



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



KF19

Cyc 88

HARVARD COLLEGE LIBRARY



BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME VINGT-UNIÈME.

Première Partie.

★

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

★

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES

ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME VINGT-UNIÈME.



PARIS,

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1844

Cyc 88



DEGRAND FUND

SIGNATURES

DES AUTEURS DU QUARANTE-UNIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
ARTAUD (l'inspecteur gé- néral)	A-D.	PARIS (Henri)	H. P.
AVENEL	M. A.	PÉLIGOT.	E. P.
BERZELIUS (le baron de), à Stockholm.	B-Z-S.	RATHERY.	R-Y.
BORGHERS	A. B.	RATIER (le docteur)	F. R.
CABANIS	C-B-S.	REGNARD (Émile).	E. R.
CHARLES (Philarète)	PH. CH.	RINN.	J. R.
DIADÉ	D. A. D.	SAUCEROTTE (à Lunéville). .	C. S-TE.
DREÏQUE	F. D.	SCHNITZLER	J. H. S. et S.
DEPPING	D-G.	SIMON (Max.), à Mont- mirail	M. S-N.
EICHNOFF (à Lyon).	F. G. E.	SOYER	L. C. S.
GALAIS	L. G-S.	SPACH (Édouard).	ÉD. SP.
HAAG (Émile)	EM. H-G.	SPACH (Louis), à Stras- bourg.	L. S.
HAAG (Eugène)	E. H-G.	TAILLANDIER.	A. T-R.
HUOT (à Versailles)	J. H-T.	TRAVERS (à Caen)	J. T-V-S.
LA FAGE (Adrien de)	J. A. DE L.	VERNY (le pasteur)	E. V-Y.
LECLERC-THOUIN.	O. L. T.	VIEILLARD.	P. A. V.
LOUVET.	L. L.	VOGEL.	CH. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. austr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ADDITIONS ET ERRATA.

TOME XX.

- Pag. 153, col. 1, ligne 28, *au lieu de Cahisse, lisez Cahaisse.*
- p. 195, col. 2, ligne 30, *voy. la rectification importante placée à la suite de l'Errata du T. XIX, au commencement du T. XX.*
- p. 330, col. 1, ligne 29, *au lieu de le rôle de Joas, lisez le rôle de Joad.*
- p. 331, col. 2, ligne 12, *au lieu de 1784, lisez 1685.*
- p. 348, col. 1, ligne 17, *au lieu de 50, lisez 30.*
- p. 388, col. 2, ligne 24, *au lieu de fit disparaître, lisez firent disparaître.*
- p. 398, col. 1, ligne 22, *au lieu de 1599, lisez 1699.*
- p. 420, col. 2, ligne 28, *au lieu de tous les arches, lisez toutes les arches.*
- p. 461, col. 1, ligne 36. *La Revue de Paris a changé de format et de mode de publication : depuis le mois de mai 1844, elle paraît plusieurs fois par semaine, en cahiers in-4°.*
- p. 570, col. 1, ligne 21, *au lieu de 1792, lisez 1791.*
- p. 625, col. 1, ligne 39, *au lieu de Méroé, lisez Philes, dans le temple d'Isis (voy. ÉGYPTZ, T. IX, p. 263).*
- p. 648, col. 2, ligne 3, *au lieu de non loin de Montmorency, lisez dans Montmorency.*
- p. 649, col. 1, ligne 11, *au lieu de 1759, lisez 1761.*
- p. 651, col. 2, ligne 52, *au lieu de 3 juillet, lisez 2 juillet.*
- p. 677, col. 1, ligne 32, *au lieu de seule peut-être, lisez presque seule.*
- — ligne 40, *au lieu de non moins que de celui du droit romain, lisez aussi bien que de l'héritage du droit romain.*
- p. 679, col. 2, ligne 1, *au lieu de une appendice, lisez un appendice.*
- p. 685, col. 1, ligne 3 de la seconde note, *au lieu de 340 hectol., lisez 340 millions d'hectol.*
- p. 692, col. 1, ligne 18 de la note, *au lieu de mort en 1352, lisez mort en 1353.*
- p. 694, col. 2, ligne 33, *au lieu de doukhorbortses, lisez doukhorbortses.*
- p. 696, col. 2, ligne 24, *retanches ces mots : ainsi qu'en Pologne.*
- p. 698, col. 1, ligne 49, *au lieu de Pavlof, lisez Pavlofski.*
- p. 732, col. 2, ligne 40. *Arvire et Éveline ne font qu'un seul et même opéra.*

Dans le présent volume (p. 61, col. 1, ligne 5), nous corrigeons tout de suite une erreur relative à M. le président Sauzet. Il est né, non pas vers 1795, mais le 2 germinal an VIII (23 mars 1800).

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

S (suite de la lettre).

SALM (MAISON DE). Il existait autrefois deux comtés du nom de Salm : le *Haut-Salm*, dans les Vosges, entre l'Alsace et la Lorraine, non loin du Ban de la Roche, et le *Bas-Salm*, dans les Ardennes, aux confins du territoire de Liège. L'antique famille des comtes de Salm s'était divisée, en 1040, en deux lignes principales, formées par les deux fils du comte THÉODORIC, Henri et Charles.

I. Le *Haut-Salm* échut en partage à HENRI, dont la postérité se ramifia en deux nouvelles lignées. La partie du Haut-Salm qui appartenait à la première fut, dès le commencement du XVII^e siècle, réunie par alliance à la Lorraine. La branche cadette s'éteignit en 1784; mais la moitié du Haut-Salm qui lui était dévolue avait passé par mariage, en 1475, à la famille des wildgraves et rhingraves (*voy.*): de ce mariage surgit une nouvelle maison princière de Salm (ligne féminine), dont il existe encore trois branches: 1^o La maison princière de *Salm-Salm*. Dépouillée de ses possessions par suite de la révolution française, elle reçut comme indemnité, en 1803, une principauté dans l'ancien évêché de Munster, et le prince de Salm-Salm prit rang parmi les membres de la Confédération du Rhin (*voy.*); mais le congrès de Vienne le plaça ensuite sous la suzeraineté de la Prusse, et il est aujourd'hui membre héréditaire du collège des princes de la province de Westphalie. Le prince actuel, FLORENTIN, est né en 1786. 2^o La maison princière de *Salm-Kyrbourg* éprouva le même sort et subit les mêmes

vicissitudes que la branche de Salm-Salm; elle est aujourd'hui dans la dépendance de la Prusse. Le prince FRÉDÉRIC II fit bâtir à Paris un bel hôtel occupé aujourd'hui par la grande-chancellerie de la Légion-d'Honneur; le prince FRÉDÉRIC III, son fils, fut guillotiné en 1794. La branche de Salm-Kyrbourg est maintenant représentée par le prince FRÉDÉRIC IV, né en 1789, et qui a rempli auprès de Napoléon les fonctions d'officier d'ordonnance. 3^o La maison de *Salm-Horstmar*, ainsi nommée du bailliage de Horstmar, en Westphalie, qu'elle reçut en dédommagement de ses possessions sur la rive gauche du Rhin, est également sous la suzeraineté du roi de Prusse. Le prince FRÉDÉRIC-CHARLES-AUGUSTE, né en 1799, en est le chef actuel et prend le titre de prince de Salm-Horstmar, wild et rhingrave.

II. CHARLES, second fils de Théodoric, eut le *Bas-Salm*. Cette ligne s'éteignit, en 1413, avec Henri IV, lequel eut pour héritier JEAN, comte de Reiferscheid, issu de la même famille. Comme les membres de cette nouvelle maison sont les seuls qui descendent par les mâles des comtes de Salm, ils ont pris le titre de comtes de la vieille ligne (*Altgrafen*) et l'ajoutent à leur titre de prince. La branche du Bas-Salm ou de *Salm-Reiferscheid* se partagea, en 1629, en deux branches: l'aînée posséda le comté de Salm, dans les Ardennes, avec Reiferscheid, seigneurie située dans l'Eiffel (*voy.*); la cadette, Dyck, petite ville de la province du Rhin. L'aînée s'est encore

subdivisée en trois sous-branches : 1^o la maison princière de *Salm-Reiferscheid-Krautheim* (jadis de *Bedbur*) ; cette maison, dépossédée à la paix de Lunéville, reçut, comme indemnité, des biens en Franconie : elle est sous la souveraineté de Bade. 2^o La maison de *Salm-Reiferscheid-Hainpach*, dont le chef, qui porte seul le titre de comte, est archi-trésorier du royaume de Bohême. 3^o La maison de *Salm-Reiferscheid-Raitz**, élevée, en 1790, à la dignité princière. Les possessions de la branche cadette, *Salm-Reiferscheid-Dyck*, étaient placées sous la suzeraineté de l'électeur de Cologne. Dépouillée aussi par suite de la révolution française, elle reçut, en 1803, des compensations territoriales, et fut, en 1816, élevée par le roi de Prusse à la dignité princière : ses possessions relèvent du grand-duché du Bas-Rhin et du Wurtemberg. Le prince actuel de Salm-Dyck, JOSEPH, né en 1773, a servi avec honneur dans nos armées ; il a créé dans son château de Dyck, près de Dusseldorf, un magnifique jardin botanique, et publié la description d'un grand nombre de plantes rares. Il a épousé, en 1803, Constance-Marie de Théis, née le 7 nov. 1767 à Nantes, et alors veuve du chirurgien français Pipelet. La princesse de Salm a enrichi notre littérature de plusieurs productions estimables ; elle est l'auteur de l'opéra de *Sapho*, joué en 1794, de romans, de poésies, de pensées, et le talent est rehaussé chez elle par l'élévation de l'esprit et la noblesse du caractère. Ses œuvres complètes ont été publiées récemment.

A. B.

SALMANASSAR, roi de Ninive, 724-712 av. J.-C., voy. NINIVE, ASSYRIE et HÉBREUX, T. XIII, p. 570.

SALOMON** , roi d'Israël, fils de David et de Bethsabée, aux prières de laquelle il dut le trône à l'exclusion de son frère aîné, recueillit, pendant son long règne, de 1015 à 975 av. J.-C., le fruit des exploits de son père. Pour affermir la couronne sur sa tête, il fit mettre à mort son frère Adonia avec quelques

(*) Raitz est un domaine près de Brünn, en Moravie. S.

(**) Nom dont les Orientaux postérieurs firent *Soliman*. S.

grands mécontents, et il contracta des alliances avec plusieurs princes étrangers (voy. HÉBREUX, T. XIII, p. 569). La sagesse qu'il montra dans ses jugements, les perfectionnements qu'il apporta aux institutions politiques de David, révélèrent en lui une grande supériorité d'intelligence, et lui assurèrent le respect de la nation. En construisant un temple qui surpassait en grandeur et en magnificence tout ce que l'architecture avait jusque-là produit de plus beau, il donna au culte des Hébreux un éclat qui devait attacher fortement le peuple au sanctuaire national. L'habile administration des trésors conquis par son père, les profits fondés sur le commerce et la navigation qu'il favorisa de tout son pouvoir, le sage emploi des revenus publics, qu'il fit lever par douze gouverneurs, et qu'il sut accroître en augmentant les impositions, lui permirent de fournir largement aux frais énormes qu'entraînèrent l'édification de ce temple et la construction d'un grand nombre de palais, de villes, de forteresses, ainsi qu'aux dépenses d'une cour somptueuse. Mais si, d'un côté, il répandit plus de bien-être parmi le peuple, s'il fit faire des progrès à la culture des arts et à la civilisation, de l'autre, il donna l'exemple funeste d'un luxe qui ne pouvait qu'exercer la plus fâcheuse influence sur les mœurs. L'admiration, inspirée par la sagesse et la magnificence de Salomon, attira dans sa capitale une grande affluence d'étrangers ; entre autres, la visite d'une reine de Saba (voy.), dans l'Yémen, frappa vivement les esprits. Par sa justice, il gagna l'amour du peuple à tel point que lorsqu'il voulut assujettir à des corvées régulières les populations païennes soumises par David, il trouva à l'instant une armée de 12,000 chevaux et de 1,400 chars de guerre pour comprimer les mécontents. Les avantages matériels dont ils jouissaient firent même oublier aux Hébreux leurs anciennes libertés, et le gouvernement de Salomon put sans obstacle adopter des formes de plus en plus despotiques. L'amour des femmes étrangères qui peuplaient son harem entraîna ce prince dans sa vieillesse jusqu'à leur permettre de sacrifier aux faux dieux, et il prit

part lui-même à leur culte idolâtre. Cette apostasie l'exposa à des dangers; cependant elle ne put ébranler sa puissance établie sur des bases trop solides. Ce ne fut qu'après sa mort que le mécontentement du peuple éclata en révolte ouverte, et son fils Roboam ne put empêcher le partage du royaume (voy. T. XIII, p. 569).

Malgré les faiblesses qui déshonorèrent les dernières années de Salomon, son règne de 40 ans jeta tant d'éclat que, dans les légendes des Juifs et des Orientaux, ce fils de David est dépeint comme le souverain du monde des esprits et le type de la sagesse. Dans la Bible, on lui attribue divers ouvrages poétiques et philosophiques : le *Cantique des cantiques*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* (voy.) ou *Sapience*, écrits dont il est permis de révoquer en doute l'authenticité, sinon en général, du moins en ce qui concerne l'auteur supposé. La sagesse et le bonheur de Salomon ont passé en proverbe. Les contes des rabbins, les poèmes épiques et anacréontiques des Persans et des Arabes, le célèbrent comme un roi fabuleux dont la magnificence et la sagesse avaient leur source dans les sciences occultes. Son anneau était le talisman de sa sagesse et de sa puissance; il a, comme le temple de Salomon, une signification symbolique dans les mystères des franc-maçons et des roses-croix. C. L.

SALONIQUE (*Salonichi*), l'ancienne Thessalonique, ville industrielle et commerçante, située au fond du golfe du même nom, avec une population qui s'élève à 70,000 âmes. Voy. MACÉDOINE.

SALPÊTRE. Ce sel, qu'on désigne aussi sous les noms de *nitre*, *sel de nitre*, *nitrate de potasse*, *azotate de potasse*, est le résultat de la combinaison de l'acide nitrique ou azotique avec la potasse (voy.), ainsi que l'indiquent ces deux dernières dénominations qui seules sont conformes à la nomenclature chimique. Le mot *salpêtre*, qu'on emploie vulgairement pour désigner ce corps, exprime qu'on l'extrait de la pierre, *sal petrae*, *sal petrosum*.

Depuis la découverte de la poudre à canon, le salpêtre est l'un des corps dont la production et l'approvisionnement faciles importent le plus à la défense des nations en temps de guerre, et à leur sé-

curité en temps de paix; on peut dire en effet qu'il est l'âme de la guerre, car c'est à lui que la poudre à canon doit son souffle puissant. Le nitrate de potasse est en outre employé dans plusieurs industries importantes; pendant longtemps il a servi exclusivement à l'extraction de l'acide nitrique; aujourd'hui il est en grande partie remplacé, pour cet usage, par le nitrate de soude, dont le prix est moins élevé; il est nécessaire à la production des chromates de potasse, dont les fabriques de toiles peintes consomment de grandes quantités.

Quoique le salpêtre ait été connu des anciens chimistes et qu'il en soit fait mention dans des ouvrages du XIII^e siècle, les remarquables phénomènes de combustion auxquels il donne naissance ne sont compris que depuis l'ère chimique nouvelle fondée par Lavoisier. C'est, en effet, cet homme illustre qui démontra le premier, par des expériences péremptoires, l'identité de l'air vital (oxygène) et du principe comburant du salpêtre; de sorte que les actions si nombreuses que ce dernier corps exerce lorsqu'il est mis en contact avec d'autres corps sont de véritables oxydations; elles sont d'ailleurs d'autant plus énergiques et plus rapides qu'elles n'ont lieu qu'à des températures élevées et que le nitre contient sous un petit volume une grande quantité d'oxygène condensé.

Le salpêtre est un sel incolore, cristallisable en longs prismes quelquefois transparents, le plus souvent translucides et cannelés; sa saveur est fraîche, piquante, un peu amère; elle est caractéristique, car on dit *saveur nitrée* pour exprimer la saveur analogue d'autres composés salins. Sa solubilité dans l'eau croît rapidement à mesure que la température de ce liquide devient plus élevée: ainsi tandis que 100 parties d'eau à 0° ne dissolvent que 13 parties de salpêtre, la même quantité d'eau à 100° ne dissout pas moins de 246 parties de ce sel, d'après les expériences de M. Gay-Lussac, qui a déterminé la solubilité de ce sel à différents degrés de température.

Soumis à l'action de la chaleur, le salpêtre fond à 350°, en perdant seulement la petite quantité d'eau interposée entre

les lamelles de ses cristaux; car ce sel est anhydre, c'est-à-dire qu'il ne contient pas d'eau combinée. Lorsqu'il est en fusion, il est aussi fluide que de l'eau et il se prend par le refroidissement en une masse cassante, opaline, qu'on nommait autrefois *crystal minéral*. Chauffé plus fortement, il abandonne de l'oxygène et se transforme successivement en hyponitrate et en nitrate de potasse; il fournirait sans doute à l'état anhydre la potasse, que les chimistes ne peuvent obtenir sous cette forme par aucun procédé pratique, si les vases employés à la décomposition de ce sel n'étaient perforés, quelle que soit leur nature, bien avant qu'il soit arrivé au dernier terme de sa décomposition.

Lorsqu'on projette sur un charbon incandescent quelques fragments de nitre, celui-ci fuse ou détonne, ce qui le fait reconnaître facilement; il est alors transformé en carbonate de potasse. C'est à ce sel ainsi préparé que les anciens chimistes avaient donné le nom de *nitre fixé par les charbons*. Un mélange de 2 parties de nitre et d'une partie de fleurs de soufre introduit dans un creuset chauffé au rouge, brûle avec une si vive lumière que l'œil ne peut pas la supporter; si l'on ajoute à 3 parties de nitre 2 parties de carbonate de potasse du commerce et 1 partie de soufre, on a une poudre *blanche* qui, chauffée peu à peu dans un vase ouvert, fulmine avec la plus grande force: il est fort possible que Roger Bacon (*voy.*), à qui l'on attribue la découverte de la poudre à canon, n'ait connu que cette sorte de poudre, d'après les effets qu'il attribue au composé fulminant qu'il décrit et dont il n'a donné les doses que d'une manière énigmatique et tout-à-fait inintelligible.

Le salpêtre se forme spontanément dans la nature et se rencontre dans toutes les contrées, mais en quantité très inégales; dans les pays chauds et particulièrement dans l'Inde, la Perse, l'Égypte, l'Espagne, on le trouve en abondance dans le sol lui-même ou à sa surface; sa production dans l'Inde est si considérable, son extraction si facile, que ce pays suffit aujourd'hui à l'approvisionnement de presque toute l'Europe. Dans les lo-

calités que nous venons de mentionner, le nitre semble se produire à une petite profondeur au-dessous de la surface du sol, là où la terre conserve son humidité. Quand les pluies surviennent, ce sel est dissous et l'évaporation qui se manifeste oblige cette dissolution à remonter par l'effet capillaire dû à la porosité des terres elles-mêmes; bientôt cette dissolution cristallise, et le nitre se trouve accumulé sous forme d'efflorescences salines dans les couches superficielles du terrain. Ces efflorescences étant ordinairement récoltées à l'aide de balais ou de housoirs, on donne le nom de *salpêtre de housage* au sel de cette provenance: ce nitre est presque pur; il ne contient qu'une petite quantité de matières terreuses qu'on sépare facilement par l'opération du raffinage.

Dans les climats tempérés comme le nôtre, le nitrate de potasse se forme dans des proportions beaucoup moindres; mais son élément essentiel, l'acide nitrique, se rencontre néanmoins en assez grande quantité à l'état de nitrate de chaux et de nitrate de magnésium: il faut donc transformer ces deux sels en nitrate de potasse; c'est en cette opération que consiste l'*art du salpêtrier*.

Enfin dans les pays froids, il faut que l'art vienne en aide à la nature. La formation spontanée des trois nitrates est, en effet, si peu abondante et si lente, qu'elle ne compense pas les frais qu'occasionne le travail d'extraction, et qu'elle ne suffit pas à la production du salpêtre nécessaire à la défense du pays. On est alors obligé d'avoir recours aux *nitrates artificielles*. On désigne sous ce nom des amas de matériaux de nature terreuse placés dans les circonstances que l'expérience indique comme les plus favorables à la formation du nitre.

Tous les anciens chimistes ont admis que l'acide nitrique des nitrates naturels prend naissance au moyen de l'oxygène de l'air et de l'azote fourni par des matières animales existant au milieu des masses qui se nitrifient: c'est en effet dans les lieux bas et humides de nos habitations, dans les étables, les écuries, les bergeries, etc., qu'on rencontre plus particulièrement les *matériaux salpêtrés*. On

sait que cette formation spontanée des nitrates terreux à la surface des murs est une cause sans cesse agissante de destruction; on sait aussi combien elle est une cause d'insalubrité en maintenant dans un état permanent d'humidité l'atmosphère de ces habitations. Néanmoins, cette manière d'envisager cette formation a été révoquée en doute par plusieurs chimistes distingués : leur opinion se fonde, d'une part, sur la production de l'acide nitrique dans les pluies d'orage par le seul concours de l'oxygène et de l'azote atmosphériques; d'autre part, sur ce fait qu'on rencontre le salpêtre associé aux nitrates de chaux et de magnésie dans des cavités naturelles, comme dans les grottes calcaires de l'île de Ceylan et de La Roche-Guyon, dans lesquelles il est bien difficile d'admettre que les produits animaux peuvent se renouveler en assez grande quantité pour rendre compte de la proportion de sels qu'on en extrait journellement; ils pensent donc qu'on ne doit pas attribuer aux matières animales un rôle exclusif dans la nitrification.

Remarquons néanmoins que toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour pour nitrifier la craie hors du contact de ces matières ayant été infructueuses, il faut supposer un concours de circonstances bien singulier pour que tout soit erroné dans les remarques qu'on a faites en tant de lieux différents et depuis un temps si long sur le rôle nécessaire des matières animales dans les nitrières artificielles. Le dégagement de carbonate d'ammoniaque qui résulte toujours de la destruction spontanée des produits animaux, et la transformation, aujourd'hui bien connue, de l'ammoniaque en eau et en acide nitrique sous diverses influences, notamment par celle des corps poreux, rendent compte d'ailleurs d'une manière satisfaisante des phénomènes de la nitrification. On peut conclure de ces faits que si les nitrates peuvent se produire sans l'intervention des matières animales, au moins celles-ci aident beaucoup à leur formation, surtout dans les climats froids et tempérés, où les causes météorologiques qui concourent à déterminer cette formation par la combinaison des seuls éléments de l'air sous l'influence de l'électricité at-

mosphérique, ne se manifestent que rarement.

Quelle que soit d'ailleurs la valeur de ces considérations théoriques, tout le monde est d'accord sur les conditions suivantes, qu'il faut réaliser pour la production des nitrates : 1° la présence de bases puissantes, telles que la chaux, la magnésie, la potasse ou la soude; 2° la porosité de ces substances; 3° l'humidité; 4° une température de 15 à 25°. Pour construire une nitrière artificielle, on commence par préparer un mélange intime de terre meuble ordinaire et de fumier. En Suède, par exemple, où chaque propriétaire est tenu de fournir à l'état une certaine quantité de nitre, « on dispose ce mélange sous un toit, dit M. Berzélius, en le mettant par petits tas qu'on remue fréquemment, ou dans lesquels on pratique des trous afin de donner plus d'accès à l'air. De temps à autre, il faut arroser le mélange avec de l'urine, qui contient plus d'azote qu'aucune autre substance animale. Au bout de 2 ou 3 ans, l'azote est converti en acide nitrique et le nitre est formé. On s'en assure en lessivant une petite quantité de la terre et évaporant la liqueur pour la faire cristalliser. Quand le terrain est bon à exploiter, il donne 4 onces de nitre par pied cube. » On procédait à peu près de la même manière en Prusse; mais, depuis 8 à 10 ans, cette méthode est abandonnée, parce qu'elle est trop coûteuse, et l'on y a remplacé le salpêtre indigène par celui des Indes-Orientales.

En France, l'établissement de nitrières artificielles n'est pas nécessaire; il suffit d'exploiter les matériaux calcaires qui proviennent de la démolition des vieilles maisons. Les plâtras les plus riches en nitrates se trouvent à 1 ou 2^m au-dessus du sol. On choisit ceux qui, offrant au goût une saveur piquante, attestent une notable proportion de ces sels. Arrivés à l'atelier du salpêtrier, ces vieux plâtras sont concassés, puis soumis à des lavages méthodiques qui ont pour objet d'en extraire la presque totalité des sels solubles qu'ils contiennent avec la moindre quantité d'eau qu'il soit possible d'employer. Cette opération se

pratique dans une série de cuiviers rangés par bandes et munis d'une chantepleure à leur partie inférieure; les *eaux de cuite*, qui proviennent de ce lessivage, contiennent en dissolution environ 10 p. $\frac{\circ}{\circ}$ de salpêtre, 70 de nitrate de chaux et de magnésie, et 20 de chlorure de potassium, de sodium, de magnésium et de calcium; on y ajoute une dissolution de carbonate de potasse (potasse du commerce), et on remue le mélange. Il se dépose sur-le-champ du carbonate de chaux et de magnésie, et il reste seulement dans la liqueur du nitrate de potasse, du chlorure de potassium, du sel marin et une petite quantité de matière organique qui la colore en brun. Le liquide clair est décanté et soumis à une évaporation, pendant laquelle il se fait divers dépôts qu'on enlève au moyen d'un petit chaudron suspendu dans le liquide bouillant à une petite distance du fond de la chaudière. Le sel marin, n'étant qu'un peu plus soluble dans une dissolution chaude de salpêtre qu'à froid, cristallise vers la fin de l'opération, et est séparé avec une écumoire. Quand la cuite marque 80° à l'aréomètre de Beaumé, on la fait cristalliser et on lave les cristaux à l'eau froide: c'est ainsi que s'obtient le *salpêtre brut*, qui renferme encore 10 à 15 centièmes de sel marin et de chlorure de potassium.

On a apporté dans ces derniers temps un changement important à ce mode de fabrication. Au lieu d'ajouter aux eaux de cuite de la potasse, produit exotique qui peut nous manquer ou revenir à un prix élevé en cas de guerre, si l'on est obligé d'avoir recours aux cendres de nos foyers, on projette dans la liqueur chaude du sulfate de soude concassé. On sait que ce sel est un produit indigène: il se forme du sulfate de chaux qui se dépose peu à peu et du nitrate de soude qu'on décompose au moyen d'un autre sel indigène, le chlorure de potassium des soudes de varech; par la concentration, le sel marin se dépose et est séparé au fur et à mesure de la liqueur bouillante qui fournit, en se refroidissant, le salpêtre brut. Sous cette forme, ce sel ne convient nullement à la fabrication de la poudre à canon: il rendrait celle-ci très hygrométrique et d'une

conservation impossible. Il est tellement important que le nitre destiné à cette fabrication soit tout-à-fait pur, que le gouvernement s'est réservé le soin de raffiner celui qui est destiné à ses poudreries.

Cette opération du raffinage est très simple: on fait dissoudre le sel dans une petite quantité d'eau chaude, et on fait bouillir la liqueur pendant quelque temps, en ayant soin d'enlever les écumes à mesure qu'elles apparaissent à la surface de la liqueur; on retire du fond de la chaudière le sel marin, et on y ajoute une certaine quantité de colle de Flandre, à l'effet de clarifier la liqueur on laisse refroidir celle-ci jusqu'à 80° environ, et on la porte dans des cristallisoirs évases dans lesquels on l'agite sans cesse, en y promenant des rabots. Le salpêtre se précipite en cristaux très menus qu'on sépare de leur eau-mère et qu'on arrose avec de l'eau saturée à froid de nitre pur. Cette eau, par conséquent, ne peut plus dissoudre de nitre, tandis qu'elle dissout les sels plus solubles qui le souillent, les chlorures de potassium et de sodium. Le salpêtre est réputé pur quand sa dissolution ne trouble pas celle de nitrate d'argent; il n'a plus besoin que d'être soumis à la dessiccation pour servir à la confection de la poudre.*

Après avoir été longtemps active et prospère, la fabrication du salpêtre en France a cessé tout d'un coup presque complètement, par suite de la loi des douanes de 1836, qui a baissé de 15 fr. les droits d'importation du salpêtre exotique. Cette mesure, prise en faveur de l'industrie chimique en général, n'a pas réalisé les prévisions des législateurs qui espéraient maintenir, tout en la restreignant, la fabrication indigène, jugée si utile et si importante. « Déjà, écrivait récemment un commissaire des poudres, M. Mayer, l'on a vu se réduire considérablement le nombre des 400 fabricants commissionnés en 1836 par le gouvernement; et si ceux qui travaillent encore et qui sont tout au plus une trentaine,

(*) On peut consulter, pour connaître en détail l'art très perfectionné du salpétrier, l'instruction si claire publiée en 1820 par le comité consultatif des poudres et salpêtres.

trouvent un bénéfice suffisant pour continuer leurs exploitations, c'est, il faut qu'on en soit convaincu, qu'ils n'ont pas eu de frais d'établissement à supporter et que mieux valait pour eux utiliser des machines et des ustensiles que de s'en défaire avec perte. » Heureusement il est facile d'avoir dans les magasins de l'état un approvisionnement de salpêtre suffisant pour parer à toutes les éventualités de la guerre pendant quelques mois au moins, et un laps de temps très court suffirait, dans tous les cas, pour rétablir une industrie bien connue, bien décrite, n'exigeant ni machines, ni appareils, puisque de vieux plâtras, de l'eau, des cendres, des tonneaux et des chaudières sont les seuls objets indispensables à l'art du salpétrier. E. P.

SALPÉTRIÈRE (HOSPICE DE LA), voy. HOPITAUX ET HOSPICES (T. XIV, p. 235) ET PARIS (T. XIX, p. 224).

SALSEPAREILLE (*smilax*, L.), nom dérivé de l'espagnol *sarza*, ronce, et qui est celui de la racine d'une plante de la famille des asparaginées, originaire de l'Amérique méridionale. On en distingue plusieurs espèces; mais la salsepareille, dite de Portugal, qui vient du Brésil, est la plus estimée. Cette plante qui fut longtemps, et qui est encore employée en médecine, fut d'abord considérée comme un excellent sudorifique; aujourd'hui on l'emploie principalement comme remède anti-syphilitique, et sous ce rapport, sa vertu, quoique parfois contestée, semble cependant confirmée par l'expérience. Deux préparations pharmaceutiques dans lesquelles entre la salsepareille ont surtout le privilège d'une grande renommée: ce sont le sirop de Guainier et le rob de Laffecteur. Quelques praticiens en font usage, non-seulement dans le traitement des affections syphilitiques, mais aussi dans celui des maladies de la peau. Dans le premier cas, beaucoup de personnes préfèrent l'emploi des mercuriaux, parce que l'usage de la salsepareille exige un régime encore plus sévère. X.

SALSIFIS, voy. CHICORACÉES.

SALTIMBANQUE, espèce de jongleur ou de bouffon (voy. ces mots), qui sautait et gambadait devant le public sur les

tréteaux (de là son nom, *saltà in banca*), en débitant des bouffonneries de mauvais aloi. Dans la hiérarchie foraine, le saltimbanque est encore au-dessous de l'histriion (voy.): c'est un bateleur criard que distingue spécialement l'accent étranger qu'il affecte, ou qui trahit son origine italienne réelle.

SALUBRITÉ, voy. POLICE SANITAIRE, INFECTION, MÉPHITISME, ATÉLIER, etc.

SALUCES (MARQUISAT DE), en italien *Saluzzo*, ainsi nommé de la ville du même nom, et dont les marquis, jadis indépendants, ont joué un certain rôle dans l'histoire. Voy. PIÉMONT.

SALUT, prières qui se chantent, le soir en de certains jours, après l'office, et qui se terminent par la bénédiction du saint-sacrement.

SALUTATION ANGÉLIQUE, voy. AVE MARIA.

SALUT PUBLIC (COMITÉ DE), voy. COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

SALVANDY (NARCISSE-ACHILLE comte DE), est né à Condom (Gers), le 11 juin 1796, d'une famille d'origine irlandaise. Il fit ses études à Paris, et il était en 1813 au lycée Napoléon, lorsqu'une escapade d'écolier attira sur lui l'animadversion de son proviseur; pour se soustraire à la punition qui lui avait été imposée, le jeune Salvandy s'échappa du collège, et courut, à l'insu de ses parents, s'enrôler dans les gardes d'honneur, qu'on organisait alors. Il fit en cette qualité la campagne de Saxe et celle de France, et fut blessé trois fois: le grade d'adjudant-major et la croix de la Légion-d'Honneur, qu'il reçut à Fontainebleau des mains de l'empereur, récompensèrent ses services. M. de Salvandy quitta l'armée après l'abdication de Napoléon, et vint à Paris faire son droit; mais en même temps, pour ne pas perdre son grade, qui constituait toute sa fortune, il entra dans la maison militaire du roi, et au 20 mars il escorta Louis XVIII jusqu'à la frontière. Au mois de mars 1816, lorsque les puissances alliées pesaient de tout leur poids sur la France vaincue, M. de Salvandy poussa le premier cri contre l'occupation, en lançant, au milieu de l'étonnement

général, sa brochure *la Coalition et la France* (1816, in-8°). Cette éloquente protestation d'un auteur de 20 ans, qui exprimait avec hardiesse le sentiment universel, eut un retentissement prodigieux. Les alliés, attaqués sans ménagement, se plaignirent, et demandèrent que l'auteur fût poursuivi ; mais le roi et le duc de Richelieu se refusèrent à une pareille lâcheté. Trois ans après, lorsque le territoire fut évacué, le duc de Richelieu, voulant donner à M. de Salvandy un témoignage de sa satisfaction, le nomma maître des requêtes au Conseil d'état. Mais quand un autre ministère songea à modifier la Charte, M. de Salvandy se sépara de lui, et sa destitution par M. de Peyronnet, en 1821, fut le prix de son indépendance. Il lui restait son grade de capitaine d'état-major : il s'en démit en 1823, à l'époque de la guerre d'Espagne qu'il désapprouvait. Cette même année, il publia le roman *Don Alonzo ou l'Espagne* (4 vol. in-8°). Ce livre était le fruit des observations qu'il avait recueillies pendant un voyage dans la péninsule, en 1820. Cependant, la Restauration continuant d'accumuler les fautes, M. de Salvandy se jeta dans la carrière du journalisme, et, de concert avec M. de Chateaubriand, soutint dans le *Journal des Débats* (voy.) une polémique vigoureuse, qui contribua puissamment à ébranler le ministère Villèle. Lorsque la censure lui eut fermé les colonnes de ce journal, il continua son opposition dans une série de brochures qui fixèrent vivement l'attention.

Sous le ministère Martignac, en 1827, M. de Salvandy fut nommé conseiller d'état et chargé de soutenir à la Chambre des pairs le projet de code militaire. Lors de l'avènement aux affaires du prince de Polignac, il n'hésita pas à donner sa démission, et résista aux instances que lui fit Charles X pour l'engager à revenir sur cette détermination ; il recommença alors à faire une guerre très vive au parti qui poussait la branche aînée à sa perte. On cite ce mot de lui prononcé au bal que le duc d'Orléans donnait, en 1830, au roi de Naples : « Nous dansons sur un volcan ! » L'éruption en effet ne se fit pas attendre. M. de Salvandy ac-

cepta la révolution de juillet comme un fait accompli, mais se tint pendant quelque temps en observation, conservant sa liberté d'action tout en soutenant le nouveau gouvernement : cette disposition se manifesta surtout dans sa brochure intitulée *Setze mois, ou la Révolution de 1830 et les révolutionnaires* (1830, in-8°), qui fut réimprimée quatre mois après sous le titre de *Vingt mois*. Élu député dans le département de l'Eure, M. de Salvandy fit partie de la majorité, sans cependant se jeter dans les extrêmes. Les premières paroles qu'il prononça à la tribune furent dirigées contre la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois. Nommé rapporteur de la loi dite de disjonction, il n'eut pas la satisfaction de faire prévaloir ses idées favorables au projet. Lorsque se forma le ministère du 15 avril 1837 (voy. MOLÉ), qui basa son programme sur des principes de conciliation, M. de Salvandy fut appelé à remplacer M. Guizot à l'instruction publique. Il accepta cette tâche difficile, et ne resta pas au-dessous de la situation. Il donna une salutaire impulsion à tous les travaux du département, et presque toutes les parties de l'enseignement reçurent des marques de sa sollicitude. Ce ministère ayant succombé à son tour sous les coups de la coalition, M. de Salvandy reprit son siège à la Chambre, où il se distingua toujours par la tendance de son caractère à concilier le pouvoir avec la liberté ; la Chambre, de son côté, en lui conférant les fonctions de vice-président, lui donna un témoignage de son estime. Vers la fin de 1841, le ministère Soult-Guizot, voulant resserrer les relations de la France avec l'Espagne, envoya M. de Salvandy comme ambassadeur à Madrid. Des intrigues étrangères paralysèrent les bonnes intentions du gouvernement français : une querelle d'étiquette s'éleva sur la question de savoir si c'était à la jeune reine ou au régent que l'ambassadeur devait remettre ses lettres de créance (voy. l'art.). Les parties n'ayant pu se mettre d'accord, M. de Salvandy revint à Paris. Au mois de novembre 1843, il fut nommé ambassadeur à Turin. Il avait reçu peu de temps auparavant le grand-cordon de la Légion-d'Honneur ; et depuis peu

de temps aussi le titre de comte lui avait été conféré. Après avoir été prendre possession de son ambassade, M. de Salvandy revint siéger à la Chambre et vota contre l'adresse qui *fétrissait* la conduite des députés légitimistes revenus du pèlerinage de Belgrave-Square. Ce vote, précédé d'un court commentaire, ayant été imputé en haut lieu, M. de Salvandy crut devoir se démettre de ses fonctions d'ambassadeur (2 févr. 1844). On sait que cet événement donna lieu, dans la Chambre des députés, à une discussion extrêmement animée, où l'inviolabilité de la couronne ne fut pas respectée comme elle devait l'être.

M. de Salvandy a publié un grand nombre de brochures politiques; quelques unes irritant que fussent souvent les sujets qu'il a traités, on lui doit rendre cette justice, que, dans ses écrits comme dans ses discours, il a toujours su allier la modération de la pensée à la vivacité de l'expression.

Outre les publications déjà mentionnées, on doit encore à M. de Salvandy des ouvrages historiques remarquables surtout par le style. Si le plus important de ces ouvrages, l'*Histoire de Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski* (Paris, 1829, 3 vol. in-8°), a néanmoins été jugé sévèrement lors de sa publication*, c'est qu'il est précédé d'une exposition et d'un tableau historique où l'auteur, en dessinant à grands traits les différentes périodes de cette histoire, a commis de nombreuses erreurs, fruits d'une étude insuffisante; mais on ne peut contester le mérite de fond de cette composition. Le même talent d'historien se retrouve dans une *Vie de Napoléon* rédigée pour un ouvrage analogue à celui-ci; enfin nous citerons encore de lui *Islaor ou le barde chrétien, nouvelle galloise* (1824, in-12), etc., etc. M. de Salvandy a été élu membre de l'Académie Française, le 19 février 1835, et reçu solennellement le 21 avril de l'année suivante. Il compte parmi les membres les plus dis-

(*) Non-seulement par M. J. H. S., mais encore par divers critiques étrangers. Voir par exemple l'opinion de M. Podczaszynski, dans le *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, par Malte-Brun et M. Léonard Chodzko, t. II, p. 390.

tingués de cette illustre compagnie: A. B. SALVATOR ROSA, *voy. Rosa*.

SALVI (JEAN-BAPTISTE), aussi nommé le *Sasso Ferrato* du lieu qui l'avait vu naître, dans le duché d'Urbino, en 1605. Ce fut à Rome, ville où il mourut en 1685, qu'il étudia la peinture plutôt en copiste qu'en artiste: aussi ses tableaux manquent-ils en général d'originalité. Il s'attacha de préférence aux sujets de dévotion. Ses Vierges se distinguent toutes par un cachet de simplicité et de modestie, par un coloris un peu terne et la couleur bleue de la draperie. Nous citerons la *Vierge et l'enfant Jésus, l'Assomption de la Vierge, la Vierge et l'enfant Jésus dormant sur ses genoux*. Le tableau qui décore l'autel de Montefiascone est le plus grand de ses ouvrages. X.

SALVIEN, prêtre de Marseille, né vers 390, d'une famille considérable de Cologne, et, suivant d'autres, de Trèves, épousa Palladie, fille d'Hypace, qu'il convertit à la foi chrétienne. En 420, il persuada à sa femme de vivre dans la continence, distribua tous ses biens aux pauvres, et se retira dans l'abbaye de Lérins, d'où il passa, vers 426, dans celle de Saint-Victor à Marseille, où il fut ordonné prêtre en 430. A cette époque, il s'était déjà fait un nom célèbre dans l'Église par ses talents, sa piété et son éloquence. Il mourut vers 484, dans un âge très avancé, laissant, entre autres ouvrages, deux traités, l'un *sur la Providence*, l'autre *sur l'Avarice*, et des Lettres. Ses œuvres ont été publiées, pour la 1^{re} fois, par J.-A. Brassicanus (Bâle, 1530, in-fol.), et souvent réimprimées depuis. L'édition de Baluze (Paris, 1684, in-8°) passe pour la meilleure et la plus complète. Nous en avons trois traductions françaises faites, l'une par le P. Bonnet (Paris, 1700, 2 vol. in-12); la 2^e par le P. Mareuil (1734, in-12); et la 3^e par Grégoire et Collombet (1833-34, 2 vol. in-8°). X.

SALZA (HERMANN DE), grand-maître de l'ordre Teutonique (*voy.*), de 1210 à 1239, et fondateur de son établissement en Prusse.

SALZBOURG, ancien archevêché semi-souverain de l'Allemagne méridionale,

font partie aujourd'hui de la monarchie autrichienne, et située entre l'archiduché d'Autriche, le Tyrol et la Bavière. On y comptait une superficie de 180 milles carr. géogr., 16 villes, 23 bourgs et une population de 250,000 âmes, qui, dans la première moitié du XVIII^e siècle, tomba à 190,000 par suite de l'émigration des protestants, chassés de leurs foyers par l'archevêque L.-Ant.-Éleuthère de Firmian. Le pays de Salzbourg, montagneux comme la Suisse et le Tyrol, comprend la vallée de la Salza et un grand nombre de vallées accessoires. Il est borné au sud par les *Tauern*, prolongation de la chaîne centrale des Alpes, dont les sommets les plus élevés sont le *Venedigerspitz* (11,622 pieds), le *Grossglockner* (11,782) et l'*Ankogel* (10,290); à l'est et à l'ouest, par la *Kalkette* (chaînes calcaires), dont le point culminant s'élève à 8,382 au-dessus du niveau de la mer, et au nord par les plaines marécageuses que forme la Salza. Il est arrosé par la Salza, la Saale, l'Ens, le Mur et un grand nombre de torrents. Le plus considérable de ses lacs est celui de Zell: il a deux lieues de long sur une demi-lieue de large. Parmi les eaux minérales, celles de Gastein (*voy.*) sont les plus renommées. On ne trouve pas dans la monarchie autrichienne de chute plus imposante que celle de la *Krimmler Ache* qui se précipite en cinq cascades d'une hauteur de plus de 2,000 pieds, et forme une courbe magnifique. Le climat est âpre, mais généralement sain. Les mines, autrefois abondantes, donnent encore du cuivre, du fer, du plomb et de l'arsenic. Les salines de Hallein, dont les longues galeries souterraines tentent souvent la curiosité des voyageurs, et les carrières de marbre de l'Untersberg, sont exploitées avec grand profit. La valériane celtique, une des nombreuses espèces de plantes qui forment la flore si riche des Alpes, est un objet de commerce important. Le sol ne produit pas assez de grain pour la nourriture des habitants; mais la récolte des fruits est considérable. La principale richesse de la population consiste dans ses troupeaux et ses chevaux. Le gibier disparaît de plus en plus, comme aussi les animaux féroces.

Les Salzbourgeois sont une race d'hommes vigoureux, actifs, laborieux, ne manquant pas d'esprit naturel, mais remplis de superstition et de préjugés. Les crétiens sont nombreux dans le pays.

Les archevêques de Salzbourg jouissaient autrefois de grands privilèges; mais ils les perdirent en 1802, lorsque l'archevêché fut sécularisé et cédé au grand-duc Ferdinand en dédommagement de ses états de Toscane (*voy.* T. X, p. 680). En 1805, la paix de Presbourg fit passer le Salzbourg sous la domination de l'Autriche. En 1810, Napoléon le donna à la Bavière qui, à la paix de Paris, dut le restituer à l'Autriche presque en totalité. Aujourd'hui le cercle autrichien de Salzbourg compte, sur une superficie de 128 $\frac{3}{4}$ milles carrés, 3 villes, 19 bourgs, 1,078 villages et 141,400 habitants.

Le chef-lieu, *Salzbourg*, siège d'un archevêque, est bâti au fond d'une vallée sur la Salza; les rues en sont étroites et tortueuses, mais bien pavées; les places petites, mais régulières; les maisons à terrasse solidement bâties en marbre. La population s'élève à 14,000 âmes. Parmi les établissements les plus remarquables, on cite le lycée avec une bibliothèque de 36,000 volumes, le jardin botanique, le musée zoologique, la bibliothèque de Saint-Pierre avec 40,000 volumes, le gymnase, le théâtre, les trois hôpitaux civils et l'hôpital militaire, etc. La cathédrale est magnifique; l'église de Sainte-Marguerite est un beau monument de l'architecture du XV^e siècle, et celle du couvent de bénédictines, sur le Nonnenberg, attire l'attention du voyageur par ses vitraux peints en 1480. La place de la Résidence est ornée de la plus belle fontaine de l'Allemagne, et le corps de garde est surmonté d'une tour qui renferme un carillon célèbre. La ville est dominée par le fort de *Hohensalza*. Une des portes de Salzbourg est taillée dans le roc vif. Le cimetière, à l'italienne, mérite aussi d'être visité, ainsi que le monument de Paracelse (*voy.*) Les environs de la ville sont ravissants et couverts de superbes châteaux: on vante surtout Eigen et le château de Hellbrunn. *Voir* Hacker, *Salzbourg et ses environs* (Salzb., 3^e éd., 1830); Zauner, *Chronique de Salz-*

bourg, continuée par Gærtner (Salzb., 1813, 2 vol.).

C. L.

SALZMANN(CHRISTIAN-GOTTHILF), écrivain populaire et pédagogue célèbre, naquit, le 1^{er} juin 1744, à Sömmmerda (pays d'Erfurt), où son père était pasteur, fit ses études de théologie à Iéna depuis 1761, et obtint, en 1768, la cure de Rohrborn qu'il quitta, en 1772, pour le diaconat de l'église de Saint-André, à Erfurt. Nommé pasteur de cette église peu de temps après, il se fit remarquer par la popularité et l'onction de ses sermons; mais l'indépendance de ses opinions lui attira des inimitiés. La lecture de J.-J. Rousseau et de Basedow fit une impression si grande sur son esprit qu'il résolut d'appliquer leurs idées philanthropiques à l'éducation de ses enfants; et tout en s'acquittant de ce devoir, il se convainquit de sa vocation comme écrivain pédagogique et comme instituteur. Il se mit donc à écrire, en langue allemande, ses *Entretiens pour les enfants et les amis de l'enfance* (Leipz., 1778-87, 8 vol.), et son *Krebsbüchlein, ou Exemple d'une éducation irrationnelle* (Erf., 1781; 5^e éd., 1819), satire amère de l'ancienne méthode pédagogique qu'il qualifie de rétrograde (*Krebs*, écrevisse). En 1781, Salzmann accepta une place dans l'école que Basedow (*voy.*) avait fondée à Dessau, et donna sa démission de pasteur; mais frappé du défaut d'harmonie et d'ensemble qui régnait dans cet établissement, il le quitta au bout de trois années pour aller créer dans le duché de Gotha la célèbre institution de Schnepfenthal, qui n'eut d'autres élèves d'abord que ses propres fils et quelques enfants adoptés par lui. Protégé par des amis, aidé dans ses travaux par de dignes collègues, tels que André, Bechstein, Lenz, Glotz, Guts Muths, Weissenborn, Blasche, Ausfeld, il sut bientôt placer son école au premier rang parmi celles de l'Allemagne. Un grand nombre d'élèves lui furent envoyés même des pays étrangers, et l'institution de Schnepfenthal, grâce aux soins dont il entourait ses élèves, autant qu'à sa méthode pédagogique, acquit une réputation européenne. Mais les événements dont l'Allemagne fut le théâtre au commencement de ce siècle,

exercèrent une fâcheuse influence sur cet établissement, et Salzmann voyait depuis longtemps son école décliner lorsqu'il mourut le 31 oct. 1811.

Parmi ses nombreux ouvrages, qui tous se distinguent par la lucidité des pensées, la clarté de l'expression et la noble simplicité du style, nous citerons : *Charles de Karlsberg, ou la misère humaine* (Leipz., 1783-86, 6 vol.); *Éléments de morale* (Schnepf., 1789); *Le ciel sur la terre* (Schnepf., 1797); *Sébastien Kluge; La vie curieuse de Constant; Conrad Kiefer, ou Exempla d'une éducation raisonnable*; le *Peù livre d'images de Conrad Kiefer*; *Henri Gottschalk*; *Ernest Haberfeld*; *Joseph Schwarzmandel*, sans parler d'une foule d'autres écrits pour l'enfance qui laissent une profonde et salutaire impression chez ces jeunes lecteurs. Nous ne pouvons nous dispenser toutefois de mentionner encore son *Messenger de Thuringe* (Schnepf., 1788 et suiv.), feuille populaire qui a eu le plus grand succès, et son ouvrage sur les *Péchés secrets de la jeunesse*. Ceux-là même qui blâment la direction toute pratique du système d'éducation de Salzmann, ne peuvent refuser à ses enseignements et à ses conseils le mérite de tendre directement au but qu'il se propose. C. L.

SAMANIDES, *voy.* PERS, T. XIX, p. 443.

SAMARCANDE, en chinois *Khang*, dans l'ancienne Sogdiane. Après avoir été la capitale de Tamerlan, elle n'est plus aujourd'hui qu'une simple ville de district dans le khanat de Boukhara. *Voy.* BOUKHARE et TURKESTAN. *Voir* aussi Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. V, p. 657.

SAMARITAINS. Après la destruction du royaume d'Israël (*voy.* T. XIII, p. 570), il se forma, du mélange des Israélites laissés dans leur patrie et des colonies syriennes qui s'établirent autour de Samarie (en hébreu *Chomron*), l'ancienne capitale de ce royaume, une population mixte à laquelle les Juifs donnèrent le nom de *Kuthéens* et de *Samaritains*. Au retour de la captivité de Babylone, ces Samaritains voulurent coopérer au rétablissement du temple de Jérusalem; mais les Juifs refusèrent de les y admettre: de là une haine qui rompit

toute relation entre la Samarie et la Judée. Depuis la conquête de la Palestine par les Turcs, les Samaritains ont tellement diminué de nombre que, non-seulement les colonies qu'ils avaient établies en Égypte, et qui étaient encore florissantes au xvii^e siècle, ont péri, mais qu'à Naplouse, l'ancienne Sichem, et à Jaffa, les deux seules villes où l'on en trouve encore aujourd'hui, il n'en existe plus qu'une trentaine de familles, comptant environ 200 individus. Selon les renseignements donnés, en 1811, à Silvestre de Sacy par Salameh, leur prêtre, on doit regarder les Samaritains, sous le rapport religieux, comme une secte voisine des Juifs, quoiqu'ils n'admettent d'autres livres saints que le Pentateuque, auquel ils attribuent une origine divine, et le livre de Josué. Ils n'observent, d'ailleurs, quant aux rites et aux institutions ecclésiastiques du judaïsme, que ce qui est formellement prescrit par Moïse; et, au lieu du temple de Jérusalem, ils estiment saint le mont Garizim, en Samarie, sur lequel ils célébraient anciennement leurs fêtes et leurs sacrifices. Ils observent, comme les Juifs, la circoncision, les purifications et les fêtes mosaïques; comme eux, ils n'adorent qu'un seul Dieu, croient aux anges, à la résurrection, à la rémunération; de même qu'eux, enfin, ils attendent un Messie, qu'ils représentent comme un prophète, d'après les paroles de Moïse. Leurs prêtres sont de la tribu de Lévi, et ils se servent pour leur culte du dialecte araméo-samaritain, dans lequel est écrit leur Pentateuque, quoique entre eux ils parlent généralement l'arabe. Ils se distinguent des autres habitants par un turban blanc, ne se marient qu'entre eux, et évitent toute relation trop intime avec ceux qui n'appartiennent pas à leur secte. La polygamie est permise en ce sens qu'un homme peut épouser à la fois deux femmes; mais si l'une vient à mourir, il ne peut la remplacer, et s'il les perd toutes les deux, il ne peut plus en prendre qu'une. Les Samaritains s'occupent du change des monnaies ou de travaux manuels. Leur littérature se borne à la traduction du Pentateuque, du livre de Josué, à quelques cantiques et à quelques lettres. C. L.

L'écriture samaritaine n'est autre chose que l'écriture hébraïque cursive, différente de l'écriture carrée, et sans voyelles. La langue samaritaine est celle du Pentateuque que Pierre della Valle fit connaître en Europe au xiii^e siècle, et qu'on a beaucoup étudiée depuis dans l'intérêt de l'hébreu et de la critique biblique. Parmi les ouvrages auxquels cette étude a donné naissance, nous citerons les suivants: Uhemann, *Institutiones linguæ Samaritanæ ex antiquissimis monumentis erutæ et digestæ, integris paradigmatum tabulis indicibusque adornatæ; quibus accedit Chrestomathia Samaritana, notis illustrata et glossario locupletata*, Leipzig, 1837, in-8^o; Gesenius, *De Pentateuchi Samaritarum origine*, Halle, 1815, in-4^o; Winer, *De versione Pentateuchi Samarit.*, Leipzig, 1817, in-8^o. S.

SAMBUQUE, voy. INSTRUMENTS DE MUSIQUE, T. XIV, p. 786.

SAMNITES. Ces habitants de l'ancien *Samnium*, dans la Basse-Italie, sur la plus grande partie de laquelle ils étendirent leur domination, avaient pour voisins les Péligniens, les Marses, les Campaniens, les Lucaniens et les Apuliens. Les historiens romains nous les représentent comme un peuple belliqueux et passionné pour la liberté. Pendant plus de 50 ans, ils soutinrent la guerre contre Rome, et c'est là, à vrai dire, l'âge héroïque de la république des Sept-Collines. La première de ces guerres éclata l'an 343 av. J.-C., lorsque les Campaniens, pressés par les Samnites, se mirent sous la protection de Rome. Le consul Valérius Corvus, chargé de chasser les Samnites de la Campanie, les défait dans un sanglant combat, tandis qu'une autre armée romaine pénétrait sur leur territoire et triomphait également, grâce au dévouement héroïque du jeune P. Décimus Mus. Les Samnites demandèrent la paix; mais ils ne l'observèrent que le temps nécessaire pour réparer leurs défaites. Une seconde guerre, plus sanglante encore que la première, commença en 328; elle fut d'autant plus opiniâtre, que les autres peuples de la Basse-Italie prirent parti contre les Romains. Après des succès nombreux, l'armée romaine se laissa en-

fermer, en 321, près de Caudium (*voy.*), dans un défilé d'où elle ne put sortir qu'en passant sous le joug. Les Fourches-Caudines sont célèbres dans l'histoire; mais cette honte, loin d'accabler les Romains, ne fit qu'exalter leur courage. Le sénat refusa de ratifier le traité ignominieux qu'avaient signé les consuls, et les livra eux-mêmes aux Samnites, en même temps qu'il confiait le commandement de l'armée à Papirius Cursor, qui fit subir aux ennemis le même affront qu'avaient essuyé les Romains. Constamment battus, les Samnites se virent à la fin (290) dans l'impossibilité de continuer la guerre; cependant, ils ne se soumirent point, ils se retirèrent dans les montagnes et ne cessèrent de faire des incursions sur le territoire romain. Ils reprirent les armes lors de la guerre contre Tarente et l'expédition de Pyrrhus (*voy.*); mais le triomphe final des Romains, dans cette nouvelle guerre, leur livra toute l'Italie inférieure. Lorsque les alliés (*voy.*) se révoltèrent contre Rome, du temps de Sylla, les Samnites reprirent les armes et combattirent avec acharnement. Sylla ne leur fit aucun quartier; 4,000 prisonniers furent égorgés sur le Champ de Mars, par ses ordres, trois jours après la victoire qu'il remporta sur eux. Le petit nombre de ceux qui échappèrent au fer, vécut dès lors tranquille. Les Samnites avaient emprunté à leurs voisins de la Grande-Grèce, non-seulement leurs arts, mais leur constitution et leurs lois. Leur forme de gouvernement était démocratique; mais lorsqu'une guerre éclatait, ils se choisissaient un général pour commander à tous.

C. L.

SAMOGITIE (*Zmudz*), *voy.* COURLANDE, LITHUANIE et RUSSIE.

SAMOS, île grecque de l'Archipel, sur les côtes d'Ionie, en face du promontoire de Mycale, patrie de Pythagore, de Rhœcus, architecte du temple de la Junon Samienne, de Théodore et de Téléclès, ses fils, l'un et l'autre sculpteurs célèbres. C'était, dans l'antiquité, la plus fertile, la plus riche et la plus puissante des îles Ioniennes. Habiles marins, les Samiens parcoururent de bonne heure la Méditerranée et fondèrent plusieurs colonies en Égypte, dans la Crète et sur le

littoral de la Bétique; mais incapables de jouir paisiblement de la liberté, ils se divisèrent en factions qui se déchirèrent entre elles, jusqu'à ce qu'Æaque et son fils Polycrate surtout se furent emparés du pouvoir. Depuis cette époque, Samos vit décliner de plus en plus sa puissance au milieu des luttes des partis. Soumise successivement aux Perses, aux Athéniens, aux Lacédémoniens, aux Romains, elle perdit les derniers restes de sa liberté sous l'empereur Vespasien (l'an 70 de J.-C.). Au moyen-âge, elle fut tour à tour possédée par les Arabes, les Vénitiens, les Génois, et elle finit par devenir tributaire des Turcs sous un agha du capudan-pacha. Elle a une étendue de 8 $\frac{1}{2}$ milles carr. géogr., et une population de 50,000 âmes. Quoique montagneuse, elle produit en abondance du vin de Malvoisie, des raisins, de l'huile, de la soie, du coton et des fruits, dont elle fait un grand commerce. Dans les environs de Cora, sa capitale, on voit encore les ruines de l'ancienne Samos et du magnifique temple de Junon, dont le culte avait pris naissance dans l'île. C. L.

SAMOTHRACE (aujourd'hui *Semadrek*), une des îles de la mer Égée, dans l'éyalet de Djessir, non loin de Lemnos, sur les côtes de la Thrace et en face de Troie. Sa superficie est d'un mille et demi carré, et sa population de 2,000 âmes. C'était, dans l'antiquité, un lieu célèbre par ses mystères (*voy.*), dont furent prêtres, dit-on, les Cabires et plus tard les Dioscures (*voy.* ces noms). L'initiation passait pour une garantie contre les périls de la navigation: aussi raconte-t-on que les Argonautes débarquèrent à Samothrace par le conseil d'Orphée, qui était lui-même un initié. Au reste, ces mystères sont entourés d'une obscurité qui s'étend jusqu'aux noms des divinités qu'on y adorait. Il paraît certain toutefois que ce culte était un mélange de cérémonies égyptiennes et phéniciennes, altérées plus tard par des rites grecs. On dit que ce culte même, avec une modification dans les noms des dieux, fut porté chez les Étrusques. Du temps des Romains encore, Samothrace jouissait d'une certaine liberté et d'une réputation de sainteté qu'elle devait à ses mystères et qu'elle

ne perdit que longtemps après la naissance du Christ. On y voit des restes de murs cyclopiens.

C. L.

SAMOYÈDES, nom dont l'origine est inconnue et sous lequel on désigne une peuplade de nomades qui habitent les affreux déserts du nord de la Russie. Ne sachant ni lire ni écrire, les Samoyèdes ne possèdent aucun monument authentique de leur histoire primitive; tout au plus les chants populaires conservent-ils le souvenir des exploits de leurs héros. Lorsque les Russes les soumièrent, ils avaient déjà été chassés de leurs demeures par les Tatars, et ne formaient plus un corps de nation. Depuis la conquête de leur pays, on ne les connaît pas mieux, aucun voyageur n'ayant encore osé s'aventurer dans leurs impénétrables solitudes. Les percepteurs des impôts vont seuls les visiter. La langue, la physiognomie, la manière de vivre, prouvent cependant une parenté entre les différentes tribus dispersées sur les bords de l'Océan Glacial, depuis la mer Blanche presque jusqu'à la Léna. Ils se nomment eux-mêmes *Nenetsch* ou *Khasovo*, c'est-à-dire hommes. En Asie, vers le lac Baïkal, on les connaît sous le nom de *Koibales*, emprunté à un de leurs princes. Les Samoyèdes européens ont été rendus tributaires par les Russes dès 1525; ils habitent dans les gouvernements d'Arkhangel et de Vologda, entre le Mézen et la Petchora, et vivent sans relations avec les autres peuples. Sauf quelques centaines d'individus, tous professent le christianisme. Le Samoyède de la Sibérie, à l'est de l'Oural, erre dans le gouvernement de Tobolsk, autour de l'embouchure de l'Obi.

C. L.

SAMSON, l'Hercule des Hébreux, fils de Manoah de la tribu de Dan, fut pendant 20 ans juge à Juda (voy. T. XIII, p. 568). C'est en se rendant auprès de sa fiancée, fille d'un Philistin de Thimnath (Thamnata), qu'il mit un lion en pièces; ayant trouvé quelque temps après un essaim d'abeilles établi dans le corps de l'animal tué, ce spectacle lui fournit le sujet d'une énigme, qu'à l'occasion de ses noces il proposa aux Philistins (*Juges*, XIV, 1 et suiv.), les défiant de la résoudre. Ils acceptèrent le défi; et la trahison de

la jeune mariée, qui avait reçu les confidences de son mari, les mit à même d'en donner l'explication. Samson, ayant ainsi perdu son pari, s'acquitta avec les vêtements pris aux Philistins qu'il tua à Ascalon. Quant à sa femme, il la quitta; et elle fut remarquée par son père. Pour se venger de cet affront, Samson ayant pris 300 regards, les attacha deux à deux par la queue, fixa entre eux des torches allumées, et les lâcha dans les champs des Philistins, où ils causèrent d'horribles ravages. Livré par les Juifs à ces Gentils, Samson brisa ses liens, et tua un grand nombre de ses ennemis avec une mâchoire d'âne. Enfin, une courtisane du nom de Délila, qui avait été gagnée par les Philistins, et à laquelle il avait eu l'imprudence de confier son secret, profita de son sommeil pour lui couper les cheveux, dans lesquels résidait toute sa force. Ses ennemis lui crevèrent les yeux, le chargèrent de chaînes, et l'obligèrent à tourner la meule d'un moulin à Gaza. Au bout d'une année, ses forces lui étant revenues avec ses cheveux, il songea à satisfaire son désir de vengeance; conduit dans le temple lors d'une fête, il renversa deux colonnes sur lesquelles reposait l'édifice, et s'ensevelit avec les Philistins sous ses ruines.

C. L.

SAMUEL, nom hébreu qui signifie *demandé à Dieu*, fils d'Elcana et d'Anne, de la tribu de Lévi, prophète et dernier juge d'Israël (voy. T. XIII, p. 568), naquit à Rama, 1132 ans av. J.-C. Dès son enfance, il fut confié aux soins du grand-prêtre Héli, et employé au service du temple. Il pouvait avoir une vingtaine d'années lorsqu'une vision l'appela à remplir la charge de prophète. Héli étant mort, il fut proclamé juge d'Israël après un interrègne de 20 ans. Son premier soin fut d'extirper l'idolâtrie. Il y réussit, et pendant sa judicature le peuple d'Israël jomit d'une paix et d'une prospérité auxquelles il n'était plus habitué depuis longtemps. Mais les maux qu'il avait détournés par sa sagesse et sa prudence, reparurent lorsqu'affaibli par l'âge, il partagea ses pénibles fonctions avec ses fils. Les Israélites, mécontents de leur conduite, demandèrent un roi. En vain Samuel résista-t-il d'abord à leurs vœux,

qu'il leur fit envisager comme une offense faite à Dieu : il ne put les convaincre, et forcé de céder, il voulut au moins prévenir, s'il était possible, les abus de pouvoir auxquels il prévoyait que l'autorité royale ne tarderait pas à donner lieu. A cet effet, il promulgua une espèce de constitution, et, cette précaution prise, il sacra Saül (voy.) en 1080 ; mais il s'aperçut bientôt que ce prince n'était pas disposé à se soumettre à sa volonté avec autant d'empressément qu'il l'espérait, et dès lors il le considéra comme rejeté de Dieu. Après avoir sacré secrètement David (voy.), roi d'Israël, il mourut à Rama, âgé de plus de 98 ans, l'an 1057.

Pour les deux livres de l'Ancien-Testament qui, dans l'original hébreu, portent le nom de Samuel, et qui, dans les versions adoptées par l'Église catholique, portent le titre de I^r et II^e livre *des Rois* (dont on admet alors IV), voy. BIBLE, T. III, p. 464 et 465. E. H-G.

SAN-BENITO, voy. AUTO-DA-FE et INQUISITION.

SANCHE I-VII, rois de Navarre, voy. NAVARRE.

SANCHE I-IV, rois de Castille, voy. CASTILLE et ESPAGNE.

SANCHEZ (FRANÇOIS), en latin *Sanctius*, savant Portugais qui devint professeur de philosophie à Toulouse, où il mourut en 1632. Il ne faut pas le confondre avec le jésuite THOMAS Sanchez, casuiste fameux par son traité *De matrimonio* (Gênes, 1602, in-fol, souv. réimpr.), et qui mourut en 1610, à Grenade. X.

SANCHONIATHON. Ce nom, qui dans la langue phénicienne, signifie ami de la vérité, était peut-être autrefois générique et se donnait soit aux historiens en général, soit à des prêtres chargés spécialement de rédiger l'histoire ; cependant, pour nous, c'est un nom propre servant à désigner un historien phénicien de Béryte qui écrivit, 1250 ans av. J.-C., dans sa langue nationale, une histoire de Phénicie et d'Égypte. L'auteur de cet ouvrage, composé de VIII ou IX livres, avait puisé ses documents dans les annales des temples, dans les livres de Thaut et dans les traditions des prêtres. Le grammairien Hieronymus Philon de Byblos fit

(100 ans av. J.-C.) une traduction grecque de l'histoire de Sanchoniathon (voy. T. XIX, p. 529). C'est dans cette traduction que Porphyre a trouvé ses preuves cosmogoniques contre le christianisme ; Eusèbe (*Evang. præp.*, I, 10) s'en est servi dans le but opposé. On ne connaissait cet auteur que par les citations d'Eusèbe, et l'on ignore quel usage fut fait avant lui des écrits de Sanchoniathon, dont le nom n'est mentionné nulle part avant Philon, et rarement après lui. Aussi Ursinus, Dodwell, Van Dale, Meiners et Hismann ont-ils douté de l'authenticité de cet ouvrage. Grotius, Goguet et Mignot sont de l'avis contraire, et fondent leur opinion sur l'accord qui existe entre cette histoire et les traditions bibliques. Foucher et Heyne, cherchant à concilier ces deux jugements, prétendent que Philon a seulement fait quelques interpolations et quelques changements, soit pour le fond, soit pour la forme, mais cette opinion intermédiaire paraît inadmissible. Du reste quand même le fragment que nous possédons serait authentique, il est loin d'avoir une grande importance historique relativement à la cosmogonie et à la théogonie. Le fragment de Sanchoniathon a été traduit du grec d'Eusèbe en plusieurs langues, publié de nos jours séparément par J.-E. Orelli (Leipz., 1828). Une traduction française avec commentaires par Court de Gebelin parut à Paris en 1773, sous le titre de *Allégories orientales, ou le fragment de Sanchoniathon*, in-4°. On peut comparer avec elle la traduction allemande de Weishaupt publiée en 2 parties (Ratisb., 1789), et de plus les ouvrages suivants : *Appendix concerning Sanchoniathon's phœnician history*, Lond., 1691 ; Ursinus, *De Zoroastro, Hermete et Sanchoniathone exercitationes*, Nuremb., 1661. X.

Une polémique très curieuse s'est élevée au sujet de cet auteur phénicien dans l'année 1886 : nous en avons déjà dit un mot à l'art. GROTEFEND. A cette époque, la *Gazette de Hanovre* annonça que la traduction complète de Philon avait été trouvée dans un couvent portugais. Malheureusement, il n'existait pas dans le Portugal de couvent du nom indiqué ;

on n'avait pas entendu parler dans ce pays de la découverte en question, et tout portait à croire que c'était aussi un nom supposé que celui de la personne qui, disait-on, avait donné communication du manuscrit à un jeune Allemand, le docteur Frédéric Wagenfeld. Néanmoins, ce dernier publia encore dans la même année 1836, à Hanovre, un extrait de cette prétendue traduction complète, extrait qu'il accompagna d'une introduction de lui et d'un discours préliminaire, traité archéologique et historique fort remarquable de M. le directeur Grotefend, qui paraît avoir donné dans le piège. Bien plus, la traduction grecque elle-même parut, accompagnée d'une traduction latine (Brême, 1837, in-8°); et dans la même année, on en imprima encore une traduction allemande anonyme, mais fort bien faite. Cependant, Otfried Müller fit voir que le commencement de ce texte grec, qu'on disait imprimé d'après un manuscrit jusqu'alors inconnu, n'était autre chose qu'une reproduction du fragment d'Eusèbe; on signala, en outre, des irrégularités de langage et des formes qui ne cadraient nullement avec celles de Philon, ainsi qu'un passage d'après lequel Eusèbe n'aurait pas dû placer au XIII^e siècle av. J.-C., mais au VI^e, l'auteur de cette *Histoire de Phénicie*; enfin, des difficultés de tout genre, aggravées encore par le refus péremptoire de l'éditeur d'exhiber le manuscrit d'après lequel l'impression aurait été faite. Celui-ci, du reste, n'a pas rompu le silence depuis, et jusqu'à ce jour l'énigme est restée sans solution. Qu'il y ait eu un essai de mystification, cela ne paraît pas douteux; mais la supercherie consistait-elle seulement dans la fausse origine qu'on prêtait au manuscrit, ou bien l'existence même de ce dernier est-elle de pure invention, et M. Wagenfeld serait-il l'auteur du texte grec qu'il a voulu faire passer pour ancien? Ici, nous sommes encore sur le terrain des conjectures, et nous craignons de tomber dans l'erreur en hasardant une affirmation quelconque. S.

SANCTA-CLARA, voy. ABRAHAM A SANCTA-CLARA.

SANCTION (*sanctio*, du verbe *sancire*, consacrer, vouer, confirmer). C'est

l'exercice d'une volonté suprême qui, en apposant sa signature à un acte, le rend valable et lui donne force de loi. En France, toute loi, même proposée par le roi, a encore besoin de sa sanction, qui seule la rend exécutoire, mais qui, comme tout autre acte rendu au nom du souverain, a besoin d'être contresignée par un ministre.

Pour la *pragmatique sanction*, voy. PRAGMATIQUE.

SAND (CHARLES-LOUIS), voy. KOTZEBUE, T. XV, p. 742.

SAND (GEORGE), voy. DUDEVANT.

SANDAL (BOIS DE). Ce bois, connu des anciens et originaire de l'Inde, se divise en trois espèces : 1^o le *sandal citrin*, qui est d'un jaune fauve, peu dur et plus léger que l'eau; sa saveur est amère et son odeur tient le milieu entre le musc et la rose. La distillation en obtient une huile volatile excessivement légère et d'une odeur très forte : c'est le sandal du commerce; 2^o le *sandal blanc*, auquel plusieurs naturalistes supposent la même origine que celle du sandal citrin, avec cette seule différence qu'il serait abattu avant d'avoir atteint sa maturité; il est beaucoup plus lourd que le premier et a une saveur plus amère encore; on l'emploie en Asie pour falsifier l'essence de rose, dont il possède aussi l'odeur; 3^o enfin, le *sandal rouge*, qui vient de Ceylan et de la côte de Coromandel. Il est un peu plus léger que l'eau; brun à l'extérieur, rouge à l'intérieur; sa texture est très fibreuse; son odeur est faible, mais agréable. Il est surtout employé en teinture et en tabletterie. Les naturalistes ne sont pas tout-à-fait d'accord sur la nature des arbres qui produisent le bois de sandal. A leur exemple, on donne, dans le commerce, ce nom à différentes variétés de bois des Indes, qui ne diffèrent d'ailleurs du sandal rouge que par leur plus ou moins de dureté et leur nature plus ou moins fibreuse. D. A. D.

SANDALES, voy. CHAUSSURES (chez les anciens).

SANDJAK, mot turc qui signifie enseigne et qui se rapporte aux queues de cheval, symbole de la puissance d'un pacha. On comprend dès lors pourquoi ce nom est donné à des divisions adminis-

tratives de l'empire Othoman ou à des portions d'une plus grande tenure, d'une province dite *eyaleth*. C'est mal à propos qu'on a fait en français le mot de *sand-jacat*, qui n'exprime pas autre chose que *sandjak*, mot qui ne désignait pas l'administrateur; celui-ci prenait ou le titre de *sandjak-bey*, ou celui de pacha (*voy.*).

Le *sandjak-chérif* ou enseigne noble, *minté*, est une bannière en étoffe de soie verte, à franges d'or, sans inscription ni emblème, qu'on montre à l'armée et au peuple dans les occasions solennelles ou dans des moments de grand danger. Enfermée dans une boîte garnie d'or et d'argent, elle est souvent emportée à la guerre sous la garde du grand-visir, mais jamais exposée dans la mêlée. Le peuple regarde cette bannière, réellement très ancienne, comme étant l'étendard de Mahomet; mais ce dernier ne quitte jamais le Trésor impérial, où il est conservé, couvert du manteau du prophète (*khirkai-chérif*) et de 40 autres enveloppes en soie, et renfermé dans un étui en drap. C'est lors de l'abolition des janissaires que le *sandjak-chérif* a paru en dernier lieu aux yeux du public. Le regard d'un chrétien ou de tout autre infidèle ne doit jamais tomber sur ce palladium de l'empire; une infraction à cette loi pourrait avoir des suites fatales pour le curieux. Au contraire, c'est le devoir de tout bon musulman de s'armer aussitôt que la bannière est déployée, et de venir prendre les ordres du padichah. X.

SANDWICH (ILES), archipel situé dans la mer du Sud, auprès du tropique du Cancer, composé de 11 îles, entre 18° 30' et 22° 15' de lat. N., entre 150° 30' et 165° 28' de long. or. La principale de ces îles est *Oaïhé* ou *Hawaiï*, du nom de laquelle on désigne quelquefois tout l'archipel; située à l'est du groupe, elle a environ 100 lieues de tour et est hérissée de montagnes granitiques, dont la cime, élevée de 5 à 6,000^m, est toujours couverte de neige. Selon les missionnaires, toute l'île n'est qu'une masse de laves ou autres matières en décomposition, et percée d'un nombre infini d'ouvertures qui ont servi de cratères. Ce sol forme peut-être, disent-ils, « une voûte gigantesque

au-dessus d'une vaste fournaise située dans le cœur d'une énorme montagne sous-marine, dont l'île d'Hawaiï n'est que le sommet. » Dans les vallées et les plaines, le sol fertile produit tous les végétaux des archipels de cette mer, surtout du sucre, dont la culture y prospère. Le nombre des insulaires est d'environ 50,000; on en compte 3,000 à Karakoua, principal village. Sur la côte de l'est, il y a un bon port, celui de Whytea. Du temps du paganisme, cette île avait plusieurs grands forts qui, destinés aux sacrifices, étaient réputés sacrés et servaient de refuge dans la guerre, d'asiles inviolables dans la paix. Après Hawaiï, que les Anglais avaient nommé Owhyhée, et qui a acquis une triste célébrité par le meurtre de Cook (*voy.*), en 1779, les îles les plus peuplées sont celles de *Maouvi* ou *Mowi*, et *Atoui*, île montagneuse et dépourvue de ports. L'île la plus agréable et celle où réside le roi, est *Woahou*, *Oahu* ou *Ovahu*, que l'on a appelée le jardin de cet archipel à cause de la beauté de sa végétation, quoique le bois de construction y soit rare. Elle a environ 35,000 hab.; son chef-lieu, Hanaroura, que les Européens connaissent mieux sous le nom de Honolulu, est située sur une baie qui forme un très beau port protégé par deux forts et fréquenté surtout par les bâtiments anglais et américains, qui y vont chercher le bois de sandal et d'autres productions de l'archipel: aussi, plusieurs maisons de commerce européennes et américaines y sont établies. Parmi les 5 ou 6,000 hab. de cette ville, régulièrement bâtie et ornée du palais du roi, il y a des nègres et des mulâtres; on y trouve des églises chrétiennes de diverses sectes. Il faut encore citer la petite île d'*Onihau*, où l'on récolte beaucoup de productions intertropicales et qui, par cette raison, est bien peuplée.

L'archipel d'Hawaiï avait échappé aux recherches des navigateurs, quoique les galions espagnols, allant de Manille à Acapulco, eussent toujours passé dans ces parages, lorsque Cook, dans son troisième voyage de circumnavigation, en fit la découverte, en 1778. Il y trouva une belle race d'hommes sauvages, les Kanakas,

d'un teint très basané ou plutôt couleur de noisette, parlant une langue qui a de l'analogie avec d'autres langues polynésiennes*, obéissant à des rois, pratiquant une idolâtrie grossière, faisant des sacrifices humains à ses idoles, ayant une caste sacerdotale considérable, et se divisant en *érihs* (nobles ou chefs), en hommes libres et en serfs. Ils se nourrissaient de noix de coco, de patates, de taro, de jus de canne à sucre, de bananes et d'autres végétaux de ces îles, de chair de porcs et de chiens, d'oiseaux aquatiques et de poissons : ils se tatouaient et se vêtissaient d'étoffes faites de filaments d'écorce, tissées par les femmes, qu'ils traitaient presque en esclaves. Armés de lances, de frondes et de massues, ils guerroyaient fréquemment d'une île à l'autre, ou même de hameau à hameau. Depuis la découverte des Hawaii par Cook, les navires anglais et américains fréquentèrent cet archipel, et établirent avec les insulaires un commerce de pelleteries et de sandal. Pendant ce temps, Taméhaméha, un des principaux chefs d'Oaïhé, s'empara de la souveraineté de toutes les îles, devint le premier roi de l'archipel, et s'efforça de vivre en bonne intelligence avec les Européens. Son fils lui succéda en 1819, sous le nom de Taméhaméha II. Le règne de celui-ci fut remarquable par l'établissement des consuls d'Angleterre et des États-Unis, et par celui des missionnaires américains, qui convertirent les habitants, bâtirent des églises et des écoles, et organisèrent même une imprimerie à Honolulu. Malgré quelques révolutions qu'il y eut dans le gouvernement, les efforts de ces missionnaires eurent un plein succès : la civilisation fit des progrès considérables, et les insulaires, après avoir vécu pendant des milliers d'années dans un isolement complet, équipèrent une petite marine et fréquentèrent les autres archipels; ils étendirent même leurs relations, d'une part, jusqu'à la Californie, et de l'autre, jusqu'à la Chine. Sous

(*) Un premier essai d'une grammaire et d'un vocabulaire de la langue d'Hawaii, rédigé par Stewart, missionnaire américain, a été publié dans le t. VIII du recueil géographique allemand *Horias*. Depuis ce temps, les missionnaires ont fait paraître à Honolulu une grammaire de la langue du pays.

le roi actuel, Taméhaméha III, toutes les grandes puissances maritimes ont reconnu l'indépendance des îles Sandwich, et entretiennent des relations amicales avec elles. Les États-Unis ont conclu leur traité à cet égard en 1842, et la Grande-Bretagne a suivi cet exemple en 1843. Dans cette même année, un des officiers de sa marine, ayant voulu placer ces îles sous la souveraineté britannique, fut désavoué par son gouvernement. Dès l'année 1837, M. Dupetit-Thouars, alors capitaine de vaisseau et chargé d'un voyage de circumnavigation, avait conclu, au nom du roi des Français, avec le roi des Hawaii, un traité dans lequel il était stipulé que les Français, arrivant dans ces îles, seraient protégés et jouiraient des mêmes avantages que la nation la plus favorisée. Cependant les missionnaires catholiques, qui y voulurent travailler à la conversion des sauvages, éprouvèrent des obstacles; et on les força de s'éloigner, à l'instigation, dit-on, des méthodistes américains établis à Honolulu depuis 16 ans. Deux ans après la conclusion du traité, une frégate française parut dans le port d'Honolulu, et le commandant exigea, au nom de son gouvernement, que le culte catholique fût déclaré libre dans toutes les îles de l'archipel, qu'un terrain fût assigné pour l'érection d'une église catholique, et que pour garantie de sa conduite, le roi des Hawaii déposât entre les mains du gouvernement français une somme de 20,000 dollars, le tout sous peine d'une attaque immédiate en cas de refus. Ces conditions furent acceptées, et le 17 juillet 1839, un nouveau traité fut conclu pour assurer le sort des Français dans ces îles. Depuis ce temps, des missionnaires français, surtout ceux de la communauté de Picpus, ont poursuivi avec activité leur œuvre de conversion, et ils assuraient, à la fin de 1842, avoir déjà 10,000 catholiques parmi les habitants de l'archipel. Les Européens ont introduit dans les îles Sandwich la culture du coton, du tabac, du maïs; ils y ont naturalisé les chèvres, les bestiaux et les chevaux; et cet archipel est maintenant en état de ravitailler les baleiniers qui viennent y relâcher. On évalue à 200,000 âmes la population de

ces îles; elle paraît avoir été beaucoup plus forte avant leurs relations avec les blancs. Un auteur américain, J. Jackson Jarves, a publié l'histoire de cet archipel (*History of the Hawaiian or Sandwich islands*, Boston, 1848, in-8°), dont il croit que les navigateurs espagnols avaient fait la découverte, mais qu'ils l'avaient tenue secrète par jalousie politique. D.-G.

SANG. Étudié dans les animaux occupant un rang élevé dans l'échelle zoologique et en particulier chez l'homme, le sang est un liquide légèrement visqueux, d'un rouge plus ou moins foncé, d'une odeur spéciale, et dont la saveur est un peu alcaline. L'analyse la plus simple que l'on puisse faire de ce liquide important de l'économie animale consiste à le recueillir dans un vase de forme déterminée et à le laisser se refroidir spontanément. En cet état, il ne tarde point à se coaguler et à se diviser en deux parties distinctes : le *sérum* ou la portion la plus liquide, et le *caillot*. Lorsque cette séparation est complète, si l'on isole le caillot du sérum et qu'on le lave avec un soin convenable dans l'eau, on le débarrasse de la matière colorante qu'il retient et que l'on appelle *cruur*, et il se résout en une substance feutrée, blanche, qui est la *fibrine* (*voy.*). De cette analyse spontanée, il résulte que le sang est formé de trois substances distinctes, savoir le sérum, le cruor et la fibrine, auxquels il faut ajouter une petite quantité de matière grasse, qui le fait paraître légèrement visqueux au toucher.

La physiologie ne s'est point bornée à cette analyse superficielle du sang : elle a voulu pénétrer plus avant dans sa composition intime, et y a reconnu des matières animales d'une nature particulière, divers sels, des acides et du fer en nature. Le microscope a été également appliqué à l'étude de ce liquide. Étudié de cette manière, le sang apparaît comme un liquide transparent, incolore (*sérum*), dans lequel nagent d'innombrables corpuscules rouges, qui ont reçu la dénomination spéciale de *globules*, et qui ont une configuration assez nettement déterminée suivant les animaux chez lesquels on les observe.

Le sang, considéré dans l'état de vie,

est dans un mouvement continu : le cœur (*voy.*) est le principal agent de ce mouvement. Lorsque, après avoir servi à la nutrition des parties vivantes, aux diverses sécrétions de l'organisme, et s'être chargé de nouveaux principes alibiles au moyen de l'absorption intestinale, il est reporté au cœur par les veines (sang veineux), il en est immédiatement expulsé dans la direction de l'appareil pulmonaire, où il entre en contact avec le fluide atmosphérique et prend les caractères du sang artériel (*voy.* VEINES ET ARTÈRES). Après cette transformation, qui le rend apte à entretenir la vie par la nutrition, il revient au cœur, d'où il est transporté, au moyen des artères, dans toutes les parties de l'organisme (*voy.* CIRCULATION ET HÉMATOSE). Dans cette double métamorphose, le sang subit, relativement à ses qualités physiques, des modifications qui en revêtent de plus profondes dans sa composition intime. Le sang veineux est d'une couleur noire plus ou moins foncée, le sang artériel est d'un rouge intense ou, comme on dit, rutilant.

Le sang est vraiment le suc vital par excellence; il remplit dans les animaux les mêmes fonctions que la sève dans les végétaux. Tous les organes, en vertu d'une propriété analogue à l'attraction physique, ou peut-être à l'instinct animal, s'assimilent ceux de ses éléments qui ont de l'affinité avec leur composition chimique; d'un autre côté, les appareils chargés des diverses sécrétions (*voy.*), qui n'importent pas moins que la nutrition à l'harmonie de la vie, lui empruntent les matériaux nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. Un savant physiologiste allemand, Burdach, résume admirablement le rôle important que le sang est appelé à jouer dans l'organisme : nous ne saurions mieux terminer ces courtes considérations qu'en citant ce passage, aussi remarquable par la justesse des idées que par la netteté de l'expression : « Le sang est la totalité de l'organisme sous forme liquide. Comme corps liquide, il est le *substratum* et l'intermédiaire du changement de substance, dans lequel consiste la vie végétative. Il opère un rejuvenissement continu en amenant aux parties organiques ce qui vient de l'exté-

rieur, et en rejetant au dehors ce qui est mis hors de service. La vie végétative tout entière se concentre en lui; car tous ses phénomènes se réduisent en dernière analyse à la formation et à la destruction du sang, au moyen de son conflit avec les organes et avec le monde extérieur. » (*Traité de physiologie*, t. VII, p. 88).

M. S.-N.

SANG (COUP DE), voy. APOPLEXIE.

SANGLIER, voy. COCHON.

SANGSUE (*hirudo*), famille d'annélides (voy.), de la division des abranchez sans soies, et qui, outre l'absence de ces appendices, se distingue encore des autres invertébrés de cette classe par les deux espèces d'entonnoirs ou de cavités contractiles qu'elle porte aux deux extrémités du corps, et qui, agissant à la manière d'une ventouse, permettent à l'animal d'adhérer fortement aux objets sur lesquels il s'applique. Au fond de la ventouse antérieure est la bouche armée de mâchoires denticulées en forme de scie, à l'aide desquelles ces annélides percent la peau pour en tirer le sang. Leur corps allongé, plissé transversalement, offre à la face dorsale des anneaux antérieurs un certain nombre de petites taches noires qui paraissent être des yeux rudimentaires. On voit aussi dans plusieurs espèces deux séries de pores s'étendant au-dessous du corps, et communiquant avec de petits sacs que l'on regarde comme des organes respiratoires. Les sangsues sont hermaphrodites, mais chaque individu ne peut se féconder lui-même. Il en est qui rassemblent leurs œufs dans des cocons enveloppés d'une sorte de bourre ou d'excrétion fibreuse. On les désigne quelquefois sous le nom d'annélides *suceurs*, parce qu'elles ont l'habitude de s'attacher aux poissons, aux batraciens, aux bestiaux même quand ils vont boire dans les mares, pour vivre à leurs dépens. Quoique très carnassières, elles supportent cependant, pendant l'hiver, de très longs jeûnes, enfoncées dans la vase, où elles n'ont pour se nourrir que des débris organiques ou quelques larves d'insectes. On sait que les sangsues médicinales se conservent longtemps dans de l'argile humide et même dans de l'eau que l'on renouvelle. On a observé

que leurs mouvements y correspondent aux variations atmosphériques.

On confondait naguère, sous ce nom de sangsues, un grand nombre d'espèces différentes. Les plus intéressantes à connaître sont : la *sangsue verte* ou *officinale*, la plus grosse des espèces connues, rayée de jaune en dessus; et la *sangsue grise* ou *médicinale*, ordinairement marbrée. Ce sont les espèces les plus fréquemment employées en médecine, quoique plusieurs autres du même genre *sanguisuga* (sangsues proprement dites) pourraient servir également. La première est plus commune dans le midi; la seconde dans le nord de l'Europe. La reproduction des sangsues, par cocons, était connue depuis un temps immémorial des paysans de la Bretagne et d'autres contrées de la France, qui transportaient dans les étangs épuisés par de nombreuses pêches les cocons enfouis dans la vase ou dans les trous arrondis où on les trouve. Quant à la pêche de l'animal lui-même, elle se fait soit à la main, soit avec des filets de toile de crin tendus sur des cercles. C'est de nos jours l'objet d'un grand commerce. Paris seul en consommait, il y a quelques années, plus de 3 millions, mais ce chiffre a dû baisser par suite de la réaction qui s'est opérée contre la doctrine de l'irritation. On les tire non-seulement de plusieurs de nos départements du centre, du midi, etc., mais encore de l'Italie, de l'Espagne, de la Bohême, etc.

Il ne faut pas confondre avec l'espèce précédente la *sangsue noire* ou *sangsue de cheval* (*hæmopsis*), grande espèce qui se refuse constamment à mordre la peau de l'homme. On a formé le genre *albione* de quelques espèces qui habitent la mer, et dont le corps est hérissé de tubercules.

C. S.-T.

Les sangsues sont fréquemment employées en médecine pour opérer les émissions sanguines locales. Dans les applications qu'on en fait au traitement de nombreuses maladies, on peut les poser sur tous les points du corps; et, suivant qu'on les place près ou loin du siège du mal, elles agissent à titre de moyen déplétif ou révulsif. Aujourd'hui, la consommation des sangsues diminue d'une

manière notable, tant parce que l'expérience a démontré que les émissions sanguines n'ont pas toute l'importance que leur avait attribuée la doctrine de Broussais (voy.), que parce que dans beaucoup de circonstances on leur substitue avec avantage les ventouses sèches et surtout scarifiées (voy. Part.). M. S-n.

SANGUINE, oxyde de fer ou hémate (voy.) qui fournit aux dessinateurs une couleur rouge-brun (voy. CRAYON). Elle sert aussi à polir et à brundir. Voy. BRUNISSUR.

SANHÉDRIN, mot hébreu qu'on ne trouve pas dans l'Ancien-Testament, mais auquel répond, dans le Nouveau, celui de *synedrium*, formé par les hellénistes (voy.) qui ont pu lui donner ainsi une étymologie grecque, sans beaucoup s'éloigner de la forme hébraïque dont l'usage était introduit de leur temps. A l'époque de Jésus-Christ, on entendait par *sanhédrin* le tribunal suprême des Juifs, à la fois civil et ecclésiastique, établi, selon les uns, déjà par Moïse, et selon les autres, seulement après l'exil, mais réorganisé dans tous les cas sous les Maccabées. Il était composé de 71 membres (prêtres, lévites, docteurs de la loi, ou anciens) présidés par le grand-prêtre, et s'assemblait tous les jours, excepté celui du sabbat, dans le temple auprès du tabernacle. Les décisions se prenaient à la majorité des voix et sur la déposition orale d'au moins deux témoins. Hérode diminua beaucoup son autorité, que les Romains restreignirent encore. Après la destruction de Jérusalem, le sanhédrin erra pendant quelque temps en divers lieux et finit par s'établir à Tibériade. Les cours subalternes, tant à Jérusalem que dans les autres villes de la Judée s'appelaient *petits sanhédrins*.

Napoléon ayant conçu le projet de régénérer les Israélites de ses états et de déterminer leurs droits et leurs devoirs, convoqua, le 30 mai 1806, sous le nom de *grand sanhédrin*, un certain nombre de rabbins et de notables, italiens et français, dans le but d'amener un rapprochement entre les juifs et les chrétiens par la réforme de leur liturgie et de leur loi cérémonielle. Mais la guerre, en appelant

ailleurs l'attention de l'empereur, ne lui permit pas de faire exécuter complètement les résolutions de cette assemblée qui se sépara au mois d'avril 1807. Voy. JUIFS, T. XV, p. 505, et BERR (Michel). C. L.

SANNAZAR (JACQUES), poète italien, plus connu peut-être par ses poésies latines d'un style vraiment classique. Né à Naples, le 28 juillet 1458, il mourut dans cette ville, le 27 avril 1530. Voy. ITALIENNE (litt.), T. XV, p. 171.

SAN-SALVADOR, voy. GUATÉMALA.

SANSKRITES (LANGUE ET LITTÉRATURE). On désigne sous le nom de *sanskrit* la langue littéraire de l'Inde ancienne, parlée jadis aux bords du Gange par les adorateurs de Brahma (voy. T. XIV, p. 623). Ce nom, qui signifie *concretus*, accompli, est opposé à celui de *pracrit*, *procreatus*, spontané, donné au dialecte vulgaire qui a produit les idiomes modernes. Le sanscrit est donc le latin de l'Inde, la langue de ses monuments les plus anciens, de ces codes vénérés, de ces poèmes gigantesques qui, écrits sur des feuilles de palmier et conservés au fond des sanctuaires, sont venus révéler, après trente siècles, l'origine de la plupart des langues, des croyances et des institutions de l'Europe. C'est en effet une vérité reconnue que la race puissante des Indiens, descendue des vallées de l'Himalaya, est la source commune des tribus persanes, celtiques, tudesques, slavonnes et pélasgiques qui ont couvert, à différentes époques, l'Asie occidentale et l'Europe tout entière; et cette vérité, que les traditions historiques avaient déjà fait pressentir à nos aïeux, acquiert de nos jours une évidence irrésistible par la comparaison de nos langues fondamentales, du grec, du latin, du gothique, du slavon, avec l'idiome sacré des Brahmanes. Riche d'un alphabet de 50 lettres classées d'après les organes de la voix et groupées avec art dans l'écriture, joignant à la variété des modulations la plus exacte symétrie et à la multitude des combinaisons la clarté la plus admirable, le sanscrit, que l'on pourrait appeler l'indien par excellence, représente et résume les idiomes de l'Europe, à travers le temps et l'espace, comme un orgue colossal dont les échos se croisent sous l'effort de vents opposés.

Les sons fondamentaux sont les mêmes dans leur expression séculaire, les syllabes radicales se correspondent d'une manière positive et complète, avec les seules modifications imposées par l'influence diverse des climats. On peut en compter plus de cinq cents qui traversent nos langues les plus usuelles où elles répandent d'innombrables dérivés, tandis que la déclinaison sanscrite, composée de trois genres, de trois nombres et de huit cas, embrasse toutes nos désinences casuelles, et que la conjugaison, régulière et complète, composée de trois voix, de six modes et de six temps, offre les augmentés et les redoublements grecs, les créments latins et gothiques, les intercalations slaves, et des flexions personnelles si bien marquées qu'on y reconnaît partout le type pronominal. Enfin, les pronoms eux-mêmes, les préfixes, les désinences, les verbes, les principaux adjectifs et substantifs, tels que les noms d'éléments, d'animaux, de parenté, de membres, d'ustensiles, se correspondent d'une manière identique dans toutes les parties du système, de telle sorte que si un même objet a des noms différents dans nos divers idiomes, tous ces noms se retrouvent sous la même forme et avec le même sens en indien.

Citons seulement quelques exemples. Dans les langues les plus anciennes et le mieux conservées de l'Europe, le nominatif masculin est marqué par une sifflante, le féminin par une voyelle, le neutre par une nasale qui disparaît quelquefois. Or, ces signes caractéristiques sont exactement ceux du sanscrit; exemple : *navas, ā, am*, ou *navyas, yā, yam*, correspondant au grec *ναος, α, ον*; au latin, *novus, a, um*; au gothique, *nivis, ia, i*; au lithuanien, *navias, ia, ia*. Ce mot est identique dans tous les autres idiomes : italien, *nuovo*; espagnol, *nuevo*; français, *neuf*; allemand, *neuer*; anglais, *new*; suédois, *nya*; slavons, *nov*; russe, *novyi*; polonais, *novi*; irlandais, *nuag*; gallois, *neu*; coïncidence frappante et tout-à-fait inexplicable pour quiconque rejetterait la communauté d'origine.

Les trois flexions personnelles des verbes, au singulier et au pluriel, marquées par les consonnes *m, s* ou *ih, t* ou *nt*,

ont pour base les pronoms personnels et démonstratifs *ma, tva, ta* (grec *με, σε, το*) communs à presque toute l'Europe.

Le verbe substantif est exprimé dans nos idiomes par des formes en partie analogues, en partie irrégulières et défectueuses. Le sanscrit possède quatre racines : *as, vas, bhū, sthā*, qui expriment l'existence avec des nuances diverses, mais toutes subordonnées à l'idée principale. En conjuguant la première : *asmi, asi, asti*, on retrouve l'indicatif présent grec, *σιμ, σις, στω*; latin, *sum, es, est*; gothique, *im, is, ist*; slavons, *esm', est, esth*; irlandais, *is mi, is tu, is e*; ainsi que le futur, l'impératif et le subjonctif qui en dépendent. La racine *vas*, fournit l'imparfait gothique *was*; allemand, *war*; anglais, *was*. La racine *bhū* (grec, *φω*), donne le parfait latin, *fui*; slavons, *buh*; gallois, *bum*; ainsi que le présent allemand, *bin*; anglais, *be*. Enfin la racine *sthā* (grec, *στω*; latin, *sto*) domine dans les formes italiennes, espagnoles, françaises : *stava, estava; étai, été, être*.

L'idée de Dieu, à la fois la plus simple et la plus illimitée de toutes, a été désignée par les nations de l'Europe sous trois attributs principaux, pâles reflets de ses perfections suprêmes. Chez les peuples du midi et de l'ouest, Dieu est splendeur, lumière : grec, *δης, ζης, θεος*; latin, *deus*; espagnol, *dios*; italien, *dio*; français, *dieu*; irlandais, *dia*; gallois, *duw*; ainsi que lithuanien, *dievas*. L'origine commune de tous ces mots se retrouve dans l'indien, *daivas*, divinité, dérivé, comme les noms du ciel et du jour (grec, *δαιος*; latin, *dies*), de la racine *div*, récréer, resplendir. Chez les peuples du nord, Dieu est pureté, vertu : gothique, *guth*; allemand, *gott*; anglais, *god*; suédois, *gud*, analogue au mot allemand *gut*, qui exprime la bonté, et qui se retrouve dans l'indien, *çudhas*, pur, dérivé du verbe *çudh*, purifier. Chez les peuples de l'est, Dieu est prospérité, bonheur : slavons, *bog*; russe, *bog*; polonais, *bog*, analogue au mot letton *bagas*, qui exprime la richesse, et qui se retrouve dans l'indien *bhāgas*, fortune, dérivé du verbe *bhāj*, distribuer. Ainsi, dans cet exemple, comme

dans mille autres, c'est au sanscrit qu'il faut avoir recours lorsqu'on veut pénétrer à la source des images employées, sous des influences diverses, pour peindre l'idée la plus usuelle comme la plus grande et la plus ineffable.

La littérature sanscrite, riche en ouvrages de tous genres, comprend quatre périodes principales. La plus ancienne est celle des trois premiers *Védas*, ou livres de la science, recueils d'hymnes en vers et en prose, expression mystérieuse du culte de Brahma, dont on fait remonter l'origine au xv^e siècle avant notre ère (voy. T. XIV, p. 618). La seconde période, postérieure de quelques siècles, s'ouvre par le *Ramayana* de Valmiki, vaste poème héroïque qui consacre la victoire du dieu Vischnou, sous les traits du héros indien Rama (voy.), sur les sauvages habitants de Ceylan; elle se ferme par le *Mahabharata* de Vyasa, composition non moins étendue, où le même dieu, sous les traits de Krischna, termine la lutte de deux dynasties rivales. Le *Ramayana* et le *Mahabharata* sont l'Iliade et l'Odysée de l'Inde; ils offrent avec ces poèmes le même rapport que la nature de l'Orient, si féconde, si variée, si vague et si éblouissante, avec les purs contours de l'horizon grec. Rien n'égale la majesté et l'éclat de quelques-uns de leurs épisodes, qui ressemblent les traditions les plus sublimes, souvent même les émotions les plus touchantes; mais l'immense multiplicité des personnages, le conflit des dieux, des génies et des monstres, et l'extrême diffusion des détails, les a fait comparer avec raison à ces arbres gigantesques des bords du Gange, dont chaque rameau devient une tige, dont chaque tige devient une forêt. On place à la même époque le *Dharma-sastra* de Manou (voy.), base fondamentale de la législation indienne, ainsi qu'un quatrième Vêda, bientôt suivi des *Vêdangas* ou commentaires. En même temps, six grandes écoles de philosophes, types et modèles de celles de la Grèce, représentant chacune de leurs tendances, s'élèvent successivement sous les auspices de Kapila, Patanjali, Gautama, Kanada, Djemini et Vyasa, l'illustre auteur du *Mahabharata*, qui, philosophe, poète et théolo-

gien, rédigea aussi les *Pouranas*, commentaires historiques des *Védas*. La sagesse revêt encore une autre forme dans le *Pantchatantra*, recueil de fables du brahmane Vischnou çarman, premier modèle des fabulistes de l'Europe. Dans la troisième période, qui correspond au règne d'Auguste et au commencement de notre ère, la littérature sanscrite prend une allure plus vive, une expression de grâce et d'élégance, qui se révèle surtout dans les drames de Bhavabhuti et dans ceux de Kalidasa (voy.), célèbre auteur de la *Sakountalâ*, le chef-d'œuvre du théâtre indien. Ce même poète a laissé plusieurs chants héroïques qui se distinguent par la perfection du style, sans toutefois égaler le *Gtagovinda*, élégie pastorale, où le poète Djayadéva dépeint en vers charmants les amours de Krischna. La même inspiration se retrouve dans la *Ghatakarpâra* et dans les odes d'Amarou, jusqu'à ce que l'érudition la remplace par les préceptes de Bhartrihari et de Panini, qui annoncent l'époque grammaticale et laborieuse du x^e siècle, dont les poèmes, tels que le *Nalodaya*, ne sont que des amplifications savantes, et dont les travaux les plus utiles sont dus à Kassinatha et Vopadéva, qui ont analysé la langue sanscrite et déterminé ses racines et ses flexions, tandis que Amarasingha rédigeait le premier dictionnaire. C'est ainsi que, pendant 2,000 ans, cette littérature n'a cessé de produire, dans une progression naturelle et parfaitement conforme à celle du génie grec, de vastes et brillantes compositions lyriques, épiques et dramatiques, suivies enfin d'une ère de décadence ou plutôt d'érudition critique, dont la tâche a été de recueillir, d'expliquer et de perpétuer toutes ces merveilles.

L'Europe les a longtemps ignorées ou imparfaitement entrevues, et ce n'est que depuis que l'Angleterre a assis sa domination dans l'Inde, c'est-à-dire depuis moins d'un siècle, que ces trésors, tirés du fond des temples, ont réveillé le zèle des savants. Anquetil-Duperron ouvrit la voie, où le suivirent bientôt William Jones, puis Colebrooke, Wilkins et Wilson, auteur d'un précieux dictionnaire. G. de Humboldt, MM. Bopp et de Schle-

gel en Allemagne, ainsi que leurs disciples Rosen et M. Lassen, ont étendu, par leurs traductions, leurs grammaires, leurs recherches en tous genres, la connaissance de la langue-sanscrite à toutes les universités; tandis qu'en France l'ingénieur Chézy excitait un noble enthousiasme, qui a porté ses plus beaux fruits dans les savants travaux de M. Eugène Burnouf (*voy.* la plupart de ces noms). Partout le sanscrit tend à devenir l'auxiliaire indispensable des études, la base réelle des connaissances classiques que lui seul explique complètement, puisqu'il contient le germe de toutes les langues et de toutes les littératures de l'Europe.

A côté de lui se groupent d'autres idiomes également nés près du Gange ou de l'Indus: nous en avons dit un mot à l'art. **INDIENNES (langues)**.

Les principaux ouvrages à consulter pour étudier la langue sanscrite proprement dite sont, outre les traductions publiées par les indianistes que nous venons de nommer et par plusieurs autres encore, le dictionnaire sanscrit-anglais de Wilson, les grammaires de Wilkins et de Bopp, et, pour la philologie comparée, les ouvrages de MM. Burnouf, Bopp, Grimm, Pott, Pictet, et le *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde* (Paris, 1836, in-4°)*. F. G. E.

SANSONNET, *voy.* ÉTOURNEAU.

SANSOVIN (JACQUES TATTI, dit LE), grand sculpteur et architecte, naquit à Florence vers 1479. Emmené à Rome par Sangallo, il ne tarda pas à s'y faire remarquer. Jules II et Léon X lui confièrent plusieurs travaux importants; mais la prise de Rome par le connétable de Bourbon l'ayant chassé de cette capitale, il se retira à Venise, où il fut nommé premier architecte de Saint-Marc. Ce fut en

cette qualité qu'il dirigea les constructions de l'hôtel de la monnaie, de plusieurs palais et de la bibliothèque de Saint-Marc, le plus hardi de ses ouvrages. Venise (*voy.*) lui doit encore d'autres embellissements, parmi lesquels elle cite avec orgueil le groupe des quatre évangélistes dans une des chapelles de sa vieille basilique, plusieurs tombeaux d'un style admirable, les deux statues colossales de Neptune et de Mars, et surtout les portes de bronze de la sacristie de Saint-Marc. Le Sansovin mourut dans cette ville, le 27 nov. 1570. E. H.-G.

SANS-SOUCI, non loin de Potsdam (*voy.*), château royal de peu d'apparence et d'un seul étage, mais richement décoré dans l'intérieur, et qui fut le séjour favori du roi Frédéric II. Il est entouré de beaux jardins et flanqué de deux édifices dont l'un contenait autrefois la galerie de tableaux qui fait partie maintenant du musée de Berlin. Tout le monde connaît la récréative histoire du *meunier de Sans-Souci*.

SANTA-ANNA (ANTONIO-LOPEZ DE) ou **SANTANA**, président actuel du Mexique (*voy.*), qui, par le commandement militaire et à la faveur des déchirements de sa patrie, est parvenu à s'emparer d'un pouvoir dictatorial, mais sans garantie de stabilité. Il se fit connaître d'abord dans la guerre de l'indépendance, sous Iturbide (*voy.*), en 1821. Après avoir pris une part active à l'expulsion des royalistes, il fut nommé gouverneur de la Vera-Cruz; mais bientôt des dissentiments avec ses chefs le poussèrent à lever dans cette même ville l'étendard de la révolte contre l'empereur improvisé du Mexique. La chute d'Iturbide et le triomphe du parti républicain ne mirent point fin au mécontentement de l'ambitieux général; il se fit le champion du fédéralisme, et parut comme tel à San-Luis de Potosi, en 1823; mais le succès ayant manqué à son entreprise, il fut obligé de se retirer dans une de ses terres, près de Jalapa, où il demeura condamné à l'inaction jusqu'en 1828. Nous avons déjà dit (T. XVII, p. 637) quelle fut alors sa conduite. Souvent énergique, sinon toujours loyal, il parvint, à travers diverses vicissitudes, au poste élevé où il se maintient aujourd'hui.

(*) Nous avons déjà eu l'occasion de citer cet excellent ouvrage dû à M. Eichhoff, auteur du présent article. Ceux que nous consacrons à la plupart des linguistes nommés par lui, nous dispensent de répéter ici le titre exact de leurs livres; mais il nous est impossible de passer sous silence la *Bibliotheca sanscrita (Literatur der Sanskrit-Sprache, 2e éd. refondue, Pétersb., 1837, in-8°)* de Frédéric Adeling (*voy.*) que la mort a récemment enlevé à ses utiles travaux et à l'affection de ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur de connaître de près cet homme aussi simple que savant. J. H. S.

d'hui. Récompensé par le portefeuille de la guerre et par le commandement suprême de l'armée, en 1829, de l'appui qu'il avait prêté à Guerrero contre Pedrazza, il se prononça ensuite pour ce dernier contre Bustamente (*voy.*), afin de lui succéder dans la présidence, qu'il obtint en effet en mars 1833. Favorable à son tour à la réaction aristocratique, après s'être fait un marche-pied du fédéralisme, il s'appliqua surtout à flatter l'armée et les prêtres pour raffermir son pouvoir et le rendre absolu. Il réussit dans ce projet, le 23 oct. 1835; mais s'étant mis en campagne au printemps suivant, avec un corps de 6,000 hommes, pour soumettre les insurgés victorieux du Texas (*voy.*), il fut attiré dans une embuscade et fait prisonnier à San-Jacinto par le général texien Houston, le 21 avril 1836. Profitant de la mésaventure de son rival, le général Bustamente ressaisit alors le pouvoir à Mexico, pendant que les Texiens n'épargnaient à leur captif aucune sorte d'humiliations; mais, dans la juste prévision que le retour de Santa-Anna jetterait le Mexique dans de nouveaux troubles propres à augmenter leur propre sécurité, ils finirent par le relâcher; et le 20 févr. 1837, un bâtiment des États-Unis le débarqua à la Vera-Cruz. Santa-Anna, toutefois, ne jugea pas d'abord les circonstances favorables à sa réinstallation dans le gouvernement. Il se tint donc à l'écart jusqu'à ce qu'à la fin de 1838 le différend avec la France et les vives alarmes causées par notre escadre qui venait de foudroyer Saint-Jean-d'Ulloa (*voy. prince de JOINVILLE*), lui procurèrent l'occasion de regagner son ascendant sur les troupes. La convention, signée par le général Rincon, le 28 nov., n'ayant pas été ratifiée par le gouvernement mexicain, l'amiral Baudin fit une descente à la Vera-Cruz, et mit cette ville hors d'état de défense. Au moment du débarquement de nos troupes, Santa-Anna parut sur le môle, à la tête d'une colonne qui engagea la fusillade et nous tua quelques hommes, tandis que le général mexicain essuya une bien plus grande perte et fut lui-même très grièvement blessé. Il guérit cependant, après avoir adressé au gouverne-

ment un faux rapport, où il prétendait avoir forcé les Français à se rembarquer, en les chargeant à la baïonnette. Cette forfanterie ne lui fit aucun tort dans l'esprit vaniteux de ses compatriotes. Au milieu des commotions sans fin qui se succédèrent avec une affligeante rapidité au Mexique, il regagna la présidence en 1839, la reperdit bientôt après contre Bustamente, puis l'emporta de nouveau, en 1841, contre ce dernier, auquel il ne resta cette fois que le parti de la fuite à bord d'un vaisseau français, qui le transporta à Cuba. Santa-Anna n'épargna point les proclamations, et sut rejeter sur son prédécesseur toutes les calamités qui avaient, depuis quelques années, frappé le pays. La guerre fut reprise contre le Texas, en 1842; mais, dans l'état d'épuisement auquel était réduit le Mexique, toute cette animosité bruyante n'aboutit qu'à des menaces et des démonstrations; elle fut de même impuissante à réduire le Yucatan (*voy.*), qui, dans le sud, s'était aussi érigé en république indépendante. Plus récemment, Santa-Anna, par des mesures tyranniques et vexatoires, dirigées contre tous les étrangers, a encore excité le mécontentement des grandes puissances maritimes, dont elles blessent les intérêts commerciaux d'une manière très sensible. Une rupture des États-Unis et de l'Angleterre avec le Mexique a même failli s'ensuivre. Il paraît avoir été porté à ces décrets impolitiques et téméraires au dernier point par l'état désespérant des finances du Mexique, ainsi que par le désir de fortifier son pouvoir par un accroissement de popularité, en flattant les préjugés nationaux et les passions aveugles de la multitude, et en créant, au dehors, à sa patrie des embarras qui relèvent l'importance de l'armée dont il est le chef. Des motifs semblables lui ont probablement aussi inspiré, vers la fin de l'année 1843, le renouvellement d'une comédie qui lui est devenue familière. Feignant une grande lassitude du gouvernement, au point de donner sa démission de la présidence, on l'a vu se retirer dans une de ses terres, près de la Vera-Cruz; mais il ne s'en est pas moins fait réélire par ses partisans, en janvier 1844, et a dû reprendre les

fonctions de chef de l'état, au commencement de février dernier. CH. V.

SANTA-FÉ DE BOGOTA, capitale de la Nouvelle-Grenade, et anciennement de la Colombie (*voy.*), ville de 40,000 âmes, siège d'un archevêque et d'une université.

SANTANDER (FRANÇOIS DE PAULE), ancien président de la république de la Nouvelle-Grenade (1832), et un des libérateurs de l'Amérique du sud. Le général Santander, né à Rosario de Cucuta (N.-Grenade), le 2 avril 1782, avait, dès 1809, embrassé la cause de l'indépendance, et avait mérité d'être nommé, en 1821, vice-président de la république de Colombie. *Voy.* BOLIVAR.

SANTÉ, *voy.* VIE, FONCTIONS, HYGIÈNE, etc. Pour le *service de santé*, *voy.* MÉDECIN, OFFICIER DE SANTÉ, HÔPITAUX, LAZARET, AMBULANCES.

SANTERRE (ANTOINE - JOSEPH), brasseur du faubourg Saint-Antoine, naquit, en 1752, à Paris, où son père, riche brasseur de Cambrai, était venu s'établir. Une probité sévère, l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers, sa fortune et sa générosité avaient acquis une certaine popularité et beaucoup d'influence à Santerre. Nommé chef de bataillon dans la garde nationale parisienne, en 1789, il contribua puissamment à la prise de la Bastille (*voy.*). Il se trouva encore mêlé aux émeutes du Champ-de-Mars, du 20 juin et du 10 août. Depuis le mois de mai, il était un des commandants généraux de la garde nationale de Paris. Santerre fut chargé de conduire Louis XVI à la prison du Temple, et il eut aussi le triste honneur de commander la force armée le jour de son exécution. Commandant de la place de Paris pendant les massacres de septembre, il avait réussi à sauver plusieurs prisonniers. Pour acquérir quelque réputation militaire qui justifiait le titre de général de division qu'il avait reçu, il accepta un emploi à l'armée de la Vendée; mais, battu à Coron, près de Chollet, il fut arrêté à son retour, et ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Bonaparte, lui supposant encore quelque influence sur son faubourg, crut devoir le gagner après le 18 brumaire; il y réussit sans peine. Quoique la fortune de Santerre eût con-

sidérablement diminué, il était encore propriétaire de la Rotonde du Temple et du château d'Ève, sous Dammartin, lorsque des intrigants lui persuadèrent de se mettre à la tête d'une association qui le ruina. Il mourut à Paris, le 6 février 1809. Z.

SANTEUL (JEAN DE), né à Paris, le 12 mai 1630, s'est rendu célèbre par ses poésies latines, et a voué à la langue de Virgile et d'Horace un amour qui ne s'est éteint qu'avec sa vie. Après avoir achevé ses études au collège de Clermont, il prit l'habit religieux et entra à l'abbaye de Saint-Victor. Ses premières compositions latines furent des hymnes qu'il fit pour les églises. En même temps, il soutenait une dispute contre son frère Claude de Santeul, Pélisson et Bossuet, en faveur de la poésie profane. Converti peu après par Bossuet, son adversaire, il entreprit une nouvelle lutte contre Desmarests et Charpentier, au sujet des inscriptions à composer pour les monuments dont Louis XIV embellissait Paris. Santeul voulait, contre l'opinion de ses antagonistes, qu'elles fussent rédigées en latin, et il l'emporta. On admire encore une foule de distiques qu'il fit alors sur l'ordre du roi. Il eut une autre querelle avec les jésuites, à l'occasion d'une épitaphe qu'il composa pour Arnauld (*voy.*), à la prière des dames de Port-Royal; il se vit forcé de rétracter les louanges qu'il avait adressées à cet ennemi de la société de Jésus, et dès ce moment, il vécut en bonne intelligence avec elle. S'il faut en croire La Bruyère, Santeul poussa souvent l'originalité jusqu'à l'extravagance, et plusieurs de ses contemporains ont pensé que son esprit était parfois dérangé. Quoi qu'il en soit, il se reconnut toujours indigne d'entrer dans les ordres, et se contenta de vivre jusqu'à la fin dans la société des religieux de Saint-Victor. Le prince de Condé l'ayant emmené aux États de Bourgogne, qu'il allait présider, il mourut presque subitement à Dijon, le 5 août 1697. — Son frère, CLAUDE de Santeul, né le 27 avril 1629, mort le 30 déc. 1684, composa, comme lui, un grand nombre d'hymnes latines pour les églises. D. A. D.

SANTIAGO ou COMPOSTELLA (*Campus Stellæ*, en français *Saint-Jacques de*

Compostelle), chef-lieu de la province de ce nom et ancienne capitale de la Galice. Cette ville épiscopale possède une vaste cathédrale, où reposent, selon la tradition, les restes mortels de S. Jacques-le-Mineur, lesquels y attirent de tous les points de l'Espagne de nombreux pèlerins. Son université, fondée en 1532, est une des plus fréquentées de l'Espagne. Santiago fait un commerce important en toile, bas de soie, vin, fruits, chapelets et images bénites. Sa population est d'environ 28,000 âmes. Les Maures saccagèrent Santiago en 997; Charles-Quint y assembla des cortès en 1520; et les Français l'occupèrent de 1809 à 1814. E. H.-G.

SANTIAGO, capitale de la république du Chili (*voy.*), ville de 60 à 70,000 hab., siège d'un archevêché et d'une université.

SANTIAGO DE CUBA, dans l'île de ce nom, un des plus beaux ports de l'Amérique. *Voy.* CUBA.

SANTORIN (*Thera*), *voy.* CYCLADES ET GRÈCE (T. XIII, p. 12).

SANZIO (RAPHAËL), le plus grand des peintres modernes, naquit en 1483, à Urbino, capitale du petit duché d'Urbino, qui fut réuni plus tard aux états du pape. Son père, peintre assez médiocre *, lui enseigna les premiers éléments de son art; mais reconnaissant bientôt que les progrès rapides de l'enfant exigeaient une direction plus habile, il l'envoya à Pérouse, chez Pierre Vannucci, plus connu sous le nom de Pérugin (*voy.*). Le jeune Raphaël travailla chez son nouveau maître en qualité d'apprenti, selon l'usage du temps, et s'appliqua à imiter la manière du Pérugin, de telle sorte que l'élève faisait souvent une bonne partie des tableaux de son maître. A peine échappé de l'école, il peignit pour l'église de Saint-François, à Città di Castello, le *S. Nicolas de Tolentino*, et bientôt le *mariage de la Vierge* (*Sposalizio*), chef-d'œuvre

de naïveté, qui commença sa réputation. Vers l'an 1503, il avait à peine vingt ans, lorsque un de ses condisciples plus âgé que lui, Pinturicchio, l'engagea à venir l'aider à décorer la sacristie de la cathédrale de Sienne, où le cardinal Piccolomini voulait faire représenter les principaux traits de la vie de son oncle, le pape Pie II. Raphaël composa en effet une bonne partie des dix tableaux de la sacristie de Sienne, il y exécuta des figures entières et beaucoup de détails: aussi imprima-t-il aux médiocres compositions de son ami un caractère plus grave et plus profond. Dans tous ces premiers ouvrages de Raphaël, on retrouve ce qu'on a appelé sa première manière, c'est-à-dire l'imitation du style de Pérugin avec son dessin correct, mais un peu maigre et sec. Toutefois, les ouvrages du jeune peintre se distinguaient déjà de ceux du maître par plus de pureté, par une grâce nouvelle et par la tendance à l'idéal.

C'est pendant son séjour assez long à Sienne, que les bruyants éloges donnés aux célèbres cartons dessinés par Léonard de Vinci et Michel-Ange à Florence attirèrent Raphaël dans cette ville. On s'accorde à penser que c'est à dater de l'époque où il vit ces productions des deux plus grands maîtres du temps, qu'il ouvrit les yeux sur la manière restreinte et presque mécanique de Pérugin, et qu'il sentit le besoin d'agrandir la sienne. Cette révolution qui se fit dans son style se révéla un peu plus tard dans les travaux dont il fut chargé au Vatican. Son séjour à Florence fut marqué par quelques ouvrages, entre autres la *Vierge au chardonneret*, ainsi nommée d'après l'oiseau que le petit saint Jean présente à l'enfant Jésus. Ce tableau, exécuté pour Lorenzo Nasi, a été conservé depuis dans la galerie de Florence. Vasari dit avec sagacité qu'il tient à la fois de la première et de la seconde manière de Raphaël; en effet, la composition et le charme attaché à chaque figure attestent déjà un notable progrès; mais le paysage est tout-à-fait semblable à ceux qu'on trouve dans ses premiers tableaux. Au reste, Raphaël ne fut jamais supérieur dans cette partie, qu'il ne regardait que comme accessoire. On cite encore parmi les ouvrages de cette épo-

(*) Peut-être l'a-t-on jugé d'après sa modeste platée que suivant sa valeur réelle. Un tableau de JEAN SANZIO, qui faisait partie de la galerie de Solli et aujourd'hui conservé au Musée de Berlin, fait voir que son talent était moins médiocre qu'on ne le suppose ordinairement. Dans ce tableau, le peintre a introduit son jeune fils, Raphaël, alors âgé d'environ 5 ans. S.

que le *Christ porté au tombeau*, qui se trouve maintenant à Rome dans la galerie Borghèse : il y règne un peu de sécheresse, mais le grandiose perce, et l'expression des sentiments y est admirablement rendue. La Vierge dite la *Belle Jardinière*, que possède le Musée de Paris, peut être regardée comme le type le plus élevé de ce premier style, à la fois pur, correct, et attachant par une singulière expression de naïveté. Il avait d'ailleurs mis à profit son séjour à Florence, en étudiant les beaux modèles de sculpture antique recueillis à grands frais par les Médicis, et les peintures exécutées dans la chapelle *del Carmine*, par Masaccio, qui avait eu le mérite d'imiter la nature avec une précision et une finesse de détails dont personne n'avait approché avant lui. Là aussi il connut Fra Bartolomeo di San-Marco, dont les exemples ne lui furent pas inutiles pour les procédés du coloris et l'art de draper, et auquel il enseigna en retour les règles de la perspective.

La réputation que lui valurent ces travaux dut contribuer au choix que Jules II fit de lui pour décorer les murs du Vatican, lorsque vers 1508, le Bramante, son parent, l'appela à Rome et le présenta au pape, dont il était l'architecte, et qui l'avait chargé de reconstruire l'église de Saint-Pierre. Ici, s'ouvre une nouvelle carrière pour Raphaël, qui n'avait encore que 25 ans. Les fresques peintes par lui dans les chambres du Vatican sont un de ses plus beaux titres de gloire. Il est donc à propos de s'arrêter un peu à observer la transformation que subit alors son talent, et les immenses ressources de génie qu'il déploya, soit dans la conception, soit dans l'exécution de ces chefs-d'œuvre.

Parmi ces chambres du Vatican peintes par Raphaël, les murs de la première, dite *alla Segnatura*, sont couverts par quatre grandes compositions relatives aux quatre sciences qui forment l'ensemble des connaissances divines et humaines, savoir : la Théologie, la Philosophie, la Poésie et la Justice. D'un côté est représentée la Dispute du Saint-Sacrement; sur l'autre en face, l'École d'Athènes; sur un troisième côté, le Mont Parnasse; et vis-à-vis, en pendant, la Jurisprudence, qu'accom-

pagnent à droite et à gauche l'empereur Justinien donnant le digeste à Tribonien, et Grégoire IX remettant les décrétales à un avocat consistorial. Sur les compartiments de la voûte, sont figurées les quatre sciences nommées plus haut, et quatre peintures en grisaille qui rappellent les sujets principaux, tels que Adam et Ève tentés par le serpent, une Femme observant la terre, Marsyas écorché par Apollon, et le Jugement de Salomon. Sur ce premier aperçu, on est déjà frappé de la grande variété de connaissances que suppose le plan de cette vaste composition. On a peine à s'expliquer comment, âgé au plus de 25 ans, après avoir employé tout son temps à faire des tableaux de sainteté sur le patron fourni par son maître, il aurait trouvé le moyen d'acquérir toute l'érudition nécessaire pour caractériser si clairement la grande question théologique qui fait le sujet de la *Dispute*, les différentes sectes philosophiques de l'antiquité réunies dans l'*École d'Athènes*, et le concert des plus grands poètes anciens et modernes réunis sur le *Parnasse*. Mais on sait qu'outre les secours qu'il trouva dans son oncle l'architecte Bramante, pour le tracé de l'architecture et de la perspective, les lettrés les plus fameux de ce temps, les Bembo, les Castiglione s'empressèrent de guider le jeune artiste dans la combinaison générale de ses sujets; on sait même qu'il consulta particulièrement l'Arioste sur la manière dont il devait caractériser les grands personnages qu'il voulait mettre en scène. Mais ce qu'il faut reconnaître avant tout, c'est que Raphaël était organisé par la nature pour être l'artiste par excellence; c'est qu'il était doué de l'instinct sublime réservé au génie, et que le génie a le don de deviner. Là est le secret de la précision, de la finesse, de l'étonnante profondeur avec lesquelles cet artiste, ignorant et si jeune encore, a saisi dans ses premières fresques le sens des sujets qui lui ont été donnés, ainsi que le caractère de chacun des personnages historiques, dont, selon toute apparence, il n'avait pu se former une idée que dans la conversation des savants.

La *Théologie*, ou la *Dispute du Saint-Sacrement*, est un tableau symbolique partagé en deux moitiés : la partie supé-

rière représente le ciel ; on y voit Dieu le père, entouré d'un cercle de séraphins ; au-dessous, se déploie un autre cercle où préside Jésus-Christ, avec la Vierge et saint Jean-Baptiste, puis saint Pierre et saint Paul, avec le cortège des patriarches, des martyrs et des saints. Le Saint-Esprit plane au-dessous de Jésus-Christ, sous la forme d'une colombe. La partie terrestre représente un autel, portant un soleil d'or, au milieu duquel est maintenue l'hostie sainte. Autour de l'autel sont assis les quatre docteurs de l'Église latine, à droite saint Augustin et saint Ambroise, à gauche saint Grégoire et saint Jérôme : derrière eux sont debout d'autres docteurs et des théologiens, qui prennent part au miracle de la transsubstantiation. Parmi les assistants, le peintre reproduit les traits de Bramante, de Savonarola, de Scott et du Dante. Tous ceux qui ont vu cette grande page parlent avec admiration de la beauté ravissante dont l'exécution est empreinte. La naïveté, la grâce et la force s'y trouvent unies dans de si heureuses proportions, que toute idée de difficulté et de travail s'évanouit à la vue de ces belles têtes, les unes jeunes, les autres âgées, mais toutes pleines de candeur. On a lieu de conjecturer que ce tableau est le premier qu'il fit en arrivant à Rome ; on y reconnaît encore les traces de la manière que lui avait transmise le Pérugin son maître, et qu'il n'a plus reproduite ailleurs.

Dans l'*École d'Athènes*, l'artiste, voulant représenter la philosophie antique sous toutes ses faces, a réuni dans un immense édifice tous les chefs de sectes célèbres. Sur le devant du tableau, à gauche, est Pythagore, entouré de ses disciples, Empédocle, Archytas et Épicharme : il écrit sur les proportions harmoniques, base de sa philosophie. A droite du tableau est un groupe de mathématiciens, auxquels Archimède fait une démonstration de géométrie. Près delà est Zoroastre, et derrière est le portrait de Raphaël et de son maître Pérugin. La tradition rapporte aussi que le Bramante est représenté sous la figure d'Archimède. Au-delà de ce premier plan est un escalier, sur les marches duquel est couché Diogène, isolé, et ne prenant part à aucune

des scènes qui l'entourent ; son mouvement, ses traits et son expression, tont dans sa personne est bizarre et hardi, comme ce que l'on connaît des opinions de ce philosophe. Au haut des degrés et au centre de la composition apparaissent deux figures vénérables : c'est Platon et Aristote qui, environnés d'auditeurs, se partagent l'empire de la philosophie. Un peu vers la gauche est un groupe où l'on distingue Alcibiade ; Socrate, au milieu de ce petit auditoire, a l'air de s'entretenir familièrement et de proposer ses pensées avec modestie. L'architecture du gymnase, où sont rassemblés tous ces philosophes, a été composée et tracée par le Bramante, qui saisit l'occasion de donner au pape un avant-goût de l'effet que produirait l'intérieur de la nouvelle basilique de Saint-Pierre, dont l'exécution lui était confiée ; il en fit donc le dessin en perspective pour orner le tableau de Raphaël, et il nous a conservé ainsi la première idée de cette basilique. Mais ce qui frappe surtout ici dans l'œuvre du peintre, c'est l'art d'idéaliser des personnages dont on n'a point de portraits ; c'est la manière heureuse de les caractériser par l'attitude, par la physionomie, par la place qu'ils occupent. S'il est vrai que la *Dispute du Saint-Sacrement* soit encore une production de l'adolescence de Raphaël, on peut dire que l'*École d'Athènes* marque le commencement de sa virilité.

Le troisième tableau représente le *Parnasse* : Apollon, les neuf Muses, les grands poètes grecs et latins garnissent les sommités du mont, et, au milieu des grands écrivains de l'antiquité, le peintre a placé le Dante, Pétrarque, Boccace, Sannazar, et quelques autres poètes de son temps. Dans le quatrième, ou la *Jurisprudence*, il montre Grégoire IX sous les traits du pape Jules II, accompagné de deux cardinaux, dont l'un était Médicis, qui fut depuis Léon X.

Une révolution remarquable paraît s'être opérée dans l'esprit de Raphaël pendant l'intervalle qui sépare l'exécution de la chambre *alla Segnatura* et les travaux qui remplissent la chambre suivante. Il importe de déterminer nettement les symptômes et les causes de cette

révolution. D'abord, elle coïncide à peu près avec la mort de Jules II et l'avènement de Léon X (1513). Or, le pontificat de Léon X, avec sa passion pour l'antiquité et les progrès croissants du luxe, est presque un retour vers les idées païennes. Grâce à l'étude, devenue populaire, des monuments antiques et à la connaissance plus généralement répandue des auteurs anciens, l'art cesse d'être essentiellement catholique. C'est alors que le succès de l'Arioste sème un certain scepticisme en matière de goût; sa fine plaisanterie mine tout doucement la théologie poétique du Dante et de Pétrarque, et y substitue une liberté d'esprit qui permet à chacun d'aborder tous les sujets et de les traiter selon son caprice. C'est alors aussi que le cardinal Bembo s'abstenait scrupuleusement de lire son bréviaire, de peur de gâter sa belle latinité cicéronienne. En même temps, Raphaël avait sous les yeux les exemples de Michel-Ange, qui, tout sincèrement dévoué qu'il était au système théologique du Dante, ne s'en montrait pas moins admirateur passionné de l'art païen, et transportait dans ses tableaux le nu de la sculpture grecque. Pendant que Michel-Ange travaillait à la voûte de la chapelle Sixtine, presque contiguë aux loges du Vatican, on accusa Raphaël d'avoir profité de l'autorité de son oncle pour pénétrer dans la chapelle, et étudier le style de son rival avant l'exposition publique. Au reste, la gloire de Raphaël ne consiste pas à n'avoir point étudié, mais à avoir réussi. Quoi qu'il en soit, de toutes ces circonstances réunies il résulte que la peinture se sécularise à son tour. Elles durent agir inévitablement sur l'esprit du jeune Raphaël, et agrandir le cercle de ses idées. Jusque-là, dans tous ses tableaux, il avait traité des sujets purement religieux; mais en passant de la chambre *della Segnatura* à celle qu'il peignit ensuite, on commence à apercevoir une transformation notable. Ce qui frappe d'abord, c'est quelque chose de plus viril dans l'exécution; la dimension des figures est plus grande, les formes en sont plus fortement caractérisées, les effets de lumière et d'ombre exprimés avec plus de hardiesse. On ne retrouve plus l'unité

dans les quatre sujets traités ici par l'artiste: ainsi, sur l'une des grandes travées, on voit *Héliodore chassé du temple de Jérusalem à la prière du grand-prêtre Onias*; en face est *Attila venant pour saccager Rome et arrêté dans sa marche par le pape Léon-le-Grand*; à l'une des extrémités de la chambre est représenté le *Miracle de Bolsène*; et en face, la *Délivrance de saint Pierre*. Ces quatre tableaux n'ont guère de rapports entre eux que par la nature des personnages, qui appartiennent à l'histoire sacrée ou à celle des papes. Mais au lieu de la fidélité historique dans la manière de les traiter, on y trouve des complaisances d'imagination qui révèlent l'action de l'époque sur les idées de Raphaël. Les habitudes de cour se manifestent, par exemple, lorsque dans le châtimeut d'Héliodore, le peintre représente le grand-prêtre Onias sous les traits de Jules II, et lorsque Léon X est substitué à Léon-le-Grand dans la retraite d'Attila. Parmi les dessins que possède le musée de Paris, il y en a un de Raphaël où le sujet d'Attila est tout autrement composé que dans la fresque du Vatican. Les soldats d'Attila garnissent presque toute la partie antérieure du tableau; les apôtres saint Pierre et saint Paul occupent un plus grand espace, et ce n'est que dans un lointain vague qu'on aperçoit le pape saint Léon sortant de Rome, pour assister au miracle opéré par les deux apôtres.

Depuis 1514, année où fut terminée la chambre d'Héliodore, jusqu'en 1520, où Raphaël mourut, ce grand artiste peignit, outre les autres chambres du Vatican, les *sibylles* de l'église de la Paix, ouvrage où il a joint tout le grandiose de Michel-Ange à cette grâce qui lui est particulière. Un noble Siennois, Augustin Chigi, qui avait fait faire ces sibylles à Raphaël, le chargea encore de décorer un palais qu'il venait de faire bâtir à Rome, sur les bords du Tibre. Le jeune peintre, dont l'imagination avait été frappée par la découverte d'un grand nombre de statues et de peintures antiques trouvées dans les bains de Titus, saisit cette occasion pour donner à son talent, inspiré par ces modèles, un aspect tout nouveau. Ce fut alors qu'il exécuta l'*His-*

toire de *Psyché*, qu'on voit dans le palais Chigi, aujourd'hui la Farnesina. C'est encore dans ce palais que se trouve la *Galatée*, ouvrage dont la délicatesse demande un œil exercé pour être sentie.

Pendant que Raphaël traitait avec tant de bonheur des sujets mythologiques, il achevait ces tableaux de Madones qui firent distinguer ses Vierges de celles que jusque-là on avait toujours rapportées à un type traditionnel. Il est certain que dans ces créations innombrables, qu'il sema avec l'abondance du génie, il sortit du cercle tracé par la poétique chrétienne du Dante : toutefois, guidé sans cesse par un goût sûr, il ne se laissa jamais égarer à la recherche d'une expression exagérée, écueil ordinaire du peintre des passions. Ce qui le préserva de ces excès, ce fut le culte de l'idéal : c'est par là que ses têtes de Vierges, quelque variés qu'en aient été les types, conservent toujours l'empreinte religieuse. C'est à elles surtout que s'applique ce mot qui nous a été transmis dans une de ses lettres, et qui donne le secret de sa théorie : « Il est vrai que je cherche le beau ; mais comme il n'y a rien de si rare que les bons juges et les belles femmes, je me sers d'une certaine idée qui me vient dans l'esprit. »

Dans cette foule de chefs-d'œuvre si variés avec des données si simples, nous ne pouvons que mentionner ici quelques-uns des plus célèbres : telle est, parmi les tableaux que nous possédons à Paris, la Madone *alla seggiola*, si belle par la pureté céleste de la Vierge et par ces yeux d'enfant qu'il fut donné au seul Raphaël d'exprimer ; telle est la *Vierge au poisson*, qui appartient à la couronne d'Espagne, et que nous avons vu restaurer à Paris, ouvrage où il reproduit la manière naïve de son adolescence, unie à l'expérience d'un peintre consommé dans son art ; et la sublime *Sainte Cécile*, peinte d'après la *Fornarina* : surprise par les célestes concerts, elle a laissé tomber avec tant d'abandon l'orgue qu'elle tenait que deux tuyaux s'en sont détachés ; et la Vierge de *Foligno* ; et l'incomparable Madone *di san Sisto*, dont l'original est dans la galerie de Dresde : que dire de son regard calme et céleste, de son attitude simple et majestueuse ?

elle pose sur les nuages avec un sentiment de sécurité inaltérable ; la divinité rayonne à travers ces traits si purs ; l'enfant Jésus qu'elle tient entre ses bras est lui-même animé d'une vie surbumaine : c'est le prodige de l'art d'avoir fait passer tant de puissance dans les yeux d'un enfant. Jamais le sentiment de la divinité ne s'est empreint avec tant de profondeur dans une œuvre mortelle. Là est le triomphe de l'idéal ; c'est là vraiment que l'invisible se révèle dans le visible.

On sait fort peu de chose de la vie privée de Raphaël, à part ce qui concerne ses ouvrages. Doué d'une âme tendre, il paraît qu'il était fort enclin à l'amour ; on dit même que cette passion, qui occupa une grande place dans sa vie, fut la cause de sa mort prématurée. Parmi le petit nombre d'anecdotes qui peuvent jeter quelque jour sur son caractère, on cite celle-ci. Dans le temps où il peignait les noces de *Psyché*, dans le palais Chigi, ce seigneur, ami de Raphaël, s'aperçut que le peintre ralentissait son travail par des absences très fréquentes. Enfin, il apprit que la fameuse *Fornarina* était la cause de ces absences ; il prit alors le parti d'établir cette femme dans son palais avec Raphaël, qui, de ce moment, ne cessa plus de continuer ses fresques avec ardeur. Il est probable que son amour pour la *Fornarina* fut une des causes de l'éloignement qu'il paraît avoir eu pour le mariage. On ajoute aussi que Léon X lui avait donné l'espoir de le faire cardinal. Cependant, il est à peu près certain que le cardinal Bibbiena était parvenu à le faire consentir à épouser sa nièce, Marie Bibbiena, et déjà les fiançailles étaient faites, lorsque Raphaël mourut, en 1520, un peu avant le jour fixé pour le mariage. On lui rendit des honneurs extraordinaires ; le pape et tous les cardinaux se rendirent en procession à ses funérailles. On avait exposé publiquement le tableau de la *Transfiguration*, qu'il venait d'achever, et qu'on a regardé longtemps comme son chef-d'œuvre. Bien des connaisseurs préfèrent aujourd'hui plusieurs de ses ouvrages, par exemple les sept cartons où il a représenté quelques traits de la vie des apôtres, et qui sont maintenant au château d'Hamptoncourt, en Angle-

terre. La cathédrale de Meaux conserve des copies assez curieuses de ces dessins. Quoi qu'il en soit, la *Transfiguration* est restée comme le type de sa troisième manière, remarquable moins encore par le charme des formes, par l'élevation des sentiments et des idées, qui distinguent ses premières productions, que par l'harmonie et l'égal emploi des qualités diverses qui forment le grand peintre. * A-D.

SAÔNE (*Arar*, c'est-à-dire la lente), le principal affluent du Rhône (*voy.*), et l'une des rivières les plus considérables de la France, où elle donne son nom à deux départements (*voy. les art. suiv.*). Le cours de la Saône est presque aussi long que celui du Rhône en France; car en arrivant à son confluent avec ce fleuve, à Lyon, confluent qui, par sa nature particulière, n'est pas, comme on sait, sans danger pour cette grande ville, elle a parcouru un espace de 436 kilom., dont 144 flottables et 268 navigables. Elle a sa source dans les monts Faucilles, dép. des Vosges, un peu à l'est de la source de la Meuse. Renforcée du Coney, après son entrée dans la Haute-Saône, elle traverse en faisant mille détours, de l'est au sud-ouest, ce dép., où elle arrose Gray, et celui de la Côte-d'Or, donnant le mouvement à un grand nombre de moulins, de forges, de soufflets, etc. Puis, en entrant dans le dép. de Saône-et-Loire, elle reçoit le Doubs et se dirige au sud de Châlons-sur-Saône à Mâcon, puis le long de la lisière orientale du dép. du Rhône jusqu'à Lyon. Le principal affluent de la Saône est le Doubs (*voy. T. VIII, p. 465*) : leur réunion a lieu à Verdun.

Les eaux de la Saône font partie du système du canal du Centre (*voy. CHAROLLAIS*) et de celui du canal du Rhône au Rhin. S.

SAÔNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-), borné à l'est par celui du Haut-Rhin, au sud-est par celui du Doubs, à l'ouest par les dép. de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, et au nord par celui des

(*) On peut consulter sur Raphaël les ouvrages de Vasari, Lanzi, Fiorillo, D'Argenville, de Piles, Mengs, etc.; Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël* (Paris, 1824; 3^e éd., 1835, in-8°); Landou, *Œuvre complet de Raphaël, précédé d'une notice* (Paris, 1800-11, 8 vol. in-4°).

Vosges, est traversé dans sa partie méridionale par la Saône qui passe à Vesoul et Gray, et reçoit le Drageon, l'Ognon et d'autres rivières du dép. La Saône, le Coney et en partie la Lanterne sont navigables. Des montagnes, dont la plus haute appelée le ballon de Lure ne dépasse pas 1,300^m, et dont la seconde appelée ballon de Servance en a 1,203, couvrent une grande partie du sol. Un chaînon partage les eaux qui se rendent, les unes dans la Saône, les autres à l'Ognon : on y distingue le mont Jarrot et la montagne de Noroy. Au nord-est, ce sont des montagnes de grès ou de pierres calcaires et marneuses, dont les crêtes sont en général arrondies et désignées, comme dans les Vosges, sous le nom de *ballons*. Il paraît exister dans les roches calcaires du sol de grandes cavités où les eaux s'amassent et d'où elles sortent quelquefois avec une abondance extrême, comme au gouffre de Frais-Puits, et au Puits-de-Corboux. D'autres sources très copieuses en tous temps font tourner des moulins et marcher des usines auprès de leur origine. Il y a des sources d'eaux salées à Saulnot et à Soisy-sur-Saône, et l'on connaît l'existence d'un banc de sel gemme à Goubenans. Luxeuil (*voy.*) est renommée pour ses sources d'eaux thermales et pour son établissement de bains. De vastes grottes ornées de stalactites s'enfoncent dans les roches calcaires, surtout à Échenoz, Fouvent, Quincey, Chau et Frétingy. Dans d'autres localités, on trouve des roches de granit, de porphyre, de marbre; on extrait encore du sol de la houille, de bonnes pierres de taille et de la tourbe; les mines donnent beaucoup de fer qu'on apprête dans une cinquantaine d'usines, du plomb et du cuivre, et même un peu d'or et d'argent.

Ce dép., d'une superficie de 530,990 hect., ou près de 969 lieues carrées, dont 256,103 hect. de terres labourables, 68,319 de bois, 58,983 de prés et 11,769 de vignes, a de très bonnes prairies; on y cultive, outre les céréales, du chanvre et des fruits, et l'on exporte beaucoup de bois et des vins, parmi lesquels ceux de Chariez, Navenne, Quincey sont de bonne qualité. Dans les montagnes, on fait beaucoup de beurre et de

fromages, et on recueille environ 1,800 quintaux métriques de laine. L'industrie manufacturière ne se borne pas aux usines de fer, dont les produits sont évalués à 14 millions de fr.; la papeterie, la tannerie, la distillerie d'eau de cerises, et quelques autres branches, ajoutent aux ressources de ce dép., qui faisait partie de la Franche-Comté (voy. l'art.).

Le dép. est divisé aujourd'hui dans les trois arrondissements de Vesoul, Gray et Lure, qui comprennent 28 cantons et 581 communes, ayant ensemble, en 1841, une population de 347,627 âmes. En 1836, elle était de 343,298 individus, présentant le mouvement suivant : naissances, 10,034 (5,188 masc., 4,846 fém.), dont 803 illégitimes; décès, 7,088 (3,533 masc., 3,555 fém.); mariages, 2,678. Ses quatre collèges électoraux s'assemblent à Vesoul, Jussey, Lure et Gray : au 9 juillet 1842, ils réunissaient 1,172 électeurs. Le dép. paie 1,483,861 fr. d'impôt foncier. Il est du ressort de la cour royale et de l'académie universitaire de Besançon, où est aussi le quartier-général de la 6^e division militaire dont il fait partie, ainsi que l'archevêché auquel il appartient.

Vesoul, le chef-lieu, sur le Drugeon et au bas d'une montagne appelée La Motte, est une ville bien bâtie et peuplée de 5,930 hab. Elle possède un hospice civil et militaire, une salle de spectacle, un palais de justice, une maison pénitentiaire et une bibliothèque publique; le vallon arrosé par le Drugeon est couvert de belles prairies. Il en est de même de celui dans lequel est située la petite ville de Jussey (2,785 hab.), au confluent de la Saône et de l'Amance; on y a trouvé des antiquités romaines. Port-sur-Saône (2,040 hab.) et Scey-sur-Saône (1,921 hab.) sont deux petites villes assez commerçantes, à cause des exportations qui se font sur la rivière auprès de laquelle elles sont situées. Mais la ville la plus importante sous le rapport industriel est celle de Gray, sur la même rivière, et bâtie sur la pente d'une colline : un seul établissement y renferme des moulins à farine, à scie, à huile, à tan et à foulon, et ses exportations de farine sont considérables; elle a une population de 6,686 hab.; on

remarque ses fontaines publiques, le pont et la caserne de cavalerie; autrefois elle était fortifiée comme la petite ville de Lure (3,064 hab.), sur l'Ognon, et comme d'autres villes du pays. On voit un beau château à Champlitte (3,067 hab.), sur le Salon. Héricourt, sur la Luzenne, dont la population (3,518 hab.) est en majorité protestante, est une ville très industrielle; Fougerolles, ville de 5,591 hab., sur la rivière de Combauté, se distingue par ses distilleries d'eau de cerises. — Voir la *Statistique minéralogique et géologique* de ce département par Thirria, Besançon, 1833, in-8°, avec carte.

D-o.

SAÔNE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE), borné à l'est par ceux du Jura et de l'Ain, au sud par ceux du Rhône et de la Loire, à l'ouest par ceux de l'Allier et de la Nièvre, enfin au nord par le dép. de la Côte-d'Or, est traversé à l'est par la Saône qui reçoit la Dheune et la Grone, et à l'ouest par la Loire, qui reçoit l'Arroux. Le canal du centre (voy. CHAROLLAIS), partant de Châlons et aboutissant à Digoin, unit les deux rivières dont le dép. prend son nom. Une chaîne de montagnes se prolonge entre elles en formant deux vastes bassins qui ont de beaux pâturages le long des rivières, et des vignobles importants sur les coteaux. Un immense dépôt de houille, qui s'étend du nord-est au sud-ouest, occupe le fond du nord du dép. On exploite, en outre, des mines de fer, de plomb et de manganèse (à Romanèche), ainsi que des carrières de marbre, d'albâtre, de granit et de grès. Quelques localités fournissent en petite quantité des pierres fines, telles qu'émeraudes et hyacinthes. Le dép. a une superficie de 856,472 hect., ou un peu plus de 433 lieues carrées et domie, dont plus de la moitié, c'est-à-dire 456,323 hect. sont en terres labourables, 150,694 en bois, 126,655 en prés, et 37,936 en vignes : c'est surtout dans le Mâconnais, dans le Châlonnais et dans l'Autunois que celles-ci donnent des vins estimés; le premier de ces pays fournit des vins rouges de Tonins et de Moulin-à-Vent, et le second les vins rouges de Mercurey et de Givri, et les vins blancs de Buxi; en général, les vins de ce dép.

premier rang parmi les meilleurs de la Haute-Bourgogne. On cultive aussi beaucoup de grains, fruits et chanvre, et dans les pâturages on engraisse beaucoup de bestiaux pour l'exportation. Le dép. a un des plus grands établissements manufacturiers de France, celui du Creuzot (voy. FONDERIES, T. IX, p. 207) auprès du village de Montcenis, qui, établi sur un sol riche en fer et en houille que l'on transporte sur un canal souterrain, réunit une grande cristallerie, des forges, des hauts-fourneaux, une fonderie et une briqueterie. En outre, le dép. a une grande verrerie, celle de Lamotte, qui fournit au commerce des vins près d'un million de bouteilles par an, des papeteries, des tanneries, des fabriques d'horlogerie, de lainages, etc.

Ce dép., que les Romains avaient pourvu de grandes routes et embelli de monuments, faisait, au moyen-âge, partie de la Haute-Bourgogne; il est divisé maintenant dans les 5 arrondissements de Mâcon, Autun, Charolles, Châlons-sur-Saône et Louhans, qui comprennent 48 cantons, 593 communes, et une population de 551,543 âmes. En 1836, elle était de 538,507 âmes, dont voici le mouvement : naissances, 17,360 (9,001 masc., 8,359 fem.), parmi lesquelles 1,145 illégitimes; décès, 12,823 (6,600 masc., 6,223 fem.); mariages, 4,820. Le dép. paie 2,873,140 fr. d'impôt foncier. Au 9 juillet 1842, il avait 3,344 électeurs, répartis en sept collèges électoraux qui se réunissent à Mâcon, Cluny, deux à Châlons, Autun, Charolles, Louhans, pour nommer chacun un député. Le département forme le diocèse d'Autun, suffragant de celui de Lyon; il est du ressort de la cour royale et de l'académie universitaire de Dijon, et fait partie de la 18^e division militaire, dont le quartier-général est dans la même ville.

Mâcon, chef-lieu du dép., sur la rive droite de la Saône, dans une contrée fertile et sur un coteau couvert de vignobles, est une ville de 11,293 hab., bâtie irrégulièrement, mais ayant des édifices remarquables, tels que l'ancienne cathédrale, l'hôtel-de-ville et l'ancien évêché, et des quais très beaux. A une lieue de cette ville, était la grande abbaye de Cluny

(voy.), dans laquelle est établi maintenant un collège. Une autre abbaye existait dans la ville de Tournus sur la Saône. Autun (voy.), sur la pente d'une colline auprès de l'Arroux, était déjà, du temps des Éduens (voy.), principale peuplade gauloise du pays, une ville considérable, et le devint encore davantage sous les empereurs romains. Dans l'article que nous lui avons consacré, nous avons parlé de ses antiquités; on y remarque deux anciennes cathédrales dont aucune n'a été achevée. Sa population est de 10,350 hab. La ville la plus peuplée du dép. est Châlons, grâce à sa situation sur la Saône et à la tête du canal du centre, marquée par un obélisque de 20^m de haut : elle compte 13,465 hab.; elle remonte à une haute antiquité; au moyen-âge elle possédait un évêché; outre un beau quai, on y voit un pont remarquable, une ancienne cathédrale gothique, un hôpital et un hospice. La petite ville de Charolles (3,271 hab.), ancien chef-lieu du comté du Charolais (voy.), est située entre deux coteaux au confluent de l'Arconce et de la Semonce. Une autre petite ville, celle de Louhans (3,593 hab.), au confluent de la Seille et de la Salle, était le chef-lieu d'une baronnie de la Bourgogne; enfin Bourbon-Lancy, sur une colline auprès de la Loire, est renommée par ses eaux minérales, qui sont à la fois thermales, bitumineuses et un peu sulfureuses. — Voir la *Statistique géographique et historique* de ce département, par J. Hacquin, Châlons, 1833.

D G.

SAPAJOU, voy. SINGE.

SAPÉURS. Dans l'art militaire, on entend par le mot *sape* toute opération qui se fait à l'aide du marteau, du pic, de la pioche et de la hache; et spécialement certains ouvrages employés dans l'attaque des places. Ainsi, la *sape volante* se compose d'un parapet élevé avec de simples gabions vides ou pleins, de chaque côté de la tranchée. La *sape ordinaire*, que l'on emploie lorsqu'on s'approche de la place, est formée de gabions remplis de la terre extraite de la tranchée, pour offrir plus de résistance. Lorsque certaines positions exigent deux parapets, la sape est *double*. On appelle *tête de sape*

Pendrait où le sapeur n'est couvert que par le gabion qu'il pousse devant lui : c'est un poste d'honneur. *Voy.* GÉNIE, ATTAQUE et DÉFENSE DES PLACES, SIÈGE, TRANCHE, etc.

Autrefois, il n'y avait pas dans l'armée d'emploi particulier pour les hommes chargés des travaux de sape. Chaque compagnie était abondamment fournie de haches, de pelles, de pioches et d'autres outils dont elle se servait dans l'occasion, et à tour de rôle, pour creuser des fossés, abattre des bois, etc. L'institution des *sapeurs porte-haches* dans les régiments d'infanterie française ne date que du 7 avril 1806. Un décret impérial, du 18 février 1808, les fixe à 4 par bataillon, et charge un caporal de leur commandement. Ils comptent dans les compagnies de grenadiers, et sont choisis à la force et surtout à la taille. Leur costume ne diffère de celui du régiment que parce qu'ils portent le bonnet à poil, le tablier de peau blanche, la hache et le mousqueton en bandoulière. A la guerre, les sapeurs sont chargés de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer le passage aux troupes. En temps de paix, ils font le service d'ordonnance auprès du colonel, du major et du quartier-maître, et dans toutes les prises d'armes ils marchent à la tête du régiment.

En France, des compagnies de sapeurs mineurs font partie des régiments du génie. Dans quelques pays étrangers, il y a des régiments, ou au moins des bataillons de sapeurs, portant l'uniforme de l'artillerie, comme le bataillon de sapeurs de la garde russe. D. A. D.

SAPÉURS-POMPIERS, *voy.* POMPIERS.

SAPHIQUES (VERS), *voy.* SAPHO, et HENDÉCASYLLABES.

SAPHIR, pierre précieuse de couleur bleue, *voy.* CORINDON.

SAPHO (ou plutôt *Sappho*). Visconti, dans son *Iconographie grecque*, a constaté historiquement que deux femmes du nom de Sappho ont existé dans l'île de Lesbos, que l'une naquit à Mitylène et l'autre à Eresus. La première vint au monde 612 ans av. notre ère, suivant Suidas; les marbres d'Oxford placent dans l'année 596 son exil de Mitylène : elle

était donc bien jeune, lorsqu'elle fut obligée de fuir sa patrie, comme complice du poète Alcée (*voy.*), pour avoir conspiré contre la tyrannie de Pittacus. Elle y entra plus tard pour l'illustrer par une école de poésie et par ses vers immortels. C'est de cette Sapho mitylénienne qu'Hérodote (II, 135) et Strabon (XIII, p. 424) font un si magnifique éloge; c'est d'elle que nous avons, dans un mètre qui porte son nom (*voy.* HENDÉCASYLLABE), une ode pleine de la passion la plus vraie et la plus ardente, que nous a conservée Longin (*Du sublime*, X, 2), un hymne à Vénus, rapporté par Denys d'Halicarnasse (*De l'arrangement des mots*, 23), et des fragments recueillis dans la *Sylloge* de M. Boissonade, et plus complètement dans le *Museum criticum* de Cambridge (t. I^{er}, p. 1-31); c'est elle enfin que l'antiquité a nommée la 10^e muse, et dont les Mitylénien nous ont transmis les traits en frappant leur monnaie à son image. L'autre Sappho, celle d'Eresus, était une courtisane, poète aussi très probablement. Telle fut la renommée que lui acquirent sa beauté, ses talents sans doute, son désespoir des dédains de Phaon, et sa fin tragique au promontoire de Leucade (*voy.*), que les habitants de sa ville natale la jugèrent digne aussi des honneurs monétaires : une médaille antique et récemment découverte offre son image et son nom. Comme elle suivit en Sicile le Lesbien Phaon, et que l'exilée de Mitylène s'y était aussi retirée (*Marm. Oxon.*, XXIII, 51), comme elles étaient compatriotes, toutes deux célèbres et honorées, ces points de ressemblance ont été la cause de l'erreur d'Ovide (*Héroïd.*, V), de Fabricius, de Bayle, de Barthélemy, de tous ceux qui de ces deux Lesbiennes n'en ont fait qu'une, en accumulant sur la même personne les talents poétiques de l'une, les égarements, les infortunes et la mort de l'autre. F. D.

SAPIEHA (PRINCES), illustre famille lithuanienne, issue de Ghédimine (*voy.*) par Narimund, et qui, après avoir joué un grand rôle dans l'histoire de Pologne, figure aujourd'hui dans les rangs de la haute noblesse russe. On la divisait en deux lignes, celle de *Koden* et celle de *Séverie*. Le membre le plus célèbre de cette famille

est Lïon Sapieha, né en 1557, mort en 1638, homme éloquent et ami de la justice, qui fut grand-chancelier et grand-général de Lithuanie, et à qui l'on dut la première publication du Statut lithuanien. Pendant ses études à Leipzig, il avait adopté le culte des protestants; mais il abjura ensuite, en 1581. Comme ambassadeur à Moscou au temps de l'apparition du Faux-Démétrius, il fit prolonger de 20 ans la paix avec la république; et comme grand-général, il eut à défendre la Lithuanie contre Gustave-Adolphe.

X.

SAPIENCE, LIVRES SAPIENTIAUX (de *sapiens*, sage). Le premier de ces mots (*sapientia*, sagesse, savoir) est le titre que l'on conserve quelquefois au livre biblique (voy.) appelé autrement la *Sagesse de Salomon*, et que les Juifs regardaient comme non canonique. On nomme *sapientiaux* certains livres de l'Écriture sainte destinés à donner aux hommes des leçons de sagesse et de morale : tels sont encore les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, et le livre de Jésus, fils de Sirach. Voy. BIBLE.

L'université de Rome porte aussi le nom de *Collège de la Sapience*, à raison de cette inscription qu'on lit sur l'édifice : *Initium sapientie timor Domini*. Z.

SAPIN (*abies*, Tourn.). Ce genre de la famille des conifères (voy.) ne se sépare essentiellement des pins (voy.) que par les feuilles, qui ne sont jamais réunies par faisceaux dans des gaines, et par les cônes, composés d'écaillés coriaces mais non ligneuses, amincies au sommet et non épaisses, inadhérentes et non entrefrêées.

Le *sapin épicéa* (*abies picea*, Mill.; *pinus abies*, L.; connu sous les noms vulgaires de *pesse*, *épicéa*, *épicéa*, *sapin de Norvège*, *sapin rouge*, *sapin gentil*, *faux sapin*, *pinasse*, *serente*, etc.) forme l'une des principales essences forestières du nord de l'Europe, ainsi que sur les Alpes, les Karpathes et autres chaînes de l'Europe moyenne; on le rencontre en Laponie jusqu'au 69° de lat. Il atteint 120 à 180 pieds de haut, sur 3 à 6 pieds de diamètre. Son tronc est conique, effilé vers le sommet, à écorce roussâtre ou d'un gris ferrugineux, rugueuse ou crevassée,

très épaisse sur les vieux arbres; le bois est tendre, élastique, d'un blanc jaunâtre rayé de rouge. Les branches, plus ou moins inclinées, forment une pyramide régulière et élancée. Les feuilles sont linéaires, tétragones, pointues, imbriquées, longues de 6 à 9 lignes; elles persistent pendant 5 à 6 ans. Les cônes sont solitaires, terminaux, pendants, cylindriques, un peu renflés vers le milieu, longs de 4 à 7 pouces, d'un brun roux à la maturité.

La pousse prospère surtout dans les terres sablonneuses ou pierreuses qui ne sont ni arides, ni trop humides. Dans les sols très frais et surchargés de terreau, sa croissance est plus rapide, mais sa durée beaucoup moins longue; dans un terrain trop aride, elle reste chétive et périt facilement à la suite d'une grande sécheresse. Dans les localités propices, la vie de ce sapin peut se prolonger au-delà de 2 siècles; mais en général le terme de sa croissance s'accomplit dans l'espace d'environ 140 ans; dans un sol humide et fertile, il peut acquérir 78 à 80 pieds de haut, sur 18. pouces de diamètre, en 40 ans, mais ensuite il ne tarde pas à dépérir. Les forêts de pousse bien tenues se repeuplent sans le secours de l'homme par les graines des vieux arbres. La pousse supporte la transplantation dans sa jeunesse, pourvu qu'on évite de mutiler ses racines; une fois coupée du pied, elle ne reproduit jamais de rejet. Elle peut être soumise à la taille : on la façonnait jadis, dans les jardins, comme l'if et le buis, en toutes sortes de forme; dans le nord on a coutume d'en faire des haies et des charmilles. On peut multiplier cette espèce de boutures et de greffes herbacées. Les graines perdent promptement leur faculté germinative; les pépiniéristes les sèment en terre de bruyère, à l'ombre, et ils en repiquent le jeune plant, au printemps suivant, dans une terre franche légère.

Ce sapin est l'un des arbres les plus précieux pour le nord de l'Europe. Son bois est d'un usage universel pour la charpente, la mâture, les constructions navales et batelières, la menuiserie, l'ébénisterie commune, la boissellerie, et quantité d'autres emplois. Dans plusieurs départements de l'est de la France, les habitations rustiques sont couvertes en

bardeaux de bois de pesse. Comme combustible, la valeur de ce bois, comparativement à celui du hêtre, est estimée dans la proportion de 7 à 10. Du reste, sa qualité varie beaucoup suivant la nature du sol. On a soin d'écorder les arbres dès qu'ils ont été abattus, car sans cette précaution le bois est attaqué promptement par les insectes, et détérioré par l'humidité. Long et très droit, le tronc de la pesse est précieux pour la mûture, la charpente et les échafaudages. Dans le nord, son écorce remplace celle du chêne pour le tannage; à défaut d'une nourriture plus substantielle, les couches internes de cette écorce, qui sont douces et charnues, peuvent servir d'aliment; les rameaux, coupés au mois de mai, fournissent des liens plus durables et plus tenaces que les meilleurs osiers. Les Lapons font des cordages et des paniers avec les racines de la pesse. En laissant fermenter les jeunes pousses de l'arbre dans de l'eau, on en obtient une sorte de bière dont les habitants des régions arctiques font usage à titre d'antiscorbutique. Enfin, cette espèce fournit aussi de la poix, de l'essence de térébenthine, de la colophane et du noir de fumée. Tout le monde sait que le sapin est l'un des arbres verts le plus fréquemment cultivés dans les bosquets.

Le sapin noir (*abies nigra*, Mich.) abonde au Canada et dans le nord des États-Unis, où on le désigne par les noms d'*épinette noire*, ou *épinette à la bière*. C'est un arbre atteignant 70 à 80 pieds de haut, sur 15 à 20 pouces de diamètre; il diffère du sapin épicéa par ses branches étalées mais non inclinées, ainsi que par ses cônes courts (longs seulement de 8 à 15 lignes) et ellipsoïdes. Cette espèce est surtout remarquable parce qu'on fait, avec ses jeunes pousses, la bière appelée par les Anglais *spruce beer*, boisson éminemment antiscorbutique, que l'on emploie habituellement dans les navigations de long cours. Le bois du sapin noir est blanchâtre, élastique, léger, et, à ce qu'on assure, plus fort que celui de toutes les autres espèces du genre. Dans les chantiers de constructions navales de tous les ports des États-Unis, les verges sont presque toujours faites en bois

de ce sapin, qui est importé du Maine; on l'exporte aussi, pour le même usage, aux Antilles et en Angleterre. Dans le nord des États-Unis, on l'emploie fréquemment à la charpente des maisons; on le débite en planches, qui sont exportées pour les Antilles et pour l'Angleterre.

Le sapin rouge (*abies rubra*, Mill.; *pinus rubra*, Lamb.) croît dans les mêmes contrées que le sapin noir, dont il paraît n'être qu'une variété à bois rougeâtre.

Le sapin blanc d'Amérique (*abies alba*, Mich.; *pinus alba*, Hort. Kew.) se distingue facilement à la couleur glauque ou blanchâtre de son feuillage; on le désigne aussi par les noms de *sapinette blanche*, *sapinette bleue*, et *épinette blanche*. Il habite les mêmes contrées que le sapin noir, mais sans être à beaucoup près aussi commun. Cet arbre s'élève rarement à plus de 50 pieds. Son bois s'emploie, en Amérique, aux mêmes usages que celui du sapin noir, mais il est moins estimé. Les fibres des racines sont douées d'une grande ténacité; on s'en sert, au Canada, pour coudre ensemble les écorces de bouleau avec lesquelles on construit des canots. En Europe, cette espèce est très recherchée pour l'ornement des bosquets, où elle produit un effet agréable par la couleur de son feuillage et par son port régulièrement pyramidal; elle ne prospère que dans les expositions fraîches et ombragées.

Une espèce non moins importante pour l'Europe que le sapin épicéa, le sapin commun (*abies vulgaris*, Poir.; *abies pectinata*, D. C.; vulgairement *sapin blanc*, *sapin argenté*, *sapin des Vosges*, *sapin de Normandie*), est très répandue dans les Pyrénées, les Alpes, le Jura, les Vosges, la Forêt-Noire, les Karpathes et autres montagnes de l'Europe moyenne. Ce sapin forme un arbre magnifique, de 100 à 180 pieds de haut, sur 3 à 8 pieds de diamètre, à tronc très droit, finalement dégarni de branches jusqu'à une élévation considérable; à branches horizontales ou inclinées, ou quelquefois presque dressées, de longueur médiocre eu égard à la taille du

tronc. Les feuilles sont longues de 6 à 15 lignes, planes, linéaires, échanquées, d'un vert foncé et luisantes en dessus, d'un glauque blanchâtre en dessous, disposées sur deux rangs; les cônes sont dressés, presque cylindracés, obtus, gros, longs de 5 à 8 pouces, d'un vert olive avant la maturité, puis d'un brun roux. Cet arbre se plaît dans les sols frais et fertiles; dans les localités de cette nature, sa durée est de 2 à 3 siècles, et il y acquiert une taille plus élevée que tout autre conifère d'Europe; sa croissance est aussi rapide que celle du sapin épicéa. Son bois est blanchâtre, léger, élastique, médiocrement résineux; on l'emploie aux mêmes usages que le bois d'épicéa, et il est même préférable à ce dernier sous le rapport de la force et de la durée; toutefois il est essentiel que les arbres dont il provient aient eu au moins cent ans, car plus jeune il se décompose plus facilement que celui de l'épicéa et du *pin sylvestre*; à défaut de chêne, on le recherche pour les pilotis et autres constructions destinées à séjourner sous l'eau ou sous terre; à titre de combustible, il est moins avantageux que celui d'épicéa, mais ses cendres fournissent une quantité plus considérable de potasse. Les troncs de longueur suffisante sont fort recherchés pour la mâture. Le sapin commun n'est pas assez résineux pour l'exploitation de la poix; mais c'est de lui qu'on obtient, en faisant des incisions dans son écorce durant l'été, la substance connue dans le commerce sous le nom de *térébenthine de Strasbourg*; cette térébenthine fournit, à la distillation, un quart de son poids d'essence. Cette espèce s'accommode beaucoup moins que l'épicéa des terres médiocres et des expositions découvertes; on en a même vu périr des forêts entières, à la suite d'un été très sec et très chaud. Lorsque cet arbre vient à perdre sa pousse terminale, il se couronne et cesse de croître en hauteur; mais on peut lui retrancher sans aucun péril beaucoup de ses branches inférieures. Le jeune plant ne résiste ni à la sécheresse, ni aux excès de froid et de chaleur, et il exige une situation ombragée: aussi n'est-il pas facile de repeupler une forêt de ce sapin,

à moins qu'on n'ait laissé subsister assez de grands arbres pour abriter les semis.

Le *sapin baumier* (*abies balsamea*, Mill.; *pinus balsamea*, L.), appelé vulgairement *baumier de Gilead*, est une espèce extrêmement voisine du sapin commun; mais elle s'élève rarement à plus de 40 pieds. Cet arbre habite toute l'Amérique boréale, jusqu'au-delà du 68° de lat. On ne tire guère parti de son bois, même dans les localités où il abonde le plus; mais on en obtient la térébenthine qu'on appelle fort improprement *baume de Gilead*. Cette substance a une odeur plus agréable que la térébenthine de Strasbourg; elle est en vogue chez les Anglo-Américains comme remède anticatarrhal. Ce sapin se cultive depuis longtemps en Europe comme arbre vert d'ornement, et, à ce titre, il est préférable au sapin commun, à cause de son port plus régulièrement pyramidal.

ED. SP.

SAPONIFICATION, voy. SAVON.

SAPOR ou CHAH-POUR I-III, rois sassanides, voy. PERSE, T. XIX, p. 442.

SARA ou SARAH, nom qui signifie maîtresse, princesse, et qui reçut un grand éclat de la fille de Tharah, belle-sœur et femme de l'un des patriarches juifs. Voy. ABRAHAM, ABIMELECH et AGAR.

SARAGOSSE (*Zaragoza*), capitale de l'ancien royaume d'Aragon (voy.) en Espagne, et aujourd'hui chef-lieu de la province qui porte son nom; ville de 43,000 âmes, sur l'Èbre. Quoiqu'elle n'ait pas de fortifications régulières, elle est célèbre par le siège héroïque que les Espagnols y soutinrent contre les Français, du 23 nov. 1808 au 20 fév. 1809, après huit mois d'investissement ou d'attaques interrompues (voy. PALAFOX et LANNE). L'église de Notre-Dame *del Pilar* est le but de nombreux pèlerinages.

X.

SARASIN, voy. SARRASIN.

SARCOCELE (de *σάρξ*, chair, et *κύλη*, tumeur). Ce mot s'emploie exclusivement pour désigner une affection chronique des testicules, dans laquelle ces organes glandulaires ont pris un accroissement plus ou moins considérable, en même temps que les tissus qui en-

trent dans leur composition sont plus ou moins profondément lésés. Pendant longtemps, ces diverses altérations ont été confondues avec la dégénérescence squirrheuse ou cancéreuse, et on les combattait par le traitement qui convient à cette affection. Une étude plus attentive des parties malades a appris à distinguer les unes des autres ces différentes lésions, en même temps qu'une appréciation plus exacte des causes sous l'empire desquelles celles-ci se développent, a permis de leur opposer une thérapeutique plus rationnelle. Quelle que soit l'origine du mal, il est utile de commencer le traitement par des antiphlogistiques. Sous l'influence de ces moyens, la tumeur perd ordinairement de son volume, et l'action des médicaments résolutifs ou des spécifiques est heureusement préparée. Lorsque ces diverses médications ont été épuisées, que le mal persiste, et que des signes positifs d'une dégénérescence fatale se manifestent, il n'y a plus qu'un moyen qui ait des chances de succès, ce moyen c'est l'ablation de l'organe (voy. CASTRATION).

M. S.-N.
SARCOPTÉ, voy. CIRON et GALE.

SARDAIGNE (ÎLE DE). Cette île, une des principales de la Méditerranée, est la seconde en importance, à l'ouest de l'Italie, dont elle dépend. Elle est entourée de la mer Tyrrhénienne à l'est, de la mer de Sicile au sud, et de celle de Sardaigne à l'ouest; au nord, le canal ou détroit de Bonifacio la sépare de la Corse. Les montagnes qui la couvrent sont en général de formation granitique, et divisées en cinq branches principales. Le Genargento, haut de 5,600 pieds, en est le sommet le plus élevé. L'île abonde en sel marin; on y trouve de l'argent, du fer, du plomb, du marbre et diverses pierres fines. Le sol, dans les vallées, est très fertile en blés, surtout en froment d'une excellente qualité, en vin, huile, figues et autres fruits du sud. Mais l'agriculture n'est pratiquée qu'avec des instruments grossiers, et se trouve encore dans un état voisin de l'enfance. Les contributions perçues tour à tour par l'état, l'Église et les communes, à titre de capitation, de dîmes féodales, etc., pèsent

d'un tel poids sur les campagnes, que l'on se borne à ensemençer les champs les plus fertiles; la majeure partie des terres propres au labourage restent en friche et servent de pâturages. Le bois ne manque pas dans les montagnes, mais la difficulté du transport, par suite du défaut de chemins, oblige en partie les villes maritimes à s'en approvisionner en Corse. La première route construite, route qui traverse toute l'île, ne date que de 1804. Les chevaux sont à l'état sauvage dans quelques districts; ils sont petits, ainsi que le bétail, mais agiles et robustes. Les troupeaux de moutons; les chèvres et les porcs sont nombreux. Le fromage forme un article d'exportation notable. La pêche du corail et celle du thon, sur les côtes, sont très productives; mais elles ne sont, en général, exploitées que par des étrangers, auxquels le gouvernement et les grands propriétaires de l'île afferment leurs droits respectifs.

La population de la Sardaigne ne doit pas excéder beaucoup 500,000 âmes sur une étendue de 438 milles carr. géogr.* L'insalubrité du climat et l'état de la propriété qui est peu divisée expliquent la faiblesse de ce chiffre. Les Sardes, ainsi que les Corses, sont vindicatifs, et font un abus funeste de la loi du talion. Naturellement laborieux et doués d'une grande vivacité, ils ne manquent pas d'un certain esprit d'invention; mais les privilèges exorbitants de la noblesse et du clergé rendent le pays misérable. La majeure partie des terres appartiennent aux familles nobles, dont les plus riches mangent leurs revenus à Turin ou à Barcelone. La plupart des paysans ne sont que fermiers; leurs cabanes, réunies en gros villages, sont souvent fort éloignées des champs qu'ils ont à cultiver, et dont l'absence de chemins praticables rend fréquemment l'abord très pénible. Leurs vêtements sont en cuir, et il n'est pas rare d'en voir qui se couvrent uniquement de peaux de mouton. Ils parlent différents idiomes qui sont, en général, des mélanges d'italien, de catalan et d'arabe. Dans les villes, les classes supérieures se servent néanmoins d'un italien

(*) Ou 24,000 kilom. carr., ce qui est près de trois fois la grandeur de la Corse. »

plus pur. Des améliorations ont eu lieu dans la condition des populations rurales, par suite de la réforme de l'organisation communale introduite dans l'île, en vertu d'un décret rendu le 10 nov. 1836, pour remédier à l'irritation qui, l'année précédente, avait menacé d'y produire des sanglants désordres. Cette mesure a conduit, en 1838, à l'abolition partielle de l'ancien système féodal, ou au moins des charges les plus onéreuses qui en dérivait, et tend à fixer la propriété entre les mains des cultivateurs. Une partie des seigneurs domaniaux ont cédé leurs droits au gouvernement qui a réparti les terres vacantes entre les communes, contre la redevance d'un impôt foncier. L'industrie, dans cette île, se borne encore à la fabrication des gros draps, qui se font avec la laine du pays, et à quelques établissements fondés avec des capitaux génois à Cagliari. Cette capitale, au sud du pays, et Sassari, par son port de Porto-Torres, au nord, sont les seules places qui s'adonnent au commerce extérieur. L'exportation des produits de l'île a présenté, en 1834, un chiffre de 6 millions de *lire*, dans lequel les grains figurent pour un cinquième. Les transports maritimes, en n'y comprenant pas le cabotage, se font presque exclusivement par navires génois ou étrangers. Il est resté à l'île de Sardaigne, de la domination espagnole, une constitution féodale de cortès en trois États (*stamenti*), dont la convocation, tombée en désuétude pendant le siècle dernier, vient d'être de nouveau régularisée. Les États sont formés par le clergé, par la noblesse et par les représentants des communes dites royales, c'est-à-dire de celles qui ne dépendent ni de l'Église ni d'un seigneur. Les députés ont le droit de prononcer sur l'impôt; mais la part qui leur est accordée dans l'exercice du pouvoir législatif est extrêmement limitée. Un gouverneur et capitaine général de l'île, résidant à Cagliari, remplit les fonctions de viceroy. Depuis 1828, le pays est régi par un code particulier, et son organisation judiciaire est pareillement distincte de celle des États de terre ferme. La division administrative comprend dix provinces; trois archevêques, à Cagliari, à

Sassari et à Oristano, sont à la tête du nombreux clergé. Les revenus royaux, dans l'île, étaient autrefois si peu considérables, qu'ils ne suffisaient pas même pour les dépenses de l'administration et pour l'entretien des troupes nécessaires à l'occupation des places fortes. En 1835 encore, ils n'atteignaient que 2,800,000 *lire*, somme composée en partie des subsides fournis par les États, à titre de dons, en partie du produit des différents impôts indirects; mais en revanche la dette ne représente également qu'un capital de 860,000 *lire*. Le contingent que la Sardaigne fournit à l'armée active est peu considérable et ne se recrute que par des enrôlements volontaires; car le Sarde, ainsi que le Sicilien, a une aversion très prononcée pour le service militaire. Une milice nationale est organisée pour la défense du pays: elle est fixée à 16,493 hommes sur le pied de paix, et à 22,368 hommes sur le pied de guerre, tant infanterie que cavalerie. La capitale, *Cagliari*, compte près de 30,000 hab.; Sassari environ 23,000. Ces deux villes possèdent des universités, dont l'organisation néanmoins est très incomplète, et l'état peu florissant.

Histoire. La Sardaigne, que les Grecs et les Romains ont désignée par les noms d'*Ichnusa*, de *Sardaliotis* et de *Sardo*, paraît avoir été très anciennement peuplée par des colonies d'origine pélasgienne. Les Carthaginois et les Romains, dans l'antiquité, les Vandales, les Grecs de Byzance, les Sarrazins, les papes, les empereurs, les républiques rivales entre elles de Pise et de Gênes, et enfin les Espagnols, au moyen-âge, se succédèrent tour à tour dans la domination de l'île, au sujet de laquelle on vit se renouveler souvent des luttes opiniâtres et sanglantes. Érigée en royaume, l'an 1154, par l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse, le pape Boniface VIII la donna, en 1296, au roi d'Aragon; mais celui-ci ne parvint à la soumettre définitivement qu'en 1324.

En 1335, aux fêtes de Pâques, don Pierre d'Aragon, pour concilier les droits de sa couronne avec la garantie des libertés du pays, donna à la Sardaigne une constitution qui fut acceptée par les États.

A côté des cortès, un conseil suprême, le *justiciat* fut établi, à l'exemple de l'Aragon, comme une espèce d'organe arbitral du droit entre le roi et ses sujets; mais sous le règne de Philippe II, la constitution cessa d'être observée. L'île continua de faire partie de la monarchie espagnole, jusqu'à ce qu'en 1708 les Anglais la conquirent pour la maison d'Autriche, qui se la fit céder à la paix d'Utrecht, en 1713, mais la reperdit déjà, en 1717, contre Philippe V, roi d'Espagne; puis, deux années plus tard, le duc de Savoie fut obligé de la prendre en échange de la Sicile. Les anciennes lois et coutumes de l'île furent respectées par le nouveau gouvernement, le bien-être y reparut même sous le règne de Charles-Emmanuel III; mais, sous l'administration de son successeur, des ambitieux firent régner l'arbitraire à la place de la justice. En 1793, le mécontentement fit éclater une révolte que le gouvernement apaisa par la promesse de rétablir les anciens États, dont il reconnut formellement les droits, en 1796. Trois années plus tard, la Sardaigne, par suite des conquêtes de nos armées républicaines en Italie, devint et resta pendant quinze ans, jusqu'à la chute de l'empire Français, le refuge et l'unique possession de ses souverains. Néanmoins, les assemblées des États, qui devaient être convoquées de 10 en 10 ans, n'ont encore été tenues depuis lors que d'une manière très irrégulière.

Pour l'ensemble de la monarchie, *voy.* plus loin SARDE (royaume). CH. V.

SARDANAPALE, nom qui parait signifier grand roi, mais qui est donné en particulier à celui en qui finit la première monarchie assyrienne, l'an 888 av. J.-C. Toujours renfermé dans son harem, à la manière des Orientaux, et livré, dit-on, à un honteux libertinage, ce roi trouva cependant, lors du siège de Ninive, le courage de se mettre à la tête de son armée. Il repoussa d'abord les satrapes rebelles, Arbace et Belésis; mais le siège fut repris et dura trois ans. A la fin, dans l'impossibilité de se défendre plus longtemps, et ne voulant pas tomber vivant au pouvoir de ses ennemis, Sardanapale monta sur un bûcher et s'y fit

brûler, lui, ses femmes et ses trésors. *Voy.* ASSYRIE.

Au reste, Wesseling et d'autres ont pensé qu'il devait y avoir eu plusieurs souverains assyriens de ce nom, dont l'histoire aurait confondu les règnes, ainsi que les traditions relatives à chacun; d'autres ont rejeté cette supposition. *Voir Disputatio historico-critica de Sardanapale, quam præside Van Lennep proponit W.C. Koopmans, Amst., 1819, in-8°.* X.

SARDE (ROYAUME), le plus étendu des états de l'Italie (*voy.*) après celui des Deux-Siciles. Il emprunte son nom à l'île de Sardaigne, dont nous avons donné séparément la description et qui en dépend; mais le principal noyau de sa domination consiste dans son territoire continental formé de toute la partie occidentale de la Haute-Italie, et dont voici les bornes: la France, à l'ouest; au nord, la Confédération suisse, ou en particulier le canton de Genève, le lac Léman, et les cantons du Valais et du Tessin; à l'est, le gouvernement de Milan, partie du royaume Lombardo-Vénitien, le duché de Parme, la Lunigiane toscane, et le ci-devant duché de Massa, dépendant de celui de Modène; la Méditerranée le baigne au sud.

Dans ces limites sont renfermées six provinces distinctes, dont chacune est, dans cet ouvrage, l'objet d'une notice particulière. Ces divisions sont: le duché de Savoie (chef-lieu Chambéry), le Piémont, avec la capitale Turin, le duché de Montferrat (chef-lieu Casal), le Milanais sarde (chef-lieu Alexandrie), le duché de Gènes et le comté de Nice, avec la petite principauté de Monaco, régie par un prince mi-souverain soumis à l'autorité du roi de Sardaigne. Cet ensemble de pays, en y ajoutant la Sardaigne proprement dite, présente une superficie totale de 1,363 milles carr. géogr. (dont 925 appartiennent aux provinces continentales) et renferme une population de 4,300,000 âmes*, répartie

(* M. Balbi, auquel nous empruntons ce chiffre, donne pour celui de l'étendue 72,026 kilom. carr. [D'après un dénombrement de 1838, la population était de 4,650,368 hab., ce qui eût ferait près de 65 par kilom. carr. S.]

dans 95 villes, 302 bourgs et 3,424 villages. Dans ce nombre, 30 villes ont au-dessus de 10,000, 8 au-dessus de 20,000, et 2, Turin et Gênes (*voy.*), au-dessus de 80,000 habitants.

Les Alpes, dont la branche la plus haute, les Alpes-Pennines, couvre toute la Savoie, contournent le Piémont, du côté de l'ouest, et forment, au sud, la branche appelée les Alpes-Maritimes qui domine le comté de Nice et se relie ensuite à l'Apennin, au nord du duché de Gênes. Les Alpes présentent des sommets d'une élévation prodigieuse, tels que le Mont-Blanc (14,764 pieds de Paris), le Mont-Rosa (14,222 p.), le Mont-Cenis (11,058 p.) et le Mont-Viso (11,808 p.). Le grand Saint-Bernard et le Simplon (*voy.* tous ces noms), que gravit une route célèbre construite de 1801 à 1805 par Napoléon, sont remarquables, moins par leur hauteur, que comme passages ordinaires des voyageurs qui descendent du Valais en Italie. La monarchie n'offre qu'un seul grand fleuve, le Pô (*voy.*), qui jaillit des flancs du Mont-Viso, traverse tout le Piémont et poursuit ensuite son cours vers l'est, dans le royaume Lombardo-Vénitien. Sur les confins de ce dernier et de la Suisse s'étend le lac Majeur, où l'on remarque les délicieuses îles Borromées (*voy.* ces noms). Le sol, dans les vallées et dans les plaines, est généralement gras et fertile; il offre en abondance les productions de tout genre de la péninsule. L'agriculture, dans les provinces continentales, est florissante; elle y a fait, dans les derniers temps surtout, de notables progrès, ainsi que l'industrie manufacturière. On peut évaluer le produit brut annuel de l'éducation des vers à soie à au moins 30 millions de *lire*, qui équivalent au franc. Les meilleures filatures de soies sont établies à Gênes, qui possède en outre, de même que Nice et plusieurs villes du Piémont, des manufactures d'étoffes et surtout de velours de soie très estimés. Les routes laissent encore en partie à désirer des améliorations dont le commerce intérieur et de transit profiteraient. Cependant un chemin de fer est projeté entre Turin et Gênes. M. Schubert, en se basant sur des chiffres publiés par le comte Serristori,

estime approximativement, pour tout le royaume, la valeur des importations à environ 50 millions de *lire* par an, et celle des exportations à environ 52. Le commerce maritime est presque tout entier concentré à Gênes. Les ports de Nice, de Villefranche, d'Oneglia, de Savone, de Porto-Maurizio, de San-Remo et de Spezia, n'ont d'importance que pour le cabotage. Une grande activité règne dans la navigation en général, qui occupe plus de 4,000 navires et loue en grande partie ses services au commerce étranger.

Les habitants du continent sarde parlent ou le français, comme dans la Savoie, séparée par les Alpes du reste de la monarchie, et qui, par sa situation géographique, se rattache plutôt à la France; ou l'italien, qui néanmoins, au Piémont et dans le comté de Nice, est aussi fortement imprégné de français. Ajoutons que dans les villes notre langue est d'un usage général parmi la haute classe. La religion catholique est celle de la presque totalité de la population; les rapports de l'Église avec Rome sont réglés par le concordat de 1817. Le clergé, très influent, possède dans toute la monarchie 7 archevêchés, 32 évêchés, plus de 300 couvents d'hommes et près de 100 couvents de femmes. Le zèle apostolique du gouvernement, qui a rappelé l'ordre des Jésuites dans les États sardes, en 1815, n'accorde à tous les autres cultes qu'une tolérance entourée de restrictions. Cependant, il existe encore environ 22,000 religionnaires vaudois (*voy.*) dans le Piémont, où plusieurs vallées des Alpes en sont peuplées, et 6 à 7,000 juifs, répartis dans quelques villes du continent et du littoral. Les premiers n'ont obtenu que depuis peu d'années l'autorisation d'établir des écoles primaires dans leurs communes, ne peuvent acquérir de terres au dehors de celles-ci, et sont exclus de la plupart des emplois civils et militaires; les seconds sont obligés d'habiter des quartiers séparés, dans les villes où l'établissement leur est permis.

La Sardaigne est une monarchie héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Le roi exerce un pouvoir à peu près illimité dans toutes ses possessions continentales. Le consentement des délégués de la province, pour l'im-

pôt, ne lui est nécessaire que dans le seul duché de Gènes. Les privilèges considérables de la noblesse ont surtout de l'importance dans ce même duché et dans l'île de Sardaigne, régie par une constitution à part. Cinq secrétaires d'état dirigent les départements ministériels. Un nouveau code civil, basé sur le Code Napoléon, dont les dispositions sont néanmoins beaucoup modifiées, a été promulgué, le 20 juin 1837, et mis en vigueur dans les états de terre ferme depuis le 1^{er} janvier 1838*. La fondation de nouveaux majorats est beaucoup favorisée dans certaines conditions. Une révision de la législation pénale, et des réformes nombreuses dans l'organisation judiciaire, ont été poursuivies depuis la publication du code civil. L'état judiciaire se compose, dans les provinces de terre ferme, de 5 cours supérieures, appelées sénats, de 40 tribunaux de 1^{re} instance ou tribunaux de préfecture, de 8 tribunaux de commerce et de 416 juridictions d'un ordre inférieur, administrées par des officiers nommés *juges de mandements*. L'instruction publique a fait peu de progrès dans la monarchie sarde, et le haut enseignement souffre aussi beaucoup du contrôle gênant qui entrave la presse et toutes les manifestations de la pensée. Sur le continent, Turin et Gènes possèdent des universités complètes; dans quelques autres villes, il y a en outre des écoles secondaires pour le droit et pour la médecine. Sous le rapport administratif proprement dit, les États de terre ferme se partagent en 8 *divisioni* ou intendances générales, subdivisées en 40 petites provinces ou intendances; les 8 *divisioni* sont : Turin, Coni, Alexandrie, Novare, Aoste, Savoie, Nice et Gènes; deux autres se rapportent à l'île de Sardaigne. Les finances sont aujourd'hui très bien réglées. On évalue le revenu public annuel à 84 millions de fr., la dette au capital d'environ 140 millions de fr.** L'armée, fixée à 84,376 hommes pour le

pied de guerre, n'en compte que 46,857 sur le pied de paix. Il existe en outre des cadres de bataillons provinciaux, espèce de milice de réserve, susceptible d'être portée à un effectif de 40,000 hommes. Dans les provinces de terre ferme, l'armée se recrute par la conscription. L'État sarde, en vertu de sa position géographique, non moins que par suite du caractère de ses habitants et de la nature de ses traditions, est depuis longtemps l'état militaire le plus considérable de l'Italie. Le nombre des forteresses sur le continent est de 10 : au premier rang il faut placer Alexandrie. Les forces maritimes se composent de 12 bâtiments de haut-bord, sans compter les bâtiments légers, les bateaux à vapeur et les navires de petites dimensions. Les ordres de chevalerie du royaume sont : 1^o l'ordre suprême de l'Annonciation ou de l'Annonciade (*voy. ce mot*), créé, en 1355, par le comte Amédée VI; 2^o l'ordre militaire de Saint-Maurice et Saint-Lazare (*voy.*), fondé en 1434; 3^o l'ordre royal et militaire de Savoie, institué, le 14 août 1815, par Victor-Emmanuel; 4^o l'ordre royal civil, institué par le roi Charles-Albert, le 11 déc. 1831; 5^o enfin la médaille d'honneur à l'effigie de Saint-Maurice, décernée après 50 ans de services militaires, instituée par lettres-patentes de Charles-Albert, du 17 juillet 1839.— On peut consulter sur cette partie de notre sujet, l'ouvrage du comte Serristori, *Statistica del regno di Sardegna*, Flor., 1835, in-4^o, et N.-M. Troche, *Coup d'œil historique, topogr. et religieux sur le royaume de Sardaigne*, Paris, 1844, in-8^o.

Histoire. C'est à la dynastie régnante dans les États sardes, à l'illustre maison de Savoie, que nous devons rattacher l'histoire de la monarchie, qui n'est plus seulement celle de l'île, à laquelle un art. spécial est consacré. Fief de l'empire d'Allemagne dès son origine, la Savoie suivit un instant le sort de la Bourgogne transjurane (*voy. AULES*); mais à la mort de Rodolphe III, en 1032, elle passa sous l'autorité de Conrad-le-Salique. Cet empereur, pour récompenser Humbert-aux-Blanches-Mains, premier comte de Maurienne, du secours qu'il venait de lui pré-

(*) Voir le Code civil du royaume de Sardaigne, précédé d'un travail comparatif avec la législation française, par M. le comte Portalis (mémoire lu à l'Acad. des Sc. mor. et pol.), dans la *Collection des lois des états modernes*, de V. Foucher, Paris, 1844, t. vol. en 2 part. in-8^o. S.

(**) D'après le *Coup d'œil* de M. Troche.

ter contre un compétiteur à cet héritage, lui donna, en 1034, le comté de Savoie et du Chablais qui, outre son étendue actuelle, comprenait alors le Bas-Valais et les rives du lac de Genève jusqu'à la Veveysse. Ce fief de l'Empire était toutefois partagé entre différents vassaux, tels que les comtes et l'évêque de Genève, l'archevêque de Tarentaise, d'autres prélats, les barons de Faucigny, etc. Cependant les comtes de Maurienne, tige de la maison de Savoie, se placèrent au premier rang, et Humbert I^{er} régna, si l'on peut se servir de ce terme, de 1023 à 1048. Il transmit son autorité héréditairement à ses successeurs, dont seize, de 1048 à 1391, portèrent le titre de comte. Des mariages, beaucoup de prudence et d'habileté déployées dans la lutte des Guelfes avec les Gibelins, où ils restèrent toujours attachés aux intérêts de leur suzerain, l'empereur d'Allemagne, des achats et des échanges de provinces, déterminèrent l'accroissement de leur puissance, et leur valurent d'importantes concessions territoriales. La France, l'Espagne et l'Autriche étaient aux prises en Italie : la politique adroitement variée des successeurs de ces comtes amena plus tard la consolidation de la monarchie naissante et l'éleva progressivement à son importance actuelle.

Amédée I^{er}, successeur de Humbert I^{er} (1048), en épousant l'héritière des comtes de Suse, acquit, en 1050, la majeure partie du Piémont avec Turin et Aoste. A Thomas (m. 1233) fut conférée l'autorité de vicair de l'Empire en Lombardie et dans le Piémont. Amédée VI (m. 1383), afin de prévenir le retour des partages qui, sous ses prédécesseurs, avaient plus d'une fois fractionné la domination de sa maison, consacra par testament l'indivisibilité de ses états, et y régla définitivement l'ordre de succession. Son fils Amédée VII, dit le Rouge (m. 1391), agrandit son territoire, en 1388, du comté de Nice (*voy.*); et son petit-fils Amédée VIII, qui réunit à ses possessions tout le Genevois, à l'exception pourtant de la ville de Genève (1401), et la seigneurie de Verceil (1427), fut aussi le premier qui se para du titre de duc de Savoie, que portèrent 13 de ses succes-

seurs, titre que l'empereur Sigismond lui conféra en 1416. Le mariage de son fils Louis avec Anne de Lusignan, fille du roi Janus de Chypre, en 1438, transmit à la maison de Savoie des prétentions aux deux couronnes de Chypre et de Jérusalem, dont elle a continué de se prévaloir jusqu'à nos jours dans l'énonciation de ses titres *in extenso*. Pendant les guerres de Charles-Quint avec François I^{er}, le duc Charles III (m. 1553), auquel se rattache en dernier lieu la généalogie de tous les souverains postérieurs de la Savoie jusqu'au roi de Sardaigne actuel, perdit le Valais et Genève, entrés en alliance avec la Suisse, et tout le pays de Vaud, dont les Bernois s'emparèrent. Son fils, le duc Philibert-Emmanuel, surnommé Tête-de-Fer, après s'être vu dépouiller de ses états par les Français, servit contre eux avec la plus grande distinction, comme général de Philippe II, roi d'Espagne et rentra victorieusement dans son patrimoine, dont la possession lui fut de nouveau garantie à la paix de Cateau-Cambrésis, en 1559. Dans l'intervalle, le protestantisme avait gagné ces contrées : excité par le pape, Philibert essaya de la force pour amener la conversion des religionnaires, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de Vaudois, secte répandue dans le Piémont depuis le XIII^e siècle; mais plusieurs fois battu par eux dans les montagnes, il fut à la fin obligé de leur accorder le libre exercice de leur culte. Ce prince, actif et belliqueux, ne fit d'ailleurs pas moins pour relever le bien-être matériel de ses sujets, plongés dans la paresse et ruinés par la guerre, que pour fortifier la puissance de sa maison. Il encouragea largement l'industrie, et introduisit dans ses états l'importante culture de la soie, en même temps qu'il s'occupait de faire élever des forteresses, entre autres la citadelle de Turin. Après avoir agrandi son territoire par l'acquisition de la principauté d'Onegle et du comté de Tende, il mourut en 1580.

Ses successeurs immédiats, généralement fidèles à sa politique dévouée aux intérêts de la maison de Habsbourg dans tous ses démêlés avec la France, furent Charles-Emmanuel I^{er}, dit le Grand (m.

1630), qui, pendant un règne de 50 ans, se fit un nom comme guerrier et comme négociateur, et réunit définitivement à ses états le marquisat de Saluces, en 1588; Victor-Amédée I^{er} (m. 1637), François-Hyacinthe (m. 1638), enfant qui ne fit que paraître sur le trône, et Charles-Emmanuel II (1638-75). Le fils de ce dernier, Victor-Amédée II, obtint, en 1703, par le traité de Turin, pendant la guerre de la succession d'Espagne, le duché de Montferrat et la majeure partie de la fraction du Milanais appelée depuis Milanais sarde. La paix d'Utrecht, en 1713, lui valut de plus la cession de la Sicile, avec le titre royal; mais ayant renoncé à l'alliance avec l'Autriche, si profitable à sa maison, pour s'attacher à la cause des Bourbons d'Espagne, il fut contraint, en 1720, d'accepter, en échange de celle-là, celle beaucoup moins importante de Sardaigne. Depuis cette époque (10 janv. 1720), les ducs de Savoie s'intitulèrent rois de Sardaigne*.

A Victor-Amédée I^{er} (comme roi), qui résigna le pouvoir en 1730, succéda son fils Charles-Emmanuel I^{er} (III^e de toute la série), qui occupa le trône pendant 43 ans, et mérita la réputation d'un prince guerrier, en même temps que celle d'un excellent administrateur. La paix de Vienne, en 1735, où il figura comme allié de la France et de l'Espagne, et la convention de Worms, par laquelle il se rapprocha de Marie-Thérèse, en 1743, lors de la guerre de la succession d'Autriche, lui procurèrent de nouveaux agrandissements, par la cession de Novare et de quelques autres districts du Milanais. Ce prince, à qui sa sagesse mérita en Europe une grande considération politique, éleva ses états à une prospérité remarquable. Un nouveau code, connu sous le nom de *Corpus Carolinum*, fut publié par ses soins, en 1770. Le pape lui-même dut respecter la fermeté du roi, jaloux de ses droits de souverain, et lui reconnaître celui de nommer à toutes les dignités ecclésiastiques, de soumettre le clergé à l'impôt et de subordonner à sa sanction l'exécution des bulles pontificales.

Autant le règne de Charles-Emma-

(*) Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, duc de Savoie.

manuel I^{er} fut prospère, autant celui de son fils, Victor-Amédée II (1773-96), fut rempli de désastres et d'infortunes. Enveloppé, en 1792, dans la lutte de l'Autriche contre la France révolutionnaire, il perdit, dès la fin de cette année, la Savoie et le comté de Nice, envahis par les troupes françaises. Son fils, Charles-Emmanuel II, qui lui succéda en 1796, fut d'abord obligé de se prêter (1797) à une alliance avec la République contre l'Autriche; mais le Directoire, profitant du mécontentement que de criants abus, le lourd fardeau des impôts et les privilèges oppressifs de la noblesse avaient soulevé dans les États sardes, n'en déclara pas moins la guerre à ce prince, et le força, le 10 déc. 1798, à faire abandon de toutes ses possessions de terre ferme, qui furent incorporées à la France et formèrent 8 départements. Le monarque vaincu ne conserva que l'île de Sardaigne, où il s'était réfugié avec sa famille: et las de lutter contre les orages du temps, il abdiqua la couronne, le 4 juin 1802, entre les mains de son frère Victor-Emmanuel; puis il se retira comme simple particulier à Rome, où il se fit recevoir, en 1817, dans l'ordre des jésuites, et mourut deux années après.

Le triomphe final des alliés, à la suite des grands désastres qui avaient frappé Napoléon, rouvrit à Victor-Emmanuel le chemin de ses états de terre ferme. Il rentra à Turin le 20 mai 1814; et le congrès de Vienne, suivant le principe qui le poussait alors à fortifier les états intermédiaires pour en faire des boulevards solides contre la France, agrandit encore la monarchie sarde, en la reconstituant. L'ancienne république de Gènes avec son territoire y fut incorporée vers la fin de cette année, sous le titre de duché, et, après les Cent-Jours, la moitié de la Savoie, qu'on avait d'abord laissée en possession de la France, fut également rendue à ses anciens souverains. Le roi de Sardaigne fut, en outre, investi du droit de haute souveraineté sur la principauté de Monaco; seulement il dut, en revanche, céder au canton de Genève les districts de Carouge et de Chesne (23 oct. 1816). Cependant la fermentation et les symptômes de troubles qui se manifestaient par-

tout menaçaient le pouvoir restauré. Le gouvernement s'était montré inhabile à reconnaître et à satisfaire les besoins du peuple, et ses mesures, sous l'influence de mauvais conseils dont le roi s'inspirait, avaient semé dans le pays les germes d'une irritation qui prit un caractère de plus en plus alarmant. Le mouvement des esprits s'organisa peu à peu sous l'influence clandestine du carbonarisme (*voy.*), dont le réseau s'étendait alors sur toute l'Italie. La révolution qui éclata à Naples, en 1820, eut du retentissement dans le Piémont. Une conjuration se forma, et beaucoup d'hommes considérables, dans l'armée surtout, y prirent part. Les régiments donnèrent le signal de l'insurrection, et la constitution espagnole fut proclamée à Alexandrie, foyer principal du mouvement. Le but ultérieur des conjurés était la reconstitution de l'unité italienne. La révolution gagna Turin et Gènes. Le roi Victor-Emmanuel, pour ne point céder, abdiqua le 13 mars 1831, et, en l'absence de son frère et héritier Charles-Félix, le prince Charles-Albert, de la branche collatérale de Savoie-Carignan (*voy. ces noms*), fut chargé de la régence. Ce dernier prêta serment à la constitution, nomma un nouveau ministre et institua une junte suprême. Mais déjà une armée autrichienne (*voy. BUBNA*) s'était rassemblée dans la Lombardie, dont ce soulèvement compromettait la tranquillité. Le roi Charles-Félix, réfugié à Modène, protesta contre tous les actes et tous les événements qui venaient d'avoir lieu, et le régent lui-même, abandonnant la cause de l'insurrection, passa dans le quartier-général des Autrichiens. Ceux-ci, réunis à l'armée royale, battirent, le 8 avril, l'armée des fédérés piémontais à Novare. Le 10, la junte se trouvait dissoute, et le gouvernement absolu rétabli. Les plus compromis dans la révolution, et parmi eux le ministre de la guerre, comte Santa-Rosa (m. en Grèce en 1825), purent en partie se sauver par la fuite; d'autres eurent à subir toute la rigueur des jugements d'une commission spéciale; les régiments qui avaient passé du côté des insurgés furent licenciés, et des mesures dictées par le plus inquiet obscurantisme furent prises contre l'enseigne-

ment et même contre les sectateurs des cultes dissidents. Le roi s'était obligé au paiement annuel d'une somme de 6 millions de *lire* envers l'Autriche, dont les troupes continuèrent d'occuper les États sardes jusqu'au mois de sept. 1823. Telles étaient les craintes que la presse et les idées de réforme inspiraient au gouvernement, qu'en 1825 un édit royal défendit d'apprendre à lire et à écrire à quiconque n'avait pas au moins pour 1,500 *lire* de fortune, et interdit les études supérieures à tous ceux qui ne pouvaient justifier d'une rente annuelle de la même somme.

L'ex-roi Victor-Emmanuel était mort en 1824. Avec Charles-Félix qui le suivit dans la tombe, le 27 avril 1831, sans laisser de postérité, s'éteignit dans les mâles la branche directe de la maison de Savoie. En vertu du droit de succession qui lui avait été reconnu par le congrès de Vienne, Charles-Albert monta sur le trône de Sardaigne. Ce prince a déjà rendu de grands services à l'administration du pays, quoique sa conduite fit, dès le début, évanouir toutes les espérances que les patriotes italiens, se rappelant ses anciennes relations avec le parti libéral, avaient un moment fondée sur son avènement. L'agitation qui se manifesta en Italie, à la suite de notre révolution de juillet, s'étendit naturellement aux États sardes, et une grande conspiration, qui avait, dit-on, des ramifications dans l'armée, fut découverte à la fin de 1833. Un coup de main sur la Savoie, tenté des frontières de France et de Suisse, dans la nuit du 2 au 3 févr. 1834, par une troupe de réfugiés italiens, polonais et allemands, sous les ordres du général Ramorino, et qui devait se combiner à l'intérieur avec les plans d'insurrection de la jeune Italie, avorta faute d'être secondé par les populations. Parmi les conjurés impliqués dans ces événements, les uns se dispersèrent, d'autres furent pris, jetés dans les cachots et en partie fusillés. Le gouvernement ordonna en même temps la fermeture de l'université de Turin. Nous avons déjà parlé, dans un article précédent, d'autres troubles qui auraient aussi éclaté dans l'île de Sardaigne en 1835. On peut dire que, dans sa poli-

tique extérieure non moins que dans son régime intérieur, le cabinet de Turin s'est réglé en grande partie sur le système de l'Autriche. Ce cabinet a dans le temps protesté contre notre occupation d'Alger. La protection qu'il doit au commerce génois lui a plusieurs fois déjà fait prendre une attitude hostile vis-à-vis des États Barbaresques. Des démêlés avec le Maroc provoquèrent, en 1836, quelques armements de la Sardaigne, et, à l'heure qu'il est, un nouveau différend avec le bey de Tunis vient de déterminer l'envoi d'une escadre pour appuyer ses réclamations auprès de la régence, contre laquelle des démonstrations énergiques avaient déjà eu lieu à l'occasion de griefs antérieurs, au mois de juin 1822. — Voir baron Manno, *Storia di Sardegna* (Turin, 1825, 3 vol. in-8°; 2^e éd., 1833); L. Cibrario, *Recherches sur l'histoire et sur l'ancienne constitution de la monarchie de Savoie*, trad. en fr. par M. Boulée (Paris, 1833); Frézet, *Histoire de la maison de Savoie* (Turin, 1826 et ann. suiv., 3 vol. in-8°). CH. V.

SARDES, voy. LYDIE.

SARDINE, voy. CLUPES, CLUPÉES, poisson de mer qui ressemble au hareng, mais qui est plus petit et plus effilé; on le prépare de la même manière en le salant et le fumant. Les sardines figurent comme hors-d'œuvre (voy.) sur nos tables. Elles sont pour Riga et d'autres contrées du Nord un objet de commerce assez considérable. On les expédie fumées en petites barriques, ou confites dans des boîtes de fer-blanc.

SARDOINE (*sardonyx*), voy. CALCÉDOINE, ONYX et AGATE.

SARIGUES, voy. DIDELPHES et MARSUPIAUX.

SARMATES, nom d'un ancien peuple de l'Asie et de l'Europe orientale, qui habita d'abord au-delà du Don, mais qui ensuite le passa, subjuga les Scythes (voy.) et se répandit dans le pays où parurent bientôt après les Slaves. Les Grecs, chez lesquels la forme usitée de ce nom était *Sauromates* (Σαυρομάται), l'expliquaient par *œil de lézard*, en le dérivant de *σαυρός* et *ὄμμα*. Ils étaient en cela fidèles à leurs habitudes étymologiques sur lesquelles il faut bien se

garder de rien fonder en ethnographie. Au reste, ils avaient peu de notions de ce peuple, et même Hérodote ne nous apprend rien de bien sérieux sur son compte. On les regarde généralement comme les ancêtres des Slaves, et M. Schafarik, dans un de ses premiers ouvrages, a même donné leur nom comme identique par sa racine avec celui du peuple slavon des Serbes. Mais aujourd'hui, ce savant est d'un avis très différent. Dans ses *Antiquités slavonnes*, t. 1^{er}, il présente les Sarmates comme étant d'origine médopersane, opinion qu'on trouve déjà recueillie par Pline qui dit : *Sarmatæ Medorum, ut ferunt, soboles* (H. N., VI, 7, 19); et il dérive leur nom, évidemment composé, de *sara*, steppe, et *mat*, peuple. La Médie aurait été leur berceau; mais ensuite c'est dans les steppes renfermées entre le Caucase, la mer Caspienne, la mer d'Azof et le Don, qu'ils auraient établi le siège de leur puissance; de là ils fondirent sur les Scythes, puis, dans le siècle qui précéda la naissance de J.-C., ils s'avancèrent vers le Dnieper, le Dniester et le Danube, sous les noms de *Roxolans*, d'*Alanes* ou *Alains* (voy.), de *Iazyghes* (M. Schafarik ajoute même sous celui des Iatchvinghes de la Podlaquie), répandant en Europe la terreur de leur nom. Ce que les Byzantins nomment encore Sarmates dans la suite jusqu'au x^e siècle, ce n'est plus ce même peuple médopersane, mais toute la population inconnue aux Grecs de la Russie et de la Pologne actuelles, mélange de Slaves, Lithuaniens, Germains, Finnois, Turcs et même Mongols. Les noms indiqués plus haut et qui appartenaient réellement aux Sarmates disparaissent de l'histoire à partir de l'invasion des Huns.

Au reste, les Sarmates étaient un peuple belliqueux, sauvage, et chez qui les femmes même avaient l'habitude de la guerre. Quoique Ptolémée nomme plusieurs villes dans leur pays, ils n'avaient guère d'habitations fixes, et se servaient de chariots couverts de feutre, comme moyens de transport pour eux et leur famille. Ils se firent redouter des Romains, qui néanmoins triomphèrent d'eux en plusieurs circonstances, notamment l'empereur Marc-Aurèle, l'an 180 de J.-C. S.

SAROS ou *période chaldéenne*, voy. CHALDÉE, T. V, p. 316, et LUNR, T. XVII, p. 54.

SARPI (PIÈRE), plus connu sous la dénomination de FRA PAOLO, parce qu'il entra dans l'ordre des servites sous le nom de Paul, était né à Venise en 1552. Doué d'une aptitude et d'une mémoire excessives, il voulut approfondir toutes les sciences, apprit le grec, l'hébreu, les mathématiques, l'astronomie et même l'anatomie, et se distingua surtout par ses travaux sur l'histoire et sur le droit public. Après un voyage à Milan, où il connut S. Charles Borromée, il vint occuper à Venise une chaire de philosophie qu'il conserva jusqu'en 1577. Deux ans après, il devint provincial de son ordre, et en 1585 procureur général. Les devoirs de sa charge l'appelèrent souvent à Naples et à Rome; mais il ne sut pas gagner les bonnes grâces de la cour pontificale, et deux fois sa nomination aux évêchés de Caorle et de Nona fut différée par suite des scrupules du Saint-Siège. Fra Paolo ne tarda pas à trouver l'occasion de se venger : dans une querelle survenue entre la république de Venise et la cour de Rome, à l'avènement de Paul V, il attaqua vigoureusement le souverain pontife, et reçut en récompense, de ses concitoyens, le titre de théologien *consulteur* de la république, avec 200 ducats de traitement. A compter de cette époque (23 janvier 1605) il redoubla ses attaques contre Rome; mais ses ennemis ne lui répondirent qu'en attendant deux fois à sa vie. Une cotte de mailles, qu'il portait sous ses vêtements, ne le garantit pas une troisième fois, et le 5 oct. 1607, il fut blessé dangereusement. A peine rétabli, il reprit la plume et écrivit l'*Histoire du concile de Trente* (édité par de Dominis, Londres, 1619, souv. réimpr.; trad. en franç. par Diodati, Genève, 1631, in-4°; par Amelot de La Houssaye, sous le nom de La Mothe Josseval, Amst. [Paris], 1683, in-4°, et par le P. Le Courayer, avec des notes critiques, historiques et théologiques, Londres, 1736, 2 vol. in-fol. : toutes ces trad. ont été plus. fois réimpr.), dans un esprit contraire à celui de la cour pontificale. Il alla si loin qu'il fut soupçonné (et Bonnet a depuis ré-

pété cette accusation) d'avoir voulu introduire le protestantisme à Venise. Une autre accusation beaucoup mieux fondée, c'est que Fra Paolo fut quelquefois le conseiller du terrible conseil des Dix. Il mourut avec une piété remarquable, le 14 janvier 1623, et le sénat lui fit rendre de grands honneurs. Ses travaux immenses ont été recueillis en 2 vol. in-fol. (Helmat., 1750), en 8 vol. in-4° (*ibid.* [Vérone], 1761-68), et en 24 vol. in-8° (Naples, 1790). Un de ses ouvrages, adressé à la noblesse de Venise, qu'il prétend instruire de la manière de gouverner la république pour conserver éternellement le pouvoir, a été traduit en français par l'abbé de Marsy, sous ce titre : *Le prince de Fra Paolo*, Berlin, 1751, in-12.

On doit en outre à Sarpi une *Histoire de l'inquisition*, et son origine, 1637, in-4°; abrégée en franç. par Amelot de La Houssaye; un *Traité des Bénéfices*, trad. par le même, sous le nom de l'abbé de Saint-Marc. Il a paru une vie de Fra Paolo, en italien, à Leyde, 1646, in-12 (trad. en franç., Leyde, 1662). On pourra consulter la *Storia arcana della vita di Fra Paolo*, par Juste Fontanini (1805); et des *Memorie anedote spettanti alla vita ed agli studi di Fra-Paolo*, par F. Grisellini, Lausanne, 1760, in-8°: cet ouvrage a été corrigé par Lebrét et réfuté par le P. Buonafede. D. A. D.

SARRASIN (agric.). Le sarrasin (*polygonum jagopyrum*) est une plante à grains nourrissants classée par quelques agronomes parmi les céréales, quoiqu'elle appartienne à l'ordre des polygonées et non à celui des graminées. Quelques auteurs ont supposé que nous le devons à l'Arabie; mais on a su depuis qu'il est originaire de Perse, où Olivier l'a rencontré sous le nom de *hadrasin*, qui signifie blé rouge.

Aujourd'hui sa culture est fort répandue en Europe, surtout dans les pays pauvres et les terres médiocres. Quoique sa farine soit impropre à la panification, il est des contrées dans lesquelles il fait encore la principale nourriture des populations fermières et villageoises. Cependant il est à remarquer qu'il recule de plus en plus, devant chaque progrès

des assolements, pour faire place aux blés. A mesure que la terre s'améliore par l'effet de bonnes façons et de riches engrais, le seigle et le froment prennent successivement sa place, et probablement il arrivera une époque où l'on cessera de le cultiver en grand partout ailleurs que dans les localités sablonneuses, où les céréales de printemps réussissent mal.

On connaît en France deux espèces bien distinctes de sarrasin, l'espèce ordinaire ou *blé noir* (*polygonum fagopyrum*), et le *sarrasin de Tartarie* (*polygonum tataricum*). Celui-ci diffère de l'autre autant par la disposition de ses tiges, la couleur, la grandeur de ses fleurs, que par la forme de ses graines. Les premières sont remarquablement plus rameuses et plus touffues; les secondes ont des pétales tellement petits qu'ils sont à peine apparents, et que la plante est déjà en graine avant qu'on se soit aperçu de l'épanouissement. La corolle est d'ailleurs verdâtre au lieu d'être blanche. Les semences, enfin, présentent sur leurs trois angles des membranes proéminentes; elles sont raboteuses sur leurs faces. Le sarrasin de Tartarie a le double avantage d'être plus rustique et plus précoce que le blé noir ordinaire. Il est aussi plus abondant, mais il donne une moins bonne farine, et on le considère comme plus dangereux pour les bestiaux, lorsqu'on le distribue à trop fortes doses. Il a sur les marchés une valeur moindre.

Le sarrasin est précieux, non-seulement parce que, sans le concours de fortes fumures, il peut donner d'assez abondants produits en des terrains même de faible valeur, mais parce qu'il puise une bonne partie de sa nourriture dans l'atmosphère, et parce qu'il accomplit en très peu de temps toutes les phases de sa végétation. Grâce à ces propriétés, après l'avoir semé sur un champ, parfois sans destination bien précise, on peut l'utiliser de différentes manières. Si la récolte des céréales n'a pas été abondante, on emploie son grain comme substance alimentaire; si les fourrages ont été rares, on applique ses tiges, au moment de la floraison, à la nourriture des bestiaux; et, si l'on croit pouvoir se passer de l'une et l'autre de ces ressources, on enfouit la plante entière

au moment où se forment ses premières graines, pour ajouter à la fécondité de la couche labourable. Sur divers points de la France, on peut atteindre ces mêmes buts en semant le sarrasin immédiatement après la moisson des seigles sur le sol même qu'ils couvraient.

Dans plusieurs de nos départements du nord-ouest, le sarrasin occupe, dans les rotations, l'année de jachère; lorsqu'on le fume bien, il couvre si complètement le sol, qu'il étouffe parfaitement les mauvaises herbes, et qu'on le considère comme une excellente préparation pour la céréale d'automne. Néanmoins il faut pour cela que la terre qui l'a porté ait été labourée plus profondément et mieux qu'on ne le fait ordinairement. Si l'on savait combien cette simple précaution augmente le produit des deux récoltes, on ne la négligerait jamais. O. L. T.

SARRASIN (JEAN-FRANÇOIS), littérateur français, né à Caen en 1605. Il vint de bonne heure à Paris pour y chercher fortune, et à son retour d'un voyage en Allemagne où il se rendit agréable à la princesse de Bohême, il se concilia la protection du coadjuteur et l'amitié de Ménage. Le premier le plaça auprès du prince de Contien qualité de secrétaire des commandements. Trafiquant de son crédit, Sarrasin s'attirait souvent les mauvais traitements du prince, mais il parvenait toujours à le désarmer par quelque bouffonnerie. Tallemant prête à Sarrasin une fin assez dramatique. Il mourut, dit-il, en 1655, empoisonné par un mari espagnol, qui avait pris l'habitude de se défaire ainsi de tous les amants de sa femme. Les titres littéraires de Sarrasin sont en réalité assez peu de chose, et ainsi que l'a pensé Voltaire, tout son éloge se réduit à dire qu'il a écrit agréablement en prose et en vers. Cependant Sarrasin, qu'il ne faut pas confondre avec les beaux-esprits de l'hôtel de Rambouillet, puisa dans la société du coadjuteur cette teinte satirique qui fut son principal mérite et qui le conduisit une fois à la Bastille. Il prit parti dans toutes les querelles des gens de lettres de son époque. Il défendit Balzac et Voiture contre le P. Goula et contre Benserade. Il se moqua de la manie des houts-rimés; il disserta avec habileté

sur le jeu d'échecs, et formula à la louange de Voiture un jugement intitulé : *la pompe funèbre*, qu'on pourrait tout aussi bien prendre pour une épigramme. Sarrasin s'est élevé jusqu'à l'ode en célébrant *la prise de Dunkerque et la bataille de Lens*. Il s'est aussi essayé dans le genre historique en composant *l'histoire de la conspiration de Walstein* qu'il a laissée inachevée. Tous ces écrits d'ailleurs forment à peine un volume qui fut pour la 1^{re} fois édité par son ami Péllisson. D. A. D.

SARRAZINS, nom sous lequel on désigne soit les Arabes en général, soit en particulier ceux d'Afrique mêlés aux Maures. Mais c'est abusivement qu'on lui a donné une si grande extension, car, ainsi qu'il a été dit à l'art. **ARABES** (T. II, p. 128), il paraît avoir appartenu en propre à des tribus établies dans la Mésopotamie et connues par les guerres des Romains contre les Parthes et les Perses. « Le mot *Sarrazin*, dit notre savant collaborateur, M. Reinaud, auteur des *Invasions des Sarrazins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse* (Paris, 1836, in-8°, p. 229), ayant toujours été inconnu aux Arabes eux-mêmes, quelle est l'origine de cette dénomination? Le mot *Sarrazin*, dérivé du latin *Saracenus*, lequel à son tour provenait du grec, se montre pour la première fois dans les écrivains des premiers siècles de notre ère. Il sert à désigner les Arabes Bédouins, qui occupaient l'Arabie-Pétrée et les contrées situées entre l'Euphrate et le Tigre, et qui, placés entre la Syrie et la Perse, entre les Romains et les Parthes, s'attachaient tantôt à un parti, tantôt à un autre, et faisaient souvent pencher la victoire. On a écrit un grand nombre d'opinions sur l'origine de ce nom; mais aucune ne se présente d'une manière tout-à-fait plausible; celle qui a réuni le plus de suffrages fait dériver le mot *Sarrazin* de l'arabe *Scharky* ou oriental*. En effet, les Arabes nomades de la Mésopotamie et de l'Arabie-Pétrée bornaient à l'orient l'empire Romain. Un écrivain grec, qui pénétra en Arabie dans le vi^e

siècle de notre ère, parlant des divers peuples qu'il avait eu occasion de rencontrer, a soin de distinguer les Homérites ou habitants de l'Yémen des Sarrazins proprement dits. Quant à l'opinion des chrétiens du moyen-âge qui, d'après l'autorité de S. Jérôme, faisaient dériver le mot *Sarrazin* de *Sara*, épouse d'Abraham, il n'est pas besoin de s'y arrêter. Les Arabes n'ont jamais rien eu de commun avec *Sara*, mère d'Isaac. »

Voici quelques autres hypothèses sur l'origine de ce nom. Selon les uns, il viendrait de l'hébreu *sarak* (vide, pauvre), et selon d'autres, de l'arabe *sarax* (brigand); quelques-uns le font dériver du nom de la ville de *Saraka*, qu'ils placent dans la contrée ci-dessus indiquée dans le passage emprunté à M. Reinaud. Toujours est-il qu'ensuite le nom de *Sarrazin* fut appliqué, en général, à tous les mahométans auxquels les chrétiens firent la guerre en Espagne, en Afrique et en Asie; que plus tard on comprit également sous cette dénomination les Turcs, et enfin tous les peuples infidèles contre lesquels furent prêchées des croisades. C'est ainsi que, dans le moyen-âge, on appelait *Sarrazins* jusqu'aux païens de la Prusse. S.

SARTE (ANDRÉ DEL), voy. VAN-NUCCI.

SARTHE (DÉPARTEMENT DE LA). Limité à l'est par les dép. d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, au midi par ceux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, à l'ouest par le dép. de la Mayenne, et au nord par celui de l'Orne, il est traversé par la rivière de Sarthe, qui vient du dép. de l'Orne et qui reçoit un grand nombre de petites rivières, telles que : l'Huisne, le Geay, la Vègre, l'Erve, etc., et au midi par le Loir. Plusieurs chaînes de collines se prolongent entre ces rivières; les plus considérables s'élèvent dans le nord-ouest, en continuant les chaînes du dép. de la Mayenne. Il y a des mines de fer limoneux d'une exploitation facile, d'anthracite, produisant annuellement plus de 150,000 quintaux métriques employés à la fabrication de la chaux; des carrières de marbre, de grès, d'ardoises, de kaolin. Sur une superficie de 621,600 hect., ou un peu plus de 814 $\frac{1}{2}$ lieues carrées, ce dép. a 893,456 hect. de terres

(*) *Scharakyoun*, ou les Orientaux, serait alors l'opposé de *Magharibé*, les Occidentaux (voy. MAGHARIB).

labourables, 68,319 de bois, 58,120 de prés et 10,081 de vignes. Naguère il y restait encore plus de 45,000 hect. de landes; mais chaque année on en convertit une portion en terres labourables ou en *pignières*, dont le bois est employé aux usines. On cultive beaucoup de chanvre; on engraisse des bestiaux de la race *mancelle* et des *volailles*; on fait plus de 220,000 hectol. de cidre et de poiré, et l'on récolte beaucoup de cire. Le fer s'apprête dans 5 hauts-fourneaux et une dizaine de forges; on exporte une grande quantité de graines de trèfle pour l'Angleterre et la Hollande, et environ 3 millions de kilogr. de chanvre brut et préparé, dont une partie est destinée pour les corderies des ports. Le tissage et l'apprêt des toiles est la principale industrie du pays, surtout de Fresnay-le-Vicomte, qui occupe environ 2,000 ouvriers, y compris les femmes et les enfants, et fournit 12,000 pièces par an, de la valeur de 1,890,000 fr. On porte à 92 millions de mètres la quantité moyenne de toiles de toutes qualités et de canevas d'emballage, qui se vendent chaque mois sur les marchés du dép. Il faut citer encore la grande verrerie de Coudrecieux, une douzaine de papeteries, des scieries pour le marbre, plus de 150 poteries, briqueteries et tuileries, plusieurs filatures de laine et de coton, et 4 fabriques de couvertures de laine, ainsi qu'une fabrique de cachemire à La Ferté.

Ce dép., qui était anciennement habité par les *Cenomani*, et qui a formé ensuite le Haut-Maine et une partie de l'Anjou et du Perche (voy. ces noms), se divise maintenant en 4 arrondissements, savoir : le Mans, Mamers, Saint-Calais et La Flèche, subdivisés en 33 cantons et 392 communes, dont la population totale était, en 1841, de 470,535 âmes. En 1836, on comptait 466,888 hab., présentant le mouvement suivant : naissances, 11,542 (5,967 masc., 5,575 fém.), dont 852 illégitimes; décès, 8,420 (4,175 masc., 4,245 fém.); mariages, 3,940. Ses 2,598 électeurs nomment 7 députés, dans sept collèges électoraux qui se réunissent, 3 au Mans, les autres à Saint-Calais, La Flèche, Mamers et Beaumont. Le dép. paie 2,196,222 fr. d'impôt foncier. Il fait

partie de la 4^e division militaire, dont Tours est le quartier-général; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale d'Angers, et ses écoles de l'académie universitaire de la même ville; avec le dép. de la Mayenne, il forme le diocèse du Mans.

Le Mans, chef-lieu du dép., est situé sur une colline au confluent de la Sarthe et de l'Huisne; cette ville a une cathédrale gothique, un hôtel de préfecture d'un style moderne, des halles, une salle de spectacle, un musée d'histoire naturelle, une bibliothèque publique, un séminaire, un collège et des promenades très agréables. Sa population, qui est de 22,393 âmes, se livre au commerce des toiles et du chanvre, des bougies, des volailles grasses et des couvertures de laine. A 19 kilom. de là est la petite ville de Monfort-sur-Huisne, ou le Rotrou (1,243 hab.), dominée par une montagne qui porte un château-fort. La ville de La Flèche, dans un joli vallon sur le Loir, est remarquable par son école militaire, ancien collège de jésuites qui possède une bibliothèque considérable. La population de La Flèche est de 6,207 hab. Sablé, sur la Sarthe, auprès de sa réunion avec la Vaige et l'Erve, a 4,348 hab.; elle possède un beau château qui occupe la plate-forme d'un rocher. Mamers, sur la Dive, est une ville mal bâtie avec 5,700 hab. La Ferté Bernard, ville de 2,550 hab., sur l'Huisne, a une jolie église gothique. Saint-Calais, sur l'Anille, a 3,719 hab. Il faut y joindre Château-du-Loir, au confluent du Loir et de l'Ive, et la Châtre, située également sur le Loir, avec 2,697 hab. Parmi les châteaux se distingue celui de la Tournerie; l'abbaye de Persaigne est tombée en ruines; dans celle de Solesme, sur une colline du bord de la Sarthe, s'est installée récemment une petite communauté d'hommes voués à la vie religieuse et studieuse. D-c.

SARTINES (ANTOINE-RAYMOND-JEAN-GUALBERT-GABRIEL DE), mort le 7 sept. 1801 à Taragone en Espagne, dans la province où il était né de parents français, s'est fait un nom comme lieutenant général de police, fonctions importantes qu'il a remplies de 1762 à 1774. On lui doit un grand nombre d'améliorations

dans Paris. *Voy.* POLICE, T. XIX, p. 781.

SAS, sorte de grand tamis, de crible, formé d'un cercle de bois traversé d'un tissu de crin, de soie, etc., et qui sert à passer de la farine, du plâtre, etc. De là vient l'expression figurée de *sasser* et *ressasser*.

Dans l'art hydraulique, on nomme *sas* un bassin ménagé dans la longueur d'un canal de navigation, pour y retenir les eaux qu'on verse, suivant le besoin, dans la chambre de l'écluse au-dessus de laquelle il est situé. *Voy.* ÉCLUSE, T. IX, p. 79. Z.

SASSAFRAS (*laurus s.*), arbre de la famille des laurinéas qu'on cultive en France, mais qui vient de l'Amérique du Nord, et dont le bois, ainsi que la racine, est employé en médecine, en parfumerie et en tabletterie. *Voy.* LAURIER, T. XVI, p. 278.

SASSANIDES, *voy.* PERSE, T. XIX, p. 442.

SASSO FERRATO, *voy.* SALVI.

SATAN, mot hébreu qui signifie *adversaire*, et qui désigne un être résistant à Dieu et au bien. On en a fait l'être malfaisant par excellence, le génie du mal, l'ange des ténèbres; on lui a donné mille formes différentes, depuis celle du serpent qui tenta la mère du genre humain, jusqu'à celle de l'homme et de l'ange, mais avec le caractère de la révolte et de la réprobation qu'elle lui a fait encourir. Le talent de Milton a mis son sceau sur toute cette mythologie chrétienne.

SATELLITES, du latin *satelles*, mercenaire employé à la garde d'un prince, et de là homme d'escorte, garde-du-corps. *Voy.* PLANÈTES, T. XIX, p. 699 et suiv.

SATIN, *voy.* SOIERIES. — **SATIN DE LAINE**, étoffe croisée qui s'emploie pour meubles et dans l'habillement.

SATIRE et **SATYRE**, deux genres de poèmes dont le premier seul est resté chez les modernes. La *satyre* était une pièce de théâtre qui tirait son nom de ses principaux personnages, les *satyres* (*voy.*), divinités champêtres, aux propos lestes, aux gestes peu décents, et qui, dans leurs dialogues entre eux ou avec d'autres personnages, des dieux et des héros (*quicumque deus, quicumque adhi-*

bebitur heros, etc., Hor.), lançaient leurs brocards, parodiaient des scènes nobles, et exécutaient dans les chœurs des danses joyeuses propres à remettre les spectateurs des émotions tragiques. Cette *satyre* fut imitée dans les *atellanes* (*voy.*) par les Romains, qui tirèrent de la *satyre* théâtrale une autre sorte de composition destinée à la lecture, la *satire*, que la plupart des savants dérivent de *satura*, mélangé, parce que Ennius employa un mélange de vers de toute longueur dans cette espèce de poème. Cette *satire* fut inconnue des Grecs, dit Horace : *Græcis intacti carminis auctor*, et Quintilien la revendique du ton le plus tranchant : *Sattira tota nostra est*. Améliorée par Lucilius, elle fut portée par Horace, par Perse, par Juvénal (*voy.* ces noms), à un degré de perfection que n'ont point surpassés les modernes.

Dans sa forme latine, adoptée par toutes nos littératures européennes, la *satire* est une pièce de vers où l'auteur attaque les vices et les ridicules. Mais cette forme, imitée en Italie par l'Ariote, Alamanni, Bentivoglio; en Espagne, par Torres Naharro, les d'Argensola, Gerard d'Iberlas; en Angleterre, par le comte de Roscommon, le duc de Buckingham, Dryden, Pope, Byron; en Allemagne, par Liscov, Hagedorn, Rabener, Kæstner, Lichtenberg, Wieland; en France, par Régnier, Boileau, Voltaire, Gilbert, M.-J. Chénier (*voy.* la plupart de ces noms) et tant d'autres; cette forme, disons-nous, n'est pas la seule qu'ait su prendre l'esprit satirique. Partout, en tout temps, qu'il fût l'œuvre de la jalousie qui s'inquiète, s'irrite et lance avec art ses traits perfides, ou le cri de la vertu qui s'indigne, éclate et tonne, il a semé ses traits dans les compositions les plus opposées. Il n'a pas seulement dicté les iambes d'Archiloque, les comédies d'Aristophane, les dénonciations directes des hommes et de leurs vices dans les formes consacrées par la muse; cet esprit se trouve dans la prose comme dans les vers, dans les monuments littéraires les plus graves aussi bien que dans les écrits les plus frivoles. Parcourez la Bible, Homère, les tragiques grecs; ouvrez les orateurs et les grands historiens, à côté de l'approbation, de l'éloge, de

l'admiration, vous trouverez le juste blâme, l'énergique invective, la solennelle accusation qui équivaut à la flétrissure d'un jugement*. C'est que l'improbation à la vue des travers sociaux, l'indignation à l'aspect de faiblesses coupables ou d'éclatantes insultes à l'opinion publique, ne partent pas d'un principe moins louable que la reconnaissance réfléchie et l'admiration involontaire, sources de tant d'apothéoses chez les anciens, de tant d'honneurs populaires chez les modernes; c'est que l'impassibilité n'est pas dans notre nature et qu'elle serait avilissante pour l'homme; c'est enfin que la vertu est la mesure de tout ici-bas, et qu'un historien ne cesse pas d'être impartial pour faire à propos des apologies et ressembler parfois à un satirique. En effet, dit Tacite, son principal devoir est de préserver les vertus de l'oubli, et d'attacher aux paroles et aux actions perverses la crainte de l'infamie et de la postérité : *præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factisque ex posteritate et infamidi metus sit.*

En vain contesterait-on la légitimité de la satire : on doit savoir d'autant plus de gré aux écrivains qui l'exercent noblement, qu'elle n'est pas sans danger pour eux. Mais aussi l'on ne peut trop flétrir ceux qui, poussés par des jalousies littéraires ou par des haines politiques, s'arment de la calomnie et se font un jeu cruel d'inventer les anecdotes les plus scandaleuses sur les hommes les plus honorables; de dédramatiser, scalpel en main, des actions héroïques; de faire expier prématurément une gloire posthume. Honte à ces détracteurs du talent, à ces bourreaux du génie et de la vertu ! Pour que la satire se renferme dans ses limites, il faut que le poète satirique ait autant de modération que de verve, autant de probité que de courage. Il exerce une magistrature; que ce soit toujours sous le contrôle de sa conscience! qu'il ait constamment le but sous les yeux! Or, ce but, écrivait Dusaulx, « c'est de perfectionner la société, soit en lui présentant

ses ridicules finement rassemblés dans des portraits piquants, soit en lui inspirant des goûts honnêtes par des maximes conformes à ses vrais intérêts, soit enfin en l'excitant par des animadversions plus ou moins vigoureuses, selon que l'exigent les circonstances et la nature des vices : celle qui ne fait rien de tout cela, quelque mérite qu'elle ait d'ailleurs, s'écarte du genre, et c'est improprement qu'on l'appelle satire. » Peut-être le champ s'est-il agrandi depuis le traducteur de Juvénal, peut-être la satire a-t-elle à remplir désormais une mission plus haute que dans les siècles passés. C'est trop peu pour elle que d'assaisonner le plaisant et l'utile, d'élever des digues temporaires contre le torrent du mauvais goût,

De venger la raison des attentats d'un sot (Boil.).

Nos révolutions lui ont ouvert des horizons plus vastes : qu'elle se fasse l'écho de passions généreuses ! qu'armée du fouet de Némésis contre les perturbateurs de la société, elle inflige ses vigoureuses corrections à ces admirateurs d'institutions flétrissantes, les lesquels

Au char de la raison s'attelant par-derrière,
Veulent à reculons l'enfoncer dans l'ornière !
(Andrieux).

Qu'elle les inflige à ces utopistes incendiaires qui ne rêvent qu'à jeter dans leur creuset toute la société contemporaine pour refaire l'œuvre de Dieu sur le bizarre modèle qu'ils ont conçu ! Que toujours protectrice des idées saines, toujours enthousiaste des grandes choses qu'accomplit et que doit accomplir l'humanité, elle écarte quiconque s'oppose aux progrès; que hardie auxiliaire de la tribune, mais indépendante des partis, elle rappelle tour à tour aux principes et le pouvoir et l'opposition ! qu'elle sache à propos chanter un hymne et flétrir de ses anathèmes ! Nous ne demandons pas qu'elle soit nécessairement jetée dans le moule consacré par les Latins, qu'elle ait telle ou telle forme admise par tel ou tel peuple : nous lui laissons toute liberté, pourvu que sérieuse et grave, ou plaisante et légère, organe d'une raison passionnée ou d'un bon sens plein de finesse, elle soit toujours au service de la vérité et de la vertu contre l'astucieux mensonge et le crime audacieux.

J. T.-v.-s.

(*) Voy. en particulier les art. RABELAIS, CERVANTES, BUTLER, Séb. BRAHET, HUTTEN, FISCHART, etc.

SATRAPE, gouverneur de province dans l'ancienne Perse. Choisis le plus ordinairement dans la famille royale ou dans les familles les plus distinguées du royaume, les satrapes réunissaient presque toujours entre leurs mains le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Darius, fils d'Hystaspe, divisa la Perse en 20 gouvernements ou satrapies. Quelquefois plusieurs satrapies étaient administrées par un seul satrape, d'autres fois, au contraire, il y avait deux satrapes dans une satrapie. La vie voluptueuse et le luxe effréné de ces petits despotes a rendu le mot de *satrape* synonyme d'homme puissant et corrompu. X.

SATURNALES, voy. l'art. suiv.

SATURNE (myth.), ancienne divinité italienne, que l'on confondit plus tard avec le Kronos des Grecs. Uranus et Géa avaient donné le jour aux six Titans. Le plus jeune, Kronos (plus tard ce nom devint *Chronos*, le Temps), excité à la vengeance par sa mère, qui était indignée contre Uranus parce qu'il retenait ses enfants en prison, trancha d'un coup de faux les parties génitales de son père, le dépouilla de son autorité, délivra ses frères de prison et s'empara du pouvoir souverain. Il épousa ensuite Rhéa qui lui donna plusieurs fils et plusieurs filles; mais sachant qu'un de ses fils le détrônerait, il devrait tous ses enfants. Zeus (voy. JUPITER) seul fut sauvé: Rhéa le cacha dans l'île de Crète où Géa promit de l'élever. Pour tromper la voracité de Kronos, Rhéa lui présenta une pierre emmaillottée qu'il avala; mais un vomitif que lui firent prendre Géa et Métis le força à rendre non-seulement cette pierre, mais encore tous les enfants qu'il avait dévorés; avec leur secours, Zeus vainquit son père, ainsi que les Titans (voy.), et le détrôna après dix ans de guerre. Kronos et les Titans furent enfermés dans les enfers, d'où ils finirent par être délivrés, selon quelques poètes d'un âge postérieur, et Zeus accorda à son père le gouvernement des îles Fortunées dans l'océan occidental. L'Esperie fut, dit-on, le pays où régnèrent Kronos et les Titans. Lorsqu'on connut mieux cette contrée, on transporta Kronos et l'âge d'or en Italie, et confondant

Kronos et Saturne, on prétendit que ce dernier, chassé par son fils, avait cherché un asile dans le Latium, dont l'on dérivait le nom de *lateris*, cacher. Jamus (voy.) y partagea son autorité avec lui, et Saturne bâtit la ville de *Saturnia* sur le Mont Capitolin, appelé d'abord *mons Saturnin*. Le règne de Saturne est resté dans la mémoire des hommes comme l'âge d'or, et les prêtres l'ont célébré à l'envi. Ce dieu avait dans le Forum un temple où l'on gardait le trésor public. Les Romains célébraient en son honneur une fête, les *Saturnales*, destinée à rappeler cet âge heureux où la liberté et l'égalité régnaient sur la terre, où la confiance et l'amour unissaient tous les hommes, où l'oppression et la révolte étaient inconnues. D'un seul jour d'abord, puis de trois, de cinq, et enfin de sept sous les Césars, cette fête se célébrait du 17 au 23 décembre. On enlevait le bandeau de laine qui entourait toute l'année le pied de la statue du dieu, et on allumait dans son temple une multitude de cierges, en jouissance de ce que les sacrifices humains étaient abolis. Pendant les sept jours que durait la fête, il n'était permis de traiter aucune affaire: c'était un temps de réjouissances et de liberté. Les esclaves portaient le chapeau pour signifier qu'ils étaient libres, ainsi qu'une robe ornée de pourpre et une toge blanche. Ils changeaient de rôle avec leurs maîtres, au point que ces derniers les servaient à table et se soumettaient à des châtimens comiques, s'ils commettaient quelque faute. Partout régnait la joie. On s'envoyait réciproquement des présents, consistant en petites images des dieux, en cachets, d'où le nom de *sigillaires* donné aussi à ces jours de fête, et l'on se saluait par ces mots: *Io saturnalia! Bona saturnalia!* On rendait aussi la liberté à certains prisonniers, qui alors consacraient leurs fers au dieu. C. L.

SATURNE (astr.), voy. PLANÈTES.

SATURNE (EXTRAIT DE), v. PLOMB.

SATURNIN (VERS), voy. LATINS (lit.), T. XVI, p. 250.

SATYRE. Sous le nom de Satyres, comme sous celui de Silènes et de Faunes (voy.), la mythologie grecque compre-

naît une espèce d'êtres qui se rapprochaient plus ou moins de la nature animale, particulièrement du bouc. C'étaient dans l'origine des divinités sylvestres adorées par les Péloponnésiens. On les représentait anciennement avec des oreilles pointues, la tête chauve, de petites excroissances derrière les oreilles; plus tard, les artistes leur donnèrent les cornes et les pieds de bouc de Pan. Dans les peintures qu'on en fait, les uns se rapprochent davantage de la nature animale; d'autres conservent davantage la forme humaine, et ne trahissent leur nature animale que par de longues oreilles pointues, une queue et de petites cornes. Toute leur face d'ailleurs rappelle la bête, les pommettes des joues, la barbe, la peau qui leur pend sur le cou, etc. Quelquefois cependant on les représente seulement sous la forme d'un rustre épais et lourd, forme que les artistes ont su poétiser pour en faire l'idéal de la nature agreste. Ordinairement on donne aux Faunes des oreilles pointues et de petites queues, et aux Satyres des pieds de bouc, et on regarde les Silènes comme d'anciens Faunes. Mais c'est une erreur: les Satyres des Grecs n'étaient pas différents des Faunes des Romains. Toute la race des Satyres, des Silènes, des Faunes, des Pans, désignaient chez les anciens les divinités des forêts et de la vie champêtre, sous différents points de vue. Bacchus est constamment accompagné de Satyres et de Silènes, mais il est impossible de dire quand s'établit le culte de ces dieux champêtres, ni quelle en fut l'origine. Peut-être faut-il la chercher dans l'usage de s'habiller de peaux d'animaux; peut-être aussi ne faut-il voir dans ces divinités que le symbole de l'homme grossier et sauvage. Les uns font descendre les Satyres de Mercure et de la nymphe Iphimé; d'autres de Bacchus et de la naïade Nicæa. Ils aimaient beaucoup les plaisirs dessens. Dans les fêtes de Bacchus, on les représente toujours jouant de quelque instrument et dansant. C. L.

SAUGE (*salvia officinalis*, L.), plante aromatique qui appartient à la famille des labiées, et qui renferme beaucoup d'huile volatile. Aussi est-elle employée dans la pharmacie.

SAUL, premier roi des Israélites, était fils de Cis, homme distingué de la ville de Gabaa, dans la tribu de Benjamin, et non moins remarquable par sa beauté et sa haute stature que par son courage et son talent poétique. Samuël (*voy.*), sollicité par les Juifs de leur donner un souverain et ne pouvant plus résister à leurs instances, le sacra roi d'Israël dans l'assemblée du peuple à Mitspa, environ 1100 ans av. J.-C. Les premières années du règne de Saül furent signalées par des victoires sur les Ammonites, les Philistins, les Moabites, les Iduméens et les Amalécites. Ayant, malgré l'ordre des prophètes de Jéhova, épargné Agag, roi de cette dernière nation, il excita la colère de Samuël, déjà irrité de la désobéissance de Saül dans une autre circonstance. Le prophète s'attacha dès lors à lui susciter des embarras de toute espèce, et sacra même pour roi le jeune David (*voy.*), alors âgé de 16 ans. L'opposition qu'il rencontra à chaque instant aigrit le caractère de Saül et le jeta dans une noire mélancolie, dont la musique seule avait le pouvoir de calmer les accès. Après avoir tenté plusieurs fois de tuer David, à qui il avait donné une de ses filles en mariage, il périt avec quatre de ses fils à la bataille du mont Ghibos, après un règne de 40 ans. *Voy. Hébreux*, T. XIII, p. 568. E. H.-G.

SAULE ou **OSTER** (*salix*, Tourn.), genre de la famille des amentacées, et très voisin des peupliers (*voy.*). Il comprend au moins cent espèces, dont la plupart habitent les régions extra-tropicales de l'hémisphère septentrional. Les saules (à l'exception de quelques espèces des hautes Alpes) se plaisent dans les lieux humides ou marécageux; ce sont des arbres ou des arbrisseaux à racines rampantes, à rameaux cylindriques, alternes, à feuilles très entières ou dentelées, simples, alternes, accompagnées de stipules persistantes ou caduques, à fleurs petites, dioïques, dépourvues de calice et de corolle, disposées en chatons allongés et ordinairement soyeux. L'utilité des saules, dans l'économie domestique et rurale, est des plus variées. Au moyen de leurs longues racines traçantes, ils fixent ou affermissent les sables mobiles ou la vase des rivages. La qualité assez médiocre de

leur bois est compensée par la rapidité de leur croissance dans les terrains même les plus ingrats ou inapplicables à toute autre culture; du reste, comme combustible, le bois des saules est supérieur à celui des peupliers, et son charbon est l'un des meilleurs pour la fabrication de la poudre à canon. Personne n'ignore que les rameaux tenaces et flexibles de certaines espèces s'emploient journellement comme liens, et sont indispensables à beaucoup d'autres usages; on en tire parti surtout pour la vannerie et pour lier les cercles des tonneaux: aussi ces espèces font-elles l'objet d'une culture très lucrative dans les localités convenables; les terrains consacrés à cette exploitation sont appelés vulgairement des *oseraies*. L'écorce des saules est astringente et amère: elle sert au tannage et à la teinture; celle de plusieurs espèces jouit en outre de propriétés fébrifuges très efficaces. Les feuilles fournissent un bon fourrage. Les fleurs, en général très précoces, offrent aux abeilles la première nourriture au retour du printemps. Enfin, le coton qui enveloppe les graines des saules peut servir à la confection de coussins, de matelas, et autres objets de même nature. Plusieurs espèces, grâce à l'élégance de leur port, trouvent place dans les bosquets et autres plantations d'agrément. La plupart des saules sont remarquables par la facilité avec laquelle ils reprennent de boutures, soit de racines, soit de branches, soit de rameaux ou de ramules: aussi n'a-t-on guère recours aux graines pour la propagation.

Les espèces qui méritent d'être signalées de préférence sont les suivantes:

Le saule blanc (salix alba, L.), vulgairement *saule pliant*, *osier blanc*, *osier vert*, *osier noir*. Une variété à *rameaux jaunes* est connue sous les noms d'*osier jaune*, *saule-osier*, *bois jaune* et *amarinier*. Ce saule, extrêmement commun dans toute l'Europe aux bords des fleuves et des rivières, est susceptible de s'élever jusqu'à 80 pieds, sur 3 à 5 pieds de diamètre; on le reconnaît facilement à ses feuilles couvertes d'un duvet satiné et de couleur argentée. C'est l'espèce la plus fréquemment cultivée en *oseraies*; car, sous le rapport de la ténacité, ses rameaux

ne le cèdent à aucune congénère. L'écorce a des propriétés fébrifuges bien avérées; elle sert en outre à teindre en brun et en rouge, ainsi qu'au tannage de certains cuirs fins. Le bois de ce saule est d'un blanc rougeâtre ou tirant sur le jaune, très léger, et d'un grain uni; il sert à faire des solives pour les constructions légères, des douves, de la menuiserie, etc. Coupé en lanières minces, on en confectionne des chapeaux qui imitent ceux de paille.

Le saule fragile (salix fragilis, L.), vulgairement *saule cassant*, *osier cassant*, arbre de 40 à 50 pieds de haut, sur 3 à 5 pieds de diamètre, commun dans toute l'Europe. On le plante communément autour des prairies et au bord des eaux. Ses usages sont à peu près les mêmes que ceux du saule blanc; toutefois ses rameaux sont trop cassants pour servir de liens; son bois, au contraire, est plus solide. La racine fournit une teinture pourpre. Parmi ses congénères, c'est l'espèce dont l'écorce paraît posséder les propriétés fébrifuges les plus efficaces.

Le saule pourpre (salix purpurea, L.), vulgairement *osier rouge*, *osier bleu*. Commun dans toute l'Europe, il ne forme qu'un buisson de 3 à 6 pieds, ou un petit arbre de 8 à 12 pieds. Il est cultivé fréquemment en *oseraies*. On le choisit de préférence pour l'affermissement des digues et des rivages, parce qu'il pousse une grande quantité de longues racines traçantes. L'écorce et les feuilles sont excessivement amères.

Le saule marceau (salix caprea, L.), vulgairement *marceau*, *marsault*, *mal-sault*, arbre de 25 à 30 pieds, ou buisson ayant des feuilles en général beaucoup plus larges que celles des autres saules. Cette espèce est commune dans toute l'Europe, surtout dans les bois; du reste elle prospère en toute sorte de sol, et dans les terrains les plus secs de même que dans les localités humides ou marécageuses. Son bois est blanc, mêlé de brun ou de roux au centre, plus pesant et plus solide que celui de ses congénères; il s'emploie pour la menuiserie commune, et comme il se fend facilement en lames minces, on en fait des boîtes, des cribles, des ruches, etc. Les rameaux sont assez tenaces

pour servir de liens. L'écorce sert au tannage des cuirs fins, ainsi qu'à la teinture du chanvre et du coton en noir.

Le saule pleureur (*salix babylonica*, L.), auquel ses branches pendantes impriment un caractère si pittoresque, paraît indigène de Chine; mais c'est de l'Afrique septentrionale ou de l'Orient, où il n'est pas moins fréquemment cultivé que dans nos jardins, qu'il a été introduit en Europe, vers la fin du XVII^e siècle. ED. SP.

SAUMAISE (CLAUDE DE), un des grands humanistes du XVII^e siècle, naquit à Semur, en Auxois (Côte-d'Or), le 15 avril 1588. Élevé par son père, Benigne de Saumaise, conseiller au parlement de Bourgogne, il composait dès l'âge de 10 ans des vers grecs et latins. Il alla compléter ses études à l'université de Heidelberg, et embrassa de bonne heure la réforme. La publication des deux livres de Nilus, *De primatu papæ*, marqua le début littéraire de Saumaise, dont la renommée ne fit dès lors que grandir de jour en jour. De retour en France, il manifesta l'intention de s'attacher à la carrière de la magistrature; mais trouvant que sa religion était un obstacle à son avancement, il se retira en Hollande, où l'université de Leyde (1631) lui donna le titre de professeur honoraire, que Scaliger avait porté avant lui, et lui assigna un traitement. Richelieu et Mazarin lui offrirent successivement de brillants avantages pour l'engager à revenir dans sa patrie; mais Saumaise ne voulut jamais se séparer de ses coreligionnaires de Hollande. Il composa, à la demande de Charles II, sa *Defensio regia pro Carolo I* (1649), docte mais inutile protestation contre le jugement et l'exécution de cet infortuné roi. Milton se chargea de lui répondre. Saumaise céda, dans ses dernières années, aux pressantes instances de la reine Christine de Suède, qui lui écrivait qu'elle ne pouvait vivre contente sans lui; mais l'université de Leyde le réclama bientôt, en disant qu'il lui était nécessaire comme le soleil au monde. Cet illustre savant, dont les décisions étaient regardées comme des oracles, mourut à Spaa, le 6 sept. 1653. Son caractère était estimable et indépendant, son érudition immense et universelle. Les plus célèbres de ses ouvrages sont

ses *Historiæ Augustæ scriptores VI*; les *Plinianæ exercitationes in Solinum Polyhistora* (Paris, 1629, 2 vol. in-fol.), véritable encyclopédie des connaissances de l'époque, et *De re militari Romanorum* (Leyde, 1657, in-4^o). A. B.

SAUMON (*salmo*), genre de poissons servant de type à la famille des salmones, de l'ordre des malacoptérygiens-abdominaux, et qui comprend un grand nombre de groupes, parmi lesquels nous citerons, outre les saumons proprement dits, les éperlans, auxquels on a déjà consacré un article, et les ombres.

Les saumons ont le corps plus ou moins fusiforme, arrondi vers le ventre, écailleux, et presque toujours tacheté. On les reconnaît facilement à la nature de leurs nageoires dorsales, dont la première est garnie de rayons, la seconde adipeuse, et qui de plus sont situées en avant des ventrales, ce qui est le contraire chez les éperlans. Ce sont de tous les poissons ceux dont la mâchoire est la mieux armée. Ils nagent avec la plus grande facilité, remontent même les courants les plus rapides, à l'époque du frai. Leur chair est très bonne. On désigne sous le nom de saumons les grandes espèces qui viennent de la mer, et sous celui de truites celles qui sont plus petites, et qui habitent les eaux douces.

La plus grande espèce de ce genre, le saumon commun, atteint plus d'un mètre et pèse plus de 10 kilogr. Elle a le dos noir, les flancs bleuâtres, le ventre argenté, la chair rouge. Elle habite les mers arctiques d'où elle entre, chaque printemps, dans les fleuves qu'elle remonte jusqu'à leur source pour déposer ses œufs. Ces émigrations se font en troupes nombreuses, et dans un ordre régulier. On s'est même assuré qu'elles avaient lieu chaque année dans les mêmes lieux. L'animal voyageur rencontre-t-il un obstacle? il se ploie en arc, puis se débandant tout à coup comme un ressort, il s'élançait hors de l'eau, et va retomber plusieurs mètres au-delà. Les saumoneaux quittent le haut des rivières et gagnent la mer quand ils ont acquis une certaine croissance. La pêche de cet excellent poisson, très productive dans les rivières du nord de l'Europe, se fait le plus ordinairement avec

des filets de diverses formes. Quelquefois on établit des barrages pour l'arrêter. Le *bécard*, espèce voisine, est moins estimé. La *truite de mer*, de plus petite taille que le saumon, s'en distingue par de petites taches en forme de croissant sur un fond argenté, et par la couleur jaune de sa chair. La *truite saumonée*, tachetée de noir, se tient dans les lacs élevés, dans les eaux vives des régions montagneuses. Sa chair rougeâtre est extrêmement délicate. La *truite commune*, plus petite que toutes les espèces précédentes, tachetée de noir et de rouge, habite les ruisseaux limpides. Les truites qu'on pêche dans le lac de Genève sont renommées pour leur goût exquis.

Les *ombres* (*coregonus*) ont la bouche très peu fendue, les dents très petites; elles ont les mêmes habitudes que les espèces précédentes, et sont aussi très recherchées pour la délicatesse de leur chair. A ce groupe se rapportent : l'*ombre commune* (*marène de rivière*) qui a près d'un demi-mètre de long, le corps rayé en long de noirâtre; le *lavaret*; la *grande marène*, etc. L'*ombre chevalier* appartient au groupe précédent. C. S. TR.

SAUMUR, voy. MAINE-ET-LOIRE et MILITAIRES (*écoles*).

SAURIENS (de *σαῦρος*, lézard), voy. REPTILES, LÉZARD, IGUANE, CROCODILE.

SAURIN (JACQUES), le plus célèbre prédicateur de l'Église française réformée, naquit à Nîmes, le 6 janv. 1677. La révocation de l'édit de Nantes ayant forcé son père à émigrer, le jeune Saurin le suivit à Genève, et entra quelques années après en qualité d'enseigne dans un régiment de réfugiés. Cependant il ne tarda pas à renoncer à la carrière militaire, et après avoir fait des études de théologie à Genève, il fut nommé, en 1700, pasteur de l'Église wallonne à Londres. Appelé à La Haye, en 1705, avec le titre de ministre extraordinaire des nobles, il édifia pendant 25 ans son nombreux auditoire, et se plaça par son éloquence au premier rang des orateurs sacrés. Ses *Sermons* (La Haye, 1749, 12 vol. in-8°; nouv. éd., Paris, chez Treuttel et Würtz, 1835, 8 vol. in-8°) ne sont pas sans doute exempts de taches, mais la profondeur des pensées, la vi-

gueur du raisonnement, la simplicité et la noblesse de l'expression, font oublier les fréquentes longueurs, la sécheresse de la forme et l'abus de l'érudition. J.-J. Che-nevière en a publié un choix sous le titre de *Chefs-d'œuvre de Saurin* (Genève, 1824, 4 vol. in-8°). Nous avons encore de Saurin des *Discours historiques, théologiques et moraux sur les événements les plus mémorables du V. et du N.-T.* (Amst.; 1720-35, 6 vol. in-fol.), et quelques autres écrits moins connus. Il mourut à La Haye, le 30 déc. 1730.

Plusieurs personnages remarquables ont encore porté le nom de Saurin : ÉLIE, théologien protestant, né, en 1639, à Useaux (frontière du Dauphiné), d'un ministre de ce village, et mort, en 1703, à Utrecht, où il était pasteur depuis 1671, est connu pour ses discussions théologiques avec Jurieu. Outre les livres qu'il a écrits contre les doctrines de ce dernier, on lui doit un *Traité de l'amour de Dieu* (Utrecht, 1701, in-8°); et un *Traité de l'amour du prochain* (1704). — JOSEPH Saurin, frère du précédent, naquit en 1659 à Courtaison dans la principauté d'Orange. A 24 ans, il devint ministre à Eure en Dauphiné, puis il fut obligé de se retirer à Genève, et de là dans le canton de Berne. Des circonstances qui ne sont pas bien connues le déterminèrent à rentrer en France, et à y faire abjuration du calvinisme, en 1690. Il se livra alors à l'étude de la géométrie, devint collaborateur du *Journal des Savants*, en 1702, et entra à l'Académie des Sciences, en 1707. C'est lui qui eut avec J.-B. Rousseau (*voy.*) un procès pour des couplets scandaleux que celui-ci lui attribua. On sait que Rousseau fut exilé comme calomniateur. Saurin mourut d'une fièvre léthargique, le 29 déc. 1737. Fontenelle a prononcé son Éloge. — BERNARD-JOSEPH Saurin, fils de Joseph, né à Paris en 1706, devint avocat, secrétaire du duc d'Orléans, membre de l'Académie-Française, travailla pour le théâtre, et mourut le 17 nov. 1781. De tous ses ouvrages, on ne cite guère que *Spartacus*, trag. en 5 actes (1760, in-12). Ses œuvres ont été recueillies en 2 vol. in-8° (Paris, 1783, avec une notice). Z.

SAUSSURE (HORACE-BENEDICT DE),

naturaliste et physicien célèbre, naquit à Genève le 17 févr. 1740. Une éducation bien dirigée et surtout les conseils de son oncle Charles Bonnet (*voy.*) lui donnèrent de bonne heure le goût de l'observation. A 20 ans, il disputait la chaire de mathématiques au savant Louis Bertrand, et, à 22 ans, il était nommé professeur de physique et de philosophie. Il se voua tout entier, dès ce moment, à la double carrière de l'enseignement et de l'étude de la nature, ne négligeant aucun des travaux nécessaires pour agrandir la sphère de ses connaissances. Après avoir entrepris quelques recherches heureuses dans le domaine de la physiologie végétale, il résolut d'aller étudier sur les lieux mêmes la constitution des montagnes. Il avait déjà, en 1760, essayé de gravir les glaciers de Chamouni, alors peu fréquentés. Cette première tentative eut pour résultat de diriger toutes ses idées vers ce but, auquel se rattachèrent dès lors tous ses travaux et ses nombreux voyages dans les Alpes. « J'ai traversé, dit-il, quatorze fois la chaîne entière des Alpes, par huit passages différents; j'ai fait seize autres excursions jusqu'au centre de cette chaîne; j'ai parcouru le Jura, les Vosges, les montagnes de la Suisse, d'une partie de l'Allemagne, celles de l'Angleterre, de l'Italie, de la Sicile et des îles adjacentes. J'ai visité les anciens volcans de l'Auvergne, une partie de ceux du Vivarais et plusieurs montagnes du Forez, du Dauphiné et de la Bourgogne. J'ai fait tous ces voyages le marteau du mineur à la main, gravissant sur toutes les sommités accessibles, et emportant toujours des échantillons, afin de les étudier à loisir. » De Saussure couronna ces travaux par l'ascension du Mont-Blanc, qu'il exécuta le 21 juillet 1786. C'est par ces études pratiques et persévérantes qu'il a pu substituer des notions positives sur la structure de la croûte du globe aux hypothèses qui avaient eu cours jusqu'alors, et qu'il est devenu le fondateur de la véritable géologie (*voy.* T. XII, p. 323). Il a eu, à la vérité, la sagesse de s'abstenir de tout système; mais son *Voyage dans les Alpes* (1779-96, 4 vol. in-4°, réimpr.) est et restera un dépôt précieux de faits bien observés: aussi l'a-t-on nommé le premier

peintre des Alpes. De Saussure publia un *Projet de réforme pour le collège de Genève* (1774, in-8°), et prit part aux délibérations des assemblées politiques de son pays. Mais les commotions produites par le contre-coup de la révolution française lui causèrent des inquiétudes et des chagrins auxquels vint se joindre la perte de sa fortune; il tomba malade et mourut le 22 janv. 1799. On lui doit d'utiles travaux sur plusieurs parties de la physique (*voy.* T. XIX, p. 593); outre l'hygromètre (*voy.*) à cheveu qui a mérité de conserver son nom, il a encore imaginé différents instruments propres à mesurer la force du vent, à apprécier la température de l'air, l'intensité du bleu de l'atmosphère: l'anémomètre, le diaphanomètre, le cyanomètre, etc. Il a fait des recherches sur les ballons, l'électricité, la température des eaux, l'emploi du chalumeau, la décomposition de l'air, etc. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires insérés dans divers recueils, il a encore publié plusieurs *Flôges*, des dissertations en latin, un *Essai sur l'hygrométrie* (Neufchâtel, 1783, in-4°); des *Observations sur l'écorce des feuilles et des pétales* (Genève, 1762, in-8°); *Relation abrégée d'un voyage à la cime du Mont-Blanc*, en août 1787 (Gen., 1787, in-8°). Son compatriote, J. Senebier, et G. Cuvier ont laissé l'éloge de Saussure.

Son fils, NICOLAS-THÉODORE de Saussure, correspondant de l'Institut de France, né à Genève, le 14 oct. 1767, a su répondre à la gloire de son nom par ses travaux sur la chimie végétale. Nous avons déjà parlé de sa sœur à l'art. NECKER. A. B.

SAUT, *voy.* JAMBE et TENDON.

SAUTERELLES (*locusta*), insectes de l'ordre des orthoptères, de la famille des sauteurs, caractérisés par des élytres et des ailes en toit, une lèvre supérieure grande, presque circulaire; une lèvre inférieure à quatre divisions dont celles du milieu plus petites; deux antennes très longues, à articles nombreux; un corselet comprimé sur les côtés; l'abdomen terminé par une tarière chez les femelles; des pieds postérieurs très longs et disposés pour le saut; des cuisses renflées, qui, étant frottées contre les élytres,

produisent un son qu'on appelle leur chant; des tarses sans pelote entre les crochets; et une tête grande, verticale. Les femelles pondent à la fois un assez grand nombre d'œufs qu'elles déposent dans la terre. Les larves qui en sortent ne diffèrent de l'insecte qu'en ce qu'elles n'ont point d'ailes; mais on aperçoit déjà ces organes dans les nymphes. Sous ces différentes formes, les sauterelles se nourrissent de végétaux; elles sont très voraces. On en connaît plusieurs espèces; les plus communes, en Europe, sont la *sauterelle verte*, la *grise*, et la *ronge-verrue*. On a souvent confondu la sauterelle avec le criquet (*voy.* ce mot). X.

SAUVAGES (de l'italien *selvagi*, mot dérivé lui-même du latin *silva, silvestris*, des bois). Les premiers hommes durent en effet habiter les forêts. On a souvent agité la question de savoir si l'état sauvage est plus naturel à l'homme que la civilisation, et des esprits supérieurs ont plaidé avec la même éloquence le pour et le contre (*voy.* BARBARIE T. III, p. 20). Si l'existence libre et nomade de l'Arabe, si les habitudes capricieuses et indépendantes des peuplades du Nouveau-Monde semblent plaider en faveur de l'état sauvage, il faut faire aussitôt la part du climat sous lequel le hasard les a fait naître. Dans nos contrées, qui ne doivent leurs richesses qu'à la main industrielle de l'homme, que deviendraient les populations, si le travail et la propriété ne procédaient pas de principes civilisateurs? Chez nous surtout, selon la parole d'Aristote, l'homme est un être essentiellement social (*ζῷον πολιτικόν*). Il est d'ailleurs bien démontré aujourd'hui que, sous le rapport physique, l'homme civilisé l'emporte de beaucoup sur l'homme sauvage, en raison sans doute de la régularité de son existence, et qu'en même temps, sous le rapport intellectuel et moral, ses avantages dérivent naturellement de sa façon de vivre. Si parfois le sauvage se montre plus intrépide et sait mieux défier la mort, c'est qu'il sent moins le prix de la vie que l'homme civilisé. Il en est de même de toutes les impressions physiques et morales que notre nature reçoit si aisément, et qui glissent sur celle du

sauvage sans y laisser de traces. Il ne nous reste plus alors qu'à déplacer la question, et à nous demander lequel est le plus heureux, du sauvage qui a moins de peines, mais aussi moins de plaisirs, qui passe une grande partie de sa vie dans l'isolement, dans les privations, ou de l'homme social qui, s'il emploie les deux tiers de sa vie au travail, a pour dédommagement des soins moraux, des douceurs physiques et des jouissances intellectuelles?

Quoi qu'il en soit, et malgré les efforts de la civilisation qui marche tous les jours de conquête en conquête, nous sommes forcés de convenir que l'état sauvage est loin encore de se voir entièrement extirpé de notre globe. Nous comptons d'abord en Afrique de nombreuses peuplades nègres, sans lois, sans organisation raisonnable et dont quelques-unes ne connaissent ni les liens du mariage, ni ceux de la paternité: ce sont eux qui fournissent la plus ample pâture à l'infâme trafic connu sous le nom de traite. Après eux viennent les Cafres (*voy.*), que le voisinage des Européens a dotés de quelques principes de civilisation. Leurs usages et leurs mœurs dénotent déjà une intelligence un peu plus développée. Au même degré, ou à peu près, nous voyons les sauvages de la mer du Sud, qui reconnaissent des chefs et ont quelques notions des échanges commerciaux, ainsi que certaines tribus de l'Amérique méridionale. Le climat plus froid de l'Amérique septentrionale a rendu les tribus sauvages qu'elle recèle plus robustes et plus industrieuses, mais en même temps plus indomptables et plus féroces (*voy.* INDIENS). C'est chez elles que se conservent encore de nos jours les horribles traditions de l'anthropophagie. Beaucoup de peuples de la Sibérie orientale et des îles voisines vivent également à l'état sauvage. Un jour viendra sans doute où, suivant l'exemple de leurs aînés en civilisation, eux aussi dépouilleront complètement les langes de la barbarie, et se souviendront des hautes destinées promises à notre espèce et que l'homme ne peut atteindre que par des efforts incessants et des luttes courageuses.

D. A. D.

SAUVEUR, ou RÉDEMPTEUR DU

MONDE, *voy.* JÉSUS-CRIST, MESSIE et RÉDEMPTION.

SAUZET (JEAN-PIERRE), fils d'un habile médecin de Lyon, est né dans cette ville vers l'année 1796. Il était, en 1830, l'un des plus célèbres avocats du barreau lyonnais, lorsque M. de Chantelauze (*voy.*), du dernier ministère de Charles X, traduit en jugement devant la cour des Pairs avec ses collègues, le choisit pour son défenseur. M. Sauzet était alors compté au nombre des partisans de la branche déchue des Bourbons, et ce fut le souvenir du procès de 1830 qui lui fit obtenir, aux élections de 1834, les voix de la majorité légitimiste de Lyon, et de celle de Villefranche. Il opta pour sa ville natale, et vint s'asseoir à la Chambre auprès de M. Berryer. Mais peu à peu, il se rapprocha du centre, et une année ne s'était pas écoulée qu'il était devenu l'un des plus fermes appuis du ministère. Nommé rapporteur de la loi de sept. 1835 sur la presse, il concluait à l'adoption en ajoutant encore à la rigueur de ses dispositions. Ce rapport lui valut la vice-présidence de la Chambre (30 déc.), et moins de deux mois après, le 22 février 1836, il fit partie du ministère de M. Thiers, en qualité de garde-des-sceaux. Le 26 mars suivant, il montait à la tribune, et, dans un discours d'apparat, il développait, au nom de ses collègues, les principes qui devaient désormais devenir la base d'une politique toute nouvelle de conciliation et de rapprochement des partis. C'est là qu'il faut aller chercher la profession de foi personnelle de M. Sauzet, politique modéré et parfois indécis. « Nous voulons, » disait-il alors, la stabilité des lois, et « avec leur stabilité, nous voulons leur « franche et loyale exécution, avec modération, mais avec confiance. » M. Sauzet quitta le pouvoir avec M. Thiers, le 6 septembre 1836, pour faire place à M. Persil, garde-des-sceaux du ministère Molé. Il employa une partie de l'année 1838 à voyager en Belgique et en Prusse, afin de se familiariser avec l'étude des questions industrielles. L'année suivante, le 14 mai, une majorité de 213 voix le porta à la présidence de la Chambre, en remplacement de M. Dupin, et

en opposition avec M. Thiers, qui, au 2^e tour de scrutin, avait eu 206 voix. Cette position exceptionnelle ne l'empêcha pas de prendre part à la célèbre coalition de 1838-39, qui renversa M. Molé. Depuis cette époque, M. Sauzet a toujours conservé la présidence de la Chambre; il en a dirigé les délibérations pendant la discussion du projet de loi concernant la régence, et a eu souvent l'occasion, dans les compliments du jour de l'an ou de la fête du roi, ainsi que dans les discours adressés à ses collègues au moment de prendre possession du fauteuil, de manifester son attachement à la famille régnante, à la liberté parlementaire et aux institutions libérales qui nous régissent. Relativement à sa nuance d'opinion, on le classe avec MM. Dufaure, Passy et un petit nombre d'autres hommes politiques, dans la fraction du centre gauche qui s'est séparée de M. Thiers en 1839, mais qui paraît réconciliée aujourd'hui avec ce chef d'un des grands partis qui divisent l'assemblée. D. A. D.

SAVANES, grandes plaines couvertes d'herbes qui s'étendent sur les bords des affluents du Mississippi (*voy.*), dans la confédération des états du nord de l'Amérique. C'est particulièrement dans l'état d'Illinois que ces prairies naturelles ont une étendue immense; elles occupaient naguère les deux tiers de sa superficie, laquelle était évaluée à environ 4,600 lieues carr.; elles se prolongent également dans les états d'Ohio et d'Indiana, et on en voit de non moins considérables depuis le haut Missouri jusqu'aux montagnes Rocheuses, dans le Nouveau-Mexique, et sur le territoire de l'Orégon (*voy.*). On distingue les hautes savanes des basses: le sol marécageux des dernières ne produit que des joncs et des herbes, tandis que les hautes savanes sont entrecoupées de bouquets d'arbres et souvent bordées de forêts. Une terre végétale de quelques pieds d'épaisseur couvre la plupart des savanes, et dans cette terre poussent des herbes de diverses espèces, ainsi que la folle avoine, qui donne lieu, comme on sait, à des récoltes considérables utiles à la subsistance des tribus sauvages. Les savanes offrent des pâturages naturels aux troupes de bisons et de bœufs.

flés, du moins dans les contrées où l'agriculture n'a pas encore pénétré. Des essaims de mousquites les infestent en été. Ces plaines disparaissent peu à peu sous la bêche des colons le long des rivières navigables, et déjà ce n'est plus que de tradition que l'on connaît, dans la confédération américaine, les déserts d'autrefois, qui avaient plusieurs journées de long, et dans lesquels on ne découvrait pas la trace d'un être humain. On est obligé de traverser maintenant la chaîne des montagnes Rocheuses pour retrouver des solitudes de cette étendue. Il n'est pas rare en été que les herbes sèches des savanes, allumées soit par le feu du ciel, soit par les sauvages qui veulent s'emparer du gibier fuyant, s'embrasent, et donnent lieu à des incendies effrayants qui, la nuit, éclairent tout l'horizon et ne cessent que lorsque tout est réduit en cendres.

Les *pampas* de l'Amérique du Sud ne sont pas autre chose que de vastes savanes. D.-c.

SAVANTS (JOURNAL DES), *VOY. REVUE*, T. XX, p. 459.

SAVARY (ANNE-JEAN-MARIE-RENÉ), duc DE ROVIGO, lieutenant général, grand-croix de la Légion d'Honneur, etc., naquit à Marc, canton de Vousiers (Ardennes), le 26 avril 1774. Fils de l'ancien major du château de Sedan, il fut, comme ses deux frères, morts depuis au service, destiné de bonne heure à l'état militaire. Après avoir achevé ses études, en qualité d'élève du roi, au collège de Saint-Louis, à Metz, il entra, en 1789, comme volontaire dans le régiment de cavalerie Royal-Normandie, où, après un an d'épreuve, il passa sous-lieutenant. La guerre aidant, ainsi que l'émigration d'une partie de ses camarades, il fut nommé capitaine à 19 ans. Il servait alors sous Custine, à l'armée du Rhin. Forcé de se rendre à Paris pour se justifier de certaines imputations qui venaient de coûter la vie à son général en chef, il laissa passer le danger avant de retourner à son poste. Il assista aux désastres de l'armée du Rhin, et fut désigné pour aller prévenir l'armée de Sambre-et-Meuse de l'état des choses. Lorsque Pichegru, auquel Savary avait été quelque temps at-

taché comme officier d'ordonnance, céda son commandement à Moreau, celui-ci, au passage du Rhin, chargea Savary d'opérer une diversion. Sa conduite brillante à Friedberg lui valut les félicitations du Directoire, et l'honneur de commander une compagnie d'arrière-garde, pendant la célèbre retraite d'Allemagne. Au second passage du Rhin, ce fut lui encore qui dirigea les troupes de débarquement, et il trouva sur l'autre rive le grade de chef de bataillon. Arrêté dans sa course par les préliminaires de Léoben, il suivit Desaix à Paris, et s'attacha de plus en plus à sa fortune. Pendant toute la campagne d'Égypte, il l'accompagna en qualité d'aide-de-camp, soit en Syrie, soit aux conférences d'El-Arisch; puis il revint avec lui en France, et reçut son dernier soupir à Marengo. A la suite de cette catastrophe, l'aide-de-camp de Desaix devint celui du premier consul, qui, pendant plusieurs années, ne l'employa qu'à des voyages politiques en Italie, dans la Vendée et aux Pyrénées Orientales.

Peu à peu, Bonaparte prit Savary en affection et se reposa sur lui du soin de sa sûreté; il le nomma colonel, commandant la légion de gendarmerie d'élite chargée spécialement de sa garde, et général de brigade. En 1804, chargé du commandement des troupes réunies à Vincennes, il présida à l'exécution de l'infortuné duc d'Enghien (*voy.*), qui, malgré la demande du prince de voir le premier consul, fut hâtée avec une impatience dont Savary chercha vainement à se défendre dans la suite. Cependant il fut loin d'encourir la disgrâce de Napoléon, qui, peu de temps après, l'avança au grade de général de division. Savary fit alors plus d'un jaloux par sa position auprès du maître. Pour la justifier, toutefois, il ne recula pas devant sa part de travaux et de dangers. En 1805, Napoléon, avant et après Austerlitz, lui confia une mission secrète auprès de l'empereur Alexandre. En 1806, il lui donna à commander deux régiments de cavalerie légère pour empêcher la réunion de divers corps prussiens dispersés par la victoire d'Iéna. Envoyé ensuite à Hameln, en qualité de général en chef, afin d'en faire le

dége, il fut rappelé à Varsovie pour recevoir, à la place de Lannes, le commandement du 5^e corps. Après la bataille d'Eylau, il fut chargé de couvrir la position de Varsovie contre les Russes, et remporta sur eux une brillante victoire à Ostrolenka, le 16 fév. 1806. Ce beau fait d'armes lui mérita le grand-cordon de la Légion d'Honneur et le brevet d'une pension de 20,000 fr. Heilsberg et Friedland lui valurent le titre de duc de Rovigo. Envoyé à Kœnigsberg pour gouverner la vieille Prusse, il en fut rappelé à la suite de la paix de Tilsitt, et il partit pour Saint-Pétersbourg avec la triple mission d'opérer un rapprochement entre la Russie et la Porte, de faire déclarer la guerre à la Suède pour la détacher de l'alliance anglaise et, s'il était possible, d'armer les Russes eux-mêmes contre l'Angleterre.

De retour à Paris, en janvier 1808, il partit immédiatement pour l'Espagne, dans le but de décider les princes de la maison de Bourbon (voy. CHARLES IV et FERDINAND VII) à venir à Bayonne accepter la médiation de l'empereur. Pour compléter cette œuvre de déchéance, il reçut, en remplacement de Murat, le commandement de l'armée chargée de l'intronisation du roi Joseph. Une fois ce résultat obtenu, il retourna auprès de l'empereur, l'accompagna à Erfurt, en oct. 1808, puis à Madrid, et enfin à Wagram, le 9 juillet 1809. En mai 1810, il suivit Napoléon, nouvellement uni à Marie-Louise, dans leur voyage des Pays-Bas. Au retour, il fut désigné pour remplacer le duc d'Otrante dans le ministère de la police générale (8 juin 1810). Son passage aux affaires fut principalement marqué par la conspiration du général Malet (voy.), qui vint mettre son dévouement à l'épreuve. Nous avons raconté ailleurs comment le duc de Rovigo, surpris à sept heures du matin dans son lit par Laborie et Guidal, fut conduit à la Force. Il n'y resta que peu de temps; on sait le dénouement sanglant de cette échauffourée. Plus heureux que ses confrères du pouvoir, il conserva son ministère au retour de l'empereur, et ne le quitta qu'en 1814, après la dissolution du conseil de régence, dont il faisait partie, et l'entrée des alliés à Paris.

Pendant les Cent-Jours, le duc de Rovigo fut créé pair de France, et reçut le commandement de la gendarmerie. Toujours fidèle à la personne de l'empereur, il voulut l'accompagner à Sainte-Hélène; mais, saisi par les Anglais sur le *Belle-Isophon*, il fut conduit à Malte, où, pendant une captivité de sept mois, il traça le plan de ses Mémoires. Il parvint enfin à s'évader, se réfugia à Smyrne et de là en Autriche; mais, placé sous le coup d'une condamnation par contumace, et inquiet à ce sujet, il revint à Smyrne; et en janvier 1819, il s'embarqua pour l'Angleterre. Si près de sa patrie, il voulut la revoir, et le 27 déc. suivant, il vint à Paris purger sa contumace. Défendu par M. Dupin aîné et acquitté, il fut rétabli dans ses grades et honneurs, mais sans être employé. Il profita des loisirs de sa retraite pour mettre au jour, en 1823, la brochure sur la mort du duc d'Enghien à laquelle nous avons déjà fait allusion (voy. aussi T. IX, p. 537). Cet écrit, qui contenait de graves imputations contre le prince de Talleyrand, alors en faveur, compléta sa disgrâce; et désormais, il n'eut plus d'autre soin que celui de rédiger ses *Mémoires*, qui parurent en 1828, et causèrent quelque sensation dans le monde politique.

Le duc de Rovigo s'était retiré à Rome avec sa famille, lorsque éclata la révolution de 1830, à la suite de laquelle il fut rétabli sur le cadre d'activité. Appelé, le 1^{er} déc. 1831, au commandement en chef de l'armée d'Afrique, il déploya, pendant sa courte administration de notre nouvelle colonie, un zèle qui, par malheur, n'eut pas le temps de porter ses fruits. Le climat algérien lui fit contracter une maladie qui le força de repasser en France, où il mourut le 2 juin 1833, laissant une nombreuse famille et une fortune médiocre. D. A. D.

SAVE, grande rivière de la Carniole et de la Croatie (voy. ces noms et ILLYRIE) qui, après un cours de 85 milles géogr., se réunit au Danube (voy.) près de Semlin, en Esclavonie.

SAVIGNY (FRÉDÉRIC-CHARLES DE), professeur de droit romain, ministre privé d'état et de justice en Prusse, naquit à Francfort-sur-le-Mein, en 1779. Après

avoir terminé ses études et pris à Marbourg, en 1800, le bonnet de docteur, il se mit à voyager en Allemagne, en France et dans le nord de l'Italie, à la recherche des monuments encore inédits ou peu connus de l'histoire littéraire et du droit romain. De retour à Marbourg avec un riche butin, il ne tarda pas à obtenir une chaire de droit. Ce fut dans cette ville qu'il écrivit, en 1803, son excellent ouvrage sur *Le droit de propriété* (5^e éd., Giessen, 1827). En 1808, il fut appelé à la faculté de droit de Landshut, et lorsque l'université de Berlin s'ouvrit, en 1810, il y obtint un des premiers une chaire. Nommé successivement membre de l'Académie des Sciences, du conseil d'état, réorganisé en 1817, et de la cour de révision, instituée pour les provinces rhénanes, il n'en continua pas moins avec une assiduité rare ses leçons sur les institutes, sur l'histoire du droit romain et sur les pandectes, leçons qui se distinguaient autant par la clarté, la précision et la pureté du débit, que par la richesse et la nouveauté des aperçus. M. de Savigny est compté parmi les chefs de l'école historique des jurisconsultes, quoiqu'on ne puisse pas l'en regarder comme le fondateur sans injustice envers J.-G. Schlosser et M. Hugo (*voy.* T. I^{er}, p. 475); il est vrai qu'il a été le premier à accepter pour lui et ses disciples cette dénomination. Selon lui, il ne faut chercher les fondements du droit ni dans le caprice des hommes, auteurs de la législation positive, ni dans la législation de la raison. Il a développé cette opinion dans un traité spécial, à l'occasion du vœu émis par Thibaut, Schmid, Gœnner et d'autres jurisconsultes, que l'on promulguât pour l'Allemagne entière un code civil, un code de procédure et un code pénal uniformes. Dans cet écrit, intitulé *De la mission de notre siècle relativement à la législation et à la science du droit* (Berlin, 1814), il cherche à prouver que de nouveaux codes ne sont ni nécessaires ni possibles, que les codes de la France, de l'Autriche et de la Prusse, ne peuvent être adoptés en tous pays, qu'enfin la langue allemande n'est pas mûre pour servir à formuler une législation. Cet ouvrage renferme sans doute beaucoup

de paradoxes; mais il est précieux pour la foule de recherches historiques qu'il contient. M. de Savigny en a inséré une partie dans son grand travail sur *l'Histoire du droit romain au moyen-âge* (Heidelb., 1815-31, 6 vol.; 2^e éd. in-8°, 1834 et ann. suiv.; trad. en franç. par Ch. Guenoux, avec une introduction du même, Paris, 1830 et suiv., t. I-III); le reste, il l'a fait imprimer dans les Mémoires de l'Académie des Sciences et dans le Journal de jurisprudence historique que, depuis 1815, il publie à Berlin, avec MM. Eichhorn et Gœschen. Une érudition rare, un talent singulier à rapprocher et à combiner les faits, beaucoup de sagacité et de critique, une élégance de style peu commune en Allemagne, telles sont les qualités qui distinguent les écrits de ce savant et leur donnent un grand prix, même aux yeux de ceux qui n'appartiennent pas à son école. Dans ces derniers temps, M. de Savigny a été appelé à partager avec M. Muhler la direction du ministère de la justice, où il est spécialement chargé du département de la révision des lois. Il est associé étranger de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France.

C. L.

SAVOIE. Cet ancien duché, formant aujourd'hui l'une des divisions du royaume sarde (*voy.*), est situé entre 45° 4' et 46° 24' de lat. N., et 3° 16' et 4° 48' de long. or. de Paris : sa plus grande longueur, du nord au sud, est de 33 lieues, et sa plus grande largeur d'environ 25 *. Bornée au nord par la Suisse et le lac de Genève, à l'ouest et au midi par la France, à l'est par la Suisse et le Piémont, la Savoie occupe cette partie des Alpes que les anciens comprenaient sous la dénomination d'Alpes Pennines, Grecques ou Graies et Cottianes. Les sommets les plus hautes de cette chaîne se trouvent sur son territoire : le géant des Alpes, le Mont-Blanc (*voy.*), s'y élève à une hauteur de 14,700

(*) M. Paul Chaix, auteur d'une excellente carte de la Savoie, en évalue la superficie, y compris les lacs d'Anney, du Bourget et d'Abguellette, à 1,086,724 hect., ou à 10,867 kilom. carr., ce qui ne dépasse pas de beaucoup l'étendue de la Gironde, le plus grand des départements de la France. Sur ce chiffre, 2,018 kil. carr. reviennent à la Maurienne et seulement 634 à Carouge. S.

pièds, et le point le plus bas de la Savoie, Saint-Génin d'Aoste, est encore à 612 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les principales rivières sont la Drance, l'Arve, les Usse, le Fier, la Laine, le Guier, l'Èbre; elles se jettent toutes dans le Rhône ou dans le lac de Genève. La Savoie peut se diviser, sous le point de vue géologique, en trois zones bien distinctes : la zone primitive, qui passe par le Mont-Blanc; la zone des terrains de transition, qui s'étend en largeur jusqu'aux montagnes sur la limite de la Savoie et du Piémont, et la zone secondaire, dont le Jura forme la chaîne principale. On retrouve sur presque toute l'étendue de ces trois zones des dépôts de terrain diluvien, de gypse, et des blocs erratiques. Le sol bouleversé de la Savoie porte la trace de toutes les révolutions physiques qui se sont succédé sur notre globe, et l'on peut, en un jour, parcourir tous les degrés de l'échelle géologique. Ses eaux charrient de l'or, et ses montagnes recèlent de l'alun, du soufre, de la magnésie, du plomb, du fer, du cuivre et de l'argent. Le voyageur qui parcourt la Savoie rencontre à chaque pas des curiosités naturelles et des beautés pittoresques dignes de fixer son attention : il suffira de citer le magnifique lac de Genève, ceux d'Annecy, du Bourget, de Morion, de Haute-Luce et du Mont-Cenis, et les eaux souterraines de la grotte de Bauge. Ajoutez à cela des glaciers, des cascades, des fontaines intermittentes, des eaux thermales, de riantes vallées et des gorges sauvages, des montagnes boisées comme celles du Chablais, et des cimes nues et arides comme celles qui avoisinent le Mont-Blanc. Il n'est aucune contrée en Europe où la propriété territoriale soit plus morcelée qu'en Savoie, parce qu'on y compte peu de grandes fortunes ; aussi le pays est-il bien cultivé. Comme la Savoie possède peu de terrains propres à la culture, les habitants y suppléent à force de travaux et de persévérance : rien de plus intéressant que cette lutte de l'industrie humaine contre l'âpreté de la nature. Les céréales de tout genre, les fruits les plus variés, les pâturages, le mûrier, composent, avec la vigne, que l'on rencontre jusque dans les

hautes vallées qui se rapprochent des glaciers, la principale richesse du pays. Cependant la Savoie, quoique essentiellement agricole, n'est pas sans industrie : on y trouve des fabriques de tissus, des papeteries, des tanneries, des fonderies de métaux, etc. Le pays exporte aussi des bêtes à cornes, des mulets, des fruits, des fromages, des pelleteries, du chanvre, de la soie, des arbres, des cristaux. Le duché de Savoie a été divisé, par un édit du 10 nov. 1818, en 8 provinces, subdivisées en 51 mandements. Les 8 provinces sont la Savoie propre, la Haute-Savoie, Carrouge, le Chablais, Faucigny, le Genevois, la Maurienne, la Tarentaise. Chambéry, ville de 14,000 âmes, est la capitale de la Savoie, et la population totale du pays était, en 1830, de 527,000. La Savoie a un gouverneur militaire, un sénat pour la justice, et un intendant général pour l'administration civile et les finances. Elle est libéralement dotée sous le rapport de l'instruction publique : l'enseignement primaire y est depuis longtemps organisé ; l'enseignement secondaire, répandu avec profusion, y est entièrement gratuit. Près de 30,000 Savoyards émigrent chaque année et vont passer l'hiver en France, en Suisse, en Italie et en Espagne, pour y exercer différentes industries.

Pour l'histoire de la Savoie, voy. SARDE (royaume).

A. B.

SAVON. Ce corps est le résultat de l'action d'une base, le plus souvent alcaline, sur un corps gras d'origine végétale ou animale. Le savon paraît avoir été connu des Égyptiens et des Hébreux. Pline en fait mention sous le nom de *sapo*, et attribue sa découverte aux Gaulois. Celui que fabriquaient les Germains était très recherché à Rome du temps des empereurs. Les Romains pratiquaient aussi cette industrie, car on a découvert dans les ruines de Pompeïa, ensevelie en 79 sous les cendres du Vésuve, un atelier complet de savonnerie avec ses différents ustensiles et des baquets pleins de savon, dans un très bon état de conservation, bien que sa préparation remontât à plus de 17 siècles.

On peut partager les savons en deux grandes classes : les savons solubles dans

l'eau, ce sont ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque; et les savons insolubles, qui sont formés par les autres oxydes métalliques. Les premiers sont seuls employés dans l'économie domestique; on sait qu'ils servent au nettoyage des vêtements, au dégraissage des tissus ou des fils de laine, au décreusage de la soie, enfin aux soins de la propreté.

Les savons solubles sont de deux sortes. Les *savons durs* ont pour base la soude; ils se préparent avec l'huile d'olives, le suif et diverses graisses; en France, en Italie et en Espagne c'est l'huile d'olives de qualité inférieure qu'on emploie le plus souvent; on y ajoute toujours une certaine quantité d'huile de graines qui rend, comme on dit, la coupe du savon douce en diminuant sa consistance. Pour la préparation du savon blanc, on emploie les huiles les moins colorées. En Angleterre, dans le nord de l'Europe et de l'Amérique, à défaut d'huile d'olives, on emploie le suif ou les graisses animales. Les *savons mous* se préparent au moyen des huiles de graines, telles que celles de chènevis, de lin, de colza, de sésame, etc. On fait aussi, au moyen de l'axonge, un savon mou pour l'usage de la toilette. Les huiles de graines se distinguent en huiles chaudes et huiles froides, ce qui signifie que les premières se figent à une température moins basse que les secondes. Dans le nord de la France, on emploie les huiles froides à la préparation des savons mous, lesquels sont généralement colorés en vert ou en noir soit à l'aide de l'indigo, soit au moyen du sulfate de fer et de la noix de galle.

Les savons à base de soude et de potasse sont très solubles dans l'alcool bouillant, qui est leur véritable dissolvant; l'eau pure les dissout aussi, surtout à chaud, pourvu que la quantité d'eau ne soit pas trop considérable. Lorsqu'on ajoute en effet un grand excès d'eau à leur dissolution, le savon est décomposé: il se précipite une matière nacrée, douée de beaucoup d'éclat; c'est un savon avec excès d'acide gras, tandis qu'une portion de l'alcali reste libre. On sait que les eaux calcaires et les eaux sténi- teuses, c'est-à-dire celles qui contiennent du carbonate et du sulfate de chaux

en dissolution, comme l'eau des puits de Paris, l'eau d'Arcueil, etc., forment avec le savon des dépôts blancs, floconneux et comme caillebotés: ces eaux sont, par suite, impropres au savonnage; on dit vulgairement qu'elles ne prennent pas le savon; ces dépôts sont des savons calcaires, résultant de la combinaison des acides gras avec la chaux. On rend ces eaux propres au savonnage en y ajoutant une petite quantité de cristaux de soude (carbonate de soude cristallisé), lesquels précipitent la chaux à l'état de carbonate calcaire; l'eau claire qui surnage au bout d'un certain temps prend le savon et peut servir même, à défaut d'une eau plus pure, à la cuisson des légumes.

L'acte de la formation d'un savon, comme résultat du contact d'une matière grasse avec un alcali, est désigné sous le nom de *saponification*. La théorie de cette opération a été pendant bien longtemps erronée. C'est à M. Chevreul qu'on doit d'avoir dissipé les épaisses ténèbres qui la cachaient aux yeux des anciens chimistes; c'est lui qui dans une série d'admirables mémoires, qu'il n'exigèrent pas moins de 12 années de travaux assidus, dévoila la véritable nature des corps gras et celle des savons. Exposons d'une manière sommaire la théorie de la saponification, telle qu'on la conçoit aujourd'hui.

Les huiles fixes et les graisses peuvent être considérées comme des mélanges en proportions variables de certaines substances organiques neutres, d'une composition définie et invariable. Les plus communes de ces substances, celles qui constituent la plupart des corps gras, sont la *stéarine*, la *margarine* et l'*oléine* (voy. GRAISSE): la première se rencontre particulièrement dans les corps gras d'origine animale; les deux autres constituent la plupart des matières grasses végétales, et elles existent aussi, conjointement avec la stéarine, dans celles qui proviennent des animaux. Or, lorsqu'on fait agir un alcali caustique sur l'une de ces matières, elle est décomposée, surtout si l'action s'accomplit à la température de l'ébullition de l'eau; elle éprouve un véritable doublement et elle se transforme d'une part en un

acide gras qui s'unit à l'alcali pour former un savon, d'autre part en une substance particulière, qui reste en dissolution dans l'eau au milieu de laquelle la saponification s'accomplit. Cette dernière substance se distingue par un saveur sucrée qui lui a fait donner par Scheele, qui l'a découverte, le nom de *principe doux des huiles* : on la désigne maintenant sous celui de *glycérine* (voy.). L'acide gras qui s'est formé est l'*acide stéarique*, l'*acide margarique* ou l'*acide oléique*, selon qu'il provient de la stéarine, de la margarine ou de l'oléine. Ainsi le savon de Marseille, fait avec l'huile d'olives et la soude, est un mélange d'oléate et de margarate de soude; le savon de Windsor, qu'on fabrique avec le suif, contient, outre ces deux sels, du stéarate de soude; de plus, les savons, même les plus secs, renferment toujours une forte proportion d'eau.

Les principales opérations d'une fabrique de savon, sont les suivantes : 1° préparation des lessives caustiques; 2° empâtage de l'huile; 3° relargage de la pâte saponifiée; 4° coction du savon; 5° madrage (ou moyen de marbrer le savon); 6° coulage du savon dans les mises ou caisses; 7° division du savon en gros pains et subdivision de ces derniers en barres. Dans le cas où l'on fabrique du savon blanc, le madrage se trouve supprimé.

On emploie, dans le courant de la fabrication, deux sortes de lessives : l'une est caustique et ne contient que de la soude pure; elle sert à l'*empâtage de l'huile*; l'autre contient du sel marin, et s'emploie pour le *relargage* et la *coction du savon*. La première s'obtient en ajoutant à la soude artificielle, aussi exempte que possible de sel marin, le tiers de son poids de chaux éteinte et en lessivant le mélange dans des bassins en maçonnerie appelés *barriqueux*; l'autre en remplaçant une partie de la soude ordinaire par de la *soude salée*, contenant au moins 50 centièmes de sel marin.

Le savon se fabrique à Marseille dans de grandes chaudières à parois inclinées en briques et à fond de cuivre, pouvant contenir jusqu'à 12,000 kilogr. de savon qu'on y fait à chaque opération. L'huile

d'olives, toujours mélangée d'une certaine quantité d'huile de moindre valeur, étant versée dans la chaudière, on procède à l'empâtage en l'agitant avec de la lessive faible portée à l'ébullition : on obtient ainsi une pâte molle, une émulsion, et le mélange se trouve convenablement préparé pour la saponification; on en sépare l'eau qui a été employée en trop grande quantité (relargage); puis on ajoute à diverses reprises des lessives fortes, et on procède à la coction, qui dure 10 à 18 heures; c'est pendant ce temps que la saponification a lieu. Lorsque le savon est parfaitement cuit, la pâte devient dure par le refroidissement; sa couleur est d'un gris bleuâtre foncé, uniforme, due à un mélange de sulfure de fer et de savon alumino-ferrugineux; on a eu soin, en effet, d'ajouter à la lessive, lors de l'empâtage, une certaine quantité de sulfate de fer, destinée à produire la couleur bleue qui caractérise le savon marbré dit de *Marseille*. Pour produire une coloration en veines bleues tranchées sur un fond blanc, on procède au *madrage* ou à la *madrure*; pour cela, on *épuisse*, c'est-à-dire on soutire la lessive qui reste, puis on mouve la pâte dans toutes les parties de la chaudière et on y verse de temps en temps de la lessive faible; la liquéfaction du savon se produit et la partie colorée, par suite de l'agitation, se répand dans la masse et détermine les veines bleuâtres qu'on cherche à produire dans le savon marbré. Enfin on enlève le savon des chaudières de cuite en le puisant avec des peches à long manche, et en le jetant dans un canal incliné en bois qui le conduit dans les caisses ou mises destinées à le recevoir; au bout de 8 ou 10 jours, il a acquis assez de consistance pour supporter le poids d'un homme qui, au moyen d'un long couteau, le débite en pains de la dimension exigée par le commerce.

Ces détails sont à peine suffisants pour donner une idée de cette importante fabrication; ajoutons que cette industrie, pratiquée sur une immense échelle à Marseille, s'exécute dans cette ville comme dans plusieurs localités par des procédés qui varient très peu, et qui ne paraissent guère susceptibles de recevoir des pro-

grès de la science des perfectionnements importants, quoiqu'ils soient aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a un siècle, bien avant que la théorie exacte des opérations que nous venons de décrire fût établie.

Outre le savon marbré et le savon blanc de Marseille, on fabrique plusieurs autres sortes de savon que nous devons mentionner. Les *savons mous*, comme nous l'avons dit, se préparent en général avec des huiles de graines et de la potasse; le *savon de résine*, qui est employé maintenant en grande quantité, surtout en Angleterre, s'obtient en ajoutant à du savon de suif, pendant sa préparation, le tiers ou le quart de son poids de résine.

Les *savons de toilette* constituent une branche d'industrie spéciale qui depuis quelques années a pris une grande extension. Ces savons présentent la même composition que les savons ordinaires, seulement ils sont préparés avec plus de soin, et on les parfume le plus souvent; les uns sont fabriqués avec de l'axonge (graisse de porc) ou du suif; les autres avec les huiles d'olives, d'amandes ou de palmier. Ces savons, mélangés en proportions convenables et parfumés suivant le goût du consommateur par l'addition de diverses huiles essentielles, constituent les variétés infinies des savons de toilette. Le *savon de Windsor*, par exemple, est un savon d'axonge et d'huile d'olives aromatisé avec les essences de carvi, de lavande et de romarin. Les *savons légers* se préparent en ajoutant à la pâte saponifiée un septième ou un huitième de son volume d'eau, et en agitant le mélange sans interruption jusqu'à ce que la masse en moussant ait doublé de volume; on la verse alors dans les mises. Pour les *savons transparents*, on dissout du savon de suif coupé en copeaux et bien desséché à l'étuve dans un poids d'alcool égal à son propre poids; quand la masse est bien liquide, on laisse déposer et on coule dans des mises en fer-blanc disposées de manière à donner des formes et des reliefs divers aux pains. Enfin, dans ces derniers temps on a inventé le *savon ponce*, qui est du savon additionné de pierre ponce pulvérisée, et le savon dit *hydrofuge*, qui à la pro-

priété précieuse de rendre imperméable à l'eau une étoffe qu'on trempe dans sa dissolution bouillante: c'est du savon ordinaire auquel on a ajouté une forte portion d'alun.

E. P.

SAVONAROLE (Jérôme) naquit à Ferrare en 1452. Destiné par sa famille à l'étude de la médecine, il abandonna cette carrière que son grand-père avait parcourue avec éclat, s'enfuit de la maison paternelle, et alla s'enfermer, à l'âge de 14 ans, dans un couvent de l'ordre de Saint-Dominique. Quelques années après, ayant échoué comme orateur, il fut envoyé à Bologne, où il professa la métaphysique et la physique avec beaucoup de succès. Laurent de Médicis l'ayant appelé à Florence, il reprut dans la chaire et y déploya une éloquence si entraînant que l'église était trop petite pour contenir les auditeurs. Bientôt, prenant les vœux de son âme ardente et un peu ambitieuse pour des révélations du ciel, il se mit à jouer le rôle de prophète et à annoncer une régénération complète de l'Église et de l'État. Traité par les uns de fanatique, et par les autres d'imposteur, mais respecté de la foule comme un saint, il rompit tous les liens qui l'attachaient à Laurent de Médicis, et, s'il consentit à aller visiter ce prince sur son lit de mort, ce fut pour le sommer de rendre la liberté à sa patrie.

Après le bannissement des Médicis (*voy.*), Savonarole se trouva en quelque sorte le chef de la république, laquelle fut reconstituée selon ses idées. Tant qu'il ne s'occupa que de réformes politiques, son crédit alla toujours croissant; mais lorsqu'il voulut toucher à l'Église, lorsqu'il accusa le pape de ne pas être un véritable évêque, de n'être même pas un chrétien, lorsque surtout il entreprit de ramener à l'observance de leurs règles le monastère de Saint-Marc, dont il était prieur, et les autres couvents de Florence, il rencontra une opposition formidable. Alexandre VI l'excommunia; les moines, principalement les franciscains, l'anathématisèrent du haut de la chaire comme un hérétique. Il se forma contre lui une ligue entre les amis des Médicis, les partisans du pape, les ordres religieux jaloux de celui de Saint-Dominique, et les

libertins qui supportaient avec peine le changement salulaire qui s'était opéré dans les mœurs corrompues de Florence. L'opinion publique, travaillée par ses ennemis, commença à s'éloigner peu à peu de lui, et le résultat ridicule de l'épreuve du feu à laquelle il avait fini par consentir à se soumettre, à la demande du franciscain François de Pouille, dissipa le reste d'enthousiasme des Florentins. Savonarole fut arrêté, le jour même, et conduit en prison au milieu des huées de la populace. La torture le força à confesser tout ce qu'on voulut. Le 23 mai 1498, il fut brûlé avec deux de ses disciples, et ses cendres jetées dans l'Arno. On montre encore aujourd'hui avec vénération la cellule qu'il occupa dans le couvent de Saint-Marc. Il nous reste de Savonarole, outre de nombreuses lettres et des sermons, un traité intitulé *Triumphus crucis* qui a été publié avec ses autres écrits ascétiques à Florence, en 1492, in-fol. ; une édition de ses ouvrages a aussi été publiée à Lyon, 1633-40, 6 vol. in-8°. Sa vie, écrite en allemand par M. Rudelbach (Hamb., 1835), vient de l'être aussi en français par M. l'abbé Carl. E. H.-c.

SAXE, contrée allemande qui a reçu son nom des *Saxons*, en allemand *Sassen*, *Sachsen*. Quant à ce dernier nom, quelques-uns le font venir de *sitzen*, être assis (à l'imparf. *sass*), en adoptant le sens d'hommes établis, propriétaires terriens ; d'autres l'expliquent, comme le nom des Francs, par l'arme que portait ce peuple, espèce d'épée appelée *saxe*, *sahle*. Pfister, qui se range à ce dernier avis (*Histoire d'Allemagne*, or., t. I, p. 185), fait remarquer que dans le premier sens on ne disait pas *Saxen*, mais *Saten*, par exemple *Holsaten*, habitants du Holstein, contrée dépendante de la Chersonèse cimbrique où les Saxons avaient leurs premiers sièges en Europe. De là, ils se répandirent vers le sud jusqu'au pays des Chérusques, et, lorsque les Francs avancèrent vers la Gaule, ils allèrent occuper le pays par eux abandonné.

Réunis aux Angles du Jutland, les Saxons s'emparèrent, au v^e siècle, de la principale île britannique, qu'ils dominèrent à peu près seuls jusqu'à la con-

quête des Normands, sous Guillaume I^{er} : de là le sobriquet de *Saxons* que les Irlandais donnent encore aujourd'hui aux habitants de la vieille Angleterre. *Voy. ANGLO-SAXONS.*

Ils avaient, dès les plus anciens temps, leur droit spécial connu sous la dénomination de *loi saxonne*, et qui fut écrit plus tard, notamment dans le *Sachsenspiegel* (*Speculum saxonicum*), dont la plus ancienne rédaction remonte aux années 1215 à 1218. Cette loi a été imprimée à plusieurs reprises : l'édition la plus récente est celle de Homöer, Berlin, 1827.

Le nom de Saxe est aujourd'hui attaché à un royaume qui jusqu'en 1806 avait porté le titre d'électorat, puis au grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, et aux duchés de Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg et Gotha, et Saxe-Meiningen. Nous traitons de ces pays saxons sous leur nom spécial : ici, c'est du royaume que nous avons à nous occuper ; mais auparavant il convient de dire quelques mots de l'ancienne signification beaucoup plus étendue du nom saxon.

Dans le sens le plus large, la Saxe embrassait anciennement tous les pays compris entre le Bas-Rhin et l'Oder ; mais le duché de Saxe, dont le possesseur, Henri l'Oiseleur, en sa qualité du plus puissant prince allemand, devint, en 919, empereur d'Allemagne, était loin d'avoir des limites si vastes. Son étendue varia suivant les époques, ainsi qu'on le verra dans l'aperçu historique que nous donnerons plus loin. Cependant dans la division de l'Empire en cercles, ceux de la *Haute* et de la *Basse-Saxe* embrassaient presque tout le nord de l'Allemagne ; car au premier appartenait comme subdivisions l'électorat et les principautés de Saxe avec la Thuringe, l'évêché de Mersebourg, le Brandebourg avec toutes ses Marches, la Poméranie, et une foule de principautés, comtés et autres demi-souverainetés ; au second, le duché de Magdebourg, l'électorat de Brunswick-Lunebourg, le duché de Brême, la principauté de Lünebourg-Celle, celles de Wolfenbüttel et de Halberstadt, les duchés de Mecklenbourg et de Holstein, les villes libres anastétiques, et une multitude d'autres petits territoires.

Une bien faible partie de ces divers pays appartient au royaume de Saxe, moins étendu même que n'était l'électorat à l'époque où Napoléon lui fit changer son titre. S.

1^o *Géographie et statistique.* Seul des grands états de l'Allemagne, le royaume de Saxe, au lieu de s'agrandir à la chute de l'empire Français, est tombé au rang d'un état du 4^e ordre. Le congrès de Vienne ne lui a laissé que la moitié environ de sa superficie, ou 271 milles carr. géogr. *. Compris entre 50° 48' 30" et 51° 29' de lat. N., et 29° et 32° 44' de long. or., il est borné à l'est et au sud-est par la Bohême; à l'est, au nord-est et au nord par la Saxe prussienne; à l'ouest par le duché de Saxe-Altenbourg; au sud-ouest par les possessions de la maison de Reuss et le cercle bavarois du Haut-Mein. Ce pays n'a de frontières naturelles que du côté de la Bohême, dont il est séparé par une chaîne de montagnes en grande partie formée par l'Erzgebirge. Il n'a ni lacs ni canaux importants; mais outre l'Elbe (voy.), beau fleuve qui le traverse en se dirigeant vers le nord-ouest, il est riche en cours d'eau tels que l'Elster, la Mulde, la Saale, la Pleyssse. Les sources minérales y abondent. Le climat est sain et tempéré; le sol, en général, médiocrement fertile. On trouve assez souvent des paillettes d'or dans les rivières; on extrait des montagnes d'argent, du fer, du cobalt, du cuivre, de l'étain, du plomb, du mercure, du zinc, de l'antimoine et de l'arsenic. On y rencontre aussi le cinabre naturel, le bismuth solide, la plumbagine, la mine de fer arsenicale, le véritable émeri, le feldspath, le marbre, la serpentine, le basalte, le charbon minéral, le quartz, et plusieurs espèces de pierres précieuses: la topaze, l'agate, l'onix, l'améthyste, etc. Les forêts, qui couvrent presque le quart du pays, sont exploitées avec intelligence, et constituent une branche importante de la richesse publique. L'agriculture est portée à un haut degré de perfection; et l'éducation des bestiaux, surtout des bêtes à laine, est l'objet constant des soins

(*) Cela fait environ 14,900 kilom. carr., ou la superficie de trois de nos départements de grandeur moyenne. S.

et des encouragements du gouvernement. Sous le rapport de l'industrie, la Saxe se place à côté des états les plus avancés. Elle comptait, en 1837, 2,899 fabriques plus ou moins considérables; grâce à sa position centrale, à l'excellent état de ses routes, aux facilités qu'offre l'Elbe à la navigation, son commerce, quoique déchu, est encore dans un état florissant; l'impulsion donnée d'en haut à tous les pays de l'association douanière prussienne dont la Saxe fait partie (voy. T. VIII, p. 462), et les chemins de fer déjà en pleine activité de Dresde à Leipzig, et de Leipzig à Berlin et à Magdebourg, de même que celui qui est proposé de Leipzig à la frontière bavaroise, ne peuvent manquer de l'animer de plus en plus. La population totale du royaume s'élevait, le 1^{er} février 1841, à 1,709,880 habitants d'origine teutonienne et vénète, dont 831,870 du sexe masculin et 878,010 du sexe féminin, professant la religion protestante, à l'exception de 1,830 réformés, 30,100 catholiques, 84 grecs et 856 juifs. La Saxe est un des pays d'Allemagne où la culture intellectuelle est le plus développée. Leipzig (voy.) est toujours le centre de la librairie allemande. Le nombre des écoles élémentaires du royaume s'élève à 2,039; elles ont été fréquentées, en 1833, par 274,305 enfants de 6 à 14 ans, et même au-delà; 7 écoles normales, avec environ 230 élèves, sont chargés de former de bons instituteurs. L'instruction supérieure est donnée dans les écoles royales de Meissen et de Grimma, et dans 12 gymnases ou écoles supérieures fréquentées par environ 1,900 élèves. En 1840, 910 étudiants, dont les deux neuvièmes étaient étrangers, suivaient les cours de l'université de Leipzig. Parmi les écoles spéciales, on doit citer celle des mines de Freiberg, l'école forestière de Tharand, près de Dresde, avec une institution d'économie rurale, l'école de médecine et l'institut technique de cette résidence, l'école de commerce de Leipzig.

Depuis 1831, le royaume de Saxe est un état constitutionnel. La couronne est héréditaire dans les mâles jusqu'à extinction de tous les princes de la maison de Saxe; et ne peut passer qu'en pareil cas

à une ligne féminine Les États se divisent en deux chambres : la première composée de 41 membres, non compris les princes du sang, et la seconde de 75 députés de l'ordre équestre, de la bourgeoisie, des paysans et de celle du commerce et des fabriques, pour lesquels la possession d'un bien fonds n'est pas, comme pour les autres, une condition essentielle. Les États s'assemblent tous les trois ans seulement ; mais, à chaque session, la Chambre des députés se renouvelle par tiers. L'initiative appartient au roi seul. Aucun impôt ne peut être levé sans le consentement des Chambres. La dette publique diminue d'année en année : en 1838, elle n'était plus que de 10,926,456 thalers. Le budget a été arrêté à 5,500,297 thalers pour les années 1840-42 ; la liste civile du roi et de la reine y figure pour 542,867 thalers, les apanages des princes pour 164,191 th., l'armée pour 1,860,498 th., et le service des intérêts de la dette publique pour 484,663 th. Le reste se répartit entre les départements de l'intérieur, de l'agriculture, des finances, de la justice, des cultes et de l'instruction publique. La Saxe entretient une force armée de 12,193 hommes. Son contingent fédéral, fixé à 12,000 hommes, forme le noyau du 9^e corps d'armée. Elle a la quatrième place à la diète, et quatre voix dans le *plenum*.

Sous le rapport administratif, elle est divisée en quatre cercles (*Kreisdirections-Bezirke*) qui prennent leurs noms de leurs chefs-lieux, Dresde, Leipzig, Zwickau, Bautzen, et se subdivisent chacun en plusieurs bailliages. On compte dans le royaume entier 139 villes, dont deux seulement, la capitale, Dresde et Leipzig (*voy. ces noms*) ont plus de 40,000 habitants, et 3,269 communes rurales.

2^o *Histoire*. Ptolémée est le premier écrivain qui fasse mention des Saxons comme d'un peuple établi dans la Chersonèse cimbrique, le Holstein actuel et les pays voisins. Dès le III^e siècle de l'ère chrétienne, ils se rendirent redoutables par leurs pirateries aux habitants des côtes de la Belgique, de l'Armorique, de la Bretagne et des bords du Rhin ; en sorte que

les empereurs se virent forcés de nommer un comte spécialement chargé de protéger le littoral, sous le nom de *comes littoris saxonici*. Plusieurs fois déjà ils avaient tenté de s'établir dans la Bretagne, mais sans succès, lorsque les troupes romaines ayant été appelées pour la défense des Gaules, ils y débarquèrent de nouveau, vers 449, sous la conduite d'Henric et de Horsa, et y fondèrent l'heptarchie (*voy. ces mots*) anglo-saxonne. Leur domination s'y maintint jusqu'à la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard en 1066. Les Saxons, qui étaient restés dans la Germanie, parurent avec éclat, comme alliés des Romains, à la fameuse bataille de Châlons, où Attila fut défait en 453. Plus tard, ligés avec les Francs, ils aidèrent Thierry à renverser, l'an 528, le royaume de Thuringe, et obtinrent en récompense de leurs services la partie du pays qui touche au Harz. Toutefois, les Saxons et les Francs se disputèrent plus d'une fois cette conquête jusqu'à ce que Charlemagne, après une lutte acharnée de plus de 30 ans (*voy. WITIKIND*), eut forcé les premiers à reconnaître sa suzeraineté et à embrasser le christianisme, en leur laissant cependant leurs anciens droits et en ne leur imposant aucun impôt, sauf la dîme qu'ils durent payer au clergé. Le pays soumis, Charlemagne travailla à le civiliser. Il fonda un grand nombre d'évêchés et d'écoles à Osnabrück, Minden, Brême, Werden, Paderborn, Münster, Hildesheim, etc. ; mais ces établissements utiles dépérirent au milieu des agitations intérieures et extérieures qui troublèrent le règne de ses successeurs immédiats. Lorsque l'Allemagne, en vertu du traité de Verdun (843), eut été séparée pour toujours de l'empire des Francs, les Saxons, tout affaiblis qu'ils étaient par leurs guerres contre Charlemagne et les mesures terribles de cet empereur, formèrent une des nations les plus puissantes des six qui composaient la fédération germanique. Gouvernés par des comtes depuis la conquête, ils furent soumis à un duc par Louis-le-Germanique en 846. Le premier qui fut élevé à cette dignité fut le comte Ludolphe. Il eut pour successeur, en 869, son fils aîné, Brunon, qui bâtit

Brunswic (861), et périt (880) dans un combat contre les Normands. La couronne ducale passa à son frère puîné, Othon-l'Illastre, qui combattit vaillamment en plusieurs rencontres contre les Normands, et qui refusa la couronne d'Allemagne à l'extinction de la famille carolingienne dans la personne de Louis-l'Enfant (911). Par reconnaissance, Conrad qu'il avait fait élire, proposa, en mourant, pour son successeur, le fils d'Othon, l'énergique Henri de Saxe. *Voy. HENRI I^{er}, l'Oiseleur.*

En montant sur le trône impérial, ce prince ne renonça pas à ses états héréditaires; mais son fils, l'empereur Othon I^{er} (936-973) donna le duché de Saxe à un de ses parents nommé Hermann Billung, qui s'était distingué dans les guerres civiles du commencement de son règne. Il le chargea de réprimer les révoltes des Slaves contre lesquels ses successeurs eurent aussi constamment à combattre. Lorsque la maison de Billung (*voy.*), après avoir donné cinq ducs à la Saxe, s'éteignit, en 1106, en la personne du duc Magnus, l'empereur Henri V investit du duché de Saxe Lothaire, comte de Supplinbourg et de Querfurt. Ce duché s'étendait alors à l'orient jusqu'à la Poméranie et au Mecklenbourg, au sud jusqu'à l'Unstrut, à l'ouest jusqu'au Rhin, et au nord jusqu'à l'Eider, frontière des Danois. Lorsqu'il se fut assis sur le trône d'Allemagne, Lothaire abandonna la Saxe à son beau-fils, le duc de Bavière Henri-le-Superbe, qui descendait par sa mère de Magnus, et qui eut pour successeur son fils Henri-le-Lion (*voy. ce nom et GUELFES, T. XIII, p. 222*). Ce prince ayant recouvré la Bavière, qui avait été enlevée à son père, se trouva un des princes les plus puissants; mais la haine des hauts prélats du nord de l'Allemagne, qu'il s'était attirée en les forçant à recevoir de lui l'investiture, et la politique de l'empereur Frédéric I^{er}, qui tendait à l'affaiblissement des grands vassaux de l'Empire, concoururent à le dépouiller de la plus grande partie de ses états. A peine le Brunswic put-il être conservé à sa maison; la Bavière passa à la famille de Wittelsbach, et Bernard d'Ascanie (*voy.*), qui était petit-fils du duc Magnus

par sa mère, épouse du margrave de Brandebourg, Albert l'Ours, obtint, en 1180, le duché de Saxe, mais considérablement amoindri. Lubeck, qui en avait été jusqu'alors la capitale, fut déclarée ville libre; l'archevêque de Cologne s'empara du duché de Westphalie; plusieurs princes ecclésiastiques et séculiers, vassaux jusqu'à ce moment du duc de Saxe, furent soumis immédiatement à l'Empire, comme les princes de Mecklenbourg et de Poméranie. Ainsi, bien qu'il eût le titre de duc de Saxe et qu'il fût revêtu de la dignité de grand-maréchal de l'Empire, qui y était attachée, de même que le droit d'électeur de l'Empire, Bernard d'Ascanie régna sur des contrées d'Allemagne autres que celles qui avaient porté le nom de Saxe jusqu'en 1180. Le centre de ses états était sur la moyenne Elbe, à Wittenberg, dans un pays que son père, Albert l'Ours, avait arraché aux peuples slaves, après plusieurs années de combats et qu'il avait repeuplé en y transplantant des colons des Pays-Bas.

Bernard eut pour successeur dans le duché de Saxe (1211), son second fils, Albert I^{er}, et dans ses biens patrimoniaux son fils aîné Henri, souche de la maison d'Anhalt (*voy. ce nom*). A la mort d'Albert, ses états furent partagés entre ses fils (1260): l'aîné, Jean, obtint le pays de Lauenbourg, et le plus jeune, Albert II, celui de Wittenberg. Depuis ce partage, ces pays n'ont plus été réunis. Lorsque la ligne de Saxe-Lauenbourg s'éteignit en 1689, ses possessions passèrent à la maison de Brunswic. La ligne de Saxe-Wittenberg, dans laquelle la dignité électorale, longtemps disputée entre les deux branches, fut confirmée par la Bulle d'or (1356), s'éteignit avec le duc Albert III (1422). Le duché passa après lui à Frédéric-le-Belliqueux, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe, qui en fut investi par l'empereur Sigismund en 1423, quoiqu'il n'y eût d'ailleurs aucun droit, et malgré les prétentions élevées sur l'héritage d'Albert III par la maison de Saxe-Lauenbourg, ainsi que par Jean, fils de Frédéric de Brandebourg, qui avait épousé la fille de Rodolphe III, l'avant-dernier électeur ascanien. Ce fut ainsi que la maison de Wettin (*voy.*), qui pos-

cédaient la Misnie à titre héréditaire depuis 1127, arriva à l'électorat de Saxe et au grand-maréchalat de l'Empire. La réunion de la Saxe, de la Misnie et de la Thuringe sous un seul sceptre augmenta considérablement l'influence de l'électeur sur les affaires politiques de l'Allemagne. La maison d'Autriche elle-même resta, à l'égard de la maison de Wettin, dans une position inférieure jusqu'au moment où elle parvint à la dignité impériale, et ajouta à ses états héréditaires la Bourgogne (1477), la Hongrie et la Bohême (1527). Frédéric-le-Belliueux combattit avec courage, mais avec peu de succès, les Hussites, qui ravagèrent impitoyablement la Saxe sous son règne et sous celui de son successeur, Frédéric-le-Débonnaire (1428-1464). Ce dernier prince eut à soutenir une lutte non moins funeste contre son frère Guillaume (mort en 1482) qui avait obtenu la Thuringe dans le partage de la succession de son père, mais qui, se croyant lésé dans ses droits, prit les armes, et pendant plusieurs années, lui fit une guerre, dont un des épisodes les plus notables fut l'enlèvement des princes de Saxe (*voy. KAUFUNGEN*). A Frédéric-le-Débonnaire succédèrent ses deux fils, Ernest et Albert. Conformément à la volonté de leur père, ils régnèrent conjointement jusqu'en 1485 sur les domaines héréditaires de leur famille autres que le duché qui fut laissé à l'aîné avec la dignité électorale. Leur oncle, Guillaume de Thuringe, étant mort sans enfants, ils conclurent l'accord de Leipzig, en vertu duquel Ernest obtint la Thuringe, et Albert la Misnie; le pays de l'est (*Osterland*) fut partagé également entre eux.

L'électeur Ernest ne survécut que quelques mois à ce partage: il mourut en 1486 et eut pour successeur Frédéric-le-Sage (1486-1525). C'est avec raison que le siècle de Frédéric lui a donné cet honorable surnom. On sait combien ce prince favorisa la réforme, née dans l'université de Wittenberg, qu'il avait fondée en 1502. Sans la considération personnelle dont il jouissait auprès des empereurs Maximilien et Charles-Quint, sans les services qu'il avait rendus en qualité de vicaire de l'Empire, sans son adresse et sa pré-

dence enfin, Luther aurait eu vraisemblablement le sort de Huse. Son frère, Jean-le-Constant, qui lui succéda en 1525, se montra non moins patissant que lui des idées nouvelles, et, par leurs soins, l'Église protestante jeta en peu de temps de si profondes racines que ni les foudres du Vatican, ni le ban de l'Empire, ni la guerre de Smalkalde, ni même celle de Trente-Ans, ne purent la renverser. Après la bataille de Mühlberg (1547), la capitulation de Wittenberg put bien enlever la couronne électorale de la tête de Jean-Frédéric-le-Magnanime, qui avait succédé à son père Jean en 1532, mais le protestantisme fut sauvé par celui-là même qui l'avait le plus compromis, par le duc Maurice de Saxe, petit-fils d'Albert. Tombé entre les mains de l'Empereur et cédant à ses menaces, Jean-Frédéric dut renoncer pour lui et les siens à l'électorat, qui fut donné, avec la majeure partie de ses possessions, au chef de la branche albertine. Charles-Quint ne lui laissa qu'un petit territoire dans la Thuringe, d'un revenu de 50,000 florins. Quelques années plus tard, en 1554, ses possessions s'augmentèrent, grâce à la médiation du Danemark, de la principauté d'Altenbourg, que lui céda l'électeur Auguste. En 1566, ses fils, Jean-Frédéric II et Jean-Guillaume, se partagèrent l'héritage de leur père et fondèrent les branches de Weimar et de Cobourg. De semblables partages eurent lieu fréquemment dans la suite; mais comme nous en avons parlé ailleurs, il est inutile d'y revenir ici. Aujourd'hui la ligne ernestine (*voy.*) se divise en trois branches: celle de Saxe-Meiningen-Hildburghausen, celle de Saxe-Altenbourg et celle de Saxe-Cobourg-Gotha.

La ligne albertine (*voy.*), qui, dans le partage de 1486, avait obtenu la Misnie et une partie de l'Osterland, n'étendit ses possessions ni sous son fondateur, le duc Albert (mort en 1500), ni sous ses fils Georges (1500-1539) et Henri (1539-1541). Mais Maurice, fils et successeur de Henri, prince habile et brave, se vit élever, par la convention de Wittenberg, à la dignité électorale, en récompense des services qu'il avait rendus à Charles-Quint, et fut mis en possession

du duché et des autres terres de la maison ernestine. Il eut pour successeur son frère Auguste (1553-1586), le premier économiste de son siècle, qui a laissé une mémoire chère à la Saxe, malgré son intervention dans la controverse religieuse du crypto-calvinisme (*voy.*), à cause des excellentes institutions dont il la dota. Il accrut considérablement ses possessions par des traités, par des achats et par l'inféodation impériale, tout en restituant à la maison albertine la principauté d'Altenbourg. Son successeur, le faible et débile Christian I^{er} (1586-1591), abandonna les rênes du gouvernement au chancelier Crell, qui, sous le règne suivant (1601), périt victime de la noblesse qu'il avait offensée.

Pendant la minorité de Christian II (1591-1611), la régence fut remise à Frédéric-Guillaume de Weimar, qui l'exerça jusqu'en 1598. Indolent, pusillanime, absorbé par les querelles religieuses, Christian II laissa non-seulement se perdre presque entièrement l'influence politique de la Saxe; mais il négligea même de faire valoir, à la mort du dernier duc de Juliers, en 1609, les droits de sa maison sur l'héritage de ce prince, qui devint ainsi la proie des familles de Brandebourg et de Neubourg. Pour se venger de cette espèce de spoliation, Jean-Georges I^{er}, frère et successeur de Christian II (1611-1656) se rapprocha de l'Autriche et finit par s'unir intimement à l'empereur Ferdinand pour le compte duquel il soumit les deux Lusaces et la Silésie. Cependant la bonne intelligence entre eux fut détruite lorsque Ferdinand promulgua l'édit de restitution, et Jean-Georges (1631) s'allia au roi de Suède, Gustave-Adolphe. Après la mort de ce dernier, la mésintelligence éclata entre l'électeur et Oxenstierna (*voy. ces noms*), qui n'avait pas voulu rendre à la Saxe la direction des affaires des protestants. Jean-Georges ouvrit, avec l'Autriche, des négociations qui amenèrent la paix de Prague (30 mai 1635), en vertu de laquelle l'électeur obtint de l'Autriche la cession des deux Lusaces, et pour son fils Auguste l'administration de l'archevêché de Magdebourg. Cette

défection irrita les Suédois, qui com-
mirent en Saxe d'horribles ravages; et ce ne fut pas sans peine que l'électeur obtint, à la paix de Westphalie (1648), la confirmation des avantages qu'il devait à la paix de Prague. Jean-Georges, sous le règne duquel la Saxe atteignit à l'apogée de sa puissance, mourut le 8 octobre 1652, à l'âge de 72 ans. Il laissa quatre fils entre lesquels il partagea ses états : l'aîné, Jean-Georges II, eut l'électorat; Auguste, Christian et Maurice devinrent les fondateurs des trois lignes de Mersebourg, Weissenfels et Zeitz. Heureusement, ces branches collatérales ne tardèrent pas à s'éteindre, et leurs possessions furent successivement réunies à l'électorat : celles de la ligne de Zeitz, en 1618, celles de la ligne de Mersebourg, en 1738, celles de la ligne de Weissenfels, en 1746.

Les règnes de Jean-Georges II (1656-1680), de Jean-Georges III (1680-1691) et de Jean-Georges IV, n'offrent aucun événement important. Ce dernier laissa ses états à son frère Frédéric-Auguste I^{er} (1694-1733), qui, à la mort de Sobieski, acheta la couronne de Pologne au prix de plusieurs millions et de l'abandon de la foi luthérienne, qu'il quitta pour le catholicisme. Son ambition attira les plus grands maux sur la Saxe, en la jetant dans l'alliance de la Russie et du Danemark, et en l'exposant à la terrible vengeance de Charles XII. Déposé par les Suédois, Auguste (*voy.*) fut rétabli par les Russes après la bataille de Poltava; toutefois, la guerre n'en continua pas moins sans aucun avantage pour la Saxe ni même pour la Pologne. Dresde dut à ce prince quelques embellissements; il se montra protecteur éclairé des arts; mais son goût pour la magnificence et ses innombrables maîtresses entraînèrent dans des dépenses énormes, et il se vit forcé d'engager ou de vendre à plusieurs de ses voisins des parties importantes de son territoire. Frédéric-Auguste eut pour successeur son fils Frédéric-Auguste II (Auguste III en Pologne, 1733-1763), qui eut à défendre le trône de Pologne contre les prétentions de Stanislas (*voy.*) Leczinski appuyées par la France. Cette guerre fut décidée en sa faveur par l'entrée des Saxons et des Russes dans les

murs de Dantzig. Dans la guerre de succession d'Autriche, Auguste III se déclara d'abord contre Marie-Thérèse; mais la paix de Berlin (1742) ne lui ayant pas procuré les avantages qu'il espérait, il se tourna du côté de l'Autriche, en 1745. Battu en plusieurs rencontres par les Prussiens, il fut trop heureux de conserver, lors de la paix de Dresde (1745), l'intégrité de la Saxe, en payant à Frédéric 1 million de thalers comme contribution de guerre. Cependant, dominé par son favori, le comte de Brühl, Auguste ne tarda pas à renouer ses rapports avec l'Autriche, et pendant sept ans, ses malheureux états héréditaires devinrent le théâtre d'une guerre sanglante.

La paix de Hubertsbourg (15 févr. 1763) rétablit, il est vrai, les choses sur l'ancien pied; mais il fallut de longues années à la Saxe pour cicatriser toutes ses plaies. Le digne électeur Frédéric-Christian y travailla avec ardeur pendant son règne de deux mois (du 6 oct. au 17 déc. 1763). Son œuvre fut poursuivie avec persévérance par le régent Xavier durant la minorité de Frédéric-Auguste III, son neveu (jusqu'en 1768). Avec le règne de ce dernier prince (voy. FRÉDÉRIC-AUGUSTE I^{er}), dont la justice et la sagesse furent généralement reconnues par ses contemporains, commença une ère de prospérité presque inouïe pour la Saxe. L'industrie et le commerce furent protégés et développés; l'agriculture fit des progrès notables; le bien-être se répandit dans toutes les classes de la société; les obligations de l'état furent ponctuellement remplies; la torture abolie (1770); de nouvelles maisons de correction et de travail (1770 et 1772) établies à Torgau et à Zwickau; une maison de refuge pour les mendiants et les vagabonds fondée à Kolditz (1803); des hôpitaux créés; l'institut des sourds-muets de Leipzig puissamment protégé; la gendarmerie introduite en 1809; la Saale rendue navigable depuis 1790; une commission de juriconsultes chargée de rédiger un nouveau code de lois (1791); l'instruction publique mieux organisée; des écoles créées pour l'instruction de l'armée; les arts enfin et les sciences encouragés

par le gouvernement. Et toutes ces réformes utiles s'opérèrent au milieu des guerres qui ébranlèrent l'Europe entière. Malgré son amour pour la paix, l'électeur se trouva entraîné, par des rapports politiques, à prendre une part active à la guerre de la succession de Bavière (1778), comme allié de la Prusse contre l'Autriche. Cette alliance se resserra encore lorsque, en 1785, il entra dans la ligue formée par Frédéric II pour le maintien de l'indépendance des princes allemands. Fidèle à ses principes de modération, il ne voulut point accepter, en 1791, la couronne de Pologne, parce que Catherine II refusait de reconnaître la nouvelle constitution de ce royaume. Il ne voulut point davantage entrer dans l'alliance de l'Autriche et de la Prusse (voy. PILLNITZ) contre la révolution française; il se borna à fournir son contingent comme prince de l'Empire. Cependant il se laissa entraîner plus tard par la Prusse à entrer dans la confédération que cette puissance voulait opposer à la Confédération du Rhin, et un corps de 22,000 Saxons combattirent à Iéna, sous les ordres du prince de Hohenlohe. Après le désastre de l'armée prussienne, l'électeur s'empressa d'accepter la neutralité que lui offrit Napoléon; et quelques mois après (11 déc. 1806), il conclut à Posen un traité qui lui garantit l'indépendance et l'intégrité de son territoire, lui conféra la dignité royale, l'admit dans la Confédération du Rhin (voy.) et fixa le contingent de la Saxe à 22,000 hommes. L'année suivante, la paix de Tilsitt ajouta à ses états le nouveau duché de Varsovie. La campagne de 1809, dans laquelle les Saxons combattirent avec les Français, accrut le duché de Varsovie de la Galicie occidentale et de Cracovie; mais la Saxe elle-même gagna à peine quelques villages de la Lusace, dont le roi dédaigna de prendre possession. En 1812, le sang saxon coula de nouveau dans la campagne de Russie, sous les drapeaux de Napoléon; mais après la retraite de Moscou, Frédéric-Auguste crut qu'il était temps de songer à ses propres intérêts et au salut de son royaume. Il quitta sa capitale et se retira d'abord à Plauen, puis à Ratisbonne, en-

fin à Prague, bien résolu à contribuer de tous ses moyens à l'exécution des mesures que croirait devoir adopter la cour d'Autriche pour le rétablissement de la paix, renonçant d'avance, en cas de succès, au duché de Varsovie. Mais la bataille de Lutzen (2 mai 1813) ayant rendu Napoléon maître de tout le pays jusqu'à l'Elbe, il se vit obligé de rentrer dans son royaume, qu'il était menacé de perdre, et de joindre ses troupes aux troupes françaises. Après la bataille de Leipzig, le roi de Saxe, qui avait refusé de suivre Napoléon, devint prisonnier des alliés, et ses états furent administrés par les Russes jusqu'au 10 nov. 1814, puis par les Prussiens. Une nombreuse armée saxonne passa le Rhin et prit part à la campagne de France jusqu'à l'abdication de Fontainebleau. Quant au sort de la Saxe elle-même, il ne fut décidé qu'au congrès de Vienne, qui, au mois de févr. 1815, en résolut le partage. Le roi de Saxe, qui avait protesté avec énergie contre la réunion de ses états à la Prusse, consentit enfin à signer, le 18 mai 1815, la paix avec cette puissance, et à lui abandonner la plus grande partie de son royaume. Il adhéra, en outre, à l'acte de la Confédération germanique, fournit son contingent contre la France, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et rentra dans sa capitale le 7 juin 1815.

Dès lors le roi ne s'occupa plus qu'à réparer les pertes immenses que la guerre avait fait éprouver à la Saxe. Les efforts de son gouvernement ne furent pas sans succès; et le pays commençait à ressentir les fruits de salutaires réformes, lorsque Frédéric-Auguste mourut, le 5 mai 1827, regretté de tous ses sujets. Il eut pour successeur son frère Antoine (voy.). L'avènement au trône de ce prince, déjà âgé de 72 ans, ne fut pas vu sans quelque méfiance de la part du peuple, et quoique rien d'essentiel n'eût été changé d'ailleurs dans le système du gouvernement, il se forma peu à peu une opposition qui finit par éclater en révolte ouverte à la suite de la révolution de Juillet. Le 13 sept., le roi Antoine, pour calmer l'irritation populaire, consentit à associer à la couronne son neveu Frédéric-Auguste II (voy.), appela au ministère M. de Lin-

denau, et promit de donner au royaume une constitution libérale. Cette constitution fut proclamée en effet le 4 sept. 1831, et les États, élus d'après la nouvelle loi fondamentale, s'assemblèrent pour la première fois le 27 janvier 1833. Antoine étant mort le 6 juin 1836, Frédéric-Auguste II resta seul souverain de la Saxe : son père Maximilien avait renoncé en sa faveur à ses droits au trône à l'époque de la révolution. Fidèle au serment qu'il a prêté à la constitution, cet excellent prince évite avec soin tout ce qui semblerait y porter atteinte, et se montre toujours empressé d'adopter les mesures que son gouvernement, aussi éclairé que libéral, croit propres à développer le bien-être et la prospérité de la Saxe. *C. L. m.*

SAXE (MAURICE comte DE), né à Dresde le 19 oct. 1696, était fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, et d'Aurora, comtesse de Kœnigsmark (voy. ces noms), d'une ancienne et illustre maison de Suède, femme douée d'une remarquable beauté et d'un esprit capable des grandes affaires. Élevé pour le métier des armes, la vocation du jeune Maurice ne faillit pas à l'avenir qu'on lui destinait. Il avait à peine 12 ans qu'il s'échappa de la maison de sa mère pour se rendre au siège de Lille (1708) où le roi son père servait comme volontaire. Auguste confia cet enfant au général de ses troupes, le comte de Schulenburg, qui passait pour un homme de guerre habile. L'année suivante, il donna de nouvelles preuves de bravoure au siège de Tournai, et surtout à Malplaquet où il combattait dans les rangs des ennemis de la France. Il était, en 1710, devant Riga qu'assiégeait Pierre-le-Grand. La place prise, il se hâta de revenir en Flandre chercher de nouveaux périls et les leçons du prince Eugène. Bientôt il suivit son père en Poméranie, où il se distingua à la prise de Treptow. Le roi Auguste lui permit alors de lever un régiment de cavalerie. Le jeune comte de Saxe conduisit contre les Suédois ce régiment qui fut presque entièrement détruit à Gadelbusch, dans une triple charge, où ce colonel de 15 ans montra une rare intrépidité. La campagne finie, et de

retour à Dresde où il était occupé à refaire son régiment (1713), sa mère le maria à la comtesse de Lœben, jeune fille du même âge que lui, qu'il épousa sans amour, et dont les grâces aimables ne parvièrent pas à le distraire de sa passion pour la guerre. Il retournait en Poméranie, au commencement de 1715, accompagné de cinq officiers et de douze valets, lorsque surpris dans une espèce d'auberge du village de Crachnitz par une troupe de 800 hommes, il parvint à leur échapper, après une audacieuse défense qui fut célèbre en Europe. Au siège de Stralsund où il se rencontra en face de Charles XII, à Belgrade où il alla retrouver le prince Eugène, partout où il y avait de l'expérience à gagner et de la gloire à conquérir, le jeune Maurice était toujours le premier. La guerre finie, il trouva la discorde dans son ménage, où l'humeur jalouse de la comtesse poursuivait de reproches amers et de plaintes sans fin l'humeur volage de son mari. Ces ennuis, aigris encore par les dégoûts que lui faisaient éprouver, à la cour de son père, l'inimitié d'un ministre favori d'Auguste, le bannirent de Dresde, et il vint à Paris, où il se laissa séduire par les offres du régent qui lui proposa le grade de maréchal-de-camp.

Après avoir été à Dresde pour obtenir le consentement de son père à ce qu'il prit du service en France, et le consentement de sa femme pour un divorce qu'il souhaitait vivement (1720), il revint en France, et profita des loisirs d'une paix de plusieurs années pour se livrer à l'étude sérieuse des mathématiques et de toutes les sciences utiles à la profonde connaissance du métier de la guerre (1721-1726). Parmi les amitiés qu'il contracta en France, celle de Folard (*voy.*) lui fut chère. Celui-ci travaillait alors à son *Commentaire sur Polybe*, et dès ce temps-là il prédit ce que fut depuis l'illustre général.

En 1726, la Courlande, dont le souverain n'avait pas d'héritier, et qui se voyait menacée d'une réunion à la Pologne, voulant échapper à ce péril, nomma le comte de Saxe duc éventuel (*voy.* T. VII, p. 149). Maurice était appelé à cette souveraineté par les vœux secrets d'un père, qui, roi de Pologne, le repoussait ostensiblement ;

il avait l'appui d'Anne Ioannovna, douairière de Courlande, princesse vivement éprise de lui, et qui devait l'épouser s'il parvenait à se faire reconnaître. Il reçut alors 40,000 liv. de la célèbre actrice Adrienne Lecouvreur (*voy.*), qui engagea, pour aider son amant, une partie de ce qu'elle possédait. Infidèle à toutes deux, le comte de Saxe noua avec une fille d'honneur de la duchesse une intrigue que révéla une aventure bizarre. De ce moment, la duchesse douairière lui retira sa protection ; la politique lui suscita d'ailleurs de redoutables concurrents : la Russie et la Pologne lui disputaient, et se disputaient entre elles, cette souveraineté. Maurice lutta vainement ; de ce duché, il ne conserva qu'un vain titre, et la gloire d'une action d'intrépidité qui rappela celle de Crachnitz. Vers ce temps, il perdit sa mère, et revint à Paris (1729), où il se livra, avec son ardeur accoutumée, à des études nouvelles dont bientôt il trouva l'occasion de faire l'application.

Son père venait de mourir ; son frère consanguin, devenu roi de Pologne et électeur de Saxe, lui offrit le commandement de ses armées ; mais Maurice était attaché à la France, et la France avait déclaré la guerre à l'Empereur (1733). Le comte de Saxe fut désigné pour servir sous les ordres du maréchal de Berwick. Alors commença réellement pour lui cette carrière de gloire qui avait fait l'ambition de toute sa vie, et dans laquelle nous ne pouvons ici le suivre. La paix fut signée à Vienne, en 1736 ; dès 1734, il avait été nommé lieutenant général. Le comte de Saxe profita de cet instant de repos pour renouveler quelques tentatives sur la Courlande ; mais l'influence d'Anne Ioannovna, devenue impératrice de Russie, fit élire son favori Biren (*voy.*), lorsque le duc mourut sans postérité (1737) : Maurice, qui étudiait toujours la guerre quand il ne pouvait la faire, revint alors à cette étude favorite, et composa, ou plutôt termina ses *Réveries* (1738). Mais bientôt, à la mort de Charles VI (1740) s'ouvre la succession de l'Empire, et l'Europe est en armes. La France prit parti pour l'électeur de Bavière contre Marie-Thérèse, et le comte de Saxe eut un commande-

ment dans la puissante armée qui marcha sur le Danube. C'est à lui que, dans cette campagne, l'armée française dut la prise de Prague, ainsi que celle d'Egra l'année suivante (1741-1742). La première de ces villes, emportée d'assaut et par surprise, est un des beaux faits d'armes qui honorent notre histoire militaire. Lui-même, dans une lettre à Folard, en a fait le récit avec cette simplicité qui convient aux grands hommes et aux grandes choses. Durant cette guerre, le cabinet de Versailles, voulant susciter aux Anglais de nouveaux embarras, résolut de favoriser l'invasion du prince Édouard, et ce fut sur le comte de Saxe qu'on jeta les yeux pour l'exécution de cette difficile entreprise. Il se rendit à Dunkerque vers la fin de 1743. Une tempête détruisit la flotte avant de sortir du port, et, l'expédition manquée, le général revint à Paris. Au commencement de l'année suivante, la guerre de la succession de l'Empire se développa sur un plus vaste théâtre : plusieurs armées furent mises sur pied ; Louis XV prit le commandement de l'armée des Flandres, et voulut que le maréchal de Saxe, car il venait d'élever Maurice à cette dignité, se mit à la tête de l'armée d'observation. « Ce fut alors, dit l'historien du comte de Saxe, historien qui avait été témoin avant d'être narrateur, que le maréchal commença à se servir avantageusement des partis d'infanterie ; il en inspira le goût aux officiers. » Il faut lire, dans cette histoire, le récit détaillé de ces trois campagnes successives (1745, 1746, 1747) où Maurice de Saxe se plaça au niveau des hommes de guerre les plus célèbres. Nous, nous ne pouvons ici que tracer trois mots : Fontenoi, Rocoux, Lawfeld. Ils suffisent à l'éloge du grand capitaine. Nous ne voulons ni discuter les fautes qu'on a reprochées au vainqueur de Fontenoi (voy.), ni rechercher l'exacte part de gloire qui lui revient ; mais nous ne saurions oublier que le maréchal, durant toute cette campagne, et surtout le jour même de la victoire, était la proie d'une maladie qui pouvait être mortelle, qui eu aurait jeté bien d'autres sur un lit de douleur, tandis que lui était sur le champ de bataille ;

« et jamais, dit son historien, son âme ne fut plus ferme, son jugement plus sain et son sang-froid plus admirable. » Le roi, sous les yeux duquel le maréchal commandait, lui accorda, pour lui et l'aîné de ses fils, les honneurs des personnes titrées, lui donna la jouissance du château de Chambord (voy.) avec 40,000 livres de revenu ; enfin déjà naturalisé par tant de victoires, selon l'expression de Voltaire, le roi le déclara Français par des lettres-patentes dont les termes ne sont pas moins honorables qu'étaient glorieuses les actions qui les méritèrent. L'admiration du peuple s'associa aux honneurs que le roi décernait au maréchal. Après la campagne, qui fut terminée d'une manière si brillante par la prise de Bruxelles, dessein aussi audacieusement conçu qu'habilement exécuté (1745), le retour du maréchal à Paris fut une véritable ovation.

Les batailles de Rocoux et de Lawfeld (voy.) avaient signalé les campagnes de 1746 et de 1747 ; la campagne de 1748 s'ouvrit aussi par une conquête, la prise de Maestricht ; mais elle fut interrompue par un armistice que suivit la paix signée à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre. Dès ce moment, la carrière militaire du comte de Saxe fut terminée. Décoré du titre de maréchal général des camps et armées du roi, qui rappelait la vieille dignité de connétable, et que le roi lui avait donné après la campagne de Rocoux ; il marchait alors à la tête des maréchaux de France. Il était encore dans la vigueur de l'âge et du génie lorsqu'une fièvre pernicieuse l'emporta, le 30 novembre 1750.

Placé entre les grands capitaines du siècle de Louis XIV et le héros de la guerre de Sept-Ans, le maréchal de Saxe brille encore, et a jeté beaucoup d'éclat sur la France entre ces deux époques de gloire militaire. Le roi de Prusse, qu'il avait été visiter en 1749, écrivait à Voltaire : « Je me suis instruit par ses discours dans l'art de la guerre ; ce général paraît être le professeur de tous les généraux de l'Europe. » Humain pour ses soldats et aussi pour les ennemis, le maréchal de Saxe avait l'amour des uns et l'estime des autres. Peu de généraux ont su inspirer une si grande confiance aux troupes qu'ils

penaient aux combats; quoiqu'il fût étranger, peu ont mieux compris le caractère du soldat français, mieux su tirer parti de son intelligence, mieux ménagé les susceptibilités de l'honneur. On se souvient que, dans son camp, les plaisirs frivoles se mêlaient aux travaux de la guerre, et les refrains de la troupe de Favart (*voy.*) annonçaient la bataille et chantaient la victoire. Le maréchal de Saxe était de haute taille; il avait les yeux bleus, le regard noble et martial; un sourire aimable et gracieux corrigeait un peu la rudesse que son teint basané et ses sourcils noirs et épais donnaient à sa physionomie; son humeur naturellement fière souffrait mal la contradiction, mais il revenait vite, et jamais la haine n'approcha de son âme bienveillante. Tels sont les traits sous lesquels le peint son historien, qui vécut longtemps près de lui. La force physique du maréchal de Saxe est célèbre; on assure qu'il brisait un fer à cheval, et transformait un gros clou de maréchal en tirebouchon en le tortillant entre ses doigts. Le choix qu'on avait fait de lui pour régner sur la Courlande lui laissa je ne sais quelle fantaisie de souveraineté qui le tourmenta toute sa vie; et lorsqu'après plusieurs tentatives inutiles, il vit la Courlande lui échapper définitivement, il obtint du roi de France l'île de Tabago; mais l'Angleterre et la Hollande s'opposèrent à ce qu'il y fit un établissement. Cette manie et son goût excessif pour les femmes, furent les deux faiblesses de ce caractère, et lorsqu'on voit cette dernière passion aller jusqu'aux violences qui furent exercées contre M^{me} Favart (*voy.*), emprisonnée par lettres de cachet, il en reste une tache que tous les panégyristes s'efforceraient en vain d'effacer.

Dans son château de Chambord, Maurice avait une existence de prince; son régiment de cavalerie légère y faisait le service comme dans une place de guerre et lui servait de garde d'honneur; six pièces de canon, choisies parmi celles qu'il avait conquises sur l'ennemi, ornaient la principale entrée du château, et, suspendus aux murailles, les étendards des armées qu'il avait vaincues étaient là des témoignages constants d'une gloire

dont il ne jouit pas assez longtemps. Sa religion (il était luthérien) ne permit pas qu'on ouvrit à sa dépouille mortelle les caveaux de Saint-Denis ou des Invalides: on transporta son corps à Strasbourg, au milieu d'une pompe funèbre qui fut encore un long triomphe. Le ciseau de Pigalle (*voy.*) a sculpté son mausolée, et Thomas lui a élevé un autre monument dans l'éloge qui remporta le prix d'éloquence proposé par l'Académie-Française, en 1759 (*voy.* aussi l'art. BLESSIO). Le grand Frédéric, dans l'*Histoire de son temps*, a jugé rapidement les opérations militaires du comte de Saxe, et son histoire a été écrite sans beaucoup de talent, mais avec une louable exactitude, par le baron d'Espagnac (*voy.*), qui avait servi longtemps sous lui et avait eu toute sa confiance (1773, 2 vol. in-12; 1775, 3 vol. in-4°, dont le dernier se compose de plans). Le maréchal de Saxe s'est fait connaître lui-même dans le livre qu'il intitula *Mes Réveries*, 1757, 5 vol. in-4°, où, parmi des pages qui justifient assez bien le titre, on en trouve d'autres toutes remplies de son génie militaire. M. A.

SAXE-ALTENBOURG, *voy.* ALTENBOURG.

SAXE-COBOURG ET GOTHA, *voy.* KOBURG-GOTHA.

SAXE-COBOURG-SAALFELD, *voy.* KOBURG-GOTHA.

SAXE-GOTHA, *voy.* KOBURG-GOTHA et GOTHA.

SAXE-GOTHA-ALTENBOURG, *voy.* GOTHA, KOBURG-GOTHA et ALTENBOURG.

SAXE-HILDBURGHAUSEN, *voy.* MEININGEN.

SAXE-LAUENBOURG, *v.* LAUENBOURG.

SAXE-MEININGEN, *voy.* MEININGEN.

SAXE-SAALFELD, *voy.* MEININGEN.

SAXE-TESCHEN (DUC DE), *voy.* ALPERT et TESCHEN.

SAXE-WEIMAR-EISENACH, *voy.* WEIMAR.

SAXO GRAMMATICUS, épithète qui signifie le Savant, était aussi appelé *Longus*, peut-être à cause de la hauteur de sa taille. Il naquit d'une famille dis-

tinguée de la Sélande. Ce fut à la demande de l'archevêque de Lund (voy. ASSALON), dont il était secrétaire, qu'il entreprit ses *Historiæ Danicæ*, ouvrage non moins curieux qu'instructif, où sont consignés une foule de chants nationaux, d'aventures héroïques, de contes populaires, racontés dans un style vif, animé, plein d'images, mais sans grande critique et sans aucun ordre chronologique. Le contenu des *sagas* y est souvent dénaturé. On ne peut lui accorder une entière confiance que pour les événements contemporains ou très rapprochés du temps où il vécut. Son histoire s'étend jusqu'en 1188. Il mourut doyen de Røskilde (Jutland) en 1204, et non pas en 1201, comme quelques écrivains l'ont avancé. Son épitaphe, gravée sur bois, en lettres d'or, se voit encore dans l'église de Røskilde. L'Histoire de Danemark de Saxo Grammaticus a été publiée pour la première fois par Christen Pendersen ou Pétri, sous le titre : *Danorum regum heroumque historiæ* (Paris, 1514, 1 vol. in-fol.). Parmi les éditions postérieures, nous mentionnerons seulement celle de Soroë (1644, in-fol.), à cause des notes pleines d'érudition dont elle a été enrichie par S. J. Stephanius, et celle de Copenhague, (t. I^{er} 1839, in-8°), qui est due à l'évêque Müller. On sait que Shakspeare a emprunté à Saxo le sujet de sa célèbre tragédie de *Hamlet*. Langebek a inséré l'éloge de l'historien danois dans ses *Scriptores rerum Danicarum*. X.

SAXONS, voy. SAXE, p. 69, et AN-GLO-SAXONS.

SAY (JEAN-BAPTISTE), né à Lyon, le 5 janvier 1767, débuta de bonne heure dans la carrière des lettres par sa coopération au *Courrier de Provence*, de Mirabeau. A l'époque de la révolution, il devint secrétaire de Clavière (voy.), le ministre de la justice, et échangea ses prénoms contre le nom romain d'Atticus. La *Décade philosophique, politique et littéraire* venait de se fonder sous l'inspiration de Chamfort et de Ginguené (voy. ces noms). Say en fut l'un des plus actifs rédacteurs, et y développa ses premiers essais d'économie politique, qui n'étaient que le germe des grands travaux auxquels il doit sa célébrité. A cette

époque, le nom d'Adam Smith (voy.) était peu connu en France; il voulut le populariser en analysant son système, et dans ce but, il publia le *Traité d'économie politique*, qui n'est qu'une refonte des théories d'Adam Smith. Les succès qu'obtint ce livre au commencement du siècle attira l'attention des nations étrangères, qui le traduisirent et le comprirent au nombre de leurs ouvrages d'enseignement. Après le 18 brumaire, Say fut nommé tribun. Partageant avec la plupart de ses collègues leurs principes d'opposition, il partagea aussi leur disgrâce : comme eux, il fut éliminé du tribunat. Dès ce moment, il s'effaça pour toujours de la scène politique et consacra tout le reste de sa vie à l'étude et à l'enseignement d'une science qui, jusque-là, avait été par trop négligée en France. Son cours public au Conservatoire des Arts et Métiers attira jusqu'à la fin une foule empressée d'applaudir aux connaissances et au zèle de ce savant professeur, que personne n'avait précédé dans cette chaire, créée tout exprès pour l'exposition de ses principes. On a dit que Say n'avait jamais rien inventé et que sa doctrine n'était que la reproduction de celle d'Adam Smith. Mais lors même qu'il n'aurait fait que donner une idée juste de l'école anglaise, et inspirer à la jeunesse le goût des études économiques, ses titres à la reconnaissance publique seraient encore suffisants (voy. ÉCONOMIE POLITIQUE, T. IX, p. 116). Outre son *Traité d'économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses* (Paris, 1803, 2 vol. in-8°; 6^e éd., 1827), Say a publié un *Catéchisme d'économie politique* (Paris, 1815, in-12; 4^e éd., revue et augmentée de notes et d'une préface, par Ch. Comte, son gendre, 1834, in-12); des *Lettres à Malthus sur différents sujets d'économie politique* (1820, in-8°), réimpr. dans les *Mélanges et correspondance d'économie politique*, ouvrage posthume publié par Ch. Comte, avec une notice historique sur la vie et les ouvrages de Say (Paris, 1833, in-8°); *Esquisse de l'économie politique moderne, de sa nomenclature, de son histoire et de sa bibliographie*,

insérée dans l'*Encyclopédie progressive* (1826, in-8°); enfin un *Cours complet d'économie politique* (Paris, 1828-30, 6 vol. in-8°, réimpr. en 2 vol. gr. in-8°, par les soins de M. Horace Say, son fils, Paris, 1842). On doit encore à J.-B. Say plusieurs productions imprimées séparément ou dans des recueils littéraires; il a de plus annoté différents ouvrages d'économie politique. Il est mort à Paris, le 16 nov. 1832.

Deux frères de J.-B. Say se sont aussi fait connaître par des écrits : l'aîné, HORACE SAY, chef de bataillon du génie et membre de l'Institut d'Égypte, mort à Césarée par suite d'une amputation du bras droit emporté au siège de Saint-Jean d'Acre, avait eu part à la *Décade philosophique* et a fourni un *Cours de fortification* au *Journal de l'École polytechnique* (1794); le plus jeune, LOUIS SAY, négociant à Nantes, a fait paraître différents ouvrages se rapportant à l'économie politique. D. A. D.

SAYANS (MONTS) ou **SAYANES**, *voy.* ALTAÏ et RUSSIE, T. XX, p. 680.

SAYN (COMTÉ DE), dans la contrée de la Prusse Rhénane et du duché de Nassau connue sous le nom de Westerwald, *voy.* WITTEGENSTEIN.

SCÆVOLA, *voy.* MUCIUS.

SCALA (DELLA), famille gibeline (*voy.*) de Vérone (*voy.*), célèbre au moyen-âge dans les luttes intérieures de l'Italie.

SCALDES, *voy.* ISLANDAISES (*lang. et litt.*), T. XV, p. 110 et suiv.

SCALIGER (JULES-CÉSAR), un des savants les plus célèbres du xvi^e siècle, prétendait descendre des Scala, princes souverains de Vérone, et avait composé à ce sujet tout un roman : il est aujourd'hui avéré que son père était un peintre en miniature de Padoue, nommé Benott Bordonni. Le jeune Scaliger, né le 23 avril 1484, étudia à Padoue sous Cœlius Rhodiginus, et s'adonna avec succès aux lettres, aux sciences et particulièrement à la médecine. Choisi pour médecin par l'évêque de la Rovère, qui l'amena avec lui à Agen en 1525, il se fit naturaliser sous le nom de Jules-César de Lescalle de Bordonni. En 1529, il épousa Andiette de Roques-Lobejac, qui n'avait alors que

16 ans, et en eut une nombreuse famille : il passa à Agen le reste de ses jours, et y mourut le 21 oct. 1558. Scaliger était extrêmement vain, tranchant et irritable. Comblé d'éloges hyperboliques par ses contemporains, il ne se montra véritablement supérieur que comme prosateur et comme grammairien. Il a donné une traduction latine de l'*Histoire des animaux* d'Aristote, et du livre des *Insomnies* d'Hippocrate; il a aussi annoté le *Traité des plantes* de Théophraste, et celui qu'on attribue à Aristote. Mais les deux ouvrages qui contribuèrent le plus à sa réputation furent 1° *De causis linguæ latinæ libri XIII* (Lyon, 1540, in-4°), le premier traité de grammaire qui soit écrit dans un esprit philosophique; 2° *Poetices libri VII* (*ib.*, 1561, in-fol.), où l'on trouve plus d'érudition que de goût.

JOSEPH-JUSTE Scaliger, dixième fils du précédent, célèbre surtout comme chronologiste, naquit à Agen, le 4 août 1540. Ses études, commencées à Bordeaux, furent continuées sous la direction de son père. Scaliger alla ensuite à Paris, où il consacra deux années à la lecture des classiques grecs; il apprit également par lui-même les langues orientales et la plupart des langues de l'Europe, et acquit des connaissances générales fort étendues. Il ne donnait que quelques heures au sommeil et, dans l'ardeur du travail, oubliait souvent de prendre ses repas. Sa mémoire était prodigieuse. En 1562, il embrassa la religion réformée. L'année suivante, Louis de La Roche-Posay, qui devint ambassadeur de France près de la cour de Rome, lui confia l'éducation de ses enfants, et cette position lui permit de visiter les principaux pays de l'Europe. En 1578, il enseignait la philosophie à Genève; mais il ne tarda pas à revenir se fixer au château de la Roche-Posay, près de Tours, où il composa la plupart de ses ouvrages. Il céda, en 1593, aux sollicitations des États de Hollande, et alla occuper à Leyde la chaire devenue vacante par la retraite de Juste-Lipse. Une lettre à Jean Dousa, dans laquelle il prétendit établir l'ancienneté de sa famille, lui suscita des attaques qui l'irritèrent vivement et auxquelles il ne put répondre que par des injures. Il

mourut peu de temps après, le 21 janvier 1609, d'une hydropisie de poitrine. Joseph Scaliger était un homme vain, mais d'un caractère droit et d'un commerce facile et agréable. Ses conversations ont donné naissance à deux recueils intitulés *Scaligerana prima* et *Scaligerana secunda*. Il a commenté un grand nombre d'auteurs anciens et donné plusieurs traductions en vers latins et en vers grecs ; mais son principal titre de gloire est d'avoir, le premier, posé les bases de la science chronologique dans ses deux grands ouvrages : 1° *Opus de emendatione temporum* (Paris, 1583, in-fol. ; la meilleure édition est celle de Genève, 1629) ; 2° *Thesaurus temporum complectens Eusebii Pamphili chronicon cum isagogicis chronologiæ canonibus* (Leyde, 1606, in-fol. ; éd. augm., Amst., 1658, in-fol.). A. B.

SCAMANDRE, fleuve de la Troade, voy. TROIE et MYSTÈRE.

SCANDALE (σκανδαλον, achoppement) mot qu'on a dérivé de σκάζω, je boite, mais qui n'est usité que dans le grec helléniste de l'Écriture sainte), ce qui est occasion de tomber dans l'erreur, dans le péché ; et plus souvent, occasion de chute que l'on donne par quelque mauvaise action, par quelque discours corrompueur ; puis, l'indignation qu'on a des actions et des discours de mauvais exemple ; puis, l'éclat que fait une action honteuse : telles sont les principales acceptions de ce mot reconnues par l'Académie, et les dernières sont d'un grand usage. Il faut en effet parler souvent de ce qui se produit sans cesse. Molière dit que le scandale est ce qui fait l'offense, et que ce n'est pas pécher que pécher en silence. Cette morale est inadmissible ; mais la distance de la faute cachée à la faute connue est indiquée. De l'éclat seul naît le scandale*. Une arme est chargée dans l'ombre, c'est un fait ; on se sert de cette arme pour tuer un innocent, c'est un crime ; le scandale, c'est l'impression produite sur le public, c'est le coupable osant marcher tête levée et imposant

(*) Cette vérité n'est pas contredite par le sens de *chronique scandaleuse* (voy.) ; les anecdotes secrètes que publie cette chronique ne doivent leur titre de scandaleuse qu'à l'éclat qui résulte de leur production au jour.

par l'audace à la justice des hommes. De tout temps le scandale piqua vivement la curiosité, et l'Évangile a de justes anathèmes pour ceux qui le causent (Matth., XVIII, 6 ; Marc., IX, 42 ; Luc, XVII, 1). Les scandales sont les épisodes les plus curieux de l'histoire ; mais on peut observer que des actes qui feraient scandale à une époque n'en font point à une autre, et réciproquement. Ainsi le ser-vage de l'homme au moyen-âge, les privilèges odieux de certains nobles, l'insolence de certains pontifes, ont pu s'exercer sans scandale ; et mille abus qui vivent en sécurité de nos jours, mille actions coupables que semble légitimer leur fréquence, eussent excité l'indignation de nos aïeux. Voulez-vous un moyen sûr d'apprécier la moralité d'un peuple ? Examinez ce qui est ou n'est pas pour lui sujet de scandale. Si l'or est ce qu'il prise le plus ; si ce métal est le terme de tous les vœux, parce qu'il est la condition des seules jouissances convoitées ; s'il aplanit tout obstacle à l'ambition ; s'il s'ouvre accès jusque dans le sanctuaire de la justice ; s'il éveille la turbulence des sujets, s'il endort la vigilance des chefs, s'il allume le courroux des orateurs, s'il fait épanouir en basses flatteries la verve des poètes ; s'il asservit les historiens, les philosophes et jusqu'aux ministres des autels ; s'il pénètre dans le foyer domestique, et que des fils vendent leurs pères, des époux leurs femmes, des mères leurs filles, quelles que soient les institutions, les lois, la religion de ce peuple, il est profondément corrompu. Le plus éclatant symptôme de sa démoralisation, c'est sa criminelle apathie : il ne sait plus s'indigner. Quoi ! rien ne le scandalise ! On lui révèle une dilapidation, et il se tait ; on lui montre un prévaricateur condamné par les tribunaux, et il dit : Un de pris ! On lui cite des pamphlets incendiaires, et il ne s'émeut point de ces tentatives contre l'état ! Ce sont pour lui de simples aliments de curiosité, des nouvelles du jour qu'effacent celles du lendemain. Il est endurci par l'habitude : *ab assuetis non fit passio* ; et cette indifférence pour des actes scandaleux est le plus grand, le plus triste, le plus inquiétant des scandales. J. T-v-s.

SCANDERBEG, *voy.* SKANDERBEG.

SCANDINAVE (LITTÉRATURE). On verra plus loin l'explication du nom de *Scandinavie*. Sous celui de littérature scandinave, on comprend tous les monuments littéraires du Nord païen, poétiques ou historiques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la disparition des derniers restes du paganisme. Cette littérature n'est pas abondante, mais elle ne laisse pas d'avoir de l'importance. Non-seulement elle nous offre une versification particulière, une mythologie qui ne peut se comparer sans doute à la mythologie grecque sous le rapport de l'invention, mais qui ne lui est guère inférieure sous celui de la richesse (*voy.* l'art. suiv.), et quelques monuments intéressants pour l'histoire des siècles qui ont précédé l'introduction du christianisme; mais elle nous a conservé en outre des fragments précieux d'une législation dont les traces se reconnaissent encore aujourd'hui dans les lois des âges postérieurs.

Nous ne parlerons pas ici de la littérature islandaise, dont on a traité dans un art. spécial. Ce qu'on appelle plus particulièrement la littérature scandinave ne date que du VIII^e siècle de notre ère. Le Lombard Paul Diacre (*voy.* WARNEFRIED), qui vivait sous le règne de Didier, et qui fut employé plus tard par Charlemagne, publia un *Dialogue entre Wodan et Frea* (Odin et Freya), puisé dans les traditions de son peuple. Environ 300 ans après, Adam (*voy.*) de Brême, dans son ouvrage *De situ regnorum septentrionalium*, parla assez longuement de la Suède encore païenne en partie, du temple d'Upsal, de Thor, de Wodan et de Frey, qu'il appelle Fricco. Il nous raconte comment le culte de ces dieux s'est établi, quelles sont leurs attributions, pourquoi on leur offrit des sacrifices; il connaît même la grande fête des morts que les Suédois célébraient tous les neuf ans. Nous retrouvons les mêmes renseignements dans Éric Olai qui vécut vers 1440, et dans la Chronique rimée de la Suède. Nous devons également de curieux détails sur la mythologie du Nord au Danois Saxo Grammaticus (*voy.*), quoique les traditions soient fort altérées

dans son récit; cependant il nous a rendu moins de services sous ce rapport que les Islandais Sæmund-le-Sage, Ari Frodi et Snorri Sturluson (*voy.*), dont les ouvrages sont d'autant plus précieux qu'ils sont écrits dans l'ancienne langue du Nord.

Les magnifiques restes du paganisme scandinave demeurèrent inconnus à l'Europe jusqu'au XVII^e siècle. Resenius le premier publia, en 1665, les deux Edda (*voy.*) qu'on venait de découvrir. Quelques années après, Thomas Bartholin fit paraître, dans ses trois livres d'*Antiquités danoises* (Copenh., 1689) un grand nombre de chants scandinaves; mais l'attention fut à peine éveillée par ces publications. Ce ne fut que quand Macpherson eut imprimé sous le nom d'Ossian (*voy.* ces noms) un recueil de poésies conçues dans un tout autre esprit que les véritables chants des peuples du Nord, que l'on commença à étudier sérieusement et avec suite, principalement en Allemagne, la littérature scandinave. Toutefois la réputation d'Ossian éclipsa longtemps encore les dieux de l'Edda. La publication des *Nibelungen* (*voy.*) par M. Von der Hagen, et celle d'une grammaire et d'un vocabulaire islandais par Rask (*voy.*) ouvrirent enfin une nouvelle époque caractérisée par le commentaire de l'Edda, de Finn Magnussen; les recherches sur les Sagas, de Érasme Müller, et les recherches sur les runes (*voy.*), de Nyerup. C. L.

SCANDINAVE (MYTHOLOGIE). La mythologie des anciens Scandinaves et Islandais offre des analogies frappantes avec celle des Germains. Les idées qu'ils se faisaient du monde avaient leur type dans l'organisme humain et dans les phénomènes de l'existence. Ils prêtaient à la terre une espèce de vie animale. Ils regardaient comme ayant existé de toute éternité la chaleur, le froid et l'eau, et à la place qu'occupent le ciel, la terre et la mer, il y avait, selon eux, un abîme ouvert. Au midi se trouvait le monde lumineux et brûlant de Mouspell; au nord, le monde brumeux et glacé de Nifheim (région des brouillards), dont plusieurs âges avaient précédé la création. C'était là pour eux un monde primordial. La

création proprement dite commence à la formation de la mer, de la terre et du ciel. La cosmogonie des Scandinaves, ainsi que l'histoire de la naissance du géant Ymir et des différentes générations de Hrimthoursen, est très compliquée : il serait trop long d'en exposer ici tout le détail.

On se représentait aussi la terre et le ciel comme un arbre sous lequel s'étend la mer. L'eau était regardée comme l'élément primitif, et l'on croyait que la terre était sortie de la mer. Les ténèbres avaient précédé la lumière, opinion qui était aussi celle des anciens Germains. Le géant Narfi, qui habitait le Iotounheim, espèce de paradis ou de patrie primitive, eut une fille, nommée Nott (la Nuit). Elle était noire et brune comme ses ancêtres, et épousa successivement Naglfari, dont elle eut Audour, Anar et Dellingour (le Crépuscule). Avec ce dernier, qui était de la race des Ases, ou anciens dieux établis au centre du monde, dans l'Asgard, elle donna naissance à Dagour (le Jour), aussi beau que son père. Le Père de l'univers prit la Nuit et le Jour son fils, leur donna deux chevaux et deux chars et leur ordonna de parcourir le ciel et de faire le tour de la terre en 24 heures.

Les Ases, dont le principal est Odin (*voy. ces mots*), sont fils de Bor, issu lui-même des Hrimthoursen. La mythologie des Germains ne met pas ses dieux en dehors du monde; elle n'en fait pas des êtres éternels et tout-puissants, et elle n'a pas à expliquer par conséquent pourquoi des dieux tout bons ne rendent pas les hommes parfaitement heureux. Les Ases sont des êtres bienfaisants, bienveillants (*Regin*), opposés aux dieux géants ou dieux méchants. Ymir et ses fils sont mauvais; les fils de Bor sont bons. Cette opposition est exprimée par la différence de leur origine : Ymir naît de la glace formée par la source empoisonnée de Hvergelmir (ancienne source); Bouri, père de Bor, de la pierre de sel. Tout ce qui fait souffrir l'homme, le froid, les ténèbres, la tempête, l'ouragan, etc., était représenté sous l'aspect d'un géant; tandis que tout ce qui le charme ou lui procure des jouissances, la lumière du soleil, la fertilité, etc., venait des Ases. Mais

comme les éléments utiles à l'homme peuvent lui devenir nuisibles en certaines circonstances, il fallut admettre une lutte continuelle des géants et des Ases. Les Ases passent les premières années de leur vie de la manière la plus heureuse; ils jouent gaiement aux dés, et ne manquent jamais d'argent, jusqu'à l'arrivée de trois Thourses qui viennent les trouver de Iotounheim. Ces trois Thourses sont ou les trois principales Nornes (*voy.*), qui leur annoncent que le sort les condamne à mourir (car les géants étaient plus experts en magie que les Ases), ou plutôt trois filles de géants qui enlèvent aux dieux les merveilleuses tables d'or. Quoi qu'il en soit, à compter de ce moment, les Ases manquent d'or, et ils cherchent à en préparer au moyen du feu. Cet art magique, contre leur volonté, est communiqué aux hommes. Odin irrité fond sur le peuple : de là la première guerre. Les Wanés (*Yanir*) renversent les murs d'Asgard ou Asabiorg (forteresse des Ases); cependant la paix se rétablit après une lutte acharnée. Une nouvelle guerre s'élève avec les géants qui veulent s'emparer des pommes de Freya et d'Idoun que possédaient les Ases et qui avaient la propriété de rajeunir.

L'exploit des Wanés eut des résultats importants. Les Ases promettent Freya à un géant qui s'engage à rendre Asabiorg inexpugnable. Il y réussit en effet par les conseils de Loki, et les Ases sont en grand danger de devoir tenir leur promesse; mais Loki, par ses ruses, parvient à l'empêcher de terminer son ouvrage au temps convenu. Loki, ou le feu, joue un des plus grands rôles dans la mythologie du Nord, et cela se conçoit dans ces contrées septentrionales, où le feu est si nécessaire. Mais en même temps cet élément perfide est la cause des plus terribles malheurs. Aussi l'Asé Loki, quoique beau comme tous ses frères, est un être sournois qui jette les dieux dans les plus pénibles perplexités d'où il les tire cependant le plus souvent quand les Ases emploient à son égard la contrainte. Ayant mangé le cœur à moitié consumé d'une méchante femme, il devint astucieux, et procréa dans le Iotounheim, avec la géante Angourbodi, des monstres effroyables, le loup Fenrir, le

serpent Iormoungandour et d'autres êtres malfaisants. Comme les dieux savaient par une prédiction que ces rejetons d'un méchant père et d'une méchante mère leur causeraient beaucoup de mal, Odin les fit appeler. Le serpent fut jeté dans la mer profonde (Océan); il entoura de ses anneaux toute la terre. Hel, géant hideux, moitié bleu, moitié couleur de chair, fut précipité dans le Niflheim et reçut la domination sur neuf mondes (neuf divisions du monde inférieur ou de l'enfer). Tous les hommes morts de vieillesse ou de maladie deviennent sa proie. Sa demeure s'appelle Élvindir (construit de glace). Quelle différence avec le Walholl ou Walhalla (voy.) où sont reçus les guerriers morts en combattant! Les dieux gardèrent auprès d'eux le loup; mais effrayés de la taille prodigieuse qu'il acquit et des prédictions qui leur annonçaient qu'il ferait leur malheur, ils résolurent de l'enchaîner. Ils n'y réussirent qu'à la troisième tentative et au moyen d'une chaîne magique forgée par les nains appelés Alfes (voy. ELFES), personnification des forces mystérieuses de la nature, qui jouent un grand rôle dans cette mythologie. Tyr, le plus intrépide des Ases, eut seul le courage de lui donner sa nourriture, et pour lui montrer de la confiance, il lui mit sa main dans la gueule, mais Fenrir la dévora. Les dieux l'enchaînèrent alors à un rocher et lui enfoncèrent un glaive dans sa gueule béante, d'où il s'échappa un torrent.

De mauvais rêves annoncent la mort de Balldour. En vain Frigg, sa mère, veut sauver ce bon génie: il est écrasé, et ce fut une perte irréparable pour les dieux et les hommes. Il est vraisemblable que Balldour est le soleil d'été jusqu'au solstice; car Wali, qui n'est âgé que d'une nuit, venge la mort de son frère sur son meurtrier. L'épouse de Balldour, Nanna, mourut de douleur. Leurs deux corps furent brûlés ensemble, et Balldour tomba au pouvoir de Hel, à qui les dieux envoyèrent Hermoden pour le prier de le délivrer. Hel y consentit pourvu que tout l'univers pleurât Balldour. La géante Tok (méchanceté) seule refusa de le pleurer, et Balldour resta dans l'empire de Hel. Cette Tok n'est autre chose

que Loki sous une forme de femme.

Au festin d'Ugir, Loki injuria les dieux; mais cette fois son châtement fut terrible. Il fut saisi et garrotté avec les intestins de son fils Kari. Skadi lui attache un serpent venimeux sur le visage. Sa femme Sigyn reçoit le venin dans un baquet, et lorsqu'elle s'éloigne pour le vider, le poison lui dégoutte sur la face. Alors il se retourne, et son mouvement cause un tremblement de terre. Les dieux l'ont donc vaincu, c'est-à-dire qu'ils ont renfermé dans la terre les feux souterrains qui s'en échappaient; mais la méchanceté de Loki leur a coûté Balldour, et le monde a besoin d'être rajeuni. Après trois années de guerre civile, pendant lesquelles règnent le meurtre et l'impureté, l'action de la chaleur solaire est détruite par trois épouvantables hivers. Mais comme le monde ne s'est pas formé de lui-même, il ne périra pas non plus par lui-même. C'est au monde méridional qu'il doit sa naissance: c'est donc du monde méridional que viendra Sourtour avec la flamme dévastatrice; Loki gouvernera l'esquif des fils de Mouspell; le loup Fenrir rompra ses liens. Bifrost, le pont des dieux ou l'arc-en-ciel, dont les feux (couleurs) défendent aux géants l'entrée du ciel, s'écroule. Les dieux et les Einheriar soutiennent un grand combat contre les géants et les fils de Mouspell. Le soleil et la lune sont dévorés par deux loups. La terre retombe dans la mer. L'arbre du monde s'enflamme, et les dieux sont consumés par les flammes de Sourtour. En dépouillant ce mythe de ses images, nous trouvons l'idée suivante: le monde, ou le ciel et la terre, qui doit son existence à l'action de la chaleur sur l'eau, périra par un tremblement de terre et par le feu; cependant il ne sera pas détruit entièrement, il sera seulement régénéré. Les Ases s'assemblent de nouveau sur l'Idavollour, et retrouvent les merveilleuses tables d'or. Balldour et Hodour habitent le palais d'Odin. Modi (courage) et Magni (force) sont armés de la foudre, et remplacent Thor, de même que Balldour remplace Odin. Avant d'être dévoré par le loup, le soleil a eu une fille. La terre remonte du fond des mers. Les champs donnent des fruits sans culture. C'est donc

un monde meilleur; cependant la mort n'est pas détruite; elle conduit même à une plus triste existence, c'est-à-dire que de la demeure de Hel on s'enfonça plus profondément dans le Niflheim. Les hommes vertueux reçoivent leur récompense dans le Gimli (*Himmel*) ou troisième ciel. Les assassins, les parjures et les séducteurs de femmes étrangères subissent leur châtiement dans le Nastrond (plage des cadavres), contrée perdue dans le nord loin du soleil. La nouvelle terre ne reste pas sans habitants. Pendant ces temps effroyables, en effet, Lif (vie) et Lifthrasir (force vitale) se tiennent cachés dans le bois de Hoddmimir, se nourrissant de la rosée. Ils donnent le jour à une nouvelle race d'hommes, qui, par conséquent, tirent comme les premiers leur origine de deux arbres. Il ne paraît pas que les demeures des dieux aient été détruites, puisque Hodour et Balldour habitent le palais d'Odin, et que les Ases s'établissent de nouveau dans l'Idavollour (champ des affaires). Ces demeures sont au nombre de douze. Le *Throudheim* (monde de la force), quoique le premier en rang, n'est pas compté; car ce n'est point une demeure céleste, il est trop près de la terre: c'est là qu'habite Thor, le dieu du tonnerre. Ainsi la 1^{re} demeure céleste est l'*Y-dalir* (vallée de l'humidité, ou aussi de la flèche), où habite Oullour (le laineux), fils de Sif, beau-fils de Thor, l'excellent archer, le patineur, qu'on invoque dans les duels et par l'anneau duquel on jure. La 2^e est l'*Afheim* (monde des Elfes), habitée par Freyr (le semeur), fils de Niord, qui règne sur la pluie et le beau temps, et la fécondité de la terre, qu'on invoque pour obtenir la paix ou une année fertile, à qui est consacré le sanglier par les soies duquel on jure, et qui montait lui-même un sanglier à soies d'or. La 3^e, le *Vala-Skialf* (tour de Wali), au toit d'or, où habite Wali, fils d'Odin et de Rind, guerrier audacieux et tireur adroit. Dans la 4^e, la *Saucqua-Beckour* (ruisseau de profondeur), autour de laquelle bruissent des eaux froides, où Odin et Saga (l'histoire) vont chaque jour se désaltérer. La 5^e, le *Glads-Heimour* (monde de la joie), est le Walhalla étincelant d'or. La 6^e, le *Thrym-*

Heimour (monde des soupirs), est habitée par le géant Thiasir, et le sera, après sa mort, par sa fille Skadi, la déesse des pasteurs et de la chasse. Dans la 7^e, le *Breidablik* (brillant au loin), habite Balldour, le meilleur des dieux, celui que tous louent, si beau de forme qu'il resplendit, le plus sage et le plus éloquent des Ases. La 8^e, le *Himin-Biorg* (palais céleste), aux extrémités du ciel, près du Bifrost, le pont des dieux (arc-en-ciel), sert de demeure à Heimdall, le sage Ase, le gardien des dieux, dont le cor *Giallar* retentit à travers tous les mondes, qui n'a pas besoin de plus de sommeil qu'un oiseau, dont l'œil voit aussi distinctement la nuit que le jour, qui entend l'herbe et la laine croître: il est fils de neuf sœurs et le symbole d'un phénomène céleste, vraisemblablement de l'aube matinale qui précède l'aurore. La 9^e, le *Folkvangr* (champ des combattants), sert d'habitation à Freya (voy.), qui partage avec Odin les guerriers restés sur le champ d'honneur, la même originairement que Frigg, épouse d'Odin ou la terre. Il est bon d'invoquer cette déesse dans les affaires d'amour. Elle aime aussi le chant. Son époux est Oddour (imitation d'Odin). Il voyage; Freya pleura son absence et se mit à sa recherche parmi des peuples inconnus. Voilà pourquoi elle a un grand nombre de noms. Dans la 10^e, le *Glitnir* (le brillant), orné de colonnes d'ore et couvert d'un toit d'argent, habite Forseti (qui préside), lequel accommode toutes les querelles, divinité adorée aussi à Helgoland, d'où était venu à cette lie le nom de Forsetesland. La 11^e, le *Noa-Thin* (cour neuve), est la demeure de Niord, qui n'est pas de la race des Ases, mais de celle des Wanés qui l'ont donné en otage. Un grand nombre d'autels et de temples lui étaient consacrés néanmoins. Il apaise la mer et le feu: aussi était-il invoqué par les marins et les pêcheurs. Il donne à ceux qui lui font des vœux des domaines et des trésors, avec Skadi, père de Freyr et de Freya. Enfin, dans la 12^e demeure céleste, le *Landvidi* (étendue de pays) couvert de hautes herbes, habite Widar, le dieu silencieux, le dieu le plus fort après Thor, qui venge Odin son père en tuant le loup Fenrir, et qui, après

l'embrassement des dieux, se retire avec son frère Wali sur l'Idavollour.

Nous avons parlé d'Odin et de Thor; un article spécial a d'ailleurs été consacré au premier : nous n'avons donc plus qu'à ajouter quelques mots sur certains Ases masculins (*Aesir*) et féminins (*Asynior*) dont il n'a point encore été question. Le mot *As* ou *Ans* signifie dieu, et les dieux sont appelés ainsi par opposition aux géants, aux nains, aux Wanés et aux hommes. Dans les Sagas (*voy.*) d'une époque postérieure, où les mythes divins sont pris historiquement et les dieux changés en hommes, les Ases sont un peuple asiatique, ainsi qu'ils ont été présentés dans le petit art, dont ils sont l'objet dans cet ouvrage. Les Ases descendent d'Odin et de Frigg. Cette dernière déesse sait lire dans l'avenir; mais elle ne révèle pas ce qu'elle sait, elle ne rend point d'oracles. Après Frigg et Freya, la principale divinité est Iduna ou Idoun, la gardienne des pommes qui donnent aux dieux une jeunesse éternelle. Son époux, Braghi, est célèbre par sa sagesse et son éloquence; il est, en outre, un maître en poésie, laquelle est appelée de son nom, *brayour*. Lorsqu'on entrerait en possession d'un héritage ou qu'on faisait vœu d'accomplir quelque haut fait, on vidait le *bragafull* (corne pleine de Braghi). Tyr (dieu) était aussi un Ase plein de sagesse; aussi un proverbe disait-il : *sage comme Tyr*; il était en même temps le plus hardi des dieux et faisait pencher la victoire dans les batailles. Les braves lui faisaient donc des vœux. Cyr (contentement ou ménagement) est le meilleur médecin. Gefion est une vierge, servie par toutes les filles mortes vierges. Une autre Gefion, aidée de ses fils, enleva au roi de Suède Ghylfi une portion de son territoire, dont elle forma l'île de Selound (Seeland). Fulla ou Fylla (plénitude), jeune fille aux cheveux flottants et le front ceint d'un bandeau d'or, porte la cassette de Frigg, et connaît, comme cette dernière, les résolutions secrètes. Hnos, fille de Freya et d'Oddour, est si laide que l'on appelle de son nom *hnos-sir* toutes les choses remarquables par leur beauté; elle a pour sœur Ghersemi (hijou). Siofa est la déesse de l'amour; aussi l'amant s'appelle-t-il *siafni*. Lofa

(amour) est si douce et si bonne pour ceux qui l'invoquent, qu'elle obtient du Père universel ou de Freya la permission d'unir par le mariage des hommes et des femmes qui ne l'auraient pu auparavant. War ou Wor (la circonspection) écoute les serments des hommes, préside aux contrats entre hommes et femmes, et punit ceux qui violent leurs engagements; elle connaît l'avenir, et rien ne peut lui être caché. Syn (le refus) garde les portes et les ferme à ceux qui n'ont pas le droit d'y entrer; elle assiste aux jugements et veille à l'administration de la justice. Hlin (qui chauffe) est préposée à la protection des hommes que Frigg veut défendre contre les dangers. Gna est la messagère de Frigg; elle parcourt les airs et la mer sur son cheval Hofwarpnir (qui lance des étincelles de ses sabots). Snotra (l'élégante) est pleine de prudence et d'élégance : aussi appelle-t-on *snotour* ceux qui ont des manières agréables et polies. On voit que plusieurs de ces Ases femelles ne sont que des personnifications de sentiments moraux, et qu'elles n'ont rien de commun avec les idées fondamentales de la mythologie, idées qui se résument en quatre mots : naissance, vie de lutte, mort et renaissance.

Dans la partie héroïque de cette mythologie, les *Helgilieder*, qui ont été traduits en allemand par M. Wachter et insérés dans le *Forum de la critique historique* (Altemb., 1827-30, 2 vol.), présentent ces quatre idées fondamentales en des individus qui vivent, meurent et renaissent, mais sous une forme humaine. Dans les *Niflungensieder*, Loki enlève au nain Andwari tout son or et l'anneau au moyen duquel on peut produire à volonté de ce métal. Dans l'*Ynglinga-Saga*, un collier maudit par une magicienne, et dans la *Hervarar-Saga*, une épée chargée de malédictions par un mourant, tuent tous ceux qui les portent. La vengeance héréditaire du sang joue aussi un grand rôle dans les légendes des Scandinaves, de même que dans leur histoire; mais il ne faut pas en conclure que tous leurs mythes soient des faits historiques, comme l'ont fait Saxo Grammaticus, Snorri Sturluson, et surtout l'historien Suhm. Le seul mode d'interprétation applicable aux mythes de

la mythologie du Nord est l'interprétation symbolico-naturelle ou philosophico-naturelle; mais il est facile de s'égarer en suivant cette route. Ainsi Trautvetter accorde aux anciens Normands des connaissances en chimie aussi avancées que les nôtres. D'autres, comme Finn Magnussen, veulent tout expliquer d'une manière symbolico-naturelle, tandis qu'il entre évidemment des éléments éthiques dans la mythologie scandinave, et que beaucoup de choses ne sont que des ornements ajoutés par des mythographes d'un âge postérieur. Il n'est pas possible non plus d'interpréter les symboles jusque dans leurs moindres détails : ce serait peine perdue, par exemple, que de discuter si telle demeure céleste représente tel ou tel mois, tel ou tel signe du zodiaque; on peut dire seulement que les douze demeures du ciel désignent les douze mois ou les douze signes.

La mythologie du Nord n'a pas beaucoup inspiré les artistes, et cela se comprend, puisqu'elle est plus l'œuvre de l'esprit que de l'imagination. Cependant nulle autre mythologie n'unit à un égal degré l'aimable au terrible. Aussi les poètes ont-ils apprécié depuis longtemps les précieuses ressources qu'elle leur offrait; mais on doit reconnaître que toutes les tentatives qu'ils ont faites jusqu'ici pour se les approprier, n'ont guère été couronnées de succès.

Les principales sources de cette mythologie sont les deux *Edda* (voy.), le *Landnamabok*, la *Heimskringla* et d'autres sagas, dont il a été parlé à l'art. de la littérature islandaise. Voir Muller, *Bibliothèque des Sagas* (Copenh., 1817-1819, 3 vol.); Subr, *Des croyances, des connaissances et de la poésie des anciens Scandinaves* (Cop., 1815); Nierup, *Lexique des mythes scandinaves* (Cop., 1816); Katterfeld, *Sur la doctrine des Aes* (Rudolst., 1819); Mone, *Histoire du paganisme dans le nord de l'Europe* (Heidelb., 1822-23, 2 vol.); Berger, *Mythologie du Nord* (1834, 2^e éd.); Legis, *Mines du Nord* (Leipz., 1829, 2 vol.); Finn Magnussen, *Eddalaeren og dens oprindelse* (Cop., 1824-26, 4 vol.), et *Lexicon mythologicon* (Cop., 1828, in-4°).

C. L. m.

SCANDINAVIE. On comprend aujourd'hui sous cette dénomination les trois royaumes du Danemark, de la Norvège et de la Suède (voy. ces noms). Les anciens, au contraire, ainsi que nous l'apprennent Mela, Plin., Solin et Ptolémée, n'entendaient par *Scandia* ou *Scandinavia* que la péninsule de la Suède et de la Norvège, qu'ils considéraient comme une île. Selon Plin., on appliquait aussi la dénomination de *Scandia* à une île d'un archipel formé par les îles de Dumma, de Bergi et de Nerigen ou Norvège, la plus considérable du groupe, d'où l'on se rendait à Thulé. Ptolémée désigne également sous le nom de *Scandia* un groupe de quatre îles, dont la plus grande le portait plus particulièrement. Les auteurs que nous venons de citer, et d'autres historiens de l'antiquité distinguent la Scandinavie de Thulé; mais Procope les confond, et appelle Scandinaves les Thuliens. Parmi les six peuples mentionnés par Ptolémée comme habitant l'île de *Scandia*, nous trouvons les *Danciones* et les *Gutz*, dans lesquels il est facile de reconnaître les Danois et les Goths. Tacite cite déjà les *Sveones* ou les Suédois dans l'acception la plus restreinte. Jornandès, qui, lui aussi, regarde la Scandinavie comme une île, compte au nombre de ses habitants les *Dani* et les *Svethani*, qu'il appelle ailleurs *Svethidi*. Il peint les Finnois (voy.), que connaissait aussi Ptolémée, comme la moins farouche de toutes ces peuplades. Avant l'arrivée des Germains, toute la Scandinavie proprement dite était vraisemblablement habitée par les Finnois, sous le nom de *Iotes*, ou sous un autre quelconque. Les trois invasions des peuples germains, et notamment celle des Aes, remontent aux temps mythiques. Trois tribus s'établirent dans la Scandinavie propre : les Normans en Norvège; les *Sviar* ou Suédois dans la Suède orientale, et les *Gantar* ou Goths dans la partie occidentale. Les Danois, mentionnés par Ptolémée sous le nom de *Pharodani*, prirent possession de la Scanie; Procope les appelle *Daces*, et dit que l'on s'embarquait chez eux pour Thulé ou la Scandinavie. Grégoire de Tours, en 516, parle des ravages des pirates danois sur les côtes de France. Venantius Fortuna-

tus nous apprend qu'ils s'allièrent aux Saxons contre le roi des Francs Sigebert I^{er}, et nous les retrouvons plus tard combattant avec eux contre Charlemagne. Depuis cette époque, ils se montrèrent ennemis des Francs et ravagèrent plusieurs fois les côtes de la Frise et de la France. Ils devinrent bien plus redoutables encore lorsque Harald aux beaux Cheveux eut réuni toute la Norvège sous son sceptre. Les chefs qui ne voulurent pas se soumettre à lui, portèrent leurs brigandages depuis l'Elbe jusqu'en Espagne, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, où ils fondèrent un royaume, en Bretagne, dont ils conquièrent une partie; en Normandie, où ils se fixèrent et d'où ils allèrent en Italie établir le royaume de Naples. Les Francs nomment ces aventuriers *Normands* (*voy.*), les Anglo-Saxons *Easterlings* et les Jutlandais *Ostmans*. Au nord et à l'ouest, ils portèrent leurs armes jusqu'à la Biarmie. Sous le nom de Varèghes, ils fondèrent des royaumes en Russie et formèrent une garde fidèle aux empereurs de Constantinople. Ils parurent à plusieurs reprises aussi sur les bords de la Baltique, en Esthonie, en Livonie, en Coarlande; et un grand nombre de pays encore déserts, comme celui des Ianes, celui de Helzing, les Orcades, les Hébrides, les îles Faroër et l'Islande, reçurent d'eux leurs premiers habitants. Après plusieurs tentatives infructueuses des missionnaires francs et saxons, les Allemands forcèrent enfin les Danois à embrasser le christianisme, et Olaf Trygvason brisa les idoles de la Norvège. L'Islande, dernier refuge du paganisme scandinave, ne tarda pas à se convertir également.

C. L.

SCANIE, en suédois *Skåne*, en allemand *Schonen*, la plus belle partie de la Suède, dans le Gothland. *Voy.* ce mot.

SCAPIN, valet intrigant et fripon qui, de l'ancien théâtre italien, fut importé en France, où Molière en fit un typé dans une comédie bien connue. Le costume appartenant à ce rôle est la livrée avec le manteau court : Scapin est d'ailleurs coiffé d'une toque et porte une dague à son côté.

SCAPULAIRE, du latin *scapula*, omoplate, est le nom que l'on donne à une

certaine partie du vêtement de quelques ordres religieux, et qui consiste en deux bandes d'étoffe descendant depuis les épaules jusqu'en bas, tant par-devant que par-derrière. Le scapulaire le plus commun est formé de deux petits morceaux d'étoffe bénite, qui sont joints ensemble, et qu'on porte sur la poitrine à l'aide d'un ruban passé autour du cou. Dans l'origine, le scapulaire paraît avoir eu pour but de rendre les fardeaux moins lourds aux religieux, pendant leurs heures de travail; mais pour ce vêtement, consacré comme la plupart des autres qui concernent le culte, la légende s'est chargée d'expliquer le premier emploi qui en fut fait. On rapporte que la Vierge offrit elle-même le scapulaire à Simon Stock, général des carmes, en lui promettant sa protection spéciale pour tous les gens pieux qui, le portant, garderaient la virginité, la continence ou la chasteté conjugale, selon leur état, et réciteraient le petit office de Notre-Dame. Le scapulaire, adopté par plusieurs communautés, eut à subir diverses variations dans sa forme. S. Benoît l'ayant imposé dans sa règle, ses religieux l'ont toujours conservé.

D. A. D.

SCARABÉE, mot de la même origine latine que *escarbot*, *voy.* COLÉOPTÈRES et aussi GLYPTIQUE.

SCARAMOUCHE, personnage de la comédie italienne, dont le nom, *scaramuccio* ou *scaramugio*, signifie *escar-mouche*. Les lèvres ornées d'épaisses moustaches, tout habillé de noir, à la fois fanfaron et lâche, Scaramouche faisait consister une partie de son rôle en contorsions et en grimaces, et finissait toujours par être battu. On assure que ce personnage, d'origine espagnole, existait déjà dans la troupe que Charles-Quint emmena en Italie, où il ne tarda pas à se naturaliser. Parmi les acteurs qui furent appelés pour la première fois de ce pays à Paris, en 1640, il y avait un Scaramouche, dont le vrai nom était Fiurelli, né à Naples en 1608, et qui a attaché une espèce de célébrité à ce personnage. Il était reçu à la cour, faveur due, dit-on, au singulier bonheur qu'il eut de faire rire le dauphin, fils de Louis XIII, au milieu d'un de ses petits accès de colère enfantine. Plus

tard, Louis XIV le prit en affection, et il joua plusieurs fois devant le roi jusqu'à sa retraite, arrivée en 1691. Il avait alors 83 ans, et ne mourut qu'en 1696. Du théâtre italien, le Scaramouche passa à la Foire, où il s'est maintenu dans ce rôle jusqu'à la dispersion de la troupe italienne, en 1780.

D. A. D.

SCARIFICATION, opération chirurgicale qui consiste en plusieurs incisions faites à la peau avec une lancette ou un bistouri. Autrefois, on employait à cet usage une espèce de boîte, dans laquelle étaient renfermées dix ou douze pointes de lancettes qui en sortaient par la détente d'un ressort, en faisant autant de scarifications à la peau. Les scarifications très superficielles sont nommées *mouchetures*. Voy. VENTOUSES.

Z.

SCARLATINE, voy. EXANTHÈMES.

SCARLATTI. Trois musiciens distingués ont porté ce nom. Le premier, ALEXANDRE Scarlatti, est un des compositeurs les plus célèbres, surtout pour la musique d'église. Né à Naples, en 1650, il voyagea en Italie et en Allemagne, écrivit, pour les théâtres de Rome, de Vienne et de Munich, plusieurs opéras qui obtinrent beaucoup de succès. *La principessa fidele* passait pour son chef-d'œuvre dans ce genre. A. Scarlatti fut l'auteur d'une heureuse révolution dans la musique (voy. ce mot, T. XVIII, p. 307), qu'il débarrassa de tous ces ornements qui éblouissaient les yeux sans parler à l'âme. Il mourut en 1725. On a de lui jusqu'à 400 messes et une foule de motets. — DOMINIQUE Scarlatti, son fils, né en 1683, fut le premier harpiste de son temps. Il se fixa en Espagne, et mourut à Madrid, en 1757, maître de musique de la reine. — JOSEPH Scarlatti, fils du précédent, et dernier rejeton de cette famille, naquit à Naples, en 1718. Compositeur distingué, il fut aussi un habile maître de clavecin. Il mourut à Vienne, en 1776. On a des trois Scarlatti un grand nombre de compositions musicales, dont la majeure partie est restée inédite et se trouve au conservatoire de Naples.

X.

SCARPA (ANTOINE), chirurgien et anatomiste célèbre, né le 13 juin 1747, à la Motte, petite ville du Frioul, obtint, jeune encore, la chaire de clinique

et d'opérations chirurgicales à l'université de Pavie; mais ayant refusé le serment lors de l'établissement de la république cisalpine, il perdit sa place que Napoléon lui rendit en 1805. Il fut nommé plus tard directeur de la faculté de médecine, et mourut, le 31 oct. 1832, membre de l'Institut royal des sciences, belles-lettres et arts du royaume lombardo-vénitien; associé étranger de l'Académie des Sciences de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold. Il est auteur de plusieurs ouvrages qui sont regardés comme classiques en Italie, et cités avec éloge même en Angleterre, en Allemagne et en France. Nous rappellerons parmi les plus remarquables : *Anatomicæ disquisitiones de auditu et olfactu* (Pavie, 1789, in-fol.); *Anatomicæ annotationes de gangliis et plexibus nervorum et de organo olfactus præcipuo* (*ibid.*, 1792, av. pl.); *Tabulæ neurologiæ ad illustrandam historiam cardiacorum nervorum* (*ibid.*, 1794); *Commentarius de penitiori ossium structura* (Leipzig, 1799, in-4°; trad. en franç. par M. Lèveillé, avec d'autres opuscules, sous le titre de *Mémoires de physiologie et de chirurgie pratique*, Paris, 1804, in-8°); *Sull' ernie* (Milan, 1809-10, in-fol., av. pl.; trad. en franç. par Cayol, Paris, 1812, in-8°; av. un suppl. trad. par Ollivier, Paris, 1823, in-8°); *Riflessioni ed osservazioni anat. chir. sull' aneurisma* (Pavie, 1804, in-fol., av. pl.; trad. en franç. par M. Delpech, Paris, 1809, in-8°, av. atl.); *Trattato delle principali malattie degli occhi* (5^e éd., Pavie, 1816, 2 vol. in-8°; trad. en franç. par MM. Bousquet et Bellanger, ainsi que par MM. Fournier-Pescay et Bégio); *Memoria sulla ligatura delle principali arterie degli anti* (Pavie, 1816); *Mem. chir. su i piedi torti congeniti*, etc. (3^e éd., Pavie, 1817); *Memorie sull' ernia del perinea* (Pavie, 1822, av. pl.; trad. par Ollivier, Paris, 1823, in-8°).

SCARBON (PAUL), dont le nom réveille aussitôt l'idée du burlesque, naquit vers la fin de 1610. Son père, conseiller au parlement, jouissait d'une assez belle fortune; mais ayant perdu sa femme, il se remarria, et cette seconde union ne fut pas favorable aux intérêts du jeune Scar-

ron. Celui-ci s'aperçut de bonne heure que sa belle-mère dénaturait les biens de son époux, et s'en plaignit. Son père l'envoya alors à Charleville, chez un de ses parents, où il demeura deux ans. Il prit ensuite le petit collet, mais sans s'engager dans les ordres; puis, il parcourut l'Italie, menant joyeuse vie et prodiguant galement sa jeunesse et l'argent de son père: mais celui-ci mourut, lui laissant pour tout patrimoine un procès. Pour comble de malheur, Scarron fut tout à coup frappé d'une cruelle infirmité: à la suite d'une folie de carnaval, au Mans, il se trouva perclus de ses membres; ses cuisses se replièrent sous son corps, qui contracta la forme d'un Z. Scarron avait alors 28 ans. Il prit bravement son parti, et résolut de se venger en riant des disgrâces de la nature. Privé de moyens d'existence, il eut recours à la poésie, et se livra au genre burlesque (voy.), merveilleusement adapté à la tournure bouffonne de son esprit. Ce genre nouveau surprit le public et fit fortune: les comédies de Scarron eurent bientôt la vogue; et comme ce genre l'amusait, il continua d'écrire par goût non moins que par nécessité. Scarron resta 22 ans cloué sur sa chaise, ne conservant que l'usage de ses doigts, de sa langue et de son estomac, mais se dédommageant amplement de la perte de ses autres facultés par l'exercice de celles qui lui restaient. Sa chambre fut bientôt le plus gai des salons de Paris: on venait voir Scarron comme une chose curieuse. Cependant il devait chercher dans le travail les moyens de faire face à des besoins sans cesse renaissans. Le produit de ses pièces, de la vente de ses livres et de leurs dédicaces, lui suffisait à peine; il recevait de toutes mains, et ne dédaignait pas de flatter des sots pour en tirer des gratifications. Quelques amis lui vinrent en aide. L'évêque du Mans lui donna un bénéfice; ou lui obtint une pension, avec le brevet de *malade de la reine*. Mais il eut l'imprudence de se mêler de politique, et sa pension fut supprimée. Scarron épousa, en 1652, M^{lle} d'Aubigné, que le hasard lui avait fait connaître, et qui était alors dans l'indigence. Il conçut, vers la même époque, l'idée d'aller en Amérique, où

il espérait faire fortune: les circonstances l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Les dernières années de sa vie furent adoucies par les bienfaits de Fouquet et surtout par la société d'une femme aimable et spirituelle. Il mourut le 16 oct. 1660, âgé de 50 ans, conservant sa gaieté jusqu'au bout, et laissant dans la misère sa veuve, à qui la fortune réservait toutes ses faveurs (voy. M^{me} de MAINTENON). Capricieux, gourmand, paresseux, Scarron ne fut guère, pendant toute sa vie, qu'un grand enfant; mais ces vices n'avaient pas étouffé chez lui la bonté naturelle du caractère, et il faisait le bien avec empressement. Comme écrivain, Scarron n'est pas sans mérite: son *Roman comique* (1662, 2 part. in-12, souv. réimpr.) malheureusement resté inachevé, et ses *Nouvelles* seront toujours lus; ses *Comédies*, bien qu'écrites avec négligence, renferment des traits heureux, de la verve et des situations comiques. Mais Scarron est surtout connu comme le créateur du style burlesque: son *Énéide travestie*, ou, pour parler plus exactement, sa parodie de sept chants de l'Énéide (1648, in-4^o, continuée par Moreau de Brascy, 1706; et P. Brussel, 1767), est le modèle du genre. La meilleure édition de Scarron est celle de Paris, 1786, 7 vol. in-8^o. A. B.

SCRAU. Ce mot (anciennement *scet*), qui est formé par contraction du latin *sigillum*, désigne une lame de métal qui a une face plate, ordinairement de figure ronde ou ovale, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un prince, d'un état, d'un corps, d'une communauté, d'un seigneur particulier, et dont on fait des empreintes avec de la cire ou autrement sur des lettres, des diplômes, des actes publics, etc., pour les rendre authentiques. Il se dit aussi de l'empreinte même faite par le sceau.

L'emploi des sceaux dans les actes remonte à la plus haute antiquité. À l'exemple des Égyptiens et des Grecs, les Romains adoptèrent l'usage des sceaux, et le transmirent aux Barbares. La coutume de signer et de sceller en même temps les actes est la plus ancienne. Selon le droit romain, les testaments devaient être

munis des sceaux et des signatures des témoins (loi 21, Cod. de testamentis); mais dans la suite, on se servit des sceaux pour suppléer aux signatures. L'apposition du sceau est l'une des principales marques de la solennité des diplômes; toutefois, dans une multitude de chartes données depuis le VIII^e siècle jusqu'après le milieu du XII^e, on ne trouve ni le sceau ni la formule qui annonce que l'acte présente ce caractère de certitude. Ajoutons que l'usage de sceller ne fut pas généralement adopté par la noblesse et le clergé avant le milieu du XII^e siècle.

Le *contre-sceau* (*contra sigillum*) était apposé au revers du sceau. Il avait pour but de prévenir les abus que pouvaient entraîner la perte, la falsification ou l'emploi frauduleux des sceaux. Lorsque le revers d'un sceau était marqué d'une empreinte particulière, il devenait impossible de détacher ce sceau d'un diplôme authentique et de l'appliquer sur un acte faux. Le *sceau de majesté* (*sigillum majestatis*) était ainsi nommé parce qu'il représentait le prince assis sur un trône et revêtu de tous les attributs de la souveraineté. Henri I^{er} est le premier roi de France qui s'en soit servi.

Les *sceaux royaux* de France portaient tous les armes de France, excepté le *grand sceau*, qui représentait le roi dans ses habits royaux. Le *grand sceau dauphin* était destiné à sceller les expéditions concernant la province de Dauphiné. Le *petit sceau* était celui des chancelleries des parlements. Le *sceau secret* était placé au-dessous du grand sceau. L'ordonnance du roi Jean, du 14 mai 1358, portait que les lettres-patentes ne seraient point scellées du sceau secret, à peine de nullité, si ce n'était en cas de nécessité ou lorsqu'il s'agirait du gouvernement de l'hôtel du roi. Elle ne permettait de sceller du sceau secret que les lettres closes, que l'on désigna longtemps après sous le nom de *lettres de cachet*. Le sceau secret était souvent employé comme contre-sceau.

A la mort des princes et des prélats, on brisait leurs sceaux, afin qu'on ne délivrât pas en leur nom des actes supposés. C'était aussi une ancienne coutume de

placer les sceaux et les anneaux des morts dans leur tombeau.

D'après une ordonnance du 13 août 1830, le sceau de l'état devait représenter les armes d'Orléans surmontées de la couronne fermée, avec le sceptre et la main de justice en sautoir, et des drapeaux tricolores derrière l'écusson, et pour exergue, *Louis-Philippe, roi des Français*; mais une ordonnance du 16 février 1831 a remplacé les armes d'Orléans par un livre ouvert portant à l'intérieur ces mots : *Charte de 1830*. Quant aux sceaux et cachets des autorités judiciaires et administratives et des officiers publics, ils portent pour toute légende, dans l'intérieur du médaillon, le titre du corps, du fonctionnaire ou de l'officier public, sur les actes desquels ils doivent être apposés (ord. du 1^{er} sept. 1830).

Ceux qui contrefont le sceau de l'état ou font usage du sceau contrefait sont punis des travaux forcés à perpétuité (Cod. pénal, art. 139). E. R.

GARDE-DES-SCEAUX, voy. GARDE.

SCELLÉ. Ce mot désigne la cire empreinte d'un sceau qu'un magistrat a apposé sur les ouvertures d'un appartement ou d'un meuble, afin d'assurer la conservation de ce qu'il renferme.

Les scellés peuvent être mis sur les effets mobiliers d'une personne dans un grand nombre de cas, tels que ceux d'absence, de faillite, de mort civile ou naturelle. Les formalités prescrites par le Code de procédure ne paraissent concerner que l'apposition des scellés après décès; elles doivent cependant s'appliquer, comme l'enseigne Favard de Langlade, à tous les cas dans lesquels, en matière civile, la loi permet cette mesure. Les scellés sont mis par les juges de paix; ils se servent, pour cette opération, d'un sceau particulier qui reste entre leurs mains, et dont l'empreinte est déposée au greffe du tribunal de première instance.

En matière criminelle, les scellés sont aussi apposés, mais par les officiers de police judiciaire, sur tous les objets qui peuvent servir à la constatation du délit. Le Code pénal prononce des peines contre les auteurs de bris de scellés (art. 249 à 253). E. R.

SCÈNE, voy. THÉÂTRE, DRAMA-

TIQUE (*art*), ACTES, AVANT - SCÈNE.

SCEPTICISME (*σκιψις*, et non pas *σκηψις*, de *σκιπτομαι*, je considère, réfléchis, hésite), disposition de l'esprit à tout révoquer en doute, même l'évidence, et qui est le dissolvant le plus actif de toute conviction forte. On a bien dit que le doute est le commencement de la sagesse; mais poussé à l'extrême, il est aussi l'ennemi de la vertu, parce qu'il la nie comme toutes choses. Il est surtout destructif de toute religion. Voy. DOUTE, PYRRHONISME, VOLTAIRE, ENCYCLOPÉDISTES, etc. S.

SCHADOW (JEAN-GEOFFROY), directeur de l'Académie des beaux-arts de Berlin et sculpteur du roi, naquit en cette ville, dans l'année 1764. Son talent précoce eut d'abord à lutter avec les difficultés que le manque de fortune lui opposait. Cependant un mariage d'amour conclu à Vienne, lorsqu'il n'avait encore que 21 ans, le mit en état de faire le voyage d'Italie. Il travailla à Rome de 1785 à 87, et fut ensuite nommé sculpteur à Berlin. Un de ses premiers ouvrages fut le mausolée du jeune comte de la Mark, dans l'église Dorothee de cette ville. On a en outre, de lui, un grand nombre de statues monumentales, entre autres celle de Luther à Wittenberg, celle du général de Ziethen et celle de Léopold de Dessau à Berlin, celle du général de Tauentzien à Breslau, celle de Blücher à Rostock, etc. C'est encore à Schadow qu'on doit le modèle du quadrige en bronze qui surmonte la porte de Brandebourg, à l'entrée de Berlin. Il est aussi auteur de plusieurs ouvrages relatifs à son art, écrits en allemand.

Ses deux fils se sont également distingués dans les arts. L'aîné, RODOLPHE, après avoir fait ses études de statuaire à Rome, sous la direction de Thorwaldsen et de Canova, fut enlevé par une mort prématurée, en 1822. Le second, FÉDÉRIC-GUILLAUME, peintre d'histoire et de portraits, est devenu chef d'une école dont sont sortis beaucoup d'hommes de talent, entre autres M. Lessing, l'auteur du *Prêche des Hussites*. Né à Berlin, le 6 sept. 1769, il annonça d'abord peu de goût pour les arts; mais son père persista dans son projet, et après l'avoir fait

étudier sous sa direction à l'Académie des sciences et des arts, il le fit voyager en Italie. M. Schadow avait alors 22 ans; il était temps que sa vocation se décidât: le séjour de Rome opéra ce miracle. Au bout de sept ans, en 1818, il reparut à Berlin, avec un talent déjà consommé, qui lui ouvrit les portes de l'Académie, où il fut nommé professeur. Comme MM. Overbeck et Cornélius (*voy.*), il prit une part active à la réforme artistique de l'Allemagne. Vouant prêcher d'exemple, il peignit, pour l'église du Werder, ses belles figures des *Évangélistes*. L'Académie de Dusseldorf, privée de M. Cornélius, passa, en 1826, sous la direction de M. Schadow, qui reçut en même temps du roi de Prusse des titres de noblesse et des décorations. La méthode de M. Schadow est plus large que celle de MM. Cornélius et Overbeck; il recherche avant tout l'ordonnance et le style, et attache une grande importance à la richesse du coloris. D. A. D.

SCHÆFFER (GEOFFROY - HENRI), philologue d'un grand mérite, qui fut longtemps professeur de littérature grecque et conservateur de la bibliothèque de l'université de Leipzig, naquit en cette ville le 27 sept. 1764, et y mourut le 14 mars 1840. Outre la révision des petites éditions stéréotypées d'auteurs grecs du libraire Tauchnitz, on lui doit des éditions critiques et avec commentaires, comme celles d'Hérodote, de Démosthène, de Tryphiodore, des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes, du *Plutus* d'Aristophane. De plus, il a donné de grands soins à plusieurs ouvrages lexicologiques ou grammaticaux: c'est ainsi qu'il a publié le *Thesaurus criticus novus* (Leipz., 1802); Denys d'Halicanasse, *De compositione verborum* (*ibid.*, 1808); Lambertus Bos, *Ellipses græcæ* (*ibid.*, 1809); Ammonius, *De differentiis verborum affinium* (*ibid.*, 1822); Sylburg, *Etymologicum magnum* (*ibid.*, 1816, in-4°); et qu'il a pris une part importante à l'édition que Valpy, à Londres, entreprit du *Trésor* de Henri Estienne. Z.

SCHAFFHOUSE (*Schaffhausen*), un des plus petits cantons de la Suisse, le 12° en rang dans la Confédération,

est situé sur la rive droite du Rhin; et entouré presque de toutes parts du grand-duché de Bade. Sa superficie est de 6 milles carr. géogr., et sa population de 29,000 hab., qui professent la religion réformée, à l'exception de 600 catholiques. Le sol est coupé par des collines qui forment de larges vallées très fertiles. Le Randerberg, la plus haute montagne du canton, s'élève à 4,000^m au-dessus du Rhin. Les collines renferment de nombreuses pétrifications et d'excellent minerai de fer. La culture de la vigne, l'agriculture et l'éducation des bestiaux, forment la principale occupation des habitants. Les fabriques sont peu importantes; mais le commerce de transit et d'expédition est considérable. La constitution, aristocrático-démocratique, a été révisée en 1831. Le pouvoir législatif appartient à un grand conseil composé de 74 membres, et le pouvoir exécutif à un petit conseil de 24 membres, qui est en même temps la cour suprême de justice. Deux bourguemestres président alternativement pendant un an les deux conseils. Le contingent fédéral du canton est de 466 hommes, et ses contributions annuelles, pour les frais de guerre et autres dépenses de la Confédération, de 9,320 fr. — La capitale, *Schaffhouse*, sur la rive droite du Rhin, est une vieille ville bâtie en amphithéâtre sur une colline entourée de montagnes; elle a trois faubourgs et 7,000 âmes de population. Un pont en bois de 120 pas de long traverse le fleuve et unit la ville au canton de Zurich. Un autre pont, beaucoup plus remarquable, qui était regardé à juste titre comme un chef-d'œuvre, a été détruit, en 1799, par les Français sous Oudinot. Le vieux fort d'Unnoth ou Munoth couronne l'Emmersberg, à l'extrémité de la ville. Schaffhouse possède un collège pour les humanités et un gymnase; sa bibliothèque publique s'est augmentée de celle de Jean de Müller (voy.), l'une des principales gloires de Schaffhouse. A une lieue de la ville est la célèbre chute du Rhin (voy. l'art.). — Ville impériale jusqu'en 1330, époque où Louis de Bavière la donna en gage à l'Autriche; ville municipale autrichienne jusqu'en 1415, où

l'empereur Sigismond lui rendit les droits de ville impériale, Schaffhouse entra, en 1501, dans la Confédération suisse, et adopta, en 1530, la réforme. C. L.

SCHAH, voy. CHAH.

SCHAKO, voy. COIFFURE.

SCHALL ou *shawi*, voy. CHALE.

SCHARNHORST (GEBHARD-DAVIDDE), le créateur de la landwehr (voy.) prussienne, naquit à Hæmelsee, dans le Hanovre, le 10 nov. 1758. Son père, dont la fortune était compromise par un procès, voulait en faire un fermier; mais le jeune Scharnhorst, électrisé par la lecture de quelques ouvrages historiques et par les récits d'un vieil invalide, obtint la permission d'entrer dans l'armée, et parvint à se faire admettre dans l'école militaire que le comte de Schaumbourg-Lippe avait établie à Steinhude. Ses progrès furent rapides; au bout de cinq ans, il était conducteur d'artillerie. Le général Estorf le plaça comme enseigne dans son régiment, et le chargea de l'instruction des sous-officiers. A cette époque déjà, Scharnhorst se fit connaître par l'invention de lunettes micrométriques appropriées à l'art de la guerre et par des tableaux statistiques. En 1780, il fut nommé lieutenant d'artillerie à Hanovre et, peu de temps après, professeur à l'école militaire. En 1792, il fut élevé au grade de capitaine d'état-major, et, en 1793, il obtint une compagnie d'artillerie légère. Il avait déjà publié plusieurs écrits remarquables sur l'art militaire, entre autres un *Manuel pour les officiers* (Han., 1787 et suiv., 2 vol.; nouv. éd., avec une continuation de Hoyer, Han., 1814, 3 vol.), un *Journal militaire* (1788-1805), et bientôt après, il fit paraître son *Almanach militaire* (1794; nouv. éd., 1816). Les guerres de la révolution lui fournirent de nombreuses occasions d'appliquer ses théories. Le général Hammerstein, qui s'illustra par sa belle défense de Menin, n'hésita pas à reporter une partie de la gloire qu'il avait acquise sur Scharnhorst, qui reçut un sabre d'honneur du roi d'Angleterre et fut élevé rapidement au grade de lieutenant-colonel. A la recommandation du duc de Brunswic, le roi de Prusse le nomma lieutenant-colonel du 3^e régi-

ment d'artillerie prussienne. Placé, en 1801, dans l'état-major général avec le grade de lieutenant quartier-mestre, il fut chargé de l'instruction des officiers à Berlin. En 1804, le roi lui accorda le grade de colonel et des lettres de noblesse. En 1806, il fut attaché en qualité de quartier-mestregénéral au principal corps d'armée. Quoique deux fois blessé à Auerstædt, Scharnhorst suivit Blücher dans sa retraite sur Lubeck, comme chef de son état-major général. Après l'échange des prisonniers, il se hâta de retourner en Prusse, et il prit part à la bataille de Eylau. La paix ayant été signée à Tilsitt, le roi de Prusse, dont il possédait la confiance, le nomma major général et président de la commission de la réorganisation de l'armée. Il occupa aussi pendant quelque temps le poste de chef du corps des ingénieurs, et fut même chargé de toute l'administration de la guerre. Ce fut vers cette époque qu'il conçut le plan d'une réserve destinée à coopérer avec l'armée à la défense du pays, et lorsque le moment arriva de secouer le joug de la France, il travailla avec ardeur à sa réalisation. En 1813, nommé lieutenant général, il accompagna Blücher en Saxe comme chef de l'état-major général; mais blessé à Lutzen, il mourut, le 28 juin 1813, à Prague, où il avait voulu suivre son roi. On lui a élevé une statue en marbre à Berlin, sur la place Royale. — Voir sa biographie dans les *Héros de la Prusse* (Weimar, 1830 et suiv.).

C. L.

SCHAUMBOURG, voy. LIPPE.

SCHAUMBOURG-BUCKEBOURG (GUILLAUME, comte de LIPPE-), né en 1724 à Londres, fut élevé à Genève et s'appliqua à l'étude des sciences militaires, spécialement de l'artillerie. Il entra comme enseigne dans l'armée anglaise et se distingua à la bataille de Dettingen, ainsi que dans la campagne d'Italie en 1745. Trois ans plus tard, il prit le gouvernement de ses états. Lorsque la guerre de Sept-Ans éclata, il fournit un contingent à l'armée alliée où il remplit la charge de grand-maitre de l'artillerie. Il contribua activement à la levée du siège de Minden, en 1758, et à la victoire de Todtenhausen, en 1759. Chargé de con-

duire le siège de Cassel, il fut forcé de le lever par le maréchal de Broglie. Sur ces entrefaites, l'Espagne ayant déclaré la guerre au Portugal pour le contraindre à entrer dans l'alliance contre l'Angleterre, Pombal appela le comte de Schaumbourg à Lisbonne et lui confia la réorganisation de l'armée portugaise avec le grade de maréchal. Après la paix de Fontainebleau, le comte retourna à Bückebourg, comblé d'honneurs par le roi Joseph, qui avait voulu que le fort construit par son généralissime, près d'Elvas, portât le nom de Fort-Lippe. Il mourut le 10 sept. 1777. On a de lui un traité en 6 vol. sur l'art de la défense des places; mais cet ouvrage est extrêmement rare; il n'en avait fait tirer que dix exemplaires. X.

SCHEELE (CHARLES-GUILLAUME), savant chimiste, était né à Stralsund, le 19 déc. 1742. Il passa six ans en apprentissage chez un pharmacien de Gothenbourg, et utilisa ses loisirs en apprenant, sans maître, à dessiner et à peindre. Guidé en même temps par l'ouvrage de Kunkel, intitulé *le Laboratoire*, il employait une partie de ses nuits à se perfectionner, par des expériences, dans l'étude de la chimie. En 1765, Scheele quitta Gothenbourg. Après avoir passé quelque temps dans une pharmacie à Malmoe, il alla à Stockholm, et de là, en 1773, à Upsal. Dans cette dernière ville, il eut la faculté de travailler dans le laboratoire chimique de l'académie, ce qui lui procura l'occasion d'exécuter quelques expériences importantes en présence du prince Henri de Prusse et du duc de Sudermanie. Ces illustres voyageurs prirent Scheele sous leur protection, et le recommandèrent fortement aux professeurs de l'académie devant lesquels il eut bientôt à subir un examen pour obtenir la place de pharmacien à Köping. En 1777, devenu possesseur de son établissement, par son mariage avec la veuve du dernier titulaire, il se signala par une foule d'essais nouveaux sur l'acide carbonique, le manganèse, à l'aide duquel il découvrit la baryte, le gaz oxygène, etc. (voy. CHIMIE, T. V, p. 709 et suiv., et OXYGÈNE, T. XIX, p. 93). En 1777, il publia, à Upsal, son traité *sur l'air et le feu*, que son célèbre ami Bergman (voy.) enrichit d'une pré-

face, et qui fut imprimé plusieurs fois et traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Les principales découvertes de ce savant chimiste ont porté sur l'oxygène, le chlore, le manganèse, le molybdène (*voy.* ces mots), l'hydrogène arsénique, l'hydrure de soufre, le principe doux des huiles (*voy.* GLYCÉINE); les acides arsénique, urique, lactique, muçic, gallique, oxalique, hydrocyanique et malique. Le premier, il obtint et fit connaître une foule de procédés chimiques des plus importants. Les archives de l'Académie royale de Stockholm, dont il était membre ordinaire, contiennent une quantité de ses traités et mémoires. L'Angleterre lui faisait des offres importantes pour l'attirer à Londres, lorsque la mort l'enleva le 24 mai 1786. Le baron de Dietrich a publié une traduction française de son *Traité de l'air et du feu*, 1785, in-8°. D. A. D.

SCHEFFER (ARY), peintre d'histoire, né à Dordrecht en 1795, eut pour premier précepteur son père, qui exerçait la peinture avec distinction et fut un de ceux qui contribuèrent à ranimer l'art dans son pays. Ses progrès furent rapides : à 12 ans, il avait déjà produit un tableau qui fit sensation à Amsterdam ; il représentait Annibal recevant la tête de son frère Asdrubal, et les figures étaient de grandeur naturelle.

Vers 1809, après la mort de son père, sa mère le conduisit à Paris, avec ses deux frères, Arnold, né en 1796, et Henri, en 1799 ; tous trois reçurent une éducation brillante. L'aîné et le plus jeune suivirent leur vocation pour la peinture, sous la direction de Pierre Guérin, ce spirituel interprète de l'antique ; le second cultiva la littérature, et partagea avec son ami et co-religieux politique Carrel, la rédaction du *National* (*voy.*), jusqu'à la mort malheureuse de ce dernier. Dans l'école française de peinture, M. Ary Scheffer appartient à cette fraction qui, n'étant ni classique ni romantique, ne répudie aucune des beautés de l'art, et les combine selon son sentiment propre. Ainsi, il admet l'alliance intime de la forme et de l'effet, autrement dit du dessin et de la couleur, et, sans être chef de parti, il prend part à la ré-

volution qui s'opère et qui tend à donner enfin à l'école française un cachet national. D'un esprit solide et brillant, d'une imagination vive et réglée, M. Ary Scheffer peint comme son frère Arnold écrit, avec profondeur et distinction ; il fait plus, il montre, par la progression incessante de son talent, que l'horizon d'un artiste consciencieux et bien organisé s'agrandit à mesure que la réflexion et l'étude mûrissent ses idées et perfectionnent sa pratique. A son début, M. Scheffer aîné a cédé à l'empire du vague qui caractérise la poésie allemande dont il s'est fait l'interprète. Depuis, il a senti la nécessité de préciser les formes, de mieux calculer les effets ; aujourd'hui, il est parvenu, à force de persévérance et d'intelligence, à exprimer nettement, dans une langue pure, élégante et riche, ces mêmes idées tristes et gracieuses, mélancoliques et sombres qui caractérisèrent les productions de sa jeunesse. Chez lui, l'expression des sentiments de l'âme l'emporte sur les autres parties essentielles de l'art ; elle l'entraîne parfois à lui faire oublier que le modelé, la beauté des formes, la disposition des lignes, des plans, du clair-obscur, de la perspective, et même l'exécution matérielle, concourent à la valeur de l'ensemble, et veulent être en harmonie avec le caractère du sujet. On reproche aussi à M. Ary Scheffer d'affecter sans nécessité les tons jaunes et brûlés qui, en ôtant la vie aux figures, donnent à l'ensemble du tableau une teinte sombre simulant la vétusté.

L'œuvre de M. Scheffer est très nombreuse et très variée ; l'histoire et le genre y dominent. A l'opposé des autres peintres en réputation de l'époque, le portrait n'en est que la moindre partie ; non que l'artiste manque d'aptitude pour ce genre, car personne n'atteint mieux que lui la ressemblance physique et intellectuelle de ses modèles et ne s'est plus approché des beaux ouvrages des peintres allemands du xv^e et du xvi^e siècle, mais afin de consacrer plus de temps à ce besoin d'exprimer les pensées que lui suggère incessamment son imagination active.

Resserré par l'espace, nous citerons seulement quelques-uns des tableaux sur lesquels se fonde la réputation de

M. Ary Schaffer : *la Mort de saint Louis* : elle lui valut, en 1817 (il avait alors 22 ans), une médaille d'encouragement ; le *Dévouement patriotique des six bourgeois de Calais*, tableau plein de sentiment et d'expression, mais faible de couleur et manquant de profondeur de plan ; *saint Thomas d'Aquin prêchant la confiance dans la bonté divine pendant la tempête*, du Salon de 1824, ouvrage supérieur ; *Jeunes Grecques en prière devant la statue de la Vierge pendant que leur père, leur mari sont aux prises avec les Turcs*, trésor d'expression ; plusieurs sujets variés tirés de Goethe, aussi délicieusement rendus que peints : *Faust apercevant Marguerite pour la première fois* ; *Marguerite à l'église* ; *Mignon exprimant le regret de la patrie* ; *Mignon aspirant au ciel* ; le *Roi de Thulé* ; d'après le Dante : *l'Ombre de Françoise de Rimini et son Amant apparaissant au Dante et à Virgile* ; d'après Schiller : *Eberhard pleurant la mort de son fils*, ouvrage dans lequel l'artiste a développé toute la force de son talent comme peintre d'expression, et légitimé le reproche qu'on lui a souvent adressé de négliger l'observation des distances entre les plans, et d'affectionner les tons à la Rembrandt. En revanche, dans son *Christ refuge des cœurs brisés*, du Salon de 1837, il a montré qu'il pouvait réunir en un même ouvrage toutes les beautés de l'art, élévation de pensée, sagesse de composition, correction de dessin, style grandiose, couleur savante, pinceau soigné. Enfin, dans la 3^e salle du Conseil d'état, au Louvre, M. Schaffer aîné a peint *Charlemagne présentant les capitulaires à l'assemblée des Francs*.

Pressé de produire, cet habile peintre donne rarement la dernière main à ses ouvrages ; après avoir exprimé le poétique de sa pensée, il en néglige le matériel : on en peut voir des exemples au Musée historique de Versailles, où se trouvent de lui grand nombre de tableaux capitaux, par exemple, *la Bataille de Tolbiac gagnée par Clovis* (Salon de 1837). Étranger à toute coterie, n'appartenant à aucune Académie, M. Schaffer aîné n'a point ouvert d'école ; ses seuls élèves sont les princes de notre fa-

mille royale. A lui appartient l'honneur d'avoir développé les heureuses dispositions de la princesse Marie (voy. ORLÉANS, T. XVIII, p. 792) pour un art dans lequel elle a obtenu des succès non contestés. Par sa position à la cour, M. Ary a joui de tous les honneurs dus à son mérite. En 1835, il a été promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur, dont il était chevalier dès 1828. Lors de l'expédition d'Anvers, il a accompagné le duc d'Orléans ; et, depuis la mort de ce prince si regrettable, on a rendu publique une lettre où il honorerait l'artiste du nom de *son ami*. Chaque jour M. Schaffer reçoit les témoignages précieux d'une considération acquise à bon titre.

HENRI SCHEFFER, dont nous avons déjà fait mention, doit autant sa célébrité au nom qu'il porte qu'à la force de ses ouvrages. Élève de Pierre Guérin et ensuite de son frère Ary, les préceptes et les exemples de famille ont eu plus d'influence sur son talent que les enseignements du maître essentiellement classique. Riche en idées heureuses, il les exprime avec aisance ; il réussit dans l'expression des sentiments intimes, principalement dans ceux qui proviennent des souffrances du cœur. Ses idées, généralement spirituelles, pèchent assez souvent par leur mise en scène ; son dessin, sans être fort, a de la correction ; son coloris, un peu conventionnel, n'a pas toute l'énergie, toute la transparence désirables ; en revanche, son pinceau est soigné jusqu'à jeter parfois du froid sur des inspirations qui auraient gagné à être traitées avec plus d'abandon et de franchise. Une Étude de jeune fille, exposée au Salon de 1834, a été considérée, par les amis des arts, comme une création de premier ordre, à laquelle il ne manquait, pour être parfaite, comme la *Medora voyant s'éloigner pour la dernière fois le navire du corsaire*, de M. Ary, qu'un modelé plus accusé et une couleur plus solide.

Les premiers succès de M. Henri Schaffer datent de 1824, année où il obtint une médaille d'encouragement sur trois tableaux de chevalet que lui avait commandés la Société des Amis des

arts. Depuis, cet artiste a mérité l'attention du public par des productions empreintes d'un vrai talent, parmi lesquelles sa *Charlotte Corday*, qu'on voit au Luxembourg, tient un rang distingué. Ses portraits d'A. Carrel et de M. Arago rappellent la brillante époque de l'art hollandais. L. C. S.

SCHLIDDECK (MONT), voy. HASSLI (vallée de), et BERNE (canton de).

SCHLIK, voy. CHEIKH.

SCHELLING (FRÉDÉRIC-GUILAUME-JOSEPH DE), célèbre métaphysicien allemand, est né à Leonberg en Souabe, le 27 janv. 1775. Après de fortes études de théologie et de philosophie à l'université de Tubingue, et à celles de Leipzig et d'Iéna, il essaya de l'enseignement public, d'abord à titre gratuit, puis, à partir de 1798, comme professeur extraordinaire et dans la chaire même que Fichte (voy.), son maître, avait occupée jusqu'alors. A son début, il n'avait que 23 ans : Kant régnait encore dans les écoles d'Allemagne, et Fichte, son disciple, était déjà écouté avec une haute faveur. Malgré sa jeunesse, Schelling ne craignit pas d'entrer en concurrence avec ce dernier et de le contredire, en affirmant que loin d'être obligé de prendre toujours pour point de départ le moi quand on veut arriver à la connaissance du monde objectif, l'étude de celui-ci pouvait aussi bien conduire à la connaissance des lois intérieures ou de la conscience. Son succès égala tout d'abord son audace; mais après avoir consulté ses forces, il ne se sentit pas suffisamment préparé, et il résolut d'étudier la nature physique comme il avait étudié la nature intellectuelle. Il quitta donc sa chaire pour redescendre sur les bancs de l'école, suivit avec assiduité plusieurs cours scientifiques, et se fit recevoir médecin en 1802. L'année suivante, il reprit ses leçons et reçut le titre de professeur ordinaire de philosophie. Bientôt sa réputation s'étendit avec rapidité dans toute l'Allemagne. La même année, il fut appelé à l'université de Wurtzbourg, où il professa pendant 4 ans les branches diverses de la philosophie. Nommé en 1808 secrétaire général de l'Académie des beaux-arts de Munich, il fut en même temps anobli par le roi de Bavière. Dans

cette position, il consacra une partie de son temps à l'étude toute nouvelle pour lui des arts et de la poésie. Mais des discussions survenues entre lui et le président de l'Académie, en 1820, le décidèrent à quitter Munich pour Erlangen, où il reprit son professorat de philosophie, après dix ans d'intervalle. Depuis cette époque, il n'a plus interrompu ses leçons, qui sont aujourd'hui les plus célèbres de toute l'Allemagne; seulement, en 1827, il a transporté sa chaire à Munich, et là, son mérite éclatant, apprécié par le roi de Bavière, lui a attiré une foule de distinctions. Indépendamment de ses fonctions de professeur de philosophie, il devint président de l'Académie des sciences, conservateur des collections scientifiques, conseiller intime actuel, etc. Néanmoins tant d'honneurs ne purent le fixer à Munich, terrain peu favorable, ce semble, à la philosophie spéculative. Après la mort (1832) de Hegel (voy.), son ancien condisciple et ami, avec lequel il avait autrefois (1802-3) publié le *Journal critique de philosophie*, mais dont il n'adopta pas le système, il rompit le long silence qu'il s'était imposé, comme écrivain, par suite de ce dissentiment; et au bout de quelques années, il accepta la chaire de philosophie à l'université de Berlin, où il compte maintenant parmi les professeurs les plus brillants et les plus respectés.

On a tout lieu d'espérer qu'il ne tardera pas à dissiper complètement l'obscurité qui règne encore sur quelques points de sa doctrine, et qui, la première admiration passée, ont fait douter de sa puissance créatrice, quoique personne ne contestât ni son savoir ni son génie.

Pour bien comprendre son système, il faut avant tout se rendre compte non-seulement de l'état de la philosophie contemporaine en Allemagne, mais de celui de la philosophie au temps de Kant, dont celle de Schelling ne fut d'abord qu'une modification. Né pouvant le suivre dans toutes les transformations de sa pensée, nous nous contenterons de dire que, contrairement à l'opinion de Fichte, son rival, qui arrivait au réalisme par l'idéalisme, il déduit l'idéalisme du réalisme. Le point de départ a été indiqué par lui dans

ses *Idées sur une philosophie de la nature* (Tub., 1795), ouvrage qui fut suivi en peu de temps de trois autres, savoir : *Idées d'une philosophie naturelle, comme base future d'un système général de la nature* (Leipz., 1797); *De l'âme du monde, hypothèse de physique spéculative pour l'explication de l'organisme général* (Hamb., 1798); et *Première esquisse d'une philosophie de la nature* (Iéna, 1799). Pour rendre plus clairement sa pensée contenue dans ces ouvrages, l'auteur a joint au dernier une *Introduction* dont le but est de bien déterminer l'idée de sa *Physique spéculative et l'organisme intérieur d'un système de cette science*. Enfin, il a achevé d'opérer sa séparation d'avec la doctrine de Fichte, en publiant un livre intitulé *Système de l'idéalisme transcendantal* (Tub., 1800), où il se propose pour tâche de subordonner le réel à l'idéal. Au fond, il attachait la même importance aux deux sciences, à l'idéalisme ou philosophie transcendantale et à la philosophie de la nature; mais comme il développa celle-ci avant la première, et avec une plus grande originalité, on s'habitua à désigner son système sous le nom de philosophie naturelle. Selon lui, elles ont toutes deux la même tendance, et doivent être sujettes aux mêmes lois, attendu que l'idéal et le réel ne font qu'un dans l'idée de l'absolu, sont absolument identiques et s'expliquent l'un par l'autre : de là le nom de doctrine de *l'identité* que l'on donna encore à ce système, si l'on peut appeler système un enseignement qui n'a pas reçu son développement complet et n'a point entrepris la solution de toutes les questions; on l'a aussi nommé *philosophie de l'absolu*, lequel est Dieu en qui s'unissent les deux principes; et quelques-uns l'ont désigné sous le nom de système de *l'indifférence* (où pour mieux dire, de non-différence) *du différent* (voy. ФИЛОСОФИЯ, T. XIX, p. 543, et COUSIN, T. VII, p. 178).

Accusé, lors de la première exposition de ses principes, d'avoir ressuscité le panthéisme, M. de Schelling paraît avoir fait un retour sur lui-même, au point qu'on a proclamé son orthodoxie et son catholicisme. Depuis 1812, il a cessé d'écrire

sur la philosophie, et, comme nous l'avons déjà dit, c'est seulement après la mort de Hegel qu'il se montra disposé à rompre le silence qui l'avait fait descendre du haut rang où il s'était momentanément placé. Hegel avait pour ainsi dire éclipsé la gloire de son ancien maître et ami. Mais ses plus sérieux antagonistes ont toujours été les disciples de Kant et de Fichte. Quoi qu'il en soit de ce temps d'arrêt, sa doctrine, telle qu'elle a été exposée par lui, n'en a pas moins exercé une puissante influence, en Allemagne, sur la théologie, la médecine, le droit, la littérature, les sciences et les arts. Outre les ouvrages que nous avons déjà signalés, M. de Schelling a fait successivement paraître : *Bruno, ou Dialogue sur le principe divin et naturel des choses* (Berlin, 1802); *Leçons sur la méthode à suivre dans les études académiques* (Tub., 1803); *Philosophie et religion* (*ibid.*, 1804); *Sur le rapport du réel et de l'idéal dans la nature, ou des Principes de la pesanteur et de la lumière* (Hamb., 1806); *Des rapports de la philosophie de la nature avec la doctrine perfectionnée de Fichte* (Tub., 1807); *l'Anti-Sextus, ou de la Connaissance absolue* (Heid., 1807); *Ouvrages philosophiques* (Landsh., 1809); *Des écrits de Jacobi sur les choses divines et révélées, ainsi que sur l'accusation d'athéisme qui aurait pour but de tromper et de mentir sciemment* (Tub., 1812). Le célèbre philosophe a encore écrit sur les arts deux ouvrages intitulés : *Sur le rapport des arts plastiques avec la nature* (Landsh., 1808); *Sur le compte rendu par Wagner relativement aux monuments éginétiques de la collection du prince royal de Bavière* (*ibid.*, 1817); et sur la mythologie, les deux suivants : *Sur les mythes, traditions historiques et opinions philosophiques de l'antiquité*, dans le recueil du docteur Paulus, intitulé *Memorabilien* (1793); *Sur les divinités de Samothrace* (Stuttg. et Tub., 1815). Il a de plus enrichi de morceaux remarquables des journaux de philosophie et de médecine, créés par lui ou dirigés par ses amis, tels que le *Journal* et le *Nouveau journal sur la physique spéculative*, le *Journal de philosophie*, le

Journal de physique de Niethammer, et le *Journal de médecine* de Marcus (Tub., 1805). Il a aussi donné plusieurs morceaux de poésie, sous le pseudonyme de *Bonaventure*, dans le *Musen-Almanach* de MM. Tieck et Schlegel.

En 1834, il reprit la parole sur la philosophie, en accompagnant d'une préface la traduction allemande d'un fragment de M. Cousin (voy. T. VII, p. 179), et en se constituant le défenseur de ce dernier contre ses adversaires. Cet écrit, le seul du philosophe qui ait été traduit, que nous sachions, en français, a été publié dans notre langue par notre collaborateur, M. Willm, sous ce titre : *Jugement de M. de Schelling sur la philosophie de M. Cousin*, Strasb., 1835. Enfin M. de Schelling a depuis longtemps promis au monde savant une grande composition historique, intitulée : *Les quatre âges du monde*, dont quelques parties, dit-on, avaient déjà été mises sous presse, et qui est attendue avec une égale impatience par ses partisans et par ses adversaires.

D. A. D.

SCHERNITZ, ville de la Basse-Hongrie (cercle en-deçà du Danube), remarquable par ses mines d'or et d'argent, et par sa célèbre école de minéralogie ou des mineurs. Cette ville royale n'a plus aujourd'hui, d'après M. Balbi, que 8,400 hab. Il ne faut pas confondre Schemnitz en Hongrie, avec Chemnitz (voy.) en Saxe.

X.

SCHÉRER (BARTHÉLEMY-LOUIS-JOSEPH), général français sous la république, naquit à Delle, près de Belfort, vers 1740. Nommé, en 1792, aide-de-camp de Despretz-Crassier, il assista à la bataille de Valmy, et lorsque ce général fut suspendu, Beauharnais, qui commandait l'armée du Rhin, s'attacha Schérer et le fit nommer adjudant général; mais destitué presque aussitôt lui-même, son aide-de-camp, présumé modéré, fut relégué à 20 lieues des frontières. Cependant il fut bientôt renvoyé à l'armée avec le grade de général de brigade, et se fit remarquer sur le Rhin, où il reçut le titre de général de division. Il joignit alors l'armée de Sambre-et-Meuse, prit le commandement d'une division, combattit à Fleurus, (1^{er} juillet 1794), emporta Mons, enleva

le mont Palisell, et vint mettre le siège devant Landrecies. Après la reddition de cette ville, il entra dans le Queunoy, puis à Condé et à Valenciennes (27 août). Vers le milieu de septembre, Schérer rejoignit, avec 15,000 hommes, l'armée commandée par Jourdan, et contribua aux victoires remportées sur les bords de l'Ourthe et à Aldenboven. Nommé, peu de temps après, commandant de l'armée des Alpes, il remplaça, au mois de mai 1795, le général Pérignon à l'armée des Pyrénées-Orientales. Ces armées désorganisées manquaient de tout; Schérer se tint sur la défensive, exécutant des marches et des contre-marches, évitant le combat. Il eut cependant avec les Espagnols une affaire heureuse sur la Fluvia, qui lui procura des approvisionnements (13-14 juin). A la paix de Bâle (22 juillet), il fut rappelé au commandement de l'armée d'Italie, et remporta la victoire de Loano (21 nov.), dont la gloire revint surtout à Masséna; mais n'ayant pas su profiter de ces avantages, il fut remplacé par le général Bonaparte, le 23 février 1796. Le 23 juillet de l'année suivante, le Directoire lui confia le ministère de la guerre, qu'il quitta le 21 février 1799, accusé de malversations. Il partit alors pour reprendre le commandement de l'armée d'Italie à la place de Joubert. Ses attaques contre le général Kray, pour s'emparer de Vérone, furent infructueuses. Les combats de Castel-Nuovo (26 mars 1799), de Villa-Franca n'aboutirent qu'à la perte de la bataille de Magnano (4 avril), et la jonction de Souvorof avec les Autrichiens (17 avril) ayant rendu sa position des plus critiques, Schérer envoya sa démission et résigna le commandement de l'armée à Moreau. La révolution du 18 brumaire arrêta les poursuites qu'on parlait de diriger contre lui; il se retira ensuite dans sa terre de Chauny, où il mourut le 19 août 1804. On doit au général Schérer des *Comptes-rendus au Directoire exécutif pour l'an VI et les 5 premiers mois de l'an VII* (Paris, 1799, in-8°), et le *Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie, depuis le 21 ventôse jusqu'au 7 floréal de l'an VII* (Paris, 1799, in-8°).

X.

SCHÉRIFF, voy. СХЭРИФ и ШЭРИФ.

SCHERZO, mot qui en italien et en allemand signifie badinage, et qui désigne la partie sémillante et pour ainsi dire narquoise d'une symphonie (*voy.*) qui a remplacé le menuet et forme un élément indispensable de ces compositions de musique instrumentale. *Voy.* MENUET.

SCHIAVONE (ANDRÉ), peintre d'histoire distingué, de l'école vénitienne, né à Sebenico en 1522, mort à Venise en 1582, et dont le vrai nom était *Medola*.

SCHIKANEDER (EMMANUEL), comédien et poète allemand, auteur d'un grand nombre d'opéras bouffes ou merveilleux, mais qui ne devra l'immortalité qu'à son poème de *la Fête enchantée*, qu'il fit pour Mozart (*voy.*), auquel, dit-on, il suggéra même quelques-uns des airs populaires et des mélodies qui abondent dans ce charmant opéra, naquit à Raibonnoe en 1751, et mourut à Vienne, peu de temps après s'être démis de la direction du théâtre du faubourg de Leopoldstadt qu'il avait fondé, le 21 septembre 1812. X.

SCHILLER (FRÉDÉRIC DE *). Vers les premiers jours de nov. 1759, une jeune femme avait quitté, dans un état avancé de grossesse, la petite ville de Marbach, sur le Neckar, en Wurtemberg, pour visiter son mari, attaché en qualité de chirurgien militaire au camp du major général Romann. Au milieu de ces hommes de guerre, elle fut saisie des douleurs de l'enfantement, et n'eut que le temps de regagner son domicile à Marbach, où elle donna le jour, le 10 du mois, à un enfant destiné à charmer et à instruire l'Allemagne, — il est permis de dire l'Europe, — par ses créations poétiques.

La mère de Schiller, car c'est lui qui venait de naître, aimait la poésie, et même faisait des vers; c'est par elle que l'enfant studieux fut initié à la lecture des poètes allemands qu'il devait tous laisser si loin derrière lui; c'est aussi de la bouche de cette digne femme qu'il reçut la première instruction religieuse et qu'il recueillit les naïfs récits de l'histoire biblique.

(*) C'est ainsi que son nom se trouve inscrit sur ses œuvres; mais ses noms et prénoms primitifs étaient JEAN-CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC Schiller.

Frédéric Schiller passa une partie de son enfance à Lorch (près de Gmünd), en face du Stauffen, dans une vallée mélancolique, couronnée de sombres sapins. Il aimait à se perdre dans ces belles forêts et à rêver dans l'église d'architecture romane de Lorch, près des pierres sépulcrales des Hohenstauffen. Les souvenirs de l'histoire nationale enrichissaient ainsi sa mémoire; une nature romantique ouvrait son âme aux impressions de la solitude, et la vie morale de la famille ne laissait arriver à son cœur que des impressions pures et bienfaisantes. Son père traitait une épouse chérie et trois filles avec une délicatesse exquise; nul doute que cet exemple n'ait exercé une heureuse influence sur le poète qui a prêté aux femmes créées par lui un éclat idéal et une auréole de sainteté. Tout jeune, Schiller dévorait les relations de voyage; il comprenait instinctivement les mœurs, les tendances des peuples lointains. Ainsi se révélait déjà en lui ce caractère de cosmopolitisme dont ses œuvres porteront plus tard l'empreinte.

Vers 1768, le père de Schiller échangea le séjour de Lorch contre celui de Ludwigsbourg, où le duc régnant, Charles de Wurtemberg, lui avait confié la direction d'une belle pépinière. Deux ans plus tard, il fut transféré au château de la Solitude avec une mission pareille. Le jeune Schiller demeura à Ludwigsbourg entre les mains d'un scholarque pédant, dont il se souvint pourtant avec reconnaissance et amour. A cet enfant précoce qui lisait avec ardeur les psaumes, les prophètes, les hymnes de Gellert et de Luther, on refusait bravement le sentiment religieux! Schiller se destinait à la théologie, lorsqu'un ordre du duc Charles, qui recrutait tous les enfants distingués pour sa fondation académique et militaire, dite *Karlsschule*, vint intimer au directeur des jardins de la Solitude que son fils serait élevé aux frais du gouvernement. Il fallut obéir. Dans cette école, d'abord établie à la Solitude, mais qui fut transférée plus tard à Stuttgart, on donnait à 400 élèves une éducation encyclopédique. Le jeune Schiller se décida d'abord pour la jurisprudence (1773); plus tard, pour la médecine; il devait traverser

toutes les facultés sans s'arrêter dans aucune.

La discipline pédante qui régnait dans l'académie de Charles ne pouvait guère convenir à un esprit aussi indépendant que l'était celui de Schiller ; mais ce qui le révoltait plus que le régime du bâton et du tambour, c'était le joug d'une censure intellectuelle qui proscrivait, même pendant les heures de récréation, tout ouvrage étranger aux leçons de la journée. Il paraît que de fréquents conflits eurent lieu entre le jeune élève en médecine et quelques-uns de ses maîtres. Les premiers essais poétiques dont il donnait lecture en cachette à ses amis, loin de porter le caractère sentimental de l'époque, respiraient la haine de l'arbitraire et des convenances sociales. Il essayait ses forces dans quelques esquisses dramatiques (*l'Étudiant de Nassau ; Côme de Médicis*), et provoquait les railleries de G. Cuvier, qui était loin de deviner la gloire future de ce frère jeune homme, dont la tournure peu élégante et la prononciation souabe frappaient désagréablement ceux qui n'étaient pas ses amis. Mais autour de lui s'était formé un petit cercle qui aimait l'inépuisable bonté de son caractère, et qui respectait les éclairs de son génie. « Je ferai un livre qui sera brûlé par le bourreau ! » disait-il en riant dans cette société intime, et il tint en quelque sorte parole ; car les *Brigands*, conçus et écrits à l'infirmerie de l'académie de Charles, répondaient un peu à ce programme. Nous croyons avoir indiqué déjà la source de cette inspiration révolutionnaire. La serre chaude pédagogique dans laquelle Schiller se trouvait renfermé contre son gré, devait lui inspirer un insurmontable dégoût. Nourri de la lecture de Rousseau et de Shakspeare, galvanisé par *Werther* et *Götz de Berlichingen*, irrité à toute heure du jour par le monde tyrannique et factice du collège, qui devenait pour lui l'image du monde réel, il exhala sa colère dans le drame informe qui allait révéler à l'Allemagne qu'elle nourrissait dans son sein un grand mécontent et un grand poète. De plus, cette pièce fut écrite en 1780, l'année même où Schiller quitta l'école en qualité de médecin du régiment Augé

avec 18 florins d'appointements par mois. L'auteur fit imprimer son premier ouvrage à ses frais, sur papier gris, à l'instar des vieux almanachs populaires ; il en envoya quelques feuilles d'épreuve à Schwan, libraire à Manheim. Ce brave homme, enthousiasmé à la lecture des pages éloquentes qui lui brûlaient la main, s'empressa de porter l'œuvre à Héribert de Dalberg (*voy. T. VII, p. 448*), intendant du théâtre électoral ; et en même temps il conseilla à Schiller de se mettre en rapport avec ce grand seigneur. Sur les observations de Schwan, le poète docile refondit son drame, qui fut représenté, le 13 janvier 1782, sur le théâtre de Manheim. La renommée avait précédé la mise en scène des *Brigands* : de 15 et 20 lieues à la ronde les spectateurs avaient afflué, et un succès immense répondit à ces bruits avant-coureurs de la victoire. Le pauvre chirurgien militaire qui, pour assister à la 1^{re} représentation de son œuvre, avait dû emprunter de l'argent et quitter furtivement Stuttgart, y revint transformé en homme célèbre par les acclamations d'un millier de voix. Dans ce succès, rien qui ne soit naturel : le drame des *Brigands*, c'est le cri d'un prisonnier qui réclame la liberté ; or, le monde, en 1780, croyait languir dans les chaînes, l'ordre social était ruiné partout. A entendre cette fanfare, qui sonnait le jugement dernier d'une société décrépite, on oubliait les exagérations du langage, des caractères, de l'action. Schiller, en écrivant les *Brigands*, avait pressenti la Révolution ; ses bandits ne sont que les précurseurs des terroristes, le métier des uns et des autres était la vengeance. Aussi la république française n'oublia pas d'accorder au jeune poète les droits de citoyen (1792).

Après quelques représentations, la police, qui devine vite les symptômes d'un malaise social sans se mettre en peine de le guérir, la police intervint : les *Brigands* furent mis à l'index, et, en raison même de cette défense, la pièce imprimée se répandit comme une maladie épidémique. Une espèce de vertige s'empara de la tête des jeunes gens, et les gouvernements durent s'alarmer et voir dans ce drame excentrique une déclai-

nation de guerre contre l'état social.

Schiller fut mandé devant le duc Charles, et reçut l'ordre de soumettre à l'avenir à S. A. S. chacune de ses productions poétiques avant de les publier. La haute société de Stuttgart vouait l'impertinent roturier à l'exécration publique, et lui montrait d'un doigt menaçant la forteresse où languissait Schubart (*voy.*). Pour échapper à cette curatelle tyrannique, Schiller supplia le baron de Dalberg de lui trouver de l'occupation à Manheim; mais l'intendant du théâtre électoral ne se mit pas en frais pour lui, sans doute par la crainte de déplaire au duc de Wurtemberg. s'il accueillait à son insu la supplique du jeune poète. Celui-ci finit par ne prendre conseil que de lui-même. Résolu à tout braver et à suivre la route ardue que lui montrait son génie, il fit en secret les préparatifs d'un départ qui ne ressemblait pas mal à une fuite; car Schiller, nous l'avouons à regret, était criblé de dettes, et sans l'assistance d'un ami dévoué (Streichler), il n'aurait pu réaliser ses projets. Le 17 sept. 1782, au moment où l'arrivée du grand-duc Paul de Russie était fêtée à Stuttgart, il se mit en route de nuit, et accompagné de son fidèle Streicher. Dans le lointain, le château de la Solitude brillait illuminé comme un palais de fées en l'honneur du prince moscovite. Schiller, au moyen de cette clarté, reconnut la demeure paternelle: « O ma mère ! » s'écria-t-il, et il se jeta au fond de la voiture en versant un torrent de larmes.

L'accueil qu'il reçut à Manheim ne répondit point à son attente; ses amis se montrèrent effrayés de le voir sans ressources pécuniaires, et sous le coup de la disgrâce ducale. Schiller passa quelques mois à Oggersheim, dans un dénuement extrême, à mettre la dernière main à *Fiesque*, et à méditer *Louise Miller*, (premier titre d'*Intrigue et Amour*). C'est alors qu'une noble protectrice, M^{me} de Wollzogen, la mère d'un de ses amis, lui offrit un asile à Bauerbach (Saxe). Schiller s'y rendit, vers la fin de 1782, et séjourna six mois dans cette demeure écartée, au milieu des forêts et des montagnes, donnant tout son temps à l'étude, aux travaux littéraires et à l'ami-

tié. Rappelé à Manheim, en juillet 1783, et attaché au théâtre, comme auteur dramatique, avec de fort modestes appointements, il fit représenter, dans le cours de l'année suivante, ses deux nouvelles tragédies. *La conjuration de Fiesque* fut peu goûtée du public; mais le succès d'*Intrigue et Amour* égala presque celui des *Brigands*. En même temps, il méditait *Don Carlos*, et entreprit la publication d'une revue littéraire et esthétique intitulée *Thalie*. Vers cette époque, il fut aussi présenté au duc de Weimar, qui avait fait quelque séjour à Darmstadt; cette entrevue lui valut le titre de conseiller, et l'espérance d'un avenir dans les états de ce prince, ami et protecteur de Goethe. Schiller commençait à se dégoûter de son séjour à Manheim et de la carrière dramatique. Les exigences mesquines des acteurs exaspéraient son génie irascible; il était d'ailleurs peu flatté des succès que lui avaient valu des pièces révolutionnaires, et il sentait la nécessité de se régénérer par de longues méditations, par des études philosophiques et historiques. Une liaison s'était établie entre lui et le père de Théodore Körner (*voy.*); à la suite de ces rapports, Schiller se dirigea vers Leipzig et Dresde (1785). Dans les pittoresques environs de la capitale de la Saxe, il composa *Don Carlos* et plusieurs poésies lyriques; puis il sembla renoncer, pendant une série d'années, à l'emploi de ses puissantes facultés poétiques, pour se plonger dans l'étude de la philosophie de Kant, et pour chercher dans l'histoire le secret des grands caractères tragiques. En 1787, il s'établit à Weimar, au centre du mouvement intellectuel, sans que sa position fût encore définitivement arrêtée; on paraissait mourir quelque méfiance contre l'écrivain dont la verve révolutionnaire avait failli incendier l'Allemagne. Dans le monde intellectuel, les hautes s'expient ni plus ni moins que dans le monde moral.

A cette époque de pénible transition, un événement heureux vint interrompre la monotone existence du poète. Il apprit à connaître, à Rudolstadt, la famille de M^{me} de Lengenfeld, et passa quelques heureuses journées dans ce cercle charmant, où il vit pour la première fois la

jeune fille que le ciel lui avait destinée pour compagne. Charlotte de Lengenfeld réunissait toutes les qualités qui pouvaient donner le bonheur à un époux tel que Schiller : elle était simple, pieuse, aimante ; à la faculté de comprendre un homme de génie, elle unissait une puissance de dévouement qui dut être inappréciable pour Schiller durant ses fréquentes maladies, et qui a sans contredit prolongé de dix ans cette existence à la fois frêle et précieuse. Le mariage fut conclu le 20 février 1790, quelques mois après que le duc de Weimar eut nommé Schiller à une chaire d'histoire à l'université d'Iéna. Les leçons du jeune professeur eurent un succès dû plutôt à son éloquence et à son imagination brillante qu'à son érudition, quoiqu'il fût un travailleur infatigable. Les études commandées par sa nouvelle position et la rédaction de l'*Histoire de la Guerre de Trente-Ans** contribuèrent à miner sa santé. En 1791, une maladie de poitrine le mit à deux doigts du tombeau ; on avait même répandu la nouvelle heureusement fautive de sa mort. Du fond du Danemark, le duc de Holstein-Augustembourg et le comte de Schimmelmann écrivirent au poète convalescent une lettre qui dut hâter sa guérison : par cette missive on offrait au poète une pension pour lui donner le temps de réparer ses forces délabrées. Schiller refusa, mais l'effet moral de cette démonstration bienveillante fut incalculable. Le coadjuteur de Dalberg (*voy.*) et d'autres amis haut placés prenaient d'ailleurs un intérêt actif à la situation du poète ; de plus, ses travaux historiques et littéraires étaient convenablement rétribués. Un voyage qu'il entreprit dans le beau pays de Souabe (1798) contribua à raffermer son esprit. De cette époque datent aussi ses relations avec Guillaume de Humboldt et avec Goëthe (1794**), qui exercèrent sur

son développement poétique une salutaire influence. C'est ici que finit, dans la vie de Schiller, l'époque de transition dans laquelle il était entré lors de la composition de *Don Carlos* (1787). La philosophie, qui pendant dix années avait subjugué son imagination créatrice, céda maintenant le pas à cette noble faculté, désormais réglée et mise au service des grandes idées de liberté légale, des droits imprescriptibles de l'homme, de la civilisation du genre humain par l'art. Pendant cette dernière période, chaque année sera marquée par des créations immortelles. Le poète confia aux *Heures* (*Dichoren*) et à l'*Almanach des muses* (1795 et ann. suiv.) ses belles inspirations lyriques, ses ballades, ses traductions libres de Virgile et d'Euripide, ses beaux traités sur des questions d'esthétique ou de philosophie, traités qui ont, à vrai dire, popularisé en Allemagne les théories de Kant sur le beau*. En même temps, Schiller composait sa vaste trilogie de *Wallenstein*, résumé poétique de ses longues études sur la guerre de Trente-Ans (les trois pièces ne furent pas représentées simultanément, mais dans le courant d'une année, 1799 à 1800). Enfin de 1800 à 1804, ce fut le tour de *Marie Stuart*, de *la Pucelle d'Orléans*, de *la Fiancée de Messine*, de *Guillaume Tell*, et d'une série d'ébauches dramatiques, qui toutes promettaient des chefs-d'œuvre, lorsqu'une mort précoce vint arrêter les battements de ce noble cœur.

C'est à la fois un triste et beau tableau que celui des dernières années de Schiller, à voir cette haute intelligence emprisonnée dans un corps rebelle et faisant des efforts surhumains pour imposer à de frêles organes le pesant fardeau du travail nocturne, les ébranlements de l'inspiration, les sauts rouges de l'amour paternel. Il faudrait, pour donner un récit digne et fidèle de cette lente agonie, grouper autour de Schiller tous les noms célèbres de Weimar, où il était établi depuis 1799 ; montrer l'affection tendre de Goëthe pour cet ami plus jeune, mais

(*) Elle parut d'abord dans l'*Almanach pour Dames* (1790-93). Antérieurement déjà, il avait publié l'*Histoire du soulèvement des Pays-Bas* (Leipzig, 1788).

(**) Sa première entrevue avec le plus grand poète de l'époque avait eu lieu en 1788, à Rudolstadt. Ce fut ce dernier qui présenta Schiller à la duchesse Amélie ; cependant l'auteur de *Don Carlos* ne se sentit pas d'abord attiré vers Goëthe qui jugeait le monde tout autrement que lui.

(*) Nous nous contenterons de citer : les *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme* ; le traité *Sur la poésie naïve et sentimentale* ; celui sur le *Sublime*, celui *Sur la grâce et la dignité*, etc.

marqué du sceau fatal de la destruction ; peindre la touchante amitié de sa belle-sœur, M^{me} de Wollzogen *, qui avait pénétré le plus avant dans les profondeurs de cette intelligence, où s'élaborent tant de grandes et ingénieuses pensées ; femme dévouée, qui recueillit le dernier soupir de Schiller, et raconta avec une inimitable simplicité ses derniers moments.

Lorsque le 9 mai 1805 le bruit de la mort de Schiller se fut répandu dans la ville de Weimar, ce fut un deuil public ; le théâtre ferma ses portes ; on n'apercevait dans les rues que des physionomies attristées ; et lorsque Goethe, malade lui-même, eut deviné au silence morne de ses amis la fatale nouvelle, les sanglots de cet homme, qui ordinairement maîtrisait toutes ses impressions et toutes ses douleurs, éclatèrent avec force. Quelle vie ! quelle mort ! et quel panégyrique ! Pas plus de 45 ans d'existence ; mais quelle existence remplie ! et quelle semence jetée sur le sol de l'Allemagne, nous nous trompons, sur le sol des deux hémisphères !

Une appréciation sommaire des écrits de Schiller justifiera cette dernière assertion.

Schiller est à la fois poète, historien, philosophe et critique. Nous avons déjà signalé une partie de ses travaux historiques et philosophiques ; mais quoique l'*Histoire de la guerre de Trente-Ans* (trad. franç. par d'Arnay, Paris, 1794, 2 vol. in-8°, et plusieurs autres plus récentes) et celle du *Soulèvement des Pays-Bas* (trad. franç. de l'Héritier, Paris, 1833) conservent une haute valeur dans le monde littéraire, quoique les nombreuses compositions philosophiques, esthétiques, critiques de Schiller, montrent avec quelle facilité ce brillant génie savait se plier aux exigences de la spéculation, à laquelle il prêtait le secours de son imagination riante et de son langage coloré, nous ne saurions, dans une esquisse rapide, nous arrêter au développement de cette portion de son activité intellectuelle. Il faut, avant tout, envi-

sager le poète lyrique et le poète dramatique ; car c'est par les deux volumes de poésies, improprement appelées fugitives, et par ses tragédies, qui sont dans toutes les mémoires, que Schiller a agi sur ses contemporains, et qu'il agira sur la postérité. Depuis Kant et son poétique disciple de Weimar, la philosophie allemande a déjà traversé quatre ou cinq révolutions nouvelles. L'étude plus approfondie des sources a éclairci, mieux que ne pouvait le faire Schiller, plusieurs points des guerres religieuses d'Allemagne ; mais ses œuvres poétiques brillent aujourd'hui, à quarante ans de distance, du même éclat que le jour où l'Allemand enthousiaste applaudissait à leur première apparition. Les lecteurs du poète se sont multipliés chaque année dans une proportion incroyable ; de nombreux ouvrages de critique ont commenté les vers que la jeune fille devine, que l'homme médite et que le vieillard retrouve intacts dans sa mémoire appauvrie ; ces œuvres, qui remuent la fibre populaire en Allemagne, ont trouvé grâce devant l'aréopage suprême du bon goût, devant les salons de Paris ; l'Anglais et l'Américain utilitaires commencent à les goûter ; et chez les peuples du midi, plus d'un jeune poète accorde sa lyre sur celle de Schiller. D'où vient cet accord des tempéraments les plus variés, des tendances les plus diverses ? C'est qu'il existe dans toute intelligence, non subjuguée par les jouissances matérielles, une aspiration vers l'infini, vers l'idéal, irrésistible chez les uns, plus faible chez d'autres, mais à l'état de disposition innée, intuitive chez tous. C'est cette opération, ce sont ces élans, que Schiller explique et satisfait. Il est poète idéaliste ; il transforme tout ce qu'il touche de sa baguette magique ; on dirait qu'il emporte dans la région des nuages les formes créées par lui, et qu'il les renvoie parées de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ; les sentiments qu'il effleure à peine prennent sous cet attouchement passager une teinte étherée ; il ennoblit les passions, même celles qui tiennent du crime ou qui y conduisent ; il purifie l'amour et lui rend son innocence première ; il jette, jusque sur la laideur morale, un

(*) C'était la sœur aînée de Charlotte de Lessingfeld ; elle avait épousé le fils de la vieille protectrice de Schiller.

vernis qui, sans l'excuser, la rend supportable à la vue. Et le secret de ces métamorphoses, il le trouve dans son propre cœur. Schiller a été anobli par l'empereur d'Allemagne (1802), et certes jamais titres de noblesse n'ont été mieux mérités; car Schiller est le noble créateur de pensées pures et consolatrices. Schiller a découvert, comme Raphaël, le secret du beau dans l'art. Et ce qui donne à toutes ces créations idéales un charme inexprimable, c'est leur vérité relative, leur vie organique, leur existence presque rationnelle. Ces êtres purs, ces filles angéliques, ces femmes pieuses et résignées, écloses de son cerveau et réchauffées dans son cœur, vivent pour le lecteur d'une vie réelle; car tout en elles concorde et forme harmonie, les pensées, les paroles, les actions et la physiologie. Seulement, l'homme qui a bu à la coupe de l'expérience sait fort bien que ces plantes éthérées ne vivraient pas un jour, pas une heure, dans notre atmosphère sociale. Le poète l'a bien senti lui-même; car ces êtres, revêtus d'un corps presque diaphane, il les met aux prises avec l'influence hostile du monde; et ils sont broyés impitoyablement par ce choc meurtrier.

La tendance idéaliste de Schiller n'expliquerait cependant pas à elle seule cet assentiment universel que son œuvre a rencontré dans tous les pays du monde civilisé; car, à l'exception de W. Scott et de lord Byron, il n'existe, que nous sachions, pas un seul auteur moderne qui ait trouvé autant de traducteurs et d'imitateurs. Nous croyons trouver le motif de cette prédilection instinctive dans le cosmopolitisme, ou le caractère *humanitaire* de l'auteur de *Don Carlos*. Schiller a fait vibrer avant tout toutes les fibres de la nature allemande; mais par son attachement exalté aux droits du genre humain, il sympathise avec toutes les nations. Si nous ne devions craindre d'évoquer de pénibles souvenirs et de donner lieu à de fausses interprétations, nous dirions qu'il est le prêtre de la raison et de la vérité; poète-philosophe dans la plus pure acception du mot, il parle un langage qui a dû être compris par tous les cœurs généreux, sans acception de na-

tionalité. Ce langage, on peut souvent lui reprocher un peu de déclamation oisive; mais par combien de beautés Schiller ne rachète-t-il pas ces hors-d'œuvre lyriques épars dans ses tragédies, et trop servilement amplifiés dans la suite par le troupeau des imitateurs!

Examinez une à une ses tragédies: vous trouverez dans chacune d'elles une idée générale, qui doit intéresser l'habitant des rives de la Seine au même titre que l'habitant des bords de l'Elbe. Dans *les Brigands*, c'est la haine de l'arbitraire; dans *Fiesque*, la lutte du républicanisme et de l'usurpation monarchique; dans *Intrigue et Amour*, la haine de la bourgeoisie contre l'aristocratie d'une petite cour, la lutte de l'amour avec les combinaisons machiavéliques; dans *Don Carlos*, c'est, par un heureux anachronisme, le XVIII^e siècle avec ses idées de réforme en présence du despotisme royal et des traditions tyranniques du vieux monde, c'est l'illuminisme ou la franc-maçonnerie en face de l'inquisition, la philosophie en face de l'Église; dans *Wallenstein*, c'est la haute ambition d'une individualité puissante, qui veut exploiter à son profit exclusif et égoïste les embarras d'une guerre civile, allumée pour de graves intérêts politiques et religieux; *Wallenstein*, c'est Bonaparte en miniature; dans *Marie Stuart*, vous vous trouverez encore une fois en présence de deux cultes hostiles, symbolisés par deux reines rivales; dans *Jeanne d'Arc*, dans *Guillaume Tell* et dans le beau fragment du *Faus-Démétrius*, c'est l'amour du sol natal qui se dresse contre l'invasion étrangère. La moins acceptée des pièces de Schiller, *la Fiancée de Messine* (avec des chœurs d'une facture admirable), est précisément celle qui ne met point en relief une de ces idées cosmopolites qui, depuis la révolution de 1789, sont en quelque sorte dans l'air que nous respirons. Enfin, dans tous ces drames apparaissent des caractères d'une angélique pureté, des êtres qui se dessinent avec des ailes blanches sur le sombre fond de la politique et de l'histoire, ce sont: la comtesse de Fiesque, Ferdinand et Louise, Max et Thecla, Élisabeth de France, la vierge de Domrémy, la prisonnière de

Eotheringhay, Béatrice de Sicile, Marfa; enfin ce noble et brave Guillaume Tell, à la main si pure que le meurtre même ne parvient pas à la souiller; à l'intelligence si droite, à la conscience si haute, que la torture morale la plus violente que puisse subir un père ne parvient pas à la courber: Honneur immortel au poète qui a porté dans son cœur de tels caractères, et qui les a revêtus de formes visibles, comme firent les statuaires grecs des dieux de l'Olympe! De semblables créations équivalent aux actes les plus nobles; car, autant et plus que les exemples de l'histoire, elles engendrent les grandes actions; grâce à elles, l'habitant du palais apprend à chérir la vertu, et l'habitant des chaumières à respecter la grandeur.

Nous ne donnerions qu'une idée imparfaite de l'influence exercée par Schiller, si nous ne jetions un coup d'œil sur l'ensemble de ses poésies romantiques et lyriques.*

Les premières, ses ballades et romances, ont été presque toutes composées à Jéna et à Weimar, c'est-à-dire dans la dernière partie de sa trop courte carrière: aussi portent-elles toutes, dans la facture et dans l'idée-mère, le cachet de la perfection. Comme dans les drames, la tendance idéale du poète prédomine dans ces compositions plus restreintes. Dans la ballade de *chevalier de Toggenbourg*, c'est l'amour désintéressé, l'abnégation chrétienne qui est mise en relief; dans *Fridolin*, c'est la naïve piété, l'innocence d'un cœur pur; dans *le Chevalier de Rhodes*, c'est l'obéissance passive à la règle; dans *Héro et Léandre*, la fidélité jusqu'à la mort. *Le Plongeur* symbolise la lutte de l'amour héroïque avec les monstres de l'abîme; *la Caution* rajeunit le lien commun de l'amitié; *Polycrate* prêche l'humilité dans la grandeur et la fortune. Dans un seul de ces tableaux de genre, Schiller déroge à ses habitudes sérieuses, et se donne le passe-

temps de l'ironie (*le chevalier Delorges* ou *le Gant*). Parmi ses poésies lyriques, nous rejetons celles qui émanent de la première période: ce sont, pour la plupart, des morceaux emphatiques. Il faut excepter toutefois de cette condamnation un tableau plein de mouvement: la *Bataille*, et le chant sauvage *des Brigands*, cette marseillaise de la populace allemande et des étudiants tapageurs. La passion qui avait inspiré les *vers à Laure* n'était ni pure ni sincère; aussi les chants érotiques de cette première période ont-ils dû s'en ressentir.

À l'époque de transition appartiennent: 1° l'ode sublime à *la Joie* (*an die Freude*), qui a valu peut-être autant de partisans enthousiastes à Schiller que sa plus belle tragédie; 2° *Resignation*, cette élégie du désespoir, où le poète flotte indécis entre la foi et le néant; enfin 3° *les dieux de la Grèce*, protestation poétique, mais impie, contre le monothéisme rationaliste. Il faut bien dire toute la vérité: Schiller, pendant une dizaine d'années (1780-1790), a été, comme tous les hommes à forte imagination, en proie à des doutes cruels. L'étude de la philosophie ne l'avait jeté que plus avant dans cette voie fatale. Plus tard, le bonheur domestique, les souvenirs vivaces de l'enfance et les épreuves de la vie, le ramènèrent sinon aux croyances dogmatiques de ses premières années, du moins à la foi inébranlable en un avenir au-delà des tombeaux.

Beaucoup de poésies de la dernière époque de Schiller ont un caractère philosophique et didactique. Le poète, fort de la régénération qui s'est opérée en lui, sait condenser en quelques vers sublimes, en quelques images frappantes de vérité, les convictions qu'il a conquises. Tels sont *les Paroles de foi*, *les Paroles de l'illusion*, *les Artistes*, cette noble profession de foi par laquelle le poète revendique pour l'art le privilège d'avoir civilisé le monde; *la Cloche*, cette revue poétique des principales phases de la vie humaine; l'incomparable pièce intitulée: *l'Idéal et la vie*, ou *le Royaume des ombres*, parallélisme ingénieux et profond entre l'existence terrestre et cette vie tant rêvée, tant désirée, « où résident

* L'espace nous manque pour parler avec détail de Schiller romancier. Son *Geistesher ou Visionnaire*, publié en 1769, à Leipzig, comme un t. 1^{er} (trad. fr. par A. de M., Paris, 1822, in-12, et autres), n'est d'ailleurs qu'un beau fragment. — *L'Aubergiste au soleil* est une curieuse étude psychologique, etc.

les formes pures, où l'ouragan de la douleur ne courbe plus les âmes. »

D'autres pièces de ce recueil sont du domaine élégiaque. Nous ne citerons dans cette catégorie, que la belle épître *A un ami à l'entrée du nouveau siècle*, où le poète retrace en quelques vers l'état de l'Europe en 1800, et arrive à cette conclusion, « que le beau ne fleurit que dans la poésie; » puis les *Illusions (die Ideale)*, élégie ou ode pleine de verve, de candeur et de tristes vérités.

Bon nombre de ces vers de la troisième période ont le caractère épigrammatique ou guomique; ce sont les produits des conférences de Schiller avec le créateur de Méphistophélès et de Faust. Dans beaucoup de pièces, l'auteur rajeunit les sujets usés de la mythologie et de l'âge héroïque des Grecs (*Cassandre; la Plainte de Cérés; les Grecs après la prise de Troie*, etc.). Si nous ajoutons que d'autres vers chantent l'amour, mais un amour qui n'a plus rien de commun avec les inspirations dues à une Laure wûrtembergeoise, nous aurons indiqué les principales rubriques sous lesquelles peuvent se répartir les productions lyriques de Schiller. Comme l'auteur des *Méditations*, Schiller serait immortel, même s'il n'avait livré au monde que ces deux modestes volumes, qui ne renferment guère plus de 200 morceaux. Car, nous le répétons, la belle âme du poète est là tout entière; et l'âme de Schiller c'est celle d'un ange, rebelle d'abord, puis repentant, et attiré vers le sein de Dieu, pour entonner au milieu des élus le chant triomphal de la vertu, l'hymne de la liberté, et pousser les mélodieux soupirs d'un amour sans fin et sans tache. * L. S.

SCHILLING (FRÉDÉRIC-GUSTAVE), conteur allemand d'une extrême fécondité, né à Dresde le 25 mars 1766, et mort en août 1839. Parmi ses nombreux romans, en partie comiques, on cite *Guy*

(*) Les œuvres de Schiller, dans l'édition de Stuttgart, forment 12 vol. in-8°; l'édition de Carlsruhe se compose de 18 vol. in-18; celle de Paris (1835 et ann. suiv.), 2 gros vol. gr. in-8°. Les ouvrages dramatiques de Schiller ont été traduits par M. de Barante (1821, 6 vol. in-8°), et par plusieurs autres écrivains français, tels que Benjamin Constant (voy.). MM. Merle d'Aubigné, Marmier, etc. La *Maria Stuart* de M. Lebrun (voy.) est une pâle imitation de celle de Schiller.

de *Sohnsdorn* comme le plus intéressant. Il existe trois éditions de ses œuvres : la dernière se compose d'environ 60 vol. in-8°, Dresde, 1828 et ann. suiv.

SCHIMMELPENNINCK (RUTGER JAN), homme d'un grand savoir et d'un noble caractère, naquit à Deventer en 1761, et se voua au barreau, après avoir défendu, pour obtenir le grade de docteur en droit, une thèse inaugurale intitulée *De imperio populari caute temperato*, où l'on trouve déjà toute la modération de ses principes jointe à un grand amour de la liberté légale. Après l'entrée des Français en Hollande, sous Pichegru (voy.), il devint membre de l'assemblée nationale de la république Batave, puis, en 1798, ministre de cette république à Paris. Il assista aux conférences d'Amiens, où il fit valoir avec succès les intérêts de sa patrie; et, après la paix conclue, il fut nommé ambassadeur à Londres. Accrédité ensuite de nouveau à Paris, il obtint toute la confiance de Bonaparte, dont l'influence le plaça, au mois de mars 1805, à la tête de la république Batave, en qualité de pensionnaire du conseil et avec un pouvoir presque monarchique. Mais l'affaiblissement graduel de sa vue le força au bout d'un an de temps à la retraite. Alors Napoléon parla d'une royauté batave qu'on créerait en faveur de son frère Louis et chercha à faire accepter ce projet au pensionnaire. Cependant Schimmelpenninck, loin de l'accueillir, aima mieux se condamner à une retraite absolue. Néanmoins il reparut sur la scène après la réunion de la Hollande à l'empire Français. A cette époque, l'empereur le nomma sénateur et lui conféra le titre de comte. Schimmelpenninck mourut à Amsterdam, le 15 févr. 1825, laissant un fils unique qui devint conseiller d'état en service ordinaire et à qui le roi Guilhaume I^{er} conféra, en 1834, le titre de comte du royaume des Pays-Bas.

Z.

SCHINDERHANNES. Sous ce nom, JEAN BUCKLER, chef d'une bande de brigands qui avait pris les bords du Rhin pour théâtre de ses exploits, s'est rendu fameux vers la fin du siècle dernier. Né d'une famille respectable, mais pauvre, le jeune Jean manifesta de bonne heure

son penchant pour le vol. Devenu grand, il entra au service d'un exécuteur des hautes œuvres. Un vol qu'il commit lui ayant attiré un châtement corporel, ce traitement décida de son avenir: il s'enfuit, et se fit voleur de moutons. On l'arrêta; mais il réussit à s'échapper, et se joignit à la bande de Fink Barberousse. Arrêté de nouveau, il s'enfuit encore, et entra dans la bande de Pierre-le-Noir; puis, il devint lui-même chef d'une bande, à la tête de laquelle il répandit la terreur sur les bords du Rhin. On parvint enfin à s'emparer, en 1803, de ce redoutable bandit, qui fut exécuté à Mayence. X.

SCHINKEL (CHARLES-FRÉDÉRIC), architecte prussien distingué, professeur à l'Académie des beaux-arts de Berlin et membre de son sénat, né à Neu-Ruppin, le 13 mars 1781, mort à Berlin, le 14 oct. 1841. Cette ville lui doit le corps de garde du château, le monument du Kreuzberg, en dehors de ses portes, le second Théâtre, le beau pont du château, au bout de la magnifique rue des Tilleuls, le musée royal et beaucoup d'autres constructions remarquables. Voy. BERLIN.

SCHIRAS, voy. CHIRAZ.

SCHIR-KOUH ou CHIR-KOUH, oncle de Saladin, voy. ce nom, ÉGYPTÉ (T. IX, p. 288), FATIMIDES et NOUR-EDDYN.

SCHISCHKOW, voy. CHISCHKOF.

SCHISME (*σχίσμα*, division, séparation, de *σχίζω*, fendre). Ce mot s'applique, dans son sens propre, à toute division religieuse, provenant du refus d'un certain nombre d'églises ou d'un certain nombre d'individus de rester en communion avec la société à laquelle ils appartenaient jusqu'alors, pour faire corps à part. D'après la constitution de l'Église catholique romaine et son principe de soumission à l'autorité, il n'y a pas dans son sein d'hérésie obstinée qui n'engendre un schisme. L'unité de foi est absolue chez les catholiques. Les protestants (voy. ces mots) sont loin d'être aussi rigoureux. Ils admettent des articles de foi fondamentaux et des articles non fondamentaux: l'accord relativement aux premiers, formulés avec une largeur qui les a souvent fait accuser de *latitudina-*

risme, leur suffit pour se reconnaître les uns les autres comme membres d'une même Église. Pour les catholiques, tout ce qui a été décidé par les conciles généraux est article de foi obligatoire au même degré; sur les sujets non discutés, l'opinion est libre, ce que l'on a exprimé ainsi: « *In necessariis, unitas; in dubiis, libertas* ». » Ceux qui rejettent un article de foi ou qui refusent de se soumettre à l'autorité de l'Église, sont retranchés de sa communion et considérés comme *schismatiques*. Paul recommande fortement de se tenir attaché à l'Église, lorsqu'il dit dans sa 1^{re} épître aux Corinthiens (I, 10 et suiv.): « Or, je vous prie, mes frères, au nom de N. S. Jésus-Christ, de tenir tous le même langage, et qu'il n'y ait point de divisions parmi vous; mais que vous soyez bien unis dans une même pensée et dans un même sentiment; car, mes frères, j'ai été informé qu'il y a des contestations entre vous. Voici ce que je veux dire, c'est que parmi vous l'un dit: Pour moi, je suis disciple de Paul; l'autre: Et moi, je le suis d'Apollon; et un autre: Et moi, je le suis de Céphas; et un autre: Et moi, je le suis de Jésus-Christ. Christ est-il divisé? Paul a-t-il été crucifié pour vous? ou avez-vous été baptisés au nom de Paul? » Malheureusement, l'ambition des hommes leur a fait oublier ces sages préceptes. Les uns ont voulu étendre leur puissance spirituelle jusqu'à la suprématie temporelle; les autres, sous prétexte d'affranchir la religion de toute oppression, l'ont quelquefois fait servir à leurs vues intéressées; ou bien des passions et des intérêts humains sont venus envenimer une dissension d'abord légère et sur laquelle, avec plus de bonne foi, on eût pu facilement s'entendre; et de cette manière, l'Église s'est vue démembrer en plusieurs grandes fractions, dont l'une, à son tour, s'est fractionnée à l'infini, et qui toutes auraient besoin peut-être de se retemperer dans l'unité pour trouver la vigueur qui leur manque et qui semblerait pouvoir se concilier avec une grande diversité dans les dogmes secondaires.

Sous le mot *schisme*, très différent du

(*) On a ajouté avec raison: *In omnibus caritas*. S.

mot *hérésie* (*voy.*), on entend particulièrement une séparation d'obédience, laquelle n'a pas nécessairement pour conséquence une division en matière de foi. C'est la sévérité de principes de l'Église catholique romaine qui a donné lieu à toutes les séparations de cette nature qu'on pourrait énumérer, depuis le schisme des *donatistes*, dont nous avons parlé au mot DONAT, jusqu'à celui de la petite Église française ou celui des *hermétiques* (*voy.*), qui, prêt à éclater plus récemment, fut cependant heureusement étouffé. Le schisme des donatistes fut suivi de celui d'*Antioche*. La prétention de l'épiscopat de cette ville élevée par plusieurs évêques ayant chacun de nombreux partisans donna lieu à ce dernier ; mais après avoir été quelque temps séparé de la communion de l'Église latine, Flavian s'y réunit de nouveau l'an 398. Au mot *INVESTITURE*, nous avons parlé d'une autre querelle qui divisa l'Église, aussi bien que le peuple laïc, entre le pape et l'empereur. Henri IV, excommunié, fut obligé de s'humilier devant le premier ; mais bientôt après, Rodolphe de Souabe, son compétiteur, étant mort, les affaires de Henri se rétablirent : il fit nommer, en 1080, un antipape (*voy.*), et donna ainsi lieu à un schisme qui dura 40 ans (*voy.* GRÉGOIRE VII). Sous Alexandre III, en 1159, la majorité des cardinaux ayant nommé pape le cardinal Roland, qui prit le nom d'Alexandre III, quelques autres élurent Victor II, que soutenait l'empereur Frédéric II, et qui chassa de Rome le pape légitime. Ce schisme se termina, en 1178, par la réconciliation de Frédéric avec Alexandre III.

Le schisme le plus important de tous est celui qu'on désigne sous le nom de *schisme d'Orient*. On en peut voir les commencements à l'art. PROTHIUS, car ce patriarche y préluada dès l'année 866 par son encyclique ; mais il n'éclata qu'en 1057, sous le patriarcat de Michel Cérularius. Nous avons donné un court historique de cette séparation entre les Églises latine et grecque au mot ORIENTALE (Église). Ses conséquences subsistent, comme on sait ; et même la réunion partielle dont nous aurons à nous

occuper au mot UNION, n'eut point des effets durables pour une grande partie des populations auxquelles cette mesure réparatrice se rapportait.

On nomme *grand schisme*, ou *schisme d'Occident*, la division d'obédience qui résulta de la nomination de différents papes dont les uns siégeaient à Avignon ; les autres à Rome. Les seigneurs de l'Italie ayant voulu forcer les cardinaux à donner à l'Église un pape italien, ceux-ci eurent la faiblesse de céder, tout en déclarant que l'élection forcée serait nulle. En effet, devenus plus libres, ils déposèrent Urbain VI nommé en 1378, et, joints à d'autres cardinaux qui n'avaient pas voté dans le premier conclave, ils élurent Clément VII. Chacun de ces papes ayant ses partisans, il s'ensuivit un schisme qui dura 60 ans. Nous nous bornerons à indiquer les noms des papes des deux côtés. Ce sont, à Rome : Urbain VI, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII déposé en 1409 par le concile de Pise ; à Avignon, Clément VII, puis Benoît XIII, pareillement déposé par le même concile, qui nomma pape Alexandre V, à qui succéda Jean XXIII. Alors paraissent simultanément trois papes, les déposés refusant d'abord de se soumettre. Cependant Grégoire XII abdiqua en 1415 ; Jean XXIII et Benoît XIII furent déposés par le concile de Constance (*voy.*) qui nomma Martin V. Jean XXIII fit sa soumission à ce pape, et à la mort de Benoît XIII, le schisme s'éteignit.

Au xv^e siècle, Eugène IV (*voy.*) ayant été déposé par le concile de Bâle, Amédée VIII, duc de Savoie, qui s'était fait moine, fut nommé pape sous le nom de Félix V, et engendra un nouveau schisme ; mais bientôt il abdiqua, et se soumit à Nicolas V, successeur d'Eugène IV.

Le schisme d'Angleterre qui eut lieu sous Henri VIII, appartient à l'histoire de la réformation. Nous dirons un mot de celui de Hollande ou d'Utrecht. En 1702, un bref vint de Rome, qui enlevait à Pierre Godde, archevêque de Sebaste, vicaire apostolique, accusé de jansénisme par les jésuites, toute juridiction dans l'Église de Hollande. Le prélat résista, et entraîna avec lui le clergé séculier. Les États-Géné-

raux le soutinrent, et défendirent à Théodore de Cock, nommé pour le remplacer, d'exercer en aucune manière son vicariat apostolique. Une assemblée du clergé hollandais, en 1703, en appela « au pape mais informé, » puis « au futur concile. » Cependant les évêques hollandais, tout en résistant, faisaient des protestations d'orthodoxie. Elles ne furent point accusées, et les actes du concile provincial de Hollande, tenu en 1703, furent condamnés. Ce schisme dure encore de nos jours.

L'affaire des *appelants* (*voy.*) n'eut point des conséquences si graves; cependant la France fut aussi un moment séparée de la communion romaine par suite de la déclaration de la constitution civile du clergé (*voy.*). En 1790, l'Assemblée constituante, qui s'occupait de réformer l'état, mit la main à l'organisation ecclésiastique. Elle changeait la circonscription des diocèses, faisait choisir les évêques par les électeurs de département, et les curés par ceux de district, entourait l'évêque d'un conseil qu'il devait consulter sur toutes les questions de juridiction, etc. Tous les membres fonctionnaires du clergé qui ne voulurent pas faire le serment de maintenir cette constitution, eurent à céder leurs places aux évêques et aux curés dits *constitutionnels* ou *assermentés*, lesquels furent traités d'intrus et considérés comme schismatiques. Ceux-ci, pourtant, représentaient qu'ils n'avaient rien innové en matière de foi ni dans la liturgie, déclarant qu'ils étaient prêts à rendre leurs sièges aux évêques dépossédés, aussitôt que ceux-ci auraient fait acte de soumission aux lois de leur pays. Et, de fait, les évêques constitutionnels se démisèrent de leurs fonctions dès que le concordat (*voy.*) de 1801 eut été signé. Un autre schisme, dit des *louissets*, ou de la *petite Église*, eut lieu alors. Parmi les évêques qui avaient quitté leurs sièges plutôt que d'accepter la constitution civile du clergé, plusieurs blâmèrent, à l'époque du concordat, la conduite du pape à l'égard du premier consul de la république française et des évêques constitutionnels. Aussi lorsque, pour la combinaison nouvelle que réclamaient la pru-

dence et l'intérêt de l'Église de France, le souverain pontife eut besoin qu'ils renouassent à leurs titres, il y en eut qui le retirèrent obstinément, et se mirent en opposition avec l'autorité papale qu'ils avaient pourtant préconisée eux-mêmes dans leur lutte contre les constitutionnels; résistance qui leur fit perdre le mérite de longues souffrances artistiques. Plusieurs, cependant, changèrent de sentiment au lit de mort, et ce schisme, appuyé sur la vie de quelques hommes seulement, doit s'éteindre avec eux. X.

SCHISTE. On donne ce nom, qui vient de l'allemand *Schiefer*, à une roche d'apparence homogène, à texture terreuse, à structure feuilletée, souvent terne, quelquefois luisante, se divisant fréquemment en polyèdres rhomboédriques, enfin ne se délayant jamais dans l'eau.

D'après cette définition, le schiste, pour nous, constitue parmi les roches une espèce dont les variétés sont très nombreuses. Des minéralogistes fort estimables font du schiste un genre qu'ils divisent en plusieurs espèces; mais la nature est tellement riche et variée dans ses produits que, lorsqu'il s'agit de les étudier, il y a toujours avantage, selon nous, à en restreindre le nombre de groupes au lieu de le multiplier. Nous dirons donc que toutes les variétés de schistes sont des silicates d'alumine plus ou moins mélangés de fer. La plupart perdent leur cohérence par l'influence des agents atmosphériques, et se transforment à la longue en argile.

Nous divisons l'espèce *schiste* en cinq sous-espèces. La première est le *schiste argileux* que plusieurs auteurs français nomment *phyllade*, et que les Allemands appellent *Thonschiefer*. C'est une roche ordinairement tendre, et qui répand, par le contact de l'haléine, l'odeur de l'argile. Elle présente un grand nombre de variétés: ainsi, lorsqu'elle contient du mica disséminé en paillettes distinctes, ou bien lorsque le mica y est en paillettes tellement multipliées qu'elle prend le brillant du satin, ou bien encore lorsque le quartz y est parsemé en petits grains, on donne à ces variétés les noms de

schiste argileux pailleté, satiné et quartzeux. Lorsque cette roche renferme des cristaux de feldspath, elle prend le surnom de *porphyroïde*; enfin, si elle contient ou des cristaux de l'espèce minérale appelée *mâcle*, ou du fer sulfuré, on lui donne les noms de *schiste argileux maclifère* et *pyriteux*.

La seconde sous-espèce est le *schiste tegulaire* ou *ardoisier* qui présente des variétés *compactes* et *feuilletées*, mais qui ne mérite le nom d'*ardoise* (*voy.*), que lorsqu'elle se divise en feuillets minces et planes.

La troisième sous-espèce, appelée *cuticule*, est une roche à texture *schisto-compacte* présentant ordinairement à la fois la couleur jaunâtre et la couleur bleuâtre qui partage régulièrement un même morceau. Cette roche se laisse entamer par une pointe de fer; mais cependant, par le frottement, elle use ce métal et même l'acier: aussi l'exploitait-on pour en tailler des morceaux de différentes grandeurs sous le nom de *pierres à rasoirs*.

Les deux autres sous-espèces ne présentent que des variétés de texture: l'une est le *schiste bitumineux* qui est toujours plus ou moins imprégné de bitume; l'autre est le *schiste marneux* qui, contenant en quantité très variable des parties de marne plus ou moins calcaire, fait toujours effervescence avec les acides. J. H.-r.

SCHLAGUE. On désigne en France sous le nom de *la schlague* la coutume qui règne encore dans les armées allemandes, de punir le soldat en lui administrant des coups de bâton, comme on a maintenu en Angleterre l'usage de lui infliger des coups de fouet. Le cornouiller du caporal (*Gefreyter*) autrichien jouit d'une réputation imposante. Mais le mot de *schlague* n'a rien d'officiel; seulement, en allemand, *Schlag*, au plur. *Schläge*, signifie *coup*; l'instrument est le *Haselstock*. Dans le Nord, il fonctionne aussi au civil, et nous l'avons vu servir, comme moyen disciplinaire, même dans la solennité des foires, où un juge improvisé faisait infliger cette peine, au moment même du délit, à de pauvres paysans lettons ou russes qui semblaient s'y résigner

comme à une chose tout-à-fait naturelle. S.

SCHLANGENBAD, lieu connu par ses eaux thermales, dans le voisinage de Schwabach, duché de Nassau. L'eau du Schlangenbad a une teinte d'azur; son degré de chaleur ne dépasse pas 22° R.; elle est calcaire et argileuse et forme une espèce de graisse qui y surnage. On s'en sert comme de remède contre les maladies de la peau, surtout les dartres, contre la pierre et la gravelle, etc. Par sa nature savonneuse, elle assouplit la peau, lui donne quelque chose d'onctueux, et guérit les roideurs et les contractions. Ainsi a-t-elle la réputation de rajeunir.

SCHLEGEL. C'est le nom d'une famille saxonne qui a produit plusieurs générations de frères également distingués et célèbres.

L'illustration de cette famille commence à JEAN-ÉLIE Schlegel, poète et le premier peut-être en Allemagne dont le théâtre mérite d'être compté pour quelque chose. Né à Meissen, le 28 janv. 1718, mort le 13 août 1749 à Soroe, où Holberg l'avait fait nommer professeur à l'Académie noble, place faiblement rétribuée et qui l'obligea à multiplier ses travaux littéraires pour suffire à son existence. Il appartenait à l'école de Gottsched (*voy.*), et ses meilleures tragédies sont *Hermann* (Arminius) et *Knut* (Cannut). On pourrait aussi citer de lui quelques comédies passables, indépendamment de ses épîtres et d'autres essais poétiques.

Son frère, JEAN-ADOLPHE Schlegel, également poète, mais plus connu comme orateur de la chaire, était né à Meissen, le 18 sept. 1721, et mourut le 16 sept. 1793, à Hambourg, où il était pasteur et conseiller consistorial. On lui doit des fables, des cantiques et d'autres poésies, un recueil de sermons et une traduction du traité de Le Batteux.

Un troisième frère Schlegel, JEAN-HENRI, né à Meissen en 1724, devint professeur d'histoire à Copenhague, où il mourut, le 18 oct. 1780, conseiller de justice et historiographe du roi. Il est auteur d'une *Histoire des rois de Danemark de la maison d'Oldenbourg*, Copenh. et Leipzig, 1777, 2 vol. in-8°. — Son fils, JEAN-FRÉDÉRIC-

GUILAUME Schlegel, conseiller de conférences et professeur en droit à l'université de Copenhague, où il est né en 1765, s'est aussi fait connaître par des travaux de statistique et de droit public relatifs à sa nouvelle patrie, dont il a adopté la langue.

Mais ce sont deux fils du pasteur Jean-Adolphe Schlegel qui ont donné le plus de célébrité au nom qu'ils portaient. Ce prédicateur distingué avait cinq fils, tous hommes de mérite, et tous connus par des travaux littéraires. Nous ne dirons qu'un mot de l'aîné, **CHARLES-AUGUSTE-MAURICE**, né à Hanovre en 1756, mort, le 29 janv. 1826, prédicateur et surintendant général ecclésiastique à Harbourg (Lanebourg), et qui a laissé des ouvrages de théologie; du second, **JEAN-CHARLES-FURCHTGOFF**, né à Zerbst en 1758, mort conseiller consistorial à Hanovre le 13 nov. 1831, à qui l'on doit différents ouvrages d'histoire et de droit ecclésiastiques; et du troisième, né en 1760, qui, ayant fait un séjour aux Indes-Orientales comme officier dans l'armée anglaise, a composé un ouvrage sur le Karnatik, dont on conserve le manuscrit à la bibliothèque de Göttingue. Ce sont les deux plus jeunes frères qui doivent nous occuper particulièrement, à raison de la haute influence qu'ils ont exercée sur la littérature allemande et sur le développement des idées en général. Ils ont été tous les deux anoblis. S.

AUGUSTE-GUILAUME de Schlegel*, professeur à l'université de Bonn, est né à Hanovre le 8 sept. 1767. Il étudia d'abord la théologie à Göttingue; mais il la quitta bientôt pour se livrer exclusivement à la philologie; et dès 1787, une excellente dissertation latine sur la Géographie d'Homère prouva les progrès qu'il avait faits dans cette branche de la science. En 1788, il accepta la place de gouverneur des enfants d'un banquier d'Amsterdam. De retour dans sa patrie, trois ans après, il se fixa d'abord à Iéna et prit une part active à la rédaction des *Heures* et de l'*Almanach des Muses* de Schiller, ainsi

qu'à celle de la *Gazette littéraire générale* de cette ville. Ce fut vers la même époque qu'il entreprit la traduction de Shakspeare (Berlin, 1797-1810, 9 vol.), qui a exercé sur l'art dramatique en Allemagne une influence salutaire, mais qui malheureusement n'a pas été terminée. Nommé conseiller et professeur à Iéna, Schlegel fonda, avec son frère Frédéric, l'*Athenæum* (Berlin, 1796-1800, 3 vol.), espèce de revue esthétique et critique qui, malgré son ton aigre, presque arrogant, a beaucoup contribué à animer d'un esprit plus libre la littérature allemande. Il publia en outre la 1^{re} édition de ses *Poésies* (Tub., 1800), et la *Porte d'honneur pour le président de théâtre de Kotzebue* (1800), réponse amère à l'*Anc hyperboréen* de cet auteur dramatique, ainsi qu'un recueil d'articles insérés déjà dans différents journaux sous le titre de *Charakteristiken und Kritiken* (Kœnigsb., 1801, 2 vol.). Peu de temps après, il se chargea, avec M. Tieck, de la publication de l'*Almanach des Muses* pour 1802, où règne un esprit mystico-symbolique. Une courte maladie lui ayant enlevé sa femme, fille du professeur Michaëlis (voy.), de Göttingue, M. Schlegel quitta Iéna et se rendit à Berlin où il donna des leçons sur la littérature et les arts. En 1803, il fit paraître son *Jon*, drame imité des anciens, qui donna lieu, dans la *Gazette pour le monde élégant*, à une intéressante polémique entre Bernhardt, Schiller et M. Schlegel. A cette publication succéda immédiatement celle du *Théâtre espagnol* (Berlin, 1803-9, 2 vol.), où le traducteur surmonta avec un bonheur inouï les plus grandes difficultés, et où il sut rester fidèle au sens, tout en observant les lois de la mesure, de la rime et des assonances. La réputation qu'il s'acquît par cette traduction et celle de Shakspeare, reçut un nouvel éclat de la publication de ses *Bouquets de fleurs cueillies dans les littératures italienne, espagnole et portugaise* (Berlin, 1804). M. Schlegel n'eût-il pas rendu d'autre service que de faire bien connaître à ses compatriotes les chefs-d'œuvre de Shakspeare et de Calderon, cela seul suffirait pour lui assigner une place distinguée dans l'histoire littéraire moderne.

(*) Guillaume est, comme on sait, la traduction du nom allemand Wilhelm; aussi M. de Schlegel a-t-il signé W. de S. ses articles dans le *Journal des Débats*. S.

En 1805, M. Schlegel fit la connaissance de M^{me} de Staël (voy.); cette femme célèbre exerça sur lui une grande influence en l'arrachant à la sphère étroite où il vivait. Il l'accompagna en Suisse, en Italie, en France. Ce fut pendant le séjour qu'il fit dans ce dernier pays, qu'il composa en langue française son *Parallèle de la Phèdre d'Euripide et de celle de Racine* (1807), qui produisit une vive sensation dans le monde parisien. En 1808, nous le retrouvons à Vienne, donnant des leçons d'art dramatique et de littérature, lesquelles ont été imprimées plusieurs fois (Heid., 1809-11, 3 vol.; 2^e édit. 1817) et traduites dans presque toutes les langues (trad. fr., sous ce titre: *Cours de littérature dramatique*, par M^{me} Necker de Saussure, Genève et Paris, 1804, 3 vol. in-8^o), honneur que, malgré quelques défauts, elles méritaient du reste par la justesse des aperçus, la sagesse des jugements, la grâce et la clarté de l'expression. Le nouveau recueil de ses *Oeuvres poétiques* (Heid., 1811-15, 2 vol.) offre la plus grande variété de formes rehaussée par un style étincelant et d'une pureté irréprochable. Son *Arion*, son *Pygmalion*, son *S. Luc*, ses *Sonnets* et sa magnifique élogie de *Rome*, dédiée à M^{me} de Staël, justifient ses prétentions à la couronne de poète. En 1813, subjugué par l'esprit du temps, il se fit écrivain politique, et accompagna, en qualité de secrétaire, le prince royal de Suède qu'il avait connu en 1812 à Stockholm. Les services qu'il rendit lui valurent, entre autres honneurs, des lettres de noblesse. Après la chute de Napoléon, il retourna auprès de M^{me} de Staël, et lorsqu'elle fut morte, il accepta, en 1818, une chaire de professeur à l'université prussienne de Bonn. Ses leçons sur l'histoire des arts et des sciences, ne suffisaient pas à son infatigable activité, il s'occupait avec ardeur de l'étude des langues orientales, surtout du sanscrit. Il publia une *Bibliothèque indienne* (Bonn, 1820-26, 2 vol.) et établit une imprimerie pour la publication de la grande épopée *Râmâyana* (voy.

(*) Cette appréciation est textuellement traduite de l'allemand; nous n'avons pas besoin de dire que ce n'est certes pas aux jugements de M. Schlegel sur l'art dramatique en France que ces éloges peuvent se rapporter.

RAMA). Au retour d'un voyage qu'il fit en France et en Angleterre, dans l'année 1823, afin d'examiner les manuscrits indiens qui se conservent dans les bibliothèques de Paris, Londres, Oxford, Cambridge et dans celle de Hayleybury pour les Indes-Orientales, il se chargea de la surveillance du Musée des antiquités nationales. En 1827, il donna à Berlin, sur les beaux-arts, des cours qui ont été imprimés sous le titre de *Leçons sur la théorie et l'histoire des arts plastiques* (Berlin, 1827). En 1828, il fit paraître dans la même ville ses *Critiques*, et en 1832, ses *Réflexions sur l'étude des langues asiatiques*. Accusé de cryptocatholicisme, il s'en défendit dans une excellente brochure intitulée *Explications de quelques malentendus* (Berlin, 1838). M. A.-G. de Schlegel est membre de la Légion-d'Honneur et chevalier de plusieurs autres ordres. Il écrit le français presque avec autant de facilité que sa langue maternelle, et plusieurs de nos journaux l'ont compté au nombre de leurs collaborateurs. On assure qu'il fut aussi, avec B. Constant, celui de M^{me} de Staël pour la composition du célèbre ouvrage *De l'Allemagne*, et il prit part à la publication de son ouvrage posthume *Considérations sur la Révolution française*.

CHARLES-GUILLAUME-FRÉDÉRIC de Schlegel, frère du précédent, né à Hanovre le 10 mars 1773, passa son enfance auprès de son oncle et de son frère aîné, tous deux pasteurs protestants, vivant alors à la campagne. Quoiqu'il le destinât au commerce, son père lui fit donner des leçons de toute espèce. Avec de l'esprit naturel et une intelligence vive, le jeune Frédéric n'annonçait pas de grands talents; cependant, une fois placé dans un comptoir de Leipzig, il éprouva une telle répugnance pour le négoce, que son père, cédant à ses instances, consentit à le laisser suivre la carrière des lettres. Il se décida pour la philologie et se livra avec tant de zèle à cette étude, qu'après quelques années passées à l'université de Gœttingue et à celle de Leipzig, il put se vanter de connaître tous les auteurs grecs et latins de quelque valeur. Le premier ouvrage considérable qu'il publia sous le titre de *Grecs et Romains* (Hamb., 1797) lui

mérita des éloges de la part de Hayne lui-même. L'*Histoire des Grecs et des Romains* (Berlin, 1798) peut en être regardée comme la suite. La profonde érudition, l'originalité des pensées, et la force de la critique qui distinguent ces deux ouvrages, font regretter que ni l'un ni l'autre n'aient été terminés. Schlegel renonça également à la publication de Platon, dont il avait entrepris une traduction allemande avec Schleiermacher (*voy. ce nom*). Nous avons déjà parlé de l'*Athenæum* auquel il travailla avec son frère. Son roman de *Lucinde* (Berlin, 1799) est aussi resté inachevé, peut-être à cause du reproche d'immoralité qu'on lui adressa. En 1800, Frédéric Schlegel quitta Berlin, où il vivait depuis quelques années, pour aller s'établir à Iéna et y donner des cours de philosophie qui réunirent un auditoire nombreux. Ce fut vers cette époque qu'ils s'essaya pour la première fois dans la poésie; mais de tous ses essais, le seul qui mérita, à cause de son originalité, une mention spéciale, c'est sa tragédie d'*Alarcus* (Berlin, 1802), imitée d'Eschyle. En 1802, après un séjour de quelque temps à Dresde, où une de ses sœurs était mariée, il partit pour Paris, avec sa femme, fille de Mendelssohn. En même temps qu'il y donnait des leçons de philosophie, il étudiait les langues du midi de l'Europe et de l'Inde, et s'occupait d'un *Recueil de poésies romantiques du moyen-âge*, ainsi que de divers autres travaux littéraires, notamment une *Histoire de la Pucelle d'Orléans* (Berlin, 1802). De retour en Allemagne, il publia ses *Poésies* (Berlin, 1809), remplies, comme son *Almanach poétique* (*ib.*, 1806), des sentiments du plus pur patriotisme. Ce fut pendant un séjour à Cologne que Frédéric Schlegel changea de religion avec sa femme; il se fit catholique malgré les traditions de sa famille dont tant de membres s'étaient distingués comme pasteurs protestants. Placé en qualité de secrétaire auprès de l'archiduc Charles, il rédigea d'énergiques proclamations qui agirent vivement sur l'opinion publique; mais lorsque la guerre prit une tournure fâcheuse pour l'Autriche, il retourna à ses travaux littéraires et ouvrit un cours qui a été imprimé sous les titres d'*His-*

toire moderne (Vienne, 1811), et d'*Histoire de la littérature ancienne et moderne* (*ib.*, 1815, 2 vol.; trad. fr., par M. W. Duckatt, Paris, 1829, 2 vol. in-8°). Il publiait en même temps le *Musée allemand* (Vienne, 1812-13, 2 vol.). Ayant gagné la confiance du prince de Metternich par différents écrits diplomatiques, il fut attaché comme secrétaire de légation à l'ambassade autrichienne auprès de la diète germanique; mais dès l'année 1818, il retourna à Vienne, où il fonda, sous le nom de *Concordia* (1820-21), un journal destiné à concilier les opinions divergentes sur l'Église et l'État; en même temps il s'occupait de la publication de ses *Oeuvres complètes* (1822 et suiv., 12 vol.). Les cours qu'il fit dans la capitale de l'Autriche depuis 1827, et qui ont été imprimés sous le titre de *Philosophie de la vie* (1828; trad. fr. par M. l'abbé Guenot, Paris, 1837, 2 vol. in-8°), renferment une philosophie populaire qui, malgré le piquant de certaines observations, ne saurait exercer d'influence fâcheuse sur la philosophie scientifique, tant elle est arriérée. L'auteur s'était proposé pour but dans cet ouvrage de prédisposer les esprits à la recherche et à la connaissance de la vérité. Dans sa *Philosophie de l'histoire* (Vienne, 1829, 2 vol.; trad. fr. par M. l'abbé Lechat, Paris, 1836, 2 vol. in-8°), il entreprit, dit-il, de régénérer dans l'homme l'image de Dieu. Vers la fin de 1828, Frédéric de Schlegel (il avait été anobli pour ses services) partit pour Dresde, où il commença *Sur la philosophie des langues et de la parole* (Vienne, 1830) un cours que sa mort, arrivée le 12 janvier 1829, ne lui permit pas d'achever. M. Windischmann a publié à Bonn, en 1836, un volume de *Fragments philosophiques* tirés des leçons que Schlegel avait données de 1804 à 1806.

La révolution opérée dans la littérature par les deux Schlegel a donné lieu à de grands abus, moins par leur faute que par celle de leurs disciples qui, sans avoir leurs talents, se sont toutefois appropriés leurs défauts, en les exagérant. La prose d'Auguste-Guillaume méritera toujours l'admiration par sa clarté et sa grâce; mais

dans ses poésies, surtout dans les dernières, il tombe souvent dans l'afféterie. Les productions de son frère sont peut-être moins remarquables; cependant à l'un comme à l'autre la postérité tiendra compte des services qu'ils ont rendus à la critique. Au milieu de luttes continuelles où ils se sont trouvés engagés, ils ont constamment fait preuve d'une rare impartialité, louant ce qui leur semblait digne de l'être, et blâmant sans ménagement le mauvais et le médiocre, distinguant avec soin les limites de l'art classique et du romantisme, précisant les différentes formes de la poésie, ayant toujours en vue l'idéal et renvoyant sans cesse à Goethe comme à un modèle, se préservant enfin de toute pédanterie et restant purs de toute corruption intellectuelle. C. L.

SCHLEIERMACHER (FRÉDÉRIC-DANIEL-ERNEST), un des plus grands théologiens de l'Allemagne protestante et de l'Église chrétienne en général, était né à Breslau le 21 nov. 1768. Son père lui fit faire ses premières études au gymnase des frères Moraves à Niesky; puis, destiné à la carrière ecclésiastique, il fut envoyé à Barby, au séminaire de la même communauté. Mais quelques douces impressions qu'il reçut de la piété des frères, son esprit bientôt se sentit à l'étroit dans leur théologie et il se rendit à l'université de Halle, où Semler, déjà vieux, continuait son influence par quelques-uns de ses disciples, et où commençait l'activité académique du grand philologue Wolf (voy. ces noms). Après avoir achevé ses cours, il fut successivement précepteur dans une famille noble, vicaire à Landsberg sur la Wartha, et de 1796 à 1802 aumônier de l'hospice de la Charité à Berlin, où il se lia intimement avec les Schlegel et fut leur collaborateur au recueil célèbre qu'ils y publiaient sous le nom d'*Athenæum*. En 1802, il fut nommé pasteur à Stolpe en Poméranie; mais il n'y resta que peu de mois, et, la même année, il fut appelé à Halle comme professeur de philosophie et de théologie et comme prédicateur de l'université. La profondeur de sa science, l'élevation et la nouveauté de ses idées y agirent puissamment sur l'esprit des

jeunes gens, vivement impressionnés, d'un autre côté, par les leçons de Steffens (voy.), un des plus enthousiastes et des plus éloquents organes de la philosophie de la nature. La bataille d'Iéna, la réunion de Halle au royaume de Westphalie, et la suppression de l'université mirent fin à cette brillante époque. Schleiermacher revint à Berlin, où il vécut pendant quelque temps sans position officielle; mais en 1809, il y fut nommé prédicateur à l'église de la Trinité; en 1810, professeur de théologie à l'université nouvellement créée; en 1814, secrétaire de la section philosophique de l'Académie des sciences, dont il était déjà membre depuis 1811; et il remplit ces diverses fonctions avec une activité prodigieuse et une influence toujours croissante jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 12 févr. 1834.

Les travaux de Schleiermacher, ses cours, aussi bien que les écrits qu'il a publiés, se sont étendus à presque toutes les branches de la philosophie et de la théologie. Comme philosophe, il n'a point été créateur: son activité sur ce terrain a été plus exclusivement historique et critique; elle a porté principalement sur la dialectique, qui, comme pour Hegel la logique, était pour Schleiermacher la métaphysique même; sur l'éthique, sur l'esthétique, et sur l'histoire de la philosophie grecque. Mais c'est dans son système théologique qu'il faut chercher sa grandeur et son originalité véritables. Pour saisir le caractère propre de ce système, il est nécessaire de se faire une juste idée des éléments inconciliables en apparence qui se combinaient de la manière la plus intime dans l'individualité de Schleiermacher. Son éducation chez les frères Moraves avait développé en lui à un haut degré le besoin et l'habitude de la piété, et lui avait fait comprendre combien ce sentiment trouvait de nourriture substantielle dans l'ancienne et simple foi évangélique, combien, au contraire, le rationalisme (voy.), tel qu'il se formulait alors en Allemagne, était impuissant à le satisfaire. D'un autre côté, il ne pouvait pas se dissimuler le bon droit du rationalisme contre l'orthodoxie dans les questions de critique historique

et philologique, et l'impossibilité de défendre sur ces points les solutions traditionnellement admises. Enfin, la spéculation philosophique lui paraissait une activité légitime de l'esprit humain, et si, d'une part, il refusait absolument d'y voir la source de la vérité religieuse, il comprenait, de l'autre, qu'entre la spéculation et cette vérité, qu'entre les exigences de la conscience dialectique et celles de la conscience religieuse on ne pouvait admettre une contradiction fondamentale qui n'eût été autre chose que la négation même de l'unité de la nature humaine. L'effort, à la fois critique et dogmatique, de Schleiermacher, a donc consisté à dépouiller la substance de la foi chrétienne de ceux de ses vêtements historiques qui lui paraissaient ne plus pouvoir se maintenir en présence des travaux de la science moderne, et à exposer cette substance sous une forme contre laquelle la spéculation ne pût pas élever d'opposition fondée. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail du système que Schleiermacher établit d'après ces conditions; il faut nous contenter d'en avoir indiqué le point de départ et d'ajouter les indications suivantes.

L'essence de la religion, aux yeux de Schleiermacher, n'est ni la pensée ni la volonté, ni la pensée, la volonté et le sentiment dans leur unité, mais le sentiment seul. Tout ce qui, dans le domaine religieux, relève de la pensée ou de la volonté, tout ce qui est notion, conception, formule, dogme ou acte n'est que revêtement, conséquence, expression plus ou moins pure, plus ou moins nécessaire de la religion, mais n'est point la religion elle-même. La religion est, selon l'expression primitive de Schleiermacher, le sentiment, l'impression que l'univers, non point l'ensemble des choses finies, mais l'univers infini, produit sur l'homme; ou bien, selon les termes auxquels Schleiermacher s'est arrêté plus tard, le sentiment de dépendance absolue de l'homme à l'égard de Dieu; sentiment qui, devenu absolu, c'est-à-dire élevé au-dessus de toute opposition, constituerait une entière unité entre Dieu et l'homme, ferait résider dans la conscience humaine la plénitude de la con-

science divine. Cette unité, cette plénitude de la conscience divine n'a été réalisée qu'une fois, en Jésus-Christ, et c'est par lui, par l'impression de sa personnalité, par la communion avec lui, qu'elle est reproduite en germe et qu'elle se développe dans les autres hommes. On voit que Schleiermacher ramène toute la religion dans les limites de la subjectivité humaine, et que c'est d'après les besoins de cette subjectivité qu'il apprécie les dogmes. Toute conception religieuse qui n'a pas pour but de réveiller ou de développer dans la conscience ce qui, à ses yeux, est l'essence de la religion, c'est-à-dire le sentiment de dépendance ou la piété, lui paraît tout-à-fait indifférent. Ainsi, dès l'entrée de sa dogmatique, il range dans cette catégorie le dogme de la création en tant que distinct de celui de la conservation du monde par Dieu; c'est ce dernier dogme seul qui a de l'importance pour la conscience religieuse. La piété a besoin de savoir que rien dans le monde n'agit ni ne subsiste autrement que par l'action de Dieu; mais il lui est absolument indifférent de savoir si le monde a commencé ou si Dieu l'a créé de toute éternité. Schleiermacher considère de même toute la partie miraculeuse de l'histoire du Sauveur, sa conception surnaturelle, sa résurrection, son ascension et la prédiction de son retour pour le jugement.

Le système de Schleiermacher a été l'objet des plus graves attaques et a donné naissance à toute une littérature. On l'a accusé de panthéisme, d'épicurisme; les rationalistes y ont vu du mysticisme, les orthodoxes du rationalisme. S'est-il justifié de ces reproches? a-t-il effectivement opéré cette conciliation des contraires qui était le but de son auteur? Pour se sentir autorisé à répondre négativement, il suffira de considérer que Schleiermacher n'a pas laissé d'école, que son influence s'est éteinte avec lui, ou plutôt qu'au lieu de concilier les tendances opposées, son action a eu pour résultat de les pousser l'une et l'autre vers leurs points extrêmes. En effet, une observation très remarquable, et bien propre à faire ressortir à la fois et les défauts du système et la puissance de

l'homme, c'est que de Schleiermacher sont partis les deux mouvements directement contraires qui se divisent aujourd'hui la théologie allemande. Il a réveillé chez les uns le besoin d'une piété vivante, et les a par là ramenés à l'orthodoxie; il a aiguillé chez les autres le regard critique, et les a par là détachés du christianisme historique. MM. Nitzsch et Tholuck, d'une part, MM. Baur et Strauss de l'autre sont également procédés de lui; mais malgré le peu de succès de ses efforts, la question, telle qu'il se l'était posée, n'en reste pas moins désormais l'inévitable problème auquel est attaché l'avenir de la théologie chrétienne et du christianisme lui-même.

Les ouvrages dans lesquels on peut suivre le développement successif des idées religieuses et morales de Schleiermacher sont : ses *Discours sur la Religion*, adressés aux hommes cultivés d'entre ceux qui la dédaignent (*Ueber die Religion. Reden an die Gebildeten unter ihren Verächtern*), 1799, 4^e édit., 1831; *Lettres intimes sur le roman de Lucinde*, de Frédéric Schlegel, publiées originairement dans l'*Athenæum*, puis en un volume séparé, 1800; ses *Monologues*, 1800, 5^e édit., 1836; *Esquisses d'une critique de la morale telle qu'elle a été systématisée jusqu'à présent*, 1803, 2^e édit., 1834; *La veille de Noël*, dialogue (*Die Weihnachtsfeier*), 1806, 3^e édition, 1837; *Exposé succinct de la science théologique* (*Kurze Darstellung des theologischen Studiums*), 1810, 2^e édit., refondue, 1830; et enfin *La foi chrétienne exposée dans son ensemble, d'après les principes de l'Église évangélique* (*Der christliche Glaube nach den Grundsätzen der evangelischen Kirche im Zusammenhange dargestellt*), 2 vol. in-8°, 1821-1822, 2^e éd., 1830. A ses ouvrages dogmatiques, il faut joindre ses deux dissertations sur la prédestination et sur la Trinité, et ses deux lettres à M. Lücke, publiées dans des Revues théologiques; à ses travaux sur l'éthique, ses dissertations sur les notions de la nature de la vertu, du devoir, de ce qui est licite et du souverain bien. Dans le domaine de la critique du Nouveau-Testament, ses deux principaux ouvrages sont :

la *Dissertation sur la prétendue première Épître de saint Paul à Timothée* (*Ueber den sogenannten ersten Brief des Paulos an den Timotheos*), 1807, et le livre *sur les écrits de saint Luc*, 1817. Lors de son premier séjour à Berlin, il avait commencé, avec Fr. Schlegel, et il reprit et continua seul ensuite une traduction des *OEuvres de Platon* (*voy.*), dont il a paru 6 volumes (1804-10; 2^e édition, 1817-28), mais qui n'est pas encore achevée; et il a, en outre, enrichi l'histoire de la philosophie ancienne d'un travail étendu sur Héraclite d'Éphèse, publié d'abord dans le premier volume du *Musée de Wolf* et Buttman, et d'un grand nombre de dissertations lues à l'Académie. — La connaissance exacte de son système dogmatique suppose aussi l'étude des nombreux sermons qui ont été publiés de lui, et qui portent le double et singulier cachet d'une sensibilité profonde et d'une dialectique souvent subtile et pénible. Enfin, Schleiermacher a pris une part active à toutes les questions qui ont agité l'Église de sa patrie, et a publié sur ces questions plusieurs brochures remarquables. Il était grand partisan de l'indépendance de l'Église et s'est honoré par son opposition courageuse aux empiètements du pouvoir politique, notamment dans l'affaire de la liturgie. Après sa mort, ses amis ont commencé une édition complète de ses œuvres et de ceux de ses cours que la plume de ses élèves avait recueillis. Cette édition n'est pas encore terminée. E. V.-Y.

SCHLEISSHEIM, château de plaisance à trois lieues de Munich, construit de 1684 à 1700 par l'électeur Maximilien-Emmanuel, et dont on admire surtout le grand escalier en marbre. Il doit principalement sa célébrité à une galerie de tableaux qui sous Maximilien-Joseph s'éleva jusqu'à 2,000 toiles, et à laquelle on ajouta encore depuis la collection des frères Boissérée (*voy.*), composée surtout de tableaux appartenant à l'école allemande. Mais, ainsi qu'on l'a dit à l'art. **MUNICH**, les principaux chefs-d'œuvre de la galerie de Schleissheim ont été récemment réunis, dans la Pinacothèque, aux autres trésors de ce genre que possédait la capitale de la Bavière. S.

SCHLESWIG, voy. SLESWIG.

SCHLÖTZER (AUGUSTE-LOUIS DE), un des historiens les plus érudits et un des meilleurs critiques de l'Allemagne, naquit, le 5 juillet 1735, à Jagghausen, village de la principauté de Hohenlohe-Kirchberg, où son père était pasteur. En 1751, il partit pour l'université de Wittenberg afin d'y étudier la théologie. Le désir de visiter l'Orient, rêva de presque toute sa vie, l'engagea à s'occuper avec ardeur des langues orientales. De Wittenberg, il se rendit à Gœttingue, en 1754, et, ses études terminées, il accepta, en 1756, une place de précepteur dans une famille suédoise. Ce fut pendant les trois années et demie qu'il passa en partie à Stockholm et en partie à Upsal, qu'il composa son *Essai d'une histoire du commerce* (Stockh., 1758). En 1759, il retourna à Gœttingue toujours dominé par sa passion des voyages, et à l'étude des langues orientales, il joignit celle de la médecine qu'il croyait nécessaire à la réussite de ses projets. Il était sur le point de partir, en 1761, lorsque des propositions fort avantageuses qu'il reçut de Russie vinrent changer complètement ses idées. Le savant historiographe de Russie Gerh.-Fréd. Müller lui offrit d'entrer chez lui comme précepteur et secrétaire, en lui montrant en perspective un fauteuil dans l'Académie des Sciences de Saint-Petersbourg. A peine arrivé dans la capitale du Nord, Schloëzer se mit à apprendre le russe et à compiler les vieilles chroniques de l'empire avec une ardeur qui excita la jalousie de son patron, et qui finit par le brouiller avec lui. Mais Schloëzer pouvait déjà se passer de sa protection : depuis 1762, il était membre adjoint de l'Académie et professeur à l'institution de Razoumofski. Ces places, il est vrai, étaient peu lucratives, et il n'aurait pas hésité à accepter une chaire qu'on lui offrit à Gœttingue en 1764, si le sénat n'avait empêché son départ en exigeant que ses collections russes fussent mises sous le séquestre. Il resta donc à Saint-Petersbourg, fut nommé professeur d'histoire ancienne de Russie près de l'Académie, et n'alla s'établir à Gœttingue qu'en 1767, lorsqu'il fut appelé à la chaire de politique. Il ne tarda pas

à y mûrir les fruits de ses longues recherches : d'abord il publia, pour faire partie de la grande Histoire universelle de Halle (voy. T. XIII, p. 63 et 88), sa remarquable *Histoire générale du Nord* (Halle, 1771, 1 vol. in-4^o), un des ouvrages qui ont le plus avancé nos connaissances historiques sur ces régions; puis son *Histoire de Lithuanie*, dans le même grand ouvrage de Halle (t. L, 1785); plus tard, *Nestor, Russische Annalen* (Gœtt., 1802-9, 5 vol. in-8^o), le texte slavon original avec la trad. en regard (mais n'arrivant malheureusement que jusqu'à l'année 980), et un savant commentaire assez riche pour défrayer à lui seul plusieurs de ses successeurs; enfin la traduction du russe d'un bon petit *Manuel de l'histoire de Russie* (Gœtt., 1802). Schloëzer ne s'occupa pas avec moins de zèle de la statistique (voy.), dont il donna le premier une théorie complète. Il chercha aussi à répandre de la vie dans l'histoire universelle, comme le prouvent son *Histoire générale en extraits coordonnés* (Gœtt., 1792-1801, 2 vol.) et son *Introduction à l'histoire universelle pour les enfants* (3^e éd., Gœtt., 1790). Cependant ce fut principalement comme écrivain politique qu'il exerça de l'influence sur l'Allemagne : sa *Correspondance* (Gœtt., 1776-82, 10 vol.) et ses *Annonces politiques* (1782-93, 18 vol.), publications périodiques qui ont eu du retentissement, le placent parmi les publicistes les plus courageux; mais il se montre quelquefois un peu trop ami du paradoxe, et son style pêche souvent contre le bon goût. A l'âge de 70 ans, il renonça aux affaires pour vivre au sein de sa famille. En 1804, l'empereur de Russie l'avait anobli. Il mourut conseiller privé de justice le 9 sept. 1809. — Sa fille DOBROTCHÉ, née en 1770 et morte à Avignon le 12 juillet 1825, unissait à toute l'amabilité de son sexe le savoir d'un érudit. Elle avait pris, en 1787, le grade de docteur en philosophie. Cependant unie à un sénateur de Lubeck, de Rodde, elle remplit avec zèle ses devoirs d'épouse et de mère. — Le fils de Schloëzer, CHRISTIAN, né à Gœttingue, le 1^{er} déc. 1774, fut d'abord professeur à Dorpat et à Moscou, ville où il enseigna le droit naturel,

et depuis 1828 à Bonn ; il s'est fait un nom par ses *Principes des sciences politiques* (Riga, 1804-6, 2 vol.). On lui doit beaucoup d'autres ouvrages, parmi lesquels il faut remarquer la *Vie* de son père (Leipz., 1828, 2 vol. in-8°). Outre cette biographie rédigée par le fils, on peut consulter sur le père : *Schlæzer, Ein Beitrag zur Literaturgeschichte des XVIII Jahrhunderts*, opuscule dû à M. A. Block (Hamb., 1844, in-8°). C. L.

SCHLOSSER (JEAN-GEORGES), écrivain allemand plein d'énergie et de bon sens, ami ardent de la vérité et penseur ingénieux. Né à Francfort-sur-le-Mein en 1739, il fut l'ami d'enfance de Goethe ; après avoir exercé des fonctions administratives à Montbéliard, qui appartenait alors à la famille de Wurtemberg, et à Carlsruhe, il revint dans sa ville natale, y fut élu syndic et mourut le 10 oct. 1799. On lui doit différentes traductions du grec et du latin, et des écrits originaux sur le droit public et privé allemand ; mais celui de ses ouvrages qui trouve encore le plus de lecteurs, ce sont ses Opuscules, *Kleine Schriften*, qui, dans l'édition de Bâle, 1787-94, forment 6 vol. in-8°.

SCHLOSSER (FRÉDÉRIC-CHRISTOPHE), historien allemand contemporain, non moins célèbre par l'étendue de son savoir et la puissance de son intelligence que par l'indépendance, la profondeur, la sévérité de ses jugements. Il est né à Jever (Oldenbourg), le 17 nov. 1776 ; le dernier de 12 enfants, il perdit son père à l'âge de 6 ans. Cependant il reçut une bonne éducation, et après avoir parcouru toutes les classes de l'école de Jever, il fut envoyé, en 1798, à l'université de Gœttingue, où il fit marcher de front l'étude de la théologie et celle de la physique, des mathématiques, de l'histoire, des littératures italienne, espagnole, anglaise ; il y joignit ensuite celle de la philosophie, dont son ami Fr. Kœppen lui fit sentir l'importance. Ces études si variées, il les continua lorsqu'il fut placé en qualité de précepteur chez le comte de Bentinck. Désirant obtenir une place de pasteur dans sa ville natale, il accepta, en 1798, une cure de village ; mais il la quitta au bout de six mois, se chargea encore d'une éducation d'abord à Othmarschen, près

d'Altona, puis à Francfort-sur-le-Mein, et en 1806 il renonça définitivement à la carrière pastorale, pour embrasser celle des lettres et de l'enseignement. Nommé, en 1808, co-recteur de l'école de Jever, il ne garda qu'un an une place qui ne lui permettait guère de se livrer à ses études historiques, et il partit pour Francfort. Lorsque le lycée de cette ville fut organisé, en 1812, le prince primat choisit M. Schlosser pour un des professeurs. Deux ans après, ce lycée ayant été supprimé, il fut mis à la tête de la bibliothèque publique ; enfin, en 1817, une chaire d'histoire lui fut offerte à Heidelberg : il accepta, et depuis il compte parmi les professeurs les plus distingués de cette université. La France l'occupa beaucoup : aussi fit-il plusieurs fois le voyage de Paris pour travailler dans les archives et les bibliothèques. En 1824, au retour d'un de ces voyages, il obtint du grand-duc de Bade le titre de conseiller privé. Ses principaux ouvrages sont : *Abeilard et Dulcin* (Gotha, 1807) ; *Vies de Bèze et de Pierre Martyr Vermili* (Heid., 1809) ; *Histoire des empereurs iconoclastes de Constantinople* (Francf., 1812) ; *Histoire universelle en récits continus* (Francf., 1817-41, 4 vol.), ouvrage encore inachevé, et dont on annonce maintenant la continuation par un autre auteur, mais avec la coopération de M. Schlosser ; *Histoire du XVIII^e siècle* (Heid., 1823, 2 vol. ; 3^e éd., t. I-III, 1836 et ann. suiv. ; c'est sur la première que M. de Golbéry (*voy.*) a fait sa trad. en fr.) ; *Aperçu de l'histoire de l'ancien monde et de sa civilisation* (Francf., 1826-34, 3 vol. ; également trad. en fr. par M. de Golbéry) ; *Archives historiques* (Heid., 1830 et suiv.) ; *Jugement sur Napoléon et sur ses dépréciateurs et ses admirateurs* (Francf., 1832-35, 3 parties), essai critique resté inachevé, mais qu'on peut recommander à l'attention des futurs historiens du grand homme. C. L.

SCHLUTER, architecte et statuaire allemand d'un mérite éminent, à qui l'on doit une grande partie du château royal de Berlin (*voy.*), la statue équestre du grand Électeur, les masques des guerriers mourants dans la cour de l' Arsenal, etc,

Né à Hambourg en 1662, il mourut à Berlin en 1714, privé de son titre d'architecte de la cour, étant tombé en disgrâce par suite du mauvais succès de la construction d'une Monnaie. X.

SCHMALKALDEN, *voy.* SMALKALDE.

SCHMID (l'abbé CHRISTOPHE), auteur de tant de contes religieux et pleins de charme que la mère de famille ne peut trop s'empresser de mettre entre les mains de ses enfants, *les Oeufs de Pâques, Henri d'Eichenfels, Geneviève, le bon Fridolin et le méchant Thierry, la Corbeille de fleurs*, etc. (*voy.* PEUPLE, T. XIX, p. 483), est né à Dinkelsbühl en Bavière, le 15 août 1768, et fit ses études à Dillingen, sous la direction du digne professeur Sailer. D'abord engagé dans la carrière scolaire, il se voua avec passion à l'éducation de la jeunesse; puis, en 1816, il fut nommé curé à Stadion, par la faveur du comte de ce nom; enfin, en 1827, la recommandation de Sailer lui fit obtenir la dignité de chanoine à la cathédrale d'Augsbourg. Outre ses excellents petits contes, si appropriés aux besoins de l'enfance, et qui ont été traduits dans la plupart des langues (trad. fr., Strassb. et Paris, 1832 et suiv., 22 petits vol. in-18; et souvent depuis, aussi dans le format in-8°; mais la 1^{re}, publiée par la maison Levrault, est la seule avouée de l'auteur*), M. le chanoine Schmid a fait paraître, en 1801, une *Histoire de la Bible pour les enfants* (6 vol. in-12), dont il a été fait en Allemagne plus de 20 éditions, et qui a été traduite également en fr. (Haguenau, 1828, 3 vol. in-18). X.

SCHMIDT (MICHEL-IGNACE), historien allemand, naquit à Arnstein (Bavière) en 1736. Ayant étudié la théologie, il fut reçu dans les ordres, et devint, en 1771, bibliothécaire de l'université catholique de Würzburg, ville où il remplit diverses autres fonctions et s'occupa notamment de l'instruction publique. Il passa de là à Erfurt, puis à Vienne, où il fut nommé directeur des archives impériales, avec le titre de conseiller aulique; il fit aussi partie du collège de censure et

(*) Voir Quérard, *La France littéraire*, t. VIII, p. 537.

fut appelé à donner des leçons d'histoire à l'archiduc, depuis empereur François II. Il mourut à Vienne, le 1^{er} nov. 1794. Dès 1778, Schmidt commença, à Erfurt, la publication de son *Histoire des Allemands*, divisée en deux sections, comme suit : *Ältere Geschichte der Deutschen* Ulm, 1778-85, 5 vol. in-8°; et *Neuere Geschichte der Deutschen* (*ibid.*, 1785-1808, 17 vol. in-8°). Sur ces 22 vol., les 11 premiers seulement sont de Schmidt; les suivants sont une continuation faite, à l'aide de ses papiers, par Joseph Milbiller. Une autre continuation plus récente, par Dresch, donne l'histoire de l'Allemagne sous le régime de la Confédération du Rhin, et forme les t. XXIII-XXVII de l'édition d'Ulm. Celle de Vienne (1783 et ann. suiv.) se compose de 30 vol. La trad. franç., par Laveaux (Liège, Reims et Paris, 1784 et ann. suiv., 9 vol. in-8°), ne se rapporte qu'aux 6 premiers vol. de l'édition d'Ulm. L'histoire des Allemands par Schmidt, ouvrage aujourd'hui dépassé, méritait la haute réputation dont il a longtemps joui : disposé avec ordre, écrit avec goût et simplicité, empreint de critique, il s'attachait particulièrement à faire connaître la marche suivie par le développement de la nation, et s'écartait ainsi complètement des principes d'après lesquels l'histoire avait été écrite jusqu'alors. Dans le récit des événements relatifs à la réformation, on peut lui reprocher quelque partialité; son style manque aussi parfois de correction, mais en général ce livre est encore bon à consulter même aujourd'hui, et il assure à son auteur une place distinguée parmi les meilleurs historiens allemands. S.

SCHMIDT (ISAAC-JACQUES), conseiller d'état russe d'origine allemande, membre de l'Académie imp. des Sciences de Saint-Petersbourg, et le premier savant mongoliste de nos pays d'Occident, *voy.* MONGOLS.

SCHNEIDER (EULOGÉ, ou plutôt JEAN-GEORGÉ), un des plus furibonds révolutionnaires et accusateur public près le tribunal du Bas-Rhin, poste où il se montra altéré de sang, était né à Wipfeld (évêché de Würzburg), le 20 oct. 1756, et parcourut d'abord la carrière ecclésiastique. Reçu parmi les récollets de

Bamberg, un sermon qu'il prêcha sur la tolérance le fit renvoyer; mais l'électeur de Cologne, qui l'estimait pour son talent poétique, le plaça à Bonn en qualité de professeur de grec. Comme tel, il publia une traduction d'Anacréon. La révolution française exerça une vive influence sur lui : ne pouvant plus résister au désir d'y prendre part, il courut à Strasbourg, où il devint, en 1791, vicaire de l'évêque constitutionnel. Mais le sacerdoce n'était point pour lui une véritable vocation : aussi s'empressa-t-il de le quitter à la première occasion. Il devint alors commissaire civil près l'armée d'Alsace, et enfin accusateur public. En cette dernière qualité, il fit régner la terreur dans le pays; il le parcourut dans différents sens, suivi de la guillotine, où il fit monter des hommes de tous les âges et de l'un et l'autre sexe, le plus souvent innocents. Mais ayant bravé l'autorité de Saint-Just, commissaire de la Convention, celui-ci prêta l'oreille aux accusations qu'on porta contre lui. De concert avec Lebas, il fit arrêter Euloge Schneider, le 21 déc. 1793, et l'envoya à Paris, où il reçut, sur l'échafaud, la juste punition de ses crimes, le 1^{er} avril suivant. Ce monstre était poète : ses productions (*Gedichte*, Francf., 1790) eurent plusieurs éditions (la 5^e en 1813). Voici la liste de ses autres ouvrages, tous écrits en allemand : *Homélie de S. Chrysostôme sur l'évangile selon S. Mathieu*, Angsb., 1786, 4 vol. in-8^o; et *sur l'évangile selon S. Jean*, 1787, 3 vol.; *Sermons*, 1790; *Les premiers principes des beaux-arts*, Bonn, 1790. X.

SCHNEIDER (JEAN-GOTTLÖB), philologue célèbre qui avait coutume de prendre le surnom de *Saxo*, était né à Kolm, près de Wurzen (Saxe), en 1750. Après avoir passé trois ans à Strasbourg, travaillant sous la direction de Brunck (*voy.*), il fut appelé, en 1776, à l'université de Francfort-sur-l'Oder, pour remplir la chaire des langues anciennes et de l'éloquence. Dans cette ville et à Breslau, où l'université fut transférée en 1811, Schneider passa la plus grande partie de sa vie, remplie de travaux utiles et d'un grand mérite. Le plus connu est son *Dictionnaire grec et allemand*, perfec-

tionné depuis par Passow (*voy.*), mais remarquable dès la 1^{re} éd., qui parut en 1797 (Leipzig, 2 vol. in-4^o; 2^e éd., *ibid.*, 1820, 2 vol. in-4^o, et 1 vol. suppl., 1821) : depuis H. Estienne, la langue grecque n'avait été l'objet d'aucun ouvrage lexicologique de cette importance. Outre ce dictionnaire, le professeur Schneider publia de nombreuses éditions d'auteurs grecs et latins (*voy.* XÉNOPHON, ÉLIEU, ORPHÉE, VITRUBE, etc.); nous ne citerons ici que les suivants : *Aristotelis Historia animalium*, Leipzig, 1811-15, 4 vol. in-8^o; *Scriptores rei rusticae veteres latini*, *ib.*, 1794-97, 4 vol.; *Aristotelis Politica*, Francf., 1809, 2 vol., etc., etc. Il mourut à Breslau, le 12 janv. 1822. X.

SCHNEFFER (PIERRE), *voy.* GUTENBERG et TYPOGRAPHIE.

SCHNELL (MAXIMILIEN-SAMSON-FRÉDÉRIC), homme d'un vaste savoir et d'une finesse d'esprit remarquable, naquit, le 6 mai 1766, dans un bourg de la principauté de Nassau-Saarbruck, où son père, originaire de Strasbourg, remplissait les fonctions de bailli. Il perdit son père à l'âge de sept ans, et fut envoyé au gymnase de Bouxwiller, puis à l'université de Strasbourg, où Koch (*voy.*) le traita comme un fils. Après avoir terminé ses études en droit, il entra en qualité de gouverneur dans une famille livonienne, avec laquelle il visita, en 1788 et 1789, l'Italie et le midi de la France. S'étant trouvé à Paris au moment où éclatèrent les premiers mouvements révolutionnaires, l'enthousiasme de la liberté le gagna; il refusa les offres les plus brillantes, quitta Pétersbourg, où il avait accompagné ses élèves, et revint à Strasbourg dans l'intention de se consacrer à la carrière du barreau. Koch, son ancien protecteur, ayant été accusé, à cette époque, d'avoir fait décréter la conservation des biens des églises et des écoles protestantes, Schnell le défendit avec succès; mais ses illusions au sujet du régime de liberté qu'on espérait voir s'établir ne tardèrent pas à s'évanouir. Il allait être arrêté, lorsque prévenu à temps, il s'enfuit de Strasbourg et se cacha dans les environs de Colmar. De là il se réfugia dans les Vosges, puis à Mulhouse, d'où il gagna la Suisse déguisé en boucher. Il était à Bâle, tout

occupé de l'étude des sciences commerciales, lorsque, en 1794, il fut appelé à Weimar. Peu de temps après, Decker de Berlin lui offrit de le placer à la tête de l'imprimerie qu'il venait d'établir à Posen; mais la chute de Robespierre lui rouvrant les portes de la France, Schoell préféra la direction de la librairie et de l'imprimerie que le même Decker possédait à Bâle. Après la paix de Lunéville, ce libraire lui ayant cédé sa part de la maison, Schoell la transféra à Paris, où il fut, jusqu'en 1806, associé avec les frères Levrault, qu'il quitta ensuite pour conserver seul la direction des affaires. Ce fut lui qui publia d'abord le *Voyage* de M. Al. de Humboldt. Mais des entreprises trop hasardeuses, jointes à la stagnation du commerce, le mirent, en 1812, à deux doigts de sa ruine : sa maison ne put se soutenir. Après l'entrée des alliés à Paris, il fut admis dans le cabinet du roi de Prusse, à la recommandation de M. de Humboldt, avec le titre de conseiller de cour; et au départ de ce monarque, il resta attaché à l'ambassade prussienne. Le retour de Napoléon le décida à quitter la France. Le prince de Hardenberg, grand-chancelier, l'appela à Vienne, où il séjourna jusqu'à la fin du congrès. Il revint ensuite à Paris avec le titre de conseiller de légation. Après le congrès d'Aix-la-Chapelle, il fut appelé à Berlin par le grand-chancelier, qu'il accompagna à Toeplitz, à Troppau, à Laybâch et en Italie. Plus tard, il fut nommé membre du conseil de censure. A la mort du prince, son protecteur, il renonça aux affaires publiques pour se livrer tout entier à des travaux littéraires, et fit à Berlin, devant un auditoire brillant, le cours d'histoire qu'il fit imprimer ensuite. Cette impression l'amena, peu de jours avant la révolution de 1830, à Paris, où il mourut le 6 août 1833.

Les ouvrages les plus importants de F. Schosll, tous écrits en français, sont : *Histoire abrégée de la littérature grecque* (Paris, 1813, 2 vol.; 2^e éd. entièrement refondue, 1824, 8 vol. in-8^o) : il existe de cet ouvrage plein d'érudition une traduction allemande faite sous les yeux de l'auteur par M. Schwartz; *Histoire de la littérature romaine* (Pa-

ris, 1815, 4 vol.); *Recueil de pièces officielles destinées à détromper les Français sur les événements qui se sont passés depuis quelques années* (Paris, 1814-16, 9 vol.); une autre publication où sont réunis tous les principaux documents relatifs au *Congrès de Vienne* (Paris, 1816-18, 6 vol. in-8^o); *Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, ouvrage publié d'abord par son maître Koch (1796, 2 vol.), mais entièrement refondu par Schoell, augmenté et continué jusqu'au congrès de Vienne et au traité de Paris de 1815 (Paris, 1817-18, 15 vol. in-8^o, dont un de tables); *Archives politiques et diplomatiques*, ou recueil de pièces officielles, mémoires et morceaux inédits relatifs à l'histoire des XVIII^e et XIX^e siècles (Paris, 1818, 3 vol.); et surtout le grand ouvrage intitulé *Cours d'histoire des états européens, depuis la chute de l'empire romain d'Occident jusqu'en 1789* (Paris, 1830-36, 46 vol. in-8^o). Enfin Schoell a raconté lui-même, en allemand (*Zeitgenossen*, 2^e série, n^o 2), les principales circonstances de sa vie si agitée, si pleine, et dont il reste des fruits précieux qui témoignent de son ardeur pour la science et de son infatigable activité. C. L. M.

SCHÖEN (MARTIN), ou plutôt SCHÖENGAUER, dont on a fait *Schœn* par abréviation. La dénomination du *Beau Martin*, qu'on lui a donnée en France, et celle de *Buon Martino*, en italien, paraissent être plutôt la traduction de *Schœn* qu'une épithète qu'on aurait donnée à l'artiste en considération de son beau talent. Né à Kulembach en 1445, mort à Colmar en 1499, ce peintre et graveur de l'école de la Haute-Allemagne, jouit de son vivant d'une haute réputation, et il passe pour un des inventeurs de l'art du burin. VOY. GRAVURE, T. XII, p. 791.

SCHENDBOURG (COMTES ET PRINCES DE), famille allemande puissante et ancienne, mais qui n'exerça jamais, comme tant d'autres d'une importance bien moindre, les droits de souveraineté. Elle est possédonnée en Bohême et dans la Misnie, et en jouissance de divers privilèges, tels que le droit d'entretenir une garnison, de se qualifier d'archevêque (Duch-

laucht), etc. La branche aînée ou principale se subdivise en trois rameaux dont celui de Bohême professe la religion catholique; la branche cadette, investie du titre de comte, a également différentes subdivisions. X.

SCHÖENBRUNN (nom qui signifie belle fontaine), vaste et splendide château impérial, à peu de distance de Vienne, avec un parc célèbre sur la rive droite de la Vienne, affluent du Danube. L'entrée principale, ornée de deux obélisques, conduit dans une cour décorée de deux bassins. Schönbrunn a reçu son nom d'une source, appelée aussi Fontaine impériale, qui fournit d'excellente eau; c'était déjà un rendez-vous de chasse du temps de l'empereur Mathias. Marie-Thérèse le fit restaurer, et depuis cette époque, la cour y passe une partie de l'été. On y compte 1,400 pièces indépendamment du théâtre. La chapelle, la grande salle, dont les murs sont tout garnis de glaces, la salle des cérémonies, la galerie d'Hamilton et les trois salles des États sont les parties de ce vaste château qui attirent plus spécialement l'attention des visiteurs. Le parc renferme une orangerie de 200^m de long, trois grands bassins, un parterre orné de 32 statues ou groupes en marbre blanc du Tyrol. La partie occidentale contient de magnifiques allées, des statues et des vases, de petites faisanderies, une ménagerie et un jardin botanique avec six serres gigantesques et une quantité de plantes rares. Dans la partie orientale, outre la Fontaine impériale, on voit une ruine romaine artificielle et un obélisque. La gloriette, sur une hauteur, en face du château, est d'un style plein de grandeur, et a été construite en 1775. Au-delà, on arrive à la faisanderie. C. L.

SCHÖPFLIN (JEAN-DANIEL), historien et antiquaire célèbre, naquit, le 8 sept. 1694, à Sulzbourg*, dans le Brisgau, où son père était employé à la cour du margrave de Bade-Durlach. Il étudia à Bâle et à Strasbourg, et obtint, en 1720, dans l'université de cette dernière ville, la chaire d'éloquence latine. Plusieurs princes et universités voulurent

(*) Dans Hermann, *Notices sur Strasbourg*, t. II, p. 299, nous lisons Sulzbach, et pour l'année de la naissance 1695.

le posséder; mais il refusa toutes leurs offres. En 1726, il visita la France, l'Italie et l'Angleterre, et à son retour, il fut nommé membre du chapitre de Saint-Thomas, fondation protestante dont on lui dut, dans la suite, la conservation. Louis XV, près duquel il jouissait d'une haute considération, lui conféra le titre de conseiller et d'historiographe. Schœpflin s'occupa principalement de l'histoire de l'Alsace, et pour se procurer tous les matériaux nécessaires, il parcourut les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse. *L'Alsatia illustrata* (Colmar, 1751-61, 2 vol. in-fol.), ouvrage encore aujourd'hui fort estimé, est le fruit de ses recherches et de ses travaux. Après sa mort, Koch publia (*voy.*), comme supplément à l'Alsace illustrée *l'Alsatia diplomatica* et *l'Alsaticarum rerum scriptores*, que Schœpflin avait laissés manuscrits avec un grand nombre d'autres travaux précieux; il a continué aussi *l'Historia Zaringo-Badensis* (Carlsr., 1763-66, 7 vol. in-4°), dont le 1^{er} vol. seul est dû à la plume de Schœpflin. Parmi les autres ouvrages de cet homme éminent, érudit infatigable et judicieux historien, nous citerons les *Vindiciæ celticæ* (Straub., 1754, in-4°), où il prouve un fait, aujourd'hui vulgaire, mais alors inconnu, savoir: que les Celtes avaient une tout autre origine que les Germains; et les *Vindiciæ typographicæ* (Straub., 1760, in-4°), ouvrage important à consulter sur la question des origines de la typographie. Schœpflin jouissait d'une estime générale. Ses cours attiraient à Strasbourg des auditeurs appartenant aux principales familles de tous les pays de l'Europe. Après une carrière bien remplie, il y mourut le 7 août 1771. Il légua à la ville sa belle bibliothèque et son riche musée, dont Oberlin a donné la description sous le titre de *Museum Schœpflinianum*. On voit son mausolée à l'église de Saint-Thomas. C. L.

SCHOLASTIQUE, SCOLIASTE, SCHOLIES, *voy.* SCOLASTIQUE, SCOLIASTE.

SCHOMBERG (HENRI, comte DE), maréchal de France, né à Paris, en 1583, d'une ancienne famille de la Misnie, mais établie en France depuis quelque temps. Nommé, en 1608, lieutenant pour le roi

dans le Limousin, il apaisa les troubles religieux de cette province. Il fut envoyé ensuite comme ambassadeur en Angleterre et en Allemagne où il leva des troupes pour le compte de la France. A son retour, en 1617, il servit dans le Piémont, sous les ordres de Lesdiguières. En 1619, il contribua, en qualité de grand-maître de l'artillerie, à la prise des places de sûreté que possédaient les calvinistes. Élevé à la dignité de maréchal de France en 1625, il chassa les Anglais de l'île de Ré en 1627, battit Buckingham, et entra le premier dans La Rochelle. Deux ans après, il fut renvoyé dans le Piémont où il força le Pas-des-Saiz, s'empara de Pignerol en 1630, et contraignit le duc de Savoie à lever le siège de Casal. Chargé, un peu plus tard, de combattre les rebelles dans le Languedoc, il gagna sur eux, en 1632, la bataille de Castelnaudary où le duc de Montmorency (voy.) fut fait prisonnier. En récompense de ses services, il reçut le titre de gouverneur du Languedoc, et mourut en 1633. Il a écrit une *Relation de la guerre d'Italie* (Paris, 1630, in-4°).

Son fils, CHARLES, duc de Schomberg, connu d'abord sous le nom de duc D'HALLUYN, naquit en 1601 à Nantenil, et combattit aux côtés de son père dans le Languedoc et le Piémont. Louis XIII, qui l'avait pris en affection, lui donna la survivance du gouvernement de son père; il défit les Espagnols, en 1636, devant Leucate, fut créé peu après maréchal de France, et, poursuivant le cours de ses succès, il prit Perpignan, en 1642. A la mort de Louis XIII, il perdit le gouvernement du Languedoc; mais il reçut en dédommagement celui de Metz. Chargé malgré lui du commandement de l'armée de Catalogne, il emporta d'assaut Tortose, en 1648. Ce brillant fait d'armes ne l'empêcha pas d'être rappelé. Il mourut à Paris, le 6 juin 1656.

ARMAND-FRÉDÉRIC de Schomberg, aussi maréchal de France, mais d'une autre branche que les précédents, naquit vers 1619, dans le pays de Clèves. Ayant eu le malheur de perdre son père lorsqu'il n'avait encore que quelques mois, il resta sous la tutelle de l'électeur

palatin. A l'âge de 16 ans, il combattit à Nördlingen, et se signala quelque temps après, sous les ordres de Rantzau, par la prise de Nordhausen. L'Empereur ayant confisqué ses biens, il alla offrir ses services au prince d'Orange. En 1650, il revint en France où il acheta la compagnie des gardes écossaises. Le cardinal de Mazarin, en récompense de la valeur qu'il montra en diverses occasions, lui fit expédier le brevet de lieutenant général de l'armée de Flandre. Envoyé en Portugal en 1661, il contraignit l'Espagne, par la victoire de Villaviciosa, de faire la paix et de reconnaître la maison de Bragance comme souveraine du Portugal; de nouveaux succès remportés en Catalogne lui valurent, en 1675, le bâton de maréchal. La même année, il entra dans les Pays-Bas et fit lever les sièges de Maestricht et de Charleroi. La révocation de l'édit de Nantes l'ayant obligé de sortir de France, il se retira à la cour de l'électeur de Brandebourg, qui le nomma ministre d'état et généralissime. Cependant il quitta bientôt ce prince pour suivre Guillaume d'Orange en Angleterre. Le maréchal de Schomberg perdit la vie à la bataille de la Boyne, en 1690.

X.

SCHOPENHAUER (JEANNE TROSSINA), romancière allemande, né à Dantzig en 1770, montra de bonne heure beaucoup de goût pour le dessin et la peinture, et un grand talent pour les langues. Devenue l'épouse du banquier Schopenhauer, elle visita avec lui l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, l'Écosse, la Suisse, et à sa mort, arrivée en 1806, elle fixa son séjour à Weimar où elle se vit bientôt le centre d'une société d'élite. Elle débuta dans la carrière littéraire par une description des portraits de Goethe, Wieland, Herder et Schiller, peints par Kügelgen. A la demande du libraire Cotta, elle écrivit la *Vie de Fernow* (Tub., 1810) qu'elle fit suivre à peu d'intervalle du *Voyage en Angleterre et en Écosse* (3^e édit., Leipz., 1826), d'un volume de *Nouvelles* (Rudolt., 1816), du *Voyage dans le midi de la France jusqu'à Chamoûni* (2^e édit., Leipz., 1824, 2 vol.). De fines observations, jointes à un style facile et attachant, valurent à ces ouvra-

ges une vogue méritée. Mais ce qui fonda surtout la réputation de l'auteur, ce fut son roman de *Gabrielle* (Leipz., 1819-20, 3 vol.; 2^e éd., 1826), véritable chef-d'œuvre où le caractère de la femme est saisi et tracé avec une supériorité incontestable, et où la peinture du grand monde charme par sa variété et par sa finesse. On cite encore parmi les écrits les plus remarquables de M^{me} Schopenhauer le roman *la Tante* (Leipz., 1823, 2 vol.; trad. fr., par M^{me} de Montolieu, Paris, 1825, 4 vol. in-12); *Sidonie* (Leipz., 1828), et un grand nombre de nouvelles. Une édition complète de ses œuvres a été publiée en 24 volumes à Leipzig et Francfort, 1830 et ann. suiv. M^{me} Schopenhauer est morte à Iéna, le 17 avril 1838.

C. L.
SCHOPPE (AMÉLIE-EMMA-SOPHIE WRISSE), née en 1792 dans l'île danoise de Fehmern, et qui, depuis son mariage avec le docteur Schoppe (1811), a fondé une institution de jeunes filles à Hambourg, s'est fait connaître en Allemagne et au dehors par une longue série de nouvelles et de romans, la plupart destinés à la jeunesse. Parmi ceux qui sont traduits en français, nous citerons *Les émigrants au Brésil*, Paris, 1837, in-12, et *Pierre et Claudine, ou les deux petits Savoyards*, 1835, in-12.

X.
SCHOUTEN, voy. LEMAIRE. — Il ne faut pas confondre le collègue de Lemaire avec GAUTIER Schouten, voyageur né à Harlem, qui a publié un intéressant *Voyage aux Indes-Orientales*, etc. (Amst., 1676, in-4^o; trad. en franç., 1708, 2 vol.); ni avec JOSSE Schouten, résident à Siam, qui donna une description hollandaise de ce royaume, en 1636.

Z.
SCHRÉVÉLIUS, voy. GRECQUE (langue), T. XIII, p. 56.

SCHRÖECK (JEAN-MATTHIAS), théologien protestant allemand, et, de 1767 jusqu'à sa mort, arrivée le 2 août 1808, professeur à l'université de Wittenberg. Il était né à Vienne, le 26 juillet 1733. Indépendamment de ses propres ouvrages historiques, il eut une part importante à l'*Histoire universelle* de Guthrie et Gray (voy. T. XIII, p. 63 et 88); mais ce qui rendra son nom immortel, c'est sa grand

Histoire de l'Église chrétienne (Christliche Kirchengeschichte, Leipz., 1768-1802, 35 vol. in-8^o), avec la continuation qu'il en donna sous un titre spécial (*Kirchengeschichte seit der Reformation, ibid., 1804-11, 10 vol. in-8^o*), dont le dernier est dû aux soins du célèbre prédicateur Tzschirner). Une nouvelle édition qui fut entreprise de cette publication colossale (continué par le même Tzschirner, 1772-1825), n'arriva pas au-delà du 14^e vol.; mais les historiens de l'Église de toutes les confessions chrétiennes puisèrent à pleines mains dans cet inépuisable trésor de science, monument d'une remarquable érudition et d'une persévérance qui devient tous les jours plus rare.

X.
SCHRÖEDER (FÉDÉRIC-LOUIS), artiste et poète dramatique allemand d'un grand mérite; naquit à Schwerin, le 3 nov. 1744. Il n'avait que trois ans lorsqu'il parut pour la première fois sur le théâtre de Saint-Pétersbourg. Sa mère ayant épousé en secondes noccs Conrad Ackermann (voy.), il suivit ses parents à Dantzic et à Königsberg, où il joua des rôles de garçon et de jeune fille. En 1759, son oncle, négociant à Lubeck, lui offrit une place dans sa maison; mais le jeune Schröder n'avait aucun goût pour le commerce, et sa paresse, jointe à sa mauvaise conduite, le fit bientôt renvoyer à sa mère, qui se trouvait alors en Suisse. Ce fut vers cette époque que Schröder tenta le premier pas dans la carrière littéraire par la traduction d'une comédie française. La troupe de son beau-père s'étant rendue à Hambourg en 1764, il débuta dans la tragédie sur le théâtre de cette ville, et il obtint tant de succès qu'il fut regardé bientôt comme le premier tragédien de l'Allemagne. A la mort d'Ackermann, en 1771, il entreprit, avec sa mère, la direction du théâtre de Hambourg, pour lequel il écrivit plusieurs comédies et traduisit différentes pièces de Shakspeare. En faisant ainsi connaître à toute l'Allemagne le grand poète dramatique anglais, Schröder exerça une influence réelle sur la littérature de son pays. Si l'on ne tient compte d'un voyage à Paris et à Vienne, il continua de diriger ce théâtre jusqu'en 1798, où il se retira

dans une terre dont il avait fait l'acquisition. Il y vécut tout occupé de travaux dramatiques jusqu'en 1811, époque à laquelle il consentit à se charger de nouveau de la direction du théâtre de Hambourg, tombé de plus en plus en décadence depuis sa retraite; mais ses efforts, ses sacrifices furent inutiles, il ne put le relever, et il mourut le 3 sept. 1816.

Comme auteur dramatique, il excellait dans le dialogue et dans la peinture des caractères; personne aussi ne savait plus habilement que lui saisir les nuances des passions. Son style est généralement noble et pur, et presque toutes ses pièces ont un but moral. Les meilleures sont les suivantes: *le Consin de Lisbonne*, *le Portrait de la Mère*, *le Bailli Graumann*, *Süßle Wasser sind tief* (proverbe allemand qui équivaut au proverbe français: *C'est l'eau qui dort qui noyé*), *l'Enseigne*, *le Testament*, etc.; Bulow en a donné une édition complète avec une préface de Tieck (Berlin, 1831, 4 vol. in-8°). Schrodter laissa aussi de bons souvenirs dans la franc-maçonnerie: la loge de Hambourg le reconnut longtemps pour son chef. C. L.

SCHROEDER (SOPHIE BÜRGER, femme), une des tragédiennes les plus célèbres de l'Allemagne, naquit en 1781 à Paderborn, et suivit, en 1793, à Saint-Petersbourg la troupe de Tylli, dans laquelle sa mère était engagée. Elle avait douze ans lorsqu'elle monta pour la première fois sur le théâtre, dans le rôle de Lina du *Petit Chaperon rouge*, opéra de Dittersdorf. A 14 ans, elle épousa l'acteur Stollmers. La connaissance de Kotzebue qu'elle fit à Reval, lui valut un engagement au théâtre de la cour de Vienne. Jusqu'en 1801, elle continua à jouer les rôles d'ingénues; mais ayant été appelée à Hambourg à des conditions très avantageuses, elle s'essaya sur le théâtre de cette ville dans la tragédie, et obtint un immense succès. En 1804, elle épousa le célèbre acteur Schroder (voy. l'art. précéd.). Les événements de 1813 l'ayant forcée de quitter Hambourg, elle se rendit à Prague, puis à Vienne, et rentrée au Théâtre de la cour, elle y brilla au premier rang jusqu'en 1829. Dans l'interval, elle se remaria avec l'acteur

Kunst dont toutefois elle ne tarda pas à se séparer. Appelée à Munich, elle continua à jouer avec éclat la haute tragédie jusqu'en 1836 où elle prit sa retraite. Elle vit aujourd'hui à Vienne. Les principaux rôles de Sophie Schroeder étaient Phèdre, Médée, Lady Macbeth, Mérope, Sapho et Jeanne de Montfaucon. Elle possédait un organe puissant et sonore, un regard plein d'expression, un talent perfectionné par un long exercice; mais elle se nuisait par des intonations trop fortes et une pantomime outrée. C. L.

SCHROEDER - DEVRIENT (M^{me} MINNA ou WILHELMINE), fille aînée de la célèbre tragédienne dont il a été parlé dans l'art. précédent, est elle-même une des cantatrices les plus célèbres de l'Allemagne. Née à Hambourg, le 6 octobre 1805, elle n'avait pas plus de 5 ans lorsqu'elle parut sur la scène sous les dehors d'un petit Amour naissant. Lorsque sa mère se rendit plus tard à Vienne, la petite Minna entra au ballet d'enfants qui y était organisé. Cependant formée pour le haut drame par les leçons de sa mère, elle s'y essaya lorsqu'elle eut atteint l'âge de 15 ans, et joua successivement au Théâtre impérial les rôles d'Aricie, de Mélitta dans *Sapho*, de la Fiancée de Messine, d'Ophélie, et tous ces essais réussirent de la manière la plus brillante.

Néanmoins sa belle voix l'appela bientôt à une nouvelle carrière. Elle l'aborda en jouant le rôle de Pamina dans *la Flûte enchantée*, celui de Marie dans *la Barbe-Bleue*, et son succès ayant été complet, elle se voua définitivement à la musique. Elle accompagna sa mère dans plusieurs voyages, et se fixa enfin à Dresde, où elle débuta par le rôle de Fidelio, le chef-d'œuvre de l'immortel Beethoven, et son triomphe à elle-même. Une taille élégante et majestueuse, une figure expressive, une magnifique chevelure blonde, beaucoup de noblesse et de grâce dans son port, beaucoup de goût dans sa mise, toutes ces qualités appelaient alors sur M^{me} Schroder le plus vif intérêt du public, et elle captiva d'autant plus promptement sa faveur, qu'elle alliait le talent de l'actrice à celui de la chanteuse. Elle devint l'i-

dôle de la population de Dresde. C'est elle qui créa le rôle touchant d'Euryanthe, sous les yeux de Weber lui-même, et celui de Rezia, dans *Obéron*, sous l'inspiration des souvenirs du maître défunt. Ceux qui, du temps de cette première fraîcheur de son talent l'ont vue peindre la mélancolie tendre d'Emmeline, dans la gracieuse idylle de Weigl, les presentiments sinistres de la fiancée du *Freyschütz*, la douleur pathétique de dona Anna, doivent regretter qu'une condescendance malentendue aux caprices de la mode l'ait portée à abandonner le chant allemand, ces sons graves et cadencés qui s'adaptaient si bien à sa voix sonore, mais trop peu flexible pour se plier aux roulades et aux tours de force de l'école rossinienne.

Bientôt après son arrivée à Dresde, M^{lle} Schröder épousa Charles Devrient (*voy.*); mais peu d'années après, leur mariage se rompit. Depuis ce temps, elle a pris le nom de M^{me} Schröder-Devrient, sous lequel elle s'est fait connaître dans les pays étrangers. C'est elle qui, appuyée de Haitzinger, brilla la première, en 1830, à l'opéra allemand à Paris, et c'est encore le rôle de Fidelio qui y fonda sa renommée. Plus tard, elle s'est consacrée exclusivement à l'opéra italien, tant sur les théâtres de Paris et de Londres, que sur celui de Dresde, qui lui sert de pied-à-terre dans les intervalles de ses fréquentes excursions. Mais quoique l'abandon fougueux avec lequel elle se livre à l'inspiration momentanée de son génie ne manque jamais de lui attirer les acclamations bruyantes de la foule, dans ses rôles favoris de Desdemona, de Roméo, d'Anna Bolena, de Norma, les vrais connaisseurs, ainsi que les vrais amis de son beau talent, n'en souhaitent pas moins parfois à la comédienne un peu plus de délicatesse et de réserve, à la cantatrice plus de goût pour cette simplicité grandiose et chaste des Milder-Hauptmann et des Schechner-Waagen, qui lui aurait acquis la gloire de donner un nouveau lustre à la musique nationale des Gluck et des Hændel, des Haydn et des Mozart, musique dont l'Allemagne court le danger de perdre toutes les belles traditions, faute de cantatrices qui sachent la chanter. H. P.

SCHUBART (CHRISTIAN-FRÉDÉRIC-DANIEL), poète allemand, moins remarquable peut-être par ses talents que par ses aventures singulières, ses erreurs et ses folies, naquit à Obersontheim en Souabe, le 20 mars 1739. Il montra d'abord peu de capacité; mais tout à coup son intelligence se développa, et son génie musical prit un tel essor qu'assis encore sur les bancs de l'école, il composait des chants populaires qu'il mettait lui-même en musique. En 1768, il fut envoyé à l'université d'Iéna, que ses dettes et sa santé délabrée par les excès le forcèrent bientôt de quitter pour retourner dans sa famille. Il abandonna alors la théologie afin de se livrer exclusivement à son art de prédilection. Successivement instituteur privé, maître d'école, organiste, il épousa, en 1764, une femme qui sut se plier à tous ses caprices, et supporter avec résignation les chagrins qu'il lui causa. Nommé, en 1768, directeur de musique à Ludwigsbourg, il se livra à un tel libertinage qu'on le mit en prison, et qu'on finit par le chasser du pays. Il se rendit à Heilbronn, puis de là à Heidelberg et à Mannheim, où, ayant eu l'occasion de se faire entendre de l'électeur palatin, et le bonheur de lui plaire, il allait en obtenir une place avantageuse, lorsque ses imprudences lui attirèrent le mécontentement du prince. Des protecteurs puissants le menèrent à Munich, et lui conseillèrent de se faire catholique; mais il n'en avait pas encore eu le temps, lorsqu'il lui fallut quitter cette résidence. Il se retira à Augsbourg, et entreprit la publication de la *Chronique allemande* (1774 et suiv.); en même temps il donnait des leçons, écrivait, tenait des cercles de lecture, et gagnait ainsi beaucoup d'argent lorsqu'un ordre du bourguemestre vint encore l'obliger à partir. Il transporta alors sa *Chronique* à Ulm; mais comme à Augsbourg, il s'y fit beaucoup d'ennemis par ses extravagances et son humeur satirique. Ayant annoncé dans son journal que Marie-Thérèse avait été frappée d'apoplexie, il fut arrêté dans le Wurtemberg, où on l'avait attiré dans un piège, et enfermé dans la forteresse de Hohen-Asperg en 1777. Pour le dis-

traîné, le commandant lui prêta des livres de piété, et Schubart, éterné par ses débauches, accablé par ses souffrances, enclin à l'hypocondrie, tomba dans un profond mysticisme et se livra à tous les écarts d'une imagination brûlante et fougueuse. En 1778, les rigueurs de sa détention furent un peu adoucies; cependant ce ne fut qu'au bout de dix ans qu'il fut rendu à la liberté sur les instances de Frédéric-le-Grand, à qui il avait adressé un hymne du fond de sa prison (1786). Nommé directeur de la musique du duc de Wurtemberg et du théâtre de Stuttgart, il publia une édition complète de ses *Poésies* (Francf., 1787, 2 vol.; réimprimées en 1825 en 3 vol.), une autobiographie (Stuttg., 1791-92, 2 vol.), un recueil de ses compositions musicales, tout en continuant sa *Chronique*, véritable feuille populaire où il passait en revue la politique, la littérature, les arts, les mœurs, présentant toutes les questions qu'il abordait sous un jour si attrayant, semant à pleines mains des observations si fines et si spirituelles, et jugeant toujours avec tant d'indépendance les hommes et les choses qu'on s'explique aisément le succès de cette publication. Ses poésies sont pleines de feu; personne mieux que lui ne sait faire vibrer la fibre populaire; mais il tombe trop souvent dans l'enflure et le pathos. Il mourut à Stuttgart, le 10 oct. 1791, avant d'avoir pu terminer sa biographie qu'acheva son fils, Louis, né à Geislingen en 1766, secrétaire de légation au service de la Prusse, éditeur des *Mélanges* de son père (Zurich, 1812, 2 vol.) et de ses *Idées sur l'esthétique de la musique* (Vienne, 1806), traducteur des *Saisons* de Thomson (3^e éd., Berlin, 1805), de l'*Othello* de Shakspeare (Leipz., 1802), de l'*Ossian* de Macpherson (Vienne, 1808, 2 vol.), et mort en 1812. C. L.

SCHUBERT (GOTTFRIED-HERNÉ DE), conseiller aulique, membre de l'Académie des sciences et professeur d'histoire naturelle à Munich, écrivain ingénieux et extrêmement fécond, naquit le 26 avril 1780, à Hohenstein, petite ville de la Saxe, où son père était pasteur. Destiné à l'état ecclésiastique et envoyé, en 1800, à l'université de Leipzig, il ne tar-

da pas à se dégoûter de la théologie; dès l'année suivante, il alla étudier la médecine à Iéna. Après avoir pris ses degrés, il se fixa à Altenbourg, où il eut bientôt une nombreuse clientèle, ce qui ne l'empêcha pas de quitter cette ville, au bout de deux ans, pour se rendre à Freyberg et à Dresde, dans l'intérêt de ses travaux littéraires et de ses études minéralogiques. A Dresde, il donna, sur la philosophie naturelle, des cours qu'il a publiés sous le titre de *Points de vue nocturnes des sciences naturelles* (Dresde, 1808; 3^e éd., 1827), et il y commença la publication, toujours inachevée, de ses *Pressentiments d'une histoire générale de la vie* (Leipz., 1806-20, t. I et II). Nommé, en 1809, directeur du *Real-Institut* de Nuremberg, il resta à la tête de cet établissement jusqu'à sa dissolution, en 1816; il accepta alors la place d'instituteur des enfants du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin; mais le climat et le genre de vie qu'il menait, nuisant à sa santé, il retourna en Bavière, où il occupa successivement la chaire de professeur des sciences naturelles à Erlangen et à Munich, et fut anobli par le roi. La tendance piétiste et mystique du protestantisme en Bavière ne pouvait manquer d'exercer de l'influence sur un homme tout occupé de recherches sur l'absolu comme le professeur Schubert, et chez qui le sentiment prédominait à un si haut degré. Aussi ses écrits se divisent-ils en deux classes distinctes : la première comprend ses ouvrages scientifiques, tels que *Le monde primitif et les étoiles fixes* (Dresde, 1822); l'*Histoire de la nature* (2^e éd., Erl. 1835 et suiv., 3 vol.); ses manuels de minéralogie, d'histoire naturelle (12^e éd., Erl., 1840), etc.; l'ouvrage célèbre de la *Symbolique des rêves* (nouv. éd., Leipz., 1836), et surtout l'*Histoire de l'âme* (Stuttg., 1830, 2 vol.; 2^e éd., 1833), fruit de vingt années de recherches sur les questions les plus mystérieuses de la psychologie et de la pneumatologie; dans la seconde classe se rangent ses traités ascétiques, parmi lesquels nous citerons seulement les *Recherches anciennes et nouvelles dans le champ de la psychologie interne* (Leipz. et Erlang., 1817 et ann. suiv., 5 vol.), et sa *Vie du*

pasteur Oberlin (4^e éd., Munich, 1822). Nous ne pouvons nous dispenser de mentionner, en outre, la description de ses voyages dans le pays de Salzbourg, le Tyrol et la Lombardie (Erlang., 1823), dans le midi de la France et l'Italie (Erlang., 1827-31, 2 vol.), et dans l'Orient (1838 et ann. suiv., 2 vol.), qu'il visita avec sa femme, dans les années 1836 et 37. Sa dernière publication est un recueil de *Contes* (1840 et suiv., 2 vol.). Un grand talent d'induction et, pour trouver les analogies, des connaissances extraordinaires en chimie, en anatomie comparés, en histoire naturelle, en astronomie mathématique et en minéralogie, une profonde connaissance des langues, un génie remarquable pour la spéculation, font certainement de M. de Schubert un des écrivains les plus distingués et les plus influents de l'Allemagne. C. L.

SCHUBERT (FRANÇOIS), auteur de chants ou *mélodies* qui jouissent d'une grande réputation, naquit à Vienne en 1796. Ses parents désiraient qu'il étudiât la philosophie, mais son goût le portait vers la musique; il y fit de rapides progrès, et le patronage du chanteur Vogel lui ouvrit les salons les plus distingués de la capitale. L'accueil que ses chants y reçurent déterminèrent la direction de son talent. Ses compositions mélancoliques et graves comme son caractère, se répandirent peu à peu dans le reste de l'Allemagne et de là en France, où elles jouissent d'une grande vogue depuis quelques années et où elles ont même fait adopter leur nom natif de *Lieder**. Parmi ses *mélodies* les plus estimées, on cite *le roi des Aunes*, *la Trinité*, *l'Ave Maria*, *l'Attento*, etc. Schubert s'est aussi essayé dans la symphonie, mais avec moins de succès. Enfin on a de lui quelques quatuors pleins de pensées heureuses, malgré leurs singularités. Il mourut à Vienne en 1830. C. L.

SCHULENBURG (VON DER), nom d'une famille allemande très ancienne, qui s'établit, au XII^e siècle, dans la Vieille-Marche, où elle possède, ainsi

que dans la Saxe prussienne, des domaines considérables. Elle se divise aujourd'hui en deux branches principales et en plusieurs branches collatérales. Parmi les hommes d'état et d'épée que cette famille a produits, nous citerons en première ligne JEAN-MATTHIAS, comte de Schulenburg, feldmaréchal au service de la république de Venise, né à Emden, le 8 août 1661. De 1702 à 1706, il combattit Charles XII en Pologne, en qualité de lieutenant général d'un corps saxon. Défait par le roi de Suède, le 12 oct. 1704, près de Panitz, il opéra une brillante retraite jusqu'en Silésie. En 1706, il perdit la bataille de Fraustadt. De 1707 à 1711, il servit dans les Pays-Bas, sous les ordres de Marlborough et du prince Eugène; mais lorsque Flemming (voy.) prit le commandement de l'armée, il donna sa démission. En 1713, il fut chargé d'aller soutenir à La Haye et à Londres les prétentions de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre. Nommé, en 1716, feldmaréchal des troupes vénitienes, il s'illustra par sa belle défense de Corfou contre les Turcs en 1716, et la république reconnaissante lui fit élever une statue. Il mourut à Vérone, le 14 mars 1747. Charles VI l'avait élevé à la dignité de comte de l'Empire. Sa vie a été écrite (Leipzig, 1834, 2 vol.) par un de ses descendants, le comte FÉDÉRIC-ALBERT, né le 18 juin 1772, à Dresde, plénipotentiaire au congrès de Rastadt et au congrès de Vienne, puis chargé d'affaires à la cour de Vienne, poste qu'il occupa jusqu'en 1820. — Les autres membres de cette famille qui méritent une mention spéciale, sont : le comte ACHAZ, né en 1669, mort en 1731, qui se distingua par sa valeur dans la guerre de la succession d'Espagne, et par les améliorations qu'il introduisit dans les écoles d'enfants de troupe; le comte ADOLPHE-FÉDÉRIC, né en 1685, qui servit avec honneur sous Frédéric-Guillaume I^{er} et Frédéric II, et fut tué à Melwitz, en 1741; enfin le comte de Schulenburg-Wolfsbourg, qui fut chargé de l'administration du Brunswick après la mort du duc Frédéric-Guillaume, et mourut le 25 déc. 1818. C. L.

(*) Il ne faut pas oublier toutefois que ce mot est le pluriel de *Lied*, chant, et que c'est faire un barbarisme que de parler d'un *Lieder*. Tout au plus peut-on dire : les *Lieder* de Schubert. S.

SCHULTENS (ALBERT), célèbre orientaliste du XVIII^e siècle, naquit à Groningue en 1686. Destiné au ministère évangélique, il fit ses études aux universités de Leyde et d'Utrecht, mais de toutes les branches de la théologie, aucune ne lui offrit plus d'attraits que la philologie. Il s'appliqua avec ardeur à l'étude des langues orientales et y fit de rapides progrès. Nommé, en 1711, pasteur de l'église de Wassenaar, il quitta cette place deux ans après pour la chaire des langues orientales à Franeker. En 1732, il fut appelé à l'université de Leyde, et il resta dans cette position jusqu'à sa mort, arrivée le 26 janv. 1750. On a de lui un grand nombre d'ouvrages dont les plus importants sont : *Origines hebrææ sive hebrææ linguæ antiquissima natura et indoles* (Franeker, 1724, et Leyde, 1733, 2 part. in-4^o) et *Institutiones ad fundamenta linguæ hebrææ* (Leyde, 1737, in-4^o). — Le fils et le petit-fils d'Albert Schultens ont dignement porté son nom et continué ses travaux. X.

SCHULZE (GOTTLON-ERNEST), philosophe distingué qui professa la philosophie d'abord à Helmstedt et ensuite à Göttingue, était né à Heldrungen dans la Thuringe, le 28 août 1761, et mourut le 14 janv. 1838. On a de lui un très grand nombre d'ouvrages de philosophie où il se montre l'adversaire de l'école critique et partisan d'un scepticisme fondé sur le sentiment intime des bornes imposées à la raison humaine. Outre Kant et Reinhold, contre lesquels était dirigé le fameux livre anonyme intitulé *Æncsidemus* (Helmst., 1792), Schulze s'est aussi attaqué à M. de Schelling dont il a cherché à parodier la doctrine de l'identité. X.

SCHULZE (ERNEST), poète plein de talent, moisonné avant l'âge, naquit à Celle en 1789. Vif et turbulent dans son enfance, il manifestait plus de dispositions naturelles que de goût pour l'étude. Son génie poétique se développa de bonne heure par la lecture de romans de chevalerie et de contes de fées. En 1806, il alla étudier à Göttingue la théologie qu'il quitta bientôt pour la philologie, dans l'intention de se consacrer à la carrière

de l'enseignement. Ce fut vers cette époque qu'il composa son poème de *Psyché* (Leipz., 1819), qui renferme de fort beaux morceaux et annonce une connaissance profonde de toutes les ressources de la langue. Jusque-là Schulze n'avait aperçu que le beau côté de la vie, l'amour ne devait pas tarder à la lui présenter sous un autre aspect. Son imagination était à la recherche de l'idéal du beau : il le trouva dans l'aimable Cécile à qui il se dévoua avec tout l'enthousiasme d'un poète de 20 ans. Malheureusement la mort lui enleva son idole. Lorsque sa douleur se fut un peu calmée, il conçut le projet d'immortaliser son amante par un poème où il mettrait tout ce qu'il avait de talent poétique, et en trois ans il acheva *Cécile*, poème romantique en 20 chants et en *ottave rime*, rappelant le genre de Wieland (nouv. éd., Leipz., 1822, 2 vol.). Les fatigues et les privations qu'il éprouva dans la campagne contre les Français en 1814, raffermirent sa santé et lui firent oublier ses chagrins; mais à son retour à Göttingue, il retomba dans le même état qu'auparavant. Dans l'automne de 1816, il entreprit sur les bords du Rhin un voyage pendant lequel il composa son charmant poème de *la Rose enchantée* (5^e éd., Leipz., 1832), qui remporta le prix proposé par l'éditeur de l'*Almanach Urania*. Présentant sa fin prochaine, Schulze partit pour Celle dans le printemps de 1817, et y mourut le 26 juin. Ses œuvres complètes, accompagnées de sa biographie, ont été publiées par son ami Bousterwek (nouv. éd., Leipz., 1822, 4 vol.). C. L.

SCHUMLA, ou mieux **CHOUMLA**, quelquefois *Choumna*, la clef du Balkan (*voy.*), ville de plus de 30,000 hab., dans la Bulgarie, à 9 journées de Constantinople. Fortifiée par une citadelle et un vaste camp retranché, Choumla est située sur la pente septentrionale de la chaîne, et a souvent arrêté les armées victorieuses des Russes, jusqu'à Diebitsch (*voy.*) qui la franchit en 1829. « C'est une des plus fortes positions de l'Europe, dit M. A. Balbi, par les difficultés qu'oppose son territoire et par sa position au centre où viennent aboutir toutes les routes des forteresses

du Danube et d'où partent celles qui, à travers le Balkan, se dirigent sur la mer Noire et la Thrace. » X.

SCHUTTERBY, espèce de garde bourgeoise hollandaise, voy. **MILICK**.

SCHUWALOW, voy. **CHOUVALOF**.

SCHWAB (**GUSTAVE**), que nous avons déjà nommé (T. I^{er}, p. 473) parmi les meilleurs poètes allemands contemporains, est le fils aîné de Jean-Christophe Schwab, connu comme ardent adversaire de la philosophie de Kant, qu'il combattit jusqu'à sa mort, arrivée le 15 avril 1821, et qui, après avoir été professeur de philosophie, devint membre du conseil supérieur de l'instruction publique, à Stuttgart. Gustave Schwab, le poète, naquit en cette ville, le 19 juin 1792, et fit des études de théologie à Tubingue. Dans l'été de 1815, il visita l'Allemagne du nord et se lia à Berlin avec Lamotte-Fouqué et Horn qui l'engagèrent vivement à poursuivre la carrière poétique où il s'était déjà fait connaître par quelques productions, sous le patronage de J. Kerner et d'Uhland, le plus remarquable des poètes allemands actuels. De retour dans le Wurtemberg, il fut nommé répétiteur au séminaire théologique de Tubingue; puis, en 1817, il fut appelé à remplir la chaire de professeur de littérature ancienne au gymnase de Stuttgart. On a de lui, outre des descriptions pittoresques des Alpes de la Souabe (Stuttg., 1828) et des bords du lac de Constance (Stuttg., 1827) un recueil complet des *Romances* et des *Légendes* (Stuttg., 1828 et suiv., 2 vol.) qu'il avait insérées dans différentes publications périodiques sous les titres de *Romances tirées de la jeunesse du duc Christophe*, et de *Légendes des trois rois*, et qui se trouvent aussi en partie reproduites dans le recueil de *Poésies* (1829-30, 2 vol. in-8°); de plus, un *Livre d'histoire et de légendes pour l'âge mûr et la jeunesse* (Stuttg., 1836, t. I^{er}), des traductions des *Méditations* de M. de Lamartine (Stuttg., 1826), et du *Napoléon en Égypte* de MM. Barthélemy et Méry (Stuttg., 1829), etc. Depuis 1828, M. Schwab est attaché à la rédaction du *Morgenblatt*. On lui doit enfin des Morceaux choisis de littérature allemande, en prose

et en vers (1842, 2 vol.), des éditions des œuvres de Dalp, de W. Müller et de W. Hauff, ces deux dernières accompagnées de notices biographiques sur les auteurs. C. L.

SCHWABBACH, ville industrielle de la Bavière, d'environ 7,000 hab., connue par une vaste fabrication d'aiguilles, et par les articles de *Schwabbach*, de 1528 et de 1529, qui servirent de base à des transactions dans la lutte religieuse suscitée par la réformation. C'est en vertu des premiers de ces articles que la doctrine nouvelle fut établie à Nuremberg. On appelle *lettres de Schwabbach* les caractères simplement écartés qui tiennent lieu d'italiques dans les impressions allemandes. — Le nom de cette ville ne doit pas être confondu avec **SCHWALBACH**, lieu célèbre par ses eaux minérales, dans le duché de Nassau, non loin du Schlangenbad (voy.). Le nom complet de cet endroit est *Langenschwalbach*. X.

SCHWARZBOURG (PRINCIPAUTÉ DE). Ce petit pays de la Confédération germanique, autrefois un simple comté, se compose de deux parties disjointes : le Haut-Comté, arrosé par la Gera, l'Ilm et la Saale, entre les duchés saxons et la régence prussienne d'Erfurt; et le Bas-Comté, tout entier enclavé dans la province prussienne de Saxe, plus uni, fertile et baigné par l'Unstrut. Le premier est riche en bois et renferme des mines; le second est surtout agricole. Ils sont, l'un et l'autre, partagés entre les deux lignes de la maison qui porte leur nom (voy. l'art. suiv.), et contiennent ensemble 36 milles carr. géogr. (près de 2,000 kilom. carr.), avec 116,000 hab., presque tous protestants. Le titre de chaque prince est emprunté au chef-lieu où il réside.

La branche de *Sondershausen* possède un territoire de 17 milles carr. géogr., avec 54,000 hab., répartis dans 5 petites villes, 7 bourgs et 83 villages. Le revenu annuel de sa principauté se monte à 200,000 florins, chiffre qu'égalé à peu près celui de la dette. Il est tenu de fournir à la Confédération un contingent armé de 451 hommes. Une constitution existe pour ses sujets depuis le 29 déc. 1830; mais elle n'a pu encore

recevoir d'exécution à cause de la résistance des États. Au château de Sondershausen, on remarque un cabinet d'histoire naturelle, avec de curieuses antiquités teutoniques. Le prince actuel, Gunther-Frédéric-Charles, né le 24 sept. 1801, règne depuis le 19 août 1835, par suite de l'abdication de son père. C'est un administrateur sage et éclairé.

La branche de *Rudolstadt* possède un territoire de 19 milles carr. géogr., avec 62,000 âmes, réparties dans 7 petites villes, un bourg et 155 villages. Les revenus de ce petit état s'élèvent à 325,000 florins; la dette y est réduite à 200,000 florins. Le contingent militaire est fixé à 539 hommes. Les États, d'après la constitution octroyée le 8 janvier 1816, se composent de 6 députés de la noblesse, de 6 des villes et de 6 des propriétaires ruraux, élus chaque fois pour 6 ans. Le prince actuel, Frédéric-Gunther, né le 6 nov. 1798, a commencé son règne sous la tutelle de sa mère, de 1807 à 1814. Il est possesseur de riches domaines privés dans le Holstein.

Les troupes des deux principautés sont comptées dans le 11^e corps de l'armée fédérale. En matière d'appel, elles ont une juridiction commune avec les duchés d'Anhalt, confiée au tribunal de Zerbst, dans le pays d'Anhalt. *C. L. m.*

SCHWARZBOURG (MAISON DE), famille princière souveraine de l'Allemagne, en possession de domaines considérables en Thuringe. On fait remonter sa souche jusqu'à un prince mérovingien du nom de Gunther (Gonthier ou Gondahar)*, établi dans cette province dès le milieu du VIII^e siècle. SIZONE III, un de ses descendants, prit le premier le titre de comte de Schwarzbourg, d'un château qu'il avait fait élever près de Blankenbourg, et où son fils, Henri I^{er}, fixa sa résidence vers 1160. Ce dernier mourut sans postérité, en 1484 : aussi son neveu, le comte Henri III, est-il proprement regardé comme l'auteur de la dynastie qui règne encore. Le comte Gunther, XXI^e du nom, né en 1304, et connu spécialement dans l'histoire sous le nom de Gunther de Schwarzbourg,

(*) La plupart des princes de cette maison ont porté le même nom.

fut l'homme le plus remarquable de sa race. Après avoir été le brave et fidèle serviteur de l'empereur Louis de Bavière, il mérita d'être élu lui-même empereur, en 1349, à la diète de Francfort, qui l'opposa à Charles IV, de la maison de Luxembourg; mais une mort, attribuée au poison, l'enleva la même année. Tout l'héritage de sa maison échut à son frère aîné Henri. Un autre Gunther introduisit, vers 1541, la réforme dans ses états, qui furent ensuite partagés, sous ses fils, entre les deux lignes d'*Arnstadt*, puis *Sondershausen*, et de *Rudolstadt*, encore florissantes. Élevées à la dignité princière, la première en 1697, la seconde en 1710, toutes les deux obtinrent, en 1754, siège et voix dans le collège des princes, à la diète de l'Empire. L'hérédité, qui n'appartient qu'aux mâles, par ordre de primogéniture, les rapports de succession réciproque entre les deux branches, et l'indivisibilité future de leurs territoires, avaient déjà été réglés par un contrat de 1713. Dans l'une et dans l'autre, le chef prend le titre d'évêque héréditaire du Saint-Empire. En 1807, les princes de Schwarzbourg entrèrent dans la Confédération du Rhin; et en 1815, ils devinrent membres de la Confédération germanique. A la diète de Francfort, leurs principautés participent à la 15^e place avec les duchés d'Anhalt et d'Oldenbourg; mais dans l'assemblée plénière, elles ont chacune une voix. *C. L. m.*

SCHWARZENBERG (LES PRINCES DE)*, branche de la maison de *Seinsheim*, une des plus anciennes familles de la Franconie, doivent leur origine à ERKINGER DE SREINSEKIN, qui, en 1420, acheta la seigneurie de Schwarzzenberg, en Bavière, dont il prit le nom, et fut élevé, en 1429, par l'empereur Sigismond à la dignité de baron de l'Empire, avec voix et séance parmi les comtes de la Franconie. La baronnie de Schwarzzenberg passa, après lui, à son second fils SIGISMOND; mais à l'extinction de cette ligne cadette, en 1646, elle retourna à la branche aînée, fondée par MICHEL I^{er}, fils aîné du baron Erkinger. Cette bran-

(*) On écrit quelquefois *Schwartzenberg*, à cause de la prononciation, toujours dure, du s allemand.

che s'était déjà divisée, en 1610, dans les arrière-petits-fils de Michel, EDMOND et GUILLAUME. Le premier fonda la ligne des Schwarzenberg de Liège, éteinte en 1674. Guillaume fut la souche de la ligne de Franconie qui subsiste encore. Son fils, GUILLAUME II, mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, laissant pour héritier un enfant de dix ans, ADOLPHE de Schwarzenberg, que l'empereur Rodolphe créa plus tard comte de l'empire, en récompense des services qu'il avait rendus dans la guerre contre les Turcs. Son petit-fils, JEAN-ADOLPHE, agrandit considérablement les possessions de sa famille, et obtint de l'empereur Léopold I^{er}, en 1670, pour lui et les aînés de ses descendants, la dignité princière, qui, en 1746, fut étendue à toute la maison. Après la dissolution de l'empire d'Allemagne, en 1806, le comté princier de Schwarzenberg fut médiatisé et soumis à la souveraineté de la Bavière.

Les possessions de la maison de Schwarzenberg comprennent en tout 42 milles carr. géogr., avec 115,000 hab., et forment deux majorats, composés, l'un, de la principauté de Schwarzenberg et d'une vingtaine de seigneuries en Bohême et en Styrie; l'autre, des baronnies de Worlik, Sedletz, Zbenitz, Bukowan, en Bohême, Klingenberg et Mariathal, en Hongrie. Le premier de ces majorats, dont les revenus s'élèvent à 600,000 florins, est possédé aujourd'hui par le prince JEAN-ADOLPHE de Schwarzenberg, né le 22 mai 1799, qui a succédé à son père JOSEPH, en 1868, et a épousé la princesse de Liechtenstein, en 1880. Ce fut sa mère, la princesse Pauline d'Arenberg, qui périt à Paris d'une manière si fatale, à la fête que son beau-frère, le prince Charles de Schwarzenberg (voy. plus loin), donna, le 1^{er} juillet 1810, pour célébrer le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Le second majorat, d'un revenu de 100,000 florins, fut fondé en 1703. Le prince actuel, FRÉDÉRIC de Schwarzenberg, est né le 30 septembre 1800.

La famille de Schwarzenberg ne compte que deux de ses membres dont la réputation soit devenue européenne. L'un,

ADAM, né en 1587, ministre de l'électeur de Brandebourg Georges-Guillaume, fut tout-puissant pendant la guerre de Trente-Ans, et attira de grands malheurs sur les états de ce prince, en le détournant de l'alliance suédoise pour le pousser dans le parti de l'Autriche. Lorsque le grand-électeur prit les rênes du gouvernement, il dépouilla le ministre de son père de tout son pouvoir, et ne tarda pas à le faire emprisonner dans la forteresse de Spandau, où il mourut, au bout de 4 jours, d'une attaque d'apoplexie.

L'autre membre de cette famille, qui mérite une place dans l'histoire, est le prince CHARLES de Schwarzenberg, duc DE KRUMAU et feldmaréchal des armées autrichiennes. Né à Vienne, le 15 avril 1771, il fit ses premières armes sous les ordres de Loudon, dans la guerre contre les Turcs, et déploya un courage qui ne se démentit pas dans les premières campagnes de la révolution. Il se distingua particulièrement, le 26 avril 1794, à l'affaire de Cateau-Cambrésis, où, à la tête d'un régiment de cuirassiers et de 10 escadrons anglais, il enfonça l'armée française forte de 27,000 hommes. La part décisive qu'il prit à la bataille de Wurtzbourg, en 1796, lui valut le grade de major général. En 1799, il fut nommé feldmaréchal-lieutenant, et devint propriétaire du régiment de hulans qui porte encore son nom. Dans la guerre de 1805, il commanda une division sous les ordres du général Mack. A la bataille d'Ulm, lorsqu'il vit que tout était perdu, il passa, avec l'archiduc Ferdinand, à travers l'armée française (voy. ESTR, T. X, p. 80), et se retira à la tête de quelques régiments à Eger, en Bohême. Ce fut contre son avis que la bataille d'Austerlitz fut livrée avant l'arrivée de Benningsen et de l'archiduc Charles. Chargé de l'ambassade de Saint-Pétersbourg, à la demande de l'empereur Alexandre lui-même, le prince de Schwarzenberg dut quitter cette capitale en 1809, lorsque la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Autriche. Il prit une part brillante à la bataille de Wagram, et commanda l'arrière-garde dans la retraite de Znaïm. Après la paix de Vienne, ce fut à lui qu'on confia les négociations qui précé-

dèrent le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec l'empereur des Français. Pendant son ambassade à Paris, il sut gagner à tel point l'estime et la confiance de Napoléon, que, sur la demande expresse de ce dernier, le gouvernement autrichien le nomma général en chef de l'armée de 30,000 hommes qui devait coopérer à la campagne de Russie. Ces forces se rassemblèrent dans la Galicie, passèrent le Boug ou Boh, remportèrent d'abord quelques avantages, mais se virent bientôt forcées de se replier sur le grand-duché de Varsovie. Schwarzenberg prit position à Paltusk, et conclut avec les Russes un armistice qui assura la retraite des Français. A la demande de Napoléon, cette campagne lui valut le bâton de feldmaréchal général. Le prince se rendit à cette époque à Paris, et y fit un court séjour (1813). A son retour, il fut chargé du commandement de l'armée d'observation qui se concentrait dans les montagnes de la Bohême; puis après la jonction des Autrichiens avec les Prussiens et les Russes, il fut nommé généralissime des armées coalisées. Nous ne reviendrons pas ici sur cette célèbre campagne, qui commença sous les murs de Dresde (*voy.*) et finit sous les murs de Paris; nous nous bornerons à dire que rien ne se décida, rien ne s'exécuta, sans l'intervention du prince de Schwarzenberg. Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le feldmaréchal repassa le Rhin à la tête des Russes et des Autrichiens, et déjà il avait pénétré en Alsace et en Lorraine, lorsque les événements de Paris vinrent suspendre sa marche. A son retour à Vienne, il reçut la présidence du conseil supérieur de la guerre, qu'il garda jusqu'à sa mort. Ce fut peu de temps après, le 13 juin 1817, qu'il éprouva les premiers symptômes de l'apoplexie dont il devait mourir à Leipzig, le 15 oct. 1820, le même jour où, sept ans auparavant, il avait conduit les armées alliées sur les hauteurs environnantes. Il expira dans la même chambre où le roi de Saxe avait été fait prisonnier; son cercueil sortit de Leipzig le 19, anniversaire de son entrée dans cette ville. — *Voir Prokesch, Denkwürdigkeiten aus dem Leben des Feldmarschalls Für-*

sten Schwarzenberg, Vienne, 1828, in-8°.

Le frère du feldmaréchal, prince JOSEPH-JEAN de Schwarzenberg, se distingua surtout comme membre d'un grand nombre de commissions ou d'institutions de bienfaisance. Pendant son séjour à Paris, en 1810, il eut la douleur de perdre son épouse, Pauline, née princesse d'Areberg, dans l'incendie de la salle en bois construite pour la fête que donnait, en l'honneur du mariage de Marie-Louise, son frère l'ambassadeur. Lui-même mourut à Frauenberg, en Bohême, le 19 déc. 1833.

Nous avons déjà parlé de son fils, le prince JEAN-ADOLPHE de Schwarzenberg, duc de Krumau, chef actuel de la maison et détenteur du premier majorat. Il est conseiller intime actuel et chambellan de l'empereur d'Autriche; mais il vit habituellement à Naples. Il a un fils et une fille.

Son frère FÉLIX, né le 2 oct. 1800, vient d'être nommé ministre d'Autriche à Naples. Un plus jeune frère, FRÉDÉRIC prince de Schwarzenberg, né le 6 avril 1809, prince-archevêque de Salzbourg, a été élevé, en 1842, à la dignité de cardinal.

Le fils du feldmaréchal, FRÉDÉRIC-CHARLES, prince de Schwarzenberg, landgrave-prinzier à Sulz et Kleggau, lieutenant colonel autrichien, né le 30 sept. 1800, est en possession du second majorat de la famille, et réside à Presbourg, en Hongrie.

Enc. autr. m.

SCHWEIDNITZ (SIÈGE DE), pendant la guerre de Sept-Ans, *voy.* cet art. et GRIBEAUVAL. Schweidnitz est une ville de la Basse-Silésie, qui, de 1278 à 1378, fut le chef-lieu d'une principauté indépendante.

SCHWEIGHÆUSER (JEAN), un des plus grands philologues des temps modernes. Il était fils d'un ministre protestant, et naquit à Strasbourg le 26 juin 1742. Étant passé du gymnase de cette ville à son université, il fut initié par de savants professeurs à toutes les branches des connaissances qu'il étudia avec une ardeur infatigable. Le latin, le grec, l'histoire, les mathématiques, l'hébreu, le syriaque, l'arabe, la théologie, la botanique, l'histoire naturelle et l'anatomie, occupèrent son vaste esprit. Ce fut en

1767 qu'il soutint sa thèse intitulée *Systema morale hujus universi*, et l'on admira, outre la justesse et la clarté des idées, la couleur tout-à-fait antique de sa latinité. Son père étant mort vers cette époque, Schweighæuser résolut de voyager pour mûrir ses connaissances. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, lui ouvrirent leurs bibliothèques; il se mit en rapport avec les principaux savants de tous ces pays, et s'il gagna au contact de ces hommes, il les étonna eux-mêmes par la profondeur de son savoir auquel une modestie candide ajoutait un prix infini. De retour à Strasbourg, en 1769, Schweighæuser fut nommé professeur-adjoint à la chaire de logique et de métaphysique. Il préluda à son entrée en fonctions par une belle dissertation latine sur cette question : *Quelle est la connaissance de l'homme qui a pour lui le plus de certitude, de celle des choses corporelles, ou de celle qu'il a de sa propre essence?* Plusieurs autres dissertations philosophiques, entre autres celle *De Sensu morali*, rédigées par lui pour l'usage des étudiants qui avaient des thèses à soutenir, portent l'empreinte de cette lucidité d'idées qui caractérisait éminemment Schweighæuser. La chaire de professeur de grec et de langues orientales, qu'il obtint en 1778, le reporta vers les travaux philologiques, dans les intervalles desquels il trouva moyen de composer, en allemand, un livre de lectures (*Lesebuch*), véritable petite encyclopédie de la jeunesse, où il fit entrer un chapitre original sur la nature de l'homme, qu'il avait traité avec soin, et auquel il attachait beaucoup de prix. Mais ce qui mit le sceau à sa renommée, et la rendit européenne, ce fut son édition d'Appien (*voy.*). Élimination des choses faussement attribuées à l'auteur (par exemple l'histoire des Parthes), restitution de morceaux complétant l'histoire d'Illyrie et les récits des guerres Puniques, épuration du texte avec notes justificatives, classification dans un ordre meilleur des fragments des livres perdus, traduction latine élégante et fidèle, rien ne manqua aux soins que Schweighæuser donna à cette édition (Leipz., 1785, 3

vol. in-8°). Bientôt après, il rendit à Polybe (*voy.*) des services du même genre, qui attestèrent au monde savant la puissance de sa critique (Leipz., 1789-95, 8 tom. en 9 vol. in-8°), et il compléta l'ouvrage de l'écrivain achéen par un glossaire où il explique avec sagacité les expressions particulières à cet auteur.

Ce fut pendant que ce travail occupait sa plume que la Terreur s'étendit sur la France. La liaison de Schweighæuser avec Dietrich, maire de Strasbourg, le caractère ferme qu'il avait montré dans ses fonctions publiques, le firent exiler de sa ville natale. Il se retira à Baccarat (départ. de la Meurthe), où ses veilles laborieuses, qui se prolongeaient fort avant dans la nuit, faillirent le faire passer pour un conspirateur. A sa rentrée à Strasbourg, il reprit sa place dans les établissements d'éducation qui succédèrent à l'ancienne université; et lorsque l'Institut de France fut organisé, Schweighæuser fut nommé membre correspondant de la 3^e classe. Les Monuments de la philosophie d'Épictète furent recueillis par lui et publiés en 5 vol. in-8° (Leipz., 1799-1800, 5 tom. en 6 vol.). Auparavant avaient paru le *Manuel d'Épictète* et la *Table de Cébès*, que Schweighæuser regardait comme également utiles aux jeunes étudiants en philosophie. Ensuite, une édition nouvelle du *Banquet d'Athénée* sortit de ses mains, enrichie d'une longue préface qui est un chef-d'œuvre (Straab., chez Treuttel et Würtz, 1801-7, 14 vol. in-8°). En 1806, il fit paraître, sous le titre de *Opuscula academica* un recueil de dissertations philosophiques reproduisant celles dont nous avons fait mention plus haut. Si la critique littéraire avait fondé sa renommée, la philosophie avait toujours été son étude de prédilection. Les *Épîtres de Sénèque le philosophe à Lucilius* furent revues par Schweighæuser, qui en donna une édition fort améliorée (Strasb. et Deux-Ponts, 1809, 2 vol. in-8°). Enfin Hérodote fut l'objet de ses travaux; le texte du père de l'histoire fut purgé par notre savant philologue d'une foule d'erreurs qui s'y étaient glissées; et une discussion approfondie sur l'emploi des dialectes dont l'auteur grec s'est servi porta beaucoup

de jour sur cette matière (Strasb. et Paris, chez Treuttel et Würtz, 1816, 6 tom. en 12 vol. in-8°). Le texte grec est accompagné d'une traduction presque nouvelle, et qu'on a regardée comme un chef-d'œuvre. Le *Lexicon Herodoteum*, que Schweighæuser publia en 1824 (2 vol. in-8°) compléta son travail d'une manière heureuse. Ce ne fut que par une grande assiduité au travail que Schweighæuser put mener à bonne fin de si vastes entreprises. La nature l'avait doué d'une grande force à cet égard. Il pouvait impunément se livrer à de longues veilles, et elles ne l'empêchaient pas de commencer de bonne heure ses journées. Si quelquefois il se sentait fatigué, une promenade dans la campagne retrempait sa vigueur. Pratiquant avec une religion scrupuleuse le culte du devoir, il savait être ferme sans cesser d'être indulgent. Successivement professeur de littérature ancienne (langue grecque et arabe) à l'école centrale du dép. du Bas-Rhin, et professeur de littérature grecque à la faculté des lettres de l'académie de Strasbourg, faculté dont il fut doyen pendant environ quinze ans, il était en outre professeur de la même langue au séminaire protestant, débris précieux de l'ancienne université protestante dont il avait également été un des ornements, d'abord, ainsi que nous l'avons dit, en qualité de professeur-adjoint pour la philosophie, et depuis 1777 en qualité de professeur titulaire. Vers 1824, il prit sa retraite comme professeur à la faculté des lettres; mais malgré son grand âge, il continua encore quelque temps ses fonctions au séminaire, et ne les cessa que lorsque sa vue affaiblie lui commanda impérieusement le repos. Il montra encore toute la vigueur d'une verte et noble vieillesse le jour où ses collègues de toutes les facultés et les étudiants se réunirent autour de lui pour célébrer son jubilé de 50 ans de professorat. Ce fut seulement à cette occasion que, bien tardivement, la croix de la Légion-d'Honneur lui fut conférée. Entouré de l'estime universelle, il poussa sa carrière jusqu'à l'âge de 87 ans, et mourut le 19 janvier 1830. — Nous avons pris pour base de cette notice une autre plus étan-

due, rédigée par M. Schnitzler, un des élèves de prédilection de Schweighæuser, dans la *Revue encyclopédique*, août 1830, t. XLVII, p. 297-319. L. G-s.

Ce vénérable Nestor de la philologie est un digne successeur dans la personne de son fils, JEAN-GZOFFROY Schweighæuser, connu surtout comme archéologue. Né à Strasbourg, le 2 janv. 1776, il ne put achever ses études : la révolution l'entraîna sous les drapeaux, et il s'enrôla dans l'armée du Rhin, en 1792, comme simple volontaire. Cependant, dès 1796, il put venir à Paris, où il collationna des manuscrits grecs pour son père, traduisit un fragment des commentaires de Simplicius sur le Manuel d'Épictète, dont ce dernier venait de faire la découverte, et en donna lecture à la 3^e classe de l'Institut, qui l'inséra dans ses *Mémoires*. Rappelé à Strasbourg, où il remplaça quelque temps le célèbre helléniste dans sa chaire de langues grecque et latine à l'école centrale, il dut bientôt reprendre le chemin de la capitale, afin de collationner pour lui d'autres manuscrits, et plusieurs années se passèrent ainsi sans qu'il pût se fixer définitivement. Il consacra ce temps soit à faire une éducation particulière, soit à écrire dans le *Publiciste*, sous la direction de Suard, soit à composer des vers dont le jeune littérateur strasbourgeois enrichissait divers recueils allemands, car la nature l'avait fait poète; puis il fut chargé, en 1802, par le comte prussien de Schlaberndorf, grand ami des lettres et de l'humanité, de publier une édition stéréotype des *Caractères* de La Bruyère joints à ceux de Théophraste (*voy.*). A ces derniers, il ajouta des notes nombreuses et un *Essai* sur l'histoire de la philosophie depuis les temps primitifs jusqu'au moraliste grec dont il s'occupait. Vers la même époque, sur les conseils du baron de Sainte-Croix (*voy.*), Schweighæuser fils traduisit les *Indiques* d'Arrien, que Barbé du Bocage devait publier augmentées d'une dissertation et enrichies d'une carte : la faillite du libraire s'opposa malheureusement à la réalisation de ce projet. En outre, il rédigea pour Visconti le texte du *Musée Napoléon* et prit part à la rédaction des *Archives littéraires* (*voy.* SUARD). Tous ces

travaux annonçaient que Schweighæuser porterait dignement le poids d'un nom déjà glorieux : aussi, lors de la formation de l'Université de France, en 1810, fut-il nommé professeur-adjoint à la faculté des lettres, pour suppléer son père dans le cours de littérature grecque, devoir qu'il remplit presque constamment dans les semestres d'été. Deux ans après, il fut aussi nommé professeur de littérature latine au séminaire protestant. Lorsque son père prit sa retraite, en 1824, il lui succéda à l'académie comme titulaire de la chaire de langue grecque, ainsi que dans les fonctions de bibliothécaire de la ville et du séminaire; et au bout de quelques années, ses services furent récompensés par la décoration de la Légion-d'Honneur. Malheureusement une maladie nerveuse, qui tourna en paralysie, vint enchaîner son activité et affaiblir ses hautes facultés : pendant environ douze ans, il ne quitta plus son cabinet, et rien n'égale le dévouement que lui prodigua une épouse chérie, fille du célèbre anatomiste Thomas Lauth, pendant toute cette triste période et jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mars 1844.

Il nous reste à mentionner les titres à la renommée littéraire que J.-G. Schweighæuser acquit en qualité d'archéologue. L'Institut ayant demandé, en 1819, aux départements des notices sur leurs antiquités locales, le savant professeur, depuis longtemps livré à ces études, se mit à l'œuvre, et obtint la première médaille que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerna pour cet objet. Ayant déclaré d'avance que la médaille ne serait donnée qu'une fois à la même personne, elle ne put lui accorder itérativement cette récompense; mais, plusieurs années de suite, elle proclama que les mémoires de Schweighæuser étaient les meilleurs qu'elle eût reçus, et, en 1823, elle l'inscrivit au nombre de ses membres correspondants. A la même époque, il commença, de concert avec son ami M. de Golbéry (voy.), la publication des *Antiquités d'Alsace*, réunies depuis en un vol. in-fol. orné de lithographies par Engelmann, et dont nous avons parlé T. 1^{er}, p. 516. Même pendant le cours de sa maladie, son zèle se réveilla à plusieurs

reprises : ayant fait, en 1832, l'acquisition d'une collection d'antiquités gallo-romaines et de poteries trouvées à Rheinzabern (Bavière rhénane), il fut constamment occupé de leur étude et en fit dessiner et lithographier les pièces les plus curieuses. Enfin, à l'occasion du congrès scientifique qui fut tenu à Strasbourg en 1842, avec beaucoup d'éclat, Schweighæuser se ranima pour publier, en faveur des hôtes nombreux que cette solennité attirait, une *Énumération des monuments les plus remarquables du dép. du Bas-Rhin*, orné de pl. lith.

Ainsi sa carrière, comme la carrière de son père, comme celle de ses devanciers, les Oberlin et les Koch (dont il a écrit la biographie en 1814), et celle de ses collègues, les Blessig, les Haffner (voy.)*, etc., était pleine au moment où il la termina; que n'eût-elle été sans cette longue maladie qui l'arrêta avant le temps et coupe court à tant de projets utiles mûris par vingt années d'études, et dont il regardait l'accomplissement comme un devoir qui lui était imposé par le nom qu'il portait!

J. H. S.

SCHWERIN, voy. MECKLENBOURG-SCHWERIN.

SCHWERIN (CHRISTOPHER, comte DE), feldmaréchal prussien, né en 1684 dans la Poméranie suédoise, fit ses premières armes sous les drapeaux hollandais dans la fameuse campagne de 1704. Nommé capitaine l'année suivante, il quitta le service de la Hollande pour entrer à celui du duc de Meklenbourg, qui le fit colonel, en 1708, puis général de brigade à son retour de Bender, où il avait été envoyé, en 1712, chargé de dépêches secrètes pour Charles XII. Il signala sa valeur, en 1719, à Walsmühlen, où il battit l'armée impériale, et il entra, en 1720, au service de la Prusse avec le grade de major général. Élevé successivement au rang de lieutenant général et de général de l'infanterie, il obtint, en 1740, à l'avènement au trône de Frédéric II, le bâton de feldmaréchal avec le titre de

(*) N'oublions pas, parmi les morts, les Dahler, les Emmerich, les Red-Job, les Lachenmeyer, hommes d'un grand mérite, bien qu'ils aient jeté peut-être moins d'éclat, et que même le dernier, philologue plein de goût et d'érudition, n'ait point laissé d'ouvrages imprimés.

comte. L'année suivante, il remporta la victoire de Molwitz, qui assura aux Prussiens la possession de la Silésie. En récompense de ses services, il fut nommé gouverneur de Neisse et de Brieg. Chargé du commandement d'un corps d'armée en Bohême, en 1744, il s'avança jusqu'à Prague et força cette ville à capituler. Les fatigues des camps ayant altéré sa santé, il se retira dans ses terres à la conclusion de la paix; mais il reparut sur les champs de bataille au commencement de la guerre de Sept-Ans, et périt devant Prague en 1757. X.

SCHWYTZ* (CANTON DE). Berceau de l'indépendance de la Suisse, ce canton occupe aujourd'hui le cinquième rang dans la Confédération helvétique. Il est situé entre Uri, Glaris, Saint-Gall, Zurich, Zug, Lucerne et Unterwalden, et compte 38,358 habitants d'origine allemande, sur une superficie de 16 milles carr. géogr. Le sol est montagneux; cependant on n'y trouve ni glaciers, ni montagnes couvertes de neiges éternelles. Du haut du Righi (voy.), élevé d'environ 5,700 pieds au-dessus du niveau de la mer, on jouit d'une vue magnifique sur les lacs des environs. Les habitants, presque tous pasteurs, ont conservé les mœurs simples et patriarcales de leurs ancêtres, de même que leur entier dévouement à la religion catholique, et leur horreur de toute innovation. La constitution, revue en 1833, est purement démocratique. Le canton est divisé en 7 districts électoraux qui nomment les 36 membres du petit conseil. Ce dernier, qui exerce le pouvoir exécutif, s'assemble quatre fois par an. Le grand conseil, élu également par le peuple et composé de 108 membres, prépare les projets de lois et dirige la haute police. A la tête de la commission du gouvernement, formée de 5 membres, est placé un landamman qui a sous lui un gouverneur cantonal et un trésorier. Chaque district a son conseil et son tribunal de première instance. Le pouvoir suprême réside dans l'assemblée

(*) Proprement *Schweyz*; mais on écrit Schwytz pour se rapprocher de la prononciation. C'est le même mot que Suisse, car ce canton donne son nom à toute la Confédération; seulement, dans cette dernière acception, l'allemand littéraire l'a depuis transformé en *Schweiz*.

du peuple qui se tient en plein air tous les deux ans, à Ibach, près de Schwytz. C'est elle qui nomme les hauts fonctionnaires du canton et qui accepte ou rejette les lois proposées par le grand conseil. La nomination des 14 membres du tribunal cantonal appartient aussi aux 7 districts. Ces districts sont: 1° *Schwytz*, principal bourg au pied du Myten, haut de 5,868 pieds, avec 6,000 hab. Dans le voisinage se trouve le village de Steinen où habitait Werner Stauffacher; 2° *Gersau*; 3° *March*, sur les bords du lac de Zurich, avec le bourg de Laohen; 4° *Maria-Einsiedeln* (voy. SAINT-MARIE-AUX-ERMITES); 5° *Küssnacht*, au pied du Righi, sur le lac des Quatre-Cantons, avec le chemin creux où Tell (voy.) tua Gessler; 6° *Woira*, sur le lac de Zurich; 7° *Pfeffikon*. Le bourg de Brunnen (voy.), sur le lac des Quatre-Cantons, est célèbre par l'alliance qu'y contractèrent, en 1315, après la bataille de Morgarten, les trois cantons de Schwytz, Uri et Unterwalden. Le 2 sept. 1806, un éboulement du Ruffi enleva les villages de Goldau, Büdingen, Ober-Rothen et Unter-Rothen, avec 450 hab., dont on ne parvint à sauver que 14. Le canton de Schwytz a une abbaye, cinq couvents, 30 cures, 6 bourgs et 27 communes. Son contingent fédéral est de 602 hommes. C. L.

SCHYPETARS, ou **SKIPETARS**, voy. ALBANIE, pays dont la langue s'appelle le *shipe*.

SCIAGRAPHIE, mot d'origine grecque (*σκιὰ*, ombre, et *γράφω*, je décris, dessine) et qui désignait l'art de bien distribuer le jour et l'ombre. Aujourd'hui on pourrait donner ce nom à l'art des silhouettes ou des contours marqués par les ombres.

SCIAMANIE, voy. DIVINATION, T. VIII, p 336.

SCIATÉRIQUE, voy. GNOMONIQUE.

SCIATIQUE, **GORGE SCIATIQUE**, **NÉURALGIE SCIATIQUE**, maladie douloureuse et tenace, de nature et de forme variable, occupant le membre inférieur et n'ayant pas son analogue dans les autres parties du corps. Elle affecte plus ordinairement les adultes et les personnes du sexe masculin; mais la nature de

ses causes prédisposantes n'est pas connue, et sa manière d'être la différencie d'avec les névralgies, auxquelles son siège oblige pourtant de la rapporter. Les causes occasionnelles sont les coups et les contusions sur le trajet du gros nerf *sciatique*^{*}, le froid humide, la goutte, la répercussion des exanthèmes aigus ou chroniques.

Une douleur avec un engourdissement tout particulier, continu, mais augmentant par accès, s'exaspérant par les variations de température et par la marche, et occupant la totalité ou quelques parties seulement du nerf sciatique et de ses ramifications, fait le caractère principal de la sciatique à laquelle se joignent très ordinairement des symptômes généraux et de la fièvre, phénomènes beaucoup plus rares dans les autres névralgies essentiellement intermittentes et apyrétiques de leur nature. Cette douleur est cruelle, lancinante, brûlante, déchirante; elle ne laisse point de repos aux malades, qu'elle jette dans l'épuisement lorsqu'elle se prolonge et qu'elle résiste au traitement, ce qui est le cas le plus ordinaire. Elle dure en effet de deux à six et huit mois; souvent même on la voit affecter le même sujet pendant plusieurs années, mais avec des intervalles.

Cependant ce n'est point une maladie mortelle par elle-même, et l'on n'a pu observer l'état du nerf affecté que chez des sujets ayant succombé à d'autres maladies. Alors, plus constamment que dans les autres névralgies, on a pu constater la rougeur, l'engorgement ou l'infiltration du tronc du nerf sciatique et de ses principales branches. On trouve aussi quelquefois des tumeurs de différente nature développées dans l'épaisseur du nerf ou dans les parties voisines et lui faisant subir une compression ou une distension permanentes.

Le grand nombre de moyens employés contre la sciatique montre d'une part que cette maladie est opiniâtre, et de l'autre que la cause dont elle dépend est loin d'être toujours la même: le traitement doit donc varier suivant les circonstances

(*) Proprement *ischiatique*, de *ischion*, hanche; *ischias*, sous-entendu *vôros*, maladie des reins.

de l'âge, du sexe, du tempérament, comme aussi de l'aspect des symptômes. La saignée tant générale que locale, les bains généraux et locaux, les fumigations, les cataplasmes et les fomentations émollientes, joints aux calmants, doivent commencer l'attaque, et même rendent souvent des services signalés à une époque avancée. Après ces moyens, les révulsifs de tout genre tant sur la peau que sur le canal intestinal ont été mis en œuvre: vésicatoires, cautères, sétons, ustion, électricité, galvanisme, et tout l'appareil des agents douloureux qui souvent ne font qu'ajouter des souffrances nouvelles à celles que supportent déjà les pauvres malades. L'excision du nerf, opération cruelle et chancelante, a été proposée et pratiquée. On peut placer au même rang les médicaments d'un goût détestable et d'un effet violent, tels que l'huile essentielle de térébenthine. Il ne faudrait pas perdre de vue que la sciatique est une maladie de longue durée et dans laquelle il est sage de ménager les forces du patient et les ressources de l'art. Le repos absolu du lit est un moyen très puissant auquel on n'accorde pas assez de confiance.

F. R.

SCIENCE. La science (*scientia*, de *scire*, savoir) est un ensemble de principes, de faits, de conséquences, certains, évidents et reconnus comme tels. Dans un sens plus large, on appelle *savoir*, *savoir humain*, toutes les connaissances d'un intérêt général, plus ou moins éloigné; surtout celles qui sont la propriété de l'humanité entière et non de l'individu. En français, on fait une distinction entre la *science*, mot dont nous venons de donner la définition, et les *sciences* par lesquelles on entend toutes les branches du savoir susceptibles d'une démonstration rigoureuse. Ainsi, dans ces deux locutions: *La science est longue et la vie courte* (*Ars longa, vita brevis*), et *Il se livra de bonne heure à l'étude des sciences*, le mot est employé dans des acceptions très différentes. Dès lors, l'histoire, par exemple, n'est plus une science, mais simplement une branche de littérature (*vox*); et la *science de la vie* ne mérite pas non plus cette dénomination. Cependant on accorde le titre de science

aux différentes branches de l'histoire naturelle (*sciences naturelles*), non susceptibles toujours de démonstration rationnelle, mais seulement sujettes à une disposition méthodique à laquelle l'histoire, à la rigueur, peut également être astreinte; et cet exemple prouve que c'est moins la rigueur de la démonstration que l'enchaînement, la forme méthodique sous laquelle les connaissances sont présentées, qui constitue la science. Aussi les autres langues sont-elles à cet égard moins sévères que la nôtre : pour elles, le domaine de la science s'étend à toutes sortes de notions (*ovne scibile*), avec cette restriction toutefois qu'il y a dans la science des parties exactes ou susceptibles d'une démonstration mathématique (*sciences exactes*), et d'autres parties formées seulement par une agrégation méthodique de connaissances, classées suivant un certain plan (*sciences naturelles*, philologiques, historiques, belles-lettres, en allemand *belles-sciences*, etc.). Cependant il y a encore une autre distinction à faire. Incontestablement, la science ne se compose pas de toutes les notions, de toutes les connaissances quelconques que possède l'homme, et dès lors, où commence la science, qu'est-ce qui mérite d'y figurer? En ne considérant que leur objet, il est sans doute difficile de fixer la limite précise entre les connaissances dignes du nom de science et les connaissances vulgaires, simples objets de curiosité. Mais cette distinction est plus aisée à établir lorsqu'on porte son attention sur la forme ou sur la manière dont est traitée la science. Or ce dernier point de vue est essentiel; car le but réel de la science étant d'arriver à la vérité (*voy.*) et de la manifester, et l'intelligence n'étant que le sentiment du vrai développé, la forme de la science est le produit de l'intelligence seule. Sans la forme (*voy. MÉTHODE*), la matière scientifique ne serait qu'une agrégation confuse de connaissances; c'est elle qui en fait un édifice *scientifique*, et un édifice semblable, construit régulièrement, conformément aux lois de la logique, s'appelle un système (*voy.*). Ainsi la science exige nécessairement une construction systématique.

Cette construction peut se faire de plus d'une manière : de là différentes classes. L'intelligence procède : 1^o par *compréhension* ou par *invention*, selon que l'objet de la science est donné ou purement abstrait; elle sépare ce qui est essentiel de ce qui n'est qu'accidentel, ce qui est important de ce qui ne l'est pas, ce qui est vrai de ce qui est faux; 2^o par *disposition*, n'établissant aucune proposition qui n'ait sa cause dans une proposition antécédente : dans ce cas, comme dans le précédent, elle est dirigée plutôt par un tact sûr que par la réflexion, et c'est dans ces deux opérations que se rencontrent les qualités du génie; 3^o par *preuves*, en démontrant les propositions émises : ici la connaissance devient une science proprement dite, pourvu que la critique préside à l'opération. Nous avons ainsi caractérisé les travaux d'abstraction ou spéculatifs, les travaux d'érudition (*voy. ces mots*) et les travaux scientifiques proprement dits.*

Selon qu'on travaille à poser les fondements d'une science ou qu'on en fait l'application, la science est *théorique* ou *pratique*. A proprement parler, toute science est à la fois théorique et pratique, puisque toutes les sciences ne sont que les parties de la science générale, et que chaque science en particulier, n'eût-elle aucun rapport à la vie, sert à compléter et à expliquer une autre science. Tel est le cas, par exemple, pour l'archéologie, science complémentaire et explicative de l'histoire : on l'appelle une science *auxiliaire*. Comme il est impossible à l'esprit humain, quel que soit son degré de développement, d'embrasser le savoir humain dans toute son étendue, on a dû diviser le champ de la science en plusieurs portions que les savants se chargent de cultiver, chacun dans sa spécialité, en employant tous les moyens qui leur sont offerts par les travaux de leurs devanciers. De même que le talent, l'érudition est donc une condition de la science. Mais comme

(*) A la distinction expliquée plus haut se rapporte aussi celle qu'on fait communément entre un *savant* et un *érudit*. Dans le fait, est savant tout homme qui sait beaucoup; mais en français on accorde spécialement cette dénomination aux hommes qui cultivent les sciences exactes et naturelles.

les limites de chaque science ne sont pas tellement bien marquées que l'une puisse se passer absolument du secours de l'autre, on ne peut s'appliquer exclusivement à une seule science; il faut au moins connaître les bases et les principes généraux des sciences analogues à celle qu'on cultive de préférence; il faut posséder des connaissances encyclopédiques (voy. ENCYCLOPÆDIA), et encore, sous peine de rester dans une médiocrité subalterne, ne doit-on pas se contenter de quelques notions vagues et superficielles. Les anciens déjà avaient senti cette nécessité, et ils exigeaient du savant qu'il étudiât, les autres branches de la science pour développer et présenter convenablement celle dont il s'occupait d'une manière plus spéciale. On la sentit mieux encore dans le moyen-âge, où l'on enseignait les sept arts libéraux sous les noms de *trivium* et de *quadrivium*, rattachant ainsi d'un côté la dialectique et la rhétorique à la grammaire, et de l'autre, la géométrie, l'astronomie et la musique à l'arithmétique. La dénomination d'universités (voy.), appliquée dans le XII^e siècle aux écoles supérieures, n'indiquerait-elle pas aussi qu'on considérait les sciences diverses comme formant un faisceau, un tout? Quoi qu'il en soit, à la théologie, à la jurisprudence et à la médecine, les trois sciences qui concernaient plus directement la vie pratique, et qu'on a quelquefois désignées sous le nom de *sciences de facultés*, on ajouta plus tard la philosophie, la poésie, l'éloquence et l'histoire, comprises toutes quatre sous le nom d'*humanités* (voy. ce mot).

A cette division des sciences, on en a depuis substitué beaucoup d'autres. Le premier qui essaya de les classer systématiquement fut Bacon (voy.) de Vérolan. Dans son ouvrage *De dignitate et augmentis scientiarum* (Leyde, 1645), il les divisa, d'après les trois facultés de la mémoire, de l'imagination et de la raison, en *histoire, poésie et philosophie*. Sa classification fut adoptée, avec quelques changements, par D'Alembert dans son discours préliminaire de l'Encyclopédie. A peu près vers la même époque, Sulzer, Buhla, Eschenburg, et d'autres écrivains de l'Allemagne imaginèrent des

divisions nouvelles. Les uns partagèrent les sciences en sciences *nominales* et en sciences *réelles*, selon qu'elles s'occupent de l'expression par la parole de nos idées et de nos connaissances, ou qu'elles traitent de nos idées et de nos notions dans leurs rapports avec les objets eux-mêmes. D'autres admirent des sciences *empiriques*, dont les éléments sont fournis par l'expérience, et des sciences *rationnelles*, qui ont uniquement leur source dans les facultés supérieures de l'âme. Dans sa nouvelle division des sciences (Zullich., 1806), Krug tenta une autre classification, et divisa les sciences en sciences *libres* ou *naturelles*, dont la matière ne dépend que de la libre activité de l'esprit, et en sciences *positives* ou empruntées aux faits de la réalité. Il subdivisa les premières en sciences *philologiques et historiques*, dont les éléments sont empiriques, en sciences *mathématiques et philosophiques*, dont les éléments sont rationnels, et en sciences *anthropologiques et physiques*, dont la matière primitive est à la fois empirique et rationnelle. Dans sa seconde classe, il comprit la théologie et la jurisprudence positives. Mais comme il existe des sciences, par exemple celles dites *camérales* (voy.) ou administratives et la médecine, qui sont à la fois libres théoriquement et positives en pratique, il en fit une troisième classe sous le nom de sciences *mixtes*. Cette classification, qui peut paraître juste ou inexacte, complète ou insuffisante selon le point de vue où l'on se place, a eu beaucoup de succès en Allemagne. En France, un savant illustre, Ampère, en a proposé une autre d'après une méthode analogue à celle que Jussieu a appliquée à la botanique. Sans s'arrêter aux éléments de la science, il s'attacha surtout au progrès de la connaissance en nous. Il posa en principe que, dans l'étude que nous faisons d'un objet, il y a quatre *points de vue* distincts, selon que nous nous contentons d'une observation externe et générale de l'objet, que nous recherchons ce qu'il renferme de plus caché, que nous en étudions les altérations, ou que nous essayons de découvrir les causes les plus mystérieuses des phénomènes; puis il divisa toutes les connaissances humaines

en deux règnes : sciences *cosmologiques* (*κόσμος*, monde) et sciences *noologiques* (*νοῦς*, esprit, intelligence), et, prenant chacune des sciences qui rentrent sous ces deux grandes rubriques, il les divisa et les subdivisa selon les quatre points de vue de l'observation scientifique.

Dans l'impossibilité de faire connaître en détail tous les systèmes qui ont été inventés, nous devons nous en tenir à un seul, et nous donnons la préférence à celui qui est exposé dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber; non pas qu'il nous semble plus à l'abri de la critique que les autres, mais parce qu'à notre avis il est plus simple et moins artificiel.

Supposons l'homme, dans la pleine jouissance de ses facultés, placé en face du monde. La première question qu'il s'adressera ne sera-t-elle pas celle-ci : Qu'est-ce que tout ce que je vois ? et la seconde : Que suis-je moi-même ? Il sentira donc le besoin d'apprendre à connaître le monde et à se connaître lui-même. L'expérience, qui lui servira de guide et d'institutrice, lui fera en même temps sentir les rapports réciproques qui l'unissent au monde et l'influence qu'ils exercent sur son bonheur. Il étudie donc *la nature du monde, sa nature propre et ses rapports* qui les lient l'une à l'autre. Il ne tarde pas à s'apercevoir des modifications successives que subissent certains objets ; il en voit plusieurs disparaître, et il s'en inquiète. Pourquoi cette disparition, cette mort ? Quelle est donc la destination du monde et de l'homme ? Avant de pouvoir répondre à ces questions, il aura encore à passer par de rudes épreuves. Il a le désir d'être heureux, mais la nature oppose souvent à ses vœux des obstacles qu'il ne peut vaincre. Pour en triompher, il s'unit à des êtres de son espèce ; mais si sa puissance s'en augmente, il paie cet accroissement de pouvoir d'une partie de sa liberté. Ses penchants, ses besoins, ses passions se trouvent dès lors en contact avec les penchants, les besoins, les passions de ses semblables ; et pour éviter des disputes, des collisions continuelles, il doit s'imposer le frein du devoir. Ses désirs, sa volonté ne s'y soumettent pas toujours sans murmure. Au lieu de com-

battre la nature, il doit combattre ses propres instincts, et dans cette lutte douloureuse, il s'écrie : Quand cette lutte cessera-t-elle ? Qui est l'auteur de tout cela ?

Il n'est pas un homme bien organisé qui ne se soit posé ces questions ou qui n'ait senti le besoin de les résoudre. Ainsi, *nature, homme, rapports de l'un avec l'autre, destination et but final de l'humanité, institutions sociales, causes de la nature et de l'homme*, tels sont les objets de la science, lesquels peuvent se ramener à trois grandes divisions, correspondant aux idées de *nature, d'homme et de Dieu*, d'où la division des sciences en trois classes : *Sciences naturelles, sciences anthropologiques et sciences transcendentales*.

I. *Sciences naturelles*. Les sciences naturelles s'occupent des objets de la nature : 1° d'après leurs classes et leurs espèces. La *minéralogie* traite des corps inorganiques ; et quant à la nature organisée, la *botanique* traite des plantes, la *zoologie* des animaux. La *géographie physique* étudie la terre en général et sa constitution extérieure ; la *météorologie*, les phénomènes atmosphériques ; l'*astrognosie*, la disposition générale des corps célestes". 2° D'après leur composition, la disposition de leurs parties, leur forme. L'*oryctognosie* traite des corps inorganiques relativement à leurs gisements ; la structure des corps organiques fait l'objet de l'*anatomie des plantes et des animaux* ; la *géognosie* considère le globe terrestre en général. 3° D'après leurs principes. La *chimie* compose et décompose les corps, soit dans un but industriel, soit dans un but médical ; dans son application à la médecine, cette science prend les noms particuliers de *matière médicale*, de *pharmacologie*, de *pharmaceutique*, etc. 4° Enfin les sciences naturelles étudient la nature selon les lois de son activité, et dans ce cas encore, elles se divisent en plusieurs branches. La *physique* s'occupe de la nature inorganique ; la *physiologie*, de la nature organique ; la *géologie*, des corps terrestres ; l'*astrono-*

(*) Nous reproduisons les noms nouveaux qui figurent dans cette classification, sans en discuter le mérite et sans les adopter tous pour notre propre usage.

mie, des corps célestes; la *cosmologie*, de l'univers*.

La plupart de ces sciences exigent absolument les secours d'une autre qui, bien qu'accessoire en apparence, est dans le fait véritablement fondamentale. Nous voulons parler des *mathématiques* pures ou appliquées, ou de la science de l'étendue en tant qu'elle peut être déterminée dans le temps et l'espace. Sous le nom de mathématiques, on comprend l'*arithmétique*, l'*algèbre*, le *calcul analytique*, la *géométrie* et la *trigonométrie*. L'application des principes mathématiques aux phénomènes de la nature a donné naissance aux sciences physico-mathématiques. La *dynamique* et la *statique*, qui, dans leurs diverses applications, portent les noms de *mécanique*, *hydraulique*, *aérostatique*, *optique*, *acoustique*, rentrent dans cette classe, ainsi que la *géographie mathématique* et la *chronologie* ou art de déterminer la durée du temps par le mouvement de la terre et des astres. Cette nomenclature est loin d'être complète. Les physiciens s'occupent activement de la théorie physico-mathématique du calorique, de l'électricité, du magnétisme, et il est très vraisemblable qu'ils arriveront à des résultats curieux, notamment dans les sciences qui s'occupent des émigrations, des transplantations, des dégénérescences des êtres organiques, objet de l'*histoire naturelle*, ou de recherches sur la formation de la terre, but de la *géogénie*.

Nous n'avons point classé parmi les sciences naturelles l'*astrologie*, la *chiro-mancie*, l'*alchimie* (voy. ANTHROPOLOGIE), et toutes ces prétendues sciences qui n'offrent tout au plus aujourd'hui qu'un intérêt historique.

II. *Sciences anthropologiques*. Ainsi que leur nom l'indique (voy. ANTHROPOLOGIE), ces sciences considèrent l'homme comme un être particulier, digne d'être étudié en lui-même, abstraction faite du milieu où il se trouve; elles recherchent

(*) Des articles spéciaux sont consacrés à tous ces noms et aux suivants: parmi les plus importants, nous citerons *PHYSIQUE*, *CRIME*, *GÉOLOGIE*, *HISTOIRE NATURELLE*, *BOTANIQUE*, *DROIT* (jurisprudence), *PHILOSOPHIE*, *PHILOGÉNIE* (avec *LANGUE* et *LINGUISTIQUE*), *HISTOIRE* (avec *HISTORIOGRAPHIE*), *CHRONOLOGIE* (avec *ANNÉE*), *ARCHÉOLOGIE*, *MYTHOLOGIE*, *PŒSIE*, etc., etc.

quelle est sa destination, quelles conditions il doit remplir pour y atteindre, et la manière dont il doit les accomplir. Quelque nombreuses qu'elles soient, elles appartiennent toutes à une souche commune: elles sont comme les branches d'un seul arbre, et cet arbre est l'*anthropologie*, science que l'on pourrait aussi appeler l'*histoire naturelle de l'homme*, et qui l'étudie: 1° comme corps organique, comprenant ainsi la *somatologie*, la *physiologie* et l'*histoire naturelle* de l'espèce humaine, de ses races, de ses variétés; 2° comme être spirituel: dans ce cas, elle prend le nom de *psychologie*; 3° d'après les rapports qui constituent l'individualité: c'est alors l'*anthropologie pragmatique* qui embrasse la *physiognomique*, la *pathognomique* et la *mimique**; 4° d'après l'organisme spirituel et les résultats qu'il fournit sur le but et les limites de toute tendance humaine: c'est l'*anthropologie philosophique*.

En étudiant l'organisation physique de l'homme, il est naturel de se préoccuper de son état de santé ou de maladie. Les recherches sur son état de santé font l'objet de l'*hygiène* et de la *diététique*; celles sur son état de maladie rentrent dans la *pathologie*, la *nosologie*, l'*œtiologie*, la *symptomatologie* ou la *sémiotique*. Nous ne parlons pas de la *chirurgie* qui se rattache à l'anatomie.

Comme être spirituel, l'homme est doué d'instincts, de capacités, de facultés dont l'action constitue sa vie psychique. Sous ce rapport, il nous apparaît comme un être intellectuel, moral, esthétique. La psychologie nous apprend tout cela, mais elle ne nous l'apprend qu'empiriquement, et ce n'est pas assez pour satisfaire l'esprit humain qui en ceci surtout veut *savoir*, et non pas seulement *conjecturer*, puisque de cette connaissance dépend la solution de l'importante question de la destination de l'homme. Les recherches sur cette matière sont l'objet de la *philosophie théorique*, de la *philosophie pratique* et de l'*esthétique*. La première de ces sciences développe les lois auxquelles est soumis l'esprit humain

(*) On peut comprendre tout cela sous la dénomination plus usitée de *phrénologie*. Voy. ce mot.

lorsqu'il pense et raisonne pour arriver à la connaissance : on l'appelle aussi *logique*. La *grammaire générale* ou la théorie philosophique des langues (voy. ces mots et tous les suiv.) s'y rattache de la manière la plus intime. La philosophie pratique développe les principes du droit et du devoir, et se divise en *droit naturel* et en *morale* ou *éthique*. L'esthétique enfin dirige l'esprit humain dans ses jugements sur le beau, lui apprend à le connaître et à le produire; et comme le beau est toujours une œuvre d'art, la *théorie des beaux-arts* ne saurait en être séparée (voy. ARTS, BEAUX-ARTS, POÉSIE).

L'étude de ces différentes branches de la science a appris à l'homme ce que c'est que le vrai, le bien, le beau. Est-ce assez pour lui? Notre existence est-elle bornée à cette vie terrestre? Ici se présentent naturellement les idées de Dieu et de l'immortalité, les deux fondements de la *religion*, qui, considérée comme science, devient la *théologie*.

La destination terrestre de l'homme étant le développement harmonique de toutes ses facultés, il doit, pour atteindre son but, vivre avec les autres hommes, et non pas seulement avec ceux qui sont avec lui en contact immédiat, mais avec les hommes de tous les pays et de tous les temps. La *géographie anthropologique*, l'*ethnographie* * et les *sciences politiques* dans le sens le plus large du mot, lui en fournissent les moyens. Ces sciences nous montrent l'homme à tous les degrés de la civilisation et dans tous les rapports où il a pu être placé par la nature, par les circonstances ou par son propre choix. Et quoique les facultés humaines soient partout les mêmes, nous rencontrons autant d'opinions, de mœurs, d'usages, de coutumes, d'institutions différentes que de climats ou de productions naturelles. Cette variété infinie durera-t-elle toujours? La question est résolue par l'*histoire*: celle-ci se divise en *histoire générale*, *histoire particulière* et *biographie*, selon qu'elle a pour objet l'humanité entière, une nation ou un individu.

Le caractère essentiel de l'histoire est la vérité (voy. CÉRITUDE et CRITIQUE).

(*) Avec ce mot, voy. HOMME et RACES HUMAINES.

Pour approcher le plus possible de ce caractère, elle a besoin des secours de la *linguistique* et de la *philologie*, de la *bibliographie* et de la *littérature*, de l'*archéologie* et de la *mythologie*, de la *numismatique*, de l'*épigraphique*, de la *diplomatique*, de la *héraldique*, et de la *généalogie*, de la *chronologie*, de la *géographie historique* et *politique*.

A l'histoire se rattache encore, par plus d'un point, les sciences politiques, qui se divisent en deux classes, selon qu'elles s'occupent du but des institutions politiques ou des moyens de le réaliser. A la première appartient le *droit politique*, qui fixe les limites du pouvoir souverain et en détermine les droits; à la seconde, le *droit administratif*. Toute institution politique a pour but la sûreté, le bien-être des citoyens et leur culture: de là, la triple division du droit administratif. Pour garantir la sûreté des citoyens, l'état doit prendre des mesures intérieures et extérieures: il doit protéger les droits de chacun contre toute atteinte de la part des autres membres de l'état, de même que contre les attaques des étrangers. Il y a donc une politique de sûreté intérieure qui comprend la *jurisprudence*, la *législation civile* et *criminelle*, et la *police*; et une politique de sûreté extérieure qui se divise en *politique de paix* et *politique de guerre*. A la politique de paix, qui garantit la sûreté des citoyens par des traités, appartiennent le *droit des gens* et la *diplomatie*; à la politique de guerre, toutes les sciences militaires, telles que *science des fortifications*, *artillerie*, *pyrotechnie*, *tactique*, etc., ainsi que le *droit de la guerre*.

Ce n'est point assez pour l'état de protéger les citoyens, il doit encore veiller à leur bien-être, créer, conserver, multiplier, répartir également la richesse nationale. Cette branche importante de la science s'appelle *économie politique*; elle embrasse l'*agriculture*, la *science forestière*, l'*exploitation des mines*, les *sciences technologiques*; les *sciences commerciales*, en un mot, toutes les sciences qui traitent de la production et de la circulation de la richesse nationale, de sorte que l'*architecture*, la *navigation*, etc., rentrent également dans cette catégorie.

Mais pour avoir une idée exacte de la richesse d'un pays, il est indispensable d'en suivre les variations au moyen de la *statistique* et de la *géographie politique*. La fortune nationale connue, il s'agit de déterminer quelle portion en réclament les besoins de l'état : c'est le but de la *science financière*. Le bien-être de toutes les classes de la population est le but essentiel de toute société politique : de là encore, une *police des pauvres* et une *hygiène publique*, embrassant les hôpitaux, les hospices, les lazarets et autres établissements semblables (voy. ces mots).

Enfin, l'homme n'a pas seulement des besoins physiques, il a aussi des besoins plus relevés auxquels l'état doit satisfaire à plus forte raison ; il est de son intérêt comme de son devoir d'éclairer et de moraliser le peuple. La *science de l'éducation* ou *pédagogie* comprend tous les moyens de culture physique, intellectuelle, morale, esthétique et religieuse, depuis la *gymnastique* jusqu'à la *religion* ; elle s'occupe, par conséquent, de l'organisation des établissements d'instruction publique, des écoles élémentaires, des écoles spéciales, des écoles scientifiques, des académies, des sociétés des sciences et des arts, des bibliothèques, des musées, des cabinets, des galeries, des établissements religieux, de l'imprimerie, de la librairie.

III. *Sciences transcendentes*. Les sciences naturelles mènent en dernière analyse à l'idée d'un Dieu ; il ne peut y avoir d'effet sans cause, et cette cause première est l'absolu. Les sciences anthropologiques y conduisent de même ; la liberté de la volonté fait concevoir à l'homme l'idée d'une volonté supérieure à la sienne, qui lui apparaît avec le caractère de la nécessité, et qui est encore l'absolu. Ainsi, toute la science humaine aboutit à Dieu. La science de Dieu ou de l'absolu a été appelée *métaphysique*, et divisée en *ontologie*, science des propriétés générales des choses ; *cosmologie*, résultat de la spéculation sur le monde sensible ; *psychologie rationnelle* ou *pneumatologie* et *théologie rationnelle*, résultats de la spéculation sur le monde invisible. Kant a substitué à l'expression de métaphysique celle de *phi-*

losophie transcendente, expression que M. de Schelling à son tour a abandonnée pour celle de *système de l'identité*, par laquelle il désigne la science de l'absolu. ***

Telle est, d'après la grande Encyclopédie allemande à laquelle nous faisons quelquefois des emprunts, la classification qu'on peut donner de la science ; resterait à parler de l'intérêt qu'elle doit inspirer, de son utilité, de ses bornes, de la part que différentes classes d'hommes y ont prise, et qui faisait des uns des *savants* et des *érudits*, des autres de simples *lettrés* ou même des hommes tout-à-fait *illettrés*, des ignorants ; mais il a déjà été question de tous ces différents points aux mots ENCYCLOPÉDIE, LETTRÉS et LITTÉRATURE, ÉRUDITION, etc.

Autrefois réservée à certaines castes, comme elle l'est encore dans l'Orient, la science est aujourd'hui l'apanage de tous, et c'est à la divulguer que consiste la principale utilité des encyclopédies. Mais ces ouvrages cherchent encore à satisfaire un autre besoin de notre époque, celui de purifier, de simplifier la science, de la décharger de cet énorme bagage dont elle est encombrée, et qui ne permet pas d'en tirer tout le parti possible. Ce qu'on a appelé la *farrago*, la matière scientifique, n'est pas utile à tous les moments, ni nécessaire à tout le monde ; et c'est pour en éviter l'embarras à beaucoup d'hommes avides de lumières, mais économes de leur temps, tout en le revendiquant pour nous-même aux heures des laborieuses investigations, que nous consacrons nos faibles moyens à cet abrégé de la science, malheureusement encore trop au-dessous de notre idée, malgré l'aide que nous prêtent tant d'hommes éminents ou distingués. Que les hommes de science n'y voient pas avant tout le danger d'abaisser le niveau de la science afin de la rendre abordable à chacun : ses intérêts nous sont chers comme à eux-mêmes ; mais à côté de ce danger, nous voyons l'avantage d'élever à la science, en leur en donnant le goût, ceux que ses formes sévères et ses inextricables longueurs effaroucheraient inévitablement. De plus, à quoi la science est-elle bonne si elle n'est pas au service de la civilisation ? Doit-on

jamais oublier que celle-ci est véritablement l'objet qu'il s'agit d'atteindre, et qu'au contraire celle-là n'est que l'instrument dont on se sert à cet effet? Une seule science, celle des vérités morales et religieuses, porte son but en elle-même; toutes les autres n'ont de valeur que comme auxiliaires, soit qu'elles forment pour ainsi dire la gymnastique de l'esprit, soit qu'on ne leur reconnaisse d'autre avantage que celui de remplir utilement et dignement un temps enlevé dès lors aux passe-temps vulgaires et grossiers. Le but final est la moralisation de l'homme, laquelle est la tâche et le terme de la civilisation. C'est aussi cette dernière, beaucoup plus que la science, que nous avons eu en vue dans toute cette publication, qui touche maintenant à sa fin; et si le suffrage des savants nous flâte, nous sommes encore infiniment plus sensible à celui des hommes de bien en général, amis de l'humanité et pleins de respect pour les vérités éternelles qui doivent avant tout fixer son attention.

En terminant, nous indiquerons comme pouvant compléter cet aperçu, les art. ÉCOLES, INSTRUCTION, PEUPLE, LIVRES, LITTÉRATURE, THÉÂTRE, etc. J. H. S.

SCIENCES (ACADÉMIE DES), ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, voy. ACADEMIE, INSTITUT, etc.

SCIENCES OCCULTES, voy. MAGIE.

SCIERRES, usines où plusieurs scies, mises en mouvement par un moteur mécanique, comme l'eau, la vapeur ou le vent, sciant le bois en long pour en faire des planches. De semblables usines existent de temps immémorial; mais elles ont été singulièrement perfectionnées. Dans ces dernières années, on a imaginé des scies circulaires qui, dans une planche d'un pouce d'épaisseur, soient jusqu'à 12 feuilles de placage. Le plus bel établissement de ce genre est celui que M. Brunel a formé auprès de Londres. X.

SCINDIAH, voy. SINDIAH.

SCIO, voy. CRIOS.

SCIOMANCIE, voy. DIVINATION, T. VIII, p. 386.

SCION, voy. GREFFE, T. XIII, p. 86.

SCIPIONS (LES) étaient une branche

de la célèbre famille patricienne des Cornéliens (*Cornelia gens*)^{*}: aussi tous ces membres portaient le nom de Cornélius. Quant au surnom de Scipion, il leur fut donné, parce que l'un d'eux avait servi de bâton (en lat. *scipio*) à son père aveugle (Macrobe, *Satur.*, I, 6). Nous ne parlerons ici que des Scipions qui se sont le plus illustrés par leurs dignités et leurs services.

L. CORN. SCIPION BARBATUS fut consul l'an 298 av. J.-C.; il s'empara de plusieurs places dans le Samnium et conquit toute la Lucanie.

L. CORN. SCIPION, son fils, consul en 259, et censeur l'année d'après, enleva la Corse et la Sardaigne aux Carthaginois pendant la 1^{re} guerre punique. C'est de lui et de son père Barbatus qu'en 1780, on a découvert à Rome les tombeaux qui figurent parmi les plus précieuses antiquités du Musée Pio-Clémentin.

CNÉUS CORN. SCIPION ASINA, deux fois consul, en 260 avec Duillius (voy.), et en 254, tomba au pouvoir des Carthaginois au combat de Lipara; rendu à la liberté par les victoires de Régulus (voy.), il se signala contre ces mêmes Carthaginois par d'éclatants succès en Sicile. Il leur prit, entre autres villes importantes, Panorme, le centre et le point d'appui de leurs opérations.

PUB. CORN. SCIPION et CNÉUS CORN. SCIPION CALVUS, fils du conquérant de la Corse et de la Sardaigne, furent tous les deux consuls, l'un en 218, l'autre en 222. Le premier perdit, cette même année de son consulat, la bataille du Tésin contre Annibal (voy.), y fut blessé et ne dut la vie qu'à son fils. L'année suivante, il prit, comme proconsul, le commandement d'une armée en Espagne, et opéra de concert avec son frère Cnéus, qui s'était précédemment illustré dans une guerre contre les Gaulois de la Cisalpine, et que Rome envoya aussi, avec le même titre de proconsul, en Espagne. Il y eut entre eux une étroite fraternité de gloire et de malheurs. Vainqueurs dans quatre combats acharnés où périrent plus de 40,000 Carthaginois, ils crurent devoir diviser leurs forces pour

(*) Voy. SYLLA, LENTULUS, et T. VII, p. 16, la note. 2.

terminer plus tôt la guerre; cette fausse manœuvre les perdit. Accablés séparément par les armées réunies d'Asdrubal, de Magon et de Masinissa (*voy.*), Publius et Cnéus furent battus et périrent en héros (212 ans av. J.-C.).

PUB. CORN. SCIPION AFRICANUS, fils du Publius qui précède, naquit à Rome l'an 285 av. J.-C., et reçut une éducation à la fois grecque et romaine. Dès l'âge de 17 ans, il se fit un nom dans l'armée en sauvant son père sur le champ de bataille du Tésin. A 22 ans, Rome lui dut peut-être son salut, lorsque après la fatale journée de Cannes, il menaça de mort les officiers romains qui, désespérant de la patrie, avaient formé le projet d'abandonner l'Italie. A 24 ans, il brigua un commandement en Espagne où son père et son oncle avaient péri, afin de venger leur mort et d'y rétablir la domination romaine. L'enthousiasme militaire, qui l'anima dans sa candidature, fit une vive impression. Malgré sa jeunesse, il fut élu proconsul, et bientôt la province fut reconquise, la nouvelle Carthage emportée d'assaut; les alliés rentrèrent sous la protection de Rome, et les peuples soumis aux Carthaginois se soumirent aux Romains. C'est dans cette campagne que Scipion rendit à son fiancé une jeune Espagnole que le sort des armes avait fait sa prisonnière. Il renvoya également sans rançon tous les captifs, pratiquant ainsi des vertus qui n'étaient pas dans les mœurs romaines, mais dont la Grèce lui avait donné l'exemple. Au reste, cette générosité même contribua au succès de ses armes. De retour dans sa patrie, le pacificateur de l'Espagne sollicita le triomphe, mais on lui objecta que la loi ne l'accordait qu'aux généraux revêtus du consulat. Il sollicita cette suprême magistrature et l'obtint (104 av. J.-C.) avec la direction de la guerre contre Annibal. Sa grande pensée était d'en porter le théâtre en Afrique même. Par cette manœuvre hardie, il força le général carthaginois d'abandonner enfin l'Italie et de venir au secours de sa patrie menacée. Les deux généraux se rencontrèrent à Zama, où l'armée romaine remporta la plus éclatante victoire. Scipion put alors dicter à Carthage ces conditions humiliantes qui détruisirent sa force politique,

qui firent donner au vainqueur le surnom glorieux d'*Africain*, et laissèrent Rome désormais sans rivale. Quelques années après, une coalition formidable que devait commander Annibal se forma en Orient contre la république; mais cette coalition fut promptement vaincue, et Annibal forcé de se retirer en Arménie, grâce à la rapidité des marches, au courage, aux talents militaires de Lucius, frère de Scipion, alors consul, et surtout du grand Scipion qui servait sous ses ordres comme son lieutenant. Tant de succès et tant de gloire excitèrent à Rome la jalousie des chefs du peuple et de membres mêmes du sénat. L'inimitié de Fabius et de Caton vinrent en aide aux tribuns. Ils cherchèrent querelle à Scipion sur les contributions de guerre qu'il avait versées dans le trésor, et une accusation formelle de péculat lui fut intentée devant le peuple. Scipion dédaigna de se justifier. Dans la première assemblée, il fit lui-même son éloge; dans la seconde, il rappela que, à pareil jour, il avait vaincu Annibal, et il s'écria : « Allons au Capitole en rendre grâces aux dieux. » Tout le peuple l'y suivit, moins les tribuns. A l'époque du troisième ajournement, Scipion avait quitté Rome et s'était retiré à sa campagne de Liternum en Campanie. C'est là que, après 4 ans d'un exil volontaire, dont il consacra les loisirs aux lettres grecques et que charmaient le génie et l'amitié d'Ennius (*voy.*), il mourut dans sa 52^e année, gardant jusqu'à sa mort le ressentiment de tant d'ingratitude, à ce point qu'il défendit de rapporter ses cendres dans Rome.

LUCIUS CORN. SCIPION ASIATICUS fit, avec son frère Scipion l'Africain et comme son lieutenant, les guerres d'Espagne et d'Afrique. Ses services le firent nommer préteur en 194, puis consul en 191, à l'époque de la guerre contre Antiochus-le-Grand et contre Annibal. Chargé du commandement de l'armée d'Asie, il eut à son tour, pour lieutenant, le vainqueur de Carthage, et il eut le bon esprit de faire d'un tel lieutenant son guide et son conseil. Cependant la gloire de la bataille de Magnésie lui appartient tout entière; car il y battit, seul et en l'absence de son

frère, le roi de Syrie. L'année suivante, il força ce prince à signer une paix avantageuse à la république, et termina ainsi une guerre qui en reculait les limites. Rome lui décerna les honneurs du triomphe et le surnom d'*Asiatique*. Après la mort de Scipion l'Africain, Lucius qui avait été accusé, comme lui, de s'être laissé corrompre par l'or d'Antiochus, fut de nouveau et avec plus de violence en butte aux poursuites des Caton et des Pétilius. Les tribuns le firent condamner à une si forte amende qu'il ne put la payer. Ses biens furent vendus et il eût été mis en prison, si Gracchus ne se fût opposé à ce qu'on jetât dans les fers un général qui avait tant honoré les armes romaines. Le vainqueur d'Antiochus passa le reste de sa vie dans l'obscurité.

PUB. CORN. SCIPION NASICA, fils de Scipion Calvus, tué en Espagne, et cousin germain des deux Scipions, l'Africain et l'Asiatique, fut proclamé, par un sénatus-consulte, le plus homme de bien de la république, et conformément à l'oracle de Delphes, chargé à ce titre de recevoir la statue de la mère des Dieux, *Idæa mater*, qu'on fit venir de Pessinunte à Rome pour le salut de la république (207 av. J.-C.). Un tel début lui promettait un rapide avancement. Après avoir exercé l'édition curule et la préture, il partit pour l'Espagne en qualité de propréteur et fit, avec succès, la guerre aux Lusitaniens. L'année suivante (193), élevé au consulat, il se signala par une victoire décisive contre la formidable tribu gauloise des Boïens. Aux talents militaires, Scipion Nasica unissait la connaissance approfondie des lois, et passa pour un des plus habiles jurisconsultes de son temps.

Son fils, P. CORN. SCIPION NASICA, surnommé CORCULUM, à cause de la bonté de son cœur, dut à sa piété héréditaire, à son mérite personnel, le choix que fit de lui Scipion l'Africain pour gendre. Bien jeune encore, puisque Tite-Live l'appelle *egregius adolescens*, il se distingua à la bataille de Pydna, où Paul-Émile vainquit Persée (168 av. J.-C.). Ce fut lui qui, le premier, plaça dans Rome une horloge d'eau (voy. CLÉPSYDRE). En 155, vainqueur des Dalmates, pendant son second consulat, il eut la

modestie de refuser le titre d'*imperator*, et les honneurs du triomphe.

P. CORN. SCIPION NASICA SERAPION, fils du précédent, fut un des plus implacables ennemis des Gracques (voy.), et tua, de sa propre main, Tib. Gracchus (133 av. J.-C.). Il eut ainsi le malheur d'être le premier Romain qui eût fait couler le sang dans une sédition. Le parti populaire regardait ce meurtre comme un sacrilège, à cause du souverain pontificat dont Scipion était alors revêtu; et ce fut pour le soustraire à la vindicte populaire que le sénat l'envoya en Asie, sous prétexte d'une mission. Il y mourut près de Pergame (131 av. J.-C.), accablé, dit-on, du remords d'avoir méconnu la modération que lui imposait sa dignité pontificale.

PUB. CORN. SCIPION ÆMILIANUS AFRICANUS NUMANTINUS, fils de Paul-Émile (voy.), naquit à Rome l'an 185 av. J.-C. Selon l'usage des grandes familles romaines qui souvent échangeaient entre elles les héritiers de leur gloire, il fut adopté par un fils de Scipion l'Africain. Après avoir servi en Macédoine sous son père Paul-Émile, et fait à son école l'apprentissage de la guerre, après s'être distingué comme tribun légionnaire en Espagne, Scipion Émilien partit pour l'Afrique, et là, auxiliaire de Masinissa, l'allié de Rome, il prit une part glorieuse à la longue et sanglante bataille entre ce prince et les Carthaginois, prélude de la campagne où il devait donner à Rome l'empire du monde. A son retour, il fut élu édile, puis consul, quoiqu'il n'eût pas l'âge légal. Les hostilités de la 3^e guerre punique (voy.) venaient de commencer; Scipion Émilien passa en Afrique, prit le commandement des armées, et s'inspirant de l'exemple de son aïeul, des conseils de Lælius et de Polybe (voy.), après 3 ans de siège et la plus héroïque défense, se rendit maître de Carthage (146 av. J.-C.). Exécuteur des ordres impitoyables du sénat, il mit le feu à la ville, il en rasa les remparts, non sans verser des larmes généreuses sur le sort d'une cité si longtemps florissante. Le retour d'Émilien à Rome fut celui d'un second vainqueur d'Annibal: il y rentra en triomphe, et le titre d'*Africain* lui

fut décerné. Douze ans après (134), élu de nouveau consul, il fut envoyé en Espagne au siège de Numance (voy.), siège terrible qui ne finit que par la destruction de cette ville et de ses défenseurs (133). Un second triomphe fut la récompense de cette nouvelle victoire, et le titre de *Numantin* fut ajouté à celui d'Africain. La popularité que tant d'exploits lui acquirent ne fut pas de longue durée ; il avait eu le courage de la compromettre en approuvant le meurtre du tribun Gracchus, son beau-frère. Les autres tribuns amentèrent le peuple contre lui, et des sifflets accueillirent le vainqueur de Carthage et de Numance. Comme son aïeul, dégoûté des affaires publiques par l'ingratitude populaire, il se retira à Caiète où, avec son ami Lælius et quelquefois avec Térence (voy.), il passa presque tout le reste de sa vie dans les doux loisirs des lettres et de l'amitié. Malgré ses goûts pour la retraite, il fut rappelé aux affaires par les instances de la noblesse et du sénat (129 av. J.-C.). Le vœu de tous les bons citoyens était de lui décerner la dictature pour qu'il pût rétablir l'ordre et défendre la constitution ; mais ce vœu ne put se réaliser. Au grand étonnement de Rome et du monde, Scipion fut trouvé mort dans son lit (128 av. J.-C.). Des soupçons d'assassinat s'élevèrent ; mais on ne fit pas d'enquête, dans la crainte, a dit l'histoire, de trouver parmi les coupables, Sempronie, sa propre femme, sœur des Gracques et C. Gracchus lui-même. F. D.

SCLÉROTIQUE, voy. OËIL.

SCOLASTIQUE, de *schola*, école, enseignement philosophique qui se donnait dans les écoles savantes chrétiennes du ix^e au xvi^e siècle ; Voy. PHILOSOPHIE, T. XIX, p. 538 et suivantes, RÉALISME, DUNS SCOT, Scot ÉRIGÈNE, etc.

SCOLIASTE ou **SCHOLIASTE**, interprète, commentateur, mot grec formé du verbe *σχολιάζω*, et dérivé de *σχολή*, loisir, parce que, sans doute, dans l'origine, les *scholies* (*σχόλια*, plur. de *σχόλιον*), étaient de petites notes ou explications que les lecteurs, hommes de loisir, consignaient sur la marge de leurs manuscrits. Plus tard et lorsque survinrent l'altération du langage et l'appauvrisse-

ment des lettres, la besogne des scolias-tes acquit une telle importance, que l'un d'entre eux, Didyme d'Alexandrie, mérita le surnom de *χαλκίντερος* (aux entrailles de fer). En effet, la patience des commentateurs, jalouse de conserver les saines traditions au milieu de la dégénérescence générale, s'appliqua à une foule de détails portant sur le sens et l'étymologie des mots, leur véritable prononciation, sur l'explication de certains faits d'histoire ou de géographie tombés en oubli, etc. Alexandrie (voy.), le dépôt des sciences et des arts de l'antiquité, vit naître les premiers et les plus célèbres scolias-tes, dont les études furent d'abord dirigées sur les nombreux textes d'Homère. Ptolémée Évergète ne dédaigna pas de descendre dans cette lice nouvelle, et devint l'un des commentateurs de l'immortel poète. Après lui, Didyme, de l'école d'Aristarque (voy. ces noms), et une foule d'autres savants, à défaut de l'inspiration qui désormais abandonnait la Grèce, firent preuve d'une vaste et utile érudition, dont les débris sont parvenus jusqu'à nous. Plusieurs villes de l'Asie payèrent leur tribut à ce besoin d'interprétations, dont l'un des derniers représentants a été, au xii^e siècle, Eustathe (voy.), le plus célèbre commentateur d'Homère. Le règne des scolias-tes, qui n'a pas été indifférent pour l'histoire de la grammaire, de la prononciation, de la prosodie ancienne, et qui nous a valu la conservation de passages précieux d'une foule d'écrits perdus, atteste pourtant à quelles minuties s'attachaient alors les savants les plus notables. Parmi les Grecs du Bas-Empire, on rencontre, en effet, à travers leurs recherches, tant de critiques puérides, tant d'étymologies forcées ou de mauvais goût, que bien peu d'entre eux résistent à une étude approfondie. D. A. D.

SCOLOPENDRE, voy. MYRIAPODES.

SCOPAS, général étolien, voy. ÉTOLE, T. X, p. 197. — Pour le statuaire, voy. SCULPTURE.

SCOPS, voy. HIBOU.

SCORBUT, maladie plus particulière aux gens de mer parmi lesquels elle faisait jadis de grands ravages, mais qui a pour ainsi dire disparu devant les pro-

grès de la navigation. Son nom, en allemand *Scharbock*, en anglais *scurvy*, vient, dit-on, de *scorbeck*, mot d'origine septentrionale, et qui signifierait déchirement, sans doute parce qu'on voyait tomber en lambeaux les chairs des malheureux scorbutiques.

Le scorbut est une affection essentiellement épidémique, susceptible de se développer partout où agissent les causes déterminantes : aussi le voit-on survenir dans les hôpitaux, les prisons et dans toutes les réunions possibles aussi bien qu'à bord des bâtiments, sous l'influence d'un mauvais régime tant pour la nature que pour la quantité des aliments, de l'humidité, soit chaude, soit froide, de l'encombrement, des fatigues et du découragement. C'est à l'action de chacune des causes en particulier, lorsqu'elle est portée à un haut degré, mais plutôt encore à leur influence simultanée et pendant un temps assez long, qu'on doit attribuer le développement de la maladie, qui jamais, dans aucun cas, n'a pu être contagieuse.

L'invasion ne saurait donc être que lente et successive, et, dans les épidémies, elle a lieu plus tôt ou plus tard, suivant la disposition individuelle. Le début s'annonce par un sentiment de lassitude, d'abattement et de tristesse avec lequel coïncident le refroidissement et la décoloration de la peau. Le visage prend une teinte plombée, les gencives deviennent bientôt tuméfiées, rougeâtres, douloureuses, saignantes, et parfois même laissant couler une matière saïeuze et fétide. Dès lors aussi quelques ecchymoses commencent à se montrer sur la peau. Tel est le premier degré. Si alors les malades sont secourus avec intelligence, on les voit bientôt recouvrer la santé; dans le cas contraire, ils perdent rapidement ce qui leur reste de forces physiques et morales; leurs gencives s'ulcèrent, se gangrènent et donnent lieu à des hémorragies quelquefois très considérables; toute la peau devient sèche et rugueuse, et les membres, s'infiltrant de sang et de sérosité, prennent une couleur rouge-brunâtre, marbrée de toutes sortes de nuances, de bleu, de jaune et de violet. Plus tard enfin, les hémorragies se mul-

tiplient, les dents tombent, les os de la mâchoire se carient, et une salive abondante et mêlée de sang s'écoule sans cesse; des ulcérations gangréneuses naissent sur les membres et deviennent de nouvelles occasions d'hémorragies et même de carie des os. A ces affreux symptômes se joignent des douleurs cruelles, que la persistance des facultés intellectuelles et sensoriales rend plus pénibles encore. Le typhus vient souvent terminer cette scène digne de compassion; mais souvent les malades se voient périr, pour ainsi dire, par morceaux, au moyen des hémorragies et des suppurations. Les fonctions digestives se maintiennent longtemps, la respiration et la circulation ne s'altèrent qu'à une époque avancée. Tout enfin montre que la nature lutte et résiste avec énergie au mal dont la cause intime paraît être l'appauvrissement graduel du sang. Transportés à terre, ou mis dans des conditions salubres d'habitation et de régime, les malades, mêmes ceux dont l'état semblait désespéré, se rétablissent promptement et complètement.

Le scorbut est facile à distinguer de toute autre maladie, tous ses symptômes sont essentiels; quant aux distinctions en *aigu* et en *chronique*, en *chaud* et en *froid*, enfin en *scorbut de terre* et en *scorbut de mer*, elles n'ont que peu d'importance pour la pratique.

Le pronostic est funeste tant qu'on ne peut pas soustraire le scorbutique aux influences qui le tuent. Aussi a-t-on vu autrefois des équipages tout entiers détruits par cette affreuse maladie, dont on ne rencontre plus maintenant que de rares exemples, à mesure que l'hygiène publique et l'hygiène privée se sont enrichies des applications des sciences physiques.

C'est donc à l'hygiène seule qu'on doit demander le traitement du scorbut: tous les médicaments les plus *anti-scorbutiques* sont un secours illusoire, quand on ne peut soustraire les malades à des influences toujours agissantes; et dans les cas où l'on ne peut disposer d'un air plus pur et d'une alimentation plus convenable, on sera réduit à une désespérante impuissance. Il s'est trouvé des gens assez mal inspirés pour vouloir combattre le scorbut par la saignée,

ou par les toniques et par les excitants. Mais les médecins qui ont navigué savent bien que les végétaux frais et en nature valent mieux que les sirops et les décoctions qu'on en peut faire. Ils ont constaté l'utilité des acides végétaux, l'acide citrique en particulier qui maintenant fait partie des approvisionnements de tous les équipages au long cours, ainsi que les avantages des liqueurs spiritueuses prises en proportion modérée chaque jour.

F. R.

SCORIES, *voy.* FER, T. X, p. 652.

SCORPION (*scorpio*), genre d'araignées (*voy.*), de la famille des pédipalpes, et dont le corps très long se termine, en avant, par deux palpes très grands armés d'une pince didactyle; en arrière, par une queue noueuse composée de six anneaux, dont le dernier se recourbe en une sorte de dard ou de crochet aigu. Ce dard est percé en dessous de plusieurs ouvertures qui communiquent avec une glande venimeuse: aussi la piqûre de ces animaux a-t-elle des effets très redoutables pour l'homme, au moins dans les pays chauds; car en Europe elle n'est jamais mortelle: il en résulte seulement une inflammation locale assez vive, accompagnée de fièvre et de symptômes spasmodiques que l'on combat par l'usage de l'ammoniaque liquide (alcali volatil) administré intérieurement à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée, et instillé extérieurement dans la plaie pour détruire le venin. Les scorpions vivent dans les parties chaudes des deux continents, cachés sous les pierres, dans des troncs d'arbres, et même dans l'intérieur des maisons. Ils courent très vite en tenant leur queue relevée au-dessus du dos, et la dirigeant à leur gré contre leurs ennemis ou contre les animaux dont ils veulent faire leur proie. Extrêmement voraces, ils détruisent une grande quantité d'insectes qu'ils saisissent avec leurs serres. Ils sont ovovivipares; la femelle porte pendant quelque temps ses petits sur son dos. On en connaît plusieurs espèces. Le *scorpion d'Europe* est long d'environ 0^m.03, de couleur brune. Sa piqûre n'est pas à beaucoup près aussi dangereuse que celle du *scorpion d'Afrique*, que l'on trouve en Bar-

barie et même dans le midi de l'Europe; celui-ci est plus grand, roussâtre, sa queue est plus longue que le reste de son corps.

On donne vulgairement le nom de *scorpions de mer* à des poissons de mer de la famille des *trigles* ou *grondins*, et que les naturalistes désignent sous le nom de *scorpènes*.

C. S-TE.

SCORPION, *voy.* CONSTELLATION et ZODIAQUE.

SCOT, *voy.* ERIGÈNE et DUNS SCOT.

SCOTS, *voy.* PICTES, CALÉDONIE et ÉCOSSE.

SCOTT (sir WALTER), le grand romancier écossais, naquit à Édimbourg le 15 août 1771. Il était le 3^e fils de Walter Scott, écrivain du sceau*, et d'Anne Rutherford, fille d'un professeur de médecine très distingué de l'université de cette ville. Les Scott de Harden étaient une ancienne famille du Teviotdale, dont le nom avait été mêlé aux vieilles luttes du *Border* (lisière, confins), et aux guerres civiles des derniers temps. Envoyé à la campagne par suite d'un accident à la jambe droite, dont il resta boiteux, le futur auteur de *Waverley* respira dès son enfance la poésie des sites et des souvenirs. Sa bonne tante Janet le berçait avec des chansons jacobites; les fermiers des environs redisaient encore avec terreur les cruautés de l'armée de Cumberland; enfin une notoriété populaire s'attachait à la mémoire du vieux Beardie, son arrière-grand-père, qui avait laissé croître sa barbe en signe de regret de la chute des Stuarts. Son infirmité avait développé chez lui le goût de la lecture et des promenades solitaires, goût qui le suivit soit à la ville, où il retourna à l'âge de 8 ans, soit à Kelso, où il passait ordinairement ses vacances. Il étudia successivement à l'école supérieure d'Édimbourg, puis au collège, où, comme il le dit lui-même, il ne fit pas grande figure, et brilla plus, ce sont ses expressions, à la cour qu'à la classe. A l'exception du docteur Adam, excellent humaniste, qui sut reconnaître et cultiver en lui quelques dispositions heureu-

(*) *Writter to the signet*. Ce sont, ainsi que nous l'avons dit à l'art. EDMBOURG (T. IX, p. 181), des hommes de loi ayant seuls le droit de rédiger les actes soumis au sceau royal.

ses, ses maîtres n'avaient pas une très haute opinion de sa capacité ; son professeur de grec le déclara stupide un jour qu'il l'entendit mettre l'Arioste au-dessus d'Homère. Mais son talent pour le récit l'avait rendu populaire parmi ses camarades, qui, en hiver pendant les heures de récréation, faisaient cercle autour de lui pour l'écouter. L'auteur a donné lui-même sur ce talent de sa jeunesse, qui devait faire un jour sa gloire, des détails pleins de charmes soit dans l'autobiographie qui se trouve en tête des *Mémoires* donnés par M. Lockhart, soit dans la *préface générale* de ses *Œuvres*, morceaux qui sont eux-mêmes des modèles de narration intime et familière.

Au sortir du collège, le jeune Walter Scott mena de front la cléricature et le stage ; il n'opta définitivement pour le barreau qu'en 1792. Tantôt grossoyant des actes dont le produit lui servait à acheter des livres, tantôt, comme ce jeune légiste qu'il a peint dans son roman de *Redgauntlet*, balayant de sa robe le parquet du tribunal, médiocre avocat, mais bon vivant et joyeux confrère, il semble n'avoir pris de la vie judiciaire que ce qu'il lui en fallait pour tracer d'après nature ses types d'hommes de loi. Le théâtre, les clubs, les sociétés littéraires, la lecture, absorbaient une bonne partie de son temps ; mais il s'attachait avec une prédilection marquée aux œuvres d'imagination en tout genre, et, quand il eut épuisé le répertoire romanesque de l'Angleterre, ce fut pour connaître ceux des autres pays qu'il studia les littératures étrangères, surtout le français et l'allemand. Bien que parlant assez mal notre langue *, il connaissait bien nos auteurs, notamment nos historiens et nos romanciers. La muse romantique de Bürger et de Goëthe fut le premier attrait qui lui inspira l'envie d'écrire. Ces essais, consistant en une traduction de Lénore, de *Goëtz de Berlichingen*, en imitations de ballades allemandes, reçurent une publicité restreinte ou furent envoyés à

(*) « Mon Dieu ! comme il estropiait, entre deux vins, le français du bon sire de Jolaville, » disait à ce sujet un des gentilshommes de Charles X, avec qui il essaya de converser en français, lors du séjour de celui-ci à Edimbourg, en 1830.

Lewis pour être insérés dans ses *Tales of Wonder* (1796-99). Pendant les vacances, voyageur infatigable, le jeune Walter Scott parcourait les *Highlands*, le *Border*, poussait même parfois jusqu'aux comtés du nord de l'Angleterre, observant les localités, dont les moindres détails se gravaient dans sa mémoire avec une fidélité merveilleuse, recueillant des traditions, des ballades, des traits de mœurs qui devaient défrayer plus tard et ses vers et sa prose. Ce fut dans une excursion de ce genre aux lacs du Cumberland qu'il connut miss Carpenter, fille d'un protestant royaliste de Lyon, réfugiée avec sa mère en Écosse, à la suite de la révolution française. Il l'épousa en décembre 1797 et en eut 4 enfants, 2 fils et 2 filles. Cependant les faibles revenus de sa profession d'avocat n'auraient pas longtemps suffi aux charges du ménage, s'il n'y avait joint ceux d'une place de shériff du comté de Selkirk (1799), et de clerk de session (1806), doubles fonctions qu'il remplit, l'une pendant plus de 20 ans, l'autre jusqu'à sa mort, avec une régularité exemplaire.

Mais la littérature devait bientôt devenir pour lui une source bien autrement féconde de fortune et de gloire. Sans parler de *Glenfinlas*, de *La maison d'Aspen*, de *Sir Tristrem* et de quelques publications qui n'eurent pas un grand retentissement, ses *Chansons du Borderécossais*, 1800-1803, œuvre à la fois d'antiquaire et de poète, furent remarquées, grâce à ce mélange de science et d'imagination qui devait rester le principal caractère de son talent. « Ce fut ainsi, dit-il, que le succès de quelques ballades eut pour effet de changer le plan et l'avenir de ma vie, et de métamorphoser un laborieux légiste de quelques années de stage en un poursuivant littéraire. » Bientôt les trois grands poèmes du *Lal du dernier ménestrel*, 1805, de *Marmion*, 1808, et de *la Dame du lac*, 1810, suivis d'autres de moindre importance, la *Vision de don Rodrigue*, 1811, *Rokeby*, 1813, *le Lord des Iles*, 1815, etc., vinrent placer le nom de Walter Scott, comme poète, immédiatement après celui de Byron, et leur succès prodigieux ne put être surpassé plus tard que par celui

des romans sortis de la même plume. Tout en donnant à ces compositions poétiques la plus grande partie du loisir que lui laissent ses fonctions, il s'occupait d'articles pour l'*Edinburgh* et le *Quarterly Review*, de publications historiques et littéraires, telles que d'excellentes éditions des œuvres de Dryden, 1808, 18 vol. in-8°, et de Swift, 1824, 19 vol. in-8°, avec notes, introductions, biographies, les *Somers Tracts*, les *Sadler's Papers*, etc.; il enrichissait la *Novelists Library* d'ingénieuses notices, qui ont été réunies en français sous le titre de *Biographies des romanciers célèbres, depuis Fielding jusqu'à nos jours* (Paris, 1825, 4 vol. in-12). A cette prodigieuse activité littéraire, le démon de la propriété avait ajouté un nouveau stimulant depuis l'acquisition d'Abbotsford (1811), château romantique situé sur les bords de l'abbaye de Melrose, où Scott, à partir de cette année, passa l'intervalle des sessions, et dont le produit considérable de ses ouvrages suffisait à peine à payer les bâtisses, les plantations, l'hospitalité somptueuse.

Cependant l'auteur, malgré le mérite de ses poèmes, n'avait pas encore rencontré la forme qui convenait le mieux à son talent. Il a raconté lui-même comment il fut amené à choisir celle du roman. « Mes peintures des sites et des mœurs des Highlands, dit-il, tracées d'après mes souvenirs de jeunesse, avaient été accueillies si favorablement dans mon poème de *la Dame du lac*, que je dus songer à essayer quelque chose de semblable en prose. J'avais fait de nombreuses excursions dans nos montagnes, à une époque où elles étaient beaucoup moins accessibles et moins explorées qu'elles ne l'ont été depuis quelques années; j'y avais connu plusieurs vieux combattants de 1745, qui, comme la plupart des vétérans, se laissaient facilement persuader de recommencer leurs batailles pour le plaisir d'auditeurs bénévoles tels que moi. L'idée me vint naturellement que les anciennes traditions et l'esprit exalté d'un peuple qui portait dans un siècle et dans un pays civilisés une si forte empreinte des mœurs primitives, devaient offrir un sujet favorable pour le roman, si le conte, comme on dit, n'était pas gâté par le con-

teur. » C'est dans cette pensée que, dès 1805, il avait esquissé le commencement de *Waverley*; mais, détourné de son entreprise par un ami, il avait relégué cet essai dans le tiroir d'un vieux meuble, où le hasard le lui fit retrouver en 1814. Il se remit à l'ouvrage; le roman parut cette année sous le voile de l'anonyme, mais avec un immense succès. La veine était rencontrée : on sait avec quel bonheur l'auteur la suivit d'abord. C'est ainsi qu'on vit se succéder rapidement *Gay Mannering** et *l'Antiquaire*, 1814; la 1^{re} série des *Contes de mon hôte* (*Tales of my Landlord*), renfermant *le Nain noir* et *le Vieillard des tombeaux* (*les Puritains d'Écosse*), 1816; *Rob Roy* et la 2^e série des *Contes*, renfermant *Le cœur de Mid Lothian* (*la Prison d'Édimbourg*) 1818; enfin (1819-1820), la 3^e série, renfermant *la Fiancée de Lammermoor* et une *Légende de Montrose* (*l'Officier de fortune*), puis, pour couronner cette suite de chefs-d'œuvre, *Ivanhoë*, à qui il faut faire une place à part entre l'épopée, dont il a l'intérêt grandiose, et l'histoire qu'il a inspirés si heureusement sous la plume d'un de nos plus brillants écrivains. Tous ces romans, qui ne portaient pour la plupart d'autre indication que ces mots magiques : *par l'auteur de Waverley*, valurent à *grand inconnu* (*the great unknown*), c'est ainsi qu'on l'appelait, une réputation plus qu'européenne. Contrefaits, traduits, reproduits par la scène, par la peinture, embellis du prestige de la musique, ils semblèrent pendant quelque temps être en possession de défrayer seuls la littérature comme les beaux-arts de tous les pays civilisés. Partout on s'intéressa aux scènes et aux mœurs d'un pays presque

(*) Ce roman de Walter Scott fut le premier qu'on traduisit en français : il parut en 1816 (trad. par M. Joseph Martin) et fut suivi, à un an d'intervalle, de *l'Antiquaire* (trad. par Mme Maraise). A partir de 1818, le traducteur français, du romancier écossais, fut Defauconpret qui nous fit connaître successivement toutes ses productions et les publia souvent en même temps que l'original anglais. On sait que ce dernier offrait toujours beaucoup de difficultés à cause des nombreuses expressions et locutions écossaises mêlées au texte anglais. Defauconpret est mort près de Paris, en mars 1843 : son fils, qui a souvent été son collaborateur, est directeur du collège Rollin. 3.

inconnu jusqu'alors, parés que, sous l'étrangeté de la couleur locale, on reconut bientôt les traits généraux et saisissants qui caractérisent le cœur humain.

Cette époque marqua pour l'auteur Papogée de sa fortune et de sa réputation. Ses ouvrages lui assuraient un revenu de 10,000 liv. st. par an. Accueilli dans un voyage à Londres, à Bruxelles et à Paris, en 1815, par les têtes couronnées et par les notabilités de tout genre, créé baronnet en 1819, visité à Abbotsford par une foule de pèlerins littéraires et par des altesses royales, sir Walter Scott vit ses traits reproduits par le pinceau de Lawrence et par le ciseau de Chantroy. Parmi les ouvrages qui suivirent (1821-24), quelques-uns soutinrent au moins, s'ils ne l'augmentèrent pas, la réputation de l'auteur : tels furent l'*Abbé*, proclamé par un ingénieur critique « plus vrai que l'historien, » le *Château de Kenilworth*, *Quentin Durward*, heureuses excursions dans les chroniques étrangères; d'autres, le *Monastère*, le *Pirate*, les *Aventures de Nigel*, *Péverti du Pic*, surtout les *Eaux de Saint-Ronan* et *Redguntlet*, accusaient une décadence plus sensible. Vers le même temps, les embarras toujours croissants des maisons d'imprimerie et de librairie Ballantyne et Constable, avec lesquelles Walter Scott avait depuis longtemps contracté des liaisons d'intérêt plus étroites qu'il ne convenait à la prudence du père de famille et à la dignité de l'homme de lettres, aboutirent, par suite de la crise du commerce anglais en 1825, à une ruine complète. « L'auteur de *Waverley* ruiné! s'écria à cette nouvelle le comte de Dudley; que chaque homme à qui il a procuré des mois de plaisir lui donne seulement six pence, et demain matin il se lèvera plus riche que Rothschild. » Pour lui, avec une résolution qui honore l'homme, mais qui malheureusement enchaînait la liberté de l'écrivain, il songea aussitôt à dévouer le reste de sa vie au service de ses créanciers. Malgré des infirmités douloureuses, malgré des chagrins domestiques, la mort de sa femme et d'un petit-fils, il se remit au travail avec une activité fébrile. C'est à cette période que se rapportent les *Contes du temps des croisades* (*Tales*

of the Crusaders, 1825), la 1^{re} série des *Chroniques de la Canongate*, et des *Contes d'un grand-père à son petit-fils sur l'histoire d'Écosse*, cadre familier, où il retrouva son talent gracieux et facile; enfin les travaux préparatoires de l'*Histoire de Napoléon*. Il se rendit à Londres pour consulter les archives des ministères, qui lui furent ouvertes, et à Paris où la conversation de quelques personnages éminents du temps de l'empire, notamment des maréchaux Macdonald et Marmont, devait lui fournir des renseignements pour la partie anecdotique de son ouvrage. La réception flatteuse qu'il reçut dans les deux capitales, et la solennité littéraire où, pour la première fois, à son retour en Écosse (23 fév. 1827), il se reconnut officiellement pour l'unique auteur des romans publiés sous le nom de l'auteur de *Waverley*, tempèrent quelque peu la tristesse de ces mauvais jours. La *Vie de Napoléon* (1827) fut accueillie, même en Angleterre, avec peu de faveur; la France y retrouva la plume hostile des *Lettres de Paul* et toutes les préventions de 1815. Cette publication attira à l'auteur des critiques et des réfutations fort vives, surtout de la part du général Gourgaud (*voy.*) et de Louis Bonaparte. De 1828 à 1830, il publia encore la *Jeune fille de Perth*, la suite des *Contes d'un grand-père*, et des *Chroniques de la Canongate*, *Anne de Geierstein*, l'*Histoire d'Écosse*, les *Lettres sur la démonologie*, sans compter un *Essai sur l'ornementation des jardins*, un autre *sur les plantations*, et les soins qu'il donna jusqu'à sa mort à ce qu'il appelait son *Opus magnum*, c'est-à-dire la réimpression générale de ses romans avec introductions, préfaces et notes, qui parut en 1834, 48 vol. in-12.

L'année 1830 fut triste pour sir Walter. Deux attaques d'apoplexie et de paralysie le frappèrent dans sa constitution physique, et la révolution de juillet dans ses sympathies politiques. Une seconde fois il revit à Holyrood, comme aux jours de sa jeunesse, les Bourbons exilés, et fit en leur faveur un touchant appel à la générosité de ses compatriotes. Il fut moins heureux lorsqu'il voulut opposer au grand mouvement de la réforme parlementaire

les derniers efforts d'une voix éteinte et d'une plume affaiblie. Habitué à vivre par l'imagination dans les régions du passé, le grand romancier n'avait pas toujours compris les nécessités politiques de son époque. L'insuccès d'un pamphlet pseudonyme, et d'indignes outrages à l'occasion d'un discours anti-réformiste prononcé par lui à Jedburgh dans ses fonctions de shériff, répandirent l'amertume sur la fin de cette carrière entourée jadis de si éclatantes sympathies. En même temps *Robert de Paris* et *le Châteaueu dangereux*, les derniers et les plus faibles de ses romans, révélaient, dans son talent, un déclin semblable à celui de sa popularité et de sa santé. Effrayés des progrès du mal, les médecins conseillèrent un voyage dans le midi de l'Europe. Sur la demande du capitaine Basil-Hall, une frégate de l'état fut mise à la disposition de l'illustre malade, vers la fin de l'année 1831. Il s'arrêta successivement à Malte, à Naples, à Rome, etc., presque intenable à ce qui l'entourait. Une nouvelle attaque d'apoplexie vint le frapper à Nimègue et hâter son retour. Le 11 juillet 1832, il revit son château, ses arbres, ses livres chéris, mais ce fut pour leur dire bientôt un éternel adieu : le 21 septembre suivant, il rendit le dernier soupir en présence de tous ses enfants réunis autour de lui. L'un de ses fils était major de hussards, l'autre attaché à l'ambassade de Naples. L'aînée de ses filles avait épousé M. Lockhart, éditeur du *Quarterly Review*, et auteur de *Mémoires sur la vie de sir Walter Scott* (1837, 4 vol. in-8°), qui nous ont principalement servi à rédiger cette notice.

Les œuvres de Walter Scott peuvent se diviser en 4 séries distinctes : 1° *Romans*, 2° *Œuvres poétiques*, 3° *Œuvres historiques*, 4° *Mélanges*. Les traductions de ses œuvres n'ont guère fait connaître au public français, plus ou moins complètement, que les trois premières. Celle de Defauconpret a été le plus souvent réimprimée sous tous les formats. On assure qu'en 1830 il s'en était déjà débité plus de 1,400,000 exemplaires. La traduction de M. Albert de Montémont, 14 vol. in-8° à 2 colonnes, est moins recherchée. M. Louis

Vivien entreprit en 1837 d'en donner une plus exacte, qui devait comprendre en 24 vol. gr. in-8° les ouvrages de l'auteur en tout genre ; mais il n'a paru qu'une partie des romans. R-Y.

SCRIBE, *scriba*, écrivain, *voy. COPISSE*. — Dans les traductions françaises du Nouveau-Testament, on a rendu par ce mot le grec *γραμματεὺς*, qui répond à l'hébreu *sopher* (סופר). Les scribes étaient les théologiens des juifs, assesseurs du sanhédrin (*voy.*), docteurs de la loi, ses interprètes et ses gardiens. On les nomme le plus souvent avec les pharisiens, et comme ceux-ci, Jésus-Christ les a souvent signalés à ses disciples et au peuple comme des *sépulcres blanchis*, hypocritement attachés à la lettre du Code sacré, mais infidèles à son esprit, et hostiles aux innovations les plus heureuses et les plus désirables. S.

SCRIBE (Augustin - ΕΥΘΕΝΣ), le plus fécond de nos auteurs dramatiques, est né à Paris, le 24 déc. 1791, de parents voués au commerce. Après avoir fait ses études au collège Sainte-Barbe, et remporté plusieurs prix aux concours généraux, le jeune Scribe se trouva orphelin à l'âge de 15 ans, et possesseur d'une modeste fortune, à laquelle la nécessité d'acheter un remplaçant vint faire une assez large brèche. Confié à la tutelle de l'avocat Bonnet (*voy.*), son penchant pour le théâtre l'emporta bientôt sur les attraits de l'École de droit, et il se laissa doucement aller à sa vocation. *Les Dervis*, vaudeville en un acte, composé en société avec G. Delavigne, son compagnon de classes, et donné en 1811 au théâtre du Vaudeville, fut son premier essai. La vérité nous force d'ajouter que ce début ne fut pas heureux. Pendant les dix années qui suivirent, M. Scribe donna à ce même théâtre, la plupart du temps, avec le concours de quelques-uns de ses amis, une foule de pièces légères, d'un caractère plus ou moins éphémère, et parmi lesquelles nous citerons seulement, comme les plus connues, *le Comte Ory* (1816), *le Nouveau Pourcchaugnac* (1817), et *une Visite à Bedlam* (1818), toutes les trois en société avec Delestre-Poirson. De 1815 à 1821, M. Scribe, déjà en possession d'une cer-

taine popularité, étendit ses travaux aux scènes de l'Odéon, de la Porte-Saint-Martin et surtout des Variétés. La plupart de ses ouvrages, composés presque toujours en collaboration, réussirent, et ont eu les honneurs de l'impression; il suffira de mentionner, parmi ceux qui furent joués aux Variétés, *le Solliciteur* (1817), *Les deux Précepteurs* (1817), *l'Ours et le Pacha* (1820). Le Gymnase s'étant fondé en 1821, M. Scribe fut attaché, par un traité fort avantageux pour lui, à la fortune de ce théâtre, et y exerça pendant longtemps une sorte de monopole dont le public n'a eu qu'à se féliciter. Parmi les pièces de cette période, qui lui appartiennent en propre, on peut citer *la Maîtresse du Logis* (1823), *la Haine d'une Femme* (1824); *Malvinu ou un Mariage d'inclination* (1828), etc.; parmi celles, beaucoup plus nombreuses, qui ont été faites en société, *le Parrain, le Mariage enfantin, le Secrétaire et le Cuisinier, Michel et Christine* (1821), *la Demoiselle et la Dame, les Mémoires d'un Colonel de hussards, le Vieux Garçon* (1822), *Rodolphe* (1823), *l'Héritière, le Coiffeur et le Perruquier* (1824), *Le plus beau jour de la vie* (1825), *la Demoiselle à marier, Simple Histoire, le Mariage de raison* (1826), *une Faute* (1830), etc. Créateur d'un genre nouveau, M. Scribe donna beaucoup d'éclat à la scène du Gymnase par ces petits drames, nécessairement superficiels, mais pétillants de grâce et d'esprit, remarquables en général par le bon goût, par la finesse de l'observation, par la peinture légère, mais fidèle, des mœurs contemporaines*, et surtout par une parfaite entente de la scène. Joués par d'excellents acteurs, ils furent applaudis par la société la plus élégante de Paris. Tout en faisant la fortune du Gymnase, M. Scribe trouvait encore le loisir de composer, seul ou en participation, une foule de charmants opéras-comiques, tels que *la Neige* (1823), *le Concert à la cour* (1824), *le Maçon, la Dame blanche* (1825), *la Fiancée, les Deux Nuits* (1829), *Fra-Diavolo* (1830), *le Chalet, l'Estocq* (1834), *l'Ambassadrice* (1837),

(*) Quoiqu'on en ait dit, ses *colonels de l'empire* n'ont point ennuyé le public.

la Sirène (1844), etc. Ces travaux intelligents, poursuivis pendant plus de 30 ans avec une infatigable activité, lui ont valu la plus belle fortune littéraire de nos jours. M. Scribe avait reçu, en 1827, la décoration de la Légion-d'Honneur; en 1836, il fut appelé à occuper, à l'Académie-Française, le fauteuil d'Arnault. Depuis lors, M. Scribe a abandonné à de plus jeunes concurrents les scènes inférieures qui avaient été pendant si longtemps le théâtre de ses triomphes. Son talent, plus mûr et plus sérieux, s'est consacré plus exclusivement au grand opéra, à l'opéra-comique et à la haute comédie. L'énumération de ses travaux nous mènerait trop loin, et serait nécessairement incomplète, parce que son répertoire s'enrichit sans cesse de nouvelles productions; mais nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer, parmi les pièces représentées sur la scène française, *Valérie* (1822), composée avec Mélesville, *le Mariage d'argent* (1828), *Bertrand et Raton* (1833), *la Camaraderie* (1837), *une Chalme* (1841), *la Verre d'eau* (1842). On doit à M. Scribe les opéras suivants : *la Muette de Portici, le Comte Ory* (1828), *le Dieu et la Bayadère, le Philtre* (1830), *Robert le Diable* (1831), *le Serment* (1832), *Gustave III, Ali-Baba* (1833), *la Juive* (1835), *les Huguenots* (1836), *le Lazzarone* (1844), etc. M. Scribe a aussi écrit quelques nouvelles. La collection de ses œuvres (non complète) a été imprimée in-18 et in-8°, et a eu un grand succès. Ses pièces elles-mêmes sont jouées sur tous les points du globe où il existe un théâtre. M. Scribe est, pour les étrangers, le représentant de Paris, et restera, pour la postérité, un des meilleurs peintres des mœurs de notre époque.

A. B.

SCROFULE, MALADIE SCROFULEUSE, ÉGROUELLES (du latin *scrophulæ*, mot dérivé de *scrofa*, truie*), maladie du système lymphatique, consistant dans l'engorgement et la dégénération tuberculeuse des ganglions sous-cutanés ou intérieurs, et souvent des uns et des autres à la fois. Elle est extrêmement ré-

(*) Par la raison sans doute qu'on voit souvent les porcs atteints d'engorgements glanduleux.

S.

pendue et règne d'une manière endémique dans les pays froids; mais surtout bas et humides, dans les gorges de montagnes, dans les quartiers malsains des villes, où s'entasse une population misérable, mal nourrie, et dont l'ignorance aggrave encore la triste position. Ce n'est pas qu'elle ne se manifeste aussi dans des conditions meilleures au premier abord; mais généralement, elle est bien moins commune dans la classe aisée. L'enfant et la jeunesse y sont plus particulièrement exposés, quoique les exemples de scrofules ne soient pas rares chez des sujets d'un âge avancé déjà et qui ne semblaient pas y être prédisposés.

La cause intime et immédiate échappe à toute investigation; mais les causes prédisposantes, dont l'influence individuelle ou simultanée est admise par la généralité des médecins, sont : l'hérédité, le tempérament lymphatique, l'enfance, le sexe féminin, l'alimentation purement végétale, jointe au défaut d'air, de lumière et de mouvement, aux affections morales tristes et aux excès. La contagion n'a jamais été constatée et ne saurait être admise.

Il est rare que cette maladie soit rapide dans son invasion : le plus souvent, les ganglions (*voy.*) lymphatiques du col s'engorgent les premiers et deviennent volumineux et durs, quoique la sensibilité y soit à peine augmentée. Peu à peu, on voit la maladie envahir les ganglions axillaires et inguinaux, et même ceux qui sont imperceptibles dans l'état de santé. Déjà, les ganglions mésentériques ont participé au mouvement maladif, et le ventre présente une disparate choquante de volume avec le reste du corps, qui s'amaigrit plus ou moins rapidement. Quelquefois, c'est par le ventre que commencent les scrofules (*carreau*). Quand le mal est arrivé à ce degré, le sujet présente un aspect caractéristique : pâleur et bouffissure du visage, surtout sensible aux lèvres et au nez; yeux souvent affectés d'inflammation opiniâtre; écoulement purulent par les oreilles, haleine fétide et acide, altération des dents, maigreur générale, affaiblissement, déformation du tronc et des membres, fièvre hectique. Pendant que ces phénomènes ont lieu,

des abcès se forment dans différentes parties du corps, et laissent après eux des ulcères de mauvais aspect, et auxquels succèdent des cicatrices difformes; les articulations s'engorgent, les poumons se farcisent de tubercules, et toutes ces causes réunies ne peuvent manquer d'amener dans un court délai une terminaison fatale.

Mais ce n'est pas là, tant s'en faut, la marche exclusive des scrofules. Tel sujet n'en présente que de légères atteintes qui se dissipent par les progrès de l'âge ou sous l'influence du traitement; mais souvent aussi, plus tard, voit-il revenir la maladie sous forme de phthisie pulmonaire. D'autres, plus heureux, continuent leur carrière sans accidents et, unis à un conjoint sain et robuste, donnent naissance à des enfants intacts. Il n'en est pas ainsi malheureusement lorsque les deux époux sont plus ou moins atteints d'affection scrofuleuse, et cette considération devrait avoir plus de poids dans les mariages.

La marche des scrofules est généralement lente; elle est plus rapide chez les pauvres enfants abandonnés, privés de soins et soumis sans relâche à l'action des causes prédisposantes et déterminantes. Chez ceux-là, tous les symptômes se groupent et s'accroissent; l'économie, envahie tout entière, ne saurait faire une longue résistance.

Le diagnostic est facile dans les cas dont nous venons de parler; mais il est plus délicat quand il s'agit de donner des conseils dans un cas de mariage, relativement à une personne suspectée de scrofule. Quant au pronostic il est fâcheux : en effet, la disposition scrofuleuse qui survit à la disparition des symptômes doit toujours laisser de l'inquiétude sur l'avenir.

À l'ouverture des corps de ceux qui succombent, on trouve des tubercules crus ou ramollis dans presque tous les organes, mais plus particulièrement dans les poumons et dans le mésentère. Une foule d'autres désordres phlegmasiques (*voy.*) viennent se grouper autour de l'affection principale, qui, à elle seule, suffit presque toujours pour expliquer la mort.

On a cherché longtemps contre les scrofules un spécifique, c'est-à-dire un remède capable de contrebalancer et de vaincre l'action multiple des causes productrices. Le progrès de la science consiste à bien prouver qu'un pareil remède est introuvable, et que tous les efforts de la médecine administrative et privée doivent avoir pour but de soustraire les populations aux influences funestes qui les ont décimées jusqu'ici, et qui prélèvent encore sur elles un trop large tribut. Le traitement hygiénique est donc celui qui doit passer le premier, tant comme préservatif que comme curatif. Donnez de l'air pur, de la lumière, de la chaleur et des aliments généreux, dans une juste proportion, suivant les besoins individuels et locaux ; établissez de judicieuses compensations là où vous ne serez pas le maître absolu des circonstances, et vous ferez disparaître la prédisposition scrofuleuse, partant vous guérirez facilement le petit nombre de cas qui auront échappé à votre surveillance. C'est alors que les médicaments toniques et excitants vous fourniront d'utiles secours, tandis que, dépourvus de cette base, les remèdes appelés *antiscrofuleux* ne comptent que des succès rares et douteux. On ne se fait pas une idée des mauvais effets que produisent ces médicaments administrés sans mesure, et dans les cas où les organes digestifs, déjà malades, en reçoivent une irritation fâcheuse. Dans l'état actuel des choses, on fait, en général, passer les malades trop rapidement au régime substantiel et aux médications toniques : le régime doux et le traitement émollient sont souvent indiqués. On ne saurait donc trop inviter les parents à ne pas s'empresser, sur de vagues soupçons, d'administrer à leurs enfants un traitement dit antiscrofuleux sans prendre l'avis du médecin.

De nombreux essais ont été faits avec presque toutes les substances connues contre les scrofules. Les substances minérales les plus vénéneuses ont été administrées avec des espérances qui ne se sont pas réalisées : l'or, le mercure, l'hydrochlorate de baryte, le soufre, les alcalis, ont été tour à tour préconisés. Dans ces derniers temps, c'est l'iode seul ou

combiné avec diverses matières qui est plus particulièrement recommandé, tant à l'intérieur que pour l'usage externe.

Aux phénomènes locaux des médications locales sont applicables. Les tumeurs réclament, suivant leur état plus ou moins inflammatoire, les émollients, les excitants, les caustiques ou l'incision. Les ulcères et les fistules, qui leur succèdent, ont besoin d'être traités par les pansements appropriés, les agglutinatifs et les cathérétiques. Les frictions avec les pommades iodurées ou mercurielles sont employées avec avantage pour favoriser la résolution des engorgements survenus dans les diverses parties du corps. F. R.

SCRUTIN, du latin *scrutinium*, examen, visite que l'en fait. Le scrutin est l'opération de recueillir les votes d'une assemblée délibérante ou électorale, exprimés en secret, soit avec une boule blanche ou noire, lorsqu'il s'agit de voter par oui ou par non, soit au moyen d'un bulletin sur lequel on inscrit un ou plusieurs noms propres (scrutin simple ou scrutin de liste). Les personnes chargées de recueillir les votes, de les compter et de veiller à leur dépouillement sincère, s'appellent *scrutateurs*. Ils se servent pour cela d'une tronc ou d'une urne, où les membres de l'assemblée sont successivement admis à déposer leur vote, aussi longtemps que le scrutin n'est pas déclaré fermé par le président. Dans nos assemblées politiques, toutes les lois sont votées au scrutin secret, après que les articles ont été adoptés ou rejetés par assis et levé. Pour l'urne électorale, voy. ÉLECTIONS. S.

SCUDÉRI (GEORGES DE), littérateur français, naquit au Havre en 1601. Jeté, presque au sortir de l'enfance, dans le métier des armes, il donna en plusieurs circonstances, notamment au Pas-de-Suze, des preuves de bravoure. Cependant il abandonna de bonne heure la carrière militaire et se mit à écrire pour le théâtre. On lui fit obtenir, comme une sorte de retraite honorable, le gouvernement du petit fort de Notre-Dame-de-la-Garde, bâti sur un rocher près de Marseille. Les soins de cette charge ne l'occupaient pas tellement qu'il ne pût vaquer en toute liberté à ses travaux littéraires ; mais ju-

geant, avec cette vanité qui lui était propre, que son éloignement compromettait les intérêts de l'état, il quitta bientôt son poste pour revenir à Paris. Scudéri avait, en effet, la plus haute opinion de sa capacité, et se croyait un homme universel et indispensable. Ces prétentions, bien supérieures à son mérite, le rendirent ridicule ; mais de nobles qualités rachetaient chez lui ce travers de l'esprit. Ainsi, il n'abandonna pas son ami Théophile dans le malheur, et se montra, pendant les vicissitudes de la Fronde, fidèle à la fortune du prince de Condé son bienfaiteur ; il refusa aussi à la reine Christine de retrancher du poème d'*Alaric* des vers en l'honneur d'un courtisan disgracié. Scudéri balança pendant quelque temps la réputation de Corneille : les suffrages du public se partageaient, en 1636, entre *le Cid* et *l'Amour tyrannique*. La postérité en a jugé autrement. On trouve cependant dans les tragédies de Scudéri, notamment dans *la Mort de César*, dans *Lygdamon*, dans *l'Amour tyrannique*, du mouvement, une certaine facilité de versification, des scènes bien faites, des vers dont la pensée est belle et la facture noble ; mais, comme il ne savait ni chercher, ni choisir, les beautés qui ont pu lui échapper sont noyées dans un fatras aujourd'hui illisible. Son poème d'*Alaric* offre le même exemple de l'abus du talent et de la négligence d'un écrivain qui, plein de confiance en son génie, jette sur le papier tout ce qui lui vient à l'esprit. Scudéri passa longtemps pour l'auteur des romans de sa sœur (voy. plus loin) qui parurent d'abord sous son nom, et ne fit rien pour détromper le public ; il profita même de cette erreur pour épouser une femme d'esprit, M^{lle} de Martin Waast, qui s'était éprise de lui à la lecture du *Cyrus* et de la *Clélie*. Scudéri vécut dans une honorable médiocrité de fortune, et sa renommée littéraire dura autant que lui. Il fut élu membre de l'Académie-Française, en 1650, à la place de Vaugelas, et mourut à Paris, le 14 mai 1667.

MADÉLEINE de Scudéri, sœur du précédent, née au Havre le 15 juin 1607, mourut à Paris le 2 juin 1701. Peu de noms, dans notre littérature, ont été

l'objet de plus d'épigrammes banales que celui de M^{lle} de Scudéri, et peu d'ouvrages sont moins lus que les siens. Laisant de côté toutes ces critiques lancées sur la parole de Boileau, l'impartialité nous fait un devoir de déclarer que la lecture des romans de M^{lle} de Scudéri, si elle n'inspire pas une vive admiration, ni même beaucoup d'intérêt, laisse toutefois une impression moins défavorable. On aura surtout plus d'indulgence si l'on considère qu'à l'époque où M^{lle} de Scudéri dut chercher dans son travail des moyens d'existence que la fortune lui avait enlevés, le roman n'existait pour ainsi dire pas, l'analyse du cœur et des passions était encore inconnue. M^{lle} de Scudéri comprit la première que la passion devait être l'âme du roman, que les événements devaient être, jusqu'à un certain point, subordonnés aux passions. Malheureusement, à force de chercher à approfondir le cœur humain, elle s'égara dans cette étude. Elle joignait aussi à beaucoup d'imagination un esprit qu'elle a prodigué sans mesure ; il en est résulté qu'elle n'est parvenue le plus souvent qu'à peindre un monde factice et à exprimer dans un langage sans naturel des sentiments sans vérité. Mais au milieu de ces fadaïses prétentieuses et de mauvais goût, dont Molière s'est moqué dans ses *Précieuses ridicules*, on ne saurait contester à M^{lle} de Scudéri le mérite d'un style assez pur, d'une politesse exquise, et bon nombre de pages détachées qui, partout ailleurs, pourraient passer pour excellentes. Ses principaux romans sont *Ibrahim, ou l'illustre Bassa* (Paris, 1641, 4 vol. in-8°) ; *Artamène, ou le grand Cyrus* (1650, 10 vol. in-8°) ; *Clélie* (1656, 10 vol. in-8°) ; *Almahide, ou l'esclave reine* (1660, 8 vol. in-8°), etc. Ces romans durent une partie de leur immense réputation à ce qu'ils offrent une galerie de portraits des principaux habitués de l'hôtel Rambouillet (voy.) et des personnages les plus distingués de l'époque. Ils sont, du reste, interrompus à chaque instant par des épisodes, dont la multiplicité fatigue l'attention du lecteur et jette beaucoup de confusion dans l'ouvrage ; mais l'introduction de ces hors-d'œuvre permettait à M^{lle} de Scudéri de

se rendre l'écho de toutes les anecdotes, de toutes les frivolités du jour, et la société élégante de l'époque dévorait ces pages avec avidité. La magistrature, la noblesse, le clergé exaltaient à l'envi le talent de M^{lle} de Scudéri, et les femmes les plus distinguées par leur esprit renchérisaient encore sur ces louanges. Elle fut pendant toute sa vie l'objet de ces hommages empressés : la cour et la ville s'occupaient de ses moindres actions. L'affabilité de ses manières, son commerce aimable et poli rehaussaient son talent littéraire. Elle inspira, malgré sa laidetur, plusieurs passions violentes ; mais elle, qui avait passé sa vie à écrire sur l'amour, voulut toujours rester étrangère à ce sentiment. Lorsqu'elle mourut, l'hospice des Enfants-Rouges et la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs se disputèrent l'honneur de lui donner la sépulture. Son discours de *la Gloire*, quoique fort médiocre, lui fit remporter, en 1671, le prix au premier concours d'éloquence française fondé à l'Académie par Balzac. Un éloge de M^{lle} de Scudéri, composé par l'abbé Bosquillon, a été inséré dans le *Journal des Savants*, du 11 juillet 1701.

A. B.

SCULPTURE (du latin *sculperc*, graver, puis découper, lui-même probablement formé par transposition du grec γλύφω, je creuse, grave). C'est l'art de donner à différentes matières la forme de corps organisés, soit en taillant, à l'aide du ciseau, le bois, la pierre, soit en façonnant une pâte molle, soit en coulant des métaux. La sculpture embrasse le bas-relief aussi bien que la ronde-bosse (*voy.* ces mots).

De tous les arts, la sculpture est celui où l'imitation est le plus sensible. Dans son œuvre, le sculpteur reproduit la nature d'une façon pour ainsi dire toute matérielle : elle s'y trouve, en effet, non-seulement visible, mais palpable ; la main même peut la sentir, en apprécier, en reconnaître la vérité. Cependant ce que la reproduction gagne en fidélité, sous le rapport des contours, elle le perd à l'œil par l'absence des couleurs : aussi paraît-il probable que les anciens coloraient leurs statues. Quoi qu'il en soit, c'est l'œuvre du statuaire qui brave le mieux

l'injure du temps. Nous connaissons à peine l'art antique, si la sculpture ne nous avait fait parvenir ces chefs-d'œuvre qu'on a pu exhumer des entrailles de la terre où ils étaient ensevelis. Le statuaire donne la vie aux matières inertes, non-seulement en leur faisant prendre la forme des êtres organisés, mais surtout en les pénétrant du feu créateur de l'inspiration, en les animant du souffle du génie. Privé généralement de la ressource des grandes scènes, car à peine peut-il mettre deux ou trois individus en groupe, si ce n'est dans le bas-relief, c'est principalement dans le développement des types que le sculpteur doit exercer son talent : amoureux de sa statue, comme Pygmalion (*voy.*), il lui donnera toutes les formes idéales qu'il a rêvées, en recherchant la véritable beauté dans vingt modèles, comme Praxitèle, qui, pour sa statue de Vénus, emprunta, dit-on, aux plus belles Athéniennes ce que chacune avait de plus beau. Ou bien le statuaire s'élèvera plus haut ; il trouvera des beautés de forme et d'expression inconnues aux hommes : on n'aura pas seulement l'Apollon du Belvédère, l'Hercule Farnèse, la Junon d'Argos, Phidias parviendra à représenter le maître des dieux, Michel-Ange fera descendre l'inspiration divine sur la figure de Moïse. Ou bien encore le sculpteur, groupant ses héros, pourra se servir des contrastes : alors le malheur de deux jeunes enfants ajoutera à l'admirable expression de douleur résignée du Laocoon.

Les procédés dont on fait usage en sculpture sont plus simples qu'on ne l'imagine généralement. Et d'abord, il ne faut pas croire que la difficulté réside dans la taille du marbre. Ce qu'il y a de délicat, c'est la composition du modèle en matière molle ; c'est là que le génie se déploie ; c'est là qu'il faut avoir dans la main même le sentiment exquis de l'expression du jeu de l'âme par l'addition ou le retranchement d'une parcelle de la matière, par telle dépression ou tel relief plus ou moins prononcés. Mais une fois le modèle achevé au gré de l'artiste, le reste n'est plus qu'un procédé presque entièrement mécanique. On fixe bien solidement sur une base, on l'y scellant

avec du plâtre, le bloc de marbre qu'on veut travailler; on fait de même du modèle. Au-dessus de celui-ci, on place horizontalement un châssis carré de manière qu'il soit invariable. Ce châssis a sur ses quatre côtés des divisions en intervalles égaux, et ces divisions portent des numéros. On établit au-dessus du bloc de marbre un châssis absolument pareil; puis, à l'aide de fils à plomb qui en descendent, et aussi du compas, on détermine, sur le bloc, des points de repère placés exactement comme les points correspondants du modèle. On a enfoncé dans le plâtre de celui-ci de petits clous en cuivre dont la tête porte à son centre un trou pour loger la pointe du compas qui mesure les distances obliques. Les points les plus saillants sont déterminés les premiers et de telle sorte qu'ils fixent, trois à trois, la position de plans enveloppant la statue. Établir ces plans s'appelle *épanneler*, et ce travail de dégrossissement est abandonné à un manœuvre qu'on nomme *praticien*. Pour atteindre ces premiers points, qui sont d'abord à une certaine profondeur dans le marbre, on perce celui-ci avec un foret, puis on enlève des éclats jusqu'à ce que le fond du trou soit à découvert. Les points principaux servent ensuite à la fixation d'autres points que l'on multiplie au fur et à mesure que l'œuvre avance, et qui, dans certains endroits, ne sont pas à plus d'un centimètre l'un de l'autre. Quand l'ouvrier a mis au jour ces points, dont l'ensemble forme la surface de la figure représentée, survient alors le sculpteur qui enlève comme le rideau de marbre, derrière lequel est la statue avec toute son expression. Les Italiens, au lieu de châssis, emploient un instrument en bois qui a la forme d'une double croix, et qui sert comme de compas à trois pointes. Gatteaux père a inventé un procédé à l'aide duquel on peut rendre le modèle avec une exactitude mathématique, et même, si l'on veut, le copier dans une position inverse, c'est-à-dire mettre à droite ce qui est à gauche, et réciproquement (voy. T. XII, p. 181).

Il est un autre genre de sculpture dans lequel les anciens Grecs ont pareillement excellé, celui qu'on appelle la *sculpture*,

qui consiste à former une statue par l'assemblage de diverses parties: elle s'applique généralement aux statues colossales. C'est ainsi que le *Jupiter Olympien* de Phidias, lequel avait 60 pieds de haut, était composé d'or et d'ivoire. On façonnait des feuilles de métal en les battant comme font nos chaudronniers. Les Grecs connurent pareillement l'art du fondeur. Le moulage (voy. ces mots) fut aussi en usage; Pline nous apprend que les statues des athlètes qui avaient remporté trois fois le prix étaient moulées sur les membres du vainqueur (*ex membris ipsorum similitudine expressit*). Enfin la ciselure (voy.) rentre encore dans la sculpture, et Phidias ne dédaigna pas de s'occuper des travaux de la ciselure, où il ne se montra pas moins admirable que dans ses grands ouvrages. X.

Histoire. L'art de la sculpture remonte à la plus haute antiquité; on en trouve déjà des traces dans la Genèse: ainsi Laban, plus de 2,000 ans avant J.-C., avait des dieux domestiques, sculptés probablement en bois, et appelés en hébreu *téraphim*. On trouve aussi des statues dans les anciennes grottes sacrées des Hindous, ainsi que dans leurs temples taillés dans le roc à une époque inconnue; dans la pagode d'Éléphantine, près de Bombay, par exemple, on voit une statue colossale de Brahma. Cependant les reliefs, peints pour la plupart, qui sont ciselés à une profondeur étonnante dans le porphyre argileux des parois de la caverne, paraissent remonter encore à une antiquité plus reculée. Les Indiens ont une grande richesse d'imagination; mais leur prédilection pour les symboles et les allégories ne leur a jamais permis d'arriver à la pureté du style en sculpture. Si leurs travaux en ce genre sont d'une haute importance, ce n'est point pour la beauté des formes, mais uniquement pour les idées dont ils sont en quelque sorte la traduction. Les Perses, amis du luxe et de la magnificence, eurent aussi leurs sculpteurs, et les monuments qui l'attestent, par exemple les ruines de Persépolis (voy.), offrent de l'intérêt sous le rapport technique; mais ces sculpteurs, n'ayant jamais eu à s'occuper du nu, et ne produisant que des figures enveloppées

de draperies, ne purent chercher à représenter les beautés des formes humaines. La sculpture fleurit en Assyrie sous Sémiramis. Les historiens parlent de statues en bronze de cette reine, de Bélus et de Ninus. Les restes de figures taillées dans le roc vif, que le professeur Schultz a découverts près du lac Van, en Arménie, annonçant également beaucoup d'habileté. D'autres voyageurs ont vu, dans les montagnes du Kourdistan, d'antiques statues qui représentent, au dire des habitants, le roi Khosroës et sa chère Chirine, et qui doivent avoir été faites par Ferhad, aussi célèbre comme poète que comme sculpteur. Les Égyptiens furent les premiers à adopter un style soumis à des règles fixes. Tous les ouvrages d'art de ce peuple se distinguent par un caractère sombre, grave, mais profond; ils se rattachent, par les hiéroglyphes qui les couvrent, à la poésie et à l'histoire, de même qu'en prenant pour type la momie, ils symbolisent la croyance à l'immortalité de l'âme. Mais il résulte aussi de cette dernière circonstance que l'art égyptien tient plus de la mort que de la vie. Ses figures sont raides et immobiles, caractère qui se retrouve même dans les statues d'Isis, lesquelles paraissent avoir servi de types à l'ancienne Diane d'Éphèse, comme en général aux plus anciennes productions de la statuaire grecque; tandis que, d'un autre côté, les caryatides qui surmontent les colonnes du temple de Denderah, la taille bizarrement allongée des corps de femmes, et le mélange des formes de l'homme et de l'animal dans les sphinx, les Anubis, etc., rappellent évidemment le style indien.

Si de l'Égypte nous passons en Grèce, nous y rencontrons d'abord des figures symboliques grossières où la piété reconnaissait cependant l'image des dieux. Là aussi, la sculpture en relief avait certainement précédé la ronde-bosse. Bientôt, pour attirer davantage l'attention sur ces emblèmes informes, on y ajouta une tête, des bras, et le plus souvent le phallus (voy.), symbole de la puissance créatrice: telle fut l'origine des hermès (voy.) qui restèrent longtemps l'unique objet de la sculpture des Grecs. Cependant les sculpteurs en bois firent un pas de

plus, en taillant des images qui furent, pendant des siècles, regardées avec un saint respect; car les ornements dont on les couvrit faisaient passer sur la grossièreté de la forme. Avec Dédale (voy.) s'ouvrit une ère nouvelle. Dans leur langage symbolique, les Grecs disent de lui qu'il fit marcher, voir et parler les statues. Mais on ne décorait pas les temples exclusivement avec des statues; on y consacrait encore, soit des trônes richement ornés, soit des cassettes, des boucliers, des trépieds ou des vases. La cassette de Cypselus, qu'on admirait à Olympie, était de bois de cèdre avec des incrustations d'or et d'ivoire. Le trône d'Apollon à Amyclée, chef-d'œuvre de Bathyclès de Magnésie, qui vivait du temps de Solon, n'était pas moins célèbre. Il offrait, à l'extérieur, 28 panneaux et à l'intérieur 14, sur lesquels étaient représentés tous les dieux et les héros de la fable. Diponius et Scyllis, l'un et l'autre de l'île de Crète, perfectionnèrent l'art de travailler le marbre. Les artistes d'Égine, de Samos, d'Argos et de Sicyone s'illustrèrent par leur habileté à couler en bronze les statues des dieux, des héros et des athlètes; toutefois il paraît qu'à cette époque encore, il était plus ordinaire de faire les statues de plaques métalliques embouties au marteau et rivées par des elous. Plusieurs ouvrages de cette époque reculée, arrivés jusqu'à nous, prouvent les progrès qu'avaient déjà faits la sculpture. Elle en fit de plus sensibles encore sous les Pisistratides; cependant ce fut pendant les guerres médiques, et sous le gouvernement de Périclès (voy.) qu'elle atteignit au plus haut point de perfection. Dans ce court espace de temps, Athènes s'enrichit de plus de chefs-d'œuvre que Rome, la maîtresse du monde, ne put en conquérir pendant sept cents ans. Les grands poètes de ce siècle exercèrent, sans contredit, une puissante influence sur les arts plastiques. Cette époque fut celle du style idéal. Le génie de Phidias (voy.) créa deux types d'une beauté surnaturelle, la Minerve du Parthénon et le Jupiter Olympien d'Égée, statues colossales en ivoire incrusté d'or. Depuis Phidias prévalurent les formes idéales appliquées à la représentation

des dieux, des demi-dieux et des héros. Dans celles des déesses régna dès l'abord plus de variété : les artistes adoptèrent celle de la jeune fille dorienne-crétoise, à la tunique retroussée, à la double ceinture, pour représenter Diane, les amazones, les nymphes et les bacchantes, ou de la jeune fille athénienne-ionienne pour les muses, les canéphores et les prêtresses ; une figure de matrone servit de modèle pour la Junon d'Argos, Cérès, Cybèle, et plus tard pour Némésis, la Fortune, la Pudeur, la Piété, ainsi que pour les impératrices romaines et les vestales ; c'est aux plus fameuses hétéres ou courtisanes que fut emprunté le modèle de la Vénus Anadyomène ; et quelque virago, admirée pour ses membres nerveux, devint le type de la Pallas athénienne, déesse de la guerre et des arts. D'autres formes viriles furent empruntées au gymnase et à la palestra, à l'exemple de Polyclète (*voy.*) qui en établit le type par son Diadumène occupé à se ceindre lui-même le front de la couronne du vainqueur, et par son Doryphore qui s'avance hardiment la lance en arrêt. Il est aussi l'auteur du célèbre *canon*, le modèle consacré de toute proportion. Avec Polyclète, il faut nommer Myron comme auteur du genre athlétique ; ses lutteurs sont célèbres, surtout son Discobole, et son Hercule est la perfection de ce genre. On lui doit aussi les formes typiques de tout le règne animal.

Cent ans après Phidias, le haut style ou le style idéal fut abandonné pour la beauté des formes. Alors parurent les statuaires en marbre proprement dits, à leur tête Scopas et Praxitèle (*voy.* ce nom et les suiv.). Ils s'attachèrent spécialement au genre des danses bachiques ou thyases, unissant les formes les plus délicates de la beauté à un délire des sens fortement exprimé. La nature animale elle-même fut alors comprise dans toute son étendue, témoin la vache de Myron ; on s'appliqua à donner une expression spirituelle à la vie sensuelle s'abandonnant aux transports de la joie la plus vive, comme dans les Bacchus, les Amours et les Vénus de Praxitèle. Ce dernier artiste fut le chef d'une école nombreuse ; mais après lui, vint le genre gracieux :

le style s'affadit et gagna en expression et en mollesse ce qu'il perdoit en grandeur. Dès lors, on s'attacha de préférence aux proportions et à la symétrie. Ce fut le siècle d'Alexandre, où Lysippe choisit une route nouvelle en sculptant un grand nombre de statues en portrait. Il fut le seul à qui le conquérant macédonien permit de le représenter en marbre, comme il avait permis au seul Apelle de le peindre sur la toile. Cette période, qui commença l'an 336 avant notre ère, fut la dernière où fleurit la sculpture grecque. Elle ouvrit la dernière phase possible de l'art, celle de la représentation idéale des rois et des guerriers. Lysippe observa scrupuleusement le canon de Polyclète ; mais il fit les corps plus élancés, les têtes plus petites, et il mit un soin particulier à travailler les cheveux. La sculpture apprit de la peinture à rendre jusqu'à un certain point les sentiments, comme le prouve le groupe de Laocoon (*voy.*), le chef-d'œuvre du genre sous ce rapport. Le goût du colossal se répandit alors et contribua beaucoup à la décadence de l'art, qui se mit aussi à charger outre mesure ses productions.

Avec les guerres de Macédoine et de Syrie, 200 ans av. J.-C., commencèrent les déprédations des Romains. Paul-Émile orna son triomphe d'une multitude de chefs-d'œuvre enlevés à la Grèce. A plusieurs reprises, le Forum fut tendu de tapis précieux et converti en un théâtre décoré d'au moins 3,000 statues. Le Capitole seul en renfermait 12,000. Les artistes grecs suivirent à Rome les présors enlevés à leur patrie ; mais ils ne purent y naturaliser les beaux-arts. Cependant, depuis Sylla, l'amour de l'art devint une fureur. La sculpture jeta un dernier éclat sous le règne d'Adrien ; elle se distinguait alors par une élégance, un poli, un fini extrêmes. Ce goût persista sous les Antonins, quoique légèrement altéré déjà ; puis, la sculpture déchut entièrement sous S. Sévère et ses successeurs : elle avait disparu avant le règne de Constantin. Les images des anciens chrétiens se rattachent à un type particulier. *Voir*, outre l'excellent ouvrage de Winckelmann (*voy.*), le *Manuel de l'archéologie de l'art*, par Müller (Breslau, 1830).

La sculpture moderne s'appuya sur l'architecture. Pendant des siècles, faute de documents suffisants, on n'en peut suivre les modifications. Tout ce qui nous reste sont quelques diptyques, quelques croix, quelques colonnes ou quelques sarcophages, qui prouvent toutefois que toutes les branches de l'art ne s'étaient pas perdues. On travaillait la pierre, on ciselaient et on coulait le métal. L'Italie, surtout Pise, peut encore aujourd'hui produire des preuves de l'habileté de ses artistes, dans lesquels se distingua Nic. Pisano (voy. Pisan). L'Allemagne aussi s'enorgueillit à juste titre du maître-autel de Marbourg, ouvrage de Kœln (vers 1290) et de la belle fontaine de Nuremberg (vers 1360). Ce ne fut qu'à partir du xv^e siècle que la sculpture commença à s'émaner de la tutelle de l'architecture; et cet avantage, elle le dut au talent de Ghiberti (voy.). Dès l'année 1482, Milan posséda une Académie des beaux-arts; les sculpteurs apprirent à mieux connaître l'objet qu'ils devaient avoir en vue, et d'importantes découvertes vinrent leur faciliter le travail. Toutes les branches de la plastique (voy.) avaient fait déjà des progrès essentiels, lorsque l'art moderne célébra sa renaissance au commencement du xv^e siècle. La passion qui avait saisi l'Italie pour les débris de l'antiquité se communiqua à toute l'Europe; la découverte de précieux monuments l'excita encore, et ne resta pas sans influence sur la sculpture. L'étude approfondie de l'anatomie permit à Michel-Ange de donner à ses statues une grande vérité de mouvement et d'expression. A cette époque, cependant, les orfèvres, qui s'occupaient principalement de sculpture, comme Benvenuto Cellini (voy.), imaginèrent de donner à leurs grands ouvrages ce faux brillant qui semblait plaire dans l'orfèvrerie, en sorte que la sculpture s'éloigna de plus en plus de cette noble simplicité qui distingue les beaux monuments de l'art antique. La France, restée fidèle à la sculpture du moyen-âge jusqu'à la fondation de l'école de Fontainebleau, fut entraînée par le Primatice dans les voies nouvelles, et ses artistes se laissèrent aller, comme les élèves de Michel-Ange, à une imitation trop ser-

vile de la nature. Ainsi, même dans les meilleurs ouvrages de Jean Goujon (voy. tous ces noms) et de ses contemporains, on rencontre parfois une représentation maniérée de la forme humaine, et des détails d'une richesse souvent surabondante, mais du plus précieux fini. En Italie, nous nommerons, parmi les plus habiles imitateurs de Michel-Ange, Francavilla. La Lombardie compta plusieurs fondateurs de mérite, qui ont produit des bas-reliefs, des arabesques et des statues fort estimables. Comme Orvieto l'avait été dans une époque antérieure, Lorette devint une espèce de musée des productions de celle-ci. Torregiano porta le style italien en Angleterre et en Espagne. L'Allemagne aussi suivit l'exemple de l'Italie; mais elle ne sut pas se garantir d'une exagération qui permet à peine de reconnaître le modèle dans la copie; il faut excepter, cependant, les bas-reliefs dont Matthieu Kollin orna le tombeau de l'archiduc Maximilien, à Salzbouurg.

Le besoin de nouveauté fit dégénérer de plus en plus l'architecture et la sculpture avec elle. On s'habitua à voir des bâtiments surchargés d'ornements, sans aucun égard à leur distribution ou à leur destination, des colonnes accouplées, des frontons brisés et d'autres choses aussi bizarres. Finalement, on trouva tout cela charmant: aussi n'eut-on point d'objections contre les monuments de Bernini (voy.), qui ne tenait aucun compte ni de la nature des matériaux ni des lois de l'art. Les services que cet artiste célèbre rendit sous le rapport technique suffirent pour le justifier aux yeux de ses contemporains, habitué qu'on était, depuis Jean de Bologne et Fiamingo, à priser par-dessus tout ce genre de mérite. L'orgueil des artistes, qu'une critique sévère ne contenait pas, alla si loin qu'ils osèrent porter la main sur les chefs-d'œuvre antiques pour les approprier au goût corrompu de l'époque; et les Français, qui donnaient alors le ton à l'Europe pour tout ce qui concernait les sciences et les arts, vantèrent comme un triomphe de l'art moderne sur l'art antique les corps nus de Paul Ponce Trebati, les statues voilées de Corradini et d'autres semblables productions d'une imagination

maladive. Il fallut les travaux de Winckelmann (*voy.*) sur les monuments de l'antiquité, des idées plus justes sur l'ancienne architecture, idées développées par une étude plus approfondie des ruines de la Grèce, ainsi que par les recherches de la société des dilettanti, les épigrammes de Milizia et finalement l'exemple de quelques habiles artistes, pour faire sentir jusqu'à quel point la sculpture était déchue au milieu du XVIII^e siècle. Les ouvrages de Serbelloni, qui auraient pu le faire toucher au doigt, ne fixèrent l'attention que d'un bien petit nombre de personnes. Canova fut plus heureux; et quoiqu'il n'eût pas secoué entièrement la poussière de l'école à laquelle il s'était formé, il exerça une puissante influence sur la sculpture, en lui gagnant de nouveau l'estime publique. Il fut assez favorisé par la fortune pour vivre au moment même où la France républicaine protégeait la sculpture comme l'art le plus monumental; et la rivalité de Thorwaldsen le contraignit à faire les plus grands efforts. Comme à l'époque de la renaissance, ce fut l'Italie qui eut la gloire de remettre en honneur la sculpture, de lui prescrire les limites où elle doit se renfermer, de faire connaître les grands moyens dont elle dispose, ainsi qu'elle se rapporte avec l'antique (*voy. ce mot*). La sculpture et l'architecture ont renoué leurs relations fraternelles; la première a su profiter de toutes les découvertes récentes de la science, surtout en ce qui concerne la fonte et le jet des métaux; et par le rang qu'elle a reconquis, elle est redevenue digne de préparer des matériaux à l'histoire et des sujets d'étude à la postérité.

L'ère nouvelle de la sculpture date, comme nous venons de le dire, des travaux de Winckelmann. Il fut heureux que quelques artistes, comme Gavin Hamilton, Julien et Cavaceppi, se montrassent disposés à appliquer ses théories. Cependant l'art resta vacillant longtemps encore entre l'idéal et la nature; il manquait de caractère, laissait froid, et servait tout au plus à satisfaire les fantaisies du luxe. Mais Canova, par le charme et la grâce qu'il sut mettre dans ses grands ouvrages, parvint à attirer l'inté-

rêt général. Il forma une école que soutinrent ou soutiennent encore en Italie d'Este, Marchesi, Ricci, Finelli, Pozzi et une foule d'autres artistes qui jouissent d'une réputation justement méritée, tandis que Tenerani, Luigi Bienaimé et Galli ont pris Thorwaldsen pour modèle. Ce dernier a contribué, plus que Canova peut-être, à faire remonter son art au rang dont il était déchû. De nos jours, en effet, grâce aux efforts de ces deux hommes de génie, la sculpture est cultivée avec succès dans l'Europe entière. La France cite avec orgueil des noms tels que Bridan, Cortot, Boio, Lemoine, David, Flatters, Fessard, Lemaire, Dumont, Duret, Pradier, Étex, Foyatier, Gechter, etc., dignes successeurs des Dupaty, des Lemot, Cartellier, Houdon, Chaudet, Falconet, Bouchardon, G. Pilon, Pigalle, et surtout des Girardon et des Puget (*voy. la plupart de ces noms*). L'Allemagne lui oppose des noms non moins célèbres, tels que: Fernow, Zauner, Schadow, Rühl, Rauch, Tieck, Wichmann, Eberhardt, Schwantaler, Dannecker, Ohmacht, Schaller, Haller, Rietschel, Stiglmaier, Schöpf, etc.* L'Angleterre aussi compte un grand nombre de sculpteurs, comme Gibber, Rysbrack, Sheemaker, Roubiliac, Wilton, Nollekens, Flaxman, Westmacott, Chantrey, Bailey, Wyatt, Gibson, Cottrell**; mais aucun d'eux ne jouit d'une réputation européenne, malgré leur talent incontestable. Dans le Nord, l'école de Thorwaldsen se continue par Freund, Salmson, Blunck, Bystrøm, Fogelberg. Au grand sculpteur danois se rattache aussi le plus célèbre sculpteur belge, Kessels, sur les traces duquel marche avec succès Geefs. Le sculpteur hollandais Gabriel appartient, au contraire, à l'école de Canova. En Espagne, Alvarez peut passer à juste titre pour un des plus illustres sculpteurs de ce siècle; sans oser prétendre à un rang aussi élevé, Gignès, Agreda, Alberis et Sola, tiennent

(*) Parmi eux, Dannecker, Ohmacht, Rauch, Schadow, Tieck, ainsi que Schlüter, ont des articles dans cet ouvrage. La France pourrait réclamer le second qui a vécu à Strasbourg, où il est mort. Stiglmaier vient de mourir (mars 1844) à Munich, au moment où il terminait la statue colossale de Goethe. S.

(**) *Voy. FLAXMAN et CHANTREY.*

une place encore fort distinguée. Le sculpteur portugais Machado de Castro a été surnommé avec emphase le Canova lusitanien; il fonda une école dont est sorti Rodrigues, et eut pour rival Garcia. La Hongrie ne possède qu'un seul sculpteur de renom, c'est Ferenczy, l'élève de Thorwaldsen, dont l'influence s'est étendue jusqu'en Russie par un autre de ses élèves, Orlovski (mort en 1837), qui, né serf, avait d'abord eu pour maître Martos, le plus célèbre sculpteur russe (mort en 1835). — On peut consulter: Cicognara (*voy.*), *Storia della scultura* (nouv. éd., Prato, 1824 et suiv., 7 vol., avec atl.), l'histoire la plus complète, sinon la plus impartiale de la sculpture; puis, en outre, Émeric-David, *Recherches sur l'art statuaire, considéré chez les anciens et chez les modernes*, ouvrage couronné par l'Institut de France (Paris, 1805, in-8°). C. L. m.

SCUTARI ou **ISKUDAR**, ville de 35,000 âmes, qui est comme un faubourg de Constantinople (*voy.*), en Asie, de l'autre côté du Bosphore, détroit qui sépare les deux continents.

SCYLAX, de Caryande, en Carie, géographe de l'antiquité sur lequel nous n'avons point de données certaines. On peut même supposer qu'il y eut plusieurs personnages du même nom, et qui acquirent le même genre de célébrité. Hérodote parle d'un Scylax qui fut chargé par Darius, fils d'Hystaspe, d'explorer les côtes de l'océan Indien. Aristote et plusieurs autres auteurs citent un Scylax qui a raconté des faits plus ou moins extraordinaires sur l'Inde, mais qui n'a que ce rapport-là avec celui d'Hérodote. Malgré l'extrême difficulté de les faire concorder tous les deux, quelques écrivains moins anciens ont essayé de prouver qu'il n'a existé qu'un seul Scylax. Quoi qu'il en soit, et qu'il y ait ou non nécessité de reconnaître un ou plusieurs géographes nés à Caryande, et appelés Scylax, il existe, sous ce nom, un *Périple*, ou relation d'une circumnavigation le long de la Méditerranée. Cette description, assez succincte, embrasse les contrées et cités littorales du détroit de Gadès, suit les côtes de l'Ibérie, ramonte vers l'Italie qu'elle parcourt en détail, pour visiter

ensuite le littoral de la Grèce, de la Thrace, du Pont-Euxin, de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de la Phénicie, de l'Égypte et de tout le côté septentrional de l'Afrique. Quelque incomplet que soit ce *Périple*, il jette cependant quelques lumières utiles sur la géographie des anciens, et semble même avoir été composé pour l'instruction de la jeunesse d'Athènes, ou de quelque autre ville de la Grèce. Il est compris dans le recueil des petits Géographes (*voy.* ce dernier mot); Henschel (Augsb., 1600) et Gronovius (Leyde, 1697) en ont donné des éditions séparées. D. A. D.

SCYLLA et **CHARYBDE**. La mer qui est resserrée entre la Sicile et l'Italie, *Siculum fretum*, ou détroit de Messine, avait, selon les anciens, deux écueils épouvantables, Charybde sur la côte de la Calabre et Scylla sur celle de Sicile. C'était la personnification des brisants et des tourbillons de cette mer féconde en naufrages. Tel était le danger qu'offrait jadis le passage de ces deux écueils, qu'on dit encore proverbialement *tomber de Charybde en Scylla*. D'après la fable, Scylla était une nymphe aimée de Glaucus qu'aimait Circé, et que cette magicienne par jalousie étreignit d'une ceinture hurlante de chiens et de loups. Frappée de délire à la vue de cette métamorphose, Scylla se précipita dans la mer. Là, ses chiens épouvantaient les rochers de leurs aboiements, et par leurs bonds formaient un tourbillon immense. Pour Charybde, c'était une femme sicilienne qui vola des bœufs de Géryon à Hercule; Jupiter la foudroya et la changea en un gouffre. Charybde et Scylla ne sont depuis longtemps que des tourbillons fort ordinaires et peu dangereux. *Voy.* SICILE. F. D.

SCYMNUS de Chios, géographe grec, auteur d'une périégèse (*voy.*) en vers, qui vécut environ 90 ans av. J.-C. On a plusieurs éditions de ce poëme, et l'on doit à Dodwell une dissertation de *Scymno*.

SCYTHES. Les anciens géographes donnent ce nom tantôt à un peuple unique, tantôt aux tribus nomades qui habitaient dans les immenses plaines au nord de la mer Caspienne et de la mer Noire jusqu'au fond de l'Asie orientale. Hérodote, celui de tous les historiens grecs

qui a pu le mieux les connaître, assure que, dans leur propre langue, ils s'appelaient *Skolotes* (IV, 6) et qu'ils se divisaient en Scythes proprement dits, dont la principale tribu étaient les Scythes *royaux* (la Horde d'or?), et en Scythes agriculteurs. Les premiers, généralement nomades, occupaient la steppe au nord de la Tauride; les autres s'étendaient de leurs confins jusque dans les régions septentrionales de la Russie d'aujourd'hui. On savait avec certitude qu'ils étaient venus de l'Asie, et les Perses leur donnaient le nom de *Saces* (Σάξοι). Ils avaient des rois, et quelquefois ils étaient réunis sous l'autorité d'un seul. On les a tour à tour regardés comme les ancêtres des Slaves, des Finnois et des Turcs, *Komans* (voy.) ou autres; mais Schafarik croit qu'ils appartenaient à la famille mongole, comme les Huns et les Avars. Peut-être les Slaves les comprennent-ils sous le nom de *Tchoudes*, dont les Grecs auraient alors fermé celui de *Scythes*. On ne tarda pas à confondre sous ce nom les peuples les plus divers, de telle sorte que la dénomination de *Scythies* s'étendit à tout le nord-est de l'Europe, depuis le Pont-Euxin jusqu'au-delà des sources de l'*Hypanis*. La confusion augmenta encore lorsque les Sarmates (voy.) eurent soumis les Scythes. Après Hérodote, c'est Hippocrate qui nous donne les notions les plus exactes sur les Scythes. Th.-S. Bayer (*Opusc. ad histor. antiq.*, Halle, 1770, in-8°) et Niebuhr (*Kleine historische Schriften*, t. 1^{er}, Bonn, 1828) ont écrit sur eux des choses excellentes; nous citerons en outre la savante dissertation de M. Brandstæter (*Scythica*, Kœnigab., 1837); mais ce qu'on peut lire de plus satisfaisant sur leur compte se trouve dans les *Antiquités slavonnes* de M. Schafarik, t. 1^{er}, p. 267 et suiv. S.

SEAPOYS ou **CIPAYES**, fantassins indigènes de l'Inde, dont les Anglais, à l'exemple du gouvernement colonial de Pondichéry, jadis plus puissant qu'aujourd'hui, ont formé de nombreux régiments d'infanterie généralement commandés par des officiers européens. Ces hommes à la fois dociles, sobres et acclimatés, sont pour eux de précieux auxiliaires. Le nom vient de *sip*, arc; mais de-

puis longtemps les Cipayes sont armés d'un fusil et d'un sabre. Voy. aussi SPANS.

SÉBASTIANI (HORACE-FRANÇOIS-BASTIEN, comte) DE LA PORTA, maréchal de France, né à la Porta, bourg du voisinage de Bastia en Corse, le 11 nov. 1775, entra de bonne heure au service, et obtint un avancement rapide pendant les premières campagnes de la révolution. Sa belle conduite à la bataille d'Arcole lui fit donner le grade de chef de bataillon par Bonaparte, et il fut fait colonel par Moreau sur le champ de bataille de Vérone (1799). Prisonnier des Russes à Verderio, il ne tarda pas à être échangé, et fut appelé à Paris avec son régiment afin d'en réparer les pertes. Ses démêlés avec le société républicaine du *Manège*, lui donnèrent des droits à la confiance de Bonaparte, qui, à son retour d'Égypte, en fit un des principaux instrumens de sa fortune, au 18 brumaire. En effet, les dragons de Sébastiani secondèrent activement ce célèbre coup d'état, et la présence de leur colonel au conseil des Cinq-Cents et au palais du Directoire, décida du succès de la journée. L'année suivante, il combattit à Marengo, et fut chargé, avec Marmont, de présenter les bases de l'armistice de Trévise. A la suite de la paix d'Amiens, Bonaparte l'envoya en mission à Constantinople, pour remettre au sultan Sélim des propositions de paix. De grandes difficultés s'opposaient à l'accomplissement de ce projet : l'envoyé français eut à lutter non-seulement contre le mauvais vouloir du divan, mais contre les dispositions hostiles des ambassadeurs étrangers. Cependant il réussit, et le premier consul lui témoigna sa satisfaction en le chargeant bientôt après d'une seconde mission non moins importante que la première. Il s'agissait en apparence d'aller exiger l'évacuation d'Alexandrie par les Anglais, en exécution du traité d'Amiens, mais en réalité, le premier consul qui prévoyait la possibilité du retour des Français en Égypte, faisait sonder le terrain par son envoyé, et dirigeait en même temps son attention sur les îles Ioniennes, occupées alors par les Russes. Les projets de la France écartés par le pacha de Saint-Jean d'Acres hâtèrent la

rupture avec l'Angleterre. Le premier consul rappela son représentant, et après l'tai avoir donné le grade de général de brigade, il lui confia l'inspection des côtes de l'Océan, depuis la Vilaine jusqu'à Brest. En 1804, il fut envoyé en Suisse et en Franconie, pour observer les mouvements de l'armée autrichienne, et ses avis, parvenus à propos, décidèrent la campagne d'Autriche à laquelle il prit une part active. Commandant l'avant-garde de la cavalerie aux ordres de Murat, il entra l'un des premiers dans Vienne. Après s'être distingué à Hollabrunn, il fit une charge heureuse à Austerlitz, mais y fut grièvement blessé. Cette action d'éclat lui valut le grade de général de division, et le 2 mai 1806, l'empereur lui confia le poste important de l'ambassade de Constantinople, où il devait se couvrir d'une gloire immortelle.

Cette fois encore, il avait à lutter contre l'influence anglaise, et contre la frayeur qu'inspirait à la Porte ottomane la prévision d'une guerre avec la Russie. Après avoir obtenu l'alliance de Sélim III (*voy.*), il le décida à se déclarer contre les Russes, mais en même temps il protégea l'ambassadeur du tsar contre les Turcs, qui voulaient l'enfermer au château des Sept-Tours. Alors l'Angleterre donna l'ordre à sa flotte de franchir les Dardanelles, et d'aller forcer, dans Constantinople même, le sultan à se replacer sous son influence. A cette nouvelle, le général Sébastiani essaya, mais en vain, de triompher de l'apathie ottomane : il ne put obtenir que le détroit et la ville fussent mis en état de défense, et lorsque l'amiral Duckworth parut, la menace à la bouche, le divan effrayé envoya signifier à l'ambassadeur français, que le peuple le considérait comme la seule cause de cette guerre, et qu'il eut à quitter Constantinople. Le général Sébastiani refusa de se soumettre à cette décision, et ajouta en congédiant l'envoyé du sultan : « Dites à votre prévoyant monarque, qu'il ne voudrait pas descendre du haut rang où l'ont placé ses glorieux ancêtres, en livrant une ville de 900,000 âmes, qui a des armes, à quelques vaisseaux anglais. » Sélim, honteux de sa faiblesse, songea dès lors à se défendre, et

confia à l'ambassadeur français le soin de diriger les négociations à l'aide desquelles on devait tromper l'amiral Duckworth, et d'armer en même temps les remparts de la ville. Tout réussit au gré du général Sébastiani, et lorsque le commandant des forces britanniques s'aperçut que les négociations entamées n'étaient qu'un moyen de gagner du temps, il était trop tard pour assurer le succès de son entreprise, et sa flotte eut grand'peine à repasser le détroit des Dardanelles à travers les batteries ottomanes qui lui firent éprouver des pertes sérieuses. Le général Sébastiani, à qui revint tout l'honneur de cette belle défense, reçut les remerciements de Sélim au nom de la nation ottomane, et Napoléon lui envoya le grand-cordon de la Légion-d'Honneur (7 avril 1807).

Quelque temps après la révolution qui renversa Sélim du trône, le général Sébastiani revint en France, et fut bientôt dirigé sur l'Espagne, à la suite de la honteuse capitulation de Baylen. Nommé général en chef du 4^e corps, après la prise de Madrid, il força le passage de la Guadiana, et gagna la bataille de Ciudad-Réal et de Santa-Cruz. Il défit à Almonacid l'armée espagnole qui marchait sur Madrid, enleva les retranchements d'Ocana et de Montissou, où il fit une multitude de prisonniers; et, après un engagement à Alcalá-Réal, il entra dans Grenade. Maître de cette ville, ainsi que des provinces de Jaën et de Malaga, il s'efforça d'y ramener la tranquillité, en faisant poser les armes aux débris des armées espagnoles, et notamment à deux bataillons de moines. Puis il fit réparer les fortifications de Grenade, construisit un pont, une salle de spectacle, des places publiques, des fontaines, etc., et s'occupa sous tous les rapports de l'administration du pays placé sous son autorité. Inquieté par les Anglais, il reprit sur eux le fort d'Estapona, et fit prisonnier un régiment entier. Mais les fatigues de la guerre le décidèrent à demander son rappel, et il rentra en France, en août 1811. Malgré l'altération de sa santé, il voulut faire partie de l'expédition de Russie, et fut placé à l'avant-garde. Il combattit avec éclat à Smolensk

et à la Moskva, et entra, des premiers, dans la vieille capitale de la Russie. Pendant la retraite, il luttait sans relâche contre l'ennemi qui ne put lui enlever qu'une partie de son artillerie, et qui lui fit moins de mal que le climat. Blessé à Leipzig, il retrouva assez de force pour contribuer à la défaite du général de Wrède à Hanau. Il fit la campagne de France à la tête du 5^e corps, chargé de la défense du Bas-Rhin, puis, avec trois régiments de cavalerie de la garde impériale, il se distingua à Reims, à Arcis et à Saint-Dizier.

Resté sans emploi pendant la première Restauration, il fut envoyé dans les Cent-Jours à la Chambre des représentants par le département de l'Aisne, et après Waterloo, il fut désigné, avec La Fayette, d'Argenson, Pontécoulant, Laforêt et Benjamin Constant, pour aller traiter de la paix avec les souverains alliés. On sait quelle fut l'inutilité de cette démarche. Le général Sébastiani se retira d'abord en Angleterre, mais l'année suivante, il reparut en France, où il fut mis en demi-solde. En 1819, la Corse l'élut pour la représenter à la Chambre des députés. Il alla s'asseoir à l'extrême gauche, et s'y fit remarquer par une opposition vigoureuse. Laisse en 1824 sur le champ de bataille des élections, il était rentré dans la retraite, lorsqu'après la mort du général Foy, l'arrondissement de Vervins le choisit, en 1826, pour remplacer l'illustre orateur. Toujours hostile au ministère, il ne négligea aucune occasion de le combattre et de critiquer tous ses actes. Réélu en 1827, il donna de nouveaux gages à l'opinion constitutionnelle, et dans la discussion de la loi départementale, en 1829, il défendit avec une grande supériorité les amendements de la commission dont il était rapporteur. On sait que le ministère retira sa loi, victime d'un premier échec dans le vote des articles.

En 1830, à la suite des événements de Juillet, le général Sébastiani fit, en qualité de député présent à Paris, partie de la commission chargée de modifier la charte, et le nouveau roi le comprit dans l'organisation de son premier ministère. Chargé, le 11 août, du portefeuille de la marine, il passa, le 17 nov., aux affai-

res étrangères en remplacement du maréchal Maison. La situation était grave, et les difficultés surgissaient de toutes parts. Conservé le 13 mars 1831, dans le remaniement du ministère Périer, le général Sébastiani sembla d'abord ne pas vouloir affronter la session qui allait s'ouvrir : dès la discussion de l'adresse, il rapporta son portefeuille au roi; mais sa démission ne fut point acceptée. Il eut alors une vive lutte à soutenir contre l'opposition qui poussait à la guerre (*voy. LAMARQUE, MAUGUIW, etc.*) et qui reprochait au ministre des affaires étrangères de soutenir un système de paix à tout prix, indigne de la France et contraire à tous ses intérêts, surtout en ce qui concernait la Belgique, la Pologne et l'Italie. Offensé de quelques paroles prononcées à la tribune par le général Lamarque (*voy.*), le comte Sébastiani le provoqua et il s'ensuivit un duel qui, quoique acharné, n'eut cependant pas de conséquences funestes. Lorsque la Pologne succomba dans la tentative qu'elle avait faite pour reconquérir son indépendance, le général Sébastiani acheva de s'aliéner l'Opposition, en venant proférer à la tribune les malheureuses paroles qui lui ont été si souvent reprochées depuis : *L'ordre règne à Varsovie*. Le 24 nov., il fut chargé encore par intérim du portefeuille de la guerre qu'il garda jusqu'au 5 juillet 1832. Cependant sa santé chancelante lui ayant rendu nécessaires l'emploi des eaux de Bourbonne et le climat de Nice, il renonça pendant quelque temps aux affaires, mais en conservant le titre de ministre sans portefeuille, avec entrée au conseil (22 mars 1833). Ses adversaires politiques lui préparaient un échec qu'il ne put parer, au début de la session de 1834. Il s'agissait d'un traité provisoire qu'il avait signé, en 1831, avec les États-Unis pour le paiement d'une somme de 25 millions, que la Chambre ne voulait pas reconnaître. Le soir même, le général Sébastiani remit sa démission entre les mains du roi, qui l'accepta malgré le grand attachement qu'il avait pour lui. Trois jours après, le 4 avril, il reçut en dédommagement l'ambassade de Naples. Le 7 janvier 1835, il passa à celle de Londres, et la Chambre ayant paru croire qu'il

en résultait pour lui la nécessité de se soumettre à une nouvelle élection, il envoya sa démission à ses mandataires. Quelques mois après, son frère, le général Tiburce Sébastiani*, député d'Ajaccio, soumis aussi à la réélection par suite de sa nomination au commandement de la 7^e division militaire, lui céda ses droits, et l'ambassadeur d'Angleterre fut élu à l'unanimité par ses compatriotes. Pendant tout le temps que dura sa mission à Londres et qui fut rempli par d'importantes négociations, comme celles relatives à la constitution définitive de la Belgique, au droit de visite maritime dans l'intérêt de la suppression de la traite des noirs, et à la pacification de l'Orient, il assista peu aux débats de la Chambre, et n'en fut pas moins réélu deux fois à Ajaccio et une fois à Bastia. Lorsque les rapports de la France avec l'Angleterre cessèrent d'être intimes et qu'un langage plus ferme et une déférence plus exclusive pour les décisions ministérielles parurent nécessaires, il fut rappelé (9 février 1840), et remplacé par M. Guizot dont la présence dans la coalition avait abouti à la formation du ministère de M. Thiers (voy.), dit du 1^{er} avril. Mais grâce à la confiance dont il jouissait près du souverain et à la souplesse de son esprit, formé par une longue expérience, le général Sébastiani n'en conserva pas moins une certaine influence sur les affaires, et son autorité est restée grande dans la Chambre dont il est membre encore aujourd'hui. Le 21 oct. 1840, il reçut le bâton de maréchal de France; le collège d'Ajaccio lui renouvela aussitôt son mandat. Mais depuis cette époque, il n'a fait à la tribune que de rares apparitions. Une fois, en 1841, il a parlé en faveur des fortifications de Paris, et a voté contre tous les amendements. Après la mort à jamais regrettable du duc d'Orléans, en 1842, il a été nommé président de la commission d'examen du projet de loi sur la régence.

Le maréchal Sébastiani avait épousé en premières noces M^{lle} de Coigny, qui mourut pendant sa célèbre ambassade de

(*) Aujourd'hui commandant de la 1^{re} division militaire, dont le siège est à Paris, et où il succéda au général Pajol (voy.), depuis décédé.

Constantinople. Marié depuis à M^{lle} de Grammont, il a eu la douleur de la perdre le 21 février 1842. D. A. D.

SÉBASTIEN (non), roi de Portugal, né en 1554, était fils de l'infant Jean et, par sa mère, petit-fils de Charles-Quint. Arrivé au trône dès l'âge de 3 ans, à la mort de Jean III, son grand-père, il se distingua par une extrême soumission au Saint-Siège. Après une première expédition contre les Maures, entreprise dans l'année 1574, il retourna en Afrique en 1578. Le 4 août de cette année eut lieu, dans la plaine d'Alkassarquivir, une bataille sanglante, où les deux sultans compétiteurs au trône de Maroc périrent, et après laquelle don Sébastien lui-même ne reparut point. On ne sait ce qu'il devint. Le cardinal Henri prit alors la régence dans le Portugal, qui, après sa mort, devint la proie de Philippe II. Plusieurs faux Sébastien se montrèrent; mais ils périrent, soit sur l'échafaud, soit dans les cachots. X.

SÉBEKTÉKINIDES, voy. GAZNÉVIDES.

SÉCANTE (de *secare*, couper, fendre), terme usité en géométrie pour désigner une ligne qui en coupe une autre ou la divise en deux parties. Toute ligne droite qui en traverse une autre est donc une sécante : on la dit perpendiculaire (voy.) ou oblique suivant sa position relative à la ligne coupée. Il est facile de démontrer que d'une pareille section résulte égalité d'angles pour ceux dont les sommets sont respectivement opposés. Les rapports des angles résultant des sections de lignes sont surtout étudiés dans la théorie des parallèles (voy.), où le mot de sécante s'entend particulièrement d'une ligne droite coupant les deux lignes parallèles. On nomme encore généralement sécante une ligne droite traversant en un sens quelconque un cercle dont elle coupe la circonférence en deux points. Mais en trigonométrie ce nom est réservé à une semblable ligne tirée du centre d'un cercle et qui, coupant la circonférence, est prolongée jusqu'à ce qu'elle se rencontre avec une tangente au même cercle. On nomme alors *cosécante* la sécante du complément de l'arc de cercle qui est compris entre elle et le rayon

aboutissant à la tangente, ce qui revient à dire que la cosécante d'un arc est la sécante d'un autre arc dont la mesure est le complément du premier ou ce qui lui manque pour valoir 90°.

L. L.

SÈCHE ou **SEICHE**, *voy.* CÉPHALOPODES.

SÉCHELLES (ILES), *voy.* SEYCHELLES.

SÉCHELLES (HÉRAULT DE), *voy.* HÉRAULT.

SECOND (JEAN), *voy.* JEAN.

SECOURS PUBLICS, *voy.* HOPITAUX ET HOSPICES, NOYÉS, ASPHYXIÉS, INCENDIE, POLICE, SALUBRITÉ, etc.

SECRETAGE, *voy.* FEUTRE.

SÉCRÉTION (de *secernere*, séparer), fonction ayant pour but de séparer du sang des matériaux divers dont les uns sont destinés à être éliminés complètement, tandis que les autres ont à concourir à l'exécution de divers actes de l'économie. Mais ces produits ne s'organisent point, et c'est ce qui établit la différence entre la sécrétion et la nutrition (*voy.* ce mot). Cette séparation s'opère soit au moyen d'appareils spécialement disposés, soit par l'intermédiaire du tégument tant interne qu'externe, et même du tissu cellulaire, comme aussi des membranes séreuses, synoviales, etc. On est surpris de la multiplicité et de la variété des sécrétions; cependant elles peuvent se rapporter à quelques groupes: telles sont les sécrétions cohérentes, qui donnent naissance aux fils de l'araignée, du ver à soie, etc., et aux concrétions calcaires comme les perles, les yeux d'écrevisse. Viennent ensuite les sécrétions non cohérentes, dont les unes, sans caractère spécial, demeurent renfermées dans le corps, soit dans les interstices des tissus, soit dans des vésicules particulières; les autres se répandent à la surface sous forme de liquide ou de gaz. Enfin on connaît plus particulièrement sous le nom de sécrétions celles qui offrent un caractère spécial et s'opèrent dans un organe tout-à-fait distinct, comme le foie, les reins, les glandes salivaires, mammaires, etc.

Ce sont les recherches plus profondes et plus attentives de la physiologie moderne appuyée sur toutes les sciences

physiques et mathématiques, qui ont fait envisager la sécrétion dans son ensemble en rapprochant des faits dont l'isolement avait fait méconnaître l'importance et les rapports, et qui ouvrent la voie à de nouvelles découvertes en signalant les points à éclaircir. Nous sommes encore peu éclairés sur la sécrétion et les usages du corps thyroïde, du thymus, des capsules surrénales, et enfin de la rate; nous entrevoyons mieux la production de la sécrétion pigmentaire de la peau, de la choroidé, et de l'enduit phosphorescent de certains animaux; enfin nous voyons clairement le but et les usages de la liqueur qui baigne les membranes séreuses, de la synovie qui favorise les mouvements des surfaces articulaires, et de la graisse déposée comme en réserve dans les aréoles du tissu cellulaire.

A mesure qu'on s'approche des sécrétions à organes spéciaux, on acquiert de plus en plus de certitude et d'évidence. L'eau cutanée (transpiration et sueur), l'eau pulmonaire sont la conséquence de décompositions successives de composés organiques, ramenés pour ainsi dire à leur plus simple expression. L'air que l'on trouve dans la vessie natatoire des poissons, l'acide carbonique formé par la respiration, l'azote qu'on rencontre quelquefois, appartiennent à la même série de produits. Le mucus et le suc gastrique sont de nature mixte, c'est-à-dire destinés à être expulsés seulement après avoir joué un certain rôle et concouru à une fonction: ils ne sont plus de simples résultats de décomposition comme les liquides venant des sécrétions tégumentaires; ils ne sont pas non plus plastiques et organisables comme la sérosité de la plèvre ou du péritoine.

Nous devons renvoyer aux articles spéciaux FOIE, MAMELLE, REINS, etc., tout ce qui est relatif aux sécrétions d'organes particuliers, de même que pour se faire une juste idée de la sécrétion en général il faudrait consulter presque tous les articles de physiologie, car il n'est pour ainsi dire aucune fonction dans laquelle ne se présente quelque sécrétion plus ou moins importante.

Les animaux les plus inférieurs et même les végétaux présentent ce grand

mouvement de décomposition qui balance le mouvement nutritif, et de même on y voit des sécrétions de diverse nature, sur lesquelles nous ne pouvons point nous arrêter ici.

La maladie modifie les sécrétions d'une manière sensible : tantôt elle les supprime plus ou moins complètement, tantôt elle influe sur la quantité et la nature de leurs produits. Les virus (*voy.*) sont les résultats de sécrétion morbide. Souvent aussi la terminaison des maladies coïncide soit avec le rétablissement des sécrétions qui ont été suspendues, soit avec un accroissement plus ou moins notable des sécrétions muqueuse, urinaire ou cutanée (*voy.* CRISE), et c'est sur cette observation que repose la pratique générale consistant à provoquer des évacuations au moyen de médicaments divers. F. R.

SECTES, partis religieux qui, s'attachant (*sectari*) à des distinctions plus ou moins importantes, et le plus souvent à de vaines subtilités, se séparent d'une société religieuse, d'une Église, pour se gouverner d'après leurs propres idées, ou qui en sont repoussés à cause de leurs innovations qualifiées d'hérésie. Dès l'origine du christianisme, les sectes ont été nombreuses dans son sein : l'Église catholique, fondée sur l'unité, n'en admet pas ; toutefois les jansénistes et les molinistes étaient des sectes, et l'on pourrait qualifier de même les ultramontains et les gallicans (*voy.* tous ces noms). Le protestantisme, en proclamant le libre examen, a beaucoup favorisé l'esprit de secte, qui a surtout pris un caractère prononcé chez les puritains (*voy.*) et autres *sectaires* d'Écosse (*voy.* DOGME, HÉRÉSIE, SCHISME, ÉGLISE et tous les noms particuliers dont on y fait mention). Pour les sectes de l'Église orientale, *voy.* RASKOLNIKS, DOUKHOBOITSES, etc. Avant le christianisme, le judaïsme avait ses différentes sectes (*voy.* PHARISIENS, SADDUCÉENS, ESSÉNIENS), et il en existe aussi de nombreuses au sein de l'islamisme (*voy.* SOUNNITES, CHITES, HANÉFITES, SOUFIS, etc.) et des religions polythéistes.

SECTEUR, *voy.* CERCLE. La surface d'un secteur s'obtient comme celle d'un triangle rectiligne dont la base aurait pour longueur l'arc qui le compose et pour

hauteur le rayon du cercle auquel il appartient, c'est-à-dire en multipliant ces deux quantités l'une par l'autre et en prenant la moitié du produit. Les *secteurs semblables* sont des secteurs de cercles différents dont les rayons forment des angles égaux. — Dans les courbes qui ont des foyers, on donne aussi le nom de *secteur* à l'espace compris entre deux rayons vecteurs et la portion de courbe interceptée : il y a ainsi des *secteurs elliptiques, paraboliques*, etc. — On nomme *secteur sphérique* (*voy.* l'art. SPHÈRE) un solide engendré par la révolution d'un secteur de cercle tournant autour du rayon qui le partage en deux parties égales : ce solide peut être considéré comme un cône ou comme une pyramide régulière ayant un nombre infini de faces et pour base une calotte sphérique; pour obtenir sa solidité, on multiplie donc la surface de la base ou calotte sphérique par le tiers de la hauteur ou rayon. — Dans l'astronomie, on donne le nom de *secteur* à un instrument ayant moins d'étendue que le quart de cercle. Z.

SECTIONS, subdivisions des arrondissements de Paris, créées par un décret de l'Assemblée constituante du 21 mai 1791 (*voy.* COMMUNE DE PARIS, T. VI, p. 434). On sait quel rôle ces sections ont joué au temps de l'anarchie révolutionnaire, tantôt prêtant leur appui au maintien de l'ordre (journée du 1^{er} prairial an III), tantôt se mettant au service des hommes de la Terreur, qui essayaient de ramener ce régime détruit (journée du 13 vendémiaire).

SECTIONS CONIQUES, *voy.* CÔNE.

SÉCULARISATION. C'est l'acte par lequel on fait rentrer dans l'ordre *seculier*, dans le monde (qu'on appelait aussi le *siècle, sæculum*), une propriété, une institution qui avait appartenu jusque-là à l'Église, à l'administration ecclésiastique. C'est ainsi qu'on dit *la sécularisation des biens du clergé*. *Voy.* ce dernier mot et BIENS NATIONAUX. — Le clergé *seculier* est celui qui vit avec le siècle, avec le monde, par opposition au clergé *régulier*, *séquestré* du monde et soumis à une *régle*.

SEDAINE (MICHEL-JEAN), acteur dramatique, membre de l'Académie-

Française, né à Paris, en juin ou juillet 1719, était fils d'un architecte assez habile, mais qui mourut laissant ses affaires en fort mauvais état. Le jeune Sedaine, à peine âgé de 15 ans, se trouva alors le seul soutien de sa mère et de deux frères en bas âge. Trop dénué de ressources et d'instruction pour suivre d'abord la même carrière que son père, il se résigna avec modestie à l'humble métier de tailleur de pierres, et fut employé en cette qualité par l'architecte Buron, aïeul du célèbre peintre David. Son application et ses progrès furent tels que, de simple ouvrier qu'il était, Buron en fit bientôt son élève, et ensuite son associé. Sedaine, cependant, donnait à la lecture tous ses moments de loisir. Ayant formé des liaisons avec quelques poètes de second ordre, il s'essaya avec bonheur dans le genre de la chanson, et son pot-pourri de la *Tentation de S. Antoine* eut une vogue populaire. L'ingénieur et philosophique badinage intitulé *Épître à mon habit* le fit connaître d'une manière encore plus avantageuse. Il valut d'ailleurs à Sedaine la protection de Lecomte, homme spirituel et riche, et il devint l'ami et le commensal de cet ancien magistrat. Cette nouvelle situation l'ayant mis au-dessus du besoin, il put dès lors se livrer exclusivement à son goût pour le théâtre. Ce ne fut pourtant qu'à l'âge de 37 ans qu'il donna sa première pièce, le *Diable à quatre*, parade charmante, jouée en 1756 sur le théâtre de la Foire, et dont Philidor (*voy.*) avait composé la musique. Après plusieurs ouvrages bien accueillis du public sur la même scène, Sedaine fit représenter, en 1764, à la Comédie-Italienne, *Rose et Colas*, le chef-d'œuvre de l'opéra-comique dans le genre villageois. Un succès plus éclatant lui était réservé, en 1765, au Théâtre-Français avec le *Philosophe sans le savoir*, drame en 5 actes, pièce excellente et dont la vogue semble s'accroître avec le temps. *La Gageure imprévue*, charmante comédie en 1 acte, obtint plus tard un succès égal et non moins mérité. Le genre du grand opéra fut moins favorable à Sedaine: il n'y réussit que très médiocrement dans *Aline de Golconde* et *Amphitryon*; mais chaque année il donnait au Théâtre-Ita-

lien-Opéra-Comique un ouvrage nouveau. Après Philidor, Monsigny et Grétry (*voy.* leurs art.) associèrent leur muse à la sienne, et, pour chacun d'eux, ce fut l'occasion d'une suite de triomphes. Celui que Sedaine remporta, en 1784, avec Grétry, dans *Richard Cœur-de-Lion*, lui ouvrit les portes de l'Académie-Française. Il y prit place le 27 avril 1786, à l'âge de 67 ans. Il était déjà, depuis plusieurs années, secrétaire de l'Académie royale d'architecture. *Guillaume Tell*, opéra-comique en 3 actes, joué en 1791, et dans lequel Sedaine eut encore Grétry pour collaborateur, fut son dernier ouvrage dramatique. Il mourut à Paris, le 17 mai 1797, laissant une veuve et plusieurs enfants sans fortune.

Sedaine, qui doit être regardé comme le véritable créateur de l'opéra-comique, ce genre si éminemment français, fut, dans toute l'étendue du mot, un homme de bien et un homme de talent. Libéralement doué par la nature, il ne dut presque rien à l'étude: ainsi, littérateur au-dessous du médiocre, fut-il un vrai poète, si, dans le poème dramatique, la poésie consiste surtout à exprimer la passion avec vérité, et à en faire passer les mouvements de l'âme du personnage dans celle du spectateur. Or, ce fut en quoi Sedaine excella. Jamais auteur dramatique ne mit plus de naturel dans le dialogue, n'entendit mieux la marche de l'action, et ne combina avec plus d'adresse et de bonheur les effets de scène, en les faisant surtout ressortir du mélange de la gaité et du pathétique. Là est le secret du succès si populaire de la plupart de ses ouvrages; et cela rachète bien l'in correction, disons même la barbarie de ses vers d'opéra-comique, admirablement coupés d'ailleurs, pour le travail du musicien. La Harpe, puriste sans rémission, a donc insisté avec trop de rigueur sur les défauts du style d'un auteur qui, dans le *Philosophe sans le savoir* et dans *la Gageure imprévue*, a prouvé qu'au besoin il savait écrire avec autant de force que de pureté, avec autant d'esprit que de délicatesse. Outre ces deux chefs-d'œuvre, Sedaine donna, en 1789, au Théâtre-Français, *Raymond, comte de Toulouse* (en 5 actes et en prose). Une autre

tragédie, en 5 actes et en prose, *Mail-lard, ou Paris sauvé*, non représentée, a été imprimée, en 1788, in-8°.

Sedaine a fait représenter sur nos divers théâtres lyriques 27 ouvrages, qui presque tous ont réussi. Après ceux que nous avons mentionnés, nous indiquons encore *le Roi et le Fermier, le Déserteur, Félix, ou l'Enfant trouvé*, avec Monsigny; *le Magnifique, Aucassin et Nicolette, le Comte d'Albert*, la *Suite du comte d'Albert, Raoul Barbe-Bleue*, avec Grétry.

Indépendamment de ses pièces de théâtre, Sedaine a donné au public le *Fau-deville*, poème didactique en IV chants, Paris, 1756, in-12. Ses *Œuvres dramatiques* ont paru en 1776, 4 vol. in-8°. Ses *Œuvres choisies* (publiées avec une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par Auger), Paris, 1813, 3 vol. in-18. — Ducis et M^{me} la princesse Constance de Salm ont publié l'éloge de cet auteur. P. A. V.

SÉDÉCIAS, dernier roi de Juda, 599-588 av. J.-C., qui fut aveuglé et amené en captivité à Babylone, voy. HÉRÉREUX (T. XIII, p. 571).

SEDJESTAN, voy. SKISTAN.

SEELANDE, la plus importante des îles de la monarchie danoise (voy. T. VII, p. 498). Elle est située entre le Cattegat et la Baltique; le Sund la sépare de la Suède et le grand Belt de la Fionie (voy. tous ces noms). Elle a 16 à 17 milles de long sur 13 à 14 de large. On évalue sa superficie totale à 127 $\frac{1}{2}$ milles carrés, et sa population à 325,000 âmes. Le sol est bas, plat, mais très fertile, surtout en grains, et couvert de belles forêts de hêtres, d'ormes et de chênes. L'éducation des bestiaux a pris un grand développement. Les chevaux, de belle race, sont recherchés sur les marchés étrangers. Outre Copenhague, la Seelande renferme Elsenør, avec l'importante forteresse de Kronborg; Roskilde (voy. ces noms), avec une cathédrale, beau monument gothique où l'on voit les caveaux des rois du Danemark; Sorø, remarquable par ses établissements littéraires; Leire, l'ancienne résidence des rois, aujourd'hui un simple village; Frederiksborg, Frederiksborg et plusieurs autres châteaux royaux. La

Seelande forme, avec les îles de Bornholm, de Samsø, d'Amack, de Moen, etc., un gouvernement de même nom, dont la superficie totale est de 144 milles carrés et la population de 360,000 âmes. C. L.

SEGMENT (du latin *segmentum*, section, division), voy. CERCLE. Pour obtenir la surface d'un segment, on cherche d'abord celle du secteur (voy.) qui serait formé par deux rayons conduits à l'extrémité de la corde, puis on en retranche celle du triangle isocèle compris entre cette corde et les deux rayons. — Le *segment sphérique* est le solide de révolution engendré par la rotation d'un segment de cercle sur la partie du rayon perpendiculaire au milieu de la corde qui, de cette ligne, va rejoindre la circonférence. Le volume d'un tel corps s'obtient aussi en calculant la solidité du secteur sphérique, ayant la même calotte sphérique, et en retranchant celle du cône ayant pour base le cercle engendré par la révolution de la corde et pour hauteur la partie du rayon allant de cette corde au centre. — On donne encore le nom de *segment* à des parties de diverses autres courbes. Z.

SEGRAIS (JEAN REGNAULT, sieur DE), écrivain français connu surtout par ses *Églogues* que Boileau cite avec éloge, membre de l'Académie-Française dès 1662, était né à Caen, le 22 août 1624, et mourut dans cette ville le 15 mars 1701. Quelques essais de poésie lui avaient valu une espèce de réputation dans sa ville natale, lorsque le comte de Fiesque, qui s'y trouvait par suite d'une disgrâce, l'emmena à Paris avec lui et, en 1648, le fit entrer comme secrétaire au service de M^{lle} de Montpensier (voy.). Cette princesse lui accorda plus tard le rang de gentilhomme ordinaire. C'est en cette qualité qu'il la suivit dans sa terre de Saint-Fargeau, où elle avait dû s'exiler; mais ayant osé désapprouver son projet de mariage avec Lauzun, il perdit sa place en 1672. M^{me} de La Fayette lui offrit alors un appartement dans son hôtel. Il ne fut pas étranger, dit-on, au roman de *Zaïde* et à celui de *la Princesse de Clèves*. En 1676, Segrais se retira dans sa ville natale, dont il devint premier échevin, et où il épousa une riche héritière. Outre ses *Églogues* (publ.

avec *Athis*, poëme pastoral en IV chants, Paris, 1733, in-8°), Segrais est auteur d'une trad. en vers franç. de l'*Énéide* (1668-1681) et des *Géorgiques* (ouvr. posth., 1712, in-8°), qui eut du succès, mais que celle de Delille a complètement fait oublier. On ne lit pas davantage aujourd'hui son roman de *Bérénice* (Paris, 1648 et 1650, 4 vol. in-8°) et le *Segresiana, ou Mélange d'histoire et de littérature* (1722, in-8°); mais on trouve encore de l'intérêt à la lecture des *Nouvelles françaises*, qui parurent en 1656 sous ce titre, et qu'il intitula ensuite *Les divertissemens de la princesse Aurélie*: c'est un recueil de 6 nouvelles racontées à la petite cour de Mademoiselle. Em. H.-G.

SEGUEUILLES, voy. ARA, T. I^{er}, p. 312, et BOLANO.

SÉGUIER. Ce nom d'une ancienne famille originaire du Languedoc, d'où elle passa dans le Quercy, a été illustré dès le xiv^e siècle où elle siégeait au parlement de Toulouse, avant de passer au milieu du siècle suivant dans celui de Paris, par quelques-uns des magistrats les plus intègres dont la France s'honore. Nous leur consacrerons une courte notice.

PIERRE Séguier, « un des plus brillantes lumières du temple des lois, » au jugement de Scév. de Sainte-Marthe, était né à Paris en 1504. La réputation de talent qu'il s'était acquise comme simple avocat le désigna aux faveurs de François I^{er} qui le nomma, en 1535, avocat général à la Cour des aides, et bientôt après chancelier de la reine, Éléonore d'Autriche. Devenu avocat général au parlement de Paris, sous Henri II, et en 1554, élevé à la place de président à mortier, ce fut en cette dernière qualité qu'il porta aux pieds du trône, en 1555, les remontrances du parlement qui refusait d'enregistrer un édit concernant l'établissement de l'inquisition en France. Sa parole fut écoutée, et l'édit fut rapporté. « Par son talent et son caractère, dit M. Dupin, Pierre Séguier a mérité d'être placé au rang de nos plus grands magistrats. » Il mourut en 1580. On a de lui des *Harangues*, et un traité intitulé *Rudimenta cognitionis Dei et sui* (1636, in-12; trad. en franç. par Colletet).

Des 6 fils qu'il eut et qui tous se dis-

tingèrent dans les postes les plus éminents de la magistrature, nous ne citerons que le 5^e, ANTOINE Séguier, né à Paris en 1552. Successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, surintendant de justice en Provence (1576), conseiller d'état, avocat général au parlement de Paris, président à mortier (1597), et, en 1598, ambassadeur auprès de la république de Venise, « il se montra comme tous les grands magistrats, dit M. Dupin, défenseur des droits de la couronne et des libertés de l'Église gallicane. » Ce fut sur ses conclusions que la bulle de Grégoire XIV, se disant pape, fut condamnée à être lacérée par arrêt du 5 avril 1591. Il mourut en 1626, léguaux par son testament, toute sa fortune aux pauvres. Comme il n'avait point d'enfant, ne s'était jamais marié, il résigna sa charge à un de ses neveux, PIERRE III, fils de son frère Jean, lieutenant civil.

Né à Paris, le 28 mai 1588, Pierre III fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant de Guienne, président à mortier, garde-des-sceaux en 1633 et chancelier en 1635. Il se signala par sa fermeté et son attachement au roi dans les troubles de la Fronde (voy. T. XI, p. 725). Ses ennemis eux-mêmes ont rendu justice à son habileté, à sa prudence dans le conseil; mais ils ont cherché à flétrir son caractère en l'accusant de souplesse et de servilité envers la cour. Louis XIV disait « qu'il avait toujours reconnu dans le chancelier un esprit intègre et un cœur dégagé de tout intérêt. » A la suite d'un rapprochement entre les partis, les sceaux lui avaient été enlevés en 1650 pour être remis à Châteaufort qui ne les garda qu'un an et, en 1652, pour les donner à Molé qui les conserva jusqu'à sa mort en 1656; mais alors ils lui furent rendus pour ne plus lui être ôtés. A cette charge, Séguier joignait les titres de duc de Villemor, de pair de France et, après la mort du cardinal de Richelieu, de protecteur de l'Académie-Française, dont il fut un des principaux fondateurs. L'Académie de peinture et de sculpture n'eut pas moins à se louer de sa protection éclairée. Après sa mort, Louis XIV et ses successeurs prirent eux-mêmes le titre de protecteur,

Pierre Séguier mourut, le 28 janv. 1672, à Saint-Germain-en-Laye, ne laissant que deux filles, dont l'aînée avait été mariée en premières noces au duc de Coislin, et en secondes au marquis de Leval; la cadette, la duchesse de Sully, devenue veuve, épousa Henri de Bourbon, duc de Verneuil. L'oraison funèbre de Pierre Séguier a été prononcée par Masearon; et son Éloge, par le fameux Barrère, a été couronné à Montauban en 1784. La Société de l'histoire de France vient de publier de lui (1844), d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, le *Diaire ou Journal du chancelier Séguier en Normandie* (1639-40).

Une autre branche de la famille, issue de Nicolas Séguier, seigneur de Saint-Cyr, frère de Pierre I^{er}, et qui subsiste encore de nos jours dans la personne du premier président de la cour royale de Paris, a produit également plusieurs magistrats remarquables par leur savoir et par leur caractère. ANTOINE-LOUIS, avocat du roi au Châtelet de Paris en 1748, avocat général au grand conseil en 1751, avocat général au parlement de Paris en 1755 jusqu'à l'époque de la suppression des cours souveraines en 1790, membre de l'Académie-Française dès 1757, était né à Paris le 1^{er} décembre 1726. Son père, Louis-Anne, était conseiller au parlement de Paris. Antoine-Louis annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions; sa mémoire surtout était prodigieuse. Grâce à la protection de Louis XV, il parvint rapidement aux plus hautes magistratures de l'état. C'est en sa qualité d'avocat général qu'il s'attaqua, par son réquisitoire de 1770, aux nouvelles doctrines politiques qui commençaient à se répandre: ce qui lui attira une foule d'ennemis. N'ayant pu prévenir la scission entre le parlement et la cour, il donna sa démission après l'installation du parlement Maupeou en 1771, et ne reprit ses fonctions qu'en 1774, après le retour de l'ancien parlement. Lors de la suppression des cours souveraines, Séguier se retira à Tournai, où il mourut d'une attaque d'apoplexie le 25 janvier 1792. Son Éloge a été prononcé à l'Institut le 2 janvier 1806, par Portalis.

ANFOINE-JEAN-MATHIEU Séguier, fils

Encyclop. d. G. d. M. Tome XXI.

du précédent, premier président de la cour royale de Paris et vice-président de la Chambre des pairs, est né à Paris le 21 sept. 1768. Après avoir émigré avec son père, il reentra en France peu de temps après le 9 thermidor et vécut loin des affaires à Montpellier. Mais, en 1800, Napoléon qui désirait rattacher à son gouvernement toutes les anciennes familles de France, le nomma commissaire du gouvernement près les tribunaux, puis en 1802 président de la cour d'appel; et lorsqu'en 1810 l'ordre judiciaire fut soumis à une nouvelle organisation, M. Séguier fut élevé à la présidence de la Cour impériale de Paris, avec le titre de baron et la décoration de commandant de la Légion-d'Honneur. Il resta fidèle à Napoléon jusqu'à sa mauvaise fortune; mais dès le retour des Bourbons il s'empressa de porter à leurs pieds l'hommage de son dévouement *inaltérable*. Pendant les Cent-Jours, il se tint à l'écart. A la seconde restauration, Louis XVIII lui rendit son poste à la cour royale et l'appela, le 17 août 1815, dans le sein de la Chambre des pairs. Sa conduite sous la Restauration fut conforme à celle qu'il avait tenue sous l'empire: aussi a-t-il été un des premiers à se rallier à la nouvelle dynastie après la révolution de Juillet. Le 30 avril 1824, il a été élevé au grade de grand'-croix de la Légion-d'Honneur. Les harangues que M. le baron Séguier, à la tête de la cour royale, adresse fréquemment au roi dans les circonstances solennelles, rappellent rarement l'austérité de l'ancienne magistrature.

Un savant antiquaire et botaniste qui avait une origine commune avec les précédents, a aussi illustré le nom de Séguier. Né à Nîmes, le 25 nov. 1703, d'une famille honorable de la magistrature de cette ville, JEAN-FRANÇOIS Séguier se livra de bonne heure, contre le vœu de son père, qui avait voulu lui transmettre sa charge, à l'étude de la numismatique et de l'histoire naturelle. Les fruits de ses travaux sont consignés dans sa *Bibliotheca botanica* (La Haye, 1740, in-4°), ouvrage devenu classique dès sa publication; dans ses *Plantas veronenses* (1745-54), auquel il joignit un supplément à la Bibliothèque botanique; et

dans un grand ouvrage, resté inédit, qui contient, outre un Catalogue de toutes les inscriptions anciennes, une Histoire critique de tous les écrits publiés sur cette matière jusqu'en 1764 et qui se trouve à la Bibliothèque royale à Paris. On lui doit encore différents mémoires pleins d'érudition sur des questions d'archéologie, et la traduction en français des *Mémoires du marquis de Maffei* (La Haye, 1740, 2 vol. in-12), le frère aîné du savant Scipion Maffei qui dirigea ses premiers pas dans la science et avec lequel il se lia d'une amitié que la mort seule put rompre. Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 1^{er} sept. 1784, léguant, par son testament, à l'Académie de Nîmes sa riche bibliothèque; ses manuscrits, ses médailles, son cabinet d'histoire naturelle, etc. Dacier prononça son Éloge à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il avait été nommé associé en 1772.

EX. H. G.

SÈGUR. Ce nom appartient à une ancienne et noble famille originaire de la Guienne, qui a produit des hommes distingués dans la carrière des armes, dans la diplomatie, dans l'Église, dans les lettres, et qui compte parmi ses membres un maréchal de France ministre de la guerre et plusieurs pairs de France. Il en est fait mention dès le ix^e siècle : nous lisons en effet qu'en l'année 888 le château de Ségur fut mis en état de défense contre les infidèles. En 1242, on voit figurer GUILLAUME I^{er} de Ségur au nombre des seigneurs convoqués par Henri III d'Angleterre pour faire partie de son armée de Saintonge. A partir de cette époque, la filiation de la maison de Ségur se suit sans interruption jusqu'à nos jours. Elle s'est ramifiée en dix branches, éteintes pour la plupart, et dont trois surtout ont marqué dans l'histoire.

I. *Ségur-Pardaillan.* Jacques de Ségur, marquis de Pardaillan, fut surintendant de la maison de Henri IV, alors roi de Navarre, qui lui confia diverses missions. Le baron de Pardaillan, son frère, qui avait été le compagnon d'enfance de ce même prince, fut une des victimes de la Saint-Barthélemy.

II. *Ségur-Bouzely.* Sous Louis XIII, la famille de Ségur se vit presque entiè-

rement ruinée par suite des guerres religieuses et des confiscations. La branche qui nous occupe dans ce moment resta protestante. ÉRIENNEZ, marquis de Ségur-Bouzely, élevé, en 1788, au grade de maréchal-de-camp, mourut dans l'émigration. Son neveu, HENRI-PHILIPPE, marquis de Ségur-Bouzely, né en 1770, émigra également et joignit l'armée de Condé. En 1800, il rentra en France et reprit du service. Dégradié par suite de son refus d'assister au couronnement de l'empereur, il fit néanmoins la campagne de Prusse, en 1806, et eut le bras emporté et la poitrine fracassée à la bataille de Heilsberg. Il fut attaché en 1808, au roi Murat, et se distingua encore dans plusieurs affaires. Tourmenté de plus en plus par ses anciennes blessures, il se suicida en 1829.

III. La branche des Ségur qui a eu le plus d'illustration est celle des seigneurs et barons de *Ponchat, de Fougerolles*, etc. DAVID de Ségur, l'auteur de cette branche, était, sous Louis XIII, gentilhomme de la chambre et mestre-de-camp. Son arrière petit-fils, HENRI-FRANÇOIS, comte de Ségur, surnommé le *beau Ségur*, né en 1689, commandait, en 1742, un corps d'opérations en Allemagne; il se signala par la retraite de Pfaffenhofen, et il était à Lawfeld. Il avait épousé une fille naturelle du régent, et mourut en 1761. PÉRIERRE-HENRI, marquis de Ségur, fils du précédent, naquit en 1724, et se distingua aux journées de Rocoux et de Lawfeld. Fait maréchal-de-camp et général, investi plus tard du commandement de la Franche-Comté, il reçut de Louis XVI, en 1790, la portefeuille de la guerre. De grandes réformes signalèrent son ministère : l'instruction des officiers fixa particulièrement son attention, la discipline fut rétablie dans les corps et l'ordre dans toutes les parties de l'administration militaire. C'est à lui qu'on doit l'organisation de l'artillerie légère et du corps de l'état-major. L'ordonnance qui réservait à la noblesse tous les emplois d'officiers lui a été reprochée; mais elle lui avait été imposée. Le marquis de Ségur était juste, ferme, plein de loyauté et de désintéressement. Quand le traité de 1783 eut mis fin à la

guerre d'Amérique, il fut élevé à la dignité de maréchal de France. Il se prononça contre la convocation des notables, et lorsqu'il vit ses efforts paralysés par des intrigues de cour, il donna sa démission. Comme il n'avait d'autre fortune que ses traitements et ses pensions, la révolution le ruina complètement. La Convention eut la barbarie de faire vendre ses meubles à l'encan. Le maréchal de Ségur, âgé de 70 ans, pauvre, infirmé et privé d'un bras, fut jeté à la Force; cependant on épargna sa vie et il put finir ses jours en liberté. Le premier consul lui accorda une pension de 4,000 fr., et quand ce vieux guerrier se présenta aux Tuileries pour lui adresser ses remerciements, la garde eut ordre de lui rendre les honneurs militaires. Le maréchal de Ségur mourut à Paris le 8 octobre 1801, laissant une réputation sans tache et deux fils quidevaient soutenir l'honneur de son nom.

LOUIS-PHILIPPE, comte de Ségur *D'Aguesseau*^(*), né à Paris le 10 décembre 1758, était le fils aîné du maréchal de Ségur. Il reçut une éducation sévère et fit de brillantes études. Lancé dans la carrière militaire, il parvint au rang de colonel de dragons. Il alla joindre en Amérique La Fayette son parent, et fut honoré de l'amitié de Washington. De retour en France, il fut envoyé comme ambassadeur auprès de Catherine II, qu'il accompagna dans son voyage de Crimée, et conclut, le 11 janvier 1787, un traité de commerce avantageux pour son pays. En 1792, le comte de Ségur fut chargé d'une mission auprès du roi de Prusse. Il refusa le portefeuille des affaires étrangères que Louis XVI le pressait d'accepter : il suspectait avec raison la sincérité de la cour. Il ne voulut pas émigrer, et se retira, pendant la Terreur, à Châtenay, près de Sceaux, où il vécut avec sa famille du produit de sa plume, jusqu'au moment où il fut appelé par le premier consul au Conseil d'état. L'Académie-Française lui ouvrit aussi ses portes (1803). Il exerça, dans la cour impériale, la charge de grand-maître des cérémonies à laquelle semblaient l'appeler sa naissance, son esprit et la dis-

(*) Sa femme était fille du célèbre chancelier de ce nom.

tingtion de ses manières. Ce fut à cette époque qu'il composa en grande partie son *Histoire universelle ancienne et moderne*, à l'usage de la jeunesse, (Paris, 1817 et ann. suiv., 44 vol.), laquelle comprend l'histoire ancienne, l'histoire romaine, l'histoire du bas-empire, et l'histoire de France (jusques et y compris le règne de Louis XI); sa *Galerie morale et politique* (1817 et ann. suiv.); ses *Pensées* (1822); *Les quatre âges de la vie* (1819); et ses *Mémoires, ou Souvenirs et anecdotes* (Paris, 1826-28, 3 vol. in-8°), incontestablement le plus remarquable de ses ouvrages. Après la campagne de Russie, le comte de Ségur fut nommé sénateur; mais il perdit cette position sous la Restauration, ayant accepté du service pendant les Cent-Jours, où il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 18^e division militaire pour y maintenir l'ordre. Le 21 nov. 1819, le roi le rappela à la Chambre des pairs, et il trouva encore l'occasion d'y servir son pays. Le salon du comte de Ségur était ouvert à toutes les notabilités de l'époque. Il survécut deux ans à une épouse chérie, et mourut à Paris le 27 août 1830, après une vie remplie par de bons ouvrages et de belles actions. Il laissait deux fils, dont nous parlerons tout à l'heure.

JOSEPH-ALEXANDRE, vicomte de Ségur, frère du précédent, né en 1756, consacra sa vie entière aux lettres et aux plaisirs; il eut néanmoins un avancement rapide : il était, en 1788, maréchal-de-camp. Il avait fait représenter l'année précédente, au Théâtre-Français, *Rosaline et Floricourt*. En 1790, il publia la *Correspondance secrète de Ninon de l'Enclos*, et l'*Opinion considérée comme une des principales causes de la Révolution*. Le vicomte de Ségur était de ces hommes d'esprit qui croyaient pouvoir arrêter ce grand mouvement politique avec des épigrammes. Il ne voulut point émigrer, et aima mieux rester en France avec sa famille. Dépouillé de tout, il trouva dans ses talents littéraires des moyens d'existence. A la suite d'un emprisonnement de huit mois, il publia *Ma prison, depuis le 23 vendémiaire jusqu'au 10 thermidor* (Paris, an III).

Depuis, il donna à différents théâtres un grand nombre de pièces, qui réussirent presque toutes. On lui doit aussi une foule de jolies chansons : celle de *l'Amour et le Temps* est un petit chef-d'œuvre. Son dernier ouvrage, *les Femmes, leur condition et leur influence dans l'ordre social et chez les différents peuples anciens et modernes* (Paris, 1803, 3 vol. in-12), a été souvent réimprimé. Le vicomte de Ségur ne voulut recevoir aucune faveur du nouveau gouvernement. Frondeur malin du régime impérial, il plaisantait quelquefois son frère lui-même en signant : *Séгур, sans cérémonie*. Il mourut à Bagnères, le 27 juillet 1805. Peu d'hommes ont été plus aimables ; son commerce était charmant, sa conversation pleine de grâce et d'aménité.

Le comte OCTAVE de Ségur, fils aîné du comte Louis-Philippe de Ségur, né en 1778, fut un élève distingué de l'École polytechnique. Blessé dans la campagne de Russie, il est mort depuis officier de la garde royale. Il a publié deux romans traduits de l'anglais, *Éthelinde* et *Belinde*; la *Flore des jeunes personnes*; et des *Lettres sur la chimie, d'après les cours donnés à l'École polytechnique*. Son fils aîné, pair de France, est le chef de la famille.

Le comte PHILIPPE-PAUL de Ségur, aussi pair de France, né le 4 novembre 1780, est le second fils du comte Louis-Philippe de Ségur. Élevé jusqu'à l'âge de 9 ans sous les yeux de sa mère, il alla passer ensuite quelques années en Angleterre, puis revint auprès de sa famille à Châtenay, où il acheva son éducation. Après le 18 brumaire, il s'engagea comme simple hussard. Promu au grade de sous-lieutenant, il fit la campagne de Bavière sous Moreau, puis celle des Hautes-Alpes, dont il écrivit la relation. En 1802, le premier consul l'attacha à son état-major particulier, et le chargea de la sûreté de son quartier-général et de sa personne. Il fut désigné, en 1804, pour inspecter l'état de défense des côtes de l'Océan. Il fit la campagne d'Austerlitz, et fut envoyé dans Ulm pour sommer la place de se rendre. A la paix, il alla servir à Naples auprès du roi Joseph. Élevé au grade de chef d'escadron,

il revint faire la campagne de Prusse. Dans la guerre de Pologne, il remplit les fonctions d'aide-de-camp de Napoléon. Fait prisonnier à Nazielsk, il recouvra la liberté à la paix de Tilsitt. Il fit ensuite la guerre d'Espagne sous l'empereur, et commanda la fameuse charge des lanciers polonais à Somo Sierra; il y fut criblé de blessures. Récompensé par le grade de colonel, il eut l'honneur de présenter au Corps législatif les drapeaux enlevés aux Espagnols. Retenu à Paris pour le rétablissement de sa santé, il fut chargé, lors de la surprise de Flessingue, du commandement des gardes nationales à cheval de la Seine. Fait, en 1812, général de brigade, il prit part à la campagne de Russie, en qualité de maréchal-des-logis de l'empereur. A son retour, il fut nommé gouverneur des pages. En 1813, Napoléon lui confia l'organisation du 5^e régiment des gardes d'honneur, qui se distingua en plusieurs occasions, notamment aux deux affaires de Reims où le comte Philippe de Ségur fut mis hors de combat. Après l'abdication, il se rallia à la Restauration, et fut nommé chef d'état-major des corps royaux. Pendant les Cent-Jours, il fut attaché, en la même qualité, au corps d'armée chargé de la défense de la rive gauche de la Seine. M. Ph. de Ségur se retira ensuite dans la vallée de Montmorency, où il écrivit sa célèbre *Histoire de Napoléon et de la grande-armée*, qui parut en 1824 (2 vol. in-8°, souvent réimp.), et fit une vive sensation. De nombreuses éditions en constatèrent le succès; mais le général Gourgaud (*voy.*) regarda ce récit comme injurieux pour la mémoire de l'empereur, et en publia une réfutation qui donna lieu à une rencontre entre eux. En 1829, M. de Ségur dont les affections particulières ramenaient constamment l'attention sur l'empire moscovite, publia l'*Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand*, ouvrage fort remarquable, mais plus distingué par la forme que par la profondeur des recherches et l'exacte connaissance des situations. Il fut élu à l'Académie-Française, le 25 mars 1830, et reçu le 29 juin suivant. Pour la première fois on vit alors le père et le fils siéger en même temps dans cette illustre compagnie. Mais le père ne jouit pas long-

temps de cette satisfaction. La Restauration avait fait M. Ph. de Ségur grand-officier de la Légion-d'Honneur (23 mai 1825). Rappelé à l'activité à la suite de la révolution de Juillet, il fut, en 1831, promu au grade de lieutenant général, et appelé à la Chambre des pairs (19 nov.). En 1835, il fit paraître l'*Histoire de Charles VIII*, 3 vol. in-8°, comme continuation de l'Histoire de France de son père et à l'aide de ses papiers. A. B.

SEICHE, voy. CÉPHALOPODES.

SÉID, SEYD ou SIDI, voy. KORÉIGHITES, CHÉRIF et FATIMIDES.

SEIGLE (*secale cereale*), genre de la famille des graminées. Originnaire de l'Asie-Mineure, le seigle est annuel ainsi que le froment, et ne diffère de lui que par le nombre de ses fleurs et par la longueur de son grain. Il donne une excellente farine, et mûrit aisément, même dans des terrains secs et sablonneux où le froment ne viendrait pas. Mêlé au froment, il fournit un mélange que l'on nomme *météil* ou *méture*, qui fait un pain plus frais et de meilleure qualité que s'il était de froment seul. Le seigle sert aussi comme fourrage et comme engrais. Semé comme le froment, il lève beaucoup plus vite et rapporte un sixième de plus que lui. On l'emploie dans la confection de la bière et de l'eau-de-vie de grains; on fait de la tisane avec son gruau, et sa paille sert aux mêmes usages d'embellissement et d'utilité que la paille de froment. Le seigle n'a pas de variétés; celui qu'on nomme *petit seigle*, *seigle de printemps*, *seigle marsais*, *seigle trémois*, etc., ne varie qu'en raison de la saison où il a été semé, et revient en quelques années à la grosseur du seigle commun. Quant au *seigle ergoté*, après avoir été regardé longtemps comme une maladie de la semence, ou comme une espèce étrangère, il a été reconnu pour n'être que l'ovaire non fécondé, et surmonté d'un champignon d'une espèce particulière. Cet ovaire, long de 6 à 12 lignes, est avec son champignon un violent poison qui peut occasionner la mort, ou un remède auquel on n'a recours que dans les cas d'accouchements désespérés (voy. Ergot). D. A. D.

SEIGNEUR, du latin *senior*, plus

âgé, parce qu'anciennement, chez la plupart des peuples, l'autorité, surtout judiciaire, était entre les mains des vieillards. Au moyen-âge, on appelait seigneur quiconque possédait un héritage territorial, soit en fief soit en franc-alleu (voy. ces mots), ou celui qui tenait en fief la justice d'un lieu (seigneurs justiciers, haut ou bas justicier). On appelait *seigneurage* le droit qui lui appartenait en sa qualité de seigneur; mais ce terme fut ensuite réservé pour exprimer le droit qui appartient au roi pour la fonte et fabrication des monnaies. Voy. DROITS FÉODAUX, JUSTICE, etc.

On appelle *grand seigneur* un homme de noble et même d'illustre extraction, riche, opulent, faisant une grande dépense, et non moins distingué par l'élégance des mœurs que par toutes ces faveurs de la fortune et de la naissance. Jusqu'à Richelieu, il y eut en France de grands-feudataires, comme il y avait eu de grands-vassaux jusqu'à Louis XI: depuis, il n'y eut plus que des grands-seigneurs; encore la révolution française et l'égalité division des biens en ont-ils considérablement diminué le nombre. Aujourd'hui, c'est en Angleterre, en Bohême, en Hongrie, en Russie, qu'il faut aller pour se faire une idée de la vie de grand seigneur, dont la vie de château de quelques familles françaises n'est plus qu'un faible reflet.

Dans nos usages actuels, le titre de *seigneur*, bien différent du *señor* espagnol et du *signore* italien, n'appartient plus qu'aux souverains et aux princes de leurs familles, lesquels s'intitulent encore *hauts et puissants seigneurs*. Les grands-ducs, ducs, princes, et tous les membres d'une famille souveraine reçoivent la qualification de *monseigneur*, qu'un usage, plus italien que français, et peu conforme à l'humilité dont les pasteurs chrétiens devraient faire preuve, a maintenu même en faveur de nos évêques et archevêques. Autrefois ce titre appartenait aussi aux ministres et à quelques grands dignitaires de l'état, auxquels, depuis la révolution de 1830, on ne donne plus que le simple titre d'Excellence. En même temps a disparu de nos mœurs l'usage, importé d'Angleterre, d'appeler *Sa Seigneurie*

un pair de France, mais dans le parlement britannique, le *his lordship* est toujours de rigueur. Par une singularité digne d'être notée, on traite en français de *nobles et puissants seigneurs* les membres des deux Chambres réunies du royaume des Pays-Bas, descendants de ces vieux républicains bataves si austères et si simples de mœurs; mais il faut dire que l'expression hollandaise de *wohlmogende Herren* n'a pu donner lieu que par abus à une traduction si emphatique. X.

SEIGNEURIE, *voy.* l'art. précéd. et **FIGE**. A Venise, la seigneurie était le conseil suprême de gouvernement, composé du doge et de 6 *nobili* (*voy.* VENISE). Dans plusieurs villes d'Italie, c'était le titre du magistrat, chef de la république, et du conseil de magistrature.

SEIKHS, *voy.* SIKHS.

SEINE. Cette rivière, appelée par les Romains *Sequana*, prend sa source au pied d'un coteau entre les villages de Chanceaux et de Saint-Seine (Côte-d'Or). Ce n'est d'abord qu'un modeste ruisseau, mais à quelques lieues de là, ses eaux sont déjà assez considérables, grâce au tribut abondant que lui apportent la Douix, et quelques autres cours d'eau. Resserrée jusqu'à Troyes, entre des coteaux couverts d'arbres et de vignobles, la Seine entre, à partir de cette ville, dans un pays plat et monotone à travers lequel elle trace un verdoyant sillon; mais depuis Nogent, nous la retrouvons gracieuse et pittoresque comme auparavant. Déjà elle a reçu l'Aube, et bientôt elle devient navigable au village de Marcilly. Jusqu'au moment où elle entre à Paris, après avoir traversé le dép. de la Côte-d'Or, de l'Aube, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine, elle voit se réfléchir dans ses ondes Châtillon, Bar-sur-Seine, Troyes, Nogent-sur-Seine, Montereau, dont le pont fut témoin du meurtre de Jean-sans-Peur, Melun et Corbeil. Grossie, dans son cours, par l'Yonne et la Marne, elle pénètre enfin dans la grande ville à laquelle elle doit sa célébrité, et dont elle s'éloigne en faisant de longs détours pour aller visiter Saint-Cloud, Neuilly, Saint-Ouen, Saint-Denis, Argenteuil, Saint-Germain, Poissy, Mantes, Vernon, les Andelys, Pont-de-l'Arche, Elbeuf,

Rouen, Tancarville, Harfleur, Honfleur et le Havre. Enfin elle porte à l'Océan le tribut de ses eaux augmentées encore de celles de l'Oise, de l'Eure et de la Rille. Son embouchure est digne de la longueur de son cours. Depuis Quillebœuf, pendant la haute marée, on dirait un lac immense borné par des côtes élevées qui apparaissent dans un lointain bleuâtre. Mais à la marée basse tout change d'aspect, et l'on n'aperçoit plus qu'un sable fangeux coupé de quelques canaux où les bâtiments sont obligés de chercher leur route souvent incertaine, car ces sables perfides sont aussi changeants que les flots.

Si la Seine est intéressante par les beautés naturelles et les souvenirs historiques de ses rives, elle ne l'est pas moins considérée comme voie de communication. Son cours total est de 724 kilom. La navigation est généralement facile. Afin d'éviter le passage dangereux des ponts de Paris, on a construit un canal qui met l'entrée de la ville en communication avec Saint-Denis. A Pons et à Pont-de-l'Arche, deux canaux remplacent le lit du fleuve. Le phénomène appelé la *barre* (*voy.*) se fait sentir jusqu'en cet endroit. Il est produit par l'entrée de la marée dans le fleuve à Quillebœuf. Le cours de la Seine est peu rapide surtout au-dessous de Paris, à cause du peu de pente du sol : sur 100^m, sa pente est de 0^m.002 entre Paris et Mantes; de 0^m.0015 entre Mantes et Rouen, et de 0^m.0007 entre Rouen et le Havre. Les plus grands bateaux qui naviguent entre Paris et Rouen ont de 52 à 54^m de long sur 8 ou 9 de large. Les bâtiments de 250 à 300 tonneaux peuvent remonter jusqu'à Rouen. C'est par la Seine que Paris reçoit la majeure partie de ses approvisionnements. Par la Marne, lui viennent les vins, les bois, les fers de la Champagne; par l'Yonne, les vins, les charbons de la Bourgogne. Différents canaux mettent ensuite la capitale en rapport avec les provinces les plus fertiles et les plus riches de la France (*voy.* CANAL). Celui de l'Ourcq (*voy.*) a moins pour objet le commerce que les besoins alimentaires ou autres et l'embellissement de Paris.

Le bassin de la Seine a environ 100

lieues de long, du nord-ouest au sud-est, et 60 lieues dans sa plus grande largeur. Il embrasse les dép. de l'Oise, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne, de la Côte-d'Or, d'Eure-et-Loir, une portion de ceux de la Seine-Inférieure, des Ardennes, de la Meuse, de la Nièvre, du Loiret, c'est-à-dire plus de la moitié de la France septentrionale.

SEINE (DÉPARTEMENT DE LA), le plus petit en superficie, mais le plus peuplé des 86 départements de la France, et le plus important de tous, comme renfermant la capitale, siège du gouvernement, et les grandes institutions de l'état. Il est tout enclavé dans le dép. de Seine-et-Oise (*voy.*), n'a qu'une superficie de 47,500 hectares, et se trouve sous le méridien à partir duquel les Français comptent les longitudes. La Seine (*voy.*) arrose ce dép. en formant au-dessous de Paris de grandes sinuosités, après avoir reçu la Marne à Charenton, et la petite rivière de Bièvre dans Paris même. Le canal de l'Ourcq amène les eaux de la rivière de ce nom au bassin de la Villette où aboutit aussi le canal de Saint-Denis, qui met ce bassin en communication avec la Seine du côté de la ville de Saint-Denis, tandis que, par le canal Saint-Martin, le même bassin correspond avec la Seine dans Paris. Le sol crayeux du dép. abonde en carrières de plâtre, de moellons et de pierres de taille, et Paris est entouré, en quelque sorte, de matériaux de construction : aussi les plaines et collines, autour de la capitale, sont-elles percées de puits et d'immenses souterrains d'où l'on extrait les pierres depuis des milliers d'années, ainsi que le plâtre et la chaux. Quelques minerais de fer sont, dans le bassin de Paris, les seules traces de matières métalliques. L'agriculture consiste surtout dans le jardinage, dans la production des légumes et fleurs destinés aux marchés de Paris, et dans la culture de la vigne qui couvre la plupart des coteaux du dép., et dont les produits, fort médiocres de qualité, se consomment sur les lieux. Autour de Sceaux, Fontenay et Châtenay on n'aperçoit que des champs de fraisiers, de groseilliers, d'asperges et des vergers. Les effets du commerce immense de la capi-

itale se communiquent à tout le dép. On évalue à 2 millions de tonnes le mouvement général des transports sur la Seine; au-dessus de Paris, les ports de Bercy, Ivry, et dans Paris même, l'entrepôt des vins, et la gare de l'Arsenal, servent des points de débarquement pour les arrivages de la Haute-Seine. Les octrois de la capitale rapportent maintenant plus de 27 millions de fr. par an.

Ce dép. avait, en 1841, une population de 1,194,603 hab., dont environ 200,000 demeurent hors de la capitale. En 1836, la pop. était de 1,106,891 hab., présentant le mouvement suivant : naissances, 35,256 (17,804 masculines, 17,451 fem.), dont 10,479 illégitimes; décès, 29,679 (15,192 masc., 14,487 fem.); mariages, 10,149. Outre la préfecture du dép. et la préfecture de police (*voy.*), il a deux sous-préfectures, ou arrondissements, savoir Sceaux et Saint-Denis; il comprend 20 cantons ou justices de paix et 81 communes. Ses 14 collèges électoraux s'assemblent, un dans chaque arrondissement municipal de Paris, et les deux autres à Montrouge et à Saint-Denis. Au 9 juillet 1842, il avait 18,975 électeurs. Le dép. est compris dans le ressort de la cour royale et de l'académie de Paris, dans le diocèse de cette ville, et il fait partie de la 1^{re} division militaire, ayant son quartier-général dans la capitale.

Nous avons fait connaître le chef-lieu, *Paris*, et quelques lieux remarquables des environs, tels que Saint-Denis, Montmartre, Bicêtre, Charenton, Alfort, Arcueil, etc., dans des art. particuliers; il ne nous reste plus qu'à indiquer ici ceux qui méritent encore de fixer l'attention. Sceaux, petite ville de 1,670 hab., dans une jolie situation, n'a plus le beau château ni le parc qu'ont possédé et habité autrefois Colbert, la duchesse du Maine et le duc de Penthièvre; un reste du parc sert maintenant de promenade publique. Vanvres (2,427 hab.), Issy (2,104 hab.), Montrouge (5,995 hab.), Châtenay (546 hab.), Gentilly (6,000 hab.), Auteuil (3,236 hab.), Passy (5,702 hab.), etc., sont remplis de petites maisons bourgeoises où les Parisiens aiment à passer la belle saison. Passy a une sour-

ce d'eaux ferrugineuses. Une foule de petites villes se pressent aux barrières de Paris; car on peut bien donner ce nom aux Batignolles-Monceau (11,566 hab.), à Belleville (10,968 h.), à Vaugirard (8,842 hab.), à La Villette (7,681 hab.), à Bercy (6,428 hab.), qui fleurit par son commerce de vins et d'eaux-de-vie, à La Chapelle-Saint-Denis (5,000 hab.), Charonne (3,682 habit.), les Ternes (2,871 hab.), etc. Vincennes (3,032 hab.), ancienne résidence royale, conserve encore en partie son vieux château gothique et surtout son donjon. Ce château a été converti d'abord en prison d'état, puis en fort militaire et en dépôt d'artillerie; son ancien parc continue d'être un domaine royal; de même que le bois de Boulogne (*voy.*), situé à l'autre extrémité de Paris. Auprès de celui-ci est le joli village de Neuilly, peuplé de 7,654 âmes, dans lequel la famille royale possède un château agréablement situé, et qui est la résidence dite ordinaire du roi. Nanterre (3,591 hab.), à 19 kilom. de Paris, est une très ancienne ville célèbre pour ses carrières, et surtout pour avoir été la patrie de sainte Geneviève (*voy.*). On y voit une petite église avec un clocher en style roman. Saint-Ouen, sur la rive droite de la Seine, près de Saint-Denis, a 986 hab., et possède un beau château, célèbre pour avoir été le séjour de Louis XVIII avant son entrée dans Paris, lors de la première Restauration. Choisy-le-Roi, sur la rive gauche de la Seine, au-dessus de Paris, et traversé par le chemin de fer de Corbeil, a aussi un château qui tombe en ruines. Saint-Maur (1,073 hab.), sur la rive droite de la Marne, illustré par son ancienne abbaye de bénédictins, possède aujourd'hui un magnifique canal souterrain. Il faut citer encore la plaine d'Aubervilliers ou des Vertus (2,292 hab.), remarquable par ses belles cultures et par son grand établissement d'équarrissage et de fabrication de produits chimiques, produits qui sont fournis aussi par le nouveau village de Grenelle (2,816 hab.). Montreuil (3,556 hab.), est célèbre par ses pêches; Fontenay (967 hab.), par ses roses; les pois de Clamart (1,268 hab.) sont également renommés. Les vins de Su-

resnes, recherchés autrefois, ont acquis aujourd'hui une fâcheuse réputation. Le département de la Seine est sillonné par toutes les grandes routes et par tous les chemins de fer qui partent de la capitale. Les abords de celle-ci sont protégés par une enceinte continue de 50 kilom. de développement et par des forts détachés, construits en avant de cette enceinte. D-G.

SEINE - ET - MARNE (DÉPARTEMENT DE), borné à l'est par les départements de l'Aube et de la Marne, au sud par ceux du Loiret et de l'Yonne, à l'ouest par celui de Seine-et-Oise, et au nord par ceux de l'Oise et de l'Aisne, renferme l'ancienne Brie et le Gâtinais (*voy.*). Il est arrosé au nord par la Marne et au sud-ouest par la Seine qui y reçoit l'Yonne; de plus il est traversé au nord par le canal de l'Ourcq, et au midi par celui de Loing qui, venant du Loiret, aboutit à la Seine. Sa superficie est de 563,482 hectares ou d'un peu plus de 285 lieues carrées, dont 367,824 hect. de terres labourables, 33,293 de prés, 18,972 de vignes et 79,862 de bois. La forêt royale de Fontainebleau occupe à elle seule 16,700 hect. On trouve d'autres forêts considérables à Crécy, Valence, Villefermoy, Jouy, etc.; environ 2,680 hect. sont couverts d'étangs. Le sol se compose de terrains tertiaires avec des bancs de gypse très étendus, surtout dans l'arrondissement de Meaux. Le calcaire siliceux fournit les pierres meulières (*voy.*) de La Ferté-sous-Jouarre. Ce calcaire forme un vaste plateau entre la Seine et la Marne, et les grès constituent des masses considérables dans l'arrondissement de Fontainebleau; on en tire des pavés, et des sables employés aux verreries. Les terres qui se reposent sur les roches à gypse, particulièrement dans les cantons de Meaux, Lisy, Claye et Dammartin, sont au nombre des plus fertiles du royaume, et la Brie, en général, est renommée pour l'abondance de ses récoltes en céréales et pour l'excellence de ses pâturages. Le dép. exporte pour Paris des farines de la valeur de 7 millions de francs, et une grande quantité de fromages. On récolte beaucoup de vin, mais il est d'une qua-

lité médiocre. Telle est la division des propriétés, que l'on compte plus de 2 millions de parcelles. Il n'y a pas de mines; cependant Provins a une source d'eau ferrugineuse; les carrières de Château-Landon fournissent des pierres de taille de très bonne qualité. L'industrie manufacturière consiste dans les tanneries établies à Meaux, Coulommiers et Provins; dans les papeteries du Marais, près Jouy, et de Courtaulin; dans la manufacture de toiles peintes de Claye; dans la verrerie de Bagneaux, dans la fabrique de porcelaine de Fontainebleau et dans les filatures de cette ville et de celle de Meaux.

Le dép. se divise en cinq arrondissements : Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun et Provins, ayant ensemble 29 cantons et 539 communes, dont 63 seulement ont plus de 1,000 âmes. La population totale est, selon le recensement de 1841, de 333,311 hab.; en 1836, elle était de 325,881 hab. En voici le mouvement pendant cette année: naissances, 9,048 (4,693 masc., 4,355 fem.), dont 456 illégitimes; décès, 7,977 (4,166 masc., 3,811 fem.); mariages, 3,054. Environ 3,000 électeurs (9 juillet 1842) nomment cinq députés, un pour chaque arrondissement. Le dép. appartient à la 1^{re} division militaire dont le quartier-général est à Paris; il est du ressort de la cour royale et de l'académie universitaire de la capitale, et il forme le diocèse de Meaux, suffragant de celui de Paris. Il paie 2,844,069 francs d'impôt foncier; il a 25 hospices desservis par 110 sœurs de charité, et environ 28 hab. sur 1,000 sont traités dans les hospices ou reçoivent des secours à domicile.

Melun, chef-lieu du dép. de Seine-et-Marne, est une ville de 6,846 hab., située sur la Seine, qui la divise en trois parties. Elle existait déjà du temps des Gaulois, sous le nom de *Melodunum*; mais alors elle était bornée probablement à la partie de l'île. Elle a une vieille église gothique avec de beaux vitraux, une grande place, de vastes casernes, une bibliothèque et un collège. Brie-Comte-Robert (2,725 hab.), sur la petite rivière d'Yerres, avait autrefois un château remar-

quable dont il reste encore des tours. Coulommiers, ville de 3,573 hab., sur le Grand-Morin, cultive dans ses environs beaucoup de melons d'excellente qualité. Meaux, siège de l'évêché, sur la Marne, a 7,809 âmes. On y remarque la vieille cathédrale avec le monument de Bossuet qui en fut évêque. Les moulins de la Marne préparent les farines pour l'approvisionnement de Paris. Une grande forêt s'étend entre cette ville et La Ferté-sous-Jouarre (3,907 hab.), qui fait un commerce considérable de meules. Provins, ville de 6,007 hab., sur les petites rivières de la Voulzie et du Durtain, se compose de la ville haute, dans laquelle on voit les ruines de l'ancien château-fort, et de la ville basse où est la fontaine minérale. Nous avons consacré un art. particulier à Fontainebleau, ville de 8,021 hab.; les autres villes remarquables sont Montereau (4,494 hab.), au confluent de la Seine et de l'Yonne: c'est sur le pont qui traverse la dernière de ces rivières, que fut assassiné le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur; la ville a été fréquemment prise et dévastée; Nemours (3,839 hab.), sur le canal du Loing, ville bien bâtie et agréablement située, qui a un pont remarquable sur le canal, un Hôtel-Dieu et un vieux château: c'était autrefois le chef-lieu d'un duché, de même que Nangis (2,015 hab.) était celui d'un marquisat. Voir *Essai historique, statistique, chronologique, etc., sur le département de Seine-et-Marne*, Melun, 1829-1834, 4 vol. in-8°. D-G.

SEINE-ET-OISE (DÉPARTEMENT DE), dans lequel est enclavé celui de la Seine (*voy.*), et qui faisait autrefois partie de l'Isle-de-France, est borné à l'est par le dép. de Seine-et-Marne, au sud par celui du Loiret, au sud-ouest et à l'ouest par ceux d'Eure-et-Loir et de l'Eure, et au nord par celui de l'Oise (*voy.* tous ces noms); la Seine, en le traversant par de grands circuits, surtout au-dessous de Paris, y reçoit l'Essonne, auprès de Corbeil, et l'Oise, auprès de Conflans; à l'est, le dép. est encore traversé sur un petit espace par la Marne, qui, comme nous l'avons dit, se jette dans la Seine dans le dép. de ce nom. Tous les chemins de fer un peu considérables qui partent de Paris passent

par le dép. de Seine-et-Oise, notamment ceux de Versailles, Rouen, Orléans, Corbeil, etc. Des 560,337 hectares, faisant environ 283 lieues carrées, qui constituent la superficie du dép., 367,741, c'est-à-dire plus de la moitié, consistent en terres labourables, qui, selon le calcul de M. Fremy (*Recherches sur la récolte des céréales de 1829, Versailles, 1830*), produisaient alors 2,246,941 hectol. de blés, seigles et avoines, dont la moitié seulement se consommait dans le dép. Il y a 20,091 hect. de prés, 16,711 de vignes et 84,499 de bois communaux; de plus, l'état possède 15,608 hect. de bois, dont le produit annuel est de 180,372 stères. Ces bois se trouvent surtout auprès des châteaux royaux de Versailles, Saint-Cloud, Rambouillet et Saint-Germain. Il existe une ferme expérimentale à Rambouillet, qui a beaucoup contribué à l'amélioration de la race ovine, et une institution agronomique à Grignon, avec une séculerie et une fromagerie. Les moulins de Corbeil apprêtent la farine pour l'approvisionnement de Paris; Gonesse se distingue par sa boulangerie; Versailles a des fabriques d'horlogerie, et Jouy, où Oberkampf (*voy.*) établit sa manufacture d'indiennes, a encore aujourd'hui une industrie florissante.

Le dép. de Seine-et-Oise se compose des 6 arrondissements de Versailles, Mantes, Rambouillet, Corbeil, Pontoise et Étampes, comprenant ensemble 36 cantons et 684 communes, dont la population était, en 1841, de 470,948 âmes; en 1836, elle était de 449,582 hab., présentant pour mouvement : naissances, 11,475 (6,026 masc., 5,449 fem.), dont 729 illégitimes; décès, 10,765 (5,621 masc., 5,144 fem.); mariages, 3,973. Le dép. appartient à la 1^{re} division militaire, dont Paris est le quartier-général; il forme le diocèse de Versailles, suffragant de l'archevêché de Paris, et sous les rapports de la justice et de l'instruction publique, il est du ressort de la cour royale et de l'académie de Paris; il a un collège royal de 1^{re} classe et une école normale primaire (à Versailles), et 10 congrégations religieuses de femmes vouées à l'éducation des filles. Le dép. paie 3,888,885 fr. d'impôt foncier; il avait, le 9 juill. 1842,

3,842 électeurs nommant 7 députés dans les collèges électoraux qui se réunissent à Versailles, Saint-Germain, Corbeil, Étampes, Mantes, Rambouillet et Pontoise.

Nous parlons, dans des articles particuliers, de Versailles, chef-lieu (29,209 hab.), réuni à Paris par deux chemins de fer, de Saint-Germain-en-Laye (10,951 hab.), la Malmaison, Saint-Cloud (2,216 hab.), Saint-Cyr (1,013 hab.), Écouen (657 hab.) et Montmorency (1,789 hab.). Ce dép. a encore beaucoup d'autres lieux remarquables, que nous devons citer : Poissy, ville de 2,880 hab., sur la rive gauche de la Seine, a une maison centrale de détention, et il s'y tient chaque semaine un marché important de bestiaux pour l'approvisionnement de la capitale. Sur la même rivière est située la petite ville de Meulan (1,941 hab.), entre des vignes et des prairies; elle a un Hôtel-Dieu et une halle pour les grains. Le bourg de Sèvres, peuplé de 3,979 hab., avec un beau pont sur la Seine, a une manufacture royale de porcelaine, d'où sortent les plus beaux ouvrages de ce genre que fournisse la France, et où l'on a fait de remarquables essais de peinture sur verre; une belle avenue conduit de là sur la hauteur de Bellevue, couverte de charmantes maisons de campagne, et jusqu'au château de Meudon, qui domine la gracieuse vallée de Fleury, ainsi que le bourg de Meudon (3,235 hab.), où Rabelais était curé. Mantes, jolie ville de 3,818 âmes, sur la rive gauche de la Seine, possède une ancienne cathédrale gothique, et le chemin de fer de Paris à Rouen y passe. Corbeil, au confluent de la Seine et de l'Essonne, a 3,690 hab., qui expédient beaucoup de grains et de farines pour Paris; le cours de la Seine et un chemin de fer facilitent les relations. La ville de Pontoise (5,408 hab.), près de laquelle passe le chemin de fer du Nord, doit son nom à son pont ancien sur l'Oise, rivière qui y reçoit celle de Viosne; la ville possède un grand hôpital. A quelques lieues de là est l'Isle-Adam (1,542 hab.), où l'on voyait autrefois un beau château situé dans une île de l'Oise. A Rambouillet (*voy.*), ville de 3,006 hab., dans une vallée, on voit le

château où est mort François I^{er}, et où Charles X signa l'acte de son abdication; un parc de 1,200 hect. est attenant à cette ancienne résidence royale. Un château plus vieux et une forêt existent à Dourdan, ville de 2,547 hab., sur la rivière d'Orge; cette ville a aussi une église gothique et des halles remarquables. Une des villes les plus considérables du dép. est celle d'Étampes, peuplée de 7,896 âmes et située dans une belle vallée sur la Juine et sur le chemin de fer de Paris à Orléans; dans les guerres civiles, elle a été plusieurs fois prise et saccagée, et au moyen-âge les rois de France y possédaient un château. Il faut encore citer les petites villes d'Arpajon (2,172 hab.), Palaiseau (1,633), et Chevreuse (1,542 hab.). A Enghien (*voy.*) existe une source d'eau sulfureuse, la seule source minérale du département. D-G.

SEINE-INFÉRIEURE (DÉPARTEMENT DE LA), borné à l'est par le dép. de la Somme et par celui de l'Oise, au sud par celui de l'Eure et par le cours inférieur de la Seine (*voy.*), qui y a son embouchure dans la Manche, à l'ouest et au nord-ouest par l'Océan. La Seine, dans ses grandes sinuosités, reçoit plusieurs petites rivières, telles que le Robec, à Rouen, celle de Cailly, etc., mais dont aucune n'est navigable; d'autres rivières débouchent sur les côtes: ce sont surtout la Bresle, qui sépare ce département de celui de la Somme, l'Yères, l'Arques qui, se composant de la Varenne, de la Béthune et de l'Aulne, a son embouchure à Dieppe. « La surface de ce dép., dit M. A. Passy (*Description géologique du dép. de la Seine-Inférieure*, Rouen, 1832, in-4^o), est un vaste plateau sillonné par des vallées et surmonté par des collines peu élevées, qui n'atteignent pas 250^m de hauteur au-dessus du niveau de la mer. Dans le centre, deux grandes plaines communiquent ensemble et paraissent s'abaisser de chaque côté d'une espèce de chaîne un peu plus élevée que le reste du sol. Des deux revers de cette arête, généralement large et surbaissée, descendent des vallées qui, en s'approfondissant, conduisent, soit à la mer, soit à la Seine, les rivières qui coulent vers le nord-ouest ou le sud-est. » Le long de la

mer règnent des roches crayeuses avec des assises de silex pyromiques que les flots battent sans cesse en brèche, et qui, en s'éroulant, donnent lieu à cette masse de galets (*voy.*) qui forment comme une ceinture à la partie maritime du dép. Le pays de Caux (*voy.*) est remarquable par sa fertilité en céréales et en fruits; le Bray, du côté du dép. de l'Oise, a des tourbières imprégnées de sulfate de fer que l'on en retire pour mettre dans le commerce. Le long de la Seine on voit de beaux pâturages et des coteaux couverts de bois. La surface du sol présente en général des couches profondes, soit de sable et de gravier, soit d'argiles, parmi lesquelles il y a des argiles plastiques contenant du fer sulfuré, du lignite et des débris d'animaux antédiluviens. On tire des carrières du marbre lumachelle, des argiles employées à la poterie, et les silex pyromiques des falaises donnent des pierres à fusil et sont employées aux constructions. Le dép. a plusieurs sources d'eaux ferrugineuses, entre autres celles de Forges et d'Aumale: les premières avaient autrefois une grande réputation et attiraient beaucoup de malades.

La superficie totale du dép. est de 602,912 hectares, ou un peu plus de 305 lieues carrées; elle comprend 378,016 hect. de terres labourables, 28,024 de prés, 68,844 de bois, dont 34,595 appartenant à l'état et donnant un produit annuel de 133,420 stères, et 61,178 de vergers, pépinières et jardins. Le cidre étant la boisson générale, on cultive partout des pommiers, et les grandes routes en sont bordées. On élève beaucoup de bestiaux; les troupeaux de bêtes à laine donnent environ 650,000 kilogr. de laine par an. Aux richesses naturelles du pays se joint une industrie manufacturière très importante: 60 à 70 manufactures d'indiennes occupant plusieurs milliers d'ouvriers livrent au commerce 1 million de pièces par an, de la valeur de 40 millions de fr. On tisse en outre, tant dans les villes que dans les campagnes, beaucoup de cotonnades blanches. Darnetal fabrique des nanquins; on compte au moins 200 teintureries, autant de tanneries, autant de filatures, plus de 100 imprimeries de toiles peintes; une centaine de

papeteries; il y a plus de 200 établissements industriels sur les trois petites rivières, le Robec, l'Aubette et la Renelle qui traversent le chef-lieu. On fait de l'huile de colza et on exporte une grande quantité de cidre. Sur les côtes, la pêche maritime occupe des milliers d'individus et donne un produit très important, tout en formant d'excellents marins. Par la Seine, les productions de l'intérieur de la France arrivent facilement au Havre, qui, de plus, est lié à la capitale par un chemin de fer déjà achevé jusqu'à Rouen, de même que les productions d'outremer remontent dans l'intérieur par cette double voie. Le port de Rouen reçoit plus de 3,000 bateaux et petits navires, et il en sort autant.

Le dép. de la Seine-Inférieure, un des plus peuplés du royaume, a, suivant le recensement de 1841, 737,206 hab.; en 1836, il en avait 720,525, dont voici le mouvement : naissances, 21,395 (10,910 masc., 10,485 fem.), parmi lesquelles 2,523 illégitimes; décès, 17,738 (8,904 masc., 8,837 fem.); mariages, 5,910. Il se compose des 5 arrondissements de Rouen, Dieppe, le Havre, Yvetot et Neufchâtel, qui se subdivisent en 50 cantons et 759 communes. Le 9 juill. 1842, 8,198 électeurs étaient inscrits dans ce dép., qui nomme 11 députés; l'arrondissement de Rouen se divise en 4 collèges électoraux, celui de Dieppe en 2, les autres se réunissent au Havre, à Bolbec, Neufchâtel, Yvetot, et Saint-Valery. Le dép. paie 4,792,474 fr. d'impôt foncier. Il renferme le quartier-général de la 14^e division militaire, une cour royale, une académie universitaire, un archevêché, deux églises consistoriales pour les réformés avec sept pasteurs.

Nous avons déjà fait connaître les principales villes, savoir : le chef-lieu, *Rouen*, ville de 92,083 hab., les ports du Havre (25,618 hab.) et Dieppe (16,820 hab.), ainsi que la ville d'Eu (3,739 hab.). Le port de Fécamp, à l'embouchure d'une petite rivière du même nom et au débouché d'une longue vallée, a 9,462 hab. et possédait autrefois une grande abbaye. Au nord de ce port, on trouve ceux de Saint-Valery-en-Caux avec 5,236 hab., et de Tréport (2,419 hab.), à l'embou-

chure de la Bresle où l'on trouve une bonne rade entre les falaises. Le village d'Étretat, également au milieu des falaises, a un parc d'huitres assez renommées; enfin le port d'Harfleur (1,583 hab.), situé à peu de distance du Havre et au-dessus de l'endroit où la Lézarde se jette dans l'embouchure de la Seine, est ensablé en partie et a perdu son ancienne importance. Parmi les villes de l'intérieur, il faut nommer Bolbec (9,802 hab.), à la réunion de quatre vallées et sur la rivière du même nom, ville manufacturière, bien bâtie, entourée de maisons de campagne et d'une population rurale très industrielle. Caudebec (2,713 hab.), avec un petit port sur la rive droite de la Seine, a une belle église du xv^e siècle. Neufchâtel (3,463 hab.), sur la Béthune et Gournay sur l'Epte (3,164 hab.), envoient à Paris, en grande quantité, l'une ses fromages et l'autre son beurre. Lillebonne (3,580 hab.), l'ancienne *Julia Bona*, dans une jolie vallée, a conservé beaucoup d'antiquités romaines, telles qu'un amphithéâtre, des statues, des tombeaux, etc. Il ne reste que des ruines des anciens châteaux d'Harcourt, de Tancarville et d'Arques (*voy.*); auprès du dernier, Henri IV vainquit le duc de Mayenne. La ville d'Yvetot, peuplée de 9,213 âmes, était autrefois un franc-fief qui avait acquis, on ne sait comment, le titre de royaume, titre qui n'a pas donné lieu seulement à des fécéties, mais encore à des dissertations sérieuses. D-G.

SEING (BLANC-), *voy.* BLANC. Le mot *seing* est le latin *signum*, et synonyme de cachet (*voy.*) ou de marque en général.

SEING PRIVÉ, *voy.* ACTE.

SÉISTAN ou **SEDJESTAN** (l'ancienne *Drangiane*), *voy.* PERSE et KHORAÇAN. M. Ch. Ritter (*Géographie de l'Asie*, t. VI, 1^{re} part., p. 149) écrit *Sedschestan* le nom de ce désert contigu, au sud, à celui du Béloutchistan (*voy.*).

SEIZE (FACTION DES), *voy.* LIGUR, BARRICADES (*Journées des*) et GUISE (*Henri de*).

SÉJAN. Ce favori de Tibère, fils d'un chevalier romain, fut un homme qui sut adroitement dissimuler son ambition et son orgueil; mais qui, du reste, ne recula

devant aucun moyen pour satisfaire ses passions. Ayant gagné la confiance du soupçonneux empereur au point de le dominer entièrement, le sénat, servilement soumis, lui témoigna le plus grand respect. Séjan parvint aussi à s'attacher les cohortes prétorienne, et pour arriver au pouvoir suprême, rien ne le gênait plus que Drusus, fils de Tibère, et les fils de Germanicus, les plus proches parents de l'empereur. Il se débarrassa du premier par le poison; les derniers furent bannis avec leur mère et jetés dans une prison où ils moururent bientôt. Plusieurs Romains illustres, amis de Germanicus, furent envoyés au supplice à son instigation, et lorsque enfin Tibère s'éloigna pour jamais de Rome et se retira tout-à-fait du gouvernement, Séjan régna avec un pouvoir absolu; le sénat ordonna d'adorer publiquement les statues qui lui avaient été élevées à Rome. Mais, au moment même où il venait d'atteindre au faite de la puissance et des honneurs, Tibère conçut des soupçons, et prenant ses mesures avec tant de prudence que Séjan ne se méfia de rien, il finit par l'accuser publiquement dans le sénat (l'an 31 de J.-C.). Mis en prison, Séjan se vit condamner à mort, et la sentence fut exécutée le même jour. Sa famille, ses amis, et parmi eux vraisemblablement Velléius Paternulus, subirent le même sort.

C. L.

SEL. Les chimistes n'ont pas toujours été d'accord sur ce qu'il faut entendre par ce mot. Bergman désigna dans son temps par *sel* toute substance soluble dans moins de 500 fois son poids d'eau pure. D'après cette définition, Bergman considérait comme des sels une foule de substances d'une nature bien différente. Lavoisier, en réformant la chimie en général, réforma aussi la notion qu'on avait alors sur les sels. Il établit qu'un sel est une combinaison d'un acide avec une base, que cette combinaison soit soluble dans l'eau ou non. On a expliqué aux mots ACIDE et BASE ce qu'on entend par chacune de ces dénominations. Cette idée du célèbre chimiste français a ensuite été adoptée généralement. Les progrès de la chimie ont cependant rendu même cette définition insuffisante. Le sel par

excellence, le sel de cuisine, qui, dès l'origine, a donné son nom à toute la classe des sels, et qui, dans le temps de Lavoisier, était considéré comme une combinaison d'acide muriatique et de soude, ne serait plus un sel, d'après cette définition, puisque des découvertes faites ultérieurement ont montré qu'il ne contient ni soude ni acide muriatique, mais bien le métal sodium uni à une substance simple ou élémentaire, le chlore, d'où on a changé le nom de muriate de soude en celui de chlorure de sodium.

Quelques chimistes, en suivant strictement la définition des sels donnée par Lavoisier, ne considèrent donc pas le sel de cuisine comme un sel; d'autres chimistes donnent à cette dénomination une plus grande étendue, en y comprenant non-seulement les corps qui ont une composition analogue à celle du chlorure de sodium, mais encore aux combinaisons des corps sulfurés entre eux.

L'halurgie (*voy.*) comprend, d'après ces derniers, deux classes générales de sels, qu'on appelle sels haloïdes et sels amphides. 1° *Les sels haloïdes* ou *halo-sels* sont composés d'un métal et d'un corps halogène, tel que le chlore, le brome, l'iode, le fluor et le cyanogène; on appelle ces corps *halogènes* (engendrant des sels), parce qu'en se combinant avec les métaux, ils produisent des sels. Cette classe de sels n'est donc composée que de combinaisons formées de deux corps simples, un métal et un corps halogène. 2° *Sels amphides* ou *amphisels*. Ces sels sont composés, généralement parlant, de trois corps simples, savoir d'un métal, qui est le radical de la base, d'un corps simple métallique ou non métallique, qui est le radical de l'acide, et d'un troisième corps, qui, en se combinant avec ces derniers corps, convertit le premier en base salifiable et le dernier en un acide: ce troisième corps qui a la propriété de produire des acides aussi bien que des bases, est appelé un corps *amphigène*, c'est-à-dire qui engendre les deux (*ἄμφω*). Les corps appartenant à cette catégorie sont l'oxygène, le soufre, le sélénium, le tellurium. Cependant on n'a étudié sous ce rapport que les combi-

naïsons de l'oxygène et du soufre. Les sels amphides qui contiennent de l'oxygène sont appelés des *oxyseles*, et ceux qui contiennent du soufre des *sulfosels*. La composition des sulfosels est parfaitement calquée sur celle des oxyseles, mais l'oxygène s'y trouve remplacé par un égal nombre d'atomes de soufre. L'arséniate de potasse, par exemple, en dissolution dans l'eau se décompose, par un courant de gaz hydrogène sulfuré, en eau, qui provient de la combinaison de l'hydrogène du gaz avec l'oxygène du sel, et en sulfarséniate de potassium, dans lequel l'oxygène du sel primitif est remplacé, atome pour atome, par le soufre du gaz hydrogène sulfuré.

Les sels haloïdes doivent-ils en effet être considérés comme des sels ou non ? C'est purement une affaire d'opinion. Il est parfaitement indifférent tant pour la pratique que pour la théorie de la science que l'on se détermine plutôt pour l'un que pour l'autre, pourvu qu'on soit conséquent dans l'opinion adoptée. Ceux qui ne considèrent pas les chlorures, bromures, etc., comme des sels, fondent leur opinion sur ce que ces combinaisons ne sont composées que de deux corps simples, tandis que les sels en doivent contenir au moins trois. Tant qu'on persiste à baser la classification des sels sur le nombre des corps simples qui y sont contenus, on a raison de ne pas considérer ces combinaisons comme des sels. Ceux qui préfèrent l'opinion contraire n'admettent point que le nombre des éléments qui constituent un sel doive être pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer ce que c'est qu'un sel. La classification chimique en général a pour but de rassembler en certains groupes les corps qui se ressemblent le plus par leurs caractères, quelle que soit d'ailleurs leur composition. Comme cette base de la classification tend à rendre les notions des propriétés des corps plus claires, nous nommons, par exemple, *acides* les corps doués des propriétés des acides en général, sans avoir égard au nombre de leurs éléments. Ce nombre peut être 2, 3, 4 et au-delà. Or il y a des sels haloïdes tellement ressemblants aux oxyseles, qu'un chimiste même exercé ne saurait les distinguer

l'un de l'autre, sans employer dans ce but un réactif quelconque : tels sont entre autres le chlorure de magnésium et le nitrate de magnésie. Exclure le chlorure de magnésium de la classe à laquelle appartient le nitrate de magnésie, parce qu'il ne contient que deux éléments, tandis que le dernier en contient trois, reviendrait à exclure l'acide acétique de la classe à laquelle appartiennent les acides sulfuriques, phosphoriques, etc., parce que le premier contient trois éléments, tandis que les derniers n'en contiennent que deux. Ils s'ensuit donc qu'on a raison d'admettre les sels haloïdes dans la classe des sels.

Les anciens chimistes se trouvaient très embarrassés pour la nomenclature des sels. On leur donnait des noms empiriques, tels que *sel de Glauber* (voy.), *sel polychrest*, *arcanum duplicatum*, etc.; mais le nombre des sels, qui augmente journellement par suite de nouvelles découvertes, rend cette manière de les nommer fort incommode. Bergmann imagina de remplacer les noms empiriques par une définition de leur composition : il disait par exemple *aliali vegetabile vitriolatum*, *aliali minerale vitriolatum*, en parlant des sels de potasse et de soude avec l'acide sulfurique, qu'on appelait autrefois acide vitriolique. Guyton de Morveau profita de cette idée d'une manière très heureuse : il divisa les sels en genres. Les sels formés par chaque acide formaient un genre à part, dont le nom fut déduit de celui de l'acide : ainsi il appelait les sels formés par l'acide sulfurique des *sulfates*, ceux formés par l'acide nitrique des *nitrates* (voy. ces mots); les sels formés par les acides sulfureux et nitreux, il les appelait des *sulfites* et des *nitrites*. De cette manière, le nom d'un acide étant donné, celui du genre des sels qu'il forme l'était aussi. Pour distinguer ensuite les différentes espèces de chaque genre, il ajouta le nom de la base. On a donc dit *sulfate de potasse*, *nitrate de soude*, *sulfite de chaux*. A partir de ce moment, la nomenclature de tous les sels possibles était déterminée d'avance. Mais lorsque Guyton de Morveau créa la nomenclature chimique, on ignorait encore que les alcalis et les terres fussent des

oxydes métalliques : il ne donna pas, par conséquent, toute l'étendue qu'on est à même de donner actuellement à la nomenclature des sels, en modifiant le nom de la base, comme il l'avait fait pour celui de l'acide. Il ne fit que nommer la base du sel, et, pour les sels métalliques, il nomma seulement le métal, comme *sulfate de fer, nitrate d'argent*. Mais cette nomenclature se trouve en défaut toutes les fois qu'un métal donne deux oxydes basiques, comme par exemple le fer, le cuivre, le mercure, puisqu'elle n'indique point lequel des oxydes basiques se trouve dans le sel. Guyton essaya de les distinguer en disant *sulfate de fer vert et sulfate de fer rouge*. On a tâché ensuite de remédier à ce défaut, en disant tantôt *protosulfate et persulfate de fer*, tantôt *sulfate de protoxyde et sulfate de peroxyde de fer*. Plus tard, on a commencé à simplifier encore cette nomenclature, en employant, pour les différents degrés des oxydes basiques du même métal, le principe de nomenclature que Guyton employa si heureusement pour celle des acides. L'usage s'est donc introduit de dire *oxyde ferreux et oxyde ferrique*, au lieu de *protoxyde et de peroxyde de fer*, tout comme on dit *acide sulfureux et acide sulfurique*. D'après cette nomenclature, la potasse est l'*oxyde potassique*, la soude l'*oxyde sodique*, la chaux l'*oxyde calcique* : on dit donc *sulfate potassique, sodique, calcique, ferreux, ferrique, cuivreux, cuivrique, etc.* Cette nomenclature est parfaitement en harmonie avec la nomenclature chimique en général, elle est courte, expressive et commode. Quelques auteurs de mémoires de chimie ont commencé à s'en servir, mais elle n'est point généralement reçue. La nomenclature des halosels se fait comme celle des oxydes : on dit *chlorure de potassium, protochlorure de fer, perchlorure de fer*, ou bien *chlorure potassique, chlorure ferreux, chlorure ferrique, etc.* La nomenclature des sulfosels est la même que celle des sels, avec cette différence qu'on met le nom *sulfo* avant le nom générique du sel, par exemple, *sulfophosphate, sulfarséniate, sulfomolybdate potassique, ferreux, etc.*, pour indiquer que la sub-

stance basique aussi bien que celle qui joue le rôle d'acide est un sulfure.

Dans l'esprit de la nomenclature, les sels sont partagés en genres d'après leur partie constituante électro-négative ou l'acide, et en espèces d'après leurs bases. Néanmoins, dans un grand nombre de Manuels de chimie, on les trouve classés en genres d'après leurs bases et en espèces d'après leurs acides, sans que pour cela leur nomenclature y ait été changée.

En partant du degré de saturation mutuelle des parties constituantes des sels, on les divise en sels neutres, sels acides et sels basiques.

Sels neutres. Lorsqu'à une dissolution de potasse on ajoute de l'acide sulfurique étendu en petites quantités à la fois, on arrive à un point où la saveur et les réactions de la potasse (*voy. ALCALI*) ont entièrement disparu, sans qu'aucune trace de la saveur et des réactions de l'acide s'y manifeste. La solution a acquis un goût salé et ne change plus les couleurs végétales. On dit alors que l'acide et la base se sont *neutralisés*. Il en est résulté un sel, le sulfate de potasse, et ce sel est *neutre*. Un atome de potasse se trouve alors combiné avec un atome d'acide sulfurique. Il n'y a cependant que les bases les plus fortes, combinées aux acides forts, qui produisent cette neutralité complète. Les bases les plus fortes combinées avec les acides les plus faibles, avec les acides carboniques et boriques, par exemple, donnent des sels où la propriété alcaline de la base ne peut pas être neutralisée; ils ont une saveur alcaline et colorent en bleu le papier de tournesol, rougi par un acide. De même les acides forts, combinés avec des bases moins fortes, comme l'acide sulfurique saturé de protoxyde de fer, tourne tout de suite au rouge le papier bleu de tournesol, comme le ferait un acide libre. Le nombre des sels neutres serait donc très limité, si l'on ne considérait comme neutres que les sels où toute réaction analogue à celle des alcalis ou des acides aurait cessé; mais on est convenu d'appeler neutres tous les sels où la base est combinée avec un atome d'acide pour chaque atome d'oxygène qu'elle renferme. Lorsque la base ne contient qu'un

seul atome d'oxygène, elle donne un sel neutre avec un atome d'un acide quelconque; mais si elle en contient 2 ou 3 atomes, il lui faut 2 ou 3 atomes d'acide pour produire le sel neutre. C'est presque toujours cette neutralité conventionnelle qu'on veut indiquer, et non pas la neutralité absolue.

Un sel neutre, dans la dernière acception du mot, peut se combiner en proportions définies avec une nouvelle dose, tant de l'acide que de la base. Dans le premier cas, il en résulte un *sel acide* ou *sursel*; dans le dernier, un *sel basique* ou *soussel*. Cependant cette propriété n'est point générale. Le plus grand nombre des sels ne sont connus qu'à l'état neutre. Ceux qui forment des sursels ne peuvent que rarement produire des sous-sels. Quelquefois aussi l'inverse a lieu.

Les *sursels* sont composés le plus souvent d'un atome de sel neutre, combiné avec un atome additionnel de l'acide; mais il y en a où l'atome du sel neutre est combiné avec 2 et 3 atomes de l'acide, et d'autres où 2 atomes du sel neutre ne sont combinés qu'avec un seul atome de l'acide. Nous avons, par exemple, un *sursulfate* de potasse, composé d'un atome de sulfate de potasse et d'un atome d'acide sulfurique, puis un autre composé de 2 atomes du sulfate et d'un seul atome de l'acide. Il y a deux *suroxalates* de potasse dans lesquels un atome de l'oxalate neutre est combiné avec 1 et avec 3 atomes d'acide oxalique. Nous avons deux *surchromates* de potasse composés d'un atome de chromate neutre avec 1 et avec 2 atomes d'acide chromique. Certains acides ne donnent jamais de sursels, par exemple l'acide nitrique, l'acide acétique; et d'autres en donnent avec la plupart des bases, tels sont l'acide phosphorique l'acide tartrique. La nomenclature des sursels dérive du nombre d'atomes d'acide qui sont combinés avec un seul atome de la base: ainsi nous disons *sesquisulfate* et *bisulfate* de potasse, *bi-oxalate* et *quadroxalate* de potasse, *bi- et trichromate* de potasse. Il se présente des cas, mais ils sont rares, où un sel neutre se combine avec un autre acide que le sien: telles sont les combinaisons de l'acide sulfurique anhydre avec les

nitrate de potasse et d'ammoniaque, et celles des acides sulfurique et chromique avec plusieurs chlorures.

Les *soussels* se forment lorsqu'un atome du sel neutre se combine avec 1, 2, 3, etc., atomes de la base du même sel. Ils sont plus communs que les sursels. Un sel neutre d'un protoxyde ne se combine qu'avec le protoxyde, et un sel de peroxyde qu'avec le peroxyde. Les alcalis et les terres ne donnent que rarement des sous-sels. L'alumine, le peroxyde de fer et l'oxyde de plomb en donnent avec presque tous les acides. On les désigne, dans la nomenclature, en ajoutant au nom du sel les mots *monobasique*, *sesquibasique*, *bibasique*, *tribasique*, etc. Les auteurs néanmoins ne comptent point les atomes des bases de la même manière. Les uns indiquent par le nombre ajouté au mot basique, combien d'atomes de base sont combinés avec un atome de l'acide; les autres au contraire entendent par ce même nombre la quantité d'atomes de base combinés avec un atome du sel neutre. Par conséquent, ce qui est le sel tribasique des premiers est le sel bibasique des derniers. Il nous semble que la méthode qui consiste à compter les atomes de base ajoutés au sel neutre doit être préférée.

Les *halosels* ont aussi leurs *sursels* et leurs *soussels*. Dans les *sursels*, le sel neutre se trouve combiné avec 1 atome, rarement avec 2, de l'acide que le corps halogène (le chlore, le brome, etc., etc.) qui y est contenu forme avec l'hydrogène. Dans les *sels basiques* un atome du sel neutre se combine avec 1, 2, 3, etc. atomes de l'oxyde du métal contenu dans le sel; mais toujours de manière à ce que dans tous les cas où les métaux donnent lieu à deux oxydes basiques, comme par exemple le fer, le mercure, etc., ce soit toujours le protoxyde qui se combine avec le protochlorure, protobromure, etc., et le deutoxyde avec le deutochlorure, deutobromure, etc. En sorte que ces sels suivent absolument les mêmes lois que les oxyels. Les *sulfosels* se comportent absolument comme les oxyels.

L'expérience a montré qu'une sulfobase peut quelquefois s'ajouter à un oxy-sel ou à un halosel, et une oxybase à un

sulfosel; mais on connaît bien peu d'exemples de ce genre de combinaisons, et ce sont jusqu'ici exclusivement les protosels de mercure ou les sels mercureux qui les fournissent.

Sels doubles. Les sels se combinent entre eux et donnent des sels plus composés, doués des propriétés des deux sels combinés, mais dont, en général, la forme cristalline et l'aspect sont très différents de ceux des sels qui les composent. Un atome d'un sel se combine avec 1, 2, 3, etc., atomes de l'autre. Le cas le plus ordinaire est celui où les deux sels se combinent à nombre égal d'atomes de chacun des sels intégrants. On appelle ces nouveaux sels des *sels doubles*. Les deux sels combinés ont le plus ordinairement l'acide ou le corps halogène en commun. La même base se trouve moins souvent unie à deux acides différents, ou le même métal à deux corps halogènes différents. Il est plus rare encore que des sels, qui n'ont ni la même base, ni le même acide, se combinent pour former un sel double. Tous les sels ne possèdent pas la propriété de s'unir à d'autres sels pour former des sels doubles; il y en a qui n'en forment jamais. Les halosels suivent les mêmes lois à cet égard. Un chlorure se combine avec un autre chlorure, moins souvent avec un bromure, iodure, etc., et plus rarement encore avec un oxyssel ou un sulfosel, quoique nous ne manquions point de quelques exemples de ce genre. Les chimistes qui ne rangent pas les halosels dans la classe des sels, considèrent les chlorures, bromures, etc., des radicaux, des alcalis et des terres alcalines, comme des bases, et ceux des métaux en général comme des acides. Ils admettent par conséquent les halosels doubles dans la classe des sels simples. Lorsque le bichlorure de mercure (chlorure mercurique), par exemple, se combine avec le chlorure de potassium (chlorure potassique), on donne au bichlorure le nom d'acide *chlorohydrargyrique* ou *chloromercurique*, et au sel le nom de *chlorohydrargyrate* ou *chloromercurate de potassium*. Mais cette manière de voir, quoique reçue, a cependant ses inconvénients théoriques, parce qu'il y a des chlorures doubles, tels que celui de

potassium et de magnésium, dont aucun des sels qui le composent ne saurait être considéré comme un acide; et lorsqu'un chlorure se combine avec un oxyssel, par exemple le chlorure de calcium avec l'acétate de chaux, c'est bien un sel double où aucun des sels ne saurait être nommé acide ou base.

Sels triples. Les sels doubles se combinent aussi quelquefois entre eux et forment des sels triples, puisqu'ils sont composés de trois sels: l'un des sels simples y est presque toujours commun aux deux sels doubles. C'est particulièrement parmi les silicates et parmi les cyanures qu'on trouve les sels triples.

Une grande partie des sels, tant sels simples que sels doubles, est soluble dans l'eau; une autre partie y est insoluble. L'alcool dissout un bien moins grand nombre de sels. L'éther, ainsi que les huiles, tant grasses que volatiles, n'en dissolvent qu'un très petit nombre et c'est même en petite quantité. Il y a des sels tellement avides d'eau, qu'ils la précipitent de l'air pour s'y dissoudre. On dit alors que ces sels entrent en *déliquescence*.

Lorsqu'on dissout dans de l'eau chaude telle portion d'un sel qu'elle peut dissoudre à cette température, elle dépose, en se refroidissant, un excès de sel, qu'elle a pu dissoudre en faveur de l'influence de la température plus élevée. Le sel prend alors ordinairement la forme de cristaux, qui deviennent de plus en plus réguliers, à mesure que le refroidissement se fait plus lentement. En faisant refroidir rapidement la dissolution et en la remuant en même temps, le sel se précipite en petits grains: c'est ce qu'on appelle *cristallisation troublée*. On a prétendu, mais à tort, que le sel ainsi précipité d'une solution de plusieurs sels mélangés serait plus pur que les cristaux réguliers formés lentement. Un très grand nombre de sels, qui se déposent ainsi de leur dissolution dans l'eau, se combinent avec de l'eau en proportions fixes et les cristaux en contiennent souvent une quantité considérable. Cette eau, qui y est solide, à l'état de glace, pour ainsi dire, est nommée *eau de cristallisation*. Il y a des sels qui fixent ainsi une quantité d'eau dont le poids excède la moitié du poids des cris-

taux, le sulfate et le phosphate de soude par exemple; d'autres en contiennent fort peu; et d'autres encore ne se combinent point du tout avec de l'eau de cristallisation : tels sont le sulfate et le nitrate de potasse. Même des sels insolubles dans l'eau ont souvent la propriété de se combiner avec de l'eau de cristallisation, qu'ils prennent en se précipitant du liquide. Les proportions dans lesquelles les sels se combinent avec l'eau varient. Il est rare de trouver 2 atomes d'un sel combinés avec un seul atome d'eau; mais un atome d'un sel se combine avec 1, 2, 3, 4 et jusqu'à 12 atomes d'eau et au-delà. Le même sel peut se combiner avec plusieurs doses d'eau, et cristallise alors différemment avec chacune de ces portions d'eau. La température influe beaucoup sur la dose d'eau de cristallisation. Lorsque les cristaux se forment à une température élevée, ils contiennent ou moins d'eau que lorsqu'ils se forment à une température basse, ou ils n'en contiennent pas du tout. Le sel de cuisine, par exemple, qui au-dessus de 0 du thermomètre cristallise sans eau de cristallisation, formant ce qu'on appelle un *sel anhydre*, prend 6 atomes d'eau en cristallisant à -10° . Si on fait sécher ces cristaux à cette même température et qu'on élève ensuite celle-ci à 0° , l'eau de cristallisation s'en sépare à l'état liquide, et les cristaux tombent en poudre dans le liquide qui se forme. Les sels doués de la propriété de se combiner avec plus d'une proportion d'eau de cristallisation, jouissent souvent d'une inégale solubilité, qui dépend de la quantité d'eau qu'ils renferment. Plus ces cristaux contiennent d'eau, plus ils sont solubles. Il en résulte que des sels cristallisés qui se dissolvent facilement dans l'eau à la température ordinaire, s'en déposent au contraire lorsqu'on élève la température de leur dissolution; car, à cette température, ou il se forme une combinaison nouvelle avec moins d'eau, ou le sel devient anhydre, et l'un ou l'autre est moins soluble que la combinaison plus riche en eau de cristallisation. L'eau saturée à 15° avec du sulfate de soude, qui contient 10 atomes d'eau de cristallisation, se trouble à 50° et dépose du sulfate

de soude anhydre, parce que déjà à 40° la combinaison de ce sel avec de l'eau de cristallisation se détruit, et parce que le sel anhydre est moins soluble que celle-ci. Les sels retiennent leur eau de cristallisation avec une force très inégale. Quelques sels la laissent s'évaporer par l'exposition à l'air, même à des températures très basses. Les cristaux perdent alors leur transparence. Si la quantité d'eau abandonnée est considérable, ils tombent en poussière; si elle ne surpasse point 16 à 20 centièmes du poids du cristal, ce dernier conserve ses contours, mais prend un aspect laiteux et devient friable : on dit alors que les sels *effleurissent* ou *tombent en efflorescence*. D'autres sels ne perdent leur eau qu'à une température plus élevée; la plupart la cèdent au-dessous de 100° , d'autres à 130° ou à 150° . Bien peu de sels la retiennent à une température plus haute. Quelques-uns, qui contiennent de l'eau de cristallisation, entrent en fusion lorsqu'on les chauffe subitement, commencent à bouillonner et se solidifient ensuite. Ici, c'est la combinaison du sel avec l'eau de cristallisation qui entre en fusion; mais à mesure que l'eau se volatilise, le sel se dépose anhydre et non fondu.

Quelques sels anhydres, dissous à saturation dans de l'alcool absolu et chaud, se combinent avec de l'alcool en proportions définies, en cristallisant de leurs dissolutions. Cet alcool combiné remplace l'eau de cristallisation dans ces cristaux; mais lorsqu'on les expose à l'air, il s'échappe.

On fait cristalliser les sels de diverses manières. En grand, on les dissout dans de l'eau chaude, on filtre la dissolution et on l'évapore ensuite, jusqu'à ce qu'une goutte, qu'on fait tomber sur une plaque froide, laisse entrevoir des cristaux en se refroidissant; quelquefois on évapore jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule de parties solides à la surface du liquide : on laisse alors refroidir ce dernier, qui dépose les cristaux, d'autant plus grands et plus réguliers qu'il se refroidit plus lentement. Le liquide qui ne donne plus de cristaux est appelé *eau-mère*. En l'évaporant ultérieurement, elle donne de nouveaux cristaux. Si la dissolution ne con-

tient que le sel pur, elle fournit des cristaux de la même espèce jusqu'à la dernière goutte ; mais si le sel dissous est mélangé avec une petite quantité d'autres sels, ceux-ci restent dans l'eau-mère, qui ne donne ensuite que des cristaux moins purs. C'est pour cela qu'on se sert de la cristallisation des sels pour les purifier. La première cristallisation est toujours la plus pure, et en dissolvant de nouveau le sel cristallisé et le faisant cristalliser encore une couple de fois, on parvient à le purifier complètement. On purifie de même les dernières cristallisations moins pures, en les faisant recristalliser un certain nombre de fois. Lorsque les chimistes veulent avoir des cristaux grands et très réguliers, ce qui ne peut point se faire sans que la cristallisation s'opère très lentement, ils laissent la solution s'évaporer à l'air libre, sans en élever la température, mode de concentration appelé *évaporation spontanée*. Les cristaux que dépose un liquide sont d'autant plus volumineux et réguliers que la colonne de ce liquide est plus haute par rapport à son diamètre. Quelques sels, dont on laisse ainsi évaporer la dissolution spontanément, ne déposent rien ou fort peu de chose dans le liquide même ; mais le sel s'élève autour du bord du liquide, sous forme d'une végétation, souvent très belle, qui ressemble à une mousse régulièrement formée. Le bisulfate de potasse est surtout remarquable pour cette propriété. La végétation s'imbibé du liquide et reste humide aussi longtemps qu'il y en a. L'évaporation ne se fait alors qu'à l'extrémité des branches de la végétation, et de là l'accroissement continué à leurs extrémités.

Lorsqu'on regarde à travers un verre dans lequel se trouve une solution pendant l'acte de la cristallisation, on voit se former des courants dans le liquide qui remontent de chaque cristal vers la surface : cela vient de ce que la partie du liquide qui a déposé sur le cristal une partie du sel qu'elle retenait en dissolution, est devenue par là plus légère que le liquide ambiant et remonte ainsi à la surface, pour être remplacée par une autre partie plus saturée qui, à son tour, produit le même phénomène. C'est par cette circulation continue de ce liquide

que les cristaux s'accroissent de plus en plus.

On trouve dans la nature quelques sels tout formés, tels que le *sel de cuisine* (chlorure de sodium), le *nitre* (nitrate de potasse), le *gypse* (sulfate de chaux), etc. D'autres sont un produit de l'art. On se procure les sels de deux manières différentes, ou en combinant l'acide et la base directement, ou en mêlant de telle façon deux sels qui se décomposent mutuellement, qu'il soit possible d'en séparer le sel qu'on veut produire, soit par la cristallisation ou précipitation, soit par la distillation. C'est là ce qu'on appelle préparer un sel par double décomposition. Si l'on a besoin par exemple de chlorure de magnésium, qui est trop cher à produire par l'acide hydrochlorique et la magnésie, on dissout ensemble dans de l'eau chaude du chlorure de sodium et du sulfate de magnésie dans la proportion du poids atomique de chacun, et on laisse refroidir ensuite le mélange à -8° , condition dans laquelle des cristaux de sulfate de soude se déposent. En évaporant l'eau-mère et en la refroidissant de nouveau, on obtient encore des cristaux de sulfate de soude. En répétant cette manipulation une couple de fois, on finit par avoir une eau-mère qui ne contient plus que du chlorure de magnésium, l'acide sulfurique du sulfate de magnésie ayant échangé tout le magnésium contre le sodium du chlorure de sodium. Le résultat final est du sulfate de soude, séparé par la cristallisation, et du chlorure de magnésium en dissolution concentrée. Si l'on veut avoir du sulfate d'argent, on mêle ensemble des solutions étendues et bouillantes de sulfate de soude et de nitrate d'argent : le sulfate d'argent cristallise seul par le refroidissement ; ou bien si on mêle les dissolutions concentrées et froides, alors il se précipite du liquide au moment où le mélange se fait. Le liquide contient ensuite du nitrate de soude. En mêlant ensemble du sulfate de deutoxyde de mercure et du chlorure de sodium et chauffent le mélange sec dans un appareil convenable, le bichlorure de mercure sublime seul et laisse du sulfate de soude pur résidu.

Les propriétés des sels sont si varia-

bles qu'il est impossible d'en donner des notions générales. On en a de presque toutes les couleurs. Les acides et bases incolores donnent des sels non colorés. Une base colorée donne le plus souvent des sels colorés. L'oxyde de cobalt donne des sels rouges et quelquefois bleus; l'oxyde de nickel des sels vert-pomme; l'oxyde de cuivre des sels tantôt d'un bleu superbe, tantôt d'un vert-pré; le protoxyde de fer des sels d'un vert bleuâtre; le deut-oxycide de fer des sels d'un jaune orangé, etc. Quelques acides colorés donnent aussi des sels colorés, par exemple, les chromates, les manganates, les oxy-manganates, dont les couleurs sont rouge-orangé, vert et pourpre. Un très petit nombre de sels seulement exercent une action sensible sur l'odorat; mais tous les sels solubles dans l'eau ont un goût. Les sels à base alcaline, tant halosels qu'oxysels, ont un goût salé; ceux des terres alcalines, un goût à la fois salé et amer; ceux des terres proprement dites, un goût astringent et même sucré. Le goût des sels métalliques est ou astringent, comme ceux du fer et de l'étain; ou sucré, comme ceux du plomb; ou métallique, comme ceux de l'argent, du cuivre, du bismuth, du zinc, etc. Les sels absolument insolubles sont ordinairement insipides. Les sulfosels répandent ordinairement une odeur de gaz hydrogène sulfuré, produit par leur décomposition moyennant l'acide carbonique de l'air; leur goût est toujours hépatique; leur couleur est variable.

Un grand nombre de sels supportent une température très élevée sans subir d'autre changement que d'entrer en fusion. Les sels des bases faibles perdent au feu, ou une partie de leur acide, en laissant pour résidu un sous-sel, ou tout leur acide. Certains acides donnent des sels destructibles au feu, même avec les bases les plus fortes, par exemple les acides nitrique, chlorique, bromique, ainsi que tous les acides d'origine organique. Certains sels sont volatils à une température élevée et se laissent sublimer, comme ceux à base de mercure et d'ammoniaque. D'autres, quoiqu'on ne puisse les sublimer en vase clos, s'évaporent à une température élevée, lorsque l'air a

libre accès, par exemple, le chlorure de sodium, dont on emploie la vapeur pour glaocer la poterie. Les sulfosels se comportent au feu, dans des vases fermés, à peu près comme les oxysels; mais lorsque l'air a libre accès, ils se convertissent peu à peu en oxysels.

Le nombre des sels connus est très grand: il dépasse 2,000 en y comptant les sur-sels, sous-sels, ainsi que les sels doubles et triples. Leur énumération serait inutile ici, de même que leur description. Le lecteur trouvera les notions générales de chaque espèce de sel, qui a pu mériter d'être mentionnée, sous les noms génériques de SULFATES, NITRATES, ACÉTATES, BORATES, CARBONATES, etc.

L'emploi des sels est des plus fréquents et d'une haute importance dans l'économie agricole et domestique, dans l'industrie, dans la médecine et pour les réactions chimiques.* B-Z-S.

SÉLAM, nom que les Orientaux donnent à un bouquet dont les fleurs sont disposées, ordinairement par les femmes d'un harem, de manière à exprimer une pensée, un sentiment secret, soit en s'attachant à leur nom, soit en faisant allusion au caractère particulier qu'on est dans l'usage de prêter à chacune d'elles. Comme la flore varie suivant les contrées et sa nomenclature avec elle (le *souci*, par exemple, ne rappelle point cette idée à l'Allemand), il s'ensuit que chaque pays a un *langage des fleurs* particulier. En France, M^{me} Charlotte de Latour, entre autres, en a donné la clef; il existe des ouvrages analogues dans plusieurs langues étrangères. Mais c'est parmi les femmes

(*) Pour l'extraction du sel de cuisine, voy. HALURGER et SALINES. On l'appelle aussi *sel marin*, parce qu'il provient en grande partie des marais salants des bords de la mer; et *sel gemme*, lorsqu'il se trouve à l'état fossile, dans des mines, en couches solides. En France, il a occupé, en 1841, 23,753 ouvriers, et le produit total a été de 2,973,074 quintaux métriques, valant 7,382,002 fr. Sur ce chiffre de près de 3 millions de quint. métr., 418,397 seulement ont été tirés des mines et des sources salées, le reste provenait des marais et des laversies. Quelquefois le sel est l'objet d'un monopole; presque toujours il est grevé d'un impôt dont tout le poids retombe sur la classe peu aisée, et qui ne permet pas d'en faire, dans l'économie rurale, tout l'usage qui serait désirable, surtout pour l'éducation des bestiaux. S.

turques que ce langage est le plus usité : M. de Hammer, dans les *Mines de l'Orient*, t. I et II, nous a donné des explications sur la méthode qu'elles suivent pour s'en servir. X.

SÉLANDE, voy. **SEKLANDE**.

SELDJOUCIDES, voy. **TURCS**.

SÉLÉNÉ, nom grec de la lune, *σελίνα*, voy. **HÉGATE**.

SÉLÉNITE, voy. **GYPSE**.

SÉLÉNIUM, corps simple non métallique que M. Berzélius a découvert à la fin de 1816, et qu'on trouve dans le soufre, ou associé au plomb, au mercure, au cobalt, etc. A Fahlun, en Suède, on le retire de la galène sélénifère en la grillant dans des fours : le sélénium se sublime alors avec le soufre. C'est pour rappeler son analogie avec le tellure (voy.) que le célèbre chimiste suédois a donné à cette substance le nom de sélénium, dérivé de *σελίνα*, la lune. X.

SÉLÉNOGRAPHIE, voy. **LUNE**.

SÉLÉUCIDES, dynastie des rois de Syrie, fondés par Séleucus (voy.), à la suite de la bataille d'Ipsus (voy.), l'an 301 av. J.-C. Grâce à leur valeur, les premiers Séleucides agrandirent, dans toute les directions, leur empire, qui était très borné dans l'origine ; mais lorsque, quittant les vertus de leurs ancêtres, ils se livrèrent à l'indolence, leur empire s'affaiblit graduellement et s'écroula. A sa décadence, il se forma de ses états démembrés les royaumes de la Bactriane, de la Parthie, de l'Arménie, etc. ; le surplus de cet empire, si vaste autrefois, devint province romaine. Les Séleucides aimaient généralement la magnificence et protégèrent les arts et les sciences, particulièrement Séleucus I^{er} et Antiochus IV. — Voir Vaillant, *Seleucidarum imperium*, La Haye, 1732 ; R. Reinneccius, *Familia Seleucidarum*, Wittenb., 1571.

Pour l'ère des Séleucides, voy. **ÈÈÈ**, T. IX, p. 710. X.

SÉLEUCIE, sur le Tigre, en Babylonie, fut temporairement une des plus grandes villes du monde ; sa population, composée de Macédoniens, de Grecs, de Syriens et de Juifs, s'éleva, dit-on, à 600,000 âmes. Elle conserva une constitution libre même sous la domination

parthe : le gouvernement était formé d'un conseil de 300 nobles. Saccagée sous Trajan, à cause d'un soulèvement de ses habitants contre les Romains, la ville fut entièrement détruite sous Verus (162 de J.-C.). On en voit encore les ruines, appelées El-Madaïn (les deux villes). Séleucie avait reçu son nom de son fondateur, Séleucus (voy.) Nicator, qui la destinait à remplacer Babylone.

Parmi les autres villes du même nom, il faut surtout remarquer celle qui, située à peu de distance de l'embouchure de l'Oronte, portait le surnom de *Pieria* et de *S. ad Mare*. Elle avait le même fondateur que la précédente et en renfermait le tombeau. Forteresse du premier ordre, elle n'a jamais été prise que par trahison. Il y avait ensuite une Séleucie en Pisidie, ou *ad Taurum* ; une autre en Cilicie, surnommée aussi *Trachée*, ou *ad Calycadnum*, et plus tard *Isaurienne*, lorsque, conquise par les Isauriens, au IV^e siècle, elle fut devenue leur capitale, etc. X.

SÉLEUCUS, surnommé *Nicator* ou *Nicator* (c'est-à-dire le vainqueur), était fils d'Antiochus (voy.), un des généraux de Philippe et d'Alexandre-le-Grand, et de Laodice. Dès sa tendre jeunesse, il passa en Asie avec l'armée macédonienne, et commandait ordinairement les éléphants. A la mort d'Alexandre, il devint général en chef de la cavalerie des alliés, et ensuite gouverneur de la Babylonie, au second partage de l'empire, l'an 321. Dans ces fonctions, il fut d'abord l'ami d'Antigone (voy.) ; mais quand celui-ci exigea des comptes de son administration, et que Séleucus refusa de les rendre, il s'éleva entre eux une grande irritation, au point qu'Antigone chercha à se défaire de Séleucus. Celui-ci ayant conçu des soupçons, s'enfuit de son gouvernement et se rendit auprès de Ptolémée, fils de Lagos. Là, il rassembla quelques troupes, qu'il renforça d'un corps de Macédoniens, qui occupaient la ville de Carres, en Mésopotamie. A son approche, les habitants de Babylone, qui aimaient ce prince doux et affable, se joignirent en masse à lui, de manière qu'il lui fut aisé de se mettre en possession de tout le pays (l'an 312). Antigone envoya pour le

combattre son général Nicanor; mais Séleucus ayant défait son armée sur les bords du Tigre, les soldats ennemis passèrent à lui; et avec son armée ainsi renforcée, il conquît toute la Médie et la Susiane, et devint bientôt le plus puissant des successeurs d'Alexandre. L'ère des Séleucides (voy. ÈÈÈ) date de cette seconde conquête de la Babylonie. Antigone, profitant de l'absence de Séleucus, donna ordre à son fils Démétrius de rentrer dans Babylone; mais Séleucus, à son retour, reprit cette capitale. Alors, ce prince continua ses expéditions triomphantes en Perse, dans la Bactriane, en Hircanie; et à cause de la rapidité de ses victoires, il prit le surnom de *Nicator*. Plusieurs gouverneurs de l'empire macédonien s'étant arrogé le titre de roi, il imita cet exemple. Il fit alors plusieurs campagnes dans l'Inde. Depuis dix ans, Séleucus n'avait pris aucune part à la guerre contre Antigone; cependant, tous les chefs, maîtres de l'empire démembré, s'étant confédérés contre les prétentions de ce dernier, il accéda à cette alliance. Antigone fut défait, l'an 301, à la bataille d'Ipsus (voy.), dans laquelle Séleucus tira grand parti des 500 éléphants que Sandrocottos lui avait donnés. Il réunit alors sous son sceptre la Syrie, l'Arménie, la Mésopotamie, la Cataonie, avec une autre partie de la Cappadoce et l'Asie-Mineure. A cette époque, ce prince fit bâtir un grand nombre de villes, sous les noms d'*Antioche* et de *Séleucie*. L'agrandissement démesuré de son empire donna de l'inquiétude aux souverains ses voisins: à son tour, une alliance se forma contre lui; Séleucus mit dans ses intérêts Démétrius Poliorcète, en épousant sa fille Stratonice et en lui donnant une armée à commander. Mais celui-ci s'étant rendu de nouveau formidable et ayant refusé de lui livrer quelques-unes des villes qu'il avait conquises, Séleucus lui ôta le commandement de l'armée et s'assura rigoureusement de sa personne jusqu'à sa mort (l'an 284). Appelé par les parents d'Agathoclès, que Lysimaque, son propre père, avait fait mettre à mort, Séleucus porta ses armes contre ce roi de Thrace; toutefois, avant d'entreprendre cette expédition, il céda à son fils An-

tiochus (voy.) une partie de son empire et son épouse Stratonice. Ensuite, il défait Lysimaque, près de Cyropédion, et s'empara de tous ses états. Son empire s'étendait alors depuis l'Indus jusqu'aux rivages de l'Hellespont; mais les provinces éloignées de la Syrie, comme la Haute-Asie et l'Inde, ne lui étaient soumises que nominalement: son autorité était faible même dans l'Asie-Mineure. Néanmoins, il voulut conquérir encore la Macédoine; ce fut pendant cette expédition, que Ptolémée Céraunus, qu'il avait secouru récemment contre Lysimaque, l'assassina, l'an 281. Philétérus, son ami, racheta son corps et lui fit des funérailles magnifiques. On vante, outre le génie militaire de Séleucus Nicator, son affabilité, son équité et son amour des arts et des sciences. Voir de La Naupe, *Sur la durée du règne de Séleucus Nicator*, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. VII, p. 87 et suiv.

SÉLEUCUS II, dit *Callinicus* et *Pogon* (la Barbe), le 4^e souverain de la dynastie des Séleucides, fils d'Antiochus Théos et de Laodice, et arrière-petit-fils de Séleucus Nicator, régna de l'an 247 à 227 av. J.-C. Son père, ayant répudié son épouse Laodice, épousa Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphé. Quoiqu'il eût été stipulé que les enfants qu'il aurait de cette princesse règneraient après lui, à l'exclusion de ceux qu'il avait déjà de Laodice, ce fut Séleucus, grâce aux artifices de l'épouse répudiée, qui, à la mort du roi son père, monta sur le trône. Il commença par mettre à mort, à Daphné, sa belle-mère Bérénice, son fils et les Égyptiens leurs partisans. Pour punir ces crimes, le frère de Bérénice, Ptolémée Evergète, l'attaqua en Syrie avec une armée formidable, et aurait peut-être mis fin à son empire, si une révolte de ses propres sujets ne l'eût rappelé en Égypte. Séleucus rassembla aussitôt une flotte, à l'effet de reconquérir ceux de ses états qui lui avaient été enlevés, et fit une alliance avec son frère Antiochus Hierax. Ptolémée fit alors avec Séleucus une trêve de dix ans. Antiochus réclama les provinces de l'Asie-Mineure que le roi, son frère, lui avait promises pour prix de l'appui qu'il lui avait prêté; mais Séleu-

cus refusa de tenir sa promesse. Les deux frères marchèrent donc l'un contre l'autre ; et à la bataille d'Ancyre, Séleucus fut complètement défait. Le bruit de sa mort s'étant même répandu, Eumène, dans l'Asie-Mineure, et Arsace, en Hircanie et en Parthie, secoururent le joug de la domination syrienne. Le roi parvint néanmoins à vaincre son frère ; et à la mort de celui-ci, il dirigea toute son attention vers les provinces orientales de son empire, qui s'étaient soustraites à sa domination. Cependant, la fortune le trahit, et il fut forcé de battre honteusement en retraite. Une seconde tentative pour reconquérir la Parthie le fit tomber au pouvoir d'Arsace, l'an 236. Après avoir longtemps vécu en captivité à la cour du prince des Parthes, la Syrie reconnut l'indépendance de ce peuple, et Séleucus recouvra sa liberté ; mais il mourut peu après, l'an 227, des suites d'une chute de cheval.

Outre un fils, du nom d'Antiochus, et une fille, qui épousa Mithridate, roi de Pont, il laissa SÉLEUCUS III, surnommé très improprement *Céranus* ou la *Foudre*, prince faible de corps et d'esprit, et qui régna jusqu'à l'an 224 ; il ne se distingua ni comme souverain ni comme grand capitaine : son cousin Achéus faisait tout en son nom. Dans une guerre contre Attale, roi de Pergame, les troupes de Séleucus, qui avaient pour chefs Nicator et Apaturius, et qui n'avaient pas reçu leur solde, se révoltèrent, et Séleucus mourut empoisonné. Achéus vengea sa mort.

Ce roi de Syrie n'ayant pas laissé d'enfants, l'empire, qu'Achéus avait généreusement refusé, échut à son frère Antiochus-le-Grand (*voy.*), qui, après avoir régné 37 ans, eut pour successeur son fils SÉLEUCUS IV, surnommé *Philopator* ou *Soter*. Ce prince régna de l'an 187 à 176. A la bataille de Magnésie, il avait commandé l'aile gauche de l'armée du roi son père. L'an 190, il assiégea Pergame ; mais il fut repoussé par Eumène et les Romains. Il avait succédé à son père Antiochus-le-Grand, avec l'obligation de payer aux Romains un tribut annuel et une énorme contribution, qu'il acquitta dans les onze années de son règne. Les Juifs lui avaient

décerné le surnom de *Soter*, sauveur, parce qu'il leur fit des dons considérables, ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer Héliodore, son trésorier, à Jérusalem, afin d'y enlever les trésors accumulés dans le Temple. L'an 176, il fut assassiné par ce même Héliodore.

SÉLEUCUS V, dit *Démétrius*, fils de Nicator, obtint, l'an 126, une partie de la Syrie, mais ne régna qu'un an, sa mère Cléopâtre l'ayant fait mourir.

SÉLEUCUS VI, dit *Épiphanes*, l'aîné des cinq fils d'Antiochus Grypus, succéda à son père, l'an 98, fit la guerre à son cousin Antiochus Cyzicénus (*voy.*), et l'ayant fait prisonnier, le condamna à mort l'an 93 ; mais bientôt après Antiochus Eusèbe l'expulsa lui-même de son empire. Séleucus s'enfuit en Cilicie, dont il chargea les habitants, ses sujets, d'un lourd tribut. Ceux-ci, dans leur irritation, se révoltèrent et le brûlèrent vif, ainsi que sa suite, l'an 93, à Mopsueste, dans son palais.

SÉLEUCUS VII, dit *Cybiosacte*, fils d'Antiochus Eusèbe, passa quelque temps à Rome, avec son frère Antiochus l'Asiatique et obtint, à la mort de ce dernier, la Commagène, qui lui était restée. Par son mariage avec Bérénice, fille du roi détrôné Ptolémée Aulète, il obtint le royaume d'Égypte (l'an 58), qu'il perdit bientôt après. Z.

SÉLIM I-III. Nous avons parlé de ces sultans à l'art. OTTHOMAN (*empire*), T. XIX, p. 47, 49 et 54 ; cependant le 3^e du nom réclame de nous une notice particulière.

SÉLIM III, sulthan des Othomans, que son ardeur pour des réformes nécessaires conduisit à une mort prématurée, était né le 24 déc. 1761. Fils unique de Moustapha (*voy.*), sa jeunesse et la répugnance naturelle que les Turcs ont toujours eue pour les minorités furent cause qu'à la mort de son père, arrivée le 21 janv. 1774, il ne lui succéda pas immédiatement, mais qu'on lui préféra son oncle Abdoul-Hamid. Celui-ci ne manqua pas d'une certaine affection pour son neveu, dont l'éducation, selon l'usage des cours de l'Orient, demeura néanmoins abandonnée aux femmes et aux eunuques du sérail. Mais le jeune Sélim avait une

âme ardente et de grandes dispositions ; outre le Coran, et les annales de l'empire dont il fit l'étude la plus attentive, il n'eut pas d'abord pour s'éclairer d'autre guide qu'une espèce de testament politique que Moustapha avait écrit pour l'instruction de son fils. C'en fut assez pour lui faire entrevoir les vices et les abus auxquels il fallait porter remède. Vivement pénétré de ce sentiment, il résolut de devenir un jour le régénérateur de l'empire. Pour mieux se préparer à ce rôle, Sélim, usant de la liberté qu'on lui laissait, se mit dès lors en rapport avec quelques anciens serviteurs de son père et plusieurs grands fonctionnaires turcs, avec lesquels il entretenait, du fond de sa retraite, une correspondance assez active. S'étant également lié, depuis 1786, avec le comte de Choiseul (*voy.*), ambassadeur de France à Constantinople, il se concerta avec lui pour envoyer en France son confident Isaak-bey, qui devait y étudier le mécanisme de l'administration. Il échangea même, par l'entremise de cet agent, plusieurs lettres avec le roi Louis XVI. A la mort d'Abdoul-Hamid (7 avril 1789), qui ne laissait également que des enfants trop jeunes, Sélim, alors âgé de 28 ans, fut proclamé padichah. L'empire était en danger et pliait sous les forces réunies de Catherine II et de Joseph II ; déjà l'année précédente la prise d'Otchakof était venue se joindre à une défaite maritime des Turcs. Sélim aurait voulu se mettre lui-même à la tête de l'armée, pour reconquérir la Crimée, dont son prédécesseur avait fait abandon aux Russes en 1774 ; mais le divan l'en dissuada. Les victoires des deux alliés à Fokchany et à Martinesti en Valachie, la prise de Belgrade suivie de la chute de Bender, en 1789, et le terrible sac d'Izmail, en 1790, auraient mis la Porte en grand danger, si l'Angleterre, la Prusse et la Suède ne s'étaient pas entendues pour la sauver. L'avènement de l'empereur Léopold II, plus pacifique que son prédécesseur Joseph II, procura au sulthan une paix assez favorable avec l'Autriche, définitivement conclue à Szistowa, le 4 août 1791 ; mais la Russie hésita longtemps à suivre cet exemple, et ne modéra ses prétentions qu'à la paix de Jassy, le

19 janvier 1792. Ce fut alors seulement que Sélim put songer à combattre l'anarchie dans l'intérieur et à réprimer l'ambition rebelle des pachas. Mais à peine l'Égypte et la Syrie, en insurrection depuis 1786, furent-elles momentanément rentrées sous l'obéissance, que la révolte du fameux Passwan-Oglou (mort pacha de Viddin, en 1807) éclata sur les bords du Danube. Ce chef hardi et victorieux ne reconnut de nouveau la souveraineté de la Porte qu'après l'avoir forcée, en 1798, à lui accorder le gouvernement objet de ses désirs.

Dans les premières guerres de coalition contre la France révolutionnaire, Sélim III observa une stricte neutralité ; mais notre expédition d'Égypte le poussa dans la ligue de la Russie et de l'Angleterre contre la république française. Après l'évacuation de l'Égypte par les débris de nos troupes, au mois de septembre 1801, Sélim prit un peu fastueusement le titre de *Gazi*, ou le Victorieux. Cette contrée ne lui fut pourtant restituée par les Anglais qu'en 1803. Un rapprochement, suivi de la paix conclue le 25 juin 1802, avait eu lieu dans l'intervalle entre la France et la Porte. Le sulthan s'était déjà décidé, en 1799, à faire aux Anglais la concession du droit de libre navigation sur la mer Noire ; il ne négligeait rien pour se concilier l'amitié des puissances de l'Occident, afin de se ménager un appui qui le mit à même de poursuivre plus activement les réformes de l'intérieur. Son plus pressant désir était la réorganisation de l'armée, qu'il aspirait à monter sur le pied européen, en partie à l'aide d'officiers français ; pour augmenter les cadres du *nizam djédid* (c'est le nom qu'on donnait aux troupes organisées d'après la nouvelle ordonnance, depuis 1798), il se proposa d'y incorporer les janissaires les plus jeunes et les plus robustes. Cette mesure, qui en entraîna d'autres non moins graves, telles que l'établissement d'impôts de consommation pour fournir à la solde des nouvelles troupes, l'abaissement du titre des monnaies, produisit une égale irritation parmi la milice privilégiée et dans le peuple, en même temps que l'insurrection des chré-

tions éclatait en Servie (*voy.*). Les progrès de l'influence que notre ambassadeur à Constantinople, le général Sébastiani (*voy.*), gagnait sur l'esprit du sulthan avait, à la même époque, excité la jalousie de l'Angleterre et réveillé l'animosité de la Russie contre la Porte. Il s'ensuivit une rupture formelle, et une escadre anglaise, sous l'amiral Duckworth, parut devant Constantinople, au mois de février 1807 ; mais elle y trouva une résistance si ferme et si vigoureuse, dirigée par Sélim en personne, conformément aux habiles dispositions du général Sébastiani, qu'elle fut obligée de se retirer avec perte, le 2 mars. Malheureusement pour la Porte, elle était loin d'avoir les mêmes succès par terre contre les Russes, et les revers de son armée déterminèrent Sélim à hâter l'application de son système de réforme aux vieilles troupes. Le moment était mal choisi, car la révolte levait hardiment la tête sur tous les points éloignés de l'empire, et au centre même le fanatisme des partisans des vieilles coutumes présageait une explosion prochaine. Le moufti Veli-Sadeh, ami d'enfance de Sélim, et son plus fidèle auxiliaire, était mort. Son successeur, d'intelligence avec les janissaires et les oulémas, travaillait sourdement à la perte du sulthan. Une catastrophe était à craindre. Nous avons vu, T. XV, p. 256, à quelle occasion et comment elle eut lieu. Les janissaires et les troupes des autres corps mécontents se soulevèrent, ainsi que le peuple de Constantinople, pendant que le moufti et le caïmakan, par leurs conseils perfides, empêchaient Sélim de prendre aucune des mesures énergiques par lesquelles le mouvement aurait pu être facilement étouffé, avant qu'ils se missent eux-mêmes ouvertement à la tête des révoltés. Ceux-ci forcèrent l'entrée du palais, où la déposition de Sélim fut aussitôt prononcée; et ce prince, obligé de céder le sabre d'Osman à son cousin Moustapha IV (*voy.*), fut relégué dans un kiosk du sérail. Cette révolution s'accomplit le 29 mai 1807.

Dans sa prison, le sulthan déchu fut traité avec égards. Il y partageait son temps entre la poésie et l'instruction de son autre cousin, le jeune Mahmoud, quand

Moustapha Beïraktar (*voy.*), pacha de Roustchouk, qui devait son élévation à Sélim, forma le projet de le remplacer sur le trône. Victorieux dans sa tentative, le pacha entra dans Constantinople à la tête de son armée, le 28 juillet 1808. Moustapha IV, assiégé dans le sérail, n'avait plus d'autre parti à prendre que d'abdiquer à son tour, quand le moufti lui persuada de faire étrangler le prince que les assaillants réclamaient à hauts cris. Le forfait fut consommé malgré les vigoureux efforts déployés par la victime dans la lutte contre ses assassins ; puis le cadavre de l'infortuné Sélim fut précipité hors de l'enceinte du sérail, aux pieds de Beïraktar, qui ne fit pas longtemps attendre sa vengeance. Après avoir jeté Moustapha IV en prison, et proclamé Mahmoud II (*voy.*), son jeune frère, il honora les restes de Sélim par des funérailles magnifiques, et livra au supplice les meurtriers et tous les principaux ennemis de cet empereur.

CH. V.

SELLE, SELLERIE. La sellerie, proprement dite, ne consiste pas seulement dans l'art de travailler le cuir pour selles, brides et colliers ; mais elle s'étend à tout ce qui concerne les harnais (*voy.* BOURRELLIER), et en général l'équipement des chevaux de selle et de voiture, y compris même les mors, les étriers et les articles d'éperonnerie. Autrefois, il y avait à Paris deux corps de selliers, celui des *selliers-bourrelliers* et celui des *selliers-lormiers-carossiers*. Les privilèges des premiers se bornaient à la confection des harnais et des selles ; mais les seconds, ainsi que l'indique leur nom, outre des selles, fabriquaient des carrosses et tout ce qui a rapport à cette industrie. Ces derniers avaient placé leur communauté sous l'invocation de S. Benoît, et leurs statuts étaient les mêmes que ceux des éperonniers, dont ils ne s'étaient séparés qu'au milieu du XVII^e siècle. Pendant les quinze premières années de ce siècle, l'art de la sellerie était cultivé en Angleterre avec plus de succès que dans toute autre partie de l'Europe ; mais depuis 1815, la fabrique française ayant abandonné ses lourdes et incommodes selles et ses harnais, pour adopter les harnais et les selles sans arçons de nos voisins d'outre-

Manche, on n'a pas tardé à lui donner la préférence, non-seulement en Europe, mais aussi dans toute l'Amérique, où les selles fabriquées en France jouissent d'un avantage marqué, en raison de leur forme légère, et de la perfection de nos cuirs, surtout de nos cuirs vernis. D. A. D.

SELTZ (EAU DE). On appelle ainsi en France, et même en Allemagne (*Seltzerwasser*), l'eau minérale, célèbre dans toute l'Europe, qu'on puise dans la source voisine du village de Nieder-Selters, dans une contrée pittoresque et presque sauvage du duché de Nassau, non loin de Limbourg. C'est donc *eau de Selters* qu'il faudrait dire. Froide, limpide, perlée, couverte de bulles gazeuses, elle est alcaline et saline, d'une saveur piquante et sans odeur. Elle renferme des carbonates de soude, de chaux et de magnésic, du sulfate de soude, un peu de fer et de silice, beaucoup de sel de cuisine et d'acide carbonique. Puisée à la source, elle est très efficace, et, employée comme bain, elle enivre pour ainsi dire les personnes faibles; enfermée dans des bouteilles, elle pétille et fume comme le vin de Champagne. Sans parler de sa vertu diurétique, elle excite salutairement l'estomac, aiguise l'appétit, facilite la digestion. Avec ou sans sucre et un peu de vin, elle forme une boisson agréable, fraîche et désaltérante. C'est par cruchons qu'elle est livrée au commerce: et l'on en emplit annuellement près de 1 million et demi. Découverte au commencement du xvi^e siècle, la source fut comblée pendant la guerre de Trente-Ans et ne commença à être d'un grand rapport que vers la fin du dernier siècle. Elle est affermée au prix de 80,000 florins. C. L. m.

SEM, fils aîné de Noé, béni par son père à cause de sa piété, s'établit, après sa sortie de l'Arche, dans l'Asie antérieure, et mourut à l'âge de 600 ans. La Bible lui donne cinq fils: Élam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram, dont on fait descendre les Élamites, les Assyriens, les Hébreux, les Lydiens, et les Araméens; mais les langues de ces différents peuples n'offrent pas assez d'analogies pour qu'on puisse les regarder comme appartenant tous à la race sémitique (voy.). E. H.-c.

SEMAILLES, voy. SEMENCE.

SEMAINE, voy. CALENDRIER (T. IV, p. 497), et CHRONOLOGIE.

SÉMÉIOTIQUE (méd.), du grec *σημειον*, signe, voy. SYMPTÔMES et DIAGNOSTIC. — Pour la signification du même mot en musique, voy. NOTATION.

SÉMÉLÉ, fille de Cadmus (voy.) et d'Harmonie, si remarquable par sa beauté que Jupiter prit la forme d'un mortel pour obtenir ses faveurs. En proie à la plus violente jalousie, Junon ne songea plus dès lors qu'à perdre sa rivale. Pour y réussir elle emprunta la figure d'une esclave de Sémélé, Béroé, et, jetant le doute dans le cœur de son ennemie, elle lui conseilla artificieusement, pour s'assurer si son amant était réellement le puissant dieu du tonnerre, de lui demander qu'il se montrât à elle dans tout l'éclat de sa majesté. Pour son malheur, Sémélé écouta ces suggestions perfides, et dès qu'elle revit Jupiter, elle lui demanda une grâce que celui-ci jura par le Styx de lui accorder. À peine instruit de ses désirs, il essaya, mais en vain de la faire changer d'avis; forcé de tenir sa promesse, le dieu de l'Olympe parut entouré des insignes de sa puissance, la foudre et l'éclair. Sémélé, éblouie et embrasée par les flammes, périt victime de sa fatale curiosité. Jupiter ne put sauver que le fruit de son amour, Bacchus (voy.), qu'il enferma à l'état d'embryon dans sa cuisse. L'ombre de Sémélé s'éleva jusqu'aux cieux, où elle fut admise au nombre des immortelles quand Jupiter l'eut réconciliée avec Junon. Ce fut Bacchus lui-même qui l'enleva au Tartare pour la transporter dans l'Olympe, où elle reçut le nom de Thyone. C. L.

SEMENCES, SEMAILLES, SEMIS. Le mot de *semence*, du latin *semen* est dans beaucoup de cas considéré comme synonyme du mot *graine* (voy.). En culture, on l'applique plus spécialement aux graines réservées pour perpétuer l'espèce à l'aide des semis.

Les agriculteurs appellent *semailles* les travaux d'ensemencement qui s'opèrent sur de grandes étendues et qui ont pour but la propagation des espèces végétales les plus usuelles, spécialement les céréales. Les jardiniers réservent le nom

de *semis* aux opérations plus délicates de la petite culture.

Une bonne semence doit non-seulement avoir été fécondée, mais il faut encore qu'elle n'ait point été mise en des conditions qui puissent lui avoir fait perdre ses propriétés germinatives; qu'elle n'ait pas vieilli au contact d'un air trop souvent renouvelé; qu'elle n'ait pas subi l'action d'une chaleur, d'une sécheresse excessives ou d'une humidité susceptible d'amener la fermentation de ses éléments, faute d'une quantité d'oxygène nécessaire à la germination (*voy.*), ou d'une somme de chaleur sans laquelle elle ne pourrait se produire, même avec le concours d'une suffisante quantité d'air et d'eau.

On a souvent cherché, dans les voyages de longs cours, à conserver les graines en bon état. Pour les préserver des influences fâcheuses, à l'action de l'air on a cherché à substituer celle de gaz privés d'oxygène; à l'humidité on a opposé des matières siccatives; à la sécheresse des substances diversement hygroscopiques; à la chaleur une température aussi basse que possible sous les régions intertropicales; mais tous ces moyens n'ont conduit qu'à des résultats négatifs ou incertains. Cependant on savait que les semences se conservent naturellement à une certaine profondeur dans le sol, et cela pendant un temps dont on ne connaît pas encore les limites; en conséquence, l'idée vint de les *stratifier*, c'est-à-dire de les placer les unes à côté des autres, par couches alternatives, entre d'autres couches de sable, de terre ou de terreaux divers, et, par ce moyen, on parvint à prolonger efficacement pendant d'assez longues traversées leurs facultés germinatives. On parvint également à conserver jusqu'au moment où il convient de les mettre en terre, les graines indigènes qui s'altèrent dès le moment où elles tombent de l'arbre ou de la plante.

En général, il est bon de choisir parmi les semences les plus mûres, parce qu'elles sont mieux disposées à perpétuer l'espèce sans altération; les plus grosses, les mieux constituées, parce qu'elles donnent généralement des indi-

vidus plus vigoureux; les plus récemment récoltées, parce qu'elles lèvent plus sûrement et plus uniformément. Il est vrai que divers essais tendraient à faire révoquer en doute, en de certains cas, la rigoureuse exactitude de quelques-uns de ces principes; néanmoins, la pratique les a sanctionnés. Ainsi, on a vu des contrées entières recourir plus fréquemment que d'autres au *renouvellement*, parce que la culture locale ne laissait pas mûrir complètement les céréales sur pied; on a vu, dit-on, des orges dégénérer promptement en Islande, sur le petit nombre de points où l'on a tenté de continuer à les propager, par suite du défaut de maturité complète des grains employés à la semence. Ainsi encore, lorsque les jardiniers, pour obtenir plutôt de meilleurs fruits, cherchent à diminuer la trop grande vigueur foliacée des pieds de melons, ils préfèrent des graines un peu vieilles; ainsi enfin, pour citer un dernier exemple, l'un des meilleurs moyens d'assurer une belle récolte de froment sera toujours le *criblage*.

Mais il ne suffit pas de faire un bon choix des semences, il importe beaucoup, surtout en horticulture, de choisir encore le pied qui les a portés. Si on oubliait, un instant, que les végétaux auxquels on a donné le nom d'espèces jardinières ne constituent que des races ou des variétés dues à des circonstances de climat ou de culture, et qui sont susceptibles de se propager, avec des caractères identiques, d'autant plus longtemps qu'elles sont plus *franches* ou, en d'autres termes, qu'elles ont moins de tendance à dégénérer, on verrait bientôt, faute d'attention, les races se rapprocher de l'espèce primitive ou passer par de nouvelles variations dues tantôt à l'hybridité, tantôt à la seule dégénérescence du pied porte-graine.

On a souvent cherché à activer le développement du germe dans les semences, ou à provoquer en lui une énergie vitale insolite. Les anciens employaient pour cela le salpêtre; on a recommandé depuis l'iode, le chlore, etc., et quelquefois on a eu recours au jus de fumier, ou à diverses compositions restées secrètes. Il est certain que l'immersion dans

l'eau pure, en gonflant les tissus, amène plus promptement les transformations chimiques et vitales qui constituent la germination; que de certaines substances dont l'action stimulante n'est point encore bien expliquée, en ont cependant une fort appréciable, de concert avec l'eau; mais toutes les mixtions organiques dont on enveloppe les graines, en produisant autour d'elles une atmosphère d'acide carbonique, et en disputant l'oxygène nécessaire pour rendre soluble la fécule des cotylédons ou de l'endosperme, semblent plutôt de nature à entraver qu'à faciliter la levée des plantes. On sait, en effet, que pendant les premières phases de leur végétation, loin de profiter du voisinage d'un engrais trop énergique, elles sont souvent détruites par son action. Certaines substances minérales comme la chaux, le sulfate de cuivre, etc., ont pour but spécial la destruction de la carie (*voy.*).

Dans nos pays, la saison la plus naturelle des semis est l'automne; parce que c'est à cette époque que les graines détachées de leurs fruits, et gisant par terre, trouvent, sous l'influence des pluies équinociales et des dernières chaleurs de l'année, les conditions favorables à leur développement. A mesure que le climat devient plus chaud, le moment des semences est reculé. Celles des blés ont lieu dès le 15 août dans la Haute-Autriche, en septembre et octobre au nord de la France, en novembre et jusqu'en décembre dans le midi. Les semis d'automne, de quelque nature qu'ils soient, donnent constamment plus de produits que les semis de printemps. Ceux-ci sont néanmoins une nécessité en diverses conditions d'assolement. Ils conviennent seuls aux plantes qui redouteraient les froids de nos hivers, et, en donnant des récoltes moins abondantes, ils peuvent en produire de plus recherchées pour certains usages. Quant aux semis d'été, hors des jardins où leur succès est assuré par de fréquents arrosements, ils s'appliquent encore dans les champs aux cultures dites *dérobées*, parce qu'elles suivent immédiatement une première récolte estivale, et qu'elles occupent ainsi une seconde fois le sol dans

le cours d'une même saison agricole.

La quantité de semences à répandre sur une surface donnée de terrain varie en raison de la nature des plantes et des produits qu'on en veut obtenir. Le lin, le chanvre doivent être semés très épais, lorsqu'on leur demande une filasse douce, plus souple que résistante; il faut les semer clair quand on désire des filaments plus tenaces. Les colzas dont les pieds seraient trop rapprochés s'étioieraient faute de lumière sans presque rien produire. Le froment, s'il était semé grains à grains dans les conditions les plus favorables, couvrirait de ses touffes 15 à 20 centimètres et plus en carré. Lorsqu'on le sème à raison de 2 à 2 $\frac{1}{2}$ hectolitres à l'hectare, à peine reste-t-il 4 à 5 centimètres pour chaque pied, et le produit de chaque semence est-il souvent d'un seul chaume et d'un seul épis: aussi est-ce un fort mauvais moyen de tirer parti des graines, dans les cas ordinaires, que de les prodiguer, et peut-on très bien s'expliquer qu'en semant moins, mais mieux, on puisse récolter davantage.

L'une des conditions d'un bon semis est évidemment, d'après ce qui précède, un espacement suffisant et régulier. Le terrain doit être couvert sans excès; les plantes doivent être réparties de manière à ne pas se gêner les unes les autres sur de certaines places, tandis qu'elles laisseraient des vides sur de certaines autres. Une seconde condition non moins importante, est que la profondeur des semis soit aussi uniforme que possible. On enterre plus profondément les grosses semences que les petites; celles que l'on confie à un sol sec et léger que celles qui tombent sur une terre humide et consistante; celles qui doivent germer dans les climats chauds que celles qui le feront en des régions plus fraîches, etc. Mais toujours, pour chacun de ces cas, il est aussi fâcheux d'outre-passer que de ne pas atteindre les limites convenables. Malheureusement, dans l'état actuel de l'art agricole, si la théorie est bien assise à ce sujet, les moyens d'exécution sont loin de présenter la perfection désirable. Malgré l'habileté du semeur, les semences à la volée laissent par elles-mêmes beau-

coup au hasard, et aucun des procédés de *couvrailles* connus, à la herse, à l'extirpateur, à la charrue ou même à la houe, ne peut dans la culture des champs remplacer l'action intelligente qui assignerait à chaque graine une place définie, comme cela arrive, pour quelques espèces, en jardinage. Les *semoirs* eux-mêmes, laissent beaucoup à désirer : en les employant on peut, il est vrai, obtenir, entre les lignes ensemencées des distances régulières ; l'appareil peut être réglé de manière à laisser tomber un nombre déterminé de graines sur une surface donnée, et lorsque le terrain est parfaitement préparé, rien ne s'oppose encore à ce que ces graines soient déposées à des profondeurs voulues ; mais toute cause susceptible de détruire le parallélisme nécessaire entre l'instrument et la couche labourable rompt aussitôt cette uniformité. D'ailleurs les conditions physiologiques d'un bon semis sont si rarement d'accord avec les conditions économiques de l'exploitation du domaine, que longtemps encore on verra ce qu'il y aurait à faire sans pouvoir le réaliser, et que, faute de pouvoir atteindre la perfection théorique, on devra chercher à améliorer les pratiques connues sans changer les conditions qui les ont rendues peu à peu usuelles. En partant d'un tel principe, au nombre des travaux les plus utiles aux progrès de l'économie rurale, on doit incontestablement placer ceux qui ont pour but d'apporter dans les semailles à la volée toutes les améliorations qu'elles comportent, sans ajouter à la difficulté, au temps, à la fatigue et à la dépense qu'elles exigent. L'ouvrier qui ne sait pas diriger et régler son *pas* ; proportionner le nombre de grains qu'il réunit dans chaque *poignée* à la vitesse de son allure et à la somme totale de semences à répandre sur une superficie déterminée ; projeter convenablement cette semence ; croiser le *jet*, dans la direction et avec l'uniformité qui permettent de ne pas ajouter à l'irrégularité trop ordinaire de surface de la couche labourable, l'irrégularité non moins fâcheuse de la force de projection, cet ouvrier, disons-nous, ne fera jamais un bon semeur.

O. L. T.

SEMI-ARIENS, voy. ARIENS.

SÉMINAIRES, PETITS SÉMINAIRES.

L'Église chrétienne emploie le mot *séminaire* dans le même sens que Tite-Live quand il dit : L'ordre équestre est la pépinière (*seminarium*, de *semen*, semence) du sénat. Les séminaires sont, en effet, les pépinières du clergé ; ce sont ses écoles spéciales. Dans les grands séminaires, on forme les jeunes lévites au ministère sacerdotal : ils y apprennent la théologie, ils y reçoivent les ordres (voy.) ; dans les petits séminaires, on donne à des enfants l'enseignement classique en vue de la religion : on dirige leurs esprits vers l'état clérical, on y étudie les vocations. S. Augustin passe pour le premier instituteur de ces établissements de noviciat ecclésiastique. Le concile de Trente, dans sa 23^e session, a ordonné à tous les évêques d'organiser et d'entretenir un séminaire dans leur diocèse. La même obligation est imposée à ceux de France par les articles organiques du 26 messidor an IX, qui enjoignent en même temps d'y enseigner les maximes gallicanes de la déclaration de 1682. Les petits séminaires, sous le titre d'*écoles secondaires ecclésiastiques*, ont été établis par une ordonnance du 5 octobre 1814. Une autre ordonnance du 16 juin 1828 limite à 20,000 le nombre de leurs élèves*, interdit l'admission d'externes, en outre, oblige les séminaristes de 14 ans, et après 2 ans de séjour, à porter la soutane. Malgré ces sages entraves, le nombre des petits séminaires est grand, et l'on commence à s'apercevoir qu'il y a une université ecclésiastique, indépendante de l'état, à côté de l'université laïque et nationale.

A la suite du concordat de 1801 et par les articles organiques des cultes protestants, il a été statué qu'il y aurait deux

(*) Répartis proportionnellement sur les diocèses par ordonnance royale. Il existe aujourd'hui 113 écoles secondaires ecclésiastiques, et le nombre de leurs élèves est de 18,524. Deux diocèses n'ont point d'établissements de ce genre 49 n'en ont qu'un, 25 seulement en ont deux, 3 en ont trois, le diocèse de Lyon en a cinq. Les écoles secondaires de 44 diocèses n'atteignent point le nombre d'élèves qui leur est assigné par l'ordonnance de répartition ; celles de 7 diocèses excèdent le nombre. Voir là-dessus l'excellent rapport fait (avril 1844) à la Chambre des pairs par M. le duc de Broglie, au sujet du projet de loi sur l'enseignement secondaire. §.

académies ou séminaires dans l'est de la France pour l'instruction des ministres de la confession d'Augsbourg, et un autre séminaire pour l'instruction des ministres des églises réformées. Le séminaire de Strasbourg est un précieux débris de l'ancienne université protestante de cette ville.

En Allemagne, il y a des institutions scolaires, des collèges qui ont le nom de séminaires, quoique ce soient presque toujours des établissements laïcs et municipaux. Les cours d'exercices pratiques de philologie prennent aussi souvent le même nom. F. D.

SÉMINOLES, *voy.* GREKKS, INDIENS D'AMÉRIQUE et FLORIDE.

SÉMIOTIQUE, *voy.* SÉMIOTIQUE.

SÉMIRAMIS, reine d'Assyrie dont l'histoire ne nous apparaît qu'à travers un voile de fictions. Son origine était obscure, mais elle était douée d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit. Épouse de Menon, illustre capitaine du roi Ninus (*voy.* ASSYRIE), elle attira l'attention de ce prince dans la campagne de la Bactriane, et l'épousa après la mort de son premier mari qui se tua de jalousie et de désespoir. Ninus étant mort à son tour, Sémiramis prit les rênes du gouvernement comme tutrice de son fils Ninyas, et régna avec beaucoup de gloire. On dit qu'elle bâtit Babylone, mais cela paraîtra peu croyable si l'on songe que Ninus, dont elle doit avoir été l'épouse, mourut vers l'an 1900 av. J.-C. On lui attribue en particulier les jardins suspendus, une des sept merveilles du monde.

Poursuivant les plans de conquête de son époux, elle traversa la Médie et la Perse, et entra en Bactriane; elle pénétra jusqu'à l'Éthiopie d'une part, et aux rives de l'Indus de l'autre; mais une défaite complète qui lui coûta plus des deux tiers de son armée, la força à se replier sur Bactra. Dans cette retraite, son fils Ninyas ourdit contre elle une conspiration et la fit mourir, ou tout au moins la déposa après un règne de 42 ans. Il est impossible de révoquer en doute l'existence de Sémiramis, mais il est difficile de déterminer l'époque où elle vécut. Peut-être appartient-elle à une époque postérieure à celle de Ninus. On

trouve à Van, en Arménie, des restes d'inscriptions cunéiformes qui se rapportent, dit-on, à ses exploits. C. L.

SEMIS, *voy.* SEMENCKS.

SÉMITES, SÉMITIQUES. Les Sémites sont les descendants de Sem (*voy.*), fils aîné de Noé; on compte parmi eux les Arabes, les Hébreux, les Chaldéens, les Phéniciens, les Syriens, etc. Les idiomes de ces divers peuples, auxquels appartiennent en outre les Éthiopiens, les Koptes (*voy.* tous ces noms), etc., forment une famille qu'on désigne sous le nom de langues sémitiques. Nous en avons suffisamment parlé à l'art. LINGUISTIQUE, T. XVI, p. 570, et à l'occasion de chacun de ces idiomes en particulier. S.

SEMLER (JEAN-SALOMON), un des théologiens allemands les plus influents du XVIII^e siècle, naquit à Saalfeld, le 18 déc. 1725. Élevé dans les principes les plus exagérés du piétisme, il partit, en 1742, pour l'université de Halle, où il continua pendant quelques mois encore à se livrer aux pratiques minutieuses d'une dévotion outrée; mais le bon sens et la raison finirent par l'emporter sur la bigoterie dont il ne lui resta qu'un certain penchant au mysticisme, tempéré par une horreur invincible pour la superstition et l'intolérance. Ses fréquents rapports avec S.-J. Baumgarten (*voy.*), dont il fut un des collaborateurs dans diverses publications, lui apprirent à envisager la théologie sous le point de vue historique. En 1749, il partit de Halle pour aller remplir une chaire de professeur à Korboung. Appelé à Altdorf en qualité de professeur d'histoire et de poésie, il accepta cette place qu'il ne conserva que peu de temps, puisque, en 1751, nous le trouvons professeur de théologie à Halle, et combattant, aux côtés de Baumgarten, le parti piétiste (*voy.*), qui nourriait contre Semler une implacable rancune. Ses leçons sur l'histoire ecclésiastique, l'herméneutique et la dogmatique rassemblèrent bientôt autour de lui des centaines d'auditeurs, et en 1757, il obtint la place de directeur du séminaire théologique, laissée vacante par la mort de Baumgarten; mais le ministre de Zedlitz lui enleva, deux ans après, la direction de cet établissement. Pour se conso-

ler de cette injustice et d'autres vexations pareilles, il se mit à étudier la minéralogie et la chimie, et il prit un tel goût à cette étude, qu'il y consacrait tous les moments dont il pouvait disposer. Malgré leurs imperfections, il y a dans les écrits de Semler tant d'érudition, des notices si savantes, des remarques si fines, que le théologien ne les lira pas sans fruit, même aujourd'hui. A ce mérite ils joignent celui d'une sincérité indépendante qui fait dire franchement et librement à l'historien ce qu'il croit être vrai, sans s'inquiéter s'il heurte quelque préjugé. On le regarde comme l'auteur du système d'*accommodation* (voy. ce mot). Au nombre des ouvrages les plus remarquables de Semler, écrits soit en latin, soit en allemand, nous citerons : *Apparatus ad liberalem V. T. interpretationem* (Halle, 1773); *Recherches sur le canon* (1771-75, 4 vol.); *De dæmoniis* (4^e édit., 1779); *Essai d'une Démonologie biblique* (1776); *Selecta capita historię ecclesiasticę* (1767-69, 3 vol.); *Essai d'annales chrétiennes, ou tableaux détaillés de l'histoire de l'Église jusqu'en 1500* (1783-86, 2 vol.); *Observationes novę quibus historia christianorum usque ad Constantinum magnum illustratur* (1784). Semler distinguait la religion privée qu'il voulait absolument libre, de la religion publique, manifestée par certains rites, par certaines formules, dont le maintien, selon lui, appartenait au gouvernement. Il n'hésita donc pas à approuver l'édit de religion de 1786, et cette démarche l'exposa à des attaques violentes qui empoisonnèrent ses dernières années. Il mourut le 14 mars 1791. C. L.

SEMOULE, voy. FARINE, T. X, p. 516, et PATE.

SEMPACH (BATAILLE DE), livrée aux Antrichiens par les Suisses, le 9 juillet 1386 (voy. SUISSE). Sempach est un bourg de 1,500 hab., situé sur le lac de Lucerne dans le canton du même nom (voy. LUCERNE).

SÉNAT. C'était une institution commune aux villes de l'antiquité, un reste du gouvernement patriarcal. Les Grecs donnaient aux membres qui composaient ces conseils de la cité un nom qui signifiait vieillards : ils les appelaient *gérontes* (voy.

GÉRONTOCRATIE). Les Romains, à leur imitation, adoptèrent celui de *senatus*, de *senex*, vieillard (Cic., *De Rep.*, II, 28).

Les sénats les plus célèbres chez les anciens sont celui des Juifs ou Sanhédrin (voy.), en grec *συνέδριον*, assemblée; celui de Sparte (voy., et aussi LYCURGUE); celui d'Athènes (voy., et de plus ARÉOPAGE et SOLON); celui de Carthage (voy.) qui partageait le pouvoir avec les Suffètes (voy.); enfin, et au-dessus de tous les autres par sa durée, sa puissance politique et ses grands hommes d'état et de guerre, le sénat de Rome. Ses origines et sa formation sont aussi obscures et controversées que celles mêmes de l'état dont il était le conseil suprême et perpétuel. Les historiens le présentent comme de création royale. Primitivement tous les sénateurs étaient patriciens (voy.), et l'élite de leur ordre. L'affection du peuple leur donna dès l'origine le titre de Pères, *patres*. Après l'expulsion de Tarquin, on nomma les sénateurs nouvellement élus *conscripti*, c'est-à-dire inscrits avec les anciens. De là la dénomination de *patres conscripti*, qu'ensuite on donna indistinctement à tous les sénateurs. Selon Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, leur nombre à la mort de Romulus était de 200; selon Plutarque, de 150; ce serait Tarquin-l'Ancien qui l'aurait porté à 300. Ce nombre de 300 autorise à penser que chacune des trois tribus primitives apporta un égal contingent, c'est-à-dire que les trois nationalités distinctes, la ville latine, la ville sabine et la ville étrusque versèrent chacune dans l'agrégation leur sénat particulier, leur cent sénateurs, à mesure de leur adjonction à la cité. Ce nombre de 300 sénateurs se maintint avec peu de variation jusqu'à Sylla, qui l'accrut dans une proportion qu'on ignore. Au temps de Jules-César, le sénat se trouva composé de 900 membres, et après sa mort de 1000. Sous prétexte d'en éliminer les centurions gaulois de son grand-oncle et les affranchis qu'il y avait introduits, Auguste réduisit le nombre des sénateurs à 600, et parvint à faire du sénat un instrument de complaisance. Ses successeurs achevèrent d'amoindrir son autorité politique. Après le renversement de la royauté, ce fut un

des privilèges des consuls, comme héritiers du pouvoir royal, de nommer au sénat. Ils en jouirent jusqu'à la création (l'an 310 de R.) des censeurs (*voy.*), dont ce fut une des attributions spéciales. Ces magistrats, au renouvellement du lustre (*voy.*), inscrivirent sur les fastes du sénat les fonctionnaires élus par le peuple, quand ils le méritaient par leurs services et leurs mœurs, et principalement les citoyens les plus distingués de l'ordre équestre : de là cet ordre a été appelé la pépinière du sénat (Tite-Live, XLII, 61). Les consuls, les dictateurs, les décemvirs, les tribuns pouvaient le convoquer. De lui-même il s'assemblait aux calendes, aux nones et aux ides de chaque mois, et toujours dans des temples ou dans une des curies Hostilia, Julia, Octavia, ou Pompeia. On ferma cette dernière après que César y eut été assassiné. Les sénateurs avaient pour marques distinctives le lactave (*voy. TOGX*), et des cothurnes garnis d'un C d'argent. Sous l'empire, on leur donna le titre de *clarissimi*.

L'autorité du sénat avait été sans bornes au commencement de la république; mais le peuple et les tribuns lui portèrent bientôt de rudes coups. Néanmoins, il lui resta la haute direction politique et administrative des affaires publiques. Il avait une inspection particulière sur la religion; il réglait ce qui concernait le gouvernement des provinces et le commandement des armées; il exerçait la poursuite des crimes publics ou des trahisons tant à Rome que dans toute l'Italie et les provinces; il nommait à toutes les ambassades et donnait audience aux ambassadeurs de tous les peuples; il décrétait les actions de grâces à rendre pour les victoires remportées, et décernait aux généraux victorieux les honneurs de l'ovation ou du triomphe; il convoquait le peuple, ajournait ses assemblées et prononçait le fameux *caveant consules*. Les décisions qu'il prenait sans la participation des plébéiens sur des questions de droit public, de diplomatie ou d'administration, s'appelaient *senatus-consultes*, et avaient force de loi (Gaius, *inst.*, I, 4). Les rois, et, après eux, les consuls ne régnerent, n'administrèrent que sous son autorité. C'est par lui, par sa politi-

que constants et traditionnelle que Rome est devenue la maîtresse du monde. Sa décadence date des mauvais jours où son autorité, son influence morale fut étouffée sous le despotisme des premiers empereurs. Son utilité finit par être tout-à-fait méconnue; et, après 13 siècles de durée, cette grande et patriotique institution fut abolie par l'empereur Justinien. *Voy* le traité de Paul Manuce : *De senatu romano*, dans ses *Antiq. rom.*; et Montesquieu, *Grandeur et décad. des Romains*, ch. IV, VI, VIII, XII et XV. F. D.

Plusieurs états modernes ont adopté ce titre de sénat pour leurs assemblées délibérantes.

On a parlé à l'art. RUSSIE de son sénat dirigeant, tribunal suprême de l'empire établi par Pierre-le-Grand, en 1711, après la suppression de la Cour des boïars. Depuis l'oukase du 20 sept. 1801, il décide en dernier ressort les affaires qui concernent l'administration intérieure. *Voy.* T. XX, p. 693.

En France, après la révolution du 18 brumaire (*voy.*), la nouvelle constitution établit un *Sénat conservateur* composé de 80 membres âgés de 40 ans au moins et nommés à vie par l'assemblée, constituée d'abord par une nomination de 60 membres, sur une liste de trois candidats proposés par le premier consul, le Tribunat et le Corps législatif. Ses fonctions étaient de s'opposer à toute innovation illégale, à tout abus de pouvoir de la part des différentes autorités, d'introduire dans la constitution les modifications nécessaires, de choisir les consuls, les tribuns et les législateurs sur les listes d'élection envoyées par les départements. Chaque sénateur recevait annuellement un traitement de 25,000 fr. qui fut porté plus tard pour quelques-uns à 30,000. Le Sénat conservateur abdiqua lui-même son indépendance, le 4 août 1802, en adoptant le sénatus-consulte qui lui fut envoyé tout rédigé par Bonaparte, et qui le réduisit au rôle d'un simple conseil d'état. Il ne fut plus dès lors qu'un instrument entre les mains du premier consul qui en fut nommé président, et à qui les sénateurs durent prêter serment de fidélité. Le maximum des membres du sénat fut fixé à 120.

Deux commissions furent formées dans son sein, l'une pour la liberté individuelle, l'autre pour la liberté de la presse. Le 18 mai 1804, il proclama Bonaparte empereur, et sa considération diminua de plus en plus jusqu'en 1814, où il déclara Napoléon déchu du trône. Il comptait à cette époque 136 membres, non compris les princes du sang et les grands dignitaires de l'empire. A la Restauration, il fut aboli et remplacé par la Chambre des pairs.

En Belgique (*voy.*), le Sénat partage avec le roi et la Chambre des députés le pouvoir législatif; il est électif, se compose de la moitié du chiffre des membres de l'autre chambre, et se renouvelle par moitié tous les quatre ans. Le mandat dure 8 ans. Chaque province choisit ses sénateurs proportionnellement à sa population. Ils doivent être Belges d'origine ou avoir obtenu des lettres de grande naturalisation, jouir de tous les droits civils et politiques, habiter la Belgique, être âgés de 40 ans et payer au moins 1,000 florins de contributions directes. L'héritier présomptif est sénateur à l'âge de 18 ans.

En Espagne, d'après la constitution du 18 juin 1837, le pouvoir de faire les lois est exercé par le roi conjointement avec les cortès divisées en deux corps co-législatifs, le Sénat et le Congrès des députés. Le nombre des sénateurs est égal aux trois cinquièmes de celui des députés. Ils sont choisis par le roi sur une liste de trois candidats proposés par les électeurs qui dans chaque province nomment les députés aux cortès. Chaque province propose un nombre de sénateurs proportionné à sa population; mais toutes doivent en avoir au moins un. Pour être sénateur, il faut être Espagnol, être âgé de 40 ans, posséder des moyens de subsistance et remplir les autres conditions déterminées par la loi électorale. Chaque fois qu'on procède à une élection générale des députés, le tiers des sénateurs doit être renouvelé par ordre d'ancienneté. Les sénateurs sortants sont rééligibles. Les fils du roi et ceux de l'héritier présomptif de la couronne sont sénateurs à l'âge de 25 ans.

Dans la république des îles Ioniennes,

le sénat, composé d'un président et de cinq membres, exerce le pouvoir exécutif sous la surveillance du lord haut-commissaire.

Pour le sénat des États-Unis, *voy.* ce mot, T. X, p. 146.

Dans quelques villes, le magistrat porte le nom de sénat, ainsi que cela avait lieu pendant le moyen-âge dans la plupart des villes d'Italie.

Enfin les universités, notamment en Allemagne, sont régies par un *sénat académique* composé des professeurs ordinaires et sur lequel le gouvernement exerce son contrôle par l'intermédiaire d'un commissaire du souverain.

C. L.

SÉNATUS-CONSULTE, *v.* SÉNAT.

SÉNÉ. On désigne sous ce nom certaines feuilles et follicules douées de propriétés purgatives. Ces feuilles, qui ont beaucoup d'analogie avec celles du baguenaudier, appartiennent à deux plantes du genre *cassia*, et à une autre du genre *cynanchum*, toutes originaires de la Haute-Égypte et des pays voisins: il est même probable que le mot *sené* est dérivé de *sennaar*. Plusieurs végétaux de nos contrées portent aussi le nom de *sené*: la coronille, plante légèrement purgative, s'appelle *sené bâtard*; le *colutea arborescens*, purgatif puissant, est le *faux sené*; enfin la *casse de Maryland* est connue sous le nom de *sené d'Amérique*. On faisait autrefois en France une consommation considérable de *sené*. L'emploi de ce médicament est aujourd'hui bien plus restreint, à cause de son goût désagréable. Cependant c'est un purgatif sûr et énergique, et il peut être administré en lavements ou sous forme de capsules gélatineuses. *Voy.* PURGATIFS.

X.

SÉNÉCHAL, mot d'origine germanique et dérivé de *senne*, cabane, et *schalk*, serviteur. C'était, à ce qu'il paraît, dans le principe, le plus ancien officier d'une maison, lequel en avait le gouvernement. Ceux qui étaient au service des princes prenaient le titre de grands-sénéchaux. Ils avaient l'intendance de leur maison en général, et particulièrement de leur table: ce qui fit traduire leur titre par *dapifer* (*dapes*, mets, *fero*, je porte; en allem., *Truchsess*). Ces officiers étaient donc des

sortes de maîtres d'hôtel; mais les grands-sénéchaux ne portaient les plats que dans les grandes cérémonies, comme au couronnement du roi, aux cours plénières, etc.; encore ne servaient-ils que le premier plat, et l'on voit en plusieurs occasions qu'ils le faisaient à cheval. L'intendance qu'ils avaient de la maison du prince comprenait naturellement l'administration des finances. Ils avaient en outre un commandement militaire : c'étaient eux qui portaient la bannière du roi à l'armée et dans les combats. Sous la 1^{re} race de nos rois, les sénéchaux assistaient aux plaids du prince et souscrivaient les chartes qu'il donnait. La dignité de maire du palais s'étant éteinte, celle de grand-sénéchal de France en prit la place : Thibaut, comte de Blois et de Chartres, sous Louis VII, fut le dernier qu'on en investit (1191); elle resta vacante, et la place de grand-maitre de la maison du roi paraît lui avoir succédé. Mais l'une des principales fonctions du grand-sénéchal était celle de rendre la justice aux sujets du prince. Les souverains qui possédaient des provinces de droit écrit avaient chacun leur sénéchal; lorsque ces provinces furent réunies à la couronne, leur premier officier de justice conserva ce titre, tandis que dans les pays de droit coutumier les rois établirent des baillis dont les fonctions répondaient à celles des sénéchaux. Louis XI rendit leur office non révocable, et ils travaillèrent dès lors à se rendre héréditaires. Quoique chefs de la noblesse, on ne leur laissa que la conduite du ban et de l'arrière-ban quand le roi les convoquait; le maniement des finances leur fut ôté, et ils furent même obligés d'avoir des lieutenants de robe longue pour rendre la justice en leur nom. Jusqu'en 1491, ils choisirent eux-mêmes ces lieutenants, puis enfin il ne leur resta plus que l'honneur d'assister à l'audience. L'étendue de leur juridiction s'appelaient *sénéchaussée*. Tous les grands feudataires de la couronne, comme les ducs de Normandie, de Bretagne, de Guienne, de Bourgogne, les comtes de Toulouse, de Flandre, de Champagne, etc., avaient aussi leurs sénéchaux. Cette place était même héréditaire dans certaines familles nobles.

Z.

SÉNÉF (SAVALLE DE), 11 août 1674, voy. *CONDÉ (prince de)*. Sénéf est un village du Hainaut (district de Charleroi).

SENEFELDER (ALOYS), voy. *LITHOGRAPHIE*.

SÉNÉGAL. Ce fleuve, un des plus grands de l'Afrique, prend sa source sous le 9° de long. or. et le 11° de lat. boréale, dans les monts Kong, à environ 25 lieues des sources de la Gambie, à 75 lieues de Sierra-Leone, près du village de Sum-balako dans les environs de Tambou, capitale du royaume de Foutah-Gjallo. Il roule d'abord entre deux chaînes de montagnes ses eaux grossies du Kokora, du Bafing et du Falemé, le plus considérable de ses affluents connus, franchit les rochers qui barrent son cours à Govina et à Feluh, et, à partir de cette dernière cataracte, il déploie sa nappe d'eau paisible et limpide sur un lit de gravier au milieu de prairies verdoyantes et de champs cultivés; puis, se divisant en deux bras qui se réunissent, mais pour se séparer de nouveau, il change brusquement de direction, et se détournant au sud, il finit par se jeter dans la mer par une large embouchure, après un cours de plus de 160 milles géogr. Navigable jusqu'aux cataractes, il peut être remonté jusqu'à 60 milles par des barques de 40 à 60 tonneaux. Ses crues périodiques et les débordements qui en sont la suite rendent le pays qu'il arrose très malsain dans la saison des pluies. Pendant 15 milles, il court parallèlement à la mer, dont il n'est séparé que par des dunes naturelles qui n'ont en certains endroits qu'une trentaine de mètres de largeur et qui forment une langue de terre appelée *Pointe de Barbarie*, et défendue par le fort de Guétiandar. A quelque distance de son embouchure, il forme plusieurs îles, entre autres celle de Sénégal ou Saint-Louis (voy. l'art. suivant). Le Sénégal, dont l'eau est excellente, est très poissonneux; mais on y trouve aussi des crocodiles et des hippopotames. Une barre formidable et des falaises rendent l'entrée de ce fleuve très dangereuse. C. L.

SÉNÉGAMBIE. Il a déjà été question, T. 1^{er}, p. 240, de cette vaste contrée de l'Afrique occidentale située sous la zone torride, entre 11° et 20° de lat.

N. Bornée au sud par la Guinée, au nord par le Sahara ou Grand-Désert, elle s'étend, du côté de l'est, jusqu'au bassin du Niger, et l'Océan baigne ses côtes occidentales. Elle est arrosée par la rivière poissonneuse de Sénégal (*voy.*), qui, venant des environs de ce bassin, traverse la Sénégambie de l'est à l'ouest, se partage en deux branches à 20 lieues au-dessus de l'établissement français de Saint-Louis, et se jette dans la mer au-dessous de cette ville, présentant à son embouchure une barre difficile à franchir pendant notre hiver à cause du choc de ses flots et de ceux de l'Océan; dans ses débordements, il inonde au loin ses rives, dans les autres temps la marée y pénètre jusqu'à 60 lieues de la mer. La rivière de Gambie (*voy.*) a un cours moins étendu et presque parallèle à celui du Sénégal; enfin le Rio-Grande traverse le sud dans le voisinage de la Guinée. Entre les embouchures des deux premiers fleuves s'avance le cap Vert, presque île composée en partie de basalte et de tuf et formant le point le plus occidental de l'ancien monde; auprès de ce cap s'étend la baie d'Yof. Devant l'embouchure du Rio-Grande est situé l'archipel des îles volcaniques appelées Bissagos, habité par la race noire des Papels, et dont les Portugais occupent l'île Bissao. La Sénégambie a un sol très fertile le long des rivières, il s'y trouve d'excellents pâturages dans lesquels les indigènes élèvent beaucoup de bestiaux; les terres produisent du riz, du maïs, du mil, des melons, des ignames, des patates, et une espèce de chanvre appelé *hibiscus*. On voit des bois de gommiers, d'ébéniers, de palmiers, etc. ces derniers fournissent un vin assez bon. Le pays a du bois de fer, des goyaviers, lataniers, etc.; les palétuviers abondent auprès des eaux. Le baobab (*voy.*) est le géant de la végétation du pays. Les parties arides ressemblent aux déserts de la Nigritie, et sont infestées de lions, tigres et léopards, comme les fleuves le sont de crocodiles. Le règne animal offre en outre des éléphants, beaucoup de singes et des serpents de diverses espèces; les moustiques sont très incommodes, et des nuées de sauterelles ravagent quelquefois la végétation, en même temps que des vents

brûlants apportent les sables des déserts. Le Bambouc et quelques autres contrées paraissent renfermer des mines d'or; ailleurs les roches ferrugineuses que l'on voit se prolonger sur de grands espaces ne laissent pas de douter sur l'existence d'abondantes mines de fer. Depuis longtemps des lieux désignés sous le nom d'*escales* servent de marchés aux Européens et aux indigènes pour l'échange de leurs productions.

La Sénégambie comprend un grand nombre d'états, et est habitée par trois nations principales, savoir : les Wolofs* ou Gjolofs, nègres d'une belle race dont le visage se rapproche par son profil de celui des Européens; les Foulahs ou Fé-lans, appelés communément *Poules*, mais dont le véritable nom est *Peuls* (*voy.*), race fière jusqu'à l'arrogance, turbulente, belliqueuse et jalouse de son indépendance, mais moins robuste que celle des Wolofs; enfin les Mandingues, nègres intelligents et actifs, doués du goût du commerce. On trouve encore dans ce pays des peuples de race mauré sous les noms de Dowichs, Braknas, Darman-kous et Trarzas. Chacune de ces nations a sa langue particulière. On a publié la grammaire des Gjolofs** : elle présente des particularités intéressantes pour le philologue; on dit cet idiome très ancien; mais avant que les Français fondassent une école dans leur établissement du Sénégal, elle n'avait jamais été écrite. Le fouth est l'idiome des Peuls. La langue des Mandingues nous est mieux connue à cause des relations que le commerce fait entretenir avec ce peuple, chez lequel les Européens vont chercher la gomme, la cire, la poudre d'or et l'ivoire. Autrefois les Mandingues leur vendaient aussi beaucoup d'esclaves. Les Maures ont propagé dans la Sénégambie la religion mahométane; elle s'y pratique avec beaucoup de superstitions de l'ancien fétichisme des nègres. Le gouvernement des principales nations du Sénégal offre quelques traits remarquables : ainsi une espèce de féodalité régit les Wolofs, chez

(*) On écrit aussi ce nom Oulofs et Ghiolofs.

(**) J. Dard, *Dictionnaire français-wolof et français-bambara, suivi du Dictionnaire wolof-français*, Paris, 1826, in-8°.

lesquels l'aristocratie est maîtresse du sol, de la justice et des péages ; cette caste tient le peuple en vasselage et prend part au gouvernement du roi dont le pouvoir est héréditaire. Autrefois les Wolofs formaient un seul empire grand et puissant ; mais il s'est partagé en plusieurs états. Au cap Vert, treize villages de cette nation ont formé une petite fédération. Les Peuls ont des chefs qui réunissent dans leurs mains le pouvoir politique et religieux, restreint toutefois par un conseil aristocratique ; ils ont le titre arabe d'émirs. Il faut encore remarquer les Serrères, indigènes sauvages qui ont conservé leur fétichisme, leur férocité, et se sont fait redouter souvent de leurs voisins par leurs brigandages.

Il serait trop long d'énumérer tous les états de cette vaste contrée, nous nous bornerons à indiquer les principaux. Ce sont d'abord, auprès de la rivière de Sénégal, Wallo, ayant 30 lieues de côtes, peuplé de 40,000 âmes et dépendant de la colonie française, et Cayor, pays fournissant de l'indigo et du coton et peuplé de 250,000 hab. ; ce qui reste de l'ancien empire Wolof a une population un peu moins forte. Au nombre des états Wolofs, on compte encore le Baol dans lequel habitent les Serrères, et où les Français avaient autrefois le comptoir de Portudal, comme ils avaient celui de Joal dans le pays de Syn. Le principal état des Peuls est Foutah-Toro sur la rive gauche du Sénégal, pays bien arrosé, où une population d'environ 800,000 âmes cultive du mil, de beau coton, de l'indigo, du tabac et exploite des mines de fer ; le roi de ce pays réside à Ghédey sur la rivière A-Morfil, un des deux bras du Sénégal, entre lesquels s'étend l'île A-Morfil. Les autres états des Peuls sont : Bondou, avec 300,000 âmes, des mines d'or et de fer, et fertile en tabac, surtout le long de la rivière de Falémé, un des affluents du Sénégal ; Foutah-Gjallo, pays montagneux d'où paraissent descendre les sources du Sénégal et de la Gambie et qui renferme des mines de fer ; le Kasso et le Fouladou ; le dernier est situé sur un des affluents du Sénégal. Les Mandingues, dans le nord de la Sénégambie, occupent Kaarta, Bambouk, Dentilia, tra-

versé par la rivière de Falémé et possédant des mines de fer ; Tenda, pays pauvre habité par des nègres idolâtres ; Kabou, et quelques autres états. Il existe encore des provinces indépendantes des trois nations, telles que Galam, habité par les Bakeris, les Saracolets, les Mandingues et les Bambaras au nombre d'environ 100,000 ; Ghialon-kadou, et des hordes nomades qui vivent de leurs troupeaux et de quelques métiers qu'ils exercent.

La colonie française dans la Sénégambie, dont l'origine remonte jusqu'à l'année 1365, se compose de deux parties ou arrondissements, dont l'un est situé sur le Sénégal, et dont l'autre comprend l'île de Gorée et la côte vis-à-vis de cette île jusqu'au-delà de la Gambie. Le 1^{er} arrondissement consiste dans la ville de *Saint-Louis*, construite sur un banc de sable formant une île à l'embouchure du Sénégal, avec un port qui offre un bon mouillage aux bâtiments qui ont franchi la barre. La ville est construite régulièrement ; près de la moitié des maisons sont en briques, les autres ne sont que des cases ou chaumières. Chef-lieu de toute la colonie française, Saint-Louis est la résidence du gouverneur, d'un préfet apostolique et de deux tribunaux. La ville a des casernes, un fort, un hôpital et une école ; on n'y trouve d'autre industrie que des briqueteries, des fourneries, et des fabriques de pagnes, étoffe généralement portée par les noirs qui forment la majeure partie de la population, évaluée pour tout l'arrondissement à 10 ou 11,000 âmes. Dans le pays de Wallo, voisin de la ville, et dont nous avons parlé plus haut, on a établi des plantations de bananiers, cocotiers, dattiers, sapotilliers, manguiers, arbres à pain, orangers, etc. Les îles de Babaghé, Safal et Ghébar, dépendent de Saint-Louis. Il y a des marais salants qui rendent beaucoup de sel. En 1818, les Français ont établi un poste fortifié à Bakel sur la rive gauche du Sénégal, à 500 lieues au-dessus de Saint-Louis, et, en 1825, ils ont établi un comptoir à Makana, village éloigné de Bakel d'une vingtaine de lieues. Nous avons parlé séparément du 2^e arrondissement, celui de Gorée (voy.), dans lequel est compris le comptoir d'Albréda,

situé à sept lieues au-dessus de l'embouchure de la Gambie. La côte au sud de cette rivière jusqu'au cap Falgrin est fréquentée et exploitée à la fois par les Français et les Anglais, sans être occupée par aucune des deux nations. La colonie française est en voie de prospérité; déjà on évalue à 12 millions de fr. le mouvement général de son commerce qui consiste principalement dans l'échange des gommes recueillies surtout par les trois tribus maures nommées plus haut, et livrées par des traitants indigènes contre des toiles grossières tissées à Pondichéry sous le nom de *guinées*, et fournies par des commerçants français d'après un mode réglé par le gouvernement. — On peut voir, pour la description et l'histoire de la Sénégambie, les relations de voyage de Moore, Lemaire, Bruce, Mungo-Park et Mollien, ainsi que l'ouvrage du P. Labat sur l'Afrique occidentale, et celui du baron Roger, ancien commandant du Sénégal, intitulé *Keledor*; enfin, pour notre établissement, la 3^e partie des *Notices statistiques sur les colonies françaises*, publiées par le gouvernement (Paris, 1839, in-8^o).

D-g.

SÉNÈQUE. Deux écrivains ont porté ce nom dans l'antiquité, et leurs ouvrages, en partie du moins, sont arrivés jusqu'à nous. Le premier, M. ANNEUS SENECA, de Cordoue, s'il ne fut pas rhéteur de profession, déclama du moins dans les écoles, et Quintilien cite une de ses déclamations. Doué d'une mémoire prodigieuse, il recueillit, dans sa vieillesse, sur la demande de ses fils, les nombreux souvenirs que lui avaient laissés tous les rhéteurs célèbres qu'il avait entendus dans sa jeunesse, et composa un recueil de ces extraits formant X livres pour les controverses (*voy. DÉCLAMATIONS DES RHÉTEURS*) et un seul pour les discours du genre délibératif. Cet ouvrage, riche en documents pour l'histoire de l'éloquence et de la décadence du goût, est surtout curieux pour les anecdotes nombreuses et les faits littéraires contenus dans les préfaces qui précèdent chaque livre. Le texte est encore défiguré par une multitude de fautes souvent grossières, et les éditeurs n'ont fait aucun effort pour séparer les uns des autres tous ces frag-

ments souvent fort courts, où l'on cherche vainement une suite. La lecture de cet ouvrage est donc très pénible; mais elle est indispensable à ceux qui veulent étudier sérieusement l'époque littéraire qui a suivi le siècle d'Auguste. M. Sénèque eut pour fils L. Sénèque le philosophe, Gallion, proconsul d'Achaïe, dont il est question dans les Actes des Apôtres, et Annæus Méla, père de Lucain.*

L. ANNEUS SENECA, fils du précédent, naquit à Cordoue, dans les premières années de notre ère. Son père et sa mère étaient d'une famille équestre, et le mari de sa tante exerça pendant 16 ans les importantes fonctions de gouverneur de l'Égypte. Amené fort jeune à Rome, il continua, sous la direction de son père, ses études oratoires, et suivit les écoles des philosophes avec un zèle qui ne se bornait point à la théorie. Sa jeune imagination, montée par l'étude des rhéteurs sur le ton de la déclamation, saisissait vivement tout ce qu'il y avait d'élevé, même d'exagéré dans les doctrines philosophiques, et son âme honnête lui faisait une loi d'y conformer sa conduite. Soit on, le premier de ses maîtres, lui inspira une sorte de passion pour la philosophie pythagoricienne, et Sénèque, sans adopter le dogme de la métempsychose, s'abstint, pendant un an, de la chair des animaux. Mais son père, qui goûtait peu la philosophie, affecta de craindre que cette abstinence ne fût confondue avec les superstitions égyptiennes récemment bannies de Rome, et le fit renoncer à ces pratiques suspectes. Il avait encore pris à cette école un usage auquel il resta fidèle, celui d'examiner tous les soirs les discours et les actions de sa journée. Peu de temps après, il prit également au sérieux les leçons du stoïcien Attale; et de toutes les habitudes de luxe que lui permettait la fortune, il ne retint que ce qui lui était imposé par les convenances de sa position, renonçant même à l'usage du vin, des bains chauds et des parfums,

(*) Les *Declamations, Suasoria, Controversia* se trouvent dans toutes les anciennes éditions de Sénèque le Philosophe: Venise, 1490; Bâle, 1529; Paris, 1607 et 1627, etc.; dans l'édition de J.-Fr. Gronove, Leyde, 1649, et Amst., 1672; et, séparément, dans l'éd. Bipontine, 1783 (2^e éd., Strassb., 1810). 8.

et conservant jusqu'à la fin de sa vie un lit dur et une table frugale. Il fut même sur le point de suivre les théories stoïciennes jusqu'au suicide, et le mauvais état de sa santé, qui s'aggravait de jour en jour, l'aurait déterminé à se donner la mort, s'il n'eût craint de frapper d'un coup trop rude la vieillesse de son père. Les soins maternels de sa tante, depuis peu revenue d'Égypte, rétablirent à peu près sa santé. Parvenu par son crédit à la questure, Sénèque se fit, au sénat et dans le Forum, une haute réputation d'éloquence. Caligula, qui traitait ses discours de *rétorique pure* et de *ciment sans chaux*, ne se borna point à cette critique assez juste. Il l'aurait sacrifié à sa haine envieuse, si on ne lui eût fait observer que Sénèque n'avait que le souffle et mourrait de consomption au premier jour. Ce fut peut-être alors que le jeune orateur renonça aux plaidoiries pour composer des ouvrages de philosophie. Son *Traité de la colère*, en trois livres, paraît dater du règne de Caligula. Peut-être écrivit-il à la même époque son livre *Sur les tremblements de terre*, ses *Recherches sur l'Inde* et celles *sur la géographie et les superstitions de l'Égypte*, probablement d'après des matériaux rassemblés par son oncle. Ces trois ouvrages sont perdus.

Vint le règne de Claude, et ce philosophe cacochyme, que Caligula dédaignait de frapper, fut accusé d'adultère avec une nièce de l'empereur. L'accusation venait de Messaline; mais comme elle n'en voulait qu'à Julie, Claude pria le sénat d'épargner la vie de Sénèque. On l'exila dans l'île de Corse au moment où déjà veuf de sa première femme, il venait de perdre son fils. Sénèque essaya de se raidir contre tant de malheurs. Il adressa à sa mère l'ouvrage intitulé *Consolation à Helvia*, plus recommandable par l'expression des sentiments les plus affectueux que par la grandeur un peu vide de ses idées stoïciennes. Mais l'ennui et la tristesse ne tardèrent pas à se faire sentir. Il cherchait à se distraire en se livrant à des recherches sur la population et les antiquités de la Corse, en composant des vers parmi lesquels il faut peut-être compter les tragédies que nous avons

sous son nom. Mais éloigné de toute société lettrée, privé de ces entretiens philosophiques, de ces causeries savantes, de cette part active au mouvement des esprits qui étaient devenus un des besoins de sa vie, et aussi de ces succès littéraires qui semblent avoir été nécessaires à sa vanité, il descendit aux prières et aux flatteries envers Claude et ses affranchis. *La Consolation à Polybe*, qui venait de perdre son frère, est un monument de cette faiblesse qui fut du reste inutile. Il ne revint qu'à la mort de Messaline. Rappelé alors par l'influence d'Agrippine, il fut élevé à la préture et préposé à l'éducation de Néron. Il paraît avoir été d'abord effrayé de sa tâche, et la première nuit qui suivit sa nomination, il rêva qu'il était chargé de l'éducation de Caligula. Cependant, malgré le soin que prit Agrippine d'inspirer à son fils du dédain pour la philosophie, Sénèque obtint un assez grand empire sur l'esprit de son élève. Étranger aux intrigues qui préparèrent l'élévation de Néron, il ne servait ces projets ambitieux que par l'éducation solide qu'il donnait au jeune prince, et par l'influence de sa réputation à laquelle il ajoutait tous les jours par des publications nouvelles. Ses traités *De la tranquillité de l'âme* et *De la fermeté du sage*, datent, à ce que l'on croit, de l'année de son rappel. On rapporte encore, mais avec moins de certitude, au temps de Claude, son traité *De la Providence*, où il la justifie du malheur des justes. Vers la même époque fut probablement écrite *la Consolation à Marcia*, fille de Crémétius Cordus qui pleurait depuis trois ans la perte de son fils.

A la mort de Claude, Sénèque accompagna Néron lorsqu'il se fit reconnaître au camp des prétoriens et au sénat. Il composa les discours qui furent prononcés par le nouvel empereur, et que le sénat se hâta d'accueillir comme une promesse et de faire graver sur un monument public. L'éloge de Claude lui fit moins d'honneur, et Néron, quand il le prononça, fut accueilli par la risée publique. Sénèque eut le tort de faire en même temps une satire contre le prince imbécile qu'il venait de louer sans mesure. Ce petit pamphlet assez spirituel nous

est parvenu incomplet, et rien dans ce qui nous en reste ne répond au titre d'*apocoloquintose*, sous lequel il est cité par Dion. Avec le règne de Néron commença une lutte fort vive entre Agrippine qui voulait continuer la tyrannie des règnes précédents, et le parti de la modération dirigé par Sénèque et Burrhus, tandis qu'une troisième influence, celle d'Anicet et de quelques autres complaisants obscurs, se signalait par la mort de Britannicus, et plus tard par celle d'Agrippine (voy. tous ces noms). Sénèque tout-à-fait étranger au premier de ces crimes, fut accusé d'avoir accepté une partie des dépouilles. Quant au second, Tacite n'ose affirmer que Sénèque et Burrhus en aient ignoré le projet. Ce qu'il y a de trop certain, c'est que, l'exécution commencée, ils laissèrent consommer le parricide, et que le premier écrivit le discours où le meurtrier se justifiait en accusant sa mère. Cependant Sénèque gouvernait l'empire, et son administration obtint quarante ans plus tard ce bel éloge de Trajan : « Les meilleurs princes sont bien loin des premières années de Néron. » Sénèque essayait d'enchaîner son élève au bien, par de sages discours qu'il lui faisait prononcer en public, par les éloges du sénat, et par ceux qu'il lui adressait lui-même. C'est ainsi qu'un mot heureux de Néron lui inspira ce traité *De la clémence* si flatteur et si beau toutefois, plein de sages leçons que l'auteur eut le tort de donner à genoux. Quelquefois il descendait à des complaisances indignes d'un philosophe, et qu'il ne craint pas cependant de recommander en principe dans un de ses ouvrages. Malgré tous ces efforts, Néron lui échappait peu à peu. Bien qu'élevé au consulat et chargé avec deux collègues d'administrer les revenus de l'empire, il présentait sa disgrâce dans les accusations dont il avait peine à défendre Burrhus, et Burrhus mort, il eut à se défendre lui-même. Attaqué par les flatteurs de ces passions qu'il ne pouvait ni éteindre ni assouvir, il voulut se réfugier dans la retraite et céder à l'empereur ses dangereuses richesses. Sur le refus de Néron dont les hypocrites-caresses lui fermèrent la bouche sans le tromper, il essaya de désarmer l'envie par la mo-

destie de ses habitudes. Il ferma sa maison à la foule des clients et se rejeta tout entier dans ses études philosophiques. Son traité *Du bonheur*, qui est en partie une apologie de sa fortune; l'ouvrage *Du loisir et de la retraite du sage*; les VII livres des *Questions naturelles*, où le moraliste se montre toujours à côté du savant; sa *Correspondance avec Lucilius*, où le public est toujours en tiers et dont le recueil probablement incomplet est la partie la plus intéressante de ses ouvrages; un traité de *morale*, aujourd'hui perdu, mais souvent cité par Lactance, attestent l'activité de ses dernières années. Il avait auparavant écrit, sous Néron, son traité *Des bienfaits*, en VII livres, où l'on peut étudier avec intérêt jusqu'à quel point la philosophie des anciens s'est approchée de la charité chrétienne; un livre *Sur la brièveté de la vie*; un traité *De la superstition*, aujourd'hui perdu, où les Pères de l'Église aiment à puiser de spirituelles railleries contre le paganisme. Un traité *Du mariage*, cité par saint Jérôme, des *Exhortations* et des *Dialogues* complètent la liste des ouvrages cités par les anciens et qui ne nous sont point parvenus. Pendant que Sénèque cherchait à détourner sa vue des malheurs de Rome plutôt qu'à se faire oublier, survint la conjuration de Pison, dans laquelle son neveu Lucain (voy.) était compromis. Les ennemis de Sénèque saisirent l'occasion. Il fut nommé par un des accusés, et reçut l'ordre de se donner la mort. Il se fit ouvrir les veines dans le bain, et mourut en consolant ses amis. Sa femme Pauline, jeune encore, mais qui lui était tendrement attachée, voulut mourir avec lui; mais Néron craignant l'odieux d'un crime inutile donna ordre de la sauver.

On a quelquefois été sévère jusqu'à l'injustice pour le caractère et la conduite de Sénèque. Sa croyance ardente et vive à une morale que son âme affectueuse et douce plutôt qu'énergique n'était pas capable de porter; une situation terrible, entre les passions de Néron, l'ambition furieuse d'Agrippine et les intérêts de l'empire auxquels il avait peut-être la vanité de se croire nécessaire, furent probablement la cause de toutes ses

fautes. S'il eût été chrétien, comme on l'a prétendu, moins de présomption peut-être eût amené moins de faiblesse. Mais tout ce que l'on a dit de ses relations avec saint Paul a fort peu de fondement, et quant à cette prétendue correspondance qui l'a fait placer par saint Jérôme au rang des saints, il suffit de la lire, car nous l'avons encore, pour se convaincre que ni Sénèque, ni saint Paul ne se seraient exprimés de la sorte.

En philosophie, Sénèque n'a rien ajouté à la science, il a même donné fort peu d'attention aux théories; mais il a dû contribuer à répandre la morale qu'il avait embrasée. L'ardeur de ses convictions, la richesse de ses observations, la finesse de ses aperçus, sa connaissance profonde de la nature humaine lui assurent un rang distingué parmi les moralistes. En littérature, il est à la tête de cette école qui a retrempe dans le stoïcisme le talent comme le caractère de ses contemporains. Les défauts qu'on lui reproche ne viennent pas de lui; il les a autorisés en leur donnant la sanction de son exemple, mais il suffit de lire les débris que son père nous a conservés des déclamateurs, pour se convaincre que tous les travers des écrivains du temps étaient pour ainsi dire répandus dans l'air des écoles. Sous ces formes prétentieuses qui sont venues gêner son talent, Sénèque a mis des idées justes, des sentiments nobles, il s'est exagéré comme tous les stoïciens la force de la volonté humaine, mais il en a bien analysé toutes les faiblesses. Il a l'esprit pénétrant d'un homme du monde, et la gravité consciencieuse d'un philosophe. Il n'est pas seulement le père de Lucain et des écrivains qui relèvent immédiatement du stoïcisme; il est encore permis d'attribuer en grande partie à son influence cette tendance de ses contemporains à faire des études du moraliste le fond de la littérature dans tous les genres. Ses *Questions naturelles* ont donné le ton à Pline l'Ancien, et Tacite lui-même tient peut-être à Sénèque comme Salluste aux Gracques et Tite-Live à Cicéron. Chez les modernes, il est la source la plus riche où Montaigne ait puisé.

Il nous reste à parler des tragédies con-

nues sous le nom de Sénèque. Les manuscrits sont unanimes; le prénom seul varie. Des auteurs anciens citent sous ce nom des vers de *Médée*, des *Troyennes*, d'*Hercule furieux*, d'*Hippolyte*, d'*Edipe*, d'*Agamemnon* et de *Thyeste*. Les autres pièces sont *Hercule sur l'OËta*, la *Thébaïde* et *Octavie*. Quant à cette dernière, il est évident qu'elle n'est pas de lui. Des allusions directes aux dernières circonstances de la vie de Néron, et des différences assez grandes dans la conduite de la pièce et dans le style, l'ont fait généralement attribuer à quelque imitateur. Toutes les autres ont des caractères communs qui les font aisément admettre comme appartenant au philosophe. Indépendamment du fonds stoïcien, c'est la même tournure d'esprit que dans ses ouvrages en prose, le même coloris de style, les mêmes qualités et les mêmes défauts, autant du moins que le comporte la différence des genres. Attribuer ces pièces à M. Sénèque le Rhéteur, c'est oublier son aversion pour la philosophie et le caractère de son esprit; les donner à un M. Sénèque, neveu du philosophe, ou à un L. Sénèque, contemporain de Trajan, c'est créer sans autorité, ou d'après des textes mal compris, un personnage imaginaire. Sidoine Apollinaire est le seul auteur ancien qui distingue le tragique du philosophe. Quintilien, qui cite des vers de la *Médée*, n'a pas parlé du tragique parmi les poètes, et c'est une preuve en faveur de notre opinion, puisqu'il déclare qu'il a voulu réunir dans un même passage tout ce qu'il avait à dire du talent de Sénèque.

Ces tragédies n'étaient pas faites pour la représentation. Destinées à des lectures publiques, elles ne recherchent pas les effets de théâtre, mais seulement les effets de style. Les situations ne sont qu'un thème pour des développements de morale stoïcienne, des déclamations contre le siècle, contre la cour, contre les tyrans, contre les vices, enfin pour des descriptions étendues, toutes choses contraires au mouvement dramatique, mais qui, dans une lecture, prête souvent au trait et à l'effet. Tous ces morceaux sont chargés d'un luxe d'érudition mythologique que l'on croyait alors nécessaire à la poé-

ais, parés de tous les ornements d'un esprit coquet et prétentieux, semés d'une profusion de traits souvent forts ou piquants, d'idées élevées, mais ambitieuses. Point d'action; les scènes sont une succession de chants lyriques descriptifs ou moraux, de monologues qui représentent avec force la lutte intérieure des passions, de dialogues à antithèses destinées à faire ressortir l'énergie de la volonté, mais qui se prolongent presque toujours outre mesure, et mêlent quelques mots à la Corneille à toutes les recherches d'un assaut d'esprit. La même uniformité règne dans les caractères, qui peuvent tous se rapporter à trois : le tyran, le vulgaire égoïste et lâche, et le héros. Point de passions douces, pas de faiblesses excusables, point de résignation touchante; femmes, jeunes filles, enfants, tous sont condamnés au même stoïcisme : Astyanax et Polyxène meurent en disciples de Zénon. Ces tragédies ne sont donc pas des œuvres dramatiques, ce sont des déclamations éloquentes. Les personnages ne sont pas des hommes, ce sont des types stoïciens qui fort souvent ne manquent ni de force ni de grandeur, mais qui ne sont jamais longtemps sans sortir de la nature. Cependant l'étude de ces compositions n'a pas été sans influence sur le théâtre moderne. Corneille surtout leur a beaucoup emprunté. Racine s'en est quelquefois servi dans *Phèdre*, et l'on en a signalé des traces nombreuses dans Shakespeare et dans Caldéron. * J. R.

(*) L'édition *princeps* des Œuvres de Sénèque le Philosophe est celle de Naples, 1475, in-fol. : comme la plupart des suivantes, elle comprend aussi le *liber declamationum* de Sénèque le Rhéteur; l'édition de 1478 en est une simple reproduction. Parmi celles qui vinrent après, voici quelles sont les plus importantes : Bâle, 1515 et 1529, in-fol., par les soins d'Érasme; Rome, 1585, in-fol., par ceux de Muret; Heidelberg, 1627, *cum not. var.*; l'édition de J. Lipsce, Anvers, 1652, in-fol.; celle de J.-Fr. Gronove, Leyde, Elsevir, 1649, in-12, et souvent réimpr.; l'édition Bipontine, 1782, 4 vol. in-8° (2e éd., Strasb., 1809, 5 vol.); celle de Raskopf, Leipz., 1797-1811, 5 vol. in-8°; celle de la Bibliothèque classique de Lemaire, due aux soins de M. Bouillet, Paris, 1827-30, 5 vol. in-8°. Parmi les traductions des mêmes Œuvres complètes, nous citerons celle de La Grange, avec des notes de Naisson, Paris, 1778-91, 7 v. in-12, et 1810-20, 13 vol. in-12; et celle de la Bibliothèque latine-française de M. Panckoucke, due à divers écrivains, Paris, 1832-36, 8 vol. in-8°.

SENNACHÉRIB, roi d'Assyrie (*voy.* ce nom), 717-709 av. J.-C.

SENNAR. Ce royaume d'Afrique dont la population s'élève à 2 millions d'habitants et la superficie à 6,000 milles carrés, est ordinairement compris, comme celui de Dongolah, sous la dénomination générale de Nubie (*voy.*). Il est situé entre le Nil et la Tacazzé, et comprend une partie de l'ancienne Méroë (*voy.*). Au nord, il touche à la Nubie turque; à l'est, les montagnes le séparent des côtes de la mer Rouge; au sud, il est borné par l'Abyssinie; et à l'ouest, par la Nigritie ou Soudan. Le Kordofan le sépare du Dar-Four (*voy.* ces noms). Le sol du Sennâr est généralement plat, couvert de sable en beaucoup d'endroits, mais fertile et bien cultivé sur les bords du Nil et de la Tacazzé. Outre nos animaux domestiques et nos volailles de basse-cour, on y trouve différentes bêtes sauvages de l'Afrique; le blé, le riz, le tabac, les melons, le sucre, le séné, le bois d'ébène et de sandal, sont les principales productions du règne végétal. Le climat est brûlant : en été, la chaleur est souvent insupportable; puis tombent des pluies qui vicient l'air et engendrent une grande mortalité. Le Sennâr est habité par des nègres mahométans, appelés *Chillouks*, qui l'ont conquis sur les Arabes en 1504. C'est un peuple grossier, ignorant, que gouverne despotiquement un roi, investi de l'autorité suprême, mais qui risque d'être décapité aussitôt que ses ministres jugent sa mort nécessaire. Quand ce monarque meurt, tous ses parents sont égorgés, vraisemblablement dans le but de prévenir la guerre civile. Le roi doit, une fois dans le cours de son règne, labourer et ensemer un champ de ses propres mains. Le souverain actuel est Bâdy VII, 29^e roi de la dynastie des Fundjis, peuplade de l'intérieur de l'Afrique qui s'établit dans le Sennâr à la fin du xv^e siècle. En 1821, ce prince fut Il existe ensuite de nombreuses éditions séparées des différents ouvrages de Sénèque, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer celle des *Epistolæ morales* par Schweighæuser, Strasb., 1809, 2 vol. in-8°; celle des *Tragædiæ* par Bothe, Leipz., 1819, 3 vol. in-8°, et *Mædæ et Troades*, par Matthia, Leipz., 1828, in-8°. M. Gressou a traduit les *Tragædiæ de Sênèque* pour la Bibliothèque Panckoucke, 1834, 3 vol. in-8°. S.

forcé par les armes victorieuses d'Ismaël-Pacha, fils de Méhémet-Ali, de reconnaître la suzeraineté du sulthan. Outre les Chillouks, le Sennâr est habité par des Arabes nomades et des Bédouins tributaires, ainsi que par les Dahéras, Nubiens idolâtres, en partie enlevés des pays voisins, en partie achetés comme esclaves. Ces Dahéras font la force principale de l'armée du roi; 14,000 d'entre eux, armés de lances et de boucliers et 1,800 Chillouks à cheval, sont spécialement chargés de protéger sa résidence. L'industrie du Sennâr est très bornée; le commerce a un peu plus d'importance: il est surtout alimenté par les caravanes de Suakem, de Djiddah, de la Mecque, de l'Abyssinie, de la Nigritie et de l'Égypte.

Sennâr, capitale du royaume, couvre une éminence, près de la rive occidentale du Nil. Sa population s'élève, selon Mengin, à 16,000 habitants. Les maisons, mal bâties, ont des toits généralement plats. Les faubourgs n'offrent que de misérables huttes de roseaux. Le palais du roi, construit en argile, occupe un vaste espace; il est entouré d'une haute muraille de briques. Les environs sont très fertiles, mais extrêmement malsains. C. L.

SENONES ou SÉNONOIS, voy. GAULE (T. XII, p. 193), et CHAMPAGNE.

SENS (LES CINQ), facultés par le moyen desquelles l'homme et les animaux se mettent en rapport avec le monde extérieur, et auxquelles répondent certains organes corporels (voy. VUE, OÛIE, ODO-RAT, GOUT, TOUCHER). Quant à l'action des sens, voy. PERCEPTION; et quant aux modifications de l'âme qui en résultent, voy. SENSATION et SENSIBILITÉ.

L'empire que les sens exercent sur l'homme s'appelle *sensualité*.

On a nommé *sensorium commune* le point où viennent aboutir toutes les impressions amenées ainsi du dehors; mais son vrai nom n'est-ce pas l'âme (voy.)? car c'est elle qui reçoit ces modifications.

On a donné le nom de *sens interne* ou *intime* à l'opération du moi portant son attention sur lui-même et sur tous les phénomènes qui se passent en lui. Il en a été traité au mot CONSCIENCE. X.

SENS, BON SENS, SENS COMMUN. Le mot *sens* signifie quelquefois la faculté de comprendre les choses et d'en juger selon la droite raison. C'est ainsi qu'on dit: avoir beaucoup de sens, un grand sens, un sens droit, etc.

Le *bon sens* est cette vue juste des choses qu'un esprit sain doit à l'usage bien réglé de ses facultés, et qui, sans pénétrer à une grande profondeur, suffit du moins aux besoins ordinaires de la vie. Bossuet l'appelle en effet le maître de la vie humaine. Le bon sens est essentiellement pratique: il dédaigne la sphère de la spéculation et fuit les illusions, de quelque nature qu'elles soient. Quelles sont les causes de nos erreurs? Ce sont les passions (voy.), qui nous font voir autre chose que ce qui est, et l'imperfection de nos facultés, qui nous empêche de voir tout ce qui est: le bon sens voit les choses comme elles sont; il se tient en garde contre l'entraînement des passions; et d'un autre côté, il évite d'aborder les questions qui passent la portée d'une intelligence ordinaire. Il dédaigne les rêveries du poète, les illusions de l'homme passionné; il se rit d'une imagination aventureuse, comme Sancho Pança rit de don Quichotte. Est-ce à dire qu'il faille tout sacrifier au bon sens, et qu'il doive être le seul guide de notre conduite? Non; mais il faut lui faire sa part, et reconnaître les cas où son autorité est sanctionnée par les plus nobles instincts de notre nature. S'il y a, par exemple, un bon sens vulgaire, qu'on invoque lorsqu'il s'agit de proscrire une généreuse imprudence, et qui tendrait à retrancher tout ce qui dépasse le cercle de nos intérêts grossiers, à nier la poésie, l'enthousiasme, le dévouement, et à faire prévaloir le côté prosaïque de la vie, il y a aussi un bon sens élevé, qui n'est que l'instinct du vrai en toutes choses, qui, en morale, est l'inspiration spontanée de la conscience, en politique, la vive sympathie du sentiment national, et qui, dans les œuvres de l'intelligence, lorsqu'il rencontre l'expression heureuse, ressemble fort au génie. Le bon sens alors s'appuie sur ce fonds commun d'idées auxquelles tous les hommes participent, et qui sont comme le capital intellectuel de l'humain.

mité à chaque époque : il s'appelle alors le *sens commun*.

Le sens commun est donc l'ensemble de toutes ces vérités, d'une évidence intuitive et immédiate, qui sont dans l'esprit de tous les hommes, au moyen desquelles ils s'entendent, et où ils puisent les motifs de leurs jugements et les règles de leur conduite. Sur ces notions ou ces croyances, qui constituent la conscience du genre humain, repose la démocratie du monde intellectuel ; les philosophes ou les penseurs en forment l'aristocratie. Le triomphe de la philosophie, c'est d'éclaircir et de légitimer les croyances instinctives du sens commun. Par malheur, cet accord est loin d'exister toujours ; dans l'histoire des systèmes philosophiques, on voit éclater d'étranges contradictions entre les hommes de génie et le vulgaire. Il importe de rechercher les causes de cette divergence entre le sens commun et la philosophie, et de constater par où ils se rencontrent, par où ils se séparent.

Et d'abord, quelle est l'origine du sens commun ? D'où vient cette mystérieuse instruction que chacun de nous porte en lui-même, et que personne ne se souvient d'avoir acquise ? D'où nous viennent ces notions, ces principes, dont l'autorité ne craint pas de contredire souvent les systèmes des philosophes, et qui pourtant ont besoin de se faire légitimer par la philosophie ?

Les notions du sens commun peuvent se partager en deux classes, qui émanent de deux sources différentes. Les unes, évidentes par elles-mêmes et inhérentes pour ainsi dire à notre intelligence, viennent directement de la raison intuitive : elles président aux jugements que nous portons sur le bien et sur le mal, sur le vrai et le faux, sur le beau et le laid, sur l'existence, etc. Or, telle est la nature de ces idées primitives et fondamentales, que l'aperception confuse n'en est refusée à personne, mais que la conception claire n'en peut être obtenue qu'au moyen d'une analyse très délicate et très difficile. Les autres, quoique marquées en apparence du même caractère primitif et immédiat, sont cependant des acquisitions de l'expérience ; elles sont le pro-

duit du travail successif des générations antérieures, et elles sont venues accroître successivement le fonds commun. Or, cette seconde classe de vérités que la réflexion découvre, ne reste pas la propriété exclusive des esprits capables de les découvrir. Dès qu'une fois le génie inventeur les a mises en lumière, elles tombent sous l'appréciation des esprits droits qui, sans avoir le don de l'invention, ont du moins le discernement critique qui reconnaît le vrai et le faux. Les idées soumises ainsi à l'épreuve d'un examen souvent répété entrent dans la circulation, elles pénètrent peu à peu dans les étages inférieurs de la société, et finissent par devenir un bien commun auquel tous participent, le vulgaire comme les savants. Mais en devenant le patrimoine de tous, elles dépouillent leur forme scientifique, elles se dégagent peu à peu des arguments qui les ont fait admettre, et finissent par s'établir dans la croyance générale sous la forme d'axiomes. C'est sous cette forme simple qu'elles se transmettent de génération en génération, et qu'elles se rendent accessibles aux intelligences les plus humbles comme aux plus élevées. Voilà comment le sens commun lui-même est un fonds susceptible d'accroissement : des deux éléments dont il se compose, l'un s'éclaircit par la réflexion, l'autre s'étend et se développe par le travail continu de l'humanité.

Maintenant, lorsque le sens commun et la philosophie viennent à se contredire, d'où peut naître leur divergence ? Si l'on compare la solution donnée par le sens commun sur un problème quelconque avec les solutions diverses proposées par les philosophes, on trouvera toujours que la solution du sens commun est moins étroite que les solutions philosophiques. Si le sens commun n'adopte pas les systèmes des philosophes, ce n'est pas que les systèmes disent une chose et le sens commun une autre ; c'est que les systèmes disent moins, et le sens commun davantage. En d'autres termes, c'est que les philosophes veulent le plus souvent donner à une vue partielle de la vérité l'autorité de la vérité complète. Et d'un autre côté, le sens commun n'a

qu'une aperception vague, confuse et obscure de cette vérité dont l'homme a besoin; pour la posséder réellement, il lui faut recourir à la réflexion, c'est-à-dire à la philosophie.

Le divorce du sens commun et de la philosophie n'est donc pas fondé sur la nature des choses, il n'est qu'accidentel, et le progrès de l'intelligence humaine consiste précisément à rétablir l'harmonie entre l'un et l'autre. Les tentatives les plus hardies de la philosophie n'ont abouti qu'à mettre en lumière quelques-unes des croyances du sens commun. Le principal avantage que les génies les plus perçants puissent avoir sur le vulgaire est de mieux comprendre quelques points de cette révélation qui est accordée à tous. C'est ainsi que la science morale, dont les données sont primitives, nécessaires, inhérentes à notre nature, est cependant essentiellement perfectible et susceptible de progrès; les germes déposés dans l'espèce se développent avec les siècles, et il en résulte qu'en observant l'humanité à deux époques diverses de l'histoire, on reconnaît des différences notables dans la morale publique des deux époques. Ainsi, pour prendre un exemple, il y a vingt siècles, le vulgaire et les sages, le sens commun et la philosophie étaient d'accord pour sanctionner la légitimité de l'esclavage. Un jour pourtant quelques âmes d'élite conçurent l'idée de l'égalité morale des hommes, comme enfants d'un même Dieu. Peu à peu cette idée descendit dans les intelligences d'un ordre moins élevé; à la longue, elle a conquis le monde et changé l'ordre civil et politique des sociétés.

A-D.

SENSATION. La sensation est une modification agréable ou désagréable, une impression de plaisir ou de peine, qui naît en nous à la suite de l'action des objets extérieurs sur nos organes (*voy. SENS*). Les caractères essentiels et constitutifs de la sensation sont : 1° d'être affective, c'est-à-dire d'exciter en nous un plaisir ou une douleur; 2° d'être fatale : les circonstances étant données, notre corps étant mis en présence de certains objets de la nature, il est impossible que la sensation ne se produise

pas; 3° personnelle ou relative : elle varie selon les individus, et dans les mêmes individus, selon les âges, l'état de santé ou de maladie, etc.; l'adage, qu'il ne faut pas disputer des goûts ni des couleurs, dépose de ce caractère individuel et actuel de la sensation; 4° enfin, elle ne se produit qu'à la suite d'un fait de l'organisme. Cependant elle est distincte du fait organique qui la précède, comme du fait intellectuel qui la suit. Nous avons dit qu'elle est essentiellement affective : dès qu'elle devient représentative, elle n'est plus la sensation, c'est alors l'idée ou le phénomène intellectuel, qui apparaît à la suite du phénomène affectif. En nous modifiant intérieurement, en nous faisant éprouver des affections de plaisir ou de peine, elle ne peut éclairer immédiatement la raison; car elle n'est qu'une capacité passive de l'âme : elle n'a donc rien d'actif par elle-même. Une sensation plus vive n'est pas l'attention, ainsi que le dit Condillac; elle sollicite l'attention. L'attention est l'âme active se dirigeant sur la sensation. Cependant il faut remarquer que le concours d'un certain degré d'activité est nécessaire pour qu'il y ait sensation. Nous agissons de mille manières dans la sensation elle-même, quoique nous n'ayons point avec elle le rapport de la cause à l'effet. Condillac dit encore : « Ce sont nos sensations qui nous représentent les corps. » Non; elles ne suffisent pas; les sensations ne sont que certaines modifications du moi, isolées, sans lien commun, et qui n'ont pas entre elles de rapports nécessaires, tandis qu'un corps est une réunion de qualités groupées autour d'un même centre, qu'on appelle *substance*. Or, de cette substance, et de l'unité qui la constitue, la sensation ne nous apprend rien. C'est une autre faculté, c'est la raison, qui perçoit l'unité et la substance. La sensation pure ne peut donc nous donner qu'un élément de certitude très borné, restreint à l'affirmation individuelle de tel phénomène qui se passe actuellement dans le *moi*, sans pouvoir en rien conclure pour le passé ni pour l'avenir, ni pour aucun autre individu. Il faut que les données de la raison s'ajoutent à la sensation pour transformer

cette aperception individuelle et spéciale à tel point de l'espace et de la durée, en un jugement dont la portée s'étend à nos semblables, ainsi qu'au passé et à l'avenir. La sensation, en elle-même, est un phénomène purement interne; c'est un fait de conscience. Il n'y a pas de sensation sans que nous en ayons conscience; autrement elle ne serait pas sentie, c'est-à-dire qu'elle n'existerait pas; mais elle ne nous révèle rien sur la cause qui la produit : ceci est l'affaire de la perception (*voy.* ce mot). Le moi, modifié par la sensation, s'en distingue, parce qu'il reconnaît qu'elle le modifie, indépendamment du concours de sa volonté; mais il réagit sur la sensation, et la rend plus vive, plus distincte. Il la localise dans les objets extérieurs; il rapporte l'odeur à la fleur dont l'approche affecte notre odorat, le son à la cloche mise en mouvement, les couleurs aux corps diversement modifiés par la lumière, la chaleur à l'action du feu ou du soleil. Il y a à la fois une illusion et un côté vrai dans ces aperçus. La science démontre très bien la déception par laquelle nous transportons dans les corps les impressions d'odeur, de son, de couleur par lesquelles notre *moi* est modifié; mais en même temps, il s'y mêle une application instinctive du principe de causalité, indispensable à l'éducation de nos organes comme au développement de notre intelligence.

Le caractère affectif propre aux sensations varie selon les organes qui sont affectés : le plaisir ou la peine qu'elles procurent est en général très faible dans la vue et l'ouïe; mais il ne faut pas confondre avec ce caractère affectif les plaisirs intellectuels ou moraux qui nous viennent par les sens de la vue et de l'ouïe. Ces plaisirs, dus à la réaction de l'esprit, ne se localisent pas; ce ne sont plus des sensations, mais des sentiments (*voy.* ce mot); les organes n'en sont que la condition. A-D.

SENSIBILITÉ. Notre conscience nous atteste qu'à chaque instant nous sommes modifiés d'une manière agréable ou pénible, que nous recevons des impressions de plaisir ou de douleur. De ces phénomènes sensibles qui se passent

en nous-mêmes, nous concluons l'existence d'une faculté spéciale, appelée la *sensibilité*, à laquelle nous rapportons ces phénomènes, et qui n'est que l'aptitude que nous avons d'être affectés en bien ou en mal. La sensibilité ne nous est donc pas connue en elle-même, mais seulement par ses modes. Faire une théorie de la sensibilité, ce sera donc faire le dénombrement et la classification des divers phénomènes sensibles, déterminer leurs caractères essentiels, reconnaître leurs rapports avec nos autres facultés, et enfin constater le rôle qu'ils jouent dans l'économie générale de la nature humaine.

I. *Modes divers de la sensibilité.* Les phénomènes sensibles sont de diverses espèces. Les uns se produisent en nous à la suite d'un certain ébranlement excité par l'action des objets extérieurs sur les organes de notre corps : ce sont les *sensations* (*voy.*). On distingue les sensations *externes*, qui nous arrivent par les cinq sens, et les sensations *internes* qui, au lieu de se localiser dans un de nos sens, semblent tenir à la vie secrète de l'organisme tout entier. Tel est le sentiment de la faim, de la soif, de la satiété, du malaise dans la fatigue ou la maladie, du bien-être dans la convalescence, du besoin d'agir après le repos. Mais tous les phénomènes sensibles ne sont pas exclusivement corporels : il en est d'autres qui sont le produit d'une aperception intellectuelle ou d'un acte moral; ils prennent alors le nom de *sentiments* (*voy.*). Qui de nous n'a éprouvé des joies ou des peines auxquelles les besoins du corps n'avaient aucune part? La sensibilité, qui originairement est une dépendance de notre organisation physique, se réfléchit dans tout notre être intellectuel et moral. Ainsi, l'acquisition de connaissances nouvelles, la recherche et l'aperception de la vérité sont accompagnées de plaisir et de peine. De même, l'exercice de notre puissance morale, l'emploi de notre liberté lorsque nous faisons le bien ou le mal, détermine en nous des modifications agréables ou pénibles. Qui de nous n'a été maintes fois atteint par la douleur morale? Qui n'a aussi connu le contentement de soi-même, après avoir

résisté à une mauvaise tentation, ou après avoir vaincu un penchant coupable ? La vue du beau physique, comme du beau moral, produit en nous une émotion agréable. En présence d'un objet beau, tel qu'une fleur, un oiseau, une figure de jeune fille, comme en présence d'une belle action, d'un trait de dévouement, il s'élève en nous une émotion de plaisir : c'est ce qu'on appelle le sentiment du beau. Nos propres actions ont aussi le même effet : nous n'échappons pas plus au remords d'avoir mal agi qu'à la satisfaction d'avoir sacrifié l'intérêt personnel au devoir. De tous les sentiments agréables, celui qui suit l'accomplissement du devoir est le plus doux, et celui qu'il dépend le plus de nous-mêmes de renouveler. On peut donc reconnaître quatre ordres de sentiments, engendrés par les idées nécessaires du beau et du laid, du vrai et du faux, du bien et du mal moral, et enfin par les penchants, les désirs, les passions qui naissent de l'amour de soi.

II. *Caractères des phénomènes de la sensibilité.* Le caractère éminent, essentiel, des phénomènes de la sensibilité, c'est d'être affectifs, c'est-à-dire d'excoiter en nous une impression de plaisir ou de souffrance. Les sentiments, comme les sensations, n'existent qu'à la condition d'être sentis, ou d'éveiller dans le moi une émotion agréable ou pénible. Il ne faut pas confondre le sentiment avec l'idée qui l'engendre : l'idée est intellectuelle, impersonnelle, absolue ; elle précède le sentiment, et par conséquent elle peut exister sans lui. Le sentiment au contraire est affectif, il est personnel ou relatif, il a l'idée pour antécédent nécessaire. Par cela même que notre nature est sensible, aucune de ses tendances ne peut être satisfaite sans qu'il en résulte pour elle une modification agréable ; elle ne peut être contrariée sans qu'il en résulte une modification pénible. Le plaisir est l'effet sensible de la satisfaction de nos appétits, comme la souffrance est l'effet du besoin non satisfait. Les phénomènes sensibles sont primitifs et instinctifs ; le fait de sentir est au nombre des instincts ou des tendances spontanées de la nature humaine : c'est une disposition primitive

qui nous fait aimer le doux et haïr l'a-mer ; c'est de même une disposition primitive qui nous fait préférer l'utile au nuisible, c'est-à-dire notre bien à notre mal. Tous ces faits de la sensibilité sont passifs, involontaires, et marqués d'un caractère de fatalité. La sensibilité est mobile ; elle varie selon les âges, les sexes, les climats, les habitudes, le genre de vie, selon même la disposition du moment.

III. *Rapports de la sensibilité avec nos autres facultés.* L'analyse philosophique, en isolant les phénomènes pour les étudier, les dénature jusqu'à un certain point. Dans la vie réelle, ils sont complexes, confondus dans l'unité du moi, ils se mêlent perpétuellement les uns aux autres. La sensibilité appartient au moi, comme la pensée ; car le moi est la force qui sent, qui pense, et qui veut. La sensation est aperçue directement par la conscience. Dans l'état actuel, la sensibilité est la condition nécessaire du développement de l'intelligence et de la volonté ; mais la sensibilité ne peut être excitée sans que l'intelligence en ait conscience, ou sans un commencement d'activité intellectuelle. Ainsi tous les phénomènes de l'intelligence et de la volonté se réfléchissent dans la sensibilité : ces trois facultés réagissent sans relâche les unes sur les autres. D'une part, la sensibilité fournit des matériaux à l'intelligence ; elle l'éveille, elle la stimule et l'exalte. Mais la sensibilité doit à son tour subir le frein de l'intelligence : l'esprit nous a été donné pour régler la sensibilité et la soumettre aux lois de la raison. Si de là nous passons aux rapports de la sensibilité avec l'activité, nous trouvons qu'elle met la volonté en mouvement, elle la détermine à agir, en un mot, elle lui sert de mobile. La sensibilité n'est pas à nos ordres, comme l'activité locomotrice, ni même comme l'intelligence : le plus souvent elle est indépendante de la volonté ; elle reçoit des impressions, et, à la suite des sensations qui en résultent, elle produit une foule de mouvements passionnés, qui sont le développement de la vie sensible. Cependant la volonté ou le pouvoir personnel réagit aussi sur la sensibilité, la met à notre service, l'emploie comme une pierre de tou-

che pour découvrir les qualités bonnes ou mauvaises, utiles ou nuisibles des choses. Nous nous en servons aussi comme d'un instrument de plaisir, pour goûter ce qu'il y a d'agréable et de beau dans les objets. Souvent la volonté domine la sensibilité, elle la paralyse et l'absorbe; souvent la réflexion maîtrise la passion, et la modère par la vue des conséquences qu'elle entraîne, ou par la préférence que la raison donne au motif moral.

IV. *Rôle de la sensibilité dans l'économie générale de la nature humaine.* C'est la sensibilité qui nous met en rapport avec le monde extérieur. Les sens sont les moyens par lesquels nous participons à la vie de relation; c'est par eux que nous entrons en communication avec les êtres animés ou inanimés. Sans la sensibilité, l'homme demeurerait parfaitement indifférent à toutes choses; il n'aurait d'autres motifs d'agir que ceux que lui fournit la raison; il ne lui resterait plus rien de spontané, plus d'amour ni de haine, plus de plaisir ni de douleur. Or, c'est par la sensation agréable ou désagréable que l'enfant fait les premiers pas dans la connaissance du bien et du mal. Dans notre existence actuelle, la possibilité du mal est la condition nécessaire du bien. La sensibilité nous a été donnée par la nature dans l'intérêt de la conservation de l'individu et de l'espèce. Mobile essentiel de l'activité humaine, la sensibilité l'éveille et la met en exercice. Supposez l'homme un être purement intelligent et dépourvu de toute sensibilité, supposez son activité poursuivant froidement un but, sans espoir de bonheur, toute son existence est décolorée, on n'en comprend plus la signification. C'est la prédominance de la sensibilité qui fait les artistes; c'est elle qui sollicite et développe l'imagination. C'est surtout chez les femmes et chez les enfants qu'elle déploie son énergie: là est le secret de cet instinct plus vif et plus prompt, de ces aperçus plus délicats et plus subtils qu'on remarque dans les femmes. Par la même raison, la jeunesse des peuples est leur âge poétique, parce qu'alors les impressions sont généralement plus énergiques et plus intenses, et que l'âme, ouverte à

toutes les émotions, a une exubérance de vitalité. La sensibilité est donc un attribut essentiel de l'humanité; l'en dépouiller, ce serait altérer sa nature, paralyser en elle le principe actif et frapper son intelligence de stérilité. A-D.

SENSITIVE (*mimosa*), genre de la famille des légumineuses, sous-ordre des *mimosées*. Ce genre est propre à l'Amérique équatoriale, et il renferme environ 60 espèces. Plusieurs sensibles sont fort remarquables par les phénomènes d'irritabilité qu'elles manifestent au plus léger attouchement, ou en recevant une commotion quelconque. De ce nombre est notamment la sensitive commune (*mimosa pudica*, L.). En touchant un peu fortement une feuille de cette plante, toutes les folioles dont se compose la feuille s'appliquent les unes sur les autres par leur face supérieure, et le pétiole commun s'abaisse sur la tige. Si l'on touche légèrement une des folioles, cette foliole seule s'ébranle et tourne sur son pétiole particulier; si l'attouchement a été un peu plus fort, l'irritation se communique à la foliole opposée, et les deux folioles se joignent sans que les autres éprouvent aucun changement dans leur situation. Si l'on gratte avec la pointe d'une aiguille une tache blanchâtre qu'on observe à la base des folioles, celles-ci s'ébranlent tout à coup, et bien plus vivement que si la pointe de l'aiguille eût été portée dans tout autre endroit. Le temps nécessaire à une feuille pour se rétablir dans sa position naturelle varie suivant la vigueur de la plante, l'heure du jour, la saison et les circonstances atmosphériques. Si l'on coupe avec des ciseaux, même sans occasionner de secousse, la moitié d'une foliole de la dernière ou de l'avant-dernière paire, presque aussitôt la foliole mutilée et celle qui lui est opposée se rapprochent. L'instant d'après, le mouvement a lieu dans les folioles voisines, et continue de se communiquer, paire par paire, jusqu'à ce que toute la feuille soit repliée. L'acide nitrique, la vapeur du soufre brûlant, l'ammoniacque, le feu communiqué par le moyen d'une lentille de verre, l'étincelle électrique, produisent des effets analogues. Une chaleur trop forte, la

privation de l'air, la submersion dans l'eau, ralentissent ces mouvements, en altérant la vigueur de la plante. Desfontaines a observé que le balancement d'une voiture fait d'abord fermer les feuilles; mais quand elles sont, pour ainsi dire, accoutumées à ce mouvement, elles se rouvrent et ne se ferment plus. Ed. Sp.

SENSUALISME. Le sensualisme est la doctrine qui ne reconnaît d'autre élément de la nature humaine que la sensation (*voy.* ce mot). Ce point de départ psychologique entraîne toute une série de conséquences des plus importantes dans la métaphysique, la morale, la politique, la théorie des beaux-arts et la religion. La saine philosophie serait celle qui s'élèverait sur la base d'une psychologie complète, c'est-à-dire qui n'omettrait aucun élément de la nature humaine. Les systèmes en général sont faux en ce qu'ils sont exclusifs et qu'ils ne reproduisent qu'une partie de la réalité. C'est ce qui a lieu pour le sensualisme. En voulant concentrer tout l'esprit de l'homme dans le fait unique de la sensation, on mutile d'abord la connaissance humaine, on la limite au cercle des objets sensibles, et l'on se condamne à nier les notions qui nous viennent d'une source plus élevée que les sens, telles que les idées nécessaires de cause, de substance, d'infini, etc., dont la sensation ne peut rendre compte. Cette métaphysique a été celle de Condillac et de toute son école; avant lui, Hobbes et Gassendi l'avaient professée; et en remontant dans les temps antiques, elle a eu pour représentants principaux Démocrite, Épicure et Lucrèce (*voy.* tous ces noms).

De la métaphysique de la sensation dérive à son tour une morale sensuelle. Si la vie des sens est tout pour l'homme, il n'y a plus pour lui d'autre règle de conduite que de chercher le plaisir et de fuir la douleur (*voy.* HÉDONISME); l'intérêt est le but unique de nos actions; il n'y a d'autre loi morale que l'utile. Toutes ces conséquences ont été tirées du principe avec une rigueur parfaite mais déplorable. Telle est la morale que contiennent les ouvrages d'Helvétius; telle est celle qui est formulée dans le *Catéchisme* de Volney.

La morale de l'intérêt engendre aussi nécessairement une politique non moins matérialiste. Si les jouissances corporelles sont le seul but pour lequel l'homme ait été créé, le bien suprême auquel il doit tendre, tous les moyens lui seront bons pour y parvenir : les mots de *juste* et d'*injuste* ne représentent que des idées chimériques; il n'y a pas d'autre droit que la force; le pouvoir n'a pas besoin de se faire légitimer par la raison, ce qu'il commande est par cela seul légitime. Telles sont les doctrines de Hobbes, dont la politique est l'apologie la plus complète du despotisme. Ceux qui, tout en restant sous l'influence de cette doctrine, ont reculé devant le despotisme d'un seul, ont admis par compensation le despotisme de la majorité. La théorie de la souveraineté du peuple, entendue d'une manière absolue, sans le correctif indispensable de la justice, véritable souveraine de l'humanité, n'est autre chose que la domination du grand nombre, en d'autres termes le règne de la force. A ces conséquences aboutiront tous les systèmes qui feront abstraction de l'élément moral de l'humanité, qui nieront la liberté de l'homme et la loi du devoir.

Que si nous suivons le sensualisme dans ses applications à la théorie des beaux-arts, nous le verrons aboutir à une poésie tout aussi étroite que sa politique. Le principe des arts ne sera plus que l'imitation fidèle de la nature, la copie exacte du réel : l'artiste s'attachera exclusivement à la reproduction des formes sensibles; le poète tombera dans les minuties du genre descriptif, ou dans les monstruosité de ces drames qui n'ont d'autre secret pour émouvoir le spectateur que les infamies de la cour d'assises et les horreurs de la Grève. Une pareille esthétique est la négation de l'idéal, car elle nie le monde invisible, Dieu et l'âme.

Enfin, par cela même que cette théorie nie Dieu et l'âme, elle nie également tout élément religieux dans l'homme; elle ne reconnaît d'autre Dieu que l'univers, elle aboutit forcément au naturalisme (*voy.*), soit qu'elle considère la nature comme le grand tout, comme l'être unique, soit qu'elle disperse la puissance suprême dans la multitude des êtres in-

dividuels; en d'autres termes, elle n'a d'autre conclusion possible que le panthéisme ou l'atomisme (*voy. ces mots*). Sur ce monde, d'où la liberté et la Providence sont bannies, pèse le joug d'une aveugle fatalité.

A-D.

SENTENCE (*sententia*, de *sentire*, être d'avis), vérité exprimée brièvement et de manière à s'imprimer facilement dans la mémoire. *Voy. DICTON, MAXIME, APOPTHEGME*, etc.

Dans la jurisprudence, le mot de *sentence* est synonyme de jugement.

SENTIMENT. Transporté dans la sphère intellectuelle et morale, la sensibilité (*voy.*) devient le sentiment; ce qui était sensations (*voy.*) dans l'ordre des phénomènes du corps, se transforme en sentiments dans les phénomènes de l'intelligence et de l'activité morale. Les sentiments ne se localisent dans aucun organe, quoique les sensations soient une condition de leur développement; ils viennent à la suite de la connaissance ou de la conception, tandis que la sensation précède la connaissance. Les sentiments ont toutefois un caractère commun avec les sensations : ils sont affectifs, c'est-à-dire qu'ils sont accompagnés d'une émotion agréable ou pénible. Le plaisir et la douleur que nous avons trouvés à la racine de toute sensation, revêtent dans le sentiment la forme de l'amour et de la haine, qu'on peut appeler les deux sentiments fondamentaux, susceptibles, dans leur développement, d'une foule de nuances, telles que le désir, l'espérance, la joie ou la crainte, le désespoir, la tristesse, etc. Tous ces phénomènes sont passifs, involontaires, et marqués d'un caractère de fatalité. Néanmoins, parvenus au degré où ils se changent en passions (*voy.*), ils admettent un certain mélange d'activité.

Les sentiments sont de diverses espèces. On peut les partager en deux grandes classes : ceux qui naissent de l'exercice de l'intelligence, et ceux qui naissent de l'exercice de l'activité morale. On peut encore les distinguer par leurs objets, et l'on aura ainsi le sentiment du beau, du vrai, du bien, de l'infini; les sentiments intéressés, qui se rapportent au bien-être du moi; les sentiments sympa-

thiques, ou les affections qui nous portent vers nos semblables.

Le sentiment est la vie de l'âme; il se mêle inévitablement à l'action de nos autres facultés. La volonté et l'intelligence ne peuvent se soustraire à l'influence de ce puissant mobile. L'homme qui a failli, qui s'est laissé entraîner à des actes condamnables, ne saurait échapper aux remords de sa conscience; et au contraire, l'homme de bien a en lui-même pour première récompense la satisfaction intime que lui donne sa conduite vertueuse. C'est l'erreur des stoïciens (*voy.*) d'avoir cru pouvoir anéantir le sentiment et l'exclure des déterminations humaines. Le sentiment jouera toujours un rôle important dans la morale, où il devance les prescriptions de la raison; tout comme dans l'esthétique, le beau nous est révélé par le sentiment avant d'être justifié par la pensée.

Nous devons mentionner ici, en passant, une école philosophique qui a été appelée *sentimentale*, parce qu'elle attribue l'idée du bien moral à un instinct de la sensibilité. Elle suppose que le bien et le mal se révèlent au sentiment seul, sans exiger l'intervention d'aucune autre faculté, tandis que les écoles rationalistes ne reconnaissent d'autre origine aux idées morales que l'intuition de la raison. L'école sentimentale n'admet pour quelques motifs de nos actions que les penchants instinctifs; au lieu que la plupart des moralistes ne trouvent les motifs obligatoires de notre conduite que dans les idées, les notions, les principes qui nous sont révélés par la raison. L'école sentimentale prétend que nos déterminations morales ont leur principe dans le sentiment, et non dans l'intelligence; elle admet que le sens moral est susceptible de perfectionnement comme les sens externes. La doctrine du sens moral ou du sentiment moral fut inventée pour combler une lacune laissée par le philosophe sensualiste, qui, ne pouvant légitimement tirer les idées morales de la sensation, principe unique reconnu par elle, avait pris le parti de les nier. Cette doctrine admet le désintéressement comme fait; mais son erreur est dans la source dont elle prétend le dériver. Shaftesbury fut

le premier qui imagina ces sens moral; Hutcheson perfectionna ce premier aperçu, et le développa avec talent. Le sens moral de Hutcheson est une faculté de la sensibilité; elle est affectée immédiatement par la qualité morale, comme le goût par les saveurs. Dans un cas comme dans l'autre, il s'ensuit des sensations agréables ou désagréables. Chez les Allemands, Jacobi (*voy.* tous ces noms), est le principal représentant de l'école sentimentale. J.-J. Rousseau lui-même, dans ses éloquents protestations contre la morale de l'intérêt et contre les tendances sensualistes de son siècle, est le plus souvent un disciple de la morale sentimentale. La conscience, à laquelle il en appelle, est pour lui un sentiment intérieur, instinctif, qui nous révèle le bien et le mal d'une manière infailible. L'erreur de cette école consiste à chercher une base immuable et absolue à la morale dans le sentiment, qui, de sa nature, est essentiellement immobile, variable et relatif.

A-D.

SENTIMENTAL (GENRE). Une sensibilité affectée, et par cela même outrée, prend le nom de *sensiblerie*; et en littérature, on a désigné sous le nom de *sentimental* un genre où, à propos de tout, on s'attache à *faire du sentiment*; où l'on porte une grande exagération dans la description des sentiments surtout sympathiques et affectueux, et où l'espèce de succès qu'on ambitionne est de faire couler les larmes du lecteur, s'il s'agit d'un roman ou d'une pièce de vers, du spectateur dans une représentation scénique, de l'auditeur dans un sermon ou tout autre discours. Relativement au roman, Richardson, Cramer, Aug. Lafontaine, M. d'Arincourt (*voy.*), ont mis à la mode le genre sentimental, dont le genre *larmoyant* n'est guère qu'une nuance.

SENTINELLE, voy. FACTION, AVANT-POSTES, etc.

SÉPALES, parti de la fleur qui forme le calice, comme les *pétales* forment la corolle. *Voy. FLEUR.*

SÉPARATION DE CORPS. Aux art. DIVORCE et MARIAGE, nous avons fait connaître les principes qui se rattachent à la question de l'indissolubilité de l'union conjugale; nous devons maintenant par-

ler d'un fait qui rejette le lien sans l'annéantir.

Les docteurs qui se sont le plus prononcés pour l'indissolubilité du mariage, n'ont pas nié qu'il pouvait arriver telle circonstance où il serait dangereux de laisser les époux cohabiter ensemble. Ils ont alors autorisé la séparation d'habitation: elle s'opérait anciennement, ou par un consentement réciproque, comme par le vœu de continence, ou par autorité du juge. Dans le premier cas, le vœu devait être solennel, en sorte que l'un et l'autre époux entrassent dans des monastères, ou que le mari reçût les ordres sacrés. La séparation forcée devait être prononcée par le juge, dans le cas d'adultère, ou lorsqu'un des époux tombait dans l'hérésie ou était attaqué de certaines maladies contagieuses, comme la lèpre, les affections honteuses, etc.; enfin lorsque le mari usait de sévices notables et traitait sa femme cruellement: « En un mot, dit l'abbé Fleury, si les époux ne peuvent habiter ensemble sans le péril de la vie ou du salut. »

Le Code civil a réduit les motifs de la séparation de corps aux cas où il y avait lieu de demander le divorce pour cause déterminée, c'est-à-dire que le mari peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de sa femme, et la femme pour cause d'adultère de son mari, mais lorsque celui-ci a tenu sa concubine dans la maison commune; que les époux peuvent réciproquement demander la séparation de corps pour excès, sévices ou injures graves de l'un d'eux envers l'autre; et enfin la condamnation de l'un des époux à une peine infamante est pour son conjoint une cause de séparation de corps.

La séparation de corps emporte toujours la séparation de biens.

SÉPARATION DE BIENS. On nomme ainsi le régime légal sous lequel chacun des époux conserve la propriété et l'administration de ses biens.

Ce régime peut être établi soit par le contrat de mariage (art. 1536 du Code civil), soit par jugement, dans le cas où la dot de la femme est en péril, et lorsque le désordre des affaires du mari donne lieu de craindre que les biens de celui-ci

ne soient point suffisants pour remplir les droits et reprises de la femme (art. 1448, même code).

La femme, quoique séparée de biens, ne peut aliéner ses immeubles sans le consentement spécial de son mari, ou, à son refus, sans être autorisée par justice (art. 1538). Chacun des époux, sous ce régime, doit contribuer aux charges du mariage, suivant les conventions contenues en leur contrat; et, s'il n'en existe point à cet égard, la femme contribue à ces charges jusqu'à concurrence du tiers de ses revenus (art. 1537). A. T.-R.

SÉPARATISTES, gens qui appréciaient si peu l'avantage des sympathies religieuses et du culte en commun, qu'ils s'isolaient au contraire sous les plus futiles prétextes et ne trouvent de satisfaction réelle à leurs besoins religieux que dans leurs conventicules intimes, loin du contact des *profanes*. Voy. **SECTES**, **MÉTRODISTES**, **PRÉTISTES**, etc.

SÉPIA. Ce nom latin de la sèche se donne, en français, à la matière colorante que répand cet animal (voy. **CÉPHALOPODES**), et qui sert pour le dessin au lavis (voy. ce mot).

SEPT-ANS (**GUERRE DE**). Cette guerre, qui eut lieu de 1756 à 1763, agita l'Europe entière. — Par la paix de Breslau (28 juillet 1742) et celle de Dresde (25 déc. 1746), Marie-Thérèse avait dû abandonner à Frédéric II, roi de Prusse, six principautés silésiennes et le comté de Glatz; mais c'était là un trop beau fleuron détaché de sa couronne pour qu'elle ne songeât pas à s'en rendre maître de nouveau. Elle conclut donc une alliance avec l'impératrice de Russie, Élisabeth, ennemie personnelle du roi de Prusse; attira dans son parti Auguste III (voy. tous ces noms), roi de Pologne et électeur de Saxe, et se rapprocha de la France, quoique la maison d'Autriche fût habituée à la regarder comme son ennemie la plus redoutable depuis des siècles. Cependant des discussions s'élevaient entre l'Angleterre et cette dernière puissance, au sujet des frontières de leurs possessions d'Amérique, discussions qui dégénèrent en hostilités dans l'année 1755. Voulant mettre ses états d'Allemagne à l'abri d'une

attaque, le roi d'Angleterre s'allia avec le roi de Prusse; et la France, de son côté, conclut, quelques mois après, avec la cour de Vienne, le traité de Versailles, par lequel elle s'engagea à fournir un corps auxiliaire de 24,000 hommes, qui fut porté plus tard jusqu'à 180,000, la France ayant conçu l'espoir de s'emparer du Hanovre tout en ayant l'air de coopérer à l'exécution des projets de l'impératrice. Un chancelier du cabinet saxon, nommé Menzel, révéla à l'ambassadeur de Prusse, Malzahn, ce qui se tramait contre son maître entre les cours de Vienne, de Saint-Petersbourg et de Dresde. Aussitôt Frédéric II demanda des explications à l'Autriche, et l'ambiguïté de la réponse qu'il reçut le décida à prévenir ses ennemis. Au mois d'août 1756, il entra dans la Saxe à la tête d'une armée divisée en trois corps et forte de 60,000 hommes; il assiégea Dresde, la prit et fit investir le camp retranché de Pirna, où était renfermée l'armée saxonne. Le feldmaréchal Brown accourut de la Bohême au secours de la Saxe. Frédéric marcha à sa rencontre et lui livra, le 1^{er} octobre, près de Lowositz, une bataille qui, sans être décisive, priva les Saxons du secours qu'ils attendaient, en sorte qu'ils furent obligés de se rendre.

Les Prussiens prirent leurs quartiers d'hiver en Saxe et en Silésie. La campagne de Frédéric II fut considérée comme une violation du traité de Westphalie: la France, qui en était garante, intervint, ainsi que la Suède; en même temps la diète d'Augsbourg mit le roi de Prusse au ban de l'Empire, et la Russie, à son tour, se présenta sur le théâtre des hostilités. Frédéric se trouva ainsi seul avec l'Angleterre, qui ne pouvait lui être d'une grande utilité dans une guerre continentale, contre l'Autriche, la Russie, la France, la Suède et l'Empire. Cette situation périlleuse ne l'effraya point. Dès le mois d'avril 1757, il pénétra en Bohême avec quatre corps d'armée; et le 6 mai, il remporta, près de Prague, une victoire sanglante qui coûta la vie au brave Schwerin (voy.). La plus grande partie de l'armée autrichienne s'étant jetée dans la ville, les Prussiens en commencèrent aussitôt le siège. Alors

le feldmaréchal Daun (*voy.*), qui se trouvait avec 60,000 Autrichiens sur les hauteurs de Collin (*voy.*), reçut l'ordre de tenter quelque action décisive pour la délivrance de Prague. Frédéric se porta à sa rencontre avec 24,000 hommes; mais, battu à Collin, il dut lever le siège de la capitale de la Bohême et se replier sur la Saxe et la Lusace.

Les Français, cependant, avaient occupé Wesel, Clèves, la Frise orientale, l'électorat de Hesse-Cassel et le Hanovre. Le duc de Cumberland (*voy.*), qui commandait un corps de 40,000 hommes composé de Hessois, de Hanovriens, de Brunswickois et d'autres alliés de la Prusse, fut défait à Hastenbeck (*voy.*), le 26 juillet, repoussé jusqu'à Stade et forcé de signer, le 8 sept., à Kloster-Seven, ancien couvent, une honteuse capitulation. Une autre armée française, sous les ordres du prince de Soubise (*voy. РОМАН*), à laquelle s'étaient joints 15,000 Allemands commandés par le prince de Hildburghausen, menaçait la Saxe et les états héréditaires de Frédéric. Laisant le duc de Bevern pour couvrir la Silésie, ce dernier courut en Thuringe et chassa les Français d'Erfurt. Sur la nouvelle que le général autrichien Haddick était entré dans la Marche de Brandebourg, il vola à Torgau; mais les Autrichiens s'étant repliés précipitamment, il revint sur ses pas et remporta sur Soubise la fameuse bataille de Rosbach (*voy.*). Les Français défaits se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver, et les Prussiens restèrent en possession de la Saxe. Frédéric reparut bientôt en Silésie, où Schweidnitz et Breslau étaient tombées entre les mains des Autrichiens. Avec une armée de moitié inférieure en nombre et affaiblie par une longue marche, il battit Daun, près de Leuthen, le 5 déc.; força Breslau à se rendre avec sa nombreuse garnison et ses immenses approvisionnements, et réduisit Liegnitz quelques jours après. Cette victoire du roi de Prusse coûta 40,000 hommes aux Autrichiens; la Silésie fut perdue pour eux, et Frédéric se trouva plus puissant que jamais. Quant à l'armée russe qui, forte de 100,000 hommes, était entrée dans la Prusse au mois de juin, elle s'était retirée après

avoir ravagé tout le pays de la manière la plus barbare et avoir défait, le 30 août, près de Grossjägerndorf, un corps de 24,000 Prussiens commandés par le feldmaréchal Lehwald. Les Suédois, de leur côté, avaient occupé, au mois de septembre, Anklam, Demmin et Pasewalk; mais repoussés par Lehwald, ils s'étaient réfugiés dans l'île de Rügen.

La troisième campagne fut ouverte, dès le mois de février 1758, par le duc Ferdinand de Brunswick (*voy. T. IV, p. 290*), qui avait remplacé le duc de Cumberland à la tête de l'armée alliée dans la Basse-Saxe et la Westphalie. Le nouveau général se rendit maître du cours du Weser et battit les Français près de Crefeld (*voy.*), le 23 juin; puis, repassant le Rhin, il entra dans la Hesse, où se trouvait le prince de Soubise et où le comte de Clermont le suivit. Renforcé par 12,000 Anglais, il força ces deux généraux à se replier derrière le Rhin, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Après l'expulsion des Autrichiens de la Silésie, Frédéric II était entré en Moravie, et, au mois de mai, il mit le siège devant Olmütz; mais l'approche de Daun le força à le lever en juillet. Cependant les Russes, après avoir repoussé le peu de troupes qui leur étaient opposées, avaient pénétré dans la Nouvelle-Marche, obligeant ainsi Frédéric à voler avec une partie de la grande armée au secours de ses états héréditaires. Il atteignit les Russes sous les murs de Custrin, qu'ils assiégeaient, et quoique de beaucoup inférieur en nombre, il remporta près de Zorndorf, le 26 août, une sanglante victoire qui déterminait la retraite des Russes en Pologne. Il courut ensuite en Saxe, où son frère, le prince Henri (*voy.*), avait peine à soutenir les efforts des Autrichiens; et après avoir appelé auprès de lui le feldmaréchal Keith (*voy.*), il alla camper à Hochkirchen (*voy.*), où, surpris pendant la nuit, il essuya une défaite complète, le 14 octobre. Néanmoins il contraignit bientôt après les Autrichiens à lever le siège de Neisse; puis, rentrant en Saxe, il fit lever le siège de Dresde et obligea Daun à se retirer en Bohême. A la fin de la campagne, Frédéric eut la satisfaction de voir ses états, à l'exception de la

Vieille-Prusse, délivrés de la présence de l'ennemi.

En France, l'opinion publique, humiliée de l'impuissance de nos généraux et saisie d'admiration pour le roi de Prusse, se prononçait pour la paix. Louis XV, poussé par la marquise de Pompadour, résista à ce vœu. L'alliance fut donc renouvelée avec l'Autriche, le 30 déc. 1758, c'est-à-dire dans le même mois où, par un nouveau traité, l'Angleterre s'engagea à payer à Frédéric II un subside annuel de 4 millions de thalers. Malgré la rigueur du froid, le prince Henri entra, pendant l'hiver, en Bohême, dispersa les troupes ennemies, enleva un corps de 2,500 hommes et s'empara d'une énorme quantité de munitions. Les Impériaux furent chassés de la Franconie; Bamberg, Erfart et Würzburg, furent mis à contribution. Un autre corps prussien tomba sur le duché de Mecklembourg-Schwerin, dont les malheureux habitants furent cruellement punis des fautes politiques de leur prince.

Le commencement de la campagne de 1759 ne fut signalé par aucune action d'éclat. Ferdinand de Brunswick voulut reprendre Francfort, dont les Français s'étaient emparés pendant l'hiver; mais le peu de succès de l'attaque qu'il tenta près de Bergen, le 13 avril, fit échouer cette entreprise. Il fut plus heureux, le 1^{er} août, près de Minden, où il remporta une brillante victoire sur le marquis de Conzades et le duc de Broglie (*voy.* ces noms). Le même jour, les Français éprouvèrent une seconde défaite à Gohfeld; le prince héréditaire de Brunswick les repoussa au-delà de la Lahn et du Rhin. Mais la fortune ne favorisait point partout également les armes prussiennes. Le général Wedel, opposé aux Russes, fut battu par Soltikof à Kay, près de Züllichau dans la Nouvelle-Marche, en sorte que Frédéric se vit obligé d'accourir de la Silésie pour défendre l'électorat. Le 12 août, il attaqua les Russes à Kunersdorf (*voy.*), non loin de Francfort-sur-l'Oder, et déjà la victoire semblait décidée en sa faveur, lorsque l'arrivée de Loudon (*voy.*), avec 18,000 Autrichiens, vint changer son triomphe en une défaite. Les Russes ne surent pas profiter d'un succès qu'ils

avaient acheté bien cher. La position de Frédéric était des plus critiques, et il commençait à désespérer lui-même de l'issue favorable de la guerre. Les Russes victorieux étaient au milieu de ses états héréditaires. Daun occupait la Lusace avec une nombreuse armée, et la Saxe était inondée par les Impériaux. Les Autrichiens et les Russes se préparaient à opérer leur jonction; mais le prince Henri, en enlevant leurs magasins, força les premiers à battre en retraite. Frédéric, de son côté, prévint les Russes dans leur marche sur la Silésie, et les contraignit à rentrer en Pologne. Moins heureux, le général Fink, qui commandait en Saxe, dut se rendre aux Autrichiens près de Maxen, le 21 nov., avec 11,000 hommes et une nombreuse artillerie. Malgré ce revers, la campagne se termina à l'avantage de Frédéric: les ennemis avaient été repoussés presque partout; Daun seul se maintenait encore en Saxe. Les Suédois, qui, après la bataille de Kunersdorf, avaient envahi la Poméranie prussienne dégarinée de troupes, furent aussi refoulés, par les généraux Manteufel et Platen, jusque sous le canon de Stralsund.

La campagne de 1760 sembla s'ouvrir aussi sous de fâcheux auspices pour Frédéric. Le brave général Fouquet fut fait prisonnier à Landsbut avec 8,000 hommes. Frédéric lui-même dut lever, le 30 juillet, le siège de Dresde, qu'il avait commencé le 14. Lorsque Glatz fut tombé au pouvoir des Autrichiens, il se vit dans la nécessité de se rendre en Silésie pour couvrir le pays. Retranché dans son camp de Liegnitz (*voy.*) et menacé par plus de 100,000 hommes sous les ordres de Daun et de Loudon, il battit ce dernier, le 15 août, sans que son collègue pût le secourir. Les Autrichiens perdirent 10,000 hommes, tant tués que blessés ou faits prisonniers, 23 drapeaux et 82 canons. L'armée prussienne, qui ne comptait que 30,000 combattants, eut 1,800 hommes tués ou blessés. Cependant un corps austro-russe s'était porté sur Berlin et avait mis à contribution cette capitale. Frédéric courut lui couper la retraite; mais ne l'ayant plus trouvé, il revint sur la Saxe où Daun et Lascy (*voy.*)

avaient opéré leur jonction. Il remporta une sanglante victoire à Torgau, le 3 nov., et prit ses quartiers d'hiver. En Silésie, Loudon fut repoussé jusque dans le comté de Glatz, et les Russes, forcés de lever le siège de Kolberg, rentrèrent en Pologne. Les alliés sous les ordres de Ferdinand de Brunswic défèrent les Français à Marbourg, le 31 juillet; toutefois ils ne purent les empêcher de s'établir dans la Hesse où ils avaient de grands magasins. En 1761, leurs armes furent plus heureuses. Attaqués dans leurs quartiers, le 11 février, les Français furent mis dans une déroute complète. Les alliés remportèrent une nouvelle victoire, le 14, à Langensalza sur un corps franco-saxon, mais ils furent obligés de lever avec perte le siège de Ziegenhain, Marbourg et Cassel, en sorte que les Français restèrent en définitive les maîtres de toute la Hesse et de la route du Hanovre. Partout les peuples soupiraient après la paix; les souverains seuls, Frédéric excepté, semblaient disposés à continuer la guerre. Aux yeux de Marie-Thérèse, la restitution de la Silésie n'était plus une compensation suffisante des sacrifices qu'elle avait dû s'imposer. L'impératrice Élisabeth ne songait à rien moins qu'à conserver la Prusse. Le ministre Choiseul cherchait, en prolongeant la guerre, à se venger d'un sarcasme de Frédéric. Les propositions de paix faites par l'Angleterre et la Prusse ne furent donc point acceptées, et Frédéric dut songer sérieusement à défendre la Silésie contre les Autrichiens et les Russes qui avaient opéré leur jonction à Striegau, dans le courant du mois d'août. Il sut garder ses positions près de Schweidnitz en présence de forces bien supérieures, jusqu'à ce que le manque de vivres contraignît la plus grande partie de l'armée russe à rentrer en Pologne; mais il ne put empêcher Loudon de s'emparer de Schweidnitz (*voy.*), le 1^{er} octobre. Une garnison de 3,700 hommes et de nombreux magasins tombèrent ainsi au pouvoir des Autrichiens. En Saxe, le prince Henri fut obligé de se replier devant Daun. En Poméranie, les Russes prirent Kolberg, le 16 déc., après une vigoureuse résistance. Les Suédois, au con-

traire, furent repoussés jusqu'à Stralsund par Belling, et Ferdinand de Brunswic remporta à Villinghausen, le 15 juillet, sur les Français une brillante victoire qui cependant ne décida rien. Frédéric se trouvait dans une situation désespérée; il semblait sur le point de succomber, lorsque la mort de l'impératrice Élisabeth, le 5 janvier 1762, vint changer la face des choses. Son successeur, Pierre III (*voy.*), grand admirateur de Frédéric, s'empressa de conclure avec lui un armistice, qui, le 5 mai, fut suivi de la signature de la paix. La Suède ne tarda pas à imiter cet exemple, et l'Autriche ayant repoussé la médiation de la Russie, Pierre joignit ses troupes aux Prussiens. La mort précoce de cet empereur rompit bientôt l'alliance des deux états, et Catherine II rappela les 20,000 Russes qui combattaient dans les rangs prussiens. Frédéric n'en fut pas moins délivré d'un dangereux ennemi, et la prépondérance lui fut assurée dès lors sur tous les autres. Le 21 juillet, il chassa, près de Burkersdorf, un corps autrichien de ses retranchements; le 9 oct., il reprit Schweidnitz, et laissant le duc de Bevern en Silésie, il se transporta en Saxe, où le prince Henri remporta, le 29, près de Freiberg, une brillante victoire sur les Autrichiens et les Impériaux. Une suspension d'armes, qui ne s'étendit cependant qu'à la Saxe et à la Silésie, fut alors conclue entre l'Autriche et la Prusse.

La campagne de 1762 ne fut pas heureuse d'abord pour les alliés de cette dernière, sous le commandement du duc et du prince de Brunswic; mais, le 24 juin, ils défirent les Français à Wilhelmsthal et les chassèrent de la forte position qu'ils occupaient près de Cassel. Cette ville se rendit à eux le 1^{er} nov. Deux jours après furent signés les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre, et la paix elle-même se conclut à Paris le 10 février 1763. Frédéric resta ainsi seul en face de ses ennemis; mais il avait déjà sur eux une supériorité décidée. Le général Kleist força les villes impériales les plus importantes à se déclarer neutres. Après de courts préliminaires et sans médiation étrangère, Frédéric conclut enfin, le 15 février

1763, avec l'Autriche et la Saxe, la paix de Hubertsbourg (voy.) qui rétablit les choses sur le pied où elles étaient avant la guerre. L'unité de volonté qui réglait toutes les mesures de Frédéric, les importantes ressources en hommes et en argent que lui procura la possession de la Saxe, l'étendue de son génie, d'excellents généraux, le courage et la bravoure de ses soldats, finirent par le tirer des dangers qui le menaçaient et qui plus d'une fois avaient mis la Prusse à deux doigts de sa perte. La guerre de Sept-Ans coûta à l'Europe un million d'hommes et épuisa tous les états qui y prirent part sans leur procurer un seul avantage, si l'on en excepte l'Angleterre. Elle fit de la Prusse une grande puissance européenne par le prestige moral qui depuis, jusqu'à la bataille d'Iéna, resta attaché à ses armes. — Le livre le plus populaire sur cette guerre est celui d'Archenholz (voy.); mais il faut consulter en outre dans les *OEuvres posthumes* de Frédéric-le-Grand, l'*Histoire de la guerre de Sept-Ans*; de plus, Lloyd, *Histoire de la guerre de Sept-Ans*; Retzow, *Caractéristique des événements les plus importants de la guerre de Sept-Ans* (Berlin, 1804, 2 vol.); Kuniaczko, *Aveux d'un vétérân autrichien*, et quelques autres ouvrages indiqués à l'art. FRÉDÉRIC II. C. L.

SEPTANTE (LES), nom particulièrement donné aux 72 interprètes ou traducteurs de l'Écriture sainte, qui, selon le récit fabuleux du Juif Aristée, reproduit par Josèphe dans ses *Antiquités judaïques*, auraient été chargés par le roi d'Égypte Ptoloméé Philadelphé, sur la proposition de Démétrius de Phalère, de traduire en grec l'Ancien-Testament. On connaît la légende par laquelle on a prétendu expliquer l'origine de cette version; mais il suffit de la lire pour rester convaincu qu'elle n'appartient ni aux mêmes écrivains ni au même siècle. Les livres les mieux traduits sont le *Pentateuque*, *Job* et les *Proverbes*; la version d'*Ésaïe*, des petits Prophètes et des *Psaumes* a déjà moins de valeur, mais celle de *Daniel* est encore inférieure, ce qui donne un haut degré de vraisemblance à la tradition talmudique d'après laquelle cinq traducteurs, d'origine africaine, auraient

travaillé à la prétendue version des Septante. En somme, cette traduction n'est ni claire ni fidèle. Elle a joui cependant d'une grande considération non-seulement aux yeux de la colonie juive d'Alexandrie, qui ne parlait que le grec (voy. HELLÉNISTES), mais en Palestine même. Josèphe et les auteurs du Nouveau-Testament ne citent déjà plus l'Ancien-Testament que d'après les Septante ou la *version Alexandrine*. Les Pères de l'Église s'appuyèrent sur elle dans leur polémique contre les Juifs, et plus d'une fois ce fut par elle qu'ils triomphèrent: aussi ces derniers finirent-ils par la prendre en horreur. Origène la corrigea et l'inséra dans son hexaple (voy.); mais elle ne tarda pas à être altérée de nouveau par les copistes, ce qui n'empêcha pas Julien, archevêque de Tolède, dans le VII^e siècle, de la préférer à toutes les autres. Depuis le XVI^e siècle, la restauration des études hébraïques, en permettant de consulter l'original, a rendu cette traduction moins nécessaire et lui a enlevé en même temps, au moins en Occident, toute son importance canonique. La version des Septante a été imprimée pour la 1^{re} fois à Venise, 1518, in-fol. On en a fait depuis un grand nombre d'éditions. E. H.-G.

SEPTEMBRE, voy. MOIS, ANNÉE, CALENDRIER, etc.

SEPTEMBRISEURS. On appela ainsi les séides de Robespierre, de Danton, de Tallien, de la Commune de Paris (voy.), qui, vers la fin de la session de l'Assemblée législative, le 2 sept. 1792 et jours suivants, furent dirigés sur les prisons de la capitale, les Carmes, la Conciergerie, le Châtelet, l'Abbaye, la Force, etc., pour y faire maiu-basse sur certains détenus qu'on leur désignait, nobles, évêques et prêtres, tous confondus sous le nom d'aristocrates. Ces horribles assassinats se passèrent à la vue d'une législature réunie et de l'immense population d'une grande ville. Voy. MANUEL, MAILLARD, HÉBERTISTES, et, pour l'une des plus intéressantes victimes, LANBALLE (*princesse de*).

SEPTENTRION, voy. NORD et POINTS CARDINAUX.

SEPTIMANIE, voy. NARBONNAISE et LANGUEDOC.

SEPTIME-SÉVÈRE, *voy.* SÉVÈRE et ROMAINS (*hist. des*), T. XX, p. 591.

SEPTIQUE, mot emprunté du grec et dérivé de *σιπω*, je fais macérer, pourrir. On appelle *septique* tout ce qui produit la putréfaction, et *anti-septique* tout ce qui l'arrête. Le premier mot s'emploie spécialement en médecine pour les topiques qui font pourrir les chairs sans causer beaucoup de douleur. *Voy.* POISON.

SÉPULCRE (SAINT), *voy.* JÉRUSALEM, T. XV, p. 347.

SÉPULTURE, du latin *sepultura* (*sepelire*, ensevelir), *voy.* MORT, FUNÉRAILLES, ENTERREMENT, EMBAUUMENT, INHUMATIONS, CIMETIÈRE, etc.

SÉPULVEDA (JUAN QUINEZ DE), surnommé le Tite-Live espagnol, naquit vers 1490 à Pozo-Blanco, dans les environs de Cordoue. Ses études achevées, il partit pour Bologne en 1515, dans le but de perfectionner ses connaissances. Ses talents lui méritèrent l'amitié d'Alberto Pio, prince de Carpi, et la considération des savants les plus illustres d'Italie et d'Espagne. Nommé chapelain et historiographe de Charles-Quint, en 1536, il retourna dans sa patrie et fut attaché comme instituteur à l'enfant don Philippe. Les désagréments qu'il eut à essuyer pendant sa querelle avec Barthélemy de Las Casas (*voy.*), contre qui il soutint non-seulement la légitimité, mais la justice de la guerre contre les Indiens, le dégoutèrent de la vie des cours, et il se retira dans sa terre de Mariano, où il composa ses principaux ouvrages historiques, et où il mourut en 1573. L'édition la plus complète de ses œuvres a été publiée à Madrid, 1780, 4 vol. in-4°. Outre des lettres, des traductions et quelques dissertations sur des matières théologiques et archéologiques, elle contient une Histoire de Charles-Quint assez impartiale, une Histoire de la guerre des Indes, et celle du règne de Philippe II jusq'en 1564. E. H.-G.

SÉQUANIENS, tribus gauloises de la Franche-Comté (*voy.* ce nom et *dép. du Doubs*).

SÉQUESTRE, du latin *sequestrum*. Aux détails que nous avons donnés sur cette matière à l'art. DÉPOT, nous ajoute-

rons que, d'après la loi française, les biens du condamné par contumace sont mis en séquestre (Coded'instr. crim., art. 465). La gestion en appartient à l'administration des domaines qui ne peut être forcée de rendre compte avant l'expiration du délai fixé pour purger la contumace. Le *séquestre de guerre* est la mainmise d'un gouvernement en état de guerre avec un autre, sur les biens que possèdent dans son territoire le gouvernement ennemi et les sujets de ce dernier. Ce fut par une mesure de ce genre, qu'en 1778 les États-Unis d'Amérique confisquèrent les créances des sujets anglais sur les Américains. On peut citer aussi le séquestre que le roi d'Espagne mit, en juin 1793, sur les biens des Français expulsés du territoire espagnol, et auquel un décret de la Convention nationale du 16 août suivant répondit en plaçant de même sous le séquestre les biens que les sujets espagnols possédaient en France, afin d'en employer la valeur à indemniser les Français dépouillés par les mesures du gouvernement espagnol. *Voy.* REPRÉSENTATIONS. E. R.

SEQUIN, de l'italien *zecchino* (mot dérivé de *zocca*, lieu où l'on bat monnaie), monnaie d'or provenant de Venise, et dont l'usage s'est répandu dans divers pays musulmans. Sa valeur varie suivant les pays. Le sequin de Venise vaut 11 fr. 89 c., celui de Toscane et de Gènes, 12 fr. 1 c., celui des états Sardes, dit sequin à l'Annonciade, 11 fr. 84 c. Dans l'empire Othoman, le sequin *zermahboud* d'Abd-el-Hamyd, 1774, est évalué à 8 fr. 72 c., celui de Sélim III à 7 fr. 30 c. Les sequins *fondouklis* de Sélim III passent à Constantinople pour 9 fr. 80 c. Le sequin du Caire vaut 6 fr. 71 c., et enfin celui d'Alger, nommé *soultany*, vaut 8 fr. 71 c. Il y a en différents endroits des $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ de sequins d'une valeur proportionnelle. Z.

SÉRAÏL, nom formé du mot turc *sérai* ou *sarai*, palais, hôtel, qu'on retrouve dans celui de *caravansérai* ou mieux *caravansérai* et qu'a porté aussi une ville de la Russie méridionale, sur le Volga, où résidaient les rois du Kiptchak (*voy.*). Habituellement il sert à désigner le château de résidence du grand-

seigneur à Constantinople. Le sérail est admirablement situé sur *la pointe* qui, de la ville s'avance dans la mer, à l'entrée du Bosphore (*voy.* T. VI, p. 642). C'est moins un palais qu'un vaste assemblage de constructions irrégulières, renfermant beaucoup de mosquées et de vastes jardins. Il présente une enceinte de murs de quatre lieues de tour; près de 10,000 personnes, en y comprenant la nombreuse domesticité et les gardes du château et de la personne du sultan, en forment la population ordinaire; mais il y aurait place pour un nombre double d'habitants. Vus du côté de la mer, ses coupes dorées, ses cyprès et les groupes variés des bâtiments qui le composent, lui donnent un aspect aussi imposant que pittoresque; mais à mesure que l'on s'en approche, des murailles impénétrables dérobent aux regards tout ce tableau magique. Le harem (*voy.*), ou la demeure des femmes, forme une partie très considérable et très importante du sérail; il comprend un corps de bâtiments entièrement clos et séparé des autres. Les principales maîtresses du lieu sont les sept *khatines* ou femmes légitimes du sultan, qui cependant ne jouissent pas toutes des mêmes honneurs, mais gardent entre elles un certain rang déterminé par les prédilections du grand-seigneur. Chacune d'elles occupe une maison à part, accompagnée d'un jardin, et dispose des esclaves d'un certain nombre de jeunes esclaves ou odaliks (*voy.* ODALISQUES) qui va quelquefois jusqu'à 200. Ces sept épouses ne se voient presque jamais entre elles, et c'est à peine si elles se connaissent. Mais, outre ses femmes légitimes, le grand-seigneur entretient encore dans le harem un millier de concubines. Ce vaste gynécée a pour principale directrice la *kaya khaïne* ou surveillante des femmes. C'est toujours quelque ancienne favorite, chargée de veiller à la tranquillité de la maison. Elle entretient toutes les habitantes sous sa dépendance, et n'a d'ordres à recevoir que du sultan. Pour tout ce qui concerne le service extérieur et l'entretien du harem, elle est néanmoins obligée de s'entendre avec le *kislar aga*, ou chef des eunuques noirs. Celui-ci joue un des premiers rô-

les dans le sérail, et a longtemps été un des personnages les plus importants de l'empire. Trois cents eunuques noirs sont les gardes ordinaires des portes de l'enceinte intérieure du harem; seuls ils ont accès dans les jardins qui en dépendent, et toutes les fois qu'il plaît au sultan de s'y promener, ils lui forment escorte avec le *kislar aga* à leur tête. La garde de l'enceinte extérieure du harem est confiée aux eunuques blancs, également au nombre d'environ 300. Leur chef, le *capi agassi* (*voy.*), est subordonné au *kislar aga*. Quant au service auprès de la personne même du sultan, il est rempli par les *itch oglans* ou pages de la chambre, qu'on appelle aussi *itch agassis*. Ce sont ordinairement des jeunes gens d'origine asiatique et de basse extraction. Ils se rangent, d'après le genre différent de leurs occupations, en quatre chambres, dont l'une la *khasné odassi* ou chambre du trésor (*voy.* T. XIX, p. 43) est en outre, pour les riches dépôts qu'elle renferme, placée sous la garde du *kislar aga*.

Outre les eunuques, on remarque encore dans le sérail différentes classes de créatures bizarres, dont les sultans se sont longtemps plu à peupler leur entourage, mais qu'ils recherchent moins aujourd'hui. Tels sont les muets ou *diltis*, jadis au nombre d'environ 40, et chargés de l'exécution des arrêts de mort du grand-seigneur, au moyen du lacet fatal; les nains (*gioudje*), qu'on entretenait pour le divertissement du sultan, et qui étaient ordinairement l'objet d'une faveur d'autant plus grande qu'ils étaient plus disgraciés de la nature. Aujourd'hui les *kapidji bachis* (*voy.* KAPIDJI), espèces de chambellans du sultan, ont remplacé les muets dans la qualité d'agents pour les missions secrètes et comme exécuteurs des arrêts suprêmes. Ces officiers couchent à tour de rôle dans une petite loge près de la deuxième grande porte d'entrée du sérail. Leur position est extrêmement avantageuse, et les grands n'épargnent pas les flatteries à ces familiers du sultan, afin de se ménager par eux des influences dans le sérail et auprès du maître. Nous avons déjà parlé ailleurs du corps nombreux des *bostandjis* (*voy.*),

jardiniers ou rameurs, et de leur chef le *bostandji bachi*, le seul officier du palais qui ait le droit de porter la barbe, comme le grand-seigneur. A un degré plus bas encore, les *baltadji* ou fendeurs de bois remplissent en partie, dans le sérail, des fonctions de gardiens, ou font les travaux les plus grossiers. Les *peïks* et les *solaks* sont les gardes-du-corps proprement dits, qui forment l'escorte immédiate du sulthan, quand il sort du palais.

Les sœurs du padichah n'habitent pas le sérail; la sulthane mère de l'empereur régnant, ou *sulthane validé*, y demeure seule. Celle-ci exerce ordinairement une grande influence dans la distribution des emplois, et sur tout le maneiement des affaires publiques; son fils ne peut même adopter aucune favorite nouvelle sans le consentement de sa mère. Les jeunes princes et princesses sont élevés dans le sérail, sous la surveillance de leurs mères. On consacre aujourd'hui beaucoup plus de soin à leur éducation, qui autrefois se bornait à l'instruction la plus vulgaire; des ennuques leur étaient donnés pour précepteurs, depuis l'âge de 6 ans. Quant aux princesses, leur destinée était de languir toute leur vie dans le sérail, à moins qu'un pacha ne vint les en tirer, en acceptant leur main. Aussitôt après le décès du souverain, les sulthanes veuves sont obligées de passer du harem dans l'*eski serai* ou vieux sérail, pour y porter pendant le reste de leurs jours le deuil de leur seigneur et maître. L'entrée du sérail est quelquefois accordée aux étrangers par faveur spéciale, mais celle du harem ne s'ouvre jamais devant aucun homme du dehors.

CH. V.

SÉRAPHINS (de l'hébreu *saraph*, a brûlé). Les séraphins, ainsi appelés parce qu'ils semblent de feu à cause de leur splendeur, forment le 1^{er} chœur de la 1^{re} hiérarchie des esprits célestes (voy. ANGÈ). Ésaïe les dépeint, dans sa vision (VI, 2 et suiv.), se tenant au-dessus du trône de l'Éternel, et ayant six ailes: de deux, ils couvraient leur face, de deux autres, ils couvraient leurs pieds, et les deux dernières soutenaient leur vol dans les airs. Heureux de louer le Seigneur, ils se criaient l'un à l'autre et disaient: Saint,

saint, saint est l'Éternel, Dieu des armées, tout ce qui est dans toute la terre est sa gloire!... L'un d'eux prit un charbon allumé sur l'autel et en brûla les lèvres du prophète pour le purifier.

ORDRE DES SÉRAPHINS institué, en 1834, par le roi Magnus IV, voy. SUÈDE.

SÉRAPIS. C'est le nom d'une divinité égyptienne sur l'origine et les attributions de laquelle les opinions sont partagées. D'après Iablonski, un Sérapis très ancien aurait servi à marquer l'entrée du soleil dans le solstice d'hiver pour tourner en quelque sorte autour de l'hémisphère inférieur (voy. ÉGYPTÈ, T. IX, p. 272), ce qui lui avait valu le surnom d'*infernal*, et ce qui avait engagé Zoéga à donner à ce nom la signification de *dieu des ténèbres*. Considéré en outre comme préposé à la crue du Nil, Sérapis porte un *modius* (mesure de blé) sur la tête pour indiquer l'abondance de blé due au débordement de ce fleuve. Le *nélomètre* (voy.) lui était consacré: ce qui a conduit Iablonski à traduire le nom de Sérapis par la *colonne de la mesure*. Ce dieu avait à Memphis, à Rakoti ou Alexandrie des temples appelés par les Grecs *Sérapées* (*Serapeia*). On fait ensuite mention d'un Sérapis postérieur, dont le culte se répandit particulièrement sous les Ptolémées, et finit aussi par passer en Grèce et à Rome. Au dire de Tacite, un Ptolémée aurait importé ce dieu étranger de Sinope, ville du Pont, en Égypte; mais les choses se sont sans doute passées autrement; car non-seulement le nom de Sérapis est égyptien, mais Tacite lui-même rapporte qu'il y avait à Alexandrie, dès les temps les plus reculés, un sanctuaire de Sérapis et d'Isis. Cependant on appelait *Sinopion* le lieu près de Memphis où se trouvait un temple de Sérapis. Plusieurs belles têtes de cette divinité, conservées dans les galeries d'antiques, portent le cachet de la douceur et d'une réserve mystérieuse. Mais jusqu'ici il a été impossible de découvrir des images de Sérapis dans les monuments mêmes de l'Égypte. C. L.

SERASKIER, ou plutôt *seri asker*, chef de l'armée, nom que les Turcs donnent à tout général ayant le commandement d'une armée entière, et en parti-

calier au chef des forces de terre, espèce de ministre de la guerre, placé toutefois sous l'autorité du grand-visir. Ce haut fonctionnaire, jouissant d'un pouvoir très étendu, est choisi par le sulthan parmi les pachas à deux ou à trois queues. Z.

SERBES, *voy.* **SERVIE**.

SERDAR, **SIRDAR**, titre d'un chef militaire usité en Turquie, dans le Monténégro (*voy.*), la Valachie, etc., et aussi dans quelques états de l'Asie; tels que le Lahore (*voy.* **SIKHS**).

SEREIN, *voy.* **ROSÉE**.

SÉREUX (**SYSTÈME**), **MEMBRANES SÉREUSES**, *voy.* **MEMBRANES**, **SÉROSITÉ**, etc.

SERF, **SERVAGE**. Ces mots, ainsi que celui de *servitude*, sont dérivés du latin *servus*, esclave. Ils désignent la personne et la condition de ceux qui sont assujettis à cette forme mitigée de l'esclavage (*voy.*) qui s'est établie, en Europe, à la suite de l'invasion des peuples barbares et des institutions féodales, forme qu'on désigne aussi souvent sous le nom de *colonat* (*voy.* ce mot). Le servage constitue un droit de propriété héréditaire que s'arrogent les hommes des classes dominantes et privilégiées sur des individus d'état inférieur, privés ainsi de la liberté personnelle non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour tous leurs descendants. Les obligations du serf vis-à-vis de son maître, ou plutôt de son seigneur, pour rester fidèle au langage historique, consistaient soit en prestations de services personnels (*voy.* **CONVÉRS**), soit en redevances d'objets réels à fournir, quelquefois indépendamment de toute possession territoriale fixe, mais le plus souvent à raison de l'usufruit d'un fonds déterminé et spécialement affecté à l'entretien du serf et de sa famille, fonds qu'il est forcément tenu d'exploiter. Cette dernière forme du servage est le véritable servage féodal, celui qu'on appelle aussi la *servitude de la glèbe*, et qui faisait dire au moyen-âge que les paysans étaient attachés au sol (*glebæ addictus* ou *adscriptus*; *gleba*, motte de terre). Cette connexion du droit sur l'individu avec le droit sur le sol qu'il cultive, peut également servir à distinguer le serf de l'esclave proprement dit. Tandis que celui-ci était considéré comme la chose du mal-

tre en son principal, le serf lié au domaine auquel il appartenait n'en était jamais séparé. Cependant, au plus fort de la barbarie du moyen-âge, le servage était un véritable esclavage*, et il l'est encore jusqu'à un certain point en Russie, où le seigneur, s'il n'a plus le droit de vie ou de mort sur le serf, peut encore l'employer à tel service qu'il lui plaît**. Dans nos pays d'Occident, les droits seigneuriaux et la condition du serf étaient réglés par l'usage ou par des lois spéciales, qui souvent protégeaient efficacement la vie de celui-ci et même son état de possession, tout en le laissant soumis à des obligations multiples, et autorisaient sur lui une foule de perceptions, en partie aussi bizarres qu'humiliantes et pratiquées au mépris des droits imprescriptibles attachés à la qualité d'homme. De ce genre était l'infâme droit de *prélibation*, qui accordait au seigneur la première nuit des nouvelles mariées de condition serve, droit que même des seigneurs ecclésiastiques ne se faisaient pas scrupule, dit-on, d'exercer. En réalité, le serf dépendait toujours plus ou moins, dans sa personne et dans ses biens, de l'arbitraire du seigneur, qui pouvait le revendiquer, s'il prenait la fuite, le soumettre pour les moindres fautes à des châtimens corporels, le frapper et quelquefois même lui faire subir de cruelles mutilations; les enfans ne pouvaient suivre d'autre profession que celle de leur père, ni les jeunes gens se marier sans le consentement de leur seigneur. Souvent tout ce que laissait le serf à sa mort revenait de droit au seigneur; mais souvent aussi ce dernier ne pouvait prendre dans la succession du défunt qu'une part limitée, appelée dans le droit féodal le *mortuaire*.

On voit par là que le servage admettait, selon les temps et les pays, une infinité de degrés et de nuances, d'après lesquels cette triste condition apparaît comme plus ou moins dure, plus ou moins dégradante pour les malheureux qui y étaient soumis. Ce n'est que dans les

(*) On en peut voir la peinture dans le roman d'*Ivanhoe*, par Walter Scott.

(**) *Voy.* les restrictions indiquées à l'art. **RUSSE**, T. XX, p. 606.

temps modernes qu'on a commencé, là où il existait encore des serfs, à les considérer enfin comme des membres de la société politique, et à introduire, en leur faveur, dans la législation quelques garanties tutélaires plus solides.

Si on remonte à l'origine du servage, on reconnaît qu'il y a beaucoup de variété dans le mode de son établissement. Tantôt c'est la conquête qui a rendu les populations vaincues esclaves du peuple vainqueur; tantôt ce sont les puissants qui, dans les temps d'anarchie, de ténèbres et d'ignorance, ont substitué l'empire de la force brutale au règne de la légalité, asservi les faibles, sans distinction de race: c'est même ce dernier cas qui paraît avoir été le plus fréquent. Puis, il est arrivé, dans ces mêmes siècles de fer, que des malheureux se constituèrent serfs volontairement, et firent de leur plein gré le sacrifice de leur liberté personnelle, afin de trouver au moins dans le maître auquel ils se donnaient un protecteur intéressé à défendre leur vie et leurs biens. Il y en eut surtout beaucoup qui se dévouèrent à l'Église, car le régime du clergé était en général réputé plus doux que celui des seigneurs d'épée. Enfin, on devenait quelquefois serf par le seul fait de l'habitation sur certains domaines investis d'une espèce de droit de prescription sur la personne de tous ceux qui venaient y chercher un aile ou leur entretien.

L'affranchissement des serfs aussi s'est opéré de différentes manières, soit individuellement, par la renonciation spontanée des seigneurs, soit en masse, au nom de l'état, par des mesures législatives d'émancipation, mais qui, la plupart du temps, en subordonnaient encore le bénéfice à certaines charges de rachat, de corvées, etc.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'histoire du servage dans les diverses parties de l'Europe.

En France, il commença à s'établir, après la conquête des Francs, sous les faibles successeurs de Clovis; mais il ne devint général que sous les derniers Carolingiens, époque cruelle d'anarchie et de misère. Le mouvement d'émancipation se manifeste à l'époque des Croisa-

des (*voy. ce mot et COMMUNES*), et se continue ensuite par les ordonnances successives de nos rois, en même temps que la condition des serfs s'adoucit peu à peu, au fur et à mesure du progrès des lumières et du développement des principes d'humanité. Cependant il y eut encore isolement, par exemple dans la Franche-Comté, jusque vers la fin du règne de Louis XVI, quelques communes de serfs dont l'ère de liberté ne date que de 1789.

En Allemagne, on sait que déjà les anciens Germains tenaient leurs prisonniers de guerre dans une espèce de servage assez doux, en les obligeant à cultiver leurs champs (*Tac., Germ., c. 25*); mais, dans cette contrée aussi, l'asservissement général des campagnes, effet d'une usurpation barbare, n'est venu qu'à la suite de l'établissement du régime féodal avec lequel il eut en partie des destinées communes. Il convient pourtant de remarquer, comme un fait d'exception, que, dans l'Allemagne du nord, les paysans étaient originairement des colons libres et ne devinrent serfs qu'au milieu de l'oppression enfantée par les désordres du xv^e et du xvi^e siècle. C'est dans le Holstein, et dans les pays de Slaves germanisés dans le Mecklembourg, en Poméranie et en Lusace, que les paysans avaient la condition la plus dure; mais au commencement du siècle actuel, l'affranchissement a été presque généralement consommé dans tous les états d'Allemagne: en Prusse, le principal mérite en revient, après Frédéric II, au prince de Hardenberg (*voy.*). Dans le Danemark, il s'est déjà opéré dans le siècle dernier, sous l'administration philanthropique des Bernstorff (*voy.*). Dans les provinces hongroises et slaves de l'empire d'Autriche, le servage existe encore jusqu'à un certain point, quoiqu'il ait été beaucoup mitigé par les édits de Joseph II. En Russie, où il est postérieur à l'invasion des Mongols et date surtout du règne de Boris Godounof, il continue à peser de tout son poids sur l'immense majorité de la population; mais il n'a jamais existé en Finlande (comme dans les autres pays scandinaves) et a été aboli dans les trois provinces baltiques. L'influence française l'a fait disparaître, en

1807, de la Pologne, où l'honneur du premier essai fait pour l'abolir revient toutefois à la constitution du 3 mai 1791 (voy. T. XX, p. 12).

Il ne serait peut-être pas sans de graves dangers d'opérer trop brusquement l'affranchissement des serfs dans des pays où les masses sont encore plongées dans un état voisin de la barbarie; cependant cette barbarie même, qui en est le fruit, doit en faire sentir de plus en plus la nécessité. On procédera à cette grande mesure avec la circonspection nécessaire et graduellement, mais il est impossible de l'ajourner encore longtemps; la civilisation la réclame; la servitude de la glèbe, contraire à tous nos sentiments, est aujourd'hui considérée comme un outrage à l'humanité. CH. V.

SERGE, étoffe légère de laine croisée. D'autres tissus, en soie, en coton, reçoivent également le nom de serge, quand ils sont fabriqués à l'instar des serges de laine.

SERGE ou **SERGIOUS**, voy. PAPER.

SERGE (SAINT), anachorète russe que ses compatriotes comptent parmi les plus illustres bienfaiteurs de leur nation. Né à Rostof, en 1315, il choisit la vie religieuse et se retira dans un ermitage du village de Radonège. A côté de son ermitage, il éleva une église consacrée à la Sainte Trinité : de là le nom russe de *Troïtza* sous lequel cette église est devenue célèbre comme un des principaux sanctuaires du pays (voy. LAURE). Des moines attirés par la réputation de sainteté de Serge, qu'on surnomma le Thaumaturge, se bâtirent des cellules tout autour de sa demeure, et le reconnurent comme leur supérieur. C'est par les conseils de ce saint homme que Dimitri Ioannovitch Donakof entreprit de marcher contre le khan Mamai, afin de délivrer sa patrie du joug mongol. Il donna sa bénédiction au grand-prince et à l'armée lorsqu'ils avancèrent vers le Don où fut livrée (1380) la bataille de Koulikof (voy. T. XX, p. 703). Serge mourut en 1393, l'année même où les Tatars, faisant une nouvelle invasion dans la Moscovie, détruisirent le monastère de Troïtza et mirent tout à feu et à sang. S.

SERIN (carduelis), petit oiseau for-

mant un genre de l'ordre des *passereaux*, famille des *corviostres* (voy.) L'espèce la plus célèbre est le *serin des Canaries*, aujourd'hui répandu partout, grâce à sa facilité à multiplier en esclavage. Sa couleur est jaune ou verdâtre, susceptible de nombreuses nuances par suite de ses croisements avec plusieurs espèces voisines (la linotte, le tarin). Ce n'est pas seulement un des plus agréables chanteurs, c'est un des plus intelligents volatiles. On sait qu'il se prête à mille tours d'adresse, et qu'il retient avec beaucoup de facilité les airs qu'on lui apprend, ce qui donna lieu jadis à l'invention de la *serinette*. On le trouve encore à l'état sauvage dans les îles Canaries. On connaît plusieurs variétés de serins : le *s. vert-jaune* dit *venturon*; le *s. d'Italie* jaune dit *cini*; le *s. vert de Provence*, etc.; tous sont plus ou moins susceptibles d'éducation. C. S-TE.

SERINETTE, voy. ORGUE DE BARBARIE.

SÉRINGAPATNAM, ancienne capitale de Hyder-Ali et de Tippe-Saheb, et alors ville très peuplée (voy. MYSORE). Aujourd'hui presque en ruines, elle est réduite à une population de 10,000 âmes, et ne forme plus qu'une ville secondaire de la présidence de Madras. Voy. INDES-ORIENTALES.

SERINGAT (philadelphus, L.), genre voisin de la famille des myrtacées (voy.); on en connaît environ 12 espèces dont la plupart se cultivent fréquemment dans les jardins. Ce sont des arbustes à feuilles opposées et dentelées, à fleurs grandes, blanches et odorantes. Le seringat commun (*philadelphus coronarius, L.*), qui est l'espèce la plus répandue dans les jardins, est originaire d'Orient; ses fleurs répandent une forte odeur de jasmin. Toutes les autres espèces du genre sont indigènes de l'Amérique septentrionale; leurs fleurs ont une odeur faible, mais plus agréable que celle du seringat commun. Ed. Sp.

SÉRIQUE, **SERAS**, voy. PROLÉRIE (*Claude*), T. XX, p. 241.

SERMENT. On nomme ainsi l'affirmation par laquelle on prend Dieu à témoin que l'on dit la vérité dans la déclaration d'un fait, ou que l'on tien-

dra l'engagement que l'on souscrit.

Le *serment politique* est celui que les fonctionnaires publics sont tenus de prêter avant d'entrer en fonctions. Le plus élevé de tous, le roi, au moment où il fut appelé au trône, a prêté le serment suivant : « En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois et selon les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. » Les pairs, les députés, les électeurs, les magistrats, les autres fonctionnaires publics, ainsi que les officiers des armées de terre et de mer doivent prêter le serment d'être *fidèles au roi des Français, d'obéir à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume*. Ce serment, dont la formule a été réglée par la loi du 31 août 1830, est celui aussi que l'on fait maintenant prêter aux évêques, bien qu'aux termes du concordat de 1801, ils doivent en prêter un plus étendu, et ainsi conçu : « Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la république française; je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'état, je le ferai savoir au gouvernement. »

Les jurés (*voy.*), avant de connaître d'une affaire, prêtent serment *devant Dieu et devant les hommes* d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre l'accusé, etc. (art. 312 du Code d'instr. crim.).

En matière judiciaire, on appelle *serment décisoire* celui par lequel l'une des parties déclare s'en rapporter au serment de l'autre, et *serment supplétoire*, celui que le juge défère d'office, pour compléter la preuve d'un fait.

Le serment est l'un des actes les plus

sérieux de la vie. Aussi, a-t-il été presque toujours environné de solennités et quelque sorte religieuses. Chez presque tous les peuples chrétiens le serment est prêté la main sur l'Évangile. Les juifs prêtent le serment *more judaico*, c'est-à-dire dans la synagogue, en présence du rabbin, et la main sur le Talmud.

Les lois nouvelles de la France ont singulièrement modifié la formalité du serment. Il se prêche debout, la tête découverte et la main droite levée. Le nom de Dieu a même disparu de presque toutes les formules de serment, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Nous ne le retrouvons que dans le serment du roi et dans ceux des évêques et des jurés.

Plusieurs sectes religieuses, notamment les *quakers* (*voy.*), prohibent le serment, se fondant sur la défense qu'en fait Jésus-Christ, d'après saint Matthieu (V, 33 et suiv.); pour elles, la simple affirmation doit suffire.

La fidélité au serment est l'un des premiers devoirs de l'honnête homme. Toute restriction mentale, toute capitulation de conscience qui a pour objet d'apporter dans le for intérieur une modification quelconque à l'affirmation qui s'échappe de la bouche, est une action infâme, malgré les subtilités de certains casuistes.

La loi punit le faux serment (art. 366 du Code pénal); la conscience publique réprovoque, sous la qualification de *parjures*, tous ceux qui par de vains prétextes se mettent en forfaiture avec leur serment.

A. T. R.

SERMON, discours de la chaire faisant partie du culte public, et que prononce un ministre des autels appelé *prédicateur*.

La prédication forme l'un des éléments les plus essentiels du culte protestant; mais elle est aussi en honneur dans l'Église catholique, où on la pratique le plus fréquemment pendant l'Avent et le Carême. Les pays où les prédications sont rares, comme en Russie, sont aussi les plus lents à suivre les progrès de la civilisation. En France, on a appelé quelquefois *prêches* les sermons des ministres réformés, et l'on fait souvent cette antithèse : *entendre la messe ou aller au*

prêche. Un sermon est ordinairement le développement d'une vérité religieuse, d'un thème dogmatique ou moral, d'une idée quelconque, utile à la pratique, empruntées surtout à l'Écriture sainte. Un sermon simplement analytique et où le prédicateur se borne à l'explication d'un fait historique s'appelle *homélie*. Voy. *CEMOT*, ainsi qu'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE, DISCOURS et ORATOIRE (art). X.

SÉROSITÉ, liquide animal, incolore, légèrement visqueux, composé chimiquement d'eau, d'albumine et de divers sels. Il est le produit de la sécrétion normale des membranes séreuses (voy.), dont il a pour but de favoriser le glissement à la surface des organes sur lesquels ces membranes s'étaient. C'est ce liquide qui forme la matière des épanchements dans les diverses hydropisies (voy. Part.). M. S.-π.

SÉROUX, voy. AGINCOURT.

SERPENTIN. On a donné ce nom au *porphyre* (voy.) *vert antique* ou *ophite*. — La *serpentine* est une pierre (voy.) de la famille des talcs, qui est ordinairement d'un vert obscur, ou plus ou moins foncé et jaunâtre, avec des nuances, des taches et des veines qui lui donnent l'apparence de la peau d'un serpent. Cette pierre, composée essentiellement de silice et de magnésie avec un dixième et plus d'eau, ne se laisse point rayer par l'ongle, est peu onctueuse au toucher, et susceptible de recevoir un poli assez brillant. Sa pesanteur spécifique varie entre 2.17 et 2.58. Exposée à une haute température, elle se fond en un émail, mais avec beaucoup de difficulté. On la divise en trois espèces qui ont reçu les noms de *serpentine noble*, *serpentine commune* et *serpentine ollaire*. Z.

SERPENTS ou OPHIDIENS (ἔφις, serpent), ordre de reptiles sans pieds, et dont le corps cylindrique, très allongé, se meut au moyen des replis qu'il fait sur le sol. C'est par les mouvements de leur colonne vertébrale douée d'une grande mobilité, et munie de muscles puissants, qu'a lieu ce mode de progression. Le nombre considérable de leurs vertèbres (qui va au-delà de 200 dans quelques espèces) est singulièrement favorable à la facilité de ces mouvements.

Pour se porter en avant, l'animal rapprochant en arc de cercle les deux extrémités de son corps, s'élance à la manière d'un ressort qui se détend, et peut franchir un assez long intervalle sans toucher le sol. Il est des ophidiens qui à une force prodigieuse joignent une extrême agilité, et montent très facilement sur les arbres. Ils n'ont qu'un poumon; point de conque auditive. Leurs yeux manquent de paupières, ce qui donne à leur regard cette fixité effrayante qui a fourni matière à tant de fables ridicules sur la fascination qu'ils exercent sur la proie dont ils veulent se rendre maîtres. Leur langue presque toujours longue, bifide, très extensible, est à tort regardée par le vulgaire comme lançant le venin propre à certaines espèces. Cette propriété est due à une glande dans laquelle s'élabore le fluide venimeux qui s'écoule ensuite par un conduit particulier percé dans deux dents particulières, (les *crochets*). La faculté dont jouissent ces reptiles d'avaler des animaux entiers de beaucoup supérieurs au volume de leur corps, vient de la grande extensibilité de leur canal digestif, et du mode d'articulation de leurs mâchoires, dont les ligaments lâches et élastiques permettent à la bouche, profondément fendue, de s'écarter prodigieusement. Ces énormes proies se trouvent souvent atteintes par la putréfaction avant d'être complètement digérées. Pendant tout le temps que dure cette laborieuse digestion, l'animal plongé dans la torpeur et pouvant à peine se remuer, est incapable d'opposer la moindre résistance aux ennemis qui viendraient le surprendre. Les serpents ovovivipares et ovipares produisent un grand nombre de petits, et abandonnent leurs œufs aussitôt après les avoir pondus. Ils passent toute la mauvaise saison dans un engourdissement léthargique, cachés dans quelque retraite obscure, les uns isolés, les autres réunis en troupes. C'est à la fin de cette hibernation qu'ils changent de peau, ou, pour parler plus exactement, qu'ils se dépouillent de leur épiderme, dont ils sortent quelquefois d'une seule pièce, comme d'un fourreau, en commençant par la tête. Le serpent a été pris comme emblème de l'éternité, et

comme celui de la prudence par les disciples d'Esculape.

C'est dans les contrées méridionales que les ophidiens sont presque exclusivement répandus. On n'en trouve point dans la zone glaciale. Sous l'influence du ciel des tropiques, au contraire, ils acquièrent un volume énorme. C'est là aussi que sont les espèces les plus redoutables.

Cet ordre comprend deux familles principales : les *anguis* et les *serpens* proprement dits.

Les premiers, connus sous le nom d'*orvets*, forment le passage des ophidiens aux *sauriens* ou lézards. Semblables aux serpents par la forme générale de leur corps, ils en diffèrent par les vestiges de bassin et d'épaule que l'on trouve sous leur peau, et par une triple paupière. Ils sont recouverts d'écaillés imbriquées. Leur queue se casse très facilement; leur corps lui-même se rompt quelquefois par suite de la violence avec laquelle ils se raidissent contre la main qui les saisit : circonstance singulière qui leur a valu le nom de *serpens de verre*. Ce sont de petits animaux très doux, et qui ne songent pas même à mordre. L'*orvet commun* qui se trouve en France et dans presque toute l'Europe, est long de 0^m.30 environ, jaunâtre en dessus, noirâtre en dessous. Il se creuse des galeries souterraines.

Les *serpens* proprement dits ont été divisés en trois tribus : celle des *doubles-marcheurs*; celle des *serpens sans venin*; celle des *serpens venimeux*. La 1^{re} a reçu son nom de la faculté dont jouissent les espèces qui la composent de marcher à reculons : telles sont les *amphisbènes* (voy.), les *typhops* ou *serpens aveugles*. Dans la 2^e tribu, celle des serpents sans venin, sont les *boas*, les *couleuvres* (voy. ces noms); dans celle des serpents venimeux, les *serpens à sonnettes* ou *crotales* et les *vipères* (voy. ces mots).

C. S.-TK.
SERRANUS, voy. SERRIS (Jean de).

SERBE (hort.), lieu fermé et couvert, où l'on abrite, pendant l'hiver, les arbustes et les plantes qui périraient par les gelées sans cette précaution. La chaleur qui doit régner dans ces sortes de bâtiments étant de 15 à 20° R., température ordinaire des tropiques, il est nécessaire

d'y ménager un large vitrage pour que les rayons du soleil y puissent pénétrer et en réchauffer alternativement toutes les faces intérieures. La construction d'une serre doit être habilement calculée sur sa position à l'égard du soleil et sur la nécessité de lui conserver le plus de lumière possible. Les *serres tempérées* ne s'échauffent qu'à l'aide des rayons du soleil; mais il existe une autre espèce de serres, appelées *serres chaudes*, dans lesquelles notre climat humide rend l'emploi du feu indispensable. On établit donc un fourneau dans la terre, soit hors de la serre, soit au dedans, soit enfin dans le mur, d'où partent des conduits en tuyaux de terre, de fonte de fer ou de cuivre, dans lesquels l'air chaud circule, et qui distribuent une chaleur convenable dans toutes les parties du bâtiment. On a essayé de chauffer les serres avec de la vapeur d'eau bouillante, et ce moyen, à la fois plus sûr et plus économique, deviendra sans doute d'un usage général. On peut, à l'aide de cette seconde espèce de serre, obtenir des résultats bien plus étendus qu'avec la serre tempérée, et amener à maturité des légumes et des fruits que notre climat ne produit que dans les saisons les plus chaudes. D.A.D.

SERRE (hist. nat.), voy. Ongle.

SERRE (PIERRE-HÉRAULE, comte DE), garde-des-sceaux sous la Restauration, était né à Pagny-sous-Prény (Meurthe), en 1777, d'une famille honorable. Bien jeune encore, il émigra et servit dans l'armée de Condé; rentré en France en 1802, il fit son droit et fut reçu avocat à Metz. Nommé d'abord premier avocat général près la cour impériale de cette ville, de Serre, qui possédait parfaitement la langue allemande, fut envoyé en 1811 comme premier président à la cour impériale de Hambourg; la Restauration lui donna le même emploi à la cour royale de Colmar, en février 1815. Quand Napoléon fut rentré à Paris, de Serre harangua sa cour, lui fit renouveler le serment de fidélité à Louis XVIII, et manifesta l'intention de rendre la justice au nom du roi; mais déjà le drapeau tricolore était arboré, et obligé de céder à la force, le premier président de la cour royale de Colmar prononça solennellement la dissolution de sa compagnie. Après la seconde

restauration, le dép. du Haut-Rhin le nomma député. Il fit partie de cette sage minorité qui comptait dans ses rangs Camille Jordan et M. Royer-Collard, et qui, soutenant le ministère, tentait d'opposer une digue aux réactions du parti incorrigible (*voy. CHAMBRE INTROUVABLE*). Après la dissolution de la Chambre (5 sept. 1816), de Serre fut nommé président du collège électoral du Haut-Rhin, qui le réélut député. Il siégea avec la majorité ministérielle, et, dans le cours de la session, il eut l'honneur de remplacer M. Pasquier, nommé garde-des-sceaux, dans la présidence de la Chambre (22 janvier 1817). La session suivante fut encore présidée par lui; mais il perdit beaucoup dans l'esprit de ses collègues, en proposant l'emploi de moyens coercitifs violents, comme l'emprisonnement, contre les membres de la Chambre qui troubleaient l'ordre de ses délibérations. Cette proposition fut écartée à une grande majorité. A la réouverture, le député Ravez fut choisi pour présider la Chambre. Mais le 29 déc. 1818, le duc de Richelieu s'étant retiré du ministère, M. Decazes, appelé dans le nouveau cabinet, fit confier les sceaux à de Serre. Le commencement de cette administration fut une suite de triomphes. De Serre défendit avec autant de vigueur que de talent la loi des élections et le système d'élection au chef-lieu. C'est aussi lui qui proposa et soutint la discussion des lois de 1819 sur la presse; on sait qu'elles admettaient le jury pour juge des délits commis par voie de publication, et la preuve testimoniale dans les affaires de diffamation contre les fonctionnaires publics. Malheureusement de Serre persista trop peu dans cette ligne de conduite. Le 19 nov. 1819, les membres du ministère qui ne voulurent pas consentir au changement de la loi des élections durent se retirer (*voy. DESSOLLES, SAINT-CYR, LOUIS*). De Serre resta garde-des-sceaux. Cependant une maladie de poitrine, dont il était menacé, lui fit conseiller les eaux du Mont-Dore, d'où il alla respirer l'air de Nice. Il se trouvait dans cette ville lorsque la mort du duc de Berry occasionna la chute du principal ministre. Le duc de Richelieu fut rappelé aux affai-

res : de Serre prêta les mains à la réaction. De retour à Paris, il rompit avec ses anciens amis, et mit son influence et sa puissante éloquence au service des idées qu'il avait combattues; il contribua au renversement de cette loi d'élections qu'il avait sauvée l'année précédente. Renonçant aux principes de modération et d'impartialité qu'il avait autrefois professés, le garde-des-sceaux exigea des magistrats une entière soumission à son système, et c'est alors que M. Madier de Montjau fut poursuivi disciplinairement (27 nov. 1820) pour avoir adressé à la Chambre une pétition où il dénonçait les plans des royalistes *implacables*. Les notes de la police influèrent sur la formation des listes du jury; enfin tout fut mis en œuvre pour fausser les élections. La liberté de la presse était enchaînée, de Serre vint demander la prorogation de la censure; mais une majorité s'était élevée contre le ministère, et de Serre dut quitter son portefeuille le 14 déc. 1821, pour le céder à M. de Peyronnet. Assis au centre droit, de Serre défendit alors avec succès le jury en matière de presse, et le ministère, peut-être pour l'éloigner de l'arène politique, lui fit donner l'ambassade de France à Naples. Un voyage diplomatique à Vérone fut le seul incident de son séjour en Italie, et lorsqu'en 1824 la France procéda à de nouvelles élections, de Serre ne fut point réélu : une affection mortelle le minait d'ailleurs depuis quelque temps; transporté dans une maison de campagne à Castellamare, il expira dans la nuit du 20 au 21 juillet 1824. « La nature avait formé M. de Serre pour devenir orateur, a dit M. Mahul; l'étude et la méditation caractifèrent en lui ces dispositions. Le caractère dominant de son éloquence fut l'élevation et l'énergie. Ni la finesse, ni le sarcasme, ni même la plaisanterie, ne s'offraient à son improvisation. La facilité elle-même en paraissait exclue...; mais en revanche, s'il cherchait souvent l'expression, il ne tardait pas de faire éprouver à son auditoire un charme de satisfaction et d'étonnement quand il l'avait trouvée bientôt originale, pittoresque, et quelquefois sublime. Il avait la conception large et profonde, abordait son sujet de

haut, l'envisageait sous ses points de vue les plus neufs et les plus importants. Sa méthode de discuter était nette et parfaitement bien ordonnée ; son style correct et sage ment hardi, il n'accordait rien à la période ou à la déclamation. » L. L.

SERRES (OLIVIER DE), célèbre agronome, seigneur du Pradel, domaine situé à quelques lieues de Villeneuve de Berg, dans le Vivarais, où on le croit né en 1539. Il commença par servir dans les rangs des calvinistes, ses coreligionnaires, et se fit remarquer par son acharnement contre les catholiques. Mais après s'être marié, en 1559, il se retira dans sa propriété, et se livra à une étude approfondie de l'agriculture. Le premier ouvrage qu'il publia fut fait, comme l'a dit de Thou, « pour seconder le désir du roi Henri IV de propager en France les vers à soie et les mûriers ; » il avait pour titre : *Cueillette de la soie pour la nourriture des vers qui la font*, Paris, 1599. C'était un échantillon de son *Théâtre d'agriculture*, qui parut l'année suivante et qui fut suivi d'une 2^e éd. en 1603. Cinq autres éditions parurent successivement à Paris de 1605 à 1617, et il s'en fit en même temps à Genève, à Rouen et à Lyon (voy. l'art. AGRICULTURE, T. I^{er}, p. 285). Cet immense succès était dû à un ouvrage rempli d'aperçus nouveaux qui contrastaient avantageusement avec les erreurs de Columelle, de Palladius et de Varron, seuls guides des agriculteurs avant cette époque. Cependant le *Théâtre d'agriculture* était tombé dans l'oubli lorsqu'une nouvelle édition de ce livre, donnée en 1802 par A.-M. Gisors, qui avait jugé convenable d'en rajeunir le style, fit naître l'idée à la Société d'agriculture de Paris de fournir à Olivier de Serres une éclatante réparation en réimprimant son ouvrage avec des notes et d'utiles commentaires, 1804, 2 vol. in-4°. Olivier de Serres, le père de l'agriculture française, est mort à Villeneuve de Berg, le 2 juill. 1619. Quoique son style vieilli lui eût fait préférer, dans le siècle dernier, les *Maisons rustiques*, plus faciles à comprendre, ses services ne furent pas oubliés, et en 1790, l'Académie de Montpellier mit son éloge au concours. Le prix fut remporté par M. Dorthes. En 1804,

Ch.-A. de Caffarelli, préfet de l'Ardèche, fit élever à sa mémoire un monument dont une souscription nationale avait fait les frais.

D. A. D.

Le frère cadet d'Olivier de Serres, JEAN, connu dans le monde savant sous le nom de *Serranus*, se fit également une haute réputation. Le massacre de la Saint-Barthélemy l'ayant obligé de se réfugier à Lausanne, il y traduisit en latin et annota les œuvres de Platon (voy.), et composa des ouvrages d'histoire qui lui valurent en 1597, peu de temps avant sa mort, le titre d'historiographe de France. Il professa d'ailleurs la théologie aux académies de Lausanne et de Nîmes, remplit les fonctions pastorales et publia divers travaux sur la religion et l'exégèse. Quoique attaché à sa foi, il aurait voulu rétablir la paix entre les calvinistes et les catholiques par des moyens de conciliation, qui toutefois déplurent à l'un et à l'autre parti. Quant aux jésuites, il en fut l'adversaire déclaré. Serranus mourut à Genève, le 31 mai 1598. Z.

SERRURERIE, SERRURE. La serrurerie (de *serrer*, enfermer), comprend tout ce qui concerne la clôture en fer des meubles, des appartements et des habitations. C'est un des arts mécaniques les plus utiles et les plus répandus. Outre les serrures dont elle tire son nom, et qui forment un de ses plus importants produits, elle fournit à peu près la totalité des ouvrages en fer qui entrent dans la construction des machines et dans celle des bâtiments de toute espèce. De là, plusieurs sortes de serrures : la serrurerie en bâtiments est celle qui se rapporte principalement aux grosses constructions, comme la fabrication et surtout la pose des serrures, verrous, cadenas, gonds, coffre-forts, charnières, espagnolettes, ressorts de sonnettes, ceintures, ancras, corbeaux, balcons, grilles, rampes, tringlès, boulons, équerres, pitons, etc., etc. En général, ce n'est pas le serrurier qui fabrique toutes ces pièces, mais il les reçoit toutes faites de diverses manufactures ou des mains du marchand quincaillier, et les ajuste seulement. C'est à lui aussi qu'on s'adresse pour les raccommodages de pièces de taillanderie, de quincaillerie et d'autres ferrures. La serrure-

rie en voitures est la partie de l'art du carrossier qui dépend de la forge, comme la fabrique et l'ajustement des ressorts de suspension, des cols de cygne, la serrure des roues et des trains, etc. Le serrurier-mécanicien est celui qui s'occupe de la fabrication des pièces de mécanique, et exécute les machines d'après les plans de l'inventeur. Certains serruriers s'occupent exclusivement de la fabrication des lits (*voy.*) en fer, industrie nouvelle qui pourra prendre une grande extension. D'autres enfin exploitent la serrurerie de précision, c'est-à-dire qu'ils confectionnent les serrures de sûreté, à secret, etc. La serrurerie exige un outillage nombreux; l'ouvrier doit savoir forger, limer, ajuster, manier le marteau, la lime, le ciseau, le vilebrequin, les crochets, etc.

On sait que les serrures sont de petites machines formées d'une boîte nommée *palastre*, d'un ou plusieurs pènes, et en dedans, de ressorts, gâchettes et garnitures ou gardes, qui font qu'une serrure ne peut être ouverte qu'avec la *clef* fabriquée exprès. Malheureusement ces précautions sont maintenant inutiles contre les tentatives des voleurs; car il suffit d'introduire dans la serrure une clef dont le panneton est enduit de cire, pour connaître les endroits où il faut faire des entailles, afin d'avoir une fausse clef. C'est pour remédier à cet inconvénient que divers mécanismes ingénieux ont été inventés, comme les serrures à combinaisons, à pompe, etc.

La serrurerie française est estimée pour sa solidité et son élégance. Les principaux centres de cette industrie sont la Picardie, la Normandie et Saint-Étienne. Paris est le grand entrepôt de ses produits; la serrurerie de précision, la serrurerie de luxe et celle pour meubles, ont leur principal siège dans cette grande ville. La loi des douanes prohibe l'introduction d'objets de serrurerie en France. C.-B.-S.

SERRURIER (COMTE), *voy.* SÉAURIER.

SERTORIUS (QUINTUS), général romain, naquit à Nursie, au pays des Sabins. Il quitta de bonne heure le barreau pour la carrière militaire, et fit ses premières armes contre les Cimbres :

chargé par Marius de s'introduire comme espion dans le camp ennemi, il mérita, par ce trait d'audace, le prix du courage. Fait tribun militaire, il passa ensuite en Espagne et prit Castulon, glorieux fait d'armes qui fonda sa réputation. A son retour, il fut investi de la questure de la Gaule cisalpine (90 ans av. J.-C.), et se distingua plus tard contre les Marse : il perdit un œil dans cette guerre. Jeté, par haine de Sylla, dans le parti de Marius, il fut, après la prise de Rome par ce dernier, le seul des chefs du parti vainqueur qui se conduisit avec modération. Marius étant mort, Sertorius se retira en Espagne. Contraint bientôt de chercher en Afrique un asile contre les poursuites des lieutenants de Sylla, il reçut dans sa retraite une députation des Lusitaniens, et consentit à se mettre à leur tête. Comme il connaissait l'empire de la superstition sur ce peuple encore barbare, il feignit d'être en rapport avec les dieux par l'intermédiaire d'une biche blanche, qu'il disait avoir reçue de Diane, et, à l'aide de cet artifice, il acquit sur lui un ascendant illimité. Dans sa longue résistance contre Rome, il se montra capitaine accompli, évitant toute bataille décisive, mais fatiguant l'ennemi par des marches fréquentes, l'attirant dans des défilés et des embuscades. Avec 8,000 hommes environ, il battit quatre généraux romains et s'avança jusqu'aux Alpes : il défit Pompée lui-même, à Sucron et à Tutia. Mithridate rechercha son alliance, et Sertorius la lui accorda, mais en lui prescrivant les limites dans lesquelles il devait se renfermer en cas de victoire; car le guerrier proscrit ne portait la guerre contre sa patrie que parce qu'il y était en quelque sorte forcé, sans renoncer à ses devoirs envers elle et sans consentir à l'exposer à aucune humiliation. Trahi enfin par Perpenna, jaloux de son autorité, il fut assassiné dans un festin, l'an 78 av. J.-C. Avec Sertorius périt la république, dont il avait recueilli les débris dans son camp. A. B.

SERUM, portion aqueuse du sang, du lait, etc., *voy.* ces mots et CASÉUM.

SÉRURIER (JEAUME-MATTHIEU-PHILIBERT comte), maréchal de France, né à Laon le 2 déc. 1742, entra de bonne

heure au service comme lieutenant de la milice de cette ville, et plus tard comme enseigne au régiment de Beauce. Il fit ses premières armes dans la guerre de Hanovre, et eut la mâchoire fracassée d'une balle à l'affaire de Warbourg (1760). Il combattit ensuite en Portugal (1762) et en Corse (1771), et déjà il avait gagné le grade de major lorsque éclata la révolution, dont il embrassa avec ardeur les principes. Son avancement, favorisé par l'émigration d'un grand nombre d'officiers, fut rapide. Dès le 22 août 1793, il se trouvait général de brigade, et c'est avec ce grade qu'il servit sous les ordres de Kellermann et de Scherer. Le 2 juin 1795, il fut nommé général de division. Sous Bonaparte, il se signala en plusieurs rencontres, à Saint-Michel, à Vico, au passage du Mincio, à Mondovi, au blocus de Mantoue, à Castiglione, et reçut du général en chef la mission de porter au Directoire les drapeaux enlevés à l'ennemi. Nommé commandant de Venise (1797), puis de Lucques (1798), et chargé d'y organiser un gouvernement provisoire, il déploya une grande sagesse et une grande fermeté dans ces postes importants. Rappelé peu de temps après à la tête d'une division sous Scherer, il se vit, après la bataille de Cassano, forcé de capituler à Verderio, le 28 avril 1799. Libre sur parole, il se trouvait à Paris à l'époque du 18 brumaire (voy.) et il prit une part active à cette révolution. Bonaparte le nomma successivement sénateur, vice-président, puis préteur du sénat, maréchal de France et grand-cordon de la Légion-d'Honneur et de plusieurs ordres, comte de l'empire, gouverneur des Invalides, etc. En 1809, Sérurier reçut le commandement de la garde nationale parisienne. En 1814, il vota la déchéance de Napoléon et reçut de Louis XVIII le titre de commandeur de Saint-Louis et de pair de France; mais étant allé saluer une dernière fois la fortune de l'empereur au Champ-de-Mai des Cent-Jours, il fut disgracié à la seconde Restauration et le gouvernement des Invalides fut donné au duc de Coigny en 1816. Le maréchal Sérurier vécut dès lors dans la retraite et mourut le 21 déc. 1819.

Son neveu, LOUIS-BARBE-CHARLES,

comte Sérurier, pair de France, est né à Marle, près de Laon, en 1775. Il entra dans la carrière diplomatique, en 1800, comme secrétaire de légation à Cassel. Secrétaire d'ambassade en Hollande en 1805, chargé d'affaires en 1810, puis, après la réunion de ce pays à la France, ministre plénipotentiaire en Amérique, il fut rappelé à la seconde Restauration et resta sans emploi jusqu'à la révolution de juillet. Alors M. Molé lui donna la direction politique des affaires étrangères; puis il retourna aux États-Unis, où il resta cinq années. Le message du président relatif à la créance de 25 millions fut cause de son retour en France, où il reçut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur (29 avril 1835). Nommé, le 29 oct. 1836, ministre plénipotentiaire en Belgique, il fut créé pair de France le 3 oct. 1837, et après avoir quitté son poste, le roi lui accorda le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur (29 juin 1840). Z.

SERVAGE, voy. SERF.

SERVAN (JOSEPH-MICHEL-ANTOINE), avocat général au parlement de Grenoble, naquit à Romans (Drôme), le 3 nov. 1737. « Il est célèbre, dit M. Dupin, surtout pour avoir employé son savoir et son éloquence à signaler, à flétrir chaleureusement les abus et les vices de notre ancienne législation criminelle, et pour avoir appelé les réformes qu'il vit plus tard se réaliser. » Membre du Corps législatif, sous l'empire, il refusa d'y siéger, et il mourut dans la retraite à Saint-Remy, près de Tarascon, le 3 nov. 1807. Ses nombreux écrits, lettres, discours, éloges, réflexions, etc., ont été réunis sous les noms d'*OEuvres diverses*, *OEuvres choisies*, *OEuvres posthumes*, etc.

Son frère, JOSEPH Servan, ministre de la guerre sous Louis XVI, naquit dans la même ville de Romans, le 12 févr. 1741. La révolution le fit successivement colonel et maréchal-de-camp, et l'influence des Girondins lui valut, le 9 mai 1792, le portefeuille de la guerre. Servan ne le garda pas longtemps, mais il lui fut rendu après le 10 août, et lorsqu'il dut le résigner de nouveau, le 3 oct. 1792, le commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales lui fut confié. Après

la chute de la Gironde (*voy.*), il se retira et fut arrêté. La journée du 9 thermidor, en lui sauvant la vie, lui rendit la liberté et son grade; cependant il ne fut plus employé qu'en 1799, comme inspecteur général, et mourut en 1808, laissant, dit un de ses biographes, la réputation d'un homme de bien, d'un administrateur habile et irréprochable, et d'un général médiocre. Comme à son frère, on lui doit quelques écrits. X.

SERVANDONI (JEAN-NICOLAS), né à Florence, le 2 mai 1695, étudia la peinture sous Pannini, et l'architecture sous Rossi. Entraîné par le goût des voyages, il visita successivement le Portugal, la France, l'Angleterre, l'Autriche et l'Allemagne, laissant partout des traces de son génie à la fois hardi et fécond. On est étonné de la quantité de plans, de dessins, de tableaux de ruines et de perspectives dont il est l'auteur; mais l'étonnement redouble quand on pense à tous les dessins de décorations qu'il a exécutés. On pourrait dire, sans exagération, que pendant 25 ans il fut l'ordonnateur des fêtes de toutes les cours de l'Europe. Le roi de Portugal lui accorda l'ordre du Christ, le pape le créa chevalier du sacré palais et comte de Saint-Jean de Latran, le roi de France le nomma son peintre décorateur, ainsi que celui de Pologne, et l'Académie française de peinture l'admit dans son sein en 1737. Parmi ses travaux les plus remarquables, on cite la façade de l'église de Saint-Sulpice à Paris (*voy.* T. XIX, p. 216). Servandoni mourut en cette ville, le 19 janvier 1766, dans la rue qui porte son nom. Z.

SERVET (MICHEL), né à Villanueva dans l'Aragon, en 1509, vint étudier le droit à Toulouse. Il paraît cependant que, selon le goût de l'époque, il donna plus de temps à la lecture de la Bible qu'à celle des Institutes. Il adopta les idées de la réforme; mais, poussant la liberté d'examen beaucoup plus loin qu'il n'était prudent de le faire alors, il osa combattre les dogmes de la Trinité et de la consubstantialité du Verbe, dans un traité *De Trinitatis erroribus*, publié à Strasbourg en 1531, et suivi bientôt après des *Dialogues sur la Trinité*. Ce fut vers le même temps que, peu satis-

fait du barreau, il se mit à étudier la médecine, et il paraît y avoir fait de grands progrès. Cependant il ne réussit pas mieux dans cette nouvelle carrière, et il finit par entrer comme correcteur dans une imprimerie de Lyon. L'archevêque de Vienne le chargea de surveiller une réimpression de la Bible. Tout en s'occupant de l'exercice de sa profession, Servet, qui était entré en correspondance avec Calvin (*voy.*), commença contre les dogmes de l'Église un ouvrage qu'il fit imprimer à Vienne (Isère), en 1553, et qui lui attira les plus grands malheurs. Nous voulons parler du fameux traité *De christianismi restitutione* (s. l., 1553, in-8°). Calvin, que Servet n'avait peut-être pas assez ménagé, fit dénoncer cet écrit au cardinal de Tournon. Le malheureux Servet n'eut que le temps de fuir; mais s'il échappa au bûcher à Vienne, ce fut pour périr dans les flammes à Genève, où il fut arrêté sur la demande de Calvin. Accusé d'hérésie, il fut condamné au feu, et brûlé vif le 26 oct. 1553; déplorable exemple d'intolérance donné par un parti qui semblait avoir le plus grand intérêt à protéger dans autrui la liberté religieuse qu'il réclamait pour lui-même. *Voy.* ce qui en a été dit T. IV, p. 550. E. H.-G.

SERVIE ou **SERBIE**, principauté vassale de l'empire Othoman, mais qui, placée par les traités sous la protection de la Russie, sa coreligionnaire, jouit d'une certaine indépendance. Elle mérite de fixer l'attention publique; car il est probable qu'elle jouera un grand rôle dans la transformation prochaine qu'on est fondé à prédire à la monarchie dans la dépendance de laquelle se trouve encore, dans ce moment, cette principauté slave glorieuse.

1° *Géographie et statistique.* La Servie est bornée par la Valachie, la Bulgarie, la Macédoine, l'Albanie, la Bosnie et par les dépendances de la Hongrie dont le Danube et en partie la Save la séparent. D'un autre côté, le Timok marque sa limite à l'est; et la Drina, affluent de la Save, à l'ouest. Sa superficie est de près de 800 milles carr. géogr. ou de 44,000 kilom. carr., ce qui place la Servie, pour l'étendue, entre la Grèce et

la Suisse. Sa population, qu'on exagère sans doute en l'évaluant à 1 million d'hab., atteint au moins le chiffre de 600,000. Outre les rivières déjà nommées, le pays est arrosé par un autre affluent du Danube, la Morava, qui en parcourt une étendue considérable. Quoique montagneux, il est d'une grande fertilité, mais couvert encore d'immenses forêts que l'on commence seulement à défricher. Les montagnes renferment beaucoup de métaux que l'on exploitait autrefois avec plus d'activité qu'aujourd'hui. L'éducation du bétail est une des occupations principales des habitants, d'ailleurs peu industriels; les forêts sont peuplées de porcs dont on entretient partout de nombreux troupeaux. L'agriculture est cependant aussi en voie de progrès, et quelques filatures de coton ont été établies de nos jours. Tant que la Serbie a été sous l'autorité immédiate du sultan, elle a été comprise dans l'éyalet de Roumélie; mais aujourd'hui elle forme une principauté tributaire de la Porte, divisée en 17 *naïyas* ou départements*. Le pacha, représentant du sultan, se tient renfermé dans Belgrade. La Serbie paie un tribut annuel de 2,300,000 piastres turques; mais, en revanche, la Porte a abandonné ses prétentions sur les domaines et ses droits régaliens.

Les Serbiens professent la religion chrétienne d'après le rit grec, et jouissent d'une entière liberté de conscience; le clergé, qui doit être pris au sein de la nation, est soumis à l'autorité du prince. Le commerce n'est gêné par aucune entrave. Le peuple se divise en cultivateurs, bourgeois et clercs; il n'y a pas de noblesse, quoique certaines familles puissantes exercent une influence réelle. En cas de guerre, la Serbie est tenue de fournir à la Porte un contingent de 12,000 hommes. Lorsqu'il s'agit de la défense du territoire, chaque citoyen est soldat. Le prince (*knez* ou *obor-knez*, voy. KNIAZ) traite directement avec la Sublime-Porte, et entretient à cet effet un agent à Constantinople. Sous les Obrénovitch (voy.), il faisait sa résidence à Kragouïé-

(*) M. A. Balbi dit *chroustchia* ou *ceretes*; mais nous cherchons vainement ce mot dans le dictionnaire serbe. Peut-être faut-il lire *ekroujiaf*

vatz, sur la Lepnitza, petite ville ouverte et entourée de plusieurs collines, qui auparavant ne comptait pas 300 maisons, et dont la population s'est accrue, dit-on, jusqu'à 5,000 âmes. Mais la ville la plus importante est Belgrade (voy.), sur la frontière de l'Esclavonie, forteresse et le seul point du territoire que puissent occuper les Turcs: elle a près de 20,000 hab.; viennent après: Sémendria, également à la frontière du nord, au confluent de la Morava et du Danube, résidence de l'archevêque primat, avec 8 à 10,000 hab.; Oujitsa, vers l'ouest, ville forte avec une population de 15,000 hab. Nous nommerons en outre Chabatz, petite citadelle sur la Save, au nord-ouest, qui passait jadis pour très forte; Pocharévatz, communément nommé Passarowitz (voy.), non loin de Sémendria; et Poretch, sur une île du Danube, avec près de 3,000 hab.

2^e Histoire. Cette province faisait autrefois partie de l'Illyrie; Belgrade appartenait à la Pannonie inférieure (voy. ces noms). Des peuplades slaves, les Khorvates et les Serbes, envahirent ces contrées vers le milieu du VII^e siècle. Les derniers (*Serblti*), à qui l'empereur Héraclius avait permis de s'établir dans la Macédoine, vainquirent les Avars (voy.) et s'emparèrent d'une partie de leur pays, qui prit d'eux le nom de *Serbie* ou *Servie*. L'histoire nous montre les Serbes* presque constamment en guerre, soit avec les empereurs grecs, soit avec les Hongrois ou la république de Venise, et presque toujours vaincus, malgré leur bravoure. Après avoir été pendant de longues années gouvernés par leur propres princes (*zupans*, prononcez *joupans*), dont l'un prit le titre d'archi-joupan, sans toutefois se soustraire encore à la suzerai-

(*) Sous le nom de *Serbes*, employé par les anciens dans un sens plus général, nous comprenons toute une branche de la race ou de la famille des Slaves (voy.) forte, selon M. Kopitar, d'environ 5 millions d'hommes, et à laquelle appartiennent aussi les Bosniaks, les Esclavons et les Dalmates; les Serbes de la Serbie sont plus spécialement désignés sous le nom de *Serviens*. Ni l'un ni l'autre de ces noms n'a rien de commun avec le latin *servus*: le nom de Serbes, de même que celui de Sorbes (voy.), dérive de la racine slave *srb* dont on ne peut plus donner exactement la signification. La première mention de *Serbi* se trouve dans Pline (*H. N.*, VI, 7), mais comme voisins du Bosphore Cimmérien.

neté des empereurs d'Orient. Tchoudomil, fils d'Ourosch-le-Blanc, fondateur de la dynastie de Neeman, essaya, en 1150, de se rendre indépendant en s'alliant, contre l'empereur Manuel Comnène, avec les Hongrois auxquels il paraît avoir abandonné la Bosnie. Manuel marcha contre eux, les battit, et fit même prisonnier Tchoudomil dans une lutte corps à corps, que les poètes nationaux ont célébrée. L'archi-joupan des Serbes acheta sa liberté par sa soumission. Une nouvelle tentative de ce peuple, sous Étienne Neeman, pour secouer le joug, n'eut pas plus de succès. Le général grec Isaac l'Ange, qui depuis fut empereur, les défit sur les bords de la Morava, en 1193. Cependant la paix s'étant rétablie bientôt, Étienne reçut de l'empereur le titre honorifique de *despote*. Son successeur du même nom fut chassé par les Hongrois. Son frère Volkan régna sur la Serbie, à partir de 1208, mais sous la suzeraineté de la Hongrie.

La puissance des empereurs grecs s'affaiblissant de plus en plus, les Serbes avaient peu de chose à craindre de ce côté; il n'en était pas de même de la part des Hongrois, qui avaient réduit sous leur domination la Bosnie et une autre partie de la Serbie. Heureusement ceux-ci, occupés à d'autres guerres, ne purent achever la conquête du pays. Étienne remonta sur le trône, et en 1221 l'archevêque le couronna roi (*kral*), titre que le pape avait déjà offert à son frère pour le détacher de la communion avec l'Église orientale, à laquelle les princes comme le peuple restèrent fidèles. Un de ses fils, Étienne Ourosch I^{er}, s'intitula même *veliki-kral*, ou grand roi. Un autre de ses successeurs, le roi Étienne Douchân, qui régna de 1336 à 1356, fit contre les empereurs grecs plusieurs campagnes heureuses, et s'empara de quelques provinces, alla jusqu'à prendre le titre d'empereur ou de tsar de Serbie, de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Grèce. Mais en divisant le pays en plusieurs gouvernements, il prépara lui-même la ruine de sa patrie. Bientôt le titre de tsar fut abandonné, et, après l'extinction de la branche légitime de la maison de Neeman, Lazare (1371-89) fut obligé

de se contenter de celui de *knèz* en reconnaissant la suzeraineté de la Hongrie. Ce fut sous son gouvernement que le sulthan Mourad I^{er} envahit la Serbie et l'assoumit en partie. Le 15 juin 1389, il battit les Serviens dans les champs de Cassova (*voy. Cassovia*), et Lazare étant tombé entre ses mains, il le fit décapiter dans sa tente. Mais il périt à son tour sous les coups des Serviens Milosch, Kobilitch, Milan Toplitchanine et Ivân Kossantchitch. Son successeur Bajazet partagea la Serbie entre Étienne, fils de Lazare, et Vouk Brankovitch, son gendre. Tous deux se reconnurent tributaires et s'engagèrent à fournir aux Turcs un contingent. Depuis cette époque, les Serviens ont essayé à plusieurs reprises de briser un joug odieux, mais leurs révoltes ne firent qu'attirer sur eux de nouveaux malheurs. Après la bataille que les Hongrois, commandés par Hunyade (*voy.*), livrèrent et perdirent contre Mourad II, dans les mêmes champs de Cassova, en 1446, la Serbie fut traitée comme une province conquise, les familles les plus anciennes et les plus influentes furent décimées ou ruinées, et le peuple tomba dans l'inertie et l'abrutissement.

Par la paix de Passarowitz (*voy.*), 21 juillet 1718, l'Autriche se fit céder Belgrade avec toute la partie septentrionale de la Serbie, jusqu'au Timok, et aux monts Bouioudasch; mais la paix de Belgrade (*voy.*), en 1739, fit retomber ce pays sous la domination des Othomans. La sévérité impitoyable des gouverneurs turcs, jointe à la morgue des janissaires, occasionna, en 1801, un soulèvement à la tête duquel se plaça George Pérovitch, plus connu sous le nom de George-le-Noir, Kara ou Tserny-George (*voy.*). Son habileté, les secours qu'il tira de la Russie, et la faiblesse à laquelle était réduit le sulthan, forcèrent ce dernier à lui faire des concessions importantes. Grâce à lui, les Serviens sont, depuis 1806, maîtres chez eux sous le protectorat de la Russie. Le peuple l'avait déjà choisi pour chef lorsque, après l'armistice de Slobosje, conclu avec la Porte le 8 juillet 1808, il fut nommé *knèz* de Serbie et reconnu comme tel par l'empereur de Russie.

L'assemblée des représentants du peuple servien, ou le sénat, autrefois appelé *synode*, se transporta de Sémendria à Belgrade, où elle mit la dernière main à la nouvelle constitution. La guerre s'étant rallumée, en 1809, entre la Russie et la Turquie, Tserny, rappelant aux armes les Serviens, soutint vigoureusement les Russes. Dans le traité de paix signé par les deux puissances à Boukarest (*voy.*) le 28 mai 1812, paix qui fut hâtée par l'invasion des Français en Russie, il fut convenu que la Porte traiterait les Serviens avec douceur et proclamerait en leur faveur une amnistie générale. Les fortresses que les Serviens avaient élevées pendant la guerre devaient être démantelées, et les autres places fortes remises aux Turcs. L'administration intérieure était abandonnée à la nation, et les impôts modérés qu'imposerait la Porte devaient être consentis par le peuple. Au surplus, les Serviens devaient jouir des mêmes avantages que les sujets turcs de l'Archipel et des autres parties de l'empire. La nouvelle de cette paix ne pouvait manquer d'irriter les Serviens. Ils refusèrent de livrer aux Russes les places fortes du pays, et de mettre leurs milices aux ordres d'un de leurs généraux, ainsi qu'on le leur demandait, sous la promesse de l'appui de la Russie pour l'avenir, et lorsque les troupes moscovites se furent retirées, vers la fin de juillet 1812, les Serviens tentèrent d'obtenir quelques modifications avantageuses au traité, en négociant directement avec Constantinople, et en se rapprochant de l'Autriche. Ces tentatives échouèrent, et les pachas qui commandaient dans les provinces voisines reçurent l'ordre de soumettre la Servie par la force des armes. La guerre recommença donc en 1813; elle continua avec acharnement et des chances variées, jusqu'à ce que les Turcs eussent triomphé, après quatre mois de combats. Tserny-George ne voulant pas priver son pays de l'assistance future de la Russie, passa le Danube le 3 oct. 1813, et les autres chefs serviens se réfugièrent dans les états limitrophes, à l'exception de Milosch Obrénovitch (*voy.*), rassuré par la possibilité de trouver un refuge dans le mont Roudnik. Les vainqueurs

traitèrent les Serviens avec une atroce barbarie, et firent du pays un véritable désert. De nouveaux soulèvements furent comprimés avec rigueur. Enfin, sous la conduite de Milosch, les Serviens obtinrent, par le traité du 15 décembre 1815, une espèce d'indépendance sous la suzeraineté de la Porte. Le gouvernement du pays fut confié à un sénat composé d'un président et de quatre députés, et siégeant à Sémendria. Milosch en fut élu président, et ses concitoyens ne tardèrent pas à l'appeler à la tête de l'état (1817). Consacrant tous ses soins à maintenir la tranquillité et à remédier aux malheurs causés par la guerre, il sut conserver son indépendance en face de la Porte et de la Russie, et vivre en paix avec ces deux puissances, malgré la position difficile que lui faisait l'irritabilité des Serviens et l'occupation de toutes les places fortes (*palankes*) par des garnisons turques. Tserny-George, qui passa le Danube, en 1817, pour exciter un soulèvement dans la Servie, périt victime de cette malencontreuse entreprise, et l'on accuse Milosch de sa mort. Celui-ci, après avoir étouffé, en 1825, une révolte provoquée par sa sévérité, et prévenu, en 1826, une conspiration dirigée contre sa vie, fut nommé dans une assemblée nationale tenue à Kragouiévatz, en 1827, prince avec droit de transmission de ce titre à ses descendants. D'après la volonté de la Russie, un hattichérif du 29 nov. 1829 rendit à la Servie les six naïyas qui en avaient été distraits (*voy.* BOUKAREST, AKERMAN et ANDRINOPLE), et le 3 août 1830 arriva aussi le bérat qui confirmait le prince Milosch dans sa dignité. Il venait de convoquer les chefs des districts, les juges et les ecclésiastiques en assemblée nationale (*skoupchtina*), dans sa capitale, et de nommer une commission qui devait s'occuper, sous sa présidence, d'élaborer une constitution. Lorsque cette commission eut terminé son travail, il assembla, le 10 février 1835, un nouveau congrès où le projet de constitution fut adopté. Mais quand il s'agit de le mettre en vigueur, il rencontra une opposition insurmontable de la part de l'autocrate russe, de l'empereur d'Autriche et du sulthan. A

cette constitution jugée trop libérale, il fallut donc songer à en substituer une autre plus aristocratique, qui fut approuvée par un hattichérif daté du mois de septembre 1838. Les assemblées populaires furent remplacées par un sénat auquel fut conféré le droit de voter les impôts, de fixer la solde de l'armée et le traitement des employés, d'examiner et de sanctionner les résolutions du gouvernement et de mettre en accusation les ministres.

Il était facile de prévoir que si jamais le sénat se jetait dans l'opposition, des pouvoirs aussi étendus lui assureraient la victoire sur le prince. C'est ce qui arriva en effet dès l'année suivante. Milosch, dont le gouvernement plus personnel que national n'avait point jeté de racines profondes dans le pays, fut forcé d'abdiquer le 13 juin 1839. Le sénat lui permit de se retirer en Valachie, et proclama, le 16, prince de Serbie, son fils Milan, qui mourut quelques jours après, et eut pour successeur son frère Michel. D'abord Milosch, qui avait protesté contre la violence exercée sur lui, ne voulut point consentir au départ de son jeune fils ; mais il lui fallut céder aux ordres venus de Constantinople. Michel se rendit donc dans cette capitale où il fut reçu avec honneur, et, au mois de février 1840, il se mit en route pour Belgrade où il arriva le 14 mars. Le parti aristocratique, à la tête duquel était le général en chef Voutchitch et le sénateur Avram Pétroniévitch, avait déjà eu l'occasion de s'apercevoir qu'il s'était trompé dans son espoir de gouverner sous le nom du prince : aussi chercha-t-il à le renverser par ses intrigues à Constantinople et dans le pays même. Instruit d'une conspiration ourdie contre sa personne, Michel se mit à la tête de quelques troupes pour la réprimer ; mais il fut battu et obligé de s'enfuir à Semlin avec la princesse Lioubitza et son oncle Ieffrem. L'assemblée du peuple élut alors (16 sept. 1842) pour le remplacer le petit-fils de Tserny-George, Alexandre Pétrévitch, jeune homme aussi distingué par son éducation que par les traditions de sa famille, qui prit la direction des affaires sous le nom d'Alexandre Georgévitch.

Quoique cette élection eût été faite avec l'assentiment et en la présence du commissaire turc et du pacha de Belgrade, la Russie en exigea l'annulation. La Portes'y refusa d'abord et déclara s'en rapporter au jugement des puissances de l'Europe. En attendant, elle envoya le bérat d'investiture au nouveau prince de Serbie ; mais l'Autriche ne se prononçant pas contre les prétentions de la Russie, l'Angleterre et la France gardèrent la neutralité. Une nouvelle assemblée du peuple dut être convoquée ; la Russie exigea encore l'éloignement des chefs de l'insurrection ; mais le prince Alexandre n'en sortit pas moins triomphant de cette nouvelle épreuve. Réélu par l'assemblée, sa qualité de knèz du peuple serbe est aujourd'hui reconnue sans contestation. — On peut consulter sur la géographie et l'histoire de la Serbie : Cyprien Robert, *Les Serbes, histoire du prince Milosch* (article de la *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mars 1843, XIII^e année, t. I^{er}, p. 811-890) ; Pejacevich, *Historia Serviaë*, Kol., 1799 ; Engel, *Geschichte von Serbien und Bosnien*, Hist. univ. de Halle, t. XLIX, 3^e partie ; Ranke, *Die serbische Revolution*, Hamb., 1829 ; S. Miloutinovitch, *Istoriia serbië troïégodischnia* (1813-15) ; Richter, *Serbiens Zustand*, 1840 ; *Aufschlüsse und Enthüllungen über den serbischen Verfassungskampf* (dans le recueil *Konstitutionelle Jahrbücher*, Stuttg., 1844, t. I^{er}, p. 26-71) ; et surtout Schafarik, *Antiquités slavonnes* (trad. allem.), Leipz., 1844, t. II, p. 237-76.

III. *Langue et littérature serbes* *. Le serbe, une des quatre branches principales du slavon, compte parmi les langues des Slaves orientaux. Il se rapproche plus du russe que du polonais et du bohême. Les voyelles y dominent, ce qui rend cette langue beaucoup plus douce et plus harmonieuse que ses sœurs. Cet avantage, elle le doit à l'influence qu'exercèrent sur elle les riches idiomes de l'Italie et de la Grèce, pays avec lesquels le commerce ou la communauté de

(*) Nous prendrons ici pour guide l'ouvrage de M. Schafarik, intitulé : *Geschichte der Slavischen Sprache und Literatur* (Bude, 1826), auquel on s'est assez exactement conformé dans le C. L.,

religion mirent la Serbie en rapport pendant longtemps. Il est facile de reconnaître aussi dans la langue des Serbes les emprunts qu'elle a faits au turc. Cependant elle a conservé son caractère purement slavon. Elle a une déclinaison et une conjugaison complètes, une entière liberté de construction, et elle se plie non moins facilement aux formes des langues anciennes et au rythme. Comme nous l'avons dit plus haut, elle est parlée par environ 5 millions d'hommes. M. Vouk Stéphanovitch distingue trois dialectes dans le serbien : celui de l'*Herzégovine*, qui se parle dans la Bosnie, l'*Herzégovine*, la Dalmatie et la Croatie; celui de *Rezava*, sur les bords de la Rezava, de la Morava supérieure et jusqu'à Négotine; enfin celui de *Sirmium*, dans le comitat de Sirmie, dans l'Eschavonie, le Banat et la Serbie, du Danube et de la Save jusqu'à la Morava. Le *boulgare* est regardé comme une variété de la langue serbe, quoique, de tous les dialectes slavons, il soit celui qui a été le plus altéré dans sa construction, qu'il ait adopté l'article, et qu'il forme sa déclinaison à l'aide de prépositions. Les Serbes, ainsi que les Bulgares, se servent de l'alphabet cyrillique (*voy.*). M. Vouk Stéphanovitch Karatchitcha publié un Dictionnaire serbe, latin et allemand (Vienne, 1818, in-8°), composé de plus de 30,000 mots, et précédé d'un petit précis de grammaire; on lui doit aussi une Grammaire plus étendue (Vienne, 1814, in-8°) dont M. Jacques Grimm a donné une traduction allemande enrichie d'une excellente préface (Leipzig., 1824, in-8°).

En Serbie, comme en Russie, depuis l'introduction du christianisme, le vieux slavon d'église, qui était la langue liturgique, est devenu tellement dominant que le serbe primitif nous est à peu près inconnu aujourd'hui. Cette langue assez informe était seule employée par les lettrés jusqu'en 1783, où le moine Obradovitch se servit le premier du serbe vulgaire pour écrire sa biographie. Le plus ancien document qui soit arrivé jusqu'à nous en cette langue ne remonte pas au-delà du XIII^e siècle : c'est un manuscrit conservé dans le couvent du mont Athos, et renfermant les *Chroniques de Daniel*,

archevêque des Serbes, relatives aux règnes des rois Oarosch, Étienne Dragoutine, Étienne Miloutine, et Étienne Detchanskii (1272-1336). On possède aussi un code des lois du *grand-roi* Étienne Douchân (1336-56), où le type slavon se montre moins altéré que dans les lois des autres peuples slaves; il est aussi conçu dans un esprit plus humain et plus doux. Nous avons en outre de cette époque quelques livres d'église et un assez grand nombre de diplômes. La victoire que Mourad I^{er} remporta sur les Serbes, en 1389 (*voy.* Cassovie), arrêta pour longtemps les progrès de la littérature nationale, dont elle clot la première période. Pendant 200 ans, la Serbie fut alors le théâtre des guerres les plus sanglantes, des dévastations les plus horribles, et toute trace de culture intellectuelle avait disparu, lorsque George Brankovitch vint ouvrir une ère nouvelle. Né en 1645, Brankovitch avait été ambassadeur de l'empereur Léopold I^{er} auprès du sultan; mais étant tombé en disgrâce, il fut enfermé comme prisonnier d'état à Eger, où il mourut en 1711. On a de lui une *Histoire des Serbes*, depuis leur origine jusqu'à Léopold I^{er}, dont le manuscrit, en 5 vol. in-4°, se conserve dans la bibliothèque archiepiscopale de Carlowitz.

La seconde période de la littérature serbe est caractérisée par les efforts tentés pour séparer l'idiome vulgaire de la langue liturgique, et l'élever lui-même au rang de langue savante. L'archimandrite Jean Raitch, né à Carlowitz en 1726, mort en 1801, y travailla le premier et non sans succès, par la publication de nombreux ouvrages, dont le plus estimé est l'*Histoire des Slaves*, particulièrement des Khorvates, des Bulgares et des Serviens (Vienne, 1792-95, 4 vol. in-8°). Mais l'idiome dont il se servit n'était point encore le serbe vulgaire pur : comme nous l'avons dit, il était réservé à Dosithee Obradovitch d'employer le premier la langue nationale. Cet écrivain remarquable était né à Tsakovo, en 1739. Après avoir parcouru pendant 25 ans la Turquie, l'Italie, la Russie, l'Allemagne, la France et l'Angleterre, il fut élevé à la dignité de sénateur et chargé de l'éducation des en-

fants de Tserny. Il mourut à Belgrade en 1811. Obradovitch trouva des imitateurs et des adversaires.

Sur 400 ouvrages environ qui ont paru depuis 1742 (voir Milowick, *Catalogue des livres serbes*, Vienne, 1833), il n'y en a qu'un huitième tout au plus qui soient en vieux slavon d'église et un huitième en serbe pur; les autres sont écrits dans une langue qui s'en rapproche plus ou moins et dont l'orthographe varie beaucoup. Pour essayer de remédier à cette anarchie, Démétrius Davidovitch, secrétaire du prince Milosch, entreprit à Vienne, en 1814, la publication d'un journal et d'un almanach serbes, qu'il continua pendant plusieurs années. Ses efforts furent puissamment secondés par Vouk Stéphanovitch Karatchitch, né en 1787, à Terchitch (Servie occidentale), docteur en philosophie, qui, après avoir siégé dans le tribunal supérieur de Belgrade, vit aujourd'hui retiré à Semlin. Dans sa Grammaire, il a fixé les caractères particuliers au serbe, et, par l'impression des chants populaires des Serbes (*Narodné serpské pjesme*, Leipz., 1823-24, 3 vol. in-8°; trad. en partie en allemand par M. J. Grimm et M^{lle} de Jacob, sous le pseudonyme de Talvi, Halle, 1825-26, 2 vol. in-8°, et par W. Gerhard, Leipz., 1828, 2 vol.; en français, d'après Talvi, par M^{me} Élise Volart, Paris, 1834, 2 vol. in-8°)*, il a contribué à faire adopter l'idiome vulgaire par les littérateurs. Une vie presque patriarcale au milieu des solitudes de leur pays pittoresque, avait depuis des siècles inspiré aux Serbiens des chants qui peuvent paraître grossiers et incorrects, mais qui unissent à leur énergique rudesse beaucoup de naïveté, de sensibilité, de chaleur et d'imagination. Quelques-uns sont antérieurs à l'invasion des Turcs en Europe; d'autres ont pour sujet la lutte soutenue contre eux, les hauts faits du roi Douchán et du kralévitch Marco, qui est comme l'Hercule des Serbes. Le reste appartient aux temps modernes et rappelle tantôt l'oppression du peuple, tantôt les aventures ou les combats qui signalèrent les guerres de

l'indépendance. On doit encore à M. Karatchitch l'almanach serbe intitulé *Danitsa ou l'Étoile du matin* (Vienne, 1826). D'autres écrivains, entre autres Spiridion Iovitch, ont publié de semblables almanachs. Parmi les poètes qui ont écrit dans la langue vulgaire, on distingue encore Simon Miloutinovitch, qui, sous le titre de *Serbianka*, a fait imprimer une suite de chants héroïques (Leipz., 1827, 4 vol. in-8°).

Le gouvernement autrichien met tous ses soins à hâter le développement intellectuel de ses sujets serbes : il a fondé plusieurs écoles et des gymnases à Carlowitz et à Neusatz. Vienne, Pesth, Venise, ont des imprimeries serbes. Dans le pays même, le prince Milosch en a établi une à Kragouévatz, en 1835. Il s'est formé aussi une société littéraire (*la Mère serbienne*) qui distribue des prix aux meilleurs ouvrages en langue serbe, et publie une espèce de revue intitulée *Letopis serbska*.

J. H. S.

SERVITES, voy. **MONASTIQUES** (*ordres*), T. XVIII, p. 33.

SERVITUDE. Le Code civil français définit la servitude une charge imposée sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un héritage appartenant à un autre propriétaire. On appelle héritage *dominant* celui qui profite de la servitude, par opposition à l'héritage *servant*, qui la subit.

Les servitudes doivent avoir pour objet l'utilité d'un fonds, et non celle d'une personne : c'est ce qui les distingue des droits d'usufruit, d'usage et d'habitation. On ne doit pas non plus les confondre, soit avec les choses qui demeurent par leur nature dans une indivision forcée, soit avec les propriétés souterraines ou superficielles dont parle l'art. 553 du Code civil. Toute servitude consiste essentiellement dans une exception, dans une règle spéciale établie pour permettre ce que n'autorisent pas les règles ordinaires de la propriété (Ducaurroy, *Institutes expliquées*, liv. II, tit. 3, n° 421). On ne peut donc reconnaître le caractère de servitudes aux règles qui constituent les charges légales de la propriété. Les servitudes proprement dites ne s'établissent que par la volonté des propriétaires.

(*) Voir une appréciation détaillée qu'en a donnée M. Kopitar, dans les *Annales de Vienne*, 1825, t. XXX, p. 259-277.

Au nombre des charges légales de la propriété que le Code considère comme des servitudes, se trouvent les obligations qui concernent les eaux, le droit des propriétaires de se contraindre réciproquement au bornage de leurs propriétés contiguës, la faculté pour tout propriétaire de clore son héritage, le marche-pied le long des rivières navigables ou flottables, la mitoyenneté des murs, des fossés et des haies, les obligations que produit l'indivision forcée de certaines parties d'une maison dont chaque étage forme une propriété distincte, les distances à observer dans la plantation des arbres, l'obligation de faire des contre-murs, ou de laisser un espace vide entre certaines constructions et l'héritage voisin, les vues sur la propriété d'autrui, la défense de laisser tomber sur l'héritage de son voisin l'égoût de ses toits, et l'obligation de laisser passer sur son propre héritage celui qui n'a aucun autre moyen de passage.

Le nombre et la nature des servitudes établies par la volonté de l'homme, ordinairement par convention, sont illimitées, et chacun peut créer sur ses propriétés, ou en faveur de ses propriétés, telles servitudes que bon lui semble, pourvu que les services ne soient imposés ni à la personne, ni en faveur de la personne (art. 686). Les servitudes se divisent en continues et discontinues, en apparentes et non apparentes. Elles sont *continues* lorsque leur usage, comme celui d'une conduite d'eau, est ou peut être continu, sans avoir besoin du fait actuel de l'homme; *discontinues*, si pour être exercées elles ont besoin, comme le droit de passage, du fait actuel de l'homme; *apparentes*, quand elles s'annoncent par des ouvrages extérieurs, tels qu'une porte, un aqueduc; *non apparentes*, quand elles n'ont pas de signe extérieur de leur existence, comme la prohibition de bâtir sur un fonds.

Les servitudes peuvent s'établir de trois manières : par titre, par prescription fondée sur une possession de trente ans, et par la destination du père de famille. Toutefois, la prescription ne pouvant s'acquérir que par une possession publique et non interrompue, la

loi ne l'admet ni pour les servitudes discontinues, ni pour les servitudes non apparentes. Quant à la destination de père de famille, elle donne naissance à une servitude au moment où le propriétaire aliène l'un des héritages sur lesquels il a élevé, pendant qu'ils étaient réunis sous sa main, des ouvrages apparents de nature à constituer, par eux-mêmes et sans aucun fait de l'homme, en état de servitude des héritages qui appartiendraient à des maîtres différents. Ajoutons que la destination de père de famille ne vaut titre qu'à l'égard des servitudes continues et apparentes. L'établissement d'une servitude comprend tout ce qui est nécessaire pour en user : il suit de là qu'une servitude peut quelquefois naître comme accessoire d'une autre. Ainsi le droit de puiser de l'eau à la fontaine d'autrui emporte nécessairement un droit de passage. L'étendue du droit de propriétaire du fonds dominant est réglée par le titre constitutif, qui lui-même doit être interprété suivant l'intention des parties, la possession actuelle et le but de la servitude; dans le doute, on doit se décider en faveur de la liberté et restreindre la servitude plutôt que l'étendre. La nature des servitudes, qui consiste uniquement à souffrir ou à s'abstenir (loi 15, § 1, ff. *de servitutibus*), met aux frais du propriétaire les ouvrages nécessaires pour le maintien de la servitude.

Les servitudes s'éteignent : 1° au temps ou au cas prévu, lorsqu'elles ont été établies à terme ou sous condition; 2° lorsque le changement des lieux est tel que l'exercice de la servitude est impossible ou ne présente plus aucune utilité, mais la servitude revit si le rétablissement des lieux vient en rendre l'usage possible; 3° par la confusion, c'est-à-dire par la réunion dans la même main du fonds servant et du fonds dominant; 4° par l'abandon du fonds servant; 5° par le non-usage pendant trente ans. Le mode de la servitude peut se prescrire comme la servitude elle-même. La jouissance de l'un des copropriétaires du fonds auquel la servitude est due empêche la prescription à l'égard de tous. Voir le *Traité des servitudes ou services*

fonciers, par J.-M. Pardessus, 8^e éd. Paris, 1838, 2 vol. in-8^o. E. R.

SERVIUS, voy. VIRGILE.

SERVIUS TULLIUS, 6^e roi de Rome, mort, à ce qu'on assure, l'an 534 av. J.-C. voy. ROMAINS (*hist. des*), T. XX, p. 579.

SÉSAME (*sesamum orientale*, L.), plante oléagineuse, cultivée de temps immémorial dans l'Asie équatoriale, ainsi qu'en Orient et en Égypte. Au rapport d'Hérodote, les Babyloniens ne faisaient usage d'autre huile que de celle de sésame. Cette huile, à ce qu'on assure, se conserve plusieurs années sans rancir, et peut remplacer en tout point l'huile d'olives. On en fait aussi des préparations cosmétiques. Les Égyptiens sont grands amateurs d'un mets composé de marc d'huile de sésame, auquel ils ajoutent du miel et du jus de citron.

Le sésame appartient à la famille des bignoniacées. C'est une herbe annuelle, velue, haute de 2 à 3 pieds; à feuilles ovales ou oblongues, les inférieures opposées, longuement pétiolées, dentelées, les supérieures alternes, entières, courtement pétiolées; à fleurs solitaires, axillaires, ayant une corolle blanche et assez semblable à celle de la digitale pourpre. Le fruit est une capsule oblongue, tétragone, un peu comprimée, à 2 valves et à 4 loges. Les Égyptiens appellent cette plante *semsem*. Éd. Sp.

SÉSOSTRIS ou RHAMSES VI, voy. ÉGYPTÉ, T. IX, p. 269.

SESTERCE. Les Romains comptaient ordinairement par sesterces, *sestertii* ou *sestertia*. Le petit sesterce, *sestertius*, était une monnaie réelle qui valait le quart du denier (voy.) ou 2 as et demi (22 centimes); mais le *sestertium*, au pluriel *sestertia*, était une monnaie fictive ou de compte qui valait 1,000 sesterces : *decem sestertia*, 10,000 sesterces (2,200 fr.); qui valait même 100,000 sesterces avec un adjectif numérique : *quadragies sestertium*, 4,000,000 de sesterces (880,000 fr.). On trouve dans les auteurs et sur les inscriptions deux sigles pour les sesterces IIS ou HS : ce sont des expressions abrégées de 2 as et demi. F. D.

SETH, troisième fils d'Adam, et le

second des patriarches de la Genèse, mourut à l'âge de 912 ans. Ses descendants conservèrent le culte du vrai dieu, et se distinguèrent de ceux de Caïn par la pureté et la douceur de leurs mœurs : aussi la Bible leur donne-t-elle le nom d'enfants de Dieu. Cependant ils finirent aussi par se corrompre. On attribue à Seth l'invention des caractères hébraïques, des années, des mois, des semaines, etc. Une secte gnostique, les *sethiens*, prétendait que Jésus n'était autre que Seth revenu sur la terre. X.

SETIER, voy. LITAX. La velte prenait aussi quelquefois le nom de setier. On appelait *setier de terre* la superficie de terre labourable nécessaire pour y semer un setier de blé. Z.

SÉTON (de *seta*, soie, crin). On désigne par ce nom un exutoire (voy.) consistant en une double plaie faite à la peau et dans l'épaisseur du tissu cellulaire sous-jacent, et dans laquelle on place un corps étranger, pour entretenir la suppuration. Voici succinctement la manière dont s'exécute cette petite opération. L'opérateur pince fortement la peau sur laquelle il doit agir, de manière à former un pli, dont il confie l'extrémité supérieure à un aide, tandis que de la main gauche il tient lui-même l'extrémité inférieure; puis, de la main droite il enfonce un bistouri, ou un instrument particulier pour cette opération, au travers de ce pli. La peau transpercée, il agrandit suffisamment l'incision, et introduit ensuite une petite bandelette de linge effilée, enduite de cérat, dans la plaie qu'il vient de pratiquer. Cette bandelette doit être assez longue pour servir au pansement de l'exutoire pendant un certain temps. Ce pansement se fait chaque jour au moins une fois, et il consiste à tirer au dehors la portion du linge qui a été souillée par le pus, à la couper et à la remplacer ainsi par une partie de la bandelette qui est restée en dehors de la plaie du côté opposé. Immédiatement après l'opération, comme après chaque pansement, un petit gâteau de charpie doit être placé sur la plaie; une compresse est ensuite posée sur la charpie, et le tout est maintenu à l'aide d'une bande médiocrement serrée. Un grand

nombre de points de la peau peuvent recevoir un séton, cependant c'est à la nuque qu'on le place ordinairement, parce que c'est là en effet que se trouvent réunies les conditions les plus heureuses pour son application. Les maladies dans lesquelles ce moyen est surtout employé sont les ophthalmies (*voy.*) chroniques, quelques affections à marche lente, ayant leur siège dans l'encéphale. Quant au mode d'action du séton, il en a été suffisamment traité à l'art. EXUTOIRE. M. S-N.

SÉVASTOPOL (ville d'Auguste ou de l'empereur), dans la langue du pays *Akhitar*, et chez les Orientaux *Sarou-Kermân* (marché jaune), petite ville du gouvernement de Tauride (*voy.*), au sud-ouest de la presqu'île et à 62 verstes de Simféropol, est pour les Russes dans la mer Noire ce que Kronstadt est pour eux dans la mer Baltique (golfe de Finlande). « Le port est magnifique, dit le maréchal duc de Raguse; la nature en a fait tous les frais. La rade profonde, dont l'entrée a une ouverture de 760 toises, assez large pour rendre facile la navigation et pour permettre aux bâtiments de louveroy, mais assez resserrée pour être à l'abri de la grande mer, est facilement défendue. Le port est armé de 350 pièces de canon; on ne peut y pénétrer par la force, et 30 canons-bombes à la Paixhans devaient y être encore ajoutés... Cette localité maritime est une des plus belles du monde. » Les documents officiels donnent aujourd'hui à la ville de Sévastopol 41,165 hab., en y comprenant sans doute toute la population consacrée, d'une manière directe ou indirecte, au service de la marine. Il y a une amirauté, un arsenal, de vastes casernes, une quarantaine, etc. L'enceinte de rochers qui forme le golfe est criblé de cavernes, et en suivant de là la route de Balaklava, le voyageur visite les ruines insignifiantes de l'antique ville de *Chersonnesus*, ainsi que l'emplacement du fameux temple de la Diane de Tauride, au promontoire Parthénion. S.

SÉVÈRE (ALEXANDRE-), empereur romain de 222 à 235, *voy.* ALEXANDRE S. et ROMAINS, T. XX, p. 591.

SÉVÈRE (SEPTIME-). LUCIUS SEPTIMIUS SEVERUS naquit à Leptis, en Afri-

que, l'an 146, d'une famille patricienne. Ambitieux et doué de talents distingués que ternissait, il est vrai, son goût pour la débauche, il s'éleva rapidement dans la carrière des honneurs. Marc-Aurèle le fit entrer au sénat, et le nomma successivement questeur en Afrique et commandant d'une légion en Espagne. A la mort de ce prince, Sévère se démit de ses emplois et alla visiter la Grèce. Commode ne tarda pas à le rappeler, et l'envoya à Lyon en qualité de gouverneur. Il l'éleva plus tard au consulat et au commandement des légions de la Pannonie. Après l'assassinat de Pertinax, Sévère, s'annonçant comme son vengeur, se fit proclamer empereur par ses soldats, en 193, marcha rapidement sur Rome, et, avant même d'y être arrivé, il apprit la déposition de Didius Julianus et sa propre élévation sur le trône des Césars (*voy.* ROMAINS, T. XX, p. 591). Le premier soin de Septime-Sévère fut de châtier les prétoriens qui avaient pris part au meurtre de Pertinax: leur corps fut dissous et dispersé. Cependant la couronne n'était point encore affermie sur sa tête, car Pescennius Niger en Syrie, et Albinus dans la Bretagne, étaient des rivaux dangereux. Le premier, défait en plusieurs rencontres, perdit la vie en se sauvant vers l'Euphrate. Sévère abusa cruellement de sa victoire. Il exila les fils de Niger, en attendant qu'il les fit mettre à mort, frappa de contributions énormes les villes qui avaient pris son parti, proscrivit ses partisans, et détruisit Byzance qui, pendant trois ans, lui avait opposé une résistance héroïque. De retour à Rome, il se sentit assez puissant pour ne plus rien avoir à craindre d'Albinus: il le dépoilla donc du titre de César, qu'il lui avait accordé pour s'ôter, de ce côté, tout sujet d'inquiétude pendant sa campagne d'Orient. C'était une déclaration de guerre. Albinus y répondit en rassemblant des troupes et en prenant le titre d'Auguste. Les deux armées se rencontrèrent près de Lyon, l'an 197 de notre ère. La bataille fut sanglante et longtemps disputée; mais la fortune de Sévère finit par l'emporter, et son compétiteur se tua en se jetant sur son épée. Les mêmes vengeances qui avaient suivi la défaite de

Niger, se répétèrent avec un caractère plus atroce encore. Pour atténuer le mauvais effet que devait produire tant de cruautés, Sévère s'appliqua à gagner l'affection du peuple et des soldats par des fêtes, des distributions de vivres et d'argent, une diminution des impôts les plus lourds, des exemptions, des privilèges de toute sorte. Bientôt une invasion des Parthes dans la Mésopotamie l'appela de nouveau en Orient. Il vainquit successivement les Parthes, les Arméniens, les Arabes, et ne retourna à Rome qu'en 203. Son retour fut consacré par l'arc de triomphe qui porte encore son nom. La révolte des Calédoniens vint faire, quelques années après, une heureuse diversion à ses chagrins domestiques. Il se rendit en Bretagne en 208, et étendit sa domination jusqu'à la Clyde et au Forth. Les attentats de son fils Caracalla (*voy.*) contre sa vie empoisonnèrent ses derniers jours, et hâtèrent sa fin. Il mourut à York, en 211. Malgré sa cruauté et sa sévérité inflexible, Septime-Sévère fut un des empereurs romains les plus remarquables. Doué d'une activité incroyable, d'une grande ardeur pour le travail et d'un courage à toute épreuve, ami de l'ordre et de la justice, il parvint à extirper beaucoup d'abus qui s'étaient glissés dans l'administration. Il s'était d'abord montré favorable au christianisme, mais les étonnans progrès des chrétiens l'inquiétèrent, et il défendit sous des peines sévères d'embrasser leur religion. Z.

SÉVÈRE (SULPICE), historien ecclésiastique, né en Aquitaine vers l'an 363, embrassa la carrière du barreau dans laquelle il ne se distingua pas moins par son éloquence que par son savoir. La mort de sa femme, qu'il perdit vers 392, lui causa une si vive douleur qu'il résolut de quitter le monde; en effet, après avoir distribué sa fortune à l'Église et aux pauvres, il se retira dans un ermitage près de Béziers, où il vécut en cénobite. La réputation de S. Martin étant arrivée jusqu'à lui, il se rendit auprès de l'évêque de Tours, qu'il accompagna dès lors dans ses nombreux voyages. Sur la fin de sa vie, l'invasion des Vandales l'obligea à chercher un asile dans un couvent de Marseille, où

il parait qu'il termina ses jours. Son *Historia sacra* (Bâle, 1556, in-8°), le principal de ses ouvrages, est écrit d'un style si pur et si élégant pour le temps où il vécut, qu'on l'a surnommé *le Salluste chrétien*. Il nous reste encore de lui une Vie de S. Martin et trois Dialogues (Paris, 1611, in-4°), ainsi que quelques lettres. Ses œuvres complètes ont été imprimées plusieurs fois, entre autres, à Leyde (1635, in-12) et à Vérone (1741-54, 2 vol. in-4°). E. H.-G.

SÉVIGNÉ (MARIE DE RABUTIN-CHANTAL, marquise DE). L'acte de naissance de cette femme illustre, trouvé récemment par M. Ravenel, établit qu'elle est née à Paris, en février 1626. Petite-fille de sainte Frémot de Chantal, orpheline en bas âge, elle dut à l'abbé Christophe de Coulanges, son oncle et son tuteur, de douces années passées à Sucy, et une éducation solide à laquelle eurent part Ménage et Chapelain. Cette éducation fut complétée par la société polie de la cour de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. La jeune Rabutin-Chantal y brillait moins par une beauté régulière que par l'éclat de son teint, l'élégance de sa taille, la vivacité de sa physionomie, la facilité de son esprit, la sensibilité de son cœur, la galté franche de son caractère. Sa fortune ajoutait encore à ses qualités, lorsque le marquis Henri de Sévigné, d'une des plus nobles maisons de Bretagne, l'épousa le 1^{er} août 1644. De cette union naquirent Charles de Sévigné et Françoise-Marguerite, si connue sous le nom de M^{me} de Grignan. Tous les témoignages s'accordent sur les torts de Henri de Sévigné envers la marquise. Amant de Ninon et d'autres beautés moins séduisantes, homme insouciant et railleur, il avait relégué sa femme en Bretagne pour se livrer à ses plaisirs en toute liberté. « On disait, au rapport de Conrart (*Mém. mss.*), qu'il y avait cette différence entre son mari et elle, qu'il l'estimait et ne l'aimait point, au lieu qu'elle l'aimait et ne l'estimait point. » Dès 1651, Henri fut tué en duel, et M^{me} de Sévigné, restée veuve de si bonne heure, se consacra sans retour à l'éducation de ses deux enfants.

Elle reparut à la cour trois ans après

la mort de son mari ; mais l'idée qu'elle s'était faite de ses devoirs de mère lui interdit un second mariage et la mit à l'abri des séductions de l'amour. Les soupirs de Turenne et de Conti, frère du grand Condé, ceux du prodigue Fouquet et de l'impétueux Bussy, n'eurent pas plus de succès que les vaniteuses avances du chevalier de Méré et les déclarations ingénieuses du savant abbé Ménage.

M^{me} de Sévigné avait une trempe d'esprit peu commune. Ornement de l'hôtel Rambouillet, elle ne fut atteinte par aucun de ses travers. Les calomnies de son cousin Bussy l'avaient indignée ; mais elle ne sut plus que le plaindre quand il fut tombé dans la disgrâce de Louis XIV. Pendant le procès du surintendant, elle ne prit pas moins d'intérêt à son sort que La Fontaine et Péllisson, et ses lettres à Pomponne sont, comme on l'a dit, un monument de fidélité à l'amitié malheureuse. Sa grande âme ne faiblit que dans une circonstance qu'elle n'avait pas prévue et qui dura des années, alors que sa fille (févr. 1671) suivit son époux dans son gouvernement de Provence : séparation dont s'applaudit la postérité, douleur maternelle qui nous a valu dix volumes d'une correspondance où se révèle à toutes les pages le cachet de l'originalité la plus vraie et de la plus inimitable perfection.

Nous ne discuterons pas les reproches divers qu'on a faits à M^{me} de Sévigné. On n'a pas assez tenu compte, en la jugeant, de la rapidité des impressions ; on a trop souvent imputé à son esprit et à son caractère ce qu'elles avaient de passager. Ce n'est pas dans des lignes rapidement jetées sur le papier, en vue de plaire à un parent fier de sa noblesse, à une fille que charmeront de petites médisances ; ce n'est pas dans un mot échappé à son vieil enthousiasme pour Corneille, qu'il faut reconnaître le jugement et les pensées habituelles de cette femme extraordinaire. Si l'on surprend dans un petit nombre de ses pages quelques préjugés de son époque, on y remarque sans cesse des idées lumineuses, sages, élevées, toujours exprimées avec bonheur, et tour à tour avec énergie et grâce, finesse et simplicité, éclat et naturel. Jamais on n'a pris avec moins de peine les tons les

plus variés : Bossuet et Montaigne, Nicole et Fénelon, Pascal et La Fontaine, semblent fondre leurs couleurs pour en charger la palette de Sévigné. Il est bien vrai, comme elle le dit, que sa plume a toujours *la bride sur le cou* ; que *ses pensées, sa plume, son encre, tout vole* : nous en admirons davantage cette abondance d'esprit et de sentiment, de philosophie et d'images, cette aisance admirable dans l'ampleur d'un style qui s'ajuste à toutes les idées avec une indécible flexibilité, enfin cet art infini des nuances qui doivent échapper fréquemment aux étrangers, mais qui reculent les horizons de l'âme à mesure qu'elles sont mieux senties.

La seule passion qu'ait eue M^{me} de Sévigné avança le terme de sa vie. Elle avait éprouvé de longues fatigues et de mortelles inquiétudes près de M^{me} de Grignan longtemps malade ; une petite vérole l'emporta le 18 avril 1696. On avait cru à la violation de sa tombe en 1793 ; mais on a reconnu qu'elle est encore intacte à l'entrée du chœur de l'ancienne église de Grignan (voy. DRÔME).

Quelques lettres de M^{me} de Sévigné furent publiées en 1696 dans les *Mémoires*, et en 1697 dans la *Correspondance* de Bussy-Rabutin. Le premier recueil parut en 1726, Rouen et La Haye, 2 vol. in-12. En 1734, le chevalier de Perrin en édita 4 volumes auxquels il en ajouta deux nouveaux en 1737. Ami de la famille, il trouva dans les communications de ses membres les éléments d'un précieux commentaire, et en 1754 il donna une édition plus considérable, enrichie de notes et d'éclaircissements, 8 vol. in-12. Les éditions de l'abbé de Vauxcelles, 1801, 10 vol. in-12, et de Grouvelle, 1806, 8 vol. in-8°, ont été complètement effacées par celles de MM. de Monmerqué et de Saint-Surin, Paris, 10 vol. in-8°, avec portraits, vues et *fac-simile*, 1818-19, plus un vol. de supplément imprimé en 1820. Il faut citer encore l'édition de M. Gault de Saint-Germain, Paris, 1823, 12 vol. in-8°, avec 25 fig. ; et celle de Lefèvre, 1843, 6 vol. in-8°.

L'éloge de M^{me} de Sévigné fut mis au concours par l'Académie de Marseille, en 1774 ; une femme, la présidente Brisson,

remporta le prix. Une femme encore, M^{me} Tastu, a été couronnée, en 1840, par l'Académie-Française, qui avait proposé le même sujet l'année précédente. Un *Sévigiana*, compilé par l'abbé Barral, eut dans le dernier siècle plusieurs éditions. Notre savant collaborateur M. Walckenaër a publié des *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné, durant la Régence et la Fronde*, Paris, 1842-43, 2 vol. in-18.

Aux lettres de M^{mo} de Sévigné se joignent celles qu'on a de M^{mo} de Grignan, de Charles de Sévigné, de M^{mo} de Simiane, de quelques autres membres de cette famille qui tint le sceptre épistolaire pendant plus de 60 ans. Les Coulange ont un article dans cette Encyclopédie. En y renvoyant, nous ajouterons ici quelques lignes sur les descendants de M^{me} de Sévigné. Son fils, né en 1647, se distingua dans plusieurs campagnes. Séduit par Ninon comme son père, lié d'amitié avec les grands hommes de son siècle, il eut part à la rédaction du *Dialogue sur les héros de roman*, et publia contre Dacier une dissertation sur un passage d'Horace. Il mourut sans enfant, le 27 mars 1713. — M^{me} de Grignan, née en 1648, belle et parfaitement élevée, était une femme d'un grand mérite. La philosophie de Descartes allait à son esprit sérieux, les dogmes de Port-Royal à son cœur froid, et sa gravité contrastait avec l'enjouement de sa mère. L'opposition d'humeurs troubla quelquefois leur affection réciproque; mais il n'y eut jamais entre elles que de ces légers nuages qui s'élèvent dans le cours d'une longue passion. La différence de leurs caractères se retrouvait dans leur correspondance : malheureusement nous avons très peu de lettres de M^{me} de Grignan, qui mourut le 13 août 1705. L'une de ses filles, Pauline, marquise de Simiane, née en 1674, fut l'idole de sa grand-mère, qui la disait, dès 1679, « une personne admirable, une petite fille à manger. » On a d'elle, outre une centaine de lettres auxquelles La Harpe trouve un air de famille, quelques vers assez jolis, et des opuscles dont le plus long est le badi-

nage intitulé : *Le cœur de Loulou*. Elle mourut le 2 juillet 1737. J. T.-v.-s.

SÉVILLE, grande ville d'Espagne, capitale de la province de son nom, ainsi que de toute l'Andalousie (*voy.*), est une des plus anciennes cités de l'Europe. Elle s'étend au milieu d'une campagne superbe sur la rive gauche du Guadalquivir (*voy.*), qui la sépare du faubourg de Triana, avec lequel elle communique par un pont. Elle a dans son ensemble près de 6 lieues de circuit, et son enceinte est formée par une double muraille, flanquée de 150 tours. Élevée en partie sur pilotis, à cause de la nature marécageuse du sol, elle ne renferme généralement que des rues tortueuses, étroites et mal pavées. *Qui n'a vu Séville, n'a pas vu de merveille*, disent les Espagnols, généralement un peu amis de l'emphase; mais si l'aspect intérieur de la ville ne répond pas sous tous les rapports à ce dicton de l'orgueil national, celui-ci n'en est pas moins justifié par la splendeur imposante d'une partie des monuments de cette vieille métropole, qui rivalise à cet égard avec Grenade et Cordoue. Parmi ses 30 églises, on admire la magnifique cathédrale, chef-d'œuvre de l'art mauresque, et la plus grande de l'Espagne : on ne compte pas moins de 82 autels dans l'intérieur de ce temple somptueux, riche en tableaux et en mausolées, parmi lesquels le plus vif intérêt s'attache à celui de Christophe Colomb. Un orgue superbe réclame de son côté l'attention. La flèche qui domine l'église, connue sous le nom de la *Giralda* (girouette), a 374 pieds d'élévation. L'escalier par lequel on y monte offre une pente si douce qu'on peut arriver à cheval jusqu'au sommet de la tour. Parmi les autres monuments qui attestent l'éclat dont Séville jouissait au temps des rois maures, la première mention appartient à l'Alcazar, leur antique palais de résidence, remarquable par l'élégante bizarrerie de son architecture, par ses ornements et par ses jardins. C'est dans ce même édifice que l'inquisition établit, en 1478, son premier tribunal. Le vaste aqueduc, autre ouvrage des Maures, se compose de 400 arches. La Bourse, dite *Lonja*, est un bâtiment de belle apparence, qui renferme le dépôt des archives

de toutes les découvertes espagnoles en Amérique. La vaste manufacture royale de tabac est la seule du royaume; elle a été établie en 1757. Le palais de l'archevêque, l'hôpital de la Sangre, un des plus grands qui existent, l'hôtel-de-ville, la monnaie, la fonderie royale d'artillerie, méritent également de fixer les regards. L'université, fondée en 1504, est une des plus fréquentées de l'Espagne et comprend une bibliothèque de 20,000 volumes. Séville possède en outre une académie des belles-lettres, une école des beaux-arts, une école royale de navigation, connue sous le nom d'école de Saint-Elme, 9 collèges, etc.; enfin une école de *tauromachie* instituée par Ferdinand VII, le seul établissement de ce genre dans le monde, où l'on exerce spécialement aux combats de taureaux dix élèves entretenus aux frais de l'état. L'arène destinée à ces divertissements sanglants du peuple espagnol est contenue dans un vaste amphithéâtre, construit moitié en bois, moitié en pierres de taille, et présente un diamètre de 240 pieds. L'Alameda est une délicieuse promenade, ombragée de belles allées et embellie par des jets d'eau.

Séville est le siège de l'*audiencia real*, tribunal suprême de l'Andalousie. Cette ville qui, aux temps de sa plus grande prospérité, passait pour avoir une population de 400,000 hab., n'en compte plus maintenant que 96,000. Ses fabriques de soieries et de draps étaient autrefois très florissantes, mais cette industrie aussi y est aujourd'hui tombée en décadence. Séville a un port où s'est trouvé concentré pendant quelque temps le monopole du commerce du Nouveau-Monde*. Les plus gros bâtiments, en remontant le Guadalquivir, y apportaient alors directement leurs riches cargaisons; mais peu à peu les sables se sont tellement accumulés dans le lit du fleuve, qu'il n'est plus accessible à cette hauteur que pour de petits navires; tous ceux dont le port excède 100 tonneaux doivent être maintenant déchargés à San-Lucar de Barra-méda, à l'embouchure du fleuve. La dé-

cadence du commerce de Séville date du xvii^e siècle. La formation de la compagnie royale pour la navigation à la vapeur sur le Guadalquivir, établie dans cette ville depuis 1827, tend néanmoins à y ranimer l'activité commerciale.

En suivant une route bordée de délicieux jardins et parsemée de bosquets d'orangers, hors de la ville, on arrive au village de Saint-Ponce, où l'œil est frappé par les ruines d'un amphithéâtre qu'avvoisinent une foule d'autres débris. Il est probable que ces restes marquent l'emplacement de l'ancienne *Italica* des Romains, aujourd'hui nommée par les habitants *Sevilla la vieja*, qui se glorifiait d'avoir donné le jour à Trajan, à Adrien et à Théodose. On y montre encore la maison en ruines du premier de ces empereurs.

Suivant la tradition, Séville aurait été fondée par Hercule. Son nom était primitivement *Hispalis* ou *Spalis*. Les Maures auraient, s'il faut en croire les étymologistes, transformé *Spalis* en *Sbilis*, d'où serait finalement résulté le nom de *Sevilla*. Après la dissolution du khalifat de Cordoue, Séville eut des rois maures particuliers depuis 1023; puis elle s'éleva en république en 1236, et se gouverna elle-même jusqu'en 1248, époque où Ferdinand III, roi de Castille, la soumit à sa domination. Au xvi^e siècle, elle devint le principal foyer des sciences, des lettres et des arts dans la péninsule ibérique. Les peintres Velasquez et Murillo y ont formé une école. Dans ces derniers temps (1843), insurgée contre l'autorité d'Espartero, à qui elle refusait d'ouvrir ses portes, Séville a subi un bombardement; mais sa résistance força le régent à quitter l'Espagne. Le nouveau gouvernement de la reine récompensa la conduite héroïque des habitants par des distinctions honorifiques. CH. V.

SEVRAGE. C'est le temps où se termine l'allaitement, soit naturel, soit artificiel, et où l'enfant, dont les dents se sont développées, commence à prendre une nourriture de plus en plus solide. Ce changement doit se faire par une douce transition plutôt que d'une manière subite, et il s'opérerait presque spontanément si on se laissait aller da-

(*) On sait que Christophe Colomb est parti pour son voyage de découverte du port de Palos, petite ville de la province de Séville. S.

vantage aux indications de la nature. Au lieu de cela, souvent d'après des vues purement théoriques, le sevrage est avancé ou retardé au détriment de l'enfant, ou tout au moins sans profit pour lui.

Bien que dans les premiers mois de la vie le lait de la mère ou de la nourrice doive généralement suffire aux besoins de l'enfant, et que la nourritrice étrangère doive être donnée avec réserve, pour ne pas amener un accroissement anormal et maladif, il est bon, vers le sixième mois, d'associer au lait quelques potages légers au pain ou aux pâtes, un peu de bouillie même, pourvu que le tout soit bien préparé, observant toutefois que les digestions se fassent d'une manière régulière, sans vomissements et sans évacuations surabondantes. Quand l'enfant est délicat, et que le lait de la mère est faible ou peu abondant, il devient utile d'administrer quelques cuillerées de vin. On augmentera la proportion des aliments solides lorsque les dents se seront développées, évitant toutefois le moment de leur sortie, où se manifestent d'ordinaire des symptômes inflammatoires. L'apparition successive des dents montrera ce qu'on doit faire sous le rapport de la viande, dont généralement l'usage doit être modéré.

En procédant de cette manière, le sevrage se fait tout seul; l'enfant, bien repu le soir, cesse de téter pendant la nuit; dans la journée, étant distrait, il cesse de jour en jour de rechercher le sein, et finit par le refuser tout-à-fait. C'est du 12^e au 15^e mois que les choses se passent ainsi en général. Il y a peu d'avantage à prolonger l'allaitement au-delà, comme le font quelquefois les mères par une tendresse mal entendue. Plus tôt, le sevrage, arrivant au milieu du travail de la dentition, ajoute aux embarras de cette époque.

Il peut cependant se présenter des cas où l'on est obligé de sevrer brusquement et où l'on ne peut pas donner une nourrice. On éprouve alors beaucoup de difficultés pour accoutumer l'enfant à une nouvelle nourritrice, et sa santé en reçoit souvent une atteinte d'autant plus fâcheuse qu'on est plus près de la naissance. C'est pourtant ainsi qu'on procède

dans divers pays où l'on nourrit les enfants *au petit pot* dès le début (*voy. AL-LAITEMENT ARTIFICIEL*).

Relativement à la mère, le sevrage graduel n'a aucun inconvénient, la sécrétion laiteuse ayant diminué peu à peu et d'une manière presque insensible. Il n'en est pas de même lorsque l'enfant cesse brusquement de téter, et qu'une évacuation aussi abondante se trouve tout à coup interrompue. Des maladies graves et variées peuvent se manifester alors si l'on ne suscite une puissante révulsion sur le canal intestinal ou sur la peau, en même temps qu'on diminue la quantité des aliments.

F. R.

SÈVRES (DÉPARTEMENT DES DEUX)-. Borné à l'est par le dép. de la Vienne, au sud par les dép. de la Charente et de la Charente-Inférieure, à l'ouest par celui de la Vendée, et au nord par celui de Maine-et-Loire (*voy. ces mots*), il reçoit son nom de deux rivières qui y prennent naissance, dont l'une, désignée sous le nom de *Sèvre Nantaise*, se dirige au nord vers la Loire, et l'autre, appelée *Sèvre Niortaise*, a un cours très étendu dans le midi du dép., devient navigable au nord, et se réunit à la Vendée dans le dép. de cenom. D'autres rivières prennent naissance dans le dép. des Deux-Sèvres : tels sont le Choué, la Vendée et la Boutonne. L'intérieur forme un plateau qui sépare la *Gatine*, ou la partie montueuse et septentrionale du dép., de la Plaine, nom sous lequel on comprend tout le midi, où, au lieu de collines, on trouve des marais et des étangs. L'arrondissement de Niort repose presque entièrement sur le calcaire jurassique que l'on emploie aux constructions, et dont la partie supérieure, facile à tailler, sert à faire les grands vases à lessive appelés *ponnes*. Le dép. a une superficie de 607,350 hect., ou près de 307 $\frac{1}{2}$ lieues carrées, dont les deux tiers, c'est-à-dire 404,355 hect., sont des terres labourables, 74,953 des prés, 20,893 des vignes, et 36,090 des bois. Environ 22,000 hect. ne présentent que des landes et bruyères. On élève beaucoup de bestiaux, de chevaux et de mulets pour l'exportation; on engraisse des porcs et des volailles; on recueille 400,000 kilogr. de laine,

et l'on fait 300,000 hectol. de vins, qui toutefois sont de qualités ordinaires, d'eau-de-vie et de vinaigre. On exporte aussi de ce dép., en partie très fertile et bien cultivé, des grains et farines, et du bois. Les rivières et les étangs donnent beaucoup de poissons. Quant à l'industrie, elle porte principalement sur la tannerie, la mégisserie et la ganterie, sur la distillerie, le tissage des draps et serges, et la papeterie; on exploite des mines de fer, et on apprête ce métal dans les forges de la Meilleraye. Il y a des carrières de marbre, de granit et de pierres meulières; les environs de Celles donnent des cristaux de quartz, et les environs de Niort des calcédoines. Il y a des eaux minérales à Bilazais, à Saint-Léger de Montbrun et à Fontadan.

Le dép. des Deux-Sèvres se divise dans les 4 arrondissements de Niort, Bressuire, Melle et Parthenay, ayant ensemble 31 cantons et 355 communes, avec une population de 310,203 âmes en 1841. En 1836, on l'avait évaluée à 304,105 habitants. En voici le mouvement pendant cette même année : naissances, 8,221 (4,278 masc., 3,943 fem.), dont 407 illégitimes; décès, 5,007 (2,563 masc., 2,444 fem.); mariages, 2,521. Chacun des 4 arrondissements nomme un député; au 9 juillet 1842, il y avait 1,788 électeurs. Le dép. fait partie du diocèse de Poitiers et de la 12^e division militaire, qui a son quartier général à Nantes; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Poitiers, et ses établissements d'instruction dépendent de l'académie de la même ville. Pour les réformés, il y a cinq églises consistoriales et quinze écoles. Le dép. paye 1,466,063 fr. d'impôt foncier.

Niort, chef-lieu du dép., est une ville ancienne, peuplée de 18,199 âmes. Située sur la Sèvre Niortaise, elle a de grandes casernes, une salle de spectacle, une bibliothèque, un hôpital, des halles et un jardin de botanique. On y fabrique beaucoup de souliers; son angélique est renommée. Cultivés en jardins, les environs donnent un produit annuel de la valeur de 250,000 fr. A quelques lieues de là, et sur la même rivière, est la ville de Saint-Maixent (4,214 hab.) avec un

vieux château. La ville de Bressuire, sur l'Argenton, a 1,894 hab.; elle était plus considérable autrefois; et le bourg d'Argenton-Château (566 hab.), privé de l'édifice qui lui a valu son surnom, présente la même décadence; ces lieux, ainsi que Châtillon-sur-Sèvre (1,060 hab.), ont été ravagés dans la guerre de la Vendée. Thouars, ville de 2,275 hab., sur le Thoué, est dominée par un vaste château qui a appartenu à la famille de la Trémoille; la ville possède un hôpital et un hospice. Melle, sur la Béronne, a 2,724 hab.; c'est une ville mal bâtie, mais agréablement située. Parthenay, ancien chef-lieu de la Gatine, ville de 4,288 hab., a été ravagée aussi pendant la révolution. Un des lieux les mieux bâtis du dép. est la petite ville d'Airvault (1,923 hab.), sur le Thoué. Les châteaux abondent dans ce pays; on remarque surtout celui de la Meilleraye, qui a 16 pavillons et 365 fenêtres; celui de Murzay, sur la Sèvre, ceux d'Ouoiron et de Coulange. Ce dép., ayant fait partie de l'ancien Poitou, a des antiquités d'une date plus reculée; ainsi on y trouve plusieurs monuments primitifs et sans doute religieux (*voy. DRUIDIQUES*) des Gaulois, tels que la Pierre-pèse auprès de Limalonge, des dolmens auprès de Thouars, et des pierres-levées auprès de Saint-Maixent. Une société de statistique, formée à Niort, a publié des Mémoires intéressants dans la *Revue littéraire de l'Ouest*. On peut consulter aussi avec fruit la *Statistique* de ce dép. par l'ancien préfet Dupin. D.-c.

SEXE, ORGANES SEXUELS. Ce n'est qu'à un certain degré d'organisation que la *sexualité* se manifeste, et ce n'est que dans les êtres complets que les organes sexuels apparaissent et fonctionnent d'une manière évidente et distincte. Dans l'hétérogénie ou production de corps vivants par des êtres ou substances d'une nature différente de la leur, il est tout naturel qu'on ne recherche point la sexualité; elle ne se montre pas non plus dans l'homogénie monogénique où un individu produit un individu qui lui ressemble : ce n'est que dans l'homogénie digénique que deux séries d'organes deviennent nécessaires à la production d'un nouvel être semblable à ses parents, soit

que ces appareils sexuels se trouvent réunis sur le même sujet (fleurs monoïques), ou séparés sur le même pied (fleurs dioïques), soit enfin que les organes mâles et les organes femelles soient portés sur des individus complètement séparés, comme on le voit dans les palmiers et dans le plus grand nombre des animaux.

L'idée de sexe entraîne celle de la séparation complète des organes génitaux, et les deux parties de cette dichotomie sont le *sexe féminin* qui possède le germe du nouvel individu, et le *sexe masculin* qui lui donne en quelque sorte l'impulsion vitale nécessaire à son évolution. Mais, dans les animaux supérieurs, le caractère sexuel ne se borne pas aux parties spécialement destinées à la reproduction : il s'imprime à l'organisme tout entier, et se fait reconnaître à des variétés de forme, de volume et de consistance connues de tout le monde. Il modifie également les passions et les affections, et se retrouve dans tous les actes de la santé et de la maladie. Cela est tellement vrai qu'on voit ces caractères s'effacer, et une sorte de transformation s'opérer chez l'homme à la suite de la castration (*voy. ce mot et EUNUQUE*), et chez les femmes, lorsque l'âge du retour a en quelque sorte anéanti l'influence de la fonction génératrice, comme aussi chez les sujets de sexe équivoque et incomplet qu'on désigne vulgairement sous le nom d'*hermaphrodites* (*voy. ce mot*).

Les organes sexuels étudiés dans les diverses classes d'êtres qui en sont pourvus présentent d'innombrables variétés, à commencer par l'étamine et le pistil dans les végétaux, et en s'élevant par degré jusqu'à l'espèce humaine. Là existent deux appareils organiques bien séparés, l'un destiné à la production et à la fécondation du germe, l'autre ayant pour objet de le développer. Nous ne pouvons ici qu'indiquer rapidement les diverses parties de ces appareils, et en signaler les fonctions. Chez la femme, l'appareil sexuel est renfermé dans le bassin, cavité osseuse faite pour le protéger, tandis que chez l'homme, il est presque entièrement situé à l'extérieur. Les *ovaires* (*voy.*), au nombre de deux, fournissent l'œuf qui, descendant par la trom-

pe, pénètre dans l'*utérus* (*voy.*), organe creux, dilatable et contractile, qui communique à l'extérieur par un canal membraneux appelé le *vagin*. Chez l'homme, les organes sexuels, ayant des fonctions essentiellement limitées, occupent moins d'espace. Le *testicule*, organe pair, fournit le sperme fécondant, qui va se déposer et se perfectionner dans la vésicule séminale, d'où il est excrété et porté à sa destination au moyen du pénis, cylindre solide pourvu d'un canal qui sert également à l'expulsion de l'urine. C'est aux articles GÉNÉRATION et autres qu'on y trouve indiqués, qu'il faut chercher les détails relatifs à la part que prennent les sexes dans ces actes importants. Il faut consulter aussi l'art. FEMME pour connaître les différences que le sexe suscite dans l'organisme tout entier. F. R.

SEXTUS EMPIRICUS, sceptique célèbre de la fin du 11^e siècle de l'ère chrétienne, vraisemblablement d'origine grecque, vécut à Alexandrie et à Athènes, et fut disciple d'Hérodote de Tarse. Il unissait beaucoup d'esprit à beaucoup d'érudition. Il fut surnommé *Empiricus* parce que, comme médecin, il appartenait à l'école empirique qui florissait à cette époque. Aucun écrivain de l'antiquité n'a présenté le scepticisme d'une manière plus lumineuse; personne n'en a développé le principe, la méthode et le but plus clairement que lui. Son unique mérite, d'ailleurs, c'est d'avoir recueilli et disposé convenablement les maximes et les conclusions des sceptiques antérieurs, surtout d'Énésidème (*voy.*); il n'a rien tiré de son propre fonds, tout au plus a-t-il appliqué les résultats obtenus aux problèmes agités de son temps. Toutefois, comme il s'est attaché principalement à combattre les systèmes philosophiques, sans dédaigner souvent, il est vrai, de recourir au sophisme, ses écrits sont d'une grande importance pour la connaissance de la philosophie grecque. Il nous reste de lui deux ouvrages, dont l'un : *Pyrrhoniæ hypotyposes*, est un développement, et l'autre : *Adversus mathematicos*, une application des doctrines de Pyrrhon (*voy.*). Ce dernier ouvrage est divisé en 2 parties dont la 2^e, en V livres, est dirigée particulièrement

contre les philosophes. Tous les deux ouvrages ont été traduits du grec en latin, et publiés pour la 1^{re} fois par Henri Estienne et Hervet (Anv., 1569 et 1601), et réimpr. à Paris avec le texte grec, en 1621. La meilleure éd. est celle de Fabricius (Leipz., 1718, in-fol.). Les Hypotyposes ont été trad. en franç., Paris, 1725, in-12.

C. L.

SEYCHELLES (ILES); groupe de trente îlots, situé dans l'océan Indien, et formant comme une dépendance de l'île Maurice; groupe très important, dit M. Balbi, par sa position centrale pour le commerce de l'hémisphère austral, par ses ports excellents et par la culture des épices qui est très-florissante. Les plus grandes des Seychelles et les seules habitées sont: Mahé, avec la ville du même nom renfermant près de 6,000 hab., Praslin et La Digue; les autres ne sont guère que des rochers couverts de sable. Le climat en est assez doux; on y cultive toutes sortes de fruits, la canne à sucre, le café; et l'on y trouve une grande quantité de tortues. Découvertes par un Français qui leur a donné son nom, les Seychelles ont été cédées à l'Angleterre en 1814.

X.

SEYDLITZ (FRÉDÉRIC-GUILLAUME DE), général de cavalerie qui s'est fait un grand nom dans la guerre de Sept-Ans (voy.), surtout par la part glorieuse qu'il prit aux batailles de Rossbach et de Kunersdorf. Né d'une famille noble à Clèves, en 1722, il mourut en 1773, et fut enterré dans sa terre de Silésie. On lui a érigé une statue en marbre blanc sur la place Guillaume à Berlin.

Z.

SEYMOUR, ancienne famille dont la célébrité en Angleterre date du règne de Henri VIII et de ses successeurs. Sir JOHN Seymour de Wolfhall, dans le Wiltshire, eut trois enfants: 1^o JEANNE Seymour, fille d'honneur d'Anne de Boleen (voy.), et qui lui succéda dans le cœur de l'inconstant monarque. Mariée au roi le 20 mai 1536, le lendemain même de l'exécution de sa rivale, elle en eut un enfant dont la naissance lui coûta la vie (12 octobre 1537), et qui régna après la mort de son père sous le nom d'Édouard VI (voy. ce nom). 2^o EDWARD Seymour, protecteur sous le règne de

son neveu, avec le titre de lord Somerset (voy.) sous lequel il est plus connu. Ses trois filles ANNA, MARGUERITE et JEANNE Seymour, furent célèbres par leur talent pour la poésie. Les vers qu'elles composèrent sur la mort de Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, furent traduits en français, en grec, en italien, et imprimés à Paris en 1551, in-8^o. 3^o Sir THOMAS Seymour, lord SUDLEY, frère puîné du précédent, nommé lord grand-amiral en 1547, épousa, en mars 1548, Catherine Parr, veuve de Henri VIII, et, après sa mort, essaya à plusieurs reprises d'obtenir la main de la princesse Élisabeth. Hume le dépeint comme un homme supérieur au protecteur par ses talents, mais d'une ambition insatiable, et ne se faisant pas scrupule de troubler l'état pour conquérir la part qu'il croyait lui être due dans le gouvernement du royaume. Mécontent de n'être que conseiller privé, quand il voyait son frère à la tête de l'administration, il cabala contre lui et essaya de se faire nommer gouverneur du jeune roi. Ses menées coupables furent enfin déferées par le protecteur au parlement qui le condamna à mort. L'exécution eut lieu à la Tour, le 20 mars 1549. Le titre de lord Seymour est actuellement porté par le fils aîné du duc de Somerset, ÉDOUARD-ADOLPHE, né le 20 octobre 1804, et membre de la Chambre des communes.

R-Y.

SFORZA, nom d'une célèbre famille italienne, qui a joué un grand rôle dans le xv^e et le xvi^e siècle, a donné six ducs à Milan et s'est alliée aux premières maisons souveraines de l'Europe. Elle fut fondée par un paysan de Cotignola, dans la Romagne, nommé GIACOMO ATTENDOLO, qui, par son intelligence et son courage, réussit à se placer parmi les plus fameux *condottieri* de l'Italie. Las de sa vie obscure et pénétré du sentiment de sa force, il se mit à la tête de quelques hommes et offrit ses services au roi de Naples. En peu de temps, il acquit une telle puissance qu'il fut le principal soutien du trône de Jeanne II. Le comte Albéric de Barbiano lui donna le surnom de *Sforza*, par allusion à ses violences et à l'empire qu'il exerçait.

Il laissa, en mourant, ses bandes dé-

vouées à son fils FRANCESCO, non moins brave que lui. Francesco sut bientôt se rendre si redoutable que le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti (voy.), lui donna sa fille en mariage et lui confia le commandement en chef de ses troupes dans la guerre contre Venise. A la mort de son beau-père, en 1447, Francesco, résolu de faire valoir les droits que sa femme Bienca pouvait avoir au trône, conclut la paix avec Venise, marcha sur Milan et força par la famine les habitants à se rendre. Élu duc en 1448, il devint la souche d'une famille qui n'héritait ni de son habileté ni de sa fortune.

Il eut pour successeur, en 1466, son fils GALÉAZ-MARIE, prince cruel et voluptueux, qui fut assassiné en 1476.

Chassé du trône par son oncle, Louis-le-Maure, son fils JEAN-GALÉAZ s'allia avec le roi de France Charles VIII et lui ouvrit, en 1494, la route du royaume de Naples. Mais étant entré plus tard dans la ligue contre la France, il fut déposé, en 1499, par Louis XII. Les Suisses le rétablirent sur son trône l'année même. Louis XII rentra donc en Italie, détacha de lui les Suisses, s'empara de sa personne et le fit enfermer dans le château de Loches où il mourut, en 1510.

Son fils MAXIMILIEN parvint, avec le secours des Suisses, à chasser encore une fois les Français en 1512; mais après la bataille de Marignan, il lui fallut abandonner ses états à Français I^{er}, et se contenter d'une pension annuelle. Lorsque Charles-Quint eut reconquis le Milanais, il en investit le frère de Maximilien, FRANÇOIS, qui mourut le 24 oct. 1535. Cinq ans plus tard, l'Empereur donna Milan à son fils Philippe II d'Espagne.

Le premier des Sforza, Giacomo, avait laissé un fils naturel, ALEXANDRE, né en 1409, mort en 1473, et l'un des plus fameux capitaines de son temps, qui fut le fondateur de la ligne collatérale des seigneurs de Passano. Cette ligne s'éteignit, en 1501, en la personne de JEAN Sforza que César Borgia dépouilla de ses états pour le punir d'avoir répudié sa sœur Lucrèce.

Une autre ligne collatérale dont les membres portaient le titre de princes romains, s'est éteinte, au mois de mai 1832,

dans la ligne masculine, en la personne du jeune duc Cesarini. C. L.

S'GRAVESANDE (GUILLAUME-JACQUES VAN), philosophe et mathématicien, né le 27 sept. 1688 à Bois-le-Duc en Hollande, descendait d'une ancienne famille patricienne de Delft. Il étudia à Leyde la jurisprudence qu'il abandonna bientôt pour s'occuper plus spécialement des sciences physiques et mathématiques. Il n'avait que 19 ans lorsqu'il publia son *Essai sur la perspective*, et ce premier ouvrage lui valut les éloges de Bernoulli. Reçu docteur en droit en 1707, il vint à La Haye et suivit le barreau; puis, de 1713 à 1722, il rédigea avec plusieurs jeunes savants hollandais le *Journal littéraire* qui fut plus tard transporté à Leyde et continué sous le titre de *Journal de la république des lettres*. Si cette publication se plaça à un haut rang dans l'estime du monde savant, ce fut certainement en grande partie à la collaboration de S'Gravesande qu'elle le dut. Ses dissertations mathématiques étaient en effet aussi propres à intéresser les mathématiciens, que ses considérations sur la liberté à fixer l'attention des philosophes. En 1715, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Londres, et en 1717, professeur de mathématiques et d'astronomie à Leyde, chaire à laquelle il réunit dans la suite celle de philosophie. Il mourut dans cette dernière ville, le 28 févr. 1743. Doué d'une sagacité extrême et d'une grande profondeur d'esprit, S'Gravesande était en état, au milieu de la société la plus bruyante, de résoudre les problèmes les plus difficiles de mathématiques. Plusieurs fois il refusa des places avantageuses pour rester dans sa patrie qu'il chérissait. Admirateur de Newton, son respect n'allait pas toutefois jusqu'à adopter sans examen toutes ses opinions. En philosophie, il combattit le fatalisme de Spinoza et de Hobbes. Ses *Oeuvres* ont été publiées à Amsterdam, 1774, 2 vol. in-8°. C. L.

SHAPTESBURY (ANTOINE ASHLEY COOPER, comte DE), né le 22 juillet 1691, orateur, homme d'état, ministre, il fut mêlé, en Angleterre, à tous les événements d'une époque féconde en révolutions et en intrigues. Il descendait par son père des Cooper du comté de

Hants, et par sa mère des Ashley du comté de Dorset. Orphelin à 13 ans, il commença son apprentissage de la vie par disputer son patrimoine à des créanciers et à des parents avides; à 19 ans, il était élu membre de la Chambre des communes; à 22, il avait déjà groupé autour de lui un parti. La guerre civile commençait, et son génie pour l'intrigue trouva bientôt matière à s'exercer. Il se présente d'abord à la royauté comme négociateur d'une alliance avec les gentilshommes de province; repoussé comme un auxiliaire trop dangereux, il se donne au parlement, reçoit le commandement d'une brigade, et, après plusieurs expéditions heureuses, il se fait nommer juge de paix dans le comté de Dorset où, fort d'une magistrature populaire et de son crédit personnel, il attend les péripéties du drame sanglant qui se joue à Londres. Cromwell essaya de se l'attacher comme grand-chancelier, mais le jeune magistrat refusa de se compromettre, et réélu au parlement malgré l'opposition du protecteur, il se trouva, à sa mort, libre de tout engagement. Avec la sagacité politique qui le caractérisait, il avait prévu de longue main la réaction qui allait s'opérer en faveur de la royauté, et si Monk (voy.) fut l'instrument de la restauration, on peut dire que sir Ashley Cooper en fut l'âme. Aussi fut-il comblé de faveurs par Charles II, qui le nomma membre du conseil privé, gouverneur de l'île de Wight, lord-lieutenant du comté de Dorset, comte de Shaftesbury, en avril 1672, et enfin, le 4 novembre suivant, grand-chancelier d'Angleterre. Mais quoiqu'il parût appuyer de son nom et de sa position officielle la politique réactionnaire de la royauté restaurée, un noyau d'opposition ne tarda pas à se former autour de lui dans la Chambre haute, et, pendant plusieurs années il donna le singulier spectacle d'un ministre du roi influent auprès de ses collègues, personnellement agréable au monarque, qui faisait échouer la plupart des mesures du gouvernement, et parfois celles même qu'il avait proposées en qualité d'organe de l'administration. Ainsi il s'opposa au bill qui plaçait les corpo-

rations sous la main du roi, à l'abandon de Dunkerque, à la guerre de Hollande. Membre du ministère de la *cabale* (voy.) qui consumma l'alliance vénale de la France et de la Grande-Bretagne, il sut échapper au soupçon de corruption qui atteignait des noms respectés (voy. RUSSELL et SIDNEY); indifférent en matière de croyance, il eut l'art de se poser en défenseur zélé de l'Église protestante. C'est à ce titre qu'il fit repousser le statut de *non-conformité*, et adopter celui du *test* qui donna tant d'embaras à Jacques II, et mit pendant un siècle et demi les catholiques hors de la constitution. Enfin, quand il vit la Restauration marcher à sa perte, il déposa les sceaux et tira l'épée, comme il le dit à son successeur (nov. 1673). Dès lors il devint le chef avoué de l'opposition à la Chambre des lords, y combattit la doctrine de l'obéissance passive, exploita le complot papiste et contribua puissamment au bill d'*exclusion* (voy. JACQUES II). Malgré ces actes, malgré une décision récente du parlement, qui l'avait condamné à l'amende honorable et à la prison, il eut encore assez de crédit pour se faire nommer, en 1672, président du nouveau conseil privé qui dota l'Angleterre du fameux bill de l'*habeas corpus* (voy.). Arrêté de nouveau, en juillet 1681, sous la prévention du crime de haute-trahison, mais acquitté par le jury, il fut impliqué peu de temps après dans la conspiration du duc de Montmouth (voy.), et se réfugia en Hollande où il mourut le 2 janvier 1683. M. Martyn a publié à Londres, en 1837, des *Mémoires sur la vie de Shaftesbury*, d'après des papiers de famille.

ANTOINE ASHLEY COOPER, comte de Shaftesbury, petit-fils du précédent, naquit à Londres le 26 févr. 1671. Il fut élevé par son grand-père et par le célèbre Locke. Ce fut dans leurs leçons et dans un commerce suivi avec Bayle, qu'il puisa cet esprit pénétrant et libre qui l'a fait proclamer par Voltaire *un des plus hardis philosophes de l'Angleterre*. Il fut membre du parlement et assez en crédit près du roi Guillaume qui lui offrit une place de secrétaire d'état. Mais il refusa, et sa carrière politique n'offre

guère d'incidents remarquables, si ce n'est la part qu'il prit au bill tendant à faire accorder un conseil aux accusés de haute trahison, à l'acte de partage de 1701, et à la grande coalition de l'année suivante. Le reste de sa vie fut rempli par des voyages en Hollande, en France, en Italie, où il mourut le 4 févr. 1713, et par la publication de divers ouvrages, dont le plus célèbre est intitulé : *Characteristicks of men, manners, opinions, times*, trad. en franç., 1771, 3 vol. in-8°. Voltaire, Diderot et Pope ont beaucoup emprunté aux opinions philosophiques de Shaftesbury, qui ont été réfutées par Leibnitz, Berkeley et Warburton.

CROPLEY ASHLEY COOPER, cinquième comte de Shaftesbury, né en 1768, est président des comités dans la Chambre des lords.

R.-Y.

SHAKSPEARE (WILLIAM), naquit à Stratford sur l'Avon, le 23 avril 1564, et mourut dans la même ville, le même jour, à 52 ans de là, après avoir illustré la scène anglaise par ses chefs-d'œuvre; voilà peut-être les seuls points incontestés dans la biographie du premier poète dramatique de l'Angleterre. Son nom même, ce nom que l'enthousiasme de ses compatriotes a déclaré « au-dessus de toute rivalité humaine », n'a pas échappé à l'incertitude qui règne sur la plupart des circonstances de sa vie et surtout de sa première jeunesse*. Sa famille, ancienne dans le comté de Warwick, y possédait-elle encore des terres concédées à son arrière-grand-père par le roi Henri VII, comme l'affirme un octroi d'armoiries obtenu par le poète pour son père, en 1596, ou n'était-ce là qu'une fiction complaisante de la part du collègue héraldique? toujours est-il que celui-ci, catholique et père de dix enfants, gantier et cardeur de laine, quelques-uns ajoutent boucher à Stratford, tomba, quand son fils aîné William était jeune encore,

dans un état de gêne tel qu'il ne payait ni son boulanger ni ses taxes. Heureusement la ville avait une école gratuite, où le jeune homme put recevoir quelques éléments d'instruction. On croit qu'il fut ensuite sous-maître dans quelque établissement du même genre, puis clerc de procureur. Son union avec Anne Hathaway, plus âgée que lui de 8 ans et qui le rendit père de trois enfants, avait donné lieu à des conjectures changées en certitude par la découverte de l'acte de naissance du premier de ces enfants, acte postérieur de deux mois seulement au mariage. On s'explique comment ce mariage, contracté à 18 ans et dans de pareilles circonstances, tint si peu de place dans la vie du poète, qui paraît ne s'être souvenu de sa femme que dans son testament, pour lui léguer le second de ses lits après le meilleur (*the second best*). Il porta toujours si légèrement le joug conjugal, que cet état ne paraît jamais avoir rien ôté ni aux allures aventureuses de sa jeunesse ni à la complète indépendance de son âge mûr, et si l'épisode du daim tué en braconnant dans le parc d'un gentilhomme du canton offre plusieurs invraisemblances, malgré l'existence de la ballade satirique attribuée à Shakspeare et l'allusion que semble renfermer la scène de Falstaff et du juge Shallow dans les *Joyeuses commères de Windsor*, il faut reconnaître, du moins, que le fait n'a rien d'absolument incompatible avec les habitudes du héros de l'aventure à cette époque.

Quel que soit le motif qui lui ait fait quitter sa ville natale, nous le trouvons à Londres de 1585 à 1587. Peut-être y vint-il avec une de ces troupes d'acteurs qui donnaient alors des représentations à Stratford, à Kenilworth et dans les environs. Mais l'anecdote, suivant laquelle il aurait débuté par garder les chevaux à la porte du théâtre et avertir les acteurs au moment de leur entrée en scène, a perdu toute vraisemblance depuis les nouveaux documents découverts par M. Collier. En effet, dès 1599, il nous apparaît non-seulement comme un des comédiens ordinaires de la reine à Blackfriars, mais comme propriétaire pour une part de l'entreprise, et son nom se place

(*) Malone veut qu'on écrive *Shakspeare*; sir Frédéric Madden et M. Charles Knight *Shakspeare*, orthographe déjà adoptée dans l'édition de Bell, en 1785. Celle de *Shakspeare* a pour elle l'autorité de M. Collier et de la *Société shakspearienne*. La publication récente du fac-simile de six signatures autographes du poète n'a pas décidé la question, à cause du peu de netteté des caractères.

le douzième sur une liste de 16 actionnaires. En 1566, il figure le cinquième sur une pétition signée par 7 de ses camarades. En 1608, la patente accordée à la troupe le cite parmi les trois premiers intéressés. Enfin, en 1608, Burbage et lui sont les deux propriétaires principaux, ayant à eux deux 8 actions sur 20 ; de plus, les costumes et les décorations appartiennent à Shakspeare. Diverses acquisitions de terres dans sa province natale concourent avec ces données pour établir la prospérité croissante des affaires du poète, et, dès 1590, les injures de ses rivaux, consignées dans les pamphlets du temps, fournissent un indice non moins évident de l'importance littéraire qu'il commençait à acquérir.

A cette époque, des représentations théâtrales plus régulières remplaçaient les masques et les intermèdes, qui avaient eux-mêmes succédé aux moralités et aux mystères. Greene et Marlowe avaient essayé de polir le drame encore grossier de Heywood et de Sackville ; mais ils venaient de mourir, et le théâtre anglais attendait un homme de génie qui le marquât de son empreinte. Les salles du *Globe* et de *Blackfriars* se remplissaient, à une heure après midi, moyennant quelques *pence*, d'une foule de gens du peuple, d'apprentis et de marins qui mangeaient et buvaient pendant le spectacle, de jeunes seigneurs qui encombraient les côtés de la scène, comme les marquis de Phôtel de Bourgogne. De vieilles tapisseries au lieu de décorations, de jeunes garçons pour les rôles de femmes, des *clowns* pendant les intermèdes, telles étaient les ressources restreintes qu'offrait le matériel et le personnel, quand Shakspeare commença à travailler pour le théâtre. Nous suivrons Malone, Chalmers et Tieck pour la série chronologique de ses ouvrages, rendue fort incertaine par les arrangements et remaniements dramatiques si fréquents à cette époque. Les premières productions authentiques de notre auteur paraissent dater de 1593, où il donna sous son nom trois comédies : *les Deux gentilshommes de Vérone*, *les Peines d'amour perdues* et *les Erreurs*. « On y retrouve à la fois, dit Coleridge, l'écolier qui s'essaye, l'ar-

tiste qui subit l'influence d'un art à peine ébauché, et l'homme de génie qui se débarrasse de ses langes. » Immédiatement après (1584), viennent les premières esquisses de *Roméo et Juliette* et d'*Hamlet*, que l'auteur remania plusieurs fois. On rapporte à la même date deux poèmes élégiaques et érotiques imités de l'italien et des auteurs classiques, *Vénus et Adonis* et *l'Enlèvement de Lucrèce*, que Shakspeare appelle cependant « le premier-né de son imagination. » De 1594 à 1600, se place la série de ses chroniques dramatiques qui, *Henri VIII* excepté, appartiennent toutes à la même phase, le *roi Jean*, *Henri V*, les trois parties de *Henri VI*, *Richard II*, *Richard III*, manuel vivant de l'histoire nationale, où l'homme du peuple, et quelquefois, de son aveu, l'homme d'état lui-même, vont puiser la connaissance de leurs vieilles annales et l'amour de leurs antiques libertés. Avant 1598 avaient paru *Le moyen d'appriivoiser une femme revêche* (*Taming the shrew*), *le Réve de la mi-août*, *Tout est bien qui finit bien*, le *Marchand de Venise*, et peu après, *Beaucoup de bruit pour rien*, *la Nuit des Rois*, *les Joyeuses commères de Windsor*, *Roméo et Juliette*, enfin la seconde partie des *Sonnets*, dont les premiers avaient paru en 1596. La dernière phase de son génie est celle des quatre grandes tragédies de passion : *Othello*, le dernier *Hamlet*, le *Roi Lear* et *Macbeth* ; celle de *Henri VIII*, *Timon d'Athènes*, *Troilus et Cressida*, *Intrigue contre intrigue* (*Measure for measure*) ; celle enfin de *Coriolan*, *Jules César*, *Antoine et Cléopâtre*, *Cymbeline*, le *Conte d'une nuit d'hiver* et *la Tempête*, que l'on croit des essais de jeunesse retouchés dans l'âge mûr, peut-être dans la retraite. Après les ballades et les chroniques nationales, les *Novellieri* italiens, Bocace, Luigi da Porto, Bandelli, furent les sources auxquelles l'auteur puisa le plus fréquemment. « Peu de latin et pas de grec, » au dire de Ben-Johnson, son contemporain, probablement assez de français* et d'italien pour déchiffrer dans

(*) Shakspeare a certainement fait de nombreux emprunts directs ou indirects à Boisson,

l'original quelques nouvelles non traduites, voilà à quoi se bornait l'érudition de Shakspeare, sur laquelle le docteur Farmer a composé un curieux *Essai*. Les dieux du paganisme invoqués par un chrétien, la Bohême transformée en une contrée maritime, Hector citant Aristote, sont à coup sûr de singulières bévues; mais à côté de cette ignorance qui s'allie souvent à une affectation pédantesque de savoir, à côté d'une recherche qui vise tantôt à la pompe, tantôt à la subtilité, quelles touches profondes, quelles peintures vives et saisissantes du cœur humain, et parfois quelle fantaisie pittoresque, bouffonne ou mélancolique! C'est quelque chose dont l'antiquité classique n'offre aucun modèle, c'est le génie du Nord et l'expression d'un siècle de transition entre le moyen-âge et la civilisation moderne.

Les autres compositions de Shakspeare (*Minor poems*) sont loin d'offrir le même intérêt que ses drames, et l'un de ses commentateurs a été jusqu'à dire qu'il ne faudrait rien moins, pour décider à les lire, qu'un acte du parlement. Cependant il est juste de faire une exception pour ses sonnets, qui, indépendamment de leur mérite poétique, semblent offrir des ressources précieuses pour la biographie intime de l'auteur. « Là, dit un critique anglais, à travers l'obscurité peut-être calculée d'une poésie moitié italienne par les *concetti*, moitié septentrionale par la tristesse, on voit surgir deux figures, celle d'un jeune homme ami et protecteur du poète, noble, spirituel, brave, accompli, où les uns croyaient reconnaître Southampton, d'autres Pembroke, et celle d'une femme jeune et belle, à la noire chevelure, préférée par Shakspeare, coupable d'aimer et d'être aimée, et partageant les sentiments comme les remords de celui-ci. Enfin celle qu'il aime le trahit en faveur du gentilhomme ami de Shakspeare, dont il lui a fait l'éloge et qu'il a introduit lui-même auprès d'elle. Après bien des regrets, le poète accepte enfin son malheur comme l'expiation d'une faute morale, et repoussant sa

à Belleforest, à Simon Goslar, à Ampet, à Montaigne, à Babelais, et jusqu'à notre vieux tragique Garnier.

maîtresse légère, tend la main au jeune homme qui lui témoigne repentir et affection. »

La carrière littéraire de Shakspeare, commencée vers 1593 sous les auspices du comte de Southampton, se continua jusqu'en 1613, sous les règnes et avec la protection d'Élisabeth et de Jacques I^{er}. Il continua à paraître sur le théâtre au moins jusqu'en 1603. On sait qu'il joua, entre autres rôles, ceux du spectre dans *Hamlet* et de frère Laurence dans *Roméo et Juliette*. Vers l'époque que nous venons d'indiquer, il se retira dans sa ville natale, acheta un manoir confortable, et, sauf quelques voyages à Londres, où il avait dû conserver quelque intérêt dans les entreprises théâtrales, les soins de l'agriculture y occupèrent ses instants. Pendant plus d'un siècle, l'on montra un mûrier planté par lui, le premier qui eût été introduit dans le canton. Une vieillesse paisible et honorée semblait l'y attendre, lorsque la mort vint le frapper, le 23 avril 1616, le jour même où il accomplissait sa 52^e année. Confondu dans l'estime de ses contemporains avec d'autres noms d'une valeur fort inégale, éclipsé par les guerres civiles et par le puritanisme, ce ne fut guère que dans la seconde moitié du xviii^e siècle que le nom de Shakspeare commença à exciter l'enthousiasme de l'Angleterre et la curiosité des autres nations. C'est alors que ses pièces, arrangées par Cibber, Garrick et autres, d'une manière plus ou moins heureuse, furent remises au théâtre avec un succès tout nouveau, que les éditions de ses œuvres se multiplièrent, que furent institués un jubilé en son honneur et un pèlerinage à sa maison de Stratford, enfin que l'érudition des Warburton, des Johnson, des Steevens, des Théobald, etc., s'exerça sur sa vie et ses ouvrages. Cette espèce de culte s'est continué jusqu'à nos jours, et il y a quelques années une société littéraire s'est formée à Londres, sous l'invocation du nom de Shakspeare, dans le but spécial de publier les documents rares ou inédits qui pourraient se rapporter à ce double objet. Nous citerons aussi : Douce, *Illustrations of Shakspeare*, Londres, 1807, 2 vol. in-8°; le docteur Nathaniel Drake, *Shakspeare and his times*, 1817, 2 vol.

in-4°; Skottowe, *The life of Shakspeare*, 1824, 2 vol. in-8°. Parmi les innombrables éditions de cet auteur, on remarque l'édition *variorum* avec les notes de Johnson, Steevens, Malone, etc., publiée par M. Boswell, 1821, 20 vol. in-8°, et, tout récemment, celle donnée par M. J.-P. Collier, qui, par ses *New Facts* et *New particulars*, a tant soit peu élargi le cercle des données authentiques sur la vie du poète; le *Shakspeare illustré*, par M. Ch. Knight, et le *Pictorial Shakspeare*, 1842-1844. MM. Coleridge en Angleterre, Schlegel et Tieck en Allemagne, Villemain, Guizot, Magnin, etc., en France, ont heureusement apprécié le génie de Shakspeare. La faible traduction de Letourneur, 1776-82, 20 vol. in-8°, a été revue et considérablement améliorée par M. Guizot, 1821 et ann. suiv., 10 vol. in-8°. Deux nouvelles traductions ont paru depuis cette dernière, sans la faire oublier : l'une par M. Francisque Michel, *Panthéon littéraire*, 3 vol. gr. in-8°; l'autre par M. Benjamin Laroche, 1838-39, 2 vol. gr. in-8°, et 1842-43, 7 vol. gr. in-18. Après les élégantes imitations de Voltaire et les pâles contrefaçons de Ducis (*voy.*), nous pouvons citer, parmi les essais plus ou moins heureux, pour faire passer dans notre poésie ou sur notre théâtre les beautés de l'auteur anglais, ceux de M^{me} Amable Tastu, de MM. Bruguère de Sorsum, Alfred de Vigny, Émile Deschamps, Jules Lacroix, Ed. Roger. R.-Y.

SHARP (WILLIAM), graveur anglais, né en 1749, mort à Chiswick, le 15 juillet 1824. *Voy.* GRAVURE, T. XII, p. 800.

SHAWL, *voy.* CHALE et CACHE-MYRE.

SHELburne (LORD), *voy.* LANSDOWNE.

SHELLEY (PERCY BYSSHE) naquit le 4 août 1792, à Fieldplain, dans le comté de Sussex, d'une famille riche et ancienne. Dès sa jeunesse, à Éton et à Oxford, il se fit remarquer, non-seulement par son penchant à la mélancolie et au mysticisme, mais encore par un esprit de révolte qui, du régime universitaire, s'étendit bientôt à l'état social tout entier. Chassé de l'orthodoxe éta-

blissement, il apporta dans le monde, où le formalisme des mœurs anglaises ne devait pas moins le choquer que le pédantisme du collège, un cœur déjà froissé par l'injustice, une intelligence brillante, mais incomplète, un parti pris de déclarer la guerre à toutes les idées sociales. Doué d'un sentiment religieux vague et profond, il transporta dans la poésie le système de Spinoza, et se créa une sorte de panthéisme philosophique et sentimental, qui ne parut à la sévérité anglicane que de l'athéisme et de l'immoralité. La société traita Shelley en ennemi. Son père le chassa de la maison paternelle, et, pour demeurer fidèle à ses principes, il lui fallut abandonner un riche héritage. Devenu père lui-même par un mariage irrésistible, la loi lui ôta la tutelle de ses enfants. Il épousa en secondes noces (1816) Marie Woolstonecroft, fille de Godwin (*voy.*), dont le philosophisme hardi et l'imagination bizarre s'accordaient bien avec les idées de Shelley. Après avoir mené quelque temps une vie solitaire, repoussé par sa famille, poursuivi par le clergé et par le gouvernement, il passa avec sa femme en Suisse et en Italie, où il forma une liaison assez étroite avec lord Byron. Venise, Rome et Naples lui servirent tour à tour d'asile. Voué à la cause de toutes les révoltes contre toutes les tyrannies, il partagea la joie prématurée que la révolution de ce dernier pays excita chez les amis de la liberté, et lui adressa une belle ode qui offre de frappants rapports avec la Messénienne de Cas. Delavigne sur le même sujet. Après la catastrophe, il se retira en Toscane où le reste de sa courte carrière se passa au sein de l'étude, entre sa femme, un fils qu'elle lui avait donné et un petit nombre d'amis. Il se noya par accident, d'autres disent à dessein, le 8 avril 1822, dans un trajet en bateau sur la Méditerranée. Lord Byron, d'après le vœu souvent exprimé par Shelley, déposa son corps sur un bûcher et le réduisit en cendres; funérailles bizarres, mais qui convenaient bien à l'imagination païenne et panthéiste du poète.

Les principaux ouvrages de Shelley sont *la Reine Mab*, poème composé vers 1812, mais que l'auteur ne destinait pas

à l'impression, et dont la publication, quelques années après, avec des notes où était consigné le système religieux et philosophique de l'auteur, provoqua des poursuites judiciaires; *la Révolte d'Is-lam*, 1818, in-8°; *les Cenci*, tragédie en 5 actes, publiée d'abord en Italie; *Prométhée délivré*, 1819. On a donné à Londres, en 1824, les *Poèmes posthumes*, et, plus tard, les *Papiers* de Shelley. On y remarque *Hellas ou le triomphe de la Grèce*, *Adonais*, *Julien et Maddalo*, *la Sorcière de l'Atlas*, *Epipsychidion*, etc. — Mistriss Shelley, née en 1797, est auteur de plusieurs romans dont le plus connu, *Frankenstein, ou le nouveau Prométhée*, 1817, a été trad. en français. Elle a publié à Londres, en 1839, avec quelques suppressions, les *OEuvres poétiques de P. B. Shelley*, 4 vol. in-12. R-x.

SHERIDAN (RICHARD BRINSLEY) naquit à Dublin, le 30 oct. 1751. Son grand-père, le docteur Sheridan, est connu par l'amitié et la correspondance de Swift; son père, Thomas Sheridan, auteur du Dictionnaire anglais qui porte son nom, était professeur de déclamation et parut même sur le théâtre où il soutint quelque temps une lutte inégale avec Garrick. Ce fut dans ce milieu littéraire, dramatique, et, il faut le dire, passablement dissipé, que le jeune Richard passa ses premières années; et lorsque sa mère, auteur de romans assez estimés, le remit à 7 ans avec son frère aîné aux soins d'un précepteur, elle lui déclara que c'étaient les deux têtes les plus dures qu'elle eût jamais connues. Plus tard, le premier fut mis à l'école d'Harrow où il acheva tant bien que mal ses études, tandis que sa mère allait mourir à Blois, et que son père promenait sa fortune errante et nécessaire d'Irlande en Angleterre, d'Angleterre en France, et de Londres à Bath. Ce fut dans ces deux dernières villes que le rejoignit son jeune fils, sorti du collège avec peu de connaissances acquises, mais avec un esprit vif, un caractère éminemment sociable, une grande ardeur de se signaler, un prodigieux besoin d'argent et une extrême facilité à le dépenser. Il débuta dans le monde par un duel, un enlèvement et un mariage avec une

cantatrice, miss Linley, dont les talents et la beauté faisaient alors les délices de Bath. Une union secrète, contractée en France par les deux jeunes gens, dont l'un avait 20 ans et l'autre 17 à peine, fut enfin sanctionnée, le 13 avril 1773, en vertu d'une autorisation spéciale; mais il ne fallut pas moins deux rencontres avec un rival jaloux, des ruses et des efforts inouïs pour éluder la rigueur, puis, pour vaincre enfin la résistance des deux familles mécontentes de l'éclat qu'avait produit toute cette affaire.

Quelques semaines avant son mariage, Sheridan s'était fait inscrire à Middle-Temple, comme aspirant au barreau, mais il chercha des ressources dans une carrière mieux appropriée aux allures vives et un peu décousues de son esprit. Du reste, en travaillant pour le théâtre, il sut honorablement résister à la tentation de tirer parti du talent de sa jeune épouse, et ne lui permit de se faire entendre que dans des réunions particulières, où la voix de sa femme et les bons mots du mari attiraient une société amie du plaisir. Vers la même époque (1775), trois succès obtenus en moins de cinq mois, *les Rivaux*, *le Jour de Saint-Patrice* et *la Duègne*, vinrent établir de la manière la plus brillante la réputation de Sheridan comme auteur dramatique. Lors de la retraite de Garrick, il lui succéda dans la direction du théâtre de Drury-Lane, et prit une part d'intérêt dans l'entreprise. Son administration fut d'abord assez heureuse, grâce à la faveur soutenue dont ses pièces jouissaient auprès du public. Bientôt il eut la gloire d'avoir donné à la scène anglaise son meilleur opéra, *la Duègne*, sa meilleure farce, *le Critique*, et enfin sa meilleure comédie, *l'École de la médisance* (1776-1777). Celle-ci, traduite et imitée dans toutes les langues et sur tous les théâtres de l'Europe*, obtint un succès cosmopolite, grâce au constraste éternellement populaire qu'elle reproduit, après Fielding, entre l'hypocrisie du vice et l'étourderie d'un bon cœur.

(*) Les imitations les plus connues de *l'École de la médisance*, en français, sont *le Tartufe de mœurs*, par Chéron, et *les Portraits de famille*, par Chénier.

Depuis quelque temps, Sheridan voyait dans le monde les membres les plus distingués du parti whig, Burke, son compatriote, Fox, dont le caractère liant sympathisait particulièrement avec le sien, toute cette brillante phalange qui combattait au parlement le ministère de lord North (*voy.*), et se réunissait le soir au club de Brookes ou dans les salons du duc de Devonshire (*voy.*). Ces liaisons décidèrent de sa vocation politique. Le premier service qu'il rendit à l'opposition fut la part active qu'il prit à la rédaction de l'*Englishman*, journal créé par elle pour seconder au dehors son action parlementaire. En 1780, il réussit à se faire élire par le bourg de Stafford. Fils d'acteur, directeur de théâtre lui-même, il se sentit d'abord un peu embarrassé dans cette assemblée où il siégeait à côté des fils des Bedford, des Holland et des Chatham. « Il passa, dit un ingénieux critique, deux ans sur les bancs de l'opposition, parlant peu, mais votant avec une ardeur extrême. Au dehors de la Chambre, il se vengeait de son silence par des pamphlets pleins d'amertume, et, dans la vivacité piquante de ses écrits, on pouvait apercevoir que si la facilité ou l'audace de parler lui venait, nul orateur ne pourrait rivaliser avec ce spirituel et mordant adversaire. » L'importance politique de Sheridan ne date guère que du ministère Rockingham, dans lequel il partagea, comme sous-secrétaire d'état, le triomphe de son parti. Plus tard, la fameuse coalition (*voy.* Fox et North) le choisit pour secrétaire du trésor, mais cette combinaison eut peu de durée, ainsi que la précédente, et il se retrouva toujours avec succès dans l'opposition, son élément naturel. Plus d'une fois il se prit corps à corps avec le redoutable Pitt, et notamment dans la séance du 14 février 1783, où il sut rétorquer avec esprit les allusions malignes que celui-ci avait dirigées contre les rapports de son adversaire avec le théâtre. Voué au triomphe des libertés publiques, Sheridan n'oublia pas les griefs particuliers de la province qui l'avait vu naître, et dès lors, comme plus tard, quand on en vint à discuter l'union et l'émancipation des catholiques, il déploya un patriotisme

qui le fit surnommer *le représentant officieux de l'Irlande*. Mais jamais son éloquence ne brilla d'un plus vif éclat que dans le procès de Warren Hastings (*voy.*), où il fut chargé avec d'autres commissaires de soutenir l'accusation devant les deux Chambres. Son discours du 7 février 1787, sur le 4^e chef, dit *Begum charge*, produisit sur les auditeurs une impression dont l'analyse imparfaite qu'on en possède ne saurait donner une idée. Pour la première fois, on entendit retentir dans l'enceinte du parlement des applaudissements prolongés, et Pitt appuya la motion d'ajourner le débat pour se soustraire, dit-il, à l'influence « de la baguette de l'enchanteur. » En 1789, la maladie du roi jeta brusquement la question de régence au milieu de la lutte des partis. Sheridan, qui passait pour l'un des familiers de Carlton-House, fut, dit-on, le conseiller intime du prince de Galles dans cette circonstance et dans les occasions analogues qui se représentèrent plus tard. Bientôt la révolution française fut un autre brandon de discorde, et la scission qu'elle amena entre les whigs (*voy.* PITT, FOX, BURKE, GREENVILLE) commença par une rupture entre Burke et Sheridan qui avait chaleureusement défendu les principes de cette révolution contre les attaques violentes de son ancien ami. Dans cette session et dans celles qui suivirent, notamment dans sa réplique à lord Mornington en 1794, et dans son discours sur les *taxes assises* en 1798, celui-ci ne cessa de s'élever contre la guerre ruineuse et impolitique que l'Angleterre avait déclarée à la France, et c'est à propos d'un des épisodes de cette guerre (*voy.* QUIBERON), qu'il s'écria un jour : « Le sang anglais n'a pas coulé, dit-on ; non, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores ! » Cependant, par une contradiction qu'on a peine à s'expliquer, celui qui ne voulait pas qu'on fit la guerre à Robespierre et aux terroristes se montra, vers la fin de sa carrière parlementaire, un des plus violents adversaires de la paix avec Bonaparte et avec les gouvernements plus réguliers qui se succédèrent en France à partir de 1803, alors que Fox et quelques autres la croyaient possible et honorable. Il parla

aussi avec succès contre l'intervention de la Grande-Bretagne dans la guerre entre la Russie et la Porte, et quoique adversaire déclaré de toutes les mesures extralégales, telles que les bills de trahison et de sédition, la suspension de l'*habeas corpus*, etc., il montra dans deux circonstances remarquables, la révolte du Nore et la tentative de régicide du 15 mai 1800, qu'il savait au besoin répudier honorablement les excitations de l'esprit de parti, si puissantes sur un caractère comme le sien. Il sut aussi résister à d'autres tentations non moins séduisantes pour un homme nécessairement comme il l'était presque toujours, et refusa plusieurs fois les places qu'on lui offrit pour lui ou pour les siens. Il accepta cependant du ministère Grenville et Fox celle de trésorier de la marine, qui lui avait été destinée dès 1789. Plus tard, il fut nommé par le prince régent receveur du duché de Cornouailles. L'épisode de sa vie parlementaire, qu'il est le plus difficile d'expliquer à son avantage, c'est le rôle qu'il joua dans les négociations ministérielles de 1812 entre le prince et les lords Grey et Grenville, et dans lesquelles il montra peu de loyauté ou peu d'adresse.

Revenons rapidement sur la carrière littéraire de Sheridan et sur sa vie privée que la politique nous a fait perdre de vue. La mort de sa femme, en 1792, avait laissé le champ libre à ses goûts pour la dissipation et la dépense. Ils ne furent point diminués par un second mariage contracté trois ans après avec une riche héritière, miss Ogle, fille du doyen de Winchester. En 1799, le succès de sa tragédie de *Pizarro* avait heureusement renoué la chaîne de ses triomphes dramatiques; mais il lui était plus facile d'écrire de bonnes pièces pour son théâtre que de le bien diriger, et les embarras toujours croissants de son administration furent couronnés par l'incendie de Drury-Lane, en février 1809, qui consumma sa ruine. Le reste de la vie de Sheridan n'offre plus qu'un spectacle pénible. On vit cet homme qui avait brillé de tout l'éclat du luxe et du talent, l'ami de Burke, de Fox, d'un prince du sang, qui dans la même soirée s'était enivré des ap-

plaudissements de la tribune et du théâtre, traqué par les buisiers de taverne en taverne où il cherchait dans le jeu et dans l'ivresse des distractions indignes de lui, une fois même arraché malade de son lit et conduit dans une maison d'arrêt pour une dette minime. Il fallut qu'un article de journal apprit un matin à l'Angleterre que l'un de ses premiers orateurs, que son premier auteur comique allait mourir dans la misère et dans l'isolement. La pitié publique s'émut; d'illustres visiteurs se présentèrent à cette porte dont ils avaient oublié le chemin; mais il était trop tard! Sheridan avait cessé de vivre le 7 juillet 1816, et leur zèle tardif n'aboutit qu'à lui faire célébrer à Westminster de magnifiques funérailles.

Outre les imitations partielles des pièces de Sheridan, il a paru récemment deux traductions complètes de son *Théâtre* : l'une par F. Bonnet, 1836, 2 vol. in-8°; l'autre par M. B. Laroche, 1841, in-12.

SHERIFF (du mot anglo-saxon *gerefa*), nom donné en Angleterre au premier fonctionnaire d'un comté. Il n'y a par comté qu'un sheriff, excepté celui de Middlesex qui en a deux, dont l'un pour la ville de Londres. Le sheriff, appelé aussi *high-sheriff* ou haut-sheriff, a sous ses ordres le sous-sheriff et les jurés (*voir*) qui, lorsque le sheriff a instruit l'affaire, rendent leur verdict sur sa proposition. C'est lui qui est chargé de faire exécuter le jugement; mais il lui est défendu de s'immiscer en aucune manière dans le cours de la justice. Les fonctions de sheriff sont gratuites, et comme elles entraînent à des dépenses considérables, personne ne peut être forcé à les remplir deux fois en quatre ans. La responsabilité de ce fonctionnaire est d'ailleurs fort grande. Le sheriff a beaucoup de pouvoir et jouit d'une grande considération. La police du comté, la perception des impôts, la rentrée des amendes et des confiscations, l'exécution des jugements, la décision des affaires civiles, font partie de ses attributions. Il siège tous les mois pour juger les procès civils dont l'objet ne dépasse pas une valeur de 40 shillings, et tous les six mois pour les causes plus

graves et les procès criminels, sauf les cas réservés au parlement. C. L.

SHETLAND (ILES), groupe d'îles dépendant du comté d'Orkney (Écosse), situées dans la mer du Nord, au nord de la Grande-Bretagne. Elles présentent une surface de 46 milles carr. et sont au nombre de 86, dont 46 grandes et 40 petites; plus de 50 sont inhabitées. Le sol est marécageux et très fertile, surtout le long des côtes qui comptent des ports nombreux. L'été est court mais chaud, et l'automne humide; il tombe fort peu de neige pendant l'hiver qui est pluvieux et prolongé. Le sommet du Rona est élevé de 8,944 pieds au-dessus du niveau de la mer. De petits torrents arrosent ces îles, qui renferment aussi quelques lacs. Elles produisent du fer, de la chaux, un peu d'ambre, etc. Les habitants, au nombre de 29,400 environ, sont protestants et d'origine normande; leur langage est un mélange d'écossois et d'anglais dans lequel il entre beaucoup de mots norvégiens (norsiques) et un peu de hollandais. Ils sont pauvres et de mœurs simples; ils ne cultivent que l'orge, l'avoine, et, depuis peu d'années, la pomme de terre; ils élèvent des bœufs, des moutons, dont ils travaillent la laine, des chevaux et d'autres animaux domestiques; ils cuisent la chaux, s'occupent de la chasse du lapin, des chiens de mer, de la loutre et des oiseaux de mer; ils pêchent des huîtres, des écrevisses de mer et surtout les harengs et la baleine, dont ils font le commerce ainsi que de leurs produits indigènes. L'île principale est celle de Shetland ou Mainland, dont les principales villes sont Lerwick et Kirkwall. Unst, la plus septentrionale de ces îles, offre le long des côtes de curieuses cavernes creusées dans le roc. Voir *Hibbert, A description of the Shetland-Islands*, Édimb., 1821, in-4°, av. grav. X.

SHIEL (RICHARD-LALOR), célèbre orateur irlandais, et représentant de Tipperary au parlement britannique, *voy. IRLANDE*, T. XV, p. 85-86.

SHILLING, *voy. LIVRE*.

SHIRES, *voy. ANGLETERRE* (T. I^{er}, p. 743), et *GRANDE-BRETAGNE* (T. XII, p. 740).

SHORE (JANE), maîtresse du roi

Édouard IV, à qui le protecteur (*voy. RICHARD III*) fit intenter un procès pour s'emparer de ses biens. Elle fut condamnée à faire publiquement amende honorable, en chemise, devant l'église de Saint-Paul. Vouée dès lors à une profonde retraite, elle atteignit un âge avancé et mourut sous le règne de Henri VIII.

SHREWSBURY, *voy. TALBOT*.

SIAM, royaume de l'Inde transgangaïque, dont il occupe à peu près toute la partie moyenne, entre l'empire Birman et les provinces nouvellement arrachées à ce dernier par les Anglais, à l'ouest, et le royaume Annamite, à l'est. Ses autres limites sont au nord l'empire chinois, et au sud le golfe dit de Siam, partie de la mer de Chine, ainsi que diverses principautés de la presqu'île de Malacca. Cet état comprend aujourd'hui le Siam proprement dit; une portion du ci-devant royaume de Cambodge, au sud-est de Siam, notamment la belle et fertile province de Chantibon, avec le littoral qui la borde jusque vers les rives du Kangkao (Athien), et les petites îles voisines; une partie de la grande région intérieure et encore presque inconnue de Laos, sur le haut Ménam; enfin les quatre principautés malaises de Patani, de Tringano, de Kalantan et de Quéda, dans le Malacca même, en partie seulement tributaires de Siam, en partie incorporées à ce royaume, avec plusieurs petites îles qui en dépendent sur la côte occidentale de la presqu'île. La superficie de ces différents territoires a été en total évaluée, d'après la carte de Berghaus, à 13,330 milles carr. géogr. *, dont plus de la moitié consiste en possessions immédiates. Quant à la population, elle ne paraît pas devoir être portée, pour l'ensemble de cette domination si étendue, à plus de 5, ni à moins de 3 millions.

Le Siam proprement dit forme une vaste et longue vallée, renfermée entre deux grandes chaînes de montagnes, d'environ 5,000 pieds de hauteur moyenne, et arrosée du nord au sud par le Ménam, qui se décharge dans le golfe de Siam, et contribue puissamment par ses inondations à la fertilité du pays. Le Cam-

(*) Nous avons dit à l'art. INDE (T. XIV, p. 601), à 37,028 lieues carrées (de 25 au degré).

boje et le Laos sont des provinces également montagneuses. Le premier, autrefois indépendant, se trouve partagé, depuis 1809, par suite de divisions intestines, entre le souverain de Siam et celui d'Annam, qui s'en est attribué la majeure partie. Le Laos, où paraissent régner plusieurs princes tributaires, dont quatre sont soumis au roi de Siam, reconnaît en outre pour maîtres les Birmans, le souverain d'Annam (*voy. ces noms*) et l'empereur de la Chine. Dans le Siam proprement dit, la vallée du Ménam est seule cultivée, les montagnes ne présentant des deux côtés que des forêts et des déserts peuplés d'éléphants, de rhinocéros, de buffles, de tigres et de singes. Les éléphants de Siam passent pour les plus beaux et les plus intelligents de l'espèce, et sont employés dans le pays à des services divers : les blancs, extrêmement rares et recherchés, y sont l'objet d'un culte presque divin; car les Siamois, qui, comme tous les peuples bouddhistes, croient à la métempsycose, s'imaginent que les âmes de leurs rois passent, après la mort, dans le corps de ces animaux. Les productions végétales consistent surtout en maïs, millet; riz, légumes, fruits du sud, coton, café, sucre, poivre, cannelle, bétel, bambous, bois de teinture et bois de tek, excellent pour les constructions navales. Le sol recèle de l'or, du cuivre, du fer, du plomb, de l'étain, de l'aimant naturel, du salpêtre, du soufre, des diamants et d'autres pierres précieuses. La population est d'origine en partie mongole, en partie malaie, et offre beaucoup de traits de ressemblance avec les Chinois. Elle se compose des Siamois proprement dits, qui s'appellent eux-mêmes *Châns* ou *Thais* (*voy. T. XIV, p. 598*), de Laociens, de Cambodjiens, de Malais, de Chinois et de Cochinchinois, et en outre d'un petit nombre d'Hindous, de mahométans de l'Inde et de quelques descendants de familles portugaises.

Le despotisme le plus monstrueux règne dans le Siam. Le roi est seul propriétaire du territoire et maître absolu de la vie et de la liberté de ses sujets. Tous les cultivateurs mâles sont obligés de travailler pour lui à la corvée pendant qua-

tre mois de l'année. Il s'est en outre réservé le monopole commercial des principaux produits du pays. L'industrie, stationnaire depuis des siècles, se borne au tissage d'étoffes de soie et de coton, et au travail de quelques métaux. Le commerce y serait susceptible d'un développement beaucoup plus considérable : les Chinois et les Cochinchinois, parmi lesquels on trouve aussi les meilleurs artisans, s'y adonnent presque seuls et en réalisent, après le gouvernement, les principaux bénéfices. Ils forment en quelque sorte une classe privilégiée, qui n'est soumise envers l'état qu'à l'impôt de la capitation. Les hauts fonctionnaires du royaume portent, comme en Chine, le titre de *mandarins*. Les nombreux *talapoins* ou prêtres de Bouddha ne jouissent d'aucune considération, et, comme le reste des habitants, se traînent dans la poussière devant le chef de l'état. Le peuple est misérable et présente le type de l'abrutissement le plus abject. Les Siamois sont en général de taille courte et ramassée; ils ont une propension très marquée à l'embonpoint. Sous le rapport religieux, ils se caractérisent par une grande indifférence. Les maisons chétives qu'ils habitent ne sont le plus souvent construites qu'en bambous. Le nombre des troupes entretenues par le roi ne doit pas excéder 30,000 hommes; elles sont mal armées, et suivies d'un certain nombre d'éléphants. Le revenu est évalué à 3,144,000 liv. st., dont à peu près les $\frac{2}{3}$ sont perçus en nature.

Bangkok, sur le Ménam, non loin de son embouchure, est la capitale moderne du Siam et la résidence actuelle du roi. C'est une ville industrielle et très commerçante, pourvue d'un port spacieux, d'un arsenal et de chantiers pour la construction des petits navires du pays. Elle est en grande partie formée de maisons élevées sur des radeaux, amarrés le long des rives du Ménam, et qui forment en quelque sorte une seconde ville flottante, avec des rues et des bazars sur l'eau. On a prétendu que sa population s'élevait à 150,000 âmes, mais ce chiffre, d'après Crawford, paraît devoir se réduire au tiers. Youthis, la Siam des Européens, bâtie sur une île du Ménam, est l'an-

cienne capitale. Fondée vers 1350, elle était au siècle dernier beaucoup plus peuplée que Bangkok; mais, détruite par les Birmans en 1760, elle déchet de son importance, et n'a été que très peu visitée depuis. Chantibon, sur le fleuve du même nom, avec un excellent port, est la principale ville du Camboge siamois.

Histoire. L'histoire de Siam ne commence à présenter un peu de certitude qu'à dater de l'époque des progrès des Européens dans l'Inde. A en croire des traditions indigènes, le culte de Gautama (Bouddha) se serait introduit dans le Siam, en 638, sous un roi nommé Krek, après lequel on compte une série de 60 souverains jusqu'à nos jours. Lors même que l'authenticité de cette tradition ne serait pas contestée, il faudrait encore admettre que cette série a dû se trouver mainte fois interrompue par de violentes révolutions dynastiques. En 1567, le Siam, ayant subi une invasion des Birmans, dont il ne parvint à se délivrer que sous Pramerit, en 1596, profita contreses ennemis du secours des Portugais, qui, en récompense, obtinrent du roi la permission de trafiquer librement dans ses états, et même celle d'y prêcher le christianisme, depuis 1622. Mais, en 1627, la dynastie régnante fut renversée et exterminée par l'usurpateur Chan Pasatong. Chan Nataja, son fils et son successeur, protégea néanmoins les missionnaires chrétiens. Un aventurier grec, nommé Constantin Falcon, qui avait su gagner la faveur de ce prince, et s'était élevé auprès de lui au poste de premier ministre, le détermina, en 1680, à envoyer une ambassade à Louis XIV, ménagea l'accueil le plus amical à celle que le grand roi chargea, en retour, d'une mission dans le Siam, et fit même accorder aux Français le droit de garnison dans plusieurs des places les plus importantes du pays. Par cet appui, l'ambitieux favori comptait se frayer à lui-même le chemin du trône; mais il manqua l'exécution de son projet, et sa chute entraîna celle de l'influence française. Un chef militaire, le mandariu Petratja, monta sur le trône, en 1688, après s'être défait des héritiers légitimes, et ordonna le supplice de tous les Français dont on put s'emparer. Les

prédilections du nouveau gouvernement étaient pour les Hollandais, qui, moins arrogants que les Portugais, avaient de bonne heure supplanté ces derniers; mais ils durent bientôt, à leur tour, partager les avantages acquis avec les Anglais, qui obtinrent également le droit d'établir des factoreries dans le Siam. De sanglantes querelles entre les successeurs de Petratja affaiblirent beaucoup le royaume, et en facilitèrent la conquête aux Birmans, qui subjuguèrent tout le pays en 1766, après avoir emmené la famille royale en captivité. Mais, en 1769, Piatak, riche Chinois, que les Siamois avaient proclamé leur chef, reconquit l'indépendance du pays. Ce prince régna d'abord avec habileté, courage et fermeté, et favorisa beaucoup ses compatriotes; mais, dans sa vieillesse, il se laissa gagner par l'avarice et par des penchants tyranniques qui amenèrent sa chute. Il périt assassiné en 1782. Le roi actuel, Krom Chiat, 3^e successeur de l'auteur de cette révolution, occupe le trône depuis 1824, et se montre en général favorable au progrès et aux étrangers. Il a fait mettre à mort un des rois tributaires du Laos, qui s'était révolté contre l'oppression siamoise, en 1827. Les Siamois et les Birmans vivent entre eux, sur leurs frontières, dans un état de permanente hostilité, marqué de part et d'autre par des incursions, des dévastations et des brigandages continuels. — *Voir* Finlaison, *Mission from the Bengal to Siam and Hue, the capital of Cochinchina*, Londres, 1825, in-8^o. CH. V.

SIBÉRIE, ou plutôt SIBIRIE. Sous ce nom, primitivement limité au petit khanat de Sibir, sur les rives de l'Ichim, affluent de l'Irtysch, on comprend aujourd'hui toute la région de l'Asie septentrionale formant à peu près un tiers de toute cette partie du monde, et s'étendant, de l'ouest à l'est, depuis les monts et le fleuve Oural (*voy.*) jusqu'à la mer d'Okhotsk et à l'océan Pacifique, entre le 44^e et le 78^e parallèles. Cette contrée immense, bornée au sud par l'Altaï (*voy.*), les monts Sayans, Iablonnoi, etc. (*voy.* RUSSIE, T. XX, p. 680), et au nord par la mer Glaciale jusqu'au détroit de Bering (*voy.*) par lequel elle

communiqué avec l'océan Pacifique, n'a pas moins de 250,000 milles carr. géogr. ou environ 13,600,000 kilom. carr. d'étendue, c'est-à-dire plus d'un quart de l'Asie * et beaucoup plus que la superficie de l'Europe entière. De cette masse continentale, dépendent différentes îles telles que l'archipel de la Léna ou les îles Kotelnii et de la Nouvelle-Sibérie, à l'embouchure de ce grand fleuve, les îles des Ours et de la Croix, plus à l'est dans la mer Glaciale; puis, dans l'Océan oriental, l'île de Saint-Laurent et l'archipel des Kouriles. On donne à ces îles, mais avec peu de certitude, une étendue de 1,068 milles carr. géogr. et une population de 10,000 âmes. Quant à la Sibérie proprement dite, elle n'offre, dans toute sa partie septentrionale, que d'affreux déserts à perte de vue, couverts de marais glacés (*tundry*) où les mousses et les lichens sont presque la seule trace de végétation. Rien n'égale l'âpreté du climat, même dans la partie méridionale; mais, en revanche, l'air est d'une grande pureté, et le ciel constamment serein en hiver. Voici comment s'exprime à ce sujet un savant voyageur, M. Hansteen : « Je crois, dit-il, qu'il serait difficile de trouver un climat aussi favorable aux observations astronomiques que celui de la Sibérie. Depuis le moment où l'Angara, qui sort du lac Baïkal et entoure en partie Irkoutak, est prise par les glaces, jusqu'au mois d'avril, le ciel est constamment serein : on n'aperçoit pas un nuage; le soleil se lève et se couche dans toute sa splendeur, le froid étant de 30 à 35° R., et n'a pas cette apparence rouge qu'il offre chez nous près de l'horizon en hiver. La situation élevée du pays (le baromètre ayant, depuis le 9 févr. 1829 jusqu'aujourd'hui [11 avril] varié entre 737' et 710'), et la grande distance où il est de la mer, rendent l'air sec et libre de vapeurs. Au printemps, le soleil a tant de force à Irkoutak que lorsque le thermomètre marque à l'ombre depuis — 20° jusqu'à — 30°, l'eau coule des toits du

côté exposé aux rayons de cet astre.... Quand le froid est à — 30°, l'air est heureusement toujours calme, et, en conséquence de sa sécheresse, nous souffrons moins ici avec cette température que dans notre pays avec 15°. Le nez et les oreilles sont les parties les plus exposées à l'effet du froid.... J'ai couvert avec du cuir mince les vis des instruments, parce que si quelqu'un touche un métal avec la main nue, il éprouve la même douleur que s'il palpaît un charbon ardent, et il en résulte une ampoule blanche comme après l'attouchement d'un fer rouge. »

Sauf les contrées tout-à-fait inhospitalières du nord et de l'est, contrées en partie inexplorées, mais dont M. le baron de Wrangell a récemment reconnu les côtes et les extrémités, l'aspect général de la Sibérie est moins désolé qu'on se le figure. Nous avons vu à l'art. RUSSIE quels sites pittoresques on rencontre dans les montagnes du sud; dans les steppes et dans les vallées, on trouve de belles prairies et de gras pâturages; la végétation est d'une grande richesse, et d'immenses forêts couvrent des étendues incommensurables. Outre le cèdre de Sibérie, arbre majestueux propre à cette contrée, et qui aime les marais couvrant des fonds rocaillieux, le saule, le pin, le bouleau y croissent en grande abondance; le mélèze ou larix, dont la résine est si utile, avance jusque vers la mer Glaciale, tandis que le peuplier blanc et le peuplier balsamifère se renferment dans les latitudes méridionales. On connaît cinq espèces différentes de l'arbre à pois, très commun en Sibérie. Le règne minéral, qui a donné à cette contrée son ancienne célébrité, produit de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, des malachites, des pierres précieuses, y compris le diamant, etc. Les animaux de tout genre abondent, et l'on trouve en Sibérie les deux extrêmes de la famille des quadrupèdes, la musaraigne du Iénicef et le gigantesque mammoth fossile. On connaît d'ailleurs, parmi les animaux domestiques, le renne et le chien sibérien, et l'on sait qu'on trouve ici les bêtes à fourrure les plus précieuses, l'hermine, la zibeline, des renards noirs et de différentes couleurs, etc. Signalons encore parmi les richesses de la Sibérie ses

(* Ceci n'est pas en contradiction avec ce qu'on lit à l'art. RUSSIE, T. XX, p. 679 : il est question là de la Russie d'Asie dans tout son ensemble, avec la Caucase, et ici de la Sibérie exclusivement.

fleuves poissonneux et ses lacs salants. Nous avons déjà fait mention de la vaste nappe du Baikal décrit dans un article particulier, et nous avons aussi traité séparément des principaux fleuves, l'Obi, l'Iéniceï, la Léna, artères gigantesques dont quelques-unes animent ces contrées déshéritées sur une longueur de près de mille lieues, et auxquelles il faut ajouter encore l'Irtysch, la Tungouska, l'Abakan, l'Anabara, la Iana, l'Indighirka, la Kolyma, l'Aldân, l'Anadyr, etc.

Pour le gouvernement russe, la principale importance de la Sibérie ne consiste pas seulement dans ses magnifiques fourrures et dans ses mines inépuisables, telles que celles de Nertchinsk, Zmeïogorsk (Schlangenberg), Barnaoul, Kolyvân (*voy.* T. XX, p. 684), mais encore dans les rapports qui se sont établis, par son intermédiaire, entre lui et les états de l'Asie, notamment avec la Chine que le mercantilisme européen cherche depuis longtemps à entamer. La culture fait aussi des progrès dans la région méridionale, et la population qui se groupe autour de Tobolsk, de Tomsk et d'Irkoutsk gagne tous les ans en importance. Cependant le total ne s'élève guère encore aujourd'hui qu'à 2 $\frac{1}{2}$ millions d'habitants, ce qui ne fait pas un habitant par lieue carrée; cette proportion s'explique par les déserts inhabitables et ne s'applique nullement aux districts des mines et du lac Baikal situés entre le 50° et le 55° parallèles. La population appartient à différentes races : les Russes sont le peuple conquérant; le reste se compose de Tatars, peu nombreux aujourd'hui, quoique jadis dominants dans la Sibérie occidentale, de Iakoutes, tenant à la même famille, de Finnois Vogouls et Ostiaks, de Samoyèdes, de Bouriates, de Tungouses, de Lamoutes, de Ioukaghirs, etc. Mais il ne faut pas croire que tous ces peuples reconnaissent unanimement la domination russe : les Iakoutes, peuplade très nombreuse, ne sont que tributaires et paient leur *iassak* en fourrures et pelleteries; les belliqueux Tchouktchis, à l'extrémité boréale de cette contrée, non loin de l'Amérique, se maintiennent encore dans une parfaite indépendance. Il y a ensuite des Boukhars et des Tur-

komans de Taschkent, que le commerce amène; des Kalmouks et des Kirghiz-Kaissaks, parcourant en nomades les steppes limitrophes; des Cosaks à qui la garde des frontières est confiée. La déportation y jette enfin des hommes de toute origine ou extraction. Quant à la religion, c'est le culte de l'Église gréco-russe qui domine dans le sud et à l'ouest, tandis que le chamanisme règne encore à l'est et au nord. Les Tatars sont mahométans; d'autres peuplades sont bouddhistes, quelques-unes même fétichistes. Leur vie est ou sédentaire ou nomade. Les indigènes se livrent à la pêche, à la chasse et à l'éducation des bestiaux; ils abhorrent l'agriculture. D'autres encore s'adonnent au commerce, dont la principale branche est celui qui se fait avec la Chine. Les Russes et les Tatars sont en même temps agriculteurs et produisent beaucoup de céréales, surtout dans le gouv. d'Iéniceï, en entretenant aussi une belle race de bestiaux; enfin l'industrie et le travail des mines occupent aussi un assez grand nombre de bras parmi eux.

Depuis l'oukase du 22 juillet (2 août) 1822, toute cette vaste contrée est divisée en deux parties, la *Sibérie occidentale* et la *Sibérie orientale*; mais des modifications ont été apportées, en 1838, aux subdivisions de ces deux moitiés. Suivant l'état actuel des choses, la Sibérie occidentale, où il n'y a plus de province d'Omsk, se compose des deux gouvernements de Tobolok et de Tomsk, ayant ensemble 5,272,400 verstes carrées et 1,478,000 hab. Le chef-lieu en est *Tobolsk*, jolie ville de 14,246 hab. (1842), située sur la rive droite de l'Irtysch, vis-à-vis du point où le Tobol s'y réunit, au milieu d'agréables collines. Les maisons y sont presque toutes en bois; la première en pierre fut construite en 1771. Les autres villes de cette division, rangées suivant l'importance de leur population (tableau de 1842), sont : Tomsk (12,032), Omsk (11,705), Tioumen (10,803), Barnaoul (9,456), et Semipalatinsk (5,221) sur l'Irtysch. Irbitch, lieu célèbre par des foires annuelles, quoique situé au-delà de l'Oural, fait encore partie, ainsi que Catherinebourg, du gouv. européen de Perm. A la Sibérie orientale, d'une étendue

due totale de 8,330,000 verstes carrées, avec environ 1,900,000 hab., appartiennent les deux gouvernements d'Irkoutsk et de Iéniceisk, la province (*oblasth*) de Iakoutsk, la régence côtière d'Okhotsk, celle de Kamchatka et le pays des Tchouktchis (*voy.* la plupart de ces noms). *Irkoutsk*, la plus peuplée de toutes les villes de la Sibérie et la place de commerce la plus importante, en est le chef-lieu. Elle est située sur l'Angara, l'Irkout et l'Ouchakofka, au nord-ouest du lac Baikal, à une faible distance de la frontière chinoise. Sa population est de 16,773 hab. Les autres villes un peu importantes sont Krassnoïarsk (6,928 h.) sur l'Iéniceï, chef-lieu du gouvernement auquel ce fleuve donne son nom; Iéniceisk, sur le même fleuve (6,481 h.); Troïtzko-Savsk, ville frontière où l'on a établi une école bouriato-mongole, et dont un poste avancé, plus connu sous le nom de Kiakhta (*voy.*), est le grand entrepôt du commerce avec la Chine (5,185); enfin Nertchinsk (3,535), fameux par ses mines et commelieu de déportation, à l'extrémité du monde connu. Cependant bien au-delà encore sont Okhotsk, petit établissement qui ne compte pas plus de 957 hab., et le port de Pétrou-pavlofsk avec 641 hab., à une distance de plus de 3,000 lieues (12,000 verstes) de Moscou.

Histoire. Ce fut d'abord par une famille de riches marchands, les Stroganof (*voy.*), que le tsar de Moscovie apprit à connaître la Sibérie : jusqu'alors, l'Ougrie, l'Obdoré et la Kondie, contrées limitrophes, avaient seules figuré dans son titre. Au-delà, à l'est de l'Oural, étaient les Tatars, en partie Nogais et mêlés de Mongols, dont les principales tribus ou *oulousses* étaient celles d'Ichim et de Tioumen ou Chiban. Là, sur l'Irtysch, non loin de Tobolsk, à l'endroit où se trouve aujourd'hui un lieu appelé Koutchoumova-Goroditché, était la ville de Sibir, ainsi nommée peut-être des Sabires, dont Karamzine dit qu'ils expulsèrent les Ougriens et les Bulgares, et que nous retrouvons dans des historiens orientaux cités par M. E. Quatremère, mais dont les conquérants mahométans changèrent le nom en Isker. Vers le milieu du xvii^e siècle,

Koutchoum avait fondé un khanat assez important, lorsque Simon Stroganof déchaina contre lui un ataman des Cosaks du Volga (branche de ceux du Don), Iermak Timoféïf, dont les brigandages menaçaient les intérêts de sa famille qui aima mieux le prendre à sa solde, en 1579. Il vint avec 540 guerriers; et, ce petit corps s'étant grossi d'un certain nombre de prisonniers de guerre lithuaniens et allemands, il partit à la conquête de la Sibérie avec 840 hommes, munis d'armes à feu encore inconnues aux barbares que ce Picarre sibérien allait attaquer de son autorité privée ou au nom d'une famille de marchands. En suivant le cours de la Tchousovaïa et de son affluent la Serebrannoïa, puis le Taghil, il arriva sur la Toura, d'où il gagna le Tobol et l'Irtysch. Sur ces deux rivières eurent lieu plusieurs combats meurtriers dans lesquels la petite troupe des Cosaks eut le dessus sur des milliers de Tatars et d'Ostiaks, grâce à leurs armes nouvelles, mais non sans de grandes pertes; car 107 de ces intrépides Cosaks tombèrent dans l'un des combats. Cependant l'épouvante se mit dans les rangs des ennemis, et, au mois de novembre 1581, Iermak s'empara d'Isker, résidence de Koutchoum, qui, quoique aveugle, avait fait de nobles efforts pour défendre son pays. Il ne se laissa pas accabler par le malheur, et bientôt il put reprendre cette ville après avoir surpris une petite bande de Cosaks, pendant leur sommeil. Iermak était du nombre de ces imprudents : le héros se précipita dans l'Irtysch pour échapper aux Tatars; mais il y trouva la mort (août 1584), et ses guerriers durent opérer leur retraite vers l'Europe. Cependant, quelque temps avant ce désastre, Iermak avait écrit aux Stroganof et au tsar Ioann IV Vassiliévitch le Terrible : il avait demandé à ce dernier sa grâce et celle de ses compagnons, et lui avait annoncé la conquête d'un royaume qu'il mettait à ses pieds. Grande avait été la joie des Moscovites : non-seulement le tsar avait pardonné à ces bandits transformés en héros chrétiens et en conquérants victorieux des infidèles, il avait envoyé des présents honorifiques à Iermak, l'avait nommé prince de Sibir et lui avait promis l'en-

voi d'une armée. Cette promesse, il ne put la tenir ; mais sous son successeur Fœdor, le ministre Boris Godounof envoya vers l'Oural une petite armée que les Cosaks en retraite saluèrent avec des cris de joie sur les bords de la Toura. On retourna sur l'Irtych, reprit Isker, ville qu'on abandonna bientôt pour Tobolsk, où s'éleva, en 1587, la première église chrétienne; et Koutchoum, qui refusa obstinément les offres les plus séduisantes du tsar, dut chercher un refuge dans les steppes d'Ichim et de Baraba. Un voïévode fut établi à Tobolsk, et bientôt le commerce multiplia les petites villes, en même temps que des forts protégèrent la nouvelle conquête.

Notons encore quelques époques importantes. L'île de Novaïa-Zemlia, qui dépend maintenant du gouvernement d'Arkhangel, avait été découverte en 1647 ; en 1654, on connut la presqu'île de Kamtchatka. Dans la même année, peu de temps après la conquête de la Chine par les Mandchoux, le premier plénipotentiaire russe arriva à Péking ; mais de 1684 à 1687 eut lieu la guerre sur l'Amour, terminée, avec perte pour les Russes, par la paix de Nertchinsk. En 1670, on trouva sur l'Oupsa (Touba?) les premières traces d'argent ; la mine de Nertchinsk fut découverte en 1691. En 1688, Tobolsk reçut le premier exilé : ce fut un Samoïlof de l'Oukraïne. Le code de lois (*Oulojénié zakonn*) d'Alexis Mikhaïlovitch fait déjà mention, parmi les peines, de la déportation en Sibérie : depuis 1769, époque postérieure de 15 ans à l'abolition du dernier supplice, elle le remplaça généralement, mais avec la condition spéciale des travaux forcés. La simple colonisation, qui n'entraîne pas la mort civile, s'établit dans l'usage à partir de 1799*. De 1710 à 1720, plus de

(*) Pour la peine de la déportation en Sibérie, dont le travail aux mines d'argent de Nertchinsk est la plus grande aggravation, nous renvoyons à l'art. COLONIES PÉNALES. Au 1^{er} janvier 1835, on comptait le nombre suivant de déportés en Sibérie :

	sexe masc.	sexe fem.
Sibérie occidentale..	35,797	6,942
Sibérie orientale....	40,898	16,228
	76,695	23,166
Total général...	99,860	

Le nombre de crimes auxquels ont pris part les

30,000 Ostiaks, Vogouls, Votiaks, Samoyèdes, Tungouses ou Tatares, idolâtres ou mahométans, avaient reçu le baptême ; 12,496 autres individus le reçurent de 1744 à 1770, et, depuis, de nouvelles conversions ont eu lieu tous les ans. En 1783 furent érigées les gouvernements de Tobolsk, d'Irkoutsk et de Kolyvân ; ce dernier a été remplacé depuis par celui de Tomsk, auquel appartient aussi une partie de la province d'Omsk récemment supprimée. Le gouvernement d'Ié-niceïsk date seulement de l'oukase du 22 juillet 1822. Bien que son nom sonne mal à l'oreille, la Sibérie semble destinée à devenir un jour une contrée florissante, sinon par l'agriculture, au moins par l'industrie et le commerce.

On peut consulter sur cette contrée : Chappe d'Auteroche, *Voyage en Sibérie fait en 1761*, Paris, 1768, 2 vol. gr. in-4°, atlas in-fol ; Martvinof, *Voyage pittoresque de Moscou aux frontières de la Chine*, 4^e éd., Saint-Pétersb., 1819, in-8° ; Cochrane, *Narrative of a pedestrian journey throug Russia and Siberian Tartary*, Lond., 1824, in-8° ; Karnilof, *Observations sur la Sibérie (en russe)*, Péterab., 1828, in-8° ; Bélaïefski, *Voyage à la mer Glaciale (en russe)*, Moscou, 1833 ; Erman, *Reise um die Erde durch Nord-Asien*, etc., *Histor. Bericht*, Berlin, 1833-38, 2 vol. in-8° ; Stépanof, *Description du gov. d'Ié-niceïsk (en russe)*, 1835 ; baron de Wrangel, *Le Nord de la Sibérie, Voyage parmi les peuplades de la Russie asiatique et dans la mer Glaciale*, trad. du russe par le pr. Em. Galitzyne, Paris, 1843, 2 vol. in-8° ; A. de Humboldt, *L'Asie centrale*, Paris, 1843, 3 vol. in-8° ; Fischer, *Sibirische Geschichten, von der Entdeckung Sibiriens bis auf die Eroberung dieses Landes durch die russischen Waffen*, Péterab., 1768-69, 2 vol. in-8°.

J. H. S.

SIBYLLE, nom formé des deux mots grecs, Σῆς, c'est-à-dire Αἰὼς βουλή, conseil, volonté de Jupiter, et signifiant littéralement inspirés de Dieu. L'antiquité connaissait dix sibylles, vierges que l'action directe d'une divinité jetait dans des déportés, de 1823 à 1831, ne s'élevait qu'à 165 pour toute la Sibérie.

accès de saint enthousiasme (voy. INSPIRATION) pendant lesquels elles prédisaient l'avenir. Mais la plus célèbre de toutes fut celle de Cumas (voy.). Selon O. Müller, l'oracle sibyllin et le culte d'Apollon furent portés dans cette dernière ville, de Gorgis, en Troade, où existait le plus ancien oracle et la tombeau des sibylles. On leur attribue ce recueil de prophéties en vers grecs qui fut offert en vente à Tarquin-l'Ancien par elles-mêmes, selon les uns, ou par une vieille femme inconnue, selon d'autres, et qui était célèbre à Rome sous le nom de *Livres sibyllins*. Le roi en ayant trouvé le prix trop élevé, la vieille en jeta six en deux fois dans le feu, et Tarquin étonné finit par lui donner pour les trois derniers le prix qu'il avait refusé d'abord des neuf. La garde de ces volumes précieus, que l'on consultait dans les circonstances importantes, fut confiée à des magistrats spéciaux, dont le nombre s'éleva dans la suite de 2 à 10, et que Sylla porta même à 15. L'incendie du Capitole dévora ce trésor; mais, en 677, le sénat envoya en Grèce des ambassadeurs pour y recueillir tout ce qui existait encore de vers sibyllins, et, après un triage attentif, on en réunit une collection de mille que l'on plaça dans le nouveau temple de Jupiter Capitolin. Il paraît que, malgré tous les soins qu'on y avait mis, beaucoup de ces vers étaient apocryphes : aussi Cicéron n'hésita-t-il pas à rejeter la prédiction apportée au sénat par Cotta, qu'un roi seul vaincrait les Parthes. Comme le but qu'on se proposait aurait été manqué si d'autres prophéties avaient fait concurrence aux prophéties officielles, le sénat fit à plusieurs reprises rechercher et brûler toutes les prédications qui se trouvaient entre les mains de particuliers. Auguste en agit de même. Plus de 2,000 volumes de prophéties furent jetés dans les flammes par ses ordres, tandis que les livres sibyllins authentiques, placés dans deux cassettes d'or, furent déposés sous le socle de l'Apollon Palatin. Toutefois la croyance aux oracles des sibylles resta tellement forte, que Tibère en fit faire un nouveau recueil. Un second incendie dévora les livres sibyllins sous Néron, ce qui n'empêcha pas, l'an 270, quelques

membres du sénat de demander qu'on le consultât sur l'issue de la guerre contre les Marcomans. Au reste, ils étaient alors tellement falsifiés, que les chrétiens y trouvaient, dans leur ardeur de prosélytisme, toute sorte de prédictions sur le Messie. Cette collection nouvelle fut brûlée sous Julien, en 363. Un quatrième recueil fut livré aux flammes par Stilicon, sous le règne d'Honorius, en 395; mais la confiance qu'on avait en ces livres n'en fut point ébranlée. Pendant le siège de Rome par les Goths, au milieu du vi^e siècle, on répandit une prophétie d'une sibylle qui disait que le siège durerait cinq mois; mais elle ne se réalisa pas. Au reste, les oracles sibyllins étaient si obscurs, si confus, que l'explication ne pouvait qu'en être fort arbitraire. La collection de vers sibyllins qui existe encore, et dont l'édition la plus complète a été donnée par Gallœus (Amst., 1689, in-4^o), est regardée comme apocryphe. Il y avait, en effet, dans l'Église chrétienne, au ii^e siècle, des gens inspirés qui prophétisaient en vers, et dont les oracles, réunis en collections, s'appelaient *livres sibyllins*, comme les prophètes eux-mêmes se nommaient *sibyllistes*. Théodoricius nous a laissé un traité latin sur ces prophéties. Le cardinal Mai a publié des fragments des livres sibyllins trouvés dans un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne (Milan, 1817); et M. Struve, les prédictions des sibylles rapportées par Lactance (Kœnigsb., 1818). C. L.

SICAMBRES, peuple de la Germanie qui habitait entre le Rhin, la Sieg et la Lippe, dans les duchés actuels de Juliers, de Clèves et de Berg. Leurs invasions dans les Gaules furent réprimées par Drusus et par Tibère, qui les transplantèrent sur la rive gauche du Rhin; mais ils retournèrent dans leur pays, à ce qu'il paraît, sous le règne de Claude, et au iii^e siècle ils entrèrent dans la ligue franque. Depuis cette époque, ils cessèrent de former un peuple particulier. Les anciens historiens désignent quelquefois les Francs par le nom de Sicambres. X.

SICARD (ROCH-AMBROISE CUCURON, abbé), né au Fossezet (Haute-Garonne), en 1742, embrassa d'abord

l'état ecclésiastique; mais il ne tarda pas à abandonner la carrière du ministère sacré pour se dévouer à l'enseignement des sourds-muets (*voy.*). Placé par l'archevêque de Bordeaux à la tête de l'école qu'il venait de fonder dans sa métropole, l'abbé Sicard eut, en 1789, la gloire de remplacer à Paris l'illustre abbé de l'Épée (*voy.*). Malgré son empressement à prêter le serment exigé, il fut arrêté et conduit en prison en 1792; mais il eut le bonheur d'échapper aux massacres de septembre, grâce au dévouement d'un horloger nommé Monnot, et aux démarches de Chabot. Sicard retourna alors à ses travaux philanthropiques, et il est probable qu'il n'aurait plus été inquiété s'il n'avait pas pris part à la rédaction des *Annales religieuses*, journal consacré à la défense des prêtres insermentés. Cette circonstance le fit inscrire sur la liste des journalistes condamnés à la déportation. Il réussit cependant à se cacher jusqu'à ce que la révolution du 18 brumaire lui permit de reprendre la direction de sa maison. Dès lors, il ne s'occupa plus que du soin d'introduire des perfectionnements dans la méthode de son prédécesseur, en étendant aux choses abstraites le procédé employé par l'abbé de l'Épée pour les choses matérielles. Ses découvertes ont été consignées dans un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons plus spécialement les suivants : *Catéchisme à l'usage des sourds-muets de naissance* (Paris, 1796, in-8°); *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance* (1800, in-8°; 2° éd., 1803); *Théorie des signes pour servir d'introduction à l'étude des langues, où le sens des mots, au lieu d'être défini, est mis en action* (1808, 2 vol. in-8°; 2° éd., 1828), travail jugé digne d'un grand prix décennal de 1^{re} classe destiné au meilleur ouvrage de morale et d'éducation. Ce livre contient, par ordre alphabétique, la définition de tous les mots nécessaires aux sourds-muets et à ceux qui veulent communiquer avec eux. Membre de la 2^e classe de l'Institut depuis sa création, l'abbé Sicard fut conservé, en 1816, membre de l'Académie-Française. Il mourut, le 10 mai 1822, à l'âge de 80 ans. E. H.-G.

SICILE (ILE DE). Cette île, célèbre dès la plus haute antiquité par sa fécondité et sa civilisation, dont les glorieux souvenirs forment un pénible contraste avec son état présent, est la plus grande et la plus peuplée de la Méditerranée. Jadis appelée *Trinaeria* par les Grecs, à cause de la forme triangulaire que lui donnent ses trois caps, nommés alors *Pelorum* au nord-est, *Pachinum* au sud, et *Lilybæum* à l'ouest, elle n'est séparée de la Calabre que par le détroit dit *phare de Messine* (*voy.*). Vers les deux bords de cet étroit passage maritime, distants l'un de l'autre de $\frac{3}{4}$ de lieue à peine, on remarque, du côté de la Sicile, le fameux gouffre de Charybde (aujourd'hui *Charilla* ou *Calofaro*), et du côté opposé le rocher de Scylla (aujourd'hui *Remo*), tous les deux si redoutés des navigateurs dans l'antiquité (*voy.* SCYLLA). L'étendue de la Sicile, y compris quelques petites îles et groupes voisins, est de 495 milles carr. géogr^s. C'est une terre de formation volcanique et presque entièrement couverte de montagnes; mais celles-ci généralement ne s'élèvent pas à beaucoup plus de 1,000^m, excepté l'Etna (*voy.*) ou Monte-Gibello, dont le sommet a 3,313^m de haut. Ce volcan, dont le cratère vient de se rouvrir, forme un groupe isolé dans la partie orientale de l'île. Les tremblements de terre sont pour ces belles contrées un désastreux fléau. Le climat est très chaud, mais parfaitement salubre, quoique le *sirocco* (*voy.*) y souffle souvent de l'Afrique en été. Le sol volcanique est d'une admirable fertilité, mais très mal cultivé. Il produit en abondance des blés, surtout de l'excellent froment; des vins dont le plus renommé est celui de Syracuse; de l'huile d'olive, du riz, tous les fruits du sud, le safran, etc.; la canne à sucre y mûrit. La production de la soie (*voy.*) est très considérable: introduit en Sicile au commencement du XI^e siècle, c'est de là que le ver à soie s'est répandu en Italie et dans les autres contrées d'Europe. On récolte aussi beaucoup de miel. Le bétail est généralement de la meilleure qualité. La pêche, notamment celle

(*) 27,225 kilom. carr. C'est un peu moins que la superficie de la Belgique. S.

du thon et de la sardine, est très productive; sur la côte occidentale, on se livre à celle du corail. Le règne minéral fournit divers métaux, des pierres fines, du marbre, de l'albâtre, d'immenses quantités de soufre et du sel.

La population de la Sicile n'a guère augmenté pendant le dernier quart de siècle : elle s'élève, d'après l'*Almanacco reale* pour 1843, à 1,965,069 âmes *. Le Sicilien, d'une race extrêmement mélangée, dans laquelle on reconnaît l'influence du sang arabe, est irascible, fougueux, vindicatif, inconstant et mobile plus que tous les autres hommes du midi. Le peuple est en général très arriéré, inculte et superstitieux. Malgré la richesse naturelle du pays et les heureuses dispositions dont les habitants sont doués à beaucoup d'égards, nulle part le spectacle de la misère et des désordres moraux quelle entraîne ne se présente sous un jour plus affligeant. L'extrême concentration de la propriété foncière, qui appartient presque en entier à la noblesse, à la main-morte ou aux communes par indivis, et s'oppose à une exploitation convenable des terres, forme, avec le manque de moyens de communication à l'intérieur, une des principales causes de cette excessive pauvreté. On compte en Sicile près de 2,500 familles nobles dont 78 portent le titre de duc, 127 celui de prince, 130 celui de marquis, et le reste ceux de comte, de baron, etc. Les nombreux couvents ne renferment pas moins de 18,000 moines et 12,000 religieuses. La mendicité est très répandue dans l'île; plus d'un tiers des habitants ne pourraient subsister sans le secours des aumônes qui leur sont assignées sur le produit des vastes possessions de l'Église. La population est, en majeure partie, entassée dans les villes et sur les côtes; elle est clair-semée dans les vallées et dans les campagnes de l'intérieur, souvent encore infestées par des bandes de brigands. La suppression des droits féodaux les plus onéreux, et les mesures adoptées pour favoriser le morcellement de la propriété territoriale, sont trop ré-

(*) En 1831, on a compté 1,943,366 hab., dont 959,632 du sexe masc. et 983,734 du sexe féminin.

contes pour que le pays ait déjà pu en ressentir l'influence. Des famines cruelles désolent souvent cette île, anciennement considérée comme le grenier d'abondance de Rome. La branche la plus importante de l'exploitation minière est celle du soufre, qui a surtout pris un immense développement depuis qu'en France et en Angleterre on emploie cette substance à la préparation de la soude artificielle. La Sicile en pourvoit presque exclusivement toute l'Europe : en 1837, la production s'est élevée jusqu'à près de 70 millions de kilogr., c'est-à-dire à une quantité supérieure à la consommation. Girgenti est le principal entrepôt du commerce du soufre, dans lequel sont engagés beaucoup de capitaux anglais et français. L'industrie manufacturière n'a qu'une existence factice, puisqu'elle ne se soutient qu'à l'aide des prohibitions dont sont frappés tous les produits similaires étrangers. Elle se borne d'ailleurs à quelques fabriques d'étoffes de soie et de coton, établies à Palerme, à Messine et à Catane (*voy. ces noms*). Dans ces trois villes, qui sont les plus grandes et les plus peuplées, en même temps que les principaux ports de l'île, avec Girgenti, Trapani et Syracuse, la classe marchande est nombreuse et jouit d'une certaine aisance. Les trois premières sont reliées entre elles par la seule grande route artificielle qui existe dans le pays. Partout ailleurs le manque de chemins est d'autant plus à regretter que la Sicile est privée de rivières navigables. Cette île a son régime commercial distinct de celui du royaume de Naples, aux intérêts duquel les siens propres n'ont que trop souvent été sacrifiés. Des droits élevés pèsent même sur l'exportation des produits les plus communs.

Les séparations naturelles marquées par les chaînes de montagnes qui parcourent la Sicile, y avaient fait autrefois admettre la division en trois grandes régions ou vallées, qui étaient celles de Mazzara, comprenant la partie occidentale; de Démons, ou région nord-est; et de Noto, ou région sud-est. Aujourd'hui (depuis 1817), le pays est partagé en *intendances, arrondissements et communes*. Les divisions générales ont été in-

diquées par la nature du pays. Les sept vallées principales forment autant de circonscriptions administratives nommées *valli*. La sous-division qui a été faite, d'après les rapports politiques, donne 23 arrondissements (*distretti*), et 354 communes (*comuni*). Les chefs-lieux des *valli*, à qui ils ont donné leurs noms, sont tous très peuplés. *Palerme*, la capitale de l'île, avait, avant l'invasion du choléra, 173,478 âmes; Messine en compte 83,772, Catane 52,400, Syracuse 16,805, Caltanissetta 17,000, Girgenti 17,767, et Trapani 24,735.

Parmi les petites îles dépendantes de la Sicile, il faut distinguer, au nord, les Lipares (*voy.*), îles *Éoliennes* ou *Vulcaniennes*, dont les principales sont Lipari, Stromboli et Volcano; à l'ouest, les *Égades*, et enfin l'île de Pentalaria, entre la Sicile et l'Afrique (*voy. FERDINANDEA*). Rochers incultes pour la plupart, plusieurs d'entre elles renferment des prisons d'état.

Nous renvoyons, pour tout ce qui concerne l'état politique, administratif, religieux, financier et militaire de l'île qui nous occupe, à l'art. suivant, *Deux-Siciles*, où ces données seront présentées conjointement avec celles relatives à la partie continentale de la monarchie.

Histoire. Il est peu de pays qui aient aussi souvent changé de maîtres et de forme de gouvernement que la Sicile. Ses premiers habitants, les *Sicaniens* ou *Sicules* (*voy.*), auxquels elle doit son nom, paraissent lui être venus de l'Italie. Plus tard, les Phéniciens et les Grecs y établirent de nombreuses et florissantes colonies : l'antique *Ségeste*, *Himera*, *Leontini*, *Drepanum* (Trapani), près du mont *Eryx*, *Sélinonte*, ruinée de fond en comble par les Carthaginois, et la résidence du tyran *Phalaris*, *Agrigente*, dont on voit encore des restes remarquables à *Girgenti*, y rivalisaient alors d'opulence et d'ambition. On y voyait aussi déjà *Panorme* (Palerme), fondée par les Phéniciens, et *Messana* (Messine), d'abord appelée *Zancle*, puis repeuplée par les *Messéniens*, chassés du Péloponnèse. Mais au-dessus de toutes ces cités, munies pour la plupart d'institutions républicaines, s'éleva de bonne heure la ri-

che *Syracuse* (*voy.*), fille illustre de *Corinthe*, patrie de *Théocrite* et d'*Archimède*. La célébrité de plusieurs princes (*voy. GÉLON, HÉKRON, DÉMYS* et *AGATHOCLE*), qui, à diverses époques, y usurpèrent le pouvoir ou l'obtinèrent par élection; ses hautes vues de domination sur la Sicile et sur la Grande-Grèce, ainsi que les guerres multipliées qui en résultèrent, d'abord avec les villes rebelles à sa suprématie, puis tour à tour avec les Athéniens (*voy. NICIAS* et *ALCIBIADE*), les Carthaginois et les Romains; le culte empressé qu'on y vouait aux sciences et aux arts, et l'excellence de ses rhéteurs, lui assignèrent un rang glorieux parmi les républiques les plus vantées de l'antiquité. Au commencement de la première guerre Punique (*voy.*), les Carthaginois, maîtres d'une partie de la Sicile, firent d'*Agrigente* leur principale place d'armes; mais, déjà en l'an 262 av. J.-C., cette ville tomba au pouvoir des Romains, qui se firent céder l'île entière en 241. Ils y affirmèrent leur domination par la prise de *Syracuse*, que *Marcellus* (*voy.*) réduisit en 212, et la maintinrent jusque vers le milieu du v^e siècle après J.-C. La Sicile fut alors conquise par *Genséric*, roi des Vandales, récemment établis en Afrique; mais, en 535, *Bélisaire* (*voy.*) en chassa ces barbares dominateurs. Les empereurs de Byzance furent dépossédés à leur tour par les *Sarrazins*, en 827. Cependant le comte *Roger*, frère de *Robert Guiscard* (*voy.*), duc normand de la Pouille et de la Calabre, parvint deux siècles et demi plus tard, de 1060 à 1091, à arracher la Sicile aux Infidèles. Son fils *Roger II*, qui lui succéda en 1101, réunit en outre sous sa domination, par suite de la mort du jeune duc *Guillaume*, petit-fils de *Robert Guiscard*, en 1127, l'héritage entier de la maison de *Hauteville*, sur le continent italien. Le premier il prit, en 1130, le titre de roi des Deux-Siciles, qui lui fut confirmé par le pape, à charge de rendre l'hommage au Saint-Siège. Dès lors les destinées de la Sicile ont toujours tendu à se confondre avec celles du royaume de Naples, bien que de nouvelles séparations aient encore eu lieu par intervalles entre les deux couronnes. Cq. V.

SICILES (ROYAUME DES DEUX-). C'est le nom officiellement, quoique improprement, adopté pour la désignation collective des deux royaumes de Naples et de Sicile réunis en une seule monarchie. D'après leur position à l'égard du détroit ou phare de Messine, ces deux parties sont distinguées, dans tous les actes du gouvernement, en *domaines en-deçà du phare*, comprenant le territoire continental avec les petites îles adjacentes, et en *domaines au-delà du phare*, composés du territoire insulaire ou de la Sicile proprement dite avec ses dépendances. Comme la description de chacune de ces deux contrées a déjà fait l'objet d'un article à part, nous devons nous borner ici à un court aperçu statistique sur l'ensemble de l'état qu'elles forment, pour résumer ensuite leur histoire, depuis l'époque de la première réunion des deux couronnes, au moyen-âge. Ce rapide historique complétera l'aperçu qui a déjà été donné à l'occasion du royaume de Naples.

La monarchie des Deux-Siciles occupe une superficie évaluée à environ 109,000 kilom. carr.^s, et contient, d'après l'*Almanacco reale* pour 1843, une population de 3,203,687 âmes, répartie dans 684 villes, 399 bourgs et 2,156 villages. Les $\frac{1}{2}$ environ de ces différents chiffres se rapportent aux états de terre ferme. Les habitants sont tous Italiens et professent la religion catholique, à l'exception d'un certain nombre d'Albanais, grecs-unis, et d'environ 2,000 juifs, tolérés dans la capitale de Naples seulement. La religion catholique est toujours celle de l'état; mais le concordat qui règle, depuis le 16 février 1818, les rapports de cette monarchie avec l'Église de Rome, a détruit les liens de vasselage que s'arrogeait le Saint-Siège. Le clergé séculier et les ordres religieux forment toujours dans la monarchie un corps très nombreux et richement doté. Il y a 20 archevêques et 73 évêques dans le seul royaume de Naples; 3 archevêques et 7 évêques en Sicile. Palerme est le siège primatial du royaume. La noblesse est également très considérable; en possession de vastes domaines constitués en ma-

(*) Environ $\frac{1}{2}$ de l'étendue de la France. S.

jurats, elle jouit de très grands privilèges, et se compose de près de 9,000 familles, dont environ 6,500 dans le royaume de Naples, présentant un chiffre total de plus de 50,000 individus. Sur le continent napolitain, comme en Sicile, l'isolement résultant du manque de communications dans les provinces intérieures a fait affluer les populations dans les villes et sur les côtes, au grand préjudice de l'agriculture et du développement de la richesse matérielle du pays. Cette agglomération est surtout remarquable dans la capitale et aux environs: c'est une des causes du progrès du paupérisme. Aussi cette monarchie contient-elle plus d'indigents et de mendiants de profession qu'aucun autre pays de l'Europe. D'immenses terrains restent en friche ou ne sont utilisés qu'en pâturages; et, malgré la fertilité naturelle du sol, l'importation de grains est encore quelquefois nécessaire. Les campagnes de la Terre de Labour, dans les états en-deçà du phare, et celles de Catane, en Sicile, offrent seules un état de culture avancé.

Le commerce se ressent de l'état de langueur de l'industrie agricole et manufacturière. Dans le royaume de Naples, l'importation, qui s'élève à environ 15 millions de *ducats*, ou 64 millions de francs par an, est à peu près balancée par l'exportation. La Sicile, soumise à un régime particulier, est tenue, pour ses importations, dans une dépendance très onéreuse du continent, source d'une contrebande très active en objets de manufacture des pays étrangers. Ces dernières restent pourtant au-dessous des exportations, qui consistent en produits bruts de l'île, et s'élèvent à plus de 13 millions de *ducats*, ou à peu près 56 millions de francs par an. Quant à la navigation, favorisée par le grand développement des côtes, par le recrutement facile et peu dispendieux des équipages, et par les encouragements du gouvernement, elle est généralement en progrès. La marine marchande comprenait déjà, en 1833, dans le royaume de Naples, 4,668 navires, jaugeant ensemble 131,709 tonneaux, et distribués dans les ports de Naples, Gaëte, Tarente, Salerne, Bariolte, Manfredonia, Pescara, etc. En Sicile aussi,

elle compte plus de 2,000 navires, qui ne participent néanmoins que pour un quart au commerce extérieur de l'île.

L'instruction publique, abandonnée presque en entier aux prêtres et aux moines, n'a répondu jusqu'ici que par de faibles résultats à quelques mesures adoptées pour lui donner plus de force et d'extension. Naples seule possède une université, avec divers autres établissements spéciaux pour les sciences, la littérature et les arts, tenus sur un pied respectable, sans pouvoir néanmoins se comparer, sous ce rapport, avec aucun des grands foyers d'où rayonne le mouvement intellectuel en Europe. Les trois universités de la Sicile, celles de Palerme, de Catane et de Messine, cette dernière rétablie en 1838, ne peuvent être rangées qu'en seconde ligne. Les entraves d'une censure très rigoureuse pèsent sur toutes les productions de la presse, ainsi que sur l'introduction des livres étrangers.

Nous avons déjà indiqué la division administrative de la monarchie formée de 15 provinces dans les états en-deçà, et de 7 intendances dans les états au-delà du phare. L'ordre judiciaire se compose de deux cours suprêmes établies à Naples pour le continent, et à Palerme pour la Sicile, de 4 hautes-cours pour les matières civiles dans le royaume de Naples : à Naples, Aquila, Trani et Catanzaro; et de 3 du même rang en Sicile : à Palerme, Messine et Catane; enfin, des tribunaux criminels des provinces et des tribunaux civils ordinaires, établis également dans le chef-lieu de chaque province, mais ces derniers dans le royaume de Naples seulement. La juridiction inférieure est dévolue à des juges de paix et à des juges de district élus à temps dans leur ressort. Le nouveau code ou Code de Ferdinand I^{er}, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 1819, est entièrement calqué sur les codes français, sauf la législation relative aux majorats, au jury, qu'on n'a pas adopté, aux formes de la procédure criminelle, toute secrète, aux délits de sacrilège, etc.

Le royaume des Deux-Sicules forme une monarchie absolue, héréditaire en ligne masculine, et même en ligne féminine à défaut de mâles. En Sicile, le roi

se fait représenter par un lieutenant général qui réside à Palerme, et remplit les fonctions de vice-roi. L'héritier de la couronne porte le titre de duc de Calabre.

À la tête du gouvernement sont placés 8 ministres secrétaires d'état chargés des divers portefeuilles, un conseil d'état et une *consulta* générale instituée en vertu de l'ordonnance royale du 14 juin 1824, établie à Naples et formée de 16 membres napolitains et de 8 membres siciliens, choisis à temps ou à vie par le souverain parmi les grands propriétaires fonciers, les hauts fonctionnaires civils et les militaires les plus marquants. Cette consulta, substituée aux deux assemblées du même genre, dont le décret du 26 mai 1821 avait prescrit la formation pour chacun des deux royaumes en particulier, n'a que le droit de donner des avis sur les projets de lois, mesures financières et règlements qui lui sont soumis. Six directeurs, qui ont leurs bureaux à Palerme et relèvent du gouverneur général, sont chargés de l'administration de la Sicile. Les provinces et intendances, ainsi que les communes, administrent et répartissent l'impôt elles-mêmes dans leurs circonscriptions respectives.

D'après le comte Serristori, les revenus de l'état s'élevaient, en 1835, à 26,089,000 ducats, et les dépenses à 26,100,000. Cependant dans le seul royaume de Naples, le revenu, pour l'année financière 1838-39, était évalué à 26,670,000 ducats ou environ 114 millions de fr.; la dette s'élevait à 103 millions de ducats ou 440 millions de fr. environ. Le budget particulier de la Sicile, continuellement en déficit, était, en 1833, taxé à 1,897,495 onces d'argent ou plus de 24 millions de fr.; la dette de l'île à environ 22 $\frac{1}{2}$ millions de fr.

L'armée napolitaine, dont la réorganisation sur le pied actuel date de 1833, comptait, en 1838, environ 45,000 hommes, dont 29,381 d'infanterie, y compris les régiments des gardes; mais, en temps de guerre, elle pourrait être facilement élevée, dans les mêmes cadres, à 64,000 hommes. Elle se compose de troupes étrangères (4 régiments suisses)

et de troupes nationales, recrutées par la voie de la conscription. Les soldats indigènes, après avoir fini leur temps au service actif, restent encore pendant cinq ans sujets à l'appel pour la réserve, nommée aussi garde nationale, et qui est susceptible d'être portée à 150,000 hommes. La Sicile, dont les habitants manifestent pour l'état militaire une répugnance invincible, ne fournit que deux régiments d'infanterie, contingent péniblement ramassé dans le rebut de la population. Outre ces troupes, il existe encore, dans les deux royaumes, pour le maintien de la police, une nombreuse gendarmerie. La marine militaire se compose de 3 vaisseaux, 4 frégates, 2 corvettes et plusieurs bâtiments de moindre grandeur, armés en tout d'environ 500 canons.

Les ordres de chevalerie dépendant de la couronne des Deux-Siciles sont : l'*ordre royal militaire de Saint-Constantin*, d'origine byzantine, fondé en 1190, par l'empereur Isaac l'Ange, de la maison de Comnène, transmis, en 1699, par un des descendants fugitifs de cette illustre famille, au duché de Parme, et de là au royaume de Naples, par le duc infant don Carlos, qui, après son avènement à la couronne des Deux-Siciles, le renouvela solennellement en 1758 ; l'*ordre de Saint-Janvier*, institué en 1738, le plus considéré du royaume ; l'*ordre de Saint-Ferdinand du mérite*, créé en 1799 ; l'*ordre militaire de Saint-Georges de la Réunion*, fondé par le roi Joseph-Napoléon, puis conservé par Ferdinand IV et réorganisé par ce monarque pour les Deux-Siciles, par décret du 9 janvier 1819 ; enfin l'*ordre de François I^{er}*, le seul du royaume pour le mérite civil, et dont l'institution ne date que du 28 sept. 1829. — Voir Richard, abbé de Saint-Non, *Voyage pittoresque, ou Description des royaumes de Naples et de Sicile* (Paris, 1781-86, 4 tom. en 5 vol. gr. in-fol., av. fig. ; nouv. éd. revue et corr., 1829, 4 vol. in-8°, av. atl.).

Histoire. La première réunion de Naples avec la Sicile, opérée, en 1130, par Roger II (I^{er} comme roi), sous le titre de royaume des Deux-Siciles, dura un siècle et demi. La résidence était Palerme. Il n'y eut aucune fusion entre les

deux parties de la monarchie : chacune conserva ses propres lois. Cependant la dynastie de Tancrede de Hauteville s'éteignit déjà avec Guillaume II, le Bon, petit-fils de Roger, en 1189. L'empereur d'Allemagne, Henri VI de Hohenstaufen, fit alors valoir ses droits à l'héritage des Deux-Siciles, du chef de sa femme, Constance, fille de Roger ; mais les Siciliens, dans leur aversion pour la domination allemande, préférèrent appeler à leur tête un fils naturel de ce dernier, Tancrede, qui se défendit vaillamment contre Henri : celui-ci ne dut qu'à la mort prématurée de son courageux adversaire, qui ne laissa pour successeur, en 1194, qu'un fils en bas âge (Guillaume III), de pouvoir se rendre maître de la Sicile, où les rigueurs qu'il exerça rendirent son joug odieux. L'île n'en reconnut pas moins, en 1197, son fils Frédéric II (comme empereur, I^{er} comme roi des Deux-Siciles), à peine âgé de 3 ans, lequel, plus tard, fit beaucoup pour la prospérité de ses états d'Italie, et transféra le siège du gouvernement à Naples. Cependant les Siciliens, mus par cette antipathie qui les anime encore aujourd'hui contre les Napolitains, ne soupiraient qu'après l'indépendance ; le voisinage d'un établissement aussi formidable de la maison de Hohenstaufen faisait en outre ombrage aux pontifes de Rome. En conséquence, après la mort de l'empereur Conrad IV, en 1254, le pape Urbain IV appela au trône des Deux-Siciles Charles d'Anjou, frère de S. Louis, roi de France (1265). Dans l'intervalle, Manfred ou Manfred (voy.), fils naturel de l'empereur Frédéric II et tuteur du jeune Conradin (voy.), dernier représentant légitime de l'illustre maison de Souabe, s'était fait proclamer roi des Deux-Siciles, à la place de son neveu, en 1258. Il fut défait et tué par Charles d'Anjou, à la bataille de Bénévent, en 1266, et 2 années plus tard l'infortuné Conradin lui-même, vaincu par le spoliateur de son héritage, fut décapité à Naples. Mais Charles I^{er} ne put conserver en entier sa conquête. La Sicile se délivra de la domination des conquérants français par le massacre fameux des Vêpres Siciliennes (voy.), en 1282. Elle fut secondée dans cette insurrection par le roi

Pierre III d'Aragon, gendre de Mainfred, à qui Conradin avait légué tous ses droits et le soin de sa vengeance. Ainsi s'opéra la dissolution du premier lien qui unis les Deux-Siciles.

Pendant que Naples était restée sous la domination de Charles d'Anjou et de ses successeurs, la Sicile, après s'être donnée à Pierre III (comme roi d'Aragon, 1^{er} comme roi de Sicile), qui transmittait la couronne de l'île, en 1285, à son fils cadet Jacques, se déroba tout-à-fait à la suprématie pontificale. Tantôt réunie sous un même sceptre avec l'Aragon, tantôt gouvernée comme un apanage royal distinct par des princes cadets de la dynastie espagnole, elle demeura séparée du royaume de Naples jusqu'à ce qu'en 1435, Alphonse V (*voy.*), roi d'Aragon et de Sicile, s'étant aussi emparé de Naples, établit sa domination des deux côtés du détroit. Mais, à la mort de ce prince, qui régna sur Naples sous le nom d'Alphonse 1^{er}, l'île continua de rester unie à la couronne d'Aragon, qu'Alphonse transmit à son frère Jean II, tandis qu'il disposa du royaume de Naples en faveur de Ferdinand 1^{er}, son fils naturel. A la mort de ce dernier, qui porta la couronne de 1458 à 1494, on vit se succéder rapidement à Naples son fils Alphonse II, qui mourut en 1495, et son petit-fils Ferdinand II, qui eut à subir la même année dans ses états l'attaque chevaleresque, mais téméraire, de Charles VIII. Le bouillant roi de France s'était lancé dans cette expédition lointaine pour faire valoir des prétentions que la seconde maison d'Anjou lui avait léguées sur le trône de Naples; mais la jalousie des puissances rivales fit échouer cette tentative. Ferdinand II lui-même ne vécut que jusqu'en 1496, et laissa la couronne à son oncle Frédéric, qui, à son tour, en fut dépouillé, en 1501, par son cousin Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon et de Sicile. Ce monarque s'était ligué pour opérer cette conquête avec Louis XII; mais la division ne tarda pas à se mettre entre les deux alliés au sujet du partage, et le seul Ferdinand finit (1505) par rester seul maître du royaume de Naples dont il devait en grande partie la conquête à

la valeur de son illustre capitaine, Gonzalve de Cordoue (*voy.* ce nom).

Les Deux-Siciles se trouvèrent ainsi réunies avec la grande monarchie espagnole, et leur état de dépendance de celle-ci devait encore durer deux siècles. Pendant cette longue période de la domination étrangère, les libertés dont les villes avaient auparavant joui dans les deux royaumes fléchirent peu à peu, tandis que le pouvoir toujours croissant des barons féodaux et du clergé prenait un caractère de plus en plus oppressif, et mettait le comble aux misères du peuple, écrasé d'impôts et réduit à la servitude dans les campagnes. L'Égypte agrandit tellement ses domaines, que près des deux tiers de la grande propriété territoriale finirent par tomber en main-morte. Lorsque la branche espagnole de la maison d'Autriche s'éteignit, en 1700, les Deux-Siciles, ainsi que l'Espagne elle-même, formèrent un sujet de litige entre les deux compétiteurs à la succession du feu roi Charles II, Philippe d'Anjou et l'archiduc Charles. En 1713, par suite de la paix d'Utrecht, le royaume de Naples, avec la Sardaigne et le duché de Milan, fut cédé à l'Autriche. L'influence de l'Angleterre, dans des vues d'intérêt mercantile, fit que l'on disposa séparément de la Sicile en faveur du duc de Savoie; mais, en 1717, Philippe V, roi d'Espagne, poussé par son ambitieux ministre Alberoni, reconquit cette île sans pouvoir néanmoins la garder longtemps; car ayant vu se former contre lui la quadruple alliance entre l'Empereur, la France, l'Angleterre et les sept Provinces-Unies, il fut obligé, en 1719, de céder la Sicile à l'Autriche, qui dédommagea le duc de Savoie, en lui abandonnant la Sardaigne (*voy.*). Mais, en 1733, lorsque la question de la succession au trône de Pologne occasionna une nouvelle conflagration en Europe, les Espagnols s'emparèrent de nouveau des Deux-Siciles, et obtinrent, en 1735, à la paix de Vienne, qu'elles fussent reconstituées en monarchie indépendante pour l'infant Don Carlos, alors duc de Parme. Celui-ci ayant, en 1759, hérité du trône d'Espagne, qu'il occupa sous le nom de Charles III (*voy.*), dut laisser celui des

Deux-Siciles à son troisième fils Ferdinand IV, et il fut en même temps stipulé que cette couronne ne pourrait plus jamais se réunir à celle d'Espagne.

On a déjà parlé ailleurs des principaux événements du règne peu glorieux, mais long et agité, de Ferdinand IV, à l'art. duquel nous devons renvoyer, ainsi qu'à celui de la reine Caroline, qui eut une si grande influence sur les affaires depuis 1768. En 1761, la dynastie de Naples s'était associée au pacte de famille (*voy.*) conclu entre les différentes branches régnautes de la maison de Bourbon. Pendant les guerres de la république et de l'empire français, les progrès de nos armes en Italie obligèrent deux fois le roi et son gouvernement à se réfugier à Palerme. La première fois, en 1799, le cardinal Ruffo parvint, la même année, à reconquérir Naples, où une terrible réaction eut lieu aussitôt contre tous ceux qui s'étaient montrés accessibles aux idées libérales, et fit couler des flots de sang. Après la seconde expulsion, en 1806, pendant que la couronne de Naples était passée sur la tête de Joseph-Napoléon pour être ensuite conférée à Joachim Murat (*voy.* ces noms), force fut à l'ancienne dynastie de prolonger jusqu'en 1816 son séjour en Sicile, où encore elle n'aurait pu se maintenir sans la protection armée de l'Angleterre. En 1812, lord Bentinck établit dans l'île une constitution en grande partie modelée sur celle de la Grande-Bretagne; mais dès 1814 le roi la supprima. La défaite de Murat par les Autrichiens ouvrit enfin, en 1816, à Ferdinand IV le retour dans ses états du continent, où il s'intitula dès lors Ferdinand I^{er}, roi des Deux-Siciles. Mais l'esprit rétrograde et l'inhabileté de son gouvernement mécontentèrent profondément ses sujets, favorisèrent l'extension des racines du carbonarisme (*voy.*), et firent pénétrer les germes révolutionnaires jusque dans les rangs de l'armée. Aussi, lorsqu'on apprit à Naples, au commencement de l'année 1820, qu'en Espagne la constitution des Cortès de 1812 avait été rétablie par les troupes, plusieurs régiments imitèrent cet exemple à Nola, d'où le mouvement militaire se communiqua

promptement à tout le royaume, à partir du 2 juillet. Dès le 9, le général Guiltattme Pepe fit son entrée dans la capitale, à la tête des insurgés, et le 13, le serment à la constitution espagnole, provisoirement adoptée pour base de celle qu'on voulait établir à Naples, fut exigé du roi et des princes. Le parlement convoqué se réunit dans cette ville, le 1^{er} octobre, et le 5 il se fortifia par l'adhésion de Palerme, où les patriotes siciliens avaient d'abord réclamé avec véhémence une représentation distincte pour leur île. Mais les auteurs de la révolution qui paraissait si heureusement accomplie nuisirent à leur cause par trop d'exagération, et manquèrent ensuite de la résolution et de la vigueur nécessaires pour la défendre. La nouvelle constitution fut solennellement proclamée par le parlement le 30 janvier 1821; mais déjà le congrès des monarques absolus s'était ouvert à Laibach (*voy.*). En exécution de ses arrêts, une armée autrichienne, sous le général Frimont, marcha sur les Abruzzes (*voy.*). Le 7 mars, son avant-garde dispersa complètement l'armée napolitaine commandée par le général Pepe (*voy.* ce nom et CARASCOSA); le 10, toute résistance avait cessé; le 24, Naples fut occupée par les Autrichiens, à la suite d'une capitulation, et le 15 mai le roi entra dans sa capitale, où l'ancien ordre de choses venait d'être rétabli. De Florence, où il s'était retiré, après avoir nommé le prince royal, François, son *alter ego* (*voy.*), le monarque avait déclaré nuls tous les changements introduits dans le gouvernement par suite de la révolution. Les principaux chefs de celle-ci parvinrent à se sauver par la fuite, d'autres furent condamnés à mort et exécutés. L'esprit réactionnaire sévit avec fureur contre tous ceux qu'il suspectait de participation aux sociétés secrètes, et les prisons se remplirent de milliers de malheureux. Le gouvernement n'admit que des réformes insignifiantes. La Sicile, où l'irritation des esprits et les excès commis par de nombreuses bandes de brigands s'étaient accrus en proportion des désordres et des vices de l'administration, bien plus profonds encore dans cette île que dans le

royaume de Naples, fut entièrement détachée de celui-ci, relativement à son organisation, et reçut également des garnisons autrichiennes. Le clergé reprit plus d'influence que jamais, et la police déploya des rigueurs telles que l'Autriche se crut elle-même obligée d'intervenir par des représentations pour y mettre un frein. L'armée avait été, dès le commencement, dissoute et remplacée en partie par des enrôlés suisses, irlandais et albanais. On s'appliqua néanmoins à rétablir un peu d'ordre dans les finances, et à l'avènement de François I^{er} (voy.), fils aîné de Ferdinand (5 janvier 1825), quelques adoucissements eurent lieu dans le régime du règne précédent.

En 1827, les derniers régiments de l'armée d'occupation autrichienne évacuèrent le royaume. Cependant la tranquillité intérieure n'était pas encore à l'abri de toutes les secousses. Vers la fin de juin 1828, un mouvement éclata dans la province de Salerne. Il avait pour auteur principal un prêtre patriote, le chanoine Luca, qui se proposait l'établissement d'une constitution semblable à notre charte; mais comprimé par les armes, au mois de juillet, il fut cruellement expié par ses chefs. La Calabre souffrait en même temps plus que jamais de ses vieilles bandes de brigands. Le différend avec l'état barbaresque de Tripoli, qui réclamait un tribut, fut néanmoins aplani par la médiation de la France au mois d'octobre suivant.

On connaît l'activité déployée par le souverain actuel, Ferdinand II (voy. T. X, p. 677), qui succéda à son père le 8 nov. 1830, pour réorganiser l'armée, régulariser les finances, combattre certains abus de l'administration et relever la prospérité matérielle du royaume de Naples. Il abolit les privilèges de chasse, allégea la charge des impôts et prit diverses autres mesures non moins salutaires. Cependant la fermentation que le retentissement de notre révolution de Juillet produisit dans toute l'Italie donna lieu pareillement, dans cette partie de la péninsule, à diverses conspirations suivies de tentatives de bouleversement dans les années 1831, 32 et 35. Dans la querelle avec Tunis, le bey fut obligé de céder; à ce conflit en suc-

céda un autre avec le Maroc, en 1834. En 1836, au mois de janvier, à l'occasion de la naissance d'un héritier du trône, le roi publia une amnistie assez étendue; mais il ne s'en attacha que plus fortement aux principes absolutistes et renforça même l'autorité du clergé dans ses états. On a déjà fait entrevoir plus haut que, lors de la révolution militaire de Naples, en 1820, deux partis s'étaient déclarés parmi les insurgés siciliens : l'un à Messine, pour la constitution proclamée dans le royaume en-deçà du phare; l'autre à Palerme, dirigé surtout par les patriciens de l'île, pour une séparation complète du continent. La séparation administrative, admise en principe au congrès de Lai-bach, ne reçut pourtant aucune exécution avant 1824. Des mesures tendant à raffermir le système de centralisation adopté par le roi actuel excitèrent de nouveau le mécontentement des Siciliens. Pendant l'été de 1837, les terribles ravages du choléra, accompagnés de famine, exaspérèrent la populace qui, dans son ignorance, s'imaginait que les médecins avaient ordre du gouvernement d'empoisonner les pauvres. De sanglantes révoltes, souillées par d'horribles excès, éclatèrent à Palerme et à Catane, se propagèrent dans toute l'île et y répandirent une épouvantable confusion. Le gouvernement, momentanément obligé de prendre la fuite, ne put rétablir son autorité que par la force des armes; les exécutions se multiplièrent, et au mois de nov. 1837, parurent 19 décrets royaux, par lesquels la Sicile, privée de son administration distincte, fut réduite à l'état d'une simple province de la monarchie. Au mois de mars 1838, le roi visita néanmoins cette île, y proclama une amnistie partielle et révoqua les commissions militaires. Bientôt, le 19 déc. 1838, fut publiée une loi tendant à l'abolition des derniers restes des institutions féodales, et que suivirent d'autres mesures relatives aux moyens de rétablir la sûreté des routes, d'introduire des améliorations dans le système des impôts et de l'administration en général, et de rendre à l'île la jouissance d'une partie de ses droits par la réinstallation des bureaux du gouvernement à Palerme. Mais un peu de calme venait à peine de

renaltre, que le cabinet, par une mesure imprévoyante, compromit de nouveau gravement la situation. Il érigea ce que l'on a appelé le monopole des soufres, en exécution d'un traité conclu le 27 juin de la même année avec une compagnie de négociants français. Cette opération mal combinée eut des conséquences funestes. Non-seulement elle jeta dans la détresse les nombreux ouvriers employés à cette industrie frappée de stagnation, mais encore elle suscita au gouvernement de graves embarras avec l'Angleterre. Des réclamations en faveur des intérêts de ses nationaux, cette puissance passa à des démonstrations menaçantes qui allèrent jusqu'à un commencement d'hostilités et au blocus de Naples, et ne furent suspendues qu'en 1840, par l'intervention médiatrice de la France, après que le roi se fut décidé à la révocation du monopole. Les désordres, en Sicile, avaient repris un caractère si alarmant qu'il fallut y renvoyer des renforts de troupes considérables en 1839. La loi martiale fut de nouveau proclamée et maintenue en vigueur jusqu'à la fin de 1840. Elle servit à étouffer l'insurrection, mais elle n'était guère propre à fermer les plaies toujours saignantes du pays ni à calmer une irritation qui dure encore. Cette année même des troubles ont éclaté dans la Pouille et en Calabre, à Foggia et à Cosenza, devenues le théâtre de collisions sanglantes entre le peuple et la gendarmerie. Partagé entre la crainte des révolutions et le désir d'accroître en Italie un pouvoir qui gêne la prépondérance de l'Autriche, le gouvernement des Deux-Siciles, suivant les complications multiples de ses intérêts politiques au dedans et au dehors, et sollicité de part et d'autre par l'attrait des liens de famille, subit tour à tour l'influence de la cour de Vienne et celle de la nouvelle dynastie française. CH. V.

SICILIENNES (VÈPRES), voy. VÈPRES.

SICKINGEN (FRANÇOIS DE), chevalier du Palatinat, conseiller et général impérial, naquit en 1481 au château patrimonial de Sickingen, dans le cercle du Moyen-Rhin actuel (grand-duché de Bade). Dès sa jeunesse, il se voua à l'état militaire, et se réunit au comte de

Nassau dans la guerre contre la France. Plus tard, il s'érigea en défenseur des opprimés, se chargeant de faire obtenir justice aux faibles qui avaient à élever des plaintes contre quelque ville impériale ou à réclamer des créances de quelques seigneurs. Briser le despotisme des princes et abattre l'orgueil du clergé, telle était la tâche du preux chevalier. Sans être le moins du monde lettré, il se montra toujours le protecteur des savants : c'est ainsi qu'il défendit Reuchlin (voy.) contre les moines de Cologne, et accorda l'hospitalité dans son château à plusieurs hommes éclairés en butte aux persécutions, tels qu'Ulric de Hutten (voy.) et autres. Il contribua beaucoup à répandre la réforme dans les contrées rhénanes. Une lutte malheureuse contre Trèves, le Palatinat et la Hesse le fit mettre au ban de l'Empire. Au siège de son château de Landstuhl, entre Lautern et Deux-Ponts, une chute entraîna sa mort qui eut lieu le 7 mai 1523, peu de temps après la reddition du fort. — Voir Münch, *Franz von Sickingen's Thaten*, etc. (Stuttg., 1827-28, 2 vol.), avec un *Codex diplomaticus* (vol. III^e, Aix-la-Chapelle, 1829).

En 1773, les descendants de Sickingen furent élevés au rang de comtes de l'Empire et se divisèrent d'abord en plusieurs lignes, dont celle de Sickingen posséda seule des biens immédiats dans la seigneurie de Landstuhl, droits qu'elle fut obligée de résigner en 1803. C. L.

SICULES, peuplade italienne primitivement établie dans le Latium, mais qui en fut expulsée par les Tyrrhéniens et d'autres peuples, et qui, après avoir trouvé momentanément un refuge en Calabre, passa le détroit et se fixa dans l'île qui reçut d'eux son nom. Voy. SICILE.

SICYONE, aujourd'hui *Basilico*, bourg situé sur le golfe de Lépante, à quelque distance de Corinthe, était jadis une des villes les plus anciennes, les plus célèbres et les plus belles du Péloponnèse. Selon Pausanias, Égalée, fils d'Inachus, en jeta les fondements, et Sycion, un des successeurs, lui donna son nom. La Sicyonie partagea le sort des petits états voisins lors de l'irruption des Héraclides dans le Péloponnèse. Elle fut

conquise par Phœstus et soumise au roi d'Argos. La démocratie y fut établie dans la suite, mais les luttes des partis favorisèrent plusieurs fois l'usurpation du pouvoir par des tyrans. Quelque faible qu'il fût, cet état sut conserver son indépendance, non pas néanmoins sans avoir beaucoup à souffrir des querelles d'Athènes et de Sparte. Un de ses plus grands citoyens, Aratus (*voy.*), fit entrer Sicyone dans la ligue Achéenne (*voy.*), où elle joua un rôle important jusqu'à sa dissolution. Toutefois la gloire de Sicyone repose moins sur ses exploits militaires que sur la culture des arts de la paix. Son école de sculpture et de peinture jouissait d'une haute réputation, et produisit des artistes qui, comme Aristoclès, Canachus, Polyclite, Euphranor, Lysippe dans la sculpture, Pamphile, Pausias, Mélanthius, Nicophane dans la peinture, rivalisèrent avec les plus grands maîtres d'Athènes. X.

SIDDONS (SARAH KEMBLE, *mistress*), une des plus grandes tragédiennes de l'Angleterre, sœur des deux Kemble (*voy.*), naquit le 1^{er} juillet 1755, à Brecknock, dans le pays de Galles. Fille d'un directeur de comédiens ambulants, elle épousa fort jeune et par inclination le jeune Siddons, qui faisait partie de la troupe, et se voua à la scène. Garrick l'appela, en 1775, à Londres, où elle débuta à Drury-Lane, dans le rôle de Portia. Elle acquit bientôt la plus grande réputation : ainsi les deux premiers théâtres de Londres se la disputèrent-ils toujours, et elle fut toute sa vie comblée d'honneurs. D'un esprit orné, d'un caractère pur, d'une conduite irréprochable, elle avait un port majestueux, un geste noble, et l'organe le plus sonore et le plus harmonieux. Elle ne fut jamais surpassée pour le jeu de la physionomie, pour l'expression des yeux et pour la grâce des mouvements. Ses principaux rôles furent : *lady Macbeth*, et *Catherine* dans *Henri VIII*. Elle se livra aussi à la sculpture, et plusieurs de ses ouvrages, entre autres le buste du président des États-Unis, Adams, jouirent du suffrage public. Elle quitta la scène en 1812; mais en 1816 elle repartit, à Edimbourg, dans quelques représentations au bénéfice de son frère Char-

les Kemble. Depuis, elle s'attacha surtout à développer les talents de sa nièce, Francis-Ann Kemble. Elle mourut le 8 juin 1831. — *Voir* Boaden, *Memoirs of mistress Siddons* (Lond., 1827, 2 vol.), et surtout Thomas Campbell, *Life of mistress Siddons* (Londres, 1834, 2 vol.). C. L.

SIDELHORN, *voy.* GRIMSEL.

SIDÉRAL, de *sidus*, *-eris*, astre, *voy.* ANNÉE, CHRONOLOGIE, JOUR, RÉVOLUTION, etc.

SIDÉRIQUE, *voy.* ASTRAL.

SIDÉRISME. Ce mot dérivé du grec *σίδηρος*, fer, acier, désigne une méthode de traitement magnétique des maladies, préconisée par Mesmer (*voy.*), dans laquelle la main de l'homme n'opère pas, mais qui se fait au moyen d'appareils particuliers comme des tiges métalliques partant d'un baquet contenant des métaux. C. L.

SIDMOUTH (LORD), *voy.* ADDINGTON. Il est mort le 15 février 1844.

SIDNEY ou **SYDNEY**, nom d'une famille illustre d'Angleterre dont l'origine remonte à GUILLAUME Sidney, qui suivit d'Anjou en Angleterre le roi Henri II, en qualité de chambellan, et mourut en 1164. HENRI Sidney, l'un de ses descendants, fut ambassadeur d'Édouard VI auprès de la cour de France. A la mort de ce prince, qui lui portait la plus vive affection, il se retira dans ses terres, mais il fut bientôt rappelé à la cour par la reine Marie, qui, comme son frère, l'honora de la plus haute faveur. Sous Élisabeth, il fut nommé gouverneur du pays de Galles et député d'Irlande, charges qu'il remplit avec autant de sagesse que de modération. Il mourut en 1586.

Sir PHILIPPE Sidney, son fils, né à Penshurst, en 1554, visita le continent après avoir achevé ses études, et à son retour dans sa patrie, quoiqu'il n'eût que 22 ans, il fut nommé ambassadeur de la reine Élisabeth auprès de l'empereur Rodolphe II. En apparence, ce n'était qu'une ambassade de félicitation; mais dans le fait Sidney était chargé de former une ligue des princes protestants contre le pape et l'Espagne. Il y réussit, et en récompense de ses services Élisabeth lui donna la place de grand-échançon, qu'il perdit bientôt à la suite d'une

querelle qu'il eut avec Édouard Vere. Exilé de la cour, il consacra ses loisirs à composer son fameux roman pastoral *l'Arcadie* (Londres, 1691), qui ne fut cependant imprimé qu'après sa mort. Au bout de deux ans, Élisabeth le rappela et le créa chevalier. Le comté de Kent le choisit, vers le même temps, pour son représentant au parlement. Toujours dévoué à sa souveraine, Sidney renonça sans effort, pour lui obéir, au voyage de découvertes qu'il se proposait de faire avec Francis Drake ; il lui donna même une preuve plus éclatante encore de son attachement, en refusant la couronne de Pologne qui lui était offerte. Élisabeth l'envoya en Flandre en qualité de général de cavalerie et de gouverneur de Flessingue. Il surprit Axel, en 1688, sauva l'armée anglaise à Gravelines, et se couvrit de gloire à Zutphen, où il reçut une blessure dont il mourut à Arnheim, le 16 oct. de la même année. Outre *l'Arcadie*, il nous reste de lui *Astrophel et Stella* (Londres, 1691), et plusieurs pièces de poésie. Ses œuvres ont été publiées à Londres en 1725, 3 vol. in-8°. Voir sur lui, Zouch, *Memoirs of the life and writings of sir Ph. Sidney*, Lond., 1808.

ALGERNON Sidney, 2^e fils de Robert Sidney, à qui fut conféré, en 1618, le titre de comte de Leicester, naquit l'année d'après selon les uns, en 1622 selon d'autres, et fut élevé sous les yeux de son père qu'il suivit dans les missions qu'il eut à remplir en Danemark (1632) et en France (1636), puis en Irlande, lorsque le comte de Leicester eut été nommé vice-roi de cette île. Il y servit avec distinction contre les rebelles sous les ordres de son frère, le comte de Lisle, avec qui il retourna en Angleterre en 1643, et passa au service du parlement. En 1645, il fut nommé colonel d'un régiment de cavalerie sous Fairfax, et quelque temps après gouverneur de Chichester. L'année suivante, nous le retrouvons en Irlande avec le titre de lieutenant et de gouverneur de Dublin, mais le parlement ne tarda pas à le rappeler et à lui confier le gouvernement de Douvres. Quoique membre de la haute-cour de justice formée pour juger Char-

les I^{er}, il n'assistait point au prononcé de la sentence, ni ne signa l'ordre de l'exécution, sans désapprouver d'ailleurs la condamnation du prince. Ennemi déclaré des empiétements du pouvoir, il ne pouvait acquiescer à l'usurpation de Cromwell : aussi se retira-t-il des affaires pendant tout le temps que dura le protectorat. On croit que ce fut à cette époque qu'il écrivit ses célèbres *Discours sur le gouvernement* (Lond., 1698, souvent réimpr. ; trad. en franç. par Samson, La Haye, 1702, 3 vol. in-8°), aussi remarquables par la vigueur du style que par la richesse des idées, et qui respirent un zèle ardent pour la défense et le perfectionnement de la constitution anglaise. Après l'abdication de Richard Cromwell et le rétablissement du Long Parlement, Sidney accepta la place de conseiller d'état, chargé de la négociation de la paix entre la Suède et le Danemark. Il était encore à Copenhague lorsque la Restauration eut lieu. Ne voulant point accepter le bénéfice de l'acte d'oubli et d'immunité de 1660 accordé par Charles II lors de son avènement au trône, il préféra passer 17 ans en exil. Ce ne fut qu'en 1677 qu'il consentit à retourner dans sa patrie, à la prière de son père qui désirait le voir encore une fois avant sa mort, et qui lui avait obtenu du roi un pardon particulier. Élu membre du parlement en 1678, malgré les efforts de la cour pour faire échouer sa candidature, il y fut un des adversaires les plus redoutables du ministère. Dalrymple l'accuse d'avoir été à la solde de la France, mais une accusation de ce genre, portée contre un homme de ce caractère, aurait besoin de preuves moins suspectes que celles qu'il en donne. Ce qui est plus certain, c'est que Sidney, pour sauver la liberté civile et religieuse de l'Angleterre qui lui semblait menacée par Charles II et surtout par le duc d'York, héritier présomptif du trône, se lia avec Monmouth et d'autres mécontents qui partageaient ses craintes. Au mois de juin 1683, sous le prétexte d'une conspiration dirigée contre la vie du roi, il fut arrêté avec lord Russel, et livré, le 21 nov. à Jefferys (voy.), l'abominable instrument des vengeances de la cour. La loi exigeait deux témoins, et un

seul, lord Howard, la honte de la noblesse anglaise, se présentant, Jefferys suppléa à cette lacune en produisant un manuscrit saisi dans les papiers de Sidney, et il le fit ainsi condamner à la peine capitale. Il fut décapité le 7 déc. 1683. Un des premiers actes du gouvernement de Guillaume III fut de casser la sentence qui l'avait frappé, et le nom d'Algernon Sidney est resté en honneur parmi les défenseurs de la liberté de son pays. E. H.-G.

SIDNEY (géogr.), *voy.* GALLES MÉRIDIONALE (*Nouvelle-*), COLONIES PÉNALES et BOTANY-BAY.

SIDNEY-SMITH, *voy.* SMITH.

SIDOINE APOLLINAIRE (CAIUS SOLLIUS), poète et écrivain latin, évêque de Clermont en Auvergne, naquit à Lyon le 5 nov. 480. Élève des rhéteurs Hænius et Eusèbe, il devint lui-même un des hommes les plus remarquables de son époque. Avitus, qui sut l'apprécier, lui donna sa fille en mariage et l'emmena à Rome. Lorsqu'il fut déclaré Auguste, Sidoine prononça le panégyrique de son beau-père devant le sénat et le peuple : cette pièce lui valut une statue dans la bibliothèque de Trajan, parmi celles des poètes célèbres. Après la mort d'Avitus, Sidoine Apollinaire, ayant refusé de reconnaître Majorien, se retira dans sa ville natale où il eut longtemps à supporter les effets de la colère du nouvel empereur, avec lequel il finit cependant par se réconcilier. Sous le règne de Libius-Sévère, il fut obligé de se réfugier en Auvergne où étaient les biens de sa femme. En 468, étant retourné à Rome auprès d'Anthémius, il fut nommé gouverneur de Clermont, et en devint évêque en 472. Sa tranquillité fut souvent troublée dans cette dernière dignité. Les Goths le destituèrent ; il remonta néanmoins sur le siège épiscopal, mais il eut à lutter contre l'ambition de ses subordonnés qui s'efforcèrent de l'en expulser. Sidoine Apollinaire écrivait avec une grande facilité, et quoique son style soit loin d'être correct, il n'en est pas moins un des meilleurs poètes chrétiens parmi ceux qui ont fait usage de la langue latine. Nous ne possédons de lui qu'un choix de ses œuvres qu'il fit lui-même et qui renferme 9 livres contenant

des lettres et 24 pièces de vers, sans compter celles contenues dans les lettres. Les panégyriques d'Avitus, de Majorien et d'Anthémius sont ce qu'il nous a laissé de plus parfait. Une histoire d'Attila, commencée par lui, ne fut jamais terminée. Euric, roi des Visigoths, lui avait demandé une histoire de son époque, mais l'évêque de Clermont ne crut pas devoir obtempérer à ce vœu. La 1^{re} édit. des œuvres de Sidoine Apollinaire parut à Utrecht, sans date (vers 1473), in-fol., en caract. goth. On cite ensuite les édit. d'Élie Vinet, Lyon, 1552, in-8°; de J. Savaron, 1598, in-8°, réimpr. avec des notes, 1609, in-4°; de J. Sirmond, 1614, revue par le P. Labbe, 1652, in-4°, on a une trad. franç. de Sidoine par Sauvigny, 1787, 2 vol. Les lettres seules ont été trad. par R. Breyer, 1706. X.

SIDON, ville de la Phénicie (*voy.*), qui fut bâtie, dit-on, par Sidon, fils de Chanaan. Elle était déjà renommée par son industrie et son commerce du temps de Jacob : le livre de *Josué* en parle comme d'une cité aussi célèbre par la magnificence et la richesse de ses habitants que par l'habileté de ses ouvriers (*voy.* COMMERCE et NAVIGATION). Longtemps elle fut la capitale de la Phénicie, dont elle fonda la plupart des villes. Nabuchodonosor la détruisit, 600 ans avant J.-C. Plus tard elle fut prise par Alexandre-le-Grand (332). Elle continua à partager dès lors le sort de la Phénicie. Aujourd'hui elle forme encore, sous le nom de Séide, une ville assez considérable. X.

SIÈCLE, du latin *sæculum*, temps illimité, comme le grec *αἰών*, *œvum*, âge, période, puis espace de cent ans. L'étymologie du mot est incertaine : s'il n'est pas de la même famille que *œvum*, dérivé d'*αἰών*, mot dont l'aspiration a pu produire l'*s* initiale, peut-être vient-il de *sequor*, je suis, ou aussi de *seco*, je coupe; Varron le dérive à *senec*, de vieux. La chronologie (*voy.* ce mot, ÈRE, AN-NEE, etc.) divise, comme on sait, le temps en siècles qui se comptent en arrière pour le temps antérieur à la naissance de Jésus-Christ, et en avant depuis cette grande époque. On s'est longtemps disputé sur la question de savoir par quelle an-

més commence chaque siècle, comme si ce n'était pas nécessairement par 1 ; mais on a prétendu que l'année 1800 faisait partie du XIX^e siècle et non du XVIII^e, ce qui est absurde, car il n'y a pas de cent sans le centième. Nous avons parlé, au mot JUBILÉ, de certaines fêtes séculaires ou demi-séculaires. Les Romains déjà avaient, comme on sait, des *ludi sæculares*, dont Horace a célébré le retour, peut-être variable dans certaines limites, par les beaux vers du *Carmen sæculare*. Dans le sens d'âge, les anciens disaient le siècle d'argent, le siècle de fer, comme on dit aujourd'hui le siècle d'Auguste, de la Renaissance ou de Léon X, de Louis XIV, de Voltaire; et, dans cette acception, le mot peut désigner une période indéterminée de bien moins ou de bien plus de cent ans. C'est sous cette restriction seulement qu'on peut dire que chaque siècle a son caractère propre.

Voici de quelle manière un écrivain philosophe, M. Édouard Alletz, caractérise le siècle actuel :

« Tandis que les grandes âmes s'effacent, dit-il, le niveau universel parait s'élever. Ce ne sont plus les hommes qui, par leur volonté et leurs passions, changent le monde; les événements sont l'œuvre de trop de monde, pour l'être de personne; ils écrasent l'individu. Aussi les esprits que n'éclaire pas la foi adorent-ils une force mystérieuse qui, pour les chrétiens, n'est que la Providence travaillant plus à découvert. La destinée de ce siècle est de faire participer un plus grand nombre d'hommes dans un même pays au bien-être et à l'instruction, et un plus grand nombre de peuples, sur l'échelle des nations, à la civilisation et au commerce. Une fusion entre l'Europe et l'Asie se prépare, et la domination bienfaisante de l'esprit chrétien sur l'Orient barbare sera un des grands traits de notre époque. Enfin, les effets de la découverte de la vapeur dans les relations internationales, la décadence des aristocraties européennes au dedans des sociétés, et le déclin de la philosophie anti-chrétienne dans l'ordre moral, donneront à notre siècle sa figure, son esprit et ses mœurs. »

Dans le langage biblique, *siècle* est quelquefois synonyme d'âge, comme, par exemple, dans ces mots : *Gloire à Dieu au siècle des siècles*, ou quand S. Paul parle de *ce siècle mauvais*, et que Jésus-Christ lui-même dit qu'à celui qui aura parlé contre le Saint-Esprit le pardon ne sera accordé *ni dans ce siècle ni dans celui qui est à venir*; ou encore *Les enfants de ce siècle sont plus prudents dans leur génération que les enfants de lumière*. Dans ce dernier passage, siècle est même synonyme de monde actuel, par opposition au monde futur, infini. Aussi désigne-t-on généralement par les mots *enfant du siècle* un homme charnel, mondain, préoccupé des intérêts terrestres; vivre *selon le siècle*, c'est s'attacher aux joies de ce monde, à ses vaines pompes, à ses promesses trompeuses. Ainsi *séculier* (*sæcularis*) est devenu presque synonyme de profane, quelquefois de laïque : on oppose les intérêts séculiers ou temporels aux intérêts ecclésiastiques et spirituels; et rendre au monde extérieur, à la société laïque, une personne, un bien, un territoire, c'est les *séculariser*. Cependant on appelle aussi clergé séculier celui qui vit dans le monde, par opposition au clergé *régulier*, soumis à une règle et séquestré du monde. S.

SIÈGE, *voy.* ATTAQUE, DÉFENSE DES PLACES, BLOCUS, TRANCHÉE, PARALLÈLE, SAPE, MINE, BATTERIES, ARTILLERIE, MORTIER, FORTIFICATION, BRÈCHE, ASSAUT, CAPITULATION, etc. Pour les sièges les plus célèbres dans l'histoire, *voy.* TROIE, JÉRICO, JÉRUSALEM, ROME, SYRACUSE, SAGONTE, CARTHAGE, PARIS, SÉVILLE, LISBONNE, ACRE (*Saint-Jean d'*), ORLÉANS, CONSTANTINOPLE, MARSEILLE, VIENNE, MALTE, LA ROCHELLE, LILLE, BARCELONE, COPENHAGUE, CRÉMONE, GIBRALTAR, TOULON, MANTOUE, GÈNES, SARAGOSSE, ALGER, ANVERS, etc., etc., et les notices consacrées aux guerres dans lesquelles ces sièges ont eu lieu, ainsi que les noms des généraux qui ont conduit soit l'attaque, soit la défense.

ÉTAT DE SIÈGE, *voy.* PLACE (*commandant de*).

SIENNE, anciennement *Sena Julia*, ville archiépiscopale, chef-lieu du département du même nom dans le grand-

duché de Toscane (voy.), avec une population de 18,000 hab. Toute déchue qu'elle est, Sienna présente encore d'importants vestiges de son ancienne splendeur. Sa magnifique cathédrale, chef-d'œuvre de Giov. Pisano (voy. PISAN), est un riche musée d'antiquités du moyen-âge. Ses nombreux couvents renferment une foule de tableaux estimables, entre autres la *Madone* de Gui de Sienna, peintre en 1221. Son université, fondée en 1380 par Charles-Quint, compte encore 60 professeurs et possède une bibliothèque riche en livres rares et en manuscrits précieux. Parmi ses monuments publics les plus remarquables, on doit citer le nouvel Opéra, la porte Camollia, la Fonte Gaja sur la place du marché. Cette place, en forme de coquille, est une des plus curieuses de l'Italie.

Colonie romaine fondée par Auguste, Sienna commença à jouer un rôle important dans l'histoire des républiques italiennes pendant les querelles entre l'Empire et la papauté. Des guerres acharnées avec Lucques, Pise et Florence, des querelles intestines entre l'aristocratie et la démocratie, la menacèrent plus d'une fois d'une ruine complète jusqu'à ce que le gouvernement ferme et sage de Petrucci (1487) parvint à rétablir la tranquillité. A la mort de ce grand homme, les troubles recommencèrent; les nobles furent chassés, et Sienna se mit en 1540 sous la protection de Charles-Quint, qu'elle abandonna ensuite pour s'allier à la France. Les Espagnols l'assiégèrent, et, après une résistance héroïque, elle fut obligée de capituler en 1555. Deux ans après, elle fut cédée par Philippe II à Cosme de Médicis en paiement des fortes sommes qui lui avaient été avancées, à lui et à son père. Depuis cette réunion, l'histoire de Sienna se confond avec celle de la république de Florence. E. H.-G.

SIERRA-LEONE, nom d'un gouvernement anglais embrassant les colonies de la Guinée occidentale, et dont le chef-lieu est Freetown. Voy. GUINÉE et SÉNÉGAMBIE. — On sait au reste que *sierra* est un mot espagnol qui signifie au propre *scie, dentelure* et figurément *montagne*, à cause de l'aspect dentelé que présentent les sommets de certaines chaînes.

SIERRA MORENA (*montes Marianí*), chaîne de montagnes aride, impraticable, de l'Espagne, qui commence dans les environs d'Alcaraz, sur les limites orientales de la Manche, court entre cette province, l'Estramadoure et l'Ale-téjo qu'elle laisse au nord, traverse les royaumes de Jaën, de Cordoue et des Algarves, et va se perdre dans la mer au cap Saint-Vincent (voy.). Son point culminant s'élève à 2,640 pieds. Dans le royaume de Cordoue, elle porte le nom de *Sierra de Cordova*; entre l'Estramadoure et Séville, elle est connue sous celui de *Sierra de Guadalcanal*, et sous celui de *Sierra de Caldeiraon* et de *Sierra de Monchique*, elle forme la frontière septentrionale des Algarves. Elle va en s'abaissant à mesure qu'elle approche du cap Saint-Vincent, et se termine presque en plaine. Les vallées qu'elle domine sont généralement marécageuses. La Sierra-Morena est célèbre par les aventures de Don Quichotte et par les tentatives de colonisation faites par P. Olavide (voy.), de 1767 à 1776. On fit venir des différentes parties de l'Europe et de l'Espagne un certain nombre de colons qui furent établis les uns dans des fermes isolées, les autres dans des villages construits aux frais du gouvernement. La principale de ces colonies, appelée *Carolina*, du nom de Charles III, est située dans la province de Jaën, et compte 2,100 hab. C. L.

SIÈYES (EMMANUEL-JOSEPH), célèbre publiciste et homme d'état français, naquit à Fréjus le 8 mai 1748. Son père, qui avait sept enfants, jouissait d'une modeste aisance et occupait la place de contrôleur des actes. Emmanuel commença ses études dans la maison paternelle, sous la direction d'un précepteur qui le conduisait au collège des jésuites pour y suivre les cours. Ceux-ci ayant remarqué les heureuses dispositions du jeune Sièyes, voulurent l'envoyer dans leur grand pensionnat de Lyon; mais son père s'y refusa et fit achever les études de son fils au collège des doctrinaires à Draguignan. Lorsque Sièyes les eut terminées, il voulait suivre la carrière de l'artillerie ou du génie; cependant les obsessions de sa famille, secondées par celles de l'évêque de Fréjus, le firent entrer dans l'état ecclésiastique.

À l'âge de 14 ans, il fut envoyé à Paris, au séminaire Saint-Sulpice, pour y faire ses cours de philosophie et de théologie. « Dans une position si contraire à ses goûts naturels, a-t-il dit lui-même dans une notice qu'il publia sur lui en 1795, il n'est pas extraordinaire qu'il ait contracté une sorte de mélancolie sauvage, accompagnée de la plus stoïque indifférence sur sa personne et son avenir. » Il sortit du séminaire après avoir suivi en Sorbonne ce que l'on appelait *le cours de licence*, et avoir reçu la prêtrise.

On comprend facilement que pendant ces dix années d'une vie si monotone, Sièyes ait profondément étudié la métaphysique. Locke, Condillac, Bonnet étaient ses lectures favorites. Il se délassait en cultivant la musique. Dans l'année 1775, il fut doté d'un canonicat en Bretagne; mais il ne tarda pas à obtenir l'autorisation de revenir à Paris, et peu de temps après il devint successivement vicaire-général, chanoine et chancelier de l'église de Chartres; puis conseiller-commissaire, nommé par ce diocèse à la chambre supérieure du clergé de France.

On approchait de l'époque où la révolution allait éclater; déjà les assemblées provinciales étaient convoquées. Sièyes fut nommé membre de celle d'Orléans. Puis vint l'assemblée des États-Généraux. Sièyes, dans l'été de 1788, fit imprimer un écrit intitulé : *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en 1789*; mais il crut devoir en suspendre la publication. Jeté au milieu des émotions profondes qui agitaient toutes les âmes à cette grande époque, il fit paraître son *Essai sur les privilèges* (nov. 1788), et immédiatement après (janv. 1789) son célèbre pamphlet : *Qu'est-ce que le tiers-état?* Ce dernier ouvrage plaça Sièyes à la tête des publicistes qui secondaient la révolution.

Les assemblées de bailliage venaient d'être convoquées; Sièyes sembla leur dicter ce qu'elles avaient à faire dans son *Plan de délibérations pour les assemblées de bailliage*. Il rédigea de plus, pour le duc d'Orléans, des *Délibérations à prendre pour les assemblées de bailliage*, qui furent envoyées par les procureurs fondés

de ce prince dans les nombreux bailliages de son apanage.

Des travaux si importants et en si grande harmonie avec l'opinion publique appelèrent sur Sièyes l'attention des électeurs de Paris. Il fut nommé, par le tiers-état de cette ville, l'un de ses vingt députés aux États-Généraux.

Dès son entrée dans cette assemblée, Sièyes y prit la place que ses talents et son patriotisme le destinaient à y occuper. Il fut le principal promoteur de la réunion des ordres et le rédacteur du serment du Jeu de Paume. Le roi, dans la séance du 23 juin, ayant cassé tous ces arrêtés, et envoyé son grand-maître des cérémonies à l'assemblée pour lui ordonner de se séparer, Sièyes, après l'apostrophe célèbre de Mirabeau (*voy.*), dit avec son flegme habituel : *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier..., délibérons.*

Nous n'entreprendrons pas d'analyser les grands travaux de Sièyes à l'Assemblée constituante; nous nous contenterons de rappeler que, membre du comité de constitution, il jeta les bases de la déclaration des droits, dans un excellent écrit intitulé : *Reconnaissance et exposition des droits de l'homme et du citoyen* (juillet 1789). Il eut la plus grande part à la division de la France par départements, et publia un *Aperçu d'une nouvelle organisation de la justice et de la police en France* (mars 1790). Il ne put toutefois faire prévaloir ses idées sur l'établissement du jury en matière civile, ni sur le rachat de la dime. Ce fut à l'occasion de l'abolition de cette dernière qu'il dit le mot fameux : *Ils veulent être libres et ne savent pas être justes.*

Il joua un rôle presque passif pendant la dernière période de l'Assemblée constituante. Administrateur et membre du directoire du département de la Seine, on voulut aussi le faire élire évêque de Paris; mais il s'empressa d'écrire au corps électoral qu'il n'accepterait pas.

Sièyes s'était retiré à la campagne pendant la durée de l'Assemblée législative, et il y était encore lorsqu'il apprit sa nomination à la Convention, où il avait été élu par trois départements. Il opta pour celui de la Sarthe, et fut placé ay

comité d'instruction publique; mais il joua dans cette orageuse assemblée le rôle d'un observateur plutôt que celui d'un acteur. Dans le procès de Louis XVI, Sièyes vota contre l'appel au peuple et pour la mort sans sursis. Du reste, il ne prit aucune part aux actes sanguinaires qui signalèrent cette triste époque, et il ne rappela son nom au public que par quelques travaux législatifs, tels qu'un *Rapport sur l'organisation provisoire du ministère de la guerre*, et un *Nouvel établissement d'instruction publique*, qui fut communiqué à la Convention par M. Lakanal.

Lorsqu'après la chute de Robespierre la Convention s'occupa de réorganiser la France, Sièyes, qui avait cru devoir publier la *Notice* dont nous avons déjà parlé et dans laquelle il explique et justifie sa conduite (an III), refusa de faire partie de la commission qui allait préparer la nouvelle constitution. Consulté au nom de cette commission sur son travail, il refusa de donner ses conseils. Cependant il fut nommé membre du nouveau comité de salut public (15 ventôse an III), et fit en son nom et en celui des comités de sûreté générale et de législation un *Rapport sur une loi de grande police* (1^{er} germinal). Il fut élu président de la Convention le 2 floréal suivant.

A l'organisation du Directoire exécutif (9 brumaire an IV), Sièyes fut nommé l'un des cinq directeurs; mais il refusa, et fut remplacé par Rewbell (*voy.*). Il devint membre du conseil des Cinq-Cents qu'il présida au commencement de l'an VI. Ce fut vers cette époque qu'une tentative d'assassinat eut lieu sur lui par son compatriote, l'abbé Poulle. Une balle lui fracassa le poignet, une autre lui effleura la poitrine. Il se contenta de dire à son portier : *Si Poulle revient, vous lui direz que je n'y suis pas.*

Quelque temps après, le Directoire, qui ne lui tenait pas rancune de ce qu'il avait refusé d'en faire partie, le nomma ministre plénipotentiaire à Berlin. Il remplit avec habileté cette grande et difficile mission, qui occupa une partie des années 1798 et 1799.

A son retour en France, Sièyes ne tarda pas à voir que le Directoire, dont il était

membre depuis le 27 floréal an VII, touchait à son terme. Il voulut présider à l'installation du gouvernement nouveau et lui imposer son système de constitution dont on parlait beaucoup depuis longtemps, mais que l'on connaissait à peine; car Sièyes semblait croire que bien peu d'esprits étaient capables de le comprendre. Bonaparte, de son côté, voulait aussi renverser le Directoire à son profit. Ces deux hommes s'entendaient, espérant bien chacun de son côté qu'une fois la nouvelle révolution opérée, il jouerait le principal rôle dans l'organisation du gouvernement nouveau. Sièyes agissait auprès des députés influents, appartenant à l'opinion républicaine modérée, pour les engager à porter la main avec lui sur la constitution de l'an III; et comme il éprouvait de la résistance, il leur dit : « Si vous ne voulez pas agir avec nous, je me tournerai du côté des jacobins. »

On sait l'histoire du 18 brumaire (*voy.*) : Sièyes y montra beaucoup de sang-froid, et fut immédiatement nommé le premier des trois consuls provisoires. Mais là devait s'arrêter, à proprement parler, sa vie politique. Bonaparte, qui avait l'armée derrière lui, et qui était environné du prestige de sa gloire, n'eut pas de peine à effacer son rival. Sièyes ne put faire triompher son plan de constitution; sa politique métaphysique ne pouvait convenir à un esprit aussi positif que celui de Napoléon. La constitution de l'an VIII ne contient qu'un pâle reflet des idées de Sièyes. Napoléon amortit tout-à-fait son influence en le faisant sénateur et en lui donnant un domaine considérable (celui de Crosne), qui montra que ce rigide républicain savait se consoler, au milieu de la fortune et des honneurs, de l'échec de ses efforts et de la perte de la liberté de son pays. Sièyes fut plus tard nommé président du sénat et comte de l'empire, mais il ne tarda pas à résigner la présidence. Il était membre de l'Institut (classe des Sciences morales et politiques) depuis la création de ce grand corps; il entra à la classe de littérature (Académie-Française) au moment où Napoléon supprima la classe des sciences morales.

En 1815, Sièyes qui, dans les Cent-

Jours, avait été membre de la Chambre des pairs, fut proscrit, au second retour des Bourbons, par suite de son vote sur la mort de Louis XVI; il se réfugia à Bruxelles, où il ne s'occupa guère que des soins de sa santé. Il rentra en France après la révolution de 1830, et mourut à Paris, le 20 juin 1836, à l'âge de 88 ans.

Sièyes fut un des esprits les plus vastes de la révolution. Son influence a été immense pendant le premier acte de ce grand drame. Sa constitution n'a jamais été bien connue. On en trouve cependant un tableau dans l'*Histoire de la révolution* de M. Mignet. Sous le titre de *Théorie constitutionnelle* de Sièyes et de *Constitution de l'an VIII*, Boulay (de la Meurthe) a publié deux chapitres de ses *Mémoires* (inédits), où cette constitution est exposée avec détails. Outre les brochures de Sièyes que nous avons citées, ceux qui voudront bien connaître la vie de cet habile politique devront consulter l'ouvrage intitulé : *Des Opinions politiques du citoyen Sièyes*, (par Oëlsner, in-8°, an VIII), ainsi que la *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Sièyes*, lue par M. Mignet dans la séance publique de l'Académie des Sciences morales et politiques du 28 déc. 1836. A. T.-R.

SIGEBERT, fils de Clothaire I^{er}, et de 561 à 575, roi mérovingien d'Austrasie, est surtout connu comme époux de Brunehaut. *Voy.* ce nom, et **FRANCE**, T. XI, p. 525.

SIGILLÉE (TERRE), *voy.* **LEMNOS**.

SIGISBÉE, *voy.* **CICISBEO**.

SIGISMOND, fils de Charles IV, et frère de Venceslas, de la maison de Luxembourg (*voy.*), roi de Hongrie et de Bohême, régna de 1411 à 1437 comme empereur d'Allemagne. Ce fut lui qui convoqua le concile de Constance (*voy.*), et l'histoire lui reproche amèrement, mais avec justice, la mort de Jean Hus (*voy.*) et de Jérôme de Prague, livrés au supplice, malgré le sauf-conduit qu'il leur avait donné. Ce fut aussi lui qui engagea, en 1417, le margraviat de Brandebourg à Frédéric de Hohenzollern (*voy.* ce nom).

SIGISMOND I-III, rois de Pologne, *voy.* **POLOGNE**, T. XX, p. 5 et suiv.

Le premier de ce nom, fils du roi Casimir IV, de la famille des Jagellons, régna avec sagesse de 1506 à 1548. Sous lui commença l'âge d'or de la littérature polonaise; mais sous lui aussi l'indépendance fut concédée à la Prusse ducale, et l'esprit intrigant de sa seconde épouse, Bone Sforza, en indisposant la noblesse, donna lieu (1537) à la première confédération, dont le succès fit, dans la suite, du soulèvement un moyen habituel d'arriver au redressement des griefs.

Sous son fils, Sigismond II Auguste, roi de Pologne de 1546 à 1572, la réformation s'introduisit dans ce pays, agité en outre par de longues guerres avec la Russie. La Lithuanie fut réunie à perpétuité avec la république. Dans la personne de Sigismond-Auguste s'éteignit, pour le malheur de la Pologne, la dynastie des Jagellons (*voy.* ce mot).

Sigismond III, de la maison de Wasa, était fils de Jean III, roi de Suède, et régna de 1587 à 1632 (*voy.* T. XX, p. 8), après Étienne Batori. Ce fut le temps des faux Démétrius (*voy.*). Prince d'un esprit étroit et borné, il était peu aimé des Polonais que, de son côté, il n'aimait point. X.

SIGLES (*siglæ*), lettres initiales dont on se servait par abréviation : c'est ainsi que les anciens Romains écrivaient S. P. Q. R., *senatus populusque romanus*. On en faisait grand usage dans la jurisprudence et la diplomatique. Justinien les prohiba à cause des différentes interprétations dont souvent ces signes étaient susceptibles; mais les copistes du moyen-âge les remirent à la mode. *Voir* Nicolai, *De siglis veterum*, Leyde, 1706.

SIGMARINGEN, *voy.* **HOHENZOLLERN**.

SIGNATURE (de *signatura*, apposition du sceau), nom d'une personne écrit de sa main, à la fin d'une lettre ou d'un acte quelconque, pour le certifier et le rendre valable.

La signature est la preuve du consentement des parties, et, comme telle, une formalité essentielle commune à tous les actes. La loi française n'exige pas que les actes soient écrits de la main de ceux qui les souscrivent. Cette règle reçoit deux exceptions. La première est rela-

tive au testament olographe qui doit être écrit, daté et signé de la main du testateur; la seconde concerne l'acte privé portant obligation *unilatérale* d'une somme d'argent ou d'une chose appréciable : il doit être écrit de la main de celui qui le souscrit, ou du moins il faut qu'outre sa signature, le souscripteur ait écrit un *bon* ou un *approuvé*, énonçant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose, sauf le cas où l'acte émane de marchands, artisans, laboureurs, vigneron, gens de journées et de service.

Les actes notariés doivent être signés par les parties, les témoins, et les notaires qui doivent constater dans l'acte l'accomplissement de cette formalité, et faire mention de la déclaration des parties ou des témoins qui ne savent ou ne peuvent signer (loi du 25 ventôse an XI, art. 14).

Au moyen-âge, alors que l'art d'écrire était peu cultivé, on se servait souvent pour signature d'un monogramme (*voy.*), ou d'une simple croix. Dans un grand nombre d'actes, la souscription des notaires consiste en des figures de roues et de damiers, surmontées de croix, formées avec des estampilles dont la forme varie à l'infini. Une sorte de paraphe ou de chiffre remplace quelquefois cette souscription. Dans le XIII^e siècle et les deux suivants, l'apposition du sceau (*voy.*) tint ordinairement lieu de signature et même de témoins. Depuis François I^{er}, les souscriptions réelles devinrent fréquentes. La formule *signum manuale*, pour désigner la souscription faite de la propre main des souscrivants, date du XVI^e siècle. En 1564, François II enjoignit aux particuliers de signer leurs actes. Cette prescription fut renouvelée par l'ordonnance d'Orléans de 1560, mais elle parait être demeurée sans exécution; car le parlement de Paris, par un arrêt de 1579, ordonna que les actes des notaires seraient signés des parties.

En termes d'imprimerie, on nomme *signature* les lettres ou les chiffres que l'on met au bas des feuilles imprimées, afin d'en reconnaître l'ordre quand on veut les assembler pour en former un

volume. Dans les anciens manuscrits, les signatures sont placées sur la dernière page de chaque cahier. *Voy.* COMPOSITION, ASSEMBLAGE et INCUNABLES. E. R.

SIGNES, *voy.* ÉCRITURE, CHIFFRE, ALGÈBRE, ÉQUATIONS, CALCUL, FORMULE, ZODIAQUE, etc.

SIGNIFICATION, connaissance que l'on donne d'un arrêt, d'un jugement, d'un acte, d'un fait quelconque, par un officier public. Les significations se font ordinairement par le ministère des huissiers (*voy.*). Elles se font, suivant les cas, soit par exploit à personne, ou domicile, soit par acte d'avoué à avoué. Les significations à personne, ou domicile, indiquent la personne à laquelle la copie est remise. Toutes significations faites à des personnes publiques préposées pour les recevoir doivent être visées par elles, sans frais, sur l'original. En cas de refus, l'original est visé par le procureur du roi près le tribunal de première instance de leur domicile. Les refusants peuvent être condamnés, sur les conclusions du ministère public, à une amende qui ne peut être moindre de 5 francs (Code de procédure, article 1039). E. R.

SIGONIUS (CHARLES), né à Modène, en 1520, et mort près de la même ville, en 1584. En 1546, après avoir fait ses études aux universités de Bologne et de Pavie, il fut appelé à une chaire dans sa ville natale; mais bientôt (1552) il passa à Venise en qualité de professeur de belles-lettres; puis il fut nommé professeur d'éloquence à Padoue (1560). Enfin une place honorable lui fut assignée (1568) à l'université de Bologne. Atteint par les infirmités de la vieillesse, cet érudit se retira dans sa campagne près de Modène, et y mourut.

Sigonius était un savant du premier ordre : la science des antiquités et l'histoire ancienne lui doivent beaucoup. On peut le regarder comme le créateur de la science de la diplomatique (*voy.*). Le zèle infatigable avec lequel il explora les bibliothèques de l'Italie lui procura de grandes richesses pour ses travaux d'érudition. Il était d'ailleurs en relation avec les hommes les plus notables parmi ses contemporains. Outre une traduction en

latin de la *Rhétorique* d'Aristote, une éd. de Tite-Live, nous citerons d'abord les ouvrages suivants parmi le grand nombre de ceux qu'il a publiés : *Regum, consulum, dictatorum ac censorum Romanorum fasti*, etc., Modène, 1550, in-fol., souvent réimpr.; *De nominibus Romanorum*, Venise, 1555, in-fol.; *Fragmenta e libris deperditis Ciceronis collecta*, ibid., 1559. Sigonius ayant découvert quelques fragments du traité de Cicéron *De consolatione*, entreprit de réparer la perte de cet ouvrage, et publia, sous le nom de Cicéron, le texte restauré par lui. Ant. Riccoboni dévoila au public cette supercherie : une polémique violente s'ensuivit entre l'élève et le maître. Sigonius a publié en outre ; *Orationes septem Fenestii habitæ*, 1552-59, Ven., 1560; *De antiquo jure civium Romanorum*; *De antiquo jure Italiæ*; *De antiquo jure provinciæ*, Ven., 1560 (nouv. éd. par Franck, Halle, 1728); *De dialogo*, Ven., 1561; *De republicâ Atheniensium*; *de Atheniensium et Lacedæmoniorum temporibus*, Bologne, 1564; *De vitâ et rebus gestis P. Scipionis Æmiliani*, ib., 1569, in-4°; *De iudiciis Romanorum*, ib., 1594, in-4°; *De regno Italiæ*, Ven., 1580; *De occidentali imperio*, de l'an 281 à 575, Bol., 1577, in-fol.; *Historiæ Bononienses* (jusqu'à l'an 1357), ib., 1578, in-fol.; *De republicâ Hebræorum*, ib., 1582, in-4°; *Historiæ ecclesiasticæ*. Cette dernière histoire, que l'auteur avait entreprise sur l'invitation du pape Grégoire XIII, fut trouvée par Argellati dans la bibliothèque du Vatican. Elle a été imprimée, pour la 1^{re} fois, dans les œuvres de Sigonius en 6 vol., Milan, 1732-37, in-fol., avec annotations de Stampa et autres, et une biographie de l'auteur par Muratori. Les écrits de Sigonius sur les antiquités se trouvent aussi dans le *Trésor des antiquités grecques et romaines* de Grævius et Gronovius. Les élèves de Sigonius publièrent après sa mort plusieurs autres ouvrages sous le nom de leur maître. — Voir, outre la Biographie de Sigonius par Muratori, la *Bibliotheca Modenensis*, t. V, p. 76-119. X.

SIGOVÈSE, voy. BELLOVÈSE.

SHOUN ou **SIR-DARIA**, voy. IAXARTÉ.

SIKHS ou **SIKHS**, secte indienne importante qui devint l'origine d'un peuple, dont le berceau, au nord-ouest de l'Indostan, forma bientôt un état puissant, mais qui maintenant penche déjà vers sa dissolution. Le nom de Sikhs signifie disciples (en sanskrit *sikha*). Le fondateur de cette secte, Nanaka ou Nanek, Hindou de la caste des guerriers, naquit à Talwandy, petit village du district de Bhatti, dans la province de Lahore, en 1469. Élevé dans un pays où l'islamisme et le brahminisme se trouvaient en présence et souvent en conflit, il conçut, après une étude profonde des livres sacrés qui renferment les deux doctrines, le projet de les concilier entre elles par leur base commune, l'idée d'un Dieu unique, invisible, éternel, tout-puissant, et en rejeta comme des accessoires superflus tout ce qu'elles offrent de divergent et de dissemblable. L'esprit de charité dont était imbu sa doctrine attira de nombreux partisans à son auteur, qui n'employait pour la répandre d'autres moyens qu'une douce persuasion et l'autorité d'une vie pure et livrée à l'étude. « Le Tout-Puissant, avait-il l'habitude de dire, ne demande pas, au jour du jugement, à quelle tribu, à quelle confession, ont appartenu ceux qui comparaissent devant son trône, mais seulement quelles œuvres ils ont accomplies. » Il parcourut tout l'Indostan, visita même respectueusement le tombeau du prophète à la Mecque, et parut, en 1527, à la cour du premier grand-mogol, Babour, qui le traita avec distinction. Nanek avait été marié à une jeune Hindoue qui lui donna deux fils : l'un d'eux fonda la secte des *Oudari*, dont les partisans se nomment *Nanek-Poutra* (enfants de Nanek). Lui-même mourut à Kartipour-Dehra, en 1539, et fut inhumé sur les bords du Ravy (l'ancien Hydrates), dont les eaux recouvrent maintenant cette sainte sépulture. Kartipour est encore un lieu sacré pour les Sikhs, qui y font des pèlerinages.

Ne trouvant aucun de ses fils capable de lui succéder dans ses fonctions spirituelles, Nanek en investit avant sa mort

son disciple chéri Labana, qui prit le titre de *gourou* (c'est-à-dire maître, instituteur), lequel a été porté depuis par tous les chefs de la religion des Sikhs. On peut voir dans le *Nouveau Journal asiatique* de 1831 (t. VII, p. 14) la liste des successeurs de Nanek, qui seraient Gourou Angad, mort en 1552; Amara-das, kchatrya de race, mort en 1574; Ram-das, son fils, mort en 1585; Ardjoun-mal, rédacteur du principal livre sacré des Sikhs, nommé *Adi-Granth*, mort en 1606. Par ce moyen, ce prince unissait ses partisans en corps, mais leur attira aussi les persécutions des mahométans, et finit par en être victime lui-même. La cruauté de leurs ennemis, en poussant les Sikhs à la vengeance, fit d'eux, jusque-là paisibles croyants, de rudes guerriers qui soutinrent une lutte acharnée contre l'oppression mahométane, mais expièrent souvent la terreur qu'ils causaient dans les tourments du supplice. Hargovind succéda à son père Ardjoun-mal, et fut le premier gourou guerrier : il mourut en 1644. Un de ses descendants, Gourou Govind, prêtre et soldat, releva l'esprit militaire des Sikhs. Il décréta l'abolition des privilèges de castes, et vit grossir rapidement le nombre de ses partisans par l'affluence d'une multitude d'opprimés et notamment de Djates, auxquels il persuada que leur salut, dans ce monde et dans l'autre, dépendait de l'extermination de leurs persécuteurs mahométans. Le courage impétueux des Sikhs leur fit donner le surnom de *Singhs*, qui signifie lions. Gourou Govind est l'auteur du livre intitulé *Dasema Padjak ke granth* ou livre du dixième prince, rang que lui-même occupait dans la série des prophètes successeurs de Nanek, et dont une sainte légende avait borné d'avance le nombre à 10. Son livre contient, outre des matières de religion, le récit des exploits, et n'est pas moins en honneur que l'*Adi-granth*. Gourou Govind prescrivit aux Sikhs de porter un vêtement bleu, pour se distinguer des mahométans et des Hindous, de se laisser croître les cheveux et la barbe, et d'aller toujours armés. Afin d'assurer la stabilité de ses institutions, il créa un ordre spirituel, les *akalis* ou immortels,

qu'il chargea de la propagation de sa doctrine et de l'initiation des nouveaux convertis, et qui ont conservé jusqu'à nos jours une très grande influence religieuse et politique. Malheureux dans ses dernières entreprises, Gourou Govind chassé du Lahore mourut dans le Dekkan, en 1708, sans avoir désigné personne pour lui succéder. « Je remets l'empire à Dieu, qui ne meurt jamais, » avait-il dit avant d'expirer. Il en résulte que la constitution des Sikhs revêtit la forme d'une théocratie fédérative : chaque petit radjah se fit chef spirituel et temporel, et il n'y eut plus de gourou général.

Privés de leur grand chef, les Sikhs furent de nouveau écrasés par les forces de l'empire mogol. Les mahométans poursuivirent à outrance et livrèrent aux plus cruels supplices tous ceux qui furent saisis vivants. Les débris de la secte, expulsés des plaines malgré leur résistance désespérée, furent contraints à chercher un refuge dans des montagnes inaccessibles, où ils vouèrent une haine implacable à leurs ennemis, et continuèrent de les épouvanter par leurs brigandages. La terrible confusion où l'invasion de Chah Nadir jeta l'Indostan, leur permit de redescendre dans les campagnes, et, au retour du conquérant en Perse, ils pillèrent ses riches bagages, chargés de tout le butin de l'empire mogol. Redevenus maîtres du Pendjab (*voy.*), et même de la partie septentrionale de la province de Delhi jusqu'au Djoumna, la décadence de l'empire maharatte servit beaucoup à relever la puissance des Sikhs. L'Afghan Ahmed-Chah-Abdali défait les Sikhs à différentes reprises en 1762 et 1763; mais ils se relevèrent bien vite. Ils s'étaient divisés en 12 *misouls* ou tribus occupant chacune un district, sous des chefs appelés *sirdars*, et réunissant dans leur personne l'autorité et les fonctions sacerdotales, militaires et politiques. Convoqués par les akalis, les sirdars tenaient de temps en temps; à Amretsir, une espèce de diète instituée par Gourou Govind, le *Gourou-mata*, où ils délibéraient avec beaucoup de solennité sur les intérêts généraux de la confédération, et procédaient à l'élection d'un chef suprême pour les commander à la guerre.

Pendant la durée de ces assemblées, toute querelle devait cesser entre les sirdars, qui le reste du temps étaient souvent aux prises et ne se prêtaient jamais la main que pour le pillage. Le désordre toujours croissant de ces discordes usa les liens de la confédération, et finit par provoquer l'assujettissement des différents chefs au pouvoir de l'un d'entre eux, le fameux Rundjet Singh*.

Ce prince remarquable descendait des Djates zemindars ou gouverneurs de Soukr-Tchuk. Tcheret-Singh, son grand-père, devint sirdar ou chef du Soukr-Tchuka-Misoul, et s'empara d'un territoire ayant un revenu d'environ 30,000 liv. st. Il fut tué en 1774, laissant le pouvoir à son fils Maha-Singh, encore mineur. Celui-ci sut étendre son gouvernement, et donna le jour à Rundjet-Singh, le 2 nov. 1782. Fiancé à l'âge de 5 ans à une petite-fille de Jy-Singh, sirdar de Gkaneya-Misoul, il n'avait que 12 ans lorsqu'il succéda à son père, qui avait pris soin de lui transmettre un trésor considérable; mais, en revanche, l'éducation du jeune Rundjet fut telle-ment négligée, que jamais de sa vie il ne sut ni lire ni écrire. Cependant son excellente mémoire lui fit acquérir la connaissance de trois langues, et la vivacité pénétrante de son esprit suppléa à ce désavantage; la ruse ne le servit pas moins bien que la force dans l'accomplissement de ses projets ambitieux. A l'âge de 17 ans, on prétend qu'il empoisonna sa mère, afin de se débarrasser d'une tutelle incommode; puis il rechercha la protection de Siman, chah de Kaboul (voy. ce mot), afin d'en obtenir pour lui seul l'investiture du Lahore (voy.), où il réussit, en 1800, à dépouiller plusieurs des autres sirdars. Le Gourou-mata cessa tout-à-fait d'être convoqué après 1805, quand l'habile chef eut réduit tous ses rivaux à l'obéissance, et fixé dans Lahore le siège de sa domination. Trop prudent pour aller se heurter contre la puissance anglaise, il conclut avec la Compagnie les traités de Ludianah (5 déc. 1805) et

d'Amretair (25 avril 1809), qui bornèrent au Sutledge la limite de son royaume à l'est; mais, en même temps, il appliquait tous ses soins à l'organisation d'une armée régulière, pour mettre à exécution les projets d'agrandissement qu'il méditait à l'ouest. Quatre canons de Simanchah, tombés par hasard entre les mains de Rundjet-Singh, lui servirent de noyau pour la création d'une artillerie, et quelques déserteurs anglais furent les instructeurs avec lesquels il entreprit d'abord de discipliner ses troupes, à l'instar des Cipays (voy. ΣΕΑΡΟΥΣ) de la Compagnie. Dans le Kaboul, plusieurs compétiteurs se disputaient l'empire (voy. T. XV, p. 575). Rundjet-Singh profita de ces troubles pour se faire une part dans le démembrement qui s'opérait. Il s'empara de la forteresse d'Attok par trahison, en 1813; de Moultan (voy.) de vive force, en 1818; et en 1819, il parvint également, plus heureux que dans les expéditions antérieures entreprises dans le même but, à se rendre maître du Cachemyr (voy.), la plus importante de ses conquêtes. C'est alors qu'il prit le titre de *maharadjah* (voy. RAJAH). L'arrivée dans ses états, en 1822, de deux officiers de distinction qui avaient fait les campagnes de l'empire, MM. Allard et Ventura, fut pour ce prince une bonne fortune dont il profita pour augmenter les cadres et fortifier l'instruction de son armée régulière. Avec ces nouvelles forces, il acheva de soumettre au tribut toute la province de Peschawer, en 1829. Les Anglais, contre lesquels il resta toujours en défiance, tout en ayant soin d'éviter le moindre conflit avec eux et de garder une stricte neutralité dans leurs guerres avec les autres princes de la péninsule, ne mirent point obstacle à ses progrès au-delà de l'Indus; mais au sud, vers le delta de ce fleuve, ils élevèrent une barrière contre tout envahissement de sa part dans le traité conclu par eux, en 1832, avec les amirs du Sind (voy.). Il montra pourtant de l'empressement à se ménager l'amitié de la Compagnie, sentant bien qu'il en avait besoin pour se maintenir, contre les Afghans, dans la possession des provinces qu'il leur avait enlevées. Aussi le plus brillant accueil était-il

(*) La prononciation de ce nom paraît se rapprocher de *Randji*; l'u et l'a se confondent de même dans *Pandjab* ou *Pendjab* (*Pandjab*), dans *Sutledge* (*Sattledge*), etc.

toujours réservé, à sa cour, aux envoyés britanniques chargés de négociations auprès de lui. Rundjet-Singh mourut le 27 juin 1839. La petite-vérole l'avait, très jeune, rendu borgne. Endurci à toutes les fatigues et doué d'une activité d'esprit remarquable, il finit malheureusement par s'énerver dans des excès de toute espèce. Quoique tyrannique dans ses volontés, il se montra toujours plein de respect pour la religion, et de déférence pour les ministres du culte de son peuple. Longtemps prodigue par amour du faste et de la magnificence, cette disposition se changea chez lui, avec l'âge, en une avarice sordide, dont l'administration des états et même l'entretien de son armée se ressentirent d'une manière fâcheuse. Suivant la barbare coutume de l'Inde, les 4 épouses du maharadjah et plusieurs de ses concubines favorites du Cachemyr se dévouèrent aux flammes du bûcher, lors de ses funérailles.

Peu d'années se sont écoulées depuis, et déjà la domination fondée par Rundjet-Singh paraît à la veille d'une dissolution complète. Des assassinats, accompagnés d'horribles boucheries, ont frappé le trône coup sur coup, et presque achevé l'extermination de la famille du maharadjah. Son successeur immédiat, le faible et inepte Kourrouk-Singh (né en 1802), auquel son père avait transmis le pouvoir, sous la direction de son ministre favori Dihan-Singh, mourut le 5 nov. 1840, après une maladie douloureuse; le jour même de ses obsèques, son fils unique Nehal-Singh fut tué par la chute d'une poutre. Chéré-Singh (né en 1806), fils adoptif de Rundjet, et auparavant gouverneur de Cachemyr, fut alors proclamé roi. Pendant une des femmes de Kourrouk-Singh ayant été déclarée grosse, il se forma pour elle un parti qui avait pour chefs les officiers européens précédemment attachés au vieux Rundjet-Singh. Chéré-Singh négocia avec eux; néanmoins la princesse ne renonça à ses droits qu'après avoir livré une bataille dans laquelle périrent 2,000 des siens. Depuis ce temps, Chéré-Singh, homme énergique et résolu, était parvenu à maintenir son autorité; mais livré à des débauches excessives, il avait

fini par abandonner le gouvernement des affaires à son ministre Dihan-Singh. Ce visir et plusieurs sirdars formèrent un complot contre sa vie, et le 1^{er} sept. 1843, à une revue des troupes, Adjet-Singh, un de ses parents, le tua d'un coup de pistolet. Ce crime fut suivi du massacre de toute la famille de la victime. L'investigateur, Dihan, périt ensuite lui-même des mains d'Adjet, son complice; mais il fut à son tour vengé par son fils Hira-Singh, qui s'empara de Lahore et se mit en possession du trône, sur lequel il établit, pour la forme, le seul fils survivant de Rundjet, Dhoulip-Singh, enfant de 10 ans, dont la légitimité néanmoins est contestée. D'après les nouvelles les plus récentes, Hira ne se soutient que par la corruption et par l'appui de la soldatesque; tous les liens entre les provinces sont à peu près rompus; l'anarchie portée à son comble et les jalousies profondes qui divisent les sirdars tendent à ramener les choses à l'état qui avait précédé l'avènement de Rundjet-Singh, à moins que la Compagnie anglaise, qui tient déjà soumis à sa domination les Sikhs établis en-deçà du Sutledge, et fait surveiller par un corps d'observation les mouvements qui ont lieu chez ses turbulents voisins, ne soit également tentée de subjuguier le Lahore et d'étendre partout jusqu'à l'Indus la frontière occidentale de son vaste empire.

Nous terminerons cette rapide esquisse historique sur les Sikhs par un tableau du royaume de Lahore, tel que l'avait constitué Rundjet-Singh. Cet état, en partie assez faiblement peuplé pour son étendue, offre 445,816 kilom. carr. de superficie, selon M. A. Balbi, et une population que le même géographe porte à environ 8 millions, tandis que d'autres ne l'estiment qu'à 4 millions, dont 3 seraient pour le Lahore proprement dit (Pendjab et Kohestan). Les provinces conquises, déjà nommées, dépendant du maharadjah, étaient : le Cachemyr, contrée jadis si renommée pour la florissante industrie de ses habitants, mais aujourd'hui ruinée et presque déserte par suite de l'action réunie des fléaux de la guerre, de la famine et du choléra; le Moultan, toujours fertile, et

le Peschawér, gouverné par un roi afghan, qui fournissait à Rundjet Singh un tribut annuel en riz et en chevaux. Nous n'avons rien à ajouter pour la description de ces provinces, donnée, pour la plupart d'entre elles, sous leurs noms respectifs. Le capitaine Murray évaluait le revenu total du maharadjah à 2 $\frac{1}{2}$ millions de liv. st. Son armée pouvait s'élever à plus de 80,000 hommes, dont 30,000 de troupes régulières, fantassins, cavaliers et artilleurs, munis d'un parc de 150 pièces de canon. Le reste se composait des contingents irréguliers, infanterie et cavalerie, fournis par les sirdars. Ces chefs jouissaient encore d'une très grande autorité dans leurs districts, où ils rendaient aussi la justice. A côté du souverain temporel existait également un suprême chef spirituel, le *Bedi* ou *Sahéb-Singh*, auquel Rundjet témoigna toujours les plus grands égards.

Le peuple conquérant du Lahora, les Sikhs, sont braves, dociles et plus durs à supporter les fatigues que les autres Hindous, mais aussi ennemis de toute gêne et difficiles à discipliner. Le capitaine Murray nous les dépeint en outre comme faux, parjures, querelleurs, abrutis et profondément superstitieux. Leur vieille haine, pour tout ce qui est mahométan, n'a rien perdu de son intensité. On peut consulter les ouvrages suivants : *Origine et progrès de la puissance des Sikhs dans le Penjab et Histoire du maharadju Randjid-Singh, suivis de détails sur l'état actuel, la religion, les lois, les mœurs et les coutumes des Sikhs*, d'après le manuscrit du cap. W. Murray, agent du gouvernement anglais à Ambala, et divers écrits; par H. T. Prinsep, trad. en franç. par X. Raymond (Paris, 1839, in-8°, av. fig. et cartes); baron de Hügel, *Kaschmir und das Reich der Sikh*, Stuttg., 1840 et ann. suiv., 4 vol. in-4°, avec planches; enfin Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. V, p. 129 et suiv.

CH. V.

SILAS, un des compagnons des apôtres, voy. PAUL (*saint*).

SILENCE (myth.), voy. HARPOCRATE.

SILENCES (mus.), voy. NOTATION.

SILÈNE, que la fable représente

comme le précepteur et le compagnon de Bacchus (voy.), passait pour le fils de Mercure ou de Pan et d'une nymphe, et, selon d'autres, pour le fils d'Uranus. Pindare raconte qu'il eut pour femme une nymphe, Nais, d'autres disent que ce fut une nymphe de Malea, dans l'île de Lesbos, de laquelle il eut le centaure d'Arcadie, Pholus. Silène éleva Bacchus, l'instruisit dans toutes les sciences et l'accompagna dans ses expéditions. Grand amateur de la boisson enivrante de son élève, il était presque toujours dans un état complet d'ivresse, qui l'inspirait et excitait sa verve poétique. Virgile nous le peint ivre et aux prises avec deux jeunes satyres qui l'enchaînent avec des guirlandes pour le forcer à chanter. C'est encore ainsi qu'après s'être enivré à une source pleine de vin, il fut pris par Midas (voy.), qui engagea ensuite avec lui une conversation sérieuse et philosophique. En soutenant les dieux dans leur guerre contre les géants, la terreur s'empara de ces derniers, lorsqu'ils entendirent des cris qui leur étaient inconnus poussés par l'âne que montait Silène. Il donna son nom à toute une famille de vieux satyres, dont le caractère offre le calme allié à la gaité et à la bonhomie. On les représente avec la barbe crépue, le front déprimé et la tête chauve. On distingue Silène de ses descendants par l'outre dont il est souvent chargé; il est d'ailleurs monté sur un âne, ou bien il marche à côté de Bacchus. Le plus souvent, on le représente tenant Bacchus enfant dans ses bras.

C. L.

SILÉSIE, grande province de l'Allemagne orientale, autrefois duché, primitivement dépendant de la Pologne, puis de la couronne de Bohême. Depuis sa conquête par Frédéric-le-Grand, la Prusse en possède la partie la plus considérable; l'autre, bien moins étendue, est restée soumise à la domination autrichienne.

La *Silésie prussienne* comprend toute la Basse-Silésie, autrefois divisée en une foule de principautés, en partie qualifiées de duchés, dont les principales étaient celles de Breslau, de Brieg, de Schweidnitz, de Jauer, de Liegnitz, de Wohlau, de Glogau, de Sagan, d'Oels,

etc. ; et une portion de la Haute-Silésie, formée surtout des principautés d'Oppeln, de Ratibor, de Neisse, etc. A ces pays on a ajouté depuis, bien qu'autrefois indépendants de la Silésie proprement dite, le comté de Glatz et presque tous les districts de la Haute-Lusace, cédés à la Prusse en 1815 : le tout formant un territoire de 741 $\frac{1}{2}$ milles carr. géogr., avec environ 2,750,000 hab. Cette vaste province a pour limites le Brandebourg à l'ouest et au nord, le grand-duché de Posen au nord et à l'est, le royaume de Pologne et la république de Cracovie à l'est, la Silésie autrichienne et la Moravie au sud, la Bohême au sud-ouest, et le royaume de Saxe à l'ouest. La partie occidentale et méridionale du pays est dominée par les Sudètes (*voy.*), dont le Riesengebirge (monts des Géants), sur la frontière de la Bohême, constitue le groupe le plus imposant. La Schneekoppe, haute de 1,602^m, qui en est le sommet le plus élevé, est aussi le point le plus culminant de toute la monarchie prussienne. Vers les provinces de Brandebourg et de Posen, le pays s'aplanit tout-à-fait en même temps qu'il présente beaucoup de districts sablonneux et marécageux. Le sol est en général très propre à l'agriculture. Nous avons déjà parlé, dans un article particulier, de l'Oder, principal fleuve de la Silésie, et des affluents les plus considérables qu'il y reçoit. Comme voie navigable, il est d'une très grande importance pour le commerce de ce pays, qu'il parcourt dans toute sa longueur, du sud-est au nord-ouest. A son extrémité sud-est, la Silésie touche à la Vistule. Cette province abonde en céréales, lin, garance, houblon et tabac. Les montagnes sont fortement boisées. Les moutons de race améliorée fournissent beaucoup de laines recherchées pour leur finesse. Le règne minéral est riche en fer, cuivre, plomb, etc. ; il donne également de la houille, et un peu d'argent. La fabrication des toiles de lin, industrie très répandue et longtemps très florissante, souffre beaucoup aujourd'hui de la concurrence des produits de la filature et du tissage mécaniques étrangers. Il existe en outre dans ce pays très industrieux des fabriques d'étoffes de laine et de coton ordinaires, des

papeteries et des manufactures de tabac et de faïence. L'exportation consiste surtout en fils et en toiles de lin, en draps communs, cotonnades, laines brutes et garance.

Les habitants de la Silésie sont de race allemande ou slave. Les Allemands forment la grande majorité ; les Slaves, qui se rapprochent beaucoup des Polonais, sont les plus nombreux dans les principautés d'Oppeln et de Ratibor (Haute-Silésie). La population est en majeure partie protestante, et en partie catholique ; mais à côté de ces deux confessions on trouve encore plusieurs communautés de frères Moraves et des Juifs. L'évêque de Breslau, chef du clergé catholique de la Silésie, est en même temps prince de Neisse. Une grande partie du pays appartient à des seigneurs de diverses catégories, dont plusieurs ont conservé l'administration civile et la juridiction inférieure dans leurs domaines. Sous le rapport gouvernemental, la Silésie est divisée entre les trois régences de Breslau, de Liegnitz et d'Oppeln. La capitale *Breslau* (*voy.*) est le siège des États de la province et possède une université. Les principales villes de la province, toutes plus ou moins manufacturières, sont, outre les chefs-lieux déjà nommés, celles de Brieg, de Gœrlitz et de Grünberg, et les forteresses de Glatz, de Schweidnitz (*voy.*), de Grand-Glogau et de Neisse.

La *Silésie autrichienne* ou la partie de la Haute-Silésie restée à l'Autriche, à la paix de Hubertsbourg (1763), est comprise entre la Silésie prussienne, la Moravie, la Hongrie et la Galicie, et ne contient que 83 $\frac{1}{2}$ milles carr. géogr., avec une population très dense d'environ 450,000 hab., où l'on remarque à peu près le même mélange que dans la Silésie prussienne. C'est un pays très montagneux, bordé par les Karpathes au sud-est, et couvert par les Sudètes dans presque tout le reste de son étendue. Le sol, en partie pierreux, est d'une fertilité très inégale, quoique très bien arrosé par l'Oder, l'Oppa, la Vistule, la Biala et d'autres petites rivières. Le pays est également industrieux, et sa position limitrophe lui procure un commerce de

transit très lucratif. Les principaux seigneurs, auxquels appartient presque toute la province, sont l'évêque de Breslau, pour la partie autrichienne de la principauté de Neisse, le prince de Lichtenstein, pour le duché de Troppau et la principauté de Jägerndorf, le duc de Saxe-Teschén pour le duché de ce nom. Ces trois derniers ont pour chefs-lieux les petites villes du même nom, qui sont en même temps les plus considérables du pays. La Silésie autrichienne, administrativement partagée entre les deux cercles de Troppau et de Teschen, forme une annexe de la Moravie. Elle a néanmoins ses États provinciaux distincts, organisés en 1791 par l'empereur Léopold II.

Histoire. Des peuples germains, les Lygii et les Quades, habitaient originellement la Silésie. Ils en furent expulsés au vi^e siècle par les Slaves, à la suite de l'occupation desquels le pays passa sous la domination polonaise. Ces derniers avaient appelé leurs adversaires *zlé*, dénomination slave qui, comme le mot Quades, signifiait, dit-on, *les méchants* : de là est dérivé le nom de *Silésie* * (en allemand *Schlesien*). Les Polonais firent dominer dans le pays leur langue et leurs mœurs, et y propagèrent le christianisme. Ils y fondèrent, en 966, à Schmager, le premier évêché, transféré plus tard à Breslau. Lors du partage des états de Boleslas III, roi de Pologne, entre ses quatre fils, en 1139 (voy. T. XX, p. 3), la Silésie tomba dans le lot de l'aîné, Ladislas II. Ce prince tenta de dépouiller ses frères. Ses trois fils, les ducs Boleslas-le-Superbe, Micislas et Conrad se partagèrent la souveraineté de la Silésie, en 1163. Plus tard, de nouveaux fractionnements donnèrent lieu à la formation de la plupart des principautés dont elle se compose.

A côté des descendants de la dynastie des Piasts s'étaient aussi élevés quelques princes d'origine bohême, tels que les ducs de

(*) Cette étymologie est incertaine. Tout en rejetant celle que Dobrowsky avait proposée, et d'après laquelle les Silésiens eussent été les Slaves reculés, de *slésé*, postérieur, M. Schafarik dérive leur nom de la tribu des *Slexanins*, et de la rivière *Slenza*, soit que celle-ci ait donné, soit qu'elle ait reçu son nom des premiers. S.

Troppau, de Jägerndorf et de Ratibor, issus d'un fils naturel du roi Ottocar, qui périt, en 1278, dans la guerre contre Rodolphe de Habsbourg. Ces morcellements et les querelles des princes entre eux contribuèrent beaucoup à l'affaiblissement de la Silésie. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, s'en prévalut : il obligea, en 1327, presque toutes les petites dynasties du pays à le reconnaître pour suzerain, et, en 1355, son fils Charles IV parvint à réunir toute la province à la couronne de Bohême. Sous la nouvelle domination, les doctrines de Huss, de Luther et d'autres réformateurs se répandirent en Silésie; elles y comptèrent bientôt de nombreux partisans qui obtinrent en partie le libre exercice de leur culte. Les anciennes maisons polonaises, descendues au rang de vassales, virent leur importance s'effacer peu à peu devant l'autorité croissante de la couronne. Le roi Ladislas II garantit néanmoins d'une manière formelle, en 1498, les droits des ducs, des princes et des États, et chercha à établir entre eux une espèce de lien par l'institution d'un tribunal suprême. Mais les dynasties issues de la maison des Piasts s'étant successivement éteintes, leurs possessions furent en partie immédiatement incorporées à la domination royale, et en partie concédées comme fiefs à d'autres familles avec des droits beaucoup plus restreints. C'est également à partir de cette époque que l'élément germanique se substitua peu à peu dans le pays à l'élément slave. De nombreux colons, venus d'Allemagne, s'étaient établis en Silésie, y avaient fondé l'industrie et le commerce, introduit les sciences et les arts, et formé une bourgeoisie considérable; ils y firent aussi prévaloir leurs lois et leurs coutumes. Bien que la Silésie, depuis sa réunion avec la Bohême, fût toujours censée partie intégrante de l'empire germanique, elle ne ressortissait néanmoins à aucun cercle. Les traces de l'oppression religieuse qu'elle eut à subir, sous le gouvernement autrichien, et qui fut si funeste à la prospérité du pays, n'avaient pas entièrement disparu lorsque Frédéric-le-Grand l'envahit en 1740, et en obtint la cession définitive en 1763. Nous avons indiqué, T. XI, p. 650, l'o-

rigine des prétentions élevées par le conquérant à la possession de cette province. Depuis, la Silésie, sous le régime prussien, n'a fait constamment qu'accroître sa richesse et son importance. CH. V.

SILEX, v. QUARTZ et PIERRE A FUSIL.

SILHOUETTE. On appelle ainsi le dessin du profil d'un visage qu'on a tracé au moyen de l'ombre qu'il projette à la clarté d'une bougie. Cet art était porté à un haut degré de perfection chez les anciens, comme le prouvent les monochromes des vases étrusques. Cependant le nom de silhouette, appliqué à ces sortes de dessins, est moderne : il vient d'Étienne de Silhouette, contrôleur général et ministre des finances sous le règne de Louis XV. Pour remplir le trésor épuisé par des guerres désastreuses et par des prodigalités excessives, Silhouette proposa des réformes, de sévères économies, et un édit de subvention qui créait plusieurs impositions nouvelles. Mais l'opinion publique se souleva contre son plan : il dut quitter le ministère au bout de huit mois. Le ministre déchu ne tarda pas à devenir ridicule, et la caricature s'attacha à lui. Toutes les modes prirent le caractère de la raideur et de la mesquinerie ; on portait des surtouts sans plis, des tabatières sans ornement ; au lieu de peindre des portraits, on se contentait de tracer un crayon sur une feuille de papier blanc les profils projetés par la lumière d'une chandelle. En un mot, tout fut à la *Silhouette* ; mais la mode passa, et le nom de silhouette ne resta qu'à cette espèce de dessin. Quoique sans mérite sous le rapport de l'art, la silhouette a de la valeur pour la physionomie. Aussi a-t-on inventé différents instruments, comme le *physionotrace*, propres à lui donner le plus haut degré de fidélité. Des portraits découpés aux ciseaux dans du papier noir reçoivent aussi le nom de silhouettes. X.

SILICATES, sels formés d'acide silicique (silice) avec une base. Ces sels abondent tellement dans la nature qu'à eux seuls ils forment bien la moitié des minéraux connus. Le verre ordinaire est un composé de silicate de soude et de silicate de chaux. La plupart des silicates sont fusibles à une température élevée, surtout lorsque leur oxyde est fusible, comme

ceux de plomb, de bismuth, de potasse, de soude, etc. ; mais les silicates d'alumine et de magnésie ne sont que s'agglutiner même sous l'action du chalumeau de Brook. Il n'y a guère que les silicates de potasse et de soude qui se dissolvent dans l'eau ; plus les silicates sont acides, moins ils se dissolvent dans ce liquide ; les silicates à plusieurs bases y sont un peu solubles. Les acides décomposent les silicates solubles, s'emparent de la base et précipitent l'acide silicique sous forme de gelée. Ceux de ces sels qui sont insolubles ne sont attaqués que par les acides forts et concentrés et sous l'action de la chaleur. Z.

SILICE, SILICIUM. Les chimistes modernes ont donné le nom de *silicium* à un corps simple, obtenu pour la première fois par notre illustre collaborateur M. Berzélius, et qui dans les premiers temps de sa découverte fut classé parmi les métaux, mais qui, d'après ses propriétés mieux connues aujourd'hui, doit être placé auprès du bore et du carbone. Il est d'un brun de noisette sombre et dépourvu de l'éclat métallique. On ne le rencontre dans la nature qu'à l'état d'oxyde, c'est-à-dire combiné avec l'oxygène ; et, dans cet état, il est connu sous le nom de *silice* par les minéralogistes, et sous celui d'*acide silicique* par les chimistes.

La *silice* constitue en minéralogie un genre que l'on divise en deux espèces : la *silice anhydre*, c'est-à-dire dépourvue d'eau, ou si l'on veut le quartz (*voy.*), et la *silice hydratée*, plus connue sous le nom d'*opale* (*voy.*).

La silice joue le rôle d'acide dans ses combinaisons avec diverses substances, telles que la potasse, avec laquelle elle forme dans la nature le *feldspath* appelé *orthose* ; la soude, avec laquelle elle constitue le feldspath appelé *albite* ; l'alumine, avec laquelle elle forme les diverses argiles ; la magnésie, avec laquelle elle constitue le talc et la serpentine ; enfin elle se combine avec un si grand nombre de substances que le genre silicate est le plus nombreux en espèces. *Voy.* PIERRE. J. H-T.

SILIUS ITALICUS (Caius), poète latin d'une famille plébéienne, mais illustre sous l'empire. On n'a que des con-

jectures fort incertaines sur l'origine du surnom d'*Italicus*. Né la 25^e année de notre ère, il suivit d'abord la carrière oratoire, qui était celle des charges publiques, et fut consul la dernière année de Néron; on le soupçonna d'avoir rempli spontanément sous ce règne le rôle odieux d'accusateur; le reste de sa vie fut honorable. Nommé proconsul en Asie, il exerça ces fonctions avec gloire : c'est l'expression de Pline. A son retour, il vécut dans la retraite, sans influence, mais entouré de considération, recevant de nombreuses visites, et partageant la journée entre des causeries littéraires et des compositions poétiques. Au nombre de ses protégés, on compte le stoïcien Cornutus, qui lui dédia ses commentaires sur Virgile, et Martial, qui ne lui a pas épargné ses flatteries. A la fin de sa vie, il se retira en Campanie, et ne reparut pas même à l'avènement de Trajan. Pline voit là un trait d'honorable indépendance, et loue Trajan de ne pas lui en avoir su mauvais gré : de tels éloges peignent une époque. Silius vécut dans cette retraite jusqu'à l'âge de 75 ans, que las de souffrir d'un mal que les médecins ne pouvaient guérir, il se laissa mourir de faim, avec une constance qui fut admirée de ses contemporains. Son fils aîné avait été consul, et son second fils mourut au moment d'obtenir cette dignité.

Silius poussait la passion des arts jusqu'à la prodigalité. Ses nombreuses villas étaient remplies de statues, de tableaux et de livres. Il rendait une espèce de culte aux images des grands hommes, particulièrement à celle de Virgile dont il célébrait tous les ans le jour de naissance avec un soin religieux. A Naples, il visitait son tombeau comme il aurait fait d'un temple. Il professait le même respect pour Cicéron, dont il avait acheté les propriétés. Cette admiration pour les bons modèles, au siècle de Sénèque et de Lucain, n'empêche pas Silius d'être un mauvais écrivain, et les éloges mercenaires de Martial ne doivent pas nous faire illusion sur l'estime que son talent obtint dans l'antiquité. Pline dit qu'il faisait des vers avec plus de soin que de génie, et Sidoine Apollinaire est le seul écrivain qui ait cité ses ouvrages. Son poème de la

Guerre punique avait traversé le moyen-âge tout-à-fait ignoré, au point que Pétrarque avait composé pour le remplacer son *Africa*, lorsque le Pogge le découvrit, en 1415, dans le monastère de Saint-Gall. On en a retrouvé depuis plusieurs autres manuscrits.

Le poème de Silius embrasse toute la deuxième guerre punique, il comprend même dans un récit inséré au VI^e livre les principaux événements de la première. D'autres faits plus anciens s'y rattachent de diverses manières. Il est inutile de dire que l'auteur y a fait entrer (au III^e livre) les éloges de Vespasien, de Titus et de Domitien.

Silius est au milieu du siècle des Flaviens un mauvais poète du siècle d'Auguste, et un imitateur sans talent des meilleurs modèles. Il a cru pouvoir faire un poème avec des extraits de Tite-Live et la machine épique de Virgile. Ses dieux interviennent au milieu des événements comme au temps des héros d'Homère. Les batailles d'Annibal, calquées sur celles de Virgile, sont une contrefaçon ridicule des temps héroïques. Ses caractères sont forcés, les sentiments exagérés, les mœurs sans vérité. Une manie d'érudition alexandrine lui fait adopter pour les pays et les peuples des noms qui remontent à des temps fort reculés : ce qui le rend souvent obscur, toujours pédant, et parfois ridicule. Son style est d'une inégalité fatigante. Sa langue se ressent de l'influence des grands écrivains qu'il imite; elle est assez pure, mais ses constructions sont lourdes et sa versification chargée de spondées; si elle a plus de variété que celle de Claudien et plus de gravité que celle de Stace, elle manque d'éclat, de grâce et souvent même d'harmonie. En un mot, Silius est le plus faible des poètes épiques latins que nous possédions." J. R.

(*) La plus ancienne édition de ce poème (*Panicorum Libri XVII*), édition belle et rare, est celle de Rome, 1471, in-fol.; les meilleures sont celles de Drakenborch, Utrecht, 1717, in-4^e; d'Ernesti, Leipzig, 1791-92, 2 vol. in-8^e, et celle de Ruperti, Götting., 1795-98, 2 vol. in-8^e, reproduite dans la collection Lemaire, Paris, 1823, 2 vol. in-8^e. Il fait aussi partie de la collection bipontine, 1784; de la Bibliothèque Panckoucke, où le texte latin est accompagné de la trad. fr. de MM. Corpeet et Dubois, 1837, 2 vol. in-8^e. Le principal traducteur français

SILLAGE, SILLOMÈTRE, *voy.* LOCH.

SILLES, espèce de poésies satiriques en usage chez les Grecs, où l'on tournait en ridicule moins les mœurs que les discours et les doctrines des philosophes, quelquefois en leur appliquant les vers parodiés d'un poète. On cite comme s'étant particulièrement distingués dans ce genre Timon et Didyme. Le premier avait composé trois livres de silles en vers hexamètres, où il se moquait impitoyablement de toutes les sectes des philosophes, à l'exception de celle des sceptiques à laquelle il appartenait. X.

SILLO, *voy.* GRAINS, T. XII, p. 709.

SILVAIN, *voy.* SYLVAIN.

SILVESTRE I et II, papes, *voy.*

SYLVESTRE

SILVESTRE DE SACY, *voy.* SACY.

SIMARRE, du latin *symra*, robe ample et longue que les ecclésiastiques mettent par-dessus la soutane, et qui devint en France la marque distinctive de la dignité de chef de la magistrature, *voy.* CHANCELIER et GARDE-DES-SCEAUX.

SIMÉON, le second fils de Jacob et de Lia, *voy.* TRIBUS (*les douze*).

SIMÉON, aïeul de Matathias, père des Maccabées, *voy.* ce nom.

SIMÉON (SAINT), vieillard juste et pieux de Jérusalem, qui se trouva dans le temple lorsque Marie y présenta son fils, et qui reconnut en cet enfant le Messie annoncé par les livres saints. Il le prit en s'écriant : « Seigneur, tu laisses aller maintenant ton serviteur en paix selon ta parole; car mes yeux ont vu ton salut (Luc, II, 25-35). » La tradition a rattaché toute sorte d'histoires à ces paroles. Selon les uns, Siméon était aveugle et recouvra la vue en tenant Jésus dans ses bras; selon d'autres, il expira en le rendant à sa mère. Quelques-uns le regardent comme le même personnage que Siméon-le-Juste, fils d'Hillel et maître de Gamaliel; mais cette opinion ne repose sur aucun fondement solide. X.

SIMÉON STILITE, *voy.* ANACHORÈTES et STILITES.

SIMÉON (JOSEPH-JÉRÔME, comte),

de Silis Italicus est Lefebvre de Villebrune, qui publia, en 1781, le texte accompagné de sa traduction, 3 vol. in-12. J. H. S.

pair de France, ministre sous la Restauration, était né à Aix en Provence, le 30 sept. 1749. Son père, avocat célèbre, lui fit embrasser la même carrière; après s'y être distingué, le jeune Siméon devint professeur en droit à l'université d'Aix; puis, en 1788, il fut élu, avec son père et son beau-frère Portalis, un des administrateurs de sa province. Il remplissait encore cette place lorsque la révolution éclata; il n'y prit d'abord aucune part, et refusa même en qualité de professeur en droit le serment à la constitution civile du clergé, ce qui lui fit perdre sa chaire. A l'époque du soulèvement d'une partie du Midi contre la Convention nationale, Siméon fut élu procureur-syndic par le département fédéré des Bouches-du-Rhône. Mis hors la loi en août 1793, il se réfugia en Italie, d'où il revint quelques mois après le 9 thermidor. Après la promulgation de la nouvelle constitution de l'an III, Siméon fut envoyé au conseil des Cinq-Cents par département, et s'y plaça parmi les modérés. Il était président de cette assemblée lors des événements du 18 fructidor. En présence des troupes du Directoire, il protesta en ces termes : « La constitution est violée, la représentation nationale est outragée; je déclare que l'assemblée est dissoute jusqu'à ce que les auteurs d'aussi criminels attentats soient punis. » Compris le lendemain dans la liste de déportation, il fut assez heureux pour éviter d'être arrêté, et en janvier 1799, il se rendit à l'île d'Oleron, où un décret enjoignait à ceux qui s'étaient soustraits à la déportation de se retirer sous peine d'être considérés comme émigrés. Le 26 décembre, le gouvernement consulaire permit à ces condamnés par acte législatif de revenir sur le territoire continental. Siméon fut d'abord nommé préfet de la Marne, place qu'il refusa, puis substitut du procureur général à la Cour de cassation. Il ne remplit ces fonctions qu'un mois, ayant été appelé au tribunal le 22 avril 1800. En février 1801, il défendit au nom de ce corps le projet de loi tendant à établir des tribunaux spéciaux. Lorsque le gouvernement présenta au corps législatif le Code civil, Siméon qui avait concouru à sa rédaction développa les intentions de

ce bol ouvrage avec beaucoup de talent. Le 7 avril 1802, il fit un rapport sur le concordat qui fixait l'état et les formes du culte en France; puis il défendit le nouveau plan d'instruction publique. Après s'être prononcé en faveur de l'institution du consulat à vie, il parla aussi en faveur de la motion tendant à ce que Bonaparte fut déclaré empereur, et fit partie de la commission chargée d'examiner ce projet. A cette occasion, il prononça un discours où les Bourbons étaient fort maltraités, et qui lui fut souvent rappelé plus tard par leurs ennemis, lorsque les services qu'il avait rendus à la Restauration avaient dû le lui faire pardonner. Malgré ce zèle, porté comme candidat à la présidence du tribunal après l'installation de l'empire, Napoléon lui préféra Fabre de l'Aude (*voy.*); il nomma Siméon conseiller d'état, et lui conféra le titre de baron. Le 18 août 1807, un décret impérial forma une régence de quatre conseillers d'état pour administrer la Westphalie : Siméon en fit partie; quand Jérôme Napoléon prit possession de ce royaume, il le nomma ministre de la justice, qu'il avait eu mission d'organiser. En 1813, il demanda et obtint sa retraite qu'il motivait sur son âge.

Il avait eu fort peu à se louer du gouvernement impérial, et rentra très mal disposé en sa faveur : aussi la Restauration le trouva-t-elle tout prêt à la servir. Le roi le nomma grand-officier de la Légion-d'Honneur, et lui donna la préfecture du Nord, qu'il quitta aux Cent-Jours. Nommé alors député du dép. des Bouches-du-Rhône à la Chambre des représentants, il ne s'y fit point remarquer. Après la seconde Restauration, Siméon fut élu par le dép. du Var à la Chambre des députés, et le roi l'appela au conseil d'état en service ordinaire. Vers la fin de 1815, il fit partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les cours prévôtales qu'il approuva; cependant il vota avec la minorité en faveur de l'amnistie proposée par les ministres. Le 13 déc. 1817, il défendit le projet de loi sur la liberté de la presse, et en 1818, il soutint le projet de loi sur le recrutement, en qualité de commissaire du roi. Peu de temps

après, il refusa les sceaux qui furent donnés au comte de Serre (*voy.*), et le 7 mai 1819, il fut créé inspecteur général des écoles de droit; nommé sous-secrétaire d'état au département de la justice, le 24 janvier 1820, et chargé des affaires de ce ministère pendant l'absence du comte de Serre, il remplaça M. Decazes au ministère de l'intérieur le 20 février suivant. C'est en cette qualité qu'il soutint les projets de loi destructifs de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, comme des nécessités du moment. Sous ce cabinet aussi, la loi des élections subit de graves atteintes. Cependant Siméon était encore trop attaché aux institutions constitutionnelles pour contenter longtemps le parti rétrograde. Le 14 déc. 1821, le ministère dut donner sa démission, et le comte de Corbière remplaça Siméon. Le roi l'avait déjà décoré du grand cordon de la Légion-d'Honneur, et l'avait nommé (25 oct.) pair de France avec le titre de comte; à sa sortie du ministère, il le fit encore ministre d'état, membre du conseil privé. Depuis ce temps, le comte Siméon ne reparut à la tribune que pour défendre nos institutions.

Après la Révolution de juillet 1830, il demanda le maintien de l'hérédité de la pairie, s'opposa à l'admission du divorce dans nos codes, dont il avait déjà contribué à le faire bannir. Le 26 déc. 1832, l'Académie des Sciences morales et politiques réorganisée l'appela dans son sein. Le 27 mai 1837, le roi le nomma premier président de la cour des comptes. Enfin, le 19 janvier 1842, il expira sans souffrance à l'âge de 92 ans.

« Avec lui disparut, dit M. Mignet qui vient de lire son éloge à l'Institut, le dernier représentant de cet ancien barreau de France qui avait donné à la Révolution des tribuns et des législateurs.... Il avait dit de M. de Marbois (éloge prononcé le 17 janv. 1838) : « Il « ne voulut être d'aucun parti que de ce-
« lui des principes de justice et d'ordre qui
« sont nécessaires à tous les gouvernés
« ments pour leur durée, et aux gouvernés
« pour leur sûreté. » C'est d'après cette règle qu'il se dirigea lui-même. Jurisconsulte habile, législateur éclairé, administrateur

prudent, homme d'état et homme de bien, ayant traversé 50 ans de troubles sans commettre un excès, ayant été décrété de mort et frappé d'exil sans exercer de représailles, s'étant fait aimer dans un pays de conquête, ayant secondé plusieurs gouvernements avec mesure et servi sa patrie avec constance, M. Siméon laissa un nom qui se rattache honorablement à de grands souvenirs de notre histoire comme aux plus purs bienfaits de nos institutions, et qui participera à l'immortalité du Code civil. » — Le comte Siméon avait publié pour ses amis un *Choix de discours et d'opinions* suffisant pour le faire apprécier comme orateur (Paris, 1824, in-8°); le recueil de l'Académie des Sciences morales et politiques contient de lui un *Mémoire sur le régime dotal et le régime en communauté dans le mariage*; enfin il avait publié dans la *Revue française* un article sur l'omnipotence du jury (1829).

Le fils du comte Siméon, JOSEPH-BALTHAZAR, comte Siméon, pair de France depuis le 11 sept. 1835, est né à Aix le 6 janv. 1781. Employé d'abord dans la diplomatie, il fut appelé à remplir diverses préfetures sous la Restauration, et entra au conseil d'état. Il est commandeur de la Légion-d'Honneur (31 mai 1837), et membre libre de l'Académie des Beaux-Arts. — Son fils HENRI, vicomte Siméon, né à Florence le 16 oct. 1803, successivement attaché de légation, auditeur au conseil d'état, préfet des Vosges et du Loiret, officier de la Légion-d'Honneur, et directeur de l'administration des tabacs, vient d'être nommé conseiller d'état.

L. L.

SIMILOR, voy. CHRYSOCALQUE.

SIMMERN (DEUX-PONTS-), principauté rhénane, située sur le Hunsrück, voy. PALATINAT.

SIMNEL (LAMBERT), imposteur du temps de la guerre des deux Roses, voy. HENRI VII, T. XIII, p. 676.

SIMOIS, voy. MYRIS.

SIMON, un des fils du grand-prêtre Matathias, voy. MACCABÉES.

SIMON, L'Évangile parle de plusieurs personnages de ce nom.

S. Simon, fils de Cléophas et de Marie, frère de Jacques, de Jude et de Josas,

que l'Écriture donne pour frères à Jésus-Christ, fut un des premiers disciples du Sauveur. Lorsque (l'an 62 de J.-C.) les chrétiens se rassemblèrent à Jérusalem, après la mort de S. Jacques, pour nommer un nouveau chef de l'Église, ils choisirent Simon qui se retira à Pella pendant la guerre des juifs, et ne revint qu'après la destruction de Jérusalem. Sous le règne de Trajan, il subit la torture, et fut crucifié en présence du gouverneur Atticus. Simon était alors âgé de 120 ans. L'Église romaine honore sa mémoire le 18 février, et l'Église grecque le 27 avril. X.

On le confond généralement avec Simon le Cananéen ou Zélotes, qui fut l'un des 12 apôtres de Jésus, et prêcha, dit-on, l'Évangile en Égypte, en Cyrénaïque, en Afrique et même dans la Grande-Bretagne. Selon quelques-uns, il fut martyrisé à Sumir (Perse). Quoi qu'il en soit, on ne trouve ni parole, ni action de lui mentionnée dans le Nouveau-Testament. Le surnom de *Cananéen* ou *Cananite* paraît être le même en hébreu que *Zélotes* en grec. Les juifs donnaient ce nom à ceux qui se distinguaient par un ardent amour de la patrie et de la religion. Du temps de Jésus-Christ, il existait une sorte de société, dite des *zélés*, dont les membres prenaient sur eux de punir sans jugement toute atteinte portée aux droits de la nation ou à la sainteté du culte. Peut-être Simon avait-il appartenu à cette secte. Suivant d'autres, son nom de Cananéen lui serait venu de la ville de Cana, en Galilée, dont il aurait été originaire.

Simon le Pharisien habitait Naïm, ville de Galilée, près de Capharnaüm. C'est chez lui qu'invité à dîner, Jésus vit une femme pécheresse et pénitente, que l'on a confondue à tort avec Marie-Magdeleine (voy.), se jeter à ses pieds, y répandre des parfums, les arroser de larmes et les essuyer avec ses cheveux. Cette conduite scandalisa le pharisien; mais Jésus qui pénétrait sa pensée déclara que les péchés de cette femme lui étaient pardonnés, parce qu'elle avait beaucoup aimé. Une femme vit encore répandre une huile odoriférante sur la tête de Jésus chez un autre Simon de Béthanie, sur-

nommé le Lépreux, que le Christ avait peut-être guéri de cette maladie. On connaît encore Simon le Cyrénéen, que les soldats romains firent porter la croix de Jésus-Christ jusque sur le Calvaire. Simon le Magicien était à Samarie, quand Philippe vint y prêcher. Il reçut le baptême, et s'attira une vive réprimande de S. Pierre lorsqu'il lui offrit de l'argent pour obtenir le pouvoir de faire recevoir le Saint-Esprit à ceux à qui il imposerait les mains (voy. SIMONIE). Il n'en continua pas moins de se livrer à la magie, s'associa une courtisane de Tyr qu'il présentait comme la première intelligence, et vint à Rome, où il fit un assez grand nombre de partisans. Les apôtres S. Pierre et S. Paul se rendirent alors en cette ville pour combattre ce faux prophète. Simon, voulant donner une preuve éclatante de sa puissance, prit l'engagement de s'élever en l'air dans un char de feu; mais il tomba et mourut, dit-on, de sa chute, vers l'an 64. Sa secte subsista jusqu'au IV^e siècle. Z.

SIMON (RICHARD), né à Dieppe, le 13 mai 1638, entra dans la congrégation de l'Oratoire, à l'âge de 21 ans. Chargé de dresser le catalogue des livres et manuscrits orientaux que possédait la maison de son ordre, dans la rue Saint-Honoré, à Paris, il lut avec avidité tous les ouvrages qui lui passèrent sous les yeux, et son amour de l'étude, joint à sa mémoire prodigieuse, le plaça bientôt parmi les hébraïstes les plus remarquables de la France. Ses écrits sont nombreux, mais plusieurs sont pseudonymes, comme l'*Histoire de l'origine et des progrès des revenus ecclésiastiques* (Franf. [Rotterd.], 1684; nouv. édition, Rouen [Franf.], 1706, 2 vol. in-12); qui parut sous le nom de Jérôme Acosta; la *Bibliothèque choïste*, (in-12, t. I-II, Bâle, 1709; t. III-IV, Amst., 1708-10), sous celui de Saint-Jore; l'*Histoire critique de la créance et des coutumes des nations du Levant* (Amsterd., 1684, dern. édit., Franf., 1711), sous celui de Moni. Pleins d'idées neuves, d'aperçus intéressants, d'anecdotes curieuses, ces ouvrages annoncent beaucoup d'érudition; mais ils trahissent aussi dans l'auteur un goût décidé pour

la critique, qu'il exerçait d'ailleurs avec une grande supériorité. Ce besoin de critiquer ressort encore davantage dans les *Remarques sur la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de Dupin* (4 vol. in-8°), dans les *Antiquitates ecclesiarum orientalis* (Lond., 1682, in-12), dans les *Lettres critiques* (Bâle [Rouen], 1699, in-12). Richard Simon ne pouvait manquer de s'attirer beaucoup d'ennemis par ses attaques; son *Histoire critique de l'A.-T.* (Leyde, 1679; Rott. et Amst., 1685, in-4°) l'exposa à une espèce de persécution. Dans cet ouvrage remarquable à plus d'un titre, il avait osé avancer que Moïse n'est point l'auteur du Pentateuque; rien n'est moins douteux aujourd'hui; mais à cette époque une opinion aussi hardie devait le rendre plus que suspect de protestantisme. Bossuet se chargea lui-même de poursuivre la suppression de ce livre « plein de principes dangereux, » et ce ne fut pas sans peine que l'auteur parvint à sauver l'exemplaire qui fut réimprimé à Rotterdam. Exclu de l'Oratoire, Richard Simon, avec une fermeté qui fait son éloge, se livra avec plus d'ardeur que jamais à ses travaux littéraires. En 1689, il publia une *Histoire critique du N.-T.* (Rott., in-4°) qui fut suivie d'une *Histoire critique des principaux commentateurs du N.-T.* (Rott., 1692, in-4°), et de *Nouvelles observations sur le texte et les versions du N.-T.* (Paris, 1695, in-4°). Le second de ces ouvrages fut également saisi, à la requête de Bossuet, qui oublia, dans cette circonstance, tous les principes de la modération. Sur la fin de ses jours, Richard Simon se retira dans sa ville natale où il mourut, le 11 avril 1712. E. H.-G.

SIMONIDE, célèbre poète grec, fils de Léoprepès, naquit dans l'île de Céos, une des Cyclades, 558 ans av. J.-C., et florissait encore après les grandes guerres Médiques. En Grèce, en Sicile, telle était l'estime dont il jouissait comme poète que les athlètes vainqueurs aux jeux publics, et leurs cités natales faisaient d'énormes dépenses pour qu'il chantât leurs victoires; ce fut une des sources de sa fortune. Ses odes agonistiques, qui rivalisaient avec celles de Pin-

dare (*voy.*), sont perdues, ainsi que ses *Thrénes* ou *complaintes*, si célèbres dans l'antiquité, ses *éloges* sur les combats d'Artemisium et de Marathon et son ode sur la victoire de Salamine. Il ne nous reste du poète de Céos que des inscriptions dédicatoires et funéraires recueillies dans les anthologies (*voy.*), et des fragments d'éloges, genre dans lequel il vainquit tous ses antagonistes, nul n'ayant mieux connu que lui l'art d'intéresser et d'attendrir. Il était également sans rival pour sa mémoire, qu'il avait perfectionnée par une méthode dont il passe pour l'inventeur (*voy. MÉMORIQUE*.) Il eut aussi la gloire de compléter l'alphabet grec en y ajoutant les lettres doubles η , ω , ξ , ψ . Sa renommée le fit rechercher des grands hommes et des rois de son temps; il fut l'ami d'Hipparque (*voy.*), d'Aleuas, roi de Thessalie, qui, après la mort du Pisistratide, le recueillit à sa cour; de l'Athénien Thémistocle; du Lacédémonien Pausanias; de Hiéron, roi de Syracuse, et de Théron, roi d'Agrigente. Il avait 87 ans lorsqu'il se rendit à la cour de Syracuse, et c'est là qu'il mourut à 90 ans. Hiéron et les Syracusains lui élevèrent un magnifique monument; mais ce qui est plus glorieux pour sa mémoire, ce sont les éloges que lui décerne Cicéron, quand il le proclame *Non tantum suavis pbeta, sed doctus sapiensque* (*De Nat. Deor.*, I, 22). Les fragments de Simonide se trouvent dans les *Analecta* de Brunck et dans la *Sylloge* de M. Boissonade. F. D.

SIMONIE. Le droit canon appelle ainsi la vente et l'achat des dignités et des bénéfices ecclésiastiques, soit à prix d'argent, soit par corruption ou par d'autres moyens honteux. Toutes les sectes condamnent sévèrement la simonie; mais les théologiens de la cour de Rome ne tiennent pas pour un acte simoniaque la vénalité des dignités ecclésiastiques à Rome. Ce crime, non moins grand de la part du vendeur que de celle de l'acheteur, a été ainsi nommé de Simon le magicien (*voy.*), qui, au rapport de S. Luc (*Actes des Apôtres*, VIII, v. 9 et suiv.), voulut acheter à prix d'argent des apôtres la communication des dons du Saint-Esprit par l'imposition des mains. C. L.

SIMPLES, sous-entendu *remèdes*, *voy.* ce mot.

SIMPLICITÉ, qualité de ce qui est simple, c'est-à-dire sans composition, sans mélange, sans apprêt, sans recherche, sans artifice, sans déguisement. Appliquée à l'intelligence, cette expression se prend presque toujours en mauvaise part. Si la simplicité offre un certain charme dans l'enfance, elle annonce dans l'homme mûr une étroitesse de jugement qui provient soit d'une faiblesse naturelle de l'intelligence, soit du manque d'exercice des facultés intellectuelles, et qui est le premier degré de la sottise (*voy.*). Cependant on aperçoit sous cette ignorance, sous ce manque total d'expérience et de finesse, tant de bonté, de douceur et d'innocence, qu'on éprouve toujours quelque intérêt. L'homme d'un esprit simple est ordinairement simple de cœur : voilà pourquoi Jésus appelle bienheureux les pauvres d'esprit. Cette simplicité de cœur, qui peut se rencontrer d'ailleurs unie à une vaste intelligence, n'est autre chose qu'un caractère innocent, naturel et droit, ne connaissant ni déguisement, ni raffinement, ni malice, ne se doutant même pas qu'il puisse être utile et sage quelquefois de dissimuler ses sentiments. Sous ce rapport, elle se confond avec la *naïveté*, l'*ingénuité*, et, plus que celles-ci, elle se rapproche de la *candeur*, qui est toujours l'indice d'une belle âme. Dans les œuvres d'art, enfin, rien ne plaît comme la simplicité : il n'est pas de grandeur sans elle. Elle tend directement au but, et emploie les moyens les plus naturels pour y atteindre; elle ne cherche pas à plaire par un faux brillant, par des ornements pompeux; elle fuit toute recherche pour s'en tenir exclusivement à la nature ou à l'idéal basé sur la nature, qui exclut comme elle l'afféterie et le maniéré. E. H.-G.

SIMPLICIUS. Ce philosophe grec du vi^e siècle de notre ère, originaire de la Cilicie, enseigna la philosophie à Alexandrie et à Athènes, d'où il fut chassé par Justinien, lorsque cet empereur, aveuglé par un faux zèle pour la religion chrétienne, fit fermer les écoles païennes. Il se retira en Perse où il fut accueilli avec bienveillance par Khosrou; mais il ren-

tra plus tard dans sa patrie. Il a laissé des commentaires sur plusieurs traités d'Aristote et sur l'*Enchiridion* d'Épictète, que l'on trouve dans les anciennes éditions de ces deux illustres philosophes. *Voy.* aussi SCHWIGHEUSER. E. H.-G.

SIMPLON (en italien *Sempione*), montagne haute de 10,327 pieds, dans le canton du Valais, en Suisse, appartenant aux Alpes Pennines et connue principalement par la route que Napoléon y a fait construire de 1801 à 1806. Cette route, qui établit une communication facile entre le Valais et le Piémont, part du bourg de Glis et aboutit à Domo d'Ossola. Elle a 14 lieues de long sur 25 pieds de large, et quoiqu'elle s'élève à une hauteur de 6,000 pieds, elle est si douce que les voitures le plus lourdement chargées peuvent la parcourir sans peine. A environ 1 $\frac{1}{2}$ lieue du village de Simplon, on a bâti un magnifique hospice élevé de 4,648 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il n'est point encore habité. Les Bernardins qui doivent s'y établir occupent toujours l'ancien hospice à côté de la route. En 1799, le Simplon fut témoin d'un engagement entre les Français et les Autrichiens; et en 1814, un corps de l'armée d'Italie en chassa les Autrichiens, mais il fut repoussé et dispersé par les habitants du Valais. Lorsque Napoléon réunit le Valais à son empire, en 1810, il lui donna le nom de dép. du Simplon, qu'il porta jusqu'en 1815. *C. L.*

SINAI et **HOREB**, monts célèbres dans l'histoire sainte, situés, l'un près de l'autre, dans l'Arabie-Pétrée, sur une presqu'île de la mer Rouge. Le Sinai (auj. *Djebel Mousa*), qui a donné son nom au désert environnant, s'élève à une hauteur de 7,050 pieds. C'est sur son sommet que, d'après l'Ancien-Testament, Moïse reçut de Dieu la révélation de ses dix commandements, qu'il transmit au peuple Juif, gravés sur des tables de pierre (*voy.* DÉCALOGUE). Plus tard, sous l'ère chrétienne, a été fondé non loin de là un couvent dédié à sainte Catherine, qui est un des plus vénérés de l'Église grecque : il ressemble à une petite citadelle; de nos jours encore, il existe en outre plusieurs chapelles au pied du Sinai, ainsi que sur le Horeb. Ce dernier

est surtout remarquable comme la montagne où Dieu apparut à Moïse pour lui commander d'aller délivrer les Juifs de la servitude de l'Égypte. CH. V.

SINAMARI (ville et rivière), *voy.* GUYANE FRANÇAISE.

SINAPISME (mot que les Grecs ont formé de *σιναντι*, sénevé, moutarde), topique composé avec de la farine de moutarde noire et un liquide qui est le plus ordinairement de l'eau ou du vinaigre. On a supposé pendant longtemps que délayer la farine de moutarde avec le vinaigre, c'était un moyen de rendre ce topique plus actif : une expérience plus attentive a prouvé que, lorsqu'il est préparé avec l'eau simple, il stimule plus énergiquement les tissus avec lesquels il est mis en contact, et la chimie est venue confirmer l'exactitude de cette observation, en démontrant que l'huile volatile, qui est l'élément vraiment actif de la moutarde, n'y préexiste pas, et que l'eau est nécessaire à sa formation.

Les maladies dans lesquelles on a recours à l'application de ce topique sont très nombreuses. Tantôt on se propose par là de combattre le mal dans l'un de ses éléments essentiels, tantôt au contraire de mettre fin à de simples accidents qui viennent compliquer la maladie principale. Dans tous les cas, l'indication qu'on a surtout pour but de remplir en recourant à l'emploi de ce moyen, c'est de détourner un mouvement fluxionnaire qui menace de s'accomplir, et qui déjà est réalisé sur un organe important à la vie : de là la nécessité d'appliquer le plus ordinairement ce topique sur une région plus ou moins éloignée de celle qui est le siège du mal. C'est là, nous le répétons, l'indication la plus générale qu'on se propose de remplir, quand on emploie les sinapismes dans les maladies; mais si l'on conçoit bien le mode d'action de ce moyen, on comprend qu'on peut également le mettre en usage pour provoquer certains mouvements fluxionnaires, qui sont une des conditions de l'accomplissement de certaines fonctions : il en est ainsi, par exemple, dans quelques cas d'aménorrhée (*voy.*).

L'effet immédiat des sinapismes appliqués à la surface de la peau est une ru-

béfaction plus ou moins vive de cette membrane : cette rubéfaction est la conséquence du changement survenu dans la circulation locale, et explique l'action secondaire ou thérapeutique du topique employé. Le degré de cette excitation varie suivant diverses conditions, dont les principales sont la pureté de la farine dont on s'est servi, la durée de l'application du topique, et la délicatesse de la peau sur laquelle celui-ci est étendu : il est très important de tenir compte de ces diverses circonstances, car sans cela il pourrait arriver que l'excitation dépassât les limites dans lesquelles on veut restreindre la révulsion, qu'elle allât presque à la vésication, la mortification même des tissus touchés par le sinapisme. On ne saurait se guider ici d'après la seule durée du temps, car outre qu'on ignore souvent si la moutarde est pure, on ne peut pas toujours apprécier à l'avance le degré de sensibilité de la peau : le moyen le plus sûr pour éviter ces graves inconvénients, c'est de s'en rapporter à la douleur accusée par les malades. Il arrive parfois que la peau, après la sinapisation, reste très douloureuse : on calme cette excessive sensibilité par l'application de cataplasmes simples ou narcotiques. Lorsqu'on doit employer ce topique chez des enfants ou des individus très irritables, on tempère l'action de la moutarde en y mêlant une certaine quantité de farine de lin.

M. S.-K.

SINCIPUT, voy. TÂTE.

SIND (fleuve), voy. INDUS.

SIND ou **SINDHI**, province de l'Indostan septentrional, récemment incorporée à l'empire anglo-indien. Elle s'étend sur le vaste delta de l'Indus (voy.) ou Sind, depuis le Pendjab jusqu'à la mer; confine au nord-ouest avec le Béloutchistan, et touche dans sa partie orientale à des plaines désertées, qui la séparent du reste de l'Inde (voy. tous ces mots). On évalue son étendue à environ 24,000 milles carr. anglais. La population, d'un million d'âmes à peu près, se compose de Béloutches mahométans, en partie nomades et guerriers, et d'Hindous sédentaires, pratiquant seuls le commerce et un peu d'industrie. Les Béloutches du Sind appartiennent à la tribu des Tal-

pouris, dont les princes s'érigèrent, vers 1780, en dominateurs du pays, d'abord seulement comme vassaux du Kaboul, puis, lors du démembrement de cet empire, avec une indépendance complète. Ces princes, tous issus de la même famille, sont appelés *amirs* (de l'arabe *émir*; les Anglais écrivent *amears*). Leurs troupes combattaient ordinairement à pied, rarement à cheval, et, quoique sans discipline, elles savaient très bien faire usage de l'artillerie. Le bouclier leur servait d'arme défensive. Cependant il n'y avait pas dans le pays d'armée permanente; chaque adulte, à l'exception des marchands, y devenait soldat à l'appel des chefs. Le gouvernement des amirs, entièrement despotique, paraît avoir été très oppressif à l'égard des populations paisibles des villes. Ces princes étaient unis entre eux par une espèce de lien fédératif et entretenaient des relations amicales avec leur voisin de l'ouest, le khan des Brabouis, autre tribu béloutche, établie à Kélat et à Goundava (voy. *БЪЛУУЧИСТАН*).

On distinguait dans le Sind trois principautés dominantes. La plus puissante était celle de Hyderabad, dans la partie méridionale, où de 4 frères qui l'avaient régie conjointement depuis 1786, un seul, Mir-Mourad-Ali-khan, vivait encore en 1822. La seconde branche des amirs avait sa résidence à Khyrpour, dans le Sind septentrional; la troisième et la moins considérable était établie dans le Delta, à Mirpour. Ils passaient pour avoir le premier 15, le second 10, le troisième 5 laks, ensemble 30 laks de roupies ou 300,000 liv. st. de revenu annuel, et possédaient de riches trésors.

Outre *Hyderabad*, capitale du pays, assez industrielle et commerçante, dans une île formée par l'Indus, avec environ 20,000 hab., et les deux autres résidences déjà nommées, les places les plus remarquables du Sind sont Koratchi, port très commerçant et fortifié; Tatta, ville aujourd'hui bien déchue, sur l'Indus, à la pointe du Delta; et Chikarpour, qui fait un commerce très étendu, renfermant chacune de 10 à 15,000 hab.*

Le désir de s'ouvrir la navigation de

(*) Voir Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. V, p. 178 et suiv. 8.

l'Indus en s'emparant des bouches de ce fleuve, et de frayer de cette manière à son commerce le chemin de l'Asie intérieure, et surtout dirigé vers le Sind la politique et les opérations militaires de la compagnie anglaise des Indes-Orientales. La mort des amirs précédents avait jeté la division dans l'état de Hyderabad, tous leurs fils ayant prétendu à la fois à leur succession. Il en résulta un fractionnement en quatre partis politiques, dont le plus puissant, qui avait pour chef un des plus jeunes princes, Mir-Mousair-Khan, inclinait pour les Anglais. Dès 1809, la Compagnie avait conclu avec les amirs un premier traité de paix et d'amitié. En 1837, lord Auckland, afin d'assurer toutes ses communications pour l'expédition qu'il projetait dans le Kaboul, leur imposa de nouvelles conditions qui les mirent dans la dépendance du gouvernement britannique, et les obligèrent à payer tribut. Au commencement de 1843, lord Ellenborough, sous le prétexte que les amirs mettaient obstacle à l'exécution de ces traités onéreux et refusaient de céder aux Anglais certains terrains de chasse qui gênaient la navigation de l'Indus, dirigea sur Hyderabad une armée anglaise sous le commandement de sir Charles Napier. Près de Miani, à neuf milles anglais de leur capitale, les Béloutches, forts de 22,000 hommes, avec 15 pièces de canon, tentèrent de s'opposer à la marche de leurs adversaires; mais malgré la vigueur de leur choc, ils essayèrent une déroute sanglante, et le 19 février, Hyderabad fut occupée par les Anglais. Retirés dans le désert avec les débris de leur armée, les amirs y furent poursuivis, et complètement défaits, au mois de juin suivant. Mais les vainqueurs eux-mêmes, sous l'influence meurtrière d'une chaleur excessive, et d'un climat malsain, périrent en grand nombre victimes de maladies. Le Sind, après la débâcle de ses anciens maîtres, a été totalement réuni aux possessions de la Compagnie, qui y maintient encore un corps d'occupation de 15,000 hommes pour assurer sa conquête. CH. V.

SINDIAH ou **SCINDIAH**, dynastie maharatte, souveraine d'un état situé au

centre de l'Indostan, et qui, naguère encore indépendant, est récemment devenu tributaire des Anglais. Ce pays, que nous avons déjà décrit géographiquement à l'article MAHRATTES, présente une étendue d'environ 40,000 milles carrés anglais, avec une population de 4 millions d'âmes à peu près. On y estimait, en 1826, le revenu du souverain à 1 million de livres sterl. par an. Une armée de 36 à 40,000 hommes, en partie composée de mahométans, brave, mais turbulente, était chargée de la défense du pays, et le gouvernait dans les derniers temps; elle disposait d'un parc de 300 pièces d'artillerie, et des officiers européens, attachés au service du Sindiah depuis la chute de Tippoo-Sahib, l'avait formée à une certaine discipline*.

L'origine de la puissance de cette maison remonte au radjab Mahadjidji-Sindiah, et à son successeur Daoulet-Raou-Sindiah, rival du fameux Holkar (*voy.*), qui tous les trois exercèrent, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, une si grande influence sur les gouvernements caducs de l'empire mogol et de la confédération maharatte (*voy. tous ces noms*). Lorsque les Anglais achevèrent, en 1818, la ruine de cette dernière, Daoulet-Raou, en se séparant à temps des autres chefs ligués pour arrêter les progrès de la domination britannique et en faisant le sacrifice d'une partie de son territoire, réussit à sauver l'indépendance de celle qui lui restait. Il mourut en 1826, après avoir disposé du trône en faveur d'un fils adoptif, Djenkadji-Raou-Sindiah. Ce prince faible, indolent, dissolu, et qui ne justifiait son élévation par aucune qualité, épuisa les ressources, et compromit gravement la tranquillité de son pays par l'inéptie et par les désordres funestes d'une administration ruineuse. Comme il mourut également sans laisser de postérité, au mois de février 1843, sa veuve, jeune femme de 19 ans, choisit pour lui succéder, du consentement des chefs maharattes, un parent, Djiadji-Raou-Sindiah, enfant de 9 ans. Afin de se ménager dans les affaires du pays les moyens d'obvier

(*) Voir Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. IV, 2^e part., p. 755. S.

aux troubles dont le menaçait cette minorité, et qui pouvaient devenir contagieux pour ses propres possessions, sinon déjà pour servir d'autres vues plus ambitieuses, la Compagnie crut nécessaire d'imposer à la régente un ministre entièrement dévoué aux intérêts britanniques. Mais les Mahrattes, peu disposés à subir l'influence anglaise, ne tardèrent pas à renverser ce dignitaire complaisant, et à lui substituer un de leurs chefs entièrement hostile à l'autorité de la Compagnie. Le gouverneur général de l'Inde, lord Ellenborough, rappela sur-le-champ le résident anglais et fit ses préparatifs de guerre. La régente, pour conjurer l'orage, consentit en vain à la déposition du nouveau ministre, et à l'occupation de ses états par les troupes de la Compagnie. Celle-ci exigea de plus la dissolution de l'armée mahratte et la remise du matériel considérable de son artillerie. Ces prétentions exaspérèrent les troupes mahrattes et les déterminèrent à la résistance. Celles de la Compagnie s'avancèrent alors sur la capitale du pays, Goualior (Gwalior) et eurent à essayer deux combats, le 29 déc. 1843, pour enlever les retranchements de l'ennemi : le premier à Maharadjpour, le second à Punnar. A Maharadjpour, où le succès ne put être décidé qu'à la baïonnette par les troupes européennes, les Mahrattes, au nombre de 18,000 hommes, commandés par le vieux colonel Baptiste, se défendirent avec la plus grande opiniâtreté, et se firent tuer sur leurs pièces; les Anglais éprouvèrent des pertes considérables. Le 3 janvier 1844, le gouverneur général entra néanmoins dans Goualior à la tête de ses soldats, qui depuis n'ont en partie évacué l'état de Sindiah qu'après l'avoir complètement réduit sous la dépendance de la Compagnie. L'ancien ministre, Nama-Sahab, a été réintégré dans son poste, et le licenciement de l'armée mahratte effectué. Il n'est resté de celle-ci qu'un corps de 10,000 hommes, dont la Compagnie s'est réservé la disposition, en augmentant leur solde, et en leur donnant pour chefs des officiers anglais. Peut-être cette médiatisation, accompagnée de nouvelles diminutions de territoire, n'est-elle même que le pré-

lude d'une séquestration complète, que l'état agité du pays peut amener d'un jour à l'autre.

CH. V.

SINGAPOÛRE, mieux que *Sinca-poure*, port franc, situé dans l'île de ce nom, à l'extrémité de la presqu'île de Malacca (voy. ce mot et *INDEX*), avec 22,000 hab. C'est un établissement britannique très important. Peu d'années, dit M. Balbi, ont suffi pour en faire une des premières places commerciales de l'Asie. Voir *Ch. Ritter, Géogr. de l'Asie*, t. IV, p. 60 et suiv., p. 600. X.

SINGES (*simia*), famille de mammifères, constituant presque en entier l'ordre des quadrumanes (voy.), et ceux de tous les animaux qui ressemblent le plus à l'homme par leur conformation générale, comme par leur organisation interne. Loin de nous cependant la pensée de faire du singe un homme dégénéré, ou de l'homme un singe plus parfait! En vain feriez-vous disparaître du corps du quadrumane le poil qui le couvre; en vain feriez-vous rentrer son museau saillant, ces longs bras qui rasent presque le sol, et indiquent si bien que le singe est fait pour sauter plutôt que pour marcher : derrière ce faux-semblant d'homme, vous n'auriez encore qu'une brute, c'est-à-dire un être incapable de s'élever jusqu'aux lois de l'ordre naturel et du monde moral, hors d'état de transmettre à sa postérité l'héritage d'une science perfectible. Or, ceci n'est pas seulement vrai de l'Européen civilisé, mais aussi du plus sauvage habitant de l'Océanie : en effet, cette grossière créature possède virtuellement au moins, si ce n'est développées, les facultés départies par le Créateur à sa créature d'élite; percez cette enveloppe grossière, et vous trouverez une âme, une âme douée de raison, de conscience et de liberté; soumettez au contraire à une éducation intellectuelle le singe, ce prétendu homme déchu; soumettez-l'y dix ans, vingt ans, des siècles, et puis vous viendrez nous dire quelle idée morale vous aurez fait germer, quelles facultés nouvelles vous aurez vu poindre dans ce cerveau si bien organisé! Laissons donc chaque chose à sa place, et ne voyons dans ces quadrumanes que des êtres curieux à observer, et

dont l'adresse, la pétulance, les ruses et l'habileté à contrefaire les actions humaines, sont de nature à déridier le front le plus soucieux.

Considérés dans les traits les plus généraux de leur organisation, les singes ont le corps svelte, plus velu postérieurement qu'à la face antérieure qui parfois est presque nue. Leurs membres longs et grêles se terminent par de véritables mains dont les doigts allongés et flexibles rendent ces mammifères plus propres à grimper qu'à marcher. La face est colorée, dans un certain nombre d'espèces, de la manière la plus bizarre. Leur système dentaire, leurs organes digestifs, respiratoires et circulatoires, ont une grande similitude avec ceux de l'homme; cette ressemblance se retrouve même dans les organes de relation. Les singes sont essentiellement frugivores; ils se tiennent presque tous sur les arbres, et vivent en troupes composées d'une ou de plusieurs familles. Les femelles mettent bas un ou deux petits qu'elles portent dans leurs bras et entourent des plus tendres soins, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Les mœurs varient d'ailleurs dans chaque espèce; mais le penchant à l'imitation et au vol, la ruse, l'extrême mobilité des idées et la vivacité des mouvements qui s'y rattachent, en forment toujours les traits distinctifs. Constamment dominés par leurs impressions du moment, on voit ces animaux passer du calme le plus parfait à la plus furieuse colère. Ils se montrent, en général, d'autant plus doux et plus soumis qu'ils sont plus jeunes. Avec l'âge, ils reprennent ordinairement leurs plus mauvais penchants; il en est même qui deviennent intraitables. Ces quadrumanes sont exclusivement propres aux pays chauds: aussi succombent-ils presque tous dans nos climats à la phthisie pulmonaire. Le midi de l'Europe ne nourrit qu'une seule espèce de *magot*, sur les rochers de Gibraltar, encore est-elle originaire d'Afrique.

Les singes de l'ancien continent diffèrent à beaucoup d'égards de ceux du Nouveau-Monde. Ces différences ont servi de base principale à leur classifica-

tion. Les premiers ont la queue courte ou nulle; souvent des abajoues (*voy.*), des callosités aux fesses, provenant de l'habitude de s'asseoir; les narines ouvertes en dessous du nez et séparées par une étroite cloison; les dents molaires au nombre de 20, comme chez l'homme. Les seconds ont une longue queue *pre-nante*, qui leur sert de cinquième main, aussi sont-ils presque toujours en mouvement, et n'offrent-ils point de callosités aux fesses; ils n'ont point non plus d'abajoues; leurs narines, ordinairement séparées par une large cloison, s'ouvrent sur les côtés du nez; ils ont 4 molaires de plus que les précédents.

Parmi les singes de l'*Ancien-Monde* sont les *orangs* et les *gibbons*, genres anthropomorphes, complètement dépourvus de queue, et dont la position est presque verticale. Les *orangs proprement dits* (*simia satyrus*) ont les bras si longs, que leurs mains touchent à terre lorsqu'ils sont debout. L'*orang-outang* (mots qui, en langue malaie, signifient *homme sauvage*, *voy. HOMME DES BOIS*), est celui de tous les singes qui, dans le jeune âge du moins, ressemble le plus à l'homme. Sa taille peut dépasser 2^m; il a le corps couvert de gros poils roux, la face nue et bleuâtre. Sa force est aussi grande que son agilité. Il ne marche qu'avec peine et en s'appuyant sur un bâton; quelquefois il se sert de ses longs bras appuyés sur le sol pour se porter en avant. Pris jeune, il s'appriivoise facilement; on assure qu'il se construit au haut des arbres des espèces de huttes. Les *chimpanzés* (*pongos, jockos, troglodytes noirs*), espèce d'orangs à bras courts, ressemblent beaucoup aux précédents par leurs mœurs et par leur conformation. Ils se défendent à coups de pierre et de bâton contre les hommes, et même contre les éléphants qu'ils cherchent à effrayer de leurs hurlements. Les *gibbons* (*s. lar, moloch*, etc.), qui ont les bras longs comme les orangs, sont surtout célèbres par la tendresse qu'ils montrent pour leurs petits. Ils sont peu susceptibles d'éducation.

Viennent ensuite, parmi les singes à queue de l'*Ancien-Monde*, les *semnopithèques*, qui ressemblent beaucoup aux gibbons; les *guenons*, de plus petite

taille et pourvus de vastes abajones qui secondent merveilleusement leur remarquable instinct pour le vol; les *macaques*, mieux organisés pour la marche à quatre pattes que pour le saut; les *magots* dont les tours d'adresse amusent le public de nos villes; puis enfin les *cynocephales* ou *singes à tête de chien* (*papions, babouins, voy.*), et les *mandrills*, espèces qui, par leur museau saillant, leur allure quadrupède, forment le passage des quadrumanes aux autres ordres de mammifères. Ce sont les plus brutaux et les plus féroces de tous les singes.

Parmi les singes du *Nouveau-Monde*, compris quelquefois sous le nom collectif de *sapajous*, nous citerons les *alouates* ou *singes hurleurs*, qui doivent à une conformation particulière de l'os hyoïde une voix tellement retentissante, qu'on l'entend à plus d'une demi-lieue à la ronde; les *atèles*, nommés aussi *singes-araignées*, à cause de l'extrême longueur de leurs membres grêles et flexibles; les *sajous* ou *singes musqués*, ainsi appelés de l'odeur assez forte qu'ils répandent; les *sakis* ou singes à queue de renard, et les *saimiris* ou *titis*, genres qui appartiennent au groupe des *sagouins*, et sont susceptibles d'éducation. Les *titis* sont particulièrement remarquables par l'attachement des petits pour leur mère, au cadavre de laquelle ils restent attachés lorsqu'elle tombe sous les coups des chasseurs: circonstance bien connue des Indiens, qui en profitent pour s'en emparer. C. S.-TE.

SINGULIER, *voy.* NOMBRE.

SINNIS, *voy.* PROCUSTE.

SINTO (RELIGION DE), *voy.* JAPON, T. XV, p. 265.

SINUS (math.), *voy.* CORDE.—Pour la signification du mot en anatomie, on peut voir l'art. OS.

SION, *voy.* VALAIS.—Pour Sion (Taïon), dénomination biblique, *voy.* JÉRUSALEM.

SIPHON (en grec *σιφων*, tube, tuyau), instrument de physique très simple dont on se sert spécialement pour transvaser les liquides et qui consiste en un tuyau recourbé de verre ou de métal, ayant ses deux branches d'inégale longueur. Si on plonge la plus courte dans un vase

contenant un liquide, et qu'on aspire l'air par l'ouverture de l'autre branche tournée vers la terre, l'écoulement de la liqueur se produit aussitôt par cette ouverture et continue tant que l'extrémité de la branche la plus courte plonge dans le fluide. On a reconnu que c'est la pesanteur de l'air qui est la cause de ce phénomène depuis si longtemps observé. En effet, le vide étant produit dans le tube par l'aspiration, l'atmosphère qui pèse sur la surface libre du liquide force celui-ci à monter à la place de l'air dans le siphon, et son propre poids le sollicite à s'écouler. Cet écoulement empêche dès lors l'air de rentrer dans le siphon, et la pression atmosphérique le fait continuer, à la condition que le poids de la colonne contenue dans la branche hors du vase soit plus fort que celui de la colonne contenue dans l'autre branche, parce que cet excédant de poids empêche que la pression de l'atmosphère, à l'ouverture extérieure, ne fasse équilibre à cette même pression à l'extrémité du tube intérieur. Mais si ces deux colonnes deviennent égales, l'équilibre de pression s'établit aux deux ouvertures du siphon, l'eau ne monte plus, et l'écoulement cesse; c'est pourquoi la branche extérieure du siphon doit être plus longue que celle qui reste dans le vase.

Dans la météorologie, on nomme *siphon* un tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne; on l'appelle ainsi dans l'idée qu'il enlève et pompe l'eau de la mer. L. L.

SIPYLUS (MONT), aujourd'hui *Bouz-dagh*, *voy.* TAURUS et NATOLIE.

SIR, titre usité dans la Grande-Bretagne, *voy.* ANGLETERRE (T. I^{er}, p. 744) et BARONNET. Dans l'allocution, *sir* répond exactement à notre *monsieur*.

SIRACH, *voy.* JÉSUS SIRACIDE et ECCLESIASTIQUE.

SIR-DARIA ou **SIHOUN**, *voy.* IAXARTE.

SIRE, qualification qu'on donne aux rois ou aux empereurs en France et en général lorsqu'on se sert de la langue française. Elle est une abréviation de *Seigneur*, et anciennement elle avait une application bien moins bornée. On disait *sire chevalier*, le *sire de Coucy* (*voy.*);

et la terre d'un seigneur était aussi appelée *sirerie* pour *seigneurerie*. Le *sir* anglais (*voy.*) en dérive, mais a pris une signification spéciale. *Voy.* ROI, BARON, etc. X.

SIRÈNES (suivant les uns de *sir*, en phénicien chant; suivant d'autres, de *σιρᾶ*, *chatne*). Filles du fleuve Achéloüs et de Melpomène, et compagnes de Proserpine, elles furent, par Cérés (*voy.* ces noms) irritées de ce qu'elles n'avaient pas défendu sa fille, métamorphosées en monstres moitié femmes et moitié oiseaux ou poissons. Postées au promontoire de Pélore, ensuite à Caprée, elles attiraient les navigateurs par la douceur de leurs chants et les faisaient périr. Ulysse échappa à leurs séductions en se faisant attacher au mât de son vaisseau, en bouchant avec de la cire les oreilles de ses compagnons. Vaincues dans cette épreuve, conformément à leur destinée, les sirènes périrent. L'une d'elles, Parthénope, fut jetée sur la côte de Campanie; on lui éleva un tombeau, puis un temple; près du temple fut bâti un bourg qui devint Naples (*voy.*), l'ancienne *Parthénope*, restée une sirène enchanteresse. Dans le mythe des sirènes on reconnaît l'allégorie des passions, des voluptés que l'on tue en n'y cédant pas.

Pour le nom de sirène, en histoire naturelle, *voy.* LAMANTIN. F. D.

SIRIUS, la plus brillante étoile du ciel, *voy.* CHIENS (astr.).

SIRMIE, *voy.* ESCLAVONIE.

SIROCO. C'est le nom qu'on donne au vent de sud-est qui souffle des côtes africaines dans la Méditerranée et en Italie. Ce vent brûlant dessèche tout; il excite la transpiration et un grand abattement. Le siroco se lève ordinairement vers Pâques et ne dure, dans sa grande violence, que de 36 à 40 heures; il règne moins violemment, et parfois d'une manière peu sensible, de 14 à 20 jours. Pour se garantir de ce fléau, on ferme hermétiquement portes et fenêtres en les couvrant de draps mouillés qu'on trempe fréquemment dans l'eau. Quoique le siroco brûle l'herbe et les plantes, il est rarement mortel pour les hommes. X.

SIROP, *voy.* SUCRE. — Quant aux sirops qu'on emploie dans la pharmacie,

ce sont des décoctions ou des extraits (*voy.*) de végétaux ou de substances animales, délayés dans un sirop ordinaire composé de sucre et d'eau (29 onces de sucre raffiné pour une pinte d'eau). On fait ainsi des sirops de guimauve, de violettes, de pavots rouges ou coquelicots, d'œillets, de roses rouges, de mûres, de citrons, etc. (*voy.* la plupart de ces mots).

SIRTES, *voy.* STATES.

SIRVENTE, sorte de poésie ancienne, mise en usage dès le XI^e siècle par les trouvères français et les troubadours provençaux. Leurs inventions qui s'appelaient *jeux*, *partis*, se composaient de *sirventes* et de *tensons*. En opposition avec les tensons qui n'étaient consacrés qu'à l'amour et à la louange, les sirventes étaient des satires divisées en couplets ou en strophes qui rappelaient assez les vers *saturnins* et *fescennins* des Romains. Les Italiens n'étaient pas étrangers non plus à ce genre de poésie, puisqu'on trouve, en 1278, à la cour de Raymond, comte de Provence, trois gentilshommes génois, les deux frères Doria, et Lanfranc Sygalla, qui y faisaient des sirventes à deux interlocuteurs, dirigés contre la cruauté des tyrans. L'histoire rapporte que ce Sygalla plut tant au comte de Provence qu'il l'arma lui-même chevalier, et que plus tard, envoyé en ambassade auprès de Raymond, le poète génois obtint de lui un secours en faveur de sa république. *Voy.* TROUBADOUR ET TROUVÈRES. D. A. D.

SISMONDI (JEAN-CHARLES-LÉONARD SIMONDE DE), historien éminent à l'égard duquel l'*Encyclopédie des gens du monde*, dont il était un des principaux collaborateurs, a un pieux devoir à accomplir. Il naquit à Genève, le 9 mai 1773. Sa famille, qui s'est éteinte en lui, était originaire de la Toscane. Patricienne et gibeline, elle avait quitté Pise à la chute de son indépendance. Établie ensuite dans le Dauphiné, elle y avait embrasé le calvinisme à son origine. Enfin la révocation de l'édit de Nantes l'avait conduite à Genève, où elle avait pris rang dans l'aristocratie de cette petite république. Sous le nom francisé de *Simonde*, auquel son petit-fils ajouta depuis la forme italienne de *Sismondi*, le grand-père de l'historien avait

servi dans les armées françaises. Son père était ministre de l'Évangile. Sa mère, femme d'un esprit cultivé et d'un caractère énergique, fut à la fois pour son fils un conseil et un soutien. Celui-ci passa du collège à l'*auditoire* où il reçut le complément d'une instruction plus solide que brillante. Mais il trouva dans la maison paternelle tout ce qui pouvait favoriser son développement intellectuel et moral, la fortune et le mérite de ses parents leur permettant de rassembler autour d'eux une société choisie, non-seulement parmi leurs compatriotes, mais dans ce nombreux concours d'étrangers qui, de tout temps, afflue à Genève.

Les troubles de notre révolution, en ébranlant les états voisins de la France, vinrent bouleverser cette existence paisible. Confians dans les vues financières de Necker, leur concitoyen et leur ami, les Sismondi avaient placé leurs capitaux disponibles dans les fonds français : la fortune et le repos dont ils jouissaient se trouvèrent compromis à la fois. Envoyé d'abord à Lyon dans la maison de commerce Fynard, où il puisa des notions financières et des habitudes d'ordre qu'il porta depuis dans des travaux d'un autre genre, le jeune Sismondi suivit bientôt (1793) ses parents en Angleterre, et, pendant un séjour de 18 mois, il étudia avec soin la langue, les ressources, la législation civile et commerciale de ce pays. Au bout de ce temps, le mal du pays ramena la famille Sismondi à Genève. L'orage qu'elle avait fui y régnait encore dans toute sa violence. Bien que restée étrangère à la politique, elle eut à souffrir des exactions et des persécutions personnelles. Un émigré français qu'ils avaient voulu sauver, fut arraché de leur maison pour être fusillé. Un instant même le père et le fils furent mis en prison. Frappés dans leur fortune, dans leurs affections pour la patrie et pour la liberté, ils songèrent à cette autre patrie, la Toscane, berceau de leurs ancêtres. Avec le prix de leurs biens de Genève qu'ils vendirent, ils achetèrent un domaine à Pescia. C'est dans cette riante contrée, où se trouvaient réunis les bienfaits d'un beau ciel, d'un sol fertile et d'une bonne administration, que Sismondi passa cinq

des plus belles années de sa vie, s'occupant d'agriculture, étudiant les causes de l'aisance dont le spectacle frappait partout ses regards, et joignant, par un rare privilège, la pratique de l'exploitation rurale aux spéculations de la science économique. Son bonheur aurait été sans mélange, si les réactions politiques ne l'avaient poursuivi jusqu'au fond de sa paisible retraite. Trop Français pour les Autrichiens, trop Italien pour les Français, il se trouvait toujours dans le parti opprimé. Trois fois, il fut jeté en prison, et sa pauvre mère eut à trembler pour les jours d'un fils qu'elle aimait avec idolâtrie. Il lui écrivait à cette époque : « Blasphémerez-vous encore contre la noble liberté des Anglais? *l'habéas corpus*, le jugement par jurés, et des lois claires et précises? La pauvre copie même que les Français ont adoptée, nous mettrait à l'abri, si nous étions en France, des injustices que nous essayons. »

Enfin, en 1800, nous retrouvons la famille à Genève, où, le fort de la tempête passé, elle s'occupait de recueillir les débris d'une fortune autrefois considérable et qui se bornait maintenant à 4,000 fr. de revenu. Sismondi s'était occupé en Toscane de recherches sur l'histoire d'Italie qu'il songeait déjà à écrire, et d'un grand ouvrage sur la constitution des peuples libres dont il réduisit plus tard le cadre sans parvenir à le remplir complètement. Il interrompit ces travaux pour publier, en 1801, à Genève, un *Tableau de l'agriculture toscane*, et deux ans plus tard, un *Traité de la richesse commerciale*; car l'économie politique partagea toujours avec l'histoire les sympathies de cet esprit positif et généreux, qui semble avoir pris à tâche dans tous ses ouvrages de réaliser la fusion de ces deux sciences. Le succès des deux publications que nous venons d'indiquer valut à leur auteur l'offre d'une chaire à l'université de Vilna, qu'il refusa, et la place de secrétaire de la chambre de commerce du département du Léman, où il déploya une activité, des lumières et un patriotisme au-dessus de tout éloge. Dans de nombreux mémoires adressés, dans l'intérêt de sa ville natale, au gouvernement dont elle dépendait alors, il osait

représenter aux hommes du blocus continental les malheurs que le système prohibitif engendrait, disait hautement que ce n'était pas des capitaux, mais la liberté qu'il fallait à son commerce, et proclamait ainsi les saines doctrines de la science en même temps qu'il accomplissait un acte de courage civil. Désormais Sismondi avait pris place parmi les notabilités de Genève. Il y comptait pour amis De Candolle, les Pictet, V. de Bonstetten, Dumont, M. Rossi, M^{me} Necker de Saussure. Il allait souvent à Coppet, dont les hôtes étaient avec lui en étroite communauté d'opinions littéraires et politiques. Il fit avec M^{me} de Staël deux voyages en Italie; lors de la mort de son père, il courut au devant d'elle en Allemagne pour la préparer à cette triste nouvelle, et ne put céder qu'à Benjamin Constant la pénible tâche d'adoucir ce coup affreux. Bientôt il allait faire connaître à l'Europe un talent si hautement apprécié dans son pays natal. Les 16 vol. de l'*Histoire des républiques italiennes* furent publiés entre les années 1807 et 1818; ils firent ranger Sismondi parmi les premiers historiens de l'époque.

Cependant le père de l'auteur avait rejoint M^{me} de Sismondi à Pescia, où il mourut en 1810. Demeuré seul dans sa maison attristée, Charles poursuivait assidûment la grande tâche qu'il avait entreprise, sans cependant rester étranger aux relations du monde et au mouvement littéraire du dehors. Dans l'hiver de 1811 à 1812, il professa à Genève son *Cours sur la littérature du midi de l'Europe*, qui fut publié l'année suivante à Paris, par la maison Treuttel et Wûrtz. Ce fut à cette occasion qu'il fit son premier voyage dans cette ville, où, indépendamment des relations, non interrompues depuis, avec la maison honorable que nous venons de citer, il se lia avec l'abbé Morellet, Rumford, M. Guizot, etc. Son second voyage à Paris eut lieu en 1815. Il s'y trouvait pendant les Cent-Jours, et fit acte public d'adhésion au gouvernement impérial, qu'il avait peu flatté à l'époque de sa splendeur. Les iniquités du congrès de Vienne, dont Genève aussi avait eu à souffrir, l'enthousiasme général excité par le retour miraculeux de

Encyclop. d. G. d. M. Tome XXI.

l'île d'Elbe, paraissent avoir agi vivement sur l'esprit, ordinairement calme, de Sismondi. Il publia dans le *Moniteur* une série d'articles (29 avril, 2, 6, 8 mai et 2 juin) en faveur de l'acte additionnel, réunis depuis sous ce titre : *Examen de la constitution de 1815*, et obtint de l'empereur une audience particulière, sur laquelle il a donné, dans une lettre à sa mère, de curieux détails*. Dans un des voyages périodiques qui le ramenaient en Toscane, auprès de cette mère chérie, Sismondi avait connu une jeune Anglaise, miss Allen, dont la famille comptait dans son sein et dans ses alliances plusieurs noms rendus célèbres par l'industrie et par la politique, entre autres les Wedgwood et sir James Mackintosh (voy. ce nom). Le désir de revoir celle dont les grâces et l'esprit supérieur l'avaient charmé attira Sismondi en Angleterre. Il écrivit en anglais, pour l'*Encyclopédie d'Édimbourg*, un article où se trouvaient exposées les doctrines qu'il développa depuis dans ses *Nouveaux principes d'économie politique*. Ce fut le 19 avril 1819 qu'il contracta, avec miss Allen, l'union qui devait faire le charme du reste de sa vie. Les années suivantes, passées soit à Pescia, soit à Genève, furent pour lui celles d'un bonheur domestique, malheureusement troublé par la mort de sa mère, qu'il perdit en 1821. C'est à cette dernière époque que parurent les 8 premiers vol. de son *Histoire des Français*, entreprise immense qui l'occupa sans relâche jusqu'à sa mort, et à laquelle il s'était trouvé conduit par les nombreux rapports qui rattachaient cette histoire à celle de l'Italie. Depuis ce temps, il ne se passa guère d'année qu'il n'en parût un ou plusieurs volumes.

La liberté, dont Sismondi recherchait avec amour les premiers symptômes dans l'histoire du passé, qu'il défendait dans son application pratique au sein du conseil représentatif et du corps académique de Genève, avait droit à ses sympathies partout où elle se produisait en Europe. Il prodiguait avec une généreuse imprévoyance sa plume et sa bourse à la

(*) On peut les lire dans un article intéressant du *Quarterly Review*, de septembre 1843, consacré à Sismondi.

cause des Italiens, des Grecs, des Colombiens, etc. Il saluait avec enthousiasme notre révolution de 1830. « La conduite de la France, écrivait-il à cette occasion, a relevé l'humanité à mes yeux. » Plus tard, les excès de la démocratie en France et à Genève, coïncidant avec le déclin de l'âge, lui causèrent des accès de découragement et de tristesse dont on trouve des traces nombreuses dans sa correspondance. Dans deux occasions importantes, il n'hésita pas à braver l'impopularité pour acquiescer envers la cause de l'ordre la dette qu'il avait si largement payée à celle de la liberté. Lorsqu'en 1838 la France demanda à la république de Genève l'expulsion du prince Louis Bonaparte, qui voulait à la fois s'imposer comme prétendant à un pays et rester citoyen de l'autre, Sismondi parla ouvertement dans le sens de cette demande. Hoyni et menacé, il n'en soutint pas avec moins de hardiesse, en face de l'insurrection et des coups de fusil, son opposition au système de violence qui prévalut parmi le peuple des campagnes et jusque dans les conseils genevois. Mais la crainte que tant de troubles n'amenaient la chute de cette petite république, « dernier refuge où l'amour de la cité se confond encore avec l'amour de la patrie, » oppressait son cœur. La seconde occasion où il se vit appelé à donner des preuves d'un courage difficile fut le mouvement du 22 novembre 1841, qui renversa, à Genève, l'ancienne constitution. Déjà atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau (un squirre à l'estomac), attristé par la perte d'amis bien chers, il retrouva toute son énergie pour combattre cette révolution, qui, disait-il, « était la plus funeste de toutes à la cause de la liberté, puisqu'elle n'avait aucune de ces excuses qu'un mauvais ordre de choses antérieur fournissait à d'autres révolutions. » Dans la nouvelle assemblée constituante, dont il fut nommé membre, il ne cessa de protester contre la légalité de tout ce qui s'était fait, et prit une attitude d'opposition tellement vive que ses amis même, effrayés, n'osèrent le plus souvent voter avec lui. Il y prononça, le 30 avril 1842, un discours qui dura une heure, et après le-

quel son médecin dut lui défendre d'assister désormais aux séances. Mais il s'était encore imposé une autre tâche, celle de conduire son *Histoire des Français* jusqu'à la convocation des États-Généraux ou du moins jusqu'à la mort de Louis XV. Il l'a remplie jusqu'au bout, et il a pu se rendre à lui-même le témoignage suivant, consigné dans le dernier fragment qu'il ait écrit : « Ce ne sont pas des efforts ordinaires qu'il a fallu pour me pas me détourner un seul jour de mon travail, pour lui consacrer tout ce qu'il me restait de temps, tout ce qu'il me restait de force, tandis qu'un hoquet convulsif me secouait la poitrine depuis le moment où je me levais jusqu'à celui où je me couchais; que l'oppression, l'éteuflement, les nausées, me rendaient pénible de me tenir assis, et que mon estomac arrivait enfin à rejeter toute espèce de nourriture. » Le 14 juin, M. de Sismondi corrigea encore les épreuves de son 29^e volume; le 25, il avait cessé de vivre.

Les ouvrages de l'homme éminent, probe et consciencieux, dont nous venons d'esquisser la biographie, peuvent se diviser en 3 classes : 1^o Histoire. L'*Histoire des républiques italiennes du moyen-âge* (Zurich et Paris, 1807-1818, 16 vol. in-8^o; 2^o éd., 1825-1826; 3^o, 1840, 10 vol. in-8^o) fut la première, et est restée aux yeux de certains juges la meilleure composition de l'auteur en ce genre. Un grand art s'y cache sous une apparente simplicité de formes. Le manque d'unité, qui est le vice politique de l'Italie, fait ainsi la difficulté de son histoire. Passer de Florence à Naples, de Gênes à Pise, de Venise à Milan, mener en laisse, ainsi que le disait ingénieusement la mère de l'auteur, les affaires de tant d'états séparés, rassembler dans sa main tous ces fils qui s'entrecroisent sans se brouiller jamais, tel était le problème que Sismondi a résolu avec un rare bonheur. Les biographies italiennes écrites pour le grand ouvrage de Michaud; l'*Histoire de la renaissance de la liberté en Italie*, 2 vol. in-8^o, 1822, d'abord écrite en anglais pour le *Cabinet cyclopædia* de Lardner; une brochure publiée la même année sous ce titre : *Des espérances et des be-*

soins de l'Italie; enfin l'Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation, de l'an 250 à l'an 1000, professée d'abord à Genève en 1821, puis traduite en anglais dans l'Encyclopédie de Lardner, et enfin publiée à Paris sous sa forme définitive, complètement la série des ouvrages historiques qui se rapportent à l'Italie, cette seconde patrie de l'auteur, dont il s'occupa toujours avec une espèce de prédilection. — L'Histoire des Français, 31 vol. in-8°, dont un de tables, 1831-1843, annonçait par son titre seul l'ouvrage d'un écrivain qui voyait dans les annales d'une nation autre chose que la série et la biographie de ses rois, et chez lequel un vif amour de l'humanité, une haute intelligence, une impartialité consciencieuse, remplaceraient jusqu'à un certain point l'émotion sympathique, le sentiment profond le moyen-âge, la fibre nationale. A tout prendre, et malgré ce qui peut lui manquer sous ce rapport, l'auteur, en posant la plume, « après avoir été aussi loin que ses forces lui avaient permis d'aller** », a pu dire avec un juste orgueil : « J'ai donné à la nation française ce qu'elle n'avait pas, un tableau complet de son existence, un tableau consciencieux dans lequel l'amour ou la haine, la crainte ou la flatterie ne m'ont jamais porté à déguiser aucune vérité; un tableau moral où elle pourra toujours reconnaître quels fruits avers a portés le*

(*) 1835, 2 vol. in-8°, chez Treuttel et Würtz, comme l'Histoire des Français et presque tous les autres ouvrages de Sismondi.

(**) « Un trentième et dernier volume devait contenir l'histoire des seize premières années du règne de Louis XVI et se terminer par un coup d'œil jeté en arrière sur l'ensemble des révolutions dont le peuple français avait ressenti l'influence avant la chute de l'ancienne monarchie; j'aurais cherché à faire connaître comment elles avaient développé et fini son caractère national, quelle part elles avaient laissée à un patriotisme qui ne se rattachait pas aux institutions du pays, quelle fusion elles avaient opérée entre des races diverses, et quelles destinations profondes elles avaient aussi laissé subsister entre elles; quel degré de bonheur, enfin, et quel mélange de souffrances ce corps social qui allait se dissoudre pour faire place à un nouveau, avait réservés à ceux qui en étaient membres. » Tel était le cadre tracé par l'auteur lui-même, et qui a dû être rempli par une autre main que la sienne. L'âge et la maladie ne lui en ayant pas laissé le temps,

vice, quels fruits excellents a portés la vertu, et où, sans s'enfler d'une vaine gloire, elle apprendra et pourra enseigner à ses enfants à s'estimer et à se respecter. » Rédigés d'abord tout entière en forme d'annales, écrite au moins deux fois sous sa forme actuelle, l'Histoire des Français a été resserrée par son auteur lui-même en un Précis, 1839, 2 vol. in-8° (complété depuis par un 3°); puis, pour cette Encyclopédie, en un tableau rapide (voy. FRANCE, T. XI, p. 522-546), qui est la dernière concentration de la pensée dont elle émane. Julia Séverus ou l'an 492 (Tableau des mœurs et des usages dans les Gaules, du temps de Clovis), 1822, 3 vol. in-12, est une étude des premiers temps de notre histoire, revêtue de la forme, alors en faveur, du roman historique. 3° Économie politique. Dans son premier ouvrage sur la Richesse commerciale, l'auteur avait suivi pas à pas Adam Smith (voy.), mais bientôt, éclairé par ses réflexions et par le spectacle de l'Angleterre sur les dangers d'une production exagérée, il se sépara de ce qu'il appelle l'école chrématistique, et, à l'opposé de ces matérialistes de la science, il définit l'économie politique « l'art de distribuer le bonheur et non la richesse. » Telles sont les doctrines qui, déjà sensibles dans les Nouveaux principes d'Économie politique, 1819, 2 vol. in-8° (2^e éd., 1824)*,

(*) Voy. ce que nous en avons dit, et les extraits que nous en avons donnés T. IX, p. 110. L'abandon des principes d'Adam Smith, par Sismondi, lui suscita de nombreux contradicteurs; mais tous ceux, parmi les économistes, qui plaçaient les intérêts de l'âme au-dessus des intérêts purement matériels seront toujours de son avis, et ses adversaires même ne peuvent refuser leur hommage à la générosité de sentiments de cet homme essentiellement ami de l'humanité, qui, certain de sa haute destination, ne la perd pas de vue un seul instant ni pour lui ni pour ses semblables. « La lutte qu'il a engagée ne fut pas stérile, a dit tout récemment un disciple d'Adam Smith; elle révéla les esprits, leur imprima une direction salutaire, et maintenant que les vérités dogmatiques de la science sont établies avec certitude, les recherches de ses sectateurs se dirigent surtout vers les moyens de guérir les infirmités du corps social (c'est-à-dire de confier pour les classes laborieuses). » Au reste, l'homme excellent auquel cette notice est consacrée a toujours supporté la contradiction en vrai sage et en partisan déterminé des lumières. Deux analyses plus ou moins étendues

dominent dans les *Études sur les sciences sociales*, 1836-1837, 3 vol. in-8°, dont le 1^{er} renferme les *Études sur les constitutions des peuples libres*, et les deux derniers, les *Études sur l'Économie politique*. 3^e Littérature. L'ouvrage *De la littérature du midi de l'Europe*, 1813, 4 vol. in-8° (2^e éd., 1819; 3^e, 1829), est une heureuse excursion de l'auteur dans le domaine de l'histoire littéraire. La partie qui regarde l'Espagne et le Portugal laisse à désirer, mais celles qui traitent des littératures provençale et italienne se lisent encore avec intérêt, en présence des travaux plus étendus de Raynouard et de Ginguené.

Dans cette rapide énumération des principaux ouvrages de Sismondi, nous avons omis une foule de publications moins importantes sur le papier monnaie dans les états autrichiens, 1810; sur la traite des nègres, 1813 et 1814; sur la guerre des Grecs, 1825; sur la constitution de Genève, etc.; de nombreux articles insérés dans les *Atti della Accademia Italiana*, dans la *Revue encyclopédique*, la *Bibliothèque universelle* de Genève, la *Biographie universelle*, enfin dans l'*Encyclopédie des gens du Monde*. Parmi ces derniers, toutefois, nos lecteurs nous en voudraient sans doute de ne pas rappeler les articles BOURGOGNE (roy. et duché de), CONDOTTIERI, CONSTITUTION, GUELFES et GIBELINS, MÉDICIS (les) et COSME (les), FRANCE (histoire), etc.; et pourquoi n'avouerions-nous pas qu'il nous est doux de répondre à leur sentiment?

R-Y.

SISTOW ou **SISTOVA** (TRAITÉ DE), mieux que Szistowa. Dans cette ville de la Bulgarie fut conclu, le 4 août 1791, le traité de paix entre l'Autriche et la Turquie dont nous avons parlé à l'art. **SÉLIM III**.

ayant été reçues dans la *Revue encyclopédique*, à laquelle il prenait une si grande part, Sismondi se borna à présenter quelques observations calmes et simples contre celle dont l'auteur était M. Dunoyer; et cette lettre (qu'on peut trouver dans le t. XXXV, p. 264, du recueil) est une preuve entre mille de sa modestie, égale à sa science et à la hauteur de son esprit. Chez lui, ces qualités, chose bien rare au temps où nous vivons, étaient dans une union intime avec un cœur désintéressé et une probité sans restriction. Voy. ce que nous en avons dit déjà T. XVII, p. 489, la note.

J. H. S.

SISTRE, instrument de musique dont les Égyptiens se servaient à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Isis (voy. ce nom). C'était un petit cerceau de métal traversé de plusieurs baguettes qui produisaient un son lorsqu'on les agitait.

X.

SISYPHE, roi de Corinthe, dont il fut, dit-on, le fondateur, était fils d'Éole et d'Énarète. Il épousa Mérope, fille d'Atlas, et fut la souche des Sisyphtides. Les poètes athéniens nous le peignent comme un homme plein d'artifice et de ruse. Thésée, dont il avait inquiété les états, le tua de sa propre main. D'autres prétendent qu'il fut victime de la vengeance de Jupiter, irrité de ce qu'il avait appris à Asope l'enlèvement de sa fille Égine. On raconte qu'il enchaina la Mort envoyée contre lui, en sorte que pendant quelque temps elle ne put moissonner personne; il fallut qu'à la prière de Pluton, Mars vint la délivrer. Un scoliaste assure que Sisyphe, en mourant, prescrivit à sa femme de jeter son cadavre sur la voie publique, nu et sans sépulture. Or tout homme non inhumé ne pouvait franchir le Styx : Sisyphe obtint de Pluton la permission de revenir sur la terre pour aviser à ses funérailles; mais une fois revenu à la vie il crut pouvoir braver impunément le dieu des Enfers. Alors Mercure le traîna de force au-delà du fleuve fatal. Sisyphe fut précipité dans le Tartare et condamné à rouler au sommet d'une montagne une énorme pierre qui en retombe sans cesse.

SIVA, mieux que *Chiven*, voy. INDIENNE (religion), ADI-BOUDDHA et TRINITÉ.

SIWAH, SIOWAH ou SYOWAH. C'est une des oasis (voy.) de la Libye, dépendant du Sahara (voy.) ou grand désert. Elle est située vers le 30^e degré de lat. N. Elle a 50 milles de tour, et, suivant d'autres géographes, 6 milles seulement. Vers le nord s'élèvent des montagnes arides, d'une hauteur qui va jusqu'à 600 pieds. On trouve dans cette oasis des sources d'eau douce, au nombre de près de vingt. La végétation y est magnifique : les palmiers, oliviers, grenadiers, la vigne et en général les végétaux du midi y abondent, ainsi que les animaux domestiques, tels que chiens, moutons, bétail, etc.,

nourris dans de gras pâturages. Les jardins y sont arrosés par des canaux.

Sa population est nombreuse : elle se compose de tribus de Berbers (*voy.*) au teint noirâtre ; les hommes y portent des blouses blanches de coton, et les femmes des blouses bleues ; celles-ci se parent de bagues et de bracelets faits de métal de peu de valeur. Les habitants sont mahométans, et soumis à des cheikhs dépendant du pacha d'Égypte, auquel ils paient tribut. Leur commerce consiste en dattes, bestiaux, paniers faits de feuilles de palmiers, et productions de leur sol, qu'ils échangent contre de la toile, du café, etc. L'oasis de Siwah est la contrée connue des anciens sous le nom d'oasis d'Ammon (*voy.*) ; l'on voit encore des restes importants du temple de ce dieu, ainsi que d'autres temples, à Ummebéda (Haimabaida) et dans ses environs. Le chef-lieu de l'oasis porte également le nom de *Siwah* : il est bâti sur et parmi des rochers, et les rues en sont très étroites. X.

SIXTE (mus.), *voy.* INTERVALLES.

SIXTE. Cinq papes ont porté ce nom ; mais c'est particulièrement le dernier qui doit nous occuper ici. Relativement aux quatre autres, deux mots suffiront. *Voy.* d'ailleurs l'art. PAPAÛTÉ.

XYSTOU SIXTE I^{er}, que l'Église romaine vénère comme un martyr, monta, dit-on, sur le siège de Rome l'an 116 ou 117. On le croit auteur de deux lettres qui ont été publiées dans la *Bibliothèque des Pères*. SIXTE II succéda à Étienne en 257. Il était Grec d'origine, avait éprouvé beaucoup de persécutions, et il mourut d'une mort violente, peu de temps après son intronisation. SIXTE III, Romain, comme Sixte I^{er}, gouverna l'Église de sa ville natale de 432 à 440. Il eut pour successeur Léon-le-Grand. SIXTE IV, natif de Savone, et dont les vrais noms étaient *François d'Albescola de la Rovere*, fut pape de 1471 à 1484. Il rendit des services à l'Église, mais il ternit sa réputation par toutes sortes de vices, tels que le népotisme, la simonie, une vanité excessive et un orgueil extrême.

SIXTE V ou SIXTE-QUINT, le plus célèbre de tous les papes de ce nom, et le plus distingué, comme souverain et com-

me homme d'état, de tous les souverains pontifes des trois derniers siècles, s'appelait proprement *Félix Peretti*, et était né, le 13 déc. 1521, à Grotte-a-Mare, près de la petite ville de Montalto dans la Marche d'Ancone. Son oncle, franciscain de Montalto, l'arracha aux travaux vulgaires qui nourrissaient sa famille. Il entra dans l'ordre de Saint-François en 1534, et il ne tarda pas à se faire remarquer par ses connaissances dans la philosophie scolastique, la théologie et la littérature latine. En 1544, il fut chargé d'enseigner le droit canon à Rimini, d'où il passa, en 1546, à Sienne, et deux ans plus tard il entra dans les ordres, reçut le bonnet de docteur en théologie et fut nommé régent de l'école établie dans le couvent des franciscains de cette dernière ville. Habile dialecticien et prédicateur distingué, sa réputation s'étendit jusqu'à Rome, où il fut appelé en 1551. Il y brilla non-seulement par ses prédications, mais encore par ses œuvres pies, telles que la fondation d'une corporation qui devoit accompagner solennellement l'hostie portée aux malades, sous le nom de société du Saint-Sacrement, et l'établissement d'un asile pour les jeunes filles pauvres, soumis à la règle de sainte Claire. Son ouvrage sur la théologie mystique et son *Registre d'or*, extrait des écrits d'Aristote et de son commentateur Averrhoès, furent également les fruits de son séjour à Rome, où il s'attira d'ailleurs des désagréments par son humeur inquiète et son dégoût de la vie monastique. Il se plut encore moins à Venise, où il passa quatre années comme supérieur du couvent des franciscains et inquisiteur général : aussi saisit-il avec empressement, en 1560, l'occasion de retourner à Rome. Le pape le nomma consultant du Saint-Office, professeur à l'université, et son ordre, à la recommandation du cardinal Capri, l'élut procureur général. En 1565, il accompagna, en qualité de théologien, les légats du pape en Espagne ; il y apprit à connaître la politique espagnole et s'acquit par ses prédications l'estime de Philippe II et de sa cour.

Sur ces entrefaites, le cardinal Michel Ghisleri monta sur le siège pontifical sous le nom de Pie V. Il n'oublia pas son

ancien ami Peretti qu'il fit vicaire général des franciscains, évêque de Sainte-Agathe des Goths, et qu'il choisit pour confesseur. Peretti se servit de l'autorité qui lui était confiée pour réprimer les désordres de son ordre et pour réformer les mœurs du clergé de son diocèse ; mais il dédaigna d'en faire usage pour se venger de ses ennemis à qui il pardonna généreusement. Dès l'année 1570, il fut élevé au cardinalat, et alors il prit le nom de *Montalto*. Connaissant la politique de ses collègues, il pensa que le plus sûr moyen de ceindre la tiare que son ambition convoitait, était de se conduire de manière à n'exciter aucune jalousie. Jusque-là violent, actif, plein de vigueur, la pourpre parut l'avoir complètement métamorphosé. Il n'usa qu'avec modération de son influence sur Pie V, et dans le conclave qui suivit sa mort il se tint à l'écart de toutes les brigues. Sous le pontificat de Grégoire XIII, il se retira presque entièrement de la cour ; ce fut malgré lui qu'il travailla à la réforme du calendrier et qu'il prit part aux importantes négociations politiques avec la Russie et l'Angleterre, malgré le besoin que l'on avait de ses talents et de son expérience. Il se montrait doux et humble envers chacun ; il supportait avec patience les offenses, et, sans négliger entièrement ses parents, il évitait avec soin le reproche de népotisme. Ses revenus, peu considérables d'ailleurs, étaient consacrés à des fondations pieuses, à de bonnes œuvres, à des entreprises scientifiques ; il faisait élever des autels à des saints tombés dans l'oubli ; il cherchait à se donner l'apparence d'un vieillard malade, débile, n'aimant plus que la paix et la dévotion. Mais, sous main, il recueillait activement des renseignements sur les dispositions et le caractère des Romains les plus influents. Sous ce rapport, le confessionnal lui rendit les plus grands services, car les grands de Rome lui confiaient de préférence leurs secrets. Ce fut ainsi que, sous le masque d'une simplicité bigote et d'une décrépitude propre à exciter la commisération, le cardinal Montalto se prépara à ses hautes destinées.

Tout le monde y fut trompé, et la majorité des cardinaux, dans la conviction

que personne ne se laisserait mener aussi facilement que lui, s'empressa de l'élire à la mort de Grégoire XIII, en 1585. Mais, à peine élu, Montalto jeta le bâton sur lequel il s'appuyait, et, à la stupefaction générale, il redressa sa taille avec un air de force et de majesté qui annonçait l'esprit d'indépendance du nouveau souverain pontife. Dès les premiers jours de son gouvernement, la prompte exécution de plusieurs criminels apprit aux Romains qu'il rendrait à la justice la vigueur qu'elle avait perdue sous ses prédécesseurs. Tous les attentats à l'ordre et à la sûreté publics furent punis de mort, sans égard à l'intercession des personnages les plus considérables. Les juges indolents furent déposés, les États de l'Église purgés des bandits qui les infestaient, et la paix publique fut partout rétablie. Sa sévérité juste et inflexible rendit son nom formidable, et l'indomptable cité romaine dut enfin rentrer dans les bornes de la légalité. Si Sixte-Quint fut la terreur des méchants, il voulut être en même temps le soutien et le protecteur des innocents injustement opprimés, ainsi que le père des pauvres. Des milliers de bras furent employés par ses ordres à l'embellissement de Rome, et tous les travaux qu'il entreprit dans ce but s'achevèrent avec une rapidité merveilleuse. Le grand aqueduc nommé d'après son prénom *Aequa felice*, l'obélisque sur la place Saint-Pierre, les colonnes de Trajan et de Marc-Aurèle, la magnifique coupole de Saint-Pierre, l'hôpital du Tibre, sont autant de monuments de sa sollicitude pour la splendeur et le bien-être de sa capitale. Il s'est acquis une gloire immortelle par la fondation de la bibliothèque du Vatican, pour laquelle il fit construire un superbe édifice, et où il établit une imprimerie destinée à la publication des Pères de l'Église. C'est de cette imprimerie que sont sorties son édition complète des œuvres de S. Ambroise, et son édition revue de la Vulgate. Il fonda à Fermo une université, à Rome le collège de Saint-Bonaventure pour les jeunes franciscains, à Bologne le collège de Montalto avec des places gratuites pour un certain nombre d'étudiants de la Marche d'Ancone. Cepen-

dant ce fut sur le gouvernement des États de l'Église et sur la direction des affaires politiques qu'il dirigea principalement son attention. A Rome, il chercha à ranimer le commerce et l'industrie en abolissant des impôts onéreux et en établissant des manufactures de laine et de soie, afin d'occuper utilement les pauvres. Il réorganisa la police et l'administration des finances, et amassa un trésor de 8 millions d'écus. Les dépenses de sa cour furent réduites au strict nécessaire, et, quoique libéral envers ses anciens protecteurs, il ne voulut jamais élever ses parents au-dessus d'une honnête aisance. Il établit 16 congrégations de cardinaux et d'autres fonctionnaires pour l'administration des États de l'Église et les affaires de la religion. La célébration de nouvelles fêtes fut prescrite; le nombre des membres du sacré collège fixé à 70, et tous les évêques de la catholicité furent tenus de venir au moins une fois à Rome tous les trois, cinq ou dix ans, selon l'éloignement de leurs sièges.

Sixte-Quint observa une sage neutralité dans les querelles théologiques, et il imposa le silence aux jésuites, qu'il n'aimait guère, dans leur dispute avec l'université de Louvaia. Il prit une part d'autant plus active aux événements politiques. S'il échoua dans son projet de rattacher plus étroitement l'Allemagne au siège de Rome, il sut au moins pousser Rodolphe II à poursuivre sévèrement les hérétiques. Deux souverains protestants, Henri de Navarre et Élisabeth d'Angleterre, furent frappés par lui d'excommunication, quoique au fond du cœur il se sentit pour l'un et pour l'autre beaucoup d'estime. Cette dernière considération, jointe aux soupçons qu'il avait conçus sur les vues de Philippe II, explique pourquoi il ne voulut jamais appuyer sérieusement l'Espagne contre eux. Il ne se montra pas disposé davantage à soutenir la Ligue, bien qu'il eût excommunié Henri III après le meurtre du duc de Guise. En restant dans d'assez bons rapports avec les souverains, il réussit à les affaiblir l'un par l'autre, et à les tenir sous sa dépendance. Il nourrissait de vastes projets pour l'accroissement de son pouvoir temporel et de son

autorité spirituelle. Il appelait Naples son royaume, et il fit constamment sentir au vice-roi espagnol le poids de sa suzeraineté. Il essaya de soumettre à son siège la Russie par Etienne Bathori, et l'Égypte par le grand-duc de Toscane, mais la mort de ces deux princes déjona ses projets. Il fallait son activité infatigable pour suffire à tout ce qu'il a entrepris et exécuté dans le court espace de cinq ans. Un système d'espionnage, organisé sur une large échelle, le tenait au courant de tout ce qui se passait en Europe. Sa profonde connaissance des affaires, sa présence d'esprit, qui ne se démentait jamais, et la supériorité de son génie inspiraient à tous ceux qui l'approchaient le respect et l'admiration. L'adresse avec laquelle il repoussait une plaisanterie par un bon mot, ou donnait le change sur ses projets, est connue. Simple dans son extérieur, peu soucieux de l'étiquette, il n'imposait pas moins par son air de majesté, par la dignité de toute sa conduite. Du reste, froid, rusé, dissimulé et ferme dans ses résolutions jusqu'à l'inflexibilité, il subordonnait ordinairement la religion à la politique; cependant il ne manqua pas des qualités qui conviennent au père commun des fidèles, et on doit dire, à son éloge, qu'il n'abusa pas de son pouvoir pour satisfaire ses ressentiments personnels. Il ne fut point aimé, mais il fut généralement craint.

Lorsqu'il expira, le 24 août 1590, le peuple, accablé d'impôts, brisa la statue que le sénat lui avait fait ériger au Capitole. On a accusé, mais sans preuves suffisantes, la cour d'Espagne d'avoir hâté sa mort par le poison; ce qui est certain, c'est que les princes se félicitèrent de ne plus le voir sur le siège pontifical, et ils eurent raison, car jamais pape n'a montré comme lui tout le parti que le génie et la force de caractère d'un homme pouvaient tirer des moyens que la réforme religieuse avait laissés au pontife de Rome. *Voit. G. Leti, Histoire de Sixte-Quint*, trad. franç., Paris, 1702, 2 vol. in-8°; *Tempesti, Storia della vita e geste di Sisto V*, Rome, 1754, 2 vol. in-4°.

C. L.

SKAGER-BAG, partie de la mer du

Nord ou d'Allemagne, qui s'étend entre le Jutland et la Norvège méridionale, et dont la continuation à l'est s'appelle le Cattegat. *Voy. ce mot.*

SKALDES, poètes du Nord, *voy. ISLANDAISES (langue et litt.)*, T. XV, p. 110-111.

SKANDEBEG, le héros de l'Albanie, s'appelait proprement **GEORGE KASTRIOTA**. Né à Kroïa, en Épire, l'an 1414, ou, selon d'autres, en 1404, il était le plus jeune des fils de Jean Kastriota, seigneur d'Émathie, et de la princesse serbe Voisava. Lorsque Mourad entra pour la première fois dans l'Épire, en 1423, le jeune George lui fut remis en otage avec ses trois frères. Après avoir été circoncis et élevé dans le mahométisme, qu'il abjura dans la suite, il reçut un sandjak à l'âge de 19 ans. Doué d'un courage et d'une vigueur corporelle extraordinaires, il se signala par tant d'exploits qu'il gagna la faveur du sulthan, qui lui donna le nom d'*Iskender-Beg* ou prince Alexandre; mais la confiscation des états de son père, la mort, par le poison, de ses frères, et la crainte d'éprouver le même sort, décidèrent le jeune héros à quitter le service de Mourad. Il profita de la déroute de Nissa (3 nov. 1443) pour mettre son projet à exécution. Un ordre, qu'il arracha violemment, mais avec une hardiesse prodigieuse, au secrétaire du sulthan, le mit en possession de la forte place de Kroïa, autrefois capitale de l'Épire, où il introduisit de nombreux partisans réunis en secret, et dont il fit égorger la garnison. Les autres forteresses lui ouvrirent leurs portes l'une après l'autre, en sorte qu'au bout de 30 jours il se vit maître de tout le pays. Il convoqua alors les princes d'Albanie (*voy.*) à Lissus, à l'embouchure du Drino, et se fit reconnaître pour leur chef. À la tête de 8,000 cavaliers et de 7,000 fantassins, il dispersa une armée turque de 40,000 hommes, commandée par Ali-Pacha. Trois autres pachas eurent le même sort. Sa tactique était celle de l'ennemi; mais son bras et son génie lui appartenaient en propre. Au mois de mai 1449, Mourad marcha contre lui avec une armée de 100,000 hommes (*voy. T. XIX, p. 46*); il ne put que s'em-

parer de deux forteresses, et, affaibli par la résistance héroïque de Skanderbeg, il dut se retirer honteusement. Cependant, l'année suivante, il reparut devant Kroïa qu'il canonna sans succès, et dont il fut enfin forcé de lever le siège. Après la mort de Mourad, arrivée en 1451, Skanderbeg, plusieurs fois battu, trahi par ses principaux chefs, affaibli par la défection de son propre neveu, réussit néanmoins à se maintenir en possession de l'Albanie contre les armées de Mahomet II, et le conquérant de Constantinople dut lui abandonner, en 1461, le pays qu'il savait si bien défendre. Trois ans après, sollicité par les légats du pape et les ambassadeurs de Venise de rompre la paix, il reprit les armes, battit deux de leurs généraux du sulthan et échappa aux poignards des assassins envoyés pour l'égorger. Enfin Mahomet entra en Épire avec 100,000 hommes; mais il échoua devant Kroïa, et son armée fut battue à plusieurs reprises par Skanderbeg, qui termina peu de temps après, en 1466, sa glorieuse carrière à Lissus (*Alisso*), où il fut enseveli. Il laissa un fils encore enfant, nommé Jean, qu'il mit sous la protection de la république de Venise. La guerre continua encore pendant 12 ans; mais Kroïa finit par tomber au pouvoir des Turcs, et le pays, couvert de ruines, se soumit.

On peut consulter une Histoire anonyme de ce héros, en latin, Rome, 1524, in-fol.; puis Barlesio, *De vita et moribus ac rebus gestis Georgii Castrioti, cl. Epirotarum principis*, etc., Strassb., 1537, in-fol. (trad. fr. par J. de Levardin, seigneur du Plessis-Bourrot, Paris, 1597, in-8°; 1621, in-4°), et sa vie, par Pontanus de Breitenberg, par l'évêque François Blancus, par le P. Du Poncet, Paris 1709, in-8°; par Biemmi (Brescia, 1742), etc. C. L.

SKRZYNECKI (JEAN DE MATHA), généralissime de l'armée polonaise en 1831, est né en 1787, en Gallicie. Il fit ses études à l'université de Léopol (Lemberg), où il se distingua dans toutes les branches des mathématiques. Lorsque Dombrowski (*voy.*) et Wybicki soulevèrent la Pologne en 1806, il quitta la maison paternelle et courut se ranger sous

le drapeau national. Au commencement de la campagne de 1809, il entra avec le grade de capitaine dans le 16^e régiment d'infanterie de ligne, nouvellement organisé par Constantin Czartoryski. En 1812, il déploya une valeur si brillante que Napoléon lui donna le commandement d'un bataillon. C'était lui qui commandait, en 1814, le carré qui sauva l'empereur à Arcis-sur-Aube. Napoléon le décora lui-même de l'étoile de la Légion-d'Honneur. Les Polonais étant rentrés dans leur patrie après l'abdication de Fontainebleau, Skrzynecki, alors colonel, obtint le commandement d'un régiment d'infanterie polonaise. Dans la soirée du 29 nov. 1830, il se trouvait auprès du chef de l'état-major général du grand-duc Constantin : en entendant les premiers coups de feu, il pressentit un soulèvement et fit assurer le Césarévitch qu'il pouvait compter sur lui. Il alla en effet se mettre à la tête de son régiment à Pultusk et accompagna Constantin dans sa fuite; mais dès le 8 déc. il rentra à Varsovie pour mettre son épée au service de la cause nationale. Le dictateur Chłopicki (*voy.*) lui confia le commandement de la brigade dont son régiment avait fait partie jusqu'alors. Le 5 février, à l'approche de l'armée russe sous les ordres de Diebitsch (*voy.*), Skrzynecki, élevé au grade de général de brigade par le prince Radziwill, fut chargé de former le centre de la ligne de bataille avec huit bataillons et huit canons. Le 17, il arrêta près de Dobro, à la tête de six bataillons, le corps du général Rosen, et, lorsqu'après un combat de quatre heures, il se vit obligé de céder à des forces supérieures, il opéra sa retraite en si bon ordre que les Russes osèrent à peine le poursuivre. Il déploya en cette circonstance, comme dans plusieurs autres, une telle présence d'esprit, jointe à une énergie si grande, que dès lors l'armée polonaise vit en lui son futur chef. A Grochow, quand Chłopicki blessé eut été emporté à Varsovie (*voy. POŁOŻENIE*, T. XX, p. 16), il enleva, à la tête de sa division, le bois qu'occupait l'artillerie russe, repoussa le régiment des oulans de la garde et les cuirassiers du prince Albert de Prusse, et partagea ainsi avec le général Umiński, qui parut pen-

dant le combat sur le champ de bataille, et avec Prondzynski, les honneurs de cette journée. Dans la nuit du 25 février, il parut devant le conseil de guerre que le gouvernement avait convoqué à 3 heures du matin, et, tout en rendant justice au patriotisme de Radziwill, il l'accusa d'incapacité comme général. Nommé pour le remplacer par le parti aristocratique, il accepta le commandement en chef de l'armée, à condition qu'on lui donnerait Prondzynski pour quartier-maître général, et Chrzanowski (*voy.*) pour chef d'état-major, en déclarant d'ailleurs qu'il ne restait presque plus aucun espoir de vaincre, mais en jurant de tout faire pour qu'au moins la nation tombât glorieusement. Il rappela à Varsovie une grande partie de la garnison de Praga, et chargea le lieutenant-colonel du génie Lelewel de défendre la tête du pont. Le 26, la diète confirma sa nomination. « Que la diète se souvienne des sénateurs romains qui moururent sur leurs chaises curules, répondit-il à la députation qui lui fut envoyée à ce sujet, et comptez que je serai votre Fabius Cunctator. »

La conduite à la fois ferme et prudente du généralissime releva le moral de l'armée. Le ton mystique de ses ordres du jour^{*}, l'impartialité avec laquelle il récompensait les services et livrait les traîtres au mépris public, le firent regarder par le peuple comme l'instrument choisi par la Providence pour son salut. Dans le fait, ce fut Skrzynecki qui donna à l'armée son admirable organisation; ce fut lui le premier qui la mit sur un véritable pied de guerre. Il laissa au libre choix des troupes la distribution des grades et des honneurs. Il confia le portefeuille de la guerre au général Morawski. En un mot, il prit d'excellentes mesures; mais il ne songea pas à profiter des fautes de Diebitsch, qui avait affaibli sa ligne d'attaque en dispersant ses troupes sur une trop vaste étendue de pays. Il commit une autre faute non moins grave,

(*) Nous avons sous les yeux son ordre du jour daté de Varsovie, le 10 mars 1831. Il n'y a rien de mystique, mais bien un caractère profondément religieux qui, certes, ne mesled pas à un guerrier combattant pour l'existence de sa patrie comme pour la foi de ses pères, au milieu des circonstances les plus critiques. S.

lorsqu'il s'imaginait que, pour s'attirer le respect des vieux généraux sous lesquels il avait servi, il devait les traiter avec hauteur : il ne réussit qu'à les méconter.

Son plan était, au lieu d'attaquer brusquement les Russes, de les arrêter jusqu'à l'intervention des puissances étrangères; mais les espérances qu'il avait pu concevoir de ce côté s'évanouissaient de jour en jour. Il n'avait rien à attendre de l'Autriche qu'inquiétait le soulèvement des Légations. Depuis que M. Laffitte était sorti du ministère, le cabinet français résista davantage à l'enthousiasme qui animait la nation pour la cause polonaise; et lord Palmerston enfin déclara nettement à l'envoyé polonais Wielopolski qu'il s'étonnait que la Pologne voulût conclure des alliances avec les puissances étrangères au moment même où elle traitait avec la Russie. Skrzynecki, qui était en effet entré en correspondance avec le général russe dès le 12 mars, sentit enfin qu'il ne lui restait plus qu'à tenter le sort des batailles. Dans la nuit du 30 au 31 mars, les divisions Gielgud et Malachowski (voy. ces noms) sortirent de Varsovie avec la cavalerie et marchèrent sur Wawer. Le 28, Rybinski s'était déjà porté vers Modlin pour attaquer sur un autre point. Le général Geismar fut battu complètement à Wawer, et Rosen défait à Dembe. Il aurait fallu poursuivre ces avantages, mais rien n'y put décider Skrzynecki; et ce ne fut que quand il vit les Russes sur le point de concentrer toutes leurs forces, qu'il attaqua Siedlce et détruisit les corps de Rosen et de Pahlen. Le 8 avril, 8,000 Polonais défilèrent à Iganié une armée trois fois plus forte. Après ces succès, Skrzynecki retomba dans son inactivité, et il fallut la catastrophe du brave général Dwernicki (voy.), jointe aux ordres du gouvernement, pour l'engager à marcher contre la garde russe campée le long du Narew. Le 15 mai, il tomba sur les avant-postes établis à Przylycza; mais, le 16 et le 17, il rencontra une telle résistance, qu'il lui fut permis de douter de la réussite de son plan. La garde russe, forte de 20,000 hommes, occupait Sniadow. Prondzynski pressa le général en chef de

donner l'ordre d'attaquer le lendemain. Après de longues hésitations, Skrzynecki dicta enfin au quartier-maître général un ordre pour Gielgud de se porter sur Ostrolenka, non pas avec sa division entière, mais seulement avec deux brigades, marchant à un mille de distance l'une de l'autre, la seconde servant de réserve à la première. Prondzynski, dit-on, jeta la plume en protestant qu'il n'écrirait jamais un ordre aussi insensé; et le généralissime dut s'en charger lui-même. Dans la nuit, Dombinski avait attaqué le pont d'Ostrolenka et empêché les Russes de le détruire. C'était le moment d'agir, et Skrzynecki y semblait résolu. Trois ordres aux commandants de division furent successivement écrits et déchirés. Dès cet instant, le lien qui attachait Prondzynski à son général fut brisé, et la confiance de l'armée en son chef détruite.

La défaite d'Ostrolenka fut la suite de ces malheureuses hésitations. Si le mépris de la mort suffisait pour faire le grand capitaine, Skrzynecki eût recueilli dans cette journée des lauriers immortels; mais il était trop tard. Il se vit forcé de se replier sur Varsovie. Arrivé à Praga, il adressa à la diète un mémoire justificatif, et la diète lui fit exprimer toute sa reconnaissance. Le club patriotique ne se montra pas aussi satisfait, et, pour imposer des bornes à ses attaques, le généralissime occupa d'opérer une réforme dans le gouvernement au lieu de marcher contre l'armée russe privée de son chef et affaiblie par ses nombreuses pertes. Cependant, lorsqu'on vit le général Paskévitch, par une marche de flanc, passer la Vistule et arriver sans opposition à 10 milles de l'armée polonaise, l'opinion publique se souleva contre Skrzynecki, et la diète fit partir, le 10 août, pour le camp de Bolimow, une commission d'enquête qui le priva du commandement en chef et nomma à sa place le général Dombinski (voy. ce nom). A la suite des massacres du 15 août, Skrzynecki se démit de tous ses emplois et se joignit au corps de partisans du général Rozycki, avec lequel il se réfugia à Cracovie, le 22 septembre, après l'affaire de Lagor et Gornachocze. Il retourna ensuite en Gallicie, passa quelque temps à Pragues sous le nom de Sta-

niszewski, et se retira enfin dans la résidence que le gouvernement autrichien lui assigna. Mais il la quitta furtivement lorsque le gouvernement belge, voulant prendre une attitude énergique vis-à-vis de la Hollande et de la conférence de Londres, lui fit des ouvertures. Le 1^{er} février 1839, il fut admis, comme général de division en disponibilité, au service du nouveau royaume. Aussitôt le cabinet de Saint-Petersbourg, qui n'était pas représenté à Bruxelles, témoigna son mécontentement dans une note adressée aux cours d'Autriche et de Prusse, et celles-ci firent parvenir à leurs représentants un ordre de rappel; mais l'adoption définitive par la Belgique du traité avec la Hollande ramena la paix. Depuis, le nom du général Skrzynecki n'a plus été prononcé dans l'histoire contemporaine. C. L.

SLAVATA (КОМТЕ), voy. БОХЕМЪ, T. III, p. 617, et DÉFENESTRATION.

SLAVES, race ou plutôt famille ethnographique nombreuse, un des principaux éléments de la population européenne.

On ne sait pas au juste d'où vient le nom de Slaves qui paraît d'abord chez Jornandès (*Sclavi*, *Sclavini*) et chez Procope (*Σκλαβηνοί* et *Σκλαβινοί*), mais qu'on peut reconnaître déjà dans le *Σταύρα-voï* de Ptolémée, le géographe. Les uns le dérivent de *slava*, gloire; les autres, avec plus de raison peut-être, de *slovo*, mot, parole. Ces derniers se fondent sur ce que, dans la dénomination indigène primitive, il n'y a pas d'*a*: on disait *Slovianine*, Slovène; aujourd'hui même, certaines tribus se nomment Sloventzes et Slovaks. En même temps, ils rappellent qu'il y a deux noms qui se font pendant: chez les Slaves, tout ce qui ne compte pas parmi eux est *Niemetz*, dénomination qu'on applique en particulier aux Allemands, mais qui signifie en général *muet*, c'est-à-dire ne parlant pas la même langue. En effet, les Slaves divisaient les peuples en deux catégories: d'une part, les *parlants*, c'est-à-dire eux-mêmes et tous ceux dont ils comprenaient l'idiome; de l'autre, les *muets*, c'est-à-dire ceux qu'ils ne comprenaient pas. Dobrowaky a pensé que le nom de *Slovy* aura d'abord été donné à une localité déterminée,

née, peut-être à une ville, et qu'ensuite elle aura pris une plus grande extension. M. Schafarik admet cette hypothèse et ne rejette aucune des précédentes; mais dans l'incertitude du choix il en établit une nouvelle, fort problématique suivant nous, quoique ingénieuse. Les plus anciens Slaves habitaient Holmgard (Novgorod), dit-il, c'est-à-dire la ville de l'île: or, en lithuanien, le mot qui exprime île est *sallava*, en letton *salla*, etc. Les Slaves seraient ainsi les habitants d'une île. Malgré la grande autorité de M. Schafarik, nous ne pourrions adopter cette étymologie s'il la proposait sérieusement.

Personne, au reste, mieux que ce savant Bohême, dans ses *Antiquités slaves*, n'a fait connaître l'origine et les plus anciens sièges de la famille des Slaves, une des plus nombreuses au commencement du moyen-âge, et qui, comme les Germains, l'emportait alors sur les autres éléments respectifs de la population européenne. Quoiqu'elle ne fit partie ni des Scythes, ni des Sarmates, M. Schafarik la croit très ancienne en Europe, aussi ancienne que les Celtes, les Thraces, les Germains, etc. C'étaient peut-être, suivant lui, les Budins, les Neures, les Berysthénites, faussement appelés Scythes cultivateurs et confondus avec eux. Leur nom antérieur était celui de Serbes* et celui de Viades ou Vénèdes**, que connaissent Pline, Tacite, Ptolémée et la plupart des géographes grecs et romains. Des flots de Barbares les envelopperent ou les soulevèrent vers le v^e siècle de notre ère, et de là une grande confusion; mais bientôt ils se font jour, leur nom reparaît dans l'histoire, et le christianisme finit par les mettre partout en contact avec la civilisation.

Quoi qu'il en soit, suivant Jornandès, le premier historien qui mentionne leur nom, l'an 550 de J.-C., les Vénèdes, les Antes et les Slaves étaient trois branches d'une même souche: les Antes (voy.) ne tardèrent pas à disparaître; le nom des Vénèdes (voy.) fut restreint à une portion de cette vaste famille; celui des

(*) Le *Σπόδοτ* de Procope n'est pas autre chose, quoique l'historien grec explique différemment ce nom.

(**) *Visidarus natio*, dit Jornandès.

Slaves prévalut seul pour la désigner dans son ensemble.

Dans le IV^e siècle les Goths, et dans le V^e les Huns s'assujettirent les Slaves. Plus tard ces derniers furent emportés par le mouvement des peuples germains vers le midi et vers l'ouest, en même temps que les invasions presque continues des hordes ouraliques et turques ou tatares, venues du Volga et du Caucase, les chassaient des rives septentrionales de la mer Noire et les refoulaient en partie vers l'occident, en partie vers le nord. Dans le VI^e siècle, les puissants Vénèdes, s'élançant du revers septentrional des Karpathes, fondirent sur les contrées voisines de l'Elbe, qu'avaient habitées les Goths et les Suèves, tandis que les Slaves méridionaux s'emparaient des pays situés entre le Danube et les Alpes Noriques et Juliennes, poussant leurs expéditions jusqu'en Grèce et dans le Péloponnèse. Il se forma alors deux grandes fédérations slavo-vénèdes : celle de la Grande-Khrobatie, dans la Bohême orientale, la Silésie et la Gallicie, et celle de la Grande-Servie, dans la Misnie, la Bohême occidentale et la Moravie. Subjuguées par les Francs et les Avars, ces confédérations furent dissoutes ; mais Samo, en 650, en réunit les membres éparés et fonda un puissant empire, qui n'eut toutefois qu'une courte existence. Au VII^e siècle paraissent pour la première fois dans l'histoire les Tchekhs (Bohémes), les Moraves et les Silésiens. Plus à l'est habitaient les Lekhs ou Polonais ; plus loin encore, les nombreuses tribus slavonnes qui furent comprises dans la suite sous le nom général de Russes (Slovènes, Viatitchés, Radimitchés, Soulitichés, Sévériens, Drégovitchés, Krivitchés, Polotchans, Drevliens, Doulièbes, Boujans, etc.). Sur les rives orientales de la Baltique, nous trouvons les Prussiens ; puis, en avançant plus à l'ouest, les Poméraniens, les Obotrites, dans le Mecklenbourg actuel ; les Polabes, à l'embouchure de l'Elbe ; les Rugiens, dans les îles de la Baltique, notamment dans celle de Rügen. Les Viltzes s'étendaient dans la Marche, depuis l'Oder jusqu'au-delà de l'Elbe. Les Sorbes s'établirent dans la Misnie, depuis la Saale jusqu'à la

Havel. Les migrations des Slaves cessèrent vers le milieu du VII^e siècle ; à partir de cette époque, ils furent plusieurs fois vaincus par les Francs et les Allemands, dispersés, ou amalgamés avec les Germains, repoussés de l'autre côté de l'Elbe, et même plus loin. Dans le XI^e siècle, Gottschalk, prince des Obotrites, réunit de nouveau les tribus slavonnes ; mais son royaume fut conquis dès le XII^e siècle par les ducs de Saxe et par les Danois. Les Bohèmes furent plus heureux : ils formèrent, jusqu'en 1306, un état séparé sous des princes indigènes. La Pologne et la Russie se constituèrent également en nations indépendantes. Au midi, les Slaves s'étaient avancés le long du Danube jusqu'à ses embouchures et jusqu'au Dniester. Plus tard ils s'étendirent à l'ouest jusqu'à la mer Adriatique. Ils envahirent, à plusieurs reprises, l'empire romain ; mais ils finirent par tomber sous le joug des Avars, puis de Charlemagne. Renforcés par les émigrations des Slaves de la Grande-Servie et de la Grande-Khrobatie, ils fondèrent, au sud du Danube, les royaumes de Croatie, d'Esclavonie, de Dalmatie, de Servie, de Bosnie et de Boulgarie (*voy. ces noms*) qui, après des guerres incessantes et plus ou moins heureuses avec les Grecs, les Magyars, les Vénitiens et les Turcs, tombèrent dans la dépendance des uns ou des autres de ces peuples*.

D'après le témoignage des historiens, les Slaves, au moment où l'attention se porta d'abord sur eux, étaient un peuple laborieux, hospitalier, paisible et ne faisant la guerre que pour se défendre. Fort attachés aux coutumes de leurs ancêtres, ils se montraient fiers de leurs chants populaires qui célébraient la gaité et la gloire nationale. L'agriculture et l'éducation des bestiaux leur fournissaient leurs moyens de subsistance. Ils ont fait moins de progrès dans la civilisation que les Allemands, ce qui s'explique par l'isolement où ils vé-

(*) On sait quelle lutte acharnée s'engagea au IX^e et au X^e siècle entre les Slaves et les Allemands. Ces derniers, qui faisaient aux autres une guerre d'extermination, vendirent leurs prisonniers de guerre pour être employés comme travailleurs : alors le nom de Slave, sous la forme de *Sklav*, *Esclavon*, *esclave*, devint synonyme de serf.

curent pendant des siècles, dans un pays éloigné des grandes routes commerciales, et privés de l'héritage intellectuel que les Romains avaient laissé à toute l'Europe occidentale. Leurs princes, chefs habiles et courageux, portaient les titres de *gospodine* (*hospodar*), de *knez* ou *knias*, de *voivode*, *zoupan*, *kral* ou *korol*, etc. Nulle part, le lien féodal n'imposa chez eux le moindre frein aux petits seigneurs; nulle part, le droit de propriété n'aiguillonna l'activité du paysan et ne lui procura le bien-être; nulle part, le tiers-état n'arriva à la liberté par émancipation légale; nulle part enfin, le droit romain ne jeta de profondes racines. Une barrière difficile à franchir, celle d'une haine invétérée, les séparait de leurs voisins et oppresseurs les Allemands. Ils habitaient en général de misérables huttes disséminées; cependant ils avaient quelques villes, telles que Novgorod, Kief, Pakof, Julin, qui, d'après M. de Rumohr, serait la Wollin actuelle en Poméranie, et Vinea dont la mer couvre les ruines. Les Slaves, longtemps païens, célébraient leur culte dans des temples et dans des bois sacrés. Leurs divinités principales étaient *Péroux* ou *Perkoun*, le dieu du tonnerre; *Bielbog*, le dieu blanc et bon; *Tchernibog*, le dieu noir et méchant (appelé *Diva* chez les vieux Russes et *Soantévit* dans l'île de Rügen). Ils adoraient en outre *Lel*, ou le Plaisir; *Lada*, la déesse de l'amour; *Marzanna*, ou la mort, ainsi que des génies protecteurs du foyer domestique (*domovyi douchi*) et des nymphes appelées *Roussalki* chez les Russes, et *Vila* chez les Slaves méridionaux. Ils brûlaient leurs morts. Le christianisme leur fut apporté à la fois de Rome et de Constantinople: on sait qu'avant Cyrille et Méthode (*voy.*), l'Évangile avait été prêché parmi eux par des missionnaires latins.

Les Slaves n'étaient passés sans jouer un rôle assez brillant dans les commencements de l'histoire moderne: tout le monde sait quelle part la Bohême eut à la réformation, au mouvement des esprits en général, et quelle fut la puissance de la Pologne sous ses rois Piasts; cependant l'Europe ne voyait guère en eux un élément ethnographique particulier, car le latin, langue universelle à cette époque,

était aussi la langue littéraire et publique de ces peuples, et les français devinrent bientôt pour les Polonais la langue de la bonne compagnie. C'est de nos jours seulement que les Slaves eux-mêmes ont eu conscience de leur nature spéciale et de la force qu'ils y doivent puiser. La résistance et l'oppression leur ont rendu cher l'idiome particulier qui les caractérise le mieux; et la haute puissance d'une portion de leur grande famille leur a inspiré de la confiance en eux-mêmes, ainsi que la ferme détermination de ne se laisser sacrifier à personne. Ils forment aujourd'hui une population de plus de 50 millions d'âmes. Les uns sont indépendants comme les Russes; les autres soumis à des nations de la même famille, comme les Polonais du royaume; d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, incorporés à des monarchies fondées par des peuples d'une origine différente. C'est ainsi que les Serbes, les Bulgares, les Monténégrins, etc. sont sous l'autorité de la Turquie; les Dalmates et d'autres Illyriens, les Moraves, les Bohèmes, etc., ainsi qu'une partie des Polonais, sous celle de l'Autriche; une troisième partie des Polonais, les Silésiens, les Poméraniens, les Cassoubes, etc., sous celle de la Prusse. Toutes ces branches diverses d'une seule et même souche occupent les immenses contrées qui s'étendent depuis l'Elbe jusqu'au Kamtchatka, depuis la mer Glaciale jusqu'à Raguse sur l'Adriatique. L'insuffisance des monuments ne permet pas de diviser les Slaves d'après leur filiation; d'après la langue qu'ils parlent, Dobrowsky, le premier, les a divisés en Slaves du sud-ouest et en Slaves occidentaux. Ces derniers forment 3 classes: 1^o celle des *Lekhs*, à laquelle appartiennent les Polonais, les Cassoubes, les Silésiens et les Poméraniens; 2^o celle des *Tchekhs* et *Slovaks*, embrassant les Tchekhs de la Bohême, les Moraves et les Slovaks de la Hongrie; 3^o celle des *Polabes*, à laquelle appartiennent les Slaves de l'Allemagne septentrionale, Lutzites ou Vélètes, Bodritztes, Sorbes, Miltchanes, etc. Les Slaves du sud-ouest forment aussi trois classes: 1^o les *Russes*, nom sous lequel on comprend les Grands-Russes ou Moscovites, puis les habitants de la Russie-Rouge,

de la Russie-Blanche, de la Russie-Noire, de la Petite-Russie, les Cosaques du Don et de Sibérie²; 2° les *Boulgares* (*voy.*), primitivement ouraliens, mais qui se sont entièrement fondus avec les Slaves de la Moscovie; 3° les *Illyriens* (*voy.*), auxquels appartiennent les Serbes (Serbiens, Esclavons et Bosniaks), les Dalmates, les Monténégrins, enfin les Vindes ou Slovènes, c'est-à-dire les Slaves de la Carinthie. Longtemps on a cherché à dénationaliser plusieurs de ces branches de la famille slavonne, en leur imposant les mœurs, les usages et même la langue des Allemands leurs voisins, quelquefois aussi en le favorisant chez eux comme langue littéraire que le latin; mais depuis vingt ans une grande réaction se manifeste, et les Slaves se préparent à prendre dans les destinées de l'humanité la part importante qui leur appartient^{**}.

LANGUES SLAVONNES. Leslavon, une des langues indo-européennes, atteste d'une manière incontestable l'origine asiatique de la grande famille qui la parle, car il offre dans ses racines et même dans certaines

(*) On peut voir ce que nous avons dit au sujet de ces noms T. XX, p. 692, et dans notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 28 et suiv.

(**) On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, de *panславisme*, c'est-à-dire du système qui tendrait à réunir tous les Slaves, non pas en un seul corps de nation, mais pour ainsi dire dans une communion intellectuelle, sur la base d'une même langue universellement comprise par tous. Ce n'est là qu'une belle idée : nous ne croyons pas plus au *panславisme* qu'au *pangermanisme* ou au *pangermanisme*. Toutefois nous reconnaissons qu'il y aurait moins de difficulté à effacer les nuances de langue, de mœurs et de génie national, chez les Russes, les Illyriens, les Bohèmes, etc., peuples relativement peu avancés en culture, qu'à obtenir ce même résultat, d'une part, des Italiens, des Français, des Espagnols et autres nations romanes; d'autre part, des Allemands, des Danois, des Suédois et des Anglais (si on veut compter ceux-ci dans la famille germanique), la civilisation ayant déjà pénétré chez eux dans tous les rangs de la population. Au reste, au-dessus de la famille slavonne, de la famille germanique, de la famille romane, il y aurait la famille humaine, ou tout au moins la famille chrétienne; et mieux vaudrait préparer la réalisation d'une langue universelle que de scinder l'Europe en deux ou trois parties, chacune très puissante et hostile l'une à l'autre, à raison même de leur diversité. Nos vœux, à nous, sont pour l'*humanisme*; les autres agrégations générales ne nous paraîtraient pas sans danger.

de ses formes grammaticales une analogie frappante avec le sanscrit. Une déclinaison sans article, une conjugaison sans pronom, les voyelles qui terminent la plupart de ses mots, la liberté de sa construction et la richesse de son vocabulaire lui assurent de grands avantages. Peut-être les consonnes y sont un peu trop accumulées; mais la prononciation en supprime un bon nombre, et le slavon est beaucoup moins rude que ne le pensent ceux qui prétendent juger du son par les yeux. Les fragments de chants nationaux des Slaves, qui sont arrivés jusqu'à nous depuis l'époque où ils vivaient dans l'idolâtrie, prouvent qu'ils étaient parvenus avant l'ère chrétienne à un certain degré de culture. Les Slaves méridionaux, mêlés aux débris du peuple hellénique, adoptèrent l'alphabet grec; ses caractères furent ensuite diversement modifiés. Cyrille et Méthode trouvèrent parmi les Slaves du Danube un idiome assez développé pour devenir une langue écrite. Cet idiome, le plus anciennement cultivé, est connu sous le nom de *vieux slavon* ou *slavon d'Église*, parce qu'il a été employé dans les premières traductions des saintes Écritures et dans les livres liturgiques; il resta d'ailleurs la propriété exclusive d'une caste savante, des prêtres et des moines. On ne sait si cette langue ecclésiastique, ainsi que l'assure Dobrowsky, doit être regardée comme un dialecte du serbe actuel; ce qui est incontestable, c'est qu'on ne peut admettre qu'elle ait donné naissance aux autres dialectes. Les plus anciens monuments de cette langue sont : l'Évangile d'Ostromir, qui remonte à l'année 1057, et qui se conserve à Saint-Petersbourg; le *Sbornik*, collection d'écrits ecclésiastiques faite en 1073, qui se trouve au monastère de la Nouvelle-Jérusalem, près de Moscou; un autre *Sbornik*, de 1076, propriété de la bibliothèque impériale de l'Ermitage de Saint-Petersbourg; l'Évangile écrit en 1125 pour le prince Mstislav Vladimirovitch et conservé à Moscou, à la cathédrale de l'Archange; la plus ancienne copie du livre des Impôts, dit *Kormitchaïa Kniga*, et celle de la collection de lois dite *Pravda Rousskaïa* (*voy.* JAROSLAF); le code Laurentin ou le plus ancien manu-

scrit connu de la chronique de Nestor (voy.), etc.* Il faut y ajouter encore le manuscrit glagolitique du comte de Clooz, publié par M. Kopitar, et peut-être le fameux *Texte du sacre* (voy. T. VII, p. 404, la note), conservé à Reims, mais qui ne remonte pas, comme on le croyait, à l'arrivée d'Anne de Russie, femme du roi Henri I^{er}. La division qui s'éleva entre les Slaves convertis au catholicisme et ceux qui embrassèrent le rite grec, empêcha le vieux slaven de devenir la langue savante de tous les Slaves et un lien de nationalité; les membres divers de la famille, qui furent séparés plus tard du tronc commun par la conquête, se formèrent chacun un dialecte et une littérature particuliers, et d'autant plus distincts que l'orthographe et l'alphabet étaient aussi différents.

Quant à ce dernier, les uns, comme les Russes, adoptèrent l'écriture cyrillique; les autres, comme les Dalmates, l'écriture glagolitique (voy. ces noms); chez les Polonais, l'usage consacra les caractères latins; chez les Bohêmes, les caractères gothiques ou allemands. Le développement littéraire fut lent chez les Slaves de l'Église d'Orient, qui reçurent leurs lumières des Grecs du Bas-Empire, tombés eux-mêmes dans un état de torpeur intellectuelle. Quoiqu'en communion avec Rome, les Glagolites firent encore moins de progrès, et leurs livres sont presque exclusivement liturgiques; mais chez les autres Slaves latins, les lumières se répandirent de bonne heure. Les lettres et les sciences fleurirent d'abord en Bohême et arrivèrent dans ce pays, ainsi que bientôt après dans la Pologne, à un haut degré de splendeur. Leur âge d'or était déjà passé quand la Russie, en se débarassant, sous Pierre-le-Grand, des entraves d'une langue littéraire purement ecclésiastique, vint à son tour prendre part au mouvement des esprits pour se créer une littérature nationale. C'est aux mots **BOHÈME, POLOGNE, RUSSIE, SERVIE**, etc., qu'il faut chercher les détails sur toutes ces littératures partielles.

Il n'y a donc pas, à proprement parler,

(*) Voir une énumération plus longue dans Schafarik, *Geschichte der slavischen Sprache und Literatur*, p. 127 et suiv.

de littérature slavonne; mais la langue des Slaves, le fonds commun d'où dérivent tous les dialectes ou idiomes particuliers, et qui n'est pas le slaven d'église, a été étudiée dans son ensemble par les linguistes. Nous citerons spécialement les ouvrages suivants : Dobrowsky, *Institutiones linguæ slavicæ dialecti veteris*, Vienne, 1822, in-8°; Vinogradof, *Grammaire slavonne*, Pétersb., 1825, in-8°; Vostokof, *id.* (en russe); métropolitain Eugène, *Dictionn. abrégé slaven* (en russe), Pétersb., 1784, in-8°; et le Dictionnaire de l'Académie-Russe, Pétersb., 1806-22, in-8°. Voy. aussi nos art. DOBROWSKY et KOPITAR. Sur la littérature slavonne en général, on peut consulter avec fruit : Schafarik, *Geschichte der slavischen Sprache und Literatur nach allen Mundarten*, Bude, 1826, in-8°; Talvi*, *Historical view of the slavie language in its various dialects*, Andover, 1834; Eichhoff, *Histoire de la langue et de la littérature des Slaves, considérées dans leur origine indienne, leurs anciens monuments et leur état présent*, Paris et Genève, 1839. — Sur l'histoire et les antiquités des Slaves, on puise le plus d'instruction dans le *Slavin* de Dobrowsky (dern. édition, Prague, 1834), et surtout dans les excellentes Antiquités slavonnes (*Slovanské Starozitnosti*, en bohême), de M. Schafarik (traduct. allem., Leipz., 1843, 2 vol. in-8°), ouvrage d'une admirable érudition.

La place qu'occupe en Europe la famille slavonne, et l'importance toujours croissante de l'étude de son idiome, ainsi que des différentes littératures qui en relèvent, ont décidé notre gouvernement, vers 1840, à créer pour leur enseignement une chaire spéciale au Collège de France. On peut lire dans le *Moniteur* l'intéressant rapport que feu le baron de Gerando fit à ce sujet à la Chambre des pairs. Un célèbre poète polonais, M. Mickiewicz (voy.), ayant été chargé de ce cours, les Polonais réfugiés s'y donnèrent rendez-vous : aussi fut-il dirigé de manière à devenir pour eux une consolation

(*) C'est le pseudonyme de M^{lle} de Iskhob (meux que Jacob, p. 251), aujourd'hui mistress Robinson, à Andover aux États-Unis.

dans leur exil et à favoriser le culte des souvenirs. Une traduction allemande des leçons des deux premières années a été publiée sous ce titre: *Vorlesungen über slavische Literatur und Zustände*, Leipz., 1843, 2 vol. in-8°; mais elles n'ont pas encore paru en français, si ce n'est en un extrait, dans la *Revue des Deux-Mondes*, au commencement de cette année (1844). J. H. S.

SLEIDANUS (JEAN), ainsi nommé de Sleida, près de Cologne, où il naquit en 1506, s'appelait proprement *Philippson*, et fut un des publicistes les plus renommés de son époque, celle du concile de Trente, auquel il assista. Employé à différentes autres missions importantes par les protestants, il fut, de 1542 à 1556, année de sa mort, professeur en droit à Strasbourg. On lui doit beaucoup d'ouvrages; mais le principal, distingué par un style classique et par une louable impartialité, est la composition historique célèbre intitulée: *De statu religionis et reipublicæ Carolo V Cæsare Commentariū*, Strasb., 1555, in-fol., et souv. réimpr. On regarde comme la meilleure édition de cet ouvrage celle de Francfort, 1785-86, 3 vol. in-8°. X.

SLESWIG ou **SCHLESWIG**, duché appartenant au Danemark, d'une superficie de 164 milles carr. géogr., avec une population qui était, en 1840, de 348,500 âmes, disséminée dans 13 villes, 14 bourgs et 1,500 villages. Le Sleswig forme la partie méridionale du Jutland; il est borné au nord par la partie septentrionale, au sud par le duché de Holstein, dont il est séparé par l'Eider et le canal de Kiel, à l'ouest par la mer d'Allemagne, et à l'est par le petit Belt (*voy.* ces noms). Le sol est peu accidenté et coupé seulement par des collines. La côte occidentale est couverte de marais protégés contre les invasions de la mer par des digues de 20 pieds de haut, et par des dunes qui ont de 20 à 60 pieds d'élévation. Au centre du pays se trouve une lande sablonneuse où l'on rencontre un grand nombre de tourbières. La côte orientale, moins basse que l'occidentale, est aussi moins fertile. Le climat est en général tempéré et sain, excepté sur la côte occidentale où il est plus humide.

Le duché de Sleswig manque de bois; mais il produit en abondance des céréales dont on exporte annuellement 150,000 tonnes; des bestiaux qui, avec le beurre et le fromage, forment un article important de commerce, et des chevaux dont 8,000 au moins se vendent à l'étranger chaque année. Le pêche est aussi une grande ressource pour les habitants. La religion dominante est la protestante. On parle généralement la langue allemande (le plat-allemand); mais le danois est aussi très répandu. Il n'y a de fabriques que dans les villes, encore sont-elles peu importantes; les plus considérables sont celles de dentelles et de bas de laine de Tondern, Husum et Friedrichstadt.

Le Sleswig, partie intégrante du Danemark dès les temps les plus reculés, n'a été incorporé à l'empire d'Allemagne que pendant 95 ans, de 931 à 1026. Depuis qu'il est retourné sous la domination des rois de Danemark, il a presque constamment servi d'apanage aux princes de la famille royale, et à plusieurs reprises il a été une pomme de discorde entre eux. Ce n'est que depuis 1720 que le Danemark en a la possession non contestée; encore la maison de Holstein n'a-t-elle renoncé à ses prétentions qu'en 1773. La *loi royale*, qui a remis le pouvoir absolu entre les mains du roi de Danemark, n'a aucune autorité dans les duchés de Sleswig et de Holstein (*voy.* l'art.): ces deux pays jouissent, au contraire, depuis l'élection de Christiern I^{er}, en 1460, de franchises dont les successeurs de ce prince doivent jurer le maintien à leur avènement au trône. Au nombre de ces franchises se trouve celle du vote des impôts. Au reste, ces deux duchés ont encore d'autres liens communs; ils sont soumis au même gouvernement, aux mêmes lois, et l'administration de la justice y est uniforme. Les États provinciaux se sont assemblés de nouveau après un long intervalle, en 1836.

La capitale du duché, *Sleswig*, siège du gouvernement des deux pays depuis 1835, est située sur la Schley. Elle est divisée en trois parties: la *Vieille-Ville*, le *Loffuss* et le *Friedrichsberg*. Sa population est évaluée à 11,000 âmes, sans

la garnison. L'hôtel-de-ville et la cathédrale sont des monuments remarquables. Parmi les établissements de bienfaisance, nous citerons le convent gris (*das graue Kloster*), la maison des orphelins, la maison de travail et l'institut des sourds-muets. Le convent de Saint-Jean est bâti sur le Holm (île), auquel on arrive par un pont de bateaux. Sleswig possède des fabriques de falence, de toile à voile, de bas, de batiste et une raffinerie de sucre. La navigation est assez active, depuis qu'on a rendu navigable l'embouchure de la Schley au moyen d'un canal. Près de la ville, sur une île de la baie, s'élève le château de Gottorp, résidence du gouverneur. — On peut consulter : Dörfer, *Topographie du duché de Sleswig* (3^e éd., Slesw., 1829), et les *Feuilles du Holstein et du Sleswig* (Slesw., 1836, 2 vol. in-8^o). C. L.

SMALKALDE (LIEUX ET GUERRE DE). Smalkalde, ou plutôt *Schalkalden*, est une principauté de 5 $\frac{1}{2}$ milles carr. géogr. dans l'ancien comté d'Henneberg, aujourd'hui province de Fulde dans la Hesse électorale. Le chef-lieu, de même nom, située sur la Smalkalde, avec une population d'environ 4,000 âmes, possède un grand nombre de fabriques de quincaillerie, et une saline dont le produit annuel s'élève à 13,000 quintaux. Le nom de cette ville est célèbre par la ligue qui y fut conclue, au mois de mars 1531, entre neuf princes et comtes protestants et onze villes impériales, pour la défense de leur foi et de leur indépendance politique contre l'empereur Charles-Quint (*voy.*) et les états catholiques. Cette confédération, à la tête de laquelle se placèrent l'électeur de Saxe et le landgrave Philippe de Hesse, fut renouvelée, en 1535, malgré la paix de religion de Nuremberg, et renforcée par l'accession de nouveaux membres. Deux ans après, les *articles de Smalkalde*, rédigés par Luther et signés par tous les théologiens présents à l'assemblée qui se tint à cette époque dans la même ville, établirent un lien plus étroit encore entre les confédérés; ils font partie des livres symboliques des luthériens. Dès lors la ligue de Smalkalde prit une attitude de plus en plus ferme. Elle disposait de

la moitié des forces de l'Allemagne; la Saxe entière, la Hesse, le Wurtemberg, le Lunebourg, le Danemark, la Poméranie, le Brandebourg, les pays d'Anhalt et de Mansfeld, la grande majorité des villes de la Haute-Allemagne, de la Souabe, de la Franconie, du Rhin, de la Westphalie et de la Basse-Saxe, constituaient une puissance qui semblait n'avoir rien à redouter, ni de la sainte ligue catholique conclue en 1538, ni de l'Empereur alors harcelé par les Turcs et le roi de France. Aussi l'audace de l'électeur Jean-Frédéric de Saxe et du landgrave Philippe (*voy.*) qui, en 1542, chassèrent de ses états le duc de Brunswick, Henri le Jeune, un des ligueurs catholiques les plus ardents, resta-t-elle d'abord impunie. Trop occupé ailleurs, Charles-Quint eut recours à la ruse; il amusa les protestants par des négociations, il sema la division parmi eux, et il réussit ainsi à retarder une attaque qui l'aurait contraint à leur accorder tout ce qu'ils auraient voulu. Il faut reconnaître aussi que l'irrésolution, la faiblesse, l'orgueil insensé, l'imprévoyance inconcevable de certains princes protestants le servirent à souhait. Cependant, lorsque la guerre éclata enfin au mois de juillet 1546, la confédération était encore assez puissante pour lutter avec avantage contre les forces impériales. Malheureusement la jalousie de l'électeur de Saxe et du landgrave paralysa les mouvements du général Schertlin qui marchait sur le Danube, pour en défendre le passage; mais ce qu'il y eut de plus fâcheux encore, c'est qu'un prince protestant, l'ambitieux Maurice de Saxe, se chargea de mettre à exécution le ban lancé, le 20 juillet, contre les deux chefs du parti protestant, et envahit l'électorat, ce qui força Jean-Frédéric de voler à la défense de ses états. Maurice dut se retirer dans l'automne; en revanche, Charles-Quint et son frère Ferdinand s'avancèrent pendant l'hiver en Franconie, à la tête d'une armée aguerrie, après avoir soumis toute la Haute-Allemagne. Abandonnés à eux-mêmes, Jean-Frédéric et Philippe s'apprêtèrent à faire face à l'orage qui les menaçait; mais la bataille de Muhlberg (*voy.*), le 24 avril 1547, les fit tomber l'un et l'autre entre

les mains de leur ennemi. Cette défaite, à laquelle la trahison eut autant de part que la faiblesse, mit fin à la guerre de Smalcalde et rompit la ligue des protestants. Cependant la liberté de conscience, véritable but de la confédération, fut conquise quelques années après, en 1552, par Maurice de Saxe lui-même, et proclamée par la convention de Passau (voy. ce nom). C. L.

SMERDIS, voy. MAGES et DARIUS HYSTASPE.

SMITH (ADAM), fondateur du système d'économie politique qui a servi de point de départ à la science moderne, naquit le 5 juin 1723, à Kirkaldy, en Écosse, où son père occupait l'emploi d'inspecteur des douanes. Il le perdit quelques mois après sa naissance, et fut enlevé, à l'âge de trois ans, par une troupe de bohémiens. Retrouvé au bout de quelque temps, et tiré de leurs mains, il fut envoyé à l'université de Glasgow, puis à celle d'Oxford. Un tempérament délicat, joint à un caractère sérieux, fit qu'il s'adonna de bonne heure aux sciences exactes et spéculatives, sans toutefois négliger l'étude des belles-lettres. Au bout de sept ans, il retourna dans son pays natal, et ne se sentant pas de vocation pour l'état ecclésiastique, auquel l'avait destiné sa mère, il donna, dès 1748, à Édimbourg, des leçons de rhétorique et de littérature. En 1751, il fut nommé professeur de logique à l'université de Glasgow, et, l'année suivante, il eut la chaire de philosophie morale. Ses cours, très suivis à cette époque, n'ont malheureusement pas été recueillis, mais il en a fait entrer dans ses différents ouvrages des fragments qui font vivement regretter cette perte. Sa *Théorie des sentiments moraux*, publiée en 1759, avait déjà fondé sa réputation comme philosophe et comme écrivain, lorsqu'il se décida à accompagner le duc de Buccleugh dans ses voyages sur le continent. Il parcourut avec lui la Suisse et le midi de la France, et s'arrêta à Genève, à Toulouse et à Paris. Ses liaisons avec les économistes français, les documents qu'il recueillit sur l'état de ce pays, eurent une influence marquée sur la composition de son grand ouvrage : *Inquiry into the nature and causes of the wealth*

of nations, Londres, 1776, 2 vol. in-4°. Ce livre, traduit dans toutes les langues, valut bientôt à son auteur une renommée européenne, et fit une révolution dans la science de l'économie politique (voy. ce mot, T. IX, p. 116, 120 et suiv.). Deux ans après sa publication, Adam Smith obtint, grâce au crédit du duc de Buccleugh, son élève, la place lucrative de commissaire des douanes en Écosse. Il se fixa à Édimbourg, où il passa les douze dernières années de sa vie au sein de l'aisance, et livré aux études sérieuses qui avaient fait le charme et la gloire de sa vie. Il mourut le 8 juillet 1790, après avoir donné l'ordre de détruire tous ses manuscrits, à l'exception de quelques essais détachés qui ont été publiés en 1786, in-4°, par ses amis et exécuteurs testamentaires, les docteurs Black et Hutton.

Il a paru en 1817 une édition des *Oeuvres complètes d'Adam Smith*, avec une notice sur sa vie et ses écrits, par Dugald Stewart, 5 vol. in-8°. On y remarque : une *Revue des divers systèmes de philosophie morale dans l'antiquité* ; une *Critique du Dictionnaire de Johnson*, qui avait été insérée dans le 2^e n° de l'ancienne *Revue d'Édimbourg*, en 1754, avec un tableau rapide de l'état des sciences et des lettres en Europe à cette époque ; une *Dissertation sur l'origine des langues*, etc. Il paraît qu'il avait composé un *traité de rhétorique* resté inédit, auquel le docteur H. Blair reconnaît avoir eu de grandes obligations ; car Smith n'était pas seulement un économiste de premier ordre, un moraliste éminent, c'était encore un écrivain distingué, et il avait étudié la littérature dans ses rapports les plus intimes avec l'intelligence et la sensibilité humaines. Nous devons renvoyer aux articles précédents qui traitent de ces sciences l'appréciation de ses travaux sur l'économie politique et sur la philosophie morale ; contentons-nous de dire ici qu'en cherchant une base à la première dans le travail, à la seconde dans la sympathie, il a eu la gloire de proposer deux solutions nouvelles, dont l'une au moins a résisté à la critique. *La théorie des sentiments moraux* a été traduite en français, d'abord en 1764, par deux anonymes, 2

vol. in-12 et in-8°; ensuite par l'abbé Blavet, 1774 et 1797, 2 vol. in-12; et enfin par M^m de Condorcet, 1798, 2 vol. in-8°, qui y a joint les *Considérations sur l'origine et la formation des langues*, déjà traduites en 1796 par H. Boulard. Une première traduction des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par l'abbé Blavet (Yverdon, 1781, 6 vol. in-12), fut plusieurs fois réimprimée. Roucher en donna une autre en 1790, 4 vol. in-8°. Celle de Germain Garnier, 1800, dont la 2^e édition a paru en 1822, 6 vol. in-8°, avec notes, etc., a fait oublier les précédentes. Elle est comprise dans la *Collection des principaux économistes* du libraire Guillaumin, gr. in-8°, t. V et VI, où elle est précédée d'une notice biographique par M. Blasqui. Les *Œuvres posthumes d'Adam Smith*, avec la notice de Dugald Stewart (*voy.*), ont été traduites par le professeur P. Prévost, de Genève, 1797, 2 vol. in-8°. R.-Y.

SMITH (sir WILLIAM SIBNEY), né à Westminster, en 1764, était fils d'un ancien aide-de-camp de lord Sackville; il entra dans la marine anglaise à l'âge de 13 ans, et y obtint un avancement rapide : il était déjà capitaine de frégate à la conclusion de la paix de 1783. Avido de gloire, il alla offrir ses services à la Suède, puis à la Porte; mais lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, il se hâta de rejoindre la flotte britannique qui croisait devant Toulon. Quand cette ville fut reprise par les armées de la République, ce fut lui que l'amiral Hood chargea d'incendier l'arsenal, commission dont il ne s'acquitta que trop bien. En 1795, il eut l'audace de pénétrer dans le port de Brest avec sa frégate sous pavillon tricolore, et, assez heureux pour ne pas être reconnu, il rapporta à son aigle, Warren, un état exact des forces navales françaises. L'année suivante, il fut moins heureux dans la rade du Havre. Fait prisonnier, il fut transféré à Paris, et enfermé au Temple d'où quelques individus, ennemis du gouvernement, parvinrent à le faire évader. A son retour en Angleterre, il fut accueilli avec le plus vif enthousiasme. Le ministère lui confia le commandement du *Tigre* de 80 ca-

non, et l'envoya rejoindre la station de la Méditerranée. Ses efforts réunis à ceux de son frère James Spencer Smith, ministre plénipotentiaire à Constantinople, décidèrent la Porte à signer avec l'Angleterre un traité d'alliance défensive, ayant pour but l'évacuation de l'Égypte. Le commodore se rendit ensuite sur les côtes de Syrie, s'empara de la flottille française mouillée à Caïffa, et, par ce succès éclatant, contribua puissamment à faire échouer l'entreprise de Bonaparte sur Saint-Jean-d'Acro^{*}. L'année suivante, il signa avec Kléber la convention d'El-Arisch (*voy.*) que lord Keith refusa de ratifier; puis il retourna en Angleterre où il fut comblé d'honneurs. En 1802, Rochester l'élit pour son représentant au parlement. A la rupture de la paix d'Amiens, il obtint le commandement d'une escadre légère dans la Manche. Nommé contre-amiral en 1805, il alla rejoindre dans la Méditerranée l'amiral Collingwood, qui le chargea de protéger la Sicile et d'inquiéter les Français alors maîtres de Naples. En 1807, il croisait à l'embouchure du Tage lorsque le prince-régent du Portugal, fuyant devant Junot, se réfugia sur ses vaisseaux et se fit par lui transporter au Brésil. Depuis cette époque, sir Sidney Smith ne fut plus employé activement; il tomba même dans une espèce de disgrâce qu'on attribua aux attentions qu'il eut pour la princesse de Galles pendant son voyage sur le continent. En 1814, plusieurs sociétés philanthropiques chargèrent l'amiral d'aller demander au congrès de Vienne l'abolition de l'esclavage et l'extirpation des pirates barbaresques. Sa mission n'eut aucun résultat; cependant il ne renouça pas à son idée favorite : il forma à Paris, en 1815, une société *anti-pirate* qui s'est dissoute en 1818. Il vivait en France, où il semblait résolu à se fixer, lorsque sa nomination, par Guillaume IV, au grade de lieutenant général de la marine, le rappela dans sa patrie en 1830. Cependant il revint à Paris, et y mourut le 26 mai 1840.

C. L. M.

(*) On sait qu'il envoya un cartel au général en chef de l'armée républicaine, qui avait mis à l'ordre du jour que le commodore était devenu son, et que cette provocation ne fut point acceptée.

SMOLENSK, ville fortifiée de la Russie occidentale, sur la rive gauche du Dnieper, chef-lieu du gouvernement du même nom, une des clefs et une des plus anciennes villes de l'empire. D'après les publications officielles, elle avait en 1842 11,000 hab. Au moyen-âge, Smolenak fut le siège d'une principauté particulière, dont le chef prit même quelquefois le titre de grand-prince. Soumise par les Lithuaniens en 1404, elle fut replacée sous la domination moscovite lorsque la trahison du prince Michel Glinaki (*voy.*) leur eut livré la ville en 1514. On entoura alors cette dernière de fortifications importantes qui toutefois n'empêchèrent pas les Polonais de s'en emparer encore en 1611. La paix de Déoulina (1618) et celle de Viazma (1634) leur en confirmèrent la possession; mais, en 1667, Smolenak fut définitivement rendu aux Russes en vertu du traité d'Androusof (*voy.*). Pierre-le-Grand en compléta le système de fortifications.

C'est sous les murs de Smolenak que, le 8 août 1812, après l'invasion des Français, les deux masses principales de l'armée russe, sous le commandement de Barclay de Tolly et du prince Bagrathion (*voy.* ces noms) opérèrent leur jonction. Cependant le premier de ces deux généraux, investi du commandement suprême, ne jugea pas à propos de livrer bataille pour essayer de disputer à nos troupes cette ville réputée *sainte*, et qui renfermait une garnison de 30,000 hommes derrière ses murailles hautes de 25 pieds, épaisses de 15, et dont on venait de réparer l'enceinte dans toute son étendue de 4,000 pieds. Ne voulant pas se laisser couper de Moscou, suivant le plan de Napoléon, il se porta derrière le Dnieper et la ville. Celle-ci fut aussitôt attaquée, et, après un combat meurtrier pendant lequel les flammes en ravagèrent une grande partie, les Français y entrèrent le 18 août 1812. Mais, le 17 nov. suivant, ils furent forcés de l'évacuer. Le lendemain de la prise de la ville eut lieu le combat de Valoutina (et non pas Valontina) où l'arrière-garde russe, sous Korff, fut entamée par Ney à la tête de l'avant-garde française. Quant au feld-maréchal Barclay, on sait que le mécon-

tentement des Russes ne lui permit pas de conserver le commandement de l'armée. S.

SMOLLETT (TOSIX), romancier et publiciste écossais du XVIII^e siècle, né en 1720, dans le comté de Dumbarton, mort à Livourne, le 21 oct. 1771, occupe, dans les annales intellectuelles de l'Angleterre, une place beaucoup plus importante que celle qui lui est assignée par la plupart des critiques, mais moins haute et moins honorable que le rang dont Walter Scott le juge digne, en le plaçant sur le niveau de Fielding. Les Tories et les Jacobites ont exagéré son talent qu'ils ont transformé en génie; les Whigs, dont il était l'ennemi, en ont fait un écrivain vulgaire et sans valeur. C'est ainsi que flotte dans l'incertitude des opinions contraires toute l'histoire de la littérature et des arts chez nos voisins.

Contemporain du mouvement ascensionnel qui emportait les Whigs, Smollett, doué de beaucoup d'esprit, de sagacité et de verve, se consacra non-seulement à la défense du pouvoir, mais aux intérêts de l'Écosse, sa patrie, et du ministre écossais, lord Bute, qui dirigeait les conseils du souverain. Il fut calomnié, haï et déprécié : son talent y perdit, non de la vigueur et de la puissance, mais de la souplesse et de la grâce; et, ses vengeances continuant à irriter ses ennemis puissants, son caractère et son style s'enflammaient et s'irritaient à mesure qu'il continuait la lutte; il fut dépouillé, par cette étrange situation, d'une partie de sa gloire légitime. La trempe de son caractère irritable et facilement militante, les goûts d'élégance et de luxe dont il ne put jamais se défaire et qui coïncidaient avec ses tendances aristocratiques, achevèrent de détruire ou de compromettre sa position, déjà mise en péril par la générosité d'un mariage imprudent. Il lutta contre le courant des opinions générales et de sa propre fortune, exempt de vénalité comme de crainte, et bravant, avec un mépris qui allait souvent jusqu'à la colère, les calomnies dont il était l'objet. Le parti populaire était aussi celui de la sévérité calviniste, de la réserve excessive, de la prudence exagérée : Smollett, comme Fielding, Butler, Pope, Sterne, Swift

et tous les écrivains que cette amertume mécontentait, arbora le drapeau, fort condamnable d'ailleurs, de cette licence du langage si fréquente chez Sterne et même chez Fielding. De là, cette accusation d'obscénité dont ses ennemis s'empressèrent de le flétrir, tandis qu'ils laissaient dans l'ombre les immondes équivoques de l'auteur de *Tristram Shandy*, ministre de l'Église anglicane.

Les détails que nous venons de donner expliquent toute la vie de Smollett, chirurgien sur un vaisseau pendant sa jeunesse, et tour à tour historien simple et élégant (*Complete History of England*, Londres, 1758, 4 vol. in-4°), poète émergeur (*The tears of Scotland*, ou l'Écossaise en pleurs, 1747; *le Conseil et la réprimande*; *Ode à l'indépendance*), romancier, satirique du premier ordre (*Roderik Random*, 1748; *Peregrine Pickle*, 1751; *Humphry Clinker*, 1770), et polémiste habile dans la *Critical Review* (voy. T. XX, p. 462)*. C'est lui qui a saisi et reproduit avec le plus de naïveté et de talent les mœurs et le langage spéciaux des marins anglais. Souvent, il est vrai, dans cette imitation trop fidèle, il dépasse les bornes de la décence

(*) Tous ces romans ont été traduits en français et à plusieurs reprises: les *Aventures de Roderik Random*, roman où l'on croit que l'auteur s'est peint lui-même, à l'époque où il se trouvait au siège de Carthage comme chirurgien, le furent d'abord en 1761, et eurent de nombreuses éditions, dont nous citerons celle de Paris, 1797, 4 vol. in-12. Dès 1753 avait paru: *Histoire et aventures de sir William Pickle*, trad. de l'angl. par Toussaint, Amst. (Paris), 1753, 4 vol. in-12; nouv. éd., Paris, an VII, 6 v. in-12. *Fathom et Meilil* fut trad., sur la 1^{re} éd. angl., par Bertin, Paris, an VII, 3 vol. in-12. Enfin le *Voyage de Humphry Clinker* fut également naturalisé en France en 1826, 4 vol. in-12, ainsi que les *Aventures de sir Launcelot Greaves*, 1824, 4 vol. in-12, roman que Smollett, condamné pour libelle, écrivit sous les verroux. *L'Histoire d'Angleterre*, trad. par Targe, se divise en deux sections: la 1^{re}, depuis la descente de Jules-César jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle. Orléans, 1759, 19 vol. in-12; la 2^e depuis ce traité, en 1748, jusqu'au traité de Paris, en 1763, 1768, 5 vol. in-12. Comme au-delà de la Manche, elle a été souvent réimprimée dans les éditions françaises de l'*Histoire d'Angleterre* par Hume (voy.) et ses continuateurs. On sait enfin que Smollett entreprit une traduction de *Don Quichotte*, et qu'il publia une relation de son voyage en France et en Italie (1763-65). Moore et Walter Scott ont donné des notices sur sa vie. 6.

et encourt le même reproche que l'on peut adresser aux artistes Van Ostade et Téniers. Mais la facilité, la vivacité, la vigueur du style feront vivre, en dépit de certaines censures paritaires, les œuvres de cet écrivain, qui, s'il a quelques-uns des défauts des peintres flamands, la vulgarité et la minutie, a aussi leurs mérites, l'étude sincère de la nature, de la vérité de l'observation, et l'art du détail. P. R. C.

SMYRNE (nommée par les Turcs *Ismir*), ville grande, industrielle et principal port de la Turquie d'Asie, est située dans une contrée ravissante, sur le golfe du même nom, formant une échancrure assez profonde du littoral occidental de la Natolie (voy. ce nom). Elle s'élève en amphithéâtre sur la pente d'une montagne, couronnée par un château en ruine. Deux autres châteaux la défendent du côté du golfe et du côté de la terre. L'aspect général de la ville, où se presse constamment une foule bruyante et affairée, ne manque pas de charme; la plupart des maisons toutefois n'y sont qu'en bois, et d'un seul étage. Les rues sont étroites et sales, à l'exception des rues couvertes. Elles garantissent parfaitement contre l'ardeur des rayons du soleil, mais ne permettent aucune circulation de voitures. La partie la plus belle et la plus opulente de la ville est le quartier des négociants européens ou quartier des Francs, voisin de la mer. On y remarque de riches et brillants bazars. Malgré les ravages que la peste, les tremblements de terre et l'incendie ont souvent causés dans cette ville, la population y est toujours très nombreuse; on l'évalue de 120 à 130,000 âmes, dont à peu près la moitié se compose de Turcs, l'autre moitié de Grecs, d'Arméniens, de Juifs et d'Européens de toutes les nations. Parmi ces derniers, on compte près de mille négociants domiciliés. Le genre de vie de la population franque, dans lequel la civilisation de l'Europe, avec toute l'activité et les divertissements variés qui l'accompagnent se déploie librement, forme un piquant contraste avec les mœurs et les habitudes graves et mesurées de l'Orient.

La position de Smyrne, l'étendue et la

vérité de sa rade, la facilité de ses communications par caravanes avec les parties les plus éloignées de l'intérieur, ont rendu cette place la plus importante du Levant, après Constantinople. Elle est l'entrepôt général des produits de l'Asie-Mineure, ainsi que de ceux de l'industrie européenne et des denrées coloniales importées en échange. Le chiffre des importations s'y élevait, en 1835, à 16,758,600 fr., celui des exportations à 25,797,600 fr. Depuis quelques années cependant, le commerce de la soie y diminue beaucoup; celui du cuivre s'est concentré à Tarsous, mais celui des fruits secs y est toujours immense. Parmi les diverses fabriques de cette ville, les plus renommées sont celles de tapis.

Smyrne, avec son territoire, forme aujourd'hui un petit gouvernement, régi par un pacha à trois queues. Elle est le siège d'un archevêque Grec, d'un archevêque arménien et d'un mollah turc de première classe. Les Grecs y ont un collège où l'on enseigne la littérature et les sciences. Il y existe deux couvents catholiques, un de capucins et un de franciscains, et plusieurs hôpitaux pour les chrétiens d'Orient et d'Occident. Presque toutes les puissances commerciales de l'Europe ont leurs consuls dans cette ville, où se publie aussi, comme on sait, un journal en langue française.

Quoique Smyrne n'offre plus aucune antiquité remarquable, elle a contribué peut-être plus qu'aucune autre ville de l'Asie à enrichir les collections et les cabinets des antiquaires de l'Europe. Cette ville était probablement une colonie d'Éphèse; on sait qu'elle comptait parmi les cités qui revendiquèrent l'honneur d'avoir donné le jour à Homère, dont une antique tradition place le berceau non loin de là, sur les bords du Méles. Les colonnes du monument érigé dans la ville en l'honneur du prince des poètes servaient de lieu de réunion aux citoyens, et les monnaies y étaient frappées à son effigie. Comme les autres cités grecques de l'Ionie, Smyrne fleurit de bonne heure par le commerce et par l'amour des lettres et des arts; puis, comme ses sœurs, elle tomba au pouvoir des Lydiens, et fut détruite. Plus

tard, Lysimaque ou, selon Strabon, déjà Alexandre la rebâtit, et elle ne tarda pas à recouvrer son ancienne prospérité; mais, pendant la décadence de l'empire byzantin, elle déperit de nouveau, et au commencement du XIII^e siècle elle était en ruine. Son importance commerciale ne se releva qu'à la faveur du calife qui suivit l'affermissement de la domination othomane dans les contrées du Levant, dont elle devint bientôt l'échelle la plus fréquentée sur le rivage asiatique. Un affreux incendie y a détruit en quelques heures, le 29 juillet 1841, environ 4,000 maisons, le tiers de la ville. Cx. V.

SNORRI-STURLUSON. Il existe beaucoup de variantes au sujet de ce nom; en latin, il a pris la forme de *Snorro*, et nos auteurs modernes écrivent tantôt *Snorri-Sturleson*, et tantôt *Sturlason*, parce que son père se nommait *Sturla*. Mais ce mot islandais fait au génitif *Sturla*, et c'est ainsi qu'il se combine avec le mot *son*, fils. Snorri, qui est regardé comme le plus grand génie du Nord des temps historiques, naquit, en 1178, à Hvamm, propriété de sa famille. Il fut un des chefs du peuple islandais. A peine âgé de 4 ans, il alla à Oddi, et entra, comme fils adoptif, dans la famille de Jon, le petit-fils du célèbre Sæmund, et le savant le plus distingué de son temps. Jon s'appliqua consciencieusement à développer les dispositions remarquables que Sturluson avait reçues de la nature. Son élève devint à la fois philosophe, mathématicien, architecte, artiste, légiste, philologue, antiquaire et historien. Il présenta les *Sagas* sous une forme admirable, et s'acquit de la réputation comme skalde. Pauvre d'abord, un riche mariage le mit en possession d'une grande fortune qu'il sut encore augmenter. Il en consacra une partie à élever de beaux édifices à Reykiaholt. A partir de 1218, il exerça à plusieurs reprises les fonctions de *logsogumadr*, la dignité la plus éminente en Islande. Il était placé si avant dans l'estime du roi, et du *jarl* de Norvège, où il fit deux voyages, qu'il fut nommé *landur-madr* ou baron, puis *jarl*, dignité qui suivait immédiatement celle de duc. Son caractère contrastait singulièrement

avec l'esprit qui règne dans ses œuvres : il était avare, querelleur, inconstant, et il abandonna son épouse, à qui il devait tout. En 1230, il se vit obligé de s'enfuir de Reykiaholt en laissant ses propriétés à la merci du parti à la tête duquel était son propre frère Sighvat et son neveu Sturla. Il se sauva en Norvège, en 1234, avec le parti vaincu, et y débarqua au moment où son protecteur, le iarl Skuli, allait se révolter contre le roi Hakon. Sturluson combattit le monarque, non pas avec les armes, mais la plume à la main. Cependant la chute de Sighvat et de son parti lui permit bientôt de retourner en Islande; mais la vengeance du roi l'y poursuivit. Ses propres gendres, Kolbein et Gissur, l'assassinèrent à Reykiaholt, le 22 septembre 1241. Le principal ouvrage de Sturluson est le *Heims-Kringla* (*Orbis mundi*), auquel on a ajouté, comme appendice, les chants historiques des skaldes contemporains. Peringskiöld en a publié une traduction en suédois et en danois (Stockh., 1697, in-fol.); une autre trad. danoise, celle de Pierre Clausson, a été réimpr. par Grandtvig (Copenh., 1818-22, 3 vol. in-4°). Le nom de Sturluson a été immortalisé aussi par la *Snorra Edda*, dont la première partie surtout porte le cachet de son génie. On ne peut douter non plus qu'il ne soit l'auteur de la partie de la *Skaldia*, appelée *Kan-tingar*, ou *Skaldskuparmal*, ainsi que de *Hautalykill* (Chef des mélodies), chants à la louange du roi Hakon et du iarl Skuli, publiés par Resk dans un recueil intitulé *Snorra-Edda asamt skaldia* (Stockh., 1818). On lui doit enfin un grand nombre de *Fraedibaekur* ou ouvrages de science, sans parler de plusieurs petits poèmes. Voy. nos art. EDDA, ISLANDAISE (*litt.*), et l'ouvrage allemand de Wachter, *Introduction à la traduction du Heims-Kringla*. C. L.

SNYDERS ou **SNYERS** (FRANÇOIS), un des plus célèbres peintres d'animaux, né à Anvers en 1579, mort en 1657, ne s'appliqua d'abord qu'à la peinture des fruits. Élève de Henri Van-Balen, Snyder (prononcez Sneider) travailla beaucoup avec Rubens, qui se plaisait à rendre justice à son mérite. On a de lui un grand nombre de tableaux avec des

figures de Rubens, de Jordaens, de Hont-horst et de Mierevelt, qu'il est difficile de distinguer des siennes. Philippe III d'Espagne, ayant vu une *chasse au cerf* de ce grand maître, lui commanda plusieurs tableaux, ainsi que l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, qui le nomma son premier peintre. Il représentait les combats d'animaux avec la plus grande vérité, et savait saisir et grouper avec un art admirable toutes les nuances des passions, le courage et la crainte, la colère et la fureur, la ruse et la cruauté. Ses combats d'ours, de loups et de sangliers, ornent les galeries de Vienne, de Munich, de Dresde, de Saint-Petersbourg. Il ne peignait pas avec moins de vérité les animaux en repos ou morts, les fruits, des intérieurs, etc. C. L.

SOBIESKI (JEAN), roi de Pologne de 1674 à 1696, et III^e du nom (voy. T. XX, p. 9), naquit en 1629*, au château d'Olesko, dans la Petite-Pologne (district de Zloczow, de l'ancien palatinat de Belz), et descendait d'une famille puissante et illustrée par ses exploits. Son grand-père, MARC, né vers 1525, frappé de mort à l'assaut de Sokol, en 1581, fut palatin de Lublin et le rival de l'illustre Zamoyaki (voy.), sous le règne d'Étienne Bathori. Son père, JACQUES, fit la guerre de Russie sous le grand Zolkiewski, dont il épousa la petite-fille, et signa, le 11 déc. 1618, le traité de Déoulina entre la république et les Moscovites. « Ce fut lui, dit son royal fils dans une note qu'il nous a laissée, qui, dans la campagne glorieuse de Choczym (Khotina), membre d'une commission investie des pleins pouvoirs de la diète pour la conduite des hostilités, réussit à conclure la paix avec l'empereur Osman (9 oct. 1621). Depuis ce succès, il fut chargé de toutes les négociations de la république avec les Suédois, les Cosaqs, les Tatars, les Moscovites, les Turcs. Quatre fois les nonces le mirent à leur tête dans les diètes en l'élevant maréchal, et il finit par arriver, de charge en charge, au poste de premier

(*) Nous trouvons ailleurs, mais sans indication de la source, le 2 janvier 1624; et une note de M. de Salvandy (*Histoire de Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski*, t. 1^{er}, p. 167), qui donne cependant lui-même l'année 1629, semble venir à l'appui de cette variante. S.

sénateur séculier de la Pologne, à titre de castellan de Cracovie. » Jacques Sobieski, ami des arts et des sciences, que ses richesses lui permettaient d'encourager efficacement, se distingua lui-même comme écrivain. Il a décrit la guerre de Choczym, à laquelle il eut une si grande part, dans un ouvrage intitulé *Commentariorum Chotimiensis belli lib. II*, Dantzic, 1646, in-4°. Il présida lui-même à la première éducation de ses deux fils aînés, Marc et Jean, laquelle se faisait à Zolkiew, héritage du grand Zolkiewski, et il les envoya ensuite à Paris pour la perfectionner ; il mourut bientôt après, en 1645.

Jean Sobieski tint à honneur de commencer sa carrière militaire dans les rangs des mousquetaires du jeune roi Louis XIV, et il s'y fit distinguer par le grand Condé, qui lui prédit un brillant avenir. Après avoir visité les différentes parties de l'Europe, il accourut en Pologne à la nouvelle de la mort de Vladislas Wasa, et vint mettre son bras au service de Jean-Casimir, nouvellement proclamé roi. L'insurrection des Cosaks, sous la conduite de Bogdan Khmielnicki (voy.), avait mis la république à deux doigts de sa perte. Les deux frères prirent aussitôt les armes (1649) et signalèrent leur jeune courage par des faits glorieux. Son brillant début valut à Jean la starostie de Jaworow. En 1651, il se distingua encore à la bataille de Beresteczko, gagnée sur les Cosaks et les Tatars. Éloigné pendant quelque temps de l'armée par une blessure, il apprit à la fois, dans sa retraite, la mort de son frère Marc Sobieski et la nouvelle ligue des Russes, des Cosaks et des Suédois, qui, sous la conduite du roi Charles-Gustave, avaient envahi le territoire de la Pologne. Jean Sobieski ressaisit aussitôt son épée, et court prendre part aux fatigues et aux dangers de ses compatriotes pendant toute la durée de cette guerre, qui se termina par la paix d'Oliva, laquelle rendit aux Polonais les possessions que Charles-Gustave leur avait enlevées. Bientôt après, les Cosaks et les Russes rentrèrent en lice ; mais Sobieski les força à la retraite par l'éclatante victoire de Slobodyza (1660), où il emporta avec une rare audace des

retranchements hérissés d'artillerie et défendus par 70,000 hommes. Pour prix de ce nouvel exploit, il reçut (1665) la charge de grand-marchal, et quelque temps après il épousa Marie-Casimire d'Arquien, de la maison de Bêthune, veuve de Zamoyaki, palatin de Sandomir et l'un des plus grands seigneurs de la Pologne.

Un nouveau danger menaçait la patrie : une armée innombrable de Cossaks, de Tatars et de Turcs venaient encore d'envahir son territoire, et Jean-Casimir, faute de ressources pécuniaires, n'avait pas d'armée à opposer à ces barbares. Dans cet imminent péril, Jean Sobieski, investi de la charge de grand-hetman de la couronne (1667), engagea ses biens, réunit à grand-peine un corps de 20,000 hommes, et, avec cette faible ressource, osa venir affronter l'ennemi qui se regardait déjà comme maître de toute la Pologne : deux victoires décisives détournèrent l'orage et sauvèrent la république.

Sur ces entrefaites (1669), Jean-Casimir venait d'abdiquer et de se retirer en France. Michel Koributh Wisniowiecki, qui lui avait succédé, s'était hâté de signer une paix désavantageuse avec les Turcs. Mais l'autorité de Sobieski était déjà supérieure à la sienne : il fit désapprouver cette paix par le sénat, et, secondé des voïvodes de Moldavie et de Valachie, il marcha contre les Turcs, qu'il rencontra, le 11 nov. 1673, rangés, au nombre de 80,000, autour de Choczym (voy. КОСЯКИ). Le jour même où il gagnait cette célèbre bataille, qui l'éleva au niveau des premiers capitaines de l'Europe, le roi Michel mourait sans enfants, et la diète se réunissait pour élire un nouveau souverain. Sobieski se hâta de se rendre à cette assemblée, et, au milieu des divers concurrents qui se présentaient pour obtenir les suffrages de la majorité, il jeta le nom du grand Condé. Cette proposition inattendue, mais calculée de la part de son auteur, allait tout remettre en question lorsqu'un membre influent de la diète, Stanislas Jablonowski, demanda qu'un Polonais fût seul appelé au trône, et que ce Polonais fût Sobieski. Dès ce moment, les incertitudes de la

plus grande partie des électeurs furent fixées, et, l'armée aidant, Jean Sobieski fut proclamé roi de Pologne, le 21 mai 1674, après une longue et orageuse discussion.

Cependant les Turcs avaient profité des troubles inséparables d'une nouvelle élection, et, après s'être emparés par surprise d'Human (Oumão) et de plusieurs autres localités sur la frontière de la Pologne, ils s'étaient retirés dans leurs quartiers d'hiver. Sobieski, une fois en possession de la couronne, se hâta de rassembler une armée pour profiter de l'embarras que les Moscovites donnaient alors à l'ennemi. Le lieutenant de Mahomet IV, Ahmed Köprili, forcé dans ses retranchements, repassa bientôt la frontière; mais, l'année suivante, il revint à la tête d'une puissante armée attaquer à Léopol (Lemberg) Sobieski, à qui les tiraillements intérieurs de son malheureux pays n'avaient permis de réunir que 5 à 6,000 hommes. Il osa, avec cette poignée de combattants, affronter une armée de plus de 100,000 hommes, et remporta sur elle une victoire des plus complètes (24 août 1674). La guerre semblait terminée; mais l'Autriche, inquiète des grands succès de Sobieski, lui suscita dans son propre royaume des difficultés telles, que le roi se vit tout à coup abandonné de ses soldats au moment où les Turcs, revenus de leur première surprise, attaquaient la ligne du Dniester, au nombre de 150,000 hommes. Sobieski réussit enfin à rassembler quelques troupes avec lesquelles il vint prendre position dans la place de Zuranow, où il sut résister aux efforts des Musulmans assez de temps pour contraindre leur chef à lui accorder une paix avantageuse.

A cette époque (1679), un grand orage était près de fondre sur la chrétienté, par la faute même des puissances européennes. Le roi Jean III, qui prêchait la nécessité d'une ligue pour arrêter les envahissements de la Porte, ne pouvait parvenir à se faire écouter. Il avait d'ailleurs contre lui le roi de France, ennemi naturel de l'Empire et allié des Turcs. Tout à coup les Hongrois, sous la conduite du comte Émeric Tököeli, secoururent le joug

de la maison d'Autriche et appelèrent les musulmans à leur aide. L'empereur Léopold I^{er} fit retentir dans toute l'Europe un long cri de détresse, mais il ne fut entendu que du généreux roi de Pologne, qui, à la tête d'une faible armée, voulut encore essayer d'arrêter un torrent de plus de 200,000 hommes. Le 14 juillet 1683, le grand-visir Kara-Moustapha était venu mettre le siège devant Vienne, d'où l'empereur s'était enfui avec sa famille, en laissant le commandement de son armée au duc de Lorraine (voy. T. V, p. 581). Cet habile capitaine était trop inférieur en forces au grand-visir pour espérer de tenir longtemps contre lui, et déjà les musulmans se préparaient à un dernier assaut, lorsque Jean Sobieski, accouru de Cracovie, descendit du Kahlenberg avec ses Polonais, vint prendre position devant les Turcs, le 12 septembre, et s'écria, après avoir examiné attentivement les préparatifs du visir : « Cet homme-là est mal campé; nous n'aurons pas d'honneur à cette affaire, par la facilité qu'il y aura d'y réussir. » En effet, Kara-Moustapha ne put tenir contre l'impétueux élan des chrétiens, et il abandonna le champ de bataille, en laissant d'immenses richesses aux mains du vainqueur, qui, pour toute nouvelle, écrivait à sa femme : « Moustapha m'a fait son légataire universel. » Vienne était délivrée. Le roi de Pologne y fit son entrée; les habitants de la ville vinrent lui baiser les pieds et les bouts de ses vêtements, et tous les peuples discernèrent au héros polonais le titre de *sauveur de la chrétienté*. L'empereur, jaloux de son triomphe, se montra seul ingrat envers lui, et le remercia à peine d'un si incalculable service. Mais l'âme de Sobieski était trop grande pour rendre la cause générale victime d'une injure personnelle : il résolut d'achever son ouvrage. Par malheur, les Turcs, quoique vaincus, étaient encore redoutables, et il en acquit la preuve à Parkan, où l'armée musulmane faillit, en l'enveloppant, lui faire perdre le fruit de cette mémorable campagne. Sobieski répara bien vite cet affront, et, à la suite d'un combat où il tua 12,000 hommes aux infidèles, il les chassa de la Hongrie où ils régnaient

sa maîtres. Il rentra dans ses états au bruit des acclamations de toute l'Europe; mais il fut reçu froidement. La noblesse ne cessa de lui susciter des querelles. Une fois encore il courut aux armes, en 1691, pour reprendre aux Tares Kaméniets, les repoussa de la Bessarabie, et leur enleva la Moldavie; mais il laissa l'honneur du triomphe au comte Jablonowski, grand-général du royaume, et à Sapieha, grand-général de Lithuanie. Retiré dans sa capitale, il essaya de consacrer les dernières années de sa vie au bonheur de la patrie; mais des discordes civiles vinrent, jusque dans sa propre famille, empoisonner le reste de sa glorieuse carrière, qui se termina le 17 juin 1696, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Ses trois fils furent écartés du trône, et sa succession échut à Frédéric-Auguste, électeur de Saxe. La famille de Sobieski s'éteignit dans la personne du prince JACQUES-LOUIS, qui, après une vie orageuse, en partie errante, en partie passée dans la captivité, mourut, le dernier de sa race, en 1784. — La vie de Sobieski a été écrite par l'Anglais D. Connor, par l'abbé Goyer, et par M. de Salvandy (*voy.*), éditeur en outre des *Lettres du roi de Pologne, Jean Sobieski, à la reine Marie-Casimire, pendant la campagne de Vienne*, dues aux soins de M. le comte Plater (Paris, 1826).

D. A. D.

SOCIABILITÉ, SOCIALISME. L'homme a été créé pour vivre avec ses semblables : mêmes facultés, mêmes inclinations, mêmes désirs, mêmes besoins, tout, jusqu'à sa faiblesse qui l'empêche de se protéger et de se suffire à lui-même, lui en fait une loi : aussi sur tous les points du globe, partout où il se trouve quelques hommes, les voyons-nous réunis en société (*voy.*). On peut donc dire avec Saint-Évremond que la sociabilité n'est pas moins attachée à l'essence de l'homme que la qualité d'être raisonnable; ou, comme s'exprime Pufendorf, que le premier devoir de la loi naturelle, est la sociabilité. Si Rousseau l'a nié, c'est un de ces paradoxes comme on en rencontre souvent dans les admirables écrits du philosophe genevois; et l'en peut d'autant moins se ranger à son avis, que

ce penchant à se rapprocher, à vivre en commun, est instinct social et remarqué jusque dans certaines espèces d'animaux.

Dans l'état le plus rapproché de la nature, nous voyons déjà les hommes s'associer pour la chasse ou la pêche. À mesure qu'ils se civilisent, ils deviennent pasteurs ou agriculteurs, selon que le climat et le sol le permettent. Les associations sont alors plus nombreuses, et, dans l'un comme dans l'autre de ces états, il y a des maîtres et des serviteurs, c'est-à-dire quelques hommes qui vivent du travail de beaucoup d'autres, avec cette différence toutefois que les terres ne se perdant pas comme les troupeaux, l'inégalité des fortunes et la dépendance qui en est la suite pour beaucoup d'hommes, sont sujettes à de moins brusques variations chez les peuples agriculteurs. Dans le but d'assurer leurs propriétés, les riches se liguent entre eux; ils forment une aristocratie territoriale; ils instituent un gouvernement dont ils attendent sécurité et protection, et qui les aide à tenir leurs subordonnés, esclaves, serfs ou sujets, dans la plus grande soumission possible. Leurs fortunes s'accroissent ainsi de plus en plus, et moins ils ont besoin de leurs semblables, plus ils deviennent égoïstes. A l'amour de soi sont sacrifiées les deux autres grands ressorts du système de l'humanité, l'amour de Dieu et celui du prochain. Il n'est plus question de l'intérêt commun, ce principe fondamental de toute société, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de société, car est-ce une association réelle que celle où l'une des parties est complètement sacrifiée à l'autre? Cependant la subsistance qu'on tire du sol est moins précaire que celle qu'on se procure par tout autre moyen. La population augmente donc, les besoins se multiplient; et comme les riches peuvent satisfaire sans peine et sans travail à tous leurs caprices, ils abandonnent aux pauvres, aux prolétaires, le soin de leur procurer ces jouissances nouvelles. Le serf devient alors commerçant et industriel; il spéculé sur les nécessités, il fait naître des besoins; il s'enrichit et devient propriétaire à son tour. A mesure que cette classe d'affranchis augmente, les liens

entre le maître du sol et celui qui l'exploite se relâchent. En même temps, par les relations qu'ils établissent avec les étrangers, par les voyages qu'ils exigent, le commerce et l'industrie contribuent à l'instruction générale. Les idées s'étendent, le sentiment du droit s'éveille, et l'on finit par se demander à quel titre une classe privilégiée s'est réservée la propriété du sol ?

Bientôt l'industrie qui, elle aussi, a ses seigneurs et ses serfs, se voit menacée également. Plus elle prend de développements, plus il devient difficile de maintenir les relations existantes entre les patrons, les compagnons et les apprentis. On est forcé de laisser le champ libre aux forces individuelles, et la libre concurrence s'établit.

Ce système, si vanté par les écoles d'Adam Smith et de J.-B. Say, domine depuis cinquante ans à peine, et depuis longtemps on s'aperçoit que, loin de produire tous les heureux effets qu'on en attendait, il n'a engendré qu'une espèce d'anarchie en donnant aux intérêts individuels une fatale prépondérance sur l'intérêt général, et en tendant directement à rétablir ce qu'on avait détruit, à reconstituer la grande propriété par la division à l'infini des patrimoines, et à tuer la petite industrie par la grande (voy. SISMONDI).

Remédier au mal est urgent, mais en trouver les moyens est difficile; aucun de ceux qui ont été proposés jusqu'ici n'est satisfaisant. Il est vrai que le socialisme, ou la science de l'organisation du travail, est encore dans l'enfance. Les anciens n'en avaient aucune idée; ce n'est que depuis un bien petit nombre d'années que l'on s'est avisé de faire de la société, dans ses rapports les plus variés et les plus étendus, l'objet d'une étude scientifique. Voy. ASSOCIATION.

Le premier qui entra dans cette voie, en se portant comme réformateur de la société, fut le marquis de Condorcet (voy. ce nom et les suiv.). Posant en principe l'égalité de tous les hommes et leur perfectibilité morale et physique, il réclama, pour effacer le contraste choquant de la richesse extrême et de l'extrême pauvreté, l'extension du crédit public aux classes laborieuses, la création de caisses d'épar-

gue soutenues et surveillées par le gouvernement. A cette réforme modérée, conçue dans l'esprit des Girondins, Babeuf, dont les théories sociales comptent encore de nombreux partisans dans la classe ouvrière, opposa sa réforme radicale, son jacobinisme social. Vers la même époque, Saint-Simon et Fourier jetaient les bases de leurs doctrines matérialistes. Vint ensuite M. de Lamennais avec sa théorie de la fraternité universelle sous la législation du Christ, dont un grand écrivain, George Sand (voy. DUNEVANT), s'est également fait l'apôtre*. De concert avec George Sand, M. Pierre Leroux a fondé la *Revue indépendante* (voy. T. XX, p. 461) pour défendre les intérêts populaires. L'un et l'autre inclinent vers le parti républicain, qui, au reste, s'attache davantage au côté matériel de la question, accuse ouvertement le système de la libre concurrence de n'être qu'une exploitation immorale des travailleurs, et proclame hautement que le seul remède au mal est l'établissement d'un gouvernement démocratique qui se fasse le régulateur de la production, en combattant la concurrence illimitée par sa propre concurrence.

A peu près vers le temps où Condorcet développait sa théorie sociale, Godwin, en Angleterre, attaqua la constitution de la propriété, les institutions politiques et le mariage comme la source de tout le mal. Malthus réfuta sa doctrine en rejetant le malaise de la société plutôt sur les individus que sur les institutions; mais l'opinion de Godwin, soutenue par Owen et son école, se répandit de plus en plus. Une puissante société s'est formée, sous le nom de *Société des rationalistes religieux*, pour propager sa doctrine parmi le peuple. Elle publie, à cet effet, un grand nombre de brochures et un journal, *The new moral world*, qui compte une foule d'abonnés à Londres et dans les grandes villes manufacturières de l'Angleterre.

Les doctrines socialistes ont trouvé jusqu'ici peu d'accès en Allemagne; mais elles ont été accueillies avec plus de faveur en Belgique et dans les

(*) Ses derniers romans, *Consuelo* et *la Comtesse de Rudolstadt* (1843), ont été composés sous l'influence de ces idées.

cantons manufacturiers de la Suisse.

Les questions sociales joueront un grand rôle dans l'avenir le plus prochain : indépendamment des notices biographiques indiquées, on y a touché en divers endroits de cet ouvrage, notamment aux mots RELIGION, PHILANTHROPIE, ASSOCIATION, PROPRIÉTÉ, TRAVAIL, SALAIRE, ÉPARGNE (*caisses d'*), PRÉVOYANCE (*sociétés de*), ESCLAVAGE, TRAITE, PAUPÉRISME, etc. Voir Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, Paris, 1840-43, 2 vol. in-8°.

E. H.-G.

SOCIALE (GUERRE), *voy.* ALLIÉS (*guerre des*).

SOCIÉTÉ, assemblage d'hommes unis par la nature ou par les lois; commerce que les hommes réunis ont naturellement les uns avec les autres. Ainsi qu'il a été dit au mot SOCIABILITÉ, l'homme est né pour vivre en société; tous ses instincts l'attirent vers ses semblables; sauvage, isolé, il ne résiste qu'avec peine aux animaux féroces et aux intempéries des saisons; civilisé, il les brave facilement. Sa raison cultivée supplée à sa faiblesse; il détruit tout ce qui le gêne, il couvre plus chaudement son corps, se bâtit des abris sûrs et commodes. L'homme s'attache à sa compagne; ses enfants ont besoin de soins, il les défend, les protège : de là des liens de famille (*voy.*). La famille s'étend en diverses branches, qui s'allient, se recherchent, s'unissent en cas de danger : de là formation de la tribu. Des tribus différentes se rencontrent, échangent leurs produits ou se combattent; chacune tend à se fortifier, soit en s'assimilant les individus d'une tribu plus faible, soit en se confédérant avec d'autres tribus ayant le même intérêt : ainsi s'organise l'état, sous un chef commun. Mais l'homme a appris à estimer son semblable, il aime à le défendre, il se l'attache par sa reconnaissance pour les bons offices qu'il en a reçus; il se plaît à se trouver avec lui, l'industrie le rend dépendants les uns des autres. Dans le contact des hommes entre eux, leur esprit s'étend, ils se polissent, la civilisation (*voy.*) marche, de bonnes lois assurent les droits de chacun. Tel est à peu près le point où sont arrivées les sociétés modernes.

Nous avons parlé, aux mots DROIT (T. VIII, p. 531), ÉTAT, GOUVERNEMENT, PEUPLE, POLITIQUE, de la société générale formée pour garantir les droits de chacun, de la société civile et politique, dont la famille est le point de départ, et la commune (*voy.*) la base essentielle; mais outre cette grande association publique, il y a encore la société religieuse qui constitue l'Église (*voy.*), elle-même divisée en sociétés plus petites appelées *communauté*, *congrégation*, etc. De plus, on donne le nom de *société* à une compagnie, à une réunion d'un certain nombre de personnes jointes ensemble pour arriver à un but quelconque. L'esprit d'association (*voy.* ce mot) est naturel à l'homme et trouve des applications spéciales dans l'une et l'autre des grandes sociétés dont nous venons de parler. Ainsi il y a des sociétés religieuses formées de gens décidés à vivre ensemble selon les règles données par leur instituteur, comme la *société de Jésus* ou des jésuites (*voy.* ce nom et COUVENT, ORDRES MONASTIQUES, etc.). D'autres sont formées de personnes qui se réunissent pour conférer sur des objets scientifiques : telles sont les différentes sociétés savantes, les Académies, la Société royale de Londres, etc. (*voy.* ces mots et aussi ASIATIQUE, GÉOGRAPHIQUE, INSTITUT, ANTIQUAIRES, etc.). D'autres personnes encore s'allient dans un but moral ou philanthropique (*voy.* ce mot, PRÉVOYANCE, BIBLIQUE, etc.). D'autres enfin se recherchent pour se procurer les plaisirs de la conversation, du jeu, de la danse, etc. Mais une pareille société peut être bien ou mal composée, plus ou moins choisie : dans une mauvaise compagnie l'esprit se corrompt, le cœur se gâte, l'homme tombe dans l'abjection; dans la bonne société, au contraire, il apprend à vivre, il se forme aux usages du monde (*voy.*), il relève encore ses qualités par la politesse, l'urbanité, les belles manières qu'il y acquiert. Quelquefois aussi les hommes s'associent dans un but qu'ils ne sauraient avouer, par exemple, pour renverser les lois qui régissent la société; ou bien ils mettent en commun les moyens qu'ils possèdent pour faire des affaires et augmenter leur fortune : nous devons

examiner spécialement ces deux genres de société. S.

Dans le langage commercial, le mot société a deux acceptions différentes : tantôt il signifie le contrat d'association formé entre plusieurs personnes, tantôt il désigne le corps moral composé des associés qui en sont les membres. La loi définit la *société* un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun, dans la vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter. Cette définition n'est peut être pas rigoureusement exacte, car toutes les sociétés n'ont pas pour objet une réalisation de profits personnels. Quoi qu'il en soit, les besoins du commerce, en multipliant ces associations qui font sa force et qui lui permettent d'aborder ces grands problèmes de production, de circulation, d'échange, de consommation, qu'il eût été impuissant à résoudre sans la réunion d'efforts individuels, sans le concours de facultés différentes, ont aussi nécessité des règles spéciales, destinées à en fixer les conditions. La société n'est autre chose que l'association régularisée et devenue légale. La loi romaine avait déterminé tout ce qui est de l'essence des sociétés conventionnelles : notre droit civil s'est emparé de ces principes et les a consacrés. L'ordonnance du commerce de 1673 et l'ordonnance de la marine de 1681 réglementèrent ce qui concerne les sociétés. Mais les entreprises commerciales ayant, depuis cette époque, pris un développement extraordinaire, et le temps ayant introduit de grandes modifications dans la forme des associations comme dans la nature des opérations, le Code civil de 1803 et le Code de commerce de 1807 ont dû pourvoir aux nouveaux besoins qui s'étaient manifestés, en fixant d'une manière plus précise les règles relatives au contrat de société.

Toute société doit avoir une cause licite; chaque associé doit y apporter de l'argent, ou d'autres biens, ou son industrie; enfin elle doit être rédigée par écrit, quand son objet est d'une valeur de plus de 150 fr. Le Code civil distingue les sociétés en *universelles* et *particulières*. Il y a deux sortes de sociétés

universelles : 1° la société de *tous biens* présents, par laquelle les parties mettent en commun tous les biens meubles et immeubles qu'elles possèdent actuellement, et les profits qu'elles pourront en tirer ; 2° la société universelle de *gains*, qui renferme tout ce que les parties acquerront par leur industrie pendant le cours de la société. La simple convention de société *universelle*, sans autre explication, n'emporte que la société universelle de gains. La société *particulière* ne s'applique qu'à certaines choses déterminées, ou à leur usage, ou aux fruits à en percevoir. Le contrat par lequel plusieurs personnes s'associent, soit pour une entreprise désignée, soit pour l'exercice de quelque métier ou profession, est aussi une société particulière.

Les sociétés commerciales sont de trois espèces : elles ont chacune leur régime particulier, dont on ne saurait s'écarter sans de graves inconvénients. Ce sont : la société *en nom collectif*, la société *en commandite* et la société *anonyme*. 1° La société *en nom collectif* a pour objet de faire le commerce sous une *raison sociale*, qui comprend les noms de plusieurs des associés, ou d'un seul, suivi d'une indication qui annonce une société, comme *et compagnie*. Chacun des associés est solidaire de tous les engagements de la société. 2° La société *en commandite* se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme *commanditaires* ou *associés en commandite* : elle est régie sous un nom social, qui doit être celui d'un ou de plusieurs des associés responsables. L'associé commanditaire n'est passible des pertes que jusqu'à concurrence des fonds qu'il a dû mettre dans la société; mais il ne peut faire aucun acte de gestion, sous peine d'être obligé solidairement pour tous les engagements de la société. 3° La société *anonyme* est qualifiée par la désignation de son objet, comme *société des Messageries royales*. Elle est administrée par des mandataires qui ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la société. Elle ne peut exister qu'avec

l'autorisation du roi, et ses statuts constitutifs doivent être également soumis à l'approbation du gouvernement. Il en résulte que les sociétés anonymes ne peuvent être formées que par des actes publics, tandis que les sociétés en nom collectif ou en commandite peuvent être contractées soit par des actes publics, soit par des actes sous signature privée, en se conformant, dans ce dernier cas, aux prescriptions du Code. Le capital de la société anonyme se divise en *actions*; celui des sociétés en commandite peut être divisé de la même manière. Indépendamment de ces trois espèces de sociétés commerciales, la loi reconnaît encore les sociétés en *participation* : ces associations, relatives à une ou plusieurs opérations, ne sont pas assujetties aux formalités prescrites pour les autres sociétés.

Les sociétés finissent par l'échéance du terme qui leur a été assigné, par l'extinction de la chose, ou la consommation de l'opération qui faisait l'objet de la société, par la mort naturelle ou civile, l'interdiction ou la déconfiture d'un des associés, par le consentement de tous les sociétaires, ou même sur la demande d'un seul, pourvu qu'il existe, dans ce dernier cas, des motifs suffisants, dont la légitimité et la gravité sont laissées à l'appréciation des juges. La perte est un cas de dissolution; cependant la loi n'ayant pas déterminé quelle devait être l'importance de cette perte pour autoriser une demande en dissolution, il est nécessaire que le contrat de société s'explique sur ce point. Du reste, la dissolution des sociétés commerciales, anticipée ou non, ne décharge point ses membres de leur responsabilité : il faut encore que la liquidation soit complètement opérée. La loi annule toute société *léonine* (voy.). Elle a voulu que toutes les contestations entre associés, et pour raison de la société, fussent jugées par des arbitres : en cela son but a été d'affranchir les commerçants des frais et des lenteurs de la justice ordinaire, but bienveillant, mais qui n'est pas toujours atteint. Elle laisse ainsi beaucoup à désirer en ce qui touche les sociétés en commandite, qui se sont multipliées démesurément. La division par actions, qui facilite la formation d'un capital consi-

dérable, a, d'un autre côté, de sérieux inconvénients. On a vu des spéculateurs fonder des sociétés sur une base chimérique, et attirer des actionnaires par l'appât de bénéfices illusoire ou de dividendes prélevés sur le capital social. Ces industriels, qu'on a personnifiés dans Robert Macaire (voy.), se sont plus d'une fois enrichis en ruinant les pauvres actionnaires pris au piège. Il n'y a guère de contrat, disait Savary vers le milieu du XVIII^e siècle, où la probité et la bonne foi soient plus nécessaires que dans la société. Autrefois ceux qui étaient convaincus de mauvaise foi dans les sociétés étaient déclarés *infâmes*; il serait à désirer qu'on les traitât de même aujourd'hui. A. B.

SOCIÉTÉS POLITIQUES ET SOCIALES, associations formées sans le concours de l'état, et le plus souvent inspirées par des influences hostiles à ce dernier. Le danger que les sociétés de cette nature, quand elles se tiennent en secret, peuvent offrir pour le repos et la stabilité des états a conduit beaucoup de gouvernements à restreindre considérablement pour leurs sujets le droit d'association. D'autre part, ce sont précisément ces défenses qui ont fait entourer de plus de secret la plupart des associations politiques.

Jetons un coup d'œil rapide sur l'état de la législation qui, dans les sociétés modernes, régit actuellement le droit d'association. De tous les états constitutionnels de l'Europe, l'Angleterre est celui où les institutions consacrent le principe et garantissent l'exercice de ce droit de la manière la plus large. Non-seulement elles laissent aux citoyens la liberté pleine et entière de s'assembler, de former ce qu'on appelle un *meeting*, soit pour la célébration d'une fête, soit pour l'objet d'une délibération, ou pour la rédaction d'une déclaration, ou enfin pour la signature d'une adresse (voy.), d'une pétition, etc., mais encore le droit de se réunir en associations durables et régulièrement organisées. Toutefois, pour qu'une société pourvue de statuts puisse les faire respecter par tous ses membres et se comporter comme une personne juridique, acquérir des biens et assurer

la validité des engagements contractés par elle et envers elle, se constituer en un mot en corporation, elle doit requérir la sanction légale, qui ne peut lui être confirmée qu'en vertu d'un acte privé du parlement : c'est ce que les Anglais nomment l'*incorporation*. Mais quant à la faculté des citoyens de se réunir ou de fonder des sociétés libres, elle n'est subordonnée à aucune autorisation de ce genre. Le gouvernement, qui ne peut interdire ces réunions, n'exerce à leur égard qu'un droit de surveillance. En conséquence de ce droit, qui s'étend à tout ce qui se passe dans l'état, il peut exiger qu'on l'instruise à l'avance du but et de l'importance de toute assemblée qui dépasse les proportions d'une simple réunion de famille ou d'amis ; il peut s'y faire représenter par tels agents qu'il lui plaît de désigner. Lorsqu'il a des raisons pour craindre que le meeting ne prenne un caractère dangereux pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, il peut même l'interdire préventivement ; mais cette défense, toutes les fois que le but de la réunion ou de l'association ne constitue pas une transgression formelle de la loi, ne saurait parer d'avance à l'éventualité d'aucune réunion postérieure du même genre. Il s'ensuit que, sous l'empire de la législation britannique, toute assemblée, toute association politique ou autre, entièrement licite lorsqu'elle satisfait aux conditions précitées, cesse de l'être du moment où elle se dérobe aux yeux de l'autorité, et se transforme en société secrète.

Dans les différentes monarchies du continent européen, ces principes si libéraux ont souffert de graves restrictions. En France, avant la révolution, toute assemblée populaire, non autorisée par les officiers du roi, était défendue sous des peines sévères. La révolution de 1789 emporta ces défenses ; mais depuis, notre législation s'est, à plusieurs reprises, armée d'une nouvelle sévérité contre les sociétés politiques, à raison du caractère violent et des tendances subversives de plusieurs d'entre elles. Le gouvernement impérial rétablit dans la loi les premières mesures restrictives.

Les art. 291 à 294 du Code pénal portent, en substance, que toute association de plus de 20 personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours, ou à certains jours marqués, quel que soit l'objet dont on s'y occupe, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité de lui imposer. Toute contravention entraînerait la dissolution de la société et une amende de 16 à 200 fr. Mais ces dispositions, suffisantes sous le régime fort et absolu de l'empire, pouvaient être facilement éludées dans un temps de crise intérieure. Pour remédier à l'impuissance des moyens légaux existants, en présence des attaques violentes des factions, une nouvelle loi, soumise aux Chambres au mois de février 1834, fut promulguée le 10 avril suivant. Elle modifie la disposition du Code pénal, en déclarant illicite toute association de plus de 20 personnes, non autorisée par le gouvernement, sans distinguer si les réunions de ses membres ont lieu ou non à des jours fixes ; elle porte aussi que l'autorisation donnée par le gouvernement est toujours révocable, et renforce considérablement la pénalité, en frappant le délit de participation à une société non autorisée, dans tous ses membres indifféremment, d'une amende qui peut s'élever de 50 à 1,000 fr., et au double en cas de récidive. Elle réserve finalement au pouvoir exécutif la faculté de déférer le jugement des attentats contre la sûreté de l'état, dérivant du fait des associations, à la juridiction de la Chambre des pairs, conformément à l'art. 28 de la Charte.

Quelque loin que les regards de l'historien se reportent en arrière, il saisit des traces de l'existence de sociétés secrètes à presque toutes les époques et chez presque tous les peuples dont l'état de civilisation n'excluait pas la combinaison des moyens indispensables à la vie et à l'action de ces sociétés. Mais nous aurions ici trop à faire si nous voulions suivre tous ces fils épars dans le tissu vaste et compliqué d'événements qui appartiennent à un passé lointain. Au dernier siècle, quelle que fût déjà l'intensité du travail des idées rénovatrices, on peut

dire que le principe de l'absolutisme monarchique et de l'obéissance passive n'en continua pas moins de dominer exclusivement dans le mécanisme politique des états sur tout le continent européen, jusqu'au jour où éclata la révolution. La frano-maçonnerie (voy. ce mot et *Ordre MaçonNIQUE*), d'une origine aussi ancienne qu'incertaine, et encore aujourd'hui si répandue, et l'ordre des illuminés (voy.), qui compta de nombreux adeptes en Allemagne sur la fin du règne de Frédéric II, méritent seules d'être signalées. La tendance de ces associations était surtout cosmopolite et humanitaire, et n'a pris qu'accidentellement une direction politique là où l'excitation générale des esprits y concourait. Le grand acte de la révolution française ne fut lui-même rien moins que propice au développement des sociétés secrètes. Comment ces dernières auraient-elles pris racine au milieu du tourbillon des passions populaires? Les clubs si fameux de cet temps-là (voy. FEUILLANTS, CORDELIERS, JACOBINS) n'étaient point des sociétés politiques, mais plutôt des arènes ouvertes à la démagogie. Plus tard, quand Bonaparte eut mis un terme à ces réunions tumultueuses, l'argus vigilant de la police impériale suffit pour faire échouer les tentatives isolées de ces restes opiniâtres des partis abattus, dont le grand homme n'avait pu vaincre les ressentiments ni détruire toutes les espérances. Des associations secrètes se formèrent, mais tous leurs efforts, basés sur de trop faibles ressources, furent impuissants (voy. PHILADELPHES).

Hors de France néanmoins, le réveil du sentiment national des peuples, fatigués du joug napoléonien, finit par produire plusieurs associations dont l'activité morale prépara d'une manière plus efficace la chute du maître de l'Europe. L'une fut le *Tugendbund* (ligue de la vertu), né en Prusse, qui, loin d'être hostile aux gouvernements des pays où il se propagea, ne travaillait qu'à ranimer dans tous les esprits le désir de recouvrer l'indépendance de la patrie allemande, et ne recherchait le secret que tant qu'il avait à se prémunir contre les persécutions des dominateurs étrangers. L'autre

fut le carbonarisme (voy.), dont l'origine paraît se rapporter aux dernières années du règne de Joachim Murat dans le royaume de Naples. Le premier, tout-à-fait conforme au caractère germanique, généralement religieux et philosophique, s'appliqua surtout à répandre des idées et à stimuler le patriotisme par des moyens moraux; le second, profondément empreint du cachet méridional, et recouvert du voile mystérieux d'une multitude de formalités et de cérémonies bizarres, visait au contraire à l'action. Le rôle du *Tugendbund*, qui comptait parmi ses initiés un grand nombre d'hommes très influents dans leur patrie, d'hommes d'état même, finit en quelque sorte lors de l'évacuation du sol germanique par les armées françaises; celui du carbonarisme, au contraire, dont il a été traité en détail (voy. CARBONARI et CALDERARI), n'acquiesça une grande importance historique qu'en entrant, après 1815, dans une phase d'activité toute nouvelle. A son but primitif, qui avait été aussi le renversement de la puissance napoléonienne, succéda le bouillonnement des idées de liberté, d'indépendance et d'unité nationale, qui se manifesta dans la péninsule par les révolutions de Naples et du Piémont, et par les troubles fréquents de l'État de l'Église (voy. ITALIE).

La vivacité non moins grande des tendances libérales, les répugnances et les mécontentements nombreux soulevés par le gouvernement vacillant de la Restauration, provoquèrent en France, avec une force nouvelle, la résurrection des sociétés secrètes. L'organisation du carbonarisme leur servit en partie de modèle, et quand, à partir des années 1820 et 1821, l'absolutisme triomphant fit son possible pour étouffer, dans toute l'Italie, cette association formidable, un grand nombre de ses membres, réfugiés en France, se mirent en communication avec les libéraux français, et finirent par s'associer entièrement à leur cause. Paris devint ainsi le principal foyer de la carbonnerie, à laquelle se rattachèrent peu à peu toutes les autres sociétés déjà existantes, et qui s'empreignit dès lors d'un caractère essentiellement français. Le vaste réseau de son organisation mysté-

riennes s'étendit avec rapidité sur presque tous les départements, et poussa quelques ramifications jusque dans les rangs de l'armée, ainsi que le prouva le procès du général Berton, celui des quatre sous-officiers de La Rochelle, celui de Troilé et autres officiers de la garnison de Strasbourg. Les initiés étaient répartis en *ventes* (de l'italien *vendita*), dont chacune ne pouvait renfermer que 30 membres tout au plus. Ceux-ci s'appelaient entre eux *bons cousins*, et désignaient sous le nom de *paganis* (payens) tout ce qui ne leur était point affilié. Les députés de 20 ventes formaient collectivement une *vente centrale*, et ces dernières ventes communiquaient à leur tour, par délégués, avec la *haute vente*, dans le rayon provincial ou départemental de laquelle elles se trouvaient comprises. Au sommet de toute l'organisation figurait la *vente suprême*, espèce de comité directeur (dénomination célèbre sous la Restauration), qui avait son siège à Paris, et transmettait ses ordres aux hautes ventes, par l'organe de ses émissaires. Pour mieux garantir le secret, la charbonnerie avait pour règle de ne jamais rien confier de ses projets au papier, et de procéder uniquement par des communications verbales. Ordinairement chaque carbonaro ne connaissait que les membres de la vente à laquelle il appartenait. Tous s'engageaient, par serment, à ne rien divulguer des secrets de l'association, et le parjure devait être frappé de mort de la main d'un bon cousin que le sort désignait. Chaque membre était tenu d'avoir des armes, et, depuis le mois de septembre 1820 jusqu'au 16 mars 1821, il y eut même un comité spécialement chargé de la direction des entreprises militaires, dont les fonctions consistaient à ordonner des prises d'armes et des exercices régaliars. Cependant l'impulsion réactionnaire que la politique intérieure du cabinet français reçut par suite de l'intervention victorieuse de ses armes en Espagne, porta un coup très sensible à la charbonnerie, qui n'osa plus dès lors se montrer directement agressive en face du gouvernement.

Malgré son affaiblissement, elle continua pourtant à travailler l'esprit de la na-

tion dans un sens libéral et révolutionnaire, jusqu'en 1830. Mais, en général, il faut reconnaître que la propagation des idées et des résolutions libérales en France s'exerça bien plus efficacement par l'intermédiaire des associations politiques, procédant ouvertement et dans un but avoué, comme, par exemple, la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, que par les sociétés secrètes.

Pendant qu'en France le libéralisme sapait les fondements du trône mal affermi de la branche aînée des Bourbons, un peuple longtemps opprimé, mais peu à peu revenu au sentiment de ses droits en recueillant les souvenirs d'un passé glorieux, les Grecs, s'était soulevé, en Orient, contre la tyrannie musulmane. Une célèbre association, l'*Hétérie* (voy.), fondée à Vienne, en 1814, sur le modèle du *Tugendbund*, dans le but de propager davantage les lumières du christianisme et de fortifier le sentiment religieux et national chez les enfants de la Grèce, avait de loin préparé l'insurrection. En Pologne aussi, le sentiment de la nationalité humiliée produisit, dès l'année 1817, au sein de la jeunesse, diverses associations secrètes; mais la police impériale étant parvenue à les découvrir pour la plupart, elles se fondirent presque toutes en une seule, l'*Association patriotique*. Dans les années 1823 et 1824, celle-ci se mit en rapport avec une autre société, la *Ligue secrète*, qui avait ses principales ramifications en Russie même, dans les provinces du sud-ouest*. L'avortement de la conspiration qui éclata à Saint-Petersbourg, après la mort de l'empereur Alexandre (voy. cet art., ainsi que NICOLAS et CONSTANTIN PAVLOVITCH), entraîna la dissolution de la société patriotique polonaise; mais, en 1828, une autre association, formée dans le même but, et qui avait son foyer dans l'école militaire de Varsovie, la remplaça. Cette dernière parvint à tromper la vigilance de la police, et c'est d'elle, comme auparavant de l'*Hétérie*, en Grèce, que partit, en 1830, le signal d'une lutte héroïque, dont l'issue malheu-

(*) Sur les sociétés secrètes en Russie, voir le *Rapport de la commission d'enquête* (trad. fr., Pétersb., 1826, p. 8 et suiv. S.

reque priva la Pologne de sa nationalité.

En Allemagne, où les besoins et les désirs de liberté et d'unité reparurent à l'ordre du jour après le triomphe de la cause sacrée de l'indépendance territoriale, les associations qu'engendra cette nouvelle tendance prirent surtout racine dans les universités. Nous en avons traité, et notamment de la grande *Burschenschaft*, au mot *ÉTUDIANTS*. Cette dernière, sur laquelle il serait superflu d'entrer dans de nouveaux détails, maintenant dans son esprit, sinon dans ses fins et dans son objet, les principes et le mode d'action qui avaient autrefois animé et dirigé le *Tugendbund*. Elle ne prit qu'incidemment un caractère politique, qui ne fut d'ailleurs jamais avoué par la totalité de ses membres. Néanmoins les attaques et les incriminations multipliées contre elle par des champions trop fousgueux des intérêts absolutistes et nobiliaires qu'elle menaçait, irritèrent l'exaltation de quelques jeunes gens jusqu'au fanatisme, et les portèrent à des attentats aussi coupables qu'irréfléchis. Tels furent l'assassinat de Kotzebue (voy.) par l'étudiant Sand, à Manheim, et quelques autres tentatives isolées du même genre, qui donnèrent lieu, en vertu des décrets de Carlsbad, à l'exercice des poursuites les plus rigoureuses contre une partie de la jeunesse académique, sous la présidence de la commission centrale d'enquête établie à Mayence. Cependant, malgré les défenses et les arrêts fulminés contre elle, la *Burschenschaft* ne s'éteignit pas encore; on la vit se relever, à diverses époques, avec des tendances analogues, quoiqu'elle adoptât en partie des formes et des noms différents; mais on ne saurait pourtant, jusqu'à la révolution de juillet, lui imputer aucune entreprise tendant d'une manière ostensible au renversement de la constitution politique de l'Allemagne.

Par la révolution de 1830, le but immédiat des sociétés politiques, secrètes et autres, nées en France sous la Restauration, se trouva temporairement atteint. Cependant, du fait accompli de l'établissement d'une charte et d'une dynastie nouvelles ne pouvait immédiatement résulter une harmonie telle qu'on vit

s'effacer les antagonismes des partisans de la branche déchue et les prétentions de la fraction la plus bouillante des libéraux victorieux, qui aurait voulu suivre le principe démocratique jusque dans ses conséquences extrêmes, et ne tarda pas à rempre tout-à-fait avec la majorité, sincèrement attachée au gouvernement de son choix. Une situation pareille, compliquée de tant de mécomptes, de passions et d'espérances téméraires, contenait en elle le germe d'associations nouvelles. Il s'en forma d'abord au sein du parti légitimiste, et il est certain qu'à l'époque des tournées secrètes de M^{me} la duchesse de Berry en France, il existait plusieurs sociétés de cette couleur, surtout répandues dans les départements du midi. Mais elles furent moins d'éclat et furent, en général, beaucoup moins redoutables au gouvernement que celles qu'on vit bientôt surgir dans le parti républicain. Le carbonarisme ressuscita sous le nom de la *charbonnerie démocratique*. Les principes professés par cette nouvelle association, qui comptait parmi ses chefs l'octogénaire Buonarroti (mai 1837), ancien et sincère partisan des idées de Babeuf (voy.), ont été développés par un de ses membres les plus influents, M. G. Teste, dans l'écrit intitulé : *Projet d'une constitution républicaine*. On y retrouve les mêmes théories égalitaires sur lesquelles Babeuf avait autrefois essayé de fonder son système, mais qu'ici l'auteur ne poursuit pas jusque dans leurs dernières conséquences, en élaguant tout ce qui lui paraît impraticable dans l'état actuel. Cependant les républicains les plus jeunes et les plus fousgueux, pour gagner de l'influence sur les masses, préférèrent le moyen des réunions publiques à celui de l'association secrète. Une des principales de ces sociétés, formées sans déguisement, fut celle des *Amis du peuple*, qui naquit peu de temps après la révolution de juillet. L'interdiction de ses assemblées occasionna la création de la fameuse société des *Droits de l'homme* (voy. T. VIII, p. 691); qui se divisa en sections pour se dérober à l'application de la loi. Mais le gouvernement l'ayant rendue, au contraire, de plus en plus

rigoureuse, sera fut à la scalété des Droits de l'homme de masquer une partie de son organisation et de ses projets. Ainsi se forma un comité secret, dit *section d'action*, composé des hommes les plus déterminés du parti. Mais, après les événements de Lyon et de Paris du mois d'avril 1834, troubles qui, dans la première de ces villes, avaient été principalement l'œuvre des *mutuellistes*, ouvriers associés pour se soustraire à la dépendance de leurs chefs d'atelier, ce comité fut dissous en même temps que la société des Droits de l'homme, lorsque le gouvernement, profitant de sa double victoire sur le parti républicain, parvint enfin à assurer l'exécution de la nouvelle loi sur les associations. Aujourd'hui il paraît certain que toutes les sociétés politiques sont à peu près mortes en France.

L'écho que la révolution de Juillet trouva chez les patriotes italiens réveilla l'activité du carbonarisme, dont le foyer principal se transporta, sur la fin de la même année, dans le canton du Tessin, puis, à la suite des réclamations de l'Autriche, à Genève et dans le canton de Vaud. Vers la fin de 1833, une partie des réfugiés italiens présents à Paris se rallièrent à la nouvelle carbonnerie française; mais bientôt le mécontentement qu'ils éprouvaient de l'inaction de cette société fut cause qu'ils s'en détachèrent de nouveau, et la fâcheuse issue de l'équipée de Savoie, dont nous avons parlé à l'art. *ÉTATS SARDES*, rendit la scission complète, en 1834. Déjà celle-ci avait produit une nouvelle association secrète, la *Jeune Italie*. A son exemple, d'autres réfugiés polonais, allemands, etc., concoururent, en France et en Suisse, à former, des hommes de leur nation respective, des sociétés pareilles, qui, en s'alliant étroitement avec la précédente, prirent le nom de la *Jeune Europe* (voy.). Car, en Allemagne, la *Burschenschaft*, rappelée par la révolution de juillet à son rôle politique, n'avait pas mieux réuni que le carbonarisme dans la Péninsule. Enhardie par la chute de Varnovio, la diète fédérale avait même, dès le 15 juillet 1832, étendu l'application des mesures de rigueur, adoptées par elle en 1819 à l'égard des univer-

sités, à toutes les associations et assemblées politiques quelconques. Une nouvelle commission centrale, installée à Francfort, en vertu d'une résolution de la diète du 20 juin 1833, fut chargée de poursuivre les promoteurs de l'agitation et de sévir contre eux, tandis que les fugitifs cherchèrent en grand nombre un asile en France, ou fixèrent leur séjour en Suisse, où ils se lièrent étroitement avec les réfugiés des autres nations. Les représentations des cabinets finirent par décider les autorités cantonales à se prononcer pour la dispersion de cette association.

En Espagne, en Portugal, et dans les pays d'Amérique qui ont longtemps dépendu de ces deux couronnes, c'est l'ordre maçonnique qui, depuis le rétablissement du trône de Ferdinand VII, a toujours le plus influé sur la marche des révolutions. En outre, il faut mentionner, en Espagne, l'association des *comuneros* (voy.), qui gagna de nombreux partisans dans les rangs inférieurs de l'armée, et se trouva presque continuellement en lutte avec les francs-maçons. Assez semblable dans la forme au carbonarisme, elle disparut avec la défaite du parti constitutionnel; mais, lors du retour des patriotes exilés, après la mort de Ferdinand VII, ses débris entrèrent dans différentes associations nouvelles.

Il nous reste à dire un mot de quelques associations britanniques qui ont joué un rôle dans les derniers temps, c'est-à-dire des loges orangistes (voy.), formées par les adversaires les plus véhéments de l'émancipation de l'Irlande et des projets d'O'Connell (voy.), et de la vaste association du *Repeal* ou société pétitionnaire du rappel de l'union, fondée par le célèbre tribun irlandais. Quoique désapprouvées par le gouvernement, elles se sont pourtant en général contenues l'une et l'autre dans les limites de la légalité. Il n'en fut pas de même des *chartistes* anglais, association radicale et turbulente d'ouvriers mécontents, dont un Irlandais, M. Fergus O'Connor, fut un des principaux meneurs, et qui se portèrent, en 1839, à des excès et à des excès graves, dont les lois ont ensuite fait justice. Ces perturba-

teurs tiraient leur nom du projet de charte démocratique dont ils avaient réclamé l'adoption par le parlement. Quant aux *rebeccaïtes*, ces petits fermiers dans la principauté de Galles, dont les chefs se montrent en costume de femme et prennent tous le nom de Rebecca, nous ne saurions décider jusqu'à quel point il existe entre eux une association proprement dite, qui dirige leurs audacieux coups de main. CH. V.

SOCIÉTÉ (RÈGLE DE), voy. COMPAGNIE (règle de).

SOCIÉTÉ (ILES DE LA), archipel de l'Océan Pacifique (voy. ce mot et Océanie), situé entre les 16° et 18° de lat. S. et les 150° et 156° de long. occid., comprenant les îles de Taïti, de Tethuroa, d'Eimeo, de Maitea, de Huahine, de Raiatea ou Ulietéa, de Tahaa, de Borabora, de Maupiti et de Tubai. Découvert par Cook, en 1769, et peut-être déjà par Quiros, cet archipel est un des plus fréquentés de l'Océanie par les Européens. A l'exception des Mariannes, il est aussi le premier dont les habitants aient renoncé à l'idolâtrie. Depuis 1815, ils ont presque tous embrassé le christianisme que des missionnaires anglicans leur avaient apporté. Ils paraissent déjà assez avancés dans la civilisation, surtout ceux de Taïti, de Raiatea, d'Huahine, et d'Eimeo, où sont établies des écoles et des imprimeries. Les missionnaires ont fondé à Eimeo une académie dite *de la mer du Sud*, pour l'instruction supérieure. Soumises presque toutes, il y a quelques années, au roi Pomaré II, les îles qui composent ce groupe sont aujourd'hui partagées entre plusieurs chefs.

TAÏTI (Tahiti ou Otahiti), la principale île de cet archipel, et l'une des plus étendues de la Polynésie, a environ 100 milles carr. anglais de circonférence (30 milles de long sur 20 de large). Elle en possède aussi le point le plus élevé après les pics de l'île Hawaï (voy. SANDWICH). Située sous le 17° 45' de lat. S., elle se compose de l'île proprement dite, et de la presque île de Taïarabou, qu'un isthme y joint. Les lieux les plus remarquables, surtout à cause de leur mouillage, sont : Pari (Paré), Papaoa (Papava), Matavai (Matavai), Papéiti, Papara, Aitipeha.

Le nom d'Otahiti réveille les souvenirs les plus agréables qui soient consignés dans l'histoire des voyages. Combliée de tous les dons de la nature, cette île enchantée parut un paradis terrestre aux navigateurs français et anglais qui la visitèrent les premiers. Qui n'a lu avec le plus vif intérêt les récits pleins de charme que Cook fait du climat et de la végétation de l'île, des mœurs douces et aimables des insulaires? Une température chaude, un sol bien arrosé, coupé de montagnes et de vallées, et disposé toute l'année à se couvrir des plus belles productions tropicales, un ombrage délicieux, des fruits savoureux, une mer abondante en poissons et en crustacés, un climat salubre, voilà ce que la nature a donné aux habitants. Elle les a dispensés des travaux pénibles par lesquels l'homme arrache ailleurs à la terre sa subsistance. Les fruits de quelques arbres joints aux taros, aux patates, aux yarus et à des coquillages suffisent à la nourriture du Taïtien; son pain est suspendu aux branches des arbres, son lait et son huile sont renfermés dans la noix de coco. Il n'a besoin ni de semer ni de labourer; les frimats ne le font point trembler pour sa récolte future, l'intermèrie des saisons n'interrompt jamais les travaux des champs. Point de maisons maçonnées et fermées, point de précautions contre les attaques nocturnes et contre le vol. Un toit de larges feuilles, soutenu par des poteaux à l'ombre des bananiers et des cocotiers, voilà l'habitation du Taïtien. Cet abri léger ne comporte ni meubles ni décoration de luxe : la verdure suffit pour l'embellir. C'est sous le doux ombrage de ses arbres que l'insulaire se livre aux travaux faciles qui l'occupent dans la journée, respirant un air embaumé par la végétation. Le spectacle enivrant des danses des femmes de cette île, nymphes à la peau olivâtre, la faisait déjà regarder à Cook comme une seconde Cythère. Aussi Bougainville lui a-t-il donné ce nom. «Qu'il y a loin, s'écrie le voyageur anglais, du caractère aimable et enjoué des Otahitiens à la férocité des habitants d'autres archipels! — Otahiti, ajoute-t-il, dut paraître aux voyageurs le séjour des plai-

airs, de la paix et du vrai bonheur. » Malheureusement il y a un revers au tableau séduisant tracé par Cook : le peuple sensuel de cette île se livrait, sans rougir, aux vices les plus honteux; la prostitution était générale parmi les femmes, et à l'arrivée des Européens elle fut, par cupidité, encouragée de la part des pères, des frères et des maris. Une religion superstitieuse effrayait de ses terreurs mystérieuses l'esprit faible des insulaires; les *morais* (tombeaux de famille), dont on comptait plus d'une centaine dans l'île, étaient fréquemment souillés du sang des victimes humaines. Une sorte de féodalité pesait sur la population : les *aréoi* formaient la haute aristocratie, et disputaient le pouvoir aux rois; ces vassaux, dont les terres se transmettaient sans partage, avaient au-dessous d'eux des *tavanas*, espèce de barons et d'arrière-vassaux qui combattaient pour eux, et faisaient aussi la guerre pour leur propre compte. Les chefs de Taïti et des îles voisines se livraient des guerres acharnées; ils opprimaient les femmes, partageaient le pouvoir avec des jongleurs fanatiques; la caste aristocratique mettait sans scrupule à mort les enfants nouveau-nés du sexe féminin. Bref, la cruauté et la débauche dégradaient une race pour laquelle la nature avait tout fait, et que l'on pouvait regarder comme une des plus favorisées du globe.

Depuis que des relations se sont établies entre l'Europe et Taïti, l'état moral et matériel de cette île a beaucoup changé; elle présente maintenant un spectacle peu satisfaisant, et même affligeant jusqu'à un certain point. La population, autrefois de 100,000 âmes, est réduite, par suite de maladies affreuses, à 6 ou 7,000. Les insulaires n'ont plus cette naïveté enjouée qui a charmé les premiers voyageurs. Ils essaient de s'affubler de vêtements européens, d'imiter les usages des blancs; ils s'enivrent; la prostitution, quoique prohibée, a lieu comme par le passé, mais moins ouvertement. Les missionnaires, qui y ont 66 églises, interdisent le tatouage, la danse, et forcent ces insulaires, jadis si gais, si insoucians, à la rigide observation du culte, et surtout à écouter de longs sermons, à chanter force

psaumes. La cupidité est éveillée par les bénéfices que leur offre le commerce des viandes de porc salé, du sucre, de l'arrow-root, de la nacre, qu'ils échanagent contre des métaux, des étoffes, du tabac, des boissons fortes, ou contre des espèces.

Leur langage est doux et sonore; il fut le premier idiome polynésien fixé par l'écriture; les missionnaires ont traduit les saintes Écritures et divers autres ouvrages dans cette langue.

Taïti est restée inconnue aux Européens jusqu'au XVIII^e siècle, car on peut douter que ce soit cette île que le navigateur espagnol Quiros ait visitée au XVII^e siècle et à laquelle il avait donné le nom de *Sagittaria*. Quoi qu'il en soit, les premiers navigateurs, Wallis, Cook et Bougainville, trouvèrent à Taïti un roi nommé Amo en possession du pouvoir, non seulement sur cette île, mais encore sur les îles voisines. Après ce roi, un chef nommé Otou, qui dans la suite prit le nom de Pomaré, s'empara du trône, aidé dans cette entreprise par les présents et les armes qu'il avait reçus des navigateurs européens. En 1803, son fils lui succéda, sous le nom de Pomaré II. Le règne de ce prince est remarquable par la révolution tant politique que religieuse qui s'opéra dans l'île. Dix-huit missionnaires méthodistes anglais étaient venus, en 1797, s'y établir; ils y eurent d'abord très peu de succès, et lorsque, vers 1809, une révolte des chefs força Pomaré à se réfugier dans l'île d'Eimeo, les missionnaires le suivirent. C'est alors que, lui faisant espérer le secours du Dieu des chrétiens, ils réussirent à l'amener peu à peu au christianisme : il abjura le culte du dieu Oro, en 1812, et, l'année suivante, aidé d'un parti dans l'île, il vint reprendre possession de son trône. Le parti païen s'arma contre lui; une bataille sanglante fut livrée, Pomaré resta vainqueur, et, d'après le conseil des missionnaires, il fit grâce aux vaincus. Cette clémence eut un effet prodigieux pour augmenter les conversions. Dès lors les missionnaires établirent publiquement le culte chrétien, et devinrent très puissants. Après la mort de Pomaré II, ils firent élire son fils, et rédigèrent une espèce de constitution qui fut adoptée dans une assemblée générale,

et qui, mêlant le sacré et le profane, se ressentait de l'inexpérience des missionnaires dans les affaires de gouvernement. Pomaré III étant mort jeune, en 1827, sa sœur Aimata a été appelée à lui succéder sous le nom de Pomaré-Vahiné.

Conquis à la civilisation par des missionnaires anglais, qui n'oublient jamais leur patrie, convaincus d'ailleurs eux-mêmes de leur insuffisance, les chefs indigènes de Taïti demandèrent au roi de la Grande-Bretagne de les prendre sous sa protection immédiate et de leur accorder le pavillon anglais. Canning était alors ministre des affaires étrangères. L'amirauté consultée émit l'avis que l'accession de cet archipel à l'empire Britannique serait une charge plus onéreuse que profitable à l'état; en conséquence le ministre répondit par un refus à l'offre des Taïtiens. En 1828, l'île proclama son entière indépendance et adopta pour pavillon un drapeau rouge surmonté d'une étoile blanche. Mais, en 1842, les Français ayant pris possession des îles Marquises, l'amiral Dupetit-Thouars se présenta devant Taïti pour réclamer des indemnités en faveur de ses nationaux, victimes de toutes sortes d'injustices, annonçant qu'il était prêt à user de la force pour les obtenir. La reine, effrayée, consentit alors, pour se libérer, à mettre son pays sous la protection de la France. Le 9 septembre, elle signa avec l'amiral un traité par lequel elle acceptait le protectorat du roi des Français. Un gouvernement provisoire fut établi, et l'amiral fit flotter sur l'île un pavillon protecteur, signe de notre souveraineté extérieure. Le roi ratifia ce traité, et l'amiral, revenu à Papéiti le 1^{er} novembre 1843, notifia cette acceptation à la reine ainsi qu'aux consuls étrangers. Mais depuis son départ de cet archipel, les dispositions de la reine avaient bien changé. « J'étais bien convaincu à l'avance, dit l'amiral dans son rapport officiel, que notre position aux Marquises entraînerait les officiers de la marine britannique à chercher à s'établir à Taïti; et on ne peut douter que sans le pavillon du protectorat le leur eût été arboré sur cette île avant que le roi eût eu la faculté de se prononcer. » En effet, dans le mois de

janvier 1843, une corvette anglaise arriva à Taïti, et, trouvant la France installée, le commandant s'efforça de soulever la discorde; bientôt un missionnaire consul, nommé Pritchard, débarqua dans l'île et fit tout pour l'enlever à notre influence. La reine, espérant le secours de l'Angleterre, chercha dès lors à revenir sur ce qu'elle avait fait. Elle déclara que sa signature lui avait été pour ainsi dire arrachée. Une lettre fut écrite en son nom à la reine d'Angleterre afin d'implorer son secours; un pavillon de fantaisie fut arboré sur l'habitation de la princesse, etc. A la vue de tant de signes de mauvais vouloir, l'amiral Dupetit-Thouars demanda formellement à Pomaré-Vahiné d'amener sans retard son pavillon, qu'il regardait comme le symbole d'une résistance organisée par des agents anglais. Sur son refus, il descendit à terre, et prit possession de Taïti le 6 novembre. Mais le gouvernement français a désavoué son amiral et déclaré vouloir s'en tenir au traité de protectorat. — Voir Ellis, *Polynesian Researches* (1829, 2 vol.); Barrow, *Otaheite and Pitcairne's Island*; Stewart, *Visit to the South seas*; Dumont d'Urville, *Voyage autour du monde*; H. Lutteroth, *O-Taïti, Histoire et Enquête* (Paris, 1843, in-8°), etc.

Du royaume de Taïti dépend aussi l'île de *Tethuroa*, qui est composée de cinq îlots enfermés dans un récif: ce petit pays est renommé pour la salubrité de l'air qu'on y respire. Suivant le capitaine Beechey, plusieurs îles de l'archipel Pomotou seraient tributaires du roi de Taïti. *Eimeo* (Moorea), autre île du groupe de la Société, est remarquable par sa fertilité, ses paysages, ses deux beaux ports, sa fabrique de cotonnades, son atelier de charpente, son collège, etc. Elle possède un des plus hauts pics de la Polynésie. Elle était autrefois soumise à un chef nommé Mahiné. *Maitea* (peut-être la Dezena de Quiros, l'Osnabruck de Wallis, le Boudoir ou le Pic de la Boudoise de Bougainville) est une île petite, haute et d'un aspect agréable; les huîtres perlières abondent sur ses côtes. *Huahine* (Wahine) a un bon port et des montagnes volcaniques, ainsi que *Tabouai-Manou*. *Raiatea* ou *Utieta* a de bons ports, est bien peu-

plée, et ses habitants sont assez avancés dans la civilisation. *Tahaa* (Otaha) est entourée du même récif que Raiatéa; elle a cependant quelques ports dans lesquels on pénètre par des ouvertures que laisse le récif. *Borabora* est une petite île, mais des plus belles et jouissant du meilleur port, nommé *Vatapé*. On y voit une montagne escarpée. *Maupiti* (Maurua) est remarquable par son pic. Enfin, *Tubai* (Motou-iti), la plus septentrionale, est composée d'îlots très bas et boisés. La pêche y est très abondante. D-g.

SOCINIENS, nom donné aux partisans des opinions religieuses de LÉLIVUS et de FAUSTE SOCIN. Le premier, de l'illustre famille des *Sozzini*, naquit à Sienne, en 1525. Il embrassa la carrière du barreau, dans laquelle il acquit de la réputation; mais il quitta l'étude de la jurisprudence pour celle de la théologie. Bientôt des doutes s'élevèrent dans son esprit sur différents dogmes de la religion. Poussé par le désir de s'instruire, Lélius Socin voyagea en Suisse et en Allemagne afin de consulter quelques-uns des réformateurs les plus célèbres de cette époque, et il se fixa à Wittenberg, où il passa près de trois ans à étudier les langues orientales. Ses talents et son zèle lui gagnèrent l'amitié de Mélanchthon; il est vrai qu'il dissimulait alors ses opinions hétérodoxes. De Wittenberg, il se rendit en Pologne où il se lia avec plusieurs personnes qui pensaient secrètement comme lui. Malgré le soin qu'il mettait à cacher ses sentiments, il fut soupçonné d'hérésie, et il ne put échapper aux persécutions qui le menaçaient qu'en s'enveloppant d'un mystère plus profond encore. Il passa les dernières années de sa vie à Zurich, où il mourut en 1561 (*Voir* Ilgen, *Vita Lælii Socini*, Leipzig., 1826), léguant ses manuscrits et ses opinions à son neveu, Fauste Socin.

Né à Sienne en 1539, Fauste, à l'âge de 20 ans, avait dû quitter sa ville natale, soupçonné d'opinions hérétiques, et s'était retiré à Lyon. Ce ne fut cependant qu'après la mort de son oncle qu'il commença à répandre ses sentiments dans quelques brochures pseudonymes. Menacé par l'inquisition, il s'enfuit de Florence où il avait passé plusieurs an-

nées à la cour du grand-duc, et alla chercher un asile à Bâle. Il se rendit ensuite dans la Transylvanie, où il trouva beaucoup de partisans, ainsi qu'en Pologne. Ces deux pays comptaient déjà un grand nombre de communautés unitaires, mais elles professaient des opinions différentes des siennes sur plusieurs points, et elles ne voulurent pas l'admettre dans leur sein. Il lui fallut donc réunir ses sectateurs en église particulière. Persécuté par toutes les autres communions, il mourut en Pologne en 1604. Ses œuvres se trouvent dans la *Bibliotheca fratrum Polonorum*, t. I et II. On en a récemment publié un choix en français.

Fauste Socin fut le précurseur du rationalisme (voy. ce mot). Il rejetait non-seulement tout ce qui est contraire aux lois de la raison, mais encore tout ce qui est au-dessus, et ne voulait admettre comme vérité dogmatique que ce que cette orgueilleuse peut comprendre. Il ne croyait donc ni à la divinité de Jésus-Christ ni à la Trinité. Dans les premiers siècles du christianisme, Paul de Samosate, Sabellius et d'autres, et à l'époque même de la réforme, Hæzer, Campanus et Servet avaient professé les mêmes opinions anti-trinitaires. En Italie, en Suisse, en France, en Allemagne, s'étaient déjà présentés de hardis novateurs qui attaquaient avec une violence égale les confessions de foi de l'Église catholique et de l'Église évangélique, et qui avaient fondé une foule de sectes dissidentes, s'éloignant sans doute les unes des autres en beaucoup de points de leurs doctrines, mais s'accordant sur d'autres, et principalement dans leurs efforts pour tout expliquer. Cette opposition à tout ce qu'il y a d'incompréhensible, de surnaturel dans la religion, reçut alors le nom général de *socinianisme*. Poursuivis avec acharnement par les protestants comme par les catholiques, les *sociniens* ou *unitaires*, comme ils aimaient à s'appeler, ne trouvèrent de tolérance qu'en Transylvanie et en Pologne où plusieurs seigneurs, et même le roi Étienne Bathori, les prirent sous leur protection. Malgré la variété de leurs confessions de foi, ils ne paraissant jamais par-

venir à en formuler une qui réunit tous les suffrages, et ils restèrent divisés en une multitude de petites communautés sans lien commun. Leurs docteurs les plus célèbres furent, dans le xvii^e siècle, Jean Crell, Christophe Osterod, Jonas Schlichting, Valentin Schmalz, Jean Vœlkel, M. Ruarus, Jean-Louis baron de Woltzogen, et surtout André Wisowatius. Pour se donner une apparence d'orthodoxie, ils calquaient en général leur symbole sur celui des apôtres. Rarement ils avouèrent franchement et hautement leurs véritables opinions, et presque toujours ils attachaient un sens détourné aux expressions dont ils se servaient. Quelques-uns même se permirent d'altérer les confessions de foi qui avaient été rangées au nombre de leurs livres symboliques. La plupart de leurs écrits dogmatiques et apologetiques ont été publiés à Rakow, en Pologne (palatinat de Sandomir), où ils avaient établi une imprimerie et un séminaire. Le catéchisme de cette ville (le grand, 1605, le petit, 1629) donne une idée assez claire, quoique incomplète, de leur doctrine. Dans le xviii^e siècle, les opinions sociniennes se répandirent dans quelques universités d'Allemagne, mais elles furent bientôt extirpées. En Pologne aussi les sociniens finirent par être en butte à beaucoup de persécutions; cependant on ne parvint pas à les anéantir entièrement. Aujourd'hui ils comptent encore un assez grand nombre de communautés florissantes dans la Transylvanie, où ils sont tolérés sous le nom d'unitaires. C. L.

SOCRATE, le plus grand nom peut-être du monde antique, le réformateur de la philosophie grecque, l'auteur de la révolution morale qui a préparé de loin la révolution chrétienne.

Socrate naquit à Athènes, la 4^e année de la lxxvii^e olympiade, ou l'an 470 avant notre ère, le 6^e jour du mois thargéllion, qui répond à peu près au milieu de mai. Son père, Sophronisque, était sculpteur, et sa mère, Phénarète, sage-femme. Né dans la pauvreté, la tradition rapporte qu'il apprit d'abord le métier de son père, et, selon Pausanias, on voyait à l'entrée de la citadelle d'Athènes un de ses ouvrages, les statues des Grâces voi-

lées; le scolaste d'Aristophane les place derrière la Minerve de Phidias. Peut-être dut-il à ces habitudes de sa jeunesse le goût du beau qu'il conserva toute sa vie, et qui fut un des sentiments directeurs de sa conduite. D'un autre côté, il fait lui-même, dans le *Theaetète* de Platon, une allusion ingénieuse aux habitudes d'esprit qu'il contracta, comme par imitation, du métier de sa mère; il se donne pour l'accoucheur des âmes. Cependant Criton, riche Athénien, qui l'aide de ses conseils et de ses secours, le décida à quitter la carrière d'artiste pour se livrer à l'étude des sciences. L'histoire de sa vie, peu féconde en événements, est tout entière dans le développement de ses idées, dans l'influence qu'il exerça sur ses contemporains, et en particulier sur la jeunesse. Cette époque était celle du règne des sophistes, de ces rhéteurs, habiles artisans de phrases et dialecticiens subtils, qui improvisaient sans préparation sur tous les sujets, et enseignaient à soutenir indifféremment le pour et le contre. On conçoit les ravages que devaient faire dans les esprits leurs promesses fallacieuses, au milieu de l'anarchie intellectuelle et sociale où la Grèce se trouvait alors plongée, et dans un temps où le talent de la parole était l'unique source du pouvoir et de la fortune. Les plus célèbres de ces sophistes, Gorgias de Léontium, Protagoras d'Abdère, Prodicus de Céos, Hippias d'Élis, Polas d'Agriente, Thrasymaque de Chalcedoine, Euthydème de Chios, affluèrent à Athènes où ils trouvaient de nombreux disciples et un théâtre ouvert à toutes les spéculations de la philosophie et de la politique. Quel effet les leçons de ces maîtres d'erreur, de ces apôtres du scepticisme, durent-elles produire sur un esprit sain, avide de pénétrer les secrets du monde physique et intellectuel? Plus on les écoutait, plus on voyait crouler les bases de toute certitude. Il est donc naturel que la première tâche entreprise par Socrate ait été de combattre ce Protagoras, qui soutenait l'impossibilité, pour l'homme, de parvenir à la connaissance de la vérité; ce Gorgias, qui employait les ressources d'une éloquence éblouissante et d'une dialectique captieuse à démontrer

querien n'existe, et que s'il existe quelque chose, nous sommes dans l'impossibilité de le prouver; ce Prodicus, qui présentait la vie comme un présent funeste fait à l'homme par la nature, et le retour au néant comme la délivrance la plus désirable; enfin tous ces sophistes qui, comme Polus et Thrasymaque, niaient toute différence entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste. Une circonstance qui contribua puissamment à le détourner de cette fausse sagesse et à chercher la lumière dans une voie nouvelle, ce fut la méditation profonde qu'il fit de la célèbre inscription du temple de Delphes : *Connais-toi toi-même*. Conformément à ce précepte du dieu, il commença à rentrer en lui-même, à réfléchir sur les phénomènes intimes de sa conscience, et surtout sur les lois qui président à nos actions. Il prit dès lors la résolution de consacrer sa vie à éclairer ses concitoyens sur l'intérêt le plus élevé des êtres intelligents, et de travailler sans cesse à cultiver en eux la nature morale. Ce plan de conduite le constituait en état de guerre avec les sophistes. Pour les combattre, il employa une méthode dont le double procédé est célèbre dans l'antiquité, sous les noms d'*ironie* et d'*induction socratiques*. Pour amener ses adversaires à dévoiler eux-mêmes la fausseté de leurs principes, et leur arracher l'aveu des contradictions et des absurdités qui émaient la conséquence rigoureuse de ces principes, il s'adressait à eux avec toute l'humilité de l'ignorance; il interrogeait ces présomptueux docteurs comme pour s'instruire, et de questions en questions il les réduisait à se condamner eux-mêmes par leurs propres réponses, et à avouer leur défaite en présence de ce jeune auditoire que leurs idées fausses risquaient de pervertir. Cette méthode même de Socrate, et sa manière de philosopher, lui étaient en quelque sorte imposées par le genre d'adversaires qu'il voulait démasquer et par les habitudes de ses compatriotes qu'il voulait instruire. On sait que les Athéniens passaient leur vie sur les places publiques, dans les gymnases et les jardins qui environnaient la ville. Dans son projet de fonder l'enseignement populaire de la morale et d'obéir à la

mission qu'il croyait avoir reçue comme maître de la sagesse pratique, Socrate se rendait donc tous les jours sur les places publiques et dans les lieux de réunion les plus fréquentés. Il entraînait dans les boutiques des marchands et des artisans, et il s'entretenait avec ceux qu'il rencontrait sur tous les rapports de la vie sociale; sur les relations de famille, les devoirs de la religion et toutes les questions de morale. Avec les jeunes gens, comme avec les gens du peuple, avec les esprits peu exercés à penser, il s'efforçait de se mettre à leur portée, en rattachant ses leçons aux idées qui leur étaient habituelles. De là ces images familières, ces exemples empruntés à la vie usuelle, ces comparaisons tirées des métiers de forgeron, de cordonnier, de corroyeur, par lesquelles il savait attirer leur attention. Mais une haute sagesse se cachait sous cette écorce grossière, et plus on pénétrait dans le sens de ses paroles, plus l'âme se sentait captivée. Qu'on lise, dans le *Banquet de Platon*, l'admirable éloge qu'Alcibiade y fait de l'enseignement de Socrate, et la puissance avec laquelle il remuait le cœur de ses jeunes auditeurs. C'est ainsi, comme on l'a dit, qu'il a fait descendre la philosophie du ciel sur la terre, en s'appliquant à lui donner toujours une direction pratique.

Ce dédain qu'il témoignait pour les spéculations qui n'avaient aucun rapport avec le perfectionnement moral de l'homme, il ne l'avait conçu qu'après s'être livré sérieusement à l'étude des mathématiques, de l'astronomie et de la physique. Il avait eu pour maître Théodore de Cyrène, le plus célèbre des géomètres de cette époque. Il avait aussi consacré beaucoup de temps à l'examen des théories cosmologiques d'Anaxagore et d'Archélaüs. On a mis en doute qu'il eût connu personnellement Anaxagore; mais du moins avait-il étudié ses écrits, et il eut le mérite de compléter ce qu'Anaxagore avait commencé. Ce qui assure en effet la gloire de ce dernier, c'est d'avoir aperçu la nécessité d'une intelligence souveraine, et de l'avoir, le premier d'entre les physiciens, mise à la tête de la cosmogonie. Mais en donnant à cette intelligence suprême les attributs de la sa-

gens, de la justice et de la bonté, Socrate fit faire un pas immense à la science morale et à la théologie : ce pas marque une époque décisive dans l'histoire de l'idée de Dieu.

Socrate eut des idées non moins saines et non moins élevées sur l'âme humaine. Il la regardait comme d'origine divine et d'une nature entièrement différente du corps, mais en rapport avec la divinité par la raison et la faculté de penser. Il distinguait en effet une âme sensible et une âme raisonnable, et il prétendait que les passions étaient implantées avec l'âme dans le corps, vers lequel elles s'efforçaient de la ramener. Il croyait fermement à l'immortalité de l'âme, et les motifs de cette croyance étaient tirés de la dignité même de l'âme, de l'état de rêve, de l'idée d'une existence antérieure, et de la nature de l'être divin, dont l'âme est issue. Il regardait la mort comme un passage à une vie meilleure, du moins pour les gens de bien, et dans son *Apolo-gie* il parle avec une certitude calme de ses espérances; il se sent doucement ému à la pensée de se trouver réuni avec les hommes les plus vertueux des siècles passés; il s'apprête à paraître sans peur devant des juges incorruptibles, et il espère trouver dans le séjour des bienheureux la récompense d'avoir ici-bas cherché la vérité et lutté pour la vertu. Les âmes des méchants au contraire sont plongées dans un lieu de supplices, pour y être améliorées et épurées par les châtimens.

Socrate fonda sa morale sur sa doctrine religieuse. C'est pour obéir à la volonté de Dieu que l'homme doit conformer sa conduite à la règle du bien. On peut regarder comme le principe de sa morale la loi suivante : « Fais ce que la divinité te commande. » Il disait que la vertu est la vraie sagesse, et que le penchant au mal ne diffère pas de la folie. Il prétendait que l'homme qui connaît le bien, le fait aussi, parce que l'homme agit d'ordinaire en vertu de ce qu'il sait.

Il était âgé d'environ 30 ans, lorsqu'il prit la résolution de consacrer sa vie au culte de la sagesse et à combattre les corrupteurs de la morale. Si nous le considérons comme citoyen, nous le considérons déjà cette violation des formes légales ; Socrate seul, intrépide au milieu des

titude tous les devoirs qui lui étaient imposés. Il ne sortit d'Athènes que lorsqu'il était requis pour le service militaire, et une fois pour se rendre aux jeux ismétiques. Trois fois il fut appelé pour porter les armes : la première fois à l'âge de 29 ans, la première année de la guerre du Péloponnèse, au siège de Potidée, en Thrace ; il y surpassa tous ses compagnons par la constance avec laquelle il supporta les fatigues d'une campagne d'hiver ; il s'y distingua par sa bravoure, et sauva la vie à Alcibiade, et abandonna à ce jeune homme le prix que sa valeur avait mérité. Sept ans plus tard, en 424, il porta les armes à Délium, et fut le dernier à se retirer devant l'ennemi ; là encore il sauva la vie au jeune Xénophon. Enfin, en 430, il servit avec Cléon contre Amphipolis, en Thrace ; ce fut la dernière fois qu'il prit les armes. Toujours il apporta la même exactitude et le même zèle à remplir ses devoirs de citoyen. Sa conduite en effet ne fut pas moins exemplaire, lorsque dans la 65^e année de son âge, sous le gouvernement des Trente, il fut élu par le sort membre du conseil des Cinq-Cents, et porté aux fonctions d'épistate : c'était celui des membres qui, le jour où il remplissait ces fonctions, présidait l'assemblée du peuple et gardait la clef de la citadelle et du trésor public. Alors les dix généraux de l'armée étaient accusés de crime capital, parce qu'après la bataille navale des Arginauses, la tempête les avait empêchés de remplir le devoir sacré d'ensevelir les morts. Les ennemis des généraux innocents faisaient jouer toutes les ressources de l'intrigue pour obtenir du peuple une condamnation à mort contre eux. Déjà ils avaient fait dissoudre plusieurs assemblées du peuple, parce qu'ils avaient vu la majorité disposée à les absoudre. Enfin une assemblée eut lieu le jour même où Socrate était épistate. Les démagogues, voyant les passions populaires soulevées, proposèrent avec perfidie une forme inusitée et irrégulière de jugement, qui aurait infailliblement entraîné leur condamnation. Les collègues de Socrate, effrayés des menaces de la populace, approuvèrent déjà cette violation des formes légales ; Socrate seul, intrépide au milieu des

clameurs, refusa de violer le serment qu'il avait prêté, et persista à voter conformément à la loi. Il obtint ainsi ce triomphe digne d'envie, de pouvoir, dans son propre jugement, rappeler à ses ennemis que lui seul avait sauvé ces dix innocents de leur perte imminente.

Il est aisé de concevoir combien d'ennemis durent lui susciter sa courageuse intégrité, sa vérité incorruptible, sa persévérance à démasquer l'hypocrisie, la présomption, l'ignorance et les vices intéressés. Les sophistes qu'il avait discrédités, les poètes comiques dont il blâmait la licence, les démagogues qu'il avait si souvent convaincus de sottises, n'eurent pas de peine à le faire considérer comme un sophiste aussi subtil et aussi habile, mais plus dangereux que tous ceux qu'il avait combattus et décriés; comme un corrupteur de la jeunesse, qu'il jetait dans le doute, et à laquelle il inspirait de l'aversion pour les institutions du pays. Déjà les poètes comiques, Aristophane dans les *Nuées*, Amipsias dans son *Connus*, et Eupolis dans les *Baptas*, avaient dirigé contre Socrate les attaques les plus mordantes. On sait que la représentation des *Nuées* est antérieure de 34 ans au procès de Socrate. Cependant les griefs articulés contre le sage sont les mêmes, et rédigés dans les mêmes termes que les accusations dirigées contre lui par Aristophane : on lui reproche en effet de ne pas reconnaître les dieux de l'état, d'introduire de nouvelles divinités et de corrompre la jeunesse. De plus, Socrate n'avait jamais dissimulé sa pensée sur les funestes conséquences des formes démocratiques du gouvernement d'Athènes, où, par une passion excessive de l'égalité, la loi faisait dépendre du sort l'élection des juges et des magistrats de tous les ordres. Comme la plupart des hommes supérieurs de son pays, il avait laissé apercevoir sa prédilection pour l'aristocratie, comme beaucoup plus favorable à la direction des affaires publiques. Un de ses disciples, Critias, avait été un des principaux membres du gouvernement des Trente, établi à Athènes par Lacédémone, à la fin de la guerre du Péloponnèse. Un autre de ses disciples, Alcibiade, avait été déclaré ennemi public. Anytus,

citoyen riche et partisan de la démocratie, qui avait été persécuté par les trente tyrans, prêta son appui aux ennemis de Socrate; en les secondant, il servit à la fois sa haine personnelle et la vengeance du parti populaire. Mélitus, jeune poète obscur et sans talent, présenta au second archonte une dénonciation contre Socrate, comme ayant introduit des divinités nouvelles, sous le nom de génies, et corrompu la jeunesse d'Athènes. Cette accusation concluait à la peine de mort; elle était soutenue par Anytus, et par Lycon, un des orateurs qui avaient alors le plus de crédit auprès de la multitude. Socrate, fort de sa conscience, dédaigna de recourir aux moyens qu'employaient ordinairement les accusés pour se rendre les juges favorables, tels que des harangues artistement composées, les sollicitations de ses amis, les larmes de sa femme et de ses enfants. Il refusa de se servir d'un discours touchant que Lysias, le plus éloquent des orateurs de son temps, avait préparé pour lui, et il répondit à Hermogène, qui le conjurait de travailler à sa défense : « Je m'en suis occupé toute ma vie. » Il pensait en effet que sa vie entière, passée sous les yeux de ses concitoyens, devait être un témoignage suffisant de son innocence. C'est dans ces dispositions qu'il comparut devant le tribunal des hélistes, composé de cinq à six cents juges ou jurés, car ils étaient choisis par le sort dans les dix tribus. Il répondit aux accusations intentées contre lui en peu de mots et avec un noble orgueil, et il rappela ses services. Les juges, au nombre de 556, ayant été aux voix, 281 suffrages contre 275 le déclarèrent coupable. Trois voix de plus en sa faveur eussent donc suffi pour l'absoudre. Il est évident que la plus légère démarche faite pour fléchir ses juges, ou moins de fierté dans sa défense, aurait amené ce résultat. Quand la loi ne déterminait pas la peine, on laissait au condamné la faculté d'indiquer lui-même celle qu'il s'imposait. Socrate pouvait donc faire substituer à la peine de mort proposée par Mélitus, un exil, ou la prison, ou une amende. Socrate, ne voyant pas sans doute se reconnaître coupable en s'infirmité lui-même un châtiement, déclara que pour

s'être voué tout entier au service de sa patrie, pour avoir travaillé sans cesse à rendre ses concitoyens vertueux, pour avoir dans cette vue négligé ses affaires domestiques et tous ses intérêts, il se condamnait à être, le reste de ses jours, nourri dans le Prytanée (voy.) aux frais de la république. Cette justice qu'il se rendait à lui-même parut le comble de l'arrogance, et acheva d'indisposer les juges, déjà blessés des leçons qu'il leur avait faites : 80 des voix qui lui avaient été favorables passèrent contre lui, et il fut condamné à boire la ciguë. Il reçut la sentence avec le même calme, et se rendit en prison avec une sérénité inaltérable. Il consola ses amis affligés, et leur fit remarquer que dès le jour de sa naissance la nature l'avait condamné à mourir. Le jour même où il entra dans la prison, le vaisseau sacré chargé de porter des offrandes au temple d'Apollon à Délos partit d'Athènes. Or une ancienne loi défendait de mettre à mort les condamnés pendant l'absence de ce vaisseau. Ce précieux délai fut mis à profit par le sage et par ses disciples. Tous les matins, ses amis se réunissaient auprès de lui, et il se livrait avec eux à ses entretiens habituels sur le vrai, le beau, le bien, sur la justice, sur toutes les questions de la morale. Platon, dans deux de ses beaux dialogues, le *Phédon* et le *Criton*, a recueilli la substance de ces précieux entretiens. Socrate prouvait par son exemple que le strict accomplissement du devoir assure à l'homme le calme intérieur, le véritable bonheur qu'il lui est donné de connaître sur la terre. Cependant ses amis étaient inconsolables à l'idée de sa perte prochaine, et le projet de le délivrer de sa prison ne pouvait manquer de venir à leur pensée. Un d'eux, Simmias le Thébain, était prêt à fournir autant d'argent qu'il en aurait fallu pour gagner le gardien : mais naturellement ils n'osèrent rien entreprendre sans le consentement de leur maître, et, d'après sa manière de voir, bien connue d'eux-mêmes, il y avait peu de chances qu'il se rendit à leurs prières. Ils voulurent du moins en faire l'essai. Son ancien et fidèle ami Criton se chargea de le tenter. La veille du jour où Socrate devait boire

la ciguë, Criton entra de bonne heure dans sa prison ; le juste dormait encore. Après avoir attendu son réveil, Criton lui soumit la prière de ses amis, en y joignant les motifs que pouvaient suggérer la position particulière de Socrate et le soin de sa famille. Celui-ci le remercia de cette preuve d'amitié, mais il déclara que cette fuite ne pouvait s'accorder avec les préceptes qu'il avait enseignés toute sa vie, et que l'injustice même dont il était victime ne pouvait le dispenser de rester fidèle à ses principes et de remplir jusqu'au bout tous ses devoirs de citoyen. Toute cette scène est représentée en détail dans le dialogue de *Criton*. Le vaisseau fatal étant de retour à Athènes, les magistrats annoncèrent à Socrate qu'il devait mourir le jour même et lui firent ôter ses fers. Ses amis entrèrent ensuite, et il fit retirer sa femme Xanthippe, qui s'abandonnait au désespoir, et bientôt commença ce célèbre entretien où le sage, instruisant pour la dernière fois ses disciples, s'attacha à leur prouver que l'âme est immortelle. Lorsqu'il prit la coupe de poison pour la porter à ses lèvres, ses amis fondirent en larmes. « Que faites-vous, leur dit-il, ô mes amis ! j'ai toujours oui dire qu'il fallait mourir avec de bonnes paroles : montrez donc plus de fermeté. » Sentant ses jambes s'appesantir, il se coucha sur le dos. L'homme qui lui avait donné le poison avertit les amis de Socrate que tout serait fini dès que le froid aurait gagné le cœur. Déjà tout le bas-ventre était glacé, lorsqu'il dit à Criton : « Nous devons un coq à Esculape. » Ce furent ses dernières paroles. Il regardait la mort comme la guérison de tous les maux. Il mourut à 70 ans, l'an 470 av. J.-C. Bientôt après, les Athéniens reconnurent son innocence et lui érigèrent une statue en bronze, ouvrage de Lysippe.

Il ne reste aucun écrit de Socrate, si ce n'est le début d'un hymne à Apollon, cité par Diogène Laërce, et l'une des fables d'Ésope qu'il avait mises en vers. Les ouvrages de Xénophon, notamment ses *Mémoires sur Socrate* et les dialogues de Platon (voy. leurs art.), sont les sources principales où l'on peut chercher la connaissance de sa doctrine.

Eu résumé, Socrate a été le mission-

naire du spiritualisme dans les temps antiques. Ce qui lui a conquis l'admiration des siècles, c'est ce noble et ardent esprit de prosélytisme qui l'anime, c'est ce sentiment d'apostolat qu'ont éprouvé tous les hommes qui ont exercé une grande influence sur leurs semblables, et qui le soutient lorsqu'il se présente devant ses juges le front levé, bravant la perspective du martyre, et forçant en quelque sorte sa condamnation lorsqu'il déclare que la mort seule pourra le contraindre au silence. *

A-D.

SOCRATE, surnommé *le Scolastique*, auteur d'une Histoire ecclésiastique importante, en VII livres, continuation de celle d'Eusèbe (*voy.*) et s'étendant de 306 à 439. On sait qu'il naquit à Constantinople vers l'an de J.-C. 380; mais les détails de sa vie nous sont d'ailleurs presque inconnus. Son ouvrage, préparé avec soin, composé avec sagesse et une certaine indépendance (*voir* Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. VI, p. 119 et suiv.), a été imprimé le plus souvent avec celui de Sozomène, autre historien ecclésiastique, avec lequel il a les plus grands rapports : aussi renvoyons-nous à ce nom pour l'appréciation de leur mérite respectif, dévolus à un helléniste de la plus haute autorité. S.

SODIUM, *voy.* Soude.

SODOME et **GOMORRHE**, villes de la vallée de Siddim, sur la côte sud-ouest de la mer Morte (*voy.*). La *Genèse* (ch. XIX) raconte que leurs habitants ayant attiré la colère céleste par la corruption de leurs mœurs, Dieu fit pleuvoir sur elles du soufre et du feu, et les détruisit; ainsi qu'Adama, Zéboim et Zoar, les trois autres villes de la Pentapole. Cette contrée qui, du temps d'Abraham et de Loth (*voy.*), était aussi fertile, aussi peuplée, aussi bien cultivée que l'Égypte (*Gen.*, XIII, 10), n'offre plus aujourd'hui la moindre trace de végétation; les rochers mêmes, noirs et arides, semblent porter encore l'empreinte d'une catastrophe terrible. On sait que la femme de Loth y fut sau-

(*) La Vie de Socrate a été écrite par F. Charpentier (3^e éd., Amst., 1699); par J.-G. Cooper (Lond., 1749; trad. fr., 1751); par Wigger (2^e éd., Bostock, 1811), et par Delbruck (Cologne, 1816).

leppée par sa désobéissance, étant changée, dit la *Genèse*, en statue de sel. X.

SŒUR, *voy.* PARENT, FRÈRE. — **SŒURS DE LA CHARITÉ**, **SŒURS GRISÈS**, etc., *voy.* CHARITÉ (*frères et sœurs de la*), **HOSPITALIERS (ordres)**.

SOFFARIDES, *voy.* PERSÉ, T. XIX, p. 443.

SOFYS (LES) ou **SOPHIS** (*Sefewiés*) de Perse, dynastie qui régna de 1505 à 1722, *voy.* PERSÉ, T. XIX, p. 444-445. Il ne faut pas confondre cette dynastie célèbre avec la secte des souphis à laquelle nous consacrons plus loin un article.

SOGDIANE, province de l'ancienne Perse (*voy.* T. XIX, p. 436), formant aujourd'hui la Grande-Boukharie (*voy.* ce dernier mot).

SOGUR, *voy.* ISLANDAISÉS (*lang. et lit.*), T. XV, p. 112.

SOIE, **SOIERIES**. La soie est un fil délié et brillant, produit par un insecte nommé *ver à soie*. Laisant pour ce mot tout ce qui concerne l'histoire naturelle de cet insecte et la manière dont se ferme la soie, nous n'avons à parler ici que de l'éducation que le ver reçoit dans les établissements appelés *magnaneries*; nous dirons ensuite les diverses espèces de soie qu'on en tire, et enfin nous passerons rapidement en revue les différentes étoffes en soierie que l'industrie livre au commerce.

Les *magnaneries* (mot qui vient du nom de *magnan*, qu'on donne en Languedoc au ver à soie) doivent être vastes et bien aérées; les mieux exposés sont sur des plateaux élevés, et ont leurs fenêtres au levant et au couchant, garnies de toiles pour préserver l'intérieur contre les rayons du soleil. Une étendue de 14^m de long sur 5 de large suffit à 400,000 vers; il faut 4^m de hauteur pour avoir 7 étages de claies que l'on pose sur des tasseaux fixés le long des montants de bois qui vont du sol au plafond; le rez-de-chaussée est réservé au dépôt des feuilles, au calorifère, au ventilateur et à l'étau où l'on fait éclore les œufs. Le premier étage, nommé *ateller* est entièrement occupé par les vers et doit être divisé par une cloison en deux parties, dont l'une, plus petite, est destinée aux

quatre premiers âges, tandis que l'autre, d'une étendue à peu près double, recevra les deux tiers de la totalité des vers, au commencement du cinquième âge. Au milieu de la cloison qui sépare ces deux parties, on réserve un cabinet carré qui communique avec le rez-de-châssée par une trappe, au moyen de laquelle on fait monter les feuilles et descendre la litière des vers; il est de la plus grande importance pour la santé de ceux-ci d'entretenir une température constante et appropriée à leur âge : c'est environ 16° Réaumur qu'il faut pour les cinq premiers jours, et 20° pour le reste de l'éducation; l'hygromètre, destiné à régler l'emploi du ventilateur, devra tous les jours marquer 70 à 85.

Le mobilier d'une magnanerie se borne aux objets suivants : les boîtes à faire éclore les œufs dans l'étuve, les claies sur lesquelles on pose les vers éclos, de petites tables à trois rebords pour transporter les vers, des filets pour le délitement et le dédoublement au fur et à mesure que les vers se développent, de petits fagots pour la montée quand les vers se préparent à filer, et enfin des chevalets pour la ponte; ces derniers consistent en deux tables posées en chevalets, couvertes d'un linge sur lequel les femelles déposent leurs œufs, et d'où on les enlève en plongeant le linge dans l'eau tiède et en passant dessus avec un racleur en os; outre cela il faut des couteaux pour couper les feuilles qu'on donne aux vers pendant leur premier âge, des balaies pour nettoyer les claies, des échelles, etc.

L'éducation du ver à soie dans la magnanerie dure 24 jours et se divise en 5 âges; pendant cet espace de temps 400,000 vers (produit approximatif de 220 grammes de graine) consomment 10,000 kilogr. de feuilles; le 24^e jour de son éducation, le ver a atteint une longueur de 0^m.085, et se dispose à filer son cocon qu'il achève en 3 jours; alors il faut *déranger*, c'est-à-dire déplacer les feuilles et détacher les cocons. On met ensuite de côté les mieux conformés pour la reproduction, et on dépose les autres sur des claies jusqu'au moment d'étouffer les chrysalides. Cette dernière opéra-

tion, qui doit se faire sans délai, afin de ne pas laisser aux papillons le temps de parcourir leurs cocons, consiste à introduire ces derniers dans des tubes de zinc hermétiquement fermés, qu'on tient plongés pendant quelques heures dans l'eau bouillante.

Avant de procéder au dévidage, on se livre encore à plusieurs tringles préliminaires. D'abord on sépare des autres les cocons qui sont tachés ou proviennent de vers morts; c'est ce qu'on appelle *châques*; ensuite on met de côté les *douppions*, c'est-à-dire ceux formés par deux vers réunis, et enfin on choisit les *cocons sains*. La première opération que la soie ait à subir est celle du *dévidage*, soit *domestique*, soit *industriel* : le premier se fait, dans la magnanerie même, par des femmes assises devant une bassine en métal remplie d'eau chaude et placée en face du *tour* qui sert à tirer la soie; la fileuse jette plusieurs cocons dans cette bassine pour détremper la matière gommeuse qui entoure et colle le fil; puis elle étire la première couche formée d'un fil grossier nommé *côtes*; quand elle est arrivée à la soie pure, elle commence à dévider en croisant le fil, et c'est à cet état que celui-ci passe à la *tourneuse* qui le met sur le dévideur et en fait des écheveaux, tout en enlevant les *finesses*, les *marriages*, les *bouchons* et autres défauts qui ont échappé à la fileuse. La bonne soie ne doit pas donner plus de 1 à 2 p. $\%$ de déchet après cette dernière opération. Mais avec le procédé que nous venons de décrire, on est loin d'obtenir un résultat aussi satisfaisant qu'avec l'appareil Gensoul, qui applique au tirage de la soie le chauffage à la vapeur et offre plusieurs avantages importants, parmi lesquels il faut citer ceux de maintenir l'eau de la bassine à une température toujours égale, de renouveler sans cesse une eau très pure, puisqu'elle est distillée, et de donner ainsi à la soie un plus grand éclat, d'offrir une économie notable dans le combustible, et de mettre l'atelier à l'abri de la fumée et des vapeurs du charbon.

Après le tirage, les soies sont transférées sur des bobines dites *rochets*, ensuite on les passe au *moulinage*, qui donne

au fil la force de résister au tissage.

Nous allons examiner quelques-unes des principales espèces de soie qui circulent dans le commerce. La soie grège ou *serue* est la soie à l'état où elle sort des mains du filateur. On la distingue en soie *ferme* et en soie *fine* : la première se compose de 12 à 20 cocons et se divise en 4 qualités qui servent à la fabrication des gazes, des crêpes et des rubans ; la seconde, dite *grège blanche* ou *jaune de France*, est formée de 8 à 10 cocons, et, ouvrée en trame et organsin, elle sert à la fabrication des gazes, baréges, rubans, etc. La soie plate ou *grège commune* est de 24 à 26 brins, et sert dans la tapisserie. Les *grèges sina*, par leur éclat et leur blancheur, sont les seules propres aux liles, aux robes et généralement aux teintures pâles, et s'appliquent sans préparation artificielle à la fabrication des blondes et du *cordax* qui fait les dessins dans les gazes et les étoffes de soie brochées. Les grèges du Levant, dites *brousse* ou *marsoûp*, les grèges de Valence, de Véronne et de Reggio sont employées en soies à poudre, cordonnets et soies plates. La soie grège devient soie *ouvrée* quand elle a reçu la préparation déterminées par sa destination.

La seconde opération qu'on fait subir à la soie est le *poil*, qui consiste à réunir plusieurs fils de soie grège par une torsion à la mécanique, de manière à en faire une spirale ; la soie grège mise en poil, à petits tours, sans apprêt, dévidée et remise en écheveaux d'un guindage plus petit, sert de chaîne dans la fabrication des baréges et du crêpe. On appelle *poil d'Alais* une soie grège à un seul bout qui a subi un tour au moulin et qui sert à la rubannerie, la broderie et la passementerie.

La *trame* est la réunion de deux fils de soie grège en poil, tordus l'un sur l'autre ; elle s'emploie au tissage comme bout. La *trame double*, formée de 2 ou 3 bouts, n'a reçu qu'un léger tour et sert de trame pour les étoffes, la passementerie, la bonneterie ; on a encore une trame double dite *nankin*, d'un blanc natif supérieur, formée comme la précédente et servant à la fabrication des blondes. Ce qu'on appelle soie *serdue*, organsin ou

châsse, est le fil de soie tout prêt pour le tissage et destiné à former la chaîne des étoffes : l'*organsin* se compose de 2 ou d'un plus grand nombre de fils réunis par une double torsion afin de produire un fil élastique et assez fort pour résister à l'action du peigne ; il est tressé par des machines nommées *moulins*, qui font marcher un grand nombre de bobines et mettent le fil en petits écheveaux nommés *courts tours*. Les organsins montés en France, dans le Vivarais, se nomment *organsins de pays*.

On distingue encore plusieurs espèces de soies dans le commerce ; tels sont : l'*ovale*, qui sert à la fabrication des lacets, à la broderie, à la couture des gants ; la *grenadine*, dont on fait les effilés, les grosses dentelles et les blondes noires ; la *grenade* ou *rondellette* et la *semi-grenade*, qui servent dans la passementerie et dont la dernière se fait avec les dupions dont il a été question dans le courant de cet article ; la *fantaisie fine* et la *fantaisie commune* sont employées dans la bonneterie, la passementerie, la tapisserie et dans la fabrication des châles de fantaisie ; le *fleuret monté de Piémont* ou *galette* sert dans la passementerie et forme la chaîne des galons d'or et d'argent.

En Europe, ce sont l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal, la Grèce, etc., qui produisent le plus de soie. Les magnaneries françaises peuvent en fournir jusqu'à 1,500,000 kilogr., mais la consommation va beaucoup au-delà. La Turquie d'Asie, la Perse et la Chine en produisent aussi de grandes quantités. On suppose que la consommation de l'Europe est de 6 à 7 millions de kilogr.

La soie ayant la propriété d'absorber une certaine quantité d'eau, qui augmente son poids d'une manière très sensible, d'où il pourrait résulter de grandes pertes pour l'acheteur, on a imaginé de former des établissements qui, sous la surveillance des chambres de commerce, procèdent à la dessiccation de la soie avant qu'elle soit offerte au fabricant : ces établissements se nomment *conditions des soies* ; créés d'abord à Turin, en 1750, ils furent importés plus tard à Lyon, etc. Un collaborateur illustre que la mort

nous a enlevé, le baren de Gérando, leur a consacré un art. spécial dans cet ouvrage.

Le fil de soie, comme nous l'avons dit plus haut, est couvert d'un enduit glutineux qu'on enlève avant de livrer ce fil à la teinture; cette préparation s'appelle *cuite* ou *décrouissage*, et consiste dans un lavage à l'eau bouillante chargée de savon : la soie y perd 25 p. 100 de son poids et doit subir un nouveau dévidage. Voilà donc un double déchet assez important; mais il est inévitable, car on ne saurait obtenir un tissu moelleux et brillant avec du fil teint sur écaru. Toute soie destinée à la teinture doit, au préalable, être doublée en trame ou en chaîne. Lyon, qui a su reconnaître et mettre à profit les principes colorants des eaux de ses deux fleuves, a possédé les premiers ateliers de teinture.

Il ne nous reste plus qu'à donner une énumération succincte des étoffes de soie comprises sous le nom de *soieries*, qu'on distingue en *unis* et *façonnés*, ainsi que nous l'avons déjà dit plus en détail dans notre art. **ÉTOFFES.**

Les *unis* sont opérés par le croisement des fils de chaîne et de trame et s'exécutent par 2 à 8 lisses; c'est par les diverses combinaisons de ces lisses qu'on obtient les *armures*, petits dessins nommés ainsi parce que l'ouvrier, pour les produire, attache telle lisse à telle marche, et appelle cela *armer* son métier. La catégorie des unis comprend le *taffetas*, le *satin* et le *sergé*.

Le *taffetas* est tissé ordinairement et de préférence en chaîne organsin de France; les étoffes armures-taffetas servent à la fabrication des chapeaux de dame, robes, mantilles, doublures, gilets, cravates, parapluies, rideaux, reliures, etc.; les taffetas, suivant la grosseur et le nombre des bouts de la trame ou la quantité de la chaîne, produisent les *gros de Naples*, *de Tours*, *d'Orléans* et *d'Afrique*, les *foulards*, les *pou-de-soie*, les *crêpes*, les *marcelines*, et tant d'autres étoffes que la mode adopte et rejette tour à tour.

Le *satin* se fabrique exclusivement à Lyon. La trame est en qualité ordinaire de France, la chaîne apparaît à l'endroit comme une peau unie. Il sert pour ro-

bes, chapeaux de femme, gilets, cravates, habits de cour et de théâtre, etc.

Le *sergé* est en seconde qualité d'organsin et de trame de France ou d'Italie; sa côte est en biais, et, suivant ses variétés, il devient *levantine*, *virginie* ou *batavia*; on en fait des robes et surtout des doublures.

Les *façonnés* sont des étoffes de soie sur lesquelles on voit des dessins formés par la combinaison des fils de chaîne et de trame mêlés d'or, d'argent, de laine, de coton, de duvet de cygne, etc. On emploie les façonnés en chapeaux de femme, en robes, doublures, boutons, gilets, robes de chambre, meubles de palais, ornements d'église, etc.; on classe aussi dans les façonnés les crêpes de Chine, les châles en bourre de soie ou Thibet, les châles de Lyon et de satin broché, les châles satin uni, les velours frisés, brochés, ciselés, simulés, larmés, etc. Les plus beaux velours unis se font à Lyon; c'est aussi de cette ville que viennent les velours façonnés appelés *velours à cantres*, fabriqués sur le métier à la Jacquard (*voy.*): ces derniers s'emploient en gilets, habits de cour et de théâtre.

Les pays où l'on fabrique le plus de soieries sont la France, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. On trouve dans l'ouvrage de M. Schnitzler, intitulé *De la création de la Richesse, ou des Intérêts matériels en France*, t. I^{er}, p. 95, 272, 379 et suiv., et t. II, p. 140, 156 et suiv., des détails intéressants sur les valeurs des produits de l'industrie séricicole dans notre pays. On y voit que la soie, avec les produits qu'elle sert à fabriquer, est l'article le plus important de tout le commerce extérieur français. En 1840, il a donné lieu à un mouvement commercial de plus de 380 millions de fr., importation et exportation réunies. En voici le détail :

IMPORTATION :	
Soies en laine à consommer dans le pays.....	fr. 53,731,536
Soies en laine à transiter....	40,134,301
Tissus de soie et de fleur et à consommer dans le pays..	5,299,490
Tissus de soie et de fleur et à transiter.....	37,204,483
TOTAL....	136,369,810

EXPORTATION :

Soies en laine de production française.....	fr.	3,738,103
<i>Id.</i> de prod. étrangère.....		47,491,154
Tissus de soie et de fleur et faits en France.....		141,924,906
Tissus de soie et de fleur et faits en pays étrangers.....		50,782,723
TOTAL....		243,886,886

Dès 1830, il existait en France 65,000 métiers occupés au tissage de la soie pour étoffes, et 80,000 pour rubans. En moyenne, chaque métier consomme environ 30 kilogr. de matière première. Lyon est le principal siège de la première industrie, Saint-Étienne et Saint-Amand le sont de la seconde. Sans avoir la même vogue, la fabrication des soieries est encore plus considérable en Italie, où la Lombardie est au premier rang : Milan, Bergame, Brescia, Vicence, etc., sont les principaux sièges de cette industrie. En Angleterre, ce sont Spitalfields et Manchester ; en Suisse, c'est Bâle, etc. En Turquie, les manufactures de soieries sont à peu près les seules florissantes.

Ce fut en Chine qu'on éleva les premières vers à soie, et l'on croit généralement que l'industrie séricicole est originaire de ce pays où l'on cultivait le mûrier sous le nom *d'arbre d'or*.

Le mot latin *sericum* (étouffe de soie) paraît avoir pour étymologie le nom de la Séricie, province au nord-ouest de la Chine, à l'est de la Scythie asiatique, (voy. T. XX, p. 241), où, dès les temps les plus reculés, cette industrie avait été portée à un haut degré de splendeur. Pline dit que les habitants de l'île de Cō s'y sont livrés avec beaucoup de succès, et l'on vit plus tard le commerce des soieries fleurir sous le règne de Justinien, dans les principales villes de la Grèce, d'où Roger, roi de Sicile, rapporta cette industrie dans son pays.

Lyon commença en 1450 à produire des soieries; Tours fut la seconde ville de France qui se livra à ce genre de fabrication, en 1470; après elles vinrent Avignon, Nîmes, Saint-Chamond, Saint-Étienne, et enfin Paris et la Picardie. Le métier Jacquard a, au commencement de ce siècle, imprimé une nouvelle vie à cette fabrication.

C-B-S.

Encyclop. d. G. d. M. Tome XXI.

SOIES, voy. POILS, COCHON et BLAY-
REAU.

SOIF, appétition des liquides. En état de santé, l'homme satisfait ce besoin sans qu'il lui soit commandé d'une manière bien impérieuse. Mais dans certains cas exceptionnels ou dans certaines maladies, la sensation produite par la soif sur nos organes devient parfois un cruel tourment. Une irritation douloureuse se fait sentir d'abord dans la bouche et dans la gorge, qui deviennent sèches, arides et chaudes, puis dans les conduits alimentaire et aérien, et enfin dans l'estomac et dans les poumons. Le cerveau, sollicité par cet appel des voies digestives, augmente ou diminue ce supplice, en raison du plus ou moins de facilité qu'il voit à le faire cesser. C'est cette corrélation entre cet organe et celui de l'estomac qui a donné à penser aux physiologistes modernes que le siège de la soif, comme celui de la faim, pourrait bien exister dans l'encéphale. Quoi qu'il en soit, les modifications de la soif, dans l'état de santé, s'expliquent par la différence de la déperdition du fluide nécessaire à notre organisme. Or cette différence vient, la plupart du temps, d'un excès d'exercice du corps ou de l'esprit poussé jusqu'à la fatigue.

Il est à remarquer que plus on avance dans la vie et moins la soif devient impérieuse; elle semble aussi moins vive chez l'homme que chez la femme, chez les personnes lymphatiques que chez les gens nerveux, abstraction faite toutefois des modifications apportées par le genre de vie, les goûts, les professions, etc. On cite des hommes qui éprouvent ce besoin à un si imperceptible degré qu'ils peuvent passer plusieurs mois sans boire; mais ce sont là des exceptions dont la physiologie ne saurait rendre compte. La médecine place la soif au nombre des signes caractéristiques de la fièvre et des maladies aiguës. On l'observe aussi dans les maladies chroniques et dans les affections accompagnées de sécrétions excessives, par exemple de fortes sueurs, comme la chaleur en occasionne. La cessation de cet impérieux besoin est souvent aux yeux des médecins un signe funeste.

Du langage physiologique, le mot *soif*

a passé naturellement dans le langage figuré, où il est toujours pris, dans son acception extrême, pour désigner un besoin ou un désir immodéré : c'est ainsi que l'on dit d'un homme qu'il a *soif* de gloire, d'honneurs, de richesses, de vengeance, etc. L'Évangile a dit : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice.* D. A. D.

SOL (du latin *solum*), voy. TERRE, TERROIR.

SOL (monnaie), voy. SOU.

SOLAIRE, voy. SOLEIL, ANNÉE (T. I^{er}, p. 787), CADRAN, CYCLE, SPECTRE, etc.

SOLANÉES, famille de végétaux dicotylédones, à corolle monopétale hypogyne. Le nom de ce groupe est dû au genre *solanum* (vulgairement *morelle*), qui renferme la pomme de terre, la tomate, la mélongène et la douce-amère; néanmoins la plupart des solanées contiennent des poisons à la fois acres et narcotiques : telles sont, parmi les espèces indigènes, les jusquiames, les mandragores, la belladone et la stramoine; parmi les exotiques, le tabac (voy. ces mots) en est un exemple bien notoire. Les solanées abondent dans la zone torridé, et la proportion numérique des espèces diminue des tropiques vers les pôles; les régions arctiques en offrent à peine quelques rares transfuges. Ed. Sp.

SOLDAT, traduction du mot *stipendiarius*, militaire recevant une *solde* journalière, appelée aussi *paye* ou *prêt*. La solde augmente en proportion du grade, et elle varie, en divers pays, suivant les circonstances : elle est plus élevée dans certaines garnisons que dans d'autres, en temps de guerre qu'en temps de paix, etc. Voy. ARMÉE, MILITAIRE (*administration*), etc.

SOLE (*solea*), voy. PLEURONECTES.

SOLÉCISME. L'étymologie de ce mot vient de la ville de Soles, en Cilicie, fondée par Solon, dont les habitants oublièrent peu à peu la langue de la métropole. *Parler comme un colon de Soles*, ou *faire des solécismes*, c'était à Athènes manquer aux règles de la grammaire et de l'usage; de même à Rome (voir Quintilien, *Inst. orat.*, I, 5). Dans toutes les langues fixées par des grammaires, un solécisme est une faute con-

tre les règles grammaticales (voy. BARBARISME). Figurément et par plaisanterie, c'est une faute quelconque. F. D.

SOLEIL (en latin *sol*, *solis*), astre du jour, le plus éclatant de tous ceux qui se montrent à nous sur la voûte céleste, globe immense jouissant d'une lumière à lui propre qu'il dispense à tous les corps composant son système. Placé à l'un des foyers des orbés elliptiques que décrivent les planètes (voy.) dans l'espace, le soleil exerce sur elles la plus grande influence, ses rayons les échauffent et les éclairent. Sa lumière est si vive que l'œil de l'homme n'en peut supporter la vue qu'en s'abritant derrière un verre coloré. Les rayons du soleil sont la source vitale de presque tous les mouvements qui ont lieu sur la surface de la terre. « Par son action vivifiante, dit sir J. Herschel, les végétaux sont élaborés dans le sein de la matière inorganique, et deviennent à leur tour le soutien de l'homme et des animaux; par elle, les eaux de la mer se transforment en vapeurs pour circuler dans l'air, arroser la terre et produire les sources et les rivières. Elle est la cause de toutes les perturbations de l'équilibre chimique entre les éléments de la nature qui, par une série de compositions et de décompositions, donnent lieu à de nouveaux produits. » (Voy. l'art. LUMIÈRE.)

De la terre, le soleil paraît affecté de deux mouvements qui ne sont que des illusions d'optique par suite desquelles nous lui prêtons les révolutions qui appartiennent au globe sur lequel nous vivons, à peu près comme nos yeux croient voir marcher les objets situés sur les bords d'une route ou d'un fleuve que nous parcourons en voiture ou dans un bateau. Le premier de ces mouvements apparents du soleil est celui qu'on nomme *commun*, parce qu'il appartient à toute la sphère céleste, qui fait une révolution complète autour de la terre, en 24 heures, d'orient en occident : ce mouvement est dû à la rotation de la terre sur son axe; il cause le jour et la nuit et produit le lever et le coucher du soleil, et sa marche au-dessus et au-dessous de l'horizon. L'autre mouvement apparent du soleil, qu'on nomme son mouvement *propre*,

n'est pas plus réel, et résulte évidemment de la marche de la terre autour de cet astre. En effet, par suite de cette révolution de la terre, le rayon mené de notre œil au centre du soleil change continuellement de direction et va marquer dans le ciel, parmi les étoiles fixes, un point sans cesse différent. Ainsi, dans le cours d'une révolution complète, de 365^d 6^h 9^m 10^s.5, le soleil paraît avoir décrit d'occident en orient un grand cercle de la voûte céleste, suivant l'orbite même que parcourt la terre (*VOY. ÉCLIPTIQUE*). Comme l'axe de la terre est incliné sur le plan de son orbite, il s'ensuit qu'elle présente diversement les différents points de sa surface à l'action solaire pendant cette révolution : de là vient l'inégalité périodique de longueur des jours et des nuits, la succession des saisons et les différences de zones et de climats que l'on remarque sur la terre.

Ce n'est point ici le lieu de nous arrêter sur cette prétendue marche du soleil que les anciens regardaient comme réelle et qui a fatigué une foule de locutions usitées dans l'astronomie. Mais comme toutes les apparences dues au mouvement de la terre ont leur utilité, il se trouve qu'on a particulièrement besoin de connaître à chaque instant le lieu du soleil, c'est-à-dire le point du grand cercle de la sphère céleste où le projette une ligne menée de notre œil à son centre. Pour cela on suppose la terre immobile au foyer de l'ellipse que le soleil semble parcourir dans le ciel, et on transporte même à l'astre les vitesses variables du mouvement de notre globe. Cela admis, si l'orbite du soleil était un cercle et qu'il le parcourût d'un mouvement uniforme, il suffirait de connaître sa situation à un instant déterminé, pour trouver immédiatement celle qu'il occuperait à un moment quelconque; mais il n'en est pas ainsi; l'observation a fait voir que la vitesse angulaire de son mouvement varie continuellement, et que, dans le même espace de temps, il décrit des arcs différents suivant l'époque de l'année où l'on se trouve. Il est donc nécessaire de savoir ramener le mouvement moyen et uniforme que l'on prend pour base des calculs au mouvement réel et inégal : c'est

à cet usage que servent les *tables du soleil*. D'abord, de la durée de l'année sidérale, temps dans lequel le soleil parcourt les 360° de l'écliptique, on tire facilement la grandeur de l'arc qu'il franchit en un temps donné, la vitesse étant supposée uniforme (59' 8" .33 par jour); en sorte que le lieu du soleil se trouvant indiqué pour un point initial qu'on nomme l'époque (partant ordinairement du minuit, temps moyen, qui sépare l'année de la précédente), le lieu de l'astre s'obtient naturellement en ajoutant la quantité de ces arcs qu'il a dû parcourir depuis. Cependant on n'a point ainsi le lieu vrai du soleil; pour cela il faut encore réduire le mouvement circulaire qu'on a supposé en mouvement elliptique, puis tenir compte des diverses perturbations qui résultent de l'attraction mutuelle des planètes. Tous ces éléments du calcul solaire se trouvent dans les tables.

Le diamètre apparent du soleil variant continuellement de grandeur, on en a conclu que cet astre est tantôt plus près et tantôt plus éloigné de la terre. Son excentricité a été trouvée égale à 0.016794, le demi grand axe de l'ellipse qu'il parcourt étant pris pour unité. La mesure de la parallaxe (*VOY.*) solaire, évaluée à environ 8" .6, donne pour distance moyenne du soleil à la terre 23,984 fois la longueur du rayon terrestre, ou à peu près 152,000,000 de kilom. Pour se faire une idée de cette énorme distance, on n'a qu'à songer qu'une locomotive de chemin de fer qui marcherait avec une vitesse continue de 32 kilom. à l'heure mettrait 500 ans pour arriver au soleil! Cette distance une fois connue, on a pu trouver les dimensions propres du soleil, en la combinant à l'angle qui mesure son diamètre apparent. C'est ainsi que le diamètre réel du soleil a été évalué 109.95^t fois celui de la terre, ou 1,400,000 kilom. (près de 4 fois la distance de la terre à la lune). Le volume de ce corps prodigieux équivaut donc à 1,326,480 fois celui de la terre, c'est-à-dire que les

(*) Ce chiffre est celui de l'Ann. du Bur. des Long. M. Biot dit ailleurs 111 fois $\frac{1}{2}$; sir J. Herschel met 111 $\frac{1}{4}$; ce qui produit naturellement quelques légères variantes dans les chiffres qui suivent.

volumes réunis de toutes les planètes sont bien loin d'en approcher. La masse du soleil, déduite de la théorie de l'attraction, est représentée par le nombre 354,936, celle de la terre étant prise pour unité. En comparant la masse au volume, on voit que la densité moyenne du soleil est à celle de la terre seulement comme 0.2543 est à 1, ou à peu près le quart.

Lorsqu'on observe le soleil avec des télescopes d'un pouvoir amplifiant suffisant, et garnis de verres colorés, on découvre souvent à sa surface des taches noires de formes irrégulières et changeantes, entourées généralement d'une sorte de pénombre ou bordure moins sombre. Dans un temps plus ou moins long, ces taches s'élargissent, se resserrent et disparaissent même entièrement. Les plus persistantes semblent traverser le disque solaire dans l'espace d'environ 14 jours; arrivées à l'un des bords de l'astre, elles cessent d'être visibles pour reparaitre au bord opposé après un égal intervalle de temps. Quelquefois, auprès des grandes taches, on observe de larges espaces couverts de raies plus lumineuses que la masse entière, et qui ont reçu le nom de *facules*. Les grandes taches se montrent à peu près toujours dans une région comprenant une soixantaine de degrés: c'est au milieu de cet espace qu'on a placé l'équateur solaire; et, expliquant le mouvement apparent de translation des taches par la rotation du soleil sur son axe, incliné de 87° 30' sur le plan de l'écliptique, on a conclu de la durée uniforme de la marche révolutive de ces taches, que l'astre tourne sur lui-même, d'orient en occident, dans une période de 25.0115, suivant Delambre, de 25.5, suivant l'*Ann. du Bur. des long.* Indépendamment de ce mouvement sur lui-même, W. Herschel a cru reconnaître dans les étoiles (*voy.*) un petit déplacement qui semblerait indiquer un mouvement extrêmement lent du soleil vers la constellation d'Hercule, et qui pourrait faire croire à des révolutions des systèmes stellaires les uns autour des autres.

La découverte des taches du soleil avait été attribuée jusqu'ici à Galilée; mais M. Arago, dans sa savante *Analyse*

historique et critique de la vie et des travaux de sir W. Herschel (insérée dans l'*Ann. du Bur. des long.* pour 1842), la revendique pour J. Fabricius, qui en parla dans un ouvrage dont l'épître dédicatoire porte la date du 13 juin 1611, tandis que la première publication de Galilée où il en soit question est seulement de 1612. Le judicieux secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences pense que Galilée avait aperçu vaguement quelques taches au soleil lorsque Fabricius les observa avec assez de fidélité. C'est encore à l'astronome allemand que M. Arago adjuge la priorité de l'observation de la rotation du soleil, soupçonnée par Jordan Bruno et Kepler; mais il reconnaît que Galilée découvrit les grandes facules, et le jésuite Scheiner les petites, c'est-à-dire les points lumineux, les *rides* dont le soleil est parsemé dans toute l'étendue de sa surface. On trouvera dans le même ouvrage une énumération complète des diverses opinions des anciens et des modernes sur la constitution physique du soleil et sur la nature des taches qui paraissent à sa surface. On sait que les astronomes sont encore loin d'être d'accord à ce sujet. Quelques-uns ont imaginé que le soleil est un corps en combustion, et que les taches obscures ne sont que des scories qui viennent nager à sa surface. Les facules, au contraire, seraient dues à des sortes d'éruptions volcaniques. D'autres pensèrent que la masse solaire était recouverte d'une matière lumineuse soumise à certains flux et reflux, par suite desquels d'énormes portions rocheuses étaient mises à nu. Wilson, le premier, supposa, en 1774, que le soleil était composé d'un noyau solide et obscur entouré d'une sorte d'atmosphère lumineuse. Sir W. Herschel interposa, entre cette atmosphère phosphorique et le noyau, une autre atmosphère compacte, beaucoup moins lumineuse, ou même ne brillant que par réflexion. Dans cette hypothèse, la plus généralement admise aujourd'hui, l'apparition des taches s'explique par des échan-crures produites dans les atmosphères, au moyen desquelles on aperçoit le noyau du soleil; la pénombre est l'extrémité de l'atmosphère obscure moins large,

ment échantrés que l'atmosphère lumineuse, et entourant l'ouverture qui laisse voir le noyau. Pour rendre compte de l'agitation produite dans la masse lumineuse du soleil, Herschel supposait qu'un fluide élastique, d'une nature inconnue, se formait incessamment à la surface du corps obscur et s'élevait dans les hautes régions de l'atmosphère solaire, à cause de sa faible pesanteur spécifique, en déchirant dans son passage les diverses enveloppes de l'astre. De l'activité de ce courant naissent les différentes apparences lumineuses qui frappent nos yeux, et auxquelles le grand astronome de Slough donne les noms d'*ouvertures*, lorsqu'on voit le noyau obscur; de *bus-fonds*, quand il y a seulement dépression de la matière lumineuse; de *chaînes*, quand, au contraire, cette matière s'élève au-dessus de la surface moyenne des nuages solaires lumineux; les *nodules* sont pour lui des petites places lumineuses extrêmement élevées; les *corrugations* se composent d'élévations et de dépressions; les *dentelures* sont les parties obscures des corrugations; enfin, les *pores* sont les parties basses des dentelures. « Si cette théorie de la formation des taches solaires était fondée, dit M. Arago, il faudrait s'attendre à trouver que le soleil n'émettrait pas constamment les mêmes quantités de chaleur et de lumière. De grands noyaux, de larges pénombres, des *rides*, des *jacules* indiqueraient l'existence de courants ascendants très actifs, et, dès lors, une abondante émission lumineuse et calorifique. L'absence de ces divers genres de taches, au contraire, signalerait une diminution d'activité dans la combustion solaire, une certaine rareté dans les nuages lumineux. » On sait que l'idée d'une influence des taches solaires sur les températures terrestres se présente, en effet, de bonne heure aux physiciens. Herschel, manquant d'observations météorologiques suffisantes, et sans se dissimuler ce qu'il pouvait y avoir d'erroné dans une semblable appréciation, s'avisait de comparer l'apparition des taches au soleil avec le prix moyen du blé : il trouva que les récoltes étaient d'autant meilleures que le soleil avait plus de taches. Une hypo-

thèse de M. Brewster (art. *Astronomie de l'Edinb. Encyclop.*) pourrait servir à corroborer ce fait. Ce savant imagine que les rayons de calorique non lumineux qui forment une partie constituante de la lumière solaire sont émis par le noyau obscur du soleil, tandis que les rayons visibles, colorés, proviennent de la matière lumineuse dont le noyau est entouré. De là, dit-il, la raison pour laquelle la lumière et la chaleur paraissent être toujours combinées, l'une des émanations ne pouvant être obtenue sans l'autre. On comprendrait alors pourquoi il ferait plus chaud quand il y a plus de taches, car la chaleur du noyau nous arriverait sans avoir été affaiblie par l'atmosphère qu'elle traverse ordinairement; mais, ajoute l'auteur lui-même, le fait de l'excès de chaleur pendant l'apparition des taches n'est pas certain.

Herschel pensait aussi, après d'autres philosophes, que le soleil pouvait bien être habité. Pour le prouver, il chercha à démontrer que le noyau solaire peut n'être pas très chaud malgré l'incandescence de l'atmosphère, et que la réaction chimique lumineuse pouvait s'opérer à un assez grand éloignement de la surface solide pour n'y produire que l'apparence de nos aurores boréales. D'ailleurs, les couches nébuleuses intermédiaires peuvent être douées d'un assez grand pouvoir réflecteur pour protéger efficacement le corps solaire contre son atmosphère lumineuse, dont l'état d'ignition peut bien être mis en question. Quoi qu'il en soit, on en est encore réduit à des conjectures sur la nature du soleil. Cependant il résulte d'observations aussi délicates qu'ingénieuses que la matière incandescente du soleil ne peut être ni solide ni liquide, mais gazeiforme, attendu que les rayons lumineux émanés d'une sphère solide ou liquide en incandescence jouissent des propriétés de la polarisation, tandis que ceux qui s'échappent des gaz incandescents en sont privés, ainsi que Fourier s'en était aperçu. Or M. Arago a reconnu que la lumière du soleil était dans le même cas, ce qui paraît prouver qu'elle émane d'une sorte d'atmosphère. L'expérience qui conduit à ce résultat montre en même temps que la lumière

des bords du soleil est aussi vive que celle du centre, d'où il résulte que le soleil n'a point d'atmosphère au delà de la matière lumineuse; car, s'il en était autrement, la lumière des bords en ayant une plus forte couche à traverser, se trouverait plus affaiblie. D'un autre côté, M. Pouillet s'étant proposé de déterminer quelle peut être la température des rayons solaires évaluée d'après les effets qu'ils produisent sur la terre, a cru pouvoir l'élever à 1,200° en moyenne.

Telles sont en résumé les notions que la science a acquises touchant le globe magnifique qui nous éclaire et qui paraît être la source de toute vie; astre qui a dû être adoré des hommes avant aucun autre, qui a reçu primitivement leur culte (*voy. BAAL, OSIRIS, PHÉBUS, etc.*), et qui méritait cet hommage, si on le considère comme une des plus belles créations de l'Auteur des choses. Et pourtant, trompé par les apparences, on a longtemps fait rouler ce char de feu autour de la terre en l'assujettissant à ses lois. Mais cette erreur a fini par faire place à des opinions plus rationnelles. Des esprits hardis ont proclamé la fixité de cet astre immense par rapport à nous (*voy. PLANÈTES*); la science a dessillé nos yeux et ravi au ciel la connaissance de ses lois; c'est alors qu'un grand poète, le chantre de *la Henriade*, a pu retracer le système de l'univers en ces vers admirables :

Dans le centre éclatant de ces orbes immenses
Qui n'ont pu nous cacher leur marche et leurs
distances,

Luit cet astre du jour, par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de soi sur son axe enflammé.
De lui, partent sans fin des torrents de lumière;
Il donne, en se montrant, la vie à la matière,
Et dispense les jours, les saisons et les ans,
A des mondes divers autour de lui flottants.
Ces astres asservis à la loi qui les presse
S'attirent dans leur course et s'évitent sans cesse,
Et servant l'un à l'autre et de règle et d'appui
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.
Au delà de leur cours et loin de cet espace
Où la matière nage et que Dieu seul embrasse
Sont des soleils sans nombre et des mondes sans
fin.

.....
Par delà tous ces cieux le Dieu des cieux ré-
side !...

L. L.

SOLEIL (COUPS DE), *voy. ÉRYSIPELE*
et **INSOLATION**.

SOLEIL (bot.), *voy. HÉLIANTHE*.

SOLEIMAN, khalife, *voy. OS-
MÉTANES*. Du reste, pour ce même nom,
voy. SOLIMAN.

SOLEURE, 10^e canton de la Confé-
dération suisse (*voy.*), dans laquelle il
entra avec Fribourg en 1481, est borné
au nord par le canton de Bâle, à l'ouest
par la France, au sud par le canton de
Berne, et à l'est par celui d'Argovie. Il a
une superficie de 12 milles carrés géogr.
et une population de 59,100 hab., tous
catholiques, excepté les 4,350 réformés
du bailliage de Bucheggberg. Le pays est
coupé par quelques chaînons escarpés du
Jura, dont le point culminant s'appelle
Hasenmatte; cependant le sol est géné-
ralement fertile et bien cultivé, surtout
sur les bords de l'Aar : aussi Soleure est-
il le seul canton de la Suisse en état d'ex-
porter du blé. On en exporte pareillement
une assez grande quantité de lin et de fer,
de la verrerie, de la poterie et beaucoup de
kirschwasser. La constitution du 17 août
1814 ne reconnaît aucun privilège; ce-
pendant les habitants de la ville jouis-
sent d'avantages considérables. La nomi-
nation des $\frac{3}{4}$ des membres du grand
conseil leur appartient. Ce grand conseil,
composé de 101 membres, exerce la puis-
sance législative, tandis qu'un petit con-
seil de 21 membres est chargé de tout ce
qui concerne l'exécution des lois et l'ad-
ministration. Une cour d'appel, formée
de 13 membres choisis dans le grand
conseil, décide en dernière instance les
causes déferées aux tribunaux de canton.
On évalue à 180,000 fr. le revenu pu-
blic. Le contingent fédéral est fixé à 994
hommes, et la contribution à 18,000 fr.

Le chef-lieu du canton, *Soleure*, est
situé dans une des plus belles contrées de
la Suisse, au milieu de prairies dont des
collines chargées d'arbres fruitiers et de
bouquets de bois, ainsi que de jolies mai-
sons de campagne, rompent la monoto-
nie. Le voisinage du Jura donne au pay-
sage un caractère alpestre. La ville
elle-même est divisée par l'Aar en deux
parties inégales que réunissent des ponts
en bois. Elle compte 4,250 hab. Les rues
ne sont ni droites ni égales, mais elles
sont assez larges, fort propres, bordées
de belles maisons et ornées de jolies fon-
taines. Les ramparts forment de char-

manentes promenades. Parmi les édifices publics, on cite l'église de Saint-Ursin avec une tour de 190 pieds, un beau portail et un grand autel remarquable ; l'église des Jésuites, la maison de correction avec de nombreux trophées ; la caserne qui servait autrefois d'hôtel à l'ambassadeur français, et le théâtre. Soleure possède un lycée et un gymnase, cinq couvents, une bibliothèque de 8,000 vol., une maison d'orphelins, une grande manufacture de toiles peintes, des fabriques de coton, de cuir, de tabac, de vinaigre de bois, une librairie et quelques imprimeries. Un important commerce de transit rend la ville fort vivante. A une demi-lieue, on va visiter l'ermitage de Sainte-Véronne.

C. E.

SOLFATARE, voy. **SOUFFRE**.

SOLFÈGE, **SOLMISATION**. Ces deux mots, dont le premier est tiré des notes *sol fa*, et le second des notes *sol mi*, sont synonymes, mais ne s'emploient pas toujours indifféremment l'un pour l'autre. Le mot *solfège* désigne proprement une pièce de musique sans texte, destinée à être chantée, en nommant chacune des notes qui la composent avec l'intonation et le rythme convenables. C'est par abus que l'on a quelquefois appelé solfèges des pièces destinées à être chantées sur l'une des voyelles de l'alphabet : ces sortes de morceaux se nomment *vocalises* (voy. **VOIX**, **VOCALISATION**). On nomme encore solfège le recueil de pièces de ce genre destiné à l'usage des élèves. Dans ces deux sens, on n'emploie jamais le mot *solmisation* qui sert spécialement à désigner l'action de *solfier* ou de *solmiser*, mais dans ce sens on peut aussi se servir du mot *solfège*, et dire *l'art, l'étude du solfège*.

Les anciens Grecs se servaient à cet effet des syllabes $\tau\alpha$, $\tau\eta$, $\tau\upsilon$, $\tau\epsilon$, qui se reprenaient pour chaque tétracorde ; si le tétracorde était conjoint, au lieu du $\tau\epsilon$, on nommait immédiatement le $\tau\alpha$. Cet usage passa sans doute chez les Romains avec la musique grecque ; mais on ne trouve plus aucune trace du solfège dans le moyen-âge jusqu'à l'époque de Guido d'Arezzo. Ce musicien justement célèbre fournit pour la lecture du plain-chant une méthode mécanotéchnique qui con-

sistait à retenir par cœur un hymne ou pièce quelconque, dont ensuite on opérerait le rapprochement avec le morceau qu'on voulait exécuter. L'hymne de saint Jean-Baptiste offrait à cet égard un avantage particulier ; la première strophe en est ainsi conçue :

Ut queant laxis
Rasonare fibris
Mira gestorum
Famuli tuorum ;
Solve polluti
Labbii reatum,
Sancte Joannes !

Or, dans le chant de cette pièce, la première syllabe de chaque vers marche de degré en degré, le semidiaton se trouvant du troisième au quatrième ; il était facile, pour s'habituer à lire d'autres morceaux, de les confronter avec cet hymne appris d'abord par cœur. On étendit ensuite cette pratique, et l'on prit l'habitude de nommer les notes par les syllabes initiales indiquées comme moyen de reconnaître l'intonation. Mais comme dans ce système six degrés seulement portaient un nom, il fallait, lorsque le chant dépassait l'hexacorde, trouver un moyen pour exprimer le demi-ton : de là le système des *muances*, qui consistait à ramener l'appellation *mi-fa* autant de fois que se présentait le semidiaton employé alors sous les seules formes *mi-fa*, *la-si* \flat , *si* \natural *ut* ; on solfiait ainsi par *nature*, par *bémol* et par *bécarre*. Les Italiens, qui furent les derniers à se servir de cette méthode, ont aussi été les derniers à la quitter. L'invention de la syllabe *si*, indiquant le second semidiaton de l'octave, la fit d'abord abandonner en France, en même temps que les Allemands adoptaient pour solfier les lettres de l'alphabet. Quantité de modifications ont été proposées dans la dénomination des syllabes destinées à la solmisation ; la seule qui ait été reçue en assez grand nombre de pays consiste à substituer *do* à *ut*, comme étant plus sonore, et par conséquent plus commode à prononcer.

Dans le plain-chant, on a quelquefois nommé en solifiant le *si* \flat *za*, et le *mi* \natural *ma*, mais dans l'usage ordinaire, en musique comme en plain-chant, les notes ne changent pas de nom lorsqu'elles sont affectées

tées du dièse ou du bémol, et par conséquent élevées ou abaissées du semidiaton; pour parer à cette anomalie, on a longtemps employé une méthode qui ne faisait au fond que substituer un inconvénient à un autre. Toute musique, quelle que fût l'armure de la clef, était ramenée aux modes d'*ut majeur* ou la mineur: on sent que de cette manière l'on n'obtenait plus le véritable degré du son et que l'on donnait à une chose le nom d'une autre; d'ailleurs l'irrégularité à laquelle on avait voulu porter remède subsistait à l'égard des notes altérées accidentellement, et cette méthode n'offrait pour l'élève qu'une facilité apparente; de plus, il fallait en solfiant ainsi *par transposition* lire dès le commencement sur toutes les clefs. Quoi qu'il en soit, longtemps ce système a été usité en France et ailleurs, où on l'appelait *solmisation à la française*.

On peut dire qu'au fond il importe peu quel nom l'on donne aux notes, pourvu qu'on les entonne juste et qu'on leur conserve la durée nécessaire, car là est véritablement tout l'art et tout l'avantage de la solmisation.

Quantité de professeurs de chant ont publié des solfèges plus ou moins estimables. Le recueil connu sous le nom de *Solfège d'Italie* ne baissera jamais dans l'estime des connaisseurs, car il est dû aux plus beaux génies de l'ancienne école napolitaine. Le *Solfège du Conservatoire* (de Paris) renferme aussi un assez grand nombre de morceaux recommandables. Le *Solfège de Rodolphe*, quoique d'assez mauvais style, est encore le plus répandu.

J. A. DE L.

SOLIDE, CORPS, VOLUME. On donne ces noms, en géométrie, à l'étendue (*voy.*) considérée dans ses trois dimensions, longueur, largeur et épaisseur ou profondeur. Néanmoins le mot solide s'emploie plutôt relativement à la forme, à la figure d'un corps, et celui de volume quant à sa mesure. On distingue deux sortes de solides, suivant qu'ils sont terminés par des surfaces planes ou par des surfaces courbes. Les premiers se nomment aussi *polyèdres* (*voy.* l'art.); parmi les seconds, la géométrie élémentaire ne s'occupe guère que de la *sphère*, du *cylindre* et du

cône, auxquels nous consacrons des art. particuliers. On a dit au mot *Révolution* ce qu'on entend par *solides de révolution*. Il a été question des *corps réguliers* à l'art. **POLYÈDRE**: ajoutons seulement ici que la *sphère*, qu'on suppose limitée par un nombre infini de polyèdres, peut encore être considérée comme telle. On appelle *solides semblables* ceux dont les volumes peuvent être différents, mais dans lesquels la relation des limites est la même. Par exemple, deux polyèdres sont semblables lorsque tous leurs angles solides sont égaux et semblablement placés, et que leurs faces situées de la même manière sont semblables. Les solides réguliers de même nom jouissent naturellement de cette propriété. Deux polyèdres semblables sont entre eux comme les cubes de leurs côtés homologues.

Pour mesurer les solides, on les rapporte à un autre solide d'une étendue déterminée: un cube (*voy.*) sert ordinairement d'unité comparative; c'est-à-dire que pour mesurer les solides, on cherche combien de fois ils contiennent le volume d'un cube dont le côté est connu, ayant, par exemple, 1 mètre de longueur. Ce cube prend le nom de *mètre cube*. La capacité d'un autre cube s'obtient en multipliant deux fois son côté par lui-même ou en l'élevant à la 3^e puissance, dite aussi puissance cube. Pour bien comprendre ceci, supposons un carré de 3^m de côté; posons dessus, le long d'un côté d'abord, des cubes en forme de *gros dés*, ayant chacun 1^m de côté: il y en aura 3; il en faudra encore 6 autres semblables pour couvrir l'aire de ce carré; maintenant, mettons une autre couche de 9 cubes sur celle-là, puis encore une autre sur celle-ci: à présent, si nous mesurons en hauteur le côté du nouveau cube que nous venons d'élever, il est bien évident qu'il aura également 3^m, puisqu'il résulte de la superposition de 3 cubes de 1^m chacun. Eh bien! si nous comptons le nombre des plus petits cubes qui composent le plus grand, nous en trouverons 3 fois 9 ou 27: un cube de 3^m de côté aura donc 27 mètres cubes, c'est-à-dire que ce dernier nombre résultera de la multiplication du carré

par sa racine ou de la multiplication une fois répétée du produit du côté par lui-même. Supposons encore qu'une autre couche de 9 dés soit ajoutée sur les trois autres ; nous aurons un prisme ayant 4^m de hauteur et 3^m sur la base : 36 cubes de 1^m y seront renfermés ; ce nombre résultera de la multiplication de l'aire de la base 9, par la hauteur 4, ou de la multiplication successive des diverses arêtes les unes par les autres. Aussi, en règle générale, peut-on dire que le volume d'un solide s'obtient en mesurant avec l'unité linéaire les trois dimensions du solide et en les multipliant successivement, la longueur par la largeur pour avoir l'aire de la base, et celle-ci par la hauteur pour avoir le volume. Cette loi reçoit quelques modifications pour plusieurs figures ; mais elle est exacte pour tous les parallépipèdes.

Ce que nous venons de dire est suffisant pour faire comprendre comment on mesure le volume de tout solide qu'il est possible de décomposer en prismes ou en pyramides, puisque, ainsi que nous l'avons dit à ce mot, celles-ci peuvent être considérées comme le tiers d'un prisme de même base et de même hauteur ; mais, dans la pratique, les corps dont les surfaces sont remplies d'inégalités offrent des difficultés souvent insurmontables : on se contente alors généralement d'une valeur approximative. Cependant, lorsqu'il s'agit de corps très petits, les physiciens emploient un moyen assez simple : ils le jettent dans un vase contenant un liquide, et mesurent la quantité de celui-ci qu'il a déplacée, lorsqu'il n'est ni trop léger ni spongieux.

En physique, on donne le nom de solides aux corps qui ont de la consistance et dont les parties demeurent naturellement dans la même situation, et qui ont, en outre, une fermeté capable de résister au choc d'un autre corps. L. L.

SOLILIQUE, voy. **MONOLOGUE**.

SOLIMAN I-III, sultans turcs dont nous avons déjà parlé à l'art. **ОТХОМАН** (*empire*), T. XIX, p. 46 et suiv., ainsi que de Soliman-Chah (voy. *ib.*, p. 45). Nous ne reviendrons ici que sur la vie du principal d'entre eux, Soliman II.

Cet empereur, surnommé *Kanouni*

ou le Législateur par ses sujets, et le Magnifique par les écrivains chrétiens, naquit en 1496, et régna de 1520 à 1566. Fils unique de Sélim I^{er}, à qui il succéda, il n'avait pas été élevé comme l'étaient ordinairement les princes turcs, mais il avait été initié à tous les secrets de la politique. Dès son avènement au trône, il donna une preuve éclatante de son amour de la justice, en rendant leurs biens à tous ceux qui les avaient perdus sous le gouvernement de son père, en relevant la considération des tribunaux et en ne nommant aux emplois que des personnes capables. Il força à la soumission le gouverneur de Syrie, Gazeli-Beg, qui s'était déclaré contre lui et avait entraîné dans sa révolte une partie de l'Égypte ; détruisit les Mamelouks et conclut une trêve avec la Perse. Tournant ensuite ses armes contre l'Europe, il assiégea et prit Belgrade en 1521. L'année suivante, il conçut le dessein de s'emparer de l'île de Rhodes, qui était depuis 218 ans entre les mains des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il leur écrivit une lettre pleine de fierté où il les somma de se rendre, s'ils ne voulaient être tous passés au fil de l'épée. Cette conquête lui coûta beaucoup de monde ; mais enfin la ville, réduite aux dernières extrémités, fut obligée de capituler le 26 déc. 1522. Le vainqueur envahit ensuite la Hongrie, où il gagna, en 1526, la fameuse bataille de Mohacs (voy.). Il prit Bude en 1529, et marcha sur Vienne. Il livra vingt assauts en vingt jours à cette capitale ; cependant il se vit contraint d'en lever le siège, avec une perte de 80,000 hommes. En 1534, Soliman II passa en Orient et conquit la Tauride, mais il fut battu par Nadir-Chah, et, en 1566, il éprouva le même sort devant l'île de Malte. En 1566, il se rendit maître de l'île de Chios, et il termina sa glorieuse carrière, le 30 août, devant les murs de Szigeth en Hongrie, quatre jours avant la prise de cette place. Les marais qui l'entourent lui avaient suscité une fièvre maligne. Ses armes victorieuses le firent également craindre en Europe et en Asie. Son empire s'étendait d'Alger à l'Euphrate, et du fond de la mer Noire jusqu'à la côte occidentale de la Grèce et de l'Épire.

Soliman était aussi propre aux affaires de la paix qu'à celles de la guerre. Il avait une activité surprenante ; il était exact observateur de sa parole, ami de la justice et attentif à la faire rendre. Aussi l'amour passionné qu'il éprouvait pour Roxelane, esclave italienne selon les uns, rusée selon M. de Hammer, mais assurément pas sœur du roi de Pologne, qu'il épousa et perdit au mois d'avril 1558, put seul l'entraîner à faire égorger les enfants qu'il avait eus précédemment, pour assurer le trône au fils de cette sultane. Du reste, il était cruel, et il ternit l'éclat de sa gloire, après la bataille de Mohacs, en faisant ranger en cercle 1,500 prisonniers de distinction et en les faisant décapiter en présence de l'armée. Soliman ne croyait pas que rien fût impossible lorsqu'il ordonnait. Il se servit de son pouvoir sans bornes pour établir l'ordre et la sûreté dans ses états. Il divisa l'empire en districts dont chacun devait fournir un nombre déterminé de soldats. Une partie des revenus de chaque province fut destinée à l'entretien des troupes, et il surveilla lui-même constamment avec la plus grande attention tout ce qui concernait l'armée. Il introduisit dans son empire un système d'administration financière, et pour que les impôts ne fussent pas trop lourds, il s'imposa dans ses dépenses la plus sévère économie. Il fut sans contredit le plus grand des sultans ottomans. Sous son règne, les Turcs atteignirent à l'apogée de leur puissance ; avec lui disparut le bonheur constant qui jusque-là avait accompagné leurs armes. Ambitieux et actif au suprême degré, il signala chaque année de son gouvernement par quelque entreprise considérable. Observateur consciencieux des préceptes du Coran, il fut moins corrompu et beaucoup plus instruit que ses prédécesseurs. Il aimait les mathématiques et surtout l'histoire. En un mot, il eut toutes les qualités d'un grand prince, mais il n'eut pas celles d'un bon roi. Son successeur fut le fils de Roxelane, Sélim II.

C. L.

SOLIN (C. JULIUS SOLINUS), écrivain du temps de Septime ou d'Alexandre-Sévère, a donné, sous le titre de *Polyhistor*, une sorte de revue de tous les

pays plus ou moins connus des anciens. Ce n'est guère qu'une compilation intelligente de tout ce qu'il a trouvé de merveilleux dans Plinie le naturaliste. Son livre, traité avec une juste sévérité par les savants mêmes qui l'ont commenté, n'a guère d'intérêt que pour un éditeur de Plinie, qu'il peut aider, par comparaison, dans la critique du texte. Ce livre, sans aucune valeur scientifique et sans mérites littéraires, reçut pourtant de l'impatience des contemporains une publication prématurée. Nous l'avons tel qu'il fut plus tard publié par l'auteur, et nous ne pouvons expliquer son succès que par la rareté des livres et la cherté du grand ouvrage de Plinie. S. Jérôme et Priscien sont à peu près les seuls auteurs qui l'aient cité. On prétend que le judicieux Ammien n'a pas dédaigné de s'en servir, cependant il ne l'a jamais nommé. Au moyen-âge, un moine a fait un abrégé de cet abrégé, et l'on assure qu'un autre moine l'avait mis en vers.

On attribue à Solin un fragment de 22 vers, très prétentieux et remplis d'imitations fort peu déguisées, sur les productions de la mer.

Solin a été imprimé pour la première fois à Venise, par Nicolas Janson, en 1478. Le meilleur texte est celui de Saumaïse, publié avec ses études sur Plinie, Paris, 1629, 2 vol. in-fol., et mieux Utrecht, 1689. L'édition de Reyher, Gotha, 1665, est pourvue d'un bon index. Solin est compris dans la collection de Deux-Ponts, ainsi que dans celles de Panckoucke et de Nisard.

J. R.

SOLIPÈDES (de *solus*, seul, et *pes*, pied), famille de l'ordre des pachydermes, voy. ce mot.

SOLIS (don JUAN DIAZ DE), voy. RIO DE LA PLATA, T. XX, p. 517.

SOLIS (don ANTONIO DE), poète et historien espagnol, naquit à Plasencia, dans la Vieille-Castille, le 18 juillet 1610. Son goût pour l'art dramatique se développa de bonne heure : il fit jouer plusieurs pièces qui eurent un grand succès, entre autres *El Alcazar del secreto* et la *Gitanyka de Madrid*. Il mit aussi des prologues (*loas*) à plusieurs pièces de Calderon. La réputation qu'il acquit comme poète dramatique, jointe

à la variété de ses connaissances, fit nommer Solis membre de la chancellerie d'état et historiographe des Indes. Après de longues études, il écrivit son éloquent *Histoire de la conquête du Mexique* (Madr., 1684, in-fol. ; 1783, 2 vol. in-4° ; Lond., 1809, 3 vol. in-8°), le dernier ouvrage classique de l'Espagne en ce genre. Il entra plus tard dans les ordres, et mourut à Madrid, le 19 avril 1686. *C. L.*

SOLITAIRE, *voy.* MONASTÈRE, ERMITE, etc.

SOLITAIRE (VER), *voy.* VERS INTESTINAUX.

SOLLICITOR, **SOLLICITOR GENERAL**, *voy.* ATTORNEY.

SOLLING (FORÊT DE), *voy.* HANOVRE et BRUNSWIC.

SOLMISATION, *voy.* SOLTÈGE.

SOLMS (MAISON DE). On fait descendre la maison de Solms, jadis immédiate de l'Empire, de la même souche que celle de Nassau (*voy.*), ce que semble confirmer la situation respective des possessions de ces deux familles et l'analogie de leurs armes (la porte et le lion). Toutefois ce n'est qu'à dater de 1129 qu'on voit figurer les comtes de Solms dans l'histoire. Cette maison acquit en des temps fort reculés des possessions considérables dans la Wettéavie ; mais elle se divisa de bonne heure en plusieurs branches, dont deux fleurissent encore aujourd'hui sous le nom de lignes de Bernard et de Jean.

1° *Ligne de Bernard*. BERNARD, fondateur de cette ligne, était le fils aîné du comte OTHON, qui mourut en 1409. A la mort de son 4^e descendant, CONRAD, en 1592, il se forma trois nouvelles branches : celle de *Braunfels*, qui s'éteignit le 30 juillet 1693 ; celle de *Hungen*, qui ne subsista que jusqu'en 1678, et celle de *Greifenstein*, qui recueillit l'héritage des deux autres. Cette dernière avait été fondée par le comte Conrad ; son petit-fils, GUILLAUME MAURICE, héritier de ses collatéraux, prit, en 1693, le titre de Solms-Braunfels. Son fils, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, fut élevé, le 22 mars 1742, par l'empereur Charles VII, à la dignité de prince d'Empire. Le chef actuel de cette ligne, qui professe la religion réformée, est le prince FRÉDÉRIC-GUILLAUME-FERDINAND, né le 14 déc.

1797 et neveu du roi de Hanovre.

2° *Ligne de Jean*. Jean, fondateur de cette ligne, était le second fils d'Othon. Il obtint en partage les bailliages de Lich et de Laubach, auxquels, par son mariage avec Élisabeth de Kronberg, il ajouta Rœdelheim. Cette ligne ne tarda pas à se diviser en deux branches : celle de *Solms-Lich* et celle de *Solms-Laubach*. En 1590, la première se subdivisa en deux rameaux : *Solms-Lichet Hohensolms* ; mais, HERMANN-ADOLPHE MAURICE, comte de Lich, étant mort sans postérité en 1718, FRÉDÉRIC-GUILLAUME de Hohensolms, mort le 17 janv. 1744, hérita de ses possessions. Son fils, CHARLES-CHRÉTIEN (m. le 22 mars 1803), fut élevé, par l'empereur François II, le 14 juillet 1792, à la dignité de prince d'Empire. Le prince de Hohensolms actuel, LOUIS, est né le 24 janv. 1805. Il professe aussi le culte réformé. La seconde branche, celle des comtes de Solms-Laubach, qui appartient à l'Église luthérienne, se divisa plusieurs fois en un grand nombre de rameaux, dont quelques-uns fleurissent encore aujourd'hui, comme la branche de *Solms-Sonnerwalde*, à laquelle se rattachent la maison de *Solms-Leype*, en Silésie, et celle de *Solms-Baruth*, souche des familles de *Solms-Rœdelheim*, dont le représentant actuel, CHARLES-FRÉDÉRIC-LOUIS-CHRÉTIEN-FERDINAND, est né le 15 mai 1790 ; de *Solms-Wildensfels*, qui a pour chef FRÉDÉRIC-MAGNUS, né le 17 sept. 1777, et de *Solms-Wildensfels-Laubach*, représentée par le comte OTHON, né le 1^{er} oct. 1799.

Les possessions de la maison de Solms, d'une superficie totale d'environ 22 milles carr. géogr., avec une population de 60 à 65,000 âmes, ont été médiatisées. Elles sont dispersées dans la Prusse, la Hesse, la Saxe et le Wurtemberg. La partie la plus considérable et la plus compacte est située dans la Prusse rhénane. C'est là que se trouvent les deux bailliages de Braunfels et de Greifenstein qui appartiennent au prince de Solms-Braunfels, et celui de Hohensolms, que possède le prince de Solms-Lich et Hohensolms. E. H. o.

SOLO, mot italien qui signifie seul

et désigne un morceau de musique joué par un seul instrument ou chanté par une seule voix, avec ou sans accompagnement. Il est l'opposé de *tutti*, tous, et a pour corrélatifs les mots *duo*, *trio*, *quatuor*, etc. Voy. SYMPHONIE.

SOLOGNE, petit pays de l'Orléanais (voy.), subdivision de l'ancienne Beauce (voy.), ayant pour chef-lieu Romorantin. La Sologne est connue pour son aridité. Nous en avons suffisamment parlé à l'art. LOIR-ET-CHEER. Voy. aussi CHEER.

SOLON, législateur d'Athènes et l'un des sept sages (voy.), naquit dans l'île de Salamine, l'an 638 av. J.-C. Son père descendait du roi Codrus, et par sa mère, aïeule de Platon, il était parent de Pisistrate. Après avoir recueilli, dans le commerce et par ses voyages, de la fortune et beaucoup d'observations sur les mœurs et les institutions des peuples; après s'être exercé aux sciences de la politique et de la philosophie dans les réunions des sages de la Grèce, il revint se fixer dans sa patrie. Athènes était alors en proie aux dissensions et dépourvue de Salamine par les Mégariens. Solon, par son esprit conciliant, par son courage, parvint à heureusement à rétablir l'ordre, à reprendre Salamine, que ses concitoyens reconnaissants lui offrirent le souverain pouvoir. Il repoussa cette offre et n'accepta que la dignité d'archonte, avec la mission de réformer les abus des différents services de l'état et d'organiser un nouveau code de législation. Le premier acte de son autorité fut d'abolir les dettes pour mieux rétablir l'égalité, pour rendre surtout la multitude favorable à ses nouvelles institutions. Le peuple fut divisé en 4 classes, suivant le revenu : les 3 premières pouvaient seules entrer dans les magistratures; la 4^e, trop pauvre, n'eut que le droit de voter dans les assemblées et les jugements. Ainsi, cet homme d'état, mêlant habilement la démocratie à l'aristocratie, offrit à tous les citoyens des garanties et des droits. Dans l'intérêt des mœurs, qui sont la force d'une république, il accrut l'autorité de l'aréopage, en lui conférant les devoirs de la censure sur chaque famille. Enfin, aux lois de Dracon (voy.), dont il ne garda que celles contre les meurtriers, il sub-

stitua un code sage, modéré, en harmonie avec le caractère national. Quand ces réformes dans la constitution furent accomplies, quand les nouvelles lois furent promulguées, Solon fit prêter aux Athéniens le serment d'y être fidèles pendant un siècle; puis il résigna ses fonctions de législateur. C'est alors qu'il visita l'Égypte, alla chez Crésus (voy.), qu'il convainquit de l'instabilité de la fortune, et, après 10 ans d'absence, il revint à Athènes; mais telle fut sa douleur de la voir près de tomber sous le joug de Pisistrate (voy.) et de ne pouvoir empêcher son asservissement, que, désespérant de la liberté, il se retira des affaires et se réfugia en Cypré; il y mourut dans sa 80^e année (l'an 558 av. J.-C.).

Solon, qui s'est tant illustré comme législateur, comptait aussi parmi les meilleurs poètes. De ses poésies élégiaques et gnomiques, il ne reste plus que des fragments recueillis dans les *Analecta* de Brunck, dans les *Poetæ gr. minores* de Gaisford et dans la *Sylloge* de M. Boissonade. F. D.

SOLSTICE (*solstitium, solis statio*, point d'arrêt du soleil). Ce nom a été donné au temps où le soleil, dans sa course sur l'écliptique, se trouve le plus éloigné de l'équateur et touche à l'un des deux tropiques (voy. ces mots), parce que, durant quelques jours, cet astre, à cette époque, semble comme stationnaire, conservant à peu près la même hauteur méridienne, et que les jours avant et après le solstice sont de la même longueur : cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le soleil parcourt alors est presque parallèle à l'équateur. On se rappelle que la ligne suivie en apparence autour de la terre par le soleil, ou l'écliptique, est inclinée d'environ 23° sur l'équateur, cercle terrestre dont tous les points sont également éloignés des pôles. Lors donc que le soleil a quitté un des deux points équinoxiaux, où les deux cercles se coupent, pour aller rejoindre l'autre, il décrit sur l'un des deux hémisphères une courbe qui s'éloigne chaque jour de l'équateur et se rapproche de l'un des tropiques, cercles parallèles à l'équateur. Arrivé à ce point culminant, qui est le solstice, il redes-

ceud par une courbe semblable vers l'équateur, le traverse, et passe sur l'hémisphère opposé, pour exécuter le même mouvement. Ainsi dans sa révolution annuelle apparente autour de la terre, le soleil touche deux fois les tropiques, comme il coupe deux fois l'équateur; il y a donc deux solstices: l'un, quand le soleil entre dans le signe du cancer, qui est le point où l'écliptique touche le tropique auquel ce signe donne son nom; l'autre, quand l'astre paraît au premier point du capricorne, point où l'écliptique touche au côté opposé le tropique de ce nom. C'est à la première de ces époques, vers le 21 juin, que commence notre été: aussi nommons-nous le solstice qui y correspond *solstice d'été*; les jours sont alors les plus longs de l'année pour nous; à l'autre solstice, vers le 21 décembre, commence notre hiver: on l'appelle *solstice d'hiver*; nous avons alors les jours les plus courts. On conçoit facilement que le contraire a lieu pour les peuples de l'hémisphère austral (*voy. SAISONS*). Le grand cercle qui, passant par les pôles et l'équateur, réunit les deux points *solsticiaux*, s'appelle le *colure* (*voy. des solstices*). On a donné un nom particulier à ce méridien, parce qu'il sert à mesurer l'obliquité de l'écliptique.

L. L.

SOLUTION, SOLUBILITÉ. En général, on nomme *solution* (*solutio*, de *solvere*, délier) le dénoûment d'une difficulté, d'un problème. Une question *soluble* est celle qui peut être résolue, dont on peut donner la réponse. En termes de chimie, on entend par *substances solubles* celles qui ont la propriété de se fondre dans un liquide, de s'y résoudre en particules invisibles, comme le sucre et une grande quantité de sels dans l'eau, etc. On dit alors que cette eau renferme du sucre ou tel sel en solution ou dissolution. La *solution* est donc l'opération par laquelle un corps solide se fond dans un liquide; la *solubilité* est la qualité de ce qui est soluble. *Voy. DIVISIBILITÉ.*

Z.

SOMERSET (COMTES ET DUCS DE). Ils tirent leur nom d'une des provinces occidentales de la Grande-Bretagne, située au sud du canal de Bristol. Le pre-

mier de ces titres appartient d'abord à la famille de *Mohun*, et le second à celle de *Beaufort*, dont les fils le portent encore*. Mais, dans l'intervalle, il fut illustré par ÉDOUARD SEYMOUR (*voy.*), protecteur du royaume sous le règne d'Édouard VI, son neveu. Beau-frère de Henri VIII, par suite du mariage de ce prince avec sa sœur Jeanne Seymour (*voy.*), il s'était déjà fait connaître, pendant ce règne, sous le titre de comte de Hertford. Créé duc de Somerset, le 11 févr. 1548, comte-maréchal le 17 du même mois, puis enfin gouverneur du roi et protecteur du royaume le 12 mars suivant, il jouit d'abord d'un pouvoir presque illimité. Ses succès militaires en France et en Écosse, sa partialité pour les Communes, lui avaient valu une grande popularité. C'était plus qu'il n'en fallait pour lui attirer des ennemis puissants dans le sein de l'aristocratie. Le premier de tous fut son frère Thomas Seymour (*voy.*), grand-amiral, dont la mort lui fut imputée. Les comtes de Southampton et de Warwick se mirent à la tête d'une ligue contre lui. Somerset, envoyé à la Tour et dépossédé de ses biens en octobre 1549, réussit, au mois de février suivant, à ressaisir son pouvoir et son influence sur l'esprit du jeune roi. Mais, en octobre 1551, Warwick, qui venait d'être créé duc de Northumberland, lui fit perdre de nouveau, en l'accusant de projets d'assassinat et de complot. La première de ces accusations ayant été admise par les juges, Somerset fut décapité à Tower-Hill, le 22 janv. 1552.

ÉDOUARD-ADOLPHE SEYMOUR, 11^e duc de Somerset, né le 24 févr. 1775, fait partie de la Chambre des pairs depuis 1793. L'aîné de ses fils, lord Seymour, né le 20 déc. 1804, a épousé une petite-fille de Sheridan. Depuis longtemps membre de la Chambre des communes, il appartient au parti whig, qui, lorsqu'il parvint au pouvoir, le fit nommer (1835) un des lords de la Trésorerie.

ROBERT CARR, vicomte de Rochester, puis comte de Somerset, né en Écos-

(*) Le lieutenant général lord ROBERT-ÉDOUARD-HENRI Somerset, et lord GRANVILLE CHARLES-HENRI Somerset, premier et second fils du duc de Beaufort actuel, font partie de la Chambre des communes.

se, d'une famille noble, fut quelque temps favori du roi Jacques I^{er}, auquel il avait plu par son extérieur séduisant. Mais cette faveur dura peu (1613-1615), et bientôt ses liaisons avec la comtesse d'Essex, qu'il épousa après l'avoir fait divorcer, la part qu'il prit à l'empoisonnement de sir Thomas Overbury, son ami, lui aliénèrent l'esprit du roi, et le fameux Villiers, duc de Buckingham (voy.), le remplaça dans la confiance de l'inconstant monarque. Somerset, sauvé par sa clémence du dernier supplice, mena une vie obscure et misérable jusqu'en 1638, époque où l'on croit qu'il mourut. R-Y.

SOMKHET, voy. GEORGIE.

SOMMAIRES (MATIÈRES ET JUGEMENTS). En termes de pratique, on nomme *matières sommaires* les affaires qui, par leur nature ou leur faible importance, exigent une procédure et une décision plus promptes et moins dispendieuses que celles des affaires ordinaires. On appelle *jugements sommaires* ceux qui sont rendus dans certaines contestations qui requièrent célérité, mais qui cependant ne sont pas soumises à la procédure établie pour les affaires sommaires.

Les affaires sommaires sont en général dispensées du préliminaire de la conciliation. Elles doivent être communiquées au ministère public, dans les mêmes cas où le serait les affaires ordinaires. Les parties ne peuvent plus, comme autrefois, plaider seules leurs causes sommaires : elles ont besoin de l'assistance de leurs avoués. E. R.

SOMMATION, action de sommer, c'est-à-dire de signifier, de déclarer à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera. Un général somme une ville de se rendre avant de l'attaquer. L'autorité doit faire des sommations avant d'employer la force armée pour dissiper les attroupements (voy.). Ce mot se dit particulièrement des actes par écrit contenant une sommation faite en justice. Dans les cas de mariage, on nomme *sommation respectueuse* un acte extra-judiciaire qu'un fils âgé de plus de 25 ans ou une fille majeure de 21 ans sont tenus, d'après le Code civil, de signifier à

leur père et à leur mère ou à leurs aïeul et aïeule, lorsque ces parents refusent leur consentement à l'union projetée (voy. MARIAGE). Z.

SOMME (math.), voy. ADDITION. *Somme*, du latin *summa*, substance, résumé, est aussi le titre de quelques ouvrages, de certains livres qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine, etc. (voy. S. THOMAS).

SOMME (DÉPARTEMENT DE LA). Borné à l'est par les dép. de l'Aisne et du Nord, au midi par ceux de la Seine-Inférieure et de l'Oise, à l'ouest par la Manche, et au nord par le dép. du Pas-de-Calais (voy. ces noms), il est traversé de l'est à l'ouest par la rivière qui lui donne son nom, et qui, venant de Foss-Somme auprès de Saint-Quentin, se jette dans la Manche après avoir reçu dans le dép. la rivière d'Avre et la Celle; elle est longée par un canal commençant dans le dép. de l'Aisne et appelé *canal de la Somme*. Ce canal, commencé depuis un siècle, a été terminé dans ces derniers temps: il a coûté près de 30 millions de fr. La rivière d'Authie, à peu près parallèle à la Somme, et qui débouche également dans la Manche, forme dans son cours inférieur la limite entre ce dép. et celui du Pas-de-Calais, de même qu'au sud-ouest la Bresle le sépare de celui de la Seine-Inférieure. Le bassin de la Somme forme une vallée tourbeuse et d'une grande fertilité. Il en est de même de la partie littorale appelée *Marquenterre*, comprise entre les embouchures de la Somme et de l'Authie. Le nord-est a des collines d'environ 150^m de haut. Sur une superficie de 614,287 hectares, ou près de 311 lieues carrées, le dép. a plus des deux tiers, savoir 476,362 hect. de terres labourables, 15,432 de prés, et 51,207 de bois, dont 4,660 appartiennent à l'état. La plus belle forêt est celle de Crécy. On cultive beaucoup de plantes oléagineuses, du houblon, du chanvre, du lin, et des pommiers à cidre dont le produit est d'environ 200,000 hectol. Une industrie particulière dans la vallée de la Somme est celle des *hortillons* ou *maraischers* qui, dans des aires séparés par des rigoles, cultivent des

légumes, des fleurs et divers fruits, et les exportent en bateaux aux marchés d'Amiens. On évalue à plus de 800,000 fr. le produit annuel de leur vente; cette industrie fait vivre un millier d'individus. En été, une centaine de bateaux partent chaque jour des hortillons avec des chargements de denrées. L'extraction de la tourbe occupe beaucoup de bras, et fournit un combustible employé surtout dans les campagnes. On ne connaît point de mines; cependant il y a quelques sources d'eaux minérales, entre autres à Saint-Christ. A une agriculture bien entendue et favorisée par l'excellente qualité du sol le départem. joint plusieurs branches d'industrie manufacturière assez importantes, surtout le filage et le tissage des laines du pays, dont on recueille plus de 750,000 kilogr. par an. Amiens et Abbeville se distinguent, depuis le règne de Louis XIV, par leurs fabriques d'étoffes et lainages. On tisse beaucoup de toiles de lin et de chanvre; environ 1,500 métiers servent au tissage des toiles de coton. On fabrique des velours d'Utrecht, et au moins 60,000 pièces de velours de coton. Il y a un grand nombre de fabriques de savon noir, de sucre de betterave, de produits chimiques, de papiers, de tapis, de machines, ainsi que des corroieries et tanneries.

Le département avait, en 1841, une population de 559,680 habitants; en 1836, on en comptait 562,706, présentant le mouvement suivant : 14,415 naissances (7,549 masc., 6,866 fem.), dont 1,076 illégitimes; 11,812 décès (5,937 masc., 5,875 fem.); 4,472 mariages. Il se partage dans les cinq arrondissements d'Amiens, Doullens, Montdidier, Péronne et Abbeville, comprenant 41 cantons et 831 communes. Pour l'élection de sept députés, nommés par 4,226 électeurs (9 juillet 1842), Amiens et Abbeville sont divisées en villes et arrondissements; le dép. appartient à la 16^e division militaire, dont Lille est le quartier général; il forme le diocèse d'Amiens; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale, et ses écoles dépendent de l'académie universitaire de la même ville; il y a aussi une église consistoriale et une école secondaire de médecine.

Après le chef-lieu, *Amiens*, auquel nous avons consacré un art. spécial, la principale ville du dép. est Abbeville, sur la Somme, ancienne capitale du comté de Ponthieu (*voy.*), avec une population de 18,247 hab. Elle est bien bâtie et renferme plusieurs édifices remarquables, tels que l'église gothique de Saint-Vulfran, le palais de justice et la grande caserne; ses fabriques de laine, parmi lesquelles celle que le Hollandais Van-Robais fonda sous les auspices de Colbert, en 1669, est la plus célèbre et occupe plus de 500 ouvriers, fournissent, outre les draps, des moquettes et bourrains. Le nom d'Abbeville lui vient, dit-on, de ce qu'elle fut, à son origine, une maison de campagne de l'abbé de Saint-Riquier (*abbatis villa*). Saint-Riquier, qui avait autrefois une grande abbaye de bénédictins, est en effet à deux lieues d'Abbeville; elle a 1,513 hab. Des deux côtés de l'embranchure de la Somme on voit, d'abord sur la rive droite, le petit port du Crotoy (1,248 hab.), et puis, sur la rive gauche, Saint-Valery, ancien chef-lieu du Vimeux, dont le port est fréquenté annuellement par environ 400 bâtiments qui y apportent des vins, des eaux-de-vie et des denrées coloniales, ou prennent les productions ou marchandises du nord de la France. Ce commerce d'entrepôt est la principale ressource des 3,285 hab. On sait que c'est de ce port, autrefois plus considérable, que partit la flotte normande de Guillaume-le-Bâtard pour la conquête de l'Angleterre. Sur la haute Somme, au-dessus d'Amiens, il faut citer Corbie (*voy.*), ville de 2,685 hab., autrefois célèbre par son abbaye dont il ne reste que l'église, et Péronne (4,119 hab.), place forte sur la rive droite de la Somme, qui a soutenu plusieurs sièges, entre autres un en 1536 contre les Impériaux, commandés par Henri de Nassau, prince d'Orange; on y remarque l'hôtel-de-ville, l'ancien château, l'église gothique et les boulevards. Sur la rive gauche de la même rivière, Ham, petite ville de 2,185 hab., est remarquable par son château massif, flanqué de grosses tours, qui sert maintenant de prison d'état. Doullens, ville de 3,912 âmes, sur l'Authie, est

au nombre des places fortes du dép. Montdidier, ayant une population de 3,790 hab., est mal bâti, mais on y voit quelques édifices, tels que le collège, l'église Saint-Pierre et l'Hôtel-Dieu. La ville de Roye (3,800 hab.), sur l'Avre, est située dans le pays fertile de Santerre. Des batailles célèbres ont été livrées à Saucourt, Crécy (*voy.*) et Noyelle, et on a signalé des emplacements d'anciens camps romains à Picquigny, l'Étoile et Liercourt. On trouve aussi de vastes souterrains qui paraissent avoir servi de refuge aux habitants dans les guerres d'invasion. — *Voir* Dusevel, *Description historique et pittoresque du dép. de la Somme*, Amiens, 1836, 2 vol. in-8°. D-c.

SOMMEIL (*somnus*). C'est un état périodique de l'organisme vivant, caractérisé par la suspension plus ou moins complète des fonctions de relation et une diminution marquée de l'activité de diverses fonctions de la vie organique. L'exercice plus ou moins actif, pendant l'état de veille, des fonctions des organes des sens, de l'intelligence et du mouvement, en amène naturellement la fatigue et appellent le sommeil, qui est surtout le repos du système nerveux. L'absence de tout excitant externe, tel que toute préoccupation forte, une position dans laquelle la plupart des muscles soient dans un état de relâchement, l'influence de la nuit, une chaleur modérée sont les conditions les plus favorables au sommeil. Certaines substances, comme l'opium (*voy.* NARCOTIQUES), y provoquent et sont appelées pour cette raison *somnifères*. On nomme *somnolence* l'état de torpeur prolongée qui accompagne quelques maladies, où, sans *dormir* profondément, on n'est pas éveillé et l'on n'a pas sa connaissance. Le moindre bruit réveille; mais à peine a-t-il cessé qu'un nouvel assoupissement vient continuer le même

état et priver encore le malade de l'usage de ses sens. Un sommeil plus profond avec suspension, au moins apparente, des fonctions vitales est la *léthargie*, dont nous avons traité séparément.

Les *rêves* ou *songes* sont un des phénomènes les plus remarquables qu'offre le sommeil : ils consistent dans certains actes intellectuels, dans certains mouvements automatiques qui se lient d'ordinaire aux impressions ou aux habitudes de l'état de Veille. La souffrance de quelque organe, la gêne qu'éprouvent certaines fonctions dans leur accomplissement, sont les causes qui exercent la plus grande influence sur la production des rêves. Le plus ordinairement, la raison ne coordonne pas les idées disparates qui constituent cet accident du sommeil; mais d'autrefois on voit, sous l'influence de cet état, certaines facultés de l'intelligence prendre un développement insolite, et réaliser les merveilles du somnambulisme (*voy.* ce mot).

Quelques philosophes se sont, à propos du sommeil, posé cette question : L'esprit dort-il avec les sens, durant cet état? et quelques-uns d'entre eux, Jouffroy entre autres, l'ont résolue dans le sens négatif. Assurément l'esprit ne dort pas pendant le rêve, et peut-être cette activité qu'il déploie évidemment pendant l'engourdissement des sens, la déploie-t-il toujours, seulement nous n'en avons pas la conscience. Quoi qu'il en soit de cette question, le sommeil, en reposant les organes, renouvelle leur aptitude à l'accomplissement régulier des fonctions dont ils sont chargés dans l'état de veille, et devient ainsi une condition essentielle de la permanence de la vie. M. S-N.

SOMMEIL DES PLANTES, *voy.* LUMIÈRE (*influence de la*) et FEUILLES.

Pour le sommeil d'hiver propre à certains quadrupèdes, reptiles, etc., *voy.* HIBERNATION.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



TOME VINGT-UNIÈME.

Deuxième Partie.

★

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES D'E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

★

SIGNATURES

DES AUTEURS DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
ARTAUD (l'insp. général).	A. D.	LA FAGE (Adrien de) . .	J. A. DE L.
AVENEL	M. A.	LEGRAND.	A. L-D.
AVEZAC (d')	*A...	LEMONNIER.	C. L-R.
BORGHERS	A. B.	LOUVET.	L. L.
BOULATIGNIER.	J. B-R.	MONGLAVE (Eugène de) .	E. DE M.
CABANIS	C-B-S.	MOROZEWICZ.	C. M-CZ.
CHASLES (Philarète) . . .	PH. CH.	NAUDET.	N-T.
CHEVALLET (de)	A. DE CH.	PÉLIGOT.	E. P.
DÉADÉ	D. A. D.	PRÉVOST (Constant). . .	C. P.
DEHÈQUE	F. D.	RATHERY.	R-Y.
DELSART	AUG. D.	RATIER (le docteur). . .	F. R.
DEPPING	D-G.	REGNARD (Émile). . . .	E. R.
DU MERSAN	D. M.	REINAUD.	R.
DUPIN (ainé).	D.	RINN.	J. R.
GOLBÉRY (de).	P. G-Y.	ROYER-COLLARD (Paul) .	P. R. C.
GUIGNIAUT.	G-N-T.	SAUCEROTTE (à Lunéville).	C. S-TE.
HAAG (Émile).	EM. H-G.	SAUNOIS	V. S.
HAAG (Eugène).	E. H-G.	SCHNITZLER	J. H. S. et S.
HAILLOT (le commandant), à Lyon	C. A. H.	SCHOENFELD (de). . . .	S-F-D.
HASE	H.	SIMON (Max.), à Mont- mirail	N. S-N.
HUOT (à Versailles) . . .	J. H-T.	SOYER	L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.

MM.

SPACH (Édouard)	ÉD. SP.	VERNY (le pasteur) . . .	E. V-Y.
TAILLANDIER	A. T-R.	VIELLARD.	P. A. V.
TRAVERS (à Caen)	J. T-v s.	VÖGEL.	CH. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. austr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

S (suite de la lettre).

SOMNAMBULISME, du latin *somnus*, sommeil, et *ambulare*, marcher, se promener. En effet, il arrive souvent qu'une personne endormie non-seulement se lève et se promène, mais exécute différentes actions qui n'ont lieu ordinairement que dans l'état de veille. C'est là le somnambulisme *naturel*, produit soit par un dérangement, soit par une surexcitation des sens. Tout le monde sait avec quelle sûreté les *somnambules* marchent quelquefois sur les toits des maisons et franchissent les pas les plus périlleux; on sait aussi combien il y a de danger à les réveiller subitement dans une telle situation. Mais il importe de surveiller ces personnes, de chercher à calmer leurs sens et de les guérir, par un traitement judicieux, de cette maladie, qui souvent est la suite d'autres affections plus graves qu'on avait négligées. S.

Après le somnambulisme naturel vient le somnambulisme *magnétique*, désigné aussi sous le nom de *magnétisme animal* (par opposition au *magnétisme terrestre*).

Suivant un médecin qui s'est occupé sérieusement du magnétisme animal, on doit entendre par là « un état particulier du système nerveux, état insolite, anormal, présentant une série de phénomènes physiologiques jusqu'ici mal appréciés, phénomènes ordinairement déterminés chez quelques individus par l'influence d'un autre individu exerçant certains actes, dans le but de provoquer cet état. » Nous avons préféré cette définition à d'autres définitions beaucoup plus explicites, parce que le vague même

qu'elle présente fait mieux ressortir l'incertitude des phénomènes réels que l'on peut provoquer dans l'organisme par le moyen des pratiques magnétiques. -

C'est un Allemand, Mesmer (*voy.*), qui, le premier, observant les phénomènes d'innervation anormale dont il s'agit ici, essaya d'en faire une théorie régulière. Il supposa que l'univers entier est plongé dans une sorte d'éther, de fluide éminemment subtil; que ce fluide pénètre tous les corps, les corps vivants comme les corps inorganiques, et qu'en se rendant maître, à l'aide de certaines pratiques, de cet agent mystérieux, on pouvait produire dans l'économie animale des effets merveilleux, et principalement amener la solution de certains états morbides réfractaires aux moyens ordinaires de la médecine. Personne n'ignore les divers artifices auxquels Mesmer avait recours pour produire les phénomènes magnétiques, son fameux baquet, autour duquel se réunissaient les sujets sur lesquels devait se faire l'expérience, la chaîne mystérieuse qui les liait les uns aux autres pour renforcer l'action du fluide magnétique, et les tiges métalliques mobiles qui sortaient du baquet merveilleux et que chacun pouvait appliquer sur l'organe souffrant. Si nous ajoutons que l'harmonie, le forte-piano, ou la musique vocale, venaient ajouter encore à l'impression que cet appareil devait produire sur des imaginations presque toujours exaltées, on comprendra que le thaumaturge allemand de la fin du XVIII^e siècle ait pu

développer des phénomènes qui aient tout d'abord fixé fortement l'attention. En effet, un certain nombre de personnes éprouvèrent des symptômes nerveux insolites, dont on se préoccupa beaucoup et auxquels on prêta un caractère merveilleux qu'ils n'avaient pas; d'autres, atteintes de maladies hypocondriaques, vaporeuses, furent soulagées ou guéries. Il n'en fallut pas d'avantage pour que le *mesmérisme* obtint un succès de vogue; mais l'enthousiasme baissa vite, et Mesmer ne tarda pas à abandonner son baquet devenu solitaire.

Toutefois quelques hommes, poursuivant les expériences dont les résultats avaient d'abord si vivement frappé l'attention, agitèrent de nouveau la question du magnétisme; et le marquis de Puységur (*voy.*) ajouta à la doctrine mesmérisme ce qu'il appela le somnambulisme magnétique. Depuis cet observateur jusqu'aux magnétiseurs contemporains, un grand nombre de médecins se sont occupés spécialement du somnambulisme, et en ont fait des applications plus ou moins éclairées, plus ou moins consciencieuses au traitement des maladies. Parmi les phénomènes d'un ordre moins élevé, on observe le sommeil, une certaine exaltation des facultés morales, divers accidents nerveux, des sueurs partielles, etc. Mais il en est de bien plus extraordinaires, si l'on doit s'en rapporter aux magnétiseurs, au nombre desquels, il faut le reconnaître, on compte quelques hommes dont la probité au moins ne peut être mise en doute. Dans le somnambulisme lucide, assure-t-on, l'individu, placé dans ces conditions physiologiques et morales tout-à-fait insolites, est sous la dépendance exclusive et absolue de son magnétiseur; il peut lire sans le secours des yeux; il lit même dans la pensée des personnes qui sont mises en rapport avec lui; il a l'instinct des remèdes; il prévoit l'avenir. Et ce qui n'est pas moins admirable que ces résultats eux-mêmes, c'est qu'il n'est pas besoin, pour les produire, de l'appareil dont Mesmer croyait devoir s'entourer: quelques attouchements faits au front, le long des bras, du sujet qu'il s'agit de magnétiser, attouchements que l'on appelle *passes*, de

simples gestes, la volonté même, sans aucune manifestation extérieure, suffisent pour développer ces phénomènes, dans leur ensemble ou en partie, chez les individus que leur constitution nerveuse rend aptes à recevoir l'action magnétique.

Après cet exposé succinct de l'histoire et des phénomènes du magnétisme animal, il nous reste une tâche, plus difficile à remplir, c'est celle de soumettre à une critique sévère les faits sur lesquels le magnétisme repose, ainsi que la pratique à laquelle il aboutit. Et d'abord, tous les phénomènes qu'on dit se développer sous l'influence du magnétisme doivent-ils être indistinctement rejetés comme entachés de mensonge ou d'illusion? Les hommes compétents, qui ont sérieusement étudié le somnambulisme, n'hésitent plus aujourd'hui à résoudre négativement cette question. Oui, parmi ces phénomènes il en est un certain nombre qui sont réels, incontestables; mais il en est d'autres qui ne peuvent supporter le contrôle d'une critique rigoureuse. Parmi les faits du premier ordre, nous placerons le sommeil provoqué par les pratiques magnétiques, l'exaltation des facultés morales dans certaines limites; dans quelques cas, l'abolition de la sensibilité qui ne répond plus aux excitants du monde extérieur, divers phénomènes nerveux, le développement de sueurs locales, l'apparition de flux supprimés depuis un temps plus ou moins long, et, comme bénéfice de ces diverses perturbations du système nerveux ou de quelques fonctions de la vie organique, la guérison possible de certaines maladies. Une observation sévère a démontré la réalité des phénomènes variés que nous venons de signaler. Maintenant, ces faits sont-ils tellement spéciaux, qu'il faille en faire une théorie particulière? nous ne le pensons pas. Tous ces phénomènes doivent être rattachés directement ou indirectement au système nerveux, dont l'action normale se trouve modifiée par les diverses circonstances qui constituent la pratique magnétique. Les médecins, dans tous les temps, ont observé des faits dont l'analogie avec ceux que nous venons de rappeler est évidente pour tout esprit non

prévenu. Dans le somnambulisme naturel, dans l'extase pathologique, l'hystérie, la catalepsie, l'épilepsie même (voy. tous ces mots), n'observe-t-on pas des phénomènes qui rappellent parfaitement les phénomènes magnétiques? Ainsi, dans l'épilepsie, dans la catalepsie, n'y a-t-il pas suspension complète de la sensibilité? L'hystérie n'offre-t-elle pas dans sa physiologie mobile les symptômes nerveux les plus bizarres? Dans l'extase, le somnambulisme naturel, n'observe-t-on pas l'exaltation la plus remarquable de quelques-unes de nos facultés, par le fait seul de la concentration de l'activité intérieure sur une série déterminée d'idées? Renfermés dans ces limites, les phénomènes magnétiques sont donc des phénomènes possibles, puisque, sous l'influence de conditions différentes de l'excitation magnétique, ils apparaissent comme un résultat du jeu anormal de l'innervation; ils sont de plus très réels, puisqu'une observation authentique les a rigoureusement constatés.

Mais il y a loin de ces faits, qui rentrent, comme on le voit, dans la catégorie des faits connus, aux faits merveilleux que nous avons précédemment indiqués, et dont les fauteurs du magnétisme affirment l'existence de la manière la plus positive. S'il était vrai, que sous l'influence des pratiques magnétiques, on pût opérer le transport des sens, qu'on pût donner l'homme de la faculté de lire dans l'avenir, de pénétrer la pensée de ses semblables, de saisir la nature des maladies, et en même temps de trouver les remèdes efficaces qui leur sont applicables, etc., il est évident que le magnétisme serait la science des sciences, et que le somnambulisme lucide deviendrait un *organum* nouveau qu'il faudrait appliquer, comme l'appareil logique le plus sûr, à toutes les recherches dont s'occupe l'esprit humain. Malheureusement ce sont là des prétentions qui s'évanouissent devant l'observation impartiale des faits. Parmi les phénomènes de cet ordre, il n'en est pas un seul de réel : c'est la conclusion à peu près unanime à laquelle sont arrivés les hommes vraiment compétents qui se sont occupés de cette question. Que si quel-

ques esprits, judicieux d'ailleurs, poursuivent avec un zèle digne d'une étude plus importante l'observation des phénomènes magnétiques, c'est que, d'une part, une certaine crédulité, l'amour du merveilleux, ne sont pas rigoureusement incompatibles avec de hautes facultés de l'intelligence, et que, d'un autre côté, ils ont pu rencontrer quelques somnambules, d'eux-mêmes de leurs propres hallucinations, et par là d'autant plus explicites dans leurs affirmations. C'est sur ces illusions sensoriales, dont ces observateurs ne se rendent pas compte, qu'est fondée, nous en sommes sûrs, leur inébranlable conviction; ce sont des fous, en un mot, qui en imposent à des hommes sensés. Quant aux charlatans qui ont trafiqué ou qui trafiquent encore du magnétisme, ils ne méritent point de nous occuper ici.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire sur les prétendues intuitions diagnostiques du somnambulisme et sur les applications du magnétisme au traitement des maladies. Il n'est point douteux que, par le moyen des pratiques magnétiques, on ne puisse modifier l'organisme vivant, et que ces modifications, déterminées dans des conditions opportunes, ne puissent amener la solution de quelques états morbides. C'est ainsi qu'on peut, par ce moyen, calmer des douleurs névralgiques, diminuer l'irritation fébrile, réveiller certaines fonctions suspendues. Sous la direction d'une personne prudente et éclairée, le magnétisme peut donc être employé à titre d'agent thérapeutique. Mais il n'en saurait être de même du somnambulisme : les somnambules les plus lucides et les mieux dressés ne font que débiter les plus grossières erreurs lorsqu'il s'agit de décrire les parties malades, de diagnostiquer une affection morbide, et d'indiquer les remèdes qui lui sont applicables. Que l'on s'amuse, dans les salons, des jongleries du somnambulisme, c'est la mode aujourd'hui, on ne peut l'empêcher; mais qu'on se garde bien de se laisser guider dans les maladies par les inspirations de ces pythonisses, car on pourrait par là se préparer de tardifs repentirs. — On pourra consulter *l'Histoire académique du Magnétisme*

animal, accompagnée de notes et de remarques critiques sur toutes les observations et expériences faites jusqu'à ce jour, par C. Bardin jeune et Fréd. Dubois (d'Amiens), Paris, 1841, gr. in-8°. M. S.-r.

SOMPTUAIRES (LOIS). Ce sont celles qui, dans l'intérêt des mœurs, et pour mettre des bornes aux progrès du luxe (*voy.*), renferment dans de certaines limites la dépense (en latin *sumptus*) que l'on fait, au delà des besoins réels, dans ses vêtements, pour sa table, pour des fêtes, des équipages, des chevaux, des chiens, etc. On sait la sévérité de Caton à l'égard de ces objets de luxe; mais les lois somptuaires romaines furent impuissantes, comme toutes les autres, à arrêter le mal. Un frein meilleur est celui des usages et des mœurs. Z.

SON. Il ne faut pas confondre le *son* avec le *bruit* (*voy.* ce mot); l'oreille la plus inattentive, la moins exercée, saura distinguer la sensation confuse causée par le bruit, ce mélange d'une foule de sons de nature diverse, qui viennent la frapper en même temps, de celle que lui font éprouver les *vibrations* régulières, isochrones et successives d'un corps disposé par sa nature et par sa forme pour ce genre de mouvement moléculaire. Le son est produit par tous les corps dont les molécules sont susceptibles d'entrer en vibration, et principalement par ceux qu'on désigne par le nom de corps élastiques. Les molécules de ces corps, momentanément écartées de leur position naturelle, produisent dans l'air des condensations et des dilatations alternatives, par les vibrations successives qu'elles exécutent pour revenir à leur état primitif. Pour que l'organe de l'ouïe perçoive ce phénomène, il faut que ces vibrations aient un certain degré de rapidité, et cette rapidité plus ou moins grande amène dans les sons des différences qui ont permis de les diviser en une échelle, de les distinguer par des noms, de les représenter par des signes (*voy.* NOTATION, GAMME, etc.). Les sons les plus bas de l'échelle sont ceux qui sont produits par le moins de rapidité : ils ont été nommés *sons graves*; les *sons aigus*, qui occupent le haut de l'échelle, résultent

de vibrations dont la rapidité augmente avec l'acuité du son.

On prouve expérimentalement et avec la plus grande facilité que c'est ainsi que le son se produit. Qui ignore, du reste, que pour obtenir un son d'une corde de harpe (ou de tout autre instrument du même genre), on l'écarte, en la pincant, de la ligne verticale qu'elle décrit? Et si l'expérience a été faite sur une des cordes les plus longues et les plus grosses, on la voit agitée d'un mouvement oscillatoire dont l'amplitude va sans cesse en diminuant et qu'elle conserve cependant, sans altération dans l'isochronisme, jusqu'à ce qu'elle ait repris sa position de repos. Pendant tout ce temps, le son préalablement produit persiste, mais va sans cesse en s'affaiblissant. Si l'on examine une grosse cloche, au moment où elle vient d'être fortement percutée par un lourd marteau, on verra toute sa masse, mais surtout son bord circulaire, agités d'un mouvement rapide, sensible à la vue et au toucher.

Si on prend une corde volumineuse et qu'on la tende faiblement entre deux points fixes, on pourra la faire vibrer sans produire aucun son : il est aisé d'en conclure que notre oreille n'est affectée par un son qu'autant qu'on excite un certain nombre de vibrations dans un temps donné. Il est généralement admis que le son le plus grave que l'on puisse entendre est produit par 30 à 32 vibrations opérées dans une seconde. Il a été plus difficile de déterminer la limite possible des sons aigus; il résulte cependant des recherches de F. Savart que notre oreille perçoit encore un son quand un corps fait 48,000 vibrations dans une seconde.

Dans les conditions les plus ordinaires, c'est l'air atmosphérique qui est le véhicule du son : la preuve en est facile à donner. On place sous le récipient de la machine pneumatique une sonnerie à ressort, avec la précaution de la poser sur un petit coussin dont la mollesse met obstacle à la transmission du son par le plateau de la machine. Le son produit par les vibrations du timbre est perçu pendant tout le temps que la cloche contient de l'air; mais à mesure qu'on

l'en retire, le son devient de plus en plus faible et finit par ne plus être entendu. Il est de nouveau perçu si on laisse pénétrer dans la cloche de l'air atmosphérique ou tout autre fluide élastique, soit gaz permanent, soit vapeur. On prouve par cette expérience que le son croît avec la densité du fluide. Cette propriété de l'air nous fait comprendre pourquoi la nature, dans son admirable prévoyance, a placé de l'air dans la caisse du tympan (*voy. OUIE*), air qui, en se renouvelant sans cesse par la trompe d'Eustache, conserve toujours la même densité que l'air ambiant. Cependant le son se propage aussi, et parfaitement bien, par l'intermédiaire des corps liquides et des corps solides. Ainsi une personne complètement immergée entend, et à de grandes distances, le son d'une clochette qui serait agitée par un autre plongeur; en appliquant son oreille à l'extrémité d'une très longue pièce de bois, on entendra le bruit qui serait produit à l'autre bout par une pointe d'épingle promené sur le bois, quoique ce bruit restât trop faible pour être perçu par l'intermédiaire de l'air.

De toutes ces expériences il est facile de conclure que le son croît avec la densité des milieux, soit qu'ils le produisent, soit qu'ils servent à sa propagation. Ainsi de Saussure nous apprend qu'une petite pièce d'artillerie tirée sur le sommet du Mont-Blanc fait une explosion à peine comparable à celle d'un pistolet qu'on ferait partir à sa base. M. Gay-Lussac, dans son mémorable voyage aérostatique, a reconnu l'affaiblissement de la voix humaine quand on atteint ces hautes régions de l'atmosphère.

Au moment où le son est produit, il ébranle circulairement toute la masse d'air environnante, et c'est par suite d'ondulations successives et excentriques que le son se propage également dans toutes les directions. Mais Euler a découvert une propriété remarquable: c'est qu'une fois le premier ébranlement produit, les ondulations qui suivent ne se transmettent que dans un seul sens et ne rétrogradent jamais, à moins cependant qu'elles ne rencontrent un obstacle qui les réfléchisse et les force à revenir sur elles-mêmes (*voy. ÉCHO*). Aussi le son

ne revient-il plus une fois qu'il a cessé de frapper l'oreille.

La vitesse du son varie selon le corps qui le transmet. Des expériences faites en 1738, et répétées en 1822 par plusieurs membres de l'Académie des Sciences, ont établi que, par un temps calme, la température étant de 16° centigr. et la pression atmosphérique de 0^m.756, la vitesse du son était de 340^m.88 par seconde. Cependant il existe des différences dans les évaluations données par l'expérience et par le calcul, et la science ne nous paraît point avoir donné son dernier mot pour la solution de cette question. Ce qui est bien établi, c'est que les sons graves et les sons aigus se propagent avec une égale vitesse. Ce fait se trouve péremptoirement prouvé par cette circonstance que de la musique bien exécutée est aussi agréable à l'oreille, qu'elle soit entendue de près ou de loin, ce qui n'aurait pas lieu si les sons graves ne se transmettaient point aussi vite que les sons aigus, car les sons qui, entendus de près, formeraient des consonnances, donneraient au contraire d'horribles dissonances à une certaine distance, puisqu'ils n'arriveraient plus dans le même ordre à l'auditeur éloigné.

Dans les expériences entreprises pour déterminer la vitesse du son dans l'air on s'est servi du canon: il fallait en effet une grande masse de son, vu la manière dont s'étendent les ondulations sonores au milieu de l'atmosphère; elles s'affaiblissent alors en raison de l'étendue qu'elles acquièrent. Il n'en est plus ainsi quand le mouvement se propage le long d'une masse d'air cylindrique. M. Biot a reconnu que la voix la plus basse, se communiquant par une masse d'air de 951^m de longueur, renfermée dans les tuyaux des aqueducs de Paris, était parfaitement entendue à cette distance. On a fait des applications ingénieuses de cette expérience pour mettre en communication des parties fort éloignées les unes des autres d'un vaste établissement. En effet, à l'aide de longs tuyaux d'un pouce de diamètre, on peut ainsi propager des ordres à d'assez grandes distances, et même au besoin avoir une conversation suivie et tenue à voix basse. Le *porte-voix*

(*voy.*) est encore une application du même principe : c'est dans le sens de la direction du pavillon que la voix se propage, tandis qu'elle est peu distincte dans toutes les autres. En effet, les vibrations sonores ne peuvent s'opérer pendant un certain temps que suivant la longueur du canal de l'instrument ; elles acquièrent donc dans ce sens seul la somme des intensités de toutes les autres directions, et la dernière masse d'air contenue dans le pavillon du porte-voix représente une onde sonore, déjà d'une grande étendue et suivant la ligne représentée par son axe.

La vitesse de transmission du son par les liquides est très grande : Laplace l'a déterminée théoriquement. Appelant V la vitesse de transmission par l'air, il a reconnu qu'elle était $4\frac{1}{2}$ par l'eau de pluie, et $4\frac{1}{10}$ par l'eau de mer. MM. Colladon et Sturm ont déterminé directement la vitesse du son dans l'eau, et l'ont trouvée de 1435^m par seconde, résultat expérimental qui est en rapport avec celui donné par la théorie. D'après une série d'expériences entreprises à Turin, par M. Perolle, la vitesse de transmission du son par les liquides serait en raison directe de leur poids spécifique.

La transmission des sons se fait encore avec beaucoup plus d'énergie et de rapidité à travers les corps solides, surtout ceux à fibres longitudinales, que par l'intermède des liquides et conséquemment de l'air. Chladni a calculé que nommant toujours V la vitesse de transmission par l'air, elle était $7\frac{1}{2}$ par l'étain, 9 par l'argent, 12 par le cuivre, 17 par le fer, de 11 à 17 par les différentes espèces de bois. Aussi, dans les expériences de M. Biot, le son produit simultanément sur l'extrémité de l'assemblage des tuyaux et sur la colonne d'air, était-il transmis 10 fois plus vite par le métal que par l'air.

Les fluides élastiques, les liquides et les solides étant susceptibles, ainsi que nous venons de l'exposer, de transmettre le son, on conçoit sans peine comment il se fait que nous entendions dans l'intérieur de nos appartements les bruits extérieurs, et nous pouvons en percevoir plusieurs simultanément, car, dans un grand nombre de cas, les ondes sonores se croisent sans se nuire absolument. Ce-

pendant les sons les plus forts absorbent nécessairement les plus faibles, et, comme nous l'exposerons bientôt, les ondes sonores sont susceptibles d'offrir le phénomène de l'*interférence*. Cette transmission du son à travers les solides s'opère avec d'autant plus d'énergie que ces solides se trouvent dans des conditions qui leur permettent de mieux vibrer. Les vitres, par exemple, vibrent au moindre bruit : aussi transmettent-elles le son avec beaucoup d'énergie. Les substances molles, au contraire, les matelas dont certaines personnes font garnir leurs contrevents, les draperies absorbent le son et s'opposent énergiquement à sa transmission. Tout le monde sait que, dans un salon vide, la voix a infiniment plus d'éclat que dans un salon meublé et garni de draperies.

S'il se rencontre quelque obstacle sur le trajet d'un rayon sonore, le son sera *réfléchi*. Les lois et les phénomènes de la réflexion du son ont été exposés avec assez de détails au mot *ЭCHO*, pour qu'il nous suffise d'y renvoyer le lecteur. Nous ajouterons cependant que les corps sonores nous paraissent toujours situés dans la direction des rayons qui parviennent à notre oreille, et à une distance égale à la longueur de l'onde sonore directe et de l'onde réfléchie ; la réflexion éprouvée par les sons qu'ils émettent, nous induisant en erreur sur leur véritable position.

Si deux ondes sonores se rencontrent de telle manière que les parties condensées des unes correspondent aux parties raréfiées des autres, elles se détruisent complètement, si elles ont la même longueur et la même intensité ; l'oreille alors ne perçoit aucun son. Elle percevrait au contraire un son renforcé si les deux ondes de même longueur se rencontreraient dans un même mouvement de condensation : c'est ce phénomène, assez récemment découvert, qu'il faut désigner par le nom d'*interférence des ondes sonores*. M. Kane est parvenu à produire ce phénomène si curieux, et qui établit entre les phénomènes lumineux et les phénomènes d'acoustique une parfaite analogie, en faisant parcourir à un son des tubes de différente longueur et

aboutissant, de chaque côté, à une extrémité commune. En le faisant résonner séparément avec une anche, chaque tube rend une suite de sons dépendant de sa longueur. Si ensuite on joint les tubes ensemble, on trouve que les sons qui leur sont communs sont fortement renforcés, tandis que d'autres cessent d'être produits. Pour que le son soit complètement éteint, M. Kane, qui a réalisé ce phénomène, a composé des systèmes de tubes tels que, l'un d'eux rendant un son donné, l'autre soit plus court ou plus long d'un nombre entier de demi-ondulations.

Le son a des sources fort nombreuses. Chez l'homme et chez les animaux, c'est un organe particulier qui est chargé de produire les sons : nous en donnerons la description au mot VOIX. Presque tous les corps solides peuvent aussi produire des sons, si on les place dans les conditions requises pour la production de ce phénomène. Tels sont les cordes tendues (*instruments à cordes*), les verges solides et fixées par une extrémité (*boîtes à musique, montres à répétition*), les surfaces planes, certains mélanges métalliques auxquels on fait prendre des formes appropriées (*timbres, cloches*); le verre, soit qu'on lui donne la forme de cloches, soit qu'on le dispose en lames étroites et de différentes longueurs (*harmonica*); les membranes tendues (*tambour*), l'air agité dans une capacité longue et étroite (*instruments à vent*). Voy. ces mots.

La nature ne nous a pas seulement pourvu d'un organe producteur des sons, elle nous a aussi donné celui qui nous permet de les percevoir, et surtout d'apprécier, avec une grande perfection pour certains hommes, leurs différences et leurs qualités (voy. OREILLE). L'expérience et un long usage ont bientôt démontré qu'il fallait rapporter tous les sons possibles à sept sons, auxquels on a donné des noms qu'on a représentés par des chiffres pour créer le système musical généralement employé. Hâtons-nous de dire ce qu'expriment ces dénominations, afin qu'on n'aille pas croire que chacun de ces noms appartienne absolument à un son plutôt qu'à un

autre, car il n'en est rien, et, pour être exact, il faut dire que ces noms expriment les rapports qui existent entre les sons. Ainsi, un son quelconque étant donné par un certain nombre de vibrations d'un corps sonore, le son qui vient immédiatement après, soit en montant, soit en descendant l'échelle musicale, est produit par un autre chiffre de vibration plus grand ou moindre, selon qu'on a marché vers un son plus aigu ou qu'on est descendu vers un son plus grave, de sorte que chaque nom donné à chacun de ces sons n'exprime réellement que l'intervalle qui existe entre l'un et l'autre, et la différence entre deux chiffres de vibrations.

Il a suffi de sept dénominations principales, à chacune desquelles on fait subir des modifications, pour représenter tous les sons dont l'ensemble constitue le système musical européen. Ces noms sont : *ut* ou *do*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*; le huitième son est la répétition du premier, c'est son *octave* (voy. SOLFÈGE); c'est évidemment le même son, mais plus aigu et représentant un nombre de vibrations double. Si, au lieu de monter la gamme, ainsi que nous l'avons fait, on la descend (*ut, si, la, sol, fa, mi, re, ut*), on retrouve encore ce même son d'*ut*, mais c'est alors l'*octave grave*, exprimant un nombre de vibrations moitié moindre. La série de ces huit rapports constitue ce qu'on nomme la *gamme*; au-dessus et au-dessous, on retrouve ces mêmes rapports, mais pour des chiffres doubles ou moitié moindres de vibrations.

L'expérience a appris et le calcul a démontré qu'une seule corde peut produire les sons de la gamme et même au delà. Ainsi, une corde, en vibrant de toute sa longueur, produira un son que nous nommerons *ut* et que nous représenterons par 1. Si on la raccourcit de moitié, elle donnera dans le même temps le double de vibrations et produira un son qui sera encore *ut*, mais l'*octave* du précédent et que nous représenterons par 2. Les sons intermédiaires seront obtenus par des longueurs différentes de la corde et par des chiffres de vibrations correspondant à ces longueurs.

1, $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{5}$, $\frac{5}{6}$, $\frac{6}{7}$, $\frac{7}{8}$, 2

sont les longueurs de cordes nécessaires pour produire les huit chiffres de vibrations de chaque degré de la gamme ;

$$1, \frac{9}{8}, \frac{5}{4}, \frac{3}{4}, \frac{2}{3}, \frac{8}{15}, 2$$

nous donnent l'expression du chiffre de vibrations que fait chaque longueur de corde pour chacun des sept sons de la gamme. Ces chiffres seront compris entre 32 et 64, si nous supposons avoir pris une corde dont la longueur et le degré de tension soient tels qu'elle ne fasse que 32 vibrations dans une seconde.

On obtiendrait des *ut* de plus en plus élevés en prenant la moitié, le quart, le huitième, le seizième de la corde qui a donné le premier *ut* ; et on établirait la *gamme diatonique* de cet *ut*, en multipliant les rapports indiqués dans la seconde ligne par 2, 4, 8, 16, etc. Mais, s'il était possible d'obtenir des *ut* plus graves, il faudrait doubler, quadrupler la corde du premier *ut*, et alors, au lieu de multiplier, diviser par 2, 4, 8, etc. On conçoit qu'il est toujours nécessaire de connaître le nombre de vibrations que donne en une seconde la corde qui fournit le premier *ut*.

On a nommé *intervalle* (*voy.*) la distance d'un son à un autre et chaque distance d'un son à la note fondamentale *ut*. Quoique, parmi ces intervalles, plusieurs portent le même nom, on les a distingués, appelant *majeurs* les plus grands, *mineurs* les plus petits, selon que leurs rapports de vitesse varient. On trouve que le rapport de vitesse d'*ut* à *ré* est comme 8 est à 9 ; celui de *ré* à *mi* :: 9 : 10 ; de *mi* à *fa* :: 15 : 16 ; de *fa* à *sol* :: 8 : 9 ; de *sol* à *la* :: 9 : 10 ; de *la* à *si* :: 8 : 9 ; de *si* à *ut* :: 15 : 16. On voit de suite que le rapport 8 à 9, qui est le plus grand, correspond aux intervalles *ut-ré*, *fa-sol*, *la-si*. Ca sont des tons ou intervalles majeurs ; c'est la *seconde majeure*. Le rapport 9 à 10 correspond aux intervalles *ré-mi* et *sol-la*. Comme il est un peu plus petit que le précédent, l'intervalle qu'il constitue est un intervalle mineur, un ton mineur, une *seconde mineure*. Enfin, le rapport 15 à 16, moitié du premier, correspond aux intervalles *mi-fa* et *si-ut* : vu leur petitesse, ils ont été nommés *semi-tons*. Il

y a donc dans la gamme diatonique trois tons majeurs, deux tons mineurs et deux demi-tons. Tous les autres intervalles sont majeurs ou mineurs, selon qu'il entre, dans leur composition plus de secondes majeures que de mineures.

L'intervalle d'un son à un autre est assez grand pour qu'un son produit se trouve intercalé dans cet intervalle. Chacun des intervalles peut en recevoir un. On n'a pas créé d'autres noms ni d'autres signes, mais on a ajouté une épithète au son principal, qu'on a considéré comme altéré, on l'a aussi affecté d'un signe surnuméraire : c'est le *dièse* (\sharp) et le *bémol* (\flat). Un caractère particulier distingue parfaitement ces deux altérations : c'est que le dièse, qui est plus haut que le bémol, tend toujours à monter sur la note suivante, tandis que le bémol tend toujours à descendre. Toutes les notes de la gamme diatonique sont susceptibles d'être affectées de ces deux signes : le \sharp quand on la monte, le \flat quand on la descend. Cette nouvelle gamme s'appelle *gamme chromatique*.

Tous ces nouveaux sons résultent de nouveaux nombres de vibrations qui sont dans les rapports avec le chiffre de vibrations de la note fondamentale ; on les obtient en faisant vibrer des longueurs de corde intermédiaires aux longueurs que nous avons données pour chacun des sons de la gamme diatonique. *Voy.* nos art. INTERVALLE, et TON, TONALITÉ.

La science des sons est l'*acoustique* à laquelle un art. spécial a été consacré, ainsi qu'à Chladni qui, avec Félix Savart, enlevé aux sciences vers 1840 *, a le plus fait pour le développement de cette science.

A. L.-D.

(*) On peut consulter les ouvrages ou mémoires suivants de Savart : *Sur la construction des instruments à cordes et à archet*, Paris, 1819, in-8° ; *Sur la communication des mouvements vibratoires entre les corps solides*, 1820 ; *Recherches sur les vibrations de l'air*, 1823 ; *Mémoire sur les vibrations des corps solides considérés en général*, 1823 ; *Recherches sur les usages de la membrane du tympan et de l'oreille externe*, 1824 ; *Note sur la communication des mouvements vibratoires par les liquides*, 1826 ; *Nouvelles recherches sur les vibrations de l'air*, 1825 ; *Mémoire sur la voix humaine*, 1825 ; *Sur la voix des oiseaux*, 1826 ; *Recherches sur les vibrations normales*, 1827 ; etc., etc.

SON (techn.). On nomme ainsi, dans le commerce, les enveloppes du grain des céréales, après qu'elles en ont été séparées par la mouture. On distingue quatre espèces de son, qui se reconnaissent à leur grosseur : le *gros son*, le *petit son*, les *recoupes* ou *recoupettes*, et enfin les *remoulages*. Les deux premières espèces se donnent aux chevaux, moutons, lapins, etc., tandis que les deux dernières constituent une nourriture fort estimée pour les vaches. Le blé moulu fournit à peu près 20 pour 100 de son poids de son.

X.

SONATE, mot qui sert à désigner, dans la langue musicale, une pièce instrumentale composée de deux ou trois morceaux d'étude : l'*allegro*, l'*adagio* et le *presto* ou *rondo*. Quelques compositeurs y joignent un *menuet*, comme dans les symphonies (voy.). Une sonate est ordinairement écrite avec un accompagnement de basse. Elle a sur le *concerto* (voy.) cet avantage de ne pas entraîner à sa suite une armée d'accompagnateurs. Les plus grands maîtres se sont exercés dans ce genre : l'on citera toujours avec éloge les sonates de Beethoven, de Tartini, de Viotti, etc. Le culte de ces célèbres compositeurs pour la sonate l'avait mise si fort à la mode pendant le cours du siècle dernier, que tout le monde aurait pu s'écrier avec Fontenelle : *Sonate, que me veux-tu ?* Les temps sont bien changés ! La sonate a presque disparu pour faire place à la *fantaisie* et à l'*air varié*, et c'est à peine si elle a trouvé asile au milieu des sages doctrines du Conservatoire, qui n'ont pu se défendre de l'invasion de l'école de Paganini et de Herz. Il n'en est pas moins juste de mentionner parmi les meilleures sonates pour le violon celles de Corelli, Tartini, Viotti, Baillot, Kreutzer ; pour le piano, celles de Em. Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Clementi, Dussek, Hummel, Moschelles, Kalkbrenner, Field, etc. ; pour piano et violon, celles de J.-Séb. Bach ; pour le violoncelle, les sonates de Franciscello et de Dupont ; et enfin pour les instruments à vent, celles de Cramer et de Reicha.

D. A. D.

SONDE (ILES DE LA), ou mieux de

Sounda, nom qui rappelle celui de Sund et paraît signifier grande eau, groupe insulaire de l'archipel indien, au sud-est de la presqu'île de Malacca, voy. SUMATRA, JAVA, TIMOR. Quelques géographes comprennent aussi l'île de Bornéo (voy.) sous cette dénomination générale que M. Balbi, dans ses *Éléments*, n'a point reproduite.

X.

SONGE ou RÊVE, voy. SOMMEIL.

SONNENBERG (FRANÇOIS-ANTOINE-JOSEPH-IGNACE-MARIE, baron de), non moins célèbre par sa triste fin que par son génie poétique, naquit en 1779 à Munster, dans la Westphalie. Son imagination hardie, indomptée, paraît dès son enfance l'avoir emporté sur toutes les autres facultés de son âme, et l'éducation qu'il reçut n'ayant point rétabli l'équilibre, le mal ne fit qu'augmenter. La *Messiad* de Klopstock, qui lui tomba sous les yeux pendant qu'il était au gymnase, lui donna l'idée d'une épopée gigantesque, la *Fin du Monde* (t. 1^{er}, Vienne, 1801), où se trouvent réunis tous les défauts d'un plan irrégulier, d'une diction boursoufflée, d'une imagination en délire. Ce fut peut-être plutôt par obéissance que par goût qu'il étudia le droit. A l'âge de 19 ans, il fit un voyage en Allemagne, en Suisse et en France, et, à son retour, il s'établit à Drakendorf près d'Iéna, où il mena la vie la plus retirée, tout occupé qu'il était de la composition d'un second poème épique, *Donatoa*, auquel il travaillait avec tant d'ardeur qu'il en oubliait de prendre de la nourriture et du repos. La tension continuelle de son esprit réagit sur lui d'une manière funeste ; il se donna la mort à Iéna, le 22 nov. 1805, en se précipitant d'une fenêtre. Sonnenberg était véritablement poète ; malheureusement ses précieuses facultés ne reçurent pas un développement harmonique. Malgré ses défauts, son poème de *Donatoa* montre en quelques parties de la profondeur, de la force, de l'élévation dans les sentiments. Il a été publié, accompagné d'une biographie de l'auteur, par Gruber (Halle, 1806, 4 vol. en 2 t. in-12). C. L.

SONNET. Ménage dérive ce mot de *sonettus*, diminutif de *sonus*, qui a signifié une chanson, C'est un petit poème

de quatorze vers, ordinairement de même mesure, partagés en deux quatrains sur deux rimes que chaque quatrain doit offrir dans le même ordre, et en deux tercets divisés par le sens comme les deux quatrains. Les deux premiers vers du premier tercet riment ensemble; dans les vers suivants, les rimes ont, en général, un ordre autre que dans les deux quatrains. Aucune licence poétique n'est admise dans le sonnet; aucun mot saillant ne peut s'y présenter deux fois; ce poème n'occupe qu'une faible étendue, mais tout doit y être clair, nettement exprimé; la perfection qu'on lui demande a fait dire au législateur de notre Parnasse : Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

Le sonnet eut ses phases de vogue et ses phases d'oubli. Nous croyons, avec Ginguéné, qu'il est d'origine sicilienne et qu'il remonte au XIII^e siècle. Il est vrai que son nom est antérieur, et qu'on le trouve dans nos poésies romanes; mais *son* ou *sonnet* s'y prend pour toute poésie lyrique, et notre vieux La Fontaine a dit justement dans son *Art poétique* :

De son se fit sonnet, du chant se fit chanson.

Quant à la forme spéciale du sonnet, consacrée par les Italiens, elle fut importée chez nous par Mellin de Saint-Gelais, Joachim du Bellay et Pontus de Thiart. Le XVII^e siècle lui fut trop favorable, puisqu'on vit, en 1651, la cour et la ville partagées en deux camps à l'occasion du sonnet de Benserade sur *Job*, et de celui de Voiture sur *Uranie*. La faveur du public entraîna Boileau à donner à ce petit poème trop d'importance, pendant qu'il oubliait l'épître, le conte, la fable, le poème didactique, le poème musical, etc. Il y eut réaction, et le XVIII^e siècle dédaigna le sonnet. Beaucoup de poètes, au XIX^e, sont revenus à cette forme; mais ce n'est pas dans un temps où tout se fait en hâte qu'on peut attendre ce travail de la lime, *limæ labor*, indispensable à la perfection. Aussi doit-on répéter, comme au temps de Boileau :

... En vain mille auteurs y pensent arriver,
Et cet heureux phénix est encore à trouver.

J. T.-v. s.

SOPHIE ALEXÉIEVNA, tsarevne et grande-princesse de Russie, naquit à

Moscou le 7 sept. 1657. Son père, Alexis Mikhaïlovitch (voy.), avait une nombreuse famille; mais, à l'exception de son plus jeune fils, Pierre-le-Grand, aucun de ces princes et princesses n'égalait Sophie en intelligence et en énergie. Elle était née de la même mère que Fœdor et Ioann Alexéievitch, et les Miloslavskii, ses oncles, la gouvernaient. Ceux-ci avaient vu de mauvais œil le second mariage du tsar avec Natalie Naryschkine (voy.), et surtout la naissance de son fils Pierre; cependant ils étaient en possession du pouvoir sous le règne de Fœdor et avaient l'espérance de le conserver sous Ioann, prince presque imbécille. Mais lorsque cette espérance fut trompée, lorsqu'après la mort de Fœdor (1682), les Naryschkine réussirent à faire proclamer tsar le fils de Natalie, alors une lutte sanglante éclata entre les deux familles, et les Naryschkine, ainsi que deux princes Dolgorouki et le vertueux Matvéief, en devinrent les premières victimes. Miloslavskii n'eut pas de peine à y entraîner la tsarevne, alors âgée de 24 ans : furieuse de la préférence qu'on donnait sur son frère utérin au fils de l'odieuse Naryschkine, elle jura de défendre ses droits, et appela les strélitz à la révolte. Pendant trois jours (mois de mai) le Kremlin fut livré à une barbare soldatesque, et 67 personnes perdirent la vie dans le massacre. Enfin, le 3 juillet, les deux frères furent couronnés ensemble, et Sophie prit la régence, qu'elle garda jusqu'en 1689, c'est-à-dire sept ans, non sans gloire, car elle alliait à une grande énergie beaucoup de perspicacité, ainsi que l'amour des arts et des lettres. Elle-même poète, ce fut elle qui fit donner aux Russes les premières représentations théâtrales. Mais un nouveau soulèvement des strélitz, mécontents du peu de déférence qu'on leur témoignait, et qui avaient à venger la mort de leur chef, le prince Khovanskii, la força bientôt de quitter Moscou et de chercher un refuge dans le couvent de Troïtza. Ce ne fut qu'après avoir triomphé de cette rébellion qu'elle put se livrer aux soins de l'état. Tous les principaux faits de sa régence ont été racontés à l'art. GALITSYNE (T. XII, p. 47), un de ses nombreux favoris et

son principal ministre. La fin de cette période se confond avec l'histoire de Pierre-le-Grand : aussi a-t-il déjà été dit, dans la notice concernant ce dernier (T. XIX, p. 630), que, las de sa tutelle et choqué de ses prétentions excessives, le jeune tsar y mit fin lorsqu'il eut accompli sa 17^e année. Il ne craignit pas d'entrer en lutte ouverte avec cette sœur impériale, et, à l'occasion d'une solennité qui devait avoir lieu en juillet 1689, il lui signifia qu'elle eût à y paraître simplement comme sœur et tsarevne, mais nullement en qualité de régente ou même d'autocratrice, titre qu'elle prenait publiquement depuis deux ans. La résistance de Sophie à cet ordre amena la rupture. Pierre eut le dessus. La tsarevne fut enfermée dans le couvent dit Novo-Dévitchi-Monastyr, qu'elle avait fondé elle-même non loin de Moscou, et le 18 sept. elle y prit le voile sous le nom de sœur Susanne. On sait que néanmoins elle fut soupçonnée d'avoir eu une grande part à la révolte des strélitz qui eut lieu bientôt après, pendant que Pierre voyageait à l'étranger, et que 230 de ces miliciens furent pendus à 30 gibets élevés sous les fenêtres de la royale recluse. Elle resta sous une surveillance sévère jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juillet 1704. J. H. S.

SOPHIS ou **SORYS**, voy. PRASZ, T. XIX, p. 444 et suiv.

SOPHISME, **SOPHISTE** (σόφισμα, σόφιστης, de σόφος, sage, instruit). En remontant aux racines des mots, on constate souvent des révolutions dans les choses. Ainsi les sophistes furent d'abord les savants, les sages par excellence, et les sophismes les habiles déductions de ces grands esprits. Quand les sophismes dégénérent en raisonnements subtils ; quand les propositions les plus opposées furent soutenues publiquement, au choix de l'auditoire, dans des discours vides de raison et pleins de mots ; quand la solide éloquence fit place à une vaine rhétorique, les sophistes purent avoir encore des succès de vogue ; mais les vrais amis de la sagesse n'eurent pour eux que du mépris. Et comme, à la longue, c'est le jugement des hommes éclairés qui l'emporte, quel qu'ait été le mérite de quelques sophistes postérieurs aux luttes fé-

condes de Socrate contre le charlatanisme de ceux de son temps (voy. son art.), ce nom de sophistes est devenu l'épithète injurieuse des discoureurs superficiels, pleins d'audace et d'ostentation, qui prétendent tout savoir, tout prouver, et qui éblouissent le vulgaire, incapables qu'ils sont de l'éclairer. Ainsi que nous l'avons fait dans l'art. **ΡΗΤΟΡΙΑ**, nous renvoyons à Belin de Ballu ceux qui voudraient connaître l'histoire des sophistes, et nous allons dire quelque chose des sophismes.

Les sophismes diffèrent des paralogismes (voy. ce mot) : ceux-ci sont des erreurs de bonne foi ; les autres, l'arme de la perfidie. L'auteur d'un paralogisme est dupe de sa propre illusion ; celui qui emploie un sophisme fait ou cherche à faire illusion, dans une intention coupable. Quant aux faux raisonnements, paralogismes ou sophismes, que l'on se trompe ou que l'on veuille tromper, ce sont des illusions dont voici les principales : 1^o illusion de *cause non causée* (*non causa pro causa*), lorsqu'on assigne pour cause à un effet un concomitant qui n'a pu le produire ; 2^o illusion d'*équivoque*, quand on prend un terme en plus d'un sens dans le même syllogisme ; 3^o illusion d'*extension*, quand on conclut de la partie au tout, du particulier au général, de l'accidentel à l'absolu ; 4^o illusion de *composition*, en unissant des choses qui ne sont vraies que divisées ; 5^o illusion de *division*, en prenant séparément des choses qui ne sont vraies que prises collectivement ; 6^o illusion de *question*, en prouvant ce qu'il ne faut pas prouver, et réciproquement ; 7^o illusion de *pétition de principe* et de *cercle vicieux* (voy. ces mots), en prenant pour moyen de démonstration la chose à démontrer, en prouvant l'une par l'autre des choses douteuses et contestées ; 8^o illusion de *dénombrément imparfait*, d'*induction defectueuse*, de *passage du naturel au surnaturel*, etc. La double cause de nos erreurs, c'est la faiblesse de l'esprit et la force des passions : malheureusement il est plus facile de le reconnaître que d'y remédier. Aristote avait signalé les formes que les idées ou les combinaisons d'idées peuvent revêtir comme instruments de déception. On

n'avait guère fait que le suivre, lorsque, de nos jours, J. Bentham a eu des aperçus neufs dans ses *Sophismes parlementaires*, estimable ouvrage déjà deux fois traduit en français. J. T.-v.-s.

SOPHISTICATIO, *voy.* FALSIFICATION.

SOPHOCLE, un des trois grands poètes tragiques de la Grèce, et le plus parfait, au jugement de la plupart des critiques, naquit environ 5 siècles av. J.-C. L'année précise de sa naissance est sujette à quelques difficultés. L'indication qui se concilie le mieux avec les circonstances de sa vie est celle du scoliasse grec, qui le fait naître dans la 2^e année de la LXXI^e olympiade (495 av. J.-C.). Les marbres de Paros avancent de trois ans l'époque de sa naissance, en la fixant à la 3^e année de la LXX^e olymp. Quant à l'allégation de Suidas, qui la porterait à la 3^e année de la LXXIII^e olymp., elle s'accorde mal avec les époques les mieux connues de ses ouvrages. Plus jeune qu'Eschyle de 25 ou 30 ans, Sophocle était plus âgé qu'Euripide d'environ 15 ans. La tradition a attaché le nom de ces trois poètes au souvenir de la journée de Salamine (480 av. J.-C.) : elle rapporte qu'Eschyle combattit avec valeur dans les rangs des défenseurs d'Athènes; Sophocle fut choisi, à cause de sa beauté, pour être coryphée des adolescents qui, la lyre en main, le corps nu et parfumé, chantèrent l'hymne de victoire et dansèrent autour des trophées; et Euripide naquit pendant le combat, dans l'île même de Salamine.

Sophocle était de Colone, bourg situé aux portes d'Athènes, qu'il a chanté dans son *OEdipe à Colone*. D'après des auteurs cités par le scoliasse qui a écrit sa vie, son père, Sophile, aurait été forgeron; mais le scoliasse révoque en doute cette assertion, parce que, dit-il, « il n'est pas vraisemblable qu'un homme d'une telle extraction eût été nommé général conjointement avec les premiers citoyens d'Athènes, tels que Périclès et Thucydide. » Cette réflexion pourra paraître bien aristocratique, appliquée à un gouvernement tel que celui d'Athènes. « En outre, continue le biographe, les poètes comiques, auxquels la naissance d'Euripide,

fil d'une fruitière, a fourni de si grossières plaisanteries, n'eussent pas ménagé à Sophocle les traits mordants qu'ils n'épargnèrent pas même à Thémistocle. Peut-être, ajoute-t-il, son père avait-il des esclaves forgerons et ouvriers en airain. » Si l'on goûte ces raisons, il faudra en revenir au témoignage de Pline le naturaliste, qui, d'après d'autres autorités, assure que Sophocle était issu d'une grande famille, *principe loco genitum*.

Les anciens n'ont pas oublié de nous apprendre que Sophocle reçut une éducation brillante : il s'exerça, dans son enfance, à la païestre et à la musique, et il fut couronné dans l'un et l'autre exercice. Son biographe et Athénée (I, 20) lui donnent pour maître le musicien Lampros; peut-être est-ce le même que le célèbre poète lyrique cité par Plutarque (*De musicâ*).

Des avis divers ont été émis sur la question de savoir quand Sophocle fit représenter sa première pièce. Selon les marbres de Paros, il vainquit pour la première fois sous l'archonte Apephion, la 4^e année de la LXXVII^e olympiade, à l'âge de 28 ans. (Nous avons vu que cette chronique lapidaire le fait naître, ol. LXX, 4.) Cette date nous paraît la plus conforme au récit détaillé de Plutarque dans la *Vie de Cimon*, ch. 8 : « Cet acte, dit-il (Cimon avait rapporté de Scyros les ossements de Thésée), lui valut la faveur du peuple, et c'est à cette occasion que s'établit le jugement des tragédies par des juges désignés. En effet, Sophocle, encore jeune, faisant représenter sa première pièce, comme il y avait du tumulte et de la cabale parmi les spectateurs, l'archonte Apephion (Plutarque écrit ce nom autrement que les marbres de Paros) ne tira pas au sort les juges du concours; mais Cimon s'étant avancé sur le théâtre avec les généraux, ses collègues, pour faire aux dieux les libations voulues, il ne les laissa pas se retirer; mais, leur ayant fait prêter serment, il les força de s'asseoir et de juger, étant au nombre de dix, un de chaque tribu. »

Le biographe d'Eschyle dit qu'il fut vaincu par Sophocle encore jeune, et qu'à cette occasion il quitta Athènes, pour se retirer en Sicile. Sophocle fit en effet

jouer sa première tragédie avant l'âge fixé par la loi, qui défendait aux poètes et aux acteurs, qu'on ne distinguait pas alors des poètes, de paraître sur la scène avant 40 ans; d'autres disent 30.

Malheureusement, Plutarque ne nomme pas la pièce qui valut à Sophocle cette première victoire sur Eschyle. On conjecture seulement que c'était une tétralogie, dont *Triptolème* était le drame satirique, etc. C'est Pline le naturaliste qui a mis sur la voie de cette conjecture.

Depuis ce premier succès jusqu'à sa mort, Sophocle ne cessa de travailler pour le théâtre; il n'est donc pas étonnant qu'il ait composé un grand nombre d'ouvrages: Suidas dit 123; le grammairien Aristophane de Byzance dit 130, dont 17 supposés. Sept tragédies seulement nous sont parvenues en entier, mais dans ce nombre se trouvent plusieurs chefs-d'œuvre. En voici les titres: 1^o *Ajax armé du fouet* ou *Ajax furieux*, 2^o *Électre*, 3^o *OEdipe roi*, 4^o *Antigone*, 5^o les *Trachiniennes* ou *la Mort d'Hercule*, 6^o *Philoctète*, 7^o *OEdipe à Colone*.

Sophocle, à cause de la faiblesse de son organe, ne se conforma pas à l'usage qui voulait que le poète jouât lui-même le principal rôle dans ses ouvrages. Il ne parut sur la scène que dans des rôles qui exigeaient un talent particulier. Ainsi, il remplit le rôle de Thamyris jouant de la lyre, et celui de Nausicaa jouant à la paume. Il introduisit d'ailleurs plusieurs innovations dans les représentations dramatiques, il ajouta à la pompe des décorations, et porta à 15 le nombre des personnages du chœur, qui n'était que de 12. Malgré les heureux changements qu'Eschyle (*voy.*) avait faits à la tragédie, l'enfance de l'art se fait encore sentir dans ses pièces: Sophocle, à son tour, en modifia la forme, et la porta à sa perfection. Il fit paraître sur la scène un troisième interlocuteur, et, tout en rattachant toujours le chœur à l'action, il le réduisit à un rôle secondaire, celui d'un simple spectateur qui témoigne par ses paroles l'intérêt qu'il prend à l'événement. Cette place que le chœur conserve encore dans la tragédie grecque, cette espèce d'intervention populaire,

suffirait seule pour marquer un des caractères distinctifs qui la séparent profondément de la tragédie française.

Sophocle remporta vingt fois le premier prix de la tragédie; souvent il obtint la seconde nomination, jamais la troisième. Telle était la douceur de son caractère, dit son biographe, qu'il était chéri de tout le monde. Il était si attaché à son pays, que les offres de plusieurs rois qui l'engageaient à venir auprès d'eux ne purent jamais le décider à quitter sa patrie. Les Athéniens, pour lui donner un témoignage de leur admiration, l'élurent général, à l'âge de 57 ans, sept années avant la guerre du Péloponnèse, lors de leur expédition contre Samos. Aristophane de Byzance rapporte que cet honneur lui fut déferé après le grand succès de sa tragédie d'*Antigone*. Au premier abord, on ne peut se défendre d'une certaine surprise, en voyant un mérite purement littéraire récompensé par les charges les plus importantes de l'état; on est tenté de sourire devant les bizarres caprices de cette démocratie qui payait le talent dramatique par un commandement militaire; on a beau jeu alors à plaisanter sur le caractère frivole des Athéniens, assez riches d'ailleurs sous ce rapport pour qu'il ne soit pas besoin de charger le portrait.

Quant au fait que Sophocle fut général une fois en sa vie, il est attesté non-seulement par son biographe, mais aussi par un grand nombre d'écrivains. Plutarque, dans la Vie de Périclès, dit que Sophocle fut son collègue comme stratège; d'autres précisent l'époque au temps de la guerre de Samos. Pour ce qui est du motif qui fit élever notre auteur tragique à ce poste important, il est assez probable que la poésie si riche, si élevée, si touchante de la pièce n'était pas le seul mérite que les Athéniens applaudissaient dans l'*Antigone*. On oublie trop le côté politique de la tragédie grecque, et il est à propos de remarquer avec quel soin particulier et de quel ton grave l'auteur de cette tragédie expose (v. 175-190) des règles de gouvernement, des maximes sur les devoirs du citoyen et sur l'obligation imposée au chef de l'état de sacrifier ses amitiés particulières à l'intérêt public. Démosthène dans son discours sur les *prévarications*

de l'ambassade, a cité tout ce passage, et il ajoute que ce sont non-seulement de beaux vers, mais qu'ils sont pleins de conseils utiles aux Athéniens. Plus bas (v. 659-676), le poëte attaque l'anarchie, il recommande l'obéissance aux lois, la soumission aux magistrats; de la stricte observation de ce devoir dépend le salut de l'état, comme l'insubordination de quelques-uns peut amener la perte de tous. De plus, tout en prenant dans cette pièce la défense des lois divines et du culte dû aux dieux infernaux, ce qui fait du dévouement d'Antigone non-seulement un acte de piété fraternelle, mais aussi un acte essentiellement religieux, Sophocle a su néanmoins traiter ce sujet avec tant de mesure, qu'il se garde bien de porter la moindre atteinte à l'autorité des lois civiles. Enfin, une autre cause qui a pu valoir à l'auteur la faveur populaire, c'est la haine de la tyrannie qui respire dans cette pièce, et qui, bien que formellement exprimée dans tel passage particulier, par exemple v. 729-735, se révèle encore plus par l'impression générale de tout l'ouvrage, comme un sentiment qui s'exhale de l'âme même du poëte. On conçoit très bien que cette aversion pour la tyrannie ait été de nature à agir vivement sur l'esprit de la multitude, à provoquer ses acclamations et son enthousiasme, et à inspirer le désir de récompenser l'auteur en l'élevant à de hautes fonctions politiques.

Selon Aristophane de Byzance, l'*Antigone* était la 32^e pièce de Sophocle. Si l'on admet l'opinion la plus accréditée, qui place sa naissance à l'an 495, il aurait eu cinquante et quelques années lorsqu'il fit jouer cette tragédie. Il était alors dans la force de son génie, qui d'ailleurs se maintint longtemps dans tout son éclat, puisque la plupart des chefs-d'œuvre qui nous restent de lui sont postérieurs à l'*Antigone**. Ainsi l'*OEdipe roi*, et l'*OE-*

(*) Cette pièce vient d'être remise sur la scène, d'abord à Berlin, sous les auspices d'un roi protecteur des lettres et des arts, par les soins du célèbre Tieck et avec la musique de M. Mendelssohn-Bartholdy; puis à Paris, au théâtre de l'Odéon, où elle est depuis un mois en possession d'attirer la foule et de satisfaire les juges les plus difficiles. Rien ne semblait manquer à la gloire de Sophocle; mais quel triomphe pour

dipe à Colone, qui sont généralement reconnus comme ses deux plus beaux ouvrages, l'un sous le rapport de l'art dramatique, l'autre pour l'élevation de la poésie et pour la pureté des idées morales, ont été composés par Sophocle, le premier à l'âge de 64 ans au moins, et le second à 76. A la composition de l'*OEdipe à Colone* se rattache une anecdote rapportée par un assez grand nombre d'écrivains, entre autres par Cicéron, Plutarque, Apulée, Lucien, etc. Voici en quoi s'accordent leurs diverses relations : Sophocle, paraissant négliger son patrioisme pour se livrer à la poésie tragique, fut cité en justice par ses fils, ou bien par son fils Iophon, dans l'intention de lui faire enlever l'administration de ses biens, comme n'ayant pas l'esprit sain et ne possédant plus l'usage de toutes ses facultés. Alors Sophocle lut devant ses juges des passages de son *OEdipe à Colone* auquel il travaillait, notamment le beau chœur qui contient l'éloge de l'Attique; puis il leur demanda si un tel poëme était l'ouvrage d'un homme qui rade. Il fut renvoyé absous, et les juges blâmèrent son fils.

La mort de Sophocle arriva sous l'archontat de Callias, dans la 3^e année de la xciii^e olympiade, l'an 406 av. J.-C., peu de temps après la mort d'Euripide, et un peu avant la prise d'Athènes par Lysandre. Il était âgé de 89 ans, si l'on adopte, comme nous l'avons fait, la date indiquée par le biographe pour sa naissance. Cette mort est racontée de plusieurs manières : selon les uns, il mourut de joie en apprenant le succès d'une de ses pièces; selon d'autres, il expira à la fin d'une lecture de son *Antigone*, pendant laquelle il aurait fait effort pour soutenir sa voix. Ce dernier fait est évidemment supposé. Une épigramme de l'Authologie prétend qu'il mourut étouffé par un grain de raisin vert.

Selon le biographe, les sépultures de la famille de Sophocle étaient à Décélie, à 11 stades d'Athènes. Les Lacédémoniens occupaient alors Décélie, et ravageaient le territoire athénien. Bac- lui que cette éclatante résurrection après 22 siècles et dans un temps de lussitude et de déshantement!

J. H. S.

chus apparut en songe à Lyandre, chef des Spartiates, et lui ordonna de laisser inhumér le poète, que ce dieu chérissait. Lorsque ce général eut appris par des transfuges quel était celui qui venait de mourir, il envoya un héraut porter à la ville assiégée la permission d'ensevelir Sophocle. Ce récit du biographe présente plus d'une difficulté. D'abord Décélie n'était pas, comme il le dit, à 11 stades d'Athènes, mais à 120; de plus, le général lacédémonien qui commandait à cette époque n'était pas Lyandre, mais le roi de Lacédémone, Agis, fils d'Archidamus (Thucyd., VII, 9). Lyandre n'assiégea Athènes que par mer, la 1^{re} année de la xciv^e olympiade : or Aristophane, dans ses *Grenouilles*, qui furent représentées la 3^e année de la xciii^e olympiade, parle de Sophocle comme déjà mort.

L'espace nous manque ici pour marquer avec des développements suffisants le progrès des idées morales tel qu'on peut le suivre dans les tragédies de Sophocle, en partant d'*Ajax*, qui paraît être un de ses premiers ouvrages, pour arriver à l'*OEdipe à Colone*, où l'idée de la justice divine se montre si épurée. On est frappé de l'intervalle immense qui sépare ces deux pièces. Il y a, il est vrai, dans le caractère d'*Ajax* une idée exagérée de la puissance humaine : c'est l'homme des temps héroïques, c'est le guerrier qui doit tout à la force de son bras. Le délire qui égare son esprit est une punition de son irrévérence envers les dieux; mais, dans la réalité, *Ajax* est victime de la colère de Minerve : au fond du délit qui lui attire un châtiment si funeste, on ne voit guère qu'une rancune de la déesse qui veut venger un grief personnel. L'intervention divine n'apparaît donc ici que dans un intérêt privé, et non dans l'intérêt de la loi morale. Que si nous passons à l'*OEdipe à Colone*, nous voyons encore en lui la victime de la fatalité; mais il n'en conserve pas moins un caractère hautement moral. Un enchaînement de circonstances extérieures, tout-à-fait indépendantes de son libre arbitre, l'a rendu criminel, mais sans qu'il l'ait voulu, et cette absence de participation de sa volonté

rassure sa conscience. Il parle de ses crimes involontaires sans embarras : ils sont l'œuvre des dieux. Il établit nettement, et à plusieurs reprises, que c'est l'intention qui fait la faute; la culpabilité n'est reconnue que dans l'intention de faire le mal : le crime involontaire n'est plus un crime; l'homme a pu servir d'instrument dans la main des dieux; mais, si sa conscience est pure, il n'est pas vraiment coupable. Voilà donc le dogme de la fatalité épuré ou plutôt dégagé de la moralité qui ne lui appartient pas; voilà la ligne de démarcation profondément tracée entre le domaine moral de la conscience, où règne la liberté humaine, et le domaine de la fatalité, qui n'est plus que l'enchaînement des faits extérieurs, placés en dehors de notre action, et derrière lesquels la liberté de l'homme reste entière. Ainsi, du triste dogme de la prédestination, le poète n'a pris, en quelque sorte, que la partie étrangère à l'homme; il en retranche toute la partie odieuse, celle qui répugne le plus à la nature humaine, c'est-à-dire l'imputabilité.

Certes une pareille transformation de l'idée du destin dans la tragédie grecque marque un progrès assez important dans l'histoire des idées morales, pour autoriser à dire que Sophocle avait pressenti quelques-unes des vérités que le christianisme devait mettre en lumière quelques siècles plus tard. Il suffit de citer toute la réponse d'*OEdipe* à Créon (v. 950-1003), trop longue pour être rapportée ici : on y verra toutes ces notions parfaitement éclaircies et en accord avec la conscience la plus pure et le bon sens le plus élevé.*

A-D.

(*) La plus ancienne édition de Sophocle est celle des Aldes, Ven., 1502, in-8°, édition rare, correcte et très bien imprimée; elle fut suivie des scholies de Lascaris, Rome, 1518, et des éditions des Juntas, Flor., 1522, in-4°; de Victorius, ib., 1547, in-4°; de Turnèbe, Paris, 1552, in-4°; de H. Estienne, avec notes, Paris, 1568, in-4°, etc. Parmi les modernes, on cite celles de Brunck, Straub., 1786-89, 2 vol. in-4° et 2 vol. in-8°; de Maugrave, Oxford, 1800-1, 2 vol. in-8°; d'Erfurd, Leips., 1802-11, 6 vol. in-8° avec un 7^e vol. en 1825, etc. Une édition accompagnée de notes allemandes par M. Schneider (Weimar, 1823-30, in-12) est suivie d'un glossaire détaillé. Il existe en outre un grand nombre d'éditions de pièces détachées. Sophocle a été partiellement traduit en français par de

SOPHONIE, dont le nom est écrit *Zéphanyah* dans les Bibles hébraïques, l'un des 12 petits prophètes, était fils de Cusi, et appartenait à une famille illustre. On ne sait rien de sa mort; mais c'est sous le règne de Josias que Sophonie remplit son ministère. Son livre, en 3 chap., s'élève contre les désordres de Juda, l'oppression des grands, les vices du peuple et son idolâtrie. Z.

SOPHONISBE, fille d'Asdrubal et femme de Syphax, née à Carthage, vers l'an 235 av. J.-C. Étant tombée au pouvoir de Masinissa, à qui elle avait d'abord été destinée, sa beauté frappa vivement le roi des Numides, et, loin de songer à la livrer aux Romains, il résolut de l'épouser. Mais elle avait déjà détourné Syphax de l'alliance des Romains, et Scipion craignit qu'elle n'ébranlât aussi la fidélité de Masinissa. Il lui ordonna donc de renoncer à ce mariage, et réclama la princesse. Ne pouvant résister aux instances de l'illustre Romain, Masinissa en donna avis à Sophonisbe par un message secret. Alors la jeune femme héroïque, qui craignait par-dessus tout l'humiliation d'être traînée à Rome, demanda à son nouvel époux, pour son présent nuptial, une coupe empoisonnée. Le roi eut la lâcheté de la lui envoyer, et elle la vida courageusement.

L'histoire de Sophonisbe a souvent été traitée pour le théâtre. Sans parler du Triasin et d'autres vieux poètes, Corneille en fit le sujet d'une de ses tragédies, puis après lui Lagrange-Chancel et Voltaire. Mais la plupart de ces pièces sont tombées dans l'oubli. Z.

SOPRANO, dessus, voy. VOIX.

SORBES, voy. SLAVES et LUSACE.

SORBIER, genre d'arbre de la famille des rosacées, sous-ordre des pomacées. Les sorbiers ne diffèrent guère, par

Longepierre, J.-B. Gail, etc. Nous avons les *Tragédies grecques* par A. Dacier (Amst., 1693, in-12; Altenb., 1763, in-8°); le P. Bramoy a compris Sophocle dans son *Théâtre des Grecs*; G. Rochefort en a aussi donné une traduction estimée; enfin, on doit à notre savant collaborateur, auteur de cette notice, une traduction des *Tragédies de Sophocle* (Paris, 1827, 3 vol. in-32), dont une 2^e éd. a constaté le mérite et le succès. Parmi les traductions étrangères, on cite surtout celle de Solger, en vers allemands (2^e éd., Berlin, 1824, 2 vol. in-8°). S.

les caractères de leurs fleurs et fruits, des autres genres du groupe des pomacées (pommiers, poiriers, alisiers, etc.), mais on les en distingue facilement à leurs feuilles pennées. Leurs fleurs, petites, blanches et légèrement odorantes, se montrent, à la fin du printemps, au sommet des jeunes pousses : elles sont disposées par bouquets serrés, étalés en forme de parasol.

Le sorbier commun ou sorbier des oiseleurs (*sorbus aucuparia*, L.), qu'on désigne aussi par le nom vulgaire de *cochéne*, est très recherché pour l'ornement des parcs et des bosquets; il produit un effet des plus pittoresques, non-seulement à l'époque de la floraison, mais surtout en automne, étant couvert d'innombrables bouquets de baies d'un écarlate vif; d'ailleurs ces fruits persistent jusqu'au fort de l'hiver, et ils offrent l'avantage d'attirer les grives, les merles et autres oiseaux frugivores qui tous en font leurs délices. Le sorbier croît spontanément dans toute l'Europe, ainsi qu'en Sibérie, et même dans les régions arctiques; un climat froid lui convient mieux que de fortes chaleurs : aussi vient-il de préférence, en Europe, dans les stations élevées des montagnes. Le bois de sorbier est dur et compacte; on l'emploie aux ouvrages de tour, de menuiserie et de charronnage. Les fruits ont une saveur fortement âpre et astringente : l'acide malique y abonde; néanmoins les habitants du Nord mangent ces fruits lorsqu'ils ont été adoucis par les gelées; ils en préparent aussi une sorte de cidre et une boisson alcoolique.

Le sorbier cultivé (*sorbus domestica*, L.), plus généralement connu sous le nom de *cormier*, croît dans les forêts de l'Europe australe; on le retrouve, mais peu abondamment, dans plusieurs contrées de France et d'Allemagne. C'est cette espèce que les anciens ont désignée sous le nom de *sorbus*. On le cultive comme arbre fruitier, notamment dans nos départements de l'Est, et en Allemagne. Le cormier n'acquiert tout son développement qu'à un âge très avancé. M. Loiseleur-Deslongchamps en a observé un tronc de 12 pieds de tour, et dont il estime l'âge à 5 ou 600 ans. On peut greffer cet ar-

bre sur poirier et sur aubépine ; mais il ne se multiplie bien que de graines. Le bois de cormier est roux, dur et très compacte ; son grain est fin et susceptible d'un beau poli ; c'est un des bois les plus recherchés pour l'ébénisterie, les ouvrages de tour, de mécanique et d'armurerie. Les fruits, appelés *sorbes* ou *cormes*, ne deviennent mangeables qu'en hiver, quelque temps après avoir été cueillis ; alors leur saveur, d'astringente qu'elle était, finit par devenir douceâtre et analogue à celle des nèfles ; en Allemagne, on utilise ce fruit pour faire de l'eau-de-vie et des boissons semblables au cidre. Éd. Sp.

SORBONNE, voy. UNIVERSITÉ.

SORCIER, SORTILÈGE, voy. MAGIE.

SOREL, voy. AGNÈS SOREL.

SORGHO ou **DOURA** (*sorghum vulgare*, Pers. ; *holcus sorghum*, L.), graminée céréale, fréquemment cultivée en Égypte, en Syrie, en Perse, en Arabie, et dans l'Inde. Très productive dans ces contrées, elle n'est que d'un rapport faible ou mal assuré dans les climats moins chauds. Du reste, la farine de grain de sorgho est fort inférieure à celle du froment pour la confection du pain ; on l'emploie surtout à faire des galettes et des bouillies. Les tiges, qui atteignent jusqu'à 12 pouces de haut et plusieurs pouces de circonférence, ont assez de consistance pour servir de combustible. Éd. Sp.

SORITE (*sorites*, de *σωρός*, tas, monceau), genre de syllogisme (voy.) qui consiste en plusieurs propositions entassées les unes sur les autres, et si bien liées entre elles que l'attribut de l'une devient le sujet de la suivante, en sorte que la dernière proposition doit être implicitement comprise dans la première si le raisonnement est juste. En voici un exemple : $A=B$, $B=C$, $C=D$, donc $D=A$.
Voy. GRADATION.

SORLINGUES (ILES), ou **SCILLY**, vis-à-vis la pointe de la presqu'île de Cornouailles, groupe d'îlots dont l'ensemble offre une population d'environ 1,500 âmes. Voy. CASSITÉRIDES.

SORT, SORTS, SORTILÈGE, voy. MAGIE, DIVINATION, etc.

SOSTENUTO, voy. MOUVEMENT.

SOT, voy. SOTTISE.

SOTER, surnom grec signifiant sau-

veur, voy. PTOLÉMÉE, ANTIOCHUS et SÉLEUCUS.

SOTHIAQUE (PÉRIODE), ainsi nommée de *Sothis*, qui est le nom de l'étoile *Sirius* chez les Égyptiens, voy. LEVER DES ASTRES, CYCLE CANICULAIRE, AMÉNOPHIS IV, ANNÉE et HÉLIOPOLIS.

SOTIE, **SOTTISE**, espèce de farce qui appartient au premier âge de la comédie française, et qui se distinguait des autres par de grossières personnalités. Les sottises étaient l'œuvre des joyeux compagnons qui formaient ces confréries de plaisir connues sous le nom de *Bazochiens* (voy.), d'*Enfants-sans-Souci* ou *Principauté de la Sottise*, de *Mère-Folle*, de *Mère-Sotte*, etc. C'était une émancipation grotesque de l'esprit frondeur. Pierre Gringoire, qui vivait dans les premières années du XVI^e siècle, est l'auteur de la sottie la plus connue. Elle fut jouée aux halles de Paris, le mardi-gras 1511. Tout, dans cette pièce à 18 personnages, est allégorique et dirigé contre le pape Jules II, à l'occasion de ses démêlés avec Louis XII. Les sotties imprimées ou manuscrites sont d'une grande rareté. J. T-v-s.

SOTTISE, défaut d'esprit et de jugement, dit l'Académie. Il faut, ce nous semble, quelque chose de plus pour caractériser la sottise, à savoir la manifestation de ce défaut. L'ignorant qui écoute et se tait a le mérite d'un silence à propos ; l'homme incapable et qui ne fait rien n'est pas répréhensible pour rester dans l'inaction ; mais parler, mais agir à tort et à travers est le cachet de la sottise. Voltaire l'a personnifiée dans le III^e chant de la *Pucelle* ; après avoir peint les lieux qu'elle habite, il ajoute :

De ce pays la reine est la Sottise.
Ce vieil enfant porte une barbe grise ;
Sa lourde main tient pour sceptre un hochet.
De l'ignorance elle est, dit-on, la fille.
Près de son trône est sa sotte famille,
Le fol Orgueil, l'Opiniâtreté,
Et la Paresse et la Crédulité.

Les *Enfants-sans-souci* personnifièrent aussi la sottise, et proclamèrent sa souveraineté sur le genre humain ; leur chef s'appela le *Prince des Sots*, et ses sujets furent dignes de leur roi. C'était un bon cadre satirique ; mais on ne sa-

vait alors que barbouiller une toile : les grands peintres sont nés plus tard.

La sottise n'est pas l'apanage seulement des sots : les gens d'esprit, les hommes de génie eux-mêmes sont sujets à dire et à faire des sottises, non en vertu de leur génie ou de leur esprit, mais par suite d'affections qui les aveuglent et les poussent à l'étourdissement. A côté des progrès de la civilisation, des merveilleux travaux de la science, des beaux-arts et de l'industrie, à côté des chefs-d'œuvre de la raison humaine, l'histoire montre avec douleur les aberrations de cette raison trop fière, les sottises qu'elle a faites chez tous les peuples, à toutes les époques, sous l'influence des passions, sottises de grands et sottises de petits, sottises de lâches et sottises de héros, sottises de théologiens et sottises de philosophes. Notre orgueil est légitime, quand nous contemplons les conquêtes de l'homme; notre humilité l'est davantage encore, quand nous parcourons l'effrayant catalogue de nos sottises. Que d'erreurs chèrement soutenues ! que de querelles sans objet ! *Sottise des deux parts* est une locution proverbiale qui s'applique dans presque tous les cas. Et c'est ce qui doit nous rendre moins hardis dans nos assertions et plus circonspects dans nos jugements; car Montaigne a raison : « Combien de sottises dis-je et réponds-je tous les jours, selon moi; et volontiers doncques combien plus fréquentes selon autrui? si je m'en mords les lèvres, qu'en doivent faire les autres? Somme, il faut vivre entre les vivants, et laisser la rivière couler sous le pont, sans nostre soing, ou, à tout le moins, sans nostre alteration. » J. T. v. s.

SOU. Ce mot, que l'on écrivait anciennement *sol*, vient du latin *solidus*. L'uniformité de poids de nos anciennes monnaies d'or avec celles des empereurs romains prouve que les Français se servirent d'abord de la livre romaine pour peser et tailler leurs monnaies. Les Romains taillaient 72 sols dans une livre d'or; il y en avait 6 à l'once, et chaque sol pesait 96 grains; mais les 12 onces de la livre romaine n'en pesaient que $10\frac{2}{3}$ des nôtres, et les sols d'or des derniers empereurs romains ne pèsent

qu'à peu près 86 grains du poids de marc. Les monnaies d'or de nos rois mérovingiens sont des sols et des tiers de sol d'or. On pense que les Français imitèrent les Romains dans la fabrication de leurs monnaies après qu'ils se furent emparés de la ville de Trèves, où ces derniers avaient des ateliers monétaires, ainsi qu'à Lyon et à Arles. Marculphe, moine français, qui vivait vers 670, et qui a fait un *Traité des formules ecclésiastiques*, parle des *solidi franci*. Il en est aussi fait mention dans le testament de Leodebodus, abbé de Saint-Aignan, daté de la 2^e année du règne de Clovis II. La valeur du sol d'or était de 40 deniers d'argent; il était égal à celui des Romains; celui qui était particulier aux Français n'en valait que douze : il est mentionné dans le 2^e canon d'un concile assemblé en 743, par l'ordre de Carloman, fils de Charles-Martel. Ce prince ordonna que les gens de guerre paieraient tous les ans, pour chaque ferme, à l'église ou au monastère à qui appartenaient les biens dont ils jouissaient, *un sol valant douze deniers*.

Selon Le Blanc (*Traité des monnaies*), il y eut, sur la fin de la première race, un sol d'argent qui valait douze deniers d'argent : on a pensé que ce n'était pas une monnaie réelle, mais de compte, comme elle l'était avant qu'on n'eût mis à 12 deniers nos sols marqués. D'autres ont cru que les sols d'argent étaient effectifs, cependant on n'en trouve aujourd'hui aucun, au lieu qu'on possède beaucoup de deniers d'argent, et même d'oboles des rois de la seconde race*.

Avant la réforme générale des sols de France, on les distinguait par les rois sous lesquels ils avaient été frappés, comme les *douzains de Henri II*, les *sols de Charles IX* et de *Henri IV*; ou par les noms des provinces : *sols de Dauphiné*, etc.

Le sol a été, dans divers états, une monnaie de compte et une monnaie réelle. Le sol de France, de douze deniers tournois, était appelé *douzain* : il

(* Ce sujet a été discuté par M. Guérard, dans son traité *Du système monétaire des Français sous les deux premières races* (Revue numismatique, 1837).

à subi divers changements à diverses époques. Peu après sa fabrication, il fut augmenté de trois deniers, en sorte qu'il eut cours pour 15, et fut marqué d'une fleur de lys : il fut nommé *sou marqué*, et par le peuple *sou tapé*.

Sous le règne de Charles-le-Chauve, le sol devait peser 384 grains : les deniers qui nous restent de ce temps pèsent 32 grains ; il ne devait donc y en avoir que 18 à la livre de poids.

Les historiens du commencement de la 3^e race font mention des sols et des deniers de ce temps. Dans un titre du roi Robert et de la reine Constance, daté de l'an 1029, il est fait mention de *duas libras denariorum, et octo solidos* (*Diplomat.*, p. 582) ; mais on ne connaît point le poids de ces monnaies. Sous Philippe I^{er}, les monnaies d'or, qui depuis le commencement de la monarchie avaient été appelées *sols*, furent nommées *francs* ou *florins* (*voy. ces noms*). Il y avait aussi alors des *sols parisis*. Le sol du temps de S. Louis fut affaibli d'un quart dans son titre, et ne revint plus à son ancienne valeur. Sous Louis XII, le sol tenait encore 18 grains d'argent. Nous n'indiquerons pas les nombreuses variations que l'on a fait subir à cette monnaie. En 1656, Louis XIV fit fabriquer des sols et des doubles sols de 15 et de 20 deniers ; ils furent ensuite remis à 12, et augmentés, en 1709, jusqu'à 18 deniers. Enfin, en 1738, Louis XV ordonna une nouvelle refonte des sols, et les nouveaux furent au titre de 2 deniers 12 grains. On fit aussi des demi-sols, communément appelés *pièce de deux liards* (*voy. LIARD*).

Plus tard, les sous portèrent la tête du roi, et au revers l'écu de France. Cela fut ainsi jusqu'à la révolution. En 1791, les sous portèrent, au lieu de l'écu de France, un faisceau surmonté du bonnet de la liberté, au milieu d'une couronne de chêne. Légende : *La nation, la loi, le roi*. Exergue : *L'an III de la liberté*. Dans le champ 12 D. (douze deniers), et pour les pièces de deux sous, 2 S. On fit aussi des pièces semblables de six et de trois deniers. Ces nouveaux sous furent fabriqués en cuivre et en métal de cloche.

Quelques particuliers, s'autorisèrent de l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme, pour faire frapper des pièces de confiance. Les frères Monneron, négociants, mirent en circulation des pièces de 2 et de 5 sous, qui prirent leur nom ; mais l'Assemblée nationale défendit cette émission par un décret du 3 sept. 1792.

Jusqu'au commencement de 1793, il ne fut pris aucune disposition législative relativement aux monnaies, et l'on continua de frapper des pièces à l'effigie de Louis XVI ; mais après l'exécution de ce prince, la Convention rendit, le 5 lévr. 1793, un décret pour faire cesser le cours des monnaies à effigie royale. Ce décret porta que la livre numéraire serait divisée en dix parties appelées *décimes*, et le décime en dix parties appelées *centimes* (*voy. ces mots*). La pièce de cinq centimes remplaça le sou, et en garda communément le nom ; elle fut fabriquée d'un mélange de cuivre et de métal de cloche, à la taille de 5 grammes. Après plusieurs essais, le sou de 5 centimes fut adopté en sept. 1796. Il porta au droit : *République française* ; le buste de la Liberté coiffée du bonnet phrygien. Au revers : *Cinq centimes, l'an 4*. La pièce de 2 sous porta au revers les mots : *Un décime, l'an 4*. Depuis ce moment, il n'a plus été fabriqué en France de monnaies de cuivre ; les sous frappés dans nos colonies portent seuls l'effigie des souverains. Les anciens sous continuent à rester en circulation, un projet de loi sur la refonte des monnaies de cuivre et de billon ayant été récemment rejeté par la Chambre des députés. D. M.

SOUABE, ancien duché et cercle de l'empire germanique (*voy. CERCLES D'ALLEMAGNE*), et une de ses contrées les plus fertiles. Dominée par la Forêt-Noire à l'ouest, par l'Alp au centre, et par quelques rameaux des grandes Alpes au sud, parcourue par le Danube du sud-ouest au nord-est, et séparée de la Suisse et de l'Alsace par le Rhin, la Souabe était comprise, des autres côtés, entre le Palatinat et la Franconie au nord, la Bavière à l'est, et les états héréditaires d'Autriche au sud, où elle s'étendait même un peu au-delà du lac de Constance. Sur une étendue d'environ

620 milles carr. géogr., elle renfermait tout le territoire formant aujourd'hui le grand-duché de Bade, moins les parties du Palatinat et de la Franconie, et le Brisgau, ci-devant dépendance de l'Autriche; puis, en outre, le royaume de Wurtemberg à peu près tout entier; les principautés de Hohenzollern et celle de Lichtenstein; enfin le cercle bavarois auquel l'ancien nom de Souabe a été rendu, et quelques enclaves peu considérables, appartenant au grand-duc de Hesse et à l'empereur d'Autriche.

De tous les cercles allemands, la Souabe était le plus morcelé. Outre le duché de Wurtemberg et le margraviat de Bade, on y comptait, depuis le XIII^e siècle, une multitude de principautés, comtés, seigneuries, abbayes, etc., et 31 villes libres impériales, dont Augsbourg, Ulm, Reutlingen et Heilbronn étaient les plus importantes. Les anciennes petites souverainetés du pays ont été presque toutes supprimées ou médiatisées en 1806.

La Souabe a emprunté son nom des peuples suèves qui s'y établirent de bonne heure et y formèrent successivement plusieurs confédérations, dont la dernière et une des plus célèbres fut celle des Alamanni (voy. ces noms). Ceux-ci, non-seulement occupaient tout le pays compris entre le Bas-Mein et le Rhin supérieur, parallèlement au cours moyen de ce fleuve, mais s'étaient encore répandus au-delà de ce dernier en Alsace et sur toute la Suisse allemande. Toutes ces contrées réunies reçurent, au V^e siècle, le nom d'Alémanie, qui a donné lieu chez nous, par une extension abusive, à celui beaucoup plus général d'Allemagne. L'Alémanie (voy.), après la soumission de ses habitants par les Francs, forma un duché d'abord relevant de ces derniers, puis incorporé à l'Allemagne par le traité de Verdun, en 843. Déjà vers 600, des missionnaires irlandais, entre autres S. Colomban (voy.), y avaient prêché le christianisme. Après que la France rhénane, l'Alsace et la Rhétie eurent été distraites de l'Alémanie, celle-ci prit le nom de Souabe et fut administrée par des délégués royaux (*nuncii cameræ*). Erchanger, l'un de ces derniers, ayant usurpé, en 915, le titre de duc d'Alémanie, fut

condamné par la diète impériale, et décapité en 917. L'année suivante, le peuple proclama duc un seigneur indigène, le comte Burkhard, qui dut cependant reconnaître pour suzerain le roi des Allemands, Henri I^{er} l'Oiseleur. Depuis lors, les chefs de l'Empire disposèrent de l'investiture de ce duché comme d'un grand fief.

En 1057, Agnès, mère et tutrice de Henri IV, le conféra à son gendre Rodolphe de Rheinfelden, sans tenir compte des prétentions d'une autre dynastie souabe, celle des ducs de Zähringen. Rodolphe de Souabe s'étant laissé opposer, en 1076, à l'empereur Henri IV, fut mis au ban de l'Empire. Dans cette lutte, les villes souabes, auxquelles Henri donna des armes pour s'en faire un appui contre son puissant antagoniste, acquirent leur indépendance. Vainqueur de ce dernier, en 1080, il donna le duché de Souabe au comte Frédéric de Hohenstaufen (voy. l'art., T. XIV, p. 126), souche des rois et empereurs de l'illustre maison de ce nom, dite aussi maison de *Souabe*. Sous les successeurs de ce prince, qui ne put toutefois se mettre en tranquille possession de son fief qu'en 1096, les Souabes devinrent le peuple le plus riche, le plus civilisé et le plus considérable de l'Allemagne. C'était l'époque des troubadours allemands ou *Minnesinger*, dont les plus célèbres florissaient à la cour des Hohenstaufen. Mais, pendant que les guerres d'Italie et la lutte avec le parti guelfe tenaient en haleine toutes les forces de cette maison, qui s'éteignit à la mort de l'infortuné Conradin, en 1268, tous ses anciens vassaux en Souabe se rendirent à peu près indépendants; villes, prélats, comtes et chevaliers, finirent par ne plus reconnaître d'autre suzerain que l'Empereur, le plus souvent trop faible ou trop occupé ailleurs pour exercer sur eux une autorité réelle. Il s'ensuivit une anarchie terrible, qui ruina en partie la prospérité matérielle du pays. Les mesures de pacification adoptées par Rodolphe de Habsbourg, après la soumission du comte Eberhard de Wurtemberg, le plus remuant et le plus ambitieux de ses vassaux de Souabe, en 1286, n'apportèrent qu'une courte trêve au dés-

ordre. Cependant, dans cette longue suite de démêlés entre le chef de l'Empire et ses feudataires, les villes se montrèrent en général attachées à la cause du premier.

Elles obtinrent même de Charles IV, en 1347, à prix d'argent et moyennant différents services, une extension considérable de leurs droits et privilèges. Mues par le besoin de pourvoir à leur sûreté et de défendre leurs intérêts communs contre l'ambition des seigneurs féodaux, on les vit également se rapprocher par des ligues. Parmi celles-ci, une des principales à mentionner est la première *ligue de Souabe*, conclue en 1376, et qu'il importe de ne pas confondre avec la seconde ou grande ligue de Souabe, dont nous aurons à parler plus loin ; une autre ligue célèbre fut celle de *Marbach*, formée, en 1405, entre le Wurtemberg, Bade et 17 villes souabes. Dans les guerres de la maison d'Autriche avec les Suisses, la noblesse souabe se déclara constamment pour la première, tandis que les villes prenaient presque toujours le parti des cantons. Afin d'imprimer plus de vigueur à leur action pour le rétablissement de l'ordre et de la paix, ces villes décidèrent, en 1449, à Ulm, la formation d'une armée et d'une commission militaire permanente, et en 1488, elles s'unirent encore plus étroitement à Esslingen. Ainsi fut créée la *grande ligue de Souabe*, qui eut sa constitution administrative et judiciaire, soumise à l'action d'un pouvoir central régulièrement organisé.

Cette confédération fut d'une très grande utilité pour la répression des querelles féodales, auxquelles Maximilien I^{er} parvint enfin à mettre le frein d'une justice sévère, en 1495. En 1512, lors de la nouvelle division de l'Empire en cercles, la délimitation de celui de Souabe fut également fixée, et l'organisation que ce dernier reçut, en 1563, par les ordonnances d'Ulm, est demeurée la même, à quelques changements près, jusqu'à l'abolition définitive de l'ancienne constitution germanique en 1806. Mais la Souabe n'en eut pas moins cruellement à souffrir, durant toute cette période, du fléau sans cesse renaissant de la guerre intérieure et des invasions étrangères. La guerre

des villes contre le duc Ulric de Wurtemberg (*voy. ce mot*), celles des Paysans (*voy.*), dont la Souabe fut un des principaux foyers, la guerre de Trente-Ans et les longues luttes qui suivirent, entre la France, la maison d'Autriche et l'Empire, ont toutes été funestes à cette contrée. Pendant les guerres de religion, les villes libres impériales perdirent leur constitution démocratique, et, avec elle, leur force et peu à peu aussi leur prospérité. Il ne leur restait plus rien de leur importance politique quand elles furent incorporées, au commencement de ce siècle, aux divers états dont il a déjà été question plus haut.

MIROIR DE SOUABE (*Schwaben-Spiegel*), titre que l'on a donné à un code du moyen-âge, collection de traités de droit publiée, à la fin du XIII^e siècle, à l'imitation du *Sachsenspiegel* (*voy. SAXE*, p. 69). Ce code se divise en effet, comme ce dernier, en deux livres, qui traitent, l'un du droit féodal, et l'autre du droit des provinces. Le peu de liaison de ses différentes parties fait supposer que plusieurs auteurs y ont travaillé, et que chacun a eu égard aux contrées qu'il habitait. Il existe un code semblable, avec beaucoup de variantes, qui porte le titre de *Droit impérial* (*Kaiserrecht*), quoiqu'il ne soit qu'un mélange du droit de l'Empire, du droit romain, et même du *Schwaben-Spiegel*. L'usage légal de ces codes n'a jamais été général ; certains pays seulement les adoptèrent, comme l'Autriche, la Bavière, l'Alsace, la Hesse, les provinces rhénanes, etc. La meilleure édition du *Schwaben-Spiegel* est celle de Senkenberg, *Corpus juris germani medii ævi* (t. I, Francf., 1760). C. L.

SOUBAH, SOUBAH DAR, *voy. INDE* et MOGOL (*Grand-*).

SOUBISE (PRINCE DE), maréchal de France, *voy. ROHAN*.

SOUBRETTE. Ce nom, qu'on donnait autrefois à une femme attachée au service d'une autre, sert à désigner au théâtre le rôle des suivantes de comédie. On les représente en général rusées, bavardes, caustiques, au propos leste, à l'œil mutin, mettant leurs bons offices auprès de leurs maîtresses aux gages du plus généreux de ses soupirants, dont elle finit

souvent par épouser le valet. Cet emploi a presque disparu de la haute comédie moderne; mais on en retrouve des traces dans beaucoup de comédies-vaudevilles. Z.

SOUDAN. Ce mot est employé par les historiens et par les géographes dans deux acceptions bien distinctes, ayant toutes deux, comme le mot lui-même, leur origine dans la langue arabe. Dans le premier cas, *soudan* est une dérivation française, à travers le bas-latin *soldanus*, ou l'italien *soldano*, du titre arabe de *soldân*, qui s'est en même-temps nationalisé chez nous sous la forme aujourd'hui plus vulgaire de *sulthân* (*voy.*), empruntée aux Turcs. Ce sont les croisades et les romans de chevalerie qui ont mis d'abord en circulation dans l'Europe méridionale le titre de soudan, pour désigner les souverains musulmans, de race turque, entre les mains desquels étaient tombées l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Égypte : *Mais puis que les Turcs en conquièrent la seigneurie*, dit un écrivain du XIV^e siècle, *ilz ordonnèrent sur eulz ung seigneur que itz appellent le soudan de Turquie*. Ce titre appartenait à la fois aux princes d'Iconium, d'Alep et du Caire; la puissance de ces derniers ayant survécu à celle des autres, il ne fut plus question que du *souldan de Babylonne d'Égypte*, *chief des Sarrazins*, et c'est ainsi que le titre de soudan acquit chez nos historiens et nos romanciers une signification absolue, et qui a longtemps persisté, pour désigner le souverain de l'Égypte.

Au point de vue de la géographie, le nom de Soudan est une introduction récente dans les langues européennes, non plus par simple dérivation, mais par emprunt direct, du mot arabe *soudân*, forme plurielle de l'adjectif *asouad* au masculin, *soudd* au féminin, signifiant *noir*, de couleur noire. Les Arabes appellent en commun *soudân*, les nègres; *Béled el-soudân*, ou pays des noirs, la Nigritie; *Bahhr el-soudân*, ou fleuve des Noirs, le grand fleuve nommé vulgairement Niger. Les Européens n'ont point adopté le mot *Soudan* avec sa signification exacte de nègres, mais bien avec celle de pays des nègres ou Nigritie,

tout en en restreignant l'application à la Nigritie centrale exclusivement. Avant que l'Europe civilisée eût vu ses propres voyageurs pénétrer dans cette région si longtemps fermée à nos explorations, il y avait une propension naturelle et excusable à adopter, même en les mutilant, les dénominations ayant cours chez les Arabes, dont les descriptions constituaient nos seules autorités; mais aujourd'hui que nous avons recueilli des notions plus directes, que nous possédons une description et une histoire de cette région même, écrite par le monarque puissant qui s'en attribue la souveraineté, c'est par le nom de *Takrou* (*voy.*) qu'il lui donne, que nous devons la désigner, préférablement à toute autre dénomination étrangère. A...

SOUDE, combinaison d'un métal particulier, le *sodium*, avec l'oxygène. Ce métal entre dans les composés les plus utiles à l'homme; la nature nous le présente principalement à l'état de sel marin (chlorure de sodium), qui se trouve en immense quantité dans les eaux de la mer, et qui forme, dans certaines localités, des amas solides d'une grande étendue.

Si les composés du sodium sont très communs, il n'en est pas de même du métal libre. Ce corps, en effet, est d'une préparation difficile et d'un prix très élevé; son existence a été méconnue jusqu'en 1807, époque à laquelle Davy (*voy.*) parvint à décomposer, par l'électricité, plusieurs oxydes qu'on considérait comme des corps simples, notamment la potasse et la soude. On prépare aujourd'hui le sodium en décomposant le carbonate de soude par le charbon, à une très haute température, dans un vase de fer; on le condense dans un récipient contenant de l'huile de naphte qui le préserve du contact oxydant de l'air.

Le sodium est mou et ductile comme la cire; son éclat métallique est comparable à celui de l'argent; sa densité, de même que celle du potassium auquel il ressemble beaucoup, est très faible, car elle est de 0.972. Il fond à 90°, et il se volatilise au rouge naissant. Il est tellement avide d'oxygène, qu'il décompose l'eau à la température ordinaire, avec

dégagement d'hydrogène; la température qui résulte de cette décomposition, quoique très élevée, n'est pas suffisante pour enflammer l'hydrogène, ainsi que cela arrive pour le potassium; néanmoins l'inflammation de ce gaz a lieu quand le globule métallique en contact avec l'eau est maintenu pendant quelque temps à la même place, de manière à accumuler sur un seul point beaucoup de chaleur.

La soude (*oxyde de sodium hydraté*) a la plus grande analogie avec la potasse; ses propriétés physiques sont les mêmes, ses caractères chimiques sont peu différents. La soude caustique, exposée à l'air, se liquéfie d'abord par suite de l'eau qu'elle emprunte à l'atmosphère, puis redevient solide en passant à l'état de carbonate de soude; ce sel est beaucoup moins soluble que le carbonate de potasse, qui reste liquide dans les mêmes circonstances; on peut, par conséquent, au moyen de cette expérience bien simple, distinguer la potasse caustique de la soude prise au même état.

L'incinération des plantes qui végètent sur les bords de la mer fournit un résidu salin très riche en carbonate de soude. On obtient ainsi les *soude*s du commerce dites *naturelles*. Depuis cinquante ans environ, le sel marin (chlorure de sodium) est devenu l'origine de la majeure partie de la soude que les arts chimiques consomment en immense quantité; car cette base a remplacé la potasse dans un grand nombre d'industries, étant produite à un prix moins élevé, et ayant le plus souvent des propriétés analogues. On emploie la soude dans la fabrication du verre à vitres et à glaces, dans celle des savons durs, dans l'art du blanchiment, pour le blanchissage du linge; elle entre dans la composition du borax, etc.

La *soude artificielle* se prépare en décomposant le sel marin que l'eau de la mer, les mines de sel gemme et les sources salées nous donnent à un prix si bas et en si grande quantité, par l'acide sulfurique, et en chauffant le sulfate de soude ainsi produit avec de la craie (carbonate de chaux) et du charbon. On obtient ainsi une matière brune, fondue, qui consiste essentiellement en carbonate de soude et oxysulfure de calcium : ce

dernier composé n'étant pas soluble dans l'eau froide, on le sépare, par la lévigation de la *soude brute*, du carbonate de soude qui se dissout. En évaporant jusqu'à siccité cette dissolution, on obtient le *sel de soude* du commerce : si l'évaporation de l'eau n'est poussée que jusqu'à un certain point, et si on laisse refroidir lentement la liqueur convenablement concentrée, on donne naissance aux *cristaux de soude* du commerce, qui consistent en carbonate de soude uni à une forte proportion d'eau (62.7 d'eau dans 100 de sel). Ces cristaux, dissous dans l'eau et traités par la chaux éteinte, fournissent la soude caustique, dont la préparation ne diffère pas de celle de la potasse.

La fabrication de la soude artificielle est une industrie toute nationale; au moment où les guerres de la révolution de 1793 supprimèrent l'importation des soudes espagnoles, le comité de salut public fit un appel aux chimistes français pour les engager à remplacer les soudes étrangères par des produits indigènes. Parmi les nombreux procédés qui furent proposés pour la solution de ce difficile et important problème, celui que nous venons de décrire est seul resté; il est dû à Leblanc, et il fait époque dans l'histoire des arts; il a élevé sans retour à l'Espagne un commerce d'exportation de plus de 20 millions par an, et il a créé pour la France une nouvelle richesse minérale et industrielle. E. P.

SOUFFLEURS (POISSONS), voy. ÉVENTS.

SOUFFLOT (JACQUES-GERMAIN), né en 1714, à Irancy (Yonne), fut destiné de bonne heure à la magistrature par son père, qui était lui-même lieutenant de bailliage. Mais le jeune Soufflot, sentant en lui le feu sacré des arts, manifesta sa vocation d'une manière si absolue que son père cessa de s'y opposer et lui donna de très bons maîtres; puis il lui fournit les moyens d'accomplir un voyage d'études en Italie et dans l'Asie-Mineure. A son retour, il fut, par le crédit de l'ambassadeur de France à Rome, compris au nombre des pensionnaires du roi. Bientôt il adressa aux chartreux de Lyon, qui avaient dessein de faire reconstruire leur

église, un plan de dôme que ces religieux adoptèrent, et pour l'exécution duquel Soufflot repassa en France. Il s'occupa ensuite dans la même ville de la construction de l'Hôtel-du-Change, puis de la salle de spectacle, et enfin de l'Hôtel-Dieu, qui est encore considéré aujourd'hui comme un modèle de noblesse, d'élégance et de simplicité. Ces divers travaux avaient attiré sur lui l'attention générale, et le firent admettre aux Académies d'architecture et de peinture. A Paris, il reçut le cordon de Saint-Michel, et fut nommé contrôleur, puis intendant des bâtiments de la couronne. La construction de la basilique de Sainte-Geneviève ayant été mise au concours, en 1757, les plans de Soufflot furent adoptés, et les travaux commencèrent aussitôt sous sa direction. Il en posa la première pierre le 6 sept. 1764; mais il ne lui fut pas donné d'en voir la fin. Lorsqu'il eut terminé son magnifique portail, qu'on a comparé au portique du Panthéon de Rome, la nef et les bas-côtés de l'église, il éprouva, au sujet du dôme, des critiques si amères et si violentes qu'il ne put les supporter. En vain, ses amis, l'ingénieur Gauthey et l'abbé Bossut, de l'Académie des Sciences, prirent-ils sa défense contre les attaques de son rival Patte: le coup était porté, et il mourut de déperissement, le 29 août 1781, entre les bras de l'abbé de l'Épée. Le dôme n'en fut pas moins achevé sur ses dessins, et l'admiration publique le vengea de ses envieux (voy. PANTHÉON). Cependant, comme pour donner raison à leurs critiques, il fallut plus tard avoir recours à de nouveaux moyens pour soutenir le dôme qui avait fléchi, sans doute à cause du peu de solidité des terrains sur lesquels il est construit, et qui recouvrent des carrières.

Outre la basilique du Panthéon, Soufflot a encore construit l'hôtel de Lauzun, dans le faubourg du Roule, le château d'eau de la rue de l'Arbre-Sec (au coin de la rue Saint-Honoré), l'orangerie du château de Ménars et la grande sacristie de Notre-Dame de Paris, ainsi que la grande chaire de cette basilique. Soufflot ne se borna pas à être un excellent architecte, il cultiva aussi la peinture, la

statuaire et même la littérature. En fait d'ouvrages spéciaux, il a laissé : 1° une *Suite de plans, coupes, profils, élévations géométrales et perspectives de trois temples antiques, tels qu'ils existaient, en 1750, dans la bourgade de Pæstum, etc.*, 1764; 2° *OEuvres ou Recueil de plusieurs parties d'architecture*, Paris, 1767, 2 vol. gr. in-fol, ornés de 230 pl. Il a laissé en outre une traduction inédite de plusieurs morceaux de Métastase.

D. A. D.

SOUFIS ou **SOUFIS**, mystiques mahométans qui prétendent arriver, par les exercices ascétiques et le renoncement au monde, à l'illumination de l'esprit, à la quiétude de l'âme et à l'union intime avec Dieu. Ce nom leur vient des vêtements de laine (de l'arabe *souf*, laine) qu'ils portent comme d'autres derviches (voy. ce mot). Dès les premiers siècles de l'islamisme, il y eut des sectes ascétiques et des anachorètes chez les mahométans aussi bien que chez les chrétiens; et dans la suite, il s'établit également différents ordres religieux, au sein desquels se développèrent les idées mystiques du soufisme. Elles trouvèrent surtout de nombreux partisans dans l'Asie-Mineure et dans la Perse, vraisemblablement sous l'influence d'opinions analogues répandues dans ces pays depuis longtemps. Le soufi s'absorbe dans la contemplation et l'admiration de la Divinité, devant la magnificence de laquelle toute autre personnalité, toute autre individualité, s'anéantit. Pour lui, la personnalité n'est que l'imitation; la relativité des individus n'est qu'apparence; le mal n'est que relativement différent du bien, ou, en d'autres termes, ce n'est que le plus bas degré de son développement; en un mot, tout pour lui est identique dans le monde, bien et mal, homme et bête, nuit et jour, mort et vie.

Dès le 11^e siècle de l'hégire, les écrivains mahométans attribuent ces opinions panthéistiques à plusieurs personnes, entre autres à une femme pieuse, nommée Râbia (vers l'an 738 de J.-C.); ce ne fut cependant qu'au commencement du 11^e siècle de l'hégire que le soufisme se dessina plus nettement. On regarde comme le fondateur de cette secte un certain Saïd-Aboul-Chair, qui vivait vers l'an

320 de notre ère; peut-être fut-il seulement le premier qui réunit dans une association religieuse quelques-uns de ces spiritualistes mystiques dont on vient de parler. Plusieurs des poètes les plus distingués de la Perse ont été soufis, comme Sebâji, qui, dans son *Hadika* ou Jardin, a peint les contemplations de ces sectaires; et Fêrid-Eddin-Attâr, qui, dans ses grands poèmes de *Mentek ettair* (Dialogue des oiseaux) et de *Djévdhir essât* (Propriétés de l'Être), a développé les divers degrés de l'intuition auxquels le soufi peut s'élever, en même temps qu'il a publié les vies des soufis les plus célèbres, sous le titre de *Teskeret el colija* (Peinture des amis). A cette secte appartinrent encore Djéal-Eddin-Roumi, fameux par son poème de *Mesnevi*; Hafiz, qui, dans ses odes anacréontiques et bachiques, peint symboliquement l'ivresse au sein de l'amour divin; et Djâmi (voy. ces noms), qui florissait vers la fin du xv^e siècle de notre ère. L'ordre religieux des Nakchbendi, fondé en Perse l'an 1300 de J.-C., passe pour partager les idées des soufis, dont la doctrine rappelle tout-à-fait celle des mystiques et des quietistes chrétiens. — Voir, sur les doctrines et l'histoire des soufis, les articles de Graham et d'Erschine, insérés dans les *Transactions* de la Société asiatique de Bombay, l'*Histoire de l'éloquence en Perse*, par M. de Hammer; l'édition du *Pend-nâmé*, par Silvestre de Sacy, et surtout les deux traités de M. Tholuck, *Soufismus sive theosophia Persarum pantheistica* (Berl., 1821), et *Fleurs du mysticisme oriental* (*ibid.*, 1825). C. L.

SOUFRE, un des corps simples les plus importants, en raison des nombreux services qu'il rend à l'industrie. A l'état brut et à l'état raffiné, il est l'objet d'un commerce très considérable; combiné en différentes proportions avec l'oxygène, il donne naissance à six acides, dont deux jouent un grand rôle dans les préparations chimiques: l'acide sulfureux, qui sert au blanchiment des matières d'origine animale, et l'acide sulfurique, sans lequel la plupart des opérations manufacturières seraient impraticables. En France, la consommation du soufre dépasse actuellement 20 millions de kilogrammes par année.

La progression toujours croissante de ce chiffre (en 1820, il n'atteignait pas 7 millions) témoigne du développement incessant de notre industrie. L'Angleterre consomme également une énorme quantité de soufre; une hausse de prix survenue sur cette matière première a failli dernièrement amener la guerre entre ce pays et le royaume de Naples, qui est en possession d'alimenter de soufre presque tous les marchés du monde (voy. SICILE).

Le soufre existe en abondance dans la nature: à l'état natif, il se rencontre particulièrement dans les terrains volcaniques. Le Vésuve, l'Etna, les volcans de l'Islande, de Java, de la Guadeloupe, de l'Amérique méridionale, en vomissent constamment. Le sol de plusieurs volcans éteints est tellement imprégné de soufre, qu'on rencontre ce corps à une profondeur qui dépasse 10 mètres; ces terres de soufre ou sulfatées constituent des mines qui semblent inépuisables. Combiné avec les métaux, le soufre est également fort répandu; les sulfures de fer, de cuivre, de plomb, d'antimoine, de zinc, d'argent, de mercure existent dans des localités assez nombreuses; ils sont, dans quelques-unes, le minerai dont on extrait ces métaux, à l'exception du fer qui ne peut être obtenu du sulfure de fer, le plus abondant cependant des sulfures naturels. Quelques sulfates natifs sont également assez communs: le sulfate de chaux (gypse, plâtre) est, parmi eux, le plus abondant et le plus utile. Enfin, le soufre existe aussi dans le règne organique: certaines plantes, telles que le chou, le raifort, la cochlearia, les semences de moutarde, etc., en renferment une notable proportion; les œufs, la laine, les cheveux, les poils, les os, en contiennent aussi. Vauquelin a signalé son existence dans la matière cérébrale.

Dans son état de pureté, ce corps offre des caractères physiques très simples et très tranchés: aussi est-il connu de toute antiquité. Il se présente avec une belle couleur jaune citron, qui est caractéristique; il n'a ni saveur ni odeur; frotté, il devient électrique, et il prend la faculté d'attirer les corps légers. Il est ordinairement opaque, très fragile; il conduit mal la chaleur. Sa densité est représentée

par le nombre 1.99. A la température de 110°, il entre en fusion et il forme un liquide très fluide, transparent et de couleur citrine, qui, par un refroidissement lent, fournit des aiguilles transparentes et flexibles, mais qui deviennent, au bout de quelques heures, opaques et très friables. Ces aiguilles ne peuvent être obtenues qu'autant qu'on les sépare par décantation du soufre encore liquide, au sein duquel elles se sont produites : autrement, ce liquide venant lui-même à se solidifier, on obtient une masse amorphe et compacte; c'est sous cette dernière forme que se trouve le soufre du commerce.

La chaleur fait éprouver au soufre fondu des modifications très curieuses. On sait qu'il existe des corps dont l'état de liquidité ne change pas sensiblement avec la température qu'ils subissent. Ainsi l'eau, l'alcool, etc., offrent un degré de fluidité qui ne varie pas entre la température nécessaire à leur congélation (température qui n'a pas encore été atteinte pour l'alcool) et celle de leur passage à l'état de gaz. D'autres corps sont d'autant plus fluides qu'ils sont plus chauffés : tels sont le verre, le fer, le platine; le travail de ces derniers corps repose sur leur plasticité variable avec la température. Le soufre offre une inexplicable exception : à 110°, il est fluide comme de l'eau; si on continue à le chauffer, on le voit s'épaissir vers 160°; à 200°, il est tellement visqueux, qu'on peut retourner, sans faire tomber la masse fondue, le vase qui la contient; en même temps la belle couleur citrine du soufre a fait place à une couleur brune foncée. Vers 250°, il redevient un peu fluide, et enfin à 420°, il entre en ébullition et il fournit une vapeur très dense et très brune. En laissant refroidir le soufre brun et visqueux, il offre en sens inverse les modifications qui viennent d'être indiquées; vers 120°, il a repris sa fluidité et sa couleur primitives. Une autre particularité appartenant à ce corps est la suivante : le soufre visqueux, refroidi subitement par son immersion dans l'eau, reste mou, transparent et brun; il peut alors se tondre, à froid, en fils élastiques et très fins; il peut servir à prendre des empreintes,

comme la cire molle. Ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'il reprend sa fragilité et sa couleur citrine.

L'extraction du soufre est une opération fort simple : la presque totalité de ce corps provient des terrains volcaniques; la distillation du sulfure de fer (pyrite martiale) en fournit néanmoins une petite quantité au commerce, et deviendrait une ressource très précieuse en cas de guerre, si les soufres de la Sicile venaient à manquer. Le soufre des terrains volcaniques est seulement mélangé avec d'autres substances fixes ou volatiles; il suffit, pour l'extraire, de le séparer de ces matières. Pour atteindre ce but, plusieurs modes d'extraction sont mis en usage dans le royaume de Naples, suivant que le minerai est plus ou moins riche en soufre. Lorsque le soufre est accompagné de peu de substances étrangères, on se contente de le fondre à l'air libre, dans une chaudière en fonte hémisphérique, très épaisse, placée au-dessus d'un foyer. Quand le soufre est bien liquide, les parties terreuses ou sableuses se précipitent; les substances plus légères viennent surnager : on écume ces dernières, puis on décante le soufre, au moyen d'une cuillère en fer, dans des baquets ou auges en bois mouillés. Le refroidissement étant opéré, on retourne ces sortes de moules, et on obtient des pains de soufre moins impurs que celui du minerai, mais contenant encore beaucoup de matières étrangères. Lorsque le minerai est moins riche, on fait usage d'une espèce de haut-fourneau en briques, dans l'intérieur duquel le minerai, entassé par couches successives, se liquéfie par la combustion même d'une partie du soufre. La portion de soufre liquéfié s'écoule par un orifice ménagé à la partie inférieure, à quelque distance du fond du creuset, et les matières solides s'entassent dans le fourneau, qu'on nettoie de temps à autre.

Enfin on emploie un troisième procédé lorsque le minerai est tellement pauvre que la grande quantité des matières étrangères retiendrait dans ses pores, ou interposées dans ses fragments, une partie notable du soufre même liquéfié : on procède alors par la distillation; celle-ci

s'exécute dans des espèces de pots en terre qu'on range sur les deux côtés d'un fourneau en briques, plus long que large, qu'on appelle *fourneau de galère*. Le produit de ces opérations, qui se font dans des appareils très grossiers et à peu de distance des souffrières, est le *soufre brut*, qu'on trouve, dans le commerce, en morceaux irréguliers, d'une couleur grise, jaune foncé ou brune. Il renferme encore de 4 à 15 p. 100 de matières terreuses, dont on sépare le soufre pur par une seconde distillation, faite avec soin sur les lieux de la consommation. Ce raffinage se pratique sur une grande échelle à Marseille, à Rouen et aux environs de Paris. Le soufre en vapeur est condensé dans une chambre faisant l'office de récipient; si, dans un temps donné, on distille beaucoup de soufre, et si l'opération est continue, la chaleur produite chauffe l'intérieur de la chambre assez fortement pour que le soufre qui y arrive se condense à l'état liquide; il coule alors sur le sol et on le retire à mesure, au moyen d'un robinet placé à la partie la plus déclive de la chambre; on le coule dans des moules de bois, légèrement coniques et mouillés; c'est ainsi qu'on obtient le *soufre en canons* qu'on trouve dans le commerce. Lorsque la distillation est intermittente, ou bien lorsque la capacité de la chambre est très grande, les vapeurs de soufre se condensent sous la forme d'une poudre jaune qui est la *fleur de soufre* . Celle-ci se produit dans les mêmes conditions que la neige.

Tout le monde connaît la plupart des usages du soufre. Son principal emploi est pour la fabrication de l'acide sulfurique (voy. T. I^{er}, p. 153). Pour cet usage, il n'est pas utile de le raffiner : on l'emploie tel qu'il arrive de la Sicile. Sa grande combustibilité et son bas prix le font employer, depuis bien longtemps, à la confection des allumettes. On l'emploie quelquefois pour sceller le fer dans la pierre; il sert aussi à prendre des empreintes de médailles dont le creux a été obtenu au moyen du plâtre. La médecine tire un parti avantageux de ses propriétés médicamenteuses, surtout dans les maladies de la peau. Le produit de sa combustion

par l'air, l'acide sulfureux, est employé pour le blanchiment de la soie, de la laine, des éponges, de la paille, etc. On sait enfin que le soufre est l'un des principes constituants de la poudre à canon et de la plupart des poudres employées par les artificiers. E. P.

SOULE (LA), voy. GUIENNE et BÉARN.

SOULI, SOULIOTES. Souli est une ville de la Turquie d'Europe, dans la vallée de l'Achéron, du sandjak de Delvino, célèbre par la lutte héroïque que ses habitants, petite peuplade helléno-albanaise professant le culte de l'Église orientale, soutinrent pendant douze ans contre Ali-Pacha (voy.), mais dans laquelle ils finirent par succomber en 1803. Pour échapper à l'esclavage, un grand nombre de Souliotes se précipitèrent du haut des rochers, d'autres s'enfuirent dans les îles Ioniennes. Ali-Pacha les appela à son secours contre les Turcs, et ils firent des prodiges de valeur sous les ordres de Marc Botzaris. A la chute du tyran de Janina, les Souliotes, sacrés de près par les Turcs, durent abandonner encore une fois leur patrie. Ils prirent plus tard une part active à la guerre de l'indépendance de la Grèce. Voy. l'art. BOTZARIS et l'ouvrage en grec moderne de Perrhæbo; *Histoire de Souli et de Parga* (2^e éd., Venise, 1815, 2 vol.), ainsi que celui, en allemand, de Lûdemann, *Des guerres des Souliotes et des chants populaires qui s'y rapportent*, Leipz., 1825, in 8^o. E. H.-o.

SOULOU (ARCHIPEL DE), dans la Malaisie, composé de trois groupes d'îles dont l'ensemble forme le royaume de Holo ou Soulou, gouverné par un sultan qui réside à Bévan, dans l'île de Holo, dont les habitants sont adonnés à la piraterie et au commerce. Voy. Océanie, T. XVIII, p. 624.

SOULT (NICOLAS-JEAN-DE-DIEU), duc DE DALMATIE, maréchal et pair de France, grand-croix de la Légion-d'Honneur, actuellement président du conseil des ministres, et secrétaire d'état au département de la guerre, est né à Saint-Amans-la-Bastide (Tarn), le 29 mars 1769. Le 16 avril 1785, le jeune Soult entra au service comme enrôlé volontaire, dans le régiment de Royal-in-

fanterie (23^e). Il avait passé successivement par tous les grades de sous-officier, lorsque, en 1791, on forma les bataillons de garde nationale destinés à entrer dans les cadres de l'armée. Sur la demande du 1^{er} du Haut-Rhin, il fut nommé, le 17 janvier 1792, instructeur de ce bataillon. Cette nomination lui donnait le grade de sous-lieutenant, et elle était ainsi contraire aux dispositions de la loi qui laissait aux compagnies de volontaires le choix de leurs officiers; mais les suffrages des grenadiers la ratifièrent aussitôt, et peu après, le 16 juillet, Soult fut nommé adjudant-major. C'est en cette qualité qu'il assista au combat d'Oberfelsheim, le 29 mars 1793, où il se fit remarquer du général Custine, qui lui confia le commandement de deux bataillons pour reprendre le camp de Budenthal. Il s'acquitta avec succès de cette mission, où se révélèrent déjà ses grandes qualités militaires. Au mois d'août suivant, il fut nommé capitaine. En novembre, le général Hoche l'attacha à l'état-major de l'armée de la Moselle, et assista, le 29 de ce mois, à la bataille de Kaiserslautern. Malgré l'infériorité de son grade, il reçut le commandement d'une troupe détachée, avec ordre d'enlever le camp de Marsthal, ce qu'il exécuta, en rapportant deux drapeaux de l'ennemi. Le 26 décembre, prenant part au combat de Wissembourg, il délogea les Autrichiens des hauteurs qu'ils occupaient. Le lendemain de cette brillante affaire, le général Hoche lui confia le commandement du camp de Roth. Le 7 févr. 1794, il est nommé chef de bataillon par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle, commandée alors par le général Lefebvre, qui le fit son chef d'état-major. De là, il passa comme chef de brigade (14 mai) sous les ordres du général Jourdan, qui commandait l'armée du Nord. C'est en cette qualité, qui lui donnait le rang de colonel, qu'il assista, le 16 juin 1794, à la bataille de Fleurus (voy.). Les divisions des Ardennes, sous les ordres de Marceau, avaient plié sous le choc des Autrichiens, et s'étaient retirées près du moulin de Fleurus, en découvrant la droite de l'armée. Soult, voyant le jeune gé-

néral en proie au désespoir, s'approche et lui dit : « Tu veux mourir, Marceau, et tes soldats se déshonorent ; ramène-les au combat, il te sera plus glorieux de vaincre avec eux ! » A sa voix, Marceau reprend courage, il rallie ses troupes, et contribue au succès de cette mémorable journée. Le colonel Soult assista à tous les combats qui se livrèrent jusqu'au moment où les Français eurent conquis la Belgique, et il concourut au succès de l'action meurtrière qui eut lieu à Lin-nich. Ses services furent récompensés par le grade de général de brigade, le 11 oct. 1794. Il passa alors dans la division du général Hatry, chargé du blocus de Luxembourg, jusqu'à la reddition de cette place. Quand l'armée de Sambret-Meuse revint sur le Rhin, il fut de nouveau attaché à la division du général Lefebvre, qui lui confia ses troupes légères. Par ses habiles manœuvres, il assura le succès de la journée d'Altenkirchen. Plus tard, ayant reçu l'ordre de couvrir la gauche de l'armée, il repoussa avec trois bataillons sept attaques générales d'un ennemi nombreux qui l'avait enveloppé et sommé de se rendre, prouvant ainsi qu'un corps d'infanterie en ordre et bien pénétré du sentiment de sa force, est inexpugnable contre les attaques de la cavalerie. Il coopéra efficacement à la mémorable victoire de Friedberg; il prit une part active à celle de Liebtingen, où 6,000 Français soutinrent avec avantage le choc de 30,000 Autrichiens, et restèrent maîtres du champ de bataille. Tant d'actions éclatantes lui valurent le grade de général de division le 21 avril 1799.

Masséna ayant remplacé Jourdan comme général en chef des troupes qui étaient sur le Rhin et dans l'Helvétie, Soult reçut le commandement de l'avant-garde qui se réunissait dans le Frickthal. La Suisse va devenir le théâtre de ses nouveaux succès. Diverses causes avaient, depuis quelque temps, fomenté l'insurrection contre l'autorité française, dans les petits cantons de Schwytz, Uri et Unterwalden. Masséna chargea le général Soult de les soumettre. Celui-ci voulut user d'abord de modération avant de recourir à la force : dans une proclamation

énergique, il offrit le pardon à tous ceux qui rendraient leurs armes et retourneraient dans leurs foyers. En deux jours, le canton de Schwytz fut soumis et désarmé; 300 Français captifs dans les cachots de la ville furent rendus à la liberté. Mais les cantons d'Unterwalden et d'Uri persistaient dans leur révolte. En quinze jours, le général Soult soumit les rebelles et pacifia la contrée; puis il vint rejoindre Masséna à Zurich (juin 1799). Trois mois après, pendant que le général en chef défait Souvorof et l'armée russe (24 sept.), Soult comble en une nuit 150 toises de marais qui protégeaient les Autrichiens, et y fait passer son artillerie, en même temps qu'un bataillon de nageurs vient porter le désordre dans le camp des ennemis, qui perdent leur général, 30 pièces de canon, 50 caissons, 600 chevaux, et des magasins considérables; puis il poursuit les débris de l'armée de Souvorof, qui se dispersent au milieu des Alpes, mourant de faim et de fatigue, et jonchent de leurs cadavres les sentiers et les précipices.

Sur ces entrefaites, arrive le 18 brumaire (voy.). Bonaparte, premier consul, donne le commandement de l'armée d'Italie à Masséna, qui demande le général Soult pour son lieutenant (déc. 1799), et lui confie l'aile droite de son armée (mars 1800). Cette campagne du général Soult autour de Gênes est un de ses plus beaux titres militaires, et mériterait d'être racontée dans tous ses détails : nous ne pouvons en exposer ici que les résultats. Il fallut d'abord rétablir la confiance et la discipline dans une armée découragée par les revers, affaiblie par des privations sans nombre, décimée par l'épidémie et la désertion. C'est ce qu'opèrent bientôt le caractère énergique et l'ascendant du général Soult. Les Autrichiens manœuvraient pour cerner Gênes. L'armée française, sans cavalerie ni canons, et entourée d'ennemis quatre ou cinq fois plus nombreux, ne pouvait entreprendre une campagne offensive; tout ce qu'elle pouvait faire était de conserver la ville; et, d'un autre côté, elle manquait d'approvisionnements et de subsistances. Dans cet état de choses, Soult livre une suite de combats contre

des forces toujours supérieures; il lutte à Ponte-Ivrea contre 25,000 hommes, et se retire en bon ordre, lorsqu'il ne reste que deux cartouches à chaque soldat, intimidant l'ennemi par sa contenance, et culbutant une colonne qui veut lui enlever ses 5,000 prisonniers. Il multiplie ensuite ses audacieuses entreprises autour de Gênes, emportant à l'arme blanche la forte position des Deux-Frères, enlevant avec 2,500 hommes la division autrichienne campée sur le Monte-Fascio, où il arrive en franchissant les précipices sur des échelles. Enfin, il dirige une opération sur le Monte-Creto, dont les Autrichiens s'étaient emparés et qui était la clef de toute la circonvallation; deux fois les efforts du général sont au moment d'être couronnés de succès, deux fois un orage terrible enveloppe la montagne, et lui arrache la victoire en séparant les combattants. Les Autrichiens, ayant reçu du renfort, reprennent l'offensive; cependant les Français revenaient encore à la charge, lorsque le général Soult eut la jambe fracassée par un biscaien. Ses soldats, le voyant tomber, le croient mort; ils se découragent et se retirent, en le laissant au pouvoir de l'ennemi. Vingt jours après, le 5 juin, Gênes était forcée de capituler. Neuf jours plus tard, le premier consul remportait la victoire de Marengo, et un aide-de-camp de Napoléon venait à Alexandrie annoncer au général Soult sa délivrance et le triomphe de l'armée française. Deux mois après, quoique sa blessure ne fût pas encore cicatrisée, le général en chef Brune lui confia le commandement du Piémont. Il rendit à de nouveaux services en rétablissant la sûreté des routes, qui étaient infestées de brigands, et en comprimant l'insurrection dans les vallées d'Aoste et d'Ivrée. Le 21 février 1801, il fut appelé au commandement de l'armée du midi, qui, aux termes d'un traité conclu avec le vice-roi de Naples, devait occuper la presqu'île de Tarente jusqu'à la paix générale. Lorsque le traité d'Amiens fut signé, Soult ramena ses troupes en France, où il fut nommé un des quatre généraux qui commandaient la garde des consuls (5 mars 1802).

Après la rupture du traité, trois camps furent établis sur les côtes septentrionales de la France, et le général Soult fut nommé commandant en chef du camp de Saint-Omer (août 1803). Pendant près de deux ans et demi, il exerça les troupes à des travaux de campement, d'évolutions et de grandes manœuvres, qui les aguerrirent, et d'où sortit cette grande armée qui a laissé des traces de sa valeur dans toute l'Europe. Le premier consul, assistant un jour à ces manœuvres, témoigna la crainte que les soldats ne succombassent à la fatigue. Le général Soult lui répondit : « Je ne leur donne que le temps nécessaire pour se reposer ; ensuite les travaux et les exercices recommencent ; ce qui n'est pas propre aux fatigues que je supporte moi-même sera dirigé sur les dépôts ; mais ce que je conserverai sera à toute épreuve et capable d'entreprendre la conquête du monde. »

Lors de l'organisation de l'empire, il fut compris dans la première promotion de maréchaux (19 mai 1804). L'année suivante, il fut fait grand-aigle de la Légion-d'Honneur. La guerre se rallume sur le continent : le maréchal Soult est appelé au commandement du 4^e corps de la grande armée (1^{er} sept. 1805). Il investit et fait capituler Memmingen ; il prend part au blocus et à la reddition d'Ulm ; il passe le Danube à Vienne, et livre aux Russes plusieurs combats meurtriers. Enfin, à la mémorable bataille d'Austerlitz (voy.), où il commandait le centre, il franchit du premier choc trois lignes de l'armée russe, et en jette une partie sur le lac Menitz, dont il brise la glace à coups de canon. « Adressez-vous au maréchal Soult, c'est lui qui mène la bataille, répondit Napoléon aux officiers qui demandent des instructions. » Et lorsqu'il le rejoignit après l'action : « M. le maréchal, lui dit-il, vous vous êtes couvert de gloire aujourd'hui ; vous avez surpassé tout ce que j'attendais de vous ; vous êtes le premier manœuvrier de l'Europe. »

Le maréchal Soult fut chargé du gouvernement de Vienne et de la remise des états autrichiens envahis lors de la retraite de l'armée. Pendant la campagne

de Prusse, il donna de nouvelles preuves de sa valeur et de son habileté. Il prit une part glorieuse à la victoire d'Iéna ; poursuivit Kalkreuth, y emporta Lubeck d'assaut, et fit capituler Bücher avec 22,000 Prussiens. A la sanglante journée d'Eylau, il est engagé seul avec toutes les forces ennemies, et, après l'action, c'est lui qui dissuada l'empereur d'abandonner le champ de bataille. Il enlève Kœnisberg pendant que Napoléon est vainqueur à Friedland (voy. tous ces noms). Tant de succès lui valurent le titre de duc de Dalmatie.

Le théâtre de la guerre est transporté en Espagne. Napoléon y appelle le maréchal Soult, et lui donne le commandement du 2^e corps de l'armée concentrée aux environs de Briviesca. Pendant cinq ans, ce grand capitaine signala par de glorieux exploits sa présence dans les diverses provinces de la péninsule. A cet égard, nous ne saurions trouver de témoignage moins suspect que celui d'un des officiers qui l'ont combattu. Le colonel Napier, dans son *Histoire de la guerre de la péninsule*, dit, en parlant du maréchal Soult : « Je saisis avec empressement cette occasion de reconnaître ici le respect que professent pour les talents militaires de ce général tous les officiers anglais qui ont eu l'honneur de servir contre lui. Son génie seul a soutenu longtemps la cause française en Espagne ; et si ses conseils avaient été suivis après la bataille de Salamanque, les chances de la guerre auraient pu tourner différemment. » Son arrivée en Espagne fut signalée, en effet, par la victoire de Burgos et par la déroute de l'armée espagnole de l'Estremadure. Bientôt après, il marche contre le général anglais Moore, le poursuit vers la Corogne, et force les débris de son armée de s'embarquer après une sanglante défaite où le général avait trouvé la mort ; il fait capituler la Corogne et le Ferrol, et marche aussitôt sur le Portugal. Il disperse, en avant de Braga, 25,000 Portugais qui avaient repoussé ses propositions de paix ; enlève le camp d'Oporto, défendu par 200 canons ; pacifie le pays, y rétablit la confiance, et les habitants le prient de faire parvenir à l'empereur une adresse

dans laquelle ils lui demandent un prince de sa famille pour régner sur eux. Mais le corps d'armée commandé par le duc de Bellune, qui devait seconder la marche du maréchal Soult sur Lisbonne, ne put point. Les Anglais et les Portugais s'étaient ralliés; l'insurrection de la province de Tras-os-Montès était imminente: le maréchal Soult prend la résolution énergique de brûler ses bagages et d'opérer sa retraite à travers les montagnes, toujours harcelé, mais jamais entamé. C'est ainsi qu'en douze jours il traverse, sans perte, 80 lieues d'un pays en insurrection: admirable retraite, opérée devant trois armées, et qui fait un éternel honneur à l'énergie et à la présence d'esprit du maréchal!

Le roi Joseph se fait battre par lord Wellington, qui s'avancait sur Madrid. Soult accourt à marches forcées: il arrive trop tard pour lui épargner cette défaite, mais il met le vainqueur en fuite, et rassure le roi, qui songeait à quitter sa capitale. L'ennemi est vaincu à Ocaña (18 oct. 1809), où il perd 28,000 prisonniers, et Soult force (20 janv. 1810) les formidables passages par où il débouche dans l'Andalousie. Il s'empare de Séville, et là il organise les services publics, paie aux troupes onze mois de solde arriérée, construit une flotte pour presser le siège de Cadix, qui serait inévitablement tombé au pouvoir des Français si tous les généraux eussent déployé la même activité. Dans les premiers jours de 1811, il va prendre Badajoz et quelques autres places, pour faire une diversion en faveur de Masséna, qui, pendant les succès de Soult, se retire du Portugal sur l'Espagne, où les Anglais débouchent à sa suite. Wellington vient en personne mettre le siège devant Badajoz, qui est reprise, malgré l'héroïque résistance du général Philipon. Dans le cours de l'année 1812, les Anglais s'étant emparés de Salamanque, et la bataille des Arapiles ayant été perdue par le duc de Raguse contre Wellington, le roi Joseph fut dans la nécessité d'évacuer encore une fois Madrid, et de se retirer précipitamment sur Valence. Le maréchal Soult reçut l'ordre de concentrer ses forces sur cette province. Séville fut donc évacuée le 23 août, et

le siège de Cadix levé le 27. C'est alors qu'eut lieu cette brillante retraite, que l'on admire comme une des plus belles opérations de la stratégie moderne. Dans sa marche, le maréchal enlève le fort Chinchilla, vient manœuvrer sur le Tage, bat les Anglais et les refoule en Portugal.

En mars 1813, il reçut la permission de rentrer en France, pour y passer trois mois; mais à peine arrivé à Paris, avec 4,000 vieux soldats destinés à remplacer une partie de cette vieille garde, ensevelie sous les glaces de la Russie, l'empereur lui ordonne de le suivre en Saxe. Le maréchal Bessières ayant été tué à Lutzen, Soult le remplaça dans le commandement en chef de la garde impériale. Il contribua au succès de la bataille de Bautzen (voy. ces noms), où il commandait le centre de l'armée française.

Lorsque Napoléon apprit à Dresde la défaite de Vittoria, il chercha quelqu'un pour réparer tant de désastres, et jeta les yeux sur le maréchal Soult. En huit jours, celui-ci arriva à Saint-Jean-de-Luz, et fut bientôt en état de reprendre l'offensive. Il essaie en vain de rentrer en Espagne par Roncevaux, pour dégager Pamplune et tourner Wellington. Affaibli par l'envoi de ses meilleures troupes rappelées sur Paris, il est forcé de se replier. Le combat de Saint-Martial fut le dernier que les Français livrèrent sur le territoire espagnol. Enfin, l'armée anglo-espagnole, forte de 120,000 hommes, s'ébranla: le maréchal Soult n'en avait que 60,000, ce qui ne l'empêcha pas d'entamer Wellington lors de son entrée sur le territoire français. Obligé de se retirer devant un ennemi dont les forces s'accroissaient sans cesse, le maréchal Soult disputa le terrain pied à pied; il livra des combats partout où il trouva une position avantageuse. Peyrehorade, Saint-Palais, Sauveterre, Orthez, Aire, furent témoins des efforts qu'il fit pour arrêter la marche des Anglais. Dans toutes les rencontres, il leur fit éprouver de grandes pertes; mais il dut toujours céder le champ de bataille et continuer sa belle retraite jusqu'au delà de la Garonne. Arrivé sous les murs de Toulouse, il s'y fortifia d'une manière formidable; toutefois il ne lui restait plus que 22,000

hommes, lorsque Wellington vint l'attaquer avec plus de 80,000 Anglais et Portugais. La bataille de Toulouse, livrée le 10 avril 1814, fut un dernier triomphe pour l'armée française : les Anglais y perdirent près de 10,000 hommes, et sans une imprudence du général Turpin, qu'il paya lui-même de sa vie, Wellington eût été probablement forcé de repasser la Garonne. Demeuré jusqu'à la nuit dans ses positions, le maréchal Soult opéra sa retraite sur Castelnaudary, sans avoir perdu un seul canon. Ce fut dans cette ville qu'il apprit les événements de Paris et le rétablissement des Bourbons. Le duc d'Angoulême vint recevoir sa soumission, et lui retira le commandement.

Quelque temps après, il commanda la 13^e division militaire; puis, nommé commandeur de Saint-Louis, il fut appelé au ministère de la guerre (3 déc.), pour réparer les fautes du général Dupont. A l'approche du 20 mars, il fut remplacé par le duc de Feltre. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le nomma pair et lui donna les fonctions de major-général de l'armée. Après la funeste bataille de Waterloo, il rallia les débris de l'armée, qu'il dirigea sur Soissons, et se retira en Languedoc, dans sa terre de Saint-Amans. Par suite de la loi d'amnistie, il dut s'exiler, et il ne rentra en France qu'en mai 1819. Le 5 janvier 1820, Louis XVIII lui rendit le bâton de maréchal, et le 5 nov. 1827, Charles X le nomma pair de France. Cette ordonnance, qui portait 76 nominations, ayant été annulée en 1830, le nouveau gouvernement, par une ordonnance exceptionnelle, en date du 13 août, se hâta de faire rentrer le maréchal Soult à la Chambre des Pairs. Lors de la formation du ministère Laffitte (nov. 1830), il remplaça le maréchal Gérard au ministère de la guerre. On sait quelle prodigieuse activité il déploya alors pour réorganiser notre armée, et quelle impulsion puissante il imprima à toutes les parties du service. Lors de la formation du ministère du 11 oct. 1832, il eut la présidence du conseil, avec le portefeuille de la guerre. Ce fut sous sa direction que fut entreprise et achevée la glorieuse expédition

d'Anvers. Le 18 juillet 1834, sa santé altérée par les fatigues et les travaux de l'administration le força de rentrer quelque temps dans le repos de la vie privée.

Sous le ministère du 15 avril (voy. MOLE), le maréchal Soult représenta la France au couronnement de la reine d'Angleterre (juin 1838). Cette ambassade extraordinaire fut un perpétuel triomphe pour l'illustre maréchal, en qui le peuple anglais personnifiait la gloire des armes françaises. Les plus vives acclamations s'élevèrent sur son passage, partout où il paraissait. « Le maréchal Soult, disaient les journaux anglais, a été accueilli avec tant d'enthousiasme, que cette réception a dû exciter non-seulement l'étonnement du maréchal lui-même et de ses compatriotes, mais encore de tout le corps diplomatique rassemblé à Londres. Loin de diminuer, cet enthousiasme ne fait que s'accroître, etc... » Dans le ministère du 12 mai 1839, il eut la présidence du conseil et le ministère des affaires étrangères. Enfin, depuis la formation du cabinet du 29 oct. 1840, il a repris la présidence du conseil, avec le portefeuille de la guerre.

Son fils, HECTOR SOULT, marquis de Dalmatie, ancien officier d'état-major employé dans la garde royale, entra depuis 1830 dans la carrière diplomatique. Il a successivement rempli les fonctions de ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas, d'ambassadeur à Turin, et de ministre plénipotentiaire près la cour de Berlin (depuis 1844). Il est membre de la Chambre des députés, élu par la ville de Castres (Tarn).

Le lieutenant-général baron SOULT (PIERRE-BENOIT), frère du maréchal, né à Saint-Amans, le 20 juillet 1770, entra au service en 1788, comme volontaire, et gagna ses grades sur le champ de bataille. Nommé grand-croix de la Légion d'Honneur, le 21 mars 1831, il est mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 7 mai 1843.

A-D.
SOUVAROKOF (ALEXANDRE PÉTROVITCH), le créateur de l'art dramatique en Russie, né en 1718, mort à Moscou, en 1777, se distingua surtout dans la tragédie. Ses pièces, la plupart composées à l'imitation de la scène française et

en vers, sont : *Sinaf et Truvor, Zémire, Jaropolk et Demise, Khoref et Aristome*, qui ont été trad. en franç. (par M. L. Papadopoulos, Paris, 1801, 2 vol. in-8°). Aucune n'est comparable au *Faus Démétrius*, qui passe pour son chef-d'œuvre, et qui a été trad. en franç. (1800) et en angl. On doit en outre à Soumarokof des comédies, des fables et des épigrammes. Voy. RUSSIE (littérature), T. XX, p. 719.

Il ne faut pas confondre avec lui M. PANKRATIEF Soumarokof, littérateur russe contemporain. X.

SOUSSION, voy. ENCHÈRE.

SOUNNA et **SOUNNITES**. Le mot *sounna* est arabe et signifie coutume, usage ou règle. Les mahométans l'appliquent, sous le rapport religieux, à la règle de Mahomet, qui, ayant été observée par ce fondateur de leur culte, doit l'être également par tous les musulmans. Cette règle consiste en quelques sentences et en quelques actions de Mahomet, racontées par ses disciples immédiats, et transmises par la tradition orale. De là le nom de *Hadith* ou *Hadis*, tradition, sous lequel elle est connue. Plus tard, elle fut transcrite dans des livres particuliers. Les mahométans y distinguent trois parties : 1° *Le Kaul* (sentences), ou les sentiments et les prescriptions du prophète sur divers objets; 2° *le Fiel* (actions), ou la manière dont il s'est conduit en certaines circonstances : c'est la *sounna* dans le sens le plus restreint; 3° *le Takrir* (approbation), ou certaines manières d'agir des compagnons de Mahomet, approuvées au moins par le silence du prophète. Avec le Koran (voy.), la *Sounna* ou *Hadis* est la source principale de la religion musulmane. La *Hadis*, divisée en chapitres, renferme plus de 1,000 articles, rangés en ordre de matières et traitant de l'aumône, de l'hospitalité, de la prière, des ablutions, des châtimens, etc. Le recueil le plus célèbre de la tradition mahométane est celui qu'a fait, l'an 840 de J.-C., El-Bochâri, sous le titre de *El-djami essachich*, ou le *Compilateur véridique*. Il renferme environ 8,000 articles. Il en existe beaucoup d'autres; mais aucun n'a été imprimé, non plus que les commentaires qui s'y rattachent.

Encyclop. d. G. d. M. Tome XXI.

On appelle *sounnites* les musulmans qui se montrent fidèles observateurs de la règle de Mahomet, les musulmans orthodoxes. C'est le parti le plus nombreux, puisqu'il compte dans ses rangs les habitants de l'Afrique, de l'Égypte, de la Syrie, de la Turquie, de l'Arabie et de la Tatarie. Les *sounnites* se divisent en quatre rites orthodoxes, appelés : *hanifites* (voy.), *châféites*, *malékites* et *hanbalites*, du nom de leurs fondateurs, et ennemis les uns des autres, quoiqu'ils ne se distinguent que par quelques usages. Ils reconnaissent tous quatre les *khalifes* Aboubekr, Omar et Othman pour les légitimes successeurs de Mahomet. Le parti contraire, appelé par opposition *chiïtes* (voy.), ou *schismatiques*, est formé, depuis le XVII^e siècle, par les habitants de la Perse principalement. C. L.

SOUPEPE. On donne ce nom, en général, à tout appareil qui, dans une machine, permet le passage d'un fluide quelconque et lui ferme le retour, suivant des circonstances déterminées. Ainsi, l'effet des pompes (voy.) de toute espèce provient du jeu alternatif de soupapes qui se lèvent sous l'action du piston (voy.) pour laisser passer le fluide, puis se referment sous un mouvement contraire, et empêchent le fluide de retourner au lieu d'où il est sorti. On fait des soupapes en cuir, en métal, en bois, etc. Dans les machines à vapeur (voy.), on appelle *soupepe de sûreté* un de ces appareils destiné à prévenir la rupture de la chaudière en se soulevant de lui-même et en enlevant le contre-poids qui y est adapté, lorsque le degré de dilatation est devenu tel dans la chaudière qu'elle éclaterait si la vapeur ne trouvait une issue. — On nomme encore *soupepe* ce qui sert dans l'orgue et autres instruments semblables pour donner passage au vent et pour empêcher qu'il ne rentre. Ce nom s'applique enfin à un tampon de forme conique qui sert dans un réservoir pour boucher le trou par lequel l'eau peut s'écouler dans les canaux. Z.

SOUPIR, silence musical de la valeur d'une noire, voy. NOTATION, T. XVIII, p. 564.

SOURCE (du mot *sourdre*, sortir de terre), origine d'un cours d'eau, qui

parfois se perd à peu de distance de son point de départ, et le plus souvent forme ou concourt au moins à former les ruisseaux, les rivières et les fleuves. Les vapeurs qui s'élèvent du sein de la terre et se résolvent en pluie sur les montagnes, les neiges éternelles qui couvrent les pics les plus élevés, et fondent partiellement, telles sont les causes qui, par l'infiltration des eaux, produisent les sources que l'on rencontre aux flancs de presque toutes les hauteurs du globe, et principalement de celles qui sont formées de granites et de schistes. Les montagnes volcaniques ou calcaires, ayant la propriété d'absorber l'eau, ne laissent échapper que des sources de peu d'importance, qui la plupart du temps disparaissent sous terre à une petite distance de leur origine, comme dans le Jura. Il existe aussi dans les montagnes des sources intermittentes qui n'ont d'écoulement qu'à certaines époques du jour, du mois et même de l'année. D'autres enfin sont intermittentes et jaillissantes à la fois. En Islande, où elles sont communes et où elles s'élèvent à une grande hauteur, on leur donne le nom de *geyser* (voy.). Parfois les eaux, après avoir filtré, ne rencontrent point de couches perméables, et vont former, à de grandes profondeurs, des courants souterrains, qui se trouvent sous les pas des travailleurs dans les puits et dans les mines. Les sources salées, dont plusieurs existent dans les diverses parties de la France, se rencontrent ordinairement sur les sommets des terrains salifères. Les sources minérales sont dues au passage des couches d'eau qui les forment à travers des terrains dont elles prennent certaines particules en dissolution. On sait qu'elles sont employées par la médecine à des usages de salubrité, et qu'elles ne peuvent servir aux usages domestiques : telles sont les sources d'eaux ferrugineuses, sulfureuses, gazeuses et salines, froides ou chaudes. La France, à elle seule, en possède 260 dont les deux tiers sont journellement visités par des malades. Voy. EAUX MINÉRALES.

Il a été parlé des sources, en ce qui concerne le droit, à l'art. EAUX, T. IX, p. 6.

Le mot *source* est passé dans le langage figuré, où il s'emploie comme synonyme

de principe, cause, origine. Les documents originaux relatifs à un événement et les ouvrages d'auteurs contemporains sont appelés les *sources de l'histoire* : il n'y a d'étude sérieuse de cette science qu'à la condition de remonter aux sources. Dans cette Encyclopédie, on les a presque toujours signalées à l'occasion de chaque matière, et, par exemple, le lecteur trouvera T. XI, p. 546 et suiv., l'indication des principales sources de l'histoire de France. D. A. D.

SOURCILS, voy. OCEL.

SOURD-MUET, voy. SURDITÉ.

SOURIS, voy. RAT.

2. **SOUS (PAYS DE)**, voy. MAROC.

SOUS-MARINÉS (FORÊTS), voy.

KORÊTS.

SOUS-PRÉFET, Sous-PRÉFECTURE, voy. PRÉFET.

SOUS-SEL, voy. SEL.

SOUSTRACTION. C'est le nom qu'on donne en mathématiques à l'une des opérations fondamentales ou règles primitives de la science des nombres, laquelle consiste à retrancher une somme d'une autre somme, ou, en d'autres termes, à rechercher ce qui manque à l'une pour égaler l'autre, ou trouver un nombre qui soit égal à la différence de deux nombres donnés. Pour indiquer cette opération, on sépare la somme la plus forte de la somme la plus faible par le signe négatif —, qui veut dire *moins*, et qui marque un retranchement. Le résultat de la soustraction se nomme *reste*.

La soustraction est l'inverse de l'addition ; car ôter c'est le contraire d'ajouter. Il en résulte que le procédé opératoire doit être, pour la soustraction, tout l'opposé de celui qu'on emploie dans l'addition. En effet, pour obtenir la différence de deux nombres, on doit considérer le plus grand comme formé par l'addition du plus petit avec celui qu'on cherche, c'est-à-dire de la combinaison de leurs différentes parties, unités, dizaines, centaines, etc. ; d'où il suit que, si l'on retranche successivement les unités, les dizaines, etc., du plus petit nombre, de celles du plus grand, il devra naturellement rester celles du nombre cherché. Ainsi, en règle générale, on peut dire que, pour soustraire un nom-

bre d'un autre, il faut retrancher les unités du premier de celles du second, puis les dizaines du premier de celles du second, et ainsi de suite, bien entendu que les sommes données sont de même nature. Pour opérer la soustraction, on place généralement la plus petite somme sous la plus grande, de manière que les unités de l'une correspondent aux unités de l'autre, les dizaines aux dizaines, etc. On commence ensuite par soustraire les unités, puis on passe aux dizaines, etc., en remarquant qu'on n'ôte jamais à la fois qu'un nombre simple d'un autre nombre simple, ou tout au plus d'un nombre composé qui ne s'élève pas jusqu'à 20. Une difficulté se rencontre en effet quelquefois dans la soustraction, c'est lorsque quelque'un des chiffres du nombre à soustraire se trouve plus fort que celui qui lui correspond dans le nombre dont on doit l'ôter. Dans ce cas, on est forcé d'emprunter une unité au chiffre immédiatement supérieur, qui par suite vaut 1 de moins; cette unité s'ajoute à l'unité trop faible en l'augmentant de 10, ce qui permet toujours d'effectuer le retranchement du chiffre de la somme inférieure. C'est là une opération inverse de celle qui se fait dans l'addition lorsqu'on reporte les dizaines d'une colonne à la colonne suivante. Il faut encore remarquer que, lorsque le chiffre qui figure à la colonne où l'on doit emprunter est un 0, il faut passer outre et continuer jusqu'à ce que l'on rencontre un chiffre ayant une valeur propre, par la raison qu'un 0 n'est rien par lui-même, et que rien ne saurait prêter. Seulement, au retour, le 0 ou les 0 qu'on a passés se changent en 9, parce qu'ayant emprunté, par exemple, une centaine à la colonne des centaines, et n'ayant besoin que d'une dizaine, on se débarrasse des 9 dizaines de trop en les laissant à leur colonne respective. Il va sans dire que les centaines ont toujours diminué d'une unité. Afin de rendre cette opération sensible, supposons que nous ayons à payer 26 cent. avec 2 fr. et 20 cent. de monnaie; les 20 c. ne suffisant pas, et n'ayant pas de décimes, il faut bien recourir aux 2 fr. que nous possédons; nous en retirons donc

1 fr. Il ne nous en reste plus qu'un; mais celui que nous retirons vaut 10 décimes, et un seul nous suffirait: il nous en restera donc 9. Le décime emprunté vaut 10 cent., 6 seulement sont nécessaires pour faire l'appoint de notre dette, et du franc emprunté il nous reste enfin 95 cent.: telle est l'opération qu'exécute la soustraction lorsqu'elle emprunte à une unité supérieure.

On distingue la soustraction, comme l'addition, en *simple* ou *complexe*, suivant qu'elle s'opère sur des nombres entiers ou sur des nombres composés d'une suite de nombres fractionnaires de dénominations diverses; c'est un des plus beaux résultats du calcul fractionnaire décimal, que l'on puisse regarder comme simples toutes les règles qui se rapportent à ces sortes de fractions. Dans les soustractions de nombres complexes, on a seulement soin, lorsqu'on emprunte à une fraction supérieure, de la convertir en celles dont on a besoin; ainsi, si on emprunte 1 sur des minutes, on ajoute 60 aux secondes, et l'on retranche les minutes données de celles qui existent plus 60. Pour les fractions absolues, si elles ont le même dénominateur, on opère la soustraction sur les numérateurs, et on donne au reste le dénominateur commun; autrement on commence par les réduire au même dénominateur (*voy. FRACTIONS*).

En algèbre, la soustraction est une opération qui consiste à séparer des quantités représentées par des lettres d'autres quantités exprimées de la même manière. Mais si retrancher c'est ôter, ce n'est pas toujours diminuer. Ainsi, retrancher d'une dette, c'est ajouter à l'avoir; soustraire des *moins*, c'est donc donner des *plus*. D'où il suit qu'en général, pour faire une soustraction algébrique, il suffit de changer les signes de tous les termes de la quantité que l'on veut soustraire. Si, par exemple, vous devez une somme qu'en algèbre on désignerait par $-a$, et que vous en empruntiez encore une nouvelle qui serait $-b$, naturellement cette dernière s'ajoutera à la première; le résultat sera donc $-a+b$, c'est-à-dire que vous devrez la somme a + la somme b . Au contraire si, devant $-a$, vous payez

une somme représentée par $+b$, il est bien clair que votre dette se réduira de cette somme, et té que vous resterez devoir sera la somme a — la somme b . Ainsi l'opération se réduit, dans tous les cas, au changement du signe, qui précède la quantité à retrancher. Il serait facile de montrer que ce changement doit avoir lieu pour les signes de chacun des termes d'un polynôme à retrancher. C'est donc à cela que se borne la soustraction algébrique; on réduit ensuite le tout à sa plus simple expression, c'est-à-dire que l'on réunit les sommes qui s'ajoutent, et que l'on retranche les quantités qui se détruisent; ce qui reste est le résultat de l'opération: ainsi lorsqu'on a $a-b+c$ à soustraire de $2a+b-c$, on écrit $2a+b-c-a+b-c$, ce qui se réduit, par l'addition et la soustraction des termes de même désignation, à $a+2b-2c$. L. L.

Dans le langage du droit criminel, le mot *soustraction* signifie l'acte de prendre furtivement, par fraude ou par adresse. La loi prononce certaines peines contre les soustractions commises par les fonctionnaires, par les dépositaires, les comptables ou par les particuliers dans les dépôts publics. Les soustractions commises au préjudice de conjoints, parents, ascendants ou descendants, ne donnent lieu en général qu'à des réparations civiles; mais le Code pénal prononce des peines, dans ce cas, contre les recéleurs des objets soustraits. Z.

SOUTERRAIN, voy. CAVERNE, GROTT, CAVE, CARRIÈRE, MINES, etc.

SOUTHEY (ROBERT), surnommé le *poète lauréat*, à cause de sa charge, naquit à Bristol le 12 août 1774. Il fit ses études aux écoles de Carston et de Westminster, puis à l'université d'Oxford, dans le but de prendre les ordres ecclésiastiques; mais son attachement pour les doctrines unitaires et pour les idées d'indépendance que la révolution française venait de proclamer avec une si grande énergie, l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Il songea même un moment, de concert avec ses amis Lovell et Coleridge (voy.), à aller fonder une nouvelle république sur les rives du Sasquehannah. En 1795; il se maria, et peu après suivit en Portugal son oncle, le docteur

Hill, qui venait d'être nommé chapelain de la factorerie anglaise à Lisbonne. Un séjour de plusieurs années dans la Péninsule lui permit d'acquérir une connaissance parfaite de la littérature et de l'histoire de ce pays. En 1801, de retour en Angleterre, il fut nommé secrétaire du chancelier de l'échiquier d'Irlande, sir Isaac Corry. Lors de la retraite de son patron, Southey fixa sa résidence à Keswick, près de la veuve de son ami Lovell et de mistress Coleridge, l'une et l'autre sœurs de sa femme. Ce fut là qu'il vécut au sein de l'étude et de l'amitié, jouissant des ressources que lui offrait sa riche bibliothèque, et non loin des lacs qui donnèrent leur nom à l'école de poésie dont il fut un des sectateurs (*voy. LAKISTES*). Un torysme des plus fervents, qui avait succédé chez lui aux opinions démocratiques de sa jeunesse, le désignèrent, en 1813, au choix du monarque pour la place de poète lauréat, lucrative sinécure dont les fonctions se bornent à fournir un contingent annuel d'enthousiasme lyrique pour célébrer l'anniversaire de la naissance du souverain. Southey n'échappa pas au ridicule de cette position, bien qu'il y ait porté plus de mérite et de dignité réels que tous ceux qui l'avaient précédé, et ses ennemis prétendirent que les livrées du poète de cour avaient étouffé chez lui l'indépendance et le talent. Il mourut dans sa maison de Keswick, le 21 mars 1843.

L'auteur s'est caractérisé lui-même dans la préface de ses *Œuvres poétiques*, en disant: « J'ai passé plus de la moitié de ma vie dans la retraite, en commerce avec les livres plutôt qu'avec les hommes, constamment occupé de travaux littéraires, n'écoutant que mes propres inspirations et ne suivant d'autre ligne que celle qui, après de mûres considérations, me paraissait la meilleure. » C'est donc surtout par ses ouvrages que nous le ferons connaître. Ils sont nombreux et variés: poésie, histoire, biographie, controverse religieuse et sociale, critique littéraire, Southey aborda tous ces genres et réussit presque dans tous. Très jeune encore, il débuta par le drame révolutionnaire de *Wat-Tyler*, si souvent reproché depuis au poète lauréat,

et imprimé sans son consentement en 1817. Il n'a pas composé moins de cinq poèmes épiques, ou romans en vers : *Jeanne d'Arc*, 1796, in-4°, où il eut le mérite de revêtir le premier avec succès des formes de l'épopée l'épisode le plus poétique de notre histoire, mais dans lequel la fiction pâliira toujours devant le simple récit des faits; *Madoc*, 1805, in-4°, fondé sur une tradition qui attribue à un prince gallois la découverte de l'Amérique au XII^e siècle; *Thalaba-le-Destructeur*, 1803, 2 vol. in-8°, et la *Malédiction de Kehama*, 1811, in-4°, imitations quelquefois heureuses, et plus souvent bizarres, des épopées arabes et hindoues; enfin, *Roderic, le dernier des Goths*, 1814, in-4°, où les légendes espagnoles et mauresques, si familières à l'auteur, sont heureusement mises en scène. Malgré le luxe de couleur locale qu'il a prodigué dans ces grandes compositions poétiques, Southey a peut-être montré plus d'originalité véritable dans ses petites pièces que renferme son *Recueil de poésies*, 1797, in-8°, ses *Contes en vers*, 1804, in-8°, etc. Telles sont les ballades sentimentales, fantastiques ou chevaleresques, intitulées : *la Jeune fille de l'auberge*, *la Sorcière de Berkeley*, *Saint Gualbert*, *la Reine Urraque* et *Don Ramire*, comparables à ce que MM. Uhland et Victor Hugo ont fait de mieux dans ce genre. L'auteur a rassemblé lui-même, non sans quelques changements et suppressions, ses *OEuvres poétiques*, 1838, 10 vol. in-12. — Les ouvrages en prose de Southey, fruits d'une érudition très solide et très variée, sont écrits avec plus d'aisance et de naturel que la plupart de ses compositions en vers. Son *Histoire du Brésil*, 1812, 2 vol. in-4°; *de la guerre de la Péninsule*, 1823, 3 vol. in-4°; *des Indes-Occidentales*, 1827, 3 vol. in-8°; son *Histoire navale de la Grande-Bretagne*, écrite pour la *Cabinet Cyclopædia* de Lardner, offrent des recherches étendues, présentées sous une forme pleine d'intérêt. Il n'a pas moins bien réussi dans ses *Biographies de Nelson*, *de Wesley*, *de Bunyan*, *de Kirke-White*, *des poètes sans éducation*, et *des amiraux anglais*. On a encore de ce fécond écrivain : des

Lettres écrites d'Espagne et de Portugal, 1797, in-8°; *d'Angleterre*, 1807, 3 vol. in-12, sous le pseudonyme de don Espriella; des traductions de l'espagnol et du portugais : *Palmerin d'Angleterre*, 1807, 4 vol. in-8°; *Amadis de Gaule*, 1803, 4 vol. in-12; *les Chroniques du Cid*, 1808, in-4°; des mélanges religieux, philosophiques et littéraires : *Omniana*, 1812, 2 vol. in-12; *le Livre de l'Église*, 1824, 2 vol. in-8°; *Vindiciæ Ecclesiæ anglicanæ*, 1826, in-8°; *Thomas More, ou Eptretiens sur la marche et l'avenir de la société*, 1829, 2 vol. in-8°, espèce de programme des théories sociales et politiques du torysme; *Essais moraux et politiques*, 1832, in-8°; *Spécimens des anciens poètes anglais*, avec des notes savantes et substantielles, 1807, 3 vol. in-8°; *OEuvres choisies des poètes anglais depuis Chaucer jusqu'à Johnson*, avec biographies; 1831, in-8°; enfin de nombreux articles dans le *Quarterly Review*. On a traduit en français quelques-uns des ouvrages de Southey, tels que *Jeanne d'Arc*, *Roderic*, *la Vie de Nelson*, *l'Histoire de la guerre de la Péninsule*, etc.

R-x.

SOUTMAN ou ZOUTMAN (PIERRE), voy. GRAVURE, T. XII, p. 795.

SOUWAROW, voy. SOUVOROF.

SOUVENIR, voy. MÉMOIRE.

SOUVERAIN (monn.), voy. LIVRE et GUINÉE.

SOUVERAINETÉ, **SOUVERAIN**. *Souveraineté* (mot dérivé de *superus, supermus*) se dit tout à la fois de la source et de l'exercice de l'autorité suprême; c'est, à proprement parler, le principe sur lequel repose toute société humaine. La recherche de l'origine et de la nature de la souveraineté a donc occupé, dans tous les temps, les publicistes qui ont écrit sur les gouvernements (voy. ce mot).

Deux grandes écoles se sont formées sur l'essence même de la souveraineté. L'une la fait remonter à la Divinité (voy. DEI GRATIA et LÉGITIMITÉ). D'après elle, les rois sont institués de droit divin, et en aucun cas leurs sujets ne peuvent se soustraire à leur autorité. Les écrivains les plus modernes qui appartiennent à cette école sont MM. de Maistre, de Bonald, de Chateaubriand, etc. L'autre école

est celle qui fait descendre l'origine de la souveraineté du consentement du peuple et qui n'admet d'autre autorité que celle qui a été librement consentie par les citoyens. Locke, Montesquieu, J.-J. Rousseau ont surtout servi à propager cette dernière doctrine, qui a été adoptée par presque tous les écrivains modernes, et sanctionnée en France par les deux grandes révolutions de 1789 et de 1830. La Chambre des députés a cru opportun de rappeler, dans son adresse au roi, à l'ouverture de la session de 1844, que les *droits de la dynastie d'Orléans sont fondés sur l'impérissable principe de la souveraineté nationale.*

Pufendorf avait aussi reconnu que le principe de la souveraineté réside dans la nation. Les droits de la souveraineté, dit-il, et les fondements de l'obéissance, résultent partout des conventions qui ont eu lieu entre le peuple et ses gouvernants, et toute autorité légitime des rois est fondée sur le consentement du peuple. » (*Droit de la nature et des gens*, liv. VII, ch. VI, § 6.) Vattel a émis une opinion analogue, et s'élève avec beaucoup de force contre ceux qui pensent qu'un royaume est l'héritage du prince, *comme son champ et ses troupeaux*, maxime qu'il considère comme injurieuse à l'humanité. Il termine en disant : « Si la nation voit certainement que l'héritier de son prince ne serait pour elle qu'un souverain pernicieux, elle peut l'exclure. » (*Droit des gens*, liv. I, ch. v.)

Il est incontestable, en effet, que les premiers rois ne régnerent que soit par l'élection de leurs sujets, soit du moins par leur consentement. Massillon ne craignit pas de proclamer cette vérité devant Louis XV enfant, lorsqu'il lui disait : « Oui, sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres; c'est elle qui les éleva sur le bouclier militaire et les proclama souverains. » (*Petit-Carême*, sermon pour le jour de l'Incarnation.)

Il est vrai que les peuples semblèrent laisser, pendant plusieurs siècles, prescrire ce droit primordial. Les rois devinrent absolus et s'accoutumèrent à considérer leur pouvoir comme d'origine divine. Mais plus tard les nations ressaisi-

rent leurs droits et firent respecter les bases du contrat social.

La souveraineté du peuple donna lieu sans doute à de graves excès, comme la légitimité et le droit divin en avaient occasionné aussi. La funeste application d'un principe ne saurait en détruire la vérité. Dans le langage parlementaire actuel, on a substitué les mots *souveraineté nationale* à ceux de *souveraineté du peuple*, quoique, dans la réalité, la signification soit la même.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la source d'où découle la souveraineté : nous devons dire quelques mots de la manière dont elle s'exerce.

Il est bien évident que la nation en masse ne peut exercer sa souveraineté, même dans les plus petites républiques, à moins que le peuple ou souverain ne se borne à nommer des délégués ou représentants, et quelquefois encore à sanctionner de son approbation ou à rejeter un acte qui lui est soumis, comme une constitution. De cette impossibilité matérielle et morale de l'exercice de la souveraineté par la nation, est né le système de gouvernement connu sous le nom de *représentatif* (voy. ce mot). Si ce système s'applique à une république, la souveraineté est déléguée par le peuple à ses représentants et aux magistrats chargés du pouvoir exécutif. S'il consiste dans une monarchie constitutionnelle, les Chambres, le roi et ses ministres concentrent dans leurs mains la plénitude de l'autorité souveraine. Voy. l'article GOUVERNEMENT.

Sous l'une ou sous l'autre de ces formes, la souveraineté ne doit agir que dans l'intérêt général et sans jamais perdre de vue la source d'où elle émane. Elle est l'emblème de la plus grande puissance sur la terre : elle doit faire respecter tous les droits, assurer toutes les garanties. Par là, elle évite des secousses qui troublent l'état, amènent des révolutions, et ébranlent les bases de l'ordre social. Elle étend sa main protectrice sur les minorités elles-mêmes, qui protestent contre elle ou ne l'acceptent que comme un fait, par nécessité.

Le droit de souveraineté est limité au territoire d'un état. Les lois, les ordon-

nances, les jugemens ne peuvent avoir d'exécution que dans la circonscription soumise au pouvoir souverain qui les a rendus. Il arrive cependant quelquefois qu'en vertu de traités diplomatiques, des jugemens émanés de tribunaux étrangers sont exécutoires dans un autre état, au moyen toutefois de certaines formalités préalables (*voy.* EXÉQUATUR).

On nomme *souverain* celui en qui réside et qui exerce l'autorité souveraine. Dans les monarchies absolues, l'empereur ou le roi est le véritable souverain, sinon de droit, du moins de fait. Il réunit dans sa main le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et ses actes ne sont soumis à aucun contrôle. Dans les gouvernemens représentatifs ou purement démocratiques, le peuple en corps, comme nous l'avons dit, forme le souverain; mais il n'exerce pas directement la souveraineté: il remet l'autorité à ses magistrats et à ses représentans.

Les *arrêts* et *jugemens souverains* sont ceux qui ont été rendus par des cours ou tribunaux ayant la plénitude de la juridiction, et lorsqu'ils ont acquis la force de la chose jugée. A. T. x.

SOUVOROF-RYMNIKSKII (ALEXANDRE VASSILIÉVITCH, comte), prince ITALIISKI, feldmaréchal et généralissime des armées-russes, un des plus célèbres généraux du XVIII^e siècle, naquit à Moscou, le 13 (24) nov. 1729, et descendait d'un Suédois nommé Souvor, qui avait émigré en Russie en 1622. Son père, qui était officier, s'éleva sous Catherine I^{re} jusqu'au grade de général en chef et à la dignité de sénateur. Entré, à l'âge de 13 ans, dans le régiment de Séménof, le jeune Alexandre en sortit, en 1754, pour passer dans un régiment de campagne avec le brevet de lieutenant. Trois ans après, il était déjà lieutenant-colonel, et, lorsque la guerre avec la Prusse éclata, il fut nommé commandant de Memel. Transféré, sur ses instances, en 1759, à l'armée active, il assista à la bataille de Kunersdorf; et se fit remarquer dans cette campagne par sa pénétration, son activité et son courage. A la mort de l'impératrice Élisabeth, en 1763, il fut envoyé à Saint-Petersbourg pour porter la nouvelle que les troupes russes avaient

commencé à opérer leur retraite. Catherine II le nomma colonel du régiment d'infanterie d'Astrakhan, et signa sa nomination de sa propre main. En 1768, placé à la tête d'une division de l'armée russe dans la guerre que la Russie faisait à la Pologne au sujet des dissidents, il dispersa les armées des deux Pulawski, emporta d'assaut Cracovie, et obtint divers autres succès qui lui valurent le grade de major-général. En 1773, il servit contre les Turcs sous les ordres du feldmaréchal Roumantsow (*voy.*), battit les troupes ottomanes en trois différentes rencontres, et, après sa jonction avec le général Kamenskof (*voy.*), il remporta sur le perse une victoire décisive à Kasladgi. Le grade de général de division ne tarda pas à récompenser ses services.

Après la conclusion de la paix (*voy.* KOUTSCHOUK - KAÏNARDJI), Souvorof fut employé à apaiser les troubles qui avaient éclaté dans l'intérieur de la Russie, à la suite de la révolte de Pougatchef (*voy.*). En 1783, il soumit au sceptre moscovite les Tatars du Kouban et du Boudjak, et les força de rendre hommage à l'impératrice, qui le récompensa en l'élevant au grade de général en chef. A la bataille de Kinburn, où il exerçait le commandement supérieur, il ordonna à l'infanterie de déposer ses gibernes, et la lança à la baïonnette sur les retranchemens de l'ennemi. Toutes les attaques furent repoussées, et Souvorof lui-même blessé d'un coup de feu dans le ventre. Il se fit mettre à cheval, courut après ses cosaques qui fuyaient, mit pied à terre au milieu d'eux : « Fuyez, fuyez, leur criait-il, et abandonnez votre général aux Turcs ! » Au siège d'Oichakof, où il servait sous les ordres de Potemkine (*voy.*), il se laissa emporter trop loin par son courage, et il aurait été perdu avec 600 hommes qui le suivaient, si le prince Repnine (*voy.*) ne l'eût délivré. Le 1^{er} août 1789, il remporta avec le prince de Saxe-Cobourg, à Fokchani, une victoire sur le séraskier Mehemed-Pacha. Sa réputation grandit encore lorsque, sur la nouvelle que le prince de Cobourg était enveloppé par l'ennemi, il courut à son secours et battit complètement la grande armée turque sur les bords du Rymnik,

le 22 septembre de la même année. Cette action d'éclat lui valut le titre de comte de l'Empire, que lui conféra l'empereur Joseph, en même temps que Catherine le nommait comte de l'empire russe, et l'honorait du surnom de Rymnikskii. Chargé par Potemkine de prendre Izmâil, qui depuis longtemps bravait tous les efforts des Russes, Souvorof, ne pouvant amener le commandant de cette importante place à capituler, se décida à livrer l'assaut. Pour encourager ses soldats, il leur promit le pillage de la ville et leur ordonna de ne faire aucun quartier. Deux fois les Russes furent repoussés avec une perte énorme; mais ils seyinrent à la charge et emportèrent les retranchements: 30,000 Turcs furent tués ou gravement blessés, et 10,000 faits prisonniers. Voici son laconique rapport adressé au prince: «Gloire à Dieu et à Votre Excellence! La ville est prise, je suis dedans.» Il fallut huit jours pour enterrer les morts. De tout le butin, Souvorof ne prit pour lui qu'un cheval. A la paix de 1791, Catherine II le nomma chef du gouvernement d'Iékathérinoslaf, de la Crimée, et des provinces conquises à l'embouchure du Dniester. Il choisit Kherson pour sa résidence, et y passa deux ans. Mais la guerre ne tarda pas à le réclamer de nouveau. Lors du soulèvement de la Pologne, en 1794 (voy. T. XX, p. 13), Souvorof fut chargé de la ramener à l'obéissance. Après plusieurs victoires sur les patriotes, il prit d'assaut Praga, et entra, le 9 nov., dans Varsovie. Un horrible carnage signala son triomphe. L'impératrice l'éleva au grade de feldmaréchal-général, et lui fit don d'un bâton de commandement en or, ainsi que d'une couronne de chêne enrichie de diamants d'une valeur de 60,000 roubles.

Sous Paul I^{er}, Souvorof tomba en disgrâce, et fut destitué de son rang (sept. 1798); le séjour de Moscou lui fut défendu. Il se rendit donc à Pétersbourg, où l'intervention de l'Angleterre lui fit bientôt rendre ses honneurs. A la demande de l'empereur d'Allemagne, Paul lui confia le commandement des troupes destinées à agir, de concert avec les Autrichiens, contre l'armée de la république

française en Italie; l'empereur d'Allemagne mit ses forces sous les ordres du général russe, en le nommant feldmaréchal général. En avril 1799, Souvorof arrive à Vérone; le 22, il rejoint l'armée sur l'Oglîo; le 27, il passe l'Adda et remporte avec Mélas (voy.) de grands avantages sur Moreau; le 28 du même mois enfin, il entre dans Milan et met à néant la république Cisalpine. Dans les mois suivants, il enleva aux Français, par des victoires plus signalées sur la Trébia (17 juin) et à Novi (15 août), toutes leurs conquêtes dans la Haute-Italie. En récompense de tant de services, il reçut le titre de prince Italijski (c'est-à-dire d'Italie). Par suite de changements apportés dans le plan d'opération, il traversa les Alpes et pénétra en Suisse; mais il arriva trop tard. Masséna avait battu Korsakof près de Zurich, et l'avait forcé à repasser le Rhin. Ce revers et le retard des secours qu'il attendait de l'Autriche, mais qui n'arrivèrent point, forcèrent Souvorof à opérer sa retraite, poursuivi par les généraux Lecourbe, Molitor et Gudin jusque sur les bords du lac de Constance. Cerné dans la vallée de la Reuss, il se jeta dans le Schackenhal, et, prenant un étroit sentier qui n'était connu que des chasseurs de chamois, il arriva enfin au village de Muttén, où il opéra sa jonction avec Korsakof. Cependant Paul, mécontent de la cour d'Autriche, résolut de rappeler son armée. En vain Souvorof, qui avait pris ses quartiers d'hiver en Bohême, lui représenta-t-il la nécessité de continuer la guerre: il lui fallut obéir. L'empereur décida qu'il ferait une entrée triomphale à Saint-Pétersbourg et qu'il serait logé dans le palais impérial; un monument devait aussi être élevé en son honneur. Mais, à peine arrivé en Russie, Souvorof fut atteint d'une maladie qui le força de s'arrêter dans ses terres en Lithuanie. Paul lui envoyait son propre médecin, en ordonnant de ne rien négliger pour conserver une vie aussi précieuse. Cependant, au milieu des préparatifs de son entrée triomphale; Souvorof tomba une seconde fois en disgrâce. Depuis longtemps la volonté de l'empereur était que tous les généraux de l'armée fussent nommés à tour de rôle général du jour, et

Souvorof avait commis la faute de ne pas vouloir d'autre général du jour que le prince Bagrathion (*voy.*), le seul de ses lieutenants qu'il crût digne de sa confiance. Paul, en ayant été informé, fit lire en présence de tous les régiments un ordre du jour portant que Souvorof avait encouru un blâme pour n'avoir pas observé une loi militaire rendue par l'empereur. Tous les préparatifs de l'entrée triomphale furent suspendus à l'instant, et la chambre du palais impérial destinée à Souvorof, donnée au prince de Mecklenbourg. Souvorof apprit sa disgrâce à Riga ; mais, comme il ne lui avait pas été défendu de paraître à Saint-Petersbourg, il continua sa route et alla descendre chez sa nièce, qui habitait dans un quartier retiré. Personne n'osa l'approcher. Le chagrin empira son mal, et, s'étant fait administrer, il attendit tranquillement la mort, qui l'enleva à l'âge de 70 ans, 16 jours après son arrivée dans la capitale de l'empire, le 17 mai 1800. On lui fit des funérailles magnifiques, et, en 1801, Alexandre lui fit élever une statue sur le Champ-de-Mars de Saint-Petersbourg.

Souvorof fut un homme extraordinaire. Maigre, languissant, malade dès sa jeunesse, il avait tellement endurci son corps, principalement par l'usage des bains froids, qu'il jouit toute sa vie d'une excellente santé. Il couchait sur une paille avec une légère couverture, et se nourrissait des mets les plus simples. Rien ne fut changé dans son genre de vie lorsqu'il arriva au sommet des grandeurs. Sa garde-robe se composait d'un uniforme et d'une robe de chambre en fourrure. Sa tempérance et son sobriété lui conservèrent jusqu'à un âge avancé toute lardeur de la jeunesse. Sévère observateur des prescriptions de sa religion, il voulait que ses subordonnés s'y conformassent tout aussi ponctuellement, et il les forçait à assister à des lectures édifiantes, les dimanches et les jours de fête. Jamais il ne lui arriva de donner le signal du combat sans faire le signe de la croix et baiser l'image de S. Nicolas. Inébranlable dans ses résolutions, il était fidèle à sa parole et incorruptible. Dans ses discours et dans ses écrits, il affectait un style laconique, et souvent il rédigeait ses ordres et ses rap-

ports en méchants vers. Quoiqu'il connût plusieurs langues modernes, il refusa constamment d'entrer dans une correspondance politique ou diplomatique : il avait coutume de dire que la plume ne convenait pas à la main d'un soldat. La rudesse de ses manières, son mépris pour toute espèce de luxe et son intrépidité l'avaient rendu l'idole de ses soldats, tandis que, au contraire, les officiers le détestaient à cause de la sévérité de la discipline à laquelle il les assujettissait. Toute sa tactique, disait-il, consistait en trois mots : *Stoupaï t bi*, En avant et frappe ! Mais il ne faut pas se laisser prendre à cette apparente simplicité : Souvorof avait toutes les connaissances militaires requises ; seulement il détestait les vaines pratiques et les subtilités. Lorsque Paul adopta pour ses troupes les queues et les boucles, Souvorof s'écria : « Les queues ne sont pas des piques, ni les boucles de cheveux des canons ! » Ses adjudants, si par hasard il lui arrivait de s'oublier, étaient chargés de lui rappeler les ordres du feldmaréchal Souvorof. Un jour qu'il réprimandait un soldat pour une faute dans le service, un adjudant lui dit : « Le feldmaréchal Souvorof a ordonné de ne pas se laisser emporter par la colère. — S'il a donné un tel ordre, répondit-il, il faut y obéir », et il s'éloigna. Peu de généraux pouvaient se comparer à Souvorof pour le courage, l'esprit entreprenant, la promptitude des résolutions et la rapidité de l'exécution. On lui a même reproché de ne pas assez mûrir ses projets, comme aussi d'avoir manqué d'habileté dans ses évolutions. D'un autre côté, on l'a accusé d'une extrême cruauté, et quoique ses panégyristes aient cherché à le laver de ce dernier reproche, il est impossible d'en absoudre tout-à-fait sa mémoire. — *Voir Histoire des campagnes du maréchal Souwarow*, 2^e éd., Paris, 1799-1802, 3 vol. in-8^o, et 3 vol. in-12 ; de Laverne, *Histoire du feldmaréchal Souwarow liée à celle de son temps*, Paris, 1809, in-8^o ; Anthing (un de ses aides-de-camp), *Versuch einer Kriegsgeschichte des Grafen Sawarow*, Gotha, 1807, 3 vol. in-8^o ; G. de Fuchs, *Histoire de la campagne austro-russe de l'année 1799, en russe*, Pétersb., 1826, 3 vol. in-8^o ; du

même, *Correspondance sur la campagne austro-russe*, Glogau, 1835, 2 vol. in-8°, et *Anecdotes sur le comte Suworof*, Leipz., 1829, l'un et l'autre en allemand; F. de Schmitt, *Suworow's Leben und Heerzüge*, Vilna, 1833-34, 2 vol. in-8°. Dans ce moment, M. Boulgarine (*voy.*) publie une *Histoire populaire et pittoresque de Suworof*, en russe.

Le feldmaréchal a laissé un fils qui, devenu général lui-même, périt, en 1820, dans les eaux gonflées du Rymnik, témoin de la victoire de son père. Son fils, le prince Italiiski actuel, quoique légèrement impliqué, en 1825, dans la conspiration contre le trône, devint aide-de-camp de l'empereur Nicolas, qui lui avait pardonné, et est aujourd'hui général-major à la suite. C. L.

SOUZA (ADÈLE FILLEUL, marquise DE), plus connue dans la littérature sous le nom de comtesse DE FLAHAUT, était née en 1769, au château de Longpré en Normandie. Elle fut mariée fort jeune au dernier fils de Charles-César de Flahaut (*voy.*), marquis de la Billarderie. Les charmes de sa figure et les grâces de son esprit lui avaient déjà valu les succès de société les plus flatteurs, lorsqu'après la chute du trône, la révolution ouvrit devant elle une carrière de malheurs où elle honora son caractère par autant de résignation que de courage. Son mari ayant péri, en 1793, sur les échafauds de la Terreur dressés à Arras par Joseph Lebon, M^{me} de Flahaut, ruinée par la loi de confiscation, trouva le moyen de se réfugier en Angleterre avec son fils unique, à peine âgé de 8 ans. La tendresse maternelle développa en elle le principe d'un talent qui fut alors son seul moyen de subsistance, et à qui elle dut bientôt la réputation littéraire la plus honorable. Son premier ouvrage, *Adèle de Sénanges, ou Lettres de lord Sydenham*, parut à Londres en 1794, in-8° (avec une préface du marquis de Montesquiou), et cette suave composition, où la simplicité du fond est si bien en harmonie avec la pureté de style et la grâce des détails, obtint un succès que le temps n'a fait que confirmer. Ce succès s'accrut encore par le contraste que formaient les évé-

nements de cette sanglante époque avec les scènes touchantes, les tableaux pleins de calme et de fraîcheur que traçait la plume facile de M^{me} de Flahaut, avec cet art qui est la vérité même. L'auteur se vit dès lors à portée de se livrer, sur une terre étrangère, aux soins que demandait l'éducation de son fils orphelin, et elle en obtint les plus heureux résultats. En 1796, elle passa de Londres à Hambourg, où fut publiée la 2^e édit. de son roman, souvent réimprimé depuis. Le jeune duc de Chartres se trouvait alors en Allemagne, et la comtesse émigrée fit preuve du plus entier dévouement à l'égard du prince proscrit. Ce fut en 1798 qu'elle revint en France avec son fils. L'année suivante, elle fit paraître son second ouvrage, *Emilie et Alphonse, ou Le danger de se livrer à ses premières impressions* (Paris, 1799, 3 vol. in-12), que suivit, en 1802, *Charles et Marie* (Paris, in-12). Elle épousa à la même époque le marquis don José-Maria de Souza (né à Oporto le 9 mars 1758, mort à Paris le 1^{er} juin 1825), ancien ministre de Portugal en France, et célèbre éditeur du poème de Camoëns (*voy. ce nom*).

M^{me} de Souza publia encore : en 1808, *Eugène de Rathelin* (2 vol. in-12); en 1811, *Eugénie et Mathilde, ou Mémoires de la famille du comte de Revel* (3 vol. in-12); en 1820, *Mademoiselle de Tournon* (2 vol. in-12); en 1823, *La Comtesse de Fergy* (4 vol. in-12); en 1831, *La Duchesse de Guise, ou Intérieur d'une famille illustre du temps de la Ligue*, drame en 3 actes (in-8°); enfin, de 1821 à 1822, les *Ouvrages complètes de M^{me} de Souza*, revues, corr. et augm., ont paru à Paris, en 12 vol. in-12 ou 6 vol. in-8°, avec grav. M^{me} de Souza est morte à Paris, le 16 avril 1836.

Legouvé et Chénier ont fait un grand éloge du talent de la marquise de Souza, et cet éloge est mérité. Jamais cet écrivain ne perdit de vue les bienséances de son sexe, et nul autre n'a su mieux présenter une leçon de morale sous la forme d'une composition romanesque. La place de M^{me} de Souza, en littérature, nous paraît marquée à côté de MM^{mes} de

Lambert et de La Fayette. Dans ses écrits, comme dans ceux de ces deux femmes célèbres, c'est la même simplicité de moyens et le même charme d'exécution. Son roman d'*Adèle de Sénauges* sera toujours compté parmi les chefs-d'œuvre du genre, et devra être nommé après *La princesse de Clèves*. P. A. V.

SOZOMÈNE (HERMIAS) est du nombre des écrivains qui ont consacré le langage élégant des Grecs au service de la religion. Né aux environs de Gaza en Palestine, vers la fin du IV^e siècle de notre ère, il étudia la jurisprudence à la célèbre école de Béryte en Phénicie, et, sous le règne de Théodose-le-Jeune (408-450), il vint se fixer à Constantinople, où il exerça la profession d'avocat. Issu d'une famille zélée pour la foi, plein de piété lui-même, il profita des loisirs que lui laissaient les travaux du barreau pour composer une *Histoire ecclésiastique* qui nous est parvenue. Il y fait connaître le triomphe complet du christianisme sur l'idolâtrie, les luttes soutenues par l'Église contre les ariens, les novatiens, les montanistes, les sectateurs de Nestorius, sans négliger entièrement les événements politiques qui eurent lieu dans l'empire Romain depuis l'an 323, où commença la seconde guerre entre Licinius et Constantin-le-Grand, jusqu'en 439, ou au dix-septième consulat de Théodose II, prince auquel l'ouvrage est dédié. D'après le plan de l'auteur, cette histoire, divisée en IX livres, devait être la continuation de celle d'Éusèbe de Césarée. Sozomène paraît donc s'être trouvé en concurrence avec son contemporain Socrate le scholastique, lequel, avocat comme lui, travaillait dans la même ville à une histoire ecclésiastique qui existe encore, et qui, commençant à l'avènement de Constantin, finit à la même année 439. D'après la comparaison attentive des deux ouvrages, il semble même évident que l'un des deux auteurs a profité du travail de l'autre, et plusieurs raisons font soupçonner que ce fut Sozomène qui eut connaissance des recherches et peut-être même de la rédaction de Socrate, bien qu'il ne le cite pas. Quoi qu'il en soit, ces deux histoires, qui se complètent mutuellement,

doivent être comptées parmi les plus précieux monuments de l'antiquité ecclésiastique du IV^e et d'une partie du V^e siècle. En général, Socrate fournit un peu plus de faits, mais Sozomène l'emporte de beaucoup par la pureté du langage; où l'on reconnaît souvent une imitation heureuse de la diction attique de Xénophon. Rapproché, à ce qu'il paraît, des personnages puissants de son époque, fort circonspect dans tout ce qui touche à la politique, il remplit les trois premiers chapitres du IX^e livre de son histoire du plus magnifique panégyrique en l'honneur de la princesse Pulchérie, héritière, selon lui, du courage et des talents du grand Théodose. Mais le livre précédent offre des matériaux curieux et authentiques pour la vie de S. Jean Chrysostome; et si, cédant aux idées de son temps, il rapporte dans d'autres endroits des faits qui décèlent une crédulité extrême; si, lui-même laïc, il manifeste néanmoins une prédilection marquée pour la vertu austère et quelquefois intolérante des cénobites de l'Égypte et de la Palestine, il s'exprime toujours dans un style qui n'est pas indigne des temps classiques. Les hellénistes et les théologiens doivent donc éprouver quelques regrets de la perte d'un autre ouvrage de Sozomène cité par lui-même, et qui servait d'introduction à celui que nous possédons: c'était un *Abrégé d'histoire ecclésiastique*, depuis l'ascension du Christ jusqu'à la mort de Licinius (324), lequel, pendant neuf années, disputa l'empire à Constantin-le-Grand.

L'histoire ecclésiastique de Socrate et celle de Sozomène ont été presque toujours publiées ensemble. La meilleure édition de l'une et de l'autre est celle de Cambridge, 1720, in-fol.; l'éditeur, Guillaume Reading, y a reproduit le texte grec à peu près tel qu'il avait été donné par Henri de Valois, Paris, 1668, in-fol., avec la version latine et les notes rédigées par ce même savant. Il existe une traduction française de Socrate et de Sozomène faite par le président Cousin, et publiée à Paris, 1676, in-4^o. H.

SPA (*Spadanus vicus*), petite ville de la Belgique, célèbre par ses eaux minérales, est située, à 12 lieues sud-est de

Liège, au pied d'une montagne escarpée, dans un vallon arrosé dans toute sa longueur par une jolie rivière. Ses environs sont montueux et offrent les sites les plus pittoresques. Elle comptait 3,645 hab. en 1831. Suivant l'auteur d'une dissertation moderne, le mot *spa* ou *espa* appartient au dialecte roman que l'on parlait dans le pays de Liège, et signifie *fontaine*. Quelques écrivains, s'appuyant sur un passage de Pline l'ancien (*Hist. Nat.*, XXXI, 2), ont pensé que les eaux de Spa avaient été connues des Romains; mais la description du père de l'histoire naturelle concerne la fontaine de Tongres, et non l'une de celles de la ville dont nous nous occupons. C'est ce qui nous paraît établi d'une manière péremptoire dans l'*Abrégé de l'Histoire de Spa, ou Mémoire historique et critique sur les eaux minérales et thermales de la province de Liège*, etc., par J.-B. L. (J.-B. Leclerc), Liège, 1818, in-18.

Les principales sources de Spa sont : le *Pouhon*, la plus célèbre de toutes et la seule dont on exporte les eaux; la *Géronstère*, la *Sauvenière*, le *Groesbeck*, ainsi appelée d'un baron de ce nom, qui, en 1651, dut sa guérison à l'emploi de ses eaux; les fontaines du *Tonnelet*, au nombre de deux; enfin le *Watroz*. Les eaux de Spa, à la fois gazeuses et acidulo-ferrugineuses, sont considérées comme fortifiantes, toniques, spiritives, et par conséquent indiquées dans les cas de faiblesse générale ou de relâchement des tissus. Elles sont employées avec succès contre l'anorexie, les engorgements des viscères abdominaux, les suites des fièvres intermittentes rebelles, les leucorrhées, l'hypocondrie, l'hystérie, la jaunisse, l'épuisement dû à l'abus des plaisirs, l'hydropisie, certaines affections chroniques des voies urinaires, même la gravelle et la pierre, la chlorose, la stérilité (des femmes), le scorbut, les dartres hépatiques, etc. Elles s'administrent en boisson, et quelquefois en bains, en leur communiquant une chaleur convenable. La saison commence le 15 mai et finit le 15 oct. Le traitement dure de six semaines à deux mois. En 1816, un médecin anglais, sir Edwin Godden Jones, a fait des princi-

pales sources une analyse dont le résultat est consigné dans le *Manuel des Eaux minérales naturelles* de MM. Pâtissier et Boutron-Charlard, 2^e éd., Paris, 1837.

En 1327, Adolphe de La Marck, prince - évêque de Liège, ayant vendu 12 bonniers de terre qui entouraient la fontaine du Pouhon à Colin de Bréda, maître de forges, celui-ci défricha ce terrain et y construisait quelques maisons. Telle paraît avoir été l'origine de Spa, qui ne fut érigé en paroisse qu'en 1573. Toutefois cette ville était alors, depuis un temps immémorial, l'un des cinq bans du marquisat de Franchimont, qui, dès le commencement du XI^e siècle, était passé sous la domination de l'évêque de Liège. Les eaux de Spa avaient acquis, à la fin du XVI^e siècle, une réputation européenne. Louis Guichardin, le savant Ortelius, Bernard Palissy et Ambroise Paré en parlent dans leurs écrits. Pierre-Grand but, en 1717, les eaux de la Géronstère et du Pouhon, et, de retour dans ses états, voulut qu'une inscription latine, qu'on lit au-dessus de la porte d'entrée de la salle du Pouhon, conservât la mémoire du rétablissement de sa santé. Vers 1750, on construisit des hôtels, des salles de bal, de jeu et de spectacle, et ces établissements, vastes et magnifiques, attirèrent bientôt une grande affluence d'étrangers, surtout du Nord et de l'Angleterre, qui vinrent y chercher la santé ou des plaisirs. L'industrie des habitants s'exerce sur des ouvrages de bois blanc peint, renommés sous le nom de *boîtes de Spa*.

Outre l'intéressant ouvrage, déjà cité, de Leclerc, on peut consulter les deux suivants: *Traité des Eaux minérales de Spa*, par J. Ph. de Limbourg, Liège, 1756, in-8^o; *Histoire de Spa*, etc., par H. de Villenfagne d'Ingiboul, Liège, 1803, 2 vol. in-8^o. E. R.

SPAHIS, ou SIPAHIS, corps de cavalerie turque, dont on attribue l'organisation à Mouad 1^{er}, de même que celle des janissaires. Autrefois on en entretenait jusqu'à 20,000 hommes. Leur paye, montant à 12 aspres, ou environ 8 sous par jour, leur était soldée tous les trois mois. Lorsque le sulthan commandait en personne, ils recevaient, en outre, ainsi

que les janissaires, une gratification en argent. Les armes des spahis étaient le sabre, la lance ou le javelot de deux pieds de long, appelé *géril*, qu'ils savaient lancer avec autant de force que d'adresse; une large épée était, en outre, suspendue à la selle du cheval. Quelques-uns portaient un arc et des flèches, ainsi que des pistolets et des carabines; mais ils faisaient rarement usage des armes à feu. Ce corps était divisé en deux classes, dont l'une avait, en campagne, un étendard rouge; et l'autre, un étendard jaune. Les derniers, qui faisaient remonter leur organisation jusqu'à Ali, disciple chéri de Mahomet, formèrent d'abord la première classe; mais ils perdirent plus tard la prééminence. Les spahis n'étaient soumis à aucune discipline pendant la guerre; ils n'étaient divisés ni en régiments ni en escadrons; ils marchaient en troupe. Leur première attaque était impétueuse; mais s'ils ne réussissaient pas à enfoncer l'ennemi, ils se retiraient en désordre, et il était impossible de les rallier. Depuis 1826, les spahis sont organisés à l'européenne: ils forment un corps d'environ 11,000 hommes.

La France entretient, depuis quelques années, dans l'Algérie, deux corps de cavalerie indigène qu'on appelle également spahis. L'organisation de ces corps offrit de nombreuses difficultés. Après plusieurs essais sans résultat satisfaisant, l'ordonnance du 10-sept. 1834 vint en poser les bases, en prescrivant de séparer les spahis auxiliaires des chasseurs d'Afrique, et d'en former un corps spécial, divisé en spahis *réguliers* et spahis *irréguliers*. L'effectif des spahis réguliers fut d'abord fixé à 4 escadrons, avec 29 officiers et 566 sous-officiers et cavaliers; mais leur nombre fut ensuite augmenté. Des corps semblables furent formés à Bone et à Oran, et l'on comptait, en 1839, 14 escadrons de spahis, dont 6 à Alger, 4 à Bone et 4 à Oran. Les dépenses considérables que ce corps exigeait, dépenses hors de proportion avec les services qu'il rendait et les avantages que l'on pouvait en attendre sous le rapport de la fusion des deux races, l'ont fait supprimer en partie et incorporer de nouveau dans les chasseurs d'Afrique. L'uniforme des spahis consistait en

un gilet bleu, un pantalon également bleu, très ample et serré par une ceinture qui descend jusqu'au-dessous du genou, une veste garance ouverte par devant, et un burnous garance: cette dernière partie de leur vêtement est un manteau fermé sur la poitrine par de fortes agrafes, et muni d'un capuchon. Une longue ceinture de laine rouge enveloppe le ventre et les reins; la tête est garantie par un turban rouge. Le sabre est placé sur la selle horizontalement, sous la cuisse gauche du cavalier, selon l'usage du pays, ce qui empêche cette arme de battre dans la jambe du cheval et de faire du bruit en frappant contre les étriers. Le fusil se porte en bandoulière; les pistolets au côté gauche, dans un étui; la gibèrne, de forme arabe, tombe sur la hanche; derrière la selle est un bissac qui renferme les vivres et l'orge; le fourrage se place par dessus. Les distinctions de grades sont les mêmes que dans les corps de hussards, et les broderies sont proportionnées à la solde, qui varie depuis 6 fr. jusqu'à 60 c. par jour, selon le grade. Le recrutement se fait par engagements volontaires de trois ans. Le commandant et la moitié des officiers et sous-officiers doivent être français. Les spahis irréguliers ne forment pas un corps permanent: ils ne sont requis que dans certains cas. Ce corps se compose des colons européens, des indigènes établis dans les districts soumis, et des contingents des tribus alliées. On n'évalue pas à plus de 600 le nombre des spahis irréguliers qui peuvent être appelés sous les armes, dans la province d'Alger; ce nombre est moindre encore à Oran et à Bone, et jusqu'à présent on n'a point organisé de corps semblable à Constantine. X.

SPALDING (JEAN-JOACHIM), un des théologiens les plus distingués du XVIII^e siècle. Né à Triebsees, dans la Poméranie suédoise, le 1^{er} nov. 1714, il fit ses études à Rostock et à Greifswald. Il avait déjà publié plusieurs ouvrages sur l'histoire ecclésiastique, la philosophie et la morale, lorsqu'il fut nommé secrétaire de l'ambassadeur suédois à Berlin, en 1745. Il remplit cette place pendant deux ans, mais sans renoncer à la carrière pas-

tonale; et en 1750 il obtint la cûte de Lessahn; en 1757, il fut appelé à remplir les fonctions de premier prédicateur à Barth. Ce fut vers cette époque qu'il se mit à composer ces ouvrages de théologie populaire qui lui ont valu une si grande réputation. En 1764, il fut choisi pour premier pasteur de l'église de Saint-Nicolas, à Berlin. La dignité, mêlée de politesse et de bienveillance, avec laquelle il s'acquitta de ses fonctions, ainsi que toute sa conduite, lui méritèrent le respect général. Ses sermons faisaient une impression profonde; il savait donner à la religion une puissance irrésistible, en unissant le sentiment à la raison, et en mettant les idées les plus sublimes à la portée des intelligences les plus vulgaires. Son organe n'était pas étendu, mais flexible, sonore, pur, et l'onction de sa parole avait en soi quelque chose d'attendrissant. En 1788, à la publication de l'Édit de religion de Frédéric-Guillaume II, Spalding eut le courage de donner sa démission, démarche qui augmenta encore l'estime qu'à Berlin on avait pour lui. Il mourut le 28 mars 1804, à l'âge de près de 90 ans. Un vrai talent oratoire, une érudition peu commune, un esprit lucide, des mœurs irréprochables, un zèle ardent pour la vérité, une application soutenue à remplir consciencieusement ses devoirs, telles étaient les qualités qui le distinguaient. La plupart de ses écrits se font remarquer autant par la clarté des idées que par la pureté du style. Outre ses sermons, on cite son traité *De la destination de l'homme*, qui commença sa réputation comme écrivain (il y en a 3 trad. franç., par la reine de Prusse Elisabeth-Christine, Berl., 1776, in-8°; Dœdal, 1752, in-8°; et par un anonyme, 1765, in-8°; Formey en publia une imitation, Berl., 1750, in-8°), ses *Pensées sur la valeur des sentiments dans le christianisme*, son ouvrage *Sur l'utilité de la prédication*, le traité intitulé : *La religion considérée comme le premier des intérêts pour l'homme*, etc., qui tous ont eu plusieurs éditions — Son fils, GEORGES-LOUIS Spalding, né en 1762, mort à Berlin, en 1811, professeur au collège de Berlin et membre de l'Académie des sciences, s'est fait un nom com-

me philologue. On lui doit, entre autres, une édition de Quintilien. C. L.

SPALLANZANI (LAZAR), savant naturaliste, né le 12 janv. 1729, à Scandiano, dans le duché de Modène, fit ses premières études à Reggio, et alla se perfectionner à Bologne. Cédant aux vœux de sa famille, il reçut les ordres, mais il n'en continua pas moins ses études littéraires et scientifiques, qui lui firent donner en 1754 la chaire de logique, de métaphysique et de littérature grecque à l'université de Reggio. Cependant il se sentait spécialement attiré vers l'étude des sciences naturelles, et, après avoir achevé un grand travail sur Homère, où il releva plusieurs erreurs commises par les traducteurs, il alla faire une excursion dans les Apennins, d'où il rapporta d'excellentes observations. A compter de ce moment, Spallanzani ne cessa de publier ses recherches sur les phénomènes terrestres et sur ceux de la physique animale. Il s'attacha à l'étude de la reproduction des animaux à sang froid, sur lesquels il fit de curieuses expériences. Il porta ensuite ses investigations sur la circulation du sang et sur l'histoire de la génération. Ces divers travaux lui valurent la chaire de professeur d'histoire naturelle à Pavie, et lui en firent offrir d'autres, qu'il refusa, à Paris et à Saint-Petersbourg. En 1779, il entreprit un voyage en Suisse, destiné à compléter les collections du musée dont il avait la direction. A son retour, il s'occupa de nouvelles expériences sur la digestion et sur les fécondations artificielles. En 1785, il partit pour Constantinople, pénétra dans l'Asie-Mineure, visita ensuite la Valachie et la Hongrie, puis, après un court séjour à Vienne, où l'empereur lui fit un honorable accueil, il revint en Italie, chargé de précieuses conquêtes pour le musée de Pavie. En 1788, il voulut étudier l'éruption du Vésuve, et, à la suite de cette dernière excursion, il vint reprendre ses travaux, au milieu desquels il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 3 févr. 1799. Ses nombreux ouvrages, tous écrits en italien, et publiés à Modène ou à Pavie, ont été recueillis en 16 vol. in-8°, et ont obtenu les honneurs de la traduction en France, en Angleterre et en Allemagne. M. Ali-

lurt a composé l'éloge de Spallanzani, et l'on doit à Sennebier, son ami et son traducteur, une notice historique sur la vie et les écrits de ce savant. D. A. D.

SPANHEIM (ÉZÉCHIEL), né à Genève, le 7 déc. 1629, suivit en 1642 son père, Frédéric Spanheim (théologien fort instruit, mais fort intolérant, né en 1590, mort en 1649), à Leyde, où Saumaise et Heinsius le prirent en amitié. Sa ville natale l'ayant nommé professeur de belles-lettres en 1651, il se fit estimer à tel point, que dès l'année suivante il fut élu membre du grand conseil. Sa renommée décida l'électeur palatin à lui confier l'éducation de son fils. Spanheim profita de cette occasion pour étudier à fond le droit public d'Allemagne. Après avoir visité l'Italie, et y avoir continué avec ardeur ses études archéologiques, particulièrement en ce qui concerne la numismatique, il retourna, en 1665, à Heidelberg. Bientôt après, du consentement de l'électeur palatin, il entra au service de celui de Brandebourg, qui le nomma son envoyé extraordinaire à Paris, où il passa neuf années. A son retour, il fut élevé au poste de ministre d'état, et il prit part aux négociations qui amenèrent la paix de Ryswick. Le roi de Prusse, Frédéric I^{er}, lui conféra le titre de baron et l'envoya auprès de la reine Anne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il mourut en Angleterre, le 7 nov. 1710. Spanheim, qui s'est fait une réputation, surtout comme antiquaire et critique, avait une instruction profonde. Son principal ouvrage est intitulé : *De usu et præstantiâ numismatum antiquorum* (Rome, 1664 et suiv., in-4^o ; la meilleure édit. est celle de Londres et Amsterdam, 1706-17, 2 vol. in-fol.). Ses remarques sur Callimaque, Julien et d'autres écrivains, ainsi que ses Dissertations sur divers points d'antiquité, insérées dans le *Thesaurus* de Grævius, sont d'excellents morceaux de critique. — Son frère FAZDZAK, né à Gettève, le 1^{er} mai 1632, s'est fait un nom par ses écrits théologiques. On lui doit, entre autres, une dissertation sur la papesse Jeanne (voy.), dont il soutient l'existence. Après avoir terminé ses études à Leyde, il professa successivement à Heidelberg et à

Leyde, et mourut le 18 mai 1701. Ses œuvres ont été publiées à Leyde (1701-1703, 3 vol. in-fol.). C. L.

SPARADRAP, nom emprunté de l'arabe, et qui s'applique à tout emplâtre agglutinatif (voy.) étendu sur du linge ou sur du papier : le taffetas d'Angleterre, par exemple, est un sparadrap. Z.

SPARTE ou **SPARTE** (*stipa tenacissima*, L.), graminée commune en Espagne et dans le nord de l'Afrique. Ses feuilles, longues d'environ 2 pieds, mais très menues, sont cylindriques, coriaces, flexibles, et extrêmement tenaces ; c'est avec elles qu'on confectionne les nattes, tapis, cordons, corbeilles, sandales et autres ouvrages connus dans le commerce sous le nom de *sparterie*. Ed. Sp.

SPARTACUS, voy. ESCLAVES (*guerre des*), CRASSUS, et FOYATIER.

SPARTE ou **LACÉDÉMONE**, aujourd'hui le chef-lieu du gouvernement de ce dernier nom en Grèce (voy. T. XIII, p. 12), était jadis la capitale de la Laconie (voy.) ou de l'état des Spartiates. Située sur la rive occidentale de l'Eurotas, elle avait 48 stades ou 1 $\frac{1}{4}$ mille de circuit. On aperçoit encore les ruines de la ville ancienne auprès de la ville de Mezithra ou Mistra, entièrement peuplée de Juifs. Sparte ne formait pas un tout régulier et continu : elle consistait en cinq bourgs qui ne furent enfermés dans une enceinte commune que 300 ans av. J.-C. Parmi ses curiosités, Pausanias cite le marché, où se trouvaient réunies les maisons d'assemblée de toutes les autorités de la république, et qui était orné du célèbre péristyle (Persikè) construit avec le butin fait sur les Perses : au lieu de colonnes, le comble était supporté par les statues en marbre blanc des généraux perses ; le chœur, avec les statues d'Apollon, de Diane et de Latone, où les éphèbes exécutaient leurs danses aux gymnopédies ; la *baroneta*, palais des rois de la famille d'Eurysthène, dans la rue Apheta, ainsi nommée parce que le peuple l'avait achetée de la veuve de Polydore pour un troupeau de bœufs ; les *lesché* (voy.) ou maisons d'assemblées publiques, où les citoyens se réunissaient pour délibérer sur les affaires de l'état (il y en avait deux : la *lesché* des Crotanes, près des

tombaux des Agides, et la lesché Pœcile); le temple de Minerve Polionchos (Calcioscas) sur l'acropole, partie la plus élevée de la ville, etc.

Nous avons déjà fait connaître, à l'art. LYCURGUE, sur quelles bases constitutives ce grand législateur fonda l'état de Sparte. Il ne nous reste que peu de chose à dire pour compléter ces données.

Les Spartiates se distinguaient de tous les autres Grecs par leurs mœurs, leurs coutumes et leur constitution politique. Les rois ne régnaient que par la volonté du peuple; ils ne jouissaient pas d'autre prérogative que de donner les premiers leur avis dans les assemblées publiques, de juger, comme arbitres, les différends qui s'élevaient, et de commander les armées à la guerre. Le peuple ne leur payait aucun impôt; mais ils possédaient des terres considérables, et avaient une part importante dans le butin fait sur l'ennemi, ainsi que la première place dans les repas publics. Les Spartiates, c'est-à-dire les descendants des Doriens qui s'étaient emparés de la Laconie sous la conduite des Héraclides, ne s'occupaient que de guerre et de chasse; ils laissaient aux ilotes (*voy.*) le soin de cultiver la terre. Quant aux Lacédémoniens ou Péricéques, qui descendaient des anciens habitants du pays, ils se livraient au commerce, à la préparation de la pourpre, à la navigation, à la fabrication des armes et des ustensiles de fer. Si les Spartiates l'emportaient sur les Lacédémoniens en moralité et en civilisation, ces derniers leur étaient supérieurs en industrie, et il n'est question que d'eux lorsqu'on parle des fabriques de la Laconie. Avec le temps les deux races se mêlèrent et se confondirent; mais jusque-là les Spartiates et les Lacédémoniens (ces derniers étaient de beaucoup les plus nombreux) formèrent entre eux une espèce de confédération républicaine ayant ses assemblées nationales, auxquelles les villes envoyaient leurs députés. Leurs contributions pour les guerres, tant en argent qu'en hommes, étaient le seul impôt que les Lacédémoniens eussent à payer à leurs vainqueurs, les Spartiates, contre qui ils nourrissaient une jalousie pleine de périls. Cette jalousie éclata nommément

pendant la guerre de Thèbes. Plusieurs villes de la Laconie rappelèrent leurs troupes et les envoyèrent combattre sous les drapeaux d'Épaminondas.

Le caractère des Spartiates se faisait remarquer par sa rigidité, sa dureté; leur opiniâtreté a beaucoup contribué à élever la république au haut degré de puissance où elle parvint. Aucun malheur, aucune défaite n'étaient capables de les faire fléchir; ils n'en montraient que plus de constance à attendre le but qu'ils se proposaient; malheureusement ils ne reculaient, pour y arriver, ni devant le manque de foi, ni devant la trahison, comme cela eut lieu, entre autres, dans les guerres de Messénie. Ils corrompirent le roi Aristocratès et le poussèrent à trahir les Messéniens, en même temps qu'ils gagnèrent l'oracle de Delphes et s'en servirent comme d'un instrument docile pour la réussite de leurs projets. L'âge auquel les Spartiates pouvaient se marier avait été fixé par les lois de Lycurgue à 30 ans pour les hommes, et à 20 pour les femmes. Une Spartiate devenait-elle enceinte, on devait suspendre dans sa chambre les portraits des plus beaux jeunes gens, afin que cette vue exerçât une heureuse influence sur l'enfant qu'elle portait dans son sein. Il est probable que les femmes accouchaient sans le secours d'une sage-femme. Si c'était d'un garçon, on se gardait de l'emmailloter, mais on lui laissait le libre mouvement de ses membres, et on le couchait sur un bouclier. Tandis que les autres Grecs lavaient les nouveau-nés dans de l'eau et les oignaient d'huile, longtemps les Spartiates les plongeaient dans du vin, étant d'avis qu'un bailli de vin occasionne aux enfants débiles des convulsions suivies de mort, et qu'il affermit au contraire la santé des enfants robustes. L'épreuve était-elle favorable, l'état recevait le nouveau-né; au nombre des citoyens; dans le cas contraire, on le jetait dans un gouffre du mont Taygète. L'exposition des enfants, permise dans toutes les autres républiques grecques, était défendue à Sparte. Là ils étaient élevés très durement; ils ne portaient jamais ni maillots ni brassières; mais on les berçait en imprimant un

mouvement au bouclier qui leur servait de berceau. Pour les habituer à supporter la faim, on ne leur donnait que des aliments légers et en petite quantité. La corpulence était en grande défaveur : tous les dix jours, chacun se présentait devant les épheores, et celui qui était jugé trop gras était soumis à une punition. Dans toute la Grèce, le vin n'était défendu qu'aux filles; on en donnait aux garçons dès leur plus tendre enfance. A Sparte, on coupait à ces derniers les cheveux, qu'il ne leur était permis de laisser croître que quand ils étaient dans l'âge viril. Ordinairement ils allaient tout nus, et ils offraient ainsi le plus souvent le spectacle repossant d'une grande saleté. Il fallait qu'il fit bien mauvais temps pour qu'ils portassent des sandales, et très froid pour qu'ils se couvrirent d'une robe. Ils devaient se préparer eux-mêmes leurs couches avec des roseaux de l'Eurotas. Jusqu'à l'âge de 7 ans, les enfants spartiates restaient dans le gynécée sous la surveillance des femmes. De 7 à 18 ans, ils étaient considérés comme adolescents (*πρωτῆρας*); jusqu'à 30, ils s'appelaient jeunes gens (*ἰσθμοί*); ils entraient alors dans la catégorie des hommes faits et jouissaient de tous les droits civils. Dès qu'un enfant arrivait à l'âge de 7 ans, la république l'enlevait à son père pour se charger seule de son éducation. De quelque rang, de quelque classe qu'ils fussent, tous les jeunes Spartiates étaient élevés d'après un plan uniforme. Le père qui ne voulait pas laisser à l'état le soin de diriger l'éducation de son fils était privé de ses droits de citoyen. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit à l'art. LYCURIUS, touchant la manière dont on cherchait à développer le corps des enfants par les exercices gymnastiques et par l'orchestrique ou danse qui faisait partie de l'éducation physique. On y a parlé aussi de la fête annuelle de Diane Orthia (*diamastigosis*), à laquelle les enfants étaient conduits devant l'autel de la déesse; en présence d'une foule de spectateurs, ils étaient fustigés avec tant de violence que plusieurs mouraient sous les coups. La prêtresse de Diane tenait en main une petite statue de la déesse en bois, très lé-

gère. Si elle s'apercevait qu'un enfant était ménagé, elle s'écriait que la déesse devenait si lourde qu'elle ne pouvait plus la porter, et à l'instant les coups redoublaient. Les parents, qui assistaient à cet affreux spectacle, encourageaient leurs enfants, et les enfants à leur tour se disputaient l'honneur de subir l'épreuve avec le plus de fermeté. L'enfant qui mourait sous les coups était honoré d'une statue. Pour habituer les jeunes gens à l'adresse, à la vigilance et à l'agilité, on leur permettait jusqu'à un certain point le vol, c'est-à-dire qu'on autorisait ceux qui avaient faim à voler des aliments de peu de valeur. Se laissaient-ils surprendre, ils étaient fustigés ou condamnés à un jeûne absolu, ou bien on les forçait à danser autour d'un autel en chantant des chansons satiriques contre eux-mêmes. La crainte de la honte qu'ils encourraient en se laissant ainsi surprendre inspira souvent les actions les plus extraordinaires. La natation était aussi une partie essentielle de l'éducation. On s'attachait à donner aux enfants des sentiments de retenue et de modestie. Ils devaient s'exprimer en aussi peu de mots que possible : aussi la brièveté des discours et des réponses des Lacédémoniens était-elle célèbre sous le nom de *lacônisme* (*voy.*). Seuls de tous les Grecs, les Spartiates méprisaient les sciences, qui étaient entièrement exclues de l'éducation de la jeunesse. Tout leur savoir consistait à obéir aux ordres de leurs supérieurs, à supporter toutes les calamités possibles, à vaincre ou à mourir dans les combats. Quant à l'éducation politique, les Spartiates cherchaient à donner aux jeunes gens une connaissance approfondie des lois de leur patrie; et comme ces lois n'étaient pas écrites, on les leur expliquait verbalement. Ils ne cherchaient pas avec moins de soin à les rendre aussi sensibles que possible à l'honneur et à la honte. L'éducation des enfants du sexe féminin à Sparte était toute différente de ce qu'elle était à Athènes. Au lieu de rester au logis, de filer la laine, de s'abstenir de vin et d'une nourriture trop succulente, on apprenait aux jeunes filles spartiates à danser, à lutter, à courir dans la lice, à lancer le

disque, etc., à demi nges et en public ; et dans tous ces exercices elles faisaient presque autant de progrès que les jeunes gens. Voir Manso, *Sparta* (Leipzig, 1800-1805, 3 vol. in-8°) ; Lachmann, *Constitution de Sparte*, etc. (Berlin, 1836).

Histoire. Lacédémone, fils de Jupiter et de la nymphe Taygète, ayant épousé Sparte, fille d'Eurotas, roi des Lélèges, succéda à son beau-père et donna à cette contrée le nom de Lacédémone, et celui de Sparte à la ville qu'il bâtit. Mais, d'après la chronologie ordinaire, Lacédémone vécut au moins 150 ans après Eurotas. De ce que la mythologie le fait naître de Jupiter et de Taygète, on a conclu qu'il fut, comme tous les Hellènes, un descendant de Deucalion et un des chefs de la colonie achéenne qu'Archandre et Architèles, petit-fils de Xuthus, conduisirent dans la Laconie après leur expulsion de la Phthiotide. Ce fut lui probablement qui décida les Aborigènes à recevoir les Achéens et à se confondre avec eux sous le nom commun de Lacédémoniens. Parmi ses successeurs, on cite Tyndare, moins célèbre toutefois que ses fils Castor et Pollux, en qui s'éteignit la ligne masculine des descendants de Lacédémone. Leur sœur Hélène, en épousant Ménélas, le plaça sur le trône de Sparte qui avait déjà été occupé par cinq rois. Ménélas laissa deux fils, Nicostrate et Mégapenthès, qui moururent sans avoir été mariés. Les Lacédémoniens donnèrent la couronne au fils d'Agamemnon, Oreste, époux d'Hermione, fille de Ménélas, qui réunit à ses nouveaux états Argos et Mycène. Sous son fils, Tisamène, environ l'an 1080 av. J.-C., Sparte fut conquise par les Héraclides (voy.), qui y établirent une dyarchie ou gouvernement de deux rois. Ni leur mère, ni l'oracle de Delphes n'ayant en effet voulu décider la question de primogéniture entre les deux fils jumeaux d'Aristodème, Eurysthène et Proclès, ils régnèrent conjointement sur la Laconie, qui n'était alors qu'une province de Lacédémone, quoiqu'on les ait confondus plus tard, et leurs successeurs continuèrent à partager le trône sous la tutelle de leur oncle maternel Theras. Cependant les Lacédémoniens n'eurent pas sujet de se féliciter de l'arrivée de

ces farouches étrangers, qui, en deux siècles environ, sous sept rois des deux branches, réduisirent le pays en un désert et finirent par se déchirer entre eux. Les sept rois *Eurysthénides* furent Eurysthène, Agis (dont les successeurs prirent le nom d'*Agides*), Échestrats, Labotas, Dorysse, Agésilas et Archélaüs ; les sept de la branche des *Proclides*, Proclès, Sous, Eurypon (dont les successeurs furent appelés *Euryponitides*), Prytanis, Eunome, Polydocte et Charilsüs. Ces rois n'étaient pas seulement en guerre continuelle avec leurs voisins, surtout avec les Argiens, ils se traitaient aussi en ennemis entre eux. Eurysthène et Proclès déjà ne furent jamais d'accord, et leur inimitié se transmit à leurs descendants. Il en résulta que le pouvoir royal s'affaiblit de plus en plus, et le peuple gagna en puissance tout ce que ses chefs perdirent. La monarchie ou plutôt la dyarchie dégénéra en ochlocratie.

Le restaurateur de sa patrie fut Lycargue (voy.) qui, 880 ans av. J.-C., lui donna une nouvelle constitution. L'état reprit une vigueur qui ne tarda pas à se manifester dans les deux longues guerres de Messénie (voy.), guerres qui se terminèrent, en 668, par la soumission complète des Messéniens. Ce fut sous le roi Léonidas (voy.) que Sparte atteignit au faite de la gloire. Le combat des Thermopyles, 480 ans av. J.-C., fit rejaillir sur elle un tel éclat, qu'Athènes elle-même n'osa pas lui disputer le commandement en chef de l'armée grecque. Les Spartiates, d'ailleurs, se montrèrent dignes de cet honneur en mettant sur pied une force considérable et en remportant, avec le secours des alliés, sous la conduite de Pausanias (voy.), tuteur du jeune Plistarque, fils de Léonidas, la célèbre victoire de Platée, l'an 479 av. J.-C. Le même jour, la flotte grecque, commandée par le roi Léotyichidès et le général athénien Xantippe, battit les Perses à Mycale (voy. ces noms) et détruisit leur flotte. À mesure que la puissance politique de Sparte se développa, la civilisation fit des progrès. Le pouvoir royal fut renfermé dans des bornes plus étroites, et l'autorité des magistrats populaires appelés éphores (voy.), proba-

blement institués pendant les guerres messéniennes, prit plus d'extension.

Après avoir vaincu les Perses, les Grecs tournèrent leurs armes les uns contre les autres. La jalousie de Sparte contre Athènes alla si loin, qu'elle prétendit s'opposer à la construction des murailles du Pirée, sous prétexte qu'en cas d'une guerre nouvelle, les Perses pourraient y trouver un point d'appui. Thémistocle, qui avait pénétré les véritables motifs des Spartiates, eut recours à une ruse qui redoubla la haine de ces derniers. A ces motifs d'irritation s'en joignirent d'autres encore. Pausanias mécontenta les alliés par sa conduite tyrannique, et la ligue grecque mit à sa tête Athènes. Dans cette circonstance, Sparte montra une modération qui lui fut plus utile que la vengeance. Les Athéniens indisposèrent à leur tour les alliés par leur hauteur, et l'hégémonie (*voy.*) passa une seconde fois aux Spartiates. Prévoyant une rupture, ces derniers se hâtèrent de faire en secret leurs préparatifs, en sorte que, quand Athènes rompit formellement l'alliance, ils se trouvèrent prêts à commencer les hostilités. Telle fut l'origine, 431 ans av. J.-C., de la fameuse guerre du Péloponnèse (*voy.*), qui porta Sparte au plus haut point de puissance et ruina pour longtemps l'influence politique d'Athènes. Cependant la jalousie qui éclata entre le général Lyandre et le roi Pausanias amena une révolution dont les Athéniens profitèrent pour s'affranchir de la suprématie de Sparte. L'appui prêté par cette dernière ville au jeune Cyrus l'engagea dans une nouvelle guerre avec le roi de Perse Artaxerxès, dont le trône fut ébranlé jusque dans ses fondements par les exploits d'Agésilas (*voy.*) en Asie. Mais le héros fut rappelé au milieu de ses succès pour tenir tête à la ligue formée par l'or du grand-roi entre Athènes, Thèbes, Corinthe et quelques villes du Péloponnèse. Les Thébains furent battus à Coronée. D'un autre côté, l'Athénien Conon (*voy.*) défit Pisandre et lui enleva 50 galères. Cette guerre, appelée guerre de Corinthe et de Béotie, dura 8 ans. Les armes des Spartiates furent rarement heureuses, tandis que les Athéniens, au contraire, par les victoires de Conon et ses brillan-

tes expéditions sur les côtes de la Laconie, ainsi que contre quelques îles de la mer Égée, reconquirent en partie leur ancienne puissance. Sparte se décida alors à envoyer au roi des Perses le sage Antalcidas (*voy.*) pour lui demander la paix et le détacher de l'alliance d'Athènes. Comme les Athéniens avaient irrités les Perses par leur orgueil et leur arrogance, Antalcidas réussit dans sa négociation, et la paix, fort avantageuse pour les Perses, à laquelle il attacha son nom, délivra Sparte de ses ennemis, l'an 388 av. J.-C.

Les vues intéressées et ambitieuses qu'avaient eues les Spartiates en signant cette paix ne tardèrent pas à se manifester clairement. Ils continuèrent à opprimer les alliés et à semer partout la désunion pour avoir le droit d'intervenir comme arbitres. Sans parler de beaucoup d'autres actes de violence, ils s'emparèrent, sans motif, de la ville et de la citadelle de Thèbes, et y établirent un gouvernement aristocratique. Pélopidas (*voy.*) délivra sa patrie : ce fut le signal de la célèbre guerre de Thèbes, à laquelle Athènes prit part d'abord contre Sparte, puis pour elle, et qui affaiblit tellement les Lacédémoniens, qu'ils ne jouèrent plus dès lors de rôle important en Grèce. Aucun état ne possédant assez de puissance pour imposer sa suprématie à la Grèce, Philippe, roi de Macédoine, réussit à se faire nommer généralissime des Grecs. Agis (*voy.*), un des plus braves et des plus nobles princes qui eussent jamais régné à Sparte, combattit vainement pour l'indépendance de la Grèce : il perdit la vie à la bataille de Mégalopolis contre Antipater. Le roi Archidamus IV eut à soutenir contre Démétrius Poliorcète une guerre qui mit Sparte à deux doigts de sa perte. De nouveaux troubles s'élevèrent bientôt. Cléonyme, neveu du roi Aréus, conçut les projets les plus sinistres contre sa patrie, et appela Pyrrhus à son aide; mais son entreprise échoua en partie par les lenteurs de ce prince, en partie par la bravoure des Spartiates. La corruption des mœurs et le luxe se répandaient cependant de plus en plus. Plusieurs rois essayèrent de restaurer la constitution de Lycurgue et d'abaisser le pouvoir excessif des épheores : Agis III

succomba à la tâche, mais Cléomène (*voy. ces noms*) y réussit. Malheureusement ni les circonstances, ni le caractère et les mœurs des Spartiates, ne permettaient d'espérer une réforme durable. Après une lutte opiniâtre et malheureuse contre les Achéens et Antigone de Macédoine, il dut quitter ses états et se sauver en Égypte, où il trouva la mort. Sparte resta trois ans sans roi, après quoi Machanidas régna seul (210 av. J.-C.), et Nabis (207), si fameux par ses horribles cruautés, s'empara de la tyrannie. Nabis mit fin à la constitution établie par Lycurgue, et lorsqu'il eut un peu relevé la puissance de Sparte, les Romains et la ligue Achéenne (*voy.*) vinrent l'anéantir. Les Spartiates durent entrer dans la ligue Achéenne, et à sa dissolution, en 146 av. J.-C., ils passèrent sous la domination des Romains. *C. L.*

SPARTERIE, *voy. SPART.*

SPARTIEN (*ÆLIUS SPARTIANUS*), qui a fleuri depuis le règne de Dioclétien, dont on croit qu'il était l'affranchi, jusqu'à celui de Constantin-le-Grand, est le premier des six écrivains de l'*Histoire Auguste* (*voy. ce mot*).

SPARTIUM, *voy. GENÈT.*

SPASME (mot grec formé de *σπάω*, tirer), sensation pénible de tiraillement dans une ou plusieurs parties du corps, faisant croire que des cordes y sont tirées dans la direction de la circonférence au centre. C'est un phénomène nerveux, indépendant de toute lésion organique évidente, et différant de la convulsion dans laquelle les muscles se contractent avec violence, et souvent avec douleur. Le spasme d'ailleurs précède souvent les mouvements convulsifs.

Le cerveau et ses dépendances paraissent être le point de départ du spasme, qui peut être plus ou moins étendu, continu ou intermittent, et aussi plus ou moins rebelle. Quant aux causes qui agissent sur le système nerveux pour déterminer l'état spasmodique, elles sont variables : l'âge, le sexe, le tempérament, la pléthore accidentelle, la grossesse, l'accouchement, les affections morales de tout genre déterminent les spasmes, dont les formes sont infiniment multipliées, puisque tous les organes sont susceptibles d'en être affectés.

Néanmoins les spasmes n'ont jamais été considérés comme constituant par eux-mêmes une maladie, mais bien comme un symptôme accessoire à un grand nombre d'affections. Aucun traitement spécial n'est même dirigé contre eux ; et si l'on entend encore parler d'une classe de médicaments appelés *antispasmodiques*, c'est que cette dénomination a survécu à l'époque où toutes les affections nerveuses étaient confondues sous le nom de spasme.

En général, dans les cas ainsi désignés, les bains tièdes et les narcotiques à faible dose sont ce qui réussit le plus sûrement. L'éther offre aussi quelques avantages. Il y a enfin des circonstances où la saignée peut être utile. Mais l'exercice actif, le régime modéré et la distraction doivent être comptés au nombre des moyens les plus efficaces, comme dans les affections nerveuses en général. *F. R.*

SPATH. Cenom d'origine allemande était donné autrefois par les minéralogistes aux substances dont les principaux caractères extérieurs étaient un tissu laminaire et un éclat chatoyant, comme dans les feldspaths (*voy.*), la chaux carbonatée que l'on appelait *spath calcaire* et la barytine que l'on nommait *spath pesant*. Le calcaire laminaire limpide, que l'on trouve principalement en Islande, et qui jouit à un si haut degré de la double réfraction, est encore appelé *spath d'Islande*. Mais à force de donner le nom de *spath*, accompagné toutefois d'une épithète, à des espèces différentes, on eut bientôt 60 à 80 substances ainsi appelées. On a donc été forcé de proscrire ce nom des nomenclatures minéralogiques ; seulement on a conservé l'adjectif *spathique* que l'on emploie pour désigner une certaine texture laminaire. *J. H. r.*

SPÉCIFIQUE, médicament qu'on administre dans une maladie déterminée et qui a le pouvoir de la combattre, tandis qu'il est sans action contre la plupart des autres affections. C'est ainsi que le quinquina est un spécifique éprouvé contre les fièvres intermittentes. Malheureusement ces médicaments sont peu nombreux, ou au moins l'expérience et l'observation n'en ont fait connaître que de rares exemples.

SPECTACLES (de *spectare*, voir, regarder). La nature offre à l'homme le plus magnifique et le plus varié des spectacles. L'homme cependant ne peut s'en contenter : accoutumé à l'éclat du jour, à la majesté de la nuit, aux vicissitudes des saisons, aux phénomènes qui se reproduisent sur le théâtre dont lui-même est un des acteurs, il reste généralement assez insensible à tant de merveilles. Mais la loi de son être l'entraîne vers tout ce qui peut lui donner du plaisir ; sans cesse il recherche des jouissances du corps, de l'intelligence et du cœur. Non content de chanter des hymnes d'actions de grâces, il crée le culte, il ordonne avec pompe les cérémonies religieuses, et ses fêtes (*voy.*) sont des spectacles. Au milieu même de ses travaux de chaque jour, il applaudit à ce qui l'étonne, le charme ou l'émeut. Ces applaudissements encouragent les amours-propres, et, dès les temps les plus reculés, nous voyons des chanteurs et des mimes briguer les suffrages de ceux qui les entourent. Des danses (*voy.*) se joignent aux chants, des gestes accompagnent les paroles, et des rudiments d'opéras grossiers font pressentir les récits cadencés d'entreprises héroïques, les imitations plus ou moins fidèles d'actions humaines : on y reconnaît le berceau du drame (*voy.* ce mot). Tout peuple éprouvera le besoin d'émotions, tout peuple aura des spectacles. L'un, composé de familles livrées au soin de leurs troupeaux, aimera les contes sous la tente et le chant des bergers. L'autre, nombreux et guerrier, réclamera des impressions vives, des représentations en harmonie avec ses goûts belliqueux, des combats simulés ou réels, des exercices où le corps déploie souplesse et force. Les nations civilisées se plairont à voir la nature morale de l'homme aux prises avec elle-même dans des imitations de nos luttes intérieures qui se traduisent par la parole et par les actions ; elles seront d'autant plus scrupuleuses sur l'invention de ces drames, sur la vraisemblance des ressorts, sur la justesse des pensées, sur la noblesse, le naturel et la convenance des sentiments, sur la perfection de la conduite et du style, qu'elles seront plus éclairées, plus sensibles, plus avancées en

civilisation (*voy.* THÉÂTRE). Dans leurs fêtes, leurs jeux et leurs spectacles, on reconnaîtra sans peine leurs caractères et leurs progrès.

La théocratie juive avait un culte si pompeux, qu'on ne dut guère éprouver le besoin des fictions théâtrales. Cependant l'épithalame du *Cantique des cantiques* renferme un drame que Salomon, dit le P. Ménéstrier, fit représenter pour la solennité de ses noces avec la fille de Pharaon. Origène et S. Jérôme considèrent cet ouvrage comme une pièce dramatique, et le commentateur Cornelius à Lapidé l'a positivement divisé en 5 actes.

Chez les Grecs, qui attachaient une juste importance au développement de l'homme tout entier, les exercices du corps et de l'esprit furent également portés à un degré de perfection extraordinaire dans leurs jeux olympiques, pythiens, néméens et isthmiques (*voy.* JEUX), et dans leurs représentations théâtrales. Le peuple romain, qui plia sa fière énergie à imiter les Grecs, eut comme eux des comédies, des tragédies, des satires ; mais son génie propre se révéla dans des jeux plus sauvages, les jeux du cirque ; dans le spectacle barbare des gladiateurs, des bêtes féroces ; dans les luttes effrayantes des courses de chars, et dans les scènes grandioses des naumachies (*voy.* ces noms).

Les ancêtres grossiers des nations modernes eurent des fêtes nationales qui décèlent leurs mœurs. Aux siècles reculés de l'histoire de France, sous les premiers rois chrétiens, quand la religion eut un peu adouci les farouches Sicambres, les réjouissances publiques se composèrent d'une messe solennelle, d'un festin où les ducs et les évêques étaient invités par le roi, de distributions d'argent au peuple, et de chasses, de pêches, de spectacles d'animaux dressés et de bateleurs. Ces amusements simples ne convinrent point à la belliqueuse noblesse du moyen-âge : elle eut ses joutes, ses tournois (*voy.* ces mots) dans toute la chrétienté. Le clergé et le tiers-état cédèrent également au penchant naturel qui engage l'homme à procurer des plaisirs dont on lui sache gré ; l'Église ajouta aux pompes de ses cérémonies : des essais de drames sor-

tirent du sanctuaire; les troubadours, les trouvères, les jongleurs et les ménestriers eurent des chants plus variés, des bouffonneries plus piquantes. Enfin des confréries se formèrent pour de pieuses représentations théâtrales, et ce genre informe, en se développant, est devenu l'arbre le plus fécond de la littérature française (voy. MYSTÈRES, SORTS, etc.). Un peu plus tôt, un peu plus tard, des germes semblables ont enrichi l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne. Partout le drame, sous des formes variées, est devenu le plus noble des plaisirs, sans qu'il ait pu cependant se substituer à tous les spectacles : la Péninsule, par exemple, ne renoncera pas de longtemps encore à ses sanglants combats de taureaux (voy.), et nous aurons bientôt pour les courses hippiques le même engouement que l'Angleterre. Cependant nos théâtres se sont constamment multipliés, et, quoi que l'on puisse penser de leur phase actuelle en France, et même de leur crise en Europe, ils ne cesseront pas d'avoir une large part de nos heures de loisir ; les spectacles variés qu'ils nous offrent seront toujours le charme des âges, des sexes, des états différents. Que l'autorité les soumette à une censure sévère ou qu'elle leur laisse une entière liberté, ils seront toujours un enseignement public d'où l'on remportera des leçons de vice ou de vertu ; car tel est le pouvoir de l'imitation, que ce qu'on entend dire et répéter aux personnages ne sera jamais sans influence sur les spectateurs. J. T-V-S.

SPECTRE, voy. REVENANT.

SPECTRE SOLAIRE, voy. LUMIÈRE.

SPÉCULATION (de *speculari*, observer), action d'observer attentivement, de se livrer à une méditation profonde. C'est donc, en d'autres termes, la réflexion philosophique, la pensée abstraite s'exerçant avec suite et profondeur. Dans le langage des affaires, le mot spéculation s'entend particulièrement des projets, des raisonnements, des calculs et des entreprises que l'on fait en matière de banque, de finance, de commerce. Un projet qu'on a formé réussit-il ; un établissement qu'on a ouvert rapporte-t-il de bons bénéfices ; les marchandises qu'on

a achetées se placent-elles avantageusement, on a fait une bonne spéculation. Mais ce mot entraîne le plus souvent avec lui l'idée d'une opération hasardée, chancelante. Suivant J.-B. Say, le commerce de spéculation consiste plutôt à acheter une marchandise lorsqu'elle est à bon marché pour la revendre lorsqu'elle est chère, qu'à l'acheter au lieu où elle vaut moins pour la revendre au lieu où elle vaut plus, ce qui, pour le savant économiste que nous citons, constitue le véritable commerce. Z.

SPENCER (lord JOHN - CHARLES), comte et pair d'Angleterre, né le 30 mai 1782, investi de ce titre à la mort de son père, le 10 nov. 1834. Nous lui avons consacré un article sous le titre qu'il avait porté jusqu'alors, de vicomte ALTHORP. Le père, qui fut premier lord de l'amirauté, de 1794 à 1800, et qui, sous le ministère Fox et Grenville, remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire d'état de l'intérieur, est surtout célèbre par sa précieuse bibliothèque, la plus grande peut-être qui ait été fondée par un particulier. Il en a été question à l'art. DIDOT. La majeure partie de cette riche collection se trouve au château d'Althorp, dans le Northamptonshire ; le reste est à Londres. La famille Spencer est investie du titre de comte depuis 1765 ; mais en 1761 elle avait déjà reçu ceux de vicomte et de baron.

GEORGE Spencer, frère du comte actuel, est connu pour avoir abandonné la foi de ses pères. Ordonné prêtre à Rome, le 25 mai 1832, il desservit la congrégation de West-Bromwich, comté de Stafford. Z.

SPENNER (PHILIPPE-JACQUES), le fondateur du piétisme (voy.) en Allemagne, naquit à Ribeaupville (Haut-Rhin), le 28 janv. 1635. Après avoir terminé ses études théologiques à Strasbourg, il fit des voyages, fut autorisé à ouvrir des cours publics, et reçut, en 1664, le bonnet de docteur. En 1666, il fut appelé à Francfort-sur-le-Mein en qualité de *senior* ou doyen du clergé luthérien de cette ville. Plus tard (1686), il échangea ce séjour contre celui de Dresde, où il fut nommé premier prédicateur de la cour ; enfin, en 1691, il

se fixa à Berlin, où il remplit les fonctions de préposé ecclésiastique, inspecteur et assesseur consistorial. Spenser mourut dans cette ville en 1705.

Dès l'année 1670, Spenser avait organisé chez lui des conférences (*collegia pietatis*) qui furent très suivies, et où se traitaient des questions religieuses. Plusieurs théologiens orthodoxes ayant blâmé ces réunions privées, Spenser les transféra plus tard dans l'église. Il continua ces pieux exercices à Dresde, où il incurra la disgrâce de l'électeur, à cause des accusations qui s'élevèrent contre lui de la part de l'université de Leipzig et d'autres côtés. Spenser, quoique profondément pieux, était trop homme d'esprit et trop éclairé pour déclarer une guerre avouée à la philosophie; il n'était pas non plus étranger au monde et à ses habitudes; mais ses efforts furent méconnus et calomniés par des hommes qui ne le comprenaient pas, et souvent dénaturés par ses partisans, qui le comprenaient mal: chez ceux-ci, malgré lui, la dévotion dégénéra en vaines pratiques. Cependant on ne peut nier que Spenser n'ait beaucoup contribué à ranimer en Allemagne le zèle religieux et la vie chrétienne. Il marqua profondément, et eut une école nombreuse. Ses écrits sont: *De la nécessité et de la possibilité d'un christianisme actif*, Franc.-sur-Mein, 1687, in-4°; *Devoirs évangéliques de l'homme*, recueil de sermons, 1688; *Dogmatique évangélique*, 1686, in-4°; *Pia desideria*, 1676-78, in-12; *Theologische Bedenken*, c'est-à-dire Considérations ou Scrupules théologiques, 4 part., Halle, 1700-9, in-4°; *Dernières considérations théologiques*, publ. par C.-G. de Canstein, 2 part., Halle, 1711, in-4°; quelques brochures publ. par Steinmetz sous le titre de *Consilia theologica*, 3 part., Halle, 1709, in-4°. — Deutschmann, dans une espèce d'acte d'accusation, s'est efforcé de trouver dans les ouvrages de Spenser 264 contradictions avec la Bible et les Livres symboliques. On peut consulter sur ce théologien: W. Holsbach, *Spenser et son époque*, 2 part., Berlin, 1828; *Vie de Spenser*, par Canstein, publ. par J. Lange, Halle, 1740; *Biographie de Spa-*

ner, par Snabedissen, dans les *Communications de Böttiger et de Rochlitz*. X.

SPENSER (EDMOND), célèbre poète anglais, naquit à Londres vers 1653. On ignore où il commença son éducation, mais il la termina à Cambridge, à Pembroke-Hall, où il obtint le grade de maître es arts en 1676. Après avoir quitté l'université, il se fixa pour quelque temps dans le nord de l'Angleterre, probablement comme précepteur, et là il s'éprit d'une jeune personne qui finit par lui préférer un rival: cette passion malheureuse lui inspira son *Calendrier du Berger* (*Shepherd's Calendar*), où sa belle est désignée sous le nom de Rosalinde. Ce poème, plein de mélancolie, parut en 1579. Protégé par sir Philippe Sidney, lord Grey de Wilton, sir W. Raleigh, qu'il célébra sous le nom de *Shepherd of the Ocean* (*Berger de la Mer*), Spenser fut établi en Irlande, sur des terres confisquées au comte de Desmond; il y composa trois livres de sa *Fairy Queen* (*Raine des Fées*), poème chevaleresque, qu'il dédia à Élisabeth (1590), dont il reçut une pension annuelle de 50 liv. st. (1,250 fr.). Les troubles de l'Irlande lui firent quitter ce pays et écrire un *Aperçu de l'état de l'Irlande*, dont sir James Ware fait un grand éloge. En 1596, il fit paraître une nouvelle édition de sa *Fairy Queen*, avec trois livres de plus. Des six autres qui devaient compléter le poème, on n'a que deux chants (*cantos of Mutabilitie*), introduits dans l'édition in-fol. de 1609, comme faisant partie d'un livre perdu, dont le titre était *The legend of Constance*. Il est probable que les six livres en question ne furent jamais terminés, et que des fragments en ont été perdus lorsque le poète se sauva d'Irlande. Les circonstances de sa fuite, causées par un soulèvement populaire, furent des plus douloureuses, car un de ses enfants au berceau fut brûlé avec sa maison. Le malheureux poète arriva en Angleterre le cœur navré, et y mourut trois mois après, le 16 janv. 1599. Il fut enterré dans l'abbaye de Westminster, où la comtesse Anne de Dorset lui fit élever un monument. L'amitié de plusieurs personnages distingués déposée en faveur du caractère personnel de

Spenser, sur lequel on a peu de données. Quoique ses autres pièces consistent en des beautés nombreuses, c'est particulièrement sur la *Fairy Queen* que Spenser doit être jugé. Le principal mérite de ce poëme, formé d'une suite de stances, consiste dans la richesse des images, la délicatesse du sentiment, la mélodie de la versification. Malgré ses défauts, qui sont la longueur de l'ouvrage, le manque d'intérêt de la fiction, l'emploi quelquefois même affecté de mots et de tours vieillies, la *Fairy Queen* peut être considérée comme une mine féconde sous le rapport de l'invention. Les meilleures éditions des œuvres de Spenser sont celles de Hughes (Lond., 1715, 6 vol. in-8°, et 1778, 8 vol in-12) et de Todd (Lond., 1805, 8 vol. in-8°). X.

SPÉRANSKI (MICHEL*, comte), conseiller privé actuel, chevalier de l'ordre de Saint-André et de la plupart des autres ordres de Russie, fils d'un prêtre, naquit, en 1771, dans le gouvernement de Vladimir, reçut sa première instruction dans un séminaire, et acheva ses études à l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Il s'appliqua avec tant de succès aux sciences exactes qu'à l'âge de 21 ans il fut nommé professeur de mathématiques et de physique dans cette académie. En 1797, il quitta sa chaire, et bientôt après il fut attaché au conseil de l'empire ; en 1801, il obtint le titre de secrétaire d'état. Les écrits politiques les plus importants de cette période, rédigés en russe, sont sortis de sa plume. L'année suivante, il fut chargé, sous la direction du comte Kotchoubeï (*voy.*), de l'organisation du ministère de l'intérieur, organisation qui servit plus tard de modèle aux autres ministères. En 1808, il fut appelé à la présidence de la commission des lois instituée par Catherine II, laissée en inactivité depuis plusieurs années, et à laquelle il donna une organisation plus solide. Dans la même année, il fut nommé collègue du ministre de la justice; puis l'administration de la Finlande récemment conquise, ainsi que la direction supérieure de l'université de ce pays, lui fut confiée. Sur sa proposition, les méthodes d'enseignement usitées en Russie

(*) En russe *Mikhail Mikhaïlovitch*.

furent améliorées, et le fonds des écoles considérablement augmenté. Il fit accepter également, après une discussion approfondie, son plan de réorganisation du conseil de l'empire (*voy.* T. XX, p. 603) et un nouveau système de finances. Toutes les branches de l'administration supérieure vinrent aboutir à ce conseil comme à un centre commun, et Spéranski en fut nommé secrétaire. On a peine à comprendre comment en si peu de temps il a pu opérer tant de réformes dans le gouvernement. En moins de deux ans, le système des impôts fut régularisé, le budget contrôlé, un fonds d'amortissement institué, une partie du papier-monnaie retirée de la circulation, un nouveau système monétaire introduit, un tarif mieux calculé établi; un plan de réorganisation du sénat proposé et examiné. En même temps, des mesures furent prises pour améliorer la législation civile et pour hâter la publication du code de commerce et du code pénal. Des services aussi importants valurent successivement à Spéranski le rang de conseiller d'état actuel (excellence) et celui de conseiller privé, auquel il fut élevé en 1809. Jamais il n'y eut en Russie de secrétaire de l'empire qui eût possédé au même degré que Spéranski la confiance du souverain; mais plus son influence grandit, plus l'orage se forma menaçant au-dessus de sa tête. On cria contre ses réformes et l'on en méconnut l'utilité. Sans appui, sans fortune, plus versé dans la connaissance des affaires que des hommes, Spéranski était seul pour soutenir la lutte : il ne pouvait manquer de succomber. L'ennemi s'approchait alors des frontières de la Russie, et le danger rendait plus pressant le besoin de rassurer les intérêts alarmés, de gagner l'opinion publique. Il fallait aussi de l'argent, et la première condition mise à tout emprunt contracté à l'intérieur était l'éloignement de Spéranski. Au mois de mars 1812, ce digne ministre, calomnié près de l'empereur et soupçonné de correspondances secrètes avec la France, se vit arrêter au sortir du conseil : une kibitka l'attendait à la porte ; on le déporta comme un condamné, malgré son innocence. De Nijni-Novgorod, son premier lieu d'exil, on le transféra,

six mois après, à Perm, sous prétexte que le voisinage des Français compromettait sa sûreté. Il y vécut dans un grand dénuement, mais le gouvernement finit cependant par lui accorder une pension. Deux ans plus tard, il obtint la permission de se retirer dans une petite terre à 180 verstes de la capitale. Il y passait des jours heureux, partagés entre l'agriculture, l'étude et l'éducation de ses filles, lorsqu'il fut tout à coup rappelé. Nommé d'abord gouverneur de Penza, il fut chargé, en juin 1819, des fonctions de gouverneur général de la Sibérie. Alors il consacra deux années à parcourir, au milieu de difficultés inouïes, l'immense pays dont le sort lui était confié, et il rédigea un plan d'administration où rien n'était oublié, depuis le marchand souvent riche à millions jusqu'au sauvage qui n'a pour vivre que le produit de sa chasse. La renommée avait fait connaître à Pétersbourg toute l'étendue des nouveaux services de Spéranski, lorsqu'il y reparut, au mois de mars 1821, après une absence de neuf ans, afin de soumettre à l'empereur son plan d'organisation projeté pour une contrée plus grande que l'Europe entière. Alexandre l'accueillit avec une extrême bienveillance et le nomma membre du conseil de l'empire. Son plan fut mis à exécution (voy. *SIBÉRIE*, p. 276). Sous le règne de Nicolas, Spéranski jouit jusqu'à sa mort de la confiance du monarque. Il fut placé à la tête de la 2^e section de la chancellerie particulière, instituée pour l'achèvement d'un digeste ou corps de lois russes, sous la direction spéciale de l'empereur. A ce dernier revient l'honneur de l'œuvre colossale que nous avons déjà fait connaître à l'art. *COMPIGATION* (voy. aussi *NICOLAS*, T. XVIII, p. 493); mais Spéranski s'y dévoua avec le plus grand zèle et y apporta les plus hautes lumières. C'est aussi à lui qu'on attribue l'original russe du *Précis des notions historiques sur la formation du corps des lois russes*, etc. (Pétersbourg, 1833, in-8°). Il fut récompensé de ces services, plus signalés encore que les anciens, par le rang de conseiller privé actuel, par le titre de comte qui lui fut conféré peu de mois avant sa mort, en janvier 1839, et par les ordres les plus

élevés de l'empire, dont il reçut le cordon. Spéranski était un de ces hommes qu'on n'oublie plus une fois qu'on les a vus. On croyait lire sur sa physionomie expressive toute sa destinée et toute l'histoire de ses travaux politiques. Voir les *Zeitgenossen*, N^o XVII, et nouv. série, N^o XIV. C. L. M.

SPERMA CETI, voy. *BLANC DE BALÈNE* et *CACHALOT*.

SPESSART, une des chaînes de montagnes les mieux boisées de l'Allemagne, s'étendant depuis le confluent de la Sinn et de la Saale jusque sur le territoire de Hanau, dans une étendue de 32 milles carr. géogr., avec une population de 75,000 âmes. La plus grande partie du Spessart appartient à la Bavière; un petit district seulement, le bailliage de Biber, fait partie du comté de Hanau. On le divise en deux parties, le *Hochspessart* (Haut-Spessart) et le *Vorspessart* (Spessart antérieur), aussi différentes par la nature de la culture et le climat que par les qualités du sol. Le Haut-Spessart comprend la région montagneuse et boisée; le Spessart antérieur, la plaine cultivée qui s'étend depuis les montagnes jusqu'au Mein. Dans le premier, le climat est si rude que les fruits ont de la peine à y mûrir; dans le second, il est assez doux, au contraire, pour permettre de cultiver la vigne, qui y donne des produits de bonne qualité. Le sol est sablonneux dans le Haut-Spessart, sans être tout-à-fait stérile, à moins qu'on ne le dépouille de la couche de feuillage qui forme l'humus. Les montagnes elles-mêmes offrent tous les caractères de terrains primitifs: elles se composent de granit, de gneiss, de schiste, de sienite, de calcaire, de quartz, etc. On ne trouve des dépôts de trapp secondaire qu'au-dessous d'Aschaffenburg; mais on rencontre des traces de formation de sel près d'Orb et de Soden. Le Geiersberg, la cime la plus élevée du Spessart, n'a que 1,900 pieds au-dessus du niveau de la mer; on a établi sur son sommet une tour de signaux pour la triangulation de cette contrée. A l'exception du Mein, qui lui sert de limite, ce pays n'a aucune rivière, mais il est arrosé par de nombreux ruisseaux assez

profonds pour servir au chauffage. Les plus vastes et les plus riches forêts sont la propriété de la couronne de Bavière; le reste est partagé entre quelques familles nobles et les communes. La majeure partie du bois à brûler s'exporte; une grande quantité est consommée cependant sur les lieux mêmes par les fabricques et les manufactures, parmi lesquelles on doit citer spécialement différentes verreries, la saline d'Orb, les mines de Biber, les mines de Laufach et de Hœllhammer. Les mines fournissent du cobalt, du cuivre et du fer. Le chef-lieu du Spessart est Aschaffembourg (voy.); les autres villes remarquables sont Lohr, Orb et Klingenberg. L'abbaye de Neustadt, qui n'existe plus aujourd'hui, était la plus ancienne de la Franconie. Voir les ouvrages allemands suivants : Behlen, *le Spessart* (Leipz., 1823-27, 3 vol.); Klauprocht, *Statistique forestière du Spessart* (Aschaff., 1826). C. L.

SPHACTÉRIA (Luz), appelée aujourd'hui *Sphagia*, voy. MISSÉNIE et NATARIN.

SPHAKIOTES, voy. CANTRE.

SPHÈRE (du grec σφαῖρα). C'est en géométrie un solide terminé par une seule surface uniforme, dont tous les points sont également éloignés d'un même point intérieur nommé *centre*, de sorte que toutes les lignes droites ou *rayons* qui partiraient de ce point pour aboutir à la surface de la sphère seraient égales. On peut concevoir ce solide comme engendré par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre : ce diamètre prend alors le nom d'*axe*, et ses deux extrémités sont les *pôles* (voy. ces mots) de la sphère. En quelque endroit que l'on suppose une sphère coupée par un plan, la section qui en résulte est toujours un cercle : on l'appelle *grand cercle* lorsque le plan coupant passe par le centre de la sphère; autrement c'est un *petit cercle*, et d'autant plus petit que la section a lieu loin du centre. Tous les grands cercles d'une même sphère sont nécessairement égaux entre eux. La sphère pouvant être coupée par des plans de toute sorte de manières, il en résulte des solides de diverses espèces. Une portion de sphère séparée par un plan quel-

conque prend le nom de *segment sphérique* ou *calotte*; celle qui se trouve comprise entre deux cercles ou plans parallèles se nomme *zone sphérique*; le *fuséau* ou *onglet sphérique* est un quartier de la sphère ou la partie de ce solide comprise entre deux demi-cercles se terminant à un diamètre commun; enfin le *secteur sphérique* est une portion de la sphère semblable à une espèce de cône ayant son sommet au centre, et dont la base serait une calotte sphérique.

La surface totale d'une sphère s'obtient en multipliant la circonférence d'un de ses grands cercles par le diamètre : elle équivaut ainsi à quatre fois celle de son grand cercle. D'après cela, on voit que la surface de la sphère est égale à la surface latérale convexe d'un cylindre (voy.) dont la hauteur et le diamètre seraient égaux à l'axe de cette sphère. On démontre encore que, pour avoir la surface convexe d'un segment sphérique, il faut multiplier la circonférence du grand cercle de la sphère à laquelle il appartient par la partie du diamètre qui le traverse perpendiculairement. De même, l'aire d'une zone quelconque résulte de la multiplication de la circonférence du grand cercle par la hauteur de la zone ou la distance perpendiculaire des deux plans coupants. La sphère pouvant être considérée comme l'assemblage d'une infinité de petites pyramides dont les bases dans leur ensemble forment sa surface externe, et dont tous les sommets sont réunis au centre, c'est-à-dire qui ont le rayon sphérique pour hauteur, il en résulte qu'on peut obtenir le volume de la sphère comme celui d'un cône ou d'une pyramide qui aurait pour base la surface entière de la sphère, et pour hauteur la moitié de son axe, ou son rayon : ce qui revient à multiplier sa surface par le tiers du rayon *. Le volume d'une sphère est ainsi équivalent aux deux tiers de celui du cylindre circonscrit dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire ayant l'axe de la sphère à la

(*) On a trouvé que le cube du diamètre de la sphère est au volume qu'elle contient à peu près comme 300 est à 157 : ce rapport donne une méthode plus expéditive de calculer la solidité d'une sphère en posant cette simple proportion : 300 : 157 :: le cube du diamètre de la sphère demandée est à son volume.

fois pour le diamètre de sa base et pour hauteur. Nous avons déjà donné, aux mots **SECTEUR** et **SEGMENT**, le moyen de trouver la solidité de ces parties de sphère.

Toutes les sphères pouvant être regardées comme des polyèdres réguliers d'un nombre infini de faces, il s'ensuit qu'elles forment toutes entre elles des solides semblables. Leurs surfaces sont entre elles comme les carrés de leurs rayons ou de leurs diamètres. Leurs volumes sont entre eux comme les cubes des rayons ou des diamètres. Les rapports qui existent entre la sphère, le cône et le cylindre circonscrit ont été trouvés par Archimède.

On appelle *sphéroïde* un solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour d'un axe. C'est donc une espèce de sphère dont les lignes de circonférence ont la forme d'un cercle plus ou moins dévié. Si cette courbe est celle d'une ellipse parfaite, le solide prend le nom d'*ellipsoïde*. On nomme *sphéroïde allongé* celui dont le plus grand diamètre est celui des pôles, et *sphéroïde aplati* celui dont l'axe est le plus petit des diamètres : telle est la forme que la science a reconnue être celle du globe terrestre.

Dans l'astronomie, on donne le nom de *sphère* à cet orbe infini ou étendue concave qui entoure notre globe de toutes parts, et auquel les étoiles fixes semblent attachées. Pour se reconnaître dans l'immensité des mouvements célestes, on a supposé cette sphère traversée par des cercles imaginaires (voy. **HORIZON**, **MÉRIDIEN**, **ÉQUATEUR**, **ZODIAQUE**, **ÉCLIPTIQUE**, **COLURES**, **TROPICQUES**, **CERCLES POLAIRES**, etc.). La reproduction de ces cercles dans un petit mécanisme pour l'étude des phénomènes astronomiques a reçu le nom de *sphère armillaire* (voy.) ou *artificielle* (voy. **GLOBE**). On distingue trois sortes de positions de la sphère céleste, suivant la disposition des cercles entre eux. Ainsi la *sphère droite* est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horizon à angles droits : tous les peuples qui sont sous la ligne équinoxiale, ou dont le zénith est sur l'équateur céleste, ont donc la sphère droite. La *sphère oblique* est celle dans laquelle l'équateur coupe obliquement l'horizon : c'est la position de la sphère pour tous

les peuples de la terre, à l'exception de ceux qui se trouvent sous l'équateur ou sous les pôles. Ceux-ci ont la sphère *parallèle*, c'est-à-dire que leur zénith étant l'un des pôles du monde, l'horizon se confond avec l'équateur. On conçoit facilement que les apparences des mouvements célestes doivent différer suivant ces positions diverses de la sphère. L. L.

SPHÉRISTIQUE, voy. **PAUX** (*jeu de*).

SPHINX. C'est une figure d'origine égyptienne, représentant une lionne accroupie, avec une tête et des seins de femme, et qu'on croit l'emblème de Neith, déesse de la sagesse. On voit encore dans la Thébaïde des rangées de sphinx servant comme d'avenues aux temples et exprimant, sous une forme symbolique, cette vérité que la sagesse conduit à la religion. Le grand sphinx, colosse qui s'élevait de 62 pieds romains du temps de Pline (*H. N.*, XXXVI, 12), qui est aujourd'hui enseveli dans le sable, moins la tête et le cou qui ont encore 27^m de hauteur, a été taillé dans la montagne en face de la seconde pyramide (voy.). Entre ses pattes de devant se trouve un édicule qui, dit-on, servait d'entrée à la pyramide même. Les sphinx grecs, imités de ceux d'Égypte, ont de plus des ailes. Celui dont Œdipe (voy.) devina l'énigme était un monstre vivant, suscité par la colère des dieux, qui avait, avec les ailes d'un aigle, la forme d'un sphinx d'Égypte*. De là son nom, tout-à-fait étranger à l'idée d'énigme, qui depuis en est devenu presque inséparable, à ce point que Plutarque, préoccupé de cette idée toute grecque, a dit que les Égyptiens plaçaient des sphinx devant leurs temples pour montrer que leur religion était énigmatique. F. D.

SPHINX (hist. nat.), insectes appelés aujourd'hui **CARAPUSCULAIRES**, une des trois grandes familles qui forment les

(* Né parmi les rochers au pied du Cithéron, Ce monstre à voix humaine, aigle, femme et lion, De la nature entière excrétable assemblage, Unissait contre nous l'artifice à la rage. Il n'était qu'un moyen d'en préserver ces lieux : D'un sens embarrassé dans des mots capiteux Le monstre chaque jour, dans Thèbe épouvantée, Proposait une énigme avec art concertée; Et si quelque mortel voulait nous secourir, Il devait voir le monstre, et l'entendre ou peindre. (Voltaire, Œdipe).

Mépidoptères. Voy. ce mot et PAPILLOX.

SPHRAGISTIQUE, science des sceaux, de *σφραγίς*, cachet, *sigillum*. On peut consulter sur cette science : Ficoroni, *Ipiombi antichi*, Rome, 1740, in-4°; Manni, *Osservazioni istoriche sopra i sigilli antichi de' secoli bassi*, Flor., 1739-86, 30 vol. in-4°; enfin, *De veterum Germanorum aliarumque nationum sigillis*, Franc.-sur-le-M., 1709, in-fol.; 2° éd., 1719, par Heinecius, qu'on peut regarder à juste titre comme le fondateur de cette science. X.

SPIELBERG, château fort près de Brunn, capitale de la Moravie, ville d'environ 30,000 habitants, située dans une vallée riante.

« Près de ses murs, à l'occident, s'élève, dit Silvio Pellico (voy.), une hauteur sur laquelle est cette fatale forteresse du Spielberg, autrefois le palais des seigneurs de la Moravie, et aujourd'hui la plus rigoureuse maison de force de la monarchie autrichienne. C'était une citadelle très forte; mais les Français la bombardèrent et la prirent à l'époque de la fameuse bataille d'Austerlitz (le village d'Austerlitz est à peu de distance); depuis elle ne fut pas restaurée de manière à pouvoir encore servir de citadelle; on se borna seulement à relever une partie de l'enceinte qui était démantelée. Environ 300 malheureux, voleurs ou assassins pour la plupart, y sont détenus, condamnés les uns au *carcere duro*, les autres au *carcere durissimo*.

« Subir le *carcere duro*, c'est être obligé au travail, porter une chaîne aux pieds, dormir sur des planches nues et vivre de la plus pauvre nourriture qui se puisse imaginer. Subir le *carcere durissimo*, c'est être enchaîné d'une façon plus horrible encore, avec un cercle de fer autour des reins et la chaîne fixée à la muraille, de telle sorte qu'on peut à grand-peine se traîner autour de la planche qui sert de lit; la nourriture est la même, quoique la loi dise : *du pain et de l'eau*. » X.

SPINOLA (AMBROISE, marquis DE), d'une illustre famille génoise, qui avait joué un certain rôle dans les guerres civiles d'Italie, mais qui, depuis le xvi^e siècle, avait renoncé aux affaires publiques pour se livrer à des spéculations commerciales,

naquit à Gènes, en 1569 selon les uns, en 1571 selon d'autres. Jusqu'en 1599 il ne songea qu'à augmenter sa fortune; mais la gloire dont son frère Frédéric se couvrit au service de l'Espagne, en éveillant son ambition, vint le tirer de sa retraite et le jeter dans la carrière des armes, où il acquit la réputation d'un des plus grands capitaines de son siècle. Il employa une partie de ses immenses richesses à lever un corps de troupes de 9,000 hommes, à la tête duquel il se présenta, au mois de mai 1602, à l'archiduc Albert, vice-roi des Pays-Bas. Son arrivée releva le parti espagnol. La première campagne de Spinola fut cependant un revers: il vit le prince Maurice de Nassau enlever, sous ses yeux, Gavre, sans pouvoir secourir cette place; mais il fit d'ailleurs oublier cet échec par tant d'habileté dans ses marches et contre-marches, que le roi d'Espagne, désirant l'attacher définitivement à son service, le chargea de conduire le siège d'Ostende. Spinola leva, à ses frais, deux nouveaux régiments, et prit le commandement de l'armée d'opération, que ses largesses et sa fermeté réussirent en peu de temps à soumettre à une discipline aussi sévère que ses propres soldats. Ostende succomba après un siège de plus de trois ans. Cette conquête valut à Spinola l'ordre de la Toison-d'Or et le commandement en chef des troupes espagnoles dans les Pays-Bas. Jusqu'en 1608, il réussit à tenir en échec le prince Maurice; mais il ne fit pas lui-même des progrès importants, et l'amiral Heimskerk ayant, sur ces entrefaites, battu complètement la flotte espagnole près de Gibraltar, Philippe III, abattu par ce désastre, offrit aux Provinces-Unies un armistice dont Spinola négocia les conditions, et qui fut en effet signé pour douze ans, le 9 avril 1609. Lorsque la trêve expira, en 1621, le grand capitaine, qui avait passé ce temps à parcourir l'Europe, retourna dans les Pays-Bas pour reprendre le commandement en chef des troupes espagnoles. Dès l'année suivante, il conquiert Clèves et Juliers, tandis que son lieutenant, Velasco, assiégeait Berg-op-Zoom sans succès. Sur l'ordre formel de Philippe IV, il entre-

prit ensuite le siège de Breda, la plus forte place des Hollandais, et la força de capituler, le 2 juin 1625, quelques mois après la mort de Maurice de Nassau. Des services aussi éclatants ne purent désarmer la haine des ennemis de Spinola. Une intrigue de cour le fit rappeler, en 1627, par Philippe IV, qui l'envoya, l'année suivante, combattre les Français dans le Piémont. Il prit Casal, après avoir été obligé une première fois d'en lever le siège; mais, ne recevant pas les secours qu'il attendait de Madrid, et se persuadant que ses envieux l'emportaient contre lui dans l'esprit du monarque, il mourut de chagrin, le 25 septembre 1630. E. H.-G.

SPINOZA (BARUCH, ou comme il traduisait lui-même ce nom, BÉNÉDICT), un des plus profonds penseurs du XVII^e siècle, et le principal organe du panthéisme (voy.) moderne, naquit le 24 nov. 1632, à Amsterdam, d'une famille de juifs portugais. On a regardé trop souvent Spinoza comme un philosophe solitaire, isolé dans le XVII^e siècle, et dont la doctrine n'avait de racines ni dans l'époque ni dans le pays où il a vécu. Nous nous proposons de montrer ici que Spinoza n'a pas plus échappé que tout autre penseur aux influences qui l'ont entouré; que ses doctrines philosophiques, politiques et religieuses sont bien le produit naturel de son temps, du pays qu'il a habité, du gouvernement sous lequel il a vécu, et que la race même à laquelle il appartenait et la secte dans laquelle il fut élevé n'y sont pas restées étrangères.

Sa première éducation fut dirigée par Moïse Morteira, un des rabbins les plus distingués de ce temps-là, qui lui enseigna l'hébreu, et le guida dans l'étude de la Bible et du Talmud. Mais déjà son esprit indépendant s'affranchissait secrètement des liens de l'orthodoxie rabbinique; malgré sa circonspection, il fut dénoncé à la synagogue et excommunié comme hérétique. Alors il se mit à apprendre les langues anciennes de Van den Ende, médecin et maître d'école à Amsterdam. Ce Van den Ende, suspect d'athéisme, fut forcé de quitter sa patrie, et se retira en France, où il fut impliqué plus tard dans la conspiration du che-

valier de Rohan, et pendu. Les œuvres de Descartes étant tombées entre les mains de Spinoza, il les lut avec une avide curiosité, et il a souvent déclaré par la suite qu'il y avait puisé ce qu'il avait de connaissances en philosophie. Rien ne le charma plus que cette maxime de Descartes, de ne rien recevoir pour vrai qui n'ait été prouvé par de bonnes et solides raisons. Cette affinité qu'il rencontra entre la doctrine cartésienne et celle à laquelle ses propres réflexions l'avaient conduit ne fit que le confirmer dans sa résolution déjà prise de soumettre à un examen sévère toutes les opinions qu'il avait adoptées dans son enfance, et il brisa dès lors les derniers liens par lesquels il tenait au judaïsme. Les persécutions des juifs contre Spinoza en devinrent plus violentes, sa vie même fut menacée, et un soir, dans une rue d'Amsterdam, il n'échappa que par miracle à un coup de poignard qui lui fut porté par un de ses anciens coréligionnaires. C'est alors, en 1660, qu'il se décida à quitter Amsterdam. Il se retira d'abord dans la maison de campagne d'un ami, sur la route d'Anwerkerke; puis il alla passer l'hiver de 1664 à Rynsburg, près de Leyde; l'été suivant, il se rendit à Voorburg, près de La Haye, où il vécut un peu plus de 4 années, et enfin il s'établit, en 1669, à La Haye même, où il demeura jusqu'à sa mort. Forcé d'apprendre un métier pour pourvoir à sa subsistance, il se mit à tailler le verre, et se rendit habile à polir des verres pour les lunettes d'approche : ce fut ainsi qu'il gagna sa vie.

La faiblesse de sa constitution (car il fut de bonne heure atteint de phthisie) et sa santé délicate, altérée encore par les veilles et par l'étude, l'obligeaient à vivre de régime, et son extrême sobriété est attestée par les comptes de dépense que nous ont conservés ses biographes : on voit qu'il dépensait au plus quelques sous par jour pour sa nourriture. Jamais la vie d'aucun sage n'offrit l'exemple d'un désintéressement plus complet et d'un dévouement plus entier à la science. Son ami Simon de Vries lui offrit une fois 2,000 florins pour le mettre en état de vivre plus à son aise : Spinoza refusa cet

argent, alléguant qu'il n'avait besoin de rien, et pour ne pas se distraire de ses études. Le même Simon de Vries voulut l'instituer son héritier; mais Spinoza lui représenta qu'il devait laisser son héritage à son frère. Après la mort de son père, ses sœurs refusaient de lui donner sa part de la succession. Indigné de leur conduite, il fit reconnaître ses droits en justice, et ensuite il se contenta de prendre un lit. La publication des premiers écrits de Spinoza ayant étendu sa réputation, le prince de Condé, lorsqu'il prit possession du gouvernement d'Utrecht, en 1673, désira le voir, et s'offrit à lui faire obtenir une pension de Louis XIV, s'il voulait lui dédier quelqu'un de ses ouvrages. Il lui fit donc écrire par le colonel Stoup, en lui envoyant un passeport pour se rendre auprès de lui. Mais il parut que Spinoza ne rencontra pas le prince de Condé, qui était déjà parti d'Utrecht tout en lui faisant renouveler ses offres, que Spinoza refusa, n'étant pas dans l'intention de rien dédier au roi de France. A son retour, peu s'en fallut qu'il ne fût victime d'une émeute populaire, sous le prétexte de relations suspectes entretenues avec l'ennemi. Son hôte en fut alarmé, s'imaginant déjà voir la populace forcer sa maison et la saccager pour en arracher Spinoza. Celui-ci le rassura de son mieux : « Ne craignez rien pour moi, lui dit-il; il m'est aisé de me justifier; assez de gens savent ce qui m'a engagé à faire ce voyage. Mais, quoi qu'il en soit, aussitôt que la populace fera le moindre bruit à votre porte, je sortirai et j'irai droit à eux, quand ils devraient me faire le même traitement qu'ils ont fait aux pauvres MM. de Witt. »

Ce fut en cette même année 1673 que l'électeur palatin, Charles-Louis, voulut attirer Spinoza à Heidelberg, pour y enseigner la philosophie. Le docteur Fabricius, en lui offrant cette chaire au nom de l'électeur, lui promettait la liberté de penser la plus étendue (*cum amplissima philosophandi libertate*), pourvu toutefois qu'il n'usât pas de cette liberté au préjudice de la religion établie par les lois (*voir, dans la correspondance de Spinoza, la lettre 58^e, 16 février 1673*). Spinoza répondit le 30 mars suivant, et

refusa poliment, sous prétexte que l'enseignement serait un obstacle à ses propres études : « De plus, ajoute-t-il, je fais réflexion que vous ne me marquez pas dans quelles bornes doit être renfermée cette liberté d'expliquer mes sentiments pour ne pas choquer la religion. »

Spinoza continua jusqu'à sa mort à vivre solitaire, uniquement voué à l'étude, au sein de la plus grande pauvreté, et subsistant seulement de son travail d'opticien. Il mourut le 23 février 1677, dans sa 45^e année. Il succomba à la maladie de poitrine dont il était atteint depuis l'enfance. L'hôte chez lequel il demeurait fut obligé de faire vendre ses meubles pour subvenir aux frais de son enterrement.

Tels sont les événements bien simples qui remplirent la vie de Spinoza; mais son histoire est tout entière dans la suite de ses pensées et dans la composition de ses ouvrages. Les écrits qu'il publia de son vivant sont : 1^o *Principia philosophiæ cartesianæ more geometrico demonstrata*, Amst., 1663, in-4^o, avec un appendice intitulé *Cogitata metaphysica*; 2^o *Tractatus theologico-politicus*, Hamb., 1670. Ses ouvrages posthumes, publiés immédiatement après sa mort, sont : *Ethica ordine geometrico demonstrata* : c'est son travail le plus original; il est composé de cinq parties, où il traite successivement de Dieu, de la nature et de l'origine de l'âme, de l'origine et de la nature des passions, de la servitude humaine, de la liberté humaine ou de la puissance de l'intelligence. Il a laissé en outre deux traités inachevés, l'un *De intellectûs emendatione*, l'autre intitulé *Tractatus politicus*; et de plus une correspondance philosophique pleine d'intérêt. Elle se compose de 74 lettres, dans lesquelles ses amis, et souvent aussi des inconnus, lui demandent des explications sur divers points de sa doctrine et sur quelques passages de ses ouvrages.

Il nous reste à montrer que la doctrine de Spinoza et ses opinions philosophiques et religieuses sont bien réellement le produit du temps et du pays où il a vécu, et des circonstances dont son esprit a subi l'influence.

D'abord, sa première éducation, tout

hébraïque, laissa une empreinte profonde sur son esprit. C'est moins dans l'Ancien Testament que dans les traditions rabbiniques qu'il faut chercher le germe du panthéisme de Spinoza. Le travail récemment publié par M. Franck sur la kabbale juive (*voy.*) établit très clairement que les doctrines qui en faisaient le fond reposaient sur un panthéisme mystique. Akiba (*voy.*) et les autres kabbalistes, pour échapper à l'idée de création, avaient adopté le système des émanations. Ils regardaient toutes les choses et toutes les idées comme autant d'émanations directes de la substance divine. C'est là précisément le fondement du système de Spinoza, qui seulement a substitué au mot d'*émanation* celui d'*expression*, employé toutefois par lui dans un sens identique. En effet, son principe fondamental est qu'il n'existe qu'une seule substance, qui est Dieu. Cette substance a deux attributs essentiels, l'étendue et la pensée. En tant que sortant de la nécessité de la nature divine, ces deux attributs ne sont pas distincts en eux-mêmes, mais seulement par rapport à l'entendement humain, qui peut considérer la divinité sous deux points de vue différents. C'est de là que Spinoza conclut ce grand principe, renouvelé de nos jours par la philosophie allemande, par Schelling et Hegel, savoir, l'identité du subjectif et de l'objectif, de l'idéal et du réel. Il y a identité entre les idées de la divinité et les choses créées par elle. Après avoir exposé et développé ce principe, Spinoza en rapporte la découverte aux théologiens juifs (*voir son Éthique*, part. II, prop. 7) : « Ce principe a été entrevu assez confusément par les anciens juifs qui ont établi l'identité de Dieu, des idées divines et des choses créées par Dieu. »

Ancillon a dit quelque part : « Quel lecteur de Spinoza se rappelle, en lisant ses écrits, qu'il était Hollandais, et qu'il a passé sa vie en Hollande ? » C'est, nous le croyons, faute d'y avoir regardé d'assez près qu'Ancillon n'a vu dans Spinoza qu'un génie isolé et sans rapports avec la nation à laquelle il appartenait. Et d'abord, qui ne reconnaîtrait le caractère hollandais dans le calme et la per-

sévérance avec lesquels Spinoza a poursuivi ses méditations solitaires, et dans ce phlegme inaltérable que n'émeuvent ni les périls, ni les tentatives ambitieuses ? Mais le Hollandais du XVII^e siècle se révèle encore avec plus d'évidence dans Spinoza, si l'on se rappelle les discussions philosophiques et religieuses qui agitaient la Hollande à cette époque. Qui ne sait que Descartes (*voy.*) avait fixé son séjour en Hollande, où il passa les années les plus laborieuses de sa vie ? Déjà même, avant sa mort, sa doctrine avait encouru la censure des théologiens hollandais : Gisbert Voët l'avait poursuivie avec acharnement, et, depuis sa mort, la controverse n'avait fait que continuer avec plus de vivacité. L'esprit du jeune Spinoza s'éveilla au milieu de ce mouvement, et en subit la puissante influence. Tandis que les orthodoxes, catholiques et protestants, persécutaient le cartésianisme, le jeune juif qui, par la secte dans laquelle il était né, se trouvait indépendant de leurs anathèmes religieux, trouva dans cette doctrine l'aliement qui convenait à sa pensée, et il s'en pénétra si bien que son premier ouvrage, publié en 1663, fut l'exposition des principes de Descartes. A vrai dire, le spinozisme n'est qu'un développement de la philosophie cartésienne. Le disciple n'a fait que déduire avec rigueur les conséquences des principes posés par le maître ; et Malebranche, cet autre fils intellectuel de Descartes, a pu être légitimement appelé le Spinoza chrétien.

Les controverses religieuses dont la Hollande était alors le théâtre ne restèrent pas non plus sans action sur l'esprit de Spinoza. Les querelles de l'arminianisme avaient renouvelé la grande question de la grâce et du libre arbitre, et le livre de Jansénius peut être considéré comme un écho de cette querelle, transporté dans l'Église catholique. Le synode de Dordrecht, convoqué pour juger le débat, avait sanctionné le dogme de la prédestination absolue, soutenu par les gomaristes (*voy. tous ces noms*), et d'après lequel les mauvaises actions des hommes, aussi bien que les bonnes, doivent être considérées comme résultant fatalement d'un décret divin. Il est facile

de reconnaître le lien qui unit le dogme théologique de la prédestination avec la doctrine philosophique du panthéisme, et de voir que Gomar et Spinoza, avec un point de départ tout-à-fait différent, arrivent à des conséquences semblables.

Il n'est pas jusqu'à la forme des écrits de Spinoza qui ne soit comme un témoignage du naturel hollandais. Cette prétention de tout démontrer géométriquement, cette exposition sèche et purement didactique, n'atteste-t-elle pas l'influence du climat froid et brumeux de la Hollande? Dans ce parti pris contre l'imagination, ne voit-on pas un effet de l'esprit positif de ses compatriotes?

Enfin les opinions politiques de Spinoza peuvent être envisagées elles-mêmes comme le produit des révolutions dont il fut témoin. Il avait vu le gouvernement démocratique élever la nation hollandaise au plus haut degré de gloire et de prospérité. Il était l'ami et l'admirateur du célèbre républicain Jean de Witt, sous le gouvernement duquel la Hollande prit une place si importante dans l'équilibre de l'Europe. Aussi Spinoza regardait-il le régime monarchique comme étant moins favorable que la démocratie au maintien de la paix et de la liberté. Il compare de même entre elles l'aristocratie et la démocratie; mais, à cet égard, ses opinions ne paraissent pas avoir été constantes, et c'est peut-être encore dans les révolutions survenues en Hollande qu'il faut chercher la cause de cette variation. On sait qu'en 1672 Jean de Witt fut assassiné par la populace de La Haye. C'est probablement le souvenir de cet événement qui fait que, dans son *Traité politique*, écrit dans les dernières années de sa vie, Spinoza paraît donner la préférence à la forme aristocratique, tandis que, dans le *Traité théologico-politique*, publié en 1670, avant l'assassinat de Jean de Witt, Spinoza établit au contraire que la démocratie est la forme de gouvernement la plus naturelle et la plus favorable au maintien de la liberté générale.

Tel fut Spinoza, génie original sans doute, mais soumis autant qu'aucun autre homme de génie à l'influence de l'éducation qu'il reçut de son siècle et de

son pays. Sa gloire, d'abord contestée, a été toujours en croissant, et notre époque a presque fini par faire son apothéose. Toutefois une distinction importante est à faire à cet égard. C'est en Allemagne que l'influence de Spinoza est devenue si profonde et presque universelle; en France, il n'y aura jamais de sympathie générale pour le panthéisme. Non-seulement l'esprit français ré pugne aux formes géométriques dont les écrits de Spinoza sont hérissés; mais le fond même de son système trouvera toujours chez nous une vive répulsion: la personnalité, l'activité individuelle et le sentiment de la réalité étant développés à l'excès en France, une telle nation ne peut admettre volontiers un système où toutes les individualités vont se perdre et s'absorber au sein du tout infini*.

A-D.

SPIRITUALISME (de *spiritus*, esprit). C'est l'opinion qu'il existe dans le monde autre chose que la matière, autre

(*) Les Œuvres de Spinoza ont été réunies par le docteur Paulus : *Sp. Opera qua supersans omnia, iterum edenda curavit*, etc., Léna, 1802-3, 2 vol. in-8°; M. Gfrörer en a donné une nouv. éd., Stuttg., 1830, in-8°. Elles ont été trad. en allemand par M. Auerbach, Stuttg., 1841, 5 vol. in-16, et en français (pour la première fois) par M. Saisset, Paris, 1843, 2 vol. form. angl., précédées d'une introduction étendue contenant, a dit M. Cousin, une exposition régulière et méthodique de la doctrine du philosophe. L'Éthique, qui a dû opposer de grandes difficultés au traducteur, a été publiée avec différents autres écrits de Spinoza dans ses *Opera posthuma*, Amst., 1677, in-4°; le *Tractatus theologico-politicus*, dont il existe plusieurs trad. fr., a été donné pour ainsi dire furtivement par F. Henriquez de Villacorta, *Sp. Opera christiana omnia*, Amst., 1673, in-8°. On a faussement attribué à Spinoza l'écrit intitulé *Philosophia sacra Scripturae interpres*, Éléuthéropolis, 1666, in-4°; il paraît avoir en pour auteur l'ami du philosophe, Louis Meyer. On sait que Jacobi (voy.) a exposé la doctrine de Spinoza dans ses lettres à Mendelssohn; il faut consulter en outre les dialogues de Herder (voy.) sur Dieu; l'ouvrage allemand de Heydecrich, *La nature et Dieu selon Spinoza* (Leipz., 1789, in-8°); Franke, *Sur le sort, dans ces derniers temps, du spinosisme, et sur son influence dans la philosophie en général*, Slesw., 1812; Rosenkranz, *De Spinoza philosophia*, Halle et Leipz., 1828. Enfin, une multitude d'auteurs cherchèrent à réfuter Spinoza. Bayle lui a consacré un article; sa Vie a été écrite par le médecin hollandais Lucas (sous le nom de Colerus; trad. fr., La Haye, 1706, in-8°), et, d'après lui, par Richer La Selva, Amst., 1719, in-8°.

J. H. S.

chose que les corps qui nous entourent ; c'est la croyance que notre propre corps, ou cette portion de matière qui nous est propre, est animé et mis en mouvement par un principe distinct de ce corps, principe spirituel, insaisissable par les sens, étranger et supérieur à la matière, qu'il ment et gouverne : *mens agitat molem*.

L'opinion contraire a été jusqu'à un certain point naturelle. En effet, au début de la vie, ce qui nous frappe d'abord, ce qui attire avant tout notre attention, ce sont les phénomènes physiques, ce sont les objets extérieurs, vers lesquels nos besoins nous entraînent, et dans lesquels nous reconnaissons bientôt des forces qui limitent notre force personnelle. Ainsi s'est formée l'opinion des matérialistes (*voy.*) ; ils ont concentré toute la réalité dans ces phénomènes sensibles, dans ces objets extérieurs, qui agissent sur nous avec une puissance irrésistible, à laquelle il nous est impossible de nous soustraire. Pour ce qui concerne l'homme en particulier, ils ne voient en lui qu'un être corporel : selon eux, les manières d'être que les spiritualistes attribuent à l'âme ne sont autre chose que les attributs de la matière. La raison qu'ils en allèguent est que la production des phénomènes intellectuels et moraux est soumise à des conditions matérielles ; c'est que ces phénomènes sont perpétuellement influencés et modifiés par les changements qui ont lieu dans le corps.

Cependant, à mesure que l'homme a reporté sur lui-même son attention d'abord occupée au dehors, à mesure que la réflexion s'est développée en lui, c'est-à-dire qu'il est devenu plus capable de constater les faits intimes de sa conscience, il a remarqué un ordre de phénomènes qui ne peuvent se confondre avec les faits physiques : les phénomènes intellectuels et moraux, produits de l'intelligence et de l'activité humaines, lui apparaissent comme marqués de caractères spéciaux qui les distinguent de tout ce qui se passe dans la nature. Il reconnaît que les phénomènes eux-mêmes sont essentiellement distincts des conditions qui les accompagnent, et il finit par conclure que les faits de l'intelligence et de l'activité sont les modifications d'un être à part,

différent du corps, en un mot de l'âme.

Il y a donc dans l'homme un dualisme (*voy.*) fondamental. Si le corps agit sur l'âme, l'âme agit également sur le corps. C'est la volonté qui détermine l'acte corporel du mouvement. La joie, la tristesse, les mouvements des passions exercent une influence incontestable sur les organes de la vie, sur les phénomènes de la nutrition, en un mot sur toutes les fonctions organiques. L'âme et le corps peuvent donc être alternativement considérés comme causes dans l'homme ; mais, à y regarder de près, on trouve que ce sont des causes de natures très diverses. La première différence essentielle, c'est que la cause corporelle, si l'on peut parler ainsi, n'a pas conscience d'elle-même. Tous les mouvements de l'organisme s'accomplissent en nous d'une manière purement instinctive, mécanique et fatale. Nos membres et nos organes sont de pures machines qui obéissent aveuglément aux lois qui président à leurs fonctions, ou à l'intervention directe de la volonté. Et, à vrai dire, la cause ne réside réellement que dans un être doué de conscience, qui sait ce qu'il fait, ce qu'il veut, qui n'agit qu'avec intention, et qui proportionne ses moyens au but qu'il veut atteindre. La cause ne peut donc se manifester que dans le *moi*, doué d'intelligence et de volonté, cause imparfaite et finie, ou en Dieu, véritable cause première, infinie, absolue.

Nous nous reconnaissons donc nous-mêmes comme tour à tour actifs et passifs ; et notre passivité nous apparaît surtout dans notre dépendance des liens du corps, tandis que notre activité émane du principe immatériel, invisible, auquel nous rapportons nos pensées, nos désirs, nos volitions : elle appartient à l'être un et identique, au *moi*, sujet de tous ces phénomènes intérieurs. Aussi, lorsqu'une fois nous nous sommes habitués à rentrer en nous-mêmes, et que nous avons plié notre esprit aux procédés intimes de la réflexion, pouvons-nous dire que nous connaissons l'âme d'une manière bien plus directe que le corps lui-même. Pour nous, la preuve de la spiritualité de l'âme repose sur la simplicité, et la preuve de la simplicité de l'âme repose

sur l'unité et l'identité du moi. On a démontré avec toute la clarté désirable qu'aucune de nos opérations intellectuelles, la comparaison par exemple, ne pourrait s'accomplir dans un sujet composé; car si l'un des termes de la comparaison était perçu par un des points du moi, et que le second terme fût perçu par un autre point du moi, jamais le rapport ne pourrait se manifester, et par conséquent la comparaison serait impossible; il faut donc que le sujet qui perçoit les rapports soit simple, indécomposable, immatériel.

Telles sont les vérités que la philosophie, ou l'étude de l'homme intérieur, a poursuivies pendant des siècles, et qu'elle a laborieusement dégagées, dans ce chaos d'intérêts, de préjugés, de passions et d'activité confuse où s'agit la pensée humaine. Socrate (*voy.*) a été dans les temps antiques l'apôtre du spiritualisme, et l'on sait contre quelles erreurs il eut à lutter pour faire prévaloir ce dogme, véritable sauvegarde de la dignité humaine. La religion grecque, fondée sur un sensualisme grossier, devait périr lorsque les doctrines spiritualistes auraient fait reconnaître leurs droits par la raison. En vain la philosophie épicurienne opposa-t-elle aux opinions nouvelles l'apparente clarté de son enseignement, et sa morale facile, toujours assurée de réussir auprès du vulgaire; en vain la licence monstrueuse de l'aristocratie romaine et des empereurs mit-elle en pratique ce que l'épicurisme renfermait de plus abject: le christianisme, en proclamant avec certitude le dogme d'une autre vie, fonda dans la conscience du genre humain la foi au spiritualisme; et depuis lors la tâche de la philosophie a été de développer et de mettre chaque jour dans une lumière vive les vérités qui découlent de ce principe généralement admis, sinon tout-à-fait incontesté. *Voy.* les art. PHILOSOPHIE, SENSUALISME, ÉCLECTISME, etc.

A-D.

SPITTLER (LOUIS-TIMOTHÉE, baron DE), historien et publiciste célèbre en Allemagne, naquit à Stuttgart le 10 nov. 1752. Après avoir terminé ses études à Göttingue, il fut nommé, en 1777, répétiteur au collège théologique de Tu-

bingue. La publication de ses *Recherches critiques sur le 60^e canon de Laodicée* (Brême, 1777, in-8^o) et de son *Histoire du droit canonique jusqu'au temps du faux Isidore* (Halle, 1778) ayant mis en évidence la profondeur de ses connaissances et l'indépendance de ses opinions, l'université de Göttingue l'appela, en 1779, à remplir la chaire de professeur ordinaire de philosophie. L'année suivante, il fit paraître son *Histoire du calice dans la Cène* (Lemgo, 1780), et en 1788, il obtint le titre de conseiller de cour. Malgré les obstacles contre lesquels il eut d'abord à lutter, il se fit bientôt remarquer par ses leçons sur l'histoire politique et l'histoire moderne, en sorte que, en 1797, le duc Frédéric-Eugène le rappela dans sa patrie et le fit entrer dans son conseil privé. Mais les devoirs qui lui furent imposés comme ministre directeur des hautes études et censeur de l'université de Tubingue, l'éloignèrent, depuis 1806, de la carrière politique, vers laquelle l'entraînait un goût décidé. Souvent méconnu, il dévora son chagrin, et la violence qu'il dut se faire mina sa santé. Il mourut le 14 mars 1810.

Les principaux ouvrages de cet homme instruit dans toutes les branches de la science et d'un esprit pratique rare en Allemagne, ouvrages tous rédigés dans sa langue maternelle, sont: *Précis (Grundriss) de l'histoire de l'Église chrétienne* (Gœtt., 1806; 5^e éd., publiée par Planck, 1813); *Histoire du Wurtemberg sous ses comtes et ses ducs* (*ibid.*, 1782); *Histoire du Wurtemberg* (1783); *Histoire de la principauté de Hanovre* (1786); enfin *Ébauche (Entwurf) de l'histoire des états européens* (Berlin, 1793, 2 vol.; 3^e éd., publiée par Sartorius, 1823). Dans ce dernier, le plus remarquable des ouvrages de Spittler, l'auteur s'attache surtout à faire ressortir ce qui caractérise le développement de la constitution et l'esprit de l'administration; mais il perd trop de vue l'état de la civilisation, les mœurs populaires et leur action sur le gouvernement. Son style, trop coupé, manque quelquefois de clarté, et plus souvent il est d'une sécheresse désagréable; cependant, comme travail de critique, ce livre passe pour

un chef-d'œuvre. On a encore de Spittler une *Histoire de la révolution danoise en 1660* (Berlin, 1796; trad. franç., par Artaud-Soulangue, Metz, 1804, in-12) et un grand nombre de dissertations insérées dans le *Magasin historique de Gœttingue*, qu'il publia avec Meiners. On voit, dans tous ses écrits, qu'il s'est constamment attaché à resserrer la matière dans le moindre espace possible, à élaguer tout ce qui n'était pas essentiel à l'intelligence complète d'un fait : aussi ne peint-il jamais; il raconte brièvement et avec tant d'art, que d'une tournure, d'un mot, jaillit quelquefois un éclair qui illumine une période de l'histoire et l'offre sous un jour nouveau. Voir Planck, *Spittler considéré comme historien* (Gœtt., 1811). Gurlitt a publié ses *Leçons sur l'histoire de la papauté*, en y ajoutant des notes (Hamb., 1824-28, in-4°); le docteur Paulus en a donné une édition plus complète (Heid., 1826), et Ch. Müller a fait paraître, d'après ses papiers, l'*Histoire des Croisades et l'histoire de la hiérarchie depuis Grégoire VII jusqu'à la réformation* (Hamb., 1827-28, in-4°). Nous devons à son gendre, M. Wächter, une édition complète des *Œuvres de Spittler* (Stuttg., 1827-37, 15 vol. in-8°). C. L.

SPITZBERG. Situé au nord-est du Grœnland, au nord de l'île d'Islande, entre le 26° 34' et le 39° 35' de long. occ., et le 76° 30' et le 80° 40' de lat. N., le Spitzberg est le pays le plus septentrional de la terre. Il a été découvert en 1553 par l'Anglais Willoughby. D'une superficie totale de près de 1,400 milles carrés géogr., il consiste en trois grandes îles : celle de *Spitzberg*, l'*île du Nord-Est*, l'*île du Sud-Est*, et une foule de petites. La première a reçu son nom des montagnes à pic et des rochers dont elle est couverte. En hiver, ce pays est inhabitable; il n'offre à l'œil qu'une immense étendue de neige et de glace. On n'y trouve que des ours blancs, des renards, des rennes, des perdrix blanches, des alcyons, des phoques, des veaux marins, des baleines, des narvals, des requins et d'autres poissons de mer. Cette triste contrée ne voit jamais d'autres hommes que quelques pêcheurs qui y

abordent chaque année. Le principal ancrage, nommé Smeerenberg, est situé presque sous le 80° de lat. Tous les ans, un navire d'Archangel y débarque quelques matelots russes et ramène ceux qui y ont passé l'année précédente. La première description exacte du Spitzberg est due au Hollandais Barentz, qui y hiverna en 1596. De nos jours, W. Scoresby, pêcheur de baleine et naturaliste, a donné de nouveaux renseignements sur cette île dans sa *Description des terres polaires*; plus récemment une expédition française, sous le commandement de M. Gaimard, qui en publie la relation, attirera derechef l'attention sur le Spitzberg. On y voit des pics dont quelques-uns atteignent à la hauteur de 4,400 pieds. La plupart des plantes qui y croissent fleurissent et meurent en un mois ou six semaines; aucune ne s'élève à plus de trois ou quatre pouces au-dessus du sol. La chaleur en été est aussi insupportable que le froid en hiver. Le plus long jour et la plus longue nuit durent près de cinq mois. Au sud du Spitzberg est située l'île de *Jan-Meyen*, (par 70° 49' à 71° 8' de lat.), avec une montagne, le Mont des Ours, haute de 6,870 pieds anglais, et un volcan. C. L.

SPLEEN, mot anglais, dérivé du grec σπλῆν, *rate*, qui a été nationalisé parmi nous, pour désigner ce qu'auparavant nous nommions la *maladie noire*. L'opinion commune reconnaissant la rate comme le siège de la joie, on en a été induit à donner son nom à cette affection, qui passait pour provenir d'une altération de ce viscère. Le spleen, maladie propre à la brumeuse Angleterre, est caractérisé par un dégoût profond de la vie, une tristesse continuelle et une apathie incurable qui, peu à peu, conduisent au désespoir et se terminent souvent par le suicide. Ce résultat évident d'une perturbation morale provient-il, comme on l'a prétendu, des incessants progrès de la civilisation et des jouissances du luxe, qui, tout en accroissant la somme de nos désirs et de nos besoins, ne peuvent suffire à les satisfaire? C'est une grave question dont la solution mérite d'occuper nos moralistes et nos psychologues ou physiologistes. Le spleen,

dans ses rapports avec l'hypocondrie (*voy.*), peut du moins être l'objet d'une appréciation médicale : on sait quelles sont les causes de cette affection que l'on remarque de préférence chez les gens nerveux et bilieux; mais là où ces principes morbifiques sont compliqués de certaines conditions morales, telles que l'insatiabilité des désirs et la perte des illusions; là enfin où la folie commence, la médecine s'arrête, et les moyens curatifs ne peuvent être prescrits d'une manière absolue. D. A. D.

SPOLÈTE (DUCHÉ DE) démembrement du royaume des Lombards, *voy.* ITALIE (T. XV, p. 141), LOMBARDS et *État ROMAIN*.

SPONDÉE, *voy.* PIED et VERSIFICATION.

SPONTANÉITÉ (du latin *spontē*, volontairement). C'est un des modes de l'activité humaine, celui qui précède le mode réfléchi, auquel on l'oppose d'ordinaire. L'homme débute par l'instinct; mais il ne s'y arrête pas, autrement il resterait semblable aux bêtes. Le but de la vie est de créer et de développer en nous la personnalité humaine, et la personnalité humaine n'acquiert tout son développement que par l'exercice de la liberté. L'instinct et la liberté (*voy.* ces mots) sont donc les deux points extrêmes entre lesquels s'agit la force active dont nous avons été pourvus. La spontanéité est un des degrés intermédiaires par lesquels nous nous élevons de l'instinct à la dignité d'être libres. Elle diffère de l'instinct, en ce que celui-ci est limité; l'instinct des animaux est infaillible dans sa sphère étroite, mais il s'arrête devant des bornes qu'il ne peut franchir : nous voyons chaque espèce se mouvoir éternellement dans le même cercle, et obéir d'une manière invariable à l'impulsion qu'elle a reçue une fois du Créateur, à l'origine des choses. La spontanéité n'appartient qu'à l'homme : aussi est-elle susceptible de développement; c'est le point de départ d'une activité qui ne s'arrêtera plus; c'est le premier terme d'une série de manifestations et de mouvements qui s'enchaînent, et qui sont soumis à la loi du progrès. Et quand la réflexion vient à naître, elle ne fait que développer les germes

contenus dans la spontanéité. En effet, cette propriété qu'a l'esprit de l'homme de refaire avec intention ce qu'il a fait d'abord d'une manière irréfléchie, est le principe de tous les arts et de toutes les sciences.

La spontanéité de l'homme peut être considérée soit dans l'activité proprement dite, soit dans l'intelligence. Dans son mode actif, c'est l'éveil d'une force qui tend à se déployer; elle est sollicitée ordinairement par quelque besoin de notre nature qui cherche à se satisfaire; elle se porte directement vers son objet, et ses opérations sont presque toujours infaillibles. C'est pour cela qu'à ce premier degré il est si facile de la confondre avec l'instinct. Dans son mode intellectuel, c'est la première vue que nous prenons des choses; c'est cette aperception soudaine de l'ensemble, qui nous saisit dès qu'une masse d'objets ou d'idées vient frapper nos sens ou notre esprit, aperception soudaine et complexe, et par là même confuse et obscure. Mais bientôt la réflexion intervient, et décompose ce tout dans ses parties, afin de le mieux comprendre; elle démêle ainsi ce qui était confus, et éclaircit ce qui était obscur. Ce sont là les deux moments, les deux procédés alternatifs de la pensée : on pourrait presque dire que ce sont là les caractères fondamentaux par lesquels les hommes de génie se partagent en deux grandes familles, les poètes et les philosophes. La poésie, en effet, a un caractère essentiellement spontané : c'est pour cela que ses aperceptions conservent toujours quelque chose d'obscur; elle entrevoit la vérité, elle la pressent; mais du moment où elle la découvrirait dans toute sa clarté, du moment où elle la posséderait pure et sans mélange, elle cesserait d'être poésie pour devenir philosophie.

Enfin, dans les actions humaines, il y a encore une espèce de spontanéité, que nous serions tenté d'appeler spontanéité *ultérieure*, pour la distinguer de ce début presque instinctif de l'activité que nous avons tâché de décrire d'abord : c'est celle qui naît de l'habitude des grandes pensées, des sentiments généreux; c'est celle qui puise ses forces dans l'atmosphère du sublime, et qui fait les héros,

Le *qu'il mourût!* du vieil Horace est assurément un cri spontané, parti d'une grande âme; mais il suppose la contemplation habituelle des devoirs du patriotisme; il suppose un cœur nourri dans la passion du dévouement, et la résolution dès longtemps affermie d'y sacrifier même les affections les plus chères. Ici, la spontanéité humaine se confond avec la liberté la plus pure et la plus élevée, car elle a conscience de son sacrifice. Ainsi éclatent les vues de la sagesse divine dans la noble spontanéité qu'elle a laissée à l'homme: elle a voulu qu'il fût libre, c'est-à-dire capable de mal faire, pour qu'il fût aussi capable d'héroïsme. A-D.

SPONTINI (GASPARD), membre de l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), né le 14 nov. 1778, à Miolatti, dans l'état Romain, étudia de bonne heure la musique sous la direction de Martini à Bologne, et de Borroni à Rome. Entré ensuite au Conservatoire de la *Pietà*, à Naples, il y fut nommé professeur en 1795. Depuis cette époque jusqu'en 1808, il enrichit les théâtres de Rome, de Venise, de Parme, de Naples, de Palerme et de Florence de quatorze opéras qui eurent tous une grande vogue, et qui lui attirèrent l'amitié de Cimarosa (*voy.*), dont il devint le disciple. Appelé à Paris vers la fin de 1808, M. Spontini y débuta par sa *Finta Filosofa*, déjà représentée à Naples, et qui eut un succès de 30 représentations au Théâtre-Italien. Tout en continuant de travailler pour ce théâtre, il fit pour l'Opéra-Comique *Julie ou le Pot de fleurs*, *La petite-maison*, qui eurent peu de succès, et enfin, en 1805, *Milton*, qui est longtemps resté au répertoire. En 1807, le *maestro* donna à l'Académie royale de musique la *Vestale*, son œuvre capitale, que l'on peut placer au rang des meilleurs opéras. Le public tint compte à M. Spontini de l'heureuse alliance qu'il venait de tenter entre la forme expressive et dramatique de l'école française et les modulations gracieuses de la mélodie italienne. La *Vestale* obtint, en 1810, l'honneur d'être préférée aux *Bardes* de Lesueur pour le prix décennal institué par Napoléon. L'année précédente, M. Spontini avait eu, avec son second opéra, *Fernand Cor-*

tez, un succès que le temps a consacré. Nommé déjà compositeur particulier de la chambre de l'impératrice Joséphine, M. Spontini devint, en 1810, directeur de l'Opéra italien, alors à l'Opéra. Il y marqua son passage par la reprise des meilleurs ouvrages des maîtres italiens, et par le choix habile des chanteurs chargés de les interpréter. C'est de cette époque que date la renommée de Pellegrini, de Porto, de M^{mes} Sessi, Barilli, etc. En 1811, l'empereur lui confia la direction de sa chapelle; la même année, il fut élu membre de l'Académie de musique à Stockholm, et en 1813, il fit partie du jury de lecture de l'Opéra. En 1814, il donna, avec M. E. de Jouy, son collaborateur habituel, une pièce de circonstance, *Pelage, ou le Roi et la paix*, et en 1816, les *Dieux rivaux*, destinés à fêter le mariage du duc de Berry; mais le public ne fit qu'un accueil assez froid à ces deux compositions. La même année, la direction du théâtre italien ayant été confiée à M^{me} Catalani, le roi, pour dédommager M. Spontini, le nomma son compositeur dramatique ordinaire, lui assigna une pension de 2,000 fr., lui donna, en 1817, des lettres de naturalisation, et le créa, en 1818, chevalier de la Légion-d'Honneur. Son dernier ouvrage composé pour l'Académie royale de musique, *Olympie* (1819), suivit de près cette distinction, mais n'obtint pas le même succès que la *Vestale* et que *Fernand Cortez*. Cet échec, non moins que certains dégoûts qui lui furent suscités à propos des opéras qu'il avait dans les cartons, le déterminèrent, en 1820, à accepter les offres qui lui étaient faites depuis longtemps par le roi de Prusse. Il quitta alors la France, avec le titre de directeur général de l'Opéra de Berlin et de la musique royale. Les brillants avantages qui lui furent faits le fixèrent pendant longtemps dans la capitale de la Prusse, qu'il ne quitta qu'en 1842, à la suite d'une démonstration peu bienveillante pour lui, que se permit le public de l'Opéra de Berlin, et d'un mécontentement momentané auquel donna lieu une lettre écrite à ce sujet par le *maestro* et insérée dans les feuilles publiques. L'affaire fut arrangée, et M. Spon-

thpi conserva en Prusse ses honneurs et ses traitements; mais la faveur publique, de sa nature changeante, s'était portée sur des compositeurs indigènes et plus jeunes, M. Meyerbeer (*voy.*) d'abord, et en seconde ligne sur M. Mendelssohn-Bartholdy, pour lesquels le nouveau roi de Prusse avait le même attachement. M. Spontini profita donc de la liberté qui lui était laissée de passer une partie de son temps au-dehors, et il a depuis prolongé son séjour à Paris. Outre *Nur-mahal*, écrit déjà en 1822, il a fait représenter pendant son long séjour à l'étranger les partitions nouvelles d'*Aleindar* (1825), et d'*Agnès de Hohenstaufen*, représentée en 1837 avec un éclatant succès. Un voyage qu'il fit à Paris en 1839 lui donna occasion de se mettre sur les rangs pour entrer à l'Institut, où il obtint la place qu'il avait depuis longtemps méritée. M. Spontini, une des gloires artistiques de notre époque, est d'ailleurs membre de presque toutes les Académies de l'Europe; sa ville natale l'a nommé au nombre de ses patriciens; l'université de Halle lui a offert le diplôme de docteur, et il est de plus décoré de l'ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse et de celui de Hesse-Darmstadt. Outre ses grands opéras et un grand nombre d'autres écrits en Italie et que nous n'avons pas cités dans cette notice, M. Spontini a composé une musique nouvelle pour l'*Isola disabitata* de Métastase; il a refait la *Semiramide* de Bianchi, et retouché les *Danaïdes* de Salieri. D. A. D.

SPORADES, mot grec, σποράδες, dérivé de σπαίρω, je sème, et servant à désigner ce qui est disséminé çà et là, sans continuité. C'est ainsi qu'on dit d'une épidémie qu'elle est de nature *sporadique*. En géographie, les Sporades sont un groupe d'îles assez dispersées dans la mer Égée, à l'est des Cyclades. Elles dépendent naturellement de l'Asie-Mineure, à l'exception de quelques-unes qui devraient être plutôt attribuées à l'Europe. Les plus connues des Sporades asiatiques étaient Icaria, Cos, etc.; on peut aussi compter parmi elles Patmos, Samos, Chios, Lesbos, Lemnos, Imbros, Samothrace, Thasos; plusieurs de celles d'Europe, comme Skiathos, Skyros, Skopélos, etc.,

dépendent aujourd'hui du gouvernement d'Eubée et en forment un sous-gouvernement dont Skiathos est le chef-lieu (*voy. ΓΑΪΚΑ*, T. XIII, p. 12). Quelquefois aussi on range parmi les Sporades Hydra, Spezzia, Poros, Égine, Colouri, etc. La première de ces îles est le siège d'un gouvernement portant le même nom. Souvent aussi les Cyclades orientales ont été confondues avec les Sporades. X.

SPRENGEL (KURT) naquit à Boldekow près d'Anklam (Poméranie), le 3 août 1766. Il reçut la première instruction de son père, alors pasteur à Anklam, et, sous sa direction, il fit de si rapides progrès non-seulement dans la connaissance des langues anciennes et modernes, mais dans la botanique et les autres sciences naturelles, qu'à l'âge de 14 ans, il fut en état de publier une *Introduction à la botanique pour les jeunes personnes*. A 17, il entra comme précepteur dans une famille qui habitait aux environs de Greifswald, et, deux ans après, il partit pour Halle avec l'intention d'y étudier la théologie et la médecine; cependant il ne tarda pas à renoncer à la première pour se consacrer tout entier à l'étude de l'art de guérir. Le goût qui s'était manifesté de si bonne heure en lui pour les travaux intellectuels, s'accrut encore avec les moyens de le satisfaire. Il prit une part active aux *Nouvelles annonces littéraires pour les médecins, les chirurgiens et les naturalistes*, publication dont il resta chargé seul de 1787 à 1789, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où il reçut le titre de professeur extraordinaire à l'université de Halle. Ses cours sur la sémiotique et la pathologie eurent beaucoup de succès. En 1795, il fut nommé professeur ordinaire, et, deux ans plus tard, il obtint la chaire de botanique. Sa réputation devint bientôt universelle: Marbourg, Dorpat, Berlin lui firent les propositions les plus avantageuses qu'il refusa; l'université de Halle lui accorda le diplôme de docteur en philosophie honoraire, et plus de 70 sociétés savantes et Académies, au nombre desquelles figure l'Institut de France, l'admirent dans leur sein. Il mourut le 15 mars 1833.

Les nombreux ouvrages de Kurt

Sprengel peuvent se diviser en deux classes : 1° les ouvrages de médecine, parmi lesquels nous citerons l'*Essai d'une histoire pragmatique, de la médecine* (Halle, 1792-1803, 5 vol. ; 3° édition, 1821-28, 5 vol.) ; le *Manuel de pathologie* (Leipz., 1795-97, 3 vol. ; 4° édit., 1815) ; le *Manuel de sémiotique* (Halle, 1801) ; les *Institutiones medicæ* (Leipz., 1809-16, 6 vol.) ; 2° les ouvrages de botanique dans la catégorie desquels rentrent la *Historia rei herbariæ* (Amst., 1807-8, 2 vol.) ; l'*Histoire de la botanique* (Altemb. et Leipz., 1817-18, 2 vol.) ; les *Nouvelles découvertes dans le domaine de la botanique* (Leipz., 1819-22, 3 vol.) ; une traduction de l'*Histoire des plantes* de Théophraste (Leipz., 1822, 2 vol.) ; de savantes éditions du *Systema vegetabilium* (16° éd., Gœtt., 1824-28, 5 vol.), et des *Genera plantarum* de Linné (9° éd., t. I^{er}, Gœtt., 1830), ainsi qu'une édition de *Dioscorides* (Leipz., 1829 et suiv., 2 vol.).

Le fils aîné de ce savant botaniste et médecin, GUILLAUME Sprengel, né à Halle, le 14 janvier 1792, professeur de médecine à Greifswald depuis 1821, mort le 18 novembre 1828, a publié une foule de traductions, la seconde partie de l'*Histoire de la chirurgie*, commencée par son père (Halle, 1805-19, 2 vol.), et le premier volume d'un *Manuel de chirurgie* (Halle, 1828). C. L.

SPURZHEIM (GASPARD), né le 31 déc. 1776, à Longwisch, près de Trèves, se destina d'abord à la carrière ecclésiastique ; mais le collège de Trèves où il faisait ses études ayant été fermé, il partit en 1795 pour Vienne, et devint, depuis 1800, un des auditeurs les plus assidus du docteur Gall (voy.). Lorsque le gouvernement autrichien défendit les cours particuliers ouverts sans autorisation spéciale, il quitta Vienne avec son maître et parcourut avec lui une partie de l'Allemagne. En 1807, ils arrivèrent tous deux à Paris, et y professèrent les doctrines craniologiques nouvelles ; ils publièrent ensemble l'*Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*. Cuvier fit sur cet ouvrage, en 1808, un rapport peu favorable à l'Institut na-

tional, ce qui n'empêcha pas les deux médecins viennois de continuer leurs leçons jusqu'en 1813, où Spurzheim partit pour l'Angleterre, dans le but d'y répandre ses opinions, un peu différentes de celles de Gall, sur les fonctions du cerveau. Il y rencontra d'ardents adversaires, mais aussi beaucoup de partisans, surtout à Édimbourg où il fonda, en 1820, la première société phrénologique (voy. ce mot). Dès 1815, il avait publié à Londres *The physiognomical system of D. Gall and Spurzheim*. En 1817, il fut nommé membre du collège des médecins de cette ville. L'année même, il revint à Paris, pour y ouvrir un nouveau cours. En 1821, il soutint une thèse sous ce titre : *Du cerveau sous le rapport anatomique*, pour obtenir le grade de docteur en médecine de l'Académie de Paris. Quatre ans plus tard, il retourna en Angleterre, et après un nouveau séjour à Paris, depuis 1828 jusqu'en 1832, intervalle dans lequel les idées phrénologiques se répandirent et s'accréditèrent, il s'embarqua pour les États-Unis dans l'intention d'y répandre les mêmes idées et de visiter les tribus indiennes. Il venait d'ouvrir à Boston des cours publics sur l'anatomie du cerveau, et tout lui présageait un beau succès, lorsqu'il mourut le 10 nov. 1832.

Outre le grand ouvrage déjà cité, *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier* (Paris, 1810-20, 4 vol. in-4°, avec atlas in-fol. ; 2° édit., 1822-25, 6 vol. in-8°), qu'il a publié avec le docteur Gall, et l'exposé de leurs doctrines communes dont il a également été question, on a de lui : *On insanity* (Lond., 1817 ; trad. franç., Paris et Londres, 1818, in-8°) ; *Essai philosophique sur la nature morale et intellectuelle de l'homme* (Paris, 1820, in-8°) ; *A view of the elementary principles of education* (Édimb., 1821 ; nouv. éd., Boston, 1832 ; trad. en franç., Paris, 1822, in-8°) ; *Manuel de phrénologie* (Paris, 1832, in-12), etc.

Le docteur Spurzheim avait promis à feu M. Würtz, avec qui il était lié d'amitié, sa collaboration active pour cette Encyclopédie : elle se borna à l'art. ANTHROPOLOGIE, le célèbre auteur de la

phrénologie ayant été enlevé à la science avant la publication du premier volume de notre ouvrage. C. L. et S.

SQUALE (*squalus*), genre nombreux de poissons chondroptérygiens à branchies fixes, de la famille des sélaciens, et que l'on distingue à leur corps allongé, revêtu d'une peau rugueuse ou tuberculeuse, et terminé par une grosse queue charnue, ordinairement divisée en deux lobes inégaux; à leurs yeux placés sur les parties latérales de la tête; à leur museau proéminent, sous lequel s'étend transversalement une bouche armée de dents fortes et tranchantes. La plupart sont de grande taille. Leurs nombreuses tribus, répandues dans toutes les mers, s'y font remarquer par leur extrême voracité. On les confond généralement sous le nom de *chiens de mer*. Leur peau rugueuse sert à polir différents ouvrages, à recouvrir des étuis, etc. Quant à leur chair, dure et coriace, elle n'est point en usage comme aliment. L'étendue de ce genre a forcé les naturalistes de le subdiviser en plusieurs groupes secondaires, dont les principaux sont : les *requins*, les *pêlerins*, les *marteaux*, les *anges* et les *scies*.

Les *requins* (*carcharias*) se reconnaissent à la saillie de leur mâchoire supérieure armée de dents pointues et dentelées en scie sur leurs bords, au défaut d'évents et à la présence d'une nageoire anale. On en connaît une quinzaine d'espèces. Le *requin commun*, la plus grande de toutes, atteint quelquefois 6 à 7^m de long et pèse jusqu'à 500 kilogr. Sa teinte générale est d'un brun cendré. On compte jusqu'à six rangées de dents triangulaires et mobiles dans sa vaste gueule. La rapidité de ses mouvements, sa force prodigieuse, son audace lui ont fait donner le nom de *tyran des mers*. A l'abri des morsures et des balles même, grâce à la dureté de sa peau, il attaque tous les animaux et suit les vaisseaux à la piste, pendant les tempêtes surtout, pour dévorer les corps qui tombent à la mer. On a trouvé parfois jusqu'à 8 ou 10 thons dans son ventre. Les phoques, les morues, les thons composent sa nourriture ordinaire; il trouve cependant dans une espèce de cachalot, nommé *mular*,

un ennemi redoutable. La pêche de ce requin se fait à l'aide d'un hameçon garni d'un appât, et attaché à une longue et forte chaîne; les nègres mangent sa chair. Nous prenons encore sur nos côtes la *faux* (*sq. vulpes*), ainsi nommée de la forme du lobe supérieur de sa queue, aussi longue que tout son corps.

Les *pêlerins* se distinguent des groupes voisins par la grandeur de leurs ouïes, qui entourent presque entièrement leur cou; les *lamies* (*voy.*), par leur museau pyramidal; les *marteaux*, par la forme singulière de leur tête tronquée en avant, et dont les côtés, prolongés transversalement de manière à figurer la tête d'un marteau, portent les yeux à leur extrémité; les *anges* (*voy.*) doivent leur nom à la forme de leurs nageoires pectorales qui, par leur étendue, ressemblent à des ailes; les *scies* ont reçu le leur de l'appendice osseux qui termine leur museau en forme de lame d'épée, mais dont les côtés, au lieu d'être unis, sont garnis de fortes épines, arme redoutable à l'aide de laquelle ce vigoureux animal perce ses adversaires, et ne craint pas de s'attaquer aux plus forts cétacés: l'espèce commune atteint une longueur de 4 à 5^m; le prolongement du museau en forme à peu près le tiers. C. S-TE.

SQUIRRHE, *voy.* CANGER et HÉPATITE.

STAAL (MARGUERITE-JEANNE-CORDIER DE LAUNAY, comtesse DE) naquit à Paris, vers 1693. Son père, qui était peintre, ayant été obligé de s'expatrier, elle se retira avec sa mère dans un couvent de Normandie, où elle profita de la liberté qu'on lui laissait, pour étudier la philosophie et les mathématiques, étude vers laquelle la portait une intelligence peu commune. Revenue à Paris après la mort de M^{me} de Grieu, sa protectrice, elle inspira une vive amitié à la duchesse de la Ferté, qui la conduisit à Sceaux, où elle accepta une place de femme de chambre chez la duchesse du Maine. En cette qualité, elle joua un rôle actif, tant dans les fêtes de la cour de Sceaux que dans la conspiration de Cellamare (*voy.*). Mise à la Bastille, elle en sortit au bout de deux ans, sans avoir rien révélé qui pût compromettre sa

maitresse. Peu de temps après, Dacier (*voy.*) la demanda en mariage. La crainte de la perdre, plus que la reconnaissance qu'elle aurait dû éprouver pour sa noble conduite, décida enfin laduchesse du Maine à faire quelque chose pour elle. Elle lui fit épouser un M. de Staal, vieil officier des gardes suisses, et lui accorda toutes les prérogatives des dames attachées à sa personne. M^{me} de Staal, mourut à Gennevilliers, non loin de Paris, le 15 juin 1750. Elle a laissé des *Mémoires* (depuis 1715 jusqu'en 1720, Londres [Paris], 1755, 4 vol. in-12), deux pièces de théâtre et un grand nombre de lettres écrites d'un style spirituel et attachant. Ses œuvres complètes ont été publiées plusieurs fois, entre autres en 1821 (Paris, 2 vol. in-8°). X.

STABIES, *voy.* POMPÉI.

STACE. P. PAPINIUS STATTIUS naquit à Naples, vers l'an 61 de J.-C. Son père, d'une famille noble, mais pauvre, établie à Sellé ou Vélie, chez les Lucaniens, annonça de bonne heure du talent pour la poésie. Successivement couronné dans les jeux Actiaques, Néméens, Isthmiques, après l'avoir été fort jeune dans les jeux quinquennaux de Naples, il vint ouvrir une école dans cette dernière ville. Les prix qu'il remportait à chaque célébration des jeux, et le succès de ses leçons, lui attirèrent de nombreux élèves. Vers l'an 69, il vint s'établir à Rome, où il joignit à l'enseignement des lettres celui des rites religieux. Domitien parait avoir été un de ses élèves. A l'époque de la guerre civile où périt Vitellius, il avait fait un poème sur l'incendie du Capitole, avec cette rapidité de travail qu'il transmet depuis à son fils. Il se préparait à chanter la fameuse éruption du Vésuve qui ensevelit Herculanium et Pompéi, lorsqu'il fut pris d'un sommeil léthargique et mourut l'an 85 de J.-C.

Stace, élevé par les soins de son père, acquit de bonne heure une grande érudition poétique et une facilité remarquable pour la versification. Malheureusement son éducation fut trop exclusivement littéraire; l'imagination et la sensibilité se développèrent chez lui aux dépens de facultés plus solides; son caractère, plié dès l'enfance à l'humble

rôle de protégé, perdit cette assurance qui est nécessaire à la dignité du talent, et il se trouva mal placé dans le monde pour apercevoir à leur véritable point de vue les hommes et les choses. Jeune encore, il épousa la veuve d'un musicien, qui ne lui donna pas d'enfants, mais fit entrer dans sa maison une fille née de son premier mariage. Ce fut au milieu de cette vie de famille, entre son père et sa mère Claudia, que Stace, à l'âge de 20 ans, dit-on, commença son poème de *la Thébaïde*. Il en faisait de nombreuses lectures, où la beauté de sa voix et l'éclat de sa poésie attireraient et charmaient jusqu'à l'enthousiasme l'élite de la société romaine. Il ne put cependant obtenir le prix de poésie aux jeux Capitolins, après avoir réussi plus jeune aux jeux quinquennaux de Naples. Peu de temps après, il perdit son père et demeura quelque temps sans reprendre ses travaux poétiques. Après trois mois de silence, il composa un éloge funèbre, où l'on aimerait à louer l'expression de sa piété filiale, s'il n'avait plus tard chanté d'une voix tout-à-fait plaintive les chagrins beaucoup moins respectables de quelques-uns de ses puissants amis. Sa *Thébaïde* achevée après 10 années de travail, il publia successivement les quatre premiers livres de ses *Silves* ou poésies diverses (le V^e parait n'avoir été publié qu'après sa mort). En même temps il commença son *Achilleïde*, dont il ne put achever que les deux premiers chants. Sa réputation et ses succès dans les jeux Albains, où il fut couronné par Domitien, il faut ajouter aussi ses flatteries, lui valurent quelques faveurs insignifiantes. Il fut admis un jour à la table impériale, honneur qu'il célèbre avec emphase dans le III^e livre des *Silves*. On a dit, peut-être à tort, qu'il reçut de Domitien une petite villa dans les environs d'Albe. Stace n'était encore connu que par quelques lectures de sa *Thébaïde*, lorsque son père fut enterré dans cette petite propriété. Stace n'était pas riche; mais il ne faut pas prendre à la lettre les vers de Juvénal et le regarder comme un poète affamé. Nulle part, du moins, il ne se présente, comme Martial, en poète mendiant. Vers la fin de sa vie, il voulut se

retirer à Naples, où l'appelaît l'amitié de Pollius Felix, et la 5^e pièce du III^e livre des *Silves* a pour but de décider sa femme à le suivre. Plusieurs pièces du IV^e livre semblent indiquer qu'il ne réalisa pas ce projet. Il mourut l'an 96 après J.-C. Une tradition rejetée par Lilio Gyraldi, mais qui ne paraît pas invraisemblable à Fabricius, prétend qu'il mourut de la main de Domitien, frappé d'un coup de poison à écrire. Dante, contre toute vraisemblance, en a fait un chrétien.

Il nous reste de Stace ses trois principaux ouvrages. Nous n'avons pas sa tragédie d'*Agavé*, citée par Juvénal. Jugé avec une excessive sévérité par La Harpe, qui n'a vu que ses défauts, il est peut-être placé trop haut non-seulement par les savants du XVI^e siècle, mais encore par quelques critiques modernes. Stace a l'imagination brillante et vive, l'âme douce et affectueuse, beaucoup d'instruction littéraire, un véritable talent de versification et de style, un peu gâté par le besoin d'arriver à l'effet. Ses descriptions sont richement colorées; ses comparaisons, trop prodiguées, mais précises et pittoresques, sont souvent admirables, mais il n'a pas le sentiment de la véritable grandeur. Ses caractères les mieux tracés sont des caractères de femmes, et les scènes douces lui réussissent mieux que les scènes terribles. C'est ce qui explique peut-être autant que la maturité de son talent la supériorité généralement admise de son *Achilléide*, qui ne va que jusqu'au départ de Syros. Le Tasse, qui l'a souvent imité, doit à l'*Achilléide* une de ses plus belles scènes, celle où Ubalde et le Danois viennent arracher Renaud à l'oisiveté. Dante a pris dans la *Thébaïde* l'idée de la vengeance atroce d'Ugolin, qui n'était là, il est vrai, qu'une abominable frénésie de cannibale. Une critique superficielle a quelquefois confondu dans un jugement général Lucain, Stace, Silius et Valerius Flaccus, et n'a vu entre eux que des différences de degrés. Cependant Lucain est un déclamateur philosophe, quelquefois plein de grandeur; Stace est un poète dont l'imagination est vive et gracieuse, mais la pensée souvent vide ou fautive. Flaccus n'est qu'un traducteur assez habile et un

versificateur exercé. Silius n'est rien.

Les *Silves*, qu'on a quelquefois regardées comme le meilleur ouvrage de Stace, offrent, comme ses poèmes épiques, une poésie riche et brillante, mais creuse, où la douleur et la joie s'exhalent toujours en souvenirs mythologiques, et où l'auteur pleure son père ou son fils adoptif sur le même ton qu'un lion apprivoisé ou un perroquet. Aurore les a souvent imitées. Elles se recommandent toutefois par un certain talent de description; et la rapidité avec laquelle elles ont été écrites peut les faire juger avec indulgence.

La 1^{re} édition de Stace fut publiée vers 1470, sans date et sans nom de lieu. Les principales sont celles de Domitius, Rome, 1475, in-fol.; de Bernart, Anvers, 1595, in-8°; de Lindenbrog (Tiliobroga), Paris, 1600, in-4°; de Cruceus, Paris, 1618, 2 vol. in-4° (n'a de valeur que par les notes des éditeurs précédents); de Gronove, Amst., 1653, in-12; de Barth, 1664, 4 vol. in-8°, avec tous les commentaires précédents; de Hand, Leipz., 1817, t. I^{er}, in-8°; de Lemaire et Amar, Paris, 1825-1830, 4 vol. in-8°. Éditions particulières des *Silves*: Marckland, Londres, 1728, in-8°; Sillig, Dresde, 1827, in-8°. Les traductions à consulter sont le Stace complet de la collection Pancoucke et les *Silves* de l'abbé Delatour (Paris, 1805, in-8°); celles de Cormilliole et de l'abbé de Marolles sont très défectueuses. J. R.

STADE OLYMPIQUE, etc. On appelait stade la lice où les athlètes grecs s'exerçaient à la course et à la lutte (voy. Joux). C'était une chaussée de 600 pieds, qu'à la course simple on parcourait une fois, à la course double (διπλος) 2 fois, et jusqu'à 7, 12 ou 24 fois à la longue course (βολυχος). Ces 600 pieds grecs équivalant à 125 pas romains ou 625 pieds, à 566 pieds de France ou 183 mètres environ, 8 stades représentent le mille romain, et 22 stades une lieue de 4 kilom. L'institution du stade était attribuée à Hercule; il mesura lui-même la lice d'Olympie (Pindare, *Olymp.*, X, 53), et lui donna la longueur de 600 pieds. Les autres stades de la Grèce comprenaient 600 pieds également; cependant ils étaient un peu moins longs que

celui d'Olympie, à cause de la différence de grandeur entre le pied d'Hercule et celui des autres hommes (Aulu-Gelle, *Nuits att.*, I, 1). Le stade *italique* ne différerait pas du stade ordinaire ou olympique, bien qu'il eût 625 pieds, parce que le pied grec avait 6 lignes ou 13 millimètres de plus que le pied romain. Selon Censorinus (*De die natali*, 13), il y avait un 5^e stade de 1,000 pieds, le stade *pythique*.

F. D.

STADE, place forte du royaume de Hanovre, dans la *drostie* ou préfecture de Brême, sur la rivière de Schwinge, laquelle se jette au-dessous de la ville dans l'embouchure de l'Elbe. Un fort, appelé *Schwinger-Schanze*, protège l'entrée de cette rivière du côté de la mer. Stade est le siège des autorités de la drostie; elle a des brasseries, des distilleries, des chantiers de construction; elle fabrique des dentelles et arme des navires pour la pêche des harengs. La population se monte à 5,300 âmes. Depuis longtemps Stade, ou le gouvernement au pouvoir duquel est la ville, s'arroge le droit de percevoir un octroi sur les navires qui, pour remonter l'Elbe, ou en passant de ce fleuve dans la mer, s'arrêtent à l'embouchure de la Schwinge: c'était un des 36 péages qui grevaient autrefois la navigation de l'Elbe. Lorsqu'en 1821, des conférences furent ouvertes entre les états riverains, conformément à une décision du congrès de Vienne, pour affranchir l'Allemagne de ces droits intolérables et pour rendre la navigation de l'Elbe aussi libre que possible, le Hanovre refusa de supprimer le péage de Stade, prétendant que cet octroi ne regardait pas l'Elbe, et que c'était un droit perçu dans un port de mer. Tout ce que les autres états purent obtenir, ce fut la promesse que ces droits de péage ne seraient pas haussés arbitrairement, et que, si une augmentation était jugée nécessaire, elle serait décidée d'un commun accord avec les états riverains de l'Elbe, et notamment avec Hambourg, qui est le plus intéressé dans cette affaire. Cependant le Danemark, et Hambourg firent la réserve de leurs droits et privilèges, fondés sur d'anciennes stipulations. Comme la Confédération allemande n'a

pas la faculté d'imposer des lois à un de ses princes, le Hanovre a maintenu jusqu'à présent son octroi, et le gardera probablement longtemps encore. D-G.

STADHOUDER, *voy.* STATROUDER.

STADION (JEAN-PHILIPPE, comte DE), né à Mayence, le 18 juin 1763, d'une ancienne famille de la Haute-Rhétie, qui avait déjà rendu d'importants services à l'Autriche, fit ses études à Gœttingue, et gagna l'amitié du prince de Kaunitz (*voy.*), qui le nomma, en 1787, ministre plénipotentiaire en Suède. Cinq ans plus tard, le baron Thugut l'envoya, avec le même titre, à Londres, mais en lui adjoignant le comte de Mercy-d'Argenteau, qui fut chargé des affaires les plus importantes. Blessé de la méfiance qu'on semblait avoir concernant ses talents, Stadion donna sa démission et se retira dans ses terres de Souabe. En 1798, l'électeur de Mayence le chargea de la défense de ses intérêts au congrès de Rastadt. En 1801, il rentra au service de l'Autriche, sous le ministère du comte de Trauttmansdorff, et obtint l'ambassade de Berlin, d'où il fut envoyé, en 1805, à Saint-Pétersbourg, pour négocier une nouvelle coalition contre la France. Nommé ministre des affaires étrangères après la paix de Presbourg, il excita l'Autriche à attaquer Napoléon, occupé alors en Espagne, et à commencer la campagne qui se termina par la bataille de Wagram. Destitué sur la demande du vainqueur, il reparut comme plénipotentiaire au traité de Tœplitz, en 1813; aux conférences de Francfort et de Châtillon, en 1813 et 1814; et au congrès de Vienne, en 1814 et 1815. Chargé ensuite du ministère des finances, il releva le crédit de l'Autriche, rétablit l'ordre dans cette branche d'administration, et mourut à Baden, près de Vienne, le 15 mai 1824. E. H-G.

STAËL-HOLSTEIN (la baronne DE), et le baron AUGUSTE de Staël, *voy.* plus loin dans le présent Tome, à la fin de la lettre S.

STAFFA, *voy.* FINGAL, HéBRIDES, et GROTTÉ, BASALTE.

STAFFARDE (BATAILLE DE), 18 août 1690, *voy.* CATINAT et LOUIS XIV.

STAFFORD, famille illustre d'An-

gleterre qu'il ne faut pas confondre avec celle de Strafford (*voy.* ce nom).

ROBERT de Stafford, compagnon et allié de Guillaume-le-Conquérant, donna son nom à une province centrale de l'Angleterre et un titre de noblesse à diverses familles parmi lesquelles on remarque celle de Buckingham. Sous Charles II, GUILLAUME HOWARD, 2^e fils de Thomas, duc de Norfolk (*voy.*), fut nommé vicomte et baron de Stafford, à la suite de son mariage avec l'héritière de ce nom. Il est connu par son attachement à la cause des Stuarts et à la religion catholique. Emprisonné à la Tour avec quatre autres pairs, comme complice de la conspiration papiste, il fut désigné par le parti protestant comme première victime, à cause de son âge et de sa faiblesse. Le roi Charles II, qui connaissait son innocence, le sacrifia à un fanatisme qu'il ne partageait point. Stafford monta sur l'échafaud avec résignation, le 29 décembre 1680. Deux ans après sa mort, on imprima les *Mémoires de Stafford, ou Détails sur sa naissance, son procès et sa fin*, Londres, 1682, in-18.

Depuis, le titre de marquis de Stafford fut porté d'abord par le comte Granville, père de l'ancien ambassadeur en France, puis, en 1803, par son fils aîné, lord Gower, depuis duc de Sutherland. Ce nom de Stafford est resté attaché à une célèbre galerie de tableaux, commencé par le duc de Bridgewater, et continuée par le marquis dont il vient d'être question. C'est à une autre famille qu'appartient GEORGE-WILLIAM Stafford-JERNINGHAM, baron Stafford, né le 27 avril 1771, et membre actuel de la Chambre des pairs.

R.-Y.

STAHL (GEORGES-ERNEST), célèbre chimiste allemand, naquit à Anspach, le 21 oct. 1660. Après avoir étudié la médecine à Iéna, il se fit recevoir docteur, et ouvrit un cours particulier pour des élèves de l'université. Le duc de Saxe-Weimar, sur le bruit de ses succès, l'attacha à sa personne en 1687, et la place de second professeur de médecine à l'université de Halle lui fut confiée en 1694. Il venait, pour ainsi dire, de se poser en chef d'école, et sa théorie, qui consistait à faire

jouer à l'âme un grand rôle dans la guérison des maladies, fut reçue avec beaucoup de faveur en Allemagne. En vain le grand Leibnitz prit-il parti contre lui, en cherchant à démontrer, à l'opposé de son opinion, que les lois de l'âme étant morales, le corps seul est soumis aux lois du mouvement; en vain les détracteurs de Stahl cherchèrent-ils à entacher sa doctrine du soupçon d'athéisme, il n'en persista pas moins à soutenir que « le corps, comme tel, n'ayant pas la force de se mouvoir, doit être mis en mouvement par un principe immatériel; et que par conséquent tout mouvement du corps est un acte d'un ordre spirituel. » En 1700, il fut admis à l'Académie des Curieux de la nature, sous le nom d'*Olympiodore*. Quelques années après, il publia sa *Theoria medica vera* (Halle, 1707; éd. nouv. par Choulant, Leipz., 1831-33, 3 vol. in-8°), celui de ses ouvrages qui a fait le plus de sensation, et où il développa avec le plus d'étendue sa doctrine psychique ou de l'*animisme*. En 1716, il fut appelé à Berlin, où le roi de Prusse le nomma son médecin, et son existence s'écoula dans cette ville, au milieu des travaux et des disputes, jusqu'au 14 mai 1734, date de sa mort. Stahl a exposé ses idées dans une foule d'écrits, dont le nombre peut être estimé à environ 4 ou 500. Ce célèbre professeur, dont les *Experimenta et observationes chymicæ* (Berlin, 1731) méritaient encore une mention particulière, affectait pourtant un grand dédain pour l'érudition, et il proposait sérieusement de bannir de l'étude de la médecine la chimie, l'anatomie, et même la physique. Un point capital de sa doctrine reposant sur cette idée, que la nutrition de l'homme engendre presque toujours plus de sang qu'il ne lui en faut, il était grand partisan de la saignée; il prescrivait de fréquents purgatifs, et avait une certaine aversion pour les eaux minérales, qui, selon lui, exercent de trop grandes contractions. Après Stahl, ses élèves, Alberti et Juncker, donnèrent une grande extension à son école, qui eut pour antagonistes Fréd. Hoffmann (*voy.*), chef de l'école des *solidistes*, et Boerhaave, chef de celle des *mécaniciens*. Les nombreux ouvrages de Stahl, publiés de 1683 à 1734, n'ont pas

été réunis en collection; mais aujourd'hui encore la plupart d'entre eux sont consultés avec fruit dans presque toutes les universités d'Allemagne. D. A. D.

STAIR (LORD), titre appartenant encore aujourd'hui à la pairie écossaise et porté dans ce moment par JOHN-WILLIAM-HENRI Dalrymple, comte, vicomte et baron de Stair, né le 16 nov. 1784. Sa création remonte à l'année 1690, avec titre de vicomte, et à 1703 pour le titre de comte.

A l'art. DALRYMPLE, nous avons déjà eu à nous occuper de plusieurs membres de cette famille; mais il nous reste à dire un mot sur lord JOHN Stair, feldmaréchal et commandant en chef de l'armée britannique. Né à Édimbourg, en 1673, d'un père qui avait beaucoup contribué à la chute des Stuarts, il fut naturellement l'objet d'un prompt avancement. Il servit sous Marlborough avec le grade de colonel, et fut ensuite envoyé en Pologne, où il représenta son pays de 1709 à 1713. Puis il remplit les mêmes fonctions à Paris, au temps de la régence. Sous George II, il fut revêtu des dignités de grand-amiral d'Écosse, de feldmaréchal et de commandant en chef de l'armée, et, comme tel, il dirigea, en 1743, les opérations de la bataille de Dettingen (voy.), dont il ne tira pas cependant tout le parti possible: aussi tomba-t-il dans une espèce de disgrâce. Cependant il concourut à faire échouer l'entreprise du prétendant Charles-Édouard contre l'Angleterre, et mourut le 9 mai 1747 en Écosse.

X.

STALACTITES et **STALAGMITES**. Les eaux qui suintent à travers les pores et les fentes des roches calcaires, se chargent d'une certaine quantité de carbonate de chaux; lorsqu'elles arrivent à une cavité, elles y déposent les molécules calcaires qu'elles tiennent en dissolution: ce sont ces dépôts que l'on nomme stalactites (de *σταλάζειν*, tomber goutte à goutte, dont les Grecs ont fait les deux substantifs à peu près synonymes, *σταλακτις*, ce qui dégoutte, et *σταλαγματός*, une goutte et l'action de tomber goutte à goutte). Si la cavité à laquelle arrivent les eaux qui ont traversé le sol est grande; si c'est une grotte ou une caverne (voy.

ces mots), les stalactites qui s'y forment finissent par tapisser entièrement les parois de cette cavité. Les eaux qui tombent des stalactites n'ont point abandonné tout le carbonate de chaux qu'elles contenaient: aussi le déposent-elles sur le sol de la caverne sous forme de concrétions plus ou moins mamelonnées. Ce sont ces concrétions qui ont reçu le nom de *stalagmites*. Les stalactites descendent constamment; les stalagmites tendent toujours à s'élever: il en résulte que les unes et les autres finissent par se joindre, et qu'à la longue une caverne doit se remplir entièrement de ces concrétions calcaires.

Les stalactites commencent par avoir la forme et la grosseur d'un tuyau de plume; un canal les traverse dans leur longueur; ce canal finit par se boucher, et alors l'accroissement de la stalactite se fait en dehors par les dépôts successifs des sédiments qui continuent à se former. Les stalagmites ne sont jamais canaliculées.

Il est peu de personnes qui n'aient remarqué, admiré même les formes variées, souvent pittoresques ou bizarres, suivant les accidents de lumière et quelquefois aussi suivant l'imagination du spectateur, que prennent les stalactites et les stalagmites qui tapissent les grottes et les cavernes des montagnes calcaires. Plusieurs de ces grottes ont acquis dans certains pays une sorte de célébrité: telles sont les grottes d'Arcy et d'Auxelles en France; telle est la grotte d'Antiparos dans l'Archipel. On sait que le célèbre botaniste Tournefort, ayant visité plusieurs fois celle-ci et ayant remarqué de l'accroissement dans les stalactites qui la tapissent, ne se rendant pas compte de la cause très simple à laquelle elles sont dues, crut y trouver la preuve que les pierres végétaient à la manière des plantes.

J. H.-T.

STANHOPE (JACQUES, 1^{er} comte DE), d'une ancienne famille du comté de Nottingham, naquit en 1673. Il suivit en Espagne Alexandre Stanhope, son père, nommé par Guillaume III envoyé extraordinaire près de cette cour. Il voyagea ensuite en France et en Italie, perfectionnant par l'étude des langues et

par la pratique des hommes une éducation à la fois brillante et solide. De retour en Angleterre, il prit le parti des armes, et se distingua au siège de Namur, sous les yeux du roi, qui lui donna une compagnie d'infanterie. Bientôt il s'éleva de grade en grade jusqu'à celui de lieutenant général, et commanda les forces anglaises en Espagne, de 1708 à 1710, d'abord sous lord Peterborough, puis en chef. Fait prisonnier à Brihuega, il ne recouvra la liberté qu'en 1712. Il se livra alors avec succès aux fonctions parlementaires et diplomatiques. Sous la reine Anne, il devint un des députés influents du parti whig. George I^{er}, à son arrivée en Angleterre, l'admit à son conseil privé et le nomma un des principaux secrétaires d'état. Parmi les négociations importantes auxquelles il prit part, figurent en première ligne les traités de la Triple et de la Quadruple alliance, où l'habileté consommée du ministre anglais se trouva en présence de la rouerie de l'abbé Dubois*. En 1718, Stanhope fut nommé premier lord de la trésorerie, chancelier de l'échiquier et pair de la Grande-Bretagne, avec les titres de baron Stanhope d'Evaston, et vicomte Stanhope de Mahon, puis enfin principal secrétaire d'état, à la place du comte de Sunderland. Il mourut presque subitement le 4 fév. 1721, et fut enterré à Westminster. Militaire distingué, homme d'état éminent, le comte de Stanhope cultivait l'histoire avec succès, et l'on a de lui un *Mémoire sur le sénat romain*, qui a été imprimé à la suite des dernières éditions des *Révolutions romaines* de l'abbé de Vertot. Lord Chesterfield, auquel nous avons consacré une notice, était frère du premier comte de Stanhope.

CHARLES, comte de Stanhope, petit-fils du précédent, joignit aux talents parlementaires qui avaient déjà illustré sa famille un goût décidé et une aptitude spéciale pour les sciences. La chimie, la physique, la mécanique, lui doivent des découvertes et des applications ingénieuses. La plus connue est celle de

(*) On trouve dans Lémontey, *Hist. de la Régence*, t. I, p. 104, de curieux détails sur les entretiens des deux plénipotentiaires.

la presse qui porte son nom. Il a aussi perfectionné la fonte des caractères, la stéréotypie et le clichage. Ces travaux ne l'empêchèrent point de prendre part à toutes les discussions importantes qui agitérent le parlement et le pays, de 1785 à 1816. D'abord membre de l'opposition à la Chambre des communes, avec Burke et Pitt, il n'imita pas leur défection à l'époque de la révolution française, dont il se montra le partisan déclaré. En 1786, il succéda aux titres de son père, et prit place à la Chambre des lords. Devenu beau-frère du premier ministre par son mariage avec lady Esther Chatham, il n'en combattit pas moins avec vigueur la plupart des actes de sa longue administration. La réforme parlementaire, la liberté de la presse, le jury trouvèrent dans lord Stanhope un chaleureux défenseur, toujours prêt à les soutenir de son éloquence ou de sa plume. Ses connaissances spéciales se déployèrent avec avantage dans certaines questions, telles que celle de la dette nationale en 1786, de la circulation des billets de banque en 1811, et du nouveau système des poids et mesures, fondé sur la vibration du pendule, en 1816. Il mourut le 15 déc. de cette année. Un de ses derniers actes politiques fut une proposition pour la codification des lois anglaises, vœu exprimé depuis avec une nouvelle force par sir Samuel Romilly, et qui néanmoins ne parait pas près de se réaliser.

PHILIPPE-HENRI, 4^e comte de Stanhope et membre actuel de la Chambre des lords, est né le 7 déc. 1781. Fils du précédent et neveu de Pitt, il suivit les opinions de son oncle de préférence à celles de son père. Dans sa jeunesse, il intenta à ce dernier un procès qu'il perdit, pour se faire rendre compte des biens de sa mère. Il se fit remarquer en toute occasion par son animosité contre la France, dont il demanda le démembrement dans un discours du 27 janv. 1818. Depuis longtemps, il a cessé de prendre une part active aux discussions parlementaires, et il est permis de croire que la fougue de ses premières opinions s'est calmée.

Sa sœur, lady ESTHER Stanhope, née

en 1780, est connue par la part qu'elle eut à l'intimité de son oncle William Pitt, et par la vie aventureuse qu'elle a menée depuis la mort de son frère. Elle habita quelque temps sur les bords du Bosphore, fit naufrage près de l'île de Rhodes, puis, recueillie par un vaisseau anglais qui la transporta en Syrie, se fixa dans ce pays en jurant « qu'elle ne quitterait jamais la terre du soleil pour aller respirer l'air humide de l'Angleterre. » Elle a tenu parole. En possession d'une grande fortune depuis la mort de son père, elle établit successivement sa résidence près de Damas, puis dans le pays des Druses et dans le voisinage du mont Liban. Sa vie indépendante, ses manières excentriques, objet de scandale en Europe, et surtout aux yeux de ses compatriotes, lui attirèrent les respects des indigènes dont elle avait adopté les mœurs. Son influence sur les pachas des provinces voisines s'est parfois exercée heureusement au profit des populations chrétiennes de la Syrie. Plusieurs voyageurs qui la visitèrent dans sa retraite, entre autres M. de Lamartine, ont donné des détails curieux sur son genre de vie et sur les conversations qu'ils avaient eues avec elle. Tous rendent hommage à la vigueur de son caractère et à l'originalité de son esprit. Lady Stanhope est morte à Djoun, en Syrie, le 23 juin 1839. R.-Y.

STANISLAS I^{er} (Leszczyński^{*)}, roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, un des meilleurs princes du XVIII^e siècle, naquit à Léopol (Lemberg), le 20 oct. 1677, selon les uns, 1682 selon les autres. Doué des plus heureuses dispositions, brave, instruit, éloquent, modeste, économe, adoré de ses serfs, aimé de ses amis, il fit un chemin rapide. En 1699, il fut nommé ambassadeur extraordinaire de la République à Constantinople, et en 1704, lorsque Charles XII eut chassé du trône l'électeur de Saxe (voy. AUGUSTE II), il fut chargé par la confédération de Varsovie d'aller complimenter le conquérant, dont il gagna l'amitié, dès la première entrevue, à tel point que ce prince résolut de le placer sur le

trône de Pologne, déclaré vacant par la diète. L'élection eut lieu le 12 juillet 1704, mais l'approche de son rival força bientôt le nouveau roi à fuir précipitamment de la capitale. Il y rentra cependant, avec le secours du roi de Suède, et s'y fit couronner solennellement au mois d'octobre 1705. Le traité d'Altranstadt semblait devoir lui assurer la paisible possession du trône, lorsque le tsar Pierre-le-Grand, faisant sienne une cause que semblait abandonner Auguste lui-même, entra en Pologne à la tête d'une armée et prononça la déchéance des deux compétiteurs. Charles XII obligea, il est vrai, les Moscovites à se retirer en 1708, mais il perdit l'année suivante la bataille de Poltava, et Stanislas, hors d'état de se soutenir, se vit forcé de suivre les Suédois en Poméranie, d'où il passa en Suède pour attendre le résultat des négociations qui s'étaient ouvertes sur la conclusion de la paix. La condition préliminaire de tout accommodement étant son abdication, il partit pour la Turquie afin d'essayer de déterminer Charles XII à y donner son consentement; mais, reconnu par l'hospodar de la Moldavie, il fut arrêté et envoyé prisonnier à Bender, où il resta jusqu'en 1714. Rendu à la liberté, il se retira dans la principauté de Deux-Ponts, dont le roi de Suède lui avait donné la jouissance, et, après la mort de Charles, il obtint du gouvernement français la permission d'habiter Wissembourg, où il vécut d'une modique pension jusqu'au mariage de sa fille Marie avec Louis XV, en 1723.

Auguste étant mort dix ans après, Stanislas crut le moment favorable pour faire valoir ses droits à la couronne de Pologne. Il se mit donc en route pour ses anciens états, traversa l'Allemagne sous un déguisement, et arriva en Pologne le 9 septembre. Tout sembla d'abord lui sourire; mais, menacé bientôt dans Varsovie par les Russes, il alla s'enfermer à Dantzic, où il ne tarda pas à être assiégé par une armée russe. Abandonné par le parti qui l'avait rappelé, serré de près par le feldmaréchal Munnich (voy.), qui avait mis sa tête à prix, trompé dans son attente d'un puissant secours

(*) Ce nom de famille, si hérissé de consonnes et qu'on simplifie le plus souvent en français, se prononce en polonais *Lesch-tchynski*. 3.

de la France, Stanislas dut songer à sa sûreté. Il sortit de Dantzig, déguisé en paysan, le 27 juin, et atteignit, au milieu des plus grands périls, Marienwerder, où il fut reçu avec honneur. Par le traité de Vienne, conclu le 3 oct. 1735, entre la France et l'Empire, il fut arrêté que Stanislas abdiquerait, mais qu'il conserverait sa vie durant le titre de roi de Pologne et qu'il serait mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar, lesquels, après sa mort, seraient cédés en toute souveraineté à la France. Stanislas en prit possession le 3 avril 1737 (*voy. T. XVI, p. 718*), et se fit chérir de ses nouveaux sujets par sa sagesse et par la douceur de son gouvernement. Nancy et Lunéville prirent, grâce à lui, un aspect nouveau. Un triste accident termina sa vie. Un jour qu'il était assis près d'une cheminée, le feu prit à ses vêtements, et il mourut le 28 février 1766, après trois semaines des plus cruelles douleurs.

Souverain d'un peuple paisible, Stanislas eût été le meilleur des princes; mais il n'avait pas l'énergie de caractère, la force de volonté nécessaires pour régner sur une nation turbulente et toujours prête à se soulever, comme les Polonais. S'il ne posséda pas les talents qui font un grand roi, il eut au moins toutes les vertus de l'homme privé, toutes les qualités d'un bon prince. Parmi ses écrits, on a distingué la *Relation d'un voyage de Dantzig à Marienwerder*, en 1734, réimprimée à Paris, en 1823, à l'époque où parut la *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblenz* (1791); les *Observations sur la Pologne* et le *Coup-d'œil sur la Russie*, où se rencontrent des prédictions qui n'ont pas tardé à se réaliser. En Italie, on a publié des *Maximes et réflexions politiques, morales et religieuses d'un administrateur couronné*, extraits de ses Mémoires, Parme, 1822, Bodoni. Marin avait publié un recueil des écrits de Stanislas, sous le titre: *Œuvres du philosophe bienfaisant* (Paris, 1763, 4 vol. in-8°); un service réel a été rendu au roi-auteur par M^{me} de Saint-Ouen, qui, en élaguant beaucoup de choses inutiles, a donné en 1825 une édition de ses *Œuvres choisies*, en 1 vol. in-8°, à la tête de laquelle elle a

placé une notice biographique sur ce prince.

C. L. m.

STANITZA, mot francisé en *stanitze*, et qui signifie proprement troupe, troupeau, mais qui sert communément à désigner un village de Kosaques, *voy. ce nom*.

STANLEY (ÉDOUARD - GEOFFROI, lord), secrétaire des colonies dans le ministère de sir Robert Peel, est né le 29 mars 1799. Fils du comte de Derby, arrière-petit-fils du duc d'Hamilton, il appartient à une famille dont l'illustration est ancienne et historique. Ce fut un Stanley qui, à la bataille de Bosworth, plaça la couronne sur la tête de Henri VII. Celui qui fait l'objet de cette notice, après avoir étudié à Eton et à Oxford, entra, en 1820, dans la vie publique, et représenta successivement à la Chambre des communes Stockbridge, Preston, Windsor et le comté de Lancastre. Le premier de ses discours qui attira l'attention fut celui qu'il prononça, le 6 mars 1824, pour combattre une motion de M. Hume, tendant à réduire le personnel et les revenus de l'Église d'Irlande. Il montra dès lors cette ardeur à défendre l'établissement protestant, dont il ne s'est jamais départi depuis, à travers les variations de sa politique. A la fin de la session, il fit un voyage aux États-Unis; puis il se maria (mai 1825), et peu de temps après il accepta au bureau des colonies un emploi où il étudia consciencieusement cette branche d'administration, à la tête de laquelle il devait être placé un jour. L'Irlande était pour lui une autre spécialité, et, afin de mieux connaître l'état de ce pays, il alla y résider quelque temps avec sa famille. En avril 1826, nous le retrouvons à la Chambre parlant contre le projet du chemin de fer de Liverpool à Manchester, et se constituant le champion des canaux et des voies ordinaires à l'encontre du grand progrès dont l'Angleterre prenait alors l'initiative.

Cependant, en 1830, sa capacité déjà éprouvée, ses connaissances spéciales, son opposition récente au duc de Wellington faisaient entrer M. Stanley dans le cabinet de lord Grey (*voy.*), d'abord comme premier secrétaire pour l'Irlande, puis, à partir de mars 1833, comme ministre

des colonies. Dans la première de ces positions, il déploya l'énergie et la décision qui lui étaient propres et que le malheureux état du pays rendait souvent nécessaires. Depuis Castlereagh, on n'avait pas vu d'autorité plus redoutée que la sienne; aujourd'hui encore, O'Connell et ses adhérents ne prononcent jamais le nom de Stanley sans y accoler les qualifications de *tyran*, de *scorpion*, etc. Mais il ne serait pas juste de juger une administration aussi difficile d'après les injures que devait lui attirer sa résolution de tenir la balance entre les partis extrêmes; et si l'énergie du premier secrétaire fut trop souvent appliquée à des actes de répression violente, il faut reconnaître qu'elle servit aussi à assurer l'exécution de mesures salutaires, telles que l'introduction en Irlande du bill de réforme, la destruction de l'orangisme, la liberté du jury, l'éducation nationale, le développement des ressources industrielles. Il eut même le mérite d'attaquer quelques-uns des abus de cette Église dont il se montra toujours le partisan si timoré. Du reste, cette administration, qu'il ne sut pas rendre populaire en Irlande, il la défendit au parlement avec un talent incontestable contre des adversaires tels que sir Robert Peel et O'Connell. Son talent grandit dans ces luttes passionnées, et il y acquit la réputation du premier *debater* de la Chambre des communes. Comme secrétaire des colonies, c'est à lui que revient l'honneur d'avoir présenté le bill sur l'abolition de l'esclavage.

Cependant il vint un moment où lord Stanley (il portait ce titre depuis octobre 1834) ne crut pas pouvoir suivre plus longtemps dans la voie des réformes le ministère whig dont il représentait la nuance la plus modérée. Il s'en sépara en juin 1834, ainsi que le duc de Richmond, le comte de Ripon (*voy.*) et sir James Graham, et forma avec eux cette petite fraction semi-libérale, semi-conservatrice, qui, sans appuyer encore l'essai de sir Robert Peel au mois de décembre de la même année, combattit le mouvement trop précipité, suivant elle, du ministère Melbourne (*voy.* ces noms), et se trouva toute prête, en décembre 1841, à en-

trer dans une combinaison où se rencontraient ceux des whigs qui avaient ralenti le pas et ceux des Tories qui avaient marché en avant. Dans l'intervalle, lord Stanley était resté fidèle à son système de transaction entre les abus trop criants et les réformes trop brusques. C'est ainsi que, dans la question des corporations municipales d'Irlande, dans celle de la commutation des dîmes (1836-38), il ne défendit point l'état de choses existant, reconnut qu'il y avait « quelque chose à faire, » (car cette formule caractérise bien son rôle de réformateur circonspect); mais il ne voulut ni de l'application du système électoral de la Grande-Bretagne, ni de la fameuse clause d'appropriation. De même, quand le parti radical réclama le vote au scrutin secret, il s'abstint de se prononcer sur la motion, mais demanda à en présenter une autre ayant pour objet de protéger la liberté des votes. Après avoir, par son bill sur les listes électorales d'Irlande, hâté la chute du ministère Melbourne, lord Stanley, ainsi que nous l'avons dit, entra, en 1841, dans le ministère de sir Robert Peel comme secrétaire d'état au département des colonies. Depuis ce temps, il s'est associé aux principales mesures de ce cabinet, auquel il a prêté l'appui de son talent. C'est ainsi qu'il a soutenu les droits sur les céréales, et tout récemment (juin 1844) ceux sur les sucres. Dans cette dernière circonstance, il a puissamment secondé la manœuvre hardie par laquelle le premier ministre, mécontent du taux voté d'abord, a imposé à la Chambre une rétractation immédiate, en la menaçant de la démission collective du ministère.

R.-Y.

STAROSTES, nom dérivé de *starii*, qui, dans les langues slavonnes, signifie vieux, et par lequel on désigne les anciens, ou certains dignitaires déterminés. En Pologne; on donnait autrefois ce nom aux gentilshommes terriens qui tenaient en fief, soit par donation, acquisition ou hypothèque, soit par cession viagère, un domaine de la couronne, c'est-à-dire une des terres qui avaient été accordées jadis aux rois pour leur entretien (*mensa regia*). A ces domaines appartenaient

aussi les *starosties*, que le roi, à la mort du titulaire, ne pouvait reprendre, mais dont il devait donner l'investiture à un autre noble. A quelques-unes des *starosties* était attachée la juridiction sur une certaine étendue de territoire (*grod*), et les *starostes* pouvaient juger les causes criminelles et les plaintes personnelles des gentilshommes. D'autres jouissaient seulement des revenus de leurs *starosties* (*tentuaril*). C. L.

STATHOUDER, ou, suivant l'orthographe hollandaise *Stadhouder*, en allemand *Statthalter*, qui tient lieu, lieutenant, gouverneur, vice-roi. Guillaume de Nassau porta le premier ce titre dans les Provinces-Unies, en 1574. Mais bientôt après, chacune des provinces eut son stathouder particulier. En 1651, ce titre fut aboli dans quelques-unes, et le chef prit celui de *grand-pensionnaire*. Cependant Guillaume III, depuis roi d'Angleterre, fut nommé stathouder dans plusieurs provinces. Le premier qui exerça cette autorité dans toutes les sept fut Guillaume IV, et en sa faveur le stathouderat fut même déclaré héréditaire dans sa famille, à condition que les membres qui y prétendraient en vertu du droit d'hérédité ne fussent ni rois, ni électeurs, et n'appartinssent pas à un autre culte que celui de l'Église réformée. Le stathouderat subsista ainsi dans les Provinces-Unies jusqu'à l'invasion du pays par les Français, en 1792. Au rétablissement de cette souveraineté par les alliés, le prince héritier du stathouderat prit le titre de roi des Pays-Bas (*voy. cet art.*). X.

STATIQUE (*ἡ στατική*, sous-entendu *ἡ στατική*, la science des poids, du pesage, féminin de l'adjectif *στατικός*, ce qui pèse, dérivé de *ἵστημι*, je pose, et, au moyen, je repose, je pèse). La statique est cette branche de la mécanique (*voy.*) qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les uns sur les autres. Son but est donc de rechercher les rapports qu'ont entre elles plusieurs forces (*voy.*) qui se combattent et qui anéantissent leurs effets réciproques et opposés, tandis que l'autre branche de la mécanique, qu'on nomme *dynamique* (*voy.*), a pour objet les propriétés du mouvement considéré

en lui-même ou produit par l'action et la réaction que plusieurs corps exercent les uns sur les autres. On divise la statique en différentes parties, suivant qu'elle s'occupe de l'équilibre dans les corps solides, et alors elle conserve spécialement le nom de *statique*, ou dans les corps liquides et fluides, cas où elle prend le nom d'*hydrostatique*, dont l'*aérostatique* (*voy. ces mots*) peut encore former une section particulière.

Lorsque plusieurs forces appliquées à un corps ou à un système de corps se détruisent, de manière qu'il n'en résulte aucun mouvement, on dit qu'elles sont en *équilibre* (*voy.*), « manière d'être, dit un savant géomètre, qui diffère du simple repos, en ce que le repos est un état purement oisif, qui existe en l'absence de toutes forces, au lieu que l'équilibre suppose l'exercice virtuel de plusieurs forces qui se combattent et qui s'anéantissent réciproquement. » Quelques auteurs nomment la statique la science des *forces de pression*. Elle considère surtout l'équilibre dans les machines (*voy.*), instruments destinés à varier les deux éléments d'une puissance proposée, le poids ou la vitesse, et à procurer la combinaison la plus avantageuse relativement à un certain but. C'est donc dans cette branche de la mécanique qu'on traite du centre de gravité, du frottement et des résistances que les corps éprouvent pour se mouvoir; des diverses machines simples, la machine funiculaire, le levier, les poulies, le tour, le plan incliné, la vis et le coin, et des machines composées qui s'y rapportent. Presque tous ces mots ayant des art. séparés dans cet ouvrage, il serait inutile de s'y arrêter ici.

Quelques écrits d'Aristote montrent qu'au temps où il vivait, les philosophes n'avaient encore que des notions confuses et même fausses sur la nature de l'équilibre. Archimède (*voy.*) doit donc être regardé comme le véritable créateur de la statique. Ce savant trouva la propriété générale du centre de gravité, et détermina ce point dans plusieurs figures. Il découvrit toute la théorie du levier et l'étendit à plusieurs autres machines qu'il imagina. On lui doit, entre autres, le plan incliné, la vis ordinaire, une sorte de vis

qui porte son nom et qui sert à élever l'eau par un mouvement continu, etc. Mais si les modernes tiennent du savant géomètre de Syracuse les principes de la statique, il est juste de reconnaître cependant qu'ils les ont considérablement généralisés et perfectionnés, en même temps qu'ils formèrent une science nouvelle de la théorie des mouvements variés, qui paraît avoir été inconnue aux anciens. L. L.

STATISTIQUE, science de l'ensemble des faits sociaux relatifs à un état dans un moment donné*, lequel moment est ordinairement le présent, que souvent on compare au passé envisagé dans différentes périodes. Telle est, suivant nous, la vraie définition de ce mot si diversement expliqué de nos jours, et dont on a fait un si étrange abus par suite de l'oubli ou de l'ignorance de son étymologie. En effet, on suppose généralement le mot dérivé de *status*, état ou situation, et, dès lors, on appelle statistique tout tableau offrant le relevé d'une situation quelconque, une série de quantités numériques**. Mais c'est évidemment une erreur. La science dont nous avons à traiter a reçu son nom des Alle-

(*) La définition donnée par Achenwall nous paraît encore la meilleure : « *Statistik eines Landes und Volkes ist der Inbegriff seiner Staatsmerkwürdigkeiten.* »

(**) C'est en la prenant dans cette acception qu'on a pu parler de la *statistique des coulisses*, de la *statistique des cafés de Paris*, et qu'on a dit, à propos des prix Montyon, que l'Académie Française s'est chargée de faire tous les ans la *statistique de la vertu*. Dans tous ces cas, le mot *état* (énumération) serait le mot propre : donner l'état de la vertu en France, l'état des acteurs, des actrices et de leur répartition entre les différents théâtres, l'état des cafés de Paris. Si toute énumération était une statistique, l'énumération des plantes, des minéraux, des animaux, serait donc la statistique des plantes, des minéraux, des animaux ? Dès 1829 (dans notre *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*, p. III de la préface) nous avons dit : « N'a-t-on pas vu éclore dans ces derniers temps une foule de productions obscures, qui, offrant de calomnieuses biographies contemporaines, des détails propres à intéresser la malice des rieurs ou les passions des hommes de parti, voire même des scandales de coulisses, se paraient toutes du titre pompeux de Statistique ? » Cet abus, qui n'a pas cessé depuis, tend à jeter de la déconsidération sur une science très sérieuse pourtant, très utile, et qui exige la réunion de plus de qualités solides qu'on ne le croit généralement.

manda, lesquels l'ont forgé un peu maladroitement au moyen du mot *Staat*, état, ou du latin *status*, dans le sens de *status rei publicæ*, emprunté sans doute aux Républiques des Elzevirs, qui donnaient le *status regni* de tel ou tel pays. Alors on a fait de *status* statistique, sur le modèle du mot *sphragistique* (*voy.*), déjà usité dans l'ancien monde, ou des mots *diplomatique* et *heuristique* (*voy.*), moins bien formés au moyen-âge. De plus, on a inventé la dénomination de *statista* pour désigner un homme d'état. Ainsi, dans un livre publié à Genève en 1675, on parle déjà de *rationes statisticae*, et le célèbre homme d'état Louis de Seckendorf y est qualifié de *statista christianus*.

Il est clair, par conséquent, que, dès l'origine, la statistique a été une science politique et sociale ; en faire simplement un amas de quantités numériques, c'est la dénaturer. A quel titre, ainsi comprise, la statistique serait-elle une science ? Bien plutôt faudrait-il la considérer comme le rebut de toutes les sciences réelles, comme le magasin général de toutes les notions imaginables pour lesquelles il n'y a point de place dans ces dernières. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Dufau, auteur d'un remarquable *Traité de statistique ou théorie de l'étude des lois d'après lesquelles se développent les faits sociaux* (Paris, 1840, in-8°). Le titre de son livre atteste qu'il n'a point méconnu que ce sont les faits sociaux qui forment le domaine de la statistique ; mais partant de cette idée que « on a trop exclusivement considéré la statistique dans ses rapports avec la politique et l'administration d'un état, » il s'est attaché de préférence à d'autres questions toutes exprimées en des termes numériques. Désirant constituer une science avec ces termes numériques, il a voulu y porter l'ordre, la méthode, la vie. « Il est bien évident, dit-il, que, puisque les données sur lesquelles opère le statisticien sont essentiellement représentées par des quantités, il a de toute rigueur recours au calcul pour obtenir des résultats. La science repose sur la même vue fondamentale qui sert de base à la théorie du calcul des probabilités... Tous

les faits de l'ordre politique et moral viennent se soumettre sans peine à l'analyse et au calcul quand ils peuvent être ramenés à des séries établies avec intelligence; et s'il est vrai qu'on ne peut pas toujours arriver ainsi à des résultats d'une rigueur parfaitement égale à celle que permet d'atteindre l'observation des faits naturels, du moins doit-on dire qu'on en approche parfois beaucoup. » M. Dufau fait ainsi de la statistique une science mathématique, et il a été suivi sur ce terrain par un homme dont ces sciences sont le domaine habituel. Dans son *Exposition de la théorie des chances et des probabilités* (Paris, 1843), M. Cournot dit : « L'on entend principalement par statistique (comme l'indique l'étymologie) le recueil des faits auxquels donne lieu l'agglomération des hommes en sociétés politiques; mais, pour nous, le mot prendra une acception plus étendue. Nous entendrons par statistique la science qui a pour objet de recueillir et de coordonner des faits nombreux dans chaque espèce, de manière à obtenir des rapports numériques sensiblement indépendants des anomalies du hasard, et qui dénotent l'existence des causes régulières dont l'action s'est combinée avec celle des causes fortuites. » Telle était exactement l'idée de l'auteur du *Traité de statistique*; mais telle n'est pas cette science même. Nos deux savants collaborateurs l'ont confondue avec l'*arithmétique politique*, chargée précisément de rechercher ces rapports numériques et d'en étudier les lois, ou, en d'autres termes, l'existence régulière. Seulement M. Dufau, pour faire une place à part à la statistique comme il la comprend, établit la distinction suivante à laquelle, pour notre compte, nous n'attachons aucune importance : « Dans le domaine de l'arithmétique politique, dit-il, rentrent une foule de problèmes difficiles, où il s'agit de dégager une inconnue parmi une somme variable d'éventualités, problèmes qu'on ne saurait résoudre sans le secours de l'algèbre, tandis que les données les plus élémentaires du calcul suffisent pour traiter les questions qui se rattachent à la statistique... Voulût-on, au surplus, annexer à cette science la plus grande partie des solutions

obtenues par le calcul des probabilités, on ne devrait toujours pas la désigner par cette appellation d'*arithmétique politique* qui ne pourrait en donner qu'une idée incomplète et restreinte. » Nous venons de voir que M. Cournot trouve, au contraire, à cette dénomination un sens plus large, plus étendu.

Quoi qu'il en soit, selon nous, la statistique n'a pas pour objet seulement les quantités ou les rapports numériques : tous les éléments de la vie sociale, sous quelque aspect qu'ils se présentent, chiffres ou expression quelconque d'un fait expérimental, sont également de son domaine. D'un fait expérimental, disons-nous; car la statistique constate, expose; elle ne dogmatise point, elle n'établit ni lois ni théories. Elle devient une science par son ensemble, par l'ordre qui y règne et par la critique avec laquelle les faits sociaux ont besoin d'être constatés, aussi bien que ceux de l'histoire. S'il n'est pas vrai, comme l'a pensé Schläezer, que celle-ci soit une statistique continue (car elle enregistre en outre des faits personnels et développe des caractères), on peut au moins dire avec ce grand érudit que la statistique est l'histoire à son point d'arrêt, c'est-à-dire le tableau d'une situation sociale qui est la conséquence de tous les événements racontés par l'histoire, et l'exposé de tous les éléments divers qui font d'un état ce qu'il est virtuellement dans le moment actuel. Envisagées comme science, l'une et l'autre n'ont rien de rigoureux : elles n'existent comme telles que par la méthode, l'enchaînement et la critique. La statistique d'ailleurs se distingue encore de l'histoire par cela qu'elle est essentiellement mobile : ayant pour domaine le présent, quand celle-ci s'occupe de préférence du passé, elle n'est jamais complète, jamais vraie dans toutes ses parties; car la minute actuelle a déjà modifié l'état des choses tel qu'il existait dans la minute précédente. Mais toutes les sciences d'observation, de constatation, ont le même inconvénient : le géographe, le géologiste et tant d'autres ne feront pas difficulté de l'avouer.

Comme la plupart de ses sœurs, la statistique a de nombreux rapports avec

beaucoup d'autres sciences : tour à tour elle leur prête et leur emprunte. Nous venons de parler de ses rapports avec l'histoire; mais elle est trop actuelle, trop curieuse de mille détails pour pouvoir être confondue avec elle; quant à la jurisprudence, à la politique, à l'économie politique, si elle empiète quelquefois sur leur domaine, elle s'en distingue nettement comme science des faits sociaux de toute nature, tandis que la première n'étudie que les faits de législation qu'il lui appartient en outre de discuter; que la seconde apprend, non à connaître, mais à agir; et que la troisième s'attache surtout à poser des principes, et spécialement cette sorte de principes sur lesquels se fonde la richesse des nations que la statistique se borne à constater. Avec la géographie, ses points de contact sont encore plus multiples; mais la géographie a moins en vue l'état, la société, que le pays, la terre. Quand elle parle de recensements et de faits commerciaux, elle se grossit aux dépens de la statistique; en revanche, celle-ci viole le domaine de sa voisine lorsqu'elle revendique pour elle-même les descriptions de territoires qui ne la concernent pas directement. A la géographie, la terre, séjour de l'homme, avec tous les mille objets qui en animent, en diversifient le spectacle, et qui réagissent sur le développement physique et intellectuel des habitants de chaque pays; à la statistique, l'état, l'homme réuni avec ses semblables en une association politique qui centuple les forces, satisfait les besoins et garantit les intérêts!

Le territoire national, en lui-même, indépendamment du travail de l'homme, ne concerne la statistique que comme base; elle en traite tout au plus, comme hors-d'œuvre, dans une introduction. Sa tâche à elle, c'est de faire connaître la constitution d'un état, son gouvernement et son administration; sa richesse publique, ses forces de terre et de mer; les ressources morales que l'homme y trouve, soit pour son instruction, soit pour son édification et la poursuite de son salut éternel; puis de présenter l'état numérique de la population, d'en constater l'accroissement, en tenant compte aussi du mouvement annuel, naissances, décès et

mariages; d'étudier les éléments constitutifs de cette population; d'établir les besoins de la consommation et les moyens existants pour y fournir; enfin, de porter l'attention sur tous les agents de la richesse particulière, sources de la richesse publique, sur les intérêts matériels, qui se fondent soit sur la production (agriculture, exploitation des mines, industrie en général), soit sur la circulation (commerce intérieur, extérieur, maritime ou de terre, etc.).

La statistique embrasse tout cela, et nécessairement; seulement, l'ordre dans lequel ces matières sont exposées peut varier suivant le point de vue de chacun. Quelques auteurs ont adopté l'ordre suivant : 1° le territoire; 2° la population; 3° l'état. Nous avons déjà dit que, selon nous, le territoire ne peut être pour la statistique qu'un hors-d'œuvre, nécessaire pourtant à faire comprendre les différentes situations dont on va traiter; en ce qui concerne les deux autres divisions, il est permis de commencer par l'état, comme étant l'objet direct de la statistique; ou par la population, si l'on considère que sans elle il n'y a pas d'état, et qu'après tout l'état n'est autre chose qu'une agglomération d'hommes réunis sous une certaine loi. Pour nous, dans nos travaux de statistique, nous suivrons désormais cette dernière marche, par des motifs que nous développons en tête du premier volume, actuellement sous presse, de notre *Statistique générale de la France, raisonnée et comparée**.

La statistique générale se rapporte à un état considéré dans son ensemble; la statistique spéciale, au contraire, se renferme dans le tableau d'une province, d'un département, d'une ville, d'une localité quelconque. On peut appeler *universelle* la statistique qui embrasserait à la fois tous les états, ou au moins ceux qui composent le système européen. Elle peut être de deux espèces, suivant qu'elle traiterait successivement et isolément des différents états, ou qu'elle les mettrait en présence les uns des autres, d'une ma-

(*) 4 vol. in-8°, dont les deux derniers ont paru sous ce titre provisoire : *De la Création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, Paris, 1842, chez H. Lebrun.

nière synoptique, pour établir des comparaisons. On verra plus loin des exemples des deux méthodes.

Que si, en outre, on nous parle de statistiques de la presse, des journaux, des voitures publiques, des chemins de fer, etc., c'est là un abus de mots qui expose au ridicule une science parfaitement sérieuse. Considérer ces choses-là dans leur rapport avec l'état, c'est sans doute *faire de la statistique*, comme on fait de la philologie en s'arrêtant à l'étude d'une simple particule; mais de même qu'on ne dit pas *la philologie* des particules grecques ou latines, ni la physique de la boussole, de même on devrait s'abstenir des expressions ci-dessus mentionnées.

Après avoir ainsi défini la science, fait connaître sa portée et tracé ses limites, reportons-nous à son berceau et notons rapidement quel a été jusqu'à ce moment le cours de ses destinées.

A tout prendre, la statistique est une science ancienne. De tout temps, les matières essentielles qui la composent ont plus ou moins fixé l'attention des hommes habitués à se rendre compte de ce qui se passe autour d'eux. Sans doute le nom a été consacré, en 1749 seulement, par un ouvrage d'Achenwall où il figurait sur le titre; mais longtemps avant lui on avait cherché à réunir systématiquement tous les faits curieux, notables et influents, relatifs à la vie politique d'un peuple. L'Italie, où la politique s'est d'abord développée, a pris l'initiative à cet égard; car le premier ouvrage important à noter est celui du Vénitien Francesco Sansovino, intitulé *Del governo et amministrazione di diversi regni e republiche* (Venise, 1567, in-4°, plusieurs fois réimprimé et traduit en différentes langues). Parmi les autres Italiens, Ventura, Paruta et surtout Jean Botero méritent une mention. Les *Relazioni universali* de ce dernier (Rome, 1592, in-4°) eurent un grand nombre d'éditions, furent traduits en latin, commentés et amplifiés. La France ne tarda pas à s'intéresser aux mêmes études: elle y prit une part signalée par l'ouvrage de Pierre Davity, dont nous donnerons le titre en entier, malgré sa longueur, parce qu'il fait voir que c'est bien réellement de statistique qu'il s'a-

gissait dans ces publications, prémices de la science. L'original français (traduit ensuite en latin et en d'autres langues) était intitulé: *Les états, empires et principautés du monde, représentés par la description des pays, mœurs des habitants, richesses des provinces, les forces, le gouvernement, la religion et les princes qui ont gouverné chacun état*, Saint-Omer, 1621-22, 2 vol. in-4°. A la même époque (1624), Jean de Laet commença à faire paraître en Hollande, alors centre d'un commerce actif, avide de renseignements, et où des institutions libres donnaient de la dignité à la science, les fameuses Républiques des Elzevirs, précieux petits livres qui, s'ils étaient loin d'embrasser tout le vaste champ de la statistique, y traçaient cependant de beaux sillons et y déposaient une bonne semence. Un peu plus tard, l'Allemagne vint aussi s'associer à ce mouvement qu'il lui était réservé, plus qu'à aucun autre pays, d'entretenir et de régler. Nous ne parlerons qu'en passant du savant jurisconsulte et publiciste Herrmann Conring (*voy.*), de Bose, de Beckmann, de Gastel, d'Éverard Otto; mais une mention plus particulière est due à un élève de Conring, Ph.-André Oldenburger, mort à Genève en 1678, et qui y publia, trois ans auparavant, le *Thesaurus rerum publicarum*, en 4 vol. in-8°, ce même ouvrage dont nous avons dit en commençant qu'on y trouve déjà les termes de *rationes statisticae* et de *statista*. M. Schubert remarque que même sept ans plus tôt (1668) on les rencontre dans un petit livre rare, intitulé: *Constantini Germanici ad Justum Sincerum epistola politica de Germanorum peregrinationibus*. Vint enfin Achenwall (*voy.*), professeur à Göttingue, dont nous avons déjà parlé et qu'on regarde comme le père de la statistique. Marchant sur les traces de Conring, il fit entrer cette science dans l'enseignement universitaire. Le *Compendium* qu'il en rédigea en langue allemande, lequel, à partir de la 2^e édition, parut sous ce titre: *Staatsverfassung der Europäischen Reiche im Grundrisse* (*Ébauche de la constitution politique des états européens*), a eu de 1749 à 1798 7 éditions successives. Vers le même temps

qu'Achenwall, Waleh et Reinhard publièrent également des abrégés de statistique à l'usage des universalités. L'impulsion était donnée, et bientôt l'on vit paraître une suite d'excellents ouvrages qui envisagèrent cette science sous toutes ses faces, afin d'en fixer les principes, la doter d'une théorie. Il nous suffira de citer entre autres le livre de Smollett, *The present state of all nations* (Londres, 1768, 8 vol. in-8°); *l'Idéal d'une statistique générale du monde* de Gatterer (Gœtt., 1778); la *Théorie de la statistique* de Schlosser (voy.), le meilleur disciple d'Achenwall et son successeur à l'université de Gœttingue, livre qui resta malheureusement inachevé (Gœtt., 1804); *l'Abrégé de statistique* de Niemann (Altona, 1807); les *Idées sur la statistique considérée dans ses rapports avec l'économie politique* de Léop. Krug (Berlin, 1807), etc.

Mais à mesure que cette nouvelle branche du savoir humain gagnait de la consistance, elle devint, comme de nos jours, où peut-être elle a couru risque de dépasser le but, l'objet d'attaques multipliées. Un de ses premiers et de ses plus véhéments adversaires fut Lûder, qui, dans sa *Critique de la statistique et de la politique* (Gœtt., 1812) et dans son *Histoire critique de la statistique* (Gœtt., 1817), fit de vains efforts pour discréditer cette science. Tout au contraire, ce genre de polémique lui devint salutaire, en signalant les erreurs dans lesquelles on était tombé déjà, ou les écueils qu'il importait d'éviter, et en la poussant ainsi dans la bonne voie.

Les attaques injustes auxquelles on l'avait vue en butte n'empêchèrent pas une foule de savants, en partie fort distingués, de mettre leur patience et leur sagacité au service de la statistique, d'après des plans diversement combinés, et selon les méthodes variées imaginées par chacun. De ce nombre furent l'estimable Bûsching (voy.), Toss, Remer, Meusel, Mannert, Hassel (voy.). Ce dernier, dans son grand *Manuel de géographie et de statistique actuelles*, a présenté les deux sciences réunies dans un seul et même cadre. Son exemple a été imité par Stein dans un autre *Manuel de géogra-*

phie et de statistique (6^e éd., Leipz., 1822-24, 3 vol. in-8°). Un savant professeur de Königsberg, M. Schubert, auteur d'une *Statistique des états de l'Europe* (*Staatenkunde von Europa*, Königsberg, 1825 et années suiv.), s'est au contraire renfermé dans ses limites naturelles. Cinq volumes ont déjà paru de cet ouvrage capital, qui, bien que basé sur des matériaux qui ont vieilli presque aussitôt, surtout ceux qui concernent la France, est néanmoins la statistique universelle, non synoptique, la plus satisfaisante qui ait paru en tous pays.

On s'est pareillement occupé avec succès à établir des rapprochements entre les situations analogues des différents états, afin de faire jaillir de ces comparaisons d'utiles leçons. L'Autrichien Martin Bisinger (1822) et le baron de Malchus (1824) en ont donné l'exemple. Après eux, M. Schnabel, dans sa *Statistique générale des états européens* (Prague, 1829, 2 vol. in-8°), a pris pour point de départ l'Autriche, en regard de laquelle il a fait comparaitre les autres états, grands et petits. M. Franzl, également Autrichien, l'a suivi dans la même voie, où se sont particulièrement distingués, en Italie, le savant Melchior Gioja, et chez nous, outre M. Adrien Balbi (que la France peut réclamer pour sien, quoiqu'il ait reçu le jour à Venise), le baron Charles Dupin, statisticien célèbre, qui, dans la plupart de ses travaux, s'est attaché à établir un parallèle entre la France et l'Angleterre. N'oublions pas, enfin, de noter qu'on doit à l'Allemand Meusel une *Bibliographie de la statistique* (Leipzig, 1790; 2^e éd., 1806-7, 2 vol. in-8°), et que l'histoire de cette science, indépendamment de Lûder, dont il a déjà été question, a été présentée par M. Mone (en latin, Louvain, 1822, in-4°).

Ce qui précède de ses rapports principalement à la statistique universelle; car s'il fallait énumérer ici tous les bons ouvrages de statistique générale ou spéciale publiés en tous pays, et particulièrement en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie, la place dont nous disposons n'y suffirait pas, et nous hérisserions nos colonnes d'une aride nomenclature. Bornons-nous à en indiquer les

plus marquants. Dans ce nombre, il faut compter un ouvrage qui a vieilli aujourd'hui et qui atteste encore sur toutes ses pages l'enfance de la science, mais qui n'en était pas moins un grand pas fait dans une carrière qui s'étend maintenant de jour en jour, dans l'intérêt de la bonne administration publique et du progrès général de l'humanité. Nous voulons parler de la *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, publiée par Herbin, de concert avec différents collaborateurs (Paris, 1808, 7 vol. in-8°, atlas in-4°). Avec la petite Statistique de Peuchet, également relative à une époque qui est déjà loin de nous, ce travail a été jusqu'à ce jour le seul de cette espèce sur la France* ; car nous ne ferons pas à la Statistique, à la fois informe et trop abrégée, de M. Lewis Goldsmith, l'honneur de la placer sur la même ligne. Après la publication d'Herbin, qui n'a plus guère aujourd'hui qu'un intérêt historique et de comparaison, nous citerons le *Treatise on the wealth, power and resources of the British empire* de Colquhoun (Londres, 1814) ; puis la *Description statistique de l'empire Britannique* de M. J.-R. Mac-Culloch, et l'ouvrage capital pour la statistique de l'Angleterre, depuis le commencement du XIX^e siècle, le *Progress of the nation* de M. Porter, chef du bureau de statistique commerciale à Londres, et qui, avec le précédent, fait autorité dans toutes les questions de statistique relatives au Royaume-Uni. Dès 1837, M. Chemin-Dupontès nous a donné une traduction française du livre de M. Porter ; mais depuis il a été continué, et un 3^e volume en a paru il y a peu de mois. Enfin, nous rappellerons aussi les ouvrages du comte de Chabrol (*voy.*) sur Paris, et de M. Moreau de Jonnés sur l'Angleterre et l'Espagne ; ceux de MM. Springer, Becher et Dieterici sur l'Autriche et sur l'Allemagne, etc.

Sous un autre point de vue, il est impossible de passer sous silence les recherches de Malthus (*voy.*), de MM. Quetelet, Villermé, Caspar, Bernoulli, etc., sur la population ; de M. A. Balbi sur

(*) *Voy.* T. XI, p. 522, la note. Au lieu de 1807, il y faut lire 1803.

les langues et sur la puissance politique ; le beau travail du comte Chaptal (*voy.*) sur l'industrie de la France ; ceux de MM. Mac-Culloch, de Gülich, le baron de Reden, etc., sur l'industrie et le commerce en général ; ceux de M. Michel Chevalier sur les travaux publics et les voies de communication, etc.

Tout cela, il est vrai, sont des travaux de seconde main. A force de labeur et de combinaisons, ces auteurs ont pu réunir et rapprocher entre elles une quantité prodigieuse de données, et mettre dans tout leur jour des situations restées obscures jusqu'à eux ; mais pour marcher sur un terrain solide, pour avoir une base sur laquelle il puisse s'appuyer avec confiance, il faut au statisticien des opérations préliminaires qui ne sont plus de son ressort, pour l'accomplissement desquelles ses forces et ses lumières même ne suffiraient pas. Il faut des centres de renseignements où viennent s'amasser et se classer des rapports authentiques sur toutes les situations possibles : recensement de la population, état des naissances, des décès et des mariages ; état du nombre d'élèves dans les écoles, du nombre de malades dans les hôpitaux et hospices, des détenus dans les prisons et les bagnes ; état des crimes, des mises en prévention et des condamnations ou acquittements ; état des propriétés de toute nature, des richesses agricoles, industrielles et commerciales ; état des ports et de la navigation, des importations et exportations ; état des contributions publiques et autres branches du revenu national, etc., etc. Pour se procurer tant de données diverses, portant en elles ces caractères d'authenticité sans lesquels toute la science statistique ne serait plus qu'une chimère, il faut des moyens d'observation multiples, des investigateurs nombreux, intelligents et scrupuleux, et il n'y a guère qu'un gouvernement, avec sa hiérarchie administrative bien réglée et convenablement échelonnée du haut en bas, qui puisse se charger d'une pareille tâche. Aussi, très anciennement déjà, certains gouvernements ont-ils compris par moment qu'il y avait pour eux intérêt et devoir d'ordonner de semblables recherches. Sans emprunter à M. Mone sa statistique de David, sans

même remonter au *Doomsdaybook* (voy.) de Guillaume-le-Conquérant, rappelons que, dès le XIII^e siècle, Venise, au faite de sa grandeur commerciale, transmettait aux gouverneurs des provinces soumises à sa domination, aussi bien qu'à ses agents diplomatiques dans les pays étrangers, des instructions formelles à l'effet d'obtenir de chacun d'eux des communications régulières sur le mouvement et l'état de la population, sur celui de la prospérité morale et matérielle au lieu de sa résidence ou dans toute l'étendue du ressort qu'il administrait. C'est dans les rapports de ces fonctionnaires, sans nul doute, qu'en 1421 le doge Thomas Mocenigo puisa les matériaux pour son mémoire sur la situation des différents empires, le système monétaire, les finances, la dette publique, etc.; œuvre qui peut être regardée comme la plus ancienne ébauche d'une statistique rédigée dans des vues d'intérêt politique, au moyen-âge. En France, l'idée de la création d'un établissement où seraient consignés tous les faits intéressant la puissance et le bien-être matériel du royaume, remonte à Sully. Perdue de vue pendant quelque temps, Louvois s'efforça de la réaliser, au moins en ce qui concernait son département, par la formation du dépôt de la guerre. Enfin, sous le consulat et l'empire, Chaptal, ministre de l'intérieur, érigea pour la statistique un bureau qui livra les résultats de ses recherches à la publicité dans les *Annales de statistique*, rédigées par Ballois (Paris, 1802-3, 6 vol.)*. Aujourd'hui, le bureau de la statistique générale de la France est annexé au ministère de l'agriculture et du commerce, et habilement dirigé par M. Moreau de Jonnés. C'est grâce à lui et à l'impulsion donnée, en 1835, par M. le comte Duchâtel (voy.), que la France possèdera bientôt une statistique officielle dont il existe déjà plusieurs volumes gr. in-4^o, offrant l'état du territoire, de la population, de l'agriculture, du commerce extérieur, des établisse-

(*) Une publication analogue était celle de M. Graberg (voy.) de Hemsøe, intitulée : *Annali di geografia e statistica*, Gènes, 1802, in-8^o, et, plus récemment, la section de statistique du *Bulletin de Férussac*, la *Hertha* et les *Annales* du savant M. Berghaus à Berlin, etc., etc.

ments de bienfaisance, de détention, etc. La plupart des ministères et les administrations spéciales n'en ont pas moins conservé leurs bureaux particuliers, et continuent de publier séparément les documents qui les concernent. Parmi ces derniers, ceux de la direction des douanes, réunis et classés avec beaucoup de soin, méritent peut-être le plus de confiance. En Angleterre, où depuis longtemps rien ne peut se soustraire à la publicité, l'amas prodigieux de documents qui sont tous les ans distribués aux deux Chambres met la statistique en possession des matériaux les plus abondants et les plus variés; mais cette mine inépuisable de connaissances n'a été réellement exploitée avec fruit par l'état que depuis la création d'une section de statistique, instituée en 1832, pour les concentrer, en tirer des résultats sommaires et en fournir des aperçus, auprès du bureau de commerce, que présidait alors lord Auckland. Le chef de cette section, M. J.-R. Porter, déjà cité plus haut, en dirige les travaux avec autant de zèle que d'habileté, et il a fait publier annuellement, depuis 1833, une série de volumes in-fol. qui présentent, sous une grande variété de rubriques, une foule de tableaux du plus haut intérêt pour la statistique du royaume-uni, pour celle des colonies anglaises, et de plus pour le commerce des pays étrangers, d'après les rapports des consuls britanniques. En Belgique, le gouvernement publie de même, et avec beaucoup de méthode, une statistique officielle dont les volumes se multiplient et permettent déjà de tracer avec confiance un tableau complet de ce petit royaume, si jeune et si actif. Aux États-Unis, les matériaux officiels abondent également. Ce sont là des ressources précieuses que rien ne peut suppléer. Aussi, dans les pays libres, la statistique paraît-elle destinée à un développement dont on ne peut méconnaître l'immense utilité pratique. Les gouvernements absolus, il est vrai, ont aussi, pour la plupart, et ont même eu en partie avant l'Angleterre, des bureaux semblables. L'Autriche (depuis 1819), la Prusse, la Toscane et même le royaume de Naples en possèdent*; mais, à l'exception de la Prusse,

(*) Voir Liechtenstern, *Ueber statistische Bu-*

où tout ce qui tient à l'administration ou en dérive, porte un cachet de perfection remarquable et ne s'enveloppe pas habituellement de mystère; à l'exception encore de quelques petits états constitutionnels de l'Allemagne, qui ont imité son exemple, ces gouvernements n'ont, en général, rendu au public qu'un compte partiel et très sommaire des faits et des résultats statistiques recueillis et constatés par leurs soins. La direction du bureau de statistique de Berlin est confiée aux soins éclairés de M. Hoffmann. En Russie, M. Arsénief préside à celui de Saint-Pétersbourg; deux forts volumes de *Matériaux pour la statistique* en sont déjà sortis, et l'on publie en outre des documents nombreux dans les recueils périodiques des différents ministères, ainsi que l'état officiel des établissements d'instruction, celui des importations et des exportations, etc.

D'un autre côté, la statistique doit beaucoup à l'activité des sociétés qui se sont formées pour son avancement dans presque tous les pays. La *Statistique de l'Écosse* de sir John Sinclair, Édimb., 1790-99, 21 vol. in-8°, mérite d'être citée comme une œuvre remarquable, uniquement due à des efforts de ce genre. La Société de statistique de Londres publie un journal rempli de documents importants. Il en est de même de la Société française de statistique universelle, fondée à Paris par M. César Moreau, en 1829, et dont le roi est protecteur. D'autres recueils sont publiés par les Sociétés de statistique de Marseille, de Bruxelles, par celles qui existent en Allemagne, ou en d'autres pays. Dans ce dernier, Hassel, un des statisticiens les plus laborieux, publiait autrefois l'*Almanach statistique*, qui continue de paraître à Weimar, en même temps que l'*Almanach de Gotha*, rédigé en langue française, répand une foule de notions statistiques puisées aux meilleures sources. *The American Almanach* mérite également d'être cité sous ce rapport.

Ainsi, la somme des renseignements positifs sur tous les états s'accroît chaque jour, et la comparaison, de plus en plus exacte, de ces données, a permis de constater, dans les dernières années, une augmentation constante de la population de l'Europe. *Revue, ihre Geschichte, Einrichtungen und nathige Formen*, Dresde, 1820, in-8°.

plus praticable, pourra bientôt s'étendre à toutes les situations. Cependant le temps marche, et, avec lui, tout se renouvelle perpétuellement; la tâche du statisticien ne serait donc jamais finie quand même il réussirait jusqu'à un certain point à fonder sur les plus solides bases et à rendre complet le tableau d'un présent qui sera le passé avant que son coup d'œil ait pu l'embrasser dans toute sa vaste étendue.

J. H. S.

STATUE, STATUAIRE, voy. SCULPTURE.

STATU QUO (IN), mots pris du latin, qui signifient dans l'état où sont les choses. Ils s'emploient surtout dans le langage de la diplomatie. Les deux mots *statu quo* se prennent quelquefois substantivement: c'est ainsi qu'on dit *le statu quo*; *maintenir le statu quo*.

STÉARINE (de *στέαρ*, suif), *voy. GRAISSE.*

STÉATOPYGIE, voy. HOTTENTOTS.

STEDINGHS (LES), colonie de Frisons établis sur le Bas-Weser et qu'on fit passer pour des hérétiques, parce que, contraires aux prétentions de la hiérarchie sacerdotale et à l'oppression féodale, ils refusaient de payer tribut à l'évêque de Brême et au comte d'Oldenbourg. Une croisade fut prêchée contre eux, et la colonie fut détruite en 1284. *Voy. CROISADES, T. VII, p. 284.*

STEFFENS (HENRI), philosophe, naturaliste et poète distingué, naquit à Stavanger, en Norvège, le 2 mai 1773. En 1779, il suivit son père, qui était chirurgien de district, à Elseneur, puis à Roskilde et à Copenhague, en 1787. Destiné à la carrière théologique, à laquelle ses sentiments religieux et une certaine éloquence naturelle l'avaient fait juger propre, il entra à l'université en 1790; mais la lecture de Buffon vint bientôt donner une autre direction à ses études. En 1794, la Société des naturalistes le chargea de faire à ses frais un voyage en Norvège. A son retour, le navire qui le portait ayant échoué à l'embouchure de l'Elbe, il passa l'hiver à Hambourg, d'où il retourna à Copenhague. En 1796, il s'établit à Kiel, où il ouvrit un cours d'histoire naturelle. Sen-

tant le besoin de donner une base spéculative à la science de la nature, il se rendit à Iéna, où professait à cette époque M. de Schelling (*voy.*), et il ne tarda pas à devenir, sous l'influence des écrits et des leçons de cet homme illustre, un des plus zélés partisans de la philosophie de la nature. Après avoir pris à cette université le grade de docteur, et reçu le titre de professeur - adjoint de la faculté de philosophie, il partit pour Freiberg, où il publia ses *Éclaircissements sur l'histoire naturelle de l'intérieur de la terre* (1801), qu'il inséra plus tard, avec de nouveaux développements, dans son *Manuel d'oryctognosie* (1811 - 19, 3 vol. in-8°). En 1802, il retourna en Danemark, où ses leçons, en lui faisant une grande réputation, lui attirèrent aussi des ennemis, dont les persécutions le forcèrent à quitter Copenhague pour accepter une chaire à l'université de Halle (1804). Ce fut dans cette ville que Henri Steffens publia, en 1806, ses *Esquisses des sciences naturelles philosophiques*, où il développa sa théorie de la quadruplicité, et auxquelles se rattachent ses traités géognostico-géologiques. Après la bataille d'Iéna, il se retira dans le Holstein, et ne reparut à Halle, en 1809, que pour prendre une part active et périlleuse aux conspirations des patriotes de la Hesse et de la Prusse. En 1811, il se rendit à Breslau, où il travailla avec une ardeur infatigable à soulever les étudiants; lui-même s'enrôla dans le corps des volontaires et combattit les Français jusqu'après la prise de Paris. Ses services lui valurent la croix de fer. Il remonta ensuite dans sa chaire de physique à Breslau, qu'il occupa jusqu'en 1831, où il fut appelé à Berlin. — Parmi les ouvrages philosophiques de Steffens nous citerons encore son *Anthropologie* (Berlin, 1822, 2 vol.), où il cherche à présenter l'existence de l'homme dans sa dépendance de l'univers, but qu'il poursuit également dans ses *Feuilles polémiques pour l'avancement de la physique spéculative* (livr. I et II, Breslau, 1829 et 1835). Ses écrits qu'on peut appeler de circonstance sont moins importants, mais ils sont remarquables par la hardiesse des pensées; tels sont ceux-

ci : *Sur l'idée des universités* (1809), *l'Époque actuelle* (Berlin, 1817, 2 vol.), et surtout les *Caricatures des choses saintes* (Leipz., 1819-21, 2 vol.). La question de la réunion des deux Églises réformée et luthérienne, qu'il n'approuvait pas, l'engagea dans une vive polémique, au sujet de laquelle on peut consulter la brochure : *Sur la fausse théologie et la vraie foi* (Bresl., 1824; nouv. éd., 1831), ainsi que l'écrit intitulé : *Comment je suis redevenu luthérien*, confession personnelle qui a eu beaucoup de retentissement. A ces écrits religieux se rattachent ses productions poétiques : *La famille Walseth et Leith* (Bresl., 1827, 2 vol.; 2^e édit. rev., 1830, 5 vol.); *Les quatre Norvégiens* (Bresl., 1828, 6 vol.), et *Malcolm* (*ib.*, 1831, 2 vol.), à qui leurs beautés, toutes ternies qu'elles sont par d'assez grands défauts, assignent le premier rang parmi les compositions de ce genre. Le dernier écrit sorti de la plume de Steffens, après sa brochure *Sur les sociétés secrètes des universités* (Berlin, 1835), est une espèce de compte - rendu fort intéressant de sa vie (*Was ich erlebte, aus der Erinnerung niedergeschrieben*, Breslau, 1840, 2 vol. in-8°). C. L.

STÉGANOGRAPHIE. On a appelé ainsi (de *στυγανός*, couvert, secret, et *γράφω*, j'écris) une sorte d'écriture chiffrée employée pour déguiser un nom, et qui consiste à écrire successivement les vingt-quatre lettres de l'alphabet sur deux lignes, l'une au-dessus de l'autre, de cette manière :

a b c d e f g h i k l m
n o p q r s t u v x y z

et à mettre, au lieu de chaque lettre du mot que l'on veut déguiser, celle qui lui correspond dans l'autre ligne. Si l'on voulait donc écrire le mot *livre* par le procédé stéganographique, on trouverait *ypier*. X.

STEIN (HENRI-FRÉDÉRIC-CHARLES, baron DE), ministre d'état prussien, honoré en Allemagne comme patriote sincère et libéral persévérant, naquit le 25 oct. 1757, à Nassau sur la Lahn. Après avoir terminé ses études à Göttingue, il visita les principales cours de l'Allema-

gne, et obtint, en 1780, la place de conseiller des mines à Wetter (comté de la Mark). Sa naissance, sa fortune, son mariage avec la comtesse Walmoden-Gimbour, et plus que tout cela ses services lui frayèrent la route à un avancement rapide. Il fut nommé successivement directeur de chambre à Hamm, président et bientôt après premier président de toutes les chambres westphaliennes. Dans ce poste, il rendit au cercle de Westphalie le service de changer en superbes chaussées ses chemins impraticables; il partagea entre les paysans ce qui restait des fermes domaniales; il protégea l'industrie et le commerce, et mit un peu d'ordre dans l'administration forestière. A la mort du ministre prussien Struensee, le baron de Stein fut appelé à le remplacer au département de l'accise, des douanes et des fabriques, et à peine se fut-il mis au courant des affaires, qu'il travailla à extirper les abus. Cependant il ne tarda pas à se trouver en opposition ouverte avec le conseiller de cabinet Beyme, dont il repoussa la prétention de s'immiscer dans les affaires de l'état. De nouvelles querelles avec le cabinet le firent destituer en 1807; mais lorsque, après la paix de Tilsitt, on sentit la nécessité de confier le gouvernail à une main ferme, le roi le rappela avec honneur (1808), et le nomma premier ministre. Les conférences que Stein eut à Berlin avec le gouvernement français n'ayant abouti à rien, il retourna à Königsberg et commença dès lors à tout préparer en secret pour la délivrance de l'Allemagne. Ses projets furent découverts, et, sur l'ordre de Napoléon, il fut éloigné une seconde fois des affaires, peu de mois après y être rentré. Retiré en Autriche jusqu'en 1812, il partit vers la fin de cette année pour aller trouver l'empereur Alexandre, et il est plus que vraisemblable qu'il ne resta pas inactif dans le grand drame qui commença à l'entrée des Français en Russie. Après l'occupation de la Saxe par les alliés, il fut mis à la tête de l'administration centrale et travailla alors de toutes ses forces à soutenir l'élan patriotique qui se manifestait de toutes parts. Mais les principes proclamés à la première paix de Paris étaient en opposition trop di-

recte avec les opinions de Stein et avec les assurances données au peuple allemand, pour qu'il lui fût possible de rester aux affaires et de consacrer par l'autorité de son nom un manque de foi qui contrariait ses plus chères espérances. Peu habitué aux transactions de conscience, il aimait mieux donner sa démission, et se retira dans ses terres. En 1819, il contribua beaucoup à fonder à Francfort-sur-le-Mein la société allemande pour la publication des monuments de l'histoire nationale, société dont plusieurs volumes in-fol., mis au jour depuis 1826, sous la direction d'un critique savant, M. Perz, attestent l'activité éclairée. En 1827, Stein fut nommé membre du conseil d'état; cette même année, ainsi qu'en 1828 et en 1830, il fut maréchal de la diète provinciale de Westphalie, et en cette qualité il travailla à affermir les nouvelles institutions provinciales octroyées par la Prusse. Il mourut le 29 juillet 1831. Administrateur habile et zélé, Stein montra toujours une force de caractère voisine de la dureté et de la violence. Sa loyauté n'a jamais été révoquée en doute, bien que ses ennemis lui reprochent toutes sortes d'injustices. Il s'aperçut un des premiers que l'alliance russe, sur laquelle la Prusse s'est toujours appuyée jusqu'ici, pouvait devenir préjudiciable à la liberté allemande, et de ce moment il en resta l'inflexible adversaire. Ses *Lettres au baron de Gagern* (voy.) ont été publiées par cet homme d'état (Stuttg., 1833). Voir Wiesmann : *Dernières années de Stein* (Munster, 1831), et *Souvenirs sur Stein* (Altenb., 1832). C. L.

STEINKERKE ou plutôt **STENKERKE**, ville du district de Mons (Hainaut), dont le nom signifie *église des pierres*, et qui est célèbre par une bataille livrée, le 3 août 1692, entre les Français sous les ordres du maréchal de Luxembourg et les alliés commandés par Guillaume III (voy. ces noms).

STELLA (JACQUES), fils aîné du peintre François Stella, naquit à Lyon en 1596, et mourut à Paris en 1647. A 20 ans, il alla en Italie, et bientôt sa réputation surpassa celle de son père. De Florence, où il travailla pour le grand-duc Côme II, il se rendit à Rome, et pro-

fit des leçons du Poussin. Jeté en prison sur une fausse accusation de ses ennemis, il s'amusa, pendant sa captivité, à dessiner au charbon, sur le mur de son cachot, une Vierge avec l'enfant Jésus, que tout Rome voulut voir. Son innocence fut reconnue; mais, peu désireux de prolonger son séjour en Italie, il se hâta de partir pour la France, où le cardinal de Richelieu lui fit donner le titre de peintre du roi. Florence, Rome, Madrid, Saint-Petersbourg possèdent plusieurs ouvrages de Jacques Stella; cependant ce sont les tableaux qu'il a exécutés pour Paris qui ont principalement assuré sa gloire. Il excellait dans la représentation des jeux d'enfants, dans la perspective et l'architecture. Il cherchait à imiter la manière du Poussin, et on doit convenir qu'il en a approché de très près; son plus grand défaut consiste dans la froideur qui règne dans toutes ses têtes. X.

STELLIONAT (du latin *stellio*, petit lézard à forme changeante, dont on a fait un symbole de la fraude) est le nom que l'on donnait, en droit romain, à certaines tromperies. Le *Corpus juris* reconnaît six formes de stellionat : 1° la vente faite à deux personnes en même temps; 2° le paiement fait par un débiteur avec des choses qu'il sait ne pas lui appartenir; 3° l'enlèvement par le débiteur d'une chose affectée à un paiement; 4° la collusion entre deux personnes au bénéfice d'un tiers; 5° la substitution faite, par un marchand, d'une marchandise pour une autre; 6° enfin, une fausse déclaration faite sciemment dans un acte. Sous l'empire de notre ancienne législation, le stellionat n'était pas considéré comme un crime public; mais, outre la restitution à laquelle le stellionataire était condamné, il était passible de la contrainte par corps, même après l'âge de 70 ans. De plus, il cessait d'être admis au bénéfice de la cession de biens. Le Code civil dit aujourd'hui qu'il y a stellionat : lorsqu'on vend ou qu'on hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire; lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués, ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés. Au fait de stellionat la seule peine appliquée est

celle de la contrainte par corps, de telle sorte que le ministère public ne peut de son chef exercer les poursuites nécessaires pour atteindre le stellionataire. La femme qui s'est rendue coupable de stellionat ne peut être frappée par la loi que lorsqu'elle n'est pas en communauté de biens avec son mari, qui, dans le cas contraire, est seul responsable. D. A. D.

STEMMATES, *voy.* INSECTES, T. XIV, p. 723.

STENKO RASINE, *voy.* RASINE.

STENOGRAPHIE (de *στενός* γρη, écriture étroite, serrée, abrégée). Toute écriture abrégative est une espèce de sténographie; mais ordinairement on entend par ce nom l'art d'écrire aussi vite qu'on parle, avec d'autres caractères que ceux de l'écriture usuelle.

L'invention de caractères spéciaux, formant une écriture aussi prompte que la parole, n'est pas aussi ancienne qu'on le croit : elle suppose un état de civilisation déjà avancée. Diogène-Laërce nous apprend que Xénophon écrivait par signes, qu'il se servait de la *séméiographie* pour recueillir la parole de Socrate et des philosophes qui se réunissaient dans les jardins d'Académus. Cette manière d'écrire a passé d'Athènes à Rome. Cicéron eut un affranchi, nommé Tiron, qui recueillait ses discours avec des *notes* que nous connaissons sous le nom de *notes tironiennes* (*voy.* BRACHYGRAPHIE). Plutarque, dans la Vie de Caton d'Utique, rapporte comment fut conservée la harangue que Caton prononça dans le sénat, à l'époque de la conjuration de Catilina : « Ce jour-là Cicéron avait disposé, dans la salle du sénat, des clerks qui, d'une main légère, traçaient certaines *notes* et abréviations qui, en peu de traits, valaient et représentaient beaucoup de lettres. » Les notaires, ainsi que leur nom (*notarii*) l'indique, se servaient de *notes* pour écrire plus vite les conventions des parties et les dispositions testamentaires. Sénèque composa, à ce qu'on dit, une espèce de dictionnaire des mots les plus usités de la langue latine, représentés par des figures arbitraires, n'ayant aucun lien commun entre eux. Le nombre s'en élevait à plus de 4,000. Ce dictionnaire ne nous

est pas parvenu ; le fait ne peut donc être vérifié, mais il nous paraît peu vraisemblable. Quelle mémoire eût pu retenir tous ces signes, s'ils n'eussent été formés des mêmes éléments, combinés diversement ?

Les notes tironiennes nous ont été transmises par Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin. Plus tard, en 1747, un bénédictin, dom Carpentier, publia l'*Alphabet tironien*, suivi du texte latin des *Capitulaires* de Louis-le-Débonnaire, écrit à l'aide de ces notes. On peut juger, en voyant cette écriture, de ce qu'était l'art tironien, et en général l'art abrégé chez les anciens. Il n'est pas présumable qu'avec des figures aussi compliquées on ait pu suivre une parole bien rapide. Mais la langue latine étant plus articulée, plus cadencée que la langue française, le débit de l'orateur romain devait être plus lent, et laisser plus de temps au sténographe.

Dans les républiques de l'antiquité, et particulièrement dans la république romaine, on n'attachait qu'un médiocre intérêt à la reproduction des discours prononcés devant le peuple assemblé. La parole de l'orateur n'avait guère d'action au delà de la place publique, où se décidaient les affaires les plus importantes. D'ailleurs les moyens de publicité manquaient. L'usage de la sténographie fut donc restreint dans ces républiques. Ce n'est que depuis la découverte de l'imprimerie que l'utilité de l'écriture sténographique a pu être mieux appréciée. L'art de reproduire les discours improvisés, répétant au loin les accents de la tribune, fut merveilleusement secondé par ce puissant moyen de publicité. Le besoin d'une écriture rapide se fit surtout sentir dans les pays où l'établissement du gouvernement représentatif ouvrait une nouvelle arène à la lutte des partis, à l'éloquence parlementaire. Aussi est-il à remarquer que la sténographie était pratiquée en Angleterre longtemps avant qu'elle fût connue en France.

Un des premiers ouvrages de ce genre qui parut en France fut la *Tachéographie* de Charles Ramsay, écossais, imitée du procédé graphique de Shelton, et publiée, en 1681, avec une dédicace à Louis XIV.

D'après ce procédé, les voyelles sont indiquées par la place que les consonnes occupent, ce qui empêche leur liaison et ne permet d'écrire que par syllabes détachées.

Un siècle après, en 1786, Taylor, convaincu par des tentatives infructueuses que, pour parvenir à suivre la parole improvisée, il fallait écrire, non par syllabes détachées, mais par mots, publia son système de *sténographie*, qui réduisit l'art abrégé à sa plus simple expression et lui fit faire des progrès rapides. La sténographie de Taylor, adaptée à la langue française par Théodore Bertin, parut dans un moment favorable, lorsque la tribune nationale retentissait de la parole si animée des orateurs sortis du sein de la révolution de 1789. Il est à regretter que cette traduction n'ait pas été faite avec une connaissance plus approfondie du mécanisme des deux langues. Comme il entre moins de consonnes dans la composition des mots français, il eût fallu exprimer un plus grand nombre de voyelles pour que l'écriture sténographique fût plus lisible. L'omission des voyelles initiales et médiales en rendit la lecture tellement difficile, que les premiers praticiens furent arrêtés par un obstacle insurmontable. La *tachygraphie* de Coulon-Thévenot, pratiquée à la même époque, moins rapide, mais plus facile à lire que la sténographie, eut longtemps la préférence.

La sténographie était alors si peu connue en France, que le *Moniteur universel* (*voy.*) ne put se procurer aucun sténographe pour rendre compte des séances de l'Assemblée constituante : elles furent rédigées par Maret, depuis duc de Bassano, qui, à défaut de l'écriture sténographique, était aidé par une heureuse mémoire et une intelligence supérieure.

On eut recours, sous l'Assemblée législative, à un singulier moyen, employé par le journal *le Logographe*. Cinq à six rédacteurs, placés autour d'une table ronde, se servant de l'écriture ordinaire, écrivaient des phrases ou partie de phrases, qui étaient ensuite réunies pour former un tout. *Le Logographe*, véritable écho de la tribune, répétait tout ce qui se disait, sans prendre soin de la rédac-

tion. On se rappelle que c'est dans la loge du *Logographe* que, le 10 août, furent placés Louis XVI et sa famille, pendant que l'Assemblée délibérait sur leur sort. Le *Logographe* avait cessé de paraître sous la Convention : on pense bien que les journaux de ce temps rendirent compte des séances de la Convention avec beaucoup de circonspection.

L'écriture sténographique commença à être plus pratiquée sous le Directoire ; il se forma alors des tachygraphes et des sténographes assez habiles ; mais ils étaient plus particulièrement occupés à recueillir les plaidoiries des avocats ou les leçons des professeurs. La pratique de la sténographie, circonscrite dans un cercle étroit, ne put s'étendre sous l'empire, avec un Corps législatif muet. Il est peut-être à regretter qu'elle n'ait pas contribué à reproduire les discussions du Conseil d'état, où la parole de l'empereur a brillé d'un si vif éclat. Locrés s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de talent ; mais n'a-t-il rien omis qui méritât d'être recueilli ? Quoi qu'il en soit, sous le régime consulaire et impérial, l'art sténographique, très borné dans son application, ne fit aucun progrès. Il faut convenir que les ouvrages qui parurent alors n'étaient guère propres à lui en faire faire. L'*Okygraphie* de M. Blanc, publiée en 1802 ; espèce d'annotation de la parole par signes syllabiques, qui se placent sur des lignes parallèles, comme des notes de musique, fondée sur la même idée que la tachéographie, ne pouvait avoir plus de succès. La *sténographie méthodique* de M. Montigny n'était autre chose que la sténographie de Taylor, avec l'addition de quelques points pour indiquer des voyelles omises, comme s'il était possible de suivre la parole en ajoutant ces points.

Après la chute de l'empire, le gouvernement représentatif, s'établissant sur une base plus large, ouvrit à la sténographie une carrière plus vaste. Les séances de la Chambre des députés excitèrent un vif intérêt ; les journaux, pour en rendre compte, commencèrent à employer des sténographes. En 1817, les discours improvisés étant plus fréquents, le concours de la sténographie devint nécessaire à la

rédaction du *Moniteur universel*. C'est à cette époque seulement qu'un sténographe fut attaché à sa rédaction *. Le *Moniteur* n'eut pendant longtemps qu'un ou deux sténographes à la Chambre des députés. Mais, depuis 1830, le service de la sténographie y est organisé sur une grande échelle. Huit sténographes, formant une espèce de roulement, se succèdent sans cesse au pied de la tribune, venant tour à tour reprendre leur place, après avoir transcrit ce qu'ils ont sténographié. Ce travail, contrôlé par des sténographes réviseurs, qui ont suivi l'orateur de l'autre côté de la tribune, est immédiatement envoyé à l'imprimerie du *Moniteur*, qui peut, dans la soirée même, fournir aux orateurs et aux autres journaux des épreuves des discours improvisés. Si les Anglais nous ont devancés dans la carrière sténographique, il faut avouer qu'aujourd'hui nous les laissons bien en arrière : le *Times* ne peut être comparé au *Moniteur* pour la reproduction des débats parlementaires.

Parmi les ouvrages publiés depuis 30 ans sur l'art sténographique, on doit distinguer la *Sténographie exacte* de M. Conen-Prépéan, fondée sur de nouvelles combinaisons dont les praticiens ont su tirer parti pour atteindre leur but, en écartant les obstacles que la théorie n'avait point prévus. L'auteur, persuadé qu'on pouvait suivre la parole en exprimant exactement tous les sons de la voix, s'était engagé dans une fausse route ; mais plus tard, éclairé par sa propre expérience, il s'attacha à simplifier la forme des signes dans six éditions successives, si l'on peut donner le nom d'édition à des combinaisons de signes entièrement différentes. On ne parvient à écrire aussi vite qu'on parle qu'en omettant certaines lettres vocales. C'est d'après cette règle que l'auteur de cet article, guidé par une longue pratique, a modifié pour son usage la sténographie de Prépéan.

MM. Breton, Fossé, Grosselin, Marmet et Hipp. Prévost ont pris pour base de leur écriture l'alphabet de Taylor,

(*) Ce fut M. Delsart, actuellement sténographe du roi et chef du service sténographique à la Chambre des députés, auteur de cet article,

cherchant à la rendre plus lisible, tout en lui conservant sa rapidité. MM. Astier, Chauvin, Célestin Lagache, Midy, Aimé Paris, ont publié des traités de sténographie qui sont plus ou moins suivis. Frappés de l'inconvénient que présente l'écriture sténographique, formée de figures tracées dans diverses directions, MM. Fayet et Sénocq n'ont employé que des signes inclinés vers la droite, ayant tous une pente uniforme, qui facilite les mouvements de la main. Cette manière d'écrire, très régulière, serait la meilleure de toutes si la forme des signes n'était pas trop compliquée. M. Vidal, marchant sur les traces de l'auteur de l'*Okygraphie*, a composé, sous le nom de *Notographie*, une écriture syllabique ; seulement, les signes représentant des syllabes détachées, au lieu de se placer sur des lignes parallèles et horizontales, se placent verticalement, rapprochés plus ou moins d'une ligne perpendiculaire.

Toutes les écritures abrégatives sont formées de figures simples, combinées de diverses manières. La ligne droite, l'oblique à gauche ou à droite, la perpendiculaire, l'horizontale, l'arc de cercle tourné dans des sens différents, le cercle entier ou la boucle et le point, tels sont les éléments de toute sténographie. On distingue trois combinaisons principales de signes : la combinaison des signes qui ont tous une pente uniforme vers la droite, comme l'écriture anglaise, d'une forme élégante et compliquée, plus propre à exercer l'habileté du calligraphe que celle du sténographe ; la combinaison des signes détachés, exprimant des syllabes séparées, et ayant une signification de position, comme l'*okkygraphie* et la *notographie* ; enfin, la combinaison de tous les signes simples, liés entre eux, et représentant, dans leur liaison, des mots et non des syllabes. Cette dernière combinaison, la plus féconde de toutes en heureux résultats, est celle qui exige peut-être la plus longue pratique, puisqu'il faut du temps pour accoutumer la main à tracer les lignes dans tous les sens. Mais le sténographe exercé, qui écrit par mots, peut seul atteindre à un haut degré de célérité et prouver que l'art diffi-

cile d'écrire aussi vite qu'on parle n'est point une vaine théorie. AUG. D.

STENTOR est un héros grec dont Homère (*Il.*, V, 785) a dit que la voix était éclatante comme une trompette d'airain et plus forte que celle de 50 hommes des plus robustes. De là l'expression proverbiale *une voix de Stentor*. F. D.

STEPHENS (MISS), célèbre cantatrice, aujourd'hui veuve d'un pair d'Angleterre, voy. ESSXX.

STEPPE. Ce mot francisé est emprunté à la langue allemande : *steppe* en allemand signifie *lande, désert*. On comprend sous ce nom des plaines immenses, presque dépourvues de culture et peu habitées, qui constituent la plus grande partie de l'Europe orientale, et qui se continuent jusqu'au sein de l'Asie. On commence à les remarquer dans la Valachie et la Moldavie ; mais c'est en Russie, depuis l'extrémité occidentale de la Bessarabie jusqu'aux collines qui bordent le Volga, et depuis les bords de la mer Noire jusqu'au 56° et au 60° degré de latitude, qu'elles se présentent avec leur uniformité fatigante, sans collines, n'offrant pour en rompre la monotonie que des monticules factices de forme conique, hauts ordinairement de 6 à 10 mètres et quelquefois de 15 à 20, et qui sont évidemment des *tumuli*. Les Russes nomment ces monticules *kourgans** ; parmi eux, plusieurs savants militaires regardent ces monuments comme des jalons stratégiques élevés par quelque nation envahissante. Ils forment çà et là des groupes composés de six à huit, disposés sur une double ligne.

Outre ces aspérités artificielles, on ne remarque plus dans ces steppes que quelques enfoncements irréguliers, que de petits ravins humectés par des sources, ou par les eaux pluviales qui y séjournent, grâce au sol argileux de ces plaines,

(*) Mot dérivé, selon M. de Köppen, du tatar *gur* ou *kur*, colline, tombeau, et *khané*, maison, signifiant par conséquent maison sépulcrale. Ces petites collines, qui proviennent en grande partie des Komans, s'étendent depuis la Crimée jusque dans le gov. de Koursk ; des fouilles faites de nos jours y ont fait découvrir de nombreux objets de curiosité en or et autres métaux. Voir le mémoire sur les *Tumuli* de l'éradit nommé plus haut. S.

et qui y font croître les seuls arbustes que l'on y trouve. Mais si ces arbustes ne croissent que dans les ravins, il ne faut pas croire que les steppes soient en général dépourvues de végétation : elles sont au contraire remarquables, dans la plus grande partie de leur étendue, par la quantité et la taille des végétaux qui y viennent spontanément et qui offrent une nourriture abondante aux nombreux troupeaux de moutons qui paissent dans la partie méridionale de ces plaines et dans celles du vaste gouvernement de Tauride, aux chevaux des Tatars et aux chameaux des Nogais. Parmi les plantes des steppes figurent des malvacées de 2 mètres de hauteur et quelques centaurees que recherchent les brebis.

Bien que peu élevées au-dessus du niveau de la mer, puisque leur hauteur moyenne varie de 30 à 50 mètres, les steppes sont exposées pendant l'hiver à des froids assez rigoureux, c'est-à-dire à 17 et à 22 degrés du thermomètre centigrade; mais généralement cette température ne dure que 8 ou 10 jours, surtout dans les régions voisines de la mer Noire. En avril et en mai, les ouragans sont quelquefois si violents dans ces steppes qu'ils dispersent les bestiaux et les moutons, en les poussant avec une rapidité effrayante à 20, 30 et même 50 lieues à travers les ravins où ils tombent par milliers, épuisés de fatigue.

On y éprouve pendant l'été des chaleurs très fortes : au mois d'août, nous avons souvent constaté, entre 2 et 3 heures après midi, une température de 30 à 31 degrés. Dans cette saison, les pluies y sont plus rares que dans la chaîne taurique et dans celle du Caucase, probablement parce que les vents, n'y éprouvant aucun obstacle, y dispersent au loin ou refoulent vers les montagnes les nuages pluvieux.

Sur une grande partie des steppes de la Valachie, de la Moldavie et de la Russie, il s'est formé depuis les temps les plus reculés, par suite de la décomposition des végétaux qui s'y sont succédé et des animaux qui y sont morts, un dépôt d'humus d'une extrême fertilité. Sur le territoire russe, ce dépôt occupe une superficie de plus 65,000 lieues géographi-

ques carrées, c'est-à-dire plus grande que la France, l'Espagne et toute la Prusse réunies en une seule masse. La richesse qu'elle fait naître se manifeste dans deux genres de produits, les céréales et les bestiaux; elle fournit en grains à la presque totalité de la consommation de toute la partie du territoire russe qui s'étend au nord du 61° degré de latitude; elle rétablit l'équilibre entre la production et la consommation de la région située entre le 54° et le 60° degré, région où les récoltes ne suffisent pas toujours à la nourriture des habitants; enfin c'est elle qui déverse sur le reste de l'Europe, par la mer Noire et la Baltique, des céréales pour une valeur de 100 millions de fr. dès que le besoin s'en fait sentir.

Dans beaucoup de localités, le fertile humus qui couvre ces steppes, et qui est généralement épais de 30 centimètres à 1 mètre, offre quelque ressemblance avec la tourbe; mais il ne s'est évidemment pas formé comme celle-ci dans des lacs ou des mares, puisqu'on n'y trouve aucun débris de coquilles d'eau douce.

A l'aspect de ces plaines, en général couvertes d'herbages, on se demande comment un sol si riche se trouve dépourvu d'arbres. Il ne faut point aller jusque dans les steppes de la Tauride pour que cette question vienne naturellement à l'esprit. La vue de celles du gouvernement de Kherson la fait naître. Beaucoup d'hommes instruits parmi les Russes paraissent persuadés que c'est à l'influence de certaines causes physiques qu'il faut attribuer le défaut d'arbres dont nous parlons; mais lorsque l'on considère que dans les parties centrale et septentrionale de la Russie, exposées à un climat plus rigoureux que celui des steppes de la région méridionale, les plaines ne manquent pas de forêts; lorsqu'on se rappelle surtout que dans cette même région on plante tous les jours des jardins où les arbres prospèrent, on ne peut attribuer à aucune cause physique la nudité des steppes, sous le rapport des arbres forestiers.

Cependant il faut chercher une cause à cette nudité; mais comme elle ne peut être physique, elle est très probablement politique : c'est-à-dire qu'elle est due à

la nature des peuples qui, depuis les temps les plus reculés, ont habité les steppes de la Russie méridionale. Ces peuples ont toujours été nomades, depuis les Scythes, dont les anciens nous ont décrit les mœurs, jusqu'aux Nogais qui les habitent aujourd'hui. Or on sait que les peuples nomades et pasteurs détruisent les forêts, parce que celles-ci servent de retraite aux animaux carnassiers qui attaquent les troupeaux, et parce que les pâturages sont plus utiles à ces peuples que les arbres, qu'ils regardent peut-être comme pouvant nuire à l'abondance des pâturages. En Afrique, les Arabes ont les mêmes idées : aussi ont-ils détruit la plupart des grands arbres dans les plaines. Il est donc tout naturel de croire que les steppes de la Tauride ayant de tout temps été habitées par des peuples nomades, les grands arbres n'ont pu y croître et s'y multiplier, parce que ces peuples les détruisent, comme ils les détruiraient encore aujourd'hui. Mais lorsque le gouvernement russe voudra planter les steppes ou y encourager la plantation et la propagation des arbres, le succès de cette entreprise sera assuré s'il parvient seulement à empêcher la destruction de ces plantations par les habitants. Le seul moyen de contribuer à l'accroissement de la population dans la Russie méridionale, c'est d'y semer des arbres forestiers, parce que l'une des principales causes qui s'opposent à l'augmentation du nombre des habitants, c'est la rareté, et souvent même le manque absolu de combustible. Ils n'ont d'autres ressources pour y suppléer que de faire sécher la fiente de leurs bestiaux, qu'ils brûlent ensuite comme on brûle ailleurs de la tourbe.

J. H. r.

STÈRE (de *στέρω*, solide). C'est le nom qu'on a donné, dans le nouveau système métrique (voy. français, au mètre cube en usage surtout pour la mesure des bois de chauffage. Il équivaut à 0.135064 toise cube ou 29 pieds 300 pouces 862 lignes cubes *. Autrefois le bois se ven-

dit à la *vois* ou à la *corde*, dénomination vagues qui variaient non-seulement dans chaque pays, mais pour ainsi dire d'une vente à l'autre, autant par suite de la différence de longueur des bûches que par les hauteurs diverses que l'on donnait aux *membrures* ou montants des instruments qui servent à contenir le bois à mesurer. Les quatre mesures le plus usitées étaient la *voie de Paris*, la *corde des eaux et forêts* ou *d'ordonnance*, la *corde de grand bois* et la *corde dite de port*. La voie de Paris avait 4 pieds de *couche* ou de *base*, c'est-à-dire d'éloignement des deux montants de la membrure, ces montants avaient également 4 pieds d'élevation, la bûche avait 3 pieds 6 pouces de longueur ; elle valait donc 56 pieds cubes ou 1.920 stère : le stère au contraire égale 0.521 de la voie, ou un peu plus de la moitié. La corde des eaux et forêts contenait 8 pieds de couche et 4 de hauteur, la bûche ayant la même longueur (édit d'août 1669) : cette corde, de 112 pieds cubes, était ainsi le double de la voie et valait 3.840 stères ; le stère en est à peu près un quart (0.260). La

est pas de même du stère et de ses sous-multiples, qui ont bien réellement la valeur qu'indique leur dénomination : ainsi, le *décistère* vaut 10 stères ; le *decistère* est bien le 10^e du stère, etc. ; ce n'est que le *millistère* qui répond au décimètre cube. C'est là ce qui a fait renoncer un nom de stère et à ses sous-multiples pour les mesures de grande capacité, en leur faisant préférer les expressions de mètre cube et de ses sous-multiples, malgré les difficultés qu'ils offrent d'abord à mettre leur valeur d'accord avec leur dénomination. Pour cela, il ne faut jamais oublier qu'un décimètre cube n'est pas le dixième d'un mètre cube, mais bien un petit cube ayant un décimètre de côté ; qu'ainsi le mètre cube en aura 10 sur chacun des côtés de sa base, 100 sur sa base entière, et que, pour en remplir la capacité d'un mètre cube, il en faudra 10 couches superposées (voy. l'art. SOLIDE) ou en tout 1,000 ; chaque couche représentera donc un dixième de mètre cube ou 100 décimètres cubes ; le dixième de chaque couche, ou les dix décimètres qui se trouveraient le long d'un côté, seront le 10^e de ce dixième ou le 100^e d'un mètre cube, c'est-à-dire 10 décimètres cubes. Lorsqu'on écrit de pures sommes, le premier chiffre à droite après le point figure donc les dixièmes de mètre cube dont nous venons de parler ou des *decistères* ; celui qui vient à la suite, des centièmes de mètre cube ou des *centistères* ; celui qui vient encore après, toujours à droite, des millièmes de mètre cube ou *millistères*, qui sont des décimètres cubes. On en peut dire autant des centimètres cubes, etc.

(*) On sait que la toise cube se divisait en 216 pieds cubes, le pied cube en 1,728 pouces cubes, et celui-ci en 1,728 lignes cubes, comme le mètre cube se divise en 1,000 décimètres cubes, le décimètre cube en 1,000 centimètres cubes, etc. (voy. T. XVII, p. 616). Il n'en

corde de grand bois contenait la même longueur de couche et la même hauteur de membrure que la précédente ; mais la bûche avait 4 pieds de longueur : elle valait ainsi 128 pieds cubes ou 4.387 stères ; le stère équivalant à 0.228 de cette corde. Enfin, la corde dite de port avait 8 pieds de couche, 5 de hauteur, la bûche ayant 3 pieds 6 pouces de longueur : elle valait donc 140 pieds cubes ou 4.799 stères ; le stère égale 0.208 de la corde de port. Ce sont toutes ces mesures que le stère doit remplacer. Si les bûches avaient 1 mètre de longueur, on comprend facilement que la mesure devrait avoir 1 mètre de couche et 1 mètre de hauteur de membrure pour donner exactement le stère ; mais lorsque les bûches sont plus courtes ou plus longues, il faut en tenir compte dans la hauteur, et augmenter ou diminuer la pile suivant le cas : c'est là un inconvénient très grave du cordage du bois de chauffage en mesure cubique. Il aurait peut-être été plus sage de ne prescrire une mesure métrique uniforme que pour la couche et la hauteur de la membrure, sauf à laisser l'acheteur débattre son prix avec le marchand suivant la longueur de la bûche, à peu près comme on fait pour les étoffes, qui se mesurent à la longueur, quelle que soit leur largeur. Pour plus de célérité et de justesse, les marchands de bois sont tenus d'avoir des membrures de double stère ; on emploie aussi le décastère sur les ports et dans les chantiers : le double stère a 2 mètres de couche ; le décastère en a 10.

Le bois de charpente se mesurait autrefois au cent de *pièces* ou *solives*, dit communément le *grand cent*. Cette *pièce* ou *solive* était censée être une solive de 12 pieds de long, ayant 6 pouces sur 6 pouces d'écartissage, en tout 3 pieds cubes. Le grand cent représentait donc 300 pieds cubes. La solive se divisait en 6 *pièces de solive*, le pied en 12 *pouces de solive*, et ainsi du reste. Maintenant le bois de charpente se cube au décistère, 10^e partie du stère, qui approche assez de l'ancienne solive : la solive vaut en effet 1.03 décistère, le décistère 0.972 de solive. L. L.

STÉRÉOGRAPHIE, v. PROJECTION.

STÉRÉOMÉTRIE (mot formé par les Grecs de *στερεός*, solide, et *μέτρον*, mesure), voy. GÉOMÉTRIE et SOLIDITÉ.

STÉRÉOTYPAGE (de *στερεός*, solide, et *τύπος*, type, caractère), art de convertir en une forme solide et unique un certain assemblage de caractères mobiles. Pour cela, on emploie divers procédés. Le plus simple et le plus usité est celui qui consiste à prendre en creux, avec une sorte de plâtre gâché, l'empreinte en relief des caractères mobiles composés comme à l'ordinaire, puis à couler, par des moyens qui varient, sur cette espèce de matrice séchée au four, de la composition métallique qu'emploient les fondeurs en caractères, ce qui donne en une seule planche toute une page composée. D'autres prennent cette empreinte dans une composition métallique particulière dont ils forment la matrice, et font tomber prestement celle-ci sur du métal en fusion prêt à se figer : c'est là proprement ce qu'on appelle *cliquer* ou l'opération du *clichage* (mots que Camus croit dérivés de l'allemand *klatschen*, claquer, donner une claque) ; mais à présent ces mots sont devenus synonymes de *stéréotyper* par quelque moyen que ce soit, et l'on entend par *cliché* la forme, la plaque qui résulte de la stéréotypie. D'autres enfin se sont servis pour stéréotyper de caractères spéciaux en cuivre, dont l'œil est frappé en creux, et qui, après la composition, servent immédiatement de matrice sans opération intermédiaire. Peut-être la galvanoplastie donnera-t-elle bientôt un nouveau moyen de reproduction solide des types mobiles. Quel que soit le procédé employé, le but de la stéréotypie est toujours le même, savoir, d'obtenir, avec un nombre restreint de caractères mobiles, des plaques minces et assez légères de métal, où toute une page se trouve représentée, et dont on puisse imprimer des exemplaires à volonté et seulement à mesure du débit, sans avoir besoin de refaire les frais de composition, les planches subsistant toujours entières et n'exigeant qu'un assez petit emplacement de magasinage. Comme on le voit, ce procédé n'a d'avantages réels que pour les ouvrages dont le débit assez lent est néanmoins assuré dans un plus ou moins

grand nombre d'années; en outre, il offre un moyen certain d'épurer chaque édition, puisqu'on peut corriger des pages solides sans commettre de fautes nouvelles. Pour cette dernière opération, on fait une entaille dans le cliché, à la place à corriger, on y introduit la correction en caractères ordinaires, et l'on soude ceux-ci.

Depuis l'invention des caractères mobiles (*voy.* TYPOGRAPHIE), on avait dû plus d'une fois rechercher les moyens d'en conserver certains assemblages unis d'une manière indissoluble. L'idée vint d'abord en Allemagne de les souder ensemble par le pied pour éviter leur déformation; mais ce procédé dispendieux exigeait une grande quantité de caractères et les rendait désormais impropre à tout autre usage. Pour parer à cet inconvénient, on imagina un nouveau moyen: les caractères mobiles composés furent empreints sur une composition argileuse, et un bloc de cuivre fut fondu dans ce moule. Telle est la forme des pages d'un calendrier perpétuel que l'on a retrouvé, et dont se servait l'imprimeur français Valleyre, au xviii^e siècle; la date de ces monuments n'a pas encore été déterminée d'une manière certaine; mais la forme de leurs types et leur genre de composition se rapprochent de l'impression de la fin du xvii^e siècle, date que leur donne Lottin. Un compositeur assurait encore, au commencement de notre siècle, avoir vu ces planches chez Valleyre avant 1735. Quoi qu'il en soit, de 1725 à 1739, un orfèvre écossais, nommé William Ged, fit d'autres tentatives: il imprima des livres entiers avec des planches moulées d'une seule pièce pour chaque page. D'Édimbourg, il vint à Londres, et s'associa aux frères Feuner, dont l'un était fondeur en caractères, et l'autre libraire; bientôt, ils obtinrent de l'université de Cambridge le privilège d'imprimer une Bible et d'autres livres de piété. Le procédé de Ged était le moulage en plâtre des caractères mobiles, et la fonte dans ce moule d'une planche en métal d'imprimerie. Traversé dans ses projets par la jalousie des imprimeurs et des libraires, Ged retourna ruiné à Édimbourg. Il ne se laissa pourtant pas abattre; il mit

son fils James en apprentissage chez un imprimeur, et, conjointement avec lui, il donna une édition de Salluste, en 1739. Six ans après, Ged fut impliqué dans une rébellion; mais on lui fit grâce en considération du secret dont il était possesseur. Il mourut peu de temps après, en 1749. James, son fils, publia, deux ans plus tard, un mémoire où il exalta le procédé de son père et proposait une souscription, qui ne fut sans doute pas remplie, car on ne trouve plus rien d'imprimé par lui de cette façon. D'un autre côté, dès 1740, Funcker, imprimeur d'Erfort, publiait un livre où il indiquait le moyen de mouler et de couler lettres, vignettes, médailles, etc.; puis, il décrivait le procédé qu'emploient les graveurs pour tirer ce qu'on nomme une épreuve par le moyen *du plomb à la main*, et qui n'est autre que le *clichage* proprement dit. Ces procédés continuèrent d'être suivis en petit en Allemagne; mais aucun livre ne paraît plus avoir été stéréotypé avant la fin du xviii^e siècle.

Depuis les expériences qu'avait entreprises Darcey, en 1773, sur les compositions métalliques, pour en trouver une qui fût fusible à l'eau bouillante, Rochon et Franklin s'étaient occupés de graver par simple pression ou à l'eau-forte des planches métalliques dont on pût tirer immédiatement quelques épreuves. L'Alsacien Hoffmann poursuivit ce but sans grands résultats; mais, alliant les découvertes de ses prédécesseurs, il sut fondre des blocs stéréotypes en alliage métallique dans des moules d'argile. Depuis 1786, il publiait, avec son fils, un *Journal polytype*. L'année suivante, il fit paraître, ainsi *polytypé*, l'ouvrage de Chénier père, intitulé: *Recherches historiques sur les Maures*, 3 vol. in-8°. Déjà, en 1784, l'*Encyclopédie méthodique (Arts et métiers, art. Imprimerie)* avait parlé des recherches des Hoffmann, qui les faisaient remonter jusqu'en 1783. Bulliard, auteur de la *Flore française*; L'Héritier, depuis membre de l'Institut; Pierres, imprimeur de Versailles; Pingeron, mécanicien habile; Rochon, de l'Académie des Sciences, découvrirent les procédés de Hoffmann, et quelques-uns surent même les

mettre en pratique; mais on n'était encore arrivé à aucun résultat remarquable avant Carrez, imprimeur de Toul, qui imagina une machine pour le clichage à l'aide d'un moule en métal ordinaire en fusion frappé par les types mobiles au moment du refroidissement. En 1786, Carrez exécuta par ce procédé un livre d'église noté, en 2 vol. gr. in-8° de plus de 1,000 pages chacun, et successivement il imprima de la même manière 20 vol. de liturgie ou d'instructions à l'usage du diocèse. Après la première législation française, dont il fit partie, Carrez s'occupa d'un Dictionnaire de la fable, ainsi que d'une Bible latine en caractères très fins qui réussit parfaitement. Pendant ce temps, Hoffmann imaginait un procédé pour éviter les frais de composition dans la stéréotypie : à cet effet, il construisait un moule argileux, et y imprimait successivement l'empreinte des lettres de son texte, ayant eu soin de faire fondre d'un seul morceau les syllabes qui reviennent le plus souvent dans le discours. Hoffmann obtint, en 1792, un brevet pour exercer l'art *polytype et logotype*, et le céda la même année à Salzmann. Mais déjà des émissions d'assignats avaient été votées. Les premiers furent imprimés d'une manière déplorable qui encourageait la contrefaçon. Des savants et des artistes furent réunis pour arriver à la formation d'une planchette qui pût facilement se reproduire dans des clichés exactement pareils pour être ensuite livrés à l'impression. C'est ce à quoi l'on parvint en réunissant des poinçons gravés séparément en un seul coin avec lequel on frappait, dans le métal en fusion, autant de moules ou matrices que l'on voulait, chacun pouvant donner ensuite des clichés propres à l'impression, et tous identiquement semblables à la réunion des poinçons. La machine à polytyper ou à cliquer fut alors inventée par Grassal.

Herhan, mécanicien, Henri et Firmin Didot, imprimeurs, Gatteaux, graveur, etc., avaient été appelés dans le sein de la commission chargée de l'exécution des assignats, et leurs connaissances spéciales avaient servi à la bonne confection de ces effets publics. Gatteaux, chargé plus tard

de la fabrication des billets de la seconde loterie de maisons nationales, imagina de se servir de caractères mobiles ordinaires comme de poinçons : il réussit; mais il avait rencontré des difficultés d'exécution dont il s'ouvrit à son beau-frère Anfry et à Firmin Didot, qui pensèrent que le seul moyen de les éviter était de frapper la matrice dans un métal à froid. Anfry prépara une composition trop chère; bientôt, Herhan en trouva une aussi bonne et moins dispendieuse. Herhan, F. Didot et Gatteaux, prirent des brevets d'invention en l'an VI; mais Herhan avait déjà découvert un autre procédé : son brevet s'appliquait à l'usage de caractères où l'œil de la lettre est représenté en creux, et qui, après la composition, donnent de suite le moule où se fond la planche stéréotype. Dès lors, on annonça des éditions stéréotypes; et à la première exposition des produits de l'industrie, au Champ-de-Mars, dans les jours complémentaires de l'an VI, Herhan, Pierre et F. Didot, associés, exposèrent leurs planches solides propres à l'impression. La même année, ils avaient mis en vente un *Virgile* in-18 de 400 pages au prix de 75 c. A la même époque, un nommé Bouvier, filigraniste aussi employé autrefois aux assignats, revint aux moules en argile et à la fonte en cuivre : il réussit assez bien; mais il était loin de la perfection qu'avaient atteinte les Didot. Cependant, F. Didot, imprimant les *Tables de logarithmes* de Callet, et craignant les déplacements de chiffres mobiles qui pouvaient se produire pendant le moulage, soudda tout simplement les pages en dessous, revenant ainsi au procédé primitif de la stéréotypie. Plus tard, MM. Treuttel et Würtz, ayant acquis le procédé de Herhan, le mirent en usage pour leurs belles éditions des *Ouvrages de M^{me} de Staël*, leur *Nouvelle bibliothèque classique* (80 vol. in-8°), etc. Les étrangers ne restèrent point indifférents aux succès de cet art : en 1800, on stéréotypait une Bible à Londres; et un Hongrois, Samuel Falka, graveur de caractères à Bude en 1801, trouva l'occasion de faire usage de ses découvertes et de ses procédés. Mais la stéréotypie est principalement une invention

française, très probablement par son origine et incontestablement par son usage et ses perfectionnements. Parmi ceux qui ont su tirer un nouveau parti des procédés stéréotypiques, nous devons citer M. E. Duverger, l'imprimeur de cette Encyclopédie, qui a ingénieusement adapté cet art à la reproduction de la musique et des cartes géographiques exposées par lui en 1844, en composant, comme à l'ordinaire, la notation musicale ou les noms de lieux géographiques, puis les moulat en plâtre, et traçant dans cette matrice les lignes de portée ou les lignes qu'on emploie dans la géographie. — Voir Camus, *Histoire et procédés du polytypage et de la stéréotypie*, Paris, an X, in-8°.

STERLET (*acipenser ruthenus*). C'est le petit *esturgeon* (voy. ce mot); le *caviar* (voy.) qu'il fournit est le plus recherché. Sa chair grasse, extrêmement délicate, est très estimée des gourmets en Russie. Les soupes au sterlet sont particulièrement vantées. C. S.-TE.

STERLING, voy. LIVRE.

STERNE (LAURENT) était fils d'un officier irlandais, pauvre, mais issu d'une famille considérée. Né le 24 nov. 1718, à Clonmel, il se trouva orphelin à 17 ans. Recueilli par un de ses oncles, membre du chapitre de la cathédrale d'York, il fut placé à l'université, où il étudia pour suivre la carrière ecclésiastique. A peine eut-il terminé sa théologie, que son oncle se démit en sa faveur de la cure de Sutton; plus tard, il lui céda aussi sa prébende d'York. Mais cet oncle était un whig passionné, engagé dans toutes les querelles politiques de son temps. Sterne ne partageait pas l'exaltation de son bienfaiteur, et il en résulta entre eux un refroidissement qui se termina par une brouille. Dans une de ses visites à York, Sterne s'était épris d'une jeune personne, qu'il épousa. Il consacrait alors ses loisirs à la musique, à la chasse, à la lecture; il avait trouvé une ressource précieuse dans la riche et curieuse bibliothèque de son parent, sir John Hall Stevenson. Après avoir publié deux sermons, qui n'offrent rien de remarquable, Sterne fit paraître les deux premiers volumes du roman *The life and*

opinions of Tristram Shandy (Lond., 1759-66). Les idées les plus singulières sur l'éducation sont présentées dans ce livre, et la philosophie des écoles y est tournée en ridicule de la manière la plus spirituelle et la plus inattendue. Le comiqué se mêle à des scènes sentimentales, et ce pêle-mêle de toutes les impressions imaginables renferme une foule d'observations fines et vraies sur le cœur humain et la vie de tous les jours. Il forme 9 vol. Lorsque les premiers parurent, ils produisirent une sensation extraordinaire et causèrent un grand scandale. On affecta de ne pas prendre ce livre au sérieux; on alla jusqu'à prétendre que l'auteur était fou. Sterne accepta le rôle que lui faisaient ses ennemis, et donna sous le nom d'Yorick, le bouffon de *l'Hamlet*, 2 vol. de sermons (1760). Après ces sermons parurent la suite de *Tristram*, de nouveaux sermons, une nouvelle suite de *Tristram*, et enfin le fameux *Voyage sentimental* (*Sentimental journey through France and Italy*, Lond., 1767, 2 vol. in-8°). Lord Falconbridge avait donné à Sterne la cure de Coxwold; mais son humeur inquiète et sa santé l'entraînaient presque tous les ans sur le continent, où sa femme et sa fille l'accompagnaient. C'est dans un de ces voyages qu'il devint très amoureux d'une dame indienne, nommée Eliza Draper. Il était venu à Londres pour faire imprimer son *Voyage sentimental*, lorsqu'une courte maladie l'enleva, en févr. 1768. Sterne avait toutes les inégalités et tous les caprices d'un tempérament maladif; du reste, il fut bonneté homme et bon père de famille. Comme auteur, il est d'une bizarrerie affectée et d'une naïveté factice; mais il a du charme, une expression vive et originale, et il attache son lecteur même dans ses digressions. Ses ouvrages ont été souvent traduits en français; nous citerons seulement la trad. de ses œuvres complètes par Frénais (Paris, 1787, 6 vol. in-12), et celle de M. Francisque Michel (Paris, 1838, gr. in-8°).

A. B.

STÉSICHORE, poète lyrique d'Himère, en Sicile, inventeur des épodes, vécut dans le VI^e siècle av. J.-C., et mourut à Catane, à l'âge de 85 ans. Pour

donner une idée de son génie, la fable raconte qu'un rossignol ou une alouette se posa sur sa bouche lorsqu'il était enfant, et gazouilla un chant magnifique. Sa patrie lui éleva une statue. Ses *Fragments* ont été recueillis et publiés par M. Kleine, qui y a joint une dissertation sur sa vie et sa poésie (Berlin, 1828). On trouve aussi des fragments de ses œuvres dans les recueils de Henri Estienne, d'Ursinus, etc., plus complets dans le *Musée critique* de Blomfield (1816) et dans les *Poetae graeci minores* de Gaisford (t. III).

C. L.

STETHOSCOPE, voy. AUSCULTATION.

STETTIN, voy. POMÉRANIE ET ODER.

STEWART, mot anglais qui signifie maître d'hôtel, intendant, régisseur. Nous avons parlé, T. XII, p. 788, du lord *Alga Stewart*, ou grand-sénéchal, un des grands dignitaires de la couronne d'Angleterre.

STEWART (DUGALD), l'écrivain le plus distingué parmi les philosophes de l'école écossaise (voy.), fils de Mathieu Stewart, professeur de mathématiques, qui s'est lui-même rendu célèbre par ses travaux sur la géométrie, naquit à Edimbourg le 22 nov. 1788. Il fit ses études à l'université de cette ville et montra dès lors d'heureuses dispositions pour les lettres et les sciences, mais plus particulièrement pour les mathématiques; ses progrès, favorisés par les leçons de son père, furent rapides. Cependant son goût l'entraînait vers les sciences philosophiques, dans lesquelles ses premiers maîtres furent Stevenson et Adam Ferguson. En 1771, il alla suivre à Glasgow les leçons de Reid (voy. ces noms), et fut admis dans l'intimité de cet illustre professeur, qui lui dédia ses *Essais sur les facultés intellectuelles de l'homme*. Stewart revint l'année suivante à Edimbourg, où il suppléa dans la chaire de mathématiques, son père, que l'état de sa santé forçait au repos. Il fut nommé, en 1774, professeur adjoint, et en 1778 chargé du cours de philosophie pendant l'absence de Ferguson. En 1785, il devint professeur titulaire de mathématiques; mais, obéissant à ses prédilections philosophiques, il permuta avec Ferguson, dont il

reprit le cours de philosophie morale; en 1800, il en entreprit un autre sur l'économie politique. Stewart publia, en 1792, le premier volume de ses *Elements of the philosophy of the human mind*. Cet ouvrage, dont la suite ne parut que longtemps après (1814 et 1827, 3 vol. in 8^{vo}), a été le principal fondement de sa réputation. En 1793, il donna ses *Esquisses de philosophie morale (Outlines of moral philosophy)*, qui présentent en abrégé l'ensemble de son système, et successivement plusieurs morceaux qui se rattachaient plus ou moins à l'objet de ses études, tels qu'une *Vie d'Adam Smith*, une *Notice sur Robertson*, une *Notice sur le docteur Reid* (voy. ces noms). La maison de Dugald Stewart devint le rendez-vous de la société la plus distinguée d'Edimbourg. Il recevait comme élèves des jeunes gens de famille, avec lesquels il fit plusieurs excursions sur le continent, notamment dans les années 1783 et 1787. En 1806, il accompagna à Paris lord Lauderdale, qui, à son retour, le pourvut d'une sinécure; plus tard, le ministère lui confia la rédaction de la *Gazette d'Écosse*. Stewart se fit, en 1810, suppléer dans sa chaire par Thomas Brown; mais il ne résigna son titre qu'en 1820, pour se retirer dans une campagne voisine d'Edimbourg, où il passa le reste de ses jours, continuant de consacrer ses loisirs aux travaux qui avaient occupé toute sa vie. Il avait éprouvé, en 1822, une attaque d'apoplexie qui altéra sa santé; il mourut à Edimbourg, le 11 juin 1828. Stewart était aussi aimable dans la vie privée qu'habile et éloquent comme professeur. Il n'a pas fondé de système ni ramené les choses à un principe unique; mais il a rassemblé beaucoup de matériaux et s'est attaché surtout à combler les lacunes qu'avait laissées Reid dans son système. Il est une des lumières de cette école écossaise, dont le mérite principal est d'avoir appliqué à l'esprit humain la méthode de Bacon, et les procédés des sciences à la philosophie morale.

Outre les principaux ouvrages de Stewart, dont il a déjà été question, on lui doit les *Philosophical essays*, Edimb., 1810-18; une *Dissertation préliminaire sur les progrès des scien-*

ces métaphysiques, morales et politiques depuis la renaissance des lettres, destinée à servir de préface au supplément de l'*Encyclopædia Britannica* (1816 et 1821); la *Philosophie des facultés actives et morales de l'homme* (*Philosophy of the active and moral powers*, 1828), etc. La plupart de ces ouvrages ont été traduits en français: les *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, par P. Prévost et Farcy (1808-26, 3 vol. in-8°); l'*Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques, depuis la renaissance des lettres*, par M. Buchon (1820-23, 3 vol. in-8°); les *Esquisses de philosophie morale* (Paris, 1826, in-8°; 2^e éd., 1833), par notre tant regrettable collaborateur Th. Jouffroy, qui a aussi trad. la *Notice de D. Stewart sur la vie et les écrits de Th. Reid*, imprimée dans les œuvres complètes du professeur de philosophie de Glasgow, qu'il a publiées à Paris, en 1828 et ann. suiv. A. B.

STEWART (lord CHARLES), voy. LONDONDERRY.

STHÉNIE, l'opposé de l'asthénie (voy.), force, vigueur, du grec *σθίνοϛ*.

STIBIUM (de *στίβω*, je soule, je presse), nom latin de l'antimoine (voy.), duquel on a formé l'adjectif *stibié* qui se dit des remèdes où il entre de cette substance.

STICH-CRELINGER (M^{me}), une des meilleures actrices de la scène allemande. Son premier nom était AUGUSTE DURING. Née à Berlin, vers 1798, ses débuts eurent lieu sous la direction d'Iffland; elle ne s'y distingua pendant quelques années que par sa belle taille et par une voix sonore, d'une étendue extraordinaire. Des revers développèrent en elle l'artiste accomplie. Elle jouissait déjà d'une certaine réputation, lorsque l'acteur Stich, son premier mari, fut frappé d'un coup de poignard par le jeune comte de Blücher, avec lequel on supposait à sa femme des relations intimes. C'est dans les luttes terribles que la jeune artiste eut à soutenir, près du lit de douleur de son mari, contre la famille de son meurtrier, héritier d'un nom illustre et populaire, et le public irrité de cette espèce de profanation d'une gloire nationale,

que se forma son talent tragique. Ce qu'elle a promis lors de son retour sur la scène, de vivre exclusivement pour son art, elle l'a consciencieusement accompli. Elle entreprit, pour le développement de son talent, un voyage à Paris; dans plusieurs autres excursions, en Allemagne, à Saint-Petersbourg, puis à Vienne, elle recueillit partout les témoignages de l'admiration du public. Après la mort de Stich, elle épousa le banquier Crelinger, et reparut sur la scène de Berlin, où le public l'avait traitée avec une grande sévérité. Depuis, elle devint le principal soutien du théâtre de la cour de Vienne, et elle vit en cette ville dans un heureux cercle de famille. Ses rôles sont surtout ceux du genre héroïque. Les meilleures tragédies de Schiller ont fait la gloire de M^{me} Stich-Crelinger. Elle réunit à la noblesse et la dignité une finesse et une délicatesse dans le jeu qui montrent autant de connaissance de la vie humaine que de sentiment et de réflexion. Elle a moins de succès dans les rôles de galanterie amoureuse. Les caractères tendres et naïfs ne lui réussissent pas absolument. O.

STICHOMANCIE, voy. DIVINATION, T. VIII, p. 337.

STIGMATES. Pour l'explication de ce mot en botanique, voy. FLEUR; en entomologie, voy. INSECTES, T. XIV, p. 723-24.

STILICON. FLAVIUS STILICO, Vandale d'origine et fils d'un général de Valens, naquit vers le milieu du IV^e siècle, et fut sans doute chrétien. Il s'éleva rapidement par sa bravoure, ses talents, et peut-être aussi par ses intrigues, jusqu'au commandement général de l'armée romaine (*magister utriusque exercitûs*, cavalerie et infanterie). En possession de la faveur de Théodose, il reçut de lui sa nièce Serena en mariage; puis ce prince ayant, en 395, partagé l'empire entre ses deux fils, Honorius et Arcadius (voy. ces noms), il donna à Stilicon une nouvelle preuve de sa confiance, en le désignant comme tuteur du jeune Honorius, et en l'investissant, à ce titre, du gouvernement de tout l'empire d'Occident (voy.). Mais les deux empires furent bientôt déchirés par la rivalité

profonde de Stilicon et de Rufin (*voy.*), qui gouvernait l'Orient comme ministre d'Arcadius. Les Goths, appelés par Rufin, envahirent la Grèce : Stilicon marcha contre eux, mais fut arrêté par Arcadius, qui acheta la paix de ces barbares et le déclara ennemi public. Les Goths, sous la conduite d'Alaric, s'étant alors jetés sur l'Italie, Stilicon se porta à leur rencontre et les défit complètement, en 403 ; il reconquit aussi une partie de la Gaule envahie par les Suèves et les Alains. Honorius récompensa ses services en lui conférant le titre d'Auguste. Cependant, de coupables intrigues paraissent avoir déshonoré les dernières années de Stilicon. De graves accusations furent portées contre lui. On ne le croyait point étranger au massacre de Rufin par ses soldats, et l'on inspira des craintes à Honorius sur ses projets ambitieux. Ce prince ayant soulevé l'armée contre lui, Stilicon s'enfuit à Ravenne, où l'empereur lui fit trancher la tête le 23 août 408. Son fils et sa femme furent étranglés, ses biens confisqués, son nom effacé de tous les actes et monuments publics. Honorius répudia sa fille Thermancia, qu'il avait épousée après la mort de Marie, sa sœur aînée.

A. B.

STILITES, *voy.* **STYLITES**.**STILL DE GRAIN**, *voy.* **NERPRUN** et **LAQUE**.**STILLING**, *voy.* **JUNG**.**STIMULANTS**, *voy.* **EXCITANTS**.—**En agriculture**, *voy.* **AMENDEMENT** et **CULTURE**.**STIPITE**, *voy.* **HOUILLE**.

STIPULE, nom que l'on donne, en botanique, à certains appendices membraneux ou foliacés qui, dans plusieurs plantes, accompagnent la base du pétiole ou de la feuille.

STOBÉE ou **JEAN DE STOBI**, petite ville de la Macédoine, vécut vraisemblablement dans le v^e ou le vi^e siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie. Il a laissé des extraits des anciens écrivains, de leurs opinions et de leurs doctrines, dans une compilation en IV livres, intitulée *Anthologie* ; mais les copistes ayant divisé et mutilé son travail dans les siècles postérieurs, son ouvrage comprend aujourd'hui deux parties, dont l'une porte le

titre d'*Eclogæ physicae et ethicae*, et l'autre celui de *Sermones*. Si toutes deux sont importantes pour la critique des auteurs dont elles citent des morceaux, elles ne sont pas moins précieuses à raison du grand nombre de fragments qu'elles nous ont conservés de poètes et de prosateurs dont les œuvres sont aujourd'hui perdues. W. Canter a publié le premier une édition fort défectueuse des *Eclogæ* (Anvers, 1575, in-fol.). Une autre édition qui contient aussi les *Sermones* a paru à Genève en 1609, in-fol. La meilleure est celle de Heeren (Gœtt., 1792-1801, 2 vol. in-8°), revue et augmentée d'après plusieurs manuscrits. Les *Sermones* ont été édités par Trincavelli (Ven., 1536) et par Gesner (Zur., 1543; Bâle, 1549; Zur., 1559), qui l'un et l'autre se sont permis de faire des changements fort arbitraires. L'édition préparée avec beaucoup de soin par Nicolas Schow, ayant été dévorée dans un incendie, il n'en a été publié qu'une partie (Leipz., 1797). La meilleure, jusqu'à présent, est celle de Gaisford (*Florilegium*, etc., Oxf., 1822, 4 vol.; réimpr. à Leipz., 1823). Les *Lectiones Stobenses* de M. Jacobs (Iéna, 1827) sont importantes; d'autres ont été publiées plus récemment par M. Halm, Heidelb., 1842, in-4°. **C. Z.**

STOCKFISCH, *voy.* **MOUZE**.

STOCKHOLM, capitale de la Suède (*voy.*), est une des plus belles villes de l'Europe, et ne le cède peut-être qu'à Constantinople pour sa situation pittoresque. Bâtie sur plusieurs îles, elle offre les plus admirables points de vue à celui qui, du haut du Mosesbacke, rocher qui forme le principal ornement d'un magnifique jardin, contemple le vaste panorama qui s'étale sous ses yeux. La ville, il est vrai, construite à la fin du xii^e siècle sur les ruines d'un ancien repaire de pirates, appelé *Sigtouna*, ne manque pas de rues sales et tortueuses ; mais les beautés de l'ensemble font passer sur ces défauts. Les nombreuses îles et presqu'îles sur lesquelles elle s'élève, et qui sont formées par les anses du lac Mælarn et de la mer, sont réunies par plusieurs ponts dont l'un, conduisant au Norrmalm, a près de 1,000 pieds de longueur ; en sorte que Stockholm offre une

image de Venise, avec cette différence que sa rivale ne doit qu'à l'industrie de l'homme les canaux que forment ici naturellement les bras de la mer. Les navires débarquent leurs chargements au milieu même de la ville. Stockholm se divise en trois parties : la ville proprement dite et les deux faubourgs de Södermalm et de Norrmalm, sans compter une foule d'îles qui sont comme autant de faubourgs particuliers. Les plus importantes de ces dernières sont Kungsholm, Kastelholm et Riddarholm. Parmi les édifices publics, on doit nommer le palais, bâti en 1751, auquel peu de bâtiments peuvent se comparer en Europe; la cathédrale, dans la ville proprement dite, qui est remarquable par son antiquité, et où l'on admire une des plus belles orgues du monde, ainsi que plusieurs tableaux d'artistes suédois; l'église allemande, l'église française, la banque, la monnaie, la maison de la noblesse avec les écussons des armes des familles suédoises, qui peuvent rivaliser avec les bâtiments les plus renommés destinés aux mêmes usages à l'étranger. Le Norrmalm, la plus belle partie de la ville, offre également plusieurs édifices dignes d'être mentionnés : le palais de Torstenson, agrandi par la princesse Albertine, l'Opéra, bâtiment magnifique construit par Gustave III, les églises de Sainte-Claire, de Jacques et de Frédéric, l'observatoire de l'Académie des sciences, établi sur une haute colline de sable, et les nombreux hôtels des ambassadeurs. Dans l'île de Riddarholm, on voit une église qui contient les tombeaux des héros de la Suède, décorés de plus de 5,000 drapeaux, et l'hôtel des francs-maçons, le plus beau de l'Europe. Le Kungsholm est important par sa vaste fonderie de canons. Stockholm possède plus de vingt places publiques, mais petites et peu remarquables : nous ne citerons que celle de la maison de la noblesse, ornée, depuis 1773, de la statue de Gustave Wasa en marbre vert indigène, celle d'Adolphe-Frédéric avec la grande église de la Madeleine, bâtie en 1489, et la nouvelle place de la parade, dans le Norrmalm, sur laquelle s'élève la statue de Charles XIII.

En 1798, le nombre des habitants de

Stockholm était de 80,000; mais à la fin de 1827, il était tombé à 73,000, la situation de la ville et le climat déterminant, au moins dans quelques îles, une mortalité telle que le nombre des décès surpasse considérablement celui des naissances. Aujourd'hui, on donne à Stockholm 84,000 âmes. Il n'y a que 160 juifs; les catholiques et les grecs sont aussi peu nombreux; ils ont la liberté de célébrer leur culte dans des oratoires. Une communauté de réformés français a son église particulière, et 200 herrnhutes sont autorisés à prier Dieu à leur manière dans une salle qui leur appartient.

Le voisinage de la mer et la facilité des communications font de Stockholm le centre d'un commerce actif. Les importations consistent en blé, sel, lin, coton, riz, denrées coloniales, articles manufacturés et de luxe; les exportations, en produits des mines de la Suède, surtout en fer. On y entretient des fabriques de laine, de métaux, de sucre, de tabac, de toile, de coton et de soie.

Outre un grand nombre d'écoles pour la jeunesse des deux sexes, il y a à Stockholm un gymnase, une école des cadets et une école médico-chirurgicale destinée à former des officiers de santé pour l'armée de terre et la flotte. La bibliothèque du palais du roi contient environ 40,000 volumes et de précieux manuscrits (voy. T. III, p. 497, avec la note); celle du comte Engeström n'en a pas moins de 18,000. Une Académie des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités existe depuis 1753. En 1786, Gustave III fonda une Académie pour la langue suédoise; Dès 1789, Linné en avait établi une pour les sciences, et c'est une des plus importantes institutions de ce genre en Europe. Le musée royal, ou galerie de tableaux, dans le palais, offre aussi une collection de 3,000 dessins originaux des premiers maîtres italiens; il s'est enrichi depuis peu d'une magnifique collection de médailles et d'antiques, composée d'environ 20,000 pièces. Dans la bibliothèque d'Engeström une salle particulière est consacrée à une collection remarquable de gravures de tous les maîtres, de vases de terre, de médailles, de cartes, etc. Les établissements de bienfaisance, hôpitaux, maisons d'or-

phelins, hospices, sont nombreux ; ils sont entretenus soit aux frais du public, soit par des associations. Une maison de travail fournit annuellement des outils et des matériaux à 8 ou 900 ouvriers. Une maison de détention reçoit les vagabonds et les condamnés. Tous les enfants abandonnés ou orphelins sont admis jusqu'à l'âge de 14 ans dans la maison des orphelins, qui, il y a quelques années, comptait jusqu'à 3,000 pensionnaires ; les francs-maçons ont fondé une maison pareille. L'institut des sourds-muets et des aveugles est un des établissements les plus importants. Les lieux de réunion les plus fréquentés dans les environs de Stockholm sont le Parc, le Humlegarten, la source qui jaillit dans le voisinage, le château et le parc de Nouveau-Haga. Le château de Drottningholm est une imitation de celui de Versailles. C. L.

STOCKS, mot anglais qui revient à notre terme de fonds consolidés, voy. FONDS, RENTE.

STOFFLET (NICOLAS), célèbre chef vendéen et auparavant garde-chasse du comte de Colbert Maulevrier, né à Lunéville en 1751, fusillé le 23 févr. 1796. Voy. VENDÉE.

STOICISME, école philosophique grecque, ainsi nommée du Pœcile d'Athènes, espèce de *stoa* ou colonnade qui servit d'auditoire à son fondateur. Voy. ZENON, CLÉANTHE et CHRYSIPPE.

Dans le langage ordinaire, un *stoïcien* est un homme insensible à la douleur et à l'adversité, ou au moins maître de lui à ce point qu'il sait réprimer toute manifestation d'une forte émotion.

STOLBERG, comté de la Thuringe, sous la suzeraineté de la Prusse, entre les comtés de Mansfeld, de Schwarzbourg, de Hohenstein et le pays d'Anhalt, d'une superficie d'environ 7 milles carrés avec une population de 20,000 âmes. Au nord-ouest, où il touche au Harz, le pays est couvert de montagnes âpres, boisées, riches en mines d'argent et d'autres métaux ; mais au sud-est il est extrêmement fertile. Ce comté appartient à la ligne cadette de Stolberg, et en majeure partie à la branche de Stolberg-Stolberg. Son chef-lieu, *Stolberg*, petite ville de 2,400 habitants située dans le Harz, est le siège

de la chancellerie comtale, d'un sous-consistoire et d'un gymnase. On doit mentionner encore Rottleberode avec le palais d'été du comte de Stolberg-Stolberg. Dans les environs, se voient les débris de l'ancien château de Stolberg et un effrayant défilé appelé la *Voie des morts*.

La famille de Stolberg est une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle figure dans des documents du moyen-âge sous le nom de *Stalberg*. Elle formait anciennement deux branches : celle du Harz et celle du Rhin. Cette dernière s'étant éteinte, ses possessions passèrent à la première. La souche de toutes les branches aujourd'hui existantes fut CHRISTOPHE de Stolberg, né en 1567, mort en 1638. Son fils aîné, HENRI-ERNEST, né en 1593, mort en 1672, fonda la ligne aînée qui se divisa en deux branches : celle d'*Ilsenbourg*, éteinte depuis 1710, et celle de *Wernigerode*. Cette dernière se subdivisa en trois rameaux : *Stolberg-Wernigerode* ; *Stolberg-Gedern*, qui fut élevé, en 1742, à la dignité princière, mais qui s'est éteint, en 1804, dans la ligne masculine ; et *Stolberg-Schwarza*, qui s'éteignit en 1748. La ligne cadette, fondée par JEAN-MARTIN, second fils de Christophe, est divisée aujourd'hui en deux branches : *Stolberg-Stolberg*, et *Stolberg-Rossla*. La branche de Stolberg-Wernigerode a pour chef le comte HENRI, membre du conseil d'état de la Prusse, né le 25 déc. 1772. Ses possessions comprennent, outre le comté de Wernigerode et celui de Gedern, les trois seigneuries de Peterswaldau, de Kreppelholz et de Janowitz en Silésie, ainsi que le bourg de Schwarza et quelques autres domaines, d'un revenu annuel de 300,000 florins. Les deux branches de la ligne cadette, représentées, celle de Stolberg-Stolberg par le comte ALFRED, né le 23 nov. 1820, et celle de Stolberg-Rossla par le comte AUGUSTE, né le 25 sept. 1768, se partagent le comté de Stolberg.

C'est à la branche de Stolberg-Stolberg qu'appartiennent les deux écrivains illustres Christian et Frédéric-Léopold qui occupent un haut rang dans la littérature allemande.

CHRISTIAN, comte de Stolberg, naquit

à Hambourg, le 15 oct. 1748. De 1769 à 1774, il fit ses études à Gœttingue, où il se lia, ainsi que son frère, avec Boje, Bürger, Miller, Voss, Hœlty, Leisewitz. Nommé, en 1777, bailli de Tremsbützel dans le Holstein, il remplit ces fonctions jusqu'en 1800, époque à laquelle il donna sa démission pour aller vivre dans sa terre de Windebye, où il mourut le 18 janvier 1821. Quoiqu'il ne puisse être comparé à son frère pour la vigueur et la richesse des idées, ses poésies ne manquent ni d'imagination ni de sentiment. Il a réussi surtout dans la peinture de la vie domestique. On lui doit aussi plusieurs traductions du grec. Ses poésies ont été publiées avec celles de son frère à Leipzig, en 1779, ainsi que ses pièces de théâtre avec chœurs, en 1787. Ces dernières rentrent plutôt dans le genre épique que dans le genre dramatique; elles ne pourraient supporter la représentation. Ses *Poésies tirées du grec* (Hamb., 1782) contiennent des hymnes homériques, les idylles de Théocrite, plusieurs poèmes de Moschus, de Bion, d'Anacréon, et *Héro et Léandre* de Musée. Sa traduction de Sophocle (Leipz., 1787, 2 vol.) en iambes pentamètres est un travail estimable, quoique inférieur à celui de Solger et d'autres. Toutes ses œuvres poétiques ont été réimprimées dans l'édition des *OEuvres des frères Stolberg* (Hamb., 1821, 20 vol.).

FREDÉRIC-LÉOPOLD, comte de Stolberg, né le 7 nov. 1750 dans un bourg du Holstein nommé Bramstedt, remplit depuis 1777 les fonctions de ministre plénipotentiaire du prince-évêque de Lubeck à la cour du Danemark. Agnès de Witzleben, qu'il épousa en 1782, lui laissa en mourant, six ans après, un fils et trois filles. En 1789, le roi de Danemark nomma le comte son représentant à Berlin. L'année suivante, il épousa Sophie de Redern, avec laquelle il fit, en Suisse et en Italie, un voyage au retour duquel il se démit de tous ses emplois, et s'établit à Münster, où il embrassa le catholicisme avec toute sa famille, à l'exception de sa fille aînée qui a épousé le comte Ferdinand de Stolberg-Wernigerode. Cette conversion inattendue

fit d'autant plus de sensation que, dans un écrit tout récent, Stolberg venait de se poser en ardent défenseur du luthéranisme orthodoxe. Ses amis, surtout Voss (*voy.*), le blâmèrent vivement; mais ni leurs reproches ni la perte d'avantages considérables, ne purent le décider à revenir sur ses pas. Il publia, peu de temps après sa conversion, une *Histoire de la religion de Jésus-Christ* (Hamb., 1807-18, 15 vol. in-8°), qui fut si bien accueillie par le pape, qu'il ordonna d'en faire une traduction italienne. Stolberg a rendu son nom illustre, comme poète, par des odes et des chansons, des élégies, des romances, des satires, des tableaux poétiques et des drames; comme prosateur, par son roman de *l'Île* (1788), et par la description quelque peu diffuse d'un *Voyage en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Sicile* (1794); comme traducteur, par ses traductions de *l'Iliade*, d'un choix des *Dialogues* de Platon, de quelques tragédies d'Eschyle, et des poésies d'Ossian. Ses poésies originales se distinguent de celles de son frère par une plus grande hardiesse de pensées et d'images, par un élan plus passionné. Il y peint sous les couleurs les plus vraies les beautés de la nature, les charmes de l'amitié, tout ce qui est cher à un homme bien-né. De la chanson la plus simple, sa muse s'élève sans effort jusqu'au dithyrambe. Ses *Iambes* (Leipz., 1784; réimpr. à Paris, 1838, in-12) sont une satire sanglante de la corruption des mœurs et des préjugés de son siècle. Il s'est placé enfin parmi les meilleurs biographes allemands par sa *Vie d'Alfred-le-Grand* (Münster, 1816; trad. fr. par M. Duckett, Paris, 1831, in-18), précédée d'une introduction qui offre un tableau plein d'intérêt de l'histoire des Anglo-Saxons. Le comte de Stolberg mourut dans sa terre de Sondermühlen près d'Osnabrück, le 5 déc. 1819. Ses œuvres forment la majeure partie de l'édition des *OEuvres des frères Stolberg*. C. L.

STOMACHIQUE, ce qui est favorable à l'estomac (*voy.*), ce qui lui donne du ton, de la force, etc. *Voy.* ELIXIR, LIQUEUR, TONIQUE, etc.

STORAX, résine molle qui nous vient

du Levant, et qui paraît être fournie par l'*aliboufier des boutiques*; on croyait autrefois qu'il provenait du *liquidambar d'Orient*. Le storax liquide est une autre résine qui se tire, dans l'Inde, d'un arbre de la famille des conifères qu'on croit appartenir au genre *dammare* ou *rosamale*. Le storax ou styrax s'emploie surtout en pharmacie. Ce nom s'étend d'ailleurs à diverses substances balsamiques.

STORCH (HENRI-FRÉDÉRIC DE), né à Riga, le 15 février 1766, étudia la jurisprudence à l'université d'Iéna jusqu'à l'année 1786, époque où il quitta cette ville pour faire dans le midi de l'Allemagne et en France un voyage dont il a publié en allemand une intéressante description sous le titre d'*Esquisses, scènes et observations recueillies pendant un voyage en France* (2^e édit., Heidelberg, 1790), et au retour duquel il se rendit à Heidelberg, dans l'intention d'y continuer les études d'économie politique qu'il avait déjà commencées à Iéna. Cependant les conseils du comte Roumanzof (*voy.*) le déterminèrent bientôt à partir pour Saint-Petersbourg, où il ne tarda pas à obtenir une place d'instituteur au Corps des cadets, à l'usage duquel il rédigea des *Principes généraux des belles-lettres*, imprimés à Pétersbourg en 1789. Henri Storch semblait ainsi avoir renoncé à la carrière vers laquelle son inclination le portait principalement, lorsqu'en 1790, il fut attaché à la chancellerie du comte Bezborodko (*voy.*), et dès cet instant il s'occupa exclusivement de recherches sur l'histoire de la Russie, et sur la production et la consommation des richesses de ce vaste empire. En 1796, l'Académie des sciences de Pétersbourg l'admit comme membre correspondant. Cette même année, il publia à Riga la première partie de son excellent *Tableau historique et statistique de l'empire de Russie à la fin du XVIII^e siècle* (Riga et Leipzig, 1797-1803, 8 parties; trad. en franç., Paris, 1801, 2 vol. in-8^o, cette trad. est restée inachevée). Il est à supposer que le succès de cet ouvrage contribua puissamment à son rapide avancement dans les honneurs. En 1799, il fut appelé à remplir auprès des grandes-duchesses, filles de Paul I^{er}, les fonctions

de précepteur. En 1800, il obtint le rang de conseiller de cour, qui confère, comme on sait, la noblesse héréditaire. Puis l'impératrice-mère le nomma son lecteur, et, en 1804, il fut reçu dans la section de statistique de l'Académie des sciences, et promu au rang de conseiller d'état. Quelques années après, il fut chargé d'enseigner aux grands-ducs Nicolas et Michel les principes de l'économie politique. Les leçons qu'il leur donna furent imprimées, et devinrent la base d'un ouvrage qui a placé Henri Storch au rang des économistes distingués. Il dut à cette position d'être décoré de divers ordres russes et prussiens. En 1828, il fut nommé conseiller privé, et en 1830, vice-président de l'Académie des sciences. Il est mort à Saint-Petersbourg le 1^{er} (13) nov. 1835. — Outre les ouvrages déjà cités, et un grand nombre de travaux sur diverses questions d'économie politique insérés dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Pétersbourg, on doit à Storch de nombreux écrits périodiques ou autres, spécialement relatifs à la Russie, et que consultent encore avec fruit ceux qui font une étude spéciale de ce vaste empire. La plupart, bien que d'un caractère scientifique, sont rédigés avec plus de clarté et d'agrément de style que le commun des ouvrages allemands. On a même reproché à l'auteur d'être parfois trop fleuri. Son *Cours d'économie politique*, publié en 1815 à Pétersbourg, aux frais de l'empereur Alexandre (6 vol. in-8^o), fut réimprimé à Paris (1823, 4 vol. in-8^o) avec des notes explicatives et critiques de J.-B. Say, auxquelles Storch se crut obligé de répondre par ses *Considérations sur la nature du revenu national* (Paris, 1824), et qui donnèrent lieu à une courte polémique. S.

STORTHING, mot norvégien qui signifie *grand conseil*; assemblée législative du royaume de Norvège (*voy.* ce nom, T. XVIII, p. 556).

STRABISME (de *στραβός*, louche), difformité qui résulte du défaut de parallélisme entre les axes visuels des yeux, et qu'on a désigné aussi sous le nom de *loucherie*. Ce n'est point une maladie, car il n'y a ni souffrance ni même altération de la fonction. En effet, les lou-

ches n'ont point mal aux yeux ; ils ont souvent la vue excellente, et, lorsqu'ils sont myopes ou presbytes, ils demeurent tels quand même ils guérissent du strabisme. Quoique identique dans son principe, le strabisme peut présenter autant de variétés qu'il y a de points dans le cercle où se meut le globe oculaire. Ainsi, chez l'un, l'œil se dirige en dedans ou vers le nez ; chez l'autre, en dehors ; chez un troisième, en haut, etc. Quelquefois un œil seulement s'écarte de sa direction normale ; d'autres fois, on voit les deux yeux s'écarter (strabisme *divergent*), ou se rapprocher (strabisme *convergent*). De plus, le strabisme peut être simple ou double ; il peut varier dans son intensité, comme aussi on l'observe à l'état intermittent, quoique dans le plus grand nombre de cas il soit continu. Enfin, chez certains malades il est accidentel, et chez les autres il date de la naissance.

La cause de cette incommodité, qui est exempte de souffrance et même de gêne dans la vision, est une contraction irrégulière et un raccourcissement d'un ou de deux des muscles qui meuvent l'œil. Ils sont, comme on sait, au nombre de six, quatre droits et deux obliques, qui embrassent le globe oculaire à angle droit (pour les muscles droits), les deux obliques s'insérant dans l'intervalle. Quant aux causes primitives, elles sont peu connues ; cependant on considère comme telles les convulsions et les affections cérébrales, l'usage de coucher les enfants de telle sorte que le jour ne leur arrive que d'une manière oblique. On signale les vers comme produisant un strabisme accidentel et passager ; enfin plusieurs auteurs pensent que l'inégale sensibilité des deux nerfs optiques est la cause réelle de la déviation oculaire.

Livré à lui-même, le strabisme guérit quelquefois spontanément vers l'époque de la puberté, mais le plus ordinairement il persiste. Souvent même on le voit résister à tous les moyens employés pour le guérir, et même récidiver après une guérison plus ou moins durable.

L'analogie du strabisme avec le bégaiement n'a point échappé aux observateurs : aussi, jusqu'à ces derniers temps,

le traitement a-t-il consisté soit dans une gymnastique plus ou moins intelligente, ayant pour objet de fortifier les muscles les plus faibles en même temps que l'on condamnait à l'inaction ceux qui possédaient primitivement ou qui avaient acquis une prédominance vicieuse, soit dans des appareils variés ayant le même but. Mais, outre qu'il est rare que la volonté soit assez énergique, surtout chez les jeunes sujets, pour rompre une habitude ancienne et pour assouplir des organes en quelque sorte endormis dans une mauvaise direction, il arrivait souvent encore que les louches trouvaient le moyen de se soustraire à l'action des appareils, tels que les bandeaux, lunettes, etc., que d'ailleurs souvent ils ne conservaient pas assez longtemps pour obtenir une guérison solide et durable. C'est dans cet état de choses qu'en 1835, M. Dieffenbach, chirurgien allemand, imagina de couper le muscle ou les muscles dont la rétraction entraînait l'axe visuel hors de sa direction normale. Ses expériences furent suivies de succès, et bientôt répétées partout et modifiées au goût de chacun. Malgré l'abus qu'on a fait de cette opération, elle n'en demeure pas moins une des belles conquêtes de la chirurgie moderne. F. R.

STRABON, dont l'ouvrage heureusement parvenu jusqu'à nous est, à tout prendre, le plus grand monument géographique que l'antiquité ait produit, se place entre Ératosthène et Ptolémée (voy. ces noms), entre le fondateur et le réformateur de la géographie scientifique et mathématique, comme le maître par excellence de la géographie historique et descriptive. Il naquit à Amasée, ville du Pont Galatique, en Asie-Mineure, d'une famille grecque ou devenue grecque, dont quelques membres, qu'il nous fait connaître, avaient joué un rôle important à la cour des rois Mithridate Évergète et Mithridate Eupator. On conjecture, non sans vraisemblance, que cette famille, après la défaite du grand roi de Pont, tomba, avec le pays même, sous l'influence de Pompée, son vainqueur, et par là l'on explique soit le nom plus romain que grec donné au jeune Strabon, soit la circonstance de son éducation faite

en partie sous le grammairien Aristodème, qui fut l'instituteur des enfants de Pompée. L'époque précise de sa naissance est inconnue, mais l'on est fondé à conclure de divers rapprochements, et surtout des indices fournis par son ouvrage, qu'il a dû voir le jour au moins 60 ans avant notre ère, que la meilleure part de sa vie s'écoula sous le règne d'Auguste, et que sa vieillesse se prolongea jusque dans les premières années de l'empire de Tibère. Il suivit d'abord à Amisus, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, les leçons de grammairien ou, comme nous dirions, de belles-lettres, du célèbre péripatéticien Tyrannion, celui qui s'occupa des livres d'Aristote et de Théophraste apportés à Rome par Sylla. Envoyé de là à Nysa, en Carie, pour s'y perfectionner dans les mêmes études sous Aristodème, il se tourna bientôt vers la philosophie, et il alla entendre un autre et un plus grand péripatéticien, Xénarque, soit à Séleucie de Cilicie, patrie de ce philosophe, soit à Alexandrie. Ce fut peut-être dans cette dernière ville, et en tout cas tandis qu'il étudiait les doctrines d'Aristote, qu'il se lia avec Boéthus de Sidon, qui, comme lui, passa plus tard du Lycée au Portique. Un autre de ses amis, Athénodore de Tarse, l'illustre stoïcien qui fut maître d'Octave, put exercer quelque influence sur cette conversation, dont les écrits de Strabon offrent une foule de preuves. Partout il y professe les principes du plus pur stoïcisme, les opposant même quelquefois à ceux du péripatétisme. Cette direction un peu étroite de ses idées fit que, sans négliger les mathématiques et l'astronomie, ces deux grandes bases de toute géographie digne de ce nom, il ne leur accorda pourtant pas toute l'importance qui leur est due. La nature de son esprit, comme celle de ses études, le porta de préférence vers les sciences morales, et c'est de ce point de vue principalement qu'il considéra la géographie elle-même. Il la prit en littérature, en critique, en philosophie, beaucoup plus qu'en physicien ou en géomètre. C'est là sans doute un de ses défauts, mais c'est aussi une de ses qualités, au point de vue du développement complet de la science; et c'est, comme

nous le verrons bientôt, pour nous autres modernes, au point de vue de l'érudition géographique et de la connaissance historique du monde ancien, un inappréciable avantage.

En effet, frappé de ce qu'avaient d'incomplet à cet égard les travaux de ses prédécesseurs, Strabon parait avoir conçu de bonne heure le plan d'un ouvrage qui, en résumant tout ce qu'on avait fait avant lui pour la géographie théorique et systématique, y joindrait ces descriptions de faits et de mœurs, ces recherches d'antiquités, ces traits et ces rapprochements de toute sorte, qui donnent la vie et l'intérêt à la géographie positive. Pour cela il ne se contenta point des matériaux que pouvaient lui fournir les livres, dont il parait avoir possédé une ample collection et une rare connaissance; il voulut voir les lieux et les hommes, il voulut recueillir sur place les documents, les traditions, les informations orales ou écrites. Il entreprit un grand voyage qui le conduisit de l'Asie-Mineure, à travers la Grèce, en Italie et à Rome; il se rendit de là en Égypte, et revint dans sa patrie par mer, en suivant la côte de Syrie. « J'ai visité, » dit-il, exagérant quelque peu l'importance de ses pérégrinations, lui qui connaît pourtant et qui blâme le faible des voyageurs; « j'ai visité toutes les contrées qui s'étendent de l'Arménie à la Tyrhénie vis-à-vis de Sardes, vers l'O., et du Pont-Euxin aux frontières de l'Éthiopie vers le S. Parmi les anciens géographes il n'en est peut-être pas qui aient embrassé une plus grande étendue de pays dans toutes les directions, quoique les uns en aient vu davantage à l'O., les autres à l'E., et ainsi pour le N. et le S. » Il oublie Hérodote, Démocrite, et avant eux, selon toute apparence, le vieil Hécateé de Milet (voy. ces noms), ces antiques, mais admirables explorateurs de presque tout le monde connu de leur temps.

Il s'en faut, d'ailleurs, que Strabon ait réellement visité, qu'il décrive d'après ses propres observations tous les pays situés entre les termes extrêmes qu'il désigne. On entrevoit que Rome, la nouvelle capitale du monde, était le but

principal de son voyage. Il y séjourna plusieurs années pour puiser dans les mémoires, dans les conversations des hommes d'état et des hommes de guerre les renseignements que les Romains seuls pouvaient lui fournir, soit sur les derniers temps de leur histoire, soit sur ces régions de l'Ouest et du Nord, éclairées de si vives lumières par leurs récentes conquêtes. Un autre séjour de prédilection, un autre foyer d'informations historiques et géographiques, fut pour lui Alexandrie, lien de l'Orient et de l'Occident, métropole du commerce aussi bien que de la science, d'où il suivit jusqu'à Syène et Philes, extrême frontière de l'Égypte, son ami Ælius Gallus, qui en était gouverneur, l'an de R. 730. De retour à Amasée, dont il parait avoir fait sa résidence ordinaire, quoiqu'il soit demeuré jusqu'à sa mort en relation suivie avec Rome, et qu'il se soit tenu au courant de tout ce qui se passait dans l'empire, il distribua en deux parts les fruits de ses voyages et de ses recherches; il élabora les matériaux de deux grands ouvrages qui virent successivement le jour. Le premier, qui est perdu, mais dont il nous apprend l'existence, et que citent Plutarque, Josèphe, d'autres encore, était intitulé *Mémoires historiques* (Ἱστορικὰ ὑπομνήματα), et se composait de XLIII livres. C'était une continuation de l'histoire générale de Polybe, commençant où avait fini celui-ci, c'est-à-dire à la triple chute du royaume de Macédoine, de la ligue achéenne et de la république de Carthage, et s'étendant vraisemblablement jusqu'à la bataille d'Actium. Une introduction, qui comprenait à elle seule quatre livres, formait le début de cette vaste composition. En traitant l'histoire dans un esprit tout à la fois philosophique et pratique, Strabon suivit l'exemple de Polybe et de Posidonius, ses deux illustres prédécesseurs. Mais il ne mêla pas, comme eux, et comme auparavant Hérodote, Éphore, Théopompe, la géographie à l'histoire. Il sépara le récit des faits de la description des lieux, et réserva celle-ci pour un second ouvrage qu'il conçut d'ailleurs dans le même esprit, qu'il destina au même public : il nous le dit lui-même.

C'est ce second ouvrage, lentement préparé, exécuté, ou du moins terminé tard, selon toute apparence, qui a immortalisé Strabon. Certains faits, certaines dates qui y sont relatés, semblent en placer la rédaction entre les années 15 et 25 de J.-C., alors que l'auteur aurait eu 80 ans et davantage; mais rien n'empêche d'interpréter ces données plus ou moins positives au sens d'une rédaction dernière ou d'une révision ultérieure, qu'aurait précédée une composition successive et prolongée. On pourrait même croire, avec Malte-Brun, que l'auteur, surpris par la mort, ne mit pas la dernière main à son œuvre, dont les disparates et les imperfections s'expliqueraient ainsi, et que cette œuvre, longtemps conservée comme un héritage de famille, se répandit tardivement hors de l'Asie, ce qui ferait comprendre d'autre part qu'elle soit restée inconnue, surtout dans l'Occident, pendant plus de 200 années. Quoi qu'il en soit, et quelle qu'ait pu être la valeur de l'histoire de Strabon citée beaucoup plus tôt, il est permis de penser que sa *Géographie* en XVII livres (Γεωγραφικῶν βιβλίων ιζ΄) méritait mieux la fortune qu'elle a eue de passer à la postérité. Nous avons déjà indiqué ce qui, dans l'intention première de l'écrivain, devait en faire à la fois l'originalité et l'intérêt. Venu à l'époque où les conquêtes des Parthes et celles des Romains semblaient agrandir à l'envi l'Orient et l'Occident, où la majeure partie du monde connu s'organisait tout ensemble et s'illuminait dans la puissante unité de l'empire des Césars, il s'était proposé de présenter à ses contemporains un tableau complet de cet état nouveau de la terre, ordonné sur les bases de la science, épuré par la rigueur de la critique, en même temps qu'animé par les souvenirs de l'histoire et coloré par les charmes du style. Ce tableau, il le voulait à la fois solide et instructif par le fond, attrayant par la forme, capable de plaire aux gens du monde, aux hommes d'affaires, sans cesser d'intéresser les savants de profession. L'exécution répondit à ce plan, qui tendait à populariser la géographie tout en lui maintenant son caractère propre et systématique; à

concilier, dans cette science si complexe et tour à tour envisagée sous des points de vue divers, mais exclusifs, l'exactitude des notions théoriques avec l'étendue et la variété des applications positives. Prenant pour guide Ératosthène, qui, le premier, s'était élevé aux principes, avait embrassé les rapports fondamentaux de l'étude de la terre, en avait dressé une carte régulière et l'avait expliquée d'après les connaissances de son temps, Strabon suivit ce grand maître; mais il le suivit sans superstition ni servilité. Il débuta, comme lui, par un jugement de ses devanciers, qui témoigne de son indépendance aussi bien que de son savoir, et qui contient le germe d'une histoire critique de la géographie. Comme lui, il exposa ensuite les points principaux de la géographie mathématique et physique, mais sous une forme polémique et par cela même un peu décousue, tour à tour combattant et défendant Ératosthène, dont il rapproche les opinions de celles d'Hipparque, de Polybe et de Posidonius.

Tel est l'objet de ses deux premiers livres. Le II^e se termine par une vue générale de la terre habitée, qui ne paraît être encore que le cadre ou le canevas de la géographie descriptive d'Ératosthène, mais dont les quinze autres livres offrent un développement étendu, large, détaillé, qu'on doit regarder comme le travail personnel de Strabon et son titre de gloire. Ces quinze livres répondent à ce qui ne faisait qu'un seul livre, le troisième et dernier de l'ouvrage de son prédécesseur; et cette disposition montre assez que la chorographie et la topographie, ou la description des pays et celle des lieux, élevées par Strabon à la hauteur de la géographie historique, sont le véritable sujet de sien. Elle prouve que, dans son plan, la géographie générale, fondée avec tant de labeur par le bibliothécaire d'Alexandrie, n'occupe plus qu'un rang secondaire, n'est plus qu'une introduction, que le vestibule obligé du vaste monument qu'il érigea sur les mêmes bases. Sa géographie positive commence donc au III^e livre, par la description de la Péninsule ibérique avec les îles voisines ou supposées telles, les Baléares, Gadès et les Cassitérides (Sor-

lingues), rapprochées, ainsi que la côte S.-O. d'Angleterre, de la côte N. d'Espagne. Le IV^e livre comprend la Gaule, la Bretagne (Grande-Bretagne), avec l'Irlande, placée aussi bien que Thulé, que Strabon regardait à tort comme fabuleuse, au N. de la Bretagne et à l'extrémité boréale de la terre habitée. Ce même livre renferme encore la description des Alpes, par laquelle l'auteur prélude à celle de l'Italie, qui, avec ses îles, avec la Sicile, la Sardaigne et la Corse, avec un magnifique tableau de la puissance romaine, occupe les deux livres suivants. Le VII^e est consacré aux peuples du N. et N.-E. de l'Europe: Germains, Gètes, Daces, Scythes, à l'Ilyrie, à la Pannonie, à la Dalmatie, à la côte orientale de la Thrace et à l'Épire. La Macédoine et le reste, c'est-à-dire la plus grande partie de la Thrace manquent, et l'on s'en console en songeant que c'est la seule lacune grave d'un ouvrage si considérable; encore cette lacune est-elle suppléée, jusqu'à un certain point, par les nombreux extraits de l'abrégé de Strabon. Les trois livres qui viennent ensuite contiennent une description étendue de la Grèce et de ses îles, précédée d'une introduction fort érudite sur les peuples et la division générale de cette contrée, et de plus enrichie, quelquefois surchargée, d'une multitude de notions sur les antiquités historiques et mythologiques. Avec le XI^e livre commence l'Asie, qui en occupe six en total, tandis que l'Europe en embrassé huit. Strabon, comme Ératosthène et comme les Grecs, depuis Alexandre, conçoit l'Asie partagée en deux au moyen de la grande chaîne du Taurus, courant depuis la côte S.-O. de l'Asie-Mineure jusqu'à la mer Orientale et au pays de Thinaë, sous le parallèle de Rhodes, dans toute la longueur du continent. Du XI^e au XIV^e livre inclusivement, sont décrits les contrées et les peuples situés en deçà du Taurus, c'est-à-dire dans l'Asie septentrionale et dans l'épaisseur même de la chaîne: d'abord du Tanaïs et du Pont-Euxin à la mer Caspienne et au Caucase; puis de la Caspienne, golfe prétendu de l'Océan du N., aux extrémités de la Scythie, sur les bords de l'O-

océan de l'E. ; ensuite du Caucase au S., par la Médie et l'Arménie, jusqu'à l'Halys vers l'O. et à la Cappadoce; enfin, à partir de l'Halys, et dans le pourtour des côtes du Pont-Euxin à celles de la Méditerranée, l'Asie-Mineure et les îles qui lui appartiennent. Cette dernière contrée, à elle seule, occupe trois livres entiers, formant ainsi un frappant contraste avec les précédentes, qui n'en ont qu'un pour elles toutes. Il est vrai que c'est la patrie de Strabon, que c'est une terre classique comme la Grèce, que sa géographie et son histoire offraient à l'auteur, qui les avait étudiées à fond par lui-même ou dans les livres, des matériaux aussi abondants que divers, et qu'il se complait dans ses antiquités, sans toutefois négliger l'état présent, ce qu'on peut lui reprocher pour la Grèce. Aussi sa description de l'Asie-Mineure, prise dans son ensemble, et à part quelques inégalités, quelques lacunes, est-elle justement considérée comme la partie la plus précieuse de sa Géographie. Les XV^e et XVI^e livres de cet ouvrage lui suffisent, par une compensation fâcheuse, à décrire ou à raconter, d'après les historiens d'Alexandre, auxquels il accorde peu de confiance en général, d'après Ératosthène, Artémidore, Posidonius, Nicolas de Damas et d'autres encore, toute l'Asie au delà ou au S. du Taurus, c'est-à-dire ce qu'il en connaît : l'Inde, avec le Gange dirigé à l'E. jusqu'à son embouchure dans l'Océan oriental, avec Taprobane, située à l'extrémité S.-E. de la terre; puis la Perse avec l'Ariane d'une part, d'autre part l'Assyrie, la Babylonie, la Mésopotamie, la Syrie avec la Phénicie et la Palestine, les golfes Persique et Arabique avec les côtes de celui-ci, tant en Asie qu'en Afrique. Le XVII^e et dernier livre renferme tout ce que Strabon rapporte en outre à cette partie du monde : savoir l'Égypte, qu'il avait vue de ses propres yeux et qu'il expose en détail; l'Éthiopie, qui se termine pour lui, avec l'Afrique elle-même, à l'Abyssinie actuelle; et la Libye, sur l'intérieur de laquelle il n'a que des notions extrêmement vagues, dont il ne connaît réellement que la côte septentrionale, et encore d'une manière bien

imparfaite, à en juger par son excessive brièveté.

Telle est la suite, telle est l'économie de la géographie de Strabon, dont les développements, si divers entre eux, représentent assez bien la proportion des connaissances des anciens sur les différentes régions de la terre, et l'état général de ces connaissances dans les premières années après la naissance de J.-C. Du reste, ce livre n'est point, comme nous l'avons déjà fait entendre, une aride nomenclature, une liste interminable de noms, de positions, de mesures, telles que celles qu'avaient données plusieurs des géographes antérieurs, telles qu'on les retrouve plus tard chez Pline et Ptolémée. Ce n'est point non plus un abrégé calculé surtout pour l'effet pittoresque, comme celui de Pomponius Méla (*voy. ce dernier mot*). Ce n'est ni un squelette, ni une esquisse de la géographie; c'est un corps plein de sève et de vie, un tableau grandiose, animé, largement conçu, savamment exécuté, de la terre habitée, des pays et des hommes; où les particularités remarquables de la nature et des lieux, où l'histoire, les mœurs, les institutions des peuples trouvent place; où leur origine et leurs traditions, leurs migrations et leurs établissements sont recherchés et rapportés; où de temps en temps de judicieuses réflexions, des digressions curieuses, des anecdotes piquantes, viennent interrompre la monotonie des descriptions et sauver la fatigue des détails. Les plus techniques, les plus minutieux de ces détails, l'auteur les omet, visant aux grands traits, aux faits caractéristiques, mais parfois sacrifiant l'exactitude de la science au besoin d'attacher ses lecteurs. Encore demande-t-il lui-même à être apprécié, non pas d'après telle ou telle partie de son œuvre, mais d'après l'ensemble et les résultats, la comparant, sous ce point de vue, à un grand monument d'architecture ou de sculpture, dont il faut juger par l'effet général. Nous ajouterons, dans le même sens, qu'il tend à élever sa composition géographique jusqu'à la forme de l'art, afin de lui concilier plus sûrement l'intérêt. Les trois éléments de la description, de la narration, de la discussion critique, se fondent

entre eux, dans son exposition, d'une manière presque toujours heureuse. Quant à son style, il est habituellement simple et clair, digne et soutenu, selon les sujets; quelquefois il s'élève au ton de l'histoire dans les récits et les tableaux; dans les controverses scientifiques et philosophiques, qui remplissent en partie les deux premiers livres, il devient concis, haché, difficile, obscur; dans certaines digressions, où le géographe, littérateur autant que philosophe, se complait, comme quand il parle d'Homère, il monte jusqu'à l'éloquence.

Voilà les principaux mérites de Strabon; mais, si on veut l'apprécier complètement, il ne faut pas non plus laisser dans l'ombre ses défauts. Ce besoin constant qu'il éprouve, non pas seulement d'instruire, mais de plaire et d'intéresser, fait qu'en multipliant les hors-d'œuvre, il a trop restreint le choix des noms et des détails essentiels dans ses descriptions. Par cela même il ne s'est pas assez inquiété de fixer d'une manière précise les positions, les distances des lieux. Quoiqu'il exige du géographe les notions fondamentales de la géométrie, de l'astronomie, de la physique, dans l'application il n'en a pas suffisamment senti l'importance. Il préfère les approximations vulgaires, pour les latitudes et les longitudes, aux mesures, fondées sur l'observation, d'un Hipparque ou d'un Posidonius. Il ne met pas non plus assez de prix aux renseignements sur les productions naturelles des pays, qu'Agatharchides et d'autres avaient admis avant lui, que les écrits d'Aristote et de Théophraste avaient recommandés à l'attention des géographes. On ne saurait le blâmer autant de n'avoir pas reçu dans son cadre les faits relatifs à l'industrie, au commerce, à la navigation, ainsi qu'à la population, aux forces et à la richesse des états, ces éléments de la statistique et ceux de l'ethnographie, pour la plupart, n'étant point alors regardés comme du ressort de la géographie. Mais des idées plus spéculatives et plus hautes y avaient déjà trouvé place, comme on le voit par les extraits, que renferme son premier livre, des vues de quelques physiciens sur les changements naturels arrivés à la surface

de la terre. On y découvre avec admiration le germe de l'une des plus belles théories géologiques de nos jours, de celle qui cherche la cause du déplacement des eaux de la mer et de toutes les révolutions qu'a subies la face de notre globe, dans les mouvements souterrains, dans les soulèvements ou les affaissements de son écorce. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, si ce n'est la démonstration par la science des vérités devinées par l'intuition!

D'autres reproches que l'on peut adresser à Strabon, d'un point de vue différent, et de son point de vue même, qui est surtout historique et critique, c'est d'avoir trop incliné pour certains auteurs, pour certaines sources, et d'en avoir dédaigné d'autres infiniment plus importantes. Par exemple, on ne saurait trop s'étonner de son idolâtrie pour le vieil Homère, si l'on ne savait ce que peuvent sur les meilleurs esprits les traditions de secte et les préjugés d'éducation. Rien de plus curieux que la polémique qu'il engage à cet égard contre Ératosthène, beaucoup moins enthousiaste de la géographie, en grande partie mythique, du prince des poètes. Strabon le suit de fait, comme la meilleure des autorités, sur tous les pays dont il est question dans ses chants, notamment sur la Grèce, sur ses îles, et sur la région nord-ouest de l'Asie-Mineure, substituant un commentaire archéologique, souvent forcé et subtil, à la description actuelle des lieux, et s'enivrant tellement du passé qu'il en oublie presque le présent. En revanche, il est d'une sévérité tout-à-fait injuste envers Hérodote, le père de la vraie géographie aussi bien que de l'histoire digne de ce nom; il l'assimile à Ctésias, à Pythéas, méconnus eux-mêmes par lui sous plus d'un rapport, et dont il ne tire pas non plus tout le parti qu'il en aurait pu tirer. Ce qui n'est pas moins grave, c'est qu'il néglige presque entièrement les écrivains romains, qui avaient tant à lui apprendre sur l'occident de l'Europe comme sur le nord de l'Afrique, et qu'il les néglige soit par infatuation de la science des Grecs, soit pour n'avoir pas suffisamment possédé la langue latine. Avec tout cela, et quelque

réels que soient ces torts, ils ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les grandes qualités de Strabon, dont l'ouvrage, qui nous tient lieu d'une multitude d'autres que nous avons perdus, est pour nous, indépendamment du caractère d'originalité que nous avons tâché d'y faire ressortir, une véritable encyclopédie géographique de l'antiquité.

Il semble, en effet, que la Providence, en permettant qu'il nous fût transmis à peu près entier, l'eût destiné à notre usage beaucoup plus qu'à celui des anciens eux-mêmes. Peu d'écrivains le citent, et seulement à partir du III^e siècle. Les Romains le passent sous silence, comme s'ils avaient voulu lui rendre la pareille : ni Sénèque, ni Pline, ni Tacite, ni Pausanias lui-même ne paraissent l'avoir connu. Les premiers qui en fassent mention sont Athénée et Marcien d'Héraclée. A l'époque byzantine, il devient tout d'un coup populaire ; il est compilé à l'envi par Étienne de Byzance, par Suidas, par Eustathe. Nous avons déjà indiqué l'une des causes les plus probables de cette tardive publicité d'un si grand livre, surtout dans l'Occident. Les copies semblent en avoir toujours été excessivement rares, peut-être à raison de son étendue même, et par cette rareté s'expliquent deux phénomènes que présentent les manuscrits actuels, d'abord l'extraordinaire altération du texte qu'ils donnent, et puis l'accord entre tous dans cette altération. Il faut qu'à une époque quelconque du moyen-âge, et postérieurement au x^e siècle, il ne soit plus resté qu'un manuscrit, source de tous les nôtres, qui, malgré leurs variantes nombreuses, mais secondaires, paraissent ne former tous qu'une seule et même famille. Aussi les incorrections capitales, les transpositions, les lacunes, notamment la grande lacune du VII^e livre, se reproduisent-elles dans tous. Cette lacune n'existait point dans la copie appartenant à une autre famille éteinte sans postérité, sur laquelle fut dressé, vers la fin du x^e siècle, l'*Epitome* ou *Abrégé* qui nous est parvenu et dont cette circonstance fait le principal mérite. Des extraits moins importants, et qui n'ont pas encore été publiés, sont dus au moins

Maxime Planude et à George Gémistus Pléthon (voy. ces noms), le maître du fameux cardinal Bessarion. Quant aux éditions de la Géographie, dont on compte neuf jusqu'à présent, les plus recommandables sont celles de G. Xylander (Holzmann), Bâle, 1571, la première édition lisible, grâce aux conjectures souvent heureuses de son auteur, quoiqu'elle soit sans autorité critique et très incorrecte encore; d'Isaac Casaubon, Genève, 1587, reproduite avec des améliorations, Paris, 1620, in-fol., et qui fit faire au texte comme à l'interprétation de Strabon un pas immense; d'Almeloveen, Amsterdam, 1707, 2 vol. pet. in-fol., qui n'est qu'une réimpression du texte de Casaubon, mais belle et correcte, avec l'addition à ses remarques des observations de divers érudits, et de plus l'*Epitome*, que Gelenius et Hudson avaient déjà publié dans leurs recueils; celle de Th. Falconer, Oxford, 1807, 2 vol. gr. in-fol., à son tour reproduction plus somptueuse qu'intelligente de la précédente, quoiqu'elle renferme quelques bons matériaux employés par les éditeurs subséquents. Avant et après, dans une période qui s'étend de 1796 à 1818, parut à Leipzig, en 7 vol. in-8°, la grande édition critique et exégétique commencée par Siebenkees, continuée avec plus de ressources et de savoir par Tzschucke, et terminée par Friedemann. Elle laissait beaucoup à faire pour le texte, déjà fort amélioré dans l'intervalle, aussi bien que l'explication, soit des mots, soit des choses, par les auteurs de la célèbre traduction française (La Porte du Theil, suppléé par M. Letronne en 1815, Coray, et pour les commentaires géographiques, Gosselin), entreprise par ordre de Napoléon et publiée de 1805 à 1819, 5 vol. in-4°. Le docteur Coray (voy. KORAI), un des collaborateurs de ce grand travail, se chargea de lui donner un complément nécessaire, qui ne sera pas, nous l'espérons bien, le dernier, en revoquant à fond ce texte encore si défectueux, et en le corrigeant avec une liberté de critique et une régularité de goût un peu arbitraires. Cette édition, la plus récente de celles qui méritent d'être mentionnées ici, mais que perfec-

tionnera sans doute beaucoup celle que prépare depuis longtemps M. Cramer de Berlin, a paru dans la *Bibliothèque hellénique* du savant et généreux Grec, chez Firmin Didot, à Paris, de 1815 à 1819, en 4 vol. in-8°. Plus récemment encore, l'Allemagne a commencé à donner un digne pendant aux travaux de la France, qui a tant fait pour Strabon et pour sa Géographie, depuis Casaubon, en suscitant une traduction allemande, celle de M. Groskurd (Berlin et Stettin, 1831-34, 4 vol. in-8°), qui équivaut, comme la traduction française, à une nouvelle récitation du texte, et qui, à tous égards, peut passer pour un chef-d'œuvre. Elle est précédée, ce qui manque jusqu'ici à notre monument national, d'une Introduction étendue dont nous avons beaucoup profité pour cet article, quoique nous en ayons cherché avant tout les matériaux dans l'ouvrage même de Strabon et dans l'étude attentive que nous en avons faite.

G-π-τ.

STRADIVARIUS (ANTOINE), célèbre luthier de Crémone, le dernier et le plus habile élève d'Amati (*voy.*), était né vers 1670, et mourut vers 1728. *Voy.* VIOLON.

STRAFFORD (THOMAS WENTWORTH, comte DE), illustre victime de l'ingratitude d'un roi faible, était fils d'un des plus grands propriétaires du comté d'York, et naquit à Londres, le 18 avril 1593. Envoyé au parlement par ce même comté vers 1621, Wentworth vota la mise en accusation du duc de Buckingham (*voy.*), le coupable ministre de Jacques I^{er}, et de son fils, et il combattit vigoureusement dans les rangs de l'Opposition; mais il finit par se laisser gagner par la cour. Charles I^{er} l'éleva à la dignité de baronnet, et le nomma bientôt après son ministre, dans l'intention soit de faire oublier Buckingham et d'apaiser le mécontentement de la nation, soit de donner à son trône le puissant appui de cet homme éminent. Wentworth se dévoua dès lors tout entier à la cause royale, et ses services lui valurent la pairie avec le titre de comte de Strafford et la vice-royauté d'Irlande (1632). Mais le parti qu'il avait abandonné ne lui pardonna point ce qu'il appelait son apostasie, et les mesures éner-

giques du comte redoublèrent encore sa haine: aussi les communes saisirent-elles avec empressement chaque occasion qui se présenta de l'attaquer. Pour échapper à l'orage qu'il voyait se former, Strafford voulut se retirer des affaires; mais le roi le retint, en lui promettant de le soutenir contre le parlement. Cependant les communes, se sentant assez fortes pour ne plus le ménager, dressèrent contre lui, dans une séance secrète, un acte d'accusation qui fut envoyé, au mois de novembre 1640, à la Chambre haute, au milieu de laquelle le vice-roi fut arrêté. En même temps une commission fut nommée pour préparer les éléments du procès qui devait se décider devant le parlement. Après quatre mois d'inquisition, Strafford fut mis en jugement comme coupable d'avoir voulu détruire les lois fondamentales du royaume. Sans doute il avait violé les droits du peuple à plusieurs égards; mais non pas de manière cependant à justifier une accusation de haute trahison. Il est impossible de le croire tout à fait innocent, puisque Clarendon l'accusait d'avoir exercé en Irlande une autorité tyrannique et oppressive, d'avoir méprisé les décisions des tribunaux, d'avoir défendu de sortir du pays sans sa permission, d'avoir établi des monopoles dans son propre intérêt, et levé des impôts arbitraires au nom du roi. Toutefois Strafford repoussa la plupart de ces accusations avec dignité, et il déploya tant d'habileté dans sa défense que, pour pouvoir le condamner, les communes durent accueillir contre lui un bill d'*attainder* que les chefs du parti populaire firent passer avec le secours d'une émeute. Ce fut encore une émeute qui arracha au faible roi la sanction de la condamnation à mort de son ministre. En apprenant cette sanction, Strafford, qui avait lui-même conseillé à Charles de céder dans l'espoir qu'il n'en résulterait rien, fit entendre ces paroles bibliques: « Ne mettez pas votre confiance dans les princes ni dans les enfants des hommes, car le salut n'est point en eux! » Il mourut avec courage, le 12 mai 1641. En posant sa tête sur le billot: « Je pose, dit-il, ma tête sur ce bois, aussi volontiers que je la posais sur mon oreiller; je crains seule-

ment que ce ne soit un triste prélude à la réforme politique qu'on a en vue, que de répandre le sang innocent. » On prétend que le roi Charles 1^{er} se reprocha sur l'échafaud la mort de Strafford. Guillaume III réhabilita sa mémoire. C. L.

STRALSUND, capitale de l'ancienne Poméranie suédoise, aujourd'hui chef-lieu d'une régence prussienne de la province de Poméranie (voy.), ville industrielle de 16,500 hab., port de commerce et place-forte, célèbre par plusieurs sièges qu'elle a soutenus (voy. CHARLES XII, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, grand-électeur, etc.).

STRANGE (INGRAM et ROBERT), graveurs anglais, voy. GRAVURE.

STRANGULATION, voy. ÉTRANGLEMENT et PENDAISON.

STRASBOURG, ville très importante et forteresse de premier ordre, dans la Basse-Alsace, aujourd'hui chef-lieu du département du Bas-Rhin (voy.), est située sur la rivière d'Ill, dans une plaine fertile, à une demi-lieue du Rhin. Dans ces derniers temps, des travaux nombreux d'embellissement et d'utilité publique ont été exécutés dans l'intérieur de cette ville ancienne, où néanmoins il reste toujours beaucoup de rues étroites et tortueuses, garnies de maisons délabrées et d'un pauvre aspect, à côté de plusieurs quartiers bien construits et d'une belle apparence. Un monument surtout fait la gloire et l'orgueil de Strasbourg : c'est son admirable cathédrale, qui, sans contredit, est, avec celle de Cologne, restée jusqu'ici dans un déplorable état d'inachèvement, le chef-d'œuvre de l'art gothique au moyen-âge. Le chœur, aussi inachevé, mais qu'on va reconstruire, est la partie la plus ancienne de l'église; les deux branches de la croix, sont seules en style byzantin. Le clocher merveilleux qu'elle supporte s'élève à une hauteur de 142 mètres, à laquelle n'atteint aucun autre édifice en Europe. C'est une espèce d'obélisque percé à jour et à huit pans, surmonté d'une flèche pyramidale, accessible (au moyen de quatre tourelles où montent en spirale des escaliers assez commodes) jusqu'à la couronne qui en supporte le bouton et la croix, et d'un travail si élégant et si hardi, qu'elle se

dessine dans les airs comme un frêle et léger ouvrage de dentellé. Du haut de la vaste plate-forme sur laquelle pose le clocher, on jouit, sur la vallée du Rhin, d'une vue ravissante par la richesse autant qu'à la variété de panorama. Une multitude de clochetons, de statues, de colonnettes en fuseaux et d'ornements divers en haut et en bas-relief, décorent l'extérieur de cette magnifique basilique, à l'intérieur de laquelle on remarque les belles orgues de Silbermann et une horloge très ancienne et très curieuse, dont la restauration, effectuée avec beaucoup d'art par un habile mécanicien de la ville, M. Schwilgué père, est terminée depuis deux ans. Les fondements de cet édifice, élevé à la gloire de Dieu avec les offrandes pieuses et la coopération gratuite des fidèles appelés de près et de loin à contribuer à une œuvre si sainte, ont été posés en 1015 par l'évêque Werner de Habsbourg (voy. T. XIII, p. 862); mais la construction du clocher ne fut conçue et entreprise qu'en 1277 par l'architecte Erwin (voy.) de Steinbach, puis, après sa mort, en 1318, continuée par son fils Jean, assisté de sa sœur Sabine, et enfin terminée, en 1365, par l'architecte Jean Hältz, de Cologne. Parmi les autres églises de Strasbourg, au nombre de douze, on ne peut se dispenser de mentionner le temple protestant de Saint-Thomas, qui, outre un grand nombre de monuments élevés à des hommes notables (Schœpflin, Koch, Oberlin, Schweighäuser, de Türckheim, etc.), renferme l'imposant mausolée du maréchal de Saxe, par Pigalle (voy.). Le château, maintenant propriété communale, l'hôtel-de-ville, sur le Breuil ou Broglie, place plantée d'arbres, le théâtre, l'hôtel du commerce, d'une vieille architecture fort curieuse, et la halle aux blés, sont des édifices considérables et dignes de remarque. La statue en bronze du général Kleber, né à Strasbourg, s'élève sur la place d'armes*, celle de l'immortel inventeur de l'imprimerie (voy. GUTTENBERG et DAVID), d'abord établi dans cette ville, où il fit, en 1486, ses premières expériences typographiques avec des caractères mo-

(*) Elle est l'ouvrage de M. Grass, artiste alsacien.

biles, décore le principal marché. A une faible demi-lieue de la ville, sur l'île du Rhin, à côté de la grande route qui conduit au pont de bateaux de Kehl, un autre monument, érigé par la grande armée, rappelle la gloire du général Desaix. Deux promenades publiques, le Contades et la Robertsau avec son agréable orangerie, offrent à la population des lieux de divertissement à la proximité des portes de la ville. Le chemin de fer d'Alsace, aujourd'hui terminé, met Strasbourg en communication avec Mulhouse et Bâle; tandis que les bateaux à vapeur du Rhin, auxquels une entrée dans la ville a été ménagée au moyen d'un canal entre l'Ill et ce fleuve, emportent les voyageurs avec non moins de célérité dans la direction contraire. Il est inutile de dire que dans une forteresse de cette importance, on trouve un vaste arsenal avec un matériel d'armes, de munitions et d'artillerie suffisant pour la mise en campagne d'une armée entière, une fonderie de canons, un hôpital militaire distinct du grand hôpital civil, etc. La manufacture royale de tabac, la douane, la monnaie, etc., méritent également une mention, ainsi que les nombreux et excellents établissements de bienfaisance, parmi lesquels nous ne pouvons passer sous silence la colonie agricole d'Ostwald, récemment fondée à peu de distance de la ville. Strasbourg est le siège de la préfecture départementale, du général commandant la 5^e division militaire, d'un tribunal de première instance, d'une chambre et d'un tribunal de commerce, d'un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, du consistoire général de la confession d'Augbourg, etc. Une forte citadelle, bâtie par Vauban, couronne, du côté du Petit-Rhin (bras du grand fleuve plus rapproché de la ville), le vaste et imposant système de défense de cette place, dont jamais ennemi n'a forcé les remparts. Situé au milieu d'une des plus riches contrées agricoles de la France, Strasbourg n'offre que peu de manufactures; c'est plutôt une ville marchande et de petite industrie, entrepôt naturel des produits les plus recherchés du pays environnant, où le commerce d'expédi-

tion, favorisé par la position de la ville à l'extrémité des deux routes principales aboutissant de Paris et de Lyon à l'Allemagne du sud, déploie surtout beaucoup d'activité.

Cependant Strasbourg n'est pas seulement une ville de guerre et de commerce, mais encore un foyer d'instruction et de lumières, et sous ce rapport nulle autre métropole de province, en France, n'offre des ressources aussi variées. Une académie composée de cinq facultés (droit, médecine, sciences, lettres et théologie protestante) a remplacé l'ancienne et célèbre université protestante, fondée en 1621, puis fermée pendant les orages de la révolution, et convertie en 1808 en séminaire protestant. Le gymnase, école mixte de la même communion, date de 1588, et a dû sa création à la réforme religieuse; il rivalise avec un collège royal de 1^{re} classe. Mentionnons en outre le grand séminaire catholique, l'école de pharmacie, l'école normale, etc. Les établissements d'instruction primaire pour les deux sexes, pour les riches et les pauvres, abondent dans cette ville. Nous avons déjà parlé, T. III, p. 492, de son importante bibliothèque. Le musée d'anatomie et le cabinet d'histoire naturelle sont également très curieux.

Le recensement de 1841 porte à 61,150 âmes la population actuelle de Strasbourg. Mi-partie protestante et catholique, elle comprend aussi quelques milliers de juifs. Il faut y joindre une garnison, ordinairement très nombreuse. L'idiome populaire de Strasbourg est un vieil allemand corrompu; mais le français, qui est le langage des affaires comme celui de la société dans les classes supérieures, a fait, depuis la révolution, des progrès constants.

Histoire. Strasbourg, dont on rapporte le nom et l'origine à un fort qui, construit à la même place que la ville, au commencement du vi^e siècle, se serait élevé sur les débris de l'ancien *Argentoratum* des Romains, municipe où stationnait la 8^e légion, et que les Huns et les Alamans réduisirent en cendres et dévastèrent lors de leur passage. Après la défaite de ces derniers à Tolbiac, en 496, les Francs,

vainqueurs, incorporèrent à leur domination ce point militaire important, qui ne tarda pas à se repeupler. Vers le milieu du ix^e siècle, à la suite du traité de Verdun, la nouvelle ville fut réunie au royaume de Lorraine d'abord, puis à l'empire germanique, dont elle continua de faire partie jusqu'en 1681. Les évêques s'y étaient arrogé de bonne heure une autorité temporelle très grande; mais bientôt la commune se sentit assez forte pour se mettre elle-même en possession du droit de pourvoir à son administration. Les privilèges que lui accordèrent les Empereurs accrurent sa prospérité. La prétention des évêques de ressaisir leurs anciennes prérogatives alluma entre eux et la bourgeoisie, surtout dans le xiii^e siècle, des luttes vives et sanglantes. A ces querelles en succédèrent d'autres non moins violentes entre les familles patriciennes, qui exerçaient alors tout le pouvoir. Les plébéiens mécontents profitèrent de ces divisions pour faire passer l'autorité entre leurs propres mains, en 1332. Une horrible exécution de 900 juifs livrés au bûcher en 1348 a marqué d'une teinte lugubre l'histoire de cette époque de discordes civiles et de calamités, dont une des plus grandes fut l'invasion du fléau de la *peste noire*. Plus tard, quand le parti démocratique eut assuré sa victoire, on vit les Strasbourgeois s'unir avec les Suisses contre Charles-le-Téméraire, et combattre à leurs côtés dans les champs de Granson, de Morat et de Nancy*. Pendant toutes ces guerres, la constitution de la république acheva son développement : elle était entièrement fixée à la fin de 1482. Les citoyens se divisaient en nobles ou patriciens, bourgeois ou notables et artisans. Les premiers formaient une curie à part; les autres étaient répartis en 20 tribus de corporations, dont chacune, présidée par un syndic (*Zunftmeister*) avait à nommer dans son corps 15 échevins. Les échevins représentaient la commune; la puissance législative, mais non l'initiative dans l'exercice de ce pouvoir, leur appartea-

nait, et leurs décisions étaient souveraines. Ils choisissaient dans leurs rangs à peu près les deux tiers des sénateurs et des magistrats. Le sénat, composé de 30 membres, dont 10 nobles, avait le gouvernement et la haute juridiction, autrefois délégués aux évêques. Les appels de ses arrêts étaient portés devant la Chambre impériale ou le conseil aulique, et plus tard, sous la domination française, devant le conseil souverain d'Alsace. Ce sénat était présidé par 4 *stettmeister* patriciens, à tour de rôle; un *ammeister*, fonctionnaire plébéien, présentait les affaires à la discussion. Le sénat se renouvelait tous les ans par moitié. Le collège des Treize, élus à vie parmi les hommes qu'une longue expérience recommandait particulièrement au choix dans les différents ordres, avait la haute direction politique et réunissait les attributions de la guerre au département des affaires diplomatiques; son influence, après la capitulation de 1681, devait naturellement se réduire à celle d'une chambre purement consultative. Le collège des Quinze formait le second corps de la magistrature. Institué pour veiller à la stricte et fidèle observance de la constitution, des lois et des réglemens d'administration publique, et formé de 5 nobles et de 10 plébéiens, il suppléait lui-même aux vacances qui survenaient dans son sein. Ces deux collèges réunis composaient le gouvernement permanent de la république; renforcés en outre de quelques assesseurs, ils entraient en corps dans l'assemblée plénière du magistrat, improprement dite des Vingt-et-Un, d'après le nombre primitif de ses membres.

A l'époque du grand mouvement religieux dont Luther donna le signal, et qui trouva dans Strasbourg aussi de doctes et fervents promoteurs (*voy. GELZER de Kaisersberg, BUCER, CAPITON, etc.*), la population de la cité tout entière embrassa la réforme. L'élément catholique n'y reparut que plus tard, lorsqu'en 1681 la ville, investie de tous côtés par les armes françaises et en quelque sorte abandonnée de l'Empire, fut obligée de se rendre par capitulation (30 sept.) à Louis XIV, après avoir obtenu toutefois qu'elle conserverait son immédieté, sa

(*) L'artillerie de Strasbourg était alors renommée dans toute l'Allemagne; *Nürnbergers Witz, Strasbourger Geschütz*, disait le proverbe.

constitution, ses seigneuries et ses domaines. En 1697, à la paix de Ryswick, Strasbourg fut cédé définitivement et pour jamais à la France. Mais le roi se contenta d'entretenir garnison dans la ville et d'y établir un préteur comme agent de son pouvoir. Strasbourg continuait ainsi d'offrir, sous l'ancienne monarchie, l'exemple unique et curieux d'une cité soumise à l'autorité royale, mais intérieurement régie par des institutions toutes républicaines. Cet ordre de choses se maintint jusqu'au moment où la révolution, proclamant la liberté comme le droit imprescriptible de tous, supprima les libertés d'exception en même temps qu'elle abattait tous les privilèges. La population de Strasbourg fut elle-même une des premières à se déclarer avec enthousiasme pour les nouvelles idées qui l'unirent plus étroitement avec la France et développèrent en elle des sympathies fortifiées encore et profondément enracinées dans les cœurs par la participation aux gloires et aux triomphes de l'empire, sous Napoléon. — On peut consulter le *Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg*, t. I^{er}, Strasb., 1843, in-4^o; Hermann, *Notices historiques statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, ib., 1817, 2 vol. in-8^o; Kentzinger, *Documents historiques relatifs à l'histoire de France, tirés des archives de Strasbourg*, Strasb., 1818-19, 2 vol. in-8^o; Coste, *Réunion de Strasbourg à la France*, documents pour la plupart inédits, ib., 1841, etc. Voir aussi les ouvrages indiqués aux art. ALBACK, KOENIGSHOVEN, SCHOPFLIN, GOLBÉRY, SCHWEIGHEUSER, etc. CH. V.

STRASS (PIERRE DE), appelée en allemand *caillou du Rhin*, quoique ce soit une substance préparée avec différentes matières, telles que le cristal de roche, le minium, la potasse pure, le borax et l'arsenic. On s'en sert pour fabriquer de faux diamants, et, bien que l'imitation ne soit jamais complète, on est cependant étonné de voir à quel point de perfection elle est poussée. On a dit à l'art. FRANCE-COMTÉ (T. XI, p. 555), qu'à Septmoncel (Jura), plus de 1,200 personnes sont employées à la fabrication et à

la taille de cette pierre artificielle. Z.

STRATAGÈME (de στρατός, armée) n'était originairement qu'un terme de stratégie, signifiant une ruse de guerre. Deux historiens, l'un grec, Polyen, l'autre latin, Frontin (voy. ces noms), ont laissé deux intéressants recueils de stratagèmes. Outre ce sens propre, ce mot en a un figuré et désigne un tour d'adresse, une surprise, tels qu'en imaginent les Frontins de comédie, qu'il ne faut pas confondre avec le Frontin de l'histoire. F. D.

STRATÈGE, στρατηγός, général d'armée (στρατός) et l'un des archontes (voy.) d'Athènes, chargé des fonctions d'un ministre de la guerre.

STRATÉGIE, voy. TACTIQUE.

STRATIFICATION, voy. GÉOLOGIE et TERRAIN.

STRATONICE, fille de Démétrius Nicator, roi de Macédoine, qui, vers l'an 300 av. J.-C., inspira une si vive passion à son beau-fils Antiochus Soter (voy. ce nom et SÉLUCUS).

STRAUSS (DAVID-FRÉDÉRIC), l'auteur de la *Vie de Jésus*, ouvrage qui a marqué une phase nouvelle dans la critique du Nouveau-Testament, est né à Ludwigsbourg, royaume de Wurtemberg, le 27 janv. 1808. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il fut envoyé, en 1821, au séminaire de Blaubeuern, et reçu, en 1825, à l'institut théologique de Tubingue. Il y acheva ses cours de théologie et devint, en 1830, vicaire d'un pasteur de campagne. En 1831, il fut chargé, au séminaire de Maulbronn, d'une suppléance, à l'expiration de laquelle, pendant l'hiver de la même année, il se rendit à Berlin, principalement dans le but d'y entendre Hegel. Il n'assista qu'à une seule leçon de ce grand maître, qui, précisément à cette époque, fut attaqué du choléra et mourut. M. Strauss s'attacha alors à Schleiermacher, dont il suivit les cours de préférence, et qui eut une grande influence sur son développement scientifique. De retour dans sa patrie, en 1822, il fut nommé maître de conférences (*Repetent*) à l'institut théologique de Tubingue, et il donna à l'université des cours de philosophie, où il exposait les principes de Hegel, et qui eurent beaucoup de succès.

Sa charge lui imposait aussi le devoir de prêcher quelquefois, et ses sermons étaient, dit-on, fort édifiants et goûtés des personnes pieuses. Il s'occupait en même temps de son grand ouvrage et il y préférait par plusieurs articles insérés dans des revues scientifiques, et où se trouvent exprimées déjà les vues critiques qui bientôt devaient faire un si grand éclat. Le *Vie de Jésus* parut en 1835 (*Das Leben Jesu, kritisch bearbeitet*, 2 vol. in-8°; 2^e éd., 1837; 3^e, 1839; 4^e, 1840).

L'idée et la marche de ce livre sont très simples. L'auteur range les événements de la vie de Jésus sous plusieurs chefs principaux : annonciation et naissance de Jean-Baptiste; généalogie de Jésus; annonciation de la conception de Jésus; naissance de Jésus; présentation au temple, et ainsi de suite jusqu'à l'ascension. Sur chacun de ces points, il expose les contradictions que présentent, soit les éléments d'un même récit entre eux, soit le récit d'un évangéliste avec celui des autres ou avec les données incontestables de l'histoire profane, toutes les difficultés, en un mot, qui empêchent de prendre la narration évangélique à la lettre, de lui attribuer une valeur rigoureusement historique, et de s'en tenir au point de vue sous lequel l'ancienne orthodoxie la présentait. Puis l'auteur examine l'explication tentée par le rationalisme, d'après laquelle les écrivains sacrés n'auraient entendu raconter que des faits parfaitement conformes à l'ordre général de la nature. Il montre la fausseté de cette explication, que l'on ne peut soutenir qu'en faisant continuellement violence à la simple et évidente signification du texte évangélique. Enfin, après avoir ainsi débarrassé le terrain devant lui, l'auteur présente sa propre hypothèse. Lorsque, dans le cours de son développement, l'esprit humain s'élève à une idée religieuse nouvelle, il ne conçoit pas cette idée dans sa pureté; mais il la revêt nécessairement, et d'après des lois qui lui sont inhérentes, de formes mythiques. L'Église primitive n'a point pu se soustraire à cette nécessité. Par un travail successif, et dont elle-même n'avait pas conscience, elle est arrivée à se représenter, sous la forme d'une

histoire et d'un homme, l'idée religieuse dont Jésus avait été le premier ou le principal représentant; elle a appliqué à Jésus non-seulement les formes mythiques qui se retrouvent dans toutes les religions, telles que l'incarnation, la naissance du sein d'une vierge, etc., mais particulièrement aussi celles sous lesquelles, depuis l'exil, l'imagination juédaique s'était accoutumée à se figurer le Messie. Les évangélistes sont, non point des témoins oculaires, ni même, il s'en faut de beaucoup, des contemporains de l'histoire de Jésus, mais les rédacteurs croyants et sincères de cette tradition mythique. M. Strauss termine son ouvrage par une dissertation dogmatique dans laquelle il cherche à montrer que, son hypothèse admise, l'idée, l'essence du christianisme subsiste tout entière.

Le *Vie de Jésus* produisit dans le monde théologique et au-delà une commotion profonde, moins à cause du système proprement dit de l'auteur, dont il ne fut pas difficile de montrer les défauts, et qui laissait bien des questions sans réponse, qu'à cause de l'érudition, de la pénétration et de la clarté avec lesquelles étaient réunies comme en faisceau toutes les difficultés qu'il est possible d'élever contre le caractère historique des évangiles. Les plus savants théologiens de l'Allemagne protestante et catholique prirent la plume pour répondre à M. Strauss (MM. Steudl, Sack, Harless, Hug, Ullmann, Tholuck, etc.). Plusieurs autres *Vies de Jésus* parurent avec le but avoué de réfuter ou de rectifier le livre du théologien de Tubingue (voy. T. XV, p. 390). M. Strauss, sous le titre d'*Écrits polémiques (Streitschriften)*, Tubingue, 1839, 3 cahiers in-8°), adressa aux principaux de ces adversaires des réponses dans lesquelles il développa des qualités de discussion et de style qui souvent rappellent Leasing. Le mouvement imprimé par la *Vie de Jésus* à la critique du Nouveau-Testament dure encore et a même dépassé de beaucoup les limites que M. Strauss avait observées. Son livre, selon l'expression d'un des théologiens les plus distingués de l'Allemagne (M. Lücke), a eu pour la théologie l'avantage qu'offre toujours une ques-

tion plus nettement posée; mais il faut dire que cette question, qui n'en est pas une pour la foi, est bien loin d'être résolue sur le terrain de la science.

En 1839, le conseil d'éducation du canton de Zurich appela M. Strauss à la chaire de dogmatique de l'université de cette ville. Le conseil exécutif ayant, malgré les protestations du conseil ecclésiastique et de la faculté de théologie, confirmé cette vocation, une agitation extraordinaire se déclara dans le canton. Une immense association s'organisa dans le dessein de faire révoquer la nomination du critique incrédule, et le comité central de cette association, désigné depuis sous le nom de *comité de la foi*, présenta au conseil exécutif une pétition revêtue de 89,225 signatures. Le conseil exécutif, en présence du mouvement presque unanime de la population, convoqua extraordinairement le grand conseil, qui, saisissant le seul moyen que la loi lui offrit de résoudre cette difficulté, décida que le professeur serait admis à la retraite avec une pension de 1,000 fr. de Suisse. On sait que cette décision se trancha la question que quant à M. Strauss lui-même, mais que l'émotion excitée par sa nomination ne s'apaisa pas aussitôt, et qu'elle amena la révolution zurichoise du 6 sept. 1839 et la chute du parti radical. Cependant M. Strauss, à qui le gouvernement wurtembergeois avait retiré sa place de *Repetent*, et qui avait préféré la vie privée à la position inférieure dans laquelle on voulait le reléguer, s'occupait d'un traité de dogmatique. Cet ouvrage parut en 1840 et 1841 (*La dogmatique chrétienne considérée dans son développement historique et dans sa lutte avec la science moderne*, 2 vol. in-8°). M. Strauss y prend un à un tous les dogmes du christianisme; il commence par en indiquer le germe et l'expression primitive dans l'Écriture-Sainte, puis il montre comment, à travers les siècles et sous l'influence de l'histoire, ils sont arrivés par degrés à la forme sous laquelle nous les trouvons aujourd'hui dans le système orthodoxe; enfin il fait la critique de cette forme et prouve qu'elle est inconciliable avec les résultats de la science moderne. La science

moderne, c'est pour l'auteur, d'une part la critique historique telle qu'il l'a exercée dans la *Vie de Jésus*, et de l'autre le panthéisme logique de Hegel. La *Dogmatique*, distinguée par les mêmes qualités que la *Vie de Jésus*, excita une contradiction moins vive; mais l'effet réel en fut peut-être plus profond et plus désastreux pour le christianisme positif. M. Strauss depuis lors n'a rien publié; il en a fini, dit-on, avec la théologie, ce qui se conçoit du reste, et s'occupe de travaux esthétiques. — Les articles publiés par lui dans différents journaux ont été recueillis, en 1 vol. in-8°, sous le titre de *Caractéristiques et critiques*, 1839; 2^e édit., 1844. Deux autres articles très importants, l'un sur le pôte Justin Kerner, le second sur l'élément passager et l'élément permanent du christianisme (*Ueber Vergänglichliches und Bleibendes im Christenthum*), ont été réunis en un petit vol. in-12, sous le titre de *Deux feuilles pacifiques (Zwei friedliche Blätter)*, par opposition aux *Streitschriften*. La *Vie de Jésus* a été traduite en français par M. Littré (Paris, 1839 et ann. suiv., 4 vol. in-8°). Celle que lui a opposée le professeur Kuhn, de la faculté de théologie catholique à l'université de Tubingue, a aussi été traduite par M. l'abbé Jager. Enfin, la réfutation du livre a été tentée par notre vénérable collaborateur, M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc (*Examen critique des doctrines de Gibbon, du docteur Strauss et de M. Salvador*, Paris, 1841, 2 vol. in-8°); par M. le pasteur Athanase Coquerel dans une suite d'articles réimprimés séparément, et dans une thèse de M. Eugène Mussard: *Examen critique du système de Strauss*, Genève, 1839, in-8°. E. V.-r.

STRÉLITZ (en russe *stréletz*, tireur, au plur. *streltzi*), nom de cette fameuse milice qui, pendant 150 ans, forma le noyau de l'infanterie moscovite. L'histoire en fait d'abord mention à l'occasion du siège de Kasan, en 1554.

Cette milice, qui s'élevait quelquefois à 40,000 hommes, jouissait de grands privilèges; elle se composait d'hommes braves, mais indisciplinés, et, depuis les Faux-Démétrius surtout, les strelitz se rendaient, par leurs fréquen-

tes révoltes, aussi redoutables à leurs maîtres que les janissaires aux sulthans de Turquie. S'étant soulevés contre Pierre I^{er} (voy. ce nom, SOPHIE, ORLOF, etc.), ils furent supprimés, en 1698, par ce prince, qui en fit exécuter un grand nombre et exila les autres à Astrakhan. Mais comme ils se révoltèrent de nouveau dans cette ville, le tsar les détruisit définitivement en 1705. X.

STRÉLITZ (MECKLENBOURG-), voy. MECKLENBOURG.

STRÉSIPTERES, voy. REPIPTÈRES.

STRIES, voy. CANNELURES.

STROGONOF (COMTES), famille historique russe, issue de ces riches marchands dont nous avons parlé à l'art. SIBÉRIE, et auxquels Ioann IV Vassiliévitch dut la conquête d'une immense portion de l'Asie. « Grands-vassaux plutôt que sujets des tsars, dit le comte d'Almagro, ils étaient grands-seigneurs avant d'être gentilshommes : exemple unique dans les fastes de la Russie. » Aux temps des Faux-Démétrius et de l'invasion polonaise, ils firent de grands sacrifices à la patrie : aussi, à l'avènement des Romanof, « le tsar Michel et les deux chambres, continue le même auteur, leur accordèrent le titre (qui ne fut jamais conféré qu'à eux seuls) d'hommes distingués** (*iménityié loudi*), et le droit d'avoir leurs propres troupes, leurs propres forteresses, leur propre juridiction, de ne point relever des autorités locales, et de ne pouvoir être jugés que par le tsar et les deux chambres. » D'un trait de plume, Pierre-le-Grand leur enleva ces privilèges, leur donnant en échange le titre de barons russes (6 mai 1722). La famille Strogonof conserva néanmoins ses riches domaines situés surtout dans l'Oural, où ils renferment des salines, des lavages d'or, etc. Le titre de comte fut d'abord donné à la branche cadette : ALEXANDRE SERGHEÏEVITCH, grand-chambellan et membre du conseil de l'empire, fut créé comte du Saint-Empire le 30 mai 1761, et comte russe le 21 avril 1798. « Son fils unique, le général comte Paul, mort en 1817, dit encore l'auteur pseudonyme cité plus haut,

fut l'ami de l'empereur Alexandre ; et sa veuve, M^{me} la comtesse Sophie Strogonof, née princesse Galitsyne, qui fut l'amie intime de l'empereur Alexandre et de la vertueuse et spirituelle impératrice Élisabeth, offre aujourd'hui à Saint-Pétersbourg le type le plus parfait de la femme d'esprit, de la femme aimable et de la grande dame dans l'acception la plus large de ce mot. » Son fils unique étant mort sans enfant, en 1814, l'empereur permit que ses droits fussent transmis au mari de sa sœur, le général baron Serge Strogonof, aujourd'hui curateur de l'université de Moscou, et qui appartient à la branche aînée de la même famille.

Celle-ci descend de NICOLAS GRIGORIÉVITCH, aïeul de ce baron Strogonof (GRÉGOIRE ALEXANDROVITCH) dont il a tant été question dans l'histoire du soulèvement de la Grèce (voy. T. XIII, p. 37) et qui, après être intervenu en faveur de ses coreligionnaires de l'empire Ottoman, fut désavoué par son souverain. Il avait été auparavant ministre de Russie à Madrid, et en 1842 l'empereur Nicolas, qui lui avait conféré le titre de comte le 22 août 1826, le nomma son ambassadeur extraordinaire pour assister au couronnement de la reine Victoria. Il est d'ailleurs grand-échanson et membre du conseil de l'empire. C'est son fils aîné, SERGE GRIGORIÉVITCH qui, par son mariage avec l'héritière de la branche cadette, en est aujourd'hui le représentant. Il est lieutenant-général et curateur de l'université de Moscou. Les autres fils du comte Grégoire sont ALEXANDRE, qui fut, de 1839 à 1842, ministre de l'intérieur et qui est resté aide-de-camp général de l'empereur, et ALEXIS, chambellan de la cour impériale, chargé d'affaires à Lisbonne. S.

STROPHADES, deux écueils à quelque distance des côtes de la Messénie, voy. HARPYES.

STROZZI (BERNARD) dit le *Genovèse*, c'est-à-dire le Génois. Ce peintre naquit à Gênes, en 1581, de parents sans fortune. Pour exercer plus à son aise la peinture, il se fit capucin. De là le surnom de *il Cappuccino* sous lequel on le désigne souvent ; celui de *il Prete Genovese*, sous lequel il est plus généralement connu, lui vient de ce qu'étant déjà

(*) On prononce *Stroganof*.

(**) Mieux d'hommes notables.

profès il fut sécularisé pour lui faciliter les moyens de pourvoir à l'existence de sa mère, avancée en âge, et de sa sœur, adolescente. Après la mort de l'une et le mariage de l'autre, Strozzi, dont la réputation faisait envie à ses confrères de l'ordre, dut rentrer dans le cloître; s'y étant refusé, on l'y contraignit par la force, et pour expier sa résistance, on lui infligea un emprisonnement de trois ans. Assez heureux pour échapper par la fuite à cet indigne traitement, Strozzi alla se réfugier à Venise où il trouva protection et gloire et vécut sous l'habit de prêtre séculier jusqu'à sa mort arrivée en 1644.

Le Gênois fut un grand coloriste. On le considère comme le plus habile de ceux de son école et comme ayant peu de rivaux en Italie. « Sa hardiesse va jusqu'à la témérité, a dit Cochin; il emploie les couleurs les plus tranchantes, les rouges les plus vifs à côté des bleus les plus entiers et des jaunes les plus décidés, et cependant ses tableaux sont d'accord. En les considérant avec attention, on aperçoit que cet accord ne provient que de la magie des ombres. Ses tons de chairs sont d'une hardiesse et d'une fraîcheur singulières : on voit cependant que ce ne sont point des tons factices et hors de la nature comme dans le Barroche; mais des tons vraiment pris chez elle, et seulement portés un peu plus haut qu'elle ne les présente... » Les ouvrages de Strozzi ont une grande ressemblance avec ceux de Feti et parfois avec ceux de Murillo. La composition en est riche et abondante; l'expression vraie; les lumières larges et bien distribuées; le faire hardi et fier; mais le dessin en est souvent peu exact, de mauvais choix, et quelquefois tout-à-fait trivial. Néanmoins ses têtes d'hommes sont énergiques et belles, et lorsqu'elles représentent de saints personnages, il leur a donné une expression de piété religieuse on ne peut mieux sentie. Dans ses têtes de femmes, d'adolescents, d'anges, il a été moins heureux. Habitué à faire des portraits, il prit constamment la nature pour guide; mais la nature comme elle se présentait à lui. Ses plus beaux ouvrages se voient à Gênes, à Novi, à Voltri, à Naples et à Venise. On cite entre autres, à Gênes, sa fresque de l'église Saint-Dominique où l'on

voit *la Vierge, S. François, S. Dominique arrêtant la main du Sauveur qui va lancer ses traits contre les trois vices*, et à Venise, dans la bibliothèque Saint-Marc, un médaillon de *la Sculpture*; dans l'église des Tolentini, un *S. Laurent Giustiniani distribuant aux pauvres les trésors de l'église*. Les galeries des souverains contiennent peu d'ouvrages du Strozzi, cet artiste ayant plus travaillé à fresque qu'à l'huile. Néanmoins le palais Brignole possède un *S. Thomas cherchant les plaies du Seigneur*; la galerie de Florence un *Christ*, demi-figure, dit de la Monnaie; le musée du Louvre *S. Antoine de Padoue tenant l'enfant Jésus qui le caresse*, et une *Vierge et l'enfant Jésus portés sur des nuages avec un ange montrant les attributs de la puissance souveraine*; la galerie de l'Ermitage, *Tobie recouvrant la vue*; celle de Vienne, un *Joueur de luth*; le *Prophète Élie* à qui la veuve de Sarepta et son fils montrent le reste de leur provision de farine et d'huile; *S. Jean-Baptiste* répondant aux questions des prêtres et des lévites; celle de Dusseldorf transportée à Munich, le *Denter de César*, qui passent pour des chefs-d'œuvre de premier ordre. L. C. S.

STRUENSEE (JEAN-FRÉDÉRIC comte DE), fils d'un vénérable pasteur luthérien, naquit, le 5 août 1737, à Halle, où il reçut une éducation scientifique. Ayant obtenu, en 1757, le grade de docteur en médecine, il alla exercer sa profession à Altona, où avait été transféré son père qui devint, quelque temps après, surintendant général ecclésiastique du Sleswig et du Holstein. Bientôt la réputation de Struensee, jointe à de hautes protections, lui valut la place de médecin du roi de Danemark Christian VII (1768) pendant son voyage en Allemagne, en Angleterre et en France. Au retour, il fut nommé médecin ordinaire du roi, faveur qui fut suivie de beaucoup d'autres, et enfin Struensee ne quitta plus le souverain auquel ses services étaient devenus indispensables. Lorsqu'il eut inoculé la petite vérole au prince royal, il fut chargé de son éducation physique; puis il fut nommé conseiller de confiance, lecteur du roi et anobli. Dévoré

d'ambition, ils s'efforça de détourner le monarque des affaires de l'état en l'entourant sans cesse de nouveaux plaisirs, et il parvint ainsi à une grande puissance, dont il se servit d'abord pour faire disgracier les comtes de Bernstorff (*voy.*) et de Holk, ses anciens protecteurs, auxquels il substitua son ami Enewold de Brandt; ensuite il sut mettre heureusement fin à la mésintelligence que les intrigues de la reine douairière, Julienne-Marie, avaient amenée entre Christian VII et son épouse, la princesse d'Angleterre Caroline-Mathilde (*voy.*). En 1770, il fit adopter des changements essentiels dans la constitution danoise; le conseil d'état fut remplacé par une commission de conférence tellement dépendante, que son autorité était presque nulle; la composition du ministère fut successivement renouvelée, et les places vacantes furent données à des créatures de Struensee ou de la jeune reine; aucune occasion d'humilier la noblesse ne fut négligée, la liberté de la presse devint à peu près complète. Struensee fit aussi introduire d'utiles réformes dans l'administration des finances et dans celle de la justice; il fit des efforts pour améliorer le sort des paysans et pour favoriser l'agriculture. En 1771, deux bourguemestres furent institués en remplacement du magistrat de Copenhague, dont la charge fut abolie. Enfin Struensee reçut, avec le titre de comte, une place au ministère, où son pouvoir fut presque absolu. Il se fit même donner le titre personnel de ministre du cabinet.

Il avait atteint le but de ses desirs; mais, également détesté par le peuple et par la noblesse, il sentit bientôt que sa chute était imminente, et, sans son attachement pour la reine Caroline-Mathilde, il aurait probablement abandonné le Danemark. D'étranges bruits se répandirent sur leurs liaisons, bruits auxquels la naissance d'une princesse, en juillet 1771, donna un nouvel aliment. Struensee manqua d'énergie pour réprimer diverses manifestations partielles d'un mécontentement qui gagnait de proche en proche toutes les classes. Enfin une conspiration se trama : la reine douairière, Julienne-Marie, en était l'âme. A son instigation,

le comte de Bantzau-Aeschberg arracha, le 17 janvier 1772, au faible Christian VII un ordre d'arrestation contre la reine, Struensee et Brandt. Caroline-Mathilde fut conduite à Kronembourg, et une commission extraordinaire, dont les membres étaient en partie les ennemis personnels de Struensee, fut nommée pour le juger. Le 22 avril, le fiscal général, articula contre lui 9 chefs d'accusation, dont les principaux étaient une liaison coupable avec la reine et le détournement des deniers de l'état. Le 25 avril, son jugement fut rendu: il portait que, comme châtiment bien mérité de son crime et pour l'exemple et l'effroi de ceux qui seraient tentés de l'imiter, il serait dégradé du titre de comte et de ses autres dignités, aurait la main droite et la tête tranchées, pour être clouées à un poteau, et que le corps serait ensuite écartelé et rompu. Le lendemain, le docteur Mûnter, qui était parvenu dans sa prison à le ramener à des sentiments religieux (car Struensee était matérialiste), lui apprit que sa sentence était confirmée, et que l'exécution aurait lieu le 28 avril. Struensee reçut cette nouvelle avec fermeté, et périt de la main du bourreau après avoir été témoin de l'exécution de son ami Braudt, qu'il avait entraîné dans sa chute. — On peut consulter les *Mémoires de M. de Falkenskiold*, officier général au service du roi de Danemark, à l'époque du ministère du comte de Struensee, contenant l'exposé fidèle et impartial des causes et des circonstances de sa chute, publiés par M. Ph. Secrétan, Paris, 1826, in-8°; puis en outre Mûnter, *Histoire de la conversion du comte de Struensee*, Copenh., 1778.

CHARLES-AUGUSTE Struensee, frère aîné du précédent, naquit à Halle, le 18 août 1735. Il se livra spécialement à l'étude des mathématiques et de la philosophie, et fut, dès 1757, nommé professeur à l'Académie noble de Liegnitz. Il publia alors, en langue allemande, plusieurs ouvrages estimés, sur l'artillerie et sur l'art des fortifications, qui lui valurent l'attention de Frédéric II. Successivement intendant de la justice et des cultes à Copenhague (1769), directeur de la banque à Elbing, surintendant des finances et di-

recteur du commerce maritime à Berlin (1782), ministre d'état et chef du département des accises et des douanes à Berlin (1791), il mourut le 17 oct. 1804, laissant après lui une réputation de haute intégrité. Sa conduite à Copenhague avait été si pure, que la calomnie n'eut aucune prise sur lui, et qu'après la mort de son frère il put retourner librement dans sa patrie, où le roi de Danemark lui envoya (1789) des titres de noblesse sous le nom de *Karlöbach*. Outre les ouvrages déjà cités, il a laissé un *Précis du commerce des principaux états de l'Europe*. On a aussi de lui une traduction des écrits de Pinto sur l'économie politique, augmentée de l'exposé de ses vues personnelles. X.

STRYMON, fleuve de la Thrace qui porte encore aujourd'hui ce nom ou celui de Stromtza, voy. MACÉDOINE et THRACE.

STUART (MAISON DES), une des plus anciennes familles d'Écosse, qui a donné à ce royaume et à l'Angleterre une longue suite de souverains. Elle descendait d'une branche anglo-normande des Fitz-Alan, qui s'était établie en Écosse et y avait obtenu la dignité héréditaire de *steward* ou grand sénéchal. Le roi Robert I^{er}, de la race de Bruce, maria sa fille Marjoria à **WALTER** Stuart, en ordonnant qu'en cas d'extinction de sa postérité mâle, leurs descendants lui succéderaient. Son fils David II étant mort, en 1371, sans héritier, la couronne échet ainsi au fils de Walter, qui prit le nom de Robert II et devint la souche de la famille royale des Stuarts. C'est dans l'état du pays qu'ils étaient appelés à gouverner et dans le caractère personnel des membres de cette famille, qu'il faut chercher la cause des malheurs qui ont poursuivi sans relâche les Stuarts. Les guerres continuelles, et le plus souvent malheureuses, qu'ils eurent à soutenir contre l'Angleterre, découragèrent profondément les Écossais, et arrêtèrent le développement des forces du pays et sa civilisation. D'un autre côté, l'alliance que les rois d'Écosse avaient conclue avec la France, autre ennemi de

l'Angleterre, finit aussi par leur devenir funeste. Tandis qu'en Angleterre la liberté des communes se fondait sur des bases de plus en plus solides, et qu'une bourgeoisie active et pleine d'énergie faisait fleurir l'industrie et le commerce, l'Écosse était en proie à une sauvage anarchie; une aristocratie puissante et oppressive arrêtait l'essor de la nation en même temps qu'elle faisait la loi aux rois. Désirant briser ce joug insupportable, ces derniers cherchèrent à étendre leur pouvoir; mais, en l'absence d'une loi fondamentale protectrice de la liberté, ils se laissèrent entraîner à des actes de violence, et, s'habituant ainsi à l'arbitraire, ils ne pouvaient manquer d'adopter des mesures qui devaient un jour les précipiter du trône constitutionnel de l'Angleterre. Robert II ne dut qu'aux guerres intestines de l'Angleterre un règne paisible et même quelques victoires que ses armes remportèrent sur les frontières. Son successeur Robert III mourut en 1406, avec la douleur de voir son fils prisonnier des Anglais. Après 18 ans de captivité, Jacques I^{er} (voy. ce nom et les suiv.), le prince le plus habile de sa race, monta sur le trône. Tous ses soins tendirent à répandre la civilisation parmi ses sujets, et il périt sous le poignard des grands qu'il avait essayé d'abaisser. La lutte entre la royauté et l'aristocratie continua sous son fils Jacques II, qui avait réussi à rendre son pouvoir presque illimité, lorsqu'il fut tué, en 1460, par l'explosion d'une pièce de canon devant une place qu'il assiégeait. Jacques III, faible et pusillanime, mais ami des arts, qu'il cultivait avec succès, périt, en 1488, ainsi qu'il a été raconté T. XV, p. 226, à la suite d'un combat contre les nobles révoltés, à la tête desquels était son propre fils. Celui-ci lui succéda sous le nom de Jacques IV. Époux de la fille de Henri VII, roi d'Angleterre, et possédant des connaissances militaires, il s'efforça, non sans quelques résultats, d'améliorer l'état de son royaume; mais il fut tué en 1513 par les Anglais, à la bataille de Flodden ou Floddenfield: dès-lors l'Écosse subit l'influence de sa puissante voisine. Le fils de ce prince, Jacques V, mourut de douleur en voyant les Anglais menacer ses frontières

(*) Mot qui se prononce en anglais à peu près comme *Stuart*: cette dernière orthographe l'emporta quant au nom de famille.

et sa turbulente noblesse refuser de les combattre. Quelques jours avant sa mort, en 1542, il lui était née une fille, **MARIE Stuart**, princesse infortunée qui, après avoir été reine de France, et avoir porté en Écosse la couronne de ses pères, termina sa vie agitée dans une prison d'Angleterre, sous la hache du bourreau. **JACQUES VI**, fils de cette malheureuse reine, monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de **Jacques I^{er}**, en sa qualité d'héritier le plus proche de **Henri VII**. Les deux couronnes d'Écosse et d'Angleterre se trouvèrent ainsi réunies sur une même tête. Ses faiblesses et ses fautes provoquèrent la catastrophe terrible qui coûta la vie à son fils **CHARLES I^{er}**. Tant d'infortunes ne semblaient pouvoir être perdues pour leurs descendants : malheureusement elles ne rendirent plus sages ni **CHARLES II**, ni **JACQUES II**, son frère. Chassé du trône, ce dernier se réfugia en France, et l'époux de sa fille **MARIE**, **Guillaume III d'Orange**, qui descendait par les femmes de **Charles I^{er}**, fut choisi pour roi par les Anglais. Sa fille cadette, **ANNE**, qui succéda à **Guillaume**, mourut en 1714. Avec elle cessa de régner la maison des **Stuarts**, après avoir gouverné l'Écosse pendant 334 ans, et les deux royaumes pendant 111.

La couronne du royaume-uni passa, comme on sait, sur la tête de **George I^{er}**, de Hanovre, qui descendait d'**Élisabeth**, fille de **Jacques I^{er}**. Après la mort de **Jacques II**, en 1701, son fils aîné, **JACQUES-ÉDOUARD-FRANÇOIS**, né en 1688, plus connu sous le nom du *Chevalier de Saint-Georges* ou du *Prétendant*, prit le titre de **Jacques III**, que la France, l'Espagne, le pape, Modène et Parme lui reconnurent. Éloigné de la France après le traité d'Utrecht, il trouva un asile d'abord à la cour de Lorraine, qu'il quitta en 1716 pour tenter une descente en Angleterre; puis en Italie, le pays de sa mère, où le pape lui fit un accueil brillant, et où il mourut (à Albano) en 1766, laissant deux fils de son mariage avec **Marie-Clémentine Sobieski**, petite-fille du roi de Pologne: **L'aîné CHARLES-ÉDOUARD**, né à Rome, en 1720, fut un prince brave et entreprenant, qui, encouragé par le souverain pontife, bien accueilli par

Louis XIV, tenta la fortune et échoua. Du vivant de son père, et avec les moyens les plus bornés, il débarqua, le 27 juin 1745, sur la côte nord-ouest de l'Écosse, fit des progrès inattendus, prit Perth, et fut proclamé régent à Édimbourg, le 19 sept. suivant. Après avoir battu encore les Anglais à Preston, et s'être emparé de Carlisle, il fit reconnaître son père **Jacques III** roi du royaume-uni. Mais la victoire de Falkirk (23 janv. 1746) fut le dernier terme de sa fortune. Étonné des progrès d'un ennemi qu'il avait d'abord méprisé, le gouvernement britannique fit de grands efforts et opposa au prétendant une armée commandée par le prince duc de Cumberland. Il fut battu à Culloden (voy.), le 27 avril, et sa tête mise à prix. Longtemps il erra de comté en comté, à travers toutes sortes de périls et de souffrances, et arriva à grand-peine sur le bord de la mer, où il fut recueilli par une frégate française qui le débarqua près de Morlaix, en Bretagne. Une pension lui fut allouée par le roi **Louis XV**. Mais le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, le priva de l'asile qu'il avait trouvé en France. Il fut obligé de retourner en Italie, où le pape lui assura une existence convenable, sous le nom de comte d'Albany. Après la mort de **Jacques III**, en 1772, il épousa une comtesse de Stolberg-Gedern; cette union ne fut pas heureuse : les violences forcèrent, en 1780, la comtesse d'Albany (voy.) de se réfugier dans un couvent. Elle survécut de beaucoup au prince, qui mourut à Rome le 11 janv. 1788. La couronne et le sceptre ornèrent son cercueil, et le cardinal d'York, son frère, célébra l'office*. Celui-ci, **HENRI-BENOÎT**, duc d'York, né en 1725, était entré dans les ordres et avait reçu la pourpre romaine dès l'âge de 22 ans. Après la mort de son frère, il se regarda comme roi légitime de la Grande-Bretagne, et fit frapper une médaille avec cette inscription : *Henricus IX, Angliæ rex, gratiâ Dei, non voluntate hominum*. Lorsque les Français conquièrent l'Italie, il se sauva à Venise; la détesse l'obligea d'accepter, en 1799, de Geor-

(*) **Améd. Pichot**, *Histoire de Charles-Édouard, dernier prince de la maison de Stuart*, Paris, 1830, in-8°.

ge III, une pension dont il jouit jusqu'à sa mort, laquelle eut lieu à Frascati, le 13 juillet 1807. Ce dernier des Stuarts céda en mourant ses prétentions au trône d'Angleterre à Charles-Emmanuel IV de Sardaigne, que Napoléon venait de dépouiller du Piémont. De précieux manuscrits de son grand-père et de son père, qui étaient restés en sa possession, furent livrés au gouvernement britannique. George IV lui a fait élever par Canova un monument dans l'église de Saint-Pierre de Rome. — Voir *L'esprit des Whigs, ou causes de l'expulsion des Stuarts du trône d'Angleterre* (Paris, 1819), et Rob. Vaughan : *Memorials of the Stuart dynasty* (Lond., 1831, 2 vol.). C. L.

STUC, composition formée d'un mélange de chaux éteinte, de craie et de marbre blanc pulvérisé, gâché dans l'eau, avec laquelle on fait, dans l'architecture, des revêtements, des ornements et même des figures à l'imitation du marbre. Le stuc ne séchant pas vite, on peut en effet lui faire prendre dans des moules la forme que l'on veut. Quand il a perdu sa ductilité, sans être encore sec, il peut être lustré et prendre le poli du marbre; enfin, il devient d'une dureté égale à celle de la pierre. On emploie principalement le stuc blanc; mais on en forme aussi de toutes sortes de couleur. Les Romains connaissaient déjà cette composition, et en faisaient usage; on s'en sert encore avec beaucoup d'avantage dans nos constructions modernes. On est parvenu à faire avec le plâtre un stuc moins durable que celui de chaux, mais aussi remarquable par son poli et son brillant: il est formé d'un plâtre cuit exprès, bien pilé et tamisé, gâché dans de l'eau contenant de la colle de Flandre en dissolution; les couleurs du marbre sont imitées à l'aide de pâtes colorées. On le polit, quand il est sec, avec de la pierre ponce, du tripoli, et on finit par lui donner le lustre avec de l'eau de savon, puis de l'huile.

STURLUSON, voy. STORRO.

STUTT GART. Cette ville, capitale du royaume de Wurtemberg (voy.), et résidence du roi, est située à 759 pieds au-dessus du niveau de la mer, sur les bords du Nesenbach, au fond d'une char-

mante vallée qui s'étend jusqu'à Kannstadt, à une demi-lieue du Neckar et à six lieues de Tubingue, entre des coteaux couverts de vignes et d'arbres fruitiers. La plus belle partie de la ville se compose des deux faubourgs dont les rues se coupent à angles droits. On y compte aujourd'hui environ 40,000 âmes, y compris la garnison. Stuttgart est le siège de toutes les administrations du royaume et de tous les tribunaux, à l'exception de la cour suprême d'appel qui réside à Tubingue, et du premier sénat du collège suprême de justice, qui est établi à Essling. Le nouveau château, édifice vraiment royal, entouré d'un beau parc, la chancellerie, le gymnase avec son observatoire, les trois églises évangéliques, la chapelle catholique, l'église protestante française, l'église des casernes et celle de la maison des orphelins, l'église réformée, des places publiques magnifiques, le *Lusthaus*, près de l'ancien château, avec sa salle d'opéra, le cabinet d'histoire naturelle, celui d'objets d'art et celui des médailles, l'hôtel de ville, les casernes et le *Graben*, la plus belle rue de cette capitale, attirent également l'attention des voyageurs. On y trouve des fabriques de bas, de soieries et de rubans; on cultive la vigne dans les environs, et le commerce n'est pas sans importance. Cependant ce qui donne surtout du mouvement à la ville, c'est le séjour de la cour. Chaque année, il s'y tient une grande foire, établie en 1776. Son université, autrefois célèbre, devait son origine à l'institut de la Solitude, qui comptait, en 1772, 400 élèves nationaux et étrangers, et qui, après avoir pendant deux ans (1773-75) porté le nom d'académie militaire, à cause de la discipline qui y avait été introduite, fut transporté à Stuttgart et installé dans un magnifique bâtiment. La bibliothèque royale est une des plus riches de l'Allemagne, surtout en ouvrages historiques. On y compte 200,000 volumes dont 12,000 Bibles provenant des belles collections de Lorch et de Panzer. La bibliothèque particulière du roi est remarquable aussi par les manuscrits et les ouvrages précieux qu'elle renferme. Stuttgart possède en outre une académie et une école des beaux-arts, une

école forestière, une école vétérinaire, un gymnase, un jardin botanique, un théâtre, un institut topographique et statistique, etc. Résidence des comtes de Wurtemberg depuis 1320, Stuttgart devint, en 1482, la capitale de leurs possessions.

A quelque distance de Stuttgart s'élève sur une colline le joli château de la Solitude, où l'on remarque surtout la salle à manger, la belle salle des lauriers et des concerts, les nouvelles écuries, les bâtiments de l'ancienne académie militaire, l'opéra, le jardin, la ménagerie, les bâtiments chinois, l'orangerie et la chapelle consacrée, sur le Rothenbourg, à la mémoire de la reine défunte, née grande-duchesse de Russie. *Voir Memminger, Stuttgart et Ludwigsbourg* (Tubing., 1817). C. L.

STYLE, manière d'écrire. Les Grecs appellèrent une colonne *στῦλος* : comme ils eurent ou du moins connurent des colonnes avant l'écriture, ils donnèrent métaphoriquement le nom de *στῦλος* à l'espèce de petite colonne ou de forte aiguille avec laquelle ils traçaient les lettres sur des tablettes enduites de cire, puis ce même nom de *style*, par métonymie de l'instrument, à la manière dont les pensées étaient exprimées au moyen des caractères. C'est de ce sens figuré que l'on traite dans la 3^e partie de la rhétorique, l'*élocution* (*voy. ce mot*).

Il n'y a qu'une opinion chez les gens de goût sur l'importance du style. Le style prête aux choses un lustre, un agrément, une valeur qu'elles ne sauraient emprunter d'elles-mêmes; il donne à tout et la vie et la force et cette fleur de jeunesse que le temps ne peut flétrir. « Les ouvrages bien écrits, dit Buffon, seront les seuls qui passeront à la postérité. La quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes, ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité: si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent, et gagnent même à être mis en œuvre par des mains plus habiles. Ces choses sont hors

de l'homme, le style est l'homme même. » Oui, le style est l'homme même dans tous les écrivains supérieurs, et ce sont les seuls qui comptent : leur style est le plus sûr indice de ce qu'ont fait pour eux l'art et la nature; leur âme se reflète et s'épanche et s'exprime dans le discours, qui révèle, si l'on peut parler ainsi, la constitution intellectuelle et morale. Nous ne croyons pas avec l'éloquiste naturaliste que le style ne soit « que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées. » Pour nous, il est la forme de la pensée et du sentiment. De là cette variété de caractères qu'il revêt dans les littératures des différents peuples, dans les diverses phases de ces littératures, dans les œuvres si fortement nuancées, si originales des vrais génies.

De l'observation de ces caractères spéciaux, qui donnent à chaque nation et à chacun de ses grands hommes une physionomie propre, un style à part, on passe aisément à des remarques sur certains caractères généraux que le style doit avoir selon les sujets et selon les genres. Les anciens avaient groupé tous les styles dans les trois cases de cette division : style *simple*, style *sublime*, style *tempéré*, c'est-à-dire *mixte*. Mais l'âme humaine est si mobile, elle a dans un si court espace des sentiments si opposés, que le style, en les reflétant, change incessamment de caractère, et que ses nuances, aussi rapides qu'infinites, rendent la division des rhéteurs tout-à-fait inutile dans la pratique. Quoi qu'il en soit, toutefois, du nombre des caractères et de l'infinité des nuances, on en a saisi quelques-uns des plus remarquables, et les observations qu'on a faites pour en démontrer l'importance serviront toujours aux études sur le style.

Ainsi l'on a senti la différence qui doit exister entre l'expression de la passion et celle de la raison, entre la langue du poète et celle du prosateur. On n'a pas cru que les inspirations lyriques, que les récits épiques, que l'action du drame, que les plaintes de l'épique, que les invectives de la satire, etc., ne dussent avoir qu'un mode poétique, qu'un même ton, qu'un même style. On n'a pas cru qu'une seule manière convint à l'éloquence, à

l'histoire, à la philosophie (voy. tous ces noms). La grande loi de la convenance eût été violée, et les sublimes instincts du génie l'entraînaient tout d'abord dans les véritables vies.

Ces voies explorées ont montré la source du style dans les pensées et les sentiments, dont il emprunte toutes les qualités : par eux il a simplicité, naturel, naïveté, délicatesse, grâce, finesse, élégance, facilité, richesse, éclat, magnificence, force, énergie, véhémence, sublimité, variété, etc.; par eux aussi le style a tous les défauts opposés : il est enflé, recherché, forcé, bas, trivial, rampant, péoible, sec, lâche, défilus, etc. Le but à atteindre étant toujours la raison des moyens qu'il faut employer, on a jugé que la première règle pour l'écrivain, c'est d'être clair : *prima virtus perspicuitas* (Quint.); que pour être clair il faut être correct; que la correction seule ferait éviter des fautes, sans créer des beautés; qu'il faut donc, pour rendre le mieux possible le résultat de ses méditations, une connaissance approfondie de sa langue, du génie qui lui est propre, de ses hardiesses naturelles, de ses répugnances instinctives, du genre d'harmonie qu'elle aime, du degré de concision qu'elle admet, des effets de sons et de formes qu'elle repousse. Les remarques que l'on a faites également sur le style *périodique*, et sur le style *coupé* ont indiqué les cas où l'un est préférable à l'autre, et appris à les mélanger sagement, en suivant l'impulsion que donnent et la succession des pensées de l'intelligence et la variété des émotions du cœur. A toutes les observations faites en vue du succès, il faut ajouter la recommandation de Quintilien, répétée par tous les maîtres, sur la nécessité des scrupules et de la lenteur dans le travail quand on commence à se former le style; car ce qu'il faut obtenir; c'est d'écrire le mieux possible : *obtinendum est ut quàm optimo scribamus*. En écrivant vite, on n'apprend point à bien écrire; mais en écrivant bien, on apprend à écrire vite: *citò scribendo non fit ut benè scribatur; benè scribendo, fit ut citò* (Quint., X, 8). Voy. PROSE.

Dans les beaux-arts, *style* s'emploie

par extension pour la manière de composer et d'exécuter particulièrement à chaque artiste, et même pour le caractère de sa composition (voy. GOÛT, *peinture d'HISTOIRE*, etc.). En chronologie, *vieux style* signifie la manière de supputer le temps avant la réforme du calendrier par Grégoire XIII; *nouveau style*, la manière dont on a compté depuis (voy. ANNÉES, T. 1^{er}, p. 789). En jurisprudence, *style* se prend pour les formules des actes judiciaires, et pour la manière de procéder devant les divers tribunaux. *Style* se dit encore figurément et familièrement de la manière d'agir et de parler. C'est ainsi que G. Dandin s'écrie dès son entrée en scène : « Je connois le *style* des nobles lorsqu'ils nous font, nous autres, entrer dans leur famille. » J. T-V-8.

STYLE (bot.), voy. FLEUR.

STYLITES, du grec *στύλος*, colonne, espèce de solitaires qui s'imaginaient se rapprocher du ciel en passant leur vie sur le haut de colonnes, uniquement occupés d'exercices de piété; genre de macération qui leur a valu une grande réputation de sainteté. Le premier stylite fut Siméon, de Syrie; son exemple trouva bientôt de nombreux imitateurs en Orient, surtout dans les déserts de la Thébaïde. En Occident aussi, on essaya d'introduire cette singulière dévotion; mais l'évêque de Trèves fut assez sage pour faire descendre de sa colonne le moine Vulsilaik, qui le premier le tenta. Dans l'Église grecque, au contraire, il y avait encore des stylites au XII^e siècle. Z.

STYLOBATE, voy. PRÉDESTAL.

STYPTIQUE, astringent, ce qui resserre et arrête le sang, du grec *στυψω*, je resserre, contracte, épaissis.

STYRIE, province de l'empire d'Autriche, qui tire son nom (en allem. *Steiermark*) du margravia de Styre ou Steier, dans le pays au-dessus de l'Enns.

1^o *Géographie et statistique*. Comprise entre le 50^e 54' et le 47^e 50' de lat. N., et entre le 31^e 11' et le 34^e 4' de long. or., bornée au nord par l'archiduché d'Autriche, à l'ouest par le Salzbourg et la Carinthie, au sud par la Carniole et la Croatie, à l'est par la Hongrie, la Styrie offre une surface d'environ 400 milles carr. géogr., dont la population,

en 1834, était de 950,612 hab., d'origine allemande et slave, répartis dans 20 villes, 90 bourgs, 3,589 villages, et professant en grande majorité la religion catholique. Le pays se divise en haute et en basse Styrie : la première comprend les cercles de Judenbourg et de Bruck ; la seconde ceux de Grätz, de Marbourg et de Cilly. La basse Styrie est assez plate ; la température y est douce, et le territoire fertile. La haute Styrie a un climat plus rigoureux et un sol peu productif, étant couverte de hautes montagnes dont les points culminants, l'Eisenhut et le Griming, s'élèvent l'un à 7,676, et l'autre à 7,400 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ces montagnes, prolongement de la chaîne principale des Alpes, renferment une grande quantité de lacs, dont les plus considérables sont ceux d'Aus, de Grundel et de Turrach. Les rivières principales de la Styrie sont la Mur, qui la traverse dans toute son étendue, la Drave, la Save et l'Enns ; toutes quatre portent au Danube le tribut de leurs eaux et de celles de leurs innombrables affluents. Les sources minérales sont nombreuses : nous ne citerons que celle de Neuhaus, de Tüffer, de Sauerbrunnen, de Sulzleiten, d'Eisbad, de Rohitsch, et le Tobelbad près de Grätz. Les montagnes sont habitées par un grand nombre de chamois et d'oiseaux de proie. Les chapons de la Styrie, surtout ceux du cercle de Grätz, sont renommés et s'expédient au loin pendant l'hiver. Les lacs et les rivières nourrissent des poissons excellents, entre autres des truites et des aloses. La végétation est riche et vigoureuse dans le midi ; les vallées de la Raab, de la Sulm, de la Kainach, de la Lasmitz et de la San sont très fertiles. On évalue à 3,206,506 *jochs* (de 57 ares) au moins l'étendue du domaine agricole ; 1,507,214 *jochs* sont en forêts, 588,369 en pâturages, 436,984, en champs ensemencés, à peu près autant en prairies, 50,758 en vignes. En 1834, on récolta, d'après les rapports officiels, 3,862,687 *metzen* (le metzen vaut 61 litres) de froment, de blé et de maïs, 2,002,213 d'avoine, 127,604 d'orge, 830,488 *aimer* (l'eimer vaut 56 litres) de vin, 8,560,840 quintaux de foin, et

1,820,234 toises de bois. La valeur de tous ces produits a été évaluée à 36,023,427 fl. de convention. Les vins les plus estimés sont ceux de Luttenberg, de Radkersbourg, de Gonowitz, de Sauritsch et de Rann. Outre la vigne, les Styriens cultivent le lin, le chanvre, le trèfle, le houblon ; et surtout une grande quantité de fruits dont ils tirent d'excellent cidre. Cependant leur principale richesse, ce sont leurs mines de cuivre, de plomb argentifère, de fer, de soufre, de zinc, de cobalt, de sel, de charbon de terre. On évalue à 286,000 quintaux le produit annuel des mines de fer, et à 160,000 quintaux celui des mines de sel. La Styrie possède de nombreuses forges, ainsi que des fabriques de salpêtre, de vitriol, de poudre, de grès, de verre, et quelques manufactures de coton, de drap, de soie. Le mouvement commercial d'importation et d'exportation s'élève annuellement à 3 millions de florins ; encore le commerce extérieur est-il peu considérable en raison du commerce de transit entre Vienne, Trieste, la Hongrie et l'Autriche. A la tête de l'administration civile est un conseil appelé *gubernium impérial*, et présidé par un gouverneur. Un commandant général dirige toutes les affaires militaires. La justice est organisée comme en Autriche, si ce n'est que la cour d'appel siège à Klagenfurt. Sous le rapport ecclésiastique, la Styrie est divisée en trois diocèses, ceux de Seckau, de Léoben et de Lavant, avec un chapitre et un séminaire. Les protestants n'ont que trois pasteurs. L'instruction publique compte une université, deux écoles de théologie, quatre gymnases, l'institut de Joannem, 631 écoles élémentaires et 573 écoles de répétition.

2^o *Histoire*. Du temps des Romains, la partie orientale de la Styrie appartenait à la Pannonie, et l'occidentale au Norique. Ce pays était déjà célèbre par son fer et son acier, ainsi que par ses troupeaux. Plus tard, l'industrie fit des progrès dans les villes de la haute Styrie, surtout à Celeja (Cilly) et à Pettovio (Pettau). Le christianisme y trouva de bonne heure des prosélytes, et se répandit si rapidement qu'on jugea bientôt nécessaire d'établir des évêchés dans ces

deux villes. Pendant la grande migration, les Visigoths, les Huns, les Ostrogoths, les Rugiens, les Hérules, les Lombards, les Francs et les Avars occupèrent successivement le pays. Dans le VI^e siècle, quelques tribus slavonnes, à qui les Avars avaient permis de s'y établir comme tributaires, se soulevèrent contre leurs oppresseurs, sous la conduite de Samo, et les chassèrent de la Styrie; mais ils ne purent longtemps résister à leurs attaques, et ils se virent obligés d'appeler à leur secours les Bavaois. Après la défaite du duc Tassilon, Charlemagne, devenu maître de la Styrie, la partagea entre plusieurs comtes. Sous ses successeurs, ce pays eut beaucoup à souffrir des divisions intestines de ses gouverneurs et des invasions des Boulgares et des Magyars, dont le dévra en fin la victoire remportée par l'empereur Othon I^{er}, dans la plaine du Lech, en 955. La Styrie fut de nouveau divisée en comtés sous la souveraineté des ducs de Bavière et de Carinthie. Parmi ses comtes se firent remarquer, par l'étendue de leurs possessions, les comtes de Traungau. L'un d'eux, Ottokar I^{er}, bâtit au confluent de la Steier et de l'Enns, le château de Styre, dont sa famille et le pays même prirent le nom. La maison de Styre s'éteignit en 1192, dans la ligne masculine, en la personne d'Ottokar II, qui avait été élevé, en 1180, à la dignité ducal, et qui, par son testament, institua pour son héritier Léopold VI d'Autriche. Ce dernier s'était engagé solennellement à respecter les libertés des Styriens; mais Frédéric-le-Beliqueux n'eut aucun égard à cette promesse de son aïeul, et son despotisme força les habitants à recourir à l'empereur Frédéric II, qui leur rendit toutes leurs franchises et leur en accorda même de nouvelles. L'extinction de la maison de Babenberg (voy.) et l'inter règne qui suivit la mort de Frédéric II plongèrent la Styrie dans une anarchie à laquelle Rodolphe de Habsbourg mit enfin un terme en donnant, à la diète d'Augsbourg (1282), le duché de Styrie à son fils Albert, comme fief héréditaire de l'Empire. Lors du partage qui se fit, en 1379, entre les deux fils d'Albert II, la Styrie échoût à Léopold III, dit le Pieux.

Un nouveau partage eut lieu, en 1411, entre les fils de ce dernier, Ernest et Frédéric. Ernest obtint la Styrie, qui fut divisée encore une fois, en 1438, entre ses fils Frédéric V et Albert VI : le premier garda la Styrie, à laquelle, pendant son long règne de 69 ans, il réunit successivement toutes les autres possessions de la maison de Habsbourg, à l'exception du Tyrol. Son successeur, Maximilien, délivra le pays des ravages des Turcs, et se montra protecteur éclairé des arts et des sciences. Il parvint à apaiser, non sans verser des torrents de sang, une insurrection de paysans vindes, qui, sous prétexte de recouvrer leurs anciens privilèges, s'étaient avancés, au nombre de 80,000, jusqu'à Leibnitz, et avaient exercé des cruautés inouïes sur leurs seigneurs. Son petit-fils Charles-Quint lui succéda; mais il abandonna bientôt à son frère Ferdinand I^{er} la Styrie, qui, sous son gouvernement, se vit presque en même temps menacée au nord par les paysans révoltés (1525), et au sud par les Turcs (1528-32). L'intolérance religieuse et les persécutions vinrent ajouter encore à ces calamités, sous Charles II qui succéda à Ferdinand en Styrie, et à achever la ruine de ce malheureux pays. Les doctrines des réformateurs allemands avaient été adoptées en effet avec empressement par la plus grande partie des habitants de la Styrie; elles étaient prêchées et enseignées publiquement dès 1530, et, à la diète de 1547, le baron Jean Hunyade, à la tête des populations, avait énergiquement réclamé la liberté de conscience. Mais cette liberté dut être achetée par de longues souffrances, et si Charles II se décida enfin à l'accorder, en 1575 et 1578, aux assemblées des États de Bruck, ce ne fut que contraint par la nécessité. L'Église protestante comptait alors 78 communautés. Favorisée par l'absence de Charles et par l'établissement de l'université de Grætz, elle continua à faire de si rapides progrès, que le duc crut devoir recourir aux jésuites, et autoriser sa femme, Marie de Bavière, à prendre toutes les mesures nécessaires pour opposer une digue au torrent. Ferdinand II, digne fils de cette princesse par son fanatisme, suivit si bien son exemple, que

cent ans après l'apparition du protestantisme en Styrie, il n'en restait presque plus de traces. Soutenu par l'armée, il abolit l'édit de son père sur la liberté de conscience, et ordonna aux États de chasser, dans l'espace de quatorze jours, tous les ministres. Les protestants qui ne voulurent point renoncer à leur croyance furent contraints d'abandonner leurs foyers. Plus de 30,000 émigrèrent; d'autres abjurèrent; quelques-uns feignirent de renoncer à leur foi, mais ils la conservèrent précieusement au fond de leur cœur, et se la transmirent de père en fils, jusqu'à ce que l'édit de tolérance de Joseph II leur permit de la manifester au grand jour. La violence de ces mesures brisa la force des États, détruisit la prospérité du pays et sacrifia sa culture intellectuelle aux intérêts des jésuites. E.-H.-c.

STYX. C'était, dans l'ancienne cosmogonie d'Hésiode, le nom d'une nymphe, fille de l'Océan et de Téthys. Il fut donné plus tard à un fleuve des enfers. Une fontaine d'Arcadie, appelée Styx, épanchait une eau tellement froide et imprégnée d'un poison si subtil, que non-seulement elle donnait la mort aux hommes et aux animaux, mais qu'elle brisait tous les vases, à l'exception de ceux faits avec de la corne de cheval. Quelques auteurs placent cette fontaine en Égypte, d'autres en Italie, près du lac Averne. Quoi qu'il en soit, ces propriétés malfaisantes firent considérer le Styx comme une émanation des enfers, et les poètes l'entourèrent d'attributs sombres et terribles. Le nom du Styx, ce fleuve infernal qui, selon eux, faisait neuf fois le tour du ténébreux empire, s'associait dans l'esprit des peuples à l'idée des châtimens réservés aux méchants et aux parjures. C'est dans ses eaux infectes que les Grecs plaçaient les traitres et les calomnieux. Jurer par le Styx était le plus solennel des sermens. Les dieux mêmes n'osaient l'enfreindre sous peine d'être condamnés à boire l'eau léthargique du fleuve, et privés pendant neuf années de la céleste ambrosie. On représentait le Styx sous la figure d'une femme vêtue de noir, s'appuyant sur une urne dont l'eau s'échappe à peine.

A. B.

SUARD (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), écrivain français estimable et critique judicieux, membre de l'Académie Française dès 1772, secrétaire perpétuel de la 2^e classe de l'Institut en 1803, et maintenu dans cette fonction lors de la réorganisation de l'Académie en 1816, était né à Besançon le 15 janv. 1734, et mourut à Paris le 20 juillet 1817. Après avoir expié, à l'âge de 19 ans, par 18 mois de détention aux îles Sainte-Marguerite, son refus de faire connaître les acteurs d'un duel dans lequel il avait servi de témoin, il vint à Paris pour y suivre la carrière des lettres. Parmi ses premiers essais, nous citerons sa *Lettre écrite de l'autre monde par l'A. D. F.* [l'abbé Desfontaines] à M. F. [Fréron], 1754, in-8^o, et ses *Lettres critiques sur les divers ouvrages périodiques de France*, publiées avec Deleyre (Amst., 1758, in-12). Lié d'amitié avec l'abbé Arnaud, ils fondèrent ensemble le *Journal étranger*, dont le succès ne répondit pas à leurs efforts, mais auquel ils durent vraisemblablement la protection du duc de Choiseul, alors ministre, qui leur fit avoir la rédaction du journal officiel la *Gazette de France* avec 10,000 liv. de traitement, et qu'il conservèrent jusqu'à la chute de leur protecteur. Ils reprirent alors leur premier journal, qui, sous le titre nouveau de *Gazette littéraire de l'Europe* (1764-66, 8 vol. in-8^o), compta encore deux années d'existence. Les débuts de Suard dans la carrière des lettres avaient été pénibles, mais dès lors il prit rang parmi les critiques les plus estimés de l'époque, en même temps que ses qualités personnelles lui gagnèrent une foule d'amis; Buffon même s'intéressa pour lui auprès de Panckoucke qui lui accorda sa sœur en mariage. Un voyage qu'il fit en Angleterre l'ayant mis en relation avec le célèbre Robertson, il entreprit la trad. de son *Histoire de Charles-Quint* (1771 et ann. suiv., 6 vol. in-12 ou 2 vol. in-4^o; réimpr. avec corrections en 1816 et 1822, 4 vol. in-8^o), dont le succès mérita l'engagement à publier différents travaux du même genre, tels que la trad. de l'*Histoire de l'Amérique* du même auteur (avec Morlet, 1778, 2 vol. in-8^o; et en 1818,

3 vol. in-8°, avec deux livres nouveaux trad. par Morellet) et celle de la *Vie de David Hume* écrite par lui-même (1777, in-12). De 1774 à 1790, Suard fut aussi chargé de la censure des pièces de théâtre, et il s'acquitta, dit-on, de cette tâche délicate avec autant de modération que d'impartialité. « Suard, dit M. Roger, son successeur à l'Académie-Française, n'avait nul penchant pour le gouvernement absolu. Il aimait la liberté, mais cette liberté décente, bien ordonnée, qui a ses limites ainsi que le pouvoir. » Aussi ne dévia-t-il de ces principes, ni sous la république, ni sous l'empire. Publiciste indépendant, il brava souvent les plus grands dangers. Poursuivi au 13 vendémiaire (1795), proscrit au 18 fructidor (1797), il ne rentra en France que sous le gouvernement consulaire, et reprit la publication de ses *Nouvelles politiques, nationales et étrangères* (janv. 1793 au 3 sept. 1797) sous le titre du *Publiciste*. La suppression de ce journal fut ordonnée par l'empereur en 1810. Mais, à son retour, Louis XVIII récompensa Suard de son opposition au gouvernement impérial par le cordon de Saint-Michel. Outre les ouvrages que nous avons cités, Suard est encore auteur d'une foule de notices biographiques ou de morceaux de littérature que l'on trouve réunis en partie, avec des écrits dus à d'autres plumes, dans ses *Variétés littéraires* (1769, 4 vol. in-12; 1804, 4 vol. in-8°) et ses *Mélanges de littérature* (1803-5, 5 vol. in-8°). « Son esprit, dit M. Roger, qui ne semblait que fin et délié, avait de l'étendue et de la profondeur. Cette raison droite et ferme, qui réglait toutes ses actions et sa plume, et qui leur donnait une apparence de roideur, n'excluait point en lui les illusions et les plaisirs de l'imagination... Bienveillant pour tous, il l'était surtout pour les jeunes gens qui avaient besoin de conseils et d'appui... L'amitié reçut de lui une espèce de culte. » Pour plus de détails sur la vie et les écrits de cet écrivain estimable, on eut consulter l'*Essai de mémoires sur I. Suard* (1820, in-12) par sa veuve, les *Mémoires historiques sur Suard* (2^eme année) de Garat. EM. H-G.

SUBHASTATION, *voy.* ENCAN.

SUBJECTIF, ОБЪЕКТІВ, qui a rapport au sujet, qui a rapport à l'objet; adjectifs employés par les philosophes modernes pour désigner ce qui est intime, interne, et ce qui est extérieur, externe. Ainsi le subjectif est tout ce qui est identique au sujet connaissant, ou le moi; l'objectif, tout ce qui ne lui est pas identique, ou le non-moi; en d'autres termes, le subjectif ou la réalité subjective n'est que le sujet, le principe intelligent, sensible et volontaire, l'âme humaine; l'objectif ou la réalité objective, que l'objet, le non-moi matériel ou immatériel. Ces termes nouveaux ont été préférés à intérieur, extérieur, interne, externe, parce qu'ils ne présentent pas aussi clairement une image matérielle, et l'on a forgé les mots de *subjectivité* et d'*objectivité* pour désigner l'ensemble des propriétés ou qualités subjectives et des propriétés ou qualités objectives. Le subjectif est le fondement de la psychologie.

En théologie, on dit que Dieu est notre *béatitude objective*, pour signifier que Dieu est le seul objet qui puisse faire notre bonheur.

L'œsthétique emploie les termes de subjectivité et d'objectivité dans un sens analogue à celui que leur donne la philosophie. L'œuvre de l'artiste est due tout entière à ses facultés subjectives; c'est à leur foyer que l'idée en a été conçue, c'est là qu'elle s'est fécondée, c'est de là qu'elle a jailli, marquée du sceau de sa personnalité la plus intime: cette œuvre est objective pour qui la contemple, même pour son auteur, soit qu'elle imite fidèlement la nature, et reproduise les formes qui nous sont connues, soit que, par les voies sublimes de l'idéal, elle s'élève à la plus haute originalité. Hegel insiste avec raison pour faire reconnaître comme la principale objectivité dans l'art cette dernière espèce, celle de l'idéal. Nous renvoyons à son Cours, traduit récemment par M. Bénard. J. T-v-s.

SUBJONCTIF, *voy.* VERBE.

SUBLEYRAS (PIERRE), peintre, né à Uzès (Gard), en 1699, reçut de son père les premiers éléments du dessin, et fit des progrès rapides dans cet art. Après

avoir passé quelques années dans l'atelier d'Antoine Rivals, à Toulouse, il peignit pour une église de cette ville un plafond très remarquable. Il vint ensuite à Paris, où il acheva son éducation artistique sous les meilleurs maîtres de l'époque. En 1728, il remporta le premier prix de peinture et fut envoyé à Rome comme pensionnaire du roi. Subleyras fit dans cette capitale des arts une brillante fortune, et exécuta entre autres, pour l'église de Saint-Pierre, un grand tableau qui représente *S. Bazile célébrant les saints mystères*. Mais l'excès du travail finit par altérer sa santé, et il mourut à Rome, le 28 mai 1749, dans toute la force de son talent. Il avait épousé, dix ans auparavant, Marie-Félicie Tibaldi, habile peintre en miniature. Subleyras fut fort estimé de ses contemporains; mais la postérité ne lui a peut-être pas rendu toute la justice à laquelle ses grandes qualités artistiques, et notamment la science de sa composition et la vigueur de son coloris, lui donnent droit. Un de ses meilleurs ouvrages, *la Pêcheresse essuyant les pieds de Jésus-Christ*, appartient à la galerie de Dresde. Le musée du Louvre possède huit tableaux de Subleyras.

A. B.

SUBLIMATION, opération chimique par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau qui les contient. Le produit de cette opération s'appelle *sublimé*; on se sert surtout de ce mot pour désigner certaines préparations du mercure (*voy.*) comme le *sublimé doux*, le *sublimé corrosif*. Les produits chimiques, qu'on nomme vulgairement *fleurs* , résultent aussi généralement de la sublimation.

Z.

SUBLIME (*sublimis*, de *sub limine*, sous-entendu *Olympi*, ce qui est le plus près de l'entrée du ciel, le plus loin de la terre, le plus élevé) ne se prend en français qu'au figuré; il se dit des choses morales et intellectuelles: *génie sublime*, *vertu sublime*, etc. Employé substantivement, il désigne tout ce qui nous cause le plus haut degré possible de surprise, d'admiration, de ravissement. Le sublime, quoi qu'on en ait dit, n'est pas le superlatif du beau. Voyez la plus belle

fleur: pouvez-vous la qualifier de sublime? Non, car elle ne cause pas le genre d'émotion que ce mot désigne. Le sentiment du beau et celui du sublime, dont l'un porte à l'amour, l'autre à une sorte de terreur, n'ont pas une différence de degrés, mais de nature; ils sont simples et de leur espèce. S'ils nous mettent dans des dispositions particulières à l'égard de leurs objets, nous nous sentons encore, au moment où nous les éprouvons, dans certaines dispositions générales que Joffroy ne fait, dit-il, qu'indiquer dans ce passage: « Il me semble que le sentiment du sublime réveille en nous tout ce qu'il y a de grand, de noble, de sérieux dans notre nature; il nous élève au-dessus de nous-mêmes, et nous dispose au mépris de ce qui est vil, aux généreux sacrifices et aux vertus sévères: le sentiment du beau excite au contraire toutes les affections bienveillantes de notre cœur; il nous dispose à l'amour, à l'amitié, aux sentiments aimables, aux passions douces. Le premier amène avec lui les idées graves, tristes, religieuses; le second, les idées agréables, vives, gaies. Le sentiment du sublime nous fait rentrer en nous-mêmes; il nous jette dans la méditation et la rêverie; le sentiment du beau nous distrait de nous-mêmes, et nous porte à l'action et à la vie extérieure; il tend à se répandre au dehors; il est abondant en paroles, tandis que le sentiment du sublime est recueilli, silencieux et muet: aussi peut-on dire avec quelque vérité, que celui-ci est solitaire, et l'autre social. J'ajouterais volontiers, si l'on voulait me passer l'expression, que le plaisir du beau est plus sensuel, et le plaisir du sublime plus pur; je ne sais même si le mot de plaisir convient bien à ce sentiment sévère que nous éprouvons à la vue du sublime; sentiment qui nous attache fortement, il est vrai, et plus fortement que celui du beau, mais qui, du reste, n'a rien de commun avec lui. » Si ce n'est là qu'une indication, elle est féconde, et s'accorde avec les théories de Burke, de Kant et des plus habiles auteurs d'æsthetique. Les objets sublimes, dit Burke, sont grands dans leurs dimensions, les objets beaux sont comparativement petits; la beauté est unie et polie, le sublime

rude et négligé; la beauté fuit la ligne droite, mais s'en éloigne par des déviations insensibles, le sublime en plusieurs cas s'attache à la ligne droite ou s'en écarte par des saillies fortes et prononcées; l'obscurité est ennemie du beau, le sublime se couvre d'ombres et de ténèbres; enfin la légèreté et la délicatesse s'unissent à la beauté, tandis que le sublime demande la solidité et les masses. Il faut, selon Kant, que le sublime soit toujours grand, le beau peut s'étendre à de très petites choses; le sublime doit être simple, le beau souffre la parure et les ornements; les limites sont inséparables du beau, le sublime peut être illimité, et le plaisir qu'il procure est accru par l'absence même des limites. Quand nous disputerions sur les détails, force est de convenir que les traits distinctifs du sublime et du beau sont bien saisis dans les citations précédentes.

Le sublime ne jaillit que des natures privilégiées, toutes-puissantes, souveraines, presque divines; sa source s'alimente de grandes pensées, de grands sentiments, et, pour parler comme Longin, le sublime est le son que rend une grande âme.

Après ce qui précède, nous n'exposons aucun des systèmes que l'on a imaginés sur le sublime; nous ne relèverons pas la confusion qu'ont faite du sublime et du beau la plupart des critiques français. Nous dirons seulement que, par suite de la division du style (*voy.*) en trois genres, on a regardé comme *sublimé* celui qui n'était ni simple, ni tempéré, et qu'en conséquence on a déclaré écrites en style sublime des choses qui n'étaient pas sublimes. Par contre, le vrai sublime s'est exprimé souvent avec une simplicité qui rendait plus transparente sa vertu native. Il est facile de reconnaître que tout artifice de langage est impuissant à donner le caractère de sublimité; et ce caractère, quand il existe, soit dans certains aspects de la nature physique, soit dans les pensées et les sentiments tirés des situations humaines ou des rapports qui se révèlent à l'âme en commerce mystérieux avec l'infini, ce caractère, dis-je, peut être dignement exprimé dans un style qui réponde à sa grandeur, mais il en est indépendant. Ajoutons, en spis-

sant, que s'il n'y a pas de plaisir plus intense que celui que fait éprouver le sublime, il n'en est pas de plus propre à nous donner des habitudes morales. Dans les ravissantes émotions qu'il cause à l'âme, elle s'élève au-dessus de la terre, elle s'épure en montant, elle ne vit que dans un air échauffé de passions généreuses et, pour ainsi dire, tout chargé de vertu. — On peut consulter, entre autres écrivains qui se sont occupés du sublime, et qui figurent dans cette Encyclopédie, Longin, Blair, Beattie, Burke, Ancillon, Kant, Schiller, Joffroy, etc. J. T.-v.-s.

SUBORDINATION et **INSUBORDINATION**, *voy.* DISCIPLINE.

SUBSTANCE (*substantia*, de *subsistere*, exister), être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident qui ne subsiste qu'étant adhérent à un sujet. Ce dessous, ce *substratum*, ce soutien des modes, des qualités, des phénomènes, est révélé par la raison. Vous avez conscience qu'en vous les forces de connaître, de sentir et de vouloir, qui s'exercent ensemble ou tour à tour, sont les attributs d'un être invariable, identique; « Or, dit M. Cousin, l'être un et identique, opposé aux accidents variables, aux phénomènes transitoires, c'est la substance. » Vos sens témoignent que les corps ont des qualités variables, des formes changeantes; mais ces qualités, ces formes sont des modifications de quelque chose de réel, d'invariable. « Vous n'auriez pas, dit encore M. Cousin, l'idée de ce quelque chose, si les sens ne vous donnaient l'idée de ces qualités; mais vous ne pouvez avoir l'idée de ces qualités sans l'idée de ce quelque chose d'existant; c'est là la croyance universelle, laquelle implique la distinction des qualités et du sujet de ces qualités, la distinction des accidents et de la substance. » (*Cours de 1829, 18^e leçon.*)

La différence des substances spirituelle et matérielle qui se trouvent en nous, leur lien mystérieux, l'évidence de leur action et de leur réaction réciproques, l'impuissance de l'esprit humain à saisir l'élément substantiel de quoi que ce soit, ont fait inventer de nombreux systèmes pour expliquer l'inexplicable. Pas un d'eux n'est satisfaisant, et

moins qu'aucun autre la monstrueuse hypothèse d'une substance unique (*voy. SPIROZA*). Reconnaissons enfin que les phénomènes nous sont livrés par la conscience et par les sens, et que le ciment de cohésion qui unit ces phénomènes nous échappe et nous échappera toujours : c'est le secret du créateur. *Voy. ESSENCE, ÉTRE, etc. J. T-v-s.*

SUBSTANTIF, *voy. Mot et Nom.*

SUBSTITUTION, de *substituere*, placer dessous, mettre à la place d'un autre. Dans le langage de la loi, ce mot désigne la disposition en vertu de laquelle un légataire ou un donataire est obligé de transmettre à une personne désignée des biens qu'il n'a reçus qu'à cette condition, après en avoir joui pendant sa vie.

Chez les Romains, le droit d'instituer un héritier n'emportait pas d'abord le droit de donner un successeur à celui-ci ; mais l'introduction des fidéicommiss (*voy.*) dans la législation fournit bientôt le moyen de faire indirectement ce qu'on ne pouvait faire d'une manière directe.

Les substitutions fidéicommissaires, admises en France par l'ancienne législation, retiraient du commerce une grande masse d'immeubles qu'elles frappaient d'inaliénabilité ; elles intraduisaient en outre dans les familles des serments éternels de discord et de haine. Aussi l'ordonnance d'Orléans de 1560 et celle du mois d'août 1747 avaient-elles interdit de *substituer* au-delà du deuxième degré. L'Assemblée constituante, frappée des inconvénients des substitutions, les proscrivit par la loi du 14 nov. 1792, et déclara même abolies et sans effet celles qui n'étaient pas encore ouvertes. Mais le Code civil fit plus tard quelques exceptions à cette prohibition, qui fut ensuite en grande partie levée par la loi du 17 mai 1826.

Le Code civil permettait à tout chef de famille d'assurer, au moyen d'une substitution, à ses petits-enfants ou neveux, la transmission des biens par lui donnés à l'enfant, au frère ou à la sœur qui leur en a donné le jour. Cette disposition, qui ne pouvait porter que sur la quotité disponible, n'était permise qu'aux aïeux ou aïeules, et aux oncles ou tantes des appelés ; elle ne l'était aux oncles ou

tantes qu'autant qu'ils mouraient sans enfants. Le grevé ne pouvait être qu'un enfant, un frère ou une sœur du donataire. On ne pouvait appeler à recueillir l'effet de la substitution que les enfants nés ou à naître, au premier degré seulement, du donataire. De plus, la charge de restitution devait être au profit de tous les enfants nés ou à naître du grevé, sans exception ni préférence d'âge ou de sexe (art. 1048 à 1050). La loi du 17 mai 1826, dans le but d'arrêter la division toujours croissante des propriétés, a étendu à toute personne, en faveur des enfants de tout donataire ou légataire, jusqu'au deuxième degré inclusivement, le droit précédemment réservé à l'aïeul ou à l'oncle. La prohibition de substituer n'existe donc plus aujourd'hui qu'en ce qu'il n'est pas permis de charger le donataire de rendre à un étranger. Ce n'est qu'au profit de ses enfants que la substitution peut être faite.

La loi n'assimile pas à la substitution le don ou le legs de l'usufruit à l'un, et de la propriété à l'autre ; car il n'y a pas alors deux dispositions successives de la même chose. Il en est de même de la disposition par laquelle un tiers est appelé à recueillir la libéralité, dans le cas où le premier institué n'en profite pas. C'est ce que l'on nomme en droit une *substitution vulgaire*.

L'obligation de restituer les biens donnés n'empêche pas le donataire d'être propriétaire. Seulement, sa propriété est résoluble par l'événement qui donne ouverture à la substitution ; quant à l'appelé, son droit conditionnel consiste en une simple espérance. L'époque de l'ouverture de la substitution est, en général, celle de la mort naturelle ou civile du grevé. Les substitutions donnent lieu à diverses mesures dont les unes tendent à conserver le droit des appelés, et les autres à garantir de toutes surprises les tiers qui traitent avec le grevé (Cod. civ., art. 1055 à 1072). E. R.

SUCCESSION. Ce mot signifie la manière dont une personne vient après une autre, dont elle prend la place. Il désigne aussi l'hérédité d'une personne, les biens qu'elle laisse en mourant.

On distingue deux principales sortes

de successions à la couronne : la succession linéale agnatique, et la succession linéale cognatique. La première est celle dans laquelle les mâles issus des mâles recueillent seuls la couronne, de sorte que les femmes et les enfants qui sont nés d'elles en sont exclus. Elle a été de tous temps admise en France (voy. ROI, HÉRÉDITÉ, loi SALTIQUE, etc.). La seconde est celle qui, sans exclure les femmes, les appelle seulement après les mâles plus proches, ou même d'un degré égal dans la même ligne, de manière que, s'il ne reste que des femmes, on ne passe pas à une autre ligne. Dans ce système, la fille du fils du dernier roi est préférée au fils de la fille du même prince, et la fille d'un de ses frères au fils d'une de ses sœurs. En Angleterre, la succession à la couronne est linéale cognatique. Voy. AGNAT, COGNAT.

En France, la succession, considérée comme une manière spéciale d'acquérir, est la transmission des droits et des obligations d'un défunt à la personne survivante que la loi désigne, et qu'on appelle ordinairement *héritier* (voy.). Il importe de fixer le moment précis de l'ouverture de la succession, car c'est à cette époque que naît le droit de l'héritier, et c'est elle qu'il faut considérer pour connaître si l'héritier est capable de succéder. « La place du défunt ne peut rester vacante, ni le sort de ses propriétés incertain, » a dit l'orateur du Conseil d'état. Aussi l'héritier, n'eût-il survécu au défunt que pendant un instant, a recueilli, même à son insu, sa succession et l'a transmise avec la sienne à ses propres héritiers. Tel est l'effet de la maxime : *Le mort saisit le vif*.

Deux causes font ouvrir les successions, la mort naturelle et la mort civile. Le Code fixe les présomptions d'après lesquelles, lorsque des personnes respectivement successibles périssent dans un même événement, comme un naufrage, on doit, à défaut de preuves certaines, déterminer l'ordre des décès. Les successions s'ouvrent au profit des héritiers légitimes, c'est-à-dire des parents du défunt. A leur défaut, les biens passent aux successeurs irréguliers, qui sont les enfants naturels, l'époux survivant, et

l'état. Les héritiers légitimes, du moment de la mort de leur auteur, sont saisis de tous ses droits, sauf ceux qui sont de nature à s'éteindre avec lui. Quant aux successeurs irréguliers, leur droit s'ouvre aussi du moment de la mort, et nous pensons qu'à cet instant ils acquièrent la propriété des biens, et par suite la faculté de les transmettre; mais ils sont tenus de se faire envoyer en possession par justice (Cod. civ., art. 724).

Le néant ne pouvant avoir aucun droit, il faut, pour succéder, exister au moment de l'ouverture de la succession; mais l'existence de l'homme, qui n'est parfaite qu'au moment de la naissance, commence à la conception. Aussi l'enfant qui naît après l'ouverture de la succession est-il capable de succéder, si sa conception est antérieure à cette ouverture, et s'il naît vivant et conformément de manière à pouvoir conserver la vie. Trois causes rendent *indigne* de succéder : l'attentat à la vie du défunt, l'accusation capitale portée contre lui, lorsqu'elle est jugée calomnieuse, et enfin le défaut de dénonciation du meurtre du défunt, pourvu que l'héritier soit majeur et instruit de ce crime.

La loi défère la succession aux parents du défunt, qui sont appelés suivant qu'ils sont descendants, ascendants ou collatéraux, et selon la place qu'ils occupent dans l'une de ces trois classes de parents. Le système du Code civil est emprunté tant à notre ancien droit coutumier qu'à la nouvelle 118. Les coutumes distinguaient les biens héréditaires en meubles et immeubles, et les immeubles en *propres* et *acquêts*. Les meubles et les acquêts étaient en général recueillis par les parents les plus proches. Mais les propres étaient dévolus aux parents de la ligne dont le défunt les tenait. C'est ce qu'exprimait la règle *paternu paternis, materna maternis*. Au contraire, la nouvelle 118, sans avoir égard à l'origine des biens ni à la ligne de parenté, accordait le tout aux plus proches parents de l'ordre auquel la succession était attribuée. D'après le Code, dans toute succession ascendante ou collatérale, il se fait un partage égal de tous les biens entre les deux lignes, paternelle et ma-

ternelle. La moitié afférente à chacune de ces lignes est en général recueillie par le plus proche parent. Les descendants sont appelés à succéder, à l'exclusion des ascendants et des collatéraux, même d'un degré plus proche. La préférence entre eux se règle uniquement par la proximité du degré que chacun occupe, soit de son chef, soit par représentation, sans distinction de sexe ou de primogéniture, et bien qu'ils soient issus de différents mariages. A défaut de postérité, de frère et sœur, et de descendants d'eux, l'ascendant le plus proche dans chaque ligne recueille la moitié affectée à sa ligne. Observons que les ascendants succèdent, à l'exclusion de tous autres, aux choses par eux données à leurs descendants morts sans postérité, lorsque ces choses se retrouvent en nature dans la succession. Si le père ou la mère du défunt lui a survécu, et si celui-ci a laissé des frères, sœurs, ou descendants d'eux, chacun des père et mère a droit au quart de la succession, sans que la part du survivant soit augmentée par le prédécès de l'autre. Les frères, sœurs, ou descendants d'eux, recueillent le surplus. Seulement, dans ce cas, la loi accorde au survivant des père et mère l'usufruit du tiers des biens attribués à l'autre ligne. La règle de la division en deux lignes s'applique au cas du partage entre les frères et sœurs ou descendants d'eux, de la succession ou de la portion de succession qui leur est attribuée. Ainsi les germains prennent part dans les deux lignes, les consanguins et les utérins dans celle seulement à laquelle ils appartiennent. Les parents au delà du 12^e degré ne succèdent pas. A défaut de parents au degré successible dans une ligne, les parents de l'autre ligne succèdent pour le tout. L'enfant naturel n'est pas héritier, mais il a, sur les biens de ses père et mère, suivant qu'ils ont laissé des descendants légitimes, des ascendants ou des frères ou sœurs, enfin d'autres parents au degré successible, le tiers, la moitié ou les trois quarts de la portion héréditaire à laquelle il aurait droit s'il était légitime. A défaut d'héritiers, l'enfant naturel recueille la totalité des biens.

L'héritier qui craint que la succession

ne lui soit onéreuse a deux moyens de se soustraire aux effets de la saisine (*voy. HÉRÉDITÉ*): l'un est de renoncer à la succession; l'autre, de l'accepter sous bénéfice (*voy. d'INVENTAIRE*). S'il renonce, il est censé n'avoir jamais été héritier. S'il accepte sous bénéfice d'inventaire, il n'est tenu des dettes que jusqu'à concurrence de la valeur des biens.

Chaque cohéritier a le droit de provoquer le partage (*voy.*) de la succession. L'égalité qui doit présider à cette opération a fait soumettre chaque copartageant à l'obligation de rapporter à la masse tout ce qu'il a reçu gratuitement du défunt, à moins que ce dernier ne l'en ait formellement dispensé.

Lorsqu'il n'y a pas d'héritier connu, ou que tous les héritiers connus ont renoncé à la succession, elle est réputée vacante, et la gestion en est confiée à un curateur (art. 812).

Outre les successions irrégulières établies par le Code civil, il y en a une, celle des hospices, qui est réglée par la loi du 15 pluviôse an XIII, et l'avis du Conseil d'état du 3 nov. 1809. E. R.

SUCCESSION D'AUTRICHE (GUERRE DE LA). Elle commença en 1740 par la première guerre de Silésie, qui fut suivie de la seconde en 1744; puis elle s'étendit à l'Italie, aux Pays-Bas; elle agita les mers, et elle se termina, le 18 oct. 1748, par la paix d'Aix-la-Chapelle. *Voy.* CHARLES VI, MARIE-THÉRÈSE, FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, CHARLES VII, électeur de Bavière, GUILLAUME IV, stadhouder, AUTRICHE (T. II, p. 587); de plus SAXE (*comte de*), FONTENOY, LAW-FELD, etc.

SUCCESSION DE BAVIÈRE (GUERRE DE LA), 1777-79, *voy.* BAVIÈRE, T. III, p. 186, et TESCHEN (*paix de*).

SUCCESSION D'ESPAGNE (GUERRE DE LA), 1701-13, *voy.* CHARLES II (d'Espagne), LOUIS XIV, EUGÈNE (*prince*), MARLBOROUGH, VILLEROI, VILLARS, et UTRECHT (*paix d'*).

SUCCESSION DE POLOGNE (GUERRE DE LA), 1733-38, *voy.* STANISLAS et VILLARS. La paix qui fut conclue à Vienne, le 18 nov. 1738, assura le trône à Auguste III.

SUCCIN, *voy.* ANDRÉ JEUNE.

SUCCEURS, *voy. INSECTES.*

SUCEURS. Cuvier a désigné sous ce nom sa deuxième famille de chondroptéryriens. Ce sont les *cyclostomés* de Dumeril. Ce groupe renferme les poissons les plus imparfaits. Leur nom vient de l'habitude où ils sont de se fixer par la succion de leur lèvres charnue et circulaire. Telles sont les lamproies (*voy.*).

Les insectes *suceurs* formaient le 4^e ordre de la méthode de Latreille ; il a pris depuis le nom de *syphonaptères*. C. S.-T.

SUCHET (LOUIS-GABRIEL), duc d'ALBUFÈRA, maréchal de France, naquit à Lyon le 2 mars 1772. Vingt ans après, il débuta comme volontaire dans la cavalerie nationale de cette ville. Sorti de ce corps, pour entrer, en qualité de capitaine, dans une compagnie franche créée par le département de l'Ardèche, il fut bientôt nommé chef du 4^e bataillon de ce même département, et assista au siège de Toulon. Pendant la première campagne d'Italie, il fit tour à tour parties des brigades La Harpe et Augereau, et assista aux combats de Yado, de Saint-Jacques, de Loano, de Cossaria, de Lodi, Dego et Borghetto. Sous les ordres de Masséna, il combattit ensuite à Rivoli, Castiglione, Lonata, Peschiera, Saint-Marc, Trente, Bassano et Arcole. Blessé dans cette dernière affaire, il n'en fit pas moins la campagne suivante contre l'archiduc. Après une nouvelle blessure, il fut nommé chef de brigade sur le champ de bataille de Neumark. L'année suivante, il fut envoyé en Suisse, et lors de la reprise des hostilités conduites par le général Brune, il coopéra puissamment, sous les murs de Berne, à la jonction de l'armée avec les corps venus des bords du Rhin. Lorsque Brune fut placé à la tête de l'armée d'Italie (1798), il retint Suchet auprès de lui avec le grade de major-général. Son excellente administration rétablit l'ordre compromis, et lui valut l'amitié de Joubert, qui succéda à Brune. Le nouveau commandant l'envoya dans le Piémont, où un violent démêlé qu'il eut avec les commissaires du Directoire, à propos de la caisse de l'armée qu'on voulait lui enlever, lui attira la disgrâce du gouvernement. Il lui fallut quitter l'armée et venir se justifier à Paris ; puis il fut en-

voyé à l'armée du Danube. Détaché dans le pays des Grisons, sous les ordres de Masséna, qui le choisit pour son chef d'état-major, il rendit de grands services et facilita au général Lecourbe les moyens de rejoindre l'armée. Joubert, appelé pour la seconde fois au commandement de l'armée d'Italie, que Schérer venait de perdre, emmena avec lui Suchet, également comme chef d'état-major. Après la mort de Joubert, à Novi, il servit tour à tour sous Moreau, puis sous Championnet, et enfin sous son ancien chef Masséna, qui le fit nommer général de division par le premier consul. A la tête d'un faible corps de 8,000 hommes, il tint en échec le général Mélas, qui en comptait plus de 40,000, et opéra une utile diversion en faveur de Masséna enfermé dans Gènes. Une savante manœuvre qu'il exécuta avec beaucoup de bonheur et d'audace, le rendit maître de l'armée autrichienne qui se portait au devant d'un nouveau corps français, en suivant le bord de la mer : la prise de 33 pièces de canon, de 6 drapeaux et de 15,000 hommes en fut le résultat. Après la capitulation de Gènes, Suchet fit sa jonction avec Masséna, et tous deux contribuèrent par leur présence à la victoire de Marengo. La reddition de Gènes lui fit donner le commandement de cette place, et, au mois de déc. 1800, lors de l'entrée en campagne, le premier consul lui confia le centre de l'armée d'Italie. Il passa le Mincio, dégagna le général Dupont, défit le général autrichien Bellegarde à Pozzolo, et prit part aux combats de Borghetto, de Vérone, et de Montebello. En 1803, il fut chargé de l'inspection des troupes du midi et de l'ouest, reçut un commandement à Boulogne, présida aux travaux du port de Wimereux, et fut enfin nommé gouverneur du château de Laeken, près Bruxelles.

En 1805, le général Suchet commanda, sous les ordres de Lannes, la 1^{re} division du 3^e corps, et se distingua à Ulm, à Hollabrünn et surtout à Austerlitz, où il enfonça la droite de l'armée russe. L'année suivante, il contribua encore à la victoire d'Iéna. A Pultusk, en Pologne, il résista avec sa division aux efforts des Russes, et eut part au succès d'Ostro-

lepka. Après la paix de Tilsitt, il fut chargé, de concert avec les généraux Tolstoï et Wittgenstein, de tracer la démarcation du duché de Varsovie. En 1808, il partit pour l'Espagne, où il devait commander le 5^e corps. Débarrassé du siège de Saragosse, il prit le commandement en chef de l'armée d'Aragon, qui était alors dans un triste état de délabrement. Le général Suchet commença par relever les courages abattus, et marcha avec résolution au-devant des troupes commandées par le général Blake, qu'il battit complètement à Maria et à Balchite. Après quelques instants de repos employés à rétablir l'ordre et la confiance dans les rangs de sa petite armée, il reprit l'offensive, défait le général O'Donnel dans la plaine de Margalef, s'empara successivement de Lerida, de Mequizenza et du fort San-Felipo, entra dans Saragosse, et fit tomber le Mont-Serrat, malgré la protection d'une flotte anglaise. Ce dernier fait d'armes lui valut le titre de maréchal d'empire. Maître du fort d'Oropesa, il battit encore une fois le général Blake sous les murs de Sagonte, où lui-même fut blessé à l'épaule. La place se rendit bientôt après, puis celle de Valence, où le maréchal reçut la soumission de 17,500 hommes d'infanterie, et de 1,800 de cavalerie (9 janv. 1812). Toute la province se soumit alors sans résistance, et Suchet reçut pour sa récompense le titre et le domaine d'Albuféra (*voy.*), situé dans les lieux mêmes qu'il venait d'illustrer par ses armes. Lors de la reprise des hostilités, et au milieu des désastres de l'armée, le duc d'Albuféra força le général Murray à lever le siège de Tarragone; mais, accablé par le nombre, il se retira peu à peu vers les Pyrénées, et se maintint six mois en Catalogne, avant de rentrer en France. Forcé, au mois de janv. 1814, de protéger le retour du roi Ferdinand VII en Espagne, il se hâta de revenir à Paris pour prendre le commandement de la garde impériale, dont il avait été nommé colonel général; mais il était trop tard, et Napoléon avait déjà fait place à la maison des Bourbons.

Suchet se rallia sur-le-champ, et reçut pour prix de sa soumission la croix

de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et le commandement de la 10^e division militaire. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui fit accepter une armée de 10,000 hommes, qu'il employa à atténuer les maux de l'invasion. En effet, après avoir battu un corps de Piémontais, puis un corps d'Autrichiens, il se retira sur Lyon, et y conclut un traité qui, en sauvant le matériel de guerre renfermé dans cette ville, lui valut les remerciements du commerce et du conseil municipal. Le roi Louis XVIII, auquel il rallia aisément son armée, le nomma, le 16 août 1816, grand'-croix de la Légion d'Honneur, mais ne lui rendit que le 5 mars 1819 le titre de pair de France, qu'il avait reçu dans les Cent-Jours. Depuis cette époque, le duc d'Albuféra disparut de la scène politique pour ne plus s'occuper que du soin de sa santé. Enfin, après une douloureuse maladie de deux ans, il expira au château de la baronnie de Saint-Joseph, près de Marseille, le 3 janv. 1826, laissant un fils qui lui succéda dans son titre de pair. Le 23 janvier, son corps transporté à Paris reçut les honneurs funèbres, et fut accompagné, à sa dernière demeure par ses anciens camarades. Le maréchal Suchet avait laissé des notes, d'après lesquelles ont été rédigés ses *Mémoires* sur ses campagnes en Espagne depuis 1808 jusqu'en 1814, par le lieutenant général baron Saint-Cyr-Nugues, son chef d'état-major (Paris, 1829, 2 vol. in-8° av. portr. et atl.; 2^e édit., 1834). Le maréchal Mortier a prononcé son éloge à la Chambre des pairs, le 15 juin 1826. D. A. D.

SUCRE (*saccharum*). On donne généralement le nom de sucre à des produits organiques d'une saveur douce et agréable; mais, ce nom pouvant s'appliquer à des substances fort différentes entre elles, les chimistes ont restreint cette dénomination aux produits organiques qui, sous l'influence de l'eau et du ferment, possèdent la propriété de se transformer en alcool et en acide carbonique.

On reconnaît deux grandes variétés de sucre : le sucre ordinaire ou sucre cristallisable, et le sucre à cristallisation confuse ou mamelonnée. La première de ces

variétés, fournit surtout par la canne à sucre, la betterave, existe aussi dans l'éradle, les carottes, les citrouilles, les châtaignes, les tiges de maïs, etc. L'autre variété se trouve dans les raisins, les pommes; les groseilles, et dans un grand nombre d'autres fruits qui présentent toujours en même temps une réaction acide. Beaucoup de substances végétales, particulièrement l'amidon, la cellulose, la gomme, sont susceptibles de se transformer, sous plusieurs influences, en cette espèce de sucre; tel est encore le sucre qui résulte de l'action des acides sur le sucre ordinaire, le sucre du miel, le sucre que l'on retire de l'urine des diabétiques. M. Dumas a donné le nom de *glucose* à cette variété de sucre.

Le sucre, objet d'un commerce immense, dont l'usage est si fréquent comme aliment et comme médicament, est blanc dans son état de pureté; sa saveur est douce; il cristallise en prismes rhomboïdaux à sommets dièdres; sa densité est de 1.6.

La composition chimique du sucre de canne a été déterminée par MM. Gay-Lussac et Thénard. Ils ont vu que sur 100 parties il était formé de :

Carbone	42.18
Hydrogène	6.43
Oxygène	51.42
	100.00

Brisé dans l'obscurité, le sucre devient lumineux. On a cherché à expliquer par ce phénomène de phosphorescence la différence de saveur observée entre le sucre en poudre et le sucre en masse; mais cette différence est elle-même contestable.

L'eau dissout le sucre avec facilité. L'alcool faible le dissout aussi; mais l'alcool absolu n'en dissout point à froid, et, à une température élevée, il en dissout peu. A la température ordinaire, l'eau en prend le double de son poids et forme alors un sirop épais et visqueux qui se conserve parfaitement, si on a soin de le renfermer dans des vases bien bouchés. A chaud, l'eau dissout le sucre en toutes proportions. La dissolution saturée de sucre à froid a une densité de 1.321; elle marque 25° à l'aréomètre de Baumé. Lorsqu'elle est bouillante, sa densité est

de 1.267; elle marque 21°.5 à l'aréomètre. Ces nombres sont à peu près ceux fixés pour la cuite des sirops.

L'eau étant saturée de sucre à chaud, si on verse le sirop dans des cristallisoirs en cuivre, pour le faire refroidir très lentement dans une étuve chauffée à 45° environ, on obtient des cristaux de *saccharandi* (voy.). On distingue trois espèces principales de sucre candi: une incolore (blanc d'alun), une couleur paille, et une rousse. Si, au lieu de faire cristalliser le sucre par refroidissement, on soumet la dissolution à une évaporation rapide, on obtient une masse huileuse, épaisse. Coulée sur un marbre huilé, on la laisse refroidir en partie, puis on la divise en petits cylindres qui sont roulés jusqu'à ce qu'ils soient tout à fait refroidis: c'est le *sucre d'orge*, le *sucre de pommes*, etc.

Le sucre dissous n'est précipité ni par l'acétate ni par le sous-acétate de plomb.

Chauffé, le sucre entre en fusion vers 180°. A 211 ou 220, selon M. Péligré, il se convertit en *caramel* en perdant de l'eau. A une température plus élevée, il produit des gaz inflammables mêlés d'acide carbonique, des huiles pyrogénées, de l'acide acétique, et il laisse un résidu de charbon égal au quart de son poids. Traité dans une cornue, à une douce température, par l'acide azotique, le sucre oxyde et dégage des vapeurs rutilantes. Lorsque l'effervescence a cessé, si on abandonne le liquide au refroidissement, il s'y fait des cristaux d'acide oxalique. Les acides qui ne lui cèdent pas d'oxygène transforment le sucre de canne en sucre de raisin, phénomène que l'on remarque très souvent dans les confitures et les sirops acides. Par une ébullition prolongée, les acides même très affaiblis détruisent le sucre après l'avoir converti en glucose. Plusieurs substances organiques, telles que l'albumine, les membranes animales, la matière caseuse, font éprouver au sucre une altération remarquable. Ajoutées dans une dissolution, elles le transforment en une matière mucilagineuse, en vertu d'une fermentation toute particulière qu'on a nommée fermentation visqueuse.

Le sucre de canne forme des combinaisons salines avec les alcalis, l'oxyde de

plomb : ces combinaisons ont reçu le nom de *sucrates*. Dans un travail qui a pour titre : *Recherches sur la nature et les propriétés chimiques des sucres*, M. Péligot dit avoir obtenu le *sucrate* de sel marin en dissolvant ensemble une partie de chlorure de sodium et quatre parties de sucre, puis en abandonnant à l'évaporation spontanée, dans un air sec, le mélange amené à consistance de sirop. Cette combinaison du sucre et de sel marin, assez difficile à obtenir, offre une saveur à la fois douce et salée. M. Dumas pense que ce composé et d'autres analogues, formés par le chlorure de potassium ou le sel ammoniac, jouent un grand rôle dans la formation des mélasses.

Le sucre, en présence de la levure de bière, prend la propriété de cristalliser. Si le contact se prolonge, la dissolution de sucre se décompose rapidement, en donnant les produits ordinaires de la fermentation alcoolique : de l'acide carbonique et de l'alcool.

Le sucre de canne se distingue du sucre de raisin par la propriété que possède ce dernier de s'emparer plus facilement de l'oxygène de certains oxydes : ainsi, quand on dissout du tartrate de cuivre dans une dissolution de potasse et qu'on chauffe à 100°, si l'on ajoute à cette dissolution du sucre de canne, elle ne subit aucune modification, mais la plus légère trace de sucre de raisin y fait naître un précipité jaune de protoxyde de cuivre hydraté qui se convertit bientôt en une poudre rouge de protoxyde anhydre. La Société d'encouragement vient d'accorder un prix et une médaille d'argent à M. Barreswill, qui a donné à ce procédé une forme pratique en exécutant l'essai des sucres avec des liqueurs titrées.

Le sucre paraît avoir été connu de toute antiquité dans l'Inde et dans la Chine. On croit qu'il fut introduit en Europe par les conquêtes d'Alexandre. Il resta fort rare pendant plusieurs siècles, et son usage était restreint à la médecine, lorsque les Vénitiens le répandirent dans les parties septentrionales de l'Europe, à la suite des Croisades. Après la découverte de l'Amérique, son usage devint plus général. La canne fut transportée à Saint-Domingue (Haïti), et elle

s'y multiplia avec une si prodigieuse vitesse, que dix ans après il y avait déjà 28 sucreries établies. On peut voir ce qui en a déjà été dit à l'art. spécial consacré à la canne à sucre (T. IV, p. 634). Nous reviendrons d'ailleurs tout à l'heure sur cette substance.

Sucre de betterave. Il a été découvert par Margraff en 1747 ; mais Achard, chimiste de Berlin, est le premier qui ait obtenu (1796) ce sucre en quantité assez considérable pour éveiller l'attention du gouvernement. L'imperfection des procédés avait à peu près arrêté la marche de l'exploitation de ce sucre, lorsque le blocus continental fut établi. La France, privée de ses relations avec les colonies, voyait le sucre arriver au prix énorme de 6 fr. le kilogr. Napoléon songea à lui créer une industrie nouvelle. Comme on n'espérait pas alors obtenir de la betterave un produit suffisant, les tentatives se portèrent d'un autre côté. Le gouvernement rendit des décrets, donna des récompenses, et le 18 juin 1810, Proust recevait de l'empereur, pour sa découverte du sucre de raisin, 100,000 fr. et la croix de la Légion - d'Honneur. Mais le sucre de raisin ne pouvait remplacer le sucre de canne. Le 15 janvier 1812, paraît un décret qui ordonne l'établissement de cinq écoles de chimie pour la fabrication du sucre de betterave. Cent élèves sont attachés à ces écoles ; cent mille arpents métriques doivent produire des betteraves ; les fabricants seront exemptés de tous droits pendant quatre ans ; quatre fabriques impériales s'organisent, et dès la première année elles rendront deux millions de sucre brut : ainsi le veut l'empereur. Comment, avec de tels éléments, l'industrie dont Napoléon voulait doter la France n'aurait-elle pas fait de rapides progrès ? Mais quand le blocus continental vient à cesser, quand la paix a rétabli la liberté des mers, les fabriques de sucre indigène, n'étant plus protégées, succombent. Quelques fabricants, hommes de courage, restent seuls debout. Le prix du sucre raffiné tomba et fut fixé à 70 cent. le demi-kilogr. A la vue de la prospérité des sucreries qui avaient résisté, de nouvelles fabriques furent éta-

blies; mais il fallait, pour réussir, qu'elles fussent dirigées par des hommes à la fois agriculteurs et manufacturiers. Cette condition n'étant pas remplie, la ruine de ces établissements était certaine, et déjà en 1829 la moitié n'existait plus. A cette époque, d'importantes modifications furent apportées dans les modes divers de fabrication; la vapeur fut appliquée à l'évaporation et à la cuite dans un grand nombre de fabriques, et depuis, l'exploitation du sucre indigène a fait encore d'immenses progrès.

C'est de la betterave blanche de Silésie que l'on extrait le sucre dans nos fabriques. Pour se rendre un compte fidèle des opérations auxquelles la betterave est soumise, il était nécessaire de l'étudier dans ses éléments chimiques, dans sa constitution anatomique, dans ses conditions physiologiques. En regard de l'analyse qu'on en a déjà donnée dans notre art. BETTERAVE, nous placerons ici celle de M. Braconnot, d'après laquelle cette racine renferme les éléments suivants : 1° eau; 2° sucre cristallisable; 3° sucre incristallisable; 4° albumine; 5° pectine; 6° matière mucilagineuse; 7° ligneux; 8° phosphate de magnésie; 9° oxalate de potasse; 10° malate de potasse; 11° phosphate de chaux; 12° oxalate de chaux; 13° acide gras, à consistance de suif; 14° chlorure de potassium; 15° sulfate de potasse; 16° nitrate de potasse; 17° oxyde de fer; 18° matière animalisée soluble dans l'eau; 19° matière odorante et acre inconnue; 20° sel ammoniacal indéterminé en petite quantité; 21° acide pectique. M. Braconnot admet ainsi du sucre incristallisable préexistant dans la betterave, tandis que M. Pelouze et, après lui, M. Péligot ont constaté qu'elle ne contenait que du sucre cristallisable. M. Péligot s'est livré en particulier à de nombreuses analyses pour déterminer la proportion des différentes matières qui existent ou se forment dans la betterave durant sa croissance et sa maturité; cherchant surtout si, dès l'origine, le sucre existe dans la jeune plante, ou s'il provient d'une autre substance qui précède ou occasionne sa formation. Des analyses de ce chimiste, on peut tirer cette conclusion, comme le fait M. Dumas :

identité de composition générale de la racine de betterave aux diverses périodes de la croissance de la plante. Comme faisant suite aux recherches analytiques de M. Péligot, M. Decaisne, dans un travail entrepris pour rechercher dans la betterave la place qu'occupent les différents produits que l'on en extrait, donne de précieux détails sur la structure anatomique de cette racine.

A l'art. BETTERAVE déjà cité, M. Payen, habile agronome et chimiste distingué, a traité de la fabrication du sucre indigène; nous ne nous occuperons donc ici de cette fabrication que pour compléter la matière.

Dans les opérations de l'arrachage et du nettoyage des betteraves, on évite qu'elles soient meurtries, soit par le choc, soit de toute autre manière; car il arrive qu'il se développe une matière molle et visqueuse dans la partie affectée: cette altération est due à la rupture des utricules, qui a fait communiquer le sucre avec l'albumine, et qui a donné lieu à ce que nous avons appelé la fermentation visqueuse. De pareils accidents sont à redouter: il ne faudrait qu'un petit nombre de betteraves de cette nature pour altérer le suc produit par les autres. Les betteraves étant réduites en pulpe, comme on l'a dit à l'art. auquel nous renvoyons, on cherche à en extraire la plus grande quantité de jus possible. Les presses hydrauliques ont été abandonnées dans un grand nombre de fabriques et remplacées par la presse Pecqueur, qui rend le travail plus continu, et par cela même laisse le suc moins exposé à l'altération. Une presse Pecqueur d'un grand modèle peut extraire 200 à 250 hectol. de jus en 24 heures. Pour la même quantité, il faudrait deux presses hydrauliques. Mais les meilleures presses laissent toujours une portion considérable de sucre dans la pulpe. La betterave renferme au plus 3 à 4 p. % de ligneux et de parties insolubles. On ne retirait pas au-delà de 90 p. % de jus. On a créé alors des procédés pour extraire les dernières particules de sucre, et le procédé auquel on s'est arrêté a reçu le nom de *macération*. Il consiste à soumettre la betterave, coupée en tran-

ches minces, à l'action méthodique d'un lavage semblable à celui employé pour épuiser les matériaux salpêtrés, et à déterminer la rupture des cellules en élevant brusquement la température de l'eau par une injection de vapeur. Le jus étant obtenu, on lui fait subir les opérations indiquées dans l'article cité, et que voici : 1° défécation ; 2° première filtration ; 3° première évaporation ; 4° deuxième filtration ; 5° deuxième évaporation ou cuite ; 6° cristallisation ; 7° égouttage. Il est une opération mise en pratique dans quelques sucreries pour obtenir directement des produits plus beaux que le sucre brut ordinaire : cette opération est le *clairçage*. Il consiste dans la filtration d'un sirop saturé de sucre, à la température à laquelle on agit, à travers le sucre brut. La clairce, ne pouvant dissoudre le sucre, chasse, au contraire, en se déplaçant, le sirop plus coloré qui salit les cristaux à leur superficie ; elle se substitue à celui-ci dans les interstices, s'égoutte à son tour, et laisse le sucre bien moins coloré. Le procédé de macération, modifié par Mathieu de Dombasle, a permis d'extraire 10 $\frac{1}{2}$ de sucre pour 100 de betterave.

Sucre de canne. La canne à sucre (*voy.*), si l'on donnait à l'extraction du sucre qu'elle contient autant de soins qu'à celle de la betterave, pourrait fournir du premier coup du sucre raffiné ; car les matières étrangères qui accompagnent le sucre dans le suc de la canne sont en bien plus petite proportion et bien moins nombreuses que celles qui se trouvent dans celui de la betterave. Ainsi, d'après M. Péligot, le *vesou* des colonies n'est pas autre chose qu'une dissolution de sucre dans l'eau, renfermant à peine quelques traces de matières étrangères. Dans un rapport adressé, en 1842, à M. l'amiral Duperré, alors ministre de la marine et des colonies, M. Péligot établit, d'après des analyses comparatives faites par lui et par M. Dupuy, pharmacien de la marine, que la substance insoluble ou ligneux qui forme la charpente solide de la canne en âge d'exploitation y existe dans la proportion moyenne de 9 à 11 p. %. La canne peut donc être considérée comme renfermant 90

p. % de jus et 10 p. % de ligneux. M. Péligot, en combinant l'analyse du *vesou* et celle des cannes sèches qu'il avait reçues de la Martinique, en avait déduit, dans un travail antérieur, la composition suivante pour la canne fraîche :

Eau.....	72.1
Sucre.....	18.0
Ligneux.....	9.9
	<hr/>
	100.0

Les analyses de M. Dupuy, exécutées à la Guadeloupe, ont donné les mêmes résultats. Il a trouvé, en effet, pour la composition de la canne fraîche :

Eau.....	72.0
Sucre.....	17.8
Ligneux.....	9.8
Sels.....	0.4
	<hr/>
	100.0

Mais les procédés d'extraction employés jusqu'à ce jour aux colonies sont tellement imparfaits que, loin d'obtenir 18 p. % de sucre que les cannes renferment, on ne retire pas moyennement le tiers de cette quantité, ce qui revient à dire qu'à poids égal les cannes ne fournissent guère plus de sucre marchand que les betteraves, quand celles-ci sont traitées avec habileté.

Immédiatement après leur récolte, les cannes sont formées en bottes et portées au moulin pour être écrasées. Ce moulin est une sorte de laminer à trois cylindres, dont les axes sont dans un même plan horizontal ou vertical ; ces cylindres se meuvent dans un sens déterminé, de telle manière qu'une botte de cannes, après avoir passé entre deux cylindres, soit un cylindre extrême et le cylindre moyen, peut être repassée de l'autre côté, entre ce même cylindre moyen et l'autre cylindre extrême. La canne ainsi exprimée se nomme *bagasse* ; on la fait sécher et on l'emploie comme combustible. Le suc qui provient de ce premier travail se nomme *vesou* ; il est conduit dans de grands réservoirs, où il se sépare un peu ; mais comme il s'altère avec une grande rapidité, on le fait bientôt passer du réservoir aux chaudières de concentration. On appelle *équipement* l'appareil, généralement composé de cinq chaudières en fonte, demi-sphériques, qui sert à amener le *vesou* à l'état de sirop clair et

créritable. Pour la cuitte du sirup, on se reportera à notre art. CANNE. Le sucre solide qui résulte de la cristallisation du sirup cuit convenablement est envoyé en Europe sous le nom de *sucre brut, cassonade* ou *moscoute*. M. Pelletan a proposé de couper la canne par morceaux, de la dessécher à une température assez élevée, de la transporter en France et de l'y traiter par macération. Par ce procédé, on devrait obtenir du premier coup une dissolution fortement chargée de sucre presque pur; mais il faudrait éviter complètement l'altération des cannes sèches pendant le voyage, obstacle qu'on n'a pu surmonter jusqu'à ce jour.

Outre les méthodes de travail qui viennent d'être indiquées, on commence à faire usage, dans les colonies françaises et anglaises, des excellents appareils à cuire dans le vide, de MM. Degrand et Deroane; on y emploie aussi le noir animal, qui donne des résultats si avantageux dans le travail du sucre de betteraves. L'emploi des appareils à cuire dans le vide est d'autant plus précieux qu'il permet, qu'il oblige même de séparer la culture de la canne de la fabrication du sucre; la création des *usines centrales* à la Guadeloupe et à la Martinique est appelée à changer entièrement le sort, jusqu'à présent si précaire, de ces deux colonies.

Raffinage du sucre. Le sucre de premier jet, extrait de la canne ou de la betterave, égoutté et même claircé, n'est encore considéré que comme un produit brut qui exige une purification. Le raffinage a pour but de transformer le sucre brut en sucre assez pur pour servir à nos besoins. Pour cela, on en fait du sucre en pains ou du sucre candi. Nous avons déjà parlé du raffinage du sucre dans un article particulier, mais trop brièvement pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir ici.

Les diverses opérations du raffinage comprennent : 1° la fonte du sucre brut; 2° la clarification au sang de bœuf, à la chaux et au noir animal fin; 3° la première filtration pour dépôt sur les filtres Taylor, etc.; 4° la deuxième filtration sur les filtres Dumont, à noir animal en

grains; 5° la cuitte du sirup; 6° la cristallisation dans les rafraichissoirs, grainage; 7° l'empli des formes, le mouyage du sucre dans les formes; 8° le travail des greniers, qui comprend : l'égouttage, le lochage, le terrage, le plamotage, l'étuvage. Le sucre résultant de cette série de travaux est couvert de papier, ficelé, et se trouve propre à être livré au commerce.

La fonte du sucre brut s'opère dans des chaudières en cuivre chauffées à la vapeur. Dans une chaudière de 1^m.80 de diamètre sur 0^m.75 de hauteur moyenne, on peut dissoudre à la fois 850 kilogr. de sucre, et répéter la fonte 40 fois par jour. Cette chaudière suffit à une raffinerie qui traite 14 à 15,000 kilogr. de sucre brut par jour. La dissolution du sucre étant bien opérée, on fait passer le sirup dans une seconde chaudière en cuivre chauffée par un double fond. Pour une bonne clarification, on ajoute au sucre 3 à 4 p. % de noir animal fin, et $\frac{1}{2}$ p. % de sang de bœuf délayé dans de l'eau. Aussitôt que le noir et le sang ont été projetés dans la chaudière, on remue toute la masse et on porte à l'ébullition. Au premier bouillon, le sucre est clarifié; alors, on soutire le liquide dans les filtres Taylor. Le filtre Taylor a pour but de séparer, dans le plus court délai, toutes les matières tenues en suspension dans le sirup; filtré grossièrement, mais encore coloré, il se réunit dans un réservoir qui le distribue aux filtres Dumont, placés à un étage inférieur. Le sirup filtré se réunit dans le réservoir à clairce qui doit le fournir à la chaudière de cuitte. Le sirup décoloré étant reçu dans le réservoir à clairce, on l'en tire pour le concentrer vivement dans un appareil à cuire dans le vide. La cuitte faible a lieu vers 111 ou 112°; la cuitte forte vers 113 ou 115°. A l'aéro-mètre de Baumé, le sirup cuit marque 42 ou 43°. On coule ensuite dans le même *rafraichissoir* plusieurs cuittes qui, réunies et mélangées, donnent des produits plus uniformes. Dès que la cristallisation commence à la superficie et sur les parois, on agite lentement, à l'aide d'un grand *mouveron* en bois, de manière à détacher les cristaux et à les ré-

partir également dans la masse. On fait de la même manière un second et un troisième mouyage, et on procède au remplissage des formes. L'*empli* est une pièce assez vaste, constamment entretenue à une température de 25 à 30°, à proximité de la chaudière de cuite, et contenant ordinairement les cristallisoirs : c'est dans cette pièce qu'on dispose les formes prêtes à recevoir le sucre. Le sucre est *mouvé* dans les formes à plusieurs reprises, afin de bien répartir tous les cristaux dans la masse. On laisse, après trois mouyages, la cristallisation s'achever pendant 15, 16 à 18 heures; au bout de ce temps, on monte les formes à l'égout. Dès que les formes arrivent dans la pièce où doit se faire l'égoutage, on en débouche l'extrémité au moyen d'une alène, on les implante dans un faux plancher percé de trous, et le sirop qui s'écoule est reçu dans de larges rigoles qui le conduisent dans des réservoirs.

Mais l'opération la plus importante de l'art du raffineur est celle du *terrage*. Elle a pour objet de laver les cristaux de sucre avec la plus petite quantité d'eau possible, afin de ne pas diminuer sensiblement leur volume. Pour cette opération, on se sert d'argile plastique convenablement choisie; on la délaye dans l'eau jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistance d'une bouillie épaisse. Cette bouillie est versée sur la base des pains que l'on a bien égalisée préalablement, et peu à peu elle abandonne de l'eau qui s'infiltré dans le pain et lave les cristaux qui le forment. En même temps, la bouillie devient de plus en plus épaisse, jusqu'à ce qu'elle ait pris du retrait et assez de consistance pour être enlevée. Cette première opération dure une dizaine de jours. Alors, on ajoute de nouvelle terre que l'on enlève comme la première. Après ce second terrage, le sucre est ordinairement assez purifié. On retourne les formes sur leur base, afin que le sirop adhère aux parois et vers la pointe puisse entrer dans les pains. Au bout d'une demi-heure, on *loche* les pains, c'est-à-dire que par quelques chocs on détruit leur adhérence avec les formes, puis on refoule le pain dans sa position première, opéra-

tion qui constitue le *plamotage*. On met à l'égout pendant trois jours; après ce temps, on fait un second plamotage, et on laisse de nouveau égoutter pendant trois jours. Enfin, on retourne tous les pains sur leur base, et on les laisse quelques heures dans cette position. On finit par les découvrir; on les laisse un jour à l'air, et on les porte à l'étuve. Après la dessiccation des pains, la dernière opération qu'on leur fait subir est l'enveloppement : ils sont prêts alors à être livrés au commerce.

Les sirops qui se sont écoulés pendant toute l'opération du raffinage, traités successivement, donnent les produits connus sous les noms de *bâtardes*, *lumps* et *vergeoises*, et enfin la *mélasse*, sirop d'égout des vergeoises, qui ne donne plus de produits cristallisables, et n'est employée que pour faire de l'alcool ou du pain d'épice.

Sous le point de vue commercial, on distingue trois espèces principales de sucre : le sucre indigène, le sucre des colonies et le sucre étranger. Chacun de ces sucres peut être distingué en sucre brut, sucre terré et sucre raffiné.

Les *sucres bruts* nous viennent de Cayenne, de la Guadeloupe, de la Martinique, du Brésil, ou bien sont indigènes. Les *sucres terrés* nous arrivent de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Havane, du Brésil, de Bourbon, de l'Inde, etc.

Les *sucres raffinés* sont en pains coniques, avec ou sans sommets ou têtes. Ils sont variables de nuances et de poids. Le *sucre royal* ou *double raffiné* est le plus pur et le plus beau de tous. Le sucre dit *quatre cassons* est en pains du poids de 5 à 6 kilogr. Les *trois cassons*, plus rares, sont du poids de 3 à 4 kilogr. On distingue encore les *grands deux*, les *petits deux*, les pains de *sept*, etc. Les divers sucres en pains, et surtout les *quatre cassons*, se vendent enveloppés de papier violet ou jaune, et ficelés.

On estime la consommation annuelle de la France, en sucre, à 120 millions de kilogr., et la consommation totale, en Europe, à plus de 560 millions suivant les uns, ou même à 650 millions suivant les autres. Voir ce qui est dit à ce

objet dans l'ouvrage de M. Schnitzler, *De la création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. I^{er}, p. 294.

D'autres végétaux produisent encore du sucre. Pour extraire celui de l'érable (*acer saccharinum*, L.), on emploie un procédé très simple : on fait au tronc de chaque arbre un trou avec une tarière; le suc qui en découle est réuni, clarifié, évaporé et soumis à la cristallisation d'une manière analogue à celle employée pour le sucre de canne.

M. L. Hofmann a essayé, il y a quelques années, en Hongrie, la culture de la citrouille comme plante capable de fournir du sucre de canne. Elle a rendu 4 p. % de sucre. Voy. aussi FÉCULE, DEXTRENE, etc. V. S.

SUD, voy. MIDI et POINTS CARDINAUX.

SUD (MER DU), voy. PACIFIQUE (océan).

SUDERMANLAND ou **SUDERMANNIE** (duc de), voy. CHARLES XIII et SUÈDE.

SUDÈTES et **RIESENBERG**. Le Riesengebirg, en bohème *Krkonosy*, est une petite partie des Sudètes, qui courent depuis la Haute-Lusace entre la Silésie et la Bohême, puis entre la Silésie et la Moravie jusqu'à Jablunka, où ils se réunissent aux Karpathes, après avoir reçu différents noms. C'est la plus haute chaîne de montagnes de l'Allemagne septentrionale, quoiqu'elle n'atteigne pas à la hauteur des neiges éternelles. Son point culminant, la Schneekoppe (sommet neigeux), se trouve entre la ville de Schmiedeberg et Hohenelbe, en Bohême : il s'élève à 4,950 pieds au-dessus du niveau de la mer. Parmi 20 à 30 autres cimes qui ont de 4,000 à 4,500 pieds, nous citerons la Grande-Roue (*das grosse Rad*), la Sturmhaube et le Reifträger. Du côté de la Silésie, la pente est raide et escarpée, tandis que, vers la Bohême, elle va en s'abaissant graduellement. Le squelette est du granit recouvert d'une couche plus ou moins épaisse d'humus. Plus on s'élève, plus cette couche diminue d'épaisseur, et on finit par ne plus rencontrer que de la tourbe. Les forêts qui garnissent le pied des montagnes consistent principalement en hêtres, bouleaux,

aulnes, ormes, etc.; les flancs sont couverts de pins et de sapins; mais en approchant du sommet on ne trouve plus que des pins des Alpes, qui disparaissent à leur tour pour faire place à de vastes plaines marécageuses et à des lacs où l'Elbe, l'Isar, l'Aupe, le Bober, le Queis et d'autres rivières prennent leurs sources. Les voyageurs qui veulent faire l'ascension de la Schneekoppe partent ordinairement de Schmiedeberg et passent la nuit au Hampelsband, élevé de 4,140 pieds au-dessus de la mer, afin d'arriver au sommet au moment où le soleil se lève. Ils escaladent ensuite la crête de la montagne, qui forme la frontière de la Bohême et de la Silésie, et atteignent enfin la Koppe proprement dite, haut rocher escarpé, le plus souvent caché dans les nuages, où l'on arrive par un étroit sentier, et sur lequel on aperçoit encore les ruines d'une chapelle dédiée à S. Laurent. C'est là qu'on trouve l'hyalite, espèce de pierre qui, quand on la frappe, répand une douce odeur de violette produite par le byssus rouge qui la couvre. On jouit du haut de la Schneekoppe d'une vue ravissante : à l'orient, le regard se perd dans les plaines de la Silésie jusqu'aux frontières du grand-duché de Posen et à l'occident, on voit s'ouvrir à ses pieds, à 1,500 pieds de profondeur, le Thalgrund, le Riesengrund et le Teufelsgrund. Voir Martiny, *Manuel du voyageur dans le Riesengebirg* (3^e éd., Berlin, 1827). C. L.

SUDORIFIQUES, voy. SUEZ.

SUE (EUGÈNE), le célèbre auteur des *Mystères de Paris*, est né à Paris le 10 janvier 1804, d'une famille originaire de La Colle; près de Cannes en Provence. Son père, son grand-père et son arrière-grand-père furent des chirurgiens distingués et ont laissé des travaux estimables. Le dernier, médecin en chef de la garde impériale, devint à la Restauration médecin en chef de la maison militaire du roi; il était décoré des ordres de la Légion d'Honneur et de Saint-Michel et conservait encore le titre de médecin honoraire du roi lorsqu'il mourut en 1830. L'impératrice Joséphine et le prince Eugène ont été les parrain et marraine de son fils. Celui-ci fut d'abord destiné à la profession à laquelle sa famille devait

une certaine illustration. Attaché comme chirurgien à la maison militaire du roi, puis successivement à l'état-major de l'armée d'Espagne, et au 7^e régiment d'artillerie, il fit dans ce pays la campagne de 1823, et se trouva au siège de Cadix, à la prise du Trocadéro et à celle de Tarifa. Il passa ensuite au service de mer, fit plusieurs navigations aux Antilles, en Grèce, et se trouva enfin au combat de Navarin, en 1828, sur le vaisseau *le Breslaw*. Revenu à Paris, son esprit vif et plein de ressources le poussa bientôt dans une voie nouvelle : il se mit d'abord à étudier la peinture chez M. Gudin; mais en 1830, un de ses anciens camarades, rédacteur d'un petit journal intitulé *la Nouveauté*, charmé de la manière de raconter du jeune officier de santé, lui donna l'idée d'écrire quelques souvenirs maritimes. M. Eugène Sûe débuta par *Kénok le pirate*. Le succès répondit à son attente, et l'encouragea à tenter de nouveaux efforts. « Une fois l'âne bûté, a-t-il dit plaisamment lui-même dans une lettre confidentielle, il a trouvé la chose amusante, et il est allé tout droit son petit bonhomme de chemin. » Ainsi parurent *Plik et Ptok, scènes maritimes* (Paris, 1831, in-8°); *Atar-Gull* (id.); *la Salamandre* (1832, 2 vol.); *la Coucaratcha* (1832-34, 4 vol.); *la Vigie de Koatven* (1833, 4 vol.), etc. Dans ses romans maritimes, M. Eugène Sûe créa, on peut le dire, un genre nouveau et qui n'appartient qu'à lui. Ceux de l'Américain Fen. Cooper (voy.) peignent, il est vrai, avec d'admirables couleurs, une nature à part, fertile en tableaux et en sensations; mais ce n'était point la vie du matelot tout entière, avec ses joies et ses tourmentes, ses alternatives et ses péripéties. C'est au romancier français qu'appartient le mérite de nous avoir introduits sans effort au milieu de ce monde nouveau, de nous avoir intéressés aux scènes souvent grotesques du gaillard d'avant, et d'avoir décidé même les lectrices, les femmes du monde du goût le plus délicat, à ne pas craindre le contact des *loups de mer*, à s'habituer à l'aspect de leurs mains calleuses, de leurs vêtements goudronnés et au rude langage qui leur est propre.

La carrière maritime de M. Eugène Sûe fut longue et fructueuse; mais en homme de tact il comprit que tout doit avoir des bornes, principalement dans la littérature; qu'il ne faut pas abuser du meilleur instrument, et que c'est à cette condition seule qu'il y a dans chaque carrière des succès solides et durables. Il n'attendit donc pas que la vogue eût adieu un genre dans lequel il excellait pour le quitter, et s'éloigna sagement de son public quand son talent était encore dans toute sa force et sa fraîcheur. Sa grande *Histoire de la marine française, 2^e série*, xviii^e siècle, règne de Louis XIV (1835-37, 5 vol. in-8° avec cartes et pl.), fut comme la récapitulation et le couronnement de l'œuvre qu'il avait poursuivie plusieurs années avec un rare bonheur. Son délicieux *Morne au diable* (1842, 2 vol.), dont on fit une pièce de théâtre si amusante sous le titre de *Madame Barbe-Bleue*, fut comme la transition de son ancienne matière à celle qu'il se proposait de lui substituer. Il y a encore dans ce livre comme un parfum lointain de goudron qui va s'affaiblissant pour céder l'air à des odeurs plus suaves et plus mondaines.

M. Eugène Sûe aborda alors le roman de mœurs intimes. Il avait vu de près le monde de tous les étages. Il se mit à peindre la société qu'il avait sous les yeux sans négliger ses études historiques. Aux romans de *Latréaumont* (2 vol.); *Arthur, journal d'un inconnu* (4 vol.); *Deleytar* (2 vol.); *le Marquis de Létorières* (1 vol.); *Jean Cavalier* (4 vol.); *Hercule Hardi et le colonel Surville ou Deux Histoires* (2 vol.); *le Commandeur de Malte* (2 vol.); *Paula Monti* (2 vol.), qui furent publiés de 1837 à 1840, succédèrent bientôt *Mathilde* (1841, 6 vol.), et *Thérèse Dunoyer* (1842, 2 vol.). *Mathilde*, qui parut d'abord dans les feuilletons d'un journal, fut un des romans qui firent la fortune de ce nouveau mode de publication, source inépuisable de revenus pour quelques écrivains privilégiés, mais dont le mérite et la convenance ont été et sont encore vivement controversés. Réimprimé aussitôt, ce livre d'une lecture attachante a vu croître son succès constaté par plusieurs éditions.

Cependant M. Eugène Sûe était loin

d'avoir dit son dernier mot. Son talent devait subir une nouvelle métamorphose et lui faire enfanter une production tout-à-fait extraordinaire, un drame plein de péripéties aux situations les plus variées, où les plaies de la société sont mises à nu avec une effroyable vérité, où les vices s'étalent dans la fange comme sous la soie, où les vues philanthropiques souvent outrées dénotent pourtant un noble cœur épris de l'amour du bien public, où enfin le romancier s'élève à la hauteur du moraliste et de l'homme d'état (voy. T. XIX, p. 511, et T. XX, p. 599). Depuis quelques mois ses excursions étaient devenues plus fréquentes; il travaillait moins assidûment; on le voyait parfois porter ses pas au faubourg Saint-Germain, d'autres fois à la Cité et aux barrières. Au faubourg Saint-Germain, il allait visiter les chefs de l'école socialiste, hommes dont l'infatigable activité rêve une organisation meilleure pour ce monde. Il assistait à leurs réunions, il dévorait leurs écrits, il encourageait la *Phalange*, il devenait actionnaire de la *Démocratie pacifique*. Puis, prenant lui-même les vêtements fangeux du peuple abruti, comptant sur une fermeté que recouvre une bonhomie apparente, comptant beaucoup aussi sur la force musculaire que la nature lui a départie, il descendait courageusement dans les profondeurs de cet abîme mystérieux, où le pied dédaigneux de l'égoïsme a précipité tant de victimes; ou bien, les lundis et les jeudis, se faisant descendre de cabriolet à peu de distance des guinguettes des boulevards extérieurs, vêtu d'une blouse propre, coiffé d'une caquette presque élégante, il allait retrouver à une jeune et candide grisette pour qui il ne fut jamais qu'un humble peintre sur éventails, riche d'amour, il est vrai, mais ne vivant du reste qu'au jour le jour du fruit de son travail, content de lui-même, heureux du présent et ne rêvant pas beaucoup à l'avenir.

De ce triple rapport avec les socialistes du faubourg Saint-Germain, les malheureux de la Cité et les grisettes des barrières, est résulté le livre le plus remarquable de M. Eugène Sûe, *les Mystères de Paris* (1842-43, 8 vol. in-8°,

en 10 parties). De tous ceux de notre époque, c'est incontestablement celui qui a fait le plus de sensation lorsque le *Journal des Débats* lui prêta son immense publicité; livre contre lequel les moralistes ont fulminé, et dont ils ne peuvent méconnaître néanmoins les tendances bienfaisantes; qui nous révèle un monde nouveau, qui séduit, subjugué, renouvelle notre âme; qui n'a pas eu de modèle et n'en servira à personne; un livre unique enfin sous l'enveloppe duquel l'auteur s'est individualisé dans Rodolphe et dans Germain, comme il a individualisé son Égérie, sa grisette, pauvre et franche fille, moitié dans Rigolette, moitié dans Fleur-de-Marie, ces délicieuses figures que la peinture et la statuaire ont tant de fois, mais vainement, cherché à reproduire.

M. Eugène Sûe s'est aussi essayé sur la scène dramatique, avec MM. Arthur Dinaux, Félix Pyat et autres, ou seul; dans ses ouvrages déjà publiés ou dans des compositions nouvelles. *Mathilde* surtout et *les Mystères de Paris* ont obtenu là encore un immense succès. Cependant l'auteur est plus à l'aise dans ses romans, où il peut s'ébattre au gré de sa fantaisie, que dans ses compositions scéniques, où le besoin de mouvement exige trop souvent la suppression de ces gracieux détails dans la description desquels il excelle, force à renoncer à d'intéressants personnages qu'on regrette, et répétées ceux qui restent à des proportions qui les rendent méconnaissables.

C'est au *Juif errant*, roman en 10 vol., dont le *Constitutionnel* (qui l'a acheté, dit-on, 100,000 fr.) a récemment commencé la publication, que s'attache dans ce moment (juillet 1844) l'intérêt du public, non-seulement en France, mais aussi dans les pays étrangers. Cinq éditions allemandes, indépendamment des contrefaçons, en sont déjà annoncées, et la *Gazette d'Augsbourg* se récrie tous les jours sur cette manie du public d'outre-Rhin, qu'elle flatte cependant elle-même en revenant le plus souvent qu'elle peut sur cette publication, objet de tous les entretiens.

Ce qui fait surtout le mérite de M. Eugène Sûe comme romancier, c'est l'art

avec lequel il met en scène ses personnages. Les caractères sont souvent outrés, et, parmi ces nombreux acteurs, on en rencontre quelquefois de monstrueux et d'impossibles; mais à chaque pas on est arrêté par des tableaux admirables de vérité. La peinture des passions est pleine de force et de chaleur; le dialogue a généralement des allures vives et piquantes; des observations du plus haut intérêt se présentent à chaque page. Nonobstant des défauts qu'il serait inutile de nier, l'auteur attache son lecteur par la vérité du langage, et l'entraîne malgré lui dans le tourbillon du monde, l'agite d'une manière fiévreuse, et le livre à ces émotions puissantes que le goût émoussé des générations actuelles recherche dans les lectures comme sur le théâtre, et sans lesquelles on dirait qu'il n'y a plus pour elles de véritable jouissance. E. DE M.

SUÈDE. Réunies sous le même sceptre depuis 1814, la Suède et la Norvège (voy.) ne forment plus, dans le système politique de l'Europe, qu'un seul corps de monarchie d'une superficie de 18,578 milles carr. géogr.*, avec une population de 4,300,000 âmes, chiffre faible, comme on voit, pour un aussi vaste territoire. Mais chacune de ces deux régions, constituant un royaume indépendant, régi par des institutions entièrement distinctes, doit former l'objet d'un article à part. Nous avons déjà traité de la Norvège: nous nous occuperons donc ici exclusivement de la Suède, le plus grand et le plus important des trois royaumes du Nord.

1° *Géographie et statistique.* Cette contrée, dont on évalue la superficie à 8,007 milles carr. géogr.**, s'étend en une large bande sur toute la partie orientale et méridionale de la grande péninsule scandinave, entre la Norvège à l'ouest et au nord; la principauté de Fin-

(*) Même un peu plus, c'est-à-dire 757,000 kilom. carr. On sait que la mesure de la France est de 527,686 kilom. carr. La population relative est seulement de 5 $\frac{1}{2}$ hab. par kilom. carr., tandis qu'elle est France de près de 65. S.

(**) Plus rigoureusement, à 441,211 kilom. carr., dont seulement 9 à 10,000 en terres labourables; plus de 350,000 en landes, forêts et montagnes; près de 60,000 en lacs et marais. S.

lande, le golfe de Botnie et la Baltique proprement dite à l'ouest; cette même mer au sud; le détroit de Sund, le Cattégat et le Skager-Rak (voy. tous ces noms) au sud-ouest. Presque partout le développement territorial de la Suède présente, vers la Baltique, une pente inclinée dont l'élévation moyenne au-dessus du niveau de la mer est en général beaucoup moindre que celle du versant opposé de la Norvège. Les Alpes scandinaves, qui parcourent la péninsule dans presque toute sa longueur, et prennent au nord, depuis le 63° parallèle, le nom de chaîne de Kioelen, et au sud celui de monts de Sévé, forment en grande partie la séparation entre les deux royaumes. Cette chaîne où, même dans les provinces du sud, la région des neiges éternelles commence déjà à 5,800 pieds, plus inaccessible et dans quelques-unes de ses parties non moins pittoresque que les Alpes helvétiques, sans pourtant les égaler en hauteur, a tous ses points culminants en Norvège. Elle est aussi plus sauvage et plus abrupte dans ce dernier pays qu'en Suède, où elle décline vers la mer en chaînons graduels. Les côtes sont bordées d'une multitude d'îlots et d'écueils nommés *holms* et *skæres*, qui rendent l'approche de la terre très difficile et même dangereuse. Les rivières, très nombreuses, sont d'un cours borné et entrecoupées d'une foule de rochers et de cataracts qui en contraignent la navigation. La plupart empruntent leur nom à la ville ou au district principal qu'elles arrosent, en y ajoutant le mot *elf* qui signifie rivière. La plus importante de la Suède, et même de toute la Scandinavie, le Gotha-Elf, qui a sa source en Norvège, s'appelle primitivement Clara-Elf, jusqu'à son entrée dans le grand lac de Wener, et court de là se jeter dans le Cattégat. Il faut en outre nommer la Matala, tributaire de la Baltique, qui sort du lac de Wetter; le Dal-Elf, qui se décharge dans le golfe de Botnie, et les quatre principales rivières de la Laponie suédoise, l'Uméa, la Pitée, la Luléa et la Tornéa, limitrophe de la monarchie Russe, qui vont se perdre dans le même golfe. La Suède offre une multitude de lacs, en partie fort étendus. Outre les deux plus grands, déjà men-

tiennés, dans la Gothie ou Suède méridionale, et qui ont, le premier plus de 100, le second 34 milles carr. géogr. de surface, on remarque encore, dans la Suède centrale ou proprement dite, ceux de Mælær et d'Hielmar, joints entre eux par le canal d'Arboga. Le nouveau canal de Trollhætta, tout récemment inauguré, et creusé, de même que l'ancien canal de ce nom, dans le but d'éviter les cataractes du Gotha-Elf, est une des belles créations du règne de Charles XIV Jean, ainsi que le canal de Gotha, achevé en 1828. Ce dernier sert à établir une communication entre la mer Baltique et la mer du Nord, à travers la grande plaine de la Scandinavie, par l'intermédiaire des lacs et des courants dont cette région est entre-coupée.

Le climat, moins rigoureux que dans beaucoup d'autres contrées situées sous la même latitude, à cause du peu d'élevation du pays, est cependant très froid, mais salubre. Remarquons aussi qu'il faut ranger à part la Suède septentrionale ou le Norrland, région glaciale et presque inhabitable. Un été très chaud, quoique court, console de la longueur de l'hiver, qui dure environ neuf mois. La rapidité avec laquelle on voit les neiges se fondre, et les campagnes se couvrir d'une abondante et fraîche végétation, tient du merveilleux, et forme un beau spectacle.

Le sol de la Suède, pierreux et en majeure partie ingrat, est hérissé d'immenses forêts ou rempli d'amas d'eau et de marécages. Il n'offre des vallées et des plaines fertiles que dans les régions où le climat est plus doux. Tout au sud, la Scanie et les parties voisines ont même une constitution physique et une végétation semblables en tout point à celles de l'Allemagne septentrionale. Mais plus on avance vers le nord, plus on rencontre de solitudes et de terres rebelles à la culture. La Suède produit du blé, principalement du seigle, de l'avoine et de l'orge, divers légumes, du chanvre, du lin, du tabac, et, dans les provinces du sud, aussi quelques fruits. Les districts les plus fertiles en céréales sont les grandes plaines qui s'étendent autour des lacs

de Mælær et d'Hielmar. L'orge ne mûrit plus dans le Norrland. Grâce aux soins persévérants donnés à l'agriculture, la production de grains, dans les années ordinaires, est aujourd'hui plus que suffisante pour les besoins du royaume, qui autrefois nécessitaient des importations considérables*. Dans le Nord cependant, la disette fait souvent pratiquer, pour le pain que mange le peuple, ce mélange de racines et d'écorce d'arbre broyées, déjà mentionné à l'article Norvège. Le chêne cesse de croître au nord du Dal-Elf. Les immenses forêts répandues au pied des rochers et des glaciers du Norrland sont composées exclusivement de pins, de sapins et de bouleaux; mais à l'extrême nord, ces arbres mêmes sont chétifs et rabougris.

Le bois de construction est une ressource très importante pour la Suède; cependant l'économie forestière, mal réglée, laisse encore beaucoup à désirer dans ce pays. Les pâturages ont une étendue considérable et pourraient nourrir une plus grande quantité de bétail. Les troupeaux qu'on y élève sont d'une petite espèce et suffisent à peine aux besoins de la consommation. En revanche, le gibier est très abondant. Le renne est, comme on sait, l'unique fortune du Lapon. Parmi les animaux de proie ou à fourrure, les plus fréquents sont l'ours, le loup, le renard, le loup cervier, la martre, le lynx et le castor. Les lacs, autour desquels nichent d'innombrables oiseaux aquatiques, sont très poissonneux, ainsi que les rivières, et sur les côtes la pêche maritime est encore plus lucrative que la chasse à l'intérieur.

Au granite, qui généralement constitue la base du sol en Suède, se trouvent alliés une très grande variété d'autres minéraux. De toutes les industries nationales, la plus florissante et la plus avancée est celle des mines, l'exploitation de celles de fer surtout, dont la plus fameuse est à Dannemora. En 1839, la valeur de l'exportation de ce métal s'est élevée au chiffre de 16,456,000 écus de banque (monnaie de compte valant

* En 1832, les semences ont été de 2,405,470 hectol., et ont produit 30,826,320 hectol. Le rendement est habituellement de 5 p. 1. 6.

2 fr. 16 c.). Le produit des mines de cuivre est aussi très considérable, notamment celui des mines de Falun. Les mines d'argent, au contraire, ont perdu toute leur importance, et les rares filons d'or sont même complètement abandonnés. En revanche, on commence à pratiquer l'extraction de la houille à Hoegangas en Scanie. La Suède possède en outre des sources minérales.

La population, extrêmement clairsemée dans le Norrland, mais plus dense dans les provinces du centre et du midi, est fortement en progrès, quoiqu'elle ne s'élève encore pour tout le royaume qu'à 3,100,000 âmes. Excepté les Lapons et les Finnois, au nombre de quelques milliers seulement, elle est tout entière dérivée d'une même souche. Les Suédois ont été de tous temps une race belle et robuste, laborieuse et endurcie par une lutte opiniâtre contre les éléments rebelles, sous un climat rude et au milieu d'une nature peu prodigue de ses dons; une nation brave, hospitalière, très attachée au sol de la patrie, mais surtout jalouse et fière d'y maintenir son indépendance et sa liberté. Une certaine agglomération d'habitants n'existe que dans la capitale, *Stockholm* (voy. son art.). Parmi les autres villes, 3 seulement offrent une population de 10 à 20,000 âmes.

L'industrie manufacturière est encore très peu développée en Suède, et, bien qu'elle ait beaucoup gagné depuis 20 ans, elle n'est en état de fournir jusqu'ici qu'à une faible partie de la consommation du pays*. Les habitants des campagnes filent et tissent eux-mêmes les étoffes grossières dont ils font leurs vêtements.

Sauf quelques échanges de produits peu considérables avec la Norvège, le commerce extérieur de la Suède se fait en entier par la voie maritime. L'exportation consiste presque exclusivement en fer et en bois de construction. Elle s'est élevée, en 1840, à une valeur totale de 20,437,000 écus de banque; le chiffre de l'importation, pour la même année, a été de 18,308,000 écus de banque**. La

(*) On estimait, en 1834, les produits fabriqués à la valeur de 23,558,700 fr. On comptait 2,021 fabriques, dont 214 pour la préparation du cuir, et 280 teintureries. S.

(**) Dans les deux années précédentes, le mon-

navigation très active, tant sur mer que sur les grands lacs et canaux de l'intérieur, disposait à la même époque d'un matériel nautique de la capacité totale de 55,987 lasts en navires employés au commerce extérieur, et de 81,550 lasts en bateaux destinés aux transports de l'intérieur, non compris 50 bateaux à vapeur de la force de 1,954 chevaux. Stockholm, Norkœping et Carlskrona, sur la Baltique, Malmoe, sur le Sund, et Gothenbourg, sont les ports les plus commerçants de la Suède.

La nation suédoise est partagée en 4 ordres, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et les paysans, ayant chacun leur représentation distincte et certains droits particuliers. La noblesse, qui compte encore à peu près 1,200 familles formant $\frac{1}{30}$ environ de la population totale, a conservé jusqu'à nos jours différents privilèges. Elle s'est maintenue de fait en possession d'une grande partie des emplois civils et militaires les plus importants, et les biens nobles, outre qu'ils jouissent du bénéfice d'une taxation plus légère, relativement à l'impôt foncier, sont encore exemptés de plusieurs charges qui grèvent les autres propriétés. Chaque chef de famille noble est aussi de plein droit membre de la diète, et peut, quand il lui plaît, prendre siège en personne à l'assemblée des États-Généraux. Il n'y a pas encore très longtemps que la noblesse possédait à elle seule un tiers du sol; mais sa puissance réelle a beaucoup diminué depuis qu'il a été permis à tous les particuliers indistinctement de se porter acquéreurs de terres nobles. Le clergé forme une classe influente et instruite, et se montre animé d'un excellent esprit de corps, qui lui donne un grand poids dans le pays. La bourgeoisie proprement dite n'est pas très considérable, car elle ne renferme pas en tout 70,000 membres. Le véritable noyau, la masse prépondérante de la nation, par le nombre des individus qui la composent non moins que par la puissance des intérêts qu'elle représente, ce sont les paysans. Ils ont de tout temps

vement commercial a eu un peu plus d'activité. Le revenu brut des douanes a été, en 1840, de 3,600,000 thalers de banque. S.

été libres de leur personne, et la stabilité de leur état de possession trouve de fortes garanties dans les lois, qui n'autorisent le morcellement de la propriété foncière que dans de certaines limites.

La religion protestante domine en Suède; mais ce royaume, à l'exemple de l'Angleterre et du Danemark, a conservé la hiérarchie épiscopale. Il est divisé en 12 diocèses, dont l'un, celui d'Upsal, est administré par un archevêque, qui a rang de primat; 11 évêques président les autres diocèses. Ces prélats sont nommés par le roi, sur la proposition des chapitres métropolitains.

L'instruction populaire est dans un état satisfaisant en Suède. Il est rare de trouver un homme du peuple qui ne sache lire, et la connaissance de la Bible est généralement répandue. Le système et la condition des écoles primaires ont subi des améliorations par les soins du gouvernement, malgré les empêchements nombreux qui résultent, pour toute organisation de ce genre, de la grandeur des distances et des difficultés de communication entre une foule d'habitations tout-à-fait isolées. Les sciences et les arts sont en grande estime chez le peuple suédois; nous aurons à parler de sa littérature dans un art particulier. Les deux universités d'Upsal et de Lund, les foyers du haut enseignement, sont l'une et l'autre très fréquentées. Concurrément avec plusieurs académies et autres établissements d'instruction spéciaux dans la capitale et ailleurs, elles participent de la manière la plus active à la propagation des lumières et à la direction du mouvement intellectuel dans le pays.

Bien que Stockholm, résidence permanente du roi, doive être considéré comme la capitale de toute la monarchie suédo-norvégienne, aucune prééminence dans l'union ne s'est établie, en faveur de la Suède, sur le royaume voisin. Il y a même entre les deux pays une différence essentielle dans le caractère de la constitution qui régit chacun d'eux: tandis que le principe démocratique a prévalu sans mélange dans les institutions norvégiennes, l'esprit aristocratique domine toujours dans les formes traditionnelles du gouvernement représentatif en

Suède. Ces formes, les droits de la dynastie régnante et ceux de la nation sont actuellement réglés par 4 actes fondamentaux, qui datent des années 1809, 1810 et 1812. Le royaume de Suède y est défini comme une monarchie héréditaire dans la maison de Bernadotte (*voy.*). En cas d'extinction des mâles dans la dynastie régnante, la diète se réserve le droit d'élire le souverain. Le pouvoir royal est limité par les attributions législatives et, à certains égards, aussi par le contrôle des États convoqués en diète. La diète se compose de 4 chambres représentant chacune un ordre. Dans la première, les chefs des familles nobles (*riksherrar*) prennent siège en nombre indéfini. La seconde est occupée par les 12 évêques et par une cinquantaine de délégués du clergé et des grands corps enseignants. La troisième se compose d'une cinquantaine de députés de la bourgeoisie; la quatrième, de 100 à 150 représentants de l'ordre des paysans. Les députés élus des trois derniers ordres reçoivent des indemnités. Chaque chambre délibère et vote séparément. L'initiative de la proposition des lois appartient indistinctement au roi et aux États; mais aucune loi ne peut être rendue sans le consentement du roi et de la diète. Le suffrage de celle-ci se détermine à la majorité de trois ordres contre un, excepté lorsqu'il s'agit de modifications aux lois fondamentales, pour lesquelles il faut l'unanimité entre les 4 chambres. Six comités généraux, formés de membres choisis parmi les représentants de tous les ordres, sont chargés de la discussion préalable des projets et servent d'intermédiaires entre la diète et le souverain. Le roi, en son conseil d'état, composé de ministres responsables, décide, dans les limites que nous venons d'indiquer, sur toutes les propositions et mesures législatives et administratives. Depuis 1834, les séances des 4 chambres sont publiques. En 1840, il a été décrété que les États-Généraux se réuniront, non plus comme auparavant tous les 5 ans seulement, mais de 3 en 3 ans, sauf le droit du roi de les convoquer en tout temps à une session extraordinaire. Les inconvénients qu'on peut signaler dans

cet ordre de choses sont le mécanisme compliqué et les formes un peu surannées de la représentation nationale, le mode vicieux, sous plusieurs rapports, du système électoral, les délibérations et le vote séparés des 4 ordres, qui entraînent l'esprit de caste et rendent l'accord difficile entre eux, les longueurs qui en résultent, etc. Douze conseillers de justice composent le suprême tribunal du roi. Au-dessous de cette cour fonctionnent des tribunaux ordinaires de 3 degrés, sans compter une foule de juridictions spéciales. La liberté de la presse, ainsi que l'inamovibilité de la plupart des magistrats et fonctionnaires, est garantie par la constitution. Le droit suédois est fondé sur les anciennes lois et coutumes scandinaves, et n'a point été modelé sur le droit romain. Une réforme de la législation civile et criminelle est arrêtée et se poursuit depuis 1834.

La situation financière de la Suède est aujourd'hui parfaitement réglée. L'état officiel du budget, pour 1838, publié en 1840, indique une recette ordinaire de 12,006,259 écus de banque par an, et une contribution subsidiaire de 2,721,805 écus de banque, votée par les États pour divers travaux publics et pour l'amortissement de la dette, maintenant à peu près éteinte. Les dépenses générales pour la même année n'étaient portées qu'à 13,327,233 écus de banque. Le domaine de la couronne est très considérable. La plus large part dans la charge de l'impôt est supportée par les paysans; mais l'excédant continu du revenu sur les dépenses permet de l'alléger de plus en plus.

L'organisation militaire de la Suède est un peu compliquée, mais excellente, et conçue d'après un plan qui réalise la plus parfaite économie. Une ordonnance de 1832 a divisé tout le royaume en six districts militaires. L'armée active est fixée à 33,114 hommes. Elle se compose de 25,409 hommes d'infanterie, de 4,705 hommes de cavalerie et de 3,000 artilleurs et pionniers. Il est pourvu de trois manières différentes au recrutement et à l'entretien de l'armée : 6,200 hommes consistent en troupes enrôlées qui

restent pendant toute l'année sous les drapeaux; tout le reste se compose de troupes de répartition, c'est-à-dire dont l'entretien est à la charge des terres, suivant les prescriptions d'un système de répartition imaginé par Charles XI de puis 1680, et imposant à chaque corps de biens (*hemmdn*) l'obligation de fournir un ou plusieurs hommes, fantassins ou cavaliers. Ces troupes reçoivent de fréquents congés en temps de paix, ou sont employées au travail des routes et des canaux. En temps de guerre, ces forces sont complétées par une première levée de 3,387 hommes fournis par la conscription, dont l'usage s'est également introduit en Suède en 1812. Enfin, en cas de danger imminent, tout est organisé pour l'armement d'un nouveau renfort de milice nationale susceptible d'être porté jusqu'à 102,916 combattants. De grands travaux de fortification ont été exécutés par les ordres de Charles-Jean pour mettre le pays en état de défense contre toute invasion étrangère. La nouvelle et superbe forteresse de Carlsborg (Vanaës), érigée sur les plans du célèbre Carnot, à l'endroit où le canal de Goëtha s'embouche dans le lac de Wetter, est aujourd'hui la place d'armes la plus importante de la monarchie, dont elle couvre le principal point stratégique.

La marine militaire de la Suède est très respectable. Elle comprend 10 vaisseaux, 13 frégates, 15 cutters, 28 galères et 373 chaloupes canonnières et autres petits bâtiments armés. Ces derniers forment la flotte des *skæres*, particulièrement destinée à défendre l'abord des côtes. On compte en outre 107 bâtimens de charge, avisos, ou affectés à d'autres services. Le mode de recrutement pour les équipages est le même que pour l'armée de terre. Leur nombre, limité en total à 8,121 hommes en temps de paix, peut être augmenté de 11,500 hommes en temps de guerre. Carlscrona, sur la Baltique, avec de grands chantiers, et de vastes magasins, est la plus forte place maritime de la Scandinavie et le principal port militaire de la Suède.

Les ordres honorifiques de la Suède, sont : 1° l'ordre des *Séraphins*, insti-

tué probablement par le roi Magnus I^{er} (de 1275 à 1290), supprimé sous Charles IX, et rétabli le 26 avril 1748 par le roi Frédéric I^{er}. Il n'y a qu'une classe de chevaliers, qui doivent être au nombre de 23 régnicoles et 8 étrangers, sans compter les souverains et certains membres de leurs familles. Nul Suédois ne peut être reçu membre de cet ordre s'il ne l'est déjà de ceux de l'Épée ou de l'Étoile polaire, et sa nomination l'élève, s'il ne l'était auparavant, au grade de commandeur dans celui qu'il possédait. La décoration porte sur la face, ainsi que la plaque, les lettres J H S (*Jesus hominum salvator*); et sur le revers : F R S (*Fredericus rex Sueciæ*), en mémoire du restaurateur de l'ordre; le ruban est bleu; 2^o l'ordre de l'Épée; 3^o l'ordre de l'Étoile polaire, auxquels nous avons consacré des articles; 4^o l'ordre de *Wasa*, composé de 3 classes, fondé, en 1772, par Gustave III, dans le but d'offrir un encouragement au commerce et à l'industrie. L'insigne de cet ordre est un ovale sur lequel est figurée une gerbe (*vasa*) entourée d'une légende, et qu'on porte suspendue à un ruban vert; 5^o l'ordre de *Charles XII*, fondé en 1811, et consistant en une croix d'or émaillée en rouge de rubis, qui se porte en sautoir, suspendue à un ruban rouge. C'est un ordre de franc-maçonnerie, d'une seule classe.

Nous avons déjà mentionné l'ancienne division du royaume en trois grandes régions. En voici les subdivisions géographiques, également intéressantes à connaître pour l'histoire du pays.

I. SUÈDE proprement dite ou SUÈDE CENTRALE, partagée en 5 provinces, savoir : *Upland* (Stockholm, capitale, 84,000 h.); *Sudermanie* ou *Sudermanland* (Nykøping), *Néricie* (OËrebro); *Westmanie* ou *Westermanland* (Westerås); *Dalécarlie* (Falun).

II. GOTHIE, GOTHALAND ou SUÈDE MÉRIDIONALE, partagée en 7 provinces, savoir : *Gothie orientale* (Norkøping, 13,000 h.); *Smaland* (Kalmar), avec les îles voisines d'OEland et de Gothland; *Gothie occidentale* (Gothenbourg, 20,000 h.); *Wermeland* (Carlstadt); *Scanie* ou *Schonen* (Lund); *Halland* (Halmstadt);

et *Blekingen* (Carlsrona, 12,000 h.).

III. NORRLAND ou SUÈDE SEPTENTRIONALE, région glaciale, aride et très pauvre d'habitants, partagée en 7 provinces, savoir : *Gestrikland* (Gefle), *Helsingland*, *Herjedalie*, *Médelpad*, *Jæmteland*, *Angermanland* et *Botnie occidentale* ou Laponie suédoise.

Quant à la division administrative de la Suède, elle n'a rien de commun avec la précédente. Sous ce rapport, le royaume est partagé en 25 *læen* ou arrondissements, présidés chacun par un *landhøfding* ou préfet, et formant ensemble 115 bailliages (*voigteien*).

La Suède ne possède qu'un seul établissement hors d'Europe, la petite île de Saint-Barthélemy (chef-lieu Gustavia), dans les Antilles. Cette colonie, dont la population entière ne s'élève qu'à 16,000 habitants sur une étendue de 154 kilom. carr., lui a été cédée par la France en 1784. Le lecteur peut consulter sur la Suède les ouvrages suivants : Palmblad, *Géographie de la Suède* (en suédois, Upsal, 1829); Forsell, *Statistique de la Suède* (trad. allem., sur la 2^e éd. suéd., Lubeck, 1835, in-8^o); Fréd. Schmidt, *La Suède sous Charles XIV Jean* (trad. franç., Strasb. et Paris, 1843); W. de Schubert, *Voyage à travers la Suède, la Norvège*, etc. (en allem., Leipzig., 1823-24, 3 vol. in-8^o); Capell Brooke, *Travels through Sweden, Norway and Finmark* (Lond., 1823, in-4^o).

2^o *Histoire*. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine du nom de la Suède (*Svea Rike* ou *Sverige*; en lat. *Suecia*). Des peuplades finnoises paraissent avoir habité primitivement cette contrée, puis cédé le terrain à des tribus germaniques de même origine que les Goths (*voy. ce nom*), qui les refoulèrent au nord, où les Lapons nous offrent encore de nos jours les débris de la race vaincue. Suivant les traditions les plus anciennes, les conquérants de la Suède et de la Norvège avaient auparavant leur siège sur la mer Noire, vers l'embouchure du Don, d'où leur migration vers le nord daterait d'il y a 18 siècles environ. Odin (*voy.*), nommé comme le chef des émigrés dans cette lointaine

expédition, et fondateur d'une religion nouvelle, fut ensuite révéralé comme un dieu par son peuple, connu plus tard sous le nom générique de Normands (*voy.*), et passe même pour avoir été l'auteur de l'antique dynastie des Ynglingar. Jusqu'à l'époque de l'introduction du christianisme, l'histoire de la Suède, entièrement fabuleuse, est couverte d'un voile impénétrable. On peut affirmer néanmoins que les guerriers de la Suède participèrent avec les autres Normands à ces courses aventureuses, à ces exploits pleins d'audace, qui ont rendu si fameux le nom de leur race, au moyen-âge; on les voyait dès lors animés de cet esprit de liberté et d'indépendance qui a formé de tout temps un de leurs caractères distinctifs. S. Anshaire (*voy.*), l'apôtre du Nord, tenta le premier, l'an 829, de prêcher l'évangile en Suède. Les persécutions contre les chrétiens cessèrent entièrement sous Éric VI; et Olaf III, qui monta sur le trône en 993, ayant également reçu le baptême en 1001, sa conversion entraîna celle du reste de ses sujets idolâtres.

Toute la période écoulée depuis ce grand événement jusqu'à l'union de Kalmar qui, en 1397, fit passer les trois royaumes scandinaves sous une même couronne, nous offre en Suède le spectacle d'une lutte opiniâtre et continue entre le pouvoir toujours croissant de la hiérarchie et l'ambition rivale d'une aristocratie militaire aussi rude qu'oppressive. Dans la bataille de Fotevig, où les deux partis se trouvèrent en présence, en 1134, 5 évêques et 60 prêtres restèrent sur le terrain. Une fusion plus complète des deux principaux éléments de la nation, les Goths et les Suédois proprement dits (Suéons), dont les discordes avaient fréquemment aussi ensanglanté le pays jusque là, n'eut lieu qu'en 1250, lors de l'avènement de la dynastie des Folkungar dans la personne du jeune Waldemar I^{er}, fils du iarl Birger. Déjà, environ un siècle auparavant, sous Éric IX dit le Saint, les Suédois avaient commencé la conquête de la Finlande. Ils l'achevèrent en 1293 par la soumission de la Carélie, et portèrent ainsi jusque dans le voisinage de Novgorod les limites de leur

domination. Plus tard, le rot Magnus Smeek ayant cherché à rendre son pouvoir absolu, les seigneurs le déposèrent (1363), et, sans tenir compte des droits de Hakon, fils de ce prince, ni consulter le peuple dans leur choix, élurent à sa place Albert, second fils du duc de Mecklenbourg. Mais celui-ci ne répondit guère plus que son prédécesseur aux vœux des États du royaume. Ses sujets se révoltèrent contre lui, en appelant à leur secours Marguerite (*voy.*), veuve de Hakon, reine de Danemark et de Norvège. La fortune eut bientôt décidé entre elle et Albert, qui fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Falkøping, en 1388. Par l'union de Kalmar (*voy.*), conclue le 12 juillet 1397, la *Sémiramis du Nord* joignit la Suède aux deux autres couronnes qu'elle possédait déjà. Mais le régime dur et inflexible de la reine qui, oubliant le respect qu'elle devait aux libertés de ses nouveaux sujets, croyait pouvoir traiter ces derniers en peuple conquis, ne tarda pas à rendre odieux aux Suédois le joug du Danemark.

Éric XIII de Poméranie, qui, en 1412, recueillit tout l'héritage de sa tante Marguerite, poussa la tyrannie encore plus loin: il écrasa la Suède d'impôts, et tenta de désarmer les paysans pour éloigner toute possibilité de résistance à l'accomplissement de ses vues despotiques. Une insurrection éclata en 1435, à l'instigation d'un gentilhomme d'alcécarlien, Engelbrecht; mais elle ne fit qu'ajouter aux maux qui affligeaient la Suède. Charles Knutson, de la maison de Bonde, grand-maréchal de Suède et gouverneur de Finlande, profita du mouvement et de son influence personnelle pour se faire nommer administrateur du royaume, en 1436; mais, lorsqu'en 1442 les Danois eurent eux-mêmes déposé Éric et porté au trône Christophe de Bavière, les États de Suède adhérèrent aussi à ce choix l'année suivante. Cependant, le nouveau souverain, également peu soucieux de l'affection et du bonheur de ses sujets, resta insensible aux misères de la Suède. Aussi, Christophe mort, les Suédois se détachèrent-ils entièrement de l'union de Kalmar pour replacer à leur tête, en 1448, l'ancien administrateur, l'am-

bitieux Charles Knutson, qui prit, comme roi, le nom de Charles VIII. Malheureusement, les évêques, mécontents de se voir exclus du gouvernement par ce prince, fomentèrent la guerre civile et s'allièrent contre lui avec Christiern ou Christian I^{er} d'Oldenbourg, roi de Danemark (voy. T. VII, p. 503). Après avoir longtemps résisté avec avantage, Charles, battu à la fin, fut obligé de laisser le trône à son rival danois, et de chercher lui-même un asile à l'étranger, en 1458. Mais Christian se fit bientôt détester des Suédois par son insatiable avidité. Une révolte lui coûta, en 1464, le trône de Suède, dont Charles VIII ne reprit aussitôt possession que pour le perdre une seconde fois, l'année suivante, avec sa liberté. Sous le règne titulaire de Christian, qui fut alors nominalemant rétabli dans ses droits, une désolante anarchie s'empara de la Suède. Les maux devinrent si grands et les désordres si graves, que le peuple finit par désirer le retour de Charles VIII. Le captif recouvra donc la couronne de Suède avec la faible autorité qui s'y attachait ; mais il n'en put jouir longtemps, car il mourut en l'année 1470. Ce prince avait désigné pour lui succéder son neveu Sténon Sture, mais en l'engageant à se contenter du titre d'administrateur, de peur d'exciter trop de jalousie parmi les grands du royaume. En temps de guerre, la charge d'administrateur donnait le commandement de toutes les forces de la monarchie. Sténon, et après lui le brave et habile Suante Nielson Sture (1504-12), ainsi que le fils de ce dernier, Sténon II Sture (1512-20), parvinrent en effet tour à tour à se faire reconnaître en cette qualité ; mais leur administration fut continuellement troublée par les prétentions que les rois de Danemark ne cessaient d'élever à la couronne de Suède, et firent même plusieurs fois valoir avec succès. Enfin, en 1520, Christiern ou Christian II (voy.), par la force des armes, et surtout grâce aux intrigues de l'archevêque d'Upsal, réussit à faire proclamer de nouveau l'union des trois royaumes du nord, dont il se déclara le chef, Sténon II ayant été frappé à mort dans la dernière bataille. Le 8 nov. de la

même année, dans le fameux massacre de Stockholm, Christiern fit tomber les têtes de tous les personnages marquants du clergé et de la haute noblesse qui avaient manifesté quelque opposition à son avènement ; mais cet acte de vengeance, loin de raffermir le pouvoir du monarque contre l'esprit séditieux d'une aristocratie puissante, ne servit qu'à exciter contre lui une indignation qui bientôt lui devint fatale.

Le premier qui, au nom de l'indépendance de la patrie, leva l'étendard de la révolte contre le monarque danois fut un jeune seigneur de la maison des Sture, Gustave Wasa. Réfugié dans les montagnes, ce chef habile, intrépide et déjà célèbre par des exploits antérieurs, fit courir aux armes les braves Dalécariens, et remporta de tels succès contre les Danois encore mal affermis dans leur domination, qu'il parvint, dès l'année suivante, à se faire proclamer régent, et fut solennellement élu roi de Suède, en 1523 (voy. GUSTAVE I^{er} et WASA).

Son règne, qui dura près de 40 ans, fut une lutte infatigable, et à la fin victorieuse, de la royauté contre l'esprit mulin d'un clergé riche et corrompu, toujours prêt à s'armer de l'autorité du pape pour se soustraire à celle du souverain, et contre l'orgueil d'une noblesse arrogante et oppressive, qui n'hésitait point à sacrifier à des intérêts de caste l'intérêt commun de la patrie. Gustave mit un frein aux prétentions exorbitantes de la hiérarchie, en embrassant avec chaleur les nouvelles doctrines religieuses de Luther ; il introduisit dans ses états la réforme qui soumit l'Église à l'état. Aux qualités les plus éminentes du souverain, ce prince remarquable unissait un profond respect pour les droits de son peuple ; à ses yeux, la suprême gloire consistait à travailler sans relâche au bonheur de ses sujets. Gustave I^{er}, fondateur de l'illustre dynastie de Wasa, mourut en 1560, laissant le trône à son fils Éric XIV, dont le règne ne justifia pas dans la suite les belles espérances qu'il avait fait naître au commencement. Sous ce prince, l'aristocratie releva la tête ; ses propres frères concoururent à sa dé-

position, et Jean III, l'un d'eux, ceignit la couronne à sa place, en 1568. Ce dernier s'étant fait catholique en 1580, après avoir eu déjà la faiblesse de céder au Danemark à la paix de Stettin (1570), la Scanie, Halland, Blekingen, Gothland et la Herjédalie, était près de faire retomber la Suède sous l'influence du Saint-Siège. Cette conduite excita le mécontentement général de la nation, et il n'échappa que par la mort aux ressentiments soulevés contre lui. Son fils Sigismond, déjà roi électif de Pologne depuis 1587 (voy. T. XX, p. 8), lui succéda en 1592. Ce prince, catholique comme son père, ne se soumit qu'avec regret à la condition de protéger la religion protestante en Suède, exigée de lui par les États. L'ambition de l'oncle du roi, Charles, très zélé protestant, profita de l'aversion que les préférences de Sigismond pour les adhérents de Rome avaient soulevée contre lui dans le peuple : aussi, n'eut-il point de peine à détrôner son neveu pour se faire couronner lui-même sous le nom de Charles IX, en 1604. Ce souverain repoussa vigoureusement toutes les attaques des papistes et de l'aristocratie. Les graves conflits dans lesquels il se trouva enveloppé avec la Russie, la Pologne et le Danemark, ne furent cependant menés à bonne fin qu'après sa mort (1611), par son fils le grand Gustave II Adolphe, dont le règne glorieux et les hauts faits personnels forment la plus belle page dans l'histoire de Suède.

Grâce aux puissantes ressources du génie qui l'animait et à la juste confiance qu'il avait dans la mâle énergie de la nation suédoise, ce héros ne resta pas au-dessous du rôle périlleux qu'il accepta de premier champion de la cause protestante en Allemagne. Et pourtant, il ne compromit en rien la sûreté de son royaume, beaucoup plus vulnérable alors qu'aujourd'hui; car la lacune d'un territoire considérable, à la pointe méridionale de la Suède, encore en possession des Danois, n'était pas suffisamment compensée par la conquête précaire des provinces d'Ingrie, d'Esthonie, de Livonie et de Courlande, toutes séparées par la mer du corps de la monarchie. La

paix avec la Russie, même après la conclusion du traité de Stolbova, en 1617, fut d'ailleurs toujours vacillante; celle avec la Pologne ne reposait que sur des trêves, et dans le Danemark régnaient un prince brave, habile, entreprenant et capable de tirer parti des moindres fautes de la Suède. Quoique bien pénétré des dangers de sa position, Gustave-Adolphe eut néanmoins le courage d'entrer en lutte avec la puissante maison d'Autriche. En 1630, le grand roi prit pied en Allemagne, où il devait rapidement parcourir une série mémorable de brillants exploits. On en trouvera le récit aux articles qui concernent d'une manière spéciale sa biographie et la guerre de Trente-Ans, dont l'intervention suédoise marqua la 3^e période. Mais déjà, le 6 nov. 1632, Gustave-Adolphe perdit la vie sur le champ de bataille de Lutzen. Une grande gloire rejaillit sur la Suède de ces immortelles campagnes; mais le renom que ses guerriers acquirent sur la terre étrangère se paya dans leur patrie même par de rudes sacrifices que le peuple eut à supporter tout entier. On fut obligé de grever le sol, à titre de contribution de guerre, d'impôts, qui devinrent ensuite permanents. L'aristocratie, fière de sa gloire militaire et riche du butin amassé en pays ennemi, reprit à l'intérieur une excessive prépondérance qui se consolida pendant la minorité de la fille de Gustave-Adolphe, sous la régence du chancelier Oxenstierna (voy.), homme d'état d'un rare talent, mais profondément dévoué aux intérêts de sa caste; elle parvint à son comble quand Christine (voy.), après avoir elle-même pris possession du trône en 1644, s'entoura d'une cour splendide et ajouta aux faveurs considérables, déjà répandues sur la noblesse, la distribution gratuite d'une grande partie des domaines de l'État. Des charges exorbitantes continuaient d'être imposées aux paysans, nonobstant leurs plaintes amères à la diète, pour subvenir aux frais de la guerre que le brave Bernard de Saxe-Weimar avait poursuivie, avec diverses alternatives de succès, comme général en chef des troupes suédoises dans l'Allemagne méridionale et sur le Rhin, jusqu'à

sa mort subite (1639). En Poméranie, le général Baner (*voy.*) avait de même obtenu quelques avantages en 1636. Les victoires de Torstenson déterminèrent, en 1645, à Brèmebro, la conclusion de la paix entre la Suède et le Danemark, qui fut obligé de céder les provinces de Jœmteland et de Herjédalie, l'île de Gothland et celle d'OEsel, pour toujours, ainsi que la province de Halland, mais pour 25 ans seulement, et d'accorder, en outre, aux navires suédois le passage libre du Sund. Enfin, en 1648, à la paix générale de Westphalie, la Suède acquit encore les duchés de Brème et de Verden, Wismar, Rugen, la Poméranie citérieure et une partie de la Poméranie ultérieure, avec siège et voix parmi les États de l'empire germanique.

Le mécontentement général conduisit la reine Christine, en 1654, à se démettre du pouvoir en faveur de son cousin Charles-Gustave, comte palatin de Deux-Ponts, qui porta la couronne sous le nom de Charles X. En abdiquant, la fille de Gustave-Adolphe embrassa la religion catholique : c'était rendre sa renonciation irrévocable. Les entreprises hardies de son successeur contre la Pologne, la Russie et le Danemark, émurent l'Europe, mais ne procurèrent pas une paix durable à la Suède. Elles poussèrent, en 1658, la France, l'Angleterre et la Hollande à conclure le traité de La Haye pour le maintien de l'équilibre dans le Nord. L'année suivante, un engagement eut lieu dans le Sund, entre la flotte hollandaise et la flotte suédoise. En 1658, la Suède avait forcé le Danemark à lui abandonner, par le traité de Roskild, Blekingen, Halland, la Scanie, Drontheim (Trontjem) et Bornholm. Le traité de Copenhague, en 1660, modifia ces conditions de manière à faire recouvrer au Danemark les deux dernières de ces possessions. Charles-Gustave était mort dans l'intervalle. La guerre avec les Polonais, qu'il avait défait à Varsovie, en 1656, ne se termina aussi qu'en 1660, à la paix d'Oliva (*voy.*), par la cession définitive de la Livonie à la Suède, jusqu'à la Duna. Le traité de Kardis avec la Russie suivit en 1661. Au défaut roi avait succédé son fils Charles XI, sous la

régence de sa mère Hedvige-Éléonore. L'arrogance de la noblesse ne connaissait plus de bornes vis-à-vis du peuple écrasé sous le poids des impôts. Quand, en 1672, Charles XI fut sorti de minorité, il commit d'abord la faute de se laisser entraîner dans une alliance, très préjudiciable à la Suède, avec la France contre le Danemark et le Brandebourg. La défaite de Fehrbellin (*voy.*), où ses troupes furent taillées en pièces par le grand électeur, en 1675, lui donna sujet de s'en repentir. Il en fut quitte cependant, à la paix conclue à Saint-Germain et à Lund, en 1679, pour la renonciation à ce qui lui appartenait en Poméranie, au-delà de l'Oder. Mais à l'intérieur, l'État, fatigué par plus d'un siècle de guerres continuelles, pliait sous le fardeau d'une dette énorme, et les revenus ne suffisaient plus pour couvrir les dépenses. Il fallut enfin (1680) recourir au moyen depuis longtemps réclamé avec instance par les paysans, c'est-à-dire, à l'exemple de ce qu'avait déjà fait Gustave Wasa pour les biens usurpés du clergé, opérer le retrait des domaines que la noblesse s'était injustement appropriés, au détriment de la couronne; mais la façon tyrannique dont on procéda dans la mise à exécution de cette mesure, équitable au fond, fit paraître celle-ci sous un jour odieux. Malgré la dureté que Charles XI déploya, dans cette occasion, contre une caste qu'il n'aimait pas, on est obligé de lui rendre cette justice qu'il fut un roi sage et clairvoyant. Personnellement brave, il ne craignait point la guerre, mais il sut toujours prudemment l'éviter dans la suite. Économe, compatissant aux misères du peuple, infatigable et plein d'ardeur pour tout ce qu'il jugeait utile à la défense et à la sûreté du royaume ou profitable au développement de la prospérité nationale, il fut pour la Suède ce que Frédéric-Guillaume I^{er} devint pour la Prusse.

Malheureusement celui qu'il laissa après lui n'était point un Frédéric II. Charles XII, son fils, qui occupa le trône de 1697 à 1718, fut bien, comme ce roi, un des plus grands capitaines des temps modernes; mais dans cette âme de fer, une fougue démesurée, une inflexibilité de

caractère extrême, avec un esprit tourmenté d'un besoin d'agitation continuelle et sans cesse poussé de l'audace à la témérité, rendirent à peu près stérile en lui la réunion d'une foule de qualités héroïques (voy. T. V, p. 507). Dans la notice particulière à laquelle nous renvoyons, nous avons suivi ce monarque dans sa carrière aventureuse et funeste pour la Suède, entraînée par lui dans une suite de luttes et d'expéditions sans fin, en partie fort éclatantes, mais ruineuses pour un État aussi pauvre d'hommes et d'argent, et en définitive sans résultat. La grande guerre du Nord, riche pour la Suède en glorieux faits d'armes, mais plus tard aussi en cruelles vicissitudes, remplit tout le règne de Charles XII, à partir de 1700. Ce royaume qui, seul et sans alliés, eut à combattre tour à tour le Danemark, la Russie, la Pologne, la Saxe et la Prusse, ne recula pas, pour faire face à tant d'ennemis, devant de gigantesques efforts, dont sa puissance minée n'a jamais pu se relever entièrement depuis. Un dévouement à toute épreuve pour la personne de son roi, dont le caractère héroïque fascinait et électrisait la nation, soutint seul le courage de celle-ci dans l'abîme de malheurs où tant de fautes et tant de revers l'avaient plongée; et le coup mortel qui frappa Charles XII au siège de Frédérikshall, en Norvège, l'atteignit précisément au moment où, corrigé par de tristes expériences, il songeait enfin à réparer le mal que sa longue témérité avait causé à sa patrie.

Ici commence la décadence de la Suède. La ruine du pays était déjà par elle-même une cause de faiblesse pour le gouvernement, et cette faiblesse entraîna l'abaissement continu de l'autorité royale. Les diètes devinrent le théâtre des débats les plus orageux et d'interminables conflits entre diverses fractions de la noblesse, travaillées les unes par la France, les autres par l'Angleterre et par la Russie. Cette période d'anarchie oligarchique que l'on a, comme par dérision, surnommée *période de liberté*, dura jusqu'à la révolution que Gustave III opéra dans le gouvernement, en 1772.

Charles XII étant mort sans postéri-

lé, sa sœur cadette, Ulrique-Éléonore, à défaut de rejeton mâle de la maison de Wasa, lui succéda, non en vertu de l'hérédité, mais par le suffrage des États qui revendiquèrent leur droit d'élire le souverain. La constitution redevint ce qu'elle avait été avant les Wasa, sauf la limitation plus étroite encore que subit le pouvoir royal. L'époux de la reine, Frédéric de Hesse, qui prit, en 1720, les rênes du gouvernement, avec le consentement de sa femme et de la diète, fut un prince faible, entièrement dominé par l'aristocratie. Sous son règne, le sénat parvint à une indépendance absolue.

Un des premiers actes d'Ulrique, lors de son avènement, en 1719, avait été de sacrifier aux ressentiments de la noblesse suédoise l'entrepreneur ministre de son frère, le baron de Gœrz (voy.), qui avait formé le plan d'un rapprochement entre Charles XII et Pierre-le-Grand. La reine s'était aussi empressée de conclure avec l'Angleterre la paix de Stockholm, par suite de laquelle elle céda les duchés de Brème et de Verden à la maison électorale de Brunswick, abandonna l'année suivante (1720) au roi de Prusse Stettin et toute la Poméranie citerieure jusqu'à la Peene, et renonça en faveur du Danemark à la franchise des droits du Sund, stipulée pour les navires suédois dans les traités précédents. Enfin la paix de Nystadt (voy.), en 1721, mit le sceau à la prépondérance décisive que la Russie venait d'acquérir dans le Nord. La Suède fut obligée de renoncer à tous ses droits sur l'Ingrie, le district de Wiborg (Vybourg), une partie de la Carélie, l'Esthonie et la Livonie entières. Excité par la France et séduit par l'espoir de reconquérir ces provinces, Frédéric fut un moment assez hardi pour déclarer, en 1741, de nouveau la guerre à l'empire des tsars; mais, vaincu bientôt, il perdit, en 1743, par le traité humiliant d'Abo, une autre partie de la Finlande jusqu'à la rivière de Kymène. Ulrique étant morte sans laisser d'enfants, il fut convenu en même temps qu'au décès du roi son époux, les droits héréditaires au trône de Suède, dévolus au jeune duc de Holstein-Gottorp (voy. T. XIV, p. 164) Pierre-Ulric, seraient transférés de ce prince à son on-

de Adolphe-Frédéric, prince évêque de Lubeck, issu comme lui de l'aînée des sœurs de Charles XII. En effet, l'impératrice Élisabeth de Russie ayant déclaré son successeur le jeune prince son neveu, Pierre-Ulric (voy. PIERRE III) avait dû embrasser la religion grecque et renoncer par cela même à son titre de successeur au trône de Suède.

Sous Adolphe-Frédéric, qui parvint à la couronne en 1751, et la posséda 20 ans, la Suède, constamment en proie au tumulte des factions, ne fut mêlée aux affaires du dehors qu'une seule fois, en 1757, où elle prit une part stérile à la guerre de Sept-Ans. Au-dedans, les partis connus sous les noms des *Chapeaux* (voy.) et des *Bonnets*, gagnés, ceux-ci par la Russie, ceux-là par la France, déchiraient l'État et ne s'entendaient par moments que pour mieux fouler aux pieds l'autorité royale. La honte d'une pareille situation fut vivement sentie par le fils et successeur d'Adolphe-Frédéric, Gustave III (voy.). Aussi le premier mouvement d'énergie de ce prince fut-il de briser, à peine monté sur le trône (1771), les chaînes indignes dans lesquelles l'aristocratie retenait le royaume. La révolution qu'il opéra dans le gouvernement s'accomplit sans effusion de sang, en 1772. Gustave III, roi actif, entreprenant, esprit guerrier, chevaleresque, mais trop ardent peut-être, brûlait d'impatience de relever l'honneur des armes suédoises. Grâce à l'attitude qu'il sut prendre, sa couronne était déjà beaucoup remontée dans la considération des cabinets, quand il périt en 1792, victime d'une conjuration. Un ex-enseigne, Ankarström (voy.), lui tira un coup de pistolet dans un bal masqué. Son fils, Gustave IV (voy.) Adolphe, lui succéda sous la régence de son oncle, le duc de Sudermanie; mais les extravagances que commit le nouveau roi, devenu majeur en 1796, amenèrent, en 1809, sans collision violente, une nouvelle révolution qui entraîna sa déchéance. Le duc de Sudermanie, à la sollicitation des États, prit alors possession du trône sous le nom de Charles XIII (voy.). Le pacte arrêté dans ces circonstances, entre le souverain et la diète, servit à fixer définitivement

en Suède la garantie mutuelle des droits de la couronne et des libertés de la nation, et à cimenter le triomphe de la monarchie sur la polyarchie aristocratique, déjà vaincue par Gustave III. Charles XIII n'ayant point d'enfants, les États-Généraux lui firent adopter comme héritier le prince Christian-Auguste de Holstein-Augustenburg. Afin de rendre à la Suède le repos dont elle avait grandement besoin, Charles XIII s'empressa de terminer les guerres que l'imprudence de son prédécesseur avait de tous côtés suscitées contre ce royaume. Les hostilités avaient recommencé avec la Russie en 1808. Charles arrêta les progrès de cette puissance en lui abandonnant, à la paix de Frédériksham (17 sept. 1809), toute la Finlande envahie par les troupes moscovites; puis il conclut avec le Danemark le traité de Jenköeping (10 déc. 1809), et avec la France celui de Paris, du 6 janvier 1810, qui détermina l'adhésion de la Suède au système continental. Le prince royal étant mort subitement la même année, la diète, assemblée à Oerebro pour lui donner un successeur, porta son choix, d'un accord unanime, sur le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, qui fut adopté pour fils par le roi régnant et monta sur le trône à la mort de ce prince, en 1818, sous le nom de Charles XIV Jean (voy. ce nom et BERNADETTE). Cédant à l'ascendant de Napoléon, le cabinet de Stockholm, contrairement à l'intérêt du pays, déclara d'abord la guerre à l'Angleterre; mais les embarras cruels où la plongèrent, d'une part l'hostilité ruineuse pour elle d'une puissance maritime aussi formidable, de l'autre les exigences croissantes de l'empereur des Français qui, en 1812, fit brusquement occuper par ses troupes la Poméranie suédoise, obligèrent le gouvernement à changer de système, et à s'allier avec la Russie par le traité de Saint-Petersbourg*. Après le triomphe de la coalition, la Suède obtint, par le traité conclu le 14 janvier 1814, à Kiel, avec le Danemark, la cession vivement désirée par elle du royaume de

(*) Voy. les explications qu'un collaborateur bien informé a données sur les motifs de cette détermination T. V, p. 510-12. S.

Norvège. Cette acquisition lui fut confirmée, tant pour la dédommager de la perte de la Finlande qu'en échange de l'île de Rugen et de tout ce qui lui appartenait encore en Poméranie, province qui, de la domination du Danemark, ne tarda pas à passer tout entière sous le sceptre de la Prusse. Nous avons déjà dit, T. XVIII, p. 557, comment et à quelles conditions s'effectua la réunion des deux royaumes scandinaves, par les soins du prince royal.

Le règne de Charles XIV Jean forme une des belles pages de l'histoire contemporaine. A dater de l'avènement de ce prince, enfant du peuple, parvenu à la dignité de maréchal par les plus hautes vertus militaires, puis appelé par la fortune et par le choix d'une nation libre à s'asseoir sur un trône étranger, où il sut se faire chérir, les plaies de la Suède se ferment peu à peu ; les deux royaumes scandinaves, unis paisiblement sous un sceptre paternel, oublient leurs vieilles rancunes et marchent par degrés vers un développement de prospérité intérieure dont le bienfait leur avait presque toujours manqué jusqu'alors. Armée, flotte, finances, administration, agriculture, industrie, commerce, rien n'échappa à la sollicitude active et éclairée du souverain, tout reçut une impulsion vigoureuse et intelligente, dont 30 années de paix ont fait mûrir les heureux fruits. Aucun nuage, si nous exceptons quelques mécontentements individuels et passagers, n'a troublé la sérénité de ce beau règne jusqu'au moment où le deuil des deux nations atesta, devant une tombe ouverte, quelle perte irréparable elles venaient de faire. Charles-Jean mourut le 8 mars 1844, âgé de 80 ans. Son fils, le prince Oscar, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs sous ce nom, succéda sans contestation à son père, comme roi de Suède et de Norvège. Dans l'état florissant où se trouvent aujourd'hui ces deux royaumes, il ne reste plus, pour faciliter encore et régulariser tout-à-fait le mouvement progressif dans le premier, qu'à réformer le système de la représentation nationale à la satisfaction du plus grand nombre. — Voir la *Svenska Folkets*

Historia de M. E.-G. Geijer (voy. litt. Suédoise), dont on a récemment annoncé le 4^e vol. et dont il paraît une trad. fr. (t. I^{er} Paris, 1840 et ann. suiv.) ; Le Moine (ancien précepteur du nouveau roi), *Abrégé de l'Histoire de Suède*, Paris, 1843, 2 vol. in-8°. CH. V.

SUÉDOISES (LANGUE ET LITTÉRATURE). On a vu, à l'art. consacré à la langue Islandaise, que les idiomes des trois royaumes scandinaves et de l'Islande sont tous issus d'une même souche, le gothique (voy. ce nom) ; ils offrent entre eux la plus grande affinité, et se rapprochent également des idiomes germaniques, dont s'est formé l'allemand moderne. Dans la famille scandinave, le suédois principalement se distingue par sa vigueur et par quelque chose de sonore ; il est au danois à peu près ce que le haut allemand est au bas allemand. Cependant quelques notables variétés se font remarquer dans ses divers dialectes, et l'idiome populaire du Norrland suédois, par exemple, ressemble singulièrement à celui des provinces de la Norvège situées sous la même latitude *.

En Suède, ainsi que dans tout le reste de la Scandinavie, les inscriptions runiques (voy.) furent, avant l'introduction du christianisme, le seul genre d'écriture en usage. Elles servaient à transmettre à la postérité les mystères de la doctrine religieuse, les lois de ces temps païens, les chants composés par les scaldes (voy.) à la louange des dieux et des héros, les légendes sacrées et les antiques traditions de l'histoire nationale. Lors de la propagation des lumières de l'Évangile, l'alphabet latin, plus facile et plus commode, fit peu à peu abandonner les caractères runiques. Les prêtres traitèrent en latin la théologie, les matières du culte et de la liturgie, le droit canon, tout ce qui concernait leur ministère. L'élite de la jeunesse studieuse du Nord fréquentait les universités de Paris, de Prague et les autres écoles les plus renommées de l'Europe, afin de se former aux préceptes de la philosophie scolastique, et quelquefois aussi à ceux du

(*) On possède en français un *Abrégé de la grammaire suédoise*, Gothenb., 1811, in-12, et un *Dictionnaire portatif*, par C. de la Jonchère, 5^e éd., OÛrebro, 1836, in-16.

droit romain. Quand, ce qui était rare encore, il arrivait aux savants d'aborder le champ de la littérature, c'était toujours le latin qu'ils adoptaient de préférence dans leurs essais. Les lois du pays, les martyrologes, les légendes qui s'adressaient à la masse du peuple, étaient seuls rédigés dans la langue vulgaire, mère du suédois actuel, dans lequel l'usage de l'alphabet gothique a prévalu, de même que dans l'allemand. Quand les chants des scaldes eurent cessé, des siècles s'écoulèrent avant que la poésie re fleurit. On compte bien, au moyen-âge, beaucoup de rimeurs qui se servirent soit du latin, soit du suédois, mais aucun d'eux ne mérite le nom de poète. Les monuments les plus intéressants de cet âge, en langue vulgaire, sont deux chroniques rimées d'auteurs inconnus, embrassant toute la période écoulée de 1319 à 1520, et un écrit du XIV^e siècle intitulé *Konunga och Hœfdinga Styrelse*, c'est-à-dire Recueil d'avis aux rois et aux princes sur l'art de régner. Quant à deux autres livres non moins importants, la chronique d'Éric, fils d'Olaus (Olofson), publiée en 1480, et l'Histoire de Suède de Jean Magnus (1540), qui prit pour modèle le Danois Saxo Grammaticus, ils sont, comme on le voit, plus récents et d'ailleurs l'un et l'autre écrits en latin.

En Suède, comme en Allemagne, la réforme religieuse contribua beaucoup à fixer et à perfectionner la langue vulgaire. La Bible, le catéchisme et des cantiques d'église, en partie fort remarquables, furent, les uns traduits, les autres composés en suédois, et, depuis l'avènement des Wasa, les débats des États aux diètes favorisèrent également l'essor de la langue nationale. Les illustres successeurs du premier chef de cette maison rendirent de grands services à l'instruction publique et accordèrent, pour la plupart, une protection aussi large qu'éclairée aux sciences et aux lettres, mais sans témoigner encore de prédilection marquée pour la littérature nationale. L'université d'Upsal (*voy.*) acquit une grande importance par les soins de Charles IX et par la munificence de Gustave-Adolphe. La reine Christine, sa fille, ne montra pas moins de sollicitude pour la pros-

périté de cet établissement; et, pour relever l'éclat de sa cour, elle y appela des savants étrangers d'une réputation européenne (*voy.* DESCARTES et GROTIUS). On comprend que la présence de ces derniers n'était pas de nature à exercer beaucoup d'influence sur le mouvement intellectuel d'une nation dont ils ignoraient les mœurs et la langue. L'usage du latin, qui régnait encore à peu près sans partage dans le domaine des sciences et de l'érudition, continuait de former obstacle au développement d'une bonne littérature indigène. Christine contribua à préparer le terrain où elle devait germer plus tard, en encourageant l'étude des modèles de l'antiquité classique. Dans cette branche de travaux, c'est encore des étrangers, et surtout des Allemands, entre autres de Freinsheim, que vint la principale impulsion. Vers le même temps, Jean Messenius, par son grand ouvrage *Scandia illustrata*, très important pour les règnes des plus proches successeurs de Gustave I^{er}, fraya la route à l'historiographie nationale, qui ne tarda pas à prendre une forme plus convenable dans l'histoire, toujours latine, de Loccenius, chez lequel le talent de l'historien s'unissait au savoir profond de l'humaniste et du jurisconsulte. Mais, en langue suédoise, on n'eut encore que des abrégés ou des chroniques en petit nombre et de peu d'étendue, bien que l'on s'occupât déjà activement de recherches sur les antiquités nationales. Si la littérature suédoise ne fit pas alors plus de progrès, cela vint en partie des longues guerres que les Suédois soutinrent en Allemagne. Leur langue, par suite de l'introduction d'une foule de locutions, de tournures et de mots allemands, était devenue diffuse et trainante. Les essais en vers rimés de Messenius, d'André Prytz et d'autres, s'en ressentent: ils sont absolument sans goût et n'ont aucune valeur poétique. Il était réservé à George Stjernhielm de relever la poésie en Suède par des inspirations plus dignes d'elle. Ce poète, d'un véritable talent, non-seulement remit en usage un grand nombre de mots abandonnés, mais expressifs, appartenant à l'ancienne langue, et dont

la réintégration a beaucoup servi à conserver au suédois son cachet d'originalité ; il fut, de plus, le premier de tous les modernes qui osa appliquer à sa versification la métrique sans rimes des anciens. Son poème didactique, *Hercule*, se distingue par la noblesse et par la pureté de la diction. Il trouva des imitateurs, mais nul d'entre eux n'approcha de la hardiesse et de l'originalité qui caractérisaient le modèle. Sous les successeurs de Christine, la littérature nationale resta même entièrement stationnaire, quoique les branches les plus importantes des sciences naturelles et politiques, mais le droit des gens surtout, continuassent d'être en grand honneur en Suède. Ce fut dans ce royaume, à l'université de Lund, que professa l'Allemand Pufendorf (voy.), le plus célèbre publiciste de son temps. On ne saurait guère non plus se dispenser de rappeler ici Emmanuel Swedenburg (voy.), dont les singulières idées mystiques ont plus fait pour son nom que l'étendue remarquable de ses connaissances dans toutes les branches du savoir, et surtout en minéralogie.

C'est après la mort de l'aventureux Charles XII, lorsqu'il fut enfin permis à la Suède de respirer, que la littérature dépourvillâ ses langes. Les discussions, désormais plus libres, de la diète formèrent des orateurs qui prièrent non-seulement plus de clarté et de concision, mais encore plus d'harmonie à la langue. Pendant que, dans la vaste sphère de l'histoire naturelle, le grand Linné (voy.) s'immortalisait par des travaux et par des conceptions admirables, Ihre, dans son *Glossarium suio-gothicum*, fruit de savantes et laborieuses investigations, en-core aujourd'hui très estimé, expliquait les étymologies et fixait la signification des mots. Le premier qui se remit à la tête du mouvement, celui qu'on regarde comme le père de la littérature suédoise, c'est Olaus Dalin (voy.), à la fois poète et historien.

Le patronage éclairé de la reine Louise-Ulrique, sœur de Frédéric-le-Grand, et femme du roi Adolphe-Frédéric, fut surtout favorable au progrès des sciences et des lettres, pour l'encouragement des-

quelles cette princesse fonda l'Académie des belles-lettres, en 1753. En Suède, pourtant, celles-ci n'atteignirent jamais tout-à-fait à la même hauteur que dans le Danemark, où elles embrassèrent, avec un égal succès, une plus grande variété de genres. Bien que Dalin se fût déjà, comme poète, élevé fort au-dessus de tous ses devanciers, et unit, comme historien, à l'agrément du style une force de critique rare de son temps, il fut bientôt éclipsé lui-même par les comtes de Creutz et de Gyllenborg. Ces deux amis inséparables publièrent leurs œuvres en commun. Les compositions de Gyllenborg les plus dignes d'être transmises à la postérité sont un poème épique, où il célèbre le passage du Belt par Charles X, et un essai sur la poésie. *L'Atis och Camilla* de Creutz offre également de grandes beautés. Mais le poète le plus original du temps, l'Anacréon de la Suède, fut Charles-Michel Bellmann (voy.), le meilleur lyrique suédois. Botin, Berch et Lagerbring marquèrent comme historiens. La langue, sous des plumes habiles, avait déjà considérablement gagné en perfection, lorsqu'en 1786 Gustave III fonda, sur le modèle de notre Académie-Française, l'Académie suédoise. Son règne vit fleurir de nouveaux poètes, dont Kellgren (voy.) et Léopold furent les plus éminents. A la fois poète lyrique et satyrique, le premier se distingue par une diction pleine de pureté, d'élevation et de noblesse, par la profondeur du sentiment et par la verve poétique. Comme presque tous les poètes de son temps, il s'était formé à l'école française; mais plus tard on le vit s'attacher de préférence aux modèles allemands et danois. Cette dernière voie fut également celle que suivit Lidner, dont *La mort de la comtesse Spastara* mérite les mêmes éloges que les poésies de Kellgren. Sans nier les services rendus par Léopold à la littérature de sa nation, on est obligé de convenir que ses vers sont d'un rhéteur plus que d'un poète. Oxenstierna, dans son poème des saisons (*Årstiderna*), est le peintre de la nature et des mœurs populaires en Suède. Le sensible et spirituel Thomas Thorild, génie original qui voulut se frayer une

route à part, s'est acquis une renommée durable par l'élevation de ses tendances, non-seulement comme poète, mais encore comme philosophe. La traduction suédoise de *l'Énéide*, en vers hexamètres, d'Adlerbeth, est également une œuvre digne d'estime. Déjà, sous le règne de Christine, on avait commencé à écrire pour le théâtre national; depuis, des poètes de renom se sont pareillement essayés dans la composition dramatique; néanmoins ce genre est resté la partie la plus faible de la littérature suédoise, et n'a rien produit qui soutienne la comparaison avec le théâtre danois. En revanche, cette littérature peut se glorifier du rang qu'elle occupe dans le genre lyrique, auquel l'éclat sonore de la langue prête un charme tout particulier; on peut dire qu'elle n'a rien à envier, sous ce rapport, aux meilleures productions poétiques du reste de l'Europe. L'éloquence de la chaire, de son côté, ne resta pas en arrière; elle dut à Lehnberg une vigoureuse impulsion et d'excellents modèles.

Pendant tout le siècle dernier, on pouvait dire sans injustice, de la littérature suédoise, que sa marche était empêchée par les entraves d'une imitation servile de la littérature française. L'Académie suédoise, fidèle à l'esprit qui dominait à l'époque de son institution, avait surtout imprimé aux lettres cette direction, que le peu de rapports entre le génie des deux peuples pouvait faire considérer comme un écart. Les premiers qui s'élevèrent contre cette tendance furent G. Silfverstolpe et B. Hoijer. Ce dernier, par l'organe de deux recueils périodiques, appela surtout l'attention sur les monuments littéraires de l'Allemagne, auxquels il reconnaissait plus d'affinité avec le génie scandinave. La lutte, ainsi engagée, se poursuivit entre Wallmark, le défenseur opiniâtre du genre classique français en poésie, tel que l'Académie le professait, et Askloef, rédacteur du *Polyphème*, qui s'appliquait à déterminer le triomphe du romantisme allemand, en travaillant avec ardeur et talent à la propagation des principes de la philosophie naturelle. D'accord avec lui, le spirituel poète Atterbom (*voy.*) se plaça, dans le *Phosphore*, à la tête de l'é-

cole romantique. La société littéraire du *Gothenbund* (Ligue gothique), par l'organe de sa feuille *Iduna*, et les rédacteurs distingués de la *Gazette littéraire suédoise*, qui parut de 1813 à 1822, et fut en quelque sorte continuée dans la *Svea*, publiée par Palmblad à Upsal, concoururent au même but. Tant d'efforts réunis ne purent manquer d'assurer la victoire à l'école romantique, appelée aussi *phosphoristique*, du nom du journal.

Le plus célèbre des poètes suédois contemporains est Esaïe Tegner, sur lequel on reviendra bientôt dans un article spécial. Une foule de noms d'autres poètes également distingués, qui tous appartiennent à l'école nouvelle, méritent encore d'être cités. Ling, un des coryphées du *Gothenbund*, s'est essayé avec succès dans le genre épique. Cependant son poème de *Gylfe, Tirsing et Asarne*, médiocre dans l'ensemble, ne brille que par le charme des descriptions de la nature qui y sont répandues. Quant aux poésies lyriques du même auteur, elles sont pour la plupart très remarquables; mais on n'en saurait dire autant de ses tragédies, généralement faibles et languissantes. Stagnelius, que la mort a enlevé prématurément en 1823, et qui a cultivé les mêmes genres, excellait plus encore dans la poésie lyrique. Ses œuvres complètes ont été publiées en 3 vol. par Hammarskiöld. Ni l'invention, ni la fécondité ne manquaient à son talent; son style a de la pompe et de l'éclat, et sa versification est sonore et harmonieuse; mais sa pensée est souvent par trop mystique. Un autre poète, fort gracieux, Nicander, et l'humoristique Vitalis (Sjoeborg), tous deux morts, ont droit aux mêmes regrets, ainsi que l'archevêque Wallin (m. en 1839), prédicateur très remarquable, mais plus estimé encore pour ses poésies sacrées. La muse naïve et ouverte de l'évêque Franzen (*voy.*), dont l'activité littéraire se soutient encore dans un âge avancé, s'est appliquée à des poésies très variées; mais c'est particulièrement dans le genre idyllique et dans l'ode qu'il a obtenu un grand succès. Parmi ses dernières productions, il faut citer les *Chants du Cygne*, poésies pleines d'un charme qui

s'annonçait en quelque sorte déjà par leur titre. Le pasteur Dalgren excelle dans le genre badin; il est comme le Béranger de la Suède. Ses chansons, remarquables par la fraîcheur, la vivacité, la gaieté, ont un tour très spirituel; mais nous ne voudrions pas assurer que ces fugitives créations survivront longtemps au moment qui leur a donné l'existence. Disons encore qu'on doit au comte Skioldbrand une excellente traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Il ne nous restera plus ensuite qu'à indiquer rapidement les travaux de quelques poètes qui appartiennent plus particulièrement à l'époque actuelle. Le sentiment humoristique domine dans l'*Arche de Noé* du professeur Fablerantz, et son épopée religieuse, *Anschaire*, a quelque chose de vraiment grandiose dans son plan. Une certaine conformité d'esprit et de talent règne entre Grafstrœm et Bœttiger, dont les productions en vers sont également estimées. Beskow, maréchal de la cour, est l'auteur de plusieurs pièces dramatiques qui, à certains égards, méritent d'être louées. A ce dernier nom se rattachent, parmi les contemporains les plus jeunes, ceux du comte Adlersparre, de Hagberg, d'Ingelman, de Malmstrœm, etc. En général, c'est toujours la poésie lyrique qui est cultivée en Suède avec le plus de succès. Le goût moderne a fait également un retour vers la poésie primitive des anciens temps. Une nouvelle collection de vieilles pièces populaires et de vieux chants nationaux, en 2 vol., a été ajoutée par le bibliothécaire Arwidsson aux recueils du même genre antérieurement publiés par les soins de MM. Geijer et Afzelius.

Longtemps le roman resta inexploité, à moins qu'on ne veuille tenir compte de la publication de quelques nouvelles de Palmblad dans l'*Almanach des muses* d'Atterbom; mais quand les œuvres de Walter Scott se furent répandues en Suède, elles firent surgir dans cette contrée, comme partout ailleurs, des imitateurs empressés. Gumælius, dans *Thord Bonde*, fut le premier qui aborda ce genre. Bientôt le roman élargit son horizon. L'auteur auquel il valut le plus de succès fut M^{lle} de Bermer. Dans ses *Croquis de la vie de*

tous les jours, on se plaît à trouver des accents échappés du fond de l'âme, une grande finesse d'observation, de la fraîcheur, une expression naïve, beaucoup de délicatesse et de sensibilité. Cette femme intéressante a pour émule M^{me} de Knorring, qui excelle dans l'art de saisir et de peindre la vie élégante et les futilités du grand monde. C'est un talent léger, souple et gracieux. Parmi les hommes qui ont excité le plus de sensation dans l'état actuel de la littérature en Suède, il faut se hâter de nommer aussi le recuteur Almquist, romancier, poète dans tous les genres, journaliste, auteur de plusieurs écrits populaires, grammairien, géomètre et compositeur de musique. Une imagination brillante, un talent créateur et prompt à s'identifier avec toutes les situations, éclate dans certaines de ses productions, et pourrait en faire un grand poète, sans l'excentricité de ses tendances philosophiques, qui le conduit à s'égarer dans la recherche d'un moyen terme entre l'idéalisme et le réalisme, et quelquefois l'entraîne vers le fatalisme; il se complait d'ailleurs dans le trivial et dans un bizarre dévergondage d'idées. Son plus nouveau roman, *Amelia Hillner*, paraît néanmoins annoncer qu'il est prêt à revenir à des vues plus saines et plus justes.

Le domaine de l'histoire nationale est également exploité avec bonheur. Parmi les nombreux travaux entrepris et exécutés sur ce fonds, en partie par les soins du gouvernement lui-même, bornons-nous à mentionner la grande collection commencée des *Scriptores rerum suecicarum*, et celle, déjà bien plus volumineuse, des *Actes de la Société Scandinave*. L'homme sans contredit le plus remarquable par le talent et par l'activité qu'il déploie dans ses publications historiques sur la Suède est le savant Geijer*, distingué en outre comme poète et à plusieurs autres titres. Il a commencé à publier une grande *Histoire de la monarchie sué-*

(*) M. Éric-Gustave Geijer, né en 1783 dans le Wärmeland, est professeur d'histoire à l'université d'Upsal, historiographe des ordres de Suède, et, depuis 1824, membre de l'Académie de Stockholm. Il a siégé à l'assemblée des États en qualité de représentant de l'université d'Upsal.

doise, à laquelle a succédé l'*Histoire du peuple suédois (Svenska Folkets Historia)*, ouvrage plus abrégé dont on a récemment annoncé le 4^e vol. Elle parut presque simultanément en une traduction allemande, et nous en possédons aussi une traduction française par M. de Lundblad (Paris, 1840, in-8^o). M. Geijer a de plus écrit un *Tableau des personnages historiques depuis la mort de Charles XII jusqu'à l'avènement de Gustave III (1719-72)*, livre honoré d'un prix académique. M. Strinholm, l'historien de Gustave Wasa, a pareillement entrepris de composer une *Histoire de la monarchie*; mais cette œuvre, conçue sur une très vaste échelle, quoiqu'elle atteste un travail consciencieux, ne brille pas par ces vues politiques profondes qu'on remarque dans l'ouvrage du professeur Geijer. Les récits de l'*Histoire de la Suède* de M. Fryxell se distinguent par une narration vive et animée, et par le mérite des recherches au moins dans certaines parties. Celle qui est relative à l'histoire de Gustave-Adolphe a été surtout accueillie avec faveur. On peut considérer comme une œuvre unique dans son genre la publication d'une histoire nationale entreprise par le prédicateur de la cour Afzelius, d'après des légendes, des traditions et des chants populaires. L'ancien consul général Lundblad, auquel on attribue aussi une histoire de Charles XII, récemment publiée sous le nom de son frère, en suédois et en allemand, s'est fait une réputation méritée comme biographe, notamment par son Plutarque suédois. M. Cronholm a écrit une histoire des pirates du nord et une histoire des Huguenots; Hammarstiöld (m. 1832), une histoire de la littérature de son pays; tandis que le savant et consciencieux Reuterdahl travailla à une histoire de l'église en Suède.

Il est presque superflu d'ajouter que dans les sciences, non plus que sur le domaine des lettres et de l'érudition, la Suède n'est restée en arrière du reste de l'Europe. Il lui revient même en des plus belles gloires dans les progrès de la chimie moderne; car ce pays qui, déjà au siècle passé, s'honorait d'avoir produit Scheele, compte aujourd'hui parmi ses

enfants l'une des plus éclatantes lumières de cette science dans la personne de l'illustre Berzelius (voy. ce nom). C. L. m.

SUÉTONE. C. SUETONIUS TRANQUILLUS, naquit vers les premières années du règne de Vespasien. Son père, Suetonius Lenis, était tribun de la 13^e légion, et portait l'angusticlave, costume distinctif des chevaliers, accordé quelquefois aux tribuns militaires. Suétone, le fils, suivit la carrière des lettres. Sous Domitien, il exerça à Rome la profession de grammairien. Nous voyons aussi qu'il plaida quelques causes. Ami ou plutôt protégé de Pline le Jeune, qui l'avait attaché à sa personne, il le suivit en Bithynie et obtint, par son entremise, les privilèges accordés aux citoyens pères de trois enfants, quoique son mariage ne lui en eût donné aucun. Pline avait obtenu pour lui le grade de tribun; mais Suétone le pria de faire nommer à sa place un de ses parents. Plus tard, il devint secrétaire d'Adrien (*magister epistolarum*), et fut disgracié avec quelques autres fonctionnaires pour n'avoir pas montré assez de respect pour l'impératrice Sabine. L'époque de sa mort nous est inconnue.

Suidas nous a donné une liste des ouvrages de Suétone qui ne paraît pas complète, à moins que ces ouvrages n'aient été, comme il arrive souvent chez les anciens, cités sous plusieurs titres, et quelquefois par parties détachées. Presque tous contenaient des travaux d'érudition sur les usages et les mœurs de Rome. Quelques titres ont été dénaturés par les copistes ou les traducteurs. Ainsi, le prétendu livre *Des préteurs (Prætorum)*, cité trois fois par Priscien, n'est probablement que l'ouvrage cité sous le nom de *Prairies (Pratorum liber)* dans un fragment anonyme publié par Gronove, et sous celui de *Mélanges (De rebus variis)* par Servius et Charisius. La *Galerie de portraits (stemma) des illustres Romains*, qui comprenait les livres des *rhéteurs, des grammairiens et des poètes*, s'est transformée, par une erreur de traduction, en un *recueil de généalogies*.

Ce qui nous reste de Suétone comprend le livre des *grammairiens célèbres*, la moitié de celui des *rhéteurs*, et parmi les notices sur les poètes, celles sur *Térence*,

Horace, Lucain, Perse et Juvénal, la dernière quelquefois attribuée au grammairien Probus (celle de Pline l'Ancien n'est pas de Suétone), et enfin, son principal ouvrage, les *Vies* des douze premiers *Césars*, en VIII livres selon Suidas, en XII suivant la plupart des manuscrits.

Ces biographies, qui placent Suétone en première ligne après les quatre grands historiens latins, se distinguent par un caractère particulier. Ce n'est point un récit où les faits soient présentés dans tout le cours de leur développement historique: Ce sont des signalements détaillés plutôt que des portraits, où l'auteur relève tout ce qui caractérise les princes dont il écrit la vie. L'ordre chronologique, sans être tout à fait négligé comme on l'a dit, ne fait qu'amener successivement toutes les positions différentes dans lesquelles l'auteur trouve à étudier certains côtés du caractère de l'esprit de ses personnages, certaines habitudes ou certaines particularités de leur vie. Tout cela se fait avec une rare impartialité, sans prévention d'aucune espèce, sans reculer jamais devant la vérité, même pour ménager la pudeur, et, comme dit S. Jérôme, avec une liberté qui répond à celle de leur conduite. Sa sévère franchise le rendit odieux à ceux qui trouvaient leur censure écrite d'avance dans son livre, et Commode fit jeter aux bêtes un homme dont tout le crime était d'avoir lu, sans doute dans quelque leçon publique, la vie de Caligula. Quelques critiques sévères ont réclamé dans l'intérêt de la décence et des mœurs, contre la crudité de quelques passages; mais on ne peut l'accuser d'avoir donné rien de séduisant à la peinture de toutes ces infamies, et les invectives des satiriques sont souvent moins chastes que la froideur de ses récits. D'autres lui ont amèrement reproché les mots de *superstition nouvelle et malfaisante* appliqués au christianisme. Ces injustes préjugés n'ont rien d'étonnant chez un païen dévot qui raconte avec crédulité tous les présages, et qui fait solliciter par Pline la remise d'un procès, parce qu'un mauvais rêve l'effraie sur le succès de sa plaidoirie. Mais ses préventions ne l'empêchèrent pas de recon-

naitre que ces hommes odieux, selon lui, étaient faussement accusés par Néron, et son injustice même fait ressortir ici son impartialité. Dans ce qui nous reste de Tacite, Suétone est presque toujours d'accord avec lui. Il s'écarte plus souvent de Plutarque, dont la critique n'est pas toujours sévère ni l'exacritude parfaite, surtout dans les biographies des Romains, et de Velleius, qui n'est pas, à coup sûr, un modèle de véracité.

Cette franchise impassible de Suétone, la justesse d'esprit avec laquelle il sait choisir les faits caractéristiques, la curiosité d'érudit avec laquelle il recueille beaucoup de détails négligés par la plupart des historiens, la position qu'il occupait et qui dut lui permettre de fouiller dans les archives du palais impérial, donnent un grand prix à son ouvrage. Aussi fut-il en grande réputation à Rome, même avant que la perte de tant d'historiens n'augmentât l'intérêt de son livre. Dans les siècles suivants, où il devenait de plus en plus difficile de connaître exactement tous les faits qui s'accomplissaient dans l'immense étendue de l'empire, où d'ailleurs les progrès du despotisme et la nullité du sénat réduisaient l'histoire à n'être plus que la vie du prince, Suétone devint le modèle que se proposèrent ordinairement les historiens. Mais le recueil connu sous le nom d'*Histoire-Auguste* (voy. T. II, p. 540) nous permet de mesurer toute la distance que son talent a mise entre lui et ses imitateurs. Plus tard, Éginhard a emprunté sa manière et quelquefois reproduit ses expressions les plus saillantes dans la Vie de Charlemagne.

Considéré comme écrivain, Suétone n'a pas de mouvement, de chaleur et d'éclat; mais il est serré, précis et substantiel. Malgré quelques négligences de détail, qui tiennent surtout à son extrême concision, sa diction est, pour son temps, généralement correcte et pure. Sa phrase, qui s'allonge quelquefois un peu trop sous sa plume, suit naturellement et fidèlement le cours de sa pensée.

Les deux premières éditions de Suétone, publiées sur des manuscrits différents, parurent à Rome, en 1470. On distingue, dans le xv^e siècle, celles de

Venise, 1471, et de Bologne, 1492, in-fol. Les plus importantes sont ensuite celles d'Alde, Venise, 1516, in-8°; de Pulmann, Anvers, 1574, in-8°; de Torrentius (la 2^e), Anvers, Plantin, 1590, in-4°; de Casaubon, Genève, 1595, in-4°, et Paris, 1610, in-fol.; de Schild (*Variorum*), Leyde, 1652, in-8°; de Grævius, 1672, 1691 et surtout 1703, Utrecht, in-4°; de Pitiscus, Utrecht, 1690, et Lenwarden, 1714 et 1715, 2 vol. in-8°; de P. Burmann, Amsterd., 1736, 2 vol. in-4°; d'Ernesti, Leipz., 1748, 1775, reproduite par Wolf, en 1802, 4 vol. in-8°; d'Oudendorp, Leyde, 1751, in-8°; de Baumgarten-Crusius, Leipz., 1816, 3 vol. in-8°, et de Hæc (*collection Lemaire*), Paris, 1828, 2 vol. in-8°.

La traduction de Suétone fait partie des collections Panckoucke et Nisard. De 1481 à 1771, on ne comptait pas moins de huit traducteurs différents; les deux derniers étaient Ophelot de la Pause (Delisle de Sales) et Laharpe. J. R.

SUETTE, *voy.* l'art. suivant.

SUEUR, **SUDORIFIQUES**. La sueur (*sudor*), c'est la transpiration (*voy.*) surabondante, exagérée, devenue visible. Sous l'influence de la chaleur extérieure, d'un exercice violent, de boissons abondantes et chaudes, dans certains états morbides et par l'action de certains médicaments, on voit s'échapper de la peau des gouttelettes d'eau plus ou moins grosses et nombreuses. Quelquefois le sang s'est présenté sous la forme de sueur, mais c'est une hémorrhagie de la peau dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici, non plus que de la *suetta* miliary, affection épidémique de nature variable, qui a sévi à diverses époques.

Dans l'état sain, la sueur est une liqueur salée, qui, à l'analyse, donne des sels alcalins et calcaires et présente, dans la plupart des cas, une réaction acide. On s'explique très bien le phénomène de la sueur en observant que, dans l'état ordinaire, la matière de la transpiration se volatilise, pour la partie aqueuse, à mesure qu'elle se produit, tandis que la portion saline et grasse s'attache aux vêtements qui touchent la peau. Trop abondante dans un temps donné pour être

dissoute par l'atmosphère, la sueur séjourne à la surface cutanée. On provoque la sueur, ou plutôt on rend visible la transpiration, en appliquant sur une partie quelconque de la peau un morceau de taffetas ciré.

Beaucoup de maladies se terminent par des sueurs plus ou moins abondantes: les fièvres intermittentes présentent un exemple remarquable de ce phénomène. A la fin de chaque accès, une sueur chaude baigne tout le corps, et cette évacuation est suivie d'un soulagement complet. Dans le cours et à la fin des maladies aiguës, on observe également des sueurs qui sont généralement le signe d'une détente et d'un changement favorable. C'est de là que partent l'indication et l'emploi des sudorifiques.

Il y a aussi des sueurs morbides qui sont de mauvais augure. Telles sont les sueurs froides, visqueuses et fétides, qui se montrent dans les fièvres de mauvais caractère, et surtout lorsqu'elles tendent à une fâcheuse terminaison; telles sont encore les sueurs des phthisiques, qui viennent accélérer la consommation et qu'on appelle *colliquatives*, comme si les malades se fondaient pour ainsi dire en eau.

On observe souvent des sueurs habituelles bornées à certaines parties du corps, et pourvues d'une odeur plus ou moins désagréable, ce qui fait désirer aux personnes qui en sont affectées d'en être débarrassées. L'expérience a prouvé que, dans presque tous les cas où l'on est parvenu à en obtenir la suppression, il s'en est suivi des accidents graves qu'on a pu lui attribuer légitimement, et qu'on a dissipés en rappelant l'exhalation à laquelle l'économie s'était accoutumée.

Parmi les moyens de provoquer la sueur, il en est d'immédiatement et incontestablement efficaces: tels sont la chaleur sèche ou humide qu'on produit dans les étuves et les appareils fumigatoires, ou même seulement en se couvrant de vêtements de laine, et en se plaçant dans une atmosphère chaude. La sueur qu'on provoque ainsi est réelle, tandis que celle qui suit l'ingestion des boissons aqueuses abondantes et chaudes, n'est pour ainsi dire que l'eau expulsée par la voie de la

transpiration cutanée. Elle n'est pas cependant sans effets salutaires, en délayant dans un véhicule plus abondant les matières salines qui doivent être expulsées au dehors.

Toutes les substances excitantes (*voy. EXCITANTS*) ont été rangées parmi les *sudorifiques* : le vin, l'alcool et les huiles volatiles sont regardés comme tels, et agissent quelquefois en effet dans ce sens. L'opium et les émétiques à doses fractionnées donnent aussi des résultats semblables, suivant les circonstances; mais il n'y a pas de médicament capable de produire la sueur aussi certainement que l'émétique, par exemple, détermine les contractions de l'estomac. Ce qu'il y a même de plus singulier, c'est que les substances plus particulièrement désignées sous le nom de sudorifiques, ou ne font pas suer, ou ne provoquent la sueur qu'à la condition d'être administrées dans un liquide aqueux abondant et chaud, qui est lui-même propre à augmenter la transpiration cutanée.

Dans les maladies surtout, il y a plusieurs méthodes pour provoquer la sueur. S'il y a de la fièvre et des symptômes inflammatoires, la saignée, en produisant la détente, prépare souvent les voies à des sueurs qui soulagent au moins quand elles ne guérissent pas. Les bains tièdes, les boissons adoucissantes aident l'action de la saignée. Lorsqu'au contraire il existe un état atonique, on a recours, avec succès, pour faire couler la sueur, aux excitants divers qu'il faut administrer avec intelligence. F. R.

SUÈVES, nom donné avant l'ère chrétienne à la confédération des peuples qui habitaient la plus grande partie de l'Allemagne. Les plus importants ou au moins les plus connus de ce groupe ethnographique, désigné quelquefois sous le nom de *Hermions* (*voy. GERMAINS*), étaient les Hermondures, les Semnons, qu'il ne faut pas confondre avec les Sénones ou Sénonnois (*voy. T. XII, p. 392, la note*), les Lombards, les Angles, les Vandales, les Bourguignons, les Rugiens et les Hérules. Établis d'abord entre la Vistule et l'Oder, les Suèves se répandirent sur les rives de l'Elbe et s'étendirent, du temps de César, jusqu'au Neckar et au Rhin.

Tacite prétend qu'ils tiraient leur nom de leur longue chevelure qu'ils portaient tressée. Ils paraissent avoir eu quelques cérémonies religieuses particulières; mais du reste ils ne se distinguaient des autres peuples germains ni par leurs mœurs, ni par leur constitution. Lors de l'émigration des peuples, les Suèves, unis aux Alains et aux Vandales, pénétrèrent dans les Gaules, franchirent, en 409, les Pyrénées, et se partagèrent la Galicie et la Vieille-Castille; les Vandales étant passés en Afrique, ils s'étendirent jusque dans le Portugal actuel. Leur esprit de conquêtes les entraîna dans des guerres contre les Romains et les Visigoths. Ces derniers les vainquirent en 586 et détruisirent leur royaume. Leur nom même ne figure plus depuis cette époque dans l'histoire d'Espagne. Ceux qui étaient restés en Germanie s'allièrent aux Alemanni (*voy. SOUABES*). Dans le 7^e siècle, ils habitaient entre le Haut-Rhin et le Mein, sur les bords du Neckar, du Danube et du Lech. C. L.

SUEZ ou **SOUËYS** (ΙΣΤΗΜΕ ΔΕ). On appelle ainsi la distance qui, en réunissant l'Afrique à l'Asie, sépare la mer Rouge de la Méditerranée. Cette étendue de terre, formée en grande partie de sables et offrant l'aspect d'un désert, tire son nom de la petite ville de Suez ou Souëys, située tout au fond du golfe du même nom, qui est le prolongement de la mer Rouge vers le nord. Cette ville, bien peu considérable, a de l'importance comme station du commerce du monde. Elle est à environ 24 heures de marche du Caire, et Ptolémée l'avait mise en communication avec le Nil par un canal. Son petit port reçoit un grand nombre de bateaux à vapeur destinés à entretenir une correspondance régulière entre l'Angleterre et ses possessions des Indes-Orientales. Des voitures de formes variées parcourent rapidement le désert qui sépare Suez du Delta : dans ces sables arides, on a établi, au profit de la circulation, des hôtelleries et des relais de poste.

Anciennement déjà Suez servait d'entrepôt au commerce de l'Europe avec les Indes, et elle était alors riche et florissante; aujourd'hui elle ne compte guère que 600 hab. Elle entretient encore quel-

ques relations commerciales avec la Mecque et Moka, d'où elle reçoit du café. Depuis 1538, c'était à Suez que se construisaient la plupart des navires servant à la navigation de la mer Rouge, quoique le bois dût y être apporté à dos de chameaux. En 1798, Bonaparte traversa l'isthme de Suez pour entrer en Syrie, et en 1799, le général Baird y débarqua 10,000 Cipayes destinés à appuyer l'expédition anglaise en Égypte. Quatre jours de navigation suffirent pour se rendre de Suez à Bombay. Z.

SUFFÈTES, voy. CARTHAGE, T. V, p. 21.

SUFFRAGANT, voy. ÉVÊQUE, T. X, p. 312.

SUFFREN (PIERRE-ANDRÉ) DE SAINT-TROPEZ, généralement connu sous le nom de *bailli de Suffren*, naquit au château de Saint-Cannat, (Bouches-du-Rhône), le 13 juillet 1726. Comme cadet de famille, ses parents, qui le destinaient à la marine, le firent recevoir dans l'ordre de Malte. A l'âge de 17 ans, il entra dans les gardes marines et fit une première campagne contre les Anglais : son courage et son sang-froid furent remarqués dès ce début. Fait enseigne en 1747, Suffren prit part au combat de Belle-Ile : le vaisseau *le Monarque*, qu'il montait, ayant été pris, il fut emmené en Angleterre; cependant la paix d'Aix-la-Chapelle lui rendit, l'année suivante, la liberté. La guerre ayant éclaté de nouveau, Suffren, qui était passé à bord de *l'Océan*, fut surpris dans un port de Portugal par une escadre anglaise. Il fut nommé, en 1767, capitaine de frégate; mais, la France étant alors en paix, il alla à Malte et fit plusieurs courses contre les Barbaresques. Promu, en 1772, au grade de capitaine de vaisseau, il commanda plus tard *le Fantasque*, dans l'escadre du comte d'Estaing (voy.). Suffren avait déjà 55 ans, lorsque s'ouvrit pour lui une carrière plus brillante. Envoyé, en 1781, avec une escadre de cinq vaisseaux pour défendre le cap de Bonne-Espérance, il attaqua, dans le port de Praya de San Iago, l'une des îles du Cap-Vert, le commodore Johnson, qui commandait des forces supérieures, et soutint glorieusement l'honneur de son pavillon. Après

avoir ravitaillé le Cap, il fit voile, à la tête de 11 vaisseaux, pour les mers de l'Inde, où l'amiral anglais Hughes l'attendait avec des forces égales. Les deux flottes se rencontrèrent, le 19 janv. 1782, à la hauteur de Sadras, sur la côte de Coromandel : les Français eurent l'avantage et restèrent maîtres du champ de bataille. Un second engagement devant Bentacolo (Ceylan) n'eut pas de résultat décisif. Il en fut de même d'une troisième action à la hauteur de Negapatam. Suffren rentra alors à Goudelour : ce fut dans cette ville qu'Hyder-Ali vint à sa rencontre, à la tête de son armée, disant qu'il voulait embrasser un grand homme. Cependant Suffren, ayant reçu des renforts de l'Île-de-France, appareilla pour Trincomale (Tricomalay), capitale de Ceylan. Arrivé devant cette ville le 26 août, il débarqua dans la nuit même 2,550 hommes qui ouvrirent la tranchée le 27. La place et la citadelle se rendirent le 30 au matin, et livrèrent aux Français un port magnifique, 80 pièces de canon et des vivres en abondance. Il y avait à peine deux heures que la capitulation était conclue, lorsque l'escadre anglaise fut signalée. Suffren se porta à sa rencontre; mais, mal secondé, il eut seul à soutenir le choc de toute une flotte, et vit son vaisseau démanté et criblé de boulets. Épuisé lui-même de munitions, après avoir tiré 1,800 coups de canon, il continua de tirer à poudre jusqu'au moment où la nuit et l'approche de son arrière-garde forcèrent les Anglais à se retirer. Suffren alla hiverner à Achem : là, ayant appris que Goudelour était assiégé par les Anglais, il fit voile pour cette ville avec 15 vaisseaux; l'ennemi en avait 18. Les deux flottes restèrent trois jours en présence : Suffren donna enfin le signal de l'attaque, et la nuit seule sépara les combattants; les Anglais en profitèrent pour se mettre en retraite, et le blocus fut levé. Sur ces entrefaites, la paix avait été signée à Versailles. Suffren, rappelé en France, rentra à Toulon le 29 mars 1784, après une absence de trois années, et fut récompensé par le titre de vice-amiral et par une glorieuse popularité. Désigné, en 1787, pour commander une flotte qui se réunissait à Brest,

il se disposait à se rendre à son poste, lorsqu'il fut atteint d'une maladie grave. Il mourut à Paris le 8 déc. 1788. Le titre de *bailli* lui avait été conféré par le grand-maître de l'Ordre de Malte pendant sa campagne de l'Inde. A. B.

SUGER, abbé de Saint-Denis, naquit vers 1080, dans une condition obscure. Placé, dès son enfance, par ses parents dans l'abbaye qu'il illustra, il y fut élevé en même temps que le jeune prince devenu plus tard Louis VI, qui se lia avec lui. A cette époque, l'abbaye de Saint-Denis avait encore des représentants au conseil royal, et, à la mort d'Adam (1132), Suger fut nommé pour lui succéder. Quelque temps après, il obtint les prévôtés de Berneval et de Toury; en cette qualité, il possédait les droits de justice, et un simple hommage était dû à l'abbaye dont il relevait. Suger ne tarda pas à montrer le plus grand luxe; mais, à la voix de S. Bernard (*voy.*) prêchant la réforme du clergé, il mit plus de simplicité dans ses mœurs. Le baron du Puiset dévastait les terres voisines de ses domaines, et les prévôtés de Berneval et de Toury servaient souvent de but à ses courses dévastatrices. Suger engagea les seigneurs à demander aide et protection au roi de France, et ils le firent sans prendre garde que c'était le reconnaître pour leur chef, pendant qu'ils dataient leurs chartes *Christo regnante, rege autem deficiente*. A quelquetemps de là, l'oriflamme (*voy.*) sortait radieuse de l'abbaye de Saint-Denis : c'était le premier drapeau de la nationalité française. Suger, vainqueur de la féodalité, si nous pouvons nous exprimer ainsi, lutta contre l'Église. Au concile de Reims, il résista au pape Calixte, et triompha de ses prétentions au sujet des investitures. A son retour, il fut nommé abbé de Saint-Denis. Sans le suivre dans cette nouvelle charge, nous dirons avec Garat qu'il eut tort de vouloir gouverner son monastère comme il gouvernait la France, d'agrandir la puissance de l'abbaye comme il agrandit le pouvoir royal.

Grand était alors le dédain des rois pour leurs vassaux, et, plutôt que de contracter une alliance avec une châtelaine de France, on avait vu un des pre-

miers Capétiens aller chercher au fond de la Russie une princesse digne de partager sa couche. Et cependant les grands vassaux en avaient un vif désir, quoique de semblables unions n'eussent pu que les affaiblir. Le mariage du fils aîné de France avec Éléonore (*voy.*) de Guienne rendit à la couronne d'immenses domaines et l'éleva en richesse bien au-dessus des autres seigneurs. Au milieu des fêtes, Louis VI mourut et Suger resta ministre. C'est dans le commencement du nouveau règne que se montre dans tout son éclat son grand et noble caractère. Éléonore prétendait avoir des droits sur le comté de Toulouse; le pape revendiquait la nomination des évêchés : Suger arrête Louis VII lorsqu'il veut s'emparer d'un domaine qui ne lui appartient pas, et l'excite à maintenir sa puissance, à laquelle il laissait porter atteinte. Mais ce n'est pas du pape seul que venaient les difficultés : le clergé de France réclamait des libertés absolues. Suger, ne pouvant résister à tout, céda, mais en réservant pour l'avenir les droits du roi. Il avait déjà jeté la base de cette justice qui devait grandir sous Louis IX. Les tribunaux furent renfermés dans Saint-Denis, car Suger était persuadé que dans ce temps de désordre la justice ne pouvait être rendue qu'à l'abri des autels. Une loi écrite défendit à un juge d'Orléans de descendre dans l'arène pour soutenir ses arrêts par le glaive, tandis que la défense du duel était observée par deux princes prêts à vider leurs querelles en champ clos. Et malgré ces rigides ordonnances, lorsque Louis VII, alarmé du sang répandu à Vitry, se met à la tête de la croisade, malgré l'avis de Suger, celui-ci est nommé régent du royaume. Après le départ des croisés, la noblesse se révolte, le frère du roi à leur tête; Suger tire le glaive et triomphe. Calme et prudent au milieu des conciles ou des synodes, il en devient l'arbitre, ainsi que celui des princes et des seigneurs. Henri, roi d'Angleterre, le prend pour juge dans son démêlé avec la France, et se conforme à son arrêt. L'envie s'attache à ses pas; chargés de rendre la justice et d'empêcher les déprédations, les magistrats qu'il a répandus dans toutes les provinces ont irrité les seigneurs, et, lors-

que le roi revient dans son royaume, des plaintes nombreuses accablent le régent. Louis VII les écoute un instant ; mais le bon ordre qu'il voit régner partout sur son passage a bientôt arraché de son cœur tout soupçon, et, à son arrivée à Paris, il décerne à Suger le titre de *Père de la patrie*. Enfin, il est une gloire que l'on n'ôtera point à Suger : c'est celle d'avoir arrêté dans ses désordres une femme telle qu'Éléonore de Guienne, qui, disait-elle, ne voulait pas un moine pour mari. Son divorce n'eut lieu qu'après la mort du ministre. Désolé des désastres de la Palestine, Suger travaillait à organiser une nouvelle croisade, lorsqu'il mourut en 1152. On doit à ce grand homme d'état une *Vis de Louis VI*, un compte-rendu de son administration, et des lettres nombreuses. On a une *Vie de Suger* de dom Gervaise, 1732, 3 vol. in-12. Garat a remporté le prix proposé par l'Académie-Française, en 1779, pour son éloge. V^o d'H.

SUGGESTION, voy. CAPTATION.

SUICIDE (du latin *suicidium*, dérivé de *cædere*, tuer, et *se*, *sui*, pron. de la 3^e pers.), homicide sur soi-même. De tout temps, et bien avant Rousseau (*Nouvelle Héloïse*, III^e partie, lettre 21^e), on a beaucoup discuté sur le suicide ; cependant peu de questions ont reçu des solutions plus différentes. Quelques moralistes le justifient ou au moins l'excusent ; d'autres, en plus grand nombre, le condamnent absolument, tandis que d'autres encore s'élèvent contre lui avec plus ou moins de sévérité, selon les motifs qui y ont présidé. Avant tout, il s'agit de bien s'entendre sur l'étendue de la signification du mot. Le suicide, considéré comme attentat et moralement imputable, suppose toujours une entière liberté de volonté, une conscience parfaite de l'acte qu'on commet. En conséquence, il faut ranger à part ces cas, plus nombreux peut-être qu'on ne pense, où une affection mentale trouble la raison du malheureux qui se donne la mort, et le prive de tout empire sur lui-même. Le meurtrier alors n'est plus volontaire, et il doit exciter la pitié plutôt que le mépris et la réprobation.

Il n'en est pas de même de ces suici-

des qui ont pour cause la fougue des passions, la crainte de la douleur, le désespoir ou le remords ; relativement à ceux-ci, on a beau accumuler les sophismes, on ne parviendra jamais à les justifier. La conservation de la vie n'est pas seulement un instinct naturel, c'est un devoir ; car en plaçant l'homme sur la terre, Dieu lui a assigné un but auquel il doit tendre sans cesse de tous ses efforts. Abréger son existence terrestre, c'est briser l'instrument de son perfectionnement moral, c'est trahir ses obligations envers l'humanité, c'est se révolter contre la volonté de Dieu, et préférer des vues personnelles aux lois générales. Il peut se présenter cependant des circonstances où la vie est un opprobre et la mort un devoir.

Qui oserait flétrir du nom de suicide le noble sacrifice de sa vie, fait par Régulus à l'inviolabilité du serment ? Qui n'applaudirait à Socrate, à Jésus, aux martyrs du christianisme se soumettant volontairement à une mort à laquelle ils auraient pu se soustraire s'ils n'avaient voulu rester fidèles jusqu'au bout à leur mission sainte ? Mais les cas où le devoir commande ainsi à l'homme de s'immoler pour le bien de ses semblables sont fort rares, et surtout fort difficiles à déterminer. Ce serait assumer une grave responsabilité que de prétendre décider jusqu'à quel point la vie est compatible avec la vertu, avec la dignité morale de l'homme, et on hésite à condamner ou à approuver Caton d'Utique se perçant de son épée pour ne pas survivre à la liberté de Rome.

Au reste, plus ces morts sublimes inspirent d'admiration, plus on doit frapper d'une réprobation sévère ces êtres lâches qui se réfugient dans la tombe pour échapper à l'infortune où à des embarras peut-être momentanés, plutôt que de résister courageusement. Et malheureusement, ils forment toujours la grande majorité. Ainsi, sur les 2,000 suicides commis en France annuellement, une large part appartient sans doute à l'aliénation mentale ; mais les chagrins domestiques, les souffrances physiques, les revers de fortune et la misère, ne figurent guère pour un chiffre moins élevé dans les tableaux statistiques publiés par le minist-

tère de la justice. Le suicide est devenu commun de nos jours, et des hommes de talent, à l'exemple d'un jeune poète anglais (voy. CHATTERTON), se sont crus en droit de disposer de leur vie dans un moment de découragement ou d'ennui, triste conséquence de la perte des illusions du jeune âge, au lieu de lutter contre le sort, de se montrer plus grands que leur fortune et de relever leur existence à leurs propres yeux par de nobles et courageuses tentatives.

Nous avons parlé des tableaux compris dans le Compte-rendu annuel adressé au roi par le ministre de la justice. Ces tableaux nous offrent de curieux renseignements qui méritent d'être étudiés soigneusement et auxquels nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter. Disons cependant qu'en 1842 on a constaté, en France, 2,866 suicides, dont 2,129 d'hommes et 737 de femmes. Les départements où les suicides sont le plus fréquents sont : la Seine, la Seine-Inférieure, le Nord, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, l'Oise, l'Aisne; la Haute-Loire, la Lozère, la Corse, l'Aveyron et le Cantal sont ceux où ils sont le plus heureusement le plus rares. L'influence des saisons se fait sentir d'une manière très marquée : le plus grand nombre de ces attentats se commettent en été et au printemps. Les moyens les plus usités sont la submersion et la strangulation; mais l'asphyxie et les armes à feu jouent aussi un grand rôle dans ces fatales déterminations. Toutes les classes de la société fournissent leur contingent à ce triste catalogue; les individus attachés à l'exploitation du sol, les militaires et les rentiers forment les catégories les plus nombreuses : les gens sans aveu ne sont nullement les plus enclins à se débarrasser violemment du fardeau de leur précaire existence. Chez les jeunes gens aussi, le suicide est assez rare : la vie se présente à eux si longue et si pleine de charmes qu'on comprend qu'ils redoutent de la quitter. C'est dans l'âge des déceptions, lorsque la vie n'offre plus de mystères, c'est-à-dire entre 40 et 50 ans, qu'on hésite le moins à attenter à ses jours. Nous nous bornons ici à ces rapides indications, sans prétendre en tirer

les conclusions qu'on pourrait en faire découler. Ajoutons seulement qu'en Angleterre (avec la principauté de Galles) le nombre des suicides a été, en 1839, de 1,058. — Parmi les ouvrages consacrés à cette triste aberration, nous citerons ceux d'Osiander (Hanovre, 1813); de M^{me} de Staël (Stockh., 1812); de Falret, et enfin Stæudlin, *Histoire des opinions sur le suicide* (Gœtt., 1824, in-8°).

E. H. G.

SUIDAS, grammairien grec du x^e siècle selon les uns, du x^e selon les autres. Les faits de sa vie ne sont pas connus. Nous avons de lui un *Lexique* historique et géographique, qui, quoique inexact dans maints endroits, fournit une foule de renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. La première édition qu'on en ait imprimée est celle de Milan (1499, in-fol.); il a été publié depuis par Küster (Cambridge, 1705, 3 vol. in-fol.), et plus récemment par Gaisford (Lond., 1834) et Bernhardi (Halle, 1834, 2 vol. in-8°).

C. L.

SUIE, matière qui se dépose dans les cheminées, et qui est le produit de la décomposition, par le feu, des matières organiques. Elle sert dans la teinturerie et dans la peinture (on en fait le bistre), ainsi qu'à divers emplois dans l'industrie, et peut aussi être utilisée comme engrais.

SUIF, terme général sous lequel on désigne les graisses fondues des bœufs, vaches, veaux, moutons, boucs, etc., seules ou mêlées ensemble; mais ces animaux produisent des quantités de suif bien différentes et de qualités diverses. Le bœuf fournit en moyenne 26 kilogr. d'un suif moins sec et moins blanc que celui du mouton; ce dernier donne environ 2 kilogr. de suif sec et très blanc; le veau ne fournit que 1 kilogr. de suif blanc et mou; enfin le porc donne le plus mou et le plus mauvais de tous les suifs, connu sous le nom de *flambart*. Les suifs de bœuf et de mouton sont les meilleurs et les plus généralement employés; ils donnent à la fonte environ 80 kilogr. par quintal métrique.

Pour extraire la matière grasse contenue dans le système adipeux, on altère cette membrane par l'action de la cha-

leur; cette opération se fait dans des fonderies à feu nu, où l'on jette les matières, et d'où l'on retire le suif à mesure qu'il se forme; quand il ne vient plus de liquide, il reste ce qu'on appelle la *bow-lée*, que l'on expose de nouveau à la chaleur pour obtenir le *creton*, qui sert de nourriture aux chiens, et qui, chauffé lui-même à un degré très élevé, donne enfin le suif brun. Mais l'odeur infecte et le danger d'incendie, deux inconvénients graves attachés à ce mode d'opération, devraient enfin décider les fondeurs à adopter le procédé de fonte par le contact de l'acide sulfurique étendu d'eau. Ce procédé prévient l'infection par la saturation de l'ammoniaque, et annule les chances d'incendie par le volume d'eau employé à cette opération.

La plus grande partie du suif est employée à la fabrication des *chandelles* (voy.) et des *bougies* dites *stéariques*; le reste est converti en savon (voy.). Les *acides stéarique* et *margarique* ont été appliqués, il y a quelques années, à la fabrication des *bougies stéariques* à cause de la flamme inodore et brillante qu'ils produisent; mais ces acides sont d'une cristallisation trop facile pour être employés purs, et la quantité de cire qu'il faudrait y mêler élèverait cette dernière à un prix trop haut pour le commerce; de savants chimistes ont surmonté cette double difficulté en chauffant à environ 55° les moules dans lesquels on coule les *acides gras* liquéfiés, et en les agitant jusqu'à ce que ces derniers se prennent en une masse où tous les cristaux se trouvent brisés; la bougie ainsi traitée devient mate et solide, et il ne reste plus, pour la livrer à la consommation, qu'à la polir avec un morceau de flanelle imbibé d'alcool.

Il se fond annuellement en France environ 23 millions de kilogr. de suif, et sur ce chiffre le dép. de la Seine en fournit à lui seul $\frac{1}{3}$. La fonte des abattoirs de Paris présente pour 9 ans (de 1830 à 1838 inclusivement) un chiffre moyen de 5,818,302 kilogr. La France ne suffit pas à sa consommation de suif; elle en tire de Russie, d'Angleterre, d'Italie, etc.; en 1837, elle en a importé 7,749,198 kilogr.

C-B-S.

SUIF (ABERE A), voy. GLUTIER.

SUIINT, voy. LAINE.

SUISSE (en allem. *Schweitz*; vulg. *Schwytz*). Ce pays, qui un des premiers a vu luire sur ses montagnes l'aurore de la liberté au moyen-âge, offre un égal intérêt à l'historien, à l'artiste, au géologue et au voyageur. Sur un petit espace, il réunit plus de charmes pittoresques et plus de beautés naturelles que nulle autre contrée de l'Europe. Son étendue, d'après les calculs les plus exacts, n'est pourtant que de 718 milles carr. géogr., ou de 30,490 kilom. carr. La Suisse est renfermée entre le grand-duché de Bade au nord, le lac de Constance au nord-est, le Tyrol à l'est, le royaume Lombardo-Vénitien et la monarchie Sarde au sud, et la France à l'ouest: c'est, avec le Tyrol et la Savoie, la contrée la plus élevée de l'Europe. De hautes montagnes couvrent la majeure partie de son territoire. Les Alpes (voy.), aux sommets couverts de neiges éternelles, mais tapissées à leur pied de la plus riche verdure, y déploient leurs masses imposantes et leurs coupes hardies, à mille formes diverses, du sud-ouest au nord-est. Cette chaîne majestueuse, sillonnée en tous sens de profondes vallées, se divise, en Suisse, dans les trois grandes branches suivantes: 1° les Alpes pennines, qui partent du Mont-Blanc, en Savoie, et s'étendent entre l'Italie et le Valais, où elles forment le grand Saint-Bernard et le mont Rosa, jusqu'au Saint-Gothard (voy. tous ces noms); 2° les Alpes bernoises, au nord du Valais et dans la partie méridionale du canton de Berne, dominées par le Finsteraarhorn, le Schreckhorn, le Wetterhorn, le pic de la Vierge (*Jungfrau*), le glacier de la Fourche, le Moine, etc.; 3° le Saint-Gothard, nœud principal des Alpes helvétiques, au sud du canton d'Uri, à l'entour duquel les dériviations multiples de ce groupe sont projetées sur les autres petits cantons du centre de la Confédération, ainsi que, dans la direction contraire, sur ceux des Grisons et du Tessin. La hauteur des sommets les plus élevés dans les Alpes helvétiques varie entre 10,000 et 13,500 pieds. Même dans la majeure partie des vallées et des plaines les plus éloignées de ces colosses, l'élévation moyenne au-dessus du niveau

de la mer des terrains habités est encore de 1,200 à 2,000 pieds; elle n'est moindre que dans la région riveraine du Rhin, entre le lac de Constance et Bâle, où elle s'abaisse à 780 pieds, et aux environs du lac Majeur, où elle diminue même jusqu'à 636 pieds. Le Jura (*voy.*), chaîne dont la hauteur, de beaucoup inférieure à celle des Alpes, ne dépasse nulle part 5,300 pieds, se détache de celles-ci aux environs de Genève. Marquant de là sa grande partie la limite entre la France et la Suisse, il décrit dans cette dernière un grand arc dont une extrémité est poussée vers le Rhin entre Bâle et Schaffhouse.

Les montagnes de la Suisse, surtout les glaciers, donnent issue à une foule de rivières et de ruisseaux, dont quelques-uns se précipitent du haut des rochers en magnifiques cascades. Plusieurs de ces cours d'eau deviennent de grands fleuves, après avoir franchi les limites de la Suisse. Le plus fameux de tous est le Rhin (*voy.*), formé de 3 branches qui ont leurs sources voisines du Saint-Gothard et se réunissent dans le canton des Grisons. Au sud, dans le Valais, le Rhône (*voy.*), qui sort du glacier de la Fourche et traverse le lac de Genève, est emporté dans une direction contraire vers le midi de la France. Le principal affluent du Rhin est l'Aar (*voy.*), le plus grand des cours d'eau appartenant en entier au territoire suisse. Cette rivière a sa source dans l'Oberland (Haut Pays) bernois, y traverse les lacs de Brienz et de Thun, et baigne, en décrivant de grands détours, Berne, Soleure et Aarau. Dans le canton d'Argovie, elle reçoit, à très peu d'intervalle, sur sa rive droite, deux autres rivières considérables : la Reuss, qui découle du mont Saint-Gothard, franchit le lac des Quatre-Cantons et reparait à Lucerne; la Limmat, qui vient du canton de Glaris et porte le nom de Linth avant de se jeter dans le lac de Zurich, dont elle s'échappe de nouveau à l'endroit même où est située cette ville. Le Tessin (*Ticino*), qui naît sur le versant opposé, au pied du Saint-Gothard, et arrose le canton auquel il donne son nom, court de là, à travers le lac Majeur, rejoindre le Pô, dans le royaume Lo-

bardo-Vénitien. Enfin l'Inn, la principale rivière du Tyrol, tributaire du Danube, en Bavière, prend naissance en Suisse, dans le canton des Grisons. La plupart de ces cours d'eau offrent des parties navigables. La Suisse possède une multitude de lacs, dont les nappes argentees contribuent merveilleusement à diversifier et à rehausser la magnificence des sites. Ces réservoirs naturels sont pour la plupart très profonds. Les deux plus étendus, le lac de Constance (*voy.*) ou *Bodensee*, au nord-est, et le lac de Genève (*voy.*) ou lac Léman, au sud-ouest, sont limitrophes, le premier de l'Allemagne méridionale, le second de la Savoie. Parmi les lacs de l'intérieur, on remarque ceux de Neufchâtel, de Bienna (*Biel*) et de Morat (*Murten*), dans la région occidentale; ceux de Thun et de Brienz, dans l'Oberland bernois; le lac de Lucerne ou des Quatre-Cantons (*Vierwaldstædter-See*) et celui de Zug, le lac de Zurich et celui de Wallenstædt, dans la région du centre et du nord-est. Quant au lac Majeur et au lac de Lugano, dans le canton du Tessin, sur la frontière d'Italie, ils n'appartiennent à la Suisse qu'en partie, le premier même seulement par son extrémité septentrionale. Nous renvoyons aux différents articles de canton pour les particularités les plus remarquables de la topographie si grandiose et si pittoresque de la Suisse; là se trouveront décrits quelques-uns de ces tableaux magiques qui attirent depuis longtemps vers ce petit coin de la terre des flots de visiteurs de toutes les parties de l'Europe.

Le climat varie beaucoup en Suisse, selon le degré d'élévation des sites. Il est naturellement très vif sur les Alpes; en revanche, il est tempéré dans les vallées et dans les plaines, et même chaud, au sud, dans celles qui avoisinent l'Italie. Les hivers sont rigoureux et assez longs; mais l'air est en général serein, pur et salubre, excepté dans ces vallées basses et humides, où se développe la triste affection du crétinisme (*voy.*).

La fertilité du sol propre à la culture, quoique fort inégale, est néanmoins très grande dans certains districts particulièrement favorisés par la nature. Environ les trois huitièmes de la superficie totale

sont occupés par les lacs, les eaux courantes ou stagnantes, les glaciers, par des masses de roches nues et arides, ou du moins par des hauteurs où l'herbe forme à peu près l'unique végétation. Beaucoup de campagnes offrent les plus riches moissons de blé, mais la quantité n'en est pas suffisante pour tous les besoins des habitants, obligés de recourir à l'étranger pour un tiers environ de leur consommation de grains. Le pays produit aussi des vins, des fruits, du chanvre et du lin, des plantes officinales et du bois. Les vastes et excellents pâturages, dans les vallées et sur les pentes moyennes des Alpes, nourrissent de superbes et nombreux troupeaux, de bêtes à cornes surtout. Il a été calculé qu'on entretient annuellement environ 900,000 têtes de gros bétail en été, et 600,000 en hiver; l'excédant du premier chiffre sur le second passe dans la consommation ou est exporté entre les deux saisons. Le beurre et les fromages (*voy.*) préparés dans les chalets des Alpes sont très recherchés. Cette branche de l'économie rurale est pour ce pays de la plus haute importance, et les riches produits de l'éducation du bétail dédommagent amplement les districts privés d'autres ressources agricoles. Le règne animal offre d'ailleurs dans les Alpes quelques espèces particulières. La marmotte y est très commune, mais le bouquetin ne s'y montre plus que de loin en loin, et la passion du montagnard pour la chasse au chamois rend ce dernier également de plus en plus rare. Le poisson abonde dans les lacs. Le règne minéral fournit du granit, du marbre, de l'albâtre, du cristal et du fer. On trouve aussi du cuivre, du plomb, de la houille et du sel, mais l'activité industrielle de la population, engagée dans trop d'autres branches, est faiblement dirigée vers les exploitations de cette nature. Les sources minérales et thermales, très nombreuses dans le pays, sont pour la plupart avantageusement connues à l'étranger.

De même que la Suisse ne forme pas un état simple et uniformément organisé, mais une confédération de petites républiques, de même la population de cette contrée, bien qu'étroitement unie par la

similitude des traditions et des destinées politiques, et par la communauté du lien fédéral, ne forme pas une nation dans le sens propre de ce mot. Cette population, répartie dans 62 villes, 101 bourgs et 7,400 villages et hameaux, doit être évaluée à environ 2,200,000 âmes : c'est un composé des mêmes éléments que représentent, chacune en masse isolée, les trois grandes nations qui entourent la Suisse, les Allemands, les Français et les Italiens, dont les idiomes respectifs se partagent également le territoire de la Confédération. L'allemand, la langue dominante, se parle, dans un patois assez rude et caractérisé par un fort accent guttural, dans toute la région du centre, du nord et de l'est. Le français règne dans la Suisse occidentale, c'est-à-dire dans les cantons de Genève, de Vaud et de Neuchâtel, d'une manière exclusive, dans une grande partie des cantons de Fribourg et du Valais, et dans quelques dépendances de celui de Berne. L'italien est parlé dans tout le canton du Tessin et dans plusieurs parcelles de celui des Grisons; mais, dans ce dernier, il se rencontre avec un autre idiome plus vieux de la même souche, le roman (*voy. langue ROMANE*), dont l'usage est encore plus répandu dans ce canton. On estime approximativement le chiffre de la population allemande à 1 $\frac{1}{2}$ million, et celui de la population française à plus de 500,000 individus; le petit reste seulement est italien ou roman. Quelquefois, les langues se touchent de si près qu'on les voit dominer l'une à côté de l'autre, sans se mêler, dans des quartiers différents d'une même ville, comme par exemple à Fribourg. Malgré cette diversité de races et d'idiomes, une longue solidarité de rapports et d'intérêts politiques a pourtant imprimé à tout le peuple suisse un cachet particulier qui lui prête une physionomie distincte, à plusieurs égards, de celle des nations circonvoisines. En général, les Suisses nous offrent, au physique, le type d'une race vigoureuse et fortement constituée, et au moral celui d'un peuple vivement animé de l'esprit de liberté et d'indépendance, aussi franc et loyal que brave, patient et infatigable dans le travail, et qui, malgré un

religieux attachement gardé en tous lieux pour le sol natal, aime pourtant à répandre son activité au dehors, où il se sent poussé par l'appât de la fortune. Cette disposition du caractère concourt, avec la haute réputation de valeur qui s'était attachée au nom suisse depuis le moyen-âge, à expliquer le goût, longtemps si vif et si prononcé, de la jeunesse du pays pour le service militaire aux gages des gouvernements étrangers, auxquels on l'a vu fournir antrefois de nombreux régiments (voy. CAPITULATIONS, T. IV, p. 702). De nos jours cependant, les patriotes les plus éclairés se sont élevés avec force contre ce trafic de sang, et ont fait adopter dans plusieurs cantons des mesures sérieuses pour défendre ces enrôlements mercenaires. Actuellement, le roi de Naples et le pape sont les seuls souverains qui aient conservé des troupes suisses, librement engagées pour la plupart, en vertu de capitulations formelles, dans les petits cantons catholiques, pour lesquels cette carrière forme une ressource que leur pauvreté ne saurait dédaigner. Les effets de ces expatriations, bien plus communes jadis, et dans le siècle présent la fréquence toujours croissante de voyageurs de tous pays, ont sans contredit beaucoup fait perdre aux mœurs suisses de leur simplicité primitive et de leur ancien caractère patriarcal.

L'industrie manufacturière est extrêmement développée et très florissante dans certaines parties de la Suisse. Elle a son principal siège dans les cantons du nord et dans ceux de l'ouest, et porte surtout sur la fabrication des étoffes de soie (Zurich), des rubans de soie (Bâle), des mousselines, indiennes et autres cotonnades (Saint-Gall et Schaffhouse), des tissus de chanvre et de lin, de l'horlogerie (Genève, Neufchâtel et environs), de la quincaillerie, des chapeaux de paille, etc. Néanmoins, la population, même dans les districts de fabrique, n'est pas très concentrée; car aucune des 6 villes de la Suisse ayant au-delà de 10,000 âmes n'atteint au chiffre de 30,000.

Le défaut d'unité dans l'administration des douanes permet difficilement

d'établir pour ce pays la valeur exacte de l'importation et de l'exportation. Cette dernière consiste particulièrement en produits des manufactures et des troupeaux. Dans aucun autre pays, le principe de la liberté du commerce n'est aussi largement appliqué, en ce qui touche l'importation. Ce régime est surtout fondé sur l'intérêt puissant qu'a la Suisse de s'assurer les bénéfices d'un transit considérable, auquel, par sa position entre les confins opposés des trois plus riches contrées du continent européen, elle offre naturellement les voies les plus courtes. Bâle, Genève, Berne, Zurich et Coire, comme places de transit, sont les villes de commerce les plus importantes.

On sait que la Suisse a été jadis un des foyers les plus ardents de la réforme religieuse et qu'une communion très répandue du protestantisme, celle qui s'appuie sur la confession dite helvétique (voy.) a pris naissance dans ce pays. Les partisans de cette Église, unis à ceux de la doctrine de Calvin, y dominent et forment environ $\frac{2}{3}$ de la population. Le reste des habitants (environ 880,000) est resté fidèle à la foi catholique, qui règne toujours sans partage dans les petits cantons des Alpes, berceau de la Confédération, tandis que les réformés ont pour eux la plupart des cantons industriels et riches, ou vivent dans les autres au milieu des catholiques. L'esprit de secte, malheureusement fort enraciné dans l'Église réformée en Suisse, y sème des germes d'inséance en partie non moins vive que l'animosité trop fréquente entre catholiques et protestants. On rencontre aussi des anabaptistes et des frères Moraves en petit nombre, et près de 2,000 Juifs; mais ces derniers ne peuvent acquérir le droit de bourgeoisie dans aucun canton, et ne sont même pas tolérés dans tous. Les catholiques possédaient, en 1837, dans toute la Suisse, 127 couvents, renfermant 2,850 religieux et religieuses, mais ce nombre a encore diminué depuis, par suite des sécularisations de biens monastiques, ordonnées par plusieurs gouvernements cantonaux. Les évêchés suisses, autrefois suffragants de plusieurs archevêchés voi-

sins d'Allemagne, de France et d'Italie, relèvent aujourd'hui directement du pape. Les sièges maintenus sont établis à Soleure, sous l'ancien titre d'évêché de Bâle, à Coire, à Sion, et à Fribourg, résidence de l'évêque de Genève et Lausanne. Ces dignitaires, élus par les chapitres, doivent être confirmés par les cantons compris dans leurs diocèses respectifs. L'instruction publique, extrêmement développée dans plusieurs cantons réformés, et notamment dans la Suisse française, qui est depuis longtemps une pépinière d'instituteurs et d'institutrices pour plusieurs pays du nord de l'Europe, languit beaucoup, par contre, dans les petits cantons catholiques, où l'influence cléricale n'a rien d'hostile à l'ignorance et à la superstition. Mais, à part ces exemples fournis par une minorité d'états pauvres de lumières et de ressources, la Suisse peut se vanter d'avoir fait plus que tout autre pays pour le perfectionnement moral de l'éducation primaire et secondaire (*voy. PESTALOZZI et FELLENERG*). Les pensionnats surtout y sont nombreux, et l'excellente réputation dont ils jouissent leur procure une multitude d'élèves de l'étranger. En revanche, le haut enseignement se ressent un peu de l'isolement des cantons et d'un certain esprit de rivalité qui les empêche de centraliser davantage les moyens qu'ils auraient pour fonder des établissements universitaires sur une échelle plus large et plus féconde. Bâle, Zurich et Berne, possèdent néanmoins des universités organisées en petit sur le même pied que celles d'Allemagne, tandis que Genève et Lausanne ont des académies qui se rapprochent davantage du système français. Toutes ces villes peuvent d'ailleurs se glorifier d'avoir produit une foule d'hommes éminents dans les sciences, dans la littérature et même dans les arts.

Depuis 1798, il n'existe plus en Suisse de classe privilégiée proprement dite. L'origine des titres du petit nombre de familles nobles qu'on y rencontre se rapporte, pour la plupart, à des distinctions conférées à leurs auteurs par les puissances étrangères au service desquelles ils se trouvaient. Dans le pays même, le patriarcat, qui d'ailleurs n'existe plus en droit

aujourd'hui, n'a jamais eu de rapports accidentels avec ce genre de noblesse. Mais on se montre très difficile sur la concession du droit de bourgeoisie dans beaucoup de cantons, même à l'égard des postulants suisses, à cause de certains avantages matériels, comme la participation au revenu de domaines publics, souvent très considérables, qui s'attachent à cette qualité. Il en résulte que, dans certains cantons, les citoyens proprement dits ne forment que la minorité, tandis que la majorité de la population se trouve, à beaucoup d'égards, dans la condition d'étrangers domiciliés. Cette circonstance, compliquée d'une foule d'autres éléments de division et de jalousie, de rivalités d'intérêt locales, etc., inséparables d'un état social où domine l'esprit démocratique dans sa plus vulgaire expression, contribue à entretenir dans beaucoup de cantons une agitation très vive et une très grande ardeur révolutionnaire ou réactionnaire, qui souvent, depuis 1830, et tout récemment encore dans le Valais, a fait naître des collisions sanglantes ou produit de violents bouleversements intérieurs. Le mot par lequel Voltaire caractérisait de son temps les discordes civiles de Genève, « c'est une tempête dans un verre d'eau, » pourrait également s'appliquer à plus d'un autre canton. Dans aucun pays, le journalisme ne montre autant de rudesse et d'emportement, et ne se livre aux personnalités avec autant de fiel qu'en Suisse.

La Suisse, comme on sait, forme une confédération républicaine, aujourd'hui composée de 22 cantons souverains, et parfaitement indépendants les uns des autres pour tout ce qui concerne leur gouvernement intérieur. Quelques-uns de ces cantons sont eux-mêmes, comme le Valais, de petites confédérations, ou bien sont partagés, comme Unterwalden, Appenzell et Bâle, en deux, ou, comme les Grisons, en trois petites républiques distinctes, mais ne figurant ensemble que comme un seul état dans la diète générale; en sorte qu'il faut porter à 27 le nombre total des États qu'embrasse le lien fédératif. Des variétés infinies se rencontrent dans la constitution républicaine de chacun d'eux. Dans les uns ré-

gne la démocratie pure, où chaque citoyen concourt directement à l'exercice des droits politiques; dans d'autres plus peuplés, la démocratie est organisée en système représentatif; dans d'autres encore, le gouvernement est diversement mélangé d'éléments et de formes aristocratiques, en partie en ce sens que les bourgeois des chefs-lieux ont une certaine prépondérance et jouissent de prérogatives marquées sur les citoyens des autres villes et des campagnes. Enfin, il est un canton, celui de Neuchâtel, qui, reconnaissant pour souverain le roi de Prusse,

se trouve dans une condition toute particulière: il forme moins une république qu'une principauté constitutionnelle, rattachée au corps helvétique par le lien fédéral. Tout en renvoyant le lecteur, pour ce qui concerne la statistique particulière et le gouvernement des divers cantons, aux articles spécialement consacrés à chacun d'eux, nous donnerons ici le tableau général de la confédération, indiquant pour chacune de ses parties le chiffre de la superficie, celui de la population et le nom du chef-lieu, lorsque ce nom diffère de celui du canton. *

CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

I. Cantons septentrionaux.

	Superficie en m. carr. géogr.	Population.	Chefs-lieux.	hab.
1. Bâle.....	8.71	65,000	22,000
{ ville.....				
{ campagne }				
2. Soleure.....	12.01	63,000	5,000
3. Argovie.....	23.70	183,000	Aarau.....	4,100
4. Zurich.....	32.33	232,000	14,000
5. Schaffhouse.....	5.46	22,000	6,000
6. Thurgovie.....	12.66	84,000	Frauenfeld.	2,900

II. Cantons orientaux.

7. Saint-Gall.....	35.27	160,000	10,000
8. Appenzell..	7.21	52,000	Hérisau....	7,300
{ Rhodes intérieures }				
{ Rhodes extérieures }				
9. Grisons....	140.00	90,000	Coire.....	5,500
{ Ligue grise..... }				
{ Ligue de la maison de Dieu }				
{ Ligue des dix droitures... }				

III. Cantons méridionaux.

10. Tessin.....	48.81	113,000	Lugano....	3,800
11. Valais (confédération de 13 dizains).....	78.38	75,000	Sion.....	2,600

IV. Cantons occidentaux.

12. Genève.....	4.31	60,000	28,000
13. Vaud.....	55.75	184,000	Lausanne...	15,000
14. Neuchâtel.....	13.22	62,000	6,400

V. Cantons intérieurs.

15. Fribourg.....	26.60	90,000	9,000
16. Berne.....	120.83	408,000	22,400
17. Lucerne.....	27.71	125,000	8,300
18. Zug.....	4.03	15,000	3,100
19. Schwytz.....	15.96	40,000	5,200
20. Uri.....	19.85	14,000	Altdorf.....	1,900
21. Unterwalden	12.40	23,000	Stanz.....	1,700
{ Obwalden }				
{ Nidwalden }				
22. Glaris.....	13.20	30,000	4,100

TOTAUX... 718.40 2,200,000

Des corps électifs, dits *conseils*, sont à la tête du gouvernement et de l'adminis-

tration de chaque canton. La plupart des emplois publics sont de même conférés par l'élection et sont gratuits ou très faiblement rétribués. Le cens, là où il est exigé pour l'exercice du droit électoral, est généralement très modique. Les premiers

(*) Ce tableau étant dressé d'après les données les plus récentes, il peut servir à rectifier des données plus anciennes utilisées pour la rédaction des notices cantonales. S.

magistrats des cantons portent, suivant la coutume de chacun, les titres de bourguemestre, d'avoyer (*Schultheiss*), de landamman, de président, de capitaine de canton (*Landeshauptmann*, dans le Valais) et de syndics (à Genève). Voy. la plupart de ces noms.

La constitution qui régit actuellement la Confédération suisse repose sur le pacte du 7 août 1815. La direction suprême des affaires fédérales appartient à la diète (*Tagsatzung*), composée des envoyés de tous les cantons, députés par les gouvernements de ceux-ci, dont ils reçoivent des traitements et sont tenus de suivre les instructions. Chaque canton n'a qu'une voix à donner à la diète, et pour trois elle est partagée; mais les demi-voix ne comptent que lorsque les deux portions du même canton sont d'accord. La diète, dont on a présenté l'histoire dans un art. spécial (T. VIII, p. 184), s'assemble régulièrement tous les ans au commencement de juillet, et transporte de deux en deux années, alternativement, son siège dans une des trois villes de Zurich, Berne et Lucerne*. Celui des trois cantons du même nom dans le chef-lieu duquel la session a lieu, porte pendant la durée biennale de sa période de présidence le nom de *canton directeur* ou *Vorort*, et le premier magistrat du Vorort est en même temps de droit président de la diète. Cette assemblée a seule le pouvoir de décider les questions de paix et de guerre, et de traiter avec les puissances du dehors. Elle doit en outre veiller au maintien du repos intérieur et de la concorde entre les divers cantons. Chargée de pourvoir aux intérêts généraux de la Confédération, elle a la direction suprême de toutes les forces militaires de celle-ci, ainsi que la haute surveillance du régime des douanes et du transit. Sous bien des rapports néanmoins, le cercle de ses attributions est assez restreint, car toutes ses résolutions qui touchent à des sujets graves ne deviennent réellement obligatoires qu'après avoir obtenu la ratification des cantons,

(*) Le tour ayant commencé le 1^{er} janvier 1815, c'est Lucerne qui a dans ce moment la présidence; Zurich l'aura en 1845-46, et Berne en 1847-48.

et la majorité de deux tiers des voix; mais cette règle n'est pas d'une pratique très rigoureuse; dans les cas ordinaires, c'est presque toujours l'avis des cantons les plus riches et les plus peuplés qui emporte la décision. Les séances de la diète sont publiques.

Chaque canton a son administration financière distincte, plus ou moins satisfaisante ou prospère. Toute la somme dont peut annuellement disposer le gouvernement fédéral, pour faire face aux dépenses de direction et d'intérêt commun, ne s'élève qu'à 707,740 fr. de Suisse (ce franc vaut 1 fr. 50 cent. de notre monnaie). Tous les cantons contribuent au budget fédéral à raison de leur population et de leur richesse, sous le rapport de laquelle ils sont partagés en 8 classes cotées différemment. Ainsi, tandis que Bâle-Ville est taxé à 60 fr. par 100 habitants, il est des cantons, tels qu'Uri, Schwytz, Unterwalden, etc., qui ne paient que 10 fr. par 100 hab. La Suisse n'a point de dette fédérale, mais la plupart des cantons ont à supporter une dette particulière, et plusieurs d'entre eux sont même fortement obérés.

En principe, tout citoyen suisse, de l'âge de 20 à 45 ans, doit s'exercer au maniement des armes et peut être appelé sous les drapeaux pour la défense de la patrie. Mais l'entretien de chaque contingent est à la charge du canton qui le fournit, tant qu'il n'est pas mis en réquisition par la diète-elle-même, ce qui n'arrive que dans les cas de pressant besoin, ou quelquefois aussi pour l'exécution des grandes manœuvres générales. La diète nomme à tous les commandements supérieurs et compose l'état-major général. Conformément à une résolution fédérale du 20 août 1838, le contingent actif, que chaque canton est obligé de tenir prêt à marcher sur l'appel du Vorort, est fixé à 3 pour 100 du nombre de citoyens suisses qu'il renferme. Cette organisation produit au total un effectif de 64,019 hommes, qui se décompose ainsi qu'il suit : 51,846 hommes d'infanterie de ligne, 4,200 carabiniers ou arquebusiers, 1,504 de cavalerie, 5,769 d'artillerie, et 700 du génie. Une école militaire a été formée à Thun pour

fournir à l'armée fédérale les instructeurs dont elle a besoin. Un fonds distinct, dont le chiffre normal est 4,277,000 fr. de Suisse, en partie alimenté par le produit des droits perçus à la frontière, est affecté au service des dépenses fédérales qui concernent le département de la guerre. Quoique l'esprit militaire ne fasse pas plus aujourd'hui qu'autrefois défaut aux Suisses, cette armée, à raison de la nature de son organisation même, laisse en partie à désirer, sous le rapport de l'uniformité d'équipement, de la tenue et de la discipline. Cependant les carabiniers et les arquebusiers, l'arme favorite du petit suisse, forment des corps renommés pour l'excellence de leur tir, et l'artillerie aussi est l'objet des plus grands soins. Indépendamment du contingent fédéral, quelques cantons plus riches, comme Bâle et Genève, entretiennent de petits corps de troupes soldées pour les besoins de la police et du service de garde dans ces villes.

Bien que dans les cantons riches et éclairés l'organisation des différents services publics soit montée en général au niveau des pays les plus civilisés de l'Europe, le défaut de centralisation ne laisse pas que de former, pour beaucoup d'autres cantons, un obstacle très grave aux progrès de l'administration. L'état des routes et des postes dans certaines localités, celui des écoles, la police intérieure, le système des poids et mesures et le système monétaire s'en ressentent sous plus d'un rapport. L'organisation judiciaire, l'état du droit et même le régime pénitentiaire en souffrent également. La plupart des cantons sont régis par des lois ou coutumes particulières, dont quelques-unes sentent encore la barbarie du moyen-âge; les formes de la procédure présentent une extrême variété; un petit nombre de cantons seulement ont des codes imprimés, et se sont en partie appropriés les législations de France ou d'Allemagne. Le droit romain n'a jamais eu qu'une autorité médiocre en Suisse. Le jury proprement dit n'existe pas dans cette contrée; cependant les institutions judiciaires y sont toutes démocratiques dans leur principe et dans leurs formes. — On peut con-

sulter les ouvrages suivants : *Tableaux de la Suisse, ou Voyage pittoresque fait dans les treize cantons du corps helvétique, 1780 à 1786*, par de Laborde et Zurlauben, Paris, 4 vol. gr. in-fol.; *Manuel du voyageur en Suisse*, par Ebel (voy.); trad. fr., 3^e éd., Zurich, 1818, 4 vol. in-12, pl. (il en existe de nombreuses éditions améliorées), et son abrégé, Paris, 1826, 1 vol. in-12, etc.; *Statistique de la Suisse*, par Picot, Genève, 1819, in-12; Raoul Rochette, *Lettres sur la Suisse*, Paris, 1822, in-8^o, auxquelles font suite celles de M. de Golbéry; Depping, *La Suisse, ou Tableau historique, pittoresque et moral des cantons helvétiques*, 1822, 3 vol. in-8^o, avec grav.; *Voyage en Suisse fait dans les années 1817, 1818 et 1819*, etc., par L. Simon, 1822; 2^e édition, 1824, 2 vol. in-8^o; *Dictionnaire géographique de la Suisse*, par Marc Lutz, trad. par Leresche, 2 gros vol. in-8^o; *Description des 22 cantons*, par Sommerlatt, trad. par Hebler, in-8^o avec atl. in-fol.

2^o *Histoire*. Les plus anciens habitants de la Suisse, les Helvétiens, furent un peuple gaulois dont l'origine se perd dans la nuit des siècles. De leurs rangs étaient sortis ces Tiguriens qui combattirent à côté des Cimbres (voy.), lors de l'irruption de ces barbares dans la Gaule Cisalpine. Au temps de Jules César (voy.), les Helvétiens, partagés en 4 tribus, occupaient, avec les Rauragues, les Tulingiens et quelques autres peuplades, tout le territoire compris entre le Rhin, le Jura et les Alpes. Ce grand capitaine les défit complètement sur les bords de l'Arar (Saône), l'an 58 av. J.-C., pendant qu'ils tentaient une nouvelle émigration dans la direction du pays des Santons (la Saintonge), et les força de rentrer dans leurs foyers. L'Helvétie fut ensuite subjuguée par les Romains, qui y firent pénétrer leur langue et leurs mœurs, et l'administrèrent comme une dépendance de la Grande-Sequanais. Au commencement du v^e siècle après J.-C., les Alemanni (voy.) se répandirent sur la majeure partie du pays, et y firent régner leur idiome, tandis que les Bourguignons se rendirent maîtres de celle qui a formé depuis la Suisse française, et qu'une population

de race gothique s'établit dans les vallées septentrionales des Alpes, auparavant inhabitées. Plus tard, les Lombards rangèrent aussi sous leur domination quelques districts du revers méridional des Alpes; puis l'Helvétie fut réunie tout entière à la grande monarchie des Francs. Après le démembrement de celle-ci, elle passa sous la suprématie des empereurs d'Allemagne, qui y déléguèrent leur pouvoir aux ducs de Zähringen. La fondation de plusieurs des villes les plus importantes, comme Berne et Fribourg, date de la période d'administration de ces puissants seigneurs, qui firent respecter et bénir leur autorité dans le pays; mais leur maison étant venue à s'éteindre en 1218, celui-ci, en subissant le morcellement entre une foule de petites dominations tant séculières qu'ecclésiastiques, retomba dans la confusion. Parmi les dynasties féodales qui y arrondirent le plus leurs domaines, on remarquait néanmoins les comtes de Habsbourg et de Kybourg et ceux de Savoie (voy. ces noms). Les bourgeois des principales villes, telles que Bâle, Berne et Zurich, dotées par les empereurs de nombreux privilèges, et les pâtres des vallées septentrionales des Alpes, qui avaient toujours été libres, mais s'étaient rangés de leur propre gré sous la tutelle de l'Empire, échappèrent seuls au despotisme féodal, les uns grâce à l'accord qui régnait entre leurs cités, les autres à la faveur de l'abri naturel que leur procuraient leurs montagnes. Ces cantons retirés, dits cantons forestiers (*Waldstædte*), dont les trois principaux étaient Uri, Schwytz et Unterwalden, s'administraient eux-mêmes et avaient le droit de justice sur leur territoire. Leur obéissance à l'égard des comtes de Habsbourg, que les empereurs avaient investis de leur autorité sur tout le pays avec le titre d'avoyers (voy.), était plus apparente que réelle et ne tenait pas à des liens de sujétion proprement dite.

La Suisse était dans cette position, lorsque la maison de Habsbourg, dans la personne du célèbre comte Rodolphe, fut élevée sur le trône impérial d'Allemagne, en 1273, et fit en particulier l'acquisition de l'Autriche, grand fief de l'Empire dont elle forma son patrimoine.

Ce prodigieux accroissement de fortune ne pouvait manquer d'ajouter aussi considérablement à sa prépondérance en Suisse, où il semblait qu'il n'y eût plus aucun autre pouvoir capable de lui résister. Rodolphe cependant n'y usa jamais du sien qu'avec sagesse et modération : il respecta scrupuleusement les droits et les immunités des villes et des cantons forestiers, à l'appui desquels il devait en partie son élévation; mais l'orgueilleux Albert, son fils, se fut à peine assuré de la couronne impériale en 1298, qu'il oublia tout-à-fait les égards et la reconnaissance que méritaient ces anciens services rendus à sa dynastie et ne songea plus qu'à réduire la Suisse à la même condition d'obéissance et d'humilité que ses États héréditaires d'Autriche. Comme les populations se montraient en général peu disposées à accepter les charges du nouveau régime, il tenta de les leur imposer par la force. Mais Zurich et Berne lui résistèrent courageusement. Albert ne se rebuta point; seulement, il dirigea plus particulièrement ses vues sur les trois petits cantons forestiers, où il espérait atteindre plus sûrement son but en procédant par des usurpations successives. À cet effet, il mit de fortes garnisons dans les châteaux qui lui appartenaient sur leur territoire et aux environs, et y installa des avoyers étrangers au pays qui s'arrogèrent, au nom de la maison d'Autriche, le droit de lever des contributions, firent valoir une foule d'autres prétentions injustes, et se comportèrent non plus comme des protecteurs, mais comme de véritables maîtres. Ce fut en vain que les opprimés réclamèrent avec instance contre ces empiétements; las enfin de souffrir une tyrannie, contre laquelle un des leurs, le fameux Guillaume Tell (voy.), venait d'enflammer leur courage par l'exemple d'une héroïque protestation personnelle, ils résolurent de secouer le joug. Le 7 nov. 1307, les notables des trois cantons, et à leur tête Walther Fürst, Werner Stauffacher et Arnold de Melchthal s'unirent par serment contre le despotisme étranger dans le Rutili, présolitaire situé près du lac des Quatre-Cantons dans l'Unterwalden; et au jour fixé, le 1^{er} janvier de l'année sui-

vante, les conjurés s'emparèrent par surprise des châteaux qui dominaient le pays, les démolirent, expulsèrent les avoyers et replacèrent toutes choses dans l'état où elles s'étaient trouvées à la mort de Rodolphe. Albert (*voy.*) périt en route, assassiné par son neveu, pendant qu'il s'apprêtait à venger l'affront subi par ses officiers. Henri VII de Luxembourg et les autres princes qui lui succédèrent sur le trône impérial ne firent aucune difficulté pour confirmer les cantons forestiers dans la jouissance de leurs libertés traditionnelles; mais la maison de Habsbourg-Autriche ne put se résoudre si vite à renoncer à ses vues ambitieuses. La lutte entre elle et le peuple de pâtres que, dans son arrogance, elle avait cru pouvoir fouler aux pieds, dura deux siècles, et tous les avantages en furent pour le dernier. La Confédération suisse, qui n'était originairement composée que de trois cantons, s'accrut tellement qu'elle finit par en embrasser treize; elle enleva successivement à ses antagonistes tous leurs domaines héréditaires entre le Rhin et les Alpes, et leur ravit même les châteaux de Habsbourg et de Kybourg, ces antiques berceaux de leur illustre race. La ligue dont les libérateurs des trois cantons déterminèrent la conclusion en 1308 ne fut que le renouvellement d'une union antérieure, concertée entre ceux-ci depuis 1291. Au mois de nov. 1315, ces intrépides montagnards, après avoir remporté à Morgarten leur première victoire sur la noblesse pesamment armée de Souabe et d'Autriche, érigèrent leur ligue en une confédération perpétuelle (*voy. BRUNNEN*), à laquelle accédèrent en outre successivement, jusqu'en 1353, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne. Ces huit États, dits les vieux cantons, conservèrent jusqu'en 1798 l'avantage de certains privilèges sur les cantons postérieurement reçus dans l'union. Les confédérés, durant toute la première période de leur glorieuse lutte contre l'Autriche, firent preuve d'une extrême réserve et du respect le plus parfait pour les droits d'autrui; et quand les progrès de leurs armes ou des transactions leur procuraient des agrandissements, ils attiraient dans leur alliance et traitaient sur le pied

de l'égalité les populations des territoires nouvellement réunis; mais cette modération disparut de leurs principes quand la brillante victoire de Sempach (9 juillet 1386) et celle de Nâfels (9 avril 1389) les eurent délivrés de toute crainte sérieuse: depuis ce moment, ces hommes, qui jusqu'alors n'avaient fait que repousser d'injustes agressions, devinrent à leur tour agresseurs. A la première de ces deux batailles, que le sublime dévouement d'Arnold de Winkelried (*voy.*) a rendue à jamais célèbre, le duc Léopold III d'Autriche avait péri lui-même avec l'élite de ses vassaux. Fiers de leur supériorité, les Suisses convoitèrent les vastes domaines de la maison d'Autriche dans l'Argovie et dans la Thurgovie, ceux des comtes de Toggenbourg, et les districts fertiles qui s'étendent du pied méridional des Alpes vers le lac Majeur. Dans cette lutte, leurs armes, généralement heureuses, n'eurent à subir que quelques échecs; mais les habitants des provinces conquises soit par tel ou tel canton en particulier, soit par toute la Confédération, loin d'être admis au bienfait de l'indépendance et de l'autonomie, reçurent pour administrateurs des baillis nommés par les cantons souverains. A cette époque d'agrandissements territoriaux se rapportent aussi les premières divisions graves qui compromirent l'unité de la Confédération. Ainsi, pendant une des interminables guerres de celle-ci avec l'Autriche, Zurich se trouva pendant 10 ans (1440-50) en hostilités ouvertes avec Schwytz, dont tous les autres cantons prirent le parti et adoptèrent les couleurs dans cette querelle. C'est même de là qu'est venu le nom de Suisses (*Schwytzer*), que l'usage a rendu commun depuis à tous les confédérés helvétiques (*Schweizerische Eidgenossen*). Le 26 août 1444, une poignée de ces montagnards, retranchés derrière les murs de l'hospice de Saint-Jacques, étonnèrent Louis XI, encore dauphin, par l'héroïsme de leur résistance à une nombreuse armée avec laquelle ce prince menaçait leur frontière.

Mais bientôt un orage d'une nature bien plus formidable menaça d'éclater sur les confédérés. Charles-le-Téméraire

(voy. T. V, p. 492), le plus puissant prince de l'Europe occidentale à cette époque, s'était mis en tête de les soumettre. Le grand coup qu'il préparait, également dirigé contre le duc de Lorraine et les villes libres d'Alsace, poussa ces alliés des Suisses à s'unir encore plus étroitement avec eux contre l'ennemi commun. Avec 34,000 hommes seulement, les confédérés marchèrent à la rencontre de la superbe armée des Bourguignons, forte de 60,000 hommes. Complètement défait dans les batailles meurtrières de Granson et de Morat, en 1476, Charles-le-Téméraire, échappé presque seul à ces terribles désastres, trouva la mort l'année suivante sous les murs de Nancy. Les vainqueurs rapportèrent de ces campagnes un immense butin, mais la pureté de leur patriotisme et de leurs mœurs souffrit en même temps de l'attrait que les richesses commencèrent dès lors à exercer sur eux. Sortis de cette lutte mémorable, les Suisses se décidèrent, non sans de vifs débats, à s'adjoindre deux nouveaux cantons, Fribourg et Soleure, en 1481, et resserrèrent les liens de leur alliance avec d'autres villes et États voisins.

La Confédération était ainsi parvenue à son apogée de fortune et de gloire. Toutes les puissances recherchaient à l'envi l'amitié des cantons, et se montraient jalouses d'obtenir d'eux, pour leurs guerres, des corps d'infanterie recrutés parmi ces hommes invincibles dont la renommée avait parcouru toute l'Europe. Séduits par l'appât d'un gain facile et par le goût des aventures puisé dans les habitudes d'un état de guerre perpétuel, les Suisses, ne se contentant plus de combattre pour les intérêts du foyer, se mirent à la solde des puissances, prêts à servir d'instruments dans toutes les querelles. Les rois de France, Venise, les papes, et souvent aussi les empereurs, n'épargnèrent ni l'or ni la flatterie pour attirer dans leurs intérêts ces petites républiques. D'honorables citoyens et même quelques communes élevèrent en vain la voix contre l'établissement d'une coutume dont ils redoutaient les funestes effets sur l'esprit de leurs compatriotes. Cet usage l'emporta, et la valeur militaire des Suisses, sans bairner néan-

moins, perdit l'aureole qui l'avait si longtemps entourée, leur énergie patriotique s'affaiblit, leur rôle politique se rapetissa. Les influences diverses de l'étranger, en se répandant et se croisant dans les cantons où ils créaient des intérêts opposés, contribuaient par cela même à diviser les esprits et à leur faire méconnaître l'intérêt fédéral le plus important pour eux à consulter. L'action de ces serments de discordes devint surtout manifeste après une nouvelle crise, où les Suisses s'étaient vu attaquer pour la dernière fois dans leur indépendance politique par la maison d'Autriche, et avaient retrouvé encore un moment cette union qui devenait de plus en plus rare dans leurs conseils. L'empereur Maximilien I^{er} d'Autriche, poussé par le désir de rétablir l'ordre et l'unité dans l'empire germanique, essaya de faire rentrer les Suisses sous la dépendance de l'autorité impériale que depuis longtemps ils ne reconnaissaient plus que de nom, et comprit leur confédération dans la division en cercles qu'il s'occupait d'organiser. Sur le refus des confédérés de se prêter à ces vues, il leur déclara la guerre, arma contre eux la grande ligue de Souabe, en 1498, et les attaqua simultanément sur tous les points de leur frontière du nord et de l'est. La lutte fut vive; mais les Suisses en sortirent vainqueurs et l'Empire, à la paix de Bâle (22 sept. 1499), fut obligé de se désister de toutes ses prétentions à leur égard. La paix de Westphalie qui, dans la suite, consacra formellement l'indépendance absolue de la Suisse, ne fit que sanctionner diplomatiquement un fait accompli depuis un siècle et demi. La réunion de Bâle et de Schaffhouse à la Confédération, en 1501, et celle d'Appenzell, qui suivit en 1513, portèrent définitivement le nombre de cantons à 13. Saint-Gall, les Grisons, le Valais, Genève, Neuchâtel, Bienne, l'évêché de Bâle et Mulhouse ne figuraient dans la ligue générale des Suisses qu'avec le titre d'alliés. Quant aux pays sujets, comme la Thurgovie, Sargans, l'Argovie et les bailliages italiens, ils avaient quelques libertés, mais ne jouissaient d'aucun droit politique.

A dater du commencement du xvi^e

siècle, on vit les Suisses se lancer dans une foule d'expéditions au-dehors avec une fougue souvent imprudente et téméraire. C'est ainsi qu'ils louèrent alternativement leurs services aux différentes puissances qui se disputaient alors la domination de l'Italie, et il leur arriva souvent de se trouver compatriotes contre compatriotes dans des camps opposés. Toujours prompts à se ranger sous les drapeaux du plus offrant, ils justifiaient pleinement le fameux dicton : *Sans argent, point de Suisses*, auquel avait donné lieu leur vénalité. En 1512, ils firent la conquête de la Lombardie pour le compte du faible Maximilien Sforce, et, l'année suivante, ils remportèrent à Novare une victoire éclatante sur les Français. Ils restèrent les maîtres du Milanais jusqu'à ce qu'ils perdirent, en 1561, contre François I^{er}, la fameuse bataille de Marignan, qui dura trois jours, et fut si chaude qu'on la surnomma le combat des géants. Obligés à la fin de céder le terrain, les Suisses opérèrent néanmoins leur retraite en bon ordre, emportant avec eux toute leur artillerie, leurs bagages, et même, comme s'ils avaient été vainqueurs, des drapeaux pris sur l'ennemi. François I^{er} lui-même, témoin d'une si grande vaillance, ne dissimula pas l'admiration qu'elle lui inspirait, et ne négligea rien pour s'attacher désormais ces vigoureux champions; il leur garantit, à la paix, la possession des bailliages du Tessin, abandonna la Valteline aux Grisons, promit à chaque canton des subsides annuels, et accorda d'importants privilèges aux marchands suisses dans les villes de France. Ces rapports d'alliance et d'amitié se maintinrent sans interruption jusqu'à la révolution française.

Cependant la Suisse était devenue un des théâtres principaux d'une révolution qui attisait vivement le feu des discordes dont elle couvrait les éléments dans son sein. Luther avait à peine donné le signal de la réforme religieuse en Allemagne, que d'autres théologiens, tels que Zwingle à Zurich, O'Ecolampade à Bâle, Farel et Calvin à Genève (voy. ces noms), entreprirent la même tâche en Suisse. Comme ils ne tardèrent pas à gagner aux nouvelles doctrines plus de la moitié de

la population, il en résulta des persécutions réciproques, des collisions sanglantes et des scissions durables. Zwingle lui-même perdit la vie dans la première guerre civile, triste conséquence de ces dissentiments; il fut tué, en 1531, à la bataille de Cappel, où les Zurichois furent défaits par leurs adversaires catholiques des petits cantons intérieurs. Mais, vaincus à leur tour l'année suivante, ces derniers furent obligés de céder définitivement aux réformés plusieurs des bailliages qui jusqu'alors avaient été le bien commun de tous les membres de la Confédération. Toutefois les querelles de religion ne parurent entièrement assoupies qu'au milieu du XVIII^e siècle. En absorbant pendant si longtemps les forces de la Confédération, elles achevèrent de priver la Suisse de toute influence politique à l'extérieur. Aussi, lors de la guerre de Trente-Ans, le canton allié des Grisons et la Valteline, pays sujet, servirent-ils longtemps comme de champ-clos aux armées de l'Autriche, de l'Espagne et de la France, et, sans l'extrême jalousie des puissances belligérantes, il est probable qu'à la conclusion de la paix c'en eût été fait de l'intégrité de ces territoires. Par suite de la conquête du pays de Vaud sur les ducs de Savoie, en 1535, Berne était devenu l'État le plus riche et le plus puissant de la Confédération, et c'est à la conduite prudente et mesurée du gouvernement de cette ville et de celui de Zurich, alors seul en possession du titre de *vorort*, que la Suisse fut surtout redevable du maintien d'une neutralité favorable au développement de sa prospérité matérielle, au milieu des orages qui agitaient continuellement tous les pays limitrophes. Ces deux cantons firent en effet prévaloir un système purement défensif comme principe dirigeant de la politique fédérale; mais leur influence prépondérante sur les affaires extérieures de la Confédération excita contre eux la jalousie de tous les autres cantons, et, bien que le territoire fédéral ne fût violé par aucun ennemi du dehors, avant 1798, la tranquillité intérieure du pays n'en fut pas moins gravement compromise en plusieurs occasions. Plus d'une fois les mécontents-

ments excités par les tendances oppressives des cantons souverains, de la bourgeoisie des villes privilégiées ou de leurs corporations patriciennes à l'égard des autres populations, sujettes ou lésées dans leurs droits, poussèrent ces dernières à la révolte : notamment en 1653, où l'insurrection des paysans se propagea sur toute l'étendue de la Confédération.

Les vices sociaux accusés par les troubles fréquents de cette nature firent contribuer la paix elle-même à l'affaiblissement politique de la Suisse. L'esprit patriotique qui avait longtemps vivifié la Confédération fit place à une espèce d'engourdissement qui devint plus tard funeste à son indépendance. Endormie dans une trop longue sécurité, elle négligea d'entretenir son armement défensif sur un pied assez respectable pour ne jamais être prise au dépourvu par aucun événement, ne fit rien pour se reconstituer sur des bases plus solides et ne songea guère plus à se procurer les avantages d'une direction plus prompte et plus vigoureuse, au moyen d'une centralisation de pouvoirs plus efficace. Les vices d'organisation n'étaient d'ailleurs pas seulement inhérents aux formes du pacte fédéral, mais encore à celles des constitutions particulières de toutes ces petites républiques, également malades et rongées d'abus séculaires. Les petits cantons intérieurs étaient seuls restés attachés à la démocratie pure, telle qu'elle avait existé chez eux dès les temps les plus anciens ; partout ailleurs le privilège avait eu pour conséquence l'oppression. Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne surtout étaient devenus de véritables oligarchies où un nombre assez restreint de familles, disposant de tout le pouvoir et de tous les emplois, se refusaient obstinément à faire droit aux réclamations les plus justes et les plus légitimes d'un peuple travaillé du désir de l'émancipation.

Telle était la situation de la Suisse quand éclata la révolution française qui ne pouvait manquer de trouver dans ce pays plus de retentissement que dans aucun autre État voisin. Avec cette irritation des esprits d'une part, et l'humeur conquérante de la France républicaine de l'autre, il devenait extrêmement diffi-

cile, pour la Confédération, de faire respecter longtemps sa neutralité. Les gouvernements cantonaux, qui ne se dissimulaient pas ce que leur position avait de critique, redoublèrent de précaution afin d'ôter tout prétexte à l'intervention étrangère. Malheureusement pour eux, il importait trop au Directoire de se rendre maître des grands passages des Alpes, et d'établir son influence dans un pays si propre à couvrir une partie de nos frontières, et en outre voisin des deux principaux théâtres d'opérations de nos armées, la Haute-Italie et la Souabe. Il profita donc, au mois de janvier 1798, de l'état du pays de Vaud, insurgé contre les autorités bernoises, et les habitants reçurent nos soldats comme des libérateurs. Dès les premiers moments de cette intervention, les populations sujettes des seize cantons, comme à un signal donné, se déclarèrent toutes libres, à l'exemple des Vaudois, et ce soulèvement empêcha les autres cantons de porter secours aux Bernois, qui se trouvèrent ainsi abandonnés à eux-mêmes dans la lutte inégale où la force des événements les avait engagés. La résistance qu'ils opposèrent à nos troupes, bien que vive et désespérée, fut inutile. Le 5 mars 1798, Berne tomba au pouvoir des Français avec son riche trésor, et la chute de cette ville entraîna celle de l'oligarchie qui y régnait. Une nouvelle constitution, dont les bases avaient été d'avance arrêtées à Paris, fut alors imposée à la Suisse par les vainqueurs. Elle substituait le régime unitaire au système fédératif, tout le pays ne devant plus former, sous l'ancien nom gaulois d'Helvétie, qu'une seule république partagée en 19 cantons égaux. Deux chambres législatives, le sénat et le grand-conseil, composés de députés élus en nombre égal dans tous les cantons, étaient, comme en France, appelés à partager le pouvoir avec un directoire exécutif de cinq membres. Tandis que l'état de Berne était fractionné en quatre cantons, les petits cantons démocratiques n'en devaient former qu'un seul ensemble. Genève, Bâle, l'évêché de Bâle et Mulhouse furent distraits de la Suisse pour être incorporés à la France, et peu s'en

fallut que les bailliages du Tessin ne fussent, comme la Valtesine, réunis au territoire de la république Cisalpine.

Intimidés par le malheur de Berne, les autres cantons se hâtèrent d'accepter la nouvelle constitution. Les petits cantons démocratiques seuls refusèrent de s'y soumettre; mais toute l'opiniâtreté de leur résistance, digne de figurer, par l'héroïsme qu'ils y déploierent, à côté des plus beaux exploits de l'ancien temps, échoua contre la tactique moderne et le nombre supérieur de nos troupes, commandées par le général Schauenbourg. Écrasés dans deux soulèvements, les montagnards virent leur pays horriblement saccagé par les vainqueurs (mai et sept. 1798). Les commissaires français, tout-puissants par la force des baïonnettes, traitèrent toute la Suisse en pays conquis, la frappèrent de contributions exorbitantes et de réquisitions sans cesse renouvelées. Dans les élections destinées à pourvoir aux hautes magistratures, créées par la nouvelle constitution, le gouvernement français ne souffrit aussi que le choix d'hommes dévoués à ses principes, et c'est à ce titre que le Bâlois-Ochs et le Vaudois de Laharpe (*voy.*) entrèrent dans le directoire helvétique, qui fut ainsi réduit à une dépendance absolue de Paris. La victoire de Masséna sur les Austro-Russes, à Zurich, en 1799, anéantit promptement l'espoir que l'apparition de ces derniers en Suisse avait un moment donné aux partisans de l'ancien ordre de choses.

Cependant le nouveau gouvernement, peu au fait des véritables besoins du pays, et ne trouvant pas dans ses membres les conditions nécessaires d'autorité et de dignité, ne sut ni gagner la confiance des cantons, ni justifier celle du gouvernement français. L'entrepreneur Aloys Reding, d'une ancienne famille très renommée de Schwytz, et qui s'était lui-même distingué, comme chef des montagnards, contre les Français, profita de toutes ces haines et de tous ces mécontentements pour former un vaste complot dans le but de renverser le gouvernement central. Dès que l'armée d'occupation eut été rappelée en France (1802), les fédéralistes en armes attaquèrent le directoire

helvétique dans son siège, à Berne, et le rejetèrent jusque derrière Lausanne. Une diète générale, convoquée à Schwytz par Aloys Reding, se rassembla le 27 sept. On se disposait à y traiter des bases de la nouvelle constitution à introduire, lorsque Bonaparte, premier consul, jugeant ce moment décisif pour régler l'état politique de la Suisse d'une manière tout à la fois conforme à ses propres vues et aux besoins du pays, intervint à titre de médiateur avec autant d'énergie que d'à-propos, détacha subitement en Suisse, afin d'y maintenir la paix, des forces respectables, sous les ordres de Rapp et de Ney, et manda à Paris les députés des cantons. Là, il leur fit accepter, le 19 févr. 1803, l'acte de médiation (*voy.*) dicté par sa volonté suprême. Cet acte, empreint du cachet de son génie, rétablit l'ancienne organisation cantonale, mais en garantissant à toutes les populations indistinctement l'égalité de droits récemment acquise. Aux treize cantons de l'ancienne Suisse, le médiateur en ajouta six nouveaux : Saint-Gall, les Grisons, Argovie, Thurgovie, Vaud et Tessin. Le Valais, érigé en république distincte, fut plus tard réuni à l'empire Français. Neuf châtels qui, depuis 1707, reconnaissaient la suprématie des rois de Prusse, resta séparé de la Confédération, et devint en 1807 l'apanage du prince Berthier (*voy.*). La diète fut réorganisée sur des bases qui se rapprochaient de l'ancien système fédéral; mais les six cantons les plus importants y obtinrent chacun deux voix, et six aussi (Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg et Soleure) furent désignés pour alterner dans le rôle de cantons directeurs. Afin de suppléer jusqu'à un certain point dans le nouveau système à l'usité de direction qui avait manqué à l'ancien, Napoléon créa la charge de *landamman général*, président de la diète helvétique, muni de pouvoirs suffisamment étendus. L'ancien régime communal, dans les petits cantons démocratiques, fut remis en vigueur, de même que le partage des pouvoirs entre les grands et les petits conseils dans les autres cantons; mais en même temps la nature de toutes ces institutions fut plus exactement définie.

Cette seconde constitution helvétique, sans être exempte de défauts, réunissait des avantages si évidents qu'elle fut acceptée sans murmure. Il en résulta pour la Suisse un repos de 10 ans, dont elle profita pour se relever de la misère où l'avaient jetée les dernières commotions, guérir ses plaies et rétablir sa prospérité matérielle. Les seules charges extraordinaires que le pays eut à supporter durant cette période, furent celles relatives à l'obligation de maintenir sur pied un corps auxiliaire permanent de 12,000 hommes, que l'empereur prit à sa solde. Rien ne paraissait plus devoir s'opposer à l'affermissement progressif de cet état de choses, quand le changement subit de la fortune de Napoléon et les grands revers de nos armées déterminèrent une nouvelle violation de la neutralité helvétique. Le 21 déc. 1813, les troupes de la coalition entrèrent sur le territoire suisse. Cette invasion, qui répondait aux vœux et avait été appelée par les démarches des membres destitués de l'ancienne oligarchie, fit revivre les prétentions démesurées de ce parti, qui s'empressa de poursuivre auprès des monarques alliés la réalisation de ses vues ambitieuses. Il réussit par ses manœuvres à amener la chute des gouvernements établis par l'acte de médiation à Berne et dans d'autres villes, où le régime aristocratique fut remis en vigueur. Cependant les États de formation nouvelle tinrent ferme à la conservation de leur liberté cantonale, protestèrent hautement contre tout ce qui serait de nature à y porter atteinte, et se montrèrent décidés à repousser énergiquement les tentatives de réaction du parti qui aurait voulu les faire rentrer dans leur ancienne condition de sujets. La vivacité de cette opposition détermina le congrès de Vienne à prendre pour base, dans la médiation qu'il entreprit afin d'aider à la reconstitution du pacte fédéral, l'intégrité politique de tous les cantons. Il fut arrêté qu'en dédommagement des droits de souveraineté perdus, Berne obtiendrait l'ancien évêché de Bâle repris sur la France, tandis qu'on indemniserait, moyennant une somme d'argent, les autres cantons qui avaient des réclamations

à faire valoir. Le Valais, Neuchâtel et Genève furent réincorporés à la Confédération, et le 20 nov. 1815 les grandes puissances garantirent collectivement à la Suisse la neutralité perpétuelle de son territoire.

La diète, extraordinairement assemblée depuis le mois d'avril 1814, avait adopté le nouveau pacte fédéral, le 7 août 1815. Nonobstant une foule d'améliorations partielles, il offrait la reproduction de l'ancien système fédéral. Dans la plupart des constitutions cantonales, restaurées de même, on n'avait pas tenu compte non plus des désirs de la grande majorité de la population. Il était à prévoir que ces désirs se produiraient avec énergie à la première occasion. La marche générale des événements, toute pacifique en Europe jusqu'en 1830, retint longtemps la politique intérieure de la Suisse sous l'influence des principes aristocratiques que la Sainte-Alliance s'appliquait partout à raffermir et à propager. La censure s'introduisit même pour quelque temps dans le pays, et dans beaucoup de cantons les gouvernements reprirent leurs tendances à l'oligarchie. Mais d'un autre côté, à Lucerne, dans le Tessin et dans le pays de Vaud, l'opposition contre les abus existants devint si forte que, même avant 1830, elle emporta des réformes plus ou moins complètes dans les constitutions de ces cantons. Dans la plupart des autres, les populations étaient mécontentes et travaillées par l'esprit démocratique, auquel l'exemple de la révolution de juillet ne tarda pas à communiquer son élan. Les habitants des campagnes surtout traduisirent leur ardeur révolutionnaire en manifestations bruyantes, que les gouvernements n'eurent pas la force d'arrêter. Dès la fin de 1830, le mouvement populaire avait triomphé dans la plupart des cantons, et au mois de janvier 1831, il remporta pareillement la victoire dans le gouvernement de Berne. Ce dernier, encore une fois soustrait à l'aristocratie qui pendant des siècles l'avait dirigé, non sans gloire, se plaça dès lors à la tête du parti radical, auquel il assura par là une influence prépondérante dans la Confédération. Toutefois on vit dans certains cantons les majorités résis-

ter à l'esprit d'innovation : tels furent les trois petits cantons forestiers, immuablement attachés à une seule et même forme d'institutions démocratiques, consacrée chez eux par un usage immémorial, Bâle, Neuchâtel, le Valais et Genève, qui repoussèrent, en partie avec un plein succès, les tentatives dirigées contre leurs gouvernements. Le Bas-Schwytz, qui s'était détaché du haut pays et cherchait à se constituer en canton séparé, fut bientôt obligé de rentrer dans l'ancienne union (sept. 1833); mais dans le canton de Bâle, où le conflit entre la ville et la campagne prit le caractère d'une véritable guerre civile et fixa pendant deux ans l'attention du pouvoir fédéral, qu'on fit intervenir dans la querelle en faveur des paysans, ceux-ci finirent par obtenir une séparation complète de la ville, au mois d'août 1833. Parmi ses chefs et ses instigateurs les plus actifs et les plus avancés, le mouvement démocratique avait compté beaucoup de centralistes qui auraient désiré l'établissement d'une unité plus grande dans le gouvernement général, au moyen d'une centralisation plus forte, et provoquèrent à cet effet, en 1832, une révision de l'acte fédéral. Mais cette grande réforme ne touchait pas assez directement à la situation matérielle des cantons, préoccupés de leurs débats particuliers, pour avoir dès lors des chances de succès; elle n'aurait d'ailleurs jamais pu se concilier avec l'intérêt des petits cantons démocratiques, dont le régime unitaire eût à peu près effacé toute l'importance politique; de plus, elle était en opposition avec les intérêts du clergé, dont les exigences financières du système proposé menaçaient les biens et les revenus; enfin elle devait échouer contre les répugnances de tout ce qui restait encore d'éléments aristocratiques dans les gouvernements et dans le pays. Aussi le projet de constitution élaboré par le comité de révision fut-il très froidement accueilli et complètement rejeté par les cantons, au mois de juillet 1833; et depuis, cette grave question est à peu près tombée dans l'oubli. Mais une grande effervescence démocratique n'en continua pas moins de régner en Suisse où (comme nous l'avons dit à l'art. SOCIÉTÉS

SECRETES, p. 355), des réfugiés politiques, des ouvriers et des mécontents de tous pays, allemands, italiens, polonais et même français, du parti républicain vaincu à Lyon et à Paris, profitèrent de la tolérance des cantons qui leur avaient donné asile, pour y établir un foyer de propagande et de tentatives révolutionnaires.

Ces agitations, en inspirant des craintes aux gouvernements voisins pour la tranquillité de leurs États, donnèrent lieu successivement à des représentations très vives auprès de la diète, suivies bientôt de mesures plus rigoureuses, telles que la formation de cordons militaires sur les frontières et des entraves gênantes pour le commerce et l'industrie suisse. Cédant à l'effet de ces démonstrations, auxquelles la France, qui avait ses griefs particuliers, finit elle-même par s'associer, la diète prit enfin les résolutions qui amenèrent, vers la fin de 1836, l'expulsion d'un grand nombre de réfugiés. La bonne intelligence au dehors était à peine rétablie, que le séjour du prince Louis-Napoléon (voy.) dans le canton de Thurgovie, où il jouissait des droits de citoyen, devint un nouveau sujet d'embarras entre le gouvernement français et la Confédération. L'insistance du ministre Molé à demander son éloignement du territoire fédéral et les refus de la diète aigriront les relations entre les deux pays au point de provoquer des déploiements de forces d'une part et des préparatifs de défense de l'autre, jusqu'à ce que le prince, par son départ volontaire, au mois d'octobre 1838, leva la cause du différend. Depuis, l'esprit de modération a prévalu dans les actes de la diète, bien que l'irritation et la haine des partis soient demeurées très vives dans beaucoup de cantons où on les a vues plusieurs fois encore élever de graves désordres et même des révolutions. Dans le canton de Schwytz, une nouvelle scission entre les habitants du haut et du bas pays, divisés en deux camps hostiles, (*Hornmänner* et *Klaumänner*), au sujet de l'exercice du droit de commune pâture, n'a pu être assoupie qu'imparfaitement, et non sans peine, en 1838. Dans le district de Porrentruy, dépendant

de Berne, la bigoterie de la population a également produit divers mouvements jusqu'en 1840. De son côté, le clergé catholique, se croyant menacé dans son indépendance et dans ses biens par les gouvernements, a tenté de réorganiser un parti ultramontain, dont la principale force est jusqu'à présent dans son alliance intime avec les petits cantons montagnards. La sécularisation des couvents, dans l'Argovie surtout, a beaucoup alimenté ces débats dans lesquels l'Autriche s'est aussi trouvée incidemment intéressée. A Zurich, les dissentiments religieux entre réformés de la même communion provoquèrent, au mois de septembre 1839, un soulèvement qui entraîna l'installation d'un nouveau gouvernement, à la suite du triomphe de l'orthodoxie. Le mois de décembre de la même année fut signalé par une victoire des libéraux dans le gouvernement du Tessin. Les avantages remportés par le Bas-Valais sur le Haut-Valais, en avril 1840, se sont récemment changés en défaite pour les vainqueurs. Enfin la révision des constitutions cantonales a soulevé en maint endroit des dissidences plus ou moins chaudes. Tant de faits de turbulence et de discorde, par leur succession rapide, prouvent que toutes les passions et toutes les divergences de principes et d'intérêts ne sont pas encore à la veille de s'éteindre et de s'effacer en Suisse.

Ce pays, privilégié par son site et autrefois célèbre par l'énergique simplicité des mœurs de ses habitants, a eu le bonheur de trouver parmi ses enfants un historien digne de lui. Tout le monde connaît l'*Histoire de la Confédération suisse*, par Jean de Müller, et nous avons consacré à son auteur une notice étendue. Indépendamment des éditions de ce livre classique, qui malheureusement s'arrête à l'année 1489, on y a parlé des continuations qui en ont été entreprises, et de la trad. franç. que nous en possédons. Une autre histoire de cette Confédération qui mérite d'être recommandée est celle de M. Zschokke, sur laquelle, ainsi que sur son *Histoire de la révolution suisse*, nous aurons à revenir dans l'article relatif à l'auteur, un des écrivains les plus remarquables de la littérature alle-

mande contemporaine. C. L. et CH. V.

SULFATES, SULFURES, SULFITES. On donne le nom de *sulfates* aux combinaisons de l'acide sulfurique (voy. T. I^{er}, p. 153) avec les bases salifiables. On peut les diviser en sulfates avec excès d'acide : *bi-sulfate de potasse* ; sulfates avec excès de base : *sous-sulfate de cuivre* ; sulfates neutres : *sulfate de soude* ; sulfates doubles, c'est-à-dire sulfates dans lesquels l'acide est combiné à la fois avec plusieurs bases : *sulfate d'alumine et de potasse ou alun*.

Les sulfates existent en grand nombre dans la nature : les sulfates d'alumine, de magnésie (sel d'Epsom, d'Égra, de Sedlitz), de chaux (gypse, plâtre, sélénite), de strontiane, de baryte, de potasse (sel de Duobus), de soude (sel de Glauber, voy.), d'ammoniaque, de zinc (couperose blanche, vitriol blanc), de fer (couperose verte, vitriol vert, vitriol martial), de cobalt, de cuivre (couperose bleue, vitriol bleu), de nickel, de plomb, etc.

Les sulfates s'obtiennent dans les laboratoires à l'aide de plusieurs procédés : 1° on traite les oxydes ou les carbonates par l'acide sulfurique étendu ; carbonate de potasse et acide sulfurique ; 2° par doubles décompositions : sulfate de soude et nitrate de baryte ; 3° on traite les métaux par l'acide sulfurique : fer et acide étendu ; 4° on grille les sulfures naturels ou on les expose à l'air humide, à la température ordinaire : sulfate de fer, sulfate de zinc, etc.

Les sulfates le plus généralement employés sont : le sulfate de soude, qui sert à la préparation de la soude artificielle du commerce ; le sulfate de chaux, avec lequel on fait le plâtre (voy.) ; le sulfate d'alumine et de potasse ou alun (voy.), employé principalement pour fixer les couleurs sur les étoffes ; le sulfate de fer, qui est la base de toutes les couleurs noires, etc.

Les corps résultant de l'union du soufre (voy.) avec les métaux sont nommés *sulfures*. Ces combinaisons sont très nombreuses ; on en trouve une grande quantité dans la nature, et les réactions chimiques peuvent toujours leur donner naissance. La combinaison du soufre

avec les métaux a lieu souvent en plusieurs proportions : on dit généralement qu'un métal tend à former autant de sulfures que d'oxydes.

Les sulfures s'obtiennent de plusieurs manières : 1° en combinant directement le soufre avec les métaux, combinaison qui s'opère, dans certains cas, avec dégagement de lumière; 2° en traitant les oxydes par le soufre ou le sulfure de carbone à l'aide de la chaleur; 3° en décomposant les sulfates par le charbon; 4° en décomposant les oxydes par le gaz sulfhydrique, etc.

Les sulfures que l'on rencontre dans la nature sont les suivants : sulfures d'antimoine, d'argent, d'arsenic, de bismuth, de cobalt, de cuivre, d'étain, de fer, de manganèse, de mercure, de molybdène, de plomb, de zinc. Quelques-uns de ces sulfures sont très répandus, tel est le sulfure de fer. Ils constituent la plupart des amas et filons que recèlent les terrains primitifs et intermédiaires, ou la partie inférieure des terrains secondaires.

Les sulfures sont d'un usage considérable dans les arts et dans la médecine : les sulfures de plomb, d'antimoine, de mercure, sont employés à l'extraction des métaux; les sulfures d'arsenic, de mercure sont précieusement utilisés en peinture; les sulfures alcalins présentent une série de médicaments employés à l'intérieur, principalement dans le catarrhe pulmonaire chronique, le catarrhe de la vessie, etc.; mais c'est surtout à l'extérieur que l'on emploie le sulfure de potassium : il sert à préparer les bains sulfureux journellement prescrits pour combattre les maladies de la peau.

On appelle *sulfites* les sels qui résultent de l'union de l'acide sulfureux (voy. T. 1^{er}, p. 153) avec les bases salifiables. Ils sont solubles ou insolubles : les sulfites solubles s'obtiennent directement en faisant passer un excès de gaz acide sulfureux à travers leurs bases pures ou carbonatées. Les sulfites insolubles se préparent par voie de double décomposition. Les sulfites n'existent pas dans la nature, si ce n'est peut-être aux environs des volcans, et même alors leur existence n'est que passagère : ils sont peu à peu transformés en sulfates par l'action de l'air.

Il est des sulfites qui contiennent, pour la même quantité de base, deux fois autant d'acide que les premiers : on les nomme *bi-sulfites*.

Les *hypo-sulfites* sont des composés résultant de l'union de l'acide hypo-sulfureux avec les bases salifiables. Les hypo-sulfites sont à deux degrés de saturation différents : les uns peuvent être considérés comme des hypo-sulfites neutres, les autres comme des bi-hypo-sulfites. V. S.

SULLY (MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, duc DE) qu'on nommait aussi M. de Rosny, du lieu où il était né, doit à l'amitié de Henri IV (voy.) la popularité d'un nom auquel ses grands talents ont donné d'ailleurs une juste célébrité. Il semblait, en effet, que la Providence eût formé ce ministre tout exprès pour ce roi : l'un sévère, l'autre facile; celui-ci durement économe, celui-là parfois follement libéral; le prince cédant à tous les entraînements de l'amour, le ministre inébranlablement affermi dans la règle de la raison; tous deux pleins de franchise, mais de diverse façon, le roi avec abandon et bonhomie, le sujet avec réserve et autorité; héroïquement braves l'un et l'autre, et ayant contracté aux mêmes assauts, sur les mêmes champs de bataille, dans les mêmes périls, une amitié de frères d'armes, de celles dont on peut dire dans le sens le plus rigoureux du mot : « à la vie et à la mort. »

Né le 13 déc. 1560 (sept ans jour pour jour après Henri IV), de François de Béthune et de Charlotte d'Auvert, qui l'élevèrent dans la religion protestante, Sully n'avait pas encore 12 ans lorsque sa présence d'esprit le sauva du massacre de la Saint-Barthélemy (voy.), où périrent plusieurs personnes de sa maison, et le gouverneur auquel il était confié. Réveillé au bruit du carnage nocturne, le jeune Rosny se couvrit à la hâte de ses vêtements d'écolier, et se rendit au collège, ayant eu soin de se munir d'un livre de prières. Les meurtriers laissèrent passer ce pieux étudiant, et le collège où on l'aimait lui servit de refuge jusqu'à ce que le péril fût passé. Ses études finies, il accompagna le roi de Navarre lorsqu'il s'évada de la cour, où il était à peu près prisonnier depuis la Saint-

Barthélemy. Cette évasion eut lieu le 1^{er} fév. 1576. Rosny avait 15 ans à peine, et déjà il montrait des qualités solides, qui, jointes aux agréments de son esprit, le firent bien venir tout d'abord du prince, dont il devait être bientôt le plus intime et le plus utile ami. De ce moment, Henri et Sully furent inséparables, hormis un instant de boutade et quelques mois durant lesquels Sully s'attacha au duc d'Anjou, 4^e fils de Henri II. Le duc d'Anjou, qui avait été appelé par les Flamands révoltés contre Philippe II, et qui fut élu duc de Brabant (1582), titre que ne tardèrent pas à lui faire perdre ses tentatives d'usurpation, avait emmené avec lui une suite nombreuse. Rosny, qui avait aux Pays-Bas de riches parents et des intérêts considérables à défendre, profita de cette occasion; mais il revint sans fortune comme le duc d'Anjou sans couronne. Il fut plus heureux en France, où l'attendaient l'amitié de Henri de Navarre et l'amour d'Anne de Courtenay, qui lui apporta en mariage un nom et des richesses. Sully que le soin de sa fortune occupa toute sa vie, et qui de bonne heure mit dans ses propres affaires cette rigoureuse exactitude, cette intelligence active qu'il employa plus tard au service de l'État, s'enrichissait encore par des spéculations de négoce, par une espèce de maquignonnage en grand, et même par la guerre. La guerre, qui depuis a pris un caractère de générosité, était alors avare autant que cruelle. Il y avait de l'argent à gagner dans le pillage des villes et le massacre des habitants; il était d'usage de racheter sa liberté et même sa vie par de riches rançons. Et puis le prince, pour récompenser la valeur et le dévouement de ses généraux ou de ses favoris, leur abandonnait, après une bataille, un certain nombre de prisonniers, quelque captif de marque, dont ils faisaient marché : on en a vu plus d'un exemple même sous le règne de Louis XIII. Sully usa largement de ces moyens d'augmenter ses richesses: moyens si licites alors que Sully, loin de les taire, s'en fait presque un mérite, et c'est de lui-même que nous apprenons qu'une expédition, celle de Savoie, lui rapporta plus de 200,000 livres. Les profits de

son administration ne furent pas moins féconds que ceux de la guerre, et il ne tarda pas à amasser cette immense fortune qui le mit en état de faire les dépenses considérables qu'exigeaient les mœurs de ce temps-là, où une grande maison se distinguait par le faste des habitations, le luxe des ameublements et des chevaux, la multitude des domestiques et même des gentilshommes qui s'attachaient à son service.

Sully était un de ces hommes dont la vaste capacité et les facultés diverses devaient être utiles surtout à un prince chef de parti, à un roi qui n'eut d'abord d'autre cour que son camp, d'autre ministère qu'un ami. La guerre et les négociations, les finances et l'artillerie, tout était de la compétence de Sully, et son dévouement autant que ses talents le rendaient propre à tout. Celui qui devait un jour gouverner le trésor de l'État, commença par vendre ses bois pour en offrir l'argent au prince, dont la bourse était vide; le futur grand-maître de l'artillerie avait d'abord dirigé, sur le champ de bataille de Coutras, trois canons qui ne contribuèrent pas peu au succès de la journée (1587). Sully n'épargnait pas son sang plus que son argent au service de Henri IV : il le versa à Ivry (1590) et dans d'autres combats, car il fut souvent blessé et quelquefois grièvement. Il se remettait de ses fatigues et de ses blessures en servant le roi dans des négociations, où son habileté ne fut pas moins utile que son courage à la guerre. Après avoir combattu la Ligue par les armes, il lui enlevait des villes par la persuasion, et il gagnait ainsi la Normandie lorsque le roi entra dans la capitale (1594). En un tel moment, Henri sentait le besoin d'avoir autour de lui ses plus intimes amis, et l'on se souvient de cette lettre où il pressait Sully de revenir, « afin d'aider à crier *vive le roi* dans Paris. »

Mais après tous les malheurs qui avaient assailli la France depuis le règne de Henri II, c'était peu pour le Béarnais de reconquérir un royaume délabré : l'œuvre difficile, et qui tentait le génie comme le cœur du bon roi, c'était de rendre à ce royaume sa puissance et sa prospérité. Henri IV, qui avait conquis

des villes à la pointe de son épée, en avait aussi acheté plus d'une; il avait fallu payer à beaux deniers comptants la soumission de plus d'un grand seigneur; et, réunis à mille autres causes, ces achats de fidélité avaient contribué à jeter le désordre dans les finances de l'État. Il serait long d'en faire le tableau, il suffira de dire que ce désordre était extrême; que non-seulement on succombait sous le poids des misères présentes, mais encore sous la menace des misères futures; car, outre que l'état était chargé d'une dette de 300 millions, dette énorme au taux où était alors l'argent, les ressources de l'impôt avaient été épuisées à l'avance, et engagées pour plusieurs années aux traitants. Le roi, qui se connaissait en hommes, jugea que Sully était le ministre le plus capable de porter remède à ce profond désordre. En le priant de se charger de cette tâche difficile, il lui faisait, dans ce style naïf et énergique qui caractérise ses lettres, une peinture aussi triste que plaisante de sa propre misère. Sully examina lui-même les opérations des comptables, il réprima sévèrement la rapacité des traitants, et, malgré les résistances qu'il rencontrait de toutes parts, son infatigable activité, son zèle persévérant parvinrent à remplir les coffres de l'État, vides depuis si longtemps. Cette première expérience ayant confirmé les prévisions de Henri, il confia définitivement à Sully la direction suprême des finances, et ne tarda pas à lui donner le titre de surintendant (1599).

A défaut de très hautes capacités financières, Sully avait du moins l'ordre et la probité, deux qualités sans lesquelles la capacité sert de peu en finances. Des formes régulières de comptabilité furent établies, une rigoureuse perspicacité dans l'examen des dettes et une exactitude non moins rigoureuse à tenir les engagements aidèrent singulièrement la réforme dont Sully obtint de si excellents résultats (voy. T. XI, p. 42). Les tailles ne furent pas seulement diminuées pour l'avenir; on remit au peuple un arriéré de 20 millions sur cette espèce de contribution. Les droits de province à province, dont l'entière suppression était réservée à une autre époque, furent considéra-

blement diminués; diverses mesures financières réduisirent d'un tiers la dette de l'État; enfin, au lieu du déficit constant qui affligeait depuis si longtemps la fortune publique, on obtint chaque année un excédant de recettes dont l'accumulation, dans la forteresse de la Bastille, avait produit une réserve de 42 millions à l'époque de la mort de Henri IV. Sans doute un bon système de crédit aurait fait d'autres merveilles, et une forteresse où l'on entasse des capitaux qui n'en sortent plus est une espèce de banque fort arriérée; mais il faut juger les résultats obtenus par Sully, en tenant fidèlement compte des institutions, des idées du temps, et aussi par ce qui se passait avant son administration: c'est ainsi seulement qu'en constatant le progrès on peut rendre au ministre toute la justice qu'il mérite.

Sully professait un principe d'économie renouvelé et étendu par Quesnay et les économistes français du XVIII^e siècle (voy. QUESNAY et T. IX, p. 120): c'est que la terre est la source unique de toute richesse. A une époque où le pays avait été ravagé en tout sens par la guerre civile, un tel système avait sa valeur et on en comprend l'exagération; ce qui n'empêcha pas Henri IV de reconnaître ce qu'il a de trop exclusif: il savait, lui, combien l'industrie accroît la valeur des productions naturelles, et il fonda des manufactures, il encouragea les échanges et les colonisations, sans parvenir à convaincre Sully que là aussi il y avait des sources fécondes de prospérité.

Mais si Sully répugnait à voir son roi créer des manufactures dont il comprenait peu l'utilité, il encourageait de tout son pouvoir la construction des places-fortes dont les malheurs de son temps lui démontraient le besoin. Sully croyait bien employer l'argent qu'il économisait à élever ces boulevards qui devaient défendre la patrie contre l'étranger, et le roi contre les révoltes intérieures. Il était grand-maître de l'artillerie en même temps que surintendant des finances, et s'il n'était pas un économiste de génie, il était sans doute un des premiers artilleurs de son siècle: il en donna plus d'une preuve dans sa carrière militaire,

et notamment par la prise de Charbonnière et de Montmélian, forteresses déclarées imprenables par les plus habiles gens de guerre de l'époque. C'est à l'occasion des périls qu'il bravait dans ces sièges que Henri IV lui rappelait le besoin qu'il avait de lui pour la conduite de ses finances, le conjurait de ne point prodiguer sa vie, et lui écrivait : « Mon ami, que j'aime bien, continuez à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat. »

Dans ce temps où les attributions des ministres se réglaient sur les faveurs du prince, les fonctions d'un ministre ami de son roi pouvaient embrasser le gouvernement tout entier. A la guerre, aux finances, aux négociations diplomatiques, Sully joignait l'administration intérieure; et les titres de grand-voyer et de capitaine héréditaire des canaux et rivières ne furent pas pour lui des titres de parade : grâce à l'ordre et à l'activité qu'il portait dans les affaires de la paix aussi bien que dans celles de la guerre, des routes s'ouvrirent, des canaux furent construits, et les communications intérieures prirent sous lui un utile accroissement. Enfin sortie de l'état misérable où les guerres civiles, les haines religieuses, une succession de rois indignes de la gouverner l'avaient réduite, la France paisible au dedans, respectée au dehors, guérissait ses plaies profondes, restaurait ses finances, fécondait ses campagnes, et se préparait à la grande entreprise que méditait Henri IV, et sur laquelle il voulait fonder le système politique de l'Europe, lorsqu'un coup de poignard vint tout détruire, et, en frappant un homme, changea les destinées de plusieurs royaumes.

La mort tragique de Henri IV pénétra Sully d'une profonde douleur, et, en même temps, d'une inquiétude qu'il ne prit pas la peine de dissimuler. Plus l'amitié du roi l'avait comblé de faveurs, plus était acharnée contre lui l'inimitié des courtisans. Parmi les éternels démolés de Henri IV et de Marie de Médicis, Sully avait été plus d'une fois médiateur, et médiateur peu agréable à la reine, qui, tout en estimant son caractère, lui reprochait la partialité d'un

ami pour le roi, et pour elle l'austérité de sa franchise. Il avait blessé surtout les favoris italiens qui gouvernaient Marie de Médicis et que la mort inopinée du roi allait rendre maîtres du royaume. Son premier mouvement avait été de courir au Louvre après la fatale nouvelle; la réflexion et des avis secrets l'arrêtèrent en chemin : il eut peur; il crut que sa liberté, sa vie peut-être étaient menacées, et il acheva d'en être convaincu quand un message de la reine l'appela près d'elle, en l'invitant à venir peu accompagné. Alors l'arsenal ne lui sembla pas un asile assez sûr, et il se retira à la Bastille, dont il était gouverneur. La crainte de Sully fut certainement exagérée, et lui fit commettre une faute qui surprit tout le monde. Le lendemain pourtant, remis de son premier trouble, et rassuré par des avis plus favorables, il se décida à paraître à la cour. Mais il vit bientôt à travers des semblants de bienveillance, et aux premiers actes de franchise qu'il essaya, que le seul parti qu'il eût à prendre était la retraite. Dans une cour où commençaient à régner Concini (*voy.*) et sa femme, on n'aurait su que faire d'un tel ministre, et lui n'aurait pas voulu de tels maîtres. Il quitta Paris, et se retira en Poitou, non sans un vif regret d'être obligé de résigner ses emplois, et avec un dépit assez mal déguisé que constatent plusieurs lettres de sa main. La reine, qui lui donna une pension de 48,000 livres, paya sa retraite en personne, plus heureuse de récompenser son éloignement que ses services. Sully s'occupa d'abord de tirer le meilleur parti possible des charges qu'il avait exercées, et des bénéfices ecclésiastiques dont la générosité du roi l'avait doté. Le capital d'un million qu'il en retira, joint à sa pension et aux vastes domaines dont il était possesseur, lui permit de continuer, dans la retraite, à soutenir cet état de prince qu'il avait du vivant du feu roi; la foule de ses pages, de ses écuyers, de ses gentilshommes formait autour de lui comme une espèce de cour dans ses châteaux de Rosny et de Villebon qu'il habitait alternativement. Il tenait pourtant encore

(*) On y montre encore aujourd'hui le cabinet de Sully.

par quelque côté à la vie publique, la reine lui ayant laissé le gouvernement du Poitou et la direction de l'artillerie. Mais ces titres, aussi bien que celui de maréchal de France, qui lui fut donné à l'âge de 74 ans (1634), furent, pour Sully, des marques d'honneur plutôt que des emplois actifs. Il quittait peu sa retraite, et ne paraissait plus à la cour que dans les rares circonstances où il y était appelé, quand on croyait avoir besoin de ses conseils. Alors il rapportait, parmi des courtisans brillants et frivoles, l'austérité de ses manières et la sévérité d'un costume dont les airs surannés provoquaient les propos moqueurs des raffinés et des damerets à la mode. La raillerie, un peu honteuse d'elle-même, n'osait pourtant éclater en face; mais elle n'échappait pas à l'œil perçant du noble vieillard, qui donna un jour aux railleurs une rude leçon, en disant tout haut à Louis XIII ces mots restés célèbres : « Sire, quand le roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler pour me parler d'affaires, au préalable il faisait sortir les bouffons. »

Sully était un de ces esprits solides et nourris de sérieuses études, qui conservent dans la retraite toute l'activité des affaires. Les travaux historiques, la culture de ses jardins qui de tous temps avaient été ses distractions favorites, devinrent pour lui des occupations plus suivies, et la composition d'une espèce d'histoire de son temps qu'on nomme ses *Mémoires* lui rappelait encore cette vie si laborieuse à laquelle devaient succéder trente années de repos. Ce repos fut troublé par les chagrins que lui causèrent la conduite et la mort de son fils aîné, et ensuite les tracasseries d'un procès que lui suscita son petit-fils, et qu'il perdit peu de jours avant sa mort, arrivée le 22 décembre 1641. Il avait atteint 82 ans.

Parmi les titres de Sully au souvenir de la postérité, il faut mettre au premier rang cette amitié si fidèle et si dévouée qui l'unissait à Henri, et qui ne profita pas moins au pays qu'au monarque. Cette intimité sans doute fit la fortune de Sully; mais d'autres auraient pu solliciter et payer cette fortune par de

serviles complaisances, par des flatteries funestes, par une souplesse de valet. Sully s'acquitta des bienfaits du roi par une rudesse utile, une franchise d'honnête homme et une sévérité d'ami. Sully s'établissant entre Henri IV et ses maîtresses le défenseur obstiné des intérêts de l'État et de la gloire du prince, offre un des rares et beaux exemples que l'histoire ne saurait recueillir avec trop d'honneur. Voyez-le refusant de payer les dépenses du royal baptême qu'on voulait faire à un fils de Gabrielle d'Estrées en disant en face du roi : « Il n'y a pas ici d'enfant de France. » Voyez-le déchirant la promesse de mariage faite par Henri IV à M^{lle} d'Entraigue; écoutez-le répondant aux cajoleries de la duchesse de Verneuil qui voulait puiser à pleines mains au trésor public pour ses parents et pour elle-même : « Tout cela serait bon, madame, si S. M. prenait l'argent en sa bourse; mais de lever cela sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle raison, étant ceux qui nourrissent le roi, et nous tous; et se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de cousins, de parents, et de maîtresses à entretenir. » Écoutez-le enfin, disant vertement à Henri IV que de folles amours n'étaient pas plus le fait d'un grand roi que d'un homme à barbe grise; et dites si, dans Sully, l'ami n'était pas plus rare encore que le ministre. Avec tout autre roi, une telle franchise eût été impossible; avec Henri elle était seulement difficile. Mais un roi assez sage pour répondre à une femme chérie et blessée : « Je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui; » assez grand pour dire au ministre qui fléchit le genou dans l'attendrissement d'une réconciliation : « Relevez-vous, Rosny, ils croiraient que je vous pardonne; » ce roi-là méritait le bonheur d'avoir un tel ami.

Sully se montra toujours sincèrement attaché à son culte : on a dit que c'était chez lui de l'obstination; nous croyons, nous, à la conviction de Sully; nous y croyons et parce qu'il était honnête homme, et aussi parce que sa croyance s'étant trouvée opposée à son intérêt, elle a triomphé dans le conflit; il a résisté sur ce

point, non-seulement aux pressantes instances du pape, mais aux offres du roi qui aurait donné l'épée de connétable à Sully catholique. Et pourtant ce calviniste obstiné conseilla à son royal ami d'abjurer, tant était sincère son dévouement à tout ce qu'il croyait utile aux intérêts du prince et du pays.

Mais si Sully résista du vivant de Henri IV à tous les efforts que firent les catholiques pour le convertir, il résista également aux efforts des protestants pour l'entraîner, après la mort de ce prince, dans les rébellions d'un parti aux yeux duquel Sully était un personnage si considérable, et où figuraient au premier rang ses amis, ses parents, et le duc de Rohan, son gendre. Rien ne balança dans son esprit la fidélité qu'il devait au roi. Les soupçons que cherche à élever contre lui à cet égard Vittorio Siri ne doivent être considérés que comme l'écho d'une calomnie.

Sully n'était pas exempt de quelques défauts voisins des qualités qui le distinguent; il n'avait pas moins d'entêtement que de fermeté; il aimait à se vanter en toute occasion, et brave il avait la jactance de la bravoure; il soignait admirablement la fortune de l'État, et fut en même temps excessivement occupé de sa propre fortune. Ses ennemis disaient que de 6,000 livres de rentes, le seul bien qu'il eût quand il était entré aux affaires, il était parvenu, à l'époque de la mort de Henri IV, à une fortune de 150,000 livres. En faisant la part de l'exagération de l'inimitié, il faut bien reconnaître qu'il ne perdit pas son temps au service de l'État. Mais si Sully fut âpre au gain, s'il se fit beaucoup donner, il ne prit jamais rien. Quoi qu'en dise Richelieu, dans l'*Histoire de la mère et du fils*, son intégrité est restée intacte. Au reste, Richelieu, qui fit lui-même aux affaires une fortune bien plus considérable encore que celle de Sully, ne doit pas être cru légèrement quand il parle des hommes qu'il n'aimait pas; il faut donc se tenir en garde contre tout ce qu'il raconte au sujet du ministre de Henri IV. Ce qui est certain, c'est que le désintéressement ne fut pas la vertu de Sully, tous les moyens licites d'acquiescer et d'amasser de l'argent lui semblaient

bons; dès les premiers temps de sa liaison avec Henri IV, il le quitta un instant et faillit se brouiller avec lui pour le refus d'un gouvernement que la politique interdisait au roi de confier à un protestant aussi décidé que Rosny. Mais quelques taches dans ce caractère disparaissent couvertes de l'éclat de tant de belles actions, de nobles vertus et de grands services rendus au pays.

Nous avons dit que les Mémoires de Sully étaient à peu près l'histoire de son temps. Ce livre, écrit en assez mauvais style et dans une forme de discours qui nuit à la clarté (l'auteur, au lieu de parler en son nom, faisant raconter par un secrétaire à Sully ce que Sully a fait), est rempli néanmoins de cet intérêt qui s'attache au récit d'un témoin oculaire et de l'un des premiers acteurs dans les événements qu'on raconte. Sans doute il faut bien s'attendre que les faits seront présentés par l'historien sous le jour où l'homme d'État les a vus et désire qu'on les voie; il y a toujours quelque précaution à prendre en lisant un livre ainsi composé; mais par combien d'avantages ce petit inconvénient n'est-il pas racheté? La pensée politique du gouvernement, la direction des événements, les résultats intérieurs et extérieurs, les intrigues et les révolutions de cour, les particularités de la vie privée du roi et les tracasseries de son ménage, la physionomie des personnages considérables du temps, tout cela est ici plein d'une vérité qui saisit et qui attache. Sully donna le titre d'*Économies royales* à ce livre dont il fit imprimer les deux premiers volumes in-fol. dans son château de Sully, avec la fautive date d'Amsterdam, et cette édition publiée en 1634, connue encore aujourd'hui sous le nom d'*édition aux vvv verds*, n'a été terminée qu'en 1662, par la publication de deux nouveaux volumes donnés par Jean le Laboureur. L'inconvénient de la forme de rédaction que nous avons indiquée tout à l'heure donna l'idée à l'abbé de l'Écluse des Loges de refondre ce livre, et il le fit imprimer en 1745, sous le titre de *Mémoires de Sully*, après lui avoir fait subir une métamorphose complète. Non-seulement le récit est mis à la troisième per-

bonne, et des notes ont été ajoutées, ce qui offre de véritables améliorations; mais l'éditeur s'est permis de prendre avec les faits la même liberté qu'avec le style, et pour diminuer la confusion du récit primitif, il en a complètement changé l'ordre, de sorte que bien souvent l'on ne sait plus si on lit l'abbé de l'Écluse ou Sully; c'est là un immense inconvénient que rien ne saurait compenser. Cette édition pourtant a prévalu sur l'édition originale qu'on ne réimprime plus aujourd'hui.

On cite encore parmi les fruits des loisirs de Sully, un roman allégorique, *Gélastide*, dont le manuscrit existe, dit-on, dans les archives de sa famille; et d'autres ouvrages tout-à-fait perdus: un *Traité de la guerre*, *Le maréchal-de-camp* et les *Instructions de milice et police*. M. A.

SULPICE-SÉVÈRE, voy. **SÉVÈRE**.

SULPICIOUS, tribun du peuple, voy. **MARIUS**, et **ROMAINS**, T. XX, p. 586.

SULTHAN (*solthân*), mot arabe qui signifie homme puissant. Nous en avons déjà parlé au mot **SOUDAN**. Ordinairement on donne à l'empereur des Turcs le nom de sulthan, quoique celui de padichah (voy.) réponde plutôt à grand-sulthan. Les princes de la famille des khans de la Crimée portaient également ce titre. Le pacha d'Égypte est aussi appelé sulthan par les habitants du pays, mais non pas par la cour de Constantinople. Dans le langage ordinaire enfin, les Orientaux qualifient de sulthan; par courtoisie, toute espèce de personne. Les Européens donnent aux épouses du sulthan le nom de *sulthanes*, mais les Turcs les désignent seulement sous le nom de première, de seconde ou de troisième femme, etc. La première en rang est celle qui avant toutes les autres a donné un fils au sulthan (voy. **ASEKI**). Elle est appelée par les Européens *sulthane favorite*, et elle a le pas sur toutes les autres femmes du sérail (voy.), à moins que son fils ne vienne à mourir avant le sulthan régnant, et qu'une autre femme accouche d'un autre enfant mâle avant elle. Le titre de *sulthane* ne se donne proprement qu'à l'épouse légitime et reconnue pour telle par le sulthan; mais, afin d'évi-

ter les dépenses d'une seconde cour, le sulthan ne se marie plus aujourd'hui. A Constantinople, le nom de *sulthanes* ne se donne qu'aux filles du grand-seigneur, qui le conservent même après leur mariage. Les filles qui naissent d'elles reçoivent le titre de *kanum sulthanes* ou princesses du sang. La mère du sulthan, si elle vit encore à l'avènement au trône de son fils, prend celui de *sulthane valide*. Elle jouit d'une considération particulière; son fils n'ose prendre ni femmes ni concubines sans son consentement, et elle exerce une grande influence sur la marche du gouvernement.

On appelle aussi *sulthane* une espèce de vaisseau de guerre turc portant environ 66 canons, 800 soldats de marine et 60 matelots; et *sultani* une monnaie qui se frappe au Caire et vaut de 5 à 6 fr. Les sultanis de Tunis sont plus lourds, d'or plus fin, et valent un tiers de plus; de même dans l'Algérie ils valent 8 fr. 40 cent. C. L.

SULZBACH (MAISON DE), voy. **PALATINAT** et **BAVIÈRE**.

SULZER (JEAN-GEORGE), un des philosophes et critiques les plus célèbres de son siècle, naquit à Winterthur, dans le canton de Zurich, le 5 oct. 1720. A l'âge de 16 ans, il fut envoyé au gymnase de Zurich, où il eut pour professeur de littérature Jean Gessner; Breitinger et Bodmer lui enseignèrent les principes de l'esthétique. Ses études de théologie terminées, il entra d'abord (1740) comme précepteur dans une maison particulière, et obtint ensuite la place de vicaire du pasteur de Maschwanden. Ce fut à cette époque qu'il débuta dans la carrière littéraire par ses *Considérations morales sur les œuvres de la nature* (Berl., 1741). En 1742, il fit un voyage en Suisse, et, l'année suivante, il entra de nouveau comme instituteur dans une famille de Magdebourg; mais, au bout de peu de temps, il partit pour Berlin, où il obtint, en 1747, une chaire de mathématiques au gymnase de Joachimsthal. En 1750, il publia avec Ramler les *Nouvelles critiques de la république des lettres*, et bientôt après il fut nommé membre de la classe de philosophie de l'Académie royale des sciences. On a de lui deux vo-

lumes de dissertations philosophiques (Berl., 1773) qu'il composa en cette qualité. La mort de sa femme l'ayant rappelé dans sa patrie (1760), il prit la résolution de s'y fixer avec ses enfants; mais pour le retenir à Berlin, le roi le nomma professeur de la nouvelle académie noble, et lui fit don d'une terre sur les bords de la Spree. En 1765, Sulzer siégea dans la commission chargée de réviser le règlement de l'académie. En 1771, le duc de Courlande l'appela à Mitau pour le placer à la tête du gymnase qu'il voulait fonder dans cette ville; mais les atteintes de la maladie dont il mourut ne lui permirent pas de se rendre à cette honorable invitation : il dut se borner à rédiger le plan des études. En 1773, le mal fit tant de progrès que Halber lui conseilla un voyage en Italie. Pendant son absence, il fut nommé directeur de la classe de philosophie de l'Académie royale des sciences. Le climat de l'Italie parut d'abord lui faire du bien; cependant, en 1776, son état empira, et il mourut le 27 février 1779. Le principal ouvrage de Sulzer est la *Théorie générale des beaux-arts*, publié en 1786 (dern. éd., Leipz., 1792-94, 4 vol., in-8°, à laquelle les suppléments de Blankenburg, Leipz., 1796-98, 3 vol., et de Dyk et Schatz, Leipz., 1792-1808, 8 vol., ont encore donné une valeur plus haute). Dans cette espèce de dictionnaire, qui fonda la réputation de Sulzer d'une manière durable, il chercha à combiner les doctrines de l'école de Wolf avec les opinions des philosophes anglais et français, à les exposer d'une manière à la fois claire et populaire, et à rattacher la théorie des beaux-arts au perfectionnement moral de l'homme. Ses *Exercices préliminaires pour éveiller l'attention et la réflexion* (3^e éd., Nuremb., 1780-82, 4 vol.), et sa *Somme (Kurzer Begriff)* de toute la science (1745; 6^e éd., Francf. et Leipz.; 1786) méritent également d'être mentionnés. Son *Autobiographie* a été publiée à Berlin, en 1808. C. L.

SUMAC, nom que l'on a donné à un genre de plantes de la famille des térébenthacées (voy.), qui renferme un grand nombre d'espèces. Le sumac employé en

teinture est la feuille de cette plante; séchée et réduite en poudre. On en connaît de cinq sortes, qui sont le sumac de Sicile, récolté à Casini, près de Palerme, et qui est particulièrement employé par les maroquiniers; le sumac de Malaga, celui de Porto, celui de Donzère, récolté dans le Comtat et préparé à Donzère et à Montélimart; enfin le sumac de Redon, peu estimé, et qui est connu dans le midi de la France, sur les bords de la Garonne, du Lot et du Tarn, sous le nom d'*herbe au noir, herbe aux teinturiers*.

Le fruit du sumac, assez semblable à une grappe de raisin, sert, dans nos contrées méridionales, à faire du vinaigre. On l'emploie aussi en médecine comme remède contre la dysenterie. L'écorce de sumac sert à la tannerie. D. A. D.

SUMAROCOW, voy. СУМАРОКОВ.

SUMATRA, une des îles de la Sonde (voy.), appelée par les indigènes *Pourichou* et *Jodales*. Elle est située sous l'équateur et séparée au nord-ouest de la presqu'île de Malacca par le détroit du même nom; au sud-est, de Java par celui de la Sonde. Elle a environ 200 milles géogr. de long sur 20 à 40 de large, et une superficie de 6,046 milles carr. Une chaîne de montagnes double, et même triple en quelques endroits, dont le point culminant, le mont Ophir, sous l'équateur même, s'élève à 13,424 pieds au-dessus du niveau de la mer, la coupe dans toute sa longueur. Entre ces hauteurs s'étendent de vastes plaines avec de grands et beaux lacs. La côte occidentale est fort bien arrosée; mais ses fleuves et ses rivières sont trop resserrés et trop rapides pour être navigables. Ceux de la côte orientale sont plus larges et plus profonds. La température est moins ardente à Sumatra que dans d'autres pays sous la ligne; cependant on n'y voit jamais de neige, on n'y éprouve jamais le froid, quoique en revanche il y ait fréquemment d'épais brouillards. Les volcans y sont nombreux; les tremblements de terre et les orages rares, mais violents. Sumatra produit en quantité de l'or, du cuivre, du fer, de l'étain, du soufre, du salpêtre, du pétrole et du charbon de terre d'une qualité inférieure. On y trouve aussi des eaux minérales chaudes et froides.

Le riz est la plante qu'on y cultive principalement. Les cocos, le bétel et le bambou sont l'objet d'une exportation considérable. Les plantations de sucre ont moins d'importance, et l'on ne récolte le maïs, le poivre, le gingembre, la coriandre et le cumin que dans les jardins. On prépare avec le chanvre une substance enivrante quise fume mêlée au tabac. Le ricin y croit en abondance sans aucune culture, surtout au bord de la mer. L'indigo, le bois de Brésil et la gomme élastique sont également la matière d'un commerce actif. Les végétaux esculents sont aussi variés que délicieux. Le camphrier croit dans la partie septentrionale. Le toxicodendron (arbre à poison) de Sumatra est moins dangereux qu'on ne s'est plu à le dire; on peut sans péril se reposer sous son ombrage, et les oiseaux font leurs nids dans ses branches. C'est dans cette île que se rencontre la plus grande fleur connue, la rafflesia. Parmi les quadrupèdes, nous citerons le buffle, le seul animal domestique qu'on emploie aux travaux des champs, et qui fournit aux habitants du lait, du beurre et de la viande; une espèce de vache sauvage; de petits chevaux parfaitement proportionnés, que l'on tue pour se nourrir de leur chair dans le pays des Battas, de même qu'à Célèbes; on y trouve aussi des cochons et des sangliers, des chèvres, des éléphants, des rhinocéros, des tigres, des chats-tigres, des caméléons, des alligators, plusieurs espèces de serpents et de tortues. Les lacs, les rivières et la mer abondent en poissons et en crustacés; les bois en oiseaux de tous genres. Depuis 1803, on cultive avec le plus grand succès à Sumatra, dans les environs de Marlborough, le muscadier et le girofler. Enfin, l'Europe tire encore de cette île du benjoin, de l'ivoire, de la cire, des nids d'oiseaux, de l'ébène, etc.

Sumatra, dont la population est évaluée à 8 millions d'habitants, est divisée en 16 royaumes, dont les plus considérables sont ceux de Menangkabo, d'Atschin et d'Indrapoura. Le premier, fondé par des Malais, est le plus puissant de tous. Sa constitution est un mélange de féodalité et de gouvernement patriarcal. Le royaume de Palembang, placé sous l'auto-

rité du roi des Pays-Bas, ne compte qu'environ 150,000 habitants, dont 25,000 pour la capitale du même nom. Sur les côtes, les mœurs de l'Europe et ses lois se sont introduites parmi les naturels. Tous les membres d'une famille sont responsables des dettes de leur parent; les héritages se partagent entre tous les enfants par portions égales; le meurtre est puni d'une amende; les châtimens corporels sont rares. Les serments se prêtent sur les tombes des ancêtres, avec une grande solennité. Les indigènes sont généralement d'une taille moyenne et bien prise. Les femmes aplatisent le nez à leurs enfants nouveau-nés, leur compriment le front et leur allongent les oreilles, ce qui passe chez ce peuple pour une beauté. Pour le même motif, les hommes s'épilent et les deux sexes se liment les dents. Un grand nombre de ces insulaires ont été convertis, au moins extérieurement, au christianisme par les efforts des missionnaires espagnols et hollandais. Les autres n'ont que des croyances religieuses fort imparfaites. Ils admettent l'existence d'un être suprême et une espèce de métempsycose, et ils ont un respect profond pour les tombeaux de leurs aïeux et de leurs parents. Dans l'intérieur de l'île vivent encore les *Battas* ou *Battaks*, premiers habitants de Sumatra*. Les montagnes et quelques îles voisines sont peuplées d'une race d'hommes absolument sauvages, qui se rapproche de la race nègre.

Dès le commencement du xvi^e siècle, les Portugais s'établirent sur la côte septentrionale de Sumatra, dans le royaume

(*) Ils offrent peut-être le mélange le plus extraordinaire, dit M. Balbi, que l'on ait encore observé des mœurs d'un peuple doux et assez civilisé, possédant depuis un temps immémorial un alphabet particulier, une littérature originale, ayant une instruction élémentaire très répandue, et présentant, malgré cela, l'horrible usage de l'anthropophagie, exercée légalement avec des circonstances extraordinaires. — Achem, chef-lieu du royaume indépendant du même nom, est située à la pointe N.-O. de l'île. On lui accorde 8,000 maisons, la plupart bâties en bambous et élevées sur pilotis. Dans la partie néerlandaise, divisée en pays immédiats et en pays vassaux, on remarque les *résidences* de Padang (10,000 hab.), Palembang (25,000) et le fort Marlborough, qui a été, jusqu'en 1824, le chef-lieu de toutes les colonies anglaises dans l'île de Sumatra.

d'Achem ou Atjeh. Ils en furent chassés, dans les premières années du siècle suivant, par les Hollandais, qui fondèrent à Atjeh une factorerie, transportée plus tard à Padang, au centre de la côte occidentale. En 1669, le sultan abandonna à la Compagnie des Indes orientales la souveraineté sur cette dernière ville et son territoire. En 1685, les Anglais créèrent à leur tour un établissement à Bencoulen, et, en 1714, ils construisirent le fort Marlborough, que les Français détruisirent en 1760, mais qui, bientôt rétabli, leur fut assuré par la paix de Paris de 1763. La Compagnie anglaise des Indes orientales possédait en outre, sur la côte occidentale, un territoire de 350 milles carrés, la présidence de Bencoulen avec le chef-lieu de même nom, qu'en 1824 le gouvernement anglais céda à la Hollande en échange de Malacca. Les Hollandais possèdent encore un comptoir à Palembang, sur la côte orientale. Les Lampongs ont sur la côte méridionale quelques établissements peu importants, placés sous les ordres du résident de Bantam. Le premier Européen qui ait visité l'intérieur de l'île est l'Anglais sir Thomas Stamford Raffles : c'est de lui que la rafflesia tire son nom. Près de la côte occidentale, est située l'île de Poulo-Nyas, parfaitement cultivée et peuplée de 200,000 âmes; au sud, sont les îles Keeling (des Cocos), où le capitaine Ross a découvert, en 1827, l'excellent port de Fort-Albion et fondé l'établissement de New-Selina; sur la côte orientale, Billiton, Banka et autres îles. — Voir Anderson, *Mission in the east-coast of Sumatra*, 1823 (Édimb., 1826, 2 vol. in-4°). C. L.

SUMBAVA-TIMOR (ILES DE), voy. Océanie, T. XVIII, p. 624.

SUMMERS (ILES DE), voy. BERMUDES.

SUND, ou plutôt OERESUND, détroit qui sépare l'île de Seelande (voy.), appartenant au Danemark, de la Scauie, province suédoise. C'est la route ordinaire des navires qui se rendent de la mer du Nord dans la Baltique. Il a 9 milles géogr. de longueur; sa largeur, près de Helsingborg (Suède), ne dépasse pas un demi-mille; il est dominé en cet endroit

par la citadelle de Kronborg, sur l'île de Seelande. De temps immémorial, et en vertu de traités conclus avec les puissances maritimes, le roi de Danemark prélève des droits sur les vaisseaux qui traversent non-seulement le Sund, mais aussi le grand et le petit Belt (voy.). Ces droits, qui se paient à la douane d'Elseneur (voy.), étaient fixés à 1 p. % de la valeur de la cargaison pour les bâtiments français, anglais, hollandais et suédois. Les Suédois, en effet, qui avaient obtenu par la paix de Brömsebro, en 1645, l'exemption de tout péage pour leurs vaisseaux, ont perdu cet avantage depuis 1720. Les autres nations, et même les Danois, paient 1 $\frac{1}{2}$ p. %. Les capitaines hollandais jouissent du privilège de n'avoir qu'à exhiber leurs papiers; ceux des autres peuples sont soumis à la visite. En 1835, ces droits ne rapportèrent pas moins de 1,803,000 rixdales.

En 1833, 10,985 navires passèrent le Sund; en 1843, 14,940. Le mouvement s'est donc accru de plus du tiers. La Hollande et la Prusse sont, après le Danemark et la Suède, les puissances qui figurent pour la plus forte part dans l'accroissement. En 1842, le gouvernement danois a consenti, sur les instantes réclamations des puissances commerciales, à réduire ce droit de passage. C. L. m.

SUNDERLAND (COMTES DE), voy. SPENCER.

SUNDGAU, c'est-à-dire région du sud, majeure partie de la Hauté-Alsace, voy. ALSACE et RHIN (dép. du Haut-).

SUNNA, SUNNITES, voy. SOUNNA.

SUPÉRIEUR (LAC), le plus grand qui existe parmi ceux formés d'eau douce. Avec le Michigan, les lacs Huron, Saint-Clair, Érié et Ontario, il forme ce que quelques géographes appellent la Mer d'eau douce ou la Mer du Canada. Voy. ÉTATS-UNIS.

SUPERLATIF, voy. COMPARAISON (degrés de).

SUPERSTITION. La superstition est une corruption du sentiment religieux altéré par l'ignorance; c'est la foi sans raison, c'est la croyance aveugle qui ne se fonde sur aucun examen. La superstition honore Dieu d'une manière indigne de lui; elle défigure l'objet de son

culte et le dégrade : elle met la forme morte à la place de l'esprit vivant ; au sentiment intérieur elle substitue de minutieuses pratiques de dévotion extérieure, qui font perdre de vue le fond de la religion (*voy. T. XX, p. 415*). Ainsi un Russe remercie saint Nicolas de lui avoir fourni l'occasion de voler sans être aperçu. En Espagne, un bandit force un prêtre, le pistolet sur la gorge, à lui donner l'absolution des assassinats qu'il vient de commettre. La perfection en ce genre a été atteinte par l'invention de ces moulins à prière, qui fonctionnent pour le compte de certains dévots indiens, pendant que ceux-ci vaquent à leurs occupations ou à leurs plaisirs. Lequel était le plus véritablement religieux, ou de la bonne femme qui ajoutait pieusement un fagot au bûcher de Jean Huss, ou du noble martyr qui, à cette vue, se bornait à dire : *Sancta simplicitas!*

Le sentiment religieux peut donc être plus ou moins pur, plus ou moins mêlé d'alliage : quelquefois la superstition va jusqu'à le dénaturer profondément. Il est donc d'une extrême importance de distinguer avec soin la religion de la superstition, et de tracer nettement la ligne de démarcation qui les sépare.

Ce sont les lumières qui distinguent la religion de la superstition. « La principale différence entre la religion et la superstition, dit Spinoza (*Lettre 29^e*), c'est que celle-ci a pour base l'ignorance, et la religion la sagesse. » Il faut donc travailler à dissiper les ténèbres de l'ignorance : plus l'esprit de l'homme s'éclaire, plus il devient capable de concevoir de Dieu des idées saines et épurées. Pour déraciner un culte superstitieux et le transformer en culte raisonnable, le moyen le plus sûr et le plus efficace est de répandre les lumières, et de fonder autant que possible les croyances sur la raison.

Sans doute, croire est un besoin profondément enraciné dans notre nature, et la croyance a son domaine, qui n'est pas toujours celui de la raison. Cependant, si l'on peut dire que la croyance devance quelquefois la raison, du moins elle ne doit jamais la contredire ; elle devient illégitime dès qu'elle tombe dans

l'absurde. La foi (*voy.*) est donc elle-même soumise à un certain contrôle, et il importe de ne pas confondre les croyances superstitieuses avec les croyances raisonnables. D'un côté, toute religion constituée incline à la superstition, par cela seul que les pratiques tendent par leur nature à se convertir en habitudes machinales ; d'un autre côté, les pratiques d'une religion établie vont très bien aux esprits que la pensée fatigue et qui n'ont pas la force de se faire eux-mêmes leur opinion sur les grands problèmes que la religion doit résoudre. Pour ces âmes, la foi est un support ; la liberté leur pèse, elles l'abandonnent à un directeur auquel elles s'en remettent du soin de penser pour elles. L'enfant se trouve vis-à-vis de ses parents dans cette position subordonnée que légitimement sa faiblesse et son ignorance ; il est forcé de les en croire sur toutes choses, et il ne s'avise pas de révoquer en doute ce qu'ils lui enseignent ; mais il s'émancipe à mesure qu'il s'éclaire et qu'il devient capable de se conduire lui-même. L'immense majorité du genre humain reste toujours dans un état d'enfance vis-à-vis des hommes éclairés, elle a toujours besoin de tutelle. Les protestants reprochent aux catholiques que la plupart de leurs pratiques sont entachées de superstitions. Les catholiques éclairés reconnaissent volontiers que ces pratiques ne sont pas l'essence de la religion ; mais ces concessions faites par l'Église à la multitude sont autant de moyens de la gouverner. Et dans les communions protestantes elles-mêmes, ne voyons-nous pas bien des croyants auxquels des confessions de foi formulées et explicites sont indispensables ? On en vient ainsi à comprendre les ménagements extrêmes des gouvernements pour les superstitions, ménagements qu'une raison sévère est quelquefois tentée de leur reprocher.

Enfin, il est des âmes qui vivent surtout de mysticisme. Il y a des superstitions du cœur, telles que les pressentiments, à l'égard des personnes qui nous sont chères. L'amour, qui est, comme la dévotion, le culte de l'idéal, de la perfection, de la beauté suprême, est enclin comme elle aux superstitions : innocentes faiblesses dont l'âme humaine a peine à

se déponiller ! La crainte et l'espérance nous disposent à la crédulité (*voy.*) ; il est dans notre nature de croire facilement ce que nous espérons, et quelquefois aussi ce que nous craignons.

Toute superstition a sa racine dans le principe de l'association des idées, en vertu duquel des objets naturellement indifférents deviennent chers et vénérables par leur liaison avec des objets qui nous intéressent. De là les pèlerinages, le culte des reliques (*voy.* ces mots), et toutes ces pratiques qui sont autant de liens par lesquels le prêtre nous tient dans sa dépendance. La moitié des plaisirs des esprits cultivés dérivent de la source de la superstition. D'où vient cette espèce de culte que l'on rend aux anniversaires ? Ne visite-t-on pas avec un respect curieux le berceau des hommes célèbres et les lieux consacrés par leur séjour ?

Les superstitions mêlées aux religions antiques ont pris le caractère des dogmes auxquels elles étaient incorporées : tantôt gaies et riantes avec la mythologie grecque, qui animait la nature, personnifiait tous les phénomènes, et peuplait l'univers de dieux, de nymphes et de génies ; tantôt sombres et tristes avec les dogmes qui regardent les afflictions comme un bien, et tout ce qui produit la joie comme un mal.

Quelle que soit l'action des lumières, cependant la superstition ne disparaît jamais entièrement, même dans les siècles éclairés. Ainsi, aux époques de la civilisation la plus avancée, combien est-il d'hommes capables de s'en tenir à la religion dans toute sa pureté, dégagée de tout alliage, de tout mélange superstitieux ? On a toujours vu la magie (*voy.*) devenir la dernière religion des siècles dépravés. Nul siècle n'a été plus incrédule que le XVIII^e, et nul n'a montré plus de foi aux charlatans, nul n'a compté plus de sorciers célèbres, tels que les Cagliostro, Casanova, le comte de Saint-Germain, Mesmes, etc. Que devons-nous en conclure ? sinon qu'il faut combattre la superstition, sous quelque forme qu'elle se produise ; car le progrès véritable de l'esprit est de passer de la superstition à la religion. A-D.

SUPIN, *voy.* VERRE.

SUPPLICE, *voy.* PEINES, EXÉCUTION, GUILLOTINE, PENDAISON, PAL, GARROTTE, etc., etc.

SUPPURATION, formation, écoulement du pus, *voy.* ce mot.

SUPRANATURALISME, et non pas *supernaturalisme*, *quod supra naturam est*, ce qui est en-dehors et au-dessus du cours ordinaire des choses, *voy.* RATIONALISME.

Il n'y a là de moderne que le nom. Toutes les religions anciennes étaient empreintes de supranaturalisme, et cette tendance plus ou moins mystique (*voy.*) dominait encore dans le polythéisme (*voy.*) au moment de sa chute, que le néoplatonisme ne réussit pas à empêcher. *Voy.* ce nom, PLOTIN, PORPHYRE, etc.

SUPRÉMATIE (SERMENT DE), *voy.* ALLÉGEANCE.

SURDITÉ, SOURDS-MUETS. La surdité est la privation de l'ouïe (*voy.*), infirmité rarement curable, parce que l'on en connaît à peine les causes. Après avoir épuisé tous les remèdes que fournit l'art médical, on a le plus souvent recours aux drogues empiriques, qui, loin de guérir, ne font qu'enflammer le siège du mal. Cé n'est pas à dire pour cela qu'aucun moyen de guérison ne doive être tenté. Mais c'est surtout au moment de l'invasion de la maladie, laquelle s'annonce par la confusion des mots qui arrivent à l'oreille, et par la difficulté d'entendre de loin, qu'il faut sans délai employer les dérivatifs. Si ces moyens ne réussissent pas alors, à combien plus forte raison la surdité déjà invétérée a-t-elle peu de chances de guérison ! La surdité est bien plus incurable encore lorsqu'elle est de naissance ou qu'elle est survenue dans la première enfance de l'individu affecté : cette maladie entraîne infailliblement le mutisme, et il ne faut pas en chercher d'autres causes que l'impossibilité où se trouve l'enfant d'imiter des sons qui n'arrivent pas à son oreille ; il est donc muet par cela seul qu'il est sourd. Cette conséquence est si réelle, qu'une personne frappée de surdité après avoir appris à s'exprimer s'isole peu à peu, laisse sa voix s'altérer, et finit par parler bas et confusément, comme pour

donner un éclatant démenti au proverbe populaire : *crier comme un sourd*. La plupart des sourds-muets contractent cette infirmité pendant les deux premières années de leur existence, et presque toujours à la suite d'éruptions, de convulsions ou de coups à la tête. Les individus affectés ne le sont d'ailleurs pas tous au même degré. Quelques-uns d'entre eux expriment, à l'aide d'exclamations, les principales sensations qu'ils éprouvent, telles que l'étonnement, la douleur, la pitié, le plaisir. Les uns entendent et expriment les mots à consonnes, les autres au contraire les mots composés de voyelles. D'autres ne sont frappés que de bruits très violents, comme celui du tonnerre, des décharges d'artillerie, de portes poussées avec force, etc. Le petit nombre enfin n'entend même pas le bruit du canon, dont il n'est averti que par l'ébranlement de l'atmosphère et du sol. A un degré plus ou moins prononcé, cette double infirmité ne permet qu'un développement très incomplet de l'intelligence. Plusieurs d'entre eux sont même condamnés à un éternel idiotisme.

Nous avons dit ailleurs (*voy. les notices sur les abbés de L'ÉPÉE et SICARD*) par quel enchaînement d'efforts philanthropiques certains bienfaiteurs de l'humanité sont parvenus à modifier, à l'aide de l'instruction, ce vice de la nature; mais leur zèle étant de beaucoup supérieur à leur pouvoir, il en résulte que l'éducation des sourds-muets ne réussit pas toujours à faire comprendre à ces infortunés toute la portée de certaines idées morales. Aussi nos tribunaux ont-ils très souvent à connaître de vols commis par des sourds-muets, l'idée de la propriété étant si peu naturelle à cette classe d'hommes que l'éducation ne peut leur en donner qu'une notion imparfaite. La confusion produite dans leur esprit par l'insuffisance de leurs sensations les rend à la fois susceptibles de méfiance et de crédulité. Chez eux encore, toutes les affections inhérentes à l'humanité ne se manifestent qu'à un faible degré : rarement ils s'attachent à quelqu'un par le lien de l'amitié; les délicatesses de l'amour sont pour eux lettres mortes; dans certains moments même

leur cœur semble fermé à la pitié. Ils ignorent l'ambition; mais en revanche le chagrin et la tristesse glissent sur eux avec légèreté, et ils n'ont pas, comme la plupart des hommes, des préjugés ou de vaines terreurs. Il existe d'ailleurs des différences marquées dans les dispositions des deux sexes soumis à une égale instruction. La nature sensitive se développe plus aisément chez la femme; chez l'homme, c'est l'intelligence. Les maladies des sourds-muets ne se signalent pas non plus par les mêmes phénomènes que chez le reste des hommes. Leur sensibilité émoussée les préserve presque toujours de la fièvre qui accompagne ordinairement nos autres maux; mais aussi elle les prive de ces heureuses réactions qui nous sauvent et nous guérissent. Nous l'avons dit en commençant, il reste malheureusement peu d'espoir de parvenir à la découverte de moyens curatifs pour cette infirmité. La médecine a déjà fait bien des essais, qui n'ont presque jamais produit que de grandes perturbations chez le malade. Les remèdes les plus vantés par la science moderne ont été les injections d'air et d'eau dans l'appareil auditif; mais les résultats n'ont pas répondu aux espérances. Il est donc plus raisonnable de s'appliquer principalement aux moyens de perfectionner l'éducation que l'on donne aux sourds-muets. Là encore il y a des améliorations à tenter, et la première de toutes est de mettre d'accord les partisans outrés du langage articulé et du langage par signes. Il ne paraît pas cependant bien difficile de faire concourir ces deux méthodes au même but, et il semble que l'expérience ait déjà démontré l'avantage universel du langage par signes, qui doit, même chez les sourds-muets susceptibles de se faire entendre, nécessairement précéder et accompagner le langage oral.

La surdité est une infirmité trop fréquente pour qu'on n'ait pas cherché de bonne heure à parer à ses tristes conséquences. Aussi existe-t-il un très grand nombre d'institutions de sourds-muets, non-seulement en Europe, mais encore en Amérique et en Asie. Dans notre partie du monde, on en compte plus de 120; le nombre total peut s'élever jus-

qu'à 140, où environ 4,000 infortunés reçoivent l'instruction. La plus célèbre est l'Institut des Sourds-Muets de Paris (au haut de la rue Saint-Jacques); mais outre celle-ci la France possède environ 80 établissements créés à son exemple, particulièrement à Bordeaux et à Lyon. A l'étranger, on cite ceux de Leipzig, de Vienne, de Berlin, de Milan, de Grœningue, de Copenhague, de Bermondsey, près de Londres, d'Édimbourg, de Claremont, de Hartford (Connecticut Asylum), etc. Le premier bienfaiteur connu des sourds-muets fut le moine espagnol Pedro de Ponce, qui s'efforça (1670) de donner l'instruction à quatre de ces pauvres déshérités de la nature. Ramirez de Carion, John Wallis, Guillaume Holder, et beaucoup d'autres marchèrent sur ses traces; mais ce furent les abbés de l'Épée et Sicard, en France, qui obtinrent les plus grands résultats: ils formèrent aussi des élèves capables et dignes de les remplacer. Partout la bienfaisance publique s'intéressa à cette œuvre sainte, et cependant on a calculé que les $\frac{1}{10}$ des sourds-muets existant en tous pays restent encore abandonnés à leur isolement. On assure que la proportion la plus favorable à cet égard se rencontre dans le Danemark, où tous les sourds-muets reçoivent l'instruction. Beaucoup d'autres pays plus importants sont encore loin d'atteindre à cette situation désirable. Que le zèle des amis de l'humanité ne se refroidisse donc pas, et qu'il y ait toujours honneur et encouragement parmi nous pour ces hommes rares qui se dévouent à la noble mission d'alléger la misère d'un si grand nombre de leurs semblables!

D. A. D.

SURETÉ, *voy.* POLICE.SURETÉ GÉNÉRALE (COMITÉ DE); *voy.* COMITÉ.

SURFACE, espace compris entre des lignes qui se rencontrent, étendue en longueur et largeur seulement, abstraction faite de la profondeur ou épaisseur. Les surfaces sont ainsi les limites des corps ou solides (*voy.*). Sur le terrain, les surfaces prennent de préférence le nom de *superficies*.

Le mot *aire* est également synonyme de surface; mais il serait peut-être plus

convenable de l'affecter spécialement à l'étendue superficielle envisagée par rapport à sa grandeur, le mot *surface* s'employant le plus souvent pour désigner la forme de la figure, quelle que soit la limite.

Les surfaces sont *planes* ou *courbes*, suivant qu'on peut ou qu'on ne peut pas y appliquer une ligne droite en tous sens. Les figures tracées sur le papier, sur un tableau plan, sont en général des surfaces planes; différents solides, comme la sphère, le cylindre, le cône, etc., offrent sur leur contour des surfaces courbes. Des surfaces planes, les unes sont *rectilignes* quand elles sont limitées par des lignes droites; les autres sont *curvilignes* ou *mixtilignes* lorsqu'elles sont limitées par des lignes courbes ou par une combinaison de lignes droites et de lignes courbes.

Nous avons déjà donné, au mot FIGURE, les noms des diverses surfaces dont s'occupe la géométrie. Nous avons fait voir que si une seule ligne courbe peut quelquefois enfermer un espace, le moindre nombre de lignes droites nécessaires pour former une surface est trois, et que par conséquent le triangle est la surface rectiligne limitée par le moins de lignes possible. Chacune des figures superficielles de la géométrie a d'ailleurs son art. spécial dans cet ouvrage, nous n'avons donc point à nous en occuper ici. *Voy.* POLYGONE, TRIANGLE, CARRÉ, PARALLÉLOGRAMME, QUADRILATÈRE, TRAPÈZE, LOZANGE, CERCLE, SPHÈRE, CYLINDRE, CÔNE, etc.

Mesurer une surface, c'est déterminer combien de fois cette surface en contient une autre donnée. Les mesures qu'on emploie pour comparaison des surfaces sont ordinairement des carrés. A ce mot, à ceux de MESURE, MÈTRE, etc., on peut voir ce que nous avons dit de la mesure des surfaces; c'est encore aux art. particuliers qu'on trouvera le moyen d'évaluer les surfaces des différentes figures. Quant aux surfaces courbes, nous en parlons de même aux art. des solides qu'elles enferment.

L. L.

SURGE, *voy.* LAINE.

SURINAM (colonie et rivière), *voy.* GUYANE HOLLANDAISE.

SURLET DE CHOKIER (ÉRASME-LOUIS, baron), régent de Belgique en 1831, naquit à Liège, le 27 nov. 1769, d'une famille de magistrats. Maire de Gingelom, près de Saint-Tron, pendant la domination française, il fit de fréquents voyages à Paris, où il se lia avec quelques Hollandais de distinction. De 1800 à 1812, il fut membre du grand conseil, et de 1812 à 1814, du Corps législatif. A l'époque de la réunion de la Belgique à la Hollande, le roi, en vertu du droit que lui conférait la nouvelle constitution, l'appela à siéger dans la seconde Chambre dont il fit partie jusqu'en 1818. Plus tard, il fut élu membre des États provinciaux du Limbourg. Membre de l'Opposition, il ne cessa de réclamer la liberté de la presse et d'appuyer vivement les pétitions dirigées contre certains actes du gouvernement. Ses discours se faisaient remarquer par un ton satirique, facétieux, plein d'originalité, sans jamais dégénérer en personnalités. Lorsque Bruxelles s'insurgea, il fut un des députés envoyés à La Haye pour demander la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande ; mais les négociations tendant à amener un arrangement à l'amiable entre le roi et les insurgés ayant échoué, il retourna dans sa patrie et fut élu membre du congrès national par le canton de Hasselt. Nommé président de l'assemblée, le 11 nov., il s'acquitta de ses fonctions avec tant de dignité que chaque mois le congrès confirma son choix à la présidence par une élection nouvelle. Lorsqu'il fut question d'élire un roi, il vota pour M. le duc de Nemours, et fut chargé de venir à Paris offrir la couronne à ce prince. On sait que le roi Louis-Philippe, comme tuteur de son fils, la refusa. Cependant la nécessité de consolider le gouvernement se faisant de plus en plus sentir, on résolut de nommer un régent, et la majorité des voix s'étant prononcée en faveur du baron Surlet, qui avait pour concurrent le comte de Mérode (voy.), chef du parti catholique et issu d'une des plus nobles familles du pays, il fut solennellement revêtu de ce titre le 26 février 1831, après avoir prêté serment d'observer fidèlement la constitution et de maintenir

l'exclusion du trône de la maison d'Orange. Quoique l'horizon politique commençât à s'éclaircir, le régent ne put jamais se relever de l'espèce d'abattement qu'il avait rapporté de Paris, et il semblait sans cesse agité des plus sombres pressentiments ; aussi embrassa-t-il avec ardeur l'idée de placer le prince Léopold (voy.) sur le trône de Belgique. L'entrée solennelle du nouveau roi à Bruxelles eut lieu le 21 juillet 1831 ; le régent se démit à l'instant de son pouvoir entre les mains du président du congrès, et se retira à Gingelom, où il exerça les fonctions de président du conseil municipal jusqu'à sa mort arrivée en août 1839. Pendant sa régence, au milieu des circonstances les plus difficiles, il avait montré toutes les vertus d'un noble caractère et d'un bon citoyen. Dans une session de 1831, le 20 juillet, le congrès lui vota une médaille et une pension annuelle de 10,000 florins. Ce témoignage de la reconnaissance nationale n'a pas empêché ses adversaires de l'attaquer avec violence ; mais au moins faut-il reconnaître qu'il s'est strictement renfermé dans les limites tracées par la constitution, et qu'il s'est conformé aux vœux de l'opinion publique, sans tenir compte de ses préférences personnelles, dans tous les actes de son administration. C. L.

SURMULOT, voy. RAT.

SURREY, voy. NORFOLK.

SURSEL, voy. SEL.

SURVILLE (CLOTILDE), pseudonyme sous lequel parurent, en 1803, par les soins de Ch. Vanderbourg, un recueil de *Poésies* (Paris, sous divers formats ; nouv. éd., 1825), attribué généralement aujourd'hui au marquis J.-E. DE SURVILLE, émigré en 1791, qui servit dans les armées des princes, reentra en France en 1798 avec une mission secrète, fut arrêté, condamné à mort et fusillé à l'âge de 43 ans (oct. 1798). D'après l'éditeur, MARGUERITE-ÉLÉONORE-CLOTILDE DE VALLON-CHALIS, dame DE SURVILLE, serait née vers l'an 1405. Qu'une dame de ce nom ait réellement existé à l'époque indiquée, et qu'elle ait écrit des poésies, c'est ce qui est incertain ; mais ce qui demeure incontestable, c'est que le recueil donné

sous son nom n'est qu'une production moderne maladroitement déguisée sous une orthographe bizarre. L'auteur ne parait pas même s'être douté des modifications essentielles introduites dans notre poésie française à la fin du XVI^e siècle, car il suit dans sa versification les règles observées seulement depuis Malherbe. Nous ne nous arrêterons pas au grand nombre d'anachronismes qu'on y a relevés, nous renverrons à l'article critique que Raynouard a inséré dans le *Journal des Savants* de juillet 1824. Nous ajoutons seulement que, malgré leur défaut, les poésies de Clotilde de Surville décèlent souvent, de la part de leur auteur, une naïveté et une délicatesse de sentiments qui ont pu faire croire à l'œuvre d'une femme : c'est le plus bel éloge qu'on puisse leur donner. EM. H.-G.

SURVILLIERS (COMTE DE), *voy.* JOSEPH NAPOLÉON. Il est mort à Florence, le 28 juillet 1844.

SUSE, sur la rive orientale du Choaspes, aujourd'hui Kerra, capitale de la Susiane et résidence ordinaire des rois de Perse, qui paraissent l'avoir choisie pour se rapprocher de la puissante Babylone. Selon Strabon, cette ville avait 120 stades de circuit, et selon Ptolémée, 200; mais, à l'exception du palais royal qui servait en même temps de citadelle, elle n'était pas fortifiée. Les palais, les parcs, tous les établissements exigés par le luxe des despotes orientaux y étaient nombreux et d'une immense étendue. C'était dans leur palais de Suse que les monarches de la Perse gardaient la majeure partie de leurs trésors. Alexandre y trouva 50,000 talents qu'il distribua à ses soldats, et, après lui, Antigone y trouva encore la moitié de cette somme. Il ne reste de toute cette magnificence que des ruines et des monceaux de débris qui couvrent six lieues de terrain à deux milles à l'ouest de Desphul. Ces ruines consistent en fragments de briques séchées au soleil, comme celles de Babylone, en quelques pans de murs couverts d'hieroglyphes, et en deux terrasses de forme pyramidale dont l'une n'a pas moins d'un quart de mille de hauteur, et dont l'autre, moins élevée, a le double de circonférence : les habi-

tants les appellent le château et le palais. Au pied de la plus haute s'élève un petit édifice surmonté d'une coupole que l'on indique aux voyageurs comme le tombeau de Daniel. Le *Livre de Daniel* nous apprend en effet que ce prophète a vécu à Suse, et quoique la Bible se taise sur le lieu où il est mort, rien n'empêche d'admettre comme vraie la tradition, conservée par les Juifs et les Arabes, qu'il a terminé ses jours dans cette ville. Z.

SUSPENSE (dr. canon), *voy.* CENSURES ECCLÉSIASTIQUES et INTERDIT.

SUSPENSION, *voy.* PENDAISON.

SUSSEX, *voy.* HEPTARCHIE.

SUSSEX (AUGUSTE-FRÉDÉRIC, duc DE), né le 27 janv. 1773, était le neuvième enfant et le cinquième fils du roi d'Angleterre George III (*voy.* ce nom). N'étant pas destiné, comme ses frères aînés, à une carrière active dans l'armée ou dans la marine, son éducation littéraire et scientifique fut plus soignée. Il étudia à Gœttingue sous le célèbre philologue Heyne, et son séjour prolongé sur le continent ajouta à ses connaissances acquises l'usage du monde et l'aisance des manières. Il résida tour à tour à Rome, en Suisse et en Portugal. Créé pair d'Angleterre, le 7 nov. 1801, avec les titres de comte d'Inverness et baron Arklow, il se rangea dès lors du côté des whigs; bientôt ses opinions libérales, hautement avouées, en firent le chef de ce parti à la Chambre des lords, et, au dehors, le plus populaire des membres de la famille royale. Sans déployer jamais un talent de premier ordre, il prêta souvent aux grands principes de la liberté politique et religieuse l'appui d'une éloquence simple et naturelle, et l'autorité qu'ils ne peuvent manquer d'acquérir en passant par la bouche d'un personnage placé sur les premiers degrés du trône. C'est ainsi qu'en 1812 et en 1829, il se montra l'avocat chaleureux et intelligent de l'émancipation catholique, et qu'en 1832 il gagna par son exemple à la cause de la réforme parlementaire une partie de l'aristocratie. On remarqua aussi les discours qu'il prononça, le 27 déc. 1810 et le 25 janv. 1811, sur la question de la régence. A l'avènement de sa nièce Vic-

toria, dont il avait contribué à diriger l'éducation politique, et qui conserva toujours pour lui beaucoup de respect et d'attachement, il prit l'initiative du projet d'adresse à la Chambre des lords, et adjura les partis de suspendre leurs inimitiés pour inaugurer et affermir le règne de la jeune reine. Bien que sa fortune particulière ne fût pas à la mesure de sa libéralité, on le vit toujours prêt à protéger de son auguste patronage tous les établissements créés dans un but libéral ou charitable. Ami éclairé des sciences et des lettres, il était président de la Société royale de Londres, de celle pour l'encouragement des arts et des manufactures, grand-maître de l'ordre des franc-maçons, etc. Sa riche bibliothèque renfermait la plus belle collection de Bibles connue*. Il est mort le 21 avril 1843, et a voulu rendre un dernier hommage à l'égalité, en demandant à être enterré, contre l'usage des princes, dans un cimetière public.

Le duc de Sussex avait été marié deux fois, mais aucun de ces mariages n'avait reçu la sanction du bill de George III, qui règle les unions royales. Il avait épousé sa première femme, lady Augusta Murray, fille du comte de Dunmore, d'abord à Rome, le 4 avril 1793, puis à Londres, le 5 déc. de la même année. Ce mariage fut déclaré nul par la cour des prérogatives au mois d'août suivant. De ce premier mariage sont issus sir Auguste Frédéric d'Este, né le 13 janv. 1794, colonel dans l'armée anglaise**, et Ellen-Augusta d'Este, née le 11 août 1801. Lady Augusta Murray, qui avait pris en 1806, avec l'autorisation royale, le titre de comtesse d'Ameland, est morte au mois de mars 1830. La deuxième femme

(*) On en doit le catalogue descriptif à Th.-Jos. Pettigrew (Lond., 1817, 2 vol. in-4°). Cette bibliothèque, riche surtout en éditions et en traductions de la Bible, va être mise en vente et probablement dispersée. S.

(**) Soutenant la légitimité du mariage de ses parents, il a récemment essayé de faire valoir ses droits au parlement britannique, devant lequel toutefois il a échoué. Cependant il invoque encore les lois allemandes en faveur de la future succession au royaume de Hanovre. Ses prétentions appuyées par Klüber, il y a quelques années, ont été combattues par un jurisconsulte non moins célèbre, M. Zachariae. S.

du duc, lady Cecilia Underwood, fille du comte d'Arran, a été créée duchesse d'Inverness, en 1840, par la reine Victoria.

R-Y

SUTTIES ou **SUTTIENS**, nom indien de l'usage aujourd'hui défendu dans les possessions anglaises qui commandait aux femmes hindoues de se faire brûler vives sur le cadavre de leur mari. Voy. **BUCHER**.

SUWAROW, voy. **SOUVOROF**.

SUZE (MARQUISAT DE), voy. **PIÉ-MONT**.

SUZE (COMTESSE DE LA), femme poète et bel esprit, contemporaine de M^{me} de Sévigné, moins connue qu'elle par ses *Lettres*, était une descendante de Coligny et resta fidèle à sa religion en se mariant à un protestant; mais cette union ne fit pas son bonheur. Née en 1618, elle mourut en 1673.

SUZERAIN, voy. **FIEF** et **VASSALITÉ**.

SVEABORG, port excellent et forteresse de premier ordre, est le siège de la flotte côtière dite des *skæres*, dans la Finlande (voy.), non loin d'Helsingfors, sur le golfe de Finlande. Naturellement très forte, cette position fut encore fortifiée depuis 1749, sous la direction du feld-maréchal comte Ehrenswärd. La ville a environ 3,500 habitants.

SWEDENBORG (EMMANUEL DE), le plus célèbre des théosophes du XVIII^e siècle, naquit à Stockholm le 29 janv. 1688. Il étudia la philologie, la philosophie, les mathématiques et les sciences naturelles que les conseils de son père, l'évêque Jesper Swedberg, l'habituaient de bonne heure à considérer principalement sous le point de vue religieux; et après avoir visité, de 1710 à 1714, les principales universités de l'Angleterre, de la Hollande, de la France et de l'Allemagne, il revint se fixer à Upsal où il publia en latin le recueil intitulé *Dédale hyperboréen* et consacra aux sciences mathématiques et physiques. Admis en présence de Charles XII, il eut plusieurs entretiens avec ce prince qui le nomma assesseur au collège des mines. L'invention d'une machine roulante au moyen de laquelle il parvint à transporter de Striemstadt à Idefjal, en dépit de tous les obstacles qu'offraient les accidents du

terrain, une chaloupe, deux galères et quatre grandes péniches nécessaires au siège de Frederikshall, lui acquit de plus en plus, de même que ses traités sur l'algèbre, sur la valeur de l'argent, le cours des planètes, le flux et le reflux de la mer, etc., la faveur du gouvernement suédois; aussi, en récompense de ses services, la reine Ulrique l'ennoblit-elle, en 1719, sous le nom de Swedenborg. L'année suivante, il fit un voyage minéralogique en Suède et en Allemagne afin d'étudier les méthodes d'exploitation des mines de la Saxe et du Harz.

Ce fut pendant son séjour en Allemagne qu'il publia les *Miscellanea observata circa res naturales* (Leipz., 1722), où il posa les bases du système qu'il développa plus tard dans ses *Principia rerum naturalium* et dans son *Prodromus philosophiæ ratiocinantis de infinito et causâ finali creationis* (Dresde et Leipz., 1734). Selon Swedenborg, le fini ne peut avoir son origine que dans l'infini; le fini composé ramène à l'unité simple, et cette unité est le point physique qui, comme le point mathématique, n'a point d'étendue, mais est le principe de tout mouvement. La forme de ce mouvement doit être la plus parfaite possible, et il n'y en a point de plus parfaite que la spirale. De pareils points renferment en eux le principe actif et passif du mouvement, d'où naît le premier fini dont le mouvement doit être également spiral, du centre à la circonférence et de la circonférence au centre; de là les pôles opposés. Ces substances simples sont-elles si nombreuses qu'elles se touchent et se compriment, elles forment des substances composées dont la dernière est l'eau. Le sont-elles moins, le principe actif des substances simples se manifeste d'une manière prédominante dans les substances composées sur l'échelle desquelles le feu occupe le dernier rang. Mais comme les deux principes actif et passif finissent par s'équilibrer et par s'unir; le mouvement spiral ne discontinuant jamais, il en naît le premier élément, substance du soleil et des étoiles fixes, qui ont également un mouvement intérieur en spirale et dont émanent successivement les autres substances, toutes

placées relativement les unes aux autres dans un état de gradation et de dépendance. Ainsi la substance du soleil produit la matière magnétique, celle-ci donne naissance à l'éther, lequel à son tour engendre l'air, etc.; en sorte que tout se tient, tout s'enchaîne, dans une harmonie stable.

Swedenborg ne tarda pas à appliquer ses idées à la création animée, et particulièrement à l'homme. Il publia à ce sujet plusieurs ouvrages dont voici les titres : *OEconomia regni animalis* (Lond. 1740-41, in-4°), *Regnum animale* (t. I et II, La Haye, 1744; t. III, Lond., 1745, in-4°); *De cultu et amore Dei* (Lond., 1740, 2 vol. in-4°). Puis s'engageant de plus en plus dans la route où il venait d'entrer, il se crut appelé à fonder la Nouvelle Jérusalem dont il est question dans l'Apocalypse, et pour se mettre en état de remplir dignement une si haute vocation, il renouça (1747) aux fonctions qu'il remplissait dans le collège des mines, et se consacra tout entier à l'étude de la philologie et des sciences théologiques.

Les écrits qu'il rédigea, s'il faut l'en croire, sous l'inspiration immédiate de l'Esprit Saint, sont très nombreux; nous ne citerons que le principal, les *Arcana cœlestia, quæ in scripturâ sacra verbo domini sunt detecta* (Lond., 1749-56, 8 vol. in-4°). Ils trouvèrent beaucoup de lecteurs dans toutes les classes de la société, et étonnèrent d'autant plus que la surveillance même était forcée de reconnaître en l'auteur un homme d'une piété sincère et de mœurs pures, un savant plein d'érudition, un penseur profond. Sa modestie et sa position indépendante éloignaient également tout soupçon de vues ambitieuses ou égoïstes. Dans la société, Swedenborg montrait toute la politesse d'un homme bien né; sa conversation était instructive et agréable; ses manières nobles et dignes. Quoique célibataire, il aimait à s'entretenir avec des femmes spirituelles ou de distinction, et il évitait en toute circonstance de se singulariser. S'il venait à parler de ses prétendues visions, il le faisait avec assurance, mais aussi sans fanfanterie. Lorsqu'il se vit en butte aux

attaques du clergé, il mit beaucoup de retenue dans ses discours. Ces attaques d'ailleurs ne lui attirèrent pas d'autres désagréments, grâce à la protection d'Adolphe-Frédéric et des principaux évêques. Il mourut à Londres, d'une attaque d'apoplexie, le 29 mars 1772.

Sa conviction sur la réalité de ses visions et de ses rapports immédiats avec la Divinité était entière; rapports tout-à-fait intérieurs, s'établissant par une illumination de l'esprit pendant qu'il lisait la parole de Dieu. Aussi l'Écriture sainte était-elle à ses yeux l'unique source de la connaissance; mais il y cherchait, sous le sens littéral, un sens mystérieux et caché qu'il croyait lui être révélé dans ses extases. Il rejetait la trinité hypostatique qu'admettent les orthodoxes dans toutes les communions de l'Église chrétienne, et il ne voulait voir dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit que trois manifestations diverses d'une seule Personne. Selon lui, la divinité et l'humanité n'étaient point distinctes dans le Christ, mais unies comme l'âme l'est au corps, en sorte que l'incarnation n'a nullement modifié l'essence divine en Jésus, de même que l'humanité en lui ne différerait en rien de ce qu'elle est dans les autres hommes. Les protoplastes ou premiers hommes ont été créés libres et capables de s'élever graduellement au bien moral. Mais cette liberté ne pouvait être en eux qu'un effet continu de la vie divine qu'ils avaient reçue et qu'ils devaient s'approprier en quelque sorte. Ce ne sont pas eux qui ont péché, c'est une génération postérieure, car par le mot d'Adam, il ne faut pas entendre seulement notre premier père, mais toutes les générations des hommes jusqu'à Noé. La chute de l'humanité n'a pas eu lieu instantanément; celle-ci s'est corrompue peu à peu jusqu'à Noé, symbole d'une nouvelle Église. Il n'y a point de péché originel, mais seulement un penchant héréditaire au mal qui, à moins d'une régénération, acquiert de plus en plus de force, de sorte que l'équilibre finit par se rompre, et que l'homme n'est pas susceptible de recevoir l'action médiate de Dieu. Tel était l'état de l'humanité, lorsque Dieu choisit l'homme

Jésus, glorifié par sa victoire sur les tentations et les souffrances, pour devenir l'organe d'une action immédiate sur tout ce qui peut restaurer et conserver la liberté de la volonté ou le principe du bien en l'homme, afin de sauver les hommes et de les réconcilier avec lui. L'effet de la grâce n'est pas borné à l'Église chrétienne; ceux-là mêmes qui n'en font point partie peuvent être sauvés pourvu qu'ils se conduisent conformément aux prescriptions de leur conscience et de leur religion, auquel cas ils finissent toujours, ne fût-ce que dans l'autre monde, par adopter la croyance à un seul Seigneur et Dieu. Cette croyance purifie et spiritualise l'amour de Dieu et du prochain que la nature elle-même a mis en nos cœurs, et à son tour elle devient sanctifiante en s'unissant à cet amour et en devenant ainsi active. Mais cet amour ne peut acquérir un empire durable sur l'homme, ni devenir le principe dirigeant de toutes ses actions, qu'à condition que celui-ci fuie le mal, en tant que mal, et non pour quelque autre motif. S'il l'évite librement, il est gratifié de cet amour sanctifiant, et la régénération peut s'accomplir en lui dans l'autre vie; car chacun emporte en mourant ses penchants et ses sentiments, et continue sa vie dans un monde intermédiaire jusqu'à ce que tout en lui soit préparé, soit pour le ciel, soit pour l'enfer. L'enfer n'est point un feu matériel, car spirituel et matériel sont deux termes contradictoires, de même que matériel et éternel. Par la même raison, on ne peut admettre la résurrection des corps; mais après la mort, l'âme est revêtue d'un corps spirituel. Le jugement dernier ne sera qu'une translation dans le ciel ou dans l'enfer du reste des habitants du monde intermédiaire, et cet acte de la rédemption, nécessaire à la conservation du tout, n'aura pas lieu à fin du monde, mais, comme le dit l'Écriture, à la fin d'un siècle ou d'un *æon*, c'est-à-dire à la fin d'une Église. Le jugement dernier a donc pu s'opérer sans que les hommes s'en doutassent, et il s'est opéré en effet au milieu du XVIII^e siècle: l'esprit humain a été délivré des entraves que lui avait imposées une foi

aveugle, et toutes les sciences, particulièrement la théologie, ont subi une métamorphose complète.

Parmi les ouvrages de Swedenborg, nous mentionnerons encore les suivants : *De cœlo et ejus mirabilibus et de inferno ex auditiis et visis* (Lond., 1758; trad. fr., par Pernety, 1782); *De ultimo judicio et Babylonix destructione* (id.); *De novâ Hierosolymâ* (id.; trad. franç. par Chastanier, 1784); *Sapientia angelica de divino amore* (1763, trad. fr. par M. Leboys des Guays, et publié par une société des membres de la nouvelle Église du Seigneur J. - C., signifiée par la Nouvelle-Jérusalem, Paris, 1843, in-8°); *De divind Providentiâ* (1764); *Apocalypsis revelata* (1766); *Vera christiana religio, seu universalis theologia novæ ecclesiæ* (Amsterd., 1771, in-4°), ouvrage qui contient toute la doctrine théologique de Swedenborg. Il a été publié en français un *Abrégé des ouvrages de Swedenborg*, par Dallant de la Touche (Stockholm, 1788).

Les doctrines de Swedenborg trouvèrent un assez grand nombre de partisans jusque dans le clergé suédois. Il se forma à Stockholm, en 1786, une société exégétique philanthropique, qui comptait parmi ses membres de très hauts personnages, pour la traduction et la publication des œuvres de ce théosophe célèbre; mais elle ne subsista pas longtemps. Elle fut remplacée, en 1796, par une autre qui prit le nom de Société de la foi et de la charité, et qui s'est répandue dans toute la Suède, sans former toutefois des congrégations dissidentes. C'est l'Angleterre qui doit être regardée comme le véritable centre du *swedenborgisme*. Les efforts de Thomas Hartley, recteur de Winwick, et surtout de John Clowes, recteur de l'église de Saint-Jean de Manchester, le traducteur de la plupart des écrits de Swedenborg et le plus zélé défenseur de ses opinions, l'y propagèrent rapidement, malgré l'opposition qu'ils rencontrèrent dans l'Église. Dès l'année 1782, une société se fonda à Manchester pour la publication des œuvres de Swedenborg; en 1818, elle en avait déjà distribué plus de 260,000 volumes. En 1783, une société philan-

thropique s'organisa à Londres dans le même but, et elle ne s'est pas montrée moins active. Cinq ans après, les swedenborgistes fondèrent leurs premières chapelles pour l'exercice de leur culte: on en compte aujourd'hui près de 50 dans le Royaume-Uni. La constitution de leur Église repose entièrement sur le principe représentatif. Chaque communauté élit son représentant au synode qui s'assemble une fois par an et confirme, après leur avoir fait subir un examen, les pasteurs proposés. La consécration appartient à une classe de fonctionnaires supérieurs de l'Église, appelés *ordinants*. Le synode est en même temps chargé de l'administration des biens de l'Église, sous la surveillance du gouvernement. La même constitution régit les communautés de la Nouvelle-Église aux États-Unis. Les synodes des deux pays sont en correspondance suivie, et s'adressent chaque année des rapports, appelés *minutes*, qui, avec les *Journals of proceedings* et *The intellectual Repository and New Jerusalem magazine*, fondé à Londres en 1830, sont les seuls organes officiels de l'Église swedenborgiste. En 1813, il s'est constitué à Manchester et à Salford une société des missions de la Nouvelle Église qui a établi une succursale à Londres, en 1820. Cette dernière ville a aussi, depuis 1821, sa société particulière des missions et des traités. Une société pareille existe à Édimbourg depuis 1822. Une école gratuite pour les garçons a été fondée à Londres en 1813, et une autre pour les filles en 1827. On peut consulter sur Swedenborg et sa doctrine, outre les nombreuses traductions qui ont été publiées en français de la plupart de ses ouvrages, la *Nouvelle Jérusalem* (Paris, 1832-35, 8 vol. in-8°) de M. E. Richer. C. L.

SWIFT (JONATHAN), né à Cashel (comté de Tipperary), en Irlande, le 30 nov. 1667, manifesta de bonne heure cette humeur excentrique qui se révèle d'une manière si originale dans ses ouvrages. Après avoir fait des études peu brillantes au collège de la Trinité à Dublin, il fut mis à l'université de cette ville, où il fit un meilleur usage de son temps. Lorsque son éducation fut terminée, sa mère l'envoya en Angleterre

près de sir William Temple, dont elle était parente éloignée. Présenté par lui au roi Guillaume III, Swift eut l'art de plaire à ce monarque, qui lui donna une prébende à Kilroot, en Irlande. Mais il résigna bientôt ses fonctions pour revenir auprès de Temple, devenu son ami. Il fut, après la mort de ce dernier, nommé au riche doyenné de Saint-Patrick, près de Dublin ; la reine Anne lui avait même fait espérer un évêché ; mais la tiédeur de ses principes religieux servit de prétexte à l'inexécution de cette promesse. Swift, mécontent, retourna en Irlande et écrivit ses *Lettres du drapier*, pamphlet politique remarquable qui lui rendit la popularité que sa conduite lui avait fait perdre. Il ne songea plus qu'à jouir des plaisirs de la société. Pendant son séjour chez Temple, il avait conçu une passion pour la fille de l'intendant de ce seigneur, qu'il a célébrée sous le nom de Stella : il l'avait fait venir auprès de lui en Irlande, et vivait avec elle dans une sorte d'union platonique. Cette intimité dura depuis seize ans, lorsqu'il l'épousa ; mais le mariage n'apporta aucun changement dans leurs relations. La mort prématurée de cette femme aimable, victime de la négligence dans laquelle Swift la laissa languir, indisposa l'opinion contre lui, et il chercha à échapper à l'animadversion dont il était l'objet, en faisant de fréquents voyages en Angleterre, où il était lié avec Pope. Mais délaissé par la plupart de ses amis, il traîna le reste de ses jours dans des infirmités qui ne firent qu'accroître son humeur misanthropique. Plusieurs attaques d'apoplexie ébranlèrent profondément ses facultés et précédèrent sa mort, qui eut lieu le 29 oct. 1745. Swift a beaucoup écrit ; ses ouvrages les plus connus sont : le *Conte du Tonneau* (plus proprement *Conte de ma mère l'oise*), satire allégorique dirigée contre le pape, Luther et Calvin, qui parut sans nom d'auteur en 1704 ; *The battle of the books* le suivit de près ; mais le chef-d'œuvre du satirique anglais est *Sm. Gulliver's travels into several remote nations* (Lond., 1726, 2 vol. in-8°), ouvrage qui a servi de modèle au *Micromégas* de Voltaire et

qui fait ressortir avec esprit et finesse toute l'infirmité de la nature humaine. Le *Voyage de Gulliver* dans le pays des Lilliputiens a été trad. en franç. par l'abbé Guyot-Desfontaines, La Haye (Paris), 1727, et souv. réimpr. depuis. Il faut encore mentionner l'*History of the four last years of the Queen* (Anna). Les œuvres de Swift, avec ses *Lettres*, ont été réunies en 14 vol. in-4°, Lond., 1755 ; d'autres éditions en ont été faites depuis, entre autres par W. Scott, Édimb., 1815, 19 vol. in-8°. Sa prose est supérieure à ses vers. A. B.

SYAGRIUS, général romain, maître des Gaules au moment de l'arrivée des Francs qui le vainquirent à la bataille de Soissons, en 476, voy. FRANCS et CLOVIS.

SYBARITES, habitants de Sybaris, ville de la Lucanie, auparavant de la Grande-Grèce (voy. T. XII, p. 755), sur le golfe de Tarente. Les Sybarites qui, dans un climat délicieux, jouissaient d'une grande prospérité, étaient renommés pour leur sensualité ; aussi leur nom se donnait-il encore aujourd'hui à des hommes adonnés à la mollesse et aux jouissances de la table.

SYCOMORE, voy. ÉRABLE et FIGUIER.

SYCOPHANTE (de *σῦκον*, figue, et *παίω*, dénoncer) est un mot emprunté du grec qui signifie fourbe, fripon, délateur. C'était primitivement à Athènes un inspecteur chargé d'empêcher l'exportation des figues hors de l'Attique dans les temps de disette, et de dénoncer les personnes qui en vendaient à des étrangers. L'abus que ces inspecteurs firent de leur autorité les fit prendre en haine, et le nom de sycophante est passé de la langue grecque dans les langues modernes comme une injure dont on flétrit l'hypocrisie et la délation. F. D.

SYDENHAM (THOMAS), un des plus célèbres médecins de l'Angleterre, né en 1624 à Windford-Eagle (Dorsetshire), commença ses études à l'université d'Oxford ; mais la guerre ayant éclaté entre Charles I^{er} et le parlement, Sydenham, tout dévoué au parti républicain, ne voulut pas combattre pour le roi, qui tenait garnison à Oxford, et quitta cette ville pour se rendre à Londres. Il y fit la cou-

naissance de Th. Coxe qui l'engagea à se livrer à l'étude de la médecine. La garnison d'Oxford s'étant soumise au parlement, Sydenham retourna dans cette ville, où il prit, en 1648, le grade de bachelier; quelque temps après, il reçut à Cambridge le bonnet de docteur. Depuis 1651, il pratiqua avec le plus grand succès à Londres, où il mourut le 29 déc. 1689. Infatigable observateur de la nature, il se bornait à étudier sa marche, sans essayer de la plier à des règles systématiques, et il se plaisait à attendre qu'elle agit toutes les fois que le mal n'exigeait pas un prompt remède. Sa méthode lui acquit bien vite la réputation d'un habile médecin. Plusieurs de ses ouvrages jouissent encore aujourd'hui d'une grande autorité, notamment son traité *De la podagre* (1683), maladie qu'il put étudier sur lui-même. Ses *Observationes medicæ circa morborum auctorum historiam et curationem* (1675) ont rendu son nom immortel dans l'histoire des maladies épidémiques. Il avait si peu d'estime pour les ouvrages de médecine de son temps, qu'il recommandait de lire plutôt *Don Quichotte*. La dernière édition de ses œuvres est celle de Kühn (Leipz., 1827, in-12). On en doit une trad. franç. à A.-F. Jault (Paris, 1774, 2 vol. in-8° plus. fois réimpr.). C. L.

SYDNEY, voy. SIDNEY.

SYÈNE, aujourd'hui *Assouan* ou *El-Souan*, voy. ÉGYPTE, T. IX, p. 263.

SYÈNITE, voy. GRANIT.

SYLLA ou SULLA (LUCIUS CORNELIUS), né à Rome, l'an 146 av. J.-C., descendait d'une branche de la famille Cornelia, illustre dans les annales de Rome (voy. T. VII, p. 16, la note), mais alors déchu de son ancienne gloire. Malgré la bonne éducation qu'il avait reçue, et qui permettait à un jeune homme d'aussi haute naissance d'aspirer aux honneurs, il passa sa jeunesse dans des excès de tous genres, avec des histrions et des prostituées. Le legs que lui fit la courtisane Nicopolis et l'héritage qu'il recueillit de sa belle-mère l'ayant placé au premier rang parmi les chevaliers romains les plus opulents, il sentit enfin la nécessité de renoncer à la vie oisive qu'il avait menée jusque-là, et il alla servir en Afri-

que avec le grade de questeur. Marius, qui n'avait vu d'abord en lui qu'un débauché sans talent militaire, changea bientôt d'opinion sur son compte, et apprit à l'estimer comme un de ses meilleurs lieutenants. Lorsque Bochus lui demanda la paix, ce fut Sylla qu'il choisit pour en régler les conditions, et le jeune questeur, par son adresse plus encore que par son éloquence, réussit à se faire livrer Jugurtha, enlevant ainsi à son général la gloire de terminer la guerre de Numidie. Sylla suivit plus tard Marius dans les Gaules; celui-ci le chargea de combattre les Tectosages et ensuite le peuple belliqueux des Marses. Il vainquit les premiers et fit prisonnier leur roi Capillus; mais contre les seconds, il n'employa d'autres armes que la persuasion, et il les amena à s'allier aux Romains. Tant de succès excitèrent la jalousie de Marius, et Sylla, n'ayant rien à en espérer, le quitta pour s'attacher au second consul Catulus. Nommé préteur quelque temps après, Sylla, à l'expiration de sa préture, obtint le gouvernement de la province d'Asie, avec mission de placer sur le trône de la Cappadoce Ariobarzane que la nation avait élu roi du consentement du peuple romain, après qu'il aurait chassé le fils de Mithridate, qui y régnait sous la tutelle de Gordius. Une seule victoire lui suffit pour renverser ce fantôme de roi. Il conclut ensuite une alliance avec le roi des Parthes, et retourna à Rome couvert de gloire. Dans la guerre sociale (voy. ALLIÉS), il reçut, comme Marius, le commandement d'une armée (l'an 91 av. J.-C.), et il effaça son rival par son infatigable activité et sa bravoure. Au reste, il convenait lui-même qu'il était redevable de ses succès à sa fortune plus qu'à sa prudence et à ses talents militaires : aussi aimait-il à s'entendre surnommer *l'heureux* (*jelix*).

En récompense de ses éclatants services, il fut élevé au consulat, l'an 88 av. notre ère, et, dans le partage des provinces, le sénat lui assigna l'Asie, en lui confiant la conduite de la guerre contre Mithridate (voy.), qui avait réduit sous son obéissance une grande partie de la Grèce. Cependant Marius, dont l'in-

fluence était encore puissante, se fit donner le même commandement par la faction populaire : aussitôt Sylla, sûr de son armée, marcha contre Rome. Il en résulta une guerre civile qui se termina par la proscription de Marius (*voy.*) et de quelques-uns de ses partisans. Après avoir raffermi dans la ville l'autorité des lois violées par ses adversaires, rétabli le pouvoir du sénat, dans lequel il fit recevoir 300 chevaliers, Sylla partit pour la Grèce, où la fortune ne se lassa pas de le favoriser. Il chassa Mithridate de l'Europe, le poursuivit jusque dans le cœur de ses États, et le contraignit à lui demander une paix que Sylla désirait lui-même avec d'autant plus d'ardeur que sa présence était nécessaire en Italie.

En effet, pendant son absence, le parti de Marius avait repris le dessus à Rome ; Marius lui-même avait été rap-pelé ; Sylla déclaré ennemi public, ses biens confisqués et ses partisans proscrits. La nouvelle de son retour suffit pour tuer son rival, affaibli par l'âge et la maladie (86 av. J.-C.). Sylla débarqua à Brindes, à la tête de 40,000 hommes, et pénétra sans obstacle dans la Campanie, où son armée se grossit d'une foule de ses amis bannis de Rome. Ses ennemis lui étaient néanmoins de beaucoup supérieurs en nombre, en sorte qu'il lui fallut d'abord recourir à la ruse. Après avoir remporté en personne quatre grandes victoires sur les consuls Carbon et Scipion, il marcha sur Rome que menaçait le Saunite Télésinus, le défit, et entra dans cette ville altéré de vengeance. Son premier acte fut de faire égorgé dans le cirque 6 à 7,000 prisonniers, à qui il avait promis la vie sauve. Bientôt, Rome et toute l'Italie furent inondées de sang. Des milliers de proscrits furent massacrés ; toutes les villes du Samnium furent rasées, à l'exception de trois ; la population entière de Préneste, où Marius le jeune avait trouvé un dernier asile, fut passée au fil de l'épée ; et tout couvert du sang de tant de victimes, Sylla entra en triomphe dans Rome, se fit nommer dictateur, l'an 81 av. J.-C. Dès lors, il gouverna l'État avec un pouvoir sans borne ; toutes les lois se turent devant sa volonté. Il reforma le

mode d'élection des consuls, abolit le tribunat, purifia et compléta le sénat, accorda les droits de citoyen à 1,060 esclaves de proscrits, qu'il appela de son nom Cornéliens ; puis, au bout de quelques années, l'an 79 av. J.-C., à l'étonnement général, il abdiqua la dictature, en se déclarant audacieusement prêt à rendre compte du sang de 100,000 hommes qu'il avait versé. Il se retira ensuite dans une maison de campagne qu'il possédait près de Puteoli, et y passa le reste de ses jours dans le sein des plus immondes voluptés. Il mourut l'an 78 av. notre ère.

Naturellement insinuant et persuasif, Sylla, dans sa jeunesse, avait cherché à plaire à tout le monde. Modeste quand il parlait de lui-même, il élevait jusqu'aux nues les mérites des autres. Affable avec les soldats, il adoptait leurs mœurs, buvait avec eux, s'égayait à leurs dépens, et souffrait qu'ils le traitassent en égal. Hors de table, il était sérieux, actif, vigilant, et savait imposer même aux compagnons de ses débauches. Il ajoutait foi aux devins, aux astrologues et aux songes. Selon Cicéron, il fut un maître consommé dans la débauche, l'avidité et la cruauté ; cependant, maître de lui-même, il savait s'arracher des bras de la volupté quand sa gloire l'exigeait. Personne ne le surpassa comme capitaine, et aux talents d'un grand général, il joignit ceux d'un grand homme d'État. Terrible dans ses menaces, mais fidèle à ses promesses, inexorable, impassible, impitoyable, tenant rigoureusement la main à l'exécution des lois qu'il faisait et qu'il était le premier à violer, il força ses concitoyens à être meilleurs que lui. Il ordonna, en mourant, de graver cette épitaphe sur sa tombe : « Jamais ami ne lui a fait du bien, ni ennemi du mal, qu'il ne l'eût rendu avec usure. » C. L.

SYLLABE, SYLLABAIRE, *voy.* MOT, ÉPELLATION.

SYLLEPSE ou **SYNTHÈSE**, *voy.* ce dernier mot et COLLECTIF.

SYLLES, *voy.* SILLÉS.

SYLLOGISME (*συλλογισμός*, de *συλλογίζομαι*, j'argamente), raisonnement composé de trois propositions, dont la troisième se déduit nécessairement des

deux autres. C'est la forme réelle de la démonstration logique. Son but est de dégager une proposition douteuse ou controversée d'une proposition plus générale tenue pour certaine. Milon mérite la mort, disaient les amis de Clodius. Il était en droit de tuer Clodius, répondaient les partisans de Milon. Au fond des deux plaidoyers se trouvaient développés les deux syllogismes suivants : Un assassin mérite la mort : — Or, Milon est un assassin ; — Donc Milon mérite la mort. — Il est permis de tuer à son corps défendant : — Or, Milon a tué Clodius à son corps défendant ; — Donc il a été permis à Milon de tuer Clodius.

La proposition à prouver dans le premier cas était celle-ci : *Milon mérite la mort*. La liaison de ces deux idées *Milon* et *merite la mort* n'étant pas évidente pour tous, l'avocat avait à chercher le rapport de ces deux idées ou *termes* (nommés *extrêmes* dans l'école) par leur comparaison avec une troisième idée, par exemple *assassin*. Cette troisième idée s'appelle *moyen terme*. Le moins étendu des deux extrêmes est nommé le *petit terme* (Milon) ; le plus étendu, le *grand terme* (merite la mort). La proposition qui réunit le grand terme et le moyen est appelée *majeure* ; celle qui réunit le petit terme et le moyen, *mineure* ; on donne aux deux ensemble la dénomination de *prémises* (*præmissæ*, mises en avant), et à la dernière celle de *conséquence* ou *conclusion*. *Voy.* tous ces mots.

Le syllogisme est la forme nécessaire de tout argument : on le retrouve plus ou moins altéré dans l'*enthymème*, qui sous-entend la majeure ou la mineure ; dans le *dilemme*, sorte de double enthymème ; dans le *prosyllogisme*, union de deux syllogismes dont la conclusion du premier sert de majeure au second ; dans l'*éptchèreme*, syllogisme dont chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve ; dans le *sortite* (*voy.* ces mots), réunion de syllogismes abrégés, où les propositions s'enchaînent de façon que l'attribut de la première devient le sujet de la deuxième, l'attribut de la deuxième le sujet de la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à une conclusion

qui réunit le sujet de la première à l'attribut de l'avant-dernière.

Aristote a découvert avec une sagacité rare et formulé avec une grande précision les règles du syllogisme ; mais on s'est fort exagéré la valeur de ces règles, et, tout en les exposant, Port-Royal avoue que ceux qui ne seraient pas capables de reconnaître la fausseté d'un raisonnement par la seule lumière de la raison, ne le seraient pas d'entendre les règles que l'on en donne et encore moins de les appliquer (*Log.*, 3^e p.). Un seul principe résume tous les autres, à savoir : que les *prémises doivent contenir la conclusion*. L'étude des syllogismes *conditionnels*, *conjonctifs*, *disjonctifs*, etc. ; celle des *figures syllogistiques*, ou des divers arrangements du terme moyen dans les prémisses ; celle enfin de toutes les subtilités dont l'école avait obstrué les abords de la logique, sont généralement abandonnées de nos jours pour les investigations sérieuses du bon sens. J. T.-v.-s.

SYLPHÉ et **SYLPHIDE**, mots qui, sans doute dérivés de *sylyani*, sylvains, dieux des bois, désignaient, dans la théosophie du moyen-âge, des esprits élémentaires des deux sexes peuplant l'air (leur élément particulier) et se mettant fréquemment au service de l'homme. Dans le Nord, on les appelait *alf* ou *elfes* (*voy.*), nom que le roi des elfes, Oberon, a rendu célèbre. *Le mari sylphe*, conte de Marmontel, et *la Boucle de cheveux enlevée* de Pope, ont rendu le même service à cette classe de génies.

SYLVAIN, divinité particulière du Latium, était le dieu des bois (*sylvæ*), et, par extension, des champs, des troupeaux et des pasteurs. Comme Pan et les panisques, propres à la Grèce, comme le faune étrusque, comme les satyres (*voy.* tous ces mots), avec lesquels on le confond quelquefois, il protège les travaux de l'agriculture, il aime et poursuit les nymphes ; comme eux, il a des pieds de boucs, symbole de force et de fécondité. On le représente aussi un cyprès à la main (*Virg., Georg.*, I, 20), en souvenir de son amour pour Cyparinus changé en cyprès. Enfin, il n'est pas sans affinité avec le dieu Terme (*voy.*), et voilà

pourquoi Horace (*Épod.*, II, 20) l'appelle *tutor finium*.

F. D.

SYLVESTRE I-II. Le premier de ces deux papes, que l'Église canonisa après sa mort, monta sur le siège pontifical en 314, après avoir souffert beaucoup de persécutions. Il convertit au christianisme l'empereur Constantin (*voy.*) pendant une maladie, et obtint de lui un grand nombre de temples dont il fit des églises. C'est au pape Sylvestre I^{er} que Constantin doit avoir fait la fameuse donation connue sous le nom de patrimoine de Saint-Pierre (*voy.* PAPAUTÉ, T. XIX, p. 168). Il mourut le dernier jour de l'année 335, jour où l'Église célèbre sa fête.

SYLVESTRE II, qui, avant de ceindre la tiare pontificale, était connu sous le nom du moine *Gerbert*, fut un homme célèbre par sa science. Né en Auvergne de parents pauvres, il embrassa la carrière ecclésiastique et entra dans un couvent d'Aurillac. Plus tard, il visita l'Espagne, étudia à Barcelone, et même à Séville et à Cordoue, sous des professeurs arabes; parcourut l'Italie, l'Allemagne et la France, enseigna à Reims les mathématiques, la philosophie et la littérature classique, fut nommé, en 968, abbé de Bobbio, puis archevêque de Reims, de Ravenne, et monta enfin, en 999, sur le siège pontifical; mais il ne l'occupa que 4 ans, étant mort en 1003 avec la réputation d'un des plus grands savants de son temps. La philosophie et les mathématiques étaient ses études favorites, et il mit tous ses soins à en répandre le goût. On lui attribue l'introduction des chiffres arabes en Europe, la construction d'une horloge, etc. Ses connaissances en physique et en chimie le firent passer pour un magicien. De concert avec l'empereur Othon III, à l'amitié duquel il dut d'être placé sur le Saint-Siège, il contribua puissamment à la restauration des études en Occident. Nous avons de lui des lettres, quelques opuscules de mathématiques, etc.

C. L.

SYLVESTRE, *voy.* SILVESTRE.

SYLVICULTURE, mot mal formé du latin pour désigner la culture et l'entretien des bois (*sylvæ*), *voy.* AGRICULTURE et FORÊTS.

SYLVIE. On a donné ce nom à une foule d'oiseaux chanteurs du genre des becs-fins, comme la fauvette, le rossignol, le rouge-gorge, le roitelet, etc. Les sylvies sont voyageuses et appartiennent souvent à des climats lointains; elles viennent égayer nos contrées par leur chant pendant la belle saison.

SYMBOLE et SYMBOLIQUE. Le mot symbole, qui vient du grec *σύμβολον*, et qui, dans son sens le plus élevé, celui d'une certaine forme d'expression des idées ou des vérités religieuses, a passé des langues anciennes dans nos idiomes modernes, et du paganisme au christianisme, veut dire originairement une chose composée de deux. Il signifie ensuite une chose qui en implique une autre avec laquelle elle est dans un rapport nécessaire, comme quand il s'applique à la tessère ou tablette dont les deux moitiés brisées, puis réunies, marquaient le lien sacré de l'hospitalité. Il exprime par cela même toute espèce de convention ou de traité scellé par un signe visible qui en devient le gage, ce signe lui-même et tout signe de reconnaissance en général, tout mot d'ordre, toute parole convenue, tout signal, le drapeau pour les soldats, l'anneau nuptial pour les époux, un anneau, un sceau quelconque qui se fait reconnaître à l'instant, etc. Enfin, *symbole* est synonyme de *signe* en un sens tout-à-fait général, par le rapport du signe à la chose signifiée, de l'image à l'objet qu'elle représente, de la parole à l'idée.

Mais comme l'image ou la figure (*voy.*), quel qu'en soit le mode d'expression, passe du monde matériel dans le monde intellectuel quand elle se rapporte à un objet qui ne tombe pas sous les sens, de même le symbole, sans perdre son acception primitive, devient le signe naturel ou artificiel, mais toujours nécessaire, le gage sensible et irrecusable d'une idée ou d'un fait de l'ordre surnaturel. C'est ainsi que Platon, avec simplicité et profondeur tout ensemble, appelle l'homme un symbole, parce qu'il est composé du corps et de l'âme, et qu'en lui le visible révèle nécessairement l'invisible. Le symbole, en ce sens, semble donné par la nature humaine; il est analogue à l'e-

nion de l'esprit et du corps, lequel manifeste l'esprit par des signes de toute espèce, par les mouvements, les gestes, le jeu de la physionomie. D'un autre côté, les hommes primitifs, suivis en cela par les hommes simples et par les enfants de tous les temps, ayant animé la nature entière, l'ayant faite vivante et à leur image, en vertu de cette disposition psychologique que nous avons décrite ailleurs (*voy. ΜΥΤΗΛΟΛΟΓΙΑ*, T. XVIII, p. 828), il en résulte que le monde extérieur fut pour eux significatif et symbolique dans toutes ses parties, dans tous les éléments et dans tous les corps qui le composent. Même pour les philosophes, et depuis qu'a prévalu la distinction de la matière et de l'esprit, le monde, dans son ensemble, n'a pas cessé d'être un grand symbole et de révéler la Divinité.

De là les symboles *naturels*, entre lesquels figurent au premier rang, chez les anciens, les *signes* et les présages ou augures qui frappent les yeux, qui ont quelque chose de soudain, d'accidentel, d'obscur, mais par cela même de divin. Ils annoncent à l'homme, dans un langage certain, quoique plein de mystère, la volonté de ces dieux dont il peuple le monde en même temps qu'il l'anime et le personnifie. Ce sont les dieux qui donnent les signes, ce sont eux qui créent les premiers symboles; leur culte, tout symbolique lui-même, exprime par des images, par des rites, par des cérémonies significatives, aussi bien que par des mythes et des légendes, empreints du même caractère, les sentiments et les croyances de cette religion de la nature. Les prêtres, ministres des dieux, interprètent les symboles consacrés, ou ils en instituent de nouveaux et d'*artificiels*, puisés à la même source et qui ont la même autorité, reposant sur la connexité intime et nécessaire de l'idée et de l'image, du signe et de la chose signifiée.

C'est ainsi que le symbole entre dans la sphère de la religion, qu'il habite de préférence et qu'il partage avec le mythe, forme plus déterminée, plus développée et déjà plus claire du même mode général d'expression. Nous avons établi dans l'article cité (T. XVIII, p. 327) les rapports et les différences du symbole

et du mythe, et de l'un et l'autre avec l'allégorie. Ce qui caractérise par excellence le symbole, qu'il soit un signe sensible ou bien une parole significative, c'est cette intuition spontanée, irrésistible, et, pour ainsi dire, cette révélation instantanée d'une grande idée, dont il illumine notre âme, comme l'éclair qui perce les ténèbres. Synthétique au plus haut degré, il est, par cela même, éminemment propre à l'enseignement des dogmes religieux, qui doivent pénétrer tout d'un coup dans l'esprit et s'emparer de la conviction par la foi. Mais il y a loin de l'idée pure, invisible, infinie, à cette forme finie, palpable et grossière qui est chargée de la rendre. De là vient tout ce que le symbole, en raison même de sa sublimité, garde souvent d'obscur, de mystérieux, d'incompréhensible. C'est le cas des symboles dits *mystiques* ou propres aux mystères (*voy.*), dans lesquels la grandeur de l'idée dépasse tellement la portée de la forme, malgré les efforts de celle-ci pour l'égaliser, que, le lien originel une fois rompu, il ne reste plus rien qu'une figure bizarre ou une lettre morte. C'est le cas, à plus forte raison, des figures symboliques, souvent si compliquées et si monstrueuses, de l'Inde, de l'Égypte et des nations barbares en général. Au contraire, les symboles *plastiques* où excellent les Grecs, ces images vraiment divines où leurs grands artistes cherchèrent et trouvèrent l'harmonie de la forme et de l'idée dans la figure humaine élevée jusqu'au beau nommé pour cela idéal, produisent encore une impression profonde, même après qu'elles ont cessé d'être adorées. Lorsqu'enfin l'idée, au lieu de dominer la forme, ou de s'incorporer en elle par le miracle de l'art, lui est subordonnée, et que celle-ci est traitée à plaisir, d'une manière plus ou moins arbitraire, au symbole succède l'*emblème*, qui rentre dans l'allégorie (*voy. ces mots*).

La plupart des acceptions du mot *symbole* passèrent, dès les premiers temps, avec ce mot lui-même, dans le christianisme. Et d'abord la primitive Église qualifia de *symboles* ses dogmes principaux, ses articles de foi réduits en formules (*voy. l'art. suiv.*), aussi bien que

certains signes sensibles, tels que le signe de la croix, certaines paroles d'une conision énergique, qui servaient aux chrétiens à se distinguer des païens et à se reconnaître entre eux. La même dénomination fut appliquée à des actes d'un sens profond, gages visibles de l'invisible salut, comme les sacrements, surtout le baptême et l'eucharistie. Le Christ lui-même, fondateur des sacrements de son église, est appelé en ce sens le *Créateur des symboles*. Enfin, des rites, des cérémonies significatives, des figures, des emblèmes divers, souvent empruntés au paganisme, mais exprimant les idées et les sentiments du culte nouveau, et, pour couronner l'œuvre, les types divins du Christ, de la vierge Marie, des premiers apôtres, des évangélistes, etc., achevèrent de donner au christianisme une symbolique, moins riche sans doute que celle de l'antiquité, mais plus épurée et plus sainte.

Ce nom de *symbolique*, introduit, comme substantif, depuis quelques années seulement, et popularisé surtout par la célèbre *Symbolique et mythologie* du docteur Creuzer (*voy.*), veut dire ou l'ensemble des symboles propres à une religion, à un peuple, à une époque, ou la science, beaucoup plus ancienne que le mot, qui expose ces symboles et qui cherche à en pénétrer le sens, soit par l'histoire et par la critique, soit par une faculté supérieure, par une sorte d'inspiration, analogue à celle qui les créa. Il y a, dans la première acception, la symbolique païenne et la symbolique chrétienne, celle de l'antiquité et du moyen-âge, celle des Orientaux, Hindous, Perses, Assyriens, Égyptiens, celle des Grecs, des Étrusques et des Romains; bien d'autres encore, marquées de caractères distincts, selon le génie des temps et des nations. Dans l'autre sens, nous ne saurions trop recommander l'étude du grand ouvrage que nous venons de citer et qui a été traduit en français sous le titre de *Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques*, etc. Paris, 1825-42, 8 vol. in-8°, avec 300 planches. Depuis, M. Mone nous a donné une *Symbolique et Mythologie du*

Nord, pour faire suite à l'ouvrage de Creuzer; M. Baur une *Symbolique et mythologie, ou Religion naturelle de l'antiquité*, Stuttgart, 1824-26, 2 tomes ou 3 vol. in-8°. M. Bæhr une *Symbolique du culte mosaïque*, aussi en allemand, Heidelb., 1837-39, 2 vol. in-8°. Nous ne parlons pas d'une foule d'ouvrages partiels qui, depuis trente ans surtout, ont éclairé et éclairent chaque jour tel ou tel point de ce vaste et difficile sujet, dont nous avons voulu seulement donner ici une idée générale. G.-H.-T.

SYMBOLIQUES (LIVRES). Dès les premiers siècles l'Église chrétienne a eu ses symboles (*voy.* l'art. préc.). Telle était la profession de foi que récitait les néophytes à leur baptême, et par laquelle ils déclaraient croire en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Avec le temps, et à mesure que les hérésies se multiplièrent, les symboles prirent plus d'extension et leur importance s'accrut: ils devinrent bientôt la pierre de touche de l'orthodoxie (*voy.*), le guide unique de l'exégèse biblique. Mais plus le nombre s'en augmenta, plus aussi ils rencontrèrent d'adversaires, en sorte que les docteurs de l'Église se virent contraints d'y ajouter sans cesse de nouveaux développements. Ils prirent ainsi les dimensions de véritables traités théologiques, et comme ils cessèrent dès lors de répondre à l'idée qu'on se faisait d'un symbole dans le sens propre du mot, on leur donna le nom plus convenable de livres symboliques. On appelle ainsi, de nos jours, les confessions (*voy.*) ou professions de foi officielles qui proclament les croyances d'une communauté religieuse, ainsi que les points sur lesquels elle s'éloigne des autres partis de l'Église chrétienne, soit qu'elles aient été rédigées en synode, soit qu'elles aient été composées par quelque docteur chargé par la communauté de réfuter une hérésie ou mis en demeure de se justifier d'un soupçon d'hétérodoxie. Dans ce dernier cas, la profession de foi n'acquiert une autorité symbolique qu'autant qu'elle a été acceptée et confirmée par un concile, et adoptée par l'Église comme l'expression de sa conviction.

Trois des anciens symboles sont ad-

mis par la plupart des communions chrétiennes, et ont été incorporés par chacune d'elles dans ses livres symboliques. Ce sont les suivants :

1° *Le symbole des Apôtres* qui jouit d'une autorité égale dans l'Église romaine, dans l'Église protestante et dans l'Église grecque; seulement cette dernière rejette le mot *filioque* qui y a été ajouté par l'Église latine.

2° *Le symbole de Nicée*, adopté l'an 325, par le concile général assemblé dans cette ville au sujet de l'hérésie arienne (voy.), et confirmé, en 381, par le concile de Constantinople. Il est déjà beaucoup plus long que celui des Apôtres, les Pères de ces conciles ayant eu à condamner des hérésies fort répandues.

3° *Le symbole d'Athanase ou quicunque*, attribué, sans preuve suffisante, à ce célèbre évêque d'Alexandrie, mais appelé de son nom dès le v^e siècle, et confirmé à plusieurs reprises par les conciles. Il est aussi dirigé contre l'arianisme.

Outre ces trois symboles généraux, l'Église latine et l'Église grecque en ont un grand nombre d'autres, si toutefois on peut appliquer ce nom aux décisions des conciles œcuméniques, aux écrits des plus anciens docteurs (voy. *pères Apostoliques*), aux décrétales dogmatiques des papes, auxquelles elles accordent une autorité symbolique plus ou moins contestée. Quoique les décisions du concile de Trente (voy.), qui ont fixé définitivement la doctrine de l'Église romaine, aient été d'abord rejetées en plusieurs pays, le pape Pie IV en a fait extraire, sous le titre de *Forma professionis fidei catholicæ*, un véritable symbole de la foi catholique qui a été imprimé pour la première fois en 1564. Le dernier symbole de l'Église grecque est celui que rédigea Pierre Moghilas, métropolitain de Kief, et qui fut approuvé, en 1643, par le synode de Constantinople.

L'Église évangélique n'eut pas dans le principe de symbole particulier; elle s'en tint aux plus anciens symboles catholiques pour montrer son accord parfait avec l'Église primitive, et rejeta tous les livres symboliques postérieurs qui les modifiaient ou les expliquaient, comme n'étant pas fondés sur l'Écriture sainte,

ou comme reposant sur une exégèse erronée. Cependant elle ne tarda pas à se voir forcée de se séparer complètement de Rome, à repousser l'autorité purement humaine en matière de foi, et à proclamer la Bible unique source de la doctrine chrétienne. Il lui fallut donc exposer ses sentiments sur les différents points de controverse qu'elle agitait avec l'Église romaine, moins pour donner une base positive à sa croyance qui n'était pas nouvelle, mais qui était déjà contenue dans les symboles admis par elles, que pour défendre ce qu'elle appelait les principes du vrai christianisme, et expliquer les raisons pour lesquelles elle rejetait certaines doctrines de ses adversaires. Telle fut l'intention de Mélancthon (voy.), lorsqu'il composa la profession de foi évangélique appelée *Confession d'Augsbourg* (voy. ces deux mots), que les protestants adoptèrent plus tard comme leur premier livre symbolique. Les catholiques ayant réfuté cet écrit, Mélancthon en prit la défense dans l'*Apolo-gie* qui a été également admise parmi les livres symboliques de l'Église évangélique, comme le complément nécessaire de la *Confession d'Augsbourg*, et non pas comme un ouvrage particulier. L'auteur a fait différentes modifications dans les éditions qui se sont rapidement succédé de 1531 à 1540, notamment dans l'article relatif à la Cène, en vue d'une fusion des luthériens et des réformés; mais ces changements n'ont jamais été sanctionnés par les Églises protestantes, en sorte que la rédaction primitive jouit seule d'une autorité symbolique. Quelques années après, en 1536, Luther lui-même présenta à l'approbation de l'assemblée de Smalkalde (voy.) un résumé de la doctrine évangélique qu'il avait composé, et qui, après avoir été approuvé par les princes et les théologiens protestants, en 1537, a pris place parmi les livres symboliques sous le nom d'*Articles de Smalkalde*, ainsi que son *Grand* et son *Petit Catéchisme* qui n'avaient point été destinés dans l'origine à un pareil honneur.

Les disputes entre les théologiens n'en continuant pas moins avec violence, et menaçant l'Église protestante des divi-

sions les plus funestes, les princes et les théologiens bien intentionnés voulurent essayer de ramener la paix et la concorde, et ils s'imaginèrent y parvenir au moyen d'un nouveau livre symbolique qui confirmât l'ancienne doctrine et condamnat les opinions hétérodoxes. Déjà les querelles du crypto-calvinisme (voy.) avaient donné naissance en Saxe à plusieurs professions de foi particulières qu'on crut utile de renouveler en y ajoutant quelques articles nécessités par les circonstances. Cela eut lieu, en 1574, à la diète de Torgau, et la confession nouvelle, connue sous le nom d'*Articles de Torgau*, prit le quatrième rang parmi les livres symboliques de l'Église luthérienne. La même année, Jacques Andreae, qui, depuis 1569, travaillait avec une ardeur sans égale à opérer un rapprochement entre les différents partis, composa dans le couvent de Maulbronn, en Souabe, une profession de foi analogue, qu'il communiqua aux théologiens de la Saxe, et qui fut adoptée avec les modifications de Martin Chemnitz (voy.) : c'est la *Concorde souabo-saxonne*, qui ne rétablit pas plus la paix que les articles de Torgau. Il fallut songer à une nouvelle formule. Douze théologiens distingués se réunirent, en 1576, dans le château de Lichtenbourg, près de Torgau, et chargèrent cinq d'entre eux de la rédiger ; mais le *Livre de Torgau*, résultat de leurs travaux, souleva une si vive opposition que, dès l'année suivante, on dut s'occuper de sa révision. Andreae, Chemnitz et Selnecker, à qui se joignirent bientôt Chytræus, Musculus et Kœrner, se réunirent de nouveau dans le couvent de Berg près de Magdebourg, et dès le mois de mai parut le *Livre de Berg* ou la *Formule de Concorde*, qui fut admise comme livre symbolique en Saxe et dans quelques petits États d'Allemagne, mais qui fut rejetée par tous les autres États évangéliques.

Tandis que les théologiens d'Allemagne cherchaient ainsi une formule qui réunît les opinions divergentes, le même soin occupait les réformateurs de la Suisse. On sait que Zwingle avait sur la Cène des sentiments différents de ceux de Luther. Calvin rendit la séparation plus

tranchée encore par sa doctrine de la prédestination. Dès l'année 1530, Zwingle avait fait présenter à la diète d'Augbourg sa profession de foi, et quatre villes impériales (Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau) avaient en même temps envoyé à cette célèbre assemblée la *Confession tétropolitaine* qui proclamait les mêmes principes. La désunion qui régna au sein du parti évangélique s'était ainsi manifestée ouvertement. Elle ne fit qu'augmenter dans la suite, non-seulement entre les luthériens et les réformés, mais parmi ces derniers eux-mêmes : aussi les Églises réformées n'ont-elles jamais été liées, ne fût-ce qu'extérieurement, par un symbole commun. Une partie de celles de l'Allemagne et de la Suisse acceptèrent la confession d'Augbourg avec quelques modifications ; les autres la rejetèrent, mais elles ne parvinrent pas à trouver une formule qui obtint une adhésion générale. Peu de temps après la mort de Zwingle, plusieurs théologiens célèbres, Bullinger, Leo Judæ, Myconius, Grynæus et Grossmann, dans l'espoir de mettre un terme aux dissensions de l'Église réformée, rédigèrent la *Confessio helvetica seu basiliensis* (voy. T. XIII, p. 628), qui n'eut d'autre résultat que de fournir un nouvel aliment à la controverse. Trente ans après, en 1586, il en parut une autre à Zurich sous le nom des théologiens réformés de la Suisse, de la Pologne, de la Hongrie et de l'Écosse (voy. *ibid.*, p. 624) ; mais elle eut encore moins de succès. Quant au *Consensus Tigurinus*, publié dès 1545, et qui sanctionnait la doctrine de Calvin sur la prédestination, il fut classé, il est vrai, parmi les livres symboliques des réformés ; mais il fut tout aussi impuissant à rétablir la paix. Des années s'étaient écoulées, de nouvelles querelles théologiques s'étaient élevées, lorsque Heidegger de Zurich et François Turretin de Genève tentèrent de terminer au moins les discussions soulevées récemment par Amyrauld, de la Place et Louis Cappel, en proposant la célèbre *Formula consensûs helveticæ* (voy. *ibid.*, 625, note), que signèrent la plupart des théologiens de la Suisse, grâce à l'intervention des gouvernements, mais que rejé-

tèrent les réformés des pays étrangers.

Ces derniers, surtout en Allemagne, préférèrent le *Catéchisme de Heidelberg* ou du Palatinat, composé en 1568 par Ursinus et Olerianus : il forme un des livres symboliques les plus respectés de l'Église réformée. La confession de foi de Jean Sigismond de Brandebourg, publiée en 1613, jouit d'une autorité presque égale parmi les réformés allemands; cependant ceux du Palatinat ont un symbole spécial dans le *Corpus doctrinae Melanchthonis seu Philippicum*.

Les Provinces-Unies, où les doctrines de Luther et des autres réformateurs avaient trouvé de bonne heure de nombreux partisans, proclamèrent, dès 1561, une profession de foi que ne put supplanter le symbole purement calviniste sanctionné, en 1618, par le synode de Dordrecht (voy. ce nom).

Au milieu des désastres de la guerre civile et des persécutions, l'Église réformée de France adopta plusieurs confessions de foi dont aucune cependant n'a obtenu une autorité symbolique prépondérante. La plupart des communautés évangéliques de ce royaume s'en tinrent aux livres symboliques de l'Église de Genève avec laquelle elles ont entretenu de tout temps d'intimes relations.

L'Église d'Angleterre publia, en 1551, ses 42 articles qui furent réduits à 39 en 1562, et qui, après avoir subi quelques modifications, sont encore aujourd'hui le symbole de l'Église épiscopale (voy. ce mot, T. IX, p. 223) du royaume-uni.

La confession de l'Église d'Écosse est plus favorable aux opinions de Calvin, bien qu'elle ne les accepte pas dans toute leur rigueur. Une grande partie des réformés de ce pays se sont prononcés d'ailleurs pour le presbytérianisme, (voy.) qui, depuis 1646, a son symbole particulier, calqué sur celui du synode de Dordrecht.

L'Église réformée n'a donc point de symbole généralement admis. Les petites sectes religieuses, telles que les frères moraves, les vaudois, les wiclétites, les mennonites, les méthodistes, les quakers, les remontrants, les unitaires et les sociniens (voy. ces mots), ont aussi

chacun le sien, mais rédigé le plus souvent dans un but apologétique. C. L.

Au reste, comme nous l'avons dit à l'art. PROTESTANTISME (T. XX, p. 204), l'autorité des livres symboliques a beaucoup baissé de nos jours dans la plupart des communions évangéliques : les orthodoxes, piétistes ou méthodistes (voy. ces noms) y tiennent encore rigoureusement, mais ils sont si peu obligatoires aux yeux de certaines Églises qu'on n'exige des pasteurs aucun engagement à leur sujet. En effet, le protestantisme est basé sur le progrès, et c'était revenir au principe catholique que de placer une autre autorité au-dessus ou même à côté de celle de la Bible. Nous avons dit, au même article, quels sont les principes généraux qu'on peut regarder comme vraiment constitutifs du protestantisme.

Voy. aussi notre art. RELIGION; et pour les collections des livres symboliques, outre l'ouvrage cité T. VI, p. 552, Tittmann, *Libri symbolici ecclesiarum evangelicarum*, Meissen, 1817, in-8°. S.

SYMÉTRIE (σύν, avec, μέτρον, mesure *) exprime le rapport de grandeur et de figure, les proportions et l'arrangement qu'ont entre elles les parties correspondantes d'un tout. Dans une œuvre d'architecture, s'il y a 4 colonnes d'un côté, il faut, pour la symétrie, qu'il y en ait 4 de l'autre. Un discours, un ouvrage d'esprit doivent avoir aussi leur symétrie, mais moins rigoureuse : l'ordre et la disposition des parties y auront plus de jeu et de liberté. Il faut même de la symétrie dans les membres de phrases et jusque dans les mots, pourvu qu'on se garde bien de l'affectation des sophistes de l'école de Gorgias et d'Isocrate. La symétrie, comme ordre et proportion, existe partout dans la nature; c'est celle-là qu'il faut imiter de préférence dans la littérature et les arts. Quant à celle qui résulte de la correspondance des parties et dont le corps humain offre le principal modèle, elle est moins générale, et conséquemment elle doit être d'une imitation plus restreinte. Voy. ΕΥΑΥΤΗΜΙΑ, ΡΗΥΤΗΜΙΑ, etc. F. D.

(*) Il serait mieux d'écrire *symmétrie* par deux m, comme en grec. S.

SYMMAQUE (QUINTUS AURELIUS), écrivain latin et un des derniers défenseurs du paganisme, fut un homme probe et plein de talents. Vivant sous les empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose, et s'étant fait un nom par son éloquence, il fut *pontifex maximus*, questeur, préteur et consul; l'an 370, il remplit les fonctions de proconsul en Afrique, et en 384 celles de préfet de Rome. L'année de sa mort n'est point connue. Grand partisan du polythéisme, il releva quelques temples, il se donna beaucoup de peine pour prouver aux chefs de l'État que la religion nouvelle était une cause de décadence pour l'État. Ses Panégyriques se sont perdus en grande partie : on n'a plus de lui qu'une collection de 966 Lettres (*Epistolæ familiares*), divisées en X livres, et où il se montre imitateur de Pline-le-Jeune (Venise, vers 1500; éd. de Juret, Paris, 1580 et 1601; de Lectius, Genève, 1587; de Scioppius, Mayence, 1608, et de Paré, 1616, etc.), ainsi que des fragments de huit discours retrouvés et publiés par le cardinal A. Mai (Milan, 1815).

Pour le pape Symmaque, 498-514, voy. PAPAUTÉ, T. XIX, p. 177. X.

SYMPATHIE (σύν, avec, πάθος, affection). Les anciens attribuaient à certains corps une aptitude de correspondance et d'union; ils croyaient que c'est par sympathie que les mercures s'unit à l'or, que le fer s'attache à l'aimant. De là le penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre s'est appelé sympathie : c'est un rapport d'humeurs et d'inclination, un prélude de l'amitié (voy. ce mot). Cette expression, bien qu'on en ait beaucoup abusé, est pleine d'émotion et de grâce; elle n'est pas moins belle et moins touchante dans le langage philosophique, où elle exprime la faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs les uns des autres, faculté admirable qui sert en nous de contrepoids à l'intérêt personnel. Voy. PASSION. F. D.

SYMPATHIQUE (ΣΥΜΠΗ), voy. EN-CRE.

SYMPHONIE. Le mot συμφωνία (φωνή, voix, σύν, avec) désignait chez les Grecs ce que nous appelons consonnance

et plus spécialement la consonnance d'octave. Depuis, on a donné ce nom à un instrument monté d'un petit nombre de cordes appartenant à la famille des harpes; l'épinette ou clavecin primitif l'a aussi porté. Dans un sens plus moderne, on a nommé symphonie toute pièce musicale composée pour une réunion d'instruments quelconques et plus particulièrement d'instruments à cordes. Enfin aujourd'hui ce terme désigne une grande composition destinée à être exécutée par une réunion nombreuse d'instruments, composée de ce qu'on appelle les instruments d'*orchestre*. Par abus de langage, on l'emploie aussi quelquefois pour désigner l'orchestre lui-même, par opposition aux parties vocales; ou bien seulement les instruments à cordes, par opposition aux instruments à vent qu'un autre abus de langage a fait appeler *harmonie*.

La symphonie est ordinairement composée de la succession de quatre morceaux différents de caractère, et absolument distincts les uns des autres. Seulement il est d'usage de traiter le premier, le dernier et même le troisième de ces morceaux, sur une même tonique. Le premier s'appelle l'*allegro* de la symphonie, le second l'*andante*, le troisième le *menuet* ou le *scherso*, le quatrième le *final* ou *rondeau* (voy. ces mots.).

L'*allegro* d'une symphonie se compose de deux grandes périodes, susceptibles d'être répétées à la volonté du compositeur ou des exécutants; cependant cette reprise n'a presque jamais lieu que pour la première grande période, dans laquelle les idées mélodiques qui dominent tout le morceau sont présentées dans leur position naturelle, avec un petit nombre de digressions ou démembrements qui en augmentent l'intérêt. Elles doivent, du reste, être tellement dépendantes l'une de l'autre que l'on ne remarque aucune interruption dans leur enchaînement, en sorte qu'il ne se rencontre guère de repos formel avant que le morceau ait été conduit dans le mode de la dominante, ou, si le thème est en mode mineur, dans le mode majeur relatif où se termine la première période. Dans la seconde période, le compositeur reprend une partie

des motifs qu'il a traités et s'attache plus particulièrement à l'un d'entre eux qu'il élabore de quantité de manières et avec toutes les ressources de l'harmonie, tous les artifices du contrepoint; quand il en a suffisamment tiré parti, il revient au thème, puis il termine à peu près comme il avait fait pour la première période, mais en ajoutant toujours de nouveaux ornements, et en multipliant les effets de telle sorte que l'auditeur ait marché sans cesse de surprise en surprise. Fort souvent l'allegro est précédé d'une *introduction* (*voy.*), espèce d'annonce aux auditeurs, pour appeler leur attention sur le morceau qui va suivre et les engager à l'écouter sans distraction. Elle a en outre l'avantage de rendre le début plus solennel, plus clair et plus facile à retenir. Ce qui doit surtout caractériser l'ensemble de ce premier morceau, c'est la richesse des formes, la pompe des effets, la magnificence des idées.

L'*andante* de la symphonie peut être d'un genre tendre, agréable ou mélancolique. La coupe en est arbitraire, mais ne comporte jamais le même développement que l'allegro, car la lenteur du mouvement, augmentant considérablement la longueur du morceau, un andante qui suivrait les règles de modulation de l'allegro paraîtrait interminable, et les amateurs les plus décidés en seraient fatigués en peu de temps.

Le *menuet* (*voy.*) est un reste de l'ancienne danse de ce nom, mais il en a peu à peu perdu le caractère; on le joue maintenant dans un mouvement si rapide que le rythme de la mesure à trois temps, qui est ici d'obligation, devient tout-à-fait nul; on n'entend en réalité que la mesure à un seul temps. Ce que doit surtout chercher le compositeur dans la construction des pièces de ce genre, c'est l'originalité; il n'écarte même pas des formes bizarres en apparence ou qui le sont en effet. Avec un peu d'art les matériaux de ce genre peuvent être mis en œuvre sans inconvénient. Le menuet marche toujours suivi d'un *trio* qui est véritablement un autre menuet dont en général la seconde partie est moins développée que dans le menuet proprement dit. Il est avantageux de

donner au trio autant de simplicité, de naturel, de banhomie même que l'on a donné de singularité au menuet. Telle a toujours été la marche des grands maîtres, et particulièrement de Haydn qui a réussi merveilleusement en ce genre.

En ces derniers temps on a quelquefois substitué au menuet un *scherzo*; il semble que l'on n'ait pris ce parti que pour se débarrasser de l'obligation de la mesure à trois temps et de la coupe à reprises obligées. Mais au fond, le caractère n'a pas changé, c'est toujours un élégant *badinage* dans lequel la science se joue avec les grelots de la folie.

Le *final* se traite ordinairement dans la coupe du-rondeau (*voy.*), mais en lui appliquant des développements mélodiques et harmoniques analogues à ceux du premier morceau de la symphonie, sur lequel il doit encore l'emporter en vivacité, en galté et en chaleur. Comme tout y est plus resserré, comme les idées doivent être aussi légères qu'elles étaient majestueuses dans l'allegro, comme le motif principal doit frapper vivement l'auditeur, les compositeurs se sont souvent amusés à tirer ce motif d'un air populaire, et à choisir même un passage trivial afin de le relever par toutes les ressources de la science et de l'expérience. On sent d'ailleurs que le final arrivant le dernier, le compositeur est intéressé à recueillir toutes ses forces, afin que l'attention de l'auditoire se soutienne jusqu'à la fin.

On trouve la première forme des symphonies dans les pièces instrumentales, généralement en trio, qui furent composées originairement pour le violon ou pour instruments de cette famille, et avant lesquelles les instruments ne faisaient autre chose qu'exécuter des morceaux destinés aux voix, en y ajoutant quelquefois des broderies plus ou moins importantes. Lully a été l'un des premiers à donner aux symphonies qui précédaient ses opéras de l'ensemble et de la couleur. Elles ont joui d'une longue réputation. Des morceaux d'un genre plus léger leur ont succédé; et puis, les instruments ayant fait des progrès remarquables, les compositeurs en profitèrent pour augmenter la puissance des effets et les rendre plus fré-

quents. Sanmartini paraît avoir été le premier qui ait écrit des symphonies véritablement intéressantes. Haydn, Gossec et une infinité d'autres le suivirent et le dépassèrent. Le premier de ces compositeurs porta ce genre à son point de perfection. Mozart, et surtout Beethoven (voy. ces noms), en ajoutant au développement des pensées et en étendant les formes de l'orchestration, se placèrent au niveau de leur illustre devancier, mais ne l'effacèrent pas et ne le feront jamais oublier. On a cherché depuis à renchérir encore sur Beethoven; l'emploi des instruments et de leurs combinaisons a été multiplié, et l'on a beaucoup couru après de nouveaux effets; mais les plans récemment conçus ont prouvé combien il est difficile de réunir la grâce à l'originalité, la régularité à l'imagination. Voy. INSTRUMENTAL, INSTRUMENTATION, ORCHESTRE. J. A. DE L.

SYMPTÔMES (σύμπτωμα, accident, surtout morbifique, de πίπτειν, tomber, σύν, avec), phénomènes qui se présentent dans les maladies (voy.), et que Broussais appelait avec raison les cris de douleur des organes souffrants. Ce sont les désordres qui se font apercevoir soit dans l'état matériel des tissus, soit dans la manière dont les fonctions s'exécutent, et qui signalent à l'observateur la nature et le degré du dérangement qu'a subi la santé. On conçoit, d'après cela, que l'étude des symptômes doit occuper une grande place en médecine et former la base du diagnostic, du pronostic, et par suite du traitement (voy. ces mots).

Les symptômes ne sont pas tous également saillants : les uns sont d'une telle évidence qu'ils frappent les yeux de tout le monde; les autres, plus obscurs et souvent fugaces, exigent une investigation plus attentive et ne se révèlent qu'au médecin. Les modernes ont poussé la science des symptômes fort loin par les moyens d'investigation qu'ils ont inventés ou perfectionnés. Constater l'état de tous les organes est assurément la voie certaine pour arriver à la parfaite connaissance des maladies. Cependant tous les symptômes n'ont pas la même importance : il y en a d'essentiels et d'accidensels ou accidentels. Les uns sont fa-

vorables et les autres funestes. On en voit qui sont exclusivement caractéristiques d'une maladie, tandis que d'autres sont communs à toute une série d'affections. De là naît la nécessité de réunir et de grouper les symptômes, afin de les faire servir de base à un jugement.

Il faut bien savoir que le symptôme n'est pas la maladie, et que souvent il se manifeste dans un lieu très éloigné du siège qu'occupe le mal réel; que des symptômes très graves peuvent coïncider avec une affection légère, et réciproquement; enfin, que des lésions anatomiques semblables peuvent donner naissance à des symptômes très variés, et *vice versa*. Mais ces anomalies ne sont pas extrêmement communes et ne sauraient détruire la solidarité des organes et de leurs fonctions. De même aussi que la médecine ne doit pas se borner à combattre le symptôme là où il se montre; mais aller chercher la cause du mal et l'attaquer au point où elle siège réellement.

On a vu à l'art. **НОМОКОΠΑΤΗΕ** quelle importance les partisans de cette doctrine attachent à l'étude des symptômes dont ils font toute la base de leur médecine.

L'art d'observer, d'analyser et de grouper les symptômes, afin de les faire servir à la connaissance exacte des maux qui affectent l'économie, constitue la *séméiotique* (voy.), une des branches les plus importantes de la médecine. F. R.

SYNAGOGUE (d'un mot grec qui signifie assemblée ou communauté, de σύν-ἄγω, réunir), nom donné aux oratoires des Juifs, comme celui d'église l'a été aux temples des chrétiens. Cependant les synagogues juives, dont l'origine remonte au III^e siècle avant notre ère, n'étaient pas seulement des lieux de prière; on s'y assemblait aussi pour discuter les affaires publiques ou pour entendre les leçons des rabbins : de là le nom d'*écoles* * qu'on leur donnait quelquefois. Dans le Nouveau-Testament, il est souvent fait mention des synagogues, et quelques passages attestent qu'elles étaient le lieu où certaines peines, comme la flagellation, étaient infligées. Depuis le v^e siècle, où les chrétiens commencèrent à abattre et

(*) En allemand *Schule, Judenschule*.

à brûler les synagogues, on trouve dans la législation de l'empire Romain plusieurs lois qui en limitent le nombre et règlent les conditions de leur existence. Dans le moyen-âge, pendant les persécutions exercées contre les Juifs, beaucoup de leurs synagogues leur furent enlevées pour être converties en églises. De toutes celles de l'antiquité aucune ne fut plus célèbre que la synagogue d'Alexandrie par sa beauté et son étendue. Dans le XII^e siècle, celle de Bagdad, et depuis le XIV^e, la grande synagogue de Tolède, ne furent pas moins renommées. Dans le XVI^e, on citait la belle synagogue de Prague, et dans le XVII^e, celle des Juifs portugais à Amsterdam. Les synagogues de Seesen, de Livourne, de Vienne et d'Altona, méritent également d'être mentionnées. A Paris, les Juifs ont leur synagogue rue N.-D. de Nazareth. Dans chacun de ces édifices consacrés au culte se trouvent l'armoire sainte qui contient les livres de la loi, et une estrade appelée *almamon* ou *bima* sur laquelle se font les lectures et les autres actes du service religieux. Les femmes occupent des places séparées dans des galeries latérales. Les prières se récitent chaque jour, matin et soir; elles sont écrites en hébreu, et se disent en partie à voix basse, en partie à haute voix, quelquefois alternativement par la communauté et le rabbin. Des espèces de sermons sont faits les jours de sabbat et de fête. Outre le rabbin, chef de la synagogue, il y a différents fonctionnaires chargés parfois des lectures bibliques et même de la prédication, qui n'est pas non plus interdite aux laïcs; mais aucun d'eux ne reçoit de traitement, tandis qu'il en est alloué un aux rabbins, chez nous et dans d'autres pays. Nous renvoyons à l'article spécial qui a été consacré à ces chefs des communautés juives, ainsi qu'au mot **JUIF** (*droit*) où il est question de quelques-uns de leurs usages particuliers. C'est au mot **MOsaïsME** qu'on a exposé l'ensemble de leurs doctrines religieuses, différentes de la discipline au sujet de laquelle des modifications ont été réclamées de nos jours, non-seulement par le consistoire israélite de Paris, mais aussi en Allemagne où les rabbins viennent de se réunir en synode.

La *grande synagogue* était l'assemblée des docteurs de la loi qui subsista depuis Esdras jusqu'au grand-prêtre Siméon, et à qui le judaïsme dut beaucoup d'institutions religieuses. C. L.

SYNALEPHE, voy. CRASE.

SYNALLAGMATIQUE (de συναλλάσσω, j'échange avec quelqu'un) ou bilatéral, voy. CONTRAT.

SYNANTHÉREES, voy. FAMILLES NATURELLES et COMPOSÉS.

SYNAULIE, voy. HARMONIE (mus.).

SYNCELLE (GEORGE LE), ainsi nommé parce qu'il remplissait auprès du patriarche Tarasius la fonction de σύγκαιλος, *assesseur* ou *conclaviste*, était un moine grec qui jouissait d'une grande autorité à Constantinople au VIII^e siècle, et qui n'est plus connu que par sa Chronographie (ἱερολογία χρονολογίας). Ce sont des annales chronologiques universelles qui commencent à la création du monde et s'arrêtent à l'avènement de Dioclétien, l'an 284; Théophanes les a continuées jusqu'en 813. La chronique d'Eusèbe (voy.) est une des principales sources où le Syncelle a puisé ses matériaux, et c'est à la perte de cette chronique que sa compilation doit une grande partie de son intérêt et de sa valeur. Malgré beaucoup d'erreurs et bien que dépourvue de critique, cette chronographie est d'une grande utilité pour l'étude de la chronologie ancienne, que les historiens grecs et latins ont trop négligée, et elle est à ce titre un des précieux monuments de la Byzantine (voy.). Imprimée pour la 1^{re} fois à Paris en 1652, in-fol., réimprimée, en 1729, à Venise, elle a été de nouveau éditée par Dindorf, Rome, 1829, 2 vol. in-8^o. F. D.

SYNCHRONISME, coïncidence des dates, des époques: de χρόνος, temps, σύν, avec. On dit de l'histoire, de la chronologie qu'elles sont *synchronistiques* ou *synchroniques* quand elles mettent en regard les uns des autres les événements contemporains arrivés dans différents pays. En France, Lamp, professeur d'histoire à Strasbourg; en Allemagne, Bredow, Kruse, Vater et d'autres, ont publié des tableaux synchronistiques utiles à consulter.

SYNCOPE (συνκοπή, de σύν-κόπτω,

concido, je coupe, j'abrège). C'est, en grammaire, le raccourcissement d'un mot au moyen du retranchement de quelques lettres ou de quelques syllabes. En grec, la syncope était fréquemment usitée : on la pratiquait par l'éllision (*voy.*) d'une consonne soit au milieu, soit à la fin d'un mot qu'on voulait rapprocher du mot suivant, et le plus souvent elle s'accompagnait d'une contraction (*voy.* ce mot).

En médecine, une *syncope* est l'état de l'homme subitement privé du mouvement et du sentiment. Les Grecs appelaient *σύνκοπος* un homme qui tombait ainsi anéanti et comme frappé (*κόπτω*) d'un coup de foudre. *Voy.* DÉFAILLANCE.

SYNCRÉTISME. C'est une certaine manière de philosopher, qui prend naissance après les époques de création originale, et qui prétend réunir en un seul tout les systèmes les plus divers enfantés par les philosophes des temps antérieurs, et concilier même jusqu'à leurs contradictions. On pressent tout de suite qu'une pareille prétention doit aboutir à la confusion la plus déplorable. Ce résultat est d'autant plus inévitable, que cette entreprise n'est jamais tentée par les hommes d'un génie supérieur; mais elle échoit à des esprits dont le principal mérite est l'érudition, et qui portent au sein de cette érudition une absence à peu près complète de critique. Le premier essai de ce genre se montre à l'époque de décadence de la philosophie grecque. Lorsque les grands génies originaux, tels que Platon, Aristote et Zénon, eurent enseigné leurs systèmes et laissé après eux des écoles célèbres, qui se combattaient sur presque tous les points, il se trouva des hommes ingénieux, à l'esprit subtil, qui voulurent montrer l'accord caché de ces écoles, sous leurs contradictions apparentes, et Antiochus d'Ascalon, espèce de rhéteur philosophe, annonça qu'il avait découvert l'harmonie des écoles académique, péripatéticienne et stoïcienne. Mais la tentative la plus vaste et la plus célèbre de syncrétisme eut Alexandrie pour théâtre. Et ce ne fut pas seulement les diversités de la philosophie grecque que l'on prétendit concilier : on s'avisait d'unir en un seul tout les doctrines orien-

tales et celles de l'Occident, l'Asie et la Grèce; on fit violence à Zoroastre pour l'unir à Orphée, à Pythagore, Platon et Aristote. C'est au sein du néoplatonisme alexandrin que cette ambition se produisit avec le plus de suite et de persévérance. Potamon et Ammonius Saccas annoncèrent les premiers cette tendance. Plotin, qui fut l'homme de génie de cette école, eut plus d'originalité que ses devanciers et que ses successeurs : il développa avec talent son système mystique, qui fut rédigé par son disciple Porphyre. Ce fut après lui que l'érudition se mit au service de la philosophie, et conçut le projet de compléter le système en y faisant entrer, de gré ou de force, toutes les doctrines enseignées par les sages des temps antérieurs. Porphyre, Jamblique, et après eux Proclus (*voy.* ces noms), travaillèrent dans ce sens, et poursuivirent la tâche du syncrétisme. En vain de savants et spirituels apologistes de cette école ont prétendu que les philosophes alexandrins, loin de tomber dans le vague et le désordre qu'engendre souvent une impartialité impuissante, avaient donné à leur école le caractère décidé et brillant de toute secte exclusive; sans doute, on a pu dire avec quelque raison qu'un des caractères de l'école d'Alexandrie (*voy.*) était la domination d'un point de vue particulier des choses et de la pensée : en effet son but est le mysticisme, c'est-à-dire l'intuition immédiate de Dieu, et son procédé est l'extase; mais tout en partant de ce point de vue particulier, l'école ne s'en est pas moins consumée dans la vaine tentative de réunir en un seul tout les doctrines grecques, orientales et même judaïques, les dogmes de Zoroastre à ceux d'Orphée, de Pythagore, de Platon et de l'antique Égypte; et, tout en accordant qu'il devait y avoir là bien peu de véritable éclectisme (*voy.*), on ne peut méconnaître, dans cet entassement confus d'opinions empruntées à toutes les sectes et à tous les pays, l'espèce de chaos philosophique désigné dans l'histoire sous le nom de syncrétisme. A-D.

SYNDESMOLOGIE (*σύνδεσμός*, lien, ligature, jointure, et *λόγος*, discours), ou **DESMOLOGIE**, partie de l'anatomie qui traite des ligaments, tissus auxquels

un article spécial est consacré dans notre ouvrage.

SYNDIC, du grec *σύνδικος*, celui qui nous assiste en justice (*δίκην*). Aujourd'hui on entend par ce mot un mandataire quelconque, chargé de veiller aux intérêts d'une association, d'une compagnie. Jadis c'était en France le titre d'une magistrature : la plupart des villes du Languedoc et de la Provence avaient à leur tête un syndic, comme il y en a aujourd'hui quatre à la tête de la république de Genève (*voy. T. XII, p. 272*). Chaque corporation (*voy.*) d'arts et métiers avait aussi son syndic, et la chambre syndicale était une espèce de tribunal disciplinaire pour juger les infractions aux règlements de la corporation et aux devoirs imposés à ses membres. La liberté absolue qui règne dans l'industrie, et qui a donné lieu à la concurrence la plus effrénée, a fait penser aux bons esprits de nos jours qu'une autorité syndicale pourrait encore exercer dans cette sphère une action salutaire. En attendant, il n'y a plus guère en France d'autres syndics que ceux qui, dans les faillites (*voy.*), sont chargés de représenter la masse des créanciers dans les opérations auxquelles la situation du failli peut donner lieu. Z.

SYNECDOCHE ou **SYNECDOQUE** (*συνεκδοχή*, de *σύν*, avec, *ἐκδέχομαι*, je reçois, reprends), trope par lequel un mot prend un nouveau sens en augmentant ou en diminuant sa compréhension. Si la métaphore est fondée sur la ressemblance, et la métonymie (*voy. ces mots*) sur une simple corrélation, la synecdoche s'en distingue par un caractère de connexion facile à reconnaître. Dans cette dernière figure, l'objet que désigne le mot pris au propre, et celui qu'il désigne pris au figuré, sont connexes quant à leur existence ou à leur manière d'être : ainsi ce trope dit le plus pour le moins ou le moins pour le plus. On distingue parmi les synecdoches celles 1° du *tout pour la partie* : *castor*, pour chapeau fait avec le poil de cet animal ; 2° de la *partie pour le tout* : *âme* pour hommes, *voiles* pour vaisseaux ; *des printemps*, *des hivers*, etc., pour des années ; 3° du *nombre* : *l'homme*, *le Français*, *le riche*, *le pauvre*, pour les hommes, les Français, les riches, les pau-

vres ; 4° du *genre pour l'espèce* : *l'animal*, pour tel ou tel animal ; *le quadrupède* *écume*, dit La Fontaine, pour le lion ; 5° de *l'espèce pour le genre* : *les roses*, pour les fleurs, etc. ; 6° de *la matière* : *fer*, pour arme ; *airain*, pour trompette, cloche, cuirasse ; 7° d'*abstraction* : *jeunesse*, pour jeunes gens ; *vieillesse*, pour vieillards. On a justement regardé comme des *synecdoches d'individu* les noms propres employés pour des noms communs et les noms communs employés pour des noms propres, c'est-à-dire les *antonomasies*. J. T.-v.s.

SYNÉDRIMUM, *voy. SANHÉDRIN*.

SYNÉSIUS est un des littérateurs et des philosophes les plus remarquables du v^e siècle. Né à Cyrène en 378, il étudia dans les célèbres écoles d'Alexandrie l'éloquence, la poésie, les mathématiques, la philosophie ; et tel fut le succès de ses études que, à 19 ans, les Cyrénéens le choisirent pour présenter à l'empereur Arcadius une couronne d'or qu'ils lui avaient votée. Le discours qu'à cette occasion il prononça devant le fils de Théodose (*περι βασιλείας*) existe encore, et l'on y admire une courageuse exposition des devoirs de la royauté. Sa mission à la cour de Constantinople eut tout le succès qu'en attendaient ses compatriotes. Quelque temps après, en revenant par Alexandrie, il s'y maria (403), et vers la même époque il se convertit à la foi chrétienne ; mais il ne put jamais abjurer les dogmes de la philosophie de Platon, et, toute sa vie, il s'étudia à les concilier avec ceux du christianisme. Ses services, la réputation qu'il s'était acquise par ses talents, par ses vertus, le courage qu'il déploya contre les Barbares qui avaient envahi la province, lui méritèrent la reconnaissance publique ; les habitants de Ptolémaïs voulurent même l'avoir pour évêque. Synésius résista longtemps à leurs vœux : ses opinions philosophiques, ses goûts pour les occupations littéraires, sa pieuse modestie, et ainsi sa répugnance à se séparer d'une épouse qu'il chérissait, étaient autant d'obstacles qu'il ne pouvait vaincre, et ce ne fut qu'après avoir obtenu l'autorisation de conserver sa femme et de rester platonicien, qu'il se laissa consacrer évêque (410). Pendant son épis-

copat, il ne cessa de se montrer le courageux protecteur de son troupeau contre les exactions des gouverneurs, et le soutien de l'autorité contre les passions populaires, donnant à tous l'exemple des vertus chrétiennes. Il mourut vers l'an 430. Ses ouvrages, écrits avec esprit, avec élégance, et dont le P. Pétau a donné une éd. gr.-lat., 1612, in-fol., méritent d'être étudiés. Ses *Lettres* surtout, au nombre de 154, publiées séparément en 1605 et en 1782, offrent une lecture intéressante et instructive. Plusieurs sont adressées à Hypatia (voy.), et témoignent du respect et de l'affection que cette noble païenne avait inspirés à son ancien élève. Ses *Hymnes*, qui offrent un curieux mélange des vérités chrétiennes et des rêveries platoniques, se trouvent dans le *Sylloge* de M. Boissonade, t. XV; MM. Grégoire et Collombet en ont donné une estimable trad. franç., Lyon, 1836, in-8°.

F. D.

SYNGLOSSE, aperçu général et collectif ou synoptique des langues (γλωσσαι, joint à σύν, avec), voy. POLYGLOTTE.

SYNGRAPHÉ (γράφη, écriture), voy. CHARTE.

SYNODE. Le mot grec σύνοδος, formé de ὁδός, voie, chemin, et σύν, avec, signifie une rencontre, une réunion ou assemblée. Dans l'Église primitive, on appelait ainsi une assemblée d'évêques qui délibéraient ensemble sur les affaires ecclésiastiques et de foi. Depuis, le nom de concile (voy.) a prévalu dans cette acception, mais avec cette différence qu'on disait un concile général, œcuménique, et un synode national, provincial, diocésain ou métropolitain. Les synodes étaient donc des conciles du second ordre.

Dans l'Église réformée, et particulièrement en Écosse et dans la Hollande, où subsiste l'organisation presbytériale, le synode est une assemblée que préside le prédicateur, et que forment les anciens de la commune : elle a les mêmes attributions que les consistoires (voy.) parmi les luthériens et les réformés actuels de France. Une assemblée composée de tous les ecclésiastiques et des anciens de toutes les communes, assemblée qui s'appelle *presbyterium* (voy. PRES-

BYTERIUM) en Écosse, et en Hollande la *classe*, est préposée à tout un arrondissement communal. Des députés tirés de toutes ces assemblées d'arrondissement se réunissent en synodes provinciaux, auxquels assiste un commissaire du roi. Cette sorte de synode se tient, en Hollande, à La Haye, depuis 1825, et en Écosse à Édimbourg, depuis 200 ans. Les protestants dissidents d'Angleterre et d'Irlande, et les sectes protestantes de l'Amérique du Nord, ont une organisation ecclésiastique semblable.

On sait que les synodes de Dortrecht et de La Rochelle (voy. ces noms) ont longtemps fait autorité parmi les protestants. Aujourd'hui, chez les réformés de France, un synode embrasse la circonscription de cinq consistoires (voy. T. XX, p. 206). La tenue et les résolutions de ces assemblées fort rares sont soumises à l'approbation du gouvernement. Un synode national fut convoqué en 1811, mais il ne produisit point de résultat satisfaisant.

En Suisse, les assemblées d'ecclésiastiques, qui se tiennent plusieurs fois dans le cours de chaque année et qui ne peuvent pas prendre de résolutions, mais présenter seulement à l'autorité des projets d'arrêtés, ces assemblées, disons-nous, ressemblent aux synodes provinciaux ci-dessus mentionnés. Cette organisation n'existe, en Allemagne, que pour les communautés isolées de réfugiés français, et dans le comté de la Mark en Westphalie; ailleurs, le pouvoir ecclésiastique et supérieur est dévolu aux consistoires et *éphories*. Les synodes généraux du duché de Nassau, du grand-duché de Bade, des royaumes de Wurtemberg et de Bavière, qui sont composés de députés ecclésiastiques et laïques, ont voix consultative à l'égard des projets de lois concernant le spirituel, mais ils ont rarement été convoqués. On n'a distingué, en Prusse, parmi les synodes provinciaux que ceux de Juliers, Clèves, Berg, Ham, et quelques synodes tenus en Silésie et dans la Westphalie. Les synodes des diocèses de Brunswic et Mecklenbourg, ainsi que ceux des évêques du Danemark, ne s'occupent que de matières scientifiques.

L'Église anglicane avait autrefois une

organisation synodale qui était très active, mais qui, présentement, n'est plus qu'une affaire de forme : les évêques tiennent en Angleterre une assemblée avant l'ouverture du parlement, assemblée qui porte le nom de *convocation*. En Hongrie, il y eut un synode en 1822, à l'effet de faire exécuter les lois disciplinaires de l'Église. L'Église grecque ne tient plus de synodes.

En Russie, on nomme *saint-synode* le conseil ecclésiastique supérieur qui fut institué par Pierre-le-Grand pour remplacer le patriarcat qu'il ne voulut point conserver. On sait qu'il siège à Saint-Pétersbourg. Nous en avons fait connaître la composition à l'art. RUSSIE (T. XX, p. 693). Le royaume de Grèce a également son saint-synode siégeant à Athènes : d'abord indépendant et purement national, il a été soumis au patriarcat de Constantinople par la constitution de 1844.

X.

SYNONYME (de *σύν*, avec, ensemble, et *ὄνομα*, forme éolique de *ὄνομα*, nom), adjectif grec usité aussi comme substantif en français pour exprimer des mots, non pas de même nom, mais ayant une idée, une signification commune. Dans son acception rigoureuse, cette qualification ne s'applique qu'aux termes d'une langue qui ont une même signification ; mais on le donne, par extension, à tous ceux qui, sans être parfaitement identiques, présentent dans leur sens de grands rapports de ressemblance. Toute langue étant le produit de divers idiomes qui se fondent successivement en un seul, il en résulte qu'une même idée peut y être exprimée par des termes différents : tels sont, par exemple, en français, les mots *hypothèse* et *supposition*, *soliloque* et *monologue*, empruntés les uns au grec les autres au latin. Ces termes sont des *synonymes parfaits*. Mais à mesure que les langues se perfectionnent, elles tendent à se débarrasser de ces superfluités ; car ce n'est pas le nombre des mots, mais la quantité et la valeur des idées que ces mots représentent, qui constituent leur richesse. Il arrive donc naturellement, ou que de deux mots synonymes l'un se perd par le non usage : tels sont, par exemple, les vieux mots français *blandir*,

gaudir, *ire*, etc., qui ont disparu pour ne laisser subsister que leurs synonymes *caresser*, *réjouir*, *colère*, etc. ; ou bien que l'usage les différencie par des nuances, plus ou moins délicates, qu'il y attache : tels sont les mots *épithète* (du grec), et *adjectif* (du latin), *nef* et *navire*, *neuf* et *nouveau*, etc., qui, comme le prouve leur étymologie, sont au fond des synonymes parfaits, mais que l'usage a peu à peu détournés de leur signification première en y attachant des différences réelles. Ces dégradations successives d'une même idée se remarquent encore dans une foule d'autres cas, soit qu'une terminaison ou une préfixe, jointe au mot, indique les idées accessoires qui viennent s'ajouter à l'idée-mère : tels sont *terre*, *terreau*, *terroir*, *terrain* ; *atténuer*, *exténuer* ; *indisposé*, *mal disposé*, etc. ; soit que le mot reste invariable, tel que *mémoire*, faculté de l'âme, et *mémoire*, écrit destiné à réveiller cette faculté ; *poids*, synonyme de pesanteur, gravité, et *poids* synonyme de charge, fardeau, etc. Il suit de cette dernière considération qu'un même mot peut se rattacher à différentes familles de synonymes.

Les *synonymes parfaits* étant en très petit nombre dans la langue française, et leur étude ne présentant aucune difficulté, c'est surtout à saisir les nuances qui existent entre les *synonymes imparfaits* que le grammairien doit s'appliquer.

On peut diviser ces derniers en deux grandes catégories : les synonymes à radicaux différents, ou *synonymes étymologiques*, et les synonymes à mêmes radicaux, ou *synonymes grammaticaux*.

Les caractères distinctifs des synonymes étymologiques s'obtiennent de diverses manières et, entre autres, par l'analyse du radical de chacun d'eux : ainsi *peuple* venant de *populus*, dérivé lui-même de *πῶλος*, plusieurs, et *nation* de *natio*, dérivé de *nasci*, *natus*, naître, il en résulte qu'un des caractères distinctifs de ces deux mots consiste, d'une part, dans l'idée de multitude, et de l'autre dans celle d'origine. Mais cette règle n'est pas sans de nombreuses exceptions ; et le meilleur moyen pour arriver à la signi-

fication propre d'un mot d'une langue sera toujours l'étude des bons écrivains dans cette langue.

Au contraire, dans les synonymes grammaticaux, le rapport étant donné par le radical auquel est attachée l'idée générique, commune aux différents synonymes, il s'agit de déterminer la valeur de la terminaison, ou de la préfixe, ou de tout autre circonstance grammaticale accompagnant ce radical, pour constater la différence qui s'oppose à leur synonymie parfaite. On comprend que, dans cette classe de synonymes, il y a possibilité de poser des règles plus ou moins générales, plus ou moins sûres. Soit les terminaisons adjectives *al*, *eux*, *ier*. D'après Roubaud, qui, le premier en France, a cherché à établir des familles de synonymes en se fondant sur la terminaison des mots, *al* désignerait les appartenances, les dépendances, les circonstances de la chose : *local*, *amical*, *conjectural* ; *eux* indiquerait l'abondance, la propriété, la plénitude, la force : *radieux*, *vertueux*, etc. ; *ier* signifierait très communément l'habitude, l'attachement, le métier même : *ouvrier*, *jardinier*, *cordier*, etc. De nos jours, notre collaborateur, M. Benj. Lafaye, s'est emparé de cette idée judicieuse de l'abbé Roubaud et l'on peut dire que son excellent ouvrage (*Synonymes français*, Paris, 1841, in-8°) ; ce premier volume ne traite que des synonymes grammaticaux) fera faire de grands progrès à la science de la synonymie.

L'étude de cette science, si négligée dans nos collèges et si étrangère à la plupart de nos écrivains contemporains, est cependant d'une importance majeure pour quiconque désire parler et écrire correctement sa langue. « Elle fait acquérir au style, dit M. Guizot, cette propriété d'expression, cette précision, pierre de touche des grands écrivains. » Aussi, dès l'antiquité, a-t-on senti la nécessité de cette étude. Les Latins avaient écrit sur cette matière des traités spéciaux qui ne nous sont point parvenus. Le plus ancien ouvrage de ce genre qui nous reste, est celui du grammairien Ammonius, en grec. Mais on possède un grand nombre de traités sur la synonymie la-

tine. Nous ne citerons que celui de Laurent Valla : *Elegantiarum latinæ linguæ libri VI* ; et celui d'Ausonius Popma, *De differentiis verborum*, lib. IV, et *De usu antiquæ locutionis lib. II*, augm. par A.-D. Richter, ouvrage devenu classique, selon M. Guizot.

Parmi les modernes, ce sont les grammairiens français qui se sont occupés les premiers de ce genre de travaux. Nous indiquerons les principaux d'entre eux, et les noms de leurs ouvrages, dans l'ordre où ils se sont succédés : Ménage, *Remarques sur la langue française* ; Bouhours, *ses Remarques et ses Doutes sur la langue française* ; Girard, *Synonymes français*, 1736 ; nouv. éd., augm. par Beauzée, 1769 ; Roubaud, *Nouveaux synonymes français* ; Diderot, dans son *Encyclopédie*, et finalement M. Guizot qui a reproduit les travaux de ses devanciers en cherchant à les compléter dans son *Nouv. Dict. univ. des Synonymes de la langue française* (1809 ; 3^e éd., Paris, 1833, 2 vol. in-8°). Ce que M. Guizot avait fait, nous l'avons tenté à notre tour dans notre *Dict. complet des synonymes français* (Leipzig, 1835, in-8°), en ajoutant le fruit de nos recherches particulières à la substance des travaux faits antérieurement. Mais dans tous ces différents ouvrages, les synonymes grammaticaux sont traités d'une manière incomplète, isolément, sans méthode, et sous ce rapport, la publication de M. Lafaye mérite d'être distinguée de toutes celles qui l'ont précédée. EM. H.-O.

SYNOVIE (mot formé de *σύν*, avec, et *σύν*, avec). On appelle ainsi une humeur blanchâtre, visqueuse et transparente, destinée à lubrifier les articulations pour en faciliter le mouvement. Il a été question, au mot MEMBRANES, des membranes ou capsules synoviales.

SYNTAXE (*σύνταξις*, disposition, composition, *σύν-τάσσειν*, arranger avec ou ensemble). La syntaxe est la partie de l'art grammatical qui a pour objet les rapports à établir entre les mots, afin de pouvoir reproduire l'ensemble de nos pensées (voy. GRAMMAIRE, T. XII, p. 723). Les mots d'une langue, pris isolément, ne peuvent en effet exprimer que les idées élémentaires dont se composent

nos pensées. Ils sont comme les personnages d'un drame qui resteraient séparés, muets et immobiles; le costume pourrait bien indiquer le rôle dont ils sont chargés, mais ils ne sauraient représenter une action, exécuter une scène que du moment où ils se répondent les uns aux autres par la réciprocité de leur jeu. De même, pour traduire au dehors les actes divers de notre entendement, il faut disposer les mots et les faire fonctionner entre eux dans les relations qui existent entre les idées élémentaires dont se compose la pensée totale. Les mots : *un, enfant, jeune, eau, laisser, se, choir, badiner, bord, Seine*; sont bien les signes représentatifs de certains objets et de certains modes d'être; mais ils ne les offrent à notre esprit que d'une manière individuelle; pour former un ensemble, il faut établir entre eux certains rapports: du choix de ces rapports pourront résulter différents tableaux, et entre autres celui-ci par lequel La Fontaine commence l'une de ses fables :

Un jeune enfant dans l'eau se laissa choir,
En badinant sur les bords de la Seine.

Les rapports dont s'occupe la syntaxe sont de deux sortes : les uns établis entre des *idées coexistantes*, les autres entre des *idées distinctes*.

1° Nous appelons *idées coexistantes* celles que l'on réunit pour former le signe d'un objet unique et indivisible. Ces deux mots *rose blanche* n'offrent point à notre esprit l'idée de deux objets dont l'un serait représenté par *rose* et l'autre par *blanche*, mais bien un seul et même objet que nous avons vu, que nous savons exister dans nos jardins. Dans l'exemple déjà cité, les mots *jeune enfant* se trouvent dans le même cas : c'est un seul et même individu que l'on désigne, il est à la fois *enfant* et *jeune*; il n'y a pas plus diversité de sujet que dans *rose blanche*. Toutes les fois que deux mots se trouvent ainsi réunis pour représenter un être individuel, l'un des deux (*rose, enfant*) est un substantif ou l'équivalent d'un substantif, et il renferme dans sa signification l'existence de l'objet; l'autre mot (*blanche, jeune*) est un modatif (voy. ADJECTIF) ou l'équivalent d'un modatif, et représente une des manières d'être de l'objet. Le sub-

stantif, dans ce cas, est presque toujours le signe d'une idée trop générale et a besoin du modatif pour le réduire à ne signifier qu'une partie de cette idée, et cette partie doit alors représenter précisément et uniquement l'objet que l'on veut désigner. Si, parmi les nombreuses espèces de roses, nous voulons en indiquer une seule, celle qui se distingue par la blancheur de ses feuilles, le substantif *rose* a un sens beaucoup trop étendu, et nous avons besoin de l'adjectif *blanche* pour le ramener à signifier exactement la seule espèce que nous avons en vue. Quels que soient ces modatifs, destinés à exprimer les manières d'être que notre esprit envisage dans les objets, il est naturel qu'ils aient une certaine ressemblance avec les substantifs qu'ils caractérisent, et qu'ils en revêtent pour ainsi dire les couleurs, afin de faire sentir, même par leur forme matérielle, qu'ils expriment les modes inhérents à ces substantifs. La partie de la syntaxe qui établit cette uniformité matérielle entre le substantif et le modatif se nomme *concordance* : elle renferme toutes les règles des accords.

2° Les rapports de la seconde classe sont ceux qui unissent entre elles des *idées distinctes*; c'est-à-dire des notions d'objets que notre esprit considère comme différents entre eux. Dans ce cas encore, l'une des deux idées sert à déterminer l'autre en restreignant l'étendue de sa signification. Ainsi, dans les vers de La Fontaine que nous avons pris pour exemple, le mot *bord* est signe d'un objet tout-à-fait distinct de celui exprimé par le mot *Seine*, et celui-ci réduit l'autre à ne pouvoir désigner les bords d'un ruisseau, d'un torrent, de la mer, mais seulement les bords du fleuve qui traverse Paris. De même, le mot *eau*, par le moyen de la préposition *dans*, détermine l'idée trop générale de *se laissa choir*; qu'on supprime le substantif et la préposition, et l'on ne saura plus où se laissa choir l'enfant, si ce fut sur la terre, sur le gravier ou sur le gazon du rivage. La partie de la syntaxe qui donne des lois pour l'énonciation des rapports établis entre des idées distinctes se nomme la *dépendance* : c'est à elle qu'appartiennent toutes

les règles relatives au régime (*voy. ce mot*).

La dépendance emploie trois moyens pour marquer les relations des *idées distinctes* : 1° la modification de la forme matérielle des mots, 2° leur disposition, 3° l'emploi des prépositions. Le premier de ces moyens est exclusivement réservé aux langues dites *transpositives*, c'est-à-dire à celles qui ont des cas (*voy.*); le second moyen est particulier aux langues nommées *analytiques*, c'est-à-dire à celles qui n'ont pas de cas; le troisième est commun à ces deux espèces de langues.

De la diversité des procédés de la syntaxe proviennent les avantages et les désavantages respectifs des langues transpositives et des langues analytiques : celles-ci nous offrent généralement la pensée d'une manière plus claire, plus exacte, plus rationnelle peut-être; mais elles sont moins libres dans leurs tournures et moins concises dans l'expression. C'est ainsi que le français, l'italien, l'espagnol et l'anglais, langues analytiques, sont obligés d'employer quatre mots pour exprimer la pensée : *Pierre dit à Paul, Pietro disse a Paolo, Petro dice a Pablo, Peter said to Paul*; de plus, ces langues ne pourront, du moins dans l'usage ordinaire, combiner ces quatre mots dans un ordre différent de celui que nous venons de leur donner, tandis que le latin, langue transpositive, rendra la même pensée avec trois mots seulement, et pourra la présenter dans six constructions différentes : *Petrus dixit Paulo, dixit Petrus Paulo, Paulo dixit Petrus, etc.*

Remarquons à ce propos qu'il est important de ne point confondre la *construction* avec la *syntaxe*, bien que leurs significations premières et étymologiques ne soient pas très différentes. La *syntaxe*, ainsi que nous l'avons dit, a pour objet la manière de rendre les divers rapports qui existent entre les idées, tandis que la *construction* s'occupe de l'arrangement des mots entre eux, et de la coordination des phrases et des périodes. Dans tous les cas, la syntaxe reste la même pour représenter les mêmes rapports; la construction au contraire peut varier selon les circonstances, soit pour satisfaire les besoins de l'harmonie ou de la passion,

soit pour présenter les diverses parties de la pensée dans l'ordre qui doit faire le plus d'impression sur l'auditeur. Bien que les langues analytiques n'aient point, comme nous venons de le remarquer, toute la liberté qu'ont les langues transpositives, cependant, dans quelques cas, et surtout en poésie, elles peuvent se permettre un certain nombre de constructions différentes sans manquer à l'usage.

Pour la syntaxe particulière à chaque langue, il faut voir nos articles sur chacune d'elles, et surtout les grammaires et autres ouvrages spéciaux qu'on y a indiqués.

A. DE CH.

SYNTHÈSE (*σύνθεσις, de σύν-τίθημι, je com-pose, j'assemble*) signifie composition, comme analyse (*voy.*) signifie décomposition. La synthèse va donc du simple au composé, comme l'analyse va du composé au simple. Ce sont là les deux procédés au moyen desquels l'esprit de l'homme développe et perfectionne ses connaissances. *Voy. ΜΙΧΗΘΗΚΗ.*

Un des caractères de la connaissance humaine à son origine est de ne saisir d'abord que des notions très complexes, et par là même très vagues et confuses; en d'autres termes, la réalité, qui est multiple, nous apparaît d'abord comme un tout, c'est-à-dire sous la forme de l'unité. Ainsi, dans nos premières perceptions, nous commençons par confondre toutes les parties, que nous distinguerons par la suite : l'histoire de toutes les langues, dont les modifications essentielles sont l'expression des modifications mêmes de la pensée, fait foi de cette vérité. Observez l'enfant qui commence à parler : bien du temps se passera avant qu'il ne formule une véritable proposition; mais il désigne par un seul signe tout un ensemble d'objets, toute une suite d'opérations; pour lui un seul et même mot comprend à la fois le sujet de sa pensée, les attributs qu'il y attache, et l'affirmation qu'il veut exprimer; quand il prononce les mots *nanan, dada, bobo*, il y a à la fois, sous chacun de ces mots, le besoin ou le sentiment qu'il éprouve, l'objet extérieur auquel il le rapporte, et l'acte qu'il veut produire. Tout est enveloppé dans un seul signe.

Les progrès qu'il fera par la suite consisteront à démêler les parties de ce tout primitif, à le décomposer dans ses éléments, en un mot, à analyser. Il y a donc une synthèse naturelle, qui précède l'analyse, et qu'on peut appeler primitive.

A la suite de ce premier fait que nous avons d'abord reconnu, savoir, que nos premières connaissances sont complexes et confuses, se produit un autre fait : par le moyen du langage, ces pensées qui d'abord n'étaient aperçues que dans une confuse unité, et qui n'étaient exprimées que par un seul mot, se décomposent en parties multiples; nous distinguons peu à peu ce que nous avions d'abord confondu. Telle est l'œuvre principale des langues (*voy.*), qui sont de véritables instruments d'analyse : elles décomposent la pensée dans ses principaux éléments. Les grandes modifications qu'elles subissent consistent surtout en ce que les mots qu'elles renferment tendent à exprimer des idées de plus en plus simples. Les objets ne s'offrent à nous, d'abord que par masses : le premier progrès de l'intelligence est de distinguer les masses principales les unes des autres. A mesure que nous nous familiarisons avec les êtres, nous en démêlons mieux les différentes parties, et lorsque l'attention est portée sur un objet particulier, elle y découvre des détails qui avaient échappé à un regard plus superficiel. Le terme de cette analyse se rencontre lorsque nous sommes arrivés aux éléments, ou aux idées simples et indécomposables.

Toutes les langues ne sont pas analytiques au même degré. Les langues anciennes sont généralement plus synthétiques, en ce qu'au moyen de la composition des mots, des préfixes, et des désinences si riches et si variées, elles forment pour ainsi dire des tableaux compliqués et frappants par leur ensemble. Si l'on compare le latin et le français, on trouvera une grande différence à cet égard. L'analyse plus profonde et plus détaillée de tous les éléments de la pensée, qui s'opère dans la langue française, est le produit d'un travail fait par les âges antérieurs, c'est le résultat des progrès mêmes de l'esprit humain ; c'est un héritage que nous a légué le passé. Ceux qui parlent

aujourd'hui la langue française profitent de toutes les opérations intellectuelles qui ont été essayées avant eux. C'est là ce qui peut donner aux modernes une aptitude supérieure pour la décomposition de la pensée.

Quand nous avons séparé, pour les distinguer, les éléments multiples de la notion primitive, nous les recomposons par la pensée. Dans la vue analytique, nous avons considéré ces éléments chacun en particulier, sans tenir compte de leurs rapports; plus tard, ces rapports viennent à nous frapper, nous rattacher les parties l'une à l'autre, et nous reconstruisons l'ensemble. Cette reconstruction s'appelle encore synthèse. Outre la synthèse naturelle qui précède l'analyse, il y en a donc une autre qui la suit, et qu'on appelle *synthèse ultérieure*. La première était confuse, indistincte; la seconde, grâce à l'analyse, est accompagnée d'une notion distincte de tous les éléments que nous avons analysés. Dans ce passage de l'analyse à la synthèse ultérieure, il y a un écueil à craindre, c'est que l'analyse ne soit incomplète, car alors la recomposition serait également incomplète. Pour éviter ce danger, il faut faire une revue approfondie de l'objet qu'on veut connaître, afin d'arriver à ce que Descartes appelle des dénombrements complets.

La nécessité de cette double opération de l'analyse et de la synthèse pour bien connaître un objet quelconque, et cette double face de l'opération synthétique, apparaîtront avec évidence à tous ceux qui voudront se procurer une notion suffisante de quoi que ce soit, paysage, statue, tableau, arbre, etc. Ce sont là les deux procédés sans lesquels la méthode serait imparfaite.

Quoique tous les esprits emploient alternativement l'un et l'autre procédé, il y a cependant des intelligences qui se montrent disposées à appliquer plus ou moins facilement l'un ou l'autre. Les uns sont les esprits *synthétiques*, les autres les esprits *analytiques*. Les premiers possèdent à un degré supérieur la puissance de généraliser, ils saisissent plus volontiers dans les choses leurs rapports de ressemblance; les seconds ont plus de

penchant à poursuivre une même idée dans tous ses détails; ils sont plus frappés des rapports de différence. C'est plutôt parmi les premiers que se rencontre le génie; les seconds sont doués éminemment de ce qu'on nomme en France l'esprit.

Enfin, dans l'histoire même, il est facile de distinguer des époques où domine plus spécialement la tendance synthétique, et d'autres où prévaut la tendance analytique. Sans remonter plus haut dans le passé, arrêtons-nous au XVIII^e siècle, nous y verrons prédominer avec puissance le travail de l'analyse : le XIX^e siècle au contraire, s'il est déjà possible de lui reconnaître un caractère décidé, éprouve un besoin marqué de synthèse dans toutes les voies où s'agite l'esprit humain. Ainsi dans la vie de l'humanité, comme dans la vie de l'individu, se manifeste le double procédé de la méthode, analyse et synthèse. A. D.

SYOUAH, voy. SIWAH.

SYPHILIS. Ce mot, dont l'origine est très douteuse, sert à désigner une maladie virulente et contagieuse, connue aussi dans le monde sous le nom de *maladie vénérienne* ou de *vérole*. Les dénominations de *mal de Naples* et de *mal français* se rapportent au XV^e siècle, où les guerres avaient donné lieu à une grande diffusion de cette maladie, qui d'ailleurs a été aussi regardée comme un funeste présent fait par le nouveau monde à l'ancien. Malgré des volumes écrits sur cette question, les opinions sont encore partagées, les uns prétendant voir dans les auteurs anciens, et même dans les livres saints, la description des divers symptômes vénériens; les autres soutenant qu'on n'en trouve aucune trace avant la découverte de l'Amérique, époque où elle fit irruption d'une manière subite, et par une terrible épidémie. Lorsqu'on étudie attentivement ce sujet qui ne peut être ici qu'indiqué, on est porté à penser que la frayeur, produite par l'épidémie, au milieu des troubles et des malheurs inséparables de la guerre, empêcha de distinguer suffisamment la syphilis des autres maladies qui vinrent alors s'y joindre.

La syphilis, ayant le plus ordinairement une origine qu'on ne peut avouer,

a été dès le début frappée de réprobation, et ceux qui en devenaient victimes, d'une manière quelconque, furent même traqués comme des bêtes fauves, et forcés de sortir des villes sous peine de la hant. Leur traitement, par suite de cette prescription, devint bientôt la proie d'hommes qui faisaient payer chèrement leurs services et le secret qui devait les envelopper; la nature de la maladie resta longtemps inconnue. Ces préjugés ont régné longtemps et fait de nombreuses victimes; aujourd'hui même, malgré les progrès des sciences, ils subsistent encore par suite de l'isolement des vénériens dans des hôpitaux spéciaux. La plupart des médecins ont sur la syphilis les idées les plus fausses, et le traitement de cette maladie est presque exclusivement livré aux charlatans titrés ou non, parce que les malades craignent de dévoiler leur position à l'homme qui a d'ordinaire leur confiance. Dans le monde, on regarde la maladie syphilitique comme grave et impossible à guérir radicalement : on croit qu'elle exige un traitement ayant des conséquences très dangereuses pour la santé et qui influe sur les générations suivantes, en y favorisant le développement du rachitisme, des scrofules et même celui de la folie. A ces opinions nous essaierons de substituer des idées plus en rapport avec l'observation exacte, plus consolantes, et contre lesquelles cependant la morale n'aura pas d'objection à élever.

C'est un fait avéré que le pus sécrété par certains ulcères détermine des ulcérations semblables, lorsqu'il est déposé à la superficie des membranes muqueuses saines, ou sur la peau dépouillée de son épiderme. Au point d'insertion paraît une pustule qui s'ouvre promptement et laisse un ulcère, vulgairement appelé *chancre primitif*, lequel dure environ quarante jours, après lesquels il se cicatrise. Pendant la moitié à peu près de son existence, il fournit un pus virulent et capable de transmettre une affection toute semblable; dans la seconde période, la propriété contagieuse a cessé d'exister ou s'est beaucoup atténuée. La marche et la durée du chancre, ainsi que son aspect, sont caractéristiques.

Dans les cas les plus favorables et qui seraient plus nombreux si le traitement était mieux compris, le chancre syphilitique, unique ou multiple, peut demeurer une affection locale, nonobstant même quelques accidents inflammatoires, développés autour des ulcères et dans les ganglions lymphatiques les plus voisins. Mais souvent aussi les produits de sécrétion morbide, résorbés et portés dans le torrent de la circulation, vont produire par tout le corps une éruption de plaques rouges dures et saillantes (*papule syphilitique*, *syphilide papuleuse*) qui donne lieu à des accidents variés. On dit alors qu'il y a infection générale ou syphilis constitutionnelle. On peut contracter indéfiniment la syphilis primitive, sans que le nombre des inoculations rende les chances plus défavorables. Tous les sexes et tous les âges sont également susceptibles de recevoir la contagion (*voy. ce mot*).

Tel est en peu de mots le tableau de la syphilis, qui se distingue, comme on le voit, en *syphilis primitive* ou *locale*, caractérisée par le chancre, et en *syphilis secondaire* ou *constitutionnelle*, c'est la syphilide *papuleuse*. Nous écartons tout d'abord plusieurs symptômes ordinairement confondus avec la syphilis ou des phénomènes complètement étrangers, qui ne sont que des accessoires non caractéristiques.

On sait que les chancres primitifs ont le plus souvent leur siège aux parties sexuelles, au mamelon chez les nourrices. Ils se présentent sous l'apparence de petits ulcères ronds, creux, ayant une base indurée et dont le fond est jaunâtre et comme réticulé. Le pus séreux qui s'en écoule est éminemment contagieux. Au bout de quinze jours environ le fond se nettoie, se couvre de bourgeons charnus, et l'ulcère, ramené à l'état simple, ne tarde pas à se cicatrifier, dans les cas où un traitement vicieux n'est pas venu contrarier la marche naturelle de la maladie. Quand les ulcères sont nombreux, ils se réunissent souvent; et sous l'influence de la malpropreté, du frottement, et du mauvais régime, ils déterminent des accidents plus ou moins graves, inflammations destructives, perforations, etc.

Mais le plus important de tous, c'est l'absorption du pus contagieux et l'infection générale, dont l'engorgement des ganglions voisins des ulcères est le précurseur et le signe. Aussi le soin principal du traitement doit-il être de prévenir cette absorption.

La syphilis constitutionnelle, qui est constamment consécutive au chancre, consiste dans des élevures rouges, lenticulaires et dures, qui surviennent sur toutes les parties de la peau et à l'orifice des cavités tapissées par les membranes muqueuses. L'épiderme qui les recouvre, soulevé par le gonflement de la peau, se détache en plaques circulaires, et se renouvelle à plusieurs reprises. Lorsque la papule syphilitique siège sur des parties humides ou sur les membranes muqueuses, on les voit souvent donner lieu à des ulcérations qui sont difficiles à guérir, et qui des parties molles qu'elles semblent dévorer, s'étendent jusqu'aux os qu'elles altèrent souvent très profondément. Comme ces papules se présentent avec un aspect différent suivant les parties qu'elles occupent, elles ont été décrites sous des noms très variés, et c'est la cause de la confusion qui règne encore à ce sujet, et des opinions diverses qui partagent les praticiens.

Quoi qu'il en soit, la marche de la syphilide papuleuse est essentiellement chronique. Elle se développe pendant ou peu après l'existence des ulcères primitifs, et se prolonge indéfiniment sans occasionner de grandes douleurs et sans agir notablement sur la santé générale. Seulement les ulcères qui siègent au nez ou au voile du palais peuvent occasionner des désordres et des difformités irréparables.

La syphilide papuleuse est le mal que présentent les enfants conçus par une mère ou engendrés par un père actuellement affectés de syphilis primitive ou secondaire, ou nourris par une femme infectée, car la syphilis se transmet incontestablement par la génération et par l'allaitement.

Il y a une foule d'accidents qui coïncident souvent avec la syphilis, et qui, à cause de cela, lui ont été attribués : ce sont la blennorrhagie, les végétations, les

excroissances, les caries, les exostoses, les douleurs, les bubons, etc. Les bornes de cet article ne nous permettent pas de développer cette proposition que ces symptômes ont une autre origine, et de réduire ainsi la syphilis à sa plus simple expression.

Les symptômes syphilitiques, tant primitifs que secondaires, sont, quoi qu'on en puisse dire, faciles à distinguer de ceux d'autres affections. Il n'est pas exact de dire que cette maladie soit un protée insaisissable et sachant prendre toutes les formes pour échapper au médecin qui la poursuit. Une étude attentive et soutenue permet d'arriver à un diagnostic certain, et qui n'a besoin ni du rapport souvent infidèle et quelquefois trompeur du malade, ni de la pierre de touche du traitement mercuriel, ni à plus forte raison de l'inoculation du pus douteux, moyen bizarre et fâcheux proposé dans ces derniers temps, et qui n'a pas même l'avantage de trancher nettement la difficulté.

Quant au pronostic, en voici les conditions explicites. Quand l'ulcère primitif est traité avec soin et intelligence, il peut finir là où il a commencé, sans laisser dans l'économie aucune trace. Si le pus des ulcères est absorbé et porté dans les ganglions lymphatiques (bubon), il y a probabilité que les symptômes de l'infection générale se manifesteront; pourtant il y a des exemples nombreux où les malades en ont été exempts. Enfin, dans les cas les plus graves, on est complètement sous l'influence de la syphilis, mais on peut s'y soustraire et guérir sans retour par un traitement bien connu et certain dans ses résultats. Ajoutons que ce traitement n'a pas les dangers qu'on s'est plu à lui prêter.

Le traitement n'est pas le même pour la syphilis primitive et pour celle qui est devenue constitutionnelle. Le mercure, qui est indispensable dans le second cas, est inutile et même nuisible dans le premier: c'est ce qu'il est important de bien considérer. Ainsi donc, dès le début, il faut faire avorter la maladie par une vigoureuse cautérisation, pratiquée d'après les principes qui font agir dans les morsures d'animaux venimeux ou enra-

gés. Si l'on arrive trop tard pour avoir recours à ce moyen, il faut, par des pansements multipliés et méthodiques, enlever le pus contagieux fourni par les ulcères, afin qu'il ne soit pas absorbé par les vaisseaux lymphatiques, et qu'il n'aille pas produire les bubons, et ensuite l'infection générale ou syphilis constitutionnelle.

Les moyens accessoires à ce traitement local ne sauraient le remplacer, tandis qu'à lui seul il compte de nombreuses et solides guérisons. Il ne faut pas cependant les négliger; ce sont: le repos, la propreté, les bains généraux, le régime et les boissons tempérantes, les narcotiques, la saignée au besoin. Encore faut-il remarquer qu'ils sont dirigés moins contre la maladie elle-même que contre des complications.

Tout au contraire, dans le traitement de la syphilis constitutionnelle, les moyens généraux sont en première ligne, et les moyens locaux n'ont qu'une importance secondaire. Le mercure administré soit intérieurement, soit extérieurement, mais toujours de manière à être absorbé et porté dans les voies de la circulation, est ce sur quoi il y a le plus à compter, bien que d'autres substances médicamenteuses présentent aussi des cas de guérison; et c'est en ce sens qu'on peut dire que le mercure est le spécifique de la syphilis. Peu de temps après qu'on a commencé à le donner, on voit d'abord que l'éruption papuleuse s'arrête, puis bientôt les papules déjà existantes s'affaissent et se flétrissent pour disparaître enfin tout-à-fait; les ulcérations se détergent et se cicatrisent, laissant après elles des traces proportionnées à la durée de la maladie. Les pansements et les applications locales viennent en aide à la médication locale, et la cautérisation superficielle avec le nitrate d'argent rend surtout des services signalés. La durée moyenne du traitement est de six semaines à deux mois; mais il y a quelques exceptions.

Malgré tous les reproches adressés au mercure, il reste établi que ce médicament, lorsqu'il est administré dans les circonstances convenables et avec mesure, ne produit que d'excellents effets. Il peut

être administré même aux enfants à la mamelle, sans autre résultat que la guérison de la maladie dont ils sont affectés.

La maladie syphilitique a été chez toutes les nations civilisées modernes l'objet des soins et de la surveillance de l'administration, éclairée par les conseils de la médecine. A mesure que la vigilance est devenue plus exacte et plus douce, les ravages de la syphilis ont diminué, et il est permis d'espérer qu'on les verra restreindre encore de jour en jour; on pourrait même croire, jusqu'à un certain point, à son extinction totale.

Il serait à souhaiter que, des idées plus justes sur cette maladie venant à se répandre dans le public, les personnes qui en sont atteintes, de quelque manière que ce soit, s'empressassent de réclamer les secours de l'art, lesquels, selon que nous l'avons démontré, ne sont jamais plus efficaces que quand ils sont administrés à une époque très rapprochée du début.

F. R.

SYRA, voy. CYCLADES, T. VII, p. 386, et GRÈCE, T. XIII, p. 12.

SYRACUSE (aujourd'hui *Siragusa*), ancienne capitale de la Sicile (voy.), sur la côte orientale, avec un grand port extérieur et un petit port intérieur. Syracuse passait pour une des villes les plus vastes et les plus belles de l'antiquité; on assure que sa circonférence n'avait pas moins de 178 stades. Du temps de sa splendeur, elle comptait plus de 300,000 habitants et formait proprement quatre villes, chacune entourée d'un mur particulier. La partie orientale, appelée *Acradine*, était défendue par des murailles d'une épaisseur extraordinaire et avait une grande place entourée de portiques au milieu de laquelle s'élevaient le Prytanée ou hôtel de ville et le magnifique temple de Jupiter Olympien. On y voyait aussi un palais où siégeait la cour suprême. Les autres parties de Syracuse étaient *Tyché* avec un gymnase et le temple de la Fortune qui lui avait donné son nom; *Néapolis* ou la ville neuve, avec un amphithéâtre, le beau temple de Cérès et Proserpine, et le fort Olympium, ainsi appelé du temple de Jupiter; enfin l'île d'*Ortygia*, avec la fontaine Aréthuse, où s'élevaient le pa-

lais des rois, qui devint plus tard la résidence des gouverneurs romains, et les superbes temples de Diane et de Minerve, déesses protectrices de la ville.

Syracuse avait été fondée, l'an 735 av. J.-C., par une colonie corinthienne sous la conduite de l'héraclide Archias; elle devint bientôt la ville la plus puissante de la Sicile dont l'histoire, pendant longtemps, se rattache à la sienne. Jusqu'en 484, elle se gouverna en république. Dans cette année, après avoir chassé leurs orgueilleux patriciens, appelés *géomores* ou *gamores* (*γαμοροι*), les Syracusains se virent asservis par Gélon (voy.), tyran de Géla, qui agrandit la ville, et accrut sa population en y transplantant les habitants de Camarina, qu'il avait détruite. Ce prince fut le véritable fondateur de la puissance syracusaine; dès lors, la ville était plus puissante qu'aucun des petits états de la Grèce. On sait quelle victoire Gélon remporta sur Carthage, alliée des Perses, l'an 480. Hiéron I^{er} (voy.), frère de Gélon, lui succéda en 477. Sans avoir les mêmes talents, il se montra zélé protecteur des arts et des sciences, et conquit Naxos et Catane. Il mourut en 467. Thrasybule, autre frère de Gélon, se fit détester par ses cruautés, et fut chassé après dix mois de règne, en 466. Alors le gouvernement républicain fut rétabli, et pour célébrer le retour de la liberté, on institua les *éleuthéries*, jours de fêtes et de sacrifices solennels. Pour arrêter l'ambition de ceux qui auraient pu viser à la souveraineté, on promulgua (454) la loi du *pétalisme*, qui prononçait le bannissement contre les citoyens trop riches et trop influents. Les abus que cette loi enfantait la fit bientôt tomber en désuétude, et son abolition fut l'aurore d'une prospérité nouvelle pour Syracuse. Après avoir soutenu plusieurs guerres contre les Léontins, les Égestins, les Athéniens (voy. *Guerre du Péloponnèse*) et les Spartiates, les Syracusains se virent menacés par Carthage, dont les progrès dans l'île devenaient de jour en jour plus alarmants; et à ce danger extérieur vinrent se joindre les troubles occasionnés par le supplice d'Hermocrate. Le gendre de ce dernier, Denys (voy.), s'empara du commande-

ment de l'armée, se fit des partisans, se rendit maître de la citadelle et se proclama tyran l'an 405. Son fils Denys II (*voy.*) ayant été chassé par le corinthien Timoléon (*voy.*), Syracuse recouvra encore une fois la liberté. Son libérateur lui donna de nouvelles lois, et établit un premier magistrat avec le titre d'*amphipolos* ou prêtre de Jupiter Olympien, dignité qui ne fut abolie que sous l'empereur Auguste. Timoléon se défendit avec succès contre les Carthaginois; battit, en 340, Amilcar et Asdrubal, et les força de conclure une paix désavantageuse. Vingt ans après la mort de ce vrai républicain, de nouveaux troubles agitérent la ville : plusieurs tyrans s'emparèrent de l'autorité; parmi eux se distingua Agathocle (*voy.*), qui subjuga presque toute la Sicile, l'an 317. A la suite de longues guerres intestines et de cruautés inouïes, il fut empoisonné par Ménon (289), qui, à son tour, fut renversé par Icétas. La 9^e année du règne de ce dernier, Thynion et Sosistrate excitèrent une révolte contre lui. Fatigués de ces luttes, la ville se donna à Pyrrhus (*voy.*), roi d'Épire et gendre d'Agathocle, qui en nomma roi son fils. Mais celui-ci s'attira par ses cruautés la haine de ses sujets, et fut obligé de se réfugier en Italie. Hiéron II (*voy.*), que son excellente conduite fit proclamer roi l'an 268, clôt le siècle d'or de Syracuse. Il eut pour successeur son fils Gélon (215), qui transmit le pouvoir à son fils Hiéronyme. Ce tyran voluptueux s'allia imprudemment avec les Carthaginois contre les Romains, et périt victime d'une conjuration (214). Après un siège que le génie d'Archimède (*voy.*) prolongea pendant 3 ans, Syracuse fut prise par Marcelus (212 ans av. J.-C.), détruite et soumise aux Romains.

A l'époque de sa puissance, sous le tyran Denys, elle avait pu entretenir 10,000 cavaliers, 100,000 fantassins et 400 vaisseaux de guerre. Les arts et les sciences y florissaient. Archimède et Théocrite y avaient vu le jour, et les Romains en enlevèrent une foule de chefs-d'œuvre qu'ils transportèrent en Italie. Aujourd'hui, Siragossa est le siège d'une intendance et d'un archevêché; mais elle ne compte plus que 16,805 habitants.

La cathédrale était jadis un temple de Minerve. L'oreille de Denys est une grotte en forme de S, remarquable par son écho. Il y a dans les environs de vastes carrières (*voy.* LATOMIES). Le papyrus, arbre originaire d'Égypte et dont on fait du papier, croît sur le territoire de Syracuse. Dernièrement, on a découvert près de cette ville des bains antiques, d'une architecture curieuse et ornés de belles peintures, des ruines de temples et d'amphithéâtres, des catacombes, etc. C. L.

SYR-DARIA, *voy.* IAXARTE.

SYRIAQUES (LANGUE ET LITTÉRATURE). La langue syriaque ou *araméenne*, nom dont on trouve l'explication dans l'art. suiv., appartient aux langues sémitiques (*voy.* LINGUISTIQUE, T. XVI, p. 570). Elle nous est particulièrement connue par la traduction du Nouveau-Testament : le syro-chaldéen parlé du temps de Jésus-Christ parmi les Juifs en était une corruption, comme l'est aussi le *syrien* d'aujourd'hui qui se conserve dans la Mésopotamie. Cette langue ancienne est importante surtout pour l'étude de l'hébreu. Elle paraît avoir atteint le plus haut point de culture dans le vi^e siècle de notre ère. Dès le ix^e, elle se corrompit par le mélange de l'arabe, qui la supplanta entièrement en Syrie dans le xv^e, époque où l'on commença à l'étudier en Europe. Le plus ancien monument de cette langue est la traduction du Nouveau-Testament appelée *Peschito*, laquelle date peut-être du ix^e siècle. Il existe encore deux autres traductions, qui ne sont pas sans importance pour la critique, celle de Philoxène et celle de la Palestine ou de Jérusalem. Le reste de la littérature syriaque a été complètement négligé jusqu'à Clément XI, qui commença une précieuse collection de manuscrits syriens pour la bibliothèque du Vatican (*voy.*). Parmi les grammaires syriaques, nous citerons, outre les grammaires sémitiques réunies de Vater (*voy.*), celle de Hofmann (Halle, 1827, in-4^o); et parmi les dictionnaires, outre Castell (*voy.*) et d'autres lexiques polyglottes, ceux de Zanolini (Padoue, 1742, in-4^o) et de Michaelis, d'après Castell (1788, 2 vol. in-4^o). C. L.

SYRIE, grande province de l'Asie othomane, appelée *Aram* dans l'Écriture sainte, et aujourd'hui communément désignée, en Orient, sous le nom d'*Al Scham* ou *Cham* (Région du nord), à raison de sa situation relativement aux déserts de l'Arabie. La Syrie se déploie le long de la Méditerranée depuis l'Arabie-Pétrée, au sud, jusqu'à l'Asie-Mineure, au nord; à l'est, elle est terminée par le désert, et dans sa partie supérieure par l'Euphrate (*voy.*), qui la sépare de la Mésopotamie. C'est une contrée plus étendue en longueur qu'en largeur, et parcourue d'un bout à l'autre par le Liban (*voy.*), grande chaîne formée de masses calcaires et abruptes, qui se rattache au nord à l'Amanus, branche du Taurus (*voy.*), se partage en deux séries de monts parallèles, dont l'une, à l'ouest et très rapprochée de la mer, garde le nom de Liban, tandis que l'autre prend celui d'Anti-Liban, et projette au sud ses derniers échelons jusque dans l'Arabie-Pétrée et vers les confins de l'Égypte. Parmi ses sommets méridionaux, le mont Carmel, groupe très avancé sur la côte, le mont Tabor (*voy.* ces noms) et la montagne des Oliviers sont célèbres dans l'Histoire-Sainte. Sous le rapport physique, on distingue en Syrie 3 régions: *le littoral*, longue bande très étroite, resserrée entre le Liban et les ramifications méridionales de cette chaîne d'une part et la Méditerranée de l'autre; *la montagne* avec les vallées et les plateaux, qui en joignent les différentes parties; enfin les terrains plats, à l'est de la montagne, formés de surfaces de roches nues et de sables, qui finissent par se confondre entièrement avec le désert. L'Oronte, tributaire de la Méditerranée dans son cours supérieur, et le Jourdain, qui suit une direction opposée vers le sud et se jette dans la mer Morte (*voy.* tous ces noms), marquent la limite entre les deux dernières régions. Ces courants principaux ont leurs sources auprès des sommets neigeux du Liban, dont les plus élevés atteignent une hauteur de 9 à 10,000 pieds. Hormis l'Euphrate, la Syrie n'offre point de fleuve du premier ordre, et dans beaucoup d'endroits le pays manque d'eau. La région pierreuse, aride et sablon-

neuse à l'est des monts est presque inhabitée. Une multitude de gorges âpres et sauvages, ainsi que de profondes et spacieuses vallées, traversent la montagne dans tous les sens; et ces dernières, notamment celles qui s'ouvrent au pied occidental du Liban, présentent généralement un aspect ravissant. Elles offrent un sol éminemment propre à la culture, sont bien arrosées et contiennent les districts les plus fertiles et les plus peuplés. Sur le littoral, les terres sont d'une fécondité non moins remarquable, et le climat encore plus chaud, mais aussi moins salubre que dans l'intérieur du pays. Les tremblements de terre ont souvent affligé la Syrie d'une manière plus terrible même que la peste, et, en 1822 encore, une de ces commotions a renversé la moitié de la ville d'Alep.

Le pays fournit des grains de toute espèce, du maïs, du dourah (espèce de millet), du sésame, du riz, du coton, du tabac, du vin, de l'huile d'olives, du safran, de la garance, des dattes, tous les fruits les plus exquis, etc. Parmi les arbres, on distingue les cyprès et surtout ces fameux cèdres du Liban, si vantés dans l'architecture antique, mais dont l'espèce est devenue beaucoup plus rare aujourd'hui. Le règne animal présente une grande quantité de bétail, des buffles, des moutons à grosse queue, des chèvres, des gazelles, des porcs, des chameaux, des vers à soie, des abeilles et ces mollusques auxquels Tyr empruntait anciennement la matière tinctoriale pour ses pourpres précieuses. Le règne minéral, assez pauvre en revanche, ne donne que du marbre, un peu de fer et de la houille récemment découverte.

La Syrie a une grande importance sous le rapport commercial, à raison de sa situation sur la ligne routière que suivait jadis les marchandises de l'Inde, débarquées au fond du golfe Persique, pour être de là expédiées en Europe.

Dans l'antiquité, la Syrie était divisée en quatre parties principales. La première était la Syrie supérieure et moyenne ou *Syrie* propre, dont une portion, comprise entre l'Asie-Mineure et l'Euphrate, formait la *Commagène* (*voy.*), et avait

pour chef-lieu *Samosate*. Dans la véritable Syrie des anciens, on trouve maintenant la grande cité d'Alep (*voy.*), primitivement *Berœa* ou *Chalybon*, avec son port établi à Alexandrette (Iskanderoun); Antakié, jadis Antioche (*voy.*), la capitale grecque des Séleucides, sur l'Oronte; et Latakieh (*voy.* LAODICÉE), port sur la Méditerranée. A côté de ces villes florissaient, dans l'antiquité, *Séleucie* (*voy.*) près de l'embouchure de l'Oronte, et, dans le voisinage du même fleuve, *Émèse*, patrie de l'empereur Héliogabale, qui y fut prêtre du soleil, et *Apamée*, où la reine *Zénobie* fut vaincue par *Aurélien*. Sous le nom de *Célesyrie* (*voy.*) ou *Syrie creuse*, on désignait plus particulièrement trois grandes vallées renfermées entre le Liban et l'Anti-Liban, à peu près au centre de toute la contrée. A cette province appartenait *Damas* (*voy.*); une des plus anciennes villes du monde, et encore aujourd'hui la plus importante et la plus peuplée de la Syrie; là s'élevait aussi jadis *Héliopolis* ou *Baalbek* (*voy.*), avec un célèbre temple du soleil, dont on admire encore les magnifiques débris.

La seconde partie de la Syrie, la *Phénicie*, dont on a traité spécialement sous ce nom, ne comprenait que la lisière de côtes étroites où dominaient, dans une haute antiquité, par le commerce, par l'industrie, par leurs flottes et par leurs richesses, les cités célèbres disséminées sur le littoral. Elle correspondait, en partie, à la Syrie creuse, qu'on y rattachait même, au temps des empereurs romains, sous le nom de *Phénicie libanienne*, et en partie aussi à la Palestine, jusqu'au promontoire du Carmel. Nous ne ferons que mentionner en passant les ports de *Tripoli* (*Tرابلس*), de *Saint-Jean-d'Acre* (*voy.*), la *Ptolémaïde* des croisés, au pied du Carmel; de *Séid*, l'antique *Sidon*; de *Beyrouth* (*Berytus*), et *Sour*, mauvaise bourgade sur l'emplacement de l'illustre et opulente cité de *Tyr*.

La troisième partie de la Syrie, la *Palestine* forme un plateau montagneux, d'une élévation moyenne de 3,000 pieds environ, traversé par divers rameaux, qui se propagent au sud du Liban et de

l'Anti-Liban. Nous renvoyons également à son art. particulier pour la description de même que pour l'histoire de cette terre à jamais célèbre comme le foyer du judaïsme, le berceau du christianisme et le théâtre principal des croisades.

Enfin la quatrième partie de la Syrie embrasse tout le désert, qui s'étend à l'est de cette contrée. On y trouve, à quelques journées de marche de *Damas*, l'oasis célèbre de la *Palmyrène*, où le petit village de *Thadmor* offre encore les superbes ruines de *Palmyre* (*voy.*), anciennement le riche entrepôt de toutes les caravanes qui circulaient entre l'Euphrate et la Méditerranée, et capitale d'un état puissant sous la reine *Zénobie*.

La population de la Syrie, beaucoup plus considérable autrefois, n'est maintenant évaluée tout au plus qu'à 2 $\frac{1}{2}$ millions d'âmes*, sur une étendue de 2,300 milles carr. géogr., ce qui est à peu près la grandeur de l'Angleterre sans la principauté de Galles. Elle présente un assemblage d'une foule de races hétérogènes, d'Arabes sédentaires, de Turcs, de Grecs, d'Arméniens, de Juifs, de Francs et de tribus nomades de Bédouins, de Turcomans et de Kourdes vers l'Euphrate. La montagne est occupée par d'autres peuples encore qui ont toujours eu leur gouvernement à part, qui souffrent impatiemment la suprématie des maîtres étrangers de la plaine, et vivent entr'eux dans un état continuel d'hostilités, entretenu par la diversité de leurs croyances religieuses. Ces montagnards sont les *Druses*, moitié idolâtres; les *Maronites*, chrétiens; les *Montoualis* et les *Ansarites* ou *Nossafirits*, sectaires chiïtes, etc., qui presque tous ont déjà leurs articles dans cet ouvrage, et composent ensemble un chiffre d'un demi million d'âmes environ. L'arabe est aujourd'hui l'idiome dominant de la Syrie et s'y parle en différents dialectes. Il n'existe plus dans ce pays aucune trace de l'ancienne langue syria-

(*) Nous croyons que c'est encore trop. D'après les évaluations les plus récentes, la Syrie n'aurait pas 2 millions d'hab.; un mémoire de M. le baron Bois-le-Comte ne lui en donne que 1 $\frac{1}{2}$ million, nombre que le colonel Campbell, consul général en Égypte, élève toutefois jusqu'à 1,864,000, dont près de 1 million de musulmans.

que (*voy.*), et le tunc y est borné à l'usage du gouvernement et de ses agents directs. L'ignorance et la superstition, l'anarchie et la tyrannie ont envahi toute la contrée; l'agriculture est négligée, tous les arts de l'industrie, et par conséquent aussi les villes où jadis ils prospéraient, sont en pleine décadence; le commerce languit et se ressent vivement des effets progressifs de la barbarie et de la misère du pays. La Syrie, sous la domination turque, a longtemps formé les 4 pachaliks d'Alep, de Damas, de Tripoli et d'Acro. Jérusalem (*voy.*), qui est une ville sainte, aux yeux des musulmans comme à ceux des chrétiens, relève immédiatement de Constantinople, avec le district dont elle est le chef-lieu.

Histoire. De grands souvenirs historiques se rattachent non-seulement à la Palestine et à la Phénicie, mais encore à la Syrie proprement dite. Les anciens Égyptiens, les Assyriens, les Grecs, les Romains et les Parthes se sont longtemps disputé cette contrée qui a constamment trouvé dans les avantages mêmes de sa position pour le trafic et pour la défense militaire, comme boulevard avancé de l'Égypte, le principal obstacle à son indépendance et à son développement politique. Sésostris, Alexandre, Pompée, les héros des Croisades et plus récemment Napoléon ont laissé l'empreinte de leurs pas sur cette terre jadis embellie par une civilisation dont il ne reste plus que de faibles vestiges.

Partagée primitivement entre une foule de petits états, dont un des plus anciens en même temps que le plus respecté fut celui de Damas, elle figura de bonne heure aussi comme une pomme de discorde dans les guerres des Hébreux et des Phéniciens avec les Pharaons d'Égypte, jusqu'à ce que, vers le milieu du VIII^e siècle avant notre ère, Teglath-Phalassar la fonda dans la monarchie assyrienne, avec laquelle elle subit plus tard la loi des Perses. Sous la domination macédonienne, après la bataille d'Ipsus (301 ans av. J.-C.), la Syrie devint le noyau d'un nouvel empire fondé par les Séleucides (*voy.*), qui firent tous leurs efforts pour helléniser le pays. Réduite en province romaine, l'an 63, par

Pompée, cette contrée, grâce au voisinage de Jérusalem, fut une des premières converties au christianisme. L'an 638 de notre ère, le khalife Omar la soumit à ses armes, et, pendant près d'un siècle, Damas garda le rang de capitale du monde musulman, que lui avaient conféré les Oméiades, en y établissant leur siège. Depuis la seconde moitié du X^e jusqu'aux dernières années du XI^e siècle, la Syrie, un moment reconquise par les Grecs, puis subjuguée tour à tour par les khalifes Fatimides (*voy.*) d'Égypte et par les Turcs (*voy.*) Seldjoucides, finit par devenir le but des glorieuses expéditions des croisés, qui, indépendamment du royaume de Jérusalem en Palestine, fondèrent, dans la Syrie proprement dite, les principautés chrétiennes d'Antioche et de Tripoli; mais, en 1291, les Latins perdirent les derniers restes de leurs conquêtes en Asie, lors de la prise d'Acro et de Tyr par les Mamelouks. En 1517, la domination de ces derniers fut renversée, en Syrie comme en Égypte, par le conquérant ottoman Sélim I^{er}. Cependant le pouvoir des Turcs n'a jamais été bien solidement établi dans le pays. À la fin du dernier siècle, le fameux Djezzar (*voy.*), pacha d'Acro, y secoua même, pour quelque temps, l'autorité de la Porte et domina sur presque toute la plaine; et depuis, la Syrie a été encore une fois complètement arrachée au sultan par un autre plus puissant de ses vassaux, Mohammed Ali, dont le fils, Ibrahim-Pacha (*voy.*), en fit la conquête en 1832. Cette contrée resta ensuite sous la dépendance du vice-roi d'Égypte, qui eut néanmoins à lutter sans cesse contre les insurrections de la Montagne (*voy.* T. XIV, p. 451), jusqu'aux événements de 1840. Les opérations de l'escadre austro-britannique, chargée de l'exécution des mesures coercitives ordonnées en faveur du sultan, contre son feudataire insoumis, par le traité de Londres du 15 juillet, ayant alors amené la reddition des places maritimes de Beyrouth, de Séid et de Saint-Jean-d'Acro, Ibrahim-Pacha fut obligé d'évacuer la Syrie à la fin de la même année. L'émir des Druses, Béchir, de la famille de Chéhab, qui avait également réuni sous

son obéissance les Maronites et les Montoualis, fut pris, déposé et transporté à Malte par les Anglais. Rendue à la Porte, incapable de la gouverner, la Syrie se trouve toujours dans un état d'agitation qui nécessite continuellement l'intervention de la diplomatie européenne dans les affaires de ce pays. Pendant que le fanatisme musulman, dans les villes, et les brigandages des nomades dans les campagnes, entretiennent partout les désordres les plus graves, l'anarchie règne dans la Montagne, où les tribus, de races et de religions diverses, placées par le divan sous l'administration directe d'un pacha qui n'a d'autre ressource que la violence pour masquer sa faiblesse, sont de nouveau aux prises. La difficulté de réprimer les sanglants excès dont nos coreligionnaires, surtout les Maronites, ont été fréquemment victimes de la part des Druses, semble même en ce moment ne laisser entrevoir de solution possible que dans le rétablissement de la famille de Chéhab, qui jouissait dans la Montagne d'une vieille autorité, que son dernier chef, l'émir Béchir, avait su faire respecter par toutes les tribus. On voit que la civilisation n'a rien gagné à l'intervention anglaise de l'année 1840 dans les affaires de Syrie; puisse cette cause sainte et chère aux nations modernes tirer au moins quelque fruit de l'institution d'un évêché protestant à Jérusalem confié à un prélat anglican, sous le patronage commun de la Grande-Bretagne et de la Prusse. De son côté, la France, qui marche en tête du monde catholique, exerce, dans ces contrées, son protectorat de tout temps réclamé et béni par leurs populations chrétiennes. Plus que jamais sa politique généreuse et désintéressée, et qui contraste sous ce rapport avec les convoitises d'autres puissances, semble mériter, de la part des chrétiens d'Orient, une confiance dont dépendront peut-être leurs destinées futures. M. le comte Léon de Laborde (*voy.*) et d'autres ont publié des *Voyages en Syrie*; on consultera aussi les *Souvenirs d'Orient* de M. de Lamartine, etc. CII. V.

SYRTE (en grec Σύρις, mot dérivé de *σῦμα*, je traîne), nom sous lequel les

anciens désignaient les bancs de sable mobiles, jetés par les vents et les courants sur les côtes de l'Afrique septentrionale. Deux de ces bancs de sable se distinguaient par leur étendue. La *Grande Syrte*, aujourd'hui *Sydre*, à l'est, s'étendait depuis le cap Borion jusqu'au cap Céphale, et embrassait plusieurs îles, comme celles de Gaïa, de Pontia et de Misynos. La *Petite Syrte*, plus à l'ouest dans le golfe de Gadès, se terminait au promontoire d'Ammon, et enveloppait les îles de Cercina et de Meninx. Le pays entre les deux Syrtis s'appelait *Région syrtique*; il répond à l'état de Tripoli (*voy.* ce nom). X.

SYSTEME (*συστημα*, ensemble composé de parties ou de membres, de *συνιστημι*, composer, réunir). S'aider des faits dont on est le témoin et qui constituent l'expérience, en déduire des propositions, des principes vrais ou faux, les mettre dans un certain ordre, les enchaîner de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une doctrine, une théorie, c'est ce qu'on fait Ptolémée, Tycho-Brahé, Copernic, en exposant le mécanisme du monde, Descartes pour les idées innées, Malebranche avec la vision en Dieu, Leibnitz lorsqu'il imagine les monades et l'harmonie préétablie, Spinoza en définissant la force productive de la nature (*voy.* ces noms), c'est en un mot faire des systèmes; et trop souvent il est advenu que les créateurs de systèmes ont abusé des plus rares dons de l'esprit pour réaliser les fantômes de leur imagination et donner à l'erreur tous les semblants de la vérité. Le temps fait en général prompts justice de tous les faux systèmes, et ne reconnaît pour durables que les théories fondées sur une suite d'observations constatées, comme celles de Galilée, de Newton, de Cuvier (*voy.* ces noms). Les systèmes ainsi conçus, ainsi prouvés, cessent d'être des suppositions, ils deviennent des vérités, comme l'a dit Voltaire (*Dict. philos.*, art. *Système*; voir aussi le *Traité des systèmes* de Condillac). En histoire naturelle, un système est la distribution artificielle des êtres, une classification méthodique propre à faciliter l'étude de la nature;

comme le système de Linné, *Systema naturæ*, etc. (voy. LINNÉ et aussi MÉTHODE). En politique, c'est l'organisation et le jeu de la constitution des états : système féodal, système représentatif (voy. ces mots). En finances, on appelle système le plan qu'on se fait et les moyens à employer pour répartir l'impôt et établir le crédit; dans ce sens, on dirait : Le système de Law (voy.) a ruiné la France. A ce système, qui consistait à créer des valeurs fictives ayant autant de crédit que des valeurs réelles, méritent d'être assimilés bien d'autres systèmes politiques et sociaux qui ne sont pas moins illusoire et chimériques.

On appelle *systématique* ce qui rentre dans un ordre scientifique, ce qui se rattache à un corps de doctrines. Un homme systématique est celui qui, dominé par un certain ordre d'idées, habitué à une marche méthodique, veut en faire partout l'application et y ramener toutes choses, quelquefois en dépit de l'expérience et du bon sens. F. D.

SYSTOLE, voy. DIASTOLE et CŒUR.

SYZYGIES, voy. LUNE.

SZYSTOWA (PAIX DE), conclue le 4 août 1791, entre la Russie et la Turquie, voy. SKLIM III. Szistowa est un bourg de la Roumélie, sandjak de Nicopolis, non loin du Danube. X.

Articles à reporter à la p. 459.

STAËL-HOLSTEIN (ANNE-LOUISE-GERMAINE NECKER, baronne DE) naquit à Paris, le 22 avril 1766. D'origine genevoise, son père, qui venait de s'associer avec les frères Thélusson, banquiers (voy. NECKER), était bien loin sans doute alors de prévoir la haute fortune politique qui lui était réservée en France. Sa mère (également l'objet d'une notice spéciale dans cet ouvrage *) se chargea de son éducation. C'était une femme de vertu et de savoir; mais la roideur pédantesque de ses principes, le puritanisme glaçant et dur de ses mœurs la rendaient tout-à-fait impropre à la tâche délicate et difficile qu'elle s'était proposée. Aussi, il ne tint pas à elle que le brillant génie de sa fille n'avortât, desséché dans son germe. Au lieu d'aider, en effet, par ses leçons et ses encouragements, au développement normal de cette nature que Dieu avait créée si expansive et si opulente, elle s'appliqua de tous ses soins, de tous ses efforts à la comprimer, à la fausser, à la pétrir selon un idéal étroit et mesquin fait à son image. Et peut-être serait-elle arrivée au but poursuivi par son aveugle sollicitude, si le correctif de cette inflexi-

ble discipline ne se fût rencontré pour l'enfant dans les douces paroles, dans les affectueuses caresses que lui prodiguait son père. Ceci explique le véritable culte que, dans sa pieuse reconnaissance, elle professa toujours pour lui. N'avait-il pas été la rosée vivifiante, le soleil fécondant de ses jeunes années? La tendresse et l'admiration qu'elle lui avait vouées acquirent même dans la suite, sous la religieuse inspiration des souvenirs de son enfance, des proportions tellement exagérées, que, si l'on en doit croire un de ses biographes, M^{me} Necker de Saussure, elle conçut pour sa mère une jalousie dont celle-ci se sentit bientôt atteinte elle-même. S'étonnera-t-on après cela de l'étrange proposition qu'elle avait, à l'âge de dix ans, faite à son père, d'épouser, afin de le fixer près de lui, le célèbre historien anglais Gibbon, qui était bien, on se le rappelle, l'homme le plus laid des *trois Royaumes-Unis*.

Dans l'enfance si occupée de M^{lle} Necker, tout fut sérieux, jusqu'à ses récréations mêmes. Son plus grand bonheur, dans les courts loisirs que lui laissaient ses études, était de faire mouvoir, dans une action tragique de son invention, des personnages découpés par elle dans du papier de couleur et dont elle improvisait et déclamaient les rôles. Certes, rien de plus innocent que cette distrac-

(*) En s'y reportant, le lecteur verra que nous n'aurions pas jugé M^{me} Necker avec la sévérité dont use envers elle le brillant écrivain auteur de cet article; mais, couvertes de son nom, ses opinions n'ont pas besoin qu'un autre en assume sur lui la responsabilité. S.

tion qui était presque encore un travail ; il fallut cependant qu'elle y renonçât, car, calviniste rigoureuse, M^{me} Necker n'était pas femme à entendre raillerie à l'endroit du théâtre. Un autre de ses bonheurs, très singulier pour un enfant et dont toutefois on ne songea jamais à la priver, était d'écouter discourir sur les sujets les plus variés, sur les plus hautes questions de littérature, d'histoire, de philosophie et de politique les quelques écrivains distingués qui fréquentaient le salon de sa mère. Chaque semaine, — à cette époque on savait encore causer, — ramenait à jour fixe, chez M^{me} Necker, Thomas, ce Lucain de la prose française, Marmontel, cette moitié de philosophe, qui, pour nous léguer sans doute la silhouette morale de son temps, intitulait sérieusement *Contes moraux* les contes que vous savez ; Grimm, ce gazetier d'un esprit si fin et d'un si mauvais cœur ; l'abbé Raynal, lourd, diffus, pâteux, emphatique écrivain, dont l'indigeste Histoire des deux Indes occupait très vivement alors l'attention publique.

Le charme que pouvaient avoir pour la précoce et pénétrante intelligence de M^{lle} Necker les graves matières traitées dans ces réunions ne saurait se comprendre, si la sévère direction imprimée par sa mère à ses études ne l'avait, dès l'enfance, familiarisée avec les plus sérieuses questions dont se soit jamais pré-occupé l'esprit humain. Montesquieu ne quittait pas sa table de travail ; l'*Esprit des lois* était le texte le plus habituel de ses méditations. A quinze ans, elle présentait à son père de nombreux extraits qu'elle avait faits de ce hardi et profond ouvrage, accompagnés de réflexions que lui avaient inspirées les passages transcrits par elle. Quelques pages, qu'elle écrivit vers le même temps sur la révolution de l'édit de Nantes, parurent à Raynal si fermes de style et de pensées, que l'abbé philosophe, dont l'indigence s'était déjà enrichie des amonèdes de Pechméja et de Diderot, parla très fort de se les approprier, en leur donnant place dans une nouvelle édition de son Histoire des deux Indes.

Cette fièvre de travail avait occasionné de cruels désordres dans sa santé. En ten-

dant, jusqu'à les rompre, les ressorts encore délicats de l'intelligence de sa fille, M^{me} Necker avait brièvement arrêté dans son développement physique. Toutes les forces vitales s'étaient, chez son enfant, concentrées au cerveau. L'esprit en elle avait immobilisé la matière. Le danger était imminent. Le célèbre Trochin fut appelé. Il prescrivit la campagne et la cessation de tout travail. Soustraite à la rude discipline de sa mère, M^{lle} Necker alla habiter Saint-Ouen. Elle respirait enfin ; avec quelle ivresse ! Une vie toute poétique commença pour elle. Ce ne fut plus dans les livres, fruits avortés de l'incomplet génie des hommes, qu'elle étudia, mais dans le grand livre de la nature, cette resplendissante création de l'infini génie de Dieu. Avec quelle avidité, avec quels transports elle parcourut les pages immortelles ! Comme elle se sentit heureuse de cette vie libre sous le ciel ! Retrempé à cette source vive, son corps se redressa, son caractère fit peu neuve. De soucieuse, vaine et un peu pédante que l'avaient rendue sa mère et les livres, elle devint, par une transformation aussi rapide qu'inattendue, riante, aimable, pleine d'abandon et d'un naturel charmant. On ne songea plus à admirer en elle l'enfant prodige, pour mieux sourire à la jeune fille dont le cœur, longtemps fermé, s'ouvrait avec d'ineffables tressaillements à toutes les joies semées par Dieu dans les sentiers fleuris du premier âge. De tous les auteurs de sa bibliothèque, deux seulement l'avaient suivie dans sa solitude, les plus aimés : Richardson et Jean-Jacques. Il faut l'entendre raconter, à quinze ans de distance, ce qu'elle éprouva d'enivrement à la lecture de *Clarisse Harlowe*, faite au pied d'un arbre ; comme son cœur battait dès que ses yeux se posaient sur ce roman, ce chef-d'œuvre ! Ressuscité par sa puissante imagination, par son émotion plus puissante encore, les héros de cette vivante peinture du cœur humain étaient passés pour elle du domaine de la fiction dans celui de la réalité. Elle les voyait, elle les entendait ; elle tremblait, rougissait, pleurait, se secouait mourir avec Clarisse ; elle s'indignait de toute son âme contre Lovelace. L'en-

lèvement de Clarisse par son séducteur, c'est elle qui nous l'apprend, fut l'un des plus grands événements de sa jeunesse.

Lorsqu'après cinq ans d'une administration marquée par d'importantes et utiles réformes, Necker se retira, en 1781, devant les haines de la cour qu'il avait eu le courage d'affronter et la gloire de mériter, et publia, en réponse aux attaques de ses ennemis, son fameux *Compte rendu*, sa fille, se faisant l'organe des sentiments de la nation, lui adressa une longue lettre pour le féliciter. En vain s'était-elle cachée sous le voile de l'anonyme; son style et ses pensées la trahirent. Son génie avait déjà son cachet.

En 1786, M^{lle} Necker épousa le baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France, et fut présentée à la cour où sa réputation l'avait précédée. L'accueil qu'elle y reçut fut très froid. Les courtisans s'amuserent beaucoup « de ce qu'elle avait manqué une révérence et de ce que la garniture de sa robe était un peu détachée. » Dans une visite qu'elle fit quelques jours après à la duchesse de Polignac, amie et confidente de la reine, « elle omblia son bonnet dans sa voiture, » et les courtisans qui se le dirent, de rire davantage encore.

Cependant le moment approchait où le rire devait se glacer sur leurs lèvres. La révolution, dont la France était depuis longtemps chargée, allait faire explosion. A bont d'expédients, la cour elle-même ne voyait plus à la misère qui dévorait le royaume, à l'anarchie et à la banqueroute dont il était menacé, qu'un seul remède, la convocation des États-Généraux : remède décisif, qui, pour avoir été appliqué trop tard, la perdit. A cette question grosse de tant de tempêtes : Qu'est-ce que le Tiers-État ? l'abbé Sièyes se préparait à répondre avec un irrésistible logique : C'est tout ! et Mirabeau allait parler. L'année 1789 se leva enfin sur la France ; magnifique aurore que devait bientôt remplacer un soleil rouge du sang de tant de martyrs. Enthousiaste de la constitution anglaise, passionnée pour toutes les nobles idées de liberté, de réparation, de justice, M^{me} de Staël s'associa de tout cœur et de toute âme au grand mouvement national, tant qu'il se

maintint dans les justes limites que lui avait tracées l'Assemblée constituante ; mais quand, rompant ses digues, il déborda, torrent fougueux, semant partout sur son passage la ruine et la mort, sans que sa pensée rétrogradât un seul instant par le regret vers un passé coupable devant sa raison, elle se sentit prise d'un profond dégoût mêlé de pitié pour ce peuple victime hier, bourreau aujourd'hui, et d'une profonde horreur pour les nouveaux tyrans dont il s'était fait l'instrument aveugle et sans merci. L'arrestation de Varennes lui causa un sentiment de douloureux effroi dont l'éloquente expression revit dans ses *Considérations sur la révolution française*. Elle presentit dès lors le 10 août, et, pleine d'épouvante pour la famille royale, elle rédigea aussitôt un nouveau plan d'évasion des Tuileries, qu'elle envoya au comte de Montmorin. D'après ce plan, le roi, la reine et le dauphin, menés sur les côtes de Normandie, devaient être embarqués ensuite pour l'Angleterre. L'insistance qu'elle mit pour que le comte de Narbonne, dont le caractère léger inspirait peu de confiance à l'infortuné monarque, fût chargé de la conduite de cette difficile entreprise, empêcha qu'il ne fût donné suite à son projet. Le coup de hache qui trancha, sur la place de la Révolution, la tête de Louis XVI, eut dans son cœur un si affreux retentissement, qu'une partie de ses facultés en sembla un moment paralysées. Elle n'eut bientôt plus qu'une pensée, arracher le plus de victimes qu'elle pourrait au bourreau, et, dans l'accomplissement de cette noble et courageuse tâche, elle apporta, préparée qu'elle était au sacrifice de sa vie, toute l'ardeur, toute l'exaltation de son âme généreuse. Malheureuse de l'exécution du roi, elle entreprit de sauver la reine. Et certes le plaidoyer à la fois ingénieux et énergique qu'elle composa pour sa défense aurait eu les honneurs du triomphe, si la reine n'avait été fatalement condamnée par avance. Lorsque enfin Robespierre eut payé de sa tête les crimes de son ambition, elle publia deux brochures dictées par un ardent et sincère amour de l'humanité : *Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux*

Français ; Réflexions sur la paix intérieure. La première fut citée avec éloge par Fox dans le parlement d'Angleterre. « Veulent-ils donc, » s'écriait-elle avec une sainte indignation dans ce brûlant pamphlet, en parlant de ceux d'entre les terroristes qui avaient survécu au 9 thermidor et qui travaillaient sans relâche à relever les échafauds partout renversés, « Veulent-ils donc nous forcer à retraverser une autre fois le fleuve de sang ? »

Sous le Directoire, M^{me} de Staël se fit l'âme du *Cercle constitutionnel*, dont Benjamin Constant (*voy.*), inconnu encore, se constitua l'orateur, pour défendre contre le club de Clichy cette administration qu'elle méprisait, mais dont le maintien lui semblait importer à la cause de la liberté. Ce fut à ses sollicitations près de Barras que l'ex-évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, dut d'être rayé de la liste des émigrés, et sous ses auspices qu'il fut introduit aux affaires étrangères. Les protestations du jeune conquérant de l'Italie la trouvèrent incrédule. Déjà, pour nous servir de l'expression d'un poète, Napoléon perçait pour elle sous Bonaparte. Arriva le 18 brumaire; son salon devint le quartier-général des opposants. Moins généreux que Louis XII qui, à son avènement au trône, ne voulut point se souvenir des injures faites au duc d'Orléans, Napoléon, consul, puis empereur, ne se rappela que trop qu'elle l'avait deviné et avait voulu barrer son ambition. Ce fut en vain que l'un des frères du futur César, Joseph Bonaparte, lui offrit, pour la gagner à la cause alors triomphante, la restitution de deux millions déposés par son père au trésor royal. « Il ne s'agit pas de ce que je veux, mais de ce que je pense, » lui avait-elle répondu; et cette fière réponse avait coupé court à toutes les négociations. Un discours prononcé, sous son influence, par Benjamin Constant au Tribunal, et dans lequel il n'avait pas craint de signaler l'aurore de la tyrannie, irrita si fort contre elle le premier consul, qu'il enjoignit à Fouché, directeur de la police, de lui recommander, dans l'intérêt de sa tranquillité, de se montrer plus circonspect à l'avenir. Ses fréquents voyages à Coppet, et la publication des *Dernières vues*

de finances et de politique de son père que Bonaparte qualifia tout haut de « régent de collège, bien lourd et bien boursoufflé, » achevèrent de la perdre dans son esprit. La vie de M^{me} de Staël, à partir de ce jour, ne fut plus qu'une incessante persécution. Fouché reçut l'ordre de s'emparer de sa personne. Sur l'avis que lui en donna secrètement Regnault de Saint-Jean-d'Angély, elle se cacha à la campagne. Bientôt elle quitta sa solitude pour aller habiter à Saint-Brica (près d'Écouen), chez une de ses amies, M^{me} Récamier, « cette femme si célèbre par sa beauté, et dont le caractère est exprimé par sa figure même. » Elle acheta ensuite, à dix lieues de Paris, une petite maison où elle se retira; mais elle y était à peine installée, que, malgré les pressantes sollicitations du général Junot et de Joseph Bonaparte, le commandant de la gendarmerie de Versailles fut chargé de lui signifier qu'elle eût à s'éloigner, dans les vingt-quatre heures, d'au moins quarante lieues de la capitale. Indignée, elle se réfugia alors en Allemagne, voulant, dit-elle, opposer l'accueil bienveillant des anciennes dynasties à l'impertinence de celle qui se préparait à envahir la France.

A Weimar, l'Athènes germanique, où elle chercha un abri, elle vit Goethe, Wieland et Schiller, et les relations qu'elle noua avec ces génies illustres la mirent à même d'approfondir la langue et la littérature allemande (*voy.* aussi SCHLEGEL, p. 114). L'année suivante, Bonaparte, en troquant sa glorieuse épée contre la couronne impériale, donna gain de cause à ses pressentiments. M^{me} de Staël fit un voyage à Berlin, où elle fut accueillie avec une rare distinction par le roi et la reine. La mort de son père (9 avril 1804) la rappela bientôt en Suisse; et, ses affaires réglées, elle partit pour l'Italie. A son retour, elle séjourna une année à Coppet et à Genève, et elle commença à écrire *Corinne*, qu'elle alla achever dans une terre de M. Castellane, à douze lieues de Paris, et qui parut en 1807 (Paris, 2 vol. in-8°). L'immense succès qu'obtint en Europe ce roman,

(*) Cinq ans auparavant avait déjà paru le roman de *Delphine*, 6 vol. in-8°.

en rappelant son souvenir à l'empereur, lui suscita de nouvelles rigueurs de la part de la police. Fouché lui intima l'ordre de sortir de France. Elle retourna alors à Coppet où le prince Auguste de Prusse la visita. Elle alla ensuite passer l'hiver à Vienne, s'y lia avec le prince de Ligne et la princesse Lubomirska; puis elle revint à Coppet. Elle y composa et y joua, pour se délasser, quelques petites pièces recueillies dans ses œuvres, sous le titre d'*Essais dramatiques*, et y termina (1809) son ouvrage de l'*Allemagne*. Malgré la proscription dont elle était frappée, elle vint, quelques mois plus tard, afin de surveiller l'impression de ce livre, s'établir près de Blois, dans le vieux château de Chaumont, successivement habité par le cardinal d'Amboise, Diane de Poitiers et Catherine de Médicis; puis au château de Fossé, dans le Blésois, chez le comte de Sallaberry, et enfin chez le vicomte (depuis duc) Mathieu de Montmorency. Là elle apprit que les 10,000 exemplaires qu'elle avait fait tirer de son ouvrage de l'*Allemagne* avaient été saisis chez l'imprimeur et mis au pilon, et il lui fut commandé, de par le duc de Rovigo, ministre de la police, de sortir de France dans trois jours. Sa demande d'un sursis ayant été rejetée de la manière la plus ironique et la plus dure, elle regagna Coppet. Défense lui fut bientôt signifiée de s'éloigner de plus de deux lieues de sa demeure, où, proscrit pour l'avoir accueilli, le vicomte de Montmorency était venu la rejoindre. Au printemps de 1812, après huit mois d'une cruelle captivité, elle parvint à s'évader, et se sauva à Vienne. La fatigante surveillance dont elle y devint l'objet aussitôt son arrivée la décida à se réfugier à Moscou, puis à Saint-Petersbourg, qu'elle quitta pour traverser la Finlande et aller habiter Stockholm, où elle commença à rédiger son journal : *Dix années d'exil*. De Stockholm, elle partit pour Londres; son premier soin, en Angleterre, fut de publier son ouvrage *Sur l'Allemagne* (1813, 3 vol. in-8°). La déchéance de Napoléon la ramena en France. Les Cent-Jours l'en éloignèrent de nouveau. Lorsqu'après Waterloo Louis XVIII reprit

possession de son trône, il lui fit le plus gracieux accueil. Les deux millions dus à son père par le trésor lui furent restitués.

Tant d'épreuves avaient gravement altéré la santé de M^{me} de Staël. Après un voyage en Italie, qu'elle avait entrepris en 1816, dans l'espérance de se rétablir, elle mourut à Paris, le 14 juillet 1817. Ses restes furent transportés à Coppet. On eût pu graver sur sa tombe cette épitaphe célèbre : *Hic tandem quiescit, quæ nunquam quievit*. Ce ne fut que par son testament que l'on apprit son mariage avec M. de Rocca, jeune officier de hussards qui, criblé de blessures en Espagne, avait quitté le service, et qu'elle avait connu à Genève*.

M^{me} de Staël eut trois enfants : l'aîné, le baron Auguste de Staël (voy. plus loin); le puîné, Albert, tué en duel dans l'année 1813; et la duchesse de Broglie, morte en 1838**.

Ses œuvres complètes, recueillies d'abord en 18 vol. in-8° et in-12, par la piété de son fils (Paris, chez Treuttel et Würtz, 1820-21, précédées de la *Notice sur le caractère et les écrits de M^{me} de Staël*, par M^{me} Necker de Saussure), ont eu depuis plusieurs éditions, sous tous les formats.

Elles comprennent : *Épître au malheur et Lettres sur J. - J. Rousseau* (1788); *Jane Gray*, tragédie (1789); *Réflexions sur la paix intérieure; Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français* (1794); *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* (1796); *De la Littérature, considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800); *Delphine* (1802); *Corinne* (1807); *De l'Allemagne* (1813); *Dix années d'exil; Considérations sur la Révolution française*, ouvrage posthume publié en 1819, par les soins de son fils, en 3 vol. in-8°; *Essais dramatiques; Vie politique de*

(*) Le baron de Staël, qui avait continué de remplir ses fonctions diplomatiques à Paris jusqu'en 1799, était mort à Polignac, en se rendant à Coppet, le 9 mai 1802. S.

(**) Elle laissa aussi un fils de son second mari. Ce dernier, quoique âgé seulement de 30 ans, ne lui survécut que de quelques mois et mourut aux îles d'Hyères, à la fin de janvier 1818. S.

Nocker; Exposé d'une théorie des Gouvernements divers, qui ne parurent également qu'après sa mort.

Nous avons raconté sommairement les principaux événements de la vie si agitée de M^{me} de Staël; il nous reste à apprécier le caractère de son génie.

Sans jamais perdre son cachet distinctif, son originalité propre, notre littérature, dans ses différents âges, subit l'influence des diverses littératures de l'Europe, comme elle leur a imposé la sienne. Au xvi^e siècle, c'est de l'Italie, si vivement éclairée alors par son Dante et son Machiavel, par Boccace, son inimitable conteur, Pétrarque, l'Arioste et le Tasse, ses poètes bien aimés, qu'avec les Médicis nous vient la lumière. Au xvii^e siècle, Scarron, Molière, Corneille, en s'assimilant avec un rare bonheur le génie espagnol, en importèrent l'imitation en France. Avec Voltaire, qui fit à la Grande-Bretagne poétique et philosophique de nombreux emprunts, l'Angleterre infusa dans notre veine littéraire son sang le plus généreux et le plus pur. Pâle reflet des lettres françaises pendant le xvii^e et la première moitié du xviii^e siècle, la littérature allemande se monta tout à coup à l'originalité par Klopstock, Herder, Goëthe, Schiller et les brillants disciples de ces beaux génies; mais entre la jeune Allemagne et la vieille France, le Rhin coulait toujours, barrière infranchissable. C'est à M^{me} de Staël que revient la gloire d'avoir fait franchir cette barrière aux lettres allemandes, accueillies sur sa présentation chez nous, au commencement de ce siècle, avec un enthousiasme, on se le rappelle, qui a porté et porte encore tous les jours ses fruits.

Le génie de M^{me} de Staël nous semble le merveilleux produit de ce double courant littéraire: Française par le fond des idées, elle est Allemande par le tour de l'imagination; son regard a une grande portée, mais il est rarement dégagé de tout nuage. Elle voit loin, mais une face des objets reste presque toujours voilée pour elle. Des choses, elle ne saisit ordinairement que le côté enthousiaste, si nous pouvons nous exprimer ainsi; presque tout ce qui est du domaine de la réalité lui échappe. L'émotion que vous

éprouvez en la lisant, si vous êtes jeune, a plus de vivacité que de profondeur. Si les larmes vous viennent au bord de la paupière, elles ne tombent presque jamais, cristallisées qu'elles sont presque aussitôt que formées. L'ivresse qu'elle cause ressemble à celle du champagne, — fumée vite dissipée. Son coup d'œil ne va pas assez au fond des choses de la vie; du gouffre, elle n'aperçoit que les bords. Combien plus sûr et plus entrant était le regard de Cervantes, Fielding, Le Sage, l'abbé Prévost, ces maîtres du roman! *Corinne* n'est pas un roman, c'est un poème: c'est l'idéal de M^{me} de Staël, comme *Delphine* est la réalité de ce qu'elle était dans sa jeunesse. Dangereux par ses tendances, son livre *Sur l'influence des passions* manque de plan dans la distribution des matières. C'est l'action, but de la vie, qu'il faut prêcher aux hommes, non le pouvoir et les charmes de la mélancolie qu'il faut leur vanter. Nous ne sommes déjà que trop enclins, par la faiblesse de notre nature, à nous immobiliser dans de stériles rêveries. Son ouvrage sur *La littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, démonstration de la perfectibilité indéfinie, n'est qu'un brillant paradoxe, qui fit conseiller à l'auteur, dans le *Mercur*, par Fontanes, de parler, de ne plus écrire. L'*Allemagne* et les *Considérations sur la révolution française* sont, à nos yeux, la plus haute expression du génie de M^{me} de Staël. L'*Allemagne* était toute une révélation. Aussi quel succès! et comme il s'est maintenu! Dans ses appréciations des acteurs et des scènes du grand drame révolutionnaire, on peut lui reprocher de n'avoir pas toujours réussi à dégager son esprit de sympathies et de préventions qui en troublent la netteté et en émoussent le tranchant; mais quelle sûreté de pinceau! quelle touche ferme et vigoureuse! quelle énergie! quel écolat! Montesquieu et Tacite ont souvent passé par ce livre.

Comme écrivain, M^{me} de Staël appartenait à ce que l'on appelle en peinture l'école des coloristes. Elle relève de Rubens plutôt que de Raphaël. Son style coule bas, à chaque instant, suivant la pittoresque expression de l'un de ses com-

patriotes, M. Simon, tant il est chargé d'idées et d'images. C'est un éclatant compromis entre la sobriété si riche de l'auteur d'*Émile* et l'intempérance plus fastueuse que riche du chantre d'*Atala*.

PH. CH.

STAËL-HOLSTEIN (AUGUSTE, baron DE), fils aîné de la femme célèbre dont on vient de lire la notice, et de son premier mari, ministre de Suède à Paris, naquit en cette ville le 31 août 1790. Pendant une vie d'une courte durée, il se distingua par des vertus modestes, par sa piété, par une inépuisable bienfaisance, et par des talents qui n'étaient pas au-dessous de cette noblesse de caractère. Dès son enfance, sa mère s'occupait de son éducation, et, après avoir passé quelques années au collège de Genève, où il put suivre plus tranquillement ses études, il l'accompagna en Allemagne, et reçut, pendant ce voyage, les leçons de M. Guill. Schlegel (*voy.*), que des sympathies littéraires unirent à M^{me} de Staël depuis cette époque. Peu de temps après, Auguste de Staël fut envoyé à Paris et mis en pension pour suivre les cours d'un collège; puis, ramené à Coppet par la vie forcément errante de sa mère, il fut rendu aux soins du célèbre littérateur allemand, en même temps que le digne pasteur Cellerier déposa dans son âme les germes de la foi chrétienne qui y prirent racine et portèrent d'excellents fruits. La Restauration le ramena en France ainsi que sa mère qu'il était allé rejoindre en Suède (1813) : il revit avec bonheur cette patrie qui lui était si chère, et lui consacra depuis tout son temps et ses forces. Protestant attaché à son église, il concourut à la fondation de la plupart des sociétés de Paris qui s'y rattachent, et particulièrement de la Société biblique (*voy.* T. III, p. 505), en 1818, de celle de prévoyance et de secours mutuels (*voy.* T. XX, p. 156), en 1825, etc. Mais il ne réserva pas ses bienfaits pour ses seuls coreligionnaires : ami de l'humanité sans acception de croyance, il s'associait à tous

les efforts qui avaient pour but le progrès des lumières, le bien-être des classes laborieuses, le triomphe de la liberté qu'il regardait comme une condition essentielle de la civilisation. Il coopéra, en 1821, à la fondation de la Société de la morale chrétienne (*voy.* T. XVI, p. 224), qui le nomma son premier secrétaire avant de l'élire président en 1827, et de la caisse d'épargne (*voy.*) de Paris, dont il fut un des plus utiles administrateurs. La cause des Grecs excita son enthousiasme, et il ne prit pas moins chaudement parti pour l'abolition de la traite des noirs. On l'a dit avec raison, Auguste de Staël consacrait toute l'énergie de ses talents à seconder le mouvement philanthropique qui entraîne les esprits généreux de notre époque. Au reste, ces talents sont attestés aussi par de nombreux écrits; car il ne se borna pas à consacrer ses moments de loisirs aux devoirs de la piété filiale, en publiant, avec M. de Broglie (*voy.*), les ouvrages posthumes et une édition complète des OEuvres de son illustre mère (Paris, 1820-21, chez Treuttel et Würtz, 18 vol. in-12 et in-8°), puis aussi une édition complète des OEuvres de Necker, son grand-père, précédées d'une notice sur cet ancien ministre de Louis XVI. Outre plusieurs rapports et des brochures de circonstance, on lui doit des *Lettres estimées sur l'Angleterre* (Paris, 1825, in-8°), pays qu'il étudia surtout sous le point de vue religieux et philanthropique. Dans ce livre, on remarque cette parfaite rectitude de raison qui ne lui permettait jamais de substituer l'esprit de système à celui d'observation. Les divers écrits du baron de Staël ont été réunis et publiés par sa sœur, la duchesse de Broglie, sous ce titre : *OEuvres diverses de M. le baron de Staël, précédées d'une notice sur sa vie* (Paris, 1829, chez Treuttel et Würtz, 3 vol. in-8°). Il mourut le 17 nov. 1827, à Coppet, où il venait de présider à plusieurs réunions agricoles. Son fils, né orphelin peu de semaines après, ne lui a survécu que de quelques années. S.

T.

T, la vingtième lettre et la seizième consonne de notre alphabet, appartient à la plupart des langues et se prononce par une articulation forte en appliquant la langue aux dents de la mâchoire supérieure. C'est donc une lettre à la fois linguale et dentale, comme le *d*, son corrélatif, plus faible, plus doux, avec lequel il est fréquemment confondu non-seulement dans les langues germaniques (*deutsch, teutsch; thaler, daler, dollar, etc.*), et surtout dans le dialecte alémannique, mais aussi en latin, et même en français, où, à la fin des mots par exemple, quand le mot suivant commence par une voyelle ou par une *h* aspirée, *d* se prononce à peu près comme *t* (*grand homme, grand âge*).

En général, dans notre langue, on ne fait pas sonner le *t* final, à moins qu'il ne soit suivi d'une voyelle ou d'une *h* aspirée; mais dans un certain nombre de mots, surtout monosyllabes, tels que *chut, dot, net, rapt*, ou empruntés du latin comme *accessit, magnificat*, on le fait, au contraire, toujours sonner, même devant une consonne.

Une seconde difficulté que l'usage seul, aidé par la mémoire, peut apprendre à surmonter, c'est la prononciation du *t* devant la voyelle *i* suivie d'une autre voyelle : ainsi *partial, notion, factieux, diplomatie, etc.*, se prononcent comme si l'on écrivait *parcial, nocion, faccieux, diplomacie*; et cependant il n'en est pas de même pour *tiare, antienne, partie, matière*. En arrivait-il ainsi en latin pour *scientia, patientia*? on en peut douter, et, dans tous les cas, le *t* n'était pas modifié au point de se confondre avec notre lettre *c*, que d'autres peuples prononcent comme *ts*.

Accompagné d'une *h*, il sert à exprimer le *θ*, dans les mots dérivés du grec*, *théologie, thyrsé, pléthore*, sans

(*) Mais avant d'avoir la lettre *θ*, les Grecs écrivaient *TH* : de là le nom de *θηρα*, contraction de *tau ηρα*. Notons toutefois qu'en hébreu il y avait déjà une lettre nommée *teth*.

qu'il en résulte dans la prononciation aucune nuance sensible; seulement la prononciation de l'*i* n'a pas lieu pour le *th* comme pour le *t*, et par cette raison nous avons écrit, par exemple, *Bagrathion* un nom plus connu sous la forme de *Bagracion*, voulant empêcher qu'on ne prononce *Bagracion*, comme cela se fait par erreur. Le *ת* hébreu est ainsi communément rendu, dans les noms propres, par *th*. En allemand comme en français, cette lettre double est à peu près l'équivalent du *t* simple, avec cette différence qu'il allonge souvent la syllabe qui commence par elle (*Thal, Ruthe*), mais non pas celle qu'elle termine (*Ruth*). En anglais, au contraire, et dans quelques autres langues, la prononciation du *th* a quelque chose de particulier; l'articulation devient plus fortement dentale, sifflante et désagréable à l'oreille par sa fréquente répétition, par exemple sous la forme de l'article *the*. Le turc est un peu dans le même cas : ainsi *Othoman* et *Osman* se confondent, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas suivi l'usage d'écrire *Ottoman*.

En français, le *t* est, dans certains cas, une lettre euphonique, comme le *s* l'est abusivement dans la bouche du peuple : on le place, dans ce but, entre les pronoms *il, elle, on* et la 3^e personne d'un verbe se terminant par une voyelle. Ainsi, au lieu de *a-on*, l'on dit et écrit *a-t-on*, sans doute par l'habitude où l'on était de dire *fait-on, est-on, dit-on, etc.*; au lieu de *sera-il*, on dit *sera-t-il*; au lieu de *m'aime-elle, m'aime-t-elle*.

Comme abréviation, T, chez les Romains, signifiait *Titus*, quelquefois *titulus* et *tribuni*. Chez nous, en logique, il signifie *terminus*; en musique, *tutti, tenor*; en bibliographie, *tomus, tome*. Dans cette Encyclopédie, où tous les renvois se rapportent aux tomes, et non aux volumes ou livraisons, on emploie constamment à cet effet le T. majuscule; t. minuscule se rapporte aux tomes de toutes

sortes d'ouvrages. Dans les vieux documents, *t. a.* veut dire *testantibus actis*. Le signe monétaire T indiquait autrefois la ville de Nantes comme lieu de fabrication.

La lettre numérale T représentait chez les Romains le nombre 160, et le nombre 160,000 si elle était surmontée de la barre horizontale, \bar{T} . J. H. S.

TABAC (*nicotiana tabacum*, L.), plante de la famille des solanées (*voy.*) originaire des Antilles ou de l'Amérique méridionale, et introduite en Europe par les Espagnols vers le milieu du XVI^e siècle*. Depuis, ainsi que personne ne l'ignore, l'emploi des feuilles de tabac est devenu à peu près universel. On cultive aussi, pour les mêmes usages, mais peu fréquemment, du moins en Europe, plusieurs autres espèces congénères, telles que le *nicotiana rustica*, le *macrophylla* et l'*angustifolia*.

De même que beaucoup d'autres solanées, les nicotianes ont des propriétés à la fois narcotiques et drastiques. Jadis l'usage médical du tabac avait été préconisé comme une panacée; de nos jours, on l'a laissé tomber en désuétude comme étant plus dangereux qu'utile, excepté dans les cas d'asphyxie: la fumée du tabac, administrée aux noyés, moyennant un appareil convenable, devient souvent un stimulant très efficace. Éd. Sp.

Lorsque Christophe Colomb aborda pour la première fois à l'île de Cuba, au mois d'oct. 1492, il chargea deux hommes de son équipage d'explorer le pays. « Ces envoyés trouvèrent en chemin, dit-il dans son journal, un grand nombre d'Indiens, hommes et femmes, qui tenaient en main un petit tison allumé, composé d'herbes dont ils aspiraient le parfum, selon leur coutume. » L'évêque Barthélemy de Las Casas, contemporain de Colomb, dit, dans son *Histoire générale des Indes*, que le tison signalé par Colomb « est une espèce de mousqueton bourré d'une feuille sèche que les Indiens allument par un bout, tandis qu'ils

sucent ou hument par l'autre extrémité, en aspirant la fumée avec leur haleine. Ces mousquetons sont appelés *tabacos* par les Indiens. » C'est encore ce nom que les habitants de la Havane donnent actuellement aux cigares.

Le tabac fut introduit en Europe au commencement du XVI^e siècle. En 1518, Cortez envoya des graines de cette plante à Charles-Quint. Quarante ans plus tard, vers 1560, Jean Nicot, ambassadeur du roi de France auprès du roi de Portugal, ayant reçu d'un marchand flamand, revenu d'Amérique, l'herbe qui produit le tabac, la fit connaître au grand-prieur, à son arrivée à Lisbonne; et, à son retour en France, il la présenta à Catherine de Médicis. La reine mit cette herbe en vogue, et la mode s'en empara avec fureur. Elle fut alors appelée *nicotiane*, du nom de l'ambassadeur, *herbe du grand-prieur*, *herbe à la reine*. Le cardinal de Sainte-Croix, nonce en Portugal, et Nicolas Tornabon, légat en France, l'ayant introduite en Italie, elle reçut les noms d'*herbe de Sainte-Croix*, d'*herbe de Tornabon*. Elle fut encore nommée *buglosse antarctique*, *herbe sainte* ou *sacrée*, *jusquiamme du Pérou*, etc.

Tant que dura l'engouement que le tabac avait fait naître, on lui attribua les vertus les plus merveilleuses; il guérissait de tous les maux. On trouve à ce sujet dans la *Tabacologia* de Neander, philosophe médecin, imprimée en 1622, une épigramme curieuse, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici.

Mais si le tabac eut ses panégyristes, il eut aussi ses détracteurs; et lorsque l'enthousiasme qu'il avait excité fut calmé, lorsqu'on l'examina sévèrement, il eut des ennemis. Les médecins s'élevèrent avec force contre lui; de ce nombre fut le célèbre Fagon qui, pour arrêter les progrès de la contagion, fit soutenir une thèse publique: *Ergo ex tabaci usu frequenti vitæ summa brevior*. Malheureusement pour le succès de la cause qu'il défendait, il s'était fait remplacer, pour présider à la discussion de cette thèse, par un confrère qui, repoussant énergiquement l'usage du tabac, eut à la main, durant toute la séance, une tabatière où il puisait incessamment. En regard de

(*) L'étymologie du mot *tabac* ou *tabaco* est incertaine; car les Caraïbes, auxquels les navigateurs européens ont emprunté l'usage de fumer le tabac, désignent ce végétal par le nom de *petum*.

cette thèse, et par opposition, on peut en citer une autre : *Non ergo nocet cerebro tabacum.*

Le roi Jacques I^{er} d'Angleterre publia un libelle contre le tabac. En Italie, le pape Urbain VIII excommunia tous ceux qui oseraient prendre du tabac dans le temple du Seigneur. Don Bartholomé de la Camara, évêque de Salamanque (1635), défendit aux prêtres de priser avant la messe et deux heures après. En outre, il défendit au clergé et aux paroissiens de priser dans l'église, sous peine d'excommunication majeure et de mille maravedis d'amende chaque fois. En France, au commencement du XVIII^e siècle, les curés tonnaient fréquemment, dans leurs chaires, contre ceux qui troublaient l'office divin par le bruit qu'ils faisaient en pulvérisant leur tabac : A cette époque, les priseurs portaient, au lieu de tabatière, un bout de tabac et une sorte de râpe pour le mettre en poudre à mesure qu'ils en avaient besoin. Le sultan Amurat IV condamna les fumeurs à la mort ; le tsar de Russie et le chah de Perse défendirent l'usage du tabac dans leurs états, sous peine d'avoir le nez coupé, voulant sans doute punir le crime par la partie coupable *.

Aujourd'hui que l'usage du tabac est si répandu, que le cigare se rencontre partout, que les femmes même, les femmes de Paris, se hasardent à fumer la cigarette, le tabac n'est pas encore complètement amnistié, et M. Achille Richard, professeur à la faculté de médecine, répète dans son cours qu'en Angleterre, d'après des statistiques, sur 10 personnes qui meurent phthisiques, 8 ont fait usage du tabac.

Le tabac se prend en fumée par la bouche, en poudre par le nez, en feuilles par la bouche. L'habitude de fumer ne s'acquiert généralement qu'au prix d'un noviciat peu encourageant. La première fois qu'on fume, on est saisi de symptômes d'empoisonnement, de vertiges, maux de tête, envie de vomir, vomissements, apéantissement complet de la sensibilité. Ces symptômes disparaissent peu

(*) On sait qu'aujourd'hui même, en Russie, les Vieux-Croyants (voy. BASKOLNIK) s'abstiennent rigoureusement de l'usage du tabac. S.

à peu, lorsqu'on a le courage de recommencer l'épreuve.

Le tabac en poudre se prend soit pour le seul plaisir d'aspirer une matière odorante, soit pour se procurer une excitation directe et souvent renouvelée. C'est un plaisir facile à se procurer, qui ne demande aucune préparation, qui n'entraîne à aucune perte de temps.

L'usage du tabac à mâcher est moins général. C'est une habitude réservée aux marins, parce que l'usage de la pipe leur offre trop de difficultés en pleine mer, et que d'ailleurs on ne peut, avec une pipe, paraître sur le gaillard d'arrière ou pénétrer dans l'intérieur du vaisseau. Cette habitude est également propre aux hommes du peuple, parce qu'elle est moins chère que la pipe. La *chique* et le pire de tous les usages du tabac.

Les gouvernements, empressés à saisir toutes les occasions de se créer de nouvelles ressources, ne tardèrent pas à mettre un impôt sur ce nouveau genre de consommation. Le gouvernement français donna l'exemple, et Richelieu, en 1631, commença à percevoir un simple droit de consommation. La levée de cet impôt resta placée dans les attributions de la ferme générale jusqu'en 1697. A cette époque, la ferme du tabac fut distraite de la ferme générale et louée à un particulier moyennant 150,000 livres, et une somme annuelle de 100,000 livres qui devait être payée à la ferme générale pour abonnement des droits d'entrée, de sortie et de circulation. En 1716, le prix du bail s'éleva jusqu'à 4 millions.

La ferme générale reprit le bail qui alla toujours croissant, et en 1790 le loyer était porté à 32 millions. Napoléon établit la régie en 1811 ; il prévit une branche de revenus de 80 millions : il annonçait alors ce qui arrive aujourd'hui. En 1842, le monopole revenait aux consommateurs à 90 millions *. La consommation du tabac augmente chaque année ; elle était de 16 millions de kilogr. en 1842 ; elle est portée maintenant à 18 millions de kilogr. L'existence du régime actuellement en vigueur, accepté provin-

(*) En 1841, le produit brut de la régie du tabac était de 97,948,984 fr., et le produit net de 72 millions. S.

sièrement par la Restauration, prorogé plusieurs fois, est assurée jusqu'en 1852.

L'Assemblée nationale avait décrété, le 24 février 1791, qu'il serait libre à toute personne de cultiver, fabriquer et débiter du tabac dans le royaume. Après l'établissement de la régie, la liberté de culture de tabac fut retirée; elle n'est plus autorisée que dans six départements, qui sont ceux où elle était la plus considérable sous le régime de libre plantation : le Nord, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Lot, Lot-et-Garonne, Ille-et-Vilaine. Cette culture se fait pour l'approvisionnement de la régie et sous le contrôle des employés.

Le gouvernement, en s'emparant de la fabrication exclusive des tabacs, a établi des manufactures; elles sont au nombre de dix et elles sont établies à Paris, Lille, le Havre, Morlaix, Bordeaux, Tonnesins, Toulouse, Lyon, Strasbourg et Marseille. Elles occupent environ 5,000 ouvriers. Paris seul en occupe 1,800. Chaque manufacture est dirigée par un régisseur chargé de la responsabilité générale de tous les travaux; un inspecteur préside à la fabrication, et un contrôleur surveille toutes les opérations, sans aucun pouvoir exécutif. Ces trois employés forment le conseil supérieur de la manufacture. Un sous-inspecteur est adjoint à l'inspecteur dans les principales manufactures*. Depuis 1831, le personnel de la fabrication se recrute parmi les élèves de l'école Polytechnique.

Sur les 18 millions de kilogrammes tant de tabac en poudre que de tabac à fumer, qui forment actuellement la consommation de la France, Paris fournit 4,200,000 kilogr., Lille à peu près autant; c'est-à-dire, entre ces deux villes, près de la moitié de la consommation totale.

Les tabacs fabriqués se répartissent entre 357 entrepôts. La vente en est actuellement confiée à 29,000 débitants spéciaux, soumis à un cautionnement fixé en raison de la population, et s'élevant du minimum de 50 fr., dans les petites localités, au maximum de 1,500 fr.

(*) L'ordonnance royale du 11 nov. 1842 a créé un directeur de l'administration des tabacs, secondé par 4 sous-directeurs. 3.

à Paris. Une remise est faite par la régie aux débiteurs, de telle sorte que chacun d'eux réalise un bénéfice moyen de 480 fr. Les bureaux de tabac, à mesure de vacances, sont généralement donnés à des veuves de militaires sans fortune, à de vieux employés inférieurs privés de ressources.

Pour diminuer autant que possible l'introduction en fraude du tabac fabriqué à l'étranger, la régie fait vendre sur nos frontières des tabacs de moindre qualité à des prix réduits, dits *tabacs de cantine*. Le prix de ces tabacs s'accroît à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur de la France : ils s'élèvent successivement de 1 fr. 50 cent., à 2 fr. 15 cent., 2 fr. 55 cent., 3 fr. 40 cent.

L'approvisionnement pour la fabrication se fait avec le tabac indigène, le tabac d'Europe, le tabac d'Amérique.

Dans les manufactures, les feuilles sont soumises à une série d'opérations qui ont pour but d'amener le tabac à ses deux états principaux, le tabac à *priser* et le tabac à *fumer*.

1° *L'épouardage* ou triage des feuilles. Elles arrivent réunies, dans des boucauts, en petites poignées nommées *maniques*. On secoue légèrement ces maniques; on sépare les feuilles une à une; on jette celles qui sont avariées, et celles qui sont dans un bon état de conservation sont partagées en plusieurs tas, suivant l'usage ultérieur auquel elles doivent servir.

2° *La mouillade*. C'est l'opération la plus importante, celle qui demande le plus de soins et le plus d'habileté. Elle consiste à mouiller les feuilles couche par couche, avec une dissolution de sel marin, marquant 12° à l'aréomètre de Baumé. On forme ainsi des masses considérables que l'on abandonne pendant trois ou quatre jours. La dissolution de sel marin est nommée *sauce*; elle est faite dans les proportions de 17 parties d'eau et 4 kilogr. de chlorure de sodium pour 100 parties de feuilles de tabac. Cette liqueur salée n'est ajoutée que pour empêcher la putréfaction.

Lorsque la préparation du tabac était une industrie libre, chaque fabricant avait sa recette particulière pour faire la sauce,

et elle était, en général, additionnée avec des matières sucrées. On y ajoutait de la mélasse, du sucre brut, une infusion de figues, une solution de jus de réglisse; la fermentation qui s'établissait plus tard donnait naissance à une certaine quantité d'alcool qui s'emparait de l'arôme propre à chaque substance ajoutée. Le tabac acquérait ainsi un bouquet particulier qui devenait le cachet de chaque fabricant.

Les feuilles ayant repris un peu de souplesse, on les porte à l'*écotage*, opération qui consiste à enlever aux feuilles la plus grosse moitié de la nervure médiane. Les femmes, ordinairement chargées de ce travail, font alors un nouveau triage, en mettant de côté les feuilles les plus larges et les plus fortes qui servent pour couvrir ou *rober* le tabac roulé et les cigares. Les feuilles sont ensuite hachées, au moyen d'un système de couteaux mis en mouvement par la vapeur, en morceaux d'une largeur de 13 à 15 millimètres; puis elles sont disposées en masses considérables de 50 à 60,000 kilogr. Elles restent ainsi plusieurs mois, et, pendant ce temps, il se fait un premier travail de fermentation. La fermentation marche d'abord assez lentement; elle demeure quelque temps stationnaire entre 20 et 30° centigr., puis la température augmente et atteint le terme de 70° centigr. Lorsque le thermomètre accuse cette température, on défait les tas; si on laissait la masse subsister, le thermomètre monterait bientôt à 75° centigr., et alors le tabac se carboniserait. On attache une inscription sur chaque masse, indiquant la date de la mise en œuvre et la composition. C'est toujours 53 ou 54 pour 100 de tabac d'Europe, et 47 ou 48 de tabac d'Amérique; soit 50 parties de tabac d'Amérique: Virginie, Maryland, Kentucky; 30 parties de France; 20 parties d'Allemagne, Hongrie, Belgique, etc.

Le tabac résultant de cette première fermentation est soumis à la *pulvérisation*. Elle a lieu dans des moulins disposés sur une même rangée dans de vastes ateliers; le mouvement est communiqué par une machine à vapeur, et la combinaison des rouages est telle que la noix

de chaque moulin ne décrit qu'une demi-révolution dans un sens et une demi-révolution dans le sens opposé. A mesure que le tabac est broyé, il tombe par le fond des moulins, et il est conduit, à l'aide de trémies, dans un réservoir commun, d'où il est puisé par une chaise à auge qui vient le verser sur de larges tamis. De là, et à l'aide du mouvement et de l'inclinaison de ces tamis, les particules les plus grossières sont rejetées par la surface, tandis que la poudre la plus fine passe au travers des mailles et est recueillie à part.

La pulvérisation terminée, on moule de nouveau le tabac et on le soumet, dans de grands encassements en bois de chêne, à une nouvelle fermentation pendant laquelle son arôme se développe. Chacune de ces caisses contient environ 50,000 kilogr. de tabac en poudre. La fermentation marche comme la première fois; elle ne doit pas dépasser non plus le terme de 70° centigr. Pendant la fermentation, la destruction de la matière azotée de la nicotine a lieu, de l'ammoniaque se produit, et l'odeur propre au tabac se manifeste. Il y a toujours aussi une certaine quantité de carbone mise à nu qui donne à la masse une couleur plus noirâtre. Il ne faut pas moins de 16 à 18 mois de préparations pour que le tabac en poudre puisse être livré aux consommateurs.

La fabrication du tabac à fumer ou *scaferlati* est basée sur d'autres principes: il ne doit pas fermenter. Pour le préparer, on choisit les feuilles légères, on les mouille avec une dissolution de sel marin; cette dissolution est faite dans les proportions de 30 pour 100 d'eau contenant 4 kilogr. de chlorure de sodium. On coupe les feuilles au moyen d'un système de couteaux en guillotine. A la manufacture de Paris, ces couteaux sont au nombre de douze sur une même rangée, et chacun d'eux peut couper 100 kilogr. de tabac par heure. Aussitôt que les feuilles sont hachées, on chasse l'eau en excès dont elles sont chargées en les soumettant brusquement à une température de 100° centigr. sur des plaques en cuivre chauffées par la vapeur. Cette opération est le *frisage*. Le tabac est étendu en-

suite sur des séchoirs, puis transporté dans un autre atelier, où on le distribue par cinq cents grammes dans des sacs de papier. Cette partie du travail s'exécute avec une rapidité étonnante.

Par le *filage*, on fait le tabac *roulé*, dont une partie est ainsi livrée à la consommation pour les fumeurs, et l'autre partie sert à la confection du tabac en *carotte*. Pour cela, on coupe le tabac roulé en longueurs égales auxquelles on donne le nom de *rôles*. On leur donne la forme de deux cônes tronqués opposés par la base; on les soumet à une forte pression, et on les fait sécher dans une étuve fortement chauffée.

On ne fabrique en France que les cigares (*voy.*) de 5 et de 10 cent. : une ouvrière habile peut en confec-

ner 250 par jour. Les autres cigares sont tirés de La Havane, qui en exporte annuellement 200 millions; la France, pour sa part, en reçoit 10 millions. On a essayé, ces dernières années, de faire venir des cigares de Manille et quelques autres espèces de cigares supérieurs; mais il est peu de personnes qui consentent à payer un cigare 40 et 50 cent. Il est une autre branche de produits, celle des cigarettes, que la régie commence à exploiter, et qui doit donner une notable augmentation de revenus.

La régie fabrique trois espèces de tabacs, le tabac dit étranger, le tabac ordinaire, le tabac de cantine. En prenant les tabacs ordinaires pour exemple, voici le tableau des

	Prix de revient du kilogr.	Prix de vente au débit.	Prix de vente au consommateur.	Bénéfices de la Régie par kilogr.
Tabac à priser.....	1 fr. 44c.	7 fr.	8 fr.	5 fr. 56c.
Tabac à fumer.....	1 98	7	8	5 02 »
Rôles à mâcher.....	1 92	7	8	5 08 »
Carottes à râper.....	1 93	7	8	5 07 »

Le consommateur paie son tabac un peu cher, il est vrai, mais au moins il est assuré d'avoir un produit d'une qualité toujours constante; car rien n'est épargné dans les manufactures de la régie pour arriver à ce résultat, et l'active surveillance qui est exercée garantit suffisamment le public contre toute fraude qui pourrait être tentée. En serait-il de même si le monopole cessait, si la concurrence se trouvait rétablie? il n'est pas certain que le tabac se vendrait moins cher, et il est à peu près sûr qu'on ne l'aurait pas meilleur; bien plus, le consommateur serait exposé à recevoir un produit vicié par de mauvais mélanges, altéré peut-être par de dangereuses substitutions.

En terminant, nous devons une mention particulière à l'excellent mémoire de M. Barral, *Sur le monopole et l'industrie du tabac*, mémoire auquel nous avons fait de nombreux emprunts pour cet article. V. S.

TABAGO, une des petites Antilles (*voy.*), découverte par Colomb en 1498, prise par les Hollandais en 1632, plus

Encyclop. d. G. d. M. Tome XXI.

tard occupée successivement par les Anglais et les Français, et restée en possession des premiers depuis 1814. Cette île a une superficie d'environ 6 milles carrés et une population de 16,000 habitants. Ses principaux produits sont le coton, le sucre et le rhum. Le chef-lieu, *Scarborough*, petite ville de 2,400 âmes, siège du gouverneur, a été réduit presque entièrement en cendres, en 1830, par des esclaves révoltés. X.

TABARIN. C'est le nom d'un fameux bateleur du commencement du XVII^e siècle, dont le souvenir nous est conservé par des vers de Boileau et de La Fontaine, et dont les bons mots, sous forme de questions, furent recueillis en des ouvrages autrefois fort communs et recherchés seulement par les clercs et par les valets, mais qui aujourd'hui sont devenus fort rares et sont payés fort cher par les amateurs.

Boileau, dans son humeur chagrine, blâmant Molière d'avoir fait ses admirables farces, lui reprochait d'avoir

Quitté, pour le bouffon, l'agréable et le fin,
Et sans honte à Térénce allié *Tabarin*.

Déjà le même satirique avait écrit, dans le premier chant de l'*Art poétique*, par allusion au *Virgile travesti* de Scarron :

La licence à rimer alors n'eut plus de frein ;
Apollon travesti devint un *Tabarin*.

Le bon La Fontaine aussi a mentionné dans une de ses fables le célèbre bateleur dont il avait sans doute entendu souvent parler dans son enfance :

Dom pourceau crioit en chemin...
Le Charton n'avoit pas dessein
De le mener voir *Tabarin*.

M. Leber, l'écrivain moderne qui s'est le plus occupé de Tabarin, croit qu'il était d'origine italienne, et que son vrai nom s'écrivait *Tabarini*. Sa réputation commença d'éclater à Paris vers 1618, époque où il débuta sur la place Dauphine, en qualité de farceur associé d'un charlatan appelé Montdor, qui débitait ses drogues auprès du Pont-Neuf. L'apogée de la réputation de Tabarin, qui jouait ses farces en compagnie de son maître et de sa femme Francisquine, peut être fixée à 1622, époque où le libraire Sommaville publia le recueil de ses œuvres. On en connaît jusqu'à 5 éd. originales, dont la dernière parut en 1625, sans compter un grand nombre de pièces tabariniques, publiées séparément. M. Brunet a indiqué les plus précieux de ces recueils et de ces pièces dans son *Manuel du libraire*. M. Leber, dont nous avons déjà parlé, a fait paraître, en 1835, une monographie fort curieuse de Tabarin et de ses éditions, sous le titre de *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* (gr. in-18). On ne sait en quelle année Tabarin descendit de ses tréteaux, mais il est vraisemblable que son règne fut assez court. Un écrit de son temps le représente comme « un des plus naïfs esprits qui aient été de sa profession. » Cet écrit intitulé *La rencontre de Gautier Garguille avec Tabarin dans l'autre monde*, ayant été publié en 1634, ressemble assez à une oraison funèbre.

Les œuvres tabariniques n'offrent que de grossières plaisanteries, et il est assez difficile de s'expliquer le goût qui les fait tant rechercher aujourd'hui par un petit nombre de curieux. A. T.-R.

TABARY (ABOU - DJAFAR MOHAMMED), célèbre écrivain arabe. Le mot *Tabary* est une épithète, il signifie né dans le *Tabarestan* (*VOY. TABÉRISTAN*). Le véritable nom est *Mohammed*; quant à *Abou-Djafar*, ou *père de Djafar*, ces mots indiquent que Tabary avait eu un fils de ce nom. Tabary naquit à Amol, dans le Tabarestan, l'an 839 de notre ère, sous le règne du khalife Motamen, fils de Haroun-al-Raschid et frère d'Al-mamoun; il passa la plus grande partie de sa vie à Bagdad, et mourut dans cette capitale l'an 923. Tabary avait embrassé dans ses études toutes les sciences musulmanes : interprétation du Coran, traditions prophétiques, jurisprudence et droit canon, histoire ancienne et moderne, rien n'avait échappé à son attention. Il passait pour l'homme le plus savant de son temps; en ce qui concerne le droit canon, il est compté au nombre des docteurs qui ont mérité le titre de *Modjtahed*, parce qu'à défaut de textes du Coran et des traditions prophétiques, il pouvait de sa seule autorité trancher les difficultés auxquelles donnait souvent lieu le passage subit des Arabes de la vie nomade à la vie sédentaire. Tabary écrivit un grand nombre d'ouvrages; un de ses biographes assure que, pendant 40 ans de sa vie, il ne laissa point passer un seul jour sans remplir 40 feuillets. On vante un commentaire du Coran de sa composition; mais l'ouvrage qui lui a valu le plus de réputation et qui appelle sur lui l'attention de la docte Europe, c'est une chronique universelle, commençant à la création du monde et se terminant à l'an 914, quelques années seulement avant la mort de l'auteur. Pour se faire une idée de la nature et de l'importance de cette chronique, il faut savoir que les Arabes, antérieurement à Mahomet, s'occupaient uniquement de poésie, et qu'en fait de traditions historiques, ils se bornaient aux généalogies et à ce qui pouvait se transmettre de bouche en bouche. Après Mahomet, l'on chercha avec ardeur tout ce qui tenait aux traditions prophétiques; mais en ce qui touchait à la science historique proprement dite, ce ne fut que sous Haroun-al-Raschid que l'on

commença à recueillir des matériaux. Tabary est le premier chez les musulmans qui composa ce qu'on appelle, non pas une histoire, car cela surpassait les lumières des Arabes à cette époque, mais une chronique; et cette chronique se ressentit naturellement de l'état arriéré où se trouvaient les musulmans à cet égard. L'auteur, voulant faire connaître les autorités sur lesquelles il s'appuie, indique, pour chaque fait et souvent pour la circonstance la plus minutieuse, les diverses personnes par la bouche desquelles le récit avait successivement passé; il donne quelquefois du même fait plusieurs récits différents, ce qui rend la lecture de l'ouvrage lente et fastidieuse. Ajoutez à cet inconvénient qu'en ce qui concerne les temps antérieurs à Mahomet, notamment les personnages de l'Ancien-Testament, l'auteur, en fidèle musulman, reproduit les fables ridicules qui avaient cours de son temps. Cette double circonstance, jointe à la haute estime dont jouissait l'ouvrage, fut cause qu'on s'occupa de bonne heure de l'abrégé et de le traduire dans les langues vulgaires. Cinquante ans environ après la mort de l'auteur, le prince Samanide de Khorasân et de la Transoxiane, Mansour, fils de Noub, fit faire une traduction persane abrégée de cette chronique, par son visir Mohammed Belamy, et cet abrégé fut plus tard traduit en turc de Constantinople, en turc djaggatéen, et même en arabe. Il existe un abrégé arabe fait jadis sur l'original, et accompagné d'une continuation par Elmacin; cet abrégé, qui ne commence qu'avec Mahomet, a été publié en arabe et en latin, par Erpenius. Les abrégés et les traductions de l'ouvrage sont cause que l'original arabe est devenu extrêmement rare; aucune bibliothèque de l'Europe chrétienne n'en possède un exemplaire complet. Ockley mit à contribution, il ya un peu plus d'un siècle, pour son histoire des Sarrasins, quelques volumes dépareillés qui se trouvaient en Angleterre. Le savant M. Kosegarten a commencé la publication de quelques portions qui se trouvent dans la bibliothèque de Berlin. Deux volumes ont paru à Greifswald, sous le titre de *Taberistanensis*

annales regum atque legatorum Dei, 1831 et ann. suiv., in-4°, en arabe, en latin et avec des notes; ces deux volumes traitent des premières années qui suivirent la mort de Mahomet. D'un autre côté, M. Louis Dubeux a commencé, sous les auspices du comité anglais de traductions orientales, la publication d'une traduction française, faite sur la version persane, sous le titre de *Chronique d'Abou-Djafar Mohammed Tabari, d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris*, Paris, 1836, in-4°. La *Gazette turque* de Constantinople a annoncé récemment qu'il venait de sortir des presses de cette capitale une édition de la *Chronique de Tabary*; mais la *Gazette* ne dit pas si c'est l'abrégé turc ou l'original arabe, et jusqu'à présent il n'est pas venu d'exemplaire de cette édition en France. R.

TABELLION, voy. **NOTAIRE**, **GREFFER**, etc.

TABÉRISTAN ou **TEBARRESTAN**, voy. **PERSE**, T. XIX, p. 439.

TABERNACLE (du latin *tabernaculum*, petite tente), sanctuaire des Juifs pendant leur vie nomade, renfermée ensuite dans le saint lieu, dont il devint la partie la plus auguste, la plus vénérée (voy. **TEMPLE**). — La fête des *tabernacles*, instituée en commémoration des 40 années passées dans le désert, se célébrait après la récolte des fruits dans le mois de *tisri* (fin septembre) et durait une semaine. Pendant ce temps, les Juifs devaient habiter sous des tentes ou dans des cabanes faites de branches d'arbres : de là le nom allemand de *Laubhüttenfest*. Cet usage, modifié suivant les mœurs modernes, est encore observé de nos jours. — Dans les églises catholiques, on appelle *tabernacle* une petite armoire placée sur le maître-autel et renfermant le saint ciboire rempli d'hosties consacrées. C'est de là qu'est tirée l'eucharistie (voy.) pour être offerte aux fidèles. Z.

TABLEAUX (**GALERIE DE**), voy. **GALERIE**, **MUSÉE**, **PEINTURE**, etc.

TABLE DE PYTHAGORE, voy. **MULTIPLICATION**.

TABLE-RONDE, institution de la chevalerie qui paraît avoir appartenu au XI^e siècle de notre ère et dont les mœurs

veilles, rapportées dans un grand nombre de romans, de lais et de fabliaux (voy. ces mots) auxquels la tradition les avait transmises, ont longtemps occupé l'imagination des hommes de tous les pays d'Occident au moyen-âge. Mais malgré l'époque que nous venons d'assigner à l'origine de la tradition, les poètes normands et autres ont généralement rattaché leurs récits relatifs à la Table-Ronde au roi un peu apocryphe des Bretons du pays de Galles, Arthus ou Arthur, l'époux de la belle Genièvre ou Ginevra, le protégé de l'enchanteur Merlin, qui régna, dit-on, de 517 à 542. A les en croire, Arthus, le modèle des chevaliers, aurait souvent, pour honorer la valeur, convié à de joyeux banquets les héros les plus renommés des îles britanniques : on se réunissait autour d'une table dont la forme ronde établissait une égalité parfaite entre tous les convives. Tous les guerriers distingués briguaient l'honneur de s'y asseoir, mais les plus vaillants étaient seuls admis, ce qui excita des jalousies telles qu'à la fin les chevaliers ex-cel-s se ligèrent contre le cénacle et lui livrèrent bataille sous la conduite de Mordred, un bâtard d'Arthus. Le roi lui-même périt dans ce combat, avec le plus grand nombre de ses preux ou paladins (voy. ce mot). C'est à ces faits, sur lesquels on peut voir aussi notre art. ARTHUS, qu'on a ensuite, surtout au temps des croisades, rattaché des légendes chrétiennes, notamment celle du *saing réal* ou *saint gréal* à laquelle un savant membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a consacré un article spécial dans notre ouvrage (T. XIII, p. 4). Quoique les premières chansons de gestes (voy.) bretonnes se taisent sur la Table-Ronde et que beaucoup de savants aient essayé de nier jusqu'à l'existence du roi Arthus, on a fait observer, pour en soutenir la réalité, qu'elle se trouvait attestée par une foule de monuments et de ruines historiques. C'est ainsi que dans le Westmoreland, dans le Monmouthshire, dans l'île d'Anglesea, etc., on rencontre certains endroits désignés sous le nom de *Table-Ronde du roi Arthus*.

Quoi qu'il en soit, voici, selon les auteurs du XII^e au XV^e siècle, les princi-

aux statuts imposés par Arthus à ses paladins, qui étaient au nombre de 24. Ils consistaient : 1^o à ne jamais déposer les armes; 2^o à chercher les périls et les aventures les plus hasardeuses; 3^o à défendre les faibles de tout leur pouvoir; 4^o à ne faire violence à personne; 5^o à ne point se nuire entre eux; 6^o à combattre pour le salut de leurs amis; 7^o à exposer leur vie pour leur pays; 8^o à n'avoir d'autre but dans leurs actions que l'honneur; 9^o à ne jamais manquer à la foi promise; 10^o à remplir tous les devoirs de la religion; 11^o à exercer ceux de l'hospitalité; et 12^o enfin, à rapporter toutes leurs actions aux personnes qui étaient chargées d'écrire l'histoire de l'ordre.

Grâce à ces nombreux romans auxquels la Table-Ronde a donné lieu, et qui ont été publiés dans les différents idiomes de l'ancienne Europe, personne n'ignore les exploits fabuleux d'Arthus, de Tristan, de Lancelot du Lac, de Galban, de Palamède, etc., ni les actes merveilleux de l'enchanteur Merlin. Chrestien de Troyes (voy. CHRÉTIEN) a mis plusieurs de ces romans en vers; d'autres ont été traduits en prose par Luch du Guast, Gasse le Blond, Gauthier Map, Robert de Borron, Rusticien de Pise, etc. De nos jours, Crézé de Lesser a publié un poème héroï-comique sur *les Chevaliers de la Table-Ronde*. Des poètes allemands*, italiens et flamands ont aussi été inspirés par les exploits du roi Arthus et de ses preux, et nous devons, dans notre langue, plusieurs éditions de nos anciens poèmes aux recherches érudites et infatigables de MM. Leroux de Lincy et Francisque Michel.

D. A. D.

TABLES (LOI DES XII), *lex duodecim tabularum*, monument de la législation romaine.

A Rome, comme chez presque toutes les nations, il y avait des usages et des lois écrites. Les lois attribuées aux rois étaient réunies dans le recueil de Papius (voy.); mais l'administration et la

(*) Voy. ESCHENBACH (*Wolfram d'*), pour *Tristan et Parcival* ou *Parceval*; AUB (*Hermann von der*), pour *Iwein* ou le *chevalier de Lion* et pour *Erek*; GODEFRID DE STRASSBOURG, pour *Tristan*, etc., etc.

distribution de la justice étaient sujettes à beaucoup d'arbitraire, à cause de l'obscurité et de l'incertitude de cet ancien droit ; d'ailleurs les origines diverses des plébéiens et la domination des patriciens avaient fait du gouvernement une espèce de secret ou symbole religieux que les consuls, successeurs des rois, appliquaient à leur gré et surtout au profit de l'aristocratie. On sollicitait une révision ; on réclamait l'égalité : le sénat résistait et cherchait à occuper le peuple dans des expéditions militaires. L'an de Rome 292, le tribun C. Terentilius promulgua une rogation qui demandait l'institution de dix législateurs : adoptée par le peuple, elle fut rejetée par le sénat et les curies, puis reproduite par Virginius, et ensuite d'année en année jusqu'à ce que le consentement des patriciens fût enfin arraché (voy. T. XX, p. 580). Il faut consulter Niebuhr sur les causes et les faits qui précéderent cette réforme ; il faut connaître ses idées sur le *commercium* et le *connubium*, sur la propriété et la possession ; et, si l'on admet son système, il faudra bien reconnaître que la distinction qui séparait les deux ordres n'était pas moins profonde que la différence qu'il y a entre deux nations. Il attribue la cruauté de la législation des dettes à l'impossibilité où étaient les créanciers patriciens de prendre pour eux les propriétés plébéiennes : la personne devenait elle-même le gage, dit-il, et de là toute sa théorie sur les *nexi*.

L'envoi de sénateurs à Athènes, pour y étudier les lois, est-elle une tradition erronée ou un fait historique ? Vico lui a contesté ce caractère, et après lui Bonamy, Gibbon, Lévesque et Niebuhr * ; mais la thèse contraire a été défendue par Brunquell, Hoffmann, Heineccius, Pothier, Berriat de Saint-Prix. M. Giraud, dans son *Histoire du droit romain*, l'admet aussi : cette légation lui paraît conforme à l'intérêt des patriciens qui ne demandaient que des délais ; de plus, elle est en rapport avec le fait de la statue élevée à l'Éphésien Hermodore auquel on attribue la traduction et une partie

de la rédaction des XII Tables. Cependant, après avoir admis cette tradition, M. Giraud émet l'opinion, selon nous bien fondée, que les sources de cette législation étaient romaines et qu'elle reproduisait le texte du droit antérieurement observé, en refondant dans un seul droit national les diverses lois de ces peuples. L'égalité des patriciens et des plébéiens fut posée en principe, car jusqu'alors les plébéiens n'étaient pas des personnes civiles. Il paraît que les XII Tables embrassaient le droit public, le droit civil et le droit pénal. Tite-Live se sert à leur sujet de l'expression *font omnis publici privatique juris*. On fixe les bases du pouvoir judiciaire qui reposait encore entre les mains des consuls, et l'on régla la forme et la marche des procédures.

Quand les *décemvirs* (voy.) eurent fini leur travail, quand ils eurent satisfait à toutes les critiques qui leur paraurent fondées, quand le sénat eut approuvé leur ouvrage, ils le portèrent devant les centuries ; enfin les curies, sous la présidence de leurs collèges de prêtres et sous les plus heureux auspices, confirmèrent l'acceptation qu'en avaient faite les centuries ; et comme on jugea que les dix premières tables ne suffisaient pas, on prorogea d'une année le pouvoir des législateurs, et deux nouvelles tables furent ajoutées aux premières. Les unes et les autres furent placées dans le *concilium* pour que tout le monde pût les lire.

Les savants ne sont pas d'accord au sujet de la matière sur laquelle furent gravées les lois. Les Tables étaient-elles de chêne, d'airain ou d'ivoire ? Ce sont des doutes qu'il faut éclaircir par la comparaison des passages de Denys d'Halicarnasse, de Diodore, de Tite-Live et de Pomponius. Les fragments que nous avons n'offrent évidemment qu'un texte altéré. Les enfants chantaient la loi des XII Tables, *tanquam necessarium carmen* ; mais, du temps de Cicéron, on commençait à les négliger (*Discebamus enim pueri XII quas jam nemo discit*). Vico en a conclu que les XII Tables étaient en vers ; mais les Romains appelaient *carmen* toute sentence solennelle. Il règne aussi beaucoup d'incertitude sur l'or-

(*) Voir aussi Lelièvre, *Commentatio antiquaria de legum XII tabularum patria*, Louvain, 1827.

dre des matières. Renversées dans le sac de Rome par les Gaulois, et probablement réduites en fusion par la foudre vers 685, elles furent toujours restaurées. Diodore atteste que de son temps on les voyait en bon état. Rittersbuis croit qu'elles ont péri dans l'invasion des Goths. Les fragments que nous en avons aujourd'hui sont extraits d'auteurs plus ou moins dignes de foi. Le travail le plus estimé est celui de Jacques Godefroi. Quelques savants, parmi lesquels Funk et Terrasson, ont essayé de restituer le vieux langage des XII Tables ; mais ces tours de force sont quelquefois dangereux. Les textes de MM. Dirksen * et Haubold, et la publication qu'en a faite à son tour M. Zell en 1825, constatent le dernier état de la loi des XII Tables, d'après les Institutes de Gaius et la République de Cicéron. En mars dernier, il a été lu à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Berriat de Saint-Prix, un mémoire très savant sur la question de savoir si les créanciers romains avaient en effet le droit de mettre en pièces le corps de leur débiteur : « Il n'y a, dit-il, ni texte authentique, ni fait historique à l'appui. La discussion porte principalement sur le fameux passage d'Aulu-Gelle, *si plus minusve secuerunt*. » M. Troplong a soutenu la thèse opposée ; c'est bien du corps du débiteur qu'il s'agit, selon lui, et non de son patrimoine ; il attribue le défaut d'exemples à l'incertitude des traditions historiques. Dans la même séance, M. Giraud a appuyé de quelques observations l'opinion de M. Troplong, disant que la *section* du débiteur entre plusieurs créanciers n'était peut-être que la conséquence barbare d'un droit barbare ; il pense néanmoins que ce droit n'a jamais été appliqué. P. G-Y.

TABLES ASTRONOMIQUES, voy. ALMAGESTE, ALPHONSINES, KEPLER, LUNE, SOLKIL, etc.

TABLETTERIE, TABLETIER. Les principaux objets du domaine de la tabletterie sont de petits ouvrages en bois, en écaille, en corne, en ivoire, en os ou en nacre, tels que des tabatières, des

peignes, des pièces d'échiquier et de damier, des dominos, des jetons, fiches, billes à billard, dés à jouer, étuis à aiguilles, nécessaires de toilette, couverts en buis, brosses à dents, chausse-pieds, etc. Plusieurs de ces ouvrages rentrent en tout ou en partie dans les attributions de l'ébéniste, du marqueteur et du tourneur (voy. ces mots). La corne généralement employée en tabletterie est celle du bœuf que l'on dédouble, en la sciant, et qu'on étend à l'aide de moules en bronze et de presses en fer. Les tabatières sont une des branches les plus productives de ce commerce. Il en existe des fabriques d'une grande importance à Saint-Claude, dans le Jura. Elles sont en buis, et se recommandent, sinon par leur perfection, du moins par la modicité de leur prix. Les tabatières en carton vernis, qui sont d'invention moderne, se fabriquent en immense quantité à Sarreguemines, et chez l'étranger à Brunswick et dans le Hanovre. L'arrondissement de Beauvais fournit à la France et à toute l'Europe des brosses à ongles et à dents, des dominos, des dés, des couteaux à papier, des peignes, des boutons de chemise, des mètres, et autres mesures, etc. Les peignes en buis sont un objet important de commerce pour plusieurs de nos départements. Mais c'est surtout à Paris que se fabrique la tabletterie fine et de luxe ; c'est là que se font ces charnants nécessaires de toilette et de voyage, dont les boîtes sont en acajou, en citronnier, en palissandre, et qui sont si élégamment incrustés en cuivre, en ivoire ou en nacre. En somme, la tabletterie, industrie toute française, qui demande de l'adresse et du goût, est un de nos principaux objets d'exportation pour l'Europe et pour l'Amérique. D. A. D.

TABOR (MONT), voy. SINAI.

TABORITES, parti des Husites opposé aux calixtins, voy. ce mot et HUSITES.

TACHOS, pharaon d'Égypte, de la 29^e dynastie (voy. ÉGYPTÉ, T. IX, p. 270), monta sur le trône vers l'an 363 av. J.-C. Menacé d'une invasion des Perses, il appela à son secours les Athéniens et les Lacédémoniens, qui lui envoyèrent Chabrias et Agésilas (voy. ces noms). Tachos

(*) On doit à M. Dirksen un ouvrage allemand intitulé : *Revue de tous les essais faits pour la critique et la restitution du texte des fragments des XII Tables*, Leipzig, 1821, in-8°. 8.

donna au premier le commandement de la flotte, et au second celui des troupes auxiliaires, en se réservant l'autorité suprême sur terre et sur mer. Agésilas mécontent abandonna son parti lorsque les Égyptiens proclamèrent roi Nectanébo II; alors Tachos, obligé de prendre la fuite devant le roi de Lacédémone, alla chercher un asile en Perse, 361 ans av. J.-C. E. H.-G.

TACHYGRAPHIE, voy. BRACHYGRAPHIE et STÉNOGRAPHIE.

TACITE (CAIUS CORNELIUS TACITUS), un des trois grands historiens de Rome, vécut toute la dernière moitié du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne et pendant une assez grande partie du second. Les deux dates extrêmes de sa vie sont enveloppés d'incertitude et livrés aux conjectures. Un passage, trop peu curieusement interprété, de Pline-le-Jeune, son ami, a décidé les savants, après Juste Lipse, à retarder sa naissance de plusieurs années. Cette expression « à peu près du même âge * » ne permet pas, a-t-on dit, de mettre une distance entre eux de plus de cinq à six ans. Or, Pline avait dix-huit ans l'an 79 (832 de R.**), donc Tacite était né en 55 (808) ou 56 (809). Mais on ne remarque pas assez que Pline ajoute qu'il était lui-même un tout jeune homme (*adolescens*) quand Tacite avait déjà de la célébrité; on ne remarque pas, non plus, que la lettre fut écrite lorsque les deux amis étaient parvenus à une maturité assez avancée, époque de la vie où ce qui avait été disproportion d'âge entre jeunes gens n'est plus qu'une différence peu sensible. D'ailleurs, à la fin du règne de Domitien (96, 812), Tacite entrait dans la vieillesse, nous l'apprenons par son propre témoignage ***; enfin, on tient aussi de lui-même qu'il fut préteur en 86 (841), dignité dont les lois annales interdisaient l'accès avant l'âge de 39 ans. Ainsi la 50^e année de l'ère chrétienne (de R. 808) est la moins reculée qu'on puisse lui assigner pour année natale.

La ville de Terni se flattait, mais sans preuve, de le compter au nombre de ses citoyens. L'ignorance où nous sommes

touchant son origine, sa famille, et le lieu où se passèrent les jours de son enfance, nous prive d'une des plus intéressantes études de morale, savoir : quelle a pu être l'influence de l'éducation sur un tel génie? Toutefois, on a pensé, avec quelque vraisemblance, qu'il était fils de C. Cornelius Tacitus, chevalier romain, procureur de César dans la Belgique sous Vespasien. Ce serait une manière d'expliquer comment il aurait conçu l'idée de sa *Germanie*, la proximité du pays l'ayant invité à un voyage instructif, et le voyage ayant laissé dans son esprit un intérêt profond et une sorte d'affection pour le pays et pour les habitants. Quoi qu'il en soit, on ne se hasarde pas trop si l'on affirme qu'il sortait d'une maison riche, en le voyant passer par les degrés ordinaires de la carrière des honneurs, qui étaient devenus des grandeurs onéreuses et vénales même, selon l'expression de Tacite *, depuis qu'on avait imposé aux titulaires l'obligation de donner des jeux et des spectacles.

L'exactitude et l'habileté dont il fait preuve dans le détail des usages militaires et des batailles ont induit de savants biographes à dire qu'il avait certainement porté les armes dans sa jeunesse. Mais ils oublient qu'alors chez les Romains les professions civiles et la vie des camps étaient entièrement séparées depuis longtemps, et à défaut d'autorités nombreuses qu'il serait facile d'alléguer, les paroles de Tacite lui-même suffiraient à soutenir cette assertion**. Ce qu'il sut du métier et de la tactique de la guerre, il avait pu l'apprendre dans la conversation de son beau-père Agricola et des amis de ce général. Il devait avoir acquis, jeune encore, une brillante réputation dans les tribunaux des centumvirs et des préteurs, pour qu'un consul, un commandant en chef de la province et des légions de la Bretagne, lui donnât sa fille en mariage, préférant les espérances d'un beau talent, surtout d'un noble caractère, à quelque grande alliance de puissance et de fortune.

Sa réputation avait formé aussi les pre-

(*) *Donce velut venundarentur. Ann., XI, 22.*

(**) *Credunt plerique militibus ingenii subtilitatem deesse, quia castrensium jurisdictione... calliditatem fortè non exercent. Agric., 9.*

(*) *Estote propemodum aequales. Epist., VII, 20.*

(**) *Plin., Ep., VI, 20.*

(***) *Agric., 3.*

miers liens de cette amitié si tendre et si fidèle entre lui et Pline, qui le rechercha d'abord comme modèle^(*), et s'attacha à lui comme un frère.

Tacite ne cessa point, pendant les années qui suivirent, de voir ses honneurs croître sous Vespasien, sous Titus et même sous la tyrannie de Domitien^{**}, lorsque les honnêtes gens pouvaient s'estimer assez heureux d'échapper aux délateurs et aux bourreaux. Il paraît que chez lui la force du génie était gouvernée par une haute raison, qui savait contenir les révoltes d'une indignation généreuse en dédaignant les bassesses de la servitude, et conserver une certaine mesure de dignité sans offenser les persécuteurs. Il se sera peint lui-même dans ce portrait d'Agriola : « N'affectant ni vaine résistance, ni ostentation de liberté, par où il provoquait la renommée et la mort^{***}. »

Il demeura éloigné de Rome plusieurs années. Quelques-uns ont supposé une condamnation, un exil ; conjecture gratuite, sans autre fondement qu'une probabilité tirée de la vertu de Tacite et de la méchanceté de Domitien. Nous accorderions plus volontiers à l'idée d'une commission de gouvernement provincial. En effet, Tacite partit un an après l'exercice de sa préture^{****}, et il revint ensuite siéger dans le sénat. Il y avait alors peu de temps que son beau-père avait expiré d'une mort qui faisait soupçonner par la rumeur publique un empoisonnement, et accuser par les plus discrets, au moins les vœux criminels de Domitien (93, 846). Ce furent des années de bien douloureuses épreuves que les trois dernières de cette tyrannie, durant lesquelles le sénat fut contraint de se rendre complice et quelquefois exécuteur des arrêts de proscription contre ses propres membres, et de se couvrir du sang des premiers citoyens^{*****}.

Enfin arriva, presque en la même année, à quatre mois d'intervalle (sept. 96, 849, janvier 97, 850), la délivrance de Rome par le meurtre de Domitien et le

comble des honneurs pour Tacite, qui, en succédant à Verginius Rufus dans le consulat, entendait les sénateurs confesser que c'était pour ce vieillard illustre et toujours si heureux le couronnement de sa rare fortune, d'avoir rencontré au delà du tombeau un tel successeur pour prononcer son éloge^{*}.

Tacite n'avait attendu, pour se livrer à sa vocation d'historien, qu'un temps où il fût possible de penser selon sa volonté et de parler selon sa pensée. Il écrivit à *Germanie* pendant le second consulat de Trajan (98, 851), Nerva régna encore^{**}; et sa *Vie d'Agriola*, commencée à la même époque^{***}, s'achevait peu après, quand Trajan régnait seul^{****}. Les deux grandes compositions de Tacite remplirent le reste de sa vie, qu'il prolongea on ne sait pas jusqu'à quel terme. Seulement, il paraît faire allusion à des conquêtes de l'an 115 (868) dans le II^e livre des *Annales*^{*****}; il pouvait avoir alors 65 ans. On risque peu de se tromper, si l'on présume qu'il aura fait, encore quelques années, l'ornement du sénat d'Adrien.

Les critiques ont noté que les *Histoires*, qui retracent les événements de 68 (821) à 96 (849), avaient été écrites avant les *Annales*^{*****}, qui remontent à l'an 14 (767), pour finir où les *Histoires* commencent; mais ils ne se sont pas demandé pourquoi, dans cette division et dans ce choix des deux sujets, l'auteur s'était décidé pour l'inverse de l'ordre chronologique, et pourquoi ses *Histoires* s'ouvrent par le règne éphémère de Galba. S'il a donné la priorité à ce dernier période, c'est qu'un plus proche intérêt, une sympathie plus vive s'y attachaient; beaucoup de lecteurs avaient vu, avaient souffert les maux dont il y retraçait la peinture. Son choix arrêté, le commencement de la narration était nécessairement marqué par l'avènement de Galba, de qui datait l'ère nouvelle de l'empire, savoir : la fin de l'hérédité de la maison Julienne et l'inauguration de la souve-

(*) Plin., *Ep.*, VII, 20.

(**) *Hist.*, I, 1.

(***) *Agriol.*, 42.

(****) Quatre ans avant la mort de son beau-père. *Agriol.*, 45.

(*****) *Ibid.*

(*) Plin., *Ep.*, II, 1.

(**) *German.*, 37.

(***) *Nerva Cæsar*, etc. *Agriol.*, 3.

(****) *Ibid.*, 44.

(*****) *Art.* 61 et note de J. Lipsæ.

(*****) Il cite les *Hist.* dans les *Annales*, XLII.

raineté élective*. Il serait possible que Tacite n'eût obéi qu'à un sentiment d'art en se déterminant par la valeur et la facilité relatives des matières à mettre en œuvre, et, dans ce cas, il a lui-même rendu compte sans le vouloir des motifs de sa préférence : d'un côté, abondance et variété d'événements militaires et politiques, publics et privés** ; de l'autre, monotonie ingrate de despotisme et de servilité sanguinaire***.

On a expliqué aussi la différence de noms des deux ouvrages : les *Histoires* offrent une exposition des faits contemporains plus détaillée, plus développée, telle que le rapport d'un témoin ; les *Annales* extraient des monuments du passé les principaux souvenirs, chacun à sa date. Sans vouloir appliquer trop rigoureusement ces définitions étymologiques aux ouvrages de Tacite, et quoique les *Annales* étalent aussi d'admirables spectacles, des descriptions si animées, si magnifiques, cependant les proportions extérieures (54 ans en 16 livres, 14 livres pour 28 années) suffiraient à justifier la distinction des titres.

Le *Dialogue sur les Orateurs*, heureuse distraction au milieu de ses travaux plus graves, dut être une des productions de sa vieillesse, car il s'y représente lui-même comme un très jeune homme à une époque où il venait d'atteindre sa 25^e année****. Il avait conçu le double projet d'un tableau de l'empire sous Nerva et sous Trajan, et d'un récit des événements antérieurs à Tibère***** ; ni l'un ni l'autre ne se réalisa. On a coutume d'ajouter à l'énumération de ses œuvres un recueil de *Dits ingénieux*, opusculé né de ses loisirs et de ses délassements, que la postérité aurait ignoré sans une citation du grammairien Fulgentius Planciades : « Les victimes ont laissé leur épitaphe dans les mœurs de leurs enfants. » Nous n'aurions pas cru que ce fût la peine d'en faire ici mention, si nous n'avions voulu protester

(*) *Hist.*, I, 16, *Hereditas fuimus... eligi cepimus.*

(**) *Opus aggredior opimum casibus.*

(***) *Ann.*, IV, 32, 33. *Nobis in arcto inglorius labor... nos sava jussa, continuas accusationes, etc.*

(****) *Dial.*, I, 17.

(*****) *Hist.*, I, 1 ; *Ann.*, III, 24.

contre l'erreur commune d'appeler en français ce *liber facietiarum* un livre de facéties.

Le trait caractéristique, éminent, des écrits, comme des discours de Tacite, fut toujours une gravité majestueuse, *σπουδῆς* ; mais à cette gravité, qui soutient la noblesse des œuvres de l'esprit, il joignait une exquise sensibilité, qui en fait la beauté, la puissance immortelle.

Cependant si haut que soit le rang où son génie l'a placé, il n'a pas été à l'abri de la sévérité des censeurs chez les modernes. Dans notre opinion, pour ces maîtres de l'art, pour ces rois de la littérature, que tout le monde lit et relira éternellement, soit par goût et avec amour, soit seulement parce qu'il serait honteux de ne les pas connaître et même de ne les avoir pas étudiés, les éloges et les critiques importent peu à leur gloire. D'ailleurs les bornes de cette notice ne nous permettraient pas de nous livrer à une pareille controverse. Pour contredire les reproches d'impiété et d'athéisme, de préventions haineuses contre les juifs et les chrétiens, de malignité et de misanthropie dans les jugements sur les hommes, d'obscurité dans la phrase, de mauvaise latinité, nous nous en référons à l'apologie de M. Burnouf**, qui a suivi fidèlement et Brotier*** et Daunou****. Notre adhésion toutefois ne sera pas sans quelque réserve. Il faut distinguer dans le langage de Tacite : pour la partie purement grammaticale, le vocabulaire, les formes de la syntaxe, on ne saurait nier que sa diction porte la marque fortement empreinte de l'âge de Sénèque et des deux Plines, et que même elle est mêlée d'étranges idiotismes qui ne supportent point l'analyse, ou qui heurtent un sens droit. Mais pour le style, c'est-à-dire la couleur, le mouvement, l'harmonie de l'expression, la poésie, l'âme, la vie de toute éloquence, il n'y a aucun auteur en prose et en vers qui soit supérieur à Tacite. Racine ne l'a pas égalé dans le récit de la mort de Britannicus ; Virgile

(*) Pline, *Ep.*, II, 11.

(**) Trad. de Tac., *Introd.*

(***) Tac. ed. 4. *Præf.*

(****) *Biogr. univ.*, t. XLIV.

peut tout au plus comparer son épisode de la mort de Priam et de la désolation de Troie au tableau de la mort de Galba et de la révolution de Rome. C'est ce pathétique si vrai, si profond qui fait la grande supériorité de la narration et de la philosophie historique de Tacite sur la rapide et vigoureuse déclamation de Saluste. Lisez seulement les préambules des deux historiens, vous sentirez de quel côté est l'inspiration qui atteint au sublime de l'art par la vérité des sentiments et des convictions.

A considérer la teinte de mélancolie répandue sur les ouvrages de Tacite, on se ferait une fausse idée de la situation d'esprit dans laquelle il les composa. Il lui avait fallu, il est vrai, endurer une bien pénible et dure contrainte et de cruelles angoisses pendant les 15 années de Domitien. Mais depuis Trajan, que pouvait-il manquer à son bonheur? Sa femme, dans la maturité, ne démentit point sans doute les espérances de la jeune fiancée*. Il se vit renaitre dans ses enfants; car un siècle et demi plus tard, l'empereur Tacite se vantait d'être de sa race**, et un préfet des Gaules, dans le v^e siècle, avait le même orgueil***. Il goûta les plus intimes douceurs de l'amitié dans le commerce de Pline et des hommes qui lui ressemblaient. Et l'anecdote de l'étranger qui, en lui parlant sans le connaître au spectacle, et apprenant qu'il le connaissait de nom par ses écrits, s'écria : « Vous êtes donc ou Taquite ou Pline! » cette anecdote prouve qu'il jouissait, de son vivant, de l'éclat de sa renommée. Ce n'est donc pas dans le fort des émotions, dans la réalité des douleurs, que la faculté de les peindre est plus énergique et plus présente. Il faut que l'âme, sortie de son trouble, ait eu le temps de se remettre et de se recueillir, pour se retracer à elle-même, par la mémoire, une image animée qui s'imprime dans le discours.

Si nous entreprenions de donner une énumération des éditions de Tacite, ou partielles ou complètes, nous remplirions plusieurs pages. Après avoir dit que la

(*) *Agric.*, 9, *agregia tum spei filiam.*

(**) *Vopisc.*, in *Tac.*, 10.

(***) *Sidon.*, *Apoll.*, *Ep.*, IV, 14.

première (mais incomplète) fut celle de Venise, 1470, in-fol., qu'il nous suffise d'indiquer, à ceux qui voudraient le lire, les commentaires de Gronovius (*Amst.*, 1673, et souvent réimpr.); de Brotier (*Paris*, 1776, 7 vol. in-12); d'Oberlin (*Leipz.*, 1801, 2 vol. in-8°), qui ne rendent pas superflus les *Excursus* de Juste Lipse (*Anvers*, 1574, in-8°, et souvent réimpr. depuis). Si une traduction paraît nécessaire, les Français ont celle de Dureau de Lamalle, la plus hardie, de Burnouf, la plus savante, de Panckouté, la plus brillante d'exécution typographique, et non la moins heureuse en plus d'un passage (*voy.* ces noms). Les Italiens louent la précision nerveuse de Davanzati, les Anglais l'exactitude un peu diffuse de Ch. Gordon, les Allemands la fidélité élégante de Woltmann. N-7.

TACITE (MARCUS CLAUDIUS TACITUS), sénateur, puis empereur romain, qui, après la mort d'Aurélien (*voy.*), arriva au trône déjà âgé de 75 ans, et mourut six mois après, en 276. *Voy.* ROMAINS, T. XX, p. 592.

TACITE RECONDUCTION, *voy.* LOUAGE.

TACT ou TOUCHER (du latin *tactus*, dérivé de *tangere*; toucher). Ce mot désigne l'un de nos cinq sens, celui par lequel il nous est donné d'apprécier certaines qualités des corps, telles que leur température, leur forme, leur consistance, leur plus ou moins de sécheresse, leurs aspérités, etc. Il complète le sens de la vue, et y supplée même dans plus d'une circonstance, comme la nuit ou lors de la privation de l'organe visuel. Tous les animaux, sans exception, sont doués de ce sens, et plusieurs même paraissent ne posséder que celui-là. Chez l'homme, les sensations produites par le toucher s'exercent au moyen des nerfs en général et de la peau où ils se terminent, laquelle communique par les nerfs avec le cerveau. Mais les parties le plus spécialement destinées aux fonctions du toucher sont les mains (*voy.*), qui sont garnies d'un grand nombre de papilles nerveuses, et qui, par leur conformation, sont aptes à saisir les corps qu'elles touchent. Chez les animaux, le sens du toucher réside plus particulièrement

dans d'autres parties du corps : ainsi la queue du singe, les lèvres du cheval, la trompe de l'éléphant, le bec des oiseaux, etc., sont pour eux les véritables organes de ce sens. Les philosophes et les naturalistes se sont beaucoup occupés de l'influence du toucher sur les autres sens, et plusieurs d'entre eux lui ont donné une importance qui a été victorieusement combattue par l'école moderne. Il est aujourd'hui bien démontré que la finesse du toucher ne peut avoir aucun rapport avec nos facultés supérieures, et qu'au contraire ce sens n'est que l'instrument de ces facultés, dont le siège est au cerveau.

Quant à la synonymie des mots *tact*, *toucher*, *attouchement*, on peut établir les distinctions suivantes : le *tact* est doué des qualités distinctives du sens, finesse, délicatesse, ou grossièreté, etc.; par le *toucher*, vous reconnaissez au contraire la qualité des choses : ainsi, un corps est doux ou rude au toucher; *l'attouchement* vous fait distinguer les circonstances particulières de tel acte relativement à tel objet. Employé plus fréquemment au figuré, le *tact* désigne une fonction de l'esprit, prompte, subtile et juste, qui semble prévenir le raisonnement et provenir d'un goût, d'un sentiment, d'un instinct. Voy. l'art. suivant. D. A. D.

TACT. En morale, c'est pour ainsi dire le sens du toucher appliqué aux choses de l'intelligence; c'est cette faculté d'appréciation, transportée de la main à l'esprit, qui fait que celui-ci juge avec promptitude et avec sûreté de la qualité des objets, de la valeur des questions dont il est appelé à connaître. *Avoir du tact*, c'est se former une opinion exacte et rapide des choses ou des individus avec lesquels on se trouve en rapport, par ses intérêts ou par ses habitudes. *Montrer du tact*, c'est ne s'écarter jamais, dans sa conduite, des convenances de sa situation; c'est observer, en tout, les égards et les bienséances qui sont le lien de la société et qui en font le charme; c'est user d'indulgence envers les autres, afin d'en rencontrer pour soi-même. *L'homme de tact* est celui qui, exempt de prévention orgueilleuse ou malveillante, comme de présomption

blessante et hautaine, évite de se prononcer sur rien d'une manière trop absolue, n'a jamais l'air d'imposer son opinion pour être plus sûr de la faire recevoir, et combat l'erreur avec d'autant plus de succès qu'il ne donne point sa parole comme l'oracle de toute vérité. L'homme dont on peut dire qu'il vaut mieux avoir tort comme lui que raison comme tel autre est, à coups sûrs, un homme de tact. P. A. V.

TACTIQUE et **STRATÉGIE.** Ces deux mots d'origine grecque ont été formés dans cette langue, le premier de *τακτός* (adjectif dérivé de *τάσσειν*), rangé, mis en ordre; le second, de *στρατηγός*, général d'armée (composé de *στρατός*, armée, et *ηγίωμαί*, je conduis). Les idées qu'ils représentent ont une telle connexion que nous avons pu les réunir en un seul article. La tactique, suivant son étymologie, est en effet cette partie de l'art de la guerre qui a pour but de former les troupes, de les discipliner, de les mettre en mouvement et de les ranger en bataille pour livrer le combat. La stratégie, suivant la définition de l'archiduc Charles d'Autriche*, est, à proprement parler, *la science du général en chef*. Le stratège doit concevoir le plan de campagne; embrasser d'un seul coup d'œil tout le théâtre présumé de la guerre; tracer les lignes d'opération et diriger les masses sur les points décisifs pour obtenir un succès d'autant plus éclatant qu'il était moins prévu. Le tacticien, qui s'est occupé de l'instruction des troupes, a pour mission de régler l'ordre de leurs marches, de les disposer en bataille aux différents points indiqués par le stratège, d'engager l'action, de la soutenir, et de manœuvrer pour atteindre le but proposé.

La tactique se subdivise en *tactique élémentaire* et en *grande tactique* ou *tactique générale*. La première s'occupe de l'instruction de détail des troupes, de la formation et des manœuvres particulières à chaque arme. La grande tactique embrasse l'ensemble des mouvements d'une armée et les diverses combinaisons

(*) Un des premiers auteurs militaires qui aient donné un traité de stratégie (*Die Grundsätze der Strategie*, Vienne, 1814, 3 vol. in-8°).

de l'ordre de bataille pour arriver à un résultat définitif.

Le tacticien doit posséder une connaissance approfondie des formes du terrain et se préoccuper sans cesse de l'habillement, de l'armement et de la subsistance des troupes. La *poliorcétique*, ou l'art de l'attaque et de la défense (*voy.*) des villes, est encore une branche importante de la tactique.

Ce qui a été dit, dans cette Encyclopédie, aux mots ARMÉE, INFANTERIE, CAVALERIE, ARTILLERIE, BATAILLE, ORDRE, MARCHES, ÉQUIPAGES, etc., formerait, par son ensemble, un traité à peu près complet de tactique et de stratégie. On a d'ailleurs indiqué à l'art. MILITAIRE (*art*) plusieurs ouvrages relatifs à ces deux arts. Dans le même article, on en a retracé rapidement l'histoire; nous pouvons donc nous borner ici à quelques données sur les progrès successifs de la tactique.

La tactique élémentaire des Grecs avait pour base le carré, dont l'élément le plus simple était le carré formé par quatre hommes; effectivement, quatre hommes se touchant dos à dos font face de tous les côtés et sont également résistants: c'est bien là la première combinaison de tactique qui ait dû se présenter pour la défensive. De ce carré simple, les Grecs, par une agglomération successive d'hommes en nombres égaux sur toutes les faces, en profondeur comme en largeur, arrivaient à la *syntagme*, carré de 16 hommes en tous sens, et deux ou plusieurs syntagmes formaient une *phalange*. La formation de la phalange (*voy.*) par carrés successifs de 2, 4, 16, 32, etc., hommes de front, et sa décomposition en carrés analogues, constituaient la tactique militaire des Grecs. C'est par cette flexibilité de la phalange qu'on parvenait à franchir les obstacles du terrain et à modifier l'ordre de bataille suivant les circonstances et les dispositions de l'ennemi qu'on avait à combattre.

La tactique des Grecs était plutôt défensive qu'offensive; celle des Romains était toute agressive, et leur organisation militaire se prêtait mieux à l'esprit de conquêtes qui les animait que l'ordre profond des Grecs. La légion (*voy.*) se for-

maient en bataille sur deux ou plusieurs lignes; chaque ligne présentait autant de pleins que de vides, et, suivant les circonstances, les pleins se couvraient, ou bien aux pleins d'une ligne correspondaient les vides de la ligne suivante. Polybe, dans le parallèle qu'il a tracé entre la phalange et la légion, conclut judicieusement que l'ordonnance romaine est supérieure à celle des Grecs: « Tout lieu, tout temps, dit-il, lui convient, l'ennemi ne la surprend jamais; le soldat romain est toujours prêt à combattre, soit avec l'armée entière, soit avec quelques-unes de ses parties, soit d'homme à homme. Avec un ordre de bataille dont les parties agissent avec tant de facilité, doit-on être surpris que les Romains viennent plus aisément à bout de leurs entreprises que ceux qui combattent dans un autre ordre? » Ce peu de mots et l'ordonnance de la légion que l'on connaît nous donnent le secret de la tactique élémentaire des Romains.

Les principes de la tactique générale des généraux les plus célèbres de l'antiquité sont encore les véritables maximes de la guerre: marcher comme on doit combattre; tenir ses forces réunies; se porter avec rapidité sur les points importants et décisifs; ne présenter à l'ennemi aucun côté vulnérable, etc.

Les anciens nous ont laissé plusieurs exemples mémorables d'opérations stratégiques bien conduites: la retraite des Dix-Mille, les batailles de Lenctres, d'Arbèles, etc.; la marche d'Annibal de Carthage en Italie; les campagnes de Scipion l'Africain en Espagne; l'invasion des Gaules par César.

La tactique des Barbares envahissant par masses compactes l'empire Romain, et les faits brillants de la chevalerie qui se traduisent en actions de prouesse individuelle, ne présentent rien qui intéresse l'art militaire. Les principes de la tactique militaire ne reparaissent qu'après l'invention de la poudre à canon et des armes à feu. Les Suisses les premiers formèrent, à l'imitation de la phalange, de gros bataillons fraisés de piques pour mieux résister à la cavalerie; la cavalerie prit de la consistance et se divisa en cavalerie légère et en grosse cavalerie. L'artillerie,

arme nouvelle, joua un rôle important dans les batailles. Au xv^e siècle, il n'y avait point encore de système militaire fixe et régulier. Henri IV commença à débrouiller ce chaos, mais il était réservé à Maurice de Nassau et à Gustave-Adolphe d'être surnommés les régénérateurs de l'art militaire et de fixer par leurs leçons et par leurs exemples les véritables principes de la tactique moderne. Après eux Turanne et Condé, Eugène et les généraux célèbres du siècle de Louis XIV, firent faire de grands progrès à la science militaire. Frédéric II, par ses mouvements rapides, apprit aux modernes ce qu'était véritablement la grande tactique. Napoléon seul fut à la fois grand tacticien et grand stratège : toutes les guerres qu'il a entreprises, et surtout ses campagnes d'Italie, d'Autriche et de Prusse, avaient un but stratégique qu'il a atteint en tacticien habile.

Dans nos armées modernes, chaque arme a sa tactique élémentaire : de là la tactique de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, ou tactique des trois armes. La grande tactique faisant agir des masses qui, par leur tactique particulière, se prêtent à tous les mouvements et à toutes les formes de terrain, a ses ordres de marche et d'attaque, ses lignes de bataille parallèle, oblique, perpendiculaire en échelons. La stratégie détermine le point décisif du théâtre de la guerre, établit la base des opérations, les positions offensives et défensives, les lignes d'opérations, les diversions, etc., en ne perdant jamais de vue ce principe fondamental de toute action de guerre : *réunir ses forces où elles doivent agir*. C. A. H.

TACTIQUE PARLEMENTAIRE, voy. ASSEMBLÉE.

TADJIKS, peut-être *Tasiks*, dénomination qu'on donne aux descendants des Arabes qui vivent en Perse. On en trouve aussi beaucoup dans le Séistan, et quelques-uns même en Russie. Voy. PERSE, T. XIX, p. 438.

TÆNIA, voy. VERS INTESTINAUX.

TAFFETAS, voy. SOIERIES et ÉTOFFES.

TAFFETAS D'ANGLETERRE, voy. AGGLUTINATIFS et COLLE DE POISSON.

TAFFIA, voy. CANNE A SUCRE.

TAFNA (LA), petite rivière de la province de Tlemcen, en Algérie, qui, avec ses affluents, forme la limite de la France du côté de l'empire du Maroc. Cette petite rivière, qui débouche dans la mer Méditerranée, est célèbre par le traité qui fut conclu sur ses bords, le 30 mai 1837, entre le général Bugeaud (depuis maréchal) et Abd-el-Kader. Par ce traité, bientôt mis en oubli, l'émir reconnut la souveraineté de la France et s'engagea à fournir à l'armée française une quantité considérable de froment, d'orge, et 5,000 bœufs. La France, de son côté, lui abandonna les provinces d'Oran, de Tittery, et même une partie de celle d'Alger, ne se réservant que la plaine de la Mitidja, Oran, Mostaganem, Arzew, et quelques autres points du littoral, avec cette réserve toutefois qu'il n'en céderait aucune portion à une puissance étrangère sans son consentement. Abd-el-Kader, jusqu'alors simple marabout, obtint ainsi un rang et des avantages qu'il ne pouvait guère espérer, et dont il ne tarda pas à se servir contre la France; de son côté, l'armée française, tranquille à l'Ouest et au sud, put se porter sur Constantine (voy.), ville dont elle fit la conquête, ainsi que de toute la province. L'incursion inopinée d'Abd-el-Kader dans la Mitidja, en 1839, anéantit le traité de la Tafna. Depuis ce moment, la France fait une guerre à mort à cet indomptable Arabe qu'elle avait élevé de ses propres mains et qui, souvent réduit aux dernières extrémités, refoulé sur le territoire du Maroc, dépouillé de sa smala, a toujours su se créer des ressources nouvelles pour disputer pied à pied aux conquérants chrétiens le pays de ses pères et la domination sur les *vrais croyants*. Z.

TAGE (Tajo des Espagnols, Tejo des Portugais), le plus grand fleuve de la péninsule ibérique, prend sa source dans les monts d'Albarazin en Aragon. Bientôt grossi de quelques ruisseaux, il court à travers les plaines de Cuença, franchit une barrière de rochers, pénètre dans la province de Tolède, arrose les beaux jardins d'Aranjuez, entoure Tolède comme d'une ceinture, baigne Talavera, traverse l'Estramadure qu'il sépare de l'Alam-

Téjo, et, quittant l'Espagne au-dessous d'Alcantara, il entre dans le Portugal. Là il baigne Abrantès; puis, arrivé à Salvaterra, où il n'est plus qu'à environ 12 lieues de Lisbonne, il se divise en deux branches, le *Nouveau-Tage* et le *Mar del Pedro*, qui ne tardent pas cependant à se réunir, et il se jette enfin dans l'Océan au-dessous de la capitale, après un cours de 150 lieues (environ 600 kilom.). Le Tage, au jugement des hommes positifs, ne mérite pas la réputation que quelques poètes et romanciers se sont plu à lui faire. Ses bords sont arides et escarpés; il roule avec la rapidité d'un torrent une eau trouble et rougeâtre; son lit est semé de rochers et de bas-fonds qui rendent la navigation impossible dans la plus grande partie de son cours. Les navires ne peuvent remonter que jusqu'à Abrantès, quoique le flux et le reflux se fassent sentir jusqu'à Santarem. Les principaux affluents du Tage sont à droite : la Xarama (qui reçoit l'Hénarès, le Manzanarès et le Tajuna), le Guadarrama, l'Alberche, le Tiétar, l'Alagon, l'Elga, le Ponsel et le Zezere; à gauche, la Magasca, le Salor, le Sever, le Zatas et l'Almansor. On sait que la navigation du Tage a récemment créé des difficultés, aplanies ensuite, entre l'Espagne et le Portugal, et que son embouchure forme le port de Lisbonne. *Voy.* ce mot. Z.

TAGÈS, divinité étrusque dont la tradition raconte ainsi la naissance : un laboureur de Tarquinies enfonça un jour trop profondément dans la terre le soc de sa charrue, et tout à coup il vit s'élever du sol un jeune garçon à cheveux gris. C'était Tagès, fils d'un génie, et petit-fils de Jupiter, enfant par le corps, mais vieillard par la sagesse. A cette apparition inattendue, le laboureur poussa des cris qui attirèrent autour de lui les lucumons (*voy.*) des douze villes. Tagès chanta devant eux la science des présages, l'observation des éclairs, et mourut après avoir révélé la discipline religieuse. Ses paroles recueillies formèrent *les livres tagétiques* qui enseignaient l'art de tirer des prédictions de toutes sortes d'événements. Il est vraisemblable que ces livres étaient en vers étrusques; ce qui est certain, c'est qu'ils remontaient à une

époque antérieure à celle où ils furent mis en écrit. Ils ne doivent pas être confondus avec les *livres de discipline* dont parle Cicéron, et qui étaient beaucoup moins anciens.

TAGLIACOZZO (BATAILLE DE), 1267, *voy.* CONRADIN, et GUELLIN ET GIBELIN. C'est une ville napolitaine, de l'Abruzze ultérieure seconde.

TAGLIONI (MARIE), née à Stockholm, vers l'année 1806, était, par sa mère, petite-fille du tragédien Karsten, le Talma de la Suède. Son père, danseur napolitain, et depuis chorégraphe habile, lui donna ses premières leçons en France, et ensuite dans sa ville natale. Appelé à Vienne comme danseur, il y emmena sa fille, et la fit débiter, le 10 juin 1822, dans un ballet de sa composition qui portait le titre assez prétentieux de *Réception d'une jeune nymphe à la cour de Terpsichore*. On raconte que la jeune débutante, saisie d'un trouble insurmontable, oublia tout à coup devant le public le pas que son père lui avait montré, et qu'elle en improvisa immédiatement un autre qui obtint un succès d'enthousiasme. Dès ce premier jour, Marie Taglioni n'eut plus de rivale en Europe. A Stuttgart, où elle se rendit en quittant Vienne, elle fut accueillie avec une distinction toute particulière par la reine de Wurtemberg. Ses triomphes ne furent pas moins éclatants à Munich, et, de même qu'à Stuttgart, elle fut admise dans l'intimité de la cour. Mais il lui manquait encore la consécration du public parisien, sans laquelle aucune couronne d'artiste ne passe pour légitimement acquise en Europe. Elle vint donc demander un début à l'Opéra de Paris, et y parut pour la première fois le 23 juill. 1827, dans le ballet du *Sicilien*. Ce jour-là doit marquer à jamais dans les fastes de la chorégraphie (*voy.*), comme la date d'une révolution qui porta un coup mortel à la vieille école de danse qui se perpétuait méthodiquement depuis le siècle de Louis XIV. *Mlle* Taglioni donna pour la première fois l'idée d'une danse simple et élégante qui n'avait rien de commun avec les entrechats et les ronds de jambe de nos premiers sujets. Après avoir assuré son succès par

plusieurs représentations, elle retourna achever son engagement à Munich, et ce ne fut que le 30 avril 1828 qu'elle reparut à l'Opéra pour ne plus le quitter, du moins de quelques années. Dès lors, les créations ne lui manquèrent pas; on la vit tour à tour dans *Cendrillon*, dans *Flore et Zéphire*, dans *Guillaume Tell*, *Nathalie*, *la Révolte au sérail*, etc.; mais c'est surtout dans *la Sylphide* et dans *la Fille du Danube* qu'elle déploya le plus de talent et de charme. Après 6 ans de triomphes continuels, tant à Paris qu'à Londres et à Berlin, où elle alla passer une grande partie de ses congés, la Russie lui fit des offres si brillantes que l'Opéra ne put lutter de magnificence avec le tsar, et que force lui fut de se laisser enlever la sylphide à laquelle il devait depuis si longtemps la plus grande partie de son éclat. M^{lle} Taglioni retrouva à Saint-Petersbourg l'enthousiasme que son inimitable talent soulevait partout sur ses pas. Elle y créa deux nouveaux ballets de la composition de son père, *la Gitana* et *l'Ombre*, qui lui valurent les ovations les plus inouïes et les cadeaux les plus riches de la cour impériale. Nous la supposons à jamais perdue pour nos plaisirs, lorsqu'après un voyage triomphal à travers l'Allemagne, elle nous fut rendue, au mois de mai 1844, pour quelques représentations seulement. C'est dans cette trop courte réapparition qu'elle a fait connaître au public parisien ces pas du *clair de lune* et des *fleurs*, dont la réputation était venue jusqu'à nous du fond de la Russie. Enfin, le 29 juin, elle nous a fait, dans une représentation à son bénéfice, dont la recette s'est, dit-on, élevée jusqu'à 25,000 fr., ses adieux, que nous devons croire définitifs. L'heure du repos vient donc de sonner pour cette remarquable artiste, qui, selon les expressions d'un de nos critiques les plus estimés, nous laisse, en nous quittant, la crainte « que jamais on ne retrouve une réunion plus parfaite des qualités que, dans les rêves de l'imagination la plus esthétique, on pourrait exiger pour former une danseuse accomplie. Ces qualités, M^{lle} Taglioni les a possédées toutes, et dans les plus justes proportions du goût et de l'art : force, élégance, légèreté,

grâce, poésie, rien n'y a manqué, mais surtout on a admiré en elle une déesse dans ses poses et une honnêteté dans sa danse, dont aucune danseuse n'avait pu donner une idée. Depuis son apparition sur la scène de l'Opéra, où elle a fait une révolution, beaucoup de danseuses lui ont emprunté beaucoup de choses, plusieurs lui ont dû une partie de leur réputation, mais aucune n'a su imiter cette pureté et cette chasteté qui dépendent un si grand charme sur son talent. »

D. A. D.

TAHÉRIDES, voy. PERSÉ, T. XIX, p. 443, et KHORAÇAN, T. XV, p. 655.

TAILLE, mot qui, au propre, signifie la coupe de tel ou tel objet, mais qui affecte une foule de sens dans notre langue. Dans son acception primitive, on l'emploie pour désigner la préparation des pierres (voy.) susceptibles d'être scindées à l'aide de la scie ou du ciseau. On appelle également *taille*, le travail que le lapidaire fait subir aux diamants et aux pierres précieuses pour les ajuster et pour les polir. Dans l'ancienne division des monnaies, on désignait par ce mot le rapport de certaines pièces égales avec le marc d'or ou d'argent : ainsi *les louis sont à la taille de trente au marc*. En termes de gravure (voy.), la *taille* est l'incision faite dans le cuivre avec le burin; une *taille douce* se fait avec les tailles, les hachures et les points. La *taille de bois* est celle qui est tirée sur une planche de bois. On nomme encore *jeune taille*, *taille de deux ans*, etc., un bois qui, après avoir été coupé, commence à revenir. Dans les usages domestiques, *taille* se dit d'un petit bâton fendu en deux parties égales, sur lesquelles l'acheteur et le vendeur font une double marque pour indiquer la quantité de pain, de vin ou de viande que l'un feraient à l'autre. Les deux morceaux de la *taille* doivent se rapporter exactement pour que les deux parties contractantes tombent d'accord. En termes de jeu, la *taille* est, au pharaon, à la bassette, au trente et quarante, la tournée que fait le banquier, appelé par cette raison *tailleur*, avec une seule et même quantité de cartes qui composent son jeu et qu'il a fait couper à un joueur. En musique, on appelait autre-

fois *taille* la partie de chant qui est entre la basse et la haute-contre. Ce terme n'est plus usité que lorsqu'il est précédé du mot *basse*, et dans ce cas il désigne la partie qui se rapproche le plus de la basse. En architecture et en sculpture, *taille* est synonyme de bas-relief, et sert à indiquer les figures de peu de saillie que l'on exécute sur le marbre, la pierre, le bronze, etc. Dans l'ancien langage, *taille* signifiait encore le tranchant d'une épée; mais depuis longtemps, ce terme n'est plus usité que dans la phrase : *frapper d'estoc et de taille*, c'est-à-dire de la pointe et du tranchant. Enfin, dans son acception la plus usitée, le mot *taille* s'entend de la stature du corps humain, et même de celle de certains animaux. La taille de l'homme varie communément depuis 4 pieds jusqu'à 6; au-dessous et au-dessus, ce sont des exceptions phénoménales qui constituent la classe des nains et celle des géants. Une taille est grande ou petite, noble, riche, aisée, etc. Très souvent, par le mot *taille*, on ne désigne que la partie du corps qui s'étend de la ceinture aux épaules; et c'est surtout en parlant des femmes que l'on peut dire, dans ce cas, qu'elles ont la taille fine ou forte, ou même qu'elles n'ont pas de taille.

D. A. D.

TAILLE, opération chirurgicale ayant pour objet l'extraction des corps étrangers renfermés dans la vessie (voy. ce mot). Elle était connue dès la plus haute antiquité et s'est conservée jusqu'à nos jours, où son usage est de beaucoup restreint par la découverte de la lithotritie (voy.), mais où l'on est encore obligé d'y avoir recours lorsque des calculs (voy.) trop volumineux ou trop durs ne permettent pas de réussir par le broiement. On pénètre dans la vessie au moyen d'une incision faite aux parties molles, et l'on introduit par la plaie des pinces à cailliers avec lesquelles on saisit le calcul pour l'amener au dehors.

Suivant qu'on incise la vessie par sa partie supérieure ou par sa partie inférieure, on a la taille *hypogastrique* dans le premier cas, et dans le second la taille *souspubienne*, laquelle se divise en taille *par le grand appareil*, ainsi nommée à cause du grand nombre d'instruments

qu'elle demandait autrefois, et taille *par le petit appareil* qui a plusieurs procédés. En effet, on peut tailler sur le milieu du périnée en long, ou sur le côté (taille *latérale*), ou bien encore transversalement. C'est le procédé de Celse renouvelé par Dupuytren. Il y a des chirurgiens qui ont pratiqué l'opération dont nous parlons en sondant la cloison qui sépare la vessie du rectum (taille *recto-vésicale*).

L'opération de la taille est une des plus délicates de la chirurgie; elle est fréquemment suivie d'accidents graves, et la mortalité à laquelle elle donne lieu est de 1 sur 5 : aussi est-elle maintenant réservée pour des cas tout particuliers. F. R.

TAILLE (finances). C'était, sous l'ancienne monarchie, le principal des impôts directs, qui comprenaient en outre les vingtièmes, la capitation et les dîmes (voy. ces mots). Son nom venait de l'entaille faite autrefois par les collecteurs sur deux morceaux de bois, dont l'un restait entre les mains du contribuable, mode de comptabilité grossier qui est encore en usage entre les boulangers et leurs pratiques (voy. plus haut). La taille différait de l'*aide* (voy.) en ce qu'elle était arbitraire (de là le mot *taille à merci*), tandis que celle-ci ne se percevait que dans des cas prévus; de la *capitation*, en ce qu'elle n'atteignait que les roturiers. Le principe féodal était que le gentilhomme ne devait rien pour les fruits de sa terre. Payée d'abord aux seigneurs, la taille le fut ensuite au roi sous les noms de *fouage* (voy.), *taxe*, *subside*, etc. Charles VI augmenta cet impôt qui n'était que de 20 sous par tête sous le roi Jean, et lui donna le nom qu'il conserva depuis. Charles VII le régularisa sous celui de *taille de la gendarmerie*, et le rendit permanent comme l'*armée*, *gage* de la défense commune dont il était le prix. On y ajouta depuis le *taillon*, la *crue*, la *subsistance*, aggravations d'une charge déjà bien lourde, et rendue plus odieuse encore par un mode inique de répartition et de perception. La taille était de trois espèces : *personnelle*, *réelle* et *mixte*. La première s'imposait d'après la qualité de la personne, la seconde d'après celle de la terre. Les personnes et

les terres nobles en étaient exemptes. La taille *mixte* se divisait en taille de *propriété* et taille d'*exploitation*. La première était payée par le propriétaire ; la seconde par le fermier. La noblesse et le clergé étaient exempts de la taille de propriété. Quant à celle d'exploitation, ils ne la devaient ni pour leurs prés, vignes et bois, ni pour 4 charrues de terres labourables qu'ils avaient la faculté de faire valoir eux-mêmes. Étaient assimilés sous ce rapport à la noblesse, les bourgeois de certaines villes, les officiers aux armées, ceux de justice et de finance, etc. La taille, qui pesait, comme on le voit, presque exclusivement sur la classe la plus pauvre, formait un peu plus de la moitié de la recette au commencement du *xvii^e* siècle. Sous Necker, elle n'était plus que le cinquième. L'Assemblée constituante fit disparaître ces redevances d'inégalité, et substitua à la taille les contributions indirectes. *Foy. IMPÔTS.*

R-Y.

TAILLEBOURG (COMBAT DE), 1242, *voy. LOUIS IX, roi de France.*

TAILLE-DOUCE, *voy. TAILLE, GRAVURE et IMPRESSION.*

TAILLIS, *voy. COUPE.*

TAIN, *voy. ÉTAMAGE.*

TAKTI, *voy. SOCIÉTÉ (des de la).*

TAKROUR. Ce nom, peu usité encore dans la géographie vulgaire de l'Afrique, est cependant le seul accepté par les races indigènes pour désigner dans son ensemble la vaste région qu'elles occupent au sud du grand désert, entre le bassin du Nil et celui de l'Océan, jusqu'à une profondeur dont la vague limite serpente vers le 10° parallèle de latitude N. Dès longtemps les voyageurs avaient entendu prononcer ce nom de Takrou, et l'avaient répété sous les formes les plus diverses, l'appliquant aux peuples plutôt qu'aux pays, et nous parlant ainsi de *Toucoulois, Toukitéres, Tucorons et Tekayrne* ; les géographes arabes, de leur côté, l'avaient consigné dans leurs descriptions, au moins dès le *xi^e* siècle. Quelle est l'origine de cette dénomination, et à travers quelles phases successives s'est-elle propagée à l'immense étendue de contrées qu'elle désigne aujourd'hui ? C'est là une question difficile à

répondre avec les faibles lumières qui éclairent pour nous l'histoire des révolutions de l'Afrique centrale. Il est à remarquer seulement que ce même mot, sous la forme *tagoror*, se retrouve comme appellatif dans l'ancien vocabulaire des îles Canaries, où il signifie le conseil, l'assemblée des chefs : or une idée de prééminence religieuse semble attachée, sur les bords du Sénégal aussi bien que dans la Nubie, qui marquent les deux bouts de la zone du Takrou, au titre de *Toukitéres* ou *Tekayrne*, c'est-à-dire *gens du Takrou* ; et les traditions musulmanes constatent que le foyer d'où le mahométisme s'est répandu dans les pays nègres de l'Afrique centrale était appelé Takrou par les peuples voisins : là devait se tenir, en effet, le conseil des imams, l'assemblée des fidèles, en un mot le *takrou* de la religion nouvelle. Les apôtres de cette religion parmi les populations nègres ont été surtout et sont encore les *Peuls* (*voy.*) : là donc où s'est trouvé, là où se trouve le centre de leur empire, là devait et doit se trouver aussi le noyau du pays de Takrou ; et quand le chef de cet empire a la prétention d'être, au moins sous le rapport de la foi, le maître souverain de la Nigritie musulmane, assujettie, colonisée ou sillonnée par ses missionnaires, on ne doit point être surpris de le voir tracer une description historique du pays de Takrou, embrassant tous les états nègres dans lesquels, d'ancienne ou de fraîche date, l'islamisme s'est plus ou moins solidement établi. Telle est la clef de l'application successive du nom de Takrou d'abord à une seule ville sur le Niger ou Nil des nègres, puis à une contrée de plus en plus étendue, dont le centre se déplaçait vers l'Orient, jusqu'à ce qu'enfin l'*ornement du siècle, celui qui n'a point d'égaux parmi ses contemporains, le prince des fidèles et défenseur de la foi, Mohamed-b'Allah*, chef du grand empire des Fellâtas ou Peuls de Haoussâ, lui ait donné la plus vaste extension qu'il eût encore reçue, et en ait fait le sujet d'un livre, dont un abrégé a été rapporté en Europe, en 1825, par le célèbre voyageur anglais Clapperton.

C'est d'après ce livre curieux que nous

allons acquiescer à grands traits un tableau sommaire de cette grande région du Takrouar, qui équivaut, ainsi que nous l'avons remarqué sous le mot SOUDAN, à ce que les Arabes appellent *Bald-el-Soudan* ou Pays des nègres.

« A l'est la première province est le *Four* (vulgairement appelé *Dâr-Four*, voy.), grand pays ayant des forêts, des rivières et des champs cultivés, habité en partie d'étrangers à demeures fixes et en partie d'Arabes errants; on y élève beaucoup de troupeaux; l'islamisme y domine. A l'ouest de cette contrée sont le *Ouaday* et le *Begharmy*, dont la population est analogue à celle du *Four*; le roi de *Begharmy* ayant poussé l'oubli des lois divines et humaines jusqu'à épouser sa propre fille, le roi de *Ouaday*, *Saboun*, est venu châtier son impiété et dévaster son royaume. Au nord de ces pays sont des déserts arides fréquentés seulement au printemps par des nomades; au sud sont diverses peuplades nègres parlant différents idiomes et chez lesquelles la religion du prophète a fait peu de progrès. Immédiatement à l'ouest du *Begharmy* est le *BOAROU* (voy.), pays étendu, riche par-dessus tous les autres et très peuplé, où se trouvent des rivières, des forêts et de vastes plaines sablonneuses; la population se compose de Berbères, de Peuls, d'Arabes, et de nègres sujets des Berbères: ces Berbères, originaires de Syrie, transplantés dans le Yémen, puis en Éthiopie, établis ensuite dans le Kâné, y fondèrent un empire qui englobait le *Ouaday*, le *Begharmy*, le *Haoussâ* et ses dépendances, mais qui s'affaiblit avec le temps et s'éroula: La province d'*Abir* confine, au sud, avec le *Bornou*; elle est grande, offre de vastes plaines, et a pour habitants, des *Touâriks*, avec quelques restes de *Senhégah*, et des nègres de *Ghouber* qui possédaient jadis le pays et qui ont été conquis par cinq tribus de *Touâriks* venus d'*Aougelah*, savoir, les *Amakitan*, les *Tamakak*, les *Sondal*, les *Agtatar* et les *Agéramin*, de la même race que les Berbères répandus dans le nord de l'Afrique.

« Au sud d'*Abir* et à l'ouest de *Bornou* commence le *HAOUSSA*, ayant des forêts, des rivières, des montagnes, des vallées et des landes sablonneuses; peuplé de

nombreux habitants qui parlent tous le même langage, et renfermant sept provinces ou divisions principales, savoir: *Kaschenah*, *Ghouber*, *Kano*, *Zegzeg*, *Daoury*, *Ranou* et *Yérim*, gouvernées chacune par un prince; la population se compose de Peuls, de *Touâriks*, et surtout de nègres, originairement tributaires des Berbères et des *Bornouens*, sauf pourtant les *Ghouberites*, qui sont de race libre et qu'on dit issus des Coptes d'Égypte. De ces sept provinces, *Kaschena* est la plus centrale, *Ghouber* la plus belliqueuse, *Kano* la plus fertile, *Zegzeg* la plus étendue; celle-ci, en effet, a poussé ses conquêtes fort loin dans le pays de *Bouschy*, réunion de plusieurs territoires habités par des tribus de nègres groupées d'après la communauté de langage; les plus importantes des subdivisions ainsi formées sont *Ghouway*, qui renferme sept cantons divers, puis *Ghoundar*, *Ritrouy*, *Yass*, *Kodour*, *Koton*, *Adem*, puis un second *Koton*, et ensuite le grand pays de *Kornofo* qui renferme une vingtaine de districts, mais *Atagara* qui atteint les parages où arrivent les navires des chrétiens.

« A l'ouest de *Kaschenah* et de *Ghouber* s'étendent sept autres provinces dépendantes de *Haoussâ*, savoir: 1. *Zanfarah*, état fondé par un prince venu de *Kaschenah*, agrandi par la conquête du *Kaby* et du *Kaschenah*, mais subjugué ensuite par le sultan de *Ghouber*, qui y établit une nouvelle dynastie; 2. *Kabr*, où l'on voit des sables, des rivières et des forêts, tirant sa population de *Sanghayah* et de *Kaschenah*, gouverné par des princes tributaires des Peuls, qui furent dépouillés par une coalition de *Ghouber*, *Abir* et *Zanfarah*; 3. *Yaoury*, qui a des montagnes et des vallées, s'étend sur la rive du Nil des nègres: ses habitants ont peu d'intelligence; 4. *Nouffy*, ayant au nord et au sud des forêts, des sables, des rivières et des montagnes, avec une population industrielle venue principalement de *Kaschenah* et mélangée de gens de *Zegzeg*, de *Kano* et d'ailleurs; la langue diffère de celle de *Haoussâ*; 5. *Farriba* offre des rivières, des forêts, des sables et des montagnes; on y trouve l'oiseau vert *babaga* qui

parlé; il y a un port où abondent les navires des chrétiens; on suppose la population issue de la race de Nemrod: elle ressemble en tout à celle de Noufy; 6. *Barghou* a des forêts et des sables: ses habitants, indociles et étonnés, proviennent de tribus nègres sujettes des Peuls; 7. *Ghouromah* a des rivières, des forêts, des montagnes et des sables: ses habitants, semblables à ceux du *Yarriba*, sont voleurs et dépravés.

« Près du *Ghouromah* est le pays de *Mousy*, où l'on voit des arbres, des rivières, une mine d'or et une population de nègres. Immédiatement au nord de *Mousy* est *Sanghayah*, pays grand et fertile, peuplé d'un mélange de *Senhégahs*, d'Arabes bédouins et de Peuls, tous renommés pour leur attachement au mahométisme. Au sud de *Sanghayah* et à l'ouest de *Barghou* est la grande contrée de *Mély*, habitée par des nègres fessus, dit-on, des Coptes d'Égypte, et parmi lesquels se trouvent des Taurouds, des Peuls, des Arabes, des Juifs et des chrétiens, ainsi que des Sarankolés ou étrangers; ce pays renferme la province de *Barbara*, qui est très étendue et dont les habitants sont encore idolâtres; près du *Barbara* sont les pays de *Tauroud* et de *Fouta*, bien peuplés d'indigènes et de Sarankolés ou étrangers. Enfin, au-delà de ces pays, est celui du *Damel*, qui confine à l'Océan et où l'islamisme est inconnu. »

Telle est, en abrégé, l'esquisse générale du pays de *Takroun* tracée par le sulthan *Mohammed-Elillah*, l'hôte de *Clapper-ton*. On y voit, comme noyau principal, l'empire de *Haousâ*, partagé en deux grandes divisions, l'une orientale, ayant pour chef-lieu *Kaschenah*; l'autre occidentale et ressortissant directement à *Sakkatou*; dans l'est un groupe d'états où domine *Bornou*; dans l'ouest un autre groupe de nations comprises en majeure partie sous le nom de *Mély*. Voilà, au point de vue synthétique, la distribution des nombreuses contrées auxquelles s'applique, dans son acception la plus récente, la plus vaste, et, si l'on veut, la plus abusive, cette dénomination africaine de *Takroun*. *A...

TALAPOINS. On nomme ainsi les pro-

tres de Fo chez les Siamois. Voy. *BORNES*.

TALAVERA DELLA REYNA (BATAILLE DE), livrée les 27 et 28 juillet 1808, près du Tage, à 76 kilom. sud-ouest de Madrid, voy. WELLINGTON, VICTOR et JOSEPH NAPOLÉON.

TALBOT (JOHN), né à Bleckmore, dans le Shropshire, vers 1373, fut un des plus grands hommes de guerre de l'Angleterre. Il descendait de Talbot, baron de Clenville, un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Membre du parlement en 1410, il fut nommé, quelques années après, lord-lieutenant d'Irlande par le roi Henri V, qu'il accompagna en Normandie lorsqu'en 1417 ce prince revendiqua ses prétendus droits à la couronne de France. Il se signala à la prise de Domfront et au siège de Rouen, força les Français à évacuer le Mans dont ils venaient de s'emparer, aida Suffolk à emporter d'assaut Laval et contribua à la reddition de Pontorson. Le comte de Salisbury ayant été tué devant Orléans, Talbot resta chargé, avec trois autres généraux, des opérations du siège de cette ville, que Jeanne d'Arc fit lever. Ce premier échec fut suivi d'une longue série de désastres. Dans ces circonstances difficiles, Talbot, devenu général en chef, soutint à lui seul la fortune chancelante de l'Angleterre. En 1433, il reprit plusieurs places de la Normandie; en 1435, il s'empara de Saint-Denis; en 1436, il défit complètement les Français près de Rouen; en 1437, il se rendit maître de Pontoise par escalade, et fit lever le siège de Crotoy; mais le manque d'argent et le défaut de secours l'arrêtèrent au milieu de ses succès et le forcèrent à se tenir sur la défensive. Pour le récompenser de ses éminents services, Henri VI le créa, en 1442, comte de *Salisbury* (en Angleterre) et, en 1446, comte de *Wexford* et de *Waterford* (en Irlande). Fait prisonnier à Rouen en 1449, il disparut pendant quelque temps du théâtre de la guerre. En 1453, nous le retrouvons dans la Guienne qui s'était révoltée contre Charles VII. L'armée française ayant mis le siège devant Châtillon de Périgord, Talbot se détermina à secourir cette place; mais il fut vaincu après un combat meurtrier et resta sur le champ de

bataille avec un de ses fils ; le 17 juillet 1463. A une brillante valeur qui lui avait mérité le surnom de l'*Achille de l'Angleterre*, Talbot joignait toutes les vertus de l'homme privé et du bon citoyen. On lui éleva un monument à Whitchurch où son corps fut transporté. E. H.-G.

L'illustre famille des Talbot figure encore aujourd'hui en tête des familles comtales de la pairie d'Angleterre et parmi les premières de celles d'Irlande. Son représentant actuel, le 16^e du titre, est JOHN Talbot, comte de Shrewsbury, de Waterford et Wexford, né le 18 mars 1791 et en possession du titre depuis le 6 avril 1827. Son héritier présomptif est son beau-frère George Talbot. S.

TALC, substance feuilletée, écailleuse ou compacte; grisâtre, blanche ou verdâtre; douce au toucher, peu élastique, et se laissant facilement rayer par l'ongle. Elle se compose de plus de 60 pour 100 de silice, et de 30 de magnésia, ainsi que de quelques parties de fer et d'eau.

Dans les limites de composition que nous venons d'indiquer, le talc forme une espèce minérale; mais dans le langage habituel on comprend sous ce nom diverses espèces qui en sont très voisines: telle est la *stéatite*, substance compacte ou écailleuse que les bottiers pulvérisent et donnent sous le nom de *savon* aux personnes qui se chaussent à l'étroit; telle est aussi la *serpentine*, substance compacte, tendre, douce au toucher, dont on fait des vases et des marmites, d'où lui est venu son nom de *Pierre olivaire*.

Ces substances, qui offrent tant d'analogie, ne forment point de dépôts considérables; elles se trouvent au milieu des roches schisteuses les plus anciennes connues sous le nom de *micaschistes*, dans les Alpes de la Savoie, de la Suisse et du Piémont. J. H.-r.

TALENT, TALENTS, mots d'un fréquent usage, qui s'emploient pour désigner l'aptitude naturelle à bien faire certaines choses, une capacité supérieure, une rare habileté. L'art entre pour beaucoup dans le talent : ainsi dit-on volontiers un talent acquis, et peut-on cultiver à la fois plusieurs talents, selon que l'on développe, au moyen de l'étude, la

déposition particulière que l'on a pour diverses choses où il est beau d'exceller. La limite où les grands talents sont du génie (*voy.*) n'est pas toujours facile à tracer. Molière et La Fontaine sont des génies, et l'on parle du talent qu'ils ont montré, l'un dans la comédie, l'autre dans la fable. Le génie est-il autre chose que le talent? dit Voltaire. Sans doute, lui a-t-on répondu. Dans les lettres, par exemple, le génie, c'est la création, c'est le don d'inventer : il voit, il sent, il pense avec une originalité sublime. Le talent est une disposition heureuse grâce à laquelle on donne aux sujets que l'on traite et aux idées que l'on exprime une forme que l'art approuve et dont le goût est satisfait. L'ordre, la clarté, l'élégance, la facilité, le naturel, la correction, la grâce même sont le partage du talent. Peut-être le génie est-il le talent élevé à sa plus haute puissance. Ainsi, porté à ses limites extrêmes, un talent spécial est presque toujours unique :

La nature, fertile en esprits excellents,
Sait entre les auteurs partager les talents.

Boileau l'entend des génies spéciaux, dont les uns sont éminents dans un genre de littérature, les autres dans un autre genre. Mais, pour éviter toute confusion, nous devons distinguer. A nos yeux, les talents sont l'aristocratie de l'intelligence, dont le génie est la royauté. A lui, les pensées fécondes, les vues d'ensemble; à eux, une exécution plus ou moins habile. Le génie constamment secondé par les talents serait parfait dans un monde où la perfection est impossible. Aussi l'inégalité paraît sans cesse, l'équilibre est rompu à toute heure : La Mothe et Fontenelle, Marmonet et La Harpe, Fontanes et Millevoye, talents sans génie; Shakspeare, génie supérieur à son talent; J. Racine, talent supérieur à son génie. Singulière méprise du public! il s'engoue de certains hommes, et prend souvent pour génie l'informe ébauche d'un talent! A mesure que les talents deviennent plus communs, le génie devient plus rare : n'en seraient-ils que la monnaie? Nous exprimerons mieux notre pensée sous une autre image. L'humanité est un arbre immense où se voit incessamment un luxe de rameaux, de feuilles, de fleurs et de fruits. Mais, de

ces fruits; combien peu arrivent à leur maturité! cinq ou six dans les grands siècles, aucun dans les âges barbares! Ces fruits mûrs en si petit nombre, c'est le génie; les autres, c'est le talent à tous ses degrés. J. T.-v.-s.

TALENT (antiqu.). C'était, chez les Grecs, un poids et une monnaie de compte. Multiple de la drachme qui était l'unité monétaire et pondérale, il pesait 60 mines ou 6,000 drachmes (*voy.* ces mots), 50 livres ou 26 kilogr., et valait également 60 mines, 6,000 deniers romains ou 5,700 fr. Le grand talent valait 20 mines de plus; selon quelques savants, il n'y avait pas deux sortes de talents; seulement, les latins auraient appelé *grand* le talent attique, en comparaison des talents des autres nations qui étaient d'une valeur un peu moindre, tels que les talents d'Eubée, de Rhodes, d'Alexandrie, etc. *Voir* Letronne, *Cons. sur les monnaies grecques et romaines*. F. D.

TALION (sans doute de *talis*, tel). On nomme ainsi une peine en tout semblable au crime qu'elle a pour but de réprimer. Elle existait du temps des Hébreux: *œil pour œil, dent pour dent*, comme il est dit dans l'Évangile. La loi du talion ne peut avoir été adoptée que par des peuples peu avancés dans la carrière de la civilisation. Elle constitue une aveugle vengeance indigne d'une société policée. On en trouve toutefois des traces dans la législation de la Grèce et dans celle de Rome (*Si membrum rupit ni cum eo pacit, talio esto*, dit la loi des XII Tables). Elle apparaît aussi dans certaines coutumes de la France ancienne; mais bien avant la révolution, le talion avait disparu de notre Code pénal, quoiqu'il contint encore des dispositions fort peu dignes des lumières du XVIII^e siècle. A. T.-x.

TALISMAN, mot d'origine arabe, qui signifie une image coulée en métal ou gravée sur la pierre à une certaine heure, sous l'influence de certaines planètes et acquérant ainsi des propriétés extraordinaires, qui doivent donner à son possesseur le moyen de faire des choses surnaturelles. Ce nom s'est ensuite étendu à toute production de la nature ou à tout produit de l'art ayant les mêmes

vertus. Le talisman diffère en cela des *amulettes* (*voy.*) dont les vertus sont plutôt préservatives. Certains talismans étaient censés pouvoir rendre leur possesseur invisible, d'autres lui soumettaient les génies ou les éléments; avec leur secours, on pouvait aller en un instant d'un lieu dans un autre à travers les airs, ou bien franchir les mers; on pouvait frapper à coup sûr son adversaire sans craindre d'en être blessé; quelquefois même on pouvait se rendre favorable une personne aimée, etc. Toutes ces superstitions, reléguées dans les contes merveilleux, ont à peu près disparu des pays civilisés. Z.

TALLEYRAND (FAMILLE DE). Ce surnom, qu'un diplomate fameux a rendu célèbre de nos jours, fut pris, au commencement du XII^e siècle pour la première fois, par un descendant des comtes souverains du Périgord, GUILLAUME, fils d'Hélie III et de Vasconie de Foix *. Ce Guillaume n'ayant point laissé de postérité, son héritage retourna à son oncle Boso III de Grignols, qui eut pour successeur HÉLIE V, surnommé *Talleyrand* dans plusieurs monuments de cette époque. Hélie nourrit pendant toute sa vie une haine profonde contre les Anglais, alors maîtres d'une partie de la France, et il ne cessa de les combattre, exemple que suivirent la plupart de ses successeurs. Assiégé dans le Puy-Saint-Front par Richard, duc de Poitiers, second fils de Henri II, il dut se rendre après une vigoureuse résistance; mais il saisit la première occasion favorable pour chasser les Anglais. Richard reparut devant Puy-Saint-Front, et Hélie fut encore une fois obligé de céder à la force. D'autres tentatives ne furent pas plus heureuses; ce ne fut que sous le règne de Jean-sans-Terre qu'il lui fut possible de rejeter la suzeraineté de l'Angleterre pour faire hommage de son comté à Philippe-Auguste. L'année suivante, il partit pour la Terre-Sainte et mourut en y arrivant. ARCHAMBAUD I^{er}, son fils, n'ayant pas laissé d'enfant, le comté passa, en 1212, à son frère ARCHAMBAUD II. Ce dernier, ne supportant qu'avec peine les fran-

(*) *Voir l'Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, 2^e partie, t. X, p. 203 et suiv.

chises accordées aux communes de Saint-Front et de Périgueux, voulut les en dépouiller; mais les bourgeois résistèrent énergiquement, et il en résulta des luttes continuelles qui se terminèrent par la ruine de la puissante famille des comtes de Périgord, en 1399. Archambaud II avait cédé, en mourant, à son neveu Bosen, fils d'Hélie Talleyrand, la châtellenie de Grignols. Telle fut l'origine de la branche cadette des comtes de *Grignols*, princes de Chalais et de Talleyrand, dont nous avons à parler plus spécialement.

Les rapports de vasselage qui, conformément aux clauses de la cession faite par Archambaud, unissaient les seigneurs de Grignols aux comtes de Périgord, furent rompus sous Hélie II, fils de Bosen, par un pacte de famille conclu en 1247 et confirmé en 1277. La terre de Grignols entra ainsi dans la mouvance immédiate des rois de France. Par son mariage avec Agnès, fille et héritière unique d'Olivier, seigneur de Chalais, Hélie acquit cette seigneurie qu'il réunit à ses possessions. Son petit-fils, Bosen II, fut forcé, en 1368, de rendre hommage au roi d'Angleterre, alors maître du Périgord; mais il s'affranchit vraisemblablement de ce vasselage en même temps que les seigneurs de la Guienne. Nous trouvons, en effet, son fils HÉLIE III à la cour de Charles VI, y remplissant les fonctions de chambellan. Le fils de Hélie III ajouta à ses titres de seigneur de Grignols et de Chalais celui de vicomte de Fronsac qu'il tenait du chef de sa mère. CHARLES I^{er}, son fils, prit le premier le titre de prince de *Chalais*. Son fils, JEAN I^{er}, conduit à Charles VIII, qui venait d'envahir la Bretagne, le ban et l'arrière-ban de la sénéchaussée du Périgord, pour renforcer son armée. Ce fut le 3^e successeur de Jean, DANIEL, qui obtint, en 1613, l'érection de la terre de Grignols en comté. Il laissa deux fils, dont le cadet, André, fut la souche de la branche collatérale des comtes de Grignols qui subsiste encore aujourd'hui, tandis que la ligne directe s'est éteinte*.

(*) C'est ici le lieu de rappeler ce CHARLES de Talleyrand, marquis d'Excideuil (et non pas prince de Chalais), dont parle Voltaire dans la préface de l'*Histoire de Pierre-le-Grand*, pour réfuter Olearius d'après qui il aurait été ra-

A l'aîné, CHARLES II, succéda son fils, ADRIEN-BLAISE, qui n'eut pas d'enfant de sa femme Anne-Marie de la Trémoille, si célèbre depuis sous le nom de princesse des Ursins (voy.). Son héritage passa en conséquence à son frère, JEAN II, dont le fils, LOUIS-JEAN-CHARLES, fut créé grand d'Espagne de 1^{re} classe. Il ne laissa qu'une fille qui épousa, en 1743, son cousin, GABRIEL-MARIE de Talleyrand.

Les descendants d'ANDRÉ de Talleyrand n'ont marqué en aucune façon dans l'histoire jusqu'à DANIEL-MARIE-ANNE, brigadier des armées du roi, qui se distingua au siège de Tournai, où il fut tué en 1745. Il laissa cinq fils, dont le 3^e, AUGUSTIN-LOUIS, vicomte de Talleyrand-Périgord, lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, mourut sans postérité. Le 4^e, ALEXANDRE-ANGÉLIQUE, entra dans les ordres. Né le 16 oct. 1736, l'abbé de Périgord n'avait pas encore 30 ans lorsque l'archevêque de Reims le demanda pour son coadjuteur. Il succéda à ce prélat en 1777, et signala sa administration par la création de plusieurs établissements utiles. Nommé député aux États-Généraux en 1789, il se montra l'adversaire obstiné de toutes les réformes et surtout de la constitution civile de clergé. Il émigra en 1791, et habita successivement Aix-la-Chapelle, Bruxelles, Weimar, Brunswick, jusqu'en 1804 où le comte de Lille (Louis XVIII) l'appela dans son conseil à Mitau. Il suivit ce prince en Angleterre, et fut nommé grand-aumônier en 1802. En 1814, il revint avec le roi, dont il possédait toute la confiance, et entra dans la Chambre des pairs. Sa nomination à l'archevêché de Paris, en 1817, accrut encore son influence en Sibérie, ayant été ambassadeur du roi de France. Charles de Talleyrand a effectivement été arrêté à Moscou, en 1630; mais il n'avait pas la qualité qu'on lui prête, ainsi qu'il appert d'une lettre de Louis XIII écrite en sa faveur à Michel Fiodorovitch et que M. le prince Labanof a publiée. C'est de la part de prince Bethlen Gabor qu'il était allé en Russie; mais le roi de France le réclama, « d'autant que le dit marquis d'Excideuil appartient à personnes qui tiennent grand rang en Nostre royaume, et que ses prédécesseurs Nous ont rendu de signalés services, et qu'entre ces considérations Nous Nous sentons obligés de protéger Nos subjects, principalement ceux qui sont célébrés par-dessus les communs. »

fluence. La même année, le pape le créa cardinal pour le récompenser de la part active qu'il avait prise dans les négociations du Concordat, et de l'appui qu'il était toujours prêt à donner aux prétentions ultramontaines. Il mourut d'un cancer au visage le 20 nov. 1821.

Les deux fils aînés de Daniel-Marie-Anne et le dernier furent les fondateurs des trois branches actuelles de la maison de Talleyrand-Périgord.

GABRIEL-MARIE fut mis en possession de la grandesse d'Espagne, des droits de sa femme, Marie-Françoise-Marguerite de Talleyrand, sa parente, et rétabli par Louis XV dans le titre de comte de Périgord. Son petit-fils, AUGUSTIN-MARIE-ÉLIE-CHARLES est le chef actuel du nom et des armes de cette famille. Né le 10 janvier 1788, il fit la campagne de Wagram comme sous-lieutenant, et il gagna sur le champ de bataille tous ses grades jusqu'à celui de chef d'escadron auquel il fut promu, en 1814, pour avoir contribué à sauver la vie à son général. La Restauration le fit colonel, en 1815. Il fut désigné, en 1825, pour faire partie d'une commission chargée de réviser l'ordonnance sur l'instruction de la cavalerie. En 1829, il entra à la Chambre des pairs par droit de succession, son père Élie-Charles, prince duc de Chalais, créé pair de France le 4 juin 1814, étant mort le 21 janvier 1829. Depuis 1830, M. le duc de Périgord est un des membres les plus zélés et les plus actifs du comité spécial et consultatif de cavalerie. Il ne lui reste que deux enfants de son mariage avec Marie-Nicolette de Choiseul-Praslin : HÉLIE-LOUIS-ROGER, prince de Chalais, né le 23 nov. 1809, et PAUL-ADALBERT-REMI, comte de Périgord, né le 28 nov. 1811.

CHARLES-DANIEL fut le fondateur de la branche des princes de Talleyrand. Il mourut en 1788, laissant trois fils : 1° CHARLES-AUGUSTE, prince de Talleyrand, le célèbre diplomate, sur lequel nous reviendrons plus loin dans une notice détaillée; 2° ARCHAMBAUD-JOSEPH, duc de Talleyrand-Périgord, mort le 28 avril 1838, âgé de 78 ans; et 3° BOSSON-JACQUES, comte de Talleyrand-Périgord, qui mourut le 1^{er} mars 1830,

sans descendant mâle. Le chef de cette famille est aujourd'hui ALEXANDRE-EDMOND, fils d'Archambaud-Joseph et de Dorothis, princesse de Courlande (voy. T. VII, p. 151)*; né le 2 août 1787, qui, depuis 1817, portait le titre de *duc de Dino*, par cession du prince de Talleyrand, son oncle, et en vertu d'un décret du roi des Deux-Siciles, qui avait mis pour condition à cette faveur que ce titre se transmettrait aux aînés de la famille. Cependant, lorsque Alexandre-Edmond devint prince et duc de Talleyrand, il fit prendre à son fils aîné LOUIS, né le 12 mars 1811, le titre de *duc de Valençay*, et au second, ALEXANDRE-EDMOND, né le 15 décembre 1813, celui de duc de Dipp.

La troisième branche fut fondée par le 5^e et dernier fils de Daniel-Marie-Anne, LOUIS-MARIE-ANNÉ, qui fut ambassadeur à Naples en 1788. Son fils aîné, le comte AUGUSTE de Talleyrand, né le 10 févr. 1770, ancien émigré, chambellan de Napoléon, ambassadeur en Suisse jusqu'en 1824, et pair de France depuis le 17 août 1815, mourut à Milan le 20 oct. 1832. Il avait eu quatre fils de son mariage avec Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy : ERNEST, né à Orléans, le 17 mars 1807; LOUIS, né dans la même ville, le 2 juillet 1810; EUGÈNE, né à Berne, le 12 oct. 1812, et AUGUSTE, né dans cette même ville, le 14 juin 1817. Le 2^e fils de l'ancien ambassadeur à Naples, ANATOLE-MARIE-JACQUES, comte de Talleyrand, né le 7 juin 1772, est mort à Paris en août 1838. Son frère, ALEXANDRE-DANIEL, baron de Talleyrand, né à Paris en 1773, ancien député, préfet de plusieurs départements sous la Restauration, et ministre plénipotentiaire pendant 5 ans, a été nommé pair de France le 26 juin 1838. E. H.-C.

CHARLES-AUGUSTE de Talleyrand-Périgord, qui, après avoir reçu le titre

(*) Elle est, du chef de son père (voy. BIRAN), duchesse de Sagan. Le dernier duc de Courlande avait acheté à la maison princière de Lobkowitz, en 1785, ce duché qui devint l'héritage de sa fille aînée. Après la mort de celle-ci, il échut à M^{me} la duchesse de Dino, aujourd'hui duchesse de Talleyrand-Périgord. On sait quelle grande influence cette dame, compagne inséparable du Rector de la diplomatie, exerça dans le monde politique. 82

de *prince de Bénévent* (voy.), dut le transformer en celui de *prince de Talleyrand*, naquit à Paris, le 13 février 1754. Comme aîné de sa branche, il semblait destiné à en devenir le chef; mais une chute qu'il fit à l'âge d'un an lui enleva, en le rendant infirme, l'affection de ses parents qui le privèrent de ses droits à perpétuer leur race, et le reléguèrent dans l'Église, partage ordinaire des cadets. Élevé d'abord au collège d'Harcourt, puis à Saint-Sulpice et à la Sorbonne, il s'appliqua, loin d'une famille qui le répudiait, à ne trouver toutes ses ressources qu'en lui-même, et à perfectionner l'esprit et surtout la patience qu'il tenait de la nature. Il apporta donc dès le principe dans le monde, où il entra sous le nom d'*abbé de Périgord*, cette science de la politique dont l'étude plus approfondie devait lui assurer de si éclatantes destinées. Son extrême réserve ne put tenir toutefois contre l'admiration que lui fit éprouver Voltaire, lorsqu'à l'époque du dernier voyage de cet homme célèbre à Paris, il lui fut présenté à deux reprises. Mais ses tendances philosophiques, alors que toutes les passions de l'ancienne société française commençaient à s'effacer ou à se fondre, ne l'empêchèrent pas, en 1780, de devenir agent général du clergé, et de conserver pendant 5 ans ces importantes fonctions, dans l'exercice desquelles il apprit le maniement des grandes affaires. Connu bientôt et recommandé à l'attention publique par les saillies de son esprit non moins que par le tribut qu'il avait cru devoir payer aux idées nouvelles, en contribuant à l'armement d'un corsaire contre les Anglais, il fut nommé en 1788 évêque d'Autun, et presque en même temps désigné pour faire partie de l'Assemblée des notables.

Un remarquable discours qu'il tint devant le clergé des quatre bailliages de son diocèse, et dans lequel il se prononçait prématurément pour l'égalité des droits et pour la liberté des intelligences, lui valut l'honneur d'être choisi pour le représenter aux États-Généraux. Dévoué au parti populaire, on le vit, dès le début de l'Assemblée constituante, entraîner par son exemple une grande partie des membres du clergé, et contribuer

ainsi à la réunion des trois ordres. Le 7 juillet, il parut à la tribune et s'éleva avec force contre les mandats impératifs des brillages, qui enchaînaient le libre arbitre des députés. Quelques jours après, il provoqua l'admission des citoyens à tous les emplois. Membre de plusieurs comités, il présenta un vaste plan d'éducation publique qui a peut-être servi de base au système actuellement en usage; il proposa l'uniformité des poids et mesures, fit plus d'une motion utile sur les impôts publics, et soumit à l'appréciation de l'assemblée la loi de l'enregistrement qui de nos jours existe encore à peu près telle qu'elle fut alors adoptée. Dignitaire du clergé et muni de riches prébendes, ce fut cependant lui qui provoqua la vente des importantes propriétés de cet ordre. Après tant de gages donnés au nouvel ordre de choses, il compléta son œuvre en faisant voter par l'assemblée le projet d'une fédération patriotique, qui, le jour de l'anniversaire de la prise de la Bastille, devait réunir dans le Champ-de-Mars les députés de toute la France; et, paré de ses habits sacerdotaux aux couleurs nationales, lui-même il officia sur l'autel de la patrie, et bénit les drapeaux des départements et des troupes. À la suite de cette solennité, l'évêque d'Autun reprit dans l'assemblée ses travaux de finances et se prononça en même temps pour la constitution civile du clergé. On sait quelles furent les conséquences de ce vote fameux. Talleyrand essaya d'abord de lutter en faveur de la liberté des consciences; mais, forcé de suivre le torrent et placé sous le coup de l'interdiction papale, il préféra renoncer à l'épiscopat et rentrer dans la vie civile. A cette époque, il reçut les derniers soupirs de Mirabeau, et, le lendemain de sa mort, il rendit un hommage public à sa mémoire, en lisant à la tribune le Discours sur les successions en ligne directe qu'il tenait de la confiance de l'illustre orateur.

La mission de l'Assemblée constituante touchait à son terme; Talleyrand fut chargé de justifier son œuvre dans une adresse à la nation, qui fut généralement admirée. Il avait donné trop de preuves de capacité pendant cette mé-

morable session, pour ne pas être appelé à d'importantes fonctions, en dépit de l'interdiction dont les députés s'étaient frappés eux-mêmes en abdiquant leurs pouvoirs. Il fut envoyé en Angleterre et accrédié, quoique sans titre spécial (*voy. CHAUVELIN*), pour établir une *alliance nationale*, en opposition avec l'*alliance de famille* que les agents de la cour cherchaient à resserrer sur le continent. La chute du trône au 10 août et le règne de la terreur ayant ébranlé les sentiments de neutralité qu'il avait inspirés au gouvernement britannique, il lui fut enjoint de quitter Londres dans les 24 heures; et au commencement de l'année 1794, il alla chercher un refuge aux États-Unis. Il y resta près de deux ans, demandant au commerce les moyens de refaire sa fortune compromise par la révolution; mais, fatigué de son inaction politique, il revint en France affronter le décret de proscription qui pesait sur lui, et que, par bonheur, son ancien ami, Chénier, fit rapporter, le 4 sept. 1795, en même temps qu'il lui ouvrait les portes de l'Institut où sa place était marquée dans la classe des Sciences morales et politiques*. Le 16 juillet 1797, il rentra enfin dans la carrière des affaires, et remplaça Charles Lacroix au ministère des relations extérieures. Mais il avait déjà une trop grande expérience des hommes pour croire à la durée du Directoire. Il tourna ses regards vers le vainqueur de l'Italie; et, lorsqu'au retour de Campo-Formio il fut chargé de le présenter aux cinq directeurs, il ne craignit pas, au milieu de cette ovation publique, de saluer l'astre naissant par ces paroles prophétiques: « Loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être un jour la solliciter. » Le temps n'en était pas venu encore: aussi resta-t-il au ministère jusqu'au 20 juillet 1799; mais à compter de ce moment, il prépara la chute du Directoire, et quand Bonaparte revint tout à coup d'Égypte pour faire le 18 brumaire (*voy.*), il se trouva prêt à lui offrir son concours et à recueillir les fruits de la victoire.

(*) Il était aussi membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Redevenu ministre des affaires étrangères, il exerça une grande influence sur le premier consul en flattant sa passion dominante, celle de l'unité du pouvoir. D'après ses avis, Bonaparte reléguait les deux autres consuls dans la direction de la justice et dans celle des finances, et il garda pour lui l'intérieur, la police, les affaires du dehors, la guerre et la marine, c'est-à-dire toutes les parties vitales du gouvernement. Talleyrand eut part, à cette époque, à toutes les grandes transactions politiques qui jetèrent un si vif éclat sur le consulat, le traité de Lunéville, celui d'Ambiens, la consulte de Lyon, etc. Il concourut efficacement à la négociation du Concordat, et reçut en récompense du pape un bref qui le releva de ses anciens vœux et lui donna l'autorisation de rentrer dans la vie civile. Talleyrand en profita pour faire légitimer une union depuis longtemps contractée. Ce fut aussi sous son ministère qu'eut lieu la funeste catastrophe qui mit fin aux jours du duc d'Enghien (*voy.*); mais on ignore encore aujourd'hui, et on ignorera sans doute toujours la part précise qu'il eut à cet événement. L'inutilité de ce crime, non moins que la modération naturelle du ministre de Bonaparte, donnent lieu de supposer que son action, dans cette triste affaire, fut uniquement passive. Quoi qu'il en soit, Talleyrand conserva auprès de Napoléon empereur une portion de son influence, et il se garda bien de le perdre de vue au milieu des victoires qui l'entraînaient loin de la France. C'est ainsi que, pour ne pas se laisser oublier, il adressa de Strasbourg à l'empereur, après la reddition d'Ulm, un plan de traité avec l'Autriche, dont le but principal était d'éloigner cette puissance de l'Italie, et de lui donner en échange les provinces danubiennes, ce qui, dès lors, la rendait rivale de la Russie et alliée de la France. Napoléon n'approuva pas ce plan, que les circonstances devaient plus tard justifier; mais Talleyrand n'en resta pas moins son ministre. En 1806, il fut nommé grand chambellan, et reçut bientôt après, comme *fiat*, la principauté de Bénévent en Italie.

L'année suivante, le 9 août 1807, on

le vit tout à coup, après le traité de Tilsitt, et sans qu'on ait su le véritable motif de sa résolution, renoncer à diriger la diplomatie de l'empire*, et échangeant son portefeuille contre le titre stérile de grand dignitaire de la couronne. Toutefois, il n'y avait pas encore rupture complète entre lui et Napoléon; car il assista, l'année suivante, à l'entrevue d'Erfurt, et sa voix fut écoutée dans les conseils des deux arbitres du monde. Ce ne fut qu'au retour, et lorsque l'impopularité de la guerre d'Espagne devint constante, que le prince de Bénévent commença contre son maître et suzerain cette opposition sourde et incessante qui ne devait se terminer que par la chute de l'empire. Tous les documents contemporains portent à croire que, dès l'année 1812, l'habile diplomate, présentant les événements, abandonna sans scrupule un sceptre chancelant, pour se mettre au service des espérances d'une dynastie rivale**. Des conditions furent faites de part et d'autre, et tandis que par son titre de vice-grand-électeur, le prince semblait continuer son appui à la régence de l'impératrice Marie-Louise, il négociait auprès des souverains alliés la reconnaissance du principe de la légitimité en faveur des Bourbons. A la suite du combat qui fut livré sous les murs de Paris en 1814, il feignit de vouloir suivre à Blois le conseil de régence; mais un avis transmis en secret au prince de Schwarzenberg lui fit rencontrer aux barrières de la capitale un détachement de cavalerie qui le força de faire rétrograder sa voiture. Par cette adroite combinaison, il se trouvait être à Paris le plus important, ou, pour mieux dire, le seul personnage officiel, lorsque les étrangers y pénétrèrent en

vainqueurs. Après avoir décidé l'empereur de Russie à choisir pour demeure son hôtel de la rue Saint-Florentin, il mit tout en œuvre pour le gagner au parti de la déchéance de Napoléon et de sa famille; puis il s'empara de la direction du sénat, et en flattant habilement les hommes de la révolution et les amis de l'ancienne dynastie, il fit porter les derniers efforts de Napoléon, et obtint de haute lutte la nomination d'un gouvernement provisoire dont il fut le chef. Dès lors, le retour des Bourbons fut assuré, et le prince de Talleyrand, à la tête du sénat, se porta à Saint-Ouen au-devant de Louis XVIII qui, en échange du trône qu'on lui rendait, promit une charte constitutionnelle, première condition de la restauration de sa race. Comme corollaire de ce grand événement, la France conserva son ancien territoire avec quelques annexes, et la transaction qui amena ce résultat fut confiée aux soins du prince de Talleyrand, nommé ministre des affaires étrangères de la nouvelle royauté.

Restaient encore à régler les questions politiques générales : un congrès européen se réunit à Vienne dans ce but important. Le roi désigna le prince de Talleyrand pour l'y représenter; et, malgré l'abaissement de la France, il faut rendre cette justice à l'ambassadeur de Louis XVIII, qu'il sut, à force d'adresse et de fermeté, la replacer au rang d'où les vainqueurs voulaient la faire descendre. Précédé au congrès par sa théorie de la légitimité qu'il avait inventée pour la circonstance, il s'introduisit dans le comité dirigeant, et il réussit à y faire admettre l'Espagne, le Portugal et la Suède. Grâce à lui, la restauration de Ferdinand I^{er} à Naples fut adoptée en principe, et le roi de Saxe conserva sa couronne convoitée par la Prusse. De tels résultats n'avaient pu s'obtenir sans être facilités par la désunion des puissances, et le prince de Talleyrand, qui l'avait provoquée, en profita pour signer, le 5 janvier 1815, un traité secret avec l'Angleterre et l'Autriche, contre les prétentions de la Russie et de la Prusse. Alexandre n'ignorait pas cette particularité; mais en ce moment l'intérêt commun rapprocha encore une fois les sou-

(*) Il ne partageait pas les opinions de l'empereur relativement à la guerre d'Espagne; mais M. Capotigou, dans sa notice un peu bizarre (*Les diplomates européens, Paris, 1843*), vint que ce fût là le motif de sa retraite du département des affaires étrangères. «La véritable cause de la disgrâce de M. de Talleyrand, dit-il, fut les mouvements actifs qu'il se donna pour négocier la paix avec l'Angleterre en dehors de Napoléon.» Nous citons ce passage sans en prendre sur nous la responsabilité. S.

(**) On a vu plus haut que l'abbé de Périgord, archevêque de Reims et oncle du prince, était depuis 1808 grand aumônier de Louis XVIII. S.

verains alliés, que la nouvelle du débarquement de Napoléon vint surprendre au milieu des intrigues du congrès. Talleyrand, mis au ban de l'empire, s'en vengea en coopérant au traité de Chaumont (voy.), qui livrait son pays à une seconde invasion.

Après la sanglante défaite de Waterloo, Talleyrand, de retour auprès de Louis XVIII et président de son ministère, obtint de lui des concessions plus libérales que celles qui avaient été octroyées en 1814. Puis il s'attacha à combattre les funestes exigences des souverains étrangers qui prétendaient punir la France de l'appui qu'elle avait prêté à l'ennemi commun, en la privant d'une grande partie des concessions qui lui avaient été faites à Vienne et en la frappant d'un impôt exorbitant. Mais cette fois le prince vint se briser contre la rancune du tsar; et quelques jours avant la signature du désastreux traité qui consumma l'humiliation de la France (voy. T. XIX, p. 234), il quitta le ministère, autant pour ne pas obéir aux violences d'un parti rétrograde que pour satisfaire la vengeance d'Alexandre (voy. RICHELIEU, T. XX, p. 501). A compter de ce moment, il ne reparut plus au pouvoir. Quoique décoré du vain titre de grand chambellan, qu'il avait déjà reçu de l'empire, il se jeta dans l'opposition libérale et ne négligea aucune occasion de faire au gouvernement une guerre sourde de salon et de tribune. C'est ainsi qu'on le vit blâmer hautement l'expédition de 1823 en Espagne, et s'ériger en défenseur de la presse. Il affecta du reste de se tenir éloigné de toute intrigue politique, et les instants qu'il ne donnait pas aux travaux de la Chambre des pairs, dont il faisait partie depuis sa formation, ou aux politesses du grand monde, il les consacrait à des excursions dans le midi de la France, ou à des visites à son royal manoir de Valençay (voy. INDRE).

Préparé de longue main aux événements de 1830 il consentit aisément à s'associer au régime nouveau, et sa nomination à l'ambassade d'Angleterre dès le mois d'août lui fit un devoir de consacrer sa haute expérience au premier besoin d'une dynastie naissante, le maintien de

la paix (voy. T. XV, p. 535). On sait que sous la Restauration une conférence s'était formée à Londres entre les plénipotentiaires de la France, de la Russie et de l'Angleterre pour connaître de toutes les questions relatives à la Grèce : le prince de Talleyrand proposa de reprendre cette conférence et d'y adjoindre la Prusse et l'Autriche, dans le but de préserver de toute atteinte la paix de l'Europe, en consacrant l'indépendance du nouveau royaume de Belgique et en fixant la position des Pays-Bas démembrés. Une fois ce résultat obtenu, le prince, de concert avec lord Palmerston, imagina le traité de la quadruple alliance (22 avril 1834), qui, rapprochant la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, opposait les puissances de l'Occident à celles du Nord, dans l'intérêt de la cause constitutionnelle. Ce fut là le dernier acte de sa vie diplomatique. Il demanda et obtint son rappel; et depuis ce moment, il ne sortit plus de sa retraite, où le nouveau gouvernement venait encore solliciter ses conseils, que pour se rendre au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, afin d'y prononcer (janvier 1838) l'éloge du comte Reinhard, qu'il devait suivre de si près dans la tombe. Atteint d'une maladie cruelle et incurable, le prince de Talleyrand supporta avec calme une douloureuse et inutile opération; il se résigna alors à mourir, et, sur le point de paraître devant Dieu, il adressa au souverain pontife la rétractation de ses erreurs. Ses derniers moments furent témoins d'une royale visite, qu'il considéra comme *le plus grand honneur qu'eût reçu sa maison*. Bientôt après, il s'éteignit, le 17 mai 1838, à l'âge de 84 ans.

L'éloge du prince de Talleyrand a été prononcé, le 11 mai 1839, dans une séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Mignet, qui a rendu pleine justice à cette forte intelligence, *l'un des restes les plus brillants de l'ancien esprit français, l'une des plus grandes renommées de la révolution*. Mais, avec M. Mignet, nous ne terminerons pas sans une parole de blâme pour ces nombreux changements dont le prince diplomate a péroré, mais en vain,

de justifier sa probité politique. L'intègre historien, repoussant ses excuses, a dit avec raison : « Quels que soient les services qu'on puisse rendre à son pays en conformant toujours sa conduite aux circonstances, il vaut mieux n'avoir qu'une seule cause dans une longue révolution, et un seul rôle noblement rempli dans l'histoire. »

D. A. D.

TALLIEN (JEAN-LAMBERT), membre de la Convention nationale, naquit à Paris, en 1769. Le marquis de Bercy, au service duquel était le père de Tallien, se chargea des frais de son éducation. Il fit de bonnes études, devint clerc de procureur, puis de notaire, et se lança, à l'âge de 20 ans, dans le tourbillon de la révolution française. Employé en qualité de prote à l'imprimerie du *Moniteur*, vers la fin de 1791, il fit paraître un journal en forme de placard, intitulé *l'Ami du citoyen*, où il attaquait ouvertement la royauté constitutionnelle. La société des Jacobins, dont il était l'un des plus fougueux orateurs, payait sur ses fonds cette publication, où Tallien prenait le titre de *Fondateur de la société fraternelle de l'un et l'autre sexe, séant au palais Cardinal*. Le 8 juillet 1792, parlant au nom d'une des sections de Paris, il vint sommer l'Assemblée législative d'infirmer l'arrêté du département qui suspendait de leurs fonctions le maire Péthion et le procureur de la Commune, Manuel (*voy. ces noms*). L'un des fauteurs les plus actifs de l'insurrection du 10 août, il fut, en cette journée, nommé secrétaire-greffier de la Commune usurpatrice qui s'était emparée des pouvoirs. Le 30 du même mois, à la barre de l'assemblée, il réclama contre le décret portant révocation de cette Commune, dont il vanta le zèle à poursuivre les conspirateurs et les prêtres qui étaient tous arrêtés, et devait bientôt purger de leur présence le sol de la liberté. Lui-même avait signé l'ordre de ces arrestations qui, trois jours plus tard, livrèrent tous ceux sur qui elles avaient porté au fer des bourreaux de septembre. La participation directe de Tallien aux crimes de ces exécrables journées ne saurait être mise en doute ; cependant, à l'exemple de Danton, il arracha à la mort plusieurs

victimes, entre autres Hue, premier valet de chambre de Louis XVI ; il assura aussi la retraite, hors de Paris, de M^{me} de Staël. Le 6 septembre, jour où les égarés de la Force et de l'Abbaye mitraillaient les détenus de Bicêtre dans la cour de leur prison, Tallien vint annoncer à l'assemblée que les massacres avaient cessé ; il parla en même temps de l'ordre avec lequel on avait procédé à ces exécutions, vanta la justice et le désintéressement du peuple, et finit en disant : *au surplus, il n'y avait là que des scélérats*.

Les élections à la Convention nationale ayant eu lieu sous ces sanglants auspices, Tallien, âgé de moins de 24 ans (la loi en exigeait 25), fut élu député par le département de Seine-et-Oise. Dès la séance d'ouverture, il rompit avec Péthion et Manuel. Celui-ci ayant demandé que Péthion, qui venait d'être élu président, fût logé aux Tuileries, eût une garde d'honneur, etc., Tallien dit au contraire qu'un représentant du peuple devait avoir son logement au cinquième étage. Quand vint la discussion sur le procès de Louis XVI, il s'opposa à ce qu'on lui permit de choisir des défenseurs ; à l'époque du jugement, il vota contre l'appel au peuple, pour la peine de mort, et contre le sursis. Le jour même du supplice de l'infortuné roi, Tallien fut nommé président de la Convention. Trois mois après, il s'opposa de toutes ses forces, mais vainement, au décret qui traduisait Marat au tribunal révolutionnaire. Envoyé, avec Carra, en mission dans les départements de l'ouest insurgés contre l'autorité de la Convention, Tallien tint une conduite modérée ; mais il contribua de tous ses efforts au succès néfaste de la journée du 31 mai, et lorsque plusieurs des députés proscrits se furent soustraits à l'arrestation par la fuite, ce fut lui qui fit rendre contre eux le décret de mise hors la loi. Nommé commissaire de la Convention à Bordeaux, avec Isabeau, pour y poursuivre les débris du fédéralisme, après avoir immolé, comme complices des Girondins, les plus riches négociants, il écrasa de contributions arbitraires ceux qui avaient survécu, et envoya à l'échafaud, comme affameurs et

accapareurs, ceux qui ne parent satisfaire à ses exactions.

Cependant une circonstance fortuite fit tout à coup succéder à cette conduite violente et sanguinaire un système de modération. Vers la fin de 1793, Tallien découvrit, dans les prisons de Bordeaux, M^{me} de Fontenay, fille du banquier espagnol Cabarrus (*voy. princesse de CHIMAY*). Vivement épris d'elle à la première vue, il céda sans résistance à l'heureuse séduction que cette femme, douée de tant de moyens de plaire, exerça bientôt sur son cœur et sur ses volontés. Grâce à elle, la main qui avait signé tant d'arrêts de mort ne signa bientôt plus que des ordres de mise en liberté. Ce changement ayant été signalé au Comité de salut public par les surveillants qu'il avait envoyés à Bordeaux, Tallien fut soudain appelé à Paris, où il reçut un fort mauvais accueil de la part des comités, et surtout de Robespierre. Déjà traité en suspect, afin de regagner la confiance perdus, il affecta, au moins dans ses discours, la plus grande exagération révolutionnaire. Cette manœuvre lui réussit au point qu'en floréal an II, il fut, pour la seconde fois, porté au fauteuil de la présidence. Cependant Robespierre ne le perdait pas de vue. Instruit de ses liaisons avec M^{me} de Fontenay, en même temps qu'il replongeait celle-ci dans les fers, il faisait expulser Tallien de la société des Jacobins. Moins touché de ses dangers personnels que de ceux de la femme qu'il adorait, Tallien ne vit plus de salut pour elle et pour lui que dans la chute de Robespierre, et il s'occupa sans relâche à la préparer. Nous avons raconté à l'art. consacré au farouche dictateur les débats qui s'élevèrent entre lui et Tallien, six semaines avant la grande catastrophe du 9 thermidor. Tallien fut le véritable héros de cette journée qui sauva la France. L'énergie, le sang-froid, la présence d'esprit dont il y fit preuve en assurèrent le succès ; le principal honneur doit donc lui en revenir. Nul autre aussi ne mit plus de dévouement à assurer le gain de cette journée. Chef ostensible et réel du parti thermidorien, appelé au Comité de salut public, il usa de sa haute influence pour

activer la mise en liberté des malheureux qui encombraient les prisons, il fit changer de fond en comble l'organisation du tribunal révolutionnaire et fermer l'ancre des Jacobins (*voy.*). Pendant que cette réaction tutélaire s'opérait sous ses auspices, au commencement de 1795, Cambon lui ayant reproché d'employer à des manœuvres contre-révolutionnaires *tout l'or de la Cabarrus*, Tallien s'écria en pleine Convention que cette femme était son épouse !

Cependant l'ingratitude d'un parti commençait à s'unir contre lui à l'animosité du parti opposé. Aux récriminations de ceux dont il avait détruit le pouvoir au 9 thermidor, s'ajoutaient, de la part de ceux qu'il avait sauvés, des souvenirs qui portaient moins sur ses services récents que sur ses torts anciens. Le peu de mesure avec lequel il usait de son changement de fortune, le faste désordonné des habitudes de sa femme, augmentaient encore l'hostilité de ces dispositions : aussi Tallien vit-il rapidement décroître sa popularité. A peine reprit-elle quelque faveur à la suite d'une tentative d'assassinat dirigée contre lui, tentative dont on alla même jusqu'à révoquer en doute la réalité ; mais lorsque, dans la journée du 1^{er} prairial (22 mai 1795), l'anarchie essaya de relever son drapeau dans Paris, pour la combattre, on vit reparaitre en Tallien l'homme du 9 thermidor. Il était commissaire de la Convention auprès de l'armée de l'Ouest sous les ordres du général Hoche, à l'époque de la fatale affaire de Quiberon. De retour à Paris dans l'intention d'en atténuer autant que possible les suites, le parti révolutionnaire l'accusa de n'être revenu si promptement que pour sauver les émigrés proscrits par la loi, et, pour échapper à cette accusation, il s'empressa de provoquer les rigneurs dont ils tombèrent tous victimes. Non moins ardent à poursuivre les auteurs de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, il fit créer une commission de cinq membres à la tête de laquelle il fut placé, et proposa, contre les journalistes organes du parti vaincu, des mesures destructives de toute liberté de la presse. Thibaudau (*voy.*) l'attaqua violemment à ce sujet dans une

des dernières séances de la Convention, et le dépeignait comme un concubinaire, dont l'influence vénales avait été au service de tous les partis. Lors de l'établissement du régime constitutionnel de l'an III, le sort fit entrer Tallien en conseil des Cinq-Cents. Privé de tout crédit et de toute considération, il se jeta avec violence dans la voie de la révolution, et ne réussit par là qu'à se faire traiter de terroriste par les réacteurs, et de traître, vendu en secret à la cause de la royauté, par les révolutionnaires. Ceux-ci allèrent jusqu'à l'accuser d'avoir pris part à la conspiration royaliste de Brottier, Dunan et Lavilleheurnoy. Le 18 fructidor an V (5 septembre 1797), Dumolard ayant renouvelé à la tribune les reproches que, deux ans auparavant, Thibaudou avait adressés à Tallien, celui-ci les repoussa dans un discours rempli de mesure, où, tout en faisant l'aveu de ses erreurs, produit de l'effervescence révolutionnaire, il protesta que ses intentions avaient toujours été pures. Allié du Directoire au 18 fructidor, loin de profiter du succès de cette journée pour se venger de ses détracteurs, il offrit un secours utile à plusieurs des proscrits.

Sorti, en 1798, du Corps législatif et non réélu, Tallien suivit en Égypte Napoléon Bonaparte. Devenu, en ce pays, administrateur des domaines nationaux, il rédigea au Caire un journal intitulé *la Décade égyptienne*. Après la retraite du général en chef, Menou, qui le remplaçait, força Tallien à se embarquer pour la France, et envoya contre lui une dénonciation au Directoire. Le bâtiment qui le portait ayant été capturé par les Anglais, le club des whigs lui fit à Londres une brillante réception, et lui offrit un banquet où il fut placé à côté de Fox. Ayant reçu de la duchesse de Devonshire son portrait entouré de diamants, Tallien garda le portrait et renvoya la garniture. De retour en France, il y fut fort mal accueilli par le premier consul, et plus mal encore par sa propre femme, qui bientôt demanda et obtint le divorce. Déchu de toute faveur, et sans emploi pendant plusieurs années, ce fut seulement en 1805 que, sur la recommandation de Fouché et de Talleyrand,

il obtint le consulat d'Alcanto. Attant en ce pays de la fièvre jaune qui lui fit perdre un oeil, il revint en France, où le traitement dont il jouissait comme consul lui fut longtemps conservé. Sous la restauration, il demeura tranquille et ne fut nullement inquiété; mais il tomba à la fois dans l'oubli et dans une telle misère que, pour subsister, il fut obligé de vendre sa bibliothèque. A peine fit-on attention à sa mort, qui eut lieu le 29 novembre 1820.

La vie de Tallien est une de celles qui offrent le plus de sujets de méditation à ceux qui se jettent aventureusement dans la carrière des révolutions. On trouvera des détails curieux sur sa mission à Bordeaux dans le rapport de Courtois, souvent cité dans la notice consacrée à Robespierre. La fille unique de M^{me} de Foutenay et de Tallien, aujourd'hui comtesse de Pelet, reçut, à sa naissance, le prénom de Thermidor; elle s'en glorifia, et c'est avec raison. P. A. V.

TALLIPOT, arbre gigantesque de l'île de Ceylan. Voy. ce nom.

TALMA (FRANÇOIS-JOSEPH), le plus grand tragédien peut-être qui ait illustré la scène française, naquit à Paris, le 15 janvier 1766. Il passa les premières années de sa vie à Londres où s'était fixé son père, dentiste de profession. Ramené à Paris, où il fut mis en pension, Talma n'était encore âgé que de 10 ans lorsqu'on vit éclore en lui la première étincelle de ce feu sacré qui est le génie de l'artiste. Chargé d'un rôle secondaire dans un exercice dramatique dirigé par son instituteur, il entra tellement dans l'esprit de la situation où se trouvait le personnage, qu'au milieu d'un récit pathétique il fondit en larmes et perdit connaissance. De retour en Angleterre, il suivit assidûment le théâtre, s'appliqua à l'étude de la langue anglaise, et joua avec un tel succès sur diverses scènes particulières, que plusieurs membres de la haute noblesse engagèrent son père à le laisser suivre, dans leur pays, la carrière où Garrick s'était à la fois illustré et enrichi. Mais Talma le père, qui voyait un plus sûr moyen de fortune pour son fils dans l'exercice de sa profession, le renvoya en France, où il étudia en effet,

pendant près de deux ans, cette branche de la chirurgie. Cependant une de ces vocations dont aucune résistance ne saurait vaincre la force appelait le jeune dentiste au théâtre. Après quelques essais en société, entré, en 1786, à l'école de déclamation, il y reçut les leçons de Larive et de Fleury, et, le 27 nov. 1787, il parut pour la première fois sur la scène française dans le rôle de Séide de la tragédie de *Mahomet*, et dans celui de Dormilly des *Fausset infidélités*. On sait que tout aspirant au sceptre tragique devait alors se montrer aussi dans la comédie. Ce dernier genre ne convint jamais à Talma, dont la noble et sévère physionomie ne pouvait se prêter à l'expression de la gaieté ; dont l'organe puissant, mais un peu voilé, traduisait à merveille les impressions de la colère, de la fierté et de la mélancolie, mais était dépourvu de cette souplesse, de cette légèreté incisive qui doivent animer le débit du dialogue comique. L'exigence des réglemens obligea pourtant Talma à s'essayer pendant quelques années dans le rôle de seconds amoureux et autres accessoires tellement modestes, que plus d'une fois on l'a vu paraître en scène rien que pour apporter une lettre.

Cependant son premier début avait fait reconnaître en lui toutes les qualités essentielles à l'acteur tragique, une haute intelligence, une sensibilité vraie et une énergie entraînant. Ce fut dans le cours de ses études qu'ayant joué le rôle de Polynice dans *OEdipe chez Admète*, de Ducis, celui-ci, après la représentation, lui dit galement en lui frappant sur le front : *Je vois bien des crimes sur cette tête-là* *. La vogue ne fut pourtant acquise au jeune acteur qu'au bout de deux ans, mais il la conquist avec éclat, d'un seul coup, par la création du rôle de Charles IX, dans la tragédie de ce nom. On se rappelle d'ailleurs quelle influence les circonstances politiques exercèrent sur le sort de cette pièce, qui obtint un succès prodigieux et bien au-dessus du mérite littéraire de l'ouvrage ; ce succès

était lié à celui de la révolution, dont Talma avait adopté les principes avec toute l'ardeur de son âge et tout l'enthousiasme d'une âme d'artiste. L'esprit qui dominait à la Comédie-Française était, au contraire, opposé au triomphe de cette cause. Longtemps ajournée, la représentation de *Charles IX* fit éclater de nombreuses dissensions au sein de la société dramatique. Appuyé par Mirabeau, excité par Chénier, encouragé par le public, Talma, en lutte ouverte avec la plupart de ses confrères, vit son caractère et ses intentions méconnus et attaqués d'une manière odieuse ; un duel eut lieu entre lui et Naudet, son principal antagoniste, et, malgré les généreux efforts de Larive, ses ennemis parvinrent à le faire exclure du Théâtre-Français. Il y était d'ailleurs regardé comme un novateur malencontreux, pour avoir essayé d'introduire la réforme dans les habitudes surannées du costume adopté dans la tragédie, réforme déjà tentée avant lui par M^{lle} Clairon et Lekain, mais où tous deux avaient échoué. Personne n'ignore que le bienfait en est dû à la persévérance éclairée de Talma, à son zèle pour la gloire de son art, à ses longues études sur toutes les parties de cet art, que personne n'a compris aussi bien que lui, de même que personne ne l'a autant honoré.

En 1791, la réunion de Talma à Monvel et à MM^{mes} Vestris et Desgarcins, dans le local encore occupé aujourd'hui par la Comédie-Française, devint le noyau d'une société dramatique rivale de celle qui siégeait au faubourg Saint-Germain. Les pièces de Ducis et celles de Chénier alimentèrent d'abord le répertoire de cette nouvelle scène, qui, depuis 1792 jusqu'en 1799, subsista à part sous le nom de *Théâtre de la République*. Le rôle d'*Othello* fit faire un pas immense à la réputation de Talma, et celui d'*Égyste*, dans l'*Agamemnon* de Lemercier, vint y ajouter encore. A partir de cette époque, chaque nouvelle création fut un nouveau triomphe pour ce grand acteur, qui a prêté tant d'éclat à une foule de compositions modernes, et qui s'est montré le plus digne interprète des chefs-d'œuvre des anciens maîtres. On avait pu d'abord

(*) Cette anecdote se trouve à M. Ducis, peintre, neveu du célèbre poète et beau-frère de Talma, le sujet d'une charmante composition, exposée il y a quelques années au Salon de peinture.

reprendre dans son jeu une chaleur trop peu réglée, quelque tendance à l'exagération. De nouvelles études firent disparaître ces défauts, et mirent à la place une mesure, une profondeur, une sagesse de diction, une combinaison d'effets, enfin un ensemble harmonieux de composition qui, en réalisant au plus haut degré l'idéal du personnage, ne laissaient jamais voir l'acteur. La pose, le geste, la parole, la physionomie, tout était d'accord dans Talma pour porter l'illusion au comble, et, à côté de moyens d'une admirable simplicité, naissaient à chaque instant dans son jeu des effets d'une puissance prodigieuse.

Ce fut surtout après la réunion des deux troupes, en 1799, que la supériorité de Talma sur tous ses émules apparut avec évidence. En vain, après la retraite de Larive, un engouement passager sembla assigner la première place à Lafont (voy. ces noms), qui venait de se produire avec éclat sur la scène. Cette place ne cessa pas un seul jour d'appartenir à Talma, et, pendant plus de vingt-cinq ans, il y acquit sans relâche de nouveaux droits. Pour énumérer ses titres à cette constante suprématie, il faudrait citer tous ses rôles. Nous ne pouvons nous dispenser cependant d'indiquer quelques-uns de ceux auxquels il imprima plus particulièrement le sceau de son génie. Nous rappellerons donc ceux d'Auguste, de Sévère, de Nicomède, d'Oreste, Néron et Joad; de Rhadamiste, OEdipe, Ladislas, Manlius, Hamlet, Macbeth; de Jacques Molay dans *les Templiers*, et de Leicester dans *Marie-Stuart*. A ces admirables créations dans la tragédie, il faut ajouter les rôles de Pinto, de Plaute, de *Shakspeare amoureux*, et de Danville de *l'École des Vieillards*, qui appartiennent à la haute comédie ou au drame historique. Cette merveilleuse flexibilité de talent, ces étonnans travaux qui firent de Talma l'idole d'un public éclairé, lui acquirent en même temps la faveur, nous devrions dire l'amitié du héros du siècle. Dès 1790, une liaison s'était formée entre Talma et le lieutenant d'artillerie Napoléon Bonaparte. L'acteur, déjà en renom, obliges en plus d'une circonstance le mi-

litaire encore inconnu. Celui-ci ne l'oublia pas, et le grand empereur acquiesça avec usure les services rendus au jeune officier. Toujours reconnaissant et dévoué, Talma n'abusa jamais de sa faveur; admis dans la familiarité du souverain, jamais non plus il ne s'écarta des convenances de sa situation.

La jouissance d'une considération si bien acquise ne fut cependant pas toujours sans mélange d'amertume. Tandis que Talma portait si dignement le sceptre de la tragédie, le critique Geoffroy (voy.) exerçait, au *Journal des Débats*, une puissance de controverse que ses lumières et un goût exercé auraient pu rendre très profitable aux intérêts de l'art, si une partialité fondée sur les plus vils calculs n'eût été presque toujours la règle de ses jugemens. Trop pénétré de la dignité de cet art pour rechercher une louange vénale, Talma ressentit peut-être trop vivement les atteintes d'une critique injuste et passionnée, et, une fois surtout, il les repoussa par un procédé aussi contraire à la prudence qu'à la modération. Disons cependant que le dard du folliculaire devint un puissant aiguillon pour le génie de l'artiste, et que Talma, ayant redoublé d'efforts, parvint, grâce à la persécution, à l'apogée du succès.

Presque sexagénaire, Talma termina sa carrière théâtrale par deux de ses plus remarquables créations, en établissant dans la *Jane Shore*, de Lemercier, le rôle du hideux Richard III, et celui du malheureux *Charles VI*, dans la tragédie de ce nom, par M. Alexandre de La Ville. Déjà, cependant, Talma était affecté d'une lésion organique qui compromettait son existence. Au commencement de 1826, il entreprit en Normandie une tournée dramatique où ses pas furent marqués par autant d'oraisons. A son retour, le mal fit de rapides progrès; soumis à un régime sévère, il en éprouva un soulagement, à la suite duquel il se crut à tort en état de convalescence; une imprudence occasionna une rechute, bientôt suivie de la mort, et il succomba le 19 oct. 1826. Quand son danger fut connu, M. de Quelen, archevêque de Paris, pour lequel le grand acteur avait une considération toute parti-

culière, tenta deux fois de pénétrer auprès de son lit de mort pour lui offrir les secours de la religion, mais il ne put y réussir. On ne sait comment qualifier la préoccupation des témoins qui s'opposèrent aux effets d'un zèle que Talma lui-même eût sans doute mieux apprécié.

Homme excellent, étranger à toute intrigue et à tout esprit de coterie, Talma ne rendit que des services, et, s'il fit des ingrats, il ne fit jamais de mécontents. Sa bonté finit par désarmer l'envie, et sa tombe n'entendit que des éloges et des regrets. Ce grand artiste avait été marié deux fois; sa seconde femme, aujourd'hui comtesse de Chalot, fille de l'acteur Vanhove, s'est acquise une grande réputation au théâtre, dans le genre du drame et de la haute comédie.

Talma a publié, en 1825, un écrit intitulé *Réflexions sur Lekain et sur l'art théâtral*, brochure in-8°, de 72 pages. Cet essai, dont le style est d'une lucidité et d'une éloquence qui feraient honneur aux plumes les plus exercées, prouve que personne ne savait mieux que le Garrick français joindre au besoin le précepte à l'exemple, et que dans le grand acteur il y avait l'étoffe d'un excellent écrivain.

P. A. V.

TALMONT (PRINCES DE), voy. LA TRÉMOILLE.

TALMUD. Par ce mot, qui signifie science orale, c'est-à-dire ce qu'on sait pour l'avoir entendu enseigner de vive voix, on désigne le livre qui est la source principale de la loi juive et du judaïsme. Le Talmud se compose de deux parties, la *Mischna* et la *Ghemara*. A l'époque de l'édification du second temple, il s'était développé, à côté de la loi de Moïse, des institutions juridiques et religieuses qui devaient leur origine soit à d'anciennes traditions, soit à une interprétation allégorique de la lettre de la loi, ou bien à de nouvelles idées répandues parmi le peuple; mais l'opinion générale les faisait toutes remonter à Moïse, aux prophètes et aux *soferim* qui devaient les avoir transmises de vive voix: de là le nom de *loi orale*.

Les premières traces de la *Mischna* se rencontrent du temps de Jésus; cependant cet ouvrage, tel qu'il est aujourd'hui,

ne date que du III^e siècle. Ce fut le patriarche Jehuda-le-Saint qui entreprit le premier de le mettre en ordre, vers l'an 219 de notre ère, et une génération s'écoula avant qu'il fût terminé. Il comprend VI livres divisés en 60 ou 63 chapitres, et traite des prières et des bénédictions, de l'agriculture et du sacerdoce, du sabbat, des jours de fêtes et de jeûne, des dîmes, des lois du mariage et des vœux, des obligations et du droit criminel, de la morale et de l'autorité de la loi; du service du temple, des sacrifices et des privilèges du sacerdoce, du pur et de l'impur. Il est écrit en hébreu moderne.

La *Ghemara*, qui contient les opinions et les discussions d'une période postérieure s'étendant jusqu'au V^e siècle, n'est, à proprement parler, qu'un commentaire de la *Mischna*, écrit en idiome araméen. Cependant on y trouve aussi des fragments en hébreu, ainsi que des contes, des poésies, des récits qui ne laissent pas d'être importants. Il y a deux *Ghemaras*, celle de la Palestine ou de Jérusalem, qui embrasse 39 chapitres de la *Mischna* et a été rédigée vers la fin du IV^e siècle; et celle de Babylone, qui n'en comprend que 36 malgré sa quadruple étendue et qui fut terminée vers l'an 500. De là un Talmud *babylonien* et un Talmud *de Jérusalem*. C'est le premier qui jouit de la plus grande autorité dans les écoles juives.

Depuis le VIII^e siècle, le Talmud a eu un grand nombre d'habiles commentateurs ou glossateurs; mais aucun n'a surpassé Moïse Maimonide (voy.) et Obadiah Bartenora, dont les commentaires (impr. à Naples en 1490 et 1492) ont été publiés en latin avec le texte par Surenhusius (*Mischna, seu totius Hebræorum juris, rituum, antiquitatum ac legum oralium systema, cum commentariis integris Maimonidis et Bartenoræ*, Amst., 1698-1703, 6 vol. in-fol.). Le Talmud a eu beaucoup d'éditions, dont la première, aujourd'hui très rare, portait ce titre: *Talmud babylonicum integrum*, Venise, chez Bromberg, 1520-22, 12 vol. in-fol.; une édition fort bonne est celle d'Amst., 1644-47, 12 vol. in-fol. Bromberg a imprimé en outre le *Talmud*

hierosolymitanum, Venise, 1624, in-fol. La dernière édition de la *Mischna*, en caractères hébraïques, est celle de Berlin, 1834. Différents traités du Talmud ont été imprimés séparément, et l'on en possède aussi des abrégés; d'ailleurs on a publié des anthologies talmudiques et des paraboles tirées de ce livre célèbre, sur le caractère, la forme et le style duquel on peut consulter les ouvrages de Jeschua, Wæhner, Luzzato, Zunz et Delitzsch. On n'en a jusqu'ici traduit que quelques fragments. C. L.

TALON, voy. PIED.

TALON (OMER), avocat général au parlement de Paris, mort le 29 déc. 1652, à l'âge de 57 ans, a offert un des plus nobles types de l'éloquence parlementaire en France avant le siècle de Louis XIV. La famille de Talon avait fourni dès lors, et elle a depuis continué de produire d'éminents personnages dans l'ordre de la magistrature. Après de fortes études, terminées sous la direction de Jean Dautruy, docteur de Sorbonne, d'abord son précepteur, puis son ami et son conseil, Omer Talon, destiné aussi à la robe, se fit recevoir avocat en 1613. Il prit bientôt un rang très distingué dans le barreau; il s'y était soutenu dignement pendant dix-huit années, lorsqu'il consentit à se risquer dans les fonctions d'avocat général, que son frère venait de résigner en sa faveur (15 nov. 1631). « Je ne pouvais, dit-il dans ses *Mémoires*, me résoudre dans une charge que j'avais vu et entendu avoir été remplie des plus grands hommes du siècle passé, reconnaissant bien que je n'avais ni expérience ni suffisance qui s'approchât de celles de tous ces mes-sieurs.... »

Omer Talon avait épousé, en 1625, Françoise Doujat, fille d'un avocat général de la reine Marie de Médicis et de Gaston, duc d'Orléans. On peut expliquer par la déférence extrême qu'il montrait envers les suggestions du foyer domestique certaines tergiversations qui apparurent dans sa conduite pendant les troubles de la Ligue; contradictions dont le cardinal de Retz croit rendre suffisante raison en les imputant aux « torts qui courent dans ces sortes de

« temps avec une impétuosité qui agit les hommes en un même moment de différents côtés. » Il faut reconnaître du moins qu'Omer Talon ne se laissa jamais pousser à la violence; et quant à la faiblesse qu'on peut lui reprocher, elle n'était pas de celles qui entachent l'honneur ou l'honnêteté des sentiments. Aussi conserva-t-il, par l'ascendant de son talent et de sa vertu, durant ces orages politiques, une notable influence sur les délibérations du Parlement. Les discours et harangues qu'il prononça au sein de cette compagnie se rapportent, pour la plupart, aux conjonctures difficiles et aux embarras du royaume; son langage, toujours noble et ferme, porte un cachet particulier d'effusion et de franchise, où se révèle l'application qu'il apportait, comme il le dit lui-même, à « rétablir dans nos cours l'ancien langage de nos ancêtres, ce langage qui n'est ni mauvaise et infâme adulation ni hors d'usage. »

Quant à ses *Plaidoyers en matière civile*, on y trouve raison, doctrine, érudition parfois trop prodiguée; mais c'était le vice du temps; un sens presque toujours droit, et dans chaque cause une exposition lumineuse des principes et des motifs de décider.

Les *Mémoires* qu'Omer Talon a laissés sur les affaires de son temps (continué jusqu'au mois de juin 1653 par son fils Denis, voy. plus loin), et auxquels se trouvent jointes des pièces justificatives, figurent avec honneur dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*; ils sont, selon l'expression de Voltaire, « l'œuvre d'un bon citoyen et d'un bon magistrat. » La première édition, due à Ant.-Fr. Jolly, parut à La Haye en 1732, 8 vol. in-12.

Un choix des *Œuvres d'Omer et de Denis Talon* a été publié en 1821, 6 vol. in-8°, par M. Rives, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation; l'auteur de cet article a rendu compte de cette publication dans la *Revue encyclopédique* de mai 1822, et signalé, par quelques extraits de ses principaux discours, le genre d'éloquence d'Omer Talon, en exprimant le regret qu'un assez grand nombre de pièces n'eût pas trouvé place

dans cette collection. Le recueil complet des manuscrits d'Omer et de Denis Talon que possède la bibliothèque de la Chambre des députés n'en conserye que plus de prix.

Né à Paris au mois de juin 1628, DENIS Talon n'avait que 24 ans et demi et exerçait depuis deux ans déjà les fonctions d'avocat du roi au Châtelet, lorsque la mort de son père l'appela à la survivance de sa charge d'avocat général au Parlement de Paris. Il recueillit au début, comme héritage paternel, une flatteuse distinction, le titre de conseiller d'état, et justifia cette faveur anticipée par la dignité de son caractère et l'élévation de son talent.

L'une des premières affaires dans lesquelles il eut à porter la parole fut celle du docteur Arnauld contre les examinateurs de son livre des *Cinq propositions de Jansénius*; et l'on put pressentir dans les conclusions du jeune magistrat l'énergie qu'il déploya plus tard dans ses réquisitoires de 1663, 1665, 1677, 1683 et 1688, alors qu'il s'agissait de mettre un juste frein aux *entreprises ecclésiastiques* et au *débordement des idées ultramontaines*.

Plutôt que de se heurter contre l'inflexible droiture de sa conscience, on l'envoya procureur général aux grands jours d'Auvergne en 1665, pendant qu'on instruisait, avec une scandaleuse partialité, le procès du surintendant Fouquet.

Denis Talon fut nommé par le roi président à mortier en 1693, et il mourut le 2 mars 1698. D.

TAMARIN ou TAMARINIER (*tamarindus indica*, L.), arbre de la famille des légumineuses. Il croît dans les régions intertropicales de l'Asie et de l'Afrique; du reste, on le cultive dans ces contrées, ainsi qu'en Égypte, en Syrie et en Perse. Le fruit du tamarin renferme une pulpe acide, que les Orientaux recherchent à cause de ses qualités rafraichissantes; ils en font des sorbets et des confitures; à forte dose, cette pulpe devient purgative: c'est à ce titre qu'elle trouve place dans la pharmacopée européenne. Éd. Sp.

TAMARISC ou TAMARIS (*tamariscus* des botanistes anciens; *tamarix*,

L.), genre type de la famille des *tamariscinées*. Les tamariscs sont des arbres ou des arbrisseaux d'un port très élégant, à rameaux effilés, à feuilles très petites, charnues, imbriquées sur des ramules filiformes, à fleurs roses ou blanches très abondantes, disposées en épis grêles et cylindriques. L'écorce de ces végétaux est astringente; les médecins anciens lui accordaient des propriétés diurétiques et apéritives. Une espèce indigène dans l'Arabie Pétrée (*tamarix mannifera*, Ehr.) exsude une substance sucrée qui, suivant quelques commentateurs de la Bible, serait la manne (*voy.*) dont se nourrissaient les Hébreux dans le désert. Le tamarisc commun ou tamarisc de Narbonne (*tamarix gallica*, L.) et quelques autres congénères se cultivent fréquemment dans les plantations d'agrément. Éd. Sp.

TAMBOUR, mot dérivé de l'espagnol *tambor*, qui lui-même vient de l'arabe *altambor*, et sert à désigner le soldat porteur d'un instrument appelé *caisse*, auquel on donne aussi par extension le nom de *tambour*. Cette caisse, de forme cylindrique, composée d'un fût en cuivre, de deux cercles et de deux peaux, retenues et tendues par un cordage et dix tirants en buffle, sert, au moyen du bruit produit par le frapement en mesure de deux baguettes en bois des îles, à marquer le pas cadencé d'une troupe en marche. Tout porte à croire que cet instrument était en usage chez plusieurs peuples de l'antiquité, quoiqu'il fût inconnu aux Grecs et aux Romains. Il a été importé en Europe par les Sarrasins; il était déjà adopté par les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Anglais, lorsque, vers le milieu du xiv^e siècle, il a été introduit dans notre infanterie, où, depuis cette époque, l'usage s'en est conservé. Les tambours qui marchent à la tête des troupes furent d'abord considérés comme valets des chefs de corps, et portaient leurs livrées. Aujourd'hui, leur uniforme diffère peu de celui des soldats, sur lesquels ils ont seulement l'avantage d'une haute paie de 10 centimes par jour. Chaque régiment entretient une école de tambours recrutée des enfants de troupe et des levées nouvelles. Ils sont

sous les ordres d'un *tambour-major*, qui ne porte pas de caisse, mais qui est armé d'une forte canne en jonc surmontée d'une grosse pomme d'argent. Elle lui sert à régler les différentes batteries de caisse, que les tambours exécutent sur un simple mouvement de sa canne. Le tambour-major, dont la création paraît remonter jusqu'au règne de Henri II, est toujours d'une haute taille; son costume est richement galonné d'or et d'argent; son chapeau est orné d'un volumineux plumet aux couleurs éclatantes. Depuis l'ordonnance de 1762, le tambour-major est assimilé aux sergents-majors, et il a sous ses ordres immédiats des *caporaux-tambours*, appelés autrefois *tambours-maitres*, dont le nombre correspond à celui des bataillons d'un régiment. Chaque compagnie a deux tambours, et jamais un détachement commandé par un officier ne marche sans un tambour. En présence de l'ennemi, un parlementaire est toujours accompagné par un tambour ou un trompette. Les différentes batteries du tambour sont : le *rappel* ou la *générale*, pour convoquer les troupes; la *retraite*, pour leur annoncer l'heure de rentrer à la caserne, ou encore la fin d'un combat; la *charge*, pour les faire marcher en avant contre l'ennemi; le *ban*, pour recevoir un officier à la tête des troupes; la *breloque* ou *fascine*, pour prévenir les travailleurs; la *diane*, le *roulement*, *l'assemblée*, *aux champs*, *au drapeau*, etc.

On appelle *tambour de basque* ou *tambourin* un petit cercle de bois recouvert d'une seule peau et orné de grelots, qui se joue avec le bout des doigts. On lui attribue une haute antiquité; mais on ignore d'où lui vient son nom, car il est inconnu au peuple basque, dont il semble le tenir.

Figurément, l'on dit de quelqu'un sur qui l'on a remporté plusieurs avantages prompts et décisifs, dans les affaires, qu'on *l'a mené tambour battant*. On dit proverbialement *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*, pour indiquer que des biens mal acquis se dissipent aussi aisément qu'ils ont été amassés.

D. A. D.

TAMERLAN, nom corrompu de *Timour lenk*, c'est-à-dire Timour le boiteux, sous lequel il est désigné par les Orientaux. Lui-même s'appela aussi *Timour-Kourkhan*, Timour, gendre du khan*, tandis qu'il figure dans les chroniques russes sous celui de *Timir* (l'Homme de fer) *Aksak* (le boiteux). Ce grand conquérant tatar naquit à Kesch, dans la Transoxane**, en mars ou avril 1336. Il était fils d'un petit émir de la monarchie mongole de Djaggataï ou Tchagataï***, alors en décadence (voy. MONGOLS), et descendait, par les femmes, de Tchinghiz-Khan (voy.). Son éducation, toute guerrière, fut mise à l'épreuve dès l'âge de 12 ans; mais ce n'est qu'à 24 qu'il commença à attirer sur lui l'attention. Toglouk-Timour, descendant de Tchinghiz, avait usurpé l'empire de Djaggataï, et envahi la Transoxane en 1360. Tamerlan, chef de la tribu de Berlas, par la mort de son père et la fuite de son oncle, fut confirmé par Toglouk-Timour dans sa souveraineté de Kesch, et reçut même un commandement de 10,000 hommes. Une insurrection de l'émir Houcein ayant rappelé Toglouk dans la Transoxane, il y laissa son fils, Élias-Khodjah-Aglia, pour gouverner le pays avec l'assistance de Tamerlan. Mais celui-ci ne pût s'entendre avec les autres ministres d'Élias, et il alla rejoindre dans le désert de Khiva l'émir Houcein, qui était son beau-frère. Après plusieurs aventures et une expédition dans le Séistan, où il reçut deux blessures qui le rendirent boiteux et manchot, il accompagna Houcein, à la poursuite d'Élias, devenu successeur de son père en 1363. La victoire et l'ambition furent alors sur le point de désunir Timour et Houcein; mais la politique prévalut, et, dans une grande diète réunie par leurs soins, un pauvre derviche

(*) M. de Hammer, dans l'*Histoire de la Horde d'or*, écrit *Gurgan*.

(**) Petite ville du khanat de Bokhara, au sud-ouest de Samarcande, qui figure sur la carte d'Arrowsmith sous le nom de *Chagri-Sonks*.

(***) Ainsi nommée d'un fils de Tchinghiz-Khan et de sa tribu. La langue du Djaggataï est un idiome turc (voy.), dont un dictionnaire a été imprimé à Calcutta. D'après M. de Hammer (*loc. cit.*, p. 20), ce serait le même que celui des Ouirgours.

de la race de Tchinghiz-Khan, Kaboul-Aglen, fut proclamé khan de la Transoxane. Élias accourut aussitôt, et mit en déroute l'armée de Tamerlan et de Houcein; mais, contraint à la retraite par la résistance des habitants et par la mortalité qui se déclara au milieu de ses troupes, il laissa le pays au pouvoir de ces deux rivaux. Ceux-ci s'observèrent en silence jusqu'à la mort de la femme de Tamerlan, arrivée en 1365; une fois ce dernier lien rompu, ils prirent les armes l'un contre l'autre. La crainte d'Élias les rapprocha encore une fois, mais ce ne fut pas pour longtemps. Enfin, après une nouvelle guerre suscitée par Houcein, cet émir tomba entre les mains de Tamerlan, qui le fit mettre à mort, ainsi que le khan Adel-Sulthan, qu'il avait substitué à Kaboul-Aglen; et il demeura ainsi seul maître de l'empire en 1370.

Proclamé *sahab kéran* ou maître du monde, Timour s'attribua le pouvoir souverain, tout en laissant le vain titre de khan aux princes de la race de Tchinghiz; il fit de Samarcande (Boukharie) sa capitale, et commença par rétablir l'ordre dans l'administration de ses états; puis, l'année suivante, en 1371, il courut aux armes, et entreprit la soumission de Kaschgar et du *Charizm*, qui ne furent complètement conquis que dix ans après. En 1376, il marcha au secours de Toktamysch, descendant de Djoutchy et souverain de la Horde d'Or (*voy.* ce mot et *KIPTCHAK*) qu'Ourous-khan, autre descendant de Tchinghiz, avait dépossédé. Timour le rétablit sur son trône. Encouragé par ses succès, il envahit, en 1380, l'Iran (Perse), encore au pouvoir des Mongols, mais divisés entre un grand nombre de princes. Il subjuga tour à tour le Khoraschan, le Djordjan, le Séistan, le Mekran et l'Afghanistan. Il se contenta des hommages des princes du Mazanderan et de l'alliance d'Ahmed-Djelaïr, dont les états s'étendaient depuis l'Araxe jusqu'au golfe Persique. Mais saisissant le premier prétexte pour s'emparer de cette proie qu'il convoitait, il pénétra dans une des provinces de ce souverain, passa l'Araxe, et entra dans la Géorgie, dont il força le roi Bagrat V à embrasser l'is-

lamisme (*voy.* T. XII, p. 356). Après avoir reçu la soumission du Chirvan, du Ghilan, etc., et avoir forcé dans leurs retraites plusieurs chefs des tribus turcomanes, il tourna ses regards sur les provinces du sud-ouest de la Perse, où régnait Chah-Choundja, qui pourtant avait conclu une alliance avec lui; mais le fils de ce prince ayant fait arrêter un ambassadeur de Timour, celui-ci pénétra aussitôt dans ses terres, et vint assiéger Isbahan, dont il s'empara en 1387. L'impôt de guerre ayant donné lieu à une émeute qui coûta la vie à 3,000 Tatars, Tamerlan, naturellement vindicatif et cruel, en tira une horrible vengeance. Il ordonna un massacre général de tous les habitants, et 70,000 têtes, incrustées avec le ciment et la brique, servirent à la construction de plusieurs tours, monuments de sa férocité. Il plaça ensuite un nouveau prince sur le trône, et retourna à Samarcande, où il employa deux années à étouffer les révoltes survenues dans ses états. En 1388, il alla repousser les hostilités de Toktamysch, qui, ne voyant en lui que l'usurpateur d'un trône qui devait appartenir à la descendance mâle de Tchinghiz, ne craignit point de payer d'ingratitude les services que Timour lui avait rendus. Après les préparatifs nécessaires, Timour passa le Sihoun (Oxus) : de grandes privations l'attendaient dans le désert; mais il pénétra néanmoins jusque dans les steppes d'Astrakhan et vainquit le khan du Kiptchak dans une bataille sanglante. Toktamysch prit la fuite au delà du Volga, et Timour, après avoir célébré son triomphe dans une fête qui dura 26 jours, retourna dans sa capitale par le chemin qu'il avait suivi à son départ*.

En 1393, il acheva la conquête de la Perse et de la Syrie, s'empara de Bagdad, de Bassora, de Mossoul, de Tekrit, et reçut la soumission des petits princes de la Mésopotamie et de la Basse-Arménie. Arrêté dans ses triomphes par de nouvelles hostilités de Toktamysch, il franchit, en février 1395, la chaîne du Cau-

(*) *Voir, sur cette campagne, Karamzine, Histoire de Russie, t. V, chap. II; Charmoy, Expédition de Timour-i-lenk, Mém. de l'Acad. de Saint-Pétersb.; et Hammer, Histoire de la Horde d'or, p. 343, et suiv. |*

case, offrit encore une fois la paix au khan, et, sur son refus, marcha contre lui vers le Terek, près des bords duquel, à l'endroit où est aujourd'hui Lékatérinodar, il lui livra une bataille sanglante (15 avril), où il manqua lui-même de perdre la vie, et où il eût été vaincu si Toktamysch avait mieux profité de ses premiers avantages. Timour installa un nouveau khan sur le trône de Sarai, et poursuivit son ennemi jusqu'aux environs de Moscou, ville qui fut alors sauvée, dit-on, par l'image miraculeuse de N.-D. de Vladimir (26 août, v. st.). Laisant à son petit-fils, Mohammed-Sulthan, le soin de dévaster la Russie et une partie de la Pologne, il retourna en Perse en ravageant Azof, les pays du Kouban et du Caucase, et en s'emparant de toutes les villes fortes de la Géorgie. Il revint même un instant sur ses pas pour punir Sarai et Astrakhan, villes qui furent alors détruites. Le petit-fils de Timour, suivant ses traces, s'avancait en même temps jusqu'à l'embouchure du golfe Persique, et recevait la soumission du roi d'Ormus.

Après une année de repos dans sa capitale, Tamerlan, en dépit de l'opposition de ses émirs, résolut la conquête de l'Inde, en 1398, et parvint rapidement jusqu'à Delhy, en semant partout sur ses pas la terreur et la mort. On rapporte qu'avant d'entrer dans cette ville, il égorga 100,000 captifs. Puis il passa le Gange, porta le fer et le feu chez les Ghèbres, qui habitaient sur les bords de ce fleuve. Après avoir reçu la soumission de plusieurs princes, et entre autres du roi de Cachemyr, il revint, en 1399, à Samarcande, où il fonda une superbe mosquée. Six mois après, les fautes de son fils, Miran-Chah, le rappelèrent dans la Perse occidentale; il eut bientôt mis à la raison le roi de Géorgie révolté, et puni les complices de son fils.

La défense d'un de ses vassaux et les sollicitations de l'empereur grec de Constantinople l'entraînèrent alors dans une guerre bien autrement importante contre le sultan des Othomans, Bajazet I^{er}. « Sache, lui écrivit-il, que mes armées couvrent la terre d'une mer à l'autre; que des princes sont mes serviteurs et se tiennent en rangs nombreux devant ma

tente, que le sort du monde est en mes mains et que la fortune est ma compagne inséparable. Qui es-tu pour me braver? Pauvre fourmi turcomane, tu oses l'attaquer à l'éléphant? Si, dans les forêts de l'Anatolie, tu as remporté quelques victoires insignifiantes, si de timides Européens ont pris la fuite devant toi, tu dois en remercier Mahomet, mais non ta propre valeur... Écoute les conseils de la raison! renferme-toi dans les étroites limites de ton patrie, ne les franchis pas; ou tu es perdu. » Bajazet répondit fièrement: « Depuis longtemps je brûle d'envie de me mesurer avec toi! — Louange au Très-Haut, s'écria le conquérant, tu viens au-devant de mon sabre. » Après une première victoire remportée, le 22 août 1400, sur un fils de ce prince, il entra dans Siwas, en faisant passer sa cavalerie sur le corps de 1,000 enfants envoyés pour le fléchir. Mais détourné de sa vengeance contre les Othomans par les hostilités des Mamelouks, il pénétra en Syrie, prit Alep et soumit tout le pays jusqu'à Damas; puis, abandonnant encore la conquête de l'Égypte, il traversa l'Euphrate, et courut s'emparer de Bagdad révolté, où le sang coula pendant huit jours. Enfin il marcha contre Bajazet, à la tête d'une armée de 800,000 hommes; il rencontra le sultan, qui était suivi de 400,000 combattants, sous les murs d'Ancyre (voy.), le 16 juin 1402, et, après une mémorable bataille, où le hasard et la valeur se réunirent pour favoriser Timour, le sultan fut défait, et tomba entre les mains de son vainqueur, qui se hâta de faire briser ses fers et l'emmena à sa suite jusqu'à Ak-chehr, où ce malheureux monarque mourut l'année suivante. La prise de Smyrne acheva de soumettre l'Asie-Mineure à l'empire de Djaghtai. Timour rendit à la liberté plusieurs Français prisonniers depuis la bataille de Nicopolis. Il exigea un tribut de l'empereur de Constantinople et des Génois de Pera, laissa le fils de Bajazet, Soliman, régner sur la Turquie d'Europe, et son frère Mousa, sur celle d'Asie. Après avoir reçu la soumission des Mamelouks d'Égypte, et ordonné la reconstruction de Bagdad, il reentra en Géorgie, y mit

tout à feu et à sang, et revint enfin se reposer à Samarcande, après sept ans d'absence, en juillet 1404. Là, tout en s'occupant de la construction d'une somptueuse résidence, il rêvait, comme héritier et successeur des princes tchingizkhanides, la conquête de la Chine, et il avait même dans ce but fait des préparatifs immenses, lorsque, dès le début de l'expédition, il vint mourir à Otrar (sur le Syr-Daria), le 18 févr. 1405, à l'âge de 69 ans, et après en avoir régné 36.

La Vie de Tamerlan a été traduite en français par Petis de la Croix (*Histoire de Timour-Bec, connu sous le nom du grand Tamerlan*, Paris, 1722, 4 vol. in-12, avec cartes) d'après le texte persan de Cherif-Eddin-Ali, le plus exact de tous les historiens arabes, turcs ou persans qui se sont occupés de ce célèbre personnage. Lui-même a laissé, dit-on, un traité de politique et de tactique, en langue mongole, qui a été traduit en français, d'après une version anglaise, par Langlès, sous le titre d'*Instituts politiques et militaires* (Paris, 1787). On peut aussi consulter sur lui la *Bibliothèque orientale* d'Herbelot et les *Mémoires* du Bavaurois Schiltberger (Ulm, 1473, in-fol.) qui fut son secrétaire particulier.

Après la mort de Tamerlan, son empire, disputé par ses petits-fils, resta enfin à Chah-Rokh, son 4^e fils, et fut peu à peu morcelé, jusqu'au moment où Babour alla fonder, au commencement du xvi^e siècle, dans l'Indostan, le puissant empire Mongol ou du Grand-Mogol (*voy.*) qui subsista presque jusqu'à nos jours.

D. A. D.

TAMISE (en latin *Tamesis*, en anglais *Thames*). C'est par la réunion de l'*Isis* et de la *Thame* que se forme, sur la limite du comté d'Oxford et du Berkshire, à Dorchester, à 3 lieues au-dessous d'Oxford, ce roi des fleuves de la Grande-Bretagne, comme l'appellent nos voisins d'outre-Manche, en contemplant avec orgueil la gigantesque métropole de leur empire, Londres (*voy.*), cet immense entrepôt des produits des cinq parties du monde, dont il alimente la prospérité. L'*Isis*, qui doit ce nom, de classique mémoire, aux étudiants de l'illustre ville universitaire qu'elle baigne dans son che-

min, en est généralement regardée comme la branche principale : elle a sa source dans le comté de Gloucester, tandis que la *Thame* prend naissance dans celui de Buckingham. En suivant une direction occidentale à travers les comtés méridionaux de l'Angleterre, la Tamise arrose une foule d'endroits intéressants à divers titres. Nous nous bornerons à nommer Windsor, Richmond, Londres, Deptford, Greenwich, Woolwich, Gravesend, etc. Elle se jette dans la mer du Nord, près de Margate, par une vaste embouchure, qui n'a pas moins de 9 lieues de large, mais qui se trouve en partie obstruée par des bancs de sable. Toute la longueur du cours de la Tamise n'est pourtant que d'environ 90 lieues depuis la source de l'*Isis*, et de 60 à 70 depuis la jonction de cette rivière avec la *Thame* ; mais beaucoup d'affluents viennent de part et d'autre grossir ce fleuve, navigable depuis Leehdale, sur un espace de 66 lieues. La marée se fait sentir dans son lit jusqu'à Richmond, à 25 lieues de la mer ; il porte de grands vaisseaux de guerre jusqu'à Deptford, et les bâtiments marchands de 700 à 800 tonneaux n'y sont arrêtés que par le pont de Londres. De nombreux canaux abrègent la navigation de la Tamise, ou font communiquer ce fleuve avec les mers et les cours d'eaux qui environnent son bassin, comme la Manche, au sud, l'Avon et la Severn, à l'ouest, et le Trent, au nord. L'eau de la Tamise est fort saine et très estimée des marins pour les voyages de long cours. Considérée sous le rapport physique seulement, la Tamise, à raison du peu d'étendue de son cours, peut à peine prétendre, même en Europe, au rang d'un fleuve de second ordre ; néanmoins la largeur de son lit et le volume des eaux qui le remplissent la rendent très remarquable, et ce fleuve est sans rival dans le monde pour son importance commerciale, par le mouvement incessant des innombrables navires qui s'y pressent et par la richesse des cargaisons qu'ils y transportent de tous les points du globe.

CH. V.

TAMOULE (LANGUE), *voy.* INDIENNES (*langues*) et MALABAR.

TAM-TAM, instrument de musique

d'origine chinoise, ayant la forme d'un tambour de basque; on en joue en frappant dessus avec un marteau. M. Darcet a trouvé que le métal dont cet instrument se compose est un alliage de 80 pour 100 de cuivre et de 20 d'étain pur. Le tam-tam rend un son lugubre d'un effet extraordinaire par ses vibrations lentes et prolongées. Aussi l'emploie-t-on avec succès dans les marches funèbres ou dans certaines scènes dramatiques destinées à imprimer la terreur dans l'âme des spectateurs. X.

TAN. On appelle ainsi l'écorce du chêne (*voy.*) séchée et réduite en poudre grossière au moulin. Le commerce en fait l'objet d'une grande spéculation pour le tannage des cuirs. On l'emploie en médecine comme astringent. Pulvérisé plus fin et passé au tamis de soie, il porte le nom de *fleur de tan*.

C'est au tannin (*voy.*) que l'écorce de chêne doit ses propriétés; les jeunes écorces, de douze à quinze ans, jouissent d'une plus grande richesse en principe astringent : elles ont cette odeur fade particulière que l'on sent dans les tanneries. *Voy.* ce mot. V. S.

TANAIS, *voy.* DON.

TANAQUIL, *voy.* TARQUIN.

TANASSERIM ou **TENASSERIM**, contrée maritime de l'Inde au delà du Gange (*voy.* T. XIV, p. 598), que les Birmans ont dû céder à l'Angleterre, lors de la paix de 1826, et qui porte aussi le nom de *Mergui*. *Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. IV, 1^{re} partie, p. 103 et suiv.

TANCARVILLE (COMTES DE), *voy.* HARCOURT et LORRAINE (*maison de*). — On voit encore le château de Tancarville près de Harfleur. *Voy.* SEINE - INFÉRIEURE.

TANCRÈDE, héros immortalisé par le Tasse dans sa *Jérusalem délivrée*, et qu'il ne faut pas confondre avec son grand-père Tancrede d'Hauteville, dont les trois fils fondèrent la puissance normande dans la Basse-Italie. Fils du marquis Odon ou Ottobon, et d'Emma, sœur de Robert Guiscard (*voy.* ce nom), il naquit dans l'année 1078, et, tout jeune encore, il se distingua parmi ses compagnons par son adresse dans le

maniement des armes et par la gravité de son caractère. Dévoré du besoin de faire parler de lui, plus encore peut-être que par piété, il fut un des premiers à partir pour la Terre-Sainte, lorsque Urbain II promit indulgence plénière aux chrétiens qui iraient combattre les infidèles (*voy.* CROISADES, T. VII, p. 275). Avant de s'embarquer avec son cousin Bohémond (*voy.*), sous les ordres de qui il consentit à servir, il abandonna à son frère la part qui lui revenait de l'héritage paternel, et aida à s'équiper tous les chevaliers pauvres qui désirèrent l'accompagner en Palestine. Débarqués en Épire, Bohémond et Tancrede défirent les Grecs qui voulaient leur disputer le passage du Vardari et s'emparèrent de la Macédoine. L'empereur Alexis essaya alors de séduire ceux qu'il n'avait pu vaincre. Bohémond se laissa prendre à ses caresses, mais Tancrede, qui se méfiait de l'astuce des Grecs, repoussa toutes ses offres et alla rejoindre seul les autres chefs croisés arrêtés sous les murs de Nicée. Sa valeur brillante le plaça bientôt au premier rang parmi les plus influents et les plus illustres. À la bataille de Dorylée, il sauva l'armée enveloppée par 200,000 seldjoucides; mais il eut la douleur de voir son frère tué à ses côtés. Chargé ensuite avec Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, d'éclairer la route que devaient suivre les croisés pour arriver à Jérusalem, il traversa le Taurus et prit Tarse par capitulation. Baudouin le suivit de près, et il eut assez de mauvaise foi pour se mettre en possession de la conquête de Tancrede qui, dans cette circonstance, montra tant de modération, qu'il mérita les éloges de toute l'armée. Il alla attaquer Mémistra, qu'il emporta d'assaut. Baudouin voulut également s'emparer de cette ville; mais cette fois Tancrede exaspéré résista, et les deux rivaux en vinrent aux mains. Cependant on parvint à les réconcilier, et Tancrede suivit les croisés devant Antioche, dont le siège ralenti par le manque de vivres, les maladies et l'indiscipline des soldats, dura plus de sept mois. À peine cette ville était-elle tombée en leur pouvoir, que les chrétiens s'y virent menacés par une armée persane formidable; Tancrede releva le courage de ses

compagnons et fit, à leur tête, une sortie qui fut couronnée du plus brillant succès. Au printemps de 1099, après avoir célébré la pâque à Antioche, les chefs des croisés résolurent de marcher sur Jérusalem. Pendant la route, Tancrede enleva Bethléem, et, devançant ses compagnons dans le désir d'être le premier à apercevoir les murailles de la ville sainte, il emporta d'assaut une tour qui est appelée encore aujourd'hui de son nom. La ville ne fut prise toutefois que le 19 juillet. Au milieu des scènes de carnage qui en signalèrent la conquête, Tancrede se montra seul peut-être fidèle à l'esprit de douceur du christianisme : il sauva la vie à plus de 1,000 musulmans, humanité qui l'exposa à la colère du clergé.

Cependant on apprit bientôt que le soudan d'Égypte s'avançait à la tête de forces imposantes pour arracher Jérusalem aux croisés. Les chrétiens marchèrent à sa rencontre et le battirent complètement à Ascalon (12 août). Dans cette journée, Tancrede défait l'avant-garde et s'empara du camp de l'ennemi. Il conquit ensuite Tibériade, sur les bords du lac de Génézareth, et mit le siège devant Jaffa. Godefroi étant mort sur ces entre-faites, il essaya de faire reconnaître pour son successeur son cousin Bohémond ; mais Baudouin, frère de Godefroi, l'emporta, quoique le moins digne, et Tancrede, occupé à combattre l'émir de Damas, fut cité, comme coupable de rébellion, à comparaitre devant le nouveau roi. Prince de Galilée, aimé et respecté de ses vassaux, Tancrede ne répondit que par le mépris à cette citation et se rendit à Antioche, dont le prince Bohémond avait été fait prisonnier par les Turcs. Ayant à défendre à la fois les états de son parent et contre les Turcs et contre les Grecs, il s'acquitta de ce devoir avec une admirable prudence. Il réussit à rendre Bohémond à la liberté, et il s'empressa de le remettre en possession de sa principauté. Bohémond étant parti pour l'Europe, afin d'en ramener de nouveaux croisés, Tancrede fut chargé, une seconde fois, de défendre Antioche, menacée non-seulement par les Turcs et les Grecs, mais par le comte Baudouin d'Édesse et par le chevalier Joscelin de Courtenay. Il atten-

daît avec impatience le retour de son cousin, lorsqu'il apprit que la mort l'avait frappé à Salerne (1111). Les troupes que ce prince avait rassemblées et qui étaient déjà arrivées en Grèce se débandèrent ou s'engagèrent au service des Grecs. Cette fâcheuse nouvelle n'abattit pas le courage de Tancrede. Il força le sulthan Maudud à repasser l'Euphrate ; mais ce fut le dernier exploit de ce héros qui n'avait jamais été vaincu. Il mourut l'an 1112, laissant la réputation du vrai modèle de la chevalerie. Raoul de Caen a décrit ses hauts faits dans une histoire moitié en prose et moitié en vers, intitulée : *Gesta Tancredi*. C. L. m.

TANGENTE, voy. CERCLE.

TANGER, le *Tingis* des Romains, qui donna son nom à la Mauritanie Tingitane, port et ville fortifiée du Maroc, sur le détroit de Gibraltar, en deçà du cap Spartel. C'est une ville déchue sous le rapport du commerce et qui n'a plus guère d'intérêt que par sa kasbah et comme séjour des consuls européens (voy. MAROC, T. XVII, p. 880). Au xv^e siècle, elle était au pouvoir des Portugais ; mais en 1662 elle fut donnée pour dot à la princesse Catherine lorsqu'elle épousa Charles II. Les Anglais abandonnèrent Tanger en 1684, après en avoir fait sauter les principaux ouvrages, ainsi que le môle. Attaquée depuis à plusieurs reprises, bombardée par les Espagnols en 1790, cette ville vient de l'être encore une fois (le 6 août 1844) par une escadre française sous le commandement du contre-amiral prince de Joinville. S.

TANGOUT (*Tung-hiang*), contrée dans la partie nord-est du Tibet, attenante à la Mongolie, avec une ville du même nom, que les Chinois ont appelée *Hia* et les Mongols *Kachine*, et où Tchinghiz-Khan termina sa vie.

TANIÈRE et **TERRIER**. On donne ces noms aux retraites où se réfugient quelques animaux. La *tanière* est une sorte de caverne naturelle dans l'épaisseur des forêts, au fond des rochers ou d'une cavité souterraine où se retirent les animaux sauvages, comme l'ours, le lion, etc. Le *terrier* est un trou que se creusent dans la terre le lapin, le renard, le blaireau (voy. ces noms), pour en faire leur domicile.

TANNEGUI DUCHATEL, voy. DUCHATEL.

TANNERIE. C'est le nom des ateliers où se préparent les peaux (voy.) par le tannage.

Le *tannage* est une opération par laquelle on combine le tannin (voy.) avec la peau proprement dite. Par cette combinaison, il se produit un composé insoluble, très difficilement perméable à l'eau, imputrescible, qui constitue le cuir (voy. ce mot).

On tanne les peaux de bœuf, de vache, de veau, de cheval, de mouton ou basane, de chèvre. Les peaux sont apportées aux tanneries ou vertes, ou salées, ou desséchées. Quel que soit l'état sous lequel elles se trouvent, elles subissent un certain nombre d'opérations avant d'être mises en contact avec le tan (voy. ce mot).

On les fait tremper à plusieurs reprises dans l'eau; on les étend sur le chevalet, et au moyen d'un couteau non tranchant, on les débarrasse des matières charnues qui y sont adhérentes. Ensuite on les plonge, pendant quinze jours ou trois semaines, suivant la saison, dans une faible dissolution d'alcali d'acide. Lorsqu'on se sert de liqueur alcaline, c'est la chaux qu'on emploie; lorsqu'on se sert de liqueur acide, c'est de l'eau aigrie par un mélange de farine d'orge et de levure. On appelle *jusée* l'eau aigrie par son contact avec la *tannée* ou le tan usé qui est la jusée aiguisée d'acide sulfurique: ce dernier procédé altère la peau. Ces opérations ont pour effet de faire gonfler les peaux pour enlever le poil qui les recouvre. Le débourement s'obtient encore par le procédé à l'*échauffe*, qui consiste à placer les peaux les unes sur les autres dans un lieu dont la température est assez élevée. La fermentation qui s'établit agit sur la peau de la même manière que l'alcali ou les acides.

Lorsqu'on s'est servi de chaux, on chasse la portion de cet alcali qui a pu pénétrer dans le tissu de la peau en la plongeant dans l'eau jusqu'à ce que celle-ci en sorte parfaitement limpide.

Les peaux étant dilatées, les pores étant ouverts de manière à permettre la

pénétration du tannin, on les met dans des *деми-jus* pendant trois semaines; on les agite avec des pelles plusieurs fois par jour: c'est le *coudrement*. Alors, dans de grandes cuves, nommées *fosses*, construites soit en bois, soit en maçonnerie, et presque entièrement enfouies dans le sol, on met des couches alternatives de tan et de peaux. Quand les cuves sont pleines, on y fait couler de l'eau pour humecter la masse. Après trois mois, on lève les peaux pour renouveler le jus. On fait une deuxième écorce qui dure quatre mois, puis une troisième qui dure cinq mois. Ce temps suffit ordinairement pour les cuirs ordinaires; pour les cuirs forts, il faut cinq poudres.

Le tannage au *sippage* ou *apprêt à la danoise* consiste à coudre les peaux comme des sacs, à les remplir de tan et d'eau, à fermer les sacs et à les coucher dans des fosses pleines d'eau de tan.

Après avoir été tannées, les peaux exigent diverses opérations pour devenir propres aux différents usages auxquels on les destine: c'est le travail du corroyeur (voy. ce mot). V. S.

TANNIN. Le tannin, ou acide tannique, a été obtenu pour la première fois par M. Pelouze à l'état de pureté. C'est un corps solide, incolore ou légèrement jaunâtre, inodore, incristallisable; sa saveur est excessivement astringente; inaltérable à l'air sec, il prend peu à peu à l'air humide une teinte plus foncée; il est très soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool et dans l'éther. La solution aqueuse du tannin rougit le tournesol, décompose les carbonates alcalins avec effervescence, précipite la plupart des dissolutions métalliques, en formant des composés salins désignés sous le nom de *tannates*. Les sels de protoxyde de fer ne sont pas précipités; ceux de peroxyde donnent un précipité bleu foncé: c'est ce tannate de peroxyde de fer qui est la base de l'encre. La plupart des acides minéraux, sulfurique, chlorhydrique, phosphorique, arsénique, etc., précipitent la dissolution de tannin en une combinaison soluble de tannin et d'acide. La dissolution de gélatine produit avec l'acide tannique un composé insoluble, élastique, opaque. La peau défilée par

la chaux et telle qu'on la prépare pour le tannage (*voy.*) sépare complètement le tannin de sa dissolution et forme avec lui un composé tout-à-fait insoluble, imputrescible, connu sous le nom de *cuir*.

La dissolution de tannin se conserve indéfiniment à l'abri du contact de l'air. Par l'action de l'air, surtout à une température élevée, elle se transforme en partie en acide gallique : l'oxygène de l'air a été absorbé, et il s'est produit un volume d'acide carbonique égal au volume d'oxygène absorbé.

L'effet vomitif de l'émétique est, dit-on, complètement neutralisé par quelques substances qui renferment du tannin : la poudre de quinquina, celle de noix de galle, la gomme kino.

Le tannin se trouve dans le bois, la racine, les feuilles, et particulièrement dans l'écorce de toutes les variétés de *quercus*; dans les écorces de saule, de marronnier d'Inde, dans le sumac, la racine de ratanhia, le brou de noix, le thé, dans le cachou, le sang-dragon, mais surtout dans la noix de galle (*voy.*), d'où on l'extrait communément d'après le procédé de M. Pelouze. V. S.

TANSKA (CLÉMENTINE), qui porte depuis son mariage le nom de M^{me} HOFFMAN, un des meilleurs et des plus populaires écrivains polonais de nos jours, naquit à Varsovie le 23 nov. 1798. Son père, Joseph Tanski, était un poète et un patriote distingué; ses grands parents périrent dans le fameux sac de Praga : M^{lle} Tanska put donc puiser dans les exemples et les traditions de sa famille cet ardent amour de son pays qui devait un jour respirer avec tant de force dans ses ouvrages. M^{lle} Tanska débuta dans la carrière littéraire en 1819 par un écrit en polonais intitulé : *Six nouvelles historiques*, où le choix des sujets, la noblesse des sentiments et les charmes du style annoncèrent à la Pologne un excellent écrivain de plus. Peu après parut d'elle un ouvrage beaucoup plus important, *Les souvenirs d'une bonne mère*, livre d'éducation, dont l'immense succès fut constaté par six éditions successives, deux contrefaçons et une traduction en langue russe. Il fut ainsi donné à M^{lle} Tanska de conquérir par son talent une influence

aussi bienfaisante qu'étendue sur l'éducation des femmes de son pays, éducation beaucoup trop dirigée jusqu'alors vers des succès éphémères de vanité et de salon. Ses ouvrages *Amélie mère*, *Étrennes pour la petite Hélène*; un recueil périodique intitulé *Délassements pour les enfants*, *L'Écriture sainte racontée*, ne cessaient de répandre, sous les formes les plus variées, toutes les idées saines et généreuses qu'il était tant à désirer de voir présider à l'éducation des Polonaises. Aussi lorsque, en 1827, on créa à Varsovie un institut pour les gouvernantes, l'administration du royaume ne fit qu'obéir à un vœu bien prononcé du public en appelant M^{lle} Tanska à une chaire de morale dans cet établissement et en lui confiant la surintendance de tous les pensionnats de la capitale. Dès-lors s'agrandit le cercle de ses relations et de ses travaux; sa maison devint un lieu de réunion pour les hommes de lettres les plus distingués; l'influence de ses écrits et de son exemple s'accroissait tous les jours. M^{lle} Tanska épousa, vers cette époque, M. Charles-Alexandre Hoffman, conseiller de la banque de Pologne, connu depuis par des publications importantes sur les affaires de son pays. La révolution du 29 novembre porta M^{me} Hoffman à se mettre à la tête d'une société de dames qui se chargea de la surveillance des hôpitaux de Varsovie, où l'on ne comptait jamais moins, à cette époque, de 12,000 blessés ou malades. Après l'entrée des Russes, elle continua encore, pendant quelque temps, à exercer la noble mission qu'elle s'était donnée; puis, ne pouvant plus soutenir le spectacle de l'oppression systématique qui pèse sur sa patrie, elle aima mieux sacrifier tous les avantages matériels de sa position en Pologne et s'exila avec son mari en France, où elle partagea son temps, à Paris, entre les soins donnés à l'éducation de quelques jeunes personnes et des travaux littéraires dont le succès s'étend à toutes les parties de l'ancienne Pologne. Les principaux écrits de M^{me} Hoffman, depuis 1831, ont été : *Caroline et Christine*, romans de mœurs, *Jean Kochanowski*, tableau historique du xvi^e siècle en Pologne, *Les*

saintes femmes, ouvrage biographique, et plusieurs parties d'un cours d'études complet à l'usage des dames. C. M.-cz.

TANTALE, fils de Jupiter ou, selon d'autres, de Tmolus, et roi de Sipyle en Phrygie, avait épousé la nymphe Pluto. Favori des dieux, qui le visitaient souvent, il perdit leurs bonnes grâces par son arrogance. Les uns racontent qu'il irrita Jupiter par une trahison, d'autres qu'il vola le nectar et l'ambrosie, d'autres encore qu'il tua son propre fils Pélops (*voy.*) et le servit sur la table des dieux, ses convives. Autant on s'accorde peu sur son crime, autant les opinions varient sur son châtement. Tantôt on le représente, un énorme rocher suspendu sur sa tête et menaçant à chaque instant de l'écraser sans qu'il puisse s'en garantir; tantôt, et c'est le cas le plus ordinaire, on nous le montre plongé jusqu'au menton au milieu d'un lac dont l'eau se retire lorsqu'il veut essayer d'étancher sa soif, et levant vainement les mains vers une branche chargée de fruits superbes, suspendue au-dessus de sa tête, qui se redresse dès qu'il veut y atteindre. Le supplice de Tantale est comme la personification des désirs ardents toujours éveillé et jamais satisfaits, mais trompés au moment où l'on se croit près d'atteindre son but. C. L.

TAON (*tabanus*), nom collectif sous lequel on désigne vulgairement une famille de diptères (*voy.*), les *tabaniens*, qui ressemblent à de grosses mouches, ont le corps velu, les ailes étendues horizontalement de chaque côté du corps, et l'abdomen triangulaire. Ces insectes, extrêmement redoutés de nos animaux domestiques et particulièrement du bœuf et du cheval dont ils percent la peau avec leur trompe pour sucer le sang, commencent à paraître vers la fin du printemps, et deviennent surtout importuns pendant les temps d'orage. L'espèce la plus commune, et qui appartient au genre taon proprement dit, est le *taon des bœufs*, d'un brun noirâtre, avec des lignes jaunes sur l'abdomen et des yeux verts. Ces diptères sont répandus partout; le lion, dans la zone torride, et le renne, sous le ciel polaire, en sont également poursuivis. C. S.-T.

TAPIOCA, *voy.* MANIOC et CASSAV.

TAPIR (*tapirus*), genre de mammifères de la famille des pachydermes ordinaires (*voy.*), et qui ont beaucoup d'analogie, dans la générale de leur corps, avec les cochons, mais qui en diffèrent cependant par la petite trompe charnue et rétractile que forme le prolongement de leur mâchoire supérieure, par leur peau presque nue, par la disposition de leurs doigts, en nombre impair. Ce sont des animaux herbivores, d'un naturel sauvage, vivant dans les forêts et recherchant surtout les lieux humides. Jeunes, ils vont par petites troupes; vieux, ils vivent solitaires. Nageant avec une grande facilité, ils trouvent dans les rivières un refuge contre leurs ennemis, bien qu'ils sachent, au besoin, se défendre avec vigueur contre les grands carnassiers. Sur trois espèces aujourd'hui connues, deux appartiennent à l'Amérique, et une troisième à l'Inde. Le *tapir d'Amérique*, l'une des espèces la plus anciennement connues, est de la taille d'un petit âne; sa peau est brune; on mange sa chair. Une seconde espèce a le poil long et noir. Celui des Indes, plus grand, est mi-parti de brun et de noir.

On trouve dans le terrain tertiaire des ossements fossiles de tapirs, dont une espèce aujourd'hui perdue, le *tapir gigantesque* (*dinotherium*), a dû égaler en taille les mastodontes et les éléphants. *Voy.* PALÉOTHÉRIUM. C. S.-T.

TAPIS, TAPISSERIES. L'art de fabriquer les tapis consiste à imiter dans un tissu un dessin quelconque avec des fils colorés, appelés *brins*, que l'ouvrier applique autour de fils non colorés qui forment la *chaîne*, et qui sont tendus soit horizontalement, soit verticalement (*voy.* LISSÉ). Les fils de la chaîne séparés en deux rangs, appelés *croisures*, laissent un passage libre à la *broche* ou *stilet* sur laquelle sont dévidés les fils de couleur, et dont le double mouvement d'allée et de venue se nomme *duite*. Dans les *tapis veloutés de haute lisse* ou de la *Savonnerie*, aussi remarquables par la beauté du dessin que par la richesse des couleurs, ces fils de laine colorés sont arrêtés au moyen d'un nœud sur la chaîne

et ébarbés avec des ciseaux à branches courbes; ils offrent alors l'aspect d'un velours de laine, ce qui a fait donner le nom de *veloutés* à cette espèce de tapis. Les *veloutés de haute laine*, qui sont livrés au commerce par Beauvais, Aubusson, Felletin et Tours, sont moins grands et moins fins que ceux de la Savonnerie; ils sont aussi moins solides, parce que la laine n'est que passée et non nouée à la chaîne. Les *tapis ras* qui se fabriquent à Aubusson et à Felletin sont moins chauds et moins moelleux que les veloutés; mais ils sont comme eux d'un seul morceau, et comme eux aussi ils exigent dans l'ouvrier quelques connaissances artistiques. Pour la confection de toutes les autres espèces de tapis, *moquettes veloutées et épinglées, tapis écossais, vénitiens ou jaspés*, il suffit d'un tisserand et du métier ordinaire. Les moquettes épinglées diffèrent des veloutées en ce que l'ouvrier ne coupe pas la laine qui forme comme une boucle à chaque poil. Aubusson, Turcoing, Abbeville, Amiens, Roubaix, sont en France les centres de cette fabrication. Les tapis écossais, qui s'exécutent comme les moquettes, sur un métier à la Jacquart, n'ont pas d'envers: Amiens et Nîmes en fabriquent pour des valeurs considérables. Dans les tapis vénitiens, le dessin ne consiste qu'en rayures, tandis que dans les tapis jaspés, le fond est rayé ou chiné: ce sont les plus grossiers; ils se fabriquent dans toutes les villes que nous venons de citer, ainsi qu'à Bordeaux et à Paris. Tournay, en Belgique, Nottingham, en Angleterre, Tœfferegg, dans le Tyrol, Nicosie, Brousse, Kara-Hissar, Konieh, Pergame, Alep et Damas, en Turquie, Téhéran, en Perse, Djelallabad, dans l'Afghanistan, Hérat, dans le Khorasân oriental, sont les principaux endroits où l'on confectionne des tapis à l'étranger.

La tapisserie n'est qu'une subdivision du tapis; seulement celui-ci couvre les sièges, les sofas, le parquet ou le pavé d'un appartement, et celle-là sert aussi à décorer les murs. La fabrication des tapis est évidemment la plus ancienne. Cette industrie était florissante en Égypte longtemps avant la sortie des Israélites,

qui empruntèrent aux Égyptiens leurs procédés d'exécution. Dans des temps très reculés, la voluptueuse Babylone était renommée également par ses tapis que leurs couleurs éclatantes faisaient rechercher par les étrangers; et dans l'Asie-Mineure, Sardes, Milet, Samos se distinguèrent de bonne heure dans ce genre de fabrication. Cependant l'usage des tapis ne paraît s'être répandu généralement en Grèce qu'assez tard; jusqu'au siècle d'Alexandre, les pavés de mosaïque ou de stuc étaient le plus ordinairement employés. Peut-être fut-ce vers le même temps que s'introduisit l'usage des tapisseries proprement dites, connues depuis longtemps en Orient, puisqu'il en est question dans la description du tabernacle de Jéhovah. De récentes recherches semblent au moins avoir prouvé que les Grecs n'employaient point encore à cette époque les rideaux de tapisserie dans les théâtres. Pergame s'occupait surtout avec succès de cette fabrication. Ses habiles ouvriers donnèrent aux tapis des dimensions fort grandes, et vraisemblablement les premiers ils substituèrent aux animaux fabuleux qu'on y représentait ces colosses tant affectionnés par les Romains pour la décoration de l'*aulea*. Toutefois les *attalica peripetasmata* furent encore surpassés en magnificence par les tapis d'Alexandrie. Selon Pline, ce fut dans cette ville qu'on fit pour la première fois au métier des tapisseries ornées de dessins, avec des laines de diverses couleurs. Les fabriques d'Alexandrie excellaient principalement dans l'emploi de la soie qui donne à la tapisserie plus de vivacité et d'éclat, mais qui nuit à sa solidité. L'usage des tapis, introduit à Rome depuis la prise de Syracuse, y devint général après la conquête de l'Asie, et avec le luxe il se répandit dans tout l'empire. Cette industrie s'est probablement conservée dans différentes villes, entre autres à Arras, au milieu des bouleversements qui suivirent l'invasion des barbares. Au moins cette ville était-elle renommée, ainsi que Bruxelles, par la beauté de ses tapisseries, longtemps avant l'établissement de la manufacture des Gobelins (*voy.*). De nos jours, la fabrication des

tapis a pris une grande extension ; mais on se sert beaucoup moins qu'autrefois de tapisseries pour la décoration des appartements, comme on peut en voir encore dans la plupart des palais, et notamment dans la chambre à coucher de Louis XIV à Versailles. Les papiers peints et diverses étoffes d'un prix beaucoup moins élevé, auxquels on donne quelquefois, mais improprement, ce nom, les ont remplacées presque complètement ; et, à l'exception des tapisseries des Gobelins, qui sont employées exclusivement pour l'ornement des palais royaux, on n'entend plus guère, quand on parle de tapisserie, qu'un ouvrage de dame fait à l'aiguille sur un canevas d'une dimension plus ou moins considérable. Ce genre de travaux était fort répandu dans le moyen-âge. Parmi les tapisseries qui nous restent de cette époque, œuvres peu intéressantes, si l'on veut, sous le rapport de l'art, mais précieuses comme monuments archéologiques, nous citerons plus spécialement la célèbre tapisserie de Bayeux, attribuée à la reine Mathilde, qui représente la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard.

E. H.-G.

TAPISSIER. Ce nom se donne bien moins à celui qui fait ou qui vend les tapis, qu'à celui qui pose les tapisseries ou tentures, recouvre les meubles, etc. Sa profession s'exerce, comme on sait, sur une foule d'objets d'ameublement. Il orne les croisées, les lits, les dais, de rideaux en étoffes unies, imprimées, damassées, brodées, etc ; il recouvre les meubles de draps, de damas, de velours, de tapisseries, etc., rehaussés de clous dorés ; il fait les housses qui les protègent ; il habille des fausses portes, des banquettes, revêt les murs de tentures, tend des tapis à terre, en jette sur les tables, ainsi que des courtes-pointes sur les lits. Le tapissier est, en un mot, l'homme qui applique des étoffes de tout genre sur les murs et les meubles des appartements. Le menuisier, l'ébéniste, lui fournissent les squelettes qu'il habille, en les bourrant de crin, de foin même, et en leur donnant une sorte de souplesse au moyen de ressorts spiraux qui sortent de chez le quincaillier, ainsi que

des patères, des clous, des charnières, etc., que le serrurier l'aide quelquefois à poser, et les ornements en cuivre estampé, doré ou mis en couleur, dont le tapissier orne les flèches, les ciels de lit, etc. Il emprunte au drapier, au marchand de soieries, au fabricant de dentelles, au tisseur, les étoffes de toutes sortes dont il a besoin. Enfin, le fabricant de broderies, le passementier, le doreur sur bois, lui apportent la richesse de leurs ornements. Pour mettre tous ces matériaux en œuvre, l'état de tapissier exige autant de goût que d'adresse et d'habileté. Décorateur des fêtes, le tapissier est souvent obligé d'improviser des ornements légers qui jouent le splendide. Il faut donc qu'il sache marier les couleurs de ses tentures aux glaces, aux tableaux, aux lustres, aux vases, aux porcelaines, aux fleurs, etc. La communauté des marchands tapissiers était déjà très ancienne à Paris à l'époque de la révolution.

L. L.

TAPROBANE, voy. CEYLAN.

TARDIEU, nom d'une famille de graveurs célèbres, parmi lesquels nous citerons NICOLAS-HENRI, né à Paris en 1674, membre de l'Académie depuis 1713, mort en 1749. On distingue parmi ses ouvrages : une suite des *Batailles d'Alexandre* (voy. LEBRUN), qu'il gravait sous la direction de son maître, G. Audran ; une *Madeleine* d'après Bertin ; le *Sacre de Louis XV* ; le plafond de la galerie du Palais-Royal et la sépulture des hommes illustres d'Angleterre. Son fils JACQUES-NICOLAS est l'auteur de quelques morceaux également estimés, comme les *Misères de la guerre*, le *Déjeuner Flamand* d'après Téniers, et l'*Apparition de Jésus à la Vierge* d'après le Guide. — Son cousin, PIERRE-FRANÇOIS, a laissé des gravures non moins recommandables, telles que *Persée et Andromède* et le *Jugement de Paris* d'après Rubens. — ANTOINE-FRANÇOIS, dit de l'*Estrapade*, de la même famille, né à Paris en 1757, et mort le 4 janv. 1822, fut un graveur-géographe des plus habiles. Sans parler de la *carte de Ferraris*, à laquelle il travailla, on a de lui 8 plans des capitales de l'Europe ; les cartes des pachtinats de Cracovie, de Plock, de La-

blin et de Sandomir; les atlas du *Voyage aux terres australes* de Péron, de l'*Histoire des guerres des Français en Italie*, de la 4^e édit. du *Voyage d'Anacharsis*; quelques plans du *Voyage pittoresque en Grèce* de Choiseul-Gouffier, et une grande carte de la Russie d'Europe. — JEAN-BAPTISTE-PIERRE, né à Paris en 1746, mort en 1816, le premier qui ait élevé la gravure des cartes géographiques au rang d'un art, grava pour Marie-Thérèse la carte des Pays-Bas, en 53 planches; pour Louis XVI, les cartes des chasses du roi; pour Thümmel, 25 cartes topographiques de Saxe-Gotha, ainsi que les cartes du *Voyage de Sonnini en Grèce et en Turquie*, et celles de l'édit. de Volney. — Son frère, PIERRE-ALEXANDRE, né à Paris le 2 mars 1756, instruit à l'école de sa famille, et après avoir reçu les leçons de son parrain, J.-J. Wille, a exécuté, à la manière de Nanteuil et d'Édelinck, et avec un talent fort remarquable, un grand nombre de gravures d'après les tableaux des plus grands maîtres. Son portrait d'*Arundel* passe pour un véritable chef-d'œuvre. On n'estime guère moins son *Saint Michel* et son *Saint Jérôme*. En 1791, il remporta le grand prix de gravure, malgré la concurrence redoutable du célèbre Bervic, dont il occupa, depuis le 4 mai 1822, le fauteuil à l'Académie des Beaux-Arts. Il est mort à Paris le 3 août 1844. Il était membre de la Légion-d'Honneur depuis 1825. On cite encore, parmi ses nombreux ouvrages, deux portraits de Voltaire, d'après Largillière et Houdon, la reine de Prusse, d'après M^{me} Vigée-Lebrun, Montesquieu, d'après David, *Psyché* et le maréchal Ney, d'après Gérard, Napoléon, d'après M. Isabey, *Ruth et Booz*, d'après M. Hersent, les *Adieux de Louis XVI à sa famille*, d'après Monsiau, etc. E. H.-G.

TARDIGRADES (de *tardus*, lent, et *gradior*, je marche), tribu de l'ordre des éentés (voy.), ayant les membres antérieurs très longs et le museau court. Il comprend les *pareseux* (voy.), l'*ai*, l'*unau*. Z.

TARENTE, ville antique d'Italie, aujourd'hui *Taranto*, et dont même le nom ancien devrait s'écrire *Tarante*, puis-

qu'il vient de Taras, fils de Neptune, son fondateur. Ce fut une république célèbre (voy. GRAND-GRÈCE, T. XII, p. 755), qui prospéra longtemps par le commerce maritime et par de sages institutions; mais qui finit par tomber au pouvoir des Romains (l'an 272 av. J.-C.), après avoir vainement soutenu contre eux la guerre dite *des Tarentins*, qui fit venir Pyrrhus (voy.) en Italie. Archytas (voy.) fut un de ses plus illustres citoyens. Elle était située sur le golfe du même nom, et offrait au voyageur des monuments somptueux, mais aussi un grand relâchement de mœurs, conséquence des richesses qui s'y étaient accumulées. X.

TARENTE (PRINCES ET DUCS DE), voy. TANCRÈDE, LA TRÉMOILLE ET MACDONALD.

TARENTOULE, voy. ARAIGNÉE.

TARGE, voy. BOULLIER.

TARGET (GUY-JEAN-BAPTISTE), né à Paris, le 6 déc. 1733, était fils d'un avocat au parlement de cette ville. Il montra, dès son enfance, une passion ardente pour le travail, et il obtint au collège Mazarin des succès qui pouvaient faire présager ceux qui l'attendaient dans une plus vaste carrière. Après avoir terminé son cours de droit, qu'il avait commencé, avant l'âge requis, au moyen d'une dispense accordée par Louis XV, Target fut reçu, le 6 juillet 1752, avocat au parlement de Paris. Il consacra d'abord plusieurs années à l'étude de la jurisprudence, de la littérature et de l'histoire; puis il se livra tout entier à l'exercice de sa profession, et se plaça bientôt au premier rang, à une époque où le barreau abondait en hommes supérieurs. Parmi les causes nombreuses qui jetèrent sur son nom un vif éclat, nous citerons celle de Damade contre Queyssat, célèbre par la lutte qu'il soutint sans désavantage contre Gerbier (voy.), et celle de Cazotte et de la D^{lle} Fouque contre les jésuites, dont les constitutions furent alors vivement attaquées par Target. Son plaidoyer pour la rosière de Salency se distingue par la grâce, l'harmonie et une élégance continue. Son mémoire pour le cardinal de Rohan, dans l'affaire du collier (voy.), est un admirable modèle de

discussion judiciaire. Par sa consultation pour la marquise d'Anglure, œuvre remarquable dont La Harpe a fait l'éloge, il eut la gloire d'attacher son nom à l'une des plus importantes réformes, en provoquant l'édit de nov. 1787, qui rendit un état civil aux protestants français.

Lors de la création du parlement Maupeou, Target se condamna, comme un grand nombre de ses confrères, à une honorable retraite; et, non content de repousser les menaces et les offres les plus séduisantes du chancelier, il publia contre lui les *Lettres d'un homme à un autre homme*, le meilleur, au dire de Mirabeau, des écrits polémiques qui parurent à cette époque. Après le rétablissement des anciens magistrats, il fut chargé de les féliciter, le 28 nov. 1774, à l'audience de rentrée, au nom de l'ordre des avocats. Ses lumières et sa probité courageuse lui firent bientôt obtenir le titre de conseiller au conseil souverain de Bouillon, et celui d'avocat de l'université de Paris. A l'occasion de la lutte que soutenait (1775) contre Linguet (*voy.*) l'ordre des avocats qui l'avait exclu de son sein, Target fit paraître, sous le titre de *la Censure*, un écrit dans lequel, après avoir tracé les devoirs de l'avocat, il se prononce pour le pouvoir disciplinaire, seul moyen de réprimer ces actes que l'honneur et la délicatesse réprouvent, mais que la loi pénale n'incrimine pas. Nous le voyons alors en relation d'amitié avec quelques-uns des esprits les plus distingués de son temps, Condorcet, Lacretelle aîné, Mirabeau, le président Dupaty. En 1785, il fut élu, à l'unanimité, membre de l'Académie-Française. La même année, Target, qui avait joint des *réflexions* et des *notes* à la traduction donnée par Mirabeau des *Observations* du docteur Price sur l'importance de la révolution américaine, reçut des lettres de citoyen libre de Newhaven, que lui adressa cette cité.

Élu député du tiers-état de Paris aux États-Généraux, dont il devint président en janvier 1790, il prit une part active aux travaux de cette mémorable assemblée, et notamment à la rédaction de l'acte constitutionnel. Il appuya la délibération du 17 juin 1789, par laquelle le tiers-état se constitua en assemblée nationale, et

fit continuer les impôts existants, garantir la dette publique et déclarer le gouvernement monarchique. Il vota la permanence et l'unité du corps-législatif, et demanda que l'exercice du veto suspensif fût étendu à deux législatures. Il provoqua la suspension provisoire des vœux monastiques et appuya la suppression des parlements en demandant la continuation des bailliages et sénéchaussées dans leurs fonctions. Il fit aussi rendre plusieurs décrets sur l'éligibilité des députés, et fixer les conditions auxquelles les étrangers domiciliés en France pourraient exercer les droits de citoyen. Enfin, il fit régler le cérémonial de la féderation du 14 juillet, et il contribua beaucoup à l'adoption de la nouvelle division du royaume en départements.

En décembre 1792, Louis XVI l'avait désigné pour son défenseur, Target n'accepta pas cette mission, et motiva son refus, qui est devenu le prétexte d'odieuses calomnies, sur l'état de sa santé, qui l'avait contraint de renoncer à la plaidoirie dès 1785, et qu'avaient récemment aggravé quatre années de travaux excessifs. Mais ce que ses détracteurs n'ont pas dit (et ce fait est aujourd'hui presque ignoré) c'est que, doué d'autant de noblesse dans le caractère que d'élevation dans l'esprit, il s'associa spontanément à la défense de l'infortuné monarque, et publia sans pouvoir invoquer cette sorte d'inviolabilité qui protège le défenseur autorisé, des *Observations* dans lesquelles il dénonçait à la Convention son incompétence, et présentait, avec non moins de raison que d'énergie, tous les motifs qui pouvaient empêcher la condamnation de Louis XVI.

Depuis la création des nouveaux corps judiciaires, Target fit partie, soit comme juge, soit comme président, de deux des tribunaux civils de Paris. En l'an VII, il fut nommé membre de la Cour de cassation, et il occupa cette place jusqu'à sa mort. Ses collègues le désignèrent à l'unanimité pour l'un des commissaires chargés de présenter des observations sur le projet du Code civil. Il fut, en outre, un des cinq membres de la Cour suprême auxquels le gouvernement confia la rédaction d'un projet de Code criminel, et qu'il

chargée d'en suivre la discussion au Conseil d'état. Il était membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur. Durant les dernières années de sa vie, il passa dans la retraite, au milieu de sa famille et d'un petit nombre d'amis, les moments de loisir que lui laissaient ses devoirs. Il mourut aux Molières (Seine-et-Oise), le 9 sept. 1806.

Outre les ouvrages déjà cités, et un grand nombre de *discours*, de *rapports* et d'*écrits* de circonstance, on a de Target : *Observations sur le commerce des grains, faites en décembre 1769*, publiées sous l'initiale M., Amst. et Paris, 1776, in-12 ; *Les États-Généraux convoqués par Louis XVI*, avec deux suites, Paris, 1789, in-8° ; *Projet de déclaration des droits de l'homme en société*, Versailles, sans date, in-8°. On trouve plusieurs de ses œuvres oratoires dans le t. VII du *Barreau français* et dans le t. III des *Annales du Barreau français*, qui contient en outre une notice sur Target, par M. Dumon, ministre actuel des travaux publics, et les *Observations sur le procès de Louis XVI*, que nous avons mentionnées plus haut.

Target laissa un fils, LOUIS-ANGE-GUY (né à Paris le 4 oct. 1792, mort le 1^{er} nov. 1832), avocat distingué qui devint, en 1830, préfet du Calvados et remplit ces fonctions avec une fermeté et une modération qui lui concilièrent l'estime de tous les partis. E. R.

TARGOUM, au plur. *Targoumin*, traductions et paraphrases chaldéennes de l'Ancien-Testament.

TARGOWICZA (CONFÉDÉRATION DE), les patriotes disent *complot* de Targowicza, voy. POLOGNE, T. XX, p. 13, ainsi que BRANECKI et POTOCKI (*Félix*). Elle eut lieu le 14 mai 1792. Targowicza est une petite ville du gouvernement de Kief, district d'Oumân, sur les confins de Kherson.

TARIF. Ce mot, qu'on croit dérivé de l'arabe, signifie, dans son acception la plus commune, un tableau indiquant les frais auxquels on est astreint dans certaines circonstances et surtout les droits auxquels certaines marchandises, certains actes ou objets sont soumis.

Les impôts de consommation s'établissent et se perçoivent généralement d'a-

près des tarifs; il en est de même d'une foule de taxes locales, auxquelles on n'accorde peut-être pas une attention suffisante; enfin les tarifs sont employés quelquefois pour les impôts directs eux-mêmes. Il est, dès lors, facile de concevoir quelle grande influence les tarifs exercent sur la situation financière et économique des états.

L'autorité à laquelle appartient le droit de décréter l'impôt a naturellement le pouvoir d'arrêter les tarifs qui déterminent la quotité de l'impôt et servent de base à sa perception. Cependant le pouvoir législatif se borne quelquefois à établir une taxe en principe, et délègue au pouvoir exécutif le droit de faire les tarifs pour l'assiette et le recouvrement de cette taxe. Ces délégations ont lieu ordinairement quand il s'agit de taxes locales, embrassant des objets et des circonstances d'une nature toute spéciale que le législateur ne pourrait apprécier qu'imparfaitement, ou bien encore pour des matières sujettes à une mobilité que le pouvoir parlementaire ne peut suivre avec ses formes de délibération savamment compliquées. Ainsi, en France, par exemple, le pouvoir législatif, qui règle les tarifs pour l'impôt des portes et fenêtres et pour celui des patentes, pour les taxes sur les boissons, sur le sucre, sur le sel, sur l'enregistrement, sur le transport des lettres par l'administration des postes, sur celui des voyageurs et des marchandises par les canaux et par les chemins de fer, délègue au pouvoir exécutif le soin de déterminer les tarifs des droits d'octroi, des droits de voirie, de pavage, de mesurage, de jaugeage, de placement dans les halles, foires et marchés, et autres taxes qui se perçoivent au profit des communes. Il délègue également son droit quant aux tarifs pour les péages sur les ponts, sur les bacs et bateaux de passage, et pour le pilotage des navires. Enfin, pour certains objets, le pouvoir exécutif a reçu du législateur le droit d'arrêter des tarifs de douane, par exemple en ce qui concerne l'introduction ou la sortie des céréales. L'exercice de ce droit, à titre provisoire, dans l'intervalle des sessions législatives, est même très étendu.

Souvent le pouvoir législatif met pour

condition à sa délégation que les tarifs seront arrêtés par des ordonnances royales rendues, le Conseil d'état entendu. Mais ce n'est pas une règle générale; on peut même dire qu'il n'y a pas de règle à ce sujet, car il est des tarifs très importants qui ne sont pas soumis aux délibérations du Conseil d'état, tandis que d'autres de moindre intérêt lui doivent être soumis. Dans tous les pays, la composition des tarifs, et surtout de ceux qui se rapportent aux droits de douanes, ont donné lieu à de vives et longues controverses qui ne seroient pas épuisées de longtemps; elles tiennent principalement à ce que ces tarifs, outre leur but fiscal, s'est-à-dire de prêter des ressources au trésor public, se proposent aussi de protéger ce qu'on appelle le travail national. Or, les limites raisonnables de cette protection, essentiellement variables selon les temps et les pays, sont extrêmement difficiles à rencontrer; et les difficultés inhérentes au sujet se compliquent de toutes celles que font surgir les intérêts et les préjugés individuels.

Quoi qu'en on puisse dire, c'est une règle dont l'expérience a vérifié la sagesse que, dans nos états modernes surtout, les tarifs modérés profitent également au trésor public, aux producteurs et aux consommateurs; ils servent aussi les intérêts de la morale en enlevant à la fraude ces stimulans puissans qui ont créé la profession de contrebandier. Il faudrait surtout se rappeler, quand on réclame l'extension du commerce national, qu'il est peu conséquent de demander en même temps, à l'égard des provenances étrangères, l'extension des prohibitions, ou les surélévations de tarifs qui arrivent aux mêmes résultats. *Voy. Douanes, Impôts, Cerchois, etc.* J. B.-A.

TARIFA (BATAILLE DE). Tarifa est une ville forte de la province espagnole de Cadix, sur le détroit de Gibraltar, en face de Tanger. Elle est célèbre par la victoire remportée par les Espagnols sur les Maures, le 29 oct. 1840. *Voy. ALPONSE XI.*

• **TARN (DÉPARTEMENT DU).** Ce dép., borné au nord-est par celui de l'Aveyron, à l'est par celui de l'Hérault, au sud par celui de l'Aude, au sud-ouest par celui

de la Haute-Garonne et au nord-ouest par celui de Tarn-et-Garonne (*voy. ce noms*), reçoit son nom de la rivière de Tarn qui, prenant sa source dans le dép. de la Lozère, traverse celui du Tarn, de l'est à l'ouest, en passant à Alby, et y se jeter dans la Garonne auprès de Moissac. Il reçoit, près de la limite occidentale, à la pointe de Saint-Sulpice, l'Agou venant du dép. de l'Hérault, et que l'on propose depuis longtemps d'unir par un canal au grand canal du Midi. Cette rivière reçoit à son tour le Thoré, le Dou et la Sor. Le Tarn n'est navigable depuis Gaillac. Le sol se compose de plaines et de vallons fertiles, mais au nord, à l'est et au sud s'étendent de chaînes de montagnes qui sont pour la plupart en plateaux du côté de l'Aveyron; on remarque surtout la chaîne du sud appelée la montagne Noire, qui porte les forêts de Nore, Ramondens, l'Alquier, etc.; les montagnes de l'est sont les forêts des Carmes et de Raissac, et les montagnes de l'ouest les bois de Grégnie et de Vaour. Les eaux de la montagne Noire sont recueillies en partie dans le bassin de Saint-Ferréol, qui est comme on sait, le principal réservoir pour le canal du Midi (*voy. l'art.*). Dans les terres formées du débris des roches calcaires et appelées *Caussées*, on cultive beaucoup de blé et de maïs. La récolte des plaines supplée à celle des montagnes qui est généralement pauvre. Le dép. a des mines de cuivre et de fer, de houille et de manganèse, des carrières de marbre, de granit, de gypse et d'argile plastique; dans la partie montagneuse, on entretient des troupeaux considérables de bêtes à laine dont la toile, évaluée à 650,000 kilogr. par an, est employée dans le grand nombre de fabriques du pays. On cultive la vigne particulièrement à Rabastens et à Gaillac, de l'avis et de la coriandre dans les arrondissemens de Gaillac et d'Alby; le dernier a conservé la culture du pastel qui autrefois était très importante pour cette contrée.

Le dép. a une superficie de 573,977 hectares, ou un peu plus de 290 lieues carrées, dont plus de la moitié, c'est-à-dire 326,410 hect. en terres la-

bourables, 80,291 en bois, 41,848 en prés et 31,243 en vignes; les landes et bruyères occupent encore plus de 60,000 hect. L'industrie s'exerce particulièrement sur le tissage des laines qui, depuis longtemps, a pris une très grande extension non-seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes; sur la bonneterie, la minoterie ou fabrication des farines; sur la tannerie, sur la papeterie, et sur la confection de l'acier qui occupe principalement l'usine de Sabo. Le dép. fait un commerce assez considérable de sa draperie, surtout pour les pays du midi; de ses farines, pâtes d'Italie, bougies, acier, etc.

Le départ. du Tarn se divise dans les 4 arrondissements administratifs d'Alby, Castres, Gaillac et Lavaur, comprenant 35 cantons et 319 communes, ayant ensemble une population (suivant le recensement de 1841) de 351,795 âmes, payant 1,646,290 fr. d'impôt foncier. En 1836 sa population était de 346,614 hab., présentant pour mouvement : naissances, 10,558 (5,486 masc., 5,090 fem.), dont 434 illégitimes; décès 7,159 (3,726 masc., 3,433 fem.); mariages, 2,729. Le 9 juillet 1842 ce dép. avait 2,702 électeurs, qui nomment 5 députés, dont deux pour Castres (ville et arrondissement). Il fait partie de la 10^e division militaire dont le quartier général est à Toulouse; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Toulouse, et ses collèges et écoles de celui de l'académie de la même ville; il forme le diocèse d'Alby, siège d'un archevêché; pour le culte protestant, il y a quatre églises consistoriales à Castres, Mazamet, Vabre et Lacaune, dont dépendent une vingtaine d'écoles. Les protestants sont nombreux dans ce pays, et ils l'étaient bien plus avant la révocation de l'édit de Nantes.

La ville d'Alby, chef-lieu de préfecture, sur le Tarn, est très ancienne; et c'est d'elle, comme on sait, que la secte des Albigeois (voy.) a reçu son nom. Elle a une vieille cathédrale bâtie en briques, et couverte à l'intérieur de peintures; il y a un petit musée, une bibliothèque et une jolie promenade. La statue du célèbre navigateur Lapérouse (voy.),

est dans cette ville, décoré une place publique. La population se montait, en 1836, à 11,861 âmes. La petite ville de Réalmont (2,782 hab.), à quatre lieues d'Alby, se fait remarquer par sa construction régulière, et le bourg de Lescures par sa culture considérable d'oignons. Plus peuplée qu'Alby, la ville de Castres, sur l'Agout, comptant une population de 17,602 habitants, a un ancien palais épiscopal converti en sous-préfecture, avec un jardin public, de belles casernes et un grand hôpital; ses fabriques consistent en draperies, filatures de coton, tanneries et papeteries. Mazamet, ville manufacturière de 8,151 âmes, est remplie de fabricants de petite draperie; et Sorèze, ville de 2,916 âmes, sur la Sor, est connue surtout par son école qui a remplacé une ancienne abbaye. Une autre abbaye existait à Gaillac, ville de 8,199 hab., sur le Tarn, ayant deux hôpitaux et récoltant, comme Rabastens, situé également sur le Tarn, des vins estimés. Lavaur, ville de 7,205 hab., sur l'Agout, que traverse un pont d'une construction hardie, se signale par ses plantations de mûriers, par ses filatures de soie et ses manufactures de soieries. C'est sur le sommet d'une montagne qu'est située la ville de Puy-Laurens (6,280 hab.), où les protestants avaient anciennement une académie. Le dép. du Tarn se compose de l'ancien Haut-Languedoc et de l'Albigeois, et a été ravagé par les guerres religieuses. On remarque encore les vestiges d'un camp des Albigeois à la pointe Saint-Sulpice. D.-c.

TARN-ET-GARONNE (DÉPARTEMENT DE). Borné à l'est par les dép. de l'Aveyron et du Tarn, au sud par celui de la Haute-Garonne, à l'ouest par ceux du Gers et de Lot-et-Garonne, et au nord par le dép. du Lot (voy. tous ces noms), il est traversé dans la partie du sud-ouest par la Garonne qui, venant du dép. de la haute-Garonne, reçoit au-dessous de Moissac l'Aveyron, lequel, dans son cours, a reçu le Tarn réuni au Tescou. Beaucoup de petites rivières vont grossir la Garonne, entre autres la Gimone, la Serre et le Rals à gauche, la Bargelone à droite. Un canal projeté entre Toulouse et Langon, et passant à Moissac, devra

longer le cours du fleuve qui traverse une grande vallée formée de terres argileuses, de marnes et de sables : c'est un sol très fertile ; il en est de même des bords du Tarn qui cependant souffre des débordements de cette espèce de torrent. Le dép. a des plateaux dont la hauteur n'excède pas 400^m, et qui sont terminés en partie par des escarpements laissant entre eux des ravins profonds. Le sol recèle des mines de fer et de houille, et des carrières de marbre et de pierres de taille. La récolte des céréales, des fruits et des légumes est abondante ; on cultive beaucoup de mûriers, des châtaigniers, noyers, coignassiers, un peu de safran, du lin, du chanvre et du vin d'assez bonne qualité. On fait beaucoup de minoterie pour l'exportation. La pêche est productive dans la Garonne et dans ses affluents ; on élève beaucoup de mulets, et dans les diverses espèces de gibier que l'on prend, on compte surtout les ortolans.

Sur une superficie de 366,976 hectares, ou un peu plus de 185½ lieues carrées, le dép. de Tarn-et-Garonne a 229,224 hect. (les $\frac{2}{3}$ de sa surface) de terres labourables ; 45,887 de bois, 36,703 de vignes et 17,346 de prés. D'après le dernier recensement (1841), sa population est de 239,297 habitants ; en 1836, elle était de 242,184, dont voici le mouvement : naissances 5,715 (2,917 masc., 2,798 fem.), parmi lesquelles 239 illégitimes ; décès, 4,895 (2,517 masc., 2,378 fem.) ; mariages, 1,960. Il paie 1,648,805 fr. d'impôt foncier. Formé de portions du Bas-Quercy, de l'Agénois, du Bas-Armagnac et de la Basse-Marche de Rouergue, il se compose des trois arrondissements de Montauban, Moissac et Castel-Sarrazin, qui comprennent 24 cantons avec 192 communes. Pour l'élection de 4 députés, nommés par 2,276 électeurs (9 juillet 1842), il se divise en 4 collèges électoraux, dont 3 se réunissent aux chefs-lieux des arrondissements communaux et un 4^e à Caussade. Le dép. est, pour les tribunaux, du ressort de la cour royale de Toulouse, et pour l'instruction publique de l'académie de la même ville. Il forme le diocèse de Montauban et appartient à la 10^e division militaire, dont Toulouse est le quartier

général. Ce pays est depuis longtemps habité par un grand nombre de réformés, qui, malgré les violences exercées contre eux sous le règne de Louis XIV, s'y sont maintenus ; ils ont deux églises consistoriales, savoir : à Montauban et à Nègrepelisse ; dans la première de ces villes, ils ont aussi une faculté de théologie.

Montauban, chef-lieu du dép., avec un évêché et un collège, est une ville de 23,865 habitants, dont environ 8,000 protestants, située sur la rive droite de Tarn. C'était autrefois la capitale du Bas-Quercy, et une place forte qui résista à Louis XIII et aux dragons de son successeur, qui la fit démanteler. Les faubourgs sont mieux bâtis que la ville dont les rues sont généralement étroites ; ils communiquent avec celle-ci par un grand pont à l'entrée duquel s'élève une espèce d'arc de triomphe. Parmi les édifices de Montauban, les plus dignes de remarque sont : d'abord la cathédrale, construite dans le style italien sur une grande place, l'hôtel de ville, celui de la préfecture, situé également sur une place publique, et l'église Saint-Jacques ; de jolies promenades ornent les terrasses formées de d'anciens murs de la ville, et les bords de Tarn. A 4 lieues de Montauban, on trouve Nègrepelisse, ville de 3,142 âmes, sur l'Aveyron, que Louis XIII fit brûler pour venger le massacre commis par les habitants sur la garnison. Des forges considérables existent à Bruniquel (1,788 hab.), où l'on voit les ruines d'un château très ancien. Castel-Sarrazin auprès de la Garonne compte 7,408 hab. ; elle est traversée par l'Azine, un des affluents de la Garonne. A quelques lieues de là, sur la Gimone, est située la jolie ville de Beaumont-de-Lomagne (4,211 hab.), très bien bâtie et environnée de vignobles. Moissac, sur la rive droite du Tarn, avait autrefois une abbaye riche, nombreuse et puissante. Aujourd'hui la ville fait, par le Tarn et la Garonne, un commerce considérable avec Bordeaux, et compte 10,618 hab. Des vignobles et des vergers couvrent les coteaux d'alentour. L'ancienne abbaye est détruite en grande partie ; la ville n'a d'autres constructions remarquables que le pont sur le Tarn et

la fontaine publique. Il faut citer encore les petites ville de Caussade (4,540 hab.), sur le Lève; de Caylus (5,424 hab.), sur la Bonnête; toutes deux font le commerce des grains; et de Saint-Antoine (5,455 hab.), au confluent de l'Avéyron et de la Bonnête, sur laquelle sont établies un grand nombre de tanneries.

D.-G.

TARNOWSKI (JEAN, comte), surnommé *le Grand*, naquit en 1468, à Tarnow, ville de la Galicie, d'un père qui fut castellan de Cracovie. Sa mère était petite-fille de Zawieski-le-Noir, célèbre sous le règne des premiers Jagellons. Confié de bonne heure aux soins du cardinal Frédéric, puis à ceux de Martin Drzewicki, évêque de Przemysl et chancelier de la couronne, il eut occasion d'approcher du roi Jean-Albert, et il obtint la faveur de ce prince, ainsi que celle de ses successeurs, les rois Alexandre et Sigismond-Auguste. Donné de grandes dispositions pour l'étude des belles-lettres et pour l'art militaire, il voulut achever de s'instruire par l'expérience des voyages, et alla visiter les côtes de la mer Noire, la Syrie, la Palestine et enfin les côtes occidentales de l'Afrique, où le roi de Portugal, alors en guerre avec les Maures, lui confia un commandement important. Mais Tarnowski ne tarda pas à quitter le service de ce prince, pour continuer ses voyages, à la suite desquels l'empereur Charles-Quint le créa comte de l'empire romain. De retour en Pologne, il reçut du roi Sigismond la châtellenie de Woyniski, et, bientôt après, le palatinat de la Petite-Russie. On était alors en guerre avec les Russes : il se rendit à l'armée, où un corps de volontaires nobles le choisit pour chef. Après avoir débuté par une imprudente bravade, où du reste il n'exposa que sa personne, en défiant le plus brave de l'armée ennemie à un combat singulier, il racheta cette première faute par une conduite pleine de bravoure et de prudence. Lorsque Soliman vint mettre le siège devant Belgrade, en 1521, Tarnowski fut envoyé, avec 6,000 hommes de troupes auxiliaires, au secours du roi de Hongrie, neveu de Sigismond. Mais il arriva trop tard : Belgrade venait de capituler. Le

roi ne lui en donna pas moins le bâton de grand-maréchal de la couronne. En 1531, il soutint en Pokucie une double attaque des Moldaves, et parvint à les vaincre à Obatyn, quoiqu'ils fussent cinq fois plus nombreux que lui. Cette victoire lui valut un brillant triomphe de la part du roi Sigismond, ainsi que du sénat, du clergé et des habitants de Cracovie. Après avoir chassé, en 1534, les Tatars de la Podolie, il se hâta d'aller prendre le commandement des armées polonaise et lithuanienne menacées par une nouvelle invasion du tsar Ioann Vassiliévitch, qu'il repoussa jusqu'au cœur de la Russie. En 1538, il porta la guerre chez les Moldaves, et força leur voïvode à reconnaître la suprématie du roi de Pologne. A la suite de ce nouveau succès, la diète de Pétrikau vota au brave général une récompense considérable, qu'il distribua entre ses compagnons d'armes. En 1548, le jeune Sigismond-Auguste ayant succédé à son père, Tarnowski lui assura, par sa protection toute-puissante, le concours de la diète, et réussit à rétablir la bonne harmonie entre la noblesse et le clergé, dont les divisions menaçaient de devenir sérieuses; puis il conduisit le nouveau roi à Dantzic qui refusait de reconnaître son autorité, et où le calme fut promptement rétabli par la fermeté et la prudence du grand-général. Vers la fin de sa vie, Jean Zapolié, élu roi de Hongrie, et chassé par les Autrichiens, vint demander asile à Tarnowski qui, malgré les menaces de Ferdinand, lui assigna pour demeure la ville de Tarnow, avec un revenu vraiment royal. Plus tard, Jean Zapolié, remontré sur le trône, lui envoya un bouclier d'or massif, et un bâton de commandement d'une valeur de 40,000 ducats. Les dernières années du grand-général s'écoulèrent paisiblement dans la ville de Tarnow, au milieu des joissances de l'étude. Il y mourut, en 1571, à l'âge de 83 ans. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous distinguerons des *Conseils sur l'art militaire*, en polonais; un petit traité adressé à Charles-Quint *Sur les guerres contre les Turcs*, en latin; enfin un *Traité sur les lois*, et ses *Discours les plus importants*, prononcés à la diète

de Pologne, également en latin. D. A. D.

TAROT, voy. CARTES A JOUER.

Lorsque Jacquemin Griogonneur chercha dans le jeu de tarot un remède ou plutôt un soulagement à la folie du roi Charles VI, il se composait de 77 cartes, dont 21 numérotées avec figures, 56 de quatre espèces différentes, plus une sans numéro, quel'on nommait le *fou*. Parmi les autres cartes à figures, qui toutes sans doute avaient plus d'un rapport avec les idées religieuses et politiques de ces temps d'ignorance, on remarquait le *monde*, le *jugement*, le *soleil*, la *tour ou maison de Dieu*, la *mort*, le *pape* et même la *papesse*, noms étranges et qui pourraient faire supposer que la danse macabre n'a pas été étrangère à l'origine de ce jeu. Les autres cartes, divisées en quatre portions égales, avaient reçu les dénominations génériques d'*épée*, de *coupe*, de *bdon* et de *denier*, que les Espagnols ont conservées et désignent encore par les mots d'*espardillos*, *copas*, *bastos* et *dineros*, auxquels nous avons substitué nos quatre couleurs de piques, de cœurs, de carreaux et de trèfles, de même que nous avons remplacé les figures des tarots par nos rois, nos dames, nos valets et nos as. Ce jeu se jouait à deux personnes, et consistait à prendre à son adversaire le plus que l'on pouvait d'atouts ou de cartes à figures. On gagnait ordinairement à cent points, comme au piquet. Il a, du reste, complètement disparu de nos habitudes, et après avoir fait longtemps fureur en Suisse, en Allemagne et notamment aux célèbres eaux de Spa, il semble n'avoir laissé de traces qu'en Espagne, où il a résisté à la révolution opérée par les cartes françaises, et chez les diseuses de bonne aventure de tous pays, dont l'art divinatoire s'accorde bien mieux de leurs figures mystérieuses.

De ce jeu diffère à bien des égards ce qu'on appelle en Allemagne, en Russie, en Pologne, etc., *jeu de taroc*, qui se joue par trois personnes. Il se compose aussi de 78 cartes; parmi les 22 atouts ou tarocs le principal est celui qu'on appelle *scus* (du français *excuse*), représentant un orlequin, et le moins élevé le *pagat*; avec le 21^e atout, ces deux cartes forment ce

qu'on appelle les *matadors*. Pour la règle du jeu, le lecteur consultera les traités spéciaux: D. A. D.

TARPÉIENNE (ROCHE), roche fameuse dans l'ancienne Rome, d'où l'on précipitait les criminels. Elle tirait son nom d'une jeune fille, nommée Tarpéius qui, dit-on, se laissa persuader par Titius (voy.), roi des Sabins, de lui livrer un fort du mont Capitolin, dont son père était gouverneur. La dernière mention de cette espèce dont il soit fait mention dans l'histoire est celle de Sextus Marius, condamné à mort sous Tibère. Le Capitole (voy.) s'élevait sur ce même rocher: de là le proverbe qu'on ne saurait assez rappeler aux ambitieux de tous les pays: *Du Capitole à la roche Tarpéienne il n'y a qu'un pas*. X.

TARQUIN, nom porté par deux rois de l'ancienne Rome et qui était sans doute dérivé de celui de la ville étrusque (voy.) de Tarquinies.

TARQUIN L'ANCIEN (*Lucius Tarquinius Priscus*). S'il était permis d'ajouter foi à tout ce que les historiens romains nous racontent de ce prince, on pourrait dire que jamais il n'y eut un plus grand roi; mais leurs récits se contredisent sur des points si importants qu'on doit nécessairement admettre qu'ils n'ont recueilli que des traditions vagues, incomplètes, altérées, et qu'en cet état de choses, le plus sûr est de rester dans un doute légitime, jusqu'à ce que la découverte de nouveaux monuments authentiques vienne jeter quelque jour sur les origines si obscures de la ville de Rome (voy. ROMAINS). Ces réserves faites, nous n'hésitons plus à tracer d'après Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et les autres historiens romains une rapide esquisse du règne du 5^e roi de Rome.

Tarquinius l'Ancien était fils d'un riche négociant de Corinthe, nommé Démétrate, qui, exilé de sa patrie, était allé se fixer à Tarquinies. Devenu possesseur d'une fortune considérable par la mort de son père, le jeune Tarquin ne voulut plus se contenter du titre de lucumon (voy.) dans sa ville adoptive, et son ambition naturelle était encore aiguillonnée par sa femme, l'impératrice Tarquinie. Il alla donc s'établir à Rome, l'an 627 av.

J.-C. Selon les historiens modernes qui se sont occupés avec le plus de sagacité et de succès de recherches sur les commencements de Rome, il y entra en conquérant; selon les historiens romains, au contraire, il y arriva comme simple particulier et fut accueilli avec distinction par Ancus Martius, qui l'admit dans son conseil et le nomma, en mourant, tuteur de ses deux fils. Ingrat envers son bienfaiteur, Tarquin se fit élire roi, 614 ans av. J.-C., au détriment de ses pupilles. Pendant son long règne, il eut plusieurs guerres à soutenir contre les Latins, les Éques, les Sabins, les Étrusques, et il en sortit toujours victorieux. Rome lui dut non-seulement un accroissement considérable de sa puissance par la soumission de plusieurs villes voisines, mais encore une foule d'embellissements. Tarquin la fit entourer d'un mur en pierres de taille; il construisit des égouts, jeta les fondements du temple de Jupiter-Capitolin, traça l'enceinte du grand Cirque, entourra de boutiques le Forum. Quant aux institutions politiques, il ne paraît pas en avoir établi de nouvelles: il se borna à augmenter le nombre des sénateurs et des chevaliers. Enfin, après un règne glorieux de 38 ans, il périt assassiné, dit-on, par les fils d'Ancus Martius.

TARQUIN-LE-SUPERBE (*Lucius Tarquinius Superbus*), son fils selon les uns, son petit-fils selon d'autres, fut le 7^e et dernier roi de Rome. Gendre de Servius Tullius, il monta sur le trône, l'an 534 av. J.-C., souillé de meurtres de son beau-père et de sa première femme, Tullie, que son amour adultère pour sa sœur de même nom l'avait porté à empoisonner. Les historiens romains nous peignent ce prince comme un odieux tyran; cependant ils ne peuvent lui refuser les talents d'un bon capitaine et d'un habile politique. Il en donna des preuves dans ses guerres contre les Volscs et les Gériens, ainsi que dans l'étroite alliance qu'il contracta avec les Latins et les Étrusques. Il était occupé du siège d'Ardée, lorsque l'outrage fait à Collatin par son fils Sextus, et la personne de Lucrece (voy. BAUTUS), vint provoquer une révolution qui eut pour résultat l'abolition de la royauté et l'expulsion de la famille

des Tarquins. Réfugié à Clusium, Tarquin parvint à intéresser à sa cause Porcenna, roi ou lucumon de cette ville, et lorsque celui-ci l'abandonna, il arma successivement les Sabins, les Latins, les Volscs contre Rome. Malheureux dans toutes ses tentatives pour reconquérir le trône, il finit par se retirer à la cour d'Aristodème, prince de Cumès, où il mourut quinze ans après son bannissement.

E. H.-C.

TARSE, voy. PIED, JAMBES, et IN-ACCUSES, T. XIV, p. 723.

TARTARE. Dans la mythologie grecque et romaine, c'était la partie la plus profonde des enfers, entourée d'un triple mur et d'un fleuve de feu, le Phlégéthon (voy.). Là, après le jugement de Rhadamante (voy. JUGES DES ENFERS) et sous la garde de Tisiphon (voy.), les coupables étaient punis d'horribles supplices. Les dieux mêmes ne pouvaient les en délivrer. Le Tartare était l'enfer des pécheurs, comme les Champs-Élysées en étaient le paradis (voir Virgile, *Æn.*, VI, v. 576). Voy. aussi PLUTON, HÉCATÉ, ACHÉRON, STÈS, CARON, etc.

F. D.

TARTARIE, **TARTARES**, voy. **TARTAR**, **TATARS**.

TARTESSUS, *Tarschisch*, un des plus lointains de la navigation des Phéniciens, contrée en Espagne où fut fondée la colonie de Cadix. Voy. **PUNICIENS** et **NAVIGATION**, T. XVIII, p. 418.

TARTRATES, sels qui résultent de la combinaison de l'acide tartrique (voy.) avec les bases. L'acide tartrique peut s'unir en plusieurs proportions avec les bases salifiables, et former ainsi des tartrates et des bi-tartrates.

Il existe peu de sels de ce genre dans la nature: le tartrate d'alumine se rencontre quelquefois; le bi-tartrate de potasse et le tartrate de chaux se trouvent dans le raisin; le bi-tartrate de potasse existe encore dans le tamarin.

Les tartrates neutres solubles s'obtiennent en traitant leurs oxydes ou leurs carbonates par l'acide tartrique; le tartrate de potasse seul (*sels végétal, tartre tartarisé*) se prépare plus simplement en se servant de crème de tartre.

Les tartrates doubles sont le résultat de la combinaison du tartrate de potasse

avec un autre tartrate. Ainsi le *tartrate martial soluble*, les *boules de Mars* ou de *Nancy*; le *tartrate chalybé*, ne sont autre chose que des combinaisons de tartrate de potasse et de tartrate de fer.

Un des tartrates les plus employés est le bi-tartrate de potasse ou crème de tartre, *voy.* au mot **CRÈME**.

Pour le tartrate de potasse et d'antimoine, *voy.* **ÉMÉTIQUE**. V. S.

TARTRE. On donne ce nom au dépôt qui se forme, en couche plus ou moins épaisse, sur les parois des tonneaux dans lesquels on conserve le vin; il est mêlé avec une certaine quantité de lie et du tartrate de chaux. Dans le commerce, on appelle *tartrate blanc* celui qui provient des vins blancs, et *tartrate rouge* celui qui provient des vins rouges. Ils ne diffèrent l'un de l'autre que par la quantité de matière colorante qu'ils contiennent.

C'est de cette substance que s'extrait la crème de tartre (*voy.* au mot **CRÈME**).

Les *cendres gravelées* sont les résultats de la calcination du tartre ou de la lie de vin.

Le *flux blanc* et le *flux noirs* s'obtiennent en mélangeant des proportions différentes de tartre et de nitre, et décomposant le mélange par le feu. V. S.

TARTRIQUE (ACIDE), *voy.* **ACIDES**, T. 1^{er}, p. 154.

TARTUFFE est le nom d'un hypocrite sorti du génie de Molière; mais ce personnage résume si bien le vice dont il inspire la haine; il est si vigoureusement peint, si vivant, si vrai, qu'il reste à jamais reconnaissable. Boileau, si l'on en croit D'Alembert, prétendait que chaque demi-siècle, et presque chaque lustre aurait besoin d'une comédie nouvelle sur l'hypocrisie. Malheureusement les peintres sont plus rares que les originaux. Au reste, l'hypocrisie religieuse, celle que flétrit Molière, se ressemble plus qu'aucune autre. Les tartuffes que nous connaissons diffèrent-ils beaucoup de ceux que signale Cléante?

Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux
Que le dehors plâtré d'un zèle spécieux,
Que ces francs charlatans, que ces dévots de place,
De qui la sacrilège et trompeuse grimace
Abuse impunément, et se joue, à leur gré,
De ce qu'ont les mortels de plus saint et sacré;
Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,

Font de dévotion métier et marchandise,
Et veulent acheter crédit et dignités
A prix de faux écus d'yeux et d'écus affectés
Ces gens, dis-je, qu'on voit, d'une ardeur si commune,

Par le chemin du ciel courir à leur fortune;
Qui, brûlants et priants, demandent chaque jour
Et préchent la retraite au milieu de la cour;
Qui savent ajuster leur zèle avec leurs vices
Sont prompts, vindicatifs, sans foi, pleins d'infirmités,

Et, pour perdre quelqu'un, couvrent insolentement

De l'intérêt du ciel leur fier ressentiment;
D'autant plus dangereux dans leur âpre colère
Qu'ils prennent contre nous des armes qu'ils ont
vère,

Et que leur passion, dont on leur sait les motifs
Veut vous assassiner avec un fer sacré :

De ce faux caractère on en voit trop paraître

Sans doute il se produit des variétés
de masques : le génie de l'hypocrisie
comme tous les génies, a tant de ressources !
Mais tenez pour certain que les doctrines
de la direction d'intention et de
restrictions mentales sont toujours les
plus puissants leviers qu'emploie l'ar-
tuffe : avec eux il peut jeter le trouble
dans les familles, et, les circonstances si-
dant, ils lui suffiraient pour renverser
l'état. J. T. 1^{er}.

TASCHKEND, *voy.* **KHOKAND**, **TURKISTAN**; et Hammer, *Histoire de la Horde d'or*, p. 348.

TASMAN (ABEL-JANSSEN), un des plus célèbres navigateurs hollandais, se quitte à Hoorn vers le commencement du XVII^e siècle. En 1642, il fut chargé par le gouverneur-général de la Compagnie des Indes, Van Diemen, de reconnaître l'étendue du continent austral. Il mit à la voile le 14 août, et le 24 novembre, il découvrit une terre à laquelle il donna le nom de son protecteur. Il découvrit ensuite la Terre des États ou Nouvelle-Zélande (*voy.* l'art. suivant), les Iles des Trois-Rois, l'archipel des Amis, celui des Iles Fidji, et retourna à Batavia après un voyage de dix mois. Le 29 janvier 1644, il entreprit un second voyage sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Hollande; mais on n'en connaît pas les détails. L'époque de la mort de ce grand navigateur est ignorée. On lui doit une *Relation d'un voyage aux terres australes*, imprimée avec les voyages de Coréal à Amsterdam, 1722, in-12. X.

TASMANIE. Sous ce nom, adopté en l'honneur du navigateur Abel Tasman (voy. l'art. précédent), plusieurs géographes comprennent non-seulement la Nouvelle-Zélande (voy.), mais encore différentes autres îles voisines beaucoup moins étendues, ou même quelques groupements à une distance assez considérable de ces grandes terres australes. Voir les *Éléments de géographie* de M. Balbi, p. 533.

TASSE (LE), voy. TASSO.

TASSILE, TASSILOU ou THASSILO, roi de Bavière, voy. BAVIÈRE, AGÉOLINGES et CHARLEMAGNE.

TASSO (TORQUATO), que les Français ont nommé *le Tasse*, un des plus grands noms de la littérature italienne, un des poètes sur lesquels on a le plus écrit, et dont le vrai caractère moral et la situation réelle dans les annales intellectuelles de l'Europe moderne nous semblent mériter l'analyse la plus approfondie. Si l'on réduit l'histoire de sa triste et glorieuse vie aux simples faits et aux dates précises, on trouvera les documents suivants : beaucoup de commentateurs les ont obscurcis au lieu de les élucider.

Né à Sorrente au milieu du XVI^e siècle, en 1544, à une époque où la décadence italienne était non-seulement décidée, mais accomplie, et où il ne restait plus à ce beau pays qu'une seule gloire à conquérir, la gloire musicale, Torquato Tasso souffrit dès le premier âge, et fut associé aux douleurs de son père. Ce dernier, Bernardo Tasso, poète aimable et savant, longtemps attaché au prince de Salerne et disgracié par lui, subissait les conséquences de cette condition précaire qui pesait alors sur les gens de lettres, dans les petites cours de l'Italie brillante et dépravée.

Bernardo, exilé par son maître et sans autre ressource que son talent*, appela

(*) **BERNARDO TASSO,** né à Bergame en 1493, mort à Ostiglia (duché de Mantoue), où il venait d'être nommé gouverneur, en 1569, serait sans doute un poète plus célèbre s'il n'avait pas été complètement effacé par son illustre fils. Le recueil de poésies qu'il publia à Venise, en 1531, sous le titre de *Gli Amori*, puis sous celui de *Rime*, excita à un haut point l'attention et mérita encore aujourd'hui d'être lu, à cause du sentiment vrai et du charme de l'expression qui animent ces vers. *L'Amadigi*, poème héroïque et

à lui son jeune fils Torquato, dont il commença lui-même l'éducation. L'âme tendre de l'enfant s'exalta de bonne heure; ses premières études furent poétiques, et le premier développement moral de son intelligence fut une souffrance et une sympathie. Déjà les timides soupçons, joints aux théories platoniciennes et à une vive admiration pour l'idéal; déjà la crainte du monde et des hommes, et le sentiment maladif de la faiblesse et de l'isolement au milieu des intrigues sociales, avaient pénétré dans ce jeune esprit, quand il se rendit à Padoue pour y étudier la jurisprudence, puis à Ferrare pour assister à l'entrée solennelle de l'archiduchesse Barbe (1565). La mort de son père, qu'il perdit le 4 sept. 1569, le laissa seul au monde, sans fortune et sans appui; sa douleur fut sans bornes. Il s'était formé, entre le père exilé et l'âme délicate du jeune poète, une de ces unions de choix, une de ces sympathies profondes qui dépassent de beaucoup l'affection filiale et les devoirs ordinaires de la parenté. Pauvre et triste, il quitta son pays comme la plupart des Italiens de ce temps, et chercha fortune en France. On le vit paraître à la cour de Charles IX sans y produire aucune sensation et sans y laisser d'autre souvenir que celui de son indigence. Un jour, ne sachant comment en venir à bout, il y régnait plus de gaieté, se plaçait très-près de l'Orlando de l'Arioste, et qui, terminé en 1549, parut pour la première fois en 1560 (Ven., in-4^o), mit le sceau à sa réputation. Bernardo, d'ailleurs homme d'état distingué et qu'on chargea de différentes missions diplomatiques, appartenait à une famille noble et ancienne dont l'abbé Serassi a donné la généalogie (Rome, 1785). De cette famille était sorti, à la fin du XIII^e siècle, OMONEO TASSO, regardé comme l'inventeur, ou plutôt comme le restaurateur des postes, et la célèbre maison postale des Taxis (voy. Taxis) paraît s'y rattacher également. Depuis son mariage (1539) avec Porzia de' Rossi, la mère de Torquato, qu'il avait épousée à Naples, Bernardo jouit même de tous les avantages de la fortune, et, retiré à Sorrente avec elle, il y connut un bonheur presque parfait, après avoir traversé toutes sortes d'épreuves. Mais sa famille semblait dévouée à l'infortune; il perdit sa noble épouse et en même temps tout son bien, et il entra alors au service du duc de Mantoue. L'abbé Serassi a publié des éditions de son grand poème (Berg., 1775, 4 vol. in-12) et de ses autres poésies (ib., 1749, 2 vol.), avec la Vie de l'auteur. Voy. ce que nous avons déjà dit de Bernardo Tasso à l'art. ITALIENNE (lit.), T. XV, p. 171. J. H. S.

ment vivre, il emprunta un écu à je ne sais quel cousin; fait que Brantôme n'oublie pas. Pendant l'année 1571, il vécut obscur à Paris et en Touraine des générosités de Catherine et du cardinal d'Este; on l'estimait comme un bel-esprit mélancolique, très peu fait pour la cour et le monde, comme un poète de cinquième ou sixième ordre, qui faisait des vers d'amour avec assez de grâce. Il n'avait encore produit que le *Rinaldo*, épique chevaleresque, où se manifestent des qualités d'élégance et d'harmonie qu'il devait perfectionner plus tard. Il repassa les Alpes en 1571, et fit jouer devant la cour de Ferrare, au printemps de 1573, cette élégie dramatique, mélange curieux de platonisme sentimental et de voluptueuse tendresse, l'*Aminta*, qui retrace si complètement la situation d'une âme malade de ses aspirations au beau moral et entraînée vers des jouissances ineffables. Lucrezia d'Este, qui épousa le duc d'Urbain, l'une des personnes les plus distinguées de l'époque, captivée par cette révélation singulière d'un génie nouveau prédestiné à reproduire toutes les émotions tendres, et touchée de la pauvreté, de la mélancolie et de l'étrange humeur de Torquato, voulut l'avoir à sa cour. Ce fut là que Torquato composa sa *Jérusalem délivrée*; là aussi que, bercé dans la rêverie et l'aimable chimère de sa création poétique, protégé par la duchesse, objet d'envie et d'ironie pour les membres moins favorisés que lui de cette petite cour, raillé par ceux qui relevaient sans pitié ses distractions, sa gaucherie et ses oublis du costume et de l'étiquette, il sentit, sous les influences fébriles de ces diverses causes, se développer en lui cette hallucination douloureuse qui ne voit dans le monde entier que périls, conspirations et embûches, et dont Cowper en Angleterre, J.-J. Rousseau en France, ont offert plus récemment les tristes exemples.

A une âme comme celle du Tasse, à une intelligence si délicate et si facilement malade, il fallait la solitude et la paix domestique, non le tumulte sourd et fatigant d'une cour intrigante et voluptueuse. Un jour, le 17 juin 1577, il crut qu'une des personnes attachées au

service de la duchesse avait prétendu l'insulter, et sa douleur, son orgueil longtemps comprimés éclatèrent : il frappa cet homme devant la duchesse qui le mit aux arrêts pendant deux jours. L'imagination malade du poète s'enflamma encore ; le duc de Ferrare, prenant pitié d'une situation si touchante, crut devoir l'emmener à Bejriguardo, une de ses maisons de plaisance, où il espérait le guérir. Mais le malheureux homme de génie était frappé au cœur; cette longue existence de contrainte, d'humiliation et de secrets soupçons l'avait vaincu. Dans les soins mêmes du prince, il n'aperçut que le pouvoir qui disposait de lui comme d'une chose et le sentiment amer de sa dépendance. Ceux qui l'avaient emprisonné, ceux qui le traînaient à leur suite, ne pouvaient-ils pas à leur gré enchaîner sa vie, ou même la terminer par le poison ? Le 25 juillet 1577, il jeta sur ses épaules un sayon de berger, et, le front couvert d'un chapeau de pâtre, il sortit ainsi déguisé, gagna la campagne sans argent, et arriva exténué dans la maison de sa sœur, près de Sorrente. C'était en elle, là qu'il aurait dû vivre et mourir; une retraite laborieuse et douce eût calmé la fièvre sans éteindre la flamme de ce génie mélancolique. Mais il était trop tard; les torts qu'il avait eus, ceux qu'il exagérait, la terreur que lui inspiraient les poursuites de ses ennemis, sa pauvreté profonde, le souvenir amer de sa longue contrainte, les étreintes de son orgueil blessé, l'irritable sensibilité de cette nature souffrante, tout le précipitait vers la folie. Un des principaux symptômes de cette aliénation réelle était sa fureur contre cette cour, ce duc, ces grands, ces courtisans, dont il jurait de se venger. En mars 1579, le duc, par une impardonnable faiblesse de son amour-propre et de son pouvoir, consentit à ce que le grand homme malheureux et fou, qui se portait son-ennemi, et déclamaient contre lui et sa cour, fût enfermé dans un hôpital de fous. Torquato y resta près de huit années entières, et ne fut rendu à la liberté et remis à Vincent de Gonzague qu'un mois de juillet 1586. Montaigne, pendant ses voyages, en 1580, vit ce spectacle désolant, la gloire de l'Italie dans

une maison de fous. Que la douleur mélancolique du Tasse le livrât à d'étranges soupçons, voisins de la folie, ou même à des actes insensés, c'est ce dont il est impossible de douter; que, dans cette situation même, la lucidité de son intelligence se soit conservée, c'est ce que prouvent les dialogues et les essais pleins de beautés de style, de grâces et d'exaltation idéale qu'il composa pendant sa captivité.

La tradition relative à ses amours prétendus avec la duchesse d'Urbino et la sœur de cette dernière, Léonore d'Este, amours que le duc aurait voulu punir, doit nous arrêter un moment; mais nous ne les rapporterons ici que pour mémoire*. Il est hasardeux de parler de ces faits équivoques et mystérieux de la vie intime, qui, par leur nature délicate, échappent aux témoins même les plus attentifs, et que l'existence domestique recouvre de ses voiles obscurs. La liberté des mœurs à cette époque, en Italie, la galanterie des petites cours rivales, la corruption et le raffinement d'esprit chez les princesses de ce pays et de ce temps, sembleraient militer en faveur de la tradition, que repoussent, d'un autre côté, les goûts ordinaires des femmes, attirées par l'éclat, la splendeur et la beauté. La tristesse du Tasse, ses distractions habituelles, la bizarrerie de sa tenue, son peu d'éclat au milieu des brillants courtisans, et son indigence mélancolique, offraient peu d'attrait à la brillante duchesse et à sa sœur qui l'honoraient de leur protection. Une liaison avouée et un arrangement ne semblent donc pas probables. Si l'on hasardait ici une conjecture fondée seulement sur les probabilités de l'époque, des caractères et des circonstances, il aurait pu se faire que la coquetterie innée des femmes dans tous les rangs, et la pitié honorable qu'inspire le talent malheureux, eussent porté la duchesse ou sa sœur, l'une et l'autre peut-être, à encourager et développer chez le poète une reconnaissance trop tendre : de là serait née une passion exaltée, toujours flatteuse pour

(*) Voy. ce que nous en avons dit à l'art. de la maison d'ESTE (T. X, p. 178). On sait au reste quel parti un grand poète allemand a su tirer de cette tradition dans sa tragédie de *Torquato Tasso* (voy. ГОУТЪ, T. XII, p. 589). S.

les femmes, ici fort intéressante; distraction précieuse et rare d'une existence de cour. Pour qui connaît les mœurs italiennes à cette époque et le cœur féminin en particulier, il y avait là une tentation périlleuse. Jusqu'où aurait-elle entraîné la duchesse ou sa sœur, placées ainsi sur une pente dangereuse? c'est ce qu'il est impossible de dire. Le poète semble avoir cédé sans résistance à cet entraînement dont il a été victime, et qui expliquerait naturellement, si on l'admettait, ses orgueilleuses prétentions, sa situation spéciale à la cour de Ferrare, sa colère, le coup porté par lui à un serviteur, et enfin ses menaces hardies et la vengeance exercée par le duc. Le roman aurait ainsi sa suite logique et naturelle, et ce serait un des plus intéressants qui se puissent imaginer; mais, nous le répétons, ce n'est qu'une conjecture.

Depuis sa sortie de prison, Torquato Tasso resta pauvre, malade et fier. Après avoir inutilement voyagé de Naples à Rome et de Rome à Florence, en quête d'une situation meilleure, il mourut à Rome, le 25 avril 1595, dans les murs du couvent de Saint-Onuphre, au moment où les honneurs du triomphe poétique et la couronne de premier poète italien de son temps venaient de lui être décernés. Peu de temps auparavant, fatigué de son incurable indigence et plus encore de la protection humiliante qui s'étendait sur lui, il avait passé six mois dans un hôpital de Rome, où il était entre volontairement.

Telle fut la cruelle destinée de l'un des hommes les plus purs, de l'une des organisations les plus exquises, de l'un des génies les plus charmants, de l'un des plus parfaits poètes qui aient jamais paru au monde.

Il publia en 1562, à Venise, *Il Rinaldo*; en 1581, à Venise, *l'Aminta* et les *Osservazioni sopra l'Aminta*; à Venise, en 1580, *La Jérusalem délivrée*, intitulée d'abord *Il Goffredo**; un discours sur la *Jérusalem*; *Sophonisa e Orlindo*, tragédie. On a encore de lui *Le differenze poetiche, per risposta ad Orazio Ariosto*, Vérone, 1581; *Il Torrismondo, tragedia*, Bergame, 1587; *La*

(*) La 1^{re} édition donnée par l'auteur lui-même est celle de Ferrare, 1581, in-4°. S.

Gerusalemme conquistata, Rome, 1592, in-4° (l'édition de cet ouvrage, publiée à Paris, 1596, in-12, fut supprimée par arrêt du parlement comme contenant des maximes contraires aux droits de la couronne); *Le sette giornate del mondo creato*, Viterbe, 1607; *Rime*, Milan, 1619; *Roméo, ovvero del giuoco*, dialogue, Venise, 1681; *Il Forno, ovvero della nobiltà*, dialogue, Vicence, 1581; *Lettera nella quale si paragona l'Italia alla Francia*, Mantoue, 1581; *Il Gonzaga, ovvero del giuoco*; *Il Messaggerio*; *Della virtù eroica e della virtù femminile*, Venise, 1582; *Il padre di famiglia*, dialogue, Venise, 1582; *Il Gonzaga, ovvero del piacere onesto*, dialogue, Venise, 1582; *Dialoghi e discorsi*, Venise, 1586. Ce dernier recueil se compose des morceaux suivants : *Discorso sopra due questioni amorose*; *Il Cataneo, ovvero degl' idoli*; *Il Beltramo, ovvero della cortesia*; *Il forestiero napoletano, ovvero della gelosia*; *Della pietà*; *Il Gianluca, ovvero delle maschere*; *Dell' arte del dialogo*; *Il Ghirlinzone, ovvero l' epitaffio*; *Del giuramento falso*; *Dell' ufficio del siniscalco*. Citons enfin : *Apologia in difesa della Gerusalemme liberata*, Ferrare, 1585; *Risposta alla lettera di Bastiano de' Rossi*, Ferrare, 1585; *Parere sopra il discorso di Lombardelli*, Mantoue, 1586; *Il Manso, ovvero dell' amicizia*, dialogue, Naples, 1586; *Discorsi sull' arte poetica e sul poema eroico*, Venise, 1587; d'autres *Dialoghi e discorsi*, Venise, 1587; *Lettere familiari*, Bergame, 1588; *Lagrime di Maria Virgine*, poème, Rome, 1593; *Dell' amogliarsi piacevole contestata fra i due moderni Tassi, Ercole e Torquato*, Bergame, 1594; *Discorso in cui si ha notizia di molti accidenti della sua vita*, Padoue, 1629; *Il Montoliveto*, poème, Ferrare, 1605; *Dialogo delle imprese*, Naples, sans date; *Delle sedizioni di Francia*, Brescia, 1819, publié pour la première fois par Agrati. Pour compléter ces indications, nous mentionnerons encore les éditions suivantes : *Opere raccolte da Foppa*, Rome, 1666; *Opere scelte*, Milan, 1804; *Opere*, Flor., 1724, 6 vol. in-fol.; Venise, 1735-42, 12 vol. in-4°; l'édition des œuvres complètes publiée par M. Rosini, Pise, 1821

et ann. suiv., 30 vol. in-8°. On lui attribue faussement beaucoup d'autres ouvrages, tels que *La Gismonda*, *Gli amori d' Armida e la fuga d' Erminia*, etc., etc.

Le sentiment de la beauté, la perception de l'idéal éclatent dans ces divers ouvrages; la prose du Tasse en est imprégnée comme ses vers. Partout il semble tendre vers la perfection platonique et le règne de l'âme. Si l'on compare cette tendance exaltée du poète avec le goût et les mœurs de son époque et de sa nation, peut-être trouvera-t-on dans ce contraste l'explication naturelle des malheurs comme de son génie. En effet, il est le seul poète du XVI^e siècle en Italie qui porte ce caractère; sérieux et mélancolique, il contraste avec l'Arionne, qui se jouait si lestement de la religion et de la chevalerie. Il faut entendre l'homme impur d'Arezzo parler au Tasse d'un ton de mépris, et lui dire que ses vers sont aussi ennuyeux que tristes; il faut lire Cellini le ciseleur, qui nous apprend dans ses Mémoires avec quel naïf entraînement on revenait alors en Italie aux voluptés païennes les plus nues. Seul au milieu de ses contemporains, le Tasse a dû souffrir mortellement de ce désaccord irremédiable entre son âme et toutes les âmes, entre sa pensée

(*) On a parlé, à l'art. BAOUR-LORRAINE, de la principale traduction en vers que nous ayons de son épopée chrétienne, et à l'art. LAMBERT (duc de Plaisance), d'une bonne traduction en prose. Il en existe beaucoup d'autres, par exemple celle de Mirabaud, plus ancienne (Paris, 1724, 2 vol. in-12). Les Allemands valent beaucoup celles en vers de Gries (voy.) et de Streckfuss (m. en 1844). L'Aminta, la Jérusalem délivrée, Renaud et d'autres productions de ce génie immortel ont été traduites dans toutes les langues du monde et particulièrement en français. On peut consulter, sur la Vie du Tasse, le grand ouvrage de Giugoné (voy.), et ceux des Italiens Manso, Serassi et Zuccala. Serassi a publié aussi un recueil de plus de 250 lettres du Tasse. Enfin nous citerons encore Giromazzi, *Dialoghi sopra gli amori, la prigione ed il genio di Torquato Tasso*, Brescia, 1837. Une appréciation impartiale, quoique tant soit peu sévère, du grand poème chevaleresque et chrétien de Torquato Tasso, se trouve dans l'*Histoire de la littérature (ancienne et moderne)* de Fréd. Schlegel. Voy. aussi ce que nous en avons dit déjà à l'art. ITALIE, T. XV, p. 172. J. H. S.

(**) *Lettere dell' Aremino*, t. IV.

et toutes les pensées. Lorsque la génération ardente et voluptueuse qui l'entourait se précipitait avec fureur vers le culte des sens, il cherchait, lui, avec une égale ardeur et une persévérance enthousiaste, les passions idéales; spiritualiste dans un monde sensuel, chanteur sérieux du triomphe chrétien à une époque peu sérieuse et peu chrétienne, il paya des douleurs de toute sa vie la gloire qui le place au rang des trois grands poètes épiques de la chrétienté. РИ. СЯ.

TASSONI (ALEXANDRE), poète italien, né à Modène le 28 sept. 1665. Après avoir fait de bonnes études à Ferrare et à Bologne, il entra, en 1599, au service du cardinal Colonna en qualité de secrétaire, et plus tard d'administrateur de ses biens. On ignore s'il prit ou reçut son congé; mais nous trouvons Tassoni, en 1618, revêtu du titre de secrétaire de l'ambassade de Savoie à Rome. Cinq ans après, désireux peut-être de jouir de son indépendance, il se retira dans une maison de campagne où il passa trois années, partageant son temps entre l'étude et la culture des fleurs. Il fut tiré de sa retraite par le cardinal Ludovici, neveu de Grégoire XV, et à la mort de son protecteur, en 1632, il entra au service du duc de Modène François I^{er}, qui le nomma conseiller et le combla de bontés. Il mourut à la cour de ce prince, le 25 avril 1635, avec la réputation d'un des premiers savants de son siècle. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons les *Pensieri diversi* (Mod., 1612; nouv. éd., Venise, 1646), fruit de ses observations sur la société romaine. Il n'y laisse presque aucun sujet sans l'effleurer, et, malgré ses opinions quelquefois paradoxales, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître un esprit étendu et pénétrant. Ses *Considerazioni sopra il Petrarca* (Mod., 1609) sont une des critiques les plus judicieuses qui aient été faites de ce poète. Cependant le chef-d'œuvre de Tassoni est *la Secchia rapita* (Paris, 1622, in-12, sous le pseudonyme d'*Androvinci Melisone*), poème héroï-comique en 12 chants, où il raconte en vers burlesques les exploits des Modénois contre Bologne, exploits qui se bornèrent à l'enlèvement du seau d'un puits avec sa chaîne. Ce poème a

été trad. en franç. par Perrault (1678, 2 vol. in-12) et par de Cédols (1759, 3 vol. in-12). On en doit à Creuzé de Lessert une imitation élégante (Paris, 1796, in-18; 3^e éd., 1812, in-18). E. H. G.

TATARIE (GRANDE et PETITE). Sous la première de ces dénominations, on entend ou le plateau central de l'Asie tout entier, renfermé entre la monarchie russe, l'empire chinois, le Tibet et la Perse (Zoungarie, Turkestan, Mongolie, Daourie, Mandchourie), ou seulement cette portion occidentale plus communément désignée sous le nom de Tatarie indépendante (voy. l'art. suivant). Sous le second, on désignait autrefois la domination tatarie du midi de la Russie d'Europe, indépendante d'abord, puis soumise à l'empire Othoman, et dont dépendait la Crimée ou Tauride (voy.). C'est dans cette presque île qu'était le siège du gouvernement de la Petite Tatarie; seulement il faut observer que ce qu'on appelle des Tatars, dans cette contrée et dans celle du Volga, sont des Turcs et non pas des Mongols. Voy. TATARS. S.

TATARIE INDÉPENDANTE, ainsi appelée par opposition à la Tatarie chinoise, voy. KIRGHIZ, TURKESTAN, BOUKHARIE, KHARESM, KHOKAND, etc.

TATARS, et non TARTARES, orthographe vicieuse dont nous expliquerons plus loin l'origine. Il est peu de noms historiques sur lesquels il ait régné plus de vague et de confusion que sur celui-ci. Pour arriver à plus de clarté, il faut d'abord distinguer deux explications différentes qui en sont faites, l'une plus générale, l'autre plus spéciale, toutes les deux erronées. Suivant la première, on comprend sous le nom de Tatars indistinctement tous les peuples, en majeure partie nomades, répandus dans l'espace immense des steppes et des plateaux qui s'étendent au nord et à l'ouest de la Chine proprement dite, depuis la mer du Japon jusqu'aux rives de la mer Caspienne, entre le Tibet au midi et les déserts sibériens au septentrion; puis en outre, au sud-ouest de ces derniers, dans les plaines arrosées par l'Oural, le Volga, le Don et sur les bords septentrionaux de la mer Noire jusqu'au delà du Dnieper. Mais dans ce sens aussi large et tout aussi peu

défini que l'était chez les anciens la dénomination de Scythes (voy.), les Tatars présentent moins une famille naturelle qu'un énorme chaos de peuples, n'offrant d'autre analogie caractéristique que leur peu de cohésion et leur extrême mobilité. On reconnaît effectivement aujourd'hui dans la vaste circonscription de pays que nous venons de désigner trois races, ou, si l'on aime mieux, trois groupes parfaitement distincts sous le rapport de l'aspect physique autant que sous celui du langage. La première et la plus occidentale est la race turque, dont les Oïghoms et les Turcomans, dans l'Asie antérieure et en Europe, ne sont que des rameaux détachés (voy. plus loin et au mot TURCS). Les deux autres sont la race mongole et la race tungouse, dont les Mandchous (voy. tous ces noms), conquérants de la Chine, forment une branche. Ces peuples ont la peau d'un jaune olivâtre, tandis que les Turcs se rattachent à la race blanche caucasienne. Ces derniers professent généralement le Mahométisme; on ne compte parmi eux qu'un petit nombre d'hommes convertis à l'Église russe. Les peuples mongols et tungouses, au contraire, sont à peu près tous partagés entre le lamaïsme et le chamanisme, surtout dominant dans leurs tribus les plus septentrionales. A ces trois groupes correspondent trois idiomes, également de nature différente : le turc, le mongol et le tungouse, avec leurs nombreux dérivés et composés. En y ajoutant le tibétain, à l'exemple d'Abel Rémusat, nous les comprendrons aussi tous ensemble sous la même dénomination de langues tatares, sans perdre de vue cependant que ce n'est encore là qu'un collectif imaginé par les linguistes uniquement pour la commodité d'aperçu qu'il procure; car, nous le répétons, il n'existe aucune affinité particulière entre ces divers groupes de langues. Mais, bien qu'il ne soit plus permis aujourd'hui de confondre ces peuples ni leurs idiomes respectifs, il faut pourtant convenir que, dans beaucoup de tribus disséminées au milieu de nations plus considérables, la physionomie et le langage ont revêtu un caractère tellement mixte qu'il est souvent très

embarrassant de décider à quel type et à quelle souche primitive il convient de les rapporter (voy. ВАРХИЯ, КИМЪ, НОГАЛ, etc.), incertitude qui s'explique pour peu que l'on tienne compte des vicissitudes multiples de l'état nomade en général et de la condition sociale de ces hordes barbares en particulier. Leurs pérégrinations continuelles, la polygamie qu'elles pratiquent toutes, et notamment leur coutume de recevoir au milieu d'elles les femmes et les esclaves enlevés dans leurs courses aux tribus ennemies, voilà plus de circonstances qu'il n'en faut pour rendre raison des fréquents mélanges de sang, des usages et des idiomes, en dépit de certaines répugnances qui se manifestent d'ailleurs entre les Turcs et les Mongols.

Dans sa seconde acception plus restreinte, la dénomination de Tatars se s'entend que des peuples de la région longtemps appelée *Tartarie* (voy.); par les géographes et distinguée par eux en grande et petite, indépendante et russe, asiatique et européenne. Les Russes notamment comprennent sous le nom de Tatars les populations, maintenant soumises à leur domination, des ci-devant khanats de Kasan, d'Astrakhan, de la Sibirie occidentale et de la Crimée, et les autres tribus de même race au nord du Caucase, de la mer Noire et du Danube. Mais ces peuples sont en réalité turcs, et s'appellent eux-mêmes *Tarait*. On peut les considérer comme les plus avancés en civilisation de tous ceux que l'on a improprement qualifiés de Tatars, et ils repoussent comme une injure ce nom qui est pour eux synonyme de brigands.

Arrivons enfin aux vrais Tatars. Les Tatars primitifs, les seuls auxquels ce nom ait réellement appartenu, comme l'aurait suffisamment établi les savants linguistes Abel Rémusat et Jules Klaproth, en se fondant surtout sur le témoignage des historiens chinois*, étaient une des principales branches de la nation des Moq-ho ou Mongols. Les annales de la Chine les mentionnent, dès le commencement du 11^e siècle de notre ère, sous le nom de

(*) Voir aussi Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. 1^{er}, p. 274 et suivantes.

Ta-ta. Ils erraient alors à l'ouest des autres Mongols, auprès du lac de Bouir-Nor, entre les rivières de Sougari-Oula, de Khalka et de Kerlon, dans le bassin du haut Amour. Leurs plus proches voisins étaient les Khitans, peuple de race tungouse, établi sur les confins septentrionaux de la Chine. Vaincues par ces derniers en 824, leurs hordes se dispersèrent : une partie subit dès lors la loi des Khitans, de même que les Joudchi, les ancêtres des Mandchous ; d'autres tribus se soumirent aux Mongols de l'est ; mais le plus grand nombre se réfugia vers le sud-ouest, à travers le désert de Gobi, dans les fertiles vallées de l'Yn-Chan, qui domine la courbure la plus septentrionale de l'Hoang-ho ou Fleuve jaune. Là ils vécurent longtemps en assez bonne intelligence avec les maîtres de la Chine, jusqu'à ce qu'ils se virent réduits à leur tour sous la dépendance de la dynastie des Liao (Khitans), puis sous celle des Kin ou khans d'Alton (Joudchi) ; plus tard enfin, ils rejoignirent leurs compatriotes sur l'Amour supérieur. Belliqueux et sauvages dans leur aspect, ils vivaient surtout de leurs innombrables troupeaux de chevaux. Plus d'une fois ils remplirent d'épouvante par leurs rapines les paisibles habitants du Céleste-Empire. Il en résulta que déjà chez ces derniers le nom de Ta-ta ou Ta-tché, comme dans les siècles suivants celui de Tartares en Europe, ne resta pas longtemps restreint à la tribu de l'Yn-Chan dans la bouche des Chinois ; peu à peu ils l'appliquèrent non-seulement à tous les Mongols, mais encore à des tribus de races différentes, qui les avaient frappés d'une égale terreur. C'est ainsi qu'au commencement du XIII^e siècle, ils distinguaient des Tatars de 3 ou 4 tribus différentes, savoir : 1^o Les *Tatars blancs* qui se tatouaient, mais n'avaient rien de rebutant dans leur extérieur. Le prince qui les gouvernait du temps de Tchinghiz-Khan et se rangea sous la bannière de ce grand chef s'appela Ala-Kouch (l'oiseau tacheté), et sa horde était très vraisemblablement une tribu turque, originaire de l'Altaï ; mongolisée depuis sous le nom d'Oungout, elle paraît avoir été la souche de la tribu nomade encore existante, qui s'appelle

maintenant Ongnioud ; 2^o les *Tatars sauvages* que l'on nous représente comme stupides et qui servaient d'esclaves aux précédents ; 3^o les *Tatars noirs* qui étaient les Tatars originaires et parmi lesquels naquit Tchinghiz-Khan (*voy.*). Quant aux *Tatars ou Mongols aquatiques* (Klaproth), ils n'appartenaient ni à l'une ni à l'autre des deux races qui semblent indiquées par ces noms : c'était une tribu tungouse. Les véritables Tatars étaient donc en définitive la branche la plus occidentale des Mongols, bien connue dans le Céleste-Empire, ainsi que dans les steppes du nord-ouest. Cependant Tchinghiz-Khan, lorsqu'il eut réuni sous son commandement toutes les tribus mongoles et tatares et qu'il fut prêt à s'élançer avec elles à la conquête de l'Asie, adopta de préférence pour sa dynastie et pour les guerriers de sa nation le nom tout honorifique de Mog-ho (les audacieux), par lequel on avait déjà commencé à désigner cette nation tout entière dès le v^e siècle. Ce nom retentit dans toutes les contrées que le terrible chef de hordes frappa de son glaive irrésistible. Cependant celui de Tatars était plus usité dans le nord-ouest de l'Asie : aussi ce dernier prévalut-il quand Batu-Khan, neveu d'Oktai et petit-fils de Tchinghiz, fonda au milieu des peuples turcs subjugués par ses armes, au nord de la mer Caspienne, le puissant empire du Kiptchak (*voy.*), entre la Sibérie et le Daïeper. Dans ce nouvel état, le khan, ses principaux officiers et quelques bandes d'élite qui formaient le noyau de ses troupes et avaient la garde autour de sa personne, étaient seuls Tatars, tandis que les masses étaient composées des anciennes populations vaincues, et en partie aussi de nouvelles tribus turques, que les Mongols avaient poussées devant eux ou fait entrer dans le gros de leur armée, lors de l'invasion. Le petit nombre des dominateurs, après avoir embrassé le mahométisme, finit par s'absorber entièrement dans ces masses ; mais à l'étranger on n'en continua pas moins à appeler de l'ancien nom de leurs maîtres tous ces peuples, même quand le démembrement du Kiptchak eut déterminé leur affranchissement complet du joug de la horde tatare. Nous

avons déjà parlé, aux articles MONGOLS et. BARTU, de la course destructive dont ce fameux chef, après la soumission de la Russie, menaça parallèlement l'Europe occidentale. Ses hordes farouches et encore idolâtres ébranlèrent par leur choc la valeur polonaise et allemande, en 1241; l'effroi les avait précédées et, dans leur retraite, elles ne laissèrent derrière elles que des campagnes ravagées par le fer et par l'incendie. Leur sinistre et désastreuse apparition avait si vivement frappé l'imagination des princes et des peuples, qu'on les regardait comme un fléau déchaîné par le courroux céleste ou comme des démons sortis de l'enfer et liés par un pacte avec le roi des ténébres. A la nouvelle de leurs progrès en Moravie et en Silésie, l'alarme courut jusqu'aux marches du trône de France; la reine Blanche en fut abattue, et c'est pour relever le courage de sa mère que le roi saint Louis lui adressa, comme on l'assure, cette pieuse et chevaleresque exhortation * : « Ma mère, voici une consolation d'en haut qui doit relever notre courage. S'ils viennent jusqu'à nous ceux qu'on appelle Tartares, alors de deux choses l'une : ou nous les refoulerons dans le Tartare qui est leur demeure, ou ils nous mettront tous ensemble sur le chemin du ciel. » Ces expressions et d'autres semblables attribuées à l'empereur Frédéric II troncèrent un écho dans les terreurs de toute la chrétienté, et consacrèrent ainsi par une espèce de jeu de mot, fidèle reflet des craintes naïves du moyen-âge, l'altération du nom de Ta-ta ou Tatars en celui de Tartares. Même en Asie, les véritables Tatars, après s'être disséminés par la conquête, ne se réunirent plus que passagèrement en corps de tribus. On retrouve bien encore dans la grande Encyclopédie chinoise, qui parut en 1604, la dernière mention d'une tribu de Ta-ta, descendants des Yuan, anciens maîtres mongols de la Chine, retournés à leurs habitudes nomades dans le désert de Gobi, après leur expulsion du Céleste-Empire; mais, dans les temps modernes, la déno-

(*) *Erigat nos, mater, caeleste solatium, quia, si perveniant ipsi, vel nos ipsos quos vocamus Tartaros ad suas Tartareas sedes retrudemus, vel ipsi nos omnes ad calum subvehant.*

mination générique de Mongols, redevenue prédominante chez le principal peuple de cette famille, paraît avoir complètement effacé celle qui a été pendant si longtemps la terreur de l'Occident. Cf. V.

TATARS, courriers turcs de la Dobroutcha, voy. OTHOMAN (*empire*), T. XIX, p. 39.

TATISCHTCHIEF (VASSILII NITITCH), né en 1686, mort dans sa terre de Boldine, le 15 juillet 1750, après avoir rempli les fonctions de directeur des mines et de gouverneur d'Astrakhan, est connu par son *Histoire de Russie depuis les temps les plus anciens* (en russe, Pétersb., 1769-84, 4 vol. in-4°), compilation fort indigeste des vieilles chroniques russes, mais remarquable cependant comme un des premiers essais faits en Russie pour écrire l'histoire nationale. Vassilii Tatischtchef appartenait au doute à la famille ancienne de ce nom, issue, dit-on, des princes de Smolensk et dont plusieurs membres ont reçu et accepté le titre de comte. On regarde comme le membre le plus distingué de cette famille M. DMITRII Tatischtchef, bailli de l'ordre de Malte et ancien ambassadeur russe à Vienne, homme d'état d'un grand mérite, mais aujourd'hui en retraite. S.

TATIUS (TITUS), roi de Cures, voy. SABINS et ROMAINS, T. XX, p. 731.

TATIUS (ACHILLE), voy. ACHILLE TATIUS.

TATOU (*dasybus*), genre de mammifères, de la tribu des *édentés ordinaires* (voy.). Ce sont des animaux d'une petite taille, dont le corps épais, bas sur jambes, est, par une anomalie bizarre, enveloppé d'un test écaillé, dur, composé de plusieurs pièces, et qui offre une disparate frappante avec le pelage habituel des animaux de cette classe. Cette espèce de croûte, que l'on considère comme résultant des poils agglutinés, forme sur le front une plaque, et sur les épaules comme un grand bouclier suivi de plusieurs bandes parallèles et mobiles, lesquelles se joignent à leur tour à un troisième bouclier placé sur la croupe. Les membres et la queue sont recouverts d'anneaux ou de tubercules également durs. Quelques poils s'échappent entre

les écailles et sous le ventre. De grands ongles, propres à fouir, arment les pattes. La tête petite, terminée par un museau pointu, porte de longues oreilles et de petits yeux. Ce sont des animaux innocents qui vivent le jour dans des terriers dont ils ne sortent que le soir pour aller à la recherche des racines, des fruits ou des insectes qui composent leur nourriture. Les femelles sont très fécondes. Tous sont originaires des parties chaudes ou tempérées de l'Amérique. Leur chair est bonne à manger. Les principales espèces sont : le *kabassou*, le *cachisame*, l'*apar* et l'*encoubert*. C. S.-T.

TATOUAGE, coutume de plusieurs peuplades indiennes, surtout dans l'Océanie (*voy.*), de se dessiner sur la peau toute sorte de figures, soit comme insignes d'une dignité, soit uniquement comme parure. Le rang de l'individu détermine le mode de tatouage et les parties du corps qui doivent être soumises à cette opération. Les Indiens des classes inférieures ne se tatouent que les membres; ceux d'une classe supérieure se tatouent, au contraire, presque tout le corps. L'opération se fait au moyen de piqûres et d'incisions dans la peau; on frotte les plaies avec des couleurs indélébiles, et après la cicatrisation rien ne peut faire disparaître le dessin. C. L.

TAULER (JEAN), célèbre mystique allemand, surnommé le *docteur sublime et illuminé*, naquit en 1294, probablement en Alsace, et entra dans l'ordre des dominicains qu'il illustra par ses prédications à Cologne et à Strasbourg. Il mourut dans cette ville, le 17 mai 1361. Tauler exerça une influence extraordinaire sur le peuple, surtout depuis qu'encouragé par un laïc pieux, il eut renoncé à la scolastique pour se livrer tout entier au mysticisme. Ses sermons, comme ses ouvrages d'édification, se distinguent par la profondeur des pensées, la sincérité de la foi, un zèle ardent pour la morale, de même que par des tours ingénieux et beaucoup d'énergie dans le langage. La prose allemande n'a peut-être rien produit de plus remarquable avant Luther. Ses sermons ont été imprimés pour la première fois à Leipzig, en 1498; une édition plus com-

plète en fut donnée à Bâle, en 1521, et de nos jours on les a réimprimés dans le langage moderne à Francfort (1826, 8 vol.). Ses ouvrages d'édification ont également été réimprimés par les soins de M. Casseder (Lucerne, 1823 et suiv., 3 vol. in-8°). M. Charles Schmidt, professeur de théologie à Strasbourg, a publié, en langue allemande, une *Vie de Jean Tauler* (Straub., 1841, in-8°). C. L.

TAUNUS. On donne ce nom, bien connu des touristes, à la chaîne de montagnes riche en mines et en sources minérales entre le Mein et la Lahn, dans le comté de Katzenellenbogen (duché de Nassau). Le Taunus s'étend en deux chaînons parallèles à travers le territoire de Hombourg, de Königstein et d'Epstein, jusqu'à Schlangenbad (*voy.*) où il se réunit aux montagnes du Rhingau. Ses points culminants sont le grand Feldberg (2,605 pieds), le petit Feldberg (2,458 p.), l'Altkönig (2,400 p.), et le Trompette (1,560 p.). Ses châteaux en ruines sont au nombre des principales curiosités que l'on visite en faisant le voyage du Rhin. *Voy.* ce nom. C. L.

TAUPE (talpa), genre de mammifères carnassiers (*voy.*) de la famille des insectivores. Ce sont des animaux de petite taille, dont le corps ramassé, bas sur jambes, sans cou distinct, se termine par une tête allongée en une espèce de boutoir, soutenu par un os particulier. Leurs yeux, extrêmement petits, sont presque inaperçus sous le poil qui les recouvre; les membres antérieurs, très rapprochés de la tête, sont remarquables par leur brièveté, par leur force, et par la structure des pattes dont les doigts courts et presque confondus ensemble, forment une large main que terminent d'énormes ongles, plats et tranchants. A l'aide de cet appareil fouisseur, et s'aidant de son museau comme d'une tarière, de ses mains comme d'une hêche, la taupe creuse avec une rapidité surprenante des travaux souterrains où se montre un art admirable. Ce sont de longues galeries venant toutes aboutir à un gîte principal, et s'annonçant au dehors par les petits amoncellements que forme l'animal en rejetant les déblais qui le gênaient dans son opération. Ces demeures ne

communiquent pas directement avec l'air extérieur; et quand la taupe en sort, ce n'est que dans le but de choisir un autre point, pour de nouveaux travaux. La profondeur à laquelle elle creuse varie d'ailleurs selon la saison et la nature du terrain. Ce n'est que le matin et le soir qu'elle travaille et poursuit les vers dont elle fait sa nourriture : le jour elle reste endormie dans son gîte. La femelle soigne ses petits avec beaucoup de sollicitude, et les dépose sur un lit d'herbages, dans une espèce de chambre dont la voûte est supportée par des piliers de terre, et qui est située dans la partie la plus élevée de la *taupinière*, de manière à être à l'abri des inondations. La *taupe commune*, répandue dans toutes les parties fertiles de l'Europe, a le pelage d'un beau noir. On lui fait une guerre très active, parce que les galeries qu'elle creuse bouleversent les semis, et que les inégalités qui en résultent à la surface du sol empêchent de faucher au ras de terre. Cependant ces dégâts ont jusqu'à un certain point leur compensation dans la destruction considérable des larves d'insectes nuisibles qu'accomplit l'animal fouisseur. On a imaginé un grand nombre de pièges pour détruire la taupe; leur description appartient aux ouvrages d'agriculture; il suffit souvent, quand on a reconnu un nid, de placer plusieurs personnes armées de bêche autour du gîte, puis, à un signal convenu, de percer toutes les galeries qui sont en communication avec la chambre principale où l'animal se tient avec ses petits. C'est à tort qu'on a regardé les taupes comme privées de l'appareil de la vision, il existe même dans l'espèce connue sous le nom de *taupe aveugle*. Seulement, cet organe est très peu développé chez ces carnassiers, vu que leur vie souterraine ne le leur rend que d'une faible utilité.

On confond vulgairement sous le nom de *taupes* plusieurs genres voisins qui leur ressemblent; tels sont : le *chrysochlore* du Cap, ainsi nommé de son pelage d'un beau vert doré; le *condylure* d'Amérique, dont les narines sont entourées de petits appendices cartilagineux formant par leur réunion une espèce d'étoile d'un aspect très singulier. C. S.-T.

TAUREAU (*taurus*), voy. Bœuf.

TAUREAU (astr.), voy. CONSTELLATION et ZODIAQUE.

TAUREAUX (COMBAT DE). Ce divertissement national de l'Espagne remonte selon quelques auteurs, jusqu'à la domination romaine, et semble être une imitation des jeux du cirque. Mais s'il faut s'en rapporter au plus grand nombre c'est aux Maures que les Espagnols doivent l'importation de ces fêtes qui sont perpétuées jusqu'à nos jours, malgré des fréquentes excommunications du Vatican contre ceux qui s'y livraient. Elles sont même devenues peu à peu tel besoin pour cette ardente population qu'il n'y a pas aujourd'hui de solennité complète sans un combat de taureau ni de petite ville sans une place destinée à cet usage. Il existe même des écoles de *tauroumachie*, par exemple à Séville. La plupart des grandes cités possèdent un cirque immense, dont quelques-unes comme le *Coliseo de los Toros* à Madrid peuvent contenir de 10 à 12,000 spectateurs. Leur étendue ne permet pas qu'ils soient couverts : aussi fait-on une différence de prix pour les personnes qui sont à l'ombre et celles qui ne peuvent trouver de place qu'au soleil. Dans les villes qui sont privées d'un cirque, les fenêtres qui garnissent la grande place sont mises à la disposition de l'entrepreneur. Dès la veille de la fête, les taureaux, choisis parmi les plus audacieux de la Castille et de l'Andalousie, font leur entrée dans la ville, précédés par des bœufs domestiques, et dirigés par les *padrores* au milieu d'une foule compacte dont ils ne sont séparés que par une corde tendue de chaque côté de la rue. Parvenus au cirque, on les enferme dans un réduit protégé par une porte à coulisse, le *toril*. Le lendemain matin, vers l'heure de la fête, on lâche dans l'arène un taureau de *valde* (gratis), dont les cornes sont garnies de tampons, et quand l'animal a bien fourni à la multitude son avant-goût des plaisirs de la journée, il reçoit le coup de grâce; le cirque se vide, et la populace déguenillée fait place à la foule payante. Une grande quantité de femmes jeunes et belles, de tout rang et de toute condition, viennent étaler

au premier rang leurs riches costumes. A Madrid, une place d'honneur attend la reine; mais comme la jeune majesté a su jusqu'ici se soustraire à cette impérieuse passion du jeu national, c'est le corrégidor qui préside la fête. A peine a-t-il paru, qu'un officier de la ville, armé du bâton de commandant (*vara*), se présente devant lui suivi de quelques alguacils, et lui demande l'autorisation de faire commencer la course. Pour toute réponse, la clef du *toril* tombe dans l'arène aux pieds de l'officier, et un bruit de tambours et de fanfares annonce aussitôt l'entrée des combattants. Ce sont d'abord les *picadores*, au nombre de deux ou de quatre à cheval, et vêtus d'un pantalon de peau jaune doublé d'une garniture de fer, d'une veste ronde brodée d'argent, coiffés d'un chapeau blanc à bords rabattus, et portant à la main une lance de près de dix pieds de long (*garocha* ou *vara larga*), qui est gardée de manière à ne pouvoir s'enfoncer que d'un demi pouce dans la nuque de l'animal. Vient ensuite la foule des *chulos* ou *banderilleros*, ainsi appelés des petites flèches à banderolles de toutes couleurs qu'ils enfoncent dans les chairs du taureau pendant l'action. Ils sont à pied; leur démarche est agile; leur costume est en velours noir ou en étoffe de satin ou de soie, avec des ornements qui le rendent assez semblable à celui de Figaro. Ils sont munis d'écharpes roses et bleues, destinées à distraire la victime lorsqu'elle parvient au dernier paroxysme de la fureur. Après les *chulos* marche le *matador* (du latin *mactador*, immoleur), habillé de noir, le chapeau à trois cornes en tête, l'épée nue d'une main, et l'autre armée d'un petit drapeau de soie, appelé la *muleta*. Le défilé se fait gravement autour de l'enceinte dont la hauteur est de 5 pieds, et qui est percée de distance en distance d'ouvertures servant de refuge aux combattants. Tous les champions s'inclinent en passant devant l'image de la Vierge, puis devant le corrégidor, après quoi ils se retirent, ne laissant dans l'arène que les *picadores*.

Quelques instants après, un roulement de tambour annonce l'arrivée du tau-

reau. Accueilli par les *viva* de la foule et rendu furieux par le bruit qui se fait autour de lui, il se jette sur les *picadores* qui lui opposent leurs *garochas*, dont la pointe s'enfonce dans son garot. Sa rage redouble: d'un seul bond il franchit la distance qui le sépare de l'un de ses ennemis, dont la monture roule dans l'arène perçue d'un formidable coup de corne. Le cavalier lui-même court alors le plus grand danger, et il y succomberait sans la diversion des *banderilleros*, qui, sortant tout à coup de toutes les ouvertures pratiquées dans l'enceinte, lancent à la tête du taureau les petites écharpes dont ils sont porteurs, puis se retirent sitôt que le *picadore* est hors de péril. Après plusieurs courses fournies par les cavaliers, les *banderilleros* rentrent dans la lice, et, voltigeant autour du taureau, achèvent d'exalter sa fureur en plantant sur sa nuque leurs petites banderolles garnies de pétards qui s'enflamment. Enfin le *matador* se présente à son tour: s'avancant jusque sous la loge du corrégidor, il ôte son chapeau et demande, pour achever la victime, une permission qui lui est accordée. Déployant alors sa *muleta*, il marche courageusement au-devant de l'animal, qui, en voyant les couleurs éclatantes du drapeau qu'on lui présente, se précipite comme pour frapper l'ennemi que cet obstacle lui dérobe: c'est ce moment que choisit le *matador* pour lui enfoncer son épée entre la nuque et l'omoplate. Le taureau tombe comme une masse, et les *viva* retentissent de toutes parts, accompagnés d'une pluie de bouquets, de sucreries et même de pièces d'or. Il arrive souvent que l'animal ne tombe pas du premier coup, et alors les applaudissements se changent en huées contre le *matador*. Si même le taureau atteint son ennemi de ses puissantes cornes et le tue sur la place, tous les bravos sont pour le noble et adroit quadrupède, qui, du reste, n'en tombe pas moins sous le fer d'un second *matador*. Quand le drame est fini, les portes de l'arène s'ouvrent pour donner passage à un superbe attelage de mules richement caparaçonnées, qui entraînent le cadavre du taureau au bruit des fanfares. Puis une seconde re-

présentation commence, et ainsi de suite, jusqu'à ce que 6 à 8 taureaux, 15 à 20 chevaux, et quelquefois 1 ou 2 hommes aient ensanglanté l'arène. Aussi une sage prévoyance a-t-elle placé dans un coin obscur de l'amphithéâtre un chirurgien et un moine, toujours prêts à prodiguer leurs soins temporels et spirituels au malheureux *torador* qui tombe, comme l'ancien gladiateur, pour les plaisirs du peuple. Hâtons-nous d'ajouter que ces sanglants combats, objet d'un bien dangereux engouement, surtout de la part des femmes, sont afferméés par l'administration des hôpitaux, et que du moins les malades et les pauvres y trouvent leur compte.

D. A. D.

TAURIDE, nom d'un gouvernement de la Russie méridionale qui comprend, outre la steppe des Nogais, l'ancienne Chersonèse taurique, ou presque île de Crimée, dont il a déjà été parlé au mot **CRÉSONIENNE**. On sait qu'il est souvent question chez les anciens tragiques grecs des Taures, peuple scythe, nomade et barbare (*voy.* **ORÈSTE** et **IPHIGÉNIE**). Ces Taures furent au nombre des plus anciens habitants de la presque île; et outre de nombreux colons grecs qui s'y établirent plus tard, ils paraissent avoir eu pour voisins les Satarques et les Amazones. Depuis Hérodote (450 ans avant J.-C.), cette contrée paraît avoir été conquise et dévastée par plus de 70 peuples différents. Elle obéit successivement aux Perses, aux républiques grecques, aux rois du Bosphore, dont Mithridate-le-Grand fut un des derniers, aux Romains, aux Sarmates, aux empereurs grecs, et enfin, dans le XII^e siècle, en partie au moins aux Génois. On donnait alors à la presque île le nom de *Krimm* ou *Crimée* que la plupart des auteurs dérivent des Cimmériens, et quelques-uns d'un mot tatar signifiant forteresse. « Aucune de ces deux explications ne nous paraît satisfaisante, dit M. Schnitzler* : quoique adopté par les Tatars, le mot *Krimm* n'appartenait pas à leur langue, mais avait été donné au pays par les Grecs et signifiait pente de rochers (*κρημνη* ou *κρημνός*, pente, lieu abrupt, *declivitas*). » En effet, on sait qu'au sud la presque île

(*) *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 727.

oppose une espèce de rempart à la mer. Quoi qu'il en soit, dans le XIII^e siècle, elle fut soumise par les Tatars, et la partie de l'empire de Kiptchak (*voy.* mais en abandonnant les villes de Kriass et de Caffa à son neveu, Mangou Timour, dès 1265, les fondements de khaan particulier qui ne tarda pas à s'y établir. Les Turcs y étendirent bientôt leur domination. Ce fut en 1475 que Mahomet II conquît la Tauride, d'où il chassa les Génois et les Vénitiens. Les premiers y avaient possédé Cherson et Caffa (*voy.* place de commerce importante; les derniers y avaient fondé la colonie de la Crimée, alors connue en Europe sous le nom de *Petite Tatarie*, garda cependant ses khaans particuliers; mais ils devinrent tributaires et vassaux du sultan qu'ils étaient obligés de suivre à la guerre. On sait que la famille des Ghirais ne régna pas sans gloire, et que plus d'une fois les khaans, à la tête d'une armée belliqueuse et dévastatrice, firent trembler Moscou. Mais depuis 1698, les Russes envahirent à plusieurs reprises la Crimée, et elles la soumièrent complètement en 1771, sous les ordres du prince Dolgorouki. Par le traité de paix de Koutchouk-Kaïnardji, conclu en 1774, la Turquie reconnut l'indépendance de cette province. Le khan Chahin-Ghiraï dont l'élection avait été appuyée par les Russes, ayant été chassé par le pacha turc et obligé de chercher un asile à Saint-Petersbourg, Catherine II déclara le 19 août 1783, que la Crimée était réunie à son empire; et les Turcs, n'osant courir les chances d'une nouvelle guerre, lui cédèrent formellement au mois de janvier suivant. Depuis fut formé le gouvernement de Tauride, qui, sur une étendue de 81,000 verstes carrées (mesure qui diffère peu du kilom.), compte 516,000 habitants.

La presque île est baignée, sauf du côté de l'isthme, par la mer Noire et par celui d'Azof. On a donné le nom de mer Prétride ou Sivasch (en russe *Гнилоë-Море*) à un golfe de la dernière, qui se dessèche dans les grandes chaleurs et vicie l'air par des exhalaisons infectes; on peut alors le traverser à cheval. A d'autres époques, il est navigable. Le nord de la

presqu'île manque d'eau et de bois, et n'offre qu'un sol maigre, imprégné de sel et peu propre à l'agriculture; mais la côte méridionale au-dessus de laquelle le Tcha-dyr-Dagh (montagne de la Tente) s'élève à la hauteur de 5,110 pieds peut se comparer aux pays les plus pittoresques et les plus fertiles du monde. Les vallées, coupées par une multitude de rivières et de ruisseaux, sont parfaitement cultivées. On y récolte des fruits du sud et des vins assez renommés, dont les plus estimés sont ceux de Soudak et de Koz. Les plus belles vallées sont celles de Balaklava et de Baidar. Le voyageur Clarke, qui a visité ce pays en 1801, appelle les environs de Koutchouk-Koï et de Soudak un véritable paradis terrestre. La Tauride produit en quantité du blé, du millet, du tabac, du miel, de la cire et de la soie. On y élève beaucoup de bêtes à cornes, des chevaux et des moutons qui fournissent ces peaux d'agneaux grises, à laine frisée, qui sont si estimées. Les habitants, la plupart Tatars, professent le mahométisme. Cependant il y a aussi un assez grand nombre de Russes, de Grecs, d'Arméniens, de Juifs, de Bohémiens et de colons européens qu'y attirent la beauté du climat, la fertilité du sol et une exemption d'impôts pendant 30 ans.

Le chef-lieu de la presqu'île et de tout le gouvernement de Tauride est Simféropol, sur le Salghir, ville à laquelle une publication officielle de 1842 donne 12,891 hab., dont environ 8,000 sont des Tatars, les autres des Bohémiens, des Grecs, des Juifs Karaites, des Russes et des Arméniens; dans la langue du pays, elle s'appelle *Akh-méchet* (Église blanche). Un peu plus au sud-ouest est l'ancienne résidence des khans, Baktchisarai (Palais des jardins), où l'on voit encore le palais de ces princes construit dans le goût oriental. Les villes de Féodosie (*Theodosia*) ou Caffa et de Kertch à l'est, d'Eupatoria à l'ouest, font un commerce maritime considérable, ainsi que Sévastopol, le grand port militaire sur la mer Noire auquel nous avons consacré un article particulier. En dehors de la presqu'île, dans le même gouvernement, nous mentionnerons la citadelle de Kinburn, position importante à l'embouchure du Dniepér,

vis-à-vis d'Otchakof (*voy.*), et la forteresse de Pérekop ou Or, sur l'isthme du même nom, large de $8\frac{1}{2}$ verstes, qui unit la Crimée au continent. — *Voir* Pallas, *Voyage dans les gouvernements de la Russie méridionale pendant les années 1798 et 1794* (Leipzig., 1799-1801, 2 vol.), et *Tableau topographique de la Tauride* (Pétersb., 1795); Engelhardt et Parrot, *Voyage dans la Crimée et le Caucase* (Berlin, 1815, 2 vol.); Mouravief-Apostol, *Voyage dans la Tauride en 1820*; et Castelnau, *Essai sur l'histoire ancienne et moderne de la Nouvelle Russie* (Paris, 1820). Quelques autres ouvrages sont indiqués dans celui de M. Schnitzler, déjà cité, p. 729. On peut y ajouter le *Voyage* de M. Anatole Démidof, et celui du maréchal duc de Raguse, t. I^{er}; seulement il faut remarquer que la plupart des noms y sont dénaturés*.

C. L. et E. H.-G.

TAURIS, *voy.* TÉBRIZ.

TAURUS (du mot *tour*, qui, dans les langues sémitiques, signifie montagne). Cette célèbre chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie (*voy.* NATOLIE) prend naissance près des sources de l'Euphrate, dans le pachalik de Marasch, et étend ses rameaux sur une grande partie de l'Asie occidentale. Le Taurus se partage en deux branches: l'*Anti-Taurus* ou *Hassan-Dagh*, au nord-ouest, dont une ramification, l'*Ala-Dagh*, traverse la Natolie et va se perdre dans la mer Noire; et le *Taurus* proprement dit, qui, sous différents noms, court au sud-ouest jusqu'à la mer Égée, et au sud jusqu'à la mer de Syrie, se rattachant par le Liban (*voy.*) au système des montagnes de l'Asie moyenne. Le point culminant du Taurus, l'Ardje, autrefois *Argæus*, dans la Caramanie, au sud de Kaissarieh, s'élève à près de 4,000^m au-dessus du niveau de la mer. Cette chaîne de montagnes, dont les sommets les plus élevés sont couverts de neige pendant la plus grande partie de l'année, et les flancs revêtus de belles forêts de sapins, de

(*) Nous signalerons en outre le *Guide du Voyageur en Crimée*, par C.-H. Montandon, Odessa, 1834; la carte de la Crimée méridionale, par M. de Kœppen, et l'ouvrage du même savant, intitulé *Krimskii Sbornik*, Pétersbourg, 1837, in-8°. S.

cèdres, de chênes, de hêtres, n'envoie cependant que de faibles cours d'eau à la Méditerranée ; mais elle en dirige de plus considérables vers le golfe Persique et la mer Noire. Entre les deux chaînes principales s'étendent des plaines plus ou moins vastes, coupées de collines et très fertiles, mais mal cultivées et semées de quelques rares villages.

L'*Amanus* des anciens, aujourd'hui *Alma-dagh*, dépend aussi du mont Taurus, bien qu'il en soit séparé. Il forme la limite entre la Syrie et l'Asie-Mineure, et la communication s'établit par le moyen de deux passages que les anciens appelaient l'un *Portes amaniques* du côté de l'Euphrate, et l'autre *Portes syriennes* du côté de la mer.

X.

TAUTOLOGIE (mot que les Grecs ont formé de *τάυτα*, je dis, et *ταύτα* ou plutôt *ταύτό*, la même chose), répétition vicieuse d'une même idée en différents termes. La tautologie n'ajoute rien à la vivacité de l'expression, à la clarté du discours ; elle annonce seulement en celui qui parle le manque d'idées ou l'ignorance de sa langue.

X.

TAVANNES (GASPARD DE SAULX, seigneur DE), né à Dijon en 1509, était issu d'une famille très ancienne, qui remontait jusqu'à Gui, comte de Saulx dans le x^e siècle, et tirait son origine des comtes de Langres. Entré tout jeune dans les pages de François I^{er}, il combattit aux côtés de ce prince à la bataille de Pavie et partagea sa captivité. Il se signala plus tard au siège d'Yvoi et à la bataille de Cérisolles, en 1544. Sous le règne de Henri II, il fut nommé maréchal de camp de l'armée qui envahit les Trois-Évêchés, et il ne contribua pas peu à la prise de Metz, ainsi qu'au gain de la bataille de Renti (1554). Deux ans après, il suivit avec le même grade le corps de troupes envoyé au secours du pape sous les ordres du duc de Guise, et, lorsque ce dernier fut rappelé, il resta chargé du soin de ramener l'armée en France. A dater de cette époque, il concourut à toutes les mesures qui furent prises pour exterminer les huguenots. Ce fut lui qui força Coligny à combattre à Jarnac (*voy.*) et à Moncontour, et qui, par ses habiles dispositions, prépara la victoire des ca-

tholiques, services qui furent récompensés par la dignité de maréchal de France, en 1570. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, auquel Brantôme l'accuse d'avoir pris une part odieuse, il obtint le gouvernement de Provence ; mais il mourut quelques mois après, l'an 1573, en se rendant au siège de La Rochelle, qui avait été résolu sur ses pressantes instances.

Le maréchal de Tavannes laissa deux fils. L'aîné, GUILLAUME, né en 1533 fut nommé, en 1574, lieutenant du roi dans le duché de Bourgogne, qu'il conserva aux rois Henri III et Henri IV. Il mourut en 1633. On a de lui des *Mémoires des choses advenues en France et guerres civiles depuis l'année 1589 jusqu'en 1596* (Paris, 1625 ; nouv. édit. par M. Buchon, 1836). Le cadet, JULES, né en 1555, embrassa le parti de la Ligue et obtint de Mayenne, en 1592, avec le bâton de maréchal de France, le gouvernement de la Bourgogne, qu'il conserva pendant trois ans à son frère. Après le triomphe de Henri IV, ce lieutenant se retira dans ses terres où il consacra ses loisirs à écrire les *Mémoires* ou plus exactement la *vie* du maréchal de Tavannes son père (Lyon, 1657, in-fol.), qu'il y exalte à toute occasion. On ignore l'époque précise de sa mort. Nous ajouterons que la famille de Saulx-Tavannes subsiste encore aujourd'hui en la personne de CHARLES-MARIE-CASIMIR, né en 1768, qui a succédé à la pairie de son frère, le 4 juin 1820.

E. H.-G.

TAVEL (VIN DE) *voy.* GARD.

TAVERNIER (JEAN-BAPTISTE), fils d'un marchand de cartes géographiques d'Anvers, qui s'était réfugié en France pour échapper aux persécutions dirigées contre les protestants de la Belgique, se rendit à Paris en 1605. Entraîné par la passion des voyages, il avait déjà visité, à l'âge de 22 ans, la plus grande partie de l'Europe, et, pendant 40 autres années, il parcourut dans tous les sens la Turquie, la Perse et les Indes, moins, il est vrai, en philosophe qu'en marchand. Le commerce des diamants lui ayant procuré des bénéfices considérables, il acheta, à son retour en Europe, la baronnie d'Arbois, sur le lac de Genève ; mais on

abus de confiance dont il fut victime de la part de son neveu le força à vendre cette terre à Duquesne, et à entreprendre un nouveau voyage dans l'espoir de rétablir sa fortune. Il prit donc la route du Mogol à travers la Russie, malgré son grand âge ; mais il mourut à Moscou en 1689. Chapuzeau et La Chapelle ont publié la relation de ses *Voyages en Turquie, en Persé et aux Indes*, Paris, 1677-79, 3 vol. in-4°, qui renferment beaucoup de renseignements aussi utiles qu'intéressants. X.

TAXE, voy. IMPOTS. — **TAXE DES PAUVRES, voy. PAUPÉRISME.**

TAXIDERMIE (de *τάξις*, peau, et *τέχνη*, arrangement), **voy. EMPAILLEMENT.**

TAXIS, voy. TOUR (la).

TAXONOMIE (de *τάξις*, arrangement, et *νόμος*, loi, règle), classification des plantes ou exposition des diverses méthodes de classification, **voy. BOTANIQUE.**

TAYGÈTE (MONT), voy. LACONIE.

TAYLOR, nom fort commun en Angleterre, comme l'est en Allemagne sa traduction *Schneider* (tailleur), mais que beaucoup d'hommes distingués ont rendu célèbre dans les sciences et dans l'érudition.

De ce nombre sont d'abord deux théologiens, THOMAS Taylor, mort en 1632, auteur de divers travaux d'interprétation biblique ; et JÉRÉMIE Taylor, à la fois grand érudit et prédicateur éloquent, qui vécut de 1613 à 1667, et devint évêque de Down et Connor en Irlande.

Vers le même temps vécut JOHN Taylor, surnommé le *poète d'eau*, qui, après avoir été batelier, rima des pamphlets politiques et fit des chansons populaires pleines de gaieté. Il mourut en 1654, et ses nombreuses poésies ont été réunies dans un vol. in-fol.

BROOK-TAYLOR, qui naquit le 18 août 1685 au village d'Edmonton, à 8 milles anglais de Londres, se distingua à bien des titres, mais dut surtout aux mathématiques une grande célébrité. A la fois philologue, mathématicien, musicien et peintre, il fut reçu membre de la Société royale en 1712 et en devint secrétaire en 1714. Il a publié, soit en latin, soit

en anglais, divers ouvrages et mémoires : nous n'en citerons que le *Methodus incrementorum directa et inversa*, Lond., 1717, où se trouve exposé le fameux *théorème de Taylor*, formule algébrique, a dit de Prony, « qui constitue ce que les géomètres appellent une *série* ou un système, une suite de termes algébriques, liés entre eux par de certaines lois, et dont le nombre, en général infini, devient fini ou limité dans des cas particuliers. » Brook-Taylor mourut dans un âge peu avancé, le 29 déc. 1731. v

Enfin, deux philologues du même nom, mais moins anciens, méritent en outre une mention particulière.

Le premier, JOHN, critique et érudit distingué, naquit en 1703, à Shrewsbury, d'un père qui exerçait dans cette ville la profession de barbier. Il fit ses études de théologie et de jurisprudence à Cambridge, où il fut nommé, en 1732, bibliothécaire de l'université. En 1751, il embrassa la carrière ecclésiastique, et obtint une cure qu'il édifia jusqu'en 1766, année de sa mort. John Taylor doit principalement sa réputation à ses ouvrages archéologiques, parmi lesquels se distinguent ses éditions des orateurs d'Athènes (Lysias, 1730 ; Démosthènes, 1748-57) et ses dissertations. On estime aussi ses *Elements of civil law* (1755 ; nouv. éd., 1769), et son édition du *Marmor sardanicense* (Cambr., 1748, in-4°).

Le second philologue de ce nom est THOMAS Taylor, surnommé le *Platonicien*. Né à Londres en 1758, il fut tellement rebuté par l'étude aride des langues mortes, qu'il abandonna la carrière ecclésiastique, à laquelle ses parents le destinaient, pour s'occuper exclusivement des mathématiques. Cependant un pasteur dissident parvint à le déterminer à reprendre ses études de théologie. Un mariage secret, contracté avec une jeune fille qu'il aimait depuis son enfance, le précipita dans la plus grande misère. Il fut obligé de se faire successivement maître d'école et domestique dans une maison de banque, ce qui ne l'empêcha pas de continuer avec ardeur à lire Aristote et Platon. Un travail excessif ayant altéré sa santé, il lui fallut se créer d'autres ressources. La libéralité d'un de ses

protecteurs lui permit de publier, en 1804, sa traduction de Platon (5 vol. in-4°), qu'il fit suivre, quelque temps après, de celles d'Aristote (9 vol. in-4°), de Pausanias, de Plotin, et d'autres écrivains de la Grèce. Parmi ses écrits originaux, nous citerons ses dissertations sur les mystères d'Éleusis et de Bacchus. X.

TCHAAD ou **TSADÉ** (LAC), dans l'Afrique intérieure, voy. T. 1^{er}, p. 236 et 240.

TCHAGATAI, voy. **DJAGATAI**, **TAMERLAN** et **TURKESTAN**.

TCHÉKHS, la plus importante des peuplades slaves qui envahirent la Bohême (voy.) dans le v^e siècle. On a émis différentes opinions sur l'origine de ce nom, qui se rencontre pour la première fois dans un monument du ix^e siècle, mais toutes sont aussi inadmissibles les unes que les autres. Aussi M. Schafarik, l'écrivain qui s'occupe avec le plus de succès des antiquités slaves, avoue-t-il franchement son ignorance à cet égard. On ne sait même pas d'une manière certaine de quel pays les Tchekhs étaient originaires; il est vraisemblable qu'ils émigrèrent de la Galicie, avec les Khorvates, les Doulébiens, les Lutchanes et autres tribus. Les Tchekhs s'établirent dans la moyenne Bohême, aux environs de Prague, et, favorisés par leur position géographique au centre du pays, sur les bords d'une rivière navigable, non moins que par leur force numérique, ils obtinrent sur les autres peuplades une supériorité telle qu'ils finirent par leur imposer jusqu'à leur nom. Soumis probablement par les Avars vers la fin du vi^e siècle, ils réussirent à secouer leur joug sous la conduite de Samo, guerrier intrépide qui se rendit redoutable même aux Francs. Les annalistes de cette époque ne les connaissent encore que sous le nom de Slaves ou de Vénèdes. Éginhard le premier employa celui de Bohèmes, qui a prévalu chez les étrangers sur celui de Tchekhs. Dans le pays, c'est toujours le nom national.

LANGUE TCHÈKHE, voy. **BOHÈME**. X.

TCHERKESSES et **TCHÉTCHENTZES**. Ce sont les deux principales tribus de ces belliqueux montagnards du

Caucase, dont le sauvage hérosisme se pose obstinément une barrière au développement de la puissance russe sur les frontières de la Perse et de la Turc d'Asie.

Aux articles **CAUCASE** et **CAUCASIENS** (*peuples*), on a déjà présenté la description de cette haute chaîne et la classification des races diverses qui l'habitent; nous nous bornerons donc à en résumer les notions indispensables à l'intelligence de notre sujet.

Un coup d'œil jeté sur la carte pour faire voir que le Caucase barre, par sa ligne oblique allant nord-ouest au sud-est, le grand isthme qui porte son nom, et qui s'étend entre la mer Noire et la mer Caspienne. À l'est, hauteurs dominent sur toute la partie du Daghestan (voy.) qui borde la mer Caspienne; et à l'ouest de celles-ci, la ligne de faite du Caucase au midi des côtes opposés du Kouban et du Terek au nord, se place la contrée communément appelée *Circassie*, parce qu'elle est la patrie du peuple des Tchétchènes, nom que l'usage a converti en celui euphonique de Circassiens. Cette région centrale du Caucase se trouve ainsi comprise entre la Transcaucasie (Géorgie, Iméret et Mingrétie) au sud, et la province de Caucasic proprement dite, nord des deux rivières déjà nommées tributaires l'une de la mer Noire, l'autre de la mer Caspienne. Une chaîne continue d'établissements cosaques, défendue par des forts et par des redoutes, forme entre les deux extrémités marquées les embouchures du Kouban et du Terek, une véritable frontière militaire destinée à servir au territoire russe de bouclier contre les incursions et les pillages des montagnards. La création de ces colonies armées, base principale de toutes les opérations des Russes contre le Caucase septentrional, remonte à Catherine II. Le plus important des districts dont cette ligne se compose est celui des Cosaques *Tchernomorskii*, c'est-à-dire de la mer Noire, transportés en 1788 par ordre de cette impératrice, dans les terrains marécageux au nord des bords du Kouban. Au sud du cordon frontière, du côté des sources de cette ri-

vière et du Térék, s'étend jusqu'au pied même du Caucase la plaine fertile de la Kabardah (voy.), que l'on distingue en grande et en petite. Parmi les vallées sauvages et les gorges profondément creusées dont les monts inaccessibles qui la dominent se trouvent entrecoupés, une seule forme un passage direct des provinces du nord dans la région transcaucasienne. Cette route, déjà fameuse chez les anciens sous le nom de *Portes Caucasiennes*, est celle qui conduit de Mozdok, sur le Térék, à Vladikavkaz*, au cœur de l'isthme, d'où elle suit, à travers le pays des Ossètes, amis des Russes, un long et étroit défilé jusqu'à Tiflis, capitale de la Géorgie. Encore cette unique voie de communication terrestre est-elle d'un entretien très difficile, et n'offre de sécurité parfaite pour les voyageurs et les marchandises que sous l'escorte de convois militaires protégés par du canon. Un second passage, les anciennes *Portes Albanienues*, existe, il est vrai, le long de la mer Caspienne, par Derbend dans le Daghestan; mais, outre qu'il entraîne un immense détour, il est plus difficile à parcourir que l'autre. En songeant d'ailleurs que sur la mer Noire, toujours sujette à de violentes tempêtes, la navigation est pleine de périls; qu'elle rencontre plus d'obstacles encore sur la mer Caspienne, à cause du manque de ports et de la nature inhospitalière des côtes, et qu'elle y souffre une interruption considérable par les glaces pendant la saison rigoureuse, on comprendra facilement de quel immense intérêt serait pour la Russie la soumission des belliqueux montagnards du Caucase.

On évalue l'étendue de la Circassie à environ 1,500 milles carr. géogr., ce qui serait un peu plus que la grandeur de la Bavière; et sa population, au total de $1\frac{1}{2}$ à 2 millions approximativement**.

(*) Ce nom signifie, pour ainsi dire, Dompté-Caucase.

(**) Dans ce chiffre toutefois sont compris la Kabardah et le pays des Ossètes habituellement soumis aux Russes. D'après une carte russe du Caucase, publiée en 1834, voici quelle serait la force des différentes peuplades du Caucase renfermées dans les limites indiquées ci-dessous :

Nogais	16,000 indiv.
Kabardiens.....	36,000 —

Les peuples dont cette dernière se compose, quelles que soient les différences qui les séparent, se ressemblent néanmoins presque tous par une certaine conformité de mœurs et d'habitudes guerrières, contractées par eux depuis des siècles dans leur commun séjour; analogie qui nous permet de les grouper autour de la plus célèbre de leurs branches, les *Tcherkesses*. Ceux-ci, qui parlent en plusieurs dialectes leur idiome distinct, s'appellent eux-mêmes *Adighés*. Ils habitent la Kabardah et toute la partie septentrionale du Caucase, au sud du Kouban. Leurs tribus de la Kabardah ont seules reconnu la suprématie impériale, mais toutes les autres, au nombre de dix, n'ont rien perdu de leur amour de l'indépendance, ni de leur haine implacable contre la domination russe. Celle-ci a rencontré des ennemis non moins acharnés dans les *Abazes* (voy.) ou *Abasèques*, autre peuplade divisée en 16 tribus et voisine des Tcherkesses, avec l'idiome desquels sa langue a beaucoup d'affinité. Ces Abazes sont répandus sur les deux revers du Caucase, vers les sources du Kouban, et l'on confond souvent avec eux les *Akhasiens*, leurs voisins sur le littoral de la mer Noire. Quant aux *Ossètes* (voy.), que l'on trouve au centre du Caucase, du côté des sources du Térék, ils ont adopté les formes extérieures de la religion grecque et sont comptés parmi les tribus sujettes de la Russie, envers laquelle leur soumission est pourtant plus apparente que réelle.

Parmi les peuples du Caucase oriental, il faut citer d'abord, comme portant aujourd'hui le nom le plus fameux dans la guerre de ces montagnes, les *Tchéchéntses*, regardés comme une branche des Kistes, de même que les Ingouches et les Karaboulakhs*. Leurs demeures

Koumuks	38,800 indiv.
Ossètes.....	35,750 —
Tcherkesses ou Adighés.	501,000 —
Abazes	109,700 —
Avkhasiens.....	45,090 —
Svanètes.....	25,000 —
Tchéchéntses.....	198,000 —
Lesghis.....	530,283 —

TOTAL.. 1.535,623

J. H. S.

(*) Sur la carte citée dans la note précédente,

s'étendant des montagnes du Daghestan jusqu'au Térék. Les *Lesghis* ou *Lesghiens*, autre peuplade très nombreuse et très ramifiée dans le Daghestan, combattent aujourd'hui pour la plupart avec les Tchétchentes. Enfin mentionnons encore, pour mémoire seulement, plusieurs tribus turques ou tatares, disséminées sur toute la largeur de l'isthme, mais qui ne jouent dans les événements du pays qu'un rôle tout-à-fait secondaire.

Les Tcherkesses ont à juste titre la réputation d'être une des plus belles races du globe. En ce qui concerne les hommes du moins, il y a unanimité parmi les voyageurs anciens et modernes qui ont visité le Caucase; mais à l'égard des femmes circassiennes, les contemporains semblent hésiter à partager en tous points l'admiration des Orientaux pour ces beautés favorites de leurs harems; seulement ils ont été frappés de la noblesse et de la grâce qui se font remarquer dans leur maintien ainsi que dans tous leurs mouvements. Les Tcherkesses, comme presque tous les montagnards du Caucase, sont généralement d'une taille svelte et admirablement proportionnée, pleins de vigueur et avec cela d'une souplesse de membres et d'une agilité extraordinaires. Ils ont les cheveux et la barbe foncés, le teint clair, les traits réguliers et bien marqués, et une coupe de physionomie des plus expressives. Leur démarche est aussi fière qu'élégante. Si ces qualités leur sont quelquefois contestées par les Russes, leurs ennemis, ils sont d'accord avec tout le monde au sujet de la valeur toute homérique de ces belliqueux fils du Caucase. Une rare intrépidité s'allie dans ces âmes sauvages à des qualités chevaleresques qui en rehaussent l'éclat. Jamais les Tcherkesses ne se séparent de leurs armes, qui sont la carabine, un pistolet passé sous la ceinture, un long poignard et le sabre qu'ils manient avec une incroyable dextérité. Leur costume, très élégant, se compose d'un pantalon étroit, d'une tunique courte,

les Kistes et les Karaboulakhs sont comptés parmi les Tchétchentes. Sous le nom d'Ingouches on comprend tantôt toute cette peuplade, appelée aussi *Misdighas*, tantôt seulement quelques-unes de ses tribus.

J. H. S.

serrée autour de la taille et menée de cartonnières sur la poitrine, enfoncée d'un bonnet rond galonné, entouré d'un fourreau noir ou blanc à long poik. Pour se garantir du froid et de la pluie, ils se couvrent la tête d'un capuchon et s'enveloppent d'un manteau de feutre imperméable. Infatigables cavaliers, ils montent des chevaux de petite taille, mais d'une force et d'une ardeur telles qu'ils ont souvent parcouru jusqu'à 25 et 30 lieues dans l'espace d'une nuit. Malgré leurs préventions hostiles contre tout étranger qui ne leur serait pas déjà connu comme un ami, les droits de l'hospitalité, une fois accordés, sont inviolables sacrés pour eux. L'hôte ou *konak*, comme l'appellent les Tcherkesses, est toujours prêt à défendre contre toute attaque toute insulte, fût-ce au péril de sa propre vie, l'homme qui s'est confié à sa protection. Mais, d'un autre côté, le li du talion exerce chez eux son cruel empire avec une inexorable rigueur; et les vengeance ne s'éteignent jamais dans les tribus. Dans le combat même, ils ne laissent point de quartier; après la lutte, ils emmènent en esclavage ceux qui se rendent à discrétion. Il paraît néanmoins qu'il a beaucoup chargé le tableau des tourments qu'ils font subir à leurs prisonniers; celui, par exemple, qui consiste à introduire par une plaie du crâne de cheval haché dans la plante des pieds de ces malheureux ne paraît être que l'odieuse châtement pour le seul fait d'insurrection. Les femmes sont, chez les peuples du Caucase, un objet de respect et d'égards. Néanmoins, c'est une condition du seul séjour de la montagne qu'elles ne peuvent s'exempter d'aucun des soins intérieurs du ménage, pas même des plus grossiers, ce qui nuit nécessairement aux charmes dont la nature les a pourvues. Les enfants mâles ne sont pas élevés dans la maison de leurs parents: remis dès l'âge le plus tendre aux soins d'un *atalik* ou père adoptif, ils ne rentrent dans leur famille naturelle qu'après avoir terminé leur éducation. La sobriété des Tcherkesses mérite des éloges. Il n'y a pas plus, à ce faible degré de civilisation, de peuple aussi éminemment pacifique, et doué d'autant de vivacité d'esprit,

d'imagination et d'éloquence naturelle. Comme nos peuples du moyen-âge, ils ont leurs joutes et leurs tournois. Ils n'ont jamais eu d'histoire écrites et ne connaissent pas même l'usage des signes alphabétiques; mais comme les montagnards de l'Écosse, ils ont leurs bardes ou rhapsodes, qui perpétuent et glorifient dans leurs chants les anciennes traditions du peuple et le souvenir des exploits de ses héros. Un fait qui doit étonner de la part d'un peuple si jaloux de son indépendance, c'est la coutume, ancienne chez les Circassiens, de vendre à de riches musulmans, en Turquie et en Perse, leurs jeunes gens des deux sexes; mais il ne faut pas perdre de vue qu'en Orient la condition des esclaves circassiens a toujours été telle, qu'elle semblait tous les désirs de ceux que l'on serait tenté de regarder comme des victimes dans ces transactions. Dans leur pays, les ressources des montagnards sont bornées à un peu d'agriculture, dont le soin repose en entier sur les esclaves, et au produit de leurs nombreux troupeaux de chèvres, de moutons, de gros bétail et de chevaux; la chasse et l'éducation des abeilles sont aussi au nombre de leurs occupations; du reste, ils sont presque entièrement dépourvus d'industrie. La laine, les peaux et la cire ont été longtemps leurs principales denrées d'échange contre lesquelles les trafiquants étrangers, entre autres articles, débarquaient pour eux sur les bords de la mer Noire des armes, des munitions de guerre et du sel; mais aujourd'hui le blocus rigoureux exercé par la Russie sur tout ce littoral a rendu les relations de ce genre de plus en plus rares, difficiles et dangereuses, et fait tarir les bénéfices autrefois considérables du marché des esclaves. Il n'existe d'ailleurs point de villes dans le Caucase. L'argile et le bois sont à peu près les seuls matériaux employés par les montagnards dans la construction de leurs rustiques demeures, réunies en groupes ou villages appelés *ouls*. Même les principales places occupées dans l'Avkhasie par les Russes n'ont qu'une importance tout-militaire. Parmi ces forteresses et ports sur la mer Noire, nous nous bornerons à citer Anapa, Ghélandjik, Gagra, Soud-

jouk-kalé et Soukhoun-kalé*. Hors de la portée du canon de ces places, il n'y a jamais eu dans le pays de possession durable pour les Russes, et des hommes isolés ne s'aventurent jamais au delà de ces rayons étroits qu'au péril de leur vie. Une espèce de féodalité à laquelle manque cependant l'unité, c'est-à-dire une direction commune ou un chef suprême, forme chez toutes les peuplades du Caucase la base des rapports sociaux et d'un gouvernement moitié populaire, moitié aristocratique, comme celui des anciens clans écossais. Ce qui a déjà été dit du régime intérieur des Kabardiens (T. XV, p. 571), peut également s'appliquer à celui des autres tribus. Ajoutons que leurs chefs ou princes (*pchi*) sont héréditaires; que les nobles (*ouzdén* ou *work*) sont les vassaux directs du chef, sous les ordres duquel ils se partagent le commandement, et qu'ils se montrent très fiers de leurs titres de famille. Les hommes libres ou simples paysans (*tchokott*) qui forment le peuple sont les fermiers héréditaires des précédents, astreints à différents services et à diverses contributions, qui se règlent sur l'importance du troupeau de chacun. Mais toutes les distinctions de rang s'effacent dans les assemblées générales, où chaque assistant peut parler, et où les princes eux-mêmes ne parviennent à dominer que par l'ascendant que donnent la supériorité du courage et l'excellence des conseils.

Les Tcherkesses et les Abasèques, anciennement chrétiens, ont ensuite embrassé l'islamisme, mais ne sont rien moins que de stricts observateurs de la religion du prophète, à laquelle se mêlent, dans leurs croyances, différentes reminiscences du christianisme et du paganisme. Ils ne montrent pas de fanatisme religieux; mais il en est autrement des tribus du Caucase oriental et du Daghestan, qui poussent leur attachement au mahométisme jusqu'à la ferveur la plus sauvage et la plus exaltée; pour celles-ci, la guerre avec les Russes, c'est la guerre sainte.

Histoire. Strabon et Ptolémée, dans leur énumération des peuplades caucasiennes, mentionnent déjà des noms et des usages qui se rapprochent beaucoup

(*) *Kalé* signifie fort.

de ceux d'une partie des tribus encore aujourd'hui dominantes dans ces montagnes. Leurs rapports avec les Grecs de Byzance ayant pris une certaine activité sous le règne de Justinien, le christianisme s'introduisit chez les Abazes; quant aux Tcherkesses proprement dits, c'est vers le milieu du XIII^e siècle seulement qu'il en est fait mention sous le nom de Kergis, comme étant les voisins des Alains, Ases ou Ossètes, par les moines du Plan de Carpin (voy.) et Rubruquis. Encore païens, au rapport du premier, déjà convertis au christianisme, suivant le second, ces belliqueux montagnards ne se laissèrent point entamer, dans leurs sièges élevés, par le torrent impétueux de l'invasion mongole. A partir de la même époque, les Génois, maîtres de Caffa, en Crimée, nouèrent, avec les Abazes et les Tcherkesses, des relations de commerce et d'amitié qui subsistèrent jusqu'à la prise de cette ville par les Turcs, en 1475. Le zèle des Othomans sounnites, plus encore que les progrès des Sofis de Perse sur les bords de la mer Caspienne, fit peu à peu céder l'Évangile au Koran dans le Caucase. Obligés, pendant quelque temps, de payer tribut aux khans de la Crimée, les Tcherkesses recouvrèrent toute leur indépendance par la grande victoire qu'ils obtinrent en 1708. Leur premier contact avec les Russes, dont les armes leur ménagèrent plusieurs fois d'utiles diversions contre les Tatars, date de l'époque de la destruction des royaumes de Kasan et d'Astrakhan par Ioann IV Vassiliévitch, vers le milieu du XVI^e siècle; mais les prétentions des tsars moscovites à la suprématie sur le Caucase n'ont jamais trouvé beaucoup de faveur chez les Tcherkesses, si ce n'est chez quelques-uns de leurs tribus isolées de la plaine.

Tous les souverains de l'empire, depuis Pierre-le-Grand, n'en poursuivirent pas moins dans l'isthme leurs projets d'agrandissement aux dépens de la Turquie et de la Perse. Les armes russes débordèrent bientôt et finirent par envelopper tout-à-fait le Caucase. Le Daghestan, le Chirvan, la Géorgie et la Mingrélie (voy. ces noms) leur furent abandonnés par le chah, en 1813. De plus en plus alar-

mée par ce voisinage dangereux pour un territoire asiatique, la Porte, encore maîtresse de la côte de l'Avkhasie, n'avait rien épargné pour se rattacher les tribus guerrières du Caucase. Dans ce but, elle avait fait construire sur ce littoral, en 1784, la forteresse d'Anapa, qui devint le siège d'un pacha, et, avec Soudjouk-kalé, un marché ouvert aux montagnards pour un trafic lucratif de denrées et d'éclaves. Deux fois les Russes réussirent à faire tomber ces places en leur pouvoir, dans la guerre de 1791 et pendant celle de 1807 à 1812; mais ils les restituèrent chaque fois à la paix. Convaincue qu'elle ne saurait se maintenir en possession de ce littoral sans l'appui des montagnards de l'ouest, la Porte fit proposer aux chefs de ces derniers par le pacha de Trébizonde, en 1825, de reconnaître le grand-seigneur pour suzerain, hommage dont leur esprit d'indépendance n'avait guère d'ombrage à prendre, et qui n'avait d'autre but que d'assurer le renouvellement de leur alliance défensive avec les Turcs. Ils acceptèrent, et, à la reprise des hostilités entre la Russie et la Porte, ils prêtèrent encore une fois l'assistance la plus vigoureuse au pacha d'Anapa; mais la forteresse succomba dans l'été de 1829, et sa chute entraîna celle de toutes les autres places qui tenaient encore pour les Turcs sur la côte orientale de la mer Noire. Le traité d'Andrinople (voy.) leur remit définitivement au pouvoir de la Russie, en 1829. Les Tcherkesses et les Abasèques, au protectorat desquels le sultan avait implicitement renoncé par l'article 4 du même traité, se trouvaient ainsi presque entièrement coupés de la mer et renfermés dans leurs montagnes. Le duc de Richelieu, créateur de la prospérité d'Odessa, ayant donné au gouvernement russe l'idée de chercher des accommodements avec ces tribus par le moyen pacifique des relations commerciales, un ancien négociant génois, nommé Scassi, et un Français d'origine, le chevalier Taitbout de Marigny, liés d'hospitalité avec un chef tcherkesse, furent chargés de plusieurs missions de ce genre, de 1813 à 1817; mais les arrière-pensées de domination, mal dissimulées dans ces ouvertures, n'échappèrent pas à

l'esprit pénétrant des montagnards, auprès desquels les distributions de présents, les concessions de grades et de titres n'eurent qu'un très médiocre succès. Pour les soumettre, il ne restait à la Russie qu'un seul parti à prendre, celui de la force; on confia la direction de la guerre au général Iermolof (voy.) qui, pendant la durée de son commandement (1817-27), déploya autant de vigueur que de sagesse et de modération. Isoler matériellement les tribus en coupant militairement le pays de plusieurs lignes fortifiées, et intercepter toute communication entre les montagnards et la mer par une garde vigilante et rigoureuse des côtes au moyen de l'occupation de tous les points importants du littoral et de l'équipement d'une longue échelle de bateaux rameurs montés par des Cosaques, tels sont les moyens qui ont été dès l'origine adoptés par les Russes pour bases de leur système d'opération. Ils poursuivent depuis plus de 15 ans leur but avec des efforts inouïs et au prix des plus grands sacrifices, et cependant cette lutte terrible paraît ne pas avoir eu jusqu'ici pour résultat l'extension de leur domination.

La campagne de 1840 a été notamment marquée pour eux par de cruels échecs : quatre de leurs forts près de la mer Noire y furent emportés d'assaut par les Tcherkesses. Les heureux coups de main du général Saas, alors très redouté comme le plus entreprenant, le plus fécond en stratagèmes et le plus hardi des chefs militaires russes sur le Kouban, avaient seuls procuré quelques succès que l'on pût opposer à ces grands revers. Dans ces dernières années, la lutte, sans rien perdre de son activité sur la ligne de ce fleuve, où, néanmoins, son caractère dominant est resté celui d'une guerre de partisans très sanglante et très opiniâtre, s'est engagée de nouveau avec une fureur nouvelle, surtout au sud du Terek et dans les montagnes du Daghestan, avec les Tchétchéntzes, les Avars et d'autres tribus voisines. Dans cette partie du Caucase, le fanatisme religieux, enflammé par des guerriers prophètes qui ont su gagner un immense empire sur l'esprit de leurs tribus, a produit une certaine union chez ces dernières. Là, trois chefs s'attri-

buant une mission sainte ont successivement rallié autour de leurs personnes toutes ces peuplades et porté de rudes coups aux Russes. Le plus ancien, le fameux cheikh Mansour, avait commencé son rôle dès 1785; fait prisonnier dans Anapa, lors de la première reddition de cette place en 1791, il fut transporté à Schlussebourg. Khasy-Mollah, qui éleva sa bannière en 1830, périt quelques années après, les armes à la main; mais le plus redouté des trois, celui qui rappelle à bien des égards l'âge héroïque, c'est Chamyl, le chef actuel de tous les montagnards insoumis de l'est. Auparavant un des plus fervents partisans de Khasy-Mollah, il est maintenant lui-même l'âme et la tête de la secte fanatique des Myrides et la terreur des Russes, l'Abd-el-Kader victorieux de la Caucase. Parmi les événements si extraordinaires de sa vie, arrêtons-nous à un seul bien propre à donner une idée de la trempe de cet homme et du dévouement sans bornes que lui a voué son parti. Au haut du rocher d'Akoulkho, dont le profond et rapide Koïçou baigne le pied de tous les côtés, sauf un seul, Chamyl tenait son dépôt principal d'armes et de munitions, et de ce nid d'aigle il répandait l'épouvante au loin sur toute la ligne du Terek. Au mois d'août 1839 cependant, le général Grabbe réussit à le bloquer dans ce refuge aérien. Chamyl n'avait que quelques centaines de ses partisans avec lui : le général russe disposait d'un corps d'expédition très considérable; il lui importait, quoi qu'il en dût coûter, de saisir son redoutable adversaire, mort ou vif. Quatre assauts furieux, dans lesquels les Russes eurent une perte de 3,000 hommes, les firent à la fin toucher au sommet de la montagne. Des cavernes presque inaccessibles suspendues au flanc de celle-ci offraient encore aux guerriers Tchétchéntzes un dernier asile, d'où néanmoins il n'y avait plus de salut possible; l'unique issue vers la terre était gardée, et un cordon de soldats s'était formé tout à l'entour, sur la rive opposée du Koïçou, qu'ils empêchaient de traverser à la nage. Les intrépides Tchétchéntzes ne désespèrent pourtant pas de sauver leur chef, et c'est leur vie qu'ils vont donner pour

la sienne. Avec quelques pièces de bois qu'ils trouvent sous la main, ils forment une espèce de radeau, le font glisser dans la rivière qui mugit au pied de leur ancre, et se précipitent en masse dans les flots après cette faible planche de salut. On les a vus s'élançer : on accourt, et tous, en un instant, sont engloutis, frappés d'une grêle de balles. Mais un des leurs, un seul, est resté : c'est Chamyl; dans le moment même de cette scène terrible, il a découvert un point où la vigilance des ennemis se trouvait en défaut, et, gagnant heureusement la rive, il reparait bientôt au milieu de ses compatriotes, qui saluent sa délivrance comme un miracle du ciel. Quant au général Grabbe, on juge de son désappointement auquel se joignirent, deux années plus tard, des expériences encore plus cruelles et plus amères. Échappé au désastre d'Akoulkho, Chamyl rassembla autour de lui une nouvelle troupe de montagnards dont le nombre grossit jusqu'à 15,000 hommes. Grabbe, plus impétueux que prudent, voulut encore une fois l'attaquer jusque dans son aoul fortifié d'Itchkéri, pendant l'été de 1842; mais il ne put triompher de la force des obstacles que les Tchétchentes lui jetèrent sur sa route sanglante, et l'armée expéditionnaire, obligée de rebrousser chemin, subit un échec qui lui coûta plus de 2,000 hommes et la moitié des officiers. Cette défaite déterminait le rappel de tous les généraux partisans de l'offensive, de Grabbe, de Sass, et même le remplacement du général en chef Golovine; mais le retour à un système d'opérations purement défensif ne porta pas de meilleurs fruits, car de nouveaux malheurs atteignirent les Russes à la fin de l'année, et les progrès constants qu'ont faits, depuis, les armes de Chamyl, mettront bientôt sans doute l'armée du Caucase, sitôt qu'elle aura reçu les renforts considérables qu'on lui destine, dans la nécessité de revenir à l'offensive avec un développement de forces plus énergique que jamais. D'après les nouvelles les plus récentes, Derbend même, avec ses magasins d'armes et de munitions, serait depuis le printemps au pouvoir de Chamyl. Un fait plus certain, c'est que les Russes viennent également d'éprouver

contre les Tcherkesses un nouvel échec; Pédigorsk.

On peut consulter : Rob. Mignan, *Winter Journey through Russia, in Caucasian Alps, and Georgia, Lond.*, 2 vol. in-8°; de Marigny, *Three voyages to the coast of Circassia, Lond.*, 1831; Edm. Spencer, *Travels in the western Caucasus, etc., Lond.*, 1838; J.-Sam. Bell, *Journal of a residence in Circassia, ib.*, 1840, 2 vol. in-8°; Neumann *Russland und die Tscherkessen*, Stuttg. et Tub., 1840; les *Études sur le Caucase*, de M. Alph. Denis, et la brochure sur la *Situation des Russes dans le Caucase*, par M. Hommaire de Hell, qui a commencé aussi la publication d'un ouvrage pittoresque intitulé *Les steppes de la Caspienne, le Caucase, la Crimée*, etc., t. I^{er}, Paris, 1843, in-8°, avec atlas in-fol. Ca. V.

TCHERNITCHÉF, nom d'une famille d'origine polonaise établie en Russie depuis 1493. Cette famille, dans sa noblesse date de 1628, se divise aujourd'hui en deux branches. Elle a dans sa patrie d'adoption plusieurs hommes distingués par leurs services comme généraux ou comme diplomates.

De la branche aînée, nous ne citerons que le prince ALEXANDRE IVANOVITCH ministre de la guerre. Né le 30 décembre (st.) 1786, il n'était encore que colonel d'un régiment de Cosaques, lorsque son père, le prince Alexandre, dont il avait gagné la confiance, le chargea, en 1811, d'une mission extraordinaire à Paris. Il profita de son séjour dans cette ville pour corrompre quelques employés du ministère de la guerre et se procurer les renseignements les plus détaillés sur le plan de campagne de Napoléon. La police française découvrit cette violation du droit des gens, le colonel Tchernitchef quitta précipitamment Paris, et il venait de franchir le pont de Kehl lorsque l'ordre de l'arrêter arriva à Strasbourg par le télégraphe. Alexandre lui accorda un rapide avancement, et le nomma en 1812 son aide de camp général. En 1813, il commanda une division de Cosaques, à la tête de laquelle il fit beaucoup de mal à l'armée française. Après avoir dépossédé le roi de Westphalie, il

entra en Hollande et pénétra en France par la Belgique. Le 14 février 1814, il se rendit maître de Soissons, et, le 31 mars, il accompagna à Paris son souverain, qui venait de lui conférer le grade de lieutenant général. L'année suivante, il reçut le commandement de l'avant-garde russe, prit Châlons-sur-Marne le 2 juillet, et rentra dans Paris le 12. De retour à Saint-Pétersbourg, il eut à remplir différentes missions en Autriche, dans les Pays-Bas, en Suède. En 1822, il suivit Alexandre au congrès de Vérone, et en 1825 à Taganrog, où il fut un des témoins de sa mort. L'empereur Nicolas, à l'occasion de son couronnement (1826), le créa comte; l'année suivante, il lui confia le portefeuille de la guerre, et bientôt après il le nomma général (en chef) de l'infanterie; enfin, en 1841, il l'éleva à la dignité de prince. Comme ministre de la guerre, le prince Tchernitchef se rendit, en 1842, à Tiflis pour apprécier par lui-même les difficultés que rencontraient les généraux russes dans leur guerre contre les peuplades indépendantes du Caucase (voy. TCHERKESSES). Afin de mettre un terme aux pertes énormes qu'ils éprouvaient, il leur prescrivit de suivre un système défensif, où les troupes, protégées par des forts et des camps, ne seraient plus exposées aux attaques incessantes et meurtrières des montagnards.

La branche cadette avait reçu le titre de comte longtemps auparavant, en la personne de GRÉGOIRE PÉTROVITCH Tchernitchef. Né en 1672, Grégoire entra de bonne heure dans l'armée et servit avec distinction dans la guerre contre la Suède. En 1704, il fit prisonnier le commandant de Narva, exploit qui lui valut le grade de lieutenant colonel. Après la bataille de Poltava, il fut nommé commandant de Vibourg. Catherine I^{re}, qui ne l'estimait pas moins que Pierre-le-Grand, lui confia le gouvernement de la Livonie et le décora de l'ordre d'Alexandre Nevski. Anne Ioannovna le fit entrer dans le sénat et l'avança jusqu'au grade de général en chef, en 1730. Élisabeth enfin lui donna l'ordre de Saint-André et l'éleva à la dignité de comte en 1742. Il mourut à Saint-Pétersbourg le 30 juillet 1745, laissant quatre fils, Pierre, Gré-

goire, Zacharie et Ivan, qui remplirent des postes éminents soit dans l'armée, soit dans l'administration. PIERRE embrassa la carrière diplomatique, fut chargé de plusieurs ambassades et mourut sénateur en 1773. GRÉGOIRE le précéda de plusieurs années dans la tombe. ZACHARIE, dans la guerre de Sept-Ans commanda avec le grade de lieutenant général un corps qui, envoyé d'abord au secours des Autrichiens, se rangea du côté de Frédéric-le-Grand, après l'avènement de Pierre III, et fut rappelé par Catherine II. Plus tard, il obtint un commandement en Pologne, la présidence du collège de la guerre et le titre de feld-maréchal; mais, en 1774, son grand âge l'obligea à se démettre de tous ses emplois. Il mourut dix ans après. IVAN enfin, général en chef, vice-président du collège de l'amirauté et sénateur, mourut en 1797. X.

TCHERNY-GEORGE, voy. TERNY-GEORGE.

TCHESMÉ, lieu insignifiant sur la côte de l'Asie-Mineure, en face de l'île de Chio, mais célèbre à cause de l'incendie de toute la flotte turque opérée par les Russes dans la nuit du 6 au 7 juillet 1770. Après un combat naval livré le 5 et signalé par la destruction des deux vaisseaux amiraux, qui sautèrent, les Turcs, défaits par les Russes sous le commandement d'Alexis Orlof (voy.) et de Spiridof, commirent l'imprudence de se réfugier dans l'anse étroite et peu profonde de Tcheshmé. Ils y furent poursuivis par la flotte russe dirigée par les capitaines anglais Elphinstone (voy.) et Greigh. Un autre Anglais, Dugdale, lieutenant de vaisseau sous leurs ordres, se chargea d'incendier la flotte turque. Il conduisit son brûlot jusqu'au milieu de l'escadre ennemie, l'attacha lui-même aux flancs d'un vaisseau et s'échappa à la nage sans autre accident que les mains et le visage brûlés. Cet exploit lui valut le grade de contre-amiral; mais comme il ne put apprendre la langue russe, il fut mis à la retraite avec une pension en 1790. Greigh mourut contre-amiral au service de Russie dans la ville de Réval. Catherine II lui fit élever un monument en marbre de Carrare dans la cathédrale;

pour perpétuer le souvenir de la victoire de Tchémé, elle fit ériger, dans son parc de Tsarakoié-Céto, un obélisque en l'honneur d'Alexis Orlof, et construire près de Saint-Petersbourg, sur la route de Péterhof, un petit palais qu'elle appela de ce nom. X.

TCHINGHIZ.- KHAN (nom que d'autres écrivent *Djenghiz-Khan* ou *Gengis-Khan*) naquit au sein d'une horde mongole dont son père Lessoukaï était chef, l'an 559 de l'hégire (1168-1164 de J.-C. *). Il reçut, en venant au monde, le nom de Témoudjine, sous lequel il accomplit ses premiers exploits et qui était celui d'un prince tatar que son père venait de vaincre au moment où il apprit la naissance de son fils. On connaît peu les détails de la vie du conquérant mongol avant l'âge de 40 ans; cependant on assure qu'il avait à peine 13 ans, lorsqu'il succéda à son père dans le commandement des 30 ou 40,000 familles qui étaient sous sa dépendance, et qu'après avoir étouffé une révolte des principaux chefs de tribus, il préluda aux horreurs dont il devait plus tard ensanglanter l'Asie en faisant plonger 70 de ces chefs révoltés dans des chaudières d'eau bouillante. L'opposition à son autorité n'en devint que plus vive, et c'en était fait de lui, s'il n'eût trouvé un puissant auxiliaire dans la personne de Oung-Khan **, souverain des Mongols Kérites, qui lui donna même sa fille en mariage. Mais au moment d'en venir aux mains avec les rivaux de son gendre, aux pieds des monts Altaï, Oung-Khan, mieux édifié sur son compte, l'abandonna tout à coup. Témoudjine se retira en dévorant cette injure qu'il lava peu de temps après dans le sang de son beau-père (1202). Il

(*) D'après M. de Hammer (*Histoire de la Horde d'or*, p. 56), le 26 janvier 1155, à Déloun-Bouldak (montagne de la rate), où l'ourte de sa mère Ouloun-Iké était établie, sans doute au campement d'Onan et Kloran dont il a été parlé à l'art. *MONGOLS*, T. XVIII, p. 43. Il avait dans la main des taches de sang, ce qui fut ensuite regardé comme un présage. S.

(**) M. de Hammer écrit *Ouang-Khan*. Il raconte différemment ce qui va suivre, et, selon lui, le père du conquérant lui avait fait épouser, avant de mourir, une fille du prince de Khankirat. Mais à l'époque dont il est question dans notre article, Témoudjine avait atteint l'âge de 40 ans. S.

tourna ensuite ses armes contre Taïnik chef des Mongols Naïmans, qui venait de former contre lui une ligue beaucoup plus redoutable que les autres. Taïnik se le sort de Oung-Khan, et cette nouvelle victoire rendit Témoudjine possesseur de la plus grande partie de la Mongolie et de Karakorum (au sud du lac Baïkal) entre la Toula, l'Orgon et la Sélenga, où il fit bientôt sa capitale. L'année suivante il prit le surnom de Tchinghiz qui signifie *le puissant*, et fut reconnu en qualité de *kakhan* ou grand-khan des Mongols ou Tatars, au milieu des solennités d'une magnifique cour plénière pour laquelle il convoqua toute sa noblesse, tous les chefs des tribus soumises à sa puissance dans les lieux où il était allié. Il dicta dans cette assemblée son code de lois civiles et militaires, qui est encore connu en Asie sous le titre d'*Yça Tchinghiz-Khani* *, et dont le principal mérite était d'être admirablement approprié au caractère et à l'ignorance des sujets. Lui-même n'avait reçu qu'une instruction très imparfaite; mais il sut pas moins apprécier les gens de lettres et de religion, et favorisa les lettres auxquelles sa nation dut ce que éclat parmi les peuples asiatiques sous ses successeurs.

Malgré ses triomphes, Tchinghiz-Khan n'avait pu parvenir encore à imposer sa joug à toute la race mongole; le successeur de Taïnik refusait de le reconnaître. Le kakhan envoya contre lui un général qui lui rapporta sa tête (1207); ensuite il tourna ses armes contre les Ouïgours, Turcs qui habitent le centre de la Tatarie, et n'eut pas de peine à soumettre cette nation paisible. Le roi du Tangout (*voy.*), voisin des Ouïgours et de la Chine, conjura le danger qui le menaçait à son tour, en donnant une de ses filles en mariage au conquérant mongol, qui dès lors ne fit que traverser son territoire pour entrer chez celui des Tatars-Kin ou Nientché, qui occupaient la partie septentrionale de

(*) Langlès a donné, dans le 5^e vol. des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bib. de Paris*, tous les fragments de ce code qu'il avait pu recueillir dans les écrivains orientaux. S.

l'empire chinois comme sous le nom de Mâtchyn. En 1209*, il franchit la grande muraille, et, après plusieurs années de combats, il prit d'assaut la capitale nommée alors *Khan-Balec* ou *Yen-King*, et aujourd'hui Peking, et la livra au pillage et à l'incendie (1215); puis, après cet exploit, il retourna en Tatarie, et abandonna à ses généraux le soin de poursuivre l'empereur dans le midi de la Chine.

Pour lui, il employa le temps de son repos à faire des préparatifs immenses contre le Turkestan, dont il convoitait la possession. Un prétexte s'étant présenté, en 1218, d'entamer la guerre contre le puissant Khovaresm-Chah (voy. *Канс*, T. XIX, p. 444), il entra dans ses états à la tête d'une formidable armée de 700,000 hommes. Ses premiers succès ne furent pas décisifs; mais, l'année suivante, il détruisit, soit en personne, soit avec le secours de ses fils placés à la tête d'armées séparées, les principales villes du Charizm, et en 1220 il conquiert toute la Transoxane. Bokhara, Samarkande, Charizm, Termed succombèrent successivement; il commit d'horribles cruautés dans toutes ces villes: le massacre fut surtout affreux dans la première; et sous leurs débris fumants s'ensevelirent une foule de richesses précieuses pour la littérature et l'histoire. Dès les premiers jours du printemps, Tchinghiz entra dans le Tokharistan, tandis qu'un de ses fils ravageait le Khorasân et que d'autres expéditions étaient dirigées contre l'Irak-Adjemi, l'occident de la Perse et les rives de l'Indus. Quelques villes de la Transoxane furent encore mises à feu et à sang par Tchinghiz, qui se vit obligé d'aller porter secours à ses généraux attus et dispersés par le Khovaresm-chah. Plusieurs villes du Khorasân ayant essayé de secouer le joug des Mongols, le terrible conquérant les détruisit de fond en comble, et, à en croire les historiens orientaux, il aurait fait périr près de 5 millions d'habitants dans les seules villes de Merw, Hérat, Nichapour et Balkh; puis il passa à d'autres horreurs. Mécon-

(*) D'après M. de Hammer, en 1211. Plus de 50 villes, dit-il, furent ravagées dans la première campagne. La guerre dura cinq ans. S.

tent du souverain du Kaptchak ou Kiptchak (voy.), qui avait mal parlé de lui, il envoya dans son royaume une armée sous son fils aîné Tchoutchi ou Djoutchi qu'il fit reconnaître roi du Kaptchak. Djoutchi y resta jusqu'à sa mort, arrivée six mois avant celle de Tchinghiz. Celui-ci ne tarda pas à poursuivre ses conquêtes à l'ouest du Kaptchak. Ses généraux battirent les Poloïtses (voy.) et les poussèrent jusqu'au rives du Dnieper. Les princes russes qui l'avaient aidé de leurs armes furent défaits à leur tour à la fameuse bataille de la Kalka (voy. T. XX, p. 701), 1223 ou 1224. On sait que Batu-Khan (voy.), fils de Djoutchi, acheva la conquête de la Russie.

Tchinghiz prenait enfin un peu de repos dans le Khorasân, en présidant une diète, où des mesures étaient proposées pour le gouvernement des immenses états qu'il avait conquis. Ses bordes commençaient à se fatiguer de toujours combattre; il les associa à son repos, et retourna à Karakorum, où il s'occupa paisiblement de l'éducation de ses petits-enfants. Cependant il entretenait toujours des troupes dans le cœur de la Chine, et il allait se voir contraint, à plus de 60 ans, de recommencer une guerre sanglante contre le roi de Tangout (1225). Il se mit à la tête de ses armées, et en moins de quelques mois il défit son ennemi qui lui opposait 500,000 hommes, et s'empara de tous ses états. La capitale seule osa résister encore; mais elle succomba au printemps de 1227, et afin de punir la population du Tangout de sa courageuse défense, Tchinghiz, qui avait hâte de se débarrasser de tout obstacle, pour en finir avec la Chine, ordonna le massacre du plus grand nombre de ses habitants.

Mais au moment de se mettre en marche pour entrer sur le territoire des Nieu-tché, il sentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Réunissant alors autour de lui ses fils et ses généraux, il leur fit ses adieux, leur recommanda l'union, et rendit le dernier soupir à Tangout, en août 1227 (10 de ramadhân 624). D'après ses dispositions, qui avaient été admirablement prises, les quatre fils qu'il avait eus de sa première femme se

partagèrent son immense empire qui s'étendait de Tauris à Péking, sur un espace de plus de 1,500 lieues de longueur. La plus importante de toutes ces conquêtes, celle de la Chine, ne fut complètement achevée que par l'un de ses petits-fils, Koublaï, qui devint dans ce pays le fondateur d'une dynastie mongole. — On peut consulter sur Tchinghiz-Khan les ouvrages indiqués à l'art. MONGOLS. D. A. D.

TCHINN, mot russe qui signifie ordre, hiérarchie des rangs, et qu'on écrit aussi *tchine*, voy. RANG et RUSSIE, T. XX, p. 696.

TCHOUKTCHI (plur. de *Tchouk-tcha*), peuplade de la Russie d'Asie, qui habite à l'extrémité nord-est de cette partie du monde, sur les bords de la mer Glaciale, au milieu d'horribles solitudes, où le froid s'élève jusqu'à 40°. Les uns sont sédentaires, et vivent en été dans des cabanes de planches, en hiver dans des huttes de terre, assez rapprochées pour former des espèces de hameaux dont chacun est soumis à un chef particulier. Ils se livrent activement à la navigation et à la pêche et se nourrissent presque exclusivement de poissons. Les autres sont nomades, et possèdent de grands troupeaux de rennes, dont la chair est leur principal aliment. C'est une race d'hommes robustes, de taille moyenne, belliqueux et hospitaliers jusqu'à abandonner leurs femmes aux étrangers qui les visitent. Leur religion ne consiste qu'en pratiques superstitieuses; cependant quelques-uns ont déjà embrassé le christianisme et se sont soumis à payer un tribut à la Russie. On retrouve chez eux une coutume barbare qui existe chez d'autres peuplades du nord de l'Asie et de l'Amérique et qui s'explique par la rareté des vivres : ils mettent à mort les vieillards et tous les individus inutiles.

On regarde les Tchouktchi comme étant d'origine américaine. Leur langue, en effet, offre les plus grandes analogies avec celle d'une peuplade de même nom qui habite de l'autre côté du détroit de Bering (voy. T. XVI, p. 575). Cependant les Tchouktchi américains diffèrent sous plusieurs rapports de ceux de la Sibérie. Ils ont la tête grosse, la taille complète, de petits yeux, les pommettes sail-

lantes, les cheveux noirs, longs et pâles. Leurs habitations sont plus propres plus commodes que celles de leurs voisins. Ils se nourrissent de poissons et de chair de chiens de mer ou de autres animaux dont les peaux leur servent de vêtements et dont les os sont employés à faire des traîneaux. E. H.

TEBRIZ, communément TAVRIS capitale de l'Adzerbaïdjan ou Adéri (voy.), dans la Perse occidentale, l'ancienne *patène* des anciens. Dans la langue l'Arménie, dont elle dépend anciennement, elle s'appelait *Gandsak*. Située dans la Spintcha et l'Adji, au milieu d'une plaine où ne se rencontre pas un arbre, cette ville, que sa magnifique situation et sa force avaient fait surnommer la *Perse Ecbatane* et la *ville aux sept entrées*, est défendue par une citadelle et entourée de hautes murailles flanquées de tours. Sa population, que Chardin évaluait à 500,000 âmes, ne s'élève plus qu'à 50,000. On n'y compte pas moins de 300 caravansérais et 250 djaniehs de boutiques. Ses bazars sont remplis de marchandises les plus précieuses de l'Asie, de la Turquie et des Indes, par lesquels elle fait un commerce très étendu. Ses artistes et ses ouvriers en soie sont renommés pour leur habileté. Le climat de la Perse fait une consommation considérable, se tire surtout de Tebriz. Fondée en 760 par Zobéide, épouse du calife Haroun-al-Raschid, Tebriz a été ruinée à plusieurs reprises par des tremblements de terre, ou ravagée par les Turcs et les Persans; mais, malgré ces malheurs, elle passe encore pour la seconde ville du royaume. Jusque dans le 16^e siècle elle a été la résidence d'Abbas (voy.), prince héréditaire de la Perse. Occupée au mois d'octobre 1827 par les Russes, elle fut restituée aux Persans par le traité conclu à Tourkmanchada le 22 février 1828. E. H.

TECHNIQUE, du grec *τεχνή* (*τέχνη*, art), propre à un art, qui appartient à un art. Chaque art, pour atteindre à son but, emploie des moyens et des procédés, des instruments, qui lui sont propres; il lui faut, pour nommer ces instruments, pour indiquer ses procédés, pour faire la démonstration de ses moyens.

des termes spéciaux : ce sont les mots techniques. Évidemment leur nombre tend sans cesse à s'accroître, puisque, dans toutes les sciences, dans tous les arts, le génie de l'invention tend au progrès. La langue grecque est toujours celle qui se prête le plus facilement aux créations de mots nouveaux pour exprimer les choses nouvelles : ses racines sont aussi généralement mises à contribution par la technologie, docile au précepte d'Horace :

*Et nova sctaque semper habebunt verba fidem, si
Græco fonte cadant.* (Art poét., v. 52, 53.)

On appelle *vers techniques*, des vers faits pour aider la mémoire, en rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, etc. Les anciens en ont des exemples : Ausone renferme en 12 vers la durée de l'empire de chacun des 12 Césars. Nos vieux grammairiens aimaient les vers techniques, et coulaient dans ce moule barbare toutes leurs règles. Érasme, Desparrière, Lancelot en ont usé. Le *Jardin des racines grecques* est bien l'image d'un jardin où l'on ne verrait que des racines. Admirez les graves solitaires de Port-Royal rimaient ainsi la 1^{re} règle de leur grammaire latine :

Tout nom d'homme soit masculin ;
- Tout nom de femme, féminin.
Lorsqu'un nom est commun aux deux,
Son genre est commun, non douteux.

Voltaire cite ce commencement de vers technique : *Mascula sunt pons, mons, fons,...* et fait observer que ce ne sont pas des vers dans le goût de Virgile. Cette grotesque versification a été appliquée à l'histoire, à la géographie, aux arts ; et le xix^e siècle a vu paraître un *Panorama universel* en vers de cette fabrique. Au lieu de citer des lignes si laborieusement rimées, rappelons que l'*Art poétique* de Boileau renferme un grand nombre d'excellents vers techniques, parmi lesquels se distinguent les quatre suivants sur le sonnet, où, selon le poète, Apollon lui-même

Voulat qu'en deux quatrains de mesure pareille
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille,
Et qu'ensuite six vers artistement rangés
Fussent en deux tercets par le sens partagés.

J. T.-v.-s.

TECNOLOGIE, mot formé de deux noms grecs, τέχνη, art, métier,

λόγος, discours, et que le Dictionnaire de l'Académie-Française définit *Traité des arts en général*. On en a fait surtout la science des arts industriels, la connaissance des procédés employés dans les arts et métiers. Quelques-uns ont étendu son domaine, borné d'abord à la simple explication des termes techniques, jusqu'à l'économie industrielle, science générale qui peut en effet lui servir d'introduction, mais qui doit être traitée à part, et dont on s'est déjà occupé, dans cette Encyclopédie, à l'art. INDUSTRIE. Pour nous, la technologie nous paraît être en quelque sorte la théorie de l'industrie pratique. Se rapportant surtout à la description des procédés industriels, elle les prend dans la pratique, pour les décrire, les raisonner, indiquer leurs perfectionnements et en retracer l'histoire, rechercher ceux dont ils sont susceptibles, mettre en même temps les procédés actuels à la portée des industriels qui les ignorent encore et les rappeler à ceux qui les connaissent, en leur recommandant de nouveaux moyens, en leur montrant l'analogie de procédés empruntés à d'autres professions, en recherchant des applications aux découvertes scientifiques, etc. Ce qui nous semble devoir particulièrement distinguer le technologiste, c'est d'être avant tout théoricien. Il ne met rien par lui-même en pratique, cela regarde l'industriel ; il recherche les procédés, les discute, les compare et les divulgue : voilà sa mission. Mais pour cela, il faut naturellement que, homme de science d'abord, bon écrivain autant que possible, il ne soit pas étranger à la pratique des arts ; il décrira d'autant mieux un métier qu'il le connaîtra bien, qu'il l'aura même pratiqué. L'homme qui veut utilement s'occuper de technologie devra donc descendre dans les ateliers, se faire expliquer tous les procédés, faire démonter les pièces qui entrent dans la composition des machines, s'exercer à les remonter lui-même, essayer de travailler dessus ; après cela, possédant l'art qu'il veut faire connaître, il pourra s'y appliquer avec fruit, et ses connaissances scientifiques lui serviraient à rectifier ce que la routine conserverait

d'erroné. C'est là ce que fit Diderot lorsqu'il voulut décrire certains mécanismes dans la grande Encyclopédie; on raconte même qu'il fit construire pour son usage un petit modèle du métier à bas, et que toute sa vie il prit plaisir à le démonter et à le remonter.

Ainsi définie et limitée, on voit encore quel champ immense embrasserait la technologie. Les procédés mis en usage dans l'industrie sont si variés, les matières sur lesquelles ils agissent si différentes, les professions auxquelles ils donnent lieu si diverses, qu'il serait bien difficile de cultiver à la fois convenablement toutes les parties de la science. On a donc essayé de classer les arts et métiers de manière à rendre l'étude de la technologie plus facile. Jetons un coup d'œil sur ces nomenclatures.

La première classification des arts et métiers qui paraisse avoir été tentée est celle qu'a donnée D'Alembert dans son tableau des connaissances humaines dressé pour la grande Encyclopédie. Partant du point de vue de son siècle et rapportant tout à la nature, ce savant ne distingue les procédés technologiques que par l'essence même de la substance sur laquelle ils s'exercent. Les arts, métiers et manufactures deviennent ainsi une dépendance de l'histoire naturelle. Le travail de l'or et de l'argent donne les états de *monnayeur*, de *batteur d'or*, de *fileur d'or*, de *tiseur d'or*, d'*orfèvre*, de *planeur*, etc.; le travail des pierres fines produit l'art du *lapidaire*, celui de *joaillier*, etc.; le travail du fer comprend les *grosses forges*, la *serrurerie*, la *taillanderie*, l'*armurerie*, etc.; le travail du verre forme la *verrerie*, la fabrication des *glaces*, la *miroiterie*, l'art du *lunetier*, du *vitrier*, etc.; dans le travail des peaux sont compris l'art du *tanneur*, du *chamoiseur*, du *peaussier*, du *gantier*, etc.; le travail de la pierre, du *plâtre*, de l'*ardoise*, se divise en *architecture pratique*, *sculpture pratique*, *maçonnerie*, art du *couvreur*, etc.; le travail de la soie donne le *tirage*, le *moulinage*, la fabrication d'étoffes diverses, telles que *velours*, *satins*, etc.; le travail de la laine donne la *draperie*, la *bonneterie*, etc. Cette classification

paraît la plus simple et la plus naturelle; mais elle réunit des industries bien différentes de fait, quoique s'exerçant sur même matière, et l'on sait d'ailleurs combien de matériaux divers emploient certaines professions. Pour compléter son tableau, D'Alembert rangea quelques arts à la suite des théories scientifiques dont elles offrent des applications: la *architecture navale* et la *navigation* devinrent des branches de l'*hydrologie*, etc.

C'est encore sur cette base qu'estidée la division que l'on trouve dans l'*Encyclopédie méthodique* (Introduction du *Dict. des arts et métiers*); en effet on a fait une première classe d'arts et métiers mixtes ou qui s'exercent sur des matières diverses, et réunissant en classes générales les métiers qui se rapprochent le plus par les matières premières, comme les arts métallurgiques, etc.

Dans l'introduction d'un Dictionnaire de technologie en 22 vol., dont la publication a été achevée dans ces derniers temps, on ne pose que les deux divisions d'*industrie agricole* et d'*industrie manufacturière*, celle-ci comprenant les arts *chimiques et physiques* et les arts purement *mécaniques et calcul*. Le docteur Andrew Ure, dans le chapitre de sa *Philosophie des manufactures* intitulé *Classification et rapport des manufactures*, sépare les *mécaniques* des arts *chimiques*; puis plaçant au point de vue exclusif du physicien, il range les premiers sous des noms se rapportant, suivant lui, aux propriétés physiques et mécaniques de la matière: la *divisibilité*, l'*imperméabilité*, la *porosité*, la *cohésion*, la *ductilité*, la *malléabilité*, l'*inertie*, la *gravitation*, l'*élasticité*, la *mollesse*, la *tenacité*, la *fusibilité*, la *crallissabilité*. Ainsi les divisibilités se rapportent le *forage*, le *polissage*, la *fonte*, le *labourage de la terre*, etc. Le forage comprend à la fois l'art de créer des puits artésiens et de percer des trous dans une plaque métallique. Le polissage compte parmi ses particularités la coutellerie et la fabrication de verres d'optique. On reproche à cette classification de ne s'appliquer qu'à des procédés élémentaires dont plusieurs

trouvent réunis dans une foule d'industries, et de ne considérer d'ailleurs à la fois qu'un seul des caractères de l'opération technologique, tandis qu'il est difficile de citer beaucoup de procédés industriels où il n'y ait plus d'une qualité essentielle de la matière mise en jeu en même temps ou successivement.

L'auteur de l'art. *Technologie* dans une Encyclopédie encore en cours de publication, considérant la technologie comme « la science des procédés par lesquels l'homme agit sur les forces et sur les matières premières fournies par la nature organique et inorganique pour approprier ces forces et ces matières à ses besoins ou à ses jouissances, » et prenant pour base ces besoins de l'homme, divise la technologie en sept branches principales, savoir : 1° la préparation des matières premières; 2° la nourriture de l'homme, en y comprenant ce qui a rapport aux médicaments intérieurs; 3° les vêtements; 4° les changements dans l'extérieur du globe pour le rendre conforme à nos desseins; 5° le mobilier, les ustensiles, les outils et les machines; 6° les modifications dans la nature ou dans l'apparence des objets pour les approprier à différentes destinations; 7° les instruments et procédés employés dans la pratique des sciences et des beaux-arts. Mais cet auteur se garde bien d'essayer une énumération des arts et métiers ainsi classés. Il avoue même que « cette division a les avantages et les inconvénients des classifications empiriques, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de métiers qu'il ne fût possible de ranger dans une des sept classes principales, mais un grand nombre d'entre eux se rapporteraient à des classes différentes, et devraient être cités plusieurs fois. » D'ailleurs il nous semble que si la technologie est la science qui aide l'homme à s'assujettir la nature, il n'est pas plus rationnel de prendre les besoins de l'homme pour base exclusive d'une nomenclature technologique, que de prendre les produits de la nature, méthode dont l'Encyclopédie que nous citons blâme D'Alembert de s'être servi. Ce n'est, à notre avis, qu'en alliant les deux méthodes, et groupant les arts et métiers suivant les

analogies diverses qu'on y découvre, qu'il est possible, dans l'état actuel de la science, d'établir leur classification. C'est ce que nous allons essayer de faire, autant que la faiblesse de nos moyens nous le permettra.

Et d'abord déterminons aussi exactement que possible le domaine de la technologie. C'est, avons-nous dit, la théorie de l'industrie pratique. Or, par ce mot industrie, on n'entend ordinairement ni l'industrie agricole, ni l'industrie commerciale, ni les professions libérales. Aussi, bien que ces branches d'industrie aient une partie technologique, c'est-à-dire des procédés manuels et des termes spéciaux, nous devons les exclure de la technologie proprement dite, et ne voir en celle-ci que la théorie des arts anciennement appelés *mécaniques*, prenant à la nature ou au producteur des matériaux qu'elle élabore et transforme jusqu'à ce qu'elle les remette aux mains du commerçant, qui les livre au consommateur. Ainsi nous trouvons d'abord deux genres d'opérations technologiques : la *préparation de matières premières*, et la *mise en usage* ou l'*arrangement définitif des matières déjà préparées*. Dans la 1^{re} classe nous voyons des produits des trois règnes de la nature : *minéraux, végétaux, animaux*. Mais après leur extraction, production ou purification, ces produits ont souvent à subir quelques préparations préliminaires avant de recevoir les dernières manipulations qui les approprient définitivement à nos besoins. De là deux genres de travaux dans chacun des ordres de produits dont nous venons de parler.

1° Le *règne minéral* fournit des pierres, des marbres, des ardoises, du grès au *carrier* (voy. *); de la houille au *mineur-houiller*, de la chaux au *chaufournier*, du plâtre au *plâtrier*. On en extrait encore de l'albâtre, des meules, du sel gemme, du jayet, du bitume, du soufre, du tripoli, des pierres à fusil, etc., ainsi que des argiles, des sables vitrifiables,

(* Afin de ne pas trop multiplier les renvois, nous remarquerons ici, une fois pour toutes, que le plus grand nombre des professions industrielles, aussi bien que les matières qu'on y met en œuvre, ont des articles spéciaux dans cet ouvrage. S.

des pierres précieuses, etc., etc., et surtout des métaux. L'extraction de ces matières se fait à l'aide de différents procédés plus ou moins analogues entre eux ; le pic, la pioche, la mine, le lavage, etc., donnent les principaux moyens de les enlever du sein de la terre. Mais alors, la plupart de ces produits exigent une certaine préparation qui les épure et les sépare des matières étrangères auxquelles la nature les a mêlés. Ainsi le carrier dégrossit les pierres; le chaudiériste, le plâtrier font calciner dans des fours la matière calcaire ou le gypse; le briquetier-tuillier fait cuire des argiles pour former des briques, des tuiles, des carreaux, des creusets, etc. D'autres produits sont réduits en poudre ou raffinés. Enfin la chimie s'empare d'une foule de terres dont elle retire des sels, des acides, des oxydes, etc., qui servent, dans l'industrie, comme couleurs, comme réactifs, etc. On a déjà vu, à l'art. MINÉRALOGIE, l'énumération des procédés qui sont en usage pour séparer les métaux des matières auxquelles ils sont alliés dans la nature. Mais tout n'est pas encore dit pour eux. On les fond alors suivant des procédés particuliers (voy. FONDERIE, Hauts-Fourneaux, FOURS, MOULAGE, etc.). On les allie entre eux pour avoir de nouvelles combinaisons métalliques (voy. LAITON, BRONZE, CRYSOCALQUE, MAILLECHOR, ARGENTAN, etc.), ou bien on les épure; puis on les lamine (voy. LAMINOIR), ou les réduit en fil (voy. TRÉFILERIE), etc. Par une addition de carbone, le fer se transforme en acier (voy.), susceptible de recevoir la trempe qui le rend plus dur, mais plus cassant. Quelques métaux sont martelés ou planés (voy. PLANEUR) en planches minces. C'est ainsi que le fer devient de la tôle, etc.

2° Le règne végétal fournit aussi son contingent de matières premières à préparer. Nous n'avons point à nous occuper ici de la production de ces matières qui sont l'objet des soins de l'agriculture, mais nous avons à suivre leur exploitation. D'abord se présentent l'abattage des bois ou l'art du bûcheron, l'extraction des gommés, des résines, des matières tinctoriales, indigo, pastel, etc.; puis la préparation des céréales, la coupe, le

battage et la conservation des grains, et comme opération intermédiaire, leur réduction en farine ou l'art du meunier, etc. ensuite vient la préparation des plantes textiles : ainsi nous trouvons ici le rouissage du lin et du chanvre; enfin, il faut encore citer la préparation de la soie d'Italie, etc.

3° Dans le règne animal on compte d'abord les produits fournis par certains animaux : le miel, la cire, le musc, etc. l'abattage des animaux, et comme intermédiaire, l'art de les assujettir à nos volontés, ce qu'on a nommé la zootechnie : l'art de la chasse et de la pêche, et par suite l'art de fabriquer les poudres de tonnant; puis l'art de dépouiller et dépecer les animaux, l'équarrissage, la boucherie, la triperie, la boyarderie, etc. certaines préparations de leurs dépouilles ou de leurs résidus. Nous trouvons ici d'abord la tonte des brebis, puis le triage, le lavage des laines et des poils de cachemire; les magnaneries et le dévidage de la soie, etc.; les crins, plumes et os pour la matelasserie et la plumerie, les poils de certains animaux pour le trage; puis enfin la préparation des cuirs et peaux, le tannage, corroyage, vernissage, la mégisserie, parcheminerie, chamoiserie, maroquinerie, l'art du fourreur, etc.

Tous ces produits une fois arrachés à la nature et préparés d'une manière générale, il ne s'agit plus que de les approprier aux divers usages que l'homme veut en faire. Ce n'est donc plus la nature qui doit nous fournir maintenant la division, mais bien les besoins de l'homme. De là cinq sections spéciales dans lesquelles nous rangerons les industries en rapport plus immédiat avec le consommateur, et que nous rapporterons aux besoins de l'homme, savoir, dans l'économie domestique, l'habillement, l'habitation, l'ameublement, et les outils et machines. Ici encore nous rencontrerons des procédés intermédiaires qui font subir aux différents produits déjà énumérés une préparation les rendant plus propres aux usages définitifs auxquels ils sont destinés.

1° *Économie domestique.* Les besoins de l'homme dans l'économie domestique

se partagent naturellement entre les *aliments, les boissons, les soins d'hygiène et de santé, l'éclairage et le chauffage*. Pour la préparation des aliments solides, nous trouvons d'abord la boulangerie, et comme intermédiaire, l'art de la minoterie, de la féculerie; puis vient l'art culinaire (cuisinier, pâtissier, etc.), et comme intermédiaires, la fabrication de la gélatine, la préparation du beurre, du fromage, de la graisse, de la moutarde, l'épicerie, etc.; enfin, nous rencontrons l'art des conserves et du confiseur, avec la fabrication du sucre pour préliminaire obligé. Dans la production des aliments liquides, on trouve l'art de faire le vin, le vinaigre, l'huile, la production du lait, la brasserie, l'art de la distillerie, de la fabrication des liqueurs, l'art du limonadier-glacier, etc. Les arts relatifs aux soins hygiéniques et médicaux sont la parfumerie, la broserie, l'art du coiffeur, la natation et les bains, puis l'art du blanchisseur, lessiveur, dégraisseur: comme intermédiaire, l'art de fabriquer le savon; enfin la pharmacie, comprenant la droguerie et l'herboristerie, c'est-à-dire la préparation et la conservation des médicaments, des drogues et des herbes officinales. Parmi les arts qui concernent l'éclairage, on trouve la préparation des liquides à brûler: huile à brûler, alcools dénaturés ou mêlés à des essences; des produits résineux, du gaz hydrogène; l'art du chandelier, et par intermédiaire, l'art du fondeur et du raffineur de suif; la préparation des cierges et des bougies, et comme complément, l'épuration de la cire. Dans les arts qui s'occupent des combustibles, on range la préparation du charbon de bois, la fabrication du coke, etc.

2° *Habillement*. Les arts qui concernent l'habillement se divisent en deux séries: ceux qui préparent les tissus, ceux qui confectionnent des vêtements. La laine, la soie, le chanvre, le lin et le coton sont susceptibles d'être peignés, filés, teints et tissés. La laine peut de plus être drapée, certains poils sont feutrés. Le crin, le verre même mêlé à la soie sont aussi employés à des tissus. Le tissage peut être uni ou broché et former des dessins. Les tissus sont encore suscepti-

bles d'être apprêtés, blanchis, teints, imprimés, brodés ou ornés de passementerie (*voy. FILATURE, ÉTOFFES, SOIERIES, DRAP, BRODERIE, PASSEMENTERIE, TEINTURE, IMPRESSION SUR ÉTOFFES, etc.*). Quelques étoffes sont prêtes à servir à l'homme en sortant du métier, ou ne demandent qu'un léger travail, comme les objets de bonneterie, les couvertures, les tapis, les châles (*voy. ces mots*); d'autres sont fabriquées en pièces et servent aux ouvriers à l'aiguille pour préparer des vêtements. Parmi ces derniers métiers on range l'art du tailleur, de la couturière, des modistes, des chemisiers, de la lingère, du fabricant de casquettes, de parapluies. D'autres états se servent de peaux comme tissus, tels sont les gantiers, cuillottiers, bottiers, cordonniers. L'art de la chapellerie est basé sur le feutrage. Depuis qu'on recouvre les chapeaux d'hommes en peluche de soie, les carcasses se font d'un feutrage bien plus léger. La chapellerie et une foule d'autres métiers emploient aussi des fourrures, dont on fait des bonnets, des garnitures, etc. Le caoutchouc entre maintenant dans la fabrication des tissus imperméables (*voy.*); d'autres sont cirés et gommés.

3° *Habitation*. Les arts qui s'occupent de la construction des habitations sont de différentes natures. Les uns assouplissent les métaux, les autres travaillent le bois, les autres les pierres, etc. Parmi les premiers, on compte la serrurerie, la plomberie-zinguerie; les seconds sont la charpente et la menuiserie, et par intermédiaire le sciage de long ou les scieries mécaniques; les troisièmes comprennent les terrassiers, les tailleurs de pierre, les marbriers, les mortelliers ou fabricants de mortiers, ciments, bétons, enduits, etc., les maçons ou ouvriers mettant en place et rendant solides les pierres qui forment nos habitations, les couvreurs qui en recouvrent les toits, etc. Différents états se rapportent plus ou moins directement à ceux que nous venons d'indiquer. Ainsi, la maréchalerie se rapproche de la serrurerie; la layetterie d'emballage est une variété de la menuiserie, dont le travail est infiniment multiple; la sculpture pratique se rattache à la taille des pierres, le pavage à

la maçonnerie, etc. Les constructions navales, de bateaux, la construction des routes, la fabrication des voitures et le charonnage emploient des procédés industriels semblables à ceux qui sont usités dans la construction des bâtiments, et peuvent par conséquent être réunis à ces industries.

4° *Ameublement.* Des arts qui concernent l'ameublement, les uns se rapportent aux meubles, les autres à la décoration, d'autres encore aux ustensiles de ménage; nous y rangerons aussi l'industrie des bronzes, quoiqu'elle s'élève quelquefois à la hauteur des grandes constructions, et l'art de la papeterie et des produits qui s'appuient sur elle. Pour les meubles, nous trouvons l'ébénisterie, la tabletterie, la bimbelerie, la fabrication des billards, des lits et meubles en fer, des coffres, etc. La décoration se compose de la vitrerie et peinture, à laquelle se rattache la peinture en voiture; la fabrication des papiers peints et tentures, l'art du tapissier, du matelassier, auquel appartient aussi le sellier-bourrelier, le cardage des laines et crins, la fabrication des fleurs artificielles, celle des cadres, la sculpture en bois, l'art du tourneur, la dorure sur bois, le moulage en plâtre, la miroiterie dont dépend l'étagage des glaces, la marbrerie et le polissage des marbres, la fabrication des cartons-pierres, stucs, mosaïques et compositions qui durcissent en séchant, etc. Les ustensiles de ménage sont de plusieurs natures: les uns sont de terre, les autres de métaux. Dans les premiers se rangent la fabrication des poteries: terre cuite, terre de pipe, faïence, poterie de grès, creusets, porcelaine, et leurs décorations (comme émail, vernissage, peintures, etc.), le coulage des glaces, cristaux, verres et pierres fines artificielles; les ustensiles métalliques se composent des ouvrages de chaudronnerie, tôlerie, ferblanterie, lampisterie, poterie d'étain, etc., et auparavant, comme intermédiaires, viennent la fabrication du fer-blanc et des moirés métalliques, ce qui se rapporte à l'étagage des métaux usité surtout dans la chaudronnerie, le vernissage de la tôle, la fabrication des toiles métalliques, la galvanisation du fer, etc.

C'est encore parmi les ustensiles de ménage qu'il faut ranger les objets de vannerie, de fontainerie, de tonnellerie, de poëlerie, les balais, paillassons, chaufferettes, etc., etc. L'industrie des bronzes et orfèvrerie se divise en bronzes, laiton, orfèvrerie, plaqués, bijouterie, joaillerie; le monnayage, l'art du lapidaire, et la dorure et de l'argenteur s'y rattachent. Comme étroitement lié à cette branche d'industrie, il faut compter l'art de mouler dans l'argile ou l'art du fondeur, puis la ciselure, l'ajustage, etc. Sous le titre d'art de la papeterie et gravure, nous comprendrons tout ce qui tient à la fabrication des papiers et cartons, à la gravure et à l'impression en taille-douce: en lithographie, à la fabrication des encres, des colles, au coloriage des images et à la préparation des couleurs, à la gravure et à la fonte des caractères, à la composition et à l'impression typographiques, au brochage et à la reliure de livres, enfin à la fabrication des livres de fantaisie, cartonnages, registres, etc.

5° *Outils, instruments et machines.*

Dans cette dernière section nous rangeons la quincaillerie, la taillanderie, les objets métalliques de mercerie, la coutellerie, les instruments de chirurgie, l'armurerie, l'horlogerie, les instruments de précision, les instruments de musique et les mécaniques proprement dites. Dans la quincaillerie nous comprenons une foule de petits outils servant aux arts: les limes, râpes, scies, cardes, pinces, tenailles, alènes, la clouterie, les ressorts, etc.; nous y joindrons encore les outils des chevaux. Dans la taillanderie, des outils plus gros: les faux, faucilles, truelles, pioches, pelles, etc. Les objets de mercerie sont les aiguilles, les épingles, les dés à coudre, les buscs de corsets, etc. La coutellerie comprend les couteaux, les ciseaux, les rasoirs, etc. Les instruments de chirurgie sont non-seulement ceux qui composent les trouses, mais encore des sondes, des forceps, des bandages, et y comprenant ceux qui sont destinés à maintenir les hernies, etc. Le sens du mot armurerie doit être un peu étendu pour comprendre non-seulement les armes à feu, mais aussi les armes blanches, armures, casques, objets d'équipement.

arcs, arquebuses, et même le forage des canons, etc. L'horlogerie s'occupe des montres, chronomètres, pendules, horloges et autres petits mouvements réguliers. Les instruments de précision sont d'une infinité d'espèces, et s'appliquent à la chimie, à la physique, à l'optique, à l'astronomie, à la géométrie, à la géodésie : on y trouve les phares, les lunettes d'approche, les balances, les poids et mesures, les hygromètres, baromètres, thermomètres, aréomètres, etc., etc. Les instruments de musique sont à cordes ou à vent; les premiers empruntent des caisses en bois à l'ébéniste et le facteur monte les cordes dessus; les seconds demandent au fondeur le corps de l'instrument, ou des petites pièces s'adaptant à des trous par où l'air peut s'échapper en produisant des sons variables. Enfin les grandes machines sont ou hydrauliques, comme les pompes; ou propres à l'agriculture, comme les charrues; ou destinées à la fabrication des tissus, comme les métiers; ou encore à imprimer, comme les presses; ou bien elles servent à écraser, comme les moulins, les manéges, les pilons, etc.; ou à travailler le fer, à le forger, le percer, le raboter; etc.; ou à creuser la terre, comme les sondes à forer des puits artésiens; ou à produire et à propager le mouvement, comme les machines à vapeur. Voy. tous ces mots et l'art. МАШИНЫ en général.

Cette longue et cependant encore incomplète énumération des branches infinies dans lesquelles se ramifient les arts et métiers suffit pour démontrer l'importance de la technologie. Les gens du monde éprouvent à chaque instant, dans leurs rapports avec les ouvriers, combien quelques teintes de cette science leur seraient utiles. Les industriels eux-mêmes n'auraient qu'à gagner à l'étude des ouvrages où les hommes qui ont étudié leur art mettent à leur portée les méditations et les découvertes de la science. Quant aux savants, où pourraient-ils puiser de plus douces jouissances que dans des recherches qui aboutissent à l'amélioration du sort de leurs semblables par de nouvelles et sages applications de la science à l'industrie? Comment d'ailleurs la science ne reconnaît-elle pas tout ce

qu'elle doit de son côté à la technologie? La bonté des instruments n'est-elle pas le plus sûr garant de l'avancement des connaissances humaines? et l'art typographique n'est-il pas leur plus puissant auxiliaire?

Les cours du Conservatoire des arts et métiers de Paris, des écoles d'arts et métiers des départements (voy. CHALONS, LYON, etc.), et quelques cours gratuits et particuliers, ont pour but de répandre l'étude de la technologie; mais ils sont encore bien insuffisants. La nécessité d'écoles industrielles spéciales s'est fait sentir à de bons esprits; mais la crainte de voir négliger les études classiques en éloigne beaucoup d'autres. Des livres importants ont aussi déjà été publiés en France sur la technologie. Au XVIII^e siècle, la grande Encyclopédie s'était donné pour tâche d'expliquer tous les termes techniques des sciences, des arts et des métiers; une Description des arts et métiers paraissait sous les auspices de l'Académie des Sciences; l'*Encyclopédie méthodique* enfin contenait un Dictionnaire des arts et métiers. Depuis a paru le grand *Dictionnaire de technologie* dont nous avons parlé précédemment, et dans ce moment même nous recevons les premières livraisons d'un *Dictionnaire des arts et manufactures* qui renfermera la traduction du célèbre *Dictionnaire of arts, manufactures and mines* du docteur Ure, le compte rendu de l'exposition de 1844 et la description de tous les procédés industriels nouveaux et les moins connus (gr. in-8°, à 2 col. avec fig. intercalées dans le texte). Nous devons encore citer les *Rapports du Jury central des expositions de l'industrie*, où l'on peut suivre les progrès industriels de notre pays; le *Dictionnaire de l'Industrie manufacturière, commerciale et agricole*, en 10 vol. in-8°, publié à Paris, de 1833 à 1841. L'*Encyclopédie-Roret*, ou collection de petits manuels in-18 sur chaque art ou métier, et une foule de recueils périodiques où l'on fait connaître les brevets d'inventions, où les nouvelles découvertes sont passées en revue, etc. Telles sont, par exemple, les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les*

manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, qui paraissent depuis le commencement du siècle chez MM. Tröuttel et Würtz. L. L.

TE DRUM, cantique d'actions de grâces en usage dans l'Église catholique, ainsi nommé parce qu'il commence par les mots *Te Deum laudamus, Te Dominum confitemur*. On l'attribue communément à S. Ambroise ou à S. Augustin, et aussi, mais d'après une opinion beaucoup moins répandue, à S. Hilaire de Poitiers ou à S. Nicaise. Il se chante, les dimanches et jours de fêtes, à la fin de *matines*.

En dehors de l'office divin, c'est de ce morceau que l'on fait usage pour rendre grâces à Dieu de quelque bienfait signalé, tel que la cessation d'un fléau public, l'introduction d'un nouveau souverain, etc.; on en fait plus communément usage pour quelque victoire remportée sur terre ou sur mer, d'où l'esprit de fronde a tiré ce dicton très vrai, quand il n'est pas trop généralisé, que le *Te Deum* des rois était le *De profundis* des peuples.

Comme, en ces dernières occasions, le *Te Deum* est d'ordinaire chanté en grande pompe, il a été souvent mis en musique par les compositeurs, et les développements que comporte le tableau des habitants des cieux et de la terre rendant au Très-Haut de solennelles actions de grâces, ont fourni assez souvent de belles inspirations. Le *Te Deum* jouit encore en France d'un privilège particulier qui consiste à servir de thème d'improvisation aux organistes, la veille des fêtes patronales: ceux-ci exécutent autant de morceaux qu'il y a de versets impairs. Ils ne cherchent point à exprimer sur l'orgue le sens des versets dont ils sont chargés, à l'exception d'un seul, dont les paroles sont: *Judex crederis esse venturus*. Ils tâchent alors de donner, au moyen des immenses ressources fournies par leur instrument, une idée du cataclysme qui doit précéder la fin du monde, dont, comme on sait, l'époque a déjà été plusieurs fois annoncée et fixée sans que cela ait porté le moindre trouble dans la marche calme et réglée de la mécanique céleste.

J. A. DE L.

TÉGLATH-PHALAZAR, succes-

seur de Phul ou Sardanapale II, fondateur de la seconde monarchie assyrienne sur le trône 749 ans av. J. Conquérant redoutable, il travailla à succès à rendre à l'empire ses anciennes limites, et se fit craindre de tous ses vassaux. Aussi Achaz, roi de Juda, l'appela-t-il à son secours contre Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, qui le venaient assiégés dans Jérusalem, en passant sa protection des trésors du temple et du palais et en se rendant son tribut. Téglath-Phalazar envahit la Syrie, et Damas, parcourut en vainqueur le royaume d'Israël, et emmena captifs dans son état un grand nombre d'Israélites mourut vers l'an 730, et eut pour successeur son fils Salmanassar. Voy. A. XIX.

E. H.

TEGNER (ÉSAÏE), évêque de Wexmunde dans le Smaland, un des plus célèbres poètes de la Suède, naquit dans le comté de Warmeland en 1782. Il fut d'abord occupé de bonne heure de l'étude des sciences, et en 1812 il fut nommé professeur de littérature grecque à l'université de Lund. Plus tard il devint membre de l'Académie suédoise, ainsi que plusieurs sociétés savantes, et en 1823 fut placé sur le siège épiscopal de Wexmunde. Il s'est illustré par un grand nombre de poésies dont les éditions, toujours recherchées, se succèdent rapidement, et parmi lesquelles on cite surtout son poème dactylique du *Sage*, le *Chant de guerre de la landwehr de la Scanie* (Suède 1849), un chant national composé en 1813 sous le titre de *Svea*; les *Enfants de la Cène* (Lund, 1821), idylle en six hexamètres; *Axel* (Lund, 1822); *les Sagas de Frithiof* (1825) qui a été traduite en français et dans plusieurs langues. Tegner ne s'est attaché à aucun des partis qui divisent la littérature suédoise; il n'a voulu se soumettre servilement ni aux lois de la poésie française, ni à celles de la poésie allemande; il s'est contenté de prendre de l'une de l'autre ce qu'il a jugé vrai et bon. Peut-être ses poésies manquent-elles de profondeur dans les idées, mais ce défaut est racheté par une foule de qualités; elles se distinguent en général par la vivacité des sentiments, une fine plaisance

rie, une grande profusion d'images et un langage véritablement poétique. C. L.

TÉHÉRAN, ou plutôt **TEHRAN**, capitale de l'Irak-Adjemi (voy.), dans la Perse (voy.) occidentale, et résidence du souverain, est bâtie sur le versant méridional de l'Elbourz, au milieu d'une plaine fertile, mais dépourvue d'arbres, à 3,786 pieds au-dessus du niveau de la mer, et à 38 lieues de la mer Caspienne. Le climat y est très variable à cause des hautes montagnes qui l'avoisinent et dont descendent une multitude de ruisseaux. L'humidité du sol en rend d'ailleurs le séjour insalubre pendant les étouffantes chaleurs de l'été : aussi la cour et une grande partie des habitants l'abandonnent-ils à cette époque de l'année pour échapper aux fièvres et au mauvais air. Téhéran a la forme d'un carré long de 2½ milles géogr. de circuit. Elle est ceinte de fossés et d'une épaisse muraille flanquée de tours, mais dans un si triste état, qu'elle ne pourrait opposer une résistance sérieuse. On y entre par quatre portes ornées de mosaïques, devant chacune desquelles s'élève, à la distance de 200 pas, une grosse tour ronde défendue par un fossé. Les rues sont étroites, sales, irrégulières ; les maisons, en briques crues, sont très basses, et ont rarement plus du rez-de-chaussée ; mais la plupart sont entourées de jardins délicieux. Téhéran ne compte pas moins de 150 caravanserais, autant de bains, 4 bazars, et plusieurs fabriques de soie, de coton, de tapis et d'ouvrages de fer. L'édifice le plus remarquable est le palais du chah, vaste bâtiment quadrangulaire, assez bien fortifié, qui renferme aussi le harem et le trésor du roi de Perse. La population, que Ker Porter évaluait à 60 ou 70,000 âmes, augmente tous les jours ; on ne peut pas l'estimer aujourd'hui à moins de 130,000. Dans le XIV^e siècle, Téhéran était déjà une ville d'une certaine importance. Prise et détruite par les Afghans, elle fut rebâtie par Kérim-Khan. Mohammed-Khan l'embellit, la fortifia et y établit sa résidence. On voit dans les environs les ruines de Raï, l'ancienne *Rhagès* de la Bible, ville encore célèbre du temps d'Alexandre-le-Grand, où naquit Haroun-al-Raschid,

et qui fut saccagée par Tebinghiz-Khan. À 2 milles au nord-est de Téhéran, on admire le château royal de Tachti-Kadjar (le trône des Kadjars, voy. ce nom), dont les terrasses en amphithéâtre rappellent les jardins suspendus de Sémiramis. Plus loin s'élève le Demawend, volcan éteint de 12,000 pieds de haut, auquel on attribue les nombreux tremblements de terre qui désolent le pays. E. H.-G.

TEIGNE (*tinea*). C'est, dans l'histoire naturelle, le nom générique sous lequel on confond vulgairement toute une tribu de petits lépidoptères nocturnes (voy.) dont les chenilles vivent dans des fourreaux (les *tinéites* des entomologistes modernes). Ces papillons se reconnaissent facilement à l'exiguité de leur taille, à leurs ailes plissées dans l'état de repos et appliquées perpendiculairement sur les côtés du corps, ou roulées sur l'abdomen ; les chenilles à leur corps lisse, dépourvu de poils, et supporté par seize pattes au moins. On appelle *fausses teignes* les espèces qui vivent dans des galles fixes, formées aux dépens des feuilles ou des fruits dans l'intérieur desquels elles s'abritent et percent des galeries, d'où leur est venu aussi le nom de *chenilles mineuses*. Les *teignes proprement dites* transportent leur fourreau avec elles. Ce sont ces dernières, vulgairement désignées sous le nom de *vers*, qui attaquent les étoffes de laine, le crin, les fourrures, qu'elles coupent avec leurs mâchoires pour en fabriquer leurs fourreaux : telles sont particulièrement la *teigne des draps*, d'un gris argenté, qui se creuse des galeries dans l'épaisseur des étoffes de laine, et se construit un fourreau avec les brins qu'elle en détache ; la *teigne des pelletteries*, qui se distingue de la précédente par un ou deux points noirs sur les ailes, et qui coupe les poils des fourrures à leur racine pour s'en construire un tuyau feutré ; la *teigne des grains*, qui est couleur de café au lait et occasionne de grands dégâts dans nos départements agricoles du midi ; la *teigne à front jaune*, qui ravage les collections d'histoire naturelle ; l'*aglosse de la graisse*, qui, à l'état de larve, se nourrit de matières grasses, rongé le cuir, les couvertures de livres ; la *galerie de*

La cire, dont la chenille fait de grands dégâts dans les ruches. Le camphre, le tabac et les autres substances odorantes à l'aide desquelles on croit pouvoir éloigner ces insectes destructeurs remplissent mal ce but. Le seul moyen vraiment sûr de se préserver de leurs ravages est d'envelopper les objets assez hermétiquement pour qu'ils ne puissent y déposer leurs œufs ; car il suffit que le papillon touche un instant au tissu pour y laisser les imperceptibles œufs d'où sortiront bientôt des légions d'insectes destructeurs.

C. S.-R.

TEIGNE. En médecine, on nomme ainsi une éruption pustuleuse, spéciale au cuir chevelu, à peu près exclusivement propre à l'enfance et susceptible de se transmettre par contagion. Longtemps confondue avec des maladies survenant dans des conditions analogues et offrant plus ou moins de rapports dans leur marche et leur mode de terminaison, la teigne proprement dite peut être aujourd'hui assez facilement distinguée des autres éruptions susceptibles de se développer sur le cuir chevelu, mais qui appartiennent à un autre ordre. Outre les caractères que rappelle notre définition, la teigne, qui paraît siéger dans les follicules pileux, emprunte son caractère spécifique à la forme des croûtes qui constituent un de ses éléments le plus facilement saisissables : ces croûtes, plus ou moins nombreuses, isolées ou formant un tout presque continu à la surface du cuir chevelu, adhérent fortement au tissu de la peau dans lequel elles semblent comme enchâssées ; d'une couleur jaune sale, elles sont très souvent traversées par un cheveu ; elles présentent une dépression centrale plus ou moins régulière qui donne au produit morbide quelque ressemblance avec les alvéoles d'une ruche à miel, ce qui a fait appeler la maladie du nom de *favus*, *teigne favueuse*, sous lequel on la désigne souvent dans la pratique.

La misère et toutes les conditions défavorables à la santé que cet état entraîne sont la cause la plus ordinaire sous l'influence de laquelle on voit la teigne se développer. Telle est la puissance de cette cause, que la contagion

peut-être ne réalise la maladie que la misère y a, en quelque sorte, préparé l'organisme, et qu'après avoir disparu par le bénéfice de l'âge, on la voit, dans quelques cas, reparaitre dans la vieillesse quand, à cette période de la vie, l'homme retombe dans les conditions malheureuses de son enfance. Il suffit de signaler la part de cette cause dans la production de la maladie pour qu'on conçoive immédiatement que, lorsqu'il s'agit d'un traitement radical, il est de la dernière importance de soustraire le malade à cette influence funeste. Toutefois, quelque utile qu'il soit de rétablir par le moyen de la respiration d'un air pur vivifié par les rayons solaires, d'une alimentation substantielle, la constitution débilitée par la plupart des enfants atteints de la teigne, il est des cas où, avant d'en venir à ce régime, il faut combattre par des moyens appropriés les accidents d'irritation qui peuvent exister soit sur le cuir chevelu, soit dans divers organes internes. Lorsque la maladie est récente, il suffit souvent de moyens simples, et de tout de soins de propreté pour la faire disparaître assez rapidement. Il n'en est plus de même quand l'éruption, existant depuis un temps plus ou moins long, a profondément altéré le tissu à la surface duquel elle s'est développée : c'est alors qu'il convient d'attaquer le mal par des moyens plus ou moins énergiques. Tout le monde a entendu parler du traitement barbare de la calotte ; il est fort rare qu'on y recoure aujourd'hui. Voici sommairement la méthode suivie par les médecins modernes pour combattre les teignes rebelles. Après avoir coupé les cheveux, on détermine la chute des croûtes au moyen de cataplasmes émollients puis on nettoie la peau à l'aide de positions huileuses, savonneuses ; cela fait on recourt à l'usage des poudres ou de pommades épilatoires, dont des sels alcalins font la base. Les frères Malouin bien qu'ils continuaient à tenir leur procédé secret, ne paraissent point employer d'autres moyens. La durée moyenne de ce traitement est de trois mois environ. Il échoue parfois, mais il réussit le plus ordinairement. *Voy. GOURMES, PEAU (maladies de la).*

M. S.-R.

TEINT. C'est le coloris propre à la face humaine. Parmi les causes qui concourent le plus puissamment à imprimer au teint les différences qu'il présente, il faut placer la constitution, les habitudes physiques et morales, l'âge et enfin les maladies. Les femmes douées d'un tempérament dans lequel tend à prédominer l'élément lymphatique et nerveux ont une peau fine, douce, diaphane, sous laquelle on voit, en quelque sorte, circuler le sang; c'est à ces conditions anatomiques, aussi bien qu'à la vie plus sédentaire, moins laborieuse, qu'elles mènent en général, qu'il faut attribuer le teint particulier qu'on observe chez la plupart d'entre elles. Une constitution différente, caractérisée surtout par la prédominance sanguine ou bilieuse, une vie plus tourmentée, l'habitude de travaux plus pénibles, contribuent au contraire à donner à la face de l'homme un teint plus sombre, qui est loin toutefois d'exclure l'animation et qui s'allie merveilleusement avec la sévérité plus grande de sa physionomie. Des diverses habitudes physiques qui peuvent exercer la plus profonde influence sur le coloris de la face humaine, il n'en est pas dont l'action soit aussi puissante, dans ce sens, que l'insolation. L'homme qui passe une grande partie de sa vie à l'air libre et dont la face reste exposée au contact direct des rayons solaires, ne tarde point à voir son teint rougir, brunir fortement. Il en est de même, bien qu'à un moindre degré, du mode d'alimentation : sous l'influence d'une nourriture substantielle, très animalisée et arrosée d'un vin généreux, en même temps que toutes les fonctions s'accomplissent d'une manière plus énergique, le teint s'anime et devient l'expression fidèle d'une plus grande intensité de la vie. Les conditions inverses impriment au teint des modifications non moins profondes. L'homme qui mène une vie sédentaire, dont la face n'est point touchée par le contact vivifiant des rayons du soleil, qui n'use que d'aliments peu réparateurs, a le teint pâle, blafard : c'est la plante qui s'étiole dans l'ombre. Les habitudes morales exercent aussi une grande influence sur le teint; le savant pâlit sur les livres, comme l'ambitieux

dans la poursuite de la gloire, et le voluptueux au milieu de la jouissance de ses vains plaisirs. L'âge fait perdre successivement au teint son éclat. Les maladies exercent en général une influence analogue; le visage pâlit à mesure que les souffrances prolongent, et à la suite des maladies chroniques, qui minent lentement l'organisme, le teint devient terne, languissant, souvent presque cadavérique.

M. S-π.

TEINTURE. Les matières textiles sont rarement employées dans leur état originel. Par la teinture, on peut leur communiquer une variété considérable de couleurs; mais pour cela, il est essentiel qu'elles aient été préalablement soumises à différentes opérations: le lin, le chanvre, le coton, etc., et les tissus qui en proviennent sont soumis au *blanchiment*; la laine au *désuintage*, la soie (*voy. ces mots*) au *décreusage*.

La teinture est la fixation, à la surface des fibres textiles, de particules colorantes. Il est certains cas où les corps colorants peuvent s'unir directement aux tissus; mais le plus souvent, les tissus doivent être imprégnés de certaines substances qui ont reçu le nom de *mordants* (*voy.*); c'est même un fait d'expérience que, pour obtenir une bonne teinture, il faut soumettre tout tissu au *mordançage*.

Avant les importants travaux de M. Chevreul (*voy.*), nul principe ne dirigeait l'industrie dans les combinaisons des substances colorantes avec les matières filamenteuses. Aujourd'hui, grâce à cet habile chimiste, on connaît toutes les influences que les couleurs exercent les unes sur les autres; il a déterminé les teintes produites par deux couleurs juxtaposées qui, par le contraste, ne sont pas ce qu'elles seraient à l'état d'isolement; il a donné les moyens pour apprécier la distance qui sépare deux tons de la même gamme (*voy. plus loin*).

Les substances tinctoriales, telles qu'elles nous sont fournies par la nature ou le commerce, ne donnent pas des couleurs constamment semblables. Ainsi l'indigo fournit des teintes variées dans les mêmes cuves, tandis que l'*indigotine*, qui a été séparée des substances fauve,

rouge ou jaune que contiennent les divers indigos, présente des gradations parfaitement définies sur soie, coton ou laine.

Une fois les couleurs fixées sur les tissus, le lavage ne les enlève plus. Cependant il est certains agents qui les font pâlir, qui changent leur nuance, qui les font disparaître complètement. De ces agents, la lumière solaire est le plus puissant. Les couleurs qui perdent leur ton à la lumière sont dites *fugaces*; elles sont *faux teint* quand les acides ou les alcalis les font passer d'une teinte à une autre; elles sont *solides* ou *bon teint* quand elles n'éprouvent aucune altération. Il résulte des expériences de M. Chevreul qu'aucune des étoffes teintes avec l'indigo n'est, à proprement parler, décolorée, si le ton est élevé; pour les étoffes teintes avec le sulfate d'indigo, le curcuma, le carthame et l'orseille, le coton est, de toutes les matières textiles, celle qui se décolore davantage; pour le rocou, le coton se décolore le moins, et la soie vient ensuite; la soie et la laine, teintes avec le sulfate d'indigo et l'orseille, restent bien plus colorées que les mêmes étoffes teintes avec le rocou, le carthame, le curcuma.

Toutes les couleurs (*voy.*) que présente la nature ou produites par les arts naissent du mélange des sept faisceaux lumineux compris dans le spectre (*voy. LUMIÈRE*), et dont la réunion constitue la blancheur ou le blanc: ce sont le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge. Les couleurs primitives sont le bleu, le jaune, le rouge. Ces couleurs primitives sont dites *franches* par M. Chevreul, et il donne à leur mélange binaire, le violet, le vert et l'orangé, le nom de *couleurs rabattues* quand on y a mêlé du noir depuis les tons les plus clairs jusqu'aux tons les plus foncés. Le violet résulte du mélange du rouge et du bleu; le vert se forme du mélange du bleu et du jaune; l'orangé provient du mélange du jaune et du rouge.

On se sert fréquemment des expressions de *tons* et de *nuances* dans des mélanges de couleurs faits pour produire certains effets. D'après M. Chevreul, le mot *ton*, relatif à une couleur,

ne doit être pris que pour indiquer des modifications que cette couleur éprouve quand on l'abaisse par du blanc ou qu'on la rehausse par du noir. Pour signaler l'ensemble des tons fournis par une couleur modifiée de cette manière M. Chevreul emploie l'expression *gamme* dans laquelle le couleur paraît le ton normal; mais ce ton normal paraît également appartenir à une *gamme* ou *rabattue*, c'est-à-dire dont les tons ternis par du noir sont employés sous le nom de *brunitures*. Le mot *nuance* (*voy.*) s'applique aux modifications que peut éprouver une couleur donnée par son mélange avec une quantité d'une autre couleur. On a de sorte les tons des gammes bleue, violette, verte, etc.; les nuances du bleu, du jaune, etc.; et chacune de ces nuances constitue une nouvelle gamme.

On emploie souvent en teinture, dans le but de diminuer l'éclat des couleurs mêmes, des *brunitures* ou *couleurs ternies*; on les obtient par le moyen d'un bois de campêche, de noix de galle et de sumac; mais ces couleurs ne sont pas solides, et l'on arrive à des résultats plus avantageux par le procédé qui consiste à *rabattre* le rouge avec du jaune et du bleu ou avec du vert; l'orangé avec du bleu; le jaune avec du rouge et du bleu ou du violet; le vert avec du rouge et du bleu avec du jaune et du rouge ou l'orangé; le violet avec du jaune, ajoutant d'autant plus de couleur de tinée à produire la bruniture que l'on veut rabattre davantage la couleur.

Les matières colorantes naturelles employées en teinture sont solubles ou insolubles dans l'eau. Lorsqu'elles sont solubles, on les soumet à l'action de l'eau chaude, placées dans un sac, et l'on charge du principe colorant qu'elles retiennent. Les matières textiles étant mouillées, on les travaille dans le bain pendant le temps nécessaire à la fixation de la couleur que l'on veut obtenir. Le bain de teinture est amené à la température de l'ébullition ou à des températures inférieures particulières, suivant que l'on teint du coton, du chanvre, du lin, de la laine, de la soie. Une matière

textile ou un tissu quelconque, plongé dans un liquide, s'en imbibé difficilement d'une manière régulière. Si ce liquide était chargé d'une substance colorante, il en résulterait que la couleur ne serait pas également distribuée. Conséquemment, avant de plonger les fils ou les tissus dans un bain de teinture, on les mouille avec l'eau et on les tord pour en séparer l'excès de liquide. Lorsqu'on teint les matières textiles en fils, on place les *écheveaux* ou *mateaux* sur des *lissiers* en bois que l'on fait reposer par leurs extrémités sur les bords de la chaudière; on les *lise* dans le bain pour leur faire prendre la teinture d'une manière uniforme. Si on opère sur des tissus, on les place sur un *tour* posé également sur les bords de la chaudière. On déroule au sein du liquide, et on laisse toutes les parties du tissu plongées dans le bain assez longtemps pour que le dépôt de la matière colorante se soit fait régulièrement. Que l'on agisse sur des matières textiles en fils ou sur des tissus, on les lave avec soin au sortir du bain de teinture. Les *mateaux* sont placés d'abord sur les chevilles, et tordus, puis lavés et tordus encore pour exprimer toute l'eau qu'ils peuvent abandonner. Les étoffes sont lavées dans un courant d'eau; et, dans les deux cas, les lavages sont faits avec beaucoup d'attention.

Lorsque les matières colorantes sont insolubles dans l'eau, on a recours à certaines préparations qui les disposent à se fixer sur les fils et sur les tissus. Voici, en peu de mots, comment on agit pour les couleurs rouges par la laque, et pour la teinture par l'indigo. 1° La laque est réduite en poudre la plus ténue possible; on en fait une sorte de pâte avec de l'eau; puis on y mêle de l'acide sulfurique, dans un vase de plomb. Après 24 heures de contact en été, et 48 heures en hiver, on ajoute au mélange 8 litres d'eau bouillante par chaque kilogr. de laque employée. On décante le lendemain. On sature l'acide avec la chaux éteinte ou le carbonate de soude. La laque donne à la laine une belle teinte écarlate que l'on peut aviver par un peu de fustet. 2° L'indigo, fusible dans l'eau, peut se dissoudre dans deux véhicules : l'acide sul-

furique et les alcalis. Traité par l'acide sulfurique, il conserve sa couleur; il la perd par les alcalis. La teinture obtenue par l'acide sulfurique est connue sous le nom de *bleu de Saaxe*; la préparation par les alcalis est désignée par le nom de *bleu de cuve*. Pour teindre avec la préparation par l'acide, il est nécessaire d'ajouter un alcali qui, s'emparant de l'acide, précipite l'indigo. Dans le procédé de teinture à la *cuve*, on ajoute un acide. D'autres préparations de teinture où entre l'indigo sont désignées sous le nom de *cuve d'Inde*, *cuve au pastel*. Quelquefois, comme dans la cuve au pastel, il se passe des réactions très nombreuses, dont la connaissance permet de prévenir et de remédier aux accidents connus sous les noms de *cuves rebuées*, *coulées* ou *décomposées*, *vert brisé*. Voici, d'après M. Chevreul, le rôle que joue chacune des substances qui entrent dans la composition d'une cuve au pastel. Ces substances sont : l'indigo, le pastel vert, en pain ou desséché, le son, la garance, la chaux, souvent la potasse. Le pastel fournit de l'indigo, opère la fermentation, et enlève de l'oxygène à l'indigotine pour la rendre soluble. Le son, par la fermentation, enlève aussi de l'oxygène à l'indigotine, fournit un acide qui sature une portion de la chaux, et, en donnant à l'eau de la viscosité, la rend susceptible de mieux retenir l'indigo en suspension. La garance opère aussi par fermentation, elle augmente la viscosité du liquide, et fournit du rouge qui communique une teinte violette à l'indigo. La chaux enlève les acides aux sels existant dans la liqueur, elle dégage de l'ammoniaque, précipite plusieurs substances en excès, précipite elle-même de l'indigotine, et ralentit la fermentation. La conduite d'une cuve de ce genre est très difficile. Les caractères qui peuvent diriger l'ouvrier dans la préparation d'une cuve au pastel sont : la couleur de la liqueur, la couleur de la *fleurrée* qui se forme à la surface, le son produit par la percussion.

Les couleurs obtenues par double décomposition sont celles qui résultent de la réaction de certains sels pouvant, par l'échange de leurs acides et de leurs bases,

donner naissance à un sel insoluble qui se précipite. C'est ainsi que se prépare le *bleu de cyanure de fer*, *bleu de Prusse* ou *bleu Raymond*, du nom de l'auteur du procédé par lequel on l'obtient. On passe les tissus, au moyen du tour, dans une dissolution de sulfate de peroxyde de fer contenant du tartre rouge, sel nommé tartro-sulfate de fer par M. Raymond, et on les reporte dans une autre dissolution de cyano-ferrure de potassium.

On appelle *couleurs composées* celles qui s'obtiennent par le mélange, en diverses proportions, des trois couleurs primitives. Pour les fixer sur les tissus, on fait passer ceux-ci dans des bains successifs préparés suivant la teinte que l'on recherche.

Les couleurs noires peuvent s'obtenir avec les substances qui renferment du tannin, comme la noix de galle, l'écorce de chêne, le sumac, et les sels de fer, principalement le sulfate et l'acétate. Mais comme les noirs ne sont solides qu'autant qu'ils contiennent un bleu foncé, on commence par donner à l'étoffe un *piéd* de cette couleur soit naturelle, soit obtenue par le campêche et l'acétate de cuivre. On la passe ensuite, au bouillon, dans un bain de sulfate ou d'acétate de fer et de noix de galle, au moyen duquel on peut se procurer tous les tons, depuis le gris clair jusqu'au noir le plus foncé.

On peut augmenter l'éclat de certaines couleurs foncées par l'*avivage*, opération qui s'effectue en trempant l'étoffe dans une dissolution saline appropriée.

Les *substances tinctoriales* peuvent être divisées par groupes, suivant qu'elles sont fournies par des matières animales, minérales ou végétales.

Couleurs végétales. 1° La *garance* (voy. ce mot et les suivants). Elle renferme différentes matières colorantes; l'une a beaucoup de solidité, l'autre en offre fort peu; la première est d'un rouge foncé, la seconde d'un rouge vif et brillant. On applique sur le coton, au moyen de la garance, un rouge très solide connu sous le nom de *rouge turc* ou d'*Andrinople*. Le principe colorant de la garance, nommé *alizarine*, a été découvert par MM. Robiquet et Colin.

2° Le *bois de campêche*; M. Chevreul découvrit son principe colorant qu'il nomme *hématine*. 3° Le *bois de Brésil*. Il fournit un rouge qui s'obtient sur coton engallé et aluné; on donne plus de solidité à cette couleur en la passant dans un bain d'écorce de bouleau. 4° Le *carthame*. On en extrait une couleur rouge qui s'unit bien au coton et à la soie. 5° La *gaude* teint la laine et la soie en jaune. 6° Le *rocou*, couleur peu solide employée pour donner un pied aux soies que l'on passe ensuite à la *gaude*, à la *cochenille*, au *carthame*. 7° L'*orcanète*. 8° L'*orseille*; 9° le *safran*; 10° le *quercitron*; 11° le *fustet*; 12° le *curcum*; 13° l'*indigo*; 14° le *sumac*; 15° la *noix de galle*, etc.

Couleurs minérales. 1° Le *sulfate de chrome* ou *orpiment*, facilement soluble dans l'ammoniaque. Il prend une liqueur incolore dans laquelle il suffit de plonger la matière textile pour qu'en l'exposant ensuite à l'air la couleur s'y fixe solidement. 2° Le *chromate de plomb*. Il donne à la soie une couleur jaune. Pour cela, on la passe d'abord dans un bain d'acétate de plomb, et après l'avoir tordue, dans un autre bain de chromate de potasse. On la lave et on la tord avec soin. 3° Les *sels de cuivre*, etc.

Couleurs animales. La *cochenille*. C'est elle qui donne les rouges et les carmins les plus éclatants; on en extrait aussi le *carmin*.

On doit attribuer à l'art de teindre une origine très reculée. Les auteurs les plus anciens font mention d'étoffes de couleur, et il est venu jusqu'à nous de bandelettes de l'ancienne Égypte qui ne sont encores toute la fraîcheur de leurs teintes. Il est à présumer que les premières teintures furent dues à des matières animales. Telles étaient la *pourpre*, qui venait d'un insecte; l'*hyacinthe*, fournie par un poisson; le *coccus* ou *kermès* (voy. tous ces noms), tiré d'un vermineux. Il paraît cependant que les Tyriens employèrent aussi certaines herbes pour teindre. Les teintureries de Sidon et de Tyr étaient les plus célèbres dans l'antiquité. Les Grecs estimaient surtout les laines teintes de Milet, les Romains recherchèrent toujours les étoffes de Phénicie. Au moyen-

âge, la teinture dégénéra en de grossières pratiques dans l'Occident ; mais l'époque des croisades lui vit reprendre quelque importance, secondée qu'elle était aussi par les recherches des alchimistes. Ce ne fut cependant qu'à la fin du xv^e et principalement dans le xvi^e siècle qu'elle se releva tout-à-fait. Dès lors elle se développa graduellement et dut ses plus notables perfectionnements aux découvertes qu'a faites la chimie depuis la fin du siècle dernier. Il serait injuste d'oublier ici la part qu'a toujours eue l'établissement des Gobelins (*voy.*) dans l'avancement de la teinture. V. S.

TEK ou **TEAK**, *Tectonia grandis*, L., arbre originaire des monts Ghates, dont le vrai nom indigène est *Taik*, et qui fournit un bois de construction précieux pour la marine indienne. On le trouve dans le Malabar, le Siam, le Pégu (*voy.* T. XIX, p. 355), etc. Il forme aussi des forêts considérables dans l'île de Java et dans différentes autres contrées.

TÉKÉLY, *voy.* TOKOELY.

TÉLAMONES, *voy.* CARYATIDES.

TELCHINES. Suivant les uns, c'étaient de prétendus habitants primitifs de l'île de Rhodes, enfants de Thalassa, la mer ; suivant d'autres, on appelait ainsi des colons venus de l'île de Crète, ou issus de Telchin de Sicyone. La tradition les représente comme artistes et comme prêtres : sous le premier rapport, ils furent habiles dans la métallurgie ; ils avaient fait, pour les villes principales de l'île, la faux de Saturne, le trident de Neptune, les statues d'Apollon et de Junon ; en leur qualité de prêtres, ils pratiquaient les enchantements et les arts magiques, c'est pourquoi ils étaient très mal famés : aussi croyait-on que Jupiter, pour les détruire, avait inondé l'île. Les mythographes voyaient dans les Telchines une race d'hommes venus du Péloponnèse qui introduisirent à Rhodes le culte de Neptune, culte qui produisit de l'inimitié entre eux et les Titans (*voy.*), lesquels adoraient la déesse Rhéa. Au reste, par leurs établissements religieux, les Telchines exercèrent, à ce qu'il paraît, une influence salutaire sur les sauvages insulaires ; et même postérieurement, quand le culte du soleil eut été introduit

dans l'île, et que Titan et les Titans en eurent été repoussés, leurs pratiques secrètes continuèrent, à Rhodes, dans le temple d'Ocridion, ancien héros, et peut-être le premier ministre du culte des Telchines. X.

TÉLÉGRAPHE (de τῆλε, loin, et γράφω, j'écris), machines servant à correspondre de loin et avec rapidité au moyen de signaux. L'idée de correspondre ainsi doit être très ancienne. On a sans doute commencé à la mettre en pratique dans l'Asie, contrée dont la nature montagneuse était essentiellement favorable à sa réalisation. On rapporte que, pendant la guerre Médique, le roi de Perse avait disposé d'un lieu à un autre un cordon de sentinelles qui se renvoyaient par la voix les nouvelles à faire parvenir, lesquelles arrivaient ainsi d'Athènes à Soze en 48 heures. Au dire de Diodore, il y avait de pareilles lignes de transmission établies dans tout l'empire Persé. D'un autre côté, il est déjà question de signaux de feu dans Homère ; mais c'est Eschyle qui donne là-dessus les premiers détails précis. Dans sa tragédie d'*Agamemnon*, la nouvelle de la prise de Troie est donnée à Clytemnestre par une vigie fidèle qui, depuis dix ans, épie le moment où un feu allumé sur le mont Ida et répété de proche en proche apportera à Argos le signal de cet heureux événement. Ainsi, avant le v^e siècle qui précéda l'ère vulgaire, les Grecs connaissaient l'emploi de signaux convenus pour annoncer certains événements prévus. Deux siècles plus tard, Philippe, roi de Macédoine, père de Persée, mit surtout ce moyen en usage et fit faire de grands progrès à l'art des signaux (πυροί). Polybe donne sur ce sujet d'intéressants détails. Il indique différentes méthodes pouvant servir à annoncer les choses les plus imprévues. Par exemple, on commence par diviser les 24 lettres de l'alphabet grec en cinq colonnes ; une vigie donne le signal en levant deux fanaux, la vigie suivante répond qu'elle est prête en faisant la même chose. Alors la première vigie lève à sa gauche un nombre de fanaux qui indique le numéro de la colonne où est la lettre, et à droite un autre nombre de fanaux indiquant le rang de la lettre dans

la colonne. Ainsi deux fanaux à gauche et quatre fanaux à droite signifient la lettre I. De ce moment, le moyen d'écriture télégraphiquement était connu, quoiqu'il présentât quelque complication dans l'exécution. Les Romains n'employèrent la télégraphie qu'un peu tard. César paraît s'être servi le premier parmi eux de signaux de feux. Les Gaulois avaient aussi connaissance de certains signaux, et César nous apprend que, lorsqu'il arrivait quelque chose d'important, les Gaulois s'en avertissaient les uns les autres par des cris qu'ils faisaient à travers les champs et qui se répétaient de proche en proche : de sorte, ajoute le grand capitaine romain, que ce qui s'était passé à Orléans au soleil levant était connu en Auvergne avant neuf heures du soir, malgré les 80 lieues de distance. A une époque postérieure, les Romains, en même temps qu'ils ouvraient d'admirables routes dans leur empire, élevaient de distance en distance des tours où se tenaient des vedettes chargées de transmettre les signaux qu'ils apercevaient. Un bas-relief de la colonne Trajane montre encore la représentation d'un poste télégraphique romain. L'art des signaux se perdit dans le moyen-âge. On en retrouve cependant quelques traces chez les Arabes et en Espagne. Les feux, les étendards, le bruit des instruments, et plus tard celui du canon servirent de moyens de transmission; enfin, au xv^e siècle, un moine nommé Trithème publia un système de *stanographie* pour faire parvenir à l'aide du feu des nouvelles à quelque distance que ce fût; mais on n'a que des notions incomplètes sur les moyens qu'il proposait d'employer.

La véritable création de l'art télégraphique appartient donc aux temps modernes, et c'est la France qui en a doté le monde. A la fin du xvii^e siècle, un de nos savants académiciens, Amontons, eut l'idée d'appliquer les télescopes aux télégraphes. Il proposa d'employer les lunettes d'approche à l'observation de signaux représentant les lettres de l'alphabet pour ceux qui en auraient la clef, signaux qui devaient être consécutivement transmis par des postes fixes dont la portée des instruments donnait la distance. Cette in-

vention parut alors très ingénieuse, mais elle ne reçut que par curiosité quelque commencement d'exécution. La question fut reprise dans le siècle suivant. A cette époque, afin d'obtenir plus de rapidité, on imagina d'employer les caractères numériques pour l'intelligence des signaux, et en 1784, le professeur Bergstrasser à Hanau, publia un traité de *synthetographia* d'après ce système qui, perfectionné, a été mis en usage en Angleterre avec succès. Ce savant admettait des signaux de diverses sortes; cependant, n'en avait que deux à sa disposition. Il composait de leurs arrangements répétitifs un alphabet d'après les principes de l'arithmétique binaire. La réflexion de soleil au moyen d'un miroir lui fournissait aussi le moyen de faire correspondre des personnes qui ne pourraient se voir. Pour cela, chacune d'elles doit diriger le miroir du soleil sur un endroit à l'ombre que l'autre aperçoit toutes deux; la répétition de ce signal à des intervalles fixes devient la base d'un alphabet. Deux hommes français célèbres employèrent un système analogue pour correspondre dans une prison étrangère où ils se trouvaient enfermés au secret; seulement leurs signaux se composaient de coups frappés à la cloison.

Malgré toutes ces recherches, la télégraphie n'avait encore été appliquée par aucun gouvernement. C'était à la révolution française qu'il était réservé de l'appliquer dans le système imaginé par l'abbé Chappe (voy. ce nom). Le 23 mars 1792, une nouvelle machine télégraphique fut présentée à la Convention par cet ingénieux inventeur. Il en avait eu l'idée au sein d'un pensionnat situé vis-à-vis de la Convention, mais à une assez grande distance. Son instrument se composait d'une règle de bois tournant sur un pivot; aux deux extrémités de la règle tournaient aussi deux pivots des ailes moitié plus petites. On obtenait ainsi, par la combinaison des diverses positions de ces règles, 192 signes que des longues-vues permettaient de voir facilement et auxquels on pouvait donner tels sens qu'on voulait. Aidés de conseils de Bréguet, les frères Chappe purent bientôt exécuter en grand les

télégraphe. Un rapport fut fait à la Convention sur cette importante invention le 4 avril 1793, et l'assemblée vota 6,000 fr. pour l'établissement d'une ligne d'essai. Dès le 26 juillet le représentant Lakanal rendit compte des expériences faites sur la méthode tachygraphique proposée par le citoyen Chappe. Entrant dans les détails des procédés employés, le rapporteur annonçait que les expériences tentées le 12 juillet avaient parfaitement réussi sur une ligne de 9 lieues (les vedettes étant à Ménilmontant, Écouen et Saint-Martin-du-Tertre); ce qu'il y avait encore de remarquable, c'est que les dépêches restaient secrètes pour les vedettes mêmes chargées d'exécuter les signaux, et l'on avait calculé que la transmission d'une dépêche de Paris à Valenciennes pourrait se faire en 13 minutes 40 secondes. Des applaudissements unanimes accueillirent cette communication, et cette première ligne fut votée d'enthousiasme. La direction en fut confiée au ministre de la guerre, et Chappe reçut le titre d'ingénieur-télégraphe aux appointements de lieutenant du génie.

La ligne télégraphique de Paris à Lille fut terminée en 1794. La première nouvelle qu'elle transmit fut celle de la reprise de Condé. Le même jour, à l'ouverture de la séance, le président informe la Convention de cette importante dépêche. L'assemblée décrète aussitôt que l'armée du Nord a bien mérité de la patrie, et que désormais Condé prendra le nom de Nord-Libre. Peu de temps après, le président annonce que le décret est arrivé à sa destination et que tout le monde y applaudit. On le voit, l'encouragement ne manquait point. La Convention décréta la formation de nouvelles lignes pour rattacher Paris aux frontières de la France, et assurer ainsi partout l'action incessante du gouvernement. En 1798, la ligne de Lille fut continuée jusqu'à Dunkerque, et, en 1803, Napoléon, qui connaissait toute l'importance de ce moyen de communication et s'en servit même à la guerre, la fit prolonger jusqu'à Bruxelles avec embranchement sur Boulogne. En 1809 et 1810, on y rattacha successivement Anvers, Flessingue et Amsterdam. La ligne de Strasbourg avait été

créée en 1798 et ramifiée jusqu'à Huingue, et la même année on jugea nécessaire de tirer une ligne de Paris à Brest en y joignant un embranchement sur Saint-Brieuc. L'année suivante, le Directoire effectua la ligne du midi, qui s'arrêta à Dijon; en 1806, Napoléon décréta la ligne de Paris à Milan, et, en 1810, il la prolongea sur Venise. La Restauration fit exécuter celle de Lyon à Toulon, et depuis on a établi celle de Paris à Bayonne en passant par Orléans et Bordeaux; enfin une ligne de Paris à Rouen et au Havre avec embranchement sur Boulogne vient d'être décidée dernièrement.

Le télégraphe en usage aujourd'hui est encore à peu près le même que celui perfectionné par les frères Chappe. Il consiste en un régulateur mobile sur un axe et dont les ailes ou petites branches sont également mobiles, indépendamment les unes des autres. Le régulateur, la branche principale, est susceptible de quatre positions : verticale, horizontale, oblique de droite à gauche, oblique de gauche à droite. Les ailes peuvent former des angles droits, aigus ou obtus. On trouve dans les 192 combinaisons les lettres de l'alphabet et une foule de signes de police connus des *stationnaires* ou employés de chaque poste, et qui leur servent à indiquer qu'ils sont prêts, les obstacles qui interrompent la transmission des dépêches, comme le brouillard; etc. Mais cela ne suffisait pas pour traduire vivement une longue dépêche : on a donc réuni deux à deux les signes primitifs, et l'on a ainsi obtenu 36,864 signaux distribués d'après un vocabulaire que l'on renouvelle à volonté. Ces signaux sont affectés à chacune des syllabes possibles dans notre langue suivant la combinaison des consonnes avec les voyelles et diphthongues. Une multitude de signaux restent encore pour exprimer des phrases convenues ou des événements prévus. Les frères Chappe ont été singulièrement aidés dans la composition de cette sorte de langue tachygraphique par un de leurs cousins, Léon Delaunay (mort prématurément en 1798), ancien consul à Lisbonne et à Philadelphie, et qui était très versé dans la con-

naissance des chiffres diplomatiques. Dans ces derniers temps, on a perfectionné la langue télégraphique, et l'on a même essayé, en 1838, d'en corriger le mécanisme. Ainsi un des télégraphes des tours de l'église Saint-Sulpice, à Paris, n'a plus son régulateur mobile, les ailes agissent au bout d'un axe constamment horizontal; mais, au-dessus, une petite tige transversale prend toutes les positions du régulateur ordinaire. Les lignes télégraphiques se composent de stations plus ou moins éloignées, suivant les localités. Le *guetteur* chargé de faire agir la machine n'a qu'à imiter, avec des manivelles qui impriment le mouvement, le signal qu'il a sous les yeux, et ce signal se trouve répété par le télégraphe placé au comble du bâtiment. Tout en exécutant cette manœuvre assis, le même individu peut voir les signaux du poste voisin au moyen d'une lunette à sa portée, les enregistrer, et en faire successivement d'autres, ou répondre à ceux qu'il a vus. A l'extrémité de chaque ligne, il y a un directeur qui correspond directement avec le poste central à Paris. Dans le système actuel, il n'y a d'initiés aux dépêches que le fonctionnaire chargé de les composer et le traducteur qui les déchiffre; et encore les chefs du gouvernement pourraient-ils s'en passer, composer eux-mêmes une dépêche dont celui à qui elle est adressée aurait seul la clef. La vitesse de transmission est telle que l'on peut, quand l'état de l'atmosphère le permet, faire parvenir un signal à Lille (58 lieues, 22 postes intermédiaires) en 2 minutes. Le même espace de temps suffit pour transmettre un avis de Calais à Paris (68 lieues), par 33 télégraphes; à Strasbourg (120 lieues) en 7 minutes, par 46 stations; à Lyon (119 lieues) et à Brest (144 lieues) en 8 minutes, par 54 télégraphes.

« La télégraphie, a dit M. A. Denis, est, de tous les ressorts employés par le gouvernement, l'un des plus puissants, comme il en est le plus rapide. C'est aujourd'hui la sécurité de l'état, sa force administrative... En effet, apercevoir instantanément tout ce qui se passe aux distances les plus éloignées, réagir sur ces points par des ordres immédiats; connaître, prévenir, diriger tous les grands

événements avant que les masses, sans pu en obtenir connaissance, se laissent effrayer, arrêter ou entraîner par eux; éviter ainsi les bouleversements, protéger les frontières, satisfaire à des besoins pressants, réparer des désastres, donner aux rapports administratifs et diplomatiques la promptitude, pour ainsi dire de la volonté dirigeante, telle est l'immense et haute fonction qu'est parvenue à remplir la télégraphie parmi tous les rouages mis en usage dans la grande machine du gouvernement. Selon son étendue et quand on y regarde bien, la télégraphie se trouve être, dans l'organisation sociale, l'expression la plus active du génie de la civilisation. »

Mais à une époque où les voies de communication prennent une activité et une vitesse jusqu'alors inconnues, il est aussi que le télégraphe redouble, par sa rapidité et sa promptitude. Les interruptions causées par l'arrivée de la nuit seraient un très grand inconvénient si l'on n'avait le moyen certain d'y porter remède. Le télégraphe central, établi d'abord pendant quelques années au Louvre, était muni de lanternes qui permettaient d'apercevoir les signaux de nuit : ils ne furent supprimés que parce qu'ils augmentaient les frais d'entretien et que le jour suffisait pour transmettre toutes les dépêches; mais aujourd'hui faut-il pas que l'action du gouvernement puisse se porter à toute heure sur tous les points du royaume? La télégraphie de nuit est donc un complément indispensable à l'art télégraphique. Les essais faits au moyen d'un crédit alloué à cet effet par la loi du 11 juin 1843 ont suffisamment démontré la complète possibilité de son établissement. Aussi le ministre a-t-il pris l'engagement de créer, dans le prochain budget, un service de télégraphie de nuit sur une ligne assez étendue. Au commencement de 1831, l'administration ne recevait que la moitié des nouvelles confiées au télégraphe. Aujourd'hui, pendant l'année, ce sont les deux tiers ou les trois quarts qui lui parviennent, et à chaque perfectionnement que l'on apportera, soit à la clarté des signaux, soit à la richesse de leurs combinaisons, cette quantité devra augmenter.

Cependant le télégraphe n'est pas toujours occupé par les nouvelles politiques. On s'est demandé s'il ne serait pas dès lors utile de mettre ce rapide moyen de transmission au service du commerce. On conçoit bien que le gouvernement n'abandonne pas à la connaissance publique le secret des communications; mais ne lui serait-il pas possible, tout en conservant d'ailleurs son alphabet spécial, d'utiliser les repos du télégraphe par des envois de nouvelles au compte des particuliers, à la condition d'une surveillance attentive, et par l'intermédiaire de son administration? Lui-même ne pourrait-il pas faire parvenir officiellement les cours de la bourse et autres nouvelles commerciales dont la prompte arrivée n'enrichit maintenant qu'un petit nombre de spéculateurs? Les sciences n'auraient-elles pas aussi quelquefois à profiter de la communication immédiate d'une nouvelle en des lieux éloignés? Il est permis de croire, en effet, que le jour où les hommes auront le télégraphe pour se transmettre leurs pensées, et les chemins de fer pour se transporter eux-mêmes et apprendre à se connaître, ce jour-là ne sera pas loin de celui où ils ne voudront plus former qu'une seule et unique famille.

Depuis qu'on a pu apprécier les admirables résultats de l'invention des frères Chappe, toutes les nations ont cherché à se l'approprier. Différents essais ont été tentés, s'en rapprochant plus ou moins heureusement; de nouvelles machines ont été proposées, tant en France qu'à l'étranger. La place nous manque pour examiner tous les systèmes imaginés, et même pour rappeler les noms de ceux qui se sont consacrés à ces recherches. Disons seulement ici qu'en Angleterre, où les brumessont encore plus fréquentes qu'en France, le télégraphe de Chappe n'a pas dû suffire. Le télégraphe établi sur le bâtiment de l'Amirauté à Londres est composé d'un cadre rectangulaire portant six disques octogones mobiles, chacun à part, sur un axe horizontal, et les changements de position de ces disques forment les signaux à interpréter. D'autres fois des fanaux sont placés derrière des volets mobiles, et donnent des signes numériques dont la connaissance

est basée, comme nous l'avons dit, sur le système télégraphique du docteur Bergsträsser.

Tous ces systèmes n'ont pas suffi néanmoins à l'impatience de nos contemporains. On a cherché dans l'électricité un moyen de communication encore plus rapide. L'idée de pareils télégraphes avait été mise en avant dès 1790. En 1796, on s'en occupa en Espagne. Dans ces derniers temps ils ont été mis en faveur, par suite de l'établissement des chemins de fer qui les rendent plus faciles à construire. On en a élevé à Munich, en Belgique, le long du chemin de fer de Londres à Bristol, et MM. Weathstone et Cooke, à qui l'on est redevable de cette intéressante application de l'électro-magnétisme, viennent d'en terminer un de Paddington à Slough, le long du Great-Western rail-way. Leur appareil se compose de fils d'archal supportés par des pieux le long de la voie, et qui servent de conducteurs. Les signaux se font à l'aide d'aiguilles magnétiques adaptées à un cadran sur lequel sont figurées les lettres de l'alphabet et d'autres signes. La transmission du fluide électrique, par un petit appareil galvanique, fait prendre la même position aux aiguilles placées aux deux extrémités de la ligne, en sorte que le signe indiqué à l'une d'elles avec la main se répète naturellement à l'autre. Pour donner l'éveil au stationnaire, un petit marteau, soulevé par un courant électrique, frappe sur un timbre. Ce système de télégraphe, aussi ingénieux que rapide, a cependant le désavantage de ne pouvoir être qu'alphabétique, c'est-à-dire de ne rendre qu'un nombre de signaux borné; mais ce qui nuira surtout à son établissement, c'est la facilité avec laquelle il peut être détruit ou arrêté par un accident ou par la malveillance, puisqu'il suffit de la rupture des fils pour empêcher absolument toute communication entre les deux stations. *Voir Chappe, Histoire du télégraphe, Paris, 1825, 2 vol. in-8°, avec planches.* L. L.

TELÉMAQUE, fils d'Ulysse (*voy.*), roi d'Ithaque, et de Pénélope, était encore au berceau lorsque son père partit pour la guerre de Troie. Pendant son enfance, il tomba un jour dans la mer,

mais des dauphins le rapportèrent sur le rivage. Homère nous le représente comme un jeune homme à l'époque du retour de son père. Minerve, sous la figure de Mentor (*voy.*), son gouverneur, lui conseilla d'éconduire les amants de sa mère, en leur promettant que si Pénélope voulait se remarier, il la renverrait dans la maison paternelle où se célébreraient les noces. Lui-même devait s'embarquer sur une galère à vingt rames pour aller chercher Ulysse à la cour de Nestor à Pylos et à celle de Ménélas à Sparte, Minerve lui ayant annoncé qu'il était retenu de force dans une île, et qu'il le délivrerait par sa prudence. Si Ulysse était mort, il devait, à son retour, lui élever un monument, marier sa mère, et se défaire de ses amants par ruse ou par violence. Télémaque commença dès lors à agir en maître dans la demeure paternelle, mais en ayant soin de dissimuler ses projets. Les amants de Pénélope n'ayant point voulu l'écouter, il assembla le peuple pour lui demander aide et protection. Mais cette tentative étant restée infructueuse, il implora Minerve qui prit la figure de Mentor pour l'encourager dans son dessein, et le lendemain il arriva heureusement à Pylos. De là il se rendit à Sparte, accompagné de Pisistrate, fils de Nestor, et y apprit de Ménélas que son père vivait encore auprès de la nymphe Calypso (*voy.*). Cependant Ulysse était rentré dans ses états, Minerve lui apparut de nouveau, et lui conseilla de retourner à Ithaque, pour se concerter avec son père sur les moyens de se débarrasser des amants de Pénélope. Le lendemain, Télémaque entra armé dans la ville; il était suivi d'Ulysse, qui s'était déguisé en mendiant, et qu'il fit asseoir à la table des poursuivants de sa mère, en défendant à ces derniers de l'insulter. Mais une querelle ne tarda pas à s'élever, et les amants de Pénélope furent massacrés. Télémaque aida son père à soumettre les Ithaciens. On raconte que, dans la suite, Ulysse, jaloux de son fils, le bannit. Quelque temps après la mort du roi d'Ithaque, Télémaque épousa Circé, dont il eut, dit cette fable, Latinus et Rome, daquel la ville de Rome prit son nom. Des tradi-

tions d'un âge postérieur le font vivre dans le pays des Tyrrhéniens, et lui attribuent la fondation de Clusium. On raconte aussi que les aînés le firent périr. Tout le monde connaît le célèbre roman de Fénelon (*voy.*), *Les aventures de Télémaque*. C. L.

TÉLÉOLOGIE (des mots grecs *τέλος*, but, au gén. *τέλεος*, et *λόγος*, discours), nom donné, en philosophie, à la science qui s'occupe de démontrer l'existence, la sagesse et la bonté de Dieu, le but final de la création, par la liaison admirable et par l'harmonie parfaite de ses diverses parties. La preuve *téléologique* de l'existence de Dieu, qui est plus d'un point d'analogie avec la preuve physico-théologique, ne jouit pas d'une valeur bien haute dans la philosophie allemande; on ne peut guère citer que M. Herbart (*voy.*) qui en ait pris la défense contre les attaques du panthéisme moderne. En Angleterre, au contraire, on y attache beaucoup de prix. On lui reproche de tirer des conséquences de faits isolés, et, par suite, de présenter le but final des choses sous un point de vue incomplet, en même temps qu'il ne donne pas une idée suffisante de tous les attributs de la Divinité. Kant et son école prétendent même que la notion de but n'est qu'une forme de l'esprit humain, et ils soutiennent qu'on ne peut prouver que quelque chose y répond dans la réalité. C. L.

TÉLESCOPE (de *τῆλε*, loin, et *σκοπή*, la vue), instrument d'optique composé de verres et de miroirs, dont l'effet est de rapprocher et de rendre plus distincts ou de découvrir les objets très éloignés qu'on n'aperçoit que confusément à la vue simple ou même qui sont invisibles. Nous avons parlé ailleurs du télescope de Galilée ou de Hollande et des autres télescopes à *réfraction*, connus plus généralement sous le nom de lunettes (*voy.*); nous n'avons donc ici nous occuper ici que du télescope à *réflexion* ou *cataloptrique*, inventé par le Père Mersenne et perfectionné par Grégory, Newton, et surtout par Herschel à qui cet instrument doit un degré de perfection inconnu jusqu'à lui. Le télescope *newtonien* se compose d'un

tube muni d'un grand miroir concave en métal, qui renvoie l'image de l'objet à son foyer; entre ce point et le grand miroir sphérique, on place un petit miroir plan également de métal, sous une inclinaison de 45°. L'image est renvoyée par ce petit miroir à un oculaire, placé dans un petit tube latéral, qui la fait apercevoir en l'amplifiant. Le télescope *grégorien* se compose de deux miroirs de métal, concaves, l'un plus grand percé à son centre d'un trou circulaire; l'autre plus petit, d'une autre sphéricité, et placé parallèlement vis-à-vis du grand, de manière que leurs axes soient sur la même ligne, mais que leurs foyers ne coïncident pas. A l'extrémité du tube, du côté du grand miroir et vis-à-vis du trou circulaire, on ajuste un autre tube de moindre dimension avec un ou deux verres oculaires qui reçoivent l'image réfléchie par le petit miroir. Dans le télescope de *Herschel* (voy.), le petit miroir est supprimé et remplacé par une lunette qui s'applique immédiatement à la première image focale.

X.

TELINGA (LANGUE), voy. **INDIENS (Langues)**.

TELINGANA, voy. **GOLCONDE, DEK-KAN** et **INDE**.

TELL (géogr.), district du Maghreb renfermant les terres labourables sur la lisière du désert, voy. **BARBARIE**, T. III, p. 24.

TELL (GUILLAUME), personnage dont la tradition et les chroniques ont fait le libérateur de la Suisse. Suivant ce qu'elles racontent, Tell était un paysan de Bürgeln (Uri), près d'Altorf. Au temps où il vécut, la Suisse était divisée en une foule de petites seigneuries ecclésiastiques ou laïques, tenues par des vassaux de la maison de Habsbourg ou de l'empire d'Allemagne. Albert I^{er}, dévoré du désir d'agrandir ses possessions et voulant réunir les quatre cantons de Schwytz, Uri, Unterwalden et Lucerne à ses états héréditaires, les engagea à se détacher de l'Empire et à se soumettre directement à lui, comme archiduc d'Autriche. Ses propositions ne furent point acceptées, et dès lors ses baillis, ou avoyers, se livrèrent à tant d'actes de cruauté et de

violence, qu'en 1307, Uri, Schwytz et Unterwalden formèrent une ligue, à la tête de laquelle se mirent trois hommes courageux, Walter Fürst, Arnold de Melchthal et Werner Stauffacher (voy. **SUISSE**, p. 570). Guillaume Tell, gendre du premier, faisait aussi partie de cette réunion de patriotes, mais il ne prit pas d'abord une part fort active à ses délibérations. Cependant la tyrannie de Gessler en vint au point que Guillaume Tell ayant refusé de se découvrir devant un chapeau qu'il avait fait placer au haut d'une pique, comme symbole de la domination autrichienne, il le condamna à abattre d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son jeune fils. Tell sortit victorieux de cette terrible épreuve, mais malheureusement pour lui on découvrit une seconde flèche qu'il avait cachée dans son sein, et qu'il destinait au tyran, comme il l'avoua hardiment, si la première avait tué son enfant. L'avoyer le fit donc charger de fers et jeter dans une barque qui devait les transporter tous deux, lui et Tell, dans une forteresse de l'autre côté du lac des Quatre-Cantons. Dans le trajet, une violente tempête s'éleva. Gessler, se voyant sur le point de périr, fut contraint de recourir à son prisonnier, qui n'était pas moins renommé par sa force que par son adresse. Tell réussit en effet, malgré l'orage, à ramener la barque près du rivage, et, saisissant l'instant favorable, il s'élança sur un rocher, son arbalète à la main, tandis que du pied il repoussait la barque au loin. Gessler cependant échappa au danger; mais, en suivant le chemin creux qui conduit à Küssnacht*, il rencontra Tell qui lui perça le cœur d'une flèche. Sa mort fut le signal d'un soulèvement général et d'une guerre acharnée entre la Suisse et l'Autriche, qui dura jusqu'en 1499. Tell, dit-on, assista encore à la bataille de Morgarten, et périt dans un débordement du Schœber.

Cette tradition, qui s'appuie sur une foule de chapelles, de tableaux et d'autres monuments, a été rejetée par plu-

(*) *Durch diese hohle Gasse muss er kommen, etc.* Voir l'admirable pièce de Schiller intitulée : *Guillaume Tell*.

signes écritains* ; mais Jean de Muller n'hésite pas à l'admettre comme un fait historique. Malgré l'autorité de ce grand historien**, il est d'autant plus permis de révoquer en doute toute cette histoire, qu'on ne trouve aucune trace d'un avoyer nommé Gessler, dans les archives de la Confédération suisse publiées par Kopp (Lucerne, 1835). C. L. m.

TELLIER, *voy.* LA TELLINA.

TELLURE, corps simple se rattachant, par l'ensemble de ses propriétés, au groupe formé par le soufre et le sélénium, avec lesquels il est isomorphe. Cependant son aspect métallique et sa densité considérable, 7.138, le rapprochent encore plus des métaux que le sélénium. Il a été découvert en 1782 par Müller de Reichenstein. Il est excessivement rare, et pour cela sans usage ni importance. V. S.

TELLURISME, nom par lequel Kieser, auteur d'un *Système du tellurisme* en langue allemande, a voulu désigner cette action particulière émanant de la terre, en latin *tellus*, dont il a été question à l'art. MAGNÉTISME TERRESTRE.

TEMBOUCTOU, v. TEN-BOKTOU.

TÉMÉRITÉ, *voy.* HARDIESSE.

TÉMOIN, mot sans doute dérivé de témoignage, *testimonium*, car son correspondant en latin est *testis*. Dans le langage du droit, on nomme *témoin* les personnes qui ont vu ou entendu une chose, ou qui simplement prêtent leur assistance pour la rédaction d'un acte.

La preuve par témoins des faits obligatoires ou libératoires n'est pas admise lorsque l'intérêt des parties excède 150 fr.; et dans le cas où les parties ont constaté ces faits par écrit, de quelque valeur qu'il s'agisse, la loi refuse la preuve *testimonial* contre et outre le contenu de cet écrit. Mais ces règles ne sont point applicables aux opérations de commerce. Elles souffrent encore exception : 1° lorsqu'il existe un commencement de preuve par écrit, c'est-à-dire un écrit émané du dé-

fendeur, ou de celui qu'il représente, et qui rend vraisemblable le fait allégué; 2° toutes les fois qu'il n'a pas été possible au créancier de se procurer une preuve littérale de l'obligation. Cette seconde disposition concerne : 1° les obligations qui naissent des quasi-contrats, et des délits ou quasi-délits (*voy.* ces mots); 2° les dépôts nécessaires, et les dépôts faits par les voyageurs en logeant dans une hôtellerie, le tout en ayant égard à la qualité des personnes et aux circonstances du fait; 3° les obligations contractées en cas d'accidents imprévus, qui n'ont pas permis de faire un écrit; 4° le cas de perte de titre, par suite d'un événement fortuit, imprévu et résultant d'une force majeure; 5° enfin la remise d'effets aux voituriers par terre et par eau (Cod. civ., art. 1848 et 1781). Observons que la preuve testimoniale n'est pas admise, même lorsqu'il s'agit de moins de 150 fr., dans le cas où l'écriture est exigée par la loi, comme par la transaction et le compromis. En cas où l'écriture n'a pas été employée en la forme prescrite, l'acte n'a aucune existence légale, et il n'y peut être suppléé par la preuve testimoniale. Telles seraient des conventions matrimoniales rédigées par acte privé.

Sous l'ancienne jurisprudence, le témoignage de deux personnes était nécessaire pour établir un fait. La déclaration d'un témoin unique avait seulement la force d'une preuve qui pouvait être complétée par des indices. Nos lois modernes n'ont point fixé le nombre de témoins nécessaires pour former une preuve. Les auteurs, en général, enseignent que les juges peuvent se décider sur la déposition d'un seul témoin, et la Cour de cassation a consacré cette doctrine par un arrêt du 22 nov. 1815.

Il suffit de deux témoins pour les actes notariés, sauf les testaments (*voy.* ce mot). Ces témoins doivent être citoyens français, domiciliés dans l'arrondissement, savoir lire et signer. Quant aux témoins produits aux actes de l'état civil, il suffit qu'ils soient du sexe masculin, et âgés de 21 ans au moins.

En matière criminelle, la preuve par témoins est la preuve ordinaire, quelle que soit la valeur du dommage causé par

(*) Encore dernièrement, par le docteur Louis Häuser, dans son ouvrage *Die Sage vom Tell auf's neue kritisch untersucht*, Heidelberg, 1840, in-8°. S.

(**) Voir liv. Ier, ch. 18, surtout les notes 221 et suiv. Müller assure que la chasselle de Tell a été élevée à l'endroit où avait été sa demeure, et que le dernier mâle de sa famille fut Jean Martin Tell d'Attinghausen, mort en 1684. S.

le délit. En règle générale, la preuve des faits diffamatoires n'est pas admise, si ce n'est dans le cas d'imputation contre des dépositaires ou agents de l'autorité, ou contre toute personne ayant agi dans un caractère public, de faits relatifs à leurs fonctions (loi du 26 mai 1819, art. 20). Alors la preuve de la vérité de ces faits et la preuve contraire peuvent être faites par toutes les voies ordinaires, et en conséquence par témoins.

Les personnes citées comme témoins sont tenues de comparaitre, à moins qu'elles ne se trouvent dans un cas d'excuse (Cod. de proc. civ., art. 263 à 265; Cod. d'instr. crim., art. 80 et 81). Elles reçoivent une indemnité.

Le *faux témoignage* consiste à déclarer en justice des faits dont on connaît la fausseté. Le coupable de faux témoignage, en matière criminelle, soit contre l'accusé, soit en sa faveur, est puni des travaux forcés à temps. Si l'accusé a été condamné à une peine plus forte que celle des travaux forcés à temps, le faux témoin subit la même peine. En matière correctionnelle, la peine est la réclusion. En matière de police, la peine est la dégradation civique et l'emprisonnement d'un an à cinq ans. En matière civile, le coupable de faux témoignage est puni de la réclusion. La Cour de cassation a jugé que ce faux était punissable, bien qu'il n'eût pas causé de préjudice (arrêt du 14 juillet 1827).

E. R.

TEMPE (VALLÉE DE), voy. THESSALIE et PÉNÉE.

TEMPÉRAMENT, manière d'être propre à un certain nombre d'individus et résultant de la proportion des systèmes qui composent l'économie animale : c'est ainsi que l'on dit tempérament *sanguin*, *nerveux*, *lymphatique*, *bilieux*. Les anciens, chez lesquels cette idée a pris naissance, admettaient un tempérament dans lequel les éléments divers étaient combinés dans une si juste mesure qu'aucun d'eux ne prédominait. C'était ce qu'ils appelaient *temperamentum temperatum* ou *ad pondus*; c'était l'idéal de l'homme physique, puisque notre nature imparfaite doit toujours être ramenée à un juste équilibre dont sans cesse elle tend à s'écarter. Mais si le fait de

ces prédominances diverses est inconteste, l'explication qu'on en a donnée a varié suivant les époques et les théories en vogue. Galien, résumant celles de ses devanciers, établit sa doctrine des tempéraments, qui a dominé presque jusqu'à nos jours, sur la division des humeurs, savoir : sang, bile, pituite et atrabile, correspondant à une autre division, systématique aussi, du froid et du chaud, du sec et de l'humide, qui servait d'explication aux phénomènes organiques. Il pensait que ces différences matérielles étaient les causes de la diversité des caractères et des aptitudes, aussi bien que des prédispositions à tel ou tel genre de maladie. Maintenant, tout en reconnaissant l'influence physique de ce qu'on appelle tempérament, on croit devoir chercher ailleurs les causes des phénomènes intellectuels et moraux, et d'ailleurs même on n'a pu conserver les divisions anciennes, puisque l'atrabile, admise par les auteurs grecs, est un être de raison.

Le tempérament s'estime d'après les rapports qui existent soit entre la masse des solides et celle des liquides, soit entre les divers systèmes et appareils organiques. Ainsi, par exemple, on voit tel sujet chez lequel le système sanguin est développé d'une manière exagérée, tellement que le sang s'échappe pour ainsi dire par tous les pores, que tous les organes deviennent le siège de congestions ou d'inflammations; tel autre, au contraire, dont tous les tissus pâles sont engorgés de fluides blancs; tel autre, enfin, dont les muscles vigoureux et bien nourris suffisent à une locomotion énergique. On en voit chez lesquels tout semble aboutir à la sensation et à la perception, tandis que toutes les autres fonctions sont languissantes ou imparfaites; et d'autres encore, chez qui l'appareil biliaire semble avoir pris un accroissement anormal. Des nuances nombreuses séparent ces types primitifs qui nous représentent les tempéraments sanguin, lymphatique, nerveux et bilieux. De plus, ces tempéraments peuvent s'allier soit primitivement, soit consécutivement avec une bonne ou une mauvaise constitution, qui en modifie les caractères sans les transformer complètement.

Les formes extérieures qu'on assigne aux tempéraments sont les suivantes : pour le tempérament lymphatique, formes arrondies, couleur blanche, tissus mous et peu rénitents, sécrétions muqueuses abondantes, peu d'énergie physique et quelquefois morale, souvent coïncidant avec une certaine activité intellectuelle. Chez les gens sanguins, ceux que les anciens appelaient bilieux, les formes sont au contraire saillantes et heurtées, le système osseux et musculaire bien développé, la couleur généralement foncée, la physionomie expressive : il y a aussi beaucoup de puissance intellectuelle et morale. La prédominance du système nerveux s'allie le plus ordinairement avec une certaine exiguité de formes, une mobilité extrême, une rapidité excessive des sensations à laquelle se joint cependant, chez beaucoup de sujets, une grande aptitude à la contention soutenue et à la production d'œuvres importantes.

Les tempéraments qu'on peut appeler *mixtes* sont plus communs que les types précédents, mais le tempérament moyen est extrêmement rare aussi ; au physique comme au moral, l'homme est dans l'obligation de lutter incessamment pour maintenir l'équilibre entre des puissances opposées qui tendent à l'entraîner. On connaît un tempérament athlétique dans lequel le système locomoteur acquiert une prépondérance considérable en même temps que le système nerveux et les facultés intellectuelles semblent rester dans une proportion inférieure à la moyenne. La combinaison de ce tempérament avec celui qu'on appelle nerveux est une de celles qui présentent le plus d'avantages.

En médecine, l'étude des tempéraments n'est point à négliger : en effet, à chacun d'entre eux se rattachent des dispositions plus particulières à telle ou telle espèce de maladie, et des indications spéciales à tel ou tel genre de traitement. Mais il faut considérer davantage encore la constitution présente du sujet et son idiosyncrasie, c'est-à-dire cette manière d'être toute personnelle et absolument exclusive qui imprime son cachet à tous les actes de l'économie dans l'état de santé comme dans l'état de maladie. Il

ne faut pas croire qu'un praticien connaît beaucoup de peine à se mettre au courant du tempérament du malade ; il le consulte, et par ce motif diffère de recevoir les soins d'un nouveau médecin.

TEMPÉRANCE, modération de l'usage des aliments et des boissons ; cette dernière espèce a reçu le nom spécial de *sobriété*. C'est une vertu, c'est-à-dire une résistance à nos instincts, qui en maintenant l'ordre et la régularité dans le jeu de nos organes, assurant l'essor à l'esprit et assure en quelque sorte l'exercice du libre arbitre. Elle conserve et répare la santé, et elle est en quelque sorte le gage d'une vie longue, exempte de maladies et d'infirmités. Il ne faut pas cependant qu'elle exclue le plaisir, car nombreux exemples prouvent que les gens tempérants sont plus gais et plus heureux que les autres : aussi la voyons-nous de tout temps recommandée par les philosophes ; la plupart d'entre eux se placent en première ligne et la commentent en quelque sorte comme la vertu qui met sur la voie de toutes les autres et qui en rend jusqu'à un certain point la pratique plus facile (*voy. vertus CARDINALES*). En ne mangeant pas jusqu'à être appesanti, en évitant de boire jusqu'à s'étourdir, il est évident qu'il est en mesure de régler ses désirs et de pratiquer la continence, la discrétion et la prudence.

La devise des stoïciens : *Sustine, et ne!* qu'on peut traduire par *résignation et modération*, devrait être renouvelée, car, en effet, de ces deux vertus, c'est la première qui mène à la seconde, tant que l'intempérant aura beaucoup de peine à devenir sage, en supposant qu'il ait pu l'être jamais.

Comme c'est une vertu terre à terre si l'on peut ainsi dire, et particulièrement accessible, il n'y a pas d'exemple pour ceux qui ne se conforment pas à ses lois ; mais pour qu'elle porte des fruits réels et durables, il faut qu'elle soit pratiquée d'une manière intelligente et persévérante. Toutefois, il faut dire qu'elle même lorsqu'elle est en quelque sorte imposée et indépendante de la volonté individuelle, elle n'en produit pas moins

d'excellents résultats, ne fût-ce déjà qu'en prévenant les maux sans nombre que produit l'intempérance.

On sait que de nos jours des *sociétés de tempérance* se sont formées dans la Grande-Bretagne et en Irlande, d'où elles ont été importées sur le continent. Les tournées et les *meetings* entrepris à cet effet par le P. Mathieu ont occupé naguère encore une place importante dans les journaux de tous les pays. Cependant, ici même, le *ne quid nimis* trouve son application : il y a loin du précepte de ne pas abuser des boissons fermentées à cet engagement qu'on cherche à faire contracter de s'en abstenir complètement. Aussi le gouvernement prussien, sage pourtant et austère, s'est-il cru obligé de défendre aux militaires de son ressort de s'affilier à ces sortes de sociétés.

F. R.

TEMPÉRATURE, mot emprunté du latin et formé de *temperare*, modérer. Il désigne la constitution ou la disposition de l'air, selon qu'il est chaud ou froid, sec ou humide. C'est le thermomètre (*voy.*) qui est la mesure de la température, laquelle offre de grandes variations, car le maximum de chaleur observé en dehors de l'action directe des rayons du soleil est de 45° centigr., et le maximum du froid 50°. Il en résulte une échelle de 95° centigr. où la température peut être placée suivant les pays et diverses circonstances particulières. La température *moyenne* d'un lieu est celle qui résulte de l'observation faite dans ce lieu tous les jours et pendant un long laps de temps. Ainsi la température moyenne de l'année, à Paris, est de + 10°.6 centigr.; à Rome, de + 15.8; au Caire, de + 22.4; à Stockholm, elle est seulement de + 5.7; et au cap Nord, c'est par 0 que s'exprime cette moyenne. On entend aussi par température moyenne cet état de l'atmosphère qu'un homme bien constitué et bien portant ne trouve ni chaud ni froid et qui, pour nous, est placé entre le 15° et le 17° degré. La température moyenne du corps de l'homme est de 29 degrés. *Voy.* CHALEUR.

Nous avons dit à l'art. CLIMAT que la sphère terrestre se divisait en cinq zones parallèles, représentant trois sortes de

climats, les climats chauds, les climats tempérés et les climats froids. Nous avons expliqué à l'art. SAISONS comment le mouvement annuel de la terre, en offrant alternativement au soleil tantôt son pôle nord, et tantôt son pôle sud, établissait la différence des saisons, eu égard à celle des climats. Si nous généralisons ces grands effets astronomiques, nous en tirons cette conséquence que les alternatives du chaud et du froid sont bien moins sensibles entre les tropiques, d'où le soleil s'éloigne à peine, que dans les régions tempérées et surtout dans les régions froides, où les jours deviennent ou très longs ou très courts. C'est ainsi que, dans ces derniers, l'échelle thermométrique parcourt pendant l'année une étendue de 40 à 50 degrés, tandis que dans nos climats tempérés le thermomètre, qui descend rarement jusqu'à — 10°, ne monte qu'à 25° de chaleur, et que la température des tropiques ne varie que de 15 à 20° tout au plus. Il en résulte que les habitants de nos régions tempérées, qui passent alternativement par les diverses variations du froid et du chaud, s'acclimatent bien plus aisément dans les autres régions que les habitants du tropique ou des régions froides ne peuvent le faire hors des limites que la nature leur assigne. Les mêmes lois régissent le règne animal et le règne végétal qui, à peu d'exceptions près, ne peuvent impunément habiter un climat différent de celui qui leur est propre. Mais outre ces effets généraux causés par la diversité des climats et des saisons, il existe une foule de circonstances physiques qui empêchent que les températures du globe soient exactement semblables dans toutes les zones parallèles de même degré, en l'un et l'autre hémisphère (*voy.* ISOTHERMES). Ainsi, par exemple, en adoptant pour principe que chaque cent toises de hauteur diminue d'un degré la température du lieu, et que chaque cent pieds creusés dans la terre augmente d'un degré la chaleur, il est évident que, même dans le voisinage de l'équateur et des contrées les plus torrides, on rencontre sur les pics de certaines montagnes une température froide, et parfois des neiges (*voy.*) éternelles. Au contraire, plus le sol est

déprimé et plus la chaleur augmente, quelle que soit la température moyenne de son parallèle. C'est ce qui explique pourquoi les hautes montagnes de l'Asie et de l'Amérique, qui offrent à leur sommet les productions végétales des climats les plus froids, se couvrent en descendant et par gradations des productions des climats tempérés, et enfin de celles du tropique. Une autre cause de la différence des températures est l'exposition des terres par rapport aux régions polaires ou aux régions équinoxiales. Ainsi les Alpes, réchauffées sur leur versant méridional par les rayons d'un ardent soleil, projettent une chaleur constante sur les contrées de l'Italie et du Piémont, tandis que leur versant septentrional impose à la Savoie et au Tyrol sa rigoureuse influence. Il arrive même parfois que des régions parallèles et recevant les rayons du soleil sous un angle égal d'inclinaison annuelle ne partagent pas la même température: c'est ce qui se passe en Afrique, où les vents alisés, après avoir rasé la surface de l'Océan indien, apportent une douce fraîcheur sur les côtes orientales, et, après avoir continué leur course à travers un désert brûlant, arrivent embrasés sur les côtes occidentales. Ce résultat s'observe au reste généralement, quoiqu'à de moindres degrés, sur toutes les côtes des continents, en raison de l'évaporation de la mer qui refroidit le courant de l'air, lequel, dans sa course diurne d'orient en occident, se réchauffe en traversant les terres. La température est encore puissamment modifiée par l'humidité qu'entraîne le voisinage des mers ou la réunion de plusieurs fleuves, comme en Hollande. Les îles et autres contrées maritimes, toujours chargées de brouillards et de brumes épaisses, comme l'Écosse, ne sont pas aussi exposées que d'autres contrées sous la même parallèle aux chaleurs de l'été ou aux rigueurs de l'hiver. Les plaines du Nil, les savanes noyées de l'Amérique, les bords marécageux du Gange reçoivent d'importantes modifications de l'humidité qui y règne, et les végétaux que l'on y récolte n'ont pas les mêmes qualités que ceux des régions parallèles. Il en est de même de l'homme qui subit toutes les

influences de ces diverses températures et qui, généralement pâle et flegmatique dans les vallées profondes et humides, devient vif et impétueux lorsqu'il a pris naissance sur un territoire sec et élevé et visite souvent la chaleur et la lumière. D. A. I.

TEMPÊTE (*tempestas*), non des aux violentes agitations de l'air, déminées par un vent (*voy.*) impétueux accompagnées souvent de pluie, de grêle ou de neige. La tempête diffère de la *rage* (*voy.*) et de l'*ouragan* en ce qu'elle a ordinairement plus d'intensité et dure plus longtemps que ces deux phénomènes. Ce mot s'applique d'ailleurs plus spécialement en termes de marine, à la force du vent qui soulève les vagues de la mer. Un vaisseau en proie aux fureurs de ces éléments, tantôt élevé sur la cime des flots, tantôt précipité entre deux montagnes liquides, court alors les plus grands dangers; et si, par malheur, il se trouve dans le voisinage d'un banc ou d'une côte hérissée de rochers, l'impossibilité qu'il éprouve de pouvoir diriger son vaisseau rend sa perte presque inévitable. Les marins ont donné le nom de *grêle* à une tempête de courte durée et où les vents jouent un rôle plus important que les vagues. Les anciens, qui désignent toutes les forces de la nature, avaient élevé des autels au dieu des tempêtes. Ces crises majestueuses où une force incompréhensible semble soulever l'abîme et presser violemment l'imagination de l'homme, même habitué aux grands spectacles que présente la mer. Les lettres et les arts se sont attachés à en reproduire les terreurs; l'on sait que J. Vernet se fit dans une traversée, attacher à un mat le milieu de la tourmente pour en contempler l'effet et les diverses scènes pleines de grandeur. Parmi les descriptions poétiques d'une tempête, nous citerons celle de l'*Énéide* de Virgile, ch. I^{er}, v. 81-128, et ch. III, v. 192-208. D. A. I.

TEMPLE. On a vu à l'art. *AVOIR* que chez les Romains on appelait *templum* la partie de l'horizon que les prêtres choisissaient pour observer le ciel et prédire le cours des événements: de là vinrent ensuite les mots *templari*, *contemplari*, regarder, contempler. Dant

ce cas, un temple était donc un espace consacré à une pratique religieuse; plus tard ce terme fut appliqué à des espèces de chapelles construites le plus souvent sur des hauteurs pour abriter la statue de quelque divinité ou un autel destiné à recevoir des sacrifices, et finalement aux édifices religieux en général. Les temples furent d'abord de simples enclos, des tentes, des cabanes (*voy. ARCHITECTURE*); mais avec les progrès de la civilisation, ils devinrent des bâtiments somptueux. Dans la partie la plus reculée étaient placées les images des dieux : c'était le lieu saint par excellence, l'*adyton*, impénétrable aux regards de la multitude, et accessible seulement aux souverains pontifes; le mystère et l'obscurité devaient envelopper le lieu où les dieux manifestaient leur présence. Dans le reste du temple, les prêtres célébraient régulièrement le service divin avec ses mystères; les profanes n'y étaient admis en processions solennelles qu'à certaines fêtes; les personnes pieuses s'assemblaient devant l'édifice, toujours trop petit pour contenir la foule qui se pressait à ses portes. Le polythéisme (*voy.*) multiplia les temples à l'infini, et quelques-uns ont laissé sur le sol classique de la civilisation antique d'admirables témoignages de la religion et de la culture des peuples anciens. En Asie, où le nombre des temples était proportionnellement moindre que dans la Grèce et à Rome, il arrivait souvent que des nations entières unissaient leurs efforts pour en construire un seul. C'est ainsi que les Hébreux, à qui leur religion monothéiste ne permettait pas la pluralité des temples, trouvèrent dans celui de Jérusalem le centre de leur culte et de leur nationalité. On en a donné la description à l'art. JÉRUSALEM, T. XV, p. 345.

Aujourd'hui les temples des juifs sont communément désignés sous le nom de *synagogues* (*voy.*), et en France, on ne sait pourquoi, la dénomination de temple est réservée, dans le langage ordinaire, pour désigner les églises protestantes, qui prétendent cependant avoir à ce dernier titre le même droit que les églises catholiques. *Voy. ÉGLISE. X.*

TEMPLE (sir WILLIAM), homme

d'état et écrivain distingué, né à Londres en 1628; il appartenait à la branche cadette de la maison des Temple, dont la branche aînée fut investie du titre de duc de Buckingham et portait aussi celui de comte de Temple. William Temple ne parut sur la scène politique qu'en 1660, après la restauration de Charles II. Nommé membre de la Convention d'Irlande, il se signala tout d'abord par une vigoureuse opposition au *poll-bill*. En 1661, il fut élu, en même temps que son père, membre du parlement irlandais par le comté de Carlow, et, l'année suivante, ce parlement le choisit pour un de ses commissaires auprès du roi. Peu de temps après, il quitta l'Irlande pour aller s'établir à Londres avec sa famille. En 1665, vers le commencement de la guerre avec la Hollande, il fut chargé d'une mission secrète à Münster, et le succès qu'il remporta lui valut le titre de baronnet et de résident à la cour de Bruxelles. En 1667, le cabinet anglais l'envoya négocier à La Haye le traité auquel l'accession de la Suède fit donner le nom de *triple alliance*, et qui avait pour but de garantir les Pays-Bas de l'invasion des Français. Nommé ambassadeur extraordinaire, Temple assista ensuite comme médiateur au congrès d'Aix-la-Chapelle; mais, en 1669, la politique de l'Angleterre ayant changé, il fut rappelé. On voulut le charger de faire naître des prétextes de guerre avec la Hollande : il refusa et se retira dans sa terre de Sheen près de Richmond, où il écrivit ses *Observations sur les Provinces-Unies* et une partie de ses *Mélanges*. Cependant l'opinion publique ayant forcé Charles II à conclure la paix, il fut renvoyé de nouveau en Hollande, en 1674, pour négocier les conditions de la paix qui fut signée à Nimègue. Nommé secrétaire d'état à son retour en Angleterre, il conseilla au roi la création d'un conseil privé composé des ministres et des membres les plus influents des deux Chambres. Lorsque Charles II prononça, en 1681, la dissolution du parlement, sir William Temple blâma fortement cette mesure; dégoûté même de la politique, il donna sa démission de représentant de l'université de Cambridge et

rentra dans la vie privée. En vain Guillaume III voulut-il le tirer de sa retraite; il refusa toutes ses offres et mourut en 1698. Ses *Œuvres* ont été publiées infol., à Londres, 1760, 2 vol., et in-4°, 1814, 2 vol. Voir Courtenay, *Memoirs of sir William Temple* (Lond., 1836, 2 vol.).

A la même branche de la famille de Temple appartient lord Palmerston qui est l'objet d'une notice particulière. C. L.

TEMPLIERS, nom donné à un ordre religieux et militaire qui, comme celui des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de l'ordre Teutonique, dut son origine aux croisades. Guigues ou Hugues des Patens, Geoffroi de Saint-Omer et sept autres chevaliers français, le fondèrent en 1118, dans le but de secourir, de soigner et de protéger les pèlerins sur les routes de la Palestine, devoir auquel s'ajouta plus tard celui de défendre la religion chrétienne et le saint sépulcre contre les Sarrazins. Les Templiers pronçaient les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et dans le principe ils vécurent uniquement des bienfaits des seigneurs chrétiens de la Palestine ou des aumônes que les âmes pieuses de la chrétienté envoiaient dans la Terre-Sainte. Le roi de Jérusalem Baudouin II leur donna pour demeure un palais attenant à l'emplacement de l'ancien Temple, et c'est de là que leur vint leur nom. Le pape Honorius confirma leur ordre en 1128, au concile de Troyes, et les soumit à la règle de saint Benoît modifiée par saint Bernard (voy. CITEAUX), qui prit le nouvel ordre sous sa puissante protection. Le bruit de leurs exploits leur attira non-seulement un grand nombre de confrères avides de combattre sous leur bannière, mais il leur valut d'immenses donations en immeubles et en numéraire. L'ordre était d'abord divisé en trois classes : les chevaliers, les écuyers et les frères laïcs; mais en 1172 on y en ajouta une quatrième, celle des prêtres, chargés spécialement de célébrer le service divin et de tenir la correspondance. Les Templiers portaient tous sans distinction une ceinture de lin qui devait leur rappeler leur vœu de

chasteté. Le costume des ecclésiastiques était blanc, celui des frères laïcs noirs, et les chevaliers avaient par leur armure, toujours d'une grande simplicité, un manteau blanc de laine, orné d'une large croix latine rouge pour signifier qu'ils devaient verser leur sang au service de Dieu. Ils portaient à l'index de la main droite un anneau d'or portant l'empreinte même croix. C'était dans la classe des chevaliers, tous nobles de naissance, ritables propriétaires des biens du domaine, que les chapitres choisis des marchands et les chevaliers bannerets commandaient en temps de guerre. Les drapiers, chargés de ce qui concernait le costume, les prieurs, chefs de différentes maisons ou prieurés, les abbés, les commandeurs et les grands prieurs qui gouvernaient toutes les provinces d'une province, et enfin le grand maître, général de l'ordre. Ce dernier avait rang de prince et se regardait comme l'égal des souverains, ayant obtenu du pape des exemptions qui l'affranchissaient de toute juridiction spirituelle ou temporelle, et le mettaient directement au saint-siège. De tels privilèges et une force armée toujours disponible, les Templiers étaient en état non-seulement de tirer parti possible de leurs possessions, encore de les augmenter soit par des quêtes, soit par les legs dont la libéralité du siècle récompensait leurs exploits. Aussi leurs biens s'accroissaient d'année en année, surtout en France, car la plupart des chevaliers étaient français, et le grand-maître, comme Hugues des Patens, le premier de tous, était d'origine française. En 1180 l'ordre possédait 9,000 bailliages, commanderies, prieurés ou maisons, plus ou moins indépendantes de l'autorité locale. Tous ses membres lui appartenaient corps et âme : à leur réception, ils devaient renoncer à toute relation de famille; il leur était défendu de rien posséder propre; c'était l'ordre qui se chargeait de leur entretien. On conçoit comment une pareille organisation devait lui donner de la puissance, et on s'explique ce sentiment d'orgueil que lui reprochèrent

es évêques et des princes. Ce ne fut pas seul vice des Templiers. A la suite des richesses se glissa parmi eux le luxe, et au même temps le désir de conserver les avantages dont ils jouissaient. Aussi les rois les accusèrent-ils plus d'une fois d'avoir préféré leurs avantages particuliers à ceux de la religion, et d'avoir entretenu des rapports coupables avec les ennemis de la chrétienté. Hâtons-nous de dire que tous les historiens ne sont pas d'accord sur ce point; cependant il est prouvé que lorsqu'ils virent le royaume de Jérusalem marcher rapidement à sa ruine, les Templiers cherchèrent à sauver leurs possessions de la Palestine par des traités avec les Sarrazins. Ils n'en furent pas moins obligés, en 1291, d'abandonner la Terre-Sainte avec ses derniers débris et de se retirer dans l'île de Chypre, où ils établirent le siège de leur ordre, placé jusqu'alors à Jérusalem. De ce grand-maitre, avec une troupe choisie de chevaliers et de frères, continua à se battre contre les Sarrazins.

Le dernier successeur de Hugues des Roches, Jacques-Bernard de Molay, originaire de Bourgogne, élu grand-maitre, quoiqu'absent, peu de temps après la mort de Guillaume de Beaujeu (1291)*, essaya vainement de réformer l'ordre. Les tentatives de quelques Templiers pour s'immiscer dans les affaires de l'état, le secret du mystère dont ils enveloppaient leur administration intérieure, et surtout leur influence et leurs richesses, les rendirent suspects aux princes. On parlait de plans ambitieux tendant au renversement des trônes et à l'établissement d'une république aristocratique, ainsi que d'opinions contraires à la foi catholique, que l'ordre nourrissait dans son sein; mais ce qui acheva de les perdre, c'est qu'ils eurent l'imprudence de prendre le parti de Boniface VIII contre Philippe-le-Bel. Sous prétexte de délibérer sur une nouvelle croisade et sur la réunion des Templiers avec les chevaliers de Saint-Jean, Clément V, successeur de Boniface, et qui agissait de concert avec le roi de France, appela près de lui le

grand-maitre Molay et soixante chevaliers, en 1306. Le 13 octobre de l'année suivante, Philippe-le-Bel fit arrêter tous les Templiers de ses états, mit le séquestre sur les biens de l'ordre, s'établit avec sa cour au Temple, résidence de l'ordre et de son grand-maitre à Paris, et fit commencer à l'instant une instruction par son confesseur, Guillaume de Paris, inquisiteur et archevêque de Sens. Pour justifier la violence de ces mesures, on accusa l'ordre de toutes sortes d'infamies et d'hérésies. Le mystère qui présidait à leur initiation (*voy. ВАРНОМЪТЪ*) ne donnait que trop de crédit à ces accusations. Bientôt plusieurs d'entre eux avouèrent, sous la torture, ce qu'on voulait savoir d'eux. La suppression de l'ordre était décidée; le roi Philippe convoitait ses richesses, et les inquisiteurs, qui appartenaient presque tous à l'ordre des Dominicains, ennemis des Templiers, poursuivaient avec acharnement leur condamnation. Clément V se récria d'abord contre la manière dont était traité un ordre qui ne relevait que du saint-siège; mais l'habile Philippe sut bientôt l'amener à prendre ouvertement part à sa suppression. Deux cardinaux furent adjoints à la commission d'enquête, et d'autres ecclésiastiques aux tribunaux d'inquisition dans les provinces, afin de conserver les formes de la légalité. Le procès continua ainsi, et en 1310 l'archevêque de Sens fit brûler vifs, comme relaps, cinquante-quatre chevaliers qui refusaient de se reconnaître coupables des crimes qu'ils avaient d'abord avoués. Cet exemple fut suivi dans d'autres diocèses, et un grand nombre de Templiers périrent victimes de l'arbitraire et de l'avarice. Charles de Sicile imita le roi de France. En Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie et en Allemagne, les Templiers furent également arrêtés, mais presque partout on les reconnut innocents. Les synodes de Salamanque et de Mayence nommément justifièrent complètement l'ordre. Cela n'empêcha pas le pape d'en prononcer la suppression au concile de Vienne, par une bulle datée du 2 mars 1312. Ceux qui avouaient les crimes dont on les accusait devaient être absous

(*) Voir la chronologie des grands-maitres du Temple, dans l'*Art de vérifier les dates*, éd. 1789, 2^e partie, t. V, p. 336-58. S.

après un léger châtement; mais ceux qui persistaient à nier devaient être jugés. Du nombre de ces derniers furent le grand-maître Molay, et Guy, grand-prieur de Normandie, vieillard de 80 ans; illustres victimes que le roi fit brûler vifs de son autorité, le 18 mars 1314. On sait qu'ils montèrent courageusement sur le bûcher qui fut dressé pour eux à Paris, dans l'île aux Juifs, à l'endroit où se trouve maintenant le terre-plein du Pont-Neuf. Les biens-fonds de l'ordre furent abandonnés aux chevaliers de Saint-Jean, ses trésors destinés à une nouvelle croisade, mais le roi de France et le pape s'emparèrent de la majeure partie. En Espagne et en Portugal, les biens des Templiers servirent à doter de nouveaux ordres militaires. Quant aux chevaliers, quoique relevés de leurs vœux, ils entrèrent presque tous dans l'ordre des Hospitaliers. Ce fut en Allemagne que l'ordre du Temple subsista le plus longtemps; il possédait encore une maison à Gœrtitz en 1319. En France, on a voulu de nos jours le ressusciter comme société religieuse; mais cette tentative n'a abouti qu'à donner de l'aliment à la malignité du public. — Parmi les nombreuses histoires de l'ordre du Temple, on doit citer celle de Wilcke, en langue allemande, Leips., 1826, 2 vol. in-8°. C. L.

TEMPOREL. Cet adjectif, qui s'applique à ce qui passe avec le temps, ce qui est périssable, se dit surtout par opposition à *éternel et spirituel*, pour signifier les biens et les possessions de la terre. Ce mot est aussi synonyme de *séculier* et s'oppose à *ecclésiastique*; on dit ainsi: juridiction, puissance temporelle. Pris substantivement, il s'entend du revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice. Enfin il se dit de même de la puissance temporelle des rois, lesquels, après une longue lutte avec le saint-siège, se sont décidément affranchis, quant au temporel, de la puissance prépondérante du sacerdoce. Z.

TEMPS (du latin *tempus*), idée qui se forme en nous par l'observation de l'ordre dans lequel se succèdent les phénomènes de la nature, et qui nous fait concevoir les choses comme ayant une durée dans leur existence. En effet, lors-

que nous comparons les êtres qui entourent, nous les voyons survivre uns aux autres; pendant la vie, un voit passer plusieurs générations de foule d'autres animaux; différens ont été contemporains de plusieurs générations d'hommes, et la terre a vu se renouveler un nombre indéfini de fois les êtres et les substances qui la couvrent. De là résulte une inégalité dans la durée des objets de la création, ce qui fait même sentir dans les divers individus de chacune de leurs espèces une comparaison de toutes ces existences. Le souvenir des événements qui leur sont marqués nous donnent naturellement la notion du temps. Mais cette intuition n'est que toute abstraitive; rien de réel n'y est dans les corps, dont elle n'est ni la terminaison ni une qualité; elle n'y ni ne retranche rien à leur existence.

On peut concevoir, quoique nous n'ayons aucune notion, un temps antérieur ou postérieur à celui que nous connaissons; et en étendant indéfiniment ces durées, nous arrivons à l'idée d'un temps (voy.), qui est le temps infini, sans commencement ni fin, expression au-dessus de notre intelligence, attribué au Dieu de la Divinité. Ainsi le propre de Dieu est d'avoir un commencement et un

Quoique la succession de nos sensations puisse nous faire juger de la longueur ou de la rapidité du temps, c'est ordinairement le mouvement qui sert à le mesurer. Le retour périodique des phénomènes astronomiques a dû être le premier moyen de reconnaître la durée du temps. Le mouvement diurne de la voûte céleste qui ramène tour à tour la clarté du jour et le calme de la nuit, a donné naissance au jour; puis les phases lunaires ont servi à inventer le mois, divisé en semaines. Le soleil subit des variations dans sa température qu'il reste chaque jour sur les différents points de la terre. Après un certain intervalle, il revient dans les conditions où il s'est déjà trouvé autrefois, position qui caractérise certains phénomènes restes (voy. SAISONS): cette période a pris le nom d'années (voy. tous ces mots). Malheureusement ce retour ne coïncide pas exactement avec la révolution des astres ni avec les mouvements dans

de là, nécessité d'établir de nouveaux cycles ou périodes qui ramènent tout au même état et dont les calculs ont donné naissance à la science du calendrier (voy.). D'un autre côté, on ne tarda pas à s'apercevoir que les mouvements de corps terrestres donnaient aussi la mesure du temps, et qu'il était possible de les comparer aux mouvements célestes : la clepsydre, le sablier, les horloges (voy. ces mots et *ΧΡΟΝΟΜΕΤΡΑΙ*), servirent à mesurer les parties du jour, qui prirent le nom d'heures, minutes, secondes, etc. Pour mieux se reconnaître dans la mesure du temps, on a imaginé des points desquels on part, et qui forment des périodes de toutes sortes qu'on ajoute les unes aux autres : ainsi le jour commence à minuit, les mois se comptent par jours à partir du premier ; les années commencent avec le 1^{er} jour du mois de janvier ; enfin les peuples comptent leurs années suivant des ères (voy.) particulières datant souvent d'un grand événement qui les intéresse, comme la naissance du Christ, etc. La connaissance de toutes ces divisions forme la science nommée *chronologie* (voy. l'art.), de *χρόνος*, temps.

Les astronomes distinguent entre le temps solaire et le temps sidéral, lesquels résultent du mouvement de la terre par rapport au soleil ou aux étoiles fixes. Chacun de ces temps se divise en temps *vrai* ou *apparent* et en temps *moyen*. Le soleil est en effet loin de mettre toujours le même intervalle pour revenir au méridien d'un lieu quelconque. L'obliquité de l'écliptique, la forme elliptique de l'orbite terrestre, l'inégalité du mouvement du soleil en longitude donnent lieu à une variation très considérable dans la durée du jour solaire vrai. Cette variation s'élève à plus d'une demi-heure, relativement au temps moyen. Celui-ci, réglé sur la vitesse moyenne de la terre, est d'une durée toujours égale : c'est lui que marquent nos montres et nos horloges. Le midi vrai du soleil a lieu quelquefois 16 minutes avant midi moyen, et d'autres fois 14 $\frac{1}{2}$ minutes après. Cette différence entre les deux midi s'appelle *équation* (voy. du temps). Elle est calculée pour chaque jour de l'année et insérée sous le titre dans les éphémérides astronomiques

(voy. T. IV, p. 502 et suiv.), ou bien encore, ce qui revient au même, on note en temps moyen le moment de la culmination du soleil au méridien. On a aussi imaginé des horloges à *équation* dont une aiguille marque le temps vrai à l'aide d'un mécanisme particulier : quelques ingénieuses que soient ces machines, leur complication les rend trop faciles à se déranger pour qu'il ne vaille pas mieux s'en rapporter au calcul. Le temps sidéral est celui qui s'écoule depuis l'instant où une étoile passe au méridien jusqu'à celui où elle y revient : ce temps est un peu moindre que le jour solaire moyen. L'effet de la précession et de la nutation est de faire varier le temps sidéral, en sorte qu'il faut, comme nous l'avons déjà dit, distinguer aussi le temps sidéral vrai et le temps sidéral moyen. Une autre distinction à faire dans l'usage du temps est celle des lieux où il est compté. Ainsi la position diverse des contrées terrestres en longitude donne des temps locaux divers, de façon que le midi d'un pays n'est pas la même heure que celui d'un endroit situé sous un autre méridien. Cette considération a surtout son importance en astronomie. Enfin le temps *civil* n'est autre chose que le temps solaire moyen, en usage habituellement et donné par une horloge bien réglée.

On emploie aussi l'expression de *temps*, en météorologie, pour désigner l'état de l'atmosphère. C'est ainsi qu'on dit le beau temps, le mauvais temps, selon qu'il fait du soleil ou qu'il pleut ; un temps doux, pour indiquer une température de l'air ni trop chaude ni trop froide, etc. L. L.

TEMPS (myth.), voy. SATURNE.

TEMPS (gramm.), voy. VERBE.

TENAILLE (fortif.), voy. BARRICADE et FAUSSE-BRAIE.

TENAILLER, c'est saisir, pincer avec des tenailles. Ce mot s'employait, sous notre ancienne jurisprudence criminelle, pour désigner un genre de supplice qui consistait à tourmenter un criminel avec des tenailles rougies au feu, en lui brûlant et arrachant les chairs. Cette affreuse torture n'était, du reste, habituellement appliquée qu'aux criminels de lèse-majesté au premier chef. D. A. D.

TENANCIER. En droit féodal, et

dans son acception la plus étendue, le mot *tènement* (de la basse-latinité *tenementum*, action de tenir) signifiait *possession*. Dans un sens plus étroit, il désignait un héritage que l'on tenait d'un seigneur, à certaines charges et conditions. L'ancienne coutume de Normandie appelait *franc-tènement* un héritage tenu sans hommage et sans pareage, en fief-lai, par une convention particulière entre le bailleur et le preneur. On nommait *tenancier* le possesseur d'un tènement, et *franc-tenancier* le possesseur d'un franc-tènement. Dans les coutumes d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Loudunois, le *tènement de cinq ans* était une prescription qui procurait au tiers acquéreur d'un héritage, après cinq ans de possession, l'affranchissement de certaines charges imposées sur son immeuble. En Angleterre, suivant Blackstone, les franc-tenanciers (*freeholders*) sont ceux qui ont une propriété en biens fonds transmise par la mise en saisine. Ainsi, ajoute ce jurisconsulte, les propriétés d'héritages et les propriétés pour la vie sont des propriétés de franc-tènement.

E. R.

TENANTS, voy. BLASON, T. III, p. 575.

TÉNARE, promontoire du Péloponnèse, aujourd'hui cap Matapan, fameux par ses carrières de marbre noir et de pierres à aiguiser, mais surtout par sa caverne, que les anciens regardaient comme l'entrée des enfers, et par le temple de Neptune qui se trouvait dans le voisinage.

X.

TENASSERIM, voy. TANASSERIM.

TEN-BOKTOUR, TENDOCTOU ou TOMBOUCTOU, pays de la Nigritie ou Soudan, situé sur les deux rives du Niger (voy.) ou Djoliba, et encore peu connu des Européens, malgré les tentatives d'exploration d'intrépides voyageurs, tels que Mungo Park, Laing, Clapperton, et de plusieurs autres qui périrent presque tous victimes de leur zèle. Un Français, René Caillé (voy.), fut plus heureux. Caché sous un déguisement, il entra dans Ten-Boktoun avec la caravane de Kakoudy, le 20 avril 1828, et y séjourna 14 jours. A son retour en France, en 1830, il publia le *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale, pré-*

cedé d'observations faites chez les Nègres Brachnas, les Naloues, etc., pendant les années 1824-1828, avec des *renseignements géographiques* par M. Jomard (3 vol. in-8°). Le pays, bien arrosé, assez bien boisé, est fertile; il produit le riz, des dattes, des cocos, des figes, différentes sortes de fruits et de légumes, l'indigo, de l'or, du plomb, du fer, possède de nombreuses espèces d'animaux domestiques, des bêtes à cornes, chiens, des lapins. Parmi les animaux sauvages, nous citerons le lion, le tigre, l'éléphant, l'antilope, le leopard, l'auroch, plusieurs variétés de singes, de perroquets, etc. Les habitants de race nègre, sont en général doués d'intelligence; ils vivent dans de petites huttes rondes, terminées en cône, construites en cannes et en terre glaise et couvertes de feuilles de cocotiers. Ils se tâtent le front, portent de longues chemises, caleçons, des sandales, des boucles d'oreilles, des bracelets; ils sont nus et laissent à leurs femmes plus de liberté que les mahométans; ils aiment la danse, la musique, le jeu et la passion le jeu et la danse, mais sont sobres dans leur nourriture. Ils ont un chef au nom de *chegar* (sultan). Leur religion est un fétichisme grossier.

La capitale du pays, *Ten-Boktoun*, située au milieu d'une plaine aride, à demi-lieue du Niger. Quelques voyageurs ont porté sa population jusqu'à 200,000 hab., mais R. Caillé la réduit au chiffre bien modeste de 12,000. Elle est entourée par un fossé et une muraille percée de quatre portes bien gardées le jour et fermées la nuit. L'intérieur de la ville n'offre rien de fort remarquable; on y voit cependant le palais du sultan, vastement construit en pierres, plusieurs mosquées, de nombreux caravansérails et d'assez belles boutiques où l'on vend du sel, du tabac, toutes sortes de marchandises, du fer, des fusils, de la poudre, du plomb, des sabres, de l'opium, des épices portées par les caravanes de Maroc, Tunisie, d'Alger et de Tripoli, qui passent en échange des esclaves, des dents d'éléphant et de rhinocéros, de la poudre d'or ouvré, des plumes d'autruche, de la gomme, de l'ébène, de l'indigo, etc. Pour le Mély, voy. TAKROU, p. 600.

TENCIN (PIERRE GUIRIN, cardinal de), né à Grenoble, le 22 août 1680, d'une bonne famille de robe, fut élevé à l'Oratoire de Paris, et reçut de bonne heure le bonnet de docteur en Sorbonne. Il fut ensuite nommé grand-vicaire et grand-archidiacre de Sens, et abbé de Vézelay. Ce fut lui qui, en 1719, reçut à Melun l'abjuration du célèbre Law, et celui-ci, en échange, contribua puissamment à sa fortune. Devenu évêque de Grenoble, mais sans avoir reçu la confirmation de cet évêché, il accompagna, en 1721, le cardinal de Rohan à Rome, et y resta en qualité de chargé d'affaires de France. Le 2 juillet 1724, il fut sacré, par le saint-père, archevêque d'Embrun. De retour en France, il fut engagé, par les plaintes de plusieurs ecclésiastiques, à ouvrir, à Embrun, un concile, pour juger et condamner l'évêque de Senez, dépendant de sa métropole, lequel avait publié plusieurs écrits en faveur de l'appel (*voy. APPELANTS*). L'évêque fut suspendu de ses fonctions. Mais, quoique approuvée par le pape et par le roi, cette décision souleva une foule de pamphlets et d'injures de toute espèce contre l'archevêque d'Embrun, qui se vit obligé de se justifier, en se livrant à une correspondance publique avec l'évêque placé sous sa suprématie. Les avocats qui appuyaient la cause de l'évêque de leurs consultations réussirent à intéresser en sa faveur le parlement. Deux mandements de l'archevêque furent supprimés par arrêt du conseil; mais le prélat n'en continua pas moins à signaler dans ses lettres pastorales les livres dangereux, suivant lui, pour l'état et la religion. L'intervention du prétendant d'Angleterre, Jacques III, lui fit obtenir le chapeau de cardinal, en février 1739, et, après avoir assisté au conclave de 1740, il fut transféré à l'archevêché de Lyon, dont il ne prit possession que le 20 juillet 1742. Soutenu à la cour par le crédit du cardinal Fleury, qui le fit nommer ministre d'état, et le désigna même, dit-on, pour lui succéder au ministère, il fut oublié après la mort de son protecteur, et il se retira dans son diocèse, où il vécut paisiblement sans prendre part aux querelles de l'Église et du parlement, jusqu'à l'époque de sa

mort, arrivée le 2 mars de l'année 1758.

CLAUDINE-ALEXANDRINE GUIRIN de Tencin, sœur du précédent, naquit à Grenoble, en 1681, et fut, comme son frère, destinée à la vie religieuse. Mais ses goûts étaient en complète opposition avec les volontés de sa famille. Après cinq ans de séjour dans un couvent des environs de sa ville natale, elle prit la résolution de le quitter en dépit de la règle et de ses vœux. Mais tout ce qu'elle put obtenir ce fut de passer, en qualité de chanoinesse, au chapitre de Neuville, près de Lyon; puis elle vint à Paris vers 1714, et y obtint sa sécularisation. Alors commença pour elle une vie de scandales malheureusement trop en rapport avec les mœurs de cette époque. Après avoir eu le régent pour amant, *madame* de Tencin devint la maîtresse du cardinal Dubois, et fit servir son crédit à la fortune de son frère, sans, pour cela, négliger la sienne. Sa maison était le rendez-vous de la plus brillante compagnie; elle accorda tour à tour ses faveurs à d'Argenson, à Bolingbroke, aux marbreaux d'Uxelles et de Médavi, etc. Elle eut deux enfants de Villion, colonel d'un régiment irlandais; et l'on sait que le célèbre D'Alembert (*voy.*) lui dut le jour, et eut pour père un commissaire provincial d'artillerie, connu sous le nom de Destouches-Canon. A la suite d'une aventure tragique, où l'un de ses amants, La Fresnais, conseiller au grand conseil, fut tué chez elle d'un coup de pistolet, elle fut enfermée à la Bastille le 11 avril 1736; mais elle en sortit par un acquittement le 8 juillet, et dès ce moment elle rompit avec ses habitudes de désordre pour se livrer tout entière aux charmes d'une société honnête et éclairée. Son salon, ouvert aux plus aimables seigneurs de la cour et aux plus célèbres littérateurs de tous les pays, devint une école d'esprit et de bon goût. Elle donnait par semaine deux dîners, où elle réunissait des hommes de lettres qu'elle appelait en plaisantant *ses bêtes*. Fontenelle était un de ses hôtes les plus assidus (*voy. T. XI, p. 239*), et Montesquieu lui dut peut-être le premier succès de son *Esprit des lois*, par l'espèce de patronage qu'elle accorda à cet immer-

tal ouvrage. Elle-même voulut écrire, et malgré la malignité publique, qui attribua ses ouvrages à ses neveux Pont de Veyle et d'Argental, elle s'acquit, comme auteur, un renom mérité par son roman des *Malheurs de l'amour*, et surtout par celui du *Comte de Comminges*, que La Harpe regarde comme « le pendant de *La princesse de Clèves*. » Aussi a-t-on souvent réuni les œuvres de M^{me} de La Fayette et celles de M^{me} de Tencin. Cette femme aimable et spirituelle, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de la brillante société du XVIII^e siècle, mourut à Paris, le 4 déc. 1749; et de même que son salon avait remplacé celui de la marquise de Lambert, le cercle de M^{me} Geoffrin (*voy. ces noms*) hérita de la célébrité du sien. D. A. D.

TENCON, *voy. TENSON*.

TENDER ou ALLÈGE, *voy. VAPEUR (machine à)*.

TENDON (*tendo*, du grec *τενω*, je tends), tissu dense, serré, ordinairement aplati, qui termine les muscles, et par lequel ceux-ci s'attachent aux os, qu'ils doivent mouvoir par leur contraction. *Tendon d'Achille*, ou *corde d'Hippocrate*, est le nom particulier par lequel on désigne le tendon terminal des masses musculaires de la partie postérieure de la jambe (*voy. ce mot et PRIX*). Achille, fils de Pélée, fut, dit-on, blessé à ce tendon, pendant le siège de Troie. M. S-N.

TÉNÉDOS (nom formé du grec *τένος*, long et étroit, et *δῆος*, siège ou demeure), aujourd'hui *Bogdja*, île de l'Archipel, sur les côtes de l'Asie Mineure, vis-à-vis de la Troade, paraissant être le produit de quelque éruption volcanique. Déjà importante du temps d'Homère, cette île possédait un temple d'Apollon célèbre. La flotte grecque se cacha derrière ses côtes lorsqu'elle trompa les Troyens par une feinte retraite. Aujourd'hui encore elle est renommée par la douceur de son climat et par sa fertilité. Elle produit du coton, du blé, et surtout d'excellents vins muscats. Mais ce qui lui donne plus d'importance, c'est sa situation à l'entrée du détroit des Dardanelles. Dès l'année 1302, elle tomba sous la domination des Turcs, qui en sont restés les maîtres jusqu'à ce jour. La ville de Ténédos ou Bogdja est

bâtie en amphithéâtre sur le penchant de deux collines et défendue par deux forts. Sa population s'élève à environ 7,000 âmes. E. H.-

TÉNÉRIFFE, *voy. CANARIE*.

TÉNIERS, nom de plusieurs peintres flamands, mais illustré surtout par les deux dont nous allons parler.

DAVID Téniers, dit *le vieux*, et nommé aussi *le Bassan*, parce qu'il imitait à s'y méprendre Giacomo da Bass qui portait le même surnom, naquit à Anvers, en 1582, et y mourut en 1628. Il apprit les principes de la peinture de Rubens. Le désir de se perfectionner dans son art le conduisit à Rome où il séjourna dix ans. On a de lui de nombreux chefs-d'œuvre. Qui ne connaît ces joyeuses réunions de buveurs et de fumeurs, dont il n'est pas de musée qui n'en possède quelques-unes? Celui du Louvre en restant d'un grand prix.

Son fils, portant aussi le prénom de **DAVID**, dit *le jeune*, plus célèbre encore que son père, comme peintre de la vie populaire, naquit à Anvers, en 1614, et mourut à Bruxelles, en 1694. Il prit pour modèle Adrien Brouwer. Il possédait un talent singulier à imiter la manière des meilleurs maîtres. L'archiduc Léopold d'Autriche le nomma premier gentilhomme de sa chambre. Il fut plus tard directeur de l'académie d'Anvers. Peu de peintres ont rendu la nature avec autant de fidélité que Téniers le jeune, et un moindre nombre encore l'ont égalé pour la légèreté de la touche et la beauté du coloris. Les sujets ordinaires de ses tableaux sont des scènes joyeuses qu'il peignait d'après nature; cependant il a aussi représenté des batailles, des naufrages, des marines. On lui a reproché avec raison de tomber trop souvent dans le trivial. Quoique nombreux, ses ouvrages sont très recherchés. On a beaucoup gravé d'après lui. C. L.

TENNESSEE, *voy. ÉTATS-UNIS*.

TENSON, *voy. VOIX*.

TENSON, *JEU-PARTI*, *BAZZANO*, *CONTENCIO*, dispute, débat, du latin *contensio*, pièce en dialogue chez nos vieux poètes, surtout chez nos troubadours; assaut d'esprit en vers, dans lequel deux interlocuteurs défendaient

tour à tour par des couplets de même mesure et en rimes semblables leur opinion contradictoire sur des questions d'amour, de chevalerie, de morale, etc. « Les tensons, dit Jean de Nostradamus, estoient disputées d'amours qui se faisoient entre les chevaliers et dames poètes entreparlans ensemble de quelque belle et subtile question d'amours, et où ils ne s'en pouvoient accorder; ils les envoyoyent pour en avoir la définition aux dames illustres présidentes, qui tenoyent cour d'amour ouverte et plantée à Signe, et à Pierrefeu ou à Romanin, ou à autres, et là - dessus en faisoient arrêts qu'on nommoit *lous arrests d'amours*. » Le jugement sur la tenson n'était pas toujours remis aux dames constituées en cours d'amours (*voy.*), mais à des arbitres choisis par les poètes. La tenson n'avait pas non plus toujours pour objet une question d'amour : c'étaient parfois des plaintes alternatives langoureusement exprimées, et parfois encore des reproches amers, de sanglantes injures qu'échangeaient deux adversaires. Si la tenson avait plus de deux interlocuteurs, elle prenait souvent le titre de *torneyamen*, *tournoy*, *tournoyement*, pour indiquer que chacun prenait la parole à son tour, et disait son opinion sur la question proposée. *Voir*, sur les tensons et les jeux parisiens, Fauchet, *La Borde*, Massieu, *Le Grand d'Aussi*, *La Ravallière*, Guinguené, Roquefort, et surtout Raynouard (*Choix de poésies originales des troubadours*, t. II). J. T-V-S.

TENTE. L'origine de la tente remonte à l'antiquité la plus reculée : Abraham et les patriarches habitaient sous la tente. De nos jours, les peuples nomades qui éprouvent le besoin de changer fréquemment de lieux n'ont pas d'autre demeure. Il n'est pas effectivement d'habitation qui soit plus facile à transporter et plus promptement établie. Une tente en bonne étoffe, bien dressée et spacieuse, offre un asile à l'abri des intempéries de l'air, et dans lequel on peut réunir le confortable de la vie domestique.

Les armées grecques et romaines, après une journée de marche, établissaient leurs camps et dressaient leurs tentes. Cet

usage se perdit au moyen-âge; pendant longtemps les armées prirent des quartiers d'hiver et n'eurent pas besoin de tentes : Louis XIV, qui eut des armées sur pied pendant toutes les saisons, fit reprendre la tente aux troupes. Les marches rapides de nos armées pendant les guerres de la révolution et de l'empire ne permirent plus de mener à leur suite un attirail aussi encombrant que celui qui est nécessaire au campement sous la tente; on fit bivouaquer les troupes. Les armées ne se servent actuellement de tentes que pour les camps de manœuvres. La nouvelle tente française en bonne toile de chanvre à 4^m de longueur sur 6^m de largeur; son ouverture est sur l'un des grands côtés; elle peut contenir 15 fantassins ou 8 cavaliers. L'ancienne tente, dite *canonnière*, avait 2^m.60 sur 3^m.25, et contenoit 8 fantassins ou 4 cavaliers; son ouverture se trouvait sur un des petits côtés. *Voy.* l'art. **CASTRAMÉTATION.** C. A. H.

TENUE DES LIVRES, *voy.* **LIVRES DE COMMERCE.**

TENUIROSTRES, *voy.* **OISEAUX,** T. XVIII, p. 671.

TENURE, *voy.* **MOUVANCE.**

TÉPHRINE, *voy.* **LAVE.**

TÉPLITZ, petite ville dans le cercle de Leitmeritz en Bohême, à douze milles de Prague et huit milles de Dresde, au milieu d'une plaine délicieuse bornée par l'Erzgebirg. Ses bains célèbres furent découverts, dit-on, en 762; et leur vertu curative y attirera bientôt un si grand nombre de visiteurs qu'il se forma une rue, en slavon *alitsé*, *oultza*, qui prit, à cause de la chaleur de la source (*teplo*, chaud), le nom de *Teplice* ou Téplitz. La ville, dont la population permanente ne s'élève pas au delà de 2,150 hab., forme un carré irrégulier; ses rues sont très propres et ses maisons offrent un aspect agréable. Le palais avec un théâtre et un beau parc public, l'église, l'hôtel de ville et le *Herrenhaus*, sont les monuments les plus remarquables. D'un rocher de porphyre à base de syénite jaillissent dix-sept sources alcalines salines, qui diffèrent essentiellement par le degré de leur température. L'eau est incolore, claire comme du cris-

tal, sans odeur, mais d'un goût légèrement salé et alcalin. Les sources de la ville sont les plus chaudes, celles du faubourg les plus froides, et celles du village de Schönau, à quelque distance de Téplitz, tiennent le milieu entre les unes et les autres. Leur température varie de 38°.5 à 20°.75 R. Toutes doivent vraisemblablement leur origine à des causes volcaniques; ce qui semble le prouver, entre autres, c'est que, lors du tremblement de terre de Lisbonne, le 1^{er} nov. 1755, la source principale se troubla, prit pendant une demi-heure une couleur jaune foncé, cessa de couler environ un quart d'heure, et reparut avec violence, trouble et épaisse d'abord, puis, au bout d'une demi-heure, aussi claire qu'auparavant. Les eaux de Téplitz se prennent habituellement en bains, rarement à l'intérieur, et elles sont d'autant plus efficaces qu'elles sont plus chaudes. On les recommande contre les douleurs rhumatismales et arthritiques chroniques, contre les exanthèmes, les dartres, les ulcères, les paralysies, suite de blessures, contre le rachitisme, l'hystérie, la dysménorrhée. Prises à l'intérieur, elles sont utiles contre la dyspepsie, les engorgements, les accidents hémorrhoidaux, l'hyppocondrie, la pierre, les affections de l'estomac et des intestins d'origine arthritique. Téplitz est visité annuellement par 4,500 à 5,000 étrangers. Les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Saxe y ont établi des hôpitaux pour un certain nombre de militaires. La vie y est moins chère, et l'étiquette y règne moins que dans les autres bains de la Bohême. Les lieux les plus remarquables des environs sont le parc de Dorn, le pèlerinage de Maria-Schein, la ville de Graupen, Wilhelmshöhe, Rosenbourg, le rendez-vous de chasse de Doppelbourg, le château et le musée de Dux, le château et le musée de Bilin, enfin le Donnersberg, haut de 2,741 pieds, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Voir Amb. Reuss, *Les Bains de Téplitz* (2^e éd., Prague, 1835); Eichler, *Téplitz et ses environs* (Prague, 1833); Gross, *Les Sources minérales de Téplitz* (Leipz., 1822).—Ce fut à Téplitz qu'en 1818 les trois souverains de la Russie, de la Prusse

et de l'Autriche, signèrent leur alliance contre Napoléon. En 1835, les monarches de ces trois états s'y réunirent à nouveau, et, le 29 sept., ils allèrent à la poser la première pierre du monument d'Osternann sur le champ de la taille de Kulm. C. L.

TÉRATOLOGIE (de *teras*, -iv, prodige, et *logos*, discours), science de monstruosité, des choses extraordinaires, prodigieuses (*portenta*), soit dans la nature (voy. MONSTRE), soit dans les créations de l'imagination (voy. CHIMÈRE, SPHINX, HARPIE, GORGONES, GYFFON, HIPPOGRAFFE, LICORNE, etc.). Sur ce dernier rapport, on peut consulter l'ouvrage de notre collaborateur, M. Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques, ou Récit de l'antiquité et du moyen-âge en Occident, sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle*, Paris, 1836, in-8° sous le premier, on aura recours de préférence aux travaux de MM. Geoff. Saint-Hilaire (voy.), père et fils. I.

TERBURG (GÉRARD), peintre célèbre de l'école flamande, naquit en 1604 à Zwoll, dans la province d'Over-Yssel d'une famille d'artistes, dans laquelle reçut les premiers éléments du dessin. Après avoir passé quelque temps à Harlem pour se perfectionner sous un maître dont le nom est resté ignoré, il entreprit un double voyage à travers l'Allemagne et l'Italie. De retour dans son pays, où son patrimoine lui garantissait une grande aisance, il commençait à se faire connaître lorsque survint, en 1648, le congrès de Munster. Il fut tenté d'en être témoin, et s'y rendit en compagnie de plusieurs gentilshommes. Au milieu des fêtes et des magnificences de cette réunion diplomatique, dont le but sérieux était la pacification de l'Europe, il fit quelques portraits qui furent remarqués, et qui lui valurent l'honneur d'avoir à transmettre à la postérité, dans un seul tableau, les traits de tous les membres de cette fameuse conférence. Le talent qu'il y déploya mit le sceau à sa réputation et le fit particulièrement remarquer au comte de Pignoranda, ambassadeur d'Espagne, qui le décida à le suivre à la cour de Madrid, après la dissolution du con-

grès. Ce nouveau voyage, s'il ne fut pas inutile à la gloire de Terburg, mit plus d'une fois sa vie en danger; car, aimant le plaisir presque autant que son art, il ne craignit pas de braver la fureur d'un mari jaloux, et malgré la protection du roi, dont il avait peint le portrait, et qui l'avait créé chevalier, il lui fallut quitter brusquement l'Espagne pour se réfugier à Londres. De là, il passa en France, et, fêté à Paris comme partout, il y acquit un nouveau surcroît de fortune et de gloire. Las enfin de cette vie aventureuse, il revint se fixer à Deventer, s'y maria avec une de ses parentes, et reçut, de la confiance de ses compatriotes, le titre de bourguemestre. Il exerçait avec honneur ces importantes fonctions lorsque Guillaume III, prince d'Orange, étant venu à passer par Deventer, les habitants le supplièrent de leur laisser son portrait, et désignèrent leur bourguemestre comme le plus digne de consacrer ses pinceaux à cette glorieuse tâche. Le prince d'Orange fut si satisfait du talent de Terburg qu'il l'emmena avec lui à La Haye, et se fit peindre encore une fois par lui. Ce grand artiste mourut à Deventer, en 1681, et son corps fut transporté dans sa ville natale. — Les nombreux et remarquables ouvrages de Gérard Terburg l'ont fait mettre à la tête de cette fraction de l'école flamande qui, dédaignant les scènes populaires et triviales, s'est attachée à reproduire avec un fini parfait des sujets d'une nature plus relevée. Le Musée du Louvre compte parmi ses richesses quatre tableaux de Terburg : *Un militaire offrant de l'argent à une femme*; *La leçon de musique*; *Une musicienne*; *Un conseil de Magistrats*. La galerie de Dusseldorf possédait de lui : *La Nativité de Jésus-Christ*; *Un jeune homme cherchant les puces d'un chien*. Au musée de Dresde, on voit deux autres tableaux remarquables : *Une dame vêtue de blanc et debout devant un lit*; *Une dame assise jouant du luth et un cavalier qui l'écoute*. Parmi les tableaux du même maître qui sont restés des propriétés particulières, il faut citer au premier rang *Le Congrès de Munster*, qui faisait partie de la galerie de M^{me} la duchesse de

Berry, et qui a été acheté, en 1837, par M. Anatole de Demidof, pour la somme énorme de 45,500 fr. On sait que ce chef-d'œuvre a été gravé par le célèbre Zuyderhof. D. A. D.

TERCEIRE, la troisième des îles Açores (*voy.*), située dans l'océan Atlantique, au sud-ouest du Portugal, par 38°38' de lat. N., et 15° de long. occ. Elle a une superficie de 10 $\frac{1}{2}$ milles carrés géogr. et une population de 30,000 âmes; elle est entourée en grande partie de rochers escarpés qui ne laissent de libres que quelques passages défendus par des batteries. Le sol, d'origine volcanique, est fertile, et produit en abondance du froment, du maïs, des haricots, du millet, ainsi que du vin de qualité médiocre, des châtaignes, des olives, des citrons, des oranges, des pommes : l'élevé des bestiaux est dans un état florissant. Les exportations consistent principalement en couleurs sèches, en bois de construction et en vin; le chef-lieu, *Agra*, siège du gouverneur et de l'évêque des Açores, a un bon port. Terceire est célèbre dans l'histoire par sa fidélité constante aux souverains légitimes du Portugal. Philippe II, qui conquit ce pays en 1580, ne put la soumettre que trois ans plus tard. Alphonse VI, détrôné par son épouse en 1668, y vécut huit ans en exil. A l'époque de l'usurpation de don Miguel, Terceire reconnut pour reine dona Maria (*voy.* ces noms), et le comte de Villafior y établit, en 1829, une régence au nom de la fille de don Pedro. Terceire résista à toutes les attaques de don Miguel, et ce fut dans cette île que don Pedro (*voy.*) rassembla, en 1832, les forces avec lesquelles il se rendit maître d'Oporto. En récompense de ses services, le comte de Villafior reçut le titre de duc de Terceire. C. L.

TÉRÉBENTHINE, substance résineuse contenue dans toutes les parties (mais plus abondamment dans l'écorce) des pins, des sapins et des mélèzes (*voy.* ces mots). La térébenthine est composée d'une matière résineuse fixe et d'une huile volatile qu'on peut en extraire par la distillation. Cette substance, plus ou moins liquide, tenace, gluante et plus ou moins transparente, s'enflamme avec une

très grande facilité; son odeur a quelque chose de particulier et varie suivant les espèces; sa saveur est âcre et nauséabonde. On l'emploie dans les usages pharmaceutiques et dans les arts, surtout pour la composition des vernis. Les espèces de térébenthines que l'on trouve le plus répandues dans le commerce sont celles dites de *Venise, de Suisse, de Bordeaux, de Boston*, etc. Les *baumes de Canada, de copahu (voy.)*, sont aussi des térébenthines.

TÉRÉBINTHACÉES, famille de dicotylédones polypétales, à étamines périgynes; son nom dérive du térébinthe, espèce du genre pistachier (*voy.*). La plupart de ces végétaux sont des arbres ou des arbrisseaux exotiques, en général remarquables par des sucs propres balsamiques; d'autres, au contraire, sont vénéneux et caustiques. Plusieurs espèces, telles que les *manguiers (voy.)*, produisent des fruits mangeables. Éd. Sp.

TÉRENCE, poète comique. Les Latins le nommaient **PUBLIUS TERENTIUS**; les grammairiens et les éditeurs, après eux, ont ajouté **ÆFKA**, donnant un nom de pays pour un nom d'homme. L'espace de sa vie est compris entre les deux dernières guerres Punique, depuis la 8^e année après la chute d'Annibal jusqu'à la 13^e, peut-être moins, avant la ruine de Carthage (560 de R., av. J.-C. 194; 595, 159). Sa naissance se rencontre avec le second consulat du premier Africain, qui se rendit alors si impopulaire par une révolution aristocratique dans les dispositions théâtrales, la séparation des sénateurs et du peuple. Le jeune Carthaginois était destiné à devenir une des plus belles gloires des lettres romaines; amené à Rome esclave en bas âge, il devait être l'auxiliaire des Scipions dans cette lutte intérieure où l'atticisme allait vaincre la vieille rusticité sabine. « Pauvres humains! s'écrierait Plaute, nous sommes des jouets dans la main des dieux! *Enimvero di nos quasi pilas homines habent.* » Ce même jeu de la fortune réalisait en sa personne une de ces fables romanesques si souvent reproduites dans la comédie ancienne, les enlèvements de jeunes garçons et de jeunes filles réduits en servitude par des pi-

rates*. Seulement, pour lui l'attrait de la dénotion ordinaire, la reconnaissance des parents. Mais il trouva un pè dans son maître, le sénateur Terentius Lucanus, qui, charmé de sa figure et de son esprit, le fit élever avec soin, et l'affranchit de très bonne heure. Cependant les bienfaits lui vinrent pas avec la liberté. Il fallait vivre; que faire? vendre ses témoignages dans les tribunaux et ses scènes dans les comices? se mettre à la suite d'un riche, comme flatteur et compasant? telles étaient communément les ressources des affranchis; ou bien, en place de scribe dans les bureaux et édiles ou des questeurs. Son génie le poète; l'imitation, plutôt qu'un instinct naturel, le fit poète comique. Si l'on s'en tenait à la chronologie des programmes** conservés par les grammairiens il ne se serait avisé de sa verve qu'à l'âge de 28 ans. Mais comment alors donner cette date au récit de sa première œuvre avec Cécilius, qui était mort quelques années auparavant (586-168)? Et pourtant l'anecdote est garantie par Suetone et la substitution du nom d'Acilius à celui de Cécilius est un expédient plus commode que légitime. Aussi de nos esprits ont-ils pensé que le programme se rapportait à une seconde, peut-être une troisième représentation. L'année de l'*Andrienne* n'avait probablement pas encore 25 ans lorsqu'il offrit, pour la première fois, son œuvre d'essai au sénat. Les *Ænobarbus*, les *Lentulus* se piquaient point d'être fins connaisseurs en ouvrages d'esprit; mais ils ne voulaient pas acheter sans savoir la valeur de la marchandise du jeune et pauvre inconnu: ils le renvoyèrent au vieil Acilius, qui avait partagé avec Plaute le suprême autorité sur la scène comique. Térence se présente à l'heure du soupé mal vêtu, l'air assez piètre et timide; son teint basané, sa taille petite et grêle ne prévenaient pas en sa faveur. On le fait se tenir sur un escabot, et il lit pendant

(*) Exemples: l'*Andrienne* et l'*Émague* de Terence, la *Cistellaria*, les *Captifs*, le *Pamphile*, le *Rudens* de Plaute. Molière, dans ses premières pièces, a trop facilement imité ces inventions que ne comportait point l'état social des anciens.

(**) *Didascalie*.

le juge se met à table. Mais il n'é-
 it pas au vingtième vers, que Cécilius
 connaît son égal; plus généreux encore
 il a pressenti le talent qui devait effacer
 sien, il l'interrompt et l'invite à par-
 ger son souper. La pièce fut acceptée
 ar les édiles. Dès l'apparition de son
 emier chef-d'œuvre, l'envie s'acharnait
 près lui, et elle ne cessa plus de le pour-
 aivre. Tous ses prologues en gardent le
 iste ressentiment; il s'y plaint conti-
 nellement des cabales d'un vieux poète,
 ien différent du bon Cécilius. Autre
 agrin : l'*Hécyre*, la même année et
 année suivante, tomba deux fois, dé-
 rtée pour des funambules et pour des
 blètes. Mais il prit une brillante re-
 anche, en 591 (163), par le succès de
Heautontimorumenos. Deux ans après
 593; 165), l'*Eunuque*, représenté deux
 ois en une seule journée, et le *Phor-
 nion* l'élevaient à l'apogée de sa gloire,
 et en même temps une troisième tenta-
 ive obtenait enfin justice pour l'*Hécyre*.
 Sa renommée l'avait fait rechercher par
 a noblesse lettrée de Rome, les Galba,
 es Sulpiciens, les Lælius, les Scipion,
 tous ceux qui auraient voulu adoucir les
 mœurs farouches des plébéiens et déro-
 ber leur appui aux hommes nouveaux,
 qui se faisaient un honneur et un mérite
 de défendre l'ancienne discipline. La
 sensibilité du poète, peut-être la vanité
 de l'affranchi, était flattée de l'empresse-
 ment, de la faveur, surtout de l'émula-
 tion de ces patriciens, qui se rappro-
 chaient de lui et l'égalaient à eux par
 le commerce de la pensée et le culte com-
 mun de la poésie. Le bruit même cou-
 rait que ses illustres amis n'avaient pas
 dédaigné de mettre la main à ses comé-
 dies; et il ne s'en défend qu'autant qu'il
 faut pour leur donner une satisfaction
 d'amour-propre sans les exposer aux
 reproches de la gravité romaine*. Le
 vrai, c'est que leurs conseils, et princi-
 palement leur goût, le sentiment de ce
 qui devait leur plaire ou blesser leur dé-
 licatesse, eut une grande influence sur
 ses compositions, sur sa manière d'écrire.
 Il avait bien pu, n'ayant pas encore con-
 tracté ces liaisons, au début de son *An-*

drienne, décocher un trait de satire con-
 tre les philosophes et les savants de la
 Grèce, quelques années avant l'édit qui
 les expulsa de Rome (593; 161): « Il
 faut que la jeunesse s'amuse; elle aime
 la chasse, les chevaux, les chiens, les
 discours des philosophes * ». On ne
 trouverait plus rien de pareil dans au-
 cune autre de ses pièces. Quoiqu'il am-
 bitionnât les suffrages du peuple, il
 y avait entre lui et le peuple un tribu-
 nal de critique élégante, qui le domi-
 nait. C'était en vue de cette critique,
 et non de la foule des spectateurs, qu'il
 travaillait ses écrits. Rien ne marque
 mieux l'antagonisme des antiques habi-
 tudes et des nouvelles doctrines, des
 vieilles préventions populaires et de la
 civilisation empruntée, que le théâtre de
 Plaute comparé à celui de Térence.

La compagnie de ses nobles patrons
 contribuait beaucoup à perfectionner son
 style, mais n'accommoda pas du tout sa
 fortune. Il se mêlait à leurs fêtes, il les
 suivait dans leurs villa, à titre de fami-
 lier sans doute; sa fierté, nous aimons à
 le croire, ne lui permettait pas d'être
 leur parasite gagé. A la fin il se trouva
 ruiné, si l'on en croyait un narrateur
 plus malin que sérieux**; mais on sait
 que la fille de Térence épousa un cheva-
 lier romain après la mort de son père; et
 lui apporta en dot un jardin de 20 ar-
 pents, qui bordait la voie Appienne. Peut-
 être aussi les dégoûts que lui causaient
 ses envieux, plus encore que les craintes
 et les humiliations de la pauvreté, triom-
 phèrent-ils de son courage. Les chagrins,
 surtout ceux qui touchent la gloire,
 prennent si fortement sur ces âmes ten-
 dres! Les applaudissements que recurent
 les *Adelphes*, dans les solennités des fu-
 nérailles de Paul-Émile (594; 60), ne
 le consolèrent pas plus qu'ils ne réta-
 blirent ses affaires. Il résolut de s'éloi-
 gner de Rome, pour quelque temps du
 moins; il allait chercher des inspirations

(*) Quod plerique omnes faciunt adolescentuli,
 Ut animum ad aliquod studium adjungant aut
 equos

Alere, aut canes ad venandum, aut ad philo-
 sophos.

(**) Dum se amari ab hisce erudit, crebro in Al-
 banum rapti,

..... ipsus..... ad unquam
 Inopiam redactus est.

(*) Prologues des *Adelphes* et de l'*Heautonti-
 morumenos*.

nouvelles dans la Grèce : il y trouva la mort au bout de quelques mois, dit-on, n'ayant pas encore atteint sa 36^e année. On raconte qu'il périt dans un naufrage avec les traductions de 108 comédies de Ménandre qu'il venait d'achever; d'autres assurent que la douleur d'avoir perdu, avec son bagage expédié en avant sur un vaisseau, plusieurs comédies qu'il avait composées, le jeta dans une maladie dont il ne se releva point. Il serait difficile d'accorder de si longues études avec un retour si prompt. On aura pris la date de son départ de Rome, qu'il ne devait plus revoir, pour celle de sa mort. Mais à travers ces obscurités, ce qu'on peut démêler de plus vraisemblable, c'est qu'au moment où il s'appretait à rentrer dans Rome, riche d'espérance, l'imagination rafraîchie par un loisir sagement occupé, il périt dans la vigueur de son âge et de son talent.

Six comédies, traduites ou imitées de Ménandre et d'Apollodore, sont tout ce qu'il a laissé. On ignore ce que son voyage y aurait pu ajouter. Ces 6 comédies ont suffi pour l'élever au premier rang parmi les maîtres, et pour balancer la renommée des 120 pièces de Plaute, la surpasser même au jugement de la plupart des lecteurs et de plusieurs critiques de profession, principalement chez les modernes, et déjà chez les Romains. Si l'on s'en étonne, qu'on demande aussi pourquoi il est le seul, avec Plaute, dont les ouvrages se soient conservés? Le simple hasard ne rendrait pas raison de ce bonheur.

Quand les spectateurs décidaient du succès des poètes, Cécilius qui entendait mieux que personne les combinaisons et les effets dramatiques, Plaute avec sa verve intarissable de bonne humeur et de spirituelle bouffonnerie, Névius plein de chaleur et de hardiesse, durent l'emporter avec éclat. Mais dès le règne d'Auguste, les mimes avaient contraint les comédiens à leur céder la place, comme la pompe et la bruyante musique des pantomimes avaient chassé les tragédiens. Désormais la comédie et la tragédie proprement dites étaient des poèmes de lecture et non plus de théâtre. Ce furent uniquement les hommes instruits, sen-

sibles aux beautés, aux délicatesses l'art d'écrire, qui appréciaient avec flexion; soit dans des assemblées d'ancienne littérature scénique. Presque les auteurs que le pédant Volcatius digitus mettait au-dessus de Té tombèrent dans l'oubli*. Cécilius dire de Cicéron, avait un mauvais gage; Névius était trop inculte et suranné; Atilius écorchait les oreilles d'une personne, après Volcatius, n'a par Licinius, si ce n'est Donat, pour apprendre qu'il désola Térance par ses intrigues et ses cabales. Plaute et Terence soutiennent victorieusement preuve de la lecture. Lus et relus classe, la plume des copistes ne cessait de les reproduire; c'est ainsi que, habiles et mieux inspirés, ils furent heureux que les autres pour se survivre grand naufrage de l'antiquité. Terence a encouru justement le reproche de manquer de force comique, et de n'avoir que la moitié du génie de Ménandre, mêlé avec le doux parler, mais sans la veine de gaieté. Toutefois on se trouva fort si l'on s'attendait à ne rencontrer chez lui que des acteurs doctes, refrognés, et point d'agréable amusement. Qu'on voie les bons tours de rus qui engage le grondeur Chrèsos recevoir dans sa propre maison, au savoir, la maîtresse de son fils (*Euclion*); et le persiflage d'un autre Syrus dépitant par ses feintes pathiques un vieillard en courroux, qui se débarrasser (*Adelphes*); et la vivale effronterie du parasite Phormion et la curiosité si inquiète et continuellement déçue de Parménion (*Hecyra*); les ruses et les tribulations de Davos, menacé par le père de son jeune maître et par le jeune homme même, le service duquel il met ses fourberies (*Trinummus*). Mais le poète ne se sentait la puissance d'enfoncer assez avant la pointe du ridicule, ni la résolution de chanter la peinture des personnages vicieux, saisir très vivement les mauvais côtés du cœur humain. Trop souvent ses rôles d'esclaves, de vieillards, de matrones,

(*) *Enim ne judice errorum dissolvam nisi
Ut contra et quis sentiat, nil sentiat.*

artisans intéressent par de généreux sentiments. On dirait qu'il a pour de rire grimacer les masques et de plaisanter pour le peuple. Sa débonnaireté bousse les traits de la malice riense, ne de la comédie, et la mesure qu'il impose allanguit un peu la muse : voilà ses défauts; mais ils tiennent à des qualités qu'on ne saurait trop louer. Nul poète ne s'est montré plus scrupuleux conservateur de la nature des caractères, des convenances d'état et de mœurs, de la vraisemblance des discours et de l'action; jusque là qu'un de ses héros ayant exposé dans un récit ce qui vient de passer derrière la scène, il remplace

son monologue de Ménandre, son modèle, par un dialogue où il fait intervenir un personnage de son invention, fin d'instruire le spectateur sans en trahir l'intention et le besoin*. Jamais poètes ne sortent de leur situation et de leur emploi pour s'échapper en digressions burlesques, en moralités verbeuses. Lui n'est plus fin et plus judicieux moraliste; nul, précepteur plus discret: aussi est-il cité par les plus ingénieux autant que par les doctes comme exemple d'un art accompli**. Toutefois nous n'admettons pas l'éloge sans quelques réserves, ne fût-ce que pour les nœuds toujours doubles (un jeune homme épris d'une courtisane avec un autre engagé dans un honnête amour)***; ne fût-ce encore que pour les dénoûments amenés par d'étranges accidents**** et un peu brusqués dans la forme*****. Mais son art, eût-il été sans reproche, ne l'aurait point doué d'immortalité. C'est le style qui l'a fait vivre, et le fera vivre encore, toujours jeune d'élégance et de grâce, tant qu'il y aura des nations polies et lettrées; toujours étudié avec intérêt et avec fruit; car, comme l'a dit si bien d'Aguesseau, les perfections essentielles du style sont les mêmes dans toutes les langues; et ce

serait une erreur de croire que des auteurs latins ne puissent pas nous apprendre à bien écrire en français. » Et qui pourrait mieux enseigner que Térence le secret de cette correction naturelle où n'atteint pas la science du grammairien, de cette exquise et pudique élégance, brillante de pureté, non de pureté; de cette précision qui ne retranche rien au charme du sentiment ou de l'idée; de cette grâce familière et retenue, qu'attendrait quelquefois, sans l'attrister, une légère ombre de mélancolie? Térence est le Virgile de la comédie latine. Il offre encore dans ses écrits un phénomène plus singulier. Presque contemporain de Plaute et d'Ennius, sa diction paraît plus moderne que celle de Lucrèce; il avait deviné plus de cent ans d'avance la langue du siècle d'Auguste.

Les éditions de cet auteur se comptent par centaines; il ne nous reste d'espace que pour en citer quelques-unes entre les plus remarquables: ce sera nommer en même temps les plus célèbres commentaires. La première, à ce qu'on croit, sans date certaine, est supposée de 1469; elle est enrichie des notes de Donat. D'autres, à peu près contemporaines, parurent à Venise, 1471, à Rome, 1472. Vinrent les recensions critiques et exégétiques d'Érasme, 1536; de Faërns, 1565; d'Anteignan, curieuse par la notation des mètres en marge; de Daniel Heinsius, 1615; de Vesterbovide, 1726, une des plus amples; de Bentlei, 1727, la plus ingénieusement hardie; de Zeune, 1774; de Bruns, 1812; de Perlet, 1821; de Lemaire, 1827, reproduction de celle de Perlet, qui résumait lui-même et les notes explicatives de ses devanciers, et les dissertations de *metris terentianis* de Bentlei. A ce propos, nous avertirons d'une inadvertance échappée à un savant et excellent biographe, qui, dans sa notice (*Biographie universelle*, t. XLV, p. 153, col. 1), où l'on trouvera tout ce qui manque à la notre, interprète la phrase de Quintilien: *Utinam intra trimetros stetisset*, en ce sens, que le poète serait accusé de rompre ou de fausser la mesure du vers iambique. Quintilien n'exprime qu'un regret sur la licence, inconque aux comiques grecs, et poète

(*) L'Éunuque, act. III, sc. 5.

(**) *Vincere... Terentius arte*. HORAT.

Poeta artificiosissimus. DONAT.

(***) L'Éunuque, l'*Monumentum amoris*, les *Adelpheis*, *Phormion*; deux mariages aussi dans l'*Andrienne*.

(****) Des filles enlevées ou abandonnées, puis retrouvées.

(*****) L'*Andrienne* est particulier.

en usage chez les latins, de mêler dans le dialogue des vers de toutes sortes et de toutes mesures. Ajoutons encore que le témoignage du grammairien Rufin signifie, non pas que Térence termine les vers quelconques de ses premières scènes par un iambe, mais qu'il se renferme alors dans la mesure du vers iambique de six pieds. Les traductions françaises qui méritent d'être citées sont de M^{me} Dacier (1717, 3 vol. in-8°) et de l'abbé Lemonnier (1771, 3 vol.); celle-ci plus élégante et plus libre, celle-là plus instructive et plus précieuse, tant par les notes que par la correction du texte et par des figures copiées d'un manuscrit peut-être antérieur au 11^e siècle. N-r.

TERGLOU, voy. ALPES CARRIQUES et ILLYRIE.

TERME (*Terminus*), dieu protecteur des limites, dont Numa Pompilius introduisit le culte à Rome quand il divisa les terres entre les citoyens et mit des bornes aux champs. La tradition rapporte que lorsque Tarquin fit enlever les autels des dieux qui occupaient la foce Tarpéienne pour y construire le temple de Jupiter Capitolin, Terme seul ne voulut point céder la place au souverain de l'Olympe; et comme il n'était adoré qu'en plein air, il fallut laisser au-dessus de son autel une ouverture dans la voûte du nouveau temple. Les augures virent dans sa résistance opiniâtre un signe que les frontières de la république ne reculeraient jamais. On représentait ce dieu avec une tête humaine, mais sans bras et sans jambes, et on lui sacrifiait des agneaux et de jeunes truies. Sa fête, appelée *Terminales*, se célébrait le 21 ou le 23 février, jour qui terminait l'année romaine. C. L.

TERMINOLOGIE, science des termes techniques (voy.) ou des idées qu'ils représentent. Les termes particuliers pour désigner les objets spéciaux d'un art, d'une science, d'un métier, sont inventés par les personnes qui s'occupent de cet art, de ce métier, de cette science, et le plus souvent empruntés aux langues savantes, le grec ou le latin. Ordinairement, ils sont alors adoptés, sans altération essentielle, par toutes les nations qui se livrent à la culture des sciences et

des arts. A mesure que ces sciences, piques ou spéculatives, se perfectionnent, la terminologie s'enrichit de nouveaux mots : c'est là inévitable, conçoit; seulement il ne faut pas passer à l'excès la manie de l'invariabilité cet égard, de peur de hérisser la langue d'une multitude de mots étranges et stériles. C'est ainsi que la terminologie philosophique a pris en Allemagne une extension vraiment effrayante.

TERNATE, voy. MOULOUZE.

TERNAUX (GUILLAUME-LOUÏS), célèbre manufacturier, né à Sedan, le 8 oct. 1763, et fit son apprentissage des affaires commerciales des yeux de son père, qui, forcé de laisser la direction de sa maison qu'il sortait à peine de l'enfance, s'en repentir ni pour son fils, ni lui-même. Le jeune Ternaux eut la pleine voie de prospérité quand la révolution, qu'il salua d'abord avec enthousiasme. Mais bientôt décidé à combattre les erreurs et les excès, il se déclara, dès l'année 1790, une loi contre le papier-monnaie, sous le titre de: *Vœu d'un patriote sur les assignats*. Cette première manifestation lui valut l'honneur d'une dignité municipale; il ne fit usage que pour lutter contre les exagérations des partis. Compromis après le 10 août, dans l'inutile mouvement de La Fayette en faveur duquel fut menacé à plusieurs reprises de perdre sa liberté, et il dut, en 1793, chercher son salut dans l'exil. Il refusa d'aller établir son industrie en Angleterre, en Belgique, et attendit patiemment quelques jours meilleurs pour revoir la France. Au moment arrivé, Ternaux vint se fixer à Paris, où il ne tarda pas à être élu membre de la chambre de commerce et du conseil général des manufactures. Il fonda plusieurs fabriques dans les Ardennes, sur la Marne, à Louviers. Malgré ses grands travaux, il ne fut pas étranger à la politique. Il avait refusé son adhésion au consulat à Paris; plus tard il se prononça contre l'empereur Napoléon, juste appréciateur de son mérite, ne lui garda pas rancune, et le jour, après une tournée dans les départements, il visitait les derniers

de Ternaux, il lui dit avec bienveillance : « Je vous trouve donc partit ? » Et aussitôt, détachant sa croix, il l'attacha sur la poitrine de l'intègre et digne fabricant. Quelques années après, il fut officier de la Légion-d'Honneur. Pendant Ternaux, croyant voir dans la Restauration de plus grandes garanties sur la sécurité du commerce, se rallia sans hésiter aux Bourbons ; et pendant Cent-Jours, il crut devoir les suivre dans l'exil. Au retour de Louis XVIII, il reçut un commandement dans la garde nationale parisienne, et fut partie du conseil général du département de la Seine, ainsi que de plusieurs commissions où il rendit d'éminents services à l'industrie. A la suite des malheurs occasionnés par la disette de 1816, il adressa au roi un *Mémoire sur l'approvisionnement de la capitale*. Le roi lui expédia le titre de *Comte*. Président du collège électoral du département de l'Eure, il refusa de se laisser porter à la chambre, et ce ne fut qu'en 1818 que, soutenu par le ministère, il fut porté sur Benjamin Constant. Mais les preuves d'indépendance qu'il donna pendant deux sessions le brouillèrent avec le pouvoir qui s'opposa à sa réélection en 1823. En même temps, la guerre d'Espagne apportait dans son commerce une grande perturbation. Loin toutefois de se laisser décourager par cet échec, il redoubla d'activité et de patriotisme, et attacha son nom à plus d'une découverte, à plus d'une tentative utile à son pays. Tout en présidant une société d'enseignement pour l'instruction par l'enseignement mutuel, il appliquait son attention spéciale à perfectionner la fabrication des laines et à introduire une grande variété dans les tissus, dont plusieurs ont même été inventés par lui. Son content des immenses débouchés que lui avaient ouverts ses maisons de Gênes, de Naples, de Cadix et de Saint-Petersbourg, il fit venir à grands frais du Tibet un troupeau de bêtes à laine, dont il voulait opérer le croisement dans le midi de la France, afin que le commerce des châles (*voy. Cachemire*), qu'il avait porté à une si haute perfection, cessât d'être tributaire des Orientaux. De notables améliorations

qu'il introduisit dans les procédés de fabrication lui ayant permis de baisser les prix de ses produits, il s'attira la haine du petit commerce, mais en même temps il mérita l'estime publique, et reçut du gouvernement d'honorables récompenses. Il conquit encore de nouveaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens par l'établissement des *silos*, espèces de souterrains dans lesquels se conservent les grains avec une économie des neuf dixièmes dans les frais, et par l'invention d'une substance alimentaire, qu'il nomma *teronen*, et qui se compose d'une combinaison du gruau de pomme de terre avec le bouillon d'os et la gélatine, lesquels, unis au jus de carotte aromatisé, forment une nourriture économique et substantielle.

La vie politique du baron Ternaux recommença aux élections de 1827, où il fut appelé à représenter le 10^e arrondissement de la capitale. Toujours ferme et inébranlable dans ses convictions, il ne porta jamais à la tribune le talent de l'improvisateur, mais il sut les faire valoir par ses discours écrits, presque tous empreints d'un grand esprit d'à-propos. Signataire de la fameuse adresse des 221, il prit une part active aux événements de Juillet 1830. Mais une fois la révolution consommée, il oublia les orages parlementaires pour faire face, avec une résignation stoïque et une admirable constance, aux revers de fortune dont ses dernières années furent affligées. Il trouva d'ailleurs moyen de se satisfaire à tous ses engagements avant sa mort, qui arriva à Saint-Ouen le 2 avril 1833.

D. A. D.

TERPANDRE, poète et musicien grec, natif de Méthyane ou d'Antissa dans l'île de Lesbos, vécut vraisemblablement vers l'an 650 av. J.-C. Lacédémone étant déchirée par des guerres intestines, on consulta l'oracle sur les moyens d'y rétablir la tranquillité. Apollon répondit qu'il fallait appeler le chanteur de Lesbos. Terpandre se rendit donc à Sparte, et par ses chants, accompagnés des sons de la cithare, il y ramena la paix. Les mélodies de Terpandre, appelées dans la suite *lesbiennes*, servirent longtemps de modèle (*voir Pline, Lesbiaca*, Berlin, 1826).

Ce musicien célèbre perfectionna beaucoup son art. On dit qu'il ajouta le premier trois cordes à la lyre, qui n'en avait eu jusque là que quatre. D'autres attribuent cependant cette invention à Orphée, à Amphion ou à Apollon. En tout cas, ce fut incontestablement Terpandre qui introduisit à Lacédémone la lyre à sept cordes. De toutes les découvertes qu'il doit avoir faites, la plus importante est l'écriture musicale. Quelques-uns en font honneur, il est vrai, à Pythagore; mais on a des raisons pour admettre l'opinion contraire. Comme les Lacédémoniens chantaient les poésies de Terpandre dans leurs festins, on le regarde aussi comme l'inventeur de la scolie (*σκόλιον*), espèce de ronde, ou chant bachique chanté tour à tour par les convives dans un festin, avec accompagnement de la lyre.

C. L.

TERPSICHORE, voy. *MUSES*.

TERRAGE, voy. *SUCRE*, p. 526.

TERRAIN. Dans le langage ordinaire, on nomme terrain une étendue plus ou moins considérable de la surface du sol, qui se distingue, par certaines qualités, des autres portions de sol plus ou moins voisines: c'est dans ce sens que l'on compare un terrain de plaine à un terrain de montagne, un terrain fertile à un terrain pauvre, un terrain humide et marécageux à un terrain sec et aride, un terrain argileux à un terrain sablonneux, etc. Ces exemples font voir que, dans cette distinction de divers terrains, on s'attache exclusivement à des propriétés plus ou moins générales qui se manifestent à l'extérieur.

Les géologues prennent le mot *terrain* dans une toute autre acception: ils appellent ainsi l'ensemble de tous les matériaux constitutifs du sol, qui ont été produits ou placés dans le lieu qu'ils occupent, pendant un laps de temps plus ou moins long, et ils distinguent alors des terrains *anciens*, des terrains *moyens*, des terrains *modernes*, ou bien des terrains *primaires*, *secondaires*, *tertiaires*, qui composent pour eux de grandes classes principales qu'ils sous-divisent ensuite en terrains de *second* et de *troisième* ordre.

Admettant comme une vérité démon-

trée que le *sol*, c'est-à-dire la partie extérieure actuelle d'une sphéroïde terrestre, est presque entièrement composée de substances minérales solides, émanées par leur nature et par leur origine, et ont successivement encroûté, pour ainsi dire, et enveloppé la masse planétaire originaires (voy. *GÉOLOGIE*), la division de ce sol, considéré comme un terrain, donne des sections chronologiques, analogues à celles dans lesquelles les historiens comprennent les faits et événements lorsqu'ils font successivement l'histoire de l'antiquité, du moyen-âge et du temps modernes, et lorsqu'ils séparent ces grandes périodes en siècles, années, etc.

Cette dernière comparaison suffit pour donner une idée précise de véritable terrain que l'on doit attacher, en géologie, au mot *terrain*. Poursuivie dans des détails elle pourrait servir à faire voir que le terrain étant uniquement la somme de tout ce qui s'est ajouté au sol primitif depuis une époque jusqu'à une autre époque, il peut être composé de matériaux de nature très-différente et d'un mode de formation à peu beaucoup varier. C'est qu'en effet, lorsqu'on veut reconnaître le sol sous tous ses rapports que l'on pénètre dans son épaisseur, on reconnaît bientôt de grandes différences dans la nature, la structure et la disposition de ses diverses parties, et l'on conduit à constater que les substances solides qui le constituent par leur réunion, 1° ne sont pas de même nature; 2° qu'elles n'ont pas été formées par la même cause; 3° qu'elles ont été produites à des époques différentes. Ces trois ordres de résultats sont jusqu'à un certain point indépendants les uns des autres, puisqu'il n'y a la rigueur on peut étudier la composition des matériaux du sol, les classer d'après leur nature minéralogique, sans s'enquérir de leur mode de formation, de leur âge relatif; de même, on peut grouper ces matériaux suivant leur origine analogue ou différente, ou suivant leur ancienneté plus ou moins grande sans avoir égard à leur nature. Il paraît donc convenable de désigner sous des noms différents les groupes, tout-à-fait distincts, dans lesquels on est conduit

approcher les matériaux du sol, suivant ce que l'on considère celui-ci sous les trois vers points de vue de la composition, de l'origine et de l'âge. Les *terrains* sont les groupes ou sections déterminés par l'âge relatif; les *formations* seront ceux fondés sur les divers modes de formation; les *roches* seront enfin ceux sur lesquels la nature ou composition ira seule être prise en considération. Il est vrai que ces trois expressions n'ont pas toujours reçu de la part des géologues le sens précis, nettement distinct, que nous venons de donner à chacune d'elles; trop souvent elles ont été employées les unes pour les autres, et même dans des sens tout-à-fait opposés, de telle sorte que, dans le langage et dans les écrits des géologues, il existe encore une grande confusion à cet égard: les uns disent indifféremment, par exemple, une roche, ou une formation, ou un terrain secondaire, ou bien marin, ou bien lacustre, tandis qu'il faut dire exclusivement une roche *calcaire*, une formation *marine*, un terrain *secondaire*; d'autres géologues considèrent les terrains comme les grandes divisions du sol, et ils sous-divisent chaque *terrain* en un plus ou moins grand nombre de *formations*, tandis que d'autres encore, dans une idée fautive, prennent les *formations* pour la représentation de tout ce qui s'est produit dans une grande période, limitée par des événements géologiques plus ou moins généraux, et divisent ces *formations* en plusieurs terrains caractérisés, soit par la nature des roches, soit par l'origine de celles-ci.

Cette incertitude dans la nomenclature géologique et la confusion qui en résulte viennent naturellement de ce que les premiers auteurs qui ont introduit les expressions aujourd'hui consacrées de *terrain* et de *formation*, et particulièrement l'école de l'illustre Werner, attribuant une même origine aqueuse ou neptunienne à la généralité des matériaux dont le sol est composé, croyaient, en conséquence, que les grandes différences de nature, de structure et de disposition de ces matériaux étaient en rapport avec leur ancienneté relative, ou le produit de circonstances particulières

et locales: ils n'ont pas alors senti le besoin d'attacher une valeur tranchée à des expressions qu'ils employaient pour rendre des idées qui elles-mêmes n'étaient pas nettement arrêtées.

On distinguait dans l'origine les *terrains primitifs* des *terrains secondaires*, et cette distinction était fondée sur l'idée que les premiers, exclusivement composés de substances cristallines, ne contenant pas de fragments, avaient été formés antérieurement à l'action des causes qui ont depuis brisé le sol et avant la création des corps organisés. Les terrains secondaires étaient ceux qui, contenant des sédiments, des agrégats mécaniques et des fossiles, avaient été produits après un événement que l'on supposait nécessairement très grand, puisqu'il avait changé entièrement l'état des choses à la surface de la terre, qui était dès lors devenue habitable et peuplée. Mais des observations plus exactes et plus multipliées ne tardèrent pas à faire voir que, dans certaines parties du sol, on rencontrait à la fois, et alternativement, les caractères des terrains primitifs et ceux des terrains secondaires. De là l'établissement d'une classe moyenne de *terrains de transition* ou *intermédiaires*, qui semblait indiquer, comme on le disait alors, que la nature avait passé graduellement, et par oscillation, d'un état de production à un autre.

Enfin une analyse plus détaillée du sol ayant démontré que dans ses parties les plus profondes et les plus anciennes, comme dans les plus superficielles et les plus modernes, on trouve par place des dépôts, massifs ou stratifiés, cristallins ou sédimentés, avec ou sans fragments, avec ou sans fossiles, on reconnut que ces divers caractères n'étaient pas dus à l'âge, mais qu'ils provenaient des causes et des circonstances de production; que des causes différentes, agissant simultanément, avaient, dans le même temps, produit des effets distincts, tandis que les mêmes causes, ne cessant d'agir depuis les époques les plus reculées jusqu'au moment actuel, avaient donné lieu à des produits analogues dans tous les âges.

Pour nous résumer et ne pas entrer

dans des développements que la nature de cet ouvrage ne nous permet pas, prenons un exemple vulgaire, et comparons les substances minérales qui composent le sol aux hommes d'un régiment. Ne pourrions-nous pas classer d'abord les hommes suivant la première lettre de leur nom, ou d'après leur taille, leur tempérament, etc., et sans faire attention aux fonctions qu'ils remplissent, ni au rang qu'ils occupent? Nous formerions alors des groupes comparables aux groupes de substances minérales désignées sous le nom de *roches*; nous ferions ensuite des tableaux dans lesquels nous rapprocherions ou séparerions ces mêmes hommes, en raison de leur grade, et nous aurions les soldats, les sous-officiers, les officiers, capitaines, commandants, etc: cette classification correspondrait à celle des *formations*; enfin les sections du régiment en 1^{er}, 2^e, 3^e bataillon, et chacun de ceux-ci en compagnies, escouades, etc., seraient analogues à celles du sol en *terrains*.

Avec la nomenclature logique et scientifique que nous venons d'exposer, le géologue qui veut décrire le sol d'une contrée limitée et le comparer à celui d'une autre contrée peut le faire d'une manière simple et convenable sans difficulté. Le sol des environs de Paris, dira-t-il, est exclusivement composé de terrain secondaire supérieur, crétacé, et de terrain tertiaire inférieur. Dans ces deux classes de terrains, on ne rencontre que des formations aqueuses ou neptuniennes, et les terrains tertiaires sont particulièrement caractérisés par des formations marines qui alternent avec des formations d'eau douce lacustres, et par des formations fluviomarines; les roches calcaires, arénacées, argileuses, gypseuses, meulrières dominent dans ces diverses formations. Le sol de l'Anvergne, au contraire, se compose de terrains primaires inférieurs et moyens, sur lesquels reposent des terrains tertiaires: dans ces terrains tertiaires se voient des formations aqueuses exclusivement d'eau douce lacustres ou travertines, et des formations volcaniques; les calcaires et les marnes argileuses, les trachytes, les phonolithes, les basaltes et les téphrines sont

les roches dominantes dans ces formations.

Les terrains ne pouvant pas être caractérisés par la nature des roches le mode des formations, puisque le terrain peut être dans une localité posé de formations marines et de calcaires et argileuses, dans une autre de formations d'eau douce et de roches argileuses, dans une troisième de formations ignées, volcaniques et de feldspathiques ou pyroxéniques, n'est que dans un ensemble de caractères et surtout dans la superposition, qu'on trouve le moyen de les distinguer des autres. Mais ici d'assez grandes difficultés se présentent, car toutes les notions chronologiques du sol ne sont pas en rapport dans une même localité du sol. De grandes régions sont généralement composées de terrains anciens d'autres, à quelque profondeur qu'on parvienne, on ne traverse, à la même surface, que des terrains modernes. Il faut chercher et trouver les points où ceux-ci reposent sur les premiers pour constater leur âge moins éloigné par une suite de recherches de ce genre que les géologues sont parvenus à faire en une série successive un grand nombre de groupes, dont les caractères généraux, le *facies*, bien appréciés, font bientôt à l'observateur pour miner l'âge relatif d'un terrain sa position par rapport à d'autres. Il en est de ces caractères de terrains fournis par certains minéraux, certaines roches, certains fossiles, ceux auxquels un antiquaire reconnaît par les monuments, les meubles, les médailles, le style, etc., les divers états historiques, ou auxquels un artiste reconnaît les tableaux des différentes époques.

Quant aux principes de nomenclature à adopter pour désigner les divers terrains, il s'en faut que les géologues soient d'accord: les uns proposent aux noms qu'ils reconnaissent de groupes distincts, et ils empruntent ces noms aux roches, soit aux substances, soit aux fossiles, soit aux localités. Ainsi on trouve des terrains de grès rouge, de grès crétacés; des terrains métallifères, bonifères, houillers; des terrains

bitiens, ammonéens, anoplothériens; des terrains siluriens, dévoniens, oxfordiens, néocomiens, parisiens, etc.; ou bien on crée des noms tirés du grec: terrains cœcènes, miocènes, pliocènes, comme l'a fait M. Lyell pour subdiviser les terrains tertiaires.

Il faut remarquer que tous ces noms significatifs, tels que *grès rouge*, *métallifères*, *carbonifères*, n'indiquent que des caractères dominants qui non-seulement ne sont pas absolus, mais sont souvent contraires au fait. Ainsi le terrain de *grès rouge*, qui marqué une époque, peut n'être représenté, par place, que par des argiles et des calcaires; le terrain carbonifère peut ne contenir aucun atome de charbon, tandis que du grès rouge et du charbon peuvent se trouver dans des terrains de toute autre époque.

Il vaudrait sans doute mieux ne donner aux terrains que des noms insignifiants et sonores, ou même des numéros; mais, dans ce dernier cas, on tomberait dans l'inconvénient de ne pouvoir intercaler de nouveaux groupes, et la science est trop peu avancée pour que l'on ne sente pas chaque jour la nécessité de le faire; par cette raison, il est sage et prudent d'attendre, avant de vouloir formuler une classification des terrains. Pour le moment, la division du sol en trois grandes classes de terrains, *primaires*, *secondaires* et *tertiaires*, a le grand avantage de ne pas engager l'avenir; cette division naturelle, logique, ne signifie pas autre chose que terrains inférieurs ou anciens, terrains moyens ou intermédiaires, terrains supérieurs ou nouveaux, et cette classification sera toujours et partout applicable; il n'y a que les limites entre les trois grandes classes qui pourront varier. En partageant ensuite chaque classe en terrains inférieurs, moyens et supérieurs, on obtient le même résultat, et l'on a déjà neuf divisions générales, dans lesquelles il devient facile d'encadrer avec ordre un grand nombre des faits qui se rapportent à l'histoire du sol, sans qu'il soit besoin de surcharger la mémoire d'une multitude de mots aussi difficiles à retenir qu'à comprendre et souvent à prononcer. C'est mal-

heureusement un préjugé trop généralement répandu, que ce qui paraît trop simple n'est pas scientifique, et la vérité a si peu de crédit, qu'il est presque aussi difficile de la faire voir aux autres qu'il l'a été de la reconnaître soi-même. C. P.

TERRASSEMENT, TERRASSIER.

Le travail du terrassier a pour objet le déblai ou le remblai des terres, et s'applique au creusement d'un fossé, d'un étang, d'une cave, d'un puits, aux fondations d'une maison, à la forme d'une route ou d'une rue, aux grands travaux de parcs ou de jardins, aux plantations, etc. Pour faire un terrassement, l'ouvrier jalonne le sol, y tire des niveaux, et, à l'aide de piquets plantés de distance en distance, il mesure la quantité de terre qu'il doit ou enlever ou rapporter, afin d'égaliser le terrain. Il a soin, pour faciliter le toisé de l'architecte ou de l'ingénieur, de laisser de loin en loin de petits piliers de terre qu'à cause de cela on nomme des *témoins*, et qu'on n'enlève qu'après l'ouvrage terminé. On a indiqué, à l'art. DÉBLAI, le temps qu'emploie un ouvrier terrassier pour enlever une quantité donnée de diverses terres. On a parlé au même endroit des outils dont il se sert à cet effet. Tout le monde sait qu'ils se composent surtout de la pioche, pour ameublir la terre; de la pelle, pour l'enlever et la mettre dans des brouettes, des tombereaux ou des wagons au moyens desquels des hommes, des chevaux ou des locomotives la transportent à l'endroit à remblayer. Là on la tasse avec une espèce de mailloche emmanchée verticalement. A mesure qu'on creuse le sol, on soutient la tranchée avec des planches et des madriers, de crainte des éboulements. Quelquefois un terrassement doit être épaulé de maçonnerie, comme dans les fortifications et les ornements de jardin, soit dans un but d'utilité, soit dans un but d'agrément.

On appelle plus particulièrement *terrasse*, l'élevation de terre ménagée dans les parcs ou jardins, surtout au-dessus d'une rivière ou d'une vallée, et plantée d'arbres, ou ornée de fleurs, de vases et de statues, pour servir à la fois de pro-

menade et de point de vue. Telle est la célèbre terrasse de Saint-Germain-en-Laye qui domine le cours de la Seine, dans une longueur notable, et d'où l'on jouit d'un magnifique coup d'œil. Celle de Meudon, moins longue, mais où la vue, plus resserrée, n'est assurément pas moins pittoresque, mérite aussi une mention. Par extension, on a donné le nom de *terrasse* à la couverture d'un bâtiment en plate-forme, où la terre n'entre pour rien, mais dont le but est le même. C'est surtout en Italie et en Orient que l'usage de ces sortes d'ornements est le plus répandu. D. A. D.

TERRAY (JOSEPH-MARIE, abbé), né à Boen (départ. de la Loire), en déc. 1715, dut aux soins d'un oncle fort riche, et de plus médecin de la mère du régent, une excellente éducation qu'il sut mettre à profit et qui lui ouvrit les portes du parlement de Paris où il entra en qualité de conseiller-clerc en 1736. Jusqu'en 1753, époque où le parlement fut exilé à Châlons, il se fit remarquer par sa capacité dans les affaires, non moins que par la sévérité de sa vie privée. Mais lorsqu'après son retour il eut recueilli l'opulent héritage de son oncle, il s'opéra en lui une complète révolution. Poussé par un ambitieux espoir, il s'attacha à la marquise de Pompadour, et, pour plaire à cette favorite, il déserta, en 1755, les intérêts du parlement. Resté seul aux enquêtes après la démission de tous les membres de cette cour, il sut, à la reprise des séances, se ménager une position éminente, et se faire adjuger, pour prix du service qu'il rendit en prenant des conclusions contre les jésuites, la riche abbaye de Moleme. A compter de ce moment, l'abbé Terray ne se donna plus même la peine de cacher la dissolution de ses mœurs, survenue avec sa fortune. Devenu le bras droit du contrôleur général de Laverdy, il eut une grande part à l'arrêt d'exportation des grains qui amena d'infâmes spéculations dans lesquelles l'abbé Terray trouva moyen d'augmenter encore sa fortune, portée bientôt à 150,000 livres de rente. Laverdy ayant été remplacé, l'abbé Terray feignit de se jeter dans la partie des mécontents, et rédigea, en janvier 1769,

les *Remontrances du parlement sur les édits bursaux*. Cet écrit fit une sensation que le roi se crut obligé de punir son auteur au contrôle général de son ambition (21 déc. 1769).

La première opération du nouveau contrôleur fut une banqueroute (voyez *MANÈGES*, T. XI, p. 45) qu'il justifia par la nécessité de ne pas continuer les dépenses de ses prédécesseurs, et de tracer une ligne entre leur administration et la sienne. Toutes ses mesures se ressentirent de ce début; elles lui firent perdre rapidement la faveur publique que ses écrits avaient attirée. Non content de se faire comme on disait alors, de l'argent *nom du roi*, il en extorquait pour son propre compte au moyen des peines de toute espèce qu'il présentait pour tous les services qui étaient de son ressort. Une somme de 300,000 livres s'adjugea sur le renouvellement de certaines fermes, et sur celui des poudres, il promit un instant son crédit; il se fit comtesse Dubarry, avec laquelle il partagea son bénéfice, le sauva de ce qu'il eût pu lui enlever, et ne se contenta pas. Tous ces indignes profits, distribués à ceux que lui procuraient ses opérations sur les grains, le mirent à d'étaler un luxe scandaleux qui excita contre lui l'indignation générale. L'abbé Terray, à qui les mesures du contrôleur général avaient fait perdre une somme considérable, le harcelait de ses sarcasmes les plus amers. Loin de s'en étonner, l'abbé Terray n'en poursuivait pas le cours de ses déprédations et de ses débauches. Louis XV récompensa ses honteux services par le don d'un crozier bleu et par celui de l'abbaye de Théligny d'un revenu de 50,000 livres. L'abolition des parlements, l'abbé Terray laissant à Maupeou (voyez ci-dessus) tout le soin de cette affaire, eut l'adresse de se tenir à l'écart, et, comme pour balancer le mal qu'il avait fait, il employa tout le temps qu'il passa dans l'intérieur des bâtiments, en 1774, à rendre des services réels aux beaux-arts qui étaient de son domaine. C'est à lui qu'on attribue le rétablissement du voyage des élèves de l'école de peinture à Rome et l'ouverture de la galerie du Louvre. La mort de Louis XV fut le signal de la chute

l'abbé Terray. Exilé d'abord par le nouveau roi à sa terre de Lamotte-Tilly, il eut bientôt la permission de revenir à Paris, où il continua de spéculer sur les grains et d'écrire des pamphlets anonymes contre ses successeurs. Il mourut le 18 févr. 1778. D. A. D.

TERRRE. La terre, séjour de l'homme, composée de parties solides et liquides, et entourée d'une atmosphère gazeiforme, est un globe faisant partie du système solaire, en tout semblable aux autres planètes (*voy.*), la troisième dans l'ordre des distances à l'astre qui les éclaire, et décrivant autour de lui une orbite elliptique dont il occupe l'un des foyers, tandis qu'elle tourne sur elle-même avec rapidité.

Rien ne paraît plus singulier, au premier abord, que de ranger la terre parmi les corps célestes. Que semble, en effet, avoir de commun cette vaste surface qui nous porte avec ces astres qui ne paraissent que comme des points dans les cieux? La terre est opaque: les astres brillent; nous n'apercevons en elle aucun mouvement: les astres changent continuellement de place, comme on s'en assure en les regardant soit à différentes heures du jour ou de la nuit, soit dans les diverses saisons de l'année. Ces oppositions si profondes en apparence, la science est parvenue à les expliquer d'une manière irréfragable, et il n'est plus permis de douter aujourd'hui de l'analogie de la terre avec les autres corps célestes.

Un des points qui ont dû intéresser le plus vivement l'esprit de l'homme, c'est la forme de la planète qu'il habite. Aussi trouvons-nous, dès la plus haute antiquité, des tentatives pour déterminer sa figure. Bien qu'arrêtés dans leurs moyens de recherches par les mers et le peu de rapports qui existaient entre les divers pays, les anciens ont pu cependant soupçonner la sphéricité de la terre. Cette forme se déduit en effet de plusieurs phénomènes physiques faciles à observer. Telle est, par exemple, la ligne circulaire qui termine de toutes parts l'horizon dans une plaine ou sur la mer; cette ligne change si le spectateur se déplace, mais la forme reste toujours celle d'une circonférence dont il occupe le centre. S'élevé-t-il sur une montagne, il retrouve la même figure

à l'horizon, seulement elle embrasse une plus grande étendue de terrain. Vogue-t-il sur les flots de l'Océan, la courbure de la surface des eaux est encore plus sensible. S'il se rapproche de la terre, les premiers objets qu'il voit sont les parties les plus élevées du sol ou le sommet des édifices; puis, à mesure qu'il avance, il en découvre les parties plus basses. D'un autre côté, celui qui attend un vaisseau sur le rivage aperçoit le haut des mâts avant d'en voir le pont. Ces phénomènes n'auraient pas lieu si la terre n'avait sa surface convexe. De plus, lorsqu'il fut reconnu que les éclipses de lune (*voy.*) sont causées par le passage de la terre entre cet astre et le soleil, la forme arrondie de l'ombre projetée a donné une nouvelle preuve de la sphéricité de la terre. Beaucoup d'autres raisons, comme les voyages de circumnavigation autour de la terre, dans lesquels les navigateurs reviennent au point de leur départ par une direction opposée à celle qu'ils ont prise en partant, corroborent encore le fait de la rotondité terrestre.

La forme ronde de la terre une fois établie, on a dû la considérer comme une sphère parfaite, car les inégalités de sa surface, qui paraissent si grandes à nos yeux, sont à peine appréciables comparativement à son volume, et, malgré ses aspérités, la surface de la terre peut être regardée relativement comme aussi unie que la peau d'une orange. Puis on se mit à rechercher les dimensions de ce globe immense. La première estimation de la grandeur de la terre est donnée par Aristote, qui rapporte une mesure de sa circonférence trouvée par les anciens mathématiciens. Une mesure plus authentique de la terre est celle d'Ératosthène, qui l'évalua d'après la distance de Syène à Alexandrie. D'autres calculs furent encore tentés par Posidonius et sous le règne du khalife arabe Al-Mamoun. Mais la difficulté d'estimer actuellement la longueur des mesures dont on doit s'être servi dans toutes ces expériences fait qu'il est impossible de savoir au juste la valeur des résultats. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut arriver au XVII^e siècle pour trouver une mesure assez approximative de la terre. Alors l'heureuse tentative de

Fernel (*voy. DECAT et HODONNÈRE*) avait dirigé l'esprit des géomètres vers cette recherche. Snellius imagina des procédés plus scientifiques et les mit en usage; mais un vice de calcul, que la mort l'empêcha de rectifier, lui ravit l'honneur de donner la première mesure exacte d'un arc de méridien terrestre. Picard (*voy.*) fut plus heureux; il entreprit de nouvelles opérations et parvint au but. Cependant la variation de la pesanteur sous l'équateur, signalée par Richer (*voy. PENDULE*), compliqua la question: on était amené à penser que la terre n'était pas une sphère parfaite, ainsi que les lois de la gravitation avaient pu le faire pressentir et que le calculaient Newton et Huygens. De nouvelles mesures furent opérées en France par La Hire et D. Cassini (*voy. ces noms*); seulement les degrés furent trouvés plus grands en allant du nord au midi, résultat par lequel on croyait confirmée la théorie de Newton et de Huygens, qui regardaient la terre comme un sphéroïde aplati vers les pôles. Mais des savants ayant fait remarquer qu'au contraire, dans cette hypothèse, les degrés devaient aller en croissant vers les pôles à partir de l'équateur, plutôt que d'abandonner les calculs probablement erronés déduits des observations, on préféra se figurer la terre comme un sphéroïde allongé aux pôles. Par bonheur, le gouvernement français ordonna aussitôt des opérations pour rectifier la mesure de la terre sur une grande échelle. En 1735, Godin, Bouguer et La Condamine partirent pour le Pérou; et l'année suivante, Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonnier, auxquels se joignirent l'abbé Outhier et l'astronome danois Celsius, allèrent en Laponie. L'aplatissement (*voy.*) de la terre fut prouvé, et les Cassini eux-mêmes, après avoir déclaré avec courage reconnaître des erreurs commises dans leurs calculs, se rangèrent à l'avis de leurs adversaires. La longueur du degré du méridien mesuré à l'équateur fut calculée de 56,753 toises, et celle du degré de Laponie, sous une latitude moyenne de $66^{\circ} 20'$, de 57,422 toises, ce qui donne $\frac{1}{313}$ pour l'aplatissement au pôle. Mais lorsqu'on compare ces mesures à celles que

trouveront d'autres savants dans d'autres temps et en d'autres contrées, les résultats ne concordent plus, ce qui croit que les méridiens de la terre ne sont pas des ellipsoïdes, ni des courbes semblables. La mesure d'un arc austral, faite par La Caille avec la grande exactitude, semblerait en annoncer que l'aplatissement est considérable dans cet hémisphère dans le nôtre, d'où il faut conclure que la terre n'est pas un ellipsoïde, ni aucun autre solide de révolution par un méridien, mais un sphéroïde irrégulier. De la comparaison des diverses mesures d'arcs de la terre regardées comme les plus exactes et renouvelées, comme on sait, en France lors de l'établissement du système métrique français (*voy. l'art. et les mots MÉTRIQUE, DELAMBRE, etc.*), on tirait des conclusions que notre planète a des dimensions générales, 12,754,861¹ pour le diamètre équatorial, et 12,712,251¹ pour le diamètre polaire; d'où il résulte une différence ou aplatissement de 42,610. Ainsi le rapport des deux diamètres de la terre est à peu près celui de 2981 à 298. C'est-à-dire que l'aplatissement est à peu près grand que $\frac{1}{300}$, résultat qui concorde avec celui que donnent la théorie de l'attraction universelle et le calcul des variations des oscillations du pendule à différents degrés de latitude. Après Newton et Huygens, Stirling, Bouguer, Laurin, Clairaut, Euler, Lagrange, Laplace et M. Mathieu, se sont occupés de la recherche du degré d'aplatissement de la terre aux pôles par la théorie. On a cherché généralement à le fixer aujourd'hui par les deux méthodes, à environ $\frac{1}{300}$.

Si la solution du problème de la forme de la terre est encore remplie de difficultés, il n'en est pas de même de la détermination des mouvements dont le globe est incontestablement affecté. Nous avons déjà donné au mot PLANÈTES quelques-unes des raisons qui ont fait porter au soleil la fixité dont la terre avait pu d'abord paraître douée. Au mot SOLEIL, nous avons fait voir comment les mouvements de la terre, supposés être une illusion d'optique appartenant à un astre, produisaient le jour, la nuit, l'été avec ses saisons, et servaient ainsi

base au calcul du temps ou au calendrier (voy. ces mots). Pour se rendre compte de tous ces mouvements, des cercles correspondants ont été imaginés par les astronomes dans les cieux et sur la terre. L'un, l'écliptique, indique la route que suit le soleil dans le cours d'une année. L'équateur est le grand cercle de la terre, également éloigné partout des pôles, qui partage le globe en hémisphère (voy.) austral et septentrional. Traversé par tous les méridiens, qui se réunissent aux pôles, il est à égale distance de chacun des points des différents parallèles qui marquent les degrés de latitude. Trois cercles parallèles à l'équateur, dans chaque hémisphère, coupent la terre en zones torride, tempérée et glaciale ou polaire (voy. CLIMAT). Les deux circonférences qui renferment les points où le soleil s'éloigne le plus de l'équateur (voy. SOLSTICE) sont nommées les tropiques; la région du ciel à laquelle ils correspondent prend le nom de zodiaque: c'est une zone que ne quitte jamais le soleil. Tous ces cercles ont des articles spéciaux dans notre ouvrage. Nous devons nous contenter ici de rappeler les principaux points de la théorie de la terre.

Et d'abord, nous savons que notre globe a deux mouvements distincts: l'un de rotation sur son axe (voy.), qu'on nomme *diurne*, l'autre de révolution autour du soleil, qu'on appelle *annuel*. Le premier s'effectue d'occident en orient en $23^h 56^m 4^s$ de temps solaire moyen. Mais dans cet intervalle, la terre s'étant avancée sur son orbite, sa situation a changé relativement au soleil, et un même méridien terrestre ne se retrouve en coïncidence avec cet astre qu'après une rotation entière, plus une petite partie de la rotation suivante, de sorte qu'en rapportant au soleil le mouvement de la terre sur son axe, la durée de cette rotation est en moyenne de 24 heures; c'est ce mouvement qui produit l'illusion de la révolution quotidienne, d'orient en occident, de la voûte céleste et des astres qui y sont attachés. L'autre mouvement de la terre s'exécute en $365^d 5^h 48^m 51^s$: c'est ce qu'on appelle son *année tropicale*; mais le temps qu'elle met à accomplir sa révolution annuelle, en prenant une

étoile fixe pour point de départ et d'arrivée, est de $365^d 6^h 9^m 12^s$: c'est l'*année sidérale*. Dans l'intervalle de cette révolution, le soleil nous fait l'effet de parcourir l'écliptique d'occident en orient. Comme le centre de la terre ne quitte jamais le plan de l'écliptique, avec lequel son axe forme un angle de plus de 66° , cette inclinaison étant à peu près constante, il s'ensuit que le soleil ne répond pas perpendiculairement deux jours de suite aux mêmes points de la surface de la terre: d'où naît le changement des saisons (voy. l'art.) et l'inégalité dans la durée des jours et des nuits. La rotation de la terre sur elle-même se manifeste aussi dans l'expérience par la diminution de la pesanteur à l'équateur et par la déviation dans la chute des corps. La révolution annuelle se démontre théoriquement comme une conséquence des lois de l'attraction universelle, et l'aberration de la lumière en fournit une preuve empirique.

Outre ces deux mouvements, la terre est encore affectée de quelques variations. Ainsi son axe n'est pas toujours exactement parallèle à lui-même dans sa révolution autour de son orbite; il en résulte un changement périodique dans la position des pôles terrestres relativement aux étoiles et un déplacement des points équinoxiaux, phénomènes appelés *nutation* (voy.) de l'axe et *précession des équinoxes*. Les changements annuels de l'obliquité (voy.) de l'écliptique tendent actuellement à rapprocher les tropiques l'un de l'autre, jusqu'à ce qu'ils recommencent à s'éloigner. Enfin on peut signaler un mouvement qui fait varier les points de l'aphélie et du périhélie de la terre autour de l'écliptique.

Nous avons déjà dit ailleurs que la distance de la terre au soleil était d'un peu plus de 150 millions de kilom. En supposant le diamètre moyen de la terre de 12,733 kilom., on trouve que sa circonférence est de 40,000 kilom.², et sa surface totale d'environ 510 millions de kilom. carr. dont les trois quarts sont couverts par la mer; à peine la moitié du

(*) C'est là, comme on sait, la base de notre système métrique, dont l'étalon primitif, le mètre, est la dix-millionième partie du quart de cette circonférence.

reste est-il habité. On comprend facilement que les différents points de l'équateur doivent parcourir chaque jour un cercle égal à leur circonférence : c'est à peu près 460^m par seconde, ce qui équivaut à la vitesse d'un boulet de canon. La densité moyenne de la terre est 5.5 fois plus grande que celle de l'eau, et les corps pesants qui tombent à sa surface parcourent environ 5^m pendant la première seconde de leur chute.

La terre, comme toutes les planètes, a dû être primitivement fluide; c'est du moins une opinion généralement admise aujourd'hui et qui se trouve confirmée par l'observation et la théorie. Ceci posé, la figure aplatie de la terre aux pôles s'explique facilement; car ce serait exactement la forme que prendrait en tournant sur son axe une masse sphéroïde liquide, sous l'influence de la force centrifuge. Le globe que nous habitons est composé d'air, d'eau, de fluides impondérables, et de couches terreuses et rocheuses qui sont la terre proprement dite. Cette partie solide de notre planète est formée de 50 et quelques corps combinés de diverses manières (voy. MINÉRALOGIE). La terre paraît contenir à son centre un noyau de matières minérales et métalliques en fusion à une très haute température, lequel est recouvert d'une enveloppe solide dont l'épaisseur varie et n'est pas bien connue. La chaleur centrale du globe, qui s'accorde avec les observations astronomiques, semble encore démontrée par l'augmentation de température qu'on observe à mesure qu'on s'enfonce dans des mines plus profondes ou qu'on descend des thermomètres dans les puits artésiens*, et aussi par la chaleur constante des eaux de sources thermales; enfin elle explique de la manière la plus satisfaisante les volcans et leur action, ainsi que les bouleversements qu'attestent les dispositions des roches et des couches terrestres. L'étude des diverses métamorphoses qu'a dû subir la terre et de ses cataclysmes (voy.***) forme l'objet de la géologie (voy. ce mot, TERRAIN, VOLCAN, etc.).

(*) Cette augmentation est de 1° par 30^m.

(**) Voir surtout Cuvier, *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, et Al. Brongniart, *Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe*.

De ce refroidissement que paraît avoir subi la terre avant la venue de l'homme, ne serait-on pas autorisé, comme l'ont prétendu quelques philosophes, à conclure qu'il y a toujours une diminution lente, mais progressive, de la chaleur terrestre? La quantité de chaleur que le soleil envoie à la terre prise en bloc et à chaque point en particulier peut bien varier un peu, il est vrai, d'année en année; mais après une assez longue révolution, en supposant que la somme de chaleur contenue dans le soleil ne s'épuise pas, il est à croire que celle que la terre reçoit de lui se trouve identiquement la même. Toutes les causes qui modifient l'action du soleil sur la terre ne varient effectivement dans leurs effets qu'entre des limites fort restreintes, et elles se reproduisent égales à elles-mêmes dans des cycles dont l'étendue est plus ou moins exactement déterminée. Quant à la dépense de chaleur propre à la planète, dépense qui a dû être considérable au commencement, elle ne doit plus exercer désormais aucune influence appréciable sur la température de la croûte terrestre. Fourier a établi que la terre en est arrivée, quant à la déperdition de sa chaleur propre, à l'équilibre; et ce savant a calculé que, dans l'état actuel des choses, la chaleur que la terre porte en ses flancs ne pouvait contribuer à la température de la croûte terrestre que pour $\frac{1}{50}$ de degré en moyenne. Laplace a aussi contribué à renverser les théories de Buffon et de Bailly, qui venaient que la terre marchât à une congélation inévitable et prochaine, en se servant de certaines observations lunaires pour prouver que la longueur du jour n'avait subi aucune variation; ce qui n'aurait pas eu lieu si la terre s'était refroidie et par conséquent resserrée: le grand géomètre en conclut qu'en 2,000 ans la température moyenne du globe n'a pas varié de la centième partie d'un degré centigrade.

La force qui maintient dans son orbite notre globe errant dans l'espace nous retient également à sa surface. Le pesanteur, partout dirigée vers le centre de la terre, attire les corps pesants à sa surface, quoique dans les lieux diamétralement opposés ou antipodes les uns à l'égard

des autres, ils aient des positions contraires. Le ciel et les étoiles paraissent toujours au-dessus de la terre ; car l'élévation et l'abaissement ne sont relatifs qu'à la direction de la pesanteur. L'atmosphère (voy.) qui entoure notre globe est soumise à mille variations importantes, à une foule de météores (voy. ce mot et MÉTÉOROLOGIE) incommodes et dangereux ; le sol n'est fertile de lui-même presque nulle part, les animaux se font une guerre acharnée pour s'arracher une chétive nourriture. Il semble que les choses sont tellement ordonnées dans ce monde qu'il n'est point d'effets naturels qui s'y produisent dont l'homme ne soit exposé à recevoir du mal. Ainsi l'ont compris les premiers sages parmi les hommes, et cette idée est naïvement exprimée dans la *Genèse* sous forme d'une malédiction dont le Créateur aurait frappé notre premier père, en lui disant : « La terre sera maudite à cause de toi : tu en mangeras en travail tous les jours de ta vie ; et elle te produira des épines et des chardons ; et tu mangeras l'herbe des champs ; tu te nourriras de pain à la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu retournes à la terre de laquelle tu es formé ! » Mais cette dépendance même de la nature porte l'homme à lui résister et à la maltraiter à son tour. Son intelligence lui dit qu'il le peut ; le travail lui en fournit les moyens. Tout cède à sa puissante organisation. D'abord il arrache à la terre ses plus succulents produits, et il s'asservit les animaux, dispersant petit à petit ceux qui lui sont inutiles ou qui le gênent. Les éléments, enchaînés par ses mains, sont rendus impuissants à lui nuire et contraints de lui obéir et de servir à ses desseins. Croissant et multipliant, il étend sa race sur une plus grande surface de la terre, et c'est à son industrie qu'il demande une provision nourricière de plus en plus ample, que la nature lui accorde. Un jour il rejettera les guerres fratricides, où l'on se dispute un sol qu'elles ne font que ruiner, et il finira par ne plus rêver d'autres conquêtes que celles que Dieu lui a assignées de toute éternité : celles qui rendent la terre plus féconde et tous ses enfants laborieux plus riches et plus heureux.

L. L.

Nous n'avons pas à nous occuper ici

de la description de la terre, même sous la forme d'une simple esquisse : tout le monde sait qu'elle fait l'objet d'une science spéciale, la *géographie*, à laquelle, ou du moins aux prolégomènes de laquelle ressortissent aussi les faits astronomiques et physiques que l'on vient d'exposer, et dont on trouvera le développement dans les premiers volumes du savant ouvrage de Malte-Brun (voy.), enrichi en outre d'une histoire de cette science. Dans le nôtre, une grande part est faite à cette dernière, et il suffira, nous le croyons, de nommer les auteurs des principaux articles qui s'y rapportent, MM. Walckenaër, Klaproth, Guigniaut, Balbi, Depping, d'Avezac, Huot, Mac-Carthy, etc., pour faire naître dans l'esprit du lecteur une présomption favorable à leur égard. Outre l'art. *ΓΕΩΓΡΑΦΙΑ*, on consultera ceux des cinq parties du monde, ou plutôt de la terre, *ΕΥΡΩΠΗ*, *ΑΣΙΑ*, *ΑΦΡΙΚΗ*, *ΑΜΕΡΙΚΗ* et *ΟΚΕΑΝΟΣ*, et ensuite les descriptions particulières de chacune de leurs subdivisions, pays, provinces, départements, etc. Aux art. *ΔΕΚΟΥΒΕΤΕΣ* (*voyages de*), *ΗΕΡΟΔΟΤΗΣ*, *ΣΤΡΑΒΩΝ*, *ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ*, etc., on verra jusqu'où s'étendaient les notions sur la terre que possédaient déjà les anciens, et les noms de Humboldt et de Ritter sont l'expression des connaissances, si prodigieusement perfectionnées, maintenant répandues à son sujet.

Mais il faudrait trop multiplier les citations s'il s'agissait de rappeler ici seulement les articles capitaux de cette Encyclopédie ayant un rapport direct à la description de la terre : outre les mots *ΓΕΩΛΟΓΙΑ* et *ΓΕΩΓΝΩΣΙΑ*, *ΓΕΩΔΕΣΙΑ* et *ΑΡΧΕΝΤΑΓΗ*, on comprend trop bien dans quelle étroite connexion sont avec elle d'autres sujets, tels que *ΜΙΝΕΡΑΛΟΓΙΑ*, *ΜΙΝΕΡΑΙΑ* et *ΜΕΤΑΛΙΑ*, *ΒΟΤΑΝΙΚΗ* et *ΥΕΓΕΤΑΙΑ*, *ΑΝΙΜΑΙΑ* et *ΖΟΟΛΟΓΙΑ*, *ΚΥΛΤΟΥΡΗ*, *ΜΟΝΤΑΓΝΕΣ*, *ΡΙΥΙΕΡΕΣ*, *ΜΕΡΑ*, etc., pour qu'il soit nécessaire d'en placer ici l'énumération.

Disons cependant encore qu'au mot *ΠΟΠΥΛΑΤΙΟΝ* (T. XX, p. 58) nous avons établi le nombre des habitants de la terre, dont on peut apprendre à connaître l'origine diverse et la filiation aux mots *ΑΝΘΡΩΠΟΣ* et *ΡΑΤΣΕΣ*, les différentes langues

au mot LINGUISTIQUE, et les religions, avec le nombre des sectateurs de chacune, à ce mot même.

Bornons à cela nos renvois, contents d'avoir montré au lecteur, par un exemple de plus, que les articles de cette Encyclopédie ne doivent pas être envisagés isolément; car ils sont destinés à se compléter les uns par les autres. Aussi toutes les fois que le lecteur remarquera quelque part une lacune, il voudra bien, guidé par la connexité, se reporter ailleurs, afin de voir si on n'a pas profité pour la combler de toutes les occasions qui ont pu se présenter successivement. Quelquefois, hélas! sa bonne opinion pourra le tromper; mais souvent aussi une recherche attentive l'y confirmera, et nous compterons alors plus sûrement sur son indulgence à l'égard de notre ouvrage, où, nous le craignons, l'humaine faiblesse laisse empreintes çà et là ses traces. J. H. S.

TERRE-DE-FEU, groupe d'îles au nombre de 11 grandes et plus de 20 petites, dont la superficie totale est évaluée à 1,500 milles carrés géogr., situé entre le 52° 41' et le 55° 11' de lat. S. et entre le 67° et le 77° de long. occ., à l'extrémité méridionale de l'Amérique, séparé de la Patagonie par le détroit de Magellan, et de l'île des États par celui de Lemaire. Découverte par Magellan en 1522, la Terre-de-Feu a été ainsi nommée par ce célèbre navigateur à cause des feux qu'il y aperçut pendant la nuit et qu'il attribua à des volcans. Le climat y est extraordinairement froid; en beaucoup d'endroits, la glace ne fond jamais. Le mont Sarmiento, la plus haute montagne de ce groupe, paraît être un volcan; il a 5,000 pieds d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Ce pays a une flore toute particulière; les insectes y sont fort rares, et, à l'exception de quelques oiseaux de proie, on n'y rencontre non plus aucun oiseau terrestre. Les oiseaux aquatiques, tels que les canards, les oies, les mouettes, y sont nombreux au contraire. Le seul quadrupède est le chien. La mer est peuplée de baleines, de phoques et de tortues de toute espèce. Les habitants, nommés *Pécherchs* ou amis et *Yacanacus*, au nombre d'environ 2,000, sont une race d'hommes fort

laid, petits, maigres, sans barbe, avec de longs cheveux noirs et un teint de rouille; ils sont au plus bas degré de l'échelle de la civilisation. Leurs vêtements consistent en peaux de chiens mariés jetées sur les épaules et attachées autour des jambes. Ils aiment cependant à se parer de bracelets de coquillages et se peignent des cercles blancs autour des yeux. La unique boisson est de l'eau; leur nourriture ordinaire, de la chair d'animaux mariés crue ou à moitié corrompue, n'ont point d'habitations fixes. Les huttes ne consistent qu'en quelques peches rapprochées en forme de côtes recouvertes d'herbe. Une ouverture où le vent sert à la fois de porte et de cheminée. Leurs canots n'annoncent point d'industrie; mais leurs armes, leurs bâches, leurs filets et leurs hampeçons travaillés avec beaucoup d'art, et ils se servent avec une grande adresse. C. I.

TERRE DE SIEÑNE, *TRAISSIN* *SEE*, voy. OCEAN.

TERRE FERME (*Terra ferma*) ancien nom du pays situé au nord de l'Amérique septentrionale, depuis l'isthme de Panama jusqu'à la Guyane. Voy. GUYANE (*Nouvelle*).

TERRE-NEUVE (en anglais *New Foundland*), île de l'océan Atlantique situées près de la côte orientale de l'Amérique du nord, entre 47 et 51° de lat. N., et entre 55 et 61° de long. occ. Cette île, découverte en 1497 par Sébastien Cabot (voy.), est de forme triangulaire; le détroit de Belle-Ile la sépare de la Nouvelle-Bretagne. Elle a 120 lieues de longueur, et 5,560 lieues carrées de surface. Deux baies profondes et opposées forment dans le sud-est une petite péninsule, où se trouve *Saint-Jean* (*Saint-John*), capitale de l'île et chef-lieu d'un vaste gouvernement qui embrasse en outre le Labrador, le Main oriental et l'île Anticosti; elle a un bon port et une population d'environ 15,000 hab. Les autres villes principales de l'île sont la Conception (*Harbour-Grace*), ayant 4,000 hab.; Placentia, ancienne capitale avec un port, et Trinity-Harbour, autre port florissant par les pêcheries. Possédée d'abord par les Français, l'île de Terre-Neuve est passée, par le traité

d'Utrecht (1713), sous la domination de l'Angleterre. La France n'a conservé dans ces parages que les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, situées au sud de l'île, et en outre elle s'est réservé le droit de pêche dans le nord. On peut évaluer la population de l'île à environ 30,000 individus, parmi lesquels on compte quelques aborigènes de la tribu des Micmacs. La température de l'île est généralement très froide; la neige y tombe en abondance depuis novembre jusqu'en mai, et les vents qui soufflent alors des régions polaires poussent leurs glaces jusque dans les nombreuses baies qui la découpent. L'été, qui dure à peine quelques semaines en juillet et août, est sans cesse contrarié par des brumes épaisses. Les côtes sont formées de terrains abruptes et rocailleux. Dans l'intérieur, le sol est montagneux, mais il ne s'y trouve pas de hautes montagnes. Les pentes du terrain produisent de distance en distance des marais, des étangs ou des vallées tourbeuses. Les productions sont celles des climats froids; les arbres résineux y dominent, surtout sur les hauteurs; les végétaux se réduisent aux plus communs de nos climats, tels que choux, navets, orge, avoine, etc. On y rencontre des ours blancs et noirs, des lynx, des renards, quelques lièvres, peu de chevaux et de moutons. L'île produit une espèce de chiens de haute taille, adroits et intelligents nageurs, qui se naturalisent très bien en Europe.

L'île de Terre-Neuve est surtout célèbre par la pêche de la morue (voy. l'art.), qui attire chaque année sur ses bancs une foule de navires anglais, français et américains, pour lesquels elle est une source inépuisable de richesses. D. A. D.

TERRE SAINTE, voy. PALESTINE.

TERRES AUSTRALES, nom qu'on donnait autrefois à la cinquième partie du monde aujourd'hui appelée Océanie (voy. ce mot). On le réserve maintenant pour indiquer la région australe (voy. ce dernier mot) découverte par Dumont d'Urville (voy.) aux environs du cercle polaire antarctique, au sud de l'Amérique. L'Adélie et la Terre Louis-Philippe en font partie. Z.

TERREUR (sÉCIME DE LA). On a

donné ce nom au système politique inauguré le 31 mai 1793 par le triomphe de la Montagne sur les Girondins (voy.) et renversé le 9 thermidor (27 juillet 1794) avec Robespierre et ses partisans. Voy. CONVENTION NATIONALE, JACOBIENS et ROBESPIERRE. Parmi les ouvrages spécialement consacrés à cette époque néfaste, nous citerons les *Souvenirs de la Terreur* (4 vol. in-8°) et les *Souvenirs thermidoriens* (2 vol. in-8°) de M. Georges Duval, ouvrages récemment publiés. X.

TERRITOIRE. Ce mot désigne l'ensemble des parties du globe sur lesquelles une nation constituée en société civile exerce les droits de souveraineté (voy.) qui lui appartient. Ainsi tout ce qui est renfermé dans les frontières (voy.) de l'état fait partie du territoire. Peu importe que ses diverses fractions soient réunies ou séparées, qu'on les considère comme métropole ou colonies; dans les rapports de nation à nation on n'y met aucune différence.

On distingue ordinairement dans le territoire de l'état le domaine public, les propriétés nationales et les propriétés privées. Le domaine public (voy.) embrasse tout ce qui est à l'usage de tout le monde sans que personne en ait la propriété, comme les lacs, les rivières navigables, les routes, les ports et la partie de la mer sur laquelle la nation étend sa puissance, etc.

L'état peut avoir à lui des biens dont l'usage est essentiellement destiné à l'avantage général; il a le droit, en se conformant aux lois constitutionnelles du pays, de les administrer, de les exploiter, de les aliéner comme le ferait tout propriétaire. Les biens privés appartiennent aux particuliers qui en jouissent et en disposent à leur volonté, pourvu qu'ils n'en fassent pas un usage prohibé par les lois et règlements. Ainsi, dans la réalité, quels que soient les droits individuels, toutes les portions de territoire sont destinées au service général de l'état, et, d'un autre côté, l'état leur doit également défense et protection. Dans l'intérieur, l'état fait les règlements qui concilient les droits de chacun avec le bien de tous; à l'égard des puissances étrangères, le ter-

ritoire est un tout compacte, qui, sous les rapports politiques, est censé appartenir à la nation elle-même. En conséquence de ces principes, la souveraineté de l'état est intérieure ou extérieure (voy. ÉTAT). Il exerce cette souveraineté à l'intérieur en maître et comme investi d'un *domaine éminent*; il en étend l'action non-seulement sur la terre, mais sur les personnes et sur les choses qui se trouvent dans le territoire : *quidquid est in territorio, etiam est de territorio*. La souveraineté extérieure est purement passive; elle se confond avec l'indépendance nationale : par elle, l'état règle ses rapports avec les personnes et les choses qui dépendent de l'étranger ou qui viennent de l'étranger.

On distingue souvent le territoire en *principal* et *accessoire*. Toutes ses portions ne sont pas toujours attenantes les unes aux autres. Le siège du gouvernement peut être dans une partie du monde, et ses dépendances se trouver dans des contrées plus ou moins éloignées (voy. COLONIES). Il en résulte fréquemment des différences dans le régime de l'administration, mais la souveraineté extérieure est toujours la même.

Le territoire, dans sa surface, est composé de terre et d'eau. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit au mot FLEUVES de la portion de la mer qui est comprise dans le territoire. Quant aux lacs et rivières, la nation en règle l'usage comme celui de la terre. Ainsi la navigation et la pêche sont assujetties aux lois intérieures. Toutefois le congrès de Vienne a introduit en Europe un droit d'une grande importance en ce qui concerne les fleuves et rivières dont le cours navigable sépare ou traverse plusieurs territoires : la navigation en est libre à tous les peuples, sauf les réglemens arrêtés en commun par les états riverains.

Quant à l'acquisition du territoire, les principes des puissances européennes, à l'égard de leurs possessions en Europe, diffèrent sous plusieurs rapports de ceux qu'elles suivent pour les autres parties du monde. En Europe, l'étendue de divers territoires est généralement fixée par des limites déterminées; cette étendue n'est modifiée que par des traités, et quelquefois par la conquête. Hors de

l'Europe, on se permet d'occuper non-seulement les terres incultes et abandonnées, mais même celles sur lesquelles les peuplades sauvages sont établies. Les États-Unis de l'Amérique du nord ont adopté l'usage de transplanter les tribus indigènes en leur allouant des indemnités. Mais dans tous les cas, lorsque le territoire subit une modification quant à la souveraineté, les personnes qui restent sur le territoire aliéné sont incorporées à la nation qui l'acquiert et soumises à ses lois.

L'état, étant maître sur son territoire, a le droit d'en exclure les étrangers (voy. ce mot). Néanmoins l'usage reconnu entre les nations de l'Europe permet, en temps de paix, le passage et le séjour temporaire aux étrangers non suspects, leurs voitures et vaisseaux. La seule condition qui est exigée consiste dans la représentation d'un passeport (voy.) réplique et émané des autorités compétentes. Il y a toutefois quelques distinctions à établir, à raison de la quantité des personnes et des circonstances dans lesquelles elles viennent sur le territoire.

Lorsqu'un étranger se présente avec un passeport régulier, et que son intention paraît être de voyager pour son instruction, pour sa santé, pour ses affaires, ou pour quelque autre but également innocent, on l'accueille avec facilité et bienveillance. Le gouvernement réserve seulement le droit de lui retirer son permis de séjour, et de l'expulser du territoire, lorsqu'il croit que sa sûreté ou sa tranquillité y est intéressée.

Si un étranger vient demander un asile contre un danger imminent, s'il est poussé par la tempête ou par un autre accident imprévu, s'il est poursuivi par des armées ennemies ou par la justice du pays étranger, le droit naturel impose généralement à la nation qu'il implore le devoir de le mettre à l'abri du mal qui le menace. Seulement, en ce cas, on prend des mesures contre lui : on le désarme; on lui assigne une résidence déterminée; quelquefois on ne lui permet que de passer sans séjourner. Si le réfugié est accusé ou condamné à raison d'un crime commun et non politique, le gouvernement le livre souvent aux magistrats de son

pays, soit qu'il ait promis l'extradition (*voy.*) par un traité, soit qu'il consente à la faire volontairement.

Le passage des troupes étrangères et des vaisseaux armés en guerre, le transport des criminels ou des prévenus de crimes par des hommes armés, ne sont accordés que sur une réquisition préalable et par une concession spéciale.

Quand un étranger vient d'un lieu infecté par une maladie contagieuse, quels que soient les motifs qui le déterminent à demander l'entrée du territoire, on a incontestablement le droit de la lui refuser. Cependant, à moins d'un danger certain, la coutume est de le recevoir dans un lazaret ou de l'assujettir à une quarantaine (*voy.*), afin de s'assurer qu'il n'est point atteint de la maladie, ou de lui en procurer la guérison.

L'étranger admis sur le territoire devient sujet temporaire de l'état; il est obligé de se soumettre aux lois de police, et de payer les impôts exigés de lui. Ses droits publics et privés sont déterminés par la législation du pays.

Quant aux choses qui viennent de l'étranger, le gouvernement peut également en interdire l'entrée, ou ne la permettre que moyennant le paiement des droits d'importation. C'est ordinairement dans l'intérêt du commerce et de l'industrie du pays que l'on établit des droits de donane et qu'on règle les conditions auxquelles l'entrée du territoire peut être accordée (*voy.* DOUANE, PROHIBITION, etc.). Il n'est pas nécessaire de dire que les mesures et précautions sanitaires sont appliquées aux choses comme aux personnes qui viennent de l'étranger.

Il y a des pays dans lesquels la loi constitutionnelle ne permet à aucun étranger d'être propriétaire d'une partie du sol national. Dans d'autres contrées, il y a pour les étrangers certaines restrictions, connues sous le nom de droit d'*aubains* (*voy.*), de *détraction* (en allemand *Abzug*), etc. P. R. C.

TERTIAIRES ou *Triaïres*, *voy.* INFANTERIE, LÉGION, BATAILLES, etc.

TERTULLIEN. **QUINTUS-SEPTIMIUS FLORENS TERTULLIANUS**, un des premiers et des plus grands défenseurs du christianisme, était né à Carthage vers l'an

160 de notre ère. Privé de bonne heure de son père, qui était centenier dans une légion du proconsul d'Afrique, il n'en reçut pas moins, par les soins de sa mère, une excellente éducation dans sa ville natale, où il étudia avec succès l'histoire, la philosophie, l'éloquence et le droit. Il se destinait à l'état de jurisconsulte; mais à une époque qu'on ne saurait fixer avec certitude, il abandonna la religion païenne dans laquelle il avait été élevé, pour embrasser le christianisme et pour recevoir la prêtrise. Il dut quitter sa femme pour suivre sa vocation, et il lui adressa, à cette occasion, *deux livres*, qu'il appelait son *testament*, et par lesquels il justifiait éloquemment le parti qu'il venait de prendre. Se faisant courageusement le défenseur des chrétiens persécutés par Plautien, ministre de Septime-Sévère, il écrivit le plus célèbre et le plus parfait de ses ouvrages, *l'Apologétique* (*voy.*), qu'il osa adresser, dit-on, au sénat romain, et même au ministre persécuteur. Tertullien était venu dans la capitale du monde; mais l'excessive intolérance de ses principes n'était pas faite pour lui gagner la bienveillance même de ses coreligionnaires dans Rome: aussi s'en retourna-t-il à Carthage, indigné de tout ce qu'il avait vu, et, entraîné par son caractère, il se jeta dans l'hérésie montaniste (*voy.* MONTANUS). Aussi incapable de se modérer dans la voie nouvelle qu'il venait d'embrasser que dans celle qu'il avait quittée, il employa à attaquer l'Église le même zèle qu'il avait mis à défendre les chrétiens à Rome. Il s'oublia jusqu'à insulter à plusieurs des croyances chrétiennes, et l'Église vit avec stupeur ce prince de l'éloquence soutenir les propositions les plus étranges et les moins spiritualistes. Il débitait ses extravagances dans le costume des anciens philosophes grecs (avec le *pallium*), qu'il avait adopté en quittant ses habits religieux. En butte, pour ce motif, aux railleries de ses compatriotes, il crut devoir leur adresser une réponse dans le même style que celui de l'attaque. Enfin il s'éloigna des montanistes, et devint le chef d'une secte qui n'eut ni consistance ni durée. Il mourut vers l'an 245, toujours en dehors de l'Église, et laissant après lui autant

d'ennemis acharnés que d'admirateurs sincères de ses talents et de sa gloire. Parmi ses défenseurs, on doit compter S. Cyprien, qui l'appelait *le maître*, et Bossuet, qu'une certaine affinité de pensées et de style entraînait à lui faire de fréquents emprunts; ainsi M. de Châteaubriand, frappé de cette ressemblance, a-t-il appelé Tertullien *le Bossuet de l'Afrique*.

Ceux des nombreux traités de Tertullien qui sont parvenus jusqu'à nous sont : *l'Apologétique* ou Défense de la religion chrétienne; deux livres aux gentils (*Ad nationes*), traitant des mêmes matières que l'Apologétique; *Du témoignage de l'Âme*; *Requête à Scapula* (*ad Scapulam*), l'un des officiers de l'empereur; *De spectaculis*, dirigé contre des jeux qu'il avait vu célébrer à Rome; *De idolâtrie*; *De coronâ*, éloquente défense d'un soldat chrétien; *Du manteau* (*De pallio*), dont nous avons déjà parlé; *De la pénitence*; *De la prière*; *Aux martyrs*; *De la patience*; *De la parure des femmes*; *Deux livres à sa femme*, déjà cités; *Que les vierges doivent être voilées* (*De virginibus velandis*); *Contre les Juifs*; *Traité des prescriptions*; *Du baptême*; *Contre Hermogène*, qui soutenait l'éternité de la matière; *Contre les valentiniens*, qui trouvaient dans Platon les dogmes du christianisme; *Traité de l'âme*; *De la chair de Jésus-Christ*; *De la résurrection de la chair*: ces trois derniers ouvrages sont des fruits de son hérésie; *Cinq livres contre Marcion*, qui professait la doctrine des deux principes, tenant des idées pythagoriciennes, platoniciennes et stoïciennes; *Le Scorpiacque* (*Scorpiace*), dirigé contre les caféites et les gnostiques; *Contre Praxeas*, qui attaquait le dogme de la trinité; *Exhortation à la chasteté*, à propos des secondes noces qu'il condamne; *De la monogamie*; *De la fuite des persécutions*; *Des jeûnes*. Les Oeuvres de Tertullien, ou au moins quelques-unes d'entre elles, font partie des collections indiquées à l'art. PÈRES DE L'ÉGLISE. La 1^{re} édition est celle de Beatus Rhenanus publiée à Bâle, chez Frobenius, en 1521, in-fol.; d'autres éditions recommandables sont celles de Pamelius,

Anvers, 1579, in-fol.; de La Barre, Paris, 1580, in-fol.; de Rigault, Paris, 1675, in-fol.; de Semler, Halle, 1770-73, 6 vol. in-8^o; d'Oberthür, Würzburg, 1780-81, 2 vol. in-8^o. On possède des traductions françaises de la plupart des ouvrages et traités de Tertullien depuis le livre de *la Couronne du soldat*, par Macaré, Paris, 1563, in-8^o, jusqu'à nos jours. La vie de ce père de l'Église a été écrite par Allix, Du Fossé et d'astur; Ballenstedt et le docteur Neander (*Apologisticus*) lui ont consacré d'hauts travaux. D. A. D.

TESCHEN, chef-lieu de la principauté de même nom dans la Silésie autrichienne (*voy.*), avec 6,400 hab., deux gymnases, un musée et quelques fabriques. Ce petit pays, d'une superficie de 44 milles carrés, est jusqu'en 1835 en princes particuliers, vassaux de la couronne de Bohême, dont ils relevèrent depuis directement. L'empereur Charles VI le donna en 1722 au duc de Lorraine, dont le fils François-Etienne en hérita en 1729. Devenu empereur lui-même, il conféra la principauté à Albert, fils du roi de Pologne Auguste III, lorsqu'il épousa en 1766 sa fille, l'archiduchesse Marie-Christine (*voy.* CATOVA). Depuis ce temps, Albert, qui était duc de Saxe, fut appelé duc de Saxe-Teschén. Né en 1738, il mourut sans enfants le 10 fév. 1822, et ses riches collections, ainsi que la principauté, appartiennent maintenant à l'archiduc Charles. Dans cette dernière, on compte 9 villes, 279 villages et une population de 153,400 âmes. Teschen est célèbre par la paix qui y fut signée le 13 mai 1779, entre Marie-Thérèse et Frédéric II, et qui mit fin à la guerre de la succession de Bavière.

Nous avons raconté ailleurs (*voy.* REVUE, T. III, p. 186) l'origine de cette guerre, qui, après d'inutiles négociations, éclata le 5 juillet 1778 par l'entrée du roi de Prusse en Bohême à la tête d'une armée de 100,000 hommes. Les Autrichiens, commandés par l'archiduc Joseph et Lascy, évitèrent une action générale, et de manque de subsistances força bientôt Frédéric à retirer ses troupes de la Bohême pour se jeter dans la Silésie autrichienne qu'il occupa, tandis que son lie-

tenant, le prince de Hesse-Philippthal, se faisait battre par le général Warmser à Habelschwert, le 18 janvier 1779. Ce furent les seuls événements notables de cette guerre singulière à laquelle ne prirent aucune part ni le Palatinat ni la Bavière, les deux parties les plus intéressées cependant. Dès le mois de décembre 1778, la France et la Russie s'étaient portées médiatrices, et, le 14 mars 1779, leurs plénipotentiaires se réunirent à ceux des puissances belligérantes dans la ville de Teschen pour arrêter les bases d'un traité de paix qui fut signé le 13 mai. L'électeur palatin fut mis en possession de la Bavière sur laquelle il avait des droits légitimes; l'Autriche en retint néanmoins une petite portion, l'Inviertel, d'une superficie de 38 milles carrés; Frédéric seul ne demanda rien, pas même le remboursement des frais de guerre: il se contenta de l'honneur d'avoir défendu la constitution de l'Empire. X.

TESSIN ou TESSIN (*Ticino*), rivière de la Haute-Italie, affluent du Pô. Il en sera question dans l'art. suiv.; rappelons seulement ici que sur les bords de cette rivière Annibal (*voy.*) remporta sur les Romains, l'an 218 av. J.-C., une victoire signalée, et qu'elle est également célèbre dans les fastes militaires de la révolution par les combats dont elle a été témoin.

TESSIN, un des cantons de la Suisse (*voy.*) qui a pris son nom du Tessin, fleuve de la haute Italie, lequel a sa source au Saint-Gothard, traverse le lac Majeur, forme la limite entre le royaume Lombardo-Vénitien et celui de Sardaigne, et se jette dans le Pô au-dessous de Pavie. Ce canton ne consiste qu'en huit petits districts conquis sur les ducs de Milan par les Suisses à qui différents traités, de 1466 à 1512, en assurèrent la possession. Jusqu'en 1798, la Confédération suisse fit administrer par des baillis ces huit districts nommés alors les bailliages d'Ennetbourg. A cette époque, Bâle et Lucerne renoncèrent à tous leurs droits sur ce pays, et les habitants profitèrent de l'occasion pour se rendre indépendants. Le gouvernement central en forma deux cantons, celui de Bellinzona et celui de Lugano, qui, en 1808, furent réunis

sous le nom de canton du Tessin et érigés en état indépendant, membre de la Confédération suisse. Le Tessin compte, sur une superficie de près de 49 milles carr. géogr., une population de 110,000 hab., presque tous d'origine italienne, et professant la religion catholique; 29,000 suivent le rite ambrosien et appartiennent à l'archevêché de Milan; les autres sont sous la juridiction de l'évêque de Côme. La constitution est représentative. Chacun des 38 cercles élit trois représentants au grand-conseil, qui exerce le pouvoir législatif, et qui nomme le petit-conseil, composé de 9 membres, auquel est confié le pouvoir exécutif. Les trois villes de Lugano (4,500 hab.), Locarno (1,800 hab.) et Bellinzona (1,600 hab.) sont alternativement le siège du gouvernement. Les revenus du canton sont évalués à 900,000 livres milanaises, et les dépenses à 800,000. En 1831, la dette publique s'élevait à environ 5 millions; mais une partie de cette somme a été amortie depuis. Le sol, quoique fertile, est si mal cultivé en quelques endroits que, chaque année, 11,000 ouvriers vont chercher du travail dans les pays voisins. 21 couvents, 6 à 700 ecclésiastiques, 182 avocats et notaires ne contribuent pas peu à épuiser le canton. L'instruction publique est généralement dans un état peu satisfaisant; presque toutes les écoles sont entre les mains du clergé. On ne néglige rien cependant pour les améliorer. Dans ces derniers temps, le Tessin a vu s'établir une foule d'imprimeries qui publient principalement des journaux et des livres défendus dans le reste de l'Italie. Proportionnellement, ce canton a produit moins d'hommes distingués que les autres parties de la Suisse; mais, en revanche, il a donné le jour à un plus grand nombre d'artistes que les 21 autres cantons réunis, et que beaucoup de contrées plus étendues de l'Italie, de la France et de l'Allemagne. Le terrain s'abaisse rapidement depuis le Saint-Gothard (8,000 pieds au-dessus de la mer), jusqu'au lac de Lugano (832 pieds au-dessus de la mer; 500 pieds de profondeur) et au lac Majeur (686 pieds au-dessus de la mer; 1,100 à 2,000 pieds de profondeur); il consiste presque en-

tièrement en roches primitives. Dans les montagnes, on élève beaucoup de bestiaux et on fait de bon fromage; dans les vallées, on cultive la vigne et le murier, dont les produits s'exportent, ainsi que du bois, des fruits, des poissons, du marbre, etc.

C. L.

TEST, voy. CARAPACE, PEAU et TESTACÉS.

TEST (SERMENT DU). Lorsque Charles II fut remonté sur le trône, en 1660, il voulut accorder aux catholiques une entière liberté de conscience; mais il rencontra une opposition insurmontable dans le parlement. Par un acte de 1673, ce dernier prescrivit le serment du *test* ou d'épreuve, dont le but principal était d'éloigner les catholiques des affaires. Celui qui le prêtait, et c'était une condition nécessaire pour obtenir un emploi public ou l'entrée du parlement, rejetait la doctrine de la transsubstantiation comme une superstition, et l'adoration des saints comme une idolâtrie. Jacques II essaya de l'abroger en 1688, mais sa tentative lui coûta le trône. Le serment du *test* fut maintenu jusqu'en 1817, où le parlement en dispensa les officiers de terre et de mer, en attendant qu'il l'abolît entièrement en 1828. Voy. ACRES et IRLANDE, T. XV, p. 82.

X.

TESTACÉS (*testa*, test, coquille), nom collectif sous lequel on désignait autrefois les animaux pourvus d'une enveloppe dure, calcaire. Quoique ce mot eût pu, par conséquent, s'appliquer aussi bien aux crustacés, à certains reptiles, à quelques zoophytes même (les oursins) qu'aux mollusques à coquille, c'est à ces derniers qu'était particulièrement appliquée l'expression de *testacés*, laquelle, assez vague, comme on le voit, se refusant à une formule générale quand on embrasse toute la série animale, doit être rejetée de la science, ou au moins disparaitre de nos classifications. Voy., pour ce qui concerne le mode de production de ces enveloppes, les mots MOLLUSQUES, COQUILLE, CRUSTACÉS, OURSINS, TORTUE, etc.

C. S.-TE.

TESTAMENT (du latin *testamentum*, fait de *testatio mentis**), acte ré-

(*) On, tout simplement, substantif dérivé de *testari*, attester, tester.

vable par lequel une personne dispose pour le temps où elle n'existera plus tout ou partie de ses biens.

La loi française reconnaît en général à toute personne la capacité de disposer par testament. C'est donc la capacité forme le droit commun, et l'incapacité est l'exception qui doit résulter d'une disposition particulière, comme celle qui concerne l'interdit, le mort civil, le mineur âgé de moins de 16 ans, faut, relativement à la capacité, qui se divise en capacité *de fait* et en capacité *de droit*, considérer deux époques de la confection du testament et du décès du testateur. La capacité exigée qu'on appelle encore la capacité *morale* ou *intellectuelle*, n'est exigée qu'au moment de la confection du testament et n'est pas nécessaire à l'époque du décès du testateur. Ainsi, par exemple, un testament fait avant la perte de la raison par une personne morte en état de démence, serait valable. La capacité de droit est, au contraire, indispensable à deux époques, de sorte que le testament d'un homme qui décède en état de démence civile serait nul, quoiqu'il eût été fait avant la condamnation qui a entraîné cet état. On n'a d'ailleurs aucun égard à la capacité passagère qui serait requise dans le temps intermédiaire entre la confection du testament et le décès du testateur. Quant à la capacité de recevoir par testament, elle est aussi de droit commun, et n'est requise, pour le légataire ou l'héritier institué, qu'à l'époque de la mort du disposant.

D'après le droit romain, nul ne pouvait tester valablement sans instituer un héritier, qui était le représentant de sa personne. Le Code civil n'adopte point ce principe, et déclare, au contraire, que chacun peut disposer par testament, soit sous le titre d'institué d'héritier, soit sous le titre de légataire, sous toute autre dénomination propre à manifester sa volonté (art. 967).

On distingue trois espèces de testaments : le testament olographe, le testament par acte public, et le testament mystique. Le testament olographe est celui que le testateur écrit de sa propre main. Il doit être écrit en entier (*id est*) de

et signé de la main du testateur. Le testament *par acte public* est celui qui est reçu par deux notaires, en présence de deux témoins, ou par un notaire, en présence de quatre témoins. Le testament *mystique* ou *secret* est celui que le testateur écrit ou fait écrire, et qu'il présente ensuite clos et scellé à un notaire, qui dresse un procès-verbal, appelé *acte de suscription*. Ce testament n'est assujéti à aucune forme particulière; il doit seulement être signé par le testateur. Mais l'acte de suscription, qui confère au testament les effets de l'authenticité, est soumis, par les art. 976 et 977 du Code civil, à de nombreuses formalités.

La loi autorise, en outre, l'usage de quatre espèces particulières de testaments dans les circonstances suivantes : 1° si le testateur est militaire ou employé dans les armées; 2° s'il se trouve dans un lieu avec lequel toute communication soit interrompue à cause d'une maladie contagieuse; 3° s'il est en mer dans le cours d'un voyage; 4° enfin, s'il se trouve en pays étranger. Mais ces actes ne sont valables que pendant un certain temps après que l'emploi des formes ordinaires est redevenu possible. Le délai varie suivant les cas.

Un testament ne peut être fait dans un même acte par deux ou plusieurs personnes, soit au profit d'un tiers, soit à titre de dispositions réciproques et mutuelles (art. 968). Ce genre de testament était déjà prohibé dans l'ancien droit, sous le nom de testament *conjonctif*. Ajoutons que le Code n'excepte pas même, comme le faisait l'ordonnance de 1735, les partages faits par des ascendants entre leurs descendants.

Toutes les formalités prescrites en matière de testament doivent être observées à peine de nullité.

On nomme *exécuteur testamentaire* celui qu'un testateur charge de l'exécution de son testament. La loi permet d'en nommer un ou plusieurs. L'exécuteur testamentaire est un mandataire, maître d'accepter ou de refuser sa mission, mais lié par son acceptation. Ses fonctions consistent en général à veiller à l'exécution fidèle du testament, et il peut, en cas de contestation, intervenir pour en

soutenir la validité. Ses pouvoirs sont personnels et ne passent point à ses héritiers.

Le testament valable dans son principe peut être infirmé par l'incapacité de droit survenue dans la personne du testateur. Les dispositions testamentaires peuvent, en outre, être révoquées par le changement de volonté du testateur, ou devenir caduques, c'est-à-dire rester sans effet par un événement indépendant de la volonté et de la capacité du testateur. Le Code indique comme causes de caducité le prédécès du légataire, la perte de la chose léguée, l'incapacité ou le refus du légataire. Enfin, il détermine les cas où la disposition, qui ne peut recevoir son exécution au profit d'un légataire, se trouve préservée de la caducité par l'accroissement (*voy.*) au profit d'un autre légataire.

Dans le moyen-âge, on nommait *testament d'un déconfès* une sorte de testament que l'Église faisait pour les personnes qui mouraient sans lui avoir donné une partie de leurs biens, ce qui s'appelait mourir déconfès, et entraînait la privation de la communion et de la sépulture. Les parents devaient obtenir de l'évêque que des arbitres fussent nommés de part et d'autre pour fixer ce que le défunt aurait dû donner s'il avait fait un testament. Cet abus révoltant a duré plus de quatre siècles. La Thaumassière (*Coutumes de Berry*, liv. V, ch. 9) donne le texte d'un de ces testaments de l'an 1261.

On peut consulter sur toute cette matière le savant *Traité des donations, des testaments et de toutes autres dispositions gratuites*, etc., par Grenier, 4^e éd., Paris, 1835, 2 vol. in-4^o. E. R.

TESTAMENT (ANCIEN et NOUVEAU-), *voy.* BIBLE.

TESTIMONIALE (PREUVE), *voy.* TÉMOIN.

TÉTANOS (τίτανος, de τεινω, je tends), maladie excessivement grave, et heureusement assez rare, caractérisée par une telle rigidité des muscles, que, quand celle-ci se généralise, les malades sont roides, tendus comme une barre de fer. Cette maladie peut se développer spontanément, mais, le plus ordinairement,

elle succède à des blessures, quelquefois fort légères. Les brusques variations de température, les chagrins agissant sur les blessés à la suite d'un combat malheureux, peuvent amener cette funeste complication. Certains pays paraissent y prédisposer d'une manière particulière, les Antilles, par exemple; mais ce n'est peut-être que parce qu'ils sont placés dans les conditions climatiques que nous venons de rappeler. Les moyens que l'on oppose ordinairement au tétanos sont, suivant les conditions, les saignées abondantes, les préparations opiacées à haute dose, etc. Ces moyens réussissent dans quelques cas, mais plus souvent encore ils échouent. M. S.-P.

TÉTARD, nom que l'on donne aux reptiles batraciens qui, tels que les crapauds, les grenouilles, les salamandres (*voy.* ces mots), etc., naissent avec des formes différentes de celles qu'ils offriront lorsqu'ils seront à l'état adulte. *Voy.* **BATRACIENS**, **REPTILES**, etc. C. S.-P.

TÊTE, partie antérieure (supérieure dans l'homme) du corps des animaux, quelquefois réunie au tronc par une région plus étroite nommée *cou* (*voy.*), ainsi qu'on le voit dans presque tous les mammifères, tous les oiseaux et quelques reptiles, mais beaucoup plus fréquemment attachée au reste du corps sans intermédiaire apparent ou réel, comme on le remarque dans les cétagés soufleurs où les vertèbres cervicales sont à l'état de vestiges, chez les poissons où elles manquent entièrement, enfin dans tous les autres groupes plus inférieurs du règne animal.

La tête existe toujours dans les animaux vertébrés, la plupart des animaux articulés et des mollusques; elle ne fait défaut, d'une manière générale, que dans les zoophytes et les rayonnés, encore en trouve-t-on des vestiges dans quelques entozoaires. Cette région offre à elle seule plus d'objets d'étude que tout le reste de l'organisme, car elle renferme les appareils des sens de la vue, de l'odorat, du goût et de l'ouïe, quelquefois même les organes du tact, comme on en a des exemples dans les animaux munis de palpes, de tentacules et d'antennes. Elle est, en outre, le siège du cerveau et du cervelet (*voy.*

ces mots) dans les animaux vertébrés, et renferme le ganglion nerveux principal dans les familles plus inférieures: ainsi n'est-il pas d'animal, doué d'une véritable tête, qui ne périsse promptement à la suite de l'ablation de cette partie.

Les anatomistes divisent la tête des vertébrés (car chez eux seulement cette distinction est possible) en deux portions, la *crâne* et la *face* (*voy.* ces mots). Les proportions relatives, quant au volume, qui existent entre ces deux portions, sont toujours liées au développement plus ou moins grand de l'intelligence, comme a pu le voir au mot **FACE**, **ANGLE FACIAL** en effet, l'ampleur ou la petitesse du crâne correspondent généralement à un cerveau organisé sur la même échelle, tandis que l'amplitude ou la rétrécissement de la face sont au contraire en rapport avec le plus ou le moins de prédominance des organes sensoriaux les plus grossiers, l'odorat et le goût. Dans presque tous les animaux aquatiques, la tête est fort peu mobile, on raison sans doute de l'extrême facilité que l'eau prête aux mouvements généraux du corps; elle est, au contraire, douée de mouvements plus ou moins étendus chez les animaux terrestres, à moins que cette particularité d'organisation ne soit en partie rachetée, comme dans les insectes par une disposition singulière des organes de la vue (*voy.* ce mot). Enfin, en terminant, nous ferons remarquer que la tête est globuleuse dans l'homme et dans les singes, pyramidale dans les poissons, et forme de poire dans les oiseaux, et aplatie à la manière d'une planche dans certaines espèces de poissons et de reptiles, tels que le remora, la matamora et le pipa.

On appelle *occiput* le derrière de la tête, *sinciput* ou *vertex* le sommet, *tempes* les parties latérales en avant des oreilles. C. L.-1.

TÊTE (MAL DE), *voy.* **CÉPHALALGIE** et **MIGRAINE**.

TÉTHYS, fille du Ciel et de la Terre épousa son frère l'Océan à qui elle donna des milliers d'enfants (les fleuves, les ruisseaux et les sources). Dans les hymnes orphiques, elle est appelée la reine à la tunique vert de mer. Téthys est la personnification de la mer, et son nom, qui signifie nourrice, paraît se rapporter à l'é-

pinion que l'eau est nécessaire à la production et à la nutrition de toutes choses. C'est ainsi qu'Aristote dit que l'Océan et Téthys étaient regardés comme le père et la mère de toutes choses par les anciens. Le mythe de Téthys, déesse primitive, a fini par se fondre dans celui de Thétis, mot auquel nous renvoyons. C. L.

TÉTRAPOLITAINE, *confessio tetrapolitana*. La confession des quatre villes (Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau) a été présentée à l'empereur et à la diète d'Augsbourg en 1520. Voy. SYMBOLIQUES (livres).

TÉTRARQUE (mot grec formé de *τέτρα*, ou *τέτραρα*, quatre, et de *αρχή*, puissance). Dans les armées grecques, on appelait *tétrarque* le commandant de quatre loques ou compagnies. Dans certains états asiatiques, par exemple la Galatie, chacun des quatre princes qui régnaient sur le pays portait ce titre. On trouve aussi cette dénomination dans l'histoire juive, mais elle n'y conserve pas la même acception. Voy. HÉRODE. X.

TÉTRAS (*tetrao*). Sous ce nom, on désigne un genre de l'ordre des gallinacés (voy.) dont font partie les perdrix, les cailles (voy.), etc. ; mais il appartient plus particulièrement au *coq de bruyère* dont nous avons à dire quelques mots.

Ce *tétrás* proprement dit est de la taille du paon, mais il est plus gros dans toutes ses parties. Une plaque nue et parsemée de papilles charnues et d'un rouge vif surmonte les yeux ; ses pieds, garnis en avant de plumes brunes jusqu'à l'origine des doigts, sont nus à leur face postérieure et ne présentent point d'ergot. Sa queue est arrondie. Son plumage est noirâtre et ardoisé. La femelle est moins grosse que le mâle, et la couleur de son plumage approche de celui de la perdrix. Le mâle relève les plumes de sa tête en aigrette, et fait la roue avec sa queue comme le paon et le dindon. On trouve les tétras dans les forêts de pins et de sapins qui couvrent nos plus hautes montagnes ou les plaines des pays du Nord. Ils se nourrissent des fruits et des jeunes pousses des sommités de ces arbres, ainsi que de baies de différentes plantes, de graines, de vers, d'insectes, etc. Cachés dans le jour, ils ne se montrent guère que le

matin et le soir, au crépuscule et à l'aurore, pour aller chercher leur pâture. La femelle fécondée pond à terre et sur la mousse de 8 à 16 œufs qu'elle couve comme la poule. De même que le coq, le tétras se montre jaloux de ses femelles ; d'un naturel farouche, il aime la solitude ; mais, à l'époque des amours, il perche, crie, affecte des postures extraordinaires, se laisse approcher et prendre plus facilement. Aussi est-ce surtout à cette époque qu'on le chasse, en se levant avant le jour. C'est un gibier rare et excellent. On n'est jamais parvenu à élever de jeunes tétras : quand on cherche à les apprivoiser, ils refusent toute nourriture. Z.

TETZEL (JEAN), en allemand *Tetzl*, moine dominicain, fameux dans l'histoire de l'Église, voy. INDULGENCES, LUTHER, RÉFORMATION. Il mourut de la peste en 1519.

TEUCER, voy. TROIE.

TEUCRIUM, voy. GERMANDRÉE.

TEUT ou **THUISCON**, dieu des Germains dont parle Tacite, peut-être le même que Vodan ou Odin (voy.), et, d'après quelques mythes, le père du peuple allemand, qui le regardait comme né de la terre et comme dieu non-seulement de la guerre, mais encore de la justice. Selon certains mythographes, il aurait été un personnage historique, à la fois juge et chef militaire, celui qui aurait conduit dans sa nouvelle patrie la nation teutonne, laquelle se serait appelée ainsi, d'après son nom, *Teutisci*, *Theodisci*, *Teutsche*. Voy. TRUTONS. X.

TEUTATÈS, divinité gauloise dont on ignore à peu près le vrai caractère, mais que César et d'autres historiens latins ont confondu avec Mercure, moins sans doute parce qu'il présidait au commerce et à la parole, comme le fils de Jupiter, que parce qu'il était également chargé de guider les âmes dans le royaume des morts. On l'invoquait dans les combats, et on le représentait sous la forme d'un javelot ; ses autels étaient souvent arrosés de sang humain. On l'adorait aussi sous la forme d'un chêne. Ses fêtes se célébraient principalement la nuit et dans les forêts ; la plus célèbre était celle de la réception du gui (voy. ce mot et

GAULE, T. XII, p. 198). Il ne faut pas confondre Teutatès avec le Teut ou Thuiscon des Germains (voy. l'art. précédent). X.

TEUTOBURG (FORÊT DE), *saltus teutoburgicus*, théâtre, selon d'anciens auteurs, de la fameuse bataille où le chef des Chérusques, Arminius ou Hermann (voy.), détruisit, l'an 9 de notre ère et, à ce qu'on croit, du 9 au 11 sept., les légions romaines commandées par Quintilius Varus. Il n'est pas encore bien établi que ce soit la même forêt que celle qui porte encore aujourd'hui ce nom dans la principauté de Lippe. L'opinion la plus probable est que la bataille eut lieu à quelques lieues à l'ouest de Pymont (voy. WALDECK); on trouve effectivement en cet endroit une foule d'objets et de noms de lieux qui la rappellent, comme le mont d'Arminius ou Hermannsberg, montagne isolée à $\frac{1}{2}$ lieue environ de Pymont, où, selon la tradition, Hermann avait son château et où l'on voit encore des restes de murs, de retranchements, etc.; le Varenbusch (buisson de Varus), petite colline sur laquelle était la tente du lieutenant d'Auguste; le Kriegbusch (buisson de guerre), le Siegesholz, le Siegesfeld (bois, champ de la victoire), le Blutbach et le Heldenbach (ruisseau du sang et des héros), tous à une distance plus ou moins rapprochée du Hermannsberg. On voit aussi dans cette contrée beaucoup de fossés et deux rangs de collines tumulaires sous lesquelles on a découvert des cendres, des ossements, des urnes qui semblent d'origine germanique. Enfin les habitants du pays ont conservé sur cette bataille plus de traditions que ceux des autres parties de l'Allemagne. — Voir Clostermeyer, *A quel endroit Hermann défut Varus* (Lemgo, 1822); et W. Müller, *Hypothèses sur la contrée où Hermann battit Varus* (Hanov., 1824, in-4° avec une carte spéciale). C. L.

TEUTONIQUE (ORDRE). Cet ordre religieux et militaire remplit un rôle considérable dans l'histoire du moyen-âge. Boulevard de la chrétienté vers le nord, il civilisa la partie septentrionale de l'Allemagne, et mérita d'être cité immédiatement après les confréries célèbres des

Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean (voy. ces noms), avec lesquelles son organisation lui donne de nombreux points de ressemblance. Sa fondation remonte à la fin du XII^e siècle. Dès 1128, un hôpital, spécialement destiné aux croisés et pèlerins d'Allemagne, avait été fondé à Jérusalem, sous l'invocation de la vierge Marie. Mais quand les croisés eurent été expulsés de cette ville, les Allemands furent, plus que d'autres, exposés, en Orient, aux maladies et aux privations de tout genre; car les Templiers réservaient leurs soins aux pèlerins de France, et les Hospitaliers à ceux d'Italie.

Pendant le siège de Saint-Jean-d'Acre, en 1190, quelques habitants de Brême et de Lubeck, qui avaient pris part à la croisade, touchés des souffrances de leurs compatriotes, établirent au milieu du camp une sorte d'ambulance couverte des voiles de leurs vaisseaux, et le duc Frédéric de Souabe, pour rendre durable et plus efficace cette œuvre de charité, la confia aux soins d'un ordre religieux et militaire qu'il fonda à cet effet. Une règle, semblable à celle que suivait déjà depuis près d'un siècle les Hospitaliers de Saint-Jean et les Templiers, fut imposée à la nouvelle confrérie, dont l'institution fut confirmée, en 1191, par le pape Clément III et l'empereur Henri VI. Quarante Allemands de familles nobles furent les premiers chevaliers de l'ordre. Au vœu de servir les malades, ils devaient joindre celui de défendre la Terre Sainte et la chrétienté contre les infidèles. Leur costume était composé d'une tunique noire et d'un manteau blanc, sur lequel se dessinait une croix noire entourée d'une broderie d'argent. Henri Walpot de Bassenheim* fut le premier grand-maître de l'ordre des chevaliers teutoniques de la maison de Sainte-Marie-de-Jérusalem; car tel fut le titre que prit cette confrérie, qui cependant ne résida jamais dans la ville sainte. Les revers successifs des chrétiens en Orient forcèrent même bientôt l'ordre à quitter Saint-Jean-d'Acre et à se retirer en Europe, où la faveur des papes et des em-

(*) Moine bernardin qui avait prêché l'évangile chez les Prussiens et qu'Innocent III avait nommé évêque de Culm.

peurs lui fit obtenir des privilèges et des terres. Le siège du chapitre fut transféré à Venise. Hermann de Salza, 4^e grand-maître, dont l'histoire vante le courage et le noble caractère, prit part à la croisade de l'empereur Frédéric II.

Vers l'an 1228, une voie entièrement nouvelle s'ouvrit à l'activité guerrière et religieuse des chevaliers teutoniques. Les anciens Prussiens, peuple d'origine lettonne, habitant, au nord de la Pologne, les bords de la mer Baltique (voy. T. XVI, p. 458), se montraient opiniâtement rebelles au christianisme. En vain les rois de Pologne et les ducs de Mazovie avaient essayé de les soumettre à l'Évangile : on leur faisait bien quelquefois accepter le baptême par la force des armes ; mais dès que la contrainte cessait, ils reprenaient leur culte et leurs mœurs barbares, et leurs incursions jetaient la terreur parmi les états voisins. Le succès récent des chevaliers Porte-Glaives (voy.), qui avaient réussi à détruire le paganisme en Livonie, inspira à Conrad, duc de Mazovie, et à l'évêque Christian*, l'idée d'invoquer contre les Prussiens l'assistance de l'ordre Teutonique. Ils offrirent au grand-maître Salza, avec l'agrément du pape et de l'empereur, la souveraineté du pays de Culm. Hermann Balk, un des maîtres de l'ordre, partit, en 1228, avec un petit nombre de chevaliers pleins de foi et d'ardeur pour la cause de l'Évangile, et prêts à combattre des ennemis mille fois supérieurs en nombre. De prompts succès couronnèrent leurs premiers efforts ; mais la conquête fut lente et pénible, et plus d'un demi-siècle s'écoula avant que l'ordre Teutonique fût entièrement maître de la Prusse. Les chevaliers établirent d'abord de petites forteresses sur la rive gauche de la Vistule, passèrent ce fleuve, fondèrent la ville de Thorn, et de là étendirent de plus en plus leur domination et celle du christianisme. Autour de leurs châteaux-forts vinrent se grouper des colonies allemandes, foyers de civilisation qui répandaient dans le pays les lois, les mœurs et les arts de l'Europe policée. La ville d'Elbing fut fondée non loin du bord de la mer, et son commerce avec

(*) *Hochmeister* ou *Deutschmeister*.

Brême et Lubeck devint bientôt florissant.

En 1237, la fusion de l'ordre des chevaliers Porte-Glaives avec l'ordre Teutonique vint augmenter encore la puissance de ce dernier. L'infatigable Hermann Balk réduisit promptement à l'obéissance la Livonie, où de grands désordres régnaient depuis la défaite et la mort de Foulques, dernier grand-maître des Porte-Glaives. Les premiers succès des chevaliers teutoniques furent signalés par une grande modération. Leur douceur envers les vaincus, leurs soins charitables pour les malades et les pauvres affermirent leur autorité mieux que n'auraient pu le faire les persécutions du fanatisme. Malheureusement, après la mort d'Hermann Balk (1239), on s'écarta de cette voie salutaire. D'ailleurs, le nombre des colons allemands allant toujours en augmentant, les privilèges qu'on leur accordait devinrent bientôt des charges pour les indigènes, et ceux-ci ne tardèrent pas à se lasser du joug qui pesait sur eux. Svantepolk, duc de Poméranie, ayant déclaré la guerre à l'ordre, les Prussiens en profitèrent pour se soulever et rétablir leur ancien culte, symbole pour eux de leur antique liberté. Les chevaliers teutoniques furent assiégés de toutes parts dans leurs places fortes. Enfin, après de longs et sanglants combats et à l'aide d'une croisade auxiliaire de chevaliers allemands, ils parvinrent à réduire Svantepolk, et à soumettre les Prussiens, en leur assurant, par un traité formel (1249) la liberté personnelle et le droit de propriété. Une bulle d'Innocent IV établit en Prusse quatre diocèses, et mit ainsi un terme aux différends qui s'étaient élevés entre l'ordre et l'évêque Christian. La forteresse de Mœmel fut construite vers cette époque, ainsi que celle de Königsberg, ainsi nommée en l'honneur d'Ottokar, roi de Bohême, venu, avec le margrave de Brandebourg, au secours des chevaliers. Une commanderie de l'ordre fut établie à Königsberg.

Un nouveau soulèvement général des Prussiens eut lieu vers 1261 et dura près de dix ans. Les chevaliers, ayant perdu presque toutes leurs forteresses, étaient sur le point d'évacuer le pays, lorsque,

en 1270, Conrad de Thierberg, maréchal de l'ordre, ramena la victoire sous ses étendards. Cette guerre ne se termina que par l'extermination presque totale des Prussiens, dont une partie émigra en Lithuanie. Enfin, en 1283, l'ordre se vit maître de la Prusse entière. Sa souveraineté, reconnue partout, était exercée par un *landmeister*, qui alternait dans le commandement des armées avec le *maréchal* de l'ordre. Chaque ville forte était gouvernée par un *commandeur* (*Comthur*). Le grand-maître résidait à Venise, et la ville de Jérusalem était toujours censée être le véritable siège de l'ordre.

Toutefois le cercle d'action de l'ordre étant ainsi restreint à la Prusse, les chevaliers sentirent le besoin de concentrer leurs forces dans ce pays, et, en 1309, le grand-maître Sigefroi de Feuchtwangen alla s'établir, avec le chapitre, au château de Marienbourg (*voy.*). Cette ville, que les chevaliers avaient fondée dès 1274, et dont la situation était très avantageuse, devint la capitale des pays qui leur étaient soumis. Le *xiv^e* siècle fut la période la plus brillante de l'ordre Teutonique. Sa domination s'affermir et s'étendit encore par de nouvelles conquêtes en Poméranie. Grâce à son excellente administration et grâce surtout au gouvernement paternel, mais ferme, de l'illustre maître Winrich de Kniprode, les habitants de la Prusse purent jouir d'un état de bien-être, de sécurité, de liberté même, qu'on ne saurait retrouver à cette époque dans aucun autre pays. L'agriculture et le commerce firent de rapides progrès. Les arts et les sciences même n'étaient pas entièrement étrangers à ces contrées éloignées du centre de la civilisation européenne.

Mais à cette ère de prospérité succéda bientôt une affreuse période de décadence. Les démêlés de l'ordre avec la Pologne prirent un caractère de plus en plus grave; des guerres continuelles épuisèrent ses forces et ses ressources. Enfin, en 1410, Vladislas Jagellon, roi de Pologne, défit complètement les chevaliers teutoniques et leur armée dans la sanglante bataille de Tannenberg. Le grand-maître Ulric de Jungingen y trouva

la mort avec toute la fleur de ses chevaliers. La chute de l'ordre semblait imminente. Il fut encore une fois sauvé, grâce à la rapidité avec laquelle Henri de Plauen, simple commandeur, s'empara de la direction des affaires et s'enferma avec quelques troupes dans le château de Marienbourg. Jagellon essaya de s'en emparer, mais, rappelé bientôt dans ses états que menaçait le roi de Bohême, il perdit tous les fruits de sa victoire.

Néanmoins l'ordre Teutonique ne put jamais se relever entièrement du coup terrible qui lui avait été porté. Manquant de soldats et obligé d'en prendre à solde, ses finances s'épuisèrent. On voulut y suppléer par de nouveaux impôts. Un mécontentement général fut la suite de ces funestes mesures, et si l'on ajoute à cela les dissensions intestines qui se glissèrent parmi les membres même les plus élevés de l'ordre, qui résusaient réciproquement de favoriser l'hérésie de Jean Huss, on ne s'étonne pas de voir cette confrérie, naguère florissante, déchoir par degrés jusqu'à point de devenir vassale des rois de Pologne. C'est ce qui arriva en 1466, où, après une lutte désespérée contre les Polonais, les chevaliers conclurent avec Casimir IV un traité connu sous le nom de paix de Thorn, par lequel ils cédaient plus de la moitié de leurs états et ne conservaient le reste qu'à titre de fief et en reconnaissant le suzeraineté du roi de Pologne (*voy.* T. XX, p. 5). La résidence du grand-maître L. d'Erlichhausen fut alors transférée à Koenigsberg.

A partir de la paix de Thorn, les chevaliers, dans l'impossibilité absolue de lutter avec avantage contre les rois de Pologne, supportèrent patiemment la position secondaire que le hasard des batailles et les fautes de leurs supérieurs leur avaient faite. En 1511, voulant s'assurer l'appui d'une maison puissante, ils élurent pour grand-maître Albert, margrave de Brandebourg. Ce prince jeune et entreprenant essaya bientôt, quoique neveu de Sigismond I^{er}, roi de Pologne, de se soustraire au joug de la suzeraineté polonaise. Une guerre en résulta, qui mit encore le pays à feu et à sang, mais sans amener d'avantage de

finitif de part ni d'autre. Albert ne tarda pas à embrasser avec ardeur la cause de la réforme religieuse, et conçut la pensée hardie de séculariser la Prusse et de s'en faire proclamer duc héréditaire. Grâce à l'appui du roi de Pologne (avec qui il s'était réconcilié et dont, même comme duc de Prusse, il consentait alors à reconnaître la suzeraineté), ce coup d'état lui réussit (voy. Pussz, T. XX, p. 225).—Malgré les foudres du pape et de l'Empereur, Albert se fit luthérien, ainsi qu'un assez grand nombre de ses chevaliers. Les autres se retirèrent en Allemagne et nommèrent un nouveau grand-maitre, Walter de Kronberg, qui fixa son séjour à Mergentheim, en Franconie.

Cet événement peut être considéré comme le terme de l'existence politique de l'ordre Teutonique. Il continua cependant à se soutenir en Allemagne au moyen des revenus assez considérables qu'il tirait de ses vastes propriétés. Celles-ci, très morcelées et éparpillées dans tous les pays de l'Allemagne, présentaient ensemble une superficie de 40 milles carrés et une population de 88,000 habitants. Elles étaient distribuées en onze *bailliages* ou provinces subdivisées en *commanderies*. Le plus ancien commandeur de chaque province prenait le titre de *commandeur provincial*. Les grands-maitres, chefs suprêmes de l'ordre et princes ecclésiastiques du Saint-Empire, se sont succédé jusqu'à nos jours. Le traité de Presbourg accorda, en 1805, à l'empereur d'Autriche les titres, droits et revenus de grand-maitre de l'ordre, qui fut définitivement supprimé par Napoléon le 24 avril 1809. Néanmoins

l'archiduc Maximilien se fait encore appeler aujourd'hui *grand-maitre de l'ordre Teutonique dans l'empire d'Autriche*. Ce vain titre est tout ce qui reste de tant de gloire et de puissance. — On peut consulter sur l'histoire de l'ordre Teutonique : Voigt, *Geschichte Preussens von der ältesten Zeit bis zum Untergang des Deutschen Ordens*, Königsb., 1827-39, 9 vol. in-8°; Stenzel, *Geschichte des Preussischen Staats*, Hamb., 1831 et ann. suiv., t. I-III; Kotzebue, *Preussens ältere Geschichte*, Riga, 1808-9, 4 vol. in-8°; Duellius, *Historia ordinis equitum Teutonicorum hospitalis sanctæ Mariæ*, Vienne, 1727; le chev. de Wal, *Histoire de l'ordre Teutonique*, Paris et Reims, 1784, 8 vol. in-8°, et *Recherches sur la Constitution de l'ordre Teutonique*, Mergentheim, 1807, 2 vol. in-8°; Kraft, *Abrégé chronologique de l'histoire de l'ordre Teutonique*, Vienne, 1776; enfin l'*Art de vérifier les dates*, 2^e partie, éd. in-8°, t. XVI, p. 471-99. S-V-D.

TEUTONS, *Teutones*, nom sous lequel les peuples germaniques apparaissent d'abord dans l'histoire, et qui leur venait sans doute de leur dieu Teut (voy. ce mot et GERMANIE). Ils se rendirent célèbres par la part qu'ils prirent à l'invasion des Gaules et de l'Italie, 114 ans av. J.-C. (voy. T. XII, p. 393), par les Cimbres (voy.) et d'autres peuplades de même origine. Après avoir remporté plusieurs avantages sur les Romains, les Teutons furent écrasés par Marius dans les environs d'Aix, l'an 102. Leur chef Teutobocus, fait prisonnier dans sa fuite, orna le triomphe du général romain. X.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VINGT-UNIÈME.

	Pag.		Pag.		Pag.
Salm (maison de).	1	Sanchoniathon.	15	Sapeurs-pompiers, <i>voy.</i>	
Salmanassar, <i>voy.</i> Ni-		Sancta-Clara, <i>voy.</i> Abra-		Pompiers.	
nive, Assyrie et Hé-		ham a Sancta-Clara.		Saphiques(vers), <i>v.</i> Sapho	
breux.		Sanction.	16	et Hendécasyllabes.	
Salomon.	2	Sand (Ch.-L.), <i>voy.</i>		Saphir, <i>voy.</i> Corindon.	
Salonique.		Kotzebue.		Sapho.	35
Salpêtre.	3	Sand (George), <i>voy.</i>		Sapieha (princes).	35
Salpêtrière (hospice de		Dudevant (M ^{me}).		Sapience, Livres sapien-	
la), <i>voy.</i> Hôpitaux et		Sandal (bois de).	16	tiaux.	36
Hospices, Paris, etc.		Sandales, <i>v.</i> Chaussures.		Sapin.	36
Salsepareille.	7	Sandjak.	16	Saponification, <i>v.</i> Savon.	
Salsifis, <i>v.</i> Chicoracées.		Sandwich (Iles).	17	Sapor, <i>voy.</i> Perse.	38
Saltimbanque.	7	Sang.	19	Sara.	38
Salubrité, <i>v.</i> Police sani-		Sang (coup de), <i>voy.</i>		Saragosse.	38
taire, Infection, Mé-		Apoplexie.		Sarasin, <i>voy.</i> Sarrasin.	
phitisme, Atelier, etc.		Sanglier, <i>voy.</i> Cochon.		Sarcocele.	38
Saluces (marquisat de),		Sanguine.	20	Sarcopte, <i>v.</i> Ciron et Gale.	
<i>voy.</i> Piémont.		Sanguine.	21	Sardaigne (île de).	39
Salut (lit.).	7	Sanhédrin.	21	Sardjanapale.	41
Salutation angélique, <i>v.</i>		Sannazar.	21	Sarde (royaume).	41
<i>Ave Maria.</i>		San-Salvador, <i>voy.</i> Gua-		Sardes, <i>voy.</i> Lydie.	
Salut public (Comité de),		témala.		Sardine.	47
<i>voy.</i> Comité.		Sanscrites (lang. et litt.).	21	Sardoine, <i>voy.</i> Calcé-	
Salvandy (comte de).	7	Sansonnet, <i>v.</i> Étourneau.		doine, Onyx et Agate.	
Salvator Rosa, <i>v.</i> Rosa.		Sansovin (le).	24	Sarigues, <i>voy.</i> Didelphes	
Salvi.	9	Sans-Souci (château de).	24	et Marsupiaux.	
Salvien.	9	Santa-Anna.	24	Sarmates.	47
Salza (Hermann de).	9	Santa-Fé de Bogota.	26	Saros, <i>v.</i> Chaldée et Lune.	
Salzbourg.	9	Santander.	26	Sarpi.	48
Salzmann.	11	Santé, <i>voy.</i> Vie, Fonc-		Sarrasin (agric.).	48
Samanides, <i>voy.</i> Perse.		tions, Hygiène, etc. ;		Sarrasin (J.-F.).	49
Samarcande.	11	— Service de santé,		Sarrazins.	50
Samaritains.	11	<i>voy.</i> Médecin, Offi-		Sarte (André del), <i>voy.</i>	
Sambuque, <i>voy.</i> Instru-		cier de santé, Hôpi-		Vannucchi.	
ments de musique.		taux, Lazaret, Ambu-		Sarthe (dép. de la).	50
Samnites.	12	lances.		Sartines.	51
Samogitie, <i>voy.</i> Cour-		Santerre.	26	Sas.	52
lande, Lithuanie et		Santeul.	26	Sassafras.	52
Russie.		Santiago ou Compostella.	26	Sassanides, <i>voy.</i> Perse.	
Samos.	13	Santiago de Chili.	27	Sasso-Ferrato, <i>v.</i> Salvi.	
Samothrace.	13	Santiago de Cuba.	27	Satan.	52
Samoyèdes.	14	Santorin, <i>voy.</i> Cyclades		Satellites, <i>voy.</i> Planètes.	
Samson.	14	et Grèce.		Satin, <i>voy.</i> Soieries.	
Samuel.	14	Sanzio (Raphaël).	27	Satire.	52
San-Benito, <i>voy.</i> Auto-		Saône (riv.).	32	Satrape.	54
da-fé et Inquisition.		Saône (dép. de la Haute-)	32	Saturnales, <i>voy.</i> Saturne.	
Sanche, <i>voy.</i> Navarre,		Saône-et-Loire (dép. de).	33	Saturne (myth.).	54
Castille et Espagne.		Sapajou, <i>voy.</i> Singe.		Saturne (astr.), <i>voy.</i>	
Sanchez.	15	Sapeurs.	34	Planètes.	

	Pag.		Pag.
Saturne (extrait de), v. Plomb.		Saxons, voy. Saxa.	
Saturnin (vers), voy. Latine (litt.).		Say.	80
Satyre.	54	Sayans (monts), voy. Altaï et Russie.	
Sauge.	55	Sayn (comté de), voy. Wittgenstein.	
Saül.	55	Scævola, v. Mucius.	
Saule.	55	Scala (fam. della).	81
Saumaise.	57	Saldes, voy. Islandaises (lang. et litt.).	
Saumon.	57	Scaliger.	81
Saumur, voy. Maine-et-Loire (dép. de) et Militaires (écoles).		Scamandre, v. Troie et Mysie.	
Sauriens, voy. Reptiles, Lézard, Iguane, Crocodile.		Scandale.	82
Saurin.	58	Scanderbeg, voy. Skanderbeg.	
Sausure.	58	Scandinave (littérature).	83
Saut, voy. Jambe et Tendon.		Scandinave (mythologie).	83
Sauterelles.	59	Scandinavie.	88
Sauvages.	60	Scanie.	89
Sauveur, voy. Jésus-Christ, Messie et Rédemption.		Scapin.	89
Sauzet.	61	Scapulaire.	89
Savanes.	61	Scarabée, voy. Coléoptères et Glyptique.	
Savants (Journal des), voy. Revue.		Scaramouche.	89
Savary.	62	Scarification.	90
Save.	63	Scarlatine, voy. Exanthèmes.	
Savigny.	63	Scarlatti.	90
Savoie.	64	Scarpa.	90
Savon.	65	Scarron.	90
Savonarole.	66	Sceau.	91
Saxe.	69	Scellé.	92
Saxe (maréchal de).	76	Scène, voy. Théâtre, Dramatique (art), Actes, Avant-scène.	
Saxe-Altenbourg, voy. Altenbourg.		Scepticisme.	93
Saxe-Cobourg et Gotha, voy. Kobourg-Gotha.		Schadow.	93
Saxe-Cobourg-Saalfeld, voy. Kobourg-Gotha.		Schæffer.	93
Saxe-Gotha, voy. Kobourg-Gotha et Gotha.		Schaffhouse.	93
Saxe-Gotha-Altenbourg, voy. Gotha, Kobourg-Gotha et Altenbourg.		Schah, voy. Chah.	
Saxe - Hildburghausen, voy. Meiningen.		Schako, voy. Coiffure.	
Saxe-Lauenbourg, voy. Lauenbourg.		Schall, voy. Châle.	
Saxe - Meiningen, voy. Meiningen.		Scharnhorst.	94
Saxe-Saalfeld, voy. Meiningen.		Schaumbourg, v. Lippe.	
Saxe-Teschen (duc de), v. Albert et Teschen.		Schaumbourg - Buckebourg (comte de Lippe).	
Saxe-Weimar-Eisenach, voy. Weimar.		Scheele.	95
Saxo Grammaticus.	79	Scheffer (les frères).	96
		Scheideck (mont), voy. Hasli (vallée de) et Berne (canton de).	
		Scheik, voy. Cheik.	
		Schelling.	98
		Schemnitz.	100
		Schérer (gén.).	100
		Schériff, v. Chérif et Shérif.	
		Scherzo.	101
		Schiavone.	101
		Schikaneder.	101
		Schiller.	101
		Schilling.	101
		Schimmelpenninck.	101
		Schinderhaunes.	101
		Schinkel.	101
		Schiras, voy. Chiraz.	
		Schir-Koub, voy. Saldin, Égypte, Fatimides et Nour-Eddyn.	
		Schischakow, v. Chischkof.	
		Schisme.	101
		Schiste.	101
		Schlague.	101
		Schlaggenbad.	101
		Schlegel (les frères).	101
		Schleiermacher.	101
		Schleissheim.	101
		Schleswig, voy. Sleswig.	
		Schlozer.	101
		Schlosser (J.-G.).	101
		Schlosser (F.-C.).	101
		Schluter.	101
		Schmalkalden, v. Schmalkalde.	
		Schmid (chanoine).	101
		Schmidt (M.-I.).	101
		Schmidt (I.-J.).	101
		Schneider (Euloge).	101
		Schneider (philol.).	101
		Schœffer, voy. Gutenberg et Typographie.	
		Schœll.	101
		Schon (Martin).	101
		Schœnbourg (comtes et princes de).	101
		Schœnbrunn.	101
		Schœpflin.	101
		Scholastique, Scholiaste, Scholies, voy. Scolastique, Scoliate, etc.	
		Schomburg (comte de).	101
		Schopenhauer (M ^{me}).	101
		Schoppe (M ^{me}).	101
		Schouten.	101
		Schrévélius, voy. Grecque (langue).	
		Schrœck.	101
		Schrœder (acteur).	101
		Schrœder (M ^{me}).	101
		Schrœder-Devrient (M ^{me}).	101
		Schubart.	101
		Schubert (G.-H. de).	101
		Schubert (Fr.).	101
		Schulenburg (fam. von der).	101
		Schultens.	101
		Schulze (phil.).	101
		Schulze (poète).	101
		Schumla ou Choumla.	101

Pag.		Pag.		Pag.
	Schuttery, <i>voy.</i> Milice.		Seing, <i>voy.</i> Cachet et Blanc-seing.	
	Schuwalow, <i>voy.</i> Chouvalof.	152	Seing privé, <i>voy.</i> Acte.	
	Schwab (Gust.).	152	Séistan ou Sedjestan, <i>v.</i> Perse et Khoraçan.	
	Schwabbach et Schwalbach.	152	Seize (faction des), <i>voy.</i> Ligue, Barricades (journée des), et Guise (Henri de).	
	Schwarzbourg (principauté de).	153	Séjan.	186
	Schwarzbourg (maison de).	153	Sel.	189
	Schwarzenberg (princes de).	153	Sélam.	196
	Schweidnitz.	155	Sélande, <i>voy.</i> Soelande.	
	Schweighäuser (père et fils).	155	Seldjoucides, <i>v.</i> Turcs.	
	Schwerin, <i>v.</i> Mecklenbourg-Schwerin.		Séléné, <i>voy.</i> Hécate.	
	Schwerin (comte de).	158	Sélénite, <i>voy.</i> Gypse.	
	Schwytz (canton de).	159	Sélénium.	197
	Schypetars, <i>v.</i> Albanie.		Séléographie, <i>v.</i> Lane.	
	Sciagraphie.	159	Séleucides.	197
	Sciamicie, <i>voy.</i> Divination.		Séleucie.	197
	Sciaticque, <i>voy.</i> Gnomonique.		Séleucus.	197
	Sciaticque.	159	Sélim I-III.	199
	Science.	140	Sells, Sellerie.	201
	Sciences (Académie des), Académie des Sciences morales et politiques, <i>voy.</i> Académie, Institut.		Seltz (eau de).	202
	Sciences occultes, <i>voy.</i> Magie.		Sem.	202
	Scieries.	147	Semailles, <i>v.</i> Semence.	
	Scindiah, <i>voy.</i> Sindhiah.		Semaine, <i>voy.</i> Calendrier et Chronologie.	
	Scio, <i>voy.</i> Chios.		Séméiotique, <i>v.</i> Symptômes, Diagnostic, et aussi Notation.	
	Sciomancie, <i>voy.</i> Divination.		Sémélé.	202
	Scion, <i>voy.</i> Greffe.		Semences, Semailles, Semis.	202
	Scipions (les).	147	Semi-ariens, <i>v.</i> Ariens.	
	Sclérotique, <i>voy.</i> OEil.		Séminaires.	202
	Scolastique, <i>v.</i> Philosophie, Réalisme, Duns Scot, Érigène, etc.		Séminoles, <i>voy.</i> Creeks, Indiens d'Amérique et Floride.	
	Scoliaiste.	150	Sémiotique, <i>v.</i> Séméiotique.	
	Scolopendre, <i>voy.</i> Myriapodes.		Sémiramis.	206
	Scopas, <i>voy.</i> Étolie et Sculpture.		Semis, <i>voy.</i> Semences.	
	Scops, <i>voy.</i> Hibou.		Sémites, Sémittique.	206
	Scorbut.	150	Semler.	206
	Scories, <i>voy.</i> Fer.		Semoule, <i>voy.</i> Farine et Pâte.	
	Scorpion (h. n.).	152	Sempach (bataille de).	207
	Scorpion (astr.), <i>voy.</i> Constellation et Zodiacque.		Sénat.	207
	Scot, <i>voy.</i> Érigène et Duns Scot.		Sénatus-consulta, <i>voy.</i> Sénat.	
	Scots, <i>voy.</i> Pictes, Caédonie et Écosse.		Séné.	209
	Scott (air Walter).	152	Sénéchal.	209
	Scribe.	156	Sénéf (bataille de), <i>voy.</i> Condé (prince de).	
	Scribe (Eug.).	156	Senefelder (Aloys), <i>voy.</i> Lithographie.	
	Scrofule.	157	Sénégal.	210
	Scrutin.	159	Sénégambie.	210
	Scudéri (G. et M ^{lle} de).	159	Sénéque (les deux).	213
	Sculpture.	161	Sennachérib, <i>v.</i> Assyrio.	
	Scutari.	167		
	Scylax.	167		
	Scylla et Charybde.	167		
	Scymnus de Chios.	167		
	Scythes.	167		
	Seapors.	168		
	Sébastieni (mar. comte).	168		
	Sébastien (Don).	171		
	Sébektekinides, <i>voy.</i> Gasmévides.			
	Sécante.	171		
	Sèche, <i>v.</i> Céphalopodes.			
	Séchelles (Iles), <i>voy.</i> Seychelles.			
	Séchelles (Hérault de), <i>voy.</i> Hérault.			
	Second (Jean), <i>voy.</i> Jean.			
	Secours publics, <i>voy.</i> Hôpitaux et Hospices, Noyés, Asphyxiés, Incendie, Police, Salubrité, etc.			
	Secrétage, <i>voy.</i> Feutre.			
	Sécrétion.	172		
	Sectes.	173		
	Secteur.	173		
	Sections.	173		
	Sections coniques, <i>voy.</i> Cône.			
	Sécularisation.	173		
	Sedaine.	173		
	Sédécias, <i>voy.</i> Hébreux.			
	Sedjestan, <i>voy.</i> Séistan.			
	Seelande.	175		
	Segment.	175		
	Segrais.	175		
	Seguedilles, <i>voy.</i> Air et Boléro.			
	Séguier (fam.).	176		
	Séjur (fam. de).	178		
	Seiche, <i>v.</i> Céphalopodes.			
	Seid, Seyd ou Sidi, <i>voy.</i> Koréichites, Chérif et Fatimides.			
	Seigle.	181		
	Seigneur.	181		
	Seigneurie.	182		
	Seikhs, <i>voy.</i> Sikhs.			
	Seine (riv.).	182		
	Seine (départ. de la).	183		
	Seine-et-Marne (départ. de).	184		
	Seine-et-Oise (départ. de).	185		
	Seine - Inférieure (département de la).	187		

	Pag.		Pag.
Sennar.	217	Seringapatnam.	237
Senones ou Sénonois, voy. Gaule et Cham- pagne.		Seringat.	237
Sens (les cinq).	218	Sérénité, Sères, voy. Ptolémée (Claude).	
Sens, Bon sens, Sens commun.	218	Serment.	237
Sensation.	220	Sermon.	238
Sensibilité.	221	Sérosité.	239
Sensitive.	223	Séroux, v. Agincourt (d').	
Sensualisme.	224	Serpentin, Serpentine.	239
Sentence.	225	Serpents.	239
Sentiment.	225	Serranus, voy. Serres.	
Sentimental (genre).	226	Serre (hort.).	240
Sentinelle, v. Faction,		Serre (h. n.), v. Ongle.	
Avant-postes, etc.		Serre (comte de).	240
Sépales, voy. Fleur.		Serres (Ol. et J. de).	242
Séparation de corps et de biens.	226	Serrurerie, Serrure.	242
Séparatistes.	227	Serrurier (comte), voy. Sérurier.	
Sépie.	227	Sertorius.	245
Sept-Ans (guerre de).	227	Serum, voy. Sang, Lait, Caséum.	
Septante (les).	231	Sérurier (comte).	245
Septembre, v. Mois, An- née, Calendrier, etc.		Servage, voy. Serf.	
Septembriseurs.	231	Servan (les frères).	244
Septentrion, voy. Nord et Points cardinaux.		Servandoni.	245
Septimanie, voy. Nar- bonnaise et Languedoc.		Servet.	245
Septime-Sévère, voy. Sé- vère et Romains.		Servie; Langue et lit- térature serbes.	245
Septique.	232	Servites, voy. Monasti- ques (ordres).	
Sépulcre (Saint-), voy. Jérusalem.		Servitude.	251
Sépulture, voy. Mort, Funérailles, Enter- rement, Embaume- ment, Inhumation, Cimetière, etc.		Servius, voy. Virgile.	
Sépulvéda.	232	Servius Tullius.	253
Séquaniens, voy. Fran- che-Comté et Doubs.		Sésame.	253
Séquestré.	232	Sésostria, voy. Égypte.	
Sequin.	232	Sesterce.	253
Sérail.	232	Seth.	253
Séraphins.	234	Setier, voy. Litre.	
Sérapia.	234	Séton.	253
Séraskier.	234	Sévastopol.	254
Serbes, voy. Servie.		Sévère (Alexandre), voy. Alexandre Sévère et Romains.	
Serdar, Sirdar.	235	Sévère (Septime).	254
Serein, voy. Rosée.		Sévère (Sulpice).	255
Séroux (système), voy. Membranes, Sérosité.		Sévigé (M ^{me} de).	255
Serf, Servage.	235	Séville.	257
Serge (techn.).	237	Sevrage.	258
Serge, voy. Papes.		Sèvres (départ. des Deux-).	259
Serge (S.).	237	Sexe, Organes sexuels.	260
Serin.	237	Sextus Empiricus.	261
Sorinette, voy. Orgue de Barbarie.		Seychelles (îles).	262
		Seydlitz (gén. de).	262
		Seymour (fam.).	262
		Sforza (fam.).	262
		S'Gravesande.	263
		Shaftesbury.	263
		Shakspeare.	265
		Sharp (grav.).	268
		Shawl, voy. Châle et Ca- chemyre.	
		Shelburne (lord), voy. Lanadowne.	
		Shelley.	268
		Sheridan.	268
		Sheriff.	271
		Shetland (îles).	272
		Shiel (<i>lies</i> Shiel).	272
		Shilling, voy. Livre.	
		Shires, voy. Angleterre et Grande-Bretagne.	
		Shore (Jane).	273
		Shrewsbury, v. Talbot.	
		Siam (roy. de).	273
		Sibérie.	274
		Sibylle.	274
		Sicambres.	275
		Sicard (abbé).	275
		Sicile (île de).	276
		Sicules (roy. des Deux-).	276
		Siciliennes (Vêpres), v. Vêpres.	
		Sickingen (chev de).	276
		Sicules.	277
		Sicyone.	278
		Siddons (mistress).	278
		Sidelhorn, voy. Grimald.	
		Sidéral, v. Année, Chrono- logie, Jour, Révoluti- on, etc.	
		Sidérique, voy. Astral.	
		Sidérisme.	278
		Sidmouth (lord), voy. Addington.	
		Sidney ou Syden (fam.).	279
		Sidney (géogr.), v. Gal- les méridionale (Nov- velle-), Colonies péa- les et Botany-Bay.	
		Sidney-Smith, v. Smith.	
		Sidoine Apollinaire.	279
		Sidon.	279
		Siècle.	280
		Siège, voy. Attaque, Dé- fense des places, Blo- cus, Tranchée, Pa- rallèles, Sape, Mine, Batteries, Artillerie, Mortier, Fortification, Brèche, Assaut, Ca- pitation, etc.; et les noms des villes qui ont subi les sièges les plus célèbres.	
		Sienna.	280
		Sierra-Léone.	281
		Sierra-Morena.	281
		Sièges.	281
		Sigebert.	281
		Sigillée (terre), v. Lemna.	
		Sigibée, voy. Ciciaba.	
		Sigismond, emp.	281

TABLE DES MATIÈRES.

785

Pag.		Pag.		Pag.		
	Sigismond, rois de Po-		Sinal et Horeb.	313	Smith (Sidney).	339
297	logne.		Sinamari, voy. Guyane		Smolensk.	340
	Sigles.	297	française.		Smollett.	340
	Sigmaringen, voy. Ho-		Sinapisme.	313	Smyrne.	341
	henzollern.		Sinciput, voy. Tête.		Snorri-Sturluson.	342
	Signature.	297	Sind (fleuve), v. Indus.		Snyder ou Snyers.	343
	Signes, v. Écriture, Chif-		Sind ou Sindhi.	314	Sobieski.	343
	fre, Algèbre, Équa-		Sindiah ou Seindiah.	315	Sociabilité, Socialisme.	344
	tions, Calcul, Formu-		Singapour.	316	Sociale (guerre), voy.	
	le, Zodiaque, etc.		Singee.	316	Alliés (guerre des).	
	Signification.	298	Singulier, voy. Nombre.		Société (sans divers),	
	Signosus.	298	Sinnis, voy. Procnate.		Sociétés commercia-	
	Signovèse, voy. Bellovèse.		Sinto (religion de), voy.		les, et Sociétés politi-	
	Sihoun ou Sir-Daria, v.		Japon.		ques secrètes.	348
	Iazarte.		Sinus, v. Corde (géom.)		Société (règle de), voy.	
	Sikhs.	299	et Os.		Compagnie (règlede).	
	Silas, voy. Paul (S.).		Sion, voy. Valais, et Jé-		Société (Iles de la),	
	Silence (myth.), v. Har-		rusalem.		Taiti, etc.	356
	pocrate.		Siphon.	318	Sociniens.	359
	Silences (mus.), v. No-		Sipylos (mont), v. Tau-		Socrate.	360
	tation.		rus et Natolie.		Socrate le Scolastique.	365
	Silène.	303	Sir, voy. Angleterre et		Sodium, voy. Soude.	
	Silésie.	303	Baronnet.		Sodome et Gomorre.	366
	Silex, v. Quartz et Pierre		Sirach, voy. Jésus Sira-		Sœur, voy. Parent, Frè-	
	à fusil.		cide et Ecclésiastique.		re. — Sœurs de la	
	Silhouette.	306	Sir-Daria, voy. Iazarte.		Charité, Sœurs gri-	
	Silicates.	306	Sire.	318	ses, etc., v. Charité,	
	Silice, Silicium.	306	Sirènes.	319	Hospitaliers (ordres).	
	Silius Italicus.	306	Sirius, v. Chiens (astr.).		Soffarides, voy. Perse.	
	Sillage, Sillomètre, voy.		Sirmis, voy. Eeclavonie.		Sofys ou Sophis (dynas-	
	Loch.		Siroco.	319	tie des), voy. Perse.	
	Silles.	308	Siroq.	319	Sogdiane, voy. Perse et	
	Silo, voy. Grains.		Sirtes, voy. Syrtes.		Boukharis.	
	Silvain, voy. Sylvain.		Sirvente.	319	Sogur, voy. Islandaises	
	Silvestre I et II, v. Syl-		Sismondi.	319	(lang. et litt.).	
	vestre.		Sistow ou Sistova.	324	Soie, Soieries.	368
	Silvestre de Sacy, voy.		Siatre.	324	Soies, v. Poils, Cochon	
	Sacy.		Sisyphé.	324	et Blaireau.	
	Simarre.	308	Siva, voy. Indienne (re-		Soif.	369
	Siméon, voy. Tribus (les		ligion) Adi-Bouddha		Sol, v. Terre, Terrain.	
	douze).		et Trinité.		Sol (monn.), voy. Sou.	
	Siméon, v. Maccabées.		Siwah ou Syouah.	324	Solaire, voy. Soleil, An-	
	Siméon (S.).	308	Sixte (mus.), voy. Inter-		née, Cadran, Cycle,	
	Siméon Stylite. v. Ana-		valles.		Spectre, etc.	
	chorètes et Stylites.		Sixte I-V, papes.	325	Solanées.	370
	Siméon (comte).	308	Skager-Rag.	327	Soldat.	370
	Similor, voy. Chrysocal-		Skaldes, voy. Islandai-		Sole, voy. Pleuronectes.	
	que.		ses (lang. et litt.).		Solécisme.	370
	Simmern (Deux-Ponts-),		Skanderbeg.	328	Soleil.	370
	voy. Palatinat.		Skrzynecki.	328	Soleil (coup de), voy.	
	Simnel, voy. Henri VII.		Slavata (comte), v. Bo-		Erysipèle et Insola-	
	Simofa, voy. Mysie.		hème et Défenestra-		tion.	
	Simon, voy. Maccabées.		tion.		Soleil (bot.), voy. Hé-	
	Simon (S.) et autres.	310	Slaves; Langues sla-		lianthe.	
	Simon (Richard).	311	vonnes.	331	Soleiman, v. Omméya-	
	Simonide.	311	Sleidanus.	336	des et Soliman.	
	Simonie.	312	Sleswig.	336	Soleure.	374
	Simplex, voy. Remèdes.		Ssmallalde.	337	Solfatara, voy. Soufre.	
	Simplicité.	312	Smerdis, voy. Magas et		Solfège, Solmisation.	375
	Simplexus.	312	Darius Hystaspe.		Solide.	376
	Simplex.	313	Smith (Adam).	338	Soliloque, v. Monologue.	

	Pag.		Pag.
Soliman I-III.	377	Sort, <i>voy.</i> Magie, Divination, etc.	
Solin.	378	<i>Sostenuto</i> , <i>voy.</i> Mouvement.	
Solipèdes, <i>voy.</i> Pachydermes.		Sot, <i>voy.</i> Sottise.	
Solis (Diaz de), <i>v.</i> Rio de la Plata.		Soter, <i>v.</i> Ptolémée, Antiochus et Séleucus.	
Solis (Ant. de).	378	Sothiaque (période), <i>voy.</i> Lever des astres, Cycle caniculaire, Aménophis IV, Année et Héliopolis.	
Solitaire, <i>voy.</i> Monastère, Ermite, etc.		Sotie.	401
Solitaire (<i>ver</i>), <i>voy.</i> Vers intestinaux.		Sottise.	401
Sollicitor, Sollicitor general, <i>voy.</i> Attorney.		Sou.	403
Solling (forêt de), <i>voy.</i> Hanovre et Brunawic.		Souabe; et Miroir de Souabe.	403
Solmisation, <i>v.</i> Solfège.		Soulah, Soubabdar, <i>voy.</i> Inde et Mogol (Grand-).	
Solms (maison de).	379	Soubise, <i>voy.</i> Rohaa.	
Solo.	379	Soubrette.	405
Sologne.	380	Soudan.	406
Solon.	380	Soude.	406
Solstice.	380	Souffleurs (poisons), <i>v.</i> Événements.	
Solution, Solubilité.	381	Soufflot.	407
Somerset (comtes et ducs de).	381	Soufis.	408
Somkhet, <i>voy.</i> Géorgie.		Soufre.	409
Sommaires (matières et jugements).	382	Soule (la), <i>voy.</i> Guienne et Béarn.	
Sommation.	382	Souli, Souliotes.	411
Somme.	382	Souloa (archip. de).	411
Somme (dép. de la).	382	Soult (mar.).	411
Sommeil.	384	Soumarokof.	416
—		Soumission, <i>v.</i> Enchère.	
Somnambulisme.	385	Sounna et Sounnites.	417
Somptuaires (lois).	388	Soupape.	417
Son (phys.).	388	Soupir, <i>voy.</i> Notation (musique).	
Son (techn.).	395	Source.	417
Sonate.	393	Sourcils, <i>voy.</i> OEil.	
Sonde (iles de la).	393	Sourd-muet, <i>v.</i> Surdité.	
Songe, <i>voy.</i> Sommeil.		Souris, <i>voy.</i> Rat.	
Sonnenberg (baron de).	393	Sous (pays de), <i>voy.</i> Maroc.	
Sonnet.	393	Sous-Marines (forêts), <i>voy.</i> Forêts.	
Sophie Alexéievna.	394	Sous-préfet, <i>v.</i> Préfet.	
Sophis, <i>voy.</i> Perse.		Sous-sol, <i>voy.</i> Sel.	
Sophisme, Sophiste.	395	Soustraction.	418
Sophistication, <i>v.</i> Falsification.		Souterrain, <i>voy.</i> Caverne, Grotte, Cave, Carrière, Mines, etc.	
Sophocle.	396	Southey (Rob.).	420
Sophonie.	400	Soutman, <i>v.</i> Gravure.	
Sophonisbe.	400	Souwarow, <i>v.</i> Souvorof.	
Soprano, <i>voy.</i> Voix.		Souvenir, <i>v.</i> Mémoire.	
Sorbes, <i>voy.</i> Slaves et Lusace.		Souverain (moan.), <i>v.</i> Livre et Guinée.	
Sorbier.	400	Souveraineté,	421
Sorbonne, <i>v.</i> Université.			
Sorcier, Sortilège, <i>voy.</i> Magie.			
Sorel, <i>voy.</i> Agnès Sorel.			
Sorgbo.	401		
Sorite.	401		
Sorlingues (iles).	401		
		Souvorof-Rymnikii.	
		Souza (marquis de).	
		Sozomene.	
		Spa.	
		Spahis.	
		Spalding.	
		Spallanzani.	
		Spanheim.	
		Sparadrap.	
		Spart.	
		Spartacus, <i>voy.</i> Evénements (guerre de), Crassus; et Foyatier.	
		Sparte.	
		Sparterie, <i>voy.</i> Spartien.	
		Spartium, <i>voy.</i> Gené.	
		Spasme.	
		Spath.	
		Spécifique.	
		Spectacles.	
		Spectre, <i>voy.</i> Revuant.	
		Spectre solaire, <i>v.</i> Lumière.	
		Spéculation.	
		Spencer (lord).	
		Spener.	
		Spenser.	
		Spéranski (comte).	
		Sperma Ceti, <i>voy.</i> Bacc de baleine et Cachalot.	
		Spessart.	
		Sphacteria (île), <i>voy.</i> Messénie et Navarin.	
		Sphakiotes, <i>voy.</i> Crète.	
		Sphère.	
		Sphéristique, <i>voy.</i> Parnasse (jeu de).	
		Sphinx (myth.).	
		Sphinx (h. n.).	
		Sphragistique.	
		Spiegelberg.	
		Spinola (marquis de).	
		Spinoza.	
		Spiritualisme.	
		Spittler (baron de).	
		Spitzberg.	
		Spleen.	
		Spolète (duché de), <i>voy.</i> Italie, Lombards et Romain (État).	
		Spondée, <i>voy.</i> Pied et Versification.	
		Spontanité.	
		Spontini.	
		Sporades.	
		Sprengel.	
		Spurheim.	
		Squale.	
		Squirrhe, <i>voy.</i> Cancer et Hépatite.	

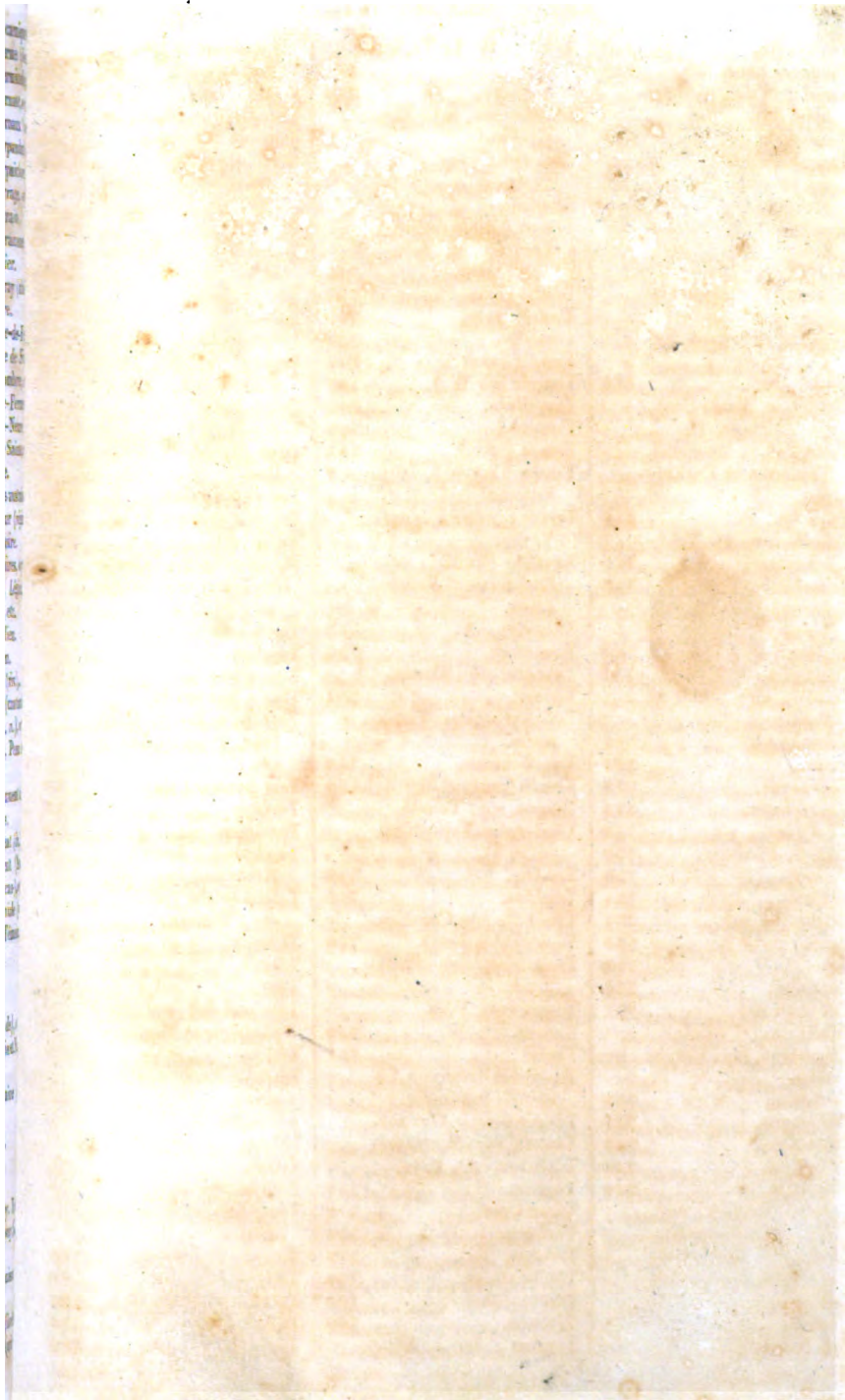
TABLE DES MATIÈRES.

797

	Pag.	P. ^{g.}	Pag.
Staal (M ^{me} de).	456		Stéthoscope, <i>voy.</i> Aus-
Stabies, <i>voy.</i> Pompéii.			cultation.
Stace.	457		Stettin, <i>voy.</i> Poméranie
Stade (antiq., métrol.).	458		et Oder.
Stade (géogr.).	459		Steward.
Stadhouder, <i>voy.</i> Sta-		487	Stewart (Dugald).
thouder.		487	Stewart (lord), <i>voy.</i>
Stadion.	459		Londouderry.
Stael-Holstein (M ^{me} de),			Sthénie, <i>voy.</i> Asthénie.
<i>ν.</i> à la fin de la lettre S.	629		Stibium, Stibié, <i>voy.</i>
Stael-Holstein (Auguste			Antimoine.
baron de) <i>ν.</i> à la fin de		488	Stich-Crelinger (M ^{me}).
la lettre S.	625		Stichomancie, <i>voy.</i> Di-
Staffa, <i>voy.</i> Fingal, Hé-			vination.
brides, Grotte et Bas-			Stigmates, <i>voy.</i> Fleurs
salte.			et Insectes.
Staffarde (bat. de), <i>voy.</i>		488	Stilicon.
Catinat et Louis XIV.			Stilites, <i>voy.</i> Stylites.
Stafford (fam. de).	459		Still de grain, <i>voy.</i>
Stahl.	460		Nerprun et Laque.
Stair (lord).	461		Stilling, <i>voy.</i> Jung.
Stalactites et Stalagmites.	461		Stimulants, <i>voy.</i> Exci-
Stanhope (comtes de).	461		itants, Amendement
Stanislas I ^{er} , roi de Po-			et Culture.
logne.	463		Stipite, <i>voy.</i> Houille.
Stanitza.	464		Stipule.
Stanley (lord).	464	489	Stobéc.
Starostes.	465		Stockfisch, <i>voy.</i> Morue.
Stathouder.	466		Stockholm.
Statique.	466	489	Stocks, <i>voy.</i> Fonds,
Statistique.	467		Rente.
Statue, Statuaire, <i>voy.</i>		491	Stofflet.
Sculpture.		491	Stoïcisme.
Statu quo (<i>in</i>).	474		Stolberg (comté et fa-
Stéarine, <i>voy.</i> Graisse.		491	mille de).
Stéatopygic, <i>voy.</i> Hot-			Stomachique, <i>ν.</i> Élixir,
tentois.			Liqueur, Toniques, etc.
Stedinghs (les).	474	492	Storax.
Steffens.	474	493	Storch (H. de).
Stéganographie.	475		Storthing, <i>ν.</i> Norvège.
Stein (baron de).	475	493	Strabisme.
Steinkerke (bat. de).	476	494	Strabon.
Stella (J.).	476	501	Stradivarius.
Stellionat.	477	501	Strafford (comte de).
Stemmates, <i>ν.</i> Insectes.		502	Stralsund.
Stenko Rasino, <i>voy.</i> Ra-			Strange, <i>voy.</i> Gravure.
sino.			Strangulation, <i>ν.</i> Étran-
Sténographie.	477		glement et Pendai-
Stentor.	480		son.
Stephens (mias), <i>ν.</i> Essex.		502	Straabourg.
Steppes.	480	505	Strass (pierre de).
Stère.	482	505	Stratagème.
Stéréographie, <i>ν.</i> Pro-		505	Stratège.
jection.			Stratégie, <i>ν.</i> Tactique.
Stéréométrie, <i>voy.</i> Gé-			Stratification, <i>voy.</i> Gé-
ométrie et Solide.		505	ologie et Terrain.
Stéréotypie.	483	505	Stratonice.
Sterlet.	486	505	Strauss.
Sterling, <i>voy.</i> Livre.		507	Strélitz (les).
Sterne.	486		Strélitz (Mecklenbourg),
télicore.	486		<i>voy.</i> Mecklenbourg.
			Stréaptères, <i>voy.</i> Rhi-
			ptières.
			Stries, <i>voy.</i> Cannelures.
		508	Strogonof (fam.).
			Strophades, <i>ν.</i> Harpies.
		508	Strozzi.
		509	Struensee.
			Strymon, <i>voy.</i> Macédoi-
			ne et Thrace.
		511	Stuart (maison des).
		513	Stuc.
			Sturluson, <i>voy.</i> Snorri.
		513	Stuttgart.
		514	Style (litt.).
			Style (bot.), <i>voy.</i> Fleur.
		515	Stylites.
			Stylobate, <i>ν.</i> Piédestal.
		515	Styptique.
		515	Styrie.
		519	Styx.
		518	Suard.
			Sabbastation, <i>ν.</i> Encan.
		519	Subjectif, Objectif.
			Subjonctif, <i>voy.</i> Verbe.
		519	Subleyras.
		520	Sublimation, Sublimé.
		520	Sublime.
			Subordination, Insubar-
			dination, <i>voy.</i> Disci-
			pline.
		521	Substance.
			Substantif, <i>voy.</i> Mot et
			Nom.
		522	Substitution.
		522	Succession.
			Succession d'Autriche
		524	(guerre de la).
			Succession de Bavière
			(guerre de la), <i>voy.</i>
			Bavière et Teschea
			(paix de).
			Succession d'Espagne
			(guerre de la), <i>voy.</i>
			Charleall, Louis XIV,
			Eugène (prince), Marl-
			borough, Villeroi,
			Villars et Utrecht
			(paix d').
			Succession de Pologne
			(guerre de la), <i>voy.</i>
			Stanislas et Villars.
			Succin, <i>voy.</i> Ambre
			jaune.
			Succubus, <i>voy.</i> Incubus.
		525	Suceurs.
		525	Suchet (mar.).
		526	Sucre.
			Sud, <i>ν.</i> Midi et Points
			cardinaux.
			Sud (mer du), <i>voy.</i> Paci-
			fique (océan).

	Pag.		Pag.		Pg.
Sudermanland ou Sudermanie (duc de), <i>voy.</i> Charles XIII et Suède.		Garrotte, Roue, etc.		Symbole, Symbolique.	60
Sudètes et Riesengebirg.	533	Suppuration, <i>voy.</i> Pus.		Symboliques (livres).	61
Sudorifiques, <i>v.</i> Sueur.		Supranaturalisme.	589	Symétrie.	60
Sûe (Eugène).	533	Suprématie (serment de), <i>voy.</i> Allégeance.		Symmaque.	60
Suède.	536	Sardité, Sourds-muets,	589	Sympathie.	60
Suédoises (lang. et litt.).	548	Sûreté, <i>voy.</i> Police.		Sympathique (encre), <i>voy.</i> Encre.	
Suétone.	553	Sûreté générale (Comité de), <i>voy.</i> Comité.		Symphonie.	60
Suette, <i>voy.</i> Sueur.		Surface.	591	Symptômes.	61
Sueur, Sudorifiques.	558	Surge, <i>voy.</i> Laine.		Synagogue.	61
Suèves.	556	Surinam, <i>voy.</i> Guyane hollandaise.		Synalèphe, <i>voy.</i> Crase.	
Suez.	556	Surlet de Chokier.	592	Synallagmatique, <i>voy.</i> Contrat.	
Suffètes, <i>v.</i> Carthage.		Surmulot, <i>voy.</i> Rat.		Synanthères, <i>voy.</i> Familles naturelles et Composées.	
Suffragant, <i>voy.</i> Evêque.		Surrey, <i>voy.</i> Norfolk.		Synaulie, <i>voy.</i> Harmonie (mus.).	
Suffren (bailli de).	557	Sursel, <i>voy.</i> Sol.		Syncelle (le).	61
Suger.	558	Surville (Cl.).	593	Synchronisme.	61
Suggestion, <i>voy.</i> Captation.		Survilliers (comte de), <i>v.</i> Joseph-Napoléon.		Syncope.	61
Suicide.	559	Suse.	593	Syncretisme.	61
Suidas.	560	Suspense (dr. canon), <i>voy.</i> Censures ecclésiastiques et Interdit.		Syndesmologie.	61
Suie.	560	Suspension, <i>voy.</i> Pendaïson.		Syndic.	61
Suif.	560	Sussex, <i>voy.</i> Heptarchie.		Synecdoche.	61
Suif (arbre à), <i>voy.</i> Gluttier.		Sussex (duc de).	593	Syndrium, <i>voy.</i> Sanchdrin.	
Saint, <i>voy.</i> Laine.		Sulties.	594	Synésius.	61
Suisse.	561	Suwarow, <i>voy.</i> Souvorof.		Synglosse, <i>v.</i> Polyglotte.	
Sulfates, Sulfures, Sulfites.	577	Suze (marquisat de), <i>v.</i> Piémont.		Syngraphe, <i>voy.</i> Chart.	
Sully.	578	Suze (comtesse de La).	594	Synode.	61
Sulpice - Sévère, <i>voy.</i> Sévère.		Suzerain, <i>voy.</i> Fief et Vassalité.		Synonyme.	61
Sulpicius, <i>voy.</i> Marius et Romains.		Svéaborg.	594	Synovie.	61
Sulthan.	584	Swedenborg.	594	Syntaxe.	61
Sulzbach (maison de), <i>voy.</i> Palatinat et Bavière.		Swift.	597	Synthese.	61
Sulzer.	584	Syagrius.	598	Syouah, <i>voy.</i> Siwah.	
Sumac.	585	Sybarites.	598	Syphilia.	61
Sumarocow, <i>voy.</i> Soumarokof.		Sycomore, <i>voy.</i> Érable et Figuier.		Syra, <i>voy.</i> Cyclades et Grèce.	
Sumatra.	585	Sycophante.	598	Syracuse.	62
Sumbava-Timor (Iles de) <i>voy.</i> Océanie.		Sydenham.	598	Syr-Daria, <i>voy.</i> Iaxarte.	
Summers (Iles de), <i>voy.</i> Bermudes.		Sydney, <i>voy.</i> Sidney.		Syriaques (lang. et litt.).	62
Sund.	587	Syène, <i>voy.</i> Égypte.		Syrie.	62
Sunderland (comtes de), <i>voy.</i> Spencer.		Syénite, <i>voy.</i> Granit.		Syrte.	62
Sundgau, <i>voy.</i> Alsace et Rhin (dép. du Haut).		Sylla.	599	Système.	
Sunna, <i>voy.</i> Sounna.		Syllabe, Syllabaire, <i>voy.</i> Mot, Épellation.		Systole, <i>voy.</i> Diastole et Cœur.	
Supérieur (lac).	587	Syllepse, <i>voy.</i> Synthèse et Collectif.		Szyzgyia, <i>voy.</i> Lune.	
Superlatif, <i>voy.</i> Comparaison (degrés de).		Sylles, <i>voy.</i> Silles.			
Superstition.	587	Sylogisme.	600	T.	62
Supin, <i>voy.</i> Verbe.		Sylphe, Sylphide.	601	T.	62
Supplice, <i>voy.</i> Peines, Exécution, Guillotinaïone, Pendaïson, Pal,		Sylvain.	601	Tabac.	62
		Sylvestre I-II, papes.	602	Tabago.	62
		Sylvestre, <i>voy.</i> Sylvestre.		Tabarin.	62
		Sylviculture, <i>voy.</i> Agriculture et Forêts.		Tabary.	62
		Sylvie.	603	Tabellion, <i>v.</i> Notaire, Greffe, etc.	
				Tabéristan, <i>voy.</i> Pers.	63
				Tabernacle.	63
				Tableaux (galerie de).	

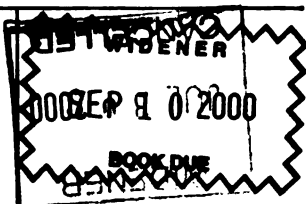
	Pag.		Pag.		Pag.
voy. Galerie, Musée, Peinture.		Talbot.	659	Targowica (confédération de), voy. Pologac, Branecki et Potocki.	
Table de Pythagore, v. Multiplication.		Talc.	660	Tarif.	689
Table-Ronde.	643	Talent (au fig.).	660	Tarifa (bat. de).	690
Tables (loi des XII).	644	Talent (antiq.).	661	Tarn (dép. du).	690
Tables astronomiques, v. Almagest, Alphonsines, Kepler, Lune, Soleil, etc.		Talion.	661	Tarn-et-Garonne (dép. de).	691
Tabletterie, Tabletier.	646	Talisman.	661	Tarnowski (comte).	693
Tabor (mont), v. Sinaï.		Talleyrand (fam. de).	661	Tarot.	694
Taborites, voy. Hussites et Calixtins.		Tallien.	668	Tarpéienne (roche).	694
Tachos.	646	Tallipot, voy. Ceylan.		Tarquin (les deux).	694
Tachygraphie, voy. Brachygraphie et Sténographie.		Talma.	670	Tarse, v. Pied, Jambe, et Insectes.	
Tacite.	647	Talmont (princes de), v. La Trémoille.		Tartare (myth.).	695
Tacite, emp. rom.	680	Talmud.	673	Tartarie, Tartares, voy. Tatarie, Tatars.	
Tacite reconduction, v. Louage.		Talon, voy. Pied.		Tartessus, v. Cadix, Phéniciens et Navigation.	
Tact ou Toucher.	650	Talon (O. et D.).	674	Tartrates.	695
Tact (mor.).	651	Tamarin.	675	Tartre.	696
Tactique et Stratégie.	651	Tamarisc.	675	Tartrique (acide), voy. Acides.	
Tactique parlementaire, voy. Assemblée.		Tambour.	675	Tartuffe.	696
Tadjiks.	653	Tamerlan.	676	Taschkend, voy. Khokand, Turkestan, etc.	
Tænia, voy. Vers intestinaux.		Tamise.	679	Tasman.	696
Taffetas, voy. Soieries et Étoffes.		Tamoule (langue), voy. Indiennes (langues) et Malabar.		Tasmanie.	697
Taffetas d'Angleterre, voy. Agglutinatifs et Colle de poisson.		Tam-tam.	679	Tasse (le), voy. Tasso.	
Taffia, v. Canne à sucre.		Tan.	680	Tassile, v. Bavière, Agilolfings et Charlemagne.	
Tafna (traité de la).	653	Tanaïs, voy. Don.		Tasso (Torquato).	697
Tage.	653	Tanaquil, v. Tarquin.		Tassoni.	701
Tages.	654	Tanasserim.	680	Tatarie (Grande et Petite).	701
Tagliacozzo (bat. de), v. Conradin et Guelfes et Gibelins.		Tancarville (comtes de), voy. Harcourt, Lorraine (maison de), et Seine-Inférieure.		Tatarie Indépendante, v. Kirghiz, Turkestan, Boukharie, Kharesm, Khokand, etc.	
Taglioni (M ^{lle}).	654	Tancrede.	680	Tatars (ethn.).	701
Tahérides, voy. Perse et Khoragan.		Tangente, voy. Cercle.		Tatars (courriers), voy. Othoman (emp.)	
Taille (sens divers).	655	Tanger.	681	Tatichchef.	704
Taille (chir.).	656	Tangout.	681	Tatius (Titus), voy. Sabins et Romains.	
Taille (fin.).	656	Tanière et Terrier.	681	Tatius (Achille), voy. Achille Tatius.	
Taillebourg (combat de), voy. Louis IX, roi de France.		Tannegui-Duchâtel, v. Duchâtel.		Tatou.	704
Taille-douce, v. Taille, Gravure et Impression.		Tannerie.	682	Tatouage.	705
Taillis, voy. Coupe.		Tannin.	682	Tauler.	705
Tain, voy. Étamage.		Tanska (M ^{me} Hoffman).	683	Taurus.	705
Taïti, voy. Société (Iles de la).		Tantale.	684	Taupe.	705
Takroun.	657	Taon.	684	Taureau, voy. Bœuf.	
Talapoins, voy. Bonzes.		Tapioca, voy. Manioc et Cassave.		Taureau (astr.), v. Constellation et Zodiaque.	
Talavera (bat. de).	659	Tapir.	684	Taureaux (combat de).	706
		Tapis, Tapiserie.	684	Tauride.	706
		Tapissier.	686	Tauris, voy. Tebriz.	
		Taprobane, v. Ceylan.		Taurus.	709
		Tardieu (fam.).	686		
		Tardigrades.	687		
		Tarente.	687		
		Tarente (princes et ducs de), v. Tancrede, La Trémoille et Macdonald.			
		Tarentule, v. Araignée.			
		Targe, voy. Bouclier.			
		Target.	687		
		Targoum.	689		



The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

Non-receipt of overdue notices does not exempt the borrower from overdue fines.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413



Please handle with care.
Thank you for helping to preserve
library collections at Harvard.

